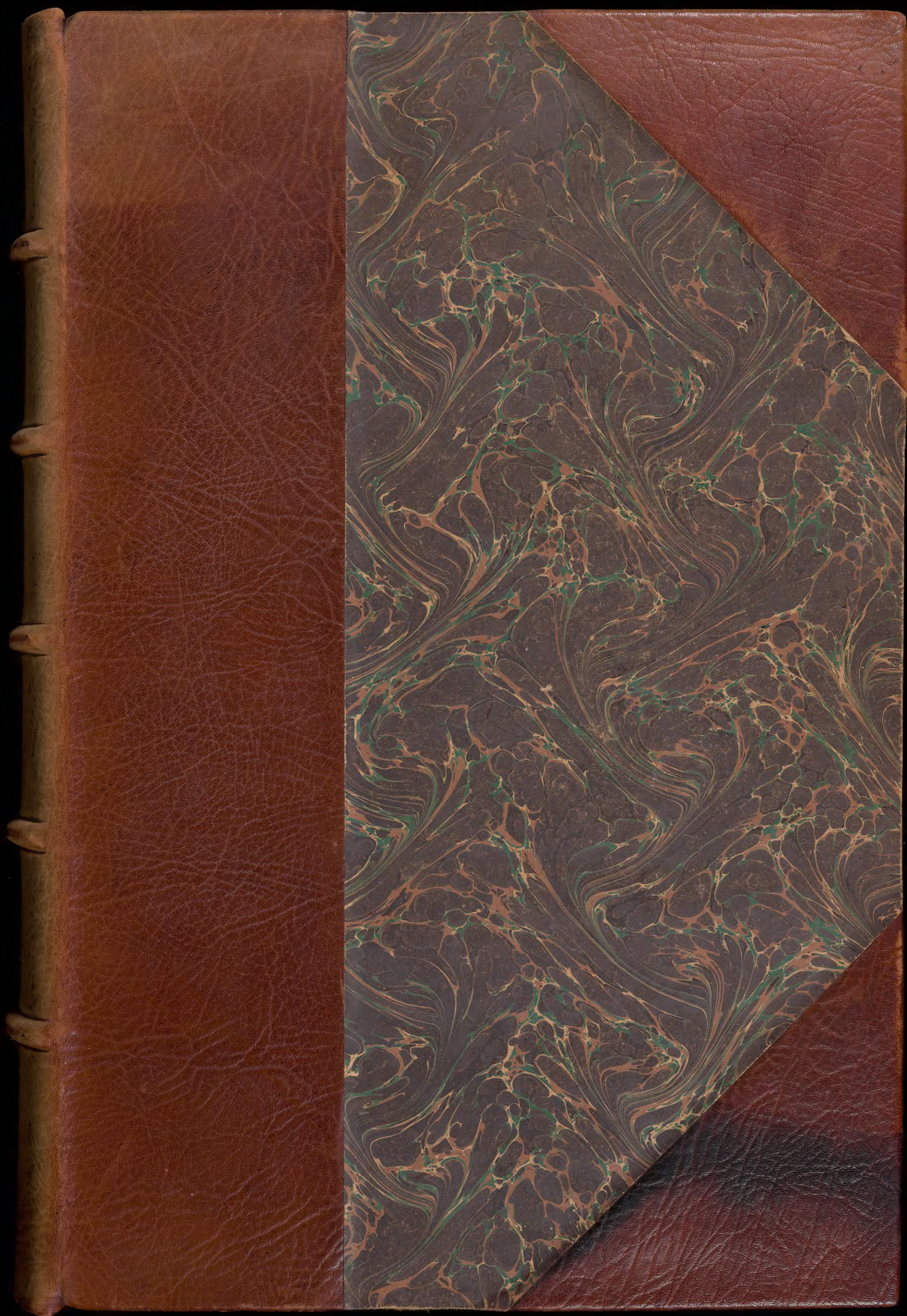




GUICHENON (Vol. 1 only, of 2)

G.K. Waterhouse

HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DE LA ROYALE
MAISON
DE SAVOYE.


HISTOIRE G ALOGI
DE
LA ROYALE
MAISON DE
SAVOYE
T.Blanchet Inv.
J.J.Thurneysen

NICETAS CHONIATA.

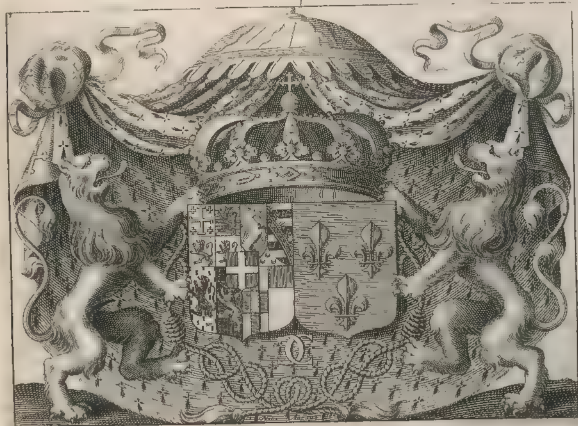
Haud abs re liber viuentium appellabitur Hiſtoria, rerúmque geſtarum deſcriptio, tubæ clangor; quo iam olim mortui velut è Sepulchris excitati in medium producuntur.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA ROYALE MAISON DE SAVOYE.

IVSTIFIE'E PAR TITRES, FONDATIONS de Monaſteres, Manuſcripts, anciens Monuments, Hiſtoires & autres preuues autentiques.

ENRICHIE DE PLVSIEVRS PORTRAITS, SEAVX, Monnoyes, Sepultures & Armoiries.

Par SAMVEL GVICHENON, *Seigneur de Paineſſuyt, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roy & de S. A. R. de Sauoye, Comte Palatin, Cheualier de l'Empire, & de la Sacrée Religion des Saints Maurice & Lazare.*



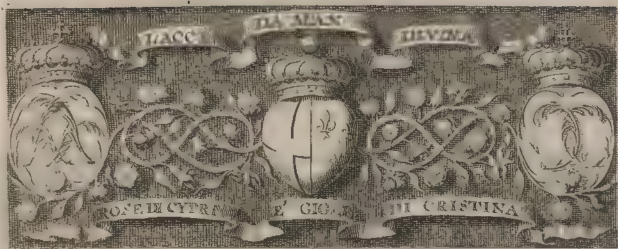
A LYON,

Chez GVILLAVME BARBIER, Imprimeur ordinaire du Roy, & de S. A. R. de Sauoye, à la Place de Confort.

M. DC. LX.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





A MADAME ROYALE, CHRESTIENNE DE FRANCE,

Ducheſſe de Sauoye, Princeſſe de Piemont, Reyne de Chypre.



ADAME,

Cét ouurage n'eût iamais abordé V.A.R. s'il n'auoit esté entrepris par ſon commandement; & ſi le ſujet qu'il traitte ne luy donnoit le priuilege d'entrer au Cabinet, & de s'approcher du Trône. C'eſt MADAME, *l'Histoire Genealogique de la Royale Maiſon de Sauoye, deſcendue de tant d'Empereurs & de Roys, auec ſes auguſtes prerogatiues, & les memorables conqueſtes de ſes Princes qui les ont rendus ſi fameux en tous les endroits de la Terre, dont V.A.R. a ſouhaitté la publication, par l'intereſt qu'elle prend à tout ce qui regarde la grandeur de cette Couronne. Vne autre conſideration,* MADAME, *a fauorisé cette reſolution, parce que les merueilles de la Regence de V. A. R. les éuenements ſignalés qui l'ont accompagnée; & cette incomparable politique auec laquelle elle a reſisté ſi glorieuſement à ſes ennemis, & conſerué auec tant de*

reputation

reputation les Estats de S. A. R. parmy les orages & les tempestes dont l'Italie a esté si souuent agitée, en composent la plus belle & la plus curieuse partie. Ainsi MADAME, vne offrande si riche ne deuoit pas estre mise sur vn Autel moins illustre. Mais ie serois le plus presomptueux de tous les hommes, si ie refusois d'auouer qu'vne matiere si releuée demandoit vn meilleur genie que le mien: Et que si quelque chose doit excuser ma temerité, ce ne peut estre que mon obeyssance, m'estant soûmis au choix que V. A. R. a voulu faire de ma personne, par le desir qu'elle a eü que cét Ouurage parut en nostre langue: En quoy ell'a plus consideré mon origine que ma capacité, & mon zele que mon merite. Et bien que V. A. R. par les grandes choses qu'elle a faites auec tant de prudence pour la Royale Maison de Sauoye, merite plus de statues & d'eloges que les Heroïnes de l'antiquité; i'estime pourtant MADAME, que le soin qu'elle a pris d'en faire dresser l'Histoire, & d'éleuer de ses propres mains ce superbe Edifice, ne sera pas le moindre sujet de son panegyrique; puis qu'elle a tiré de la poussiere des Sepulchres tant de victoires & de triomphes, & erigé vn monument de gloire à la valeur & à la pieté de ces grands Hommes, dont le temps & la negligence des Escriuains auoient obscurcy l'éclat. Pour moy, qui n'ay fait que seconder foiblement ce grand dessein, pour m'acquitter en quelque façon des obligations dont ie suis redeuable à V.A.R. Ie me croiray assez heureux MADAME, si ce liure peut rencontrer autant d'agréément prés d'elle, que l'on y remarquera de deference à la verité, & d'auersion à la flatterie; mon ambition n'estant que de luy plaire, & de publier que ie suis auec vne passion extraordinaire, vne parfaite reconnoissance & vn zele tres-respectueux,

MADAME,

De V. A. R.

Le tres-humble, tres-fidelle, tres-obeyssant & tres-obligé Seruiteur, GVICHENON.

LETTRE DV ROY, à l'Autheur.

Monsieur Guichenon, Comme la Maison de Sauoye a des alliances si grandes & si particulieres auec celle de France, qu'il est impossible de parler de l'vne sans dire beaucoup de choses de l'autre : I'ay crû que la passion que i'ay de faire reuiure la gloire de mes Predecesseurs, treuueroit dequoy se satisfaire dans l'Histoire de cette Maison. La cognoissance particuliere que vous vous en estes acquise, & le proiet que vous en auez dressé, m'a paru si beau, que i'approuue extremement le dessein que vous auez de la donner au public. Vous me feres plaisir de le faire le plus soigneusement & le plus promptement que vous pourrés ; & ie vous asseure que ie n'en considereray pas moins le trauail, que s'il estoit employé à la gloire particuliere de ma Maison. C'est le suiet de cette Lettre que ie finis, priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur Guichenon, en sa sainte garde. Escrit à Paris le 6. Iuillet 1653. Signé LOVYS. *Et plus bas,* DE LOMENIE. *En la Superscription de la Lettre est écrit.*

A Monsieur Guichenon mon Conseiller & Historiographe de France.


MAVR. ET LAZ. MILES
GVICHENON
AET. LI.



PREFACE.

CONTENANT L'OECONOMIE DE *l'Ouurage, & le Iugement des Historiens de Sauoye.*

CEVX qui ne liront que le Titre de cét Ouurage, m'accuseront de temerité, à cause des difficultés qui se rencontrent à deméler heureusement la Genealogie d'vne Famille Souueraine pendant sept siecles; & pour l'auoir entreprise apres tant de grands Personnages, & conduite iusques à ces derniers temps, où cette fatale complaisance (que la plusspart des Historiens ont pour les Princes) les porte bien souuent à trahir la verité. Ie supplie pourtant les Lecteurs de suspendre leur iugement, & de ne pas condamner mon Liure sans l'auoir leu. Ce n'est pas que ie pretende l'affranchir de la censure des Critiques en vn siecle si éclairé, & en vne matiere où le temps nous fait tous les iours découurir de nouuelles choses; ie me connois trop bien pour auoir cette vanité. Ie n'ignore pas aussi les qualités & les talents que l'on desire en vn Historien, ny les conditions de l'Histoire que l'on a rendue trop difficile par la multitude des preceptes. Ie n'areste icy les Lecteurs que pour leur dire que ie me suis engagé à ce dessein, autant par obeyssance que par inclination. I'auoüe d'auoir tousiours eü beaucoup de zele pour la Royale Maison de Sauoye, & i'ay tâché d'en donner des preuues en mon Histoire de Bresse: Neantmoins ie n'aurois iamais ozé entreprendre celle-cy, sçachant que ce trauail estoit au dessus de mes forces, sans le commandement exprés de MADAME ROYALE CHRESTIENNE DE FRANCE, & sans l'agréement du Roy. Ainsi ie ne dois pas ce me semble, passer pour temeraire ou pour presomptueux, si i'ay obey à vne si grande Princesse, & à vn si grand Roy, dont l'authorité me doit seruir de legitime excuse. Il est vray que le sujet que ie traitte n'est pas moderne, & que marchant sur les vestiges de tant de celebres Historiens, il y a peu d'apparence que ie puisse dire quelque chose de nouueau. Ie me persuade toutesfois que cette Histoire est tout autre que celles qui ont paru iusques à present: Car, outre qu'elle est fort exacte & accompagnée de dattes, i'ay éclaircy ce qui estoit obscur, découuert ce qui estoit caché, condamné ce qui estoit fabuleux, recueilly ce qui estoit épars, & redresfsé les matieres que nos Historiens n'auoient pas bien traittées. D'ailleurs ie n'ay écrit que sur de bonnes preuues, n'ayant deferé à la tradition ny à la coniecture que quand les autres aydes m'ont manqué; & ie proteste de n'auoir rien dissimulé de ce qui estoit necessaire pour l'éclaircissement des choses que i'ay traittées,

ou pour l'instruction de la posterité. Ceux qui écriuent des Histoires ne doiuent point auoir d'autres objets que la verité & la reputation, parce que l'vne les met à couuert du blâme & du mépris, & l'autre les garentit de l'oubly. Ie sçay bien que ce n'est pas le moyen de plaire à tous, mais quel remede à cela? c'est vn écueil ineuitable à ceux qui ont l'honneur en recommandation; & qui ne veut courir cette risque, ne se doit pas méler d'écrire, à moins que de vouloir passer ou pour lâche ou pour imposteur.

Apres donc auoir rendu raison de mon dessein, ie suis obligé d'en declarer l'œconomie. Ie l'ay diuisé en six liures: Au premier ie fais vne Description Topographique des Estats de S. A. R. des Alpes, des Fleuues, & des vestiges d'Antiquité, Voyes Militaires & Inscriptions Romaines qui s'y rencontrent. Ie traitte aussi de l'ancienneté de l'Estat de Sauoye, de la Famille & de la Noblesse de cette Royale Maison, de la Souueraineté des Ducs de Sauoye, de leurs Illustres Alliances, de la Loy Salique, & du droit de Primogeniture qu'ils ont tousiours obserué; de la Pieté & Sainteté des Princes & des Princesses de cette Famille, des pretentions qu'elle a sur plusieurs Royaumes, Principautés & Estats Souuerains, de ses Ordres Militaires, des principales Dignités & Charges de Sauoye, des Armes, Tenants, Cimier, Cry, Deuise, Seaux & Monnoyes; des Comtes & Ducs de Sauoye, des diuerses opinions sur l'origine de cette Royale Maison, & de celle qui paroit la plus vray-semblable. Au II. Liure, ie donne les vies de tous nos Princes depuis l'an 950. iusques à S. A. R. à present regnante, auec leurs Portraits, Mariages, Deuises, Enfans, Epitaphes, Figures de leurs Tombeaux, & les Armoiries de toutes les Familles qui luy sont alliées. Le III. contient les Branches Collaterales de cette Royale Maison. Le IV. les Genealogies des Enfans naturels. Le V. les Tables Genealogiques des Familles qui ont ou pris, ou donné alliance à la Sauoye, pour monstrer les soins que cette Royale Maison a tousiours eü de n'en rechercher ou receuoir que d'Illustres. Au VI. sont les Preuues de l'Ouurage, comme les Mariages, Testaments, Fondations d'Eglises & de Monasteres, Bulles des Papes & des Empereurs, Traittés de Paix auec les Souuerains, Ioustes, Tournois & autres Titres anciens & curieux.

Et quoy que cette Histoire porte seulement le Titre de Genealogique, c'est pourtant l'Histoire Generale de Sauoye; ne m'estant pas simplement attaché à distinguer les Branches de ce grand Arbre, mais à décrire les principales actions de nos Princes, leurs guerres, conquestes, disgraces, vertus & bonnes qualités. Il n'est pas necessaire de m'estendre à loüer ce genre d'écrire, puis qu'il n'est personne qui puisse nier que la connoissance des Genealogies ne soit absolument necessaire à vn Historien, parce qu'elle oste la confusion des Familles où il y a eü diuers Princes de mesme nom, & qu'elle enseigne d'où procedent les droits & les pretentions des

Roys

Roys & des Princes, lesquelles sans le secours de la Genealogie, ne se peuuent ny comprendre ny decider. Aussi les Grecs & les Romains en ont tousiours fait vne estime particuliere ; & en ces derniers siecles, cette sorte d'estude a eu tant d'approbation & d'applaudissement en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne & en Flandre, que nous voyons peu d'Histoires de Maisons Souueraines, qui ne soient Genealogiques. Or, entre toutes celles qui ont esté publiées, il n'en est point de plus parfaite ny de plus accomplie que celle de l'Auguste Maison de France, dressée par ces deux celebres Iumeaux Messieurs de Ste Marthe, sur le modele de laquelle i'ay formé celle-cy; auec cette difference seulement que i'y ay adiousté les Preuues; & que i'ay retranché du corps de l'Histoire les Genealogies de plusieurs Familles décenduës de cette Royale Maison; à cause qu'elles destournent le Lecteur & interrompent la suite du discours: Mais, pour satisfaire au iuste desir de ceux qui ont part à cét honneur, i'en ay dressé des Tables fort fideles au Liure V. où se verront les Genealogies des plus Illustres Familles de l'Europe. Au reste, afin que l'on puisse mieux comprendre la difference de cét Ouurage, & de ceux des Historiens de Sauoye qui m'ont deuancé, soit M. S. ou imprimés, i'ay crû qu'il n'estoit pas hors de propos d'en faire vn Catalogue suyuant l'ordre des temps qu'ils ont écrit, auec vn iugement equitable & des-interessé de leurs ouurages.

Le plus ancien M. S. que nous ayons est l'ancienne Chronique de Sauoye, composée en vieux Gaulois en forme de Roman, par vn Autheur incertain, qui viuoit du temps du Comte Verd. Iean de Tournes au supplément de l'Histoire de Sauoye de Guillaume Paradin, l'appelle la Chronique de Monsieur de Langes, parceque le President de Langes de Lyon en auoit vne. Elle est en l'Archiue de S. A. R. à Turin & en plusieurs Cabinets; i'en ay deux Exemplaires. Cette Chronique commence à Berold & finit au Comte Rouge inclusiuement; elle a esté écrite auec beaucoup de simplicité, & sur d'anciennes traditions, comme sont les Chroniques de Geoffroy de Viterbe, de Turpin, & de Martin le Polonois; & par consequent il y a plusieurs narrations fabuleuses, outre que l'Auteur n'y a mis que fort peu de dattes; ce qui a causé de grandes obscurités & d'estranges Anachronismes, parceque les dattes sont les guides de l'Histoire. *L'ancienne Chronique M. S.*

Au Monastere de Hautecombe, il y a deux anciennes Chroniques M.S. l'vne en François & l'autre en Latin: La Françoise est en parchemin collée & cloüée sur des aix, en la Chappelle des Princes de Sauoye, dont le Titre est tel: *S'ensuit la Genealogie des Illustres Seigneurs Comtes de Sauoye iadis, leurs prosperités, accroissements d'honneurs & Titres de biens, & aussi de leurs aduersités.* Elle finit à l'an 1391. & n'est proprement qu'vn abregé de l'autre, quoy que d'vn style different. La Latine est encore plus courte, & commence ainsi. *Geraudus non fuit Comes*; elle comprend succinctement la *Les deux Chroniques M.S. de Hautecombe.*

 suite

suite des Comtes de Sauoye, iusques au Duc Amé VIII. inclusiuement. Delbene la citée en son Traitté du Royaume de Bourgogne; i'en ay vn Exemplaire de caracteres fort anciens.

Chroniq. du Comte Rouge M.S. de Perrinet du Pin. Perrinet du Pin de Belley a fait la Chronique du Comte Rouge, du style & du langage de son siecle, c'est à dire en Roman, où il s'est fort estendu sur les actions de ce Prince, dont il estoit domestique; l'Original M.S. est en l'Archiue Royale de Turin: Mais ceux-là se sont trompés, qui ont pris son ouurage pour l'Ancienne Chronique de Sauoye, car ce sont pieces differentes & de diuers Autheurs.

Chronique M.S. d'Ambronay. I'ay tiré de l'Abbaye d'Ambronay en Bugey, par la faueur de Mre. Renaud de Malyuert de Vaugrigneuse Grand Prieur Claustral vne Chronique Latine de Sauoye M. S. laquelle commence ainsi, *Quia temporis angustia me cogit*, & finit à l'an 1487. l'Autheur en est incertain; qui depuis Berold iusques au Duc Amé huictiéme, n'a fait que suyure l'Ancienne Chronique; mais apres cela il est plus diffus & parle librement, & en homme qui auoit quelque part aux affaires; son langage est tres-mauuais, i'en ay l'original.

Iuuenal d'Aquin M.S. Iuuenal d'Aquin Piemontois d'origine, dont le M. S. est en la Bibliotheque de la Galerie du Chasteau de Turin, écriuit en Latin vne Chronique de Piemont de son temps, dés l'an 1475. iusques à l'an 1515. Autheur fidelle, non passionné, exact aux dattes, naïf en son style, mais peu eloquent.

Symphorien de Châpier. Symphorien de Champier Sieur de la Fauergue, par commandement de Louyse de Sauoye Duchesse d'Angoulesme Mere du Roy François I. fit imprimer à Paris l'an 1515. *Les Grandes Chroniques de Sauoye*, qu'il dressa sur l'Ancienne Chronique M. S. en y adioustant quelque chose du sien, & vn abregé des vies des Princes qui auoient regné depuis, iusques au Duc Charles le Bon, Ouurage qui ressent fort la Barbarie du siecle.

Le Presidēt Lambert. Pierre de Lambert Seigneur de la Croix, President de la Chambre des Comptes de Sauoye, fit des Memoires en François sur la vie de Charles le Bon, dés l'an 1501. iusques à l'an 1539. dignes de loüange, à cause de la sincerité de l'Autheur, qui a écrit en vray homme d'honneur & des-interessé, d'autant plus digne de foy qu'il parle des choses qu'il a veuës ou negotiées en diuerses Ambassades. Son M. S. est en l'Archiue Royale de Turin.

Iaques Delex. Iaques Delex Iurisconsulte de la Rochette en Sauoye, fit vn Abregé en Latin des Vies des Princes de Sauoye, auec les crayons de leurs Portraits, Ouurage de peu de fruit. Monsieur l'Euesque de Saluces en a le M. S. Le mesme Autheur a fait *Chorographia Sabaudiæ*, où il y a vne infinité de Fables & d'absurdités.

Iulian Taboüé. Iulian Taboüé Procureur General au Parlement de Chambery, sous le Roy Henry II. fit imprimer en Latin l'an 1560. vne Genealogie de la Maison de Sauoye, laquelle il dedia à Iaques de Sauoye Duc de Nemours, conceuë d'vne estrange façon: car, apres auoir fait

fait en Prose vn bref eloge de chaque Prince, tiré de l'ancienne Chronique M. S. & de Champier, il redit la mesme chose en Vers elegiaques.

Il y a vne Histoire Françoise de la Vie de Charles le Bon M. S. en la Bibliotheque de la Galerie du Chasteau de Turin, d'vn Autheur Anonyme, plustost Orateur qu'Historien, qui a oublié les principaux éuenements, & ne s'est attaché qu'à ceux qui luy ont fourny matiere à s'estendre. Il a preposteré les dattes, son style approche de celuy de Pierre Matthieu, ayant des bordures d'exemples & de passages de l'Antiquité, qui peuuent plustost destourner le Lecteur que le diuertir. I'en ay vne Coppie. Histoire de Charles le Bon M. S. d'vn Autheur Anonyme

Dominique Machanée Milanois, a écrit l'Histoire de Sauoye en Italien, dediée à Charles le Bon, ce n'est qu'vne simple traduction de l'ancienne Chronique M. S. & de Champier. Outre cela, il fit en Latin l'Histoire des neuf Ducs, à commencer par Amé VIII. iusques à Charles le Bon, & dedia ce Liure au Roy François I. Son style n'est pas agreable, il n'a point de methode, & peu de dattes; il s'attache souuent à des puerilités & à des choses domestiques, lesquelles ne sont ny d'exemple ny de consequence, & a laissé les publiques & les importantes. Ces deux M. S. sont en l'Archiue Royale de Turin. I'ay vn Exemplaire du dernier. Dominique Machanée.

Guillaume Paradin de Cuseau en la Bresse Chalonnoise, Doyen de l'Eglise Collegiale de Beaujeu, publia l'an 1552. *l'Histoire ou Chronique de Sauoye*, iusques à la mort de Charles le Bon: Et quoy que l'Ancienne Chronique M. S. & Champier luy ayent seruy de guides, neantmoins il ne les a point cités; & a auancé tout ce qu'il a dit, comme si c'eut esté de son crû: Mais ce n'est pas en cela seulement qu'il peut estre repris, car il a confondu bien souuent les temps, obmis les dattes des éuenements plus singuliers, & appuyé toutes les Fables de l'Ancienne Chronique, au lieu de les refuter. Iean de Tournes y adiousta par supplément ce qui estoit arriué depuis le decés de Charles le Bon iusques à son temps, où il s'est monstré peu entendu en l'Histoire, aussi n'estoit-ce pas sa profession. Guillaume Parad. Iean de Tournes.

Claude Paradin Neueu de Guillaume, suyuit ses traces en son Liure, intitulé, *Les Alliances Genealogiques des Roys & des Princes*, où il a placé vne Genealogie abregée de la Maison de Sauoye, auec les Armoiries, & s'est souuent equiuoqué. Claude Paradin.

Philibert de Pingon Baron de Cusy, Historiographe & Grand Referendaire de Sauoye, a fait plusieurs Ouurages pour cette Royale Maison, & en pouuoit faire de meilleurs, s'il eut eü le temps d'employer les lumieres & les belles connoissances qu'il auoit: Car, Charles-Emanuel luy ouurit ses Archiues & sa Bibliotheque; & luy fit communiquer les Titres des principaux Monasteres de ses Estats. Il fit mesme voyage en Saxe, par ordre de S. A. pour éclaircir l'origine de la Royale Maison de Sauoye; & toutesfois Philibert de Pingon

tesfois il n'a donné au public que son Arbre de Sauoye en Latin, auec des Eloges Sommaires de chaque Prince, où il a commis plusieurs fautes; outre qu'en cottant les degrés il a tousiours suiuy la prerogatiue de l'âge, & non pas l'ordre de la Succession, & de la Genealogie. Ce qui est contre les Regles; & par l'affectation qu'il a eü de faire marcher celle de Saxe auec celle de Sauoye, il a tellement embarrassé celle-cy, qu'elle n'en est ny claire ny intelligible. Son Histoire de Turin intitulée, *Augusta Taurinorum*, vaut beaucoup mieux, à cause des grandes particularités qu'elle contient, qui sont bien circonstantiées & authorizées. Il auoit encore entrepris d'écrire les Antiquités Allobrogiques, ou l'Histoire Generale de Sauoye en Latin, diuisée en trente liures, dont le M. S. est dans l'Archiue Royale de Turin, duquel i'ay vne Coppie: mais il ne l'a pas acheuée, n'ayant fait qu'ébaucher le Regne du Grand Amé. Cette piece est pleine de digressions importunes, le style en est rude; l'Autheur s'est fort estendu sur les affaires estrangeres, & a traitté celles de Sauoye fort legerement. Il s'est souuent amusé à décrire des Bals, des Dances, & des Festins, & à des etimologies ridicules, ce qui choque la dignité de l'Histoire. Il se contrarie en beaucoup d'endroits; & ce qui est de plus desagreable en son Ouurage, c'est que de tant de Titres & de Chartes importantes qu'il a alleguées, à peine en a-t'il donné vne entiere. En fin il fit vne Apologie Latine pour son Arbre de la Maison de Sauoye contre Alfonse d'Elbene, laquelle est la meilleure piece qui soit sortie de sa main. Quoy qu'il en soit, il faut auoüer que cét Autheur merite vne grande loüange, pour auoir esté le premier qui a le plus heureusement defriché nostre Histoire.

Louys Chieza.

Louys Chieza de Saluces, Senateur au Senat de Turin, fort sçauant en l'Histoire, nous a fait part en Italien de celle de Piemont, iusques à l'an 1585. où par occasion il a traitté succintement celle de Sauoye auec beaucoup de fidelité & d'erudition. Il a aussi publié vne Genealogie & vn Discours de l'origine de la Maison de Sauoye, où il y a de belles choses, & vne critique iudicieuse.

Ioseph de Cambian M.S.

Ioseph de Cambian Seigneur de Ruffia, Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, Baillif de Venouze, & Grand Maistre de l'Artillerie en Sauoye, Frere de Cesar de Cambian Seigneur de Ruffia premier President du Senat de Turin, a composé vne Histoire de Sauoye en Italien, laquelle commence au Duc Philippes, & finit à l'an 1599. dediée à Philippes-Emanuel Prince de Piemont, intitulée, *Historico Discorso*, laquelle est digne de recommendation: car, outre que le langage en est beau, elle est fidelle & sans partialité. Monsieur Bizet Conseiller de S. A. R. & Maistre des Comptes en Sauoye m'en a communiqué le M. S.

André Alberti M.S.

André Alberti Florentin, surnommé *Pomorancia*, dressa vne Genealogie de la Maison de Sauoye, en Vers Toscans, diuisée par Stances, où il n'y a rien de nouueau que sa façon d'écrire: Le

Manuscript

Manuſcript eſt en mon pouuoir, & s'eſt treuué parmy les reſtes de la Bibliotheque de Claude Guichard Seigneur d'Arandas Maiſtre des Requeſtes en Sauoye.

Antoine Delbene Eueſque d'Alby & Abbé de Hautecombe, emulateur & concurrent de Pingon, en ſon Traitté *de Regno Burgundiæ & Arelatis*, a traitté l'origine de la Royale Maiſon de Sauoye, & les principaux geſtes d'Hugues Marquis d'Italie, de Berold, & d'Humbert aux Blanches-mains, où il a debité beaucoup de choſes apocryphes; auſſi ne cite-t'il aucun Hiſtorien ou Manuſcript, d'où il ayt pû tirer ces amples relations qu'il nous a données. C'eſt pourquoy Beſly Autheur de l'Hiſtoire des Comtes de Poitou, au Traitté Latin qu'il a fait, de la vraye Origine d'Hugues Roy d'Italie, contre Gaſpard Schoſpius, luy a donné ce ſanglant brocard, *Solem fallit Delbenius, in cuius libris, vix quicquam veri inueneris, niſi à Vignerio ſit furatus.* Il fit encore vn petit Liure, *de Principatu Comitum & Ducum Sabaudiæ*, par lequel il a voulu deſtruire l'opinion de Pingon touchant l'origine de la Maiſon de Sauoye, où il n'y a que de la critique & peu de ſuc; l'vn n'ayant pas mieux rencontré que l'autre. Antoine Delbene Eueſque d'Alby.

Marc-Antoine du Buttet Gentil-homme Sauoyſien, Autheur du celebre Caualier, dreſſa vn petit Diſcours en François de l'extraction des Princes de Sauoye, dedié à Charles-Emanuel, dont le M.S. eſt en la Bibliotheque de ſon A. R. à Turin, où il n'y a rien de particulier. I'en ay vne Copie qui m'a eſté donnée par Monſieur Bourſier Conſeiller, premier Medecin & Bibliothecaire de ſon A. R. Marc-Antoine du Buttet M.S.

René de Lucinge Seigneur des Alymes en Bugey, Conſeiller d'Eſtat & premier Medecin de S. A. perſonnage fameux par ſes employs, écriuit en Latin l'Hiſtoire de ſon temps, intitulé, *Rerum toto orbe geſtarum Commentarij*, où il a touché les choſes de Sauoye en paſſant. Son M. S. eſt entre mes mains; il commence à l'an 1572. & finit à l'an 1585. René de Lucinge Seigneur des Alymes M. S.

Iean Tonſo Patrice Milanois, écriuit l'an 1596. la vie du Duc Emanuel-Philibert en tres-beau ſtyle Latin, & auec des remarques tres-curieuſes. Iean Tonſo.

Louys du Buttet Seigneur de Malatrait, Cheualier de la Sacrée Religion des Saints Maurice & Lazare, auoit projetté vne Hiſtoire entiere de Sauoye, auec ce Titre, *Decades Sauoyſiennes*, d'vn ſtyle beau & Hiſtorique; mais ce n'eſt qu'vne imitation de l'Ancienne Chronique de Champier & de Guillaume Paradin, ſans y auoir adiouſté que fort peu du ſien; bien qu'il n'ayt cité perſonne, non pas meſme Iean Tonſo en la vie du Duc Emanuel-Philibert, laquelle il a traduite de mot à mot; cét Ouvrage n'eſt pas acheué. Il eſt M. S. en la Bibliotheque de ſon A. R. à Turin. Monſieur Bourſier me l'a communiquée. Louys du Buttet M.S.

Iean Botero.

Iean Botero de Bennes en Piemont, Abbé de ſaint Michel de la Cluſe, a fait en Italien les Vies des Comtes & des Ducs de Sauoye, qu'il dedia à Charles-Emanuel l'an 1603. Cette piece n'eſt qu'vne traduction de nos Hiſtoriens, où les dattes ne ſont pas exactes; elle ne répond pas aux autres œuures de cét Autheur.

Fauſte Doglioni.

Fauſte Doglioni fit imprimer à Venize l'an 1608. vn Abregé de la Genealogie de Sauoye, intitulé, *Le Glorioſe Memorie della Famiglia auguſtiſſima dé Sereniſſimi Duchi di Sauoia*, dedié à Victor-Amé lors Prince de Piemont, & au Prince Emanuel-Philibert eſtant à Venize, où il n'y a rien de rare ny de ſingulier.

Lambert Vanderb.

Lambert Vanderburch, Doyen de l'Egliſe Noſtre Dame d'Vtrect, a fait en Latin, la meſme choſe que Botero en Italien, au Liure qui a pour Titre, *Sabaudorum Ducum, Principúmque Hiſtoria Gentilitia*, imprimé à Anuers l'an 1609. Ouvrage qui ne merite autre loüange, que celle de la traduction & de la beauté du ſtyle.

Papyre Maſſon.

Le meſme iugement ſe doit faire des Eloges Latins, que Papyre Maſſon a fait de nos Princes, où pourtant il a mis pluſieurs choſes obmiſes par les autres Hiſtoriens.

Louys de la Croix.

Louys de la Croix de Pignerol fit vn Abregé en Italien de l'Hiſtoire de Sauoye, dedié à Charles-Emanuel l'an 1611. dont le M.S. eſt en l'Archiue de Turin; mais S. A. n'en voulut pas ſouffrir la publication, parceque ce n'eſtoit qu'vn epitome de Botero.

Honoré d'Vrfé M.S.

Honoré d'Vrfé Marquis de Valromey, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, qui s'eſt rendu ſi fameux par le beau Roman d'Aſtrée, auoit projetté l'Hiſtoire de Sauoye en Vers heroïques François, qu'il intituloit, *La Sauoyſiade*, dont i'ay le M. S. mais il n'acheua que la vie de Berold.

Guillaume Baldezzan M.S.

Guillaume Baldezzan, Chanoine de la Cathedrale de Turin, a fait l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Piemont en Italien, où il y a beaucoup de choſes concernants l'Hiſtoire de Sauoye. Le M. S. eſt dans l'Archiue Royale de Turin, Ouurage remply de doctrine & de belles recherches.

Iean Friſat.

Iean Friſat Prieur de Tarentaiſe a écrit l'Hiſtoire de Sauoye en Vers Latins Elegiaques, plus conſiderable par ſa nouueauté, que par ſon vtilité.

Le P. Pierre Monod.

Le R. P. Pierre Monod de la Compagnie de IESVS, Sauoyſien d'origine, perſonnage des mieux verſés de ſon ſiecle en l'Hiſtoire, & qui eut moins de fortune que de merite, a trauaillé en pluſieurs façons pour l'Hiſtoire de Sauoye, ſon coup d'eſſay fut le Liure intitulé, *Recherches Hiſtoriques ſur les Alliances de France & de Sauoye*, en faueur du mariage de M. R. Chreſtienne de France auec Victor-Amé lors Prince de Piemont. Apres cela il publia en Latin d'vn ſtyle elegant, l'Hiſtoire de tout ce que fit Amé VIII. ſous le nom de Felix V. durant ſon Pontificat, ſous ce Titre, *Amedeus Pacificus*, Liure tres-bien reçeu. C'eſt luy qui eſt auſſi l'Autheur de

l'Apologie pour la Serenissime Maison de Sauoye, contre la premiere & seconde Sauoysienne; l'vne composée l'an 1600. par Arnaud Aduocat au Parlement de Paris, & l'autre l'an 1630. par Bernard de Rechigneuoysin Seigneur de Guron, où il y a beaucoup de choses concernants l'Histoire de Sauoye. Il fit encore le Traitté du Titre Royal en Italien, piece hardie & curieuse imprimée à Turin. Outre cela il nous reste quelques Manuscripts de ce grand homme, lesquels sont dans l'Archiue de son A. R. à Turin: Sçauoir l'Histoire de Geneue en françois qui est imparfaite, où il y a pourtant de belles choses; & les Annales Ecclesiastiques de Sauoye en Latin, où il vouloit remarquer la promotion & la suite de tous les Euesques & Prelats des Estats de S. A. R. les vies des Saints Personnages qui en sont yssus, ou qui y ont fleury, & les fondations des Monasteres de Sauoye & de Piemont, mais son M.S. ne va que iusques à l'an 1115. Il auoit eü aussi dessein d'écrire l'Histoire prophane de Sauoye par Annales, dont nous n'auons que quatre ou cinq cahiers de la vie du Duc Amé VIII. Il eut esté à souhaitter qu'il eut vescu plus long-temps, & que ses derniers iours eussent esté plus tranquilles, afin d'acheuer ce qu'il auoit si iudicieusement commencé.

Le Comte Emanuel Thesauro, Grand Croix de S. Maurice & de S. Lazare, Gentil-homme sçauant & eloquent, a décrit en beau style Toscan, les sieges de Turin, d'Yvrée & de quelques autres places, pendant la derniere guerre ciuile de Piemont. Il a encore fait plusieurs autres pieces Historiques. *Monf. le Comte Thesauro.*

L'Illustrissime & Reuerendissime François-Augustin Chieza, Euesque de Saluces, Conseiller, Aumosnier & Historiographe de S. A. R. fort intelligent en l'Histoire, nous a donné en Italien vne Relation Topographique de Piemont, en l'estat qu'il estoit l'an 1635. vne Chronologie Historique en Latin des Euesques & Prelats de Piemont & de Sauoye; & son Liure intitulé, *Corona Regia di Sauoia*, en deux Tomes, Ouurage d'vn grand labeur. Nous attendons encore de luy auec impatience l'Histoire de Piemont, les Genealogies des Familles Nobles, vn Discours des Terres & Seigneuries, & vn Recueil de toutes les Chartes & Titres des Eglises & des Monasteres de Piemont. *Mr. l'Euesque de Saluces.*

L'Illustrissime & Reuerendissime Paul Britio Euesque d'Albe, Prelat recommendable autant par sa pieté, que par son sçauoir, a publié en langue Latine l'an 1647. vne Histoire des Conuents de S. François de Piemont, laquelle contient plusieurs choses remarquables, touchant l'Histoire Generale de Piemont, à laquelle a donné aussi vn grand éclaircissement, son grand Ouurage des progrés de l'Eglise Occidentale. *Mr. l'Euesque d'Albe.*

Dom Valerian Castillon Gentil-homme & Patrice Milanois, Religieux de l'Ordre de S. Benoist, Historiographe du Roy & de S. A. R. a fait plusieurs belles pieces Historiques, en langue Italienne, com- *Mr. l'Abé de Castillon.*

me *Il Statista regnante*, c'est à dire l'Idée d'vn grand Prince & d'vn grand Capitaine, dressé sur la vie de Charles-Emanuel, la description de la source du Pau, vn Panegyrique de Charles-Emanuel, & la relation des ceremonies & réjoüissances faites au Mariage de la Serenissime Princesse Adelayde Duchesse de Bauieres. Il nous fait encore esperer les vies de Charles-Emanuel, & de Victor-Amé, l'Histoire de la Regence de M. R. & celle de la guerre des Vaudois & autres Oeuures, qui sans doute auront l'applaudissement deû au merite singulier de l'Autheur.

Le R.P. Dom Orengiano. Dom Pierre-Paul Orengiano, Religieux de l'Ordre de S. Antoine, qui auoit de grandes connoissances de l'Histoire, a composé vn beau Panegyrique du Duc Charles-Emanuel, en langue Italienne, & l'Histoire de la Ville d'Yvrée; & si la mort ne l'eut preuenu, il promettoit de mettre au iour l'Histoire du dernier Regne des Lombards en Italie, auec la Genealogie & les actions des anciens Roys d'Italie Marquis d'Yvrée.

Le Comte Alfonse Loschi. Le Comte Alfonse Loschi Vicentin, dans ses Abbregés historiques en Italien, a donné celuy de la Genealogie de la Royale Maison de Sauoye, l'an 1652. auec beaucoup de grace & de sincerité.

Le R. P. Giuglaris. Le R. P. Giuglaris de la Compagnie de Iesus, personnage celebre par ses Ouurages; dressa aussi vn Abregé de Genealogie, de cette Royale Famille, auec quelques Eloges Historiques, d'vne methode nouuelle. Il fut enuoyé en Bauieres, en faueur du Mariage de la Princesse Adelayde, & a esté depuis imprimé.

Nicolas Ritterhusius. Nicolas Ritterhusius Iurisconsulte Alleman, homme de grande estime, a donné au public vn Volume Latin, de Genealogies d'Empereurs, de Roys, Princes, Ducs, Marquis, Comtes & autres grands Seigneurs de l'Europe, en Tables, dés l'an 1400. iusqu'à present; où il a mis celle de la Maison de Sauoye, auec plus d'exactitude & de fidelité, qu'aucun autre de sa Nation.

Dom Hylaire de S. Iean Bapt. Feüillant. Nous attendons encore les Annales Latines de Sauoye du R. P. Dom Hylaire de S. Iean Baptiste, Religieux de l'Ordre des Feüillans, & Prieur d'Abondance en Chablais, qui par ses grandes recherches ne manquera pas de produire quelque chose d'excellent.

Vincent Borée. Ie ne sçay si ie ne feray point tort à tant d'Illustres Historiens, de mettre en rang auec eux, le *Florus de Sauoye* de Vincent Borée Iurisconsulte Sauoysien, imprimé à Lyon l'an 1654. parce que ce Liure ne contenant qu'vne compilation d'erreurs & de fables, a esté aussi-tost supprimé que publié, & a diminué la reputation que l'Autheur s'estoit acquise, par la publication d'autres pieces de sa profession.

Outre tous ces Historiens, il y en a d'autres que ie ne mets point en ce catalogue, parce que ie ne les ay pû recouurer: Sçauoir, l'Histoire de Sauoye, que Guillaume Fichet Sauoysien, Docteur de Sorbonne & Recteur de l'Vniuersité de Paris, dedia au Bien-heu-

reux

reux Amé IX. (du merite de laquelle ie ne doute point, parceque cét Autheur estoit Illustre en doctrine & en pieté, qui semblent hereditaires à sa Famille) & l'Histoire de Sauoye en Italien, composée par Ieoffroy Iacomel de Pignerol, laquelle aussi est Manuscripte. Pingon en son Arbre & en son Histoire de Sauoye M. S. & Monsieur l'Euesque de Saluces en son catalogue des Escriuains Piemontois& Sauoysiens, ont fait mention de ces deux Autheurs.

Ie laisse à parler des Historiens Allemans, comme de Ierosme Henninges, de George Fabrice d'Helias Reusnerus & de Iean Limnæus, qui dans leurs Genealogies; ont inferé celle de Sauoye, en laquelle ils ont presque tous fait autant de fautes, qu'il y a de degrés de generation, ainsi que la suite de ce Liure le fera voir. Ie ne dis rien aussi des beaux Ouurages de Messieurs de Thou, de Capriata, de Gualdo & de Siry, parce qu'ayants traité l'Histoire generale de leurs temps, & n'ayants parlé des affaires & des guerres de Sauoye que par occasion, ils ne doiuent pas estre mis au rang des Historiens de Sauoye; quoy que dans les matieres qu'ils ont traittées, ils s'en soyent acquités auec beaucoup de loüange. Ie ne dis rien non plus des Historiens de la Ville d'Ast, qui sont M. S. en la Bibliotheque Royale de Turin: sçauoir Ruffin, Ventura, Guillaume Ventura, & Antoine Astesan Poëte, qui a écrit en Vers Latins Elegiaques, à cause qu'ils n'ont parlé des affaires de Sauoye de leur temps que fort legerement, & à l'auantage de leur Patrie.

Et voyla tous ceux qui ont écrit en gros ou en detail l'Histoire de Sauoye que i'ay cités, lors que ie les ay reconnus veritables, ou que i'ay refutés quand i'ay eü des preuues contraires à ce qu'ils ont dit: Car, quoy que l'on doiue deferer beaucoup à ceux qui ont les premiers traité l'Histoire d'vn Pays, ou d'vne famille; neantmoins ie sçay par experience, que nos plus anciens Historiens ont bien souuent donné dans la Fable. C'est pourquoy ie me suis assujetty à feüilleter exactement les Archiues de son Altesse Royale à Turin, celles de la Chambre des Comptes de Sauoye, du Chasteau de Nice, & les Titres des plus anciennes Eglises, Monasteres, Villes & des grands Seigneurs des Estats de S. A. R. & des Prouinces circonuoysines; Comme aussi celles des Chambres des Comptes de Paris, de Grenoble, de Dijon & de Dole; & les Cabinets les plus curieux de Paris & du Royaume, parceque ce sont les fidelles & veritables sources, & les tresors où vn exact Historien doit prendre les solides fondements de son Ouurage.

Mais comme il est impossible en fait d'Histoire, qu'vn particulier puisse auoir toutes les lumieres & toutes les connoissances necessaires; qu'il voye tout, & qu'il aille par tout, i'auoüe ingenuëment d'auoir esté assisté en diuerses occurrences, par des personnages curieux de Sauoye, de Piemont, de France, & d'autres Pays voysins, qui faisant gloire de seruir le public, ont eü la bonté de me commu-

 niquer

niquer tout ce qu'ils auoient remarqué, qui pouuoit seruir à mon dessein, lesquels i'ay nommés en tous les endroits de cét Ouurage, où i'ay esté secondé d'eux, afin que la Posterité leur ayt la mesme obligation, dont ie me reconnois leur redeuable.

Au surplus, quelque soin que i'aye pris pour me bien acquitter du commandement que i'ay eü; ie crois que le sujet que i'ay traité est si vaste, qu'il y aura touiours dequoy occuper ceux qui apres moy voudront s'y appliquer. Cependant ie supplie les Lecteurs d'agréer mon trauail, & d'auoir la bonté de m'auertir des fautes que ie puis auoir commises, lesquelles ie suis prest de corriger en vne seconde edition, auec la mesme facilité que i'ay repris les Historiens qui m'ont deuancé. *Iniquum enim est, vt quisque de aliis iudicare velit, & iudicari de se nolit.*

D. Aug. ad Pascent. epist. 174.





IN SERENISSIMÆ CHRISTIANÆ A FRANCIA Sabaudiæ Ducissæ, Reginæ Cypri, Symbolum Heroïcum.

Cuius Typus est adamas cum lemmate,
Plus de fermeté que d'éclat.



VID cæca sexûs ambitio putat
Inesse gemmis lumen amabile,
Solisque scintillis cadentis
Chrysolytos, Cyanósque gigni?

Iactare cesset iam sua sidera
Superba tellus; discat auariùs
Opes tueri, nec caducis
Diuitias onerare guttis.

Quæsita longè mille periculis
Portenta, præstant partubus integris:
Bilémque claratam furentis
Oceani manus vda carpit.

Euisceratis rupibus intimos
Terræ recessus dira cupidinis
Fames pererrat, nec sepulchris
Parcit auara manus nepotum.

Quid fœminarum mundus inutilis
Suis coruscat sideribus? nitent
Stellæ minores inter vmbras,
Dum Phaleris mulier superbit.

Lasciuientis lucra proteruiæ
Splendent in auro, Lollia cernitur
Calcare gemmas, turpiúsque
Ferre suos soleata quæstus.

Lucet Smaragdis Hypsiphylæ manus,
Armilla cingit brachia pensilis,
Atque erubescendam, pyropis
Hermione tegit vncta frontem.

At CHRISTIANÆ *mens oculatior*
Nec luce gaudet, nec vitreum iubar
Tantique gemmarum nitorem
Allobrogum facit Imperatrix.

Inuicta ferro vis adamantina,
Gemmaque virtus infragilis placet,
Quæ nec domari malleata
Tuditibus, subigive poßit.

Virtutis illud nobile Symbolum,
Inter procellas monstrat Amazonem
Durasse, densos & furentis
Oceani superasse fluctus.

Premente bello constitit integra,
Secuta luctus publica faustitas
Latè coronauit laborum
Iliadem, vigilésque curas.

At lucis expers ne sit & vltimæ
Æterna virtus, atque adamantinis
Pangenda templorum tropæis
Imperij monimenta quondam

Tempus caducum ne sinat erui,
Edaxque rerum dentibus inuidis
Rodat vetustas, eruditis
Codicibus GVICHENONE *præstas.*

Per te Nepotes, seráque sæcula
Discent, Sabaudæ prælia gentis, &
Orbi regendo CHRISTIANAM
Esse Parem, CAROLIQVE *Matrem,*

Vtróque felix nomine, Dignáque
VICTORE *Coniux, sparsa recolligit.*
Momenta Maiorum, SVAQVE
LVCE NITET GENEROSA VIRTVS.

CL. FRANC. MENESTRIER è Societate IESV

EIVSDEM.

EIVSDEM.
In Authorem Operis.

*LLOBROGVM fastos, monimentáque clara triumphis,*
Scribe, triumphali nomina digna cedro.

Christinam & Carolum palmaribus insere chartis,
Famáque det palmam quam tibi penna dedit.

Te dignus labor est: mansuráque scribere gesta,
Et Regum Annales, est, SAMVELIS *opus.*

SONNET.

SOrtez de vos tombeaux éclatantes de gloire,
Ombres, dont les vertus & les vaillans exploits,
Ont soûmis en leur temps cent peuples à vos lois,
Et couronnez vos soins des fruits de la Victoire.

Vos noms vont faire en fin la pompe de l'Histoire,
Et pour vous faire viure vne seconde fois,
CHRISTINE *Fille & Sœur de deux illustres Rois*
Graue vos actions au Temple de memoire.

Empruntant le secours d'vne sçauante main,
Elle veut que l'éclat du Grec & du Romain
Cede au lustre immortel, dont elle vous couronne.

Deux fois Mere d'vn Fils, qui vous rend glorieux
Elle veut que ce Fils, dont l'éclat l'enuironne,
Le fasse reflechir sur ses Nobles Ayeux.

LE MESME.

IN

IN AVTHORIS ET Operis commendationem.

DVM longo Allobroges à funere vindicat Author;
Assurgitque noua dexteritatis opus.
Regulus Italiæ taceat; fastûque relicto,
Alpino Venetus, cedat honore DVCI.
Inclyta mirentur Patrum monumenta SABAVDI
Quò vetus immensum gloria pandit iter.
Semisepulta suæ Proceres molimina gentis,
BERALDI stupeant inualuisse manu.
TV quoque DVX primos inter numerande Parentes,
Nullis Augusto Regibus ore minor.
Hanc turbam HEROVM claro TIBI sanguine iunctam
Inspice, & antiquæ stemmata mille Domus.
Cerne tuis dudùm congesta trophæa triumphis,
Maternáque auctum Nobilitate decus.
Cerne tuo CHRISTINA potens data prælia iussu;
Cerne triumphanti colla subacta throno.
Cerne tuâ stratos iterùm Virtute Rebelles,
Et domitos fracta seditione duces.
Hæc TIBI Nobilibus sacrat GVICHENONIVS ausis;
Hæc vouet illustri non peritura Typo,
Sic vnus CAROLO (CHRISTINA) resurgit Apelles,
Sic pro TE Phidiam Gallia nostra tulit.

Hæc lubens cecinit amico BALTAZAR EDOVARD Regius in Præsidiali Sebusianorum Foro Consiliarius.

EXTRAIT

EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAr grace & Priuilege de Sa Majesté, datté à Paris le 23. iour de Feurier 1657. Signé, LOVYS. Contresigné, FLOVST, & deuëment séellé en cire jaune. Il est permis au Sieur GVICHENON Historiographe de France & de Sauoye, de faire imprimer & distribuer par qui bon luy semblera, pendant dix ans, vn Liure par luy composé, intitulé, *Histoire Genealogique de la Royale Maison de Sauoye, diuisé en deux Tomes*, auec deffences à tous Imprimeurs, Libraires, Graueurs & autres personnes d'en entreprendre l'impression, en tout ny en partie, pendant ledit temps, que par la permission dudit Sieur GVICHENON, à peine de deux mille liures d'amende, applicable moitié au Roy, & l'autre moitié audit Sieur GVICHENON, de tous ses despens, dommages & interests, & en outre de la confiscation des Exemplaires.

Ledit Sieur GVICHENON a cedé son Priuilege à Sieur GVILLAVME BARBIER, Imprimeur ordinaire du Roy à Lyon, par Traitté fait entr'eux.

Les Exemplaires de la Bibliotheque du Roy ont esté fournis.

CONSENTEMENT

CONSENTEMENT DE MONSIEVR le Procureur du Roy.

VEu le Priuilege accordé par Sa Majesté au Sieur GVICHENON, Historiographe de France & de Sauoye, en datte du 23. iour du mois de Feurier de l'année derniere 1657. la declaration dudit Sieur GVICHENON au profit de GVILLAVME BARBIER Imprimeur ordinaire du Roy:

Ie n'empesche pour le Roy, que conformément audit Priuilege, il soit permis audit BARBIER d'imprimer & mettre au iour pendant dix ans, *L'Histoire Genealogique de la Royale Maison de Sauoye*, auec deffences pendant ledit temps à tous Imprimeurs, Libraires, Graueurs & autres personnes d'en entreprendre l'impression pendant ledit temps, aux peines portées par ledit Priuilege. Fait à Lyon ce 26. Septembre mil six cents cinquante-huit.

VIDAVD.

PERMISSION DE MONSIEVR le Lieutenant General.

SOit fait suiuant les Conclusions du Procureur du Roy. Fait les an & iour susdits.

SEVE.

CARTE GENERALE DES ESTATS DE S.A.R. TANT DECÀ QVE DELÀ LES MONTS. ET DV ROYAVME DE CHYPRE.

29 30

46

45



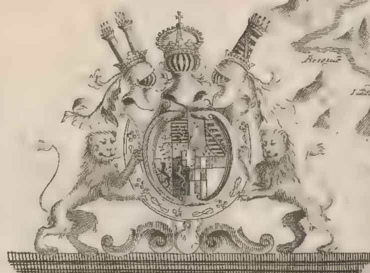


NOVARA

DVCATVS MEDIOL PARS


BVRGVNDIÆ COM PARS
LAC DE GENEVE
BAILLAGE DE GEX
GEX
GENEVE
LAVSANNE
BAILLAGE DE VAUD
CHAMBERI
ISERE F.
S.GENIS
BELEY
NANTVA
Seissel
Guier f.

M. Geneura
BRIANSON
PINAROLO
V D'ANGROGNA
PO F.
AMBRUN
Barcelone
Vbate f.
Sture
GRASSE
VENCE



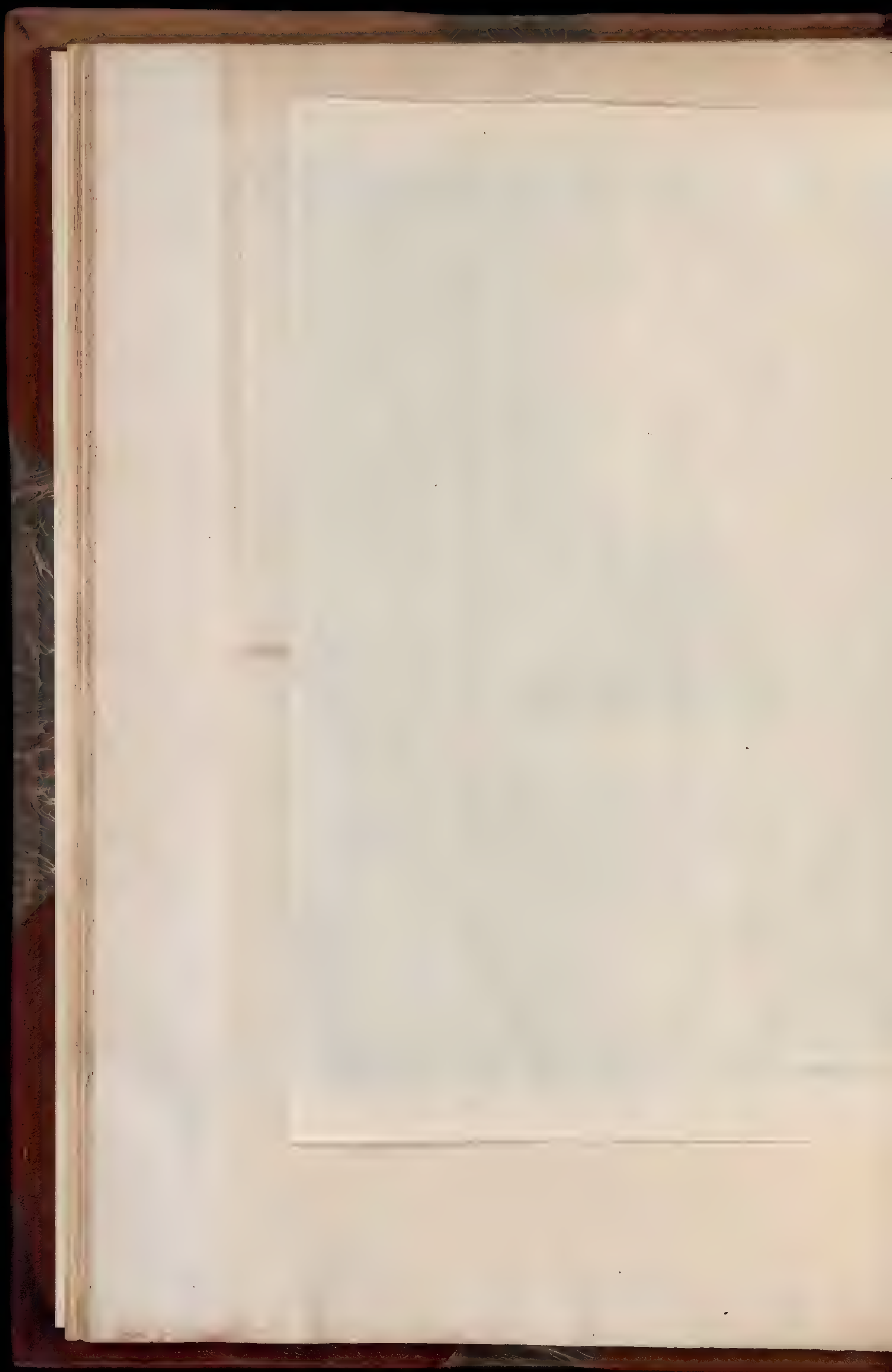
REGNVM CYPRI.



de Pienne sc.

27

28





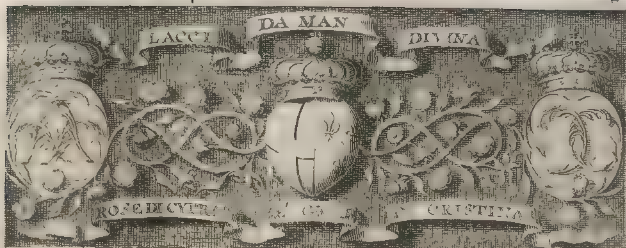
STATVS REIP. GENVENSIS PARS.
MARE GENVENSE
TVRINO
CHIERI
CASALE
ASTI
ALLESSANDRIA
NIZZA
ALBA
CHERASCO
FOSSAN
SALVZZO
CVNEO
MONDOVI
CEVA
ALBENGA
TANARO F.
A P P E N N I N I
S
L
M
P
44
43

A

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA ROYALE MAISON DE SAVOYE.

Liure premier.

CONTENANT LES CHOSES QVI regardent l'Illustration des Estats de S. A. R. les Grandeurs & les Prerogatiues de cette Royale Famille, & l'Eclaircissement de son Origine.



DESCRIPTION TOPOGRAPHIQVE DES ESTATS DE LA ROYALE MAISON DE SAVOYE,

CHAPITRE PREMIER.



LEs Estats de S. A. R. de Sauoye, selon la diuision moderne, sont ou deçà, ou delà les Monts: Ce qui est au deçà des Alpes est compris sous le nom general de Sauoye; & ce qui est au delà sous celuy de Piemont. Or quant à la Sauoye (c'est à dire tout le Pays qui porte ce nom) Pie II. qui en a voulu faire vne description a dit, *Qu'il est situé és Alpes, qui separent la Gaule de l'Italie, & qu'il s'estend depuis la Mer Ligustique, iusques aux Suisses.* (*Gobelin lib.7.*) Guillaume Paradin ne s'est pas mieux expliqué, ayant simplement limité la Sauoye *par les Alpes Maritimes du costé de Nice, & de Piemont, par le Rhin, par le Rosne, & par le Montjura:* (Hist. de Sau. liu.1. ch.2.) Mais ces descriptions sont trop vagues & generales; car les vrayes limites de Sauoye sont le Piemont; le Valais, la Suisse; le Rosne, le Daufiné & la Prouence. Plusieurs Peuples ont autrefois habité la Sauoye, sçauoir les Centrons, les Garocelles, les Brannouiciens, les Antuates ou Nantuates, les Latobriges, les Focunates, & les Allobroges.

Les Centrons.

Commençons par les Centrons, qui sont au pied des Alpes Pennines; c'est la Tarentaise, où Cesar passa auec cinq Legions Romaines venant en France: *Ibi Centrones & Garocelli & Carturiges*, (dit-il,) *locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur.* (*Lib.1. de Bell.Gall.*) Ptolemée loge mal les Centrons, entre les Alpes Greques, la Riuiere de Doyre, la Val-d'Aouste & le Lac Maiour; parce que la Tarentaise proprement se prend depuis le Village de sainct Germain, qui est au pied du petit sainct Bernard, iusques à sainct Viard entre Montailleur & Tornon. Strabon a connu ces Peuples parlant des chemins pour venir d'Italie en France; (*Lib. 4. Geograph.*) leur Capitale estoit autrefois vne Ville appellée Centron, *Centro* ou *Ceutro*, qui est sur le chemin de Moustier à Ayme & qui n'est à present qu'vn simple Village: (*Papyr. Masso de flum. Gall.*) Le Siege de l'Archeuesque de Tarentaise y estoit, d'où ceux de Tarentaise furent appellés Centrons; cette Ville se nommoit dans la Notice des Prouinces de Gaule, *Ciuitas Centronum*; (*Monet Geograph.*) mais elle changea apres de nom, & fut appellée *Tarantasia*, puis *Darantasia*,

Itinerar. Anton. Tab. Peuting. Hist. Chronol. Pedem. cap. 42.

tasia, elle est ainsi nommée dans l'Itineraire d'Antonin, *Daratasia* chez Æthicus, & dans la Table de Peutinger. Apres la ruine de cette Ville, le Siege Archiepiscopal fut transferé à Moustiers, *Musterium, vel Monasterium*; & jadis *Forum Claudij Neronis Centronum*, ou *Ceutronum*: Ptolemée l'appelle simplement *Forum Claudij*; outre Moustiers : Il y a encore quelques autres Villes, Bourgades & Chasteaux en Tarentaise comme Conflens *Confluentium à Confluenti*, Belentro *Bergintrum* en l'Itineraire d'Antonin, le Fort sainct Iaqueme; Aigueblanche; Brianson; Ayme *Axima* chez Ptolemée, ou *Axuma* dans l'Itineraire d'Antonin; le Bourg S. Maurice erigé en Comté, puis en Marquisat; Sainct Thomas aussi Marquisat & autres lieux moins celebres.

Itiner. Anton.

Les Garocelles.

Annal. Bojor. lib. 4. Commen. sur Cesar de Republ. Heluet. De Regn. Burgund.

Les Garocelles, *Garocelli* selon Marlian, Glarean & Paradin, sont les Peuples qui habitoient le Montcenys & les Montagnes voysines qu'Auentin nomme mal à propos *Cibenniea iuga*; c'est d'eux que Cesar a parlé au passage sus-allegué, les faisant voisins des Centrons; Vigenere & Iosias Simlerus, comprennent sous ce mot toute la Valée de Morienne, & apres eux Delbene, le P. Monet & le P. Labbe en ses Tableaux Geographiques; Ce qui pourtant n'est pas la plus commune opinion, qui veut que toute cette Valeé, soit le Pays des Brannouiciens, appellés par Cesar *Brannouices*, ou *Bramouices*, qui est le sentiment de Gilbertus Cognatus, & de l'Autheur de la Description de la Gaule, qui est à la fin des Commentaires de Cesar. *Alpinam Gentem* (dit-il) *per quam in Italiam transitus est*; en effect le Village de Braman, en la Valée de Morienne, qui autrefois (ainsi que porte l'ancienne tradition du Pays) estoit la Capitale des Brannouiciens, ou Bramouiciens, est situé au pied du petit Moncenys, qui est l'vn des passages pour entrer en Italie; Le mesme Delbene, par vne contrarieté manifeste a dit ailleurs, sous le mot *Bramonices*, que c'estoit le Val de Morienne, ou le Briançonnois. Monsieur l'Euesque de Saluces Personnage des mieux versés de ce siecle en l'Histoire, est aussi d'aduis que l'ancien nom de toute la valée de Morienne estoit *Brannouices*; La Capitale à present de ce Pays-là (qui porte depuis plus de six siecles titre de Comté) est sainct Iean de Morienne. Les autres lieux plus considerables sont, Lanebourg au pied du Montcenys, où se voyent des vestiges de Ville; Tremignon, Braman, sainct André; sainct Michel; la Chambre Marquisat; Argentine celebre par ses forges, & Aiguebelle par son Chappitre & par le Fort de Charbonnieres.

Les Brannouices.

De Bell. Gall. In descrip. Gall.

In Ind. Geograph. ad calcem. hist. de regno Burg. Hist. chronol. Pedem. cap. 45.

Les Antuates.

Cluuer. Germ. antiq. l. 2. c. 6. Lib. 1. Cosmogra. Au Theatre Cosmograph.

Les Antuates ou Nantuates, *Antuates, siue Nantuates*, comprenoient l'ancien Duché de Chablais, le Pays de Gauot; sainct Maurice & son Territoire, comme nous l'apprenons d'vne Inscription Romaine qui s'y void encore auiourd'huy; Munster a creu que c'estoit la Ville de Nantua en Bugey, trompé par l'affinité du nom; en quoy il a esté suiuy par Paradin & par Gabriel de la Roche-Maillet. Schudus a écrit que c'estoit le Pays de Vaud; Pline & Strabon en ont parlé plus confusément, ayant logé simplement les Antuates, entre les Peuples qui habitoient les Alpes : Il est vray que les ayans donné pour voisins des Veragrois, des Sedunois, & du Lac Leman, ils ont laissé vne coniecture inuincible, que ce fussent ceux de Chablais, de Gauot, & de sainct Maurice. A quoy le passage de Cesar est formel, il dit donc : *Cùm in Italiam proficisceretur Cæsar, Serg. Galbam cum legione duodecima, & parte equitatus, in Antuates, Veragros, Sedunósque misit, qui à finibus Allobrogum & Lacu Lemano, & flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent.* Or qui ne iuge par là, & par les confins des Allobroges & du Lac Leman, que les Antuates demeuroient en Chablais, autour du Lac Leman & du Rosne, puis mesme qu'ils sont sur le chemin des Veragrois & des Sedunois, qui ne sont autres

Lib. 3. de bel. Gal.

autres que ceux qui habitent les Valées de Martegny & de Syon: Glarean auoüe aussi que les Antuates sont entre les Allobroges, & les Veragrois; & Guilliman apres luy, & les estendent delà le Lac Leman iusques à Veuay; à quoy panchent Cluuer & Plantin. Fauin dit que les Antuates ou Nantuates sont ceux du Comté d'Aelen, qui depend du Canton de Berne. Marlian s'est encore equiuoqué; car quoy qu'il demeure d'acord, que les Antuates estoient voisins du Rosne, des Allobroges & de Geneue; toutefois il dit qu'il y a en ce Pays-là vn Bourg & vn Monastere qui est du Diocese de Geneue, entre Geneue & le Dauphiné qui ne peut estre que Nantua, (à suiure cette description) qui en est bien éloigné. Les Villes & Chasteaux plus remarquables des Antuates, sont Tonon qui en est la Capitale. Euyan *Aquianum*, Lullin Marquisat, Alinges Comté, Coudrée Marquisat, Cursinge, Ermance, Langins Comté; Ripaille fameux par la retraite du Pape Felix V. Sainct Maurice celebre par cét insigne Monastere appellé autrement *Agaunum*, & jadis *Tarnadæ*, ou *Tarnajæ*. Nouille au bout du Lac Leman, *Penne locus*, ou *Penno lucos*, dans les Itineraires; & Veuay *Viuiscum* ou *Vibiscum*, où l'Empereur Henry IV. fut rencontré par Amé II. Comte de Sauoye, & par Adelayde de Suze sa Mere, que l'Historien du temps à nommé *Cius* pour *Viuis* par corruption de *Viuiscum*. D'où s'ensuit que ceux-là se sont mécontés (du nombre desquels sont Munster & Guilliman) qui ont creu que le Chablais estoit le Pays des Equestres. *Equestres siue Cabalenses aut Caballicenses à Caballus, siue equis*, dont Geneue (à ce qu'ils disent) estoit la Capitale, sous pretexte qu'il s'y void deux Inscriptions Romaines, qui parlent *de Ciuitate Equestri*; car elles y peuuent auoir esté portées, outre qu'à Rome il y a plusieurs Inscriptions anciennes, qui parlent de toutes Nations, & ainsi parmy toutes celles de Geneue, il n'est pas inconuenient qu'il y en ayt vne qui fasse mention de cette Ville Equestre, comme a fort bien remarqué vn grand Personnage. En effect ce qui preuue que Geneue & *Equestris* n'estoient pas mesme chose; l'Itineraire d'Antonin & la Table de Peutinger l'apprennent, quand décriuants le chemin de Milan iusques à Strasbourg, par le petit S. Bernard, ils mettent *Genaua* qui est Geneue, & *Equestris* apres, qui est Nyons. D'ailleurs cette difference s'establit par vne Notice des Eglises, écrite l'an 42. du Regne de Charlemagne, où Geneue *Ciuitas Geneuensium*, est logée *sub Prouincia Viennensi*, & *Ciuitas Equestris sub Prouincia Sequanorum*. Quant au moderne nom de Chablais, il est difficile d'en donner l'etymologie, sinon que l'on voulust dire que ce Pays ayt esté ainsi nommé Chablais, *quasi Champs à blés*, d'où on auroit fait *Chablés*, puis *Chablays*; parce qu'ils estoient voisins des Veragrois, appellés *quasi veros agros*, mais cela n'est qu'vne legere coniecture.

In not. ad Comment. Cæsar. *De reb. Heluet. l.1.c.2.* *Germ. antiq.l.2.c.6.* *in Heluet. par.3.* Au Theatre d'honneur & de Cheualer. pag.485. *In descrip. Gall.* *Itiner. Anton. Tabul. Peutinger.* *Guillim. de reb. Heluc. lib.1.c.9.* *Lambert Schafnab.* *Lib. 3. Cosmogra. de reb. Heluet. lib.1.c.2.* *Iul. Cæsa. Scalig. epist.249.*

Les Latobriges.

Les Latobriges, *Latobriges* ou *Latobrigi*, sont ceux du Pays de Vaud, ce que deux Passages de Cesar nous apprennent, qui dit qu'ils sont voisins des Suisses & situés sur le bord du Lac Leman proche des Allobroges. *Heluetij* (dit-il) *profectionem parantes in Galliam, & iam in procinctu persuadent Rauracis & Tulingis & Latobrigis finitimis vti vnà proficiscantur.* L'autre passage est tel: *Latobrigi vel Latobriges ad Lacum Lemanum, Allobrogum etiam finitimi, quippe Rhodanus & Lacus Lemanus Allobroges & Prouinciam Romanam ab iis separant.* En quoy s'est trompé vn grand Geographe de ce siecle, qui a écrit que les Latobriges estoient ceux de Brigue, qui sont bien éloignés du Lac Leman. Marlian, Schudus & Guilliman ont crû que c'estoit ce Pays qui est entre le Rhin & la Forest Hercynie, dont Schafouze est la Capitale. Plantin dit que leur situation est inconnuë. Les principaux lieux des Latobriges estoient Yuerdun, appellé *Ebrodunum, vel Ebrodunense castrum, iuxta Orbam suprà*

De Bell. Gall. *Cluuer. Germ. antiq.l.2.c.4.* *Heluet. 3. part.*

Tab. Peutinger. *Lacum*, dont la Table de Peutinger fait mention ; Lausanne *Losanna Lausonia à Lausanio Lacu, siue Losanna*; *Lausunum* en l'Itineraire d'Antonin, & quelquefois *Lausodonum.* Rolle *Rotulum*; *Morges*; *Rosey*; *Morat*; Nyon *Neuidunum, Castrum Neuidunense, Equestres.* Ou bien *Colonia Iulia Equestris*; parce que Iules Cesar y mena vne Colonie, ainsi nommée dans la Notice des anciennes Prouinces de Gaule. *In Prouincia maxima Sequanorum Equestrium hoc est Neuidunum.* Ce petit Territoire des Equestres dependant des Latobriges, ne comprenoit que le Pays qui est depuis Nyon iusques à Geneue; d'où vient qu'Eldegarde Comtesse de Geneue par vne Donation qu'elle fait à l'Eglise de Versoy, l'an 1011. dit qu'elle est située *in Pago Equestrico.* Outre ce il y a *Modon, Minodunum,* ou *Minodurum* & *Meldunum.*

Plantin. de antiq. pop. Heluet. finit.

Monet. in Geograph. Gall.

Les Focunates. Les Focunates, ou Focuates sont le Pays de Foucigny, dont l'Inscription de l'Arc Triomphal d'Auguste fait mention : Ils sont appellés *Foussigny* par Merula, dans les Titres du moyen siecle cette contrée est nommée *Fusciney, Fulcigniacum, Focigniacum, Fucigniacum, & Falciniacum.* Guillaume Paradin les confond auec le Pays de Gauot & les loge chez les Veragrois. Iosias Simlerus & Ranchin les mettent parmy les Equestres, ou en la Valée de sainct Barthelemy qui dépend en partie de l'Estat de Venise, & de l'Eueſché de Trente ; opinion sans fondement, bien que tenuë par le Senateur Chiesa. Les lieux les plus considerables de ce Pays-là, sont Bonneville, Cluses, Bonne, que Simler dit estre le *Bautas* de l'Itineraire d'Antonin ; Megeue, sainct Ioyre, Boëge, Chalanges, Lucinge & autres.

Les Allobroges. Venant aux Allobroges, c'estoient des Peuples de la Gaule Narbonoise, ou Prouince des Romains, qui occupoient tout le Pays qui est entre le Rosne au sortir du Lac Leman ; les Antuates, les Centrons, & l'Isere iusques à son emboucheure dans le Rosne : C'est la situation que leur donne Ptolemée ; & Strabon leur assigne pour voisins les Vocontiens qui sont au delà de l'Isere, ce qui enueloppe le Foucigny, Geneue, le Geneuois, partie du Viennois du Dauphiné & la Sauoye. Ces Peuples ont esté autrefois fort renommés, & redoutés des Romains ; & il ne faut pas estre beaucoup versé en l'Histoire, pour sçauoir la genereuse resistance qu'ils firent aux armes de Q. Fabius Maximus qui triompha d'eux, & de leur Roy Bituitus, croyant d'auoir plus fait que tous les Generaux d'Armée, ayant dompté des Peuples que la Nature sembloit auoir voulu rendre Inuincibles par la defense d'autant de Boulevarts inexpugnables qu'il y a de pointes de Rochers sur les Alpes. Et lors que Catilina eut conjuré contre sa patrie, l'Histoire remarque qu'il s'asseura de leur secours, se persuadant que son party estoit asses fort, s'il estoit soustenu de cette Belliqueuse Nation. Tite-Liue appelle les Allobroges *gentem nulla Gallica gente, opibus aut fama inferiorem.* Chez Appollodore au rapport de Stephanus, ils sont appellés *Gallorum fortissimi*; & par Strabon *militandi studio nullis mortalibus secundi.* Plusieurs autres Autheurs en ont parlé fort honorablement : Cesar en la guerre de Gaule, Dion ; Saluste en l'oraison contre Catilina : Plutarque en la vie des hommes Illustres, Appian, Velleius Paterculus, Orose, Pline, Iustin, Eutropius & autres où ie renuoye le Lecteur. Entre les principales Villes des Allobroges, Geneue ne tenoit pas le dernier rang ; elle est appellée par Cesar *Extremum oppidum Allobrogum, proximúmque Heluetiorum finibus*; dans les Autheurs anciens & modernes, elle est diuersement nommée *Ianuba, Genabum, Ianoba, Ienoba, Genaua & Cenaua*, & plus improprement *Gebennæ.* Son vray nom est *Geneua, Ciuitas Geneuensium*; car *Genabum* c'est Orleans, & *Gebennæ* sont les montagnes des Ceuennes, dont se doit entendre ce passage de Lucain, mal interpreté par plusieurs Autheurs.

In Europ. tab. 3.

De vrbib. lib. 4.

Lib. 37.

de Bell. Celt. lib. 2.

Lib. 5. cap. 16.

Lib. 1. de Bell. Gall.

Quâ

Quà montibus ardua summis
Gens habitat, canà pendentes rupê Gebennas.

Apres le changement arriué à Geneue l'an M. D. XXXV. Annecy fut faite Capitale du Geneuois, & non pas du Foucigny, comme a crû le Nomenclateur de l'Histoire de Monsieur de Thou, qui l'appelle en Latin *Anicium*, qui est le Puy en Velay. Dans les plus anciens Titres elle est nommée *Annecium*, *vel Necium Allobrogum*, selon la Denomination moderne. Quelques-vns l'appellent Nyssy, du mot Grec Νῆσος, qui signifie *Isle*, parce qu'autrefois cette Ville estoit fort grande, & contenoit toute la Plaine, depuis la Ville iusques au Pont de Brogny: De façon qu'estant enuironnée du Lac & des Riuieres du Tiou & du Fier, qui s'y vont rendre, elle ressembloit à vne Isle. Les autres la nomment *Annesiacum* ou *Annexiacum*, comme qui diroit *Annexum aquis*; Anciennement on la nommoit *Ciuitas Bouis*, & du temps des Romains, *Nouio Magus*, ainsi que nous l'apprenons d'vne Inscription Romaine, qui est au Village d'Annecy le vieil, (Cluuer l'appelle ainsi.) Les autres Villes, Bourgades & Chasteaux du Geneuois sont Rumilly, Crusilles, la Roche, & autres.

Mem. M. S. de Mr. l'Euesque de Geneue.

Delexius in Chorog. Sabaud.

In Tab. descrip. Alp. Ital. ant. lib. 1. c. 30.

Le Viennois, & cette partie du Dauphiné deçà l'Isere, estoit aussi des Allobroges, & Vienne en estoit la Capitale. Tout ce Pays-là a esté pendant plusieurs siecles de la Souueraineté des Princes de Sauoye, iusques à l'Eschange de l'an 1354. par lequel cette portion du Viennois, & ce qui est entre les deux Guiers demeura au Roy. Ce qui m'empesche d'en dire d'auantage, comme chose hors de mon sujet; renuoyant les curieux à l'Histoire du Dauphiné de Monsieur Chorier.

Passons à la Sauoye, dont Chambery est la Capitale, appellé *Camerinum Lemnicorum* en l'Itineraire d'Antonin, publié par Pithou, ou *Lemnicum* simplement, comme l'appelle Cluuer à cause de Lemens, ou *Lemnico* dans la Table de Peutinger, *Camberiacum* ou *Cameriacum* par les Modernes, *Ciuaro* par Cœnalis & par Castillon, *Forum Neronis* par Malumbra sur Ptolemée, *Forum Coconium* par d'autres. Outre cette Ville il y a Montmeillan, celebre à cause de sa Forteresse, qu'vn Autheur moderne a crû auoir esté Mantale, où Boson fut couronné Roy de Bourgogne. Cluuer au lieu cité la nomme ainsi. Sainct Ioyre, Vgine, le Bourget. *Maltacena* autrefois, Aix *Aquæ vel Aquæ calidæ*, à cause des Bains. Les Eschelles, Sainct Genys d'Aouste *Augusta Allobrogum Campestris*; Miolans, que quelques-vns prennent pour les Medulli de Ptolemée. Le Pont de Beauuoysin; Yenne *Yenna*, *Ienna*. *Iauna vel Ejauna*, au pied du Mont du Chat, où le Glossateur de l'Itineraire d'Antonin, & apres luy du Rubis a logé les Caturiges, qui sont les Ambrunois. Cheuron *Ciuaro*, où Plancus General des Romains se retira, & d'où il écriuit à Cicero, que Simler interprete Salanche en Foucigny. Ce Pays qui a donné le nom à la Royale Maison de Sauoye & à tous ses Estats de decà les Monts, a esté nommé diuersement par les Escriuains anciens & modernes, ce qui a causé de differentes opinions sur l'etymologie du nom de Sauoye. Chez Ammian Marcellin il est nommé *Sapaudia*, car cét Autheur parlant du Rosne & de son cours dit, *per Sapaudiam fertur & Sequanos longéque progressus Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem.* Ie sçay bien que les Editions vulgaires portent, *Per densa Paludium*, mais ce sont des mots inuentés & deuinés par P. Castellus, & autres Commentateurs, sur des Manuscripts vitieux & corrompus d'Ammian Marcellin, de la Bibliotheque Royale & du Vatican, où il y a *Per Pen Sapaudium*; d'où pour y treuuer quelque sens, ils ont forgé ces paroles *Per densa Paludium*: mais cét erreur se découure facilement par ceux qui

In Tab. descrip. Alp. Ital. ant. lib. 1. c. 30.

Ranchin en son nouueau monde tom. 4.

Hist. de Lyon l. 1. chap. 3.

Epist. fam. 23. lib. 10.

Lib. 15. Histor.

qui sçauent que le Rosne à sa sortie de Geneue ne trouue point de Marais, & qu'au contraire il passe à trauers des Rocs vifs sous les Ponts de Gresin & de Lucey, qui sont encore auiourd'huy de la Sauoye; & Ammian Marcellin qui auoit esté sur les lieux, n'auoit garde d'écrire cela. C'est ainsi que ce beau passage a esté restitué & corrigé par vn sçauant homme de ce siecle. Ce mot *Sapaudia* se treuue encore dans la Chronique de Prosper Tyro, où il dit *Sapaudia Burgundionum reliquiis datur, cum Indigenis diuidenda*; & dans Ennodius Euesque de Pauye mort l'an 521. *Identidem (inquit) per singulas Vrbes Sapaudiæ vel aliarum Prouinciarum factum indubitanter agnoscimus*: En l'acte contenant la diuision de l'Empire faicte par Charlemagne, entre ses Enfans, la Sauoye est nommée *Saboia*. C'est en la portion de Louys, où il luy donne *Pagum Aualensem, atque Alsensem, Cabilonensem, Matisconensem, Lugdunensem, Sabojam, Moriennam, Tarantasiam, Montem-Cinisium, Vallem-Segusianam vsque ad Clusas*. Par vne concession faicte par Eurard Euesque de Morienne enuiron l'an M. XXV. au Monastere de Sauigny en Lyonnois, de l'Eglise de sainct Veran sur le bord de la riuiere d'Isere, la Sauoye est appellée *Ager Sauogensis*. Dans vne Donation faicte à l'Eglise du Bourget en Sauoye par Aymon de Pierre-fort, sous les Seaux d'Humbert Comte de Sauoye & d'Amé son Fils, la Sauoye est nommée *Comitatus Sauogensis*. C'est comme cela que parle l'Empereur Frideric Barbe-rousse, par sa Bulle dattée à Arbois au Comté de Bourgogne 1157. l'an VI. de son Regne, & de son Empire le III. souscrite par Humbert Archeuesque de Besançon. Ado Abbé de sainct Oyen de Ioux, Matthieu Duc de Lorraine, Berthod Duc de Zeringen, & Leopold Frere du Duc de Boheme, par laquelle il declare Heraclius Archeuesque de Lyon, Exarche du Royaume de Bourgogne, & Chef de son Conseil, & luy donne le Corps de la Ville de Lyon & les droits de Regale, où il est dit: *Concedimus quoque ei Casamenta, tàm Comitis Sauogæ quàm alia omnia, de antiquo & nouo iure ad Ecclesiam Lugdunensem pertinentia*. En vne autre Donation faicte à l'Abbé de sainct Sulpice en Bugey par Guillaume Euesque de Belley l'an 1157. la Sauoye est appellée *Sauoya*: Car Marguerite de Sauoye Religieuse au Monastere de Bons, qui se treuue presente à ce Titre, est nommée *Soror Comitis Sauoyæ*. Ce nom se rencontre encore en vne autre Bulle du mesme Empereur Frideric, en faueur de Iean Archeuesque de Lyon, dattée à sainct Zenon pres de Verone, l'an M. C. LXXXIII. qui est vne confirmation de la precedente.

Valesius ad Amm. Marcell. — *pag. 97. ad Ann. Theodos. iun. 20.* — *In vita S. Epiphany.* — *Curta diuisio. Imp.* — *Cartular. Sauiniac.* — *Cartul. Eccl. Lug.* — Hist. de Bresse & de Bugey aux Euesques de Bellay. — *Cartul. Eccl. Lug.*

Mais l'ancien & veritable nom Latin de la Sauoye, c'est *Sabaudia*, dont il y a vn beau passage dans la Notice Occidentale de l'Empire Romain, où il est porté que sous la charge du Maistre ou General de l'Infanterie des Gardes, estant en Quartier en la Gaule Ripense, estoit le Prefect ou Capitaine de la flotte des Braccariens, Barcariens ou Barquerols à Yuerdun en Sauoye; & c'est ainsi qu'il faut traduire le mot *Barcarij à Barca*, ancien mot Latin, qui veut dire *Nauigium*, selon Isidore, Paulinus s'en est seruy dans ce sens:

> *Vt mox salubri Barca perfugio foret,*
> *Puppis superstes fracta.*

Et Abbo, *Barcas per flumina raptant*, & non point selon Pancirole, qui a pris les Barcariens en cét endroit pour des Peuples de Portugal; où comme le P. Fournier, qui deriue le mot de Barque de Barce Ville d'Affrique; le passage de la Notice est tel: *Præpositura Magistri militum præsentalium à parte peditum in Gallia Ripensi, vel Riparensi, Præfectus classis Braccariornm vel Barcariorem Ebreduni Sabaudiæ.* Ie sçay bien que Pancirole meilleur Iurisconsulte que Geographe, sur cette Notice a interpreté *Ebredunum* pour Ambrun, & non

Notit. Imper. Occid. — *Vossius de vit. Serm.* — *Lib. 19. c. 1.* — *De obsid. Paris l. 2.* — En son Hydrographie.

non pas pour Yuerdun : mais le nom ancien d'Ambrun c'est *Epebrodunum, Ebroduntij vel Ebroduntium.* Chez Pline, qui est le meilleur & le plus certain Inuentaire des places & des Peuples de Gaule, & plus de trois cens ans apres, l'Autheur de la Table de Peutinger le nomme *Eburunum.* Dans de certaines capitations de la Gaule és Notices Ecclesiastiques & Liures Matriculaires des Prouinces & des Dioceses, & dans l'Itineraire de Bourdeaux à Ierusalem, & dans celuy d'Antonin, selon les diuerses Leçons & editions que nous en auons, Ambrun est appellé *Hebridunum, Ebridunum, Ebredunum, Eberdunum, Eberodunum, Ebrodunum, Eburodunum Eburudunum*, & mesme *Ebrudunum,* qui sont mots qui conuiennent à l'ancien nom d'Yuerdun ; neantmoins toutes ces ressemblances & conformités de noms ne peuuent pas persuader que ce passage de la Notice se doiue entendre d'Ambrun : Car qui est celuy qui voudra croire qu'il y eust vne flotte de Barques armées, entretenuës par les Romains à Ambrun, qui est dans les Montagnes à la source de la Durance, que le Poëte Ausone a dit estre en son plus beau cours instable & incertaine, à cause de ses riues éparses & changeantes, *Strab. lib.4. Lib.3. c.4 & 20. Histor. Fran. scrip. tom.1. Idyll.3. in Mosella.*

Sparsis incerta Druentia ripis:

Que Silius Italicus auant luy, accuse de n'estre pas equitable ou traittable aux Batteaux, mesme les plus plats, *Lib.3.*

Patulis non puppibus aequus.

Ce qui est confirmé par ce passage de Tite-Liue. *Nam cùm aquae vim vehat ingentem, non tamen nauium patiens est, quia nullis coërcitus ripis pluribus simul, neque iisdem alueis fluens noua semper vada nouósque gurgites faciens, ad haec saxa glomerosa voluens, nihil stabilis neque tuti ingredienti praebet,* outre qu'il n'y auoit point de necessité aux Romains, de tenir vne flotte de Barques en ce lieu-là, puis que les Peuples des Alpes estoient alors obeïssants aux Romains, & qu'il y auoit vne autre flotte és bouches du Rosne à Arles. *In Gallia Ripensi Praefectus Classis fluminis Rhodani Viennae siue Arelatis.* Il y auoit bien plus de raison d'entretenir cette flotte à Yuerdun ; sur la frontiere des Sequanois & des Heluetiens, pour les tenir en bride ; & les Allemans aussi, peuples fiers & puissans, suspects de sousleuement, & pour garder les passages du Mont de Iour ou Iura, ou bien pour faciliter les voitures des Sapins, dont le Mont-Iura estoit garny, que les Romains faisoient embarquer sur les Lacs d'Yuerdun & de Bienne, & de là les faisoient conduire par les Riuieres de Tille & d'Arula dans le Rhin, & de là en l'Occean. Mais en finissant cette longue digression, il faut obseruer qu'en vne autre Notice de l'Empire d'Occident, le nom de *Sabaudia* s'y rencontre encore, *Tribunus cohortis primae Flauiae Sabaudiae Calaronae.* Ce *Calaronae* c'est Glerolle au Pays de Vaud, entre Veuay & Lausanne, lieu celebre par les Foyres, & non pas Grenoble. Et si Modius estoit vn Autheur bien reçeu, on pourroit adiouster à nostre raisonnement ce qu'il a dit sous l'an 955. *de Ludouico Duce Sabaudiae Comite Limitaneo.* Enfin que peut-on souhaitter pour preuue de l'ancienneté de ce nom *Sabaudia,* apres l'Inscription Romaine qui se void au Village de Meyseri en Chablais, faite du temps des Antonins, où le mot *S AB A D I A* se void, d'où l'on a fait *S A P A V D I A* & puis *S A B A V D I A*, qui est vn rare & illustre Monument de la Sauoye, plus ancien de deux cens ans que les Autheurs des Notices Ecclesiastiques & Imperiales, que Prosper Tyro & Ammian Marcellin, que l'on auoit crû les premiers Autheurs chez qui se treuue le nom de *Sapaudia*, d'où sans doute vient celuy de Sauoye ; ce qui donne occasion de reprendre Melancthon & Peucer qui ont estimé que le nom de *Sabaudia* estoit moderne, & qui découure la pensée ridicule de ceux qui deriuent ce mot en François de *Sauuevoye*, commme Charles Bouille, ou de *Sansuoye.* *Notit. Imper. Occid. Guillim. de reb. Helu. lib.1 c.3. Notit. Imper. Occid. Guillim. de Helu. l.1. cap.11. Lib.1. de Hastilud. In Chron. Carion. Seraf. Sib. Bart. Ang. Aeg. Bull.*

Apud Ort. in Theatro orb. terr. Iac. Delex. in Chorog. Sab.

Car quelle Analogie ou rapport y peut-il auoir de *Sabaudia à Saluauia*; & encore pour dire pis à *Sineuia*; ces deux etymologies estans en quelque façon repugnantes l'vne à l'autre, en ce que par l'vne, on veut que le Prince Berold vers l'an M. X X. ayt rendu la *Voye sauue*, & le chemin asseuré, qui ne l'estoit pas auparauant par ce Pays-là; & l'autre dit, que ces lieux là sont *Sans voye*, & qu'il n'y auoit point de chemin; ce qui a esté condamné par Merula, comme chose controuuée des ignorans, par vne vaine subtilité & beaucoup moins supportable que celle que i'ay veüe en diuers endroits de Sauoye en forme de Cry de guerre, *Chacun suyue sa voye*; ce qui reüssit plus mal en Latin qu'en François. Le Tonso ne donne pas vne meilleure etymologie, quand il dit, que le mot de Sauoye est venu de ce que le Prince Berold en rendit l'accés libre. *Hic* (dit-il) *Allobrogum Regionem primùm Gallicâ linguâ Saxvoiam dictam quasi Viri Saxonis viam, quòd is oram omnem illam tutissimam effecisset, deinde demptâ asperiore litera Sauoiam vulgari sermone, Latino verò Sabaudiam appellatam.* Estienne Forcatel dit que le mot de *Sabaudia* vient *à Sabatio Saga, id est Saturno, qui cùm venisset in Italiam Regni factus est particeps: deinde inuectus Nauigio Liguriam oppidis & agri culturis illustrauit.* Le President Fauchet tres-sçauant en l'Histoire n'a pas mieux rencontré, quand il auance que le nom de Sauoye *Sabaudia*, venoit de *Baccaudia & Sabaudi à Baccaudis*, par corruption du mot; de Rubis, Foderé & Seuert apres luy, en ses Archeuesques d'Arles, rapportẽt l'origine de Sauoye *à Sapaudus* ou *Sabaudus* Euesque d'Arles, qui celebra le Concile d'Arles l'an 554. assista à celuy de Paris l'an 562. & à celuy de Chalon l'an 582. qui prescha la Foy Chrestienne aux Allobroges, qui à cause de cela prirent le nom de Sapaudiens ou Sabaudiẽs de luy: Cependãt il y auoit dés-ja des Euesques qui auoient annoncé long tẽps auparauant le Christianisme en Sauoye, comme à Belley, Geneue, Tarantaise & Aouste; ce qui destruit cette coniecture. D'ailleurs ce mesme Euesque que du Rubis nomme *Sabaudus* ou *Sapaudus* est aussi appellé *Sapandus*, *Sarpidius* & *Hapandus* chez Sauaron. Aussi Saxi en ses Archeuesques d'Arles a reietté cette opinion, & sa coniecture est que le mot de Sauoye vient de *Iuppiter Sebadius*, que Pausanias raconte auoir esté adoré par les Peuples qui habitoient les Alpes; sous lequel nom de *Sebadius* les Thraces adoroient le Dieu Bacchus: Ainsi on auroit fait de *Sebadius Sebadia*, & de *Sebadia Sabaudia*, & de *Sebadij Sabaudi*. Pingon & du Buttet ont encore plus mal reüssi: Le premier tire le nom de Sauoye *à Saba quòd misterium significat* (dit-il) & ἀπὸ τοῦ σεβάζειν *quòd est reuereri, quia non minus Prouincia Sabaudiæ felix est, quàm Prouincia Arabiæ felicis, quæ Saba dicitur*; & l'autre le deriue de *Sabatius* Capitaine Romain. Papyre Masson & Alfonse d'Elbene Euesque d'Alby se sont imaginés que le nom de Sauoye, venoit des Sebusiens. *Sabaudia quasi Sebusia, & Sauoisiani quasi Sebusiani*; ce qu'ils ont emprunté de Cœnalis Euesque d'Auranches. Mais outre que la ressemblance ou analogie de ces noms est rude & barbarement tirée, & que l'on n'y treuue point de fondement par l'Histoire; il y auroit plus d'apparence de pancher à l'opinion de ceux qui deriuent *Sabaudia* de la Legion *Flauia Sabaudia*, comme a crû le Senateur Chieza, ou bien de *Sabatia* ou *Sabata*, comme estans *Sabati* ou *Sabbati* Peuples du Territoire & de la Ville que Strabon appelle *Sabbatorum vada*, Vay de Sauonne, vulgairement *Vay* ou *Vé*; Pline *Sabbatium*; Ptolemée *Sabata*, & Mela *Sabatia*: les mesmes que *Sabadi* qui auoient aussi esté nõmés *Sapadi* & *Sapaudi*, & enfin *Sabadi*, ainsi que de *Sabatia* l'on auroit fait *Sabadia* en adoucissant la lettre *T*, en celle de *D* (ce qui arriue assez souuent) & en fin *Sabaudia*. C'est l'opinion de Volaterran, *Sabaudos* (dit-il) *ex Sabatiis vadis ac Populis Ptolemeo, cæterisque inter Alpes positis, putauerim nomen accepisse.* C'est encore celle de Gaudentius Merula: *Existimant*

In Cosmograph.

In vita Em. Phil. Sab. Duc.

Lib. 3. de Gall. Imp. & Philos.

Antiquit. Gauloises liu. 7. ch. 7.

Hist. de Lyon l. 1. chap. 3. Hist. des Conuents de sainct François.

Pontif. Arelat.

In Hist. Sab. Lat. M.S.

Lib. de flum. Gall. De orig. famil. Cist. De re Gal. lib. 2. Per. 3.

In Gall. Narbon. Lib. 2. ant. Gal. Cisal.

Existimant autem (dit-il, parlant *de Vadis Sabatiis*) *non malè plerique Sabaudiæ Duces hinc dici & Regionem Sabaudiam quasi Sabatiam.* Elle a esté suiuie de Melanchthon, de Peucer & de Munster en sa Cosmographie; ce dernier neantmoins apres Auentin, les appelle improprement *Subaudos*, & la Sauoye *Subaudia.* Quoy que c'en soit, l'ancien nom, d'où qu'il vienne, c'est *Sabaudia*, ou *Sapaudia.* Au surplus parce que les Allobroges ont esté long temps du Royaume de Bourgogne, on les treuue confondus & pris les vns pour les autres bien souuent dans l'Histoire; ce qu'vn passage de Luitprand preuue clairement: *Cæterùm* (dit-il) *Burgundiones secundùm naturale nomen Gallis Allobroges nuncupantur.* Ce qui est confirmé par deux passages d'Herman Contract, l'vn est tel: *Imperator post Natalem Domini Burgundiam petens, Murianam obsedit.* Et l'autre: *Imperator iterum Burgundiam cum magnis copiis ingressus, omnia cis Rodanum Castella subiecit, Murianam diruit, Geneuensem Vrbem intrauit.* Le Poëte Ligurinus parlant de Renaud Comte de Bourgogne:

In Chron. lib. 4. lib. 2. In Annal. Bojor. Lib. 3. c. 12. Ad ann. 1033. & 1034. Lib. 1.

Allobroges aliis sub Regib us esse
Indignum reputans,

Et Guillaume le Breton, racontant l'accident arriué au Duc de Bourgogne jetté par terre en vne bataille, & releué par les siens, dit ainsi: *In Philip.*

Adsunt perniciter alæ
Allobrogum, Dominóque ferunt in tempore gratum. Subsidium.

Le mesme Autheur parlant du Roy Philippes, qui se retirant de la Terre Saincte, à cause de sa maladie, laissa la conduite de son Armée au Duc de Bourgogne, dit:

Allobrogum Duci causam committit eidem.

Et le Cardinal Pierre Damien parlant des Estats des petits Fils d'Adelayde de Suze, *Videmus* (dit-il) *eius Nepotes mirandæ scilicet indolis, maximam partem etiam Regni Burgundiæ possidere.* *Tract. de Eleemos.*

Voylà pour ce qui regarde les Estats de S. A. R. deçà les Monts: Voyons donc ceux de delà les Monts, qui sont compris sous le nom moderne de Piemont, qui a esté ainsi nommé, parce qu'il est au pied des Monts. *Pedemontium, quasi in pede Montium*; il est limité par les Alpes maritimes de la Coste de Gennes, par les Centrons, par le Milanois, le Montferrat, & le Fleuue du Thesin. Plusieurs Peuples ont autrefois habité cette Contrée, sçauoir les Salasses, les Taurinois, les Segusiens, les Lybiciens; les Vagiennois, ou Baciennois, les Statiellois, & les Vendiontiens, ou Vendiantiens.

Les Salasses.

Les Salasses, *Salassi vel Salassij*, comme les nomme Ptolemée, sont ceux de la Val-d'Aouste, dont Strabon a parlé fort auantageusement, décriuant les guerres qu'ils eurent auec les Romains, Terentius Varro les vainquit; la Capitale de ces Peuples est Aouste, que quelques-vns on dit auoir esté appellé autrefois *Cordella, à Cordello Statiello Fundatore*, & depuis *Augusta Salassorum, siue Augusta Prætoria*, à cause d'Auguste, qui en estoit le Fondateur, & qui y enuoya vne Colonie de Romains. C'est ainsi que l'appellent Dion l'Historien, Pline & Solin, quand ils disent que depuis cette Ville iusques à Reggio en Calabre, se mesure la longueur de l'Italie: Dans les Tables Geographiques de Ptolemée, elle est nommée *Augusta Prætoria Colonia*, & simplement *Augusta Prætoria* dans l'Itineraire d'Antonin, & dans la Table de Peutinger. En passant il faut remarquer la faute de Paradin, qui confond les Salasses auec les Saliens, peuples maritimes de Prouence; celle de Cœnalis, qui nomme ceux du Marquisat de Salusses de ce mesme nom; & celle encore d'vn Historien moderne, qui écrit qu'*Augusta Prætoria* estoit Villefranche en Piemont. Outre la Ville d'Aouste, il y a encore en cette Valée quelques Bourgades & Chasteaux remarquables, comme la Sale, *Salas*, d'où on a eü opinion

Lib. 4. Lib. 53. Lib. 3. c. 5. & 6. Hist. de Sau. liu. 1. ch. 5. Lib. 1. de re Gal. per. 5. Iosep. Rio. rer. Ital.

 que

que le nom de *Salassi* estoit venu. Morges, Issogne, Ville-neufue, Montjouuet, Valette, sainct Martin, Chambiane, Chastillon, Chalant ancien Comté, Fenis, Bard celebre Forteresse, sainct Vincent, Verres, Quart, Chastel-Argent, S. Pierre, Donas & S. Marcel, Court-majeur, *Curia maior*, des Romains, parce qu'ils y tenoient le Siege de la Iustice. La Tuyle, au pied du petit S. Bernard du costé de l'Italie, que Cluuer dit estre ce lieu appellé dans l'Itineraire *Ariolica* ou *Artolica*, par corruption sans doute du mot, parce que d'*Artolica* on en a fait Tulica, & de *Tulica* la Tuyle. Quelques Autheurs l'ont pris pour *Arebrigum* ou *Areburicum*, ce qui ne peut pas estre, à cause que dans le mesme Itineraire celuy-cy est designé entre Aouste & *Ariolica*: vn Geographe moderne s'est mesconté, de loger la Tuyle entre les Segusiens. Ces mesmes Peuples Salasses s'estendirent au delà d'Yurée, & en cette Contrée appellée le Canaueis; dont les principales Villes & Chasteaux sont, Riuarol, Valpergue, Mazin, Lanzo, Brandis, S. Martin, Castellemont, Cirié, Vlpian, Aglié, Chiuas & autres lieux, dont la Capitale estoit Yurée, & en Latin *Eporedia*; de laquelle se sont souuenus Tacite, Ptolemée, Velleius Paterculus & l'Itineraire d'Antonin. Strabon dit que cette Ville fut bastie par les Romains, pour s'opposer aux Salasses; & Pline raconte que ce fut apres auoir consulté les liures des Sybilles. Chez Ciceron cette Ville est appellée *Eporedia*, car il datte l'vne de ses Lettres *ex Eporediis*. Son origine est de cent ans auant la Natiuité de IESVS-CHRIST; en la Notice de l'Empire d'Occident elle est appellée *Eporizio*, & chez Luitprand *Eporegia* ou *Iporegia*. Reginon le Chroniqueur & Aymon le Moyne la nomment barbarement *Eboreia*; Gaudentius Merula, sans fondement à mon aduis, a compris sous les Salasses, Montdeuis, Saluces, Suze, Turin & tout ce qui est entre les Alpes & le Pau.

Mont in Geog. Gal. — *Briet in Paralell. Geogr.* — *Lib. 4.* *Lib. 3. c. 13.* — *Cluuer. Ital. ant. lib. 1.* — *Lib. 1. ant. Gal. Cisal.*

Les Taurinois estoient des Peuples puissants & considerables, aussi Turin, *Taurinum*, qui a esté basty par eux, est encore aujourd'huy la Capitale du Piemont; Ptolemée, Pline & Tacite la nomment *Augusta Taurinorum*, *Taurasia* chez Appian, & *Tauriana* par l'Abbreuiateur du Geographe Stephanus; Tite-Liue, Polybe, Dion, Plutarque en la vie d'Annibal, & Ammian Marcellin en ont fait mention; & Pline a crû que les Taurinos estoient originellement venus de Ligurie, *Augusta Taurinorum* (dit-il) *antiqua Ligurum stirps*; de laquelle opinion est Strabon. *In altera autem parte montanorum* (dit cet Autheur) *Taurini habitant, Ligustica gens.* D'autres disent que ce sont des Peuples de Marseille qui ont fondé Turin, & les moins raisonnables, que ce fut Eridan & Phaëton (dont Ouide a décrit la cheute en ses Metamorphoses) six cents vingt-neuf ans auant la venuë de IESVS-CHRIST; ou bien Lmisson petit Fils de Noé, qui sont pures fables. La plus saine opinion est, que Iules Cesar la fit bastir, & qu'il y mena vne Colonie qu'il nomme *Iulia* de son nom; en effet en plusieurs Inscriptions anciennes qui sont à Turin, cette Ville est appellée *Iulia Augusta Taurinorum*, comme aussi en des Medailles qui y ont esté trouuées; c'estoit autrefois le siege & le sejour des Ducs de Lombardie, & à cause de cela Turin portoit le tiltre de Duché. Les Taurinois habitoient le Pays qui est entre le Pau & la petite Doyre; où sont compris *Collegno*, *Collegium*, nommé dans les Itineraires *ad Quintum, id est ab Vrbe lapidem.* Riuoli, *Ripolæ*, qui par la mesme raison est appellé dans l'Itineraire d'Antonin *ad Octauum.* Veillane designée par les Itineraires sous ce nom *ad Fines* & autres lieux.

Les Taurinois.

Lib. 3. c. 6. *Lib. 4.* — *Paul. Diac.*

Les Segusiens sont ceux de la Ville de Suze & de tout le Pays d'alentour, au pied du Montcenys & des Montagnes voisines ainsi nommées de la Ville de Suze qui en estoit la Capitale, appellée des Romains *Segusio*, au rapport de Pline & d'Ammian Marcellin, qui dit que le Sepulchre du Roy Cottius y estoit.

Cluuer. Ital. ant. l. 1. c. 12. *Lib. 3. c. 17. l. 15.*

estoit. Dans l'Itineraire d'Antonin & dans la Table de Peutinger il est ainsi nommé; & en l'Itineraire de Ierusalem *Secussio*; d'autres nomment Suze *Segusium* ou *Ciuitas Segusiensium*, comme Leandre Alberti, puis *Secusium*. Nazarius l'appelle *Italiæ Claustrum & Ianuam Belli*. Magin sur Ptolemée a pris Syon pour Suze. *Descrit. d'Ital. pag.310.* *In Paneg. Constant.*

Les Lybiciens. Les Lybiciens, *Lybici* selon Ptolemée, *Libetij vel Lebetij* suiuant Polybe, ou *Lebui* chez Tite-Liue, sont des Peuples qui demeuroient entre les Riuieres de Doyre, la Balte, & la Sesia, dont la Capitale estoit Vercel, ce qui est cause que Pline la nomme *Vercellas Lybicorum*. Tacite compte cette Ville entre les plus fortes de la Gaule Transpanade, *Firmissima Transpadanæ regionis municipia* (dit-il) *Mediolanum, Nouariam, & Eporediam, ac Vercellas adiunxere*. Ammian Marcellin l'appelle *Vercellum*; son vray nom est *Vercellæ*, ainsi elle est appellée dans Martial, Ciceron, Silius Italicus & dans l'Itineraire d'Antonin; on raconte plusieurs choses de sa fondation que ie rejette comme Fables. Gaudentius Merula sur ie ne sçay quel fondement, loge Aouste & Yurée sous les Libiciens ou Lebuiens. *Lib.3. c.27.* *Histor. lib.1.* *Lib.12.* *Lib.1. ant. Gal.Cisal*

Les Vagiennois. Les Vagiennois ou Baciennois habitoient deçà & delà l'Apennin, partie en Piemont, & partie en Ligurie: Silius Italicus s'est souuenu d'eux.

Et Pernix Ligur & duri per saxa Vagenni.

Leur Capitale estoit Bassiana; *Augusta Baciennorum*, comme parle Ptolemée; ou bien *Augusta Vagiennorum*, au rapport de Pline, en quoy du Pinet son Traducteur s'est mesconté, qui dit que les Vagiennois sont depuis Briançon iusques à Chasteau-Dauphin; & Sigonius croid que c'est la Valée de Queyras iusques à la source du Pau; Cluuer les prend pour Carmagnole. Ludouico della Chiesa s'est imaginé que Saluces estoit *Augusta Vagiennorum*, qui est aussi l'opinion de Baldesan & de Ranchin. Le P. Marcellin Fornier soustient que sous les Vagiennois, on doit comprendre tous les Habitans des Valées de Queyras, de Pragelas, Fressiniere & la Val-loëse qui sont autour des Caturiges, c'est à dire de l'Ambrunois; à quoy Pline semble pancher. *Ex Caturigibus* (dit-il) *orti Vagienni*; ce qui enuelopperoit Champsaur, la Valée de Barcelonne, la Val de Grane & de Mayre, commençant à sainct Paul & à Meyronnes; la Valée de Vareche, ou de Varayse, depuis le Col de l'Agnel iusques à Salusses. Finalement pour ne rien laisser en arriere en cecy; la coniecture est, que c'est la Valée d'Oux, depuis le Mont Geneure iusques à Suze, ou bien vn lieu appellé encore auiourd'huy *Vugin*, ou bien c'est *Iauen*, par corruption du mot de *Vagienni*. Monsieur l'Euesque de Salusses dit que *Bagienne inferius* c'est Bennes, & *Bagienne superius* Beynette. En vn mot les Bagiennois habitoient tout le Pays qui est depuis le pied des Alpes entre les Fleuues du Pau & du Taner, tant en la Montagne qu'en la Plaine, où se trouuent Ast, *Asta Colonia* de Ptolemée, parce que c'estoit vne Colonie Romaine; *Asta* simplement dans Pline, Albe, *Alba Pompeia*, chez les mesmes Autheurs, Montdeuis, Fossan, Carmagnole, Sauillan, Racconis. Saluces que quelques-vns deriuent *à Salute, vel à Salis aut Saluiis Prouinciæ Populis*, & autres lieux. *Lib.3.c.5.* *Ital. ant. l.1.c.18.* *Hist. di Piemonte.* *Hist. des Alp.Maritim.M.S.* *Lib.2.c.2.* *Relat.del Piemonte.* *Lib.3.c.5.*

Les Statiellois. Les Statiellois *Statielli* estoient des Peuples qui occupoient tout ce qui est entre l'Apennin, & la Riuiere du Taner, & depuis les Alpes Maritimes iusques à Tortone; ce qui comprenoit partie du Milanois, du Mont-ferrat, & des Terres de la Republique de Genes; sçauoir Aqui, Alexandrie, Nice de la Paille, Gauy, Gene, Ponzzon, & plusieurs Chasteaux & Seigneuries des Marquis de Final & de Sauonne. Monsieur l'Euesque de Salusses y adiouste Albe, laquelle pourtant selon la description de Ptolemée, nous venons d'eloger parmy les Bagiennois qui estoient frontiere aux Statiellois. *Relat.del Piemonte.*

Les Vendiontiens ou Vendiantiens sont ceux du Comité de Nice, leur Capitale estoit Cimiés proche Nice, selon Pline; cette Ville est connuë sous les noms de *Ciuitas Cemelenensium, siue Cemeliensium*, dont il ne reste plus que l'Eglise Cathedrale, tenuë par les Religieux de l'Ordre de sainct François, & l'Abbaye de sainct Pons. Dans la vie des saincts Nazaire & Celse, elle est appellée *Cimela*, & par Boninus Monbritius *Cimelum*; chez Vincent de Beauuais *Gemella*, dans Metaphraste & Surius, *Mela*, par retranchement de la premiere syllabe *Ci*; Antonin la nomme *Cemelenum*; d'autres chez Cluuer *Cemenelum, Cemenaum, Cemenelio*, ou *Cemenelo*; Miræus *Cimela*; & dans les Actes des saincts Martyrs Vincent, Oronce & Victor, *Cimera*. Quelques-vns ont dit que la Capitale des Vendiontiens estoit Vandon prés de Monaco; d'autres que c'est le Port de Ville-franche, chez le Commentateur de l'Itineraire d'Antonin, *Vediantij* sont les Habitans du Montuis: Mais quelle Cité y peut-il auoir eu en vn lieu si affreux & de si difficile accés? Il y a aussi peu d'apparence à cela, qu'à la coniecture de ceux qui disent que *Vediantium* est Grasse. A cette ancienne Ville de Cimiés où estoit le Siege Episcopal, succeda Nice, appellée par Ptolemée & par Pline *Nicæa*, & par Strabon *Nicæa Salium*; parce que l'on croid que les Saliens & Massiliens, Peuples de la Coste de Prouence, l'ont fait bastir. Le P. Labbe dit que c'estoit la Capitale des Vediontiens, la confondant auec Cimiés.

Lib. 3. c. 5. — Les Vendiontiens. — *In itiner.* *In Geogr. sacr.* — *Lib. 3. c. 4. lib. 4.* En ses Tables Geograph.

Ptolemée en sa Description du Piemont, adiouste encore d'autres Peuples; sçauoir les Sutriens & les Nerusiens, mais nous en auons fort peu de connoissance; & il y a grande apparence que ce soit vn Equiuoque, parce que les Sutriens habitoient vne Ville proche de Vence en Prouence, nommée par Pline *Salinæ Sutriorum*, que quelques-vns ont estimé estre S. Paul-Trois Chasteaux, *Tricastini*, & les Nerusiens sont ceux de Vence, s'il en faut croire la Notice Ecclesiastique, où Vence est appellée *Ciuitas Ventiensis*, & *Venticum Nerusiorum*.

Qui souhaittera de voir vne Description plus ample & plus exacte des Estats de S. A. R. tant deça que delà les Monts, qu'il lise le Nouueau Monde de Ranchin, & les deux Ouurages de Monsieur l'Euesque de Salusses; l'vn intitulé, *Relatione del Piemonte*, & l'autre, *Corona Reale di Sauoya*. Il nous suffit de dire en ce Chapitre pour l'Illustration des Estats de S. A. R. qu'ils consistent en cinq Duchés, Sauoye, Chablais, Aouste, Geneuois & Monferrat. Outre cela, il y a trois Principautés, Piemont, Oneille & Barcellonette; Quatre anciens Marquisats possedés autrefois par des Seigneurs particuliers, qui tenoient rang de Princes, Suze, Yurée, Saluces & Ceue. Six Comtés de mesme nature, Maurienne, Tarentaise, Nice, Vercel, Ast & Tende. Deux Archeueschés, Turin & Tarentaise. Vnze Eueschés, Geneue, Maurienne, Aouste, Vercel, Yurée, Ast, Albe, Fossan, Saluces, Montdeuis, Nice & Lausanne; ce dernier est du Compte: Car quoy que la Ville de Lausanne, & la pluspart de son Diocese soit occupé par les Bernois, & que le Siege de l'Euesque ayt esté transferé à Fribourg, neantmoins S. A. R. ne laisse pas de nommer à l'Eueschè, le Siege vacant. I'adiouste à cela, qu'en Sauoye & en Piemont, il y a plus de quarante riches Abbayes, cent Villes fermées, cinquante Marquisats, trois cents Comtés, & plusieurs belles & grandes Seigneuries, Villes bien peuplées & Forteresses signalées. Diuers Chasteaux & Maisons de Plaisir, dont la structure surpasse les plus beaux Palais de l'Italie: comme Montcalier, Riuole, le Valentin & Mirefleur, qui témoignent la Magnificence de ces Princes.

Hist. Sera. Sub. D. Thomæ Prouinc.

Des Alpes.

CHAPITRE. II.

PRES la Description generale des Estats de S. A. R. tant deçà que delà les Monts, il ne sera pas hors de propos de dire quelque chose des Alpes, lesquelles diuisent la Sauoye & le Piemont; Polybe les appelle la Citadelle d'Italie, *Italiæ arcem*; Ciceron vn rempart, & vn boulevart; *Vallum & munimentum*; & Herodian vne muraille inexpugnable; *Murum inexpugnabilem*; Seruius sur l'Aeneide de Virgile dit aussi que ce sont les murailles d'Italie, *Murorum exhibent vicem*; à quoy s'accorde la pensée de Mamertin *in Genethl. Maximiani, vicina cœlo Alpium Iuga, quibus Italiam natura vallauit.* Quelques-vns ont creu qu'elles auoient esté nommées *Alpes quasi Albes*, à cause des neiges qui les couurent, & que ce que les Latins appelloient *Album*, les Sabins le nommoient *Alpum*: d'où vient que Strabon appelle la Ville d'Albengue en la Coste de la Mer Ligustique, *Albia Ingaunum, quasi Alpia*: Toutesfois cette etymologie n'est pas veritable; car Isidore dit qu'en langue Celtique ou Gauloise, le mot d'Alpes signifioit vne haute Montagne, comme a remarqué Seruius sur Virgile, *Gallorum lingua* (dit-il) *alti Montes, Alpes vocantur.* C'est par cette raison que nous voyons les Alpes auoir esté prises, confusément pour les Monts Pyrenées, & les Pyrenées pour les Alpes. En effet Seneque appelle les Pyrenées, le passage de l'Allemagne, *Transitum Germanorum*; & Pline parlant de l'Allemagne dit, qu'elle est épaulée du Pyrenée, & des Alpes, Montagnes tres-hautes; Beatus Rhenanus à qui cette faute est moins pardonnable, loge entre les Alpes Rethiques vne Montagne qu'il appelle Pyrenée; Caton donne à des Peuples qui habitent aupres du Fleuue d'Ebre en Espagne, le nom de Peuples Alpins; Ce que le Poëte Prudentius a dit encore plus clairement.

Fest. Pomp. Orig. lib. 14. c. 8. Cluuer. Ital. ant. l. 1. c. 30. De consol. ad Helu. In Paneg. Traiani & ibi Lipsius. Lib. 3. rer. Germ. Apud Ag. In hymn. de S. Laur.

> *Nos Vasco Iberus diuidit,*
> *Binis remotos Alpibus,*
> *Trans Cottianorum Iuga,*
> *Trans & Pyrenas ninguidas.*

Il y a encore d'autres exemples chez le Poëte Ausone, en ce Vers:

> *Nunc tibi trans Alpes, & marmoream Pyrenem.*

Et chez l'Historien Orose aussi, qui raconte *Dydimum & Verinianum tutari priuato præsidio Pyrenæi Alpes molitos*; & chez Procope, Eustathius a dit que les Alpes chez les Grecs, signifioient *Clusuram*; d'où vient que dans Eghinart les passages des Alpes sont appellés, *Alpium Clusuræ.* Athenée a aussi confondu les Alpes auec les Monts Pyrenées, & S. Basile de mesme, comme a remarqué Casaubon.

Lib. 7. c. 40. Lib. 3. de bell. Gotth. In Dionys. In vita Caroli M. In not. ad Athen. c. 4. lib. 6.

Les Alpes commencent à la Mer Ligustique, que nous appellons la Riuiere de Gennes, au lieu nommé *Vada Sabatia*, vay de Sauonne. *Alpes verò*, dit Strabon, *à Sabatiis initium capiunt*, & s'estendent iusques au Golphe de Venise en la Mer Adriatique, & selon les Pays & les Contrées qu'elles auoisinent, elles ont pris diuers noms; car il y a les Alpes Maritimes, les Cottiennes, les Grecques, Pennines, Lepontienes, Rhetiques, Iuliennes, Carniques & Noriques; toutes lesquelles ne tombent pas sous nostre dessein, parce que les Noriques sont les Montagnes, qui du costé du Septentrion ont leur descente en Bauieres, que les Romains appelloient *Noricum*; les Carniques & les Iuliennes, sont celles qui separent l'Illyrie, & l'Esclauonie

d'auec l'Italie ; Les Rhetiques ont leur estenduë depuis Coyre, iusques à Verone, & à Come, à les prendre du costé de l'Italie : ce sont les Montagnes des Grisons, & de la Valteline ; *Rheti enim*, dit Strabon, *ad Italiam spectant, suprà Comum & Veronam* ; les Lepontienes comprennent tout le Pays, qui est entre les sources du Rosne, & du Rhin, où est le Mont sainct Gothard, commencent au Lac Maiour, & finissent au Lac de Come. Il n'y a donc que les Alpes Maritimes, les Cottiennes, les Grecques & les Pennines dont nous ayons obligation de parler ; parce qu'elles sont dans les Estats de S. A. R.

Vigenere sur Cesar. Cluuer. Ital. ant. lib. 1. c. 32. Quant aux Maritimes, il est certain qu'elles ont leur commencement à la Riuiere de Gennes ; d'où elles se recourbent au dedans des Montagnes, droit à Tendes, Digne, Vence, Glandeués, Ambrun, Briançon & autres lieux, iusques à la Montagne du Montuis, *Vesulus* en Latin : Ambrun en estoit la Capitale ; *Metropolis huius Prouinciæ* (dit l'ancienne Notice parlant de la Prouince des Alpes Maritimes) *Eburodunum*.

Lib. 1. Les Alpes Cottiennes auoient Suze pour Capitale ; Ammian Marcellin s'est mespris, quand il a écrit que c'est là où elles commençoient ; *In Alpibus Cottiis* (dit-il) *quarum initium, à Segusione oppido est* : car elles contenoient tout ce *Cluuer. Ital. ant. l. 1. c. 32.* Pays, qui est depuis le Montuis, iusques au Montcenis, sur lequel est la limite du Piemont & de la Sauoye, ce qui composoit le Royaume du Roy Cottius. Dans quelques Autheurs il est appellé *Mons Cinereus*, dans les Epistres de Pierre de Blois *Cillenius Mons* ; en la Chronique d'Adon Archeuesque de *Epist. 59.* Vienne, *Iugum Cibenicum*, & par Simler, *Mons sancti Dionysij*, à cause d'vne *Herman. Contract. Memor. del Card. Bentiuogl.* Statuë de ce Sainct qui y estoit autrefois en veneration. Mais il a pris son veritable nom d'vne petite Riuiere qui en découle, appellée Cenis. Vn Personnage signalé de ce siecle, a fait vne riche Description de cette celebre Montagne.

Idem Clu. Hist. lib. 4. Apres les Alpes Cottiennes, sont en ordre les Alpes Grecques, lesquelles formoient l'Estat du Roy Ideonnus ; elles s'estendent depuis le haut du Montcenys, iusques au petit sainct Bernard, appellé chez Tacite, *Graius Mons* ; & *Cremonis Iugum* par Tite-Liue ; ce qui comprenoit toute la Val-d'Aouste, & la Tarentaise.

Cluuer loco dicto. Reste à parler des Alpes Pennines, habitées par ceux du Pays de Valais, & de l'ancien Chablais ; dont le commencement se prend dés le grand sainct Bernard (sur lequel est le fameux Monastere de Montjou, fondé par sainct Bernard, Chanoine d'Aouste) iusques aux Montagnes de la Fourche & de S. Gothard ; Plusieurs ont creu qu'elles auoient esté appellées *Pœninas, à Pœnis*, à cause du passage d'Annibal par ce Pays-là, conduisant vne Armée de Carthaginois, que les Latins appellent *Pœnos*, qui est l'opinion de C. Sempronius, de Pline, d'Ammian Marcellin & de Seruius. D'autres ont creu que ces Montagnes ont esté nommées Pennines, à cause qu'elles surpassent en hauteur *Ad 1. hist. Tacit.* toutes les Alpes, *à Pinna*, mot ancien, qui signifie la cime de quelque chose. Aussi Lipse dit que la sommité des Montagnes s'appelle *Pennum* ; *Excelsa enim omnia* (dit-il) *& in acutum fastigiata, Pennas vocamus seu Pinnas.* Ce qui est *Lib. 19. cap. 19.* confirmé par ce passage d'Isidore, *Pennum antiquus acutum fuit ; vnde & Auium pennæ, quia acutæ*, d'où est venu *Pinnaculum*, qui est le faiste d'vne Eglise & d'vn Clocher. Tite-liue en donne vne autre raison ; car il dit que les Alpes *Lib. 31.* Pennines ont eu ce nom du Dieu *Penninus*, qui estoit autrefois adoré en ces lieux-là, *Neque me Hercule*, (dit-il) *montibus his, ab transitu Pœnorum vllo Veragri, incolæ iugi eius norunt nomen inditum, sed ab eo quem in summo sacratum vertice Penninum Montani appellant.* A quoy s'accommode fort vne Inscription Romaine qui se void encore sur le grand S. Bernard, où il est parlé du Dieu Pennin, laquelle nous rapporterons ailleurs. Or ce Dieu Pennin n'estoit autre

que

que Iuppiter; car les anciens luy dedioient les lieux les plus hauts, & les plus éminents; ce que nous apprenons de Melantes: *Omnis Mons* (dit-il) *Iouis Mons dicitur: quoniam fuit mos antiquorum, vt supremo Deorum, in supremo loco sacrificarent.* Aristide confirme cela par ce Passage assez curieux: *Homines post-quam Vrbes condere cœperunt, Ioui arces consecrarunt, tùm quòd in Mundi summo culmine habitet; tùm quia vltrò cedebant munitioribus locis, ei qui solus Regnum optimè noscet imperare.* Vitruue dit la mesme chose: *Locus excelsissimus* dit-il) *Vrbis honorificentissimus habitus est, ac nonnisi Diis maximis in quorum tutela Ciuitas esse videretur dedicatus.* Aussi *Pen* ou *Pin* chez les Celtes signifioit Iuppiter; d'où vient qu'encore auiourd'huy en Allemagne, le quatriéme iour de la semaine dedié à Iuppiter, que nous appellons Ieudy, est nommé par les Allemans *Pensdag*; c'est à dire le iour de Iuppiter; c'est pourquoy les mesmes Montagnes appellées *Penines* sont aussi nommées *Mons Iouis*, le Montjou. Outre ces fameuses Montagnes, il y a encore en Sauoye celle du Mont du Chat, qui est entre Yenne & le Bourget, l'Aiguebellette sur le grand chemin de Lyon à Chambery, la Chabotte entre Seyssel & Aix, la Montagne Maudite, proche du Prieuré de Chamonix, laquelle est perpetuellement couuerte de neige, & que l'on a appellée Maudite, parce qu'il n'y croist quoy que ce soit. Ces années passées il s'est découuert en Tarentaise vne Montagne de Sel, appellée Darbonne, où il y a vn Roc salé; & aupres de là vne Mine de charbon de pierre, pour la cuitte du Sel.

Lib. de sacrif. — *Orat. 1.* — *Cap. 7. lib.* — *Cluuer. Germ. ant. lib. 1. c. 26.*

Qui voudroit décrire les particularités & les curiosités des Alpes: comme les Plantes rares, les Animaux singuliers, les diuerses sortes de Cristal & de Marbre, les Mines d'Argent, de Plomb, & de Charbon de Pierre qui s'y treuuent; les Mœurs, Coustumes & Loix des Peuples qui les habitent; & la fertilité des Valées, qui sont au dessous des Montagnes les plus éleuées, il faudroit vn liure entier, tant il y a d'obseruations & de remarques à faire.

DES FLEVVES, RIVIERES, LACS, Bains; & Fontaines des Estats de S. A. R.

CHAPITRE. III.

NOVS commencerons par les Fleuues & par les Riuieres, qui ont leur source deçà les Monts; entre lesquelles le Rosne tient le premier rang, Ῥόδανος chez les Grecs, & *Rhodanus* en Latin; il vient de la Montagne de la Fourche, proche de celle de sainct Gothard, qui limite les Suisses, auec le Pays de Valais, moüille les Murailles de Brigue; & apres auoir arrousé le Valesan, passe sous vn grand Pont de Pierre à sainct Maurice en Valais, que le vulgaire dit auoir esté basty par Iules Cesar, se jette dans le Lac Leman, pres de Bombay, d'où il sort à Geneue; separe la Sauoye du Pays de Gex & du Bugey, & s'engouffre dans des Rochers au Pont de Lucey au deçà du Pont de Gresin, où il est si estroit, qu'il peut estre enjambé; & c'est peut estre de cét endroit qu'a parlé Cesar; *Heluetij* (dit-il) *cogitant transire per Allobroges, apud quos alicubi, Rhodanus vado transitur.* Vn peu apres, le Rosne tombe dans vn Abysme, & se perd pour quelque temps, ainsi que fait le Tygre en Mesopotamie, le Lycus en Asie, le Niger en Affrique, & le Guadiana en Espagne. A cent ou six vingts pas de là, il paroist plus gros, & plus enflé, continuë son cours iusques à Lyon, & de là se va mesler dans la Mer Mediterranée aupres d'Aigues-mortes. Pline a parlé de

De Bell. Gal. lib. 1. — *Lib. 2. c. 103.*

ce Fleuue, & a crû qu'il auoit esté appellé *Rhodanus à Rhoda in illo tractu Colonia*; ce qu'apres luy a suiui sainct Hierosme, parlant de Lyon : *Oppidum* dit-il) *Rhodani, Coloni Rhodiorum locauerunt, vnde amnis Rhodanus nomen accepit*: Mais nous n'auons point d'Historien qui fasse mention de cette Colonie, & ne nous en reste aucuns vestiges; Il n'y a qu'Eusebe, qui dit que les Habitans de l'Isle de Rhodes, ayans enuoyé des Peuplades en Gaule, il y en eut qui s'arresterent sur les riuages de cette fameuse Riuiere, & luy donnerent vn nom conforme à celuy de leur Pays, les nommans Ῥόδανος en Grec, comme qui diroit Rhodien : Petrarque tire le nom du Rhosne du mot Latin, qui signifie ronger, *Rhodanus à rodendo*, parce qu'il mine & sappe tout le long de son Canal. Pomponius Mela loge ce Fleuue en Allemagne, quoy qu'ailleurs il l'ait compté entre les Fleuues de la Gaule. Les Anciens l'ont souuent confondu auec le Pau, Roy des Fleuues d'Italie, duquel nous parlerons en son ordre, à cause de la conformité des noms de *Rhodanus* & d'*Eridanus*; car le Poëte Aeschilus a nommé ces deux Fleuues du mesme nom, & a crû qu'ils estoient en Espagne. Euripide a fait la mesme faute; & Appollonius dit que ces deux Riuieres se perdoient en la Mer Adriatique. Pausanias en sa Description de la Grece, *Eridanum fines Gallorum perlabi prodit*; en quoy il a pris le Pau pour le Rosne. Sur cette erreur, Philostrate parlant du Philosophe Phauorin, raconte qu'il estoit de la Ville d'Arles, *ad Eridanum, id est Rhodanum*, comme a obserué le Iurisconsulte Alciat; qui remarque que les Grecs croyoient que le Pau couloit par la Gaule Narbonoise, & produisoit le Rosne, ainsi qu'il se void chez le Scholiaste d'Appollonius Rhodien. Dans le Poëte Oppian, *Eridanus à Græcis dicitur, qui apud nos Rhodanus est*; l'Historien Procope, & le Scholiaste Tzetzes, ont fait la mesme erreur. L'Historien Appian a bien sçeu faire la difference entre ces deux Riuieres; mais il a fait vne lourde faute, quand il a dit que leur source estoit proche l'vne de l'autre; car parlant du passage de Pompée par les Alpes : *Haud longè* (dit-il) *à Rhodani atque Eridani fontibus iter cœpit, quæ ambo Flumina paruo inter se spatio, caput exerunt*: Erreur qui a esté suiui par Seruius, Commentateur de Virgile, & entre les Modernes, Iaques Spigelius a dit, que le Rosne & le Pau sortoient d'vn mesme lieu des Alpes, & se separoient apres; l'vn pour aller en la Mer Occeane, & l'autre en la Mer Adriatique. Et Nicolas Berger, quoy que sçauant en la matiere qu'il a traitté, a écrit, *Que les Sources du Rosne & du Pau n'estoient separees que du Montcenys*; qui est vne erreur insupportable à ceux qui sçauent la situation du Mont sainct Gothard, & du Mont-Vis, d'où ces deux Fleuues sortent, qui sont bien éloignés l'vn de l'autre. Ammian Marcellin a fait vne riche Description de cette Riuiere, à laquelle ie renuoye le Lecteur.

In Epist. ad Galat. — *Lib. 3. c. 3.* — *Lib. 2. c. 5.* — *Ios. Mar. Suarez. Episc. Vasion. in Diatrib.* — *Argon. lib. 5.* — *In Attic.* — *In vit. Sophistar.* — *In l. Spadonum ff. de verb. signif.* — *In Argon.* — *In Halieutic. lib. 3.* — *In not. ad Gunth. l. 1.* — Hist. des grands chemins l. 3. ch. 31. — *Historiar. lib. 15.*

Apres le Rosne, nous deuons parler de l'Isere, appellée par Strabon Ἴσαρα, & Ἴσαρ par Ptolemée, *Isara* en Latin; Pline la compare au Rosne; car parlant du Rosne, il dit : *Segnem deferens Ararim, nec minorem se ipso Torrentem Isaram*. Voyla pourquoy dans Ciceron, Plancus appelle l'Isere vn grand Fleuue : *Itaque in Isara* dit-il) *Flumine maximo, quod est in finibus Allobrogum, Ponte vno die facto, Exercitum ad quartum Eidus Maij traduxi*. Cette Riuiere vient du creux d'vn Rocher, qui est au bout de la Val de Tigne, & non pas de Lanebourg au pied du Montcenys, comme a laissé par écrit vn Autheur mal informé : Elle passe au dessous du Village de Sé, à la descente du petit S. Bernard, & du Bourg de sainct Maurice, trauerse la Ville de Moustiers, coule sous la Roche-Seuin & Conflens, continuë son cours sous le Chasteau de saincte Helene du Lac, & vient prendre la Riuiere d'Arc aupres de Freterine, puis va à sainct Pierre d'Albigny, Montmeillan, Grenoble, Romans, & se va en fin jetter dans le Rosne, entre Valence & Tain. Coulon parlant de cette

Lib. 3. c. 4. — *Epist. fam. lib. 10. Ep. 15. 18. & 21.* — *Monet in Geogr. pag 324.* — Des Riu. de Fr. 2. part.

Riuiere s'est fort méconté ; car en vn endroit il dit, qu'elle commence à Conflens en Tarentaise ; & ailleurs il l'appelle improprement Arc, & dit qu'elle vient du col du petit S.Bernard, qu'elle trauerse la Tarentaise, & arrouse la Val-d'Aouste, qui est vne absurdité insupportable en Geographie.

Arly descend des Montagnes de Megeue, passe au dessous de Flumet, Ville du haut Foucigny, se rend à Vgine, & de là à Conflens, où elle se perd dans l'Isere, apres auoir reçeu deux fameux Torrents, l'vn aupres d'Vgine, appellé Montous, venant des Montagnes de Sarraual ; & l'autre appellé Oron, lequel sort des Montagnes de Beaufort.

L'Arue, en Latin *Arua*, ou *Arbor*, chez quelques Geographes, vient du Glacier de l'Argentiere, sous la Montagne de Chamonix en Foucigny ; coule le long des Valées, moüille Salanche & Cluses, descend sous les Ponts de Bonneuille, y reçoit les eaux du Lac Benist, passe sous le Pont d'Arue pres de Geneue, & perd son nom dedans le Rosne. Casaubon en ses Notes *Lib.4.* sur Strabon en a fait vne belle obseruation ; parce que ce Torrent est si impetueux, qu'apres qu'il est entré dans le Rosne, il demeure long temps sans se méler, en telle sorte que les deux eaux paroissent differentes : *Tanta est autem* (dit-il) *eius Fluuij, seu veriùs Torrentis vehementia, atque rapiditas, vt Rhodani alueum ingressus, multos fluat passus antequam ei misceatur, ita vt duo Flumina iuncta quidem, sed nullo modo mixta eodem labantur alueo ; quin non raró contingit vt niuibus liquefactis auctus ille fluuiolus, Rhodani cursum impediat ; qui tum cogitur ad Lacum regredi, vt verè dicere illud possis* ἄνω ποταμῶν χωροῦσι παγαὶ, *id maxima cum omnium admiratione contigit famoso anno* 1572. *adeò vt pistrina Geneuensia Rhodano inter Lacum, & Aruæ confluentem imposita, horarum aliquot spatio contrario motu mouerentur, ac molerent.* *Thuan. Histor. lib.49.*

Giffre, descend des Montagnes de l'Abbaye de Six, se décharge dans l'Arue, au dessous du Village de Marinier : Elle a deux Ponts, l'vn celuy de la Chartreuse de Melans, composé d'vne tres-belle Arcade de pierre, & l'autre celuy de Marinier, lequel n'est que de bois.

La Riuiere de Menoye, laquelle se décharge aussi dans Arue, au dessous du Pont d'Estrambieres, apres auoir passé sous celuy de Bonne ; vient des Montagnes de Boëge.

L'Arc a sa source au Village de Bessan, deux lieux au dessus de Lanebourg ; & non pas au Lac du Montcenys (ainsi que quelques-vns ont écrit ;) passe à saint Iean de Morienne, où elle prend Aruan, petite Riuiere qui vient des Montagnes de Sorlin ; & se jette dans l'Isere pres de Freterius ; & non pas d'Argentine, comme a écrit le P. Monet, ny de Conflens, ainsi qu'a supposé vn autre Autheur moderne, aussi mal instruit. *In Geogr. p.321.* Coulon des Riuieres de France.

Celle de Bornes commence aux Montagnes du grand Bornant, & se méle dans Arue, au dessous de la Bonneuille ; elle est si impetueuse, qu'elle n'a point de lict certain, depuis qu'elle rencontre la plaine ; elle a deux Ponts, l'vn de Rumilly sous Cornillon, & l'autre des Anterrents.

Foron, prend sa source en la pente des Bornes, passe aupres de la Roche en Geneuois, & se rend aussi dans Arue.

La Dranse, a deux Sources, l'vne au pied de la Montagne d'Esser, au dessus de l'Abbaye d'Abondance, & l'autre proche de la Montagne de Morgene, au dessus de l'Abbaye d'Aulps, elles se joignent aupres du Pont de Biouze ; puis passent sous vn Pont de pierre de vingt-deux Arches, appellé le Pont de Dranse, & se jettent dans le Lac Leman proche de saint Disdille. Cette Riuiere separe le Baillage de Chablais, & le Pays de Gauot.

Morges, est vn petit Ruisseau ou Torrent qui passe sous le Pont de saint Gingot, & qui separe auiourd'huy le Duché de Chablais & l'Estat de Valais ;

vient d'vne Montagne appellée Morges, qui luy a donné ce nom.

Botier, est vne petite Riuiere, ou plustost Torrent, qui sort des Montagnes qui sont entre la Val-d'Aouste, & les Montagnes des Valons, & se perd dans la Doyre la Balte à Aouste.

Celle des Vsses, a sa source aux Bornes, & apres auoir fait plusieurs détours, se décharge dans le Rosne, au dessous de Regonfle pres de Seyssel.

Feran, vient des Bauges, passe sous le Pont d'Alby, & se va jetter au Rosne pres de Seyssel.

Fier, est vne petite Riuiere ou Torrent, qui vient du Village de Tour, passe à Brogny sous vn Pont, & se va jetter dans le Rosne pres de Seyssel; elle reçoit le Torrent de Doudans, venant des hautes Bornes, & celuy de Feliere, qui prend son origine à Vsillon, & coule au dessous de Thorens.

Seran, passe à Rumilly & entre au Rosne proche de Seyssel.

Flout, sort de la Montagne d'Espine, & va au Rosne pres d'Yenne.

Valserine, doit encore estre comptée entre les Riuieres de Sauoye, puis qu'elle trauerse la Valée de Cheysery (que l'on appelle le Pays Neutre) & qui est de la Souueraineté de Sauoye, & la separe du Bugey; elle naist des Montagnes qui limitent cette Valée, du Comté de Bourgogne, passe sous le Pont, appellé des Oules, & sous celuy de Bellegarde, & se va perdre dans le Rosne proche le Pont de Lucey.

Le Guyer, separe la Sauoye du Dauphiné; il se forme de deux Ruisseaux, dont l'vn vient de Chartreuse, & l'autre de sainct Pierre d Entremonts; ils se joignent au dessous des Eschelles, passent sous le Pont de Beauuoysin, & entrent dans le Rosne.

Laisse, est plustost Torrent que Riuiere; il sort des Montagnes des Deserts, & se jettant dans la Plaine, vient passer aux Faux-bourgs de Chambery, & se va rendre dans le Lac du Bourget, auec l'Orbanne petite Riuiere, laquelle passe dedans la Ville de Chambery.

Quant aux Fleuues & Riuieres de delà les Monts, le *Pau* nous inuite à parler le premier de luy; il est nommé Ἠριδανός, *Eridanus* par Seneque, Pline, Solin, Vibius Sequester, & par Polybe; par d'autres il a esté nommé *Padus*, comme par Tite-Liue, Virgile, Ouide, Tacite, Sequester, Isidore & par Hyginus. Quelques anciens l'ont appellé du nom de *Bodingus*, Βόδεγκος, *quod fundo careat.* Virgile a dit qu'il estoit le Roy des Fleuues, *Fluuiorum Rex Eridanus*; Lucain, qu'il n'estoit pas moindre que le Nil, *Non minus hic Nilo*. Sa source n'est pas en Allemagne, comme l'a crû Lacerda, ny aux Monts Riphées, comme l'a écrit sainct Basile; mais bien en vne Fontaine qui est au pied du Mont-vis, appellé *Vesulus*, en Latin, *Padus è gremio Vesuli Montis, celsissimum in cacumen elati; finibus Ligurum Vagiennorum, Visendo fonte profluit*, dit Pline, & apres luy Solin & Mela. Cette Fontaine s'appelle encore *Visenda*, ce qui authorise le passage de Pline, chez qui elle est nommée *Fons Visendus*; & qui découure l'erreur de Cluuier & de Briet, qui ont crû que ces parolles de Pline *Visendo Fonte*, ne se deuoient pas entendre d'vn nom propre, comme Blondus l'auoit remarqué; mais qu'elles signifioient seulement que cette Fontaine estoit digne d'estre veüe: Elle est au milieu d'vn pré, proche des ruines d'vn Chasteau, que le Roy Charles VIII. auoit fait bastir pour la commodité du passage de France en Italie; à trois milles de sa source proche de *Paysana*: Il se cache sous terre, en telle sorte qu'il ne se void presque point; & à deux milles de là, il paroist, & enflé de plusieurs Riuieres & Torrents qui descendent des Alpes, passe à Polonguera & Pancalier, où il commence d'estre nauigeable, puis à Turin; & apres auoir trauersé la Lombardie, & partie de la Romagne, se va jetter dans la Mer Adriatique, par

…us · *Georg.* *…rgil.* *…n.* *…ib. 3.* *…16. c.16.* *…ib.2.c.* *…al.ant.* *…c.35.* *…alell.* *…eograph.*

par sept Canaux, dont Sabellic a fait vne tres-belle Description. Bocace, quoy qu'Italien, a fait cette faute, d'écrire qu'il passoit à Imola; Pline & Solin disent, qu'il reçoit trente autres Riuieres. Merula en sa Cosmographie, écrit qu'il en a compté iusques à cinquante. L'Abbé Dom Valerian de Castillon, Historiographe de S. A. R. a fait vne riche & agreable Description de la source de ce Fleuue, & du Mont-vis *Hist. Venet.lib.1. dec.4. lib.flum. Plin.lib.3. cap.16. Solin.c.7. Cart.2.l.4.*

Le Taner, *Tanaro* en Italien, & en Latin *Tanarus*, ainsi nommé de deux Ruisseaux qui le composent, appellés Tanarelle & Negrone, qui viennent de deux Fontaines; celle-là au pied de la Montagne de Cauriolo, au Diocese de Vintimille, en la Terre de Gennes, & celle-cy à Ormea; voyla pourquoy Strabon à dit que le Taner prenoit son origine des Alpes Liguriennes; Pline a dit que c'estoit le premier des Fleuues de l'Apennin. Apres que ces deux Ruisseaux se sont joints à huict mil d'Ormea, le Taner reçoit plusieurs autres Torrents, qui le grossissent & le conduisent dans le Pau pres de Bassignano, au dessous d'Alexandrie, comme Aelian a remarqué; *Vbi insignis Eridanus* (dit-il) *& parum Nobilis Tanarus, in vnum confluunt.* *Lib. 3. c.16. Hist. animal.lib.14. cap.28.*

La Sture, sort d'vn Lac qui est sur la Montagne de l'Argentiere, & apres auoir pris le Torrent de Gesso, arrouse les Campagnes de Cony & de Fossan, & va perdre son nom dans le Taner aupres de Polenzo.

La Doyre, *Duria* chez Strabon, & *Durias* chez Pomponius Mela, auiourd'huy *Duria Baltea*, Doyre la Balte, pour la differencier d'vne autre petite Riuiere de mesme nom, se compose de deux Ruisseaux, dont l'vn vient du Lac de Ruto, qui est sur vne Montagne au dessus du Village de la Tuyle, à costé du petit sainct Bernard; & l'autre d'vne Montagne appellée Cornero, au dessus du Village de Courmajeur. Ces deux Ruisseaux se joignent au Village de Pré sainct Didier, en la Valdigne au pied du petit sainct Bernard: Cette Riuiere trauerse toute la Valdigne, la Val-d'Aouste, & la Valée de Bard; passe à Yurée sous vn Pont, à trauers des Precipices effroyables, arrouse le Pays de Canaueys, & se va jetter dans le Pau entre Verolengo & Crescentin. Le P. Monet dit qu'elle vient d'vne Fontaine qui est sur la Montagne du petit sainct Bernard; ce qui n'est pas veritable, non plus que ce qu'il a dit, que cette Riuiere passe sous le Pont de sainct Martin en la Valée de Bard; car ce n'est qu'vn Torrent qui se jette dans la Doyre. Strabon s'est aussi trompé d'asseurer que la Doyre & la Durance auoient vne mesme source. *Geograp. l.4. Geogr. Lib.4.*

Voyla les quatre principales Riuieres de Piemont, & les plus renommées, outre lesquelles, il y en a encore plus de trente autres, de moindre nom, qui tiennent la pluspart de la nature des Torrents. Or entre ces Riuieres dont la liste seroit trop laborieuse, il nous suffira de remarquer celles qui sont les plus connuës. *Relatione di Piemonte.*

Le Var, appellé *Varus*, par Lucain, Pline, Mela, & par l'Itineraire d'Antonin, & par Strabon & Ptolemée *Οὔαρος*, est remarquable, à cause qu'il sert de limite à la Gaule & à l'Italie. Il prend sa source aux Alpes Maritimes, d'vne Montagne appellée Cemene, ou Cemela, au dessus du Village de S. Estienne au Comté de Nice; passe aupres de Nice, & se precipite d'vn cours rapide dans la Mer de Marseille. Vibius Sequester l'a confondu auec le Rubicon: *Varus* (dit-il) *hic nunc Galliam ab Italia diuidit, ante Rubicon.* Quoy que ce Fleuue separe l'Italie de la France, neantmoins S. A. R. a plusieurs Terres & Seigneuries au delà, qui sont de sa Souueraineté: comme Gatier, Osfraire, Bauson, Gilette, Renest, Torrette, Todon & autres, qui ressortissent au Senat de Nice; Et parce qu'elles sont enclauées dans le Comté de Prouence, les deux Souuerains pour la facilité du Commerce, entre leurs Sujets, n'exigent point de droits de Foraine, & de haut Passage sur eux; ce

qui a esté authorisé par des Arrests du Parlement d'Aix en Prouence, & du Senat de Nice. Vn peu au delà du Var est la petite Riuiere du Palion, appellée *Paulo* des Latins, & *Palione* des Italiens; qui n'a rien de remarquable en son cours, que son passage au trauers de la Ville de Nice, estant presque aussi tost dans la Mer, qu'elle est hors de sa source; Pomponius Mela en a fait mention.

Lib.2.c.3.

L'Vrbe, *Vrbs* en Latin, & *Orba* en Italien, naist aupres de Votri, & se grossit de deux Ruisseaux appellés Lemoro, & Sture, & des neiges qui se fondent, elle se va jetter dans la Bormia aupres d'Alexandrie: C'est de cette Riuiere que se doit entendre ce passage de Claudian,

De bell. Getico.

Ligurum regione suprema,
Peruenit ad fluuium miri cognominis Vrbem.

La Bormia, est composée de diuers Ruisseaux de mesme nom, dont le principal vient d'vne Montagne au dessus de Carezan, Chasteau du Marquisat de Final; ses eaux sont tousiours troubles, apres auoir reçeu l'Vrbe & le Corio, elle se va méler dans le Taner aupres d'Alexandrie.

Le Belbo, sort de certaines Fontaines qui sont pres de Montezzemo, Chasteau du Marquisat de Ceue; son cours n'est que de quarante milles de Piemont: Il se perd dans le Taner, deux mil au dessus d'Alexandrie.

L'Elle, commence dans des Montagnes, qui sont au dessus des deux Frabosses; bagne les murailles du Comté de Rochefort, & de Ville-neufue, coule au pied de la Montagne sur laquelle est situé le Montdeuis, & se joint au Taner, proche les ruines de l'ancien Chasteau de Carassone.

Le Péz, qui a donné le nom à vne Valée, de la longueur de sept milles, prend sa naissance d'vne fontaine au dessus de la Chart. euse de Péz; arrouse les Campagnes du Montdeuis, & se jette dans le Taner pres de Carru.

La Macra, qui a aussi donné son nom à vne Valée, sort d'vne Fontaine au pied de la muraille de Sotron; trauerse toute cette Valée, passe pres de Dronero, sous vn Pont de merueilleuse structure; de là à Busque & à Sauillan, où le Pau la reçoit proche de Casalgrasso.

Le Cluson, Chisone, a sa source à la Montagne de Sestrieres, passe au trauers de la Valée de Pragelas, & se méle auec le Pelice, sous Garsillana.

Le Pelice, dont nous venons de parler, vient du pied d'vne Montagne, appellée de la Croix, par laquelle on passe en Dauphiné; & apres s'estre enflé des eaux d'Angrogne, des Ruisseaux de Luzerne, & de Chison, & d'autres Torrents, va perdre son nom dedans le Pau à Villefranche.

Le Sangone, prend sa naissance entre la Valée de Pragelas, & de Suze; dure vingt milles de chemin, & se va rendre au Pau entre Carignan & Turin.

L'autre Doyre, appellée en Latin *Duria Riparia*, a difference de Doyre la Balte; sort du Mont Geneure, arrouse la Valée d'Oulx, passe à Salebertran, Essilles, Chaumont, Graueres, Suze (où elle prend vn Ruisseau qui vient du Montcenys, appellé *Cenis* ou *Cinisella*) à Veillano, Riuoles; puis à Turin, où elle s'vnit auec le Pau: En quoy vn Geographe moderne s'est estrangement mépris, qui dit que cette Riuiere se jette dans l'autre Doyre.

Monet. Geogr. pag.326.

La Sezia, appellée *Sessites* par Pline, & *Sessis* par Ennodius, vient du pied du Mont sainct Gothard du costé de l'Italie; passe à Gatinara & à Vercel, & se perd dans le Pau à Ville-neufue.

Il y a encore quelques petites Riuieres au Canaueys, comme l'Ouco, dit des Latins *Morgus*, qui descendant de la Vallée de Pont, se jette dans le Pau pres de Chiuas; il s'y treuue quantité de Paillettes d'or.

La

La Soana, vient de deux petits Lacs qui sont aux Montagnes qui separent le Canaueys & la Val-d'Aouste; passe par la Vallée de Pont, & se méle auec l'Orco à Pont.

Le Malon, sort des Montagnes qui sont entre les Vallées de Lans & de Pont, & se va perdre dans le Pau, entre Brundis & Chiuas.

Apres les Fleuues & les Riuieres de Sauoye & de Piemont, nous deuons parler des Lacs, entre lesquels le plus renommé est celuy de Geneue, appellé Leman, *Lemanus Lacus*, qui a seize lieuës de long, & quatre ou cinq de largeur; au long duquel sont du costé de Chablais, les Villes & Chasteaux de Geneue, Belleriue, Hermance, Beauregard, Nernier, Yuoire, Coudrée, Tonon, Ripaille, Euian, Blonnay, sainct Paul & sainct Gingot: & du costé du Pays de Vaud, Ville-neufue, Chillon, Veuay, Cuilly, Lutry, Lausanne, Morges, Rolle, Prangin, Nyon, Coppet & autres.

Apres le Lac Leman, on doit mettre celuy d'Annecy, qui a trois lieuës de long, & vne de large, au bout duquel est l'ancien Monastere de Taloyre; il commence aux Marests de Verthier, & reçoit d'abord l'eau morte, le Torrent d'Hyre & celuy de Bornette; Il se décharge par deux Canaux, appellés le grand & le Petit Tiou: le grand trauerse la Ville d'Annecy, se diuisant en plusieurs Canaux; & le petit passe au long des murailles de la Ville, & ces deux Canaux se rendent dans la Riuiere de Fiér.

Celuy du Bourget, est de mesme longueur, mais plus large, celebre par l'ancien Prieuré du Bourget, de l'Ordre de Cluny (vny au College des RR. PP. Iesuites de Chambery) & par l'Abbaye d'Hautecombe, qui est située sur ses bords.

Il y a encore celuy d'Aiguebellette, sur le grand chemin de Lyon à Chambery, celuy de Montoenys, & de Sarsonnex en Foucigny, moins considerables que tous les autres; Tous ces Lacs ont cét auantage de produire de delicats & monstrueux Poissons; entr'autres celuy de Geneue vn Poisson appellé Ferrat, & Lomble cheualier; & celuy du Bourget le Lauaret, qui ne se trouuent en aucun autre Lac ou Riuiere du monde. Celuy d'Annecy a peu de Poisson en Hyuer & en Caresme; c'est pourquoy on l'accompare à des amis qui manquent au besoin.

En Piemont, il n'y a presque point de Lacs; les plus beaux sont celuy de Candie, sur le chemin de Chiuas à Yurée, de Veillane & de Viuron, & quelques autres autour d'Yurée.

A celà nous pouuons adiouster, les Bains d'Aix en Sauoye, entre Annecy & Chambery, ouurage des Romains; l'Empereur Gratian les restaura. Au dessus du Monastere d'Hautecombe à la pente du Mont du Chat, est la Fontaine appellée des Merueilles, laquelle comme vn autre Euripe a son flux & reflux; elle demeure à couler tantost demie heure, & tantost vne heure (moins toutefois en Hyuer qu'en Esté) & lors qu'elle doit couler, elle fait du bruit, & donne assez d'eau pour faire moudre le Moulin & la Sye du Monastere. Pline le ieune donne la description d'vne Fontaine appellée *Sarra*, laquelle a grand rapport auec celle-cy. Outre cette Fontaine, il y a celle de Moustiers, qui produit le Sel. *Epist. l. 4.*

DES

DES VESTIGES D'ANTIQVITE' qui sont dans les Estats de S. A. R.

CHAPITRE IV.

VIS que les Romains, pendant plusieurs siecles ont esté Seigneurs de la Sauoye, & du Piemont; il ne faut pas s'estonner s'ils y ont laissé des marques de leur domination, qui sont autant d'illustres témoignages de leur Magnificence. Nous y voyons encore de leurs Temples, Statuës, Medailles, Arcs de Triomphe, Voyes ou grands Chemins Militaires, Sepulchres, Inscriptions & autres Monuments, lesquels comme Venerables, à cause de leur Antiquité, ne donnent pas vn petit ornement aux Estats de S. A. R.

Il seroit fort difficile d'estaler icy tous les Temples des Anciens, dont les Vestiges nous restent, ou la Tradition: Les principaux Dieux que les Peuples de Sauoye & de Piemont adoroient, estoient Iuppiter, Mars, Apollon, Mercure, Venus, Isis, Minerue, Diane & autres. A Aix en Sauoye la grosse Tour du Chasteau est bastie sur les ruines d'vn Temple dedié à Venus. L'Eglise de sainct Sigismond de sainct Maurice en Chablais, estoit autrefois le Temple de la Deesse Isis; celle du Bourget, vn Temple de Mercure; Au Territoire de Vercel il y auoit vn Temple d'Apollon (c'est pourquoy Martial appelle Vercel, *Apollineas Vercellas.*) A Aixme vn Temple à Auguste; à Geneue vn à Apollon; à Passy en Foucigny, & à Douene en Chablais au Dieu Mars; à Payerne vn à Iuppiter; en la Val-d'Aouste deux au Dieu Pennin, à Iunon & à Minerue; à Turin vn à Isis, l'autre à Venus, & ainsi des autres.

Lib. 10. epig. 12.

Quant aux Statuës de Marbre & de Bronze, Medailles d'or, d'argent, & de cuiure, il s'en trouue beaucoup plus en Piemont qu'en Sauoye. La seule Galerie du Chasteau de Turin, & le Cabinet de S. A R. sont capables de satisfaire la curiosité de tous les Antiquaires; car tout ce que les Prouinces de deçà & delà les Monts & l'Italie auoient de plus ancien & de plus rare en cette espece, fut ramassé auec vn soin & vne dépence extraordinaire, par S. A. R. Charles Emanuel Prince d'immortelle memoire; De sorte que pour en faire vne fidelle & exacte description, il faudroit vn Ouurage particulier.

Pour les Arcs de Triomphe, nous n'en auons que des ruines à Aixme en Tarentaise, & à Suze; mais il y en a vn encore debout au Faux-bourg de S. Ours de la Cité d'Aouste, d'vne merueilleuse structure, qui fut erigé à l'honneur de l'Empereur Auguste, en memoire de la Victoire qu'il auoit euë sur tous les Peuples qui habitoient les Alpes, qui par cette consideration fut appellé le Trophée des Alpes. De tout ce superbe Monument, le temps n'a gasté que l'Architraue, sur lequel estoit cette belle Inscription rapportée par Pline, que nous ne lairrons pas de mettre icy.

Hist. nat. l. 3. c. 20. Simler. de Alpib. Beat. Rhenan. comment. ad Plin. Merula in Cosmog.

IMP. CÆSARI DIVI FIL. AVG. PONT. MAX.
IMP. XIIII. TRIBVN. POTESTATIS XVIII.

S. P. Q. R.

QVOD EIVS DVCTV AVSPICIISQVE GENTES ALPINÆ OMNES QVÆ A MARI SVPERO AD INFERNVM PERTINEBANT SVB IMPERIVM POPVLI

POPVLI ROMANI SVNT REDACTÆ GENTES ALPINÆ DEVICTÆ TRIVMPILINI, CAMVNI, VENNONETES: ISARCI: BREVNI: NAVNES: FOCVNATES, VINDELICORVM GENTES QVATVOR, CONSVANETES: VIRVCINATES: LICATES, CATTENATES: ABISONTES: RVBVSCI: SVANETES: CALVCONES, BRIXENTES, LEOPONTII, VIBERI, NANTVATES: SEDVNI: VERAGRI: SALASSI: ACITAVONES: MEDVLLI: VGENI: CATVRIGES: BRICIANI, SOGIVNTII: EBRODVNTII: NEMALONI: EDENATES: ESVBIANI: VEAMINI, GALLITÆ: TRIVLATTI: ECTINI: VERGVNNI: EGVITVRI: NEMENTVRI: ORATELLI: NERVSI: VELAVNI: SVETRI.

NON SVNT ADIECTÆ COTTIANÆ CIVITATES XII. QVÆ NON FVERVNT HOSTILES. SED ITEM ATTRIBVTÆ MVNICIPIIS LEGE POMPEIA.

Daleſchamps en ſon Commentaire ſur Pline, & apres luy Cluuer & Briet contre la Tradition ancienne de la Val-d'Aouſte, & l'authorité de Beatus Rhenanus, de Simler & de Merula, ont écrit que ce Trophée des Alpes n'eſtoit point à Aouſte, mais bien aupres de Monaco en vn lieu appellé *Torbia*, par corruption du mot de *Trophæa*, à quoy il y a peu d'apparence ; parce qu'il n'eſt pas croyable qu'vn ſi Illuſtre Monument euſt eſté dreſsé par le peuple Romain en vn lieu ſi peu conſideré & ſi éloigné. Quelques-vns ont crû que l'Arc de Triomphe qui ſe void encore à Suze portoit cette Inſcription, à quoy ie ne puis conſentir. Il eſt bien plus vray-ſemblable qu'il fut erigé en la Ville d'Aouſte, Colonie de l'Empereur Auguſte ; au milieu de tous les Peuples des Alpes qu'il auoit vaincus, & qui auoient fourny de matiere à ſon Triomphe, & ſur vne Voye Militaire, comme c'eſtoit la couſtume. Vn Autheur recent fort ſçauant en cette ſorte d'antiquité, n'ayant pû deſigner preciſément le lieu où eſtoit ce Trophée des Alpes, a dit que c'eſtoit entre le Grand & le Petit ſainct Bernard, qui eſt la ſituation de la Ville d'Aouſte.

Ital. ant. l.1.c.9. *In Paralel. Geogr.*

Berger hiſt. des grands chemins l.1.ch.28.

Touchant les Voyes Militaires, l'Itineraire d'Antonin, la Table de Peutinger, & l'ancien Itineraire de Ieruſalem, nous apprennent qu'il y en auoit ſept, qui trauerſoient le Piemont, ou la Sauoye. La premiere eſtoit l'Aurelienne, qui conduiſoit depuis Rome iuſques en Arles, par la Toſcane & par les Alpes Maritimes ; laquelle pourtant ne faiſoit qu'effleurer l'extremité du Piemont du coſté de la Mer Liguſtique à commencer par Gennes.

VIA AVRELIA

Ex Itinerario Antonini.		*Ex Tabula Peutinger.*
Genuam, Gennes		*Genua.*
Libanum, ou *Libarnum*, Arqua.	M. p. xxxvj.	*Liburnum* xxvj.
Deotonam; Tortone	M. p. xxxv.	*Deotona* xxvij.
Aquas, Aquy	M. p. xxviij.	*Aquis Tatellis*.x.
Crixiam, Caire	M. p. xx.	*Crixiæ*. xxij.
Cannalicum, Cortemille	M. p. x.	*Calauico*. xx.

Vada Sabatia, Vay.	M. p. xij.	*Vadis Sabatis* xij.
Pullopicem, Final.	M. p. xij.	. . . .
Albingaunum, Albenga.	M. p. viij.	*Albingauno* xxviij.
Lucum Bormani.	M. p. xv.	*Luco Bormani* xv.
Coſtam Balenæ.	M. p. xxvj.	*Coſta Balennæ* . . . .
Albintimilium, Vintimille.	M. p. xvj.	*Albentemillo* xvj.
Lumonem.	M. p. x.	. . . .
Alpem Summam.	M. p. vj.	*In Alpe Maritima* viij.

Hucuſque Italia,
Abhinc Gallia.

Cemenelium, Cimiés.	M. p. ix.	*Gemenello* ix.
Varum Flumem, &c.	M. p. vj. &c.	*Varum* vj. &c.

La ſeconde Voye Militaire alloit depuis Milan iuſques en Arles par les Alpes Cottiennes: en voicy la deſcription.

A MEDIOLANO ARELATE PER ALPES COTTIAS.

Ex Itiner. Antonini.	M. p. cccc. xj.	*Ex Tab. Peutinger.*
Ticinum, Pauie.	M. p. xxij.	*Ticeno*. . . . .
Laumellum, Lomello.	M. p. xxij.	*Laumellum* xxij.
Cottias, Cozo.	M. p. xxiij.	*Cutias* xij.
Carbantiam, *ſiue Carcantia*, la Grange à l'embouchеure du Pau, & de la Sezia.	M. p. xij.	*Vergellis* xiij.
Rigomagum, Trin.	M. p. xij.	*Eporedia* xxxiij.
Quadratas, Creſcentin.	M. p. xvj.	. . . .
Taurinos, Turin.	M. p. xxiij.	*Auguſta Taurinor*. . . . .
Fines, Veillane.	M. p. xviij.	*Finibus* xviij.
Seguſionem, Suze.	M. p. xxxiij.	*Seguſione* xxij.
ad Martis, Oulx.	M. p. xvj.	*Martis* xvij.
Brigantionem, Briançon, &c.	M. p. xxiv.	*Brigantione in Alpe Cottia.* vj. &c.

L'Itineraire de Ieruſalem décrit cette Voye vn peu plus exactement en cette ſorte.

Ticeno, Pauie.
Duriis, Dorno xij.
Laumello, Lomello ix.
ad Cottias, Cozo xij.
ad Medias, la Grange xiij.
Rigomagus, Trin x.
Ceſte, viij.
Quadratis, Creſcentin xj.
ad Decimum, Settimo & Brandis x.
Taurinis, Turin.
ad Octauum, *id eſt ab Vrbe Lapidem*, Riuoly xij,
ad Fines, Veillane viij.
ad Duodecimum, *intellige ab Vrbe Lapidem*, S. Rafe xij.

Seguſſione,

Seguſſione, Suze xij.
ad Martem, Oulx xvj.
Geſdaone, *ſiue Gadaone*, viij. Sezane.
Inde aſcende Matronam, le Mont Geneure,
Brigantium, Briançon, &c. x.

La troiſiéme Voye Militaire conduiſoit depuis Milan iuſques à Vienne en Dauphiné par les Alpes Greques, c'eſt à dire par le petit ſainct Bernard ; & trauerſoit toute la Val-d'Aouſte, la Tarentaiſe, la Sauoye & le Bas Dauphiné : Elle eſt encore entiere en beaucoup d'endroits auec ſon paué, depuis Yurée iuſques à Bard en la Val-d'Aouſte.

A MEDIOLANO PER ALPES GRAIAS, VIENNAM.
M. p. cccc. viij.

Ex Itiner. Antonini.		*Ex Tabul. Peutinger.*
Nouariam, Nouarre.	M. p. xxxiij.	*Ticeno.*
Vercellas, Vercel.	M. p. xvj.	*Laumellum* xxj.
Eporediam, Yurée.	M. p. xxxiij.	*Cutias* xij.
Vitricium, Verezo.	M. p. xxj.	*Vercellis* xiij.
ad Duriam Fluuium.		*Eporedia* xxxiij.
Auguſtam Prætoriam, Aouſte.	M. p. xxv.	*Auguſta Prætoria* xxviij.
Arebrigum, Moriago.	M. p. xxv,	*Arebrigium* xxv.
Ad Duriam Fluuium.		*Artolica ſiue Ariolica*, la Tuyle.
. . . . .		
		In Alpe Graia.
Bergintrum, Bellentro.	M. p. xxiv.	*Bergintrum* xij.
Darantaſia, Mouſtier.	M. p. xviij.	*Axuna* viij.
Oblimum.	M. p. xiij.	*Darantaſia* xj.
		Obilonia xiij.
ad Publicanos.	M. p. iij.	*ad Publicanos* iij.
Mantalam, Montmeillans	M. p. xvj.	*Mantala* xvj.
Lemincum, Chambery.	M. p. xvj.	*Lemnico* xvj.
Labiſconem.	M. p. xiv.	*Lauiſcone* xiv.
Auguſtum, Aouſte pres de S. Genys.	M. p. xiv.	*Auguſtum* xij.
Berguſiam, Bourgoin.	M. p. xvj.	*Berguſium* xij.
Viennam, Vienne.	M. p. xx.	*Vigenna* xxj.

La quatriéme Voye Militaire, paſſoit de Milan à Strasbourg par le meſme chemin, ſinon qu'à Mouſtier elle ſe fourchoit ; & en laiſſant celle de Vienne en Dauphiné à gauche, elle prenoit cette route à la droite, par le Foucigny, Geneuois & Pays de Vaud. *Ex eod. Itin. Ant.*

Darantaſiam.	
Caſuariam.	M. p. xxiv.
Bautas, Bonne.	M. p. xviij.
Cenabum, Geneue.	M. p. xxv.
Equeſtrim, Nions.	M. p. xvij.
Lacum Lauſonium, Lauſanne.	M. p. xx.
Vrbam, Orbe.	M. p. xviij.
Abioticam.	M. p. xxiv.

Visontionem, Besançon, &c. M. p. xvj.

La cinquiéme Voye Militaire, est celle de Milan à Mayence par les Alpes Pennines, c'est à dire par le Grand sainct Bernard ; & de là par le Valays, Pays de Vaud & la Suisse.

A MEDIOLANO MAGVNTIACVM.
M. p. cccc. xix.

Ex Itinerar. Antonini.		*Ex Tab. Peutinger.*
Nouariam.	M. p. xxxiij.	*Titeno.* . . . .
		Laumellum xxj.
Vercellas.	M. p. xvj.	*Cutias.* xij.
Eporediam.	M. p. xxxiij.	*Vercellis.* xiij.
		Eporedia. xxiij.
Vitricium.	M. p. xxj.	*Vitricio.* xxj.
Augustam pretoriam.	M. p. xxv.	*Augusta Pretoria* xxviij.
Summum Penninum, le Grand S. Bernard.	M. p. xxv.	*Endrasinum.* xxv.
		In Summo Pennino. xiij.
Octodunum, Martegny en Valais.	M. p. . . .	*Octoduro.* xxv.
Tarnadas, S. Maurice.	M. p. xij.	*Tarnajas.* xij.
Pennolocos, Nouille au bout du Lac Leman.	M. p. xiij.	*Penno lucos.* xiij.
		Viuisco. xiv.
Vibiscum, Veuay.	M. p. ix.	*Viromagus.* . . . .
Bromagum.	M. p. ix.	*Minnodum.* vj.
Minnidunum, Modon.	M. p. vj.	*Auenticum Heluetiorum*, &c. xviij.
Auenticum Heluetiorum, Auenche, &c.	M. p. xiij.	

Lib. 4. Strabon a eü connoissance de deux Voyes, qui commencent à Aouste, dont l'vne conduit par le petit sainct Bernard, & l'autre par le grand : *Salassorum regio* (dit-il) *magna quidem ex parte in profunda est conualle, montibus vtrimque eam includentibus, pars verò quedam eorum etiam ad supernè imminentes protenditur vertices ; qui igitur ex Italia profecti, montes eos transcendere cupiunt, iis iter est per eam Vallem, mox in duas scinditur Vias, quarum altera per Penninum fert iugum, iumentis inaccessa, qua summitas est Alpium ; altera per Centrones magis occidua est.* Et vn peu plus bas il dit : *Transitum ex Italia in Galliam vlteriorem & Septentrionales regiones, qui per Salassos est, Lugdunum ducit, éstque duplex, alter Curribus etiam peruius itinere longiore per Centrones, alter per Penninum Montem breuior, sed idem adcliuis & angustus.*

La sixiéme Voye Militaire des Romains, est celle du Montcenys & de la Maurienne, laquelle doit estre plus moderne que les autres, puis qu'elle n'est point mentionnée dans les anciens Itineraires : Elle conduisoit depuis Suze iusques à Montmeillan, où se rencontroit celle qui va du petit sainct Bernard à Vienne en Dauphiné ; sinon que ce fut la Voye que Cn. Domitius Aenobarbus fit faire l'an 628. de la fondation de Rome, sous le Consulat de M. Plautius Hypsæus & de M. Flaccus, laquelle depuis Vienne alloit iusques en Prouence. Mais ie n'en ose rien asseurer, bien qu'il soit certain que ce Domitius ayant vaincu les Peuples de Sauoye & de Dauphiné (que l'Histoire appelle du seul nom d'Allobroges) crût de ne pouuoir laisser de meilleures marques de sa Victoire, qu'en y faisāt faire ce chemin à la mode d'Italie. M. Fontejus President des Gaules, qui entreprit de faire reparer cette

Berger hist. des grands chemins l. 1. ch. 9.

Voye, fut accusé deuant le Peuple Romain de plusieurs maluersations, entre lesquelles celle-cy en estoit l'vne, d'auoir tiré secrettement de grandes sommes de deniers de ceux qu'il auoit employés à cét ouurage : *Vt aut ne cogeret munire, aut id quod munitum esset, ne improbaret*, comme parle Ciceron, qui entreprit sa defence. *Oratio pro M. Fonteio.*

La septiéme & derniere Voye Militaire, est celle qu'Agrippa, Gendre de l'Empereur Auguste, fit faire depuis Lyon iusques au Rhin, de laquelle Strabon parle ainsi. *Caterum Lugdunum in medio instar arcis situm est, cum ibi amnes confluant, & partibus omnibus propinquum sit, ea propter Agrippa hoc ex loco partitus est vias. Vnam quæ per Cemmenos Montes vsque ad Antones & Aquitaniam: Aliam ad Rhenum; Tertiam ad Occeanum & Bellouacos & Ambianos. Quarta ducit in agrum Narbonensem littúsque Massiliense.* Ce grand chemin qui alloit depuis Lyon iusques au Rhin, estoit le long du Rosne, passoit à Mirebel, la Valbonne, Chasey, Lanieu, sainct Sorlin, Briord, Grolée, S. Benoist de Seyssieu, Belley, Rochefort, Anglefort, Seyssel, par la Michaille, les Terres Neutres, le Credo, le Pas de la Cluse, Colonge, Gex & Geneue; où il se joignoit au grand chemin de Geneue à Bezançon ou à Strasbourg. *Lib. 4.*

Apres les grands Chemins Militaires, il nous reste à parler des Sepultures & Inscriptions Romaines, qui se voyent dans les Estats de S.A.R. dont la recherche est fort penible, parce que personne n'a pris la peine de les ramasser; car Philibert de Pingon Historiographe de Sauoye, n'a recueilly que celles de Turin; & quoy que Scaliger, Lipse, Smetius, Gruterus, Guilliman & autres celebres Antiquaires nous en ayent donné plusieurs de Piemont, de Valais, de Geneue & du Pays de Vaud; toutesfois ils en ont beaucoup laissé ou ignoré, & n'ont pas dit vn mot de celles de Sauoye, de Tarentaise, de Foucigny, de Chablais, & du Geneuois; ce qui m'a obligé de les assembler toutes en ce Chapitre, pour la satisfaction des Curieux. Et pour y proceder auec quelque sorte d'ordre, ie donneray premierement toutes celles qui sont deçà les Monts; sçauoir celles de Sauoye, puis de la Tarentaise, de Foucigny, de Geneue & du Geneuois, du Pays de Vaud, de Chablais & du Valais. Apres en passant les Monts, ie décriray celles de la Val-d'Aouste & du Piemont. *In Aug. Taurin. Thes. in script. Gruteri.*

INSCRIPTIONS ROMAINES DE SAVOYE.

Au Monastere d'Hautecombe dans le Cloistre, sur vne grande Auge de pierre.

AVG. SACRVM.

C. FL. VOLTIN. SABINVS.

Vidi. Huius inscript. meminit Pap. Masson. in Elog. Duc. Sabaudiæ.

Au Village d'Espine en Noualese.

VICTORIÆ AVGVSTI
T. FLAMINIVS SECVNDVS. T. FLAM. . . . .
T. F. . . FM. . . . .
. . . .
. . . .
CN. F. ROMANVS DE SVO PONENDVM CVRAVERVNT.

Ex hist. Sab. Pingon M. S. lib. 10.

Au Cimetiere de l'Eglise de S.Blaise à vne lieüe d'Yenne, sur vn ancien Tombeau.

Ex schedis Alfonsi Delbene Episc. Alb. & Abbat. Altacomb.

M. MARVINO. MA. . . N. . . . .
IVRIHINA . . . .
RHODO. V. . . . R. . . . . V.
DINT. CORPOR. . . . .
RI. . . ITIMO VAL. . . . . .
IOR. HI. PATRONO MARVINIVS.
MACELLVS FILIVS PATRI.
PIENTISSIMO O. P. C.
T. T. S. A. D.

Sur le Mont du Chat.

Vidi.

MERCVRIO ET MATRI.
. . . .
. . . .
. . . .
V. S. L. M.
Id est. Votum soluit libens merito.

En l'Eglise du Bourget.

Sur vne Pierre blanche, vis à vis de l'Autel de Nostre Dame la basse, sous le Chœur du costé de l'Epistre. *Vidi.*

MERCVRIO. AVGVS].
T. TERENTIVS CATVLVS
V. S. L. M.

A Aix.

A la Porte de la Ville à l'vn des Pilliers au bas.

VRNA

. . . .
IMII B VLLIÆ.
VEIOMINVS
LVVOPAN. . . . .
CONIVGI KARISS.

Vidi.

En la muraille de la Maison du Sieur Vissod.

TITIÆ. *Vidi.*
CRISPINÆ
D. ☧ TITIVS
APOLLONIVS TITIANVS.

En la muraille de l'Eglise de Nostre Dame.

Vidi.

D. M.
D. TITI HILARI.
TITIÆ APATÆ.
COIVGI.
PIISSIMO.
ET FILIO ET. . . . .
D. TITIVS HERMES
FRATER.

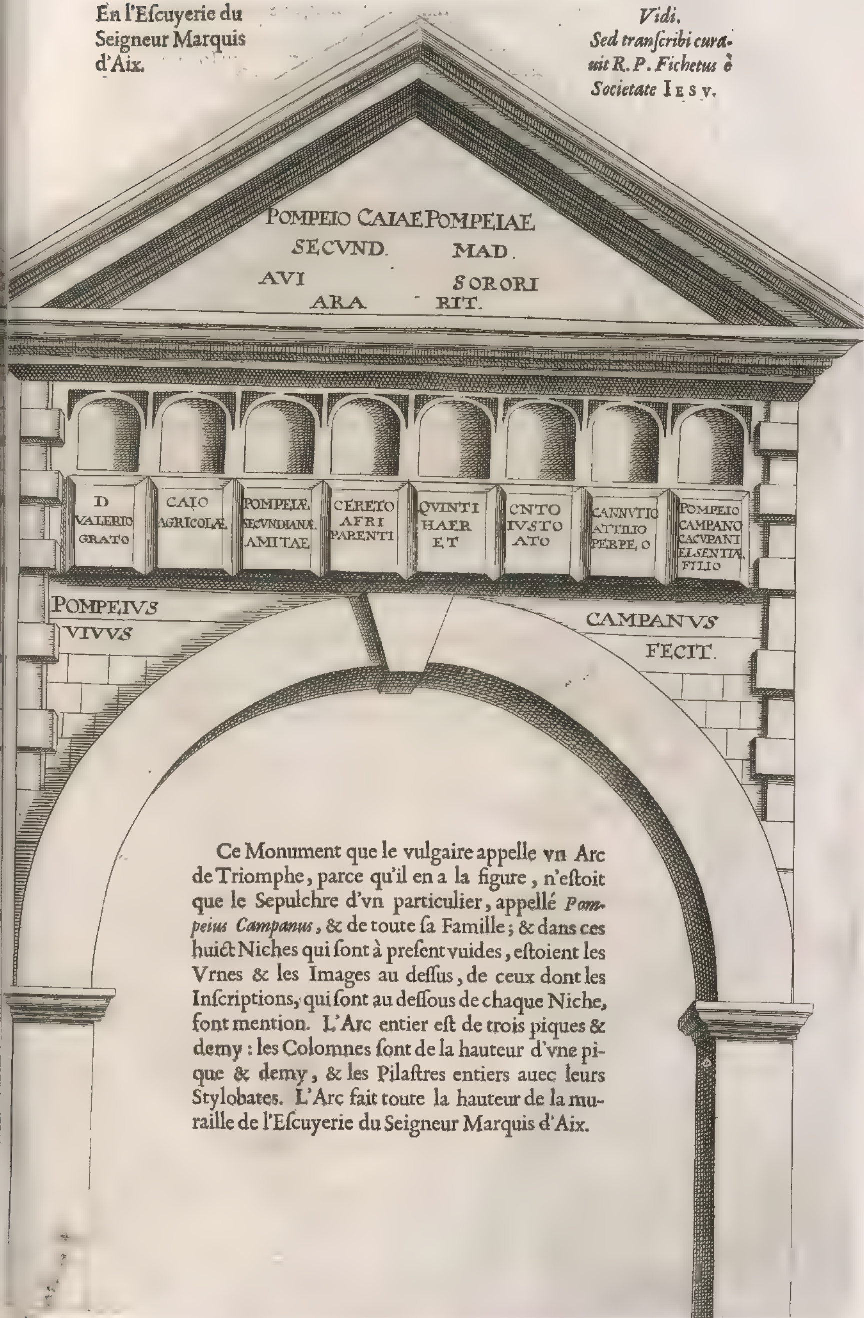
En la muraille de la Maison du Sieur Manget.

L. IVLIO. *Vidi.*
CAPITONI ET.
IVLIÆ TERTIÆ
CN. IVLIVS LVCINIVS
PARENTIBVS.

En

En l'Eſcuyerie du Seigneur Marquis d'Aix.

Vidi. Sed tranſcribi curauit R. P. Fichetus è Societate IESV.



Ce Monument que le vulgaire appelle vn Arc de Triomphe, parce qu'il en a la figure, n'eſtoit que le Sepulchre d'vn particulier, appellé *Pompeius Campanus*, & de toute ſa Famille; & dans ces huict Niches qui ſont à preſent vuides, eſtoient les Vrnes & les Images au deſſus, de ceux dont les Inſcriptions, qui ſont au deſſous de chaque Niche, font mention. L'Arc entier eſt de trois piques & demy : les Colomnes ſont de la hauteur d'vne pique & demy, & les Pilaſtres entiers auec leurs Stylobates. L'Arc fait toute la hauteur de la muraille de l'Eſcuyerie du Seigneur Marquis d'Aix.

En la basse Cour du Chasteau d'Aix.

Vidi. * *fortè* COMEDONIS *siue Epuloni Augusti, qui parabant Epulas in Augusti templo, sicut Epulones Ioui.*

*

COMEDOVIS
AVGVSTI
M. HELVIVS SEVERI
FIL. IVVENTIVS.
EX VOTO.

En la Valée de la Fin proche d'Aix, sur vn ancien Sepulchre.

Vidi.

L. OPIMIVS CONSVL.

Au Village de Viuier entre Aix & Chambery dans l'Eglise, sur vne Pierre qui soustient l'Autel.

Vidi.

VIENNÆ
ORDINE MIN.....
CVRVLI P. F.

Au mesme Village estoit la Maison champestre de Marcus Allo Aniuus Citoyen Romain & Senateur de Vienne, où estoit sa Sepulture magnifique: Ensemble celle de son Frere Ouchanius, & d'Attinia sa Femme. Le Tombeau de M. Allo estoit composé de deux Pierres, dont l'vne est au Cimetiere, & l'autre en façon de Pillier en l'vne des Portes du Cimetiere; lesquelles jointes ensemble forment cette Inscription.

V. M. F. VOLVETINO. M. ALLONI.
ROMANO OMNIBVS HONORIB. VIENN.
ALLECT.....ISSIMI ORDIN. SENAT.

Le Tiltre de ce Sepulchre est en vne autre Pierre, où sont ces mots.

M. ALLONI ANIVO.

Le Tombeau d'Ouchanius estoit en deux Pilliers de la Porte d'vne Maison pres du Cimetiere du costé de Bize, auec ces mots.

OVCHANIO.

AN.

Les deux autres Pilliers sont au Portail de l'Eglise où il y a.

S. FRAR.

OPTIM.

Celuy d'Attinia est en quatre fragments, & ainsi.

..........O.
....TINIA.
FVNCTO
NI
M
V. L. S.

Au Village de Voglins proche de Viuier, sur vne grande pierre deuant l'Eglise.

Vidi.

....
.....LECTO IN AMPLISSIMVM.....
.....TER QVÆSTORIO SEDILI....
.....ETORI LEGATO PIV.VI.M C...
.... ASIÆ.

Au Village d'Arbin proche de Montmeillan.

Vidi. La pierre a esté portée depuis au Chasteau de Montmeillan.

T. POMPEIO T. FABIO ALBINO TRIBVNO MIL.
LEG. VICTR. SVB PROVINC. LVSITANIÆ I. D.
COL. IVL. AVG. FLOR. V. POMPEIA
T. FIL. SEXTINA.

Vidi. A la Porte de l'Eglise Parroissiale d'Arbin, proche de Montmeillan, sur vne pierre de couleur Isabelle, fenduë par le milieu, seruant de dessus à ladite grande Porte.

D. M.

Vidi. M. VALER
MARCIAN
DEFVNCT
ANNOR. XX.
M. VALERVS
MARCELLVS
PATER.

Au Village de Fontaines entre Gresy & S. Pierre d'Albigny, sur diuers fragments d'vn ancien Monument.

Vidi. ... L. VOLT. T.
IL VOLT.
VI. II VERIVS
IR. LOCO PVB.
AVRIANVS.

Au Chasteau de Mont-falcon, en la Chapelle de S. Antoine, dans l'enclos du Chasteau, en la muraille du dehors de l'Eglise, sur deux Pierres jointes, & posées en trauers.

DIANV...
MORIAN..........
PROSAIVAN NV.....
PSI. M... MI VNI.
HAVRIMNO.
. . . .
. . . .
. . . .
IVN. AI. AVG. MA.
IEIS CASIROR...
S. III. MIVS. HO.
NORARIVS. PROC.
AVGG. H. CÆS.

Au Village de Gresy, entre Montailleur & S. Pierre d Albigny, au Cimetiere.

I. MARTIVS. TAVRINVS. *Vidi.*
PRÆF. FABR. II.
PRÆF. III. GAL.
TRIB. MIL. R. VI. VICTOR
VIVOS SIBI.

Au Chœur de l'Eglise du Village de sainct Innocent, en l'vn des Pilliers.

Ex schedis Alfonsi Delbene Episc. Alb.

SINE.

En la mesme Eglise au pied de la muraille de la Porte, dans vn Monument qui la joint, sur vne grande Pierre.

ABR. FLAMEN TEMPLVM *Ex eodem.*
. . . .
... TIPSVS ORNAMENTISQVE.

Là mesme au pied de la Tour des Prisons.

Ex schedis Alfonsi Delbene Episc. Alb.

CVIBRIO AVOI
PVNICO. PRÆF.
EQVITVM.
.....IMO PI...ORI. B.
...MII. PRAII OR4AI.
CVIBRIVS IVNICVS.
MOCTAVIANN. W.
PATR. L.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE TARENTAISE.

A Aixme, sur du Marbre noir.

Ex schedis Illustriss. Caroli Aug. de Sales Ep. Geben.

IOCVNDO CHRYSEROTIS CÆSARIS SER.
FAVSTIANI DISP. VICAR.

Ex eodem.

IMP. CÆSARI DIVI NERVÆ F. NERVÆ TRAIANO
AVG. GERM. DACICO PONTIFICI MAX.
TRIBVNIC. POTEST. XII. IMP. VI. COS. V.
P. P. DEVICTIS DACIS FORO CLAVD.
PVBL.

Sur vn Chappiteau.

Ex eodem.

. . . .
QVERIVS VRBICVS. . . . . .
. . . .

Ex eodem.

NVMINI AVGVSTO. FORO CLAVD. P. R. . . .
MALLIE PROC. AVG.

Au deuant du Chœur de l'Eglise de S. Sigismond, sur du Marbre blanc.

Ex eodem.

IMP. NERVÆ CÆSARI AVG. PONTIFICI.
MAX. TRIBVNIC. POTEST. COS. III.
P. P. FORO CL. CEVTRON.

En la Metayrie de Mont-mayeur.

Ex eodem.

GEN. PRO SALVTE C. GRATINIANI.

Au jardin du Sieur de la Biolée, sur vn pied d'estal.

Ex eodem.

D. . . . . M.
QVÆL. MALLIANI ET SATVRNINI FILII EIVS
CLADAFVS. LIB.

En l'Eglise de S. Martin.

Ex eodem.

SYLVANE SACRA SEMICLVSE FRAXINO
ET HVIVS ALTI SVMME CVSTOS HORTVLI.
TIBI HASCE GRATES DEDICAMVS MVSICAS
QVOD NOS PER ARVA PERQVE MONTIS ALPICOS
TVIQVE LVCI SVAVEOLENTIS HOSPITES
DVM IVS GVBERNO, REMQVE FVNGOR CÆSARVM.
TVO FAVORE PROPERANTI SOSPITAS.
TV ME MEOSQVE REDVCES ROMAM SISTITO.
DAQVE ITALA RVRA TE COLAMVS PRÆSIDE
EGO IAM DICABO MILLE MAGNAS ARBORES.
T. POMPONII VICTORIS PROC.
AVGVSTO T.

INSCRI

INSCRIPTIONS ROMAINES DE FOVCIGNY.

A Paſſy pres de Sallanche.

MARTI AVG.
PRO SALVTE
L. VIBI L. FIL.
FLAVINI
L. VIBVS VESTINVS.
PATER.
II. VIR IVR. DIC.
III. VIR LOCO P. P.
EX VOTO.

Là meſme.

MARTI
A. ISVCTVS A F.
VOLTVATVRVS.
FL AMEN AVG.
II. VIR. ÆRARI
EX VOTO.

Miſit R. P. Fichet. è Soc. Ieſu.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE GENEVE, & du Pays de Geneuois.

En la Cour de la Maiſon où logeoit le Sieur Godefroy.

LIVI P. FIL. VOL. BROCCIVS VAL.
BASSVS PRÆF. FABR. BIS TRIB.
MIL. LEG. VIII. AVG. II. VIR IVR. D.
III. VIR. LOC. P. P. AVG. PONTIE II. VIR
FLAMEN IN COL. EQVESTRE VTANIS
GENAVENSIBVS LACCVS. D. M.

Vidi.

En la grande Ruë, au Carrefour deſſus la Peliſſerie.

N V M I N I B V S
A V G.
E T D O M. D I V.
V I C T O R A V G.
L I B. P. P. S.

Vidi.

Proche de la Porte de la Correrie.

IMP. CÆS. M. AVRELIO ANTONINO PIO
FELICI AVG. PONTIF. MAX. TRIBV. POTEST. COS.
CIVITAS EQVESTRIVM.

Vidi.

Dans l'vne des murailles de la Maiſon de Ville.

IOVI
ASSIGN.
M. F.
N.

IMP. CÆS. M.
AVRELIO
ANTONINO
PIO FELIC. AVG.
PONTIF. MAX.
TRIB. POTEST. XVI.
COS. III.
CIVITAS
EQVESTRIVM.

Ex Grut. Plantin. in Heluet.

En la grande Ruë.

Vidi.

APOLLINI

MAVFVSTIVS CATVSO

Ex Grut.

Aux degrés de l'Egliſe de S. Pierre.

Q. STARDIVS MACER.
C. STARDIVS PACATVS
C. ALBVTIVS PHILOGENEZ
C. STATIVS ANCHIALVS
NOVELLIVS AMPHIO
CORNELIVS AMPHIO
IIIIII VIRI.

Au Peron.

Ex eodem.

CN. ARVTIO CN. F. CELERI
PRÆF. COHORTIS
LVSITANORVM.

Ex Grut.

Au College.

SEXTO ATTIO
CARPOPHORO.
IIIIII. VIR. AVG.
IERIA. CASTVLA.

A la Porte de la Monnoye.

Lipſ. in Auctuar. Inſcript. veter.

T. IVL. T. FIL. CORN. VALERIANO
PATRONO COLON. IIVIR AER. IIIVIR.
LOCOR. PERSEQVENDOR. TRIB. MILIT.
LEG. VI. VICTR. PRÆF. AER. V. FLAM. AVG.
PONTIFICI.
IVLIA T. F. VERA PATRI OPTIMO.

Aux Murailles de la Porte de Riue.

ANNOR. XII.

L. PLINIO

FAVSTI FIL.

SABINO.

Ex Grut. & Ciue Geneuenſi.

A la Porte de Riue.

C. PLINIO. M. F. C.
FAVSTO.
ÆDILI II. VIRO
IVL. EQ. FLAMINI
C. PLINIVS Φ FAV.
VIVOS
. . O

A ſainct Pierre.

. . . RICCIO. T. FIL.

. . . OL FRONTONI

. . VIR ÆRARI.

. R . . . EX TESTAMENT.

Ex eodem. Ciuis Geneu. p. 27.

En la Place du Molard.

D. IVL. D. F. VOLT.

CAPITOI

AVGVRI II. VIRO ÆRAR

FLAMINI MARTIS TR.

MIL.

A

A sainct Pierre.

C. IVLIVS CÆSAR LONGINVS.
D. CII.
C. IVLI LEIBERTVS
PERRVPTIS MONTIBVS HVC TANDEM VENI. VT HIC LOCVS MEOS CONTE GERET CINERES
APOLLO TVAM FIDEM.
VIXIT ANNOS XLI. MESS. III.
DIES XIII.
HORAM NVL.
T. FVLVIVS D. D. L.
COMMILITO COMMILITON
VALE LONGINE AITERNVM.
S. T. T. L.
Id est sit tibi terra leuis. — *Ex Lipsio.*

C. VALERIO T. F. AN.
TR. MIL. LEG. II.
PATRONO OPTVMO
GENEVENSIS PROVINCIA
B. M. P.
VIXIT ANN. LX. M. II.
DIES XVII.
Proche la Porte de S. Geruais.

D. M.
PAPIRIÆ POLCHRÆ
QVÆ VIXIT ANN. VIIII.
MESS. II. DIES XII.
MAGNA FREQVENTIA.
EL. EST.
L. PAPIRIVS C. F. PROBVS.
TRIB. MIL.
ÆLIA ÆLIANA.
PAR MOER.
FIL. MER.
P. C.

Ex Auctuar. Lips. Grutero. Ciue Gen.

Ex Grut. & Lips.

Sur la Porte de la quatriéme Classe. Au College.

APOLLINI ....RI ....
MVERATIVS ......IONI ....
MERCATOR LEGIONIS X.
HERED. EX TEST.

Ex Grut. Ciuis Gen. pag. 32.

D. M. S.

VETVRIÆ C. F. BELLÆ

HEV POSITÆ GNATE TRISTES POSVERE PARENTES — *Ex Grut. & Lips.*

C. VETVRIVS. Q. F. C. N. OVF.

IVLIANA Ↄ. F. SCAPT.

LIBB. MER.

Au College.

Ex Grut.
Ex Grut.

. . . .
. . . XTI FIL.
. . . . . . RINÆ.
. . . . . MINICÆ
MATERNÆ.

VIXI VT VIVIS.
MORIERIS VT SVM MORTVVS
SIC VITA TRVDITVR
VALE VIATOR.
ET ABI IN REM TVAM.

Ex eodem.

Pres de S. Pierre.

L. . . NAM.

MIO NVMI

D Æ.

Sur vne Pierre de Roc au bas d'vne Niche, treuuée dans la Riuiere d'Arue, proche de Geneue.

IOVI. O. M.
CINGI DVO ET
AVLVS.

Pres de S. Pierre.

Ex Grut. Abraham Golaitzius in Vlysse Gallobelg. hanc inscriptionē Gruterus Versoyæ, vulgò Versoy apud Gesienses reponit Guilliman. inter Versoyam & Geneuam.

Q. IVLIO SERGIO.
MEMORIÆ
EIIVS FVLLON.
IVSTINVS ET TE-
RENTIA BELATVL
LA ET IVL. MACR.
INVS PATRONO
HERED. FACIEN-
DVM CVRAVER.

D. M.
L. AVR. LIBERTO IVVEN.
ERVDITO CAVSIDICO
BIS CIVI VALLENSE
ET EQVESTRE DEFVN-
CTO ANNORVM XVIII.
FILIO PIENTISSIMO
AVRELIVS RESPECTVS.
PATER PONENDVM
CVRAVIT.

A Annemasse en Geneuois au deuant de l'Eglise.

Vidi.

D. M.
ET MEMORIÆ ATTINIÆ
TIBERIÆ MAXIMÆ AVRELIVS
ROMANVS PROTECTOR DVCENARIVS
CONIVGI INCOMPARABILI.

Au Chasteau de Gresy en Geneuois, en vne Chappelle, en laquelle par tradition l'on croid qu'est enterré vn Roy d'Aragon, sur vne petite Table.

Ex sched. Alfonsi Delbene Epis. Alb.

✝ EVFRASIVS PBR.
IN HONORE S. PETRI
APOSTOLI VOTO SVO FECIT.

De l'autre costé de la Chappelle, à costé gauche, sur vne Pierre de Roche.

DARIO

VOLT.

VASTO.

A Annecy.

Vidi. En la Maison des PP. de la Mission, dans l'Allée proche de la Porte.

MVRVS
PRIMITVS
T. I. B.

Au

Au Village d'Annecy le vieil.

En l'Eglise de S. Laurent, en la muraille de la Sacristie, sur vn Caillou marbré.

S A V.
N R O
C I A.

Au jambage de l'Arcade de l'Eglise de Nostre Dame, qui estoit autrefois vn Temple des Payens. *Ex schedis Illustriss. Caroli Aug. de Sales Episc. Geben.*

...VIOMAGI. MO.....
VINICIVS SEVERVS *Ex eodem.*
ET. L. VINICI LATINI.
T... TRIS SVI NOMINE DAT
ARAM.

Au Sueil de la grande Porte de l'Eglise de sainct Laurent, en Caracteres presque effacés. *Ex eodem.*

L A V R I ... I P Æ ... L L I N A R.

F I D E D V P L A.

En la Place, sur vne grande Pierre leuée en forme de Table, où est le Banc de Cour, que les Paysans appellent, la Pierre Saincte. *Ex eodem.*

. . . .
. . . . .S. A N N.
. . . .

Au Monastere de Taloirel, sur vne grande Pierre de Marbre.

HOROLOGIVM CVM SVO ÆDIFICIO ET
SIGNIS OMNIBVS ✠ ET ✠ ✠ CLATRIS *Vidi.*
C. BLÆSIVS FILI VOLTYMIA GRATVS EX HSN
ET EOAM FILIVS AD ID HOROLOGIVM ADMINI-
STRANDVM SERVM HS. N. IIII. D. S. R. D.

Au Village de S. Marcel, proche de Rumilly, deuant l'Eglise.

........MISINEVM

..............VT

.... XX. ET.

.... LISSENT.

En la muraille de la maison de Cure du mesme lieu. *Vidi.*

F L A M I N I O.

I V L I N I C O E T.

Au Village de Sales pres de Rumilly, deuant l'Eglise, sur vn ancien Sepulchre. *Vidi.*

SIXTIO......IIIN..... *Vidi.*

PATRI...........

....

PONENDVM CVRAVIT.

Au Village de Sybns entre Clermont & Rumilly, sur vne Pierre de Sepulchre, qui sert d'Eau-benitier à la Porte de l'Eglise.

Vidi.

D. M.
R O M A N O
I V P R I L I T.
P A T R I P I E N T I S
S I M O E T I N C O M
P A R A B I L I. I. F.
I L. P O N. C V R.

Au pied d'vn Rocher proche du Pont de S.Clair, sur la Riuiere de Fier.

Vidi. L. TINCIVS PACVLVS PERVIVM FECIT.

INSCRIPTIONS ROMAINES DV PAYS DE VAVD.

Au Pont de Payerne.

Ex Grut. *Ex Guillim.*

IOVI O. M.
GENIO LOCI
FORTVNÆ REDVCI
APPIVS AVGVSTVS
DEDICA.

A Prangin proche de Nyons.

C. IVL. C. F. VOLT.
SEMATO
II. VIRO ITERVM.
FLAM. AVG.
L. IVL. CAPITO AMICO
OPTIMO.

A Nyons.

Ex Grut, Lips. & Guillim.

D. IVLI L. F. VALERIANO.
CAPITONI BASSIANO
EQVO PVBLICO HONORATO.
PRÆFECT. FABRVM.
TRIB. MIL. COH. I. GAL.
I. I. O. F.
L. IVL. BROCCHVS
VALER. BASSVS
FILIO.

Ex Grut. Ex Plant. in Heluet.

.....CANTABRO....
.....VAC. R. CONVENT.
HELVETIC. II. VIRO
IVLIÆ. GELL. MARCEL.
CORNELIA FILIA.

Dans les ruines du Chasteau.

....NIE PRIMVS
....ECENA OVLL. IIII.
....ECENAM BLL.

IMP.

IMP. CÆS.
M. AVRELIO ANTONINO
PIO FELICI AVG.
PONT. MAX.
TRIBVNICIÆ POT. XVI.
COS III.
CIVITAS
EQVESTRIVM.

Au Canal d'Entre-roches, proche de la Serra, sur vne Colomne de Marbre bastard.

Ex Guillim. in Heluet. Eadem ferè est in Geneuens.

......
IMP.
CÆS. TR. P. ÆLIO
HADRIANO.
AVG. P. M. TRIB.
POT. COS. III. P. P.
AVENTICVM
N. P. XXXXI.

Misit & transcribi curauit Dominus de Verace-Budé.

Id est Millia passuum 41. iter aperuit.

A Coppet.

Ex Gruter.

D. M.
PHILETI BRIT.
AI ANNORVM
XXIV. D. II VNC...
...OS CLAVDIAN.
VS FILI VNICI
ET PIISSIMI
P. C.
SVB ASCIA DED.

A Seligny pres de Coppet.

Ex Grut.

D. M.
CORNELI
BIICAISIONIS
FIL.
PVBLICIA
PERPETVA
CONIVGIS IN
COMPARABILIS.

A Morat en l'Eglise de S. Maurice.

D. M.
HIBERNI L.
VALENTINA.

A Morat en l'Eglise de S. Maurice.

Ex eodem.

D. M.
T. NIGRI
SATVRNIN.
SATVRNINA
GANNICA.
LIBERTA
ET CONIVX
F. C.

Pres de Morat.

Ex eodem.

D. M.
L. CAMILLIVS.
FAVSTVS.
IIIIII. VIR AVG.
VIVVS EECIT.
IN ANNO LXX.
VIXIT. ANNIS
LXXXXI. F

A Ville

A Ville-neufue proche du Lac, sur vne Colomne.

Plantin. in Heluet.

VICTORIA.....
AVG.
NITIO GENNÆ
TVLLIA
...NTI.....

A Glerolle, en l'Eglise de S. Symphorien, sur vne Colomne ronde, proche de la Porte.

TIT. CLAVDIVS DRVSI. F.
CÆSAR AVG. GERM.
PONT. MAX. TRIB. POT. VII.
IMP. XII. P. P. COS. IIII.
F. A.
XXXVII.

A Yuerdun.

Ex eodem.

IMP. CÆS.......
L. SEPT. SEVERO.
PERT. AVG. ARAB.
PART. H. C. MAX. P. P.
IMP. CÆS. M. AVR.
....NON NO. POTE.....
COS..........

INSCRIPTIONS ROMAINES DV CHABLAIS.

En l'Eglise du Village de Douene, sur vne Pierre, au pied du grand Autel.

Vidi.

IOVI ET MARTI
DIVLCANIVS P.
EX VOTO.

Au Village de Meysery, entre Beauregard & Nernier, sur vne Colomne de Roc ronde, à la Porte de l'Eglise.

Domin de Ver. Budé vidit & misit.

.......EPISEVER........
......CAI SABADIA B.......
......M....RIBTO T. IX.....
......DESIC.....III. P. P. ET.....
...... ET ANTONIN.......
TII....P. C. IIII COS. DESG.....

INSCRIPTIONS ROMAINES DV PAYS DE VALAIS.

A sainct Maurice.

Sur la Porte d'vne Chappelle, proche du grand Portail de l'Eglise.

Vidi.

D. PANSIO. M. FIL.
SEVERO ANN. XXXVI.
IVL. DECVMINA MATER
FIL. PIENTISSIMO.

Vidi.

M. PANSIO COR.
VI FILIO SEVERO
II VIR FLAMINI
IVLIA DECVMINA
MARITO.

D.

D. M.
I. TINCIO VERECVNDO
OMNIBVS HONORIBVS FVNCTO.
....MASSONIA M. F. *Vidi.*
VIRO OPTIMO
. . . .
. . . .

Dans la Cour au deuant de l'Eglise de sainct Maurice.

: . : : . IMP CÆS. : : : : :
DIVI F. AVGVST. . . . *Vidi.*
COS XI. TRIBVN POTEST. . . .
PONTIFICI MAXIMO
NANTVATES PATRONO.

A sainct Maurice proche du Viuier.

V. F.
IVL. DECVM. F. *Ex Grut.*
DECVMINA
FLAMINICA

*

IMP. CÆSARI AVGVSTI F.
: : : : : : : : OTI PRINCIPI
: : : : : : : : GOS. DESIG.

Au Village de Massongier, proche du Bourg de sainct Maurice, au Clocher de l'Eglise Parroissiale.

SEX VARENO
T. FIL. . . . . . . SERG. . . *Misit Dominus Quartery Canonicus Sedun. & Agaunens.*
PRISCO.
VI. VIRO ANIVII.
VARENTI. MTRO
OPTIMO.

Au Village de Fully, dependant de sainct Maurice.

D. M. *Ex eodem.*

QVARTIÆ . . . .

ÆVAIERIÆ

SENTIVS SVO

CESSIANVS CONIVGES

COMIA.

A Martegni *Octodurum*, ſur vne Colomne de l'Egliſe dediee à ſainct Maurice.

Ex Grut.

IMP. CÆSARI VAL.
CONSTANTIO PIO
FEL. INVICTO AVG.
DIVI CONSTANTII PII AVG.
FILIO. FOR. CL. VAL. BONO
REIPVBLICÆ NATO.

Au coin de l'Egliſe.

Ex eodem.

CÆSARI AVG. F.
DIVI IVL. NEPOTI.
PRINCIPI IVVENTVTIS
PONTIFICI COS. IV.

A Syon.

Ex Lipſio Grutero & Guillim.

IMP. CÆSARI DIVI IVLI. F.
AVGVSTO COS. XI. IMP. XIIII.
TRIBVNICIA POTESTATE XVI
PATRI PATRIÆ
PONTIFICI MAXIMO
CIVITAS SEDVNORVM
PATRONO.

INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA VAL-D'AOVSTE.

Sur la Montagne du grand ſainct Bernard eſt vne Colomne dediée autrefois au Dieu *Peninus*, ſur laquelle il y auoit ſa Statuë, ſous la figure d'vn ieune Homme nud debout, la main droite éleuée, & la gauche baiſsée, auec vne Inſcription au pied d'eſtal, ſeruant d'Autel.



Apres que l'Empereur Auguſte eüt vaincu les Salaſſiens, on abbatit la Statuë de ce Dieu *Peninus*, & on mit en ſa place celle de Iuppiter, le foudre en la main gauche, & la main droite leuée, la teſte couronnée, ayant barbe & cheueux, & la robbe noüée ſur l'épaule gauche à l'antique; Et ce fut à ce meſme Iuppiter, que Terentius Varro Capitaine general d'Auguſte, dedia cette autre Inſcription au meſme endroit. Cette Statuë de Iuppiter ne ſe void plus, & ne reſte que la Colomne & le pied d'eſtal.



A Aouste.

A costé de la Porte du Prieuré de sainct Ours.

D. M.
VALERIÆ
MANSVETÆ
VALER. SEVERVS
CONIVG. ET
VALER. SEVERA
MATRI PIISSI
MÆ.

Vidi.

En l'Eglise de Nostre Dame.

ANNIES EVRI
DIS G. AN.
NIVS VALERI
ANVS CONIV
GI.

Vidi.

Pres de la mesme Eglise, en la muraille d'vne Chapelle.

D. M.
L. POMPVLII
PRIMITIVI
L. POMPVLIVS
IANVARIVS
ET PVLLIA
ARESSVSA
PARENTE.

Vidi.

Au dessous des Fenestres de la Maison du Vibaillif d'Aouste, au Fauxbourg de S. Ours.

D. M.
IVLI SATVRI
ONIS IVL SATV
RIANVS PATRI
KARISSIMO.

Vidi.

En la Maison de la Preuosté.

IOVI IVNON. MINERV.
ANTONIA M. LIB.
APRODISIA SCYPHOS H.
VENEREVM SPECVLVM
DONVM DEDIT.

Vidi.

Pres du Pont d'E, sur deux grandes Pierres.

IMP. CÆSARE AVGVSTO
XIII. COS. DESIG. C. AVILIVS.
O. F. CALVVS PATAVINI
PRIVATVM.

Vidi.

A Donas pres de Bard.

Sur vne Colomne Milliaire, taillée dans le Roc.

XXXVII.

Vidi.

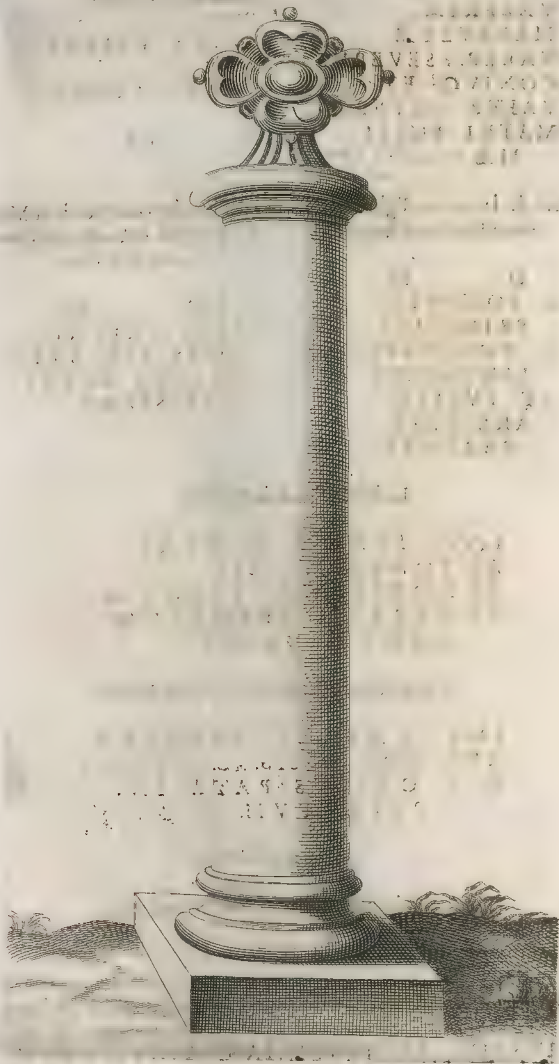
Vn peu plus auant est cette Inscription, que ie tiens pour moderne.

IVSTIN. ET IVSTINIAN AVGVSTORVM
QVI REGNABANT AN. XPI. CCCCCLXVIII.

Vidi.

Sur

Sur la Montagne du petit ſainct Bernard, qui eſt de la Val-d'Aouſte, eſt vne Colomne de Marbre, de la hauteur de quatorze pieds, dediée auſſi autrefois au Dieu *Peninus*, ſur laquelle il y auoit vn Eſcarboucle, que l'on appelloit l'œil de la Statuë.



INSRIPTIONS

INSCRIPTIONS ROMAINES DE PIEMONT.

Au Territoire de Salasse en Canauays, en l'Eglise de S. Pons.

P. LIVIVS P. F. MACERII VIR VI DIV SIBI
ET IVNIÆ F. VI. TVLLIÆ VXORI.
III VI. C. MACRO VIVIRO AVO... LX.
APTÆ AVIÆ T. F. . . . . . .
AMITÆ CORNELIÆ MATRI. T. F.
VIXIT ANNOS. . . . . . .

Illustriss. Aug. ab Eccles. Episc. Salut. misit.

Là mesme.

CORNELIVS. L. F. V. ANN. LXXII.

Ex eodem.

A Vercel.

En la Maison du Chanoine Modena.

CÆCILIÆ RETHORICÆ
CECILIVS EPITECTVS.
F. MARTI. PIETISSIMÆ POSVIT.

Ex eodem.

A Ast, sur la Porte de Borbio.

GN. POMP. Q. XXII. REG. SOBACI.
ASTAMA GOMER. CONDIT. A GALL.
DEIROT. RESTAV. POB. LÆT. P. P.

Ex Hist. Chronol. Pedem. cap. 11.

Cette Inscription est moderne; ce qui se reconnoit au style, & en ce qu'elle parle de Gomer, que l'on pretend auoir esté Fondateur de cette Ville.

En la Tour du vieil Chasteau.

C. IVL. CÆS. C. T. DE GALLIS ET ALL.
OBROGIBVS TRIVMPHATORI.
ASTENS. BENEFACTORI PIO INVICTO DIVO
ASTEN. LÆTITIÆ ET
GRATI ANIMI ERGO
P. P. L. D. D. D.

Ex eodem.

Celle-cy estoit en vne Colomne de Brique, dans le Bourg de Manfreon.

ÆLIANÆ ÆLIANÆ MVLIERI PVLCHRITVDINE
FORMÆ VENERI PRVDENTIA ET ALIIS VIRTVTIB.
PALLADI COMPARANDÆ OB CIVITATEM A BELLO-
VESI FVRORE SERVATAM ASTEN. OPTVMÆ
CIVI PP.

Sequentes Inscriptiones quæ sunt aut in Ciuitate aut Territ. Astensi, collegit & misit R. P. Phil. Malabaila, Nobilis & eruditus Astensis.

Celle-cy eſtoit ſous le Chaſteau, en la Maiſon de Raymon Turc.

LEYR GALLO VIRO FORTITVDIN ET ANIMI ET CORPORIS INSIGNI OB EGREGIA FACTA CIVITATE DONATO VITA FVNCTO CIVITAS ASTENSIS ET NATI PP.

C. TVL. CÆS. DOMITORI GALLIARVM
DICTATORI PERPETVO
TRIVMPHATORI
S. P. Q. AST.
LÆTITIÆ ERGO ET HONORIS P.P.
L. D. D. D.

P. VRVINVS C. F. TAVRIN.
AEDILIS ET PONTI SVPER
FLVMIN. TANARO STRATO
AC. IVL. CAES. APVD ASTAM
PRAEF. SIBI ET POMELIAE
VXORI ET AVRELI VRVINO FIL.
T. T. V. F.

. L. . . . POMP. . . .
PATRIAL D......
QVINQ. TRI. M....
HERENIAL L. P....
SEPTVMIAE C. F.
AV. HOSTILIVS
POMPEIVS M....

D. M.
VLPIAE MARTINAE
CONIVGI
AMANTISSIMAE
QVAE VIXIT
ANNO XXVII M. VII.
M. LICINIVS
SECVNDVS
VET. EX OPT.
LEG. XIIII. 6.
SABINILLA ET VIATORIANVS
MATRI DESIDERANTISSIMAE

C. FVLVIVS C. L. TARCVSSA
PATER
C. C. FVLVII FIDELIS ET
PACATVS FILII
FVLVI C. L. EPICHARIS
MATER.

P. VIRGILIO P. F. P. N. POL.
LAVREÆ. ÆD. II. VIR. I. D. PRÆF. FABR.
IVDICI DE IIII. DECVRIIS EQVITI
SELECTORVM PVBLICIS PRIVATISQ.
PRÆF. DRVSI CÆSARIS GERMANI. II. VIR QVINQ.
P. VIRGILIO P. F. P. N. POL. PAVLINO
EQVO PVBLICO IVDICI DE IIII DEC.
PRÆF. FABRVM. PRÆF. COHORTIS II VFERA
NORVM EXERCITVS.

PLÆTILIVS P. L. POL. HILARIVS SPVRI

MAGISTER MINERVALIS

NAEVIA ↄ L   CLVSIA. C. L. ::

ALMVRIS   TOPIA.

D.

D. M.
L. TITII III FLAV.
SOLVATINIANI
D. LEG. TA DIV. T.
OTIG. . . . . . AVG. . .
DI. . EG. VGEA.
. . . .

C. TILLIVS M. F.
POL. VITAL.
AST. VETERA.
...VS MILITAVIT
IN. . . . . . IANN.
XXII. . II. . . BE

...NLII....ARIVSTR.
BVNII AN. LA VI
ANN XXI MEN VI.

SEX. OCTAVIVS
SEX. F. POL. CEL-
SVS CASSIANVS
T. F. I.
VIXIT ANNOS XXI.

Q. CARINAS C. F.
POL. PRIMIPILI
ÆD. II. VIR.

T. VETIVS
POL. ÆDILIS
VETI T. F. SECVNDA
VXOR FECIT.

CONCORDIÆ
COLL. FABR. ASTENS.
M. VETTIVS SECVNDVS
IN MEMORIAM
VETTIÆ CIVITATIS SOROR.

TITVS ANNIVS AGNANVS
L. AEMILIVS AGNANVS NATVS ROMAE
ASTAE EDOCATVS MEMOR EXTREMI FATI
SIBI ET SYLVIAE VXORI KAR.
P. VIVENS.
L. E. D. P. P.
QVI HIC QVIESCERE VOLET ITA IVSTE
VIVAT VT NOBIS AEQVARI POSSIT.

C. STRITINIO M. F. MAXVMO
X VIR STLITIBVS IVDICAN
O. TR. PLEB. PR. PR. FF....
AE ARIMILLAE

IOVI OPT. MAX. DOLICHERIO
L. FRONTINVS NIGRINVS
ARAM POSVIT
L. M.

Q. HERENNIVS
SVCCESSOR
VI. VIR
SIB. ET
HERENNIO

M. GARDINO M. F. OB. CIVITAT.
IN SVMMA ANNONAE INOPIA PRO-
PRIO AERE SVBLEVATAM ASTENS.
CIVITAS OPTVMO CIVI P.
D. P. P.

L. LIVINEIVS REGVLVS
D. M.
SINORIDIS
BACCHIVS
CON. LIBERT.
ET CONIVGI.
BENE M RE
NTI POSVIT

T. VALERIVS L. F
PLACIDVS
REFETOR PECTINARVM
CORNELIAM

G. L. N
IVN. CLIVANAE N.
IVN. ANNAEAE N.
VIA.....ILLIA.
RESTITVTA

M. PETRONIVS M. F
CA
PRIMVS T....F....I.
SALVIA L. F. T. EI.
FAC.

G. HIRPIDIO
C. F. MEMORI
PRAEF. IVDEX
V. DEC. TR. MIL. LEG. III. AVG.
PRAET. I D. IMPER. NERVAE
TRAIANI CAES. AVG. GER. DAC
. . . . . . FLAM. PERPET.
. . . . . ASIANI DIVI NERVAE
. . . . TRAIANI
. . . . C. R.

L. CANINIO P. F.
VALENTI
PROCVRATORI IIII.
PVBLICORVM AFRICAE.
P. CANINIVS C. F. PATER
SIBI ET FILIO V. F.

DIANAE
AMANDVS
Q. VALERI ASIA
TICI
V. S. L. M.

VIRIA ✱ LIB.
FAVENTINA
SIBI ET
C. CAL9SIOMIRI
T. F. I.

SIB. . . . . . . II.
L. . . . .
DI S. M. F. VLLIAE L. N.
VXORI
MONVMENTVM
PRO RE MAGNVM
PRO PIETATE PARVVM
L MIN. ER. P. XII
IN AGRO P. XXIIII.

Au Village de Ceberan, proche d'Yvrée.

Ex schedis Ping.

C. LICINIVS L. F.
LVCRA
VI. VIR.

A Albe.

En la grande Eglise, sur du Marbre.

Ex Chronol. hist. Pedem. cap. 12.

GENO. CC. ALB. POMP. IN MEMORIAM
SAL. CINCI SEMPRONIANI EQ. R. EQ.
P. VB. SEMPRONIA SABINA MAT
ER. ET IVLIA SABINA SOROR.
D. P. S. F.

A Cereal, au Territoire d'Albe.

Ex eodem. P. CORNEL. P. F. L. N. APHRICANO ET CN.
POMPEIO MAGNO. CN. F. SEX. N. ALBAE
INSTAVRAT. S. B. Q. CERALIS D.

A Albe, en la Maison de l'Euesché.

D. M.
L. DIDI PRIMI AED. Q. II. VIR ET MESSIAE
PEZVSAE MATRIS. PRIMI DIDIA SEVERINA
LIB. ET VXOR.
FECIT.

Ex Grut.

Là mesme.

C. FABRICIVS L. F. CAM. ÆD. SIBI ET M.
FABRICIO L. F. CAM. LIGVRI FRATRI
ÆD. T. F. I.
PHILETVS ET FVSCVS L. F. C.

Ex eodem.

M. CAVLVS
C. F. LICIVS.
M. V. S. L. L.

M. GAVIVS.
C. F. LIGVS
M. V. S. L. L.

I. LVC. . . . O. Q. F.
PRO I.
COS. PR. ÆDIL. PL.
EMANENSES
PATRONO

Là mesme, en la Maison de Pierre Buat.

CN. IVLIO PERTINACI ÆD. QVAEST. PRAEF.
FABR. CN. DIDIVS HERMES FILIO
PIISSIMO. L. D. D. D.

Ex Grut.

En l'Abbaye de sainct Frontignan, prés d'Albe.

FL. VALERIANO FRATRI
PIENTISSIMO FRATER
FECIT.

A Fossan.

En l'Eglise de sainct François, deuant la Chapelle du Comte Thesauro.

GN. EGNATIVS C. F. FAB. IACVLATOR
CONSIDIENA. L. F. VXOR
GN. EGNATIVS GN. F. FAB. IACVLATOR

Illustrissim. Fr. Aug. ab Eccles. Episc. Salut. misit.

En la mesme Eglise.

LACENVS BIANIVS V. Ƶ OVIT. VEL IↃSTIS
II. VI. C. I. VI.
LOV. CIN:::: OPVS DECESSIT...MAVIVS
DECESSE VICVS DECESSET.
C. LILIA SOROR VI.

Ex eodem.

En l'Eglise Cathedrale, sur vne piece de Marbre rompu.

Ex eodem.

M. F. TERENSIVS C. . . . . . .

Au Territoire de Fossan, proche de Geuola.

Ex eodem.

FLAVIA MOGETII III.

Au mesme Territoire, à Prouano.

Ex eodem.

DIANAE AVG. SACRVM ASCIA.

Ex Onuf. Panuin.

A Bennes, en la Maison de Martin Maligno.

M. NONIO M. F.
FABIO MVCIANO
COS.
XV. VIR. SACRIS FAC
LEG. AVG. PR. PR. PROV.
PANNON INFERIOR
L.* VSSIVS PEICENNINVS
COMMIL. PRAESIDI
* OPTIMO.

* *Alij legunt.* C. IVLIVS SACERDOS COMMILITO ET AMICO.
* *Alias* RARISSIMO.

Là mesme.

Ex eodem.

L. SICINIO L. F.
SER. VALENTI
PATRONO MVNICIPI
CVR REIP. NOLANORVM
S. P. Q. NOLANORVM
D. P.

Là mesme.

Ex eodem.

Q. EPIDIO L. F. POL. RVFO.
LOLLIANO GENTIANO
AVGVRI COS. PRO COS. PROV.
ASIAE LEG. PR. PR. PROV.
LVGDVNENSIS COMITI.
IMP. P. SEVERI ET ANTONINI.
AVGG. LEG. LEG. XX.

A Paliero, en la Valée de Mayre, Diocese de Saluces, sur vne Table de Marbre.

Illustrissim. Fr. Aug. ab Eccles. Episc. Salut. misit.

V. F.
M. EXOMNIVS SERENVS.
MAX. F. POLFORO CER.
T†T. VIR. BIS SIBI ET DISIANAE
MAX. FIL. BLAIAE VXORI.

En l'Eglise de sainct Pierre de Pago, au mesme Diocese, au Paué du Chœur.

V. F. F.
. . . . N I N I I V S. *Ex eodem.*
. . . . . . A V C T I M O C T I.
. . . . . V S F. S E C V N D A F.
. . . . V I I I T A V X O R.

A Querasque, sur du Marbre, où il y à des Cupidons.

D. M. *Ex Pingonio.*
ACVTIÆ Q. F. SABINÆ
FEMINÆ SANCTISSIMÆ.
Q. VESQVASIVS FORTVNATVS
F. I. D. P. S.

La Pierre fut portée à Turin.

A Suze, sous le Portique d'vne Maison.

CORNELIÆ SALONINAE *Ex Baldess. hist. Occid. M.S.*
AVGVSTAE CONIVGI. IMP. CAES.
P. LICINII GALLIENI IMPERATORIS P. F. INVICT.
AVG. ORDO SPLENDIDISS. SEGVSIOR.

A la Porte Boatta.

IMP. CÆSAR. P. M. AVG. F. VAL. M. F. AM. Q. P. PIO FELICI INVICTO ET AVG. P. P. ORDO SPLENDIDISS. CIVIT. SEGVS. CVRANTE AVRELIO SATVRNINO. VR. PRÆS. D. N. M. Q. E.

En la Chappelle de S. Pierre.

M. IVLIVS VAR
L. FRONTO.

En la Maison des Ruffi.

HERCVLI.
NVMIS TERTIVS
V. S. L. M.

Dans la Muraille de la Place; la Pierre a esté depuis portée au Bastion verd de Turin.

IMP. CAESARI. G. VALERIO DIOCLETIANO P. F.
INVICT. AVG.
ORDO SPLENDIDISS. CIVITATIS SECVSIAE
CVRANTE AVRELIO SATVRNINO. VRB. PRAESIDE
D. N. M. Q. F.

Sous le Portique de la Maison des Bons.

GENIO MVNICIPI SEGVSINI.
TVL. MARCELLINVS V. P. EX VOTO POSVIT.

En la Chapelle ruinée de sainct Iulian.

TIB. CLAV. RVSTIC. CAPITONI
SEGIAE CLAVDIAE CVRIATAE
CLAVD. PRIMIGENIAE
CAIO PINARIO SOCENO AM.

En la Chapelle de sainct Constance.

SVRO COSSI F. Q. COSSVTIO OPTATO SECVNDO
SVRI F.
COSSVTIAE TERTIAE VOLATIA MATER
SIBI ET SVIS. V. F.

A la Porte de la Maison des Sesterio.

APOLLINI D. M.
C. IVL. DONNI L.
RERASTVS ET IVLIA DONNI DEVTERAE QVAE VIX.
L. CIPRIS.
V. S. L. L. M. ANN. LI. MEN. XI.

En la Chapelle de sainct Eusebe.

D. M.
L. I V N I O I V S T O
L. I V N I V S V E N V S
F R A T R I F.

Dans les Cloistres de la grande Eglise.

D. M.
M. VETTI. VERINI. MIL. STATORVM
L. VETTIVS AVITVS GENERO OPTIMO DE SVO FECIT.

Au Chasteau.

L. OPPIO PRIMO.
OPPIÆ. F.
OPPIA. L. L. CLARA.
D. V. F.

En l'Eglise de S. Marcellin.

TIB. CLAVDIVS TI FILIVS QVIR.
NIGRINO DECVR. II. VIR OPTIMO
PATRI ITEM SIBI.

En la Maison Abbatiale.

ESCATA OPPIA SIBI ET
GAVDILIÆ OPPIÆ PATRONÆ
ET Q. VGIO GIMIONIS F.
VIRO SVO.

Là

Là meſme dans les ruines des Thermes de Gratian; portée dans la Pitancerie de l'Abbaye de ſainct Iuſt.

SALVIS D. D. D. N. N. N. *Ex eodem.*
VALENTE GRATIANO ET VALENTINIANO
THERMAS GRATIANAS
DVDVM COEPTAS ET OMISSAS.
Q. MAG. ALPIVM COTTIARVM PRÆFECTVS.
EXTRVXIT.
ET VSVI SEGVSIANÆ REDDIDIT CIVITATI
FIRMAVIT ET FISTVLAS DEDIT.
AQVAM DEDVXIT. NE QVID VEL
VTILITATI VEL VRBIS DEESSET
COMMODITATI.

Là meſme.

AMOELELIS. VALENTINI. FILL. DVLCISSIMIS
AVG. IMP. C. VET. PONT. MAX.
CLAVDIVS IVLIANVS SEMPER AVG.

En ladite Pitancerie.

IMP. CÆSAR PONT. MAX.
CLAVDIVS IVLIANVS SEMPER
AVG.

En l'Egliſe de ſainct Iuſt.

IMP. CÆSAR. VESPASIANVS
AVG. PONTIF. MAX. TRIB.
POTESTAT. COS. III.
COSDRI GALAT. IIII. P. F.

En la Chapelle des Moroni, à ſainct Iuſt.

C. LVCRETIO SEX. F. STEL. QVARTIONI
MANSVETVS ET PRIVATVS LIBERTI ET LVCRETIO
MANSVET. F. EXPECTATO V.

Au Clocher de ſainct Iuſt.

V. F.

FORESIVS FESTVS

Au jardin de l'Abbaye de S. Iuſt.

ORENSIÆ CL. SEVERÆ
ANTHIPO GOBANNILNO
VIBIO SEXT. F.
SEVERA VXOR. B. T. V.
F. V. E.

Au Chasteau.

IVLIAE. C. TVLI. HERMÆ F.
PEREGRINÆ
C. IVLIVS VTRATVS
C. IVL. SECVNDVS IVL. IVLIANVS
OPTIMÆ MATRI V. F.

En l'Abbaye de sainct Iust.

D. M. | ÆLIÆ CELIDONIÆ.
VENZONI ÆVERÆ
L. ATRETVS QVIETVS | SANCTISSIMÆ VRBANVS.
CONIVGI CASTISSIM-
AE. | EIVS. . . . .

Turin.

En la Maison du Chancelier Agathia; portée depuis au jardin du Chasteau.

Ex Gabr. Simeon.

C. GAVIO L. F.
STEL. SILVANO.
PRIMILARI LEG. VIII. AVG.
TRIB. COH. II. VIGILVM.
TRIB. COH. XIII. VRBAN.
TRIB. COH. XII. PRÆTOR.
DONIS DONATO A DIVO.
CLAVDIO BELLO BRITANNICO
TORQVIBVS ARMILLIS PHALERIS
CORONA AVREA.
PATRONO COLON.
D. D.

Là mesme.

Ex Grut.

D. M.

ET QVIETI ÆTERNÆ

TISTIÆSERE DEFVNCTÆ.

En la Maison des Ruffi, au milieu de la Ville.

Ex Gruter.

GENIO
MVNICIPI
SEGVSINI.
IVL. MARCEL
LINVS V. P.
EX VOTO
POSVIT.

En l'Eglise de sainct Fidelle.

Ex Gabr. Simeon.

V. F.
C. VIRIVS.
SABINVS.
VETERANNVS
ARMORVM CVSTOS
LEG. XIIII. GEM. MART.
D. M.

Sur

Sur vne Colomne.

C O R N E L I Æ
S A L O N I N Æ A V G.
C O N I V G I.
I M P. C Æ S A R P L I C I N.
G A L L I E N I P. F.
I N V I C T I A V G.
O R D O.
S P L E N D I D I S S I M V S
S E G V N O R V M.

Ex Grut.

Là mesme.

DN. CORNELIÆ SALONINÆ.
AVG. CONIVGI. D. N.
IMP. CÆSAR. P. DECII GALLIENI
PII FELIC. INVICTI AVG.
DACICR. MAXIMI GERMANICI.
MAXIMI TRIB. POTEST. IIII.
COS. III. IMP. P. P. PROCOS.
PROVINCIA BÆTICA
DEVOTA NVMINI
MAIESTATIQVE EORVM.

Ex eodem.

En la Tour de S. Soluteur, depuis portée au jardin du Chasteau.

Q. GLITIO P. F. ATTILIO.
AGRICOLÆ
COS. VII. VIR. EPV. LEGATO
PRO PRÆT. IMP. NERVAE CAES,
PROVINCIAE. BE.
LEG. CITERIORIS
S. H PRAETORI EDILO
IVL. VESPASIAN.
TRIB. M. LICE. X. VIRO.
STILIT. I.

Ex Grut.

Celle-cy fut trouuée sur vne lame de cuyure à Turin 1570.

C. VALERIO C. F.
STEL. CLEMENTI.
PRIMI PILARI.
II VIR. QVINQVENNALI
FLAMINI DIVI AVG. PERPETVO
PATRONO COLONIAE
DECVRIONES ALAE GETVLORVM
QVIBVS PRAEFVIT BELLO IVDAICO
SVB DIVO VESPASIANO AVG.
PATRE
HONORIS CAVSSA.
HIC OB DEDICATIONEM STATVARVM EQVESTRIS ET PEDESTRIS OLEVM PLEBEI VTRIVSQVE SEXVI DEDIT.

Ex Grut.

Là mesme.

Ex Grut. L. POETIVS M. F.
STEL. QVARTVS.
VETERANVS.

Là mesme.

Ex eodem. STATIVS ALBVTIVS
ET P. ALBVTIO
ADIVTORI
S. C. D. S.

L. VALER. Y
Ex Grut. FIRMI F ST.
FIRMINVS.
VI VIR AVG.
EX HS. XI.
T. F. I.

Au mesme lieu.

V. F. *Ex eodem.*
P. ALBVTIVS C. F. ET.
C. ALBVTIVS SABINVS
FRATRES SIBI
ET.
C. ALBVTIO C. F. RVFO
PATRI.

Là mesme.

PETRONIA *Ex eodem.*
M. F.
MARCELLINA
T. F.

Au vieil Chasteau; elle est à present au jardin.

VI F.
TITVLPICIVS ATTICVS
T. SVLPICIO ASIATICO. *Ex eodem.*
FRATRI ET SVLPITIAE
PRIMILLAE MATRI.
BRVTTIA Q. L. HYGIA SIBI ET
BRVTTIAE Q. L. GRAPHIDI FIL.

En la Maison du Sieur Pingon, sur vne Pierre de Marbre; on l'a portée au jardin du Chasteau.

D. M.
Sequentia ex Pingon. append. ad August. Taurin. P. ARRII
SECVNDINI
....CVRIAL. TAVR. ET.
...AR. ... EPORED.

Au coin du Palais de la Ville, sur vne Pierre de Marbre, où il y a vn Trident entre deux Daufins; elle est au jardin du Chasteau.

VI VIR. A. ....
ET VIC ORDO AVGVSTAE
TAVRINOR PATROCINIO
COLONIAE DECREVIT. ET
PERLEGATOS DETVLIT.
D. D.

Deuant la Maison de Pingon.

IVPPITER CVSTOS AVGVSTAE TAVRINORVM.

Dans la mesme Maison, sur vn Marbre.

C. IVL. CAESAR C. F.
DE GALLEIS
Ǝ ALLOBROGIB.
..... PHAVIT.

En

En la Maison du President Thesauro ; elle est à present au jardin du Chasteau.

TI. AVL. VITALIS. . . . . .
L. TETTIENVS VITALIS NATVS AQVILEIÆ
EDOCATVS. IVLIA. EMONA TITVLVM POSIT.
ANTE ÆTERNAM DOMVM. IVLIA.
AVGVSTA TAVRINORVM DICIT.
QVERERE CESSAVI NVNQVAM
NEC PERDERE DESI. MORS INTERVENIT.
NVNC AB VTROQVE VACO.
CREDITE MORTALES ASTRO NATO
NIHIL EST SPECTABILE DATVM
. . . .
. . . .

En la Vigne d'Alexandre Serre, hors la Ville.

GENIO
M. ISVNI
PROCVLI
SODALICI
IVVENT.
PATRONO

C. AL.
SEXTI LVCR.
APOLLINI.
IB. AVG. TAVR.
VI VIR EPOR.
V. T. F. I.

LIBOTIATVS SIBI ET
VENTINIÆ. L. F. IRATÆ
VXORI. T. F. I.

DOMITIVS
VERVS.

En la Maison des Maines, au bas d'vne Tour.

P. RVTILIVS
AVG. TAVRINORVM
PROCONSVL.

Au deuant de la Maison de Pingon.

CHIRONI SATVR F. HYPPOCENT. . . . .
T. CLAVD. CÆS. LVDIS SÆCVL. . . . . .

Dans la mesme Maison.

T. VETTIVS.
POL. ÆDILIS
VETIA T. F. SECVNDA
VXOR FECIT.

Au deuant de ladite Maiſon; & depuis portée au jardin du Chaſteau.

LEIN. C. L. M.
APONTAE. L. L. MODESTAE
MATRI
ACVTO. L. APONT. SER.
PATRI. . . . .

En vn coin de la meſme Maiſon; a eſté portée au jardin du Chaſteau.

L. SALVIVS Q. F. CAM.
POENVS PATER, SIBI ET L. SALVIO
L. F. MEMORI FILIO. ANNOR. XIX.
BVSSENIAE P. F. PRIMAE VXORI
Q. SALVIO Q. F. NOTO FRATRI
SALVIAE Q. F. RVFAE. SORORI. RVFO
BVSSENIO L. F. VERO INF. P. XIX. INT. P. XIX.

Au jardin du Chaſteau.

ISIDI
T. MINVCONIVS
ALEXANDER
V. S. L. D. D. D.

V. F.
L. VENNONIVS
L. ONESIMVS
VI VIR AVG. SIBI ET
. . . .

PETRONIÆ
M. FIL.
MARCELLINA
T. F. C.

T. AEBVTIO. T. L.
GLAVCVS
L. AEBRVTIVS L. F.
SCAVRVS.

N. APPIO
CENTVRIONI
AEBVTIAE L. F.
Q. APPIVS Q. F.
Q. H. VIR PONTIF.
T. F. C.

ANNIO
M. F.
SENECAE.

COELIO A. L. EBONIS T. F.
STEL. NIGRO
PATRI.
FADIAE T. L. AVGVSTAE MATRI
COELIO P. F. NIGRINO FRATRI
COELIO P. F. POLLAE SORORI
L. COELIVS P. F. IVSTIVS
V. F.

C. MINNIO
RVFI. F. IIII. VIR.
CAENONIA POLLA
MATER. FILIO V. F.

En vne Place de la mesme Maison.

HOSPES TE QVID AVORTIS.
ADVORTITO.
EN ADELPHI FVERE CVPIDINES
CRESCEBANT. FLAMMIS OMNIA DEVASTAB.
M. IN MATREM DVM ET SÆVIVNT S.
VENERIS AMORVMQ. HEIC FACTA INTERNECIO
HEIC EXTINTÆ FACES. TRIBVSQ. POS. TVMVLVS
AT PRO AMORIBVS INNATÆ HEIC AMICITIÆ
QVAS MATER ALIT. CASTIMONIA
O VOSVRAM OPTIMAM.
BENE. VIVITOR. HOSPES VIVITO ET ABITO.

En ladite Maison.

T. MOMINVS
M. F. POL.
TERTIVS
VETERANVS
T. MONNINO T. F.
POL. MAXIMO.
PONTIÆ. Ɔ. L.
HOSPITÆ VXSORI.
T. F. I.
INF. P. XXX. IN A. P. XX.

D. M.
Q. RVBRIVS
CRESCENS
MACTORIÆ
PVBLIÆ
CONIVGI.

D. M.
NICIAES
DVLCISSIMI
L. DECIMIVS.
CLYTVS
ET MÆSSIA
FIRMA
POSVIT.

Sur vn grand Marbre.

T. MARCIO. T. I.
QVI EAM REI PRIVATÆ CVRAM
ADHIBVIT. . . . . .

Au dos du mesme Marbre.

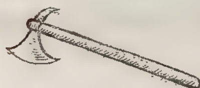
TE LAPIS OBTETTOR LEVITER SVPER OSSA RESERVA
NE NOSTRO DOLEAT CONDITVS OFFICIO
RECEPTA.
L.

Ailleurs.

Ailleurs.

D. M.
COELIÆ SEVE
RINÆ QVÆ
VIXIT ANN.
VIII. M. IX. D. VII.
FILIÆ DVLCISS.
L. MINNIVS SVPER
NVS PATER ET CORNELIA
SOTERIS.

D. M.
MESTRIÆ
HERMATDIS
MATRIS ET
IVNITIÆ
MOSCHIDIS
AVIÆ
L. RVTILIA.
SEVERINA.



En vn autre endroit de la mesme Maison de Pingon.

VICTORIÆ AVG. . . .
IMPERIO NERVÆ. . . .
SATVRNINVS. . . .

Ailleurs.

M. CVRTIVS A. F.
PRIMVS.
SEX. VIR. IVN.

D. M.
SAGINTIVS
RVFIÆ VERÆ
CONIVGI
CARISSIMÆ
QVAE VIXIT ANNIS
QVADRAGINTA
TITVLVM POSVIT.

ACRONI P. . .
MEDICO AVG. . .
CLODIA III. . .
LAETAE SOR. . .
C. CLODIVS. . . .
AQVILIANVS. . . .

. . . DEIOTARA. . .

...IANVARIO VINTIO

...ONIS F. MATER

...ANTE OBITVM.

D. M.



TI. CLAVD.
PROCES
THYRSA VX.
AQVILINA
CONIVGI.
INCOMPARABILI.

...TERRAS NEC MINVS ET MARIA
::IMPVRI AQVAE PADI NEC MINVS
ET SAEVI.
:::IRA QVOD OPTAVI MIHI TANDEM
PERVENIT
...PERPETVAM REQVIEM POSCO.

VALERIAE
M. F. TERTIAE
C. MONIANVS
C. ECAMP. VALENS
OPTVMAE MATRI
VNANIMES POSVER.

LVTIO GLITIO VERO.
V.
C. CORVNCANIVS
C. L. PAL HILARVS
VI VIR.

A esté portée au jardin du Chasteau.

M. OCCVSIVS
A. F. LAGANIVS
SVAE SVAVISS. F.
TESTAMENTO
FIERI IVSSIT.

D. M.
C. FOTIDI. . . .
FOELICISSIMI. . . :
VIX. AN. VIII DIES XIIX
AVGVSTIANVS ET
AEBVTIA CHARISS.
FILIO PIISSIM. PAR.

VALERIVS. . :
VERINAE C. F. . . .
KARISSIMAE VIX. AN. XX
DIES XX. IN CONNVBA. . .
MENSEM. . . OBIIT
CONTRA VOTVM

VENERI ERYCINAE. V. S. L. M.

. . . PALLADI . . . .
. . . ATTICAE. . . .
DEDITISS. D. D.

Au jardin du Chasteau.

MERCVRIO.
T MATTIVS ATEVRISSI. F.
MAGIACVS
V. S. L. M.

. CIVITAS
. . . EX PANNONIA





TITVLVS PVELLAE CLAVDIAE C. F.
VIXIT CONIVGIO ANNIS DVOBVS
ET MENS. VI. SVBITO VERTVNTVR
FOELICIA VOTA DVORVM
ET DEFVNCTA EST ANNORVM XVI.
HIC REQVIESCIT IN SOMNO PACIS

C. VIBIVS
STELLA
ET C. FIRMIVS
EX TESTAMEN.
. . . . . . LIBERTATEM. D.

Au pied d'vne Tour de Turin; portée depuis au jardin du Chasteau.

D I S
Q. GLITIO P. F. STEL.
ATTILIO AGRICOLAE COS. II.
VII VIRO EPVLONVM SODALI.

En la Maison du Chancelier Agathia, sont les quatre suyuantes.

A esté portée au jardin du Chasteau.

T. CVSIO RVFI F.
STEL. VI. VIR.
AVGVSTALI
CVSIA RVFI F.
POLLA SOROR
D. P. S. F.

DOMITIO. M. F.
ST. MARCELLO
CACTIA VXOR
A. F. PASTOR. M. F.
A. F. SECVNDVS
....M. F. DOMITIA
....M. F. PRIMA.

L. GOSINIO
L. F. ST.
HILARIVS
AVG. VESTIA
M. F. VXSOR
P. COSSIVS
MAXVMVS
P. C.

A. ÆBVTIVS
ORD. LIB. MAIN
SIBI ET MESTRIÆ
M. F. OTVNATÆ
VXORI. T. F. I.

Ibid.

En la Maison d'Alexandre Vignate Seigneur de sainct Gilles.
La Pierre a esté portée au jardin du Chasteau.

P. CORNELIO
L. F. STEL.
DECVRIONI
A. P. IVDICI
DEC. IV.
CORNELIA P.
FIL. PRISCA T. F. I.

Les suyuantes sont en la Maison de Cassian du Puy, autrefois premier President de Turin.

D. M.
ANTISTITÆ
L. DELPHIDIS
TESSER. LIGNAR
SODALICI
MARMORARIOR

V. F.
C. PVBLICIVS
PRIMI GEN.
SIBI ET
TVRRANIÆ.

V. F.
T. LIVIVS T. LIB.
ET LIVIÆ LEVINVS
L. F. STEL.
VENONIÆ EXORATÆ
P. LIVIÆ FIRMÆ ET
FESTO FILIO ET
FIRMIÆ FILIÆ.

... CÆSARIA. . .
. . IIII. IMPERAT. . .
. . ARVS PRIMVS. . .
. . PRÆF. FABER. . . .

Au

Au jardin de S. A. R.

T. ARRIO. T. F. ETRO TERTIO
ANN. XXI.
MVCIA T. F. MODESTA
MATER V. F.
SIBI ET T. ARRIO. M. F. VIRO
INVIDA FLORENTEM RAPVERVNT FATA IVVENTA
NEC LIQVIDO MISERO ME SVPER ESSE MEIS
FLEVIT PRÆSENTEM MATER FLEVERE SODALES
ET MATER TEPIDO CONDIDIT OSSA ROGO
QVÆ PRIVS HOC TEGVLO DEBVIT IPSA LEGI
IN AGRO. P. XXI. IN FRONTE. P. XX.

P. ÆBVTIVS
P. LIB. MENNO
AVG. SIBI ET
ÆBVTIÆ MILLE
LIBERTÆ
DELIC. ATAL.
SVÆ.
T. F. I.
F. M. H. N. S.

En la Maiſon du Preſident Theſauro.

VIRIACIVS ......ONIVS. L. F.
.....L. PEREGRINVS
A. F. TERNI ......LEG. XXII. PR P E. ID.
....LEG. A COMMENT.
TAVR. OBOLIO ....L. F. OPTIO CENTVRIO
....ONIS EIVSDEM
PVLANIVS ....AVS. PILVS. PRIOR
....NOR XXXIX. STIP. XVI.
PRISCVS. .....F. I.

Au jardin du Chaſteau.

A. TITIO AL. BELLICO
VI. VIR AVGVSTALI
CHOROGIARIO.

P. ÆBVTIO. P. F. NEPOTI. ÆD. II. II. VIR. II.
SABINA FRATRI.

FVGE TACE QVIESCE RVTIL

Q. GLITIO. . . .
ATTILIO A. . . . .
VII VIRO ET. . . . . .
AVGVSTALI CL. . . . . .
IMP. NERVAE CAES. . . . .
DACICO. PROVINC. . . . .
DONATO AB EODEM. . . .
DONIS MILITARIBVS. . .
VALLARI CLASS. . . . .
PVRIS IIII VESTIBVS. . .
PROVINC. . . . .
. . . EGIEC. . . .
. . . .

Proche de la Maiſon du Comte de Pancalier.

D. M.
V AECILIAE. AELIANAE CIVI
POLENTIAE QVAE VIXIT.
ANN. XX. MENS.
. . . .

Q. GLITIO P. F.
ATTILIO AVGVRI.
COS. VII. VIR. EPVL.
LEGATO PROPRAET. AVSP.
IMP. NERVAE CAESAR.
PROVINCIAE BE. . . .
LEG. LEG. VI. FERRAT.
LEG. CITERIORIS HIB.
PRAETORI AEDILI. CVR.
CIVI VESPASIA TRIB. POT.
GALLICAE X. VIROS OSTI. . .
. . . . POT. TV. B. M. . .
. . . .

Eadem ferè eſt quæ ſuprà ex Grutero.

C. VRVINVS C. F.
SILENVS SIBI ET.
AMOENAE VXORI ET.
IRICO FILIO
T. T.
V. F.

Q. AEBVTIVS
CILONIS F.
POMPEIA VELAC.
ENA. Q. F.

En la Maiſon qui appartenoit à François Boyuin, Sieur de Villars.

V. F.
AEBVTIAE M. F. TERTVLLIA SEX.
POMPEIO PASSO VIRO VINNO.
NIAE SECVNDAE COCERAE
POMPEIAE SATVRNINAE ANN. XXV.
SEX POMPEIO CLEMENTI ANN. XXX.
PVPINIAE FIRMAE AVCTAE.

Au

Au Palais; tiré des Murailles de la Ville.

C. CVSIO M. F.
CALVISIO
IIII VIR AED. P.
FILIO.

Q. CVSIO
M. F.
FRATRI.

Au Palais; depuis porté au jardin.

LVCILLIA. L. F. PRIMA
SIBI ET
L. AEDVTIO PALLAEO
VIRO.
AEBVTIAE L. F. OPTATAE
FIL. T. F. I.

En la Maison des Romagnans.

D. M.
TRANQVILLI
SECVNDINI
SIBI ET.
IVLIAE
CONIVGI
KAR.
V. F.

LIBERO PATRI
SACRVM.
L. F. SENECIO.
V. S. L. L. M.

Q. ANTISTIVS
NIGRINVS
SIBI ET
V. ANTISTITÆ Q. L.
EXPECTATÆ
VXORI.

En la Maison Vagnon.

CLAVDIO DRVSI F. G...
TRIBVNIC. POTEST. V...
LITIVS T. F. STEL. BARB...
TRIBVNVS MILITVM.
CAPITO ATTIVS.
... ATTONIS F.
N. P.

Il est au jardin du Chasteau.

DIS OMNIBVS.
HYGINVS
PRIAMI FRATER
POSVIT.

T. CASSIO
M. FIL. OL.

ATTILIO. P. F.
NEPOTI.

Au jardin du Chasteau.

ATILIA MVLLONESIME
SIBI ET LÆBVTIO OPT.
ATO. AVG. DEC. AVGVR.
CONIVGI OPTIMO
V. P.

Là mesme.

L. VALERIVS.
FRONTO.
T. F. I. SIBI
PLACIDA ET
FIDELIS LIBERI
FACIENDVM CV:
RAVERVNT.

P. METELLVS
L. F. DEC. TAVR.
ET QVÆSTOR
ITEM DECVRIO
EPOREDIÆ ET. II. VII.
IOVI AVG.
EX HS X
TEST. PONI CVR.

Au jardin du Chasteau.

T. LVCCEIO
T. FIL. STELL
PETRONIANO
Q. ROM. EQVI.
PETRONIA M. F.
MARCELLINA
MATER
T. F. I.

En la Tour de sainct Dalmace.

T. ÆBVTIVS
SECVNDVS
SIBI. ET.
ST. ÆBVTIO
OPTATO PATRON.
ST. ÆBVTIO SEC.
F. C.

Au Cloistre du Monastere de sainct André.

L. VIBIVS. C. F. STEL.
CENSOR
EXSOMNIÆ. L. F. SECVNDÆ.
VXORI.
L. VIBIO SEVERO FILIO
C. VIBIO L. F. PATRI
CATIÆ TERTIÆ
SEX. FIL. MATRI
VIBIÆ GRATÆ LIB.

Au Bastion Verd de Turin.

FRONTO. G. L. E. R. P. IMPP.
NERONE ET DOMITIANO
F. M. L. SED. M. HS. V. F. M.
I. L. P. AB. V. C. OLYMP.
CCX. IANV. L. C. ET
MX. VIXIT.

IMÆI

......IM Æ I. NI......
..... ANNONON........
.....CVM PER MISIT.....
.....SI. CM. ESSEM PER.....
.....ET MIHI VITEM DEDERIT.
.....VLPIA LEGIONE MISSVS....
....TAM PROBVS PIVSQ. VIXIT..
....QVI GAVDEBANT. ORDINAT....
....HI MEI MISERI PARENTE..
....QVOT TIBVRTIVS SEVERI..

A l'entrée du jardin, sous la Galerie du Chasteau.

M. VILLIVS
C. F. POLL.
MANVLIA CF. MAXIMA
VXOR. M. VILLIVS M....
SVPER VI VIR. T. VILLIVS
M. F. SECVNDVS Ↄ. SPEC
EO...M. VILLIVS CLEMENS
VILLIA
SABINA.

T. ALBVTIVS
SCAVRVS
APIÆ
VXORI.

Au jardin de S. A. R. à Turin.

V. P.
QVEIQVASIVS
Q. L. OPTATVS
SACRORVM CVLTOR

GVSTO. G...
VI. CONSV.
LARIS. P.
CLAVDI. CÆS.

Q. LARTIDIVS C.
CELER
AGRIPPA PATRONVS
POSVIT.

L. COELIVS Q. F.
MILES LEG. VIIII.
SIGNIFER OB
VIRTVTES
TORQVIBVS
ARMILLIS EST
DECORATVS

..VALERIO SEX. F.
..VB. COLOSO.
PONTI. ET. F.
DILA VXSOR
...NO REPVB

.... NA. P. PIC.
CENTVRIO.
ÆBVTIÆ L.
Q. APPIVS Q. F.
QIIVIR PONTI
T.

C A. M. CELSO
ÆD. PLEB. CERIAL. Q. ADLECTVM
SENATVS ORDINEM AB.
A TRAIANO AVGV. GERMANICO DACICO
PRÆT. COH. BREVCOT. MVNICIPIO SVO.
ALBA POMPEIA. PATRONO COLONIARVM
MVNICIPIORVM ALBÆ POMPEIÆ
AVG. BAGIENNORVM.
....ENS. GENVENS AQVENS
STATIEL.

D. FLAVIO. M. F. PATRI. . . . .
L. FLAVIO D. F. SVPERO
MIL. COR. VIII PAR
IRTVLEIÆ. Q. F.
CLEMENTI VXORI.
FLAVIÆ D. F.
MODESTÆ F.
FLAVIVS D. F.
POL. FRONTO
T. F. I.

CM. VI VIR SIBI
ET ALFIÆ T. F.
TERTIÆ VXORI
C. BÆBRVS M. F.
C. M. CELER FR. A. XXX.

VEGETVS....
ALBVTIVS.
STABILIONIS. L.
T. F. I.

P. CASSIO G. FIL.
POL. VETER. LEG. XXI
MODESTVS LIB. POSVIT
INFR. P. XXX.
IN AGR. XLIII.

M. VIBIVS C. F.
POS. SIBI ET
VXORI
CASSIÆ M.
ARTIANÆ

ABTI. CLAVD.
EA. CLASSICA V. M.
ORT. AMICORVM.
SPITIVM CVM LEG. V.
VI ARGENTÆ

D. M.
CÆCILIÆ ANNEÆ C. M.
POLIENT. QVE.

V. F.
M. TALICIVS
M. L. P. V. B.
IVCNDVS
PONTIA.
R. V. F. I.
VOLTENA
C. M. COVITI F. PVBL.
CLEMENS
M. SAPIO MAXIMO.

.Q. ÆBVTIO RVFI.
F. STEL. PATRI.
CORNELIÆ MOGE
TI. F. SABINÆ MATRI.
C. ÆBVTIO. C. F. STEL.
PEREGRINO FRATRI
AVG. ATTILIÆ. P. LIB.
CHÆRVSAE VXORI
M. AEBVTIVS C. F. STEL.
CLEMENS T. F. I.

M.

M. CAELIVS
M. F. TRASO.
VI VIR. AVG.
CORNELIAE P. F.
QVARTAE VX.
A. XXXXV.
L. CAELIO M. F.
GALLO A. XXVII.
M. CAELIO. M. F.
CAM. PRAESENTI
A. XXXV.

V. F.
COSSIA L. F.
QVINTA
SIBI ET
SIGIMNIO
VIRO SVO
ET M. CIMMIO
CLEMENTI
VI. VIR. AVGVSTO
FILIO SVO
INFR. P. XXI. IN AGR.
P. XXX.

C. PETRONO
QVARTI F.
ET PETTONIO
QVARTO PATRI
VOLMITILIAE
SABINAE
MATRI
LARGO F. T. F. I.

LL. SALVIVS SE...
NIS. MINERVA.

C. IVLIA
EX PANNO.

T. METTVS
QVIR. VALENS
VETER. AVG.
SIBI ET
METTIAE VERAE FILIAE SVAE.

..OL. CIMBER
I. ET. XI. AEDIL. VIR.
CIMBRI..
VNT.

IMP. CAESARI
. . . .
. . . . .
INVICTO AVG.
PONTIF. MAX.
TRIBVN. POTEST. II.
CONS. II. PROCONS.
P. P.
CIVIT. SEGG.

C. TERENTIVS
P. F. CAM
GRAILLINVS VI VIR
SIBI ET
DIDIAE Q. L.
RVSTICAE VXORI
T. F. I.
INFR. P. XV.
IN AGRO P. XX.

P. VETTIVS
Q. F. POL.
MVCRO.
SIBI ET
METTANIAE.
:::INAE VXOR
:::VETTIO.

M. ARIAQ. F. QVARTA.
TESTAMENTO FIERI IVSSIT SIBI ET
C. ALBIO. C. F. CAM. SEVERO
F. MILIT. LEG. ITALICAE. ET
P. ALBIO. C. F. SECVNDO
P. ALBIVS SECVNDVS F. IDEM.
HAERES FACIENDVM CVRAVIT.

BACCALILIAO M. IVLIVS
PRIMA SIRI ET
M. P. CININCIO FILIO VARI F.
ET MEGININIO
FIRMO ET. FRONTO.
L. CLVENTIO. M. FILIIS.
CVRA CVRIANA.

SEX LIVIO
C. F. C. M. SENECÆ
IIIIII VIR O.
M. LIVIVS C. F.
CAM. FRATER
IIIIII VIR.
FAC. CVR.

V. F.
P. CASTRICIO. O... SECVNDVS PONTIF. D. AVGVSTI.
VI. VIR AVG SIBI ET VICCIÆ. POLLÆ MATRI.
Q. CASTRICIO CAM. PATRI. Q. CASTRICIO. Q. F.
MAXIMO FRATRI. CASTRICIÆ PRIMIGENIÆ LIB.
CVRAM. CASSII ERI. AVG. PROB.

M. VARIVS M. F. L. VETTIVS
C. M. SATVRNINVS STATI FIL. POL.
L. VARIVS M. F. T. F. I.
C. M. FIRMVS ENNIVS ET CATONIA
MONINA Q. F. F. C.
QVARTA MATER.

IVS. COTTIL. VRBANVS
IIIII. VIR. VS. VRBANI.
L. APPIVS

IMP. CÆSAR VESPAS-
IANVS AVGVSTVS
PONTIFEX MAXIMVS
TRIB. POTESTAT. COS.
III. COS. DESIGN. IIII.

ESIATO OPPIANO ALLIÆ M. F. QVARTÆ
SIBI ET GAVDILLÆ SIBI ET C. PINARIO.
OPPIÆ PATRONÆ SECVNDO. M. PINARIO
PVGIO GIMIONIS MARCELLO. PINNARIÆ
F. VIRO. PRISCÆ FILIS V. F.

D.

D. M.
L. MVSSIO L. F. PINO. V. A. 4.
M. IO. D. 28.
L. MVSSIVS PETRONIVS
ET MASSALYCHE FILIO
PIISSIMO FECERVNT
SIBI SVISQVE.

ST. ÆBVTIVS
SECVNDVS SIBI
ET STEL. ÆBVTIO
OPTATO PATRON.
ST. ÆBVTIO SEC-
VNDINO FILIO.
ROTANIÆ AMABILI
ATTIÆ VALENTINÆ
VXORI T. F. I.

IMP. CAESARI
DI NERVAE F.
NER. TRAIANO
AVG. GERMANI
DACICO
PONT. MAX. TRIB.
POT. VII.

D. M.
EVNISSIVS AVI
TERNVS
CONIVGI
PIISSIMAE
DVCRONIAE SEVERINAE
FECERVNT.

Dans le Fossé du Chasteau.

C. LEVCONIVS QVIR VELOX
DEC. II. VIR COMINIAE PATERNAE
VXORI LEVCONIAE ALPINAE
FIL. MEAE PIAE D. M.

AMF. SECVNDANVS PRI
NICA DIVAE DRVSILLAE
M. ET PISCINAM SOLO SVO
. . . . CIPIBVS SVIS DEDIT.

IN HOC
TI. CLAVDII DRVSI F. CA. . .
PONT. MAX. TRIB. POT. II. COS. DE. . .

DE L'ANCIENNETÉ de l'Estat de Sauoye.

CHAPITRE V.



ENTRE tous les auantages qu'vne Monarchie, & vn Estat Souuerain, peuuent auoir sur les autres, celuy de l'Ancienneté de l'Establissement n'est pas des moins considerables; car puisque selon le sentiment du Prince des Philosophes, les choses anciennes approchent plus prés de la Nature, il s'ensuit qu'elles ont aussi vne noblesse plus éminente. C'est pourquoy Bodin en sa Republique dit, qu'entre les Seigneuries Souueraines, il y a prerogatiue d'honneur des plus anciennes Republiques ou Monarchies aux modernes, bien qu'elles soyent plus grandes & plus puissantes, selon l'opinion de l'Empereur Auguste. Aussi voyons nous dans les Familles, auec quelle chaleur on recherche ce degré d'honneur, & les efforts que l'on fait tous les iours pour se l'attribuer: Or si l'Ancienneté d'vn Estat luy donne quelque preference sur les autres, il faut auoüer sans flaterie, que celuy de SAVOYE ne la doit pas ceder à la plufpart des Souuerainetés & des Royaumes de la Chrestienté, puis qu'il y a prés de sept cens ans qu'il est estably; ce qui se peut aysément iustifier par la supputation des temps ausquels les autres Estats ont rencontré leur principe.

Arist. Rhetor. l.2. c. 9.

Liure 1. chap.9.

Pour venir à cette comparaison qui est assez curieuse, commençons par les Voysins, c'est à dire par les Principautés, & Duchés d'Italie: Ceux de la Maison d'Est n'ont commencé d'estre Seigneurs de Ferrare, que dés l'an 1240. Mantoüe n'a esté soûmise aux Gonzagues qu'en l'an 1328. encore ce n'estoit autrefois qu'vn Marquisat, qui fut erigé en faueur de Iean-François Gonzague par l'Empereur Sigismond; Depuis Charles V. pour gratifier Frederic Gonzague le fit Duc de Mantoüe l'an 1530. Les Duchés de Parme & de Plaisance ne sont pas si anciens; car ce fut le Pape Paul III. qui donna ces Villes auec leurs Territoires en tiltre de Duché, à Pierre-Aloys Farnese son Fils l'an 1544. Celuy de Modone est tout recent; cette Ville auec celle de Reggio & autres, furent delaissées à Cesar d'Est Prince de la Maison de Ferrare, auec la qualité de Duc, par le Traitté qu'il fit auec le Pape Clement VIII. pour les droits qu'il auoit sur le Duché de Ferrare. Le Duché d'Vrbin doit son eleuation au Pape Sixte IV. qui crea Frederic Comte de Montefeltre Duc d'Vrbin. La Principauté de Piumbin, & de l'Isle d'Elbe commença sous Iaques Appian, qui s'en empara apres la mort de Pierre Gambacorta, Tyran de Pesaro enuiron l'an 1400. Le Duché de Florence n'est que de l'an 1530. que l'Empereur Charles V. en inuestit Alexandre de Medicis. La Principauté de la Mirandole, & le Comté de Concorde ont leur origine de la concession faite par Frederic III. à Iean, & François Pic. Celle de Masse est fort moderne; Alberic Cybo de Malaspina est redeuable de cette dignité à l'Empereur Maximilian, qui le declara Prince du sainct Empire & de Masse l'an 1568. Le Duché de Camerin fut donné l'an 1260. à Gentil Varani, par le Pape Alexandre IV.

Io. Bapt. Pigna. Possevin.

Thuanus.

Henuinges.

Thuan.

Henuinges.

Ie laisse plusieurs autres petites Principautés d'Italie, dont l'origine est recente, pour donner des preuues plus nobles, & plus glorieuses de ma proposition, en faisant voir qu'il y a plusieurs Royaumes dans la Chrestienté, qui n'ont pas vn principe si ancien que l'Estat de Sauoye.

L'Isle

L'Isle de Majorque ayant esté conquise sur les Maures par Iaques premier du nom, Roy d'Arragon, il la laissa l'an 1276. à Iaques d'Arragon l'vn de ses Enfans à tiltre de Royaume. Celuy de Chypre a pris origine enuiron l'an 1183. que Guy de Luzignen en fut declaré premier Roy. Celuy de Portugal l'an 1112. qu'Alfonse Fils d'Henry Comte de Portugal, sorty de la Maison de Bourgogne, s'en fit proclamer Roy. Celuy de Russie l'an 1262. par concession du Pape Alexandre IV. apres que le Prince Daniel l'eût conquis. Les Royaumes des deux Siciles ont esté fondés l'an 1145. que Roger en fut couronné premier Roy. Celuy des Algarbes n'estoit autrefois qu'vn Comté, qu'Alfonse X. Roy de Leon, donna en Mariage à Beatrix sa Fille, Femme d'Alfonse III. Roy de Portugal, d'où sortit Denys de Portugal, qui prit le tiltre de Roy des Algarbes. L'Irlande fut erigée en Royaume par le Pape Paul IV. le premier iour de son Pontificat, qui fut l'an 1555. en faueur de Marie Reyne d'Angleterre, & de Philippes son Mary. La Lituanie n'a eü le tiltre de Royaume que sous Mendog ou Mendelphe, qui reçeût du Pape Innocent IV. la Couronne de Lituanie l'an 1250. La Sardaigne fut donnée en Fief par le Pape Boniface VIII. à Dom Iaques Roy d'Arragon, qui délors se nomma Roy de Sardaigne. Et s'il faut aller plus auant, le vray Royaume d'Espagne qui est auiourd'huy, ne tient son establissement que dés l'an 1492. que Ferdinand V. Roy d'Arragon, ayant par son Mariage vny la Castille auec l'Arragon, chassa les Maures d'Espagne; & qu'au mesme temps Christophle Colomb découurit pour luy les Terres Neufues; & peu d'années apres la Maison de Castille & d'Arragon fondit par Mariage en celle d'Austriche, qui reünit tous ces Estats; le nom mesme, & le tiltre du Roy d'Espagne n'a esté pris sinon par Philippes II. Bref, qui voudroit prendre la peine de lire les Historiens anciens & modernes, il se treuueroit encore plusieurs autres Royaumes, Republiques & Estats libres, qui n'ont pas cét auantage de preéminence sur la Royale Maison de Sauoye, ny vne si longue suite de Princes de mesme Famille, sans aucune interruption. Elle a donc grand sujet de se glorifier de cette marque singuliere de la Benediction de Dieu sur cét Estat, qui a cela de commun, & de particulier auec les Autels de l'ancien Temple de Delphes, que Pitagore iugea dignes d'estre adorés; parce que n'ayans iamais senty aucune cheute, ils sembloient estre exempts de la Loy des choses caduques, & muables. En effet, il y a fort peu de Royaumes, & de Principautés hereditaires au monde, qui n'ayent esté sujettes au changement de Familles, soit par la succession des Filles à l'Estat, qui ont épousé des Princes estrangers, soit par conqueste, soit par vsurpation. Ne sçauons-nous pas que les Royaumes de Naples, & de Sicile ont eû pour Roys les Normans, les Allemans, les François, les Hongrois, les Arragonois, & ceux de la Maison d'Austriche. Celuy de Nauarre depuis Garcias Ximenes Comte de Bigorre, qui en fut le premier Roy l'an 716. n'a-t'il pas esté possedé par les Arragonois, qui l'vsurperent sur la posterité legitime de ce Prince l'an 1076. Apres eux ont esté Roys de Nauarre, les Comtes de Champagne, yssus de Thibaut V. du nom Comte Palatin de Champagne, & de Brie, Fils de Blanche de Nauarre. Les Roys de France & Comtes d'Evreux descendus de Ieane Reyne de Nauarre, Espouse du Roy Philippes le Bel. Les Seigneurs d'Estuniga de la Maison d'Ortis, à cause de l'alliance prise auec vne autre Ieane de Nauarre. Les Comtes de Foix en suite du Mariage de Gaston Comte de Foix auec Leonor heritiere de Nauarre. Les Sires d'Albret par vertu du Mariage de Iean Seigneur d'Albret auec Catherine de Foix Reyne de Nauarre, sur lesquels le Royaume fut vsurpé en partie par Ferdinand Roy d'Arragon; cependant Ieane d'Albret heritiere legitime de ce Royaume, le laissa au Roy

Marin. Sicul. l. 3.

Vignier en sa Bibliot. hist.

Matt. Cromer.

Bignon de l'excel. des Roys, & du Royaume de France liu. 4.

Fauin hist. de Nauar.

Arnald. Ohienarth. not. Vasco.

Henry IV. son Fils de tres-glorieuse memoire ; & voylà dix Familles differentes, sous la domination desquelles a esté cét ancien & noble Royaume. L'Escosse n'a pas esté sujette à de si grandes reuolutions, mais elle en a tousiours eü sa part ; car sans remonter à ces anciens Roys, que leurs Historiens comptent depuis Doualde premier Roy Chrestien, iusques à Achaïus, qui viuoit sous Charlemagne ; & depuis cét Achaïus iusques à Maleome, où il y a eü souuent interruption de degrez & de lignes ; N'auons-nous pas veu ce Royaume au pouuoir des Bailleuls, & des Stuarts ? L'Angleterre n'a pas eü de moindres changemens ; apres la posterité d'Artus leur Roy, dont les Romans ont raconté tant de fables ; Il y a eü les Saxons, les Normans, les Comtes d'Anjou & de Lanclastre, & les Stuarts. Il y a peu de Royaumes qui ayent si souuent changé de Princes que celuy de Dannemarch, comme l'on peut voir en l'Histoire de ce Pays-là, la deduction en seroit trop ennuyeuse, à cause que les Familles des premiers & plus anciens Roys sont à peine connuës. Il suffit seulement de remarquer qu'apres le Roy waldemar, qui n'eut qu'vne Fille heritiere du Royaume l'an 1375. Aquin Roy de Noruege son Mary fut Roy de Dannemarch, ils ne laisserent aucũs enfans ; si bien que cette Princesse adopta Eric Duc de Pomeranie, auquel succeda Chrystophle Duc de Bauieres son Neueu ; & celuy-cy estant encore mort sans Enfans, la Couronne de Dannemarch passa en la Famille des Comtes d'Oldembourg, en la personne de Iean Comte d'Oldembourg & de Dalmenhorst, duquel en droite ligne sont descendus les derniers Roys de Dannemarch. En la Genealogie des Roys de Leon, nous remarquons qu'apres la mort sans enfans de Fafila Roy de Leon, Fils de Pelage premier Roy, ce Royaume écheut à Alfonse premier du nom Roy d'Ouiedo, Mary d'Ormesinde, Sœur dudit Fafila ; la posterité duquel le posseda long-temps, iusques à Pelage surnommé le Diacre, Fils de Froila, Bastard de Froila II. du nom, qui s'en fit Roy, par son Mariage auec la Princesse Aldonça Ordognés. De là cette lignée ayant failly en Sancie de Leon, elle épousa Ferdinand premier Roy de Castille : C'est de luy que descendit Vrraca Reyne de Leon, & de Castille, mariée à Raymond Comte de Galice, Prince de la Maison de Bourgogne, duquel vinrent plusieurs Roys de Leon, & de Castille, ausquels a succedé la Maison d'Austriche, qui possede auiourd'huy ce Royaume. Et s'il est permis de descendre des Royaumes aux Principautés, & Republiques, ne sçauons-nous pas les quatre Familles qui ont possedé en diuers temps la Principauté d'Orenge ? sçauoir Orenge, Baux, Chalon & Nassau. Les Comtés de Flandres, & de Bourgogne ne sont pas tousiours demeurés en mesmes mains. Les Republiques de Genes, & de Luques, & les principales Villes d'Italie qui auoient acquis leur liberté de la liberalité des Empereurs, n'ont-elles pas esté sujettes à des vicissitudes prodigieuses ? ayans eü le plus souuent autant de Tyrans que de Seigneurs legitimes ; & ne lisons-nous pas qu'en cent ans les Florentins ont changé sept fois d'Estat ? au lieu que l'Estat de Sauoye n'a iamais esté regy ny gouuerné que par ses Princes naturels, sans aucun changement de Famille.

Buchanan. in hist. Scot.

Matth. Paris.

Meursius in Danic.

DE

DE L'ANCIENNETÉ DE LA FAMILLE & Noblesse de la Royale Maison de Sauoye.

CHAPITRE VI.



E Chapitre a du rapport auec le precedent, car si cette Royale Maison tire auantage de l'ancienneté de son Estat; sa gloire n'est pas moindre, si l'on considere celle de sa Noblesse. Les Richesses, disoit vn Ancien, sont l'heritage de tous les hommes; mais auoir vne origine Illustre, cela n'est particulier qu'aux Dieux, ou à ceux qui en approchent le plus, qui sont les Roys & les Princes. Or il n'y a rien qui donne plus d'éclat & de lustre à la Noblesse d'vne Famille que l'Ancienneté; parce que la Noblesse est d'autant plus excellente qu'elle est ancienne; & ce qui apporte de l'affoiblissement à toutes les choses du monde, luy donne nouuelle matiere d'honneur & de gloire. Aussi le Prince des Philosophes donnant la definition de la veritable Noblesse, dit que c'est vne Ancienneté & pureté de sang. *Polyb.* *Aristot.*

Cette prerogatiue se rencontre auantageusement en la Royale Maison de Sauoye: Car cõme les sources qui naissent sur le haut des mõtagnes, sont tousiours les plus pures & les plus belles; les Familles qui prennent leur origine de bien loin & sur le Throsne, sont sans contredit les plus Nobles & les plus Illustres. En effet S. A. R. qui regne heureusement auiourd'huy, fait la vingt-deuxiéme generation, & est le trente-deuxiéme Prince de sa Maison, qui a commandé depuis prés de sept Siecles souuerainement à ses Estats; ce qui n'est pas commun, à cause que les Familles ont leurs reuolutions & leurs periodes comme les Empires & les Royaumes; & nous voyons que la pluspart des plus Illustres Maisons de l'Europe ont failly en la septiéme generation. Mais sans entrer dans cét Examen, qui nous engageroit à vn trop grand discours; contentons-nous de donner quelques Exemples des Maisons Souueraines qui ont esté de peu de durée, afin que cette opposition serue d'Eleuation à celle de Sauoye.

Chacun sçait que les Normans sous la conduite de Dreux leur Capitaine, s'emparerent l'an 1039. de l'Apoüille, & que ses Successeurs, de Comtes de Sicile s'en firent Roys; mais cette race n'a duré que cent cinquante-six ans. La Famille des Viscomtes, qui ont esté long-temps Seigneurs, puis Ducs de Milan, commença l'an 1075. & finit en la personne de Philippes-Marie Viscomte troisiéme Duc de Milan, qui mourut sans enfans l'an 1392. Ceux de la Scale Princes de Verone commencent leur Genealogie par Martin de la Scale Comte de la Mirandole l'an 1270. dont la posterité legitime ne dura que iusques à l'an 1381. Les Sforces Ducs de Milan n'ont subsisté qu'enuiron six vingt ans. L'ancienne Maison des Marquis de Montferrat s'est esteinte à la dixiéme generation; & celle des Paleologues qui leur succederent à la septiéme. Les premiers Princes d'Orange n'ont regné que trois cens nonante-deux ans. Ceux de la Maison des Baux, qui entrerent dans cette Principauté par alliance deux cent vingt ans, & la Famille de Chalon cent trente-sept ans seulement. La Maison de Normandie commença sous Charles le Simple l'an 910. & ne dura que iusques à l'an 1220. que Philippes Auguste conquit ce Duché sur l'Anglois. Les Comtes de Champagne parurent l'an 950. sur le declin de la Maison de Charlemagne; mais trois cens vingt ans apres ce Comté fut vny à la Couronne de France, par le Mariage de Philippes *Panuin.* *Sansouino.* *La Pise.* *Hist. de France.*

lippes

lippes le Bel auec Ieane Comtesse de Champagne. L'Ancienne Maison de Bourgogne, qui portoit le Tiltre de Doyenne entre les Pairs de France, eut son commencement sous Hugues Capet; mais l'an 1361. elle faillit en Philippes Duc de Bourgogne, dernier de cette premiere lignée, c'est à dire apres trois cens cinquante ans. Cette Maison fut renouuellée en la personne de Philippes le Hardy quatriéme Fils du Roy Iean; & fut esteinte aux Masles en la quatriéme generation par le decés de Charles dernier Duc de Bourgogne mort à la Bataille de Nancy, que ce Duché fut reüny à la Couronne de France; & ainsi cette seconde lignée ne dura que six vingts ans. La glorieuse Maison d'Anjou s'est establie deux fois. La premiere, en la personne de Charles Frere du Roy sainct Louys, qui fut inuesty du Royaume de Sicile, par le Pape Vrbain I V. dont la lignée manqua en la Reyne Ieane, si variable en adoptions, laquelle deceda sans Enfans. La seconde eût son commencement en la personne de Louys Fils du Roy Iean, & prit fin en René d'Anjou Roy de Sicile, qui ne laissa qu'vne Fille appellée Yoland d'Anjou, Femme de Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont; & ces deux Lignées n'ont duré chacune qu'enuiron cent ans. La Maison de Bretagne ne s'est pû maintenir aux Masles que pendant 300. ans, à compter depuis Constance, qui épousa Geoffroy Comte de Richemont, iusques à Anne derniere de la Famille, mariée aux Roys Charles V I I I. & Louys X I I. La Famille des Daufins de Viennois Comtes d'Albon, a aussi souffert diuers changemens.

En voylà bien assez, ce me semble, pour faire comprendre à tout le monde l'Ancienneté de la Royale Famille de Sauoye; n'estant pas necessaire d'en faire vne plus ample exageration, de crainte d'offencer plusieurs Couronnes fermées de l'Europe, qui n'ont pas ce beau & riche Fleuron. C'est donc à la Sauoye de se glorifier d'auoir vn Prince, dont la Noblesse est si glorieuse, puisque le Sage a dit: *Que bien-heureuse estoit la Terre qui auoit vn Roy Noble.* *Eccles. 10.*



DE LA SOVVERAINETE' des Ducs de Sauoye.

CHAPITRE VII.



LES Autheurs anciens & modernes, ont esté bien empeschés à donner vne veritable definition de la Souueraineté, & d'en determiner les marques essentielles; parce que depuis que la Fortune s'est mélée des affaires du Monde, elle a tellement alteré par ses continuelles reuolutions l'ordre des Puissances, & des Grandeurs de la Terre, qu'il est tres-difficile, sur tout en ces derniers Siecles, de reconnoistre celles que l'on peut dire proprement Souueraines. Si nous auions le liure que fit le Prophete Samuel des droits du Royaume, lors qu'il establit Saül premier Roy du Peuple de Dieu, nous ne serions pas en cette peine; car il nous apprendroit asseurément les veritables droits de la Souueraineté. Ce qu'Aristote, Polybe, Denys d'Halicarnasse & les anciens Philosophes en ont dit, ne satisfait pas le Lecteur; parce que de leur temps les Souuerainetés n'estoient pas encore bien establies. Philon Iuif en ses liures de la vie de Moyse, dit que c'est vne Puissance supréme deferée à vn seul, qui luy donne droit de commander absolument; mais cette definition est trop vaste, & ne conuient pas au sujet que nous traitttons. Bodin l'vn des sçauans Politiques de nostre France,

Lib. 4. de Republ. *Lib. 6. de Mil. Rom. discipl.* *Lib. 4. & 7.* Liu. 1. de la Repub. chap. 10.

France, apres auoir examiné cette queſtion, nous a laiſsé ſept marques de la vraye Souueraineté. La premiere, de donner Loy à tous en general; & à chacun en particulier, ſans le conſentement de plus grand, ny de pareil, ny de moindre que ſoy. La deuxiéme, de declarer la guerre, & de traitter la Paix. La troiſiéme, d'inſtituer les Officiers & Magiſtrats. La quatriéme, le dernier Reſſort. La cinquiéme, de donner graces & abolitions aux Condamnés contre les Arreſts, & la rigueur des Loix. La ſixiéme de faire battre Monnoye. Et la ſeptiéme, d'impoſer Tailles, Peages & Impoſts. Loyſeau en ſon Traitté des Seigneuries Souueraines, s'eſt contenté des cinq premieres. Vn grand Perſonnage de ce dernier Siecle a fait vn beau Traitté ſur cette matiere, & adiouſte d'autres marques de Souueraineté, comme d'Annoblir, de Naturaliſer les Eſtrangers, Legitimer les Baſtards, d'accorder lettres de Repreſailles, de traitter par Ambaſſadeurs, & autres ſemblables Priuileges. Or ceux qui ont quelque legere connoiſſance de l'Hiſtoire, & de la façon que les Ducs de Sauoye ſe gouuernent dans leurs Eſtats, ne peuuent pas nier qu'ils n'ayent les meſmes droits, & les meſmes authorités que les Autheurs attribuent aux ſeuls Souuerains; & par conſequent on ne peut pas leur refuſer ce beau tiltre d'honneur. En effet, qui ne ſçait qu'ils ſont abſolus dans leurs Eſtats? Que tous les Empereurs, Roys & Princes Souuerains ont reçeu & reçoiuent leurs Ambaſſadeurs? Qu'ils donnent les Repreſailles, des Lettres de Legitimation, de Naturalité, d'Annobliſſement, de Rehabilitation? Qu'ils font des Loix generales & particulieres entre leurs Sujets? Qu'ils font la guerre quand ils en ont cauſe legitime? Qu'ils traittent de Paix auec leurs Ennemis? Qu'ils inſtituent les principaux Officiers de leurs Senats, & des Siéges inferieurs? Qu'il n'y a point d'Appel de ce qui ſe decide dans leurs Conſeils? comme l'Empereur Charles V. le declara pour Charles Duc de Sauoye contre le Comte de Creſcentin, par Patentes dattées à Ausbourg le 10. de Decembre 1547. conformément à vne Patente de l'Empereur Charles IV. dattée à Prague le 16. d'Aouſt 1356. par laquelle il accorda au Comte Verd la connoiſſance de toutes les Appellations des Iuges Eccleſiaſtiques & Seculiers, dans l'eſtenduë de ſes Eſtats, leſquelles ſe releuoient auparauant deuant l'Empereur. Outre cela les Ducs de Sauoye pardonnent toutes ſortes de Crimes, font battre Monnoye, qui a cours en toute la Chreſtienté; & finalement impoſent ſur leurs Sujets, tant deçà que delà les Monts, les Tailles, Peages, Impoſts & Subſides, que la neceſſité des affaires de l'Eſtat peut requerir; comme font auſſi de leur coſté les autres Souuerains. Et bien qu'il n'y ayt iamais eü que Moyſe entre tous les Princes de la Terre, qui n'ayt rien leué ſur ſon Peuple; c'eſt parce qu'il auoit la Verge de tranſmutation, dont il ſe ſeruoit pour tirer l'eau de la Pierre, & pour faire deſcendre du Ciel tout ce dont il auoit beſoin: Mais tous les Roys & les Princes ne receuans pas de Dieu vn ſecours ſi prompt & ſi fauorable en leurs affaires, ils ſe treuuent en des occaſions tellement preſsés de la neceſſité, qu'ils ſont bien ſouuent contraints auec regret, de ſe ſeruir de ces remedes extraordinaires, pour ſe garantir des malheurs, dont elle eſt ordinairement ſuyuie; cependant ce Droit eſt l'vn des principaux de la Souueraineté, & duquel tous les Princes ont eſté extremement jaloux.

Chap. 3.

Le Bret Traitté de la Souueraineté.

Ces conſiderations ſans doute ont fait publier par les plus fameux Iuriſconſultes, que le Duc de Sauoye eſt comme Empereur en ſes Eſtats, & que tous droits de Regale ſans aucune exception luy appartiennent. La citation en détail de leurs paſſages ſeroit importune; il ſuffit de les indiquer au Lecteur curieux. Ce ſont *Caſtrenſis conſ.* 34. *lib.* 2. *Angel. conſil.* 217. *Socin. ſen. lib.* 3. *conſ.* 4. *Iaſon conſ.* 227. *Iacob de ſancto Georgio in ſua Inueſtitura, in verbo Dux, verſ. Dubitatur*

tatur etiam in fin. *Natta Conſ.* 608. *Lanc. Corra in ſuo templo tit. de Duce n.* 11. *lib.* 1. *cap.* 4. *Purpurat. in rubr. eius cui mand. eſt iuriſd. n.* 20. *Rol. lib.* 3. *Conſ.* 4. *n.* 42. *Brunus Conſ.* 45. *n.* 18. *poſt Iſern. Bart. Bald. Imol. Cuman & Alex. per eum allegatos. Decius Conſ.* 191. *n.* 1. *Curt. Iun. Conſ.* 1. *n.* 29. *&* 30. *& Conſ.* 61. *n.* 8. *Pariſ. Conſ.* 1. *n.* 30. *vol.* 3. *Menoch. Conſ.* 604. *n.* 1. *Petra de iure. quæſ. non toll. cap.* 3. *q.* 4. *n.* 42. *Fulu. Pacian. Conſ.* 60. *n.* 15. *Laurent Calcan. Conſ.* 2. *Eguinar Baro de Benef. feudor. lib.* 2. *cap.* 1. *Chaſſ. Catal. glor. mundi part.* 12. *Conſid.* 58. *Rebuſt. in Conſt. Reg. tit. de lit. dilat. gl.* 1. *art.* 1. *n.* 8. Loyſeau des Seigneur. Souuer. chap. 2. ſur la fin. *Alfonſ. Modit Dubit.* 101. *§. lex eſt, n.* 9. *Nicol. Rudolfin. de Origine Ducum Ital.* Ie laiſſe les authorités de pluſieurs autres grands Perſonnages, comme du *Craueta Conſ.* 965. du Preſident d'Oſaſque *deciſ. Pedem.* 155. *de Sola* en ſes commentaires ſur les ſtatuts & ordonnances de Sauoye *In proœm. gloſſ.* 1. *n.* 17. du *Theſaurus in præfat. deciſ. Pedem. n.* 13. *& ſeqq.* de Gaſpar Antoine Theſaurus ſon Fils *in addit. ad dict. præfat. & quæſt. forenſ. lib.* 1. *q.* 38. *n.* 7. de Claude de Battandier *Tract. de legitima, art.* 13. *n.* 34. Et du preſident Faure *Cod. de Quadr. præſcript def.* 1. A cauſe qu'ils ſont tous Piemontois ou Sauoiſiens dont les Critiques reietteroient le teſmoignage en la cauſe de leur Prince naturel.

Choppin de Dom. Fr. lib. 1. *tit.* 9. Bod. liu. 1. de la Repub. chap. 9. *Thuan. hiſtor. lib.* 2.

Ce glorieux auantage de Souueraineté ne peut eſtre deſtruit, par ce que quelques Autheurs ont eſcrit que S.A.R. eſtant Feudataire de l'Empereur, portant en ſes titres les qualités de Vicaire perpetuel & de Prince du S. Empire, la Sauoye par la Bulle dorée de l'Empereur Charles IV. ayant eſté miſe au nombre des Comtés mouuants de l'Empire, & ce Prince appellé, & conuoqué aux Cercles de l'Empire, il n'eſt pas independant, & par conſequent n'eſt pas ſouuerain: Car ſi cette maxime auoit lieu, il n'y auroit preſque point de Souuerain au Monde. Le Roy d'Eſpagne qui eſt l'vn des plus puiſſants Monarques de la Terre, à ce compte là ne ſeroit pas Souuerain, parce qu'il eſt Feudataire du Pape, de l'Empire, & de la France, pour la pluſpart de ſes Royaumes & Principautés: En effet il eſt vaſſal du Pape à cauſe de l'Eſpagne au rapport du Pape Gregoire VII. & des Royaumes de Naples, de Sicile, de Grenade, d'Aragon, de Sardaigne, de Corſegue, & des Iſles Canaries, & du Capuerd, meſmes des Iſles Occidentales, & du Perou, ſuyuant la reſerue qu'en fit le Pape Alexandre VI. faiſant le partage du nouueau Monde, entre les Roys de Caſtille, & de Portugal: Et de l'Empire, Sa Majeſté Catholique tient les Duchés de Milan, & de Gueldres, la Seigneurie de Cambray, & pluſieurs Terres voyſines du Rhin. Et quant à la Feudalité deüe aux Roys de France, par le Roy d'Eſpagne, c'eſt choſe claire que les Pays de Flandres, d'Artois, & de Hainaut ſont mouuans de la Couronne de France, comme le Comté de Charrolois, qui reſſortit au Parlement de Dijon, le Royaume de Caſtille de meſme, ſuiuant la ſubmiſſion qu'en fit Henry II. Roy de Caſtille par traitté de l'an 1369. Tous les Princes d'Allemagne à qui l'Empereur ne conteſte point la Souueraineté, ne ſeroient pas Souuerains; & l'Empereur meſme ne le ſeroit pas, parceque la Majeſté Souueraine de l'Empire en l'Eſtat qu'il eſt auiourdh'uy, ne reſide pas en la perſonne de l'Empereur, mais des Eſtats de l'Empire, ſans l'authorité deſquels l'Empereur ne peut pas faire vn Edit, ny la Paix, ny la Guerre, ny charger les ſuiets de l'Empire d'vn ſeul impoſt, ny paſſer par deſſus l'appel interietté de luy aux Eſtas. D'aillieurs les Papes n'ont-ils pas pretendu que les Empereurs deuoient prendre la Couronne Imperiale de leurs mains, qui eſt vne eſpece de dependence, & de ſuiettion qui choque la Souueraineté? Le Roy de Dannemarch eſt Souuerain en partie du Royaume de Noruege, ſans reconnoiſſance du Superieur; & neantmoins il tient de de l'Empire à foy & hommage, partie du Duché d'Holſtein. Les Royaumes d'Angleterre, d'Irlande, de Ieruſalem, & d'Hongrie ſont fiefs du ſainct Siege,

Lib. 1. *epi.* 6. *&* 7. *Petr. lib.* 2. *de vita ſolit.*

Bignon de l'Ecell. des Roys, & du Royaume de France liu. 3.

&

& pourtant qui doutera que les Roys n'en fussent Souuerains? Il faudroit donc dire sur ce fondement que les Venitiens ne sont pas Souuerains, ny les Genois, ny les Raghusiens, parce qu'ils payent tribut au Turc, ny les Princes d'Orange, le Grand Duc de Toscane, les Ducs de Mantoüe, ny les autres Princes d'Italie, à cause que celuy là releué de la Couronne de France; & ceux-cy de l'Empire. Par cette mesme raison toutes les Republiques qui sont sous la protection des Empereurs, & des Roys ne se pourroient pas dire Souueraines, si la protection emportoit quant & soy certaine marque dedependence. Nous pouuons donc conclurre ce chappitre à l'auantage de la Royale Maison de Sauoye, sans rechercher d'autres Exemples dont les Histoires sont remplies, & soustenir que la Souueraineté des Ducs de Sauoye, dans leurs Estats est entiere, & absolüe; encore que par les Erections de la Sauoye en Comté, puis en Duché, les Empereurs s'en soient reserués le droit d'inuestiture, car s'estans despoüillés par les concessions de tous les droits de Iurisdiction, & de Souueraineté, authorités, & prerogatiues qu'ils pouuoient auoir comme Empereurs, & à cause de l'Empire dans ces Estats. Il s'ensuyt par cette concession qui n'a pû, & ne peut estre reuoquée, que les Ducs de Sauoye y ont le mesme pouuoir que les Empereurs, veu mesme que la reconnoissance de fief qu'ils doyuent à l'Empire, n'est qu'vn simple hommage qui se rend par Ambassadeurs, & par Procureurs, & qui n'est point accompagné d'aucune redeuance, ou tribut, comme estoit celuy de Iean Roy d'Angleterre, qui en se reconnoissant vassal du Pape, & de l'Eglise Romaine pour l'Angleterre, & pour l'Irlande, promit de payer mille marchs de Sterlins tous les ans par forme de cens, & de rente annuelle, & perpetuelle; ou bien comme celuy que le Roy d'Escosse, doit au Roy de Noruege, pour les Isles Orcades, qui est de six marchs d'or; ou encore comme celuy du Royaume de Naples, pour lequel les Roys de Naples doiuent au Pape quatre vingt mil escus tous les ans, & vne haquenée. Il y a eû d'autres conditions fort rudes en des inuestitures de Royaumes, comme en celle du Royaume de Sardaigne, & de Corsegue à Pierre III. Roy d'Arragon, par laquelle il s'obligea de fournir au sainct Siege, en cas de guerre certains nombres de gens armés, & soudoyés. A quoy les Ducs de Sauoye ne se sont iamais assuiettis enuers l'Empire ny les Empereurs.

Quant au Vicariat du sainct Empire, les patentes qui en ont esté accordées en diuers temps aux Princes de Sauoye, sont gratuites, & fondées seulement sur la grandeur de leur naissance, de leurs hautes alliances, & merites particuliers; & pour les seruices rendus à l'Empire, en telle sorte que cela ne diminue point le droit de Souueraineté, puis que semblables concessions n'ont esté accompagnées d'aucune suiettion ou redeuance particuliere; au contraire l'on pourroit dire que cette dignité de Vicaire perpetuel du S. Empire est incompatible auec l'hommage que les Ducs de Sauoye rendent à l'Empereur, car il faut necessairement que celuy qui porte la qualité de Vicaire, ou de Lieutenant, ne soit point feudataire de celuy de qui il est Lieutenant, à cause que la puissance absolüe que le Vicaire reçoit, ne peut subsister ensemble auec la soubmission qu'il est tenu de faire, autrement il se pourroit rendre les deuoirs de foy, & d'hommage à soy mesme; ce qui seroit vne grande absurdité.

DES HAVTES ET ILLVSTRES *Alliances de la Royale Maison de Sauoye.*

CHAPITRE VIII.



S'Il est vray (ce que tous les Genealogistes asseurent) que la Grandeur des Alliances donne beaucoup d'éclat & de splendeur à vne Famille, & la releue par dessus les autres; la Royale Maison de Sauoye a cét auantage, qu'il y a peu de Familles Couronnées en la Chrestienté, qui la luy puissent disputer. Les Exemples qui seruent de preuue à cette proposition sont en si grand nombre, qu'on a peine d'en faire le choix. Commençons neantmoins par la premiere Famille du monde, & par le Sang le plus pur & le plus illustre de la Chrestienté; c'est celuy de France, auec lequel il y a eü vingt Alliances de la Royale Maison de Sauoye. Bonheur qui n'est point arriué à aucune autre Maison Soueraine: car l'Angleterre & la Castille n'en ont eü que treize; Luxembourg douze; l'Austriche & la Lorraine seize, & l'Arragon que quinze.

Allian. de France & de Sauoye du P. Monod.

Nous treuuons donc que la Sauoye a donné neuf de ses Princesses à la France, & a reçeu vnze Princesses de France. Les neuf Princesses de Sauoye, qui ont pris alliance auec la France sont: La premiere, Alix de Sauoye, Fille d'Humbert II. du nom Comte de Sauoye, & de Gilles de Bourgogne, mariée à Louys VI. dit le Gros Roy de France.

La deuxiéme Mahaut de Sauoye Fille d'Amé III. Comte de Sauoye & de Mahaut d'Albon, Espouse d'Alfonse I. Roy de Portugal, Prince du Sang de France de la Maison de Bourgogne.

La troisiéme, Beatrix de Sauoye, Fille vnique de Pierre Comte de Sauoye, & d'Agnes de Faucigny, qui épousa Guy IV. du nom Daufin de Viennois, Prince du Sang de France de la Branche de Bourgogne.

La quatriéme, Bonne de Sauoye, Fille d'Amé V. dit le Grand, Comte de Sauoye, & de Sibille de Baugé, qui eut pour Mary Iean Daufin de Viennois son Cousin, Fils vnique du Daufin Guy IV.

La cinquiéme, Marguerite de Sauoye, Fille de Philippes de Sauoye Comte de Piemont, Prince d'Achaye, alliée auec Charles de Tarente, Fils de Philippes de Sicile Empereur Titulaire de Constantinople, Prince du Sang de France, de la Maison d'Anjou.

La sixiéme, Ieane de Sauoye, Fille vnique d'Edoüard Comte de Sauoye, & de Blanche de Bourgogne, Femme de Iean III. du nom Duc de Bretagne, Prince du Sang de France, de la Branche de Dreux.

La septiéme, Marguerite de Sauoye, Fille d'Amé I. Duc de Sauoye, & de Marie de Bourgogne, mariée auec Louys d'Anjou III. du nom Roy de Sicile, de Naples & de Ierusalem, Prince du Sang de France.

La huictiéme, Charlotte de Sauoye, Fille de Louys Duc de Sauoye, & d'Anne de Chypre, Espouse du Roy Louys XI.

La neufiéme, Louyse de Sauoye, Fille de Philippes de Sauoye Comte de Bresse, puis Duc de Sauoye, & de Marguerite de Bourbon, qui prit alliance auec Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme Prince du Sang de France.

LES ONZE PRINCESSES DE FRANCE *qui ont esté mariées en Sauoye sont.*

La premiere, Anne de Viennois, Fille d'André de Bourgogne Daufin de Viennois, Prince du Sang de France, mariée auec Amé V. Comte de Sauoye.

La deuxiéme, Blanche de Bourgogne, Fille de Robert Duc de Bourgogne, Prince du Sang de France, & d'Agnes de France Fille de sainct Louys, qui épousa Edoüard Comte de Sauoye.

La troisiéme, Bonne de Bourbon, Fille de Pierre Duc de Bourbon & d'Isabel de Valois, alliée auec Amé V. Comte de Sauoye, surnommé le Comte Verd.

La quatriéme, Bonne de Berry, Fille aisnée de Iean Duc de Berry, Frere du Roy Charles V. Femme d'Amé VII. du nom, Comte de Sauoye.

La cinquiéme, Marie de Bourgogne, Fille de Philippes le Hardy Duc de Bourgogne, Fils du Roy Iean, fut seconde Femme dudit Comte Amé.

La sixiéme, Yoland de France, Fille du Roy Charles VII. & Sœur de Louys XI. qui eût pour Mary Amé IX. du nom troisiéme Duc de Sauoye.

La septiéme, Marguerite de Bourbon, Fille de Charles Duc de Bourbon, & d'Agnes de Bourgogne, mariée auec Philippes de Sauoye Comte de Bresse, puis Duc de Sauoye.

La huictiéme, Beatrix de Portugal, Fille du Roy Emanuël Prince du Sang de France, de la Branche de Bourgogne, Espouse de Charles III. du nom, Duc de Sauoye.

La neufiéme, Marguerite de France, Fille du grand Roy François, Femme d'Emanuël-Philibert, Duc de Sauoye.

La dixiéme, Chrestienne de France, Fille du Roy Henry le Grand, & Sœur du Roy Louys le Iuste, Espouse de Victor-Amé de Sauoye Prince de Piemont, puis Duc de Sauoye.

L'onziéme, Marie de Bourbon, Fille de Charles de Bourbon Comte de Soyssons, Prince du Sang de France, laquelle a eü pour Espoux Thomas-François de Sauoye, Prince de Carignan.

Voylà bien de l'honneur & de la gloire, à la Royale Maison de Sauoye, d'auoir donné, ou reçeu vingt Alliances de l'Auguste Maison de France; ne semble-t'il pas, apres cela, qu'il n'y a plus rien à dire, & que c'est par là que ie dois finir ce Chapitre?

Mais il y a encore plusieurs reflexions à faire sur cette matiere auant que de la quitter; parce qu'à compter les descendans d'Alix de Sauoye, Femme de Louys le Gros; de Charlotte de Sauoye alliée au Roy Louys XI. & de Louyse de Sauoye Mere du Roy François I. Il y a vingt-sept Roys de France descendus par Femmes de la Royale Famille de Sauoye; outre cela il y a eü dix Roys, ou Empereurs, ou Fils de Roys & d'Empereurs, qui s'y sont alliés: Sçauoir Louys le Gros, duquel nous venons de parler; Iean Fils d'Henry Roy d'Angleterre; Manfroy Roy de Naples, Fils de l'Empereur Frederic II. l'Infant Dom Manuël Fils de Ferdinand III. Roy de Castille; Henry Roy de Boheme & de Pologne; Leopold Duc d'Austriche Fils de l'Empereur Albert; Andronic Paleologue Empereur de Constantinople; Charles Prince de Tarente & Despote de Romanie, Fils de Philippes Roy de Sicile; Louys XI. Roy de France, & Frederic d'Arragon Prince de Tarente, puis Roy de Naples.

Vne seule Princesse de Sauoye nommée Beatrix, Fille de Thomas I. du nom Comte de Sauoye, qui fut mariée à Raymon Berenger Comte de Prouence, descendu des Roys d'Arragon, nous a donné vn exemple de Gran-

deur sans exemple, à cause qu'elle a esté Mere de trois Reynes, & d'vne Imperatrice: Car la premiere de ses Filles nommée Marguerite, épousa sainct Louys Roy de France. La deuxiéme, appellée Leonor, Henry Roy d'Angleterre. Sanche fut alliée auec Richard Comte de Cornoüaille & de Poitou, puis Empereur; & Beatrix fut Femme de Charles de France Roy de Sicile. Cette mesme Beatrix de Sauoye eût trois petites Filles, dont deux furent aussi Reynes, & l'autre Emperiere; car Isabelle de France fut Reyne de Nauarre, Marguerite d'Angleterre, Reyne d'Escosse, & Beatrix de Sicile Emperiere de Constantinople. En fin de cette seule Beatrix de Sauoye sont yssus sept Roys de France, sept Roys d'Angleterre, trois Roys de Sicile, & six Roys ou Reynes d'Hongrie & de Pologne.

Ainsi il y a peu de Maisons Couronnées en la Chrestienté, qui ne descendent de l'Illustre Tige de Sauoye. Seize Roys de Portugal en sont yssus; six Empereurs d'Orient; sept Roys d'Angleterre; quatre Roys d'Arragon; trois de Sicile; cinq de Castille; six Ducs de Bauieres; cinq Daufins de Viennois; trois Ducs de Milan, & cinq Ducs de Ferrare.

Nous ne deuons pas encore oublier, que plusieurs autres Maisons des plus releuées de l'Europe, ont estimé à honneur de donner ou de prendre alliance en celle de Sauoye: Comme Austriche, Escosse, Boheme, Chypre, Luxembourg, Brabant, Lorraine, Nassau, Bade, Foix, Chalon, Hochberg, Orleans, Montferrat, Geneue, Gonzague, Prouence, Saluces, Bourbon-Vendosme, Clarence, Bretagne, Achaye, Virtemberg, Vintimille, Namur, Albon, Baugé, Poitiers, Ioinville, Forests, Mascon, Beaujeu, la Tour du Pin, Hasbourg, Bearn, Montbelliard, Medicis, Quibourg, Zeringhen, Flandres & Baux. Bref celle de Bourgogne, qui estoit des plus Illustres de la Chrestienté, a esté alliée dix-sept fois de celle de Sauoye; tellement que par ce flux & reflux d'alliances, la Royale Maison de Sauoye a receu & donné de l'éclat à tout ce qu'il y a de plus grand, & de plus pompeux dans l'Europe. I'en laisse beaucoup d'autres, dont l'enumeration seroit trop ennuyeuse icy; pour dire que de nos iours l'Illustre & glorieuse Maison des Ducs de Bauiere, qui tient l'vn des premiers rangs parmy les Princes d'Allemagne s'y est alliée; ayant par ce moyen renouuellé l'ancienne Parenté qui estoit entre ces deux Augustes Familles. Ce qui a fait dire à Tonso, parlant des Alliances de la Maison de Sauoye, que les Femmes n'y ont pas moins contribué de gloire, que les Masles. Puis qu'à compter les Filles d'Empereurs & de Roys, qui ont esté mariées en cette Royale Famille, & celles qu'elle a données à des Empereurs, & à des Roys, ou à des Princes descendus d'eux, il s'en treuue plus de quarante.

In vita Emanuel. Philib. l. 1.

Aussi le Pape Clement quatriéme, ayant esté prié l'an mil deux cens soixante-six par le Roy de Castille, de luy donner aduis d'vne Alliance qu'il projettoit de faire par Mariage en la Maison Royale de Sauoye; l'asseure dés-ja qu'il ne pouuoit point faire de plus digne choix, à cause de tant de Roys, à qui les Princes de Sauoye estoient alliés.

Ex Regist. Clem. IV. Pontif.

Mais, quel plus Illustre auantage peut-on rencontrer dans vne Famille Soueraine, que de faire voir, que depuis six cens ans, il n'y a point eû de Comte ny de Duc de Sauoye, qui n'ayt esté Gendre, Beau-pere, Beau-frere, Oncle ou Cousin germain d'Empereurs ou de Roys, & qui n'ayt eû bien souuent toutes ces Parentés ensemble.

Oddon

Oddon Comte de Sauoye Marquis d'Italie, estoit Beau-pere d'Henry III. & de Rodolphe Duc de Suaube Empereurs. Amé II. viuant l'an M. LXXVII. estoit Beau-frere d'Henry III. & de Rodolfe de Rynsfeld Empereurs, Oncle de Conrad Roy d'Italie, & d'Henry IV. Empereur. *Tit. Reg. cap. 2.* Humbert II. fut Beau-pere du Roy Louys le Gros, Cousin de l'Empereur Henry V. & d'Adelis Reyne de Pologne. Amé III. Beau-frere du Roy Louys le Gros, Oncle de Philippes & de Louys VII. Roy de France, & Beau-pere d'Alfonse Roy de Portugal. Humbert III. fut Cousin germain des Roys Philippes & Louys, & d'Vraque de Portugal Reyne de Leon & de Galice, & Beau-pere de Iean Roy d'Angleterre. Thomas fut Beau-pere de Ieane Fille de Baudoin Comte de Flandres, Empereur de Constantinople, & de Beatrix de Fiesque Sœur du Pape Adrian V. & Niece d'Innocent IV. Amé IV. fut Oncle d'vne Imperatrice & des Reynes de France, d'Angleterre, de Sicile & de Nauarre, & Beau-Pere de Manfroy Roy de Sicile. Boniface estoit Cousin du mesme Manfroy, & Oncle de Constance Reyne d'Arragon; & tant luy que Pierre & Philippes Comtes de Sauoye ses Freres furent aussi Oncles d'vne Imperatrice, & de quatre Reynes. Amé le Grand, que nous faisons V. du nom, fut Beau-frere de l'Empereur Henry VII. Cousin des quatre Reynes Filles de Beatrix de Sauoye Sœur de son Pere, Oncle du Pape Adrian V. Beau-pere d'Andronic le Ieune, Empereur de Constantinople. Edoüard Beau-frere de Marguerite Reyne de France & de Nauarre, Femme de Louys Hutin, de Ieane Femme de Philippes de Valois Roy de France, & d'Hugues de Bourgogne Roy de Thessalonique, & Cousin de l'Empereur Andronic. Le Comte Verd fut Gendre de l'Empereur Charles IV. Cousin de Wencelas Roy de Boheme, d'Henry Roy d'Angleterre, & de Louys Roy d'Hongrie, de Pologne & de Dalmatie, Cousin de Louys Hutin, de Philippes le Long, & de Charles Roys de France; de l'Empereur Iean Paleologue, & de Marie Reyne de Mesie, Beau-frere de Ieane Reyne de France, Femme de Charles V. Le Comte Rouge fut Neueu du Roy Charles V. de Louys Roy de Naples, & de Ieane Reyne de Nauarre, & Cousin germain du Roy Charles VI. Amé le Pacifique, qui fut Pape sous le nom de Felix V. estoit Neueu du Roy Charles V. & des Roys de Nauarre & de Sicile, & Beau-pere de Louys III. Roy de Naples. Le Duc Louys, outre les Parentés proches qu'il auoit en France, du Chef de son Pere, fut Gendre & Beau-frere de deux Roys de Chypre, Beau-pere de Louys XI. Roy de France, & Cousin germain de Louys III. Roy de Naples. Le Bien-heureux Amé fut Gendre du Roy Charles VII. Beau-frere de Louys XI. Oncle & Cousin germain de Charles VIII. Beau-pere de Federic Roy de Naples, & Pere de Louys de Sauoye Roy de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie. Le Duc Philibert estoit Cousin germain du Roy Charles VIII. & Beau-frere de Federic Roy de Naples. Les deux Charles eurent les mesmes alliances. Le Duc Philippes les eüt aussi; & fut de plus Beau-frere du Roy Louys XI. Oncle de Charles VIII. Frere de Louys Roy de Chypre, & l'Ayeul du Grand Roy François. Philibert le Beau fut Gendre de l'Empereur Maximilian, Oncle de François I. & de Marguerite Reyne de Nauarre, & Beau-frere de Philippes I. Roy d'Espagne. Charles le Bon estoit Oncle de François I. Gendre du Roy de Portugal, Beau-frere de l'Empereur Charles V. & de Iean & d'Henry Roys de Portugal. Emanuel-Philibert estoit Gendre du grand Roy François, Beau-frere d'Henry II. & de Magdelene de France Reyne d'Escosse, Cousin de Philippes II. Roy d'Espagne, de Marie d'Austriche Imperatrice, de Ieane Reyne de Portugal, & de Marie de Portugal Reyne d'Espagne. Le grand Charles Emanuel eüt pour Ayeul Maternel le grand Roy François; pour Oncle Henry II.

pour

pour Cousins François II. Charles IX. & Henry III. Roys de France, & Elizabeth de France Reyne d'Espagne; pour Beau-pere Philippes II. Roy d'Espagne, & pour Beau-frere Philippes III. Victor-Amé fut Gendre du grand Roy Henry IV. Beau-frere des Roys de France, d'Espagne & d'Angleterre, Cousin de Philippes IV. Roy d'Espagne, & des Reynes de France & d'Hongrie. Et S. A. R. d'auiourd'uy est Cousin germain des Roys de France & d'Angleterre, & Neueu des Reynes de France, d'Espagne & d'Angleterre. En fin il est certain, & la preuue en est facile, qu'entre les Ascendants Paternels de ce Prince, on y compte quatre vingt & dix Empereurs ou Roys, sans parler de plusieurs autres Princes Souuerains. Apres cela il semble qu'vne plus grande exageration seroit inutile.



DE LA LOY SALIQVE, ET DV DROIT de Primogeniture obserué en la Royale Maison de Sauoye.

CHAPITRE IX.

IL seroit superflu, pour recommander l'vsage de la Loy Salique, de rechercher les Exemples que l'Histoire nous fournit des troubles, malheurs, guerres, & diuisions arriuées aux Estats Souuerains, gouuernés par les Femmes. Il suffit, ce semble, de dire, que les Peuples les plus Politiques ne les ont point voulu receuoir à la succession de leurs Royaumes, comme les Hebreux, les Perses, les Romains, les Armeniens, les Macedoniens, les Messeniens, les Epirotes, & les Egyptiens; & sans aller si loin, les François reconnoissent pour le plus solide fondement de ce puissant & fleurissant Royaume, l'obseruation inuiolable de cette Loy ou coustume ancienne, qui exclud les Filles de la Succession, & n'y reçoit que les Masles; parce que Dieu n'a creé la Femme que pour obeyr. Aussi Moyse Legislateur du Peuple de Dieu, ne permit aux Filles d'accepter les Successions, qu'à defaut de Masles. Ce qui auoit lieu chez les Atheniens, qui ne donnoient aucune part aux Filles dans les Successions, si leurs Freres se presentoient pour les accepter; dont le Poëte Euripide a rendu cette raison dans son Iphigenie, lors qu'il dit que les Enfans Masles sont les Colomnes des Maisons; que c'est à eux de prendre les Armes pour le salut des Peuples; que les Sacrifices se font en leur nom; & qu'il n'appartient qu'à eux d'exercer les charges publiques. D'où vient que dans Isaye Dieu menace ses Ennemis, de leur donner des Femmes pour Maitresses, comme vne malediction insupportable. Outre ces considerations, il y a celle de la conseruation des Familles Illustres, qui seroient facilement ruinées, si les Filles y succedoient. Ainsi quand ie considere que depuis sept cens ans l'Estat de Sauoye par vn auantage qui luy est particulier, n'a point changé de Famille, & qu'il a tousiours eü pour Souuerains des Princes de sa Maison; I'attribuë cela à la protection singuliere de Dieu enuers cette Couronne, & à la force de la Loy Salique: car lors que les Filles succedent aux Royaumes, & aux Principautés, les Princes estrangers qu'elles épousent, changent la face de l'Estat, & bien souuent le Gouuernement, & y apportent des nouuelles Loix, qui causent des funestes éuenemens, dont les Histoires sont toutes pleines.

Bodin l. 6. de la Rep. chap. 5.

Nous ne voyons point quand l'establissement de cette Loy Salique a esté fait en la Maison Royale de Sauoye; quoy que l'vn de nos Historiens en ayt donné l'honneur à Humbert I. du nom Comte de Sauoye; parce que quand les

Du Buttet és Decad. Sauoys.

les Filles ont pretendu d'y succeder, on leur a seulement opposé la coustume ancienne en faueur des Masles, laquelle est attestée par de celebres Escriuains. Nous pouuons neantmoins dire auec quelque sorte de probabilité, que les Estats de Sauoye estans voisins de la France, il n'est pas inconuenient que la Loy Salique s'y soit introduite, parce qu'en fait de Loix & de Coustumes, les Peuples empruntent tousiours de leurs voisins ce qu'ils iugent plus propre & plus necessaire à leur conseruation. De plus nous auons des Exemples qui nous apprennent qu'en Suisse & au Pays de Bugey qui dependoit autrefois de Sauoye, la Loy Salique auoit lieu: Et Monsieur l'Euesque de Saluces en sa curieuse & laborieuse Histoire Chronologique de Piemont, a rapporté plusieurs Chartes, qui témoignent que la Loy Salique n'estoit pas inconnuë delà les Monts. Ainsi pourquoy ne croirons-nous pas qu'elle ayt esté embrassée & receüe en Sauoye, puis que nous n'en pouuons pas nier l'vsage?

Bodin. loco cit. Choppin. de Domain. lib. 3. tit. 6. n. 42.

Hist. de Bresse & de Bugey 1. part. chap. 13. pag. 220. 227. 231. 232. 238. 243. 278. 309.

En effet Boniface Comte de Sauoye estant mort sans Enfans, l'an 1263. Beatrix, Constance & Leonor de Sauoye ses Sœurs, pretendirent de luy succeder comme plus proches, & neantmoins elles en furent excluses par Pierre de Sauoye leur Oncle; & ce mesme Pierre Comte de Sauoye n'ayant laissé qu'vne Fille vnique appellée Beatrix de Sauoye, elle n'eut que les biens de sa Mere, & Philippes de Sauoye son Oncle Archeuesque de Lyon luy fut preferé au Comté de Sauoye.

Mais cette question n'a iamais esté si solemnellement agitée qu'aprés la mort du Comte Edoüard; car ce Prince n'ayant laissé qu'vne Fille appellée Ieane, Iean Duc de Bretagne son Mary, voulut succeder au Comté de Sauoye: Cependant Aymon Frere d'Edoüard l'emporta par vertu de la Loy Salique, & par la deliberation des Peuples qui respondirent, que les Estats de Sauoye *ne tomboient point de lance en quenoüille.*

Or les Filles estant incapables de succeder en la Royale Maison de Sauoye, on n'y a appellé que les Masles, & par preference tousiours les plus âgés, en considerant le degré de proximité seulement; comme il fut pratiqué és personnes de Pierre & de Philippes Comtes de Sauoye, qui furent preferés: Le premier à ses Sœurs & à ses Neueux; & le second à ses Neueux & à sa Niece; ce qui n'a iamais esté alteré qu'en la personne de Philippes de Sauoye Fils aisné de Thomas de Sauoye III. du nom Comte de Maurienne, qui deuoit ce semble, succeder preferablement à Amé son Frere puisné, & qui neantmoins en fut exclus par des consideratiōs que l'Histoire du temps n'a pas pris soin de remarquer; hors cét exemple qui ne doit point estre tiré à consequence: Les Puisnés de la Maison Royale de Sauoye, par vne loüable & ancienne coustume ont tousiours eû des Appanages, à la charge du retour, en cas de decés sans Enfans masles, & l'Aisné masle auoit le Comté de Sauoye, & les Duchés de Chablais, d'Aouste, & autres Terres & Seigneuries vnies à la dignité de Comte, iusques à ce que le Comte Verd par son Testament du 27. de Ianuier 1383. & apres luy, Amé I. Duc de Sauoye son petit Fils, aussi par Testament du 6. de Decembre 1439. establirent par forme de Loy irreuocable & perpetuelle en la Royale Maison de Sauoye, le droit de Primogeniture, auec la representation à l'Infiny, tant en ligne directe que collaterale, ce qui fut confirmé par le Bien-heureux Amé IX. Duc de Sauoye le 10. de Septembre 1470. & puis par l'Empereur Charles V. le 12. de Mars 1531. par Bulle dattée à Bruxelles. Ce qui a esté constamment suiuy & pratiqué comme maxime d'Estat inuiolable, conforme à la Loy de nature, qui nous enseigne que l'Aisné doit tousiours estre preferé à ses Freres en la succession de la Couronne; C'est pourquoy nous voyons en la Genese, que l'Aisné

Choppin. de Doman. lib. 2. tit. 3. n. 8.

Genes. 27.

Genes. cap. 49. estoit Seigneur de ses Freres, & que Iacob donne à Ruben son Fils aisné l'Eloge d'estre le plus fauorisé de ses biens, & d'auoir la preference du commandement comme l'Aisné.

Aussi la plusspart des Nations l'ont ainsi pratiqué, comme Tite-Liue le raconte des Numides, Tacite des Allemans, & Iustin des Parthes. Chez les Hebreux cette preference des Aisnés estoit aussi obseruée; témoin ce que rapporte Iosephe, que le Peuple Hebreu se soûleua contre Aristobule, qui vouloit regner au preiudice d'Hyrcanus son Frere aisné. Et Pausanias recite que Ptolomée Physco Roy d'Egypte, ayant institué Cleopatre sa Femme, son heritiere, auec pouuoir de choisir celuy de ses enfans qu'elle voudroit, pour succeder au Royaume; elle priua l'Aisné de la Couronne, & la donna au Puisné, qu'elle aymoit le mieux: mais les Egyptiens chasserent le Puisné, qu'ils appelloyent par mocquerie, l'Amour de la Mere, & mirent l'Aisné sur le Throsne. *Lib. 1. antiq. Iud. In Attic.*

L'histoire nous fournit encore d'autres Exemples des Troubles qui sont arriués dans les Estats, lors que l'on a voulu violer le droit d'Ainesse, comme en Albe, quand Amulius chassa Numitor son Aisné; en Perse, quand Cyrus voulut entreprendre sur l'Estat d'Artaxerxes son frere; en Angleterre, lors que Guillaume le Conquerant prefera Guillaume le Roux, & que le Roy Henry III. prefera Edoüard à son Fils aisné, ce qui fit soûleuer les deux Factions de la Rose Blanche, & de la Rose Rouge. Cette Loy a passé mesme chez les Barbares, car nous lisons en l'Histoire des Indes, qu'vn Roy du Perú ayant deux cens enfans, nomma Gisca son Fils aisné, pour luy succeder au Royaume: De là vient que beaucoup d'Estats Souuerains de la Chrestienté se sont conduits par cette Politique; comme la France, les Royaumes de Sicile, d'Angleterre, d'Escosse, d'Irlande, de Portugal, le Duché de Bauieres, le Palatinat du Rhin, les Duchés de Saxe, de Milan, de Toscane, de Mantoüe, d'Vrbin, de Ferrare, de Parme & de Plaisance, les Marquisats de Montferrat & de Saluces; ce qui a esté estendu à plusieurs autres Seigneuries & Fiefs: comme aux Principautés de Bisignan, de Salerne, de Melphes, & autres, sinon que par la Loy de l'Inuestiture il en ayt autrement esté conuenu.

Et non seulement la Primogeniture est obseruée en toutes ces Familles, mais l'on y pratique encore de ne point diuiser l'Estat; car il ne suffit pas que les plus proches Masles du nom y succedent; mais il faut aussi qu'il ne souffre point de partage, diuision ny recompense. C'est pourquoy Iacques de Sauoye Duc de Nemours, ayant demandé partage à Emanuel-Philibert Duc de Sauoye son Cousin, des Duchés de Sauoye, Chablais, Aouste, Principauté de Piemont & autres grandes Terres & Seigneuries de la Maison de Sauoye, delaissées par Philippes Duc de Sauoye leur Ayeul, & par Philibert Duc de Sauoye leur Oncle, Son Altesse le luy refusa; soustenant que tous ces Estats estoient indiuisibles, & luy appartenoient comme à l'Aisné Masle, & qu'il se deuoit contenter de l'Appanage qui auoit esté baillé à Philippes de Sauoye Duc de Nemours son Pere, du Comté de Geneuois, & des Baronnies de Faucigny, de Beaufort & de Gordans: Sur quoy ces deux Princes nommerent des Arbitres pour terminer ce different; qui prononcerent que le Duc de Nemours n'estoit pas receuable au partage par luy demandé, & qu'il se deuoit contenter d'vne raisonnable augmentation de l'Appanage donné à Philippes de Sauoye son Pere; ce qui luy fut depuis accordé, à condition toutesfois du retour, à defaut de la ligne masculine. *Choppin. de Doman. lib. 2. tit. 3. n. 8. sub fin.*

Et

Et de vray l'Appannage des Puisnés de la Maison de Sauoye, estoit autrefois le Comté de Maurienne, ou le Comté de Piemont, ou la Baronnie de Vaud, ou les Seigneuries de Bresse, de Colligny & de la Valbonne ou les Comtés de Geneue, de Remont; les Baronnies de Foucigny, de Beaufort & de Gordans, selon le nombre des Enfans & à la charge du retour en cas de decés sans lignée.

A present, il ny a point de Seigneuries particulierement affectées, pour les Appanages des Puisnés en Sauoye, car il depend absolument de S. A. R. de les donner tels que bon luy semble: Il est vray que sous Victor Amé, ils furent reglés à quarente mil Escus de rente, & pour les Enfans naturels reconnus, on ordonna qu'ils auroient vingt mil Escus de reuenu & les non auoüés six mille.

Or puis que les Filles, ne succedent point en Sauoye; peut estre treuuera-t'on estrange, que la Regence de l'Estat ayt esté donnée aux Duchesses de Sauoye, auec la Tutelle des Ducs leurs Enfans, ny ayant que bien peu de difference, qu'vne Femme comme heritiere d'vn Royaume, ou d'vne Principauté commande en Souueraineté; ou qu'en qualité de Regente, les Princes & tout l'Estat luy obeyssent: Mais outre que cecy est vn cas special, qui ne deroge point à la Loy Salique; Les Regences ne durent que peu de temps, & cette coustume (qui est ancienne en la Maison de Sauoye) est fondée en grande raison, parce que c'est suyure en cela les suffrages de la nature; car, à qui peut-on mieux fier la Regence d'vn Estat, & l'education d'vn Prince mineur, qu'à la Mere, qui est la plus interessée à la conseruation de la personne de ses Enfans, & de leurs Estats; & sur laquelle il ne peut point tomber de legitime soupçon, comme sur les Princes de la famille, que l'ambition de regner & la capacité de posseder les Souuerainetés (ausquelles les Femmes en Sauoye ne sont pas appellées,) rend ordinairement suspects pour la Regence. D'ou vient qu'en France, ou la Loy Salique est si religieusement obseruée, les Meres des Roys ont eü souuent la Regence du Royaume pendant la minorité des Roys; de mesmes qu'au Royaume de Suede & au Duché de Milan. La Lorraine n'a point reietté cette Politique: Car Caterine de Luxembourg l'an 1252. fut Regente, pendant le bas âge de Ferry son Fils. Marie de Blois durant la minorité de Iean I. du nom Duc de Lorraine son Fils, l'an mil trois cens quarante six: & en ces derniers temps, Chrestienne de Dannemarch eut la Regence des Estats de Lorraine, durant le bas âge de Charles II. son Fils, l'an mil cinq cens quarante cinq: Et au Marquisat de Montferrat Marie Fille du Despote de Seruie, eut la Tutelle de la personne & la Regence des Estats de Guillaume Marquis de Montferrat son Fils l'an mil quatre cens huictante sept. Aussi si l'on a veu des Iezabels en Iudée, des Cleopatres en Egipte; des Faustines à Rome; des Theodores en Leuant; des Fredegondes & des Brunehauts en France & des Ieanes à Naples, dont la memoire est encore auiourd'huy en execration, à cause de leur mauuais gouuernement: On a eü en recompense, vne estime extraordinaire, pour les Debores, & pour les Iudiths en Iudée; pour les Semyramis, & les Nitocris en Assirie pour les Mammées à Rome; pour les Pulcheries à Constantinople; pour les Philis en Macedoine; pour les Zenobies en Orient; pour les Amalazonthes & les Theolindes en Italie; pour les Blanches en France; & pour les Isabelles en Arragon, & en Flandres; qui toutes ont eü plus d'addresse à gouuerner vn Estat; de Courage à l'augmenter; de Prudence à le deffendre; de moderation en leurs prosperités, & plus de clemence en leurs victoires, que les plus grans Capitaines des Siecles passés. Aussi les Duchesses de Sauoye qui ont esté Regentes, & qui ont eü la Tutele des

Arist. lib. 2. Politic. cap. 6.

Choppin. de Doman. lib. 3. tit. 5.

Princes leurs Enfans, ont eü vne adminiſtration ſi heureuſe, & ont gouuerné auec tant de prudence, que la Sauoye n'a pas ſujet de ſe plaindre de cette Loy. Et nous ne pouuons ſans ingratitude, finir ce Chapitre, que nous ne rappellions ces Illuſtres Heroines, Bonne de Bourbon, Yoland de France, & Blanche de Montferrat, dont la memoire eſt encore en veneration. Et quel meilleur & plus fidel Exemple de cette verité, que celuy de Madame Royale CHRESTIENNE DE FRANCE, qui par ſes merueilleux ſoins, & auec cét Eſprit excellent, & cette conduite miraculeuſe, a non ſeulement éleué S. A. R. dans vne ſi haute vertu, qu'elle eſt capable de donner de la jalouſie à tous les Princes de ſon Siecle, mais encore a ſouſtenu ſi genereuſement, & auec tant de reputation, la gloire de ſa Couronne, que les Ennemis meſme de cét Eſtat, ont eſté contraints d'admirer, & de craindre cette Princeſſe, autant recommandable par ſes qualités éminentes, & par la grandeur de ſes vertus, que par l'éclat de ſa naiſſance.



DE LA PIETE' ET SAINCTETE' DE pluſieurs Princes & Princeſſes de la Royale Maiſon de Sauoye.

CHAPITRE X.



A TANT de ſignalés auantages, nous pouuons joindre celuy de la Pieté, ſans apprehender d'eſtre ſoupçonnés de complaiſance, ou de flaterie; car il eſt peu de Maiſons Souueraines, dans la Chreſtienté, où elle ayt paru auec plus d'éclat qu'en celle de Sauoye, puis qu'elle y ſemble eſtre hereditaire.

Les Voyages faits en Sirye, & en la Paleſtine par nos Princes contre les Ennemis de la Foy, en ſont d'Illuſtres marques : comme auſſi les ſoins extraordinaires qu'ils ont pris, non ſeulement pour reünir l'Egliſe Grecque auec la Romaine; mais encore pour empeſcher que la derniere Hereſie, qui a tant cauſé de deſordres dans les Royaumes voyſins, ne fit progrez dans leurs Eſtats. Ce grand zele qu'ils ont eü pour les Intereſts du ſainct Siege, par ces fameux Traittés qu'ils ont negotiés entre les Papes & les Empereurs, ne merite-t'il pas vne grande loüange? Puiſque les Papes meſmes les ont honorés de ce glorieux Tiltre d'Athletes, & de Defenſeurs de l'Egliſe?

Et qui pourroit faire vn denombrement exact de toutes les Egliſes, & des Monaſteres qui ſont de leur fondation, ce ſeroit à mon aduis choſe ſans exemple; car ils ſont Fondateurs des Abbayes de Thamye, d'Autecombe, d'Aulpes, d'Entremonts, de ſainct Sulpice, & de Bons; des Prieurés du Bourget, d'Inimont & de Ripaille; de la Commanderie des Eſchelles; des Chartreuſes d'Aruieres, d'Aillon, de Melans, & de Pierre-Chaſtel; des Monaſteres de ſainct François, de ſainct Dominique, & de ſaincte Claire de Bourg en Breſſe; de ſainct François du Pont de Vaux, & d'Aouſte; des Auguſtins & du Chapitre de Montluel; de la ſaincte Chapelle, des Carmes, des Auguſtins Deſchauſſez, de ſaincte Claire, & du College des Peres Ieſuites de Chambery; de la Saincte Maiſon, & de l'Egliſe de ſainct Sebaſtien de Thonon; des Carmelites de Rumilly; de l'Eueſché de Foſſan; du Conuent des Capucins du Mont hors de Turin; des Theatins de Turin; des Feüillans de Mirefleur, de la Chartreuſe de Collegno; de ſaincte Magdelene d'Albe; de S. Ieroſme de Chiuas; de l'Egliſe Noſtre Dame de Vic, & de pluſieurs autres.

Ils

Ils ont encore fondé le Prieuré de ſainct Laurent de Grenoble, & le Conuent des Celeſtins de Lyon. Ils ont fait de ſignalés bienfaits aux Abbayes de Cluny, de ſainct Antoine de Viennois, de ſainct Claude au Comté de Bourgogne; de Bomont au Pays de Vaud; de ſainct Michel de la Cluſe en Piemont; de ſainct Maurice en Chablais; d'Aiſnay; de ſainct Iuſt de Suze; de Noſtre Dame de Pignerol; d'Ambronay, & de ſainct Rambert en Bugey; de ſainct André de Vercel, de Chaſſagne, d'Hauteriue, d'Hautcreſt, & de la Chartreuſe de la Val-ſaincte au Canton de Fribourg; au Prieuré de Payerne, au Pays de Vaud; à la Preuoſté de Montjou; à la grande Chartreuſe, à ſainct André de Vienne, à Nantua, à Taloyre, & aux Chartreuſes de Seillon, de Montmerle, de Seligna, de Portes & de Meyria, où ces Princes ont laiſſé des Monumens immortels de leur Pieté.

Mais ce qui a le plus releué leur Famille, c'eſt d'auoir produit tant de grands Perſonnages, qui ayans veſcu ſainctement, & dans vne approbation ſi generale de Saincteté, ont merité le Tiltre de Saincts & de Bien-heureux: comme ont fait Humbert III. Iean & Pierre de Sauoye ſes Freres Religieux à ſainct Antoine de Ranuers; Marguerite de Sauoye Fondatrice & Religieuſe de Bons; Boniface de Sauoye Archeueſque de Cantorbie; Marguerite de Sauoye la Grande, Marquiſe de Montferrat; vne autre Marguerite de Sauoye, Fille du Comte Verd, auſſi Marquiſe de Montferrat; Amé VIII. Duc de Sauoye, puis Pape ſous le nom de Felix V. Amé IX. le Bien-heureux; Louyſe de Sauoye ſa Fille Dame de Chaſteau-guyon; Ieane de Sauoye de la Branche de Nemours, Comteſſe de Vaudemont, & autres. Apres quoy il ne ſe faut pas eſtonner du bon-heur qu'a eü cette Royale Maiſon; puiſque comme l'Egypte iuge de ſa fertilité par les creuës du Nil; auſſi faut-il eſperer vne entiere felicité dans les Eſtats, à meſure que la Pieté & la Religion y prennent accroiſſement.



DE PLVSIEVRS AVANTAGES, Excellences & Grandeurs de la Royale Maiſon de Sauoye.

CHAPITRE XI.

IL n'eſt point de Roys ny de Princes Souuerains, qui n'ayent quelques marques & quelques caracteres particuliers de leur Royauté & Souueraineté, ſoit en leurs habits, ſoit en leurs Armoiries, ou autres ornemens exterieurs. Les Souuerains Pontifes ont la Thyare ou triple Couronne. Les Roys de Macedoine auoient le Manteau. Les anciens Etruſques ou Toſcans la Couronne d'or, & la Chere d'yuoire. Les Perſes & les Lydiens la Robbe de Pourpre. En Hongrie ils ont le Diadeſme d'or de ſainct Eſtienne Roy d'Hongrie, qui ſe donne à chaque nouueau Roy. L'Image de la Fortune entre les Empereurs Romains, eſtoit vne Arrhe infaillible de l'Empire: comme entre les Empereurs Grecs les Brodequins de Pourpre; la Lance Sacrée en Allemagne; les Souliers en Boheme; l'Eſpée & la Banniere de ſainct George chez les Daufins de Viennois. Mais dans la Maiſon Royale de Sauoye il y a vn precieux Ioyau, ou pluſtoſt vne Sacrée Relique, auec laquelle ils entrent en la poſſeſſion de leurs Eſtats; c'eſt l'Anneau de S. Maurice qui fut donné à Pierre Comte de Sauoye par l'Abbé de ſainct Maurice en Chablais; & qui depuis a touſiours eſté delaiſſé, & remis au Prince qui deuoit ſucceder aux Eſtats de Sauoye, pour témoignage de ſa legitime

Monod aux allian. de France & de Sauoye cha. 45.

vocation, ce qui n'est pas sans exemple.

Plutarch. in Alex. Nous lisons en l'histoire d'Alexandre le Grand, que se voyant prest à mourir, il enuoya son Anneau à Perdicas; le designant son Successeur; ce qu'Auguste fit aussi enuers Agrippa, au rapport de Dion. En Angleterre il y a l'Anneau Royal, gardé au Thresor de l'Eglise de westmonster, duquel les Roys se seruoient pour guerir du Mal Caduc; mais parce que la pratique de ce remede leur estoit incommode, on s'aduisa de leur faire sacrer certaines Bagues tous les ans, que l'on jettoit au Peuple, pour se garantir de cette fascheuse maladie. Autresfois les Ducs de Bourgogne faisans leur premiere entrée dans Dijon, Capitale de la Prouince, l'Abbé de sainct Benigne par vn ancien Priuilege mettoit au nouueau Duc vn Anneau au doigt, pour marque de la possession qu'il prenoit de ce Pays-là. Et par cette mesme consideration le Pape Alexandre III. donna pouuoir au Duc de Venise de jetter tous les ans vn Anneau dans la Mer, le iour de la feste de l'Ascension; & par cette sorte de Ceremonie d'épouser la Mer, & de s'en dire le Maistre, comme disent les Historiens de Venise. Cette prerogatiue de l'Anneau de sainct Maurice n'est pas des moindres, dont la Royale Maison de Sauoye se doit glorifier, nous en auons encore d'autres qui sont tres-considerables; car nous ne lisons point qu'aucun Comte ou Duc de Sauoye ayt iamais esté Heretique, ny touché du Foudre de l'Excommunication, ny que ses Estats ayent esté mis en Interdit, tant ces Princes ont eü de respect & de veneration pour les Papes, & pour le Sainct Siege (ce qui est vne particuliere benediction de Dieu) parce que Charlemagne disoit qu'il falloit tousiours craindre l'Excommunication, encore qu'elle eüt esté iniustement fulminée; & plusieurs Empires, Royaumes, Estats, & Republiques en ont ressenty les effets, & ont experimenté combien est dure la pesanteur de ce chastiment. Ie sçay bien que les Critiques pour raualer ma proposition, ne mãqueront pas de dire qu'Amé VIII. du nom, qui fut éleu Pape au Concile de Basle, sous le nom de Felix V. n'a pas esté exempt de la rigueur des Anathemes de l'Eglise; mais outre que ce que l'on en dit en quelques Autheurs du temps, a esté supposé par des Ennemis de l'Eglise, & de la Maison Royale de Sauoye, pour ternir la memoire de cét Illustre Prince. Les honneurs que le sainct Siege luy rendit apres s'estre démis volontairement du Pontificat, en le choisissant pour seconde Personne apres sa Saincteté, témoignent bien qu'il n'auoit rien fait qui fut capable de luy attirer ce déplaisir; Ioint que quand toutes ces raisons cesseroient (qui sont assez pressantes) neantmoins tout cela n'estant arriué à ce grand Prince, qu'apres qu'il se fut retiré en sa solitude, qu'il eüt remis le Duché de Sauoye, & tous ses Estats au Duc Louys son Fils, & qu'il eüt esté éleu Pape, ma proposition demeureroit tousiours veritable, qu'il n'y a point eü de Comte ny de Duc de Sauoye, qui ayt reçeu censure de l'Eglise.

Lib. 5. Hist. d'Anglet.

Oliuier de la Marche en ses mem. l. 2.

Monod aux allian. de France & de Sau. chap. 49. C'est vn autre auantage bien singulier, de ce que de tant de Princes qui ont regné en Sauoye depuis six cens ans, il ne s'en treuue aucun que la posterité ayt flestry de quelque nom infame, ou ridicule Sobriquet. Ce qui ne se rencontre pas aux autres Souuerains, comme nous l'apprenons de l'Histoire, où nous voyons Tarquin le Superbe chez les Romains. Chez les Egyptiens Ptolomée Philopater, & Ptolomée Philadelphe par derision, parce que l'vn auoit fait mourir son Pere, & l'autre son Frere. Le Royaume de Bourgogne n'a-t'il pas eü Rodolfe le Faineant, ou le Negligent? La Guyenne, Berenger Teste d'Estouppes? la Castille, Pierre le Cruel? l'Angleterre, Iean le Neron? la Nauarre, Ramire le Moyne, & Charles le Cruel? Orenge, Guillaume au Court-nez? la Maison de Chalon, Pierre le Bouuier, & Estienne le Sourd? le Portugal, Gueldres, & le Daufiné Alfonse, Raynald, &

Guigues

Guigues le Gras? Thunis, Muleasses le Gourmand? Naples, Charles le Boyteux? l'Austriche, Leopold l'Orgueilleux? la Pologne, Ladislas le Cracheur? la Bretagne, Alain à la barbe torte & Pierre Maucler? Ierusalem, Baudoïn le Lepreux? Au lieu qu'en la Royale Maison de Sauoye, il n'y a eû que des Surnoms glorieux & honorables; preuues indubitables de l'estime que les Sujets ont fait de leurs Princes, & des auantages de corps & d'esprit, dont Dieu les auoit fauorisez; témoins Humbert aux Blanches-mains. Boniface surnommé Roland. Pierre appellé le petit Charlemagne. Amé le Grand, Amé le Pacifique, Philibert le Beau, Charles le Bon, & autres semblables.

Et quoy que les Blessures soyent des marques d'honneur, des Colliers & des Medailles aux grands Capitaines; toutesfois ie compte encore entre les bon-heurs de cette Royale Maison, qu'il n'y a iamais eû aucun Comte ou Duc de Sauoye blessé à la Guerre, encore qu'ils ayent assez souuent commandé en personne leurs Armées, & qu'ils se soyent genereusement exposez à tous les hazards & perils des Combats & des Sieges, dont la suite de cette Histoire fera foy; mais Dieu les a tousiours conseruez au milieu des dangers, par vne protection toute singuliere. Ceux qui ont écrit la vie de George Castriot, dit Scanderberg, Prince d'Albanie, remarquent pour vn espece de miracle, que ce Prince qui a esté la merueille de son Siecle, & le fleau des Turcs, & qui s'estoit treuué en tant de Batailles, de prises de Villes, & de rencontres sanglans, n'auoit iamais esté blessé qu'vne seule fois d'vn coup de flesche au talon. Mais le prodige est bien plus grand, en vne suite de tant de Comtes & de Ducs de Sauoye, qui ont tous fait vne vie guerriere & Martiale, digne de leur naissance, & de l'inclination naturelle que tous les Princes de cette Maison ont eû pour la guerre, & pour les hautes & genereuses entreprises.

Les Souuerains Pontifes en consideration des grands seruices receus de nos Princes, leur ont aussi accordé des Priuileges fort remarquables: Entre autres, que sa Saincteté ne pourra point pouruoir aux Archeueschés, Eueschés & Abbayes de Sauoye & de Piemont, & aux Prieurés de Taloire, de Ripaille, de la Noualaise, & de la Preuosté de Monjou, sans auoir eû premierement l'intention, & le consentement du Duc, touchant la capacité des personnes qui s'y presentent; ce qui est vne chose equipollente au droit de nomination, qu'ont les Roys de France. Et quant aux plus grandes dignitez des Eglises Cathedrales apres la Pontificale, & aux Prieurés Conuentuels, & aux autres Benefices reserués par les Regles de la Chancellerie de Rome, à la disposition du sainct Siege, le Pape en pouruoit personnes capables, natifues toutesfois des Terres & Seigneuries du Duc; mais non d'autres, s'ils ne sont agreables à S. A. R. autrement les Prouisions Apostoliques seroient nulles.

Lettres du Cardinal d'Ossat liure 8. lettre 301.

Il y a encore vn autre bon-heur en cette Royale Maison, c'est que Dieu l'a gratifié d'vne des plus sainctes & rares Reliques qui soit au monde; c'est le sainct Suaire, dont Marguerite de Charny Comtesse de la Roche sur l'Ognon, Dame de Villers-Sexel, fit vn present à Louys Duc de Sauoye, par Donation du 22. de Mars 1452. Il fut premierement mis en la Saincte Chapelle du Chasteau de Chambery, où il se fit des grands Miracles. Le Duc Louys en fit battre des Monnoyes pour en conseruer la memoire à la posterité, & les Papes y concederent de grandes Indulgences. Le grand Roy François s'y voüa, à la Iournée de Marignan, & y rendit son Vœu, venant depuis Lyon à Chambery à pied luy vingtiéme. Le Duc Charles le Bon y alla en deuotion luy douziéme, passant le Montcenys à pied. En fin cette precieuse Relique ayant esté garantie par Miracle, du feu qui reduisit en cendres tout le bastiment de cette saincte Chappelle, & qui fondit le Reliquaire

Pingon de sacr. Synd.

d'argent

d'argent où elle estoit en depost. Le Duc-Charles-Emanuel la fit transporter auec beaucoup d'honneur à Turin, en l'Eglise Cathedrale, Dieu tous les iours y fait des Miracles; & ce fut là où sainct Charles Borromée l'alla visiter à pied.

Enfin les Ducs de Sauoye sont Majeurs à quatorze ans, & ont l'entiere administration de leurs Estats, de mesme que les Roys de France, suiuant l'Ordonnance qu'en fit le Roy Charles V. dit le Sage, l'an 1375. & à l'exemple de ce qui se lit dans l'Escriture Saincte de Ioas, de Dauid, & de Salomon, qui furent declarés Roys du Peuple de Dieu à l'âge de quatorze ans. Ce qui est fondé en grande raison; car l'on a souuent remarqué que ces Personnes Sacrées par vne faueur particuliere du Ciel, ou par la force d'vne meilleure instruction, sont ordinairement ornées dés leurs plus tendres ans, de plusieurs vertus, & belles qualités, qui ne se rencontrent pas aux autres de condition inferieure. En effet, Salomon n'auoit qu'vnze ans, lors qu'il donna cét admirable Iugement entre ces deux Femmes; & Iosias n'auoit que huict ans quand il prit possession du Royaume de son Pere. Et certes tout ainsi que Dieu creant l'homme, semble auoir apporté plus de soin, & plus d'artifice en la structure & en la composition de l'œil, qu'en toutes les autres parties du corps, parce qu'il en deuoit estre le Conducteur: De mesme il faut croire qu'il enrichit plus particulierement de ses graces & de ses faueurs les Personnes Sacrées des Roys & des Princes Souuerains; d'autant qu'il s'en sert pour la conduite de leurs Estats. Mais il y a vne autre consideration Politique, qui a donné lieu à cette Loy en Sauoye, aussi bien qu'en France; c'est que l'on n'a pas voulu laisser trop long-temps le gouuernement d'vn Royaume, & d'vn Estat dans l'incertitude.

Encore pouuons-nous adiouster à tout cecy vne remarque assez curieuse; c'est qu'encore que S. A. R. d'auiourd'huy soit le trente-deuxiéme Prince Souuerain de sa Maison, & que la ligne directe ayt quelquefois failly; neantmoins iamais les Estats de Sauoye ne sont passés que du Neueu à l'Oncle, ou de l'Oncle au Neueu; ce qui est sans exemple en vne Maison Souueraine, & aussi ancienne que celle de Sauoye.



DES PRETENTIONS DE LA ROYALE Maison de Sauoye, sur plusieurs Royaumes, Principautés, Estats Souuerains, & autres Terres & Seigneuries.

CHAPITRE XII.



LA Couronne de Sauoye a eû sa part des disgraces & des reuolutions, comme les autres Maisons Royales, se voyant auiourd' huy priuée de plusieurs Estats qui luy appartiennent à iuste Tiltre: Car si nos Princes eussent esté assez heureux pour conseruer ce qui estoit de leur ancien Patrimoine, & qu'ils auoient acquis par de solides Traittés, ou assez puissans pour recouurer ce qui leur estoit arriué par legitime succession; il y auroit peu de Souuerains en l'Europe, dont la grandeur & la puissance fussent égales à celles de S. A. R.

La plus ancienne pretention est sur les Principautés d'Achaye & de la Morée, situées dans le Pays du Peloponese, où estoient les celebres Villes de Corinthe, d'Athenes, de Patras, d'Argos, de Micene, de Lacedemone, de Megare & autres. Cette Isle fut conquise par les Chrestiens au Voyage qu'ils

Achaye & la Morée.

1202 qu'ils firent en Grece l'an 1202. à mesme temps que Baudoin Comte de Flandres, fut proclamé Empereur de Constantinople: Boniface Marquis de Montferrat, Roy de Thessallonique, & Otthon Seigneur de la Roche sur l'Ognon au Comté de Bourgongne, Duc d'Athenes & de Thebes, Geoffroy Seigneur de Villehardouin en Champagne, l'vn des chefs de l'armée Chrestienne, fut declaré Prince d'Achaye & de la Morée: Il en iouyt long temps, & apres luy sa posterité, iusques à Isabelle de Villehardouin, Princesse d'Achaye & de la Morée, laquelle espousa Philippes de Sauoye Comte de Piemont, qui à cause d'elle, prit la qualité de Prince d'Achaye & de la Morée, & y regna pendant quelques années. Mais Charles II. Roy de Naples & de Siciles, ayant eu guerre auec Philippes, l'obligea à luy vendre cette Principau-

Chronici Alberiaci M.S.

1307 té, l'an 1307. moyenant la recompence de six cens onces d'or de rente, sur le
1308 Comté d'Albe en l'Abruzze, que l'on luy erigea depuis en titre de Principauté. La chose pourtant demeura sans execution, à cause du decés du Roy Char-
1309 les arriué l'an 1309. Philippes neantmoins n'en perdit pas l'esperance, parce que Robert Roy de Sicile, luy fit de nouuelles promesses de le satisfaire, dont l'Empereur Henry VII. par titre datté à Luxembourg, au mois de Iuillet
1310 mil trois cens dix, se rendit caution: Ce qui fut encore sans effect, par les grands changemens suruenus depuis aux Royaumes de Naples & de Siciles, & par l'eloignement des Princes d'Achaye, & de la Morée, qui furent tousiours occupés aux guerres de Piemont; quoy que le Roy Louys III.
1346 eut promis l'an mil trois cens quarante six à Iaques de Sauoye, de luy rendre son Pays. Amé de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont, Fils de Iaques, mal satisfait de l'inexecution de tant de promesses, entreprit de recouurer par la voye des armes ces deux Principautés; & comme Marie de Bretagne vefue de Louys III. Roy de Naples & de Siciles qui auoit eu le vent de cette resolution, les eut vendues à Iean Fernant de Heredia, Grand Maistre de Rhodes, Amé enuoya en diligence à Rhodes Ribaud Seigneur de Riualte en Piemont, & Simon de Dol Iurisconsulte de la Ville de Quiers, pour protester à son nom de la nullité de la vente, par Acte du 3.
1387 d'Auril mil trois cens huictante sept, & se prepara à ce voyage. Mais vn si grand dessein estant de difficile, ou de longue execution; le Turc qui auoit deja fait de grands progrés en Grece, se rendit Maistre de tout le Peloponese, & detient encore à present toute l'Achaye & la Morée, le Prince Amé ne laissa pas pourtant, & apres luy Louys de Sauoye son Frere, & son heritier, de porter le Titre de Prince d'Acaye & de la Morée; & ce dernier n'ayant laissé aucuns Enfans, fit son heritier vniuersel, l'an mil quatre cens dix-huict, Amé VIII. du nom, premier Duc de Sauoye, son Beau Frere, qui en a transmis le droit à ses Successeurs Ducs de Sauoye.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Titr. de la Chambre des Comp. de Sauoye

Chipre

La seconde pretention de S. A. R. est sur le Royaume de Chipre, qui luy appartient par trois differents moyens, assauoir par succession; par Transaction, & par Donation; par Succession, à cause que Charlotte Reyne de Chipre, derniere de la Maison de Lezignan, estant decedée sans Enfans, ne laissa aucun parent plus proche à luy succeder, que Charles I. du nom Duc de Sauoye, son Cousin yssu de Germain; par Transaction, parce que dans le Traité, qui fut fait le 18 de Iuin mil quatre cens soixante deux, entre la Reyne Charlotte, Louys Duc de Sauoye, & Anne de Chipre sa Femme; il fut arresté que si la Reyne n'auoit aucuns Enfans de Louys de Sauoye Roy de Chipre son Mary, le Royaume de Chipre demeureroit à la Duchesse Anne de Chipre, & à ses Successeurs; par Donation; dautant que la mesme Reyne Charlotte, apres le decés du Roy Louys, fit donation de ce Royaume auec le Titre de Roy, à Charles I. Duc de Sauoye son Cousin

le 24. de Feurier 1485. & à ses descendants Ducs de Sauoye: Mais au preiudice de tout cela, Caterine Cornare, vefue de Iaques Bastard de Chipre, qui auoit vsurpé le Royaume sur la Reyne Charlotte; s'estant retirée à Venise, fit Donation des Droits qu'elle disoit auoir sur ce Royaume, au Senat de Venise, qui en a iouy, nonobstant les continuelles plaintes & instances des Ducs de Sauoye, iusques à l'an mil cinq cens septante deux, que le grand Seigneur s'en saisit. 1485

Par la mesme raison que S. A. R. pretend le Royaume de Chipre, elle a droict sur celuy de Ierusalem; Car ce Royaume appartenoit aux Roys de Chipre, de la Maison de Lesignan; Quatre Roys de cette famille, l'ayant possedé successiuement, assauoir Hugues I. Hugues II. Hugues III. & Henry II. dés l'an mil deux cens quarente, iusqu'à l'an mil deux cens nonante qu'Elpi Soudan du Caire, l'occupa par armes, & en despoüilla les Roys de Chipre, qui neantmoins en retinrent touiours le tiltre, & en prenoient la Couronne à Famagouste, & comme Charlotte Reyne de Chipre, n'eut point d'autre heritier que le Duc Charles I. du nom, elle luy laissa ce droict auec celuy du Royaume de Chipre. Ierusalem. 1240 1290

Nous en pouuons autant dire du Royaume d'Armenie; parce que Leon de Lezignan Roy d'Armenie, ayant esté chassé de son Royaume par les Turcs, & par les Sarrasins, mourut à Paris, l'an mil quatre cens quatre, & sa Femme & ses Enfans furent massacrés par les Infidelles: De sorte que Iaques de Lezignan Roy de Chipre son cousin deuoit succeder au Royaume, comme plus proche, & apres luy, les autres Roys de Chipre, & successiuement la Reyne Charlotte; de laquelle les Ducs de Sauoye sont les seuls heritiers. Armenie. 1404

Cette Princesse, outre les Couronnes de Chipre, de Ierusalem, & d'Armenie, estoit encore heritiere de l'Empire de Constantinople, parce qu'elle estoit Fille vnique d'Helene Paleologue Fille & heritiere de Theodore Paleologue Despote de la Morée, Fils de Constantin Empereur de Constantinople, que Mahomet II. du nom Empereur des Turcs vainquit en Bataille & tua tous ses Enfans, l'an 1453. L'Empire de Constantinople. 1453

Mais laissants des choses si éloignées, passons à de plus recentes, Son Altesse Royale pretend encore la Seigneurie, & la Souueraineté de Geneue, & quoy qu'elle en ayt tant de raisons & de moyens, qu'il y a suiet de s'estonner que cette verité ayt esté combatüe; Neantmoins pour étaler tout ce qui a esté dit de part & d'autre, ou pour soustenir, ou pour rabatre cette pretention, il en faudroit faire vn ouurage particulier. Le Feu P. Monod Historiographe de Sauoye, l'auoit entrepris, & son manuscript est dans l'Archiue de Turin; mais il n'est pas acheué. Quant à moy qui n'ay pas dessein de traiter icy cette matiere à fond, parce qu'elle tient plus du procés, que de l'Histoire, ie ne veux que l'ébaucher, pour en donner vne legere connoissance aux curieux. Le droict donc de son Altesse Royale sur la ville de Geneue, est fondé sur les hommages que les Comtes de Geneue ont rendus aux Comtes de Sauoye, sur les Marques de Souueraineté qu'ils y auoient, sur l'acquisition du Comté de Geneue, sur les Declarations des Empereurs, sur les Bulles des Papes, & sur les Actes de Souueraineté, qu'ils y ont exercés pendant plus de quatre ou cinq cens ans. Geneue.

Quant aux Hommages des Comtes de Geneue, le plus ancien est celuy d'Aymon Comte de Geneue à Thomas Comte de Sauoye à Montmeillan, au mois de May de l'an mil deux cens vn, depuis Guillaume Comte de Geneue ayant fait donation du Comté de Geneue & de tous ses biens 1201

à Rodolphe de Geneue son Fils aisné : Le Comte Amé prenant la qualité de Duc de Chablais luy en donna l'inuestiture par lettres dattées à Doueyne
1252 en Chablais le Mecredy apres la Feste de tous les Saincts 1252. Le mesme Rodolphe Comte de Geneue, & Henry de Geneue son Frere, ayants commis Felonnie, contre Pierre Comte de Sauoye, furent condamnés à vingt mil marchs d'argent, pour le payement desquels ils luy remirent le Chasteau de Geneue; Amé Comte de Geneue fit aussy hommage dans le Chasteau de Montmeillan au Comte Amé V. le Lundy iour de la Conuersion de S. Paul
1293 de l'an mil deux cens nonante trois; Guillaume Comte de Geneue le ren-
1308 dit aussy au mesme Prince, par le Traitté de Paix de S. George d'Esperanche en Dauphiné l'an mil trois cens huict, & promit de deffendre les droicts que le Comte de Sauoye auoit sur Geneue & sur tout son ressort. Le Comte Verd reçeut encores à Chambery, l'hommage solemnel que luy fit le 13. de
1368 May mil trois cens soixante huict; Amé Comte de Geneue.

Touchant les marques & droicts de Souuraineté, que les Comtes de Sauoye auoient à Geneue, ils sont tels, assauoir, que le Chasteau de l'Isle sur le Rosne, qui estoit autrefois la principale Forteresse de cette ville, leur appartenoit, les Armes de Sauoye estoient releuées sur la porte, & n'en ont esté ostées que l'an mil cinq cens vingt sept : Et quant le Clergé de Geneue passoit en procession, deuant la porte du Chasteau, on baissoit la Croix, en tesmoignage de suiection, & du respect que l'on deuoit au Souuerain : Les Comtes de Sauoye auoient encore le Peage & la pesche du Rosne, & les Moulins. Le Prince Edoüard au nom du Comte Amé son Pere par lettres dattées à Versoy le lundy auant la Feste de sainct George
1320 de l'an 1320. infeuda plusieurs Maisons & rentes dans Geneue à Pierre de S. Ours Citoyen de Geneue, ce qui preuue que le Comte de Sauoye en estoit Seigneur : Outre cela les Comtes de Sauoye auoient des Capitaines, des Baillifs & des Iuges à Geneue; Car l'an 1200. Iean Alauard estoit Iuge de Geneue, du Pays de Chablais, de Valois & de Vaud, pour le Comte Thomas, Estienne de Rossillon; Guillaume de Montfalcon, & Guillaume d'Alinges Cheualiers estoyent Capitaines & Chastelains, c'est à dire Gouuerneurs du
1255 Chasteau de Geneue és années 1255. 1267. & 1270. pour Pierre & pour Phi-
1267 lippes Comtes de Sauoye; Hugues Seigneur de Feillens; Galois da la Baume
1270 Seigneur de Valesin, & Humbert de Villette Seigneur de Cheuron, Baillif de Geneue pour les Comtes Amé V. & Aymon : Les Comtes de Sauoye auoient encores vn autre Officier appellé le Vidame, ou Vidomne (mot du Pays) qui estoit comme leur Lieutenant, & representant leur personne. A laquelle charge furent reunies celles de Baillifs, de Capitaines, & de Chastellains : Il ne dependoit point de l'Euesque; Car si cela eut esté, l'Euesque l'eut institué ou demis, & c'eust esté à luy que les Vidames eussent rendu Comptes des droicts qu'ils exigeoient à cause de cette charge, au lieu qu'ils les ont touiours rendus aux Princes de Sauoye, comme ayants esté instalés & nommés par eux; ce qui
1287 se preuue par les Comtes des Vidames dés l'an 1287. iusques à l'an 1378. que cette charge ayant esté portée par des personnes fort qualifiées, ils negligeoient d'en receuoir les droicts & les reuenus; ce qui fut cause que le soin fut laissé aux Tresoriers & Receueurs Generaux de Sauoye, à condition d'en compter à la Chambre des Comtes à Chambery; Ce qui s'est pratiqué ius-
1534 qu'au changement arriué à Geneue, l'an mil cinq cens trente quatre. Or par ces Comptes il se void que les Vidames auoient la charge de faire fortifier, & reparer le pont du Rosne : Qu'ils receuoyent les droicts du grand & du petit seau, des Langues, des Foyres, & des Marchés : Qu'ils receuoyent le Tribut des Lombards, donnoient permission aux Estran-

gers de demeurer à Geneue, connoissoient de toutes sortes de crimes, & adiu-
geoient les confiscations.

Nos Princes, outre cela, acquirent le Comté de Geneue par deux diuers
Contracts : le premier est par le Testament d'Eubal de Geneue Fils du Comte
Humbert, du mois de May 1259. en faueur de Pierre Comte de Sauoye, & le
deuxiéme, par la Vente qu'en passa au Comte Amé VIII. Odo de Villars 1259
Seigneur des Baux Comte d'Auelin & de Beaufort le 5. d'Aoust 1401. dont le
mesme Amé VIII. eût inuestiture de l'Empereur Sigismond le vingt-cin- 1401
quiéme d'Aoust 1422. par Bulle dattée à Nuremberg, signée de l'Euesque de
Padoüe Chancelier de l'Empire; ce que Sigismond confirma par vne autre
Bulle dattée à Bude en Hongrie l'an 1425.

Mais disons quelque chose de plus exprés & de plus pressant : On ne peut 1425
pas nier que Geneue n'ayt esté autrefois des dependances du Royaume de
Bourgogne, puis sujette à l'Empire, aussi cette Ville se glorifie d'estre Ville
Imperiale, & d'auoir des Aigles au Frontispice de l'Eglise de sainct Pierre. Si
donc les Empereurs ont donné aux Comtes & aux Ducs de Sauoye, toute
l'authorité & le pouuoir qu'ils y auoient; sur quel fondement en peut-on dis-
puter la Souueraineté à nos Princes? car l'Empereur Charles IV. par Bulles
dattées à Milan, & à Cremone l'an 1355. à Prague le 16. d'Aoust 1356. à
Berne le premier de Iuillet 1365. & à Chambery le quatriéme de May 1368. 1355
declara le Comte Verd Vicaire General du sainct Empire deça les Monts, & 1356
particulierement dans les Eueschés de Geneue, de Lausanne, de Syon, & 1365
leurs Dioceses; & ordonna que les Appellations temporelles, & Ecclesiasti- 1368
ques, qui deuoient ressortir à la Chambre Imperiale, se releueroient à l'adue-
nir par deuant le Comte Verd, à qui il attribua tous droicts de Regale & de
Souueraineté sur les Eueschez de Geneue, de Lausanne & de Syon. Le mes-
me Empereur, ayant estably à Geneue vne Vniuersité des sept Arts Liberaux,
de Theologie, de Droict Ciuil & Canon, & de Medecine, à la priere du
Comte Verd, nomma Conseruateur des Priuileges de cette Vniuersité, & de-
clara que la Ville de Geneue luy estoit sujette & soûmise, comme Vicaire
General de l'Empire, par Patentes dattées en Auignon au mois de Iuin 1365.
Les Successeurs de Charles IV. ont confirmé ces mesmes Declarations & Pri- 1365
uileges comme Sigismond par Bulle dattée à Bude le 20. de Iuillet 1412. Fri-
deric III. le 23. de Ianuier 1493. Maximilian le 25. de Iuillet 1496. à Breme 1412
le 10. de Mars 1499. à Insprucx, & à Ausbourg le 5. d'Aoust 1518. Char- 1493
les V. à Wormes le 3. de May 1521. & à Tolede le 17. de Nouembre 1525. 1496
Par cette derniere Patente l'Empereur enjoint expressément aux Euesques de 1499
Geneue, & de Lausanne, d'obeïr à Charles Duc de Sauoye, & de luy faire 1518
homage; & sur ce que les Geneuois, au prejudice de l'Edit du Duc Charles, 1521
dattée à Lausanne le quatriéme de Nouembre 1517. auoient fait Traitté d'al- 1525
liance & de Bourgeoisie, auec les Cantons de Berne & de Fribourg. Le mes- 1517
me Charles V, par Patentes dattées à Seüille, le 28. d'Auril 1526. leur or-
donna de se remettre à leur deuoir, & de se départir de toutes Ligues & Al- 1526
liances, sous peine de rebellion; pour l'execution dequoy l'Empereur depu-
ta Adrian de Saliues Seigneur de Fretey Conseiller au Parlement de Dole,
auec le Seigneur de Commenaille Baillif de Dole; & parce que ceux de Ge-
neue refuserent d'y obeyr; Charles V. écriuit de Seüille, le 28. d'Octobre
de la mesme année, au Duc Charles, de les y contraindre par la voye des Ar-
mes. Depuis estant à Bologne le 13. de Mars 1530. & à Bruxelles le 3. de 1530
Mars 1554. & le sixiéme de Nouembre 1555. Il prononça en faueur du Duc 1554
Charles pour la Superiorité sur Geneue, & sur son Diocese. Ce qu'apres luy 1555
ont encore fait les Empereurs Ferdinand à Prague le 6. de Mars 1562. & 1562
Maximilian

Maximilian II. à Ausbourg le dernier de May 1566. Et s'il faut remonter
1566 plus haut, l'Empereur Frideric ayant épousé Beatrix Fille vnique & heritiere de Renaud Comte de Bourgogne, voulant retirer de Berthold IV. du nom, Duc de Zeringen, les Royaumes de Bourgogne, & d'Arles, luy donna la Souueraineté de Lausanne, de Geneue & de Syon; lequel droit est deuolu à la Royale Maison de Sauoye, par le moyen de Germaine de Zeringen Espouse d'Humbert III. Sœur & heritiere de Berthold V. dernier Duc de Zeringen, & par le Mariage d'Agnes de Foucigny, Fille & heritiere d'Aymon Seigneur de Foucigny, qui l'an 1225. auoit acquis de Vernier & d'Herman Comtes de Kibourg, tout ce que Berthold Duc de Zeringen leur Oncle auoit au Royaume de Bourgogne.

Apres l'authorité des Empereurs, & celle de la succession de la Maison de Zeringen; celle des Papes doit estre en tres grande consideration, qui par diuerses Bulles, ont confirmé aux Ducs de Sauoye, la Souueraineté & la Nomination de l'Euesché de Geneue, auec des commandements tres-expres aux Euesques, & aux Habitans de leur obeyr, comme à leurs Souuerains & Vi-
1419 caires Generaux de l'Empereur, comme Martin V. l'an 1419. Leon X.
1515 1515. Clement VII. 1524. & 1525. & par vne autre Bulle dattée à Bologne
1524 aux Ides de Mars 1529. Paul III. en 1540. & 1554. & Clement VIII. l'an
1525 1575.
1529 En fin les Comtes & Ducs de Sauoye ont tant faict d'actes de Souuerai-
1540 neté dans Geneue, qu'apres cela il semble qu'il ne doit plus rester de difficul-
1554 té en la question; Car il est certain que les Habitans ayants des demélés fa-
1575 cheux auec leurs Euesques, ont recouru à la protection du Comte de Sauoye,
1285 comme leur Souuerain: Ainsi qu'ils firent l'an 1285. au Comte Amé V. nos Princes y ont donné des permissions à des Gentils-hommes de s'y battre en
1297 duel; comme il se fit sous Oliuier de Payerne, Vidame de Geneue, l'an 1297. Ils y ont accordé des Annoblissements; créé des Notaires; leué les Tailles & les foüages & pardonné des crimes capitaux à des Habitans de Geneue. Les Iuifs n'y demeuroient que par leur permission, & leur payoient tribut, dont la preuue se void au Compte de Pierre Andreuet Tresorier General de
1398 Sauoye, de l'an 1398. Ils y auoient vn Palais où ils faisoient souuent leur demeure; & vn Conseil resident: Amé VIII. premier Duc de Sauoye y fit publier
1430 les statuts & les ordonnances qu'il auoit faites pour tous ses Estats, l'an 1430. Louys Duc de Sauoye y fit conuoquer l'Assemblée des trois Ordres de ses
1453 Estats, l'an 1453. & le 7. d'Octobre 1457. il leur accorda des Foires & des
1457 Marchés: Charles I. y fit son entrée solemnelle, l'an 1484. Et le Duc Philip-
1484 pes, l'an 1496. Le Duc Charles le Bon y entra aussy en Souuerain l'an 1504.
1496 y a fait plusieurs Edits, & mesme il y crea Comte de Pont de Vaux, Laurent
1504 de Gorreuod, Baron de Montanay, l'an 1525. où assisterent les principaux
1525 Prelats, Seigneurs & Gentils-hommes de Sauoye, & de Piemont, & quand le Prince, & la Duchesse Beatrix de Portugal son Espouse y alloyent, les Habitans leur faisoient entrée; & leur presentoyent les clefs de la Ville, comme à leurs Souuerains, & ce Prince y estant entré le 28. de May, on abbattit
1519 la porte de sainct Antoine, & les Syndicqs luy remirent les clefs, & leur Artillerie: Bref nos Princes y faisoient battre Monnoye d'or & d'argent, à sainct Geruais & à Cornauin du poids & de l'alloy ordonnés par le Duc, par son
1485 Ordonnance dattée à Geneue le 4. de Decembre 1485. comme l'on l'appred
1490 d'vn compte rendu, l'an 1490. par Nicolas Goët Marchand & Bourgeois de Geneue (en qualité de Maistre particulier des Monnoyes Ducales d'or & d'argent, qui se battoyent à Geneue,) par deuant André de Martel Seigneur de Grandmont, President des Comptes, Iean Lorier, Alexandre Richardon &

Iaques Lambert Maistres des Comptes en Sauoye, ce qu'apres Goüet, firent 1525
encore Claude Sauoyer és années 1525. & 1526. & Henry Goulas, l'an 1526
1528. & 1529. ce qui continua iusqu'au changement de l'an 1534. Ceux 1528
de Geneue n'ayans iamais entrepris de faire battre Monnoye à leur Coin, que 1529
depuis l'an 1535. 1535

Contre toutes ces raisons, les Geneuois alleguent plusieurs choses, lesquelles se reduisent à deux points principaux. Le premier est; que les Comtes appellés de Geneue, n'estoient que Comtes du Geneuois, de sorte que quãt ils ont fait hõmage, ou vendu leurs Terres aux Comtes de Sauoye, la ville de Geneue ny estoit pas comprise, dont la Souueraineté appartenoit à l'Euesque, en suite de la concession que Frideric Barbe-rousse en fit à l'Euesque Ardutius,
par Bulle de l'an 1162. Mais S. A. R. replique à cela, qu'outre que cette Bulle est 1162
suspecte par beaucoup de raisons, & que l'original n'a point encore paru; Frideric qui auparauant auoit donné cette Souueraineté à Berthold Duc de Zeringen, ne la luy pouuoit pas oster sans cause legitime, & s'il l'a pû faire, il s'ensuit par vne consequence necessaire, que les Successeurs de Frideric ont pû reuoquer cette Concession, & donner la mesme Souueraineté aux Comtes & aux Ducs de Sauoye; Mais quand cette Bulle de Frideric Barbe-rousse, en faueur de l'Euesque Ardutius seroit vraye & valable, l'Euesque seroit Souuerain de Geneue, & partant les Geneuois n'auroient pû acquerir leur liberté que du consentement des Euesques, ou par Traittés faits auec eux, par la permission des Empereurs; ce que iusques icy les Geneuois n'ont iamais osé auancer, ny produit aucun Tiltre authentique pour ce regard, en toutes les conferences qui ont esté faites pour l'éclaircissement des Droits de S. A. R. sur cette Ville: D'ailleurs il y a long-temps qu'ils sont dans l'impossibilité de satisfaire à la condition, sous laquelle cette pretenduë Superiorité fut accordée à l'Euesque Ardutius; car la Bulle porte en termes exprés: Que lors que les Empereurs feroient leur entrée à Geneue, l'Euesque seroit obligé auec tout son Clergé, de leur aller au rencontre auec la Croix, & en habits Pontificaux, & l'amener en psalmodiant iusques dans l'Eglise de sainct Pierre; tellement que par la nature de cette Bulle, Geneue seroit décheuë de cette Souueraineté; puis mesmes que les Euesques de Geneue, Successeurs d'Ardutius, ne se sont point seruis de cette Bulle, & ont tousiours reconnu les Comtes & Ducs de Sauoye pour Souuerains. Et quand il s'en est treuué quelqu'vn entr'eux qui leur a voulu disputer cette prerogatiue, cõme il arriua l'an 1288. que l'Euesque Guillaume de Conflens defendit aux Citoyens de Geneue, d'obeïr au Comte Amé V. & à Girard de Compeys son Vidame, les Geneuois s'y opposerent eux-mesmes; & apres s'estre joints à Guillaume de Septain Baillif de Geneue pour le Prince, appellerent à Rome de l'Ordonnance de l'Euesque, & demeurerent fermes dans l'obeïssance qu'ils deuoient à leur Souuerain; & le mesme Euesque Guillaume reconnoissant son erreur, ayant eü aduis du decés de Sybille de Baugé Comtesse de Sauoye, arriué l'an 1294. ordonna des Prieres publiques dans toutes les Eglises de la Ville & du Diocese de Geneue, pour l'ame de la Comtesse de Sauoye leur DAME ET MAISTRESSE. L'autre raison qu'alleguent ceux de Geneue contre S. A. R. est que l'Empereur Charles IV. qui auoit accordé au Comte Verd le Vicariat General de l'Empire sur Geneue, le reuoqua par d'autres Bulles. Mais le pouuoit-il faire sans cause? Et s'il le pouuoit, ses Successeurs n'ont-ils pas pû y deroger, & par vn Acte de Iustice rendre aux Princes de Sauoye ce qu'il leur auoit osté?

Portugal & les Algarbes.

Apres la pretention de Geneue, nous parlerons de celle des Royaumes de Portugal & des Algarbes, à laquelle le decés du Cardinal Henry Roy de Portugal, dernier Masle legitime de cette Royale Maison, fit ouuerture l'an 1580.

ce

ce qui ne se peut éclaircir que par la Table suyuante, laquelle contient la descente Genealogique des derniers Roys de Portugal & des Algarbes en cette sorte.

ROYS DE PORTVGAL, & des Algarbes.

Emanuel Roy de Portugal & des Algarbes deçà & delà la Mer en Affrique, Seigneur de la Guinée & de la Conqueste, Nauigation & Commerce de l'Ethiopie, Arabie, Perse, & de l'Inde, fut marié trois fois.

La premiere, auec Isabelle de Castille 1497. n'en eüt qu'vn Fils mort au berceau.

La deuxiéme, auec Marie de Castille, Sœur d'Isabelle 1500.

Et la troisiéme, auec Leonor d'Austriche, de laquelle il eüt vn Fils & vne Fille, morts jeunes auant leur Pere.

2. *Lict.* Louys Duc de Beja Connestable de Portugal mort 1555. ne fut pas marié, & toutesfois il eüt d'vne Fille Iuifue nommée Yoland.
— Antoine de Portugal Prieur de Crato Cheualier de Malte.

2. *Lict.* Ferdinand mort sans estre marié 1534.

2. *Lict.* Alfonse Cardinal de Portugal Archeuesque de Lysbonne mort 1537.

2. *Lict.* Henry Cardinal de Portugal, puis Roy.

2. *Lict.* Iean III. du nom Roy de Portugal & des Algarbes mort 1557 Catherine d'Austriche Sœur de l'Empereur Charles V.
— Marie premiere Femme de Philippes II. Roy d'Espagne morte 1545. Mere de Charles Prince d'Espagne dont la mort fut tragique.
— Iean IV. du nom Roy de Portugal. Ieane d'Austriche.
— — Sebastien Roy de Portugal, mort sans auoir esté marié, à la Bataille d'Alcaçer l'an 1578.

2. *Lict.* Isabelle Charles V. Empereur & Roy d'Espagne.
— Philippes II. Roy d'Espagne.

2. *Lict.* Beatrix. Charles Duc de Sauoye.
— Emanuel Philibert Duc de Sauoye. Marguerite de France.
— — Charles Emanuel Duc de Sauoye. Catherine d'Austriche.
— — — Victor-Amé Duc de Sauoye Chrestienne de France.
— — — — Charles Emanuel II. du nom, Duc de Sauoye.

2. *Lict.* Edoüard Duc de Guymarens mort 1515. Isabelle de Portugal.
— Edouard mort 1576.
— Marie Alexandre Farnese Duc de Parme.
— — Raynuce Farnese Duc de Parme.
— Caterine. Iean de Portugal Duc de Bragance.
— — Theodose de Portugal Duc de Bragance.
— — — Iean Duc de Bragance aujourd'huy Roy de Portugal.

Le

Le Roy Sebastien estant mort sans enfans, la Couronne de Portugal échût au Cardinal Henry son grand Oncle, comme seul Masle resté du Roy Emanuel, & de Marie de Castille sa seconde Femme ; il fut reconnû & proclamé Roy. Mais comme il estoit lié aux Ordres, & qu'il ne se pouuoit marier, la question de sa Succession fut meuë de son viuant. Les Pretendans estoient, Catherine de Medicis Reyne de France, Philippes II. Roy d'Espagne, Emanuel-Philibert Duc de Sauoye, Raynuce Farnese Duc de Parme & de Plaisance, Antoine de Portugal Prieur de Crato Bastard, & Catherine de Portugal Duchesse de Bragance, sur des moyens & droits differents. Le Roy Henry entreprit de regler toutes ces pretentions, permit à tous les Pretendans d'enuoyer leurs Deputés auec leurs Tiltres & Instructions, & leur nomma des Iuges.

Conne-staggio hist. de Portugal l.3.

Catherine de Medicis enuoya Vrbain de sainct Gelais Euesque de Comminges, qui demanda le Royaume de Portugal pour elle ; comme descenduë du Mariage legitime d'Alfonse III. Roy de Portugal & de Matilde Comtesse de Bologne ; soûtenant que Denys Roy de Portugal né en adultere du second Mariage d'Alfonse III. auec Beatrix de Castille, du viuant de Matilde sa premiere & legitime Femme, ny ses Successeurs, n'auoient aucun droit en la Couronne de Portugal par l'incapacité de Denys, qui auoit rendu le vice réel en la chose, laquelle partant ne transferoit aucun droit à l'vsurpateur,

Philippes II. enuoya aussi le Duc d'Ossone, qui demanda pour luy le Royaume, Comme Fils & Heritier d'Isabelle de Portugal sa Mere, Sœur du Roy Henry.

Emanuel-Philibert Duc de Sauoye, deputa Charles de la Ruuere Seigneur de Vineuf, pour representer son droit en qualité de Fils de Beatrix de Portugal, Fille du Roy Emanuel, & Sœur du Roy Henry, & le fit consulter par les fameux Iurisconsultes, Ozasque, Ponte & Bagnasac ; En quoy s'est trompé vn Autheur recent, qui a écrit, que ce Prince ne voulut pas releuer son interest, pour ne pas trauerser les pretentions de Catherine de Medicis, à laquelle il portoit respect.

Cassan. l.1.ch.3.

Le Duc de Parme dépescha Ferrand Farneze Euesque de Parme, pour maintenir qu'il estoit plus proche que Catherine de Medicis ; que le Roy d'Espagne, & que le Duc Emanuel-Philibert, parce qu'il estoit Fils de Marie de Portugal Niece du Roy Henry.

Antoine de Portugal Prieur de Crato, allegua qu'estant Masle, il deuoit estre preferé aux Filles, & aux Descendants des Filles ; & que le Duc de Beja son Pere, auoit épousé sa Mere, & par consequent qu'il estoit legitime.

Catherine de Portugal Duchesse de Bragance, disoit qu'elle estoit plus proche d'vn degré, que le Duc de Parme ; & en pareil degré auec le Roy d'Espagne, & le Duc Emanuel-Philibert. Outre ces Illustres Pretendants, les Estats de Portugal soustenoient qu'au defaut de la ligne Masculine de leurs Roys, l'Election d'vn Successeur au Roy leur appartenoit. Or quoy que le Roy eut témoigné de l'empressement à faire iuger cette importante question, il ne voulut pas neantmoins que les Arbitres prononçassent, de crainte d'offencer ceux qu'il exclurroit du Royaume : Il declara seulement que le Prieur de Crato, comme Illegitime (suyuant la Declaration que le Duc de Beja en auoit faite par son Testament) estoit incapable de succeder au Royaume ; & quelque temps apres, le Roy Henry mourut le dernier iour de Ianuier 1580. & les Portugais éleurent pour Roy le Prieur de Crato. Mais Phi- 1580
lippes II. qui auoit vne Armée toute preste, sous la conduite du Duc d'Albe, la fit entrer en Portugal, où Dom Antonio nouueau Roy fut vaincu, chassé

&

& contraint de ſe refugier en France: Il mourut à Paris le 26. d'Aouſt 1595. ſans laiſſer aucune Poſterité legitime.

De tout ce Diſcours, qui eſt tiré de l'Hiſtoire, ſe void le preiudice que reçeut la Royale Maiſon de Sauoye, du procedé du Roy Henry, qui fut accompagné d'iniuſtice; parce qu'ayant ſouhaitté que les Princes qui pretendoient à cette Couronne, luy donnaſſent connoiſſance de leurs droits; & ayant pour cét effet reçeu & oüy leurs Ambaſſadeurs, & deputé des Iuges, il deuoit leur faire prononcer, pour regler ces pretentions par la raiſon du droit, ou declarer luy-meſme ſon Succeſſeur. Ce qui a obligé vn Hiſtorien de ce temps, quoy que Partiſan declaré de la Maiſon d'Eſpagne, de dire, que le Roy Henry ne deuoit iamais entreprendre cela, s'il n'auoit deſir de s'en mieux acquitter, par les voyes d'honneur & de bien-ſeance. D'ailleurs toute la Poſterité Maſculine d'Emanuel Roy de Portugal eſtant eſteinte en la perſonne du Roy Henry, la Couronne de Portugal eſtoit deuoluë par ſucceſſion legitime, aux Deſcendants d'Iſabelle, & de Beatrix de Portugal ſes Filles aiſnées, & par conſequent Philippes II. & Emanuel-Philibert leurs Enfans, eſtoient ſeuls capables de ſucceder au Royaume, à l'excluſion de Dom Antonio Prieur de Crato, qui eſtoit Baſtard, & de Raynuce Farneze Duc de Parme (à cauſe qu'au temps du decés du Roy Henry, Marie de Portugal Ducheſſe de Parme, Fille du Duc de Guymarens Fils du Roy Emanuel, n'eſtoit plus en vie, ce qui reculoit le Duc de Parme d'vn degré) & de la Ducheſſe de Bragance; parce que s'agiſſant de ſçauoir qui eſtoit le plus proche au Roy Emanuel, il n'y auoit pas lieu de douter que les Deſcendants de ſes deux Filles aiſnées ne fuſſent preferables aux Deſcendants des Filles de l'vn de ſes Fils, ſuyuant la bien-ſeance des Succeſſions Politiques, laquelle veut que tout le bien aille au plus proche du Tronc: Ioint qu'en matiere de Succeſſions Feodales, à l'*inſtar* deſquelles ſont celles des Royaumes, les Maſles yſſus des Filles ſont plus proches à ſucceder, que les Filles yſſuës des Maſles. Tellement qu'il n'y reſtoit difficulté qu'entre le Roy d'Eſpagne & le Duc de Sauoye, comme eſtans en concurrence, ſans que la Primogeniture d'Iſabelle de Portugal donnaſt aucun auantage à Philippes II. attendu qu'elle eſtoit déſ-ja decedée; & ainſi le Royaume de Portugal eſtoit diuiſible entre ces deux Princes. Et quand le Roy d'Eſpagne, comme Fils de la Fille aiſnée, euſt deû eſtre Roy de Portugal, & que cette Couronne n'euſt eſté ſujette à partage; touſiours falloit-il donner au Duc Emanuel-Philibert quelque honorable recompenſe, & luy faire part des meubles qui eſtoient d'vn prix ineſtimable; & de pluſieurs Terres & Seigneuries cõquiſes par les Roys de Portugal en Afrique, Arabie, Inde & Perſe, leſquelles ne dependoient point du Royaume de Portugal, & dont la Succeſſion ne ſe regloit que par la ſeule proximité. Mais Philippes II. ſe preualant de ſes Forces, de la foibleſſe ou de l'éloignement de ſon Competiteur, ſe fit Iuſtice par ſon éſpée, ayant en cela ſuyui le conſeil de Marc-Antoine Borgheſe celebre Iuriſconſulte, Pere du Pape Paul V. qui ayant conſulté le droit de ce Prince ſur le Royaume de Portugal; luy écriuit *d'accompagner les raiſons de ſa Conſultation, de vingt mil hommes de pied, & de quatre mille cheuaux.* Et de vray cette precaution fut neceſſaire à Philippes II. parce qu'il eſt certain que les principaux Seigneurs de Portugal auoient jetté les yeux ſur le Duc Emanuel-Philibert, tant à cauſe de ſa proximité, de la hayne que les Portugais auoient contre les Caſtillans, du merite particulier de ce Prince, & de ſa haute eſtime, que pour auoir ſes Eſtats voyſins du Duché de Milan, ou en cas de guerre entre l'Eſpagne & le portugal il pouuoit faire diuerſion. Auſſi Dom Antonio éleu Roy de Portugal, eſtant tombé malade à la Tercere, declara par ſon Teſtament, que

Conneſtaggio.

Conneſtaggio.

Matthieu hiſt. de la Paix l. 1. narr. 4.

la Couronne de Portugal appartenoit au Duc Charles-Emanuel, Fils de ſon Couſin germain; ce qui fit reſoudre Philippes II. qui a paſsé pour le plus prudent, & le plus ſage Prince de ſon Siecle, de luy accorder Catherine Infante d'Eſpagne ſa Fille en Mariage, afin de le retenir par l'honneur de cette Alliance de rechercher ſes droits ſur le Royaume de Portugal.

Son Alteſſe Royale pretend encore le Pays de Vaud, la Seigneurie de Fribourg, & le Comté de Romont occupés par les Suiſſes; tout l'ancien Chablais, & le Pays de Valays detenus par l'Eueſque de Syon, & par les Valeſans; parce que ces Pays-là ſont de l'ancien Patrimoine de Sauoye. Vau Frib Ron Cha Vala

Le Roy d'Eſpagne detient encore à la Royale Maiſon de Sauoye, toute la Succeſſion de l'Archiducheſſe Iſabelle-Claire-Eugenie, decedée ſans Enfans, à laquelle le Duc Victor-Amé & les Princes Maurice & Thomas ſes Freres, eſtoient appellés comme ſes Neueux, à l'excluſion de Philippes IV. Roy d'Eſpagne; d'autant que Philippes III. ſon Pere n'eſtoit Frere que de Pere de l'Infante Archiducheſſe, & que l'Infante Catherine Michelle Ducheſſe de Sauoye, eſtoit ſa Sœur germaine. D'ailleurs, comme les biens doiuent retourner aux Parents de la Ligne de laquelle ils ſont mouuants; les Comtés de Flandres, Bourgogne, Charrolois, & tous les Pays-bas eſtans originellement procedés de la Maiſon de France, Victor-Amé & les Princes ſes Freres petits Fils d'Elizabeth de France, les deuoient recueillir, & non pas le Roy Philippes IV. qui eſtoit petit Fils d'Anne d'Auſtriche, ſeconde Femme de Philippes III. De plus par les Couſtumes du Pays-bas, les Filles aiſnées ſuccedent aux biens Feodaux, au prejudice des Puiſnés Maſles. De ſorte que le Duc Victor-Amé, & les Princes ſes Freres repreſentans Catherine-Michelle Infante d'Eſpagne leur Mere, Fille aiſnée de Philippes II. eſtoient preferables à Philippes IV. & meſme par le droict des Viſigoths, & des Eſpagnols, le Duc Victor-Amé & les Princes ſes Freres, eſtoient appellés de leur chef à cette Succeſſion, conjointement auec le Roy d'Eſpagne; & ainſi il y auoit lieu à partage, non ſeulement des Comtés de Frandres, de Bourgogne, Charrolois, & de tous les Pays-bas; mais encore de tous les Meubles de l'Infante Archiducheſſe, qui eſtoient de grand prix, & de toutes les Terres, Villes & Seigneuries qu'elle auoit acquiſes; entre autres Oldenzel, Linghem, waten-Duck, le Duché de Iuillers & autres; toutesfois ſa Majeſté Catholique n'en a iamais voulu faire raiſon, ny donner recompenſe. Les Pays-bas, Con tés d Bour gogr & de Char roloi

Le Duché de Montferrat, eſtoit auſſi autrefois pretendu par la Maiſon Royale de Sauoye, par trois moyens: Le premier parce que par le Traicté de Mariage d'Yoland de Montferrat, auec Aymon Comte de Sauoye, de l'an 1330. il auoit eſté reſerué qu'à defaut de la Ligne Maſculine, de Theodore Marquis de Montferrat ſon Pere; Yoland & ſes Succeſſeurs auroient le Marquiſat de Montferrat; à la charge toutesfois de doter les Filles deſcendantes dudit Marquis, dont le cas eſtoit arriué par le decés ſans Enfans, de Iean-George Marquis de Montferrat, le dernier d'Auril 1533. n'ayant laiſsé qu'vne Sœur appellée Marguerite, Eſpouſe de Federic de Gonzague Duc de Mantoüe. De ſorte que Charles le Bon Duc de Sauoye, deſcendu d'Yoland de Montferrat luy deuoit ſucceder, & en auoit laiſſé le droict à ſes Succeſſeurs Ducs de Sauoye. Le deuxiéme, que le Marquiſat de Montferrat ayant eſté infeudé au Marquis Aleran par l'Empereur Otthon l'an 967. & à ſes Deſcendants Maſles & Femelles; le Maſle yſſu d'vne Fille, comme le Duc Charles, eſtoit preferable à Marguerite de Montferrat. Le troiſiéme, que les Ducs de Sauoye ont demandé ſubordinément l'execution du Traitté fait à Tonon le 13. de Feurier 1432. entre le Duc Amé VIII. Iean-Iacques Marquis de Montferrat, & Iean de Montferrat ſon Fils, par lequel ce Marquis Mont-ferrat. 1330 1533 967 1432

promit

promit de deliurer au Duc, les Chasteaux & Villes de Chiuas, de Vulpian, de Trin, de Ligorne, & tout ce qu'il auoit delà le Pau, & delà le Taner; à condition que Iean Fils du Marquis, les reprendroit de luy en Fief. Ce qui fut encore confirmé par Sentence Arbitrale, renduë à Turin le 27. de Ian-
1435 uier 1435. & depuis executé; Ainsi la Posterité Masculine de Iean Marquis de Montferrat, à qui cette Infeudation auoit esté faicte, estant defaillie par le decés sans Enfans, du Marquis Iean-George; les biens Infeudés auoient fait retour à S. A. R. de Sauoye, par la nature des Fiefs. Outre que le Duc Charles en qualité d'heritier de Blanche de Montferrat, estoit Creancier de quatre vingt mille Ducats pour sa dot, & pour ses Bagues & Ioyaux, dont les Interests estoient deûs de longues années.

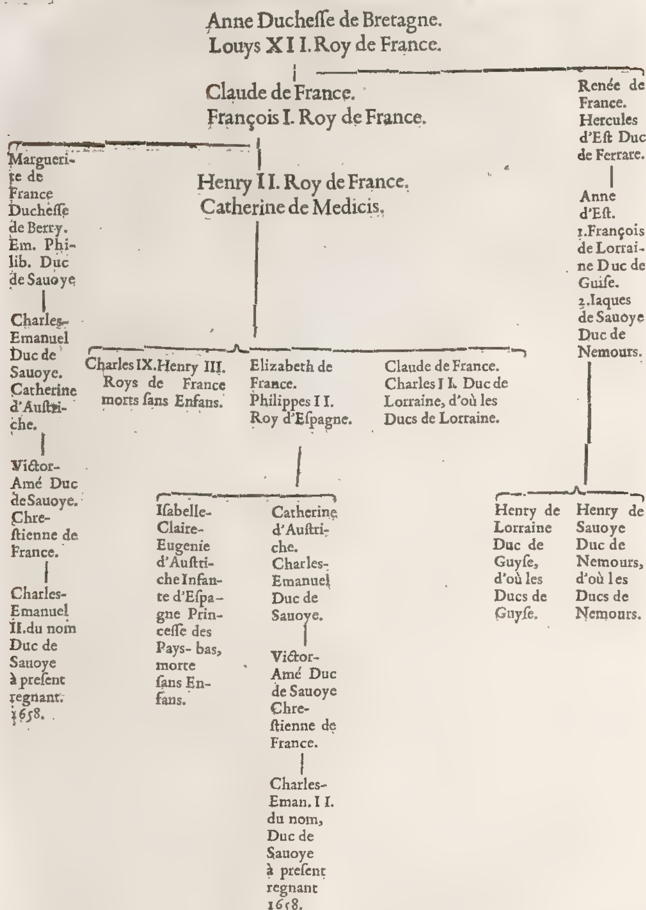
Cette question est demeurée à decider, pendant cent ans; car bien que Charles V. eût deputé Antoine de Leue Prince d'Ascoly, & Martin Carraciol Protonotaire Apostolique (depuis Cardinal) pour l'instruction de ce
1536 different; & que par Sentence dattée à Genes le 3. de Nouembre 1536. il eût adiugé par prouision le Marquisat de Montferrat au Duc de Mantouë, à la charge de payer la dot de Blanche de Montferrat: Toutesfois l'Empereur reserua au Duc Charles le Bon ses droicts, & ses actions pour les Villes &
1537 Chasteaux designés en l'Infeudation de l'an 1435. & chargea le Duc de Mantouë, de donner caution de les restituer (si ainsi estoit ordonné). Et par Patentes du 5. de Iuillet 1537. declara qu'il seroit permis au Duc Charles de se pouruoir par reuision contre son Iugement, & iusques à ce que la prescription ne pourroit pas courir. Ce que l'Empereur Maximilian reserua aussi par exprés, en erigeant le Marquisat de Montferrat en Duché. Cette
1612 difficulté fut renouuellée l'an 1612. par le decés sans Enfans Masles de François de Gonzague Duc de Mantouë: ce qui fut cause d'vne grãde guerre entre les Maisons de Sauoye & de Mantouë, laquelle se termina par les Traittés de Querasque de l'an mil six cents trente-vn; par lequel les Commissaires delegués par l'Empereur & par le Roy de France, deliurerent au Duc Victor-Amé cette portion du Montferrat, qui est decà le Pau & delà le Taner, laquelle S. A. R. possede à present sous le Tiltre de Duché de Montferrat, & dont l'Empereur a donné l'inuestiture.

Marquisat de Saluces.

Le Marquisat de Saluces estoit encore des pretentions de la Royale Maison de Sauoye; mais elle fut vuidée par l'échange de la Bresse & du Bugey l'an 1600. de sorte qu'il seroit superflu d'en dire les raisons.

Duché de Bretagne.

Son Altesse Royale a aussi pretendu d'auoir part au Duché de Bretagne, parce qu'elle descend d'Anne Heritiere de Bretagne, Reyne de France, par le moyen de Marguerite de France sa Bisayeule, petite Fille de ladite Anne, de Catherine d'Austriche son Ayeule, & d'Isabelle-Claire-Eugenie d'Austriche Princesse des Pays-bas sa grande Tante, arriere-Filles de la mesme Princesse, comme la Table suiuante le monstre.



Cette pretention eſtoit commune entre S. A. R. les Ducs de Lorraine, & les Maiſons de Guyſe, & de Nemours, qui par Femmes procedent de la meſme tige d'Anne Heritiere de Bretagne, ainſi qu'a remarqué vn Autheur celebre; qui dit auſſi que la Maiſon de Nemours a eû recompenſe de ce droit, & met encore S. A. R. (comme yſſuë de Claudine de Bretagne de Broſſe, de la Maiſon de Pentheure) au rang des Pretendans au Duché de Bretagne.

Mr. du Puy au Traité des Droits du Roy ſur pluſieurs Eſtats Souuerains.

En fin les Ducs de Sauoye ont auſſi pretendu le Duché de Milan, par deux moyens.

Duché de Milan.

Le premier, par l'extinction de la Famille des Sforces Ducs de Milan, auſquels

ausquels nos Princes auoient succedé comme plus proches & plus habiles; suiuant cette Table Genealogique.

François Sforce Comte de Cotignola, puis Duc de Milan 1450. mort 1466.
Blanche-Marie Fille naturelle de Philippes-Marie Duc de Milan.

- Ludouic Sforce dit le More, Duc de Milan par vsurpation sur son Neueu Iean Galeas 1508. Beatrix d'Est.
  - François Sforce Duc de Milan mort 1535. sans lignée. Chrestienne de Danemarch.
  - Maximilian Sforce Duc de Milan mort 1530. sans Enfans.
- Galeas-Marie Sforce Duc de Milan mort 1477. Bonne de Savoye.
  - Iean-Galeas Sforce Duc de Milan 1478. mort 1493. Isabelle d'Arragon.
    - François Sforce mort ieune auant son Pere.

Louys Duc de Sauoye.
Anne de Chypre.

- Philippes de Sauoye Comte de Bresse, puis Duc de Sauoye 1. Marguerite de Bourbon. 2. Claudine de Bretagne.
  - Philibert II. du nom Duc de Sauoye mort 1504. Marguerite d'Austriche.
  - Charles Duc de Sauoye mort 1553. Beatrix de Portugal.
    - Emanuel-Philibert Duc de Sauoye. Marguerite de France.
      - Charles Emanuel Duc de Sauoye Catherine d'Austriche.
        - Victor-Amé Duc de Sauoye. Chrestienne de France.
          - Charles-Emanuel Duc de Sauoye. à present regnant 1658.
- Amé le Bien-heureux Duc de Sauoye Yoland de France.
  - Philibert premier Duc de Sauoye mort ieune 1487.
  - Charles le Guerrier Duc de Sauoye mort 1490.
    - Charles-Iean-Amé Duc de Sauoye decedé ieune 1496.
- Bonne de Savoye. Galeas Marie Sforce Duc de Milan.

Cette veritable deduite nous apprend, que Iean-Galeas Sforce Duc de Milan, estant decedé sans Enfans l'an 1493. Charles-Iean-Amé Duc de Sauoye son Cousin yssu de germain, luy deuoit succeder au Duché de Milan, à l'exclusion de Ludouic Sforce, dit le More, qui l'auoit vsurpé tyranniquement sur son Neueu.

Et quand son vsurpation auroit pû estre couuerte par l'Inuestiture qu'il en prit de l'Empereur Maximilian, tousiours Maximilian & François Sforce Enfans de Ludouic estans decedés sans posterité; l'vn l'an 1530. & l'autre l'an 1535. Charles le Bon Duc de Sauoye, qui estoit alors en vie, comme Cousin germain du Duc Iean-Galeas, deuoit en auoir la Succession, dont il a transmis le droit à ses Successeurs Ducs de Sauoye.

L'autre moyen par lequel le Duché de Milan a esté pretendu par la Royale Maison de Sauoye, est tiré de plus haut, puis que c'est du chef de Valentine de Milan, Duchesse d'Orleans; ce qui ne se peut entendre que par l'ayde de cette Table Genealogique.

Mr. du Puy au Traicté susdit.

Iean-Galeas Viscomte, premier Duc de Milan mort 1402.
Catherine Viscomte sa Parente.

Philippes-Marie Duc de Milan.
Marie de Sauoye n'en eût Enfans, & laissa Blanche-Marie sa Fille naturelle, Espouse de François Sforce.

Valentine de Milan.
Louys de France Duc d'Orleans 1386.

Iean-Marie Duc de Milan, mort sans Enfans 1411.

Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme.
Marie de Rohan.

Charles Duc d'Orleans & de Milan.
Marie de Cleues.

Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme.
Louyse de Sauoye.

Louys XII. Roy de France Duc de Milan.
Anne de Bretagne.

François I. Roy de France, Duc de Milan.
Claude de France.

Claude de France.
François I. Roy de France, Duc de Milan.

Renée de France.
Hercules d'Est Duc de Ferrare.

Marguerite de France Duchesse de Berry.
Eman. Philibert Duc de Sauoye.

Henry II. Roy de France.
Catherine de Medicis.

Anne d'Est mariée au Duc de Guyse, puis au Duc de Nemours, d'où deriue le droict que les Ducs de Guyse & de Nemours disent auoir au Duché de Milan.

Charles-Emanuel Duc de Sauoye
Catherine d'Austriche.

Charles IX. Roy de France decedé sans Enfans.

Elizabeth de France.
Philippes II. Roy d'Espagne.

Henry III. Roy de France, mort sans lignée.

Victor

Victor-Amé Duc de Sauoye. Chrestienne de France.	Catherine d'Austriche. Charles-Emanuel Duc de Sauoye.
|	|
Charles-Emanuel I I. Duc de Sauoye, à present regnant 1658.	Victor-Amé Duc de Sauoye. Chrestienne de France.
	|
	Charles-Emanuel II. Duc de Sauoye, à present regnant, 1658.

Valentine de Milan deuoit succeder à Philippes-Marie, dernier Duc de Milan son Frere, decedé sans posterité legitime, à l'exclusion de Blanche-Marie sa Sœur naturelle, Femme de François Sforce, & par consequent les Descendans de Valentine de Milan, Masles ou Femelles, ont eû part à cette Illustre pretention; & entr'autres S. A. R. du Chef de Marguerite de France, & de Catherine d'Austriche ses Ayeule & Bisayeule; l'vne petite Fille,& l'autre arriere-Fille d'Anne Duchesse de Bretagne.

DES ORDRES DE CHEVALERIE de Sauoye.

CHAPITRE XIII.



NOus auons trois Ordres de Cheualerie en Sauoye; Le premier est de l'Annonciade; Le second est de S. Maurice; & le troisiéme est de sainct Lazare.

Institution de l'Ordre de l'Annonciade 1362. Celuy de l'Annonciade, est de l'institution d'Amé VI surnommé le Comte Verd, & non pas d'Amé II. comme des Autheurs Modernes ont escrit. On le nomma du commencement l'Ordre du Collier, parce que le Collier, estoit fait comme celuy d'vn Leurier, en quoy Fauin s'est étrangement mépris, qui dit qu'il s'appelloit en son Origine l'Ordre Militaire du lacs d'Amour, presuposant que la cause d'vne si noble institution eüt esté quelque amourette, ainsi qu'on la creu des Ordres de la Toyson d'or & de la Iartiere. C'est sur ce mauuais fondement que le mesme Escriuain a auancé; que le Comte Verd ayant receu d'vne Amye vn bracelet de cheueux tressés & cordonnés en lacs d'Amour, establit cet Ordre en memoire de cette faueur, & que les quatre lettres de la Deuise F. E. R. T. qui est dans le Collier, entrelassées de lacs d'Amour, signifient *FRAPE'S ENTRE'S ROMPE'S TOVT*, Deuise propre à vn Amoureux: Mais bien loin que le Comte Verd ayt eü la pensée de faire vn Ordre pour vne chose si legere, qu'au contraire il n'eut que la Pieté pour but, & la deuotion particuliere qu'il auoit à la saincte Vierge, & à l'Ordre des Chartreux, dont il ne faut point d'autre preuue que la fondation de la Chartreuse de Pierre-Chastel en Bugey; par laquelle il est porté, qu'il y auroit en cette Maison quinze Chartreux, pour y dire Messe chaque iour, à l'honneur des quinze Ioyes de la Vierge & pour le Salut des quinze Cheualiers de son Ordre. Quant au temps de cette Illustre Institution, il a esté fort incertain parmy les Historiens iusques à present: car les vns n'en ont rien dit de precis,& les autres s'y sont mécontés: Mais ce point a esté bien éclaircy par les soins d'vn Curieux Escriuain de ce Siecle qui

Iacob. Delexius hist. Sab. M. S. Petra sancta Tesser. Gentil. pag.636. Albut.in stem. Princip. Christ. Chroniq. de Sau. M.S. Theatr. d'honn. & de Cheualer. l.8.

Mr. Capré en la Preface de son Catal. des Cheu. de l'Annonciade. Bara. Geliot Indice Arm. Roy d'Armes. Paradin. Pingon. *Miraus orig. ord. Eq. Mennen. Del. Eq. Ord. Sansouino.*

qui a preuué que cela fut l'an mil trois cens soixante deux. Au regard de la forme du Collier, nos Historiens ne l'ont pas exprimée, & les autres se sont trompés, d'auoir asseuré que l'image de l'Annonciation de la Vierge estoit dans le pendant du Collier, parce qu'il n'y auoit que trois Lacs d'amour qui faisoient le rond du pendant du Collier ; ce qui se void en la Chapelle de sainct Cosme & de sainct Damien du Conuent de sainct François de Chambery, où est vn Tableau fort ancien du Bien-heureux Amé VIII. Duc de Sauoye auec le Collier de l'Ordre, tel que ie le dépeins. La mesme chose se peut obseruer en plusieurs endroits de ladite Eglise, & de celle de sainct Dominique, & en l'Eglise de Hautecombe, où les Armes de Sauoye sont peintes ou grauées auec le Collier de l'Ordre. Mais quelle meilleure preuue que celle du propre Collier du Comte Verd, qu'il donna aux Religieux de Hautecombe, qui le gardent dans le Thresor de leur Sacristie, où ie l'ay veû ; qui est d'or large de trois doigts, auec ces lettres F. E. R. T. & vn Lacs d'Amour au bout de chaque F. E. R. T. & le pendant de trois Lacs d'Amour en rond. C'est ainsi que ce Collier est peint en teste des Statuts de l'Ordre faits par le Duc Amé VIII. dont l'Original en parchemin, est en l'Archiue de S. A. R. à Turin.

Capré.

Il est vray que l'on monstre encore à Hautecombe vn petit Collier de ce Prince, qui est composé de huict gousses de pois d'or, que la tradition porte estre celuy qu'il portoit à la campagne : En effect, quoy que la forme soit differente de celle que l'ancienne Chronique Manuscrite de Sauoye faicte par vn Autheur Contemporain du Comte Verd, nous a representée, & que la deuise de F. E. R. T. n'y soit pas ; toutesfois le rond du pendant est composé de trois Lacs d'Amour qui sont le Symbole de l'Ordre. Ce qui se preuue encore parfaictement par les Monnoyes de ce Prince, où le pendant du Collier est de mesme façon. Fauin nous a encore donné vne bourde, parlant de la forme de ce Collier ; quand il a dit que le Duc Amé VIII. changea l'Image de sainct Maurice, qui estoit au pendant du Collier, en l'Annonciation de la Vierge; car iamais l'Image de sainct Maurice n'y fut, & celle de l'Annonciation n'y a esté mise que par le Duc Charles le Bon.

Theatre d'honneur & de Cheualer.

Ceux-là se sont aussi mécontés, qui ont allegué, que dans le rond du pendant du Collier, il y auoit vne Rose ; car cela n'a aucun fondement legitime, & ne prouient que de l'ignorance, ou de la fantaisie des Peintres & des Sculpteurs ; bien qu'en la Sepulture de Marbre de Boniface de Chalant Seigneur de Varey Mareschal de Sauoye, Cheualier de cét Ordre en l'Eglise Cathedrale d'Aouste, il y ayt vne Rose au pendant de son Collier, que les mains de la Statuë couurent à demy ; car comme en son Collier il n'y a ny la Deuise de F. E. R. T. ny les Lacs d'Amour, & qu'au contraire l'Ordre est figuré plat de deux doigts de large, auec ces paroles AVE MARIA ; il faut conclurre que cette Sepulture a esté dressée par vn Sculpteur ignorant ; & apres le changement fait au pendant, par le Duc Charles le Bon, comme il est arriué en la Sepulture du Duc Philibert le Beau à Brou en Bresse, où l'Annonciation est representée dans le Collier de son Ordre ; encore que ce Prince soit decedé auant le Duc Charles son Frere, qui commença de la porter.

Ranchin en son nouueau monde.

Que si bien il y a des Roses à present au Collier de l'Ordre, elles ont esté inuentées par le Duc Charles le Bon, qui ayant ordonné que l'Image de l'Annonciation de la Vierge seroit mise dans le vuide du pendant du Collier, voulut aussi qu'il y eût au Collier quinze Roses d'or émaillées, sept de blanc, & sept de rouge, & celle d'embas partie de blanc & de rouge.

Capré.

Au reste il y a deux sortes de Colliers ; le Petit qui se porte tous les iours attaché au col, qui est d'or ou d'argent doré, de la largeur d'vn grand poulce, sur

ſur lequel ſont eſcrites à pluſieurs fois les quatre lettres F. E. R. T. à l'antique & à la fin de chaque mot, il y à vn lacs d'Amour, & au bout de trois petites Chainettes, eſt dans le rond des Lacs d'Amour du pendant, l'Image de l'Annonciation; Le grand Collier ſe porte aux iours de Ceremonie & aux Feſtes de l'Ordre. Il eſt du poids de deux cens Eſcus d'or, composé des meſmes mots de F. E. R. T. entrelaſſés de Lacs d'Amours & ſeparés de roſes d'or, émaillées de blanc & de rouge, bordé de deux épines d'or, & au bout des trois pentes, eſt le pendant du Collier auec l'Annonciation de la Vierge. Le Manteau des Cheualiers aux iours de Solemnité eſtoit rouge cramoyſi frangé & bordé de Lacs d'Amour de fin or, & celuy du Souuerain fourré d'Hermines, du tẽps du Duc Charles le Bon; puis bleu doublé de Taffetas blanc ſous le Duc Emanuel-Philibert, & à la fin Amaranthe doublé de toile d'argent à fond bleü, ſous Charles-Emanüel. Capré.

Quant aux Statuts de cét Ordre, nous n'auons pas ceux du Comte Verd; les plus anciens ſont ceux qu'Amé VIII. fit le penultieme de May, mil quatre cens dix, qu'il augmenta l'an mil quatre cens trente quatre. Depuis cet ordre eſtant décheu de ſon premier luſtre, le Duc Charles le Bon fit de nouueaux ſtatuts, l'an mil cinq cens dix huict, augmentés par le Duc Emanuel Philibert mil cinq cens ſoixante-huict. Les Chapitres de cet Ordre par l'inſtitution, ſe deuoient tenir en la Chartreuſe de Pierre Chaſtel en Bugey, ou les Cheualiers ſe faiſoient inhumer; ce qui s'eſt touiours pratiqué iuſqu'à l'échange de la Breſſe & du Bugey, auec le Marquiſat de Saluces; que la Chartreuſe de Pierre Chaſtel s'eſtant rencontrée dans la Souueraineté de France; Le Duc Charles-Emanuel, ordonna que les Chapitres ſe tiendroient en l'Egliſe de ſainct Dominique de Montmeillan. Depuis il transfera la Chapelle de l'Ordre en l'Hermitage de la Camaldule ſur la Montagne de Turin, par Declaration dattée à Turin le troiſiéme de Nouembre mil ſix cens ſept. Ie ne mets pas icy le Catalogue des Cheualiers de cet Ordre, parce qu'il a eſté donné au public depuis peu & fort exact par Monſieur Capré Conſeiller & Secretaire d'Eſtat de S. A. R. & Maiſtre ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Sauoye, auec les noms, ſurnoms, Armes & Deuiſes des Cheualiers: Ie n'ay pas mis non plus dans les preuues de cette Hiſtoire, les Statuts de cet Ordre, la celebration de la Feſte, ny la Tranſlation de la Chapelle de l'Ordre en l'Hermitage de la Camaldule, à cauſe que le meſme Autheur les doit publier en vne ſeconde edition qu'il nous promet de ce Catalogue, auec des obſeruations fort curieuſes.

Ordre de S. Maurice. 1434

L'Ordre de ſainct Maurice fut inſtitué par Amé VIII. Duc de Sauoye, au Prieuré de Ripaille, l'an mil quatre cens trente-quatre, ſous la Regle de S. Auguſtin, & fut appellé l'Ordre des Cheualiers Hermites de ſainct Maurice, en memoire de S. Maurice Patron & Protecteur de Sauoye. Du commencement, il n'y eut que ſix Cheualiers de creés, outre le Duc qui ſe declara chef de l'Ordre. Nous ne ſçauons point s'il y eut des Statuts de cét Ordre; nous pouuons ſeulement aſſeurer qu'ils portoient vne Croix blanche Fleuronnée ou Treflée, ſur l'Eſtomach, qu'à cauſe de cela, on l'appelle Croix de S. Maurice. Le Duc Emanuel-Philibert en changea la forme & la fit en cette ſorte:  mais Charles-Emanuel ayant vny à l'Ordre de ſainct Lazare, la de ſainct Maurice celuy fit de cette façon: 

Matthieu Hiſt. de Louys XI. P. Beloy és orig. de Cheualerie. *Mennen. in Delic. Ord. Equeſtr.*

Cét ordre ne subsista pas long-temps aprés le decés du Duc Amé, mais le Duc Emanuel-Philibert pour renoueller la deuotion que ses Predecesseurs auoient touiours eüe à sainct Maurice, le restablit sous la regle de Cisteaux & en fut declaré Grand Maistre Chef & Souuerain, par Bulle du Pape Gregoire XIII. dattée à Rome au mois d'Octobre mil cinq cens septante deux. Ce qui a fait croire à vn sauant Historien de nostre temps, que c'est ce Prince qui auoit esté Instituteur de cét ordre & non pas le Duc Amé.

Aubert. Miraeus orig. Ord. Eq. l. 1. cap. 18.

Ordre de S. Lazare.

Reste à parler de l'Ordre de S. Lazare, qui est beaucoup plus ancien que tous les autres, puis que son Institution est raportée par les Historiens au Grand Bazile & sous le Pape Damase I. Mais s'estant esteint pendant plusieurs siecles, par l'incursion des Nations Barbares. Les Papes Innocent III. & Honoré III. enuiron l'an 1200. prirent cet Ordre sous leur protection, Depuis Gregoire IX. & Innocent IV. accorderent plusieurs Priuileges aux Religieux de cét Ordre, & prescriuirent la forme de la creation du Grand Maistre: Ce qu'Alexandre IV. confirma, & comme l'Empereur Frideric Barberousse, leur eut donné de grands biens en Calabre, en l'Apoüille & en Sicile, ils eurent pouuoir d'en ioüir pat les Bulles des Papes Nicolas III. Clement IV. Iean XXII. Gregoire X. Vrbain VI. Paul II. & Leon X. Mais cét Ordre estant décheu pour vne seconde fois, Pie IV. le restablit par Bulle dattée à Rome l'an 1565. sous la regle de S. Augustin, auec de belles prerogatiues & apres l'auoir démembré de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, Il en crea Grand Maistre Iannot Seigneur de Castillon sur Orone Gentilhomme Milanois son Parent. Le Pape Pie V. augmenta aussi les immunités de cét Ordre par Bulle dattée à Rome, l'an 1566.

Thuan. Hist. l. 38.

Enfin, le Pape Gregoire XIII. par Bulle du mois de Nouembre 1572. vnit cét Ordre à celuy de S. Maurice, en faueur du Duc Emanuel-Philibert, (ce que Clement VIII. confirma depuis l'an 1603.) De sorte qu'en suite de cette vnion les Cheualiers de S. Maurice se nommerent aussi Cheualiers de S. Lazare; & le Duc comme Grand Maistre & Chef de cet Ordre, eut Inuestiture de Sa Saincteté, de toutes les Commanderies qui en dépendoient situées en Espagne, aux Royaumes de Naples & de Sicile, au Duché de Milan & & dans toutes les Souuerainetez & Republiques d'Italie; & au mois d'Auril 1573. tous les Cheualiers de ces deux Ordres furent conuoqués en la ville de Nice ou le Duc en fut reconnu Grand Maistre & reçeut en cette qualité le serment d'eux, & leur donna deux Maisons, l'vne à Nice & l'autre à Turin. S. A. R. dans les actes qui concernent les affaires de cete Religion, outre ses Titres ordinaires, prend celuy cy, *Totius Religionis & militiæ Sanctorum Mauritij & Lazari, Betleem, Nazareth, Hierosolimitan. ordinis sancti Augustini, Conuentuum Hospitalium, domorum, præceptoriarum, atque piorum locorum omnium citra & vltra Mare, cis & trans alpes, per vniuersum orbem, Humilis & Generalis magnus Magister.* Monsieur le President Busquet Gentilhomme Piemontois, homme d'vn grand Esprit, Chancelier de ces deux Ordres en à entrepris l'Histoire, laquelle nous en aprendra beaucoup de belles choses, soit pour l'Origine, soit pour le progrés, soit pour les autres auantages.

DES

DES PRINCIPALES DIGNITE'S & Offices de Sauoye & de Piemont.

CHAPITRE XIV.

NOVS auons quatre ſortes de charges dans les Eſtats de S. A. R. les Militaires, celles de la Cour, de la Iuſtice, & des Finances. Entre les Militaires, celle de Mareſchal de Sauoye eſtoit autrefois la premiere, parce qu'il eſtoit Lieutenant general du Prince en ſes Armées, & Maiſtre de la Gendarmerie, auec vn pouuoir fort abſolu ſur les Gens de guerre. Ie ne ſçay pas le temps de ſon Inſtitution, les Hiſtoriens de Sauoye n'ayans pas eû la curioſité de le remarquer; & ne ſe treuuant rien dans les Archiues de Sauoye & de Piemont, qui en puiſſe donner de l'éclairciſſement. Nous pouuons ſeulement aſſeurer, que cette dignité n'a commencé de paroiſtre que ſous le Comte Verd; & que les premiers qui en furent pourueus, furent Eſtienne Baſtard de la Baulme, Cheualier, Seigneur de ſainct Denys & de Chauanes, de la Maiſon des Comtes de Montreuel, & Gaſpard Seigneur de Montmayeur. Le premier portoit déſ-ja cette qualité l'an 1353. & tous deux en firent la fonction en l'armée de ce Prince, à la leuée du Siege d'Aſt, contre Galeas Seigneur de Milan. Mais ce n'eſtoit alors qu'vne ſimple commiſſion que le Prince donnoit aux principaux de ſes Capitaines. En effet Eſtienne de la Baume, ny Gaſpard de Montmayeur ne retinrent pas cette qualité, ainſi que nous l'apprenons de pluſieurs Tiltres, où ils ſont nommés. Cette charge donc ne fut rendue perpetuelle, que ſous le Duc Amé VIII. qui en regla la fonction & le pouuoir par le Statut de l'an 1430. encore faut-il obſeruer, qu'il n'y auoit iamais qu'vn ou deux Mareſchaux en Sauoye: En voicy le Catalogue vn peu plus exact que celuy qu'a donné le Senateur Chieſa à la fin de ſon Hiſtoire de Piemont.

Parad. hiſt. de Sauoye.

Mareſchaux de Sauoye.

Boniface de Chalant, Cheualier Seigneur de Fenis & de Varey, 1397. & 1418.
Iean du Vernay, Seigneur de la Rochette en Chablais, & du Cheſne au Pays de Vaud, 1397.
Gaſpard, Seigneur de Montmayeur, 1424. & 1430.
Manfroy de Saluces, Cheualier Seigneur de Mulazzan, & de Greſy, 1435.
Iean Baſtard d'Armagnac, Seigneur de Gourdon, 1451.
Louys de Sauoye, Seigneur de Raconis, 1454.
Iacques premier Comte de Montmayeur, 1455.
Iean de Seyſſel, Seigneur de Barjat & de la Rochetre, creé le 19. de May 1460.
De cettuy-cy Louys Chieſa en fait trois; le premier qu'il appelle Iean de Barjat; le deuxiéme, le Seigneur de la Rochette; & le troiſiéme Iean de Seyſſel, qui n'eſt qu'vne meſme perſonne.
François Comte de Grueres, 1465. 1468.
Claude de Seyſſel, Seigneur d'Aix, 1480.
Claude de Sauoye, Seigneur de Raconis, 1482.
Antelme, Seigneur de Miolans, 1482. 1485.
Hugues de la Palu, Comte de Varax, 1492.
Louys Baron de Miolans, Comte de Montmayeur, 1504. & 1505.

René, Comte de Chalant & de Valangin, 1530. & 1560. c'est apres la mort de celuy-cy, que la charge de Mareschal de Sauoye fut supprimée par le Duc Emanuel-Philibert, parce qu'elle donnoit trop d'authorité.

Depuis ont esté creés des Colonels generaux de l'Infanterie, & de la Cauallerie; des grands Maistres de l'Artillerie; Colonels des Suisses, Generaux des Galeres, Lieutenans generaux d'armée, Veadours generaux & Mareschaux de Camp.

Quant aux charges de la Cour; il y a grands Maistres d'Hostel, grands Escuyers, grands Chambellans, Capitaines des Gardes, grands Veneurs, grands Aumosniers, grands Fauconniers & autres.

Touchant la Iustice, nous auons plusieurs Corps Souuerains en Sauoye & en Piemont, à Chambery, à Turin, & à Nice; car comme les Estats de S. A. R. sont partie deçà, & partie delà les Monts, il a esté necessaire pour la commodité de ses Sujets d'y en establir.

Le Chef de tous ces Corps, est le Chancelier, comme representant la Personne du Souuerain. Cette charge n'a pas tousiours eû vn si grand éclat, parce qu'en son origine le Chancelier n'estoit que comme premier Secretaire du Prince, deputé pour receuoir les Requestes des Sujets, & pour signer & sceller toutes les Expeditions & les Commandemens du Souuerain. Depuis cette dignité a crû en authorité, & a tenu comme, elle tient encore auiourd'huy, le premier rang parmy les dignitez de la Iustice, & precede les Cheualiers de l'Annonciade. C'est l'œil du Prince, par lequel il regarde la face de son Estat; c'est son oreille, par laquelle il entend les plaintes de ses Sujets; c'est sa langue qui declare sa volonté, & prononce les Oracles de ses Edits. Aussi cette charge n'a iamais esté remplie que par des Personnages signalés, illustres en naissance, en doctrine & en probité, comme on le pourra mieux iuger par le Catalogue que i'en ay dressé apres Louys Chiesa.

Chanceliers de Sauoye.

Richard, Chancelier du Comte Humbert III. l'an 1150.
Pierre Morros, de Chambery 1323.
Iean de Meyria, 1323. & 1330.
Iean de Rauays, 1344.
George du Solier, d'Yvrée, 1346. 1348.
Iacques Bruyse, 1348.
Guichard Tauel, 1350.
Girard d'Estrés, Cheualier, Seigneur de Banains, 1366.
Iean de Conflens, Seigneur de Cornillon; il fut institué par Bonne de Bourbon Comtesse de Sauoye aprés le decés de Girard d'Estrés, par Lettres dattées à Nions au Pays de Vaud le 28. de Nouembre 1391. confirmées par le Comte Amé VIII. par Patentes données à Bourg le 13. d'Octobre 1396.
Hugues de Lucinge, 1399.
Antoine de Chalant puis Cardinal, 1402. 1404.
Guillaume de Chalant Euesque de Lausanne, 1407.
Guillaume Marchand, 1409.
Guichard Marchand, 1413.
Iean de Beaufort, 1418. 1424.
Pierre Marchand, 1440. & 1444.
Iacques de la Tour, du Montdeuis, 1452.
Iacques des Comtes de Valpergue & de Mazin, 1455. 1456.

Guillaume

Guillaume de Scandillan, de Vercel, 1458.
Antoine des Marquis de Romagnan Comte de Polenzo, Eueſque de Montdeuis, 1460.
Iean de Compeys Abbé de Six & de Cheſiry, Eueſque de Turin, 1463. 1467.
Iean Michel Eueſque de Lauſanne, 1467.
Humbert Chevrier, 1469. & 1472.
Iean Cloppet, 1482. 1483.
Pierre de S. Michel, 1483.
Antoine de Champion, Eueſque de Montdeuis, 1485.
Amé de Romagnan, Abbé de ſainct Soluteur de Turin, Eueſque de Montdeuis, 1500.
Gabriel Villany de Laudes, 1524. 1525.
Ieroſme de Agaciis, de Vercel, 1532. & 1535.
Iean-Thomas de Languſque Comte de Stroppiana, de Vercel, 1560. & 1570.
Octauian de Cacheran Seigneur d'Oſaſque, Comte de la Roque d'Arazze, 1570.
Louys Millet Baron de Fauerges, 1580.
Dominique Belly Seigneur de Grinſana Comte de Bonuicino, d'Albe, 1599.
François Prouana de Carignan, Comte de Colegno, 1603.
Iean-Iacques Piſcina Comte de la Coſte, de Saluces, 1624. & 1651.
Charles-Philippes Morozzo du Montdeuis, Comte de Morozzo & de la Roche de Baſile, des Marquis de Ceue, 1652. 1658. Perſonnage éminent en doctrine & en integrité.

Auant qu'il y eût des Senats ou des Parlements en Sauoye & en Piemont, nos Princes prenoient connoiſſance des principaux differents de leurs Sujets, & les regloient & decidoient eux-meſmes, de l'aduis des principaux Perſonnages qui eſtoient aupres d'eux. Le Comte Verd fut le premier, qui pour ſe décharger de ce ſoin, crea vn Conſeil pour rendre la Iuſtice, qu'il compoſa de vingt-trois Perſonnes, huit Eccleſiaſtiques, huict Gentils-hommes & ſept Iuriſconſultes, auſquels il donna pouuoir de iuger toutes ſortes de Procés Ciuils & Criminels; & en matiere Feodale trois ou deux d'entr'eux, tant pour ce qui concernoit les particuliers, que pour & contre le Prince; ſoit que les Conſeillers fuſſent reſidens prés de ſa Perſonne, ſoit qu'ils demeuraſſent ailleurs, auec meſme authorité que ſi tous auoient iugé enſemble. Les Patentes de l'eſtabliſſement de ce Conſeil ſont dattées à Pontdeveſle le 27. de Iuillet 1355. Les Conſeillers qui le compoſoient furent, Iean Archeueſque de Tarentaiſe, Amé Eueſque de Maurienne, Iacques Eueſque d'Yvrée, Nicolas Eueſque d'Aouſte, Rodolphe Abbé de S. Michel de la Cluſe, Guillaume Prieur de Belley & de S. Ours en la Val-d'Aouſte, Guillaume Commandeur de S. Antoine de Chambery, Galois de la Baume Seigneur de Valeſin, Iean Seigneur de la Chambre, Hugues Seigneur de Grandmont, Iean Seigneur de ſainct Amour, Guillaume de la Baume, Humbert de Villette Seigneur de Chevron, Louys de Riuoire Seigneur de Domeſſin, Humbert de Corgenon Seigneur de Meillonnas, Pierre de Montgelas, Iean de Rauais Docteur és Loix, Seigneur de ſainct Mauris, Hugues Bernard Profeſſeur en Droit Ciuil & Canon, Iean Meſtral Chanoine de Geneue, Girard d'Eſtrés Docteur és Droicts, Guillaume de Chaſtillon licentié és Loix, Pierre du Pont, & Iacques Morand Iuriſconſultes.

Titr. de la Chambr des Comptes de Sauoye.

Tout ce qui ſe faiſoit par ces Conſeillers, eſtoit ſans appel, parce qu'ils compoſoient le Conſeil du Prince; & à meſure qu'il en mouroit quelqu'vn

d'entr'eux, le Souuerain en substituoit d'autres; Cét Establissement dura iusques à Amé VIII. Duc de Sauoye, qui ayant fait plusieurs Ordonnances & Loix l'an 1430. pour le repos de ses Sujets, voulut donner vne nouuelle face à sa Iustice, & crea vn Conseil resident prés de sa personne, dont il declara le Chancelier chef, & y appella deux sortes de Personnes; sçauoir des Collateraux & des Conseillers: Les Collateraux estoient Iurisconsultes, & les Conseillers Gentils-hommes. Ce mesme Prince crea encore vn Conseil resident à Chambery, composé d'vn President, de Collateraux, & de Conseillers, qui auoient tous mesme authorité & pouuoir, connoissoient des matieres importantes, & iugeoient les Appellations des Iuges-Majes, Baillifs & autres Iuges subalternes.

Depuis le Duc Louys, ayant resolu de demeurer en Piemont, par ses Patentes du 15. Mars 1459. establit vn Conseil à Turin pour les affaires de delà les Monts, à la forme de celuy de Chambery, auquel il donna le pouuoir de iuger souuerainement; Et le Duc Charles le Bon adiousta à ces deux Conseils, trois Senateurs & vn President, auec vn Aduocat Fiscal, vn Aduocat des Pauures, & vn Iuge Criminel appellé Capitaine de Iustice; puis vn homme d'Eglise & vn homme d'Espée, qui siegeroient apres le President; & dés là ce Corps de Iustice fut appellé Senat, auquel la Ville d'Ast ressortit: Car, quoy que Maximilian Sforce Duc de Milan eût estably vn Senat en la Ville d'Ast l'an 1512. auec vn President & quatre Senateurs, pour descharger ses Sujets du Comté d'Ast d'aller plaider à Milan, & qu'apres que cette Seigneurie fut venuë entre les mains des Ducs de Sauoye, le Senat y eût esté continué; neantmoins il fut depuis vny à celuy de Piemont, d'où l'on tire les Officiers qui y doiuent administrer la Iustice.

La restitution ayant esté faite au Duc Emanuel-Philibert, de ses Estats par le traité de Paix de l'an 1559. René Comte de Chalant Mareschal & Gouuerneur de Sauoye, en suite du pouuoir qu'il auoit de ce Prince, restablit le 12. d'Aoust de la mesme année, la Iustice Souueraine de Chambery, sous le nom de Senat de Sauoye, qu'il composa d'vn President, de six Senateurs, d'vn Aduocat, & d'vn Procureur general, de deux Greffiers, & de deux Secretaires, pour iuger en dernier ressort & Souuerainement de toutes causes & matieres d'Appel, & autres dont les Cours Souueraines ont accoustumé de connoistre. Depuis le nombre des Presidens & des Senateurs a esté augmenté, tant au Senat de Chambery qu'en celuy de Turin; car à Chambery il y a quatre Presidens & quinze Senateurs, sans compter l'Abbé de Hautecombe, qui est Senateur nay. A Turin il y a quatre Presidens, deux Cheualiers, dix-huict Senateurs, outre les Aduocats & Procureurs generaux, Greffiers & Huissiers. Quant au Senat de Nice il est d'institution moderne, parce que c'est le Duc Charles-Emanuel qui le crea, & le composa de deux Presidents, six Senateurs & autres Officiers, tous Personnages si excellents, & qui rendent la Iustice auec tant de probité & d'exemple, que ces trois Corps ne cedent ny en majesté, ny en reputation, ny en integrité à pas vn des Senats d'Italie, ny à la Rote de Rome, ny aux Parlemens des autres Estats Souuerains. Quoy qu'vn Grand Personnage du Siecle passé ayt fait vn iugement contraire de l'esprit des Sauoysiens, dont il n'a pas connû la portée.

Iul. Cæs. Scalig. contra Cardan. exer. 203.

Reste à parler des Offices de Finance, sçauoir des Chambres des Comptes de Sauoye & de Piemont, qui sont aussi des Corps Souuerains. L'origine de celle de Chambery est fort ancienne, puis que le Comte Verd l'a instituée par Patentes du 7. Feurier 1351. Pierre de Montgelas, & Guillaume de Bons en furent les premiers Officiers. Par le Statut du Duc Amé VIII. de l'an mil quatre cents trente deux il y auoit dé-ja vn President, trois Maistres des Comptes,

dix

dix Greffiers & deux Clauaires. Le Duc Charles le Bon tenant les Estats à Moustiers en Tarentaise, par Edit du 19. de Septembre 1522. fit de nouueaux Statuts pour cette Chambre, en laquelle il n'y auoit alors que cinq Maistres des Comptes; sçauoir Pierre de Lambert President, Iean de Buttet, Iean Vuillet, Sibuet Alardet, & Iean de Lambert; mais ce nombre s'est augmenté par diuerses creations d'Officiers, y ayant auiourd'huy trois Presidens de longue Robbe, trois Presidens de Finances, deux Cheualiers, seize Maistres des Comptes, vn Tresorier general, deux Greffiers, deux Clauaires, vn Controlleur & autres Officiers subalternes. Le Duc Emanuel-Philibert declara ce Corps de Iustice Souuerain & independant du Senat de Chambery, par Edit donné à Mondeuis le 6. d'Octobre 1560. Cette Chambre celebre par ses beaux reglemens, comme plus ancienne d'institution, precede celle de Piemont establie à Turin, puis que c'est le Duc Emanuel-Philibert qui la crea: Elle est composée de quatre Presidens, deux Cheualiers, de vingt-quatre Maistres des Comptes, quatre Aduocats Patrimoniaux, cinq Procureurs Patrimoniaux, Greffiers, Clauaires, Maistres des Monnoyes, Huissiers & autres Officiers subalternes.

Outre cette Chambre, il y a vn Conseil de Finances composé d'vn Sur-intendant, (qui est, ou Cheualier de l'Ordre, ou de quelque autre dignité releuée) du premier President du Senat, de celuy de la Chambre des Comptes, de deux Generaux des Finances, de deux Presidens de Finances, d'vn Controlleur & d'vn Secretaire. Ce Conseil ne se conuoque que par l'authorité du Sur-intendant qui y preside, & fait rapport des volontés du Prince.



DES ARMES, SEAVX, TENANS, Cimier, Cry, Deuise & Monnoyes de la Royale Maison de Sauoye.

CHAPITRE XV.

LEs rares qualités que les Naturalistes ont remarquées en l'Aigle, luy ont donné le premier rang entre les Oyseaux, comme au Lyon entre les Animaux terrestres, & au Daufin entre les Poissons; c'est pourquoy l'Aigle a tousiours serui de Symbole à la Majesté Royale, & à la Puissance Souueraine; Aussi les Payens l'assignoient à Iuppiter; les Lacedemoniens & les Medes s'en seruoient pour designer le caractere de la Royauté; & chez les Egyptiens la Statuë du Roy Apis auoit vn Aigle sur le dos. Les Gouuerneurs du Royaume de la Chine, pour marque de l'authorité & du commandement en portent vn sur leurs habits; mais entre tous les Peuples, il n'en est point qui ayt eû plus d'estime pour l'Aigle que les Romains; car apres le grand Marius ils arborerent l'Aigle en leurs Enseignes, & en firent les Armes de leur Empire. Il est vray que Constantin le Grand ayant estably son Siege Imperial à Bysance (laquelle à cause de cela fut appellée Constantinople) prit l'Aigle à deux testes, pour designer les deux Empires, celuy d'Orient & celuy d'Occident, & à son exemple & de ses Successeurs, Charlemagne Empereur & Roy de France portoit d'azur à vn Aigle à deux testes d'or, Diademé, Langué & armé de gueulles; ce qui fut pratiqué par ses Descendans iusques à ce que ceux de la Maison de Saxe ayans esté appellés à l'Empire changerent l'email de ces Armes, & porterent d'or à l'Aigle de sable. Nos Princes yssus de cette Auguste Famille, prirent aussi

l'Aigle en leurs Armes, auec le mesme Blason ; ce que nous apprenons de leurs Seaux. Car, quoy que suiuant la coustume pratiquée par les Roys, & par les Princes Souuerains, ceux de cette Royale Maison n'eussent du commencement autre chose dans leurs anciens Seaux, qu'vn Homme à cheual, armé de toutes pieces auec sa Cotte d'Armes, l'Espée nuë en la main droite, & le Bouclier en la gauche : Neantmoins au reuers du Seau, que l'on appelloit *Secretum*, qui seruoit de contre-sel ou de cachet, il y auoit vn Aigle, dont nous donnerons plusieurs Exemples.

Le plus ancien Seau que i'aye rencontré est d'Humbert II I. lequel pend à vn Tiltre de l'Abbaye de sainct Maurice en Chablais de l'an 1150. où il est representé à Cheual l'Espée nuë en vne main, & le Bouclier en l'autre, auec ces paroles à l'entour, SIG. HVMBERTI COMITIS, & sans aucun Contresel en cette forme :



Le Seau de Thomas I. du nom en vne Charte de l'Eglise de S Iean de Maurienne, de l'an 1189. est aussi d'vn Homme à Cheual, armé de toutes pieces, qui tient vne Banniere en la main droite, & vn Bouclier en la gauche, dont il se couure le visage, auec ces paroles, HVMBERTVS MORIANENSIS COMES, ET MARCHIO.



Ce

Ce meſme Prince, en vne Conceſſion qu'il fit l'an 1206. à Boſon Vicomte d'Aouſte, eſt auſſi armé de toutes pieces, ſon Bouclier en la main gauche, ſur lequel il y a vn Aigle, & en la main droite il a vn Eſtendard ou Banniere, ſur lequel eſt auſſi vn Aigle, au Contre-ſeel il y a encore vn petit Aigle.



En la Donation faite par ce Prince, à l'Hoſtel-Dieu du Mont-cenys de l'an 1221. ſon Seau eſt ſimple, & n'a qu'vn Aigle ſur vn Eſcuſſon, & autour ces mots, SIGILLVM TH. COMITIS SAB. ſans aucun reuers.



En vn Tiltre de l'Abbaye d'Abondance en Chablais, de l'an 1239. le Seau d'Amé IV. Comte de Sauoye, eſt d'vn Homme à Cheual l'Eſpée nuë à la

main, & vn Bouclier à la gauche, auec ces mots, S. AMEDEI COMITIS SABAVDIÆ.



Lors que ce Prince remit les Seigneuries de Monteys & de sainct Maurice en Chablais, à Marguerite de Sauoye sa Sœur Comtesse de Kibourg, par deux Tiltres de l'an 1239. Il est representé à Cheual de mesme façon auec ces mots, SIGILLVM AMEDEI COMITIS SAB. ET MARCH. ITALIÆ. Et au Contre-seel il y a vn Aigle à deux testes, auec ces paroles, SECRETVM COMITIS SABAVDIÆ.



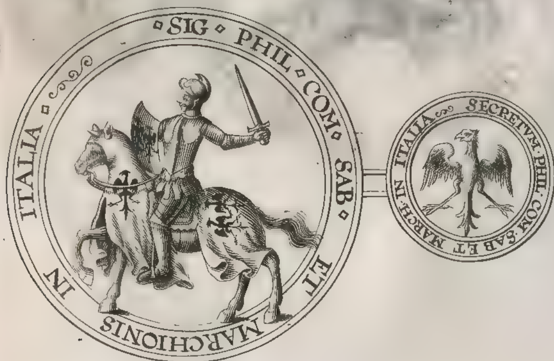


Au Seau de ce Prince, qui pend à vn Traité qu'il fit l'an 1248. auec Amé Euesque de Maurienne son Frere; il est representé aussi à Cheual armé de toutes pieces; mais au lieu d'vn Casque il a vne espece de Couronne faite en cercle, auec vne Fleur de Lys au milieu; & au Contre-seel il n'y a qu'vn simple Escusson en lozange, chargé d'vn Aigle. Pierre Comte de Sauoye en l'acte de l'Hommage que luy fit Rodolphe Comte de Geneue l'an 1263. a vn Seau d'vn Homme à Cheual armé de toutes pieces, le Casque & le Bouclier chargés

chargés d'vn Aigle; & ces Tiltres ainſi. S. PETRI COMITIS SABAVD. MARCHION. IN ITALIA; au Contre-ſel il n'y a qu'vn Aigle.



Philippes de Sauoye, auant que d'eſtre Comte de Sauoye, portoit en ſes Seaux vn Aigle ſimple, auec ces mots, SIGIL. PHIL. DE SABAVDIA, & apres qu'il fut paruenu au Comté de Sauoye, il prit le meſme Seau que ſes Predeceſſeurs, c'eſt à dire d'vn Homme à Cheual armé, l'Eſpée nuë en vne main, & le Bouclier en l'autre, chargé d'vn Aigle; c'eſt ainſi qu'on le void en diuers Tiltres de la Chartreuſe de Portes en Bugey, du Monaſtere de Nantua de l'an mil deux cens ſoixante-huit, au Teſtament d'Alix Comteſſe de Bourgogne ſon Eſpouſe de l'an 1278. & en vn Tiltre d'Abondance de l'an 1284. où ſon Bouclier & les Caparaſſons de ſon Cheual ſont parſemés d'Aigles auec ces mots autour. SIG. PHIL. COM. SAB. ET MARCHIONIS IN ITALIA, au Contre-ſel il y a vn Aigle auec ces paroles, SECRETVM PHIL. COM. SAB. ET MARCH. IN ITALIA.



Or quoy que les Comtes de Sauoye ayent porté l'Aigle en leurs Armes iuſques à Amé le Grand ; toutesfois les Puiſnés de cette Royale Maiſon ne portoient que le Lyon par difference ; c'eſt ainſi qu'eſt le Seau d'Aymon de Sauoye Seigneur de Chillon, en vn Traité qu'il fit auec Landry Eueſque de Syon l'an 1233. où il n'y a qu'vn Lyon, & autour, SIGILLVM AIMONIS DE SABAVDIA.



Sigilla Comit. Flandr. Oiluer. Vrediј.

Thomas de Sauoye Comte de Flandres & de Piemont, au Seau de la conceſſion des Priuileges des Habitans de Cauours de l'an 1243. n'auoit autre choſe ſur ſon Bouclier qu'vn Lyon ; & c'eſt ainſi qu'il en vſoit apres auoir épousé l'Heritiere du Comté de Flandres. Et quand il faiſoit quelque choſe en qualité de Comte de Flandres, il mettoit ces Tiltres, SIGILLVM THOMÆ COMITIS FLANDRIÆ ET HANNONIÆ; & au Contre-ſel vn Homme à Cheual, auec ces paroles, SECRETVM COMITIS. Et quand il n'agiſſoit que comme particulier, il y auoit autour de ſon Seau où il eſt à Cheual, SIGILLVM THOME DE SABAVDIA COMITIS ; & au reuers vn Lyon ſur vn Eſcuſſon mis en loſange, & autour SECRETVM MEVM ; neantmoins en des Monnoyes de ce Prince il portoit la Croix.



Pierre de Sauoye Comte de Romont portoit auſſi le Lyon, auant que d'eſtre Comte de Sauoye, comme il ſe void en pluſieurs Seaux de luy, des années mil deux cens ſoixante, & mil deux cens ſoixante-vn, qui ſont aux Archiues du Monaſtere de Nantua, en cette forme.



Le Comte Amé le Grand auant que d'eſtre marié auec Sybille de Baugé, ne portoit que le Lyon; cela ſe void en vn Tiltre de l'an 1272. du Threſor de Ville-franche en Beaujolois, par lequel ce Prince donne quelques aſſeurances à Louys Sire de Beaujeu, pour le payement du reſte de la dot d'Eleonor de Sauoye ſa Femme. La meſme choſe ſe treuue au Tiltre de l'affranchiſſement des Habitans du Pont de Veſle de l'an 1280.



Mais ſe voyant deſtiné à ſucceder au Comté de Sauoye, il prit l'Aigle; elle eſt en ſon Seau au Traité qu'il fit auec Louys de Sauoye Baron de Vaud ſon Frere l'an 1283. & celuy de Louys eſt pareil, ſi ce n'eſt que l'Aigle eſt chargé ſur l'eſtomach d'vn lambel de cinq pendans pour briſure.





Or, quoy que l'Aigle, ainsi que nous venons de preuuer, fut l'ancienne armoirie de la Maison de Sauoye; toutes fois Amé le Grand estant Comte de Sauoye, la quitta pour prendre la Croix; dont il est difficile de rendre raison: Car, bien que la pluspart de nos Historiens & tous les Estrangers aussi, ayent publié pour vne verité constante, que ce Prince fit ce changement en memoire du secours & des assistances qu'il rendit aux Cheualiers de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem, à la conqueste de l'Isle de Rhodes; si est ce pourtant que i'ay bien de la peine à me ranger de cette opinion, parce que ce Prince portoit de-ja la Croix, l'an 1293. & l'an 1296. qui est long-temps deuant la conqueste de Rhodes: Outre que Thomas de Sauoye II. du nom Comte de Piemont son Pere, auoit aussi la Croix en ses armes, ainsi qu'il se void à sa sepulture en l'Eglise Cathedrale d'Aouste. Que si l'on veut dire pour sauuer cette objection qu'Amé le Grand ayant fait dresser cette sepulture à son Pere; le Sculpteur pourroit bien auoir donné au Pere l'Armoirie du Fils, la responce est aysée, parce que Thomas de Sauoye III. du nom Comte de Piemont Frere aisné d'Amé, auoit la mesme Armoirie, ainsi que nous l'apprenons d'vn Titre de l'an 1278. ou son seau est d'vne simple Croix: D'ailleurs Pierre de Sauoye Comte de Romont la portoit aussi, comme il se void en vn seau d'Agnes de Foucigny sa Femme, & apres luy Philippes Comte de Sauoye en vn compromis de l'an 1281. fait entre luy & Geoffroy Euesque de Turin. En fin, en la magnifique sepulture de Beatrix de Sauoye Comtesse de Prouence en l'Eglise des Eschelles en Sauoye, la Croix estoit aux escussons d'Amé III. & d'Amé IV. de Pierre Comte de Sauoye & de Philipes de Sauoye lors Archeuesque de Lyon; Ainsi il est force d'auoüer, que tout ce que les Historiens ont raconté d'Amé le Grand & de cette Croix de Rhodes, souffre bien de la contradiction, & tient vn peu de la fable.

Mais la difficulté est d'expliquer, pourquoy l'Aigle fut changé en la Croix, Pingon en donne deux opinions, l'vne que Thomas II. du nom Comte de Piemont, Pere d'Amé le Grand, y fut obligé par vn Traitté qu'il fit auec les Astesans, pour marque perpetuelle de l'Alliance, & de la Paix qu'il auoit faite auec eux l'an 1257. ce qu'vn Auteur Contemporain auoit de-ja asseuré, & l'autre que les Comtes de Piemont & de Turin ayans succedé aux Roys de Lombardie, auoient pris la Croix en leurs Armoiries, qui estoit celle des Roys Lombards, laquelle plusieurs Villes de Piemont ont tousiours gardée. Or comme cette derniere opinion est éloignée de vray semblance, à cause que nous n'auons point de preuue que l'Armoirie des Roys de Lombardie fut la Croix, aussi ne voudrois-je pas consentir à la premiere, parce qu'il n'y a point d'apparence que Thomas II. Comte de Maurienne, de Flandres & de Piemont, l'vn des Vaillans & genereux Princes de son Siecle, apres auoir esté contraint par la perte d'vne Bataille, & par l'ennuy d'vne longue prison, de faire vn traitté desauantageux auec les Astesans, eut eü l'Ame si basse que de porter encore leurs Armes comme vne marque ignominieuse de la victoire que ses Ennemys auoient obtenue sur luy, ioint que nous voyons que d'autres Princes de Sauoye portoient auparauant la mesme Armoirie.

Hist. Sab. M.S.l.10.

Anton. Ast. l. lib. de Variet. Fortunæ.

L'Ancienne Chronique de Sauoye Manuscripte Françoise & Latine, Champier, Carra, Curtil, Simler & Henninges, ont escrit que le premier des Comtes de Sauoye qui prit la Croix en ses armes, fut Amé III. sur ce qu'ayant fait voyage en Palestine, fait leuer le Siege d'Acre & secouru les Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem. Il fut prié par eux en memoire d'vne action si remarquable, de prendre les Armes de Rhodes, qui est de gueules à la Croix d'argent: Mais cette narration est aussi fabuleuse que celle

que

que nos autres Historiens ont faite d'Amé le Grand. La raison est que ce Siege d'Acre ne fut de long-temps aprés, & les Cheualiers de S.Iean de Ierusalem qui s'appelloient alors Hospitaliers, ne possedoient pas encore l'Isle de Rhodes. Guillaume Paradin qui a reietté cette opinion, n'a pas laissé neantmoins, aprés auoir donné l'Aigle à tous les precedens Comtes de Sauoye, d'attribuer la Croix à ce mesme Amé III. ce qu'il a continué en la personne de tous ses descendans, bien que presque tous, iusques à Amé le Grand ayent eû l'Aigle en leurs Seaux. Hist. de Sau.l. 2. chap.42. & 115.

Le P. Monod s'est treuué perplex à se resoudre sur cette difficulté, & à la fin il a crû, que Thomas II. auoit pris la Croix en ses Armes, comme Comte de Piemont, parce que les Armes de Piemont sont vne Croix. Mais puis que des Princes de la Maison de Sauoye l'ont portée, qui n'estoient pas Comtes de Piemont, cette opinion n'est pas receuable. En ses mem.M.S.

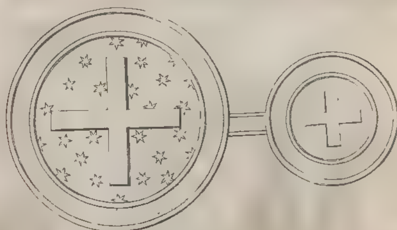
Pour moy, s'il m'estoit permis de porter mon iugement, ou plustost ma coniecture sur vne chose si obscure & si ancienne, ie me persuaderois volontiers qu'Amé III. Comte de Sauoye, qui fit le voyage de la Palestine, en vne fameuse Croysade l'an 1147. ayt voulu garder la Croix pour ses Armes, tant pour la veneration qu'il auoit à cét illustre caractere de nostre Redemption, que pour marque de cette expedition Militaire. Et comme les Armes en ces Siecles-là n'estoient pas hereditaires, les Comtes de Sauoye portoient tantost l'Aigle, tantost la Croix, iusques à Amé le Grand qui la rendit fixe en sa Famille. I'ay veu plusieurs Seaux de luy, où l'on void la Croix; le plus ancien pend à vn Traité de Paix faite entre ce Prince & Humbert Daufin de Viennois de l'an 1293. où d'vn costé il est representé à Cheual la Croix sur son Bouclier; & au reuers au Contre-sel il y a deux Lyons qui luittent sous vn Palmier, en cette façon; pour signifier peut-estre, que ces deux Princes auoient combattu pour la victoire.





En

En vn Tiltre du Monaſtere d'Abondance en Chablais de l'an 1296. il n'y a qu'vne ſimple Croix, l'Eſcu ſemé d'Eſtoilles ; & au reuers vne plus petite Croix en cette façon.



Par vn autre Tiltre de l'an 1310. ſon Seau n'eſt auſſi que d'vne Croix, & ſans autre ornement, auec ces mots autour, S. DOMINI A. COMITIS SABAVDIÆ.



En des Infeudations, Patentes & autres Actes de conſequence, ce Prince auoit ſon grand Seau, où il eſt repreſenté à Cheual l'Eſpée nuë en la main droite, & le Bouclier en la gauche chargé d'vne Croix, ſon Cheual bardé & caparaſſonné & ſurſemé de Croix; c'eſt ainſi que l'on void de ſes Seaux à Seillon, en la Chartreuſe de Montmerle, & à Nantua, auec ces paroles, SIGIL. AMEDEI COMITIS SABAVDIÆ ET MARCHION. IN ITALIA; au Contre-ſeel il n'y a qu'vne petite Croix ſur cire rouge, ayant aux deux extremités du milieu vn Muffle de Lyon, & à celles d'en haut & d'en bas deux Tierces-feuilles, & autour, SIGILLVM AMED. COMITIS SABAVDIÆ.

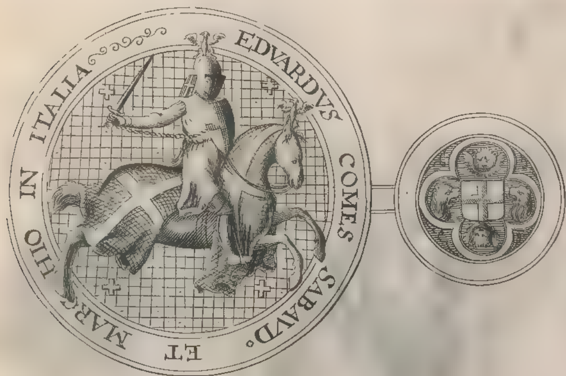


Edouard

Edoüard de Sauoye Fils du grand Amé n'eſtant que Seigneur de Baugé & de Coligny, auoit vn Seau à Cheual comme celuy de ſon Pere, la Croix ſur le Bouclier & ſur les Caparaſſons du Cheual, & autour, EDVARDVS DE SABAVDIA DOM. BAVG. ET COLON. & le Contre-ſcel fait de cette façon.



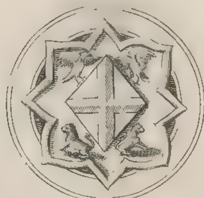
Ce Prince eſtant Comte de Sauoye, vſa touſiours du grand Seau à Cheual, auec cette difference ſeulement, qu'il y auoit vn Aigle ſur ſon Tymbre, & vn autre ſur la teſte de ſon Cheual; & aux quatre coins du Seau il y a vne Croiſette, & autour, EDVARDVS COMES SABAVD. ET MARCHIO IN ITALIA. Quant au Contre-ſeel, il eſt different du precedent, ayant au haut & au bas de la Croix vn Muffle de Lyon aiſlé, & aux deux coſtés deux Teſtes de Lyon arrachées.



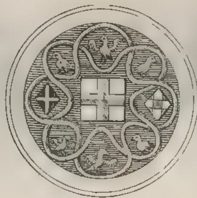
Aymon Comte de Sauoye, auoit deux ſortes de Seaux ; le Grand, qui eſtoit à Cheual comme les precedens, la Croix ſur le Bouclier & ſur les Caparaſſons du Cheual, auec ces mots, SIGIL. AIMONIS COMITIS SABAVDIÆ ET MARCHIONIS IN ITALIA ; le reuers où le Contre-ſeel eſt en cette forme, ſans Inſcription.



Pour des Actes iudiciels, ou de petite importance, il auoit ce Seau qui ſe void en la Chartreuſe de Meyria, en vne Sauuegarde que ce Prince accorda à ce Monaſtere l'an 1339. il eſt en forme de Lozange, la Croix cimée de deux Aigles, & ſouſtenuë de deux Lyons.



Pendant la Tutelle du Comte Verd, Louys de Sauoye Baron de Vaud, & Amé Comte de Geneue ſes Tuteurs, vſoient de ce Seau.



Et

Et apres qu'il fut Majeur, & Comte de Sauoye, il se seruit de deux Seaux, l'vn Grand, où il est representé armé de toutes pieces l'Espée nuë en vne main, & le Bouclier en l'autre, chargé d'vne Croix, tout le vuide du Seau Diapré, & ses qualités à l'entour; pour le Seau secret ou Contre-seel, il est ainsi. Il se void en la vente de la Seigneurie de Chasteau-neuf, faite à Pierre de Gerbais l'an 1369.

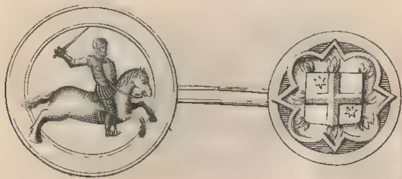




Mais en des Actes de moindre importance, comme de Prouisions, Lettres & Commissions, son Seau estoit petit, & d'vn Aigle tenant la Banniere de Sauoye, auec la Croix, la teste de l'Aigle surmontée d'vn Muffle de Lyon aislé, en forme de Cimier. Ie l'ay ainsi veu en vne Commission que ce Prince donna le 8. de Iuillet 1382. à Antoine de Soliers d'Yvrée, pour le Gouuernement de l'Isle de Tenedos.



Le Comte Rouge auoit aussi son Seau à Cheual, comme les precedens, & le Contre-seel en cette sorte, ie l'ay veu à Meyria, en vne confirmation des Priuileges de cette Maison.



En quoy i'obserue qu'il n'y auoit aucunes Couronnes en tous ces Seaux, ny aux Contre-seels, non pas mesme long-temps apres que la Sauoye eut esté erigée en Duché. Ce qui preuue que l'vsage en est plus moderne, que beaucoup d'Autheurs n'ont écrit. En effet, le Duc Amé I. ne changea point le grand Seau à Cheual, & s'en seruoit aux Actes de consequence, comme en l'erection de la Baronnie de Montreuel en Comté l'an 1427. dont voicy la representation.



En d'autres occasions & affaires, son petit Sceau estoit semé de Croisettes, l'Escu de Sauoye, où estoit la Croix, panchant, tymbré d'vn muffle de Lyon aislé, accosté de deux Lacs d'amour, & autour, SIGILLVM AMEDEI DVCIS SABAVDIÆ.



Les Ducs Louys, Amé le Bien-heureux, & Charles I. en vserent de la mesme façon; & Philibert I. apres eux, n'y ayant autre difference.

Le Duc Philippes auoit aussi son grand Sceau à Cheual, & le petit où l'Escu de Sauoye estoit soustenu par deux Lyons, & Cimé d'vn simple Tymbre aislé.

Le Seau du Duc Philibert le Beau est tout de mesme, sinon qu'il a pour Cimier vn Muffle de Lyon aislé; c'est ainsi qu'vn Autheur moderne l'a representé.

Oliuar. Vredi in Geneal. Comit. Flandr.



Charles III. auoit aussi son Seau en la mesme forme.

Le Duc Emanuel-Philibert, pour renouueller la memoire de son origine de Saxe, changea la face de l'Escu de Sauoye, & écartela ses Armes ainsi. Sçauoir au premier & quatriéme de pourpre, à vn Cheual gay effrayé, & contourné d'argent, qui est de haute Saxe, & fascé d'or & de sable de huit pieces, à la Couronne de sinople perie en bande brochant sur le tout, qui est de la basse Saxe, enté en pointe en forme de triangle d'argent, à trois bouterolles d'espée de gueules, premier & deuxiéme qui est d'Angrie; au deuxiéme quartier d'argent au Lyon de sable, l'Escu semé de Billettes de mesme, qui est du Duché de Chablais; au troisiéme de sable au Lyon d'argent armé & lampassé de gueules, qui est du Duché d'Aouste, & sur le tout de gueules à la Croix pleine d'argent, qui est de Sauoye; ce que ce Prince pratiqua non seulement en ses Seaux, mais encore en ses Monnoyes d'or & d'argent, & le Duc Charles-Emanuel apres luy, en voicy la figure.



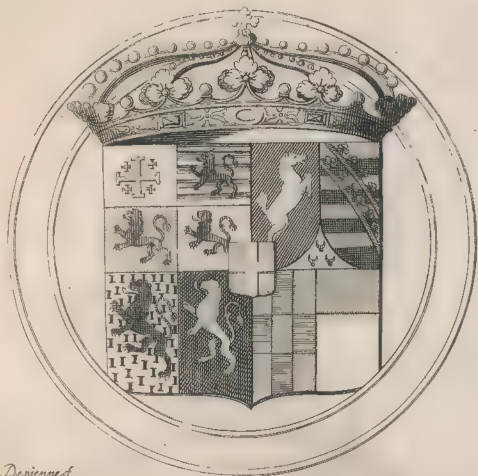
Quelquesfois ces deux Princes ont écartelé leurs Armes, non seulement de Saxe, de Sauoye, de Chablais & d'Aouste, mais encore de Chypre & d'autres Terres & Seigneuries; sçauoir tiercé en Pal, au premier de Saxe la haute, party de Saxe la basse à la pointe d'Angrie; au deuxiéme de Sauoye l'ancien l'Aigle brisé de Saxe la basse; au troisiéme de Chablais, au quatriéme de gueules à vne Croix d'argent chargé d'vn Lambel de trois pendans qui est de Piemont; au cinquiéme écartelé de Ierusalem, de Chypre, d'Armenie & de Lezignen; au sixiéme d'Aouste qui est de sable au Lyon d'argent armé & lampassé de gueules; au septiéme party d'argent & de gueules, à deux Tours de l'vn en l'autre qui est de Suze; au huictiéme d'azur au Lyon d'hermines qui est de Baugé; au neufiéme d'argent à vne Montagne de sable qui est de Vaud; au dixiéme d'argent à vn Aigle de sable essoré sur vne Montagne de mesme en pointe qui est de Nice; à l'onziémepallé d'or & de gueules de six pieces qui est de Foucigny; au douziéme d'azur à six Broyes d'or liées d'argent, au chef d'argent chargé d'vn Lyon yssant de gueules qui est de Gex, & sur le tout de Sauoye, qui est de gueules à la Croix d'argent.



Depienne f

A present S. A. R. suiuant la reduction moderne de l'Escu de Sauoye, faite par le feu Duc Victor-Amé d'heureuse memoire, porte couppé en chef de deux pieces & de quatre en pointe; au premier écartelé de Ierusalem, de Chypre, d'Armenie & de Lezignan; au deuxiéme party de Saxe la haute, & de Saxe la basse, à la pointe d'Angrie, au troisiéme de Chablais, au quatriéme d'Aouste, au cinquiéme de Geneue, au sixiéme de Montferrat, & sur le tout

tout de gueules à la Croix d'argent, qui eſt de Sauoye, en cette forme.

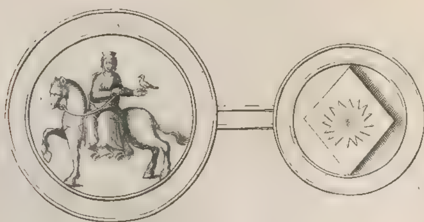


Quant aux Comteſſes & Ducheſſes de Sauoye, i'ay veu pluſieurs de leurs Seaux, où elles eſtoient ſimplement repreſentées aſſiſes à Cheual, vn Oyſeau ſur le poing. Tel eſt le Seau de Beatrix de Geneue, Eſpouſe de Thomas I. du nom, ſans Contre-ſeel.



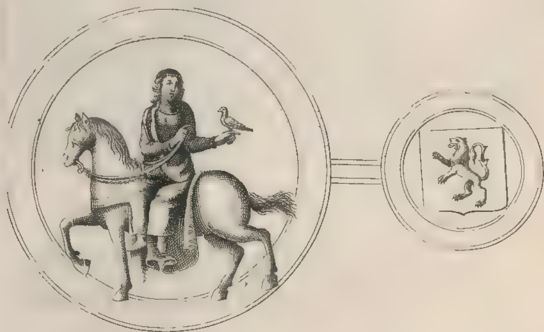
Celuy de Cecile de Baux Comteſſe de Sauoye, qui ſe void en vne Donation qu'elle fit à l'Egliſe de Montjou de l'an 1248. eſt pareil au precedent, ſinon qu'au Contre-ſeel eſt l'Eſcu de Baux en lozange. Mais au Tiltre de l'Hommage fait l'an 1258. à Boniface Comte de Sauoye, par Geoffroy de Miolans Seigneur

Seigneur de ſainct Caſſin, où cette Princeſſe ſe treuue preſente. L'Etoile de Baux eſt partye d'vne Croix de Toloſe.



Sigilla Comit. Flandr. Oliu.Vred.

Ieane de Flandres Comteſſe de Sauoye auoit ainſi le ſien, auec ſon ſecret.



Au Teſtament d'Agnez de Foucigny Comteſſe de Sauoye de l'an 1262. ſon Seau eſt bizarre: car cette Princeſſe eſt figurée debout ſous vn Portique ou Veſtibule d'vn Palais; la teſte couronnée, ſouſtenant de la main droite vn Eſcu de Sauoye où eſt la Croix, & de la gauche vn Eſcu de Foucigny, ſes habits parſemés de Fleurs.



I'ay veu deux Seaux d'Alix de Bourgogne Comteſſe de Sauoye, l'vn à vn Tiltre datté à Salins l'an 1278. où elle eſt à Cheual, auec vne Fleur de Lys en la main droite, en l'autre qui eſt en vn Tiltre de la meſme année du iour de l'Octaue de la ſainct Martin d'hyuer; cette Princeſſe eſt aſſiſe en vn Troſne, dont les brancars ſont deux Dogues; elle tient en la main droite vne Fleur de Lys, & autour il eſt écrit ✠. S. ALIS DEI GRATIA COMITISSÆ PALATINÆ BVRGVNDIÆ; au Contre-ſeel, elle a de plus vn petit Aigle à droit, & vn autre à gauche; & elle tient vn Sceptre, au bout duquel eſt vne Fleur de Lys.







Celuy de Guye de Bourgogne Comteſſe de Piemont, en vn Tiltre du Vendredy apres Careſme-prenant de l'an 1285. dattée au Bourget; par lequel elle promet à Amé Comte de Sauoye ſon Beau-frere, de luy rendre le Chaſteau de la Rochette; eſt d'vne Femme debout, tenant vne Fleur de Lys de la main droite, ayant trois Eſcuſſons de Sauoye d'vn coſté, & de l'autre trois autres Eſcuſſons de Bourgogne, auec cette Inſcription.



I'en ay veu d'Yſabelle de Villehardouin Princeſſe d'Achaye & de la Morée, en pluſieurs Tiltres, faits en ouale & ſans reuers, où elle eſt repreſentée debout, vne Fleur en la main gauche, & deux Eſcuſſons de ſes Armes au deſſus de ſa teſte, & autour du Seau ces paroles, SIGILLVM YSABELLÆ PRINCIPISSÆ ACHAIÆ.



Le Seau de Sybille de Baugé Comteſſe de Sauoye que i'ay, eſtoit de deux façons, en l'vn elle eſt debout vne Roſe en la main droite, le champ du Seau ſemé de Roſes, & ayant à ſes coſtés deux Lyons, & autour ✠ SIGILLVM SIBILLÆ COMITISSÆ SABAVDIÆ, & ſans Contre-ſeel. En l'autre, cette Princeſſe eſt repreſentée auſſi debout, auec la meſme Fleur en la main droite, les deux Lyons & l'Inſcription; Mais il y a vn Contre-ſeel auec la Croix de Sauoye, & quelques ornemens, ainſi que la figure cy-deſſous le monſtre.



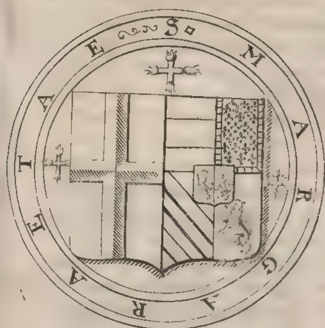


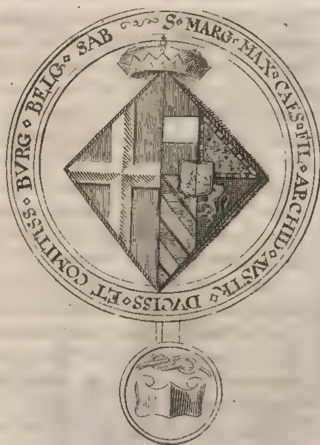
Marie

Marie de Brabant Comteſſe de Sauoye, auoit pour Seau vne Croix accompagnée de quatre Lyons, en cette forme.



Depuis cette Princeſſe ie n'ay pas remarqué que les autres Comteſſes, & Ducheſſes de Sauoye ayent porté autre choſe dans leurs Seaux, que les Armes de leurs Maiſons, parties en lozange, auec celles de Sauoye, & ſans Conterſeel la pluſpart; dont la repreſentation n'apprendroit rien de nouueau. Il n'y a que Marguerite d'Auſtriche Ducheſſe de Sauoye, laquelle eût des Seaux de differente façon, dont ie donne icy les figures; telles qu'vn Hiſtorien moderne les a repreſentées. *Oliuar. Vred. in Genealog. Comit Flandr.*





Beatrix Fille de Sauoye Comteſſe de Prouence, vſa de deux Seaux; vn petit, où il n'y a autre choſe qu'vn Aigle, auec vn Contre-ſeel de meſme; on le void tel au Tiltre de la Fondation de la Commanderie des Eſchelles de l'an mil deux cens ſoixante. Le grand eſtoit fait d'vne autre façon, comme il eſt à ſon Teſtament; car elle y eſt à Cheual, tenant vne Fleur de Lys à la main, auec cette Inſcription, SIGILLVM COMITISSÆ VXORIS BERENG. COMITIS ET MARCH. PROVINCIÆ ET COMITIS FORCALCHARI, & au Contre-ſeel eſt vn petit

Escusson chargé d'vn Aigle, & à l'entour; ARMA COMITIS SABAVDIÆ ET MARCHIS. ITALIÆ.



Apres auoir parlé des Armes & des Seaux de nos Princes & de nos Princesses, il nous faut dire quelque chose des autres ornemens de leur Escu; & premierement des tenans ou suposts, lesquels i'ay obserué auoir esté de toute ancienneté deux Lyons, sans aucune diuersité : Et pour le Cimier c'estoit vn muffle de Lyon leopardé aislé auec vne queüe de Paon, dont l'Autheur n'a pas esté Amé le Grand, comme vn Escriuain moderne a presuposé, qui a dit que Marino Georgio Duc de Venise, l'auoit donné à ce Prince, pour marque de l'vnion perpetuelle qui deuoit estre entre ces deux Estats; car Thomas II. Pere d'Amé le Grand auoit dé-ja ce mesme Cimier : Le Duc Emanuel-Philibert y adiousta deux Tuyaux de plumes de Paon, enfilés d'vne Couronne d'or à la droite, qui est de Misnie, & vn autre Tuyau fascé de Saxe à gauche, aussi enfilé d'vne Couronne d'or. Ces Tuyaux de plumes sont faits en forme de hauts bonnets à l'Allemande & à la Turque.

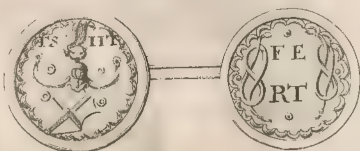
Ierol. Lipoman. nelle sue relat. 2. parte del Thesoro Politico.

Depuis que Victor-Amé eut pris le Tiltre Royal; il ferma sa Couronne à la Royale, le Tymbre surmonté d'vne Croix de S. Maurice; outre cela il y mit le Pauillon Royal pour couurir l'Escu fait en forme de manteau Ducal, sur lequel est celuy de l'Annonciade, & au dessus l'Estendar de Sauoye, attaché au fer d'vne Lance par des cordons à houppe, & en bas la Croix de sainct Maurice.

Pour le Cry de Sauoye, ç'a touiours esté ou S. Maurice, ou Sauoye, ou Bonnes nouuelles: Reste la Deuise de cette Royale Maison, qui consiste en ce mot F E R T. ou en ces quatre lettres F. E. R. T. dont nos Historiens & tous les Estrangers attribuent l'inuention au Comte Amé le Grand, en memoire de la prise de Rhodes, ce qu'ils tirent de ces quatre lettres écrites auec cette ponctuation, F. E. R. T. en telle sorte que chaque lettre signifie vn mot *FORTITVDO EIVS RHODVM TENVIT*, d'autres font Autheur de cette Deuise le Comte Verd, à cause du Collier honteux qu'il fit porter au Marquis de Saluces, l'ors qu'il reçeut l'hommage de luy, comme s'il eut voulu dire F E R T. il le porte. Fauin qui a creu que l'institution de l'Ordre du Collier de Sauoye, appellé depuis l'Annonciade, procedoit d'vne

Theatre d'hon. & de Cheualer. l. 8.

d'vne Amourette a interpretté ces quatre lettres de F E R T. à ſa fantaiſie & dit qu'elles ſignifient, *FRAPES, ENTRES, ROMPES TOVT,* ainſi que nous auons dé-ja remarqué. Or,comme l'explication de Fauin,que nous auons refutée eſt ridicule, auſſi les autres deux ne s'accommodent pas auec la Cronologie; car, pour monſtrer que cette Deuiſe n'eſt ny de l'inuention du Comte Verd, ny du Comte Amé le Grand, Louys de Sauoye Baron de Vaud,qui mourut l'an 1301. portoit dé-ja la meſme Deuiſe F E R T ſans ponctuation, ainſi que nous l'apprenons de ſes Monnoyes, que Monſieur Quarteri Protonotaire Apoſtolique & Chanoine és Egliſes de Syon & de S. Maurice en Chablais, depuis tres digne Abbé & Seigneur de S. Maurice, perſonnage fort curieux, nous a fait voir, & dont i'en ay recouuré quelques vnes, & de plus en la ſepulture de Thomas de Sauoye II. du nom Comte de Maurienne & de Piemont, Pere d'Amé le Grand, qui eſt inhumé en l'Egliſe Cathedrale d'Aouſte, il y a vn chien à ſes pieds,qui a vn Collier, ſur lequel eſt la Deuiſe F E R T. en lettres Gotthiques, ſans ponctuation ny ſeparation de lettres : Ce qui nous aprend que ce n'eſtoit qu'vn ſeul mot, & que ce que l'on a dit qu'Amé le Grand prit cette Deuiſe, à cauſe de la conqueſte de Rhodes, eſt vne fable. En effect i'ay en mon pouuoir vne ancienne monnoye de Cuyure du meſme Comte Thomas, laquelle m'a eſté enuoyée de Dauphiné par le Sieur Chorier, de qui toute la France attend cette belle & curieuſe Hiſtoire de Dauphiné, ou d'vn coſté eſt l'eſcu penchant de Sauoye, auec la Croix & le Cimier d'vn muffle de Lyon aiſlé & ſurmonté d'vne plume de Paon,auec ces deux lettres d'vn coſté T S,leſquelles veulent dire *THOMAS* & de l'autre H I. ce qui ſignifie *HVMBERTI,* c'eſt à dire *FILIVS,* à la mode des Grecs, qui adiouſtoient touiours aux noms des Enfans, celuy de leurs Peres. Au reuers de cette Monnoye, il y a les deux Lacs d'Amour, & le mot F E R T. au milieu, dont voicy la figure, laquelle ie donne d'autant plus librement que cette piece eſt rare & peut-eſtre vnique.



I'ay encore vne Monnoye d'argent de Pierre de Sauoye auparauant qu'il eut eſté apellé à la Couronne de Sauoye,en laquelle il y a la Deuiſe de F E R T au reuers,en caractere Gottique de cette façon :



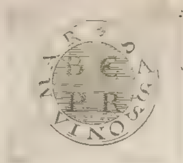
D'où resulte clairement que ce mot F E R T. est l'ancienne Deuise de la Royale Maison de Sauoye; mais il est difficile d'en donner vne certaine interpretation; Petra-Sancta nous l'auoit promis, & la obliée. Il y a tant de grands Roys & de Princes qui ont affecté de prendre des Deuises bizarres & obscures, comme Ferdinand I V. Roy de Castille & de Leon, qui auoit pris pour la sienne ce mot V A L E R. Rodolphe I I. Empereur celuy-cy A D S I T. Isabelle de Gonzague Princesse de Mantoüe ce nombre XXVII. Iulian de Medicis ces paroles G L O V I S, Guillaume de Carreto de la Maison des Marquis de Final, ce mot Barbare W I L L I G I S S. Ainsi nos Princes adopterent le F E R T pour leur deuise, que chacun intrepretera comme il luy plaira, car i'auoüe en cela mon ignorance, croyant qu'il soit aussi difficile d'en rendre raison, que de l'ancienne Deuise des Marquis de Saluces, composée de ces quatre lettres N. O. C. H. qu'on a expliqué *non omnes capiunt hoc*, qui n'est pas pourtant sa veritable signification.

De Symbo. heroic. l. 6. c. 5.

Et voila tout ce que i'auois à dire sur l'ancienne Deuise de Sauoye, car pour celles que nos Princes ont prises en diuers temps, ie les donneray à la fin de leurs Eloges.

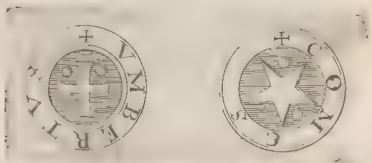
Quand aux Monnoyes d'or & d'argent ou d'autre metal qu'ils ont fait battre, elles ont esté differentes, à mesure que leurs armes ont changé, & selon leurs inclinations, leur deuotion & les occasions. Voici tout ce que i'en ay pû recueillir de plusieurs cabinets & particulierement de celuy de S. A. R. dont la recherche, à mon aduis, est fort curieuse, attendu que iusques icy personne ne s'y est appliqué.

BEROLD I.



Ces lettres BE. P R. signifient BERTOLDVS ou BEROLDVS PRINCEPS, ou bien BERTOLDVS PRÆFECTVS, parce que ce Prince fut Prefet ou Gouuerneur du Royaume de Bourgogne.

VMBERT aux Blanches-mains II.



Cette

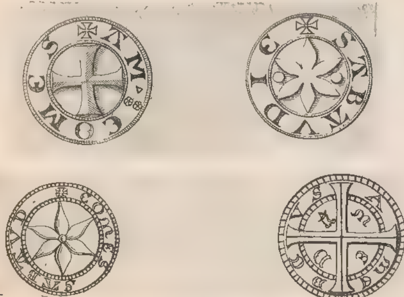
Cette Monnoye qui eſt d'argent ſe void au Cabinet de S. A. R. à Turin.

AME' II.



Pingon en donnant la deſcription de cette Monnoye, a dit que l'Aigle eſtoit chargé ſur l'eſtomach d'vn Eſcuſſon à vn Poulain gay, qui eſt l'ancienne Armoirie de Saxe; mais deux de ces deux pieces d'argent, l'vne que i'ay veuë entre les mains de Monſieur Chieſa Eueſque de Saluces, & l'autre que Monſieur le Comte Philippes de ſainct Martin d'Aglié, grand Maiſtre d'Hoſtel de S. A. R. & Cheualier de l'Ordre, m'a donnée, n'ont point cét Eſcuſſon. *In aug. Taur.*

I'en ay encore d'autres du meſme Prince, l'vne que Monſieur Chifflet Cheualier Seigneur de Palante, Conſeiller & premier Medecin de ſa Majeſté Catholique, Perſonnage illuſtre en doctrine, m'a enuoyée du Pays-bas; l'autre a eſté treuuée auec pluſieurs antiques & Monnoyes anciennes dans le Buſt de la Relique de ſainct Maxime au Chaſteau d'Aglié en Piemont; où ce Prince ne prend autre qualité que de Comte de Sauoye; ce qui me fait coniecturer que la premiere fut vne Monnoye pour le Piemont, & celle-cy pour la Sauoye.



HVMBERT II.

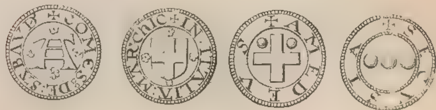


Pingon a attribué mal à propos cette Monnoye, qui eſt d'argent, à Humbert aux Blanches-mains, à cauſe du mot de S E C V S I A qui eſt au reuers, par preſuppoſition que ce Prince auoit épouſé Adelayde Marquiſe de Suze: Mais comme ce fondement eſt erroné, il faut par neceſſité qu'elle ſoit d'Humbert II. n'y ayant point d'apparence qu'Humbert aux Blanches-mains *In aug. Taur.*

eût

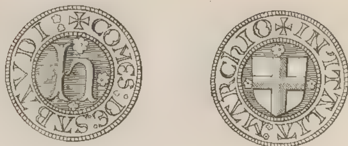
eût voulu mettre ce mot de Suze au reuers de ses Monnoyes, puis qu'il n'a-uoit rien en ce Marquisat.

AME' III.



Cette premiere Monnoye qui est d'argent, est la plus ancienne de toutes celles que i'ay veuës de la Royale Maison de Sauoye, où soit la Croix au reuers; elle est fort rare, parce que la Croix auoit esté frappée en memoire du voyage que ce Prince fit en la Terre Saincte; elle a esté trouuée au Chasteau de sainct André de Briord en Bugey. La seconde est au Cabinet curieux de Monsieur de Liergues à Lyon.

HVMBERT III.



Ell'est d'or au Cabinet de S. A. R. de la pesanteur d'vn Sequin.

THOMAS I.

Nous en auons donné la description cy-dessus, pour preuue que ce Prince portoit dés-ja la Deuise F E R T; Ie n'en ay point veu d'autres de luy ny d'or ny d'argent.

AME' IV.

Marchʼo id est Marchio.



Cette

Cette piece m'a eſté communiquée par Monſieur Charron Conſeiller & Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, qui a vn fort beau Cabinet; elle eſt d'argent.

BONIFACE.



Ie n'en ay veu qu'vne ſeule de ce Prince, encore eſt-elle de ſimple alloy.

PIERRE.

Il y a deux ſortes de Monnoyes d'argent de ce Prince, l'vne n'eſtant que Baron de Vaud & Comte de Romont, où d'vn coſté eſt la Deuiſe FERT, & au reuers la Croix, dont nous auons donné cy-deſſus la repreſentation. L'autre eſt quand il fut Comte de Sauoye, apres ſon Mariage auec Agnes de Foucigny, il fit battre des Monnoyes d'argent, où d'vn coſté eſt vn Aigle couronné; & au reuers les Armes de Foucigny.



PHILIPPES.



Elle eſt d'argent; il s'en treuue auſſi du meſme coing qui ne ſont que d'alloy.

PHILIPES DE SAVOYE
Comte de Piemont, & Prince d'Achaye.

Il ſe trouue trois ſortes de Monnoyes d'Argent de ce Prince; les deux premieres en qualité de Comte de Piemõt, apres l'appanage que luy fit le Comte Amé le Grand ſon Oncle, l'an 1294. & la troiſiéme comme Prince d'Achaye.



En la premiere est remarquable que Philippes par modestie affecta la qualité de Citoyen de Turin, quoy qu'il en fut Seigneur, sinon que ce fut de la Monnoye que les Habitans de Turin faisoient battre à l honneur de ce Prince, & que pour marque de cela, il y a au reuers CIVIS TORINVS; comme il se pratiquoit aux sols d'argent que la Ville de Tours faisoit autrefois, où d'vn costé est le nom du Roy qui regnoit alors en France; & au reuers il y a CIVIS TVRONVS, d'où est venu le nom de Tournois.

La deuxiéme est de cette façon.



Le mot de PEDEMONTENSIS, marque qu'il estoit Comte de Piemont, qualité qu'Amé II. auoit dés-ja prise dans ses Monnoyes; celle-cy & la suyuante ont esté tirées du Cabinet de Monsieur Charron.

La troisiéme qui est d'or de Ducat, est Monnoye de la Principauté d'Achaye & de la Morée, où d'vn costé est sainct Iean Baptiste, Patron de cette Principauté, & de l'autre la Croix de Sauoye, auec vn Lyon yssant pour Cimier; où il faut obseruer que quoy que ce Prince fut l'Aisné de la Royale Maison de Sauoye: neantmoins comme il n'auoit pas succedé au Comté de Sauoye, Amé le Grand son Oncle, qui luy donna le Piemont pour son appanage, l'obligea & ses descendans Princes d'Achaye & de la Morée, Comtes de Piemont, de porter vn Baston d'azur, brochant sur la Croix de Sauoye, comme vne marque de la renonciation au droit d'Ainesse. Ce qui se void encore en des Monnoyes d'argent de son petit Fils, dont il y en a vne au Cabinet de Monsieur de Liergues à Lyon, où d'vn costé est la Croix auec vn Baston, & au reuers les Armes d'Achaye.



AME' LE GRAND, cinquiéme du nom.

La premiere sorte de Monnoye de ce Prince est d'or, du poids de la Pistole d'Italie, ou la Fleur de Lys de Florence fait croire qu'elle ayt esté frappée en memoire

memoire de quelque Confederation auec la Republique de Florence.




La deuxiéme eſt comme vn demy Teſton.




La troiſiéme a la Deuiſe FERT d'vn coſté, & la Croix de Sauoye de l'autre, auſſi d'argent.




La quatriéme eſt de cette ſorte, qui m'a eſté donnée par Monſieur Grena Conſeiller de S. A. R. & ſon Iuge-Mage en Bugey, Perſonnage fort curieux.




LOVYS DE SAVOYE, Baron de Vaud.

Ses Monnoyes ordinaires eſtoient d'argent, où d'vn coſté eſt la Croix, & de l'autre la Deuiſe FERT.




Ou bien de cette façon.




I'en ay vne du meſme Prince, auſſi d'argent, aſſez rare, où d'vn coſté eſt ſon Effigie auec vne Couronne; & au reuers il n'y a que le ſimple Eſcuſſon de Sauoye, auec la Croix chargée d'vn Cotice brochant ſur le tout par briſure, en cette ſorte.





Cette autre de ce meſme Prince eſt aſſez bigearre.




Ie n'ay rencontré aucunes Monnoyes d'or ny d'argent d'Edouard ny d'Aymon.

AME' VI. ſurnommé le Comte Verd.

Le Cabinet de Monſieur Charron m'en a fourny deux, l'vne d'or & l'autre d'argent; La premiere fut frappée auant l'inſtitution de l'Ordre du Collier; où ce Prince, outre la qualité de Comte de Sauoye, prend celles de Duc de Chablais & d'Aouſte, de Marquis d'Italie & de Prince.




La deuxiéme eſt fort curieuſe, parce que ce Prince porte à ſon col l'Ordre du Collier qu'il auoit inſtitué, dont la repreſentation eſt encore plus belle au reuers, auec l'entrelacement de la Deuiſe F E R T.





AME' VII. ſurnommé le Comte Rouge.

Ie n'ay veu des Monnoyes de ce Prince que d'or, du poids de la Piſtole d'Italie

d'Italie, ſans l'Ordre du Collier, & ſans la Deuiſe F E R T, de la meſme façon que la premiere du Comte Verd.

A M E premier Duc de Sauoye.

Ses Monnoyes d'or eſtoient comme des Piſtolles, & demy Piſtolles, & celles d'argent,comme des demy Teſtons. En celles d'or il eſt à genoux, la Couronne de Duc ſur la teſte,au pied de ſainct Maurice; & au reuers la Croix de Sauoye, au muffle de Lyon aiſlé, à coſté de deux Lacs d'amour.

Celles d'argent ſont ainſi.

L O V Y S.

Ses Piſtolles, & demy Piſtolles d'or, & les Teſtons & demy Teſtons d'argent eſtoient de cette façon.

En d'autres ce Prince eſt repreſenté à Cheual l'Eſpée nuë en main, le muffle de Lyon aiſlé ſur ſon Caſque, & au reuers l'Eſcu penchant de Sauoye, Cimé du meſme muffle de Lyon, auec la Deuiſe F E R T. Monſieur le

Treſorier Pianello de Lyon, dont le Cabinet eſt fort curieux, m'en a donné la connoiſſance.




Dans le Cabinet de S. A. R. il y a des Ducatons qui furent frappés à l'honneur du ſainct Suaire.





Pingon en a repreſenté d'autres de cette façon.





AME' le Bien-heureux.

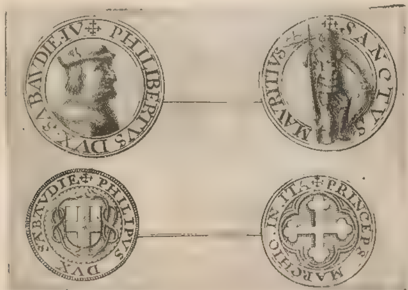
Ie n'ay veu de luy aucunes Monnoyes que de cette ſorte.




PHILIBERT

PHILIBERT I. du nom.

Toutes les Monnoyes d'or & d'argent que i'ay rencontrées de luy ſont telles.



CHARLES I. ſurnommé le Guerrier.

Dans le Cabinet de S. A. R. il y a pluſieurs Monnoyes de luy, auec de differentes Deuiſes & reuers; car celles d'or du poids de la Piſtolle & du Sequin ſont ainſi.



Les autres ſont des Teſtons d'argent, ou auec la qualité de Duc de Sauoye, il prend celle de Marquis d'Italie, & au reuers la Deuiſe, *Chriſtus vincit, Chriſtus regnat, Chriſtus imperat*: Aux autres, il n'y a d'vn coſté qu'vne ſimple Croix, cantonnée de quatre beſans, & au reuers le Lacs d'amour.



I'ay veu auſſi des demy Teſtons de cette ſorte, où aux vns eſt ſon Effigie, & aux autres vn ſainct Maurice à Cheual, l'Eſpée nuë à la main, & au reuers cette Deuiſe, qui a eſté particuliere à ce Prince, *Chriſtus reſurrexit, venit in pace Deus.* Monſieur le Iuge-Maje Grena m'en a donné vne de cette derniere eſpece.



Mais la plus belle & la plus curieuſe Monnoye que Charles ayt fait battre eſt celle-cy, apres qu'il eut herité du Royaume de Chypre, laquelle eſt d'argent, où il y a d'vn coſté l'Image de ſainct Maurice debout, auec cette Deuiſe, *Dominus illuminatio & ſalus M.* c'eſt à dire M E A; & de l'autre eſt l'Eſcu de Sauoye, auec vne Couronne Royale, telle que les Roys la portoient alors, écartelé au premier de Ieruſalem, de Chypre, d'Armenie & de Lezignan; au deuxiéme de Saxe; au troiſiéme de Sauoye l'ancien, qui eſt vn Aigle; au quatriéme de Montferrat, & ſur le tout de Sauoye moderne, qui eſt la Croix; où il faut remarquer qu'encore que ce Prince ſe qualifie Charles II. il ne faut pas neantmoins rapporter cette Monnoye au Duc Charles le Bon, que nous appellons deuxiéme du nom; car, puis qu'en cette piece il ſe dit cinquiéme Duc de Sauoye, elle ne ſe doit appliquer qu'à Charles le Guerrier, qui pourtant ſe nommoit Charles II. à cauſe de Charles ſon Frere aiſné Prince de Piemont qui l'auoit precedé, quoy qu'il n'eût pas regné.



I'ay encore veu vne autre Monnoye d'argent de ce Prince, où les meſmes Armes eſtoient; mais en vne differente ſituation ſans Couronne, & auec la Deuiſe F E R T, où il prenoit les Tiltres de Duc de Sauoye, de Chablais, d'Aouſte & de Prince du S. Empire, auec vne Croix au reuers en cette ſorte.



Ie

Ie n'ay rencontré aucunes Monnoyës du Duc Charles-Iean-Aymé, auſſi ne regna-t'il pas long-temps.

PHILIPPES.

Fit battre des Teſtons d'argent de cette forme.





PHILIBERT II. ſurnommé le Beau.

Ce Prince en ſes Monnoyes d'or & d'argent fit mettre ſon Effigie, & quelquefois l'Image de ſaint Maurice, & ne changea iamais la Deuiſe, *In te Domine confido*, quoy que les reuers ſoyent tous differens.









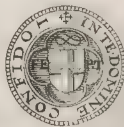




CHARLES II. ſurnommé le Bon.

On treuue diuerſes eſpeces de Monnoye d'or & d'argent de ce Prince, & preſque toutes differentes pour les reuers; la plus ancienne eſt celle-cy, qui fut frappée à l'aduenement de ſon Regne.





L'an 1508. il fit battre des Ducatons de cette façon.





Au Cabinet de Monſieur le Treſorier Pianello, il y a vne Monnoye d'or de ce Prince, où il eſt repreſenté à Cheual, la Couronne de Roy ſur la teſte, & au reuers, l'Eſcuſſon de Sauoye, auec la Couronne Royale, le mot FERT à coſté, & autour la Deuiſe, TIMENTIBVS DEVM NIHIL DEEST.

I'ay veu des Teſtons où eſtoient les meſmes Inſcriptions, auec cette difference neantmoins, qu'au reuers il y auoit la Croix de Sauoye, auec la Couronne Royale, & la Deuiſe FERT comme celuy-cy.



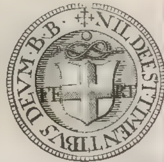






En d'autres Teſtons, il n'y a ſur la Croix de Sauoye que le Lacs d'amour & le mot FERT, & autour la Deuiſe, NIL DEEST TIMENTIBVS DEVM.





Il s'en treuue auſſi où la meſme Deuiſe eſt au reuers, auec cette datte 1547. & vne Couronne de Roy ſur l'Eſcu de Sauoye; mais il y a de plus deux Lyons pour ſupposts.





I'ay

I'ay vne autre Monnoye d'argent, tirée du Cabinet de Monſieur Grena, où d'vn coſté eſt l'Eſcu de Sauoye accoſté des deux Lacs d'amour, auec vne autre ſorte de Couronne, & au reuers la Croix de ſainct Maurice, & autour, IN TE DOMINE CONFIDO.



Il fit encore battre des Ducatons, auec l'Image de ſainct Maurice; au reuers & la Deuiſe du Duc Philippes, A DOMINO FACTVM EST ISTVD.



EMANVEL-PHILIBERT.

La premiere Monnoye qu'il fit battre eſtoit d'or & d'argent, auec les Armes de Sauoye, ſouſtenues par deux Lyons au reuers, ſans Inſcription.



L'an 1558. il fit faire des Ducatons où il eſt repreſenté armé de toutes pieces, auec vn Baſton de General, & au reuers vne Croix cantonnée de quatre Eſcuſſons, Chypre, Saxe, Sauoye l'ancien & Montferrat, auec la Croix de Sauoye, & cette Deuiſe, AVXILIVM MEVM A DOMINO.



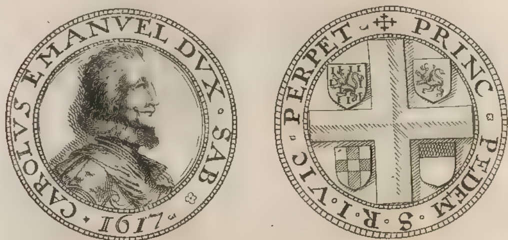
V 2 Cette

Cette meſme Deuiſe fut gardée par ce Prince en ſes Monnoyes d'or & d'argent, des années 1561. & 1562. mais auec des reuers differens, comme les figures ſuiuantes le monſtrent.



CHARLES-EMANVEL.

Ce Prince a long-temps fait battre des Monnoyes au meſme coing que le Duc Charles ſon ayeul, & qu'Emanuel-Philibert ſon Pere, où eſtoit la Deuiſe, TIMENTIBVS DEVM NIHIL DEEST; ou celle-cy, AVXILIVM MEVM A DOMINO. Apres il fit faire des Ducatons, où d'vn coſté eſtoit ſon viſage, auec ces mots, CAR. EMAN. DVX SAB. & au reuers vne Croix cantonnée de quatre Eſcuſſons; le premier de Chablais, le deuxiéme d'Aouſte, le troiſiéme de Geneuois, & le quatriéme de Montferrat; & autour, PRINC. PEDEM. S. R. I. VIC. PERPET.



Les Piſtolles & demy Piſtolles auoient au reuers l'Eſcu de Sauoye, écartelé de Saxe, d'Angrie, de Chablais & d'Aouſte, auec la Croix de Sauoye ſur le tout, & cette Deuiſe, IN TE DOMINE CONFIDO.



Il y a de ses Ducatons & des Pieces d'or de cinq Pistolles où est le mesme reuers, auec ces paroles autour, DE VENTRE MATRIS DEVS PROTECTOR MEVS.





Bien souuent l'Image de sainct Maurice se mettoit dans ses Monnoyes auec cette Deuise, IN HOC SIGNO SPES MEA.





I'en ay veu, où ce Prince estoit representé à Cheual, & autour ses qualités; au reuers il y auoit la Croix de Sauoye, accostée de deux Molettes d'éperon, & autour cette Deuise, PATRIÆ LIBERTATE SERVATA.





VICTOR-AME.

Auant l'assomption du Tiltre Royal, ce Prince en toutes ses Monnoyes d'or & d'argent n'auoit autre chose, sinon que du costé de son visage, il y auoit ses Tiltres, sçauoir, VICTOR-AMED. D. G. DVX SABAVD. & au reuers l'Escu ordinaire de Sauoye; & autour, PRINC. PEDEMONT. ETC.





Ce meſme Prince fit battre des Monnoyes d'or, où au reuers il y a les trois Bannieres entrelacées droites en vne Couronne; l'vne de S. Maurice, l'autre de l'Ordre de l'Annonciade, & la troiſiéme de Sauoye, auec cette Deuiſe, NEC NVMINA DESVNT.




Il fit auſſi faire vne Monnoye d'or, qu'on appelloit des Amedées; où d'vn coſté eſtoit le Bien-heureux Amé Duc de Sauoye, le Sceptre d'vne main, & ſouſtenant de l'autre vne ouale, dans laquelle eſt la Deuiſe, *Facite Iuſtitiam, &c.* & autour ce Verſet du Pſeaume, BENEDIC HÆREDITATI TVÆ. Au reuers il y a les Armes ordinaires de Sauoye, & les qualités de ce Prince, V. AMED. D. G. DVX SAB. PP.




Mais depuis le Tiltre Royal, toutes ſes Monnoyes d'or & d'argent furent ainſi. D'vn coſté où eſtoit ſon viſage, il y a VICTOR AMED. D. G. DVX SAB. & au reuers l'Eſcu de Sauoye, ſelon la reduction moderne, auec la Couronne Royale, & ces qualités; PRINCEPS PEDEMONT. REX CYPRI.




FRANCOIS-HYACINTHE, ſous l'auguſte Regence de M. R.

On a battu diuerſes eſpeces d'or, d'argent & d'autre metal ſous ce Prince, en toutes leſquelles eſtoit la repreſentation de M. R. & du ieune Duc, auec ces

ces paroles, CHR. FR. FR. HYAC. DVCES SABAV. PP. PED. RR. CYPR. l'Image de la Vierge, qui tient IESVS entre ſes bras, auec cette Deuiſe, DEDVCET NOS MIRABILITER DEXTERA TVA.




CHARLES-EMANVEL II. du nom, ſous la meſme Regence, & depuis la Majorité de S. A. R.

Pendant la Regence M. R. a touſiours eſté repreſentée dans les Monnoyes auec S. A. R. meſme aux Piſtolles & Quadruples, pieces de quatre & de dix Piſtolles, & autres eſpeces d'or & d'argent en cette ſorte, & ſans Deuiſe.





S. A. R. depuis ſa Majorité en toutes ſes Monnoyes n'a mis autre choſe, ſinon que du coſté de ſon viſage il y a CAROL. II. D. G. DVX SAB. & au reuers l'Eſcu de Sauoye, ſuiuant la reduction moderne, auec la Couronne Royale, & au reuers, PRIN. PEDE. REX CYP.





Les Carlines d'or de ce Prince, & les Ducatons & demy Ducatons ſont auſſi faits de cette ſorte.



DIVERSES OPINIONS SVR L'ORIGINE de la Royale Maiſon de Sauoye.

CHAPITRE XVI.



VAND vne Famille a eû de foibles commencemens, ceux qui en ſont deſcendus ont touſiours eſſayé de les cacher; aymant mieux que leur extraction fut obſcure, que d'en découurir le defaut. C'eſt ce qui a fait dire à Seneque, que la pluſpart des grandes Mai-
Lib. 3. de benef. c. 29. ſons eſtoient comme les Fleuues, qui à leur ſource ne ſont que de petits filets d'eau, & deuenus grands en leur courſe, oſtent la connoiſſance des petites Fontaines d'où ils ſont ſortis; où comme ces ſuperbes Temples, & ces Villes dont la magnificence cache les fondemens, *Nulla non res* (dit ce grand homme) *principia ſua magno gradu tranſit; aſpice Rhenum, aſpice Euphratem, omnes denique inclytos amnes, quid ſunt, ſi illos illic vnde effluunt aſtimes? quidquid eſt quo timentur, quo nominantur, in proceſſu parauerunt; innituntur fundamentis ſuis templa, & illa Vrbis mœnia, tamen quæ in firmamentum totius operis facta ſunt, latent; Idem in cæteris euenit, principia ſua ſemper ſequens magnitudo obruit.* Mais puiſque les commencemens de la Royale Maiſon de Sauoye n'ont rien qui ne ſoit illuſtre & glorieux, il faut croire que l'obſcurité qui ſe rencontre en ſon origine, ne procede que de la negligence des Eſcriuains, & du peu de ſoin qu'ont eû les Anciens à ſe preualoir des auantages & des lumieres que leur Siecle leur pouuoit apporter. C'eſt ce qui a donné ſujet à tant d'opinions differentes touchant l'extraction de nos Princes, leſquelles ie ſuis obligé d'étaler en ce Chapitre, & d'en laiſſer le iugement au Lecteur.

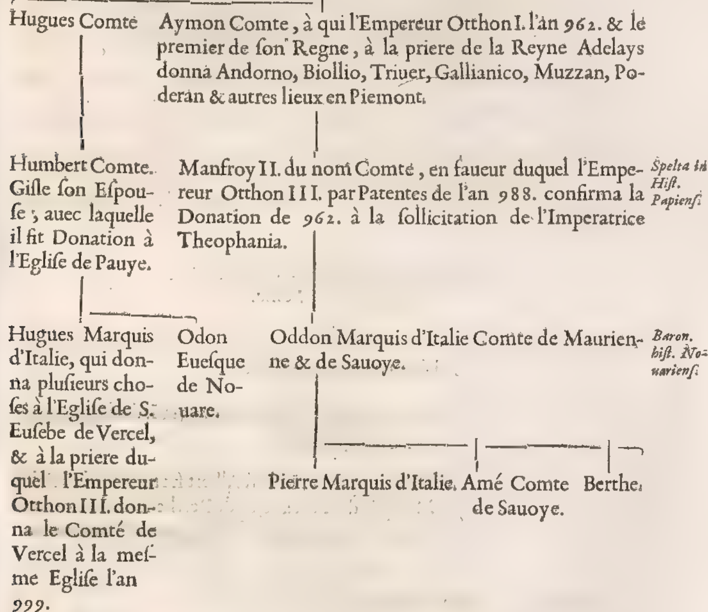
La

Opi- on Fri- ric omte aur.

La premiere, & la moins receuable eſt, que la Royale Maiſon de Sauoye deſcend de Frideric Comte Vltraiurain ou de Maurienne, viuant ſous le Roy Pepin l'an 752. qui aſſiſté de Theode Comte du Viennois vainquit en Bataille rangée Griffon Frere de Pepin, en la Vallée de Maurienne; mais outre que ce Comte Frideric mourut luy-meſme en cette Iournée, & que les Comtés en ce temps-là n'eſtoient pas encore hereditaires; les Hiſtoriens qui ont parlé de luy ne luy donnent aucune poſterité. *Alberic.in Chron.M. S.Chron. Fredegar. Herman. contract.ex edit.Caniſ.*

Opi- on s om- s de ilan.

Iean-Baptiſte Modena, Doyen de l'Egliſe Cathedrale de Vercel, fort verſé en l'hiſtoire, raconte qu'Arnoulf Roy d'Allemagne eſtant venu en Italie l'an 894. pour faire la guerre aux Marquis Guy & Lambert, amena auec ſoy Otthon Duc de Saxe ayeul de l'Empereur Otthon I. duquel ayant eſté aſſiſté, il donna le Comté de Milan à Manfroy Fils ou Neueu du Duc Otthon, dont il a dreſſé ainſi la Genealogie. *Diſcorſo dell'origine della caſa di Sauoia M.S.*



Mais l'origine de Manfroy Comte de Milan eſt deſtituée de preuue auſſi bien que le reſte de ſa Genealogie, n'apparoiſſant par aucun Hiſtorien ou Tiltre digne de foy, que ce Manfroy II. ayt eû aucuns Enfans, ſinon que ce ſoit Manfroy Marquis de Suze, viuant enuiron ce temps-là; à quoy il y a grande apparence, & que ſon Pere appellé Aymon ſoit celuy meſme que la Genealogie des Marquis de Suze a nommé Annon. Mais quand cela ſeroit, il eſt faux, qu'Oddon Marquis d'Italie fut Fils de Manfroy Marquis de Suze, duquel il n'eſtoit que Gendre.

Hiſt. Mar. Salut. Louys Chieſa, fameux par ſon Hiſtoire de Piemont, s'eſt fort trauaillé ſur cette matiere; car en l'vn de ſes Ouurages, il a crû que les Princes de Sauoye auoient leur extraction commune auec les Comtes de Geneue, & s'eſt fondé ſeulement ſur le voiſinage des Eſtats, ſur la conformité des noms d'Humbert, d'Amé & d'Aymon, qui ſont frequens en ces deux Familles, & ſur la reſſemblance des Armes, ſouſtenant que ce que les Heraus appellent Equipollé, qui eſt l'Armoirie de Geneue, n'eſtoit qu'vne Croix telle que la porte la Royale Maiſon de Sauoye; à laquelle opinion ſemble auoir en quelque façon panché feu Monſieur du Cheſne, quand il dit que Berold Pere d'Humbert aux Blanches-mains, pourroit bien auoir eſté formé ſur Gerold Comte de Geneue, dont wippo fait mention, en quoy toutesfois il n'y a que de legeres coniectures. 3. Opinion des Comtes de Geneue.

Hiſt. de Bourg. l. 2. ch. 55. & l. 4. ch. 53. *In vita Conr. Sal.*

Nouo Diſcorſo intorno all' origine della caſa di Sauoia. Auſſi le meſme Chieſa en vn Diſcours qu'il fit vn peu auant ſon decés, dont le Manuſcrit eſt en l'Archiue du Palais de Turin, a changé d'aduis, & a auancé que la Maiſon de Sauoye deſcendoit des anciens Marquis d'Yurée Roys d'Italie, en ſuppoſant deux choſes (dont il ne donne aucune preuue;) l'vne qu'Otte Guillaume Comte de Bourgogne & de Dijon, eſt le meſme que Beraud ou Berald ſurnommé Guillaume, que les Hiſtoriens de Sauoye font tige de nos Princes; & l'autre, qu'Oddon Marquis d'Italie Comte de Sauoye & de Maurienne, qui épouſa Adelayde Marquiſe de Suze, eſtoit Fils d'Otte-Guillaume, qui eſt auſſi l'opinion de Dom Orengiano. Or, quoy que ie ne veuille pas ſouſcrire à ce ſentiment, neantmoins ie mets icy la Table Genealogique des anciens Marquis d'Yurée Roys d'Italie, dont eſtoit yſſu le Comte-Otte-Guillaume; & apres ie diray la raiſon ou pluſtoſt la coniecture dont Chieſa s'eſt ſerui pour ſouſtenir ſon opinion, & la réponce qui s'y peut faire. 4. Opinion des Marq. d'Yur. Roys d'Ital.

Anſchaire Marquis d'Yurée 870.
Sa Femme Volſia.

Adelbert Marquis d'Yurée.

1. wille ou Giſle Fille de Berenger I. du nom, dit le vieil Roy d'Italie.

2. Hermengarde, Fille d'Albert ſurnommé le Riche, Marquis de Toſcane, & de Berthe Fille de Lothaire Roy de Lorraine & de la Bourgogne Tranſiurane.

2. *Lict.* Anſchaire 2. du nom, Marquis d'Yurée Duc de Spolette, chaſsé par Hugues Roy d'Italie 940.	Berthe, Abbeſſe de S. Sixt de Modene.	Berenger Marquis d'Yurée, puis Roy d'Italie, mort à Bamberg. wille ou Giſle Fille de Boſon Marquis de Toſcane, & de wille Fille de Rodolphe I. du nom Roy de la Bourgogne Tranſiurane.

Gerberge,

Gerberge, Aleran Marquis de Montferrat.	Gisele.	Susanne, Arnoul le ieune Comte de Flandres surnommé la Reyne.	wido, tué en vn combat 965.	Duodo, ou Odo Pere d'Ardoin Roy d'Italie.	Adelbert I I. du nom Duc de Lombardie Marquis d'Yurée, & Roy d'Italie. Gerberge, Fille d'Hugues Comte de Bourgogne & de Vienne; où selon aucuns de Gilbert Duc de Lorraine, remariée à Henry Duc & Marquis de Bourgogne, Frere du Roy Hugues Capet.	Conrad Marquis, sa Femme Richilde.

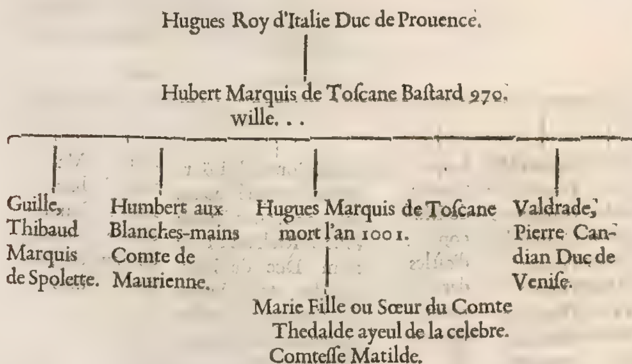
Guy Marquis, tué par le Duc de Suaube.	Otte-Guillaume, surnommé l'Estranger, Comte de Bourgogne & de Dijon, adopté par Henry Duc & Marquis de Bourgogne, son Beau-pere, mort le 21. de Septembre 1027. Il eût trois Femmes, la premiere N... Fille vnique d'Alberic I I I. du nom Comte de Mascon. 2. Hermentrude, Sœur de Brunon Euesque de Langres & Fille de Renaud Comte de Reims, & d'Abrade de France Fille du Roy Louys d'Outremer 980. 3. Adelais.

Gerberge, Guillaume Comte d'Arles & de Prouence 1018.	Agnes III. Femme de Guillaume Comte de Poitou, Duc de Guyenne éleu Empereur & Roy d'Italie, puis remariée à Geoffroy Martel Comte d'Anjou.	Guy Comte de Mascon, d'où les derniers Comtes de Vienne & de Mascon.	Renaud Comte de Bourgogne, marié auant l'an 1026. auec Iudith Fille de Richard I I. du nom Duc de Normandie, & de Iudith de Bretagne; de luy descendent les Comtes de Bourgogne.	Brunon, Archidiacre de Langres.	Mahaut, Landry Comte de Neuers.

A tous ces Enfans d'Otthe-Guillaume, Chieſa adiouſte Oddon Marquis d'Italie, en quoy il s'eſt eſtrangement mépris; car il eſt certain qu'Otthe-Guillaume ne laiſſa que deux Maſles, Raynald & Guy, comme plusieurs Tiltres du Monaſtere de Cluny nous apprennent; & c'eſt vn point d'hiſtoire qui n'eſt contredit de perſonne; outre que cette preſupposée Filiation eſt deſtruite par plusieurs Tiltres du Prieuré du Bourget, qui portent que cét Oddon eſtoit Fils d'Humbert aux Blanches-mains Comte de Sauoye & de Maurienne. D'ailleurs, ſur quel fondement s'eſt imaginé Chieſa, qu'Otthe-Guillaume ſoit le meſme que Berold ou Berald? puis que celuy-cy n'a iamais eſté appellé Otthe ny Guillaume, & que le Comte Otthe-Guillaume n'a point eû d'autre ſurnom que celuy d'Eſtranger, à cauſe qu'il eſtoit Italien d'extraction, & qu'il auoit eſté adopté par Henry Duc de Bourgogne ſon Beau-pere, & n'a porté par aucun Tiltre que ce ſoit ce nom ou ſurnom de Berold ou de Berald. En fin Chieſa dit que la Sauoye, la Maurienne & autres Pays de deçà les Monts faiſoient partie de la Bourgogne, & qu'Oddon Marquis d'Italie ne les peut auoir eû que comme Fils du Comte Otthe-Guillaume; Mais puis qu'Humbert aux Blanches-main en eſtoit déſ-ja Seigneur, ainſi que nous ferons voir en ſon lieu, il n'eſt pas inconuenient qu'Oddon qui reſta ſeul de tous ſes Enfans, en ayt herité: Au contraire c'eſt vne preuue irrefragable de ſa filiation. Doncques, bien qu'il ſoit certain qu'Otthe-Guillaume Comte de Bourgogne deſcendit en ligne directe des anciens Marquis d'Yurée Roys d'Italie; il n'eſt pas vray pourtant qu'il ſoit la Souche de la Maiſon Royale de Sauoye.

DuCheſne hiſt. de Bourgog. l.3. ch.53.

D'autres ont publié qu'Humbert aux Blanches-mains eſtoit Italien d'origine & non pas Saxon, comme yſſu d'Hugues Roy d'Italie & Duc de Prouence en cette ſorte. 5. Opinion d'Hugues Roy d'Ital.



Mais l'authorité de l'Hiſtoire repugne à cette deſcendance; parce que cét Hubert Marquis de Toſcane ne laiſſa qu'vn Maſle & les deux Filles ſus-mentionnées. Le Fils appellé Hugues mourut ſans Maſles, & n'eut qu'vne Fille appellée wille, Femme d'vn Comte Ardoin, dit Ardizzion, qui ne fut pas ſon Heritiere; car Guille ſa Sœur aiſnée luy ſucceda, & porta le Marquiſat de Toſcane en dot à Thibaud Marquis de Spolette ſon Mary; ce qui ne fuſt pas arriué, ſi Hugues eut eû vn Frere nommé Humbert.

Memor. della Conteſſa Matilda.

Alfonſe

Alfonſe Delbene Eueſque d'Alby, Abbé de Hautecombe en Sauoye, & aprez luy Louys du Buttet Seigneur de Malatrait Gentil-homme Sauoyſien, & le P. Gueſnay Ieſuite, ont ſouſtenu que le Prince Berald eſtoit de la Maiſon de France, & Neueu du Roy Hugues Capet; & voicy la Genealogie qu'ils propoſent.

De Regno Burgun. & Arelat. Hiſt. de Sauoye M. S. intitulée Decades Sauoyſiennes. *In Annal. Maſſil. ad ann. 992.*

Hugues le Grand Duc de France, & Comte de Paris 938.
Eſpouſa Hauuide ou Auoye de Saxe, Fille d'Henry l'Oyſeleur Empereur & Sœur de l'Empereur Otthon I.

Otthon, Duc de Bourgogne.	Odes, Eudes ou Hugues, Maire du Palais, Duc de Bourgogne, puis Marquis d'Italie. Eſpouſa l'an 958. Catherine Fille de Boſon Comte d'Arles Frere du Roy Conrad.	Hugues, Archeueſque. de Reims.	Hugues Capet Roy de France	Henry.

Berald Comte de Maurienne né l'an 959.

Mais ces trois Autheurs ont preſuppoſé deux choſes contraires à la verité, reconnüe par tous les Hiſtoriens. La premiere, de donner le nom d'Hugues, & les qualitez de Maire du Palais, & de Marquis d'Italie, au Duc Eudes, qui ne porta iamais autre nom que celuy d'Eudes ou d'Odon auec le Tiltre de Duc de Bourgogne; & la ſeconde, de luy auoir donné vne Femme & vn Enfant, quoy qu'il n'ayt pas eſté marié; autrement Berold ſon pretendu Fils auroit eſté Duc de Bourgogne.

Flodoard. Les ſaincte Marthe hiſt. Geneal. l. 11. c. 10. Du Rubis hiſt. de Lyon l. 3. ch. 30.

Le R. P. Pierre-François Chifflet de la Compagnie de IESVS, l'vn des curieux de ce Siecle, eſtime qu'Humbert aux Blanches-mains eſtoit Fils de Gerald ou Gerard Comte de Vienne, inhumé ſous le grand Portail de l'Egliſe de S. Pierre de Vienne, alleguant pour donner quelque couleur à ſa coniecture, que le G & le *B* Gotthiques ayant beaucoup de rapport, le nom de Gerald ou de Gerard aura eſté facilement pris pour Berald, ou pour Berard; mais il y a en cela plus de ſubtilité que de vray-ſemblance: Quoy que cette opinion ayt eſté embraſſée par l'Hiſtorien de Dauſiné, auec peu de fondement, dont ie laiſſe le iugement au Lecteur.

Nicol. Chorier Antiq. de Vienne l. 3 ch 16.

Vn autre Hiſtorien qui s'eſt fait renommer par ſon Hiſtoire de la veritable origine de la Maiſon de France, fait ſortir Humbert aux Blanches-mains des anciens Comtes de Maſcon, en cette maniere.

Monſieur du Bouchet.

Alberic, II. du nom Comte de Mascon 943.
Ecolana sa Femme.

Humbert Comte I. du nom, nommé en plusieurs Chartes de Cluny auec le Comte Leotald.

Leotald Comte de Mascon II du nom 959.

Humbert II. Comte, qui donna des biens à Cluny l'an 975. & le 39. du regne de Conrad Roy de Bourgogne.

Alberic III. du nom Comte de Mascon.

Humbert aux Blanches-mains, Comte Sauoye & de Maurienne.

N.... Fille vnique premiere Femme d'Otthe-Guillaume Comte de Bourgogne, sur-nommé l'Estranger.

Bibl. Sebus. Toute cette Genealogie est veritable, & se preuue par Tiltres que nous auons donnés en vn autre Ouurage, fors la Filiation d'Humbert aux Blanches-mains, & du Comte Humbert II. du nom, laquelle cét Autheur n'a pretendu de pouuoir establir que par la conuenance du temps, par le voisinage des Estats, & par l'affectation des noms d'Humbert; ainsi il n'y a point de seureté à suyvre ce party, non plus que les autres.

Il y auroit plus d'apparence de deferer à ceux qui tiennent que la Royale Maison de Sauoye tire son origine de Boson Roy de Prouence, dont voicy la posterité. 9. Opinion des Roys de Prouence.

Boson Roy de Prouence.
Hermengarde Fille de Louys II.
Empereur & Roy de Prouence 876.

N.... fiancée à Carloman Roy de France.

Louys Roy de Prouence & Empereur, dit l'Aueugle 889.
Edgiue d'Angleterre.

Constantin Prince de Vienne, viuant l'an 931.
Theutberge sa Femme.

Rupert.

Richard Comte.

Ce Constantin portant le Tiltre de Comte de Vienne, du consentement de sa Femme Theutberge Comtesse, de Richard & de Rupert ses Enfans, donna à l'Eglise de Cluny enuiron l'an 930. tout ce qu'il possedoit au Territoire de Bressieux en Viennois. Or le rencontre du temps auquel ce Prince viuoit, & le rapport qu'il y a de Rupert à Hubert ou Humbert, ont fait croire qu'Humbert aux Blanches-mains pourroit bien estre ce Rupert ou son Fils; veu mesmes que partie de l'ancien Pays de Viennois, dont Constantin Prince de Vienne estoit Seigneur, & qui en fit hommage à Rodolphe Roy d'Allemagne & de Bourgogne l'an 931. dependoit autrefois du Comté de Sauoye

Cartul. de Cluny.

uoye, & n'en fut demembré qu'en l'an mil trois cens cinquante-quatre.

Mais ie ne puis aſſez m'eſtonner de l'extrauagante penſée d'vn moderne Eſcriuain, qui fait ſortir la Maiſon de Sauoye de celle de Leui; preſuppoſant qu'vn des Enfans de Leui voyageant par le Pays de Saxe s'y arreſta, & y jetta les fondemens de la Maiſon de Saxe; choſe ſi ridicule, qu'elle ſe refute d'elle-meſme. Florus de Sauoye de Borée.

L'Illuſtre Monſieur Chifflet ornement des Pays-bas, à qui i'auois demandé ſon ſentiment ſur vne queſtion ſi perplexe & enueloppée de tant de nuages, a eû cette penſée, que les Ducs de Sauoye n'eſtoient point Italiens ny Saxons, mais Bourguignons & yſſus d'Hucbert Duc du Pays d'entre le Mont-jura & le Mont-jou, qui eſtoit Frere de Thietberge Eſpouſe de Lothaire Roy de Lorraine & de Bourgogne, & qui viuoit l'an 859. Prince qui regna long-temps en ces Prouinces, dont Lothaire ſon Beau-frere luy auoit donné la Souueraineté; mais Lothaire ayant repudié Thietberge, pour épouſer Valdrade Niece de Gauthier Archeueſque de Cologne; Lothaire à la ſollicitatoin du Duc Hucbert, fut excommunié par le Pape Nicolas I. & Hucbert ſe ſouleua contre luy, & luy fit la guerre; Lothaire pour s'en venger, enuoya des Trouppes en Sauoye luy faire la guerre: mais il ſe rendit ſi fort dans les deſtroits des Alpes, que l'on ne l'en pût faire déloger: A la fin s'eſtant engagé en vn Combat auec Conrad Comte de Bourgogne, proche du Chaſteau d'Orbe au Pays de Vaud, il y fut tué; voyla ce que les Annales de Mets, & la Chronique de Reginon diſent de ce Prince, qui fut encore Abbé de S. Martin de Tours & de ſainct Maurice en Valais, ſelon l'abus du ſiecle; voylà pourquoy dans les Annales de ſainct Bertin il eſt appellé *Clericus coniugatus*, & par Alberic Duc & Abbé. Ce qui a fait preſumer à Monſieur Chifflet, que ce Duc Hucbert qui poſſedoit toute la Sauoye, la Maurienne, le Chablais & le Valais, & la celebre Abbaye de ſainct Maurice, pourroit bien auoir eſté la tige de la Royale Maiſon de Sauoye. La vie de ſainct Germain d'Auxerre parlant de certains Moynes qui firent le voyage de Rome, par le commandement du Roy Charles le Chauue l'an 862. qui paſſerent à ſainct Maurice à leur retour, dit qu'ils furent regalés par Hucbert, qui leur fit encore preſent de pretieuſes Reliques; *Emenſis Alpibus*, dit le Manuſcrit, *ad Sanctos Agaunenſes Martyres diuerterunt, ibi ab* HVCBERTO ABBATE FAMOSISSIMO, *excepti quàm familiariter tanti fatigationem itineris, plena viri beneuolentia, ingenti Religioſorum affectu, larga denique totius liberalitatis indulgentia releuarunt, denique Sanctorum Agaunenſium reliquias, à prænominato* PRINCIPE *poſcendas decreuerunt, is volente Deo quod poſtulabatur, excepit. Libentiſſimè, quòd & viris eſſet familiariſſimus, & vtpotè ſæcularia meditans, tantùm in Sanctorum largiendis patrimoniis non ſatis auarus, quamobrem ſacrorum Corporum à ſcito cuſtode pretioſi Martyris Mauritij, complectendam reliquiarum partem, cùm venerando Capite ſancti Innocentij Legionarij quondam eius incunctanter largiri præcepit; id quamquam omnes ferrent ægerrimè, obtinuit tamen iuſſio Principis indifferenter fieri quod volebat.* Dauid Blondel eſt auſſi de meſme aduis que Monſieur Chifflet en la Table Genealogique de Marguerite de Prouence Eſpouſe de ſainct Louys: Mais tous ces anciens Hiſtoriens qui ont eû connoiſſance de ce Duc Hucbert, & qu'ils diſent auoir eſté marié, ne marquent pas s'il laiſſa des Enfans; ainſi il y a peu de vrayſemblance en cette origine; veu meſme que depuis l'an 862. auquel il viuoit encore, iuſques à l'an 1020 qu'Humbert aux Blanches-mains commença de paroiſtre, il y reſte vn grand vuide de ſept vingt ans, qui ne ſe pourroit remplir que par trois ou quatre degrés de generation.

Annal. Metenſ. Chron. Regin. Annal. Bertin. Chron. Alberic. M. S. ad an. 862. Henric. Monach. S. Germ. Antiſſiod. lib. 2. de miracul. S. Germ. M. S. ad an. 862.

In Geneal. Fran. plen. aſſert.

Enfin

In ſeptem Miracul. Delphin.

Enfin vn autre illuſtre Perſonnage de ce ſiecle, qui eſt Monſieur de Boëſſieu, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & premier Preſident de la Chambre des Comptes de Dauphiné, dans vn Ouurage publié l'année derniere, parlant d'vne Donation faite à l'Egliſe de ſainct Laurent du Faux-bourg de Grenoble, par le Comte Humbert aux Blanches-mains l'an 1042. a crû que ce Prince eſtoit yſſu des Comtes d'Albon Daufins de Viennois, à cauſe qu'il donnoit des Egliſes & des biens ſitués dans l'Eueſché de Grenoble, comme s'il ne les pouuoit pas auoir eûs, ou par Mariage ou par Conqueſte; Ce Prince nous eut releué de cette peine, ſi en diſant par cette Charte, qu'il faiſoit cette Donation pour le ſalut des Ames de ſes Pere & Mere, il les eut nommés.

12. Opin des Com tes D'Al bon Dau fins de Vien nois.

Ainſi, n'y ayant qu'incertitude en toutes ces opinions, il nous faut par neceſſité prendre vn autre party, & nous ranger à l'opinion commune & à l'ancienne tradition, non pas que i'aye la preſomption de ſi bien éclaircir cette origine, qu'il n'y reſte plus d'obſcurité; mais ſeulement en la purgeant des fables & des menſonges dont nos Hiſtoriens de Sauoye l'ont parſemée; luy donner plus de vray-ſemblance, de conuenance & de probabilité que n'ont fait iuſques à preſent tous ceux qui ſe ſont mélés d'en écrire, en attendant que le temps nous puiſſe découurir ce qu'il nous a enſeuely. En quoy i'ay ſuiuy le precepte de ſainct Auguſtin, qui dit qu'il vaut mieux ne rien determiner des choſes cachées, que d'aſſeurer les incertaines & les douteuſes: *Melius eſt* (dit-il) *dubitare de occultis, quàm affirmare de incertis*: En effet il eſt difficile de penetrer dans des ſiecles ſi éloignés, & de preuuer auec certitude & demonſtration la ſource d'vne Famille au delà de ſept ſiecles; parce qu'auant l'an 1000. les Familles les plus illuſtres n'auoient point de ſurnom, & ceux qui poſſedoient les plus grandes Terres n'en portoient pas la qualité; Et qui ne ſçait les difficultés qui ſe rencontrent aux origines des deux Familles les plus releuées de la Chreſtienté; ie veux dire France & Auſtriche, & combien d'ouurages ont eſté faits ſur cette matiere, laquelle pourtant n'eſt pas encore bien éclaircie. Pour moy, quoy que ie n'ignore pas que pluſieurs Hiſtoriens de ce ſiecle ont ſeulement peine à ſe perſuader l'exiſtence du Prince Berold, bien loin d'auoüer qu'il fut yſſu de la Maiſon de Saxe; i'eſtime toutesfois qu'il eſt plus ſeur de ſuiure cette opinion pour l'extraction de nos Princes, que de la reietter, puis que tous ceux qui la décrient ne leur peuuent donner auec de ſolides preuues vne autre origine, & qu'il ſemble que cét éclairciſſement ſoit reſerué à vn autre ſiecle.

Lib. 2. de nat. Dæm.

Lucan. l. 10.

Nullàque non ætas, voluit conferre futuris
Notitiam; ſed vincit adhuc natura latendi.

OPINION PLVS ASSEVREE DE *l'origine de la Royale Maiſon de Sauoye.*

CHAPITRE XVII.

IL y a pluſieurs conſiderations qui nous portent à croire que Berold ſouche de cette glorieuſe Famille eſtoit Prince Saxon; La premiere eſt l'ancienne tradition: car ſi aux choſes de la Foy, l'Egliſe a receu les traditions, ie me perſuade qu'en matiere de Genealogie vne tradition confirmée par la commune creance de tous les Peuples, doit eſtre de quelque

1. Conſideration.

quelque poids; parce que les traditions ont touſiours quelque fondement; & la ſeule ancienneté leur donne force & authorité : *Traditio eſt; nil quæras amplius*, dit ſainct Chryſoſtome. Et dans l'Eſcriture ſaincte, *Cogita generationes ſingulas, interroga patrem tuum, & annunciabit tibi maiores tuos, & dicent tibi.* Ce que l'Hiſtorien Romain a dit d'vne autre façon; *Famæ rerum, ſtandum eſt, vbi certam derogat vetuſtas fidem*; auſſi n'y a-t'il point d'apparence qu'vne ſemblable tradition eut pû ſubſiſter ſi long-temps, ſi elle n'auoit qu'vne Fable pour ſon principe, à cauſe que le propre du menſonge eſt de ne durer pas long-temps. *Ficta enim omnia, celeriter tanquàm Floſculi decidunt, nec ſimulatum quicquam poteſt eſſe diuturnum.*

Homil.4. ad ep.2. ad Theſſal. *Deuteron. cap.32.* Tite Liue Dec.1. l.7. *Cic. l.2. de offic.*

Apres la tradition, nous auons l'authorité de tous les Hiſtoriens, comme vn preiugé de la verité; n'eſtant pas croyable que tant de fameux Perſonnages euſſent voulu publier ſi legerement cette origine de Saxe; s'ils ne l'euſſent crû veritable, & s'ils n'en euſſent eû quelques ſortes de preuues; *Multum enim*, dit vn grand homme, *dare ſolemus, præſumptioni omnium hominum, & apud nos veritatis argumentum eſt, aliquid omnibus videri*: En effet, comme il n'eſt rien de ſi ordinaire aux hommes que d'auoir des opinions contraires, il faut auoüer que c'eſt vne merueille, qu'entre tous les Hiſtoriens anciens & modernes qui ont parlé de la Royale Maiſon de Sauoye, il n'en eſt aucun qui n'ayt dit poſitiuement qu'elle deſcendoit de celle de Saxe; & certes comment ſe pourroit-il faire? que tant d'excellens Eſcriuains ſi éloignés de demeure, de temps, d'intereſt & d'inclination ſe fuſſent accordés pour eſtablir vn menſonge, & qu'aucun de ceux qui ont écrit depuis trois cens ans, n'ayt eû des yeux aſſez clair-voyans pour découurir cette Fable, ou aſſez de zele à la verité pour en inſtruire le public. Il y a donc beaucoup plus de raiſon de ſe ſoûmettre à l'opinion commune, appuyée de tant d'Hiſtoriens, que d'en demeurer ſimplement à la negatiue; Car ce n'eſt pas aſſez, ainſi qu'a fait vn Autheur moderne, de nier que la Maiſon de Sauoye ſoit yſſuë de Saxe; ſi pour donner credit à cette negatiue on ne propoſe vne autre extraction bien iuſtifiée; puis qu'Humbert aux Blanches-mains (depuis lequel il n'y a point d'obſcurité en la Genealogie de Sauoye) a paru à ſon aduenement trop illuſtre, trop puiſſant, & trop conſideré aupres des Roys de Bourgogne & des Empereurs, pour preſumer que ſon Pere fut vn Auenturier, & le premier de ſa race; outre qu'au ſiecle que viuoit Berold, il y a eû ſi peu d'Hiſtoriens, qu'vn Autheur moderne qui a écrit l'Hiſtoire des Papes, ſe plaint d'auoir eû bien de la peine d'en treuuer les noms & les actions dans vn ſiecle ſi barbare.

Seneca. *Gaſmuinkel de iure praced.t.5.* *Ciaconius.*

Or, s'il me falloit étaler icy tous les paſſages des Hiſtoriens qui ſont de cette opinion, le denombrement en ſeroit trop long & ennuyeux, il ſuffira de les indiquer; Ie commenceray par les Allemans, plus croyables en cecy, parce que c'eſt vne choſe de leur Nation : Le plus ancien eſt Vernerus, Autheur du liure intitulé, *Faſciculus Temporum*, *Beatus Rhenanus Rer. German.* Sebaſtien Munſter en ſa Coſmographie, Elias Reuſnerus, Ieroſme Henninges, George Fabricius & Lazius en leurs Genealogies; Melancthon & Peucer en leur Chronique publiée ſous le nom de Iean Carion; Stumfius en ſon Hiſtoire de Suiſſe, Simler, George Agricola; l'ancien liure des origines de Saxe, Spiegel, Cuſpinian, Guilliman, Conrad Abbé d'Vſperg, Lambert, wanderburch Doyen de l'Egliſe de Noſtre Dame d'Vtrect; Agrippa en l'Oraiſon funebre de Marguerite d'Auſtriche Ducheſſe de Sauoye; Pontus Heuterus, Iean Gans en ſon Arbre de la Maiſon d'Auſtriche; Bertius *In Comment. rerum Germ.* Abraham Goluitzius *In Vlyſſe Gall. Belg.* Thomas Lanzius *De princip. inter Prouinc. Europ.* Bucelinus *Germ. part.3.* & pluſieurs autres.

Les Hiſtoriens Italiens ne ſe ſont pas éloignés de ce ſentiment, témoin ce qu'en a écrit Raphaël de Volterre *In deſcript. Gall. Narb.* Æneas Syluius, depuis Pie II. Valerio Anſelme, Dominique Machanée Milanois; Leon Albert *In Annor. Catal.* Iean Tonſo, Patrice Milanois, Doglioni, Sabellic, Paul Emile, Onufrius Pauuinius; Alfonſe Delbene *De Regno Burg. & de Princ. Sab.* Pietro Creſcentio *Nella Corona della Nobilta d'Italia*; le Baldezzan, le Comte Alfonſe Loſchi *Nelli Compendi Hiſtorici* & autres, auſquels ie joindray encore Iean-André Flaue Comnene Gentil-homme Grec, en ſon recueil des Genealogies de pluſieurs Princes du monde.

Et quant aux François, ils ne ſont pas moins fauorables, Symphorien de Champier Sieur de la Fauerge en ſa Chronique de Sauoye; Guillaume Paradin en ſon Hiſtoire de Sauoye; Claude Paradin en ſes Alliances Genealogiques; Chriſtoph. Millæus *De conſcribend. Vniuerſitatis rer. Hiſtoria*; Nicolas Vignier *In Chron. Burgund.* & en ſa Bibl. Hiſtor. François de Belleforeſt en ſa Coſmogr. Lancelot du Voyſin Sieur de la Popeliniere en ſon Hiſtoire des Troubles de France; du Rubis en ſon Hiſtoire de Lyon; François de Roſiers Archidiacre de Toul *In ſtemm. Lothar. Duc. tomo* 4. Fauin en ſon Theatre d'honneur & de Cheualerie, Forcatel; Golut en ſes Mem. Hiſt. de la Franche Comté; Papyre Maſſon ou le Maçon *In Elog. Duc. Sab.* René Choppin *de Doman. l.* 3. *tit.* 6. *num.* 42 Matthieu en ſes Alliances de France & de Sauoye; Scipion Guillet en vn meſme ouurage; Noſtradamus Hiſt. de Prouence; Foderé en ſon Hiſt. Topogr. des Conuents de ſainct François; Genebrard en ſa Chronolog. *ad ann.* 998. le R. P. Hilarion de Coſte en ſon Hiſtoire Catholiq. liu. 4. Dauiti & Ranchin; le R. P. de ſainct Romuald en ſon Threſor Chronolog. *ad ann.* 998. le R. P. Iean de Buſſieres *In Floſcul. Hiſtor. part.* 2. & autres. En fin il eſt certain qu'il ne ſe treuuera point d'Hiſtorien auant l'an 1600. qui ayt douté de cette origine.

Ie pourrois encore adiouſter à toutes ces authorités, celles de pluſieurs graues Autheurs & celebres Hiſtoriens Piemontois & Sauoyſiens, comme Pierre Carra en ſon Panegyrique au Pape Alex. VI. Iean du Curtil, Louys Chieſa *Hiſt. di Piemonte*; Iean Botero *Vita dé Prencipi Chriſtiani*; François Voërſio en l'Hiſt. de Queraſque; Iulian Taboüé en ſon Arbre de la Maiſon de Sauoye; Louys de la Croix, Philibert de Pingon *In Arb. Gentil. Dom. Sab.* & en ſon Hiſt. de Sauoye Latine M.S. Iean Friſat Prieur de Tarentaiſe; du Buttet en vn Diſcours manuſcrit, qu'il dedia l'an 1611. au Duc Charles-Emanuel, le R.P. Monod en ſes Recherches Hiſtor. & en ſes Annal. Latines de Sauoye manuſcrites; Monſieur l'Eueſque de Saluces, François-Auguſtin de la Chieſa en ſa *Corona Reale di Sauoia*; Monſieur l'Eueſque d'Albe en ſon Hiſtoire Seraphique; & le R. P. Giuglaris Ieſuite. Mais à cauſe de la naturelle inclination que les Sujets ont de parler auantageuſement de leurs Princes, leur témoignage pourroit eſtre ſuſpect; toutesfois puis qu'ils ne ſont pas ſeuls dans cette opinion, il ſemble que leur Suffrage apres celuy de tant d'autres Autheurs deſintereſſés, doit eſtre en quelque conſideration; puis qu'auant eux l'Ancienne Chronique de Sauoye manuſcrite, écrite en vieux Roman, vne manuſcrite en Latin qui eſt en mon pouuoir, & celle qui eſt en l'Abbaye de Hautecombe dans la Chapelle des Princes de Sauoye, ont dit la meſme choſe. L'on peut adiouſter à tout cela le Regiſtre des Anniuerſaires de l'Egliſe d'Aouſte (s'il eſt fort ancien) où Humbert aux Blanches-mains eſt qualifié Fils de Berold de Saxe: la Monnoye d'argent que Pingon aſſeure d'auoir veuë ſous le coing de Berold, où il prend la qualité de Marquis de Saxe; & en fin le témoignage d'vn Autheur incertain, qui a continué l'Hiſtoire de la Ville de Lody au Milanois, faite par Otthon & Acerbo Morena, imprimé à Venize

Veniſe l'an 1629. où cét Autheur parlant du retour de Frideric Barbe-rouſſe en Allemagne l'an 1168. & de ſon paſſage par les Eſtats du Comte de Sauoye dit ainſi : *Sequenti verò menſe Martij, priuatim ita quòd nec ipſi Lombardi qui cum eo fuerant niſi fortè pauciſſimi ſciuerint, per terram* COMITIS VBERTI DE SAXONIA *Filij quondam Comitis Amedei, qui dicitur* COMES DE MAVRIENNA *iter arripiens in Alemanniam profectus eſt*, où il ſe void qu'Humbert Comte de Sauoye & de Maurienne eſt ſurnommé de Saxe par vn Autheur contemporain, ce qui monſtre que l'opinion que l'on a de cette origine n'eſt pas ſi nouuelle que l'on voudroit perſuader. *Puricella in monum. Eccleſ. Ambroſia.*

Outre le conſentement general des Hiſtoriens, & l'authorité des Manuſcrits, il y a le rapport de l'ancienne Armoirie de Sauoye auec celle de la Maiſon de Saxe ; car il eſt certain que les Saxons portoient l'Aigle en leurs Armes ; ce qui ſe preuue par la Sepulture du grand Wittichind que Henry l'Oyſeleur fit tranſporter à Paderborn, où ſe voyent des Aigles ; & Meibouius en ſes Notes ſur les Annales de Wittichind dit, que cette meſme Armoirie ſe void au Sepulchre de Matilde de Saxe, Eſpouſe de l'Empereur Henry l'Oyſeleur, au Monaſtere de Pele au Territoire d'Eichsfeld ; auſſi Ieroſme Henninges Genealogiſte Alleman, a mis l'Aigle pour l'ancienne Armoirie de Saxe, au deuant de la Genealogie de cette Maiſon. Or nous auons quantité de preuues que les anciens Comtes de Sauoye n'auoyent point d'autre Armoirie que l'Aigle ; & ce qui fortifie encore mieux cette coniecture, c'eſt la conformité des Supports de l'Eſcu de Sauoye auec ceux de Saxe qui ſont des Lyons. *Vuittich. l.b.1. Annal.Sax. Reuſner. in ſtemm. Vuittich.*

L'on peut auſſi faire reflexion ſur ce que ſainct Maurice qui eſt le Patron & l'Ange Tutelaire de la Maiſon de Sauoye, & ſous le nom de qui quantité d'Egliſes en Sauoye ont eſté conſacrées, a touſiours eſté en grande veneration en Saxe ; iuſques-là que l'Empereur Otthon I. faiſant eriger Magdebourg en l'Egliſe Metropolitaine, la dedia à ſainct Maurice, & l'Imperatrice Adelays Femme de cét Empereur, y auoit vne particuliere deuotion. *Ditmar. l.2. Surius.*

La profeſſion d'vne meſme Loy, ou pluſtoſt l'obſeruation inuiolable d'vne meſme couſtume, qui eſt celle de la Loy Salique en Saxe & en Sauoye, eſt encore vne autre preuue ou coniecture d'vne meſme origine.

Bref, pourquoy reietter cette opinion, puis que tous les Princes de la Maiſon de Saxe auoüent les Ducs de Sauoye pour leurs Parens, comme ſortis d'vn meſme tronc ; & c'eſt par cette raiſon que nos Princes ont écartelé leur Eſcu des Armes de Saxe ; ce qui n'eſt pas arriué ſous le Duc Charles le Bon, ou ſous le Duc Emanuel-Philibert, comme quelques-vns ont crû, puis que Charles le Guerrier Duc de Sauoye en ſes Monnoyes mettoit déſ-ja Saxe au ſecond quartier de ſon Eſcu ; Ce que ſes Succeſſeurs continuerent ; & de là vient que les Ducs de Sauoye dans le rang, ſeance & voix deliberatiue qu'ils ont aux Aſſemblées & Diettes Imperiales, comme les autres Princes de l'Empire ſont incorporés auec la Maiſon Electorale de Saxe ; ce qui ne doit pas paſſer pour vne nouueauté, ny pour vn honneur affecté, ſans fondement legitime par le Duc Charles le Guerrier ; car long-temps auparauant cette Parenté auoit eſté reconnuë entre ces deux illuſtres Familles. En effet, par la Procuration que Louys Duc de Sauoye paſſa l'an 1443. au Chancelier Bolomier qu'il enuoyoit ſon Ambaſſadeur en Saxe, pour conclurre le Mariage de Charlotte de Sauoye ſa Fille, auec le Prince Federic, Fils aiſné du Duc de Saxe. Le Duc Louys vſe de ces paroles remarquables : *Nóſque & noſtros, qui ab eadem inclyta Domo Saxoniæ ortum traximus renouare, & ea quæ longeuæ ætatis progreſſus diſtinxit, Authore Deo reunire confidentes, &c.* Ce qui eſt encore plus clairement exprimé dans ce Contract de Mariage, où il eſt dit ainſi : *Volentes*

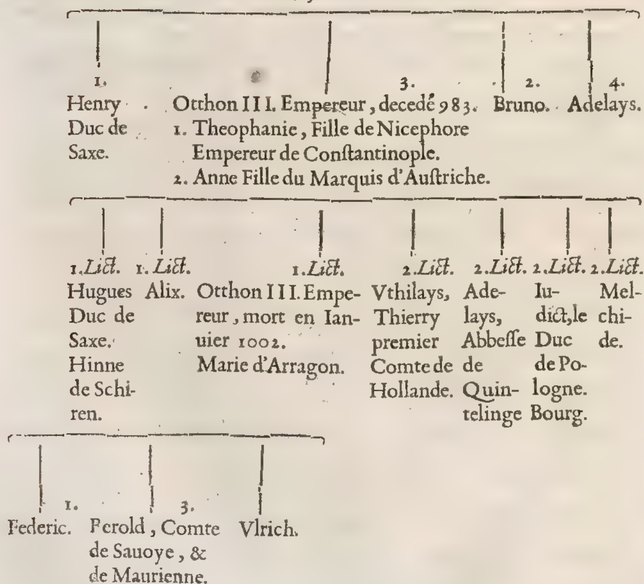
circa renouationem fœderum affinitatis, inter eos Duces qui ambo ab inclyta Domo Saxoniæ educti ſunt ab antiqua, &c. Ce Prince par la Patente d'aggregation des Pies Seigneurs de Carpi à la Maiſon de Sauoye de l'an 1450. enonce la meſme choſe & leur accorde cette faueur, comme eſtant yſſus de la Maiſon de Saxe.

Par toutes ces conſiderations, il ſemble que cette origine de Saxe ſoit éloignée de la Fable; mais la plus grande difficulté qui reſte, c'eſt de monſtrer de qui le Prince Berold eſtoit Fils; car c'eſt en ce poinct que les Hiſtoriens que nous auons cités ne conuiennent pas. Ce qui a fait naiſtre trois opinions differentes, ſans faire eſtat de celle de Mathieu, qui a dit que les Ducs de Sauoye deſcendoient de Bernard de Saxe, Neueu de l'Empereur Otthon III. parce que ce Bernard de Saxe eſt vn homme imaginaire, dont on n'a iamais oüy parler.

Aux Alliances de France & de Sauoye.

La premiere opinion eſt, que Berold, ou Berthold eſtoit Fils d'Hugues Duc de Saxe, & petit Fils de l'Empereur Otthon II. & Frere d'Otthon III. & qu'il auoit deux Freres ſes aiſnés, à ſçauoir Federic & Vlrich; de ce party ſont les deux anciennes Chroniques de Sauoye manuſcrites, Françoiſe & Latine, celle qui eſt en la Chapelle de Sauoye à Hautecombe, Vernerius, Carra, Champier, Guillaume & Claude Paradin, Iean du Curtil, Dominique Machanée, Nicolas Vignier, Gilbert Genebrard, wanderburch, Simler, Millæus, Taboüé, Fauin, le Baldezzan, Pingon & Friſat; & voicy comme ils ont dreſsé la Table Genealogique.

1. Opinion.



Cette

Cette opinion ne se peut soustenir, parce qu'elle choque la Chronologie, & reçoit tant de contredits qu'elle doit passer absolument pour fabuleuse; car les Autheurs qui l'ont publiée disent, que cét Hugues Duc de Saxe ne vesquit que vingt-quatre ans, & qu'il mourut auant Otthon II. son Pere. Or s'il est vray qu'Otthon II. soit decedé l'an 983. âgé seulement de vingt-neuf ans comme l'Histoire le porte, & qu'Hugues son Fils soit aussi mort la mesme année, ainsi que Pingon l'asseure, comment se peut-il faire que le Fils soit soit mort âgé de vingt-quatre ans, puis que le Pere mourut à l'âge de vingt-neuf? D'ailleurs Otthon I. ne s'estant marié qu'en l'an 952. Otthon II. son Fils n'a pû venir au monde auant l'an 955. parce qu'il auoit deux Freres ses aisnés, sçauoir Henry & Bruno; & ainsi Otthon II. au decés de son Pere Otthon I. decedé l'an 983. auoit à peine vingt-neuf ans; d'où s'ensuit qu'il faudroit qu'il eût engendré Hugues Duc de Saxe, qu'on luy attribuë pour Fils, à l'âge seulement de cinq ou six ans; car il nasquit l'an 955. & fut couronné Roy des Romains à Wormes au mois de Iuin de l'an 958. estant seulement âgé de trois ans: Et quand il seroit vray qu'Otthon II. eut vescu trente-vn an, comme ces mesmes Historiens ont auancé, tousiours cét Hugues son Fils ne pourroit auoir esté mis au monde par luy qu'à l'âge de sept ans, ce qui est ridicule & extrauagant. De plus, supposé qu'Otthon II. soit né l'an 955. il n'y a point d'apparence de croire qu'il ayt pû auoir Hugues son Fils auant l'âge de quatorze ans, qui tombent à l'an 969. Or l'on donne à cét Hugues Duc de Saxe trois Fils, Frideric, Vlrich & Berold, dont l'aisné ne pourroit estre venu au monde auant la quatorziéme année de son Pere, laquelle va à l'an 983. auquel temps mourut aussi Otthon II. de sorte qu'Vlrich & Berold qui doiuent estre nés apres Frideric leur Frere aisné, auroient pris naissance deux ans apres la mort de leur Pere & de leur Ayeul. Pingon croyant de se deméler de cét embarras, a dit que Frideric & Vlrich estoient Iumeaux; Mais quand cela seroit, ce n'est gagner qu'vne année, & tousiours Berold demeureroit en arriere par la raison de l'impossibilité que nous venons de toucher. En fin, si Berold est né l'an 980. comme veut Pingon, Otthon II. n'a pû estre son ayeul, n'ayant que vingt-cinq ans plus que luy; A quoy l'on peut adiouster, que si Hugues Duc de Saxe eut esté l'aisné des Enfans de l'Empereur Otthon II. il luy auroit succedé en l'Empire, ou en tout cas en ses autres Estats; Cependant nos Historiens ne luy donnent autre Tiltre que de Duc de Saye, & Otthon III. son Frere puisné monta à l'Empire à son exclusion. Bref Otthon III. estant mort sans Heritiers legitimes, les Enfans de cét Hugues Duc de Saxe son Frere ne luy succederent pas en l'Empire, & ne le disputerent pas mesme à Henry le Boyteux qui y fut appellé, quoy qu'en vn degré beaucoup plus éloigné. Pingon pour sauuer cette obiection, a auancé que l'Imperatrice Theophanie, pour gratifier Otthon III. son Fils, procura l'exclusion des Enfans d'Hugues, ce qui ne peut pas estre; car Otthon II. estant mort l'an 983. Hugues son Fils n'estoit pas en âge d'estre marié, bien loin qu'il eut laissé trois Enfans; outre que tous les Historiens disent que Theophanie estoit extremement haïe des Princes Allemans, & n'eut aucune part au Gouuernement; de sorte que l'entreprise ne luy eut pas esté aysée de priuer de l'Empire les legitimes Heritiers.

Onufr. Pauuin. Rom. Prin.

Ces mesmes Historiens ont écrit que l'Empereur Otthon II. auoit eû deux Femmes; la premiere Theophanie Fille de Nicephore Empereur de Constantinople; & la deuxiéme Anne de la Maison des Marquis d'Austriche, d'où Pingon (qui estoit Historiographe de S. A. R. Charles-Emanuel) prit occasion de faire sortir Hugues Duc de Saxe de ce second Mariage; croyant qu'à cause que le Duc Charles-Emanuel auoit épousé Catherine Infante

 d'Austriche

d'Auſtriche, ſon Arbre de la Maiſon de Sauoye commençant & finiſſant par vne Alliance de la Maiſon d'Auſtriche, en ſeroit mieux reçeu; Mais il a ſupposé pluſieurs choſes qui ne ſont pas veritables; car, bien que Cuſpinian, Henninges & Onufre ayent donné deux Femmes à Otthon II. toutesfois Ditmar, Otthon Eueſque de Friſingen, Herman Contract & Peucer diſent qu'il n'eut que Theophanie Princeſſe Grecque, dont les Nopces ſe firent à Rome l'an 972. Otthon II. n'eſtant âgé que de dix-ſept ans, & qu'elle ſuruéſquit ſon Mary de neuf ans. Or ſi ce Prince a eû deux Femmes, il faut par neceſſité qu'Anne d'Auſtriche ayt eſté la premiere, (auſſi Pingon l'a ainſi preſupposé;) comment donc preſumer qu'Otthon II. auant l'âge de dix-ſept ans eut déſ-ja eſté marié, & qu'il eut des Enfans? puis qu'encore que l'homme, ſelon les Iuriſconſultes ſe puiſſe marier, & deuenir Pere auant l'âge de ſeize ans; toutesfois les exemples en ſont rares en l'Hiſtoire, & particulierement parmy les Allemans, qui ne ſe marioyent pas ſi ieunes, n'y ayant eû que l'Empereur Henry IV. & Frideric II. qui ſe ſoyent mariés à cét âge, & nul ne s'eſt veû auoir des enfans auant ce temps-là; De ſorte qu'il doit paſſer pour incroyable qu'Otthon II. à l'âge de dix-ſept ans eut déſ-ja eſté marié, & qu'il eut des Enfans; & c'eſt auec vn pareil raiſonnement que l'Hiſtorien Naucler a refuté la Fable de l'Empereur Henry II. Fils de Conrad, laquelle Geoffroy de Viterbe & Martin le Polonois auoient inuentée.

De croire auſſi qu'Hugues Duc de Saxe fut Fils d'vn ſecond lict de l'Empereur Otthon II. il s'y rencontre plus de contradiction; car outre qu'il auroit eû ſa ſeconde Femme à l'âge de dix-ſept ans, ainſi que nous venons de dire, la naiſſance des Enfans de ce ſecond Mariage ſeroit d'autant plus reculée, & l'abſurdité plus grande, parce qu'Otthon III. naſquit ſeulement l'an neuf cens ſeptante-quatre; tellement que ſi Otthon II. a eû vn ſecond Fils nommé Hugues, il faut qu'il ſoit né l'an 975. d'où s'enſuit qu'il auroit eſté marié l'an 990. à l'âge de quinze ans, & qu'il auroit eû trois Enfans au bout de trois ans, dont le premier qui eſt Federic, ne pourroit eſtre né qu'en l'an neuf cens nonante-vn, Vlrich le ſecond l'an 992. & Berold le troiſiéme l'an 993. d'où naiſt vne autre abſurdité; qui eſt que Berold eſtant venu en Sauoye l'an 998. comme racontent nos meſmes Hiſtoriens, n'auroit eû que cinq ans, & cela eſtant, ſeroit-il vray qu'il eut fait toutes les expeditions Militaires que l'on luy attribuë? & qu'auant que de ſortir d'Allemagne il en eut eû les principales charges; Il faut donc tenir pour conſtant que cette origine eſt tout à fait fabuleuſe.

Paſſons à la ſeconde opinion, qui veut que Berold deſcende d'wittichind Duc de Saxe & d'Angrie, yſſu de Sigueard Roy de Saxe, qui eſt vne meſme origine que celle des Otthons, mais d'vne autre Branche; Ceux qui l'ont ainſi ſouſtenu ſont, Melanchton, Peucer, Lazius, Bertius, Doglioni, Botero, Louys de la Chieſa, Fabricius, Forcatel, Henninges, Reuſnerus, George Agricola, Bucelin, Scipion Guillet & du Buttet, qui ont donné cette Genealogie. 2. Opinion.

wittichind

wittichind le Grand, Duc de Saxe, & d'Angrie, descendu de Sigueard Roy des Saxons.

Wigbert Duc d'Angrie, mort l'an 825.
N. . . . . Fille de Ratbold Duc de Frise.

Bruno Duc de Saxe.

walpert Duc d'Angrie, & Comte de Ringelberg, viuant 846.
wittichinde Fille du Comte de Maspurck, ou Alteburge Fille du Comte de Lesmone selon quelques-vns.

Dietric.

Thierry, ou Theodoric Duc de Saxe.
Reynilde de Merpurg.

Immed, ou Immod Duc d'Engern.
Hinne Comtesse de Schiren.

Regelbert.

wittichind.

Otthon de Saxe Comte d'Al-tem-bourg.

Matilde de Saxe, Espou-se de Henry l'Oyseleur Empereur morte 939.

Berold Comte de Sauoye & de Maurienne.

Il est vray qu'il y a quelque contradiction entre ces Historiens, non pas pour le tronc de cette Genealogie (qu'ils auouënt tous auoir esté le Duc wittichind) mais pour les degrés, les vns ayans fait Immed Fils de Thierry, ou Dietric Comte de Rigellein, & de Romilde Comtesse de Mosburg & d'Altembourg; & les autres de walpert Duc d'Angrie, qui est l'opinion la plus suyuie. Mais d'où que soit yssu Immed de Saxe Duc d'Engern, il ne peut pas auoir esté Pere de Berold Comte de Sauoye, car depuis l'an 846. auquel temps viuoit walpert Duc d'Angrie son ayeul paternel, iusques à l'an 990. que Berold commença de paroistre, n'y auroit-il eû qu'vn degré de generation entre deux? d'effet quoy que l'homme puisse viure cent ans, toutefois on arriue si rarement à cét âge-là, qu'il est tenu pour vne espece de Miracle, & on n'en treuue point d'exemple en l'Histoire; d'effet, entre tous les Roys de France, le seul Charlemagne a vécu septante-deux ans; en la Maison d'Austriche nul n'est allé iusques à soixante ans; & qu'on lise toutes les Genealogies de Saxe, de Sauoye, d'Est, de Montferrat, de Gonzague & de Saluces, aucun n'a attaint l'âge de 90. ans; & partant il est notoirement impossible en la Genealogie proposée que deux degrés de generation depuis le Duc walpert ayent pû remplir enuiron cent cinquante ans. D'ailleurs par cette mesme Genealogie il se void que Thierry ou Theodoric Duc de Saxe, estoit Frere d'Immed, & Pere de l'Imperatrice Matilde, laquelle par ce moyen eût esté Cousine Germaine de Berold Comte de Sauoye. Or, comme cette Princesse mourut l'an 939. au rapport de tous les Historiens, & Berold vers

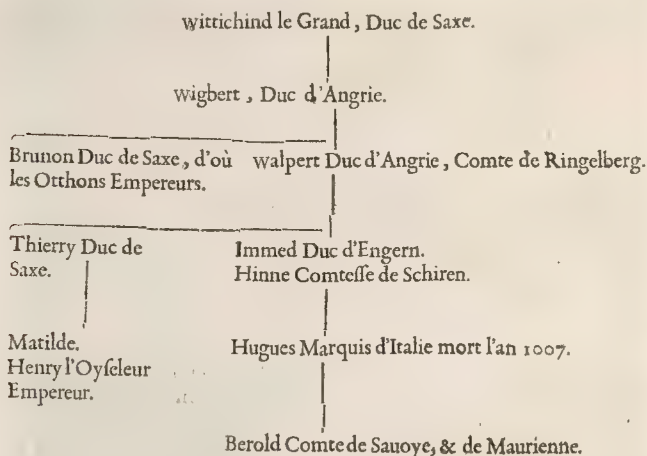
l'an

l'an 1020. il s'ensuiuroit que Berold luy auroit suruécu quatre vingt & vn an, & qu'il auroit eû cinquante ans plus que l'Empereur Otthon I I I. que les Historiens luy ont donné pour contemporain.

Puis donc que l'on ne peut pas nier, apres les témoignages de tant d'Illustres Escriuains, & tant de fortes coniectures que la Royale Maison de Sauoye ne soit yssuë de celle de Saxe, qu'Hugues qui estoit Pere de Berold, n'a pû estre Fils de l'Empereur Otthon I I. & que les Historiens Allemans, qui ont eû plus de lumieres de la Maison de Saxe que les autres, tiennent tous vnanimement que Berold estoit descendu d'Immed de Saxe Duc d'Engern. Il faut par necessité, pour concilier ces difficultez, se ranger à vne troisiéme opinion, qui est la plus vray-semblable, bien que la plus moderne, sçauoir qu'Hugues Pere de Berold estoit Fils d'Immed Duc de Saxe ; c'est le sentiment de Nostradamus, du P. Monod, de Ranchin, & du P. Giuglaris ; & ainsi il faudroit dresser la Genealogie des Ascendans de Berold, en cette sorte.

Hist. de Prouence.

3. Op[inion] plus vray-sem-blabl[e]



Par cette deduite, la Chronologie n'est point choquée, l'origine de Saxe est confirmée ; ceux qui ont dit que le Pere de Berold estoit Hugues de Saxe, ne seront pas reiettés, ny la Parenté de l'Empereur Otthon I I I. auec Berold combattuë ; parce qu'outre qu'ils auoient tous vne mesme tige, à sçauoir Sigueard Roy des Saxons, ils estoient Cousins à cause de l'Imperatrice Matilde ; Il est vray qu'Onufre, qui en la Genealogie de Saxe a eû connoissance du Duc Immed, ne luy a donné aucuns Enfans ; mais aussi il ne dit pas qu'il soit decedé sans lignée, & il n'y a point d'inconuenient qu'Hugues son Fils qui s'establit en Italie, ayt esté oublié par les Genealogistes, ne sçachants pas sa posterité. En effet, Krantz parlant d'Immed Duc de Saxe, dit qu'il laissa vne grande generation, ce qui est confirmé par l'Abbé d'Vrsperg. En fin quoy que Lazius, Melancthon, Peucer, Henninges, Fabricius & Reusnerus ayent écrit positiuement que les Ducs de Sauoye descendoient d'Immed de Saxe, cela pourtant, à le bien prendre, ne destruiroit pas cette derniere opinion, n'y ayant que cette difference que Berold auroit eû Immed pour Ayeul, & non pour Pere, mais tousiours resteroit-il vray qu'il seroit yssu d'Immed. Bref

Roman. princip. l.4.

Lib. 3. Saxon. c.11.

Ad ann. 1104.

Bref, puisque tant de celebres Historiens, & les Chroniques manuscrites de Sauoye asseurent que Berold estoit Fils d'Hugues de Saxe, & les Historiens Allemans & autres qu'il descendoit d'Immed de Saxe, on ne peut concilier ces deux opinions qu'en admettant qu'Hugues Pere de Berold estoit Fils d'Immed.

Cette coniecture est d'autant plus receuable que le nom d'Amé, qui est si frequent en la Maison de Sauoye, n'y a esté sans doute reçeu qu'en memoire de ce Prince Immed, qui en langage Alleman signifie la mesme chose qu'Amé ou Amedée, joint que le temps s'y accorde, qui est vn Argument pressant en matiere d'anciennes Genealogies; & que cét Hugues ayant seruy sous Otthon III. qui l'establit Marquis d'Italie; il est bien plus croyable qu'il ayt laissé Berold son Fils, qui eût son establissement en Sauoye & en Maurienne, que de faire venir Berold d'Allemagne, proscrit & chassé de la Cour de l'Empereur son Parent, en vn Pays où il estoit inconnu, & où il ne possedoit rien. En effet l'Auguste Maison de Saxe ayant heureusement vny le Royaume d'Italie à l'Empire d'Allemagne, Otthon III. l'vn des plus grands Princes de son siecle, desirant d'y affermir son authorité, & de s'opposer aux reuolutions ausquelles cette illustre partie du monde estoit sujette par l'éloignement des Empereurs, iugea qu'il n'y auoit point de meilleur moyen que d'y establir des Gouuerneurs releués en naissance, en courage & en merite, & qui luy fussent affidés, se persuadant qu'il n'y auroit point de faction si puissante, qui pût estre capable d'ébranler la fidelité de ceux qui luy auroient l'obligation de cette confiance & de ce choix. Ce fut sur ces considerations qu'Hugues Fils d'Immed de Saxe Duc d'Engern proche Parent d'Otthon, & qui l'auoit suiui en toutes ses guerres & en ses voyages, fut du nombre de ces grands hommes que l'Empereur honora de cette dignité, sous le Tiltre de Marquis d'Italie; & ce fut ce glorieux employ qui arresta ce Prinne en Italie, & qui luy faisant perdre le souuenir de l'Allemagne, le rendit la tige feconde d'vne Maison toute Royale, qui subsiste depuis sept siecles, auec autant d'éclat & de grandeur qu'aucune autre Maison Souueraine de la Chrestienté.

Mais la Prouidence de Dieu n'est pas seulement admirable en la transmigration de cette illustre Famille, elle l'est encore en l'assemblage de tant de Prouinces, Terres & Seigneuries, dont les Estat de S. A. R. sont auiourd'huy composés; car, quand Hugues Marquis d'Italie, heureux tronc de la Royale Maison de Sauoye, s'establit en Piemont, il n'y apporta que sa dignité, & n'y possedoit rien en proprieté, non plus qu'en Sauoye, parce que tout ce qui est delà les Monts, Yurée auec le Canauays, le Biellois & autres Terres du voysinage, obeyssoit aux Marquis d'Yurée yssus des Roys de Lombardie & d'Italie. Les Marquis de Suze estoient Seigneurs de Turin, de Saluces, de Pignerol, du Valays, de la Val-d'Aouste, des Langhes & de plusieurs Villes & Chasteaux sur la Coste de Gennes. La Maison de Montferrat possedoit les Marquisats de Montferrat, de Ceue, de Busque, de Ponzzon, d'Incise, de Sauone & de Crauesanes; Les Villes d'Ast, de Quiers & de Querasque viuoient en Republiques; Les Comtes de Prouence tenoient le Comté de Nice, & les Vallées de Barcellonnette, & les Lascaris Comtes de Vintimille, le Comté de Tende, & les Seigneuries de Marro, Prela & autres lieux. Outre cela les Euesques de Turin, de Vercel, d'Ast, de Nice, d'Yurée & d'Aouste, estoient proprietaires de la pluspart de leurs Dioceses, sous la Souueraineté des Empereurs. Deçà les Monts, la Sauoye, la Maurienne, le Chablais, la Suisse & le Pays de Vaud, dependoient du Royaume de Bourgogne; Geneue auoit ses Comtes, la Tarentaisse & le Foucigny ses Seigneurs particuliers; sans parler de ce que les Archeuesques de Tarentaise. & les Euesques

de Geneue, de Syon, de Lauſanne & de Maurienne, poſſedoient du Patrimoine de leurs Egliſes; cependant, ou par conceſſions des Roys de Bourgogne & des Empereurs, ou par Mariages, ou par Conqueſtes, ou par Acquiſitions, ou par droit de Fief, ou par ſoûmiſſions volontaires des Peuples, ou par Traittés de Paix, ou par Aſſociations & Pariages faits auec les Prelats; de toutes ces pieces éparſes, on n'a fait qu'vn ſeul corps, ce qui a eſté l'ouurage de pluſieurs ſiecles, & qui ſert de matiere à cette Hiſtoire.

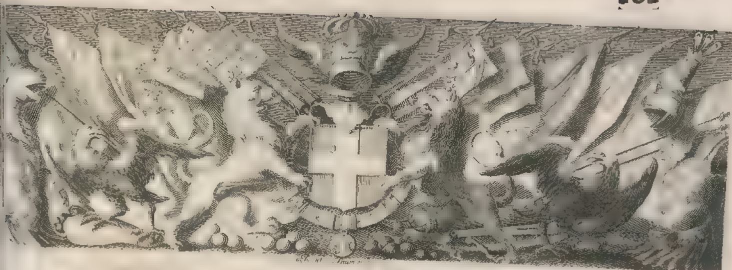
Mais reuenons au Marquis Hugues; ce fut à ſa priere que l'Empereur Otthon donna la Ville de Vercel & le Comté de Saintya, à Leon Eueſque de Vercel l'an *999.* & comme Otthon fut obligé d'aller à Rome l'an 1002. Hugues l'accompagna auec Henry Duc de Bauieres & autres Princes & grands Seigneurs; ce qui ne fut pas inutile à l'Empereur, parce que s'eſtant éleué vne ſedition parmy le Peuple Romain, le Pape Syluestre & Otthon coururent riſque de la vie, & n'en furent garentis que par les ſoins & par la prudence d'Hugues. Mais Otthon s'en eſtant retourné en Allemagne, Hugues demeura en Italie, & ne veſquit pas long temps apres. Vn Hiſtorien du temps luy donne cét Eloge d'auoir eſté *le meilleur de tous les Marquis*, & raconte qu'il mourut l'an 1007. Quelques Autheurs l'ont confondu auec Hugues Marquis de Toſcane, petit Fils d'Hugues Roy d'Italie, ſous pretexte qu'ils viuoient en meſme ſiecle, bien que ce fuſſent perſonnes differentes; En effet cét Hugues Marquis de Toſcane n'eſtoit pas amy du Pape Syluestre, & ne ſe fut pas ſi fort intereſsé en ſa deliurance, ny l'Empereur Otthon non plus, duquel Syluestre eſtoit auſſi capital ennemy: Ce que nous apprenons d'vn Autheur hors de reproche, qui dit que ce Prince à la nouuelle de ſa mort chanta de ioye ce mot du Pſalmiſte, *Laqueus contritus eſt, & nos liberati ſumus.* D'ailleurs il eſt certain par l'Hiſtoire, qu'Hugues Marquis de Toſcane mourut l'an 1001. & qu'il ne laiſſa qu'vne Fille appellée Wille, Eſpouſe d'Arduin Comte dit Ardizzion, & Hugues Marquis d'Italie deceda ſeulement l'an mil ſept. De plus, quel mouuement pouuoit auoir Hugues Marquis de Toſcane, de faire faire à l'Eueſque de Vercel vne ſi grande liberalité, eſtans ſi éloignés de demeure, au lieu qu'Hugues Marquis d'Italie y fut pouſsé, parce que l'Egliſe de Vercel eſtoit de ſon Gouuernement; Neantmoins comme cette derniere opinion, que Berold fut Fils d'Hugues Marquis d'Italie, n'a pour fondement que des conjectures & des témoignages d'Autheurs recens, ie ne la voudrois pas garantir non plus que les deux premieres que i'ay combattuës, mais ſeulement la faire paſſer pour la plus probable, & moins ſujette à conteſtation. Cependant quelque incertitude qu'il y ayt à determiner de quelle branche de la Maiſon de Saxe le Prince Berold eſt deſcendu, il reſte pourtant aſſez bien preuué qu'il en eſtoit yſſu, & que la difficulté n'eſt plus pour le Tronc, mais pour la Branche ſeulement, & ainſi ce ſeroit peine perduë de ſe trauailler dauantage ſur ce ſujet. Voylà tout ce que i'auois à dire touchant l'Origine du Prince Berold, n'en ayant pû donner plus d'éclairciſſement dans vne ſi profonde antiquité; peut eſtre que quelque autre ſera, ou mieux informé, ou plus heureux que moy: Quoy qu'il en ſoit il eſt temps de finir cette partie de mon Ouurage, & de commencer les Vies & les Eloges de nos Princes.

Marginal notes: *999.* — Preuues page 1. — *Glaber. l.2.c.7. Platina in Ioan.19. Baronius.* — 100[7] — *Petr.Dam.* — *Memorie della Conteſſa Matilda.*

Fin du premier Liure.

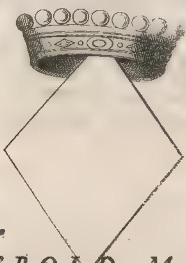
HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DE LA
ROYALE MAISON
DE SAVOYE,
Liure ſecond.

CONTENANT LES VIES ET LES Eloges de tous les Comtes & Ducs de Sauoye, depuis l'an 950. iuſques à l'an 1658.









Saxe-Sauoye d'or à l'Aigle de fable.

I.

BERTOLD OV BEROLD MARQVIS d'Italie, Comte de Sauoye & de Maurienne.

CHAPITRE I.

IL ne faut pas s'estonner, si la vie de ce Prince a passé iusques à present pour vne Fable ou pour vn Roman, puisque les actions que l'ancienne Chronique Manuscrite & tous les Historiens de Sauoye luy ont attribuées, sont si éloignées de la verité, & si contraires à la Chronologie.

Chroniq. M. S. de Sauoye. *Chron. Sab. Lat. M. S.* Champier G. Paradin Hist. de Sauoye *Botero. Vanderb. Doglioni. Delbene de regn. Burg.* Du Buttet Decad. Sauoys. M. S. *Monod. in Annal. Sab. M. S.* Nostrad. hist. de Prouence. *Pingon in Arb. Gen. & in hist. Sab. M. S. lib. 4.*

Ils disent que Berold fut si cherement aymé de l'Empereur Otthon III. son Oncle, qu'il luy donna la principale direction de son Estat : Qu'Otthon estant allé faire voyage s'apperçeut qu'il auoit oublié des Reliques (qu'il portoit tousiours sur soy) au cheuet de son lict : Qu'ayant enuoyé Berold pour les prendre, treuua l'Imperatrice qui soüilloit le lict coniugal, dont il fut si indigné, qu'il la tua de sa main auec l'adultere : Que l'Empereur auoüa le procedé de Berold ; Que le Comte de Monts Pere de l'Imperatrice voulant vanger sa mort, enuoya Cretel, Henry, Conrad & Louys ses Enfans pour en demander iustice à l'Empereur, auec ordre en cas de refus, de luy declarer la guerre : Que le Comte de Monts mal satisfait de la responce d'Otthon luy fit vne cruelle guerre : De sorte que pour auoir la paix, il fallut chasser Berold de la Cour pendant dix ans ; & à la charge qu'il ne porteroit pas les Armes de Saxe, mais seulement vn Aigle de sable sur son Escu : Que Berold pour satisfaire au commandement de l'Empereur sortit d'Allemagne & alla faire vn Pelerinage à sainct Iaques de Compostelle : Que passant en Bugey, il fut regalé par le Seigneur de Seyssel : Qu'il prit le fort Chasteau de Cules, & en chassa les voleurs qui rauageoient la Prouince : Que Boson Roy d'Arles ayant sçeu ses Exploits Militaires, le conuia de l'aller voir, ce qu'il fit, & de là alla en Grenade auec le Roy de Sicile & retourna à Arles, où Boson qui auoit guerre auec les Gennois, suscitée par les Fiesques, Spinolas, Dorias & Grimaldis, se seruit de Berold, & le fit son Lieutenant general : Qu'il donna combat sur mer aux Gennois, où Boson fut blessé & en mourut : Que Berold alla à Vienne, où Rodolphe Frere de Bozon commandoit en qualité de Gouuerneur, qu'il mena ce Prince à Arles où il fut couronné Roy : Que depuis les Gennois descendirent en Prouence, pour faire la guerre au Roy Rodolphe, & qu'ils susciterent le Comte de Piemont & les Marquis de Saluces & de Suze pour entrer en Dauphiné & en Maurienne, dont ils se rendirent les Maistres : Que Berold par ordre de Rodolphe leur fit leuer le Siege de Gap, recouura la Maurienne, en chassa les Piemontois, & passant le Montcenys occupa Pignerol & Riuoles : Que cette guerre s'estant terminée par le mariage d'Humbert aux Blanches-mains Fils aisné de Berold auec Adelayde Fille & Heritiere du Marquis de Suze, Berold se retira à Arles où il mourut.

Gothofr. Viterb. Cuspinian. Onufr. P. Messie en la vie d'Otthon III. *Sigonius. Genebrar. Iac. Strad. Stella. Corio. Sigebert Rosier in stem. Loth.*

Refutation de ces Fables.

En tout ce recit il n'y a rien de vray, ny de vray-semblable, car Berthold ou Berold n'estoit pas Neueu d'Otthon III. ainsy que nous auons preuué cy-dessus. Cette Imperatrice ne fut pas tuée par Berold pour auoir esté surprise en adultere, mais brûlée publiquement, pour auoir iniustement accusé le Comte de Modene d'auoir attenté à son honneur ; Elle n'estoit pas Fille du Comte de Monts, puis que les Historiens la nomment Marie d'Arragon ; aussi cette guerre du Comte de Monts est imaginaire, & aucun Historien n'en a parlé, non pas mesme Ditmar Contemporain & Parent des Otthons : En effet le Comté de Monts en Haynaut du temps d'Otthon III. estoit tenu par Raynier au long col, à qui succeda Raynier son Fils IV. du nom, sans qu'il soit nouuelle de ces quatre Enfans du Comte de Monts, que nos Chroniqueurs mettent sur les rangs, pour la vengeance de la mort de leur Sœur. D'ailleurs, qui croira qu'Otthon III. le plus puissant Prince de son siecle, qui auoit vaincu les Danois, dompté l'Italie, & restably le Pape en son Siege, qui auoit fait trembler les Mores & toute la Grece, & qui par la grandeur de ses actions fut appellé *La Merueille du Monde*, ayt esté contraint de faire vne paix si honteuse auec vn simple Comte de Monts, & de consentir à la proscription de son Neueu, qu'il aymoit si tendrement ? Et à quel propos ? en le chassant de ses Estats, pour vne action que luy-mesme auoit appreuuée

appreuuée, luy changer les Armes de ſa Famille ? De croire auſſy que Berold ne fut pas exilé, & qu'il fit le voyage de Prouence volontairement pour ſecourir le Roy d'Arles comme l'a écrit vn de nos Hiſtoriens, il y a peu d'apparence; car, quel intereſt Otthon III. pouuoit-il prendre en cette guerre ? outre que les vns nomment ce Roy d'Arles Bozon & les autres Conrad: Cependant il eſt certain que Rodolphe ſurnommé le Faineant, eſtoit en ce temps-là Roy de Bourgogne & de Prouence, & commença de regner l'an neuf cens nonante-quatre, apres la mort de ſon Pere Conrad. Ie tiens auſſy pour fabuleux le paſſage de Berold en Bugey, la reception que luy fit le Seigneur de Seyſſel, & la conqueſte du Chaſteau de Cules, parce qu'en l'an 1000. la Maiſon de Seyſſel, quoy que tres-ancienne & de bonne marque, n'eſtoit pas en eſtre, ny le Chaſteau de Cules baſty. Le pelerinage de Berold à ſainct Iaques de Compoſtelle, & ſon retour en Prouence auec vn Roy de Sicile, ſont auſſy de meſme alloy. En effet, la deuotion à ſainct Iaques de Galice n'a pas commencé ſi toſt, & auant l'an 1101. il n'y auoit que des Comtes en Sicile. I'en dis autant de la guerre de ce Roy d'Arles auec les Gennois; car outre que les Hiſtoriens de Gennes n'en diſent pas vn mot, qui toutesfois n'euſſent pas oublié vn euenement ſi ſignalé. Il n'y auoit point de Roy Boſon à Arles, ny des Fieſques, Spinolas, Dorias & Grimaldis à Gennes, dont les Familles bien qu'Illuſtres n'y parurent auec authorité qu'enuiron l'an 1200. Mais ce qui preuue encore plus clairement la ſuppoſition de toute cette relation, c'eſt que l'on donne pour auxiliaires aux Gennois le Comte de Piemont & le Marquis de Saluces; & toutesfois il n'y auoit point de Prince en ce ſiecle là qui portaſt la qualité de Comte de Piemont, & les Marquis de Saluces n'eſtoient pas encore au monde; auſſy l'Hiſtorien de Piemont s'eſt moqué de cette relation. En fin pour rendre la Fable entiere, l'vn de nos Hiſtoriens qui a voulu rencherir ſur ſes deuanciers, faiſant aller Berold en qualité de Lieutenant general du Roy d'Arles au Siege de Gap, luy a composé vn Eſcadron de Gentils-hommes de Dauſiné, de Sauoye & de Tarentaiſe, des Maiſons de Baſtarnay, d'Aleman, de Clauezon, d'Hoſtung, de Saſſenage, de Paladru, de Torche-felon, de Putrain, de la Poype, de Chandieu & de Monteynard, de la Chambre, d'Vrtieres, du Pont, de Chabod, de la Rauoyre, de Chignin, de Challes, de Montmayeur, de Miolans, d'Aruillars, de Belletruche & de Mareſchal, de Cheuron, de Villette, de Salins, du Verger, de Bozel, de Feſſon, de Manuel, de Duyn, d'Aigueblanche, de Briançon & de Gylly; bien que l'vſage des ſurnoms ne fut pas encore introduit, & qu'aucune de ces Familles n'ayt paru auant l'an 1000. tant s'en faut qu'il y en a pluſieurs de fort modernes. Cette erreur neantmoins, ou pluſtoſt cette flatterie a eſté ſuyuie par vne perſonne de qualité en ſa Sauoyſiade M. S. en vers François, qui y a adiouſté beaucoup de ſon crû; mais cette faute eſt moins pardonnable à vn Hiſtorien qu'à vn Poëte, ſur tout au ſiecle auquel nous viuons, où rien n'eſt receu en matiere d'hiſtoire qui ne ſoit bien preuué.

Pingon in Aug. Tau. & hiſt. Sab. M.S. l. 4.

G. Parad. Noſtrad.

Du Cheſne hiſt. de Bourg. l. 2. ch. 25.

Fazellus Mazella. Folieta. Bizarrus. Iuſtinian. Interian.

Lud. Chieza. l. 1.

Pingon hiſt. Sab. M.S. l. 4.

Honoré d'Vrfé.

Autrefois les Hiſtoriens pour donner credit à leurs ouurages, les encheriſſoient au commencement d'inuentions & d'éuenemens bizarres, qui tenoient plus de la Fable que de l'Hiſtoire; d'où vient que l'on faiſoit ſortir tous les hommes illuſtres des Dieux ou des Heros; & comme pour l'ordinaire il n'y auoit qu'vne grande obſcurité en ces commencemens, ces narrations Fabuleuſes acqueroient quelque authorité auec le temps. Voylà pourquoy l'Hiſtorien Romain s'eſt excuſé s'il n'a pas refuté tout ce que ſes deuanciers auoient dit de l'origine & de la fondation de Rome: *Quæ ante conditam,* dit-il, *condendámue vrbem, Poëticis magis decora fabulis, quàm incorruptis rerum geſtarum monumentis traduntur, ea nec affirmare nec refellere in animo eſt; datur hæc venia Antiquitati*

Tit. Liu. decad. 1. l. 1.

Antiquitati, vt miscendo humana profanis, primordia vrbium augustiora faciat; c'est ce qu'vn moderne & graue Historien a dit en autres termes : *Plerisque tum nostris, tum externis Historicis illud contigit; vt vbi lumen Historiæ deficiebat, rerúmque ignoratio Antiquitatis velum oculis opponebat; ipsi illustrandi eam gentem studio, cuius res gestas in Historiam conferre erat propositum, & ad maiorem scriptionis gratiam, si nullis lacunis præcisa & impedita, contra magnarum rerum luminibus illustris narratio esset, de suo multa commenti sunt, sed Antiquitati fas esse ais, consecrare gentis origines, initiáque multò quàm sint splendidiora facere miscendo falsa veris. Sit sanè, modo ne malè afficta vrbium origines, inaudita Regum progenies & nomina & bella, sexcentáque alia id genus portenta, ex anicularum fabulis & populari rumore collecta posteritati prodantur : simpléxque veritatis facies apertis mendaciis deformetur; quod imitari profectò non debemus, quamuis cum spe veniæ aliena vestigia sectaremur.*

Mariana de reb. Hispan. l.1.c.7.

Ainsi comme le Pere de Berold estoit estranger, venu d'Allemagne en Italie, son establissement & ses employs peu connus; nos Chroniqueurs qui ignoroient l'extraction du Fils, & ses principales actions, au lieu de nous donner vn Francus, vn Albion, vn Hercule Germanique, vn Geryon Espagnol, vn Romulus allaitté d'vne Louue, & vn Aleran de Montferrat tiré d'vne Charbonniere, nous ont representé Berold chassé de son Pays, & luy ont fait faire des voyages & des expeditions militaires qu'il ne fit iamais; Et parce qu'il fut en grande authorité sous les Roys de Bourgogne & de Prouence, ils ont forgé cette guerre contre les Gennois, le Comte de Piemont & les Marquis de Suze & de Saluces, afin qu'en le rendant plus considerable aupres de ces Princes par ses seruices, ce que l'on recitoit de son credit & de son pouuoir fut plus plausible.

Il y a pourtant deux choses vrayes en cette narration, l'vne est la grande authorité que Berold eût en la Cour de Rodolphe Roy de Bourgogne & de Prouence, puis qu'il fut Lieutenant general de son Royaume; & c'est dans ce sens qu'il faut entendre ce passage de la Chronique M.S. Latine de Sauoye du Monastere de Hautecombe cité par Delbene, *Geraudus (Beraudus) non fuit Comes sed Officialis Regum Arelatensium*; laquelle toutefois a erré en ce qu'elle dit qu'il ne fut pas Comte, puis qu'en des Tiltres que nous auons de luy, il a pris cette qualité; & que Rodolphe par ses Patentes dattées à Aix le 5. des Ides de May de l'an 1000. pour recompense de ses seruices luy donna la Sauoye & la Maurienne. L'autre est la guerre que Berold eût auec le Marquis de Suze; mais la cause n'en fut pas telle que nos Historiens ont presupposé, parce qu'elle ne fut entreprise par Berold que pour recouurer le Marquisat d'Italie qu'Ardoin Marquis d'Yurée qui s'estoit fait declarer Roy d'Italie, auoit occupé apres le decés du Marquis Hugues; & comme le Marquis de Suze estoit proche parent d'Ardoin, il s'interessa en cette querelle; ce qui obligea Berold pour preuenir les desseins de ses Ennemis de faire bastir les Forts de Charbonnieres & d'Hermillon. L'ancienne Chronique de Sauoye raconte deux combats qu'eut Berold auec les Trouppes d'Ardoin & du Marquis de Suze; l'vn au Pas de Sex entre Onzié & Tremignon, & l'autre au Pas de l'Eschelle à la descente du Montcenys, où il demeura Victorieux; & de là estant passé en Piemont, il se saisit de Pignerol & de Riuoles; mais cette guerre ne finit pas par le mariage d'Adelayde Fille & Heritiere du Marquis de Suze auec Humbert aux Blanches-mains Fils de Berold, comme les mesmes Historiens ont asseuré (parce qu'elle ne fut mariée qu'au Marquis Oddon petit Fils de Berold) ouy seulement par le decés du Roy Ardoin & de Manfroy Marquis de Suze. Vn Historien de ce siecle dit qu'il fut estably Vicaire general de l'Empire en Piemont contre le Roy Ardoin, lequel il vainquit.

Chron. Sab. Alta-comb. M.S. de regno Burg. & Arelat. Henninges Merula Cosmogr. l.3.c.43. G.Fichet Sab. libello de maiorib. ad D. Amed. Pingõ hist. Sab. M.S. lib.4. & Arb. Gen. Delbene de regn. Burg. Du Buttet Decad. Sauoys. *Monod. Annal. Sab. M.S. Guesn. an. Massil.*

Dona tion de Sa uoye & de Maur. à Berold 1000.

Guillim. ant. Hel. l.2.c.13.

Et

Voylà tout ce que nous pouuons dire des actions militaires de Berold; car ce que Delbene, du Buttet, Nostradamus & le P. Monod luy attribuent touchant la prise de cette fameuse Forteresse de Fraxinet (qui est le Havre de sainct Souspir prés de Ville-franche) où les Sarrasins s'estoient retirés, & d'où ils rauageoient toute l'Italie & la Coste de la Mer Ligustique; ie n'y puis consentir par deux raisons inuincibles, l'vne que cela n'arriua que l'an 972. auquel temps Berold n'estoit pas en âge de commander vne Armée, ny les Familles de la Chambre, de la Palu, de Rye, de Seyssel, de Viry, de Gransson, de Sault & autres (dont Delbene & Nostradamus ont tiré les principaux Capitaines de Berold) encore en estre, & l'autre que le Prince qui fut le chef de cette genereuse entreprise estoit Guillaume Comte d'Arles ou de Prouence, personne differente de Berold. Quoy que ces mesmes Autheurs, pour mieux authoriser leur opinion, ayent tousiours appellé Berold, Guillaume-Berold ou Guillaume-Geraud; en quoy ils sont singuliers: Car aucun autre de nos Historiens ne luy a donné ces deux noms; bien que ie ne veuille pas nier que la duplicité des noms ne fut fort en vsage en ce siecle là; tesmoins Otte-Guillaume Comte de Bourgogne, Olrich-Manfroy Marquis de Suze, Guillaume-Bertrand Comte de Prouence, Guy-Geoffroy Comte de Poitiers, Pons-Remond Comte de Tholose & autres; neantmoins il est certain que Berold n'a iamais porté le nom de Guillaume, & n'en a point eû d'autre que celuy de Berold ou de Berthold, ou de Geraud, comme le nomme la Chronique Latine M. S. de Hautecombe.

Glaber. Chron. Noualic. vita S. Odilonis.

C'est sous ce nom de Berthold que ce Prince a paru en deux actes celebres de Rodolphe Roy de Bourgogne & de Prouence, par le premier datté à sainct Maurice en Chablais l'an 1014. & le 24. du regne de Rodolphe, ce Roy faisant donation à l'Abbé de sainct Maurice de plusieurs Villages situés en Valays, & au Pays de Vaud, de la moitié du Bourg de sainct Maurice & des Alpes qui l'auoisinent, des deux tiers du Peage du Sel, & de tout le Territoire qui est depuis sainct Maurice iusqu'au commencement du Lac Leman; declare que c'est à la priere de la Reyne Ermengarde son Espouse, *du Comte Berthold*, d'Hugues Euesque de Syon, d'Henry Euesque de Lausanne, d'Hugues Euesque de Geneue, de Burchard Euesque de Lyon, & d'Anselme Euesque d'Aouste; cette donation qui a attribué à Rodolphe le Tiltre de restaurateur du Monastere de sainct Maurice, a esté conneuë de deux Historiens. Depuis ce mesme Roy Rodolphe voulant gratifier vn de ses Vassaux appellé Amizon, luy donna en fief quelques heritages dependans du Monastere de sainct Maurice situés au Comté de Barges, dont la Charte dattée à Pinpeningis l'an 1016. & le 26. du regne de Rodolphe, est encore souscrite par Berthold qualifié Comte, qui est le seul Tiltre que ce Prince porta; car, quoy qu'il fut dés-ja Comte de Maurienne & de Sauoye, neantmoins il n'en porta iamais la qualité, non plus que plusieurs de ses Successeurs, qui se contentoient de se dire Comtes & Marquis, suiuant l'abus ou plustost la simplicité du siecle.

Donation du Roy Rodolph. à l'Abbé de sainct Maur. à la priere de Berold 1014.

Preuues pag. 2.

Paradin hist. de Lyon l. 2. ch. 32. *Guillim. in Heluet. l. 2. c. 31.*

Preuues pag. 3.

Autre Donation de l'an 1016.

Apres ces actes nous ne treuuons plus rien de ce Prince, ce qui me persuade qu'il ne vesquit pas plus long temps; l'ancienne Chronique M. S. de Sauoye & presque tous nos Historiens ont écrit qu'il mourut à Arles l'an 1027. mais il ne peut pas auoir tant vescu, puis qu'Humbert aux Blanches-mains son Fils regnoit dés-ja en Sauoye auant l'an 1025. ce qui a fait dire à Delbene & à Albitius que ce decés arriua l'an 1022. à Papyre Masson l'an 1023. & à du Buttet l'an 1024. Vn Historien Alleman recite qu'il mourut en reputation de Sainteté; d'autres ont écrit qu'il deceda à Marseille. Vn Autheur récent & peu fidelle l'a mis au rang des Roys d'Arles & raconte plusieurs fables de luy.

Sa mort.

Instem. Princ. Chr. G. Fabr. in Sax. Illust. Bouis Royale Cour. des Roys d'Arles.

Delbene. Papyr. Masso. Du Buttet Pingon. Nostrad.

Ceux-là se sont aussi lourdement mécontés, qui luy ont attribué vne Sepulture de Marbre qui se void encore auiourd'huy au deuant de l'Eglise de sainct Honorat d'Arles, auec cét Epitaphe rapporté par Delbene.

Refut. de l'erreur sur la sepulture de Berold

BENE PAVSANTI IN PACE ET MEMOR.

* apud Saxium legitur IOVIANOS.

I.O.V.P. QVI MILITAVIT. INTER AQVITANOS ANNOS XXVIII. PRO DOM. AN. VI. PRÆLANCIARIIS SEG. IIIIS. PIR. AN. III..... COMES RIPE..... AN. I. COM. MAVR. ET TINC. ANN. IIII. VIXIT AN. LXXV. PRÆ

*apud Saxium CONI. MARITO DVLCISSIMO.

SIDIA CONS. IIII. MERITO DVLCISSIMO.

Delbene a interpreté cét Epitaphe en cette façon, pour l'accommoder à son Guillaume-Geraud.

* apud Guesn.in an.Massil. verbum pausanti deletum est.

Benè pausanti in pace & memoriæ Illustri Optimi Vuilelmi Præfecti, qui militauit inter Aquitanos annos 28. pro Domino annis 6. prælanciariis Sebusianis Pinerolij annos 3. Comes Ripeuolarum I. Comes Maurienna & Tricastinorum annis 4.

Nostradamus l'a expliqué aussi à sa mode, en y suppleant des paroles qui ne s'y treuuent point.

Benè pausanti in pace eiternæ memoriæ Inuictissimi Optimi Viri Præfecti, qui militauit inter Aquitanos annos 28. pro Domino annos 6. Magister Equitum Segoregiorum, Comes Pirenæorum ann. 3. Comes Ripemontium annum 1. Comes Mauriennæ & Tincastinorum annos 4. vixit annos LXXV. Riparenses consecrarunt merito dulcissimo.

Mais cét Epitaphe ne peut pas conuenir à Berold, quelque fauorable interpretation que l'on luy puisse donner; car d'vn costé il n'y est pas nommé, & de l'autre, ces Epithetes d'*Illustri & Inuictissimi* ne sont pas du style du temps; d'ailleurs Berold n'a iamais fait la guerre en Guyenne, & c'est se flatter, que de dire que ces mots de PIR ANNOS III. se doiuent entendre de Pignerol, & ceux de COMES RIPE, de Riuoles, qui ne furent iamais des Gouuernemens; au contraire COMES RIP. se peut interpreter *Comes Riparensis*, parce que ceux qui gardoient les frontieres de l'Empire Romain contre les Barbares se nommoient *Riparenses*. Il est vray que ce qui a abusé Delbene qui a esté l'Autheur de cette opinion, sont ces mots COM. MAVR qu'il a interpreté *Comes Mauriennæ*; mais il les faut expliquer ainsi, COMES MAVRITANIÆ, Prouince de l'Affrique sujette aux Romains, qui y enuoyoient des Gouuerneurs & non pas en Maurienne. En effet, le mot de TINC. qui suit, où il faut lire TING. éclaircit ma coniecture, parce qu'il se doit entendre de la Ville de Tingy qui estoit de la mesme Prouince de Mauritanie, & non pas des Tricastins. Quoy qu'il en soit les caracteres de cét Epitaphe sont Romains, qui n'estoient plus en vsage au siecle de Berold, ains seulement les Gothiques & les Lombards. Aussi le sçauant Antiquaire Gruterus l'a logé parmy les Inscriptions Romaines, bien qu'il ne l'ait pas donné si entier qu'vn moderne Escriuain, Témoin oculaire, qui a remarqué que c'est la Sepulture d'vn Capitaine Romain, que sa Femme

Apud Iustinia.C.de re milit.

Thesaur. inscr.vet. pag. 493. Saxi. in Pontif. Arelat.

me appellée *Præsidia* luy auoit dressée ; ce que ces paroles denotent clairement. PRÆSIDIA CONI MARITO DVLCISSIMO, lesquelles Delbene & Nostradamus ont supprimées ; & au lieu de *Marito dulcissimo*, y ont mis *merito dulcissimo*, où il n'y a point de Latinité. Le mesme Autheur a obserué que les Aigles que l'on a supposé estre autour de ce Sepulchre ne sont que des Centaures, des Lyons & des Harpies.

Or tout de mesme que nos Historiens se sont mépris sur la Sepulture de Berold, ils n'ont pas mieux rencontré sur le nom de sa Femme, & le nombre de ses Enfans ; car comme ils ont voulu persuader que Berold, & Guillaume Comte d'Arles estoient vne mesme personne, aussi ont-ils donné à Berold pour Femme la Fille d'Otthe-Guillaume Comte de Bourgogne qu'ils nomment Catherine, laquelle au contraire s'appelloit Gerberge, & fut mariée à Guillaume Comte de Prouence II. du nom. Il y a bien plus d'apparence à ce que la Chronique ancienne de Sauoye M. S. les Genealogistes Allemans & d'autres Historiens ont dit, que sa Femme s'appelloit Catherine de Schiren ou de Bauieres, mais cela n'est pas bien certain ; Albitius l'a nommée simplement Catherine sans autre surnom.

Glaber. l.3.c.2. Henning. G. Fabr. Sax. Illust. Guillim. in Heluet. Guesn. an. Maßil. Bucelin. Germ. p.3. I. Limn. stem. princ. Christ. Chieza. orig. della casa di Sauoia. Ruffy hist. des Comtes de Prou. *Sax Illust. l.4.*

Quoy qu'il en soit, il est certain que Berold n'eut qu'vn Fils nommé Humbert surnommé aux Blanches-mains, qui fut Comte de Sauoye & de Maurienne ; car cét autre Fils que Delbene & Guesnay luy ont donné, appellé Guillaume, & qu'ils disent auoir esté Comte d'Arles, est fabuleux ; les Comtes de Sauoye & de Prouence ayans des origines differentes, ainsi que deux sçauans Historiens de ce siecle ont parfaitement bien éclaircy. George Fabricius auec aussi peu de certitude a écrit que Berold eut deux autres Enfans, sçauoir Henry & Thomas morts en Religion. Guesnay s'est encore mépris, d'adiouster aux Enfans de Berold, Elizabeth Comtesse de Mascon.



Sauoye d'or à l'Aigle de sable.





I I.

HVMBERT, HVBERT, OV HVPERT I. du nom, surnommé aux Blanches-mains, Comte de Sauoye & de Maurienne, Seigneur de Chablays & de Valays.

CHAPITRE II.

LES témoignages que les Historiens & les Tiltres du temps nous ont laissé de ce Prince, sont des preuues indubitables de la grandeur de sa naissance & de son pouuoir, ne s'estant rien fait de memorable en Sauoye & en Piemont, sous Rodolphe Roy de Bourgogne, ny sous l'Empereur Conrad son successeur, où Humbert n'ayt paru des premiers auec beaucoup d'éclat & d'authorité; & quoy qu'en tous les actes que nous auons de luy, il n'ayt pris que la simple qualité de Comte sans designation de son Estat ny de ses Terres; toutesfois plusieurs Tiltres nous enseignent

gnent qu'il succeda aux Comtés de Sauoye & de Maurienne au Comte Berold ou Berthod son Pere.

Nous ne pouuons rien dire de certain du temps de sa naissance, bien que Pingon ayt asseuré qu'il nasquit l'an 998. parce que par la suite de cét Eloge il se verra qu'en l'an 1030. le Comte Amé son Fils estoit dés-ja marié ; & ainsi il n'y a point d'apparence de croire que le Comte Humbert fut né seulement l'an 998. d'autant que son Fils ne pouuant estre marié qu'il n'eut au moins dix-sept ou dix-huit ans, il s'ensuiuroit que son Pere l'auroit esté à quatorze ou à quinze, ce qu'il ne faut pas presumer si legerement ; il y auroit bien plus d'apparence à ce qu'écrit Louys du Buttet, qui rapporte cette naissance à l'an 992. mais en tout cela il n'y a point de certitude. *Arb. Gentil.* Decad. Sauoys. M.S.vol.1

Quant au temps qu'il commença de commander en Maurienne & en Sauoye, Pingon dit que ce fut l'an M. XXIV. & le P. Monod l'an M. XIX. Quoy qu'il en soit, Ermengarde, Femme de Rodolphe III. du nom Roy de Bourgogne, d'Allemagne & de Prouence, voulant fonder le Monastere de Nostre Dame de Taloyre sur le bord du Lac d'Annecy (qu'elle soûmit à l'Abbaye de Sauigny en Lyonnois) declare par la Charte, que c'estoit par l'aduis de Leger Archeuesque de Vienne, d'Emmo Archeuesque de Tarentaise, de Frideric Euesque de Geneue ; de Ponce Euesque de Valence en Dauphiné, & de ce Comte Humbert, qui signa cette Fondation auec la Reyne : Et bien que le Tiltre soit sans datte, toutesfois par la conference du temps auquel viuoient le Roy Rodolphe, la Reyne Ermengarde, les Euesques susnommés, & Iterius Abbé de Sauigny qui reçeut la fondation ; on la peut rapporter à l'an M. XXV. Au Cartulaire de l'Abbaye de sainct Maurice en Chablais, il y a vn Eschange fait entre ce Prince & Burchard Euesque d'Aouste, de quelques heritages, dont la Charte est souscrite de l'an 33. du regne du Roy Rodolphe, qui ne peut estre arriué qu'en l'an M XXVI. C'est aussi luy qui se treuue present, & qui souscriuit l'an M. XXIX. à la Fondation du Monastere de sainct Iust de Suze, faite par Alrich Euesque d'Ast, Manfroy Marquis de Suze & Berthe sa Femme, & à celle du Prieuré de Lemens sus Chambery faite par Rodolphe Roy de Bourgogne, & par Ermengarde son Espouse, de l'aduis de Leger Archeuesque de Vienne & de Girard Abbé d'Aisnay. *Hist. Sab. M.S.l.5. Annal. Sab.M.S.* Preuues page 3. Preuues pag.4. *Hist.Chron. Ped. c. 22.* Preuues pag.4.

Mais Humbert apres auoir esté témoin de la liberalité de ces Princes, en voulut faire vne remarquable ; car vn an apres il donna à Odile Abbé de Cluny l'Eglise de sainct Germain au pied du Mont du Chat, auec le Village de Maltacene, & quelques Maix & heritages au Territoire de Belley, du consentement d'Amé, d'Aymon & d'Odon ses Enfans, dont le Prieuré du Bourget fut composé, où l'Abbé de Cluny mit vn Prieur & des Religieux. Preuues pag.5.

Enuiron ce temps-là Aymon de Pierrefort sous les Seaux du Comte Humbert & de ses Enfans, fit Donation à Odile Abbé de Cluny d'vn Village situé au Diocese de Grenoble dans le Comté de Sauoye ; le Latin dit *Mons Ermenoldi*, qui n'est autre que Monterminod prés de Chambery. Preuues pag.5.

Humbert assista aussi auec sa Femme à vne autre Donation que le Comte Amé son Fils fit à la mesme Eglise de Cluny de l'Eglise de sainct Maurice, en augmentation de la Fondation du Prieuré du Bourget, ainsi qu'il sera dit cy-apres. Vn Autheur moderne écrit qu'il se treuua à Vercel l'an 1032. lors que l'Empereur Conrad y passa pour son voyage d'Italie, & qu'il l'accompagna iusques à Rome. *Aur.Corb. in Episc. Vercel.*

La Reyne Hermengarde par vne Charte sans datte nomme ce Prince *son Aduocat & son Defenseur*, elle donne par ce Tiltre à l'Eglise de Cluny deux Maix dans le Territoire de Geneue, l'vn appellé *In villa Sibiugiaco*, & l'autre *In villa Cicuisatis.* Cartul. de Cluny.

Du Cheſne hiſt. de Bourg. l.4.ch.53. *Vuippo de vita Conr. Salici.*

Apres la mort du Roy Rodolphe, Humbert fut des premiers du Royaume de Bourgogne qui ſe ſoûmit à Conrad le Salique Empereur ſon ſucceſſeur; il luy fit ſerment de fidelité & au Roy Henry ſon Fils, auec la Reyne Ermengarde Vefue, & quelques autres grands Seigneurs de ce Royaume, qui pour ſe garantir des Trouppes qu'Eudes Comte de Champagne Competiteur au Royaume de Bourgogne auoit miſes ſur les chemins, furent contraints d'aller au rencontre de Conrad par l'Italie auec le Comte Humbert, & en reuinrent tous chargés de preſens & careſsés de Conrad. Cét Empereur fit de grandes hoſtilitez dans les Terres du Comte Eudes, & l'obligea de luy demander pardon, ce que Conrad luy accorda ſous la promeſſe faite par Eudes d'abandonner tout ce qu'il tenoit en Bourgogne; mais apres le depart de Conrad, Eudes n'executant pas ſa parole, l'Empereur reuint en Bourgogne auec des forces conſiderables; l'Hiſtoire a remarqué que le Comte Humbert fut Chef des Trouppes Italiennes, auec leſquelles Heribert Archeueſque de Milan eſtoit venu, qui ſe joignirent pres du Rhoſne auec les Allemans; Gerold Comte de Geneue & l'Archeueſque de Lyon Partiſans d'Eudes furent deffaits par Conrad, qui apres cét heureux exploit prit par force le Chaſteau de Morat au Pays de Vaud qui tenoit encore pour Eudes; dont tous ceux qui tenoient ſon party en Bourgogne & en Sauoye, furent ſi eſtonnés qu'ils ſe ſoûmirent; ainſi l'Empereur n'ayant plus perſonne qui s'oppoſat à luy, reprit le chemin d'Allemagne, & laiſſa à ſon depart des marques de ſa reconnoiſſance enuers le Comte Humbert, à qui, en conſideration de ſes notables ſeruices, il donna en proprieté ſainct Maurice, le Chablais & le Valais. Et bien que les ſeruices d'Humbert fuſſent aſſez grands pour luy procurer cette liberalité, il y a grande apparence que l'Empereur la fit encore plus librement, pour ſe conſeruer les paſſages des Alpes & ſe faciliter l'entrée de l'Italie. La Chronique de Sauoye M. S. Latine & Françoiſe, & Champier ont dit mal à propos, que cette Donation fut du Comté de Maurienne, & qu'elle fut faite par l'Empereur Henry I. qui eſtoit déſ-ja mort l'an M. XXIV. & Doglioni a encore plus mal rencontré de l'auoir rapportée à l'Empereur Henry III. qui commença ſeulement de regner l'an M. LIV. Iean du Tillet Eueſque de Meaux a remarqué cét euenement ſous l'an 993. & 994. auec auſſi peu de fondement que les autres.

Vuippo. — *Idem.* — Parad. hiſt. de Sauoye. l.2.c.12. *Guillim. hiſt. Hel. l.2. & 4. P. Dauty.* — *Glor. mem. della fam. di Sauoia.* En ſa Chroniq.

Par la Fondation du Prieuré de Coyſe en Sauoye de l'an 1036. les Terres du Comte Humbert ſont données pour confins, & appellées les Terres du Roy; ce qui preuue parfaitement que non ſeulement la Sauoye appartenoit déſ-ja à ce Prince, mais qu'elle eſtoit procedée de la liberalité des Roys de Bourgogne, dont elle retenoit encore le nom.

Humbert donna au Chappitre de l'Egliſe d'Aouſte partie de la Seigneurie de Derby, comme fait foy l'ancien liure des Anniuerſaires de cette Egliſe; & outre ce la moitié de la Seigneurie & de la Iuſtice de Locia-Dulia, dont il donna le reſte au Monaſtere de ſainct Ours; il augmenta auſſi la Fondation du Bourget d'vn Maix appellé Bernard, dont la Charte eſt ſouſcrite d'Amé, d'Aymon & d'Odon ſes Enfans.

Preu. p.5. *Vghel. Ital. ſacr. Tom. v. in Epiſ. aug. præt.* Preu. p.6.

Sa pieté parut encore en vne Donation qu'il fit aux Chanoines de ſainct Iean de Maurienne, de tout ce qu'il auoit aux Villages de Cuyne, d'Aſcalon, Mont-Regnier & autres lieux, qui eſt ſouſcrite d'Aymon ſon petit Fils, & d'Odon ſon Fils. Cette Charte par la negligence de ce ſiecle là eſt ſans datte; mais puis qu'elle parle de Thibaut Eueſque de Maurienne, qui auoit reçeu vne precedente Donation, elle doit eſtre apres l'an M. XL. que cét Eueſque viuoit, dont le nom & les actions ont fuy la diligence d'vn Hiſtorien de ce ſiecle en ſon Catalogue des Eueſques de Maurienne; ce meſme Autheur en la

Preu. p.6. *Fr. Aug. ab Eccleſ. Ep. Salut. In Chron. hiſt. Ped.*

la liſte des Abbés de ſainct Iuſt de Suze, fait mention de l'Abbé Gauthier qui eſt nommé en vne Donation faite par ce Prince à l'Egliſe de ſainct Laurent d'Oulx en Dauphiné. L'an 1042. il donna à l'Egliſe de ſainct Laurent Preu. p.7. de Grenoble l'Egliſe des Eſchelles, aſſiſté d'Amé & d'Odo ſes Enfans, en preſence de Burcard Archeueſque de Vienne, de Mallenus Eueſque de Grenoble & autres.

Du Buttet dit que ce Prince mourut l'an M. X L V I I. neantmoins l'ancienne Chronique de Sauoye Françoiſe & Latine M. S. Champier, Pingon, wanderburch, les deux Paradins, Doglioni, Botero, Fabricius, Delbene, Theatr. d'honn. & de Cheu. l. 8. Papyre Maſſon, Fauin & Blondel ont cotté le temps de ſon decés à l'an M. X L V I I I. & cette meſme datte ſe void auiourd'huy ſur ſon Sepulchre. Le Pere Monod a failly d'auoir écrit que ce fut l'an M. X X X I V. puis que *Annal. Sab. M.S.* par des preuues irreprochables il ſe void qu'il a vécu plus long temps.

Humbert fut vn grand Prince, pieux autant que Prince de ſon ſiecle, vaillant & courageux, dont il donna de belles preuues par tant d'exploits militaires; ſage Politique, d'auoir affermy les premiers fondemēs de ſon Eſtat jettés par ſon Pere; & au reſte qui eſtoit ſans doute doüé de vertus & de qualités extraordinaires, puis qu'il eût tant d'authorité aupres des Roys de Bourgogne & des Empereurs. Deux de nos Hiſtoriens luy ont attribué pluſieurs actions, comme le voyage qu'il fit auec l'Empereur Henry II. en Italie; celuy de France Delbene, Du Buttet où il ſe rendit mediateur des differens de cét Empereur & de Robert Roy de France; celuy de Rome au Couronnement d'Henry III. Roy des Romains, & vne guerre en Piemont auec le Marquis de Saluces, dont toutesfois ie n'ay rien voulu dire, parce que nous n'auons pour preuue de cela aucun Hiſtorien du temps, ou Tiltre digne de foy. Ie n'aſſeure pas non plus qu'il ayt accompagné l'Empereur Conrad à Rome l'an 1076. auec Ciniton Roy d'Angleterre & Rodolphe Roy de Bourgogne, comme a écrit vn Hiſtorien moderne; n'y ayant pas d'apparence qu'il ayt ſi long temps veſcu, outre que *Guillim. de reb. Helu. l.2.c.13.* Conrad mourut 1039. & Rodolphe 1032.

L'ancienne tradition & tous les Hiſtoriens que ie viens de citer aſſeurent qu'il fut inhumé deuant le grand Portail de l'Egliſe de ſainct Iean de Maurienne, où ſe void encore auiourd'huy vne ancienne Sepulture de Marbre, en laquelle furent depuis inhumés deux autres Comtes de Sauoye, à ſçauoir Amé I. & Boniface, à la memoire deſquels on a dreſſé cét Epitaphe, qui quoy que moderne merite d'eſtre icy rapporté.

Humberto: Amedeo Caudæ: Bonifacio Maurianæ primum, deinde Sabaudiæ Comitibus; qui adepta rebus gloriosè geſtis immortalitate hoc tumulo quieſcunt

Canonici Maurianenſes.

Tùm ne tàm inſignium Principum memoria tempore deperiret; cùm vt ab illis in Eccleſiæ & diuini cultus augmentum, deinde ac liberaliter erogata agnoſcerent, ponendum curauerunt.

Vix ſatis vnus erat, trinis viuentibus orbis,
Trinorum eſt cineri ſola ſed vrna ſatis;
Viue ergo humanæ mortis memor, atque perenne,
Virtutes præter, diſce manere nihil.

Or encore qu'au temps que cét Epitaphe fut dreſſé, la datte du decés des deux derniers Princes & les Armes de leurs Alliances ayent eſté mal miſes ſur la foy de nos Hiſtoriens de Sauoye, parce que l'on y fait le 2. mort 1076. & le

le 3. 1156. & qu'on ayt donné à la Femme d'Humbert I. les Armes de Suze; à celle d'Amé I. celles de Bourgogne, & à celle de Boniface les Armoiries de Bauieres. Cette ignorance ne doit pas pourtant decrediter la foy qui est deuë à cét ancien monument; car outre la tradition, qui en ce rencontre doit estre de grand poids, l'Inuentaire general des Tiltres de l'Eglise de Maurienne fait mention d'vn ancien parchemin où il est parlé de la Sepulture des trois Comtes Humbert, Amé & Boniface à l'entrée du grand Portail de l'Eglise; ce qui est si vray que le premier de Decembre 1325. le Comte Edoüard fonda en cette Eglise vn Anniuersaire pour le salut des Ames de ces Princes; & à son exemple le Pape Felix V. par Bulle dattée à sainct Dominique hors les Murs de Geneue le 5. des Kalendes d'Auril 1447. accordant des Indulgences à ceux qui feroient des reparations à l'Eglise de sainct Iean de Maurienne, donne pour principal motif de sa pieté, qu'il y auoit de ses predecesseurs inhumés en cette Eglise,

Titr. de l'Euesché de Maur.

Humbert fut surnommé aux Blanches-mains, soit à cause de la pureté de ses actions pendant qu'il fut Gouuerneur du Royaume de Bourgogne, soit parce qu'il auoit les mains belles, comme par la mesme raison vn de la Maison des Comtes de Champagne eût ce surnom. Vn Historien Alleman l'a mal à propos appellé Hugues.

Fabr. Sax. Illustr. l. 4. Henninges Pithoeus in stem. Com. Trecens. Albitius.

Tous les Historiens de Sauoye & les Estrangers ont donné pour Femme à ce Prince Adelays ou Adelayde de Suze, & ont raconté plusieurs Fables sur les circonstances de ce pretendu Mariage; mais le Tiltre de la Fondation du Bourget & vn de l'Eglise de sainct André de Vienne en Dauphiné iustifient le contraire, & qu'il auoit épousé vne Princesse nommée Ancilie ou Hanchille; mais iusques icy l'on n'a pû découurir de quelle Maison elle estoit.

Chroniq. M. S. de Sauoye. C. Parad. G. Parad. *Botero. Vuanderb.* Buttet, Fauin. *Fabric. Reusner. Bucelin. I. Limn.* Hist. de Bourgog. l. 4. c. 53. All. de Fr. & de Sau. *Hist. Sab. M. S. l. 5.*

Le premier des Historiens modernes qui s'est apperçeu de l'erreur des Chroniqueurs de Sauoye touchant ce Mariage d'Humbert I. auec Adelayde de Suze, est le sçauant Monsieur du Chesne, & apres luy Papyre Masson & le Pere Monod, qui ayans vû le Tiltre de la Fondation du Bourget dans la Bibliotheque de Cluny, y ont fait les reflexiõs necessaires. Delbene & du Buttet en ont eû connoissance, & Botero aussi; mais ceux-là ont crû qu'Ancilie ou Hanchille & Adelays ou Alix estoient mesme chose, & celuy-cy l'a dissimulé. Pingon est encore plus à reprendre qu'eux, parce qu'en donnant la substance de ce Tiltre de l'an 1030. il a supprimé le nom d'Ancilie qui estoit Femme d'Humbert I. & luy a donné celuy d'Alix, pour s'accommoder à l'opinion qu'il soustenoit.

ENFANS D'HVMBERT I. DV NOM, Comte de Sauoye & de Maurienne, & d'Ancilie ou Hanchille son Espouse.

I. Amé premier du nom Comte de Sauoye & de Maurienne, mentionné au Chapitre suiuant.

Cattul. de Cluny.

II. Burchard Comte de Sauoye, il se treuue present à vne Donation qu'Otte-Guillaume Comte de Bourgogne, en presence d'Adelays sa Femme, fit l'an 1019. de l'Eglise de sainct Estienne du Port, au Monastere de Cluny; c'est luy qui donna au Monastere de sainct André de Vienne en Dauphiné l'Eglise de sainct Genys d'Aouste au Diocese de Belley, pour le salut des Ames du Roy Conrad, du Roy Rodolphe son Fils, de la Reyne Ermengarde, de Burchard Archeuesque, *du Comte Humbert & de sa Femme Hanchille ses Pere & Mere*, & de la Comtesse Ermengarde son Espouse. Le Tiltre de cette Donation

Preuues pag. 7.

Donation est sellée des Seaux de Burchard & de son Fils Aymon, & dattée du mois de Iuin l'an 30. du regne du Roy Rodolphe. Il est aussi témoin à la donation faite à Cluny par Aymé de Pierrefort, & nommé dans la Bulle du Pape Estienne X. vulgairemen appellé IX. par laquelle Sa Saincteté confirme au Monastere de Cluny la donation que le Comte Amé son Frere auoit faite quelques années auparauant du Prieuré du Bourget. *Pingon Hist. Sab. M. S. l. 5.* Du Chesne hist. de Bourg. l. 4. ch. 53.

Le Comte Burchard, ainsi que nous l'apprenons de la concession qu'il fit à S. André de Vienne, eut à Femme vne Comtesse appellée Ermengarde, dont il eut vn Fils nommé Aymon, qui fut present à la Donation que le Comte Humbert son Ayeul fit l'an 1041. aux Chanoines de S. Iean de Maurienne. Preu. p. 6.

III. Aymon de Sauoye, il est fait mention de luy en la Donation que le Comte Humbert son Pere fit à Cluny l'an 1030.

IV. Oddon Comte de Sauoye & de Maurienne, Seigneur de Chablais, d'Aouste & de Valais, Marquis d'Italie & de Suze Duc de Turin, qui aura son Eloge, apres celuy d'Amé Comte de Sauoye son Frere aisné.

V. N. de Sauoye Espouse de Luitfrid ou Guitfrid Comte de Zeringen, Fils de Bezzelin Comte de Zeringen & d'Ermenfrede Comtesse de Sonneberg. *Chronic. Constant. apud Pist. Lazius de migr. gent. l. 8.*

Ce Luitfrid pourroit bien estre le mesme que ce Guitfrid, qui souscriuit à la donation faite à Cluny par Aymon de Pierrefort auec le Comte Humbert & ses Enfans; car ces noms de Luitfrid & Guitfrid ont beaucoup d'assinité. *Vanderb. Ping. hist.* Sab. *M. S. lib. 5.*



Zeringen d'argent à la bande d'azur accostée de deux Leopards de mesme, l'vn en chef & l'autre en pointe.

Pingon a adiousté deux Enfans au Comte Humbert, sçauoir Pierre & Elizabeth; mais pour le premier nous ferons voir en l'Eloge suiuant quel il estoit; & quant à Elizabeth dont Henninges, Fauin, Bucelin & Limnæus ont fait aussi mention; I'en doute fort, n'en ayant veu aucune preuue, outre que les Historiens de Sauoye n'ont parlé d'elle qu'auec incertitude: car Paradin luy a donné pour Mary Ottho Comte de Mascon. Pingon, Godefroy Comte de Mascon, & le P. Monod Vinusin Comte de Mascon Fils du Comte Godefroy, sous pretexte que dans les Chartes du Bourget, dont nous auons si souuent parlé. Il y a vn Vinusius qui les a souscrites auec le Comte Humbert & ses Enfans, qui se dit Fils de Godefroy; mais cette coniecture est trop legere pour auancer cela; aussi du Chesne n'a pas esté de ce sentiment, & iusques icy nous n'auons point appris qu'il y ayt eû vn Comte de Mascon de ce nom là. *Arb. Gentil. Tab. Geneal. l. 8. Germ. p. 3.* Hist. de Sauoye l. 2. ch. 26. *Annal. Sab. M. S.* Hist. de Bourgog. l. 4. ch. 35. All. Gen.

Claude Paradin a donné aussi pour Fille à ce Comte Humbert I. Auxilie de Sauoye, qu'il dit auoir esté Femme d'Humbert I. du nom Seigneur de Beaujeu; mais il la confond auec Alise de Sauoye Espouse d'Humbert Seigneur de Beaujeu II. du nom, comme nous remarquerons cy-apres; car il la fait Niece d'Adelays de Sauoye Reyne de France, qui ne fut mariée au Roy Louys le Gros qu'en l'an M. C. X V. Du Chesn. hist. de Bourgog. l. 3. ch. 84.



Sauoye.





III.

AME I. DV NOM COMTE DE Sauoye & de Maurienne, Seigneur de Chablays & de Valays, ſurnommé la Queuë.

CHAPITRE III.

Lud. della Chieza. Pingon. Vignier Bibl. hiſt. du Buttet Blondel.

L y a bien de la confuſion en ce que les Hiſtoriens de Sauoye ont écrit de ce Prince; car ils le font viure iuſqu'à l'an 1078. & il eſtoit dés-ja mort enuiron l'an 1047. Ils ont crû qu'il eſtoit Fils d'Adelayde Marquiſe de Suze, qui eſtoit Femme d'Oddon Marquis d'Italie ſon Frere Puiſné, & luy donnent pour Fils Humbert II. Comte de Maurienne, quoy qu'il ſoit decedé ſans Enfans. Ces erreurs ne viennent que d'vn faux fondement par la ſuppoſition que tous ces Eſcriuains mal informés ont faite, qu'Humbert aux Blanches-mains auoit épousé Adelayde de Suze; car comme

comme ils ont veu par des Titres du temps, que cette Princeſſe entre autres Enfans auoit eu vn Fils Amé; ils l'ont confondu auec celuy-cy qui n'eſtoit que ſon Oncle; & de deux qui ont veſcu en des temps eloignés, n en ont fait qu'vn, & par vne deplorable ſuite de confuſion, ils ont attribué à l'Oncle la pluſpart des actions du Neueu; Ce qui a impliqué tant de contradiction & d'abſurdité dans leurs ouurages, qu'on les a reputés fabuleux.

Pingon hardiment à ſon ordinaire, a eſcrit qu'il naquit à Suze l'an 1016. ce qui eſt hors d'apparence, puis qu'en l'an 1030. il eſtoit marié. Car il n'eſt pas vray ſemblable que ce Prince qui à ce compte ne pouuoit auoir alors que quatorze ans, fut deia marié; Le Tiltre qui nous deſcouure cette verité, eſt vne donation faite par luy du conſentement de Mallenus Eueſque de Grenoble à Odile Abbé de Cluny, l'an 1030. de l'Egliſe de S. Mauris & de quelques heritages, ſitués au Village de Maltacene, dont le Prieuré du Bourget fut composé, par laquelle donation il ſe reſerue le droict de Patronage; menace d'vne amande de cent liures d'or ceux qui s'oppoſeront à l'execution de ſa volonté; nomme ſa femme Adelgide, ſe qualifie Fils du Comte Humbert, & d'Ancilie ſon Eſpouſe; ſelle la Charte de leurs Seaux, & la fait confirmer par Rodolphe Roy de Bourgogne, & par la Reyne Ermengarde; qui ſont des marques du rang que ce Prince tenoit au Royaume de Bourgogne. Du Cheſne & l'Autheur de la Biblioteque de Cluny ſe ſont meſcontés de rapporter cette liberalité à l'an 1025. puis que l'original porte que ce fut l'an 1030. & le 37. du Regne du Roy Rodolphe.

Arb. Gentil. — Preuues pag. 8. — Hiſt. de Bourg. l. 4. ch. 53. & 54. — *Bibliot. Cluniac. ſub Odil.*

Or, quoy que ce Titre ſoit en Original dans la Chambre des Comptes de Sauoye ou ie l'ay veu, & que pluſieurs Hiſtoriens dignes de foy l'ayent publié; Louys Chieſa qui a veu qu'il luy faiſoit obſtacle, aux opinions particulieres qu'il a eües touchant l'extraction des Princes de Sauoye, la voulu ſoupçonner, ſous pretexte que la datte qui eſt de l'an 1030. ne conuient pas à l'an 37. du Regne du Roy Rodolphe. Mais cét Autheur s'eſt trompé de commencer le Regne de ce Roy à l'an 900. ſuyuant l'opinion de quelques Autheurs modernes (ce qui feroit que l'an 1030. tomberoit ſous l'an 40. du Regne de Rodolphe, qui ne fut pourtant que de 38. ans) car Herman Contract Autheur proche du temps, dit que Conrad mourut l'an 994. & que Rodolphe ſon Fils luy ſucceda; de ſorte que ſur la fin de l'an 1030. que cette donation fut faite à l'Abbé de Cluny la 37. année du Regne de Rodolphe eſtoit commencée; Chieſa dit encore contre ce Titre, qu'il eſt non ſeulement datté de l'année de IESVS CHRIST, & de l'onze des Kalendes de Nouembre, Mais du 20. iour de la Lune, ſans indiction; Ce qu'il eſſaye de faire paſſer pour vne marque de ſuppoſition, comme ſi c'eſtoit choſe nouuelle de voir des Chartes & des Titres anciens dattés dés iours de la Lune & ſans aucune indiction. Il y en a pluſieurs exemples en l'Hiſtoire des Comtes de Toloſe, & en celle de la Maiſon d'Auuergne; Et s'il eſtoit neceſſaire on en treuueroit d'autres. Enfin Chieza pour derniere obiection a dit qu'Humbert & Amé, dont il eſt parlé en cette donation, eſtoyent Comtes de Geneue, & non pas de Maurienne & de Sauoye; Mais il y a en cela de l'ignorance ou de la Paſſion. Car outre que les Comtes de Geneue n'auoyent rien en ce temps là, dans les Eueſchés de Grenoble & de Bellay, ny aux enuirons de Chambery; Il y auoit à Geneue vn Comte nommé Gerold. Ainſi la fondation du Prieuré du Bourget, & la donation de l'Egliſe de S. Mauris, ne peuuent auoir eſté faites que par les Comtes de Sauoye & de Maurienne, qui ſeuls en ces quartiers là eſtoient Comtes ſous les derniers

Delbene *de Regno Burg.* — *Papyr. Maſſo.* — Du Cheſne Hiſt. de Bourg. — Monod. All. de France & de Sauoye. & *Annal. Sab. M.S.* — G. Paradin. — Golut. — Guilliman. — *In Chronic.* — Catel. l. 1 Chap. 16 — Iuſtel. ez Preuues pag. 26. 30. 34.

Roys de la Bourgogne Tranſiurane.

Preuues pag.7.

Amé eſt nommé auec Oddon ſon Frere à la donation que le Comte Humbert leur Pere fit l'an 1042. à l'Egliſe de ſainct Laurent de Grenoble. 1042.

Raymund. Turchus memor.mſ. rer.aſtens. Chron.de Sau. *MS.* *Chro. Sab. MS.* Châpier. G Para. Cl. Para. *Vander-Doglioni. Botero.* Vignier. Bibl.Hiſt. *Pingon. Arb.Gentil.*

reçoit l'Emper Henry 1047. — & l'accompagne en ſon voyage d'Italie. — Sobriquet de la Queüe

L'Empereur Henry I I. allant à Rome pour ſe faire couronner; Ce Prince le reçeut magnifiquement, ſelon qu'à remarqué vn Autheur du temps; Et de là Henry eſtant allé à Aſt, Amé l'y accompagna, & peu s'en fallut qu'il n'eut de luy la Seigneurie d'Aſt; Mais les Aſteſans s'y opposerent ſur l'ancienneté de leurs Priuileges; Il ſuyuit Henry en ſon voyage, ou il mena vn ſi grand train qu'eſtant vn iour allé au Palais de l'Empereur à Verone & ayant demandé Audience, elle luy fut accordée; Mais non pas à ſa ſuyte; Surquoy Amé repartit genereuſement *Qu'il ne vouloit point entrer; Si l'on ne laiſſoit entrer ſa queue.* (C'eſt a dire les Gentils-hommes qui l'accompagnoient.) Ce que l'Empereur accorda, d'ou vint le Sobriquet que les Courtiſans luy donnerent l'ayants ſurnommé *La Queue.* Nos Hiſtoriens qui ont remarqué cela, ſe ſont trompés au nom de l'Empereur, qu'ils ont qualifié Henry I I I. qui pourtant n'eſtoit qu'Henry I I. dont le Couronnement ſe fit à Rome l'an 1047. par le Pape Clement I I. & celuy d'Henry I I I. ne ſe fit que l'an 1083. par Clement I I I. auſſi vn Autheur Contemporain parlant du voyage de cét Empereur l'appelle Henry Fils de Conrad.

Monod. Annal. Sab.M S. Chroniq. de Sau. *MS.* *Chronic. Sab M.S. G. Parad. Dogluni. Vander. Pingon.* Buttet. *Annal. Sab.MS*

Sa Mort 1047.

Nos Hiſtoriens ont attribué pluſieurs autres actions remarquables à ce Prince; Comme la guerre contre les Normans pour le Comte de Bourgogne; La reconciliation de l'Empereur Henry I I I. auec le Pape Gregoire V I I. & autres ſemblables qui ne ſe rapportent qu'au Comte Amé I I. ſon Neueu. Le P. Monod eſcrit qu'Amé I. mourut l'an 1037. L'Autheur de la Chronique, Champier & Taboüé, diſent que cela arriua l'an 1076. Pingon, Du Buttet & Fauin que ce fut l'an 1078. Doglioni & Wanderburch l'an 1080. Mais tout cela eſt ſans fondement, puis qu'il eſt vray au contraire qu'il viuoit encore l'an 1047. qui eſt probablement le temps de ſa Mort. Il fut inhumé au deuant du grand Portail de l'Egliſe de ſainct Iean de Maurienne au ſepulchre du Comte Humbert ſon Pere au rapport de la Chronique & du reſte de nos Hiſtoriens.

Preuues. pag.8.

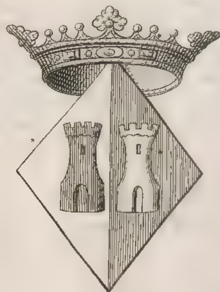
Au Theatr. d'honneur & de Cheualer. l.8.

Il ne laiſſa aucuns Enfans de la Comteſſe Adalelgide ou Adele ſon Eſpouſe dont l'extraction nous eſt encore inconnue; Car quoy qu'il en eut vn Fils appellé Humbert il mourut ieune auant ſon Pere; Ainſi que nous apprenons d'vn Tiltre du Prieuré du Bourget qui eſt ſans datte, par lequel Amé qualifié Comte, & Adele ſon eſpouſe appellée Illuſtriſſime, donnent à cette Egliſe vn Maix ſitué dans leur Comté; & en l'Eueſché de Grenoble, pour le Salut de leurs Ames & de celle d'Humbert leur Fils decedé, circonſtance qui n'a eſté remarquée par aucun de nos Hiſtoriens. Par ſon decés ſans lignée. Oddō ſon Frere puiſné ſucceda aux Comtés de Sauoye & de Maurienne. Fauin s'eſt meſconté d'auoir donné pour Femme à ce Prince, Ieane Fille de Guillaume Comte de Bourgogne, & vne Fille appellée Conſtance Eſpouſe de Guillaume le Vieil Marquis de Montferrat.

ODDON







Sauoye comme cy-deuant Suze parti d'argent & de gueules, deux Tours de l'vn en l'autre.

III.
ODDON COMTE DE SAVOYE ET DE Maurienne, Seigneur de Chablais, d'Aouſte & de Valais, Marquis d'Italie & de Suze, Duc de Turin.

CHAPITRE IV.

Extraction d'Oddon Marquis d'Italie.



QVOY qu'il n'y ayt pas lieu de douter que ce Prince ayt épousé Adelayde Marquiſe de Suze; neantmoins tous les Hiſtoriens qui en ont parlé ont ignoré ſon extraction. Les Allemans l'ont appellé ſimplement Marquis d'Italie, ſans autre deſignation de ſa Famille, comme a fait auſſi Onufre; François Guilliman ſuyui du P. Monod a écrit qu'il eſtoit Fils d'Aleran Marquis de Montferrat: Louys Chieza a heſité ſur ce poinct, l'ayant crû tantoſt Fils d'Ardoin Marquis d'Yurée Roy d'Italie, & tantoſt

Otto Friſ. Abb.Vrſp. Herm.C. Lab.Sch. Cuſpinian. El.Reuſn. Henning. Onuf.Pan. Haſb.l.5. Annal. Sab.M.S. Hiſt.di P.

Nouo Discorso intorno all'origine della Casa di Sauoia tantost d'Aleran Marquis de Montferrat; mais en vn autre Ouurage qui n'a pas encore veu le iour & qui est M.S. en l'Archiue de S.A.R. à Turin, il a changé d'opinion & à soustenu que ce Marquis Oddon ou Otthon estoit second Fils d'Otte-Guillaume surnommé l'Estranger Comte de Bourgogne & de Dijon, auquel sentiment s'est rangé Monsieur l'Euesque de Saluces en la Genealogie qu'il a dressée des Marquis d'Yurée Roys d'Italie & en sa Couronne Royale de Sauoye; *Parte 2.* en quoy tous ces grands hommes se sont abusés, ayans voulu faire passer de simples conjectures pour des veritez. En effet il ne se treuue point qu'entre tous les Enfans d'Otte-Guillaume il y en ayt vn appellé Otthon ou Oddon, comme nous auons dé-ja remarqué cy-deuant; car il est certain par diuers Titres de l'Abbaye de Cluny que ce Prince ne laissa que trois Masles, (Titr. de l'Abbaye de Cluny.) sçauoir Renaud Comte de Bourgogne, souche des Comtes de Bourgogne, Guy Comte de Mascon qui fit la seconde branche des Comtes de Mascon & de Vienne (& non pas des Dauphins de Viennois) & Brunon Archidiacre de Langres. Et quant à Otthon Fils d'Ardoin Roy d'Italie, il ne vesquit que iusqu'à l'an 1011. ainsi il est impossible qu'il ayt épousé Adelayde de Suze l'an 1032. & 1033. qui est enuiron le temps de son mariage auec le Comte Oddon; Il n'y a non plus d'apparence que ce Comte Oddon ou Otthon fut Fils d'Aleran Marquis de Montferrat, car c'est chose seure qu'Aleran n'eut que trois Masles, Guillaume Marquis de Montferrat tige des anciens Marquis de Montferrat, Anselme Marquis de Vast, & Boniface Marquis de Busque, de Ponzon, & d'Incise. D'ailleurs, puis qu'il est vray par l'histoire de Montferrat qu'Aleran viuoit l'an 961. (*Beneuen. San Geor. hist. di Montfer. M. S.*) & 967. comment se peut-il faire qu'il ayt eü vn Fils appellé Otthon ou Oddon qui ayt esté Mary d'Adelayde de Suze, laquelle a vescu iusqu'à l'an 1091. la mesme impossibilité se recontre en la personne d'Otthon Fils du Roy Ardoin, parce que par des Chartes de l'an 1009. il se void qu'il estoit dé-ja en vie, & qu'il faisoit des donations à des Eglises, (Titr. de l'Eglise de S. Syre de Pauie.) & par consequent c'est vne absurdité de vouloir persuader qu'il ayt esté Mary d'Adelayde de Suze, auec laquelle il n'auroit pû se marier l'an 1032. ou 1033. qu'en vn âge fort auancé, & elle n'auroit pû viure apparemment iusqu'à l'an 1091. Nous en pouuons autant dire contre ce pretendu Otthon Fils d'Otte-Guillaume Comte de Bourgogne; car, supposé que son existence se pût preuuer, & qu'il fut le second des Enfans d'Otte-Guillaume, il est impossible qu'il eut épousé Adelayde de Suze l'an 1032. & 1033. car Guy Comte de Mascon son Frere aisné estoit dé-ja mort l'an 1025. & 1026. ce que nous apprenons d'vne Charte du Monastere de Cluny, (Hist. de Bresse & de Bugey.) par laquelle Otthon Comte de Mascon Fils de Guy, donne à cette Eglise les Villages d'Anieres & d'Esnes sur la Riuiere de Saône, & Renaud Comte de Bourgogne qu'il faudroit presupposer troisiéme Fils d'Otte-Guillaume, estoit marié auant l'an 1026. auec Adelays Fille de Richard Duc de Normandie & de Iudith de Bretagne. Ainsi la presomption seroit que cét Otthon second Fils d'Otte-Guillaume auroit esté marié auant Renaud son Frere puisné; ce qui ne pourroit estre que l'an 1025. & toutesfois Adelayde de Suze ne fut mariée au Comte Oddon que l'an 1032. ou 1033. d'où s'ensuit qu'il n'y a aucune de ces trois opinions qui soit receuable, & que Vignier, Delbene & Gollut se sont trompés d'auoir écrit qu'Otte-Guillaume eût vn Fils appellé Otthon; car ce fut son petit Fils qui s'appella ainsi & qui fut Comte de Mascon. Pingon ne sçachant d'où estoit nostre Marquis Oddon, luy a donné la qualité de Marquis de Lusent, qui est vn petit Chasteau prés de Turin. (*In Aug. Taur.*)

Il est bien plus vray-semblable que ce Comte Oddon estoit le dernier des Enfans masles d'Humbert aux Blanches-mains; & bien que iusqu'à present

ce

ce poinct d'histoire n'ayt esté traitté ny touché par personne; I'estime neantmoins qu'il n'y a pas lieu d'en douter, & qu'il doit demeurer assez éclaircy, si l'on considere l'identité du nom d'Oddon; car quoy que les noms d'Oddon & d'Otthon en ce siecle-là fussent synonimes, il est neantmoins remarquable que les Titres où ce Prince est designé auec le Comte Humbert son Pere l'appellent tousiours Oddon, & dans toutes les donations faites par la Marquise Adelayde où elle nomme ce Mary; il est constamment nommé Oddon & non pas Otthon; outre cela le temps s'y accorde merueilleusement bien, qui est la plus pressante coniecture en fait de Genealogies; En effet, cét Oddon n'a commencé de paroistre qu'à la Fondation de Lemens & à celle du Bourget, faite par Humbert aux Blanches-mains son Pere l'an 1030. encore y est-il nommé le dernier de ses Enfans comme le plus ieune; ainsi quelle impossibilité y a-t'il qu'il se soit marié la mesme année auec Adelayde de Suze? De plus, le voisinage des Estats de cette Princesse auec les Comtés de Sauoye & de Maurienne, fortifie cette presomption; & ce qui en acheue non seulement la probabilité, mais la preuue, c'est qu'Amé II. Fils du Marquis Oddon & d'Adelayde de Suze fut heritier des Comtés de Sauoye & de Maurienne & des Seigneuries de Chablais & de Valais, qui estoit le Patrimoine d'Humbert aux Blanches-mains, dont la proprieté ne pût passer aux Enfans d'Adelayde de Suze, que par le mariage d'Oddon Fils d'Humbert auec cette Princesse; parce que les Marquis de Suze ne possedoient rien deçà les Monts, & que de tous les Fils ou petit Fils d'Humbert aux Blanches-mains, il ne resta que cét Oddon, qui par consequent succeda à son Estat, & qui portoit le Titre de Marquis d'Italie, ou comme Mary d'Adelayde Marquise de Suze, ou comme heritier de Berold & d'Hugues ses Predecesseurs paternels Marquis d'Italie.

Il est vray que quelques Historiens, qui n'ont pas pû nier le mariage d'Oddon & d'Adelayde ont dit, qu'il n'auoit esté que son second Mary, & qu'Amé Comte de Maurienne premier du nom, Fils aisné d'Humbert aux Blanches-mains auoit esté le premier; mais cette opinion se destruit par plusieurs reflexions; dont la premiere est, qu'il ne se treuue point de Titres qui fasse mention qu'Amé ayt esté marié auec Adelayde de Suze; car quoy qu'en la donation de l'Eglise de S. Mauris que ce Prince fit l'an 1030. à l'Eglise de Cluny, sa Féme soit appellée Adaelgide; & Adele en vne autre Charte sans datte en faueur de ce mesme Monastere, que l'on peut dire estre des noms Synonimes; neantmoins cette seule circonstance ne suffit pas, cette Adele n'ayant paru en aucun acte comme Marquise de Suze. Secondement Adelayde de Suze n'a presque rien donné aux Eglises, qu'elle n'ayt dit que c'estoit pour le salut de l'Ame d'Oddon son Mary & de leurs Enfans, sans auoir iamais parlé d'Amé, que vray-semblablement vne si pieuse Princesse n'eut pas voulu oublier. Tiercement, par la Lettre que le Cardinal Pierre Damian écriuit à Adelayde de Suze; ce sainct Personnage essaye de la consoler du bruit qui couroit de ce qu'elle vouloit se marier pour la troisiéme fois. Or, si nous consentons qu'elle ayt épousé le Comte Amé, il s'ensuiura qu'elle aura eû trois Marys; parce que quand le Marquis Oddon l'épousa, elle estoit vefue d'Herman Duc de Suaube, ainsi que nous preuuerons cy-apres. Il n'est donc pas croyable, si cette Princesse eut esté mariée trois fois, que ce grãd Cardinal qui estoit son Contemporain l'eut ignoré, & qu'il eut voulu faire passer vne verité pour vn bruit de ville. Mais pour vne quatriéme raison, deux Chartes de la Princesse Adelayde, l'vne pour l'Abbaye de Noualese, & l'autre pour l'Eglise d'Oulx, preuuent nettement que Pierre & Amé estoient Enfans du Marquis Oddon & d'elle, & nullement du Comte Amé, qui partant ne fut iamais son Mary. Et par vn Titre de l'Abbaye de sainct Benigne de Fruttuaria de l'an 1064.

Delbene de regn. Burg. Pap. Mas. Du Chesn. hist. de Bourg. l. 4. c. 53. & 54 Monod All. de Fr. & de Sau. *Et in An. Sab. M.S. Blondel. præfat. Apolog. in Chifflet.* Preu. p. 8. Preuues pag. 8.

&

& par la Fondation de celle de Noſtre Dame de Pignerol, ce Pierre Marquis d'Italie Frere d'Amé ſe nomme Fils du Marquis Oddon & de la Comteſſe Adelayde. A quoy l'on peut adiouſter que cette Princeſſe en nommant ſes Enfans, n'a iamais fait mention de cét Humbert Fils du Comte Amé qui mourut auant luy, dont il eſt parlé en vne Charte du Prieuré du Bourget, laquelle nous auons citée cy-deſſus; & toutesfois il y a d'apparence s'il eut eſté ſon Fils qu'elle en eut parlé auſſi bien que des autres, y eſtant plus eſtroittement obligée, attendu qu'à ce compte, il eut eſté ſon Fils aiſné. D'ailleurs, ſi ſi cette opinion ſe pouuoit ſouſtenir, il s'enſuiuroit qu'Adelayde de Suze auroit eû deux Enfans du nom d'Amé, l'vn qui ſeroit l'aiſné Fils du premier lict, & l'autre le troiſiéme Fils du ſecond lict, choſe qu'il ne faut pas facilement preſumer, parce qu'il arriue rarement que deux enfans ayent vn meſme nom.

Preuues pag. 8.

En fin ſans cette preſuppoſition, il faudroit que les Titres de la Fondation du Bourget, ou ceux de ſainct Laurent d'Oulx & de ſainct Iuſt de Suze fuſſent faux, contre leſquels il n'y a pourtant rien à dire; car par ceux-cy Pierre & Amé ſont deſignés & appellés Enfans du Marquis Oddon & d'Adelayde Marquiſe de Suze, & par conſequent Amé Fils d'Humbert aux Blanches-mains n'eſtoit pas leur Pere, & toutesfois il eſt certain que Pierre & Amé ont ſuccedé à Humbert aux Blanches-mains, ce qui ne s'eſt pû faire que par la voye de la generation; & ainſi, puis qu'entre les Enfans d'Humbert il ſe rencontre Oddon, pourquoy luy refuſera-t'on la qualité de Mary d'Adelayde de Suze, & celle de Pere d'Amé II. qui apres luy & Humbert leur Ayeul ont eſté Comtes de Sauoye & de Maurienne; outre que s'il eſtoit vray que cette Adele Femme du Comte Amé Fils aiſné d'Humbert aux Blanches-mains eut eſté noſtre Adelayde de Suze. Pierre & Amé eſtans Enfans du Marquis Oddon & d'elle, comme l'on ne le peut pas nier, il s'enſuiuroit que cette Princeſſe auroit épouſé les deux Freres. Mais ce qui met la choſe hors de doute, c'eſt qu'Amé Fils d'Humbert aux Blanches-mains eſtoit encore viuant l'an 1057. auec Burchard & Oddon Freres, comme teſmoigne la Bulle du Pape Eſtienne X. & Oddon & Adelayde de Suze eſtans mariés en ce meſme temps & longues années auparauant, il s'enſuit par vne conſequence neceſſaire qu'Amé Fils aiſné d'Humbert n'a pû eſtre Mary d'Adelayde de Suze, & qu'il faut qu'elle ayt eſté Femme d'Oddon ſon Frere puiſné, autrement il faudroit preſuppoſer deux abſurdités; l'vne qu'Adelayde ayt eû en meſme temps deux Marys, & l'autre qu'elle eut épouſé les deux Freres. En effet, s'il eſt vray qu'Adelayde de Sauoye Fille du Marquis Oddon & d'Adelayde de Suze, mariée à Rodolphe Comte de Rinsfeld Duc de Sueue & Empereur, ayt eû entr'autres Enfans vne Fille appellée Mathilde, qui épouſa l'an 1075. Erneſt Marquis d'Auſtriche, il faut par neceſſité qu'elle fut née l'an 1048. encore faudroit-il qu'elle eut eſté conçeüe à l'âge de 14. ans, pour eſtre nubile l'an 1075. Or Amé I. du nom Comte de Sauoye eſtanr encore viuant l'an 1048. il reſte indubitable qu'Adelayde de Suze eſtant déſ-ja Femme en ce temps là du Marquis Oddon, n'a pû eſtre Femme du Comte Amé I.

D'où s'enſuit qu'il faut tenir pour vne verité Hiſtorique, qu'Oddon Comte de Sauoye & de Maurienne dernier des Enfans d'Humbert aux Blanches-mains épouſa Adelayde de Suze riche heritiere, Vefue d'Herman Duc de Suaube, & Fille de Manfroy ſurnommé Olrich ou Vlrich Marquis de Suze, & de Berthe d'Yurée Fille d'Albert Marquis d'Yurée & Couſine d'Ardoin Roy d'Italie. Beſly s'eſt trompé de luy auoir donné pour Pere Thierry Duc de Lorraine I. du nom; elle porta en dot au Marquis Oddon le Marquiſat de Suze, le Duché de Turin, la Val-d'Aouſte, & pluſieurs Terres

In Arbor. Comitiſſ. Matildæ.

&

& Chasteaux sur la Coste de Gennes ; nous n'auons point peu encore apprendre precisément la datte de ce Mariage, parce qu'il est incertain en quel temps mourut Herman Duc de Suaube premier Mary de cette Princesse. Car ce ne peut pas estre l'an 1038. comme à escrit vn Historien, puis que l'an 1039. Adelayde auoit dés-ja deux Enfans du Marquis Oddon. il faut donc par necessité que cela soit arriué l'an 1030. & que la donation que cette Princesse fit au Monastere de Sainct Estienne de Gennes d'vn Village appellé *Villa-regia* au Diocese d'Albenga, en la presence & du consentement du Duc Herman son Mary, ayt esté passé l'an 1029. & non pas l'an 1049. ainsi qu'à publié vn Escriuain de ce Siecle ; parce qu'en ce temps là elle estoit mariée auec le Marquis Oddon. Au surplus le premier mariage d'Adelayde du Suze auec Herman Duc de Suaube est encore preuué par vn passage de l'Historien Herman Contract qui dit, *Que ce Duc Herman obtint de l'Empereur vn Marquisat d'Italie appartenant à Manfroy son Beau-Pere.* Ce qui ne se peut entendre que du Marquisat de Suze. Ainsi puis qu'il est constant qu'Adelayde a eü deux Marys, l'vn Herman Duc de Suaube & l'autre Oddon Comte de Sauoye & de Maurienne. Il faut pour concilier les Historiens auec les Titres & les Tesmognages que nous auons de l'vn & de l'autre, que le premier soit mort vers l'an mil trente-vn & que l'autre ayt espousé sa Vefue enuiron l'an mil trente - deux ou mil trente-trois.

Hermah. Contract. apud Pist. rer. Germ. tom. 1.

Lancelott. Hist. Oliu.

In Chron. ex Edit. Henrici. Canisij.

Ce point d'Histoire esclaircy qui estoit fort important pour redresser la Genealogie de nos Princes. Il nous reste à parler des Actions d'Oddon & d'Adelayde.

Le plus ancien tesmoignage que nous ayons de luy, est la fondation du Prieuré de Lemens sur Chambery, à laquelle il se trouua present auec le Comte Humbert son Pere, celle du Bourget & la donation faite à Cluny par Aymon de Pierre-fort ; & quant à Adelayde, par Titre du moys d'Aoust de l'an 1039. estant au Chasteau de Suze, en presence d'Hugues Euesque d'Ast. Elle donna à l'Abbaye de Noualeze au Pied du Mont-Cenys, vn Maix appellé Gastion ; le Village de Camarlet & le Bourg de Noualeze, auec toutes les Montagnes & les valées iusques à la plaine du Mont-Cenis ; ce qu'elle fit auec ses deux Enfans Pierre & Amé, suyuant la precaution que prenoient les Moynes en ces Siecles là ; de faire interuenir dans les donations & liberalités que leur faisoyent les Roys & les Princes ; les Enfans auec leurs Peres & Meres, quoy que les Enfans fussent fort ieunes & bien souuent au berceau ; Par ce mesme Titre Adelayde dit, qu'elle est Fille d'Olrich-Manfroy : Elle donna aussi l'an mil cinquante-six les Chasteaux de Canale & de Sainct Estienne à Guillaume Euesque d'Ast : Et au mois de May de l'année suyuante le Marquis Oddon & elle, Pierre & Amé leurs Enfans & leurs Filles, firent donation à l'Eglise de Sainct Laurent d'Oulx & à celle de Sainct Iust de Suze (que la Comtesse Berthe Mere d'Adelayde auoit commencé de faire bastir) les Eglises de Sezane ; d'Oulx & de Salebertrand auec les Decimes, Premices & Oblations. Vn Historien moderne qui a eü connoissance de cette donation a eü raison de qualifier ce Marquis Oddon, Comte de Sauoye. Le Pape Estienne dixiéme parle de luy en la Bulle qu'il accorda à l'Abbé de Cluny la mesme année mil cinquante sept par laquelle Sa Sainteté confirma la fondation du Bourget.

Preuues pag. 8.

Hist. Chron. Ped. Cap. 11.

Preuues pag. 9.

Pen. hist. Can. Reg. l. 2. c. 59.

Du Chesne hist. de Bourg. l. 5. c. 54.

Ce Prince ne vesquit pas long-temps apres, car l'an 1060. il estoit dés-ja decedé, ainsi que nous l'apprenons d'vne donation que fit cette année, la Comtesse Adelayde sa Vefue, à l'Eglise de Turin. Cette verité s'establit encore

Preuues pag. 14.

Preuues pag.10.

encore par la Lettre que Pierre Damian Cardinal l'vn des grands Personnages de son Siecle escriuit à la Comtesse Adelayde sa Vefue, par laquelle il luy donne le Titre *de Duchesse & de Marquise des Alpes Cottiennes, l'exhorte de faire en sorte que l'Euesque de Turin & les autres Prelats de son Estat, viuent dans la reforme; la compare à Debora qui iugeoit le Peuple; la console du scrupule qu'elle auoit d'auoir esté mariée deux fois; la loüe de ce qu'elle gouuernoit si sagement ses Estats, & de ce qu'elle se maintenoit en si grand credit & auec tant d'authorité, non seulement parmy les Peuples qui estoient sousmis à son obeyssance; mais en toute l'Italie, qu'elle estoit l'Arbitre de tous les differends.* Cette Lettre contient plusieurs autres riches eloges qui meriteroient d'estre escrits en caracteres d'or comme vn illustre monument de la pieté de cette incomparable Princesse & de la grandeur de la Royale Maison de Sauoye.

Lettre de Pierre Damian Cardinal à Adelayde.

Chronol. Hist.Ped. Cap.24. Preuues pag41. *Chron. Fructuar.*

Certes, nous auons peu de Princesses, dont le zele pour la Religion ayt paru auec tant d'esclat que de celle-cy. Car l'an 1064. elle fonda l'Abbaye de Nostre Dame de Pignerol pour le salut des Ames de Manfroy son Pere; d'Alric Euesque d'Ast son Oncle; de Berthe sa Mere & du Marquis Oddon son mary. Ce Titre est souscrit d'elle; de Pierre & d'Amé ses Enfans & datté deuant la porte du Chasteau de Turin.

Fondation de l'Abbaye de Pignerol. 1064.

Vghell. Ital.Sacra Tom.V. in Epist.aste. Raym. Turchus Memor. MS.rer Astens.

Girlem Euesque d'Ast ayant esté chassé pour vne seconde fois de son Eueesché, cette Princesse mit vne armée sus pied, prit la ville d'Ast & restablit l'Euesque en son siege: Vn Historien moderne, quoy que fort exat a douté si ce fut elle qui eut fait ce genereux exploict; quoy qu'vn Autheur contemporain l'asseure comme chose qu'il auoit veüe, ayant remarqué que Girlem pour mieux engager cette Princesse a sa protection, luy auoit accordé le Peage de la Ville; à quoy les Astesans n'ayants pas voulu consentir, cela causa la ruine de leur Ville; car Adelayde y fit mettre le feu, & se retirant auec son armée, fit effacer cette inscription qui estoit proche de la porte de l'Arc.

Restablit l'Euesque d'Ast. 1070.

Tanus à Gomero genitus, genuit mihi nomen antiquum,
Mox Hasta nomen dedit, vnde sum vocata Vindex,
Namque iniurias vlciscor acerbè.

Et en place elle fit mettre ce Vers. Pour marque de sa cholere.

HASTA IVGVM SVBIIT, NVNC EST ALEXIA VINDEX.

Preuues pag.16.

Le Pape Gregoire VII. eut tant d'estime pour Adelayde & d'opinion de son affection pour le bien de l'Eglise, qu'il mit l'an 1073. sous la protection de cette Princesse, les Monasteres de S. Benigne & de S. Michel de la Cluse; Depuis à sa priere & de ses Enfans, sa Sainteté par vn autre Bref reigla la forme de l'Election de l'Abbé de Nostre Dame de Pignerol. C'est en ce Titre où le Pape luy donne ce glorieux eloge de *Fille de Sainct Pierre.*

Gregoire 7. luy escrit. 1073.

Preuues pag.16. *Monod. Au.Sab. MS:* Preuues pag.17. Preuues pag.18. Preuues. pag.19.

C'est elle qui fonda l'an 1074. l'Eglise de Mombra dont on a fait depuis vne Chartreuse: Elle donna aussi l'an 1075. des heritages à l'Abbaye de Nostre Dame de Pignerol; puis l'an 1078. la moitié du Chasteau de Pignerol & des Villages de Portes, de Turon, de Malauor, du Villars, de Villaret, de Pragela & autres lieux, & l'année suyuante la Tierce partie du Chasteau de Brandis à Albert Abbé de S. Benigne. Le differend qui estoit entre les Abbés de S. Benigne de Dijon, & celuy de Fruttuaria fut terminé à Turin l'an 1080. par l'entremise de cette Princesse, d'vn Cardinal, des Euesques de Dye, de Grenoble

Ses liberalités enuers les Eglises. 1074.

noble, de Syon, & de Maurienne: Elle donna aussi au Monastere de Pignerol, l'an 1083. des biens situez à Saluces, & par vn autre Titre de l'an 1083. elle & Agnes de Poitiers sa Bru firent quelques liberalités aux Chanoines de Sainct Laurent d'Oulx; elle laissa encore des tesmoignages de sa pieté à l'Abbaye de S. Soluteur de Turin, à qui l'an 1088. elle donna la moitié du Chasteau de Calpix sous les seaux de Frideric Comte de Mousson, du Comte Amé son Fils & autres. Ce fut aussi elle qui auec Agnes de Guyenne sa Bru, gratifia Otthon de Sauoye Euesque d'Ast son Fils, de l'Abbaye de Sainct Dalmace & du Chasteau de Non, de Pedona, Laualdizio & autres lieux

Enfin cette grande Princesse apres auoir restauré l'Abbaye du Villars en Piemont, fondée par Aripert Roy de Lombardie mourut fort agée à Canosque en Canauays, non pas l'an 1080. comme a escrit Pingon, Mais bien l'an 1091. ainsi qu'a obserué vn Autheur Contemporain qui la nomme Comtesse de Turin. La chronique de S. Benigne de Fruttuaria dit qu'elle fut inhumée en l'Egle de Sainct Estienne de Caselle en Canauays, ou elle estoit retirée & viuoit en personne priuée, du deplaisir qu'elle auoit reçeu, que l'Eglise de Sainct Second de la Tour Rouge d'Ast, eut esté vnie à l'Abbaye de Sainct Benigne l'an 1070. ce qui a peu d'apparence, eü esgard aux grandes choses, que cette Princesse fit depuis ce temps là.

Preuues pag. 19. Preuues pag. 20. *Hist. Chrō Ped. Cap.* 27. Preuues pag. 21. *Hist. Chrō. Ped. Cap.* 2. *Vghell. Ital. sacr. Episc. Astens. Hist. Chrō. Ped. Cap.* 30. *Aug. Taurin. Chronic. Bertholdi. Constant. Chronic. Fructuar.*

ENFANS D'ODDON COMTE DE SAVOYE MARQVIS d'Italie & d'Adelayde Marquise de Suze.

I. Pierre de Sauoye Marquis de Suze & d'Italie. Pingon & Wanderburch l'ont creu Fils d'Humbert aux Blanche-mains; & du Chesne du Comte Amé premier, en quoy ils se sont mepris. Car par les Titres que nous auons cité cy-dessus de l'Abbaye de Noualese & de l'Eglise de Sainct Laurent d'Oulx; & de la fondatiō de Nostre Dame de Pignerol, il se void qu'il estoit Fils aisné du Marquis Oddon & d'Adelayde de Suze. Ce qui se confirme encore par vn autre Titre de l'Abbaye de Sainct Benigne de Fruttuaria qui est vne Notice faite par ce Prince l'an 1064. en faueur de ce Monastere, sous vne Tente hors le Village de Cambian, qui est la forme en laquelle les Roys & les Princes rendoient autrefois la Iustice, ou il se dit Fils du Marquis Oddon & de la Comtesse Adelayde, par ou l'on void auec quel fondement Pingon a auancé (pour s'accommoder à la Genealogie qu'il auoit dressée) Que ce Marquis Pierre estoit mort l'an 1043. auant le Comte Humbert son Pere, quoy que cét Autheur en vn autre ouurage ayt eü connoissance de la fondation de l'Abbaye de Pignerol de l'an 1064. ou ce prince est denommé comme viuant & comme Fils du Marquis Oddon & d'Adelayde de Suze.

Arb. Gent. Hist. Gent. Hist. de Bourget. 4. ch. 54. Preuues pag. 22. Fauchet. l. 6. ch. 6. Ant. Gaul. *Pontan. orig Fran c. 2. Aib. Gentil.*

Il Espousa Agnes de Guienne ou de Poitiers Fille de Guillaume VI. du nom Duc de Guyenne; Comte de Poitou & d'Agnes de Bourgogne, laquelle l'an 1078. donna la moitié du Chasteau de Pignerol à l'Abbaye de Nostre Dame de Pignerol, où elle se dit Fille de Guillaume Comte de Poitou & Vefue du Marquis Pierre; elle fit plusieurs autres liberalités à l'Abbaye de Sainct Iust de Suze, à l'Eglise de Sainct Laurent d'Oulx & à l'Abbé de Sainct Benigne à qui elle donna la Seigneurie de Fauola en Piemont.

Pingon. Arb. Chiesa. Hist. des Comtes de Poitou Buttet. Preuues pag. 25. Titr. de S. Benigne.



Guyenne de gueules au Leopard passant d'or, armé & lampassé d'azur.

Ranchin en son nouueau monde. *Tomo 4. p.1493. Famigl. Illust. d'It.*

Vn Autheur moderne s'est mesconté de donner pour Femme au Marquis Pierre vne Fille du Comte de Geneue. Henninges & Sansoüin se sont aussi trompez de donner à Agnes de Guyenne pour Mary, Anselme Seigneur de Carrette Marquis de Sauone; elle fut inhumée en l'Abbaye de sainct Pierre de Ferrania prés de Caire dans les Langhes, auec cét Epitaphe, où elle se nomme Fille du Comte de Poitou & Bru de la Comtesse Adelayde de Suze.

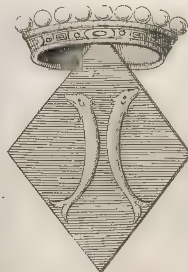
Chiesa. Sansouino.

Hâc recubant fossâ, Matris Venerabilis ossa,
Cuius erat positum vita boni speculum;
Hæc Pictauorum Comitum stirps nobiliorum,
Pulchra fuit facie nurus Atalasiæ,
Defunctóque Viro longè post ordine miro,
Mundum deseruit, hícque sepulta fuit.

D. Chesn. Hist. de la Maison de Bar ch.1. *Geneal. Com. Bar.*

Enfans du Marquis Pierre

De ce mariage, le Marquis Pierre n'eut que deux Filles; la premiere appellée Agnes de Sauoye mariée auec Frideric de Montbelliard ou de Bar Comte de Lucelembourg & de Mousson, Fils de Louys Comte de Montbelliard, de Mousson & de Ferrette, & de Sophie Comtesse de Bar; François de Rosieres l'a mal appellée Berte.



Montbelliard d'azur à deux Bars adossés d'or.

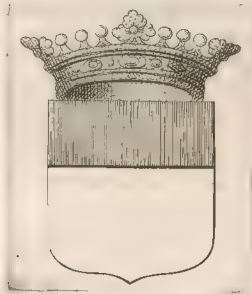
Preuues pag.24. *Hist. Chro. Ped. c. 27.*

En vne donation qu'elle fit l'an 1089. à l'Eglise d'Ast, elle se nomme Bru de la Comtesse Adelayde, comme aussi en celle qu'elle fit à Almeo Abbé de S. Benigne de Fruttuaria, de la moitié de Ville-neufue & de la Seigneurie d'Irasque estant sur le point de prendre le Voile de Religieuse; le Comte Frideric son Mary duquel elle n'eut point d'Enfans, est comparé par vn Historien du temps à sainct Sebastien, par ce qu'il deffendit constamment le

party

party de Gregoire VII. contre l'Empereur Henry, en qualité de General de la Comtesse Matilde Duchesse de Toscane. Ce mesme Autheur dit, que cette Agnes estoit petite Fille de la Comtesse Adelayde de Suze; Frideric mourut en Piemont, & fut inhumé dans l'Eglise de sainct Pierre de Canosque proche de la Comtesse Adelayde Ayeule de sa Femme. *Chron. Berthold. Constant. Pingon in Aug.Tau.*

La seconde Fille du Marquis Pierre & d'Agnes de Guyenne fut Alix de Sauoye, Espouse de Boniface Marquis de Saluces, de Busque, de Ceue, de Sauone & de Crauesane, Fils de Thetes Marquis de Vast, de Ceue, de Sauone & de Crauesane, & d'Helene Comtesse de Vintimille. Les Genealogistes de la Maison de Saluces l'ont confonduë auec Adelayde de Suze son Ayeule, elle testa le 5. d'Octobre 1125. Cette Princesse fut des plus Illustres de son siecle, & nommée en vne ancienne Genealogie de Saluces *Femme de tres-grand prix.* Elle est Bien-faitrice de l'Abbaye de Caramagne en Piemont, & fonda le Chapitre de Reuel. *Chieza.* Titr. de la Chambre des Comptes de Daufiné.



Saluces d'argent au chef d'azur.

II. Amé II. du nom Comte de Sauoye Seigneur de Chablais, d'Aouste & de Valays, Marquis de Suze & d'Italie, mentionné au Chapitre suiuant.

III. Berthe de Sauoye fut accordée en mariage estant fort ieune à Henry de Suaube ou de Sueue III. du nom surnommé le Vieil (nommé IV. par quelques-vns) qui n'estoit âgé pour lors que de cinq ans; Il estoit Fils de Henry II I. Empereur, Roy de Bourgogne & d'Agnes de Poitiers; mais les Nopces n'en furent faites qu'vnze ans apres à Triburie. Ce Prince ayant pris auersion contre elle entreprit de la repudier, dont il fut dissuadé par le Cardinal Pierre Damian Legat Apostolique, que le Pape Alexandre II. luy enuoya: Cét Illustre Prelat apres auoir employé toutes les raisons imaginables pour le dissuader d'vne pensée si iniuste, qui n'auoit autre fondement que son caprice, luy representa *Que les Parens de Berthe, qui estoient puissans, se ressentiroient de cette iniure & la vangeroient par les Armes*; ce qui arresta la resolution d'Henry, & l'obligea de viure auec elle comme Mary; il en eut plusieurs Enfans, dont nous parlerons ailleurs, *Herman. Contract. Abb. Vrsp. Dodechin. Lab. Sch. Otto Frif.* 1070. *Lamb. Schaffnab.*

Suaube-l'Empire party de l'Empire, qui est d'or à l'Aigle éployé de sable diademé, langué & bequé de gueules & de Suaube qui est d'argent à trois Leopards de sable l'vn sur l'autre.



Dodechin. Lamb. Shcrader monum. Italiæ.

Berthe mourut à Mayence l'an 1087. & son corps fut porté à Spire, selon vn ancien Autheur. Vn autre plus moderne a écrit que ce fut à Padouë, à quoy il y a grande apparence, puis que son Epitaphe se void encore en l'Eglise Cathedrale qui est de sa fondation, il est tel. 1087.

Præsulis & Cleri, præsenti prædia fano,
Donauit Regina iacens hoc marmore Berta;
Henrici Regis Pataui celeberrima quarti
Coniux; tam grandi dono memoranda per æuum.

Sax. Illust. l. 4.

George Fabrice Genealogiste Allemand, parlant de la Femme de cét Empereur, a dit mal à propos qu'elle s'appelloit Eleonor, & qu'elle estoit Fille de Raynier Marquis de Sauoye.

Cuspin. Henric. 4. Onufr. Rom. Prin. l. 2. Henning. in Cum. Reinsfeld.

IV. Adelays de Sauoye, premiere Femme de Rodolphe Comte de Rinsfeld Duc de Suaube ou de Sueue, qui fut depuis éleu Empereur en la Diette de Forcheim, par quelques Princes d'Allemagne qui s'estoient soûleués contre l'Empereur Henry III. son Beau-frere; il fut couronné à Mayence l'an 1077. mourut l'an 1080. & gist à Meresbourg. Sa posterité sera deduite en son lieu. 1080.

L'Empire comme dessus.



Louys

Louys Gollut a auancé mal à propos que cette Princesse estoit Fille de Guillaume Teste-Hardie Comte de Bourgogne, de Vienne & de Mascon; car outre que le temps y resiste entierement, & qu'Estienne Comte de Bourgogne Fils dudit Guillaume, ayant eû pour Femme la Sœur de Conrad Duc de Zeringen, auroit épousé sa petite Niece; les Historiens ont reconnu cette Adelays pour Fille d'Oddon Marquis d'Italie & Sœur de l'Imperatrice Berthe. *Mem.hist. l.5.ch.10. Cuspin. Onufr. Henning.*

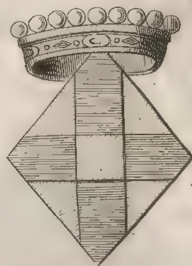
V. Otthon de Sauoye fut éleu Euesque d'Ast apres le decés d'Ingo son Predecesseur arriué sur la fin de l'an 1079. Par plusieurs Titres il se dit Fils d'Oddon Marquis d'Italie & d'Adelayde Comtesse de Suze; vn Autheur du temps le qualifie tel: Adelays sa Mere & Agnes de Poitiers sa Belle-sœur donnerent à sa consideration l'an 1089. l'Abbaye de Sainct Dalmace & plusieurs lieux à l'Eglise d'Ast, ainsi que nous auons remarqué cy-deuant. *Vghell. Ital.sacr. Episc.Ast. Turch. mem.M. S.rer.Ast.*

Ce fut vn Prelat fort aymé du Pape Gregoire VII. & de l'Empereur Henry, qui par Patentes dattées à Pauie l'an 1093. fit donation à sa priere à l'Eglise d'Ast, du Chasteau & du Village de Carasson. Le Pape Vrbain II. de son temps allant en France, consacra l'an 1096. la nouuelle Eglise Cathedrale d'Ast. Il mourut l'an 1102. *Vghell.*



Sauoye.
Geneue.
cinq poincts d'or, equipollés à quatre d'azur.





IV.

AME' II. DV NOM COMTE DE Sauoye & de Maurienne, Seigneur de Chablais, d'Aouſte, de Valays & de Bugey, Marquis d'Italie & de Suze.

CHAPITRE V.

IL ne faut pas treuuer eſtrange ſi les Hiſtoriens ont eſté bien embaraſsés à deméler & à diſtinguer les Ponces en la Famille des Ducs de Guyenne, les Guillaumes en celle de Poitou, les Guys en celle de Leſignen, les Azzons en celle d'Eſt; les Bonifaces & les Guillaumes en la Maiſon de Montferrat, & les Boſons en celle des Comtes d'Arles & de Prouence, parce qu'en matiere de Genealogies on a peine à s'empeſcher de faire des equiuoques & des anachroniſmes, quand le Pere & le Fils ſe rencontrent auoir meſme nom; & bien ſouuent l'on confond l'vn auec l'autre, & l'on fait

fait passer le Fils pour le Pere & le Pere pour le Fils, dont ce chapitre nous fournit la preuue. Tous les Historiens de Sauoye qui ont escrit iusqu'à present, ont publié qu'Amé premier Fils d'Humbert aux Blanches-mains auoit vescu iusqu'à l'an 1078. ce qui n'est pas veritable comme nous l'auons monstré cy-dessus: au contraire il deceda l'an 1060. desorte qu'Amé Comte de Sauoye & de Maurienne duquel nous deuons parler en ce chapitre, second Fils d'Oddon Marquis d'Italie & d'Adelayde de Suze, doit estre nommé Amé II. Ce qui augmente le nombre des Amés en la Maison de Sauoye, dont Du-Chesne & le P. Monod se sont les premiers apperceu; ils se sõt pourtãt mescõtés d'auoir creu que celuy-cy fut Fils de l'autre, puis qu'il n'estoit que son Neueu.

Hist. de Bourgog. l.4.c.55. All. de Fran. & de Sau. ch.17. & in Ann. Sab. MS.

Nous n'auons rien de certain pour le temps de sa Naissance, parce que les Historiens de Sauoye qui n'ont point eü de connoissance de luy, n'ont pû en faire l'obseruation. Nous voyons bien neantmoins qu'il est dés-ja nommé quoy qu'ẽ bas âge en la cõcessiõ faite par Adelays de Suze sa mere au Monastere de Noualeze l'an M.XXXIX. qui est la premiere actiõ que nous auons de luy.

Il souscriuit à la donatiõ faite l'an M.LVII. par Adelays sa Mere à l'Eglise de S. Laurent d'Oulx. Vn Autheur du temps, raconte que Girlem Euesque d'Ast ayant esté chassé de son Eueſché l'an 1060. à cause qu'il estoit soupçonné de l'Heresie des Nicolaites, & de vouloir changer le gouuernement de cette Ville, eut recours à Amé, qui par la force de ses armes le restablit en son Siege. Depuis il assista à la fondation faite par la Comtesse Adelayde sa Mere de l'Abbaye de Nostre Dame de Pignerol l'an mil soixante quatre.

R. Turchus. Vghell. Ital. Sacr. Hist. Chron. Ped c.11. Titr. de l'Egl. d'Oulx,

S. Anno Euesque de Cologne passant à S. Maurice en Chablais, desirant dauoir quelques reliques de ce Sainct, y employa l'authorité de la Mere de ce Prince, parce que le Monastere de S. Maurice estoit dans ses Estats; ce qui monstre que le Chablais appartenoit dé-ja à nos Princes ainsi que nous auons dit.

Author. coætaneus ap. Surium. 4. decem.

Le Pape Alexandre II. ayant fait vn traité de Paix, auec Richard Prince des Normans d'Italie, & apprehendant quelque nouuelle irruption de cette Natiõ belliqueuse, tira parole en vn Synode de Guillaume Comte de Bourgogne, du Comte de S. Gilles; du Beau-Pere de Richard Prince de Capoüe & du Comte Amé II. (que les Historiens du temps nomment simplement Amé Fils d'Adelays) qu'ils s'employeroient auec toutes leurs forces pour la deffence du S. Siege à la premiere semonce qui leur en seroit faite.

Du Chesne Hist. des Pap. Baron. ad ann. 1068. Greg. VII. l.1. Epist. 46.

Ce fut à sa consideration; de Pierre marquis d'Italie son Frere aisné, & de la Comtesse sa Mere, que le Pape Gregoire VII. declara par vne Bulle que les Abbés de l'Abbaye de Nostre Dame de Pignerol, ne pourroiẽt estre éleus que par les Abbés de Fruttuaria, de Breme, de S. Soluteur de Turin, & de S. Michel de la Cluse, & sur ce que Robert Guiscard Duc des Normans, & Guilulphe Prince de Salerne estoient entrés hostillemẽt sur les Terres de l'Eglise, Gregoire escriuit à Guillaume Comte de Bourgogne de luy enuoyer du Secours, suyuant la promesse qu'il en auoit faite au Pape Alexandre II. & le prie d'en donner aduis au Comte de S. Gilles; au Beau-Pere de Richard Prince de Capoüe; à *Amé Fils d'Adelays* & à tous les autres Princes affectionnés au S. Siege.

Preuues pag. 16.

Preuues pag. 24.

Henry III. Empereur ayant esté excommunié par le Pape Gregoire VII. resolut d'aller en Italie, pour essayer de se reconcilier auec sa Sainteté; il passa à Besançon ou il fut reçeu par Guillaume Comte de Bourgogne Oncle de sa Mere; de là il vint à Veuay au Pays de Vaud, ou Adelays de Suze sa Belle-Mere & le Comte Amé son Beau-frere luy furẽt au rencontre. L'Historien du tẽps qui raconte toutes les particularités de ce fameux voyage parlant d'Adelays & d'Amé dit. *Qu'ils auoyent vne tres grande authorité en ces quartiers là; vn Estat de longue estendue, & leur reputation celebre.* Il a encore remarqué, qu'Adelays & Amé ne voulurent point donner passage à Henry dans leurs Terres qu'à condition

Lamb. Schaffnab. Simler. de Valesia Monod. Annal. Sab. MS.

Schaffnab.

qu'il leur accorderoit la Souueraineté sur cinq Eueschés d'Italie, contigus à leurs Estats; ce que l'Empereur ayant treuué trop rude leur delaissa seulement vne Prouince du Royaume de Bourgogne abondante en biens; ainsi Henry par cette liberalité se facilita le passage de l'Italie auec toutes les seurtés qu'il souhaittoit. Cét Historien ne nomme pas cette Prouince, ce qui a donné sujet à diuerses opinions; Simlerus a crû que ce furent les Eueschés de Lausanne, de Geneue & de Syon; mais le Pays de Valais reconnoissoit dés-ja pour Souuerain le Comte Amé, ainsi que nous l'auons dit, & Geneue auoit ses Comtes. Guilliman estime que ce fut le Pays de Vaud, où est partie du Diocese de Lausanne, mais il est venu à la Maison de Sauoye par d'autres moyens, ainsi que nous dirons ailleurs. Botero a dit que c'estoit le Pays de Bugey, ce qui est plus vray-semblable; car, comme ce Prince du chef de son Pere & de son Ayeul possedoit dés-ja des Terres au Diocese de Belley delà le Mont du Chat frontieres du Bugey, il y a d'apparence qu'il ayt plustost demandé à l'Empereur cette Prouince qui estoit à sa bien-seance qu'vne autre. Aussi ne treuuons-nous point par quel moyen ce Pays est entré en la Maison de Sauoye; car la donation que Pingon en a attribuée à l'Empereur Henry I V. l'an 1137. est fabuleuse, puis que long temps auparauant le Bugey estoit sous la Souueraineté des Comtes de Sauoye, ainsi qu'il se verra cy-apres.

De Valesia l 2.

Lib. 2. hist. Hel.

L'Empereur n'eut pas sujet de se repentir de cette liberalité, parce qu'apres auoir esté reçeu magnifiquement dans tous les Estats d'Amé II. ce Prince fut l'vn des entremetteurs de sa reconciliation auec Gregoire V I I. ayant accompagné Henry iusques au Chasteau de Canosse, où la Comtesse Matilde, Amé, Adelays sa Mere, Hugues Abbé de Cluny & Azzon Marquis d'Est moyennerent son absolution enuers le Pape, & furent ses cautions qu'il n'entreprendroit rien contre l'authorité du S. Siege; ce qui est vne glorieuse preuue de la puissance d'Amé, du credit qu'il auoit aupres du Pape, & de son zele pour la tranquillité de l'Eglise & de l'Italie, que la des-vnion de l'Empereur auec Sa Sainćteté auoit troublée; Platine, Blondus & Corio ont donné à ce Prince le nom d'Adelays qui estoit celuy de sa Mere.

Schaffn. Blond. Dec. 2. l. 3. Greg. 7. l. 4. ep. 12. Crantz. Sax. l. 5. c. 6. Vignier Bibl. hist. *Naucler. Corio. Platina.*

Recō cilie l'Emp & le Pape. 1077.

Au Cartulaire du Monastere de S. André le Bas de Vienne en Daufiné, il y a vne Charte dattée du regne de ce Comte Amé, *regnante Amedeo Comite*; mais il n'y a point d'année.

Preuues pag. 25.

Le temps de sa mort est diuersement rapporté par les Historiens; les deux Chroniques M S. de Sauoye Françoise & Latine, Champier, Taboüé, les deux Paradins, Papyre Masson & Vignier disent que ce fut l'an 1076. à quoy il n'y a point d'apparence, puis que la paix de Canosse est de l'an 1077. de laquelle ce Prince fut le principal Autheur; Chieza, du Chesne & Blondel ont écrit que ce fut l'an 1077. Pingon la met sous l'an 1078. le P. Monod à l'an 1079. wanderburch & Doglioni à l'an 1080. en quoy il n'y a aucune certitude, puis que Guilliman recite de luy qu'il accompagna Godefroy Duc de Boüillon, Estienne Comte de Bourgogne & autres Princes au voyage de la Terre Saincte l'an 1095. Quoy qu'il en soit, Adelayde sa Mere luy suruesquit, & il fut inhumé en la Sepulture du Comte Humbert I. son Ayeul au deuant du Portail de l'Eglise de S. Iean de Maurienne. Si ces Historiens n'ont pû conuenir entr'eux du temps du decés de ce Prince, la mesme contradiction se rencontre pour son mariage; tous sont d'accord, Henninges, Fabricius, Reusnerus & Limneus auec eux, que sa Femme auoit nom Ieane, & qu'elle estoit Fille du Comte de Bourgogne, fors Pingon, Claude Paradin, Guilliman & du Buttet qui la nomment Adele; les deux Chroniques M S. Champier, Albitius & Golut disent que cette Ieane estoit Fille de Girard Comte de Bourgogne, Guillaume Paradin, Guilliman, wanderburch & Botero de Guillaume Comte Bourgogne; Pingon

Sa mort.

Arb. di Sauoia. H. st. de Bourgog. l. 4. ch. 55. *Gen. Fran. Arb. Gent. Annal. Sab. M.S. De reb. Helu. l. 2. c. 14.*

Son mariage.

Tab. Gen. Sax. Illust. stem. Vitch. Bucelin. De reb. Heluet. l 2. c. 14. L. 5. c. 58.

Pingon & Claude Paradin, de Renaud Comte de Bourgogne ; mais de toutes ces opinions il n'y en a pas vne de veritable ; car cette Ieane n'a pû estre Fille de Girard Comte de Bourgogne, puis que tous les Historiens qui ont écrit l'Histoire de ces Princes n'en donnent aucun de ce nom là ; sinon Golut, qui pourtant ne l'a auancé que sur la foy de Pingon. Elle n'a pû aussi estre Fille de Girard Comte de Vienne & de Mascon premier du nom, qui viuoit seulement l'an M. C. L V I. ny de Guillaume Comte de Bourgogne, parce qu'Humbert I I. Comte de Sauoye & de Maurienne Fils de cette Ieane, eut pour Femme Guille ou Gisle de Bourgogne Fille de ce Comte Guillaume (comme nous monstrerons en son lieu) & ainsi Humbert I I. auroit épousé sa Tante, ce qui est indigne de toute creance. De dire aussi que Ieane Comtesse de Sauoye ayt esté Fille de Renaud Comte de Bourgogne, la mesme absurdité s'y rencontre ; à cause que ce Comte Renaud Fils du Comte Guillaume estant Beau-frere d'Humbert I I. Fils de ladite Ieane, Humbert I I. auroit épousé sa petite Niece ; ce qui implique de l'impossibilité, parce que le temps y resiste, outre que cette si grande proximité en empesche la presomption. Mais sortans des tenebres dans lesquelles toutes ces pensées ont esté conçeuës, disons auec plus d'asseurance & de probabilité, que cette Princesse Ieane estoit Fille de Gerold Comte de Geneue & de Gisele Niece de Raoul Comte de Bourgogne. C'est ce Gerold qui eut guerre auec l'Empereur Conrad le Salique, & qui luy fit hommage à Soleurre l'an M. X L V. Henninges est le seul qui a eû connoissance de cette Alliance ; car il dit, que Gerold Comte de Geneue eut vne Fille appellée Ieane Espouse d'Amé Comte de Sauoye, qui ne peut estre autre que cét Amé I I. en quoy paroist l'ignorance de ceux qui se sont mélés d'écrire iusques à present l'Histoire de Sauoye ; car ayant vû que cette Ieane estoit Fille de Gerold Comte, qui estoit puissant au Royaume de Bourgogne, se sont imaginés qu'il estoit Comte de Bourgogne, sans examiner la chose plus auant. *Vippo. Herman. Contract.* *Tab. Gen.*

Le P. Monod à qui nostre Histoire a de grandes obligations par beaucoup de lumieres qu'il luy a données, s'est en quelque façon rangé à cette opinion ; mais il s'est embarrasé estrangement, voulant preuuer que ce Gerold Comte de Geneue estoit aussi Comte de Vienne & de Bourgogne, le confondant auec Gerard Comte de Vienne, qui est enterré sous le grand Portail de l'Eglise de sainct Pierre de Vienne en Daufiné, personnes differentes, & qui ont vescu en des temps éloignés. Il s'est aussi beaucoup trauaillé de donner quelque vray-semblance à la guerre que les Historiens de Sauoye (se fondans sur l'ancienne Chronique M. S.) ont raconté estre arriuée sous le regne de ce Comte Amé I I. entre le Comte de Bourgogne, le Duc de Lorraine & le Comte de Bar. *Annal. Sab. M. S.*

Pingon dit que ce fut contre les Normans, en laquelle guerre ces Autheurs disent que le Comte Amé s'interessa auec le Comte de Mascon pour le Comte de Bourgogne, & que le succez leur fut auantageux, ce qui fut cause du mariage de Ieane de Bourgogne auec Amé I I. Mais comme cette Alliance n'est pas veritable, il s'ensuit aussi que tout le discours de cette guerre est fabuleux ; vû mesmes que les noms des Princes entre lesquels on recite que se fit cette guerre, sont la pluspart supposés, & les autres ne s'accordent point au temps que l'on presuppose qu'elle est arriuée ; outre que la chose estoit assez remarquable pour estre obseruée par les Autheurs contemporains, si elle eût esté veritable ; Et toutesfois ny les Historiens de Lorraine, ny ceux de Bourgogne n'en parlent point. Ce que Golut a dit de cette guerre & de ce mariage n'estant que sur le témoignage de Pingon, qui a deferé trop souuent à la Fable & à la tradition ; mais cela est moins pardonnable à luy & aux autres *Arb. Gentil.*

Hiſtoriens de ſon temps qu'à nos anciens Chroniqueurs, qui pour donner plus de vray-ſemblance ou de credit à leurs narrations, ſe ſont laiſsés emporter comme les Poëtes & les faiſeurs de Romans à les exagerer par des euenemens bizarres & eſtranges.

Ceux-là auſſi ſe ſont trompés qui ont eſtimé que ce Comte Gerold eſtoit Fils d'Otthon Comte d'Auſſonne, & Couſin germain de Renaud Comte de Bourgogne, car en ce cas, Ieane qu'ils diſent auoir eſté Fille vnique, eût porté les Comtés de Vienne & d'Auſſonne en la Maiſon de Sauoye; cependant elles paſſerent peu de temps apres auec le Comté de Maſcon, en la Maiſon des Comtes de Bourgogne.

D. Cheſn. hiſt. de Bourgog. l.4.ch.15.

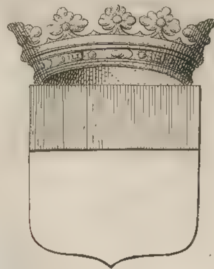
ENFANS D'AME' II. COMTE DE SAVOYE ET de Maurienne, & de Ieane de Geneue ſon Eſpouſe.

I. Humbert II. du nom, Comte de Sauoye & de Maurienne, Marquis de Suze & d'Italie, qui aura ſon Chapitre à part.

Pingon Arb.Gent. Monod Annal. Sab.M.S.

II. Conſtance de Sauoye Eſpouſe de Boniface II. du nom Marquis de Montferrat.

Monferrat d'argent, au chef de gueules.



Monod Annal. Sab.M.S. Sanſouin.

III. Lucreſſe de Sauoye alliée auec André Viſcomte, Comte d'Anglerie & Seigneur de Milan. 1100

Henninges & Chieſa la nomment Adelays, & ce dernier dit qu'elle eſtoit Fille d'Amé III. le Corio ne la nomme point par ſon nom.

Viſcomte-Milan d'argent au ſerpent d'azur pery en pal, de trois Tours couronné d'or à l'yſſant de gueulles qui engloutit vn Enfant de meſme.



Lib. 1.

Wanderburch qui n'a point fait de mention de ces deux Filles, donne vn autre Fils à ce Comte Amé II. nommé Amé; mais ſon opinion eſt ſans fondement.

HVMBERT







Sauoye.

Bourgogne-Vienne de gueules à l'Aigle d'or.

V.

HVMBERT II. DV NOM COMTE DE Sauoye, de Maurienne & de Piemont; Seigneur de Chablais, d'Aouste, de Valais, de Tarentaise & de Bugey; Marquis de Suze & d'Italie, surnommé le Renforcé

CHAPITRE VI.

LE temps de la naissance de ce Prince n'est pas connu, quoy que Pingon asseure que ce fut à sainct Iean de Maurienne l'an mil trente-huict; ce qui ne peut pas estre, parce qu'Amé II. son Pere en ce temps-là, ne pouuoit auoir que quatre ou cinq ans, bien loing qu'il pût estre marié, & auoir mis des Enfans au monde; mais Pingon apres tous les Historiens de Sauoye s'estant méconté au nombre des Amés, & de deux n'en ayant fait qu'vn, a crû que cet Humbert estoit Fils d'Amé I. & pour *Arb.Geneal.*

aiuster sa supputation genealogique, il l'a fait naistre l'an mil trente-huict, par vne liberté d'écrire, & de supposer des dattes, qui luy est assez familiere. Quoy qu'il en soit, le temps du mariage d'Amé I I. auec Ieane de Geneue Mere de ce Prince, nous estant encore incertain ; nous deuons auoüer auec ingenuité que celuy de la naissance de ce Prince leur Fils, & Successeur, le doit estre aussi.

Chroniq. M S. de Sauoye. Champier G. Parad. *Pingon. Vanderb. Botero. Doglioni.* Buttet. Seconde Sauoys. Apol. pour la Maison de Sauoye *Monod. Annal. Sab. M. S.*

Humbert signala le commencement de son regne, par la conqueste du Pays de Tarentaise, non point par vn ambitieux desir d'agrandir ses Estats, ou par vne iniuste violence (comme vn Autheur moderne ennemy de la gloire de la Maison de Sauoye a publié,) mais à l'instante priere d'Heraclius Archeuesque de Tarentaise, qui voyant cette Prouince desolée par les tyrannies d'Aimery Seigneur de Briançon & de ses adherans ; & par les peages, & tributs insupportables qu'ils exigeoient des passans, recourut au Comte Humbert pour deliurer ce Pays de cette malheureuse oppression, comme à celuy qui en qualité de Marquis d'Italie, c'est à dire de Lieutenant general de l'Empereur és Marches d'Italie, auoit l'authorité, & le pouuoir d'en faire iustice; ce qui reüssit si auantageusement à ce Prince, qu'apres auoir chastié la temerité de ces petits Tyrans & redonné la liberté & le repos à ces Peuples, toute la Prouince se soûmit volontairement à luy, dans l'asseurance d'vne domination plus douce & plus iuste.

Aurel. Corb. Episc. Vercel.

L'année suiuante, ayant accompagné l'Empereur Henry en son voyage d'Italie, il detourna par son authorité la resolution que ce Prince auoit faite d'emporter l'Oriflame de sainct Faustin de Bresse, que cette Ville a en singuliere veneration.

Preuues pag. 25.

Il contribua l'an mil nonante à la fondation du Prieuré de Belle-Vaux en Bauges en la presence de Guy Euesque de Geneue, de Boson Archeuesque de Tarentaise, de Boson Euesque d'Aouste, & de Conon Euesque de Maurienne : Et quoy que le titre de cette pieuse liberalité soit sans datte, neantmoins elle doit estre de l'an mil nonante ; parce que ces Euesques viuoient en ce temps-là.

La mort d'Adelayde de Suze son Ayeule arriuée vn an aprés, luy apporta de grands auantages. Cette Princesse l'ornement de son Siecle, Bellemere de deux Empereurs, estoit la derniere de l'Illustre Famille des Marquis de Suze, & Heritiere vniuerselle de tout cet Estat ; car Immile de Suze Duchesse de Turin sa Sœur, estoit decedée sans Enfans. Elle vid mourir tous ses Enfans du second lict, Agnes Comtesse de Lucelembourg, & Alix Marquise de Saluces ses petites Filles ; de sorte que son hoirie fut en controuerse entre les Enfans de l'Imperatrice Berte, de l'Imperatrice Adelays, & d'Amé II. Comte de Sauoye ses petits Fils ; Pierre de Montbelliart Comte de Lucelembourg & de Mousson ; & les Enfans de Boniface Marquis de Saluces ses arriere-Fils, qui pretendoient estre en pareil degré que les autres, comme representans Agnes & Alix leurs meres ; Mais la succession demeura à Humbert II. à cause de la Loy Salique ; suiuant laquelle cette Succession deuoit estre reglée ; tellement que luy, comme masle descendu directement d'Adelayde de Suze, fut preferé aux masles issus des Filles. Et quoy que les Historiens de Sauoye anciens & modernes n'ayent rien écrit de cela, ie ne laisse pas pourtant de l'auancer, comme vne verité qui ne peut estre combattuë, & dont les coniectures sont inuincibles; car il est certain que le Marquisat de Suze, le Duché de Turin & toutes les autres Seigneuries du patrimoine des anciens Marquis de Suze, estoient suiettes à la Loy Salique, aussi par toutes les Chartes des fondations qu'ils ont faites de l'Abaye de S. Iust de Suze, de Nostre Dame de Pignerol & autres, ces Princes & Adelayde de Suze mesme ont

protesté

protesté qu'ils viuoient suiuant la Loy Salique. Or par la disposition de cette Loy qui est assez connuë, les Filles & les petites Filles de la Comtesse Adelayde estoient excluses de sa succession, & les seuls Masles y estoient appellés. Ainsi au decés de cette Princesse HVMBERT II. son petit Fils estoit seul capable de sa succession, à l'exclusion de tous les autres pretendans, qui ne tiroient leur droit que des Filles; de là vient que le Comte Humbert est nommé Comte ou Prince de Piémont par les Autheurs du temps; & AME' III. son Fils en diuers Tiltres est appellé Comte de Turin. *Suger. Ord.Vital. hist.l.11.*

Du Chesne, l'vn de nos meilleurs Historiens, & les Freres de saincte Marthe apres luy n'ont point fait de difficulté de donner cette qualité à HVMBERT II. aussi est-il vray que le Marquisat de Suze, le Comté de Turin & les autres Terres de la Maison de Suze, qui sont encore auiourd'huy partie de la Principauté de Piemont, ne sont venuës à la Royale Maison de Sauoye que par le mariage d'Adelayde de Suze auec le Marquis Oddon, & HVMBERT II. n'a pû s'intituler Comte de Piemont que comme Heritier d'Adelayde de Suze son Ayeule paternelle. Voylà pourquoy du Chesne n'a point hesité de dire qu'il eut la Principauté de Piemont apres le trespas d'Adelayde son Ayeule. L'Empereur Henry III. & Conrad Roy d'Italie son Fils aisné firent bien la guerre en Italie à Pierre de Montbelliart Comte de Lucelembourg & de Mousson, ruinerent quelques Terres qu'il y auoit, & firent plusieurs maux au Monastere de sainct Benigne de Fruttuaria; mais l'Histoire ne dit point qu'ils fissent quoy que ce soit contre le Comte Humbert pour la succession de la Comtesse Adelayde de Suze; car encore que la Chronique de Berthold porte que Conrad s'empara des biens que la Comtesse Adelayde auoit delaissés qui deuoient arriuer au Comte de Mousson, neantmoins il ne les specifie point; Quoy qu'il en soit, Conrad n'entreprit rien au Comté de Turin, ny au Marquisat de Suze. *Hist. de Bourgog. l.4.c.56. Hist. Geri. l.12. ch.6. Apol. pour la Maison de Sauoye. Memor. della Contessa Matilda. Chronic. Bertholdi Constant.*

Humbert II. laissa l'an M. X C III. vne illustre marque de sa pieté au Monastere de Noualese; car outre qu'il confirma toutes les donations que la Comtesse Adelayde son Ayeule & les Empereurs auoient faites à cette Maison de quelques Montagnes de la Valée de Noualese, & de l'exemption de Peage à Suze. Il approuua toutes les acquisitions que les Religieux auoient faites tant en Italie que deçà les Monts, soit en Dixmes dans la Maurienne, ou ailleurs; la Charte est sellée des Seaux du Comte, de Conon Euesque de Maurienne, de Geraud Abbé de Breme & autres. *Chronic. Hist. Ped. cap.16. Preuues pag.26.*

Guillaume Paradin raconte que ce Prince fut au voyage de la Terre Sainte, à la Croisade qui fut concluë au Concile de Clermont en Auuergne, sous Godefroy de Boüillon Duc de Lorraine; ce qu'apres luy ont encore asseuré la plusspart des Historiens. Papyre Masson a reietté cela, parce que la Chronique M. S. n'en a point parlé, & que les Autheurs du temps dans les exactes descriptions qu'ils ont faites de cette fameuse expedition, n'ont point nommé ce Prince; ce qu'ils n'eussent pas oublié, dit-il, s'il eut esté du nombre des Croysés, puis qu'ils en ont bien nommé d'autres de moindre consideration, Botero n'en a fait aucune mention. *Hist. de Sauoye l.2.ch.34. Pingon. Vuanderb. Doglioni. Chiesa. Parad. All.Gen. Baldezan. Buttet, Henning. El.D.Sab. De Princ. Christ.l.1.*

Cependant il ne faut pas douter de ce voyage; car enuiron ce mesme temps ce Prince donna aux Religieux du Bourget en Sauoye vn Maix appelé Gutin, pour le salut de son ame, de celle du Comte Amé son Pere & de tous ses Predecesseurs. Cette donation est dattée à Yenne en presence de Nantellin de Charbonnieres, de Guy de Mirebel prés de Lyon, de Geoffroy de Grandmont, d'Aymon de la Chambre & de Gauthier d'Aix; & porte que le Comte faisoit cette liberalité pour obtenir de Dieu vn heureux Consulat en son voyage d'Outre-mer; ce qui se doit entendre suiuant la commune façon *Preuues pag.27.*

de

de parler de ce ſiecle, du gouuernement & de la conduite des Peuples qui luy ſeroient ſoûmis; parce que tous les Comtes ſe nommoient Conſuls, & leurs Seigneuries des Conſulats; Et dans ce ſens Guillaume de Malmesbury Hiſtorien Anglois appellé Robert Comte de Glouceſtre, Conſul de Glouceſtre; & Orderic Vitalis donne à Roger Comte de Sicile, le Titre de Conſul de Sicile. Les Comtes de Tholoſe prenoient auſſi ſouuent la qualité de Conſuls; & Hildeberg Eueſque du Mans parlant du Dioceſe de Chaalon ſur Saone, gouuerné par Hugues Eueſque d'Auxerre, le nomme Conſulat de Chaalon. Il y a pluſieurs autres exemples dans l'Hiſtoire moderne qu'il ſeroit ſuperflu d'alleguer icy; puis meſme qu'en l'Eloge du Comte Amé III. nous donnerons la Charte de la fondation de l'Abbaye de ſainct Sulpice en Bugey, où cette meſme façon de parler ſe rencontre. L'année ſuiuante ce Prince fit vne liberalité remarquable à Vbert Abbé de Pignerol.

Prol. l. 1. hiſt. Nouel. — *Hiſt. Eccl. l. 10.* — Catel. hiſt. des Comtes de Thol. l. 1. ch. 31. — *In vita S. Hugon. Cluniac.* — Preuues pag. 28.

Humbert II. ayant ſignalé la fin du premier ſiecle par pluſieurs actes de pieté, voulut encore à ſon retour de la Terre Sainte rendre le commencement du ſecond, illuſtre, par diuerſes fondations remarquables; car c'eſt luy qui fonda le Prieuré d'Inimont en Bugey, de l'aduis d'Humbert Religieux de Cluny, dont la Charte eſt ſouſcrite par Amblard de Grandmont Cheualier & autres. Il augmenta auſſi notablement les reuenus de l'Hoſpital de Montjou en preſence d'Aymé Vicomte de Tarentaiſe & d'Aymery ſon Fils. Il donna encore à l'Abbaye de ſainct Michel de la Cluſe la Ville de Iauen en Piemont, & à Magnon Abbé d'Hautcreſt au Dioceſe de Lauſanne les Montagnes appellées de Chages dependantes du Chaſteau de Chillon en preſence de Gaucher de Blonnay & autres.

Preuues pag. 28. — Preuues pag. 28.

C'eſt luy qui enuiron ce meſme temps fonda l'Abbaye d'Aulps en Chablais de l'Ordre de Ciſteaux tant celebrée par ſainct Bernard Abbé de Clairuaux, quoy que l'Annaliſte de cét Ordre le rapporte à l'an M. C. XXXXVI. car tous les Titres de ce Monaſtere & cét Autheur meſme, recognoiſſans Humbert Comte de Sauoye leur Fondateur, cela ne ſe peut entendre que de celuy-cy, & non point d'Humbert III. ſon petit Fils; ainſi qu'a fait Claude Paradin, qui dit que cette Fondation eſt de l'an M. C. X C V. la Chronique du Pays de Vaud M. S. donne bien cét honneur à Humbert II. mais elle s'eſt trompée d'en mettre la datte ſous l'an 1168.

Epiſt. 142. & 253. — *Mauriq. Annal. Ciſter.* — All. Gen.

En fin le Comte Humbert II. apres tant de glorieuſes & de pieuſes actions mourut à Mouſtiers en Tarentaiſe, & giſt en l'Egliſe Cathedrale; mais cela n'arriua pas l'an M. X C I X. comme a écrit Henninges, ny l'an M. C VIII. comme a publié Doglioni, ny l'an M. C I X. comme l'ancienne Chronique de Sauoye M. S. Françoiſe & Latine, Champier, Taboüé, Guillaume Paradin, Louys de la Chieſa & wandérburch ont laiſſé par écrit; ny l'an M. C XIII. ſelon Botero, encore moins l'an M. C X V. ſuiuant ce qu'vn Autheur plus moderne a auancé; puis que par des Titres du Comte Amé III. ſon Fils de l'an M. C VIII. il ſe void qu'Humbert II. eſtoit déſ-ja decedé, ainſi qu'il ſera dit en ſon lieu. L'ancien Martirologe de l'Egliſe de ſainct Iean de Maurienne, auquel il faut deferer, marque cette mort le 14. des Kalendes de Nouembre 1103.

Pingon. Arb. Gen. — Parad. All. Gen. — *Monod. Ann. Sab. M S.* — Buttet. — *Pap. Maſ. elog.* — *Martyrol. Ec. Maur.*

Ce Prince eut de belles qualités qui l'ont rendu recommandable à la poſterité; ſa pieté parut en tant de fondations remarquables deçà & delà les Monts; ſa generoſité en la conqueſte du Pays de Tarentaiſe; ſon bon-heur & ſon pouuoir en la ſucceſſion qu'il recueillit ſi heureuſement de la Principauté de Piemont contre les pretentions de tant d'illuſtres intereſſés; & ſa prudence en ce que pendant ſa vie il maintint ſes Eſtats en paix. Il fut ſi grand & ſi gros qu'il en eut le ſurnom de Renforcé; c'eſt ainſi qu'il eſt appellé en vne

donation

donation qu'Amé III. ſon Fils fit au Monaſtere de Riualte en Piemont, & dans la Charte de la fondation du Prieuré d Inimont en Bugey.

Preuues pag.28.

L'ignorance des Hiſtoriens eſt inſupportable, en ce qu'ils ont raconté de ſon mariage, preſuppoſans que ce Prince eſtant vn iour allé à la chaſſe pouſſa iuſques ſur les Terres du Comte de Venaiſcin, qui ſe ſentant obligé par les loix de la ciuilité de luy aller au rencontre, l'amena dans ſa maiſon, & apres luy auoir fait grand accueil, luy donna Laurence ſa Fille en mariage, laquelle il épouſa à Carpentras l'an M. L X V I I I. ou M. L X X V I. mais tout cela n'eſt que Fable, & ne deuoit treuuer place qu'en vn Roman, non pas en vne Hiſtoire. En effet, en ce temps là il n'y auoit point de Comte de Venaiſcin, puis que tout ce Territoire & la Ville meſme d'Auignon eſtoient ſous la domination de Guillaume II. du nom Comte de Prouence & de Forcalquier, qui ne laiſſa qu'vne Fille appellée Adelays Comteſſe de Prouence, d'Auignon & de Forcalquier, mariée l'an M. L X X X. à Ermengaud IV. du nom, Comte d'Vrgel. D'ailleurs, ce pretendu Comte de Venaiſcin n'eſt pas deſigné par ſon nom; & quelle apparence qu'vn Comte de Sauoye ſe ſoit ſi fort engagé à la chaſſe, qu'il ayt piqué iuſques à Carpentras? & qu'vn mariage entre des perſonnes d'vne naiſſance ſi releuée, & ſi éloignée de demeure, ſe ſoit pû conclurre en ſi peu de temps & auec ſi peu de ceremonie? En fin la Féme de ce Comte Humbert II. ne s'appelloit pas Laurence, mais Giſle ou Guille; ce que Pingon a bien reconnu, & pourtant il n'a pû ſe deffaire de l'ancienne Fable à laquelle il s'eſt touſiours attaché, alleguant que le Comte de Venaiſcin Pere de cette Princeſſe, eſtoit yſſu des Comtes de Barcellonne Princes de Prouence, quoy que Douce Heritiere du Comté de Prouence n'ayt épouſé Raymond Berenger Comte de Barcellonne qu'enuiron cent ans apres; en quoy cét Autheur mal inſpiré croyant de donner quelque nouuelle lumiere à cette alliance l'a renduë indigne de creance par cét anachroniſme.

Chroniq. M. S. de Sauoye. Champier C. Parad. *Botero. Vanderb. Pingon* Butter. *Doglioni.* Fauin. *Henning. Albitius. Limn. Bucelin.* *Arb. Gent.*

Il eſt donc vray qu'Humbert II. fut allié auec Guille ou Giſle de Bourgogne Fille de Guillaume I. du nom, ſurnommé Teſte-hardie, Comte de Bourgogne, de Vienne & de Maſcon, Sire de Salins & de Gertrude Fille de Theodoric Comte de Limbourg; Chriſtophle Butkens la nommée Willemette; c'eſt à cauſe de cette alliance que les Autheurs du temps nomment Adelais de Sauoye Reyne de France, & Fille de ce Comte Humbert II. Niece du Pape Calixte II. parce que ce Pape qui s'appelloit Guy de Bourgogne eſtoit Frere d'Eſtienne auſſi ſurnommé Teſte-hardie Comte de Bourgogne, & de Guille ou Giſle de Bourgogne Comteſſe de Sauoye. Et comme dans quelques Titres on a ſans doute vû que cette Giſle ſe diſoit Fille *Comitis Veſontionenſis*, du Comte de Beſançon ou de Bourgogne, on a corrompu ce mot *Veſontionenſis* en celuy de *Vencienſis*, ou *Venaſcini*; ce qui a ſans doute cauſé l'erreur de nos Hiſtoriens, qui ont écrit qu'elle eſtoit Fille du Comte de Venaiſcin ou de Venaiſcy. Mais il y a ſujet de s'eſtonner d'Alberic Moyne de Trois-Fontaines, qui parlant d'Adelays de Sauoye Reyne de France, dit que ſa Mere eſtoit Fille d'vn Duc de Venize mort l'an M. C. L X I I I. à quoy ſemble s'accorder Elias Reuſnerus, qui l'appelle Laurence, Patritienne Venitienne. Vignier s'eſt encore méconté d'auoir écrit qu'elle eut pour Mere Adelayde Marquiſe de Suze qui eſtoit ſon Ayeule.

Du Chesf. hiſt. de Bourg. l. 4. c. 16. & 56. Hiſt. de Dreux en la Pref. Monod All. de Fr. & de Sau. ch. 22. S. Marthe Hiſt l. 12. ch. 6. Troph. de Brab. *Suger Chr. Morign.* *Chronic. Alber. M. S.* *Stem. Vitich. Chron. Burg.*

ENFANS D'HVMBERT II. DV NOM COMTE de Sauoye, & de Guille ou Giſle de Bourgogne.

I. Amé III. du nom Comte de Sauoye & de Piemont, dont il ſera plus particulierement parlé au Chapitre ſuiuant.

Preuues pag.30. Du Chesne hist. de Bourg. l.4.c.57. Hist. Chr. Ped. c 50. Epist.43. 50.& 54. Blondel. Breul ant. de Paris. Monod All. de de Fran.& Sau. c.24. Epist. 50. & 54. Sammart. Gall. Christ. in Ep. Paris. Hist. Chr. Ped. c. 50. Pingon Arb. Gent.

II. Guillaume de Sauoye, il est fait mention de luy en la concession faite par le Comte Amé III son frere à l'Eglise de Maurienne; mais ceux-là se sont trompés qui ont dit qu'il a esté Euesque de Paris, & que c'est de luy de qui Yues Euesque de Chartres a parlé dans ses Lettres, sous pretexte qu'il l'appelle Frere de la Reyne; car ce n'est pas de luy que cela se doit entendre, parce que celuy qui a compilé les Euesques de Paris remarque que ce Guillaume dont il est parlé dans les Lettres d'Yues Euesque de Chartres fut sacré l'an M. XCVII. Or, en ce temps là Adelays de Sauoye n'estoit pas encore Reyne de France, & ne le fut qu'en l'an M. C. XV. D'ailleurs les termes ausquels cét Euesque de Chartres parle de cette Reyne témoignent bien que c'est Bertrade de Montfort qui auoit esté separée d'auec le Roy Philippes I. puis qu'il l'appelle jadis dite Reyne, & qu'il dit que la faueur qu'elle auoit aupres du Roy à cause de leur concubinage, n'auoit pas esté cause de la promotion de l'Euesque Guillaume; ainsi il faut tenir pour constant que ce Guillaume Euesque de Paris estoit de la Maison de Montfort, comme l'ont tres-bien reconnu deux sçauans Historiens de ce siecle. Reuenant à Guillaume de Sauoye, il fut Euesque de Liege, & Bien-faiteur de l'Eglise de Maurienne, & mourut M. C. XXX.

Pingon. III. Humbert de Sauoye decedé sans Posterité l'an M. C. XXXI.

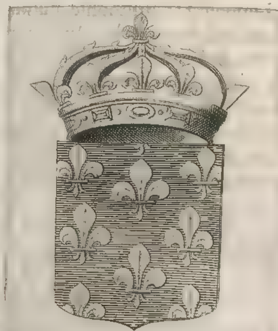
Chro. Hist. Ped. c. 51. IV. Guy de Sauoye Abbé de Namur & Chanoine de Liege.

Pingon. Arb. Gen. V. Renaud de Sauoye Preuost de l'Eglise S. Maurice en Chablais, qui mourut l'an M. C. XL. & gist à S. Maurice.

Contin. Aymon. Chron. S. Dionys. Chr. Alb. M.S. Pingon Arb. Gent. S. Marthe l.12. c. 6. Henning.

VI. Adelays ou Alix de Sauoye mariée auec Louys VI. dit le Gros, Roy de France, non point l'an M. C. XII. M. C. XIII. ou M. C. XVI. comme quelques-vns ont écrit; mais bien l'an M. C. XV. d'où sortit vne glorieuse Posterité, qui a long temps tenu le Sceptre des François.

France. d'azur semé de Fleurs de Lys d'or.



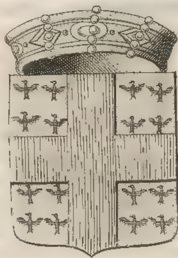
Hist. de Montmorency l. 2. ch.7.

Apres le decés de Louys le Gros, Adelays de Sauoye se remaria auec Matthieu I. du nom Seigneur de Montmorency, d'Escoüen, de Marly, de Conflans, sainct Honorine, & d'Attichy Connestable de France, qui estoit Veuf d'Aline d'Angleterre, Fille de Henry I. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. En quoy Alix suiuit l'exemple d'Anne de Russie Vefue de Henry I. Roy de France, laquelle épousa en secondes Nopces Raoul de Peronne II. du nom Comte de Crespy & de Valois, de Berthe de Hollande Vefue de Philip-

pes

pes I. qui ſe remaria à Robert le Friſon Comte de Flandres, & encore de Mahaut d'Angleterre Vefue de l'Empereur Henry V. qui eut pour ſecond Mary Geoffroy Comte d'Anjou.

Cette Princeſſe fonda l'Abbaye de Montmartre prés de Paris, où elle paſſa le reſte de ſes iours, & y reçeut l'honneur de la Sepulture l'an M. C.L I V. Vn Autheur Ancien luy donne ces beaux Eloges, *Qu'elle eſtoit loüable, tant pour ſon bon naturel, ſa facilité de mœurs & gentilleſſe, que pour auoir eſté ſage, vertueuſe & chaſte, & doüée d'vne exquiſe beauté.* S. Marthe l. 12. ch. 6. *Contin. Aymon.*



Montmorency. d'or à la Croix de gueules, accompagnée de ſeize Alerions d'azur.

VII. Agnes de Sauoye Eſpouſe d'Archembaud V I. du nom Seigneur de Bourbon Fils d'Aymon Seigneur de Bourbon, ſurnommé *Noire Vache*, ils viuoient encore enſemble l'an M. C. L I X. le Roy Louys le ieune l'appelle ſa Tante maternelle en vne de ſes Lettres; les Hiſtoriens de Sauoye l'ont obmiſe. Du Cheſ. Hiſt. de Bourgog. l. 4. ch. 16.



Bourbon l'Ancien. d'or au Lyon de gueules, à l'orle de huit Coquilles d'azur.

Fauin à tous les Enfans ſuſnommés, adiouſte vne Fille appellée Ieane Eſpouſe du Comte de Flandres, & Henninges vne Fille mariée au Marquis de Montferrat, ce qui eſt deſtitué de preuue.

Giſle de Bourgogne Comteſſe de Sauoye eut pour ſecond Mary Raynier Marquis de Montferrat, Fils de Guillaume I I I. du nom Marquis de Montferrat; de ce Mariage ſortit Guillaume I V. du nom auſſi Marquis de Montferrat, & Ieane de Montferrat, Eſpouſe de Guillaume Duc de Normandie, laquelle Meyer, Pingon, Claude Paradin, wanderburch & du Buttet mal à propos ont fait Fille d'Humbert I I. Comte de Sauoye, puis qu'elle eſt appellée par vn Autheur contemporain Sœur Vterine d'Adelays de Sauoye Reyne de France, & Fille du Marquis Renier; & c'eſt ainſi que ſe doit entendre *Order. Vit. l. 12. hiſt.*

Chron. M S. tendre ce paſſage d'Alberic, qui dit que cette Reyne eut vne Sœur, de laquelle deſcendoient les Marquis de Montferrat.

La Preuue de ce ſecond mariage de Giſle de Bourgogne ſe tire encore de ce que Guillaume I V. Marquis de Montferrat ſon Fils eſt nommé Oncle du Roy Philippes I. & du Roy Louys le ieune; d'où vient qu'Otton de Friſingem appelle Freres le meſme Guillaume I V. Marquis de Montferrat & Amé III. Comte de Sauoye Fils d'Humbert I I. c'eſt à dire Freres Vterins, eſtans tous deux Enfans de Giſle de Bourgogne. *Guil. Tyr. l.21. c.13. Chron. S. Anton. de geſt. Frid. l.1. c.44.*

Du Cheſne & Chriſtophle Butkens, quoy que tres-ſçauans en la connoiſſance des Familles & en l'Hiſtoire moderne, ſe ſont meſcontés d'auoir auancé que Renier Marquis de Montferrat a eſté le premier Mary de Guille ou Giſle de Bourgogne (puis que le temps auquel ce Prince a veſcu ne s'y accorde pas.) Du Cheſne dit encore que c'eſt à elle que Pierre Damian Cardinal a éſcrit; mais ce Prelat mourut déſ-ja l'an M. L X X I I. & Renier Marquis de Montferrat viuoit encore l'an M. C. X X V I I. & ainſi ce ne peut pas eſtre luy dont il eſt parlé dans la Lettre de ce Cardinal; outre que Pierre Damian appelle ce Marquis Renier, Fils d'Vguizon, cependant il n'y a point eû de Marquis de Montferrat de ce nom là; tout au contraire, le Marquis Renier Mary de Giſle de Bourgogne eſtoit Fils de Guillaume I I I. Marquis de Montferrat. D'ailleurs, par la vie de ſainct Romuald, il ſe void que ce Renier dont a parlé Pierre Damien Cardinal eſtoit Marquis de Toſcane; d'autres ont dit qu'il eſtoit Marquis de Rauenne. Quoy qu'il en ſoit, & luy & ſa Femme Guille ou wille ſont perſonnes differentes de Renier Marquis de Montferrat, qui épouſa Guille de Bourgogne. Bely s'eſt méconté en cecy comme les autres, quoy qu'il ayt bien reconnu que ce Marquis Reynier eſtoit le ſecond Mary de wille, mais il le qualifie touſiours Marquis de Toſcane. *Hiſt. de Bourgog. l.4.c.56. Hiſt. de Dreux. Troph. de Brab. L.7.ep.18. Vita S. Romualdi. Traité de la vraye origine d'Hugues Roy d'Italie.*

Oliuier Vreed s'eſt auſſi mépris de donner à Ieane de Montferrat Ducheſſe de Normandie le ſurnom de Sauoye, puis qu'elle n'eſtoit que Sœur Vterine d'Alix de Sauoye Reyne de France; le meſme Autheur a encore erré de luy donner pour Mary Guillaume Comte de Flandres. *Geneal. Fland.*

AME







Sauoye comme cy deuant.

Albon-Daufiné d'or au Daufin d'azur creſté & oreillé de gueules.

VII.

AME' III. DV NOM COMTE DE *Sauoye, de Piemont & de Maurienne, Marquis d'Italie & de Suze, Seigneur d'Aouſte, de Chablays, de Tarentaiſe & de Bugey, Vicaire general du ſainct Empire.*

CHAPITRE VII.

LE regne de ce Prince n'a rien qui ne ſoit illuſtre & glorieux; neantmoins nos Hiſtoriens qui ont parlé de luy, ont eû ſi peu de connoiſſance de ſes actions, où les ont décrites auec tant d'ignorance & ſi peu de fidelité, que l'on n'y treuue que de la Fable, ou de la contradiction. En effet, ſi nous commençons par ſa naiſſance, Pingon nous aſſeure qu'il vint au monde à Montmeillan l'an M. L. XXX. mais cela ne peut pas eſtre, parce qu'Humbert II. ſon Pere eſtant decedé l'an M.C.III. *Arb.Gent. Hiſt. Sab. M.S.l.6.*

ce Prince auroit esté alors âgé de vingt-trois ans ; cependant par vn Titre du Monastere d'Abondance, il se void qu'Amé III. estoit encore puppil l'an M. C. VIII. & qu'il auoit pour Tuteur Aymon Comte de Geneue, de l'authorité duquel il consentit que le Prieur & les Religieux du Monastere de sainct Maurice en Valais se departissent du droit qu'ils auoient sur l'Eglise de saincte Marie d'Abondance, en faueur d'Arluin Prieur, & des Chanoines Reguliers d'Abondance, sous les conditions portées par la Charte, en presence d'Amé de Blonnay, de Girard d'Alinges & de Boson d'Alinges son Fils Cheualiers.

Preuues pag. 29.

Auant que le Comte de Geneue eût esté donné Tuteur à ce ieune Prince, Gisle de Bourgogne sa Mere en faisoit la fonction, car ce fut de son consentement, de Guillaume & d'Humbert de Sauoye ses Freres, qu'il donna à l'Eglise de sainct Iean de Maurienne deux Maix, l'vn appellé de la Trauerse, & l'autre de Villars-Bernon, pour le salut de l'ame du Comte Humbert son Pere, & de ses Predecesseurs ; presens Conon Euesque de Maurienne, Oddon de la Chambre, Amé son Frere, Edme de la Chambre & Bernard son Frere, Aymon de Bochezel & Guillaume de Rossillon. Ce Titre est sans datte, & toutesfois il faut par necessité qu'il soit de l'an M. C. IV. ou de l'an M. C. V. à cause qu'Amé III. parle de son Pere comme dés-ja decedé, ce qui arriua l'an M. C. III. & Conon Euesque de Maurienne qui fut témoin de cette liberalité n'estoit plus en vie l'an M. C. VI. C'est aussi enuiron ce mesme temps que ce Prince gratifia de plusieurs bienfaits l'Abbaye d'Aulps en Chablais.

Preuues pag. 30. *Hist. Chr. Ped. cap. 45. Delbene de fam. Cister.*

L'Empereur Henry IV. du nom ou V. s'estant mis en chemin pour s'aller faire couronner à Rome par le Pape Paschal II. Amé III. l'accompagna en ce voyage, qui est d'autant plus remarquable, que l'Empereur se sentant obligé de fauoriser ce Prince, non tant par la consideration de leur proximité (ils estoient Cousins germains) que par les merites d'Amé, le crea Comte de l'Empire & non pas Comte de Sauoye, comme tous nos Historiens l'ont crû ; car Berold ou Berthold estoit dés-ja Comte de Sauoye & de Maurienne, & ainsi ce ne pourroit estre en tout cas qu'vne confirmation de la dignité, & non pas la premiere concession ; quelques-vns ont rapporté cela à l'an M. C. VII. d'autres à l'an M. C. XXXVII.

Chron. de Sauoye M. S. Cara. Champ. Curtil. G. & Cl. Parad. Buttet. *Doglioni. Botero. Pingon. Vuanderb.* Vignier Bibl. hist. *Simler.*

Ce fut en ce mesme voyage que Henry à la priere du Comte Amé qu'il nomme son Cousin, accorda aux Habitans de la Ville de Turin le grand chemin qui va de sainct Ambroise à Turin, auec attribution de Iurisdiction sur les Estrangers & Passans. Presens Federic Archeuesque de Cologne, les Euesques de Ratisbonne, d'Hauembourg & de Vercel, welson Duc, Renier Marquis de Montferrat, Manfroy Marquis de Romagnan, Albert de Biandras, & Guy de Scarnafix Comtes.

Preuues pag. 30. *Pingon In Aug. Taur.*

L'an 1119. Amé quitta aux Chanoines d'Oulx certaine redeuance qu'ils luy deuoient, en presence de l'Abbé de sainct Iust de Suze, de Bornon de Gresieu & autres ; la Charte est dattée du temps que Henry Roy des Romains se reconcilia auec le Pape Paschal.

Preuues pag. 30.

L'ancienne Chronique de Sauoye suiuie de tous nos Historiens, raconte que le Comte Amé fut obligé de prendre congé de l'Empereur Henry, parce que Guy Comte de Geneue irrité que le Mariage qu'il auoit proietté de Clarence de Geneue sa Fille auec le Comte Amé n'eut pas esté accomply, luy fit la guerre. A quoy Amé voulant remedier s'en reuint en diligence, leua vne Armée, donna combat au Comte de Geneue au col de Thamye & le vainquit. Ils disent mesme que les Comtes de Geneue, de Zeringen & de Nidow y furent tués du costé des Geneuois, & qu'en memoire de ce succés si

Chron de Sauoye M. S. Champ. G. Parad. Pingon. Buttet. *Vanderb. Botero. Pap. Mas. Monod Annal. Sab. M. S.*

si signalé, le Comte Amé fit bastir l'Abbaye de Thamye; mais dans la profession ouuerte que ie fais de publier la verité & de combattre le mensonge, ie n'ay pû laisser cette Fable sans la destruire. Ie dis que c'est vne Fable; car tous ces Historiens font Autheur de cette guerre l'an M. C. X I I. Guy Comte de Geneue: Cependant celuy qui estoit Comte de Geneue en ce temps là se nommoit Aymon; outre qu'il n'y à point d'apparence que le Comte Amé I I I. eût voulu penser à se marier auparauant le voyage qu'il fit en Italie auec l'Empereur Henry I V. parce qu'alors il n'estoit pas en âge, ne pouuant auoir eu plus que douze à treize ans, puis qu'en l'an M. C. V I I I. il estoit encore en tutele, ainsi que nous auons remarqué cy-deuant: Et de plus qui voudra croire qu'Aymon Comte de Geneue qui auoit esté son Tuteur, & qui paroissoit dés-ja l'an M. X C I. en qualité de Comte de Geneue, eût ozé proposer le mariage de sa Sœur auec luy, puis qu'elle ne pouuoit estre que fort âgée; & qu'elle estoit encore sa Parente en degré fort proche; l'Ayeule de ce Comte Amé estant Ieane de Geneue qui eût esté Tante de cette Clarence de Geneue, & ainsi il eût épousé la Cousine germaine de son Pere. Mais il en faut reuenir à vn Argument plus pressant, qui est que la Genealogie de la Maison de Geneue, pour laquelle i'ay fait des recherches tres-particulieres, n'a point eû de Clarence de Geneue, & cette guerre ne peut estre que fabuleuse, puis que l'Abbaye de Thamye que les Historiens de Sauoye ont presupposé auoir esté fondée en action de graces d'vne si memorable victoire, ne le fut que vingt ans apres, & pour vne autre occasion, ainsi que nous l'expliquerons cy-dessous.

I'adiouste encore pour l'entiere conuiction de cette erreur, que Pingon & apres luy le P. Monod donnent la principale gloire de ce pretendu combat à vn Gentil-homme Romain, que Pingon appelle Guillaume Colomne, Paradin, wanderburch, du Buttet & le P. Monod le nomment Nicolas, qui à leur dire, tua de sa main Guy Comte de Geneue; en recompense dequoy Amé I I I. le retint en Sauoye, d'où ce Gentil-homme prit occasion de s'establir en Bresse, & d'y faire bastir le Chasteau de Coligny; disans de plus que c'est de luy que sont descendus les Sires de Coligny & de Thoïre, qui est vne imposture insupportable; car outre que les Maisons de Coligny & de Thoïre n'ont pas mesme source, quoy que toutes deux également illustres, celle de Coligny ne vient pas des Colomnes Romains, mais bien des anciens Comtes de Bourgogne, ainsi que pretend le monstrer vn curieux Escriuain de ce siecle. Enfin Pingon, qui apres les autres a donné dans cette Fable, compte entre les principaux Chefs de l'Armée d'Amé I I I. Le Comte de Venaiscin, qui est vn homme imaginaire (ainsi que nous auons dés-ja monstré en son lieu) & du costé des Geneuois il met Berthold Comte de Zeringen qu'il figure mort en cette bataille, & toutesfois il estoit decedé auparauant; aussi deux celebres Historiens de nostre temps se sont moqués de toute cette guerre comme fabuleuse.

Hist. Sab. MS. l.6.
Annal. Sab. M S. Hist. de Sauoye l.2. ch.39. Buttet.
Monsieur du Bouchet hist. de la Maison de Coligny M.S.
Gen. Com. Zering. Pistorij. Vignier Bibl. hist.

Mais sortons de cette digression pour suiure nostre matiere; le zele, la pieté & les excellentes vertus de sainct Bernard Abbé de Cleruaux, luy auoient acquis vne si haute estime & donné tant de reputation à son Ordre, que le Comte Amé I I I. fonda l'Abbaye de Hautecombe au pied du Mont du Chat, & sur le bord du Lac du Bourget, où il mit des Religieux tirés de l'Abbaye d'Aulps qui auoient vne Maison au pied de la Montagne de Sessine proche du Village de Granges sur le chemin de Rumilly; ils viuoient sous la Regle de sainct Basile, & se soûmirent à celle de Cisteaux, par les exhortations de sainct Bernard qui en a parlé dans ses Lettres. Ce Monastere de Hautecombe n'est pas tant fameux par sa situation qui ressent entierement la solitude par les

Delbene de fam. Cist.
Epist. 27. & 147.

Sepultures

Sepultures des Princes de Sauoye, comme par les deux Papes Celeſtin I V. & Nicolas I I I. & par les grands Perſonnages qui en ſont ſortis, qui ont eſté des ornemens de leur Ordre, & des Flambeaux de l'Egliſe. Le Titre de cette fondation eſt ſans datte, mais par les circonſtances qu'il contient, par la confirmation qu'en fit Ardutius Eueſque de Geneue, & par les autres Titres de ce Monaſtere, on apprend que ce fut l'an M. C. X X V. en quoy l'Annaliſte de l'Ordre de Ciſteaux s'eſt meſconté, qui le rapporte à l'an M. C. X X X V. & qui dit qu'Humbert Duc de Sauoye en a eſté le Fondateur, bien que nos Princes ne fuſſent pas encore honorés de cette dignité.

Preuues pag. 31. *Manriq Hiſt. Ciſt.*

Cette année eſt auſſi remarquable par la liberalilé dont ce Prince vſa enuers l'Egliſe de ſainct Nicolas de Montjou, en preſence d'Aymeri Vicomte de Tarentaiſe, & de Rodolphe de Foucigny.

preuues pag. 31.

Le fameux Monaſtere de ſainct Maurice en Chablais eſtant dechû de ſon ancienne ſplendeur, & la diſcipline Eccleſiaſtique en ayant eſté bannie par la diſſolution des Chanoines, le Comte Amé III. à la priere de Regnaud de Sauoye ſon Frere qui en eſtoit Preuoſt, & par les ſoins d'Hugues Eueſque de Grenoble en procura la Reforme, de Chanoines Seculiers, les ayans reduits en Chanoines Reguliers; ce que le Pape Honorius I I. confirma par Bulle dattée à ſainct Iean de Latran; c'eſt ce que Louys de la Chieſa a voulu dire, quoy qu'obſcurement, quand il appelle Amé I I I. reſtaurateur de l'Egliſe de ſainct Maurice.

Preuues pag. 31. & 32. *Hiſt. di Piem.*

Mais deux ans apres le Comte fit vn acte de pieté plus recommandable, c'eſt la fondation de l'Abbaye de ſainct Sulpice en Bugey de l'Ordre de Ciſteaux, par Patentes dattées à Yenne en Sauoye, en preſence de Ponce Eueſque de Belley, d'Humbert Eueſque de Geneue, de Soffrey de Belmont, de Bernard de Roſſillon, d'Humbert de Bochezel, de Quintin d'Aix, d'Ilion de la Baulme, d'Vlrich ſon Frere, & d'Vtfred de ſainct Six Cheualiers; ce qui découure l'erreur de Manriqués en ſes Annales de Ciſteaux, qui a crû que cela eſtoit arriué l'an M. C. X X X I I I. quoy qu'il ayt ignoré le nom du Fondateur. Les Hiſtoriens de Sauoye n'ont pas mieux rencontré quand ils ont écrit que cette fondation ſe fit pour la naiſſance d'Humbert I I I. Fils du Comte Amé; bien que tous les Titres de ſainct Sulpice portent qu'il n'eſtoit pas encore né, & que ce fut pour auoir des Enfans que le Prince entreprit cette fondation.

Hiſt. de Breſſe & de Bugey. *Delb. de fam. Ciſt.* Preuues pag. 32. *Ad ann. 1133. c. 8.*

L'année ſuiuante le Comte confirma à l'Abbaye de S. Soluteur de Turin toutes les Donations faites par ſes Predeceſſeurs.

Hiſt. Chr. Ped. c. 23.

Pierre Archeueſque de Tarentaiſe, que l'Egliſe a mis au rang des Saints, ayant affection particuliere à l'Ordre de Ciſteaux dont il auoit porté l'Habit, entreprit de faire baſtir vn Monaſtere de cét Ordre à Thamye, & en fit jetter les premiers fondemens; mais ce pieux deſſein n'eût point eſté executé ſans le ſecours du Comte Amé I I I. qui en fit la dotation non point l'an M. C. X X V I I I. comme a écrit l'Annaliſte de Ciſteaux, mais bien l'an M. C. X X X I I. ainſi que nous l'apprend vn autre Hiſtorien : Que l'honneur de la fondation de ce Monaſtere ſoit deü à ſainct Pierre Archeueſque de Tarentaiſe, & non à Iean Abbé de Bonneuaux, comme Manriqués l'a publié, & celuy de la dotation au Comte Amé I I I. Geoffroy Abbé de Hautecombe Autheur proche du temps, qui par le commandement du Pape Lucius écriuit la vie de ſainct Pierre de Tarentaiſe nous l'enſeigne; il compare la Maiſon de Thamye à vne Vigne, & Amé I I I. à vn Orme qui la ſouſtient, comme voulant dire que ſans les bien-faits de ce Prince, ce nouueau Monaſtere ne pouuoit pas ſubſiſter. Par là nous voyons le peu de foy qu'il faut adiouſter à nos Hiſtoriens de Sauoye, qui ont ſi hardiment écrit que l'Abbaye de Thamye auoit

Manriq. Ann. Ciſt. c. 5. Delb. de fam. Ciſt.

auoit eſté baſtie par Amé III. en action de graces de la bataille qu'il auoit gagnée ſur le Comte de Geneue ; car ſi la veritable cauſe de cette fondation eût eſté telle, Geoffroy Abbé de Hautecombe qui viuoit proche de ce ſiecle, ne l'eût pas oubliée.

Le Comte de Sauoye ayant fait la fondation de l'Abbaye de ſainct Sulpice principalement pour auoir des Enfans, qui eſt la benediction du mariage, ainſi que nous auons dit, & ne voyant pas ſes Vœux & ceux de ſes Sujets exaucés, fit de grands preſens à l'Abbaye d'Hauterive au Dioceſe de Lauſanne, & donna à celle de ſainct Iuſt de Suze les Villages de Vigon, Robiana & autres lieux, afin d'auoir lignée. Trois ans apres, du conſentement de ſa Femme Mahaut & de ſon Fils Vmbert, il confirma aux Religieux de l'Abbaye de Riualta en Piemont tout ce qu'ils poſſedoient, & les prit en ſa protection ; la Patente eſt dattée à Veillane le 5. des Ides de Ianuier de l'an 1137. en preſence d'Amé de Tornon, de Pierre & d'Aymé de la Chambre, de Raymond de Tors & autres. *Ping. hiſt. Sab. MS.* Preuues page 33.

Ce n'eſtoit pas ſans ſujet que le Comte ſouhaittoit d'auoir des Enfans ; car, outre la ſatisfaction particuliere qu'il en attendoit laiſſant vn Succeſſeur, il y alloit de la tranquillité de ſes Eſtats & du repos de ſes Peuples ; parce qu'Alix de Sauoye ſa Sœur Reyne de France, le voyant ſans Enfans, aſpiroit deſ-ja à ſa Succeſſion. En effet, ſans vouloir attendre la mort de ce Prince, elle perſuada au Roy Louys le Gros ſon Mary d'enuoyer vne Armée en Sauoye, auec laquelle il s'empara des principales places ; mais Dieu qui protege les Princes & la iuſtice de leur cauſe, donna quelque temps apres vn Fils au Comte Amé qui fut Humbert III. & permit que le Roy Louys le Gros mourut : tellement que les troubles qui arriuerent en la Cour de France apres cette mort, donnerent occaſion au Comte de Sauoye de reprendre ce qu'on luy auoit vſurpé. Et comme le Roy Louys le ieune eût crainte que le Comte ſe reſſouuenant de cette iniure n'entreprit quelque choſe ſur ſon Royaume, ou n'eût intelligence auec ſes Ennemys, il employa Pierre le Venerable Abbé de Cluny, pour moyenner leur reconciliation. Ce grand Perſonnage lumiere de ſon ſiecle en écriuit vne tres-belle Lettre à Amé Comte de Sauoye où il dit, *Que le glorieux Roy de France l'a choiſi pour Mediateur de ſes prieres, exhorte le Comte de les ouyr & de s'y laiſſer fléchir, tant par la conſideration de la Grandeur du Roy, que par celle de leur proximité, luy repreſente qu'eſtant Oncle du Roy, il doit eſtre ſoigneux des affaires de ſon Royaume, & de l'aſſiſter comme ſon propre Fils ; puis ſur la fin, il le prie que les pechés des Peres & les vieilles fautes de la Reyne & des grands Seigneurs de la Cour, ne nuiſent pas à l'Enfant innocent & au nouueau Roy ; parce que ſelon la Sentence du Prophete, le Fils ne portera pas l'iniquité du Pere.* Cette Lettre & l'entremiſe d'vn homme de cét eſtime & de cette authorité, firent oublier au Comte Amé le déplaiſir qu'il auoit reçeu, & ainſi cette iniure demeura ſans reſſentiment. Voylà le veritable ſujet & la fin du different que le Comte eût auec le Roy de France ; quoy qu'vn Eſcriuain mal affectionné à la Royale Maiſon de Sauoye ayt publié, *Que le Comte Amé vouloit reformer le Royaume, y ſuſciter des partys & peſcher en eau trouble* ; car c'eſt vne impoſture d'autant plus ſignalée que celuy qui en eſt l'Autheur a voulu perſuader que Paradin l'auoit ainſi écrit en ſon Hiſtoire de Sauoye, bien qu'il n'en ayt pas dit vn ſeul mot. Il eſt vray que Paradin, Botero & du Buttet ayans leu les Fables du Roſier Hiſtorial, & veu par la Lettre de Pierre Abbé de Cluny qu'il y auoit de la meſ-intelligence entre le Roy de France & le Comte de Sauoye, & n'en ſçachans pas la veritable cauſe, ſe ſont imaginés qu'Amé III. eſtoit mal ſatisfait de ce que Louys le Ieune auoit eſté preferé au Royaume de France à Robert Comte de Dreux ſon Frere aiſné ; & ſur ce faux fondement ils ont fait faire

Preuues Pag. 33.

La Sauoyſienne

Liur. 2. ch. 44. Apol. pour la Maiſon de Sauoye.

vne grande plainte au Comte contre le Roy.

Mais reuenons au Comte Amé, son accommodement auec le Roy de France ne fut pas plustost conclu, qu'il eût vne nouuelle & sensible matiere de déplaisir, parce qu'Albert Euesque de Turin le troubla en la joüissance des droits & des authorités que luy & ses Predecesseurs auoient dans la Ville de Turin; ce qui fut cause que ce Prince voulant passer les Monts pour arrester le progrés de cette vsurpation, changea le dessein qu'il auoit fait de se treuuer à la consecration de l'Eglise de sainct Sulpice, & écriuit à Pierre Archeuesque de Lyon, Legat du sainct Siege, pour y aller en son absence & acheuer cette Ceremonie, se plaignant sur la fin de sa Lettre du procedé de l'Euesque de Turin. Cét Archeuesque de Lyon voulut estre arbitre de ce different, mais l'obstination de l'Euesque de Turin y seruit d'obstacle; à la fin neantmoins l'Euesque fut contraint de sortir de la Ville, ne pouuant resister au droit & à l'authorité du Comte.

Pingon Aug. Taur. — Titr. de S. Sulpice. — *Pingon Aug. Tau.*

Entreprise de l'Euesque de Turin. 113[…]

Ce Prince, apres auoir fait vn acte de prudence & de generosité de se maintenir dans ses droits contre les vsurpations de l'Euesque de Turin, en fit vn de Iustice, en restablissant par la force de ses Armes l'Euesque d'Ast que les Astesans auoient chasśé.

Restablissement de l'Euesque d'Ast.

Idem.

Ce fut en ce voyage de Piemont que le Comte estant à Turin prit l'Abbaye de Riualta sous sa protection, & confirma toutes les acquisitions & les donations faites & à faire à cette Maison. Les Patentes que ce Prince en donna sont remarquables par plusieurs considerations, parce qu'il y prend les qualités de Comte de Bourgogne & de Lombardie; *Qu'il s'intitule par la grace de Dieu, qu'il se dit Fils d'Humbert Comte dit le Renforcé, & arriere-Fils de la Comtesse Adelayde & son Successeur par droit d'heritage*; ce qui iustifie que le Comté de Piemont estoit arriué au Comte Humbert son Pere comme Heritier de la Comtesse Adelayde de Suze son Ayeule, puis mesmes qu'Amé III. en qualité de son Successeur met sous sa protection vn Monastere qu'il dit estre situé dans la Seigneurie de sa Bisayeule, qui estoit le Comté de Turin, parce que l'Abbaye de Riualta est entre Turin & les Alpes. Depuis, tant ce Prince que la Comtesse Mahaut sa Femme, firent plusieurs donations à ce Monastere qui en augmenterent les reuenus.

Preuues pag. 34. — *Hist. Chr. Fe[…] [..]ap. 25.*

Les Patentes pour Riualta.

Quant aux Titres que prend Amé III. de Comte de Bourgogne & de Lombardie, l'explication est aysée à en donner; car, possedant de son chef les Comtés de Sauoye & de Maurienne, les Seigneuries de Tarentaise & de Bugey, principaux Membres de l'ancien Royaume de Bourgogne, il prit occasion de se nommer Comte de Bourgogne, & encore Comte de Lombardie, puis que le Comté de Turin & le Piemont dependoient aussi de l'ancien Royaume de Lombardie.

Au mois de Mars de l'année suiuante, ce Prince donna à Pierre Archeuesque de Tarentaise & à son Eglise les Dixmes de Conflens, de sainct Sigismond & de la Palu; Presens à la donation Aymon de Briançon, Antelme de Bellecombe, Gontier de Ciuin & Guiffrey de Boges.

Mem. MS. de Mr. l'Euesq. de Geneue.

Don à l'[…] de T[…] 113[…]

Guygues VII. du nom Comte d'Albon, de Vienne & de Graisiuaudan son Beau-frere, luy ayant voulu faire la guerre (dont toutesfois les Historiens n'ont pas declaré la cause) assiegea Montmeillan, mais Amé luy donna bataille & le vainquit; le Daufin y fut blessé & porté au Chasteau de la Buxiere où il mourut. Pingon a dit que le Pere de ce Comte d'Albon nommé Guygues le Gras, fut aussi battu en guerre par le mesme Amé III. pour les droits de Mahaut d'Albon Comtesse de Sauoye sa Femme.

[M]em. de [Ch]omas. [Ch]enier [..]gon. Chef. Hist. des Daufins.

Daufin defait en bataille 1140.

En ce mesme temps ce glorieux Prince reconnoissant qu'il estoit redeuable de tant d'heureux succés à la Bonté diuine, fonda vn Monastere de l'Ordre des

Hist de Bresse & de Bugey.

114[…] Fondation d'Ar[…]

des Chartreux en la Montagne d'Aruieres en Valromey ; & l'année apres vn de l'Ordre de Cisteaux, qui fut en la Valée de Cheſiry, ſous le nom de Noſtre Dame, celebre par les ſaincts Perſonnages qu'il a produits, entre autres ſainct Roland. *Manriq. Annal. Ciſter.*

Par pluſieurs Titres dont nous auons parlé cy-deuant, on a vû que le Monaſtere de ſainct Maurice en Chablais eſtoit de la Souueraineté des Comtes de Sauoye ; mais par vne donation que le Comte Amé III. fit à cette Egliſe de la Preuoſté de l'Egliſe de ſainct Maurice, par Patentes dattées à ſainct Iulien en Maurienne, entre les mains d'Ayrald Eueſque de Maurienne, & en preſence de Guillaume de Mazin, d'Amé de la Chambre & de Raymond de Tors. Nous en auons vne autre preuue, puis que par cette donation le Prince reſerue ſur ce Monaſtere les droits qui luy appartenoient à cauſe de ſon Comté. Ce meſme Titre appelle la Femme de ce Comte *Amé Majés*, parle du Comte Humbert ſon Pere & du Comte Humbert leur Fils. Preuues pag.34.

Ce fut enuiron ce temps là que ce Prince prit le Prieuré de S. Ioyre proche du Chaſteau de Duyn, dependant du Monaſtere de Taloyre ſous ſa ſpeciale protection. Preuues pag.35.

Les affaires des Chreſtiens eſtans en mauuais eſtat en la Paleſtine S. Bernard preſcha en France la Croiſade contre les Infidelles ; ce qui obligea le Roy Louys le Ieune & les principaux Princes & grands Seigneurs de ſon Royaume de ſe croiſer pour faire le voyage d'Outre-mer ; S. Bernard apres cela paſſa en Italie où il trouua le Comte de Sauoye & Guillaume Marquis de Montferrat diſpoſés à cette pieuſe entrepriſe. Auant que d'executer vn ſi noble deſſein, Amé fit declaration en faueur des Religieux de ſainct Sulpice des donations qu'il leur auoit faites pour la fondation de ce Monaſtere qu'il augmenta notablement. Cette Charte n'eſt pas accompagnée de la datte, mais elle doit eſtre de l'an M.C.XXXXV. parce que ce Prince dit qu'il eſtoit preſt d'aller faire le voyage de Ieruſalem auec le Roy de France, en ſuite des Predications de ſainct Bernard Abbé de Cleruaux, Amé ſe croyſa à Mets auec Guillaume Marquis de Montferrat ſon Frere vterin, Renaud Comte de Mouſon, Hugues Comte de Vaudemont, Eſtienne Eueſque de Mets, Henry Eueſque de Toul & autres. Il eſt nommé par des Hiſtoriens du temps Oncle du Roy Louys le Ieune, & appellé Marquis de Turin par Otthon Eueſque de Friſingen ; Guillaume Paradin a crû par vne ignorance qui ne luy eſt pas pardonnable, que ce Marquis de Turin eſtoit autre que le Comte de Sauoye. Or, quoy que ce voyage eût eſté reſolu l'an M.C.XLV. il ne ſe fit pourtant que l'an M.C.XLVII. Outre le témoignage des Hiſtoriens, nous apprenons cette circonſtance d'vne Donation que ce Prince fit la meſme année au Monaſtere de ſainct Iuſt de Suze, en preſence du Pape Eugene, où il nomme Humbert Comte & Marquis ſon Pere ; & Humbert ſon Fils fait mention de toutes les liberalités faites par les Marquis de Suze ſes Predeceſſeurs, par ſon Pere, par le Marquis Oddon & par la Comteſſe Adelays ; declare qu'il auoit eû l'abſolution de ſes pechés du Pape Eugene, & qu'il alloit en Ieruſalem viſiter le ſainct Sepulchre de noſtre Seigneur. Entre autres Perſonnages de qualité qui le ſuiuirent en ce fameux voyage, vn ancien M.S. cité par Pingon a remarqué ceux-cy, Aymon Seigneur de Foucigny, Rodolphe de Foucigny ſon Fils, Guichard Sire de Beaujeu, Guerric Sire de Coligny, Guillaume de Vienne, Humbert Sire de Thoire, Didier de la Balme, Guillaume de Chaſtillon, Geoffroy de Miolans, Guillaume d'Ameſin, Ardutius de Barges, Amé de Montmayeur, Pierre de Seyſſel, Humbert de Luyrieux, Guichard de Viry, Aymar de Ferlay, Pierre de Cuyne, Oddon & Amé de la Chambre Freres, Toreſtan de Cheuelu Fils de Bernard, Boſon de ſainct Romain, Guillaume de Cheuron, Iean de Buſſy,

Vignier Bibl. hiſt. — Preuues pag.35. — Hiſt. de Bourgog. l.4.c.57. — *Geſt. Lud. 7. Regis. Hiſt. Lud. Regÿ apud hiſt. Franc. ſcr. tom. 4. De geſt. Frid. l.1. c.44.* — Hiſt. de Sauoye l.2.ch.46. — *Otto Friſ. l.1.c.44. Henning.* — Preuues pag.36. — *Hiſt. Sab. M.S.l.6.*

Raymond de Tors, Ademar de Breſſieux, Aymon de Briançon, Guillaume de Mornay, Tibaud de Montfalcon, Guillaume de Blonnay, Genis de Fauerges, Geoffroy de Rogemont, Vlrich de Souſmont, Soffrey de Belmont, Humbert de Grandmont, Bernard de Roſſillon, Aymon de Bochezel, Ioffroy de Surron, Miles de Serrieres, Pierre de la Palu, Gautier d'Aix, Pierre de Greſy, Guillaume de Chignin & autres; mais le Comte auant que de partir confirma les limites de la Chartreuſe d'Aruieres en Valromey, & donna auſſi au Prieur du Bourget la Iuſtice du Bourget.

Preuues pag. 37.
Preuues pag. 38.

Le ſuccez de cette illuſtre Croyſade ne fut pas tel que l'on auoit ſujet d'eſperer, par la conſideration de la iuſtice de l'entrepriſe & par celle du grand nombre de Princes Chreſtiens qui s'eſtoient croiſés; leurs diuiſions rendirent cét effort inutile & obligerent le Comte de Sauoye de s'en reuenir; mais eſtant tombé malade en l'Iſle de Chypre, il mourut à Nicoſie le premier d'Auril M. C. X L I X. & fut enterré au Monaſtere du Mont ſainćte Croix, mais non pas l'an M. C. X L V I I I. comme ont écrit deux Autheurs.

Pingon Arb. Gent. & hiſt. Sab. M.S. l. 6. *Chieſa.* Buttet. Hiſt. de Bourg. l. 4. ch. 57.

Tous les Hiſtoriens de Sauoye ſe ſont auſſi mécontés de cotter le decés de ce Prince ſous l'an M. C. L I V. car ce que nous dirons au Chapitre ſuiuant en l'Eloge du Comte Humbert III. ſon Fils & Succeſſeur, nous apprendra qu'il eſtoit decedé quelques années auparauant. Mais Doglioni a erré encore plus lourdement, de dire que ce Prince mourut l'an M. C. X L. & Botero que ce fut l'an M. C. X X X V I I I.

Vanderb. Chron. de Sauoye M. S. Cara. Champ. Curtil. Taboüé. G. Parad. C. Parad.

Quelques-vns de ces Autheurs & meſme des Hiſtoriens eſtrangers ont fait faire vn precedent voyage en Paleſtine au Comte de Sauoye pour faire leuer le ſiege d'Acre, & luy font donner vn Combat Naual pour les Cheualiers de Rhodes; en memoire dequoy l'on dit qu'il prit les Armes de Rhodes qui ſont de gueules à la Croix d'argent du conſentement de l'Empereur; mais la pluſpart de ce diſcours eſt fabuleux, car outre que les Cheualiers de S. Iean de Ieruſalem, que l'on appelloit en ce temps là Hoſpitaliers, n'eſtoient point encore Seigneurs de l'Iſle de Rhodes; ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de cét Ordre ne font aucune mention de ce voyage, & le ſiege d'Acre ne fut de longtemps apres; auſſi G. Paradin a reietté tout ce recit, & apres luy Vignier, Pingon, wanderburch & Botero. Il eſt vray que Pingon a eû vne opinion particuliere en ce qu'il aſſeure qu'apres le voyage qu'Amé III. fit en la Terre Sainte auec le Roy Louys le Ieune, il y retourna; & pour cela il s'eſt voulu ſeruir de la Charte du Monaſtere de S. Iuſt de Suze de l'an M. C. X L V I I. dont il a alteré le Texte; car s'eſtant attaché à l'ancienne Chronique de Sauoye M. S. qui dit que le Comte de Sauoye fit deux voyages en Paleſtine, n'ayant pas ozé auouër le premier pour n'en auoir aucune preuue; il luy en fait faire vn autre apres celuy de la Croyſade du Roy Louys le Ieune; & au lieu que le Comte dans cette Donation de l'Abbaye de S. Iuſt de Suze, dit qu'il alloit partir pour aller en Ieruſalem, il a ſuppoſé qu'il vouloit y retourner. Ce qui eſt contre la teneur du Titre qui a eſté publié par deux Hiſtoriens de ce ſiecle, & que nous auons inſeré dans les Preuues. Claude Paradin s'eſt auſſi grandement mépris de dire que ce Prince fit vn ſecond voyage en Aſie auec le Roy Philippes Auguſte, puis que ce Roy ne commença de regner que l'an M. C. L X X X. & que le Comte de Sauoye eſtoit déſ-ja decedé l'an M. C. X L I X. Il eſt vray pourtant que le Comte Amé a fait deux voyages Outre-Mer; car vn Titre du Monaſtere de S. Maurice en Chablais de l'an M. C. L. parlant du voyage que ce Prince fit auec le Roy Louys le Ieune, dit que c'eſtoit le ſecond voyage qu'il fit en Paleſtine, qui eſt vn témoignage authentique; mais par faute de plus grandes lumieres, nous ne pouuons point determiner preciſément le temps du premier.

Chroniq. M. S. de Sauoye. *Cara.* Paradin. Hiſt. de Malte. Hiſt. de Sauoye l. 2. c. 42. Bibl. hiſt.

Au lieu d'*ire*, il a mis *redire*. *Hiſt. Chr. Ped. in addit. & corrett.* All. Gen.

Preuues pag. 40.

La

Son eloge. La memoire de ce Prince sera tousiours en veneration, à cause de tant de celebres Monasteres qu'il a fondés, des auantages qu'il eût sur ses voysins, qui voulurent troubler le repos de ses Estats, & de la reputation qu'il acquit au voyage de la Terre Sainte; ainsi nous pouuons dire qu'il fut pieux, genereux & vaillant.

Reste à parler de son alliance; l'ancienne Chronique de Sauoye M. S. Champier, Paradin, la Chiesa, Doglioni & Bucelin ne luy donnent qu'vne Femme; Taboüé, du Buttet, Pingon, Albitius & Fauin deux; wanderburch & Claude Paradin disent qu'il en eût trois; Reusnerus, Henninges & Limneus y en adioustent vne quatriéme. Or pour nous déuelopper de cét embarras, & pour éclaircir vn point si important à nostre Histoire; il faut demeurer d'accord que l'opinion de Taboüé, de Fabricius & de Reusnerus est sans fondement, de luy auoir donné pour premiere Femme Clarence de Geneue, par les raisons que nous auons touchées cy-dessus; Henninges s'est aussi mépris de dire que cette Clarence de Geneue estoit la quatriéme Femme de ce Prince, & qu'elle fut repudiée. Il n'est pas vray aussi que ce Prince ayt épousé Sybille, Guygone ou Albone de Mascon Fille d'Vlrich Comte de Mascon & de Baugé, comme quelques-vns ont auancé; car outre qu'il n'y a iamais eû Comte de Mascon du nom d'Vlrich, & que la Famille des Comtes de Mascon estoit differente de celle de Baugé; ces Autheurs l'ont confondu auec Sybille Femme d'Amé le Grand, qui estoit Fille du Sire de Baugé & de Bresse, & non pas du Comte de Mascon. *Albitius. Rosieres stem. Loth. Henning. Reusner. Vanderb. Parad. Al. Bucelin.*

Ie doute aussi & auec grande raison que ce Prince ayt eû pour premiere Femme Getrulde de Lorraine, comme quelques Historiens ont laissé par écrit, parce que Pingon & Henninges disent qu'elle estoit Fille de Simon Duc de Lorraine & de Getrulde de Saxe; cependant la Femme de ce Duc auoit nom Adelays Sœur de Lothaire Duc de Saxe éleu Empereur; outre que le mesme Pingon dit que Getrulde de Lorraine mourut l'an mil cent vnze, ce qui ne conuient pas au temps auquel viuoit Simon Duc de Lorraine. Du Chesne a eû opinion qu'elle fut plustost Fille de Theodoric Duc de Lorraine & de Getrulde de Flandres; à quoy s'est rangé vn sçauant Historien des Pays-Bas & le P. Vignier. *Albitius. Henning. Pingon Arb. Gen. & Hist. Sab. M.S. l. 6. Vanderb. Parad. Al. Buttet. Hist. de Bourg. Troph. de Brab.*

Mais le mesme du Chesne en son Histoire de la Maison de Guynes & de Coucy a changé d'aduis, & a dit que cette Getrulde dont nous parlons, estoit Fille de Thierry d'Alsace Comte de Flandres & de Sybille d'Anjou; & qu'en premieres Nopces elle auoit épousé Hugues III. du nom, Seigneur d'Oysy Vicomte de Meaux, auec lequel elle viuoit l'an M. C. LXXI. & depuis se remaria auec Humbert Comte de Sauoye & de Maurienne. Ainsi s'il faut deferer au témoignage de cét Autheur, à qui nostre Histoire est redeuable de ses plus grandes lumieres, cette Getrulde n'auroit pû estre la Femme de ce Comte Amé III. qui estoit dés-ja mort l'an M. C. XLIX. au contraire, ce seroit celle-là que les Historiens de Sauoye ont appellé Mahaut d'Alsace, qui fut alliée auec Humbert troisiéme du nom Comte de Sauoye & de Maurienne, ainsi qu'il sera dit en son lieu. Fabricius luy donne pour seconde Femme la Fille d'vn Patrice Venitien, ce qui est fabuleux. *Orig. des Maisons d'Alsac. & de Lor. l. 6. ch. 6.* *Sax. Illust. l. 4.*

[illegible] I'estime donc qu'Amé III. n'a eû qu'vne seule Femme nommée Matilde ou Mahaut d'Albon, & telle est l'opinion de la Chronique Latine de Hautecombe M. S. Plusieurs Titres que nous auons mis aux Preuues de cette Histoire font mention de cette Princesse; nos Annalistes, Fauin & Henninges l'ont mal nommée Guygonne & Majere; elle estoit Fille non pas de Guygues I. du nom Comte d'Albon & Sœur de Guygues le Gras, *Du Chesn. hist. des Dauf. c. 1.*

Comte d'Albon, de Vienne & de Graiſiuaudan, comme l'vn de nos Hiſtoriens a publié, mais bien de Guygues V I. du nom Comte d'Albon & de Grenoble, & d'Agnes de Barcellonne. Elle eſt nommée eſtant encore fort ieune auec Guygues V I I. ſon Frere dans le Teſtament de Raymond Berenger Comte de Barcellonne de l'an M. L X X X V I. Le Monaſtere de Riualta en Piemont la reconnoit pour ſa Bien-faitrice.

Hiſt. Chr. Ped.c. 25.

ENFANS D'AME' III. COMTE DE SAVOYE & de Maurienne, & de Mahaut d'Albon.

I. Humbert I I I. du nom Comte de Sauoye, de Piemont, de Maurienne & de Chablais, qui ſera mentionné cy-apres.

II. Iean de Sauoye
III. Pierre de Sauoye
} Religieux au Monaſtere de ſainct Antoine de Ranuers en Piemont, où ils ſont morts en reputation de Saincteté. 1188

Hiſt. de Bourgog. l.3.c.86. All.Gen.

IV. Auxilie ou Aliſe de Sauoye Eſpouſe d'Humbert I I I. du nom, Sire de Beaujeu Fils de Guichard Sire de Beaujeu & de Luciane de Rochefort de Montlehery; ce qui a eſté inconnu à Claude Paradin en ſa Genealogie des Seigneurs de Beaujeu.

Beaujeu. d'or au Lyon de ſable, chargé d'vn lambel de gueules de cinq pendans.

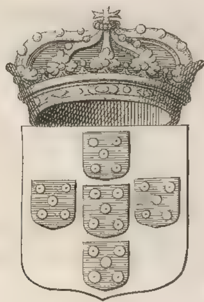


Hiſt. de Bourgog. l.4.ch. 57. Hiſt. de Portugal. Buttet, *Pingon. Vanderb.* Parad. All. Gen. *Dam.goeſ. Ed.Nunn. in Ioſ. Chronic. Alb.M S.* Monod All. de Fr. & de Sau. c.25.

V. Matilde ou Mahaut de Sauoye mariée auec Alfonſe I. Roy de Portugal, Fils de Henry de Bourgogne Comte de Portugal & de Tereſe de Caſtille. Les Hiſtoriens demeurent d'accord de cette Alliance comme veritable, auſſi en auons-nous pluſieurs preuues; car ce Prince en la conceſſion des Priuileges de la Ville de Syntria & de l'Egliſe de ſaincte Croix de Coimbre, ſe nomme Fils du Comte Henry & de Tereſe, & appelle ſa Femme la Reyne Mahaut Fille du Comte Amé de Maurienne. Alberic Moyne de Trois-Fontaines Autheur proche du temps, le dit en termes exprés; mais il s'eſt mépris en faiſant cette Reyne de Portugal Sœur d'Adelays de Sauoye Reyne de France, puis qu'elle n'eſtoit que ſa Niece. Cette Princeſſe apres le decés d'Alfonſe ſon Mary ſe fit Chanoineſſe à ſaincte Croix de Coimbre où elle fut inhumée. Albitius a ignoré cette alliance. 114

Hieroſme Surita Hiſtorien d'Arragon, Ioſeph Texeyre & le Nobiliaire du Comte Dom Pedro de Portugal, ont écrit ſans fondement que la Femme de cét Alfonſe I. Roy de Portugal eſtoit Malfade Manrique de Lara Comteſſe de Molines Fille de Mauriques Comte de Lara; car ayans leu dans les Hiſtoriens Portugais qu'elle eſtoit Fille du Comte de Maurienne, & ne ſçachans où

où eſtoit ce Pays, ils ont crû que c'eſtoit le Comté de Molines en Eſpagne; mais la Ceda qui a commente le Nobiliaire de Dom Pedro de Portugal, a reconnu cét erreur.

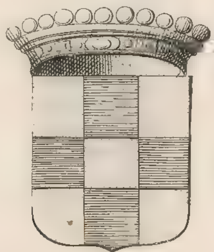


Portugal. d'argent à cinq Eſcuſſons d'azur mis en croix. chacun chargé de cinq beſans d'argent en ſautoir, au milieu de chacun vn point de ſable.

VI. Marguerite de Sauoye Fondatrice du Monaſtere de Bons en Bugey de l'Ordre de Ciſteaux, où elle prit depuis l'Habit l'an M. C. L V. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.

VII. Iulienne de Sauoye Abbeſſe de ſainct André de Vienne, dont l'Obit eſt remarqué au Cartulaire de ce Monaſtere ſous le dernier iour du mois de Iuillet M. C. L X X X X I V. en ces meſmes mots. *Pridie Kal. Auguſti, obiit Domina Iuliana Abbatiſſa ſancti Andreæ, quæ habebat de proprio Fratris ſui Humberti Comitis Sabaudiæ & de proprio Agnetis Sororis ſuæ Comitiſſæ Gebennenſis Equina animalia viginti tria, quæ dedit Conuentui huius Eccleſiæ, vt in die obitus ſui habeat Conuentus ſingulis annis viginti ſolidos ad refectionem Monacharum anno milleſimo centeſimo L X X X X I V.* Mem. MS de Mr. Chorier.

VIII. Agnes de Sauoye Eſpouſe d'Humbert Comte de Geneue.



Geneue. cinq points d'or equipollés à quatre d'azur.

Pingon, Claude Paradin, wanderburch, du Buttet, Henninges, Fauin & Limneus adiouſtent aux Enfans du Comte Amé III. Adelays, ou Alix de Sauoye Femme d'André Comte d'Anglerie, mais nous auons déſ-ja monſtré cy-deuant qu'elle eſtoit Fille du Comte Amé II. wanderburch a auſſi failly d'écrire que Conſtance de Sauoye Femme de Boniface Marquis de Montferrat

ferrat eſtoit Fille du Comte Amé III. puis qu'elle eſtoit auſſi Fille d'Amé II.
Sax. Illuſt. l.4. Fabricius s'eſt pareillement mépris de donner à ce Prince deux Enfans; l'vn appellé Louys, qu'il dit auoir épousé Berthe Fille du Comte de Bar, & vn autre nommé Immed ou Amé, & que de Louys & de Berthe de Bar ſortirent Philippes Mary de Getrulde de Lorraine. Louys qui épouſa la Fille du Comte d'Arſcot, Iutte Femme du Comte de Breſſe, & Berthe alliée au Duc de Bauieres, car tout cela eſt fabuleux, auſſi bien que la Poſterité de ce Philippes à qui il attribuë deux Fils, l'vn appellé Hugues, l'autre Louys, & trois Filles, ſçauoir Ditburge, Marguerite & Odilie.

Vne Genealogie de la Maiſon de Saux-Tauanes publiée par Laurent Meillet Breſſan, fait mention d'vne Iſabeau de Sauoye Eſpouſe d'Octauian Seigneur de Saux (Fils de Guy Seigneur de Saux Cheualier viuant l'an 1110.) laquelle par la conuenance du temps auroit eſté Fille d'Amé III. mais cela n'a point de fondement veritable; outre que la Maiſon de Saux n'eſtoit pas en ſi grand luſtre en ce ſiecle là, que de pouuoir aſpirer à vne ſi haute alliance.

HVMBERT





Sauoye. Toloſe de gueules à la Croix vuidée, clechée & pommettée d'or Zeringen d'argent à la bande d'azur acċōpagnée de 2. Leopards de meſmes, l'vn en chef & l'autre en pointe, Vienne. de gueules à l'Aigle d'or. A'fice-Flandres d'or au Lion de ſable.

VII.

HVMBERT III. DV NOM COMTE DE SAVOYE, de Piemont & de Maurienne, Seigneur d'Aouſte, de Chablais, de Tarentaiſe, de Valais & de Bugey; Marquis d'Italie & de Suze, ſurnommé le Sainct.

CHAPITRE VIII.

LE Chaſteau de Veillane en Piemont s'eſt rendu celebre par la naiſſance de ce Prince; mais ce bon-heur n'arriua pas l'an mil cent vingt-ſix, comme *Pingon Arb.Gent. Pap.Maſ.*

Pingon. comme a écrit le Genealogiste de Sauoye; car s'il est vray (ainsi qu'il n'en faut pas douter) que le Comte Amé III. soit decedé l'an mil cent quarante-neuf, Humbert son Fils eût esté âgé de vingt-trois ans, & n'eût pas eu besoin de Tuteur; cependant il est certain qu'ayant appris la mort de son Pere, il choisit pour Tuteur, & pour Conseil Amé Euesque de Lausanne; tellement que pour redresser cette faute, il faut mettre cette illustre naissance au premier iour d'Aoust de l'an mil cent trente-six, & non point l'an mil cent seize, comme a écrit du Buttet.

Preuues pag.38.

Liu. 7. Decad. Sauoys. ch. 48.

Il ne falloit rien attendre que de grand de cette education, parce que ce Prelat Fils d'Amé Seigneur d'Hauteriue en Dauliné, fut vn des grands personnages de son siecle, ayant esté tiré du Monastere de Clairuaux, pour estre Abbé de Hautecombe, & de là Chancelier de l'Empereur Frideric I. puis Euesque de Lausanne. Dans la Bibliotheque des Peres il y a plusieurs de ses Ouurages, qui témoignent sa doctrine & sa pieté; & vn Autheur moderne l'a mis au rang des Saints de l'Ordre de Cisteaux. Les soins qu'il eût de ce ieune Prince ont paru aux belles qualités & aux rares vertus, dont il fut orné; entre lesquelles la plus signalée a esté cette profonde pieté, & cette grande amour de Dieu, qui luy fit mépriser pendant sa vie auec tant de constance les choses perissables de ce monde, pour s'attacher aux celestes & incorruptibles. Et bien que le naturel heroïque de ce Prince luy ayt seruy d'échelon pour monter iusques à ce haut degré de perfection; neantmoins l'exemple de son Tuteur, ses sages conseils & la conduite d'vne si excellente main, ny contribuerent pas peu.

Hist. Chr. Ped. c. 48.

Henriq. Mem. Cist.

La premiere des actions d'Humbert III. dont les Titres nous ont conserué la memoire, n'est remarquable que par la datte; car estant encore au berceau le Comte Amé III. son Pere & la Comtesse Mahaut sa Mere, le firent assister à vne donation qu'ils faisoient à l'Eglise de S. Nicolas de Montjou, en presence d'Aymon de Briançon, d'Amé de Villette, de Guillaume de Masin, & d'Aymon Vicomte d'Aouste.

Pingon hist. Sab. M. S. l. 6.

Pendant le voyage que le Comte Amé III. son Pere fit en la Terre Sainte, il demeura en Sauoye; & ce fut en ce temps là qu'Amé Euesque de Lausanne luy écriuit vne Lettre pour luy recommander le Monastere de Sainct Maurice en Chablais contre les persecutions de Renaud de Sauoye Preuost de cette Eglise.

Preuues pag.38. & pag.99.

Depuis le Comte Amé estant mort en l'Isle de Chypre, ce Prince de l'aduis du mesme Euesque de Lausanne donna aux Religieux de sainct Maurice les rentes qu'il prenoit és Villages de Bagnes & d'Octier, pour recompense d'vne Table d'or de la valeur de soixante-six marcs que le Comte Amé III. son Pere auoit empruntée d'eux allant au voyage de la Terre Saincte. Les patentes de ce don sont signées par Richard Chancelier du Prince, en presence d'Amé Euesque de Lausanne, de Louys Euesque de Syon, d'Hugues Abbé de S. Maurice, d'Aymon de Foucigny & autres.

Preuues pag.38.

Il fit encore vn autre Traitté auec l'Abbé du mesme Monastere, en presence de Pierre Archeuesque de Tarentaise, par lequel il luy engagea la Iustice de la Valée de Bagnes & d'Octier, depuis le Pont de sainct Branchier, & donna pour ostages Aymon de Foucigny, Guy d'Alinge, Thibaud de Villette, Guillaume de la Tour, Enguerran d'Euian & Arluin son Frere, Faucon de sainct Maurice & Aymé Fils de Pierre de Saillon; Il se reserua neantmoins les rentes & la Chasse d'Aulon & de Murés, & ce qui luy appartenoit en la Vallée de Bagnes par droit de Regale & comme Comte de Sauoye.

Preuues pag.40.

Enuiron

Enuiron ce mesme temps, ce Prince prit le Monastere de sainct Sulpice en Bugey sous sa protection, & en addressa les Lettres à Guillaume Euesque de Belley & à G. de Fauerges Cheualier; il donna aussi à l'Abbaye de Hautecombe vingt liures de Poyure tous les ans à prendre sur le Peage de Suze, en presence de l'Euesque de Lausanne, d'Aymon de Briançon Vicomte de Baratone, de Pierre de Pontuerre, de Pierre de Cuyne & autres. Il fit aussi vne liberalité à l'Eglise de sainct Laurent d'Oulx auec Faydide de Prouence sa Femme l'an M. C. L I.

Titr. de S. Sulpice.

Preuues pag. 43.

Daufin Comte d'Albon & de Vienne surnommé Guygues V I I. irrité de la mort de Guygues V I. du nom Comte d'Albon son Pere, arriuée par les blessures qu'il auoit receuës en la bataille de Montmeillan l'an M. C. X L. ainsi que nous auons dit, se voulant vanger de cette iniure mit vne Armée en campagne, auec laquelle il entra en Sauoye & assiegea cette place. Le Comte de Sauoye estoit au Monastere de Hautecombe, où il commençoit à prendre goust à la solitude, mais considerant que ses peuples auoient besoin de sa main pour les garentir de l'oppression dont ce mauuais voisin les menaçoit; il quitta ses pieuses occupations, se mit à la teste de ses trouppes & deffit le Daufin auec autant de generosité que de bon-heur, au mesme lieu où son Pere auoit vaincu celuy du Daufin; laissant par ce moyen en cette fameuse place de Montmeillan vn monument eternel de gloire pour les Comtes de Sauoye, & de honte pour les Daufins de Viennois. Apres cela le Comte retourna dans sa premiere solitude, dont la douceur ne fut troublée que par la conuocation que l'Empereur Frideric I. surnommé Barbe-rousse fit de tous les Princes d'Italie à Roncailles l'an M. C. L V I I I. où Humbert enuoya pour ses interests Ayrald Euesque de Maurienne, Charles Euesque de Turin, & François Euesque d'Yurée.

Pingon. hist. Sab. M.S. l. 7.

Idem.

Au Siege que cét Empereur mit deuant Milan la mesme année, l'Histoire a remarqué entre les Personnes de grande consideration qui l'y accompagnerent, les Ducs d'Austriche & de Boheme, le Comte Humbert & les Marquis de Montferrat & d'Est.

Morig. hist. di Mil. l. 1.

Le Daufin de Viennois Guygues V I I. estant mort, Beatrix Comtesse d'Albon & de Vienne, sa petite Fille se maria auec Taillefer Comte de sainct Gilles Frere de Raymond Comte de Tholose, qui eût de grands differens auec le Comte Humbert pour les limites de leurs Terres; mais ils furent terminés par l'entremise de sainct Pierre Archeuesque de Tarentaise: L'Autheur de sa vie qui a remarqué cét euenement, appelle le Comte de sainct Gilles Alfonse, du nom d'Alfonse Comte de Tholose son Pere. Mais Guillaume de Puylaurens & quelques autres anciens Autheurs le nomment simplement Taillefer; Louys Chiesa le confond auec Raymond Comte de Tholose son Frere aisné, & rapporte mal à propos cette guerre à l'an M. C. L X X X V I I. puis que Taillefer Comte de S. Gilles estoit des-ja decedé l'an M. C. L X X X I V.

Gaufred. Abb. Altacomb. c. 12.

Hist. des Daufins. ch. 5.

Hist. di P.

Chronic. Alb. M S.

Par Titre datté à sainct Ambroise l'an M. C. L X V I I. ce Prince mit sous sa protection les Eglises de sainct Laurent d'Oulx & de Nostre Dame de Suze; en presence de Guillaume Euesque de Maurienne, du Preuost d'Oulx, de Pierre Prieur de Suze, de Rodolphe Aleman & de Pierre de Thoret.

Preuues pag. 42.

La Royale Maison de Sauoye ayant tousiours esté affectionnée au sainct Siege, & Humbert ayant à prendre party parmy les diuisions de l'Italie, à cause de la guerre que l'Empereur Frideric faisoit au Pape Alexandre V I. se declara ouuertement pour Sa Saincteté, dont Frideric irrité se declara implacable ennemy du Comte de Sauoye. La premiere marque qu'il en donna, fut en accordant aux Euesques de Turin, de Maurienne, de Tarentaise, de Geneue & de Belley, la pluspart de leurs Dioceses en fief, les declarans Princes du

Chiesa.

Apol. pour la Maison de Sauoye.

ſainct Empire, ce qui ſuſcita de grands troubles, & donna occaſion à quelques-vns de ces Prelats de ſe ſoûleuer; Charles Eueſque de Turin fut le premier qui entreprit de ſe preualoir de cette liberalité que l'Empereur auoit faite aux deſpens d'autruy, ce qui obligea Humbert de paſſer les Monts; mais Manfroy I. du nom Marquis de Saluces ayant refusé de luy faire hommage de ce qu'il tenoit en fief de luy, fit changer de deſſein à ce Prince & le porta à entrer à main armée dans le Marquiſat de Saluces, où ayant pris Barges, Scarnafix, Buſque & Brent & aſſiegé Saluces, Boniface Marquis de Montferrat s'entremit de les accommoder, & depuis prononça en faueur du Comte de Sauoye à Nouy le 6. de Decembre M. C. L X I X. ſa Sentence porte que le Comte donneroit en fief au Marquis de Saluces ces quatre Villes, & outre ce ſoixante mille florins, & que le Marquis feroit hommage au Comte de tout le Marquiſat de Saluces; ce qui fut agreé & executé. De là le Comte alla à Turin, où il arreſta le cours des vſurpations de l'Eueſque, ayant repris tout ce que ce Prelat auoit iniuſtement occupé de ſes Eſtats.

Pingon Hiſt. Sab. M.S.l.7. — *Pingon. Aug. Taurin.*

L'année ſuiuante ce Prince confirma aux Religieux du Monaſtere d'Abondance tout ce qu'ils auoient acquis ou qui leur auoit eſté donné au Village de Laringe & autres lieux, en preſence de Gaucher de Blonnay, de Guillaume de Feſterne, de Girold de Bais, de Guy d'Alinges, de Boſon Vicomte d'Aouſte, de Fouques de Conciſe, d'Hugues de Bais, de Ponce de Conflens & d'Enguerraud d'Euian.

Preuues pag.42.

Au mois de Septembre de la meſme année il donna aux Egliſes de Noſtre Dame de Suze & de ſainct Laurent d'Oulx, l'Hoſtel-Dieu de Suze & l'Egliſe de Veillane, en preſence de Ponce du Freſnay, de Pierre de Thoüet, de Borel de S. George, & d'Otbert de Soliers.

Preuues pag.43.

La Chronique de l'Ordre des Chartreux loüe ce Prince d'auoir donné le Village d'Ars en Daufiné à la Chartreuſe de la Sylue-Benite l'an M. C. L X X I I.

Chronic. Cartuſ. Molin. M.S.

Il fut employé l'année ſuiuante auec le Roy d'Arragon, pour faire la paix entre Henry Roy d'Angleterre & le Comte de ſainct Gilles.

Robert. de monte chr.

Mais le retour de Frideric Barbe-rouſſe en Italie troubla le repos que le Comte Humbert auoit reſtably en Piemont; les Marquis de Montferrat & de Saluces que le Pape auoit excommuniés (parce qu'ils eſtoient du party de Frideric) luy firent prendre cette reſolution. Ce fut en ce malheureux paſſage que ce Prince irrité contre la Sauoye, par les grands reſpects que le Comte auoit eû pour le Pape Alexandre, prit & brûla la Ville & le Chaſteau de Suze, où eſtoient les principaux Titres de cette Royale Maiſon. Ce malheur n'eût pas eſté trop grand, ſi Frideric pour ſe vanger ſe fut contenté d'exercer ſa cholere ſur des Habitans, ſur des Pierres & ſur des meubles; mais l'excez de ſa paſſion l'ayant porté à s'en prendre à des Titres & à des Papiers d'vne ſi grande conſequence, ſans laiſſer aucune reſſource contre vne perte ſi ſignalée; il eſt mal aisé de s'empeſcher de declamer contre cette action qui tient de la Barbarie. Apres la ruine de Suze, ſuiuit la deſolation de Veillane & de tout le Pays des enuirons; la ſeule Ville de Turin fut épargnée, parce que l'Eueſque eſtoit partiſan de Frideric: Humbert eſtoit en Sauoye pendant que ce cruel ennemy rauageoit ainſi le Piemont, n'ayant pas aſſez de forces pour les oppoſer à ce Prince indigné; mais dés que l'Empereur fut retourné en Allemagne, le Comte paſſa les Monts, entra dedans Turin, rangea l'Eueſque à ſon deuoir, & tira ſatisfaction de l'iniure qu'il en auoit receuë.

Chieza. — *Naucler. gen.40. Blond. decad.2. l.5. Coriop. 1. Pingon Aug. Taur. Butter.* — *Pingon. Aug. Tau.*

Apres toutes ces diſgraces le Comte Humbert qui auoit des inclinations particulieres à la pieté, en voulut dõner des preuues par la fondation qu'il fit de la Chartreuſe d'Aillon en Sauoye; & quoy que la Charte ſoit ſans datte, neãtmoins puis

Pap. Maſ. Preuues pag.43.

puis qu'elle porte que ce fut Guygues Prieur de Meyria qui reçeut la fondation n'estant pas encore Euesque d'Aouste ; il faut par necessité que cela ayt esté fait auant l'an M. C. L X X X V. puis que les Titres de la Chartreuse de Meyria nous apprennent que ce Guygues ne fut promeu à l'Euesché d'Aouste qu'en ladite année. C'est enuiron ce mesme temps que ce Prince dont les principales actions ne tendoient qu'à la pieté, contribua à la fondation de l'Abbaye d'Aulps en Chablais, auec Girard Seigneur d'Alinges & Gillon Seigneur de Rouorée; en presence de Boson Euesque d'Aouste, de Rodolphe Seigneur de Foucigny & d'autres. Preuues pag. 44.

Cependant Milon Euesque de Turin ayant poursuiuy son restablissement auprès de l'Empereur, fit en sorte que Frideric enuoya son Chancelier en Piemont, pour le mettre en possession de toutes les Villes & Chasteaux que le Comte Humbert luy auoit ostées ; mais comme tout cela n'estoit qu'vn effet de la cholere de l'Empereur, nous en verrons bien tost la reuocation. Les Milanois d'vn autre costé anciens ennemis de la Maison de Sauoye, se preualans de la hayne que Frideric auoit témoignée si ouuertement contre le Comte, poußerent Henry Roy des Romains son Fils qui estoit en Italie, de luy faire la guerre ; il fit donc entrer ses Trouppes auec celles des Milanois en Piemont, où pour tout exploit il prit le Chasteau de Veillane & le fit demolir. L'Histoire du temps ne raconte point d'autres progrez de cette armée, ce qui fait croire qu'elle trouua de la resistance. Quoy qu'il en soit Humbert ne vesquit pas long-temps apres, car il mourut à Chambery le 4. de Mars de l'an M. C. L X X X V I I I. & non pas l'an M. C. L X X X I X. au rapport de Louys Chiesa, ny l'an M. C C I. comme l'ont laissé par écrit wanderburch, Papyre Masson, Doglioni, Fauin, Henninges & Henriqués, ny l'an M. C C X. ainsi que porte la Chronique du Pays de Vaud, ou l'an M. C C. X X. comme a crû Taboüé. Il fut enterré dans le Cloistre du Monastere de Hautecombe, à l'entrée de l'Eglise, où se void encore sa Sepulture de Marbre sans aucune inscription, en cette forme.

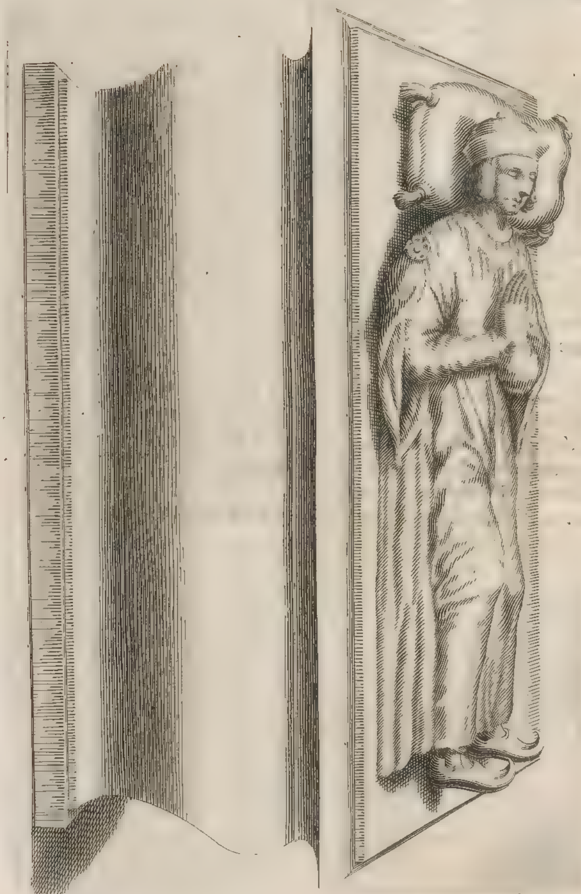
Pingon Aug. Tau.

Sigon. de regn. Ital. l. 15.

Corio p. 1.

Pingon Arb. Gent. Buttet.

Menol. Cister.



Ce Prince est mort en reputation de Sainćteté, ayant donné de merueilleux exemples de sa pieté & de sa deuotion pendant sa vie; car méprisant le monde & toutes les grandeurs de la Terre, dont les Princes à l'ordinaire se laissent charmer, il se retira en l'Abbaye d'Aulps, où il prit l'Habit de Religieux de l'Ordre de Cisteaux; & ce ne fut qu'auec beaucoup de peine que ses Sujets l'en firent sortir, quoy que le pretexte en fut specieux, puis que c'estoit pour l'obliger de se marier; mais les delices du mariage ne le pûrent iamais détourner de la douceur de la solitude & de la vie monastique. En effet, tout autant de fois que l'amour qu'il auoit pour les Peuples l'obligea de penser au mariage, il fallut faire violence sur son esprit; parce que tantost il se trouuoit confiné à Aulps, quelquefois à Hautecombe, & bien souuent en la grande Chartreuse, où il laissoit tousiours des marques d'vne vie exemplaire, & à mesme temps de sa liberalité.

Il mourut au mesme iour & à la mesme heure qu'il auoit predit; cette circonstance & les eminentes vertus de ce Prince ont esté representées par deux Autheurs de ce siecle, qui l'ont mis au rang des Saincts de l'Ordre de Cisteaux; ce qui nous apprend qu'il n'y a point d'incompatibilité d'estre vaillant & deuot, courageux & paisible, conquerant & iuste, patient & plein d'honneur. Mais ce mesme Escriuain apres l'ancienne Chronique M. S. de Sauoye, celle du Pays de Vaud, Champier, les deux Paradins, wanderburch, la Chronique du Pays de Vaud, Botero, du Buttet, Henninges: l'ancienne Chronique de Hautecombe Latine M. S. Delbene en son origine de la famille de Cisteaux, Doglioni & Papyre Masson se sont mécontés de donner à ce Prince l'honneur de la Fondation du Monastere de Hautecombe dont il ne fut que Bienfaiteur, ainsi qu'il a esté obserué en l'Eloge du Comte Amé III. son Pere. Il n'est pas non plus vray qu'il ayt fondé l'Abbaye d'Aulps de l'Ordre de Cisteaux au Diocese de Geneue, comme les mesmes Historiens ont écrit, puis qu'elle est de la fondation du Comte Humbert II. son Ayeul. L'ancienne Chronique de Sauoye M. S. Latine & Françoise, Guillaume Paradin, wanderburch & Botero auec aussi peu de fondement donnent encore à ce Prince la loüange d'auoir fondé le Prieuré du Bourget en Sauoye de l'Ordre de Cluny, qui est de fondation beaucoup plus ancienne.

Manriq. Annal. Cister. Christ. Henriq. Menol. Cister.

Il ne faut point aussi adiouster de foy à ce que Guillaume Paradin, du Buttet & Botero ont écrit du voyage que ce Prince fit en la Terre Saincte auec le Roy Philippes Auguste, ny à tous les Exploits militaires qu'ils luy attribuent; parce que le Roy ne fit ce voyage auec Richard Roy d'Angleterre qu'en l'an M. C. X C. auquel temps Humbert Comte de Sauoye estoit dés-ja decedé. Sa Deuise fut vne pierre de touche, auec ces mots: *Sic mea alienáque probat.* Le R. P. Pascal Codretto Religieux Obseruantin luy a dressé vn bel Eloge en Italien.

Hist. de Sauoye l.2.c.53.

Ce Prince fut marié quatre fois: premierement auec Faydiue ou Faydide de Tholose, Fille d'Alfonse I. du nom Comte de Tholose, & de Faydide de Prouence Fille aisnée de Gilbert Comte de Prouence, & de Tyburge Comtesse de Rhodes & de Geuaudan. Humbert viuoit auec elle l'an M. C. L I. ainsi que nous auons remarqué cy-dessus; nos Historiens n'en ont eû aucune connoissance, bien que cette alliance fut tres-illustre.

Secondement le Comte de Sauoye prit alliance auec Germaine de Zeringen (d'autres l'appellent Anne) Fille de Berthold IV. du nom Duc de Zeringen; elle mourut l'an M. C. LXII. & fut inhumée à Hautecombe. L'ancienne Chronique M. S. Champier, les deux Paradin, Henninges, wanderburch & autres ont appellé le Pere de cette Princesse le Duc de Salinge par corruption du mot de Zeringen. Pistorius en sa Genealogie de la Maison de Zeringen n'a

Pingon Arb. Gent. Buttet. Hist. de Bourgog. l.4.ch.12. *Guil. Hel. l.2.c.14. Chr. Cist.*

n'a pas eû connoissance de cette alliance.

Vita S. Anthel. apud Sur. Chron. Carthus. Chr. Sab. Altacum. M.S. Hist. de Bourgog. l.4.c.57.

En troisiémes nopces le Comte de Sauoye épousa Beatrix de Vienne, Fille de Girard Comte de Vienne & de Mascon, & de Guygonne surnommée More ou Morette, Fille & Heritiere de Gauthier Sire de Salins, ainsi que nous l'apprenons de la vie de sainct Antelme Euesque de Belley, de la Chronique des Chartreux, & de celle de Hautecombe; en quoy Champier, Guillaume Paradin, Papyre Masson, du Buttet & Pingon se sont mépris, d'auoir dit qu'elle estoit Fille d'Estienne Comte de Bourgogne, qui estoit son Oncle. Alberic Moyne de Trois-Fontaines parlant de ce Comte Girard dit, qu'il épousa la Fille de Gaucher Seigneur de Salins, & qu'il en eût Guillaume Comte de Vienne & de Mascon, Gaucher Seigneur de Salins; vn autre Gerard, Estienne éleu Archeuesque de Besançon & des Filles, de l'vne desquelles sortit *le Comte Thomas de Sauoye*. Le mesme Champier, Claude Paradin & Manriqués se sont aussi trompés d'auoir appellé cette Princesse Peronelle; Wanderburch a crû qu'elle estoit Fille du Comte de Dijon; Pingon, du Buttet, Matthieu Paris, Henninges & Doglioni asseurent que quand elle se maria auec le Comte de Sauoye, elle estoit Vefue de Henry Marquis, puis premier Duc d'Austriche, dont ie n'ay vû aucune preuue legitime. Pingon dit qu'elle mourut l'an M. C. X C I V. ce qui ne peut pas estre, puis que Getrude de Flandres quatriéme Femme du Comte Humbert viuoit encore l'an M. C. L X X X V.

Hist. Sab. M S. lib.7.

Ol. Vreed. Gen.Flan. Du Chesf. Hist. de Coucy l.6.ch.6.

Finalement Humbert épousa Getrude d'Alsace ou de Flandres, mal appellée Mahaut par les Historiens de Sauoye, par Albitius, Bucelin, & par Henninges. Elle estoit Fille de Thierry d'Alsace Comte de Flandres & de Sybille d'Anjou, & auoit esté auparauant mariée auec Hugues Seigneur d'Oysy, de Creuecœur, de la Ferté-Ancoul, de Tresmes & de Belo Vicomte de Meaux, auec lequel elle viuoit l'an M. C. L X X I. Depuis ils furent separés, à cause de parenté; tellement que le mariage de cette Princesse auec le Comte de Sauoye doit estre vers l'an M. C. L X X I I. Aucuns Enfans ne sortirent de cette alliance, quoy qu'vn Autheur moderne ayt écrit le contraire. Elle suruesquit le Comte de Sauoye, & se fit Religieuse à Messinen en Flandres. Philippes Comte de Flandres & de Vermandois son Frere, à sa priere fit plusieurs liberalités à ce Monastere, dont les Chartes ont esté rapportées au long par vn Autheur moderne & fort fidelle, des années M. C. L X X V I. & M. C. LXXXV. elle fit aussi certaine donation au Monastere de Fonteuraud. Vn sçauant Historien de ce siecle s'est mépris de faire cette Princesse Sœur de Thierry d'Alsace Comte de Flandres, puis qu'elle estoit sa Fille, & de l'auoir appellée ailleurs Mahaut; il dit aussi qu'en premieres nopces elle auoit épousé Lambert de Montagu, dont ie n'ay vû aucune preuue.

David Bl.

Ol. Vreed. Gen. Flan.

Vignier orig. des Mais. d'Al. & de Lor.

Theatr. d'honn. & de Cheu. l.8.

Sax. Illust. l.4.

Annal. Cister.

Fauin dit que ce Prince eût trois Femmes, mais il n'en a designé qu'vne qu'il appelle mal, comme a fait Albitius, Peronnelle, Fille du Comte de Bourgogne. George Fabricius Genealogiste Alleman, qui a mal nommé ce Prince Hugues, luy a donné aussi trois Femmes; la premiere Matilde Fille du Comte de Flandres; la deuxiéme Anne Fille du Comte de Salins; & la troisiéme Peronnelle, Fille du Comte de Bourgogne; ce qui a esté suiui par Manriqués & par Limneus.

ENFANS D'HVMBERT III. DV NOM, COMTE de Sauoye, & de Germaine de Zeringen sa seconde Femme.

Parad. hist de Sauoye Pingon. Butter.

I. Agnes de Sauoye accordée en mariage l'an M. C. L X X I I I. à Iean Prince d'Angleterre, surnommé Sans-Terre, Fils de Henrry I I. du nom Roy

Roy d'Angleterre & de Leonor de Guyenne.

De tous les Hiſtoriens de Sauoye, nous n'auons que Guillaume Paradin, Pingon & du Buttet qui ayent parlé de cette alliance. Louys Chieſa n'en aſſeure rien, Claude Paradin ny du Cheſne en ſon Hiſtoire d'Angleterre n'en ont eû aucune connoiſſance; mais les Hiſtoriens Anglois & la Chronique de Robert de Toryni Abbé du Mont S. Michel au peril de la mer, la confirment. Il eſt vray qu'ils ont écrit diuerſement, auſſi bien que les Hiſtoriens Sauoyſiens; car Polydore Virgile appelle le Comte de Maurienne *Comitem Moritonij*, & a crû que c'eſtoit le Comte de Mortain en Normandie. Matthieu Paris dit que cette Princeſſe n'auoit pas ſept ans, & que ſa Mere eſtoit Vefue d'vn Duc Henry, en quoy il la prend pour Beatrix de Vienne ſa Belle-mere, que quelques Autheurs ont aſſeuré auoir épousé en premieres nopces Henry Duc d'Auſtriche; Robert de Toriny la qualifie Fille vnique, & dit que la negotiation de ce mariage ſe fit par l'Abbé de ſainct Michel de la Cluſe en Piemont; Pingon a écrit que ce fut l'Abbé de Suze, & que l'entreueuë pour l'accompliſſement de ce mariage ſe fit à Angers l'an M. C. LXXIV. Les Hiſtoriens de Sauoye rapportent le temps de ce mariage à l'an M. C. LXXII. & les Anglois à M.C.LXXIII. mais Roger de Howeden Autheur contemporain en a parlé auec plus de vray-ſemblance que tous les autres, au témoignage de qui il y a ſujet de deferer. Il dit donc que Henry Roy d'Angleterre & Humbert Comte de Sauoye auec ſa Fille ſe treuuerent à Montferrand en Auuergne où le mariage fut conclu: Que le Roy promit au Comte de Sauoye cinq mille marchs d'argent, & le Comte de donner ſa Fille en mariage au Prince Iean auec tout le Comté de Sauoye, au cas qu'il n'eût point de Fils; & où il en auroit vn, il s'obligea de remettre à ſa Fille pour ſa dot la Seigneurie de Roſſillon en Bugey, le Comté de Belley, Pierre Chaſtel, la Noualeze, Chambery, Aiz, Aſpremont, la Rochette, Montmayeur, & la Chambre deçà les Monts & delà Turin, Cauours, Collegno, les Fiefs que les Comtes de Canaueys tenoient de luy, Chaſtillon en la Val-d'Aouſte, ce que le Vicomte d'Aouſte tenoit auſſi en Fief de luy, & tout le droit que le Comte auoit au Comté de Grenoble. Il fut encore arreſté que ſi Agnes de Sauoye Fille aiſnée du Comte venoit à deceder auant la conſommation du mariage, que les meſmes conuentions auroient lieu en la perſonne de la ſeconde Fille; ce qui fut ainſi iuré pour le Comte de Sauoye, par le Comte de Geneue, par Pierre Archeueſque de Tarentaiſe, Ardutius Eueſque de Geneue, Guillaume Eueſque de Maurienne, & l'Abbé de S. Michel de la Cluſe. Et pour le Roy d'Angleterre iurerent auſſi Guillaume Comte de Mandeuille, Guillaume Comte d'Arondel, Raoul de Faye, Guillaume de Courcy, Guillaume de Hennés, Fouques Paynel & autres; & quelques iours apres le Marquis de Montferrat, Geoffroy de Piozaſque, Merle de Piozaſque ſon Fils, Pierre de S. Genys Cheualiers, Geoffroy d'Aiguebelle & Raoul de Varey allerent en Angleterre faire le meſme ſerment au Roy, & promirent que le Comte de Sauoye ne marieroit point ſa ſeconde Fille que du conſentement du Roy, & qu'ils iroient tous en oſtage à Londres au cas que le Comte ne tint pas ſa parolle. Le meſme Autheur recite qu'apres cette conference le Roy Henry alla à Limoges où le Comte de Sauoye le ſuiuit pour reſoudre ce qu'il vouloit donner à ſon Fils en conſideration de ce mariage, & que s'eſtant offert de luy dõner les Chaſteaux de Chinon, de Louem & de Mirebeau en Poitou, il n'en fut pas content, & vouloit ou la Normandie, ou l'Anjou, ou l'Angleterre; ce que le Pere refuſa, & qui fut ſans doute cauſe que ce ieune Prince ſe fit ſurnommer Sans-Terre. Quoy qu'il en ſoit ce mariage ne fut pas conſommé, car Agnes mourut l'an M.C.LXXIV.

Houeden. Roger. Mat.Paris *Polyd. Virg. l.13. Appen. ad Chr.Sig.*

Annal. Angl. part. poſter. inter rer. Angl. ſcriptor.

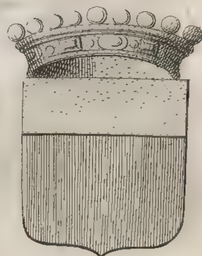
Polyd. Vir. l.13. Ping. hiſt. Sab. M.S. l.7.

ENFANS D'HVMBERT III. DV NOM, COMTE de Sauoye, & de Beatrix de Vienne ſa troiſiéme Femme.

Pingon Hiſt. Sab. M.S.l. 8. Buttet. Fauin.l.8.

II. Eleonor de Sauoye Eſpouſe de Guy Comte de Vintimille & de Luſagne Marquis d'Alpine, qui par ſon Teſtament du mois d'Auril M. CC. XIV. 11 inſtitua Conrad ſon Fils aiſné au Comté de Vintimille, Otthon ſon ſecond Fils au Marquiſat d'Alpine, & Roland de Vintimille ſon troiſiéme Fils au Comté de Luſagne; c'eſt en ce meſme Titre où Guy Comte de Vintimille appelle Alfonſe Roy d'Eſpagne ſon Oncle.

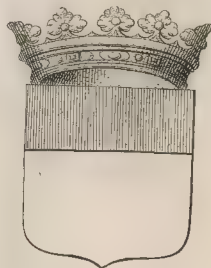
Vintimille. de gueules au chef d'or.



Pingon Arb. Gen. C. Parad. *Vanderb.* Fauin. Buttet.

Apres le decés du Comte de Vintimille, Eleonor de Sauoye ſe remaria auec 112 Boniface III. du nom Marquis de Montferrat Roy de Theſſalie, Fils de Guillaume V. Marquis de Montferrat, & de Iudith d'Auſtriche, dont elle n'eût Enfans.

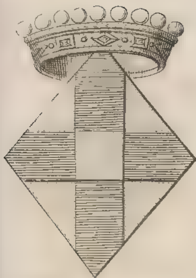
Montferrat. d'argent au chef de gueules.

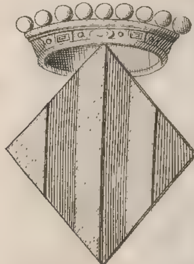


Elle mourut l'an M. CC. XXV. wanderburch luy donne deux Marys; mais il en nomme l'vn le Comte de Vintimille, & l'autre le Marquis d'Alpine, qui n'eſt qu'vne meſme perſonne.

III. Thomas Comte de Sauoye & de Maurienne, Marquis d'Italie & Prince de Piemont, dont l'Eloge eſt au Chapitre ſuiuant.







Sauoye Geneue. cinq points d'or equipollés à quatre d'azur. Foucigny pallé d'or & de gueules de ſix pices.

VIII.

THOMAS I. DV NOM COMTE DE Sauoye, de Piemont & de Maurienne, Seigneur d'Aouſte, de Chablais, de Tarentaiſe & de Bugey, Marquis d'Italie & de Suze, Vicaire General de l'Empire en Lombardie & en Piemont.

CHAPITRE IX.

L'Avthevr de la vie de ſainct Antelme Eueſque de Belley, raconte que ce ſainct Perſonnage eſtant ſur le point de mourir, Humbert III. Comte de Sauoye ſouhaitta ſa Benediction & de ſe reconcilier auec luy, à cauſe de quelques differens qu'ils auoient eû enſemble : Ce Bien-heureux Prelat conſentant à cela, pria Dieu de donner vne heureuſe Poſterité à ce Prince & à ſon Fils. Or, parce que le Comte n'auoit *Surius.*

en ce temps là qu'vne Fille, les Aſſiſtans crûrent que la violence du mal faiſoit extrauaguer ſainct Antelme, & luy ſuggeroient de dire *Sa Fille*, & non pas ſon Fils; mais luy qui parloit d'vn eſprit Prophetique, reïtera par deux ou trois fois *Son Fils, Son Fils*. Cette Prophetie fut accomplie quelque temps apres par la naiſſance de ce Comte Thomas I. du nom au Chaſteau de Charbonnieres en Sauoye le 20. de May de l'an M. C. LXXVII.

Pingon Arb. Gent. Pap. Maſ. Paradin. Buttet.

Ce fut vn bon-heur extraordinaire à ce Prince, d'eſtre Fils d'vn Pere mort dans vne ſi haute eſtime de Sainteté; mais ce fut vn preſage infaillible de ſa felicité d'auoir eſté benit d'vne ſi ſainte main que celle de ſainct Antelme, meſme auant ſa naiſſance. Auſſi ne falloit-il pas vn Prince moins fortuné pour conſeruer ſes Eſtats & pour reſiſter aux orages & aux tempeſtes que la hayne de l'Empereur Frideric Barbe-rouſſe y excita, dont les Eueſques de Sauoye & de Piemont, & les Princes voiſins eſſayerent de ſe preualoir.

Ce Prince n'auoit qu'vnze ans quand il ſucceda au Comté de Sauoye & de Piemont, Boniface de Montferrat Fils de Guillaume Marquis de Montferrat luy fut donné Tuteur; ce que nous apprenons des Priuileges & des Franchiſes que Thomas accorda aux Habitans de la Ville d'Aouſte, où Boniface de Montferrat prend cette qualité. Le meſme Boniface obtint de Henry Roy des Romains Fils de Frideric Barbe-rouſſe, la reuocation de toutes les Sentences que l'Empereur ſon Pere auoit renduës contre le Comte Humbert III. en faueur d'Arduin Eueſque de Turin.

Pingon Hiſt. Sab. M. S. l. 8. Chieſa. Buttet. *Botero. Chro. Hiſt. Ped. c. 43.*

Ce fut encore de ſon authorité & par le conſeil de Beatrix de Vienne ſa Mere, que ce ieune Comte donna aux Chanoines & au Chapitre de S. Iean de Maurienne à la perſonne de Lambert leur Eueſque, tout ce que le Comte Humbert III. ſon Pere poſſedoit en la Montagne de Berenger, & leur confirma les donations qu'Humbert II. ſon Biſayeul leur auoit faites de ce qu'il auoit à ſainct Remy, Cuyne & autres lieux; ſe reſeruant ſeulement pour ſes Officiers la connoiſſance & le chaſtiment des crimes de trahiſon & de duel. Les témoins de cette liberalité qui ſe fit au mois de Iuin M. C. LXXXIX. ſont Geoffroy de Miolans, Aymery de Briançon, Aymon de la Chambre, Ponce & Geoffroy de Conflens. Ces deux Titres découurent l'erreur de l'ancienne Chronique de Sauoye M. S. de Guillaume Paradin, de Doglioni & de Wanderburch, qui diſent que le Comte de Bourgogne prit la regence des Eſtats de Sauoye apres la mort du Comte Humbert III.

Pingon Aug. Taur. Preuues pag. 44.

Ce Prince en qualité de Seigneur d'Aouſte, par Titre de l'an M. C. LXXXXI. datté au mois d'Auril, ſous le Seau de Lambert Eueſque de Maurienne, ſe departit en faueur de Valpert Eueſque d'Aouſte du droit de Regale, dont ſes Predeceſſeurs auoient joüy l'Eueſché vacant, & luy quitta certaines maiſons dans la Ville d'Aouſte proche la Porte de ſainct Ours, le tiers des Tailles & du Peage, & pluſieurs autres droits conſiderables, de l'aduis de Boniface de Montferrat ſon Tuteur.

Pingon. hiſt. Sab. M. S. l. 8.

Arduin Eueſque de Turin l'ayant voulu troubler aux prerogatiues & authorités eſquelles Henry V. Empereur l'auoit reſtably dans la Ville de Turin, en fut chaſſé, & n'y retourna qu'à condition que ſes Officiers ne connoiſtroient que des matieres ſpirituelles; le ſurplus de la iuriſdiction & des droits Seigneuriaux demeurans au Comte.

Pingon Aug. Taurin. Gaudent. Merula. Buttet.

En la meſme année il fonda la Chartreuſe de Loze en Piemont prés de Suze, laquelle ayant eſté ruinée fut depuis vnie à celle du Mont-beniſt l'an M C C.

Chronic. Carthuſ. Molin. M. S.

Les Aſteſans dont la puiſſance n'eſtoit pas petite en ce temps-là, furent les premiers qui troublerent le repos où Boniface Marquis de Montferrat par ſa ſage conduite auoit laiſsé les Eſtats du Comte; car ils ſe mirent en campagne pour

pour rauager les Terres de Piemont; mais leurs efforts furent vains par la prompte aſſiſtance du Marquis de Montferrat, & de Manfroy Marquis de Saluces, qui vinrent à ſon ſecours. *Hiſt. di Piemonte l. 1.*

Le Chapitre de Maurienne ayant eſté troublé par les Officiers de ce Prince en la joüiſſance des conceſſions qu'il leur auoit faites l'an mil cent huictante-neuf, ils y furent maintenus par vne nouuelle Patente de l'an mil cent nonante-cinq, en preſence & de l'aduis de Geoffroy de Conflens, d'Aymon de la Chambre, de Guygues de Teys, d'Amé & d'Humbert de Villette, de Philippes, & de Ponce de Cuyne. Preuues Pag. 45.

Au mois de Iuillet ſuiuant, il donna au Monaſtere de Noſtre Dame du Betton en Sauoye, tout ce qu'il auoit en la Vallée de Suze, dans de certaines limites; la Patente eſt dattée au Palais de Suze, en preſence d'Amé d'Eython, de Geoffroy Deliotard, & de Bonniuard de Vienne. Titre de l'Archiue de Turin.

Renier Abbé de ſainct Rambert en Bugey, ne pouuant reſiſter à la violence de ſes voiſins, pour ſe garantir d'vne plus grande oppreſſion, rechercha la protection de ce Prince, à qui il remit ſon Chaſteau de Cornillon, & luy donna part aux principaux reuenus & droicts Seigneuriaux de la Ville de ſaint Rambert, ſous la promeſſe que fit le Comte de les proteger enuers & contre tous. Ce Traitté ſe fit à Chambery le iour de la feſte de ſaint André, de l'obſeruation duquel Thomas donna pour cautions Aymery de Briançon, Guy de Theys, Amé & Humbert de Villette, Pierre de Seyſſel, Pierre de Chignin, Bonniuard de Vienne, Geoffroy de Conflens & ſes Enfans, Antelme de Miolans, Geoffroy Mareſchal, Humbert de Briançon, Humbert de Montluel, Richard de la Chambre, Edme de S. Michel, & autres. Preuues pag 45.

Eſtant en l'Abbaye de Riualta en Piemont au mois de Iuin mil cent nonante-ſept, il prit l'Hoſtel-Dieu du Montcenys ſous ſa protection; preſens Amé & Humbert de Villette, Amé d'Eython & Gautier d'Ayſme. Et par vn autre Titre datté à Aiguebelle, il donna à la meſme Maiſon les Prez qu'il auoit à Pramol & l'vſage dans ſes bois; preſens Iacques de Theys, Ioffrey d'Aiguebelle & Pierre de Geneue. Preuues Pag. 46. Preuues Pag. 47.

Quelques-vns de nos Hiſtoriens ont écrit que le Pape Innocent III. ayant publié la Croyſade contre les Sarraſins, pour le recouurement de la Terre-Sainte, Pluſieurs Princes entreprirent le voyage & choiſirent pour Chef Boniface Marquis de Montferrat, & que Thomas Comte de Sauoye fut du nombre des Croysés. C'eſt luy que Galeotto Carretto nomme Baudoüin de Sauoye, & que Platine & Nauclerus ont appellé par erreur Louys, & de qui wanderburch a declaré ne ſçauoir pas l'extraction. Pingon, qui aſſeure ce voyage a dit que Thomas y fut, accompagné des principaux Seigneurs & Gentils-hommes de Sauoye & du voiſinage, entre leſquels il a remarqué Guillaume Seigneur de Foucigny, & Aymon de Geneue, Guichard Seigneur de Beaujeu, Bonniuard de Vienne, Aymé & Richard de la Chambre, Iean de Grueres, Geoffroy & Antelme de Miolans, Humbert Sire de Thoire, Aymery & Humbert de Briançon, Amé de Colligny, Aymon de la Balme, Pierre de Chignin, Pierre d'Ameſin, Geoffroy de Conflens, Aymé de Pontuerre, Hugues de Saleneuue, Pierre & Humbert de Seyſſel, Guillaume & Amé de Villette, Guy de Cheuelu & Guillaume Mareſchal. *Hiſt. di Piem. Botero.* Buttet. *Geneb. Chronol. Cuſpin.* Iacques de Guyſe. *In Innocent. III. gener. 41. In Tho. 1. Hiſt. Sab. M.S. l. 8.*

Le meſme Autheur recite que le Comte ayant paſſé les Monts, les Seigneurs de Valpergue, de Luzerne, de Piozaſque, de Prouana, de Carreto, de la Ruuere, de Biandras, de Romagnan & autres ſe ioignirent à luy. Que cette Armée prit la route de Veniſe, où tous les Croyſez ſe deuoient embarquer; mais que la pluſpart ayant pris des chemins differens, quant le Marquis de Montferrat & le Comte de Sauoye arriuerent à Veniſe, ils trouuerent ſi Vignier. Bibl. hiſt.

Hh 3 peu

Iustinian. lib. 2. Hist. Venet. peu de trouppes prestes à passer que l'on ne fut pas d'aduis qu'ils se missent en Mer. Que les Venitiens cependant tirerent auantage de cette conioncture, ayant fait aller cette Armée en Dalmatie, ou elle leur recouura la ville de Zara: Et parce qu'apres ce fameux exploit, la sayson n'estoit plus propre pour la nauigation, l'armée y passa l'hyuer & entreprit depuis le restablissement du ieune Alexis Fils de l'Empereur Isac Ange Comnene, eschappé de la prison où il estoit detenu par Alexis surnommé Andronic, Vsurpateur de l'Empire de Grece; ce qui fut executé genereusement. Ainsi le Comte Thomas n'eut pas la moindre part à la gloire d'vne si illustre conqueste, puis qu'au dire de trois Historiens, il fut l'vn de ceux qui éleurent Baudoin Comte de Flandres, Empereur de Constantinople. Cette armée qui auoit esté destinée pour la Palestine; termina ses Victoires par la prise de Constantinople, & par la destruction de l'Empire Grec. Cependant i'ay bien de la peyne à me persuader que Thomas Comte de Sauoye ayt fait ce voyage, ou s'il l'a fait, qu'il se soit trouué à la prise de Constantinople. Car outre que l'Ancienne Chronique de Sauoye M. S. Champier, Guillaume & Claude Paradin, Taboüé, Doglioni, wanderburch & Papyre Masson n'en ont fait aucune mention. Deux Historiens du temps, qui ont escrit cette guerre auec beaucoup de soin & de curiosité, ne nomment point le Comte de Sauoye entre les Princes, Seigneurs & autres personnes de qualité, qui se croyserent pour ce voyage, & celuy qui a fait le Catalogue des Croysés n'eut pas obmis le nom d'vn Prince si connu, & si considerable; aussi vn Autheur celebre de ce siecle, a eu peine à se persuader, que le Comte de Sauoye ayt assisté à ce Couronnement. D'ailleurs les mesmes Autheurs disent que Constantinople fut prise au mois d'Auril, & Baudoin couronné Empereur l'an M. C C. I V. & neantmoins le Comte de Sauoye estoit dé-ja en ce temps là en ses Estats; car par ses Lettres du mois de Nouembre de l'an M. CC. III. dattées à Chambery, pour gratifier les Religieux du Monastere de Hautecombe, il les declara exemps de tous droits de Peage d'Eminage & de Lods dans l'estenduë de ses Estats, & permit à leurs hommes d'aller à la chasse, Presens Nicolas Prieur d'Aiguebelle, Guy de Theys, Pierre de Seyssel, Guy de Gerbais, Iaques de Cheuelu & Raymond de Conflens; & peu de temps apres il donna aux Chartreux de Meyria tout ce qui luy appartenoit dans l'enclos de leurs limites, afin de prier Dieu pour luy.

Blondus, Decad. 2. lib. 6. Iust. Hist. Ven. l. 2. Meier. Villehard. Nicet: Choniat. Onltrem. C P. Belg. lib. 12. Monsieur du Fresne du Cange en ses Not. sur Ville-Har. Preuues pag. 47. Preuues pag. 47.

Ex-ploits des Croysés pour les... Don à H... 1203. A M... ria. 120...

Depuis ayant passé les Monts, il confirma à Estienne Prieur de Noualeze, la donation que le Comte Humbert son Predecesseur luy auoit faite de Lancy le Haut, & celle que la Comtesse Adelayde sa quatriéme Ayeule auoit faite à ce Monastere de quelques montagnes presents à cette confirmation, qui est dattée à Suze au mois de Nouembre M. C C. I V. Hugues Preuost d'Oulx, Aymon de S. Michel, Anselme d'Auril, Amé d'Eython, Ponce de Cuines, Dauid de Crües, Pierre de Thoüet & d'autres.

Pingon. Hist. Sab. M. S. lib. 8. Preuues pag. 48. Et à No... lezo... 120...

Quoy que Frideric Barberousse fut capital ennemy de la Royale Maison de Sauoye, ses Enfans neantmoins n'heriterent pas de cette hayne; car outre qu'Henry son Fils aisné Empereur fut fauorable à Thomas contre l'Euesque de Turin, ainsi que nous auons dit, Philippes Duc de Sueue son autre Fils, ayant esté appellé à l'Empire apres le decez d'Henry, laissa des marques signalées de son amitié enuers ce Comte; car estant à Basle le premier de Iuillet M. CC. VII. il luy donna l'Inuestiture de tous les Pays, Terres & Seigneuries qu'il auoit eües de la succession de ses Predecesseurs, par la remise de trois Bannieres, ou Estendars, & en augmentation de fiefs, les Villes & Chasteaux de Quiers & de Testonne en Piemont, & le Chasteau de Modon au Pays de Vaud, auec promesse de le deffendre contre toutes sortes de personnes, Present

Preuues pag. 48. Inu... stiture de l'Em... pereur Phi... 120...

sents Amé Archeuesque de Besançon, Conrad Euesque de Spyre, Henry Euesque de Strasbourg; Ludolphe Euesque de Basle, Guillaume Comte de Vienne & de Mascon, Gaucher Seigneur de Salins, Richard Comte de Montbelliard, Frederic Comte de Ferrette & Rodolphe Comte de Hasbourg.

En ce mesme mois de Iuillet, le Comte de Sauoye estant à Aiguebelle confirma aux Religieux du Monastere d'Aulps en Chablais, toutes les liberalités du Comte Humbert II. son Bisayeul sous le Seau de l'Euesque de Geneue, & sous les Cautions d'Humbert & d'Amé de Rouorée, & de Pierre de Rouorée leur Cousin; Presents Humbert Prieur de Thamye, Richard de la Chambre, Guy de Theys Guillaume de Beaufort, Geoffroy & Iaques Mareschal. *Preuues pag. 94.*

Il donna aussi à la Chartreuse d'Aillon, vne Montagne appellée de Charbon, pour imiter en quelque façon la pieté d'Humbert son Pere Fondateur de ce Monastere. *Preuues pag. 49.*

L'Année suyuante, il accorda aux Religieux de l'Abbaye d'Abondance en Chablais, la confirmation de tout ce que les Seigneurs de Festerne & de Langins, auoyent autresfois donné à ce Monastere, la Charte est d'attée à S. Maurice, en presence de Boson de Concise Cheualier, de Guillaume d'Orsieres Cheualier Chastellain de Chillon & de Ponce de Lusilly Chastellain de Festerne. *Preuues pag. 50.*

Il confirma aussi à Pierre Abbé de S. Michel de la Cluse la donation que le Comte Humbert son Bisayeul auoit faite à ce Monastere de la Ville de Iauen l'an M. C. III. en presence de Bertrand Abbé de Pignerol, de Iean Abbé de Suze, de Henry Vicomte de Baratone, d'Ardoin de Piozasque, de Robin de Piozasque, de Guillaume de Riualta, de Dauid de la Chambre Seneschal, de Nicolas Damas, de Bonniuard de Vienne & autres. Et le 14. d'Aoust de l'an M. C C. X. il donna exemption du Peage de Suze pendant les trois iours de la feste de la Natiuité de nostre Seigneur, à Pierre Prieur de la Chartreuse du Mont-benist sur Villars-Fouchard, pour les choses necessaires à la vie des Religieux. *Preuues pag. 50.* *Titr. de l'Archiue de Turin.*

Deux ans apres Pierre Abbé de S. Iust de Suze remit à Thomas la Seigneurie de Vigon, pour quelques autres Terres que le Comte luy delaissa; presens Richard Seigneur de la Chambre, Pierre de Seyssel, & Amé de Villette Cheualiers. *Titr. de la Chambre des Comptes de Sauoye.*

La bonne intelligence qui auoit esté entre le Comte de Sauoye, Boniface Marquis de Montferrat & Manfroy Marquis de Saluces, ne dura pas longtemps, & en voicy la cause. L'Italie estoit diuisée en deux partys, les vns reconnoissoient l'Empereur Philippes Fils de Barbe-rousse, les autres Otthon son Competiteur; les Marquis de Montferrat & de Saluces estoient partisans de Philippes, les Milanois & la Ville de Vercel tenoient pour Otthon; & pendant cette diuision ceux-cy entreprirent de faire la guerre aux autres, mais ne se croyans pas assez forts, ils firent alliance auec Thomas, qui leur mena mille cheuaux; auec ce secours ils prirent Casal & le demolirent; & ayans poussé plus auant dans le Montferrat, ils y firent vne si rude guerre, que le Marquis de Montferrat fut contraint de leur demander la paix. Le Corio rapporte cela sous l'an 1200. *Hist. di Piemonte l. 1.* *Sigon. de regn. Ital. l. 16.* *Corio p. 1.*

Cette mesme année le Comte qui se deffioit de l'affection & de la fidelité de ceux de Turin, fit vne alliance particuliere auec les Vercellois, & donna des franchises aux Habitans de la Ville d'Yenne par le conseil d'Anselme Abbé de S. Rambert & de Guy Abbé de Hautecombe. *Pingon Aug. Tau.*

Preuues pag.50. Il fit aussi plusieurs liberalités considerables à la Chartreuse d'Aillon, & defendit à Berlion de Chandieu Cheualier, de l'inquieter en la jouyssance des biens qu'elle auoit en Daufiné.

Chieza. Alix de Montferrat Vefue de Manfroy Marquis de Saluces I I. du nom, comme Tutrice de Manfroy de Saluces son petit Fils, luy remit la Ville de Barges, pour Leschaux de Fontenille & de Roncaille : & peu de temps apres ce Prince ayant esté inuité par Louys Fils de France fut en la guerre contre les Albigeois, où il fit plusieurs exploits remarquables. Et auant ce voyage estant à Chambery, il deffendit à ceux de la Maison de la Composte de fascher les Chartreux d'Aillon, en presence d'Antelme de Miolans & d'Humbert de Seyssel, & prit depuis cette Chartreuse sous sa protection.

Parad. Hist. de Sauoye l.2.c.59.

Preuues pag.51.

Au retour de ce voyage le Comte ayant sçeu le refus que faisoient Guillaume & Henry Marquis de Busque en Piemont, de luy faire hommage de leurs Terres, resolut de passer les Monts pour les ranger à leur deuoir; & en chemin estant au Verger de l'Archeuesché de Tarentaise par Lettres dattées le 2. d'Auril en presence de Faucon Doyen de Tarentaise, de Henry Chanoine d'Oulx, d'Antelme de Miolans & de Thomas de Conflens; il donna à la grande Chartreuse quatre liures de rente à prendre tous les ans sur le Peage de sainct Rambert en Bugey, pou estre employées en vn banquet pour les Religieux de la Chartreuse, la veille, le iour, & le lendemain de Pasques. Il ne fut pas plustost arriué en Piemont, que les Marquis de Busque se soûmirent à luy; & outre l hommage qu'ils luy rendirent, ils promirent de deliurer leurs Chasteaux & Maisons fortes au Comte, quand il en auroit besoin, pour faire la guerre. Ce Traitté fut fait au Chasteau de Veillane au mois de May M. C C. X V I I. Le Comte ayant repassé les Monts & estant en l'Abbaye de sainct Maurice en Chablais du consentement d'Amé & d'Humbert ses Enfans donna à ce Monastere tout le droit qu'il auoit sur l'Hospital de S.Iaques, situé, à S.Maurice le 6. des Ides de Nouembre M. C C. X V I I.

Preuues page 52.

Hist.di Piem.l.2. Pingon. Hist. Sab. M.S. l.8.

Preuues pag.52.

Ce Prince ayant voulu prendre possession du Chasteau de Modon au Pays de Vaud, suiuant la donation que luy en auoit fait l'Empereur Philippes l'an M. C C. V I I. l'Euesque de Lausanne s'y opposa, pretendant que cette Seigneurie dependoit de son Euesché; mais par deux diuers Traittés du mois de Iuillet M. C C. X I X. il se departit de tous les droits qu'il y pouuoit auoir; presens Lanfranc Euesque de Syon, Boson Vicomte d'Aouste, Antelme de Miolans, Aymon & Guillaume de la Tour, Aymon de Pontuerre, Pierre d'Amesin, Antelme de Tornon, Geoffroy Mareschal, Aymon Abbé de S. Maurice, Iean de Grilly, Rodolphe Comte de Grueres, Guy de Blonnay, Guy de Grandson, Pierre & Rodolphe de S. Martin Pere & Fils, Guillaume & Rodolphe de Stauayé, Iaques & Guerry d'Aubonne, Guy de Villens, Guillaume de la Poype & plusieurs autres Gentils-hommes de l'vn & de l'autre party.

Ping. Hist. Sab. M.S. l. 8.

Idem. Aymé Seigneur de Pontuerre remit à ce Prince le Chasteau de Saillon, & generalement tout ce qu'il possedoit depuis le Lac de Lausanne iusques au Mont S. Bernard & dans tout le Pays de Valays, dont il promit de luy donner recompense dans les Mandemens de Pontuerre, d'Vgine ou du Chastellard en Bauges, au dire d'Hugues de Selle-neufue.

Tous ces fauorables succés donnerent de nouueaux mouuemens de pieté au Comte de Sauoye; car en la mesme année luy & Marguerite de Foucigny son Espouse donnerent au Preuost de l'Hostel-Dieu du Montcenys sa Chappelle & les reuenus en dependans, par Patentes dattées au Palais de Suze du consentement de sa Femme; d'Amé & d'Humbert ses Enfans; & apres tous les bienfaits dont luy & ses Predecesseurs auoient gratifié les Religieux de Hautecombe. Il leur donna encore le Village de Meyry en toute Iustice.

Preuues pag.53.

Titr. de Hautec.

L'année

Chieza.

L'Année ſuyuante ſur quelques nouueaux differends, il y eut Traitté de Paix entre Thomas & Mantfroy III. du nom Marquis de Salucés.

Ping.Hiſt. Sab.M.S. lib.8.

Landry Eueſque de Syon rechercha auſſi ſon amitié; car apres auoir confirmé tous les Traittés faits entre leurs Predeceſſeurs, l'Eueſque promit de maintenir les droits du Comte dans l'eſtendue de ſon Eueſché, de luy donner des Trouppes pour faire la guerre, de les luy conduire iuſques ſur la Montagne de S. Bernard & de luy payer quinze liures de Plait, à chaque mutation d'Eueſque de Sion, & le Comte de ſon coſté donna à Landry, le fief de la ville de Morges, auec promeſſes de faire ratifier ce Traitté à la Comteſſe de Sauoye ſa Femme & à ſes Enfans.

Tiré de l'Archiue de Turin.

Il eut vn grand differend auec Eſtienne Sire de Thoire, de Villars, & Bernard de Villars ſon Frere; touchant la Seigneurie de Feſterne en Chablais, & la Combe de Sainct Rambert, & autres Pretentions, dont les Archeueſques de Lyon, de Vienne & de Tarentaiſe, & les Eueſques de Grenoble, de Geneue, de Maurienne & de Belley furent les arbitres, qui prononcerent la veille de S. Thomas 1224. à Lyon; que la Combe S. Rambert & le Fief de Rogemont demeureroient au Sire de Villars, & Feſterne au Comte; que les Freres de Villars pourroyent racheter le Peage de Chambery, engagé à Guillaume de Chabod, & ſe ſouſmettroyent à la Iuſtice du Comte, qui ne pourroit rien acquerir dans leurs Terres, & au cas qu'il y eut contrauention au Traitté, elle ſeroit reparée par Aymon de Breyſſieu, & par Martin de Virieu de la part du Comte, & par Guichard de Frens, & Eſtienne de Montdor pour les Freres de Villars. Les Cautions du Traitté furent Albert Sire de la Tour, les Sires de Beaujeu & de Foucigny, de Breſſieu & de Virieu, Guillaume de Beauuoir Berlion de Chambery, Humbert de Bocſezel, Simon de Clermont, Rodolphe du Fail, Siboud de Briord, Guy d'Ameſin, Arnoul d'Enteſieu, Humbert de Seyſſel & Rodolphe de Fauerges.

Preuues pag.53.

Ce Prince eſtant à Veillane, mit l'Egliſe d'Oulx ſous ſa protection; puis par autres Lettres dattées à Aiguebelle l'an M.CC.XXV. en preſence d'Aymar Eueſque de Maurienne; il confirma aux Religieux du Monaſtere d'Abondance, tout ce que les Seigneurs de Feſterne, & d'Alinges, & l'Abbaye de S. Maurice leur auoient donné.

Pin.Hiſt. Sab.M.S. lib.8. Chieza. Ping.Arb. Gent.Hiſt. Sab.M.S. l.8. Chieza. Parad. Hiſt.de Sau.l.2. Chap.62.

Les Genois ayants guerre auec ceux d'Alexandrie (que les Milanois & les Vercellois fauoriſoyent) eurent encor recours à Thomas qui leur enuoya des Trouppes, auec leſquelles ils firent leuer le Siege d'Arquato, & firent de grands progrés ſur les Terres d'Alexandrie. Et le Comte ayant eſté fait Vicaire General de l'Empire en Piemont & en Lombardie, par l'Empereur Frideric II. les villes d'Albenga & de Sauone par la negotiation d'Henry Marquis de Carreto, ſe mirent ſous ſa protection, & promirent de luy remettre toutes les Terres de la Riuiere de Genes, ce qui cauſa de la meſintelligence entre la Maiſon de Sauoye & cette Republique.

M. de Ruffy Hiſt. de Marſeille l.4. Ch.3.

Les Marcellois s'eſtoient attirés la diſgrace de l'Empereur qui menaçoit cette Ville d'vne entiere deſolation, & l'auoit miſe au Ban Imperial, à cauſe des differends qu'ils auoyent auec le Seigneur de Beaux, dont Frideric portoit ouuertement les intereſts. Pendant cette affliction, Marſeille ne ſachant comme adoucir la cholere de ce Prince, qui au lieu d'eſcouter leurs Deputés, les auoit fait empriſonner, s'adreſſa à l'Exemple de ſes Voyſins, au Comte Thomas Vicaire general de l'Empire; ce Prince reçeut le Poteſta de Marſeille & quelques autres Gentils-hommes qu'on luy auoit enuoyés, & leur promit le 8. de Nouembre M.CC.XXVI. (au cas que l'Empereur luy donnat la Commiſſion de terminer ce differend) de leur expedier la permiſſion de faire battre Monnoye d'or & d'argent & de Cuiure; ſauf le droit du Comte *Preuues pag.54.*

de Prouence, de leur donner toute la Coſte de la Mer qui eſt depuis Aiguemortes iuſques au Port d'Oliuel; & les Iſles voyſines, auec le pouuoir d'y faire baſtir des Chaſteaux & des Fortereſſes, de les rendre francs & libres de toutes ſortes de droits dans l'eſtendue des Royaumes de Syrie & de Sicile, des Prouinces de la Poüille, & de la Marque d'Ancone, & d'y eſtablir des Conſuls pour la deciſion de leurs differends, ſe faiſant fort de le faire approuuer à l'Empereur, de l'obliger à deſcharger Marſeille du Ban Imperial & de la prendre en ſa protection, pour aſſeurance deſquelles promeſſes, Thomas donna pour Cautions Amé de Sauoye ſon Fils aiſné & Henry Marquis de Garretto, & reçeut des Marſeillois deux mille Marcs d'argent; l'Hiſtorien de Marſeille qui nous a donné connoiſſance de cét euenement remarque, que cette Ville apres ce Traitté n'eut plus d'apprehenſion des menaces de Frideric. Ce qui marque l'authorité & le credit du Comte de Sauoye aupres de l'Empereur. Auſſi Sigonius & Corio parlant du voyage que Frideric fit en la Romagne enuiron l'an M. CC. XXX. diſent que ce fut à la perſuaſion du Comte de Sauoye & du Marquis de Montferrat. Et Louys Chieſa a obſerué que le Pape Honorius III. ayant attiré à ſon party les Milannois, ceux de Vercel & de Turin: Frideric fit Ligue eſtroite de ſon Coſté auec le Comte Thomas, les Marquis de Montferrat & de Saluces, les Aſteſans & ceux de Quiers, ce qui fait croire qu'vn Hiſtorien Alleman s'eſt mepris d'auoir eſcrit que Thomas ſe declara contre l'Empereur en faueur du Pape.

De Regno Italiæ lib.17. Corio. Hiſt. de Piem. lib.2. Vrſperg. chron. pag. 248.

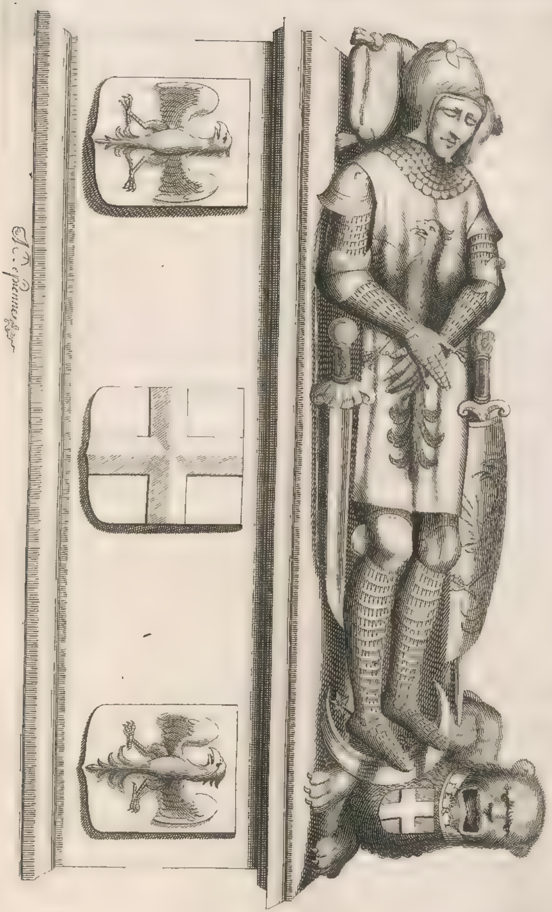
Cette Ligue de laquelle le Comte de Sauoye eſtoit Chef en Piemont, prit Teſtone & la demolit, des ruynes de laquelle a eſté baſty Montcalier. Les Milannois cependant enuoyerent vne Armée ſous la conduitte d'Humbert Ozimo vaillant Capitaine qui prit Cony; la Valdeſture, & S. Dalmaće; Mais le Comte ayant donné bataille aux Milannois, les deffit & y fut leur General tué; apres cét echec les Milannois renuoyerent des Troupes en Piemont, qui ne firent autre choſe que de prendre Chyuas. Vn Hiſtorien Milannois parlant de cette bataille dit, qu'il y demeura dix mil hommes des deux partys, & la rapporte à l'an 1231.

Chieza. donat. Boſ. Buttet. Ping. Aug. Taur. Corio. Chieza. Morigia lib.1.

Mais apres cét auantage il arriua grande matiere de deſplaiſir au Comte Thomas, parce que les habitants de Turin qui eſtoient mal affectionnés à la Maiſon de Sauoye & qui en ſupportoient impatiemment la domination, auoyent fait vn Traitté ſecret auec Boniface Marquis de Montferrat, & André Daufin de Viennois, par lequel ils ſe detachoyent entierement de l'obeiſſance qu'ils deuoyent au Comte: ce qui donna ſujet au Marquis de Montferrat de ſe ſaiſir de la Ville de Turin. Le Comte à cette facheuſe nouuelle Leua vne armée, s'approcha de Turin & deffit le ſecours que les Aſteſans amenoyent aux aſſiegés: mais la Saiſon n'eſtant pas propre pour forcer vne place de cette qualité. Il ſe contenta d'y faire vn Bloccus, & cependant il reſolut de paſſer en Sauoye pour faire de nouuelles troupes, affin de tirer raiſon de cette reuolte. Par vn Titre du mois de Mars de l'an 1232. datté à Pierre-chaſtel. Ce Prince à qui les ſoins de la guerre n'auoiét point fait oublier la pieté, donna aux Religieux d'Hautecombe les Villages de Meyrieu, de Clarafons, de Friſine & autres lieux, en preſence de Guillaume ſon Fils, éleu Eueſque de Valence, & d'Humbert de Seyſſel, ce que peu de temps apres Marguerite de Foucigny Comteſſe de Sauoye; Aymé, Aymon, Thomas, Pierre, Boniface & Philippes ſes Enfans confirmerent: Mais le Comte ayant pris reſolution de paſſer les Mons & s'eſtant arreſté à Aouſte, il tomba malade & y mourut, & fut inhumé en l'Egliſe Cathedrale ou ſe void encore ſa Sepulture telle que la figure cy iointe la repreſente.

Ping. Aug. Tauria. Buttet. Gaudent. Merula Gaſp. Bugat Ping. Arb. Gen. Buttet. Titre de l'archiue de Turin.

Nos



Nos Hiſtoriens ſe ſont tous trompés ſur le lieu de la Mort & de la Sepulture de ce Prince ; car l'ancienne Chronique M. S. les deux Paradins & wanderburch diſent qu'il mourut à Montcalier ; Champier dit que ce fut au Siege de Turin. Les meſmes racontent auſſi, L. Chieſa & Botero apres eux, qu'il fut enterré en l'Abbaye de S. Michel de la Cluſe en Piemont, & toutesfois Chieſa a reconnu ſon erreur ailleurs.

Vite dè Conti & Duchi di Sauoia.

Les meſmes Hiſtoriens croyans d'augmenter la gloire de ce Prince, luy ont attribué d'auoir fait de notables conqueſtes en Piemont, comme de Pignerol, Vigon, Carignan & Montcalier, mais tout ce qu'ils ont auancé pour ce regard n'eſt que Fable, car Pignerol eſtoit de l'ancien Patrimoine des Marquis de Suze, & ainſi ce Prince le poſſedoit déſ-ja. Et quant au Chaſteau de Vigon, Thomas ne le conquit pas par droit de guerre, mais bien par échange auec l'Abbé de S. Iuſt de Suze, ainſi que nous auõs dit cy-deuãt. Pour Carignan il appartenoit en ce temps là aux Marquis de Romagnan, & Mõtcalier n'eſtoit pas encore baſty des ruines de l'ancienne Ville de Teſtone ; mais le pretexte que ces Autheurs mal informés ont pris pour porter le Comte à faire ces conqueſtes, eſt ridicule : Ils diſent que ce fut parce que la lignée des Comtes de Piemont eſtoit faillie, ignorance inſupportable, car il y auoit plus de ſix vingts ans que la Famille des anciens Marquis de Suze, Comtes de Turin & de Piemont eſtoit eſteinte en la perſonne d'Adelayde de Suze Eſpouſe d'Oddon Comte de Sauoye & de Maurienne, laquelle porta la Principauté de Piemont en la Maiſon Royale de Sauoye. Il eſt vray qu'entre autres Titres qui furent produits contre le Duc Charles-Emanuel pour la cauſe du Marquiſat de Saluces ; il y en eût vn de l'an M. C C. X. datté à Ambrun le 3. d'Aouſt Indict. VIII. par lequel Adelayde Comteſſe de Piemont & Fille d'Olrich ſoûmet ſon Marquiſat de Saluces à Guy Daufin de Viennois. Du Cheſne l'a tranſcrit tout entier és preuues de la Genealogie des Daufins de Viennois. Mais quoy que mon deſſein ne ſoit pas de reſſuſciter vne vieille querelle terminée l'an M. D C. par l'échange de la Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, auec le Marquiſat de Saluces ; neantmoins ie crois d'eſtre obligé par le deuoir d'vn fidelle Hiſtorien, de découurir en peu de mots la ſuppoſition de ce Titre, qui a pourtant éblouÿ les yeux des plus clairs-voyans, & qui a peut eſtre fait chopper ſi lourdement nos Hiſtoriens.

Chron. de Sauoye M. S. Champ. G. Parad. Hiſt. de Sauoye. *Vanderb. Botero. Doglioni.* Buttet. *Limn. Chieſa.*

Matt. hiſt. de la paix l. 2.

Pag. 11.

Que ce Titre ſoit ſuppoſé, la choſe eſt claire ; il porte que c'eſtoit ſous l'Empereur Frideric, & toutesfois l'an M. C C. X. il n'eſtoit que Roy des Romains, & ne fut éleu Empereur que deux ans apres. Cette Princeſſe qui fait cét hommage du Marquiſat de Saluces, prend qualité de Comteſſe de Piemont & de Fille d'Olrich qui eſtoit mort il y auoit plus de deux cens ans ; & celle qui eſtoit Marquiſe de Saluces en ce temps là, s'appelloit Alix de Montferrat, qui ne porta iamais le Titre de Comteſſe de Piemont, où elle n'auoit rien que ce qui dependoit du Marquiſat de Saluces. Il eſt encore dit que cela ſe fit par Simon de Piozaſque Abbé de Stafarde ſon Procureur ; & pourtant il n'y a point eû d'Abbé à ce Monaſtere de ce nom-là, celuy qui viuoit alors eſtant appellé Bernard ; & cette Procuration n'a iamais paru & n'eſt point inſerée dans l'acte.

Chr. Hiſt. Ped. cap. 31.

En fin le ſtyle, l'Indiction VIII. qui eſtoit la XIII. & les clauſes inſolites du Titre, le rendent entierement ſuſpect, ainſi qu'a tres-bien remarqué l'Hiſtorien de Piemont. Quoy que du Cheſne ſe ſoit trauaillé pour le garantir, en ſuppoſant qu'il y a faute en la datte, mais il y a d'ailleurs trop de defauts eſſentiels pour le pouuoir ſouſtenir. D'effet, par le Traitté fait entre Humbert Daufin de Viennois & Thomas Marquis de Saluces touchant l'hommage de ce Marquiſat le dernier d'Octobre M. C C C. XLIII. & par l'hommage

Chieſa l. 2. Hiſt. des Dauf. c. 6.

l'hommage rendu au Daufin par Frederic Marquis de Saluces le 4. de Septembre M. CCC. LXIII. il n'est fait aucune mention de ce pretendu hommage primitif.

Pour reuenir donc au Comte Thomas, il est vray qu'il fit bastir Villefranche & le Chasteau de Pignerol, & qu'il acquit de Berlion Vicomte de Chambery tous les droits qu'il auoit en la Ville & au Territoire de Chambery, où il fit aussi bastir vn Chasteau, & rendit cette Ville depuis ce temps là Capitale de ses Estats deçà les Monts. Il fut Bien-faiteur de l'Abbaye de Staffarde au Marquisat de Saluces, de la grande Chartreuse; & de celle de Portes en Bugey. *Pingon. hist. Sab. M.S. l. 8. Hist. Chr. Ped. t. 31. Pingon* Champ.

Ce fut vn Prince vaillant, pieux, prudent, aymé des siens, & redouté de ses voisins. Sa Sepulture qui est en l'Eglise de Nostre Dame d'Aouste nous apprend qu'il estoit beau & de belle taille, bien que le Corio l'appelle *le petit Thomas, Tomasino, Thomasinus* en Latin, qui est le nom que Sigonius luy donne; Nostradamus dit que ce fut *vn Prince des plus sages & plus auisés de son temps*; Il deuoit adiouster heureux en ses Enfans, ayant laissé vne tres-belle & glorieuse Posterité. Les fondemens de l'Eglise de Mians en Sauoye furent jettés par sa liberalité. *Hist. di Milan. de regn. Ital.* Hist. de Prouence 2. part.

Il se maria en premieres nopces auec Beatrix de Geneue, non point Fille d'Aymon Comte de Geneue, ainsi que Pingon, Claude Paradin, la Chiesa, Papyre Masson & Monsieur l'Euesque de Saluces ont laissé par écrit; ny de Gerard ou de Guy Comte de Geneue, comme ont publié Albitius, l'ancienne Chronique M.S. Champier, Guillaume Paradin, la Chiesa, Henninges & wanderburch; car le temps auquel ces Comtes ont vescu ne s'y accorde pas, mais bien Fille de Guillaume premier du nom Comte de Geneue, qui viuoit encore l'an M. CC. XIX. Elle eût en dot les Seigneuries de Rumilly sous Cornillon de la Val des Clés, les deux Bornans & quelques autres Terres & Villages sur la frontiere de Chablais. *Monod appar. Ann. Sab. Pingon Histor. Sab. M.S. lib. 8.*

C'est vne Fable, ce que nos Historiens ont auancé, que cette Princesse eût esté promise en mariage au Roy Philippes Auguste, & que le Comte l'enleua à Rossillon en Bugey au Comte de Geneue qui la menoit en France; car, outre que l'entreprise eût esté trop hardie, & que Thomas n'eût pas voulu offencer si sensiblement le Roy de France, auec lequel il n'estoit pas de mauuaise intelligence, qui d'ailleurs ne fut pas demeuré sans ressentiment. En ce temps là le Roy Philippes-Auguste estoit dés-ja marié, comme a remarqué Botero; d'où il y a legitime sujet de s'estonner qu'vn ennemy declaré de la Royale Maison de Sauoye ayt voulu faire passer cette bourde pour vne verité, afin de décrier les sinceres intentions & les respects que les Princes de Sauoye ont tousiours eû pour la Couronne de France; ce qu'vn sçauant Historien de nostre temps a plus amplement exageré. Chroniq. M. S. de Sauoye. Champ. G. Parad. *Doglioni. Vanderb.* *Thom. 1.* La Sauoysienne

Cette Beatrix de Geneue estant au Chasteau de Tornon en Sauoye l'an M. CC. X. auec Aymon de Briançon Archeuesque de Tarentaise, termina les differens qui estoient entre l'Abbé de Thamye & les Prieurs de Clerieu & de Gilly, en presence de Bernard Euesque de Maurienne; la Charte est souscrite du Pontificat du Pape Innocent III. & du regne d'Illustre Thomas Comte de Maurienne. Et l'an M. CC. XVIII. au Chasteau de Salin en Tarentaise, elle donna à l'Archeuesque de Tarentaise le droit de Pasturage sur la Montagne d'Hautecourt, par Lettres du quatorziéme d'Aoust. Elle mourut sans Enfans; le Martyrologe de l'Abbaye de sainct Maurice en Valays fait mention d'elle. Le Conuent de sainct François de Suze est de sa fondation. Apol. pour la Maison de Sauoye. Titr. de l'Arch. de Tarent. *Hist. Ser. Pr. D. Th. Subal. l. 1.*

Botero. Butter. Chron. Sabaud. Meyer. Oudegh. ch.110. l'Eſpinoy recherch. de Flandr. Preuues pag.55.

En ſecondes nopces il épouſa Marguerite de Foucigny Fille & Heritiere de Guillaume Seigneur de Foucigny : Cette alliance a eſté inconnuë à tous les Hiſtoriens de Sauoye, fors à Botero & à du Buttet ; nous l'apprenons d'Alberic Moyne de Trois-Fontaines, & des Hiſtoriens Flamans (qui toutefois la nomment mal Marguerite de Fuſtenays) deux Titres des Chartreuſes de Meyria & d'Aruieres nous le confirment, où le nom de cette Princeſſe n'eſt exprimé que par la premiere lettre de ſon nom ; par l'vn elle ſe qualifie ſimplement Comteſſe de Sauoye & Femme du Marquis d'Italie, par où elle declare tous les Chartreux exempts de Peage & de Leyde dans tous ſes Eſtats ; & par l'autre elle prend la Chartreuſe d'Aruieres en Valromey ſous ſa particuliere protection. Le Comte Thomas en eut pluſieurs Enfans, ainſi qu'Alberic, Botero, du Buttet & les Chroniqueurs Flamans ont remarqué.

Preuues pag.56.

Elle eſt encore nommée ſimplement Marguerite en la Charte du Comte Thomas ſon Mary de l'an M. CC. XXI. en faueur du Preuoſt de l'Hoſtel-Dieu du Montcenys.

Titr. de la Chartr. Pingon Hiſt. Sab. M.S. l.8. Preuues pag.56.

Marguerite de Foucigny a laiſſé pluſieurs témoignages de ſa pieté ; c'eſt elle qui confirma à l'Ordre des Chartreux leurs anciennes libertés & franchiſes, & qui deffendit à tous ſes Sujets la Chaſſe & la Peſche dans les limites de la grande Chartreuſe ; ce que le Comte Thomas ſon Mary appreuua la meſme année. Elle eſt auſſi nommée en vne Charte dattée à Pierre-Chaſtel, où Thomas Comte de Sauoye, elle, Guillaume éleu Eueſque de Valence, Pierre Preuoſt de l'Egliſe d'Aouſte, & Thomas Preuoſt de Valence en Dauſiné, leurs Enfans ſont cautions d'vn coſté, & de l'autre Guillaume Comte de Geneue, Alix de la Tour du Pin ſon Eſpouſe & Rodolphe de Geneue leur Fils. Au Cartulaire de Chartreuſe il y a vne conceſſion de cette Princeſſe dattée au Chaſteau des Eſchelles au mois de Decembre M. CC. XXVII. par laquelle du conſentement de ſon Mary, d'Amé & d'Aymon leurs Enfans, elle donna aux Religieux de la grande Chartreuſe certaine ſomme d'argent pour en faire vn banquet pendant ſa vie, le iour de ſainct Nicolas, & apres ſon decés au iour de ſon Anniuerſaire. Il eſt encore parlé d'elle, d'Amé, d'Aymon, de Guillaume, de Thomas, de Pierre, de Boniface & de Philippes de Sauoye ſes Enfans, en vne Donation faite au mois de Mars M.CC.XXXII. par le Comte Thomas au Monaſtere de Hautecombe, dattée au Chaſteau de Pierre-Chaſtel ; & en vne autre donation de l'Abbaye d'Aulps de l'an M.CC. XXXIII.

Pingon Hiſt. Sab. M.S. l.8.

Hiſt. de S. Louys. Pont. Arelat. Sax. Illuſtr. l.4.

Le Sire de Ioinville s'eſt notablement mépris, de donner pour Femme à Thomas Comte de Sauoye, la Sœur de Raymond Berenger Comte de Prouence, qui au contraire épouſa la Fille de Thomas ; & Saxi de meſme, qui donne vne troiſiéme Femme à ce Comte de Sauoye, de laquelle il ne fait ſortir que deux Enfans Thomas & Beatrix de Sauoye. Fabricius s'eſt auſſi fort équiuoqué, d'appeller la Femme de ce Prince Beatrix, Fille de Raymond Comte de Prouence, & de luy attribuer deux Fils appellés Amés vn Hugues, & cinq Filles Reynes.

ENFANS DE THOMAS COMTE DE SAVOYE premier du nom, & de Marguerite de Foucigny ſa ſeconde Femme.

I. Amé IV. du nom, vulgairement appellé III. Comte de Sauoye & de Maurienne, Duc de Chablais & d'Aouſte, Prince de Piemont, dont l'Eloge ſera au Chapitre ſuiuant.

II. Humbert

II. Humbert de Sauoye en la presence du Comte Thomas son Pere fit certaine liberalité au Monastere de Nostre Dame de Brione en Piemont de l'Ordre de Cisteaux; il mourut dans vn combat en Hongrie l'an M.CC.XXIII. où il auoit mené des trouppes au secours de Conrad Duc de Moschouie contre les Prussiens; du Buttet dit que ce combat fut donné l'an M.C C. X X V I. En la Chartreuse du Mont-benist en Piemont il y a Charte d'Amé Comte de Sauoye dattée à S. Ambroise, par laquelle il donne l'an M. C C. X X X I I I. pour l'Annuel de ce Prince son Frere. *Pingon Aug. Taurin. Arb. Geni. Dom. Machan. Sicard. de Clauas 2. tract. c. 7.* Buttet. *Henning.* Titr. de la Chartr. du Month.

III. Thomas de Sauoye Comte de Flandres & de Haynaut, d'où sont yssus les Comtes de Piemont & les Princes d'Achaye & de la Morée, dont nous parlerons en son lieu.

IV. Aymon de Sauoye, Seigneur de Chablais, de Chillon, de Montorge, de Villeneuue & autres lieux.

Il eût guerre auec Landry Euesque de Syon en Valays, mais elle fut terminée par Traitté fait à Morges le 15. de Iuin M. CC. XXXIII. par lequel il fut dit qu'Aymon de Sauoye auroit le Fief de Chillõ & la Seigneurie de Montorge au Diocese de Syon, à condition d'en faire demolir le Chasteau; & quant aux Chasteaux de Seya & de Chamosset, il fut conuenu qu'ils demeureroient à l'Euesque, & que celuy des deux qui contreuiendroit au Traitté, payeroit deux cens liures de rente applicables au dire de Iaques de Greilly Cheualier. *Ping. Hist. Sab. M. S. l. 9.*

Par l'appannage que le Comte Amé IV. son Frere aisné luy fit, il eût tout le Pays de Valays & de Chablays, qui est depuis le Montjou iusques à la Riuiere d'Arue, à la charge du retour à defaut d'Enfans masles. Entr'autres Gentilshommes qui iurerent pour luy l'obseruation de ce Traitté, se treuuent Henry d'Alinge & Guy de Pontuerre. Au mois d'Octobre M. C C. X X X V. il confirma en qualité de Seigneur de Chablais la donation que Guillaume de Festerne Cheualier auoit faite au Monastere d'Abondance. Buttet. Preuues pag. 56.

Au mois de Iuillet M. C C. X X X V I. il fonda vn Hospital à Villeneufue au Pays de Vaud Diocese de Lausanne proche du Lac Leman, du consentement d'Amé Comte de Sauoye son Frere & de Marguerite de Foucigny sa Mere, de Guillaume éleu Euesque de Valence, de Boniface éleu Euesque de Belley, de Pierre Preuost d'Aouste, de Thomas & de Philippes de Sauoye ses Freres; en quoy Choppin s'est méconté, qui attribue cette fondation au Comte Amé. Preuues pag. 57. *Lib. 2. Monast.*

Il mourut sans estre marié l'an M. C C. X L I I. dans vne maison qu'il auoit fait bastir au Village de Choix en Valays, entre Monteys & Massougier, laquelle il dõna aux Religieux de S. Maurice, il gist en l'Hospital de Villeneufue. *Pingon. Arb. Geni.*

V. Guillaume de Sauoye fut du commencement Doyen de l'Eglise de S. Maurice de Vienne en Daufiné (mais non pas Euesque de Vienne, comme a crû Henninges) d'où il fut éleu Euesque de Valence l'an M. CC. X X I V. Ce Prelat prit le party d'Aymar de Poitiers le ieune Vassal de son Eglise, contre les oppressions d'Aymar de Poitiers Comte de Valentinois son Ayeul, & le restablit en ses biens l'an M. C C. X X V I I. C'est luy qui conduisit en Angleterre Leonor de Prouence sa Niece pour son mariage auec Henry I I I. Roy d'Angleterre l'an M. C C. X X X V I. & qui eût vn si grand credit aupres de ce Prince que tous les Grands du Royaume en eurent jalousie; L'Historien Anglois qui recite cela dit, que le Roy pour l'arrester en Angleterre eût pensée de le marier auec Marguerite Fille d'Humbert du Bourg Cõte de Quent. Et qu'au voyage que Guillaume de Sauoye voulut faire en France l'an M. *Gen. Sab. Colomby Ep. Val. l. 1.*

CC.

C C. X X X V I I. pour visiter Marguerite de Prouence Reyne de France sa Niece, le Roy Henry luy fit de grands presens, l'accompagna iusques à Doures, & luy alla au rencontre à son retour. Depuis le mesme Roy luy voulut donner l'Euesché d'winton en Angleterre, mais il s'y rencontra de grands obstacles. Il commanda le secours que les Comtes de Tolose & de Prouence enuoyerent l'an M. C C. X X X V I I I. à l'Empereur Frideric qui assiegeoit Milan, & obtint vne confirmation de l'Empereur Frideric II. des Priuileges de l'Eglise de Valence au mois de Nouembre M.CC.XXXVIII. Apres il fut Legat du sainct Siege Apostolique en France, non pas sous le Pape Innocent I I I. ou IV. ainsi que Guillaume Paradin, Pingon & quelques autres ont écrit, mais bien sous le Pape Honorius I I I. (parce qu'Innocent I V. ne commença de sieger que l'an M. C C. X L I I I. cinq ans apres la mort de ce Prelat) qui luy donna la direction & le gouuernement du Patrimoine de S. Pierre. Ciaconius dit qu'il fut Patriarche de Ierusalem.

Matth. Paris. *Hist. Chr. Ped. c. 50.* Parad. Hist. de Sauoye. *Pingon Arb. Gent.* Parad. Al.

En la mesme année Guillaume de Sauoye fut pourueu de l'Euesché de Liege par le Pape Gregoire I X. ce que les Historiens de Sauoye ont ignoré; Matthieu Paris rapporte cela à l'an M. C C. X X X I X. & dit que le Pape luy permit de tenir encore l'Euesché de Valence; Pingon a crû qu'il auoit esté Euesque de Leon en Bretagne. Il fut mis en possession de l'Euesché de Liege par Conrad Archeuesque de Cologne, & eût difficulté auec Valeran Comte de Limbourg pour la proprieté du Chasteau de Pouluache; mais l'assistance que l'Euesque Guillaume reçeut de Thomas de Sauoye Comte de Flandres & de Haynaut son Frere, obligea le Comte de Limbourg de se departir de sa pretention. Otthon Preuost d'Vtrect & Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Liege, qui auoit esté nommé audit Euesché par quelques Chanoines, s'opposa à la reception de Guillaume de Sauoye; son election neantmoins fut sans effet, car Guillaume estant allé à Rome la fit casser, & se fit confirmer en sa dignité par le Pape; mais s'en retournant en son Euesché auec asseurance d'estre éleu Euesque d'winton en Angleterre, il fut pris par les ennemis de l'Eglise, emprisonné puis empoisonné à Assize, où il mourut le iour de Toussaints de l'an M. C C. X X X I X. Matthieu Paris écrit que ce fut à Viterbe; d'autres cottent son decés à l'an M. C C. X X X V I. & le distinguent auec Guillaume de Sauoye Euesque de Liege, bien que ce ne soit qu'vne mesme personne.

Meyer. Diuaus. Hareus. Botero. Gal. Chr. Hist. Sab. M.S. l. 9. Mat. Paris Oudegh. ch. 110. *Botero. Mag. Chr. Bel. apud Pistor.* *Id. Chron. Belg.* Paradin Hist. de Sauoye. *Gal. Chr. in Episc. Valent. & Leod. Archiep. Lugd. Annal. Brab.*

Claude Paradin en ses Alliances Genealogiques, Pingon & Chenu se sont mécontés, d'auoir rapporté le temps de son decés à l'an M. C C. X X V I I. son Corps fut porté à Hautecombe en Sauoye; Hareus appelle ce lieu là Catacombe. Et la grande Chronique de Flandres a crû que ce Monastere estoit en Zelande; le Fragment de son Epitaphe se voyoit encore n'a pas long-temps à Hautecombe en ces mots.

Ping. hist. Sab. M.S. l. 9.

Anno M. CC. XXXIX. III. Nonas Maij. delatus fuit de Curiâ Romanâ Illustrissimus Vir Dominus Vuilelmus de Sabaudia electus Valentiæ ....

. . . .

. . . .

Tous les Autheurs qui ont eû connoissance de ce Prelat, luy donnent la loüange d'auoir esté tres-sage & fort deuot, & disent qu'à cause de sa liberalité & de son grand courage, on le surnommoit le petit Alexandre. Le P. Colomby en son Histoire des Euesques de Valence a parlé auantageusement de luy, & a remarqué *Que ce fut vn grand Personnage, tant par l'excellence de son extraction, que par la grandeur de ses gestes; Qu'il deffendit parfaitement l'authorité des Euesques de Valence, & augmenta les reuenus de son Eglise, en telle sorte qu'il*

Pingon Arb. Gent. Hist. Chr. Ped. c. 50.

qu'il doit estre preferé à tous les Euesques de Valence qui l'auoient precedé. Ce mesme Autheur a remarqué que Guillaume de Sauoye auoit esté Religieux, & qu'il en prenoit tousiours la qualité aux Actes qui sont signés de luy; Matthieu Paris Historien Anglois fort sobre à loüer les Estrangers, & ennemy ouuert de la Maison de Sauoye, a esté contraint de dire, que le Pape auoit reconnu tant de belles qualités en ce Prelat qu'il auoit fait dessein de le faire Chef de ses Armées contre l'Empereur, & luy donne les Titres glorieux de *Maistre du Roy d'Angleterre, d'Amy du Roy de France, d'Oncle de ces deux Roys & des deux Reynes, de Frere du Comte de Sauoye, & d'Allié ou Confederé de plusieurs autres Princes.* *Colomby Ep. Val. l.10* *In Henr.3.*

VI. Amé de Sauoye le ieune fut Chartreux, puis Euesque de Maurienne l'an 1220. ce fut en sa faueur que le Comte de Sauoye Amé IV. son Frere Aisné, se departit du droit de Regale qu'il auoit sur cét Euesché, par Lettres dattées à la Chambre l'an 1248. Ce Prelat fut fort deuot & pieux, & mourut l'an 1268. il gist en l'Eglise de Maurienne, ayant laissé à son decés quelque opinion de sa Saincteté. L'ancienne Chronique de Sauoye M. S. Champier & Guillaume Paradin n'ont point fait mention de luy. Pingon par erreur luy a attribué la fondation d'vne Leproserie sur le bord du Lac Leman, sans en designer le lieu; mais il le confond en cela auec Aymon de Sauoye son Frere, qui fonda celle de Ville-neufue au Pays de Vaud, ainsi que nous auons dit cy-deuant. *Hist. Chr. Ped. c.45.* Titr. de la Cham. des Comptes de Sau. *Pingon. hist. Sab. M. S. l.9.* *Arb. Gent.*

VII. Pierre de Sauoye Comte de Romont & de Richemont, Baron de Foucigny & de Vaud, puis Comte de Sauoye en son rang.

VIII. Philippes de Sauoye Archeuesque de Lyon, puis Comte de Sauoye & de Bourgogne, dont nous donnerons l'Eloge apres celuy de Pierre Comte de Sauoye son Frere Aisné.

IX. Leonor de Sauoye Espouse d'Azon d'Est IV. du nom, Comte de Verone & d'Ancone, Fils d'Obbize d'Est, Marquis de Genes & de Milan. De ce mariage sortit Azon d'Est V. du nom, Marquis d'Ancone Seigneur de Ferrare, d'Ascoly, de Senegallia, de Ferme, de Pezaro & de Fossombrune, Pere d'Azon VI. du nom, Marquis & Seigneur des mesmes lieux, mort sans Enfans legitimes, bien qu'il eût esté marié deux fois; l'vne auec Ieane des Vrsins, & l'autre auec vne des Filles de Charles Roy de Naples; Fauin luy donne pour Mary vn Comte de Morauie, ce qui est vne Fable. Leonor de Sauoye eut encore vne Fille appellée Beatrix d'Est Abbesse de Monte-Gemello qu'elle fonda, & y fut enterrée l'an 1262. Elle mourut en reputation de Saincteté, comme nous l'apprenons de l'Epitaphe suiuant. *Pingon Arb. Gent.* Buttet. *Sanssouin. famigl. d'Ital.* *Lib.8. Bernard. Scard. ant. Pat. l.2.*

Hoc iacet in tumulo pia nomine Virgo Beatrix,
Quæ fuit ex animo diuinæ legis Amatrix,
Marchio quam genuit Astensis & Azo vocatus,
Coniuge, Patre sata Sabaudia cui comitatur,
Ista quidem gemma, quæ nunc super astra relucet.
Cænobium fecit per quod Mons Gemmula lucet,
Cùm foret alta, potens, proba, nobilis & generosa,
Clara, discreta, patiens præ cunctis & pretiosa,
Casta, modesta tamen sapiens & mente pudica,
Se faciens humilem magni fit Regis amica,
Quæ quantò fuerit in mundo celsior isto,

Tantò mente magis fuit hæc obnoxia Chriſto,
Gemmula Mons gaude, qui tanta fungere laude
Iſtius & mores ſtudeant æquare ſorores;
Vt poſt æternam mereantur habere Coronam,
Hoc quod fundamen poſuit; faciat Deus. Amen.

Obiit anno Domini M. CC. LXII. ſexto Id. Maij.

Hiſt. Ateſt. l. 3. wion & Pigna parlent fort honorablement d'elle, & luy donnent pour Mary Galeas Manfroy Seigneur de Vincence.

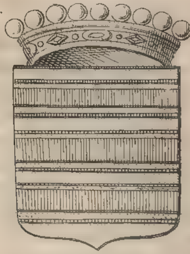
Eſt l'ancien. d'azur à vn Aigle d'argent couronné bequé & membré d'or.



Henning. Chr.Conſt. apud Piſt. Pingon hiſt. Sab. M. S. l. 8. Fauin. Preuues pag. 62.

X. Marguerite de Sauoye ſe maria le premier iour de Iuin 1218. à Modon au Pays de Vaud, auec Herman le Vieil Comte de Kibourg, de Nidow & de Bade, Seigneur de Fribourg & Landgraue d'Alſace, Fils d'Vlrich de Kibourg Comte & Seigneur deſdits lieux, & d'Anne de Zeringen Fille de Berthold IV. du nom Duc de Zeringen; entr'autres conditions du mariage, il fut arreſté que ſi le Comte Herman mouroit auant que d'auoir épousé Marguerite de Sauoye, elle ſeroit ramenée iuſqu'à Chillon: Que le Comte Thomas ſon Pere luy donneroit en dot ſix mille marchs d'argent, dont deux mille ſeroient remis à Berthold Comte de Neuf-chaſtel, & à Guillaume Seigneur de Stauayé: Que le Comte Herman luy donnoit deux mille marchs d'argent en augmentation de dot, à prendre ſur la Seigneurie de Fribourg en l'Eueſché de Lauſanne; & le Comte Vlrich de Kibourg donna à ſon Fils en auancement d'hoirie les Chaſteaux de Medenges & de Vipolcens, & la Garde de Muriſenges & de Tierebat, & declara que Fribourg eſtoit au pouuoir de ſon Fils; pour l'accompliſſement de toutes leſquelles choſes, le Comte Herman donna pour cautions Vlrich Comte de Kibourg ſon Pere, la Comteſſe ſa Mere, Garnier Gomte de Kibourg ſon Oncle, Berthold Comte de Neufchaſtel, Alnoul de Rotemberg, Vlrich de Konemberg, Henry de la Baume, Albert Comte d'Hasbourg, Robert Comte de Thurcey & autres, qui promirent en cas de contrauention d'aller en oſtage à Lauſanne ou à Modon. Et pour le Comte de Sauoye iurerent auſſi Amé & Humbert ſes Enfans, Berthold de Neuf-chaſtel, Vmbert de Bocſezel, Antelme de Miolans, Amé de Villette, Pierre de Seyſſel, Berlion de Chandieu, Guy de Gerbais, Aymé de Pontuerre, Amé de Feyſſon, Pierre de Meyſſimi, & Robert de Conteys, qui deuoient eſtre Oſtages à Ville-neufue; Richard de la Chambre fut auſſi caution, mais laiſſé ſur ſa foy.

L'an



Kibourg. d'or à trois faſces de gueules, chaque faſce entre deux Iumelles de meſme.

L'an 1239. Amé Comte de Sauoye, Marguerite de Foucigny ſa Mere, Boniface de Sauoye éleu Eueſque de Belley & Philippes de Sauoye Primicier en l'Egliſe de Mets ſes Freres, donnerent à cette Princeſſe le Bourg de S. Maurice en Chablais en Fief, & durant ſa vie, auec la iuſtice & tous autres droits Seigneuriaux; à la reſerue ſeulement du droit de battre Monnoye. Le meſme Comte Amé luy donna auſſi le Chaſteau de Monteys en Chablais. *Preuues pag. 63. Preuues pag. 63. Titre de l'Archiue de Turin.*

Eberard Eueſque de Conſtance & Berthold Abbé de S. Gal, promirent à cette Princeſſe au mois de Iuin 1258. de la defendre contre ſes ennemis.

Marguerite de Sauoye mourut ſans Enfans l'an 1283. bien que Guillaume Paradin, Pingon & wanderburch luy donnent pour Fille Elizabeth de Kibourg; elle giſt à Hautecombe. Par ſon Teſtament elle fit Heritier Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne ſon Frere.

Le Comte de Kibourg ſon Mary mourut auant elle l'an 1264. & luy laiſſa les Terres de Shems, de windege, de Baden & de wenhaut, Henninges y adiouſte le Comté de Kibourg: La Chronique des Religieux de S. Dominique de Colmar dit, que le Comte Herman ordonna qu'apres ſon decés & celuy de Marguerite de Sauoye l'Eueſque de Strasbourg ſeroit ſon Heritier. Quoy qu'il en ſoit, Anne de Kibourg (que Munſter a mal nommée Elizabeth) Niece d'Herman le Vieil Comte de Kibourg & Fille d'Herman le Ieune, qui portoit auſſi le Titre de Comte de Kibourg, pretendit les Comtés de Kibourg & de Nidou, la Seigneurie de Fribourg & autres Terres. Elle épouſa Eberard Haſbourg Comte de Lauffemberg, Fils de Rodolphe, ſurnommé le Taciturne, Comte en Hasbourg & de Lauffemberg, & de Getrude de Regensberg: Il eut de grands differens auec Marguerite de Sauoye, & par conſequent auec Pierre Comte de Sauoye ſon Frere, qui s'intereſſa de maintenir cette Princeſſe, non ſeulement dans les Terres que le Comte de Kibourg ſon Mary luy auoit baillées, mais encore dans les autres, dont elle joüyſſoit pour ſes droits. *Ping. hiſt. Sab. M. S. l. 9. Chron. Domini Colm. p. 2. Gen. tom. 4 Coſmogr. l. 3. Chronic. Conſtant. apud Piſt.*

XI. Boniface de Sauoye Eueſque de Belley & de Valence, Archeueſque de Cantorbie & Primat d'Angleterre.

Ce Prelat l'vn des principaux ornemens de la R. M. de S. eſtant fort ieune, eut pour ſon appannage les Terres de Roſſillon, d'Vgine, de Conflens, de Veyron, de Virieu le Grand & du Chaſtellard en Bauges; depuis il ſe fit Chartreux, d'où il fut tiré l'an 1234. pour eſtre Eueſque de Belley & Prieur de Nantua, qui ſont ſes premiers Benefices. Sa Promotion à l'Eueſché de Belley n'a pas eſté inconnuë à Alberic Moyne de Trois-Fontaines, mais il a manqué en la datte, l'ayant rapportée à l'an 1232. *Chron. M. S.*

Boniface de Sauoye a fait pluſieurs choſes remarquables pour le Monaſtere de Nantua, l'ayant protegé contre les inuaſions & vſurpations de ſes voyſins, *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*

augmenté les reuenus, & procuré que le Pape Eugene III. mit cette Maiſon ſous la protection du ſainct Siege.

Colomby Ep Valen. Mat. Paris. Polyd. Vir. hiſt Angl. l.16. Mat. Paris.

Depuis le Pape Innocent IV. luy donna l'adminiſtration de l'Eueſché de Valence en Daufiné, & l'an 1241. il fut éleu à l'Archeueſché de Cantorbie en Angleterre à la priere du Roy & de la Reyne d'Angleterre, nonobſtant que les Anglois euſſent grande repugnance à la promotion d'vn Eſtranger. Il fut confirmé en cette election par le Pape à Lyon l'an 1243. & ſucceda à S. Edmond Archeueſque de Cantorbie. Auant que de prendre poſſeſſion de cét Archeueſché, il écriuit l'an 1244. à l'Eueſque de Winton, qui auoit eſté chaſſé d'Angleterre par le Roy Henry, pour le conſoler en ſon affliction, & fit de grandes inſtances à ce Prince pour le faire reſtablir en ſon Eueſché. Matthieu Paris en rapporte les Lettres qui marquent la generoſité & la pieté de ce Prelat, qui en écriuit encore à Pierre d'Aigueblanche Eueſque d'Herford, pour ſolliciter cela aupres du Roy; le Pape loüa le zele de Boniface & l'exhorta de trauailler au reſtabliſſement de cét Eueſque; en quoy Boniface reüſſit ſi bien, que le Roy, apres luy auoir fait des reproches de s'eſtre opposé ſi ouuertement à ſes volontés, conſentit à ſon rappel. Enfin Boniface fut ſacré Archeueſque de Cantorbie à Lyon par le Pape Innocent IV. où il demeura iuſqu'à l'an 1248. que le Pape l'appella aupres de ſoy pour commander ſes Armées; mais il alla en Angleterre l'an 1250. pour viſiter ſon Dioceſe, où il reçeut vne Lettre d'Hugues General des Chartreux, par laquelle il le remercie de la Bibliotheque qu'il auoit donnée à la Maiſon de Chartreuſe; le loüe du bon exemple qu'il auoit laiſsé pendant qu'il y eſtoit Religieux, & le conjure de ſuiure les traces de S. Edmond ſon Predeceſſeur en l'Archeueſché de Cantorbie & de S. Hugues Eueſque de Lincolne, qui ayans eſté tous deux Chartreux, auoient touſiours veſcu dans l'obſeruance des Regles de cét Ordre; puis retourna à Rome où il demeura long-temps, & paſſant en Sauoye le Comte Amé ſon Frere luy donna le Chaſteau & Mandement de Tornon, par Lettres du Mercredy auant la feſte S. Denys de l'an 1252. La priſon de Thomas de Sauoye Comte de Flandre ſon Frere l'appella en Piemont l'an 1256. & les affaires de ſon Dioceſe en Angleterre, où il fut Regent l'an 1259. & tint vn Concile Prouincial à Lamberth 1261. Depuis il accompagna le Roy & la Reyne d'Angleterre au voyage qu'ils firent en France l'an 1263. Il acquit vne haute reputation en l'exercice de cette dignité d'Archeueſque de Cantorbie, qui eſt la premiere du Royaume d'Angleterre, tant à cauſe de la ſaincteté de ſes mœurs & de l'extraordinaire charité dont il vſoit enuers les pauures & les maiſons Religieuſes, que par la fondation de pluſieurs Conuents & Hoſpitaux, entr'autres celuy de Maldeſtone.

Mat. Paris. — Preuues pag. 58. — Preuues pag. 59. — *Matth. Veſtm mſt. Ant. Eccl. Brit. Contin. Mat. Par.* — *Antiq. Eccl. Brit.*

Preuues pag. 59.

Il fit ſon Teſtament à Cantorbie au mois d'Octobre 1264. par lequel il declare que s'il mouroit en Angleterre ou ſur la Mer, il choiſiſſoit ſa Sepulture en ſon Egliſe de Cantorbie; & s'il mouroit deçà la Mer, il vouloit eſtre inhumé en l'Abbaye de Pontigny: Que ſi c'eſtoit deçà le Montcenys, il nommoit le Monaſtere de Hautecombe en Sauoye; ſi delà les Monts, l'Egliſe de S. Michel de la Cluſe. Il fit pluſieurs Legats aux Egliſes de Cantorbie, à des Hoſpitaux de ſon Dioceſe, aux Egliſes de Douures, aux Monaſteres de Ciſteaux, de Pontigny, de S. Michel de la Cluſe, de S. Sulpice, de Nantua, de Hautecombe, du Betton, de Thamye, aux Chartreuſes de la Sylue-Beniſte, d'Aruieres, d'Aillon, aux Chapitres de Belley, de S. Maurice de Vienne, aux Religieux de S. François de Chambery & à pluſieurs autres Egliſes. Il donna trois cents marchs d'argent au Roy d'Angleterre, deux cens liures à la Comteſſe de Kibourg ſa Sœur, & à Pierre Comte de Sauoye ſon Frere. Et quant aux Terres de ſon appannage, il en fit Legat à Philippes ſon Frere éleu Archeueſque de Lyon,

Lyon, pour en jouïr sa vie durant, & les delaisser apres au Fils Aisné de Pierre Comte de Sauoye, sous de certaines conditions. Les Executeurs de sa derniere volonté furent, Marguerite Reyne de France & Leonor Reyne d'Angleterre ses Nieces; & pour agir par leurs ordres, Estienne Archidiacre de Cantorbie, Hugues de Mortemar, Pierre d'Aussonne Official de Cantorbie, Ponce de la Sabliere, Hugues de la Motte, Pierre de Creysins & Pierre de Chamberia.

En fin, apres auoir actuellement demeuré dans son Archeuesché l'espace d'enuiron 25. ans, il eut desir de retourner en Sauoye, pour visiter Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne son Frere, & estant en son Chasteau de Tornon le premier de Ianuier 1267. il donna à l'Archeuesque de Tarentaise dix hommes demeurans en la Valée de S. Didier, en presence d'Aymon de Serraual, d'Amblard de Tornon & autres. Depuis il tomba malade au Chasteau de saincte Helene en Sauoye, où il mourut le 14. de Iuillet 1270. Polydore Virgile s'est mépris de dire que ce fut l'an 1272. & que ce Prelat estoit Fils de Pierre Comte de Sauoye; du Haillan & vn Historien Anglois ont fait la mesme faute; Matthieu Paris l'a aussi crû, & que Boniface de Sauoye estoit Prouençal de nation. Mem.MS. de Mr.l'E. de Saluces — *Hist. Ang. l.16.* — Hist. de France. — *Ant. Eccl. Brit.*

Ce Prince estoit beau & de belle taille, aussi l'appelloit-on l'*Absalon de Sauoye*; deux Historiens Anglois pour le noircir luy ont imputé beaucoup de choses, dont l'innocence de sa vie & la suite de tant de pieuses actions l'ont suffisamment iustifié. Vn autre Historien de mesme nation, qui s'est rendu fameux par ses médisances, & qui n'a pas témoigné d'estre trop bien intentionné pour ce Prelat, a seulement dit de luy, *Qu'il estoit plus illustre par sa naissance que par sa doctrine, & plus redoutable par les armes temporelles, que par les spirituelles.* Cependant il est certain que Boniface de Sauoye est mort en reputation de Saincteté: Que son Corps fut treuué tout entier dans le Sepulchre il n'y a que trente ans: Que toute la Sauoye le venere, & qu'il s'est fait diuers miracles à sa Sepulture. Aussi vn Autheur moderne en son Martyrologe de la Gaule, luy a donné place parmy les saincts Personnages, auec des Eloges qui nous confirment dans la creance que l'on doit auoir des vertus eminentes de ce Prelat: l'Indice des Hommes Illustres de l'Ordre des Chartreux a fait cette honorable mention de luy, *D. Bonifacius Thomæ I. Sab. Comitis Filius ex Carthusiæ Nouitio electus Bellicens. Episcopus, & postea Cantuariensis Archiepiscopus, in quo summa omnia ad splendorem & sanctitatem, obiit XIII. Kal. Iulij M. CC.LXX.* Vn moderne Historien Anglois a raconté plusieurs autres choses de luy. *Henr. 3.* Buttet. *Pingon. Arb. Gent. Malmesb. Ant. Eccl. Brit. Mat. Par. Pap. Mas.* Paradin. *Sauss. sup. Mar. Gal. Francisc. Godu. Ep. Laudan. commen. de Præs. Ang.*

Le Corps de Boniface de Sauoye fut inhumé en l'Eglise de Hautecombe sous vne Sepulture de Bronze tres-belle à costé droit du grand Autel, auec cét Epitaphe.

Hic iacet Bonifacius de Sabaudia Cantuariensis Archiepiscopus.
Operibus bonis & Virtutibus plenus: Obiit autem apud sanctam
Helenam anno Domini M.CC.LXX. 14. die Iulij.



XII. Beatrix

XII. Beatrix de Sauoye fut mariée au mois de Decembre 1220. & non point l'an 1219. comme ont écrit Saxi & quelques autres, auec Raymond Berenger Comte de Prouẽce, Fils d'Alfonſe Comte de Prouence & de Barcellonne, & de Garſende de Sabran Comteſſe de Forcalquier. Chieſa dit que ce Comte Raymond eſtoit le plus puiſſant Prince d'Italie en ce temps-là. Apres ſa mort Beatrix eut de grands differens auec Charles de France Comte d'Anjou ſon Gendre, qui furent terminés par l'entremiſe du Roy S. Louys, par Patentes dattées à Paris au mois de May, le Lundy apres la feſte de Touſſaints 1256. qui portent que Beatrix ſe departiroit de l'vſufruit par elle pretendu des Comtés de Prouence & de Forcalquier & du Marquiſat de Prouence, à la reſerue ſeulement des Seigneuries de Valenſole, Villedieu & S. Genis: Qu'elle rendroit tous les Titres qu'elle auoit concernant la Prouẽce: Qu'elle renonceroit à l'aſſignation qu'elle auoit fait donner au Comte d'Anjou par deuant l'Eueſque de Belley par l'authorité du Pape: Qu'elle pardonneroit au Seneſchal de Prouence & à tous ceux qui auoient tenu le party de ſon Gendre contr'elle: Que le Comte d'Anjou luy payeroit tous les ans pendant ſa vie ſix mil liures tournois, du payement deſquelles le Roy demeureroit caution: Que le Comte pardonneroit auſſi de ſon coſté à Fouques de Puy-Richard & à Guillaume Arcoud Cheualiers, & à Guillaume de Rauenne Citoyen de Cyſteron: Qu'il receuroit l'hommage de Guillaume & de Gaucher de Forcalquier Freres Cheualiers, & les maintiendroit dans les meſmes Priuileges dont ils iouïſſoient ſous la Comteſſe Beatrix: Qu'il oublieroit ce que Boniface de Caſtellane Cheualier auoit fait contre luy: Que la Comteſſe feroit ſon poſſible pour retirer du Roy d'Angleterre les Chaſteaux de Forcalquier, de Volon, de Medes & d'Obſede qu'elle luy auoit engagés pour 4000. marchs de Sterlins, afin de les remettre au Comte d'Anjou, en payant par luy la ſomme: Que pour ce qu'il y auoit à deméler auec le Daufin, l'affaire ſe termineroit par l'éleu Archeueſque de Vienne, & par Barral de Baux Cheualier.

Pingon Arb. Gent. Noſtrad. hiſt. de Prouence. Fauin. Pontif. Arel. Hiſt. di Piem. l. 2. Mem. M. S. de Mr. d'Herouual.



Prouence-Barcellonne. d'or à 4. Pals de gueules.

Cette Princeſſe fit ſon Teſtament à Amiens au mois de Mars 1263. par lequel elle choiſit ſa Sepulture en l'Egliſe des Eſchelles en Sauoye, laiſſa l'vſufruit de ſes biens à Marguerite Reyne de France, & à Leonor Reyne d'Angleterre ſes Filles, & la proprieté à Thomas, Amé & Louys de Sauoye Enfans de Thomas de Sauoye ſon Frere: Elle fit diuers Legats à Leonor de Sauoye ſa Niece, à Thomas de Sauoye ſon Neueu, aux Filles de Rodolphe de Geneue, de Conteſſon de Meüillon, du Seigneur de la Chambre, à Berengere de Chaſtillon, à Beatrix Comteſſe d'Anjou, à l'Archeueſque de Cantorbie & à Pierre Comte de Sauoye ſes Freres. Les Executeurs de ſa volonté furent Iean Archeueſque de Vienne, Philippes éleu Archeueſque de Lyon ſon Frere, Libert Abbé de Hautecombe, & Eſtienne Archidiacre de Cantorbie. Elle veſquit iuſqu'à l'an 1266. qu'elle acheua la fondation des Eſchelles: Elle n'auoit deſſein que de faire vn Hoſpital, mais depuis elle y fonda vne Commanderie de l'Ordre de S. Iean de Ieruſalem, ayant donné pour cét effet le Chaſteau & la Seigneurie des Eſchelles.

Preuues pag 64.

Cette

Preuues pag.65.

Cette fondation eſt du mois de Nouembre 1266. preſents Iean Archeueſque de Vienne, H. Archeueſque d'Ambrun, B. Eueſque de Nice, Philippes éleu Archeueſque de Lyon, Frere Guy de Cheuelu, Raymond du Puy & autres. Elle mourut peu de temps apres au Chaſteau des Eſchelles, & fut inhumée en vne magnifique & ſuperbe Sepulture de Marbre, ſur laquelle eſt ſa Statuë auec ſes habits Royaux, les mains pliées en Croix ; & autour du Tombeau il y auoit vingt-deux Statuës de Marbre blanc dans des Niches, repreſentans tous ſes principaux Parens, ſes Filles, ſes Gendres & ſes Freres tous en habits de dueil, auec les Eſcuſſons de leurs Armes au deſſus de chaque Niche. Ce riche Mauſolée fut demoly à la guerre de Sauoye l'an 1600. Vn Autheur moderne mal informé, parlant de cette Sepulture a dit qu'elle eſtoit d'vne Ducheſſe de Sauoye.

Ranchin deſcript. du mõde.







Cette

Cette Beatrix de Sauoye la plus belle, sage & prudente Princesse de son temps, au rapport de l'Historien Anglois, a procuré à la R. M. de Sauoye vn honneur singulier qui ne se rencontre point en ucune autre Maison Souueraine du monde,& qui est sans exemple dans tous ales siecles ; parce qu'elle eût quatre Filles, trois Reynes & vne Imperatrice, & trois petites Filles, dont deux furent Reynes & l'autre Imperatrice, en voicy le destail: Marguerite de Prouence sa Fille aisnée épousa sainct Louys Roy de France l'an M. C C. X X X I V. Leonor de Prouence se maria auec Henry I I I. Roy d'Angleterre, l'an M. C C. X X X V I. (mal nommé Edoüard par l'ancienne Chronique de Sauoye M. S. & par Champier) Sancie de Prouence fut accordée en mariage au mois d'Aoust de l'an M. C C. X L I. à Raymond Comte de Tholose, pour qui agissoit Iaques Roy d'Arragon, de Maiorque & de Valence, Comte de Barcellonne & d'Vrgel, Seigneur de Montpellier; mais ce fut sans effet, s'estant alliée deux ans apres auec Richard d'Angleterre Comte de Cornüaille & de Poitou, qui fut Empereur: Beatrix de Sauoye sa Mere la conduisit en Anglèterre l'an M. C C. X L I I I. où elle fut reçeuë auec des magnificences incroyables. La quatriéme nommée Beatrix de Prouence eût pour Mary Charles Fils de France Roy de Sicile & de Ierusalem, Frere du Roy sainct Louys, l'an M. C C. X L V. (Matthieu Paris, de cette Princesse en fait deux, & dit que l'vne fut mariée au Duc d'Anjou, & l'autre au Comte de Prouence.) Quant aux petites Filles de Beatrix de Sauoye, Isabelle de France fut Reyne de Nauarre, Marguerite d'Angleterre Reyne d'Escosse, & Beatrix de France ou de Sicile Imperatrice de Constantinople.

Mat. Paris. *Chron. Monachi Pad Chr.* Du Tillet. *Pingon Arb. Gent.* *Dantes.* Ioinuille. Nostrad. *P. Æmil. Pap. Mass.* Du Pleix hist. de Fr. *Chr. Alta-com. M. S.* Fauin. *Claper. de Com. Prou.* Ruffy hist. des C. de Pr. *Hist. Ang. sub Hen. 3.*

Alberic Moyne de Trois-fontaines qui a eû connoissance de ces quatre Illustres Alliances, s'est mépris de nommer Beatrix de Sauoye, Catherine, & son Mary, Iean Comte de Prouence, erreur qui a esté suiuy par Pierre d'Oudegherst & par Christophle Butxens; Papyre Masson a fait vne aussi grande faute, de dire qu'elle estoit Sœur de Thomas Comte de Sauoye, qui estoit son Pere; la Chronique de Sauoye M. S. Champier, les deux Paradins, Machanée, la Chiesa, du Buttet, Matthieu, Pingon & wanderburch adioustent vne cinquiéme Fille qu'ils nomment Ieanne de Prouence mariée auec Philippes Fils de France, Roy de Nauarre, mais cette alliance est imaginaire, parce que ce Prince n'eut q'vne Femme, qui fut Ieane Heritiere du Royaume de Nauarre, & Comtesse de Champagne; Thomas walsingham Historien Anglois & le Continuateur de Matthieu Paris se sont aussi mescontés d'appeller la Femme de Henry III. Roy d'Angleterre Leonor de Sauoye qui estoit le surnom de sa Mere. Tous les Autheurs qui ont parlé de cette Princesse ont encore failly de luy donner pour Mere Beatrix de Geneue, puis que c'estoit Marguerite de Foucigny.

Chron. M. S. ad ann. 1236. Chron. de Flandres ch. 110. Troph. de Brab.

XII. Alix de Sauoye, Abbesse du Monastere Royal de S. Pierre de Lyon, l'an 1250.

XIII. Agathe de Sauoye, Religieuse, puis Abbesse du mesme Monastere l'an 1279. & 1280.

Titr. de l'Abbaye de S. Pierre de Lyon.

XIV. Auoy de Sauoye, mariée 1257. par l'entremise d'Eleonor de Prouence Reyne d'Angleterre sa Cousine, à Baudoüin de Riuieres VII. Comte de Deuonshire & de l'Isle de Vitgh, grand Seigneur Anglois, qui mourut le 13. de Septembre 1261. De leur mariage vint vn seul Fils appellé Iean de Riuieres huictiéme Comte de Deuonshire & de l'Isle de Vight.

Thom. Milles Catal. des honn. d'Anglet.

Riuieres. d'or à vn Lyon d'azur la queu fourchée.



ENFANS NATVRELS DE THOMAS I. DV nom, Comte de Sauoye.

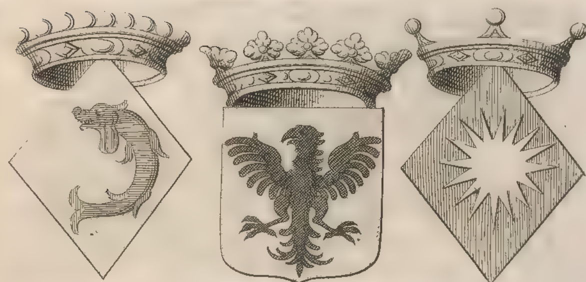
I. Berold de Sauoye, ainſi nommé en memoire du Prince Berold ou Berthold, ſouche de cette Royale Famille.

Ping.Hiſt. Sab.M.S. lib.8. & 11.

II. Benoiſt de Sauoye, on n'a pû ſçauoir les actions, ny l'Alliance, ny la Poſterité de ces deux Baſtards, ſinon qu'au mois de Iuin M. C C. L X I I I. ils firent hommage à Aiguebelle à Pierre Comte de Sauoye.

AME'





Sauoye.

Daufiné. d'or au Daufin d'azur creſté & oreillé de gueules.

Baux. de gueules à vne Eſtoile de ſeize rais d'argent.

IX.

AME' IV. DV NOM, VVLGAIREMENT appellé I I I. Comte de Sauoye, Duc de Chablais & d'Aouſte, Seigneur de Tarentaiſe & de Bugey, Prince de Piemont, Marquis de Suze & d'Italie, Vicaire General de l'Empire en Lombardie & en Piemont.

CHAPITRE X.

DEs neuf Maſles que Thomas Comte de Sauoye laiſſa de Marguerite de Foucigny ſon Eſpouſe, celuy-cy, comme l'aiſné, luy ſucceda, ſuiuant l'ancienne Loy de l'Eſtat; les autres furent d'Egliſe, ou ſe contenterent de leurs appannages. Il vint au monde au Chaſteau de Montmeillan l'an M. C. X C V I I. Par le Traitté qu'il fit l'an M. C. X X X. auec Symon & Pierre de Sauoye ſes Freres pour leurs appannages, il donna

Ping. Arb. Gent. *Pap. Maſ.* Titr. de la Cham. des C. de S.

Hist. Chr. Ped. c. 51. pour cautions de sa parole, Guillaume Comte de Geneue, Aymon Seigneur de Foucigny, Estienne Sire de Thoire & de Villars, & Martin de Virieu Cheualier. En l'Abbaye de Stapharde en Piemont, il y a des Patentes de luy, par lesquelles il confirme les donations que Thomas Comte de Sauoye son Pere auoit faites à ce Monastere, & accorde aux hommes de cette Abbaye exemption de Peage & de Gabelle dans ses Estats de l'an M. CC. X X X I I I.

Titr. de S. Maurice. Il se treuua present auec Herman Comte de Kibourg, à l'hommage que Iean Comte de Bourgogne Seigneur de Salins rendit à l'Abbé de sainct Maurice en Valays du Chasteau de Bracon, de la Valée de Mieges, & des Seigneuries d'Aresche & de Chamblay, & en confirmant aux Chartreux de Mont-benist en Piemont ce que le Comte Thomas son Pere leur auoit donné; il les déchargea par ses Lettres du dixiéme de Nouembre de la Leyde, du Peage, & de la fourniture des viures pour les Armées. (Titr. de l'archiue de Turin.)

Ping. Hist. Sab. M.S. l.8. Preuues pag. 66. *Pingon.* Preuues pag. 66. Ce fut aussi en cette mesme année, qu'assisté de Beatrix Comtesse de Prouence sa Sœur, de Guillaume, Boniface, Aymon, Pierre & Philippes ses Freres, il confirma au Monastere de Noualeze en Piemont les concessions de ses Predecesseurs & aux Habitans de Montmeillan leurs anciens Priuileges; en presence de Siboud de Clermont, & d'Albert de Compeys. Il prit l'an M. C C. X X X I V. l'Eglise de Montjou sur le grand sainct Bernard sous sa protection, & exempta l'Abbaye de Riualte de Iurisdiction seculiere, & de tous Peages, Leydes & Tributs dans l'estenduë de ses Estats, par Patente dattée au Palais de Suze.

La Ville de Turin qui s'estoit soustraitte de l'obeyssance des Comtes de Sauoye, sous le Comte Thomas I. du nom, & qui auoit fait des alliances auec le Marquis de Montferrat & le Daufin de Viennois, ainsi que nous auons dit au Chapitre precedent; apprehendant que ce ieune Prince se mit en estat de tirer raison de cette desobeyssance, suiuant le dessein que le Comte de Sauoye son Pere en auoit fait vn peu auant son decés, reconnut sa faute; de sorte qu'apres quelques negotiations, Hugues Euesque de Turin & tous les Habitans se soûmirent au mois de Decembre de l'an M. C C. X X X V. à Amé, & luy firent serment de fidelité; & par le mesme Traitté Boniface Marquis de Montferrat Gendre du Comte, luy quitta tous les droits qu'il pouuoit auoir sur la Ville de Turin, & le Comte donna aux Habitans de Turin le Chasteau de Collein en fief. (*Pingon. Aug. Taurin. Hist. Sab. M.S. l.8.*)

Pendant que ces choses se passoient en Piemont, les Valesans irrités de quelques differens qu'ils auoient eü auec Aymon de Sauoye Seigneur de Chillon & de Montorge, & auec Pierre de Sauoye Comte de Romont leurs voisins, entrerent à main armée dans la Val-d'Aouste, à la persuasion de Landry Euesque de Syon; le Comte de Sauoye aduerty de ce desordre, passa les Monts & aydé des Marquis de Montferrat & de Saluces ses Gendres, combattit les Valesans, les mit en fuyte, entra dans le Pays de Valais, prit Martegny & Ardon; Syon qui est la Capitale, fut aussi emportée, apres vn siege opiniastré, & tous ces Peuples rangés & soûmis à la Royale Maison de Sauoye. (*Ping. hist. Sab. M.S. l.8. Vigner Chr. Burg. Genebr. Chronol.*)

Preuues pag. 67. L'année suiuante il donna le Territoire de la Plaine de Montmeillan aux Chartreux d'Aillon; le Titre est datté à Montmeillan, en presence d'Humbert de Seyssel & autres.

Titr. de la Chambre des Com. de S. Henry III. Roy d'Angleterre par Patentes dattées à Londres au mois de Iuin M. C C. X X X V I. donna à ce Prince son Oncle & à ses Successeurs Comtes de Sauoye deux cens marchs d'argent tous les ans à prendre sur les reuenus de S. Beestain.

Au mois de Decembre de cette année, le Traitté fait auec Hugues Eueſque de Turin fut confirmé, & la Seigneurie de Riuoles delaiſſée entierement au Comte Amé. *Ping. Aug. Taurin.*

L'Empereur Frideric II. eſtant venu en Italie pour ſe vanger des Milanois qui s'eſtoient reuoltés contre luy, fit ſon entrée à Turin au mois de Feurier M. CC. XXXVIII. Amé l'y reçeut auec beaucoup d'appareil & de magnificence, & Frideric voulant laiſſer à ce Prince quelque témoignage de l'eſtime qu'il faiſoit de ſon amitié, de ſa naiſſance, de ſes vertus, & des notables ſeruices que la Royale Maiſon de Sauoye auoit rendus à l'Empire, luy erigea le Pays de Chablais & d'Aouſte en Duché; ainſi Amé fut le premier de ſa Famille qui porta la qualité de Duc de Chablais & d'Aouſte; En quoy Louys Chieſa & François Voërtio ſe ſont trompés, le premier d'attribuer ſeulement cét honneur au Comte Verd, & le ſecond d'auoir écrit que l'Empereur Henry VII. donna ce Titre au Comte Amé le Grand en la Ville de Piſe l'an M. CCC. II. Noſtradamus s'eſt auſſi mépris d'auoir donné cette qualité à Thomas premier du nom Comte de Sauoye; mais l'erreur d'vn Eſcriuain moderne eſt inſupportable, qui a auancé que le premier Duc de Chablais & d'Aouſte fut le Comte Rouge. Les Hiſtoriens de Sauoye qui ont veû par pluſieurs actions d'Amé Comte de Sauoye, qu'il eſtoit Seigneur des Pays de Chablais & d'Aouſte, ſe ſont imaginés qu'à l'ayde de Pierre de Sauoye Comte de Romont ſon Frere, il s'en eſtoit emparé ſur l'Empire, apres le decés de leur dernier Seigneur, ſous pretexte de quelques outrages que celuy qui gouuernoit ces deux Prouinces au nom de l'Empereur, auoit fait à des Ambaſſadeurs qu'ils auoient à Rome; mais cela n'eſt que Fable, car nous ne liſons point en aucun Autheur digne de Foy qu'il y eût des Seigneurs particuliers en Chablais & en la Val-d'Aouſte en ce ſiecle là. Auſſi tous ces Chroniqueurs ne diſent point de quelle Famille eſtoit ce dernier Seigneur qu'ils nomment ſimplement Amé. D'ailleurs on ne dit point quel eſtoit ce Gouuerneur, ny comme il ſe nommoit; & l'Eueſque de Syon que ces meſmes Autheurs nomment Garin (qui auoit eſté Abbé d'Aulps) à qui ils diſent que ce Gouuerneur enuoya demander ſecours, eſtoit mort il y auoit prés de cent ans. En fin il eſt certain qu'Humbert aux Blanches-mains eſtoit déſ-ja Seigneur de Chablais, & qu'Adelayde Marquiſe de Suze eſtoit auſſi Dame d'Aouſte; Ainſi cette conqueſte attribuée au Comte Amé eſt imaginaire, & ne prouient que de l'ignorance des Hiſtoriens de Sauoye, qui n'ont pas fait reflexion, que par la Lettre du Cardinal Pierre Damian à cette Princeſſe, il ſe void clairement que le Pays d'Aouſte faiſoit vne partie de ſon Eſtat; outre que par vn Traitté fait l'an M. CC. entre Hugues & Guillaume Seigneurs de Bard en la Val-d'Aouſte & les Habitans de la Ville d'Aouſte; ces deux Gentils-hommes promettent de faire la guerre pour ceux d'Aouſte contre tous, excepté *le Comte de Sauoye leur Seigneur.* De plus, Thomas premier du nom Comte de Sauoye poſſedoit toute la Val-d'Aouſte, y faiſoit la pluſpart du temps ſon ſejour, mourut à Aouſte & y fut enterré. Et quant au Pays de Chablais Amé II. Comte de Maurienne en eſtoit auſſi Seigneur, & en particulier de ſainct Maurice par droit de ſucceſſion, comme nous apprenons de la vie de ſainct Anno Eueſque de Cologne; c'eſt pourquoy il ne faut pas treuuer eſtrange qu'Amé IV. dont nous parlons, en donnant des Franchiſes aux Habitans de Riuoles en Piemont le quatriéme de Septembre M. CC. XLVII. ſe ſoit qualifié *Seigneur du Duché de Chablais*, & que Guillaume Comte de Geneue luy ayt donné la meſme qualité en luy demandant Inueſtiture pour Rodolphe de Geneue ſon Fils, l'an M. CC. LII. Et de là vient qu'aux Actes du Concile de Baſle, quand il fut queſtion de la preſeance, les Ambaſſadeurs de Sauoye ſouſtinrent qu'encore que le

Marginal notes: *Hiſt. Sab. M.S. l. 8.* Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. *Ex lib. Aq. Imp.* — *Hiſt. di Piem. l. 2.* *Hiſt. di Cheraſco.* Hiſt. de Prouence. — *Graſuuin. de iure praced.* Chron. de Sau. M.S. Champ. Parad. *Vander b.* *Botero.* Taboüé. *Doglioni.* *Chieza.* Butter. — *Chr. Hiſt. Ped. c. 44.* — Apol. pour la Maiſon de Sauoye. — Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. — *Apud Sur.*

Amed.Pacisiq.n.5. *Guillim. Helu. l.1.c.2.*

Comté de Sauoye eût esté erigé en Duché depuis peu d'années ; neantmoins les Comtes de Sauoye estoient Ducs de Chablais & d'Aouste, il y auoit prés de trois cens ans. L'Historien de Suisse qui a reconnu cette erection veritable & qui l'a rapportée à l'an M. CC. XLI. s'est mépris de dire que le Comte Amé la fit, puis que c'est luy seulement qui l'obtint de l'Empereur.

Titr. du Chap. d'Aigueb.

Pierre d'Aigue-blanche Euesque d'Erford en Angleterre, ayant fondé l'Eglise & le Chapitre de sainte Catherine d'Aiguebelle en Sauoye, le Comte Amé y donna son consentement, & en augmenta la dotation, ayant entr'autres bien-faits donné en Fief à ce nouueau Chapitre le Chasteau de Fesson.

Corio. *Hist. di Piem.l.2.* Preuues pag.67.

Frideric II. voyant l'Italie diuisée par la mal-heureuse faction des Guelfes & des Gibellins, & voulant y maintenir son authorité pendant son absence, crea deux Vicaires Generaux du sainct Empire en Lombardie & en Piemont, sçauoir Hentius son Fils Naturel Roy de Sardaigne, & Amé IV. Comte de Sauoye, qui estant allé en Sauoye visita la Chartreuse d'Aillon, à laquelle il confirma toutes les liberalités de ses Predecesseurs, par Patentes du mois de Septembre ; en presence de Pierre de Tornon & autres.

Hist. Chr. Ped.c.24.

L'an M. CC. XLIII. Alboin Abbé de Pignerol remit à ce Prince toute la Iustice qu'il auoit dans la Ville de Pignerol.

Pingon Aug.Tau. Titr. de la Chambre des Com. de Sauoye. Titr. de l'Archiue de Turin.

L'année suiuante fut memorable, non seulement par la nouuelle soûmission que les Habitans de Turin firent à ce Prince qu'ils reconnurent pour leur Souuerain, & par l'hommage que luy firent Rodolphe Comte de Grueres, & Guillaume de Grueres son Fils : Mais encore par vn Traitté qu'il fit en la Ville d'Euyan dans l'Octaue de Pentecoste auec Iean Euesque de Lausanne, par lequel ce Prelat remit au Comte tout ce qu'il auoit à Romont, à Bossens, à Stauayé, & entre la Glane & le Glan ; & Amé en recompense delaissa à l'Eglise de Lausanne le Chasteau de Lecés, auec reserue expresse qu'il pourroit y aller & venir & y faire la guerre. Les Entremetteurs du Traitté furent Pierre de Grandson, Humbert de Fernay, Guillaume Tresorier de l'Eglise de Lausanne, Vlrich de wpens, & Amé Seigneur de Montfalcon.

Praeclara Er.facin. Ioinuille hist. de S. Louys. *Paul. Æ.* G. Parad. Du Haillan. Hist.de P.

Le mariage de Beatrix de Prouence Fille de Raymond Berenger Comte de Prouence, & de Beatrix de Sauoye auec Charles de France Comte d'Anjou depuis Roy de Sicile & de Ierusalem Frere du Roy sainct Louys, fut arresté par la negotiation & du consentement de ce Prince & de Thomas de Sauoye Comte de Flandres ses Oncles, que Nangis appelle *Personnages tres-fameux*, le Comte Amé la conduisit iusques à Melun où se fit la solemnité ; bien que Nostradamus ayt écrit que ce mariage se fit par l'entremise seule de Thomas de Sauoye Comte de Flandres.

Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. Titr. de l'Archiue de Turin.

Amé en qualité de Lieutenant general de l'Empire, & de Iuge delegué par l'Empereur, rendit vne Ordonnance au Chasteau de Ciriés le 27. de Ianuier M. CC. XLVI. contre Boniface Marquis de Montferrat, tant à son nom, que comme Tuteur du Marquis de Saluces pour les Terres de Chiuas, de Vignol, de S.Sebastien & autres ; presens Hentius Roy de Sardagne, Guy Marquis de Pauie & Thomas de Sauoye Comte de Flandres. Il se treuue vn autre Acte de ce Prince du mesme iour, par lequel il se rend caution pour le Marquis de Montferrat des choses qu'il auoit promises à l'Empereur.

Mat.Paris.

Matthieu Paris Historien Anglois dit que ce Prince fit hommage à Henry III. Roy d'Angleterre son Neueu, des Villes & Chasteaux de Suze & de Veillane en Piemont, de S. Maurice en Chablais & du Chasteau de Bard ; ce que cét Escriuain exaggerant à sa mode, a dit que le Comte de Sauoye le pouuoit faire sans le congé de l'Empereur, parce *qu'il ne tenoit rien de l'Empire que les Riuieres & les Passages* ; mais la cause de cét hommage n'estoit qu'vne Pension que les Comtes de Sauoye prenoient tous les ans sur le Tresor d'Angleterre.

Pingon nous asseure que ce Prince s'entremit de l'accommodement de l'Empereur Frideric II. auec le Pape Innocent IV. & ce pourroit bien auoir esté la cause du voyage qu'il fit à Cluny, pour y voir sa Sainteté; & de l'Entreueüe qu'il y eut entre Frideric & luy la mesme année dans la Ville de Cremone, où il promit de donner en mariage vne de ses Filles à Manfroy, surnommé la Lance Marquis d'Alexandrie Fils naturel de l'Empereur. *Arb.Gent.*

Cependant le Pape ayant leué des Trouppes en France pour les enuoyer en Italie, afin de maintenir Milan & quelques autres Villes d'Italie dans son party, sous la conduite du Cardinal Octaue Vbaldini, ayant demandé passage à Amé, l'embarrassa fort, parce qu'il ne vouloit desobliger ny sa Sainteté, ny Frideric. A la fin, de crainte que cela ne détournast le voyage de l'Empereur à Lyon, où se deuoit en apparence faire la Paix de l'Eglise, il le refusa, & Frideric estant venu à Turin, où il fut reçeu auec de grandes magnificences, projettant d'aller à Lyon, fut contraint de rebrousser chemin, pour reprendre Parme, que les Partisans du Pape auoient surprise, pandant le sejour de Frideric à Turin, il donna la Seigneurie de Riuoles au Comte Amé. *Spondan. Annal. Petr. de Vineis l. 2. epist. 27. Matth. Paris. Trist. Calchus Hist. Medio. lib. 14.*

Il confirma au Prieur du Bourget la Iustice haute, moyenne & basse que ses Predecesseurs luy auoyent accordée sur les hommes & fiefs de ce Monastere, à la reserue du dernier Supplice, par Patentes dattées au Chasteau de Montmeillan, en presence de l'Euesque de Belley, de G. de Bonniuard Doyen de S. André, d'Humbert & de Gautier de Seyssel Freres, le premier de Decembre 1247. Preuues pag. 67.

L'Année suyuante il donna encore à ce Monastere la Leyde du Sel de Chambery, sous de certaines reserues, dont il se departit depuis par Lettres dattées au Chasteau de Montmeillan, l'11. de Iuin 1253. en presence d'Amé Euesque de Maurienne, dés Abbés de Hautecombe & de Thamye, d'Humbert & de Gauthier de Seyssel Freres de Rodolphe Comte de Geneue, de Rostain de la Rochette & d'Hugues de Mouxy. Preuues pag. 68.

Amé mourut au Chasteau de Montmeillan, où il auoit pris naissance, & non pas à Lyon, ainsi que wanderburch a escrit; ce qui arriua le 24. iour de Iuin 1253. Doglioni dit que ce fut l'an 1240. Les deux Paradins, wanderburch, & Limneus l'an 1246. L'ancienne Chronique manuscripte rapporte ce decés à l'an 1248. & deux celebres Historiens de ce Siecle, à l'an 1254. Il gist en l'Eglise de Hautecombe auec cét Epitaphe. *Pingon. Arb.Gent. Chiesa. Botero.* Buttet. S. Marthe l. 4. Ch. 1.

Anno M.CC.LIII.III. Idus Iulij sepultus hic fuit Inclitæ recordationis ac famosissimus Vir Dominus Amedeus D. G. Comes Sabaudiæ.

Il fit plusieurs Testaments, le premier dans l'Hostel-Dieu d'Aiguebelle le quatorziéme d'Aoust mille deux cents trente-huict, par lequel n'ayant point d'Enfans, il institua Thomas de Sauoye son Frere, Presents Humbert de Villette, Guillaume de Beaufort, Thomas de Conflans, Vmbert de Seyssel, Guy d'Amesin, Antelme de Tornon, & Vmbert Marechal. Le second, qui est du dixneufuiéme de Septembre mille deux cents cinquante-deux au Chasteau de la Rochette en Sauoye, par lequel il declara son Heritier vniuersel Boniface de Sauoye son Fils, fit des legats à Constance & à Leonor de Sauoye ses Filles, destina Beatrix son autre Fille pour estre Religieuse, donna la Tutelle de son heritier à Thomas de Sauoye Comte de Flandres son Frere, & laissa aux Chartreuses du Val Sainct Hugon, d'Aruieres, de Montbenist, & aux Monasteres de Tamie, de Hautecombe, de Sainct Sulpice, de Montjou & de Sainct Maurice en Chablais, à chacun mille sols. Depuis par vne derniere disposition Preuues pag. 69.

disposition, qui est dattée à Montmeillan du neufuiéme des Kal. de Iuin de l'an 1253. il confirma le precedent Testament, & donna en doüaire à Cecile de Baux sa Femme, les Chasteaux de Montmeillan & de la Rochette, & le Pays de Tarentaise. Ordonnant que s'il suruenoit different entre ses Freres & Boniface son Fils; il seroit terminé par Iean Archeuesque de Vienne, Amé Euesque de Maurienne & Iean Euesque de Belley. Les Témoins de ce dernier Testament furent Amé Euesque de Maurienne, Pierre d'Aigueblanche Euesque d'Erford, Humbert de Conflens, Pierre de Seyssel, Humbert de la Sale, Guillaume de Pierre Chastel Cheualier & Iaques Conuers Roy d'Armes & Courrier du Comte de Sauoye.

Papyr. Mass. Annal. Franc. lib.4.

Ce Prince eut d'excellentes qualités; il fut vaillant, pieux & liberal, il vesquit auec ses Freres en vne merueilleuse vnion, donna retraitte dans ses Estats à Raymond Berenger, Comte de Prouence son Beau-frere, apres la reuolte des Prouençaux; reconquit Turin & raffermit en sa Maison la Principauté de Piemont. Il choisit pour Gendres ses deux principaux Ennemis; le Marquis de Montferrat & celuy de Saluces, & leur osta par ce moyen les occasions de luy nuire. Il honnora sa Famille de la dignité de Duc, fut egalement chery du Pape, de l'Empereur, du Roy de France, & du Roy d'Angleterre, & maintint ses Estats en Paix. Son Elog[e]

Ping. Arb. Gent. Du Chesne Hist. des Daufins. Buttet. All. Gen. S. Marthe. l. 40. ch. 1. Nostrad. Hist. de Pr. 2. part. *Henning.* Geneal. Sab. *Saxon. Illustr. l. 4.*

En premieres Nopces il espousa Anne Dauphine Fille d'André de Bourgogne, dit Daufin, Comte de Viennois, de Gappensois, & d'Albon & de Beatrix de Mõtferrat. Claude Paradin donne à ce Comte d'Albon la qualité de Comte de Baugé, qui ne luy conuient pas: Cette Princesse est loüée d'auoir par vne singuliere prudence entretenu l'vnion du Comte Amé son Mary auec ses Freres. Son 1. M[ar]iag[e] 12[..]

En secondes Nopces le Comte prit alliance auec Cecile de Baux surnommée Passe-Rose, à cause qu'elle estoit tres-belle. L'ancienne Chronique de Sauoye M.S. & Champier, disent qu'elle estoit Fille de Berold Seigneur de Marseille, Guillaume & Claude Paradin, wanderburch, Doglioni & Fauin ont escrit, que Raymond Berenger Comte de Prouence estoit son Pere. Botero a creu qu'elle estoit Fille de Bernard de Baux Seigneur de Marseille: Albitius de Berold de Baux Comte de S. Gilles, Fabricius du Comte de Marseille, Bucelin du Comte de Tholose. Du Buttet dit que Barral de Baux son Pere estoit Prince d'Orenge & Comte de Prouence. Mais tous ces Autheurs ont esté mal informés de ce Mariage; parce que Cecile de Baux estoit Fille de Barral I. du nom, Seigneur de Baux & de Venaiscin, Vicomte de Marseille & de Beatrix d'Anduze Fille de Pierre Bermond Seigneur d'Anduze, & de Constance de Tholose. Elle auoit esté accordée en mariage, auparauant à Guygues V. du nom, Daufin de Viennois, Comte d'Albon; mais le mariage ne fut pas consommé: Celuy-cy fut arresté à Tholose par Ademar Seigneur de Bressieux, Humbert de Seyssel & Aymon de Compeys Cheualiers Ambassadeurs du Comte de Sauoye. En faueur de ce mariage Raymond VI. & dernier du nom, Comte de Tholose, Oncle de Cecile de Baux, luy donna six mille liures Viennoises. Le Comte de Sauoye luy promit mille marchs d'argent de doüaire, qui furent assignés sur les Villes, & Chasteaux de Chambery & de Montmeillan. Les cautions de la part du Comte de Tholose, furent les Comtes de Comminges & de Rhodés, Amaury Vicomte de Narbonne, Gaucelin Seigneur de Lunel, Raymond de Baux Prince d'Orange, Dragonnet Seigneur de Montauban & Aymar de Poitiers. Depuis Humbert de Seyssel Cheualier Seigneur d'Aix (& non pas Pierre de Sauoye Comte de Romont, comme porte l'ancienne Chronique M.S.) au nom d'Amé, & comme son procureur, espousa cette Princesse, en la Chapelle de Nostre Dame d'Orange, au mois de Ianuier 1244. & non pas en Octobre, comme a escrit Nostradamus present à cette

Son Mar[iage]

Titr. des Comtes de Tholose.

Preuues pag. 71.

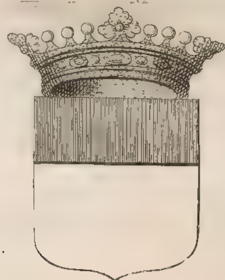
12[..]

cette solemnité Raymond de Baux Prince d'Orange, Guillaume de Baux son Neueu, Guy de Chasteau-neuf, Guillaume de Sabran, Aymon de Compeys, B. de Baux Chanoine d'Auignon, & Hugues Seigneur de Mouxy.

Cecile de Baux confirma à la grande Chartreuse le droit d'enuoyer paistre leur bestail dans le Mandement des Eschelles ; & par ce Titre elle se nomme Cecile par la grace de Dieu Comtesse de Sauoye & Marquise d'Italie. Cartul. de Chartr.

ENFANS D'AME' IV. COMTE DE SAVOYE, & d'Anne Daufine sa premiere Femme.

I. Beatrix de Sauoye mariée au mois de Mars de l'an M. CC. XXXIII. auec Manfroy III. du nom, Marquis de Saluces, Fils de Boniface II. du nom, Marquis de Saluces, & de Marie de la Tour d'Arborio en Sardagne. Elle eüt en dot les Seigneuries de Busque, de Bernais, de Fontanil, de Roncaille, de Scarnafis & de Barges en Piemont, dont Manfroy son Mary eüt Inuestiture, auec le Chasteau de S. Dalmace, l'vnziéme Decembre 1235. *Pingon Arb. Gent.* Titr. de la Chambre des C. de Sauoye. Buttet. *Chiesa.*



Saluces. d'argent au chef d'azur.

Ce Prince estant mort l'an M. CC. XLIV. Beatrix de Sauoye se remaria auec Manfroy surnommé *la Lance*, Marquis d'Alexandrie, qui fut depuis Prince de Tarente, Roy de Naples & de Sicille. Il estoit Fils naturel de l'Empereur Frideric II. & de Blanche, Fille de Boniface Seigneur d'Aglano au Comté d'Ast, & non pas de Blanche de Montferrat, comme quelques Autheurs ont publié. Ce mariage fut conclu à Chambery le Dimanche 21. d'Auril M. CC. XLVII. Frideric promit en consideration de cette Alliance de rendre au Comte de Sauoye le Chasteau de Riuoles, & de donner à Manfroy toutes les Terres qu'il auoit depuis Pauie iusques aux Montagnes & à la Mer de Genes, ou bien le Royaume d'Arles. Il fut encore arresté que la Princesse seroit épousée à Trin, à Montcalier, à Riuoles ou à Quiers, suiuant que l'Empereur en ordonneroit auec Humbert de Seyssel, & Imbert Chastellain de Veillane Procureurs du Comte de Sauoye. *Pingon Arb. Gent. Chiesa.* Buttet. *Conrad. Peuting. El. Reusn.* Preuues pag. 71.

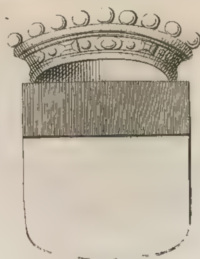


Manfroy Roy de Naples d'argent à l'Aigle à deux testes de sable.

Liu.8. Fauin recite bien que cette Princeſſe eût deux Marys ; mais il dit que l'vn fut Marquis de Montferrat, & l'autre Duc de Suaube.

Pingon. Arb. Gen. Chieza. Buttet. Preuues pag.72. II. Marguerite de Sauoye Eſpouſe de Boniface Marquis de Montferrat, ſurnommé *le Geant*, Fils de Guillaume V I. du nom, auſſi Marquis de Montferrat, & de Berte de Crauesana ; le mariage fut conclu à Chiuas le Lundy 9. de Decembre M. C C. X X X V. en preſence de Manfroy Marquis de Saluces, de Geoffroy Archidiacre de Turin, de Guy de Piozaſque, & d'Humbert Fils du Vicomte d'Aouſte ; le Marquis Boniface donna en augmentation de la dot de cette Princeſſe les Chaſteaux & Seigneuries de Pianezze, de Ciriez & de Virolengho.

Montferrat. d'argent au chef de gueules.

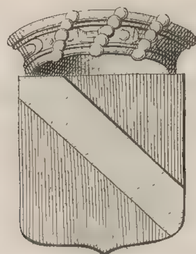


ENFANS D'AME' IV. COMTE DE SAVOYE, & de Cecile de Baux ſa ſeconde Femme.

I I I. Boniface Comte de Sauoye Duc de Chablais & d'Aouſte, qui aura ſon Eloge.

I V. Beatrix de Sauoye la ieune, ſurnommée Comteſſon, qui auoit eſté deſtinée pour eſtre Religieuſe au Monaſtere du Betton en Sauoye, & non pas de Bethune en Flandres, comme a écrit Claude Paradin ; mais n'ayant pas eû cette inclination, elle fut recherchée en mariage par Iaques Infant d'Arragon, depuis Roy de Majorque. Guillaume Seigneur de Roquefeüil Cheualier, en fit les propoſitions, ſuiuant le pouuoir qu'il en auoit eû de Iaques premier du nom Roy d'Arragon, par deux Lettres de l'an M. C C. L X I I I. & M. C C. L X V I. & parce qu'ils eſtoient Parens, Clement I V. en accorda la diſpenſe par vn Bref datté à Viterbe ; & toutesfois la choſe ne reüſſit pas, car cette Princeſſe par l'entremiſe de Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne ſon Oncle, prit alliance au mois d'Octobre de l'an M. C C. L V I I I. en preſence de Iean Eueſque de Belley, & de Lambert Abbé d'Autecombe, auec Pierre de Chalon ſurnommé *le Bouuier*, Seigneur de Chaſteau-bellin, Fils de Iean Comte de Bourgogne & de Chalon, Sire de Salins, & d'Iſabeau de Courtenay ; elle eût ſoixante mil liures en dot, & n'eût aucuns Enfans de luy. Humbert & Gauthier de Seyſſel Freres, & Guy de la Rochette Cheualiers, furent preſents au Traitté de Mariage, le Comte de Foreſts, Humbert Seigneur de Montluel, & Hugues Comte de Vienne Seigneur de ſaincte Croix & de Pagny ; Cautions de la dot.

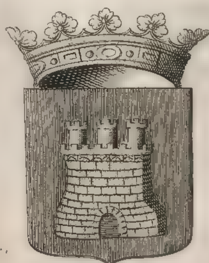
(Margin notes: All. Gen. — Titr. de Comtes de Thol. — *Ber. Gom. in vita Iac. Regis Arr. l.15.* — *Bzouius Annal.* — Titr. de la Chambre des Com. de S. — Hiſt. de Bourgog. l.4.ch.27. — Titr. de l'archiue de Turin.)



Chalon. de gueules à la bande d'or.

Botero luy à donné pour Mary Pierre Seigneur de Chastillon, mais Fauin à encore plus mal rencontré d'auoir écrit qu'elle épousa vn Prince d'Allemagne. Apres le decés du Seigneur de Chasteaubelin, elle se remaria l'an 1269. à Dom Manuel Prince de Castille, Seigneur de Pennafiel, d'Alcazar & d'Escalona, Fils puisné de Ferdinand Roy de Castille, & de Leon; & de Beatrix de Suaube, dont il eût vne belle Posterité mentionnée en son lieu; Pingon a crû que c'estoit Constance de Sauoye Sœur de cette Princesse, qui auoit épousé le Prince de Castille; mais l'alliance s'establit parfaitement par l'Epitaphe de Dom Iean-Manuel Duc de Pennafiel leur Fils, inhumé en la grande Chappelle du Monastere de san Pablo de l'Ordre des Freres Prescheurs de Pennafiel, qui est tel: *A qui iaze el Illustre Señor Don Iuan Manuel hijo del muy Illustre Señor Infante Don Manuel, y de la muy esclarecida Señora Doña Beatris de Saboya; Duque de Peñafiel, Marquez de Villena, Abuela del muy poderoso Rey y Señor de Castilla, y de Leon, Don Iuan primero de este nombre, fino en la Ciudad de Cordoüa, en el año del nascimiento de nuestro Saluador, de Mil. CCC. LXII.*

Vita Amed. 3. Golut. Henning. Arb. Geni.



Castille; de gueules à vn Chasteau de trois tours d'or massonnées de sable.

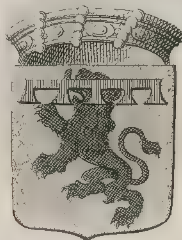
V. Constance de Sauoye, decedée sans alliance, quelques Historiens luy donnent pour Mary Boniface Marquis de Montferrat, qui auoit épousé sa Sœur; l'ancienne Chronique M. S. Champier, les deux Paradins, Henninges & Choppin parlans des Enfans du Comte Amé I V. ne font mention que de cette Fille, & la disent auoir esté mariée auec Bouuier ou Bouuet Comte de Chalon, qui est vne erreur; elle pretendit de succeder aux Estats de Sauoye, mais elle en fut excluse par la Loy Salique, par Sentence arbitraire renduë en faueur de Pierre Comte de Sauoye son Oncle; & non point l'an M.C C. L V I. ainsi que quelques-vns ont écrit; car en ce temps là le decés de Boniface Comte de Sauoye (qui donna ouuerture à cette pretention) n'estoit pas encore arriué.

Volater. Beneuent. San Geor. Botero. Limn.

Bodin de Repub. l. 6. c. 5. Choppin. de Dom. l. 3 tit. 6. n. 40.

VI. Leonor de Sauoye fut donnée en mariage l'an M. CC. LXIX. à Guichard de Beaujeu Seigneur de Montpenſier en Auuergne, qui eſtoit Veuf de Caterine de Clermont Dame de Montferrand, & d'Hermant Fille de Guillaume Comte de Clermont, Daufin d'Auuergne. Pingon a mal à propos donné à Guichard la qualité de Seigneur de Beaujeu, le faiſant Fils de Louys de Foreſts dit de Beaujeu, Seigneur de Beaujollois & de Dombes; car ce Louys de Foreſts épouſa Leonor de Sauoye, Fille de Thomas de Sauoye Comte de Flandres & de Beatrix de Fieſque, l'an M. CC. LXX. & ainſi, ſi Guichard de Beaujeu auoit eſté leur Fils, il n'auroit pû ſe marier en l'an M. CC. LXIX. auec cette autre Leonor de Sauoye. Donques pour éclaircir ce point, ce Guichard de Beaujeu eſtoit Fils de Guichard IV. du nom, Seigneur de Beaujolois & de Dombes, & de Sibylle de Haynaut. *Arb. Gent.*

Beaujeu. d'or au Lyon de ſable chargé d'vn Lambel de gueules à cinq pendans.



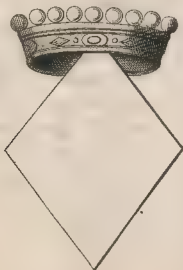
Claude Paradin, ny du Cheſne en ſon Hiſtoire de Bourgogne n'ont fait aucune mention de cette alliance; & Fauin dit que cette Princeſſe fut mariée en Allemagne. All. Gen. l.3. ch.93. liu.8.

Botero a adiouſté aux Enfans du Comte Amé IV. vne Fille nommée Iſabelle, de laquelle ie n'ay vû aucune preuue; Henninges a crû que tous ces Enfans eſtoient du ſecond lict, & Fabricius ne luy en donne que deux, Boniface & Conſtance. *Vita d'Amed. 3. Gen. Sab. Sax. Illuſt. l.4.*

BONIFACE







Sauoye.

X.

BONIFACE COMTE DE SAVOYE, DVC de Chablais & d'Aouſte, Seigneur de Bugey & de Tarentaiſe, Marquis de Suze & d'Italie, Prince de Piemont, ſurnommé Roland.

CHAPITRE XI.

CE regne eſt court & mal-heureux, dont les commencemens eurent quelque choſe de beau, mais la fin en fut tragique.

Boniface prit naiſſance au Chaſteau de Chambery le premier de Decembre M. CC. XLIV. Il n'auoit que neuf ans, quand le Comte Amé IV. ſon Pere deceda; Paradin s'eſt mépris, qui dit qu'il commença de regner l'an 1246. car le Comte Amé ſon Pere ne mourut que l'an 1253. Cecile de Baux ſa Mere eût l'education de ſa perſonne, & Thomas de *Pingon Arb.Gent.* Para din. All. Gen. *Pap.Maſ.* Buttet. Hiſt. de S. l.2. ch.81.

de Sauoye Comte de Maurienne & de Flandres ſon Oncle le gouuernement de ſes Eſtats, ainſi qu'Amé IV. en auoit diſposé par ſon Teſtament. Ce nouueau Tuteur par ſa prudence arreſta les pourſuites de Pierre & de Philippes de Sauoye ſes Freres, qui demandoient partage des Eſtats de Sauoye, & les fit contenter d'vn apannage à ſon exemple

Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. *Meyer. An. Flan.* Oudeg.

Marguerite Comteſſe de Flandres eſtant reduite à de grandes extremités par les diuiſions de ſes Enfans, demanda ſecours au Roy ſainct Louys, qui luy enuoya vne Armée ſous la conduite de Charles de France Comte d'Anjou ſon Frere, Thomas de Sauoye Comte de Maurienne & de Flandres Beau-frere de cette Princeſſe y fut inuité, & ayant pris reſolution de luy rendre ce ſeruice, le ieune Comte de Sauoye y voulut auoir part; & quoy que la foibleſſe de ſon âge & la longueur du voyage, luy pûſſent ſeruir de legitime excuſe; toutesfois il y mena des Trouppes conſiderables & viſita le Roy ſainct Louys à Compiegne. Marguerite fut reſtablie dans ſon Eſtat, apres diuers euenemens que les Hiſtoriens Flamans ont remarqués; ce qui obligea le Comte de Flandres de s'en reuenir en Sauoye, & de ramener le Comte Boniface. Entr'autres Gentils-hommes de Sauoye qui accompagnerent ce Prince en ce voyage, l'Hiſtoire a remarqué Gauthier de Seyſſel, Pierre de Grandſon, Geoffroy de Grandmont, Humbert de Chaſtillon & Hugues de Roſſillon.

Ping. Hiſt. Sab. M.S. l. 10. Buttet. *Idem.*

La Sauoye jouyſſoit d'vne grande tranquillité ſous ce Prince, par les ſoins de Cecile de Baux Comteſſe de Sauoye ſa Mere, mais le Piemont eſtoit déchiré par diuerſes factions; ceux de Turin s'eſtoient ſouſtraits de l'obeyſſance de Sauoye par vn iniuſte traitté, auquel ils auoient reduit le Comte Thomas ſon Oncle, apres l'auoir liuré à ſes ennemis, Boniface intereſsé à la gloire de ſa Maiſon, ſe preparoit de tirer raiſon de cette iniure, & de chaſtier les rebelles, puis que Thomas preuenu de mort, n'en auoit pû executer le deſſein, mais il ſuruint de nouueaux & eſtranges mouuemens en Piemont, qui ſuſpendirent ce reſſentiment, qui n'éclata que quelques années apres.

Collenutio.

Le Pape Vrbain IV. ayant donné à Charles de France Comte d'Anjou & de Prouence, les Royaumes de Naples & de Sicile, ce Prince entreprit de faire la guerre en Piemont, parce que Boniface fauoriſoit le party de Manfroy Roy de Naples ſon Beau-frere, que Sa Sainčteté ne vouloit pas reconnoiſtre pour legitime Roy; Charles donc aydé de Guillaume Marquis de Montferrat, s'empara de la Ville de Turin & de quelques autres places de Piemont, Boniface ſe voulant oppoſer au torrent impetueux des Armes Françoiſes, paſſa les Monts en diligence, & pouſsé d'vn iuſte déplaiſir de voir ſon heritage en proye, combattit & deffit ſes ennemis à Riuoles & aſſiegea Turin, où d'abord il eût de notables auantages; mais les Aſſiegés ſecourus par le Marquis de Montferrat qui vouloit profiter du mal-heur de ſes voiſins, & par les Aſteſans autheurs des troubles de Piemont, engagerent le Comte à vn combat, qui luy fut ſi fatal, qu'apres auoir genereuſement combattu, il fut pris priſonnier & mené à Turin; où ayant eſté detenu quelque temps, ſans apparence d'en pouuoir eſtre tiré, il mourut de déplaiſir. Fauin s'eſt doublement mépris d'auoir rapporté cét euenement à l'an 1256. & d'auoir écrit qu'il auoit eſté priſonnier de Pierre Comte de Sauoye ſon Oncle. Du Buttet dit que le Marquis de Saluces fut pris priſonnier dans le meſme combat auec le Comte de Sauoye, & que Iean Fils du Comte de Bourgogne qui eſtoit de ſon party, y fut tué.

Ping. Aug. Taurin. Chieza. Doglioni. Botero. Pap. Maſ. Vanderb. Buttet. Liur. 8. Decad. Sauoyſ.

Il n'eſt point arriué à la Royale Maiſon de Sauoye de diſgrace égale à celle-cy, de voir, apres la perte d'vne bataille, ſon Prince en priſon chez ſes Sujets, & de mourir captif en vne Ville où il auoit droit de commander comme Souuerain. Ainſi Dieu ſe jouë des Roys & des Princes & abbaiſſe leurs Trônes quand il luy plait. Exemple memorable pour les ieunes Princes, qui par

temerité

temerité bien ſouuent s'engagent à leur perte, & courent ſans preuoyance où la paſſion les precipite.

Le temps de cette mort eſt rapporté diuerſement par les Hiſtoriens de Sauoye; Taboüé dit que ce fut l'an M. C C. X L V I. Champier, Guillaume Paradin, Doglioni & wanderburch l'an M. C C. L V I. Il eſt certain pourtant que cela arriua l'an M. C C. L X I I I. car ainſi qu'a remarqué Chieſa, il y a pluſieurs Titres qui font mention de ce Prince ſous l'an M. C C. L I X. Guillaume Paradin & wanderburch ſe ſont mécontés de dire que le Pape Alexandre I V. s'employa pour la deliurance de ce Prince, puis qu'il eſtoit mort vne année auparauant. Le meſme Paradin dit que le Roy S. Louys en hayne de cette mort, chaſſa les Banquiers & Marchands d'Aſt & de Turin de ſon Royaume, & confiſqua leurs biens; mais cela s'eſtoit déſ-ja fait l'an M. C C. L V I. en faueur de Thomas de Sauoye Comte de Maurienne & de Flandres, ainſi qu'il ſera remarqué en ſon lieu. *Pingon. Pap. Maſ. Botero. Chieza.* Buttet.

Boniface Comte de Sauoye eſtoit beau Prince, vaillant, genereux & d'vne force ſi prodigieuſe, qu'il en fut ſurnommé *Roland*, ce qui faiſoit croire qu'eſtant Succeſſeur de tant de grands Princes, il heriteroit de leur bonne fortune, comme de leurs biens & de leur vertu, mais Dieu en diſpoſa autrement; Pingon dit qu'vn peu auant ſa mort ſe faiſoit la negotiation de ſon mariage, auec Agnes de Bauieres Fille d'Otthon Duc de Bauieres. Le corps de ce Prince fut racheté des ennemis auec beaucoup de peine, & porté en l'Egliſe de S. Iean de Maurienne au Sepulchre de ſes Predeceſſeurs. Sa Deuiſe aſſez bien appliquée à ſa diſgrace fut vn Lyon qui court apres vn Lieure, auec ces parolles, *Ni potior, morior.* *Arb. Gent.*

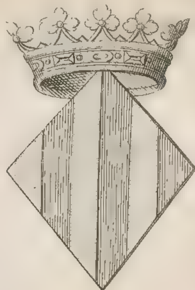
PIERRE



Sauoye.

Foucigny. pallé d'or & de gueules.





IX.

PIERRE DE SAVOYE, COMTE DE Romont & de Richemont, Baron de Foucigny & de Vaud, Seigneur d'Essex en Angleterre & de Berne, puis Comte de Sauoye, Duc de Chablais & d'Aouste, Prince de Piemont, Marquis de Suze & d'Italie, Vicaire general du S. Empire, surnommé le petit Charlemagne.

CHAPITRE XII.

Pingon. Arb.Gent. Chieza. Botero.



APRES le decés de Boniface Comte de Sauoye sans Enfans, Beatrix de Sauoye Dame de Chasteau-bellin, Constance de Sauoye, & Leonor de Sauoye Dame de Montpensier ses Sœurs, pretendirent sa Succession; mais elles en furent excluses par la Loy Salique religieusement obseruée en la Royale Maison de Sauoye, & Pierre de Sauoye Comte

Comte de Romont & de Richemont leur Oncle leur fut preferé. Il le fut encore aux Enfans de Thomas de Sauoye Comte de Maurienne & de Flandres son Frere aisné ; parce que la Loy de la Primogeniture & de la representation n'estoit pas encore establie en cette Royale Famille, ainsi en n'admettant pas les Filles aux Estats de Sauoye, les seuls Masles les plus proches en degré y estoient appellés, & l'Oncle pour estre plus âgé estoit preferable au Neueu, quoy que Fils de l'Aisné.

Pierre de Sauoye nasquit au Chasteau de Suze en Piemont, l'an M. CC. III. il estoit le septiéme des Enfans de Thomas I. du nom Comte de Sauoye, & de Marguerite de Foucigny. Pendant son bas âge, il fut destiné à l'Estat Ecclesiastique, & fut Chanoine de l'Eglise de Valence en Daufiné ; puis Preuost de l'Eglise Cathedrale d'Aouste. Mais cette profession estant entierement éloignée de sa naturelle inclination, il demanda son apannage à Amé IV. du nom Comte de Sauoye son Frere aisné, qui luy remit les Terres, Chasteaux & Mandemens de Lompnes & de S. Rambert en Bugey par prouision. Depuis il eût par augmentation d'apannage, les Chasteaux de Seyllon & de Contey, & tout ce que le Comte de Sauoye possedoit en Chablais depuis le Montjou iusques à Vinay. *Ping. Arb. Gent. Pap. Mass. Buttet. Titr. de la Cham. des C. de S. Colomby Ep. Valen. Pingon Hist. Sab. M.S. l. 9.*

Ce Prince seruit vtilement le Comte de Sauoye son Frere en la guerre qu'il fit aux Valesans ; il eût different auec Rodolphe & Henry de Geneue, Enfans de Guillaume Comte de Geneue, pour l'hommage de quelques Chasteaux qu'ils possedoient en Chablais ; Thomas Seigneur de Menthon, & Geoffroy Seigneur de Grandmont Cheualiers furent les Arbitres, qui condamnerent Rodolphe & Henry de Geneue en vingt mil marchs d'argent, pour le desny de Fief ; en payement de laquelle somme, le Chasteau de Geneue separé de celuy de l'Isle, fut adiugé à Pierre de Sauoye auec ceux d'Arlos, de Balaison, des Clés & de Langins. *Idem.* *Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.*

Estienne Prieur de Payerne au Pays de Vaud, pour se garantir de l'oppression de ses voisins, remit à ce Prince, qui portoit alors le Titre de Comte de Romont, l'Aduoüerie & la Garde de ce Prieuré, du consentement d'Aymon Abbé de Cluny, sous la promesse que fit ce Prince de proteger le Prieur & le Monastere. Le Titre qui contient ces conuentions est datté à Modon le 9. des Kalendes de Iuillet M. CC. XL. Presents les Seigneurs de Champ-vent & de Grandson, Richard de S. Martin, & Humbert de Fresnay Chastelain de Beaumont & de Modon ; ce qui nous découure l'erreur d'vn Historien d'ailleurs assez exact, qui dit que ce Prince occupa Romont l'an 1261. pendant l'interregne de Frideric II. Au mois de Nouembre suiuant il accorda encore vn Priuilege aux Habitans de Payerne. Preuues pag. 73. *Guillim. de reb. Helu. l. 1. c. 3.* Preuues pag. 73.

Henry III. Roy d'Angleterre qui auoit épousé Leonor de Prouence sa Niece, Fille de Raymond Berenger, Comte de Prouence & de Beatrix de Sauoye, ayant souhaitté de voir Pierre de Sauoye son Oncle ; il resolut de faire ce voyage, & y fut si bien reçeu, que le Roy luy fit bastir vn Hostel à westmynster sur le bord de la Tamise, que l'on appella l'Hostel de Sauoye, luy donna le Comté de Richemont, la Seigneurie d'Essex, & plusieurs autres Terres, & le fit chef de son Conseil. Le iour de S. Edoüard de l'an M. CC. XLI. le Roy le fit Cheualier en l'Eglise de S. Pierre de westmynster en grande solemnité ; & quelque temps apres, Pierre de Sauoye fit vn Tournoy à Nortanthon des Cheualiers estrangers contre les Anglois, où le party de Pierre de Sauoye eût tout l'auantage. En fin Henry eût tant de confiance en sa prudence, affection & fidelité, qu'il ne faisoit rien d'important que par son aduis, & luy remit en garde les principales places du Royaume d'Angleterre ; mais le Comte de Richemont homme fort sage, preuoyant que cette faueur luy attireroit *Vestmon. hist. Angl. Pap. Mass. Mat. Paris. Polyd. Vir. l. 9. & 6. Cambden. Mat. Paris*

la hayne des Anglois, & causeroit quelque trouble dans le Royaume, supplia le Roy de luy permettre de s'en retourner en Sauoye; ayant pris congé, & estant prest d'entrer dans le Vaisseau, le Roy le fit rappeller, & le contraignit d'accepter le Gouuernement du Chasteau de Douures. En la mesme année Henry ayant fait dessein d'aller en Poitou pour s'en rendre le Maistre, y enuoya Pierre de Sauoye & Pierre d'Aigueblanche Euesque d'Erford, pour en donner aduis aux partisans & aux creatures que l'Anglois y auoit; mais Pierre de Sauoye ayant esté découuert en cette negotiation, eût peine à s'échapper, l'Euesque d'Erford se sauua en Prouence, où il fit les premieres ouuertures du mariage de Sancie de Prouence auec Richard d'Angleterre Comte de Cornoüaille, Frere du Roy d'Angleterre. Depuis Pierre de Sauoye demeura tousiours en Angleterre comme l'vn des principaux Chefs du Conseil du Roy, qui le deputa l'an M. C C. X L I V. aux Prelats d'Angleterre, pour leur demander le secours d'argent que le Pape Innocent I V. luy auoit accordé sur eux; il assista depuis l'an 1248. au Parlement conuoqué à Londres.

Vuestmon.

Mat. Paris *Vuestmon.*

En fin ce Prince ayant demeuré quelques années en Angleterre, s'en reuint en Chablais, & estant allé visiter l'Eglise de S. Maurice, l'Abbé Rodolphe en reconnoissance des bienfaits que ce Monastere auoit reçeu de la R. M. de Sauoye, luy fit present de l'Anneau de S. Maurice Martyr, à condition qu'il seroit propre à tous les Comtes de Sauoye; c'est auec cét Anneau que les Comtes & Ducs de Sauoye ont tousiours depuis ce temps là pris possession de leurs Estats. Les Lettres de ce don sont dattées à S. Maurice l'an M. C C. L. presents Henry Euesque de Syon, Amé Euesque de Lausanne, Hugues Abbé de S. Oyen, Aymon Seigneur de Foucigny & autres.

Preuues pag. 73.

Guillaume Comte de Geneue, & Rodolphe de Geneue son Fils luy rendirent tout ce qu'ils auoient entre les Riuieres d'Arue & de Drance, & entre la Cluse de Gex & le Pont de Barges.

Titre de l'Archiue de Turin.

Cette mesme année Pierre de Sauoye ayant eu guerre auec Albert Seigneur de la Tour du Pin en Daufiné, Guillaume Comte de Vienne, Pierre de Grandson, & Guillaume de Chabeu Cheualiers, s'entremirent de les accommoder; & par leur aduis le Seigneur de la Tour du Pin luy relascha le Chasteau de Falauier en Daufiné pour les frais de la guerre. Peu de temps apres Raoul Comte de Grueres fit hommage à ce Prince, & Vlrich Seigneur d'Arberg luy donna les Chasteaux d'Arconciel & d'Irlains, & luy fit aussi hommage, à la reserue de la fidelité deuë à l'Empereur, & aux Euesques de Basle & de Lausanne. Presents Guillaume de Rossillon Prieur de Payerne, Bernard Comte de Grueres, Pierre Seigneur de Grandson & autres. Beatrix de Gex Fille d'Amé Seigneur de Gex, luy promit au mois de Decembre M. C C. L I. de ne point prendre de Mary que de son consentement; & au cas qu'elle le fit, elle luy abandonnoit son heritage; ce qu'elle iura en presence & du consentement de Guillaume Comte de Vienne son Tuteur, de l'Archeuesque de Lyon, de l'Abbé de S. Oyen, de Guy Seigneur de Baugé, & de Beatrix de Baugé sa Mere.

Pingr. H. st. Sab. M. S. l. 9.

Titr. de la Chambre des Com. de S.

Titr. de l'archiue de Turin.

Preuues pag. 74.

Pierre de Sauoye ayant gousté pendant quelques années la douceur du repos en Sauoye, s'en retourna en Angleterre, où les Tresues accordées entre le Roy S. Louys & Henry Roy d'Angleterre estãt expirées, l'Euesque d'wigorne, luy & Henry de Montfort Comte de Leycestre furent enuoyés par l'Anglois en Ambassade en France, pour en auoir la prorogation l'an M. CC. LVI I. Et ce fut en ce mesme temps que les Habitans de Morat & de Veuay au Pays de Vaud se mirent sous la protection de ce Prince; & que l'Abbé & le Chapitre de S. Maurice luy delaisserent comme Aduoüé & Defenseur de ce Monastere, ce qu'ils auoient au Village de Communiés, à Versoy, & en la Parroisse de sainct Loup.

Du Tillet.

Mat. Paris

Titr. de la Chambre des C. de Sauoye.

Titr. de l'Archiue de Turin.

L'année

L'Année suyuante, Pierre de Sauoye fut encore enuoyé en France, auec Louys Euesque de Worchestre, l'Esleu Euesque de Winchestre, l'Abbé de Westmynster, le Comte de Leycestre & autres Personnages qualifiés, pour conclure auec le Roy S. Louys, le Traitté de Paix entre la France & l'Angleterre. Et lors que l'Empereur Richard voulut passer en Angleterre, le Roy Henry son Frere en ayant pris quelques ombrages, & voulant sçauoir les causes de sa venue, & le temps qu'il vouloit demeurer en Angleterre, luy enuoya Pierre de Sauoye, l'Euesque de Worchestre & l'Abbé de S. Edmond, qui tirerent de Richard toutes les paroles & les seurtés que l'on pouuoit souhaitter pour guerir les soupçons du Roy. Ce mesme Prince renuoya Pierre de Sauoye auec les Comtes de Claire & de Legre en France, auec Lettres de creance. Du Chesne Hist. d'Anglet. liu. 13. Matth. Paris. Du Chesne. *Vuestmon.* Matth. Paris.

Pendant le Sejour de Pierre de Sauoye en Angleterre, Ebal de Geneue Fils vnique d'Humbert Comte de Geneue (qui s'estoit retiré auprès du Roy Henry III. pour euiter les persecutions de Guillaume Comte de Geneue II. du nom son Oncle, qui auoit vsurpé sur luy le Comte de Geneue (luy laissa par Testament tous les droits qu'il auoit sur ce Comté, par Titre datté à Londres le 4. des Ides de May M. CCLIX. Et le mesme Empereur Richard, luy donna l'onziéme de Decembre suiuant, la Seigneurie de Condamine de Pays de Vaud entre Berne & Morat. Pr. pag. 74. Titr. de l'Archiue de Turin.

Iean Euesque de Lausanne desirant d'auoir la protection de ce Prince, l'associa en la moitié des reuenus, Iustice & droits de la Ville & fauxbourg de Lausanne, par Traitté fait à Lausanne, le iour de la Feste S. Laurent M. CC. LX. à son retour d'Angleterre, ou il auoit esté mediateur de la reconciliation du Prince Edouard, auec le Roy Henry son pere. Titr. de la Chamb. des Cópt. de Sauoye. *Vuestmon.*

Au Moys de Septembre suyuant, Henry Euesque de Syon, du consentement de l'Archeuesque de Tarentaise, luy remit les Casteaux de Crest, de Chamosson, de Martegny & de Mosternay, prés de Chillon & tout ce qu'il auoit depuis la Ville de Morges en bas, & Pierre de Sauoye en recompense luy delaissa la montagne de Samaise, le Fief de Rarogne & autres lieux. Titre de l'Archiue de Turin.

En la mesme année ayant eü differend auec Rodolphe Comte de Geneue, pour le Fief du Chasteau de Charrosse, Thomas Seigneur de Menton & Ioffrey de Gramont Cheualier, leurs arbitres le luy adjugerent par Sentence. Titre de l'Archiue de Turin.

Boniface Comte de Sauoye son Neueu, estant mort sans auoir esté marié l'an M.CC. LXIII. ainsi que nous auons dit, Pierre de Sauoye Comte de Romont & de Richemont son Oncle, fut reconnu Comte de Sauoye; mais non pas l'an M. CCLVI. comme a escrit Wanderburch. La premiere action par laquelle il voulut signaler les commencements de Son Regne, fut de tirer raison de la reuolte de Turin & de vanger l'opprobre fait à la Royale Maison de Sauoye, par la Prison & par la mort de Boniface son Neueu. Il passa donc les Alpes, auec vne puissante Armée, assiegea Turin & le pressa si viuement, que malgré le secours des Astesans & des Montferrins, la Ville se rendit à discretion: le Comte vsa d'vn succés tres auantageux auec beaucoup de moderation & de clemence, ayant pardonné à des sujets, dont l'infidelité meritoit vn chastiment plus rigoureux. *Machan. Gaud. Merula.* Chapper. *G. Parad. Ping. Aug. Taur. Doglioni. Vuander.* *Pingon Aug. Taur.*

Pierre ayant repassé les Monts, reçeut, estant à S. Rambert, l'hommage que Rodolphe Comte de Geneue luy fit des Chasteaux de Cusiés, de Charrosse, d'Aubonne & du Peage de S. Mauris, en presence de Iean Euesque de Belley & de Pierre Abbé de S. Rambert: De là il retourna en Angleterre, pour la troisiéme fois, où estoit encore l'Empereur Richard son Neueu: Ce fut en ce voyage qu'il eut de ce Prince des Graces particulieres: car Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.

Preuues pag. 47.

Chroniq. M.S. de Sauoye. Champ. G. Parad. *Ping. Arb. Gent.* *Vuanderb.* *Botero.* *Doglioni.* Cl. Parad.

Richard eſtant à Bergameſted, par patentes du XVII. d'Octobre Indiction VII. de l'an M. CC. LXIII. & l'an VII. de ſon Regne, luy donna tous les biens qu'Herman Comte de Kibourg poſſedoit à ſon decés, tant au Dioceſe de Lauſanne qu'ailleurs, mouuants de l'Empire. Il luy donna auſſi l'Inueſtiture des pays & Duchés de Chablais & d'Aouſte, auec la qualité de Vicaire general du ſainct Empire: En cette Ceremonie le Comte eſtoit veſtu d'vn habit moitié d'or & d'acier, dont luy meſme donna l'explication à l'Empereur, diſant que l'or marquoit le reſpect & l'obeïſſance qu'il vouloit rendre à Sa Majeſté Imperiale, & le fer le deſſein qu'il auoit de combattre les ennemys de l'Empire. La pluſpart de nos Hiſtoriens qui ont remarqué cette particularité, ont fait equiuoque, diſants que ce fut l'Empereur Otthon IV. qui eſtoit mort long-temps auparauant, ainſi qu'ont tres bien remarqué la Chieſa & Wanderburch: Ils ont fait encore vne autre obſeruation: Que le Chancelier de l'Empereur ayant demandé au Comte les Titres qui luy donnoient la proprieté des pays de Chablais & d'Aouſte, pour faire dreſſer l'acte de l'Inueſtiture, ce prince genereux, qui n'auoit pas preueu cela, ou qui n'auoit pas crû qu'il fut neceſſaire de produire des Titres pour auoir la confirmation de ce dont, luy & ſes predeceſſeurs eſtoyent en poſſeſſion, tira ſon eſpée & la monſtrant au Chancelier luy dit, *Que c'eſtoit là ſon Titre.* Ce qui a ſeruy de pretexte à deux modernes Eſcriuains, de publier que pierre Comte de Sauoye auoit vſurpé ſur l'Empire les pays de Chablais & d'Aouſte, quoy que ces deux prouinces fuſſent de l'ancien patrimoine des Comtes de Sauoye. En effet le recit que nos Hiſtoriens ont fait de cette conqueſte, eſt entierement fabuleux, comme ce que quelques vns d'entre eux ont dit de l'vſurpation du pays de Vaud, qu'ils attribuent au meſme Comte: Car ces Autheurs racontent: Que pierre de Sauoye s'empara de tout le Pays de Vaud, ſur le Duc de Chopinguen qui en eſtoit Seigneur en partie, & qui y commandoit en qualité de Lieutenant General de l'Empereur: Que ce Duc fut deffait en bataille, pris priſonnier de guerre, auec pluſieurs Grands Seigneurs du Pays de Vaud; & que pour eſtre deliuré, il ceda à Pierre de Sauoye tous les droits qu'il auoit ſur les Pays de Vaud: Mais tout cela n'eſt qu'vne ſuyte de la precedente fable, parce que ce Duc de Chofinguen ou Schofinguen eſt vn homme imaginaire, bien qu'vn Hiſtorien Alleman l'ayt nommé Duc de Loffiguen Landgraue de Stulinge, nul autre Hiſtorien, ny la Chronique de Hautecombe, ny Taboué, ny Pingon, ny Papire Maſſon n'en ayants parlé, ny les Hiſtoriens de Suyſſe, qui n'euſſent pas manqué de remarquer cét euenement. Et comment eſt-ce que ce Duc euſt pû ceder le Pays de Vaud à Pierre de Sauoye? puis qu'il n'en auoit que le ſimple gouuernement: la Chronique de Sauoye M.S Latine, & celle du Pays de Vaud portent, que ce Duc, qui eſtoit Seigneur de Vaud, eſtoit le Duc de Zeringen; mais l'Hiſtoire y repugne: Car Berthold cinquiéme du nom Duc de Zeringen, dernier de cette Illuſtre famille, eſtoit dé-ja mort l'an mil deux cens dix-huict. Il eſt bien vray que Pierre de Sauoye eſt le premier de ſa Maiſon qui a eſté Seigneur de Vaud, & toutesfois ce ne fut pas par vſurpation, dont la preuue eſt aysée à faire; car, par le moyen de ſon mariage, auec l'heritiere de Foucigny; il y auoit pluſieurs Terres, le Comte Amé quatriéme ſon Frere y tenoit dé-ja Boſſens, Stauayé & Romont; il pretendoit d'ailleurs part en la ſucceſſion de Bertold cinquiéme du nom Duc de Zeringen; ceux de Payerne, de Morat, & de Veüay s'eſtoient donnés à luy; Iean Eueſque de Lauſanne luy auoit remis la moitié de ſa Ville: il eut don de l'Empereur Richard, de tous les biens que la Maiſon de Kibourg

Margin notes: 1. & 2. Sauoyſiéne. — Chroniq. de Sa. M.S. Champ. G. Parad. Cl. parad. *Vuanderb.* *Botero.* Butter. Chroniq. du pays de Vaud. — *Fabric. Sax. Illuſtr.* — *Piſtorius.* — Apol. pour la Maiſ. de Sauoye. — *Guillim. de reb. Heluet. cap. 15.*

Kibourg y possedoit; Marguerite de Sauoye Comtesse Doüairiere de Kibourg sa Seur y auoit de belles Terres. Il aquit de diuers particuliers les Chasteaux d'Aubone, de Villey & de la Tour, l'Aduouërie de Vinay de Raoul Comte de Grueres &; Yuerdun d'Amé de Montbelliard Seigneur de Montfaucon. C'est luy qui fit bastir le Chasteau de Morges : Ainsi de plusieurs pieces detachées se forma le corps de cette Seigneurie de Vaud; & par là se void le peu de fondement qu'ont eü deux ennemys declarés de la Royale Maison de Sauoye, d'auancer que le Pays de Vaud estoit vne vsurpation faite sur l'Empire.

Titre de la Chambre des Comp. de Sauoye. Chroniq. du Pays de Vaud.

La Sauoif.

Mais, retournons à Pierre de Sauoye que nous auons laissé en Angleterre; d'où il resolut de partir, sur l'aduis qu'il eut de quelques mouuements excités par Rodolphe Comte de Geneue, du desny de fief fait par le sire de Beaujeu, pour quelques Chasteaux qu'il tenoit en Bugey & en Valromey & d'vne nouuelle reuolte à laquelle ceux de Turin se disposoient. Celuy qui luy porta ces nouuelles fut, Hugues Seigneur de Bressieux, par lequel il enuoya ses ordres à Rodolphe Seigneur d'Amesin, & à Rostain Seigneur de la Rochette Cheualiers, à qui il auoit laissé la principale direction de ses Estats: Henry Roy d'Angleterre luy enuoya des troupes auec lesquelles il donna combat au Comte de Geneue, le deffit, luy reprit les Chasteaux de la Roüe & des Clés qu'il auoit occupés; & le contraignit à luy faire hommage Lige. Le Sire de Beaujeu touché de cét exemple se sousmit aussi à l'hommage qui luy estoit demandé : Rodolphe Comte de Cerlier de l'Authorité d'Henry Euesque de Basle son Oncle; en fit de mesme, pour le Chasteau de Cerlier; & pour tout ce qu'il auoit à Hyalant & en la Ville d'Haues au moys de May mil deux cens soixante cinq; Presents Vlrich Seigneur d'Arberg Oncle de Rodolphe, Guillaume de Corbieres, Antelme de Billens & Hugues de Palesieux Cheualiers. Mais ceux de Turin ne se rangerent pas si facilement; & fallut en venir aux mains auec les Astesans, qui s'interessoient pour eux, où nos Princes reçeurent du desauantage, ainsi que nous dirons ailleurs.

G.Parad.

Pingon. Hist.Sab. M.S.lib.9. Pap.Mass. G.Parad. *Vuanderb. Doglioni. Botero. Ping. Arb. Gent.*

Titre de l'Archiue de Turin.

Aug.Tau.

Le Comte de Sauoye fut plus heureux, en la guerre qu'il eut contre Eberad d'Hasbourg Comte de Lauffemberg, qui se disoit aussi Comte de Kibourg : Car, apres plusieurs succés fauorables; pour maintenir Marguerite de Sauoye sa Seur dans les Terres qu'elle auoit eües de la Maison de Kibourg; & pour faire valoir la donation que l'Empereur Richard luy auoit faite l'an mil deux cens soixante trois; il eut encore cét auantage que de deffendre la Ville de Berne contre les desseins de ce Comte qu'il deffit en deux batailles : Ce qui fut cause que cette Ville se donna à luy par traité du vingt-cinquiéme de Nouembre mil deux cens soixante six; affin d'auoir sa protection. C'est luy qui fit aggrandir cette Ville, en quoy il merita, dit vn Autheur du dernier Siecle; les Titres non seulement de *Defenseur & de Tuteur; mais de Pere & de second Fondateur de Berne.*

Simler de. Rep.Helu. lib. 1. Guillim. de rebus Heluet. lib. 3. cap. 8.

Ce fut en suyte de ce Traitté, que Rodolphe Seigneur de Stratlingen luy promit dans l'Eglise de Berne de l'ayder de ses Vassaux, Chasteaux & Villes, pendant qu'il seroit Protecteur de Berne.

Titr. de l'Archiue de Tur.

Du Buttet s'est fort mépris de dire; que ce Prince eut guerre auec Rodolphe Comte de Hasbourg; car cela se doit rapporter à Philippes Comte de Sauoye son Frere & Successeur. En effect, Pierre mourut à Chillon au Pays de Vaud le septiéme de Iuin, mil deux cens soixante huict; son Corps fut porté au Monastere de Hautecombe; son Testament est du siziéme de May, iour de S. Iean Porte-Latine, de l'an M. CC. LXVIII. par lequel il fit diuers legs pieux & considerables à beaucoup de Monasteres & Eglises de ses Estats, & à ses domestiques; laissa à Beatrix de Sauoye sa Fille Femme du Daufin

Decad. 1. G.Parad. *Ping. Arb. Gent. Pap. Mass. Chieza. Botero.* Cl. Parad. *Henning.* preuues. pag. 75.

 de

de Viennois tout ce qu'il auoit en Geneuois, au Pays de Vaud & en Allemagne, l'hommage que luy deuoit Albert Seigneur de la Tour du Pin, le Fief du Comte de Foreſts, les Chaſteaux de S. Rambert & de Lompnes en Bugey, ceux de Falauier & d'Enteſieux en Dauſiné, aux Enfans de Thomas de Sauoye ſon Frere la Seigneurie de Ville-franche en Piemont, les Seigneuries d'Eſſex & de l'Aigle en Angleterre : A Leonor Reyne d'Angleterre le Comté de Richemont, à Hugues de Paleyſieux la Seigneurie de la Tour de Vinay ; à Agnes Dame de Foucigny ſa Femme les Chaſteaux de Verſoy, d'Alinges, de Feſterne, de Charroſſe & d'Aubonne, pour en jouyr ſa vie durant. Ordonna que Marguerite de Sauoye Comteſſe de Kibourg ſa Sœur, prendroit tous les ans pendant ſa vie quinze cens liures Viennoiſes ſur le Peage de Ville-neufue ; & que la Fille d'Amé Comte de Sauoye ſon Frere ſeroit mariée & dottée iuſques à la ſomme de ſept mille liures Viennoiſes. Son Heritier fut Philippes de Sauoye Comte de Bourgogne ſon Frere : Les Executeurs de ſa volonté, l'Archeueſque de Tarentaiſe, l'Eueſque de Geneue, l'Abbé de Hautecombe, le Prieur de Luſtri, Hugues de Paleyſieux Baillif de Vaud, Soffrey d'Ameſin Baillif de Sauoye, Berlion d'Ameſin & Thomas de Roſſillon. Et pour les biens qu'il auoit en Angleterre, il declara auſſi ſes Executeurs, la Reyne, & Guichard de Charron Cheualier ; preſents Iean Eueſque de Belley, Pierre Abbé d'Aulps ; Guillaume Prieur de Belley & autres. Depuis, par deux Codicilles dattés à Pierre-chaſtel, l'vn du Vendredy apres la feſte de S. Iean Porte-Latine, & l'autre du Lundy des Rogations, il donna à Thomas, Amé & Louys de Sauoye ſes Neueux, tout ce qu'il auoit en Angleterre, à la reſerue ſeulement du Comté de Richemont & de ſon Palais de Londres ; & reuoqua les Legats faits à Beatrix de Sauoye ſa Fille, des Chaſteaux de Geneuois, d'Enteſieux, de S. Rambert & de Lompnes, & des hommages du Comte de Foreſts, & du Seigneur de la Tour du Pin, dont il diſpoſa en faueur de Philippes de Sauoye Comte de Bourgogne ſon Frere & ſon Heritier vniuerſel.

Titr. de la Chambre des Com. de S.

Ce Prince fut genereux, vaillant & heureux, d'vn eſprit prompt, d'vne ſinguliere vigilance aux affaires, & qui ſçeut bien ſe preualoir du temps & des occaſions ; La Chronique M. S. Latine de Sauoye, & celle de Hautecombe le comparent à vn Lyon, & diſent qu'il fut ſurnommé *le petit Charlemagne*, à cauſe de ſon courage & de ſes exploits militaires. Du Haillan parlant de luy, des voyages qu'il fit en Angleterre, & de l'eſtime en laquelle il eſtoit aupres du Roy Henry III. par la conſideration de ſa ſageſſe & de ſa vertu, l'appelle *Homme excellent*. Matthieu Paris Hiſtorien Anglois luy a donné l'Eloge d'*Homme ſage, diſcret, prudent & circonſpect*. Il vnit pluſieurs Terres & Seigneuries particulieres qu'il auoit acquiſes ou conquiſes en Chablais, en Valays, en Dauſiné & en Geneuois au Comté de Sauoye. C'eſt luy qui fit baſtir les Chaſteaux d'Euyon en Chablais, de Chillon, & de la Tour du Pey au Pays de Vaud, de Voyron, de la Coſte S. André, de S. George d'Eſperanche, & de S. Symphorien en Dauſiné, de Martigny en valays, & celuy d'Yuerdun. Vn ſçauant Hiſtorien luy donne la loüange d'auoir chaſſé les Voleurs du Pays de Vaud, par la deſtruction du Chaſteau de Ruu, où ils ſe retiroient pour faire leurs pilleries & rauages. Il eût pour Deuiſe l'Anneau de S. Maurice auec ces mots, *Sacro pignore Felix*.

Hiſt de Fran. l. 15.

G. Parad. Vanderb. Botero. Guillim. de reb. Hel. l. 1. c. 3.

Au mois de Feurier M. CC. XXXIII. au Chaſteau de Chaſtillon en Foucigny, il épouſa Agnes de Foucigny, Fille & Heritiere d'Aymon Seigneur de Foucigny. C. Paradin, Reuſnerus, Henninges, Albitius, wanderbuch & Limneus ſe ſont mépris, quand ils ont dit qu'elle ſe nommoit Leonor, qu'elle ne fut pas Heritiere de ſon Pere, & qu'elle eſtoit Fille vnique ; puis qu'elle auoit deux Sœurs, l'vne appellée Beatrix de Foucigny, mariée auec

Ping. Arb. Gent. Pap. Maſ. Boiero. Butter.

auec Eſtienne Sire de Thoire & de Villars, & l'autre Leonor de Foucigny Eſpouſe de Simon de Ioinville Seigneur de Gex. Gouſſancourt a donné à Agnes le ſurnom d'Aleman; & Fauin ſuiuant ſa couſtume dit, que la Femme de Pierre Comte de Sauoye eſtoit Infante d'Arragon. Aymon Seigneur de Foucigny ſon Pere luy fit donation de tous ſes biens le 13. de Septembre 1252. en preſence de Philippes de Sauoye éleu Archeueſque de Lyon, de Guillaume de Greſy, & d'Humbert de Fernay Cheualiers, ſous les Seaux d'Aymon Eueſque de Geneue, & de Pierre Eueſque d'Erford.

Marty. des Cheu. de Malte. Theatre d'hon. & de Cheu. l. 8. Preuues pag. 78.

Agnes de Foucigny fit ſon Teſtament à Verſoy le 17. des Kalendes de No-
262. uembre M. C C. L X I I. par lequel elle fit Pierre Comte de Sauoye ſon Mary ſon Heritier pour les deux tiers, & Beatrix de Sauoye leur Fille pour l'autre tiers. Preſents Henry Eueſque de Geneue, Humbert Abbé de Bonmont de l'Ordre de Ciſteaux, Guillaume Abbé de Filly de l'Ordre de ſainct Auguſtin, Humbert Official de Geneue, Aymon Doyen d'Annecy, Girard de S. Ioyre Doyen de Salanche, & Pierre Doyen d'Annemaſſe. Elle veſquit neantmoins plus long temps, car on treuue vn Codicille qu'elle fit au mois d'Aouſt veille de ſainct Laurent M. C C. L X V I I I. dont elle nomma Executeurs Aymon Eueſque de Geneue, Simon de Ioinville Seigneur de Gex; Guillaume de Ioinville ſon Frere, & Guillaume de Lucinge Cheualier.

Preuues pag. 78.

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.

FILLE DE PIERRE COMTE DE SAVOYE, & d'Agnes de Foucigny ſa Femme.

Beatrix de Sauoye Dame de Foucigny, mariée en l'Egliſe du Chaſteau de
41. Chaſtillon en Foucigny, le 2. des Nones de Decembre M. C C. X L I. auec Guy Daufin de Viennois Comte d'Albon, Fils d'André de Bourgogne, ſurnommé *Daufin*, Comte de Vienne & d'Albon, & de Beatrix de Montferrat, dont elle eût des Enfans; Odon Aleman & Aymon d'Eython Cheualiers en firent la negotiation; elle eût en dot huit mille marchs d'argent; Pierre de Sauoye Pere de cette Princeſſe qui eſtoit alors en Angleterre, ratifia mariage par ſes Patentes du iour de la feſte S. Nicolas 1242. & donna encore à ſa Fille deux mille marchs d'argent, & fit alliance auec le Daufin. Dom Humbert de Seyſſel & Aymar de Briançon Cheualiers furent les cautions.

Hiſt. des Dauf. S. Marthe. *Pingon. Arb. Gent. Pap. Maſ.* Buttet. Titr. de l'Archiue de Turin.



Daufiné. d'or au Daufin d'azur creſté & oreillé de gueules.

En

Mr. de Marca hiſt. de Bearn l. 7. ch. 32. Butter. Preuues pag. 80.

En ſecondes nopces, elle épouſa Gaſton Vicomte de Bearn, Seigneur de Monteſcuc & de Chaſteau-vieux, Fils de Guillaume Vicomte de Bearn & de Garſende de Forcalquier. Ce mariage ſe fit à ſainct George d'Eſperanche en 127
Daufiné, le Dimanche des Rameaux de l'an M. C C. L X X I I I. ſous les ſeaux de Guillaume Eueſque de Bazas, de Symon de Ioinuille & de Guillaume de Fronſac.

Bearn. d'or à deux Vaches paſſans de gueules, acollées, clarinées & acornées d'azur.



Marca hiſt. de Bearn.

Le Vicomte de Bearn & elle firent diuers Traittés és années M.CC.LXXXI. & M. C C. L X X X I V. auec Humbert Seigneur de la Tour du Pin ſon Gendre, & Anne Daufine ſa Femme, pour les pretentions que Beatrix de Sauoye auoit ſur le Daufiné. Il ſe treuue vn Titre en la Chambre des Comptes de Paris de l'an 1284. par lequel Rodolphe Roy des Romains donne en Fief à Robert Duc de Bourgogne, tous les droits appartenans à l'Empire, au Daufiné, par le decés du Daufin Iean, à la reſerue toutesfois de ceux de cette Beatrix, auſquels Rodolphe declara ne vouloir point deroger. Cette Princeſſe n'eût point d'Enfans de ce ſecond mariage, tellement qu'ayant ſuruescu ſon Mary, elle reuint en Sauoye, où elle eût quelques differens auec Amé le Grand, Comte de Sauoye, pour la deciſion deſquels ils nommerent pour Iuge Edoüard Roy d'Angleterre, le 15. de Nouembre M. CC. L X X X V I I. Depuis elle fonda la Chartreuſe de Melans en Foucigny au mois de Iuin M. C C. L X X X X I I. pour le ſalut des Ames de Iean Daufin de Viennois ſon Fils, de Pierre Comte de Sauoye ſon Pere, & d'Agnes de Foucigny ſa Mere, ſous le Seau de Guillaume Eueſque de Geneue.

Preuues pag. 80. — Titr. de l'Archiue de Turin. — *Chr. Cart. Molini.* — Preuues pag. 81.

Elle ſe ſentit ſi obligée des faueurs & des aſſiſtances qu'elle auoit reçeuës du Comte de Sauoye, pendant les demélés qu'elle auoit eû auec le Seigneur de la Tour du Pin Daufin de Viennois ſon Gendre, qu'eſtant en la Commanderie de S. Iean entre Voyron & Moyran en Daufiné, le Mecredy apres l'Octaue de la Pentecoſte de l'an M. C C. X C I I I. elle luy donna les Chaſteaux 125
& Seigneuries de Bonne, Montous, Bonneuille, Chaſtelet, Credo, Alinges, Chaſteau-fort & Rouorée, à la reſerue de l'vſufruit ſa vie durant. Preſents Rodolphe Seigneur d'Entremonts, Oddon Aleman, Miſtral de Viennois, Aleman du Puy Cheualier, Faucon de Mont-chenu Damoiſeau & Guygues Aleman Seigneur de Valbonnois. Depuis, par Titre datté à Geneue en l'Egliſe des Freres Mineurs, apres l'Octaue de Paſques, de l'an M. CC. X C I V. elle ad- 125
iouſta à cette liberalité, tout ce qui luy appartenoit dés le Lac de Geneue & la Ville de Seyſſel, iuſques à Fribourg en Suyſſe; & nommément les hommages de Leone Dame de Gex, du Sire de Villars & du Sire de Mont-faucon; ce qu'à meſme temps elle reprit en Fief dudit Comte de Sauoye. Par autres Patentes de l'an M. C C. X C V. dattées en l'Abbaye d'Ambronay, le Dimanche 125
iour de la Circonciſion, en conſideration du mariage qui ſe deuoit faire entre

Titr. de la Chambre des Com. de Dauf. — Preuues pag. 81. — Titr. de la Chamb. des C. de Dauf.

entre ce Prince & Alix de Viennois sa petite Fille; elle donna encore au Comte Amé, le Chasteau de Versoy, les Fiefs de Pierre Seigneur de Chastillon en Michaille, & de Guy de Montluel Seigneur de Chastillon en Choutagne, & generalement tout ce qu'elle possedoit en Fief ou en Arrie-fief au delà du Lac de Geneue du costé de la Ville de Lausanne; mais estans suruenuës quelques difficultés entre ce Prince & elle, touchant l'execution de ces donations, ils consentirent l'an M. CCC. II. que Charles Fils de France en Titr. de l'Archiue de Turin.
02. fut le Iuge, qui pour s'informer de la verité commit les Archeuesques de Tarentaise & de Vienne; mais nous ne voyons pas quelle suite eut cela.

Par vne Lettre que cette Princesse écriuit au mesme Comte Amé le Grand Preuues pag. 82.
08. l'an M. CCC. VIII. elle le prie auec vne extraordinaire soûmission, de receuoir Hugues Daufin Seigneur de Foucigny son petit Fils, à l'hommage *Pingon Arb. Gent.*
10. qu'il luy deuoit rendre. Elle mourut l'an M. CCC. X. & gist en la Chartreuse Hist. des Daufins. S. Marthe.
de Melans qu'elle auoit fondée.

Les deux Paradins, Wanderbuch, Henninges & Botero se sont mépris au *Pap. Mas.* nom de cette Princesse, qu'ils ont appellée Constance; la Chronique de Sauoye Latine M. S. la nomme Comtesson de Sauoye; & vn Autheur moderne *Not. Vasc. Oihenart.* tres-sçauant en l'Histoire a dit qu'elle estoit Fille du Duc de Sauoye (bien que *pag. 552.* la Sauoye ne portast pas encore ce Titre;) Fauin à son ordinaire, luy a donné Theatre d'hon. & de Cheu. l. 8. pour second Mary le Comte de Bar, & Estienne de Lezignan, Roger Comte En ses Geneal. de Foix, auec aussi peu de fondement l'vn que l'autre.



Bourgogne-Comté. d'azur au Lyon d'or femé de Billettes d'argent.





IX.

PHILIPPES COMTE DE SAVOYE ET de Bourgogne-Palatin, Duc de Chablais & d'Aouste, Marquis d'Italie, de Suze & de Lombardie, Prince de Piemont.

CHAPITRE XIII.

SI ce Prince eut fuiuy fon inclination & les genereux mouuemens que fon illuftre naiffance luy infpiroit, il eut fignalé fa vie par des actions martiales, & n'eût pas moins acquis de gloire par les armes que fes Predeceffeurs : Mais Thomas Comte de Sauoye fon Pere, ayant laifsé quatorze Enfans, celuy-cy qui eftoit le huictiéme fut deftiné à l'Eglife, par la politique des Maifons Souueraines, qui ne fouffre pas qu'vn Eftat s'affoibliffe par la pluralité des appannages. De forte que quand Philippes fut appellé au Comté de Sauoye, ce fut en vn âge fi aduancé, qu'il n'eftoit plus capable de grandes

grandes entreprises, il n'a pas laissé pourtant de faire plusieurs choses memorables.

Il vint au monde à Aiguebelle l'an 1207. le premier Benefice dont il fut pourueu, fut celuy de Chanoine & de Primicier en l'Eglise de Mets; apres il fut Preuost de sainct Donatian de Bruges; l'année suiuante Amé IV. Comte de Sauoye son Frere luy donna le Chasteau de sainct Symphorien d'Auzon en Dauſiné. L'Euesché de Lauzanne ayant vaqué, il fut éleu par vne partie des Chanoines, mais l'autre s'y estant opposée, l'élection fut sans effet. Depuis Boniface de Sauoye Euesque de Valence son Frere, ayant esté promeu à l'Archeuesché de Cantorbie, Philippes fut nommé à celle de Valence l'an mil deux cens quarante-cinq. *Pingon Arb.Gent. Pap.Maſ.* Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. *Pingon Hiſt. Sab. M.S. l. 9. Colomby Ep.Valen.*

Le Pape Innocent IV. qui auoit vne affection particuliere pour la Royale Maison de Sauoye estant au Concile de Lyon, luy en donna l'Archeuesché l'an 1246. & non point l'an 1230. comme a écrit Pingon, ny l'an 1245. comme dit Matthieu Paris, ny l'an 1251. selon Guillaume Paradin; & quoy qu'il ne fut point lié aux Ordres Sacrés, neantmoins il ne laissa pas de jouyr des reuenus de cét Archeuesché, de l'Euesché de Valence, de la Preuosté de Bruges, & de plusieurs autres Benefices qu'il auoit en Angleterre & en Flandres par Dispense de Sa Sainteté; ce que l'Historien Anglois remarque pour vn Priuilege extraordinaire. Ce ne fut pas seulement en cela qu'il fut fauorisé par le Pape, puis qu'il fut encore Gouuerneur du Patrimoine & Grand Confalonier de l'Eglise; il n'abusa point de son authorité, l'ayant employée à s'opposer aux Comtes d'Vrbin & de Camerin, & aux Malatestes Seigneurs de Riminy, partisans de l'Empereur Frideric, qui troubloient le repos de l'Eglise; ce qui est cause que le Panegyriste du Pape Innocent IV. l'appelle *Amatissimo del Papa, & benemerito della Chiesa.* *Seuert Ar. Lugd. Arb.Gent. In Hen. 3.* Hiſt.de L. l.2. ch.45. *Mat.Par.* Paradin. *Paol.Panſ. vita d'Innoc.IV.* Golut l.7. ch.16. *Paol.Pan.*

Au mois de Iuillet de l'an 1248. Amé de Sauoye Euesque de Maurienne son Frere, reçeut à son nom à Aiguebelle en Sauoye, l'hommage qu'Hugues Duc de Bourgogne deuoit à l'Eglise de Lyon. Pendant le Concile de Lyon Philippes fut tousiours aupres de la personne de sa Saincteté, comme l'vn de ses principaux Conseillers, & lors que le Pape sortit de Lyon pour aller en Italie, Philippes luy fit escorte iusques à Rome. Cartul. de l'Egl. de Lyon. *Mat.Par.*

Boniface Comte de Sauoye son Neueu, par Patentes du 14. de Mars 1254. luy remit les Chasteaux & Seigneuries de Tornon en Sauoye, de Voyron & de Bochesel en Dauſiné, à la charge de l'hommage, pour toutes les pretentions qu'il pouuoit auoir en la Succession du Comte Thomas son Pere. Les Euesques de Vienne, de Maurienne & de Belley furent les Entremetteurs de ce Traitté. Il donna des Franchises & des Priuileges aux Habitans de sainct Symphorien d'Auzon, l'an mil deux cens cinquante-sept, comme Seigneur du lieu; & en qualité d'Euesque de Valence il fit vn Traitté le cinquiéme d'Octobre mil deux cens soixante-deux, auec Aymar de Poitiers Comte de Valentinois, touchant les Chasteaux de Crest, d'Alés & de Lesignan. Titr. de la Chambre des C. de Sauoye. *Colomby Ep.Valen.*

Par Traitté fait à Montfleur au Comté de Bourgogne au mois d'Octobre mil deux cens cinquante-neuf, Hugues Seigneur de Pagny Comte de Vienne, promit de seruir ce Prince auec quarante hommes d'armes en quelque part qu'il voulut faire la guerre, & de l'ayder de ses Chasteaux de Montmoret & de Miribel, ainsi que Guillaume Comte de Vienne son Oncle s'y estoit obligé; dont Hugues Comte Palatin de Bourgogne, Alix Comtesse sa Femme, & Amé de Montbelliard Seigneur de Montfaucon furent les cautions. Titr. de l'Archiue de Turin.

Pingon Aug. Tau.

Ce Prince aſſiſta Thomas, Amé & Louys de Sauoye ſes Neueux, Enfans de Thomas de Sauoye Comte de Maurienne & de Flandres, en la guerre qu'ils eurent contre les Aſteſans, & ſe treuua en la bataille qu'ils perdirent l'an 1266.

Titr. de la Chambre des Com. de Dauf.

Guy Daufin de Viennois s'eſtant emparé par droit de bien-ſeance des Chaſteaux d'Annonay & d'Argental en Viuarets, dependans de l'Egliſe de Lyon ; Philippes ne pouuant ſouffrir cette vſurpation, ſe ſaiſit de Septeme & de Ville-neufue en Daufiné, ce qui donna ouuerture à vne guerre entre ces deux Princes ; mais il y eut Traitté de paix conclu à Vienne en la maiſon de l'Archeueſché le quatriéme des Ides d'Auril mil deux cens ſoixante-ſix ; en la preſence de Pierre Comte de Sauoye Beau-pere du Daufin, & par l'aduis de Guy de Montluel, d'Hugues Payen, de Guillaume de Varey, & de Iean de Gonſolin, par lequel le Daufin ſe départit en faueur de Philippes en qualité d'Archeueſque de Lyon, des Chaſteaux de Septeme & de Ville-neufue, & Philippes remit au Daufin les Chaſteaux d'Annonay & d'Argental, à condition de luy en faire hommage : Les cautions de ce Traitté furent de la part du Daufin, Humbert Seigneur de Montluel, Guy de Bocheſel, Guy Arric Cheualiers, Didier de Bocheſel, Guy Payen, Guy du Roſay & Guillaume de Varey : Et de la part de Philippes de Sauoye Aymar de Roſſillon, Miles de ſainct Symphorien, Humbert Mareſchal de Montmeillan & autres.

Chron. de Sau. M.S. Champ. G. Parad. C. Parad. *Pingon Arb. Gent. Vanderb. Pap. Maſ.* Buttet.

En fin Philippes de Sauoye voyant que Pierre Comte de Sauoye ſon Frere n'auoit point d'Enfans maſles, & qu'ainſi la Succeſſion du Comté de Sauoye le regardoit, quitta tous ſes Benefices, & ſe maria auec l'heritiere du Comté de Bourgogne, auec laquelle Thibaud Roy de Nauarre Comte de Champagne & de Brie ayant quelques differens ; il conſentit à la priere de ce Prince à la prolongation des Treues qui eſtoient entr'eux iuſques à Touſſaints, par Lettres dattées à Pontarlier le Mecredy apres la feſte S. Iean Baptiſte.

Titr. de la Chamb. des Com. de Paris. Taboüé. *Botero. Doglioni. Chieza Pingon. Aug. Tau.*

Depuis Pierre Comte de Sauoye eſtant mort l'an mil deux cens ſoixante-huict, Philippes luy ſucceda en l'âge de ſoixante-vn an, ſe croyant plus proche du Sepulchre que du Sceptre ; ce fut à l'excluſion de Beatrix de Sauoye ſa Niece & de ſes Neueux, Enfans de Thomas de Sauoye Comte de Maurienne & de Flandres ſon Frere aiſné, par les meſmes conſiderations que Pierre de Sauoye leur auoit eſté preferé, & aux Filles d'Amé IV. Comte de Sauoye ſon Frere, ainſi Philippes de Sauoye qui du chef de ſa Femme eſtoit déſ-ja Comte de Bourgogne, fut auſſi Comte de Sauoye.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Il eut guerre auec Guy Daufin Seigneur de Foucigny, qui pretendoit la moitié de Tonon, de laquelle nous n'auons pas ſçeu l'éuenement ; mais ſeulement qu'à la pourſuyte de Marguerite Reyne de France, & par la negotiation d'Aymon Eueſque de Geneue, il y eut Treſues entr'eux arreſtées à Siez ; dont les conſeruateurs furent Guillaume Seigneur d'Alinges, & Guillaume Seigneur de Langins Cheualiers. Les cautions de la part du Comte furent Guillaume d'Alinges, Richard de Duyn, Humbert de Conflens, Guillaume de Balaiſon, Guillaume de Langins, Guillaume de Rouorée, Antelme d'Ameſin, Amé de Grandſon, Raymond de Compeys, & Hugues de Verdon, & pour le Daufin, Symon de Ioinville Seigneur de Gex, Guillaume & Aymon de Lucinge Freres, Iaques & Guillaume de ſainct Ioyre Freres, Girard de Compeys, Aymon & Guillaume de Thoyre, Guillaume de Cornillon, Aymon de Felinge, Antelme des Marches, & Guichard de Balayſon.

Les

Berne ſe ſoû-met à luy, 1268.

Les Bernois qui auoient reçeu de grands auantages de la protection de Pierre de Sauoye, ſouhaitterent celle de Philippes, & luy enuoyerent par des Deputés l'acte qui en contenoit la ſoûmiſſion, datté à Berne le Dimanche de la Natiuité de Noſtre Dame au mois de Septembre mil deux cens ſoixante-huict, par lequel ils declarerent qu'ils le choiſiſſoient pour leur Seigneur, Protecteur & Defenſeur pendant ſa vie, & iuſques à ce que le Roy des Romains, ou l'Empereur paſſant le Rhin vint en Alſace, & qu'il eût pris la Ville de Baſle, prierent Philippes d'agréer les reuenus du Peage, de la Monnoye & la Iuſtice de leur Ville, & de ſon Territoire, pour en jouyr auec la meſme authorité que les Roys des Romains & les Empereurs auoient accouſtumé; ce que tous les Habitans de Berne iurerent depuis l'âge de quatorze ans en haut, auec promeſſes de luy obeyr, & de luy eſtre fidelles.

Preuues pag. 99.

1269. Hom. du Sr. de la Tour du Pin

L'année ſuyuante Philippes reçeut l'hommage que luy fit Humbert Seigneur de la Tour du Pin, pour les Chaſteaux de Bourgoin, de Maubec, de Cheſeneuue; de Paladru & de Bornay en Daufiné; de Luys & de S. Sorlin en Bugey.

Titr. de la Cham. des C. de S.

Traitte auec le D. de Bourg. 1270.

Hugues Duc de Bourgogne ayant acquis le 5. d'Aouſt de l'an 1265. les droits que Beatrix de Bourgogne Comteſſe d'Orlemunde auoit ſur le Comté de Bourgogne, fut en different auec Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne; mais par Traitté du Dimanche des Octaues de Paſques au mois d'Auril 1270. il fut arreſté par l'entremiſe d'Hugues Comte de Vienne, Seigneur de Pagny, & de Henry Seigneur de ſaincte Croix Freres; Que le Duc Hugues quitteroit à Alix Comteſſe de Bourgogne & à Otthelin Comte de Bourgogne ſon Fils (du conſentement toutesfois de Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne Mary d'Alix) toutes les pretentions qu'il auoit ſur le Comté de Bourgogne, moyennant vnze mil liures Viennoiſes; & la promeſſe faite par Otthelin, de tenir la Ville de Dole, & les Seigneuries de Rochefort & de Nublans du Fief du Duché de Bourgogne.

Hiſt. de Bourg. l. 4. ch. 13. *Vigner Chr. Burg.* Preuues pag. 83.

Hom. du Sire de Th.

Quelque temps apres Humbert Sire de Thoire & de Villars, & Henry de Villars ſon Frere firent hommage à ce Prince pour les Chaſteaux d'Aubonne, d'Alinges le Vieil, de Montous, de Foucigny, de Credo & autres Terres du partage de Beatrix de Foucigny leur Mere.

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.

1271. Fond. de S. ... de Polig.

Ce fut cette meſme année que ce Prince conſentit à la fondation que fit la Comteſſe Alix ſon Eſpouſe du Monaſtere de l'Ordre de ſainct Dominique à Poligny au Comté de Bourgogne, & qu'il reçeut encore l'hommage de Pierre de Grueres au Chaſteau de Chillon, qui promit de faire la guerre pour luy, & de l'ayder de ſes Villes & Chaſteaux de Louanel, de Gingin, de Granges, du Chaſtellard, Molons & Treues; à quoy conſentirent Guillaume de Grueres Chantre de Lauſanne Frere, & Pierre de Grueres Fils du Comte de Grueres.

Preuues pag. 84. Titr. de l'Archiue de Turin.

Comte d'Haſ. ... pais de V. 1272.

Rodolphe Comte d'Haſbourg, aſſiſté du Comte de Montbelliard & de Fribourg, ayant fait deſſein d'enuahir le Pays de Vaud l'an mil deux cens ſeptante-deux, mit le ſiege deuant Neuf-chaſtel; Philippes y accourut auec vne Armée, à la priere d'Amé & de Henry Seigneurs de Neuf-chaſtel, & de Sybille leur Mere, fit leuer le ſiege, & contraignit Rodolphe de s'en retourner ſur ſes pas. En ce voyage la Ville de Nyons ſe donna à Philippes, Pierre Comte de Grueres, Guillaume de Grueres Chanoine de Lauſanne ſon Frere, & Pierre de Grueres ſon Fils luy remirent les Chaſteaux de Louanel, de Nys & de la Tour de Terny, & les Habitans de Morat le reconnurent pour leur Seigneur: En quoy ſe void le peu de creance qu'il faut donner à vn Hiſtorien Aleman, qui écrit que Rodolphe prit ſur Philippes les Comtés

Ping. Hiſt. Sab. M. S. l. 12.

Nyons ſe don-ne à ...

Titr. de la Chambre des C. de Sauoye.

de Bade, de Kibourg, de Morbarch, & plusieurs autres places de la petite Bourgogne.

Tit. du Thresor des chart. du Roy.

L'an mil deux cens septante-six Robert Duc de Bourgogne luy vendit & à la Comtesse Alix son Espouse la Ville de sainct Elye, située entre le Chasteau de Dole & Choysey, à la charge de luy en faire hommage auec le Chasteau de Dole.

Mem.MS. du P.P.Fr. Chifflet.

Preuues pag. 84.

Au mois de Iuin mil deux cens septante-sept, Philippes de Vienne Seigneur de Miribel, leur remit aussi tout ce qu'il auoit à Arbois, & en la Valée de Dole, qu'il tenoit en Fief de feu son Pere Hugues Comte de Vienne, & peu apres la Comtesse Alix sa Femme, fit vne donation au Chapitre & aux Chanoines de Dole : Cette Princesse estant decedée, Philippes Comte de Sauoye son Mary eut different auec Otthon Comte de Bourgogne Fils d'Alix, à cause du Chasteau de Poligny, & de plusieurs autres Terres du Comté de Bourgogne, dont Philippes deuoit iouyr sa vie durant. Les parties par Traitté du Mecredy apres la S. Denys de l'an mil deux cens quatre vingt vn, s'en soûmirent à Marguerite de Prouence Reyne de France ; presens G. Euesque de Langres, & Ponce Euesque de Mascon ; & de l'aduis de la Reyne, il fut conclu le Vendredy deuant la Feste de sainct Luc de la mesme année, que Philippes rendroit au Comte Otthon tout ce qu'il possedoit au Comté de Bourgogne, en luy payant tous les ans douze mil liures dans la Ville de Mascon, dont Edmond Fils du Roy d'Angleterre, le Comte de Champagne, Robert Duc de Bourgogne, Iean Comte d'Auxerre, & Iean de Vergy Seneschal de Bourgogne, se rendirent cautions pour Otthon ; Philippes neantmoins porta tousiours pendant sa vie la qualité de Comte de Bourgogne-Palatin.

Mem. M.S. du P.P. Fran. Chifflet.

Inuent. des Titr. du Roy Cathol. Comte de Bourg.

Preuues pag. 85.

Iean Abbé & Seigneur d'Ambronay se mit l'an mil deux cens quatre vingt deux, sous la protection de ce Prince, pour estre à couuert des iniures de ses voysins.

Ping. Hist. Sab. M.S. l. 12.

Lazius l. 8.

La mesme année Rodolphe Comte d'Hasbourg éleu Roy des Romains, ayant commencé de faire la guerre en Suysse contre Marguerite de Sauoye, Comtesse de Kibourg & de Nidow, pour se vanger de ce que Philippes auoit donné secours au Comte de Bourgogne contre luy, Philippes son Frere se mit en deuoir de la secourir ; & croyant de garentir les Terres de sa Sœur de cét orage, il l'attira sur le Pays de Vaud. Le Pape Martin IV. pour éteindre ce feu à sa naissance, depescha Guillaume Toüet Religieux de l'Ordre de S. Dominique son Nonce, à Rodolphe, pour le disposer à vn Traitté ; ce que solliciterent aussi de leur costé Marguerite de Prouence Reyne de France, qui s'approcha pour cela iusqu'à Mascon, & Edoüard Roy d'Angleterre. Or quoy que pendant ces negotiations Rodolphe fut campé deuant Payerne, il nomma neantmoins pour son Arbitre Henry Euesque de Basle, & Philippes nomma de son costé Guillaume Euesque de Belley. Ces Prelats assemblés à Lausanne au mois de Iuillet, prononcerent qu'il y auroit paix entre ces deux Princes : Que Philippes de Sauoye iouyroit des Chasteaux de Morat & de Condamine, & de la Ville de Payerne pendant sa vie, & qu'apres son decés ses Successeurs se soûmettroient à Rodolphe pour ces places : Que Rodolphe prendroit le Comte sous sa particuliere protection : Que le Comte le deffendroit & ayderoit contre tous : Que Rodolphe declareroit que le Comte de Sauoye, & tous ses Predecesseurs auoient tousiours esté *fideles Protecteurs de l'Empire* ; & à cause que l'Euesque de Lausanne s'opposoit aux desseins du Comte : Que le Roy des Romains mettroit ce Prelat à la raison, & l'obligeroit à prendre la voye des Arbitres. Ce Traitté qui fut agreé par ces deux Princes le iour de S. Iean Apostre mil deux cens quatre vingt trois, mit

Preuues pag. 86.

Preuues pag. 87.

mit fin à cette guerre, le ſuccez de laquelle ne fut pas ſi auantageux à Rodolphe que des Hiſtoriens ont publié ; il y arriua pourtant vn éuenement remarquable, en ce que l'Empereur pendant le Siege de Morat tomba dans le Lac tout armé, dont il réchappa par ſon agilité, & par le ſecours qu'on luy donna. *Alb. Arg. Chron. Munſter. Buttet. Genebr. Cuſpin.*

Ce meſme Empereur par ſes Patentes dattées à Fribourg, ordonna que s'il ſuruenoit guerre entre ce Prince & les Villes Imperiales, on n'vſeroit point de repreſailles, & que l'on prendroit des arbitres pour terminer leurs differens. Titr. de l'Arch. de Turin.

Mais Philippes apres auoir deliuré ſes Eſtats de l'apprehenſion où ils eſtoient des approches d'vn ſi puiſſant ennemy & ſi faſcheux voiſin, & donné exemption de Peage dans toutes ſes Terres à la grande Chartreuſe, alla chercher ſon repos au Ciel ; car eſtant au Chaſteau de Roſſillon en Bugey, il mourut le 17. de Nouembre non pas de l'an 1284. comme ont écrit Claude Paradin, Pingon & Fauin, ny l'an 1286. ainſi qu'a publié Vignier, mais bien l'an 1285. En effet, par pluſieurs Titres il ſe void, que ce Prince eſtoit encore viuant en ce temps-là ; & pour preuue, Robert Duc de Bourgogne luy écriuit vne Lettre de Roüen, dattée de l'an 1285. par laquelle il le prie d'agréer qu'Eudes de Briançon ſon Eſcuyer, obſeruât certaines conuentions qu'il auoit faites auec ce Duc, par laquelle Lettre Philippes eſt appellé par le Duc de Bourgogne, *Tres-haut Homme & Noble, ſon cher Oncle & bon Amy* ; auſſi l'ancienne Chronique de Sauoye M. S. Françoiſe & Latine, Champier, Guillaume Paradin, Taboüé, wanderburch, Doglioni, Botero, Papyre Maſſon & Colomby en ſes Eueſques de Valence cottent le decés de ce Prince au mois de Decembre 1285. il giſt à Hautecombe. Nous treuuons deux Teſtamens de luy, l'vn du 7. de Iuin 1256. n'eſtant qu'éleu Archeueſque de Lyon, & ſur ſon depart pour aller en Italie, par lequel il inſtituoit ſes Heritiers Pierre de Sauoye ſon Frere, & Beatrix de Sauoye ſa Sœur Comteſſe de Prouence, à la charge de payer les fraiz du voyage qu'il alloit faire pour les affaires de Thomas ſon Frere, & les dommages qu'il auoit faits aux pauures en aſſiegeant le Chaſteau de Salieres, fit auſſi des Legats à Renaudin & Aymon d'Aix, Humbert & Eſtienne de Chambut, Guillaume de Dorgeoiſe & Peronin de Seyſſel ſes Eſcuyers ; & nomma pour Executeurs de ſa volonté la Reyne d'Angleterre & Pierre de Sauoye. Par l'autre qui eſt du 17. de Decembre 1284. il nomma pour ſon Heritier au Comté de Sauoye, Duchés de Chablais & d'Aouſte, Amé de Sauoye Seigneur de Baugé & de Breſſe ſon Neueu, & donna à Louys de Sauoye ſon autre Neueu la Baronnie de Vaud. Preuues pag. 87. All. Gen. *Arb. Gen.* Theatr. d'hon. & de Cheu. l. 81. hiſt. Bibl. Preuues Pag. 86. Titr. de l'Archiue de Turin.

Philippes a eſté blaſmé par les Hiſtoriens de Sauoye, d'auoir quitté l'eſtat Eccleſiaſtique, apres en auoir ſi long temps porté l'habit ; & c'eſt à ce changement qu'ils imputent la longue maladie dont ce Prince mourut, & les mauuais ſuccez qui luy arriuerent ; mais c'eſt vouloir penêtrer trop auant dans les ſecrets de Dieu, de faire vn ſi ſiniſtre iugement d'vn Prince, à qui il n'arriua rien d'extraordinaire ny de faſcheux apres ſon mariage, pour en faire conceuoir la moindre preſomption. Il eſt vray qu'il fut malade d'hydropiſie pendant dix ans, mais il ſupporta cette affliction fort patiemment, auſſi bien que le déplaiſir qu'il eut de ne laiſſer aucuns Enfans, comme eſtant vne benediction, de laquelle Dieu ne fauoriſe pas tous les Princes. Quoy qu'il en ſoit, Philippes fut vn Prince pieux, que les Chartreuſes de Portes en Bugey & d'Aillon en Sauoye reconnoiſſent pour Bien-faiteur. Il donna tous ſes meubles aux pauures & aux Egliſes, & ſe ſentant proche de ſa fin, il fit publier dans tous ſes Eſtats, & meſmes dans le Comté de Bourgogne, que tous ceux à qui il pouuoit deuoir quelque choſe, ou dont il detenoit les biens, en fiſſent declaration ; G. Parad. *Botero.*

declaration, afin de leur faire faire satisfaction auant que de mourir; il maintint ses Estats en paix, & protegea ses proches. Bref pour acheuer son Eloge, il suffit de dire qu'vn Historien Anglois qui a témoigné beaucoup d'aigreur contre luy & contre Boniface de Sauoye Archeuesque de Cantorbie son Frere, a esté contraint de dire, qu'il estoit *Amateur & Protecteur de la paix de l'Eglise; beau de sa personne, vaillant, Chef des Armées du Pape, soigneux d'empescher les troubles pendant le Concile de Lyon, & illustre par sa naissance.* Il prit pour Deuise vn Lyon enfermé dans vne Barriere auec ces paroles, *Strenuitas innata manet.*

Mat. Par. in Henr. 3.

Il prit alliance, ainsi que nous auons dés-ja touché en passant, auec Alix Comtesse de Bourgogne-Palatine au Chasteau de Bracons au Comté de Bourgogne, le 3. des Ides de Iuin 1267. & non pas l'an 1266. comme ont écrit Pingon & Golut. Albitius nomme mal à propos cette Princesse Elizabeth.

Pingon Arb. Gent. Golut. l. 7. ch. 15. Hist. de Bourgog. l. 4. c. 28. *In Elog.*

Philippes n'eut aucuns Enfans, bien que Papyre Masson ayt auancé qu'il en sortit vne Fille mariée au Comte d'Albon. La Comtesse Alix fit son Testament à Salins au mois de Nouembre 1278. par lequel elle institua son Heritier au Comté de Bourgogne, Otthon de Bourgogne son Fils aisné Seigneur de Salins, & partagea ses autres Enfans. Elle deceda le 8. de Mars 1279. & fut inhumée non point à Salins, ainsi que Pingon a crû, mais en l'Abbaye de Cherlieu en Comté, deuant le grand Autel, auec cét Epitaphe.

Martyr. S. Maurit. Agaunens. Arb. Gent. Iongelin Abb. ord. Cister.

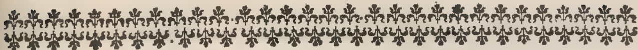
Alta plagis Italis Marchissa Sabaudionalis,
Et Burgundionalis Comitissa sub hic iacet Alis.
M. Semel, & C. ter sunt, viginti duo praeter
Ossibus exameter locus hic, animae patet iter,
Octauo Martis, exuta sum caro; si lamen.
Artubus hic arctis, huius generet releuamen
In sanctae pacis requie, sit ei locus. Amen.

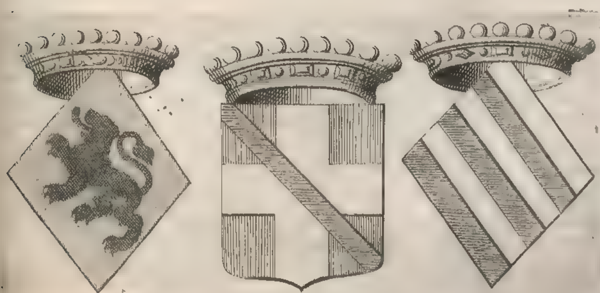
Vignier, Golut, du Chesne & Pingon se sont trompés, en disant que cette Princesse estoit Fille d'Otthon III. Comte de Bourgogne, Duc de Meranie, parce qu'elle estoit Fille d'Otthon II. & Sœur d'Otthon III. Son Pere Otthe ou Otthon II. la maria fort ieune auec Hugues de Châlon Fils de Iean Comte de Bourgogne Sire de Salins, l'an 1230. & son Frere Otthon III. faisant son Testament le 15. de Iuin 1248. nomme pour Executeurs de sa volonté cette Alix sa Sœur & son Mary le Comte Hugues; elle mesme nomme Otthon III. son Frere par le Traitté de la Fondation du Chapitre de Dole du mois de Mars de l'an 1277. Elle fut Comtesse Palatine de Bourgogne dés l'an 1248. apres le decés de son Frere Otthon III. & en donna le Titre à Hugues son Mary, ainsi que nous l'apprenons d'vn Traitté du mois de Septembre 1249. par lequel Alix Comtesse de Forests, de l'aduis de son Oncle Simon Seigneur de Chasteau-villain, & de son bon Cousin Renaud de Grancey Seigneur de Larte, vendit à cét Hugon Comte Palatin de Bourgogne & à Alix sa Femme, le Chasteau & le Val de Quingé, Oigne, & le Val d'Oigne, & le Val de Paigny, & tout ce qu'elle auoit entre Saône & la Iou, pour trois mil liures de Tournois, & trois mil liures de Viennois; à quoy Guy Comte de Forests Mary de ladite Alix Comtesse de Forests consentit au mois d'Auril 1251.

Titr. de la Chambre de Comp. de Dijon.

LES

LES COMTES
DE MAVRIENNE,
de Flandres, de Haynaut & de Piemont, Princes d'Achaye & de la Morée.





Sauoye moderne. de gueules à la Croix d'argent à la bande d'azur brochant ſur le tout. Flandres. d'or au Lyon de ſable. Fieſque. bandé d'argent & d'azur de ſix pieces.

IX.

THOMAS DE SAVOYE II. DV NOM, Comte de Maurienne, de Flandres, de Haynaut & de Piemont, Seigneur d'Yurée, de Canauays, de Bard, & de ſainct Genys, Prince de Capoüe, Gouuerneur du Patrimoine, & Grand Confalonnier de l'Egliſe, Vicaire general du S. Empire en Piemont & en Lombardie.

CHAPITRE XIV.

L'Ordre de la Genealogie m'obligeoit de parler de ce Prince & de ſes deſcendans, immediatement apres Boniface Comte de Sauoye ſon Neueu, decedé ſans Poſterité, puis que ce Thomas eſtoit le troiſiéme des Enfans de Thomas I. du nom, Comte de Sauoye, & de Marguerite de Foucigny, & par conſequent l'aiſné de Pierre & de Philippes Comtes de Sauoye ſes Freres: mais parce que ces deux ſuccederent l'vn apres l'autre à ſon excluſion au Comté de Sauoye à Boniface leur Neueu; & que n'eſtant que Comte de Maurienne & de Piemont; ils luy firent prendre vne bande d'azur pour briſeure de ſes Armes, que ſa Poſterité garda. I'ay eſté contraint d'interrompre cét ordre, & de faire faire à ce Prince le commencement d'vne Branche de la Royale Maiſon de Sauoye, dont il eſtoit deuenu le Tronc.

Il prit naiſſance au Chaſteau de Montmeillan l'an M. C. XCIX. & fut deſtiné à l'Egliſe, de meſme que Guillaume, Amé, Pierre, Boniface & Philippes de Sauoye ſes Freres. Car l'an M. CC. XXIV. & M. CC. XXVII. il eſtoit Preuoſt de l'Egliſe de Valence en Dauſiné, mais il ne garda pas longtemps cette dignité; car ayant demandé ſon appannage à Amé IV. Comte de Sauoye ſon Frere aiſné, il luy delaiſſa tout ce qu'il poſſedoit depuis Veillane en bas, y compris le Peage de ſainct Ambroiſe, auec la Iuſtice & autres prerogatiues; à la charge toutefois de luy en faire hommage, & de ne pouuoir fortifier aucunes Villes ou Chaſteaux, ny de faire la guerre que par ſon conſentement; les Patentes de ce don ſont dattées au Palais de Suze le troiſiéme des Kalendes de May M. CC. XXXV. en preſence de Iaques Abbé de

Pingon. Arb.Gent. Parad. All.Gen. *Pap.Maſ.* Titr. de la Cham. des C. de S. *Colomby Ep.Valen.*

Titr. de la Cham. des C. de S.

de Suze, d'Humbert de Villette, de Pierre de Duyn, de Pierre du Pont Chaſtellain de Cauours, & de Guygues d'Ameſin Cheualiers. Sur la fin de cette meſme année, le Comte de Sauoye ayant fait vn Traitté auec Hugues Eueſque de Turin, par lequel les Habitans de cette Ville luy promirent fidelité & obeyſſance; Thomas de Sauoye y fut compris, à qui le Comte par ſes Lettres du dernier de Septembre ſuyuant, donna la Lieutenance generale de ſes Eſtats.

Pingon Aug. Tau.

Apres le mariage du Roy ſainct Louys auec Marguerite de Prouence, Fille de Raymond Berenger, Comte de Prouence, & de Beatrix de Sauoye, ce Prince fut attiré en France par la Reyne qui eſtoit ſa Niece, & s'y rendit ſi conſiderable par ſes ſeruices, que le Roy luy fit épouſer l'Heritiere des Comtés de Flandres & de Haynaut, auec laquelle il promit eſtant à Compiegne le 7. de Decembre M. CC. XXXVII. de ne point inquieter le Roy d'aucune choſe faite auant la paix de l'an M. CC. XXVI. & d'obſeruer ce qui auoit eſté fait à Melun, pour la deliurance du Comte Ferrand.

Chron. de Sau. M.S. Champ. G. Parad.

Mem. M.S. de Mr. du Puy.

Cette Alliance obligea Thomas d'aller demeurer en Flandres, où d'abord il ſecourut Guillaume de Sauoye ſon Frere Eueſque du Liege, contre les entrepriſes de Valeran Comte de Limbourg: Ce fut à ſa conſideration que Henry III. Roy d'Angleterre ſon Neueu donna la liberté du Commerce aux Marchands de Flandres & de Haynaut dans tout le Royaume d'Angleterre, au cas meſme que le Comte de Flandres & la Comteſſe ſon Eſpouſe ſe treuuaſſent obligés de ſecourir la France contre l'Angleterre, pourueu toutesfois que de leur chef ils ne fiſſent point la guerre aux Anglois; les Patentes de ce priuilege ſont dattées à Windeſore l'an mil deux cens trente-huict.

Oudeg. ch. 110. *Botero. Buzelin. l. 6. Galloſt.*

L'Année ſuyuante Thomas alla en Angleterre viſiter la Reyne ſa Niece, où il fut reçeu magnifiquement; le Roy ayant fait nettoyer les ruës, & commandé aux Habitans de Londres de luy aller au rencontre; le Roy luy fit preſent de cinq cens marchs d'argent, & luy en aſſigna autant de rente ſur l'Eſchiquier.

Mat. Paris

Il eut grand different auec le Chapitre de Cambray, qui fut terminé par Traitté du mois d'Aouſt M. CC. XL. & accorda pluſieurs franchiſes aux Habitans de Bruges, de Furnes, de Dam, de Mude prés de l'Eſcluſe & du Terroir de Waes. Le Comte Amé ſon Frere luy fit donation au mois de Nouembre de la meſme année du Comté de Sauoye, Marquiſat d'Italie & Duché de Chablais, au cas qu'il mourut ſans Enfans, par Titre datté au Palais de Suze, en preſence de Guillaume de Bonniuard, de Iaques de Carretto, & d'Humbert de Seyſſel; commandant à Roſtain de la Rochette Chaſtelain de Suze, à Humbert Mareſchal Chaſtelain de Montmeillan, & à Guy d'Ameſin Chaſtelain de Chillon, de remettre ces Places à ſon Frere, ce cas arriuant.

I. de Guyſe l. 3. An. de Hayn. *Meyer.* Oudeg. ch. 101. Titr. de l'Archiue de Turin.

L'an 1242. il eut guerre auec Henry Duc de Brabant & Godefroy de Brabant ſon Frere, ſurprit la Ville de Bruxelles, où ces Princes s'eſtoient retirés, & les mena priſonniers à Gand. Depuis il fit paix auec eux, pouſsé à cela par les menaces de l'Empereur, qui deſappreuua cette guerre, & qui en écriuit meſme aux Comtes de Toloſe & de Prouence, pour s'oppoſer aux deſſeins de ce Prince, dont on craignoit le courage & le bon-heur. Vn Autheur moderne dit que la cauſe de cette guerre fut, parce que le Duc de Brabant auoit contreuenu au Traitté de paix fait entre le Comte Ferrand & luy, & rapporte cela ſous l'an M. CC. XLIV. Iaques Marchant écrit que ce fut l'an 1243.

Oudeg. ch. 110. Mat. Paris

Buzelin Galloſt. l. 6. Lib. 4. Flandr.

L'Empereur

L'Empereur Frideric II. ayant fait dessein d'attirer la R. M. de Sauoye à son party, pour maintenir son pouuoir & son authorité en Italie, pendant les diuerses factions qui la déchiroient, ne se contenta pas d'auoir estably Amé IV. Comte de Sauoye, Vicaire general du sainct Empire en Lombardie & en Piemont, comme il a esté remarqué cy-deuant. Il fit encore part de cette mesme dignité à Thomas de Sauoye Comte de Flandres au mois de Iuillet de ladite année M. C C. X L I I. auec ordre de commander dans tout le Pays qui est entre le Thesin & le Montcenys. Cela obligea Thomas de venir en Sauoye, où le Comte Amé son Frere estant à Aouste luy fit donation du Chasteau de Bard en la Val-d'Aouste; de là il passa en Piemont, & reçeut magnifiquement à Turin le Pape Innocent IV. qui écriuit en sa faueur à Guillaume Roy des Romains, par vn Bref datté l'an 2. de son Pontificat; par lequel il le prie de donner à Thomas le Comté & Chasteau de Von, situé entre Alexandrie & Ast, à cause des bons offices qu'il luy pouuoit rendre; le qualifiant *Homme puissant, vaillant, & tres-necessaire à son installation à l'Empire.*

Botero. Preuues pag. 90. *Pingon Aug. Taurin.* Preuues pag. 90.

Les anciens differens des Comtes de Flandres & de Namur s'estans renouuellés l'an M. C C. L I I I. Thomas de Sauoye s'en retourna en Flandres, où il fit vn Reglement pour les Prebendes de l'Eglise de Condé, auec Ieane Comtesse de Flandres son Espouse; & ayant assemblé quelques trouppes assiegea & prit le Chasteau de Pouluache dependant du Comté de Namur; mais la mort de la Comtesse de Flandres son Espouse arresta le cours de ses exploits militaires, & changea la face de tous ses desseins: car apres la perte d'vne personne si chere, il resolut de reuenir en Sauoye, par les prieres de l'Empereur Frideric, qui souhaittoit qu'il passast en Lombardie pour faire la guerre aux Milanois; mais il ceda auparauant à Guillaume de Dampierre son Neueu, Fils de Guillaume Seigneur de Dampierre & de sainct Disier, & de Marguerite de Flandres, tous les droits qu'il auoit sur les Comtés de Flandres & de Haynaut, pour la somme de six mil liures de rente tous les ans monnoye d'Artois, assignées sur les Peages de Mons & de Herbaut en Haynaut; à condition qu'il porteroit durant sa vie, les Titres de Comte de Flandres & de Haynaut.

Mir. not. Ecc. Belg. c. 214. Meyer. Oudeg. ch. 110. *Bzouius Annal. 13. tom.* Oudeg. *Vanderb.* Oudegh. c. 116. *Vanderb. l. 2.*

Par les priuileges & immunités qu'il accorda aux Habitans de Caours, il reserua sur eux les Tailles pour la Croysade, pour guerre concernant le seruice de l'Empereur, pour nouuelle Cheualerie, pour le Mariage d'vne Fille, pour l'acquisition d'vne rente, & pour la rançon du Seigneur, au cas qu'il fut pris prisonnier en guerre.

Titre de l'Archiue de Turin.

Thomas reuenant en Sauoye, visita à Pierre-chastel Beatrix de Geneue sa Mere, laquelle au mois de Ianuier M. C C. X L I V. luy donna le Chasteau de S. Genys d'Aouste; de là il alla au rencontre du Pape Innocent IV. qui fuyoit la persecution de l'Empereur Frideric, & qui prenoit resolution de venir en France. Sa Saincteté pour obliger ce genereux Prince de se mettre dans les interests du S. Siege, luy conceda toute la superiorité temporelle que l'Euesque de Turin auoit sur les Chasteaux de Riuoles, de Veillane & de Suze, & luy donna sa Niece en mariage; mais ce ne fut pas de cela que fut composée sa dot, comme ont voulu dire trois Historiens Italiens.

Titr. de la Chambre des Com. Sauoye. *Chiesa. Corio. Ant. Ast. Paol. Pan. Zazzera.* Matth. Paris.

En cette mesme année le Roy d'Angleterre ayant pris resolution de faire la guerre au Roy d'Escosse, Thomas de Sauoye alla en Flandres, où il leua quelques trouppes, & passa en Angleterre pour le Roy, qu'il salüa à Neufchastel; Boniface de Sauoye Archeuesque de Cantorbie son Frere, l'accompagna en ce voyage; mais cette guerre fut terminée par vne paix entre les deux Roys.

Vuestmon.

Paradin. Hist. de Sauoye. l.2.ch.63. Chieza

L'Alliance que le Comte prit auec le Pape, l'attacha si estroittement à la grandeur & au repos de Sa Saincteté, que le Pape venant à Lyon pour y tenir vn Concile, se mit en chemin sous l'escorte que luy fit le Comte Thomas. Ce fut en ce Concile où l'Empereur Frideric fut excommunié, & priué de l'Empire, & où le Pape donna le gouuernement du Patrimoine de l'Eglise, & la charge de grand Confalonier à Thomas de Sauoye son Neueu.

Paol. Panf.

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.

Le Comte de Sauoye Amé IV. voulut aussi de son costé honorer les merites de son Frere; car estant à Belley, il luy remit toutes les Terres qu'il auoit en Piemont, à la reserue seulement de la Souueraineté & du ressort, par Lettres du Samedy apres la feste de S. Valentin de ladite année M. CC. XLV. Presents Pierre de Beaufort, Amé de Gilly & autres; ce qui fit adiouster aux qualités de Thomas, celle de Comte de Piemont.

Henry Roy d'Angleterre Seigneur d'Irlande, Duc de Normandie & de Guyenne, Comte d'Anjou, ayant de grands differens auec Thibaud Roy de Nauarre, Comte Palatin, de Champagne & de Brie consentit par Lettres dattées à Windesore le 22. d'Auril M. CC. XLV. qu'ils fussent terminés par l'Euesque de Basas, & Perron de Bordeaux ses Arbitres, & par Sanche Ferrand Seneschal de Nauarre, & Helye Dauid Bourgeois de Pampelune, Arbitres du Roy de Nauarre, & pour sur-Arbitre Thomas de Sauoye Comte de Flandres, que le Roy d'Angleterre appelle *son tres-cher Oncle & cher Amy*, suyuant le consentement qu'en auoit precedemment donné le Roy de Nauarre, à l'Estoile le Mecredy apres l'Octaue de la S. Martin d'hyuer de l'an M. CC. XLIV. à quoy il auoit esté inuité par vne Lettre du Comte Thomas, dattée à Neufchastel au mois d'Aoust de la mesme année.

Preuues pag. 91. Cartul. de Pignerol.

Albon Abbé de Pignerol, pour s'asseurer de l'amitié & de la protection de ce Prince, luy remit le dernier iour de Ianuier M. CC. XLVI. le Chasteau de Pignerol, & la Valée de Cluson en toute Iustice, auec pouuoir de s'en seruir pour la paix ou pour la guerre. Richard de Luzerne Podesta de Pignerol, Iaques Falet, & Viuian de Briqueras furent les Entremetteurs du Traitté.

Chr. Hist. Pe..c.5.

Iean Euesque de Turin ayant esté fait prisonnier de guerre par ceux de Pauie & de Cazal ses ennemis l'an M. CC. XLVI. fut deliuré par l'intercession de ce Prince; mais au lieu de se souuenir de ce bienfait, il entreprit de luy faire la guerre pour les Chasteaux de Montesol, Chasteau-vieux, Ryuoles, Lanzzo & Montcalier. Cette guerre pourtant ne dura pas longtemps, ayant finy par vn Traitté que procurerent Octauian Cardinal de saincte Marie *in via lata*, & Iean Cardinal de sainct Nicolas in *Carcere Tulliano*.

Mat. paris.

L'année suyuante il conduisit en Angleterre Beatrix de Sauoye, Comtesse de Prouence sa Sœur, & fit ce voyage auec vn magnifique train, fut reçeu à Londres auec vn appareil extraordinaire; le Roy Henry III. luy alla au rencontre, suiuy de toute sa Cour, vestuë superbement: Sa Majesté d'abord luy fit present de cinq cens marchs de Sterlins; le Comte quelques iours apres alla au Palais de Windesore, pour voir le ieune Prince Edoüard son Neueu; mais ayant esté pressé par le Roy de France de s'en reuenir, il sortit d'Angleterre chargé de presents.

Preuues pag. 91.

A son retour le Comte Amé son Frere, du consentement de Pierre Prieur du Bourget, luy permit de faire bastir vn Chasteau entre la Riuiere de Leysse & le Lac, auec certaines authorités. Presens à la Patente (laquelle est dattée au Bourget) Richard de Munet, Gauthier de Chamosset, Amé de Gimillieu, Pierre de Tornon, Aymon de Bordeaux, & Guillaume de Cheuelu.

Si

Si le Pape Innocent I V. ſouhaitta l'alliance de Thomas de Sauoye, l'Empereur Frideric n'eût pas moins d'empreſſement pour acquerir ſon affection; car eſtant à Vercel, par Patentes du 7. Nouembre M.C C. X L V I I I. Sa Majeſté Imperiale luy donna & à toute ſa Poſterité à Titre de Foy & d'hommage la Ville d'Yurée, le Pays de Canauays, & le droit que l'Empire auoit ſur Chaſteau de Lanzo. Cette liberalité ne ſe fit pas ſans cauſe, parce qu'y ayant eû quelques ouuertures de reconciliation entre le Pape & l'Empereur, Frideric choiſit le Comte de Flandres pour en eſtre l Entremetteur, luy ayant le lendemain fait expedier tous pouuoirs neceſſaires pour vne ſi importante negotiation, à la charge de ne rien faire que par l'aduis du Comte de Sauoye. Ce iour eſt remarquable, non ſeulement par cette glorieuſe deputation, mais encore par vne autre gratification dont Federic vſa enuers Thomas de Sauoye, à qui il donna & à ſes Deſcendans de l'vn & de l'autre ſexe, la Ville de Turin, le Chaſteau du Pont du Pau, les Villes & Chaſteaux de Cauours, de Chaſteauvieux, de Montcalier & de Collein, auec tous les droits de Regale; preſents Manfroy Lalance Marquis, Iaques Marquis de Carreto, Gendre de l'Empereur, & Pierre de Calabre. Et par vn autre Titre du mois de Decembre ſuiuant, Frideric confirma au meſme Prince tous les droits de Regale, de Peages, & autres dans ſes Terres de Piemont & de Sauoye. C'eſt en ce Titre où Thomas de Sauoye porte la qualité de Vicaire general du ſainct Empire en Lombardie.

Titr. de l'Arch. de Turin.

Titr. de la Chambre de Comp. de S.

Preuues Pag. 92.

L'employ que l'Empereur auoit donné au Comte, eſtoit trop honorable pour le negliger; il alla donc à Lyon où eſtoit le Pape Innocent I V. & bien que pendant ſa negotiation, Frideric continuât de faire la guerre en Italie & en Sicile contre les partiſans de l'Egliſe (ce qui faiſoit naiſtre tous les iours de nouueaux ſujets de plainte;) neantmoins Thomas ayant gagné quelque choſe ſur l'eſprit de Sa Saincteté, reſolut d aller treuuer Frideric pour le porter à vn raiſonnable accommodement: Paſſant en Piemont il eut du Comte Amé I V. ſon Frere, par Lettres dattées à Veillane le 14. de Ianuier M. C C. X L I X. en augmentation de Fief, les Chaſteaux de Piozaſque, de Marſalle & de ſainct Felix. Preſents Billator & Richard de Luzerne, Aymé de Compeys, Aymery Prouana, Antoine de Vigon & autres. De là Thomas alla iuſques à Beneuent où eſtoit Frideric, de qui il reçeut des careſſes extraordinaires; ce fut auſſi en ce lieu là & au mois de Iuin ſuiuant, que l'Empereur luy donna vn nouueau pouuoir de commander en toute la Lombardie, depuis la riuiere de Lambre en haut, en qualité de Vicaire General du ſainct Empire, auec des priuileges & des authorités tres conſiderables; outre cela il luy donna la garde de la Ville de Vercel qui s'eſtoit nouuellement ſoûmiſe à luy. Et quoy que les propoſitions que le Comte fit à Frideric de la part du Pape euſſent eſté fauorablement reçeuës, toutesfois elles n'eurent pas l'effet que Thomas en attendoit, parce que l'Empereur mourut à Ferentine en l'Apoüille au mois de Decembre M. C C. L I I.

Ping. Hiſt. Sab. M.S. l. 9.

Preuues Pag. 92.

Veſtmon.

Onufr. Rom. Prin. l. 3.

Apres le decés de l'Empereur, Iean Eueſque de Turin recourut au Pape Innocent contre les conceſſions que ce Prince auoit faites à Thomas de Sauoye de la Ville de Turin, preſuppoſant que ſon Egliſe y auoit reçeu du preiudice, Sa Saincteté deputa deux Cardinaux pour en prendre connoiſſance; mais ce Prelat ſans attendre leur iugement fit armer le peuple, & refuſa l'entrée de la Ville au Comte de Flandres, qui en ayant porté ſa plainte au Pape, repouſſa la force par la force, & aſſiſté de ceux d'Alexandrie à qui Innocent en auoit écrit, ſe rendit Maiſtre de Turin & de quelques places voiſines, où l'Eueſque pretendoit d'auoir droit.

Pingon Hiſt. Sab. M.S. l. 9.

Nous

Cuſpin. Onufr. l. 3. Rom. prin. Nous auons dit cy-deſſus que l'Empereur Frideric II. fut excommunié au Concile de Lyon par le Pape Innocent IV. ce qui donna lieu à l'élection de Guillaume Comte de Hollande, qui par le decés de Frideric fut reconnu legitime Empereur, tant par le Pape que par les autres Princes de la Chreſtienté: Thomas de Sauoye l'alla ſaluër à Vtrect. Les merites connus de ce Prince, & l'eſtime particuliere que Guillaume en faiſoit, tirerent vne liberalité de luy; car l'Empereur l'vnziéme des Kalendes de Iuin M. CC.LII. donna à Thomas de Sauoye (qu'il qualifie Comte & ſon Couſin) la Ville & le Pont de Turin, la Ville & le Pont de Montcalier, les Chaſteaux de Riuoles, de Collegno, de Monteſol, de Chaſteau-vieux & de Cauours; vn Peage à Turin tenu en Fief de l'Empire par ceux de la Maiſon de Piozaſque, le Fief & le Chaſteau de Bony, le Fief tenu de l'Empire par Berthold de Non, le Fort & le Chaſteau de Celles entre Quiers & Montcalier, tous les Fiefs francs, Alleuds & Domaines directs de la Ville & Dioceſe de Turin, les Villes d'Yurée, le Pays de Canauays & le Chaſteau de Lanzo, auec pouuoir de faire battre Monnoye d'or & d'argent, dans toutes leſdites Terres, d'y impoſer des Tributs & des Peages, créer des Foires & des Marchés & tous droits de Iuſtice & prerogatiues en dependantes; à la reſerue ſeulement des hommages des Marquis de Montferrat & de Saluces; preſents à cette conceſſion (qui contenoit en partie vne confirmation de ce que Frideric II. auoit dés-ja donné au meſme Thomas) Hugues Cardinal de ſaincte Sabine, Legat Apoſtolique en Allemagne, Abbé de S. Trudon Chappelain de l'Empereur, & Iean d'Ambleon Doyen de S. André de Grenoble, Chappelain du Pape; ce que Guillaume de Nangis rapporte à l'an 1255.

Preuues pag. 93.

In vita S. Lud. Reg. Preuues pag. 94.

Preuues pag. 95. Le meſme iour l'Empereur écriuit à l'Eueſque & au Chapitre de Turin, de reconnoiſtre le Comte Thomas pour leur Seigneur, & de luy rẽdre le meſme honneur qu'à luy; ce que le Pape Innocent IV. confirma par vne Bulle dattée à Perouſe. L'Empereur écriuit auſſi à ceux de Milan & de Genes d'aſſiſter de leur pouuoir ce Prince, pour luy conſeruer les Terres de Piemont contre les Aſteſans, ceux de Quiers & d'Albe.

Titr. de l'Archiue de Turin. *Meyer.*

Ce fut en ce voyage que Thomas de Sauoye aſſiſta Marguerite Comteſſe de Flandres ſa Belle-ſœur, en la guerre qu'elle eût auec ſes Enfans; laquelle quelques Autheurs rapportent à l'an 1254.

Titr. de l'Archiue de Turin. A ſon retour il fit vn Traitté de Ligue auec les Aſteſans au mois d'Aouſt, par lequel ils promirent de faire la guerre l'vn pour l'autre, contre toutes ſortes de perſonnes, excepté le Comte de Sauoye. Depuis eſtant à Montmeillan, il confirma l'an 1253. vne donation faite par le Comte Amé IV. ſon Frere aiſné aux Religieux du Bourget; & la meſme année il donna des Franchiſes à la Ville d'Aouſte au mois de Septembre; preſents R. Archeueſque de Tarentaiſe, & Pierre Eueſque d'Aouſte.

Manfroy Roy de Naples & de Sicile, Fils naturel de l'Empereur Frideric II. reſſentit auſſi bien que ſon Pere la colere d'Innocent IV. car apres auoir eſté excommunié, le Pape donna ce Royaume dependant du S. Siege, à Edmond Fils de Henry Roy d'Angleterre. Thomas de Sauoye Cõte de Flandres, qui en ce temps là eſtoit en Angleterre, fut à meſme temps gratifié de la Principauté de Capouë par le Pere du nouueau Roy; ce que le Pape luy confirma par Bulle dattée à Aſſize le 12. des Kalendes de Iuin M. CC. LIV. l'an XI. de ſon Pontificat. Depuis Edmond eſtant à Naples pour prendre poſſeſſion de ce Royaume, ratifia ces deux donations par Lettres dattées le iour de la feſte de S. Denys au mois d'Octobre ſuiuant; en ſuite dequoy Thomas fut à Capouë, & en fut reconnu Seigneur.

Preuues pag. 95.

Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. *Pingon Hiſt. Sab. M.S. l. 9.*

Mais

Mais les felicités de ce Prince furent troublées par vne disgrace signalée, car apres la mort du Pape Innocent IV. l'an M. C C. L I I I. le Piemont fut embrasé de guerres ciuiles, Guillaume Marquis de Montferrat & les Astesans d'vn costé, Thomas de Sauoye Comte de Flandres de l'autre, aydé des habitans de Quiers & de Cony, se faisoient la guerre; les Astesans brulerent Cony, se saisirent de Montcalier, & y prirent prisonnier Iaques Abbé de Suze, principal confident du Comte de Flandres, qui voulant vanger cette iniure, leur donna combat à Montebruno, ou il fut defait, & emmené prisonnier à Ast. Antoine Astesan, Guillaume Ventura, Pingon en son Histoire de Sauoye M.S. Nicoles Giles & Papire Masson racontent la chose autrement, & disent que les principaux habitans de Turin ayants esté pris prisonniers par les Astesans auec l'Abbé de Suze, il y eût vne si grosse sedition à Turin, que le peuple porté de fureur & de rage, arresta le Comte de Flandres au retour du Combat de Montebruno, & le remit depuis aux Astesans, pour rachetter leurs prisonniers, preferants par vne deloyauté sans exemple, la liberté de leurs Citoyens, à celle de leur Prince legitime. Matthieu Paris dit seulement que ceux de Turin aydés des Astesans se saisirent de ce Prince, à cause de quelques violences qu'il exerçoit sur eux & le mirent prisonnier; à quoy s'accorde la lettre du Pape Alexandre IV. & le tesmoignage de Guillaume de Nangis, qui neantmoins rapporte cét euenement à l'an M. C C. L V.

Chieza. Corio. Chiesa. Pin. Aug. Taur. de Variet. for. l. 10. Chro. M S. rer. astens. In Elog. Hist. Ang. Guil. de Nang.

Quoy qu'il en soit, les Astesans apres cela se saisirent de Fossan & pillerent la Valée de Suze, & Thomas fut long-temps leur Prisonnier, nonobstant que le Pape Alexandre IV. s'employast ouuertement pour sa deliurance, en ayant escrit à Leonor Reyne d'Angleterre auec des sentimens d'amour & de tendresse. Le Roy S. Louys de son costé s'en sentit fort offencé, & fit arrester prisonniers en France tous les Marchands & Banquiers d'Ast & de Turin, & confisqua leurs biens. Les Comtes de Sauoye & de Bourgogne y firent aussi tous leurs efforts, & s'il en faut croire vn Historien Anglois; Boniface de Sauoye Archeuesque de Cantorbie, Philippes Archeuesque de Lyon & Pierre de Sauoye Comte de Richemont, assiegerent Turin en hayne de cette prison, & le Roy & la Reyne d'Angleterre les assisterent d'argent en cette entreprise. Enfin les Astesans deliurerent l'Abbé de Suze, pour negotier celle de son Prince.

Preuues pag. 96. *Chiesa. Nic. Gilles Ping. Hist. Sa. M. S. l.* 10. Matth. Paris.

Mais ce fut sous des conditions iniques & en donnant ses Enfans en ostage auec des principaux de ses subjets par Traitté conclu à Turin le Dimanche 12. des Kal. de Mars M. C C. L V I I. ou il fut conuenu, que le Comte quitteroit tous les droits qu'il auoit sur la Ville & Pont de Turin, sur les Chasteaux de Cauours, de Collegno, de Montesol, d'Alpignam & autres lieux. Mais que n'eut fait cét infortuné Prince pour recouurer sa liberté; les Annales de Genes & l'Autheur de la vie du Pape Adrian V I. disent que cette déliurance se fit l'an M. C C. L I X. & que ce Pape s'y employa, aydé des forces des Genois & des Guelfes: Mais cela ne se fit que pour deliurer les Enfans de Thomas & les autres ostages & vn an apres, par Otthobon de Fiesque Cardinal du titre de S. Adrian leur Oncle.

Surita in Indicul. rer. Arrag. Bernard. Gomes vita Iacobi. Reg. Arag. lib 15. Ping Aug. Taur. Hist. Sab. M. S. l. 10. Iustinian. Annal. Genuens. Panza.

Thomas ayant donc esté deliuré de cette sorte, & moyennant plusieurs autres choses qu'il promit aux Astesans, fit connoistre l'iniustice de ce procedé à Richard d'Angleterre nouuellement éleu Empereur, qui par ses patentes dattées à Aix le xiv. d'Auril M. C C. L V I I I. l'an premier de son Regne, cassa ce Traitté, & restablit Thomas dans tous les lieux, dont il auoit esté contraint de se departir par les rigueurs de sa prison, & luy offrit des trouppes contre ceux de Turin, mais il n'en ressentit pas les effets. Il fut aussi en France, se faisant porter en litiere, ou à la priere du Roy, il quitta à Marg. Comt. de Flandres sa Belle-sœur les 6000. l. de pension qu'il auoit à prendre tous les ans pendant sa vie sur le

Ping. Aug. Taur. Tit. de la Ch. des Co. de S.

Matth.Paris. le Comté de Haynaut, par donation que luy en auoit fait Ieanne Contesse de Flandres son Espouse pour soixante mille liures. De là il passa en Angleterre où estoient ses deux Freres Boniface & Pierre, le Roy le reçeut bien & luy promit secours, mais estant de retour en Sauoye, il mourut à Chambery le premier de Feurier M. C C. L I X. la Chronique Latine M. S. Guillaume Paradin & wanderburch disent que ce fut l'an M. C C. L I. son corps fut porté à Hautecombe. Charle de France Comte de Prouence son Neueu feignant de prendre part à ses disgraces, se mit en Campagne auec vne Armée, & sous pretexte de le secourir, se saisit de Cony, de Sauillan, d'Albe, de Querasque & autres terres de Piemont.

Ping. Aug. Tau. Arb. Gen. Pap. Masso. Matth.Paris. Voersio. Hist.di. Cherascho part.4.§.2.

Son testament est datté à Bruges le iour de la Feste S. Iean & S. Paul au mois de Iuin M. C C. X L V I I I. par lequel il ordonna que ses heritiers feroient bastir vne Chartreuse dans ses Terres; fit des legats aux Monasteres de Pignerol, de Cauours, de saint Michel de la Cluse, de saint Iust de Suze & de Hautecombe, institua heritier le premier Enfant qu'il auroit, & à deffaut il appella Philippes éleu Archeuesque de Lyon & Pierre de Sauoye ses Freres, qu'il chargea de substitution au profit de Beatrix de Sauoye Comtesse de Prouence sa Sœur, de Boniface de Sauoye Archeuesque de Cantorbie son Frere, d'Edmont Fils du Roy d'Angleterre son petit Neueu, & declara executeur de sa volonté, Hugues de sainct Theudere Cardinal de sainte Sabine, Philippes éleu Archeuesque de Lyon, Rodolphe éleu Archeuesque de Tarentaise, Iaques Abbé de Suze & autres.

Preuues pag.97.

Les Historiens Flamans donnent à Thomas la Loüange d'auoir esté *Prince Vertueux, Doux, Sage & Debonnaire* & quand la necessité le vouloit, *Vaillant & Tres Hardy*. Vn autre la loüé des loix & coustumes qu'il establit en Haynaut, & pour la Douceur de son Gouuernement.

Oudegh. ch.110. Iaques de Guyse.

Le Pape Alexandre I V. en la lettre qu'il escriuit à Leonor Reyne d'Angleterre, pour l'interesser à procurer sa deliurance des mains des Astesans, exalte son Insigne pieté, dont il donna des preuues par les diuerses concessions qu'il fit à l'Hostel-Dieu de nostre Dame de l'Isle, au Monastere de Laude en Flandres, & par la fondation des Cordeliers de Mons en Haynaut. L'on peut auec raison aiouster à tous ces Eloges qu'il eut l'esprit excellent, puisqu'il fut employé pour la reunion de l'Empereur Frideric I I. auec le Pape Innocent I V. & que sa politique fut merueilleuse de s'estre non seulement maintenu entre ces deux puissances; mais encore d'y auoir rencontré tous les auantages qu'il pouuoit souhaitter: Deux choses seulement luy donnerent du déplaisir, l'vne la mort de Ieane Comtesse de Flandres sa Femme, de laquelle il n'eut point d'enfans, ce qui luy osta le moyen de ioindre les Comtés de Flandres & de Haynaut à la Coronne de Sauoye, & l'autre sa prison, au milieu de ses prosperités. Sa deuise fut vn caducée entrelacé d'vne espée nuë auec ces paroles, *Mulcetque & vindicat Iras*, pour monstrer qu'il estoit aussi prest à oublier, qu'à vanger ses Iniures.

Buzell. Gallofl.l.2. cap.28. Iaques de Guise. Matth.Paris. *lib. Addit.*

L'an M. C C. X X X V I. dans la Ville de Gand & par l'aduis du Roy S. Louys, il espousa Ieane Comtesse de Flandres & de Haynaut, Vefue de Ferrand Prince de Portugal & Fille de Baudouin Comte de Flandres & de Haynaut, puis Empereur de Constantinople & de Marie de Champagne.

Chron.Sab M.S. Meyer. Oudegh. *Hareus. Pap Mas.*

Vn Genealogiste Allemand s'est mesconté en l'alliance de ce Prince, auquel il donne pour Femme Marie de Flandres, Fille de Ferdinand Prince de Portugal & de Ieane Comtesse de Flandres, en quoy il prend la Fille pour la Mere. Et le Corio s'est aussi trompé de raporter le Mariage de Thomas à l'an M. C C. X L I V.

Ping. Arb. Gen. Vuan. Iaques de Guise. *Buzel.Gal Fl.l.6 Alb. Henning. Corio.*

Aprés ce Mariage luy & Ieane de Flandres son Espouse firent homages du Comté

Comté de Flandres au Roy S. Louys à Compiegne au mois de Dec. 1237. & iurerent le Traitté de Melun, dont il y eut grande contestation, parce que le Roy vouloit que le Comte s'obligeast à l'obseruation de ce Traitté, auant que d'estre receu à l'hommage de Flandres; le Comte au contraire, disoit qu'il deuoit estre premierement reçeu à faire l'hommage, & qu'en suitte il promettroit d'executer le Traitté de Melun; le different ayant esté remis au iugement des Pairs de France, ils prononcerent en faueur de Thomas de Sauoye. Le Pape Gregoire IX. accorda la Dispence pour ce Mariage, par Bulle dattée à S. Iean de Latran le XIII. des Kal. de Mars l'an XII. de son Pontificat, parce que Thomas & Ieane estoient parents au quatriesme degré.

Vand. l. 2. Mem. des droits de la Cour. de Franc. sur la Fl. de Gal. Titr. de la Ch. des Co. de S.

Ieane de Flandre deceda sans Enfans le v. de Decembre l'an M. C C. XLIV. & non point l'an M. C C. X L I I I. comme a escrit Meyer, n'y l'an M. C C. X X V I I I. selon Nangis, ou l'an M. C C. X X I X. suiuant les Annales de France. P. Oudeghert Historien Flamand a dit, qu'elle estoit *Princesse vertueuse, deuote & discrette.* Vn autre Historien a remarqué que se voyant malade, elle se fit porter au Monastere de Marquette de l'Ordre de Cisteaux qu'elle auoit fondé hors la ville de l'Isle en Flandres, le sixiesme de May M. C C. X X X. & qu'elle y prit l'habit de Religieuse par la permission du Comte son Mary, & y mourut dans vne grande reputation de sainteté. Elle fonda encore deux Hospitaux à l'Isle, l'vn appellé de S. Sauueur, & l'autre l'Hostel-Dieu de la Comtesse; vn à Gand sous le nom de S. Iean, vn à Bruges, vn cinquiesme à Ypre. Elle establit les Religieux de S. Dominique à Valentiennes & à Bruges, & les Religieux de S. François à Gand, à Valentiennes & à Monts en Haynaut; elle fut encore Fondatrice de deux Monasteres de Filles, l'vn à Athis aux Faux-bourgs de Monts, & l'autre à Groninge proche de Courtray. Elle donna aussi vn peu auant son decés, vne statuë de la Vierge d'yuoire, auec des Reliques à l'Abbaye de l'honneur de nostre-Dame de Flines, la veille de S. André M. C C. X L I V. Henninges s'est trompé en disant que cette Princesse estoit Fille de Baudoüin de Courtenay, Empereur de Constantinople; la conformité des noms de Baudoüin l'ayant fait tomber en cét erreur. Elias Reusnerus n'a pas eü connoissance de son Mariage, elle est inhumée en l'Eglise de Marquette aupres du Comte Ferraud son premier Mary, auec cét Epitaphe.

G. Parad. Buzzelin Gallo Fl. Vanderb. Matt. Par. *Oult. Con, Belg. lib 4.* Chr. de Fl. *Henr. Menol. Cister. Mir. not. Ec. Belg. cap. 209. Meyer. Buzz. l. 3. Oultr. l. 4. Tab. Gen. Genealog. Roman.*

Est sita Flandrensis Princeps & Hannoniensis
In tumulo tali, vita notuit speciali
Sicut Suzanna, celeb fuit ista Monialis,
Nobilitas talis proles fuit Imperialis,
Iusta, potens, fortis, clemens ac horrida mortis,
Angelicis mixta sit tubis hæc Comitissa.
Anno millesimo migrauit cum quadrageno
Quarto, & bis centum, quintana luce Decembris.

Apres le decés de Iene Comtesse de Flandres, Thomas de Sauoye l'an M. CC. X L I V. prit allince auec Beatrix de Fiesque, Fille de Theode de Fiesque Comte Palatin, & de Lauanie Seigneur de Valde-Tarro & de Vigolon, Niece du Pape Innoent IV. & Sœur du Pape Adrian V I. & de Perceual de Fiesque Archeuesqu de Rauenne, Chancelier & Vicaire general de l'Empire en Toscane, pui Cardinal, la Mere de cette Princesse estoit Fille de Camille Seigneur de Capocorco. Elias Reusnerus, Albitius, Henninges, Bucelin, & Limneus appeller mal cette Princesse Ieane, & disent (comme fait aussi George Fabrice) que son Pere se nommoit Pierre de Fiesque Patrice de Gennes, ou Frescon de Gene: mais ie ne puis assés m'estonner de Matthieu Paris, qui

Iust. Ann. Genuens. Giugurta Hist. di Sie. Sten. Vitidrind. Gen. Sab. Sax. Illust. Germ. p. 3. iur. pub. In Hen. 3.

asseure que la Femme de Thomas de Sauoye estoit la Fille de l'Empereur Frideric (& qu'elle eut en dot Turin, Vercel & autres lieux) quoy que depuis il auoüe qu'apres la mort de la Comtesse de Flandres, il prit pour Femme la Niece du Pape Innocent IV. dont il rapporte le Mariage à l'an M. CC. LI. elle viuoit encore l'an M.CC. LXXXIII. car estant au Chasteau du Bourget, elle fit certaine liberalité aux Religieuses de S. François de Chambery.

ENFANS DE THOMAS DE SAVOYE COMTE de Maurienne, de Flandres & de Haynaut, & de Beatrix de Fiesque sa seconde Femme.

I. Thomas de Sauoye III. du nom, Comte de Maurienne, & de Piemont qui continua la Ligne.

II. Amé de Sauoye Seigneur de Bresse & du Reuermont, puis Comte de Sauoye heureuse souche des Comtes & Ducs de Sauoye, ainsi qu'il sera deduit au Chapitre XIX. de cette Histoire.

III. Louys de Sauoye Baron de Vaud, Seigneur de Bugey & de Valromey, qui fit la Branche des Barons de Vaud mentionnée en son rang.

IV. Leonor de Sauoye mariée l'an M. C C. L X X. auec Louys de Forests, dit de Beaujeu, Seigneur de Beaujolois & de Dombes, Filz de Renaud Comte de Forests, & d'Isabelle heritiere de Beaujeu, d'où sortirent les derniers Seigneurs de Beaujeu & de Dombes. Cette Princesse eut sept mil liures pour sa dot, pour seurté desquelles Thomas de Sauoye Prince de Piemont son Frere, luy engagea les Chasteaux & Seigneuries de Cordon, Virieu en Bugey, & Chasteau-neuf en Valromey. Le Pape Gregoire X. accorda dispence pour ce Mariage l'an I. de son Pontificat, parce que Louys & Leonor estoient Parents au quatriesme degré; Isabelle Dame de Beaujeu Mere de Louys, en consideration de cette alliance, fit donation de tous ses biens à son Fils, par titre du Mois d'Octobre M.C C. L X XII. & luy l'an M.C C. L X X X. donna à sa Femme pour seurté de sa dot, les Chasteaux & Seigneuries de Miribel, de Chalamont, de Montaney, de Meximieux, & du Bourg S. Christophle.

Titr. du Thresor de Beaujolois. Titr. de la Ch. des Comptes de Sauoye. Titr. de la Ch. des C. de Par. Titr. du Thresor de Beauj.



Forests. de gueules au Daufin d'or.

Louys Seigneur de Beaujeu par son Testament du mois de May M. C C. L X X X X I V. luy delaissa pour son doüaire, les Chasteaux de Chamelet, de Poüilly, du Croset, la Leyde, & les reuenus des Moulins de Ville-Franche. Elle

Tit. du Th. de Beauj. Hist. de B. l. 3. ch. 93.

Elle mourut le sixiesme de Decem. M. C C. L X X X X X V I. & fut inhumée en l'Eglise des Cordeliers de Ville-Franche à costé droit de l'Autel, en vne sepulture de marbre releuée; Ell'est peinte en l'Arcade qui est dessus son Sepulchre, vestuë de gris en habit de S. François, auec vn ornement de teste blanc, & tout autour d'elle, sont plusieurs écus semés de Sauoye & de Beaujeu. C'est en cette peinture ou sont representés des Religieux de S. François assistans à ses funerailles, sur lesquelles Figures se sont formés diuers discours de la veritable forme de l'habit de S. François. L'Epitaphe de Leonor de Sauoye estoit de l'autre costé de l'Arcade en lettres gotthiques, & contenoit sept ou huict lignes. Mais l'ignorance des Religieux de ce Monastere, ou le peu de respect qu'ils ont eü pour la memoire de cette Princesse leur bien-faitrice, a esté si grand, que faisans faire il y a enuiron trente ans le clocher de leur Eglise au long de cette Sepulture; ils ont fait faire vne muraille qui couure presque toute l'Epitaphe, dont il ne reste que ces derniers mots de la premiere ligne: *Quàm Sabaudia misit*, le reste est effacé; quant à la Sepulture, la Figure suiuante la represente assés bien.

Ping. Arb. Gent.

Foderé.

Zachar. Bone append. ad Ann. Cap.

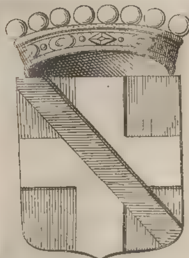


wanderburch ajouste aux Enfans de Thomas de Sauoye, & de Beatrix de Fiesque, vne Fille nommée Beatrix de Sauoye Daufine; mais il s'est trompé, parce qu'elle estoit Niece de Thomas, & Fille vnique de Pierre Comte de Sauoye, & d'Agnes de Foucigny. Frederico Frederici a dit aussi que Beatrix de Fiesque auoit laissé vne Fille appellée Beatrix, Femme d'Henry Roy de Pologne, & d'Henry Comte de Tyrol, mais c'est vne fable.

Lib. 2.

Tratt. della famigl. Fiesca.

Sauoye comme cy-deu.



Bourgogne-Comté d'azur au Lyon d'or semé de billettes d'arg.



X.

THOMAS DE SAVOYE III. DV NOM, Comte de Maurienne & de Piemont, Seigneur de Bugey, de Valromey, de Gordans, de Pierre-Chastel, de Seyssel & de Mont-falcon.

CHAPITRE XV.

NOVS n'auons point d'autre tesmoignage du temps de la naissance de ce Prince, que celuy de Pingon, qui dit que ce fut à Aouste au mois de Nouembre M. CC. XLVIII. *Arb.Gent.*

Chiesa. Il donna de bonne heure des preuues de sa generosité, car n'estant âgé que de quinze ans, il accompagna Boniface Comte de Sauoye son Cousin en la guerre qu'il eut en Piemont, l'an M. C C. L X I I I. contre Charles de France Comte d'Anjou & de Prouence, & se treuua à la bataille ou Boniface fut deffait, & fut pris prisonnier auec luy. Depuis, Turin ayant esté repris par Pierre Comte de Sauoye son Oncle; les Astesans anciens ennemis de la Royale Maison de Sauoye, se mirent en campagne pour attaquer Turin, aydés des Trouppes du Comte d'Anjou, des habitans d'Albe, & du Marquis de Montferrat; Pierre Comte de Sauoye s'opposa à eux, Philippes de Sauoye éleu Archeuesque de Lyon, Amé & Louys de Sauoye Freres de Thomas s'y treuuerent aussi; le combat fut grand, d'où ce Thomas & ses Freres furent blessés & prisonniers de guerre au mois de May M. C C. L X V I. mais par l'authorité du Pape Clement IV. & par les sollicitations de Martin Commandeur de S. Antoine de Renuers, & de l'Abbé de la Caseneuue en Piemont, ces Princes furent deliurés. Thomas Costo donne cét honneur à Ottobon Cardinal de Fiesque, leur Oncle maternel; & dit que sur l'aduis qu'il eut de leur detention, il alla à Genes, & qu'il interessa cette Republique en leur deliurance; laquelle deputa à cét effect aux Astesans quatre Ambassadeurs; sçauoir Ottobon Camille, Iaques Marocel, Guy Spinola & Hugues de Fiesque: Mais ce mesme Autheur s'est mesconté de rapporter cét éuenement sous l'an M. CC. LIX. les Historiens Arragonois disent que Iaques Roy d'Arragon y enuoya des trouppes pour eux.

Ping. Hist. Sab. M. S. lib. 12. Chiesa Buttet. Ping. H.S. M.S.l.12. Ping. Aug. Tau. Butt. Ping. H.S. M.S.l.12. Vita d'Adriano 6. Surita Bernard. Gomes.

Ce Prince estant à Paris, fit vn Traitté d'alliance & de confederation le Mercredy auant la Feste de S. Nicolas de l'an M. C C. L X X I. auec Otthenin de Bourgogne Seigneur de Salins, & Renaud de Bourgogne son Frere, *Preuues pag. 98.*

re, enuers & contre tous, à la reserue seulement de Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne, d'Alix de Bourgogne son Espouse, d'Hugues Duc de Bourgogne; de Thibaud Comte de Bar, & de Pierre de Chalon dit le Bouuier; auquel Traitté furent aussi compris Amé & Louys de Sauoye Freres de Thomas.

L'Année suiuante les Seigneurs de Piozasque en Piemont, s'estans voulus distraire de l'obeyssance qu'ils luy deuoient comme Comte de Piemont: il assiegea Piozasque, & les contraignit de luy iurer fidelité par Traitté du XV. de Mars M.CC.LXXII. presents Guy de Glettins Cheualier; Humbert de la Baulme Chastelain de Veillane, Brocard de la Fontaine, & Humbert de Riualta Chastelain de Mont-calier. *Ping. Hist. Sab. M.S. lib. 12.*

Le XIV. d'Octobre de la mesme année. Aymon Abbé de Pignerol luy remit le Chasteau de Pignerol, à condition de le proteger; & au mois de Ianvier suiuant, il luy delaissa encore par la mesme consideration la Valée de la Perouse. *Idem.*

Guillaume, Marquis de Montferrat estant demeuré maistre de la ville de Turin, depuis le combat sanglant de l'an M. CC. LXVI. Thomas assisté des trouppes de France, & du Comte de Bourgogne, prit resolution de l'assieger. Mais le Marquis auec les Astesans vint au secours de cette place, & donna combat aux Sauoysiens proche de la riuiere de Sangon, ou Thomas fut encor défait. *Ping. Aug. Taur.*

Pierre Comte de Sauoye, par sa derniere disposition de l'an M. CC. LXVIII. luy auoit fait Legat, à Amé & à Louys ses Neueux, de tous les biens qu'il auoit en Angleterre, à la reserue du Comté de Richemont, & de son Palais de Londres; ce qui fit resoudre ces trois Princes d'aller en Angleterre pour recueillir cette succession; dont ils traitterent auec la Reyne Leonor, & auec le Roy Edoüard son Fils: ensuitte dequoy la Reyne par ses patentes, dattées à Hambing le XIX. d'Aoust M. CC. LXXV. leur quitta les Chasteaux de Pierre-Chastel, de Seyssel & de Montfalcon, dont Marguerite Reyne de France, & elle auoient l'vsufruit pendant leur vie, suiuant le testament de Beatrix de Sauoye Comtesse de Prouence leur Mere. *Ping. Hist. Sab. M. S. lib. 12.* *Titr. de la Ch. des Com. de S.*

Le premier iour de Feurier M. CC. LXXVI. Louys Seigneur de Beaujeu & de Dombes, estant à Vienne en Daufiné, & receuant du Prince son Beaufrere la dot de Leonor de Sauoye sa Femme, se départit des Seigneuries de Cordon, de Virieu & de Chasteau-neuf; & generalement de ce qu'il possedoit en Bugey & en Valromey. *Titr. du Thresor de Beauj.*

Siboud Abbé de S. Theudere en Daufiné, vulgairement appellé de S. Chef, pour se deliurer des oppressions d'Humbert Seigneur de la Tour du Pin, mit son Monastere sous la protection de Thomas de Sauoye, & luy donna cent & deux maix qu'il auoit en Bugey. Depuis Inimont iusques au Rosne, & depuis le ruisseau de Glandieu iusques à S. Leger, les lettres de ce pacte sont dattées à S. Theudere le iour de la Feste de l'Annonciation M. CC. LXXIX. *Titr. de la Ch. des Com. de S.*

Ce mesme Prince estant en l'Abbaye de S. Sulpice en Bugey, receut l'hommage que luy fit Henry d'Antigny, Cheualier Seigneur de sainte Croix pour la Seigneurie de Cuseau le XX. de Iuillet M. CC. LXXX. à la reserue de Philippes de Vienne, du Duc de Bourgogne, & de Iean de Chalon Comte d'Auxerre. *Titr. de la Ch. des Com. de S.*

Il auoit reçeu trop d'iniures & de déplaisirs de la maison de Montferrat, & des habitans de Turin, pour demeurer sans ressentiment, Turin estoit son heritage, & il ne pouuoit plus souffrir qu'il fut au pouuoir du Marq. son capital ennemy, Thomas donq ayant passé les Monts en diligence, surprit la ville de *Pin. Aug. Taur.*

Turin

Garreto Ping. Hiſt. Sab. M.S. lib. 12. Ch. Ping. Arb. Gent.

Turin, par le moyen de quelque intelligence, fit vn nouueau Traitté auec les habitans, confirma leurs Priuileges & en chaſſa le Marquis de Montferrat; mais Thomas ne creut pas d'eſtre aſſés ſatisfait, parce qu'ayant apris que le Marquis alloit en Eſpagne pour demander ſecours à Alfonſe Roy de Caſtille ſon Beau-Pere, il pourſuiuit ſi viuement, qu'il l'arreſta aupres de Valence en Daufiné & l'amena luy & ſa Femme priſonniers au Chaſteau de Pierre Chaſtel en Bugey. Cette action fit grand bruit, & pluſieurs perſonnes de qualité s'entremirent pour leur deliurance, entre autres Thomas Marquis de Saluces, Aymon Eueſque de Vercel; Guillaume Eueſque de Belley; Bernard Abbé de Suze, & Iblet de Chalant Vicomte d'Aouſte. Enfin, par Traitté du mois de Septembre M. C C. L X X X. il fût arreſté que Boniface Marquis de Montferrat & Beatrix de Caſtille ſon Eſpouſe, ſeroient mis en liberté, que le Marquis quiteroit tous les droits qu'il pretendoit ſur la ville de Turin, & Chaſteau du Pont de Pau, & ſur les villes de Collegno, & de Groliaſque; Qu'il ne s'oppoſeroit point au recouurement que Thomas vouloit faire des Chaſteaux de Cauours; de Monteſol, & d'Alpignan; Que le Traitté ſeroit iuré par trente Gentils-hommes du Montferrat, entre les mains d'Amé de Sauoye Seigneur de Baugé & de Breſſe, & de Thomas Marquis de Saluces, du nombre deſquels ſeroient Boniface, & Guillaume de ſainct George, Perceual & Merle de Scanlengue & les Seigneurs de Vineuf; Qu'il y auroit Paix entre ces deux Princes pour huict ans. Que ſi le Marquis de Montferrat y contreuenoit, il payeroit à Thomas huict mil liures & iuſques à ce deliureroit ſon Chaſteau de Pianezze entre les mains des Arbitres.

Ping. Hiſt. Sab. M.S. lib. 12.

L'Eueſque de Belley commença l'execution de ce Traitté par la deliurance du Marquis & de la Marquiſe de Montferrat & conduiſit ce Prince hors des Eſtats de Sauoye, iuſques à Moyran en Daufiné, ou il retira encore de luy vne ratification de ce qui s'eſtoit fait à Pierre Chaſtel. Pendant cette negotiation le Marquis de Montferrat auoit recouru au Roy Philippes le Hardy & l'auoit rendu Arbitre de ce differend: Sa Majeſté en eſcriuit au Comte de Piemont & luy manda qu'il relachaſt le Marquis, pourueu qu'il luy rendit ſon pays vſurpé. Depuis, ſur des nouuelles inſtances du Marquis, le Roy eſcriuit à Thomas & luy enuoya Guillaume Seigneur de Piqueny & Hugues Seigneur d'Eſchole, qui rencontrerent Thomas au Siege de Cauours; le Marquis de Montferrat deſia deſliuré & le Traitté fait, Thomas s'excuſa enuers le Roy par vne lettre, qui contient qu'il auoit fait ce que le Roy auoit ſouhaitté, ayant deliuré le Marquis, moyennant la reſtitution des places occupées, & neantmoins ſe ſoubmet à faire tout ce que le Roy voudroit, offrant de remettre à ſa Majeſté ſa Terre de Piemont, ou la Terre de ſon Frere de Baugé; Mais la choſe n'alla pas plus auant & le Traitté fût executé.

Preuues pag. 99.

Enfin, Thomas, apres auoir pris le Monaſtere de Stapharde, ſous ſa protection l'an M. C C. L X X X I. tomba malade à S. Genys d'Aouſte & y mourut le xv. de May M. CC. L X X X I I. & non pas l'an M. C C. L X X X V I. comme ont eſcrit Guillaume Paradin, Botero & wanderburch, ny l'an M. C C. L X X X I I I. ſuiuant l'ancienne Chronique M.S. Ces meſmes Autheurs Botero; du Buttet & Chieſa diſent, que Thomas fût tué par le Daufin Humbert en vn Combat qu'il fit auec Amé le Grand Comte de Sauoye en Daufiné; mais cela eſt vne fable, Cl. Paradin, apres l'ancienne Chronique M. S. a auſſi laiſſé par eſcrit, que ſon corps fut enterré à la Coſte ſainct André; cependant il receut l'honneur de la Sepulture en l'Egliſe de ſainct Michel de la Cluſe en Piemont, ou ſe voyoit n'a pas long-temps cette inſcription en forforme d'Epitaphe.

Hiſt. Chr. Ped. c. 31. Ping. Aug. Taur. Ar. Gent. Ch.

All. Gen.

Ping. Hiſt. Sab. M.S. lib. 12.

Inclytus

Inclytus Dominus Thomas de Sabaudia Comes Maurianen. & Pedem. qui fecit Conuentui multa bona & dedit pedagium piscium Sancti Ambrosij.

Son Testament est datté au Prieuré de sainct Genys d'Aouste le quatorziéme de May mil deux cents huictante-deux, par lequel il fit des Legats à Beatrix de Fiesque sa Mere, à Guichard de Riuoyre l'vn de ses Gentils-hommes; à l'Hostel Dieu de la Terre-saincte, & aux Cordeliers de Chambery: Ordonna que tous ses cheuaux & son ameublement seroient vendus: Que l'argent seroit remis à Guye de Bourgongne son Espouse, pour en faire des aumosnes: Que sa vaisselle d'argent seroit fonduë pour en faire des calices pour des pauures Eglises: Que le vieux Chasteau proche de Montcalier seroit rendu à l'Euesque de Turin: Laissa à sa Femme pour son Doüaire les Chasteaux de Carignan, de Cambeuienne & de Ville-Franche, & fit son heritier vniuersel Philippes de Sauoye son Fils aisné, à la charge de donner appannage à Pierre, Thomas, Amé & Guillaume de Sauoye ses Freres, dont il voulut que Guye de Bourgongne leur Mere fût Tutrice, auec Aymar Archeuesque de Lyon son Cousin & Otthon Comte de Bourgongne son Beau-Pere, & pour Conseillers de la Tutelle il nomma l'Euesque de Belley & l'Abbé de Suze. Preuues, pag. 100.

Ce Prince fût pieux, vaillant, genereux & hardy, mais mal'heureux, n'ayant iamais eü l'auantage en aucune bataille, ou entreprise de Guerre, qu'en la surprise de Turin sur le Marquis de Montferrat, dont il ne ioüyt pas long-temps.

Au mois de May de l'an mil deux cents septante-quatre par l'entremise de Philippe Comte de Sauoye & de Bourgongne son Oncle, il espousa Guye de Bourgongne Fille d'Hugues Comte de Châlon & de Bourgongne-Palatin, & d'Alix de Meranie Comtesse de Bourgongne: Cette Princesse eut quatorze mille francs en dot de la restitution desquels furent cautions Amé de Sauoye Seigneur de Baugé & de Bresse Frere de l'Espoux, Humbert Sire de Thoire & de Villars, & Humbert Seigneur de Montluel, & pour son Doüaire, elle eut quatorze mille liures viennoises, dont Humbert Sire de Thoire & de Villars & Louys Seigneur de Beaujeu, se rendirent Plaiges pour chacun trois mille liures enuers Otthenin & Renaud de Bourgongne Freres de l'Espouse, Aymar de Poitiers Comte de Valentinois & Philippes de Vienne Seigneur de Mirebel furent aussi cautions du payement de la dot de cette Princesse. Elle vesquit longues années apres le decés de Thomas de Sauoye son Mary, parce que le Samedy apres Pasques de l'an mil deux cents nonantehuict, elle fit vn Traitté auec Otthon Comte de Bourgongne son Frere. Ainsi ceux-là se sont trompés, qui ont donné pour Femme à Thomas de Sauoye Comte de Maurienne, Marie de Portugal Fille de Ferrand Prince de Portugal & de Ieane Comtesse de Flandres, ou bien Marie Fille de Boudouin II. Empereur de Constantinople & de Marthe de Braine. Ping. Arb. Gen. Gol. *lib. 7. c. 11.* Du Chesne, Hist. de Bourgon. Vvander. Golut. Tit. de la Ch. des Cõptes de Dole. Inuét. des Titr du Roy Cat. Comte de Bourgóg. *Albitius limnaeus.* Vanderb.

ENFANS DE THOMAS III. DV NOM, CONTE de Maurienne & de Piemont & de Guye de Bourgongne son Espouse.

I. Philippes de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont, qui aura son eloge au Chapitre suiuant.

II. Pierre de Sauoye fût du commencement Doyen de Sarisbery en

Titre de l'Ar chiue de Turin. Angleterre, Chanoine & Comte en l'Eglise de Lyon, puis Doyen l'an mil trois cents quatre, en laquelle année il quita au Comte Amé le Grand, tous les droits qu'il pouuoit auoir sur les Estats de Sauoye: Apres il fût Archeuesque & Comte de Lyon, l'an mil trois cents sept; Iaques Seuert la prit pour Pierre Comte de Sauoye son Oncle, erreur qui a esté remarquée par Paradin & du Rubis; Paul Emyle en son Histoire de France a creu qu'il estoit du Pays de Bresse.

Arch. Lug Hist. de Lyon. *lib.* 5.

Gu. Nangius Gaguin lib. 7. Chro. Benig. a. Belle-Forest. Vign er. Par. H. de Lyon. *G. Ven. M. S. rer. ast.* Rubis. Ce Prelat ayant empesché les Officiers du Roy Philippes le Bel, d'exercer la iurisdiction temporelle dans la Ville de Lyon, causa vn grand trouble entre l'Archeuesque, le Chapitre & la plus part des Habitans. Ce qui obligea le Roy d'y enuoyer Louys Hutin Roy de Nauarre son Fils auec vne Armée, mais par l'entremise d'Amé V. Comte de Sauoye, cette guerre fût terminée; car il mena l'Archeuesque son Neueu à Paris, où il fit sa Paix auec le Roy, en execution de laquelle Pierre de Sauoye estant au Concile de Vienne, quita à sa Majesté au mois d'Avril mil trois cents douze, la Iustice temporelle de la Ville de Lyon.

Corio. L'an M. CCC. XVII. il accompagna Edoüard de Sauoye & Philippes de Sauoye Prince d'Achaye, en vne entreprise qu'ils firent auec le Marquis de Saluces, sur quelques places du Duché de Milan.

Par. Rub. Parad. Le Roy Philippes le Long par Patentes du mois d'Avril mil trois cents vingt, luy rendit la Iustice temporelle de la Ville de Lyon, & le vingt-vniéme du mois de Iuin suiuant, l'Archeuesque confirma les priuileges & Franchises des Habitans de Lyon.

Titr. de la Ch. des Cópt. de S. Mem. de M l'Euesq. de Saluc. Edoüard Comte de Sauoye le dix-neufviéme de May mil trois cents vingt-quatre, luy donna le Chasteau de Montfalcon en Bresse, ce qui luy fût confirmé par le Comte Aymon le sixiéme d'Octobre mil trois cents trente-vn, qui pour plus grande gratification luy accorda encore la iouïssance sa vie durant, du Chasteau de Septeme en Viennois. Par ces deux titres, les Comtes Edoüard & Aymon appellent cét Archeuesque leur Frere, ce qui pourroit faire presumer, que ce Prelat fût Fils du Comte Amé le Grand, mais ce n'estoit que par honneur que ces Princes se nommoient leur Frere, puis qu'il n'estoit que leur Cousin & qu'entre les Enfans du Comte Amé V. Il n'y en a eü aucun du nom de Pierre; Pingon dit qu'il mourut l'an mil trois cents vingt-cinq & qu'il gist en l'Eglise de sainct Iean de Lyon; Mais l'ancien obituaire de cette Eglise porte que ce fût au mois de Nouembre mil trois cents trente-deux & qu'il fût inhumé en l'Eglise de S. Iust de Lyon.

Arb Gen. Seuert. Ar. Lugd.

Titr. de la Ch. des Compt. de Salu. Il laissa deux Fils naturels, l'vn appellé Iean de Sauoye surnommé la Mitre, Seigneur de Cuynes en Maurienne, qui estant mort sans Enfans l'an mil trois cents quarente-huict; le Comte Verd disposa de sa succession en faueur de George de Soliers Chancelier de Sauoye, & l'autre Hugonin de Sauoye, à qui Catherine de Viennois Princesse d'Achaye au nom de Iaques de Sauoye son Fils Prince d'Achaye, donna quelques heritages situés aupres de Turin l'an mil trois cents trente-sept.

Titr. de l'Arch. de Turin.

Mem. M. S de M. du Chesne. III. Amé de Sauoye Archidiacre en l'Eglise de Reins, l'an mil trois cents vingt.

Du Tillet. IV. Thomas de Sauoye Chanoine d'Amiens, c'est luy qui fût present auec plusieurs Prelats & autres personnes du Conseil du Roy, à l'Arrest donné au Parlement de Paris, pour les Executeurs du testament d'Agnes Comtesse de Bigorre, contre Charles de France, Comte de la

Marche

Marche l'an M.CCC.XV. Ieane de Bourgogne Reyne de France, Femme de Philippes le Long le fit executeur de son Testament l'an M. CCC. XXV. auec Pierre Bertrand Euesque d'Autun, & Frere Pierre de la Palu. Il suiuit le Roy Philippes le Bel à la bataille de Bouines l'an M. CCC. XL. Il gist en l'Eglise nostre-Dame d'Amiens, auec cét Epitaphe.

Cy gist Messire Thomas de Sauoye, Chanoine de cette Eglise............. lequel trespassa l'an de grace M.CCC..... au mois de Decembre.

V. Guillaume de Sauoye Abbé de saint Michel de la Cluse en Piemont M. CCC.X. *Chr. Hist. Péd.c. 18.*

Pingon & du Butet aioustent à tous ses Enfans, vn sixiesme Fils nommé Lancelot de Sauoye, qui mourut sans Enfans legitimes, laissant seulement vn Fils naturel appellé Hugonin de Sauoye Seigneur de Baratone; de Lemia & d'Vssel. Mais ie tiens cela fort suspect, à cause que par le testament de Thomas de Sauoye Prince de Piemont, il n'est point fait de mention de ce Lancelot; & ainsi, s'il a esté en nature, il faut croire qu'il mourut auant son Pere, bien loin qu'il ait vescu iusques à l'an M.CCC.XXIV. comme le mesme Autheur a auancé, outre que nous auons dé-ja monstré qu'Hugonin de Sauoye estoit Bastard de Pierre Archeuesque de Lyon. *Arb.Gent. Decade 2.*

L'inuentaire des titres de la Maison de Neuers fait mention de Nicolas & de François de Sauoye, Seigneurs du Bord de Mer en Niuernois, qui en firent hommage au Comte de Neuers; sçauoir Nicolas l'an M.CCC.XXXVI. & François l'an M. CCC. LXII. au nom de Philippine de Sauoye, Fille dudit Nicolas, & depuis de son Chef l'an M.CCC.LXIII. i'estime que ces Nicolas & François de Sauoye estoient Bastards de Thomas III. du nom Comte de Maurienne & de Piemont; car le mesme Nicolas de Sauoye seruit le Roy Philippes le Bel à la bataille de Bouines l'an M. CCC. XL. auec vn Cheualier & LXI. Escuyers, & fit ce voyage auec Thomas de Sauoye Filz dudit Comte Thomas. *Mem.M. S. de Monsieur de Marolles Abbé de Villeloin.* *Titr. de la Ch. des C. de Par.*

Froissart fait aussi mention de Perot de Sauoye, viuant enuiron l'an M. CCC.LXIX. qui commandoit des trouppes pour le Roy Charles V. contre les Anglois, qui peut bien auoir esté Filz de ce François de Sauoye. *En ses Chroniq.*

Sauoye-Achaye comme cy-deu. Ville Hardoüin-Achaye de gueules à la Croix ancrée d'or. La Tour-Viennois d'or au Dauphin d'azur, cresté & oreillé de gueules.



XI.

PHILIPPES DE SAVOYE PRINCE d'Achaye, et de la Morée, Comte de Piemont, Seigneur d'Yurée.

CHAPITRE XVI.

PAR les mesmes considerations que Pierre & Philippes Comtes de Sauoye furent preferés en la succession des Estats de Sauoye, à Thomas III. du nom, Comte de Piemont leur Neueu ; ce Prince en fut aussi exclus par Amé de Sauoye, Seigneur de Baugé & de Bresse son Oncle ; Car quoy qu'il fut l'aisné des Enfans de Thomas III. du nom Comte de Maurienne, & de Guye de Bourgogne : Neantmoins Philippes Comte de Sauoye, & de Bourgogne son grand Oncle, se voyant sans Enfans, nomma par son Testament pour son Successeur à la Couronne de Sauoye, Amé de Sauoye Seigneur de Bresse son Neueu, à l'exclusion de ce Prince son petit Neueu, par la seule faueur de l'âge & de la proximité. Ainsi les Autheurs qui ont parlé de cét euenement, n'ont pas eu grande raison de dire, qu'on auoit fait violence aux loix, & que par deux fois il y auoit eu interruption de succession en la Royale Maison de Sauoye, l'vne en la personne de ce Prince, & l'autre en celle de Thomas III. Comte de Maurienne son Pere ; parce que la Loy de la primogeniture, & de la representation iusques à l'infiny en ligne directe & collaterale, n'estoit point encore establie en cette Royale Famille, & ne le fut que par les dispositions du Comte Verd, & des Ducs Amé VIII. & IX. outre que ce ieune Prince n'ayant que sept ans, au decés de Philippes Comte de Sauoye, & de Bourgogne son grand Oncle, on apprehenda sans doute quelque reuolution funeste dans l'Estat, si la conduite luy en eut esté delaissée, & comme Amé de Sauoye son Oncle, estoit auancé en âge, dé-ja marié, estimé des Peuples, aymé & redouté de ses voisins, le choix que Philippes Comte de Sauoye son Oncle fit de sa personne pour luy succeder, passa plutost pour vn acte de prudence, que pour vne oppression. Aussi Philippes de Sauoye son petit Neueu estoit trop ieune pour luy donner de l'auersion, & Thomas III. Comte de Piemont son Pere, auoit reçeu trop de tesmoignages de l'affection du Comte de Sauoye son Oncle, pour persuader qu'il eut conserué quelque hayne pour son Filz. Paradin s'est mespris en ce qu'il a publié, que quand Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne mourut, qui fut l'an M. CC. LXXXV. Thomas III.

Ping. Arb. Gent. Chiesa Gasp. Gianotti. Gras Ving.

Histoire de Sauoye.

III. du nom, Comte de Maurienne & de Piemont, Pere de ce Prince, dont nous donnons l'eloge, estoit encore viuant; parce qu'il estoit desia decedé l'an M. CC. LXXXII. ainsi qu'ont tres-bien remarqué Chiesa & Pingon. *Hist. di Piem. Aug. Taur.*

Philippes de Sauoye naquit à Suze en Piemont, s'il en faut croire Pingon, l'an M. CC. LXXVIII. & fût sous la Tutele d'Amé de Sauoye Seigneur de Baugé & de Bresse son Oncle, mais ayant attaint l'âge de seize ans, il voulut mouuoir la question de la succession, par le Conseil de Guye de Bourgogne sa Mere; Amé qui auoit desia esté reconnu Comte de Sauoye l'an M. CC. LXXXV. comme nous dirons en son eloge, craignant d'exciter vne Guerre ciuile en ses Estats, essaya de terminer ce differend par negociation, les parties nommerent pour leurs Arbitres, Louys de Sauoye Seigneur de Vaud; Humbert de Luyrieux & Pierre Simon Cheualiers, qui par Traitté du mois de Decembre M. CC. LXXXXIV. ordonnerent que Philippes de Sauoye pour toutes les pretentions qu'il pouuoit auoir en la Royale Maison de Sauoye, auroit la Ville de Thurin, les Chasteaux de Montcalier, Chasteauvieux, Carignan, Vigon, Ville-Franche, Cauours, Cellegno, Alpignan, la Perouse, Pignerol, & generalement tout ce que la Couronne de Sauoye possedoit en Piemont à la reserue du Marquisat de Suze, auec les hommages deûs par les Gentils-hômes, sauf des Marquis de Montferrat & de Saluces, presents à cét accommodement Antelme Abbé de Thamye, Hugues de la Rochette, Hugues de Puygautier; Pierre de Chastillon, Guillaume de Gex, Humbert de Seyssel Seigneur d'Aix, & Guy de Seyssel Seigneur de Bordeaux & Cheualiers. *Hist. Sab. M.S. l. 11.* *Tit. de la Ch. des Comptes de Sau.*

Philippes ensuite de ce Traitté prit possession de ville de Thurin & du Comté de Piemont, l'an M. CC. LXXXXV. Pingon s'est mesconté de rapporter, à l'an M. CC. LXXXVIII. & l'entrée de Philippes de Sauoye à Turin à l'an M. CC. XC. parce qu'en ce temps là il estoit encore sous la Tutele d'Amé le Grand Comte de Sauoye son Oncle, & n'eust le Comté de Piemont que par le Traitté de l'an M. CC. LXXXXIV. dont nous venons de parler. *Aug. Taur.*

Peu de temps apres Philippes de Sauoye en qualité de Comte de Piemont, donna inuestiture aux Seigneurs de Scalengo de leurs Terres & Seigneuries, & leur confirma les Priuileges & authorités qu'ils auoient eües d'Amé V. Comte de Sauoye son Oncle & des Marquis de Montferrat & de Saluces. *Chiesa.*

On treuue quelques Ordonnances faites en matiere de Police à Turin par ce Prince l'an M. CCC. *Pin. Aug. Taur.*

L'année suiuante ayant espousé à Rome la Princesse d'Achaye & de la Morée, il prit Inuestiture de cette Principauté le vingt-troisiéme de Fevrier de Charles Roy de Sicile, au nom du Prince de Tarente son Fils, en presence d'Henry de Villars Archeuesque de Lyon; d'Othon Seigneur de Grand-son, de Guillaume de Mont-bel & autres personnes de qualité. Apres cela, il amena cette Princesse en Piemont, fit son entrée solemnelle à Turin & prit le titre de Prince d'Achaye & de la Morée, que sa posterité a toûiours retenu. Deslors Philippes se rendit considerable à la plus part des Villes de Lombardie & de Piemont: Entre autres à Albe & à Ast, ou toutes choses se conduisoient par son aduis. Ce qui fit que le Prince de Tarente au mois d'Aoust suiuant, le pria d'assister Raymond-Berenger son Frere aux affaires qu'il auoit en Piemont, & que Charles II. du nom Roy de Naples recherchoit son amitié, pour l'opposer aux desseins qu'auoit Manfroy Marquis de Saluces, de s'emparer du Marquisat de Montferrat, sur Theodore Paleologue, qui estoit venu de Constantinople pour en prendre possession, apres *Preuues pag. 102. Chiesa. G. Merula Antiq. Vicecom. l. 6. G. ventura M.S. rer. ast. Chiesa. Corio.* *Pr. p. 103.* *Pr. p. 104.*

Galetto Carreto Hiſt. di Montefer. M. S. la mort de Iean Marquis de Montferrat ſon Oncle; Mais Philippe y ayant reſiſté & fait diuers progrés ſur le Montferrat, & Manfroy, apres auoir eü du deſauantage en cette guerre, & ne pouuant faire aucun Traitté auec Amé le grand Comte de Sauoye, fut contraint de s'accommoder auec le Roy Charles, & de luy quitter toutes les pretentions qu'il auoit ſur le Montferrat, Cony, Foſſan & Buſque. Ainſi Charles s'eſtant rendu le plus fort en Piemont, fit la guerre à Philippes de Sauoye Prince d'Achaye, auquel il oſta plusieurs places de Piemont, & tira promeſſe de luy, de luy vendre la Principauté d'Achaye & de la Morée: En quoy Pingon s'eſt abuſé, qui a eſcrit que ce fut vne inuaſion de Louys Roy de Naples, & de Marie de Duras ſa Mere, qui viuoient ſeulement l'an M. C C C. L X X X V I I. Depuis Philippes cedant au temps, au trop grand pouuoir, & à la bonne fortune de Charles, prit ſon party, & ſe ioignit à Raymond de Lect grand Seneſchal de Prouence, auec lequel il fit vne conuention de prendre le Comté d'Aſt & Quiers, & de ſe partager leurs conqueſtes; ce que Robert Duc de Calabre Filz du Roy Charles ratifia à Aix par patentes du x x v. d'Auril M. C C C. V I. enſuitte dequoy Philippes prit pluſieurs Villes, fit diuers exploits militaires, & deffit aupres de Vignal Philippes de Languſque Capitaine de Pauie. Et ce fut enſuite de cette reconciliation que Philippes eſtant au Chaſteau de Gouon l'onziéme de May M. C C C. V I I. aſſiſté de Zabert de Luzerne Cheualier, comme Procureur ſpecial d'Iſabelle de Ville-Hardoüin Princeſſe d'Achaye ſa Femme, vendit la Principauté d'Achaye auec toutes les Iſles adiacentes, à Charles Roy de Sicile, & à Philippes Prince de Tarente ſon Fils, à la perſonne de Raymond de Lect Seneſchal de Prouence, de Pierre de Meſoaga, & de Iean de Cabaſſolle Iuge Maje du Comté de Forcalquier leurs Ambaſſadeurs, moyennant le Comté d'Albe, en l'Abruzze que l'on feroit valoir ſix cents onces d'or de rente, auec promeſſe que quand Marguerite de Sauoye Fille du Prince ſeroit en âge nubile: Le Roy luy donneroit vne Terre au voiſinage d'Albe de 200. onces d'or de rente. Ce que Charles ratifia par lettres dattées à Poitiers le x x i v. de Iuillet ſuiuant, & le Prince de Tarente en attendant de pouuoir faire ioüir Philippes de Sauoye du Comté d'Albe, luy aſſigna trois cents onces d'or ſur les Terres de Samo & d'Octayan, & deux cents ſur la Principauté de Tarente par patentes dattées à Marſeille le deuziéme du mois d'Octobre, & les autres cent onces d'or, le Roy Charles par lettres auſſi dattées à Marſeille le dix-huictiéme du meſme mois les donna à prendre au Prince d'Achaye, ſur le Comté de Theleſie, & luy erigea le Comté d'Albe en Principauté le dernier de Ianuier M. C C C. V I I I.

Chieſa. Merula Ant. Vice. lib. 6. Corio San. Geor. Hiſt. di Montfer. M S. Carretto. Ann. Sal. & Papienſ. Corio. Preuues pag. 102. Titr. de l'Archiue de Turin. Preuues pag. 104.

Cependant Charles ayant pris reſolution d'attaquer la Sicile, & deſirant de laiſſer le Piemont en repos, & d'auoir l'amitié de ce Prince, luy donna encore pluſieurs places au Royaume de Napl. par patentes du ſixiéme de Feurier ſuiuant, & procura vn Traitté de Paix entre Philippes & Manfroy, Marquis de Saluces, auquel furent compris de la part du Prince d'Achaye, les habitans de Quiers; le Comte de ſainct Martin & ſes ſujets, & quelques habitans d'Aſt, & de celle du Marquis de Saluces, Pierre de ſainct George Comte de Biandras ſes Freres & ſujets, Henry de Carreto Marquis de Sauonne; Iean de Saluces Frere de Manfroy; Guillaume Iſnard & les habitans de Sommeriue & de Sinfred: Mais Charles eſtant mort, Robert ſon Fils luy ſucceda, & fit d'abord deſſein de paſſer en Piemont pour y conſeruer les conqueſtes de ſon Pere. Ce fut alors qu'il reprit ſur le Marquis de Saluces, Cony & Buſque, & s'aſſeura de Montdeuis, de Foſſan, de Sauillan, & de Queraſque: Philippes de Sauoye ayant ſçeu la venuë de ce Prince, & portant impatiémment l'iniure qu'il auoit receuë de ſon Pere qui luy auoit enuahy vne partie de

Titr. de l'Archiue de Turin. Chieſa. Summonte lib. 3. Chieſa.

de Piemont, fit tous ses efforts pour empescher que les Astesans, dont la puissance estoit considerable en ce temps-là, ne s'alliassent auec le Roy Robert; mais ces soins furent inutils. Ainsi Robert s'affermissant de iour à autre en Piemont & en Lombardie, & Philippes ne se sentant pas assés fort pour luy resister, moyenna par la faueur d'Amé le Grand Comte de Sauoye son Oncle, la venuë de l'Empereur Henry VII., qui prit son Couronnement pour pretexte de son voyage, & qui estoit bien ayse de rencontrer cette occasion, pour arrester le progrés des armes de ce nouueau Roy son Ennemy. *Merula Ant.Vicec. lib.7. Corio 6. Ventura rer.ast.M S.*

Cependant Philippes confirma par lettres dattées à Ast le XIX. de Iuin M. CCC. X. le Traitté fait l'an M. CC. XLVI. entre Alboin Abbé de Pignerol & Thomas de Sauoye Comte de Flandres, & l'Empereur estant à Luxembourg pour engager Philippes dans son party, luy promit de luy faire auoir raison de la Principauté d'Achaye, au cas que Robert Roy de Sicile ne satisfit pas à ce qu'il luy auoit promis & à Isabelle de Villehardoüin sa Femme, à Guillermin de Montbel Cheualier, à Robert de Luzerne & à Iaques de Scalengo. Mem MS. de M. du Puy. Pr. p. 105.

Henry fit donc son entrée à Turin M. CCC. XI. selon Chiesa, ou l'an M. CCC. X. comme veulent Pingon, Corio & Merula, suiuy de douze mil cheuaux, ou Philippes de Sauoye le receut & assista en suitte à la ceremonie de son Couronnement qui se fit à Milan, auec Theodore Paleologue Marquis de Montferrat, Manfroy Marquis de Saluces & plusieurs autres Princes. Ce fut en cette Ville, ou Philippes fit estroitte confederation auec Iean Daufin de Viennois, & Guy Daufin, Seigneur de Montaubant son Frere, contre toutes sortes de personnes, exceptés de la part du Daufin, l'Empereur, le Roy de France, le Roy de Sicile, Iean de Châlon, Beraud Seigneur de Mercœur, les Comtes de Forets & de Valentinois, l'Archeuesque de Vienne, & le Marquis de Saluces, & de la part du Prince d'Achaye, l'Empereur, le Comte de Sauoye, toute la Maison de Sauoye & leurs sujets, le Sire de Beaujeux, ses Oncles & Cousins de Bourgogne, le Comte de Valentinois, le Marquis de Montferrat & ceux de Quiers, presents Graton Seigneur de Clerieu, Guy, Seigneur de Tulins, Guy de Laye Cheualier & Guybert Seigneur de Luzerne. Et parce que l'Empereur auoit intention d'aller plus auant en Italie, il laissa le Prince d'Achaye son Lieutenant General dans les Villes de Pauie, de Nouare & de Vercel; Mais Henry ne partit point sans auoir eü des grands auantages sur les Partisans du Roy Robert, lequel il priua de tous les fiefs qu'il tenoit de l'Empire. Ce qui donna lieu à Philippes de Sauoye de rentrer dans Turin, & de se restablir dans quelques vnes des Villes que Robert & Charles son Predecesseur, luy auoient occupées en Piemont, Merula dit que l'Empereur estant entré en deffiance de luy, donna la charge de Lieutenant general à Garnier d'Hosbourg, auec lequel Philippes eut de grands differends, & en vindrent aux mains: il remarque encore que ce Prince s'estant allié auec Theodore Marquis de Montferrat & Galeas Viscomte prit Garlasque. *Hist. di Piem. Pin. Aug. Tau. Corio. Merula l. 7. Chiesa. Pin. Aug. Taur.* Pr. p. 106. *Merula l. 8. Chiesa. Ping. Aug. Taur. lib 8. Carreto.*

Pandant ce temps là, l'Empereur Henry VII. estant mort en Toscane, Robert Roy de Naples recommença la guerre de Piemont contre le Comte de Sauoye, le Prince d'Achaye & le Marquis de Saluces, & se saisit de Casal. Ce qui obligea ces Princes de s'accommoder entr'eux, & de faire vne nouuelle Ligue contre ce commun ennemy. Cependant le Comte de Sauoye ayant acquis la Ville d'Yurée par la resolution que prirent les Cytoyens de le reconnoistre pour leur Seigneur l'an M. CCC. XIII. il y associa ce Prince & tous deux ensemble s'allierent auec l'Euesque: Depuis le Comte estant entré en guerre auec Iean Daufin de Viennois, Philippes fut entremetteur de la Paix qui se fit entr'eux l'an M. CCC. XIV. *Chiesa. Hist. Chro. Ped. cap. 6.* Hist. de Bresse & de Bugey.

Hist. di P. Il assista encore ce Prince son Oncle en la Guerre qu'il eut contre le mesme Daufin de Viennois, l'an mil trois cents seize, Chiesa qui en a eü connoissance a rapporté mal à propos cette Guerre sous l'an mil trois cents vingt.

Corio. Depuis, Philippes ayant fait dessein d'incommoder les Milanois, y entra à main armée l'an mil trois cents dix-sept, auec Edoüard de Sauoye & Pierre de Sauoye Archeuesque de Lyon & y fit des grandes hostilités.

Du Chesne H. des Daufins, Ch. 10. Le mesme Daufin qui estoit Beau-Frere de ce Prince, eüt tât de confiance en son amitié, qu'il le fit l'vn des Executeurs de son Testament, l'an mil trois cents dix-huict. Ce fut en cette mesme année, que la Guerre que Philippes auoit auec les Milanois cessa par vn Traitté de Paix qui se fit entre luy, & Mathieu Seigneur de Milan, en l'Eglise de Lombriasque le dix-neufviéme d'Aoust, en presence de Guillaume de Chignin, d'Humbert de Montbel Cheualiers; de Guillaume Isnard, d'Huet de Piozasque, de Ribaud, de Riualte, de Boniface de Luzerne, & de Boniface de Sealengo, Gentils-hommes Piemontois, par lequel entre autres Articles; Le Seigneur de Milan promit que ny luy, ny les Siens Seigneurs de Milan, ne pretendroient rien à Ast Yvrée ny en Canaueys, ny à Querasque, ny à Montdeuis, ny à Sauillan. Preuues pag. 107.

Chiesa. Apres cela, Philippes de Sauoye l'an mil trois cents vingt, recouura la ville de Fossan, d'où il chassa Hugues de Baux Lieutenant general du Roy Robert.

Chiesa. Frederic de Saluces Fils aisné de Manfroy Marquis de Saluces, ayant esté des-herité par son Pere (qui luy prefera Manfroy de Saluces son second Fils d'vn autre lict) & ne pouuant se soubmettre à cette iniuste disposition, rechercha l'amitié du Prince d'Achaye, auec lequel il fit vn Traitté à Lombriasque le deuxiéme de Fevrier, par lequel Philippes promit de luy ayder à recouurer Cony, la Valée d'Esture, de Mont, Busque & Cental, & luy de son costé s'obligea de seruir le Prince pour la conqueste d Ast, de Quiers & du Canaueys: Et ce fut en suite de cette assistance que Frideric luy fit donation au mois de May mil trois cents vingt-quatre, des Villes de Carmagnole; de Raconis & de Reuel, puis les reprit en hommage de luy. Titr. de l'Archiue de Turin.

Ping. Aug. Taur. L'an mil trois cents vingt-cinq, & le premier du mois de Mars, Philippes de Sauoye & Theodore Paleologue Marquis de Montferrat estans en l'Abbaye de sainct Maur. firent vn Traitté de Paix & des promesses de mariage pour leurs Enfans & pour l'obseruation donnerent des cautions; Sçauoir Federic de Saluces; Manfroy de Carreto, & Conrard Prouana Cheualiers, pour le Prince d'Achaye & Raymondin Marquis d'Incise; Iaques de Gabiano & autres pour le Marquis de Montferrat.

Antiq. Vicecom. l. 8. La mesme année, Philippes ayant receu des mescontentemens de ceux de Pauie, qui ne vouloient pas executer certaines conuentions faites auec luy, pendant qu'il y commandoit au nom de l'Empereur, leur declara la Guerre: Mais, apres quelques Actes d'Hostelité, il y eut Traitté entre eux du mois de Iuin. Merula raconte la chose autrement & dit que Philippes ayant feint de se vouloir marier à Turin emmena auec soy douze des principaux Habitans de Pauie & de Vercel, pour luy faire compagnie, & qu'estant à Turin il les retint prisonniers, iusqu'à ce qu'ils l'eussent satisfait.

Chiesa. Frederic & Mantfroy de Saluces Freres, ayant choisi des Arbitres l'an mil trois cents vingt-neuf, pour la decision de leurs differends, touchant la succession de Manfroy Marquis de Saluces leur Pere; Les Freres de Frideric ne s'y voulurent pas soubmettre, de sorte que sur cette difficulté; ils nommerent pour leur Arbitre le Prince d'Achaye, qui ordonna que la Sentence de

de l'an mil trois cents vingt-neuf seroit executée.

Le Marquis de Montferrat oubliant ce qu'il auoit promis au Prince d'Achaye par le Traitté de l'an mil trois cents vingt-cinq, se declara son ennemy; ayant donné des Trouppes à Robert Roy de Naples, qui par intelligence se saisit l'an mil trois cents trente-deux, de la ville de Turin; mais Philippes la reprit auec la mesme facilité & fit chastier les Autheurs de cette trahison, ensuite il y eut combat l'an mil trois cents trente-trois, à Tegerone entre les Trouppes du Prince & celles du Roy Robert, commandées par Hugues de Baux, dont l'Histoire n'à pas remarqué le succés. *Ping. Aug. Tau.*

Apres cela la Guerre s'estant renouuellée entre Aymon Comte de Sauoye, & le Daufin de Viennois; Philippes qui auoit tousiours esté le Pacificateur de leurs differends, moyenna encore le vingt-deuxiéme de May mil trois cents trente-quatre, vne Tresve entre eux, en attendant la conclusion d'vne Paix generale, qui fût arrestée peu de iours apres, par l'authorité du Roy Philippes de Valois. Hist. de Bresse & de Bugey.

Mais le Prince estant allé à Pignerol, mourut, le vingt-septiesme de Septembre suiuant, & fut inhumé en l'Eglise des Religieux de S. François, auec cét Epitaphe. *Ping. Aug. Taur. Arb. Gen. Chief.*

Anno Domini M.CCC.XXXIV. die 25. Septembris obiit Illustrissimus D.D. Philippus de Sabaudia Princeps Achayæ & Pedemontium.

Ce qui descouure l'erreur de Louys Chiesa & de Pingon qui ont escrit, que ce decés arriua au mois d'Octobre. Le Testament de ce Prince est datté à Pignerol en la Sacristie du Conuent de S. François le IX. de Iuin M.CCC. XXX. par lequel il fit des Legats à Marguerite, Alix, Leonor, Iane, Beatrix & Isabelle de Sauoye ses Filles; & laissa à Aymon, Thomas & Edoüard de Sauoye ses Fils à chacun deux cens marcs d'argent, & institua son heritier vniuersel, Iaques de Sauoye son Fils aisné auec de longues substitutions. L'Executeur de son Testament fût le Bien-heureux Iean de Riualta Euesque de Turin. Pr. p. 109 *H. Chron. Ped. cap. 5.*

Philippes fut vn grand Prince, doüé de belles qualités; car il fut genereux, vaillant, prudent & iudicieux, constant en ses aduersités, & qui par vne merueilleuse politique resista à de puissants ennemis, & sauua le Piemont d'vn naufrage qui sembloit ineuitable. Il fût ferme dans l'obeyssance qu'il deuoit au Comte de Sauoye son Oncle, duquel il porta tousiours fort hautement les Interests, nonobstant le déplaisir qu'il auoit receu de se voir priué de la succession du Comte de Sauoye; ce que sa posterité, toutesfois eut peine à digerer. Il fut Arbitre des differends des Princes ses voisins, heureux en ses alliances & en ses Enfans. Les Historiens de Lombardie ont parlé desauantageusement de luy, l'ayant taxé d'estre leger, auare, dissimulé & trompeur. Mais comme il y a tousiours eü de l'inimitié naturelle entre les Piemontois & les Milanois, & que tous ceux qui ont escrit l'Histoire de Lombardie, ont tesmoigné d'auoir peu d'estime pour tous les Princes de la Royale Maison de Sauoye, dont ils ont essayé de raualer plustost que d'exalter les actions; il faut croire que ce qu'ils ont imputé à ce Prince, n'a autre fondement que l'animosité & le déplaisir d'auoir veu les principales Villes de cette grande Prouince soubmises à ce Prince, pendant qu'il y commandoit en qualité de Lieutenant General de l'Empereur. *Corio M. lib. 6.*

Il espousa, ainsi que nous auons desia touché en passant, Isabelle de Ville-Hardoüin Fille vnique & heritiere de Guillaume de Ville-Hardoüin *Ping. Aug. Tau. Arb. Gent.*

Chiesa. S. Marthe l. 36. Constanzo. Ptolom. del. Villani Summonto Hist. de Bourg. ch. 12. Hist. de l'Emp. de Constant. de M. du Cange. Pr. p. 112.

Prince d'Achaye & de la Morée. Cette Princesse estoit Vefue en secondes nopces de Florent de Haynaut Seigneur de Brayne & de Hall au Comté de Haynaut, Fils de Iean d'Auesnes Comte de Haynaut, & d'Alix de Flandres; Et en premieres de Philippes d'Anjou Prince de Sicile troisiéme Fils de Charles I. Roy de Sicile. Elle eut du second Mariage vne Fille nommée Marie de Haynaut Espouse de Louys de Bourgogne Seigneur Duesme, qui à cause d'elle porta les titres de Princes d'Achaye & de la Morée. Elle se remaria auec Iean de Sicile Comte de Grauine. Isabelle de Ville-Hardoüin porta en dot à Philippes de Sauoye Comte de Piemont (& non pas simplement Seigneur de Pignerol, comme a escrit du Chesne.) Les principautés d'Achaye & de la Morée. Le traitté de leur Mariage fut arresté à Rome de l'authorité du Pape Boniface VIII. & par l'entremise de Luc de Fiesque & de Leonard Euesque d'Albanie, Cardinaux le VII. de Feurier M. CCC. I. Cette Princesse en faueur de mariage donna à Philippes la Seigneurie de Corinthe.

Hist. des Daufins. Titre de l'Archiue de Turin.

En secondes Nopces Philippes espousa Caterine de Viennois Fille d'Humbert Seigneur de la Tour du Pin & de Coligny Daufin de Viennois & d'Anne heritiere du Daufiné; qui eut l'assignat de sa dot sur les Terres de Miradoul, Ville-Franche, Carignan, Vigon & autres lieux, dont elle fit hommage au Comte de Sauoye Aymon, le vingtiéme d'Octobre mil trois cents trente-quatre, apres la mort du Prince d'Achaye son Mary, en presence de Frideric Euesque de Sauone, de Rodolphe Abbé de la Cluse, de Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, de Iean de Sauoye son Fils, d'Amé Comte de Geneue, d'Hugues de Geneue, de Iean de Meyria Chancelier de Sauoye, d'Aymon d'Aspremon, de Pierre de Bersatoribus, de Manfroy de Saluces, de Boniface & d'Aymon de Luzerne, d'Humbert de Scalengo & de Jaques de Gilly.

lib. 2. Hist. Sab. M.S. lib. 12 Arb Gent.

Wanderbourh n'a point eü de connoissance de ces deux alliances, & Pingon donne pour premiere Femme à ce Prince, Catherine de Hasbourg Fille d'Albert Comte de Hasbourg, Landgraue d'Alsace (puis éleu Empereur) & d'Isabeau de Carinthie, & dit que le traitté de ce Mariage fut conclu entre Rodolphe Comte de Hasbourg Empereur, Ayeul de cette Princesse & Philippes Comte de Sauoye au mois de Iuin M. CC. LXXXII. & que ce fut vn des Articles de la Paix qui fut arrestée entre ces deux Princes au siege de Payerne. Mais cela n'est pas veritable, parce que Thomas de Sauoye III. du nom, Comte de Maurienne & de Piemont Pere de ce Philippes de Sauoye, dont nous escriuons la vie, se maria seulement en ladite année M. CC. LXXIV. auec Guye de Bourgogne, & ainsi il y a de l'impossibilité en ce pretendu Mariage. Aussi les Genealogistes de la Maison des Comtes de Hasbourg, bien loin de reconnoistre cette alliance pour veritable, donnent pour Mary à cette Caterine de Hasbourg, Charles Duc de Calabre. Il est bien vray que par titre du III. de Iuin M. CC. LXXXII. Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne declara qu'il ne feroit aucune disposition par le moyen de laquelle le Prince Philippes de Sauoye son Neueu, ne peut succeder aux Estats de Sauoye, en consideration que le Roy des Romains luy auoit promis de donner en mariage à sondit Neueu, sa Niece Fille d'Albert Comte de Hasbourg; mais tout cela n'eut point d'effect, & c'est pourtant ce qui a deçeu Pingon.

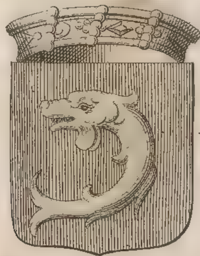
Lazius Guilliman. Ortg. des Maisons d'Alf. & de Lorr Titre de l'Arcgiue de Turin.

ENFANS DE PHILIPPES DE SAVOYE Comte de Piemont & d'Isabelle de Ville-Hardoüin, Princesse d'Achaye & de la Morée, sa premiere Femme.

I. Marguerite de Sauoye, à laquelle l'an M. CCC. IV. & le vingt-vniéme de Feurier

Feurier, Philippes de Sauoye, & Iſabelle Princeſſe d'Achaye ſes Pere & Mere eſtans à Patras, donnerent les Chaſteaux de Cariteine & de Boſſelet en la Morée, preſens Iean Archeueſque de Patras, Iaques Doyen de Patras, Nicolas de ſainct Omer, Grand Mareſchal d'Achaye, Angilbert Grand Conneſtable, Iaques de Carpigny, Beniamin Chancelier, Gilles de Lagny, & Girard de Lambry Cheualiers. Elle fut depuis accordée en Mariage l'an M. CCC. VI. auec Charles de Sicile Prince de Tarente, Deſpote de Romanie, Fils de Philippes de Sicile Prince de Tarente, Empereur Titulaire de Conſtantinople & de Tomare de Romanie, n'eſtant âgé que de cinq ans, par la negotiation de Guillaume de Prouana & de Chabert de Luzerne Gentils-hommes Piemontois : mais le Mariage ne fut pas conſommé, quoy qu'il y ayt des Autheurs qui ayent eſcrit le contraire: Car ce Prince eſtoit encore en vie l'an M. CCC. XXVI, & Marguerite ſe maria (comme a tres bien remarqué vn Hiſtorien de ce ſiecle) à Regnaud de Foreſts, Seigneur de Malaual, de Virieu, de Chauanay, de Rocheblaue, de Brandiuillier, de la Voute, du Fay & de Bellegarde, Fils de Iean Comte de Foreſts & de Laure de Sauoye. Ce Mariage ſe fit à Montbriſon le dixiéme de Iuin, mil trois cens vingt-quatre, par l'entremiſe de Pierre Archeueſque & Comte de Lyon, & de Boniface de Montbel Cheualier, Procureur du Prince d'Achaye, qui donnerent pour cautions du payement de la dot Edoüard Comte de Sauoye, Aymon de Sauoye ſon Frere, Guichard Seigneur de Beaujeu, Aymar Seigneur de Roſſillon, Guichard Seigneur d'Anjou & Graton Seigneur de Clerieu. Preſents au Traitté de Mariage Henry Daufin Eleu Eueſque de Mets, Bertrand Seigneur de la Voute & autres. Elle eut quatorze mil florins d'or en dot, qui furent aſſignés le ſeiziéme de Nouembre mil trois cens trente-ſix, ſur les Seigneuries de Rocheblaue, de la Voute, de Malaual, du Fay & de Bellegarde, & pour ſon Doüaire, elle eut les Seigneuries de Malaual, de Virieu & de Chauanay, Renaud de Foreſts ſon Mary fut pris priſonnier à la Bataille de Brignais mil trois cens ſoixante-vn, & viuoit encore l'an mil trois cens ſeptente. Cette alliance a eſté inconnuë à tous nos Hiſtoriens, & à Monſieur du Cheſne meſme, en ſon Hiſtoire de Bourgogne.

Pr. p. 118. *Pingon. Arb. Gen.* Marthe l. 31. ch. 4. Hiſt. de l'Emp. de Conſtant. de M. du Cange. Inuan. des Titres des Comt. de Foreſts. l. 4. ch. 78.



Foreſts de gueüles au Daufin d'or.

II. Iaques de Sauoye Comte de Piemont, Prince d'Achaye & de la Morée qui continua la ligne.

III. Amé de Sauoye, Chanoine & Comte en l'Egliſe de Lyon. Il fut éleu Eueſque de Maurienne l'an mil trois cents quarante-neuf, Pingon dit qu'il mourut Eueſque de Maurienne, l'an mil trois cents ſoixante-huict, & qu'il giſt en l'Egliſe de ſainct Iean de Maurienne. Cependant l'an mil trois

Arb. Gent. Hiſt. Chro. Ped. Epiſ. Maurian.

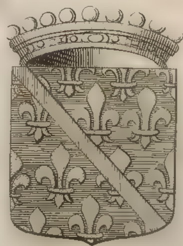
cents cinquante-quatre. Il permuta cette Eueſché auec celle de Lauſanne où il mourut l'an mil trois cents ſeptante-ſix.

Aug. Tau. IV. Thomas de Sauoye fût auſſi Chanoine & Comte en l'Egliſe de Lyon, puis Eueſque de Turin. Pingon dit que cette élection fut faite l'an mil trois *H.Chron. Ped.cap.5.* cents cinquante-trois. C'eſt luy qui fit rebaſtir l'Egliſe Cathedrale de Turin, & qui infeuda au Comte de Sauoye Amé le Grand & à Philippes de Sauoye Prince d'Achaye, le Chaſteau de Soliers. Il fût le pre- *Butt. Aug. Taur.* mier Chancelier de l'Ordre du Collier, deceda l'an mil trois cents ſoixante, & giſt à Turin en l'Egliſe de ſainct Iean, ſelon Monſieur l'Eueſque de Saluces. Pingon dit que ce fut l'an mil trois cents ſoixante-deux.

Ping. Arb. Gentil. H. Chron. Pe. H. de Breſ. & de Bug. V. Edoüard de Sauoye, Religieux de l'Ordre de ſainct Benoit, Prieur du Bourget en Sauoye ; Abbé de ſainct Iuſt de Suze, l'an mil trois cents ſoixante-ſix, Eueſque de Belley en mil trois cents ſeptante, & de là Eueſque de Syon en Valays, l'an mil trois cents ſeptante-ſix : En cette qualité il receut le don que le Comte Verd luy fit le huictiéme d'Aouſt de ladite *H. de Sau. Simler. de Rep. Helu.* année, de l'vſu-fruit des Seigneuries de Conteys & de Chillon en Chablais, il fut chaſſé de ſon Eueſché par la reuolte de ſes Suiets, mais Amé VI. ſurnommé le Comte Verd y ayant conduit vne Armée, le reſtablit en ſon Siege. Apres cela ce Prince fut pourueu de l'Archeueſché de Taran- *Arb. Gen.* taiſe & y mourut au mois de Fevrier, mil trois cents nonante. Il giſt en l'Egliſe de Mouſtiers ; Pingon dit qu'il auoit promeſſe d'vn Chappeau de Cardinal.

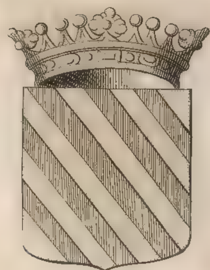
Titr. de la Ch. des Cópt. de Sauoye. Arb. Gen. VI. Iſabelle de Sauoye, Eſpouſe de Iean Seigneur de la Chambre, Comte de Leüille, Vicomte de Maurienne, Fils de Richard de la Chambre, Comte & Seigneur deſdits Lieux ; & non pas de Pierre Seigneur de la Chambre, comme a eſcrit Pingon, elle mourut ſans Enfans.

La Chambre ſemé de France au Baſton de gueules ſur le tout.



ENFANS DE PHILIPPES DE SAVOYE
Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée, & de Catherine de Viennois ſa ſeconde Femme.

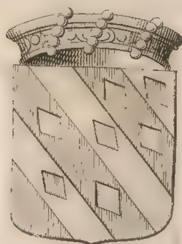
Pin. Arb. Gentil. VII. Alix de Sauoye, mariée à Manfroy de Carreto, Marquis de Sauonne, qui paſſa quitance de ſa dot, le quatorziéme de Decembre mil trois cents vingt-cinq.



Carreto-Sauone d'or à cinq bandes de gueules.

Puis à Antelme Seigneur d'Vrtieres, & de ſainte Helene du Lac en Sauoye, leur mariage eſt du XXVI. de Septembre M.CCC.LIV. ſa dot fut de ſix mille florins d'or, qui furent aſſignés ſur la Seigneurie de ſainte Helene du Lac. Elle mourut l'an M.CCC.LXVIII.

Titr. de la Ch. des C. de Sau.



Vrtieres bandé d'or & de gueules de ſix pieces, chaque bande d'or chargée d'vne lozange de gueules, les deux premieres de gueules chargées chacune de deux lozanges d'or.

VIII. Leonor de Sauoye Femme de Manfroy Marquis de Saluces, Filz de Manfroy IV. du nom, Marquis de Saluces, & d'Iſabelle Doria ſa ſeconde Femme. Elle mourut l'an M.CCC.L. C'eſt d'elle que ſont deſcendus les Seigneurs de Farillan & de Cardé, ainſi qu'il ſera dit en ſon lieu.

Ping. Arb. Gent.

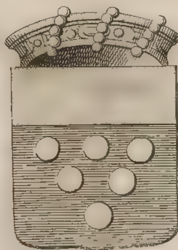


Saluces d'argent au chef d'azur.

IX. Ieane de Sauoye, alliée auec Amé de Poitiers Seigneur de S. Valier, de Tolignan, de Clerieu, de la Roche S. Segret, de Blacons, de Bordeaux, de Comps, de Beſaudun, & de Chantemerle, Filz d'Aymar de Poitiers IV. du nom, Comte de Valentinois & de Diois, & de Marguerite de Geneue ſa ſeconde Femme. Elle deceda l'an M.CCC.LII. la quittance de ſa dot eſt du XXIX. de Ianuier M.CCC.XXXIII. Sa poſterité ſera déduite ailleurs.

Du Cheſne Hiſt. de Valent.

Poitiers d'azur à six besans d'argent 3. 2. & 1. au chef d'or.



Hist. de de Bresse & de Bug.

X. Beatrix de Sauoye eut pour mary Humbert V I. du nom, Sire de Thoire & de Villars, Fils d'Humbert V. du nom, Sire de Thoire & de Villars, & de Leonor de Beaujeu, & fit quittance de sa dot le x. de Septembre M. CCC. X X X I V. Elle mourut l'an M. CCC. X L. & gist en l'Abbaye de S. Claude au Comté de Bourgogne. Ce mariage se fit par dispense du Pape Iean X X I I. à cause qu'ils estoient parents au troisiéme degré.

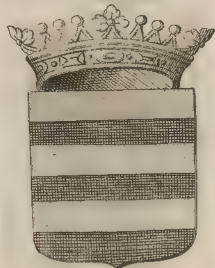
Thoire-Villars bandé d'or & de gueules de six pieces.



Ping. Arb. Gent.

X I. Aymon de Sauoye Seigneur de Ville-Franche, de Combeuienne & de Cazal-Majour, qui ne laissa aucuns Enfans de Mencie de Ceue son Espouse, Fille de George, Marquis de Ceue en Piemont.

Ceue facé d'or & de sable de six pieces.



Preuues pag. 111.

Par son Testament, qui est du x i i i. de Mars M. CCC. L X X X X V I I I. Il fonda vne Chapelle en l'Eglise des Freres Prescheurs de Sauillan; vne autre en l'Eglise de S. François de Pignerol; fit des legats aux Religieuses de Sauillan, à George d'Airasque son Escuyer, à Lyonnette de Ceue, Fille de Iean Marquis de Ceue; à la Chartreuse de Montbrach, & aux Religieuses de Pignerol,

gnerol, & laissa tous ses meubles à sa Femme, il mourut peu de iours apres la
98. mesme année M. CCC. LXXXXVIII. & fut inhumé en l'Eglise de Ville-Franche en Piemont.

43. XII. Agnes de Sauoye, mariée au mois de Ianuier M. CCC. XLIII. avec Iean Seigneur de la Chambre Comte de Leuille, Vicomte de Maurienne, Filz de Iean aussi Seigneur de la Chambre, Comte & Vicomte desdits lieux, & de Beatrix de Villars. Tit. de la Ch. des Cõptes de Sauoye.



La Cham. comme cy-dess.

Pingon s'est mespris, qui donne à cette Princesse pour mary, Pierre Seigneur de la Chambre, Filz de Richard Seigneur de la Chambre; car par la dispence de son Mariage, qui est du xv. de Ianuier M. CCC. XLIII. dont la fulmination se fit par Guy Euesque de Turin; son Mary est nommé Iean Seigneur de la Chambre, (& non pas Comte de la Chambre, comme a creu wanderburch, parce que cette dignité ne fut de long-temps apres dans cette famille) & par le testament de ce Iean, Seigneur de la Chambre du xxii.
55. de Iuin M. CCC. LV. il institué son heritier Iean de la Chambre son Filz. qu'il auoit eü de son mariage auec Agnes de Sauoye, Fille du Prince Achaye: Ainsi ce Seigneur de la Chambre espousa la Sœur de la premiere Femme de Iean Seigneur de la Chambre son Pere, d'où est sortie la maison de la Chambre, ainsi qu'il sera dit ailleurs.

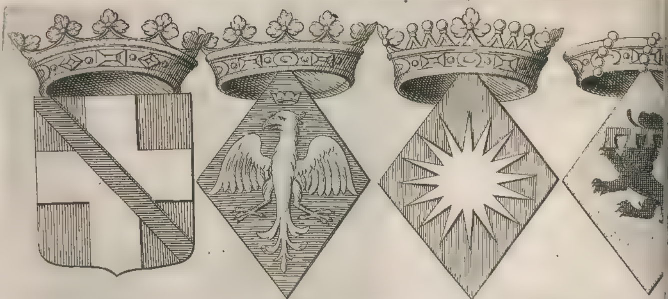
Hist. Chr. Ped cap.5. — *Lib. 2.* — Titr. de la Ch. des C. de Sau.

I'ay logé Aymon & Agnes de Sauoye en ce rang, apres tous leurs autres Freres & Sœurs; parce que n'estans point denommés au testament de Philippes de Sauoye, Prince d'Achaye leur Pere, de l'an M. CCC. XXX. Il y a sujet de croire qu'ils n'estoient pas encore nés, & qu'ainsi ce furent les derniers Enfans qu'il eut.

Outre les Enfans legitimes dont nous venons de parler, Philippes de Sauoye, Prince d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont, laissa vn Filz naturel nommé Antelme de Sauoye, Seigneur de Collegno, qui fit la branche des Comtes de Collegno, Seigneur d'Altesan, laquelle sera mentionnée en son rang.

IAQVES

Sauoye comme cy-deu. Eſt. d'azur à vn Aigle d'ar. couronné, bequé, & membré d'or. Beaux. de gueul. à vne Eſt. de ſeize rais d'arg. Beaujeu d'or au Lyon de Sabl. chargé d'vn Lambel à cinq pendants de gueules.



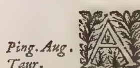
XII.

IAQVES DE SAVOYE PRINCE d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont, Seigneur d'Yurée.

CHAPITRE XVII.

Ping. Aug. Taur.

Titr. de l'Archiue de Turin.



APRES le decés de Philippes de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, Iaques de Sauoye ſon Fils aiſné, fut reconnu Comte de Piemont, & fit ſon entrée à Turin au mois d'Octobre M. CCC. XXXIV. Caterine de Viennois ſa belle-Mere en qualité de ſa Curatrice, fit vn Traitté à Pignerol le x. de Septembre M. CCC. XXXV. auec Geoffroy de Marzane Mareſchal du Roy de Sicile, ſon Seneſchal & Capitaine General en Lombardie, par lequel il fut dit: Qu'il y auroit paix entre Robert Roy de Ieruſalem & de Sicile, & le Prince d'Achaye & leurs Sujets: Que Iaques reconnoiſtroit du fief du Roy le Chaſteau de Foſſan auec ſes appartenances, & feroit la guerre pour luy contre ſes ennemys, tant de ce Chaſteau que de ſes autres Terres, à la reſerue du Comte de Sauoye, & le Roy par meſme moyen promettoit auſſi de faire la guerre en Piemont & en Lombardie pour le Prince, & deçà les Monts contre ſes ennemys, à la reſerue de ſes vaſſaux ou de ſes alliés: Que Iaques remettroit entre les mains du Roy, ou de ſes Lieutenants, Sauillan en toute proprieté: Que pour ſeurté il donneroit pour hoſtages, Thomas ſon Frere, & douze de ſes Sujets: Qu'en attendant que le Roy eut aggrée le Traitté, il y auroit treſue: Que Iaques ſe remettroit au dire du Roy pour les differends qu'il auoit auec les Marquis de Montferrat, Frederic de Saluces & la Communauté d'Aſt, & qu'il renuoyeroit les priſonniers de guerre qu'il retenoit. Caterine de Viennois enuoya à Naples Iaques de la Tour de Pauie, Iuge des Terres du Prince, ou ce Traitté ayant eſté repreſenté au Roy, en preſence de Barthelemy Archeueſque de Trany, Vice-Chancelier de Sicile, de Iean Eueſque de Noui-caſtro, de Nicolas de Ioinuille Comte de Terre-neufue, de Iean de Grilly Vice-protonotaire du Royaume, de Iean de Laude de Capouë Cheualier, d'Amelin de Baux Cheualier, & de Martin Coſſa de l'Iſle, Cheualier Chambellans du Roy, il l'aggrea & en iura l'obſeruation le xx. de Ianuier M. CCC. XXXVI. mais Iaques de Sauoye deſauoüa le procedé de ſa belle-Mere, & ne ſe voulut pas tenir au Traitté.

Trois

Trois ans apres Aymon Comte de Sauoye & luy, comme Seigneurs d'Yurée, ayants eu quelque differend auec Azzon Seigneur de Milan, & les habitans de Vercel, il fut terminé par arbitres. *Chiesa.*

Par vn Traitté qu'il fit auec Humbert III. du nom, Daufin de Viennois de l'an M. CCC. XXXIX. il promit de le seruir & de le secourir enuers & contre tous, à la reserue seulement du Roy de Sicile & du Comte de Sauoye, moyennant quoy le Dauphin s'obligea de luy donner vne terre de la valeur de cinq cents florins d'or de rente en toute iustice. *Du Chesne H. des Daufins, Ch. 12.*

Robert Roy de Naples ayant enuoyé Bertrand de Beaux, Seigneur de Courtezon, pour commander en qualité de Seneschal en ses terres de Piemont, l'an M. CCC. XL. Iaques de Sauoye à sa persuasion, & des trois Freres de Saluces, Oncles de Thomas Marquis de Saluces, surprit par intelligence la ville de Saluces, & fit bruler la plus grande partie, assiegea le Chasteau, & prit prisonnier le Marquis, qui fut remis entre les mains de Bertrand de Baux, & deux de ses Enfans au pouuoir du Prince d'Achaye, qui les fit mener à Pignerol. *Chiesa.*

La mort de Robert Roy de Naples & de Sicile, arriuée l'an M. CCC. XLI. changea la face des affaires de Piemont & de Lombardie, car apres que Iaques de Sauoye eut esté à Turin, & reçeu le serment de fidelité des habitans au mois d'Aoust M. CCC. XLVI. la ville d'Albe qui obeyssoit à Robert, se donna à luy, & Amé VI. surnommé le Comte Verd, ayant passé les Monts auec vne armée pour reprendre sur Ieane Reyne de Naples & de Sicile, les terres de Piemont, que les Roys Charles II. & Robert y auoient occupées, fut assisté du Prince d'Achaye, & recouura les Villes de Quiers, de Querasque, de Mont-deuis, de Sauillan & de Cony. Et comme cette conqueste estoit commune entre ces deux Princes, il fut arresté qu'ils y mettroient des Officiers alternatiuement: C'est en ce mesme temps que Louys Roy d'Hongrie, qui pretendoit au Royaume de Naples, & qui preparoit vne armée pour y aller; inuita ce Prince par lettre du quinziesme d'Auril, mil trois cents quarente-six, de l'y assister, sous la promesse qu'il luy fit de luy rendre la Principauté d'Achaye & de la Morée: Iaques n'escouta pas cette proposition; parce que son dessein estoit de se restablir entierement au Comté de Piemont, & l'occasion en estoit belle, puis que le Comte de Sauoye s'y interressoit. Mais Luchin Viscomte, Seigneur de Milan; qui se vouloit aussi preualoir de la conioncture, s'y opposa, & attira à son party Thomas Marquis de Saluces, & tous deux se declarent pour Ieane Reyne de Naples, laquelle leur donna ce qu'ils luy demanderent, pour maintenir les diuisions de Piemont, & arrester le progrés des armées du Comte de Sauoye & du Prince d'Achaye: D'autre costé Iean Marquis de Montferrat faisoit la guerre à la maison de Sauoye; ainsi il falloit s'asseurer de luy, ou se deffaire de tous ses ennemys auant que de rien entreprendre. Le Pape Clement sixiesme s'y ayda beaucoup, parce qu'à son instante recommendation, & par l'entremise de l'Archeuesque de Milan, il y eut Traitté de paix arresté au mois de Decembre, mil trois cens quarente-huict, entre le Comte de Sauoye, le Prince d'Achaye & luy, par lequel ils promirent de demeurer amys, & le Marquis quitta tous les droits qu'il pouuoit auoir sur la ville de Turin. *Ping. Aug. Taur. Chiesa. Pr. p. 112. Chiesa. Ping. Aug. Taur.*

Au mois de Ianuier suiuant, Luchin Seigneur de Milan mourut, & Iean Viscomte Archeuesque de Milan, estant deuenu Seigneur de cét Estat, maria Galeas Viscom. son Neueu, auec Blanche de Sauoye Fille d'Amé le Grand, & fit vne ligue & confederation perpetuelle auec le Prince Iaques, & auec Amé Comte de Geneue, dont Thomas Marquis de Saluces fut exclus: *Chiesa. Corio.*

Ainsi il n'y eut point de puissance considerable en Piemont, qui ne fut de ce party. Ce qui fut cause que Thomas fut bien-tost mis à la raison.

Titr. de l'Archiue de Tur. Le Comte Verd fut si satisfait de la conduite & des seruices de ce Prince, qu'il luy infeuda la Seigneurie du Pont de Beauuoisin, en toute Iustice, par patentes du x x. de Septembre M. C C C. L I I. Et le Pape Innocent V I. par sa lettre du mois d'Aoust de l'année suiuante, l'exhorte de fauoriser le voyage de Didier, Cardinal de S.Clement, que sa Sainteté enuoyoit pour la pacification des troubles d'Italie. D'ailleurs, l'Empereur Charles I V. estant à Pize, par ses patentes du mois de Feurier M. C C C. L V. pour authoriser d'autant plus ce Prince, luy permit de faire battre monnoye d'or & d'argent, & de créer des Notaires dans toute l'estenduë de ses terres de Piemont. Preuues pag. 113.

L'an M. C C C. L V I. il se fit vne ligue contre luy & les Seigneurs de Milan, par les Marquis de Montferrat & de Saluces; les Seigneurs de Ferrare, de Mantouë & de Bologne, & le Duc de Genes, dans laquelle ligue estoit entré Iean de Fiesque Euesque de Vercel; qui depuis s'en départit par l'entremise du Comte de Sauoye; le reste des ligués ne laissa pas neantmoins de commencer la guerre à Galeas & à Barnabé Seigneurs de Milan: Mais Iaques de Sauoye leur allié, auec Philippes Prince de Tarente s'en prit à Thomas Marquis de Saluces, entra dans ses Terres où il y fit de grandes hostilités, qui cesserent par la mort de Thomas, auquel succeda Frederic Marquis de Saluces son Fils, qui reconnoissant que l'amitié des Princes de Sauoye luy estoit absolument necessaire pour viure en repos dans ses Terres, fit hommage au Comte de Piemont, des villes de Reuel, de Carmagnole & de Raconis, l'an M. C C C. L I X. *Chiesa.* *Chiesa.*

Tous ces heureux succés donnerent tant d'auantage & d'estime à Iaques de Sauoye, qu'il creut que rien ne pouuoit troubler sa felicité, tellement qu'il entreprit l'an M. C C C. L I X. d'imposer en Piemont certains tributs (particulierement sur les marchandises que l'on transportoit en Sauoye) par vertu d'vn Priuilege qu'il disoit en auoir obtenu de l'Empereur Charles I V. Mais le Comte de Sauoye comme son Superieur s'y opposa, & enuoya des Commissaires pour luy faire son procés, entre lesquels estoit vn Gentil-homme de la maison de Prouana, que Iaques fit mourir. Cependant le Comte Verd irrité de cét extraordinaire procedé; passa les Monts auec vne armée composée de Siciliens, d'Hongrois & de Sauoysiens, donna combat au Prince d'Achaye, le deffit, l'enuoya prisonnier à Riuoles, & ensuite se saisit de Pignerol, Vigon, Ville-Franche, & des Terres des Seigneurs de Luzerne, & de Piozasque ses vassaux, puis de Sauillan, de Turin, de Cauallimours, de Fossan, & de tout ce que Iaques possedoit en Piemont: De sorte que ce mal-heureux Prince, pour sortir de prison, fut contraint de se sousmettre au iugement de l'Abbé de S.Michel de la Cluse; du Preuost d'Oulx, de Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abergement, & de Iean de Rauays Cheualier Iuges, & Commissaires que le Comte luy nomma. Il donna pour cautions de l'obseruation de ce qui seroit ordonné, Amé Comte de Geneue, Raoul Comte de Nidow, Humbert Sire de Thoire & de Villars, Guy de Vienne Seign. de Cheurel, Henry de Foucigny, Amé de la Palu Seig. de Varambon, Iean Seig. de la Chambre, Aymar de Seyssel Seig. d'Aix, Thom. Seig. de Menthon, Pierre de Compeys Seign. de Vulpillieres, Humbert de Corgenon Seign. de Meillonna, Philippes de Iuys Seigneur de Beluey, Estienne Bastard de la Baume, & Gonrard de Chastillon Cheualiers. Par le iugement des Commiss. il fut ordonné qu'il abandonneroit le Piemont au Comte Verd, & qu'il se contenteroit de prendre en recompense, les Villes & Chasteaux de Conflens, de Tornon, Salanches, Beaufort, Euyans, Mont-joye, Hermanco, Alinges, Tonon, & quelques autres places de Bugey, par *Ping. Aug. Taur. Chiesa.* Titr. de l'Archiue de Turin. *Chiesa.* *Buttet.* Preuues pag. 113. *Ping. Aug. Taur.*

par forme d'eschange, dont il y eut traitté dressé le 17. May 1360. duquel furent entremeteurs Thomas de Sauoye Euesque de Turin, Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abergement, Humbert Seigneur de Corgenon, Loüys de Riuoire & Pierre d'Amesin: Mais par la negotiation d'Edoüard Seigneur de Beaujeu & de Dombes, Iaques fut restably trois ans apres, & remis en la possession de Turin & des autres Villes de Piemont, par le Comte Verd, qui ne s'en reserua que la Souueraineté. Ce Prince ensuitte ayant fait son entrée solemnelle à Turin, confirma aux habitans leurs anciens Priuileges. Il ne ioüit pas long-temps de ce bon-heur; car apres auoir fait la guerre (par ordre du Comte Verd) à Frideric Marquis de Saluces, & pris Pianezze sur luy, l'an 1364. Il eut le desplaisir de voir Philippes de Sauoye son Fils aisné Partisan de ses ennemis, & mourut le 17. de May 1366. Il git en l'Eglise de S. François de Pignerol auec cét Epitaphe. Titre de l'Archiue de Turin. *Chiesa.* *Chiesa.* *Pingon. Arb. Gent.* *Aug. Tau.* *Chiesa.*

Anno Domini 1366. die 17. Maij, obijt Illustrissimus D D. Iacobus de Sabaudiâ Princeps Achayæ & Pedemontium.

Son testament est du 16. May 1360. datté à Riuoles, en presence de François de Longecombe Baillif de la Valée de Suze, de Pierre Bouuard & d'Aymon Bernard Cheualiers, de Freres Iean de Crues; de Pierre & Dominique de Castellemont Religieux de l'Ordre de S. Dominique, d'Antoine de Montmayeur & autres: Par lequel ce Prince fit legat de trois mille florins d'or aux Religieux de S. François de Pignerol, pour la construction d'vne Chapelle & de son Tombeau: donna à Marguerite de Beaujeu son espouse pour son doüaire les Villes & Chasteaux de Turin, de Moncalier & de Carignan, auec la Iustice & autres droits Seigneuriaux; laissa à Philippes de Sauoye son Fils, qu'il auoit eü de Sybile de Baux sa Femme, les Chasteaux de Vigon, de Villefranche, de Miradol, de Morette & de Briqueras, à Aymon de Sauoye son Frere, le Chasteau & le mandement de Combeujenne; institua heritier Amé de Sauoye son Fils du second lict, & le chargea de longues substitutions, auec exclusion perpetuelle des Filles, nomma pour executeurs de sa volonté Iean Euesque de Turin; Edoüard Abbé de Suze, Ruffin Prieur de Noualeze, Frere Iean de Luzerne & autres, & pria le Comte de Sauoye de prendre la Tutelle de ses Enfans. Preuues pag. 114.

Ce Prince est loüé par Wanderburch pour auoir esté bon, & homme de Conseil. Mais i'aiouste à cela qu'il fut vaillant, hardy, redouté de ses Voysins, & heureux en ses entreprises, ayant recouuré la plus grande partie du Piemont des mains d'ennemis tres-puissants, où il se maintint auec vne addresse & vn bonheur extraordinaire pendant toutes les funestes conuulsions de cette Prouince; & sans la guerre du Comte Verd, qu'il s'attira sur les bras par imprudence & par temerité, & le malheur de la reuolte de Philippes son Fils, procurée par les rigueurs de Marguerite de Beaujeu sa belle mere, la vie de Iaques de Sauoye eut esté sans tache. *lib. 2.*

Il fut marié trois fois; Premierement auec Beatrix d'Est, Fille de Renaud d'Est Marquis de Ferrare, au mois de Ianuier mille trois cents trente-neuf. Elle fit son entrée à Turin au mois de Mars suyuant, & deceda sans Enfans peu de temps apres; Aymon Comte de Sauoye consentit à ce mariage, par Humbert de Villette Seigneur de Chevron, & Aymon de Verdon ses Deputés. *Ping. Arb. Gent.* *Aug. Tau.* *Corio.* Puttet. *Pigna. lib. 4.*

En secondes Nopces Iaques de Sauoye espousa Sybille de Baux Fille de Bertrand de Baux Seigneur de Courtheson Marefchal & Vicaire General d'Achaye, de Cephalonie, & de Neopente. Mem. MS. de Monsieur de la Pize. *Ping.*

Finalement il eut pour troisiéme Femme Marguerite de Beaujeu, Dame de Berzé, Cenues & de Iuillenay: Ce mariage se fit au Palais Episcopal de *Arb. Gent.* Preuues pag. 118.

 Belley

Belley le 16. de Iuillet 1362. presents Iaques Marefchal, Guillaume de Chalamont, Girard d'Eftrés & Iean de Chales Cheualiers. Elle eftoit Fille d'Edoüard Seigneur de Beaujeu & de Dombes (mal appellé Guichard par Pingon & par Chiefa) & de Marie de Til Dame de Borboille; de la Roche de Nolay, de Montaigny, & de Carrifi en Lyonnois, Fille de Iean Seigneur de Til en Auxois, de Marigny en Champagne, & d'Agnes de Frolois. Sa dot fut de quinze mille florins d'or, de la reftitution de laquelle ce Prince donna pour cautions Amé Comte de Sauoye, Guillaume de Grandfon Seigneur de fainćte Croix, Louys de Riuoyre Seigneur de Domeffin, Humbert de Mufi Seigneur de S. Eftienne du Bois, Iean de Laye, Hugues de Chales, Eftienne de Taney, Hugues de Glettins Cheualiers & Pierre de Gerbais Treforier de Sauoye. Guillaume Euefque de Maurienne delegué du Pape, leur accorda difpenfe, parce qu'ils eftoient parents du troifiéme au quatriéme degré.

Aug. Taurin. — Hift. de la Maifon de Chafteauuillain.

Apres le decez d'Antoine Seigneur de Beaujeu & de Dombes, Marguerite de Beaujeu fa Sœur, pretendit la Baronnie de Beaujeu, contre Edoüard de Beaujeu Seigneur de Perreux fon Coufin; mais elle s'en departit, moyennant le Chafteau & Seigneurie de Berzé en Mafconnois & vingt mille francs d'or Ce qui fut approuué par le Roy Charles V. & verifié en la Cour de Parlement de Paris le 22. de Iuillet 1375.

Hift. de Bourgog. liu.3.c.95.

Son Teftament eft du 21. d'Oćtobre 1388. par lequel elle fit plufieurs Legs pieux, qui tefmoignent fa grande pieté. Elle inftitua fes heritiers Amé & Louys de Sauoye fes Enfans; Declarant Executeurs de fa volonté, Guy de Bletterens Doyen, & Iean de Salornay Chantre en l'Eglife de Mafcon, Iean Seigneur de Til & autres. Vn Autheur moderne efcrit, que Marguerite de Beaujeu depuis fa viduité iufqu'à fon decés, porta l'habit du tiers Ordre de S. François & paffa le refte de fa vie dans vne grande deuotion.

Preuues pag. 120. — *Giacinto Barefiano.*

FILS DE IAQVES DE SAVOYE PRINCE DE Piemont, d'Achaye & de la Morée & de Sibille de Baux fa feconde Femme.

I. Philippes de Sauoye Seigneur de Vigon, de Ville-Franche, de Miradour, de Cardé, de Morette & de Briqueras.

Ce Prince ne fut pas heureux; car quoy que Iaques de Sauoye Prince d'Achaye fon Pere, en confideration de fon Mariage auec la Fille du Comte de Geneue, l'eut emancipé le 4. d'Aouft 1346. n'ayant que fept ans, & qu'il luy eut donné la moitié de la Ville d'Yvrée indiuife auec le Comte de Sauoye, les Villes & Chafteaux de Turin, de Barges, de Pignerol, Montcalier, Foffan, Carignan, Ville-Franche, Morette, Vigon, Miradour & la Peroufe; & les portions qu'il auoit ez Chafteaux de Bagnol, Briqueras, Val fainćt Martin, Bellengier, Cauallimours, Sommeriue de Bofq, Gaffin, Caluxe, Pianezze, Combevienne & autres Terres de Piemont, & qu'en fuite il eut reçeu au Chafteau de Pignerol les Hommages de plufieurs Gentils-hommes de Piemont, en prefence d'Amé Comte de Sauoye, de Rodolphe de Montbel Abbé de S. Michel de la Clufe, de Thomas & d'Edoüard de Sauoye, de Louys de Riuoyre, de Pierre de Geneue, de Pierre de Compeys Cheualiers, & de Martinet des Comtes de fainćt Martin. Neantmoins cette donation n'eut point d'effećt, & Philippes ne fût point heritier de Iaques de Sauoye fon Pere: Au contraire il n'eut pour tout partage, que les Villes & Chafteaux de Vigon, de Ville-Franche, de Miradour, de Cardé, de Morette & de Briqueras, à caufe de fa defobeïffance. Car l'an mille trois cents foixante cinq, au prejudice de la fidelité qu'il deuoit au Comte de Sauoye fon Souuerain, contre fon deuoir & contre l'intention de fon Pere: il fe ioignit au Marquis de Saluces & aux Vifcomtes Seigneurs de Milan, à deffein de faire la guerre au Comte Verd,

Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. — Titre de la Chambre des C. de Sauoye. — *Chiefa.*

Verd, tandis qu'il seroit au voyage de Grece : Mais Amé VI. auant que de *Ping. Aug. Taur.*
6. partir, entra en Piemont à main armée, assiegea Philippes dans Fossan, & le *Chiesa.*
prit prisonnier. Depuis il y mourut l'an M. CCC. LXIX. sans que l'on ayt *Ping. Arb. Gent.*
9. encores sçeu le genre de sa mort. Les Historiens de Piemont & de Lombardie *Chiesa.*
en ont escrit fort diuersement : Les vns disent que sa mort fut auancée, & les *Corio.*
autres qu'il mourut de regret de se voir des-herité par son Pere.

6. Il auoit esté accordé en mariage le IV. d'Aoust M. CCC. XL VI. ainsi que nous auons dé-ja touché en passant, auec Marie de Geneue Fille d'Amé III. du nom Comte de Geneue, & de Mahaut de Bologne, à laquelle son Pere constitua en dot quinze mille florins d'or, de la restitution desquels se rendirent cautions Amé Comte de Sauoye, Louys de Sauoye, les Seigneurs de Beaujeu, de la Chambre, de Miolans, d'Entremonts, d'Vrtieres, Antoine de Clermont, le Seigneur de Cheuron, les Seigneurs de Miribel, & de Faramans en Dauphiné, Aymonet de Pontuerre; Pierre & Guillaume de Compeys, les Seigneurs d'Auteuille, de Saleneufue; Iean Mestral, & Guillaume de Chastillon : Mais il faut que ce mariage n'ait pas esté consommé, ou qu'il ait esté dissout; parce que cette mesme Marie de Geneue espousa le III. d'O-
1. ctobre M. CCC. LXI. Iean de Chalon Seigneur d'Arlay, de Viteaux & de Cuseaux, & le mesme Philippes de Sauoye se maria aussi le XIX. de Septem-
2. bre M. CCC. LXII. auec Alix de Villars Fille d'Humbert VI. du nom, Sire de Thoire & de Villars, & de Beatrix de Chalon, dont il n'eut aucuns Enfans.

Preuues pag. 123.

Titr. de la Ch. des C. de Sau.

Titr. de l'Archiue de Turin.



Thoire-Villars bandé d'or & de gueules de six pieces.

ENFANS DE IAQVES DE SAVOYE, PRINCE d'Achaye, & de Marguerite de Beaujeu sa troisiesme Femme.

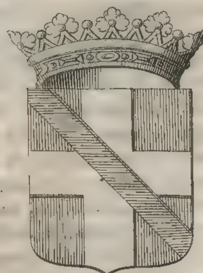
II. Amé de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, & Comte de Piemont, de qui sera plus amplement parlé au Chapitre suiuant.

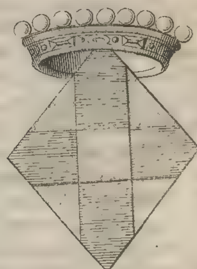
III. Louys de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, qui aura son éloge apres celuy d'Amé de Sauoye son Frere aisné.

Outre les Enfans legitimes, Iaques de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, eut vn Filz naturel appellé Antoine, qui prit le surnom de la Morée, & donna origine aux Seigneurs de Busque, dont nous donnerons la branche en son lieu.

Sauoye-Achaye comme cy-deu.

Geneue cinq points d'or equipollés à quatre d'azur.





XIII.

AME DE SAVOYE PRINCE d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont.

CHAPITRE XVIII.

AQVES de Sauoye Prince d'Achaye, son pere l'ayant nommé par testament son heritier vniuersel, & prié Amé VI. du nom Comte de Sauoye, d'en prendre la tutele; Le Comte apres l'auoir protegé contre les mauuais desseins de Philippes de Sauoye, Seigneur de Vigon son Frere aisné, qui ne se voulut pas sousmettre à la disposition de leur pere; il prit possession du Comté de Piemont au nom de ce Prince, & luy fit faire son entrée solemnelle à Turin, au mois de Iuillet M.CCC. LXVI. de l'authorité de ce mesme Tuteur, il confirma aux habitans de Turin leurs anciens priuileges par patentes du mois de Iuin M.CCC.LXVIII.

Ping. A. Taur.

Georgin, George, Charles, Girard, Manfroy, Christophle, Iaques, Aymon & Iean Marquis de Ceue le v. d'Auril M.CCC.LXXVII. luy promirent d'estre tousiours ses partisans & adherans. Cette mesme année, & au mois de Nouembre le Comte de Sauoye luy remit les villes de Turin, Montcallier, Cauours, Pignerol, & autres terres de Piemont, dont Amé luy fit hommage, & le reçeut l'année suiuante des habitans de Turin; c'est aussi en ce temps là qu'il confirma les priuileges de ceux de Cauours. Il suiuit Amé VII. Comte de Sauoye surnommé le Rouge, en la guerre de Valays, pour restablir Edoüard de Sauoye, Euesque de Sion en son Siege.

Titr. du Chast. de Nice.

Ping. Aug. Taur.

Titr. de la Ch. des C. de Sau.

Mem. M. S de M. du Puy. Ch. de S. M. S.

Ce Prince qui estoit fort genereux, entreprit de recouurer les Principautés d'Achaye & de la Morée, detenuës sur ses predecesseurs par les Roys de Naples de la maison d'Anjou, & la premiere chose qu'il fit, fut de tirer vne declaration du Pape Clement VII. dattée du III. des Ides d'Auril de l'an M. CCC.LXXXVII. contenant que par la permission que sa Sainteté auoit donnée au Roy de Sicile, de vendre les deux Principautés, elle n'auoit pas entendu de preiudicier aux droits de ce Prince; au contraire, cassoit cette vente. Apres il pratiqua de grandes intelligences en ces lieux-là, par le moyen de Iean de Lascaris Seigneur Grec, à qui pour l'engager dans ce voyage, il donna au mois de Iuillet, le Comté de Cephalonie; auec les Isles de Zanthe, de Compara, & les Chasteaux de Leuoldiste, de Corelitze, Lestimicho, Morlend & Auarin auec le port. Il fit aussi par cette raison alliance auec les

Ping. Aug. Tau.

Preuues pag. 126.

Titr. de l'Archiue de Turin.

les Venitiens le ſeptiéme de Iuillet l'an mil trois cents nonante-vn, pour recouurer la Ville d'Argelli en la Morée, que le Deſpote Theodore Paleologue luy auoit occupée, & tira promeſſe le vingt-neuf de Decembre ſuiuant de Nereo de Rajolis Cheualier Florentin & du Seigneur de Coſciuto du Pays d'Achaye, de l'aſſiſter au recouurement de cette Principauté, il enuoya en ce Pays là, Frere Pierre de Narbonne, Humbert Prouana Seigneur du Villars & Humbert Favre ſes Ambaſſadeurs, qui luy en enuoyerent le denombrement.

Hierol. Lippom.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Preuues pag. 127.

Il ſe void encore dans l'Archiue de S. A. R. à Turin, le Traitté qui fut arreſté à Veniſe en la Maiſon de ſainct Antoine le cinquiéme de Iuin mil trois cents nonante-vn, entre Antoine Faba de Valence Conſeiller de ce Prince, & Bertin Prouana, Seigneur du Villars ſes Deputés, & Barthelemy Bombin & Iean de Roſtain de Naples, deputés de la part de Pierre de ſainct Superan Gouuerneur & Regent de la Principauté d'Achaye, en preſence de Guillaume de Biteaux & de Beraud ſon Fils Cheualiers Anglois, Herle leur Eſcuyer, & Frere Oger de Caluxe de Vigon, Prieur de ſainct Antoine de Veniſe, par lequel les Ambaſſadeurs du Prince demandoient qu'on luy rendit la Principauté d'Achaye & de la Morée, auec que toutes les Villes & Chaſteaux comme heritage de ſa Maiſon. Ceux du Regent diſoient, qu'il tenoit cette Principauté en ſuite d'vn pouuoir qui luy en auoit eſté donné par l'Illuſtre Seigneur Iaques de Beaux Empereur de Conſtantinople Prince de Tarente, yſſu des Vrays Seigneurs & P P. d'Achaye, iuſques à ce qu'il parut vn legitime Succeſſeur & Seigneur, ce qu'il eſtoit reſolu de faire, à la charge d'eſtre luy & ſes Confederés rembourcés auparauant de tous les frais par eux ſupportés à la conſeruation du Pays. Sur quoy il fut accordé que le Prince d'Achaye laiſſeroit audit Regent & à ſes aſſociés en fief, les biens qu'ils poſſedoient alors, pour eux & leurs deſcendants, pour en ioüyr ſelon les couſtumes du Pays (à la reſerue de ce qui dependoit du Domaine du Prince) & à la charge de luy en faire hommage, auec pouuoir de les vendre ou donner à gens toutesfois fidelles au Prince, & d'en laiſſer telle portion que bon luy sembleroit aux Egliſes des Freres Mineurs & Preſcheurs de Clayrence, pourueu qu'il n'y eut point de Chaſteau ou de Forteresſe. Item que le Prince donneroit au Regent & à ſes Confederés vingt mil ducats d'or de Veniſe, cinq mil auant que de partir, & le reſte apres auoir pris poſſeſſion de la Principauté, Qu'il y auroit pardon general de toutes choſes & crimes, à la reſerue de Manuel Alleman, qui aydé des Armes du Deſpote, auoit aſſaſſiné le Capitaine Berard Veruaſſa & autres de leur confederation. Que tous ceux qui auoient manié les deniers du Domaine du Prince, en ſeroient quites & deſchargés. Que Nereo de Rajolis ſeroit confirmé en la charge de Chaſtelain de Corinte, que le Regent luy auoit donnée, à condition d'en prendre inueſtiture du Prince. Que le Prince ſeroit tenu de ſe rendre en Achaye pour tout le mois de Mars ſuiuant, & au cas qu'il ne le peut, (ſans feinte, toutesfois) qu'il ſeroit tenu d'y enuoyer vn Lieutenant dans ce meſme terme, qui iureroit l'obſeruation des Priuileges du Pays entre les mains des Prelats & Barons, qui à meſme temps luy feroient l'hommage, à la reſerue de celuy deub au Roy de Sicile. Qu'en attendant, le Prince enuoyeroit en Achaye pour tout le mois d'Aouſt ſuiuant, cent cinquante Lances d'hommes d'Armes & quatre cents hommes de pied qui ſeroient receus & logés par le Regent, ſans qu'il en couſtat rien au Prince. Que le Prince ioüyroit des meſmes honneurs, priuileges & droits que ſes Predeceſſeurs; Et enfin que le Prince permettoit de ne faire aucune part des conqueſtes qu'il feroit en Romanie, qu'à perſonne qui fût des Vaſſaux de ladite Principauté, & qui

fut

fut tenu de luy rendre le ſeruice que luy doiuent les autres Barons du pays. Bombin & Roſtain firent ce Traitté enſuite du pouuoir qui leur en auoit eſté paſſé le Dimanche XI. de Decembre, Indict. XIV. mil trois cens nonante, à Dreux en la Principauté d'Achaye, par Pierre Eueſque de Corone, Pierre de S. Superan, Vicaire general de cette Principauté, Alzan Zacarie Cheualier, Baron de Calendrice, Seigneur d'Arcadie, grand Conneſtable; Fr. Iacob de Argli, de l'Ordre Teutonic Threſorier, Frere Rulio Setob, Commandeur dudit Ordre, Roger de Nauelles Chancelier d'Achaye; Iaques de Viriſtie Cheualier, Moyne de Polay, Nicolas le Fort, & Iannetin de Spolete. Mais la mort du Comte de Sauoye, & diuerſes affaires qui ſuruinrent à ce Prince, l'empeſcherent de ſe mettre en chemin, quoy qu'il en fut prié par l'Archeueſque de Patras, par le Regent, par le Seigneur d'Arcadie, par Neré de Raggiolis, Seigneur de Corinthe & Duc d'Athenes; par Theodore Paleologue Porphyrogenete, Deſpote de Romanie; Thomas Dandolo Duc de Veniſe, & par les principaux Seigneurs d'Achaye & de la Morée, qui luy en eſcriuirent des lettres fort preſſantes. Ainſi cette Principauté demeura longtemps demembrée & diuiſée entre les Paleologues, les Meſſieurs & les Centerions de Gennes, iuſques à ce que Mahomet s'en empara l'an mil quatre cens ſoixante-vn.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Il ſe declara l'an mil trois cens nonante trois, du party de Bonne de Bourbon, pour la tutele du ieune Prince Amé VIII. Il fut auſſi l'vn de ceux qui iurerent le Traitté fait ſur ce ſujet, le VIII. de May M.CCC.XCIII. par la negociation du Duc de Bourbon.

Hiſt. de de Breſſe & de Bug.

Au mois de Iuin de la meſme Année, il fit la guerre à Theodore Marquis de Montferrat, & prit ſur luy Vulpian, Caluſe en Canaueys, & les Chaſteaux de Riparia, Piperagno & Bainette, & eut fait des plus grands progrés, n'eut eſté la ligue que le Marquis fit auec Louys Duc d'Orleans, Comte d'Aſt, en laquelle le Prince d'Achaye fut compris, à condition qu'Enguerran Sire de Coucy Comte de Soyſſons Gouuerneur d'Aſt, ſeroit arbitre des differends qu'il auoit auec le Marquis; ce qu'Amé de Sauoye qui eſtoit en ce temps-là à Chambery, ratifia au mois de Decembre ſuiuant, en preſence de Boniface de Chalant, Seigneur de Fenis, de Iaques de Villette, & d'Antoine de Cheuron Cheualiers. L'Hiſtorien du Montferrat parlant du Prince d'Achaye s'eſt trompé en ſon nom, l'ayant appellé Iaques.

San. Geor. Hiſt. di Montferr. M. S.

Frederic Marquis de Saluces, ayant refuſé l'an mil trois cens nonantequatre, de faire l'hommage au Comte de Sauoye, le Prince d'Achaye luy declara la guerre, & aſſiegea Monaſterol; Thomas de Saluces Filz aiſné du Marquis, s'eſtant mis en eſtat de ſecourir cette Place, fut deffait, pris priſonnier, & mené à Turin, où il demeura deux ans en priſon; dont il fut depuis deliuré par l'entremiſe de Iaques Seigneur de Montmaur, Gouuerneur de Daufiné, & d'Enguerran Sire de Coucy. Sa rançon fut de vingt mil liures, & de cinq cents ducats monnoye de Gennes.

Chieſa.

Ping. Aug. Taur.

L'an mil trois cens nonante-ſix, la guerre ſe renouuella entre ce Prince, Theodore Marquis de Montferrat, & Guillaume de Montferrat ſon Frere, parce qu'Amé au preiudice de la ligue, de l'an mil trois cens nonantetrois, & ſans attendre le iugement du Sire de Coucy, aydé des trouppes du Comte d'Armagnac, pilla le Montdeuis, Montcucho, S. Sebaſtien, la Marguerite, Rochabandoro, Cimico, Dogliani, S. Damien, Brezano, Rhodo, Caſtillon, Rochade, Corio & Montebarberio. Cette guerre dura vn an, pendant laquelle le Prince d'Achaye prit Montdeuis, le Marquis luy oppoſa Facino Cane ſon Lieutenant general, qui de ſon coſté fit des hoſtilités en Piemont; meſmement au voiſinage de Turin, de Quiers, de Montcallier, Collegno,

San. Geor. Hiſt. di Montferr. M. S.

Chieſa.

legno, Pianezze, Carignan & Fossan: Mais Iean Galeas Duc de Milan Prince pacifique, les obligea à vn traitté de Paix le dernier de Iuillet M.CCC. XCVII. où fut compris le Marquis de Saluces & Hugues de Saluces son Frere, par lequel il fut dit: Que le Prince & le Marquis de Montferrat seroient bons amys: Que le Marquis remettroit entre les mains du Duc de Milan par forme de depost les Villes & Chasteaux de Bennes, Arignan & Pormoncello, pour en disposer ainsi qu'il iugeroit à propos: Que le Prince d'Achaye luy confieroit aussi les Chasteaux de Morezio & de Beinnette, la Roque de Caresano, Gassan & Vico, à la reserue que si le Comte de Sauoye faisoit guerre au Marquis de Montferrat, le Prince d'Achaye y estant, ne seroit pas reputé auoir contreuenu à la Paix: Et de mesme, si le Marquis de Montferrat se trouuoit à la guerre, que Robert Duc de Bar feroit au Comte de Sauoye, ne violeroit pas le traitté. *Beneuen. San. Geor.*

Mais cela ne fut point executé, chacun ayant voulu demeurer saisy de ce qu'il tenoit: Neantmoins ces deux Princes nommerent l'an mil quatre cens, Philippes Duc de Bourgogne pour Iuge de leurs differends, qui ne l'ayant pas voulu accepter, ils choisirent le Comte de Sauoye le vingtdeuxiéme de Decembre de la mesme année, par la negociation d'Iblet Seigneur de Chalant Capitaine de Piemont: Cependant il fut accordé qu'il y auroit trefue entr'eux & leurs sujets; mais le Comte de Sauoye ne prononçant point, le Marquis Theodore luy depescha à Chambery des Ambassadeurs au mois de Mars mil quatre cens vn pour l'en supplier: L'affaire mise en deliberation par le Comte de Sauoye en son Conseil, ou estoient les Euesques de Maurienne & de Lausanne; Guillaume de Chalant Abbé de S. Michel de la Cluse & François de Menthon son Maistre d'Hostel, il s'y treuua tant de difficulté, que le Comte n'y voulut rien ordonner. *Beneuen. San. Geor.* *Titre de l'Archiue de Turin.*

Ces deux Princes donc voyans que leurs amys ne les pouuoient pas accommoder, s'aboucherent à sainct Raphaël, ou ils conclurent vne trefue de trois ans & demy, & donnerent pour cautions de l'obseruation, sçauoir le Prince d'Achaye, Philippes Solara & le Marquis Manfroy de Monteil. Ils arresterent encores que chacun pourroit fortifier les lieux qu'il tenoit, à la reserue toutesfois que le Prince ne feroit aucune Citadelle ou Chasteau à Montdeuis; ny aucune nouuelle fortification à la Bastie de Vico, & que le Marquis de son costé laisseroit Vico en l'estat qu'il estoit. En fin à la persuasion de Iean de Fontaines Conseiller & Chambellan du Roy, Gouuerneur d'Ast & de Iean Seigneur de Chasteaumorand, Lieutenant du Mareschal de Boucicaut, Gouuerneur de Gennes. Cette Trefue fut prolongée pour dix ans, & conuenu: Que le Prince d'Achaye remettroit Montdeuis en main tierce, pour estre gouuerné par deux personnes notables, au nom des deux partis: Qu'il relascheroit aussi les forts de Montalte & de Roberengo les lieux de Bonisio, de Piperagno, de Beinnettes, de Marguerite de Brusaporcello & de la Bastie: Que le Prince ne pourroit point mettre d'Officiers à sainct Alban, la Trinité, Sinio, la Bastide, Carezan, Casteluico, Pormoncello, Vergnagno, & Sambuyro; Mais que ce droit appartiendroit au Marquis de Montferrat. Et quant aux autres lieux pris & occupés, qu'ils demeureroient en l'estat, Presents à cét accommodement qui est du huictiéme de Mars mil quatre cents deux, Henry Euesque d'Aqui; Aymon de Romagnan Preuost du Montcenys, Iean de Montbel, Raymond des Marquis de Busque & autres. *Beneuen. San. Geor.*

Ces differends pacifiés, le Prince s'attacha au Comte de Blandrate, qui auec quelques trouppes leuées au Duché de Milan, estoit entré en Piemont, & y auoit fait des hostilités; Mais il ne vesquit pas long-temps apres l'auoir battu & *Ping. Arb. Gent.*

 chassé

Aug. Tau. Chieſa. chaſsé, car il mourut le VII. de May M.CCCC. II. & fut inhumé au Tombeau de ſes Predeceſſeurs en l'Egliſe de Sainct François de Pignerol, auec cét Epitaphe.

Anno Domini M. CCCC. II. die VII. Maij obiit Illuſtriſsimus D. D. Amedeus de Sabaud. Princeps Achayæ & Pedemont.

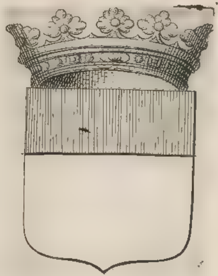
Ce Prince mourut à l'âge de trente-neuf ans, & ne laiſſa pas neantmoins de donner beaucoup de preuues de ſa generoſité, ſoit pour recouurer ce que ſes Predeceſſeurs auoient laiſsé perdre, ſoit pour conſeruer ce qui luy eſtoit reſté. Il reſiſta auec beaucoup de reſolution à ſes ennemys, eut de grands auantages ſur eux, ſe demeſla heureuſement du differend qu'il eut auec Philippes de Sauoye ſon Frere, à cauſe de la primogeniture, & demeura ferme dans l'obeyſſance & dans le reſpect qu'il deuoit au Comte de Sauoye, & ſi la mort n'eut abregé ſes iours au milieu de la courſe, il eut eſté l'vn des grands Princes de ſon Siecle.

Pin. Aug. Taur. Arb. Gent. Ch. lib. 2. Le vingt-deuxiéme de Septembre mil trois cens huictante au Chaſteau de Duyn en Geneuois, il prit alliance auec Caterine de Geneue, Fille d'Amé III. du nom, Comte de Geneue & de Mahaut de Bologne; wanderburch s'eſt trompé d'appeller cette Princeſſe Mahaut de Geneue, & de luy auoir donné *Pin. Aug. Taur.* pour Mere Mahaut de Luxembourg, Fille de Guy de Luxembourg, Comte de S. Paul. Caterine de Geneue fit ſon entrée à Turin au mois de Septembre mil trois cents huictante.

ENFANS D'AME' DE SAVOYE PRINCE DE Piemont, d'Achaye & de la Morée, & de Caterine de Geneue.

I. Marguerite de Sauoye ſurnommée la Grande, accordée en Mariage le dix-ſept de Ianuier mil quatre cents trois, (& non au mois de Septembre mil quatre cents quatre, comme a eſcrit Pingon) auec Theodore Paleologue Marquis de Monferrat II. du nom, Gouuerneur de Gennes, Fils de Iean Paleologue, Marquis de Montferrat, & d'Eliſabeth de Maiorque. Elle eut la moitié du Comté de Montdeuis en Piemont & trente mil Ianetins de Gennes pour ſa dot & n'eut aucuns Enfans.

Aug. Tau Chieſa. Titr. de la Chambre des Cópt. de Sau.



Montferrat d'argent au Chef de gueules.

Hiſt. di Piemont. Hiſt. di Monferr. M. S. Volaterr. Sanſouino. Carretto. Goffred. ab Eccleſ. H. Salu.

Louys Chieſa s'eſt meſpris d'auoir crû que cette Princeſſe eſtoit Fille vnique du Prince Amé; puis qu'elle auoit encore vne Sœur, de laquelle nous parlerons cy-apres, mais l'erreur de Bien-venu de ſainct George, de Pingon, de wanderburch & du Pere Monod en ſes Annales de Sauoye M. S. eſt bien plus grande, d'auoir eſcrit qu'elle eſtoit Fille de Louys de Sauoye Prince de Piemont

Piemont & d'Achaye, de qui elle n'estoit que Niece, ainsi qu'ont tres-bien remarqué plusieurs Autheurs dignes de foy. *Chiesa. Fran. Nouato. Vion in lig. san.*

Outre cela nous auons d'autres preuues de cette verité, parce que par vne quittance de partie de sa dot, du I I I. de Decembre M.CCCC.XVII. qui est en l'Archiue de Sauillan en Piemont; cette Princesse est nommée Niece de Louys de Sauoye Prince d'Achaye, & parmy les titres du Conuent de S. François de Montcalue au Montferrat, ou plusieurs Marquis de Montferrat sont inhumés, Marguerite de Sauoye est qualifiée Fille d'Amé de Sauoye Prince d'Achaye. Ce que toutes les Genealogies des Paleologues Marquis de Monferrat nous confirment. *San. Geor. Hist. di Montferr. M.S.*

Mais, pour monstrer plus clairement qu'elle ne pouuoit pas estre Fille de Louys de Sauoye Prince d'Achaye; C'est que si l'on accordoit cela; cette Princesse se trouueroit mariée auant que d'estre née: Car il est certain que son mariage auec le Marquis de Montferrat est du XVII. de Ianuier M. CCCC. III. Cependant le Prince Louys n'espousa Bonne de Sauoye sa Femme que le XXIV. du mois de Iuillet suiuant: De plus, s'il est vray que Marguerite de Sauoye en qualité de Marquise de Montferrat, ait esté à Gennes, & qu'elle y ait fait son entrée solemnelle l'an M. CCCC. VII. comme l'Histoire le porte; il s'ensuiuroit qu'elle auroit fait ce voyage à l'âge de trois ans. Ce qui implique non seulement vne absurdité, mais encor vne impossibilité manifeste. *Iust. Hist. Genuens.*

Marguerite de Sauoye vesquit auec le Marquis de Montferrat son Espoux en parfaite vnion & amitié, pendant le seiour qu'elle fit à Gennes, dont il estoit Gouuerneur & chef des Armées de cette Republique. Elle oüyt les merueilleuses predications de S. Vincent Ferrier, qui ietterent dans son ame les premieres semences de deuotion & de pieté; & la mort de son mary estant arriuée le 2. de Dec. M. CCCC. XVIII. elle supporta cette perte auec vne constance extraordinaire, & fit dés lors veu de chasteté, & se voulant éloigner des pompes, & du tracas de la Cour, elle se retira à Albe l'an M. CCCC. XX. *Gyacinto Baresiano nella vita di Marg. di Sauoya.*

Philippes-Marie Duc de Milan la rechercha en mariage, & luy enuoya la dispence qu'il auoit obtenuë du Pape Martin V. du simple veu qu'elle auoit fait de chasteté: Neantmoins la grandeur de cette alliance, ny les auantages qu'on luy en faisoit esperer, ne luy peurent iamais faire changer sa resolution; au contraire, pour oster tout le doute ou le monde pouuoit estre si elle se marieroit, elle prit l'habit des Tertiaires de l'Ordre de S. Dominique, autrement dit de la Penitence; ou de la milice de IESVS-CHRIST. La grande inclination qu'elle auoit pour les Religieuses de cét Ordre de la ville d'Albe, l'obligea de demander au Pape Martin V. l'vnion de l'Eglise de la Preuosté des Peres humiliés (qui ioignoit à son Palais) à celle des Tertiaires; ce qu'elle obtint auec facilité. Elle y fit encore vnir celle de l'Hospital de sainte Marie des Anges, dont ell'eut la direction; mais son zele passa plus auant, car ell'eut permission du Pape Eugene IV. par Bulle du XV. de Iuillet mil quatre cens quarente-cinq, de fonder vn Monastere de Religieuses en la ville d'Albe; ce qui fut executé l'an mil quatre cens quarente six, & fut le Monastere fondé par cette illustre Princesse, sous le nom de sainte Marie Magdelaine, ayant donné pour cét effet son Palais; elle y prit depuis l'habit, sous la Reigle de S. Augustin: Et parce qu'elle auoit tousiours grand amour pour les Religieus. Tertiaires de l'Ordre de S. Dominique: le Pape Nicolas V. à sa priere, par Bulle du IX. de Iuillet M. CCCC. XLVI. leur permit de passer de l'Ordre de S. Augustin à celuy de S. Dominique, & de prendre la closture.

Les merueilleux exemples de deuotion, d'humilité & de pieté que cette illustre Princesse donna à toutes les Religieuses de ce Monastere, les porterent à

l'eſlire pour Superieure, en laquelle charge elle ſe porta auec tant de vertu, de prudence & de moderation, qu'elle ſe fit admirer de tout le monde.

Enfin cette grande Princeſſe paya le tribut de la mort, le XXIII. de Nouembre mil quatre cens ſoixante-quatre, ayant fait pluſieurs miracles pendant ſa vie, à ſon decés, & apres ſa mort. Elle fut enterrée en l'Egliſe de ſainte Marie Magdelaine d'Albe, dans vne belle ſepulture de marbre, telle que la figure cy iointe la repreſente, auec cette inſcription.

Hic iacet corpus Beatæ Margaretæ Sabaudiæ, Marchioniſſæ Montisferrati Ordinis ſancti Dominici præſentis Monaſterij Fundatricis.

Le Sereniſſime Prince Maurice pour lors Cardinal de Sauoye, en reconnoiſſance des faueurs qu'il auoit reçeuës du Ciel, par l'interceſſion de cette ſainte pendant vne grande maladie, fit faire à Rome vne tres-belle chaſſe d'argent maſſif, pour eſtre miſe ſur ſa ſepulture auec cette inſcription.

B. Margaretæ Sabaudiæ cognomento Magnæ, Achaiæ,
Moreæ ac Pedemontium Principiſſæ, Montisferrati
Marchioniſſæ, Ordinis ſancti Dominici.
Huius Monaſterij Fundatricis, gloriæ.

Mauritius S. R. E. Cardinalis Sabaudus, ſacri Romani Imperij Protector, ob ſingulare in ſacram Gentilem ſuam Pietatis authoramentum Dicauit M. DC. XXXVII.

Leurs A A. R R. & la Sereniſſime Infante Marguerite de Sauoye, Ducheſſe de Mantouë & de Monferrat, ont fait de grandes inſtances à Rome, pour proceder à la Canonization de cette grande Princeſſe; ce que tout le Piemont & le Montferrat attendent auec vne impatience.

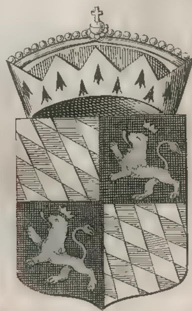
La



La vie, les actions, la sainteté & les miracles de cette glorieuse Sainte, ont esté décrits par plusieurs hommes doctes, entre autres par Frere Thomas d'Yvrée de l'Ordre des Freres Prescheurs, Iean-Marie Balliani, Frere Thomas, Aymon Bongionamij Dominicain, Iean Baptiste Balbis Inquisiteurs de la Foy dans la Ville d'Ast, dont les ouurages sont manuscripts, & apres tous ceux-là Frere Hyacinte Baresiano Religieux de l'Ordre de saint Dominique & Confesseur des Religieuses de sainte Marie Madelaine d'Albe, en a fait vn Liure particulier en Italien, auec de tres-curieuses & pieuses obseruations. Le R. P. Paschal Codretto Religieux Obseruantin, luy a aussi dressé vn eloge en la mesme langue.

II. Melchide ou Mahaut de Sauoye, Mariée à Louys Comte Palatin du Rhin, Electeur & Duc de Bauieres, Veuf de Blanche d'Angleterre, & Fils de Robert III. du nom Comte Palatin, Electeur & Duc de Bauieres, puis Empereur, & d'Elizabeth de Nuremberg. Ce Mariage se fit au Chasteau de Pignerol le troisiéme de Nouembre mil quatre cents dix-sept, par l'entremise de Louys de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, Oncle de l'Espouse. Le Duc de Bauieres enuoya cinq deputés & Procureurs pour la conclusion du Mariage; dont Bernard Comte de Thierstain estoit le Chef, & ceux du Prince de la Morée furent Aymon des Comtes de Romagnan Euesque de Turin, & Amé Maluaggia Seigneur de Bagnol. Les autres presents à la Celebration de ce Mariage furent, Michel de Caresan Abbé de saincte Marie de Pignerol; Aleran de Carretto Abbé de saint Benigne, Louys Bastard de Sauoye Seigneur de Raconis & de Pancalier, Manfroy Marquis de Saluces. Iblet de Montbel, Amé Seigneur de Luzerne & de Montbrun Cheualiers, Louys Coste Seigneur de Bennes & de Polongare, & Burnon de Caqueran Seigneur en partie de Briqueras, d'Ozasque & de Ville-neufve.

Pr. p. 128.

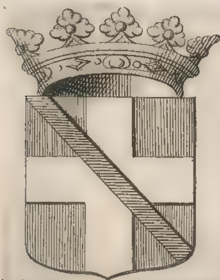
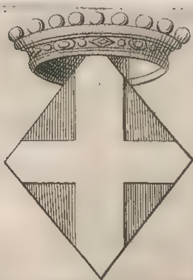


Bauiere. Lozangé d'argent & d'azeur en bande, écartelé de sable au Lyon d'or couronné de gueules, qui est du Palatinat du Rhin.

Cette Princesse pretendit part au Comté de Geneue, du Chef de Caterine de Geneue sa Mere, mais elle quita ses droits à Amé VIII. du nom, premier Duc de Sauoye l'an mil quatre cents dix-sept. Elle mourut l'an mil quatre cents vingt-quatre.

Titr. de la Ch. des Cópt. de Sauoye. *Ping. Arb. Gent.*

LOVYS

Sauoye-Achaye comme cy-deuan.
Sauoye de gueul. à la Croix d'argent.

XIII.

LOVYS DE SAVOYE PRINCE D'ACHAYE, de la Morée, & du S. Empire, Comte de Piemont, de Vintimille, d'Albe, d'Oleano, de Manopello, de Laureto, & de S. Fabien, Seigneur d'Ortone, S. Ange, Peſquaire, Francheuille, Bouclan, Pianelle, Grand-ſon, Belmont & Virieu le Grand, Cheualier de l'Ordre du Collier.

CHAPITRE XIX.

ENcore qu'Amé de Sauoye Prince d'Achaye & Comte de Piemont, eut laiſſé deux Filles; neantmoins elles ne furent pas heritieres du Comté de Piemont; au contraire, ce Prince leur Oncle y fut appellé par la formelle diſpoſition de Iaques de Sauoye ſon Pere, qui prefera ſes deſcendants maſles aux Filles. Il fut laiſſé au Berceau, & ſous la tutelle du Comte Verd auec Amé de Sauoye ſon Frere aiſné. En ſes ieunes ans, il ſuiuit le Comte de Sauoye au voyage de Naples, aſſiſta à ſa mort, & rapporta à Amé VII. Comte de Sauoye ſurnommé le Rouge, l'Anneau de S. Maurice, bien que Wanderburch ait attribué cét honneur à Gaſpard Seign. de Montmaieur. Il ſeruit auſſi vtilement ce meſme Prince en la guerre de Valais; de ſorte que le Comte voulant vſer de quelque reconnoiſſance pour les ſeruices qu'il luy auoit rendus, luy donna en fief la Seigneurie, Chaſteau & mandement de Virieu le Grand en Bugey, par patentes dattées à Ripaille le vingt-neuf de Decembre mil trois cens quatre-vingt cinq, preſents Odo de Villars, Iblet Seigneur de Chalant Capitaine de Piemont; Iaques de Mouxy Baillif de Foucigny, & Iean de Conflens, Iuge de Foucigny Cheualiers. *Ping. Arb. Gent. lib. 1.* Chron. de Sau. M. S. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.

Louys Duc d'Anjou, & Roy de Sicile II. du nom, l'appella aupres de ſoy, pendant les guerres qu'il eut contre Ladiſlas Fils de Charles de Duras, & fut ſi bien ſecouru & aſſiſté de luy, qu'il le gratifia des Comtés d'Oleano, de Manopello, Laureto & de S. Fabien en l'Abruſſe, du Comté d'Albe, & des villes d'Ortone, de S. Ange, de Peſquaire, de Francheuille, de Bouclan, & de Pianelle au Royaume de Naples: Noſtradamus dit qu'il tenoit les premiers rangs à l'entrée de ce Roy à Naples, au mois d'Aouſt mil trois cens quatre-vingt neuf. *Ping. Arb. Gent.* Hiſt. de Prouence 5. Part.

Il

Hiſt. de Breſſe & de Bugey. Titre de l'Archiue de Turin.

Il fut declaré l'an mil trois cents nonante trois Conſeiller neceſſaire du Ieune Amé VIII. du nom Comte, puis I. Duc de Sauoye, pendant que Bonne de Bourbon auroit le Gouuernement de l'Eſtat ; & c'eſt en cette qualité qu'il iura le traitté fait entre elle & Bonne de Berry, touchant la Regence de Sauoye & de là vient que Bonne de Bourbon luy donna la meſme année les Chaſteaux de Grand-ſon & de Belmont.

Hiſt. di Milano part. 4.

Le Corio dit que l'an mil trois cents nonante ſix, il eut guerre auec le Marquis de Montferrat qui dura vne année, & qu'ils furent accommodés par Iean Galeas Duc de Milan.

Pin. Aug. Taur.

Amé de Sauoye ſon Frere Prince d'Achaye & de la Morée eſtant decedé, il prit poſſeſſion du Comté de Piemont & fit ſon entrée à Turin au mois de May M.CCCC.II.

Hiſt. di Pi. Aug. Tau.

Louys Chieſa recite qu'en cette meſme année Louys de Sauoye fit vn traitté de Paix auec Theodore Paleologue Marquis de Montferrat, auquel il promit en Mariage Marguerite de Sauoye ſa Niece, bien que Pingon raporte cela ſous l'an M.CCCC.IV.

Aug. Tau.

Il confirma l'an M.CCCC.V. les anciens Priuileges des Habitans de Turin, & y fonda vne Vniuerſité en toutes ſortes de ſciences & d'arts liberaux ; dont l'Eueſque de Turin fut declaré le Chancelier : Ce que le Pape Benoiſt XIII. confirma par Bulle dattée à Marſeille l'onziéme de Nouembre de ladite année, l'an XI. de ſon Pontificat, l'Empereur Sigiſmond y donna auſſi ſon conſentement par patentes dattées à Bude le 1. de Iuillet M.CCCC.XII. declarant que ſon intention eſtoit que cette Vniuerſité eût les meſmes prerogatiues que celle de Paris, d'Orleans, de Bologne, d'Auignon & de Montpelier. Le Pape Iean XIV. y donna auſſi ſon approbation l'an M.CCCC.XIII.

Ping. Aug. Tau.

Mais retournons à Louys de Sauoye qui eſtoit de-ja en ſi grande conſideration en la Cour de Rome, que le College des Cardinaux ayant éleu Gregoire XI. en donna part à ce Prince par Bref datté au Palais Apoſtolique le XX. de Decembre M.CCCC.VI. ou le ſacré College le traitte de Magnificence : Depuis ce Prince ayant eü de nouueau differends auec Theodore Marquis de Montferrat, le Comte de Sauoye, Amé VIII. s'entremit & les accommoda l'an M.CCCC.VII.

Hiſt de Breſſe.

Il fut preſent auec pluſieurs autres Princes, Seigneurs & Perſonnages qualifiées au traitté de Paix qui ſe fit le 2. de Mars M.CCCC.VIII. entre les Ducs de Bourbon & le Comte de Sauoye.

Titre de l'Archiue de Turin.

Le IV. d'Octobre M.CCCC.IX. eſtant à Moncalier, il fit confederation auec le Mareſchal de Boucicaut Gouuerneur de Genes, contre le Marquis de Montferrat, & les Genois reuoltés ; en conſideration dequoy Boucicaut promit de luy remettre tout le Comté de Vintimille, au cas que le Roy n'enuoyat pas vne Armée pour recouurer Genes : Et quoy que nous ne voyons pas quel effet eût cette confederation, il faut croire pourtant qu'elle fut auantageuſe au Roy ; parce que l'année ſuiuante S. M. luy enuoya l'Hermite de la Faye, Pierre de Lanjeu, Dauid de Rambures, & Iean de Turſey Cheualiers ſes Ambaſſadeurs pour l'en remercier.

Hiſt. de Breſſe. Ping. Aug. Taur.

Amé VIII. ayant fait des Statuts de l'Ordre du Collier de Sauoye l'an M.CCCC.X. Louys de Sauoye comme Cheualier de cét Ordre en promit l'obſeruation. L'année ſuiuante il fut compris au traitté de Paix entre le Comte de Sauoye, le Marquis de Montferrat & la Republique de Genes.

Chieſa. Pingon. Arb. Gen. Aug. Taur.

Louys ayant enuoyé à Bude en Hongrie Otthobon de Belluno, Referendaire Apoſtolique, & Pierre Beggiamo Gentilhomme de Sauillan ſes Ambaſſadeurs aupres de l'Empereur Sigiſmond, pour obtenir le conſentement de ſa Majeſté Imperiale à l'Erection de l'Vniuerſité de Turin, il obtint encore de l'Empereur par

par des Patentes du premier de Iuillet mil quatre cents douze, la dignité de Vicaire general de l'Empire en toutes les Terres qu'il auoit en Piemont, auec vn pouuoir fort grand, puis celle de Prince du sainct Empire. *Preuues pag. 129.*

Il fut employé pour appaiser le Schisme de l'Eglise sous les Papes Gregoire XII. Benoist XIII. & Iean XXII. dit XXIII. ce que l'on apprend de plusieurs lettres que ces Papes luy escriuirent. *Chiesa.*

Au Concile de Constance, il trauailla genereusement pour l'Election du Pape Martin V. contre les factions des Cardinaux de Saluces & de Geneue. *A. Taur. & Arb. G.*

Il contribua beaucoup aux auantages que le Comte Amé VIII. eut sur Thomas III. du nom Marquis de Saluces par les prises de Carmagnole, de Tarnauas, & de Saluces. *A. Bsouius Ping. Aug. Taur.*

Il s'ayda aussi à faire la Guerre à Manfroy Marquis de Ceue, qui estoit Partisan du Marq. de Saluces; & apres l'auoir contraint de se soubmettre à vn Traitté fort auantageux à la R.M. de Sauoye, il retira de luy le Marq. d'Est son prisonnier, dont la deliurance auoit esté instâment poursuiuie par le Duc de Venise. Et pour attirer le Marquis entierement dans son party, il luy accorda plusieurs immunités; ensuite dequoy Manfroy Marq. de Ceue, Oddon, Henry, Roland, & Marc de Ceue ses Enfans, luy firent hommage le XIV. Iuin M. CCCC. XV. de la sixiéme partie du Chasteau & de la Ville de la Tour. *Chiesa. Aug. Tau.* *Tit. de l'Arch. de Turin.*

L'Empereur Sigismond, apres auoir erigé le Comté de Sauoye en Duché l'an mil quatre cens seize, fut receu magnifiquement par Louys de Sauoye à Turin, & deux ans apres le Pape Martin V. venant de Geneue, fit son entrée dans la mesme ville, & y receut des honneurs extraordinaires. Ce Prince n'ayant rien oublié de ce qui pouuoit tesmoigner la ioye qu'il auoit d'y voir sa Sainteté. *Aug. Tau.*

Il mourut à Pignerol, l'onziéme de Decembre mil quatre cens dix-huict, & gist à sainct François de Pignerol auec cét Epitaphe. *Ping. Arb. Gent. Aug. Taur. Chiesa.*

Anno Domini M.CCCC.XVIII. die 11. Decembris obiit, Illustrissimus D.D. Ludouicus de Sabaudia Princeps Achaiæ & Pedemontium.

Il fit son heritier vniuersel Amé VIII. du nom & I. Duc de Sauoye son Beau-Frere & de là viennent les droits que S. A.R. a sur les Principautés d'Achaye & de la Morée.

La vie de ce Prince est glorieuse, d'auoir porté si loing ses Armes victorieuses, & rendu le nom de Sauoye si fameux iusques aux extremités du Royaume de Naples; sa fidelité enuers les Comtes de Sauoye memorable, sa prudence signalée, qui luy fit auoir place dans les Conseils de son Prince Souuerain, & qui le rendit arbitre & mediateur des diuisions qui deschiroient l'Eglise, il fut aymé & caressé du Pape & de l'Empereur, amateur des lettres, eut grand soin de maintenir ses Suiets en repos, & de resister aux entreprises de ses voisins qui le pouuoient troubler, & laissa vne belle preuue de sa pieté en la fondation qu'il fit d'vne Chartreuse en la Val de Lemeno prés de Pignerol, laquelle il renta de quatorze Religieux, il fonda aussi trois Chanoines en l'Eglise de S. Donat de Montdeuis. *Titr. de la Ch. des Cõpt. de Sauoye.*

Son Espouse fut Bonne de Sauoye sa Cousine, Fille d'Amé VII. Comte de Sauoye surnõmé le Rouge & de Bonne de Berry. Leur Mariage se fit à Chambery le 24. de Iuillet M. CCCC. III. Ell'eut soixante mille Florins d'or pour sa dot. Les personnes de qualité qui assisterent à cette ceremonie sont, l'Abbé de S. Michel de la Cluse, Iblet Seig. de Chalant, Antoine de Chalant Chancelier de Sauoye, Boniface de Chalant Seigneur de Fenis, Antoine de Seyssel Seig. d'Aix, Pierre de Seyssel Seig. de S. Cassin son Frere, Aymon de la Balme *Aug. Tau. Arb. Gent.* *Titre de l'Archiue de Turin.*

Seigneur d'Aspremont, Amblard de Gerbais Seigneur de Billia & autres.

Titr. de la Chambre des Cópt. de Sauoye Cette Princesse fonda l'Hostel-Dieu de Carignan, auec vne Chapelle sous le nom de saincte Elizabeth, du consentement du Pape Martin V. par Bulle dattée à Rome à saincte Marie Majeur, au mois de Nouembre, l'an VIII. de son Pontificat. Elle mourut le quatriéme de Mars mil quatre cens trente-deux, & gist en l'Eglise des Cordeliers de Pignerol auec cét Epitaphe.

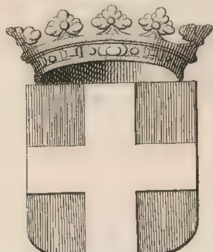
Anno Domini M. CCCC. XXXII. die 4. martij, obiit Illustrissima D D. Bona Vxor quondam Illustrissimi D D. Ludouici de Sabaudia Principis Achayæ & Pedemontium.

Pr. p. 131. Son Testament est datté au Chasteau de Stapinouse le douziéme d'Octobre mil quatre cens vingt-neuf, par lequel elle ordonna d'estre enterrée en l'Eglise de Pignerol, dans la Chapelle des Princes d'Achaye, fit des Legats aux Religieux de sainct François & de saincte Claire de Pignerol, de Montcalier, de Turin, de Quiers, de Fossan, de Carignan, & de Montdeuis, & aux Religieuses de sainct Iaques de Pignerol, recommanda à son heritier Louys Bastard d'Achaye, fit encor legat à Ieane de Sauoye Marquise de Montferrat sa Sœur, & à Bonne de Berry sa Mere, & fit son heritier Vniuersel Amé VIII. du nom, premier Duc de Sauoye son Frere.

Louys de Sauoye, Prince d'Achaye, ne laissa aucuns Enfans de ce Mariage, mais seulement vn Fils naturel qu'il eut d'vne grande Dame de Naples, nommé Louys Bastard d'Achaye Cheualier, Seigneur de Raconis, de Pancalier, de Cauours, de Moillebrune, & de Chasteau-Regnier, Mareschal de Sauoye, dont la posterité prit le nom & les Armes de Sauoye, ainsi qu'il sera dit en son rang.

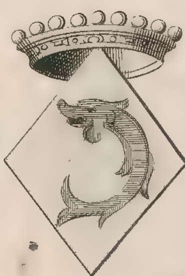
AME'











Sauoye
Baugé d'azur au Lyon d'hermines.
Brabant de ſable au Lyon d'or.
Daufiné d'or au Daufin d'azur, creſté & oreillé de gueules.

X.

AME' DV NOM COMTE DE SAVOYE, DE Maurienne & d'Aſt, Duc de Chablais & d'Aouſte, Seigneur de Breſſe, d'Yurée, & de Foucigny, Marquis d'Italie & de Suze, Prince du S. Empire, & de Piemont, ſurnommé le Grand.

CHAPITRE XX.

LES trois Fils de Thomas de Sauoye II. du nom, Comte de Flandres, & de Beatrix de Fieſque ſa ſeconde Femme, donnerent origine à trois di-

 uerſes

uerses branches; Thomas III. du nom qui estoit l'aisné, fut Comte de Piemont, & c'est de luy que sont descendus les Princes d'Achaye & de la Morée, dont nous auons donné cy-dessus la genealogie. Amé de Sauoye Seigneur de Bresse, puis Comte de Sauoye, dont l'éloge fait la matiere de ce Chapitre; a esté la glorieuse souche des Comtes & Ducs de Sauoye iusqu'à present, & Louys de Sauoye Baron de Vaud, fit vne troisiéme Branche qui sera traittée ailleurs.

Ping. Arb. Gent. Pap. Masso. Buttet. Ce genereux Prince, l'vn des principaux ornements de la Royale Maison de Sauoye, vint au monde au Chasteau du Bourget le quatriéme de Septembre mil deux cens quarãte-neuf. Il n'auoit que dix ans au decés de Thomas II. Comte de Flandres son Pere, Beatrix de Fiesque sa Mere prit soin de son education; Mais Philippes de Sauoye Archeuesque de Lyon son Oncle, l'ayant pris en affection, le tint tousiours aupres de soy & en conçeut vne si grande esperance qu'il le destina son heritier.

Ping. Hist. Sab. M.S. lib. 12. Thomas de Sauoye III. du nom Comte de Piemont son Frere aisné, estant en Guerre auec les Astesans (qui auec le secours du Comte d'Anjou & du Marquis de Monferrat auoient assiegé Turin,) Pierre Comte de Sauoye son Oncle, luy mena des Trouppes pour s'opposer à leurs desseins, Philippes de Sauoye Archeuesque de Lyon y alla aussi, & y mena ce ieune Prince, mais Thomas perdit la bataille & fut pris prisonnier; & auec luy Amé de Sauoye & Louys de Sauoye ses Freres, ainsi que nous auons remarqué cy-deuant. Ces trois Princes ayant esté mis en liberté, Philippes de Sauoye Archeuesque de Lyon, procura le Mariage d'Amé auec Sybille de Baugé, qui par ce moyen fut Seigneur de Baugé & de Bresse. Ce fut en cette qualité qu'il consentit au Traitté que Sybille de Baugé sa Femme fit au Chasteau de Chillon au mois de Iuillet mil deux cens septante-deux, auec le mesme Philippes deuenu Comte de Sauoye & de Bourgongne, touchant la succession d'Alexandre de Baugé Seigneur de Bourg, de sainct Triuier, de Cusery & de Sagy, Oncle de sa Femme, par lequel Traitté les Villes & Chasteaux de Bourg & de Chastillon sur Chalaronne demeurerent au Comte de Sauoye, & le reste de la succession à Sybille de Baugé. Au mois de Septembre suiuant, Amé de Sauoye alla en Bresse & y receut les hommages de tous les Gentils-hommes.

Aug. Tau.

P.H. Sab. M.S.l.12.

Hist. de Bresse & de Bugey part.I.c.39

Pign. Hist. Sab. M.S. lib. 12. Estant allé en Angleterre auec Thomas & Louys de Sauoye ses Freres, pour prendre possession des biens, dont Pierre Comte de Sauoye leur Oncle leur auoit fait legat par Testament, il en traitta auec la Reyne Eleonor & auec le Roy Edoüard son Fils à Hambin le dix-neufiéme d'Aoust mil deux cens septante-cinq. Vn Autheur Italien luy donne la loüange d'auoir assoupi le different que Nicolas III. auoit auec les Chefs qui commandoient les Trouppes de l'Eglise & d'auoir reconcilié le Prince de Ferrare auec le Legat du Pape.

Ping. Hist. Atest. l. 5.

Au retour de ce voyage, Amé se rendit si considerable par ses seruices aupres de Philippes Comte de Sauoye & de Bourgongne son Oncle, qu'il auoit la mesme authorité que luy, & les Peuples le respectoient desia comme leur Souuerain, Philippes y donnoit son consentement, & voulant de bonne heure faire part du commandement à ce ieune Prince, & le laisser si puissant, que Thomas de Sauoye Comte de Piemont son Frere aisné ne se peut pas seruir de son droit de Primogeniture, il luy remit le Duché d'Aouste: Ensuite dequoy Nicolas Euesque d'Aouste, & ceux de cette Prouince le reconnurent pour leur Seigneur, & luy iurerent fidelité par Titre datté au Chasteau de Chillon, le iour de la Feste S. Thomas mil deux cens huictante-trois.

Ping. Hist. Sab. M.S. lib. 12.

Philippes Comte de Sauoye & de Bourgongne estant decedé au mois de

de Decẽbre mil deux cens huictante-cinq, Amé fut salué Comte de Sauoye sans aucune cõtradiction;car quoy que Philippes de Sauoye son Neueu Fils aisné de Thomas III. Comte de Piem. son Frere aisné, peût pretendre de succeder par la loy des fiefs, cõme representant son Pere; Neantmoins Amé V. luy fut preferé, parce que Philippes Cõte de Sauoye & de Bourgogne son Oncle, l'auoit institué heritier, & luy auoit de son viuant donné tant d'authorité & de pouuoir, qu'il eut esté bien difficile de s'opposer à sa disposition : Outre que la Loy de la primogeniture, & de la representation à l'infiny n'estoit pas encor establie en la R. M. de Sauoye; & ainsi, en considerant seulement la proximité, Amé, qui estoit Neueu du Comte Philippes, fut treuué plus proche à luy succeder que Philippes de Sauoye son arriere Neueu. Vne autre consideration seruit beaucoup au Comte Amé V. Ce fut le bas âge de Philippes de Sauoye & de ses Freres, dont il prit la tutele; ce qui leur osta le moyen de mouuoir cette question, & luy pendant cette minorité eut loisir de s'affermir, & de mettre ses Neueux en estat de receuoir plutost la loy de luy, que de la luy donner.

Amé se mettant à couuert de cette pretention, fut obligé de contenter Louys de Sauoye son Frere puisné, qui luy demandoit partage, ne voulant point consentir au testament de Philippes Comte de Sauoye son Oncle, mais ce differend, dont Robert Duc de Bourgogne auoit esté nommé arbitre, qui n'y voulut prononcer, fut bien-tost terminé, parce que les parties ayant nommés de nouueaux arbitres, assauoir Nicolas Euesque d'Aouste, Estienne Abbé de Sauigny, Rodolphe Seigneur de Montbel & d'Entremonts, & Nicolas de Billens Iurisconsulte, ils ordonnerent que Louys de Sauoye, pour tout appanage, auroit la Baronnie de Vaud, suiuant le testament de Philippes Comte de Sauoye son Oncle. Titr. de la Ch. des C. de Sau.

En ce mesme temps, ce Prince estant à S. Rambert en Bugey, le Mercredy apres l'Annonciation de la Vierge, compromit des differends qu'il auoit auec Humbert Daufin, au dire de Nicolas Euesque d'Aouste, & d'Humbert de la Baulme Cheualier pour le Comte, de Girard de la Palu, & de Pierre Flotte Cheualiers pour le Dauphin, & de Guillaume Archeuesque de Vienne, sur arbitre, à qui on donna encore pour mediateurs & amys communs, Humbert Sire de Thoire & de Villars, & Henry de Villars Chambrier de Lyon son Frere, & en attendant que leurs difficultés fussent iugées. Il fut arresté qu'il y auroit trefue entre eux, iusques aux Festes de Pasques M. C C. L X X X V I I. Titr. de l'Archiue de Turin.

Sur la fin de cette année, ce Prince fit vne association auec Iean de la Baulme Abbé d'Ambronay; par laquelle il le prit & son Monastere, sous sa protection, moyennant quelque part que ce Prelat luy donna aux reuenus de son Abbaye, conformement à vn semblable Traitté fait auec Philippes Comte de Sauoye. Preuues pag. 132.

L'année suiuante, Marguerite de Prouence Reyne de France, en execution de la derniere volonté de Beatrix de Sauoye, Comt. de Prou. sa Mere, ordonna par ses patentes du Mardy auant la Feste de la Magdelaine, qu'apres son decés les Chasteaux de Pierre-chastel, de Seyssel & de Montfalcon arriueroient au Comte Amé, & aux Enfans de Thomas de Sauoye. Les habitans de Lyon luy demanderent sa protection, laquelle il leur accorda pour trois ans, presents Humbert de Bochezel, Humbert de la Baulme, & Guillaume de la Rochette Cheualiers. Ce fut en cette Ville que pour fauoriser Aymon Archeuesque de Tarentaise, il luy promit de ne point permettre de Foires ny de Marchés depuis Conflens iusques à Aixme, par lettres du Samedy apres la Purification de nostre-Dame. Preuues pag. 135. Titr. de l'Archiue de Tarent.

La reputation de ce Prince estoit si grande, qu'Otthon Archeuesque de Milan,

Titr. de l'Archiue de Tur.

lan, & Manfroy de Beccaria, ſa famille & les habitans des villes de Milan, de Pauie, de Breſſe, de Cremone & de Plaiſance, rechercherent ſon alliance & ſon amitié. Ce qui fut arreſté au Bourget le III. d'Auril auec Gedeon de Gambara Iuriſconſulte, & par le Traitté il fut dit qu'ils le ſecourroient, & ſes Eſtats delà les Monts contre le Marq. de Montferrat au premier aduis qu'ils en auroient du Comte, qui de ſon coſté promit auſſi de les aſſiſter contre leurs ennemys, reſeruant le S. Siege, le Roy des Romains, le Sereniſſime Roy d'Angleterre, l'Empire, l'Eueſque & la Cité d'Aſt. Ce qui fut depuis ratifié par l'Archeueſque de Milan, & par Manfroy de Beccaria, du conſentement de Pierre Rucha Podeſta de Milan, & de Conrard du Palais, Capitaine du peuple de Milan.

Par. Hiſt. de Sau. l. 2. ch. 87. & 88. *Vanderb. Botero. Buttet. Dec. 2. l. 3.*

Amé Comte de Geneue II. du nom, & Humbert Daufin de Viennois anciens ennemys de la Royale maiſon de Sauoye, troublerent les commencements du regne d'Amé V. & luy firent la guerre, par la ialouſie qu'ils auoient de ſa proſperité, & par l'intereſt que tous les Princes ont de s'oppoſer à la trop grande puiſſance de leurs voiſins : Il ſe fit donc de grandes hoſtilités de part & d'autre; Car le Cõte de Geneue entra à main armée en Bugey & en Valromey, & delà au pays de Vaud, & en Chablais, où il fit quelque progrés. De l'autre coſté le Daufin ſe mit en campagne ſur les terres que la maiſon de Sauoye poſſedoit en Viennois, ou il fit auſſi des rauages. Amé aſſembla ſes forces, attaqua le Comte de Geneue, le mit en fuite, ſe ſaiſit du Pont de Geneue, mit garniſon au Chaſteau de l'Iſle, ſurprit le fort de la Cluſe, & le Chaſteau de Leal : Et voulant aller combatre le Daufin, le Pape, Edoüard Roy d'Angleterre, & Robert Duc de Bourgogne, s'entremirent de faire la paix entre ces Princes, & ſe rendirent arbitres de leurs differends : Mais les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Bourgogne n'ayants pû s'aſſembler, la choſe fut terminée par Guillaume Archeueſque de Vienne, & par Perceual de Fieſque de Lauanie, Souſ-diacre & Chappellain de ſa Sainteté, Vicaire general de l'Empereur en Toſcane, qui le Ieudy apres l'Octaue de la S. Martin d'hyuer de l'an M. C C. L X X X V I I. prononcerent que le Fils du Comte de Sauoye eſpouſeroit la Fille du Daufin, & le Fils du Daufin, la Fille du Comte de Sauoye, quand ils ſeroient en âge : Qu'il y auroit paix perpetuelle entre ces deux Princes : Qu'ils ſe reſtitueroient tous les Chaſteaux & Villes priſes l'vn ſur l'autre pendant la guerre : Que le Daufin feroit hommage de la terre de la Tour au Comte de Sauoye, ſinon que dans vn an il peût monſtrer par titres, qu'il n'y fut pas tenu : Que le Comte de Sauoye rendroit Bourgoin & Colombiers au Daufin, & le Daufin remettroit Luys au Comte : ce qui deuoit eſtre iuré par ſix Barons de chaque coſté, & ratifié par la Daufine Anne. Les cautions des deux partys pour l'obſeruation de ce Traitté furent, Humbert Sire de Thoire & de Villars, Amé Comte de Geneue, Amé de Boczezel Seigneur de Maubec, Humbert Seigneur de Montluel, & Iean Seigneur de Chandieu. Paradin & du Buttet ont mal rapporté ce Traitté de paix en l'an M. C C. L X X X X V I I I.

Tit. de la Ch. des Cõptes de Daufiné.

Hiſt. de Sau. l. 2. c. 88. Decad. 2. liur. 3.

Titr. de la Ch. des Comptes de Sauoye

Quant au Comte de Geneue, il fit ſon Traitté particulier auec Amé, à Anemaſſe le Ieudy auant la Feſte ſainte Caterine de la meſme année ; par lequel le Comte de Sauoye, luy rendit tout ce qu'il luy auoit pris, & le Comte de Geneue promit de ſeruir & aſſiſter Amé de ſa perſonne & de ſes ſujets, quand il auroit guerre auec quelqu'vn : Outre cela, il fut dit que le Chaſteau d'Auteuille ſeroit rendu au Comte de Geneue, à la charge d'en faire hommage au Comte de Sauoye ; enſemble des Chaſteaux de Ceſſins, de la Baſtie, de Gramont & d'Arby, & que le Chaſteau de Cuſi demeureroit au Comte de Sauoye, auec les fiefs de Grueres, de Chaſtel, d'Orons, & de Blonnay au pays de Vaud.

L'an

L'an M. CC. LXXXIX. le Comte fit hommage de la Seigneurie de Nyons au pays de Vaud, à Oddon Archeueſque de Bezançon : Et comme il auoit eſté compris aux treſues faites entre les Roys de France & d'Angleterre, & que Iean Daufin de Viennois durant la treſue, luy auoit occupé le Chaſteau de Montreuel ; ces deux Roys, pour faire reparer cette infraction, deputerent Guy Seigneur de S. Triuier, & Nicolas de Billein Seigneur du Loir, auec ordre de s'aboucher auec Renaud Eueſque de Vicence Nonce du Pape.

Mem. M. S. du P. Pierre Franc. Chifflet. Titr. de l'Archiue de Turin.

Robert Duc de Bourgogne, ayant acquis d'Humbert de la Tour, Daufin de Viennois, & d'Anne Daufine ſa Femme, la Seigneurie du Reuermont par Traitté de l'an M. CC. LXXXV. Amé deſirant de reünir cette terre à la Seigneurie de Breſſe qui luy appartenoit du chef de Sibile de Beaugé ſon Eſpouſe, parce que le Reuermont eſtoit à ſa bien-ſeance, & enclaué dans la Breſſe & le Bugey, & que par ce moyen il eſtendoit ſa frontiere ; fit vne conuention auec le Duc de Bourgogne au mois d'Octobre M. CC. LXXXIX. par laquelle le Duc luy remit les Chaſteaux & Seigneuries de Coligny, de S. André en Reuermont, de Treffort, de S. Eſtienne du Bois, & de Marbos, & generalement tout ce qu'il poſſedoit au Reuermont ; moyennant ſeize mil liures en deniers, & huit cents liures en fonds de terre, pour leſquelles le Comte quitta au Duc les Chaſteaux & Seigneuries de Cuſery, de Sagy, & de Sauigny en Reuermont, Otthon Comte Palatin de Bourgogne s'en eſtant ombragé, & du voiſinage du Comte de Sauoye, rechercha ſon amitié pour la tranquillité de ſon Eſtat ; En telle ſorte qu'apres quelques allées & venuës de leurs Deputés, Il y eut Traitté d'alliance & de confederation, conclu & iuré entr'eux le Dimanche apres la Feſte de S. Eſtienne de la meſme année.

Hiſt. des Daufins, ch. 9. — Hiſt. de de Breſſe p. 1. ch. 39. — Innentaire des Titres du Comte de Bourgog.

Amé, apres tous ces Traittés qui mettoient ſes Eſtats en ſeurté & en repos, fut appellé par les Aſteſans pour les ſecourir, contre le Marquis de Montferrat qui leur faiſoit cruelle guerre : le Comte paſſa les Monts auec cinq cents lances, & ſept mil hommes de pied, entra dans le Montferrat, y prit quelques Villes, & fit de grands rauages. Le Corio dit, que le Marquis de Montferrat s'accommoda auec luy, & qu'il abandonna les Aſteſans : ce qui n'eſt pas vray ; au contraire, Manfroy Archeueſque, & le peuple de Milan rechercherent ce Prince par vn Traitté du XXIX. d'Octobre M. CC. LXXXX. par lequel il leur promit de les aſſiſter en la guerre qu'ils auoient commencée contre le meſme Marquis de Montferrat ; mais elle ne dura guieres, parce que le Marquis eſtant allé à Alexandrie, ſous pretexte d'appaiſer quelque ſedition ; il fut arreſté priſonnier par des coniurés, & mourut depuis en priſon. L'Hiſtorien de Piemont recite qu'Amé, pendant la priſon du Marquis de Montferrat, ayant demandé à Thomas Marq. de Saluces, l'hommage qu'il deuoit pour les Villes & Seigneuries de Buſque, Bernaix, Scarnafis & Barges, qui auoient eſté données en dot à Beatrix de Sauoye ſa Mere ; & Thomas l'ayant refuſé, le Comte auec ſes trouppes, celles des Aſteſans & d'autres confederés, entra dans les terres du Marquis de Saluces, & luy fit tant de maux & de dommages, qu'il le contraignit de luy enuoyer des Deputés qui paſſerent reconnoiſſance de cét hommage au Chaſteau de Chiuas le XIX. de Ianuier M. CC. XII.

Corio. Triſt. Calc. Chieſa. Ping. Aug. Taur. Galeotto Carr. Hiſt. di Monf. M. S. G Ventura M. S. rer. Aſt. — Titr. de l'Archiue de Turin. — Chieſa. — Chieſa.

Ceux de Fribourg eſtants entrés en guerre auec les Bernois, appellerent à leur ayde les Comtes de Neubourg & de Grueres ; l'Eueſque de Lauſanne, les Seigneurs de la Tour, de Grandſon, & de Regenſperg, & quelques autres Villes du voiſinage ; les Bernois de leur coſté firent alliance auec les Comtes de Kibourg & d'Arberg, & auec la ville de Soleurre. Le Cõte de Sauoye fut prié par les Fribourgeois de les ſecourir ; il y mena des trouppes, & en paſſant, Gauthier Prieur de Payerne, le Ieudy auant la Feſte de l'Aſſompt. de N. Dame de ladite année M. CC. XCI. luy remit l'Auouerie de ce Monaſtere, ſous la promeſſe faite

Simler de Rep. Hel. lib. 6. — Titr. des Chambre des Cõpt. de Sau.

Siml. l. 6. Munster.

faite par le Comte, de proteger le Prieur & le Monastere. Enfin, le Comte de Sauoye s'estant ioint à ceux de Fribourg, il y eut vne sanglante bataille donnée en vn lieu appellé le Costau du Tonnerre, ou les Bernois furent victorieux sous la conduite d'Huldric Erlac leur General, qui ensuitte s'emparerent de Gerinstein, & ruinerent le fort de Bels qui les incommodoit.

Par. Hist. deSau.liu. 2.ch. 88. *Buttet*.

Preuues pag. 135.

Ce fut en ce mesme temps que B. d'Aspurg Euesque de Constance, Tuteur d'Archeman, Comte d'Aspurg son Neueu, Fils d'Eberard Comte d'Aspurg; par lettres dattées à Chierces, le Lundy apres la Feste de l'Exaltation de sainte Croix, promit à ce Prince que le Comte Archeman l'ayderoit de tout son pouuoir, & à ses propres fraiz, à recouurer les Chasteaux de Loyes & de Condamine au pays de Vaud, que Rodolphe Roy des Romains & ses Enfans luy auoient vsurpés, & qu'il tiendroit & reconnoistroit Amé pour son Pere, le seruiroit & deffendroit sa personne & ses terres, & particulierement la ville & les habitans de Berne. Ce que Rodolphe Comte d'Haspurg promit aussi le mesme iour.

Mem. M. S. de Mo. rauineau.

Sur la fin de cette année, Amé desirant d'attirer à son party Aynard Seigneur de Clermont en Daufiné, pour s'en seruir contre le Daufin; fit vn Traitté auec luy au Bourget, le Mardy apres la Feste de S. André Apostre, par lequel il promit de luy donner soixante & quinze liures Viennoises, en fonds de terre, trois cents liures Viennoises à luy, & autant à Geoffroy de Clermont son Fils, les ayder & deffendre, & faire la guerre pour eux contre le Daufin, & le Seigneur de Bressieux; à condition que le Seigneur de Clermont & les siens en feroient hommage au Comte de Sauoye, à la reserue de la fidelité deuë à l'Archeuesque, & au chapitre de Vienne, & à l'Euesque de Clermont, & porte l'acte que toutes les fois que les Seigneurs de Clermont feroient cét hommage; le Comte seroit tenu de leur donner deux cheuaux de la valeur de vingt-cinq liures Viennoises chascun.

Nonobstant les Traittés de l'an M.C C. L X X X V I I. entre les Comtes de Sauoye & de Geneue, & le Daufin de Viennois, ils ne furent pas long-temps amys: parce qu'ils estoient trop voisins. La rupture commença par le Daufin, qui fit quelques hostilités sur les terres du Comte de Sauoye, l'an M. C C. X C I. à cause des differends qu'ils auoient pour Ambronay, saint Iean de Bornay, & le Chasteau de Briord: ce qui donna lieu à vne assemblée en l'Hostel-Dieu de Limon entre S. Saphorin & Vienne, le Ieudy deuant la S. Iean Baptiste, où il fut resolu que le Comte & le Daufin compromettroient au dire de Berald Archeuesque de Lyon, de Guillaume Archeuesque de Vienne, de Nicolas de Billens & de Bien-venu de Compeys. Ces arbitres n'ayants pû conuenir, ordonnerent seulement vne trefue, le restablissement du commerce entre les sujets des deux Princes, & qu'Hugues Seigneur de la Rochette, Baillif de Bugey pour le Comte, & Guy de Rogemont pour le Daufin, iroient à Briord pour faire eualuation de cette terre: Mais la trefue fut rompuë par des hostilités que Robin de Millieu Gentil-homme du Daufin fit en Viennois, sur les terres du Comte, ce qui obligea Hugues Seigneur de Chandée, Baillif de Viennois pour le Comte, de se mettre en campagne, & de charger Millieu qu'il prit prisonnier, le Daufin s'interressant pour sa deliurance, enuoya Arthaud Seigneur de Rossillon, Ponce Seigneur de Montlor, & Guy de Rossillon, Seigneur d'Aup en ostage au Comte, au mois de Decembre de la mesme année, qui promirent de faire reparer tous les dommages faits par Millieu. Depuis il y eut nouueau pourparler de paix & promesse, que ces deux Princes feroient iuger leurs differends par Iaques de Boczezel, Iean de Rauel, Aymar de Beauuoir, & Guy Aleman Cheualiers; Et cependant qu'il y auroit trefue entr'eux pour vn an; ce qui fut agrée & iuré

Titr. de l'Archiue de Turin.

Hist. de Bresse & de Bugey. p.1.ch.39.

ré par l'Euesque de Maurienne; Guichard Sire de Beaujeu, Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, Aymar de Beauuoir, Iblet de Chalant, Humbert de Boczezel, Amé de Miribel, & Hugues de Chandée Cheualiers, pour le Comte de Sauoye. Et par l'Abbé de sainct Antoine de Viennois, Guy Seigneur de sainct Triuier, Guygues Aleman du Puy & Iaques de Grolée Cheualiers pour le Daufin: Et si pendant la Trefve il se faisoit quelque incursion, il fut reserué, que le dommage seroit reparé promptement par l'aduis de Guygues Aleman, d'Aleman du Puy, d'Aymar de Beauuoir & d'Hugues de Chandée. Et touchãt le Comte de Geneue qui auoit aussi remué de son costé, il consentit à l'exemple du Daufin, que les nouueaux differends qu'il auoit auec le Comte de Sauoye, fussent remis au Iugement de Iean de Châlon Comte d'Auxerre, d'Estienne Abbé de Sauigny, d'Odon Aleman, & de Mistral de Viennois, par conuention faite entre ces deux Princes au Chasteau de Montfalcon le Mardy quinze iours apres la sainct Michel de la mesme année mil deux cents nonante-deux, & parmy temps qu'il y auroit Trefve, dont Guy Aleman, Bienuenu de Compeys, & Pierre Coppier Cheualiers, firent vne prolongation iusques au Carneual suiuant. *Titr. de la Ch. des Comptes de Dauf.*

Mais la Trefve estant sur le point de finir entre le Comte, & le Daufin, Estienne Abbé de Sauigny, Rodolphe de Montbel Seigneurs d'Entremonts, & Nicolas de Billens Iurisconsulte pour le Comte, Aymon Abbé de sainct Antoine de Viennois, Guy Seigneur de sainct Triuier & Артaud Seigneur de Rossillon, & d'Annonay pour le Daufin, Arbitres nouuellement Eleus prorogerent les Trefves de iour & de nuict, par Traitté fait à Lyon le Ieudy deuant la Feste de sainct Marc mil deux cens nonante-trois, dont l'obseruation fut iurée de la part d'Amé V. par l'Abbé de Sauigny, par Nicolas de Billens; les Seigneurs d'Entremonts & Hugues de Chandée Baillif de Viennois, & au nom du Daufin, par l'Abbé de sainct Antoine de Viennois; les Seigneurs de sainct Triuier & de Rossillon, & par Estienne de la Poype Cheualier, Charles Roy de Sicile, qui s'interessa en cette Trefve pour Amé, escriuit au Daufin de l'obseruer & d'en reparer les infractions de l'aduis du mesme Estienne de la Poype & de Guillaume de Septain Cheualiers. La lettre est dattée à Brignole le 2. d'Aoust mil deux cens nonante-deux. *Titr. de la Ch. des Cõptes de Daufiné.*

Depuis par Traitté fait en la Chappelle de la Commanderie de sainct Iean entre Voyron & Moyan en Daufiné le sixiéme de Iuin suiuant, il fut arresté, que le Comte de Sauoye se de partiroit au proffit du Daufin, de l'hommage de la Baronnie de la Tour & de Coligny, & pour le surplus de leurs pretentions, touchant les Chasteaux de Bourgoin, de Maubec, de Chesеneuue, de Paladru, de Luys de sainct Sorlin de Cuchet de Varcy & de la Garde du Prieuré d'Inimont, que les choses demeureroient en l'estat, presents Aymon Abbé de sainct Antoine de Viennois, le Seigneur d'Entremonts, Odon Aleman, Mistral de Viennois, Guygues Aleman Seigneur de Valbonnois, Aleman du Puy & Faucon de Montchenu Cheualiers. *Hist de Bresse. P. 1. Ch. 39.*

Quant au Comte de Geneue, bien qu'il eut tousiours esté lié d'interest & d'affection auec le Daufin; il fit neantmoins son Traitté particulier auec le Comte Amé, à Aix en Sauoye le quatriéme des Ides de Decembre mil deux cens nonante-trois. Leurs Arbitres furent, Guillaume Euesque de Lausanne & Aymon du Quart Precenteur de l'Eglise de Lyon, qui arresterent qu'il y auroit Paix entr'eux, suiuant ce qui en auoit esté conclu à Annemasse. Que le Comte de Geneue seroit à l'avenir fidelle au Comte de Sauoye, & à ses Successeurs comme à son Seigneur: Qu'il *Titr. de la Chambre des Cõpt. de Dauf.*

seroit tenu de le secourir de toutes ses forces & de tout son Pays, à la reserue seulement de ceux de qui le Comte de Geneue tiendroit quelque chose en fief. Que Pierre de la Tour Seigneur de Chastillon en Valais, seroit Chastellain du Chasteau de Geneue, à condition qu'Amé V. s'en pourroit seruir. Que le Comte de Sauoye auroit le Chasteau de la Corbiere au Pays de Gex pour les frais qu'il auoit fait à le prendre, & encores celuy de Geneue; ces deux Chasteaux estimés quinze mille liures Geneuoyses, moyennant le payement, de laquelle somme le Comte de Geneue les pourroit retirer apres la mort du Comte de Sauoye: Que l'Euesque de Lausanne, Iean de Geneue Euesque de Valence & de Die; Iean de Châlon Seigneur d'Arlay, Iean de Châlon Comte d'Auxerre, Estienne Seigneur de Vignorry & Humbert Sire de Thoire & de Villars, promettoient de ne point seruir le Comte de Geneue s'il contreuenoit au Traitté, pour plus grande seurté, duquel le mesme Comte de Geneue donna pour cautions Richard de Duyn, Pierre de Compeys, Guillaume de Gresy, Iean de Langins, Guillaume d'Arlos; Aymon de Saleneufve, Raoul de Pontuerre, Pierre de Duyn, Hugues de Mouxy, Guy de Vagnard, Pierre de Menthon & Antelme de Compeys Cheualiers, Rodolphe de Conflens, Thibaud de Villette, Henry de Viry, Pierre de Ternier, Richard de Pontuerre, Henry de Saleneufve, Arnoul de Grandmont, Aymon de Montfort, Pierre de Gresy, Aymon de Throches, Albert des Clés & Aymon de Menthonay Damoyseaux. Et Comte de Sauoye de son costé, donna pour pleiges Guichard de Laye Baillif de Sauoye, Pierre de la Tour, Seigneur de Chastillon en Valays, Humbert de Seyssel Seigneur d'Aix, Guy de Seyssel son Frere, & Martin de Chastillon. Ensuite de ce Traitté le Comte de Geneue fit hommage au Comte de Sauoye de tout ce qu'il tenoit de luy en fief.

Titr. de la Ch. des Cõpt. de Sauoye. Edoüard premier d'Angleterre se voyant à la veille d'vne Guerre, auec la France, rechercha l'amitié de ce Prince & tira promesse de luy, de le secourir s'il en auoit besoin. A quoy le Comte fut d'autant plus obligé de consentir, qu'il y auoit vne estroitte parenté entre eux.

Duchesne H. d'Angl. Encore qu'Amé V. eut esté reconnu de tous les Peuples, tant deçà que delà les Monts pour Comte de Sauoye, & leur Seigneur Souuerain, apres la mort de Philippes Comte de Sauoye, & de Bourgongne son Oncle, ainsi que nous auons dit, toutesfois Philip. de Sau. son Neueu Prince d'Achaye qui auoit esté sous sa Tutele auec ses Freres, poussé par Guye de Bourgõgne sa Mere, se plaignit de ce qu'estant l'aisné des Enfans de Thomas de Sauoye III. du nom Comte de Piemont, qui estoit Frere aisné d'Amé V. il n'auoit pas esté preferé en la succession du Comte Philippes son grand Oncle. Mais n'estant pas assés fort, ny appuyé pour vne entreprise de cette importance, il se contenta de demander partage & vn appannage pour ses Freres. Cette ouuerture estoit de trop grande consequence au Comte de Sauoye, pour estre negligée. Il ne luy restoit plus que cela pour s'affermir en sa nouuelle dignité, & pour retrancher le pretexte specieux d'vne Guerre ciuile. Il presta donc l'oreille à vn accommodement, dont furent Entremetteurs Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, Humbert de Luyrieux & Pierre Symon Cheualiers, qui au mois de Decembre mil deux cents nonante quatre, adiugerent à Philippes de Sauoye la Ville de Turin, les Chasteaux de Montcalier, Carignan, Vigon, Ville-franche, Cauours, Collegno, Alpignan, la Perouse, Pignerol & tout ce que la Royale Maison de Sauoye possedoit de là les Monts sous les reserues & conditions que nous auons exprimées cy-deuant: Philippes, Pierre & Amé les Freres Promirent d'obseruer ce Traitté, & de le faire agreer à leurs Oncles, Otthon

Titr. de la Ch. des C. de Sau.

Aug. Tau.

Comte

Comte Palatin de Bourgongne, Renaud de Bourgongne Comte de Montbelliard, Hugues & Iean de Bourgongne ſes Freres, à Louys Sire de Beaujeu, & à Guichard de Beaujeu ſon Fils, par lettres dattées à Chambery le Lundy auant la Purification de Noſtre Dame, mil deux cens nonante-quatre. En quoy Pingon s'eſt meſconté d'auoir cotté ce Traitté ſous l'an mil deux cens nonante: Ainſi ſe termina cette importante queſtion par la prudence, & par le bonheur du Comte, dont Edoüard premier Roy d'Angleterre recercha en ce meſme temps l'alliance & l'amitié pour ſe fortifier contre les François.

Du Tillet, du Cheſn. H.d'Angl. liu. 14. G. Nãgius Chroniq. de Fl. c. 36. Marchant Fland. l. 4. Bzou. Annal. Pr. p. 136.

Guy Comte de Flandres mal traitté des François, & n'eſtant ſorty de priſon que par l'entremiſe du Pape & ſous la caution du Comte Amé, demanda ſecours au Roy d'Angleterre. Et quoy que l'Anglois fut venu iuſques à Gand auec vne puiſſante Armée; ces deux Princes neantmoins ne laiſſerent pas de demander Treſve au Roy Philippes le Bel, qui leur fut accordée l'an mil deux cents nonante-ſix, par l'entremiſe de Charles de Valois Roy de Sicile & du Comte Amé. Cette Treſve finie, le Comte d'Artois qui conduiſoit l'Armée de France defit les Flamans à Furnes l'an mil deux cents nonante-ſept, & le Roy Philippes aſſiegea l'Iſle, ou s'eſtoit renfermé Robert de Flandres Comte de Neuers, qui ne iugeant pas cette place capable de reſiſter à de ſi grandes forces, eut permiſſion du Roy d'en ſortir, auec toute ſa Maiſon, par la negotiation du Comte Amé, du Comte d'Artois & de Iean Comte de Haynaut: Mais peu de temps apres, il y eut nouuelle Treſve entre les deux Roys, concluë le iour de la Feſte S. Denys, De laquelle il fut dit que le Roy d'Allemagne, les Comtes de Flandres, de Sauoye & de Bar; le Duc de Brabant, le Comte de Montbelliard, le Seigneur d'Arlay, & Iean de Bourgongne, ſeroient Conſeruateurs.

Annal. de Franc. du Cheſne H. d'Angl.

Chron. de Fland. ch. 36. & 37. vign. Hiſt. de Fr.

L'Empereur Albert en ratifiant les Traittés de Paix faits entre ſes Predeceſſeurs & la Maiſon de Sauoye, promit à ce Prince l'an mil deux cens nonante-neuf, de luy rendre Payerne & autres places du Pays de Vaud, au cas qu'elles fuſſent adiugées à l'Empire par leurs Arbitres.

Apres la Paix de Flandres le Comte Amé ne laiſſa pas de demeurer en la Cour de France, ou le Comte de Prouence luy enuoya Geraud Amic Seigneur de Chaſteau-neuf de Tors, pour faire ligue contre le Daufin, laquelle fut ſignée le premier iour de May de l'an mil trois cens.

Preuues pag. 137.

Le Roy Philippes ayant accordé Marguerite de France ſa Sœur en mariage à Henry Roy d'Angleterre. Le Prince Anglois donna pouuoir au Comte Amé ſon Couſin le quatorziéme de Iuillet, d'en arreſter les Articles: l'Ancienne Chronique de Flandres dit, que toute la negotiation de ce Mariage auoit eſté faite par Amé, du conſentement du Roy Philipp. pour detacher l'Anglois des intereſts du Comte de Frandres; Ce qui reuſſit à Philippes, car le Comte de Flandres las de la Guerre, & voyant l'Anglois ſon principal appuy rallié auec la France, & ſes meilleures Villes perduës, ſe remit à la clemence du Roy, & fut conduit à Paris auec Robert & Guillaume de Flandres ſes deux Enfans par le Roy de Sicile & le Comte de Sauoye, qui les preſenterent au Roy. Pendant le ſejour que le Comte faiſoit en France, le Daufin indigné de la Ligue qu'Amé auoit fait auec le Comte de Prouence, luy declara la Guerre, prit des priſonniers & fit des Hoſtilités en Sauoye, le Comte de ſon coſté, pour ſe vanger, n'en fit pas moins: Mais Charles Fils de France, Comte de Valois s'en eſtant entremis, ces deux Princes l'en rendirent Arbitres, ſous la peine au contreuenant de quarante mil liures applicables au ſecours de la Terre ſaincte, entre les mains du Pape. L'Acte qui en fut dreſsé eſt datté en la Campagne proche du Pont de Montmeillan,

Du Tillet. Tra. de Fr. & d'Angl. Chap. 36.

Golut. l. 7. chap. 35.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Faſcicul. rer. Geneu. M. S.

 en

en preſence de Raymond Berenger Fils du Roy de Sicile, de Guillaume de Châlon Comte d'Auxerre, de Girard Seigneur de Beauuoir, de Richard Seigneur de la Chambre, de Guy Aleman, d'Amblard d'Entremonts Archidiacre de Tarentaiſe, de Iean Seigneur de Vignorry, d'Hugues de la Rochette, de Raoul de Salenoue, & de Iean de Foras. En ſuitte de quoy le Comte de Valois, qui s'eſtoit porté ſur les lieux, prononça le lundy apres la Feſte de ſainct Pierre & de ſainct Paul mil trois cents vn, que tout ce qui auoit eſté pris depuis la derniere Trefue, ſeroit reſtitué, les fors demolis, & les priſonniers rendus; mais le Daufin mal ſatisfait ſuſcita Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon ſon Partiſan, qui aſſigea le Chaſteau de Monthous prés de Geneue, l'an mil trois cents deux. Le Comte en ayant eü aduis, ſe mit en chemin, pour ſecourir cette place, le Comte de Geneue gagné par le Daufin, aydé de Iean de Sauoye & des Sires de Beaujeu; & de Gex, s'oppoſa à ſon paſſage, ou il y eut combat, les Geneuois y furent deffaits & le Chaſteau de Monthous remis au Comte Amé.

Faſciſcul. rer. Geneu. M. S.

Le Roy Philippes ayant pris reſolution l'an M. C C C. I V. de faire nouuelle guerre aux Flamands pour tirer raiſon de l'iniure receuë à la bataille de Courtray: Amé luy mena de fort belles trouppes & ioignit ſa Majeſté à Peronne, ou les Flamands demanderent Trefue pour vn an; ce que le Roy leur accorda par le conſeil du Comte de Sauoye & de Iean Duc de Brabant, qui en furent les mediateurs. Cette guerre n'ayant point eü d'autre ſuite, Amé s'en reuint en Sauoye.

Cronic. de Flandr. ch. 48. *Guillelm. Nang.* Du Haillan Hiſt. de Fr. l. 13. Du Plex Hiſt. de Fr.

Le ſujet de ſon retour fut à cauſe des difficultés ſuruenues entre luy & le Daufin, qui fournirent matiere à vn nouueau traitté de Paix, par la negotiation d'Amé II. Comte de Geneue, d'Antoine de Clermont Seigneur de la Baſtie d'Albanois, de Philippes Prouana Docteur és Loix, d'Humbert de Cholay Seigneur du Pont de Boringe & d'Amblard Seigneur de Beaumon, qui fut conclu le VII. de May M. C C C. I V. Et ce traitté porte qu'il y auroit Paix entre ces deux Princes & leurs ſujets: Que le Comte de Sauoye remettroit au Daufin le droit qu'il auoit ſur Montluel (à la reſerue ſeulement du Fief de Chaſtillon de Choutagne,) tout ce qu'il auoit à Girieu, les Chaſteaux de Balon & de Confort, le Chaſteau de Monthous prés de Geneue: Que le Daufin rendroit la Baſtie de Suze, & ſe departiroit de l'hommage de Foucigny, & de tout ce qu'il pretendoit à Meximieux & au Bourg S. Chriſtophle: Que le Comte & le Sire de Beaujeu reſtitueroient ce qu'ils auoient pris à Mayeul, & à Guillaume du Saix: Que le Comte feroit demolir la Baſtie de ſainct Iean de Vieu ſous Varey, & qu'en recompence le Daufin luy quitteroit le Chaſteau de ſainct Germain d'Amberieu, & tous les Villages au long de la riuiere d'Arbarine (ſans y comprendre la Seigneurie de ſainct Mauris) & les hommages à luy remis par Robert Duc de Bourgogne, par le Comte d'Auxerre, & par le Sire de Beaujeu: Qu'en conſideration de la demolition du Chaſteau de Girieu, le Daufin donneroit au Comte de Sauoye, ce qu'il auoit au mandement de ſainct Symphorien & en la Terre du Seigneur de Chandieu: Que le Pape decideroit la queſtion de l'hommage du Sire de Vilars, à qui le Comte rendroit les Chaſteaux pris, & au Comte de Geneue celuy des Alymes, Preſents à ce Traitté Amé de Roſſillon Seigneur du Bouchage, Hugues de Chaſtellard Cheualier & autres: Mais ce traitté n'ayant pas eſté executé; le Pape Clement V. en voulut eſtre l'arbitre, & par ſa Bulle dattée à ſainct Cyre pres de Lyon au mois de Mars mil trois cents ſix, fit Trefue entre ces deux Princes, & les Seigneurs de Vaud, de Beaujeu, le Comte de Geneue, & le Seigneur de Mercœur leurs adherans; prenant pour ſon motif, que cette guerre arreſtoit le voyage d'Outremer des Princes Chreſtiens contre les Infidelles. Il fit auſſi iurer

Hiſt. de Breſſ part. 1. ch. 39.

Titr. de l'Archiue de Tur.

iurer à Iaques de Bochezel, & à Iean de Reuel, Baillifs de Sauoye & de Daufiné, en presence des Abbés de Cluny & de Cisteaux, qu'ils visiteroient les lieux contentieux entre ces deux Princes pour assigner à chacun ce qui luy appartiendroit, & où ils ne pourroient conuenir, qu'ils en prendroient l'aduis d'Aymar, de Beauuoir & de Guy Alleman; à quoy le Comte & le Daufin seroient tenus de deferer, ce qu'ils promirent, & plusieurs Gentils-hommes de leur party; Sçauoir pour le Comte de Sauoye, Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, Guichard Seigneur de Beaujeu, Aymar de Beauuoir, Ebal de Chalant, Humbert de Bochezel, Amé de Montbel, & Hugues de Chandée Cheualiers; & pour le Daufin, l'Abbé de S. Antoine, Guy Seigneur de S. Triuier, Guy Aleman, Aleman du Puy, Iean de Reuel, & Iossefin de Grolée.

Amé de retour en Sauoye, Pierre Euesque de Lausanne par lettres du Ieudy apres la Feste de la Trinité, de l'an M. CCC. VI. pour se conseruer la bienueillance de ce Prince, & du ieune Edoüard son Fils, confirma le Traitté d'association que Iean Euesque de Lausanne son Predecesseur auoit fait, auec Pierre Comte de Sauoye. *Titr. de la Ch. des C. de Sau.*

Ce fut cette année que Iean Daufin de Viennois, au preiudice des tresues ordonnées par le Pape Clement, assisté de Guy & d'Hugues, des Enfans de Iean de Chalon Seigneur d'Arlay, & de Beraud Seigneur de Mercueur, se saisit du Chasteau d'Entremonts, par l'intelligence qu'il auoit auec Rolet de Montbel Seigneur du Lieu, contre la fidelité qu'il deuoit au Comte de Sauoye, de qui il estoit homme lige. Le Pape indigné de ce procedé, y enuoya Renaud de Vaux, Archidiacre d'Auxerre, pour sommer le Daufin de rendre cette Place au Comte: Mais Henry Seigneur de Montaigny, Baillif du Daufin, qui y commandoit, luy en refusa l'entrée. De sorte que le Comte, pour chastier cette déloyauté, mit le Siege deuant Entremonts, & nonobstant le secours du Daufin & du Comte de Geneue, il contraignit Rolet de Montbel, apres cinq semaines de Siege de se rendre à discretion: Le Comte neantmoins vsant de sa victoire auec moderation luy pardonna. Les Historiens de Sauoye mettent cét euenement, enuiron sous l'an M. CCC. XIV. en quoy ils ont failly, car il arriua au mois d'Octobre de l'an M. CCC. VI. *Fascic. rer. Gen. M. S. Pard. Hist. de S. l. 2. ch. 103. Vanderb. Botero. Facic. rer. Gen. M. S.*

Quelque temps apres Amé alla en France, à la priere du Roy, & se trouua à la solemnité du mariage qui se fit à Boulogne sur la Mer, entre Edoüard VI. du nom, Roy d'Angleterre, & Isabeau de Valois au mois de Ianuier, mil trois cens sept. *Chron. de Fl. ch. 10.*

La mesme année il enuoya secours à Azon Marquis de Ferrare, contre les Mantoüans, les Bressans & les Veronois. *Pigna l. 3. H. Atest.*

Mahaut d'Artois Comtesse Palatine de Bourgogne, mariant Blanche sa Fille, auec Charles Fils de Philippes Roy de France, à S. Germain en Laye, au mois de Septembre, mil trois cens sept, donna ce Prince pour caution des deux cents mil liures qu'elle donnoit en dot à sa Fille, les autres cautions furent, Charles de Valois, & Louys d'Artois Freres dudit Roy, Guy de S. Paul, Hugues de Bourgogne, Henry Seigneur de Suilly, & Pierre Seigneur de Chambly. *Titr. de la Cham. de Comp. de Bourg.*

Par Traitté du x. de Nouemb. de l'année suiuante à S. George d'Esperanche, Guillaume Comte de Geneue, luy fit hommage, & promit de le seruir en guerre contre toutes sortes de personnes; les entremetteurs furent Humbert de Bochezel Seigneur de Maubec, Aymar Seigneur de Beauuoir, Pierre Seigneur de Ternier, Pierre de Duyn, Raoul & Iean de Pontuerre, & Henry de Viry. Ce fut en suitte de ce Traitté que le Comte de Geneue escriuit aux Seigneurs de Saleneuue, de Pontuerre, de Duyn & de Ternier, à Albert des Clés, Henry de Viry, & à Aymon de Montfort, de se declarer contre luy, au cas qu'il *Titr. de l'Arch. de Turin.*

contreuint à cette paix. Il y eut grand differend entre ce Prince & Beatrix de Sauoye, Daufine de Viennois, & Hugues Daufin ſon Fils, ſur ce que le Comte pretendoit, que les Chaſteaux de Foucigny, de Bonne, de Monthous, de Bonneuille, du Chaſtelet de Credo, d'Alinges le Vieil, les Fiefs de Gex, du Sire de Villars & de Montfalcon, & generalement ce que Beatrix & ſon Fils, poſſedoient delà le Lac de Geneue, du coſté de Lauſanne, & depuis Seyſſel iuſques à Fribourg en Allemagne, luy appartenoient par droit de Commiſe, pour auoir eſté alienés ſans ſon conſentement. De l'autre coſté, Beatrix de Sauoye & ſon Fils demandoient que le Comte leur rendit les Chaſteaux de Lullins, de Beaufort, d'Euyan, de Feſterne, de Verſoy, Tonon, S.Rambert, Lompnes & Dorches; ce qui leur appartenoit en la Val-d'Iſere, & au Peage de S. Maurice, & generalement tout le Comté de Sauoye, tant deçà que delà les Monts, comme à eux appartenants, du chef de Pierre Comte de Sauoye, duquel ils eſtoient heritiers: Surquoy il y eut Traitté fait au Chaſteau de Montmeillan, le XVII. de Decembre mil trois cens huit, par lequel il fut dit que Beatrix de Sauoye & ſon Fils quittoient à Amé tout le droit qu'ils pretendoient au Comté de Sauoye, & leur demeureroit en toute proprieté, & ſous l'hommage du Comte, les Chaſteaux de Foucigny, Bonne, Monthous, Bonneuille, Chaſtellet de Credo, Alinges le Vieil, auec leurs Mandements & Iuriſdictions, les Fiefs de Rouorée, de Nernier, de Gex, de Villars, & du Seigneur de Montfalcon, & tout ce qu'ils auoient depuis Seyſſel iuſques à Fribourg, que le Comte remettroit le Chaſteau de Lullins en fief à Hugues Daufin, qui par cette conſideration promit de laiſſer ioüir le Comte & ſes ſucceſſeurs du Chaſteau de l'Iſle, & du Vidonat de Geneue, & de tout ce qu'il pretendoit à Geneue, & au Territoire de Geneue, ſans y apporter aucun empeſchement: Que tout ce qui auroit eſté pris en guerre depuis ſix ans, ſe rendroit: Qu'il y auroit paix entr'eux & leurs ſujets: qu'Hugues eſpouſeroit l'vne des Filles du Comte la plus nubile; à laquelle l'on donneroit vingt mil liures de rente en fonds de terre, & ſix mille de doüaire, & que trois mois apres la conſommation du mariage, le Comte rendroit à Hugues le Chaſteau de Beaufort, dont Edoüard de Sauoye Fils du Comte, & Guillaume Comte de Geneue promirent l'obſeruation le meſme iour.

Du Cheſne H. des Dauph. ch. 10.

La ſuite du Siege d'Entremonts fit naiſtre nouuelle matiere de guerre entre le Comte & le Daufin, pour laquelle appaiſer Agnes de France, Ducheſſe de Bourgogne, & Iean de Châlon Seigneur d'Arlay, moyennerent des treſues qui expirerent à la Feſte de Pentecoſte mil trois cens huict, ſans que leur querelle fut pacifiée: Ils firent auſſi vn compromis peu de temps apres à Maſcon, par lequel ils remettoient la deciſion de leurs differends, au meſme Seigneur d'Arlay, à Beraud de Mermeur, Conneſtable de Champagne, à Aymery Seigneur d'Albret, & à Pierre Seigneur de Grand-ſon, ce qui fut ſans effet; Le Roy Philippes le Bel s'en entremit, & prolongea les treſues iuſques à la my Aouſt, eſperant de faire luy-méme la paix: Mais n'ayant pû s'y appliquer, il les continua iuſques à la Pentec. de l'an mil trois cens neuf, à quoy les parties conſentirent à Poitiers; Sçauoir le Comte de Sau. pour ſoy, & pour le Dauf. Beraud Seig. de Mercueur, Guygues Aleman Seign. de Valbonnois, & Graton Seig. de Clerieu: de la part du Comte, y furent cõpris le Prince Edoüard ſon Fils; Louys de Sauoye Seigneur de Vaud ſon Frere; Humbert Seign. de Maubec, Amé Seigneur d'Ornacieu, & les habitans de Geneue, & auec le Dauphin, Guy & Hugues ſes Freres; Iean de Châlon Seigneur d'Arlay, Aymar de Poitiers Comte de Valentinois, Iean Comte de Foreſts, Beraud Seigneur de Mercueur, Guillaume de Geneue Seigneur de Gex, & les Foriſſus de Geneue.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Ce fut cette meſme année que le Pape Clement V. par ſon Bref, datté à Poitiers

Poitiers au mois de Decembre, l'an troiſiéme de ſon Pontificat, pria ce Prince de faire arreſter tous les Templiers de ſes Eſtats, & de ſaiſir leurs biens, à cauſe des crimes enormes dont ils eſtoient accusés.

Idem

Ce Prince aſſiſta à la ceremonie du Couronnement d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, auec Charles de Valois Frere du Roy Philippes le Bel, les Ducs de Bretagne & de Brabant; le Comte de Luxembourg, Louys de Sauoye Baron de Vaud & autres Princes & grands Seigneurs. Ce qui ſe fit en grande ſolemnité au Palais de weſtmynter, l'an mil trois cents neuf: Au retour de ce voyage le Comte eſtant au Chaſteau du Bourget en Sauoye, prit le Prieuré de Faulcemagne en Geneuois dependant de Taloire, ſous ſa protection, par Patentes du Lundy apres la Feſte ſainct Bernarbé Apoſtre.

Vnalſingh. Du Cheſne Hiſt. d'Ang. liu. 14. Titr. du prieuré de Taloyre.

Henry VII. Comte de Luxembourg ayant eſté éleu Empereur, l'an mil trois cents huict auant que d'entreprendre le voyage d'Italie pour ſon couronnement, enuoya le Comte de Sauoye ſon Beau-Frere, & Guy Comte de Namur en Auignon aupres du Pape Clement V. pour conuenir auec ſa Sainteté du temps, du lieu & de la forme de ſon couronnement, d'ou Amé eſtant reuenu fort ſatisfait, & auec toutes les aſſeurances que l'Empereur auoit ſouhaittées du Pape. Il alla au rencontre d'Henry iuſqu'à Berne, & l'amena par le Pays de Vaud à Geneue, ou l'Empereur fit ſon entrée le Mardy apres la Feſte de ſainct Michel de l'an mil trois cents dix, de là il vint à Chambery, ou le Comte le receut auec vne magnificence incroyable, & l'accompagna par toute la Sauoye. Les Hiſtoriens ont remarqué que l'Empereur eſtant ſur le haut de la Montagne proche de Suze & ayant deſcouuert l'Italie ſe mit à genoux & pria Dieu de luy faire la grace de le proteger contre les factions des Guelfes & des Gibellins, dont l'Italie eſtoit miſerablement deſchirée. Surquoy le Comte de Sauoye prit occaſion de luy dire que le moyen le plus ſeur de s'en garentir eſtoit de ne point pancher à l'vne ny à l'autre de ces factions, & de ſuiure ſon exemple, & de ceux de ſa Maiſon, qui n'auoient iamais voulu prendre party dans toutes ces broüilleries & diuiſions. Si Henry eut ſuiuy ce conſeil il eut éuité de grands déplaiſirs qu'il reçeut pendant ſon ſeiour en Italie: Mais ſon mauuais genie luy fit prendre vne autre reſolution. Henry fit ſon entrée à Turin; il auoit pluſieurs Princes & Seigneurs à ſa ſuite: Et entre ceux qui auoient le plus de part en ſes affaires, & qui eſtoient de ſon conſeil, les Hiſtoriens ont remarqué Thibaut Eueſque de Liege, Baudoin Archeueſque de Treſues, le Comte Amé, le Prince d'Achaye, le Duc de Brabant, Iean Daufin de Viennois, Henry Archeueſque de Trente, celuy de Rauenne & Valeran de Luxembourg.

Onufr. Pa. Rom. Pr. lib. 3. Chronic M.S. de S. *Conr. Vec. Villani l. 8. cap. 100. & 1002. Bzouius, Surita.* Parad. l. 2. ch. 93. *Botero. Vuanderb. Faſcic. rer. Gen. M S. Naucler. Alb. Arg.* Cron. M. S. de S. Du Haillan. Hiſt. de Fr. l. 3. *Ping. Aug. Tau. Corio Triſt. Cal. Galerto. Carreto.*

De là l'Empereur eſtant allé à Aſt, donna inueſtiture à Amé, du Comté de Sauoye, des Duchés de Chablais, & d'Aouſte, du Marquiſat d'Italie & des Seigneuries de Baugé & de Coligny, & le crea luy & ſes Succeſſeurs Comtes de Sauoye, Princes de l'Empire en preſence d'Alnald Cardinal du titre de ſaincte Marie *in Porticu*, Legat du Pape en Italie; de Caſſon Archeueſque de Milan, d'Henry Archeueſque de Trente ſon Chancelier, de Girard Eueſque de Baſle Princes de l'Empire, de Manfroy Marquis de Saluces, d'Hugues & de Guy Daufins Freres, de Leupold Duc d'Auſtriche, de Philippes de Sauoye Prince d'Achaye; d'Aymard de Poitiers, de Graton de Clerieu, d'Aymard de Beauuoir, de Pierre Seigneur d'Haut-Villars, de Girard Seigneur de Varax dit la Gueſpe, de Guillaume de Briord, & d'Henry de Septain Cheualiers. En quoy s'eſt trompé vn Hiſtorien François, qui a rapporté cela à l'an 1335. d'Aſt, l'Empereur alla à Vercel, ou il pacifia les differends de deux anciennes familles de cette Ville-là, les Auogadres & les Tizzons, Amé aſſiſta à cét accommodement auec les Eueſques de Nouare, de Pauie, de Baſles & de Gennes.

Paradin. l. 2. ch. 94. Pr. p. 137. *Gen. Chro. Aur Corb. in Ep. Ver.*

Henry

Corio. Henry fit ſon entrée à Nouarre au mois de Decembre de la meſme année, ou le Comte de Sauoye l'accompagna auec les Prelats & Princes ſuſnommés, ou ſe treuuerent auſſi Papinian Eueſque de Parme, Aymon Eueſque de Geneue, Corio. l'Eueſque de Conſtance, Guy Comte de Flandres, le Marquis de Maleſpine & autres. Le Comte de Sauoye aſſiſta encore à la ſolemnité du couronnement d'Henry, comme Roy d'Italie, qui ſe fit par Caſſon Archeueſque de Milan en l'Egliſe de ſaint Ambroiſe de Milan, le ſixieſme de Ianuier mil trois cens onze, au mois de Fevrier ſuiuant, Amé fut enuoyé à Breſſe auec Geor. Merul. lib. 8. Antiq. Vicecom. l'Eueſque de Liege, pour maintenir cette Place en l'obeyſſance de l'Empereur.

Idem, Lib. 7. L'Empereur au partir de Milan, en laiſſa le Gouuernement à Amé V. enſemble des Villes de plaiſance, d'Aſt, de Verone, de Cremone, de Veniſe & de Gennes, en qualité de Vicaire general de l'Empire. Merula qui a remarqué cét euenement, appelle mal à propos ce Prince Philippes: Et quoy qu'il ait eſſayé de perſuader que ſa façon d'agir & de commander, ne fut pas agreable aux Milanois; Il eſt neantmoins contraint d'auoüer qu'il auoit ſi grand credit auprés d'Henry VII. qu'Antoine Fiſſiragua l'vn des principaux chefs du party des Guelfes, & qui auoit procuré le ſouleuement de Lodi, eut par-Corio, Merula Triſt. Cal. Dec. 2. l. 9. Titr. de l'Archiue de Turin. don de ſes crimes, par l'interceſſion de ce Prince, & de l'Imperatrice ſa Belle-Sœur, & les autres Villes ſe reconnurent ſi obligées enuers luy, qu'elles ſe cotiſerent à de grandes ſommes, pour le rembourſer des frais qu'il auoit fait pour leur conſeruation, dont le grand Can de la Scale Vicaire de l'Empire à Verone, ſe rendit caution. Blondus dit que l'Empereur prit la route de Genes, & que le Comte de Sauoye l'y accompagna. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'apres auoir ſurmonté tous les obſtacles qui ſe preſentoient à ſon Courad Vec. Pig. H. Atteſt. lib. 7. paſſage, il arriua à Pize ou il fit quelque ſejour; à ſon entrée il auoit auec ſoy Baudoin Archeueſque de Treues, le Duc de Bauieres, *Le Comte de Sauoye*, le Comte de Foreſts, Guy Frere du Daufin, & Henry Fils du Comte de Flan-Onuf. Pan. Rom. Prin. lib. 3. Titr. de la Chambre des Cõpt. de Sau. dres. De Pize l'Empereur alla à Rome, ou trois Cardinaux delegués par le Pape Clement V. le couronnerent le premier iour d'Aouſt mil trois cens douze, le Comte Amé qui l'auoit touſiours ſuiuy, fut preſent à cette illuſtre ceremonie. Les Piſans eurent tant d'eſtime pour Amé, qu'ils luy offrirent la Seigneurie & le Gouuernement de leur Ville pendant quelques années, laquelle il refuſa.

Scip. Ammir. Hiſt. Flor. l. 5. Villani lib. 9. cap. 53. Corio. Cependant Robert Roy de Naples & de Sicile, eſtant entré en Piemont & en Lombardie, fit reuolter la ville de Milan contre l'Empereur par la faction de ceux de la maiſon de la Tour, & fit vne ligue eſtroitte auec eux l'an M. CCC. XII. par laquelle entre autres choſes, il s'obligea de faire la guerre ouuertement au Comte de Sauoye, à Philippes de Sauoye Prince d'Achaye, & à tous les Princes & Communautés d'Italie qui eſtoient du party d'Henry.

La ceremonie du couronnement de l'Empereur eſtant paracheuée, & tous les ordres neceſſaires donnés pour la ſeurté de la ville de Rome, afin qu'elle demeuraſt dans l'obeyſſance; Henry prit reſolution de s'en reuenir: & parce qu'il ſe ſentit obligé de reconnoiſtre les ſignalés ſeruices du Comte de Sauoye, ſes ſages Conſeils, & ſa conſtante fidelité, il luy donna & aux ſiens; la Ville, Communauté & Comté d'Aſt en Piemont, par patentes dattées à Mons au Camp deſſus Florence, le VIII. de Mars M. CCC. XIII. l'an V. de ſon regne, & de ſon Empire le premier, auec des éloges particuliers, accomparant ce Prince *a vn aſtre eſclattant, qui auoit touſiours eſclairé ſon Troſne Royal.* Preſents Preuues pag. 137. à cette donation Baudoin Archeueſque de Treues, Iean Comte de Foreſts, Federic Comte de Montefeltre & autres.

Henry eſtant venu à Pize où il fit ſejour, confirma au Comte Amé en qualité

qualité d'Empereur, l'Inuestiture qu'il luy auoit donnée à Ast comme Roy des Romains du Comté de Sauoye, des Duchés de Chablais, & d'Aouste du Marquisat d'Italie & des Seigneuries de Baugé & de Coligny. La Patente de cette confirmation est dattée à Pise au mois de Iuin 1313. & seellée d'vn Seau d'or. Titr. de l'Archiue de Turin.

Peu de temps apres & au retour d'Amé V. la Ville d'Yurée qui auoit souffert de grandes calamités par les diuisions des Guelfes & des Gibellins, ne se pouuant pas conseruer, se donna au Comte de Sauoye, & à Philippes de Sauoye Prince d'Achaye son Neueu, qui firent vn Traitté auec Albert de Gonzague Euesque d'Yurée le premier de Nouembre 1313. par lequel ils promirent de se secourir l'vn l'autre contre leurs communs ennemis. Paradin Hist. de Sauoye. *Botero.* *Vanderb.* Titr. de la Chambre des Com. de S.

L'authorité du Roy Philippes le Bel auoit empesché que le Comte & le Daufin ne vinssent aux mains apres la prise du Chasteau d'Entremonts, & le voyage que l'Empereur Henry VII. fit en Italie & son sejour leur osta le moyen de renouueller leurs anciennes difficultés, parce que tous deux accompagnerent tousiours l'Empereur. D'ailleurs Edoüard de Sauoye Seigneur de Baugé qui commandoit en Sauoye en l'absence de son Pere, & Guy Daufin Baron de Montauban en Dauphiné en l'absence du Daufin, auoient fait des Trefues par l'entremise d'Aymon Seigneur de Bressieux & d'Hugues de Bressieux Seigneur de Viruille, pour l'obseruation desquelles ils deputerent de la part du Comte de Sauoye, les mesmes Freres de Bressieux, Tierry de Septain, Ribaud de Riualta, Pierre de Serraual, Boson de Villars-Aymon, & Fromont de Long-mont; & pour le Daufin, Guillaume de Beau-semblant, Aymard de Lanson, Azon de Chissé. Mais apres la mort de l'Empereur arriuée au mois de Septembre 1313. en Toscane, ces deux Princes retournés en leurs Estats, entreprirent de se faire cruelle guerre; iusques là, que le Comte enuoya deffier le Daufin, & luy offrit le combat seul à seul. Le sujet fut, que le Comte se plaignoit, que le Daufin luy detenoit le Chasteau de Montreuel en Viennois, le Fief du Bouchage, la Maison de sainct Laurent en Viennois, & le Chasteau de la Buysse: le Daufin au contraire disoit que le Comte luy occupoit la Ville d'Ambronay, les Fiefs de Ville-neufue de Marc, de Maubec, de la Palu, & du Seigneur de Chandieu, le Chasteau & Ville de sainct Iean de Bornay, le Fief de Haut-Villars au Diocese de Grenoble, la Bastie de Montbrisson au Mandement d'Aualon, & le Fief d'Entremonts: Sur quoy Bertrand Archeuesque de Tarentaise, Guillaume Euesque de Grenoble Philippes de Sauoye Prince d'Achaye, & Guygues Aleman Seigneur de Valbonnois Arbitres éleus & assemblés à Villars-Benit, prononcerent le dixiéme de Iuin mil trois cens quatorze: Que le Comte de Sauoye auroit en toute proprieté Ambronay & sainct Iean de Bornay, l'hommage de Maubec, de Ville-neufue de Marc & de la Palu, de Dolomieu, de Haut-Villars & d'Entremonts, la Seigneurie de la Buysse (à la charge que le Daufin en pourroit faire demolir le Chasteau) & l'Isle de Ciers. En consideration dequoy, il fut aussi ordonné que le Daufin auroit les Chasteaux d'Enthesieux & de sainct Laurent en Viennois, les Fiefs de Montreuel en Viennois, de Meysieu & du Bouchage. Hist. des Daufins ch.10. Titr. de l'Archiue de Turin. Paradin Hist. de S. *Botero.* *Vanderb.* Preuues pag. 141.

Il fut encore conuenu que le Daufin feroit demolir la Bastie de Montbrisson, & que ny l'vn ny l'autre ne pourroient à l'aduenir faire bastir aucune Forteresse du costé de Molettes au Mandement d'Aualon: Que l'hommage du Sire de Thoire & de Villars respectiuement pretendu demeureroit indecis: Que quarante Gentils-hommes de chaque costé iureroient l'obseruation de cette paix, & que si en execution il suruenoit quelque difficulté,

elle seroit terminée par Hugues de la Rochette, & Pierre François Cheualiers pour le Comte de Sauoye; & par Pierre Eynard & Hugues de Commiers de la part du Daufin : Que ces Princes feroient ratifier le Traitté, Sçauoir le Comte, à Edoüard & à Aymon de Sauoye ses Enfans, & à Philippes de Sauoye Prince d'Achaye; & le Daufin, à Hugues & Guy Daufin ses Freres: Que Pierre Archeuesque de Lyon, Louys de Sauoye Baron de Vaud, Guichard Sire de Beaujeu, le Sire de Thoire & de Villars, & les Habitans de sainct Chef y demeureroient compris, si comptis y vouloient estre. Presents Pierre de sainct Goans Prieur de sainct Valier, Pierre Prieur de sainct Martin de Meyserieu, Albert son Frere Official de Grenoble, Guygues Aleman, Hugues de la Rochette, Humbert de Bacin, Iean de Luyrieux, Humbert de Montbel, Berlion de Riuoyre, Pierre Marefchal, Guillaume de Cuynes, Iean de Haut-Villars, Guillaume Bertrand & Aymon d'Aspremont Cheualiers, Antoine de Barges, Humbert de la Sale Iurisconsultes, & Flocard Berard Chanoine d'Oulx.

Vigner in Chron. Burgund. Preuues pag. 146. Au mois d'Aoust suyuant, Amé fit vn Traitté sous les Seaux de Pierre Euesque de Geneue, & de Thomas Euesque de Belley, auec Nicolas Prieur de Payerne au Pays de Vaud, touchant l'Auoüerie & la Garde de ce Monastere.

Preuues Pag. 148. Ce fut en suyte du precedent Traitté, que le Comte & le Daufin le dix-septiéme du mois d'Octobre, en la presence de Guy Aleman Seigneur de Valbonnois, de Iaques de Grolée, d'Hugues de Commiers, d'Aymon de Beauuoir, de Guillaume de Bochesel Commandeur de sainct Antoine de Chambery, & d'Antoine de Clermont, promirent de s'opposer vnanimement à tous ceux qui voudroient enuahir le Royaume d'Arles.

Chap. 55. L'an mil trois cens quinze Amé alla en France; car la Chronique de Flandres remarque qu'il estoit present, lors que le Roy Louys Hutin fit venir Mahaut Comtesse d'Artois, pour la faire consentir que sa Majesté prit connoissance du different qu'elle auoit auec plusieurs Gentils-hommes & Communautés du Pays d'Artois qui auoient fait ligue contre elle.

Paradin l. 2 ch. 95. *Vanderb. Botero. Doglioni.* Taboüé. C. Parad. *Ping. Pap. Mas.* Fauin. Decad. 2. liu. 2. *Pantal. hist. Ioan.* Bosio l. 2. ch. 2. Tous les Historiens de Sauoye disent que les Cheualiers de l'Hospital de sainct Iean de Ierusalem ayans conquis Rhodes sur les Turcs l'an mil trois cens dix, y furent assiegés par Otthoman premier Empereur ou Roy des Turcs, auec vne puissante armée, qui fut contraint de leuer le siege, par le moyen du secours qu'y mena Amé V. Comte de Sauoye, lequel en memoire d'vne action si glorieuse prit la Deuise F E R T, & en ses Armes la Croix d'argent, au lieu des Aigles qui estoient les Armes de ses Predecesseurs. Du Buttet a écrit que cela se fit au mois d'Aoust de l'an mil trois cens huit Or ie ne doute point de ce fameux secours, nous en auons trop de témoignages, & l'Histoire mesme de Malte, & plusieurs autres Historiens dignes de foy & des-interessés nous l'asseurent; mais cela ne peut pas estre arriué le quinziéme d'Aoust, l'an mil trois cens dix, comme racontent les autres Historiens, parce qu'Amé V. fut toute cette année & la suiuante à la Cour de l'Empereur Henry VII. Ainsi il faut par necessité, que ce siege de Rhodes ayt esté mis par les Turcs l'an mil trois cens quinze, car nous ne treuuons pas que ce Prince ayt rien fait en Sauoye ny en Piemont cette année là; Epoche considerable, qui deuoit estre remarquée par nos Historiens auec vn peu plus d'exactitude; pour le surplus de ce recit, de la Deuise FERT, & du changement d'Armoyries, nous en auons amplement discouru ailleurs.

Vn

Vn an apres Amé alla en France, ou il estoit si consideré, qu'il fut Conseiller du Consei estroit du Roy ; & fut present, consentant & conseillant auec plusieurs autres Princes ; au Traitté qui se fit le dix-septiéme de Iuillet entre Philipes Fils de France, Regent des Royaumes de France & de Nauarre ; & Eudes quatriéme du nom, Duc de Bourgogne ; par lequel il fut conuenu que Ieane Fille du Roy Louys Hutin & de la Reyne Marguerite sa premiere Femme & la Fille qui naistroit de la Reyne Clemence seconde Femme dudit Roy, auroyent le Royaume de Nauarre, & les Comtés de Champagne & de Brie.

Du Tillet. des Rangs des Grāds de France. Mem. M.S. de Monsieur Perard. Traitté de la majorités des Roys & des Regences.

Le Roy Philippes, pour reconnoissance de l'affection que ce Prince auoit aux interests de la France, luy fit Don au mois de Decembre de la mesme année par lettres dattées au Bois de Vincennes du Vicomté de Mauleurier, & de la Maison du Plessis lez Tours, acquise au Roy par la confiscation d'Enguerrand de Marigny, condamné à mort pour crime de leze Majesté.

Pendant le voyage que le Comte de Sauoye fit à Rhodes, il suruint nouuelle querelle entre luy & le Daufin ; Car par le Traitté de Paix qui auoit esté fait entre ces deux Princes l'an mil trois cens quatre, la Ville d'Ambronay en Bugey demeura au Comte : Neantmoins quelques Religieux du Monastere ayant toûiours inclination pour le Daufin, entreprirent de se souleuer contre le Comte & pour y paruenir plus facilement, ils auancerent les iours d'Amblard de Briord leur Abbé qui estoit de contraire sentiment ; receurent des trouppes de Daufiné & arborerent sus la plus haute Tour de la Ville, la Banniere du Daufin : Amé, pour vanger cette iniure assiegea Ambronay, le prit & y mit vn autre Abbé, qui fut Pierre de Baulme, de la Maison de Fromentes. Le Daufin de son costé assiegea le Chasteaux de Mirebel en la Valbonne & s'en saisit.

Parad. l. 2. ch. 167. *Vuanderb.* *Botero.*

Ainsi il y eut guerre ouuerte : Le Comte assembla toutes ses forces ; Louys de Sauoye Prince d'Achaye son Neueu, Louys de Sauoye Baron de Vaud son Frere, Leopold Duc d'Austriche sou Gendre, le Comte d'Auxerre, Pierre de Sauoye Archeuesque de Lyon, Robert Duc de Bourgogne, Guichard Sire de Beaujeu & plusieurs autres Seigneurs du voysinage, luy amenerent du secours. Auec ces forces, il mit le siege deuant le Chasteaux de sainct Germain d'Amberieu appartenant au Daufin, le prit apres quelques iours de Siege, & le donna au pillage.

Cette Conqueste facilita la prise du Bourg d'Amberieu qui se rendit, & ce fut là ou se termina cette guerre, qui pourtan tdura deux ou trois ans.

Chiesa. Fasciul. rer. Geneu. M.S.

Pendant laquelle Edoüard de Sauoye faisoit aussi la guerre au Comte de Geneue ; parce qu'il auoit refusé secours au Comte de Sauoye son Pere contre le Daufin, & luy enleua les Chasteaux de Geneue & de Sessins. Amé, apres la prise d'Amberieu assiegea le Chasteau de la Corbiere au Pays de Gex & le prit apres cinq semaines de Siege.

Cette mesme année fut conclu à Chaalon sur Saone, le mariage de Robert de Bourgogne, Fils du Duc de Bourgogne auec Ieane de Chaalon, Fille du Comte d'Auxerre, par l'entremise & du consentement d'Agnes de France Duchesse de Bourgogne Mere de Robert, du Comte Amé Ayeul de Ieane de Chaalon, du Comte d'Auxerre son Frere, d'Edoüard & d'Amé de Sauoye, de Louys de Sauoye, Baron de Vaud & de Guichard Sire de Beaujeu.

Preuues pag. 149.

Cependant, comme la guerre continuoit entre le Comte Amé & le Daufin, Ieanne Reyne de France & de Nauarre, entreprit de les accommoder ; à cét effect elle Procura vne Trefue entre eux à laquelle Amé consentit par ses patentes dattés à Gentilly, le Mardy auant la feste de sainct Iean Baptiste mil trois cens vingt-deux.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Le Comte ayant appris qu'Andronic Empereur de Constantinople son Gendre estoit extraordinairement trauaillé des Turcs & des Sarrasins ; alla en Auignon au pres du Pape Iean XXIII. pour persuader à S. S. d'entreprendre vne Croysade, pour faire la guerre aux Infidelles, & deliurer son Gendre de l'oppression. Mais pendant qu'Amé negotioit cette geneureuse entteprise ; il mourut le Dimanche auant la Feste de S. Luc, qui fut le XVI. d'Octobre M.CCC. XXIII. son Corps fut depuis porté à Hautecombe où il fut inhumé la Veille de S. Simon & S. Iude en grande pompe.

Parad. *Vuanderb. Botero. Dogliani.* Taboué *Pap. Mass. Fasci. rer Germ. M.S.*

Par son Testament fait en presence de Philippes le Bel Roy de France le XXVII. de Septembre mil trois cens sept, il voulut qu'Edouard de Sauoye son Fils aisné & les Masles qu'il auroit, fussent Comtes de Sauoye : laissa pour tout appanage à Aymon de Sauoye son second Fils destiné à l'Eglise deux mille liures de rente en fond de terre, les substitua l'vn à l'autre & leurs Enfans masles à l'exclusion des Filles, qu'il ordonna simplement estre dotées selon leur qualité, & au cas qu'il n'eut de Marie de Brabant sa seconde Femme que des Filles ; il ordonna que l'Aisnée auroit vingt mil liures de mariage & les autres seize seulemenr : Ce qui fut agrée par Edouard & Aimon de Sauoye du viuant de leur Pere : De sorte qu'aprés son decés, il ny eut point de difficulté entre eux.

Titr. de la Chambre des C. de Dijon.

Amé vesquit soixante & quatorze ans & en regna trente-huict : Ses actions Illustres luy aquirent le surnom de Grand. Les deux Anciennes Chroniques M. S. le nomment *Prince tres sage, de bonnes meurs, & tres prudent.* Papyre Masson dit qu'il auoit *le visage royal, la taille belle : & le iugement merueilleux.* Il fut vaillant sur tous les Princes de son temps ; fit trente-deux Sieges, fut genereux en ses entreprises, n'ayant iamais eü guerre auec ses voysins sans auantage. Il affermit en sa famille par sa prudence vn grand Estat & vne belle Couronne sur vn fondement douteux & chancelant. Il aquit à la Royale Maison de Sauoye, les Seigneuries de Bresse & du Reuermont, le Comté d'Ast & la Seigneurie d'Yurée. Il fut Arbitre des differends des Roys de France & d'Angleterre, eut part aux faueurs de Clement cinquiéme, & de Iean vingt-troiziéme. L'Empereur Henry luy fut redeuable de son election, & eût tant d'estime pour luy, qu'ayant fait venir en Italie Charles de Luxembourg Prince de Boheme son Fils, pour garder les Villes, qui s'estoient soubmises à l'Empire il luy ordonna de se conduire en toutes ses affaires, par le conseil de ce Prince. Qui eut aussi tant de part aux bonnes graces du Roy Philippes le Bel, qu'vn Autheur moderne n'a pas fait scrupule de dire *Qu'il gouuernoit le Roy, comme celuy qui fut toute sa vie bon François.* Il rendit le nom de Sauoye fameux contre les Infidelles & laissa vne belle posterité glorieuse par ses illustres alliances.

Chroniq. M S. de Sauoye. *Chronic. Sab. M.S. Genebrar. Chronol. Elog.*

Conrad. Vecerus. Dubrau. Hist. Bohem.

Du Rubis Hist. de Lyon l.3. ch.4

Sa deuise fut vn Trophée reuestu d'vne peau de Lyon, auec ces belles parolles *Parta Virtute tuemur*, afin de signifier qu'il sçauoit bien conseruer ce qu'il auoit acquis

Il fut marié trois fois. Premierement auec Sybille de Baugé Dame de Baugé & de Bresse, sur l'extraction de laquelle tous les Historiens ont hesité : Les deux Anciennes Chroniques de Sauoye M. S. Françoise & Latine, la qualifient seulement vne riche heritiere, sans faire mention de son

Pere

Pere ny de ſa Mere : Ce qui à eſté ſuyui par Guillaume Paradin. La Chronique M. S. de Hautecombe Latine dit, qu'elle eſtoit Fille du Seigneur de Baugé. La Françoiſe qui eſt cloüée ſur des aix, en la Chapelle de la Maiſon de Sauoye à Hautecombe & Dominique Machanée, la nomment Fille du Duc de Baugé, qui eſt vne erreur ; parce que les Sires de Baugé, n'ont iamais porté cette qualité, bien qu'ils fuſſent Souuerains. L'Auteur du Caualier de Sauoye à fait la meſme faute, François de Roſieres, Claude Paradin & Iaques Seuert en ſa Chronologie des Eueſques de Maſcon, luy ont donné le ſurnom de Maſcon ; bien que la Famille des Sires de Baugé, fut differente de celle de Comtes de Maſcon. Le meſme Claude Paradin, & Louys Chieſa, la nomment Iſabelle, au lieu de Sibille ; & wanderburch luy donne meſmes armes qu'à Alix Comteſſe de Bourgogne-Palatine Eſpouſe de Philippes Comte de Sauoye, bien qu'elles ne ſoient pas ſemblables ; Henninges la nomme Sibille Comteſſe de Baſgé ou de Briſgaw : Deux de nos modernes Hiſtoriens, l'appellent Sibille de Bugey, qui eſt vn equiuoque ; Car Bugey eſt le nom d'vne Prouince frontiere à la Breſſe & à la Sauoye, & Baugé eſt le nom d'vne Famille & d'vne Ville de Breſſe. Quant au Pere de Sybille de Baugé : Ce fut Guy Sire de Baugé & de Breſſe, en quoy ſe ſont mepris, Fuſtailler, Bugnon, wanderburch, Albitius, Vignier, Reuſnerus, ſainct Iulien-Baleurre, Henninges, Merula & Blondel qui ont dit que c'eſtoit Raynald Sire de Baugé : Claude Paradin en a eſcrit douteuſement, la faiſant Fille de Guy ou d'Vlric Sire de Baugé. Cette faute à eſté reconnue & corrigée par Pingon & par Papyre Maſſon, à quoy s'accordent l'Obituaire du Monaſtere de Hautecombe & l'Epitaphe de Sybille qui portent qu'elle eſtoit Fille vnique de Guy Sire de Baugé & de Breſſe.

Quant à la Mere de Sybille de Baugé, elle à eſté ignorée iuſqu'à preſent ; car quoy que Pingon, Du Buttet, Du Cheſne & les Sainte Marthe ayent eſcrit, moy apres eux & apres moy Blondel, qu'elle s'appelloit Beatrix de Montferrat vefue d'André de Bourgogne Daufin de Viennois & Comte d'Albon, Fille de Boniface qu atriéme du nom Marquis de Montferrat & de Marguerite de Sauoye, neantmoins cela n'eſt pas veritable, au contraire, elle ſe nommoit Daufine de Lauieu Dame de ſainct Bonnet-le Chaſteau & de Mirebel en Foreſts. & ce nom de Daufine à deceu Pingon, parce que d'vn nom propre, il à creu que c'eſtoit vn nom de Famille ou de Dignité & que la Femme de Guy Sire de Baugé & de Breſſe, eſtoit vefue du Daufin de Viennois ; de ſorte que par la raiſon du temps & par la conuenance du nom ; il à le premier auancé, que c'eſtoit Beatrix de Montferrat vefue du Daufin André ; & tous ceux qui ont eſcrit apres luy, l'ont ainſi allegué ſur ſa foy. Enfin nous auons eſté tirés de cét eſgarement par des Titres de la Chambre des Comptes de Paris, qui nous ont appris que cette Daufine de Lauieu eſtoit Fille vnique & heritiere de René de Lauieu, Cheualier Seigneur de ſainct Bonnet & de Mirebel, & de Iordaine . . . . ſa Femme. Cette Famille de Lauieu, eſtoit des plus illuſtres du Pays de Foreſts. Car les Vicomtes de Lauieu, eſtoient yſſus des anciens Comtes de Foreſts. Or ſi les Hiſtoriens, que ie viens de nommer, ont failly en la Famille de la Mere de noſtre Sybille de Baugé : Ils ſe ſont auſſi equiuoqués aux autres Marys, qu'elle eut apres le decés de Guy Sire de Baugé ſon Mary. En effet ; tous diſent qu'elle eut encore Iean Seigneur de Chaſtillon en Bugey, & Pierre Seigneur de la Roüe, au Pays de Vaud : Mais la choſe ne paſſe pas de la ſorte, parce que Guy Sire de Baugé fut le Premier Mary de Daufine de Lauieu ; le ſecond le Seigeur de la

Hiſt. de Sauoye. *Chron. Altacomb. M. S. Hiſt. di Sauoia. lib. 5. Stemm. Loth. Duc. All. Gen. In Steph. 1. §. 1. Hiſt. di Piemont. Tab. Gen. Blondell. Bucelin. Antiq. Matiſ. Chronic. Matiſc. Hiſt. Gent. Stem. Prin. Chriſt. Chron. Burgund. Gen. Dom. Saxon.* Antiq. de Maſcon. *Tab. Gene. Geneal. Franc. Arb. Gent. & in Hiſt. Sab. M. S. lib. 12. Elog. Arb. Gent. Dec. 2.* Hiſt. des Daufins. Hiſt. Gen. Hiſt. de Breſſe *Geneal. Franc.*

Mem. M. S. de Monſ. d'Herouual.

Iuuenis de Titre des Comtes de Foreſts

Roche-Miley, doù vint Henry Seigneur de la Roche-Miley Cheualier viuant l'an mil deux cens huictante-huict. Le Troiziéme Iean Seigneur de Chastillon en Basois & de Tianges, d'où sortirent Iean Henry & Hugues de Chastillon Cheualiers Seigneurs de Chastillon & de Tianges; Le quatriéme Guy Dàmas Cheualier Seigneur de Marcilly; Vicomte de Chalon, Souche de l'Illustre Maison de Damas : Et le cinquiéme fut Pierre Seigneur de la Roüe en Auuergne & de S. Bonnet en Forests.

Titr. de la Chamb. des Cõpt. de Sauoye. Reuenant à Amé V. Il espousa Sybille de Baugé, le Mardy apres l'octaue de S. Iean Baptiste, de l'an mil deux cens septante-deux, la solemnité s'en fit au Chasteau de Chillon au Pays de Vaud, en presence de Philippes Comte de Sauoye & de Bourgogne & de l'Euesque de Geneue: Le IX. de Iuillet suiuant Amé donna à son Espouse le Chasteau de S. Genys d'Aouste, & luy promit de faire quitter à Daufine Dame de S. Bonnet sa belle, Mere le doüaire qu'elle auoit sur la Terre de Baugé.

Obituair. d'Hautecombe. Sybille de Baugé mourut l'an mil deux cens nonante quatre, comme porte l'Obituaire de l'Abbaye de Hautecombe, qui en parle en ces termes *Anno Domini M. C C. XCIV. V. Kal. Iunij, obiit Illustris ac Clementissima Domina Sybilla Comitissa Sabaudiæ & Domina Baugiaci; Filia quondam Domini Guydonis. Domini Baugiaci; quondam Conjux Illustr. ac Magnifici Viri Domini Amedei Sabaudiæ Comitis, hic vnà cum Ioanne eius vltimo Filio, ipsa Prid. Non. Iunij proximo sequenti tumulati; Animæ eorum per misericordiam Domini requiescant in pace.* En quoy se sont mescontés Pingon, qui raconte que son decés arriua au mois de Feurier M. CC. XCIV. Reusnerus, que ce fut l'an M. C C C. XXX III. & Papyre Masson l'an M. C C. X C V. Par son Testament, qui est datté du Mardy dans l'Octaue de sainct Iean Porte-Latine de ladite année mil deux cens nonante quatre; elle fait diuers Legs aux Eglises & Monasteres de Hautecombe, de Mascon, de Lyon, de Chambery, de la Musse, d'Aisnay; de la Sylue Beniste, de la grande Chartreuse, d'Aillon de Neuuille en Bresse, du Villars sur Saone, de Geneue, de Lausanne & de Bourg & aux Hospitaux d'Espeysses, de Montiou, de Colomne-Ioux, du Montcenys & de Ville-neufue : Aux Chappitres de Tarentaise, d'Aouste & de Maurienne : Aux Abbayes d'Abondance, d'Aulps, de Filly, de sainct Rambert, d'Ambronay; du Betton: de Bons; & de sainct Maurice en Chablais: Elle fit aussi des Legats à Sybille de Baugé sa Tante Religieuse à Nostre Dame du Lys, à Hugues de Chastillon Fils du Seigneur de Chastillon en Bazois, Chanoine de Lyon son Frere, & à Iosserand d'Oncieux son Cheualier, institua son heritier Edoüard de Sauoye son Fils aisné, & à son defaut Aymon de Sauoye son autre Fils & leurs Enfans masles, laissant à Marguerite de Sauoye sa Fille cinq mille liures, & à Agnes de Sauoye aussi sa Fille quatre mille liures pour leur legitime, & audit Aymon de Sauoye mille liures de rente, ou six mille liures Viennoises pour vne fois, & declara que de trente mille liures constituées à Eleonor de Sauoye sa Fille Comtesse d'Auxerre, elle en auoit donné cinq mille du sien, dont elle vouloit que ladite Eleonor fut contente. Les Executeurs de sa volonté furent, Frere Iosserand Abbé d'Aisnay son Cousin, Nicolas de Billens Iurisconsulte, Hugues Seigneur de Chandée & Iean Flory son Chappellain. Presents à ce Testament, le mesme Hugues de Chandée, Guillaume de la Rochette, Rodolphe de Mouxy Cheualiers & autres.

Arb. Gen. Stemm. Vuitichin. Elog. Preuues pag. 256.

Reusner. Stem. Vuicgindi. Baleurre. Ceux qui ont escrit que Sybille de Baugé suruesquit le Comte Amé son mary, & qu'elle espousa en secondes nopces Iean Fils du Duc de Brabant, se sont notablement mespris, aussi bien que celuy qui luy donne pour

pour ſecond Mary Philippes de Vienne Seigneur de Pagny, car elle mourut la premiere; & apres ſon decés le Comte ſe remaria l'an 1304. auec Marie de Brabant, Fille de Iean Duc de Brabant, de Lothier & de Limbourg, & de Marguerite de Flandres ſa ſeconde Femme, Fille de Guy Comte de Flandres, & de Matilde Dame de Bethune & de Tenremonde, & non pas d'Antoine Duc de Brabant & de Limbourg, comme Claude Paradin a laiſsé par écrit; La negotiation de ce mariage ſe fit par Pierre Seigneur de Grandſon, & fut arreſté à Monts en Haynaut le iour de Paſques. Cette Princeſſe eut en dot de Iean II. du nom Duc de Brabant ſon Frere vingt-cinq mil liures à prendre ſur Philippes Roy de France, dont le Comte fit quittance au Roy à Paris, le Samedy apres la feſte de la Chandeleur de l'an 1304.

Baleurre antiq. de Maſcon, des Bourguign. & en ſes meſl. hiſt. Troph. de Brab. p.333. *Ping. Arb. Gent.* All. Gen.

Et finalement Amé épouſa Alix de Viennois Fille d'Humbert Daufin de Viennois Comte d'Albon & d'Anne Daufine. Pingon, Botero, Fauin & du Buttet ſe ſont trompés de dire qu'Alix de Viennois fut la ſeconde Femme d'Amé V. & Marie de Brabant la troiſiéme, parce que cette Alix eſtoit déſ-ja mariée l'an 1418. auec Aymar de Poitiers Fils du Comte de Valentinois. Tellement que le Comte de Sauoye ayant veſcu iuſques à l'an 1323. ne la peut auoir épousée qu'en troiſiémes Nopces enuiron l'an 1319. ou 1320. ainſi qu'a tres-bien remarqué du Cheſne en ſon Hiſtoire des Daufins.

Chieſa. Chap.9.

wanderburch, Reuſnerus, Henninges ny Fabricius n'ont eu aucune connoiſſance de cette troiſiéme alliance, de laquelle le Comte de Sauoye n'eut pas lignée.

ENFANS D'AME' V. SVRNOMME' LE GRAND, Comte de Sauoye, & de Sybille de Baugé ſa premiere Femme.

I. Edoüard Comte de Sauoye, Duc de Chablais & d'Aouſte, dont l'Eloge eſt au Chapitre ſuyuant.

II. Aymon de Sauoye Seigneur de Baugé & de Breſſe, puis Comte de Sauoye en ſon rang.

III. Iean de Sauoye decedé en ieuneſſe l'an 1284. il giſt en l'Abbaye de Hautecombe.

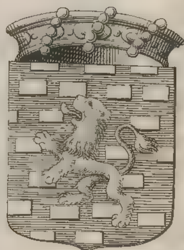
Obit de Hautecombe.

IV. Bonne de Sauoye mariée par diſpence à Iean I. du nom Daufin de Viennois Comte d'Albon & Baron de Foucigny ſon parent, Fils de Guygues Daufin de Viennois & de Beatrix de Sauoye; mais ce mariage ne pût eſtre conſommé, parce que le Daufin Iean mourut l'an 1282. & cette Princeſſe n'auoit pas plus de ſept ans; Henninges l'a appellée Marie, & nomme ſon Mary ſimplement Seigneur de Foucigny. Apres le decés du Daufin, Amé Comte de Sauoye ayant promis à Hugues ou Hugonin de Bourgogne Seigneur de Mont-bouſon, de Fraſans, d'Orchamps, de Lauans, de Gendray, de Dampierre, Port ſur Saône, Chaſtillon le Duc & d'Aſpremont, Frere d'Othon IV. Comte de Bourgogne, de luy donner vne de ſes Filles à Femme, auec mille liures de rente en fonds de terre en Breſſe, par Lettres dattées à S. George d'Eſperanche le 5. d'Aouſt 1282. il luy accorda cette Bonne de Sauoye, de laquelle il n'eut aucuns Enfans; Fauin donne mal à propos la qualité de Comte de Bourgogne au Mary de cette Princeſſe. Cette ſeconde alliance a eſté ignorée par du Buttet.

Pingon Arb. Gent. Hiſt. des Daufins. ch.8. S. Marthe. Hiſt. Gen. *Tab. Gen.* Hiſt. de Bourgog. l.41. c.28. Hiſt. des Dauf. c.8. Preuues pag. 154. Theatre d'hon. & de Cheu. l.8. Decad. 2. l.2.

V. Alienor

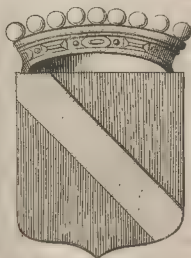
Bourgogne Comté d'azur au Lyon d'or semé de billettes d'argent.



Pingon Arb.Gent. Hist. de Bourgog. l.3. ch.4.

V. Alienor de Sauoye Espouse de Guillaume de Châlon surnommé *le Grand*, Comte d'Auxerre & de Tonnerre, Seigneur de S. Agnan, de Montjay, de Celles & de Valençay, Fils de Iean de Châlon Seigneur de Rochefort, & d'Alix de Bourgogne Comtesse d'Auxerre.

Châlon. de gueules à la bande d'or.

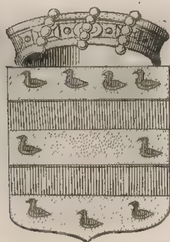


Mem.MS. du P. P. Fr. Chiffl. Titr. de la Chambre de Comp. de Sau. Preuues pag. 154. Titr. de l'Arch. de Turin.

Le Pape Nicolas IV. en donna la dispence à cause qu'ils estoient parents au quatriéme degré; la fulmination se fit par Girard Euesque de Sabine delegué du Pape le 7. de Ianuier 1290. & le mariage fut celebré à Paris le Samedy apres la feste de l'Epiphanie de l'an 1292. Elle eut trente mil liures en dot, & deux mil liures pour son doüaire, assignées sur la Seigneurie de Celles en Berry; Les cautions que donna le Comte de Sauoye pour l'obseruation de ce Traitté de mariage furent, Edmond Fils du Roy d'Angleterre, Gaucher Seigneur de Chastillon, Iean de Berzé Seneschal de Bourgogne, Pierre de Gex Seigneur de Marnay, Iean Comte de Forests, Iean Seigneur de Chastillon en Bazois, & Guillaume Seigneur de Montagu.

Mem.MS. du P. P. Fr. Chiffl.

Cette Princesse se remaria à Dreux de Merlo ou Mello Seigneur de saincte Hermine; ce que nous apprenons d'vn Titre de l'an 1308. par lequel elle demanda ses droits dotaux à Iean de Châlon Comte d'Auxerre Seigneur de Rochefort son Beau-pere; & parce qu'apres le decés du Comte d'Auxerre son Mary, elle auoit pris la garde noble de leurs Enfans; s'estant remariée, elle s'en demit par la permission du Roy Philippes le Bel du 27. de Iuin de ladite année, & Iean de Châlon son Beau-pere en fut chargé.



Merlo ou Mello. d'or à deux fasces de gueules, accompagnées de neuf Merlettes de mesmes posees en orle 4. en chef 2. en fasce & 3. en pointe.

Cette Alliance a esté iusqu'à present inconnuë à tous les Historiens de Sauoye; de ce mariage sortit Marguerite de Merlo Espouse de Maurice IV. du nom Seigneur de Craon, puis de Iean de Châlon Seigneur d'Arlay, d'Arguel & de Cuseaux II. du nom, qui eut different auec Iean de Châlon Comte d'Auxerre pour la restitution de la dot d'Eleonor de Sauoye Mere de ladite Marguerite, dont ledit Comte d'Auxerre auec Ieane de Châlon Comtesse de Tonnerre sa Sœur estoient cautions, le different fut terminé le 28. d'Aoust mil trois cens quarãte-quatre, par Philippes de Vienne Cheualier Arbitre nommé.

Alienor de Sauoye eut pour troisiéme Mary Iean Comte de Forests Fils de Guy VI. du nom Comte de Forests & de Ieane de Montfort, auec lequel elle viuoit encore l'an 1325. en quoy Pingon, Paradin & du Buttet se sont fort mépris de le donner pour premier Mary à cette Princesse l'an 1291. puis qu'en ce temps là elle estoit seulement mariée au Comte d'Auxerre. Fauin ne fait point de mention des deux premiers Marys.

Arb. Gent. Decad. 2. liu. 3. All. Gen. Liu. 8.

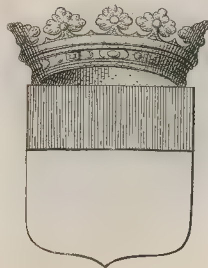


Forests. de gueules au Daufin d'or.

VI. Marguerite de Sauoye fut fiancée auec Iean Daufin de Viennois & Comte d'Albon, mais le mariage ne fut pas consommé; elle épousa depuis Iean Marquis de Montferrat surnommé *le Iuste*, Fils de Guillaume VII. du nom Marquis de Montferrat & de Beatrix de Castille sa seconde Femme, & n'en eut Enfans. Le mariage est du 12. des Kalendes d'Auril 1296. elle eut vingt mille liures monnoye d'Ast en dot, & eut different auec Tedisio Euesque de Turin pour la Iustice de Lancio.

Henning. Beuenen. San Geor. Titr. de la Chambre des Com. de S. *Hist. Chr. Ped. c. 5.*

Montferrat. d'argent au chef de gueules.



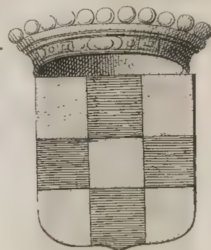
Elle deceda l'an 1359. du Buttet la fait Fille de Marie de Brabant ſeconde Femme du Comte Amé. Les Executeurs de ſon Teſtament furent, Iaques François Eueſque d'Yurée, Rodolphe Abbé de S. Michel de la Cluſe, Aymé de Chalant, & Guillaume de Montbel Cheualiers.

Pingon Fauin.

Henning.

VII. Agnes de Sauoye, Guillaume Paradin n'en a pas eu connoiſſance, ny L. Chieſa en ſon Hiſtoire de Piemont; il l'a toutesfois adiouſtée à ſon Arbre de la Royale Maiſon de Sauoye; il eſt parlé d'elle au Teſtament de Sybille de Baugé ſa Mere; & en l'Obituaire de l'Abbaye de Hautecombe, qui porte qu'elle y giſt, & qu'elle deceda le 4. d'Octobre 1322. ce qui monſtre la faute de du Buttet, qui dit qu'elle eſtoit Fille de Marie de Brabant; ſon Mary fut Guillaume Comte de Geneue III. du nom, Fils d'Amé Comte de Geneue II. du nom, & d'Agnes de Châlon.

Geneue. cinq points d'or equipollés à quatre d'azur.



Preuues pag. 155.

Ce mariage ſe fit au mois de Septembre 1297. au Chaſteau de S. George d'Eſperanche en Daufiné; cette Princeſſe eut dix mil liures de dot, que le Comte de Geneue aſſigna ſur les Chaſteaux de Rumilly, d'Hauteuille, d'Alby, & de Charroſſe. Preſents Raynald Abbé de S. Ruf de Valence, Humbert Seigneur de Maubec, Aymar Seigneur de Beauuoir, Hugues de Chandée, Pierre de Ternier, Pierre Duyn, Rodolphe & Iean de Pontuerre, Henry de Viry, Eſtienne de Compeys Chanoine de Geneue, Iean Bertrand, Guy de Seyſſel Seigneur de Bordeaux & autres.

ENFANS D'AME' V. COMTE DE SAVOYE,
& de Marie de Brabant ſa ſeconde Femme.

VIII. Marie de Sauoye Femme d'Hugues Daufin Baron de Foucigny, à qui Fauin donne le Titre de Prince de Majorque, Fils d'Humbert de la Tour Daufin de Viennois Comte d'Albon, & d'Anne Daufine. Ce mariage fut conclu à la Bonne-ville en Geneuois au mois de Septembre 1309. apres la guerre que ce Prince auoit euë auec le Comte de Sauoye. Marie eut en dot vingt mil liures Viennoiſes monnoye de Sauoye; & Hugues ſon Eſpoux luy en promit deux mil de la meſme monnoye, dont il fit aſſignat ſur les Chaſteaux de Chaſtillon, de la Bonne-ville & de Semoigne. Preſents Geoffroy Seigneur de Clermont, Humbert Seigneur de Maubec, Aymar Seigneur de Beauuoir, Pierre de Vallon, Girard de Freſnay & Rodolphe de Menthon Cheualiers, & Guy de Seyſſel Seigneur de Bordeaux. Hugues Daufin n'eut aucune lignée & mourut l'an 1323. *Pingon Arb.Gent.* Hiſt. des Dauf. c.9. Preuues pag.156.

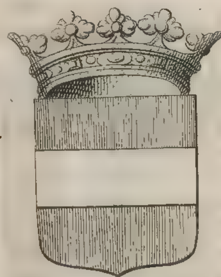


Daufiné. d'or au Daufin d'azur creſté & & oreillé de gueules

Marie de Sauoye ſa Vefue deceda à Euyan l'an 1336. ayant inſtitué ſes heritiers Aymon Comte de Sauoye ſon Frere & Marie de Babant ſa Mere. *Pingon Arb.Gent.*

IX. Caterine de Sauoye épouſa le 13. des Kalendes de May 1310. Leopold Duc d'Auſtriche & de Styrie, Comte de Carniole, de la Manſe, de Port-Naon, d'Hasbourg & de Kibourg, Landgraue d'Alſace & de Briſgaw, Fils d'Albert Empereur, & d'Elizabeth de Carinthie Comteſſe de Tyrol. La ceremonie de ce mariage ſe fit à Zurich, mais non pas l'an 1323. comme a écrit Guillaume Paradin, ny à Baſle l'an 1315. ainſi que d'autres ont publié. Cette Princeſſe eut huit mille marchs d'argent en dot & pareille ſomme en augment, aſſignés ſur Willeſorwe, Sempach, Surſſ, Arowe, Lentbourg & Brengarten. Elle mourut l'an 1326. Elias Reuſnerus & Henninges luy donnent pour Mary Thibaud II. du nom Comte de Bar. *Pingon* Fauin. *Vanderb. Botero.* Buttet. Preuues pag.158. Hiſt. de S. l.2. c.117. *Pingon. Arb.Gent. Tab. Gen. Naucler.*

Austriche de gueules à la fasce d'argent.

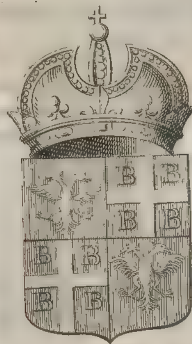


Titr. de l'Archiue de Turin. L'Empereur Henry en faueur de ce mariage donna à cette Princesse sa Niece quatre mille marchs d'argent, qu'il assigna la mesme année sur les Chasteaux de Morat & de Gransburg.

Arb. Gent. Chron. Alb. Arg. Butkens Troph. de Brab. Leopold n'eut de ce mariage que deux Filles Caterine & Agnes d'Austriche, mariées au rapport de Pingon & de Cuspinian aux Ducs de Silesie; mais l'vne fut mariée à Boleslaüs Duc de Swidnich de la Maison de Silesie, & l'autre à Engueran Sire de Coucy.

Henning. Pingon X. Anne de Sauoye, promise l'an 1326. auec Andronic Paleologue III. du nom Empereur de Constantinople surnommé *le Ieune*, Fils de Michel Paleologue Empereur d'Orient & de Marie d'Armenie & petit Fils d'Andronic Paleologue dit le vieil, aussi Empereur d'Orient & d'Anne d'Hongrie sa premiere Femme, & non point auec le Duc de Silesie, comme a écrit vn Autheur peu exact. *Vanderb. Cantacus. l. 1. c. 42. Oultrem. de excidio Graecor.* Elle arriua à Constantinople l'an 1327. auec vn train si superbe & si magnifique, que l'Historien qui a remarqué cét éuenement a esté contraint de dire, *Qu'il surpassoit celuy de toutes les Reynes & des Imperatrices de Grece.* Il a encore obserué que les Gentils-hommes Italiens qui accompagnerent cette Princesse en ce voyage apprirent aux Grecs l'vsage des Ioustes & des Tournois, qui auparauant leur estoient inconnus. Elle deceda à Constantinople l'an 1345. Chiesa parlant de la Posterité d'Amé V. a oublié cette alliance.

Paleologue Constantinople. écartelé au 1. & 4. de gueules à l'Aigle à deux testes d'argent, au 2. & 3. de gueules à vne Croix d'or cantonnée de quatre B ou Fusils de mesme.



XI. Beatrix

XI. Beatrix de Sauoye, mariée à Henry d'Austriche Roy de Boheme & de Pologne Duc de Carinthie, Comte de Tyrol & de Goritie, qui par procuration dattée à Tyrol le 3. de Nouembre 1327. enuoya Rodolphe d'Arburg & Iean de Arirangen ses Ambassadeurs pour l'accomplissement de ce mariage, qui fut celebré & consommé à Tyrol le 8. de Iuin 1328. Cette Princesse eut treize mil marchs d'argent en dot, qui luy furent assignés sur les Terres de la Maison d'Austriche en Boheme.

G. Parad. C.Parad. Vanderb. Buttet. Reusnerus. Henning. Botero. Preuues pag. 160.



Austriche comme cy deuant.

Les Historiens qui ont eu connoissance de cette alliance disent que Beatrix auoit esté fiancée auec Guillaume Fils d'Amé Comte de Geneue, puis mariée au Duc de Clarence ; à quoy il n'y a point d'apparence, parce que cette Princesse par son mariage auec le Roy de Boheme ne se qualifie pas Vefue.

Ces mesmes Autheurs auec aussi peu de fondement, ont adiousté aux Enfans du Comte Amé le Grand, vne Fille nommée Blanche, Espouse de Galeas Viscomte Seigneur de Milan, à cause qu'elle estoit Fille d'Aymon Comte de Sauoye, ainsi que nous dirons cy-apres. George Fabricius luy donne aussi fort mal à propos, vn Fils appellé Louys. François Sansouin & Ioseph de la Scale en la Genealogie de sa Maison disent que Barthelemy de la Scale Prince de Verone épousa Honeste de Sauoye Fille du Comte de Sauoye, laquelle par la raison du temps pourroit auoir esté Fille du Comte Amé le Grand, mais ie n'en ay veu aucune preuue; & cette alliance n'est pas vray-semblable, parce que le Comte Amé n'a point parlé de cette Fille par son testament.

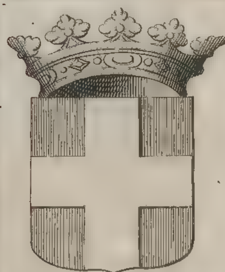
Sax. Illust. lib. 4. Famigl. illust. d'It. Ioseph. Scaliger epist. lib. 1. epist. 1. de gente sua.

Outre les Enfans legitimes Amé V. laissa vn Fils naturel nommé Arthus de Sauoye vaillant Cheualier, qui mourut au voyage de la Terre Saincte, & fut inhumé en l'Eglise de S. Pantaleon en Bythinie.

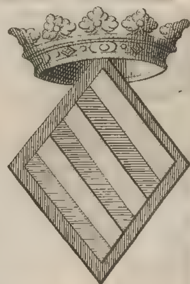
Pingon. Arb. Gen.



Sauoye.



Bourgogne-l'ancien bandé d'or & d'azur de ſix pieces à la bordure de gueules.



XI.

EDOVARD COMTE DE SAVOYE, DE Maurienne & d'Aſt, Duc de Chablais & d'Aouſte, Seigneur d'Yurée & de Breſſe, Marquis de Suze & d'Italie, Prince de Piemont & du ſainct Empire, ſurnommé le Liberal.

CHAPITRE XXI.

SI Edoüard fut ſucceſſeur des Eſtats d'Amé V. ſon Pere & de ſon humeur martiale & guerriere, il ne le fut pas de ſa conduite ny de ſon bon-heur. La Ville de Baugé (en ce temps la Capitale de Breſſe) luy donna la naiſſance le 8. iour de Feurier 1284. quoy que Papyre Maſſon la rapporte à l'an 1281. Edoüard Roy d'Angleterre luy donna ſon nom au Bapteſme; auant qu'il fut Comte de Sauoye il portoit la qualité de Seigneur de Baugé & de Breſſe, qui eſtoit l'heritage de Sybille de Baugé ſa Mere.

Pingon Arb.Gent. Buttet. Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.

La

La premiere action remarquable où il ayt paru eſt l'hommage que luy rendit Amé Comte de Geneue à Montmeillan le Lundy Conuerſion ſainct Paul mil deux cens nonante-trois. Preſents Pierre de Compeys, Rodolphe de Pontuerre, Pierre de Menthon, Humbert de Luyrieux, Hugues de Chandée, Aymon du Quart Preuoſt de Lauſanne, Nicolas de Billens, Amblard d'Entremonts, Pierre de la Tour Seigneur de Chaſtillon en Valays, & Humbert de Seyſſel Seigneur d'Aix. *Titr. de l'Archiue de Turin.*

Apres le Traitté de paix fait entre le Comte de Sauoye, le Daufin de Viennois & le Comte de Geneue au mois de May 1304. ce ieune Prince âgé ſeulement de vingt ans alla en France, & mena des Trouppes au Roy Philippes le Bel à la guerre qu'il faiſoit aux Flamans, ſe ſignala à la fameuſe bataille de Mons en Puelle, où il fut fait Cheualier de la main du Roy, & s'expoſa des premiers à la deffence de la perſone de ſa Majeſté au peril qu'elle courut. Cette victoire obtenuë, Edoüard apres auoir moyenné vne Treſue entre ces deux Princes au ſiege de Tournay s'en reuint, ayant laiſsé en la Cour de France vne haute reputation de ſon courage & de ſa valeur. Il ne fut pas ſi toſt arriué en Sauoye qu'il ſe preſenta matiere de broüillerie auec Hugues Daufin Baron de Foucigny, qui mit le Comte de Sauoye en ombrage par la construction du Chaſteau de Lullins; Edoüard y fut enuoyé, aſſiegea & prit cette place apres vnze iours de ſiege; & parce que les trouppes du Seigneur de Foucigny pendant ce temps auoient ſurpris le Chaſteau de Bauges, ce Prince s'y rendit le lendemain de la Pentecoſte, & le reprit auec la meſme facilité qu'il auoit eſté perdu. Hugues Daufin cependant ayant intereſsé le Comte de Geneue en ſa querelle, ils ſe mirent en campagne, prirent les Chaſteaux de Villette & de Brons & les firent demolir; & Iean de Châlon Seigneur d'Arlay qui eſtoit de leur party s'empara du Chaſteau de Leal & du Fort de la Cluſe au mois de Iuillet ſuyuant. *Chron. de Sau. M.S. Paradin l.2ch.112. Io. Villain l.8.c.76. & 79. Faſcic.rer. Geneuen. M.S.*

Pendant le ſejour que le Prince Edoüard fit en Breſſe l'an 1306. auec le Comte de Sauoye ſon Pere pour receuoir les hommages des Gentils-hommes de cette Prouince, à la pluſpart deſquels il confirma les droits, authorités & priuileges que les anciens Sires de Baugé ſes Predeceſſeurs maternels leur auoyent accordés. Le Seigneur de Gex aydé de quelques trouppes de Louys de Sauoye Baron de Vaud ayant mis le ſiege deuant le Chaſteau de Malual au mois de Iuin, le prit & le ruina; en hayne de cela le Comte de Geneue & le Baron de Foucigny irrités d'auoir failly vne entrepriſe ſur Geneue, brûlerent toutes les maiſons des champs des habitãs de Geneue, & firent le degaſt autour de cette Ville du coſté de ſainct Victor, puis prirent & pillerent le Chaſteau de Ville-la-Grand, & Iaques du Quart Baillif de Chablais pour le Comte de Sauoye au mois de Septembre ſuyuant ſe ſaiſit du Chaſteau de Rouorée & le fit abbattre. *Hiſt. de Breſſe & de Bugey. Faſcic.rer. Geneuenſ. M. S.*

Ces dernieres hoſtilités ne furent pas mieux vangées ſur le champ, à cauſe du voyage que le Seigneur de Breſſe fit en France auec le Comte de Sauoye ſon Pere, pour la negotiation & concluſion de ſon mariage auec Blanche de Bourgogne, dont nous dirons les conditions & les particularités en ſon lieu. Il le ſuyuit encore en ſon voyage d'Angleterre, & ſe treuua au couronnement du Roy Edoüard II. du nom fait à weſtmynſter l'an 1309. *Vualſing. Hiſt. Ang. Pap. Maſſ.*

L'Empereur Henry VII. allant à Milan & à Rome pour ſe faire couronner l'an 1310. emmena le Comte de Sauoye qui laiſſa pendant ſon abſence le gouuernement de ſes Eſtats au Prince Edoüard, dont il s'acquitta tres-dignement, les ayant maintenu en paix contre l'ancienne hayne du Daufin, du Comte de Geneue & du Baron de Foucigny ſes plus proches & plus faſcheux voiſins; car quoy que le Daufin eut ſuiuy l'Empereur Henry en ſon voyage d'Italie, *Titr. de la Chamb. des Com. Sauoye.*

d'Italie, neantmoins Guillaume Comte de Geneue & le Seigneur de Foucigny demeurerent tousiours vnis & ennemis declarés contre la Maison de Sauoye; ce qui obligea Edoüard apres auoir gratifié la Chartreuse de Montmerle en Bresse de quelques priuileges, de partir de Bourg au mois de May de l'an 1312. & d'assieger le Chasteau de Lucinge, qui fut pris, pillé & brûlé; & au mois de Nouembre suyuant il reprit le Chasteau de la Cluse. Les Daufinois neantmoins ne remuoyent rien, à cause de la Trefue faite par l'authorité du Roy Philippes le Bel; mais Henry Daufin Baron de Montauban & de Meüillon fit entrer en Daufiné certaines compagnies de Gascons commandées par Annequin de Clerieu & Amé de Poitiers Seigneur de sainct Valier, qui se jetterent du costé de la Coste sainct André, où ils firent de grands rauages. Edoüard qui comandoit en Sauoye, & qui ne pouuoit point auoir du secours du Comte son Pere qui estoit encor à Pise aupres de l'Empereur en eut de Iean de Châlon Comte d'Auxerre, de Pierre de Sauoye Archeuesque de Lyon & du Seigneur de Beaujeu ses Cousins, & de Louys de Sauoye Baron de Vaud Oncle, & auec les trouppes qu'il leua, alla en diligence attaquer ses ennemis, & les deffit aupres de la Coste sainct André.

Preuues pag. 160. Fascic. rer. Geneu. M.S.

Chroniq. M.S. de S. Parad. l.2.c.105. Botero. Vanderb.

Le Corio écrit qu'en l'an 1317. ce Prince pour fauoriser quelques desseins que Philippes de Sauoye Prince d'Achaye son Cousin auoit contre les Milanois, y mena quelques trouppes, & qu'il y fut suiuy de Pierre de Sauoye Archeuesque de Lyon.

Hist. di Mil. p. 2.

Le Roy Philippes le Bel ayant pretendu que les Terres possedées en Bourgogne par Iean Comte de Ioigny, Erard Sire de Nantueil, Dreux Sire de Traynel & & autres Nobles de Champagne luy deuoient hommage: Que le Duc de Bourgogne estoit tenu de rendre pour eux, sa Majesté consentit que ce different fut terminé par Louys Comte d'Eureux, Charles de Valois, Charles Comte de la Marche, Amé Comte de Sauoye, Edoüard de Sauoye Seigneur de Baugé, Gauchier Seigneur de Chastillon Connestable de France, Amaury Sire de Craon, & Ansel de Ioinville Sire de Raynel au mois de Iuillet de la mesme année.

Mem. MS. de Mr. Perard.

La paix faite entre le Comte & le Daufin l'an 1313. ainsi que nous auons dit au Chapitre precedent, n'ayant pas duré long-temps, à cause de la reuolte de la Ville d'Ambronay en Bugey qui s'estoit donnée au Daufin; le Comte de Sauoye fit la guerre à ce Prince & attaqua sainct Germain & Ambeyrieu, places dependantes du Daufiné; & afin que le Comte de Geneue qui estoit tousiours de la partie aussi tost qu'il y auoit quelque different entre la Sauoye & le Daufiné ne donnast secours au Daufin, Amé V. enuoya Edoüard de Sauoye en Geneuois auec Aymō de Sauoye son Frere & le Seigneur de Beaujeu, qui le 10. du mois d'Aoust de l'an 1320. surprirent sur Guy de Feillens Vidame de Geneue, le Chasteau de Geneue & le firent demolir. De là ayans appris la mort de Guillaume Comte de Geneue arriuée au mois de Nouembre suyuant; ils se saisirent encore du Chasteau de Seyssains. L'Histoire remarque entre les principaux Gentils-hommes qui suyuirent Edoüard en cette expedition militaire, Gramont de Bugey, surnommé *les Os de sainct George*, Entremonts, Iean de Chalant & Galois de la Baume, mais elle n'arriua pas si tard que l'ancienne Chronique de Sauoye & Paradin le racontent.

Fascic. rer. Geneu. M.S.

Chron. de S. M.S. Paradin. l.2.c.125.

Le Comte Amé V. estant decedé en Auignon au mois d'Octobre de l'an 1323. Edoüard de Sauoye son Fils aisné fut salué Comte de Sauoye, Duc de Chablais & d'Aouste, & reçeut en cette qualité le serment de fidelité de tous ses Vassaux au mois de Nouembre suyuant.

Titr. de la Cham. des C. de S.

En suite il confirma les Franchises & les Priuileges des habitans de la Coste sainct André, de sainct George d'Esperanche, & de sainct Laurent du

du Pont en Daufiné, du Chastellard en Bauges, de Tonon, de sainct Maurice en Chablais, d'Euian, de Balon, d'Haye au Pays de Vaud, de Billia en Michaille, de la Sale-d'Herby, de Court-Majeur, & de la Tuyle en la Val-d'Aouste, & de toute la Noblesse du Pays de Tarentaise; & par Traitté fait au Chasteau de Chambery auec Aymon de Sauoye son Frere, il luy relascha les Terres de son appannage, suyuant que le Comte Amé le Grand leur Pere en auoit ordonné; & fut arresté entr'eux, que le Comté de Sauoye appartiendrot tousiours aux Masles, & que les Filles seroient dottées, ainsi qu'il s'estoit tousiours pratiqué. Presents Bertrand Archeuesque de Tarentaise, Aymon Euesque de Maurienne, Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, Guichard de Beaujeu, Girard de Chastillon Seigneur de la Roche, Richard Seigneur de la Chambre, Aymar Seigneur du Chasteau-neuf d'Entremonts, Iean de la Palu Seigneur de Richemont, Godemar du Fail, Hugues du Chastellard, Gilles du Chastellard, Gilles Richard, Odon de Chandée, & Iean Bertrand Cheualiers.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Edoüard signala le commencement de son regne par la guerre qu'il fit à Hugues Daufin Baron de Foucigny, à cause qu'il auoit fait bastir le Chasteau de Montforchier en vn lieu dependant du Comté de Sauoye; ce Prince ne pouuant souffrir cette entreprise assiegea cette place, la prit & la fit razer. Le Seigneur de Foucigny irrité de cela, & en apprehendant les suites appella à son secours Guygues Daufin de Viennois son Neueu & Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon, & tous trois ensemble mirent le siege deuant le Fort d'Alinges, mais le Comte les contraignit de le leuer, leur donna combat & les deffit; de là Edoüard continuant sa victoire s'empara du vieil Chasteau des Alinges & le fit demolir. Cependant le Seigneur de Foucigny pour faire diuersion s'estoit saisi du Chasteau de Chastellard en Bauges, qui fut repris quelques iours apres par le Comte, qui en suite fit diuerses hostilités sur les Terres du Comte de Geneue; d'autre costé le Daufin auec ses Trouppes entra en Chablays où elles firent de grands desordres. Enfin Amé Comte de Geneue III. du nom, assisté d'Hugues de Geneue, du Seigneur de Foucigny, & de Guillaume de Ioinville Seigneur de Gex vint au pied du Mont du Mortier pour donner bataille au Comte de Sauoye, mais le succez ne luy en fut pas auantageux, car les Geneuois furent battus & deffaits; Doglioni & wanderburch se sont mépris d'auoir écrit que le Comte de Sauoye auoit esté deffait en cette bataille par le Daufin, parce qu'ils ont pris le combat du Mont du Mortier, pour celuy de Varey.

Chron. M.S. de Sauoye. Paradin l.2. c.120. *Botero. Vanderb.*

Chron de S M. S. Champ. Paradin l.2. c.126. *Botero. Vanderb.*

Edoüard apres cette victoire signalée, porta ses armes en Bugey où il entreprit le Siege du Chasteau de Varey appartenant à Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon, qui estoit des partisans du Daufin & du Comte de Geneue. Eudes Duc de Bourgogne luy enuoya des trouppes sous la conduite de Robert de Bourgogne Comte de Tonnerre son Frere, Iean de Châlon II. du nom Comte de Kibourg luy en amenerent aussi. Le Daufin de Viennois de son costé assembla le Comte de Geneue, Iean de Châlon Seigneur d'Arlay, le Comte de Valentinois, Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon & le Seigneur de Baux ses amis & ses alliés. Ces deux armées s'estant approchées en la plaine de sainct Iean de Vieu sous le Chasteau de Varey se donnerent vn furieux combat, où la victoire ayant long-temps balancé, fut à la fin pour les Daufinois. Le Comte de Sauoye s'estant trop auancé dans la mélée fut arresté par Auberjon de Maleys Gentil-homme de Daufiné, & comme il se deffendoit genereusement, Tournon suruint qui le fit prisonnier; mais Hugues Seigneur de Boczesel accompagné d'Entremonts ayant accouru sauua le Comte Edoüard des mains de ses ennemis, & l'emmena au Chasteau

Chron. de S. M.S. Champ. G.Parad. C.Parad. *Vanderb. Botero.*

du Pont-dains en seureté.

Hist. des Daufins ch.11.

En cette funeste iournée le Daufin fit prisonniers Robert de Bourgogne Comte de Tonnerre, Geoffroy de Blaisy, Odot de Larrey, & Iean de Tenarre ses Escuyers; Iean de Châlon Comte d'Auxerre, & Guichard Seigneur de Beaujeu, Hugues de Marzé, Angelin l'Anglois de Farges, & Girard de Chintré qui estoient de sa suite furent aussi pris. Iean de Tolose, Perrin de Montaigu & Iean de Chilly qui estoient auec le Comte d'Auxerre y furent tués; plusieurs Sauoysiens y demeurerent aussi prisonniers : sçauoir Galois de la Baume, le Seigneur de Luyrieux, Amé de Chalant Seigneur de Fenis, Guyot de Gorreuod, Veruquier de la Baume, Geoffroy de Cheuelu, Guichard de Treyuerney, André de la Forests, Guillaume de Montfalcon, Louys de la Palu, Aymon de Bonniuard, Hugues du Chastellard, Iean de Leschaux, Gauthier de la Rauoyre, Guillaume de Chabod & autres; ce qui arriua non pas le 7. d'Aoust comme porte vne Histoire, mais au commencement du mois de Feurier. Cette iournée fut appellée la Bataille de Varey, où le Comte de Sauoye fit vne notable perte : Iean Villani & Papyre Masson se sont mépris en ce qu'ils ont dit qu'elle se donna à Trieues en Viennois; l'auantage qu'en eut le Daufin fut tres-grand, car outre qu'il conserua au Seigneur d'Anthon son allié le Chasteau de Varey quui auoit esté le sujet de la guerre, il retira de grandes rançons de ses prisonniers; Robert de Bourgogne fut mis à cinquante mil florins d'or pour luy & pour ses Escuyers; & pour seurté du payement de cette somme, il donna pour pleiges Eudes Duc de Bourgogne son Frere les Comtes de Flandres, d'Eu, de Roucy & de Vendosme, Iean de Dreux, Anseau Sire de Ioinville & Matthieu de Merlo Cheualiers, qui s'obligerent de payer au Daufin deux cens mil liures, si le Comte de Tonnerre ne satisfaisoit à sa rançon. Iean de Châlon Comte d'Auxerre apres auoir demeuré long temps prisonnier à Grenoble fut à la fin deliuré sur sa foy le 25. de May 1329. sous la promesse qu'il fit de retourner en prison la veille de sainct André suyuante, & de payer rançon; consentant au cas qu'il ne tint parolle, que le Comté d'Auxerre, la Baronnie de sainct Agnan en Berry, & la Terre de Monjay fussent confisquées au profit du Roy. Depuis il paya sa rançon à Guy de Morges, & à Antoine d'Hostung Cheualiers, qui l'auoient pris prisonnier. Et quant à Guichard Seigneur de Beaujeu, il fut relasché sous l'obligation qu'il passa au Daufin au mois de Feurier de l'an 1325. de ses Chasteaux de Perreux, de Tisy, & de Lay, pour seurté de sa rançon. Depuis il traitta de sa deliurance auec le Daufin à sainct Valier le 24. de Nouembre 1327. par l'entremise de Iean Comte de Forests, d'Aymar de Poitiers Fils du Comte de Valentinois, & de Guillaume de Beaujeu son Frere, qui ordonnerent que le Seigneur de Beaujeu seroit en liberté en remettant au Daufin les Seigneuries & Chasteaux de Meximieux & du Bourg sainct Christophle en la Valbonne, le Fief de la grande Ruë de Villars, de la maison de Loyes & des Poypes du Montelier, de Corsieu, & de Monthieu, & l'arriere-Fief de Chastillon de la Palu & de Gordans que luy deuoit le Sire de Thoire & de Villars. Outre quoy le Seigneur de Beaujeu prit en Fief du Daufin son Chasteau de Miribel, & promit de le seruir enuers tous & contre tous, à la reserue du Roy de France, de l'Eglise de Lyon, du Duc de Bourgogne, du Comte de Clermont, & des Abbés de l'Isle-Barbe & de Cluny; les Gentilshommes de sa suite moyennant ce Traitté furent renuoyés sans rançon. Les cautions que Guichard de Beaujeu donna pour l'obseruation de ce Traitté furent, le Comte de Forests, Aymar de Poitiers, Guillaume de Beaujeu, Louys de Poitiers, Hugues de Bressieux Seigneur de Viruille, Pierre de Rochefort, Angelin l'Anglois de Farges, & Hugues de Marzé. Et de la part du Daufin, Henry

Titr. de l'Archiue de Turin.

Fascic rer. Gen. M. S. Chron. Florent. l.9 c.53. Elog.

Titr. de la Chambre de Comp. de Sau. Hist. de Bourgog. ch.12. Hist. des Dauf. c.11 Mem. MS. du P. P. Fr. Chiffl.

Hist. des Dauf c.11

Hist. de Bresse & de Bugey.

Henry Daufin Seigneur de Montauban & de Meüillon, le Comte de Forests, Aymar de Poitiers, Humbert Sire de Thoire & de Villars, Humbert de Villars son Fils; Guy de Grolée Seigneur de Neyrieu & Guichard Seigneur de Clerieu. Depuis le Seigneur de Beaujeu fut recompensé de cette perte; car par Traitté fait à Baugé le 29. de Ianuier 1327. le Comte de Sauoye luy delaissa en proprieté les Chasteaux de Coligny le Neuf & de Buenc, à la charge du Fief, & promit de luy payer quarante mil liures Viennoises, à condition que Guichard de Beaujeu luy feroit hommage des Villes & Chasteaux de Lent & de Toissey en Dombes. Ce Traitté se fit par l'entremise de Pierre de Sauoye Archeuesque de Lyon, & en presence de Guillaume de Beaujeu, d'Arnoul Seigneur d'Vrfé, de Iean Seigneur de Franchelins, de Galois de la Baume Seigneur de Valefin, & d'Hugues du Chastellard Cheualiers. Hist. de Bresse.

Mais reuenons au Comte Edoüard; Apres cette malheureuse iournée il ramassa le debris de son armée & se retira en Sauoye, & ce fut alors qu'il reçeut le 27. d'Auril de la mesme année 1325. l'hommage que luy rendit Iean Comte de Forests pour les Chasteaux & Seigneuries de Chastelus, Fonteneys, de la Fouillouse, de saint Victor, de Cornillon (possedé par Lucie de Beau-disner) du Cusieu, de Montrond (tenu par Artaud de saint Germain) de la Moliere (tenu par Bertrand de Lauieu, & de Botheon possedé par Godemar du Fay) à condition que cét hommage ne seroit iamais separé du Comté de Sauoye, ny vendu ou remis au Daufin de Viennois; ce que Guy, Renaud & Iean de Forests ses Enfans promirent d'obseruer. Presents Pierre Archeuesque de Lyon, Guichard Seigneur de Beaujeu, Aymon de Sauoye Seigneur de Baugé, Iean Comte d'Auxerre, Amé Comte de Geneue, Boniface de Montbel, & Aymon de la Chambre. Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.

Le premier du mois de Decembre suiuant, ce Prince confirma les anciennes franchises & libertés des habitans de Moriac en la Val-digne au Duché d'Aouste; & l'an 1326. par deux differentes patentes, l'vne du Samedy apres la Natiuité de nostre Seigneur (à laquelle l'année se commençoit alors) & l'autre du penultiéme de Ianuier, il augmenta l'estenduë de la Iurisdiction de l'Abbaye d'Aulps en Chablais & du Prieuré de Noualeyse en Piemont. Le premier de Feurier il donna en Fief à Iean Bertrand Cheualier, Seigneur de S. Ioyre pour reconnoissance de seruices le Vicomté de Villars-Fouchart en Piemont, & le 19. il accorda des franchises auec Nicolas Abbé de Cheysery aux habitans de Balon. Titr. de la Chambre des C. de Sauoye.

Peu de temps apres le Comte portant impatiemment le déplaisir qu'il auoit reçeu à la iournée de Varey, enuoya Galois de la Baume Seigneur de Valefin Baillif de Chablais pour se saisir du Chasteau de Balon, appartenant au Sire de Villars partisan du Daufin, comme d'vn passage important, pour l'execution des desseins qu'Edoüard auoit sur les Terres du Comte de Geneue & du Seigneur de Gex; cette place ne tint que quatre iours. De là le Comte suiuy de Louys de Sauoye Seigneur de Vaud alla en personne assieger Hermence le premier iour du mois de May; mais il fut contraint de leuer le siege à cause d'vne tempeste qui suruint, accompagnée d'vne si horrible pluye que personne ne pût demeurer au camp. La mesme année, sçauoir le 3. & 6. de Nouembre il confirma aux habitans de Tresanche & de la Ville-neufue Chastel-Argent leurs anciens priuileges. *Fascic. rer. Gen. M.S.* Chron. de S. M.S. G. Parad. *Fascic. rer. Gen. M.S.* Chron. de S.M.S. G. Parad. Titr. de la Chambre des Com. de S.

Le 2. du mois de Feurier 1327. Aymon Euesque de Maurienne associa ce Prince en la moitié des reuenus de son Eueſché, à condition de le proteger contre les ennemis de son Eglise. Titr. de l'Eglise de Maurien.

Le Roy Philippes de Valois voulant aller en Flandres auec vne puissante armée contre les Flamans nouuellement reuoltés, Edoüard qui auoit tousiours

eu inclination pour les interests de la France, accompagna Philippes en ce voyage, & se treuua à la fameuse bataille de Mont-Cassel, où les Flamans furent deffaits le 24. d'Aoust 1328. Estant de retour à Paris, Clemence de Hongrie Reyne de France Vefue de Louys Hutin preste à mourir, souhaitta pour sa derniere consolation de faire la paix entre le Comte & le Daufin, pour preuenir les malheurs dont leurs Estats estoient menacés; le Roy Philippes pour donner cette satisfaction à cette bonne Princesse fit venir ces deux Princes en la Chambre de la Reyne, & les fit embrasser & iurer amitié l'vn à l'autre en sa presence; mais ce fut apres que Guillaume Flotte Seigneur de Reuel & Guy Cheurier Cheualiers Deputés de la part du Roy eurent esté sur les lieux pour informer du sujet & des suites de cette guerre, où ils firent de grandes procedures, par lesquelles l'on void au long tout ce que ces Princes pretendoient l'vn contre l'autre.

Pap. Mass. Elog. — *Pap. Mass. Elog.* — *Villan. l. 9. c. 55.*

Vn Autheur moderne écrit que Pierre Remy Seigneur de Montigny Tresorier de France ayant esté accusé de peculat, le Roy ordonna qu'on luy fit son procez, & voulut que le Comte de Sauoye presidât au iugement, par lequel Remy fut condamné à mort, & la Sentence consentie par sa Majesté & par les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

Chron. Sab. M.S.

En fin Edoüard estant allé au Chasteau de Gentilly prés de Paris par recreation tomba malade & y mourut le quatriéme du mois de Nouembre mil trois cens vingt-neuf, son corps fut porté au Monastere de Hautecombe, & enterré la veille de la feste de sainct Clement; en quoy Claude Paradin s'est méconté, qui rapporte ce decés au dix-huictiéme de Iuillet mil trois cens quarante-huict. Nos autres Historiens se sont aussi mépris, d'auoir écrit que ce Prince mourut de regret de ce qu'il n'auoit pû auoir secours du Duc de Bourgogne, du Duc de Bretagne son Gendre, ny du Roy Philippes de Valois pour faire vne nouuelle guerre au Daufin, quoy qu'il l'eut demandé auec instance; parce que le sujet du voyage qu'Edoüard fit en France n'estoit pas pour auoir secours, mais seulement pour accompagner le Roy en la guerre de Flandres; outre que la Reyne Clemence auoit dé-sja procuré la paix entre ce Prince & le Daufin, & le Duc de Bretagne n'auoit point encore pris alliance en la Royale Maison de Sauoye.

Mart. S. Mauit. Agaun. Chron. M.S. de S. Champ. G. Parad. *Vanderb. Botero.* All. Gen.

Edoüard vesquit quarante-cinq ans & n'en regna que six; il estoit de belle taille & beau de visage, d'humeur fort guaye, doüé d'vne grande force de corps & de courage, vaillant, & qui aymoit les armes, & ceux qui en faisoient profession. Il fut liberal iusques à l'excés; si toutesfois les Roys & les Princes peuuent estre blasmés d'estre trop liberaux, il est vray que ce Prince fit vne faute contre la veritable politique des Souuerains, en ce que pour auoir reçeu assistance & secours des Bernois en la guerre qu'il eut contre le Daufin Viennois (& non pas contre le Duc de Bourgogne comme a écrit vn Autheur Suysse) il leur donna la liberté, & de Seigneur qu'il estoit de cette Ville, se contenta d'en estre l'allié. Il laissa des marques de sa pieté au Monastere de Noualese en Piemont, qu'il honora de plusieurs priuileges. Sa Deuise estoit vn Singe sur vn Chastagnier qui veut manger des chastagnes qui le piquent, auec ces parolles, *Pro munere vulnus*, pour signifier qu'il n'auoit reçeu des iniures, que sous pretexte de bien fait.

Chroniq. M.S. de S. Champ. G. Parad. *Vanderb. Botero. Pap. Mass.* — *Simler. Pingon Arb. Gent.* Buttet. *Guillim. de reb. Hel. l. 3. c. 8. Chr. Hist. Ped. cap. 16.*

Le vingt-septiéme de Septembre mil trois cens sept, il fut accordé en mariage à Paris auec Blanche de Bourgogne, Fille aisnée de Robert II. du nom Duc de Bourgogne, Roy Titulaire de Thessalonique & d'Agnes de France Fille du Roy sainct Louys & de Marguerite de Prouence; la dot de cette Princesse fut de vingt mil liures qu'Hugues Duc de Bourgogne

Hist. de Bourg. ch. 12.

gne IV. du nom son Frere, promit de payer par Lettres dattées à Ioigny le Mecredy apres la feste sainct Denys, dont Louys Fils de France & Louys Fils Aisné du Comte de Clermont furent depuis les cautions. Le mesme iour en consideration de ce mariage Amé s'obligea de laisser le Comté de Sauoye à son Fils, & de faire en sorte que si Edoüard auoit vn Fils de Blanche de Bourgogne, il seroit aussi Comte de Sauoye en son rang; ce qu'il promit de faire iurer par les Chastellains portans Banniere & autres ses vassaux de Sauoye, de Geneuois, de Viennois, de Reuermont, de la Val-d'Aouste, de Baugé, de Noualeze & de la Valée de Suze, à la reserue des deux Terres qu'il auoit assignées pour le doüaire de Marie de Brabant sa seconde Femme. Par vn autre Acte auquel se treuue present Guillaume de Nogaret Cheualier, Amé V. regla ce que chacune des Filles qui naistroient de ce mariage auroient pour leur dot; & apres auoir emancipé son Fils en la presence du Roy Philippes de Valois, il consentit que le doüaire de Blanche de Bourgogne fut de six mille liures de rente sur la Terre de Baugé, dont furent cautions Charles Fils de France Comte de Valois, d'Alençon & d'Anjou, Louys Fils de France Comte d'Evreux, Louys Fils aisné du Comte de Clermont, Mahaut Comtesse d'Artois, Palatine de Bourgogne, Robert Comte de Flandres, Guillaume de Flandre Seigneur de Nigelle, Hugues de Chastillon Doyen de Laon Oncle d'Edoüard de Sauoye, Iean de Châlon Comte d'Auxerre Seigneur de Rochefort, Guy Comte de sainct Paul, Girard de Chastillon Seigneur de la Roche-Miley, Robert Seigneur de Chastillon en Bazois, Dreux de Merlo Seigneur de saincte Hermine & de Barjat, Iean Damas Seigneur de Marcilly, Iean Seigneur de Corcelles, & Hugues de Vienne. Preuues pag.161. Titr. de la Cham. des Com. de Dijon.

La solemnité de ce mariage se fit au Chasteau de Montbar en Bourgogne le iour de la feste sainct Luc, sur vne Dispence obtenuë du Pape Boniface VIII. parce que l'Espoux & l'Espouse estoient parens du troisiéme au quatriéme degré; mais auant la ceremonie Hugues Duc de Bourgogne tira vne renonciation de Blanche sa Sœur à toutes les Successions de Pere & de Mere, en presence d'Hugues de Vienne Seigneur de Pagny, de Iean de Choiseul Connestable de Bourgogne, de Guillaume Seigneur de Montaigu, de Iean Seigneur de Corcelles Mareschal de Bourgogne, & de Pierre de Soigney Chanoine d'Authun: Par le mesme Acte le Comte de Sauoye promit de se soûmettre à telle peine que Louys Fils de France Comte d'Evreux arbitreroit, s'il ne satisfaisoit aux Traittés faits entr'eux. Edoüard de Sauoye n'eut qu'vne Fille de ce mariage, de laquelle nous parlerons cy-apres.

Blanche de Bourgogne suruéquit le Comte de Sauoye son Mary, & eut different pour la deliurance de son doüaire auec Aymon Comte de Sauoye son Beau-frere, dont elle traitta depuis à Bourg en Bresse le huictiéme de Feurier mil trois cens trente; & par le Traitté ce Prince luy delaissa les Villes, Chasteaux & Mandemens de Bourg, de Treffort, de Coligny, de Iasseron, de sainct Estienne du Bois, de sainct Triuier, du Pont-de-Vesle & du Pontdeuaux au Pays de Bresse, la Seigneurie de sainct Symphorien d'Auzon en Viennois, & la Maison du Temple de Lyon. Presents Iaques Euesque de Belley, Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, Estienne de la Baume dit le Galois, Seigneur de Valesin, Girard Seigneur de Varax dit *la Guespe*, & Aymé de la Chambre Cheualiers & Conseillers du Comte de Sauoye. Le Roy Philippes de Valois au mois de May 1333. donna à cette Princesse vne Maison au Faux-bourg S. Marcel de Paris, qui appartenoit autrefois à Pierre de Sauoye Archeuesque de Lyon. Hist. de Bresse. Hist. de Bourg. és Preuues pag.121. & ch.12.

S.Marthe l.38. c.12. All.Gen. *Necrol. S Steph. Diuion.*

Elle deceda à Dijon le 18. de Iuillet mil trois cens quarante-huict, & non point à Paris l'an mil trois cens quarante-ſept, comme écriuent Claude Paradin & wanderburch : l'Obituaire de l'Egliſe de S. Eſtienne de Dijon (à laquelle elle donna dix liures tournoiſes) marque ſon decés au treiziéme des Kalendes de Septembre, ce qui n'eſt pas veritable : Elle fut inhumée en l'Egliſe des Cordeliers de Dijon, dans le Tombeau de Ieane de Sauoye Ducheſſe de Bretagne ſa Fille. 134[illegible]

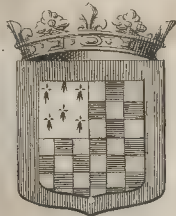
Chron de S M S. Champ. Inuent. de la Maiſon de Bourg. Theatr. d'hon. & de Cheu.

L'ancienne Chronique de Sauoye M. S. & Champier ont dit que Blanche de Bourgogne eſtoit Fille de Philippes Duc de Bourgogne, qui eſt vne erreur : Du Tillet a auſſi fait vne faute, appellant cette Comteſſe de Sauoye ſeconde Fille du Duc Robert, puis qu'elle eſtoit l'Aiſnée : Fauin l'a appellé Marie.

FILLE D'EDOVARD COMTE DE SAVOYE, & de Blanche de Bourgogne.

Chron. de Bretag. de P. le Baud. Argentré l 4. ch. 42. *Ping Botero. Vanderb.* Fauin. Battet. N. Gilles. Du Tillet Inuent. de la Branche de Bretagne.

I. Ieane de Sauoye, mariée le 21. de Mars mil trois cens vingt-neuf en l'Egliſe de Chartres auec Iean III. du nom Duc de Bretagne, Comte de Richemont, Vicomte de Limoges Seigneur de Chailly & de Lonjumeau, Fils d'Artus II. du nom Duc de Bretagne, Comte de Richemont & de Marie Vicomteſſe de Limoges ſa premiere Femme, en preſence de Philippes de Valois. Elle eut en doüaire de ſon Mary les Seigneuries de Chailly & de Lonjumeau par Titre du mois de May 1334. & le Vicomté de Limoges au mois de Iuillet mil trois cens trente-neuf. La Chronique de Sauoye M. S. la nomme tantoſt Marie & tantoſt Marguerite ; Champier, Guillaume Paradin, wanderburch, Argentré, Henninges & Botero l'appellent Marguerite ; & la Chronique de Bretagne de Pierre le Baud la fait Fille d'Otthon Comte de Sauoye ; & du Tillet, de Guy Comte de Sauoye, quoy qu'il n'y ayt eü en la R. M. de Sauoye aucuns Comtes de ces deux noms. Apres la mort du Comte Edoüard ſon Pere, elle pretendit de ſucceder au Comté de Sauoye, aux Duchés de Chablais & d'Aouſte & autres Terres & Seigneuries. Et à cét effet Iean Duc de Bretagne ſon Mary enuoya des Deputés en Sauoye pour faire connoiſtre ſon droit ; mais par la Loy Salique obſeruée en la Maiſon de Sauoye, Aymon de Sauoye ſon Oncle luy fut preferé, ainſi que nous dirons au Chapitre ſuiuant.



Bretagne, échiqueté d'or & d'azur au franc quartier de Bretagne.

Titr. de la Chambre des C. de Sauoye.

Depuis Ieane de Sauoye eſtant Veſue du Duc de Bretagne, par Teſtament du Vendredy auant la Natiuité de ſainct Iean Baptiſte mil trois cens quarante-quatre, inſtitua ſon Heritier vniuerſel Philippes Duc d'Orleans Comte de Valois ſon Couſin Fils du Roy Philippes de Valois. Sa retraitte fut à Paris, où elle veſquit pendant ſon veſuage dans vne deuotion & pieté exemplaire. En quoy Botero s'eſt mépris, qui a écrit qu'apres le decés de Iean Duc de Bretagne, elle épouſa Iean Paleologue Fils de l'Empereur Manuel : Son decés arriua

arriua au Bois de Vincennes le 29. de Iuin mil trois cens quarante-quatre, & non point l'an 1355. comme ont auancé Pingon & Claude Paradin, ny l'an 1345. comme quelques-vns ont laissé par écrit; elle fut inhumée à Dijon en l'Eglise des Cordeliers en vne Sepulture de marbre noir éleuée auec cét Epitaphe.

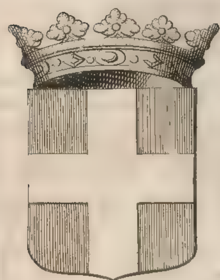
Arb.Gen. All.Gen. S. Marthe l.23. ch.5. Hist. de Bourgog. ch.12.

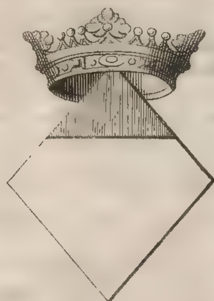
Cy gist tres-noble & honorable Dame Madame Ieanne de Sauoye, jadis Duchesse de Bretagne, Fille de Monsieur Hedoüart Comte de Sauoye, & de Madame Blanche de Bourgogne, qui trespassa au Bois de Vinc. lez Paris, l'an de grace M. C C C. X L I V. le x x i x. iour de Ioin. Priez Dieu que mercy li face. Amen.

Ce Tombeau qui estoit tres-magnifique a esté demoly depuis cinq ou six ans par les Religieux de ce Monastere, sous pretexte d'agrandir le Chœur de leur Eglise, action qui meritoit chastiment; parce que semblables Monumens doiuent estre conserués auec beaucoup de soin.









Paleologue-Mõtferrat d'argent au chef de gueules.

XII.

AYMON COMTE DE SAVOYE, DE Maurienne & d'Aſt, Duc de Chablais & d'Aouſte, Seigneur d'Yurée, de Vercel & de Breſſe, Marquis de Suze & d'Italie, Prince de Piemont & du S. Empire, ſurnommé le Pacifique.

CHAPITRE XXII.



EDOVARD laiſſa ſes Eſtats embroüillés de querelles, chargés de debtes, eſpuiſés par la guerre, & diſputés par vn puiſſant Competiteur, ce qui deuoit ébranler cette Couronne: mais comme elle ſortoit des mains d'vn Prince remuant, prodique & mal-heureux; elle tomba en celles d'vn Prince froid & moderé, qui s'y eſtablit par la iuſtice, s'y maintint par la prudence, repara les fautes & les pertes de ſon Predeceſſeur, donna vne longue paix à ſes ſujets, & de la terreur à ſes ennemys.

Pingon. Buttet. Pap. Maſ. La ville de Bourg en Breſſe eut le bon-heur de le voir naiſtre le 15. de Decembre mil deux cens nonante-vn; ſon veritable nom au Bapteſme fut Aymon, & non pas Amé, quoy que la pluſpart des Hiſtoriens qui ont parlé de luy, ayent confondu ces deux noms. On le deſtina dés ſon bas âge à l'Egliſe, il fut Chanoine & Comte en l'Egliſe de Lyon; Prieur de Villemouſtier en Breſſe, l'an mil trois cens ſix; Puis Chanoine de Paris. Le Pape Boniface VIII. luy donna le premier Canonicat qui viendroit à vaquer en l'Egliſe d'Yorch en Angleterre, auec cét Eloge. *Que la bonne odeur de la Nobleſſe de ſon extraction, de ſes merites, de ſa probité & de ſa deuotion, inuitoient ſa Sainteté à luy procurer cet honneur, en attendant de l'éleuer à des plus hautes dignités.* Mais il ne fut pas lié aux Ordres Sacrés; au contraire, ayant pris reſolution de quitter cette profeſſion contraire à ſon genie; Amé le Grand Comte de Sauoye ſon Pere, luy donna par titre du quinze de Iuin mil trois cens vingt-deux, datté à Gentilly, la terre de Baugé, les Seigneuries de S. Triuier, Pont-de-Vaux, Eſnes, Aſnieres, Marbos, S. Martin le Chaſtel, Pont de Vele, Chaſtillon, Foyſſia, Boyſſey, S. Laurent lez Maſcon, le droit de l'Eſcheute d'Henry de Chauanes, & le Chaſteau de S. Germain d'Amberieu, pour tenir le tout *En Nobleſſe & Baronnie.* Ce qui ſe fit en preſence du Seigneur de Beaujeu, d'Eſtienne de la Baulme Doyen de Lyon, de Gilles Richard, & de Pierre de Clerm. Cheualiers: Et depuis en augmentation de cét appannage; le Comte Edoüard ſon Frere luy donna l'onziéme d'Auril 1329. les Chaſteaux & Seigneuries de S. Genys d'Aouſte, des Auenieres & de Chana.

Titr. de la Ch. des C. de Sau. — Titr. de la Ch. des Comptes de Dijon. — Titr. de la Ch. des Cóptes de de Sauoye.

Il eſtoit en Auignon auprés du Pape Iean XXII. quand le Comte Edoüard ſon Frere mourut; la nouuelle luy en fut apportée par deux Eueſques & quatre Barons que les Eſtats de Sauoye luy deputerent pour le prier de venir prendre poſſeſſion du Comté de Sauoye, auquel il eſtoit appellé par proximité de ſang. Cependant Ieane de Sauoye ſa Niece Ducheſſe de Bretagne, demanda la ſucceſſion du Comte ſon Pere, & Iean Duc de Bretagne ſon Mary enuoya des Deputés pour donner connoiſſance de ſa pretention: Mais ayants eſté ouys en l'Aſſemblée des trois Eſtats de Sauoye, Bertrand Archeueſque de Tarentaiſe leur reſpondit, que par vne ancienne couſtume du pays de Sauoye; les Filles ne ſuccedoient point à la Couronne, pendant qu'il y auoit des maſles: Ainſi les Deputés de Bretagne furent renuoyés, & Galois de la Baulme Cheualier Seigneur de Montreuel, & de Valefin vn des principaux Seigneurs de l'Eſtat, apprehendant quelques troubles dans cette conionĉture, preſſa la venuë d'Aymon, qui fut reçeu à Chambery auec vne ioye incroyable de tous les peuples. Quelques iours apres, on luy remit l'ann. de S. Maurice, & il fut ſalué & reconnu Comte de Sauoye. Argentré dit que le Duc de Bretagne, *Ayant ſçeu comme les droits de ſa Femme auoient eſté rebutés par les Sauoyſiens, en demeura mal ſatisfait, & qu'il eut la penſée de faire la guerre au Comte de Sauoye; mais que ce fut ſans effet, tant à cauſe que la Sauoye eſtoit éloignée de la Bretagne; que parce que ce Prince eſtoit homme de peu d'entrepriſe: Ce qui l'obligea d'en traitter à prix d'argent.* Meſſieurs de ſainte Marthe en l'éloge de ce Prince, ont dit la meſme choſe: Mais les vns & les autres ont eſté mal informés, parce que le Duc de Bretagne ne traitta point de cette pretention auec le Comte de Sauoye; Car, quoy que cette Princeſſe par titre du XXII. de Nou. M.CCC.XXIX. datté au Bois de Vincenn. en la preſence du Roy Philippes le Bel, eut cedé au Comte Aymon tous les droits qu'elle auoit en la ſucceſſion du Comte Edoüard ſon Pere, pour ſix mille liures de rente en fond de terre: ce que le Comte agrea le XIX. de Ianuier ſuiuant, par Guillaume de Montbel Seigneur d'Entremonts le Neuf, & par Girard Seigneur de Grandmont ſes Ambaſſadeurs: Neantmoins ce Traitté ne fut pas executé, par le refus qu'en fit le Duc de Bretagne: De ſorte qu'apres ſon decés, Ieane de Sauoye ſa vefue, laiſſa cette pretention par teſtament à

Chron. de Sau. M.S. Paradin. *Pingon. Botero.* — Argentré Hiſt. de Bretag. l. 4. ch. 42. 197. — Hiſt. Gen. l. 35. ch. 6. — Tit. de l'Arch. de Turin.

à Philippes Duc d'Orleans Comte de Valois ſon Couſin, dequi le Comte Vert en prit ceſſion, ainſi que nous dirons ailleurs. Au ſurplus Argentré a fait iniure à la memoire du Duc de Bretagne, de l'auoir qualifié homme de peu d'entrepriſe, & d'auoir dit que le Pays eſtoit trop éloigné. Ce prince auoit donné aſſés de preuues de ſa valeur, & de ſon courage, en ſes voyages de Flandres, & en ce qu'il ſe fit reconnoiſtre Souuerain par tous les Eueſques de Bretagne (ce qu'aucun de ſes Predeceſſeurs n'auoit pû faire) pour perſuader qu'il ne ſe departit pas d'vn ſi beau droit faute de reſolution, & il n'eſtoit pas ſi loin de Sauoye qu'il n'y pût porter la guerre, ayant eſpouſé en premieres nopces la Sœur du Roy Philippes, pour le ſeruice duquel il auoit mené à ſes deſpens au cœur de la Flandre des quinze Bannieres, & huict ou dix mil hommes de pied: Et cét éloignement ne l'auoit pas empeſché de s'allier auec Guygues Daufin de Viennois voiſin & ancien ennemy de la Maiſon de Sauoye, qui luy promit de faire la guerre en Sauoye; & de ne faire ny Paix ny Trefue auec le Comte, que par l'aduis du Comte de Foreſts & de Guillaume de Rochefort Seigneur d'Acerac. Il faut donc, pour en parler plus vray ſemblablement, attribuer le deſiſtement de cette Illuſtre pretention à ce que les Eſtats de Sauoye luy firent connoiſtre clairement, que la loy Salique eſtoit inuiolablement obſeruée en Sauoye: Outre qu'il n'auoit point d'Enfans de ſa Femme, & qu'il eut vne infinité d'inquietudes pour aſſeurer ſa Succeſſion à vn heritier. Hiſt. des Daufins. ch. 11.

Quoy qu'il en ſoit, Aymon demeura paiſible Comte de Sauoye: Mais il ſe ſentit offencé de ce que le Daufin de Viennois, au preiudice de l'accommodement qui auoit eſté fait à Paris, entre le Comte Edoüard & luy, par l'entremiſe de la Reyne, s'eſtoit ligué auec le Duc de Bretagne, pour luy faire la guerre; de ſorte que pour s'en vanger, & pour ſe mettre en eſtat de reſiſter aux entrepriſes d'vn ſi facheux voiſin, il fit quelques preparatifs, dont le Daufin prit ombrage: En quoy le Roy Philippes s'intereſſa, & pour en arreſter le progrés, Sa Maieſté leur enuoya l'an M. CCC. XXX. Guillaume Flotte & Guy de Cheurieres ſes Conſeillers, & Cheualiers: Mais cette deputation fut ſans fruit; tellement que le Roy déſirant auec paſſion de faire viure ces deux Princes en paix; deputa encore Guillaume de Sure Archidiacre de Lyon, le Seneſchal de Beaucaire, & Guillaume de Villers Iuge des Appellations de Toloſe. Ce fut à eux que le Daufin & le Comte firent leurs plaintes, & donnerent eſtat de leurs anciennes pretentions, affin qu'il pleut au Roy d'y prononcer tout de meſme que s'il n'y eut iamais eü de traittés faits entre leurs Predeceſſeurs. Hiſt. des Dauf. c. 11

Le Daufin diſoit que le Comte de Sauoye detenoit le Chaſteau de Geneue appartenant à Guillaume Comte de Geneue ſon homme lige: Qu'il luy auoit pris par force d'armes le Chaſteau de la Corbiere dependant du Dauſiné: Qu'il empechoit que le Comte de Geneue ne luy rendit les deuoirs auſquels il eſtoit tenu comme ſon Vaſſal, & parce que le Comte de Sauoye pretendoit de ſon coſté que le Comte de Geneue luy deuoit hommage: Que le Roy fut fait Iuge de cette queſtion: Que le Comte eſtoit tenu de luy rendre le Chaſteau de ſainct Germain d'Amberieu, & le Bourg d'Amberieu dont le Comte Amé le Grand s'eſtoit emparé, le Chaſteau de Balon, & les Villages de Grand-Confort pris ſur le Sire de Villars, homme lige & aydant du Daufin, la Maiſon de Beſenans, les biens de Perceual de Bardoneuche, & de Mayeul du Saix, le Chaſteau de Corcelles oſté à Guillaume du Saix; la Seigneurie de Villeneufue proche de ſainct Amour en Comté, le Chaſteaux de ſainct Martin du Freſne, la Baſtie de Corlier, le Chaſteau de Monthous en la terre de Foucigny: Celuy de la Pierre en Graiſiuodan, ceux de Ioannages en *Idem aux preuues p 47.*

Viennois, de Bordeaux en Sauoye, Tolnon & de Voyron au Dioceſe de Grenoble, Septeme en Viennois, S. George d'Eſperanches, Ambronay, Maubec-Cheſeneuue, S. Aubin, Ville-neufue de Marc, la Palu, Dolomieu, S. Iean de Bournay, Haut-Villars en Graiſiuodan, Entremonts, l'Iſle de Ciers, Verſoy au pays de Gex, le fief de Chaſtillon de Michaille; la Cluſe en Geneuois, & la maiſon de la Rauette à Rogemont. Toutes leſquelles places, le Daufin ſouſtenoit auoir eſté occupées ſur luy ou ſur ſes hommes, ou ſur ſes alliés.

Le Comte de Sauoye de ſon coſté, demandoit au Daufin le Chaſteau de Montluel auec la Ville; le Chaſteau de Girieu que les gens du Daufin auoient demoly pendant les treſues de la Reyne Ieanne, les fiefs de Villars, de Mornay, de Montdidier & de Verſey; les Chaſteaux de Gordans, Vaſſallieu, Varey, la Baſtie de Suze, la maiſon de Ioſſeran de Vaugrineuſe, les Chaſteaux de Foucigny, de la Bonne-Ville, Lullins, Credo, Alinges, Hermence, les fiefs de Gex, de Coppet & de Charnay, & la Iuſtice de S. Laurent; De toutes leſquelles choſes le Dauphin s'eſtoit ſaiſi par droit de bien-ſeance. Le Comte demandoit encore que le Dauphin rendit au Sire de Beaujeu, Meximieux, le Bourg de S. Chriſtophle, le Bourg de Villars, Loyes, Montous en Breſſe, les fiefs du Montelier, de Corzieu, les arrierefiefs de Chaſtillon, de la Palu, de Iuys, & de S. Oliue, le fief de Beauregard, la Garde du Prieuré de Nyoſt, & l'arrierefief de Pierre Breſſens: Et à Marie de Sauoye Sœur du Comte de Sauoye, vefue d'Hugues Daufin Seigneur de Foucigny, les terres de ſon doüaire, ſa dot, ſes ioyaux & ſes titres; Et finalement que le Daufin reſtituaſt au Comte, le Pont de Boringe, les fiefs que le Seigneur de Foucigny auoit depuis Seyſſel iuſques à Fribourg; ceux de Vains & de Gions, de Mornay, de Volagna, de Montdidier, de Pierre de Vaugrigneuſe, d'Amé de la Baulme, & de Verſey, les biens, rentes & diſmes de l'Egliſe d'Ambronay, Gordans & les dommages faits par les trouppes du Daufin, en la ſurpriſe de la ville de Montmeillan.

Il ne faut pas s'eſtonner ſi ces deux Princes ne furent iamais bons amys, le leuain de leur hayne eſtoit trop grand: Et le Roy ne treuuant point de diſpoſition à la paix en leurs eſprits, fut contraint d'abandonner la penſée qu'il auoit eü de les raiuſter; apres les auoir tenu en treſues pendant deux ans; De ſorte que le Comte de Sauoye ayant vny ſes forces ſur cette conioncture, appella à ſon ayde Philippes de Sauoye, Prince d'Achaye ſon Couſin, & Louys de Sauoye Seigneur de Vaud ſon Oncle, attira à ſon party Amé Comte de Geneue, & Hugues de Ioinuille Seigneur de Gex, aſſiegea le Chaſteau de Monthous prés de Geneue, appartenant à Humbert Seigneur de Foucigny, Frere du Daufin, & le prit; Mais l'armée du Comte ayant pris vne autre route: Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon, & de Varey Partiſan du Daufin, le ſurprit par eſcalade. Ce qui obligea Aymon de former vn nouueau ſiege deuant cette place; au ſecours de laquelle Hugues de Geneue s'eſtant engagé: Il fut défait & contraint de ſe ietter dans Monthous, qu'il rendit quelques iours apres par capitulation: De là le Comte pour s'oppoſer plus facilement aux deſſeins du Daufin qui faiſoit amas de gens, fit baſtir deux Forts ſur les aduenuës du Dauphiné, entre Montmeillan & Aſpremont; l'vn appellé les Marches, & l'autre les Mottes. Mais Hugues de Geneue irrité de la perte du Chaſteau de Monthous, ſe ſaiſit du Chaſteau de Ville-la-grand en Geneuois, & le fit ruiner; cependant le Daufin s'eſtant auancé, mit le ſiege deuant le Chaſteau de la Perriere, entrepriſe qui luy fut funeſte; car eſtant allé reconnoiſtre la Place, ſuiuy des Seigneurs de Valbonnois & de Clermont, il fut frappé d'vn carreau d'Arbaleſte, dont il mourut en ſa tente le XXVI. iour d'Aouſt mil trois cens trente-trois. Les Daufinois deſeſperés de cét accident, forcerent le Chaſteau, &

Chron. de Sau. M. S. Parad. *Botero. Vanderb.*

Mem. de Thomaſ. Hiſt. des Daufins chap. 11. G. Parad. *Chieſa. Alb. Arg.*

& le demolirent : Villany Historien Florentin. rapporte cét euenement à l'an mil trois cens trente-sept, wanderburch & Vignier à l'an mil trois cens trente-deux, & Cl. Paradin à mil trois cens quarante-deux. *lib.9.c.53. Bibl. Hist. All. Gene.*

En passant il n'est pas hors de propos d'obseruer que pendant que le Roy moyennoit les Trefues entre le Comte & le Daufin. Il fit vn Traitté auec le Comte, l'an mil trois cens trente-deux, par lequel il fut dit que le Roy pourroit faire bastir vne maison au pied du Pont du Rhosne de Lyon, pour y tenir le Bureau de la Gabelle du Sel, à condition que le Comte auroit la cinquiéme partie de la Gabelle.

Au Daufin, Guygues succeda Humbert Daufin, Seigneur de Foucigny son Frere, qui herita de la hayne que ses Predecesseurs auoient contre la Maison de Sauoye. Neantmoins Aymon qui auoit de grands auantages sur les Daufinois, soit par la mort de leur Prince, soit par l'éloignement de son successeur qui estoit à Naples, ne s'en voulut pas preualoir, ou par mauuais conseil, ou par moderation; & le nouueau Dauphin ayant pris possession de ses Estats. Le Comte consentit à vne Trefue qui fut arrestée le vingt-deuxiéme de May de l'an mil trois cens trente-quatre, dont la negociation se fit par Philippes de Sauoye Prince d'Achaye, Beatrix de Viennois, Dame d'Arlay, Caterine de Viennois Princesse d'Achaye, G. Archeuesque de Brindes, Rodolphe Montbel Abbé de sainct Michel de la Cluse, Antoine de Clermont, Seigneur de la Bastie d'Albanois, Philippes Prouona Gentilhommes Piemontois, & par Humbert de Cholay Cheualiers. Le Traité qui contient cette Trefve, fut arresté en presence de Iean Seigneur de Corgenon, de Girard Seigneur de Varax, surnommé la Guespe, de Galois de la Baulme, Seigneur de Montreuel & de Valefin, d'Hugues de Feillens & d'Humbert de Langes Cheualiers. Cependant le Roy Philippes ébauchoit la Paix, laquelle fut à la fin concluë à Lyon, le vingt-septiéme du mesme mois de May : Les Entremetteurs furent de la part du Comte de Sauoye, Amé Comte de Geneue, Antoine de Clermont Seigneur de la Bastie, & Philippes Prouana Cheualiers. Et pour le Daufin Humbert de Cholay Seigneur du Pont de Boringe, & Amblard Seigneur de Beaumont, Paradin & Botero qui ont eü quelque lumiere de ce Traitté de Paix, ne nomment pour Entremetteurs que le Comte de Geneue, Philippes Prouana (qu'ils appellent Philippes de Prouence :) Antoine de Clermont & le Seigneur de Beaumont, qu'ils nomment Humbert, & à qui Chiesa donne le nom d'Amblard de la Combe : Par ce Traitté, ces deux Princes ratifierent celuy du 10. de Iuin mil trois cents quatorze, dont il a esté parlé cy-dessus : Le Comte de Sauoye ceda au Daufin les Seigneuries de Montluel & de la Valbonne, à la reserue des fiefs de Chastillon en Choutagne, & de Girieu & de ceux deus par Mayeul & par Guillaume du Saix, promit de faire demolir le fort de S. Iean de Vieu, que luy & le Sire de Beaujeu rendroient, à Guillaume du Saix sa Terre, & le Chasteau de Monthous au Daufin, & tout ce que l'on auoit pris sur le Comte de Geneue, & au Daufin tout ce que l'on luy auoit pris en Foucigny, auec les fiefs de Meximieux & du Bourg sainct Christophle, en payant par le Daufin au Comte cinquante mil liures. Le Dauphin en outre quitta au Comte sainct Germain d'Amberieu, la Seigneurie des Alymes & les Fiefs de Balon & de Grand-Confort. Et quant au fief de Villars & de Beauregard prentendu par le Sire de Beaujeu qu'il auoit cedé au Daufin, pour sa rançon apres la bataille de Varey, il fut conuenu que le Pape en seroit l'Arbitre. Iean Villani a escrit, que le Daufin auoit esté porté à cét accommodement par les conseils du Pape Iean XXII. & de Robert Roy de Naples.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Hist. de de Bresse

Hist. de Sa. l. 2. Ch. 143. *Vita d'Amed. V.*

Hist. di Piemont. H. de Bres. *Alb. Arg.*

Chr. Fior.

Titr. de la Chambre des Cópt. Sauoye.

Les choses ainsi pacifiées, Aymon passa en Piemont & reçeut au mois de Decembre suiuant, l'Hommage de Frideric Marquis de Saluces, pour les Chasteaux & Mandements des Barges, Scarnafix, Bremens, Busque, Reuel, Raconis & Carmagnole: mais ce fut apres auoir terminé auec Guillaume Comte de Blandrate le differend que Frideric auoit pour le Marquisat de Saluces auec Manfroy de Saluces son Frere puisné.

Chiesa.

Aur. Corb. Ep. Vercel.

En ce mesme temps se termina celuy qui estoit entre ce Prince, Iaques de Sauoye Prince d'Achaye & le Seigneur de Milan, pour la Seigneurie de Vercel, qui demeura au Comte Aymon par l'Arbitrage de Bernardin Pascal, de Pierre Mareschal, de Iaques Gilles & de Druet du Carrouge.

Quand les esprits sont aigris, il est impossible que les accommodements les plus solides puissent subsister. Le calme des Estats depend principalement de celuy des cœurs des Princes. Qui eust cru qu'il pût rester matiere de trouble & de diuision entre le Comte & le Daufin? apres vne Paix si solemnellement iurée, & dont l'Arbitre estoit de si grande authorité; toutesfois elle fut alterée par des hostilités que les Daufinois firent en Sauoye: Et comme les Sauoysiens se mirent en estat de les repousser & d'en tirer reuanche, il y eut vn nouueau Traitté entre ces deux Princes le 7. de Nouembre mil trois cents trente-cinq, qui ne contient autre chose qu'vne promesse inuiolable d'executer exactement celuy de l'année precedante, auec cette difference pourtant, qu'en celuy-cy on donna des cautions de l'obseruation de la Paix, qui furẽt Bertrand de Baux Comte de Montescayoso, Amé Comte de Geneue, Hugues de Geneue Seig. d'Anthon, Humbert Fils du Sire de Villars, & Girard de Rossillon Seigneur d'Anjou en Daufiné. Vignier a fait mention de cette Paix, mais il s'est mespris de la rapporter au Comte Edoüard qui estoit desia decedé.

Titr. de la Ch. des Cópt. de de Dauf.

Bibl. Hist.

Henry Comte de Montbelliard & Seigneur de Montfaucon estant en Guerre auec le Duc de Bourgongne, escriuit à ce Prince pour estre secouru, offrant de se sousmettre entierement à luy.

Titr. de l'Archiue de Turin.

L'Eglise & le Conuent de S. Dominique de Montmeillan ayant esté bruslés, les Religieux recoururent à la pieté du Comte Aymon, qui par ses lettres dattées à Riuoles le 22. de May de l'an 1336. leur donna la place pour les faire rebâtir, & le Lundy 17. de Iuin suiuant, il en posa luy mesme la premiere pierre, & au mois de Nouembre, le Prince & le Daufin nommerent Iaques Euesq. de Belley & Iean Euesque de Tours, pour limiter leurs Terres de Beugey & de Daufiné, du costé de Rossillon, de Luys, de S. André de Briord, de S. Sorlin, de Fauerges & de Dolomieu, presents Bertrand de Baux Comte de Montescayoso, Antoine de Clermont Seigneur de la Bastie d'Albanois, Hugues du Chastellard, & Guy de sainct Symphorien Cheualiers.

Titr. du Conu. de S. Domin. de Montmeillan.

Titr. de l'Arch. de Turin.

En l'Eloge d'Edoüard Comte de Sauoye, nous auons dit que pour recompenser Guichard Seigneur de Beaujeu, de la rançon qu'il auoit payée au Daufin pour auoir esté prisonnier de Guerre à la bataille de Varey, le Comte luy promit l'an mil trois cents vingt-huict, les Chasteaux de Coligny & de Buenc, & quarante mil liures viennoises, à condition que le Sire de Beaujeu prendroit en fief d'Edoüard les Villes & Chasteaux de Toyssey & de Lent en Dombes; en execution de ce Traitté. Aymon estant au Monastere d'Ambronay le cinquiéme de Iuillet mil trois cens trente-sept, quita à Edoüard Sire de Beaujeu Fils de Guichard les Villes, Chasteaux & Seigneuries de Toyssey, Lent, Buenc & Coligny, à la charge de l'Hommage tel que Loüys de Sauoye Seig. de Vaud, Iaques de Sau. Prince de Piemont & le Comte de Geneue le deuoient à la Couronne de Sauoye, à la reserue faite par le Sire de Beaujeu, de la fidelité à laquelle il estoit tenu enuers le Roy de France, les Ducs de Bourgongne & de Bourbonnois, l'Archeuesque de Lyon, & les Abbés de Cluny & de l'Isle Barbe: Le Sire de Beaujeu de son costé se departit en faueur du Comte de Sauoye, du droit qu'il auoit sur les Chasteaux du Bourg sainct Christophle

Hist de Bresse.

Preuues pag. 162.

& de Beauregard sur Saone, & sur le Fief de Villars, se reseruant le Fief du Chasteau de Gordans. Et pour la seurté des quarante mil liures que le Sire de Beaujeu deuoit toucher, le Comte de Sauoye donna pour cautions Amé Comte de Geneue, Iean de la Baulme Seigneur de Fromentes; Hugues Seigneur de Grand-mont, Antoine de Cermont Seigneur de la Bastie d'Albanois, Verruquier de la Baume, Pierre de Rogemont Cheualiers, Aymonet de Pontverre, Iaquemet Prost de Virieu, Peronin d'Estrés, & Estienne de Lambert Damoiseaux. Ceux qui furent presens à ce traitté sont Iaques de sainct André Euesque de Beley, Amé Comte de Geneue, Amé de la Baulme Abbé d'Ambronay, Estienne Abbé de S. Sulpice; Iean Seig. de Corgenon, Iean de la Baulme Seig. de Fromentes, Huges Seig. de Grandmont, Antoine de Clermont Seig. de la Bastie, Hugues de Marzé, Philippes de Chaseyard, Iaques de Richarme, Pierre de Compeys, Tiburce de Septain, & Iosserand de Laye Cheualiers.

Ce Prince acquit la mesme année, de Palaino Euesque d'Yurée, l'hommage que les Marquis de Montferrat deuoient aux Euesques d'Yurée, pour les Chasteaux de Chiuas, de Castagneto, sainct George, Cuccon, Lusiliasque, Engenio, Verolengho, Orio & Toras, que le Comte luy delaissa par échange. *Hist. Chro. Ped. c. 6.*

Le Melange des Terres que le Comte auoit en Daufiné & en Bugey auec le Daufin, les obligea de faire vn traitté au Village de Carentenay au Diocese de Vienne deuant l'Eglise le 7. de Septembre 1337. par lequel il fut arrestée: Que leurs terres seroient limitées: Que les traittés de Paix faits entre leurs Predecesseurs seroient obserués & iurés par les Principaux de leurs sujets: Qu'ils se feroient hommage des terres qu'ils tenoient en fief l'vn de l'autre auec promesse de s'ayder & secourir contre tous ceux qui leur voudroient nuyre, exceptés à la part du Comte de Sauoye, l'Eglise Romaine, l'Empereur, les Roys de France & d'Angleterre, les Archeuesques de Lyon, de Vienne & de Besançon les Euesques de Mascon, de Maurienne, de Turin, de Geneue, de Lausanne, d'Yurée, & de Syon, Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, Iaques de Sauoye Prince d'Achaye, Edoüard Seigneur de Beaujeu, & les Comtes de Geneue & d'Auxerre; Et de la part du Daufin, le S. Siege, l'Empereur, le Roy de France les Archeuesque de Lyon, de Vienne & d'Ambrun, & les Euesques de Grenoble, de Valence, de Die, & de Geneue, le Comte de Geneue, Aymard de Poitiers Comte de Valentinois, Iean de Châlon Seigneur d'Arlay, Prince d'Aurenge, Hugues de Geneue Seigneur d'Anton, Humbert Sire de Toire & de Villars, Aymar Seigneur de Rossillon & Aymart Seigneur de Clermont: Que le Comte cedoit en fief au Daufin, les Villes, Chasteaux & mandement de S. Germain, des Alimes, de Luysandres, d'Ordonnas, des Auenieres, de l'Isle de Ciers, de Dolomieux, d'Arandas, & tout ce qu'il auoit à Ambronay, aux mandements de S. Rambert & de Rossillon, depuis la Riuiere d'Albarine, au dessous de Tenay, iusqu'à S. Sorlin de Cuchet, S. André de Briord & Luys. En recompense dequoy le Daufin quitte fief au Comte les Chasteaux, Villes & Mandemens de sainct Sorlin, Lagnieu, S. Denys de Chausson, Chasey, Luys, S. André de Briord & la Bastie de Lonnas. *Titre de l'Archiue de Turin.*

Les soins qu'Amé le Grand auoit pris d'engager par ses bien-faits, Aynard Seigneur de Clermont en Daufiné au seruice de la Maison de Sauoye, obligerent le Comte Aymon, pour maintenir cette correspondance, qui ne luy estoit pas inutile en Daufiné, de donner à Aynard Seig. de Clermont son petit Fils en fief & hommage lige, le Chasteau & Chastellainie de Chanas en Bugey, auec 400. liures de rente en fonds de terre, suiuant le departement qui en seroit faite par Antoine de Clermont Cheualier & par Humbert de Paladru Seig. de Montferrat, sous la promesse que fit Aynard de Clermont de faire en sorte, que les gens du Comte de Sau. allant & venant de Dauf. pourroient passer auec armes

&

& ſans armes en toute ſeurté, ſe retirer & s'arreſter dans les Terres, Villes & Chaſteaux de Clermont, Villeneufue de Clermont, de Chirens, S. George en la Valdaine, Vauſſerre, & dans les autres terres qu'il tenoit en fief de l'Egliſe de Vienne, ſans y receuoir aucun empeſchement ou deſplaiſir; Ce que les Freres de Clermont & ſes heritiers ſeroient tenus de iurer, & qu'il promettoit encore de faire obſeruer par les Nobles & habitans de ſes terres, qui ne ſeroient pas vaſſaux du Daufin de Viennois. Enſuite le meſme Seigneur de Clermont fit hommage au Comte de Sauoye, tant de la terre de Chanas, que de ce que luy & ſes Predeceſſeurs tenoient en fief de la maiſon de Sauoye, en la meſme forme que Geoffroy Seigneur de Clermont ſon Pere l'auoit fait au Comte Amé le Grand, à Voyron, le Vendredy auant la Feſte des Saints Simon & Iude, de l'an mil trois cens quinze, à Edoüard Comte de Sauoye, au Bourget le vingt-neuf d'Octobre mil trois cens vingt-trois, & au meſme Comte Aymon le vingt-deux de Nouembre mil trois cens vingt-neuf: Le titre qui contient toutes ces choſes, eſt datté au Chaſteau de Voyron en Daufiné, le vingt-ſept de Iuin, mil trois cens trente-huict, en preſence d'Amé Comte de Geneue, de Pierre de Montbel Commandeur des Eſchelles de l'Ordre de S. Iean de Ieruſalem, de Guillaume de Montbel Seigneur du Chaſteauneuf, d'Entremonts, de Guillaume de Chaſtillon, d'Humbert Baſtard de Sauoye, de Pierre de Compeys, de Guillaume de Clermont, Chanoine de Vienne, & d'Amé Seigneur de Miribel Damoiſeau.

Mem. M. S. de Monſieur Rauineau.

Iuſques icy, Aymon n'auoit rien fait que pour le repos de ſes ſujets, & pour la gloire de ſon Eſtat: Mais voicy vne occaſion à le faire ſignaler plus loing. Edoüard Roy d'Angleterre ayant reueillé ſes anciennes pretentions ſur la France, & fait deſſein d'y allumer la guerre, fit ligue contre la France auec Louys de Bauieres Empereur; Les Ducs & Comte de Brabant, de Gueldres, de Cleues, de Iuilliers, & de Haynaut. Le Roy Philippes de ſon coſté, ſe fortifia d'alliances, & attira à ſon party Philippes Roy de Nauarre, Dauid Roy d'Eſcoſſe, & Iean de Luxembourg Roy de Boheme, Charl. ſon Fils (depuis Empereur) les Ducs de Lorraine & d'Auſtriche, Henry Comte Palatin du Rhin, Louys Comte de Flandres, & pluſieurs autres Princes: Et bien que la maiſon de Sauoye eut de ſignalées obligations aux Roys d'Angleterre, & que l'Empereur y impoſaſt ſon authorité, & qu'Edoüard luy en eut eſcrit par Rodolphe, Seigneur d'Hauteuille, & Frere Geoffroy de Mendon: Neantmoins l'inclination particuliere que le Comte de Sauoye auoit pour les intereſts de la France; l'exemple de ſes Predeceſſeurs, & les honorables ſemonces du Roy, l'engagerent à ce party. L'on void encore en la chambre des Comptes de Sauoye, la lettre que le Roy luy eſcriuit ſur ce ſujet, dattée au Bois de Vincennes, le dix-ſept d'Aouſt mil trois cens trente-neuf; par laquelle il le prie de l'aller treuuer auec le plus de gens qu'il pourroit, *Pour la conſeruation de l'honneur de la Couronne de France, & pour la deffence du Royaume.* Il enuoya donc des trouppes au Roy commandées par le Comte de Geneue, Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, & par le Sire de Villars, ſuiuis de Galois de la Baulme, Seigneur de Montreuel, & de Valefin, de Pierre de la Palu Seigneur de Varambon, Capitaines de gens d'Armes, de Iean de la Poype, de Guy, Chevrier le ieune, d'Aynard de Montferrand, de Pierre de Montjouuent, d'Amé, & d'Hugues de Feillens, de Pierre de Lucinge, de Iean de Buſſi, & Guillaume de Chandée, & autres Gentils-hommes du pays de Sauoye, & du voiſinage; Aymon cependant ſe preparoit à faire ce voyage, nonobſtant les menaces de l'Empereur, & rien ne l'arreſta que le retour qu'il attendoit des Ambaſſadeurs qu'il auoit enuoyés au Pape Benoit douze, qui eſtoient Antoine de Clermont, Seigneur de la Baſtie d'Albanois, Guillaume de Chaſtillon Seigneur de Larringe Cheualiers, & Iean de Bertrand

Pr. p. 168.

Titr. de la Cham. des Comp. de Paris.

Apolog. Françoiſe.

Bertrand de la maiſon de la Perrouſe en Sauoye, Preuoſt d'Ayre, qui luy rapporterent cette belle Bulle du VI. d'Auril M. CCC. XXXIX. par laquelle ſa Sainteté declara, *Que le Pape allant en ceremonie au iour de ſon Exaltation, le Comte de Sauoye conduiroit ſa Sainteté par le frein du Cheual: Sinon qu'il y eut des Roys.* Ce qui monſtre en quelle conſideration eſtoit dé-ja la maiſon Royale de Sauoye, puis qu'en vne action ſi ſolemnelle, ſa Sainteté donnoit au Comte de Sauoye le rang le plus éminent apres les Roys. Titr. de la Chambre des Cõpt. de Sau.

Dés que les trouppes Sauoyſiennes furent arriuées en Flandres, le Roy, pour marque de la confiance qu'il auoit au Comte de Sauoye, donna le Gouuernement de Doüay, à Louys de Sauoye Seign. de Vaud, & celuy de Cambray à Galois de la Baulme, qui y laiſſerent des preuues immortelles de leur courage & de leur fidelité. Le Comte de ſon coſté ſe rendit à l'Armée l'an 1340. ayant à ſa ſuite onze Cheualiers Bannerets, quarante-vn Bacheliers, vn Eſcuyer Banneret, & trois cents quarante-quatre autres Eſcuyers. Il campa auec le Roy au Siege de Tournay aſſiegé par les Anglois, & faiſoit bataille de ſes trouppes comme le Roy de Nauarre, & Eudes Duc de Bourgogne faiſoient dés leurs; & ſur l'ouuerture d'vn Traitté entre les deux Roys, Aymon fut l'vn des Deputés de la part du Roy de France auec le Roy de Boheme, le Comte d'Armagnac, Louys de Sauoye & le Seigneur de Noyers; & ce fut par ſon entremiſe que la Paix fut concluë entre ces deux grands Monarques. Papyre Maſſon, Pingon & Duplex ont eſcrit que ce Prince auoit encore ſeruy & aſſiſté la France à la fameuſe bataille de Crecy: Mais cét honneur eſt deub à Louys de Sauoye Seigneur de Vaud; Parce que ce Prince mourut en l'an mil trois cens quarante-trois, & la bataille de Crecy n'arriua qu'en l'an M. CCC. XLVI. Froiſſart. Titr. de la Cha. des Comt. de Paris. Duplex. *Pap. Maſſ.* Titr. de la Ch. des Comp. de Paris. Chron. de Fl. ch. 81. *Nicol. Gilles.*

Le Comte eſtant de retour en Sauoye, bien ſatisfait d'auoir procuré la paix entre la France & l'Angleterre, & de la rencontrer entiere dans ſes Eſtats, fit vne eſpece de retraitte, & s'adonna à la deuotion, & à rendre la iuſtice à ſes peuples; & ſe voyant attaint d'vne longue & faſcheuſe maladie, ſans que les remedes humains les peuſſent ſoulager, il ſe voüa à ſaint Claude au Comté de Bourgogne: & comme l'accompliſſement de ſon vœu ne luy auoit pas apporté ſa gueriſon; Il en fit vne autre à l'Egliſe de Noſtre-Dame de Bourg en Breſſe, où il alla la veille de l'Aſſ. de la Vierge l'an mil trois cens quarante-deux, & y offrit deux cierges ardents, & n'euſt pas plutoſt rendu ſon veu qu'il recouura la ſanté. Ce qui l'obligea pour en conſeruer la memoire, d'ordonner qu'à l'aduenir à pareil iour il ſe diroit en l'Egliſe de Noſtre-Dame de Bourg vne Meſſe ſolemnelle auec vne Predication; & que deuant l'Image de la Vierge il y auroit à perpetuité deux cierges ardents: Ce qui ſe pratique encore auiourd'huy. Paſſant à Hautecombe, par ſes patentes du XXIII. de Decembre, il fonda auſſi la Chapelle de ſainte Catherine en l'Egliſe des Sœurs Mineures de ſainte Claire de Chambery, ſuiuant l'intention de la Comteſſe Yoland ſon Eſpouſe, dont il aſſigne le reuenu ſur la Gabelle de Cony. Preuues pag. 169. Pr. p. 168.

Depuis ce Prince eſtant allé à Verſoy, fit Cheualier de l'Accollade Hugard de Ioinuille Seign. de Gex, & luy donna cent liures de rente en augmentation de fief, par lettres du vingt-huict de Ianuier mil trois cens quarante-trois. Titr. de l'Archiue de Turin.

Mais Dieu qui auoit limité les iours de ce Prince, l'appella de ce monde au Chaſteau de Montmeillan (& non pas à Pignerol, comme a eſcrit Philippes de Bergame) le 24. de Iuin 1343. & fut enterré au Monaſtere de Hautecombe, en vne magnifique Chapelle qu'il auoit fait baſtir, où eſt ſon monument de marbre. En quoy ſe ſont meſcontés la Chronique de Sauoye M. S. Champier, les deux Paradins, Vignier, wanderburch, Taboüé, Doglioni & Botero, qui ont rapporté le temps de ce decés à l'an mil trois cens quarante-deux. En effet, le teſtament de ce Prince eſt de l'onziéme de Iuin 1343. *Pingon. Botero. Supplem. Chronic.*

Preuues pag. 170.

datté au Chaſteau de Creſt, proche de Montmeillan, par lequel il fit pluſieurs legs aux Egliſes & à ſes domeſtiques, & laiſſa au Baſtard de Beaujeu, qui eſtoit à ſon ſeruice la Chaſtellenie de Villeneufue, & de l'Iſle de Ciers, inſtitua Amé ſon Fils aiſné ſon heritier vniuerſel, & fit des legats en deniers à ſes autres Enfans, nomma des Tuteurs & des Conſeillers à ſon heritier, & recommenda ſes Eſtats au Pape, au College des Cardinaux, aux Roys de France & de Nauarre, au Duc de Normandie, & au Comte d'Alençon, aux Ducs de Bourgogne, & de Bourbon, au Daufin de Viennois, au Marquis de Montferrat, au Comte d'Auxerre, au Sire de Beaujeu, au Prince d'Achaye, & au Seigneur de Milan ſes amys: Et declara executeurs de ſa volonté, Iean de Bertrand de la Maiſon de la Perrouſe en Sauoye, Archeueſque de Tarentaiſe, Guichard Tauel Eueſque de Syon, Antoine de Clermont Eueſque de Maurienne, Iaques de S. André Eueſque de Belley, Rodolphe de Montbel de Fruzaſque, Abbé de S. Michel de la Cluſe, Guillaume de Montbel Seigneur d'Entremonts, Pierre Seigneur d'Vrtieres, Pierre Mareſchal, & Pierre de Montgela Cheualiers, George du Solier Chancelier de Sauoye, Frere Pierre de Coyſia Religieux de S. François, & Guillaume de Cognin Religieux de l'Ordre S. Dominique. Preſents à cette diſpoſition, Iean Seign. de Corgenon, Pierre Mareſchal Cheualiers & autres. Voicy la repreſentation de ſa Sepulture, telle qu'elle ſe voit encor à preſent à Hautecombe.



Les



Chronic. Altacomb. M.S.Phil. Berg. Sup. Chron. Les loüanges que tous les Historiens ont données à ce Prince, sont extraordinaires : Les vns l'appellent, *Prince tres-genereux , doüé d'vne force de courage non commune & le fleau de ses ennemys* : Les autres, *illustre en toute sortes de vertus ; Prince tres-iuste & benin à ses Peuples , qui aymoit la Paix par la passion qu'il auoit pour la Tranquillité de ses Estats & pour le repos de ses Peuples , estoit lent à se resoudre , mais courageux à executer , moderé en Paix , & braue à la Guerre , charitable enuers les pauures , bon , craignant Dieu , éloigné de toute ambition , ennemy du vice & restaurateur d'Eglises* : En effect outre le Monastere de sainct Dominique de Montmeillan , il acheua la Chapelle du Chasteau de Chambery , que le Comte Amé le Grand son Pere auoit commencée , fonda des Chappelles aux Eglises de Conzieu , d'Yenne , de Talissieu & de saincte Claire de Chambery, & l'Hostel-Dieu de sainct Genys d'Aouste , & ordonna par son Testament , que son heritier feroit bastir & fonder vne Chappelle en tous les Chasteaux de ses Estats. C'est luy qui fit rebastir le Chasteau du Pont-dains ; mais à mon aduis , il doit estre loüé particulierement de deux choses : L'vne d'auoir esté le premier de la Royale Maison de Sauoye , qui a l'imitation des Roys des Gots , des Empereurs d'Allemagne & des Roys de France , eut vn sçauant Iurisconsulte, residant actuellement aupres de sa personne auec le Titre de Chancelier, pour rendre Iustice à ses sujets en toutes occurrences , auec plus de facilité : Et l'autre de n'auoir imposé pendant tout son Regne sur ses Peuples qu'vn subside de six Gros par feu , dont il se repentit. Ce qui luy deuroit à iuste raison faire donner le Titre de Pere du Peuple , comme à Louys XII. Mais tout ce qui peut ternir l'esclat de tant de Vertus , c'est l'incontinence de ce Prince , qui se porta à des amours estrangeres. Vn Chroniqueur Alleman s'est equiuoqué au nom propre de ce Prince qu'il a appellé Symon. Il eut pour deuise , vn Cerf qui en surmonte vn autre à la course, auec ces parolles , *Firmat Victoria Pacem* , pour signifier qu'il n'auoit iamais fait la guerre ; que pour auoir la Paix.

(Margin: *Chiesa.* *Botero.* *Pap.Maf* G.Parad, *Doglic.* *Alb. Arg.*)

Ping. Botero. Cl. Parad. Pr. p. 177. Il prit Alliance auec Yolande de Montferrat Fille de Theodore Paleologue Marquis de Montferrat & d'Argentine Spinola , & petite Fille d'Andronic Paleologue , Porphyrogenete Empereur de Grece. Ce Mariage se fit au Chasteau de Caselle au Montferrat , le premier iour de May 1330. en presence de Rodolphe de Montbel Abbé de sainct Michel de la Cluse , d'Amé Comte de Geneue , d'Ebal Seigneur de Chalant , de Pierre Marescbal , de Guillaume & de Martin Comtes de Coconas, & non pas l'an 1334. comme a escrit du Buttet , ny l'an 1342. ainsi que la crû Reusnerus. Cette Princesse eut en dot les Seigneuries & Chasteaux de Lancio , de Giriés & de Caselle; & fut arresté , que si le Marquis de Montferrat ou ses descendants venoient à mourir sans Enfans masles, Yoland & ses Successeurs auroient le Marquisat de Monferrat , en donnant Mariage en argent aux Filles. Cette clause a esté en son temps le Leuain d'vne grande Guerre entre les Ducs de Sauoye & de Mantoüe, qui a embrasé vne partie de l'Italie, dont les cendres fument encore. Yoland de Montferrat testa le 14. de Septembre 1342. au Chasteau de Chambery, presents Amé Comte de Geneue, Guichard Euesq. de Syon, Pierre de Coysia Religieux de l'Ordre de S. François & George du Solier Iurisconsulte : Elle deceda le 24. de Decemb. suiuant & non point l'an 1344. comme a crû Pingon , puis que par le Testament de son Mary, qui est de l'an 1343. il se void qu'elle estoit desia morte. Vn Historien l'appelle *Princesse incomparable , l'Ornement de son siecle & recommandable par la grande Charité qu'elle auoit pour les Pauures.* George Fabrice dit qu'elle estoit Fille de l'Empereur de Constantinople & l'appelle Violantille : Fauin s'est estrangement mespris de

(Margin: *In Geneal. Rom.* *Buttet.* *A.Fab,C. pro Mont. Ducatu.* Preuues pag. 179. *Vanderb.* Saxon.Ill. liu.4.The. d'honn. & de Cheua. pag.1521.)

de luy auoir donné pour Mary le Comte de Geneue, Eſtienne de Leſignan & wanderburch de meſme, qui diſent, que le Comte Aymon eut pour ſeconde Femme Caterine de Luxembourg Fille de Charles I V. Empereur, ce qui eſt imaginaire.

ENFANS D'AYMON COMTE DE SAVOYE
& d'Yoland de Montferrat.

I. Amé V I. du nom ſurnommé le Comte Verd vulgairement appellé Amé V. dont l'Eloge ſera cy-apres.

II. Iean de Sauoye decedé en bas âge, l'an mil trois cents quarante-cinq, à qui le Comte de Sauoye ſon Pere auoit l'aiſſé par ſon teſtament cinq mil liures de rente en fons de terre.

III. Blanche de Sauoye, recherchée en mariage par le Fils d'Edoüard Roy d'Angleterre; mais ce fut ſans effect, à cauſe des guerres des Anglois auec la France; Elle épouſa depuis Galeas Vicomte Seigneur de Milan, le Mariage fut conclu au Chaſteau du Bourget en Sauoye le 10. de Septembre 1350. Elle eut en dot quarante mil florins d'or, qui deuoient eſtre depoſez au Monaſtere de Hautecombe, iuſqu'à ce que la Princeſſe eut eſté conduite à Riuoles, pour y eſtre épousée, dont ſe rendirent cautions, le Comte de Geneue, Cheuron, Amé de Beauuoir Seigneur de Ville-Neufue, Guillaume de la Baume Seigneur de Montagny, Pierre de Montgelas, George du Solier, Pierre de Compeys, Iean de Rauays, & Aymar de Seyſſel. Elle mourut l'an 1386. & giſt à Pauie. De ſon Mariage ſortit Iean Galeas Comte de Vertus (puis premier Duc de Milan) qui le premier de Nouembre 1375. luy donna les Chaſteaux de Monza, Abiatte, S. Colomban, Graffignano, Binaſque, Coazan, Gentilin, & la Cour Neuue de Pauie. Vn Hiſtorien Milanois parlant de cette Princeſſe, a dit *qu'elle eſtoit digne de toute ſorte de loüanges.*

Pingon. Buttet. *Corio.* Preuues pag. 181. *Pingon. Corio.* *Morigia l. 10.*



Milan d'argent au Serpent d'azur pery en pal de 3. tours couronné d'or à l'yſſant de gueüles, qui engloutit vn Enfant de meſme.

IV. Caterine de Sauoye mariée ſelon Pingon & Claude Paradin, au Comte de Tonnerre, que Louys Chieſa appelle Robert de Bourgogne: Mais cela eſt deſtitué de Preuue, comme a remarqué feu Monſieur du Cheſne, & i'eſtime que cette Fille mourut vn peu apres ſa Mere, parce que nos Hiſtoriens diſent qu'Yoland de Monferrat deceda en ſon accouchement; & cette Fille fut le dernier de ſes Enfans. George Fabrice Genealogiſte Alemand, & Guillaume Paradin n'ont point parlé d'elle.

Hiſt. de Bourgog. ch. 12. *Sax. Illuſt. lib. 4:* Hiſt. de S.

Elias Reuſnerus Genealogiſte Alemand, & apres luy Albitius, adiouſtent aux Enfans legitimes du Comte Aymon, Achabia Comte de Sauoye & de Piemont, qui épouſa la Fille du Comte de Beaujeu, dou vint Achabia le ieune,

Geneal. Sabaud.

VVanderb. auſſi Comte de Sauoye & de Piemont, Mary de Catherine de Sauoye & qui fut Pere de Louys le Barbu Comte Palatin, Electeur de l'Empire. Ce que Wanderburch a auſſi allegué, ſans toutesfois l'aſſeurer; en quoy il a eu grande raiſon, car tout cela eſt fabuleux: Mais les Genealogiſtes Allemans en ont bien dit d'autres.

Outre les Enfans legitimes, Aymon Comte de Sauoye eut ſix Enfans naturels.

I. Humbert de Sauoye Seigneur d'Aruillars qui fit Branche.

Titr. du Monaſter. de Lemés. Mem. M. S. de Mon. l'Eueſq. de Geneue. II. Oger de Sauoye Cheualier, à qui ſon Pere donna cent liures de rente en fonds de Terre par ſon Teſtament. Il épouſa Ieane de Meyria Fille vnique & heritiere de Iean de Meyria Chancelier de Sauoye, de laquelle il eut vn Fils nommé Humbert de Sauoye Cheualier Seigneur d'Aric & de Bellecombe, qui viuoit encore l'an mil quatre cens onze. Elle giſt au Monaſtere de Lemens ſur Chambery, ainſi qu'elle auoit ordonné par Teſtament. En ſecondes Nopces il ſe maria auec Bernarde de Ciuin Vefue d'Emery de Montfalcon Cheualier & Fille d'Antelme Seigneur de Ciuin Cheualier, laquelle apres le decés d'Oger de Sauoye, ſe maria auec Antelme Seigneur de Miolans Cheualier, auec qui elle viuoit encore l'an mil trois cens ſeptante-ſix.

III. Amé de Sauoye, qui eut auſſi cent liures de rente par Legat de ſon Pere.

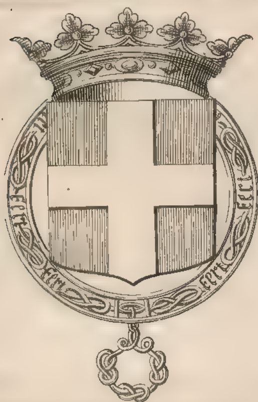
Mem. M. S. de Mon. l'Eueſq. de Geneue. IV. N..... de Sauoye Eſpouſe d'Hugonin Seigneur de Lucinge.

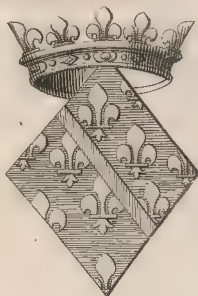
V. Iean de Sauoye, Chanoine de Belley, puis Chantre ez Egliſes de Geneue & de Lauſanne.

VI. N..... de Sauoye Religieuſe au Monaſtere de Bons en Bugey. Le Comte Aymon parle d'elle dans ſon Teſtament.

AMÉ







Sauoye.

Bourbon. de France à la cotice de gueules.

XIII.

AME' VI. DV NOM COMTE DE SAVOYE, Duc de Chablais & d'Aouſte, Prince de Piemont, Baron de Foucigny, de Vaud, & de Gex, Seigneur d'Yurée, de Quiers, de Bielle, de Verrüe, de Cony, de Queraſque, de Breſſe, de Bugey & de Valromey, de la Valbonne & d'Anthon, Marquis de Suze & d'Italie, Prince & Vicaire perpetuel du ſainct Empire, ſurnommé le Verd.

CHAPITRE XXIII.

LEs actions heroïques de ce Prince, ſa conduite iudicieuſe, ſon bonheur extraordinaire, & ſes memorables & genereuſes entrepriſes, luy ont erigé vn monument immortel de gloire & de grandeur : Et quoy que ſes

ſes Anceſtres ſe ſoient rendus recommendables à tous les ſiecles par leurs eminentes Vertus, il ſemble que luy ſeul les ayt tous ſurpaſſé, & que tant de belles qualités qui ont eſclaté en ſes Predeceſſeurs, ſe ſoient vnies auec excés en ſa perſonne pour en faire le modele d'vn Prince le plus parfait, le plus illuſtre & le plus glorieux de la terre, comparable aux plus grands Heros de l'antiquité.

Pingon. Il vint au monde à Chambery le quatriéme du mois de Ianuier de l'an mil trois cents trente quatre, & l'vnziéme ſuiuant il fut baptisé ſolemnellement, & auec pompe extraordinaire par Aymon de Miolans Eueſque de Maurienne : Amé Comte de Geneue luy donna ſon nom : Du Buttet a rapporté ſa naiſſance à l'an mil trois cents vingt-ſix. Cependant le Mariage du Comte Aymon ſon Pere auec Yoland de Montferrat ſa Mere eſt ſeulement de l'an mil trois cents trente. Ainſi Amé V I. n'auoit que dix ans, quand il prit poſſeſſion de la Couronne de Sauoye : Et quoy que tous les Eſtats ſoient ſujets à de grandes reuolutions, pendant la minorité des Souuerains : Il n'arriua pourtant aucun deſordre en Sauoye durant le bas âge de ce Prince, par vne precaution tres-iudicieuſe du Comte Aymon ſon Pere, qui par ſon teſtament ne crût pas d'auoir aſſés fait, de nommer pour Tuteur de ſon Fils Louys de Sauoye Seigneur de Vaud ſon Couſin, & Amé Comte de Geneue ſon Neueu: Il leur donna des Conſeillers neceſſaires en chaque Prouince de ſes Eſtats : Sçauoir en Sauoye Guillaume de Montbel Seigneur d'Entremonts, Pierre Seigneur d'Vrtieres, Pierre Mareſchal, & Pierre de Montgelas Cheualiers : En Viennois Hugues Seigneur de Maubec, Amé Seigneur de Miribel, Pierre de Montbel, Guillaume de Miribel Seigneur de Faramans, Amé de Beauuoir, Godemar du Fay, & Girin de ſainct Symphorien en Breſſe, Pierre de la Palu Seigneur de Varembon, Iean Seigneur de ſainct Amour, Iean de la Baulme Seigneur de Fromentes, Galois de la Baume Seigneur de Valefin, & Iean Seigneur de Corgenon : En Chablais Guichard Eueſque de Syon, Rodolphe Seigneur de Blonnay, & Pierre Saillon : En la Vald'Aouſte, Nicolas Eueſque d'Aouſte, Guillaume du Quart Archidiacre de l'Egliſe d'Aouſte & Pierre de Chalant Seigneur de Montjouuet ; & en la Vallée de Suze, Rodolphe de Montbel Abbé de ſainct Michel de la Cluſe. Ces Tuteurs & ces Conſeillers n'ayant qu'vn meſme but, & eſtans tous perſonnages qualifiés de probité & d'experience, il ne ſe faut pas eſtonner ſi la Sauoye fut calme ſous vne ſi heureuſe adminiſtration : Ils eurent ſoin de la Iuſtice, mirent ordre à la ſeurté des places Frontieres, empecherent la diſſipation des Finances, & n'oublierent rien de tout ce qui pouuoit contribuer à l'education d'vn Prince de ſi grande eſperance.

Decad. 2. l. 6. — *Hiſt. de Breſſe.*

Hiſt. de Bourgog. aux preu. pag. 121. La premiere action remarquable de ces Tuteurs fut de traitter auec le Roy Philippes de Valois des droits que Philippes Duc d'Orleans, & Comte de Valois ſon Fils pretendoit ſur la Maiſon de Sauoye, comme heritier de Ieane de Sauoye, Ducheſſe de Bretagne, dont le Roy ſe departit, moyennant la remiſe qu'ils luy firent de deux mil liures de rente à prendre ſur le Treſor dudit Roy à Paris, les Chaſteaux de Vinceſtre, & de Milly, par traitté fait à Chambery le vingt-cinquiéme de Feurier mil trois cents quarante-ſix ; Preſents le Seigneur de Grandmont, Aymar de Seyſſel, Pierre de Montgelas, Iaques de Clermont, Tibaud de Chaſtillon, Pierre de la Baulme, Guillaume de Chaſtillon, Pierre de Montdragon & des Seigneurs de Maubec, de la Chambre, d'Entremons, de ſainct Amour, de Miribel & de Fromentes.

Froiſſart. du Haill. P. Emile. de Serres. Duplex. Apol. Fr. pour la M. de S. Quelques Hiſtoriens François & Sauoyſiens parlans de la funeſte bataille de Crecy, qui ſe donna l'an mil trois cents quarante-ſix, donnent l'honneur à ce Prince d'auoir commandé l'arriere-garde de l'armée de France, & donné iuſques dans l'Eſcadron du Prince de Gales : Mais Amé ne pût pas s'eſtre

rencontré

rencontré en vne si belle occasion, parce qu'il n'auoit alors que douze ans, n'y ayant point d'apparence que l'on eut voulu luy permettre de sortir de Sauoye en vn age si tendre, ny luy confier la principale conduitte d'vne armée. Ce fut Louys de Sauoye Seigneur de Vaud qui eut cét employ, que ces Escriuains ont qualifié mal à propos Comte de Sauoye. Aussi, bien loin d'enuoyer le jeune Comte à la guerre, les Estats de Sauoye penserent d'abord à le marier à la Fille du Duc de Bourgogne, comme nous dirons en son lieu: Ce qui donna sujet à vn traitté d'alliance & de confederation perpetuelle entre les Maisons de Bourgogne & de Sauoye, qui fut iuré par Eudes Duc de Bourgogne en l'Eglise de Châlon sur Saone le seiziéme Iuin mil trois cents quarante-huict, en presence de Iaques Euesque de Châlon, & de Iaques d'Audelencourt Chancelier de Bourgogne, & par Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, & Amé Comte de Geneue Tuteurs du Comte Verd, plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes qualifiés iurerent aussi ce traitté; sçauoir pour le Duc de Bourgogne Iean Seigneur de Chasteau-villain, Iean Seigneur du Til, Guillaume d'Antigny Seigneur de saincte Croix, Iean de Frolois Seigneur de Molinet, Philippes de Vienne Seigneur de Pymont, Guillaume de Montagu Seigneur de Sombernon, Philippes de Vienne Seigneur de Pagny, Hugues de Vienne Seigneur de sainct George, Iaques de Vienne, Iean Seigneur de Luzy, Henry Seigneur de Montagu, Iean Seigneur de Loisié, Girard de Thoire, tous Conseillers du Duc de Bourgogne: Et pour le Comte de Sauoye, Iean de Bertrand Archeuesque de Tarentaise, Antelme de Clermont Euesque de Maurienne, Frere Pierre de Montbel Commandeur des Eschelles, Hugues Seigneur de Maubec, Guillaume Seigneur d'Entremonts Galois de la Baume Seig. de Valefin, Iean Seig. de S. Amour, Hugues Seig. de Grandmont, Amé Seig. de Miribel, Iean de la Baume Seigneur de Fromentes, Pierre Seig. d'Vrtieres, Humbert Bastard de Sauoye Seig. d'Aruillars & d'Esclose, Iaques de Clermont Seig. de S. Helene du Lac, Estienne de Corent, Amé de la Balme, Renaud de S. Sulpis, Estienne de la Baulme Seigneur de Fromentes, Verruquier de la Baume Seig. de Broces, Humbert de Corgenon & Humbert de Langes Cheualiers, Estienne de Compeys le jeune Chanoine de Geneue, & George du Solier Chancelier dudit Comte de Sauoye & tous de son Conseil. *Titr. de la Ch. des C de Sau.*

Le Piemont en ce temps là, ou les Roys de Naples de la Maison d'Anjou auoient plusieurs places, estoit en proye, par le peu de soin que Ieane Reyne de Naples en prenoit; dont l'éloignement & le dégoust que les peuples auoyent de sa domination, donnerent occasion aux voisins de s'y aggrandir. Albe s'estoit de-ja donnée à Iaques de Sauoye Prince d'Achaye, Dronero & Busque à Thomas Marquis de Saluces, Polenzo auoit esté pris par Antoine Falet Seigneur de Ville, & de Votignasque son Gendre, Iean Marquis de Montferrat s'estoit saisy de Valence sur le Pau, & Luchin Viscomte Seigneur de Milan, d'Alexandrie, de Tortone, de Bra & de saincte Victoire. Ce qui obligea le Comte de Sauoye de passer les Monts la mesme année, auec vne belle Armée, suiuy du Seigneur de Vaud & du Comte de Geneue ses Tuteurs, & de la principale Noblesse de ses Estats, pour se preualoir d'vne si fauorable conioncture, & pour empescher que ses voisins n'estendissent trop auant leurs limites. Le Prince d'Achaye ioignit ses forces à celles du Comte & en peu de temps ces deux Princes conquirent Quiers, Querasque, Montdeuis, Sauillan, & Cony; & consentirent que leur conqueste fut commune, & que les Officiers qui commanderoient dans ces places fussent nommés alternatiuement, François Voersio en l'Histoire de Querasque *Chiesa. Botero. Parad. Vanderb.* *Chiesa.*

à raporter ce succés à l'an mil trois cents quarante six, ce qui ne peut pas estre parceque la confirmation des Franchises & des Priuileges des Habitans de Querasque qui se void chez ce mesme Autheur ne fut faite par les Tuteurs du Comte Amé qu'au mois d'Aoust de l'an mil trois cents quarante sept, par laquelle en presence de Thomas de Sauoye Frere du Prince d'Achaye, de Manfroy Marquis de Saluces, & de Iaques de Clermont Cheualier, ils promirent que quand le Comte auroit quatorze ans, il les ratifieroit. En cette guerre le le Comte de Sauoye & le Prince d'Achaye ne rencontrerent point d'obstacle, parce que les Princes du voisinage ne pensoientqu'à conseruer les places qui s'estoient fraischement soubmises à leur obeyssance, tellement que le Comte n'y voyant aucune apparence de trouble repassa les Monts, & s'en retourna à Chambery, ou pour sa recreation, & pour vne resiouyssance publique, il ordonna des Ioustes & des Tournois pendant trois iours, il en fit faire la publication dans tous les Estats voysins, pour y inuiter les Gentils-hommes les plus adroits & les plus courageux. Le Prince fut le premier des tenants, & auec luy les Seigneurs de la Chambre, de Cheuron, de Chales, la Dragonniere-Malet, d'Orly, de Candie, de Gerbais-Sonnas, de Chabod-Lescherenne, de Bressieu, de Bauges, de Banatrait-Menthon, de Verges, de Capris, de Valeuoir, de la Forests, de Miolans, de la Baume-Montreuël, & de Grandmont. Aucun de nos Historiens n'a eü connoissance de cette particuliarité, quoy que les noms, armes, & deuises de ces Tenans fussent peintes en l'Eglise des Religieux de sainct François de Chambery ou elles ont esté veües de nos iours en l'ordre qu'ils iousterent : Mais en faisant blanchir l'Eglise il y a quelques années; cét illustre monument d'antiquité fut effacé & sans les soins des Curieux la memoire en eut esté perduë. Le Comte Amé qui parut le premier iour de la jouste aux armes verdes son cheual capparassonné de Verd, & la liurée de ses gens verde, y acquit le surnom de Verd, & se fit remarquer par sa merueilleuse adresse. Le prix de la Iouste du premier iour fut donné, à Antoine Seigneur de Grandmont en Bugey, celuy du second à Pierre Comte d'Arberg, & le troisiéme à Thibaud Seigneur de Neufchastel au Comté de Bourgogne.

Cap 66.

Chron. de Sau. M. S. Buttet.

Preuues pag. 183.

Chron. de Sau. M. S. Buttet.

Pendant que le Comte Verd cherchoit des diuertissements, les affaires se troubloient en Piemont. Luchin Viscomte Seigneur de Milan prenant ialousie des prosperités de ce Prince, proietta de luy faire la guerre, & quoy que Thomas Marquis de Saluces, eut des obligation particulieres à prendre le party du Comte de Sauoye, puis qu'il estoit son Vassal, & que le Comte pour s'y mieux engager eut offert de luy donner encore quelques places en Sauoye : Neantmoins le Marquis oubliant son deuoir & se laissant persuader à Richarde de Milan sa Femme, fit vn traitté auec Luchin, par lequel il fut arresté qu'ils feroient la guerre au Comte de Sauoye & au Prince d'Achaye, & que tout ce qui seroit conquis par eux deça la Riuiere de Sture appartiendroit au Marquis, & ce qui se prendroit de la, au Seigneur de Milan. Apres cette Ligue, Luchin obtint en don de Ieane Reyne de Naples plusieurs terres de Piemont, entr'autres Montdeuis, Cony, Querasque toute la Valée de Sture, iusqu'à Merones & à sainct Paul, & le Marquis tout ce qui estoit estoit au deça de la Sture, conformement à leur traitté; mais c'estoit à la charge de les prendre, parce que ces places estoient en bonnes mains. Le Comte aduerty des desseings de ses Ennemys leua vne Armée, & se disposa de passer les Monts. Cette leuée de Bouclier fut pourtant inutile; car Luchin Seigneur de Milan qui auoit fait de grands preparatifs de guerre mourut au mois de Ianuier de l'an mil trois cents quarante-neuf, ce qui

Chiesa.

Corio

qui ruyna tous ses desseins, & ceux du Marquis de Saluces. A. Luchin succeda en la Seigneurie de Milan, Iean Viscomte son Frere Archeuesque de Milan, qui voulant conseruer cét Estat à Galeas, & à Barnabé ses Neueux, les fit venir à Milan, dou ils auoient esté chassés par Luchin, qui auoit vsurpé sur eux la Seigneurie aprés la mort d'Estienne Viscomte leur Pere. Ces jeunes Princes, pour euiter les rigueurs de Luchin leur Oncle, s'estoient refugiés en Sauoye aupres du Comte Aymon, qui les auoit fait éleuer fort soigneusement auec le Comte Amé VI. son Fils; tellement que se voyants appellés par l'Archeuesque de Milan leur Oncle à vn bon-heur auquel ils ne s'attendoient point; c'eut esté vne mesconnoissance des bienfaits qu'ils auoient reçeus de la Royale Maison de Sauoye, s'ils eussent succedé à la hayne de Luchin son Persecuteur. Donc à leur persuasion, dés qu'ils furent arriués à Milan, l'Archeuesque fit proposer vn traitté de Paix au Comte de Sauoye & au Prince d'Achaye, auquel fut compris Amé Comte de Geneue (mal nommé Guillaume par vn Historien Milanois) le ciment de cette Paix qui deuoit estre perpetuelle, fût le Mariage de Blanche de Sauoye Sœur du Comte Verd auec Galeas; ce qui fut ainsi conclu à Ciriés le huictiéme d'Octobre l'an mil trois cents quarante neuf; Presens Rodolphe de Montbel Abbé de sainct Michel de la Cluse, Guillaume de la Baume & George du Solier Chancelier de Sauoye; & dez-là le Marquis de Saluces vid commencer la decadence de sa Maison, se voyant hay des Princes de Sauoye, & priué de l'appuy des Seigneurs de Milan.

Albert. Argentin in Chron.

Corio. Chiesa. Titr. de l'Arch. de Turin.

Le premier fruict de cette vnion, fut que l'Archeuesque de Milan entreprit la mesme année de faire Paix entre le Comte Verd, & Iean Marquis de Montferrat, qui estoient en guerre pour la Seigneurie d'Yurée, & par son aduis le Marquis relascha au Comte la moitié de la Ville d'Yurée, ou ils mirent pour Gouuerneurs en commun, Aymé de Chaland & Bertelet de Cereseto, à condition que le Comte rendroit au Marquis les Chasteaux de Montastruc, Cauazol & Vergnagno.

Ben. San. Georg. Hist. di Montferr. M.S.

Humbert dernier du nom Daufin de Viennois, ayant perdu André Daufin son Fils vnique par vn triste accident l'an mil trois cents trente-huict, & se voyant engagé à vne perpetuelle, & ineuitable guerre auec le Comte de Sauoye, à qui il ne pouuoit resister, de crainte de perdre ses Estats; eut la pensée de s'en defaire, & de les laisser entre les mains de quelque Prince puissant qui les pût proteger. Le Pape Clement VI. qui tenoit son siege en Auignon l'en fit rechercher: Mais la Noblesse de Daufiné y resista: Henry de Villars Archeuesque de Lyon, qui auoit vn grand pouuoir sur l'esprit du Daufin, & qui estoit son Lieutenant general, gagné par le Roy Philippes de Valois, disposa ce Prince à en fauoriser plustost sa Majesté, que le Pape, tellement que l'an mil trois cents quarante trois, le Daufin estant allé en France, donna tout son Pays de Daufiné à Philippes Fils Puisné du Roy, ou à l'vn des Fils de Iean Duc de Normandie son Fils aisné, sous de grandes reserues, & à la charge des doüaires de Beatrix d'Hongrie sa Mere, & de Marie de Baux son Espouse, & quoy que le Comte de Sauoye pût faire sous main, il ne pût empecher ce coup. Deux ans apres le Pape Clement VI. ayant disposé les Princes Chrestiens à enuoyer vne Armée contre les Turcs qui desoloient l'Asie: Le Daufin, à la recommendation du Roy, en fut éleu Chef; mais ce voyage ne luy fut pas glorieux, parce qu'il n'y fit rien de remarquable, & s'en reuint auec perte de sa reputation: A son retour il treuua Marie de Baux sa Femme decedée. Et comme le repentir suit ordinairement les grandes liberalités, ce Prince se voyant libre, resolut de se remarier, esperant que si Dieu luy donnoit des Enfans, la

I. de Serre

Du Haill.

Hist. des Daufins.

Hist. des Daufins. *Chiesa.*

la donation demeureroit sans effect, suiuant la reserue qu'il en auoit faite : Il enuoya donc secrettement à Pierre Duc de Bourbon, pour luy demander Ieane de Bourbon sa Fille aisnée en mariage, laquelle luy fut accordée; Mais Geoffroy Euesque de Carpentras, Guy Comte de Forests, Louys de Villars Archidiacre de Lyon, Guillaume de Varey Prieur de S. Benoist de Seyssieu, Hugues Seigneur de Cusance, Berard Seigneur d'Iseron, Amblard Seigneur de Beaumont, Amé de Rossillon Seigneur du Bouchage, & Pierre de Lucinge Cheualiers, que le Daufin auoit deputés ses Ambassadeurs pour la conclusion de ce Mariage, s'estant mis en chemin l'an mil trois cens quarante-huict; le Duc de Bourbon qui en auoit donné aduis au Roy, reçeut vn commandement exprés de sa Majesté, d'éloigner la proposition du Daufin, soit parce que sa Majesté auoit dessein d'espouser cette Princesse qui fut depuis sa Femme; soit pour n'estre pas portée à consentir que le Daufin se mariast. Ainsi Humbert se voyant rebuté, se laissa aller aux persuasions de Iean Birel General des Chartreux, qui luy conseilla la retraitte en vn Cloistre, & à mesme temps le Roy le fit presser par l'Archeuesque de Lyon d'executer la donation de l'an mil trois cens quarante-trois, & de relacher tout ce qu'il s'estoit reserué : A quoy le Daufin ayant témoigné d'estre disposé, se rendit à Lyon l'an mil trois cens quarante-neuf. Le Comte Verd auerty de la negociation, depescha Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement, l'vn de ses principaux Conseillers, pour essayer ou à rompre ce marché, ou pour en tirer quelque auantage: Mais quand il arriua, le contract se treuua passé, & Iean Duc de Normandie en possession; ce qui obligea Guillaume de la Baume d'aller à la Cour, ou il s'asseura de l'amitié du Roy enuers son Prince, fit connoistre la passion que le Comte Verd auoit de viure en bonne intelligence auec le nouueau Daufin, & proposa quelques eschanges des terres de ces deux Princes, qui estoient enclauées; dont il apporta l'agréement; mais l'execution en fut differée : Cependant le Pape qui fauorisoit les intentions du Roy, donna le Patriarchat d'Alexandrie au Daufin Humbert, luy commit l'administration de l'Archeuesché de Reims, & luy donna les Ordres de Prestrise, afin qu'il ne pût plus changer de dessein.

Titr. de la Cham. des Comp. de Daufin. Les saincte Marth. — Du Haill. Chr. de S. M. S. G. Parad. Vanderb. Botero. — Du Chesnei ist. des Papes.

Ainsi le Comte, au lieu d'vn Prince foible, & de puissance inegale, comme estoit le Daufin Humbert se voyant vn Roy de France pour voisin, licentia toutes les trouppes, que l'incertitude où il estoit du succés de la negociation de Guillaume de la Baume, luy auoit fait mettre sur pied pour la seureté de son Estat.

L'Année suiuante, arriua la mort de Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, l'vn des Tuteurs d'Amé, qui faillit d'apporter du changement aux affaires de Sauoye; parce que les Sauoysiens entrerent en quelque deffiance du Comte de Geneue, apprehendants qu'il n'y eut du peril de luy laisser la conduite du Comte, & l'administration de ses Estats, à cause des anciennes inimitiés des maisons de Sauoye & de Geneue. Ils confierent donc la personne & les Estats d'Amé à Guillaume de la Baume, Seigneur de l'Abbergement, auec vn pouuoir absolu, & luy donnerent pour Conseillers, les Seigneurs de S. Amour & de Grandmont, & Louys de Riuoire Seigneur de Gerbais : Ce changement de Ministere ne reçeut point de contradiction, les peuples d'vn commun consentement l'auoient ainsi desiré, & le Comte de Geneue pour ne se pas rendre suspect à l'Estat se retira : Et quoy que Louys de Sauoye Seign. de Vaud se fut conduit auec beaucoup de prudence & d'heureux succés dans l'exercice de sa charge de Tuteur, toutesfois sa perte fut recompensée par le choix que les Sauoysiens firent de la personne de Guillaume de la Baume, qui fut vn excellent Ministre, & à qui tous nos Historiens donnent des loüanges extraordinaires.

Titr. de la Ch. des C. de Sau. — Chr. de S M. S. G. Parad. Botero. Vanderb. Chiesa.

Les trouppes que le Comte Verd auoit congediées, passerent la plus part en

en Piemont, & ſous pretexte qu'on ne les auoit pas entierement payées pour le ſeruice qu'elles auoient rendu, elles ſe ſaiſirent de l'Abbaye de Stafarde, la fortifierent, & firent des courſes & des hoſtilités inoüyes par tout le Piemont. Le Comte eſcriuit au Prince d'Achaye de ſe mettre en campagne, & luy meſme craignant que cette Trouppe meſcontente ne rencontraſt de l'appuy & du ſecours aupres de quelques Princes du voiſinage, qui euſſent eſté bien ayſes de ſe preualoir de ce deſordre, ſe mit en eſtat de paſſer en Piemont: Mais auant que de partir, il laiſſa ſon Lieutenant General deçà les Monts Galois de la Baume, Seigneur de Montreuel: A meſme temps que le Comte fut en Piemont, & qu'il eut fait ionction de ſes Trouppes, auec celles du Prince d'Achaye, il combattit ces mutinés & les deffit, & le reſte auec les Chefs, s'eſtans refugiés à Stafarde, le Comte l'aſſiegea, la prit & fit pendre les Chefs de cette Trouppe reuoltée

Chieſa. Hiſt. de Breſſe *Chieſa.* Chron. de Sau. M.S. G. Parad. Champ. *Botero.* *Vanderb.* *Chieſa.* Hiſt de Bourg.l.3. Ch.95. *H.Chron. Ped. c.* 44.

Cette meſme année les Comtes, de Caſtellemont & de ſainct Martin ſe ſouſmirent entierement au Comte, qui leur accorda de beaux Priuileges, & ce Prince eut de grandes difficultés auec Guichard Tauel Eueſque de Syon, dont les Hiſtoriens n'ont pas dit la cauſe. Amé luy fit la Guerre, en laquelle il fut aſſiſté par Edoüard Sire de Beaujeu, & l'Eueſque s'eſtant rangé à ſon deuoir, il y eut Paix entre eux.

L'année ſuiuante, il ſe fit vn Traitté entre le Roy Iean, au nom du Daufin ſon Fils & le Comte de Sauoye, à Villeneufve d'Auignon le vingt-ſeptiéme d'Octobre mil trois cents cinquante-vn, de l'authorité du Pape Clement VI. & par l'entremiſe de Guy Cardinal de ſaincte Ruffine, d'Eſtienne Cardinal de ſainct Iean & de ſainct Paul & de Didier Cardinal de ſaincte Praxede, par lequel il fut conuenu: Que le Traitté de Paix cy-deuant fait entre le Comte Aymon & le Daufin Humbert, ſeroit obſerué, & que le Seigneur de Tournon & Guillaume Arthaud Cheualiers, de la part du Daufin, & les Seigneurs de la Chambre & de Faramans pour le Comte, en procureroient l'entiere execution: Que le Roy, ny le Daufin, ny leurs Succeſſeurs ne pourroient acquerir aucunes Terres en Sauoye, ny le Comte en Dauſiné: Qu'en place du Vicomté de Mauleurier, le Roy donneroit au Comte, vne Terre en toute Iuſtice au Bailliage de Sens, ou en celuy de Troyes, & l'Hoſtel de Boheme ſitué à Paris: Que ces Princes demeureroient perpetuellement ligués contre les Anglois & leurs adherants, exceptés l'Empereur, l'Archeueſque de Milan, Maffée, Barnabé & Galeas ſes Neueus: Que le Comte rendroit à Maſcon Ieane de Bourgongne, pour la marier à autre qu'au Daufin: Que le Comte ne ſe pourroit point marier auec la Fille du Roy d'Angleterre, ſans le conſentement du Roy: Que ſa Majeſté luy donneroit ſoixante mil florins d'vn coſté & cinquante mil florins d'autre à ſainct Laurant lez Maſcon, ou en place, les Chaſteaux de Cuſery & de Sagy. Et finalement que le Roy procureroit que le Chaſteau de Romenay ſeroit remis au Comte, en ſe chargeant par ſa Majeſté de la recompenſe deüe à l'Eueſque de Maſcon. Les Deputés du Roy furent Pierre de la Charité Conſeiller, & Iean de la Verriere Secretaire du Roy, & pour le Comte de Sauoye, Iean Archeueſque de Tarentaiſe, Iean Seigneur de la Chambre Vicomte de Maurienne, Iaques de Clermont Seigneur de ſaincte Helene du Lac, & George de Soliers Iuriſconſulte, preſents Guichard Eueſque de Syon; Robert le Coq Eleu Eueſque de Laon & autres.

Preuues pag. 184.

Sur la fin de l'année, le Comte eſtant reuenu en Sauoye, paſſa en Breſſe où il demeura tout l'hyuer, il y reçeut les Hommages des Gentils-hommes, & confirma aux Habitans des Villes leurs anciens Priuileges entre

Titr. de la Ch. des Comptes de Sau.

Titr. de l'Host. de Ville de Bourg.

autres à la ville de Bourg, par patentes du dernier iour de Feurier mil trois cens cinquante-deux, en presence de Galois de la Baume Seigneur de Montreuel, de Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement son Fils, de Pierre Seigneur d'Vrtieres, de Louys de Riuoyre, & de Iean de Rauays Cheualiers. Ce fut cette année, que le Comte ayant vne particuliere deuotion à S. François, fonda vn Monastere de son Ordre en la ville d'Aouste.

Titr. de la Ch. des Cõptes de Sauoye.

Les Officiers du Comte & du nouueau Daufin, ayants eü difficulté pour l'Abbaye d'Ambronay, & pour le Chasteau de Varey, ou châcun d'eux pretendoit de faire des actes de iustice à l'exclusion de l'autre, & des parolles en estoient venus aux mains; Amé, pour empescher que cette petite broüillerie n'excitast vn plus grand mouuement, commanda à Galois de la Baume, au Baillif de Bourg, à Hugues de Bochezel Baillif de S. Germain, à Pierre de la Sale, & à Pierre de Genost Cheualiers, à Iaques de Cheuelu Chastelain d'Ambronay, & à Aymon de Coucy Chastellain de S. André, de se porter sur les lieux pour y remedier: De la part du Daufin y furent aussi Pierre de Varey, Gauuin de Lyobard, Guillaume de Mantonay Cheualiers, & André des Eschelles Escuyer, mais leur conference n'ayant rien operé, Amé enuoya en Daufiné le Comte de Geneue, qui par Traitté du VI. d'Octobre arresté à Voyron, appaisa ce bruit par l'aduis d'Henry de Villars Archeuesque de Lyon, Lieutenant General du Daufin, & de Guichard Euesque de Syon aussi Lieutenant General du Comte de Sauoye. Ceux qui en firent la negociation, furent le Seigneur de Grandmont, Aymar de Beauuoir, & Renaud de S. Sulpis Cheualiers pour le Comte, Aymé de Rossillon Seigneur du Bouchage, Iean de Grolée Seigneur de Neyrieu, & Louys de Loras Cheualiers pour le Dauphin; les dommages qui auoient esté faits de part & d'autre furent reparés: Et parce qu'Hugues de Geneue pretendoit que les Chasteaux d'Hauuet & de Varey, estoient de son fief; il fut dit qu'ils seroient remis entre les mains d'Amé de Beauuoir, & de Iean de Grolée, iusqu'à ce que cette difficulté eut esté vuidée auec le Comte de Sauoye; Presents à ce Traitté Louys de Villars Archidiacre de Lyon, Guichard Seigneur de Grolée, Guichard de Chissé, Pierre de Chapeau-cornu, Artaud Laüre, Guy Coppier Cheualiers, Antoine Seigneur de Chandieu, Amé Seigneur de Miribel, Guillaume Seigneur de Faramans Pierre de Compeys Seigneur de Vulpillieres, Pierre de Loyes, & Berlion de Foras Cheualiers. Et afin qu'à l'aduenir ces difficultés n'arriuassent plus, on proposa de faire les eschanges que Guillaume de la Baume auoit ébauchés à Paris l'an mil trois cens quarante-neuf, & pour cét effet le Roy & le Comte enuoyerent des Deputés pour y trauailler. Ceux du Roy furent, Aymar de Poitiers Comte de Valentinois Gouuerneur du Daufiné, Garcias de Chastillon, Berenger de Montalte Archidiacre de Lodeue, Oliuier de Leyre Gouuerneur de Bourgogne, François de Parme Chancelier de Daufiné, & Faucon de Moras Baillif de Mascon: Ceux du Comte de Sauoye, Galois de la Baume Seigneur de Montreuel, G. de la Baume Seigneur de l'Abbergement son Fils, Iean Seigneur de la Chambre, Hugues Seigneur de Grandmont, Iean Seigneur de S. Amour, Humbert Seigneur de Corgenon, Iean de Rauays Chancelier de Sauoye, Iean Mestral Chanoine de Geneue, & Philippes de Ioigny: Mais il fallut bien du temps auant que tous ces Deputés se peüssent assembler. Cependant le Comte de Sauoye enuoya l'an mil trois cens cinquante-trois Estienne Bastard de la Baume Seigneur de S. Denis, & de Chauanes aupres de Leopold Archiduc d'Austriche, pour renoueller les anciennes alliances & confederations des maisons d'Austriche & de Sauoye: Et comme l'on attendoit que l'eschange qui auoit esté proposé entre le Daufin, & le Comte fut conclu, il suruint de nouuelles broüilleries entre ces deux Princes, car les Daufinois

Preuues pag. 187.

Titr. du Thr. du Roy.

Titr. de la Chambre des Cõpt. Sauoye.

finois entrerent hostilement dans les terres du Comte en Bugey, pillerent S. Germain, Douures, Ambronay, Chasteau-Gaillard, les Alymes & Mont-griffon; le Comte à cette nouuelle vint à Belley, & y assembla des trouppes à dessein d'en faire autant sur les terres du Daufin; Mais le Baillif de Mascon l'estant venu treuuer de la part du roy, & l'ayant asseuré que l'õ feroit reparer tous les maux que les Dauf. auoient faits en Bugey: Il licentia ses gens, neantmoins quelques soldats qui auoient esté leués en Bourgogne par son ordre, estans sortis de Geneue pour se retirer dans leurs maisons, Pierre de Geneue Seigneur d'Alby & de Balaison qui estoit au Chasteau de Gex, poussé par Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon son Oncle, (Lieutenant General du Daufin en Foucigny & Gex, ennemy de la maison de Sauoye) les chargea & les poursuiuit iusques à Nyons au pays de Vaud, tua Chasteau-Regnaud qui les conduisoit, en mena plusieurs en prison à Gex, & fit diuerses hostilités deuant la ville de Geneue, & le Chasteau de Versoy; Hugues de Geneue en fit aussi de son costé, car au mois de May mil trois cens cinquante-trois, il fit prendre Chasteau-Gaillard en Bugey par des gens qu'il tenoit en son Chasteau de Varey, assiegea celuy de Vesancy au pays de Gex qui estoit sous la sauue-garde du Comte, abbatit les Bannieres de Sauoye, & le fit raser. Aymonet de Montfort Gentil-homme de Foucigny, par le commandement d'Hugues de Geneue surprit aussi le Chasteau de Montous prés de Geneue, sur le Seigneur de Valbonois qui s'estoit chargé de le garder au nom du Comte, & se presenta deuant Geneue pour s'en saisir: Amé apres auoir fait ses plaintes au Roy de ces infractions de paix, & n'en ayant point de raison, força le Chasteau de Gex, & en chassa Hugues de Geneue. Le Daufin pour s'en vanger, enuoya des trouppes à Hugues de Geneue, auec lesquelles il prit les Chasteaux de Mezieres & de Bonneuaux: Ce qui fit ouuerture de guerre entre ces deux Princes; car les Daufinois se ietterent les vns en Sauoye, du costé de S. Pierre de Soucy, les autres en Viennois du costé de S. Symphorien d'Auzon, ou ils firent des rauages, & brûlerent le Bourg de Dolomieu, Hugues de Geneue se mit aussi en campagne, & auec des gens de Foucigny, fit des courses iusques aux Alinges & à Tonon: Mais en vne iournée qui fut assignée à Mascon, ou le Comte & le Daufin enuoyerent leurs Deputés, il y eut suspension d'armes, arrestée le vingt-deuxiéme de Nou. iusques au sixiéme de Ianuier mil trois cens cinquante-quatre, au preiudice de laquelle les Daufinois deux iours apres, se ietterent dans les terres de Fleschieres, & de S. Triuier en Dombes, qui estoient de la Souueraineté de Sauoye, ou ils commirent des desordres inouys. Les Sauoysiens en reuanche firent le mesme à Montreuel en Viennois, qui appartenoit au Daufin; ensuite le Sire de Vinay, & Iean de Grolée Baillif de Daufiné, ayants fait amas de gens au mois de Decembre, firent des courses du costé de Voyron, de S. Hilaire & de Gilonay, pillerent & prirent des prisonniers, & sans l'entremise de l'Euesque de Cauaillon Nonce du Pape, qui continua la tresue iusques à la Feste de la Magdelaine, ils eussent entierement desolé les Estats de ces deux Princes; Car les Sauoysiens y procedoient à la pareille, mais la tresue ne fut pas obseruée; Car le Comte s'estant mis aux champs, attaqua Hugues de Geneue qui s'estoit fortifié à Dolomieu; Et le deffit au Village des Abrés, auec tant de succés que tous les Gentils-hommes de Daufiné qui auoient suiuy son party y furent pris, & ne resta personne pour en porter la nouuelle: Guillaume de la Baume principal confident du Comte, eut grande part à cette gloire; delà Amé estant allé assieger le Chasteau des Marches. Le Daufin l'enuoya deffier par vn Heraut; Mais ce ne fut qu'vne brauade: car le Comte l'atendit inutilement au rendés-vous de Chapparoüillan, dont il fut si indigné, que suiui des Comtes de Neuf-Chastel, de Nidou, & de Fribourg, & du Sire de

Paradin. Chronic. M.S. de S. *Petero. Vanderb.*

de Beaujeu il se saisit de la Tour du Pin, les Sauoysiens auant la bataille, firent vœu à Dieu, & à S.George s'ils auoient victoire, d'offrir deux des meilleurs cheuaux, & les deux plus beaux harnois qu'ils gagneroient sur les ennemys; ce que le Comte changea l'année suiuante en vne Messe tous les iours qu'il fonda à S. François de Chambery, par Patentes du cinquiéme de May. Enfin le Roy Iean voulut prendre connoissance de cette Guerre pour chercher les moyens d'vne solide Paix, il se fit vne autre assemblée à Mascon au mois de Mars, ou se trouuerent de la part du Roy Aymar de Poitiers Comte de Valentinois, & Gaucher de Chastillon Seigneur de la Ferté. Et pour le Comte Galois de la Baume Seigneur de Valefin, Iean Seigneur de la Chambre, Hugues Seigneur de Grandmont, Iean Seigneur de sainct Amour, Guillaume de la Baume, Humbert Seig. de Corgenon, Philippes Seigneur de Iuys, Iean de Rauays Chancelier de Sauoye, & Iean Mestral. Mais il ne s'y pût rien conclure: De sorte que le Roy assigna vne autre iournée à Paris en Parlement au Ieudy dernier iour du mois de Iuillet 1354. où il siegea en estat Royal, presents le Cardinal de Bologne, les Archeuesques de Sens & de Roüen, les Euesques de Laon & de Châlon, le Duc de Bourbon, le Connestable de France, l'Abbé de Cluny, le Seigneur de Reuel & tout le grand Conseil du Roy. Le Comte y eut ses Deputés: Sçauoir, les Seigneurs de Grandmont & de sainct Amour, Philippes de Iuys & Pierre de Bertrand Cheualiers & Iean Mestral Chanoine de Geneue: Et pour le Daufin y assisterent le Comte de Valentinois, Hugues de Geneue & plusieurs autres Cheualiers & Escuyers; Mestral parla pour le Comte de Sauoye, & Amblard de Beaumont pour le Daufin; le Comte fit remonstrer qu'en execution des Traittés de Paix qui auoient esté faits entre ses Predecesseurs, luy & les Daufins de Viennois, le Fief ou la proprieté de plusieurs Chasteaux & Seigneuries luy appartenoient, dont le Daufin moderne s'estoit emparé, entre autres du Fief de Villars, de la Iustice de S.Laurent en Viennois, & des lieux de Vaulx & de Ville-vrbaine, des Villes de sainct Bonnet, Poillieu & Nurtet, du Chasteau de Beauuais de Marc, des Fiefs du Comté de Geneue & de Varey, du Seigneur de Clermont, du Prince de Piemont, des Seigneurs d'Entremonts, de Gex, & de Foucigny. Il allegua de plus, que le Daufin auoit fait la Guerre aux Sires de Villars & de Beaujeu ses Vassaux, & leur detenoit leurs biens, & qu'il estoit tenu de luy rendre les titres concernants l'hommage des Comtes d'Arberg & de Nidou, comme chose qui appartenoit à la Maison de Sauoye: Le Daufin de son costé fit diuerses plaintes & propositions, surquoy il y eut plusieurs allées & venuës, iusqu'à ce que du consentement des parties, fut conclu ce memorable Traitté à Paris le cinquiéme de Ianuier mil trois cens cinquante-cinq, par lequel le Roy donna au Comte l'Hostel de Boheme situé à Paris proche la porte sainct Honoré, pour le tenir sous l'hommage de la Couronne auec le Vicomté de Mauleurier, & le Comte de Sauoye, moyennant quarente mil florins de Florence, promit au Roy de luy remettre à Mascon le lendemain des Brandons, Ieane Fille de Philippes Duc de Bourgongne libre de veu, de mariage & de religion, pour estre mariée à autre Prince toutesfois qu'au Daufin; Amé delaissa au Daufin les Villes, Chasteaux & Mandements de Toulnon & de Voyron, & generalement tout ce qu'il auoit delà la Riuiere du Guyer du costé du Viennois, & deçà l'Isere iusqu'à sainct Genys, & depuis sainct Genys iusqu'au lieu ou le Guyer entre dans le Rhosne, le Chasteau & Seigneurie des Avenieres & de l'Isle de Cier, suiuant que le tout seroit limité par le Seineur de Montchenu & par Amblard de Baumont pour le Daufin, & par le Seigneur de Grandmont, & Pierre de Montgelas pour le Comte: Par

Preuues pag. 196.

Preuues pag. 188.

Par ce mesme Traitté le Comte remit au Daufin & à ses successeurs, toute sa terre & Seigneurie de Viennois, consistant és Villes & Chasteaux de Chabueil, Bochezel, la Coste S. André, Azieu, Lalanier, la Verpilliere, Dolomieu, la Bastie des Abrés, Ioannage, S. George d'Esperanche & S. Symphorien d'Auzon, auec les hommages & fiefs d'Ornacieu, de Bochezel, de l'Esclose, de S. Iean de Bournay, de Maubec, de S. Alban, de Cheseneuue, de Chatonay, de Saranalieu, d'Espris, de Sarpeys, de Fortemont, de Villeneufue de Marc, de Chandieu, d'Abrieu, de Meysieu, de Fauerges, & de la Palu, & generalement tout ce que le Comte de Sauoye possedoit entre les riuieres du Rosne, de l'Isere & du Guyer, à la charge de payer par le Daufin trois mil escus d'or deubs à Humb. Achard sur le Chasteau de Ioannage, & à Aymar de Beauuoir quatre mille florins sur celuy des Auenieres: En recompense, le Daufin delaissa au Comte les Seigneuries de Foucigny & de Gex, les hommages que luy deuoient le Comte de Geneue, Hugues de Geneue, & Aymon de Geneue son Fils, les Villes, Chasteaux & Seigneuries de Miribel, Montluel, saint Christophle, Peroges, Meximieux & Gordans en la Valbonne, Varey, & saint Mauris en Bugey, Satonay en Bresse, & Anton en Daufiné, auec les hommages du Sire de Villars, & des Seigneurs de Chastillon-de-la-Palu, de Charnay, de Varey & d'Arbent, & generalement tout ce qui appartenoit au Daufin deçà les riuieres d'Ains & d'Albarine du costé de Bresse, de Bugey & d'Ambronay, à la reserue seulement des hommages deubs au Daufin par Iean de Châlon Seigneur d'Arlay, par le Comte d'Auxerre, & par Henry de Vienne: De plus, les Villes, Chasteaux, Seigneuries & Mandements de saint Sorlin de Cuchet, saint André de Briord, Lanieu, Luys, & tout ce que le Daufin tenoit entre le Rosne & les riuieres d'Ains & d'Arbarine; à la charge d'en faire hommage au Daufin: Il fut encore arresté & conuenu que le Daufin & le Comte demeureroient respectiuement quittes de toutes promesses & Traittés de paix, faits entre leurs Predecesseurs Daufins de Viennois & Comtes de Sauoye: Que le Roy seroit deschargé de quatre-vingt quinze mil florins de Florence, qu'il deuoit au Comte de Sauoye par Traitté fait en Auignon; Et le Comte par mesme moyen de tout ce qu'il deuoit au Duc de Bourgogne: Que sa Majesté obserueroit le Traitté fait entre le Roy son Pere, & le Comte de Sauoye touchant les pretentions de Ieane de Sauoye Duchesse de Bretagne sur la maison de Sauoye. Que le Roy & le Comte ne pourroient à l'auenir faire aucunes acquisitions és lieux qu'ils s'estoient remis l'vn à l'autre en eschange, qu'ils seroient bons amys & alliés; & qu'ils s'ayderoient les vns les autres contre tous, particulierement contre le Roy d'Angleterre, à la reserue seulement de l'Empereur, à la part du Comte de Sauoye, & du Roy à la part du Daufin; Et finalement que pour rendre cette alliance & confederation plus ferme & inuiolable, le Comte Verd espouseroit Bonne de Bourbon Cousine du Roy. Ceux qui furent presents à ce Traité de la part de sa Majesté sont, Regnaud Euesque de Châlons, Aymar Chanoine de Valence, Aymon Seigneur de Garancieres, Guillaume Flotte Seigneur de Rauel, Simon de Bucy Conseiller du Roy, & Henry Seigneur de Montaigny en Lyonnois: Et de la part du Comte de Sauoye Guillaume de la Baume, les Seigneurs de Grandmont & de S. Amour, Iean de Rauays, & Iean Mestral: Les consequences de ce Traitté furent auantageuses aux deux partys; Il seruit de ciment à vne perpetuelle amitié entre les maisons de France & de Sauoye, estouffa toutes les semences de hayne & de diuision entre les Daufinois & les Sauoysiens, & fit viure ces peuples en paix & en repos.

L'Empereur Charles IV. estant venu en Lombardie, le Comte Verd luy

Titre de l'Archiue de Turin. enuoya Philippes de Bussi, & Iean de Mons Cheualiers, pour luy demander inuestiture de ses Estats, ce que l'Empereur luy accorda par Patentes dattées à Milan au mois de Ianuier mil trois cens cinquante-cinq : presents Nicolas Patriarche d'Aquilée Frere de l'Empereur, Marquard Euesque d'Aouste, & Iean Marquis de Montferrat.

Les sainte Marthe. Edoüard Roy d'Angleterre estant descendu à Calais la mesme année, le Roy Iean assembla vne armée sur la frontiere de Picardie & d'Artois, & inuita le Comte à son secours. Amé y alla en personne suiuy de la fleur de la Noblesse de ses Estats, le rendés-vous de ses trouppes fut à saint Omer; Vn ancien registre qui contient les noms & l'équipage de toutes les trouppes estrangeres qui seruirent le Roy en cette armée porte, que le Comte de Sauoye auoit à sa suite entre autres Cheualiers Bannerets, Amé Seigneur de Cossonay au pays de Vaud, Aymar de Seyssel Seigneur d'Aix, Galois de la Baume Seigneur de Montreuel, Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement, Hugues de Vienne Seigneur de S. George & de sainte Croix, Henry de Blonnay Seigneur de Raon, Henry Seigneur de Varax, Hugues Seigneur de Grandmont, Humbert Bastard de Sauoye, Iean Seigneur de S. Triuier, Humbert Sire de Thoire & de Villars, Iean Seigneut de Neuf-Chastel, Humbert Seigneur de Corgenon, Louys de la Palu Seigneur de Vire-Chastel & de Crissé, les Comtes de Foix & de Nidow, les Seigneurs du Saix, de Clermont, de Chalamont, de Grolée, de Montmayeur, de Franchelins, de Feillens, de Luyrieux, de Viry, de Bonniuard, de Chandée, de S. Amour, de la Geliere, de Pontuerre, de Chintré, de Gorreuod, de Pie Pape, de Genost, de Longecombe, de Teysieu, de Beaufort, de Mionnas, de Fernay, de Becerel, de Gumoins, de Menthon, de Charno, des Clés, de Compeys, de Fromentes & autres. Mais le Roy ayant reioint toutes ses forces pour attaquer le Roy d'Angleterre iusqu'à luy offrir combat seul à seul. L'Anglois repassa la Mer, & ainsi tout ce grand appareil de guerre se dissipa, & le Comte auec ses gens fut obligé de s'en reuenir en Sauoye. Au retour de ce voyage, le Comte estant à Bourg en Bresse, fonda auec Bonne de Bourbon son Espouse, l'ancien Conuent des Religieux de S. François de Bourg.

Titr. de la Ch. des Comp. de Paris. — Preuues pag. 196. — Titr. du Conuent des Cordeliers de Bourg.

La paix qu'Amé auoit faite auec le Daufin, l'alliance qu'il auoit prise en la maison de Bourbon, & la ligue faite auec le Roy donnerent tant terreur à ses ennemis, qu'il n'y eut aucun de ses voisins qui entreprit de troubler la tranquillité de ses Estats : Ainsi ce Prince n'ayant point de guerre sur les bras, enuoya en Boheme Guillaume de la Baume son principal Confident & Hugues Bernard Iurisconsulte aupres de l'Empereur Charles quatriéme, afin d'obtenir la confirmation de toutes les anciennes perogatiues & priuileges que les Empereurs auoient donnés à ses predecesseurs ; Ce que Charles accorda par ses patentes dattées à Prague au mois d'Aoust mil trois cens cinquante-six, & y adiousta celuy-cy. Que toutes les appellations des Archeuesques; Euesques, Abbés, Prelats & Iuges Seculiers des Estats de Sauoye, dont la Chambre Imperiale prenoit connoissance, se releueroient à l'aduenir deuant le Comte Verd, pour les iuger auec le mesme pouuoir que l'Empereur. Cette mesme année ce Prince confirma les priuileges des Citoyens de Lausanne.

Titr. de la Chambre des Cõpt. Sauoye. — Preuues pag. 200. — Titr. de l'Archiue de Turin.

Au mois de Septembre suiuant, Amé dépescha au Pape Innocent VI. en Auignon, Galois de la Baume Seigneur de Montreuel, Guillaume de la Baume son Fils, & Iean Seigneur de Monts au pays de Vaud, pour demander l'execution du Traitté fait entre Benoist XII. & Aymon Comte de Sauoye le sixiéme d'Auril de l'an mil trois cens vingt-neuf; peu de iours apres, ce Prince reçeut l'hommage de Iaques Euesque d'Yvrée pour les Chasteaux de Bezzon,

Titr. de la Ch. des C. de Sau. — Chronol. Hist. Ped. ch. 6.

zon, du Chaſtelet, de Spentin & Montaſtruc, aquit de luy la Valée de Montalte: Les Habitans d'Yvrée, apres diuerſes reuoltes ayant eſté entierement ſouſmis à ce Prince, luy firent auſſi hommage par François du Puy Iuriſconſulte leur Procureur, le troiſiéme de Feurier mil trois cens cinquante-ſept, au Chaſteau de Riuoles, en preſence de Guillaume de la Baume, d'Aymon de Chalant, d'Humbert Baſtard de Sauoye & de Iean de Rauays Chancelier.

Il enuoya en Auignon Iean Seigneur de ſainct Amour Cheualier & Iaques Bauſſan Iuriſconſulte ſes Ambaſſadeurs pour conclurre vne ligue auec le Roy Louys & Ieane Reyne de Sicile, & le Prince de Tarente leur Fils, laquelle fut arreſtée le dernier de Septembre mil trois cens cinquante-ſept, auec Fouques d'Agoult Seigneur de la Vallée de Sault & de Reillanne Seneſchal de Prouence & de Forcalquier & Louys Naſy de Cony en Piemont Iuriſconſulte, Procureur & Aduocat du Roy auſdites Comtés, Ambaſſadeurs du Roy & de la Reyne, à la reſerue du Pape & de l'Empereur.

Et parce que l'eſchange fait auec le nouueau Daufin, l'an mil trois cens cinquante-cinq, n'auoit pas eſté entierement executé par le Comte pour les Terres & Chaſteaux ſitués entre l'Iſere & le Guyer, Amé eſtant au Chaſteau de Baugé en Breſſe deputa par Patentes du ſeziéme de Mars mil trois cents cinquante-ſept, Aymar de Seyſſel Seigneur d'Aix, Amé de Chaſtillon Seigneur de Bochard, Girard d'Eſtrés Chancelier de Sauoye, Pierre de Murs & Guichard Marchand Docteurs en Droit, Aymé de Bonniuard, & François de Bouczar Baillif de Sauoye. Depuis eſtant venu en Sauoye, il termina auec Iean Archeueſque de Tarentaiſe, pluſieurs differends par la negotiation de Iean éleu Eueſque d'Yvrée, du Commandeur de ſainct Antoine de Chambery, de Louys de Riuoyre Seigneur de Domeſſin, d'Humbert Baſtard de Sauoye Seigneur d'Auillars & de Molettes, de Iean de Rauays Seigneur de S. Mauris Cheualier & Docteur, Chancelier de Sauoye, de Iaques de Clermont Cheualier Seigneur de ſainct Pierre de Soucy, & de Pierre de Gerbais Treſorier de Sauoye.

(Preuues. pag. 201.) (Titr. de la Ch. des Comptes de Dauf.) (Titr. de l'Arch. de Turin.)

Amé Comte de Geneue faiſant battre monnoye, le Comte y apporta de l'empeſchement, ſouſtenant que cela ne ſe pouuoit faire ſans ſa permiſſion, ſurquoy il y eut compromis entre ces deux Princes, au dire de l'Archeueſque de Tarentaiſe, d'Otthon Seign. de Grandſon & du Chancelier de Sauoye, qui par Sentence du 2. d'Aouſt 1358. ordonnerent que le Comte de Geneue reconnoiſtroit ce droit du Comte Verd. (Titr. de l'Archiue de Turin.)

Thomas Marquis de Saluces eſtant decedé l'année precedente, Frideric ſon fils pour teſmoigner au Comte Verd qu'il auoit d'autres ſentiments que ſon Pere pour la Royale Maiſon de Sauoye, manda au mois d'Aouſt de l'an mil trois cens cinquante-huict, Pierre de Blandrate ſon Procureur ſpecial pour luy faire l'hommage. (*Chieſa.*)

Charles Daufin de Viennois Regent de France pendant les Troubles que le Roy de Nauarre ſuſcita au Royaume, apres la priſon du Roy Iean à la bataille de Poitiers, n'eut point de meilleur amy que le Comte Verd ſon Beaufrere, auquel apres la ſedition de la Iaquerie, il enuoya vn Courrier pour luy donner part de tout ce qui s'eſtoit paſsé, & pour le coniurer de l'aſſiſter au danger où il ſe trouuoit, auec vne lettre conceuë en des termes ſi obligeans & pleins de confiance; qu'il n'eſt pas mal aisé de iuger l'eſtime que le Daufin auoit pour le Comte de Sauoye, & l'affection que le Comte auoit pour la France; puis que par cette lettre le Daufin luy eſcrit. *Que les Partiſans du Roy de Nauarre ayants premedité de faire perir toute la Maiſon Royale, auoient reſolu de s'en prendre meſmes à la perſonne du Comte Verd.* A cette ſemonce, (Apol. pour la Maiſ. de Sauoye.)

Amé assista le Regent d'hommes & d'argent. Et comme le Roy d'Angleterre, pour profiter des desordres de France, se preparoit d'entrer en Artois auec vne puissante armée, le Regent escriuit en toute diligence au Comte pour l'aller joindre auec le plus de forces qu'il pourroit leuer: Et parce que l'Anglois ne treuuant point de resistance, s'estoit approché de Paris, il y eut quelques ouuertures faites pour la deliurance du Roy Iean: Le Comte fut inuité par vne autre lettre du Daufin escrite de sa main, de se treuuer à l'Assemblée des trois Estats du Royaume, *Comme estans entre tous ses amys, celuy à qui il vouloit le plus deferer, aux choses qui touchoient son honneur & son Estat.* Mais la conclusion de la paix auec l'Anglois estant bien auancée, & le Comte de Sauoye ayant esté obligé de passer les Monts, il ne pût rendre au Daufin le seruice qu'il attendoit de luy en cette occasion.

Preuues pag. 202.

Preuues pag. 202.

Le sujet du voyage du Comte Verd delà les Monts fut, que Iaques de Sau. Prince d'Achaye ayant obtenu de l'Empereur Charles IV. permission d'imposer quelques nouueaux tributs en Piemont, en vsa auec tant de temerité que de les faire exiger, & particulierement sur les marchandises qui passoient de Piemont en Sauoye, sans en auoir demandé permission au Comte de son Souuerain. Amé, sur les plaintes de ses sujets enuoya vn Gentil-homme de la maison de Prouana & vn Commissaire, pour informer de cette nouueauté, & pour faire le procés au Prince d'Achaye: Ces Iuges delegués le condamnerent par contumace à Riuoles, & deschargerent les peuples de ce nouueau tribut. Iaques irrité de ce procedé se saisit des Iuges, & les fit mourir: Le Comte indigné de cét affront, reçeu par vn Prince de sa maison & son vassal, passa les Monts auec vne armée composée de Siciliens, d'Hongrois & de Sauoysiens, se saisit de Turin, de Sauillan, & de toutes les places que le Prince possedoit en Piemont, luy donna combat, le deffit, le prit prisonnier, & l'enuoya au Chasteau de Riuoles: Ce qui eut de fascheuses suites, dont nous auons parlé plus au long cy-deuant, en la vie du Prince d'Achaye.

Chiesa, Buttet.

Pin. Aug. Taur.

Pendant que le Comte Verd rangeoit ce Prince de Sauoye, Guillaume de la Baume son premier Ministre, acheta au mois de Iuillet de la mesme année, de Caterine de Sauoye Comtesse de Namur, la Baronnie de Vaud, & les terres que cette Princesse possedoit en Bugey & en Valromey, au prix de soixante mil florins, pour demeurer vnies & incorporées à la couronne de Sauoye.

Titr. de la Chambre des Cõpt. de Sau.

Le Prince d'Achaye ne fut pas seul qui sentit la pesanteur des armes du Comte Verd, Federic Marq. de Saluces eut vn reuers de fortune par sa mauuaise conduite, il tenoit en fief du Prince d'Achaye les villes de Reuel, de Carmagnole & de Raconis, & luy en auoit fait hommage: cependant il refusa de le faire au Comte, apres que Iaques luy eut cedé la Principauté de Piemont: Galeas de Saluces Seigneur de Venasque Frere du Marquis, fit tous ses efforts pour luy persuader de rendre cét hommage, exagerant les dangereuses suites de son refus; Mais Frederic obstiné n'en voulut point ouyr parler. Le Comte donc entra à main armée au Marquisat de Saluces, & prit les villes de Barges & de Reuel, fit demanteler celle-cy, & brûler l'autre. Le Marquis estonné d'vne si prompte irruption dans ses Estats, enuoya demander secours à Barnabé Viscomte Seigneur de Milan, & offrit de se faire son vassal: Bernabé accepta ses offres, & fit ligue auec luy le vingt-sixiéme de Feurier mil trois cens soixante, Galeas de Saluces Seigneur de Venasque, Eustache de Saluces Seigneur de Valgrana, & Azzon de Saluces Seigneur de Monasterol, qui auoient auersion contre le Seigneur de Milan, descrié par toute l'Italie pour ses vices & pour sa tyrannie, & qui portoient impatiemment la temeraire resolution du Marquis leur Frere, abandonnerent son party, & se rendirent auprés du Comte

Chiesa.

te Verd, qui pourſuiuant ſa victoire prit Buſque le neufviéme de Mars & le douziéme du mois d'Auril ſuiuant estant à Riuoles en preſence de Guillaume de la Baume, de Louys de Riuoyre, & d'Aymé de Chalant Cheualiers; il confirma aux Gentils-hommes de Piemont tous les priuileges que le Prince d'Achaye leur auoit accordés & promit que le Piemont demeureroit vny à perpetuité au Comté de Sauoye. Ce qui fut ainſi conuenu auec Guy & Iaques Prouana, Iaques Seigneur de Luzerne & Iaques Seigneur de Piozaſque, au nom de la Nobleſſe de Piemont. Chieſa. Chieſa.

Le Pape Innocent VI. ſe ſentant offencé de ce que Barnarbé Seigneur de Milan auoit entrepris de ſe ſaiſir de la Ville de Bologne & fait pluſieurs courſes en la Romagne ſur les terres de l'Egliſe, eſcriuit au Comte Verd pour aſſiſter de ſes forces, & de ſon authorité, l'Eueſque de Sabine Legat Apoſtolique que ſa Sainteté enuoyoit, pour s'oppoſer aux deſſeints de Bernabé. Ce meſme Pape l'an mil trois cents ſoixante-vn, luy enuoya deux Brefs dattés en Auignon és mois de Ianuier, & Feurier l'an neufuiéme de ſon Pontificat, par leſquelles il le louë extraordinairement de ſon affection enuers le ſainct Siege, l'appelle *l'Athlete & le Deffenſeur de l'Egliſe*, le prie de ne point donner de retraitte dans ſes Eſtats, à de certaines gens de guerre qui faiſoient des deſordres dans les terres de l'Egliſe. Preuues pag. 203. Preuues pag. 204.

A meſme temps que la guerre ſe faiſoit au Marquiſat de Saluces, elle s'alluma entre Galeas Viſcomte Seigneur de Milan, & Ieán Marquis de Montferrat: Celuy-cy fut aſſiſté du Comte Verd qui prit part à ſa querelle, à cauſe de leur proche parenté. Et parce que les Seigneurs de Milan s'eſtoient ligués auec le Marquis de Saluces ſon Ennemy: Humbert Baſtard de Sauoye, & Louys de Riuoyre, arreſterent ce traitté auec le Marquis de Montferrat. l'Hiſtoire porte que ce fut de ſon aduis que le Marquis ſoudoya des Anglois, qui s'eſtoient iettés en Prouence, apres la Paix de France & d'Angleterre: Neantmoins cette bonne intelligence du Comte de Sauoye, & du Marquis de Montferrat ne dura pas long-temps; car vn Autheur eſcrit qu'eſtants ſur le point d'entrer en guerre, le Pape Vrbain V. leur enuoya Marc de Viterbe General de l'Ordre des Freres Mineurs, qui les accommoda: Mais le Comte Verd ne ſe voulut pas tenir au traitté, & prit le Chaſteau d'Vſſon en l'Eueſché d'Yurée par le moyen d'Iblet Seigneur de Chalant, & celuy de Cinzan par la remiſe que luy en firent ceux de la Maiſon de Riualte. Ce fut enuiron ce temps-là que l'Empereur Charles IV. enuoya au Comte Verd des Patentes dattées à Prague au mois de Nouembre, par leſquelles, pour reconnoiſtre ſon affection au bien de l'Empire, il prenoit ſa perſonne & ſes Eſtats ſous ſa particuliere protection. Chieſa. [...]tr. de la [C]hamb. [d]es Cópt. [d]e Sauoy. [...]orio [G]eneuen. [S]an. Geor. Preuues pag. 204.

Cette meſme année eſt memorable par l'inſtitution de l'Ordre du Collier faite par le Comte Verd, des particularités de laquelle nous auons diſcouru ailleurs: Il n'y eut que quinze Cheualiers dont voicy les noms.

Amé Comte de Sauoye Chef de l'Ordre.

Amé Comte de Geneue.

Antoine Seigneur de Beaujeu & de Dombes.

Hugues de Châlon Sire d'Arlay.

Aymon de Geneue Seigneur d'Anthon & de Varey, en la place de celuy-cy, Louys Chieſa met Guillaume Seigneur d'Entremonts, ce qui n'eſt pas veritable. Hiſt. di Pi.

Iean de Vienne Seigneur de Rollans & de Bonencontre Amiral de France.

Guillaume de Grandſon Seigneur de ſaincte Croix.

Guillaume de Chalamont Seigneur de Meximieux & de Montanay.

Roland de Veyssy Gentil-homme Bourbonnois.

Estienne Bastard de la Baume Seigneur de S. Denys & de Chauanes, Amiral & Mareschal de Sauoye.

Gaspard Seigneur de Montmayeur.

Barle de Foras ou de Foural.

Tennard Seigneur de Menthon en Geneuois, ou plustôt Tennard Seigneur de Monthous, parce qu'en la Genealogie de Menthon il ne se treuue personne de ce nom de Thennard, & en celle de Monthous qui est vne famille tres ancienne, il y en a vn qui viuoit en ce temps-là.

Amé de Bonniuard.

Richard Musard Gentil-homme Anglois.

Buttet. Vn Autheur recent raconte que Thomas de Sauoye Euesque de Turin fut le premier Chancelier de cét Ordre.

Preuues pag. 205. Le Marquis de Montferrat irrité des terres que le Comte luy auoit occupées se disposa à luy faire la guerre, ce qui fut cause que le Comte le vingt-sixiéme de Decembre mil trois cens soixante-deux, fit ligue à Milan auec Galeas Seigneur de Milan, par l'entremise de Louys de Riuoyre Seigneur de Domessin & de Gerbais, & d'Humbert Bastard de Sauoye Seigneur d'Aruillars & de Mollettes ses Ambassadeurs contre le Marquis & ses adherans, exceptés le Pape, l'Empereur & le Roy de France, promettans de chasser les Anglois du Canaueys, & de destruire entierement le Marquis, duquel ils se partagerent l'Estat en cette sorte : Sçauoir que les villes d'Ast, Felissan & toutes les terres du Montferrat qui sont entre le Taner, & le territoire de Gennes, Cazal, Fressonet, Valence, tous les lieux dependans de Vercel, & d'Alexandrie occupés par le Marquis, appartiendroient au Seigneur de Milan; le Canaueys & tout ce que le Marquis possedoit entre le Pau & la Doyre; les Chasteaux de Luzzon, toute la riue de Quiers, le territoire de Quiers au Comte de Sauoye, & pour le Chasteau d'Abbiato, & les fiefs de Fossan, de Caualli-mours & de Sommeriue; ils demeurerent en la disposition du Comte, pour les donner à qui il voudroit, ou pour les retenir.

Ping. Aug. Taur. Chiesa. Pendant ces mouuements Iaques de Sauoye Prince d'Achaye, ayant obtenu du Comte Verd pardon de sa faute, fut restably dans le Comté de Piemont; Mais le Comte voyant que cét exemple n'estoit pas capable de ramener le Marquis de Saluces, apres auoir pris Carail & Raconis, resolut de l'aller assieger à Saluces, il inuestit donc cette place auec tant de Trouppes que Frederic se voyant hors d'esperance de secours, & la Ville à la veille d'estre forcée, fit de necessité vertu. Il sortit de Saluces & s'alla rendre dans la tente du Comte, pour faire de luy & de son Estat ce qu'il voudroit; Amé surpris de cette extraordinaire soubmission, à laquelle il ne s'attendoit point, en vsa genereusement, & quoy qu'il fut en son pouuoir de tirer raison sur le champ de toutes les iniures que le Marquis luy auoit faites, toutesfois il consentit à la priere de Frideric : Que leur differend fut terminé par Aymar de Clermont Seigneur d'Auteriue en Daufiné; Iean Seigneur de Ray au Comté de Bourgogne, Guillaume de Clermont Cheualier & Pierre de Gerbais Seigneur de Billia Tresorier general de Sauoye : Ceux-la se sont estrangement mespris, qui ont laissé par escrit que les Arbitres ordonnerent que le Marquis payeroit huict mille florins d'or aux Allemans de l'Armée du Comte : Qu'il remettroit és mains d'Amé, sept places pour seurté de sa fidelité, sçauoir Enuie, Barges, Busque, Carail, Raconis, Caramagne & Mulazan, & qu'il luy feroit hommage de tout le Marquisat : Car la sentence des Arbitres, qui est faite en forme de transaction dattée au camp deuant Saluces, dans le pauillon du Comte

Chiesa. Buttet. — Titr. de l'Archiue de Turin.

Comte en presence de Iaques de Sauoye Prince d'Achaye, de Florimond Seigneur de l'Esparre, de Iean Seigneur de Neuf-ville, de Guillaume de Grandson Seigneur de saincte Croix, de Iean Seigneur de la Chambre, d'Ennemond de Pomjers, d'Aymar de Seyssel Seigneur d'Aix & de Girard d'Estrés Chancelier de Sauoye, porte que le Marquis & ses Successeurs Masles & Femelles feroient Hommage au Comte & aux siens des Villes & Chasteaux de Saluces & de Droner, & generalement de tout ce qu'il possedoit en Fief ou en arriefief, à la reserue de Reuel, de Carmagnole & de Raconis qu'il tenoit en Fief du Prince d'Achaye, & en arriefief du Comte, qu'il quiteroit à Amé le Chasteau de Barges; les deux Chasteaux de Busque, ceux de Galeas & d'Azon de Saluces, & les Fiefs de Costillolles, de Scarnafix, de Monasterol, de Ruffia & autres, à quoy Beatrix de Geneue Femme du Marquis donna son consentement, ce qui fut executé. Les Historiens de Sauoye disent encore que le Marquis fit l'hommage à genoux, vn linge au col comme criminel, pour punition de sa temerité d'auoir desnié le fief à son Superieur. Chroniq. de S.M.S. Parad. Botero. *Vanderb.* Buttet.

En ce mesme temps Emanuel & Aleran de Carreto Marquis de Sauone & de Zuccarel ayants esté mal-traittés par les Genois, leur prirent Nola, Albenga, & Castel-franc, mais par l'entremise du Duc, cette Guerre fut terminée. *Henning. tomo 4. pag. 1495.*

L'Empereur Charles IV. par Bulle dattée à Surten-Valde au mois de Septembre mil trois cents cinquante-sept, vnit en sa faueur au Comté de Sauoye, le Comté de Mazin en Canaueys auec toutes ses appartenances. Ordonnant à Pierre; Iean, Marc, Marin, Louys & Antoine Comtes de Mazin de rendre au Comte de Sauoye l'hommage qu'ils deuoient à l'Empire. Titr. de l'Archiue de Turin.

Le Marquis de Saluces apres l'hommage si solemnellement rendu au Comte de Sauoye, estant allé en Daufiné visiter Aymon de Geneue Seigneur d'Anthon & de Varey son Beau-Pere, donna vn nouueau tesmoignage de sa fidelité par vne declaration qu'il fit au Comte Verd, le dernier iour de Fevrier de l'an mil trois cents cinquante-quatre dans le Chasteau de Ioanage, en presence de Raoul Seigneur de Luppé en Forests Gouuerneur de Daufiné, par laquelle il promettoit l'obseruation inuiolable du Traitté qui auoit esté fait en Piemont entre le Comte & luy. Mais comme le Marquis estoit volage & inconstant en ses resolutions; il ne tint pas long-temps parole, soit qu'il eut fait cette declaration par crainte, ou qu'il s'en repentit, il prit l'occasion de sa reuolte, sur ce que Barnabé Seigneur de Milan son Amy ayant fait Paix auec le Marquis de Montferrat, estoit en estat de l'assister. D'ailleurs Iblet & Iean de Chalant auoient excité quelques mouuements en la Val-d'Aouste, & les Trouppes Angloises que le Marquis de Montferrat auoit licentiées s'estoient iettées dans le Canauays ou elles faisoient des hostilités inoüyes; ce qui persuada au Marquis de Saluces, que le Comte auroit trop d'affaires pour l'attaquer, mais ces mesmes considerations ayant obligé le Comte Verd d'aller en Piemont, il calma la Val-d'Aouste en passant, & estant au Chasteau de Lans en Canaueys, les Anglois conduits par Robert Canolle Capitaine de grande estime parmy ceux de sa nation, l'assiegerent & prirent des prisonniers, entre autres Guillaume de Grandson; ce Gentilhomme pour tirer auantage de sa disgrace, ayant conferé quelque temps auec les Chefs Anglois capitula auec eux, & moyennant quelque argent les disposa à se retirer, apres auoir rendu les Villes & Chasteaux de Riuerol, de Pauon & de sainct Martin, dont ils s'estoient emparés. Ce fut vn acte de prudence fort remarquable au Comte Verd, d'auoir par cette adresse éloigné de soy vne trouppe de soldats aguerris & mescontents qui eussent ruiné ses Peuples

Chiesa. *Chiesa.* Chroniq. de S M.S. parad.

&

& seruy d'obstacle à ses desseins, outre le peril qu'il y auoit d'hazarder vn combat auec eux en vne si dangereuse coniondture.

Chiesa.

Ainsi le Comte deueloppé de cét embarras, & voyant le Piemont calme enuoya Iaques de Sauoye Prince d'Achaye faire nouuelle guerre au Marquis de Saluces, à qui il prit Pianezze, & enfit mourir les Seigneurs de la Maison de Prouana, parce qu'ils estoient de son party; cependant Amé s'en reuint en Sauoye pour donner les ordres necessaires à la reception de l'Empereur Charles IV. qui alloit en Auignon voir le Pape Vrbain VI.

Chron. de Sau. M. S. Parad. *Botero, Vanderb.* Buttet.

L'Empereur fut reçeu à Chambery auec des magnificences extraordinaires; le Comte Verd comme Prince de l'Empire, luy fit hommage, & Charles eut tant d'estime pour la vertu & pour le courage de ce Prince, qu'il luy donna le Vicariat de l'Empire sur les Eueschés de Syon, de Lausanne, de Geneue, d'Aouste, d'Yurée, de Turin, de Maurienne, de Tarentaise, & de Belay, sur le Comté de Sauoye, Archeuesché de Lyon, & sur les Eueschés de Mascon & de Grenoble en ce qui dependoit de l'Empire. Les patentes sont dattées à Chambery au mois de May de l'an mil trois cents soixante-cinq. De Chambery l'Empereur alla à Grenoble, & de là en Auignon, accompagné du Roy Charles V. & du Comte Verd: c'est en ce lieu que Charles, à la priere du Comte establit à Geneue vne Vniuersité de sept Arts Liberaux, de Theologie, de Droit ciuil & Canon & de Medecine, des Priuileges de laquelle il declara Amé Conseruateur, & voulut que Geneue luy fut soubmise comme Vicaire general de l'Empire. Les patentes sont dattées en Auignon le troisiéme des Nones de Iuin mil trois cents soixante-cinq, Presents Pierre Archeuesque de Narbonne & Primat, Marquard Euesque d'Aouste, Lambert Euesque de Spire; Tierry Euesque de Wormes, Rupert le jeune Comte Palatin Duc de Bauiere, Louys Duc d'Anjou, & Iean Duc de Berry. Et comme le dessein de l'Empereur estoit s'en retournant en Allemagne, de voir le celebre Monastere de sainct Maurice en Chablais, il repassa par la Sauoye, le Comte Verd le conduisit à sainct Maurice, luy fit present de la teste de sainct Sigismond Roy de Bourgogne Fondateur de l'Abbaye, & l'Abbé luy donna la hache de sainct Maurice: de la Charles passa par le Pays de Vaud, & alla à Berne, ou le Comte de Sauoye prit congé; l'Empereur en partant luy donna des Patentes dattées du mois de Iuillet par lesquelles il ordonna à l'Archeuesque Lyon, & aux Euesques de Mascon & de Grenoble de prester entre les mains de ce Prince le serment de fidelité qu'ils deuoient à l'Empire: Ce que l'Empereur par autres patentes, ordonna aussi à l'Archeuesque de Tarentaise, aux Euesques de Geneue, de Syon, d'Aouste, d'Yurée, de Lausanne & de Belley, au Seigneur d'Arberg, & aux Seigneurs de Mazin, de Dombes & de Strambin.

(Marge : Preuues pag. 207. — Chronq. Martin. — Titr. de la Ch. des C. de Sau. — Chr. de S. M. S. G. Parad. — preuues pag. 208. — Titr. de l'Archiue de Turin.)

Chr. de S. M. S. G. Parad. *Botero. Vanderb.* Buttet. Matth. Allian. de Fr. & de S.

Les Historiens de Sauoye & l'Ancienne Chronique M. S. racontent que Louys Duc de Bourbon ayant resolu d'aller en Castille pour vanger la mort de Blanche de Bourbon sa Sœur, que Dom Petro Roy de Castille surnommé le Cruel auoit fait inhumainement assassiner, inuita le Comte de Sauoye son Beaufrere de faire ce voyage, pour fauoriser les desseins d'Henry Comte de Tristemare qui faisoit la guerre à ce Roy, & qu'estant sur le point de se mettre en chemin auec vne Armée, il eut nouuelles de la deffaite de Dom Petro par Bertrand du Guesclin Connestable de France, qui luy furent aportées par Humbert Richard Seigneur de S. Priest en Daufiné: Mais nos Chroniqueurs se sont abusés en cela; car Louys Duc de Bourbon en ce temps-là estoit encore en hostage en Angleterre, ensuite du Traitté de Bretigny, & ce fut le Roy Charles V. qui embrassa la querelle du Comte de Tristemare, & qui enuoya Iaques de Bourbon Comte de la Marche, auec Bertrand de Guesclin en Castille

Mariana de reb. Hisp. l. 17. Les S. Marthe.

Caſtille contre Dom-Pedro; tellement que ſi le Comte de Sauoye fut recherché de s'y intereſſer, ce ne pût eſtre que de la part du Roy, duquel il eſtoit Beau-Frere, & par conſequent auoit vn intereſt commun auec ſa Majeſté: Mais il y a peu d'apparence que le Comte Verd eut voulu entreprendre cette guerre; parce qu'eſtant en Auignon auec l'Empereur Charles IV. le Pape Vrbain l'auoit engagé à vn plus long voyage, c'eſtoit celuy de Grece, pour ſecourir Iean Paleologue Empereur de Conſtantinople (mal nommé Alexis par les Hiſtoriens de Sauoye) à qui le Roy de Bulgarie & Amurath Roy des Turcs, faiſoient vne cruelle guerre, & le tenoient priſonnier; Le Comte Verd y conſentit d'autant plus librement qu'il eſtoit proche parent de cét Empereur; qu'il y alloit de l'honneur de la Chreſtienté, de ne pas ſouffrir que ce Prince fut opprimé par des Barbares, & que pluſieurs Princes Chreſtiens auoient pris part en ſa querelle, entre autres le Roy d'Hongrie.

Il eſt donc certain que dez que le Comte eut quité l'Empereur Charles IV. à Berne, il reuint en Sauoye, pour faire les preparatifs de ſon Armée, & de toutes les choſes neceſſaires à vne ſi grande entrepriſe. Et le troiſiéme de Ianuier l'année ſuiuante, il laiſſa le Gouuernement de tous ſes Eſtats à Bonne de Bourbon ſon Eſpouſe pendant ſon voyage d'outre-Mer, donna le rendez-vous de ſes trouppes à Veniſe au mois de May; & paſſa cependant en Piemont, où il treuua de la broüillerie entre les Enfans de Iaques de Sauoye Prince d'Achaye. Il prit la Tutelle d'Amé de Sauoye que le Pere auoit fait ſon heritier, Philippes de Sauoye Seigneur de Vigon & de Briqueras qui eſtoit l'aiſné, auoit eſté des-herité & faiſoit la guerre à ſon Frere, aydé du Marquis de Saluces & des Viſcontes Seigneurs de Milan; mais le Comte Verd aſſiegea Philippes dans Foſſan, le prit priſonnier & mit Amé de Sauoye en poſſeſſion de la Ville de Turin & du Comté de Piemont. *Titre de la Chambre des C. de Sauoye.* *Chieſa.* *Ping. Aug. Tau.*

Ce trouble ainſi pacifié, Amé alla à Pauie où il aſſiſta à la ſolemnité du Bapteſme, de Valentine de Milan Fille de Iean Galeas Comte de Vertus, & d'Iſabelle de Valois, & de là à Veniſe pour s'embarquer auec ſon Armée, en laquelle il y auoit pluſieurs Chefs & Capitaines d'eſlite, & la fleur de la Nobleſſe de ſes Eſtats. L'ancienne Chronique Manuſcripte a remarqué ceux-cy; Aymon Comte de Geneue, Aymon de Geneue Seigneur d'Anthon & de Varey, Iean de Montbel Seigneur d'Entremonts, Aymar de Seyſſel Seigneur d'Aix, Aymé de la Palu Seigneur de Varembon, Amé Seigneur de la Chambre, le Seigneur de ſainct Amour, Humbert de Villette Seigneur de Chevron, Pierre de Villette ſon Frere, le Seigneur d'Vrtieres, Guillaume de Grandſon Seigneur de ſaincte Croix, Iean de Grolée Seigneur de Neyrieu, Iean de Serraual dit Pancorot, Iean Baſtard du Vernay, Michaille la Poype de ſainct Sulpis, Amé de Ferlay, Iean de Treyuernay, Thomas de la Baulme, Sibuet de Riuoire, Hugonin de Viry, Antelme Baſtard de Sauoye Seigneur de Collegno, Richard Muſard, Iean d'Orſiere, Hugues de Villette, Pierre de la Rochette, Amé d'Orly, Berlion de Foras & Anthoine de Montmayeur. Des Prouinces voyſines, il y eut pluſieurs Seigneurs & Gentils-hommes de qualité, qui ſuiuirent le Comte Verd, entre autres Hugues de Châlon Seigneur d'Arlay, Louys de Châlon ſon Frere Seigneur d'Arguel, Triſtan de Châlon Seigneur de Rochefort, Iean & Gauthier de Vienne, Thibaud Seigneur de Neufchaſtel, le Comte de Montfort en Allemagne, Aymar Seigneur de Clermont en Dauſiné; Les Seigneurs de Vergy & de la Roche en Comté, le Seigneur de l'Eſparre, Roland de Veyſſy, le Seigneur de Methelin Gentil-homme Grec & autres. La Principale conduite de cette Armée fut donnée à Gaſpard Seigneur de Montmayeur Mareſchal de *Pign. Hiſt. Ateſt. l. 5.* *Chr. de S. M. S. Paradin. Vanderb. Botero. Buttet.* *Titre de l'Archiue de Turin.*

 Sauoye

Sauoye & à Eſtienne Baſtard de la Baume Amiral de Sauoye.

Chroniq. Martin. Chroniq. M.S. de S. *Boſquet. in Vrb. 6.* Le Premier exploit du Comte Verd fut de mettre d'accord l'Archeueſque de Patras & la Deſpote d'Inus paſſant à Coron : Delà il prit la route de Gallipoli pour l'aſſieger. Les Turcs qui s'en eſtoient rendus Maiſtres, s'y oppoſerent. Le Comte leur donna combat & les deffit ; enſuitte il força Gallipoli (ou Roland de Veyſſi fut tué & ou Richard Muſard, qui portoit la Banniere de Sauoye ſe ſignala) y mit pour Gouuerneurs Michaille la Poype, de S. Sulpis & Treyuerney ; mais parce que le Roy de Bulgarie tenoit Iean Paleologue priſonnier : Parad. Amé auant que de s'engager à de plus grandes conqueſtes, voulut procurer ſa deliurance & reſolut pour cét effet de faire la guerre au Roy de Bulgarie. Il luy prit Mantopoly, Stapſida, Suzopoli & Aſſilot : Meſembrie fut auſſi aſſiegée Chroniq. de S.M.S. & priſe, à l'aſſaut de laquelle allerent des premiers, les Seigneurs de Baſſet, de l'Eſparre, Guillaume de Grandſon & Iean de Grolée Seigneur de Neyrieu ; Le Chaſteau de Limeno ſe rendit par compoſition ou Antelme Baſtard de Sauoye Seigneur de Collegno fut laiſſé Gouuerneur, Callocaſtre fut attaqué par quel- Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye. ques Sauoyſiens qui y furent repouſsés ; le Comte y alla en Perſonne & s'en ſaiſit & continuant ſa victoire aſſiegea Varna principale Ville de Bulgarie : L'apprehenſion qu'eut le Roy de Bulgarie de perdre cette place, le fit conſentir à quelques ouuertures d'accommodement. Le Patriarche de Conſtantinople en fut l'entremeteur. Le Comte cependant fit Treſue auec ceux de Varna & Chroniq. de S.M.S. Paradin. *Vanderb. Botero.* Buttet. deputa le 16. d'Octobre 1366. du Port de Peniſſos, Guillaume de Grandſon Seigneur de ſaincte Croix & Gaſpard Seigneur de Montmayeur Mareſchal de Sauoye au Patriarche, pour s'aboucher auec luy. L'effet de cette negotiation fut ; que le Roy de Bulgarie conſentit à la deliurance de l'Empereur, moyennant que le Comte abandonnaſt le Siege de Varna & luy rendit les Villes & Chaſteaux qu'il luy auoit pris Cette nouuelle apportée au Comte Verd & que *Cuſpinian. Vignier.* l'Empereur Iean Paleologue eſtoit en liberté & s'en eſtoit allé à Conſtantinople auec le Patriarche, il leua le ſiege de Varna & quita toutes ſes conqueſtes pour ſe rendre à Conſtantinople, où il fut receu comme le Liberateur du Prince & de l'Eſtat, & y paſſa l'hyuer. Les Hiſtoriens qui ont parlé de la priſon de Iean Paleologue & de la guerre que le Roy de Bulgarie & Amurath Roy des Turcs luy firent, attribuent l'honneur de ſa deliurance aux Genois, bien qu'il ſoit deu au Comte de Sauoye ſeul, qui laiſſa en ce Pays-là vn eternel Trophée de ſa valeur, & de ſa pieté, non ſeulement par ſes actions heroïques, mais encore par les ſoins qu'il prit de diſpoſer l'Empereur à embraſſer la Foy Catholique & à s'vnir à l'Egliſe Romaine.

Titre de la Ch. des C. de Sauoye. *Boſquet. in Vrb. 6.* Amé s'en reuint de Conſtantinople au mois de May 1367. paſſa à Rome & à Viterbe où eſtoit le Pape Vrbain VI. à qui il preſenta le Patriarche de Conſtantinople, que cét Empereur luy enuoioit en Ambaſſade pour ſa conuerſion & trauerſa toute l'Italie, où l'on luy fit des honneurs extraordinaires. Il treuua Titre de l'Archiue de Turin. le Piemont calme & la Sauoye dans l'impatiance de le reuoir. Mais ſur l'aduis qu'il eut que Philippes de Sauoye Fils du Prince d'Achaye auoit fait quelque coniuration contre ſon Eſtat pendant ſon abſence, il luy offrit le combat de Preuues pag. 209. 50. Cheualiers contre 50. dont il donna la commiſſion à Antelme Seigneur d'Vrtieres, à Iean de Grolée Seigneur de Neyrieu, & à Gaſpard Seigneur de Montmayeur, par Patentes dattées à Riuoles le 2. d'Aouſt 1368. ce que Froiſſart. l'Empereur ayant voulu empeſcher par ſon authorité, en eſcriuit au Comte & au Marquis de Montferrat, choiſi pour Iuge du Camp.

Chieſa. L'année ſuiuante Leonel d'Angleterre Duc de Clarence Comte de Leyceſtre ayant conclu ſon Mariage auec Yolande de Milan, Fille de Galeas Prince de *Corio.* Milan & de Blanche de Sauoye, paſſa à Châbery au mois de Iuin, où il fut magnifiquement receu par le Comte Verd, qui le conduiſit iuſqu'à Milan, où les

Nopces

Nopces ſe firent auec beaucoup de ſolemnité. Le Côte paſſant par Turin confirma aux Habitans leurs Priuileges en qualité de Tuteur du ieune Amé de Sauoye Prince d'Achaye & Comte de Piemont & à ſon retour en Sauoye eſtant au Bourget au mois de Nouembre de l'an 1369. il confirma auſſi la fondation de la Chartreuſe de la Valſainte au Canton de Fribourg, & l'Empereur Iean Paleologue executant la promeſſe qu'il auoit faite à ce Prince, vint à Rome où il fit profeſſion de la Foy Catholique Apoſtolique & Romaine. *Ping. Aug. Taur.* Preuues pag. 209. Bzouius.

Les grandes reſiouïſſances qui ſe firent à Milan eurent vne ſuite facheuſe, parce que le Duc de Clarence ne veſquit pas vn an, & Edoüard le Deſpenſier Gentil-homme Anglois à qu'il auoit donné le Gouuernement des Villes & Chaſteaux de Cony, de Carail, de Montdeuis & de Bra que Galeas auoit donnés en dot à ſa Fille, en traitta auec Iean Marquis de Montferrat, au lieu de les remettre au Beau-Pere apres la mort du Gendre, Galeas irrité de cette perfidie, declara la Guerre au Marquis, luy prit Cazal & Valence ſur le Pau. Le Marquis eſtonné de tant de pertes, recourut au Comte de Sauoye, ils ſe donnerent rendés-vous à Riuoles ; l'yſſuë de leur conference fut, qu'Amé tenteroit vn accommodement auec Galeas, à cét effet il luy deſpeſcha Aymé de Bonniuard & Pierre de Gerbais ; Mais cette negotiation fut ſans effet. Cependant le Marquis de Montferrat mourut & laiſſa ſes Enfans ſous la tutele d'Otthon Duc de Brunſwich, mary de Ieane Reyne de Naples. *Chieſa.* *Corio. Chieſa.* Chroniq. de S.M.S.

Cette mort deuoit apparemment fauoriſer les deſſeins de Galeas Seigneur de Milan, & cauſer la ruine entiere des ieunes Marquis de Montferrat, parce que le Duc de Brunſwich qui eſtoit leur Tuteur eſtoit éloigné, & que toutes les Terres du Montferrat eſtoient en proye, & Aſt aſſiegé. Le Comte Verd fut ſollicité par le Duc de Brunſwich de proteger les orphelins ; il demeura long-temps à ſe reſoudre, quel party prendre, il eſtoit Beau-Frere de Galeas & Neueu du feu Marquis de Montferrat, & ne vouloit pas rompre auec les Seigneurs de Milan ſes voiſins ; D'ailleurs il auoit ſur le cœur l'alliance que Barnabé Seigneur de Milan auoit faite auec Federic Marquis de Saluces, & preuoioit la ruine du Piemont, ſi Galeas prenoit Aſt. Enfin les maximes d'Eſtat & la compaſſion qu'il eut pour de ieunes Princes opprimés, l'emporterent ſur les autres conſiderations. Il leua donc vne Armée fort leſte l'an mil trois cents ſeptante-vn, en laquelle ſe treuuerent entre autres perſonnes de qualité. Amé Comte de Geneue, Humbert de Villars, Hugues Seigneur de Rigny, Guillaume de Grandſon Seigneur de ſaincte Croix, Iean de Grandſon Seigneur de Peſmes, Iean de Montfaucon ; les Seigneurs d'Entremonts & de Miribel, Hugues Seign. de Saſſenage, Louys Seigneur de Coſſonay, Eudes de Villars Seigneur du Montelier ; Les Seigneurs de ſaincte Croix, & de Corgenon, Girard de Grandmont, le Seigneur de Cheuron, Amblard de la Baulme, Aymé de Bonniuard & pluſieurs autres Gentils-hommes. Les Mareſchaux de cette Armée furent, Eſtienne Baſtard de la Baume & Gaſpard Seigneur de Montmayeur. *Chieſa.* *Chieſa.* Chroniq. de S.M.S.

La ville d'Aſt eſtoit fort preſſée par les Milanois, & Otthon Duc de Brunſwich qui eſtoit dedans coniura le Comte Verd de luy enuoyer du ſecours, le Seigneur de Montmayeur en eut la conduite, ſuiuy d'Eudes de Villars, des Seigneurs d'Entremonts & de Cheuron, d'Amblard de la Baulme d'Amé de Bonniuard & de deux cens hommes d'armes. Le Duc de Brunſwich voyant le ſecours fit vne ſortie & là ſe donna combat, ou les Milanois eurent du pire, Pierre de Montbel de la Maiſon d'Entremonts Eſcuyer du Comte de Sauoye y fut tué. Le Comte incertain de l'euenement de ce combat, & ſi le ſecours ſeroit entré, enuoya Guillaume de Grandſon, Coſſonay & Girard de Grandmont auec cent cheuaux qui entrerent dans la place apres quelques le- Chroniq. de S.M.S.

geres escarmouches, parce que les Milanois s'estoient retirés & auoient presque abandonné le Siege, mais le Comte Verd croyant que les ennemys ne s'estoient retranchés que pour l'attendre, & pour luy donner bataille, fit marcher le corps de son Armée. Estienne de la Baume Mareschal de Sauoye commandoit l'auant-garde auec Iblet de Chalant Seigneur de Montjouuet : Le Comte estoit en la Bataille, auec le Comte de Geneue, & les principaux Seigneurs & Gentils-hommes de ses Estats & l'arriere-garde estoit commandée par le Bastard du Vernay, Pierre de Voseryé Sauoysien portoit la Banniere de Sauoye assisté de Pierre de Bonniuard, de Gilles d'Arlos, & d'vn Cheualier d'Armenie, François d'Aranton & Richard Musard eurent ordre de se tenir tousiours prés de la personne du Comte Verd. Le Duc de Brunswich, Montmayeur & Guillaume de Grandson sortirent d'Ast pour se ioindre à cette Armée. Les ordres ainsi donnés, le Comte fit Cheualiers de sa main Amé de Geneue, Eudes de Villars, le Comte de Grueres, Grandson, Pesmes, Myolans; Iean de Serraual dit Panserot, le Bastard du Vernay & Iaques de Villete. Les Coureurs estoient conduits par Humbert de Villars, par Varax & par Amé de Miribel qui s'approcherent des Ennemys & les attaquerent : Le Comte voyant cela se voulut auancer : Mais il en fut dissuadé par Pierre de Genost Cheualier & se contenta d'enuoyer Otthe de Brunswich & Guillaume de Grandson pour les soustenir auec cinq cents hommes d'armes, sur cela les trouppes auancées se mélerent, & se donna vn autre combat, ou Humbert & Eudes de Villars, Iean de Montfaucon, Boniface de Chalant, Cossonay, Iblet de Montjouuet, François d'Aranthon, Richard Musard, le Bastard du Vernay, Girard de Grandmont, Varax, Antoine du Saix, Henry de Valins, Amblard de la Baulme, Pierre de Genost & Petremand de Rauais se signalerent; l'auantage du combat demeura au Comte de Sauoye; mais Amblard de la Baulme & Rauays demeurerent prisonniers. Le lendemain le Comte qui estoit dans l'impatience de donner bataille fit attaquer le camp des Milanois par Iean de Montfaucon, le Bastard du Vernay, Corgenon, Treyuernay & Pognant Bastard de Lucinge, ou Iean de Montfaucon fut tué, d'autre costé les trouppes que le Comte de Vertus Fils de Galeas auoit amenées, commandées par Ambroise Bastard de Milan firent quelques attaques au Camp du Comte Verd; mais tout cela n'eut point de suite, parce que le Comte de Vertus qui vit le danger qu'il y auoit de s'engager à vne bataille, & la difficulté de prendre Ast, en leua le Siege & se retira au Milanois.

Chron. de Sau. M. S.

Corio

Amé apres cela fit rauitailler Ast & prit le Chasteau de Vulpian, dont l'Abbé de sainct Benigne s'estoit emparé sur le jeune Marquis de Montferrat, ces succés obligerent Secondotto Marquis de Montferrat de faire vne plus estroitte ligue auec le Comte, laquelle fut concluë le 17. Iuin 1372. par laquelle Amé promit de deffendre le Marquis, ses terres & ses adherans, sçauoir la ville d'Ast, Thomas Marquis de Malespine, les Marquis de Busque, de Ceue & d'Incise pour les choses qu'ils tenoient mouuantes du Montferrat, enuers & contre tous, à la reserue du Pape, du Roy de France & des Princes de son sang & de faire la guerre à Galeas Seigneur de Milan pour luy faire rendre ce qu'il auoit vsurpé sur le Montferrat, moyennant quoy le Marquis promit de donner au Comte de Sauoye deux cents mil florins d'or, ou de luy remettre Chiuas, le Territoire de Canaueys deça le Pau, Ripa, Podiuarino, & le fief de Monsenchuc. Il fut encore conuenu que de ce qui se prendroit sur les Milanois, la conqueste en seroit commune.

Chroniq. de Sa. M. S. *Beneuen. San. Geor. Hist. di Monf. M. S.*

Tout cela ne fut que l'appareil d'vne plus grande guerre; car le Pape Gregoire XI. ennemy de Barnabé & de Galeas Seig. de Milan, à cause des terres qu'ils auoient vsurpées sur l'Eglise; auoit des trouppes en Italie auec lesquelles il

il leur faisoit la guerre, mais il n'estoit pas assés puissant pour en venir à bout, il interessa donc en sa querelle Charles IV. Empereur qui estoit aussi irrité contre eux de leur insolente domination, & à cause des places qu'ils auoient occupées sur l'Empire; Ces deux grands Princes ietterent les yeux sur le Comte Verd pour le faire chef de la ligue qu'ils auoient proiettée: Louys Roy d'Hongrie se ioignit à eux, elle fut arrestée le VII. de Iuillet mil trois cens septante-deux, le Comte Verd promit de fournir mille lances à ses despens; & il fut reserué que le Marquis de Montferrat, l'Euesque de Vercel & le Duc de Gennes y pourroient entrer, ceux que le Comte de Sauoye enuoya en Auignon pour en iurer l'obseruation entre les mains du Pape furent, Imbaud Seign. du Peschin, & Guillaume Seign. de Chalamont. Chiesa & la Chronique M. S. de Sauoye disent que Ieane Reyne de Naples estoit de cette ligue, & qu'il auoit esté conuenu que des places que le Comte Verd prendroit sur les Seigneurs de Milan: Celles de l'Eglise seroient restituées à sa Sainteté & à Ieane celles qui luy appartenoient, & pour celles de l'Empire qu'elles demeureroient au Comte. *Bosquet. in Greg. XI.* Titr. de la Cha. des Comt. de Sauoye. Chroniq. de S. M. S. Titr. de la Chambre des Cõpt. de Sau. *Hist. di Piemont.*

Les Deputés d'Amé au retour de leur voyage d'Auignon, luy rapporterent vn Bref du Pape, remply d'éloges & des marques de l'estime que sa Sainteté faisoit de son courage, de sa prudence & de sa vertu, & peu de temps apres le Pape luy enuoya des troupes sous la conduite du Comte de Valentinois, de Nicolas de Beaufort Seigneur de Limueil Frere de sa Sainteté, de Raymond de Turenne, & du Seigneur d'Apcher, & le pria par vn autre Bref datté à Ville-neufue prés d'Auignon, de receuoir l'Euesque de Vercel en la ligue. Preuues pag. 210. Chron. de Sau. M. S. Titr. de l'Archiue de Turin.

Le Marquis de Saluces estoit du party des Viscomtes, ainsi que nous auons dit cy-dessus, Le Comte Verd commençea par luy la guerre de la ligue, & prit Cony, Carail, Valgrana, Cental & autres terres; delà il se rendit aux enuirons d'Ast, qu'Ambroise Bastard de Milan auoit reassiegé au mois de Septembre; mais ce siege ne dura pas long-temps, parce que Iean Aucut Capitaine Anglois, qui auec trois cents lances Angloises, & deux cents Archers, auoit seruy les Viscomtes, s'estoit ietté dans le party de la ligue, & rauageoit le Parmezan & le Plaisantin: Ce qui obligea le Bastard de Milan d'abandonner le siege d'Ast, pour s'opposer à l'Anglois qui se vouloit ioindre au Comte Verd. *Chiesa.* *Corio.*

Cependant Amé ne demeura pas les bras croisés, car apres la retraitte du Bastard de Milan, il forçea la ville de Come, & eut le Chasteau par composition; delà il vint au Vercellois, prit les Chasteaux de Saintia & de S. Germain, & poussant iusques dans les territoires de Nouarre, surprit Confienza & le Chasteau de Galiat. Apres cela il s'auançea auec ses trouppes sur l'Estat de Milan iusqu'à Vimercat, apres auoir rauagé Martezana, Mouciasque & autres lieux du voisinage qui auoient voulu resister, & pour auoir communication au Bergamasque, il fit ietter vn Pont sur la riuiere d'Adde aupres du Chasteau de Brinio, & obligea tous ceux qui estoient de la faction de Guelfes à quitter le party de Barnabé, entre autres ceux de la Valée de saint Martin. Chron. de Sau. M. S. *Corio.*

Depuis le Comte reuenu à Chiuas, deputa le xv. de Feurier, Guillaume Preuost de Montjou, Henry Prieur de Roman-Moustier, Girard d'Estrés son Chancelier, Guy de Prangin Preuost de Lausanne, Humbert Seigneur de Colombier Baillif de Vaud, Aymé de Chatonay Cheualiers, & Antoine de Champion Damoiseau ses Ambassadeurs, pour aller conclurre vne ligue auec Albert & Leopold Ducs d'Austriche. Preuues pag. 210.

Le Legat qui commandoit à Bologne, pressa Aucut qui estoit du costé de Ferrare de passer le Pau pour vnir ses forces à celles du Comte de Sauoye, afin de faire vn plus grand effet; mais le Comte de Vertus pour s'opposer à cette

 resolution

resolution, dont il preuoyoit les consequences, passa la riuiere de Chiese au mois de May, & rencontra l'armée de l'Eglise sur la Frontiere de l'Euesché de Bresse, à laquelle il donna combat & y fut entierement deffait, ayant eu bien de la peine à sauuer sa personne; Le Pape ayant sçeu cette agreable nouuelle, escriuit au Comte de Sauoye & le pria en des termes fort pressants & ciuils, de repasser le Tesin pour recueillir le fruit de cette victoire & par deux autres Brefs, luy recommanda d'auoir soin des interests d'Elizabet de Maiorque Marquise de Montferrat, de Louys de Gonzague & des Mantoüans.

Corio. Preuues pag. 111. Titr. de l'Archiue de Turin. *Corio*

Le Comte ayant sçeu qu'Aucut s'en estoit retourné à Bologne aprés cette bataille, passa la riuiere d'Adde, trauersa tout le Bergamasque & le Bressan, alla à Mantouë, & delà à Bologne: Ce fut là où se forma le dessein du siege de Plaisance, mais le Comte estant tombé malade, se fit porter à Montdeuis, & l'hyuer approchant, les trouppes se retirerent dans les garnisons. Blondus dit que le Cardinal de Berry Legat du Pape, les Comtes de Sauoye & de Geneue, Otthon de Brunswich, & le Seigneur Limueil Frere du Pape, firent trefues pour deux ans à Ferrare; Ce qui n'est pas vray semblable, puis que l'année suiuante ceux de Pise à qui Barnabé Seigneur de Milan faisoit la guerre, ayants prié le Comte de Sauoye qui estoit à Modene pour les secourir; il y alla auec vne partie de ses trouppes, & deffit vne compagnie d'hommes d'armes Milanois appellée la compagnie de S. George, cependant il y eut plusieurs allées & venuës, pour faire la paix entre le Pape & les Viscomtes, ce qui fit cesser toutes les hostilités de part & d'autre; A la fin elle fut concluë le XXVI. de Iuin de l'an mil trois cens septante-cinq.

Chroniq. de S.M.S. *Dec.2.l.9.* Chroniq. de S M.S. *Corio.*

Amé sur les apparences de cette paix, se voyant deschargé du pesant fardeau de cette guerre, auoit tourné toutes ses pensées contre Frederic Marquis de Saluces, qui refusoit tousiours de le reconnoistre pour Superieur: Le Marquis se voyant foible & abandonné des Viscomtes, resolut de demander protection au Roy Charles V. & pria Charles Seigneur de Bouuille Gouuerneur de Daufiné, de l'auoüer pour vassal du Daufin, ce que Bouuille ayant accepté, le Marquis luy fit hommage par procureur l'onziéme d'Auril mil trois cens septante-cinq, presupposant des hommages precedents des Marquis de Saluces aux anciens Daufins de Viennois: Bouuille ensuite escriuit au Comte Verd de la part du Roy, qu'il n'eust plus à faire la guerre au Marquis; parce qu'il estoit vassal de sa Majesté, & le Marquis arbora les Armes de France sur les principales places de son Marquisat; le Comte en fit ses plaintes au Roy Charles V. mais par les respects qu'Amé voulut rendre à sa Majesté l'affaire se reduisit en negociation. Mais l'Empereur Charles IV. pretendant que le Marquisat de Saluces estoit vn fief Imperial, donna au Comte tous les droits qu'il y pouuoit auoir, & luy deffendit d'en plaider auec le Marquis, pardeuant autre que sa Majesté Imperiale.

Chiesa. Titr. de l'Archiue de Turin.

Les Historiens de Sauoye attribuent à ce Prince, l'honneur d'auoir restably l'Euesque de Syon en son siege, d'où les Valesans l'auoient chassé, & racontent cela comme l'vn de ses premiers exploits militaires; cependant cét Euesque n'est autre qu'Edoüard de Sauoye Fils du Prince d'Achaye qui ne fut éleu Euesque de Syon que l'an mil trois cens septante-six, & par consequent cét euenement ne peut estre arriué que cette mesme année. Le Comte auoit grand interest au restablissement de ce Prelat, puis qu'il estoit son proche parent, & qu'il luy importoit que ce pays estant sous sa domination fut en paix. Il leua donc vne armée en laquelle se treuuerent entre autres Seigneurs & Gentils-hommes qualifiés de ses Estats, ou du voisinage, le Sire de Beaujeu, Philippes & Iean de Vienne, Hugues Seigneur de Rigny, les Comtes de Neuf-chastel, de Nidow, d'Arberg & de Grueres, les Seigneurs

Croniq. M.S. de S. Champier G. Parad. *Vanderb.* *Botero.* Buttet: *Simler. de Rep. Helu.*

gneurs de la Chambre, de Grandson, de Montfaucon, d'Entremonts, de Cossonay, d'Aix, de Myolans, de Montagny, de Corgenon, de Varax, de Varambon, de Cheuron, d'Vrtieres, de Luyrieux, de Grandmont, & de Chandée, les Comtes de Valpergue & de sainct Martin, les Marquis de Ceue, les Seigneurs de Luzerne, de Piozasque, de Chalant, de Valeyse, & de Nons, auec cette armée il assiegea & força la Ville de Syon, apres vn siege opiniastré : de là il prit les Chasteaux de la Mayere, de Torbillon, de Seya, de Montorge & d'Ayent, rendit à l'Euesque tout ce qui luy appartenoit & le remit en son siege.

L'esmotion des Valesans appaisée, il en arriua vne autre en Piemont; ceux de Bielle ennemys de Iean de Fiesque Euesque de Vercel, apres luy auoir fait milles trauerses & desplaisirs, le prirent prisonnier & le remirent à Iblet de Chalant Seigneur de Montiouuet qui l'emmena au Chasteau de Montiouuet en la Val-d'Aouste; cependant Galeas Seigneur de Milan se rendit maistre de Vercel, & le Comte de Sauoye qui eut crainte que cette prison ne donnast trop d'auantage à ses voysins, procura la deliurance de Iean de Fiesque, qui pour sa rançon delaissa à Iblet de Chalant la Seigneurie d'Andorne & donna au Comte Verd les Chasteaux de Bielle & de Verrue pour auoir sa protection, & la mesme année Otthon Marquis de Montferrat engagea au Comte la ville & le chasteau de Chiuas.

Chiesa.
Chron. de Sau M.S.
Corio.
Hist. Chro. Ped. c. 10.
Chron. de Sau. M. S.
Chiesa.

Peu de temps apres Amé de Sauoye Prince d'Achaye estant paruenu en âge, le Comte Verd qui auoit esté son Tuteur luy remit les villes de Turin, de Montcalier, Pignerol & autres terres de Piemont, moyennant l'hommage.

Pin. Aug. Taur.
Mem. de M. le general Herman.

Ce Prince ensuite donna des priuileges & des immunités aux habitans de Morat & à ceux de la Tour du Peyl prés de Veuey & receut en adherence Georgin, George, Charles, Guichard, Manfroy, Christophle, Iaques, Aymon & Iean Marquis de Ceue.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Galeas Seigneur de Milan, estant decedé au mois de Iuillet de l'an mil trois cents septante-huict, Iean Galeas son Fils Comte de Vertus fit vn traitté de Paix le vingt-neufuiéme d'Aoust suiuant, auec le Comte de Sauoye, par lequel il consentit que toutes les villes & chasteaux que le Comte tenoit aux Dioceses de Vercel & d'Yurée, & qu'il auoit conquis sur son Pere, luy demeurassent & que leurs anciennes confederations fussent confirmées. Ce traitté fut conclu à Pauie en la presence de Blanche de Sauoye Vefue du Seigneur de Milan, de Manfroy de Saluces Seigneur de Cardé, de Girard d'Estrés Seigneur de Banains Chancelier de Sauoye, de Iaques de Verme & Bartelemy de Chignin Cheualiers. Le vingt-septiéme du mois de Nouembre suiuant les mesmes Princes promirent de ne iamais faire confederation auec Princes, Seigneurs ou Dignités, sans s'y comprendre les vns les autres & leurs sujets & de ne se point attacher si absolument à qui que ce soit, qu'ils ne fussent en estat de se secourir & leurs Estats.

Corio.
Preuues pag 211.
Chiesa.
Preuues pag. 212.
Du Chesne Hist. des Papes.
Annal. S. Victoris

Vrbain VI. ayant esté éleu Pape à Rome apres la mort de Gregoire XI. les Cardinaux mal satisfaits de la fierté & des rigueurs de ce nouueau Pontife & marrys que son election eut esté forcée, éleürent Robert Cardinal de Geneue au mois de Septembre mil trois cents septante-huict nommé Clement VII. Ce qui causa le plus grand Schisme qui eut encore esté dans l'Eglise, parce que Clement n'auoit que trente-six ans, estoit courageux & magnanime, prest à subir toutes sortes de perils pour deliurer l'Eglise des mains d'Vrbain & d'ailleurs il estoit d'vne des plus Illustres Maisons & parent des plus grands Princes de la Chrestienté, qui considererent non seulement sa cause, mais encore sa personne. En effet Clement eut de son party la France, l'Espagne, l'Escosse, Naples, Sicile, le Duc de Bourgogne, le Comte de Sauoye, les Ducs

Corio.
Chiesa.
Pap. Mas.

Ducs de Lorraine & de Bar, les Marquis de Montferrat & de Saluces, les Seigneurs de Milan, le Comte de Geneue & autres Princes: De sorte que l'Europe demeura diuisée, ce qui causa de grands maux à l'Italie. En la Chambre des Comptes de Sauoye, il se void vne lettre de Marie de Bourbon Imperatrice de Constantinople & Princesse de Tarente, par laquelle elle exhorte le Comte Verd d'appuyer le party de Clement, & le coniure d'employer ses forces, ses amys & son authorité, pour faire cesser le Schisme de l'Eglise, auec ces paroles obligeantes. *Que s'il y alloit en personne, sa presence vaudroit deux mille lances.*

Preuues pag. 214.

Beneuen. San. Geor. Hist. di Monf. M. S.

Clement VII. considerant que la guerre que Iean Marquis de Montferrat, & Ottho Duc de Brunswich faisoient à Iean Galeas Comte de Vertus Seigneur de Milan, ruinoit ses desseins contre Vrbain VI. entreprit de les mettre d'accord pour les attirer à son party; à cét effet il pria le Comte Verd de s'en entremettre, en quoy il reussit si heureusement que par Traitté fait à Vercel, le xxix. de Ianuier M.CCC.LXXIX. Il y eut paix entre ces Princes, de l'execution de laquelle le Comte de Sauoye fut declaré seul arbitre. Ceux que ce Prince employa pour la negociation de cette paix furent, Antoine de la Tour Seigneur d'Irlains & d'Arconcié, Girard d'Estrés, Guillaume de Stauayé, Amé Seigneur d'Vrtieres, & Sauin de Floran Iurisconsulte.

Chiesa. Corio.

Barnabé Seigneur de Milan, ayant eü long-temps guerre auec les Seigneurs de Verone de la maison de la Scale, consentit aussi sur quelques propositions de paix qui luy furent faites, que le Comte Verd fut l'arbitre de leurs differends, ce qu'Amé accepta & les rendit bons amys.

Froissart. Iean Iuuenel des Vrsins. Ceremonial de France.

Le Roy Charles V. estant decedé au mois de Septembre M.CCC.LXXX. le Comte fut inuité de se treuuer au Sacre & Couronnement du Roy Charles VI. son Fils, qui se fit à Reims le Dimanche auant Toussaints, où assisterent aussi les Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne & de Bourbon Oncles du Roy, les Ducs de Brabant, de Bar, de Lorraine, les Comtes de la Marche, d'Eu & de Namur.

Ping. Aug. Taur. Chiesa. Preuues pag. 214. Titr. de la maison de la palu.

Louys Duc d'Anjou ayant esté adopté par Ieane Reyne de Naples & de Sicile, quitta au Comte Verd, par Patentes du xix. de Feurier M.CCC.LXXXI. dattées à Lyon, toutes les pretentions que les Roys de Naples & de Sicile, Comtés de Prouence & de Forcalquier ses Predecesseurs, pouuoient auoir sur le Comté de Piemont. Le xxii. du mois d'Auril suiuant, Iean-Philippes de Montbelliard Seigneur d'Orbe, d'Eschalans & de Montaigny le Corbe Fils d'Estienne de Montbelliard consentit que ses Chasteaux d'Eschalans & de Montaigny fussent acquis & confisqués au Comte, au cas qu'il vint à s'en seruir pour luy faire la guerre.

Corio. Chiesa. Iustin. de reb. Venet. lib. 6. Relat. di Ier. Lipp.

Cette mesme année, le Comte reçeut vn honneur extraordinaire, & si i'ose dire, sans exemple. Les Venitiens & les Genois estoient en guerre il y auoit cinq ou six ans, Louys Roy d'Hongrie, le Patriarche d'Aquilée, le Duc d'Austriche & François de Carrara Prince de Padouë estoient alliés des Genois, Iean Empereur de Constantinople & le Roy de Chypre s'estoient declarés du party des Venitiens; Ce feu estoit capable d'embraser toute l'Italie, Amé entreprit de l'esteindre, & apres auoir tiré parole des Genois & de leurs alliés, enuoya l'Euesque de Torcelle à Venise pour y disposer cette Illustre Republique; ses propositions furent bien reçeuës: On luy deputa trois des principaux de la Seigneurie, sçauoir Michel Morosin, Zacharie Contarin & Iean Gradonic. Le Roy d'Hongrie de son costé, enuoya Valentin Euesque des cinq Eglises, & Paul Euesque de Zagabrie: Les Deputés de Marquard Patriarche d'Aquilée furent, George de Tortis Iurisconsulte, Federic Saurognan, & Nicolas Gambin: ceux de la Republique de Genes, Leon de Montalde,

rançois Embriaco, Napoleon Lomellin & Michel Maruffo, & pour le Prince de Padoüe, Thadée d'Azaguidi Cheualier Bolognois, Antoine de Zacchis & Iean Turcet Iuriſconſultes. Ce Prince, apres auoir oüy les raiſons des intereſsés rendit ſa Sentence à Turin le 8. d'Aouſt 1381. par laquelle il ordonna: que tous les priſonniers pris pendant la guerre, ſe rendroient de part & d'autre. Que le Prince de Padoüe reſtitueroit aux Venitiens les Villes de Caarzere & de Morenſon: qu'il demoliroit tous les forts qu'il auoit faits pendant la guerre, & les Venitiens luy rendroient la Tour de Corania: qu'Albert d'Eſt limiteroit les terres dont on eſtoit en differend. Que le Comte feroit ſortir les trouppes qui eſtoient en l'Iſle de Tenedos, & la garderoit pendant deux ans, à la charge que les ſoldats ſeroient ſoudoyés par les Venitiens & par les Geneuois, & qu'au bout de deux ans le Comte feroit demolir la Forteresse de Tenedos; afin que les Venitiens & les Genois n'y pretendiſſent plus rien. Que la Nauigation leur ſeroit interdite iuſqu'au fleuue de Tanays. Que les Florentins en ſeroient les cautions iuſqu'à trois cents mil eſcus. Que de dix ans en dix ans les Venitiens payeroient au Roy d'Hongrie ſept mil eſcus, à condition qu'il chaſſeroit les Pyrates des coſtes de Dalmatie; que le Patriarche d'Aquilée rentreroit dans Tergeſte qui auoit eſté occupé ſur luy; & que Catharo demeureroit aux Venitiens. Cette Sentence fut prononcée par Sauin de Floran Conſeiller du Comte de Sauoye & par Iean de Ranays ſon Secretaire, & fut agréé de tous les Ambaſſadeurs; Mais Mudatio Capitaine de la Forteresse de Tenedos pour les Venitiens ayant refusé de la remettre entre les mains de Boniface Seig. de Piozaſque Gentil-hôme Piemontois éleu Gouuerneur par le Comte de Sauoye qui y aborda le 6. de Ianuier ſuiuant, les Venitiens y enuoierent vne Armée commandée par Fantino Georgio, qui la prit par compoſition & la remit à Antoine de Soliers Gentil-homme d'Yvrée, qui par Patentes dattées à Turin le 8. de Iuillet 1382. auoit eu pouuoir du Comte de la garder par ſon authorité, il la fit apres demolir.

Blondus Dec. l. 2. Corio. l. 5. Pin. Ang. Taur. Hiſt. Ven. Iuſt. Hiſt. Gen. Phil. Bergom. Sabell. Ennead. 10. l. 5. Bonfinius

Chroniq. de S.M.S. *Botero. Iuſt. Hiſt. Venet. Bl. Decad. 10.*

Titr. de l'Archiue de Turin.

Ainſi finit cette ſanglãte guerre, & tous ces Princes qui eſtoient ſi cruels ennemys ſe reconcilierent par l'adreſſe & par la prudence du Comte Verd, qui eut toute la gloire de cette illuſtre negotiation: Vn celebre Hiſtorien en a donné par equiuoque l'honneur au Comte Amé VII. ſurnommé le Rouge; les lettres obligeantes que le Duc de Veniſe en eſcriuit au Comte pour luy en faire ſes remerciements, teſmoignent aſſez comme les intereſts de cette Republique luy eſtoient en conſideration.

Vne action ſi celebre obligea les Genois de contracter Alliance & Confederation auec ce Prince le 7. de Nouembre de la meſme année pendant dix ans contre tous leurs ennemys, ſans exception que du Pape & de l'Egliſe, de Vencelas Roy des Romains, du S. Empire de Louys Roy d'Hongrie & de Pologne, ſur peine de cent mil florins, les Ambaſſadeurs du Comte furent, Barthelemy Seigneur de Chignin, Iean & Pierre Prouane Gentils-hommes Piemontois: Au mois de Decembre ſuiuant, il renuoya les meſmes Ambaſſadeurs à Gennes pour negotier vn Trait. de Paix entre le Roy de Chypre & les Gennois.

Vignier Biblioth. Preuues pag. 123. Titr. de l'Archiue de Turin.

Mais le Cõte eſtoit trop genereux & trop bon amy de la France, pour terminer ſes iours en pacifique & pour les ſeuls intereſts de ſes voiſins, le Duc d'Anjou deſigné Roy de Naples ne l'eut pas pluſtoſt coniuré par lettres de l'ayder à la conqueſte de ce Royaume; qu'il reſolut de l'y accompagner, ils s'abouchèrent à Lyon le 19. de Feurier 1381. Clement VII. qui eſtoit en Auignon, fut biẽ aiſe que le Comte de Sauoye fit ce voyage, parce que le Duc d'Anjou auoit pour Competiteur Charles de Duras, qu'Vrbain VI. auoit couronné Roy, de ſorte que la querelle du Duc d'Anjou eſtoit celle de Clement, Amé conuoqua la fleur de ſa Nobleſſe & ſes meilleurs Capitaines, & auant que de

Froiſſart. *Noſtrad. Dupleix Boſquet. in Vrb. 6.*

HHh partir,

partir, il reçeut les habitans de Cony en Piemont, (qui se donnerent à luy le x. d'Auril de l'an M. C C C. L X X X I I.) & le Chasteau de Dian, dont le Pape Clement luy auoit fait vn present: le Duc d'Anjou luy donna le rendés-vous en Auignon, ou ces deux Princes arriuerent ensemble, & receurent de grands honneurs de Clement septiéme, qui couronna Louys. L'armée estoit de plus de trente mil hommes; Les Prouenceaux qui s'estoient declarés pour Vrbain, & qui par consequent panchoient plutost du party de Charles de Duras que de Louys, estonnés de ce superbe appareil de guerre, & persuadés par le Comte de Sauoye, se soubmirent entierement au nouueau Roy. Cette armée prit sa route par le Dauphiné & par le Piemont: Le Roy Louys passa par la Sauoye pour ioindre les trouppes du Comte Verd, qui auoient pour chefs, Pierre Comte de Geneue, Louys de Sauoye Frere du Prince d'Achaye, & Odo de Villars. La Chronique M. S. de Sauoye dit qu'il y auoit *quinze cents Cheualiers & Escuyers de nom & d'Armes*; Vn autre Historien dit que le Comte auoit deux mille lances: quoy qu'il en soit, Froyssart Autheur proche du temps, demeure d'accord que le secours du Comte Verd fut grand & considerable.

Sainte Marthe. Ruffi Hist. des Comt. de Prou. Froissart.

Louys trauersa toute l'Italie sans obstacle, & entra dans l'Abrusse, prit Citta Reale & l'Aigle, principales villes de cette Prouince, sainte Victoire & Matalone, puis estant à Ayroles en l'Apoüille: Il enuoya vn cartel de deffi à Charles de Duras, & luy offrit le combat de dix contre dix au mois de Decembre de l'an M. C C C. L X X X I I. le Comte Verd estoit le premier de ces dix combattans qui deuoient decider la question du Royaume. Il y auoit aussi quatre Sauoysiens, Odo de Villars, Hugues Seigneur de Grandson, Iean de Grolée Seigneur de Neyrieu, & François d'Aranthon personnage signalé, de qui descendent les Seigneurs d'Aranthon-d'Alex: Mais Charles de Duras refusa le deffi, ne voulant que temporiser.

Chroniq. de S.M.S. Nostradamus.

Cependant le Comte de Sauoye prit Montessarto, & y laissa Gouuerneur Boniface de Chalant Seigneur de Fenis, delà il alla à Campobasso, & au Chasteau de S. Estienne au Diocese de Bitonte, ou il fut frappé de peste, & y mourut âgé d'enuiron cinquante ans le 2. iour de Mars M.CCC. LXXXIII. & non pas l'an M. C C C. LXXIII. comme ont escrit Guillaume Paradin, Vignier, Doglioni, ny l'an M. C C C. LXXXI. ainsi que porte la Chronique de Flandres, ny l'an M. CCC. LXXX. suiuant l'Obituaire de S. François de Chambery: Vn Autheur Contemporain recite qu'il mourut pour auoir beu d'eau d'vne fontaine empoisonnée.

Chroniq. de S.M.S. *Chr. Sab. Lat. M.S. Botero. Vanderb. Chiesa.* Fauin. *Corio. Papyr. Masso. Pingon. Theodor. à Niem. l.1. cap. 35.* Preuues pag. 261.

Par son testament qui est du 27. de Feurier 1383. datté à S. Estienne, il ordonna que son corps seroit porté en l'Abbaye de Hautecombe au Sepulchre de ses Predecesseurs, fonda la Chartreuse de Pierre-Chastel, ou il ordonna quinze Religieux qui prieroient Dieu pour son ame, pour celles des Comtes de Sauoye & pour celles des Cheualiers de son Ordre du Collier, il fit encore des legs pieux à plusieurs Eglises, ou il fonda des Messes, comme en l'Hostel-Dieu de Montmeillan, aux Eglises de Lausanne, de S. Maurice en Chablais, de S. Antoine de Viennois & de Belley, de Turin, de Nostre-Dame d'Anessi, de S. Leger de Chambery, & de Poletins. Il fit legat de 300. florins d'or de rente annuelle à Amé Seign. d'Vrtieres, recommandant à son heritier, Gaspard de Montmajeur: Et quant à Bonne de Bourbon son Espouse, il luy laissa l'vsufruit & l'administration generale de ses Estats, pendant qu'elle demeureroit en viduité, & outre ce, luy donna en proprieté les Chasteaux, Villes, & Seigneuries d'Euyan, de Festerne, de Ripaille, de Tonon, des Alinges, d'Hermence & du Bourget, institua son heritier vniuersel Amé son Fils vnique, & le chargea de grandes substitutions, establissant le droit de primogeniture entre ses descendants & la perpetuelle exclusion des Filles. Les Executeurs de sa

volonté

volonté furent Guy Abbé de S. Michel de la Cluse, Guillaume de Grandson Seigneur d'Aubonne, Louys de Cossonay Seigneur de Berchié, Amé Seigneur d'Vrtieres, Iean de Corgenon Seigneur de Meillonnas, Gaspard de Montmayeur Seigneur de Villars-salet, Humbert de Colombier Seigneur de willerans, Barthelemy Seigneur de Chignin, Humbert de la Baulme Seigneur de Fromentes & André Seigneur de Belletruche. Louys de Sauoye Prince de la Morée se chargea de la conduite du corps de ce Prince iusqu'à Hautecombe où il fut inhume le quinziéme de Iuin suiuant. Vingt-quatre Prelats assisterent à la pompe de ses funerailles. Chron. de Sau. M. S. *Pingon. Pap. Mas.*

Le Regne de ce Prince fut de quarante ans, autant heureux qu'il fut long; Iamais Prince n'a eü tant de gloire & d'honneur. Les Papes le reconnurent pour Protecteur du S. Siege & pour Athlete de l'Eglise, l'Empereur pour son bras droit, les Princes affligés pour leur amy : Il porta ses armes en diuers endroits de l'Europe, & de l'Asie pour redresser des Trosnes abbatus, les Souuerains ne volurent point d'autre Arbitre pour leurs differends ; il laissa d'illustres tesmoignages de sa pieté en la fondation de la Chartreuse de Pierre-chastel & des Conuents de S. François de Bourg & d'Aouste, & des Augustins de Barges, & par la conuersation familiere qu'il auoit auec les personnes Religieuses, nommement auec Iean Birel General des Chartreux homme de saincte vie. Vn de nos Historiens recite de luy qu'au voyage qu'il fit en l'Apoüille, il fit mourir vn Magicien qui luy promettoit de luy faire auoir le Chasteau de l'Oeuf de Naples par enchantement. Il vnit à la couronne de Sauoye les Baronnies de Vaud, de Gex & de Faucigny, les Seigneuries de Valromay, de Quiers, de Bielle, de Cony, de Querasque & de Verruë; il maintint ses Estats en Paix, porta tousiours la guerre chez ses voisins, mais pour des causes legitimes, s'il eut le surnom de Verd à cause qu'il aymoit cette couleur en ses habits, il le meritoit par ce grand courage, dont il conserua la vigueur iusqu'à la mort : il fut ferme & constant en l'affection qu'il auoit pour la France ; car comme la premiere de ses actions fut pour la deffence de ce Royaume contre l'Anglois, aussi voulu-il finir sa vie pour les interests d'vn Prince du sang de France : Vn Autheur moderne l'appelle *Personnage de singuliere Vertu & Prudence.* La Chronique de Flandres dit qu'il fut fort regretté de ses sujets ; vn autre Historien dit qu'il n'y eut que ses ennemys qui se rejouïrent de sa mort, l'Italie en tesmoigna douleur par vne deference sans exemple : car tous les Princes, Potentats, Republiques & Villes d'Italie enuoyerent des Ambassadeurs pour assister à ses funerailles. Sa deuise fut vne Riuiere qui en reçoit d'autres auec ces mots, *Viresque acquirit eundo*, en effet ses grands voyages & ses celebres entreprises luy acquirent vne haute reputation. Froissart. *Sto.* Froissart. Duplex. ch. 115. *Cario. Phil Berg. suppl in. Chronic.*

Le Comte Aymon son Pere promit qu'il espouseroit Marguerite de Luxembourg Fille de Charles Comte de Luxembourg Roy de Boheme, puis Empereur & petite Fille de Iean de Luxembourg Roy de Boheme, auec qui les articles en furent arrestés l'an 1333. Guillaume de Pingon Archidiacre d'Orange Chancelier de ce Roy estoit son Ambassadeur ; mais le mariage ne fut pas consommé : en quoy se sont trompés ceux qui ont donné cette Marguerite de Luxembourg pour premiere femme à ce Prince, dont ils disent que le mariage se fit l'an 1337. auquel temps il n'auoit que trois ans. l'Historien de la Maison de Luxembourg. n'en a eü aucune connoissance. Titre de l'Archiue de Turin. *Henning. Pingon.* S.Marthe. *Vignier.*

Les Tuteurs de ce Prince pendant son bas âge, penserent aussi de bonne heure à le marier : Premierement à Ieane Fille aisnée de Pierre Duc de Bourbon & d'Isabelle de Valois qui luy fut promise ; mais la chose n'eut point de suite, parce qu'elle fut mariée auec le Roy Charles V. Depuis Ieane de Bourgogne (mal nommée Marguerite par Guillaume Paradin) luy fut accordée en S.Marthe.

Mariage en la grande Egliſe de Châlon ſur Saone le ſeziéme de Iuin mil trois cents quarante-ſept, elle eſtoit Fille de Philippes de Bourgongne Comte d'Artois & de Iane Comteſſe de Bourgongne, Eudes Duc & Comte de Bourgongne ſon Ayeul & Ieane de France ſon Ayeule y conſentirent, & furent preſents aux promeſſes, auec Blanche de Bourgongne Comteſſe Doüairiere de Sauoye, Iean Eueſque de Châlon, Iaques d'Audelencourt Chancelier de Bourgongne & pluſieurs autres Grands Seigneurs & Gentils-hommes de Bourgongne & de Sauoye. Ce party eſtoit des plus auantageux du Royaume. Car outre la grandeur de l'extraction Paternelle & Maternelle de cette Princeſſe; elle deuoit heriter auec Philippes de Bourgongne ſon Frere de tous les biens de la Maiſon de Bourgongne, en effect par les promeſſes de Mariage le Duc & la Ducheſſe de Bourgongne promirent, qu'elle leur ſuccederoit ſelon les couſtumes des lieux ou leurs biens eſtoient aſſis. Cependant le Mariage ne fut point conſommé quoy que Ieane eut touſiours eſté nourrié & éleuée en Sauoye, ſoit parce qu'elle n'eſtoit pas *Propre à auoir des Enfans*, ainſi que porte l'ancienne Chronique de Sauoye, ſoit par quelque autre conſideration. En quoy ſe ſont meſcontés trois Hiſtoriens qui ont eſcrit le contraire, elle ne fut pas neantmoins renuoyée en Bourgongne comme veut la meſme Chronique M. S. Mais le Roy Charles V. la retira des mains du Comte de Sauoye moyennant quarante mil florins d'or par le Traitté de l'an mil trois cens cinquante-cinq, & ce fut à Gaucher Seigneur de Chaſtillon Souuerain Maiſtre d'Hoſtel de ſa Majeſté, qu'elle fut remiſe le dix-huictiéme d'Avril mil trois cens cinquante-cinq à ſainct Laurent prés de Maſcon, par Antoine de Miolans Abbé de S. Rambert; le Prieur de Belley, Aymon de Chalant Seigneur de Fenis & Pierre de Montgelas Cheualiers.

Chroniq. de S.M.S. G.Parad. *Vignier* *Pontus Heuterus lib. 1.* Hiſt. de Bourg. ch. 15. Preuues pag. 188.

Par le meſme Traitté il fut arreſté que le Comte Verd eſpouſeroit Bonne de Bourbon Sœur de Ieane de Bourbon Reyne de France & Fille de Pierre Duc de Bourbon & d'Iſabelle de Valois; ce qui fut executé l'an mil trois cens cinquante-cinq, en l'Hoſtel de S. Paul à Paris, ou Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement Ambaſſadeur & Procureur du Comte de Sauoye l'eſpouſa en grande ſolemnité & l'amena au Pont-de-velle ou le Comte Verd la vint receuoir; Ce Mariage auoit eſté proietté deſia l'an mil trois cent cinquante-deux. Le Comte de Sauoye ayant enuoyé pour cét effect en Bourbonnois Rodolphe de Montbel Abbé de S. Michel de la Cluſe, Guichard Seigneur de Beaujeu, Galois de la Baume Seigneur de Valefin, & Hugues Seigneur de Grandmont. Mais la choſe fut differée iuſqus au ſuſdit Traitté de 1355. Bonne de Bourbon auoit eſté fiancée à Godefroy Prince de Brabant Duc de Limbourg Sire d'Archot & de Malines, mais il mourut l'an 1350. auant la conſommation du Mariage.

Titr. de l'Arch. de Turin. Sainćte Marthe l.23. ch.3. Chroniq. de S. M.S. Les deux paradins *Botero. Vanderb.* Preuues pag. 222. Chriſt. Bu-Kens. Trophées de Brabāt.

Cette Princeſſe fut l'ornement de ſon ſiecle, & dont la vertu eſclatta dans les grandes trauerſes qu'elle eut pour le gouuernement de Sauoye apres la mort d'Amé Comte Rouge ſon Fils, ainſi qu'il ſera dit en ſon lieu; Elle fonda en l'Abbayé de Hautecombe en Sauoye, la Chappelle de ſainct Benoit & de ſainct Bernard, qu'elle dota de trois cens liures de rente, elle deceda au Chaſteau de Maſcon le dixneufiéme de Ianuier mil quatre cens deux, elle auoit trois mil liures de penſion ſur la Reſve de Maſcon & ſur les foyres de Châlon, & iouyſſoit pour ſon Doüaire des Villes & Chaſteaux de Bourg, de Baugé, de Pont-de-velle, de Pont-de-vaux, de ſainct Martin le Chaſtel en Breſſe, du Chaſteau de Credo & de Chaſtillon en Sauoye, & de la Baronnie de Foucigny ſuiuant la remiſe que luy en fit le Comte Rouge ſon Fils le 18. de Iuillet mil trois cens huictante-trois.

Mem. M. C. de Mon. Parad. Titr. de l'Arch. de Turin.

ENFANS

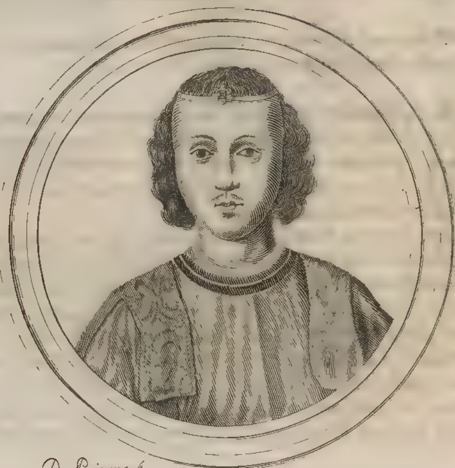
ENFANS D'AME' VI. COMTE DE SAVOYE, & de Bonne de Bourbon.

I. Amé VII. du nom, furnommé le Rouge Comte de Sauoye, Duc de Chablais & d'Aoufte, dont l'éloge eft au Chapitre fuiuant.

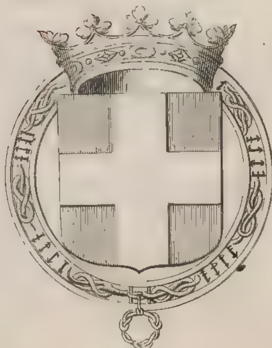
II. Louys de Sauoye mort en ieuneffe l'an mil trois cens foixante-cinq, & inhumé en l'Eglife des Religieux de S. François de Bourg non pas au Bourget, ny l'an mil trois cens foixante-huict, comme a efcrit Pingon. L'ancien Martyrologe de l'Abbaye de Hautecombe fait mention de luy & porte qu'il deceda l'an mil trois cens foixante-cinq. Titr. du Conuent de faint François de Bourg.

wanderburch & Pierre Matthieu aiouftent vn troifiéme Fils, nommé Iean de Sauoye, Doyen de S. Apollinaire & Patriarche de Conftantinople, dont Henninges a auffi fait mention, & dit qu'il fut enuoyé en Ambaffade au Pape, par l'Empereur Charles IV. & qu'il fut reçeu auec de grands honneurs par le Marquis de Ferrare. Mais tout cela eft deftitué de preuues: Le mefme Mathieu dit auec auffi peu de fondement, qu'Edoüard de Sauoye Euefque de Syon eftoit Fils du Comte Verd. Allianc. Geneal. *In Tabul. Genealog.*

Outre les enfans legitimes, Amé VI. laiffa deux Filles naturelles, fçauoir; Antoinette & Ieanette de Sauoye, dont ie n'ay fçeu l'alliance ny la pofterité. Mem. M.S. de Mr. de Comnene



Sauoye.



Berry-France. Semé de France à la bordure engrelée de gueules.



XIV.

AME' VII. DV NOM SVRNOMME' LE Rouge, ou le Roux, Comte de Sauoye, de Nice & de Vintimille, Duc de Chablais & d'Aouſte, Baron de Foucigny, de Vaud, & de Gex, Seigneur d'Yurée, de Barcellonnette, de Cony, de Chiuas, de Breſſe, de Bugey & de Valromey, Marquis de Suze & d'Italie, Prince de Piemont, & du ſainct Empire.

CHAPITRE XXIV.

S'Il eſt permis de iuger de la bonté d'vn arbre, par l'excellence de ſes premiers fruits, & la de grandeur des dernieres actiõs d'vn Prince par l'eſclat de celles de ſa ieuneſſe : Il y a iuſte ſuiet de croire que ſi celuy dont ie vay deſcrire la vie, n'euſt eſté emporté de ce monde, par vne mort precipitée

precipitée au milieu de ſa courſe ; il eût ſans doute égalé les merites & les vertus du Comte Verd ſon Pere, dont il s'eſtoit rendu parfait imitateur.

Bonne de Bourbon accoucha de luy, la cinquiéme année de ſon mariage le vingt-quatriéme de Feurier mil trois cents ſoixante à Veillane en Piemont. *Pingon.* Buttet.

Vne ancienne Chronique de l'Ordre des Chartreux, porte que le Comte de Sauoye croyant cette Princeſſe ſterile recourut à Iean Birel General des Chartreux homme de ſaincte vie, par les prieres de qui & de tout ſon Ordre, Dieu luy donna ce Fils vnique. Preuues Pag. 222.

A l'âge de dix-neuf ans, il eut du Comte Verd ſon Pere les Seigneuries de Breſſe & de la Valbonne pour ſon Appannage, & prit le tiltre de Seigneur de Breſſe, ce qui l'obligea d'aller à Bourg pour en prendre poſſeſſion & pour receuoir les hommages des Gentils-hommes & des Feudataires : ce fut en ce voyage qu'Edoüard Seigneur de Beaujeu & de Dombes le choiſit pour eſtre Arbitre des differends qu'il auoit auec le Sire de Villars : mais nonobſtant cette deference, ils ne furent pas long-temps bons amys, parce que le Sire de Beaujeu preſſé de rendre hommage au Seigneur de Breſſe pour les villes de Lent, Toyſſey, Chalamont, Montmerle, Villeneufue & Beauregard en Dombes, & pour les Chaſteaux de Coligny & de Buenc en Breſſe, refuſa de le faire, quoy qu'il y fut obligé par les traités du cinquiéme de Iuillet mil trois cents trente-ſept & du diziéme de Feurier 1377. Amé auant que de ſe reſoudre ſur ce refus, enuoya Eſtienne de la Baulme Seigneur de Fromentes au Comte Verd ſon Pere, pour luy en demander auis. Le Comte indigné de ce que le Sire de Beaujeu n'obſeruoit pas ce qu'il auoit promis, eſcriuit au Seigneur de Breſſe, qu'il employaſt ſes Armes pour le mettre à la raiſon. Ce jeune Prince aſſembla ſes trouppes, & ſuiuy de Pierre Comte de Geneue, d'Hugues de Châlon Seigneur d'Arlay, de Iean & de Philipes Enfans du Comte de Montbelliard, de Gauthier de Vienne Seigneur de ſaincte Croix & d'autres grands Seigneurs, entra à main armée en Dombes, prit le Chaſteau de Beauregard ſur Saone par aſſaut & Lent par compoſition. De là il alla mettre le Siege deuant Toyſſey. Cependant le Sire de Beaujeu qui n'eſtoit pas en eſtat de reſiſter à ce jeune Conquerant, implora l'ayde & l'entremiſe de Philippes le Hardy Duc & Comte de Bourgogne, & de Louys II. du nom Duc de Bourbon, qui moyenna vne treſue d'vn an, laquelle fut arreſtée à Morges le quinziéme de Decembre mil trois cents huictante : Et comme la treſue eſtoit preſte à finir, le Duc de Bourgogne enuoya en Breſſe Bertrand de ſainct Paſtour & Renaud Seigneur de Montconhys Cheualiers ſes Ambaſſadeurs pour en obtenir la continuation pendant vne autre année.

Chron. de Sau. M. S. Parad. *Botero Vanderb.* Titr. de la Ch. des Cõpt. de Paris.

Titre du Treſor de Beaujoll. Mem. MS. de M. Perard.

Le Roy Charles VII. eſtant paſſé en Flandres, pour faire la guerre aux Gantois qui s'eſtoient reuoltés contre Louys Comte de Flandres, inuita le Comte Verd de l'accompagner; mais ce Prince ny pouuant aller, pour eſtre engagé au voyage de Naples auec Louys Duc d'Anjou, y enuoya Amé de Sauoye qui ſe treuua à la memorable bataille de Roſebeque le vingt-ſeptiéme de Nouembre mil trois cents huictante-deux. Le Roy apres cette victoire eſtant reuenu en France, Amé s'en reuint auſſi en Breſſe, pour recommencer la guerre au Sire de Beaujeu auec qui la treſue eſtoit finie. Il ne fut pas pluſtot arriué à Bourg, qu'ayant ioint les trouppes qu'il auoit ramenées de France, auec celles qu'il leua ſur les lieux ; il entra en Dombes & y prit d'abord les villes & chaſteaux de Toyſſey, de Montmerle & de Chalamont ; mais cét heureux ſuccés fut troublé par la nouuelle de la mort du Comte Verd, apportée par Louys de Sauoye Prince de la Morée : ce qui obligea le nouueau Comte de Sauoye, d'aller à Chambery pour prendre poſſeſſion de ſes Eſtats. Le Comte Verd en mourant confia à Gaſpard Seigneur de Montmayeur, Mareſchal

Botero.

Chroniq. de Sa. M.S.

reſchal de Sauoye l'Anneau de ſainct Maurice,pour le remettre à ſon Fils mais ce Gentil-homme eſtant mort en chemin à Albenga ſur la coſte de Gennes : le Prince de la Morée ſe chargea de cette ceremonie. Le Pape Clement VII. aduerty du decés du Comte Verd, & portant impatiemment la perte d'vn ſi grand Prince (qu'il appelloit *le Champion & l'Athlete de l'Egliſe*) enuoya au jeune Amé le Patriarche d'Antioche,auec vn Bref plein d'Eloges du mort & de paroles de conſolation pour le viuant. Amé VII. ayant donc eſté reconnu & ſalué Comte de Sauoye, il enuoya prendre inueſtiture de ſes Eſtats de l'Empereur wenceſlas, par Nicolas de Blonnay & Hugues de Villette Cheualiers, Guichard Marchand & Iean de Conflens Iuriſconſultes ſes Ambaſſadeurs. Cependant les Ducs de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon & le Sire de Coucy, luy en enuoyerent pour moyenner vne Paix durable auec le Sire de Beaujeu : le Duc de Bourbon meſme, & le Sire de Coucy allerent en perſonne à Chambery, ou le traitté fut conclu le dernier iour de May mil trois cents huictante trois. Les articles furent que le Comte de Sauoye pour l'amour du Roy Charles VI. & des Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon & du Sire de Coucy, relacheroit au Sire de Beaujeu toutes les places qu'il auoit priſes ſur luy en Dombes, à la reſerue ſeulement du Chaſteau de Beauregard ſur Saone, dont le Comte iouïroit ſa vie durant, & à la charge qu'Edoüard de Beaujeu, outre les villes & chaſteaux de Lent & de Toyſſey en Dombes, de Coligny & de Buenc en Breſſe,reconnoiſtroit encore de tenir en fief du Comte de Sauoye, la Seigneurie de Montmerle. Ce traitté de Paix fut ſigné par le Duc de Bourbon, Enguerrand Sire de Coucy,Guy Abbé de S. Michel de la Cluſe,Philibert de l'Eſpinaſſe Seigneur de la Clayette, Iblet de Chalant Seigneur de Montjouet, Girard d'Eſtrés Chancelier de Sauoye, Philibert de la Baume Seigneur de Montreuel, Humbert de la Baulme Seigneur de Fromentes, Guillaume de Corgenon Seigneur de Chaumont, Louys de Chaumont, Louys de Coſſonay, Eſtienne Baſtard de la Baume, Charles de Hangeſt, Iean de la Guiche & Iean de Poquieres Cheualiers.

Preuues pag.223.

Titre de l'Archiue de Turin.

Titre du Treſor de Beaujoll.

Bref du pape.

Eſt de Sauoye 1383.

1383 Traité auec Sire Beaujeu.

L'aſſiſtance que Louys Duc de Bourbon rendit au Sire de Beaujeu en cette guerre, fut la principale cauſe de la donation qu'Edoüard luy fit de tous ſes biens le 23. de Iuin 1400. par le moyen de laquelle les Seigneuries de Dombes & de Beaujollois entrerent en la Maiſon de Bourbon.

S.Marthe.

Les Gantois, apres la bataille de Roſebeque, au lieu de ceder au temps & à la raiſon, appellerent les Anglois à leur ſecours, qui mirent le ſiege deuant Ypre. Le Roy Charles VI. reſolut pour la ſeconde fois de paſſer en Flandres auec vne puiſſante armée : Le Comte de Sauoye eſtoit trop amy de la France, pour ſe repoſer en vne ſi belle occaſion ; ſur tout en ayant eſté prié par le Roy ; il alla donc à ce fameux ſiege & y mena *Sept cents Lances de purs Sauoyſiens*, comme a remarqué vn Hiſtorien ; les Anglois furent contraints de le leuer, & le Roy eſtant allé aſſieger Bourbourg, le Comte de Sauoye y ſuiuit ſa Majeſté, accompagné d'Amé de Sauoye Prince de la Morée, de Louys de Sauoye ſon Frere,des Seigneurs de Chalant, de Montmayeur,d'Entremonts, de Myolans,du Comte de Valpergue,des Seigneurs de la Chambre, d'Aix,de Coudrée & de Montfort,qui ſe ſignalerent tous en diuers combas qui ſe firent pendant ce ſiege ; mais le Comte de Sauoye y acquit la reputation du plus hardy & du plus vaillant Cheualier de toute l'armée : car outre qu'en vn combat il tua de ſa main à coup de hache Alain de Tournemine Gentilhõme Breton & Henry Sanglier,il bleſſa Thomas Treuet Gentilhomme Anglois:Et comme en ce temps-là la principale gloire des armes conſiſtoit aux combats de barriere, les Anglois qui ont toûjours eſté les plus glorieux de toutes les nations

Froiſſart Chron. de Flandr. *Pap.Maſ.* Duplex. Chró. M. S. de Perrinet du pin.

nations, entreprirent des iouſtes durant les treſues, dont Amé remporta tout l'honneur, ayant vaincu au combat de la lance en preſence du Roy, le Comte d'Hedinton, le Comte d'Arondel auec l'eſpée, & le Comte de Pembroch auec la hache: Ce qui fut cauſe que cette place ayant capitulé, & s'eſtant renduë au Roy, les Anglois qui eurent permiſſion de ſe retirer en leurs pays, demanderent au Roy cette grace, que ce fut ſous l'eſcorte de ce ieune Prince dont ils admiroient la valeur. Ce fut à ſon retour que le Comte de Sauoye prit congé du Roy, parce qu'il eſtoit preſſé de faire la guerre aux Valeſans, qui pour la ſeconde fois auoient chaſſé leur Eueſque; Le Roy eut bien de la peine à conſentir à ce depart, à cauſe qu'il aymoit tendrement le Comte, non ſeulement par la conſideration de leur proximité (puis qu'ils eſtoient Couſins germains) mais par celle de ſes vertus, gentilleſſes & bonnes qualités, le Roy luy fit don de l'Hoſtel de Berry, ſitué à Paris auprés du Temple, par Lettre du XXIV. d'Octobre mil trois cens quatre-vingt trois, & offrit de luy enuoyer le Mareſchal de Sancerre, auec ſix cents hommes d'armes. Le Duc de Berry en promit auſſi trois cents, & le Duc de Bourbon cent: Ainſi le Comte quitta la Cour de France, autant ſatisfaite de luy, qu'il l'eſtoit d'elle. Cette reuolte des Valeſans auoit eſté ſuſcitée par Galeas Seigneur de Milan; car, apres qu'ils eurent pris les Chaſteaux de l'Eueſque, ils y arborerent les armes de Milan, & entrerent en Chablais, ou ils firent quelques hoſtilités. L'Eueſque dans cette perplexité, recourut au Comte, & luy demanda ſecours. Chron. de Sau. M. S.

Ce Prince eſtant donc en Sauoye, enuoya Iean du Vernay Mareſchal de Sauoye, le Seigneur de la Tour d'Irlains, auec cent hommes d'armes, & François de Pontuerre Gentil-homme Sauoyſien, qui commandoit vn corps d'Infanterie ſur la frontiere du Valays, auec cette petite trouppe le Mareſchal de Sauoye prit le fort d'Ardon, & ceux de Chamoſſon ſe rendirent à luy: le Comte cependant preparoit vne plus grande armée, dont l'aſſemblée ſe fit en Chablais. Amé & Louys de Sauoye Princes de la Morée s'y rendirent, & auec eux Iblet de Chalant Seigneur de Montjouuet, Aymé de Chalant Capitaine de Piemont, les Comtes de Valpergue, de ſaint Martin & de Caſtellemont, les Seigneurs de Valeyſe & quelques milices de Piemont, du Canauays, du Vercellois & de la Val-d'Aouſte, du Comté de Bourgogne vinrent, Henry de Montbelliard Seigneur d'Orbe, Gauthier de Vienne, les Seigneurs de Pagny, & de Long-vic, & Iean de Coligny Seigneur d'Andelot; De Daufiné, Charles Seigneur de Bouuille Gouuerneur de Daufiné, de Breſſe, le Sire de Villars, Philibert de la Baume Seigneur de Montreuel, Iean de la Baume Seigneur de Valefin, les Seigneurs de Corgenon, de Fromentes & de Varax; de Sauoye les Seigneurs de la Chambre, de Miolans, d'Entremonts, d'Aix & de Cheuron, Pierre de Villette, Iaques de Villette, Amé de la Balme Seigneur d'Aſpremont, de Bugey, les Seigneurs de Grolée, de Luyrieux, de Grandmont, Sibuet & Pierre de Rauoyre, & du pays de Vaud le Comte de Grueres, Raoul ſon Fils, Guillaume de Grandſon, Nicod de Blonnay, Guillaume de Stauayé, Artaud Seigneur de Monts, le Seigneur de Serre, & Humbert de Colombier Baillif de Vaud, les Villes de Berne & de Fribourg enuoyerent mille hommes d'armes. Les conducteurs de cette armée furent, Eſtienne Baſtard de la Baume, & Iean du Vernay Mareſchaux de Sauoye. Chr. de S. M. S.

Le Comte auec ſes trouppes, aſſiegea la ville de Syon, mais auant qu'il ſe fit aucun exploit de guerre, il prit l'Ordre de Cheualerie de Guillaume de Grandſon, puis le donna à Amé de Sauoye Prince de la Morée, à Louys de Sauoye ſon Frere, & à Henry de Montbelliard; l'aſſaut

 donné,

Chron. de Sau. M. S. donné, la Ville fut forcée & pillée; & ensuite les Chasteaux de Mayere & de Torbillon pris. L'ancienne Chronique de Sauoye M. S. qui raconte ainsi la chose dit, que le Comte fit brûler la ville de Syon; & qu'apres auoir estably l'Euesque Edoüard, ceux du pays de Valays luy rendirent les Chasteaux de Seye, Montorge, & d'Ayent: Mais vn Traitté qui est aux Archiues de l'Eglise de Syon, porte que le xxı. du mois d'Aoust de l'an mil trois cens quatre-vingt-quatre; le Comte estant au siege de cette Ville, il y eut Traitté de paix conclu dans les Tentes du Comte, en presence d'Amé de Sauoye Prince d'Achaye, de Louys de Sauoye son Frere, de Raoul Comte de Grueres, de Guillaume de Grandson, d'Antoine Seigneur de la Tour, d'Humbert de la Baume Seign. de Fromentes, & de Iean de Corgenon Baillif de Bresse, par lequel l'Euesque fut restably. Paix iurée entre luy, ses Chan. & les Communes de Valays: Mais parce que les Valesans pendant cette guerre, auoient démoly le Chasteau de Chastillon en Valays, qui estoit du fief du Comte, on luy relascha les Chasteaux de Torbillon, d'Ardon, de Martegny & de Chamosson, & les dommages faits par les Valesans sur le pays de Chablais, furent estimés quarante mille liures; Le Mareschal de Sancerre auec les trouppes du Roy, & celles des Ducs de Berry & de Bourbon, arriua vn peu apres au Camp du Comte de Sauoye, mais en vn temps que le secours estoit inutile.

Titr. de l'Eglise de Syon. — *Botero.* — Chroniq. de S. M. S.

Depuis, l'Euesque par Traitté du 2. d'Octobre suiuant, ayant arresté les frais de la guerre auec le Comte à cent mille florins d'or, luy remit la Cité de Syon, les Chasteaux de Montorge, Mayere, Seye, Chastillon & autres lieux par engagement, iusqu'à ce qu'il pût acquitter cette somme, & payer les frais de la garde de ces places; ce que le Pape Clement authorisa du consentement du Chapitre de Syon.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Cependant Theodore Marquis de Montferrat, sçachant le Comte engagé en la guerre de Valays, voulut luy faire la guerre au mois de Mars mil trois cens quatre-vingt cinq, mais Galeas Seigneur de Milan les mit d'accord: Ce fut en ce temps-là qu'Emanuel & Aleran Marquis de Sauone & de Zuccarel Freres, estans entrés en guerre auec les Genois, recoururent au Roy de Chypre, aux Venitiens & au Duc de Milan, qui les secoururent si puissamment, qu'en peu de iours ils prirent Nole, Albengue & Castel-Franc dans l'Estat de Gennes, mais par l'entremise du Comte Amé la chose se pacifia.

Beneuen. San. Geor. Hist. di Montferr. M. S. Henninges Tomo 4. pag. 1495.

Le mesme Amé s'estant treuué à Plaisance le xxv. de Decembre, conclud vne ligue auec le Comte de Vertus, par laquelle ils promirent pour eux & leurs successeurs, d'estre tousiours bons amys, & de ne se iamais offencer par guerre, ny leurs sujets, en presence de Blanche de Sauoye Comtesse de Vertus, de Louys de Sauoye, Fils du Prince d'Achaye, de Manfroy Fils de Manfroy, Marquis de Saluces, d'Odo de Villars, & d'Iblet Seigneur de Chalant & de Montjouuet, de Iaques de Verme, d'Antoine Porro Comte de Polenza, d'Estienne de la Baume, & de Dominique de Roëre Cheualiers.

Tirre de l'Archiue de Turin.

Encore que le differend de l'hommage du Marquisat de Saluces fut indecis, à cause que le Roy Charles V. en auoit pris connoissance l'an mil trois cens soixante-cinq, & en vouloit estre l'arbitre; toutesfois les choses n'estoient pas si calmes, que Frederic Marquis de Saluces n'entreprit tousiours sur le Piemont: car pendant le voyage que le Comte de Sauoye auoit fait en France l'an mil trois cens quatre-vingt trois, les Villes & Chasteaux de Meronnes, de S. Paul, de Serene, d'Arcié, de Foüilloux, & les habitans de la Vallée de Sture, s'estoient donné à luy, dont le Comte n'auoit pû tirer raison, à cause de la guerre de Valays; Mais si-tost qu'elle fut terminée, il passa les Monts, & suiuy d'Amé de Sauoye Prince d'Achaye, prit sur le Marquis deux places, l'vne appellée la Motte de Moillebrune, & l'autre Villenouette: & comme il estoit

Chieza.

sur

ſur le point de faire de plus grands progrés, le Roy Charles VI. qui faiſoit les preparatifs d'vne formidable armée contre les Anglois, pria le Comte de Sauoye d'eſtre de la partie; ce qui l'obligea de faire treſue auec le Marquis de Saluces, pour faire le voyage de France. Le Traitté de cette treſue fut arreſté au Chaſteau de Saluces le vingt-quatriéme d'Aouſt mil trois cents quatre-vingt ſix, en preſence de Iean Seigneur de Corgenon, d'Aymé de Mibel, & de Guillaume de Chiel Cheualiers, & porte que Pierre Comte de Geneue, & Odo de Villars ſeroient arbitres du differend de l'hommage. Chroniq. de S.M.S. Titr. de l'Archiue de Turin.

Le Comte ſe rendit à l'Eſcluſe en Flandres aupres du Roy, l'an mil trois cents quatre-vingt ſix, ſuiuy du Comte de Geneue & de mille Cheualiers, pour paſſer en Angleterre, ou le Roy auoit proietté de porter la guerre; Mais ce deſſein ayant eſté interrompu par le Duc de Berry, contre l'intention de Philippes Duc de Bourgogne (autheur de cette entrepriſe) cette belle armée ſe diſſipa par les rigueurs de la ſaiſon, & par les longueurs, & fut reduite à d'eſtranges incommodités, pendant leſquelles le Comte Amé ſecourut genereuſement la Nobleſſe Françoiſe de viures, d'habits & de munitions, qu'il prodiguoit à tous venans, tenant table ouuerte en ſa tente, laquelle à cauſe de cette magnificence & liberalité extraordinaire fut appellée l'Hoſtel de S. Iulien. Froiſſart. Chroniq. de Flandr. Chroniq. de S.M.S.

Ce Prince eut grande part à la reconciliation du Duc de Bretagne, auec le Roy, & l'amena à Paris pour faire la reuerence à ſa Majeſté. Pendant ce voyage il y eut reuolte en Canauays fomentée par Theodore Marquis de Montferrat: Le Comte de Sauoye ſur cette nouuelle, haſta ſon depart de France, & eſtant arriué en Piemont treuua Verruë aſſiegée par le Marquis; Il ſe mit en deuoir de la ſecourir; mais Galeas Viſcomte Comte de Vertus Seigneur de Milan, apprehendant que cette petite guerre ne troublaſt le repos du Piemont & de la Lombardie, moyenna vn Traitté de paix entre ces deux Princes: Ainſi Verruë fut deliurée du ſiege, & les rebelles du Canauays chaſtiés. L'Hiſtorien de Milan dit que l'année ſuiuante le Comte Rouge pacifia quelques differends entre le meſme Comte de Vertus & les Princes de la Morée, qui auec le temps pouuoient auoir vne faſcheuſe ſuite; & vn autre Hiſtorien dit que ce Comte de Vertus fut arbitre l'an mil trois cents quatre-vingt huict, des differends que le Comte de Sauoye auoit auec Iean Marquis de Montferrat, dont le ſujet eſtoit, que le Marquis ſe plaignoit de ce que le Comte luy detenoit les Chaſteaux de Montaſtruc, de Cauazol & de Vergnagno, contre la ſentence renduë par l'Archeueſque de Milan l'an 1349. & qu'au preiudice des Traittés de paix, il auoit encore prins Caruco de Ripa, ſur le Marq. Secōdotto, & ſur le Marq. Theodore, Leynico, Cordua, Sambuyco, & le Chaſt. de Balanger appartenant à Barthelemy de S. George Conte de Blandrate ſon vaſſal, outre quoy feu Iaques de Sauoye Prince d'Achaye s'eſtoit ſaiſi de la moitié d'Yurée, & des lieux de Collegio, de Caſtel-Vzone & de Cinzan; mais cét Auth. qui nous a appris cette particularité, ne dit pas ce que l'arbitre prononçea; ce qui fait preſumer que le Marq. de Montf. n'y eut pas de l'auantage. Froiſſart. Chroniq. de S.M.S. *Corio.* *Beneuen. San. Geor. Hiſt. di Monf. M. S.*

L'Eueſché de Syon ayant vaqué, Clement VII. en pourueut Humbert de Billiens l'an M. CCC. LXXXVIII. mais Vrbain VI. l'ayant donnée à vn autre, les Valeſans refuſerent d'obeyr à Humbert de Billiens, le Comte de Grueres, & Raoul de Grueres ſon Fils, parents de cét Eueſque, entreprirent ſa deffence: & n'eſtants pas aſſés puiſſants pour le proteger, ils y intereſſerent le Comte de Sauoye; qui eſtant entré en Valays auec des trouppes, fit reconnoiſtre Humbert de Billiens pour legitime Eueſque, & chaſſa ſon concurrent & ſes partiſans, la Chronique de Suiſſe a rapporté cét euenement d'vne autre façon, car elle porte, que les Valeſans donnerent combat au Comte de Sauoye, & luy deffirent quatre mil hommes, à quoy il y a fort peu d'apparence, Chroniq. de S.M.S. Chron. de Suiſſe. *Vignier Bib. Hiſt.*

 parce

parce qu'Humbert de Billiens demeura paisible en la possession de cét Euesché, qui estoit le sujet de la guerre.

Nous auons dit cy-deuant, que les Royaumes de Naples & de Sicile estoient contestés entre Charles de Duras dit de la Paix, & Louys Duc d'Anjou, le premier maintenu par Vrbain VI. & le second par Clement VII. Celuy-cy estant decedé au milieu de ses conquestes, laissa Louys son Fils son heritier, & l'autre n'eut aussi qu'vn Fils appellé Ladislas, que nos Historiens de Sauoye nomment Lancelot. Ces deux Princes diuiserent en deux factions, non seulement les Royaumes de Naples & de Sicile; mais encore les Comtés de Prouence, de Forcalquier, de Nice & de Vintimille, en telle sorte que les vns estoient Angeuins & les autres Duraciens, & se faisoient la guerre. George de Marle Seneschal de Prouence pour le Roy Louys, fit la guerre en Prouence par ses Ordres & auec tant de bonne fortune, qu'il en chassa tous les Partisans de Ladislas, & n'y eût que les Comtés de Nice & de Vintimille qui luy resisterent: mais apres six ans de guerre, ces peuples se voyants foibles, éloignés de Ladislas, & à la veille de tomber au pouuoir de leurs plus cruels ennemys, luy deputerent au mois de Feurier 1383. Louys Grimaldy Frere de Iean Grimaldi Baron de Bueil & deux Citoyens de Nice, pour auoir secours. Ces Deputés treuuerent Ladislas & la Reyne Marguerite sa Mere à Gayette, leur remonstrerent le peril ou ils estoient, & leur perte ineuitable, s'ils n'estoient promptement assistés; Ladislas n'estant pas en estat de penser à la conseruation de ces places, à cause des grands affaires qu'il auoit sur les bras à Naples & en Hongrie, consentit par ses patentes du trentiéme de Mars suiuant: Que le Baron de Bueil son Lieutenant general, la Ville & Comté de Nice & autres leurs voisins & adherans se soubmissent à tel Prince qu'ils voudroient (pourueu que ce ne fut pas au Duc d'Anjou) pour viure sous son obeyssance, ainsi qu'ils auoient fait sous les Comtes de Prouence, à condition neantmoins que si Ladislas pouuoit rentrer dans trois ans en possession de la Prouence, ceux de Nice seroient obligés de le reconnoistre pour leur Souuerain, en leur rendant les frais qu'ils auroient faits pour leur conseruation. Ceux de Barcellonnette & des valées voisines qui estoient de mesme Categorie aux écoutes, ne pouuants plus se maintenir d'eux mesmes, se donnerent volontairement au mois de May de la mesme année au Comte de Sauoye & à Amé de Sauoye Prince de la Morée, dont on fit de grandes rejouïssances à Turin.

Apol. pour la Mais. de Sauoye. Botero.

Cét exemple, la necessité ou ceux de Nice & de Vintimille se voyoient reduits, l'incertitude ou ils estoient, quel des deux partys demeureroit victorieux & la permission que Ladislas leur auoit donnée, les fit resoudre à se donner aussi au Comte de Sauoye, qui en ce temps-là estoit à Paris aupres du Roy Charles VI. qui l'auoit employé auec les Ducs de Berry & de Bourgogne, pour reduire le Duc de Bretagne à l'obeyssance enuers sa Majesté. Amé ayant esté aduerty de la resolution des Nissards se preualant d'vne occasion si fauorable, quitta la Cour de France & alla en Piemont, & de là au secours de Nice, en fit leuer le siege & reçeut les hommages & les serments de fidelité du Baron du Bueil & des principaux Habitans de ces Pays-là, qui le reconnurent pour leur Souuerain Seigneur, par deux traités, l'vn du deuziéme d'Aoust & l'autre du vingt-huictiéme de Septembre mil trois cens huictante huict. Fait deuant l'Eglise de sainct Pons de Nice, en presence d'Aymar Seigneur de Clermont, d'Otthon de Grandson Seigneur de S. Croix, Iean Seigneur de Myolans, Guillaume de Rossillon Seig. du Bouchage, Iean de Coligny Seigneur d'Andelot, Boniface de Chalant, Iean du Vernay, Guy de Rauays Seigneur de sainct Mauris Cheualiers & autres personnes qualifiées, qui auoient

Chiesa. Pin. Aug. Taur. Botero. Apolog. pour la Mais. de S. Froissart. Chron. de Sau. M. S. Champ. G. Parad. Vanderb. Chron. Sab M. S. Botero. Chiesa. Cl. Parad. Apolog. pour la Mais. de S

auoient ſuiuy le Comte en ce voyage: Et voyla comme les Comtes de Nice Vintimille entrerent en la Royale Maiſon de Sauoye.

Le Roy Charles VI. s'eſtant mis en chemin pour aller en Auignon voir le Pape Clement VII. paſſa à Lyon, ou le Comte de Sauoye l'alla viſiter; Sa Majeſté luy fit de grandes careſſes, & le pria de ſe treuuer en Auignon, ou le Comte ſe rendit peu de iours apres que le Roy y fut arriué; qui teſmoigna beaucoup de ioye de ſa venuë & le Duc de Touraine auſſi Frere du Roy. L'Hiſtorien du temps remarque que ces deux Princes auoyent tant d'inclination & d'eſtime pour Amé, qu'ils ne pouuoient l'abandonner. Mais le Roy eſtant party d'Auignon pour aller en Languedoc, le Comte de Sauoye s'en reuint en ſon Pays. *Froiſſart. Contin. de la Chroni. de Fland. Froiſſart.*

Ce fut en cette meſme Ville, que par l'authorité du Pape & par l'entremiſe des Cardinaux d'Amiens, d'Ambrun, & de Thurey, & de François de Conzié Archeueſque d'Arles Chambrier de Sa Sainteté, il y eut treſue arreſtée pour douze ans, le vingt-quatriéme de Septembre entre Marie Reyne de Ieruſalem & de Sicile Ducheſſe d'Anjou, Comteſſe de Prouence, & ce Prince, ſur le ſuiet de leurs differends, à cauſe du Comté de Nice. Les Ambaſſadeurs & Agents de la Reyne furent, Artaud Eueſque de Cyſteron, Raymond Bernard Flamen Cheualier Docteur és Loix & Meſſire Arnoul la Caille Preuoſt de l'Egliſe d'Aix. Et pour le Comte Guy de Rauays Seigneur de ſainct Mauris, Iean de Conflens Cheualiers & Ieroſme Balard Iuriſconſulte. *Titr. de l'Arch. de Turin.*

L'Année ſuyuante & le dix-ſeptiéme de Feurier: Il y eut Traitté de Ligue & d'Alliance perpetuelle, iuré entre le Comte & Galeas Comte de Vertus Seigneur de Milan, par lequel ces deux Princes promirent de ne donner paſſage par leurs Eſtats à aucun de leurs ennemys, & de ſe deffendre & ſecourir l'vn l'autre enuers tous & contre tous, à la reſerue ſeulement, du Pape, du Roy des Romains & du Roy de France. Les Ambaſſadeurs du Comte de Sauoye qui firent cette negociation auec Galeas furent, Sauin Floran Eueſque de Toul & Iblet de Chalant Seigneur de Montjouuet Capitaine de Piemont. Ces meſmes Députés furent enuoyés par le Comte de Sauoye l'an mille trois cens nonante vn à Philippes Duc de Bourgogne, pour terminer quelques differends ſuruenus pour les Limites du Pays de Vaud & du Comté de Bourgogne. *Corio. Chron. de Sau. M.S. Hiſt Chro. Ped. c. 45.*

Enfin Amé eſtant allé à la Chaſſe en la Foreſt de Lorme ſus Tonon, & ayant relancé vn Sanglier de ſon fort, ſon Cheual tomba & le froiſſa ſi rudement qu'il en mourut à Ripaille le premier du Mois de Nouembre, à vne heure de Nuit de la meſme année, & non point l'an mil trois cens nonante ſept, comme Champier, Simler, wanderburch, Botero, Taboüé, Doglioni & Claude Paradin ont eſcrit, ou l'an mil trois cens nonante trois; ainſi que remarque Fauin; Guillaume Paradin a dit en vn endroit que la mort de ce Prince eſtoit arriuée l'an mil trois cents nonante ſept & en vn autre endroit il reconnoit que ce fut l'an mil trois cents nonante-vn. *Chron. de Sau. M. S. Obit. de Pierre-Chaſtel. Pingon. Arb. Gent. Aug. Taur. Pap. Maſ. Chieſa.*

Par ſon Teſtament qui eſt du meſme iour de Nouembre mil trois cents nonante-vn, il élut ſa ſepulture au Monaſtere de Hautecombe, ou ſon Corps fut inhumé; declara Executeurs de ſa volonté Bonne de Bourbon Comteſſe de Sauoye ſa Mere, & Louys Seigneur de Coſſonay; fit des Legats à Iean de Chabod, Annequin de Bruxelles & à Luquin de Saluces ſes Eſcuyers; laiſſa à Humbert Baſtard de Sauoye ſon Fils quinze cent florins d'or de rente en fonds de Terre, à la charge de les tenir en fief du Comte de Sauoye, à Bonne de Bourbon ſa Mere mille florins d'or par an pendant ſa vie, à Bonne de Sauoye ſa Fille cinquante mil florins d'or pour ſa dot, à Bonne de Berry ſon Eſpouſe vint mil florins d'or pour vne fois, outre ſon *Perrinet du P n. Theatr. d'honn. & de Cheua. Preuues pag. 232.*

doüaire, & institua son heritier vniuersel Amé de Sauoye son Fils vnique, dont il laissa la tutele à Bonne de Bourbon son Ayeule, à condition de prendre conseil du Seigneur de Cossonay : Presents à cette disposition Otthon de Grandson Seigneur de saincte Croix & d'Aubonne, Aymon d'Aspremont, Guy de Grolée, Petremand de Rauays, Iean de Chignin, Humbert d'Aruillars & Henry de la Fleschiere Escuyer.

Bosquet.in Clem. 7. Nos Historiens disent que plusieurs personnes furent soupçonnées d'auoir auancé les iours de ce Prince par le poison, entre autres Amé Prince de la Morée, que l'on disoit s'estre seruy d'vn Medecin estranger nommé Iean de Grand-ville, Otthon de Grandson Seigneur de saincte Croix & d'Aubonne, qui luy donna retraitte au Pays de Vaud, fut aussi compris dans cette accu-*Pin. Aug. Taur.* sation; Le Prince de la Morée se iustifia, & Grand-ville ayant esté pris, on *Botero.* luy fit son procés, mais il fut renuoyé comme innocent & s'en alla au seruice du Duc de Bourbon. Cependant le soupçon que l'on eut contre Otthon de Grandson, luy fit quiter les Estats de Sauoye & à la fin luy cousta la vie, ainsi que nous dirons en son lieu, Pierre de Lupinis aussi accusé d'estre complice d'vn si detestable crime fut executé à Bourg : Mais le Comte Amé *Titr. de l'Archiue de Turin.* VIII. informé de la verité & des declarations que Grand-ville auoit faites en mourant, fit cesser cette Sentence de mort par son Conseil le dernier de Mars mil trois cens nonante-cinq, & fut ordonné que le corps seroit tiré du Gibet & enterré en l'Eglise de Brou.

Le Comte Rouge fut vn Prince sage, des plus vaillants de son siecle, qui maintint auec beaucoup de chaleur & de Iustice les droits de la Couronne de Sauoye contre le Seigneur de Beaujeu & le Marquis de Saluces, protegea genereusement l'Euesque de Syon son parent, contre la reuolte des Valesans & fit ioüyr à ses sujets d'vne longue Paix, il fut heureux en ses entreprises, aymé & chery de la France, dont il porta ouuertement les interests contre l'Anglois: C'est luy qui ioignit à ses Estats, Cony & Chiuas en Piemont & les Comtés de Nice & de Vintimille, le Port de Ville-Franche, Barcellonnette & ses Valées, par la seule opinion que ces Peuples eurent de sa vertu & de la douceur de sa domination; en quoy sa gloire ne fut pas moindre, que s'il les eut conquis par Armes: Enfin il n'y auoit rien à desirer en ce grand Prince qu'vne plus longue vie, parce qu'il mourut âgé seulement de trente-vn an. Outre tous nos Historiens qui ont parlé de luy, il y a vne Chronique particuliere de ce Prince escrite en Roman, qui est manuscripte en la Bibliotheque de la Galerie du Palais de Turin, dont l'Autheur est Perrinet du Pin. Il prit pour deuise vne Compagnie de Grües, dont la premiere porte vne pierre en son bec pour s'empescher de dormir auec ces mots, *Vigilantia & Consilio*, aussi fut ce par ces deux maximes qu'il aggrandit son Estat.

Preuues pag. 235. Il fut accordé en Mariage le 8. de May 1372. à Valence en Daufiné à Bonne de Berry, Fille de Iean Duc de Berry Fils de France & de Ieane d'Armagnac. La dot de cette Princesse fut de cent mille francs, & son Doüaire de dix mille liures de rente assignées sur la Baronnie de Foucigny : Le Comte Verd qui traittoit ce Mariage pour son Fils, promit qu'apres son decés il seroit Comte de Sauoye, & auroit les Pays de Sauoye, de Maurienne, de Tarentaise, Bugey, la Valbonne, Bresse & Dombes. Les cautions du payement de la dot furent Iean Comte d'Armagnac, Iean de-la-Personne Vicomte d'Aunoy, Guillaume de Bourbon, Renaud de Brezoles, Vesian de Lomagne, Estienne du Fay, Guichard de Marzé Cheualiers, Maistre Pierre de Giac Chancelier du Duc de Berry & Imbaud Seigneur du Peschain, qui promirent à defaut de payement, de se rendre à Bourg en Bresse & y demeurer en Ostages, iusqu'à ce que le Duc de Berry eut satisfait à sa promesse,

promeſſe, le Comte de Sauoye donna auſſi pour cautions de la ſeurté de la reſtitution de la dot. Le meſme Comte d'Armagnac, Philibert de la Baume Baron de Montreuel, Guillaume de Chalamont Seigneur de Meximieux, Gaſpard Seigneur de Montmayeur Cheualiers & Humbert de la Baulme Seigneur de Fromentes Eſcuyer, qui promirent de ſe rendre oſtages à Maſcon : Neantmoins les Nopces ne ſe firent à Paris qu'au mois de Decembre de l'an mil trois cents ſeptante-ſix; en quoy Mathieu s'eſt meſconté, qui les rapporte à l'an mil trois cents ſeptante, & Papyre Maſſon de meſme, qui dit que cela ſe fit au mois de Fevrier mil trois cents ſeptante-vn, Reuſnerus Genealogiſte Allemand s'eſt auſſi meſpris au nom propre de cette Princeſſe qu'il appelle Anne : Elle fut conduite auec vn ſuperbe equipage iuſques ſur le Pont de Maſcon, ou les Ambaſſadeurs du Comte Verd ſon Beau-Pere la receurent & l'amenerent au Chaſteau du Pont-de-veſſe, & de là au Pontdains. La Chronique de Sauoye M.S. remarque que la nuit de ſon arriuée, le feu ſe mit au Chaſteau du Pontdains, ce qui contraignit la Cour d'aller à Geneue ou ſe firent des Iouſtes & des Tournois pour reſiouyſſance d'vne action ſi celebre.

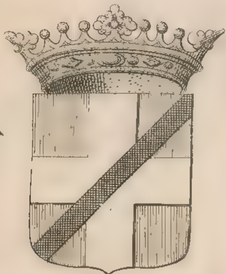
Les Sainćte Marthe All. de France & de Sauoye *Elog. Stemm. Vuittich.*

Croniq. M.S. de S.

ENFANS D'AME' VII. COMTE DE SAVOYE ſurnommé le Rouge & de Bonne de Berry ſon Eſpouſe.

I. Amé VIII. du nom vulgairement appellé VII. Premier Duc de Sauoye, puis Pape ſous le nom de Felix V. dont les actions memorables ſeruiront de matiere au Chapitre ſuiuant.

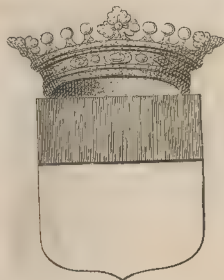
II. Bonne de Sauoye Eſpouſe de Louys de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont, ainſi que nous auons remarqué dé-ja cy-deuant.



Sauoye d'Achaye de Sauoye à la bande d'azeur brochant ſur le tout.

III. Ieane de Sauoye Poſthume, née au mois de Iuillet mil trois cents nonante-deux mariée à Iean-Iaques Paleologue Comte d'Aquoſana Fils de Theodore, Paleologue Marquis de Montferrat II. du nom & de Ieane Fille de Robert Duc de Bar.

Chr. M.S. de Perrinet du Pin



Mont-ferrat d'argent au chef de gueu-les.

Chr. Hiſt. Ped. c. 13. Ce Mariage fut negotié par Henry Scarampa Eueſque d'Aqui, Alderam Abbé de S. Benigne, & par Renguin, & George des Comtes de Valpergue, & conclu au Chaſteau de Leyni le XXIV. du mois de Mars mil quatre cents ſept. Les Deputés du Comte de Sauoye Amé VIII. pour conſentir à ce mariage, furent, Guillaume de Chalant Eueſque de Lauſanne, Girard Seigneur de Ternier Cheualier, Iaques de Soſtion, & Henry de Colombier ſes Conſeillers, & ceux du Marquis de Montferrat, Hugues de Saluces, George de Carreto Marquis de Sauone, Vbertin Nata Docteur és Loix, & Manfroy de Cocaſtel. Ell'eut en dot ſoixante-mil florins d'or, & cinq mille pour ſon doüaire, qui furent aſſignés ſur les Chaſteaux d'Andorne, de Moyran, de Pallaſuol & de Fontanet; preſents au Traitté Iaques Saladin, André & Barthelemy Prouana Seigneurs de Leyni, & les Comtes de Valpergue ſuſnommés. Ce que le Comte de Sauoye Amé VIII. ratifia au Chaſteau du Bourget le XVIII. d'Auril ſuiuant, en preſence de Guillaume de Chalant Eueſque de Lauſanne, de Iean de la Baume Seigneur de Valefin; de Girard Seigneur de Ternier, de Guichard Marchand Chancelier de Sauoye, de Boniface de Chalant Mareſchal de Sauoye, d'Aymon de la Balme Seigneur d'Aſpremont, d'Henry Seigneur de Colombier, de George & de Riguin, des Comtes de Valpergue: Les nopces neantmoins ne ſe celebrerent que l'an mil quatre cents onze, par les mains dudit Eueſque de Lauſanne à Chiuas. Depuis le Marquis de Montferrat adiouſta au doüaire de cette Princeſſe, Trin & la Iuſtice de Cazal: elle mourut l'an mil quatre cents ſoixante, les Executeurs de ſon teſtament furent, Iaques Eueſque d'Yurée, Rodolphe de Montbel Abbé de S. Michel de la Cluſe, Aymon de Chalant, & Guillaume Seigneur de Montbel Cheualiers.

Preuues pag. 237.

Hiſt. Chr. Ped. c. 48.

Du Tillet. Les ſainte Marthe. Monod allianc. de France & de Sauoye *Notit. Vaſcon Oibenarti. Pingon.*

Apres le decés du Comte Amé VII. Bonne de Berry ſa vefue ſe remaria à Mehun ſur Yeure au mois de Decembre mil trois cents nonante-trois, auec Bernard Comte d'Armagnac, de Fezenzac & de Rhodez, Vicomte de Lomagne & de Carlat Conneſtable de France, dont elle eut pluſieurs Enfans. Par ſon teſtament qui eſt du XVIII. de Septemb. mil quatre cents trente, elle fit ſon heritier vniuerſel Bernard d'Armagnac, Comte de Perdiac ſon Fils puiſné, & fit des legats à Iean Comte d'Armagnac ſon aiſné, à Bonne d'Armagnac Ducheſſe d'Orleans, & à Anne d'Armagnac Dame d'Albret ſes Filles, Elle ioüiſſoit pour ſon doüaire des pays de Tarentaiſe, Foucigny & de Beaufort, dont elle ſe départit en faueur du Duc Amé ſon Fils le ving-vn d'Aouſt mil quatre cents vingt-ſept.

Hiſt. Sab. Notit. Vaſcon Oiben. Saxon Ill. Ioan. Gans in Arb.

wanderburch s'eſt meſconté d'auoir eſcrit que le Comte d'Armagnac fut le premier Mary de Bonne de Berry. Vn autre Hiſtorien n'a point fait de mention de ſon premier mariage auec le Comte de Sauoye, lequel Fabricius a auſſi ignoré. Mais vn Autheur moderne a fait vne plus grande faute, de donner

ner pour Femme au Comte Rouge; Goutte d'Austriche Fille de Rodolphe premier Empereur, parce que cette alliance est imaginaire. *Gen. Domus Aust.*

Outre les Enfans legitimes, ce Prince laissa vn Fils naturel appellé Humbert de Sauoye Comte de Romont Seigneur de Montagny, de Grandcourt, de la Corbiere, de Coudresin, d'Estauayé, de Cerlier & de la Moliere Cheualier de l'Ordre du Collier.

Dez qu'il fut en âge de porter les armes, le Comte de Sauoye son Pere luy donna pour son appanage les Seigneuries de Montagny & de Corbieres au pays de Vaud. Il fut du party de Bonne de Berry Comtesse de Sauoye, l'an mil trois cents nonante-trois, au differend qu'elle eut pour la Regence des Estats de Sauoye contre Bonne de Bourbon, sa belle Mere. Titr. de la Chambre des Cōpt. de Sau. Hist. de Bresse

L'an M. C C C. X C V. il se treuua à la fameuse bataille de Nicopolys ou il fut fait prisonnier des Turcs, le Comte de Sauoye Amé V I I I. escriuit pour sa deliurance à Baiazet, le priant de le traitter & soixante & dix Sauoysiens qui estoient auec luy, en prisonniers de guerre, offrant de faire la pareille; la lettre est dattée au Chasteau de Meillonnas le premier de May mil trois cents nonante-sept, qui fut portée par Hugonet de Montmayeur, & par Pierre Floris, mais elle n'eut point d'effet; tellement qu'apres sept ans de prison, Humbert fut deliuré en payant rançon. Mem. MS. de Monsieur l'Euesque de Geneue.

En qualité de Seigneur de Cerlier, il confirma l'onziéme Decembre mil quatre cents trois, estant à Grand-cour aux Religieux de l'Abbaye d'Autecrest, les donations à eux faites par Raoul Comte de Neuf-chastel. Mem. de Monsieur le General Herman.

Au retour de cette longue captiuité, le Comte de Sauoye luy donna les Seigneuries de Coudresin, de Grand-cour & de Theolier au pays de Vaud, & le deputa l'an mil quatre cents neuf, vers Iean Duc de Bourbon, pour terminer le differend qu'il auoit auec luy pour l'hommage de quelques Chasteaux & Seigneuries du pays de Dombes. Il fut aussi enuoyé par ce mesme Prince l'an mil quatre cents dix-sept en Ambassade au Concile de Constance, ou il fut Garde du Conclaue auec Louys de la Palu Abbé de Tornus, pendant l'election de Martin V. ce fut luy, qui auec Gaspard Seigneur de Montmayeur, Manfroy de Saluces Seigneur de Mulassan Cheualiers, & Pierre Marchand Iurisconsulte, conclud le traitté de Mariage de Marie de Sauoye auec Philippes-Marie Duc de Milan, & la donation de la Seigneurie de Vercel l'an mil quatre cens trente deux. Titr. de la Cha. des Comt. de Sauoye. Mem. M. S. de Monsieur l'Euesque de Saluces. Hist. de Bresse.

Il fut honoré de l'Ordre du Collier de Sauoye par le Duc Amé l'an mil quatre cents trente-quatre, & en iura les Statuts en la Chartreuse de Pierre-Chastel. Cette mesme année il se treuua present à l'acte, par lequel le Duc Amé declara Louys de Sauoye Prince de Piemont son Fils aisné, Lieutenant general en tous ses Estats, & à la ceremonie qui se fit à Ripaille, lors que Philippes de Sauoye fut crée Comte de Geneue: Le Comté de Romont luy fut donné par le testament du Duc Amé VIII. du sixiéme de Decembre mil quatre cents XXXIX. auec des tesmoignages honorables de luy & de ses seruices. Il mourut sans Enfans & sans auoir esté marié, quoy que Pingon luy ait donné pour Femme Marguerite de Villette de la maison de Cheuron en Sauoye, en quoy il l'a pris pour Humbert de Sauoye Seigneur d'Aruillars; l'Obituaire des Cheualiers de l'Ordre du Collier de Sauoye, marque son decés le 13. d'Octobre mil quatre cents quarante-trois: par son testament qui est en datte du 10. de Decembr. 1440. il fit legat des Chasteaux de la Moliere & de S. Mauris en Veilles, à Antoine l'Anglois Gentil-homme Bressan, Fils de Pierre l'Anglois Seign. de S. Aubin son Neueu: il fit encore quelque liberalité à Humbert de Lyarens Cheualier Seign. de Surpierre au pays de Vaud aussi son Neu. & fit son heritier Louys Duc de Sauoye, & nomma Executeurs de sa volonté George de *In Arb. Gent.* Titr. de la Chartreuse de Pierre-Chastel.

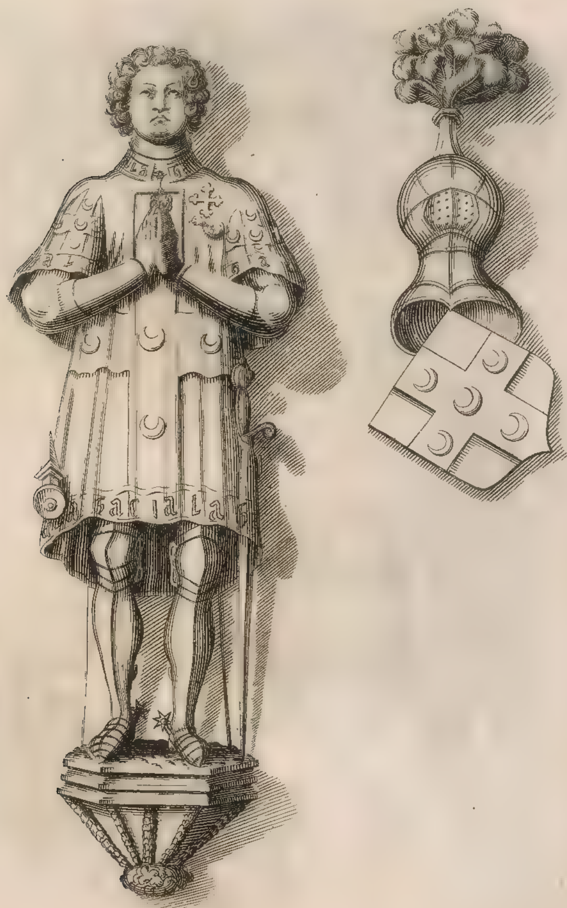
Saluces Euesque de Lausanne, Philippes de Sauoye Comte de Geneue, Pierre Marchand Chancelier de Sauoye, Louys de Sauoye Seigneur de Raconis, & Iean de Seyssel Seigneur de Barjat Mareschaux de Sauoye, Barthelemy de Chabod President des Comptes en Sauoye ; le susnommé Humbert de Lyarens, Guillaume de Bolomier Seigneur de Nercia, Maistre des Requestes, Guigues de Gerbais Cheualier, & Humbert l'Anglois Prieur de S. Ours en la Val-d'Aouste.

Papyr. Masso. Il portoit en ses armes la Croix de Sauoye, chargée de cinq Croissants pour brisure, & pour deuise ces mots Turcs, *ALAHAC*, c'est à dire, *Dieu est iuste*; on la void en plusieurs endroits de la Chapelle qu'il fonda en l'Eglise de Hautecombe, à costé de laquelle se lit cette inscription prés de la porte.

Hæc est Capella magnifici & strenui militis Domini Humberti Fratris Bastardi Illustris & Excelsi Principis Domini nostri Domini Amedei primi Ducis Sabaudiæ, Domini Montagniaci, de Corberia, de Grandicuria, & de Cudrefino, ac Condomini Stauiaci & de Moleria; qui captus fuit per Turcos in prælio habito cum Turcis per Serenissimum Regem Sigismundum tunc Regem Hungariæ & nunc Romanorum Regem apud Nicopolim anno Domini M.CCC. XCVII. qui quidem magnificus, Nobilis & strenuus miles stetit prisonnerius & captiuus apud Turcos spatio septem annorum, fundauit, dotauit & construxit hanc Capellam ad laudem & honorem Beatæ Mariæ sanctique Iacobi, ac Beati Mauritij, & Sociorum, Anno Domini M.CCCC.XXI.

Dans la mesme Chappelle est la statuë de ce Prince, telle que la figure suiuante le represente.

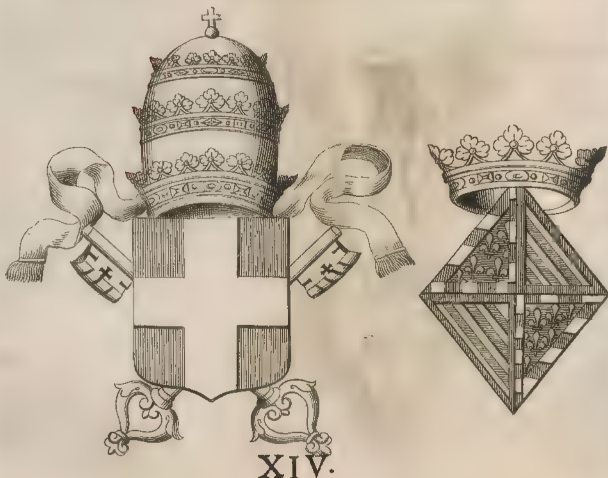
AME'





Sauoye.

Bourgongne. Escartelé au premier & 4. de Frãce à la bordure cõponée d'argẽt & de gueules qui est Bourgongne moderne au 2. & 3. bãdé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules qui est Bourgongne ancien.



XIV.

AMÉ VIII. DV NOM DVC DE SAVOYE, DE Chablais & d'Aouste, Marquis de Suze & d'Italie, Prince d'Achaye de la Morée & de Piemont, Comte d'Ast, de Geneue, de Nice, de Vintimille, de Forcalquier, de Valentinois, & de Diois, Baron de Foucigny, de Vaud & de Gex, Seign. de Bresse, de Bugey, de Valromey, de Villars, de la Valée d'Osselle, & de Vercel, Prince & Vicaire perpetuel du S. Empire surnommé le Pacifique, Pape sous le nom de Felix V.

CHAPITRE XXV.

QVOY que la Royale Maison de Sauoye eut dé-ja tous les auantages de gloire & de grandeur qui peuuent releuer vne famille Souueraine, il

il faut auoüer neantmoins qu'elle reçeut vn grand éclat de la naiſſance de ce Prince, on n'y auoit veu que des couronnes, il y apporta la Thyare, & au lieu que ſes Illuſtres Predeceſſeurs s'eſtoient contentés d'eſtre les Arbitres du repos d'Italie, & des differends de leurs voiſins, celuy-cy le fut de toute la Chreſtienté, ſon merite l'auoit fait monter ſur le Trône le plus éleué du monde & le zele qu'il eut pour la Paix de l'Egliſe, l'en fit deſcendre par vn rare exemple de moderation.

Il vint au monde au Chaſteau de Chambery le Mercredy quatriéme iour de Septembre de l'an mil trois cents huictante-trois, vne heure apres ſoleil leué & y fut baptisé par Guillaume de Mentonay Eueſque de Lauſanne, aſſiſté de pluſieurs autres Prelats. Vn Autheur du temps a remarqué que pendant la ceremonie du Bapteſme trois mouſches à miel ſe mirent l'vne ſur ſon front, & les autres ſur ſes mains & n'en pûrent eſtre chaſſées, iuſqu'à ce que ce jeune Prince eut eſté porté dans ſa chambre, preſage infaillible de la douceur de ſa domination. Quand le Comte Amé le Rouge ſon Pere deceda, il n'auoit que huict ans, toutesfois il auoit dé-ja reçeu l'Ordre de Cheualerie de la main de Guillaume de Grandſon Seigneur de ſaincte Croix, ſa Tutele & la Regence de ſes Eſtats fut pretenduë par Bonne de Berry ſa Mere, & par Bonne de Bourbon ſon Ayeule; & comme ces deux Princeſſes ne manquoient pas de partiſans, ny de raiſons, toute la Sauoye prit part à cette querelle, & fut diuisée en deux partys, & à la veille d'vne guerre ciuile: nos Hiſtoriens n'en ont point eſcrit les particularités: Champier, Machanée, Guillaume Paradin & Wanderburch en ont dit quelque choſe fort confuſement. La Chronique Martiniene nous en a donné vne legere connoiſſance: mais Pingon, Botero, Chieſa & tous les autres n'en ont point parlé, dont il y a ſuiet de s'eſtonner, parce que ce fut vn éuenement tres-remarquable: Bonne de Berry diſoit, que comme Mere elle deuoit auoir la Regence, & Bonne de Bourbon alleguoit qu'elle eſtoit Ayeule & que le Comte Rouge ſon Fils par ſon teſtament luy auoit confié la Tutele du Prince, celle-cy auoit de ſon party Amé de Sauoye Prince de la Morée, Louys de Sauoye ſon Frere, les Sires de Villars & de Beaujeu, le Comte de Grueres, Guillaume de Vienne Seigneur de ſainct George, Odo de Villars, les Seigneurs de Montjouuet & de Corgenon, Iean Seigneur de Ternier, Iean de Vernay dit le Baſtard, Nicod Seigneur d'Auteuille, Iean de Corgenon & autres: Et du coſté de Bonne de Berry eſtoient les Seig. de la Chambre, de la Tour d'Irlains & de Miolans, Humbert Baſtard de Sauoye Seig. de Montagny & de Corbieres, Iean de Clermont, Iean de la Chambre & autres: le Roy Charles VI. les Ducs de Bourgogne, de Berry & d'Orleans proches parents du Comte, aduertis de ce deſordre, enuoyerent en Sauoye les Eueſques de Noyon & de Châlon, les Seigneurs de Coucy, de la Tremoille & de Giac, pour eſſayer de terminer ce diferend. Ils treuuerent à Chambery Louys Duc de Bourbon qui ſouſtenoit les intereſts de ſa Sœur: Enfin apres diuerſes propoſitions, il fut arreſté le huictiéme de May mil trois cents nonante-trois: *Que le jeune Comte demeureroit au Chaſteau de Chambery auec Odo de Villars pour ſon Gouuerneur: qu'Amé Seig. d'Aſpremont auroit la garde du Chaſteau: Que le Mariage proietté du Comte auec la Fille du Duc de Bourgogne ſe concluroit à Châlon ſur Saone, le iour de la Feſte ſainct Michel ſuiuante: Que Bonne de Bourbon auroit la Regence de l'Eſtat; & pour Conſeillers le Prince de la Morée, Louys de Sauoye, les Sires de Villars & de Beaujeu, Odo de Villars, le Seigneur de Montjouuet, Raoul de Grueres Seigneur de Vaugrenant & Eſtienne Baſtard de la Baume Cheualiers; Pierre Colomb Prieur de ſainct Pierre de Maſcon, Pierre de Murs & Guichard Marchand Docteurs és Loix.* Ce qui fut iuré par le Duc de Bourbon, Bonne de Bourbon & Bonne de Berry Comteſſes de Sauoye, Amé de Sauoye

Domin. Macha. Pingon. Vanderb. Pap. Maſ. perrinet du pin.

Chroniq. de Sa. M. S *Boſquet in Clem. 7.*

Titr. de la Ch. des Comp. de Sauoye.

Preuues pag. 240.

Prince de la Morée, Louys de Sauoye, Humbert Sire de Villars, Edoüard Sire de Beaujeu, Iean Sire de la Chambre, Antoine Sire de la Tour, Iean Sire de Miolans, Humbert de Sauoye & Amé de Sauoye Seigneur de Molettes.

Titr. de la Ch. des C de Sau.

Enſuite de ce traitté Iean Fils de Frãce Duc de Berry & d'Auuergne Comte de Poitou & Philippes Duc & Comte de Bourgogne ſe rendirent à Tournus pour la concluſion du Mariage du Comte de Sauoye auec Marie de Bourgogne, & eſcriuirent à Odo de Villars, au Sire de la Tour, à Raoul de Grueres aux Seigneurs de Varax & de Corgenon, à Iean de la Baume Seigneur de Valefin, à Philibert de la Baume Seigneur de Montreuel, & à Pierre Colomb Prieur de ſainct Pierre de Maſcon, d'y mener le ieune Comte, auec parolle qu'apres le Mariage arreſté, ils le renuoieroient en Sauoye: Ce pas eſtoit gliſſant, d'vn coſté on auoit à combattre la puiſſance de ces deux Princes, & de l'autre il y auoit peril de ſortir le Comte de ſes Eſtats, en vn âge ſi tendre, l'euenement iuſtifia le procedé des Ducs de Berry & de Bourgongne. Neantmoins auant qu'Odo de Villars fit ce voyage, il retira d'eux promeſſe par eſcrit auec ſerment en datte du vingtiéme d'Octobre mil trois cents nonante-trois. *Qu'ils ne retiendroient point ce ieune Prince, & qu'au contraire ils le renuoieroyent en Sauoye, apres ſon Marie auec Mariage de Bourgongne*; Sur cette aſſeurance le Comte de Sauoye fut conduit à Tournus & ſon Mariage conclu, mais auant qu'il s'en retournaſt; les Ducs de Berry & de Bourgongne firent quelque changement pour la garde de ſa perſonne, & pour ſon Conſeil; car ils donnerent pour Compagnon à Odo de Villars ſon Gouuerneur, le Seigneur de Montjouuet & Girard de Thurey Cheualiers, & Amé d'Aſpremont Eſcuyer, & pour Conſeillers neceſſaires le meſme Odo de Villars, les Seigneurs de Montjouuet, de Thurey, d'Aſpremont, le Chancelier de Sauoye: Les Sires de la Chambre, de Valefin, de Grueres, de Corgenon, de Miolans, & de Chalant. Ce dernier eſtabliſſement anneantiſſoit l'authorité de Bonne de Bourbon. Car les Ducs de Berry & de Bourgongne auoient mis de leurs creatures aupres du Comte, pour diſpoſer de luy & de ſon Eſtat, & en auoient éloigné ceux en qui elle auoit entiere confiance. Comme les femmes ſont ſenſibles aux iniures, cette Princeſſe s'en plaignit au Duc de Bourbon ſon Frere, & luy au Roy & aux Ducs de Berry & d'Orleans; mais on n'y apporta pas le remede ſi-toſt qu'elle eut ſouhaitté, il fallut diſſimuler quelque temps & continuer la Regence, ſans teſmoigner ouuertement ſon deſplaiſir, parce qu'il eſtoit dangereux de choquer le Duc de Bourgongne qui deuoit eſtre le Beau-Pere du Comte de Sauoye & qui auoit vn ſi grand pouuoir que les plus grandes puiſſances du Royaume, luy cedoient. Enfin le Roy, de l'aduis des Ducs de Berry, d'Orleans & de Bourbon defera le iugement de cét affaire au Duc de Bourgongne, à qui Bonne de Bourbon enuoya ſon conſentement par lettres dattées à Lyon le 15. de May mil trois cens nonante-cinq. Ce Prince apres auoir reglé cequi eſtoit deu à Bonne de Bourbon pour ſes ioyaux & pour ſon Doüaire reſtablit ſon authorité en Sauoye, dont tous les Peuples furent ſatisfaits, auſſi bien que de l'education du Comte, pour laquelle cette Illuſtre Princeſſe prit tant de ſoins & y reuſſit auec tant de bon-heur que la memoire de ſa conduite eſt encore auiourd'huy en veneration en Sauoye, & de peur que pendant le bas âge de ce Prince, il ne ſe fit aucun mouuement en ſes Eſtats. Le Duc de Bourgongne le premier de May mil trois cents nonante-ſix, enuoya Iean Blondel ſon premier Secretaire, & Robert d'Auguel Secretaire du Roy, vers le Duc de Milan, le Marquis de Montferrat & le Prince

Titr. de l'Archiue de Turin.

Preuues pag. 242.

Mem. M. S. de Mon. Perad.

Prince de la Morée pour les prier d'entretenir les anciennes alliances faites auec la Royale Maiſon de Sauoye.

L'année ſuiuante, il ſe fit vn memorable duel entre Otthon Seigneur de Grandſon & Girard Seigneur de Stauayé Gentis-hommes du Pays de Vaud, dont les Hiſtoriens de Sauoye n'ont rien dit, quoy que les circonſtances en ſoient belles, Dominique Machanée eſt le ſeul qui en a parlé, & raconte que le ſujet fut, que Grandſon auoit violé la Femme de Stauayé; ce qui l'obligea pour en tirer raiſon d'accuſer publiquement Grandſon d'auoir trempé en la mort du Comte Rouge, Grandſon en auoit eſté ſoupçonné & contraint de ſortir des Eſtats de Sauoye, ainſi que nous auons dit, mais il en fut declaré innocent, cependant il demeura long-temps en France & en Angleterre : Et comme il eſtoit vaillant, il y aquit vn grand honneur, à ſon retour Stauayé l'entreprit & renouuella cette ancienne accuſation. Ces deux Gentils-hommes eſtoient bien apparentés ; tous leurs amys s'y intereſſerent, & par ce moyen, d'vne querelle particuliere peu s'en fallut qu'il ny eut vne guerre ciuile en Sauoye. Les choſes eſtants venuës à vne telle extremité, que ceux qui eſtoient du party de Girard de Stauayé, pour diſtinguer ceux de leur faction, portoient la figure d'vn rateau ſur les eſpaules & les Partiſans de Grandſon des eſguillettes au bout de leurs ſouliers. Le conſeil du Comte, pour arreſter la ſuite de ſemblables diuiſions, prit connoiſſance de ce differend, Stauayé auoit dé-ja fait ſa plainte par deuant Louys de Ioin-ville Seigneur de Diuonne, Baillif du Pays de Vaud, il ſe repreſenta encore deuant le Comte à Bourg en Breſſe où il y eut de grandes formalités, là il ſouſtint que Grandſon eſtoit coulpable de la mort du Comte Rouge, & offrit le combat, Grandſon fut oüy, nia le crime, dit qu'il s'en eſtoit iuſtiffié, & neantmoins accepta le combat. Amé VIII. de l'aduis de ſon conſeil le permit par Ordonnance dattée à Bourg le quinziéme de Nouembre & en aſſigna le iour au quinziéme de Ianuier ſuiuant, auquel les deux Champions iurerent de ſe repreſenter en perſonne auec armes & cheuaux, & donnerent pour cautions ; Sçauoir Stauayé, Iean de Clermont, Iean de Blonnay & Pierre de Dampierre Cheualiers, François de la Fraſſe, Antoine Mareſchal, Humbert d'Avilly, Iean d'Irlains, Amé d'Irlains, Amé de Prés, Iean de Buſſy, Humbert de Bonvillars, & Girard de Modon. Les cautions de Grandſon furent, Guillaume de Vienne Seign. de ſainct George & de ſaincte Croix, Aymar de Clermont, Philippes de Vienne Seigneur d'Auxelles, Humbert Seigneur de Rogemont, Henry de Vienne Seigneur de Gonnous, Mathieu de Longuic Seigneur de Raon, Mathieu de Rye Seigneur de Balançon, Iean de ſainct Illaire Seigneur de Danvilliers, Guillaume Seigneur de ſainct Triuier & de Branges, Iean Seigneur de Rupt, Beraud Seigneur de Montconnys, Iean de Montagu Seigneur de Chaſtillon, Guillaume de Grandſon, Amé de la Serra Seigneur de Monts, Henry de Colombiers Seigneurs de Voufflans, André de Darbonnay Seigneur de Coſſonay & Berlion de Paladru. Si ce differend ne ſe fut terminé par vn combat ſingulier, la partie eſtoit mal faite pour Stauayé, parce que Grandſon outre les auantages d'vne naiſſance plus illuſtre, auoit de puiſſants amys, mais il en arriua autrement; car le iour du combat arriué, Grandſon & Stauayé comparurent en la place des Lices à Bourg à cheual armés de toutes pieces, ou en la preſence du Comte de Sauoye, de ſon Conſeil & de la principale Nobleſſe de ſes Eſtats, ils combattirent à la Lance & le ſort des armes fut tel ou la Iuſtice de la cauſe de Stauayé le voulut ainſi, que Grandſon y fut tué, Oliuier de la Marche qui recite le duel, excuſe fort Grandſon & dit qu'ayant ſoixante ans il eſtoit exempt de combattre & impute ſa mort à ſa temerité ou à ſon malheur

Hiſt. Nouem Ducum Sab. ſub Am. I.

Preuues pag. 243.

Domin. Machan.

En ses Memoires

mal-heür, plutost qu'à son crime; Machanée au contraire, charge Grandson & parle de sa mort comme d'vn iugement de Dieu.

Mem. M. de Monsieur l'Euesque de Geneue.

Bonne de Berry Ayeule Paternelle du Comte Amé, auoit eu pour son doüaire, ainsi que nous auons dé-ja dit, les pays de Tarentaise & de Foucigny, & la Seigneurie de Beaufort; mais comme elle n'en auoit pas ioüy depuis son second mariage auec le Comte d'Armagnac, il y eut differend entr'elle & Amé, dont la decision fut remise à Iean Fils de France Duc de Berry & d'Auuergne, Comte de Poitou & de Boulogne, & à Philippes Fils de France Duc de Bourgogne, aux Euesques de Poitiers & d'Arras, & au Seigneur de Giac. Amé enuoya à Paris & à Arras, Iean de Conflens son Chancelier, Girard de Thurey Seigneur de Noyers, & Pierre Andreuet Tresorier General de Sauoye ses Conseillers, & le Comte d'Armagnac deputa de son costé Guillaume de Soulaiger Cheualier, Maistre Iean de l'Asparaut Licentié és Loix, & Maistre Iean de Gannay son Conseiller: les arbitres deschargerent les terres de Tarentaise, de Foucigny & de Beaufort du doüaire, & ordonnerent à Amé de payer au Comte d'Armagnac & à sa Femme cent quatre-vingt douze mil francs d'or, par sentence dattée à Paris le vingt-huict de Decembre mil trois cents nonante-sept: A quoy le conseil du Comte consentit le xx. de Feurier mil trois cents nonante-huict, auquel estoient Odo de Villars Gouuerneur du Prince, Yblet Seign. de Chalant Capitaine de Piemont, Antoine Seign. de la Tour, Iean de la Baume Seign. de Vallufin, Iean Sire de Corgenon, Iean de Conflens Chancelier de Sauoye, Guigues Seign. d'Entremonts, Girard Seign. de Ternier, Girard de Thurey Seign. de Noyers, Antoine Seign. de Grolée, Iean Seign. du Vernay Mareschal de Sauoye Cheualiers, Pierre de Murs Docteur, G. de S. Maurice, Derrious de Vaugrigneuse Cheualiers, Iaques de Champion Docteur & Cheual. Iean Seigneur de Feillens, André de S. Amour Maistre d'Hostel, & Amblard de Gerbais Escuyers, & Pierre Andreuet Tresorier.

Ce fut cette méme année, que le Comte prit l'administration de son Estat, & que la Regence de Bonne de Bourbon son Ayeule finit: & comme elle rencontra de la difficulté en la deliurance des terres de son doüaire, Louys Duc de Bourbon son Frere vint iusqu'à Grenoble en intention de faire guerre au Comte de Sauoye; mais Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Boniface de Chalant, & Gaspard Seigneur de Montmajeur Mareschaux de Sauoye, & Henry Seign. de Colombier Capitaine de Piemont, Ambassadeurs du Comte, l'estans allés treuuer à Grenoble, luy donnerent satisfaction, & depuis Bonne de Bourbon se retira à Mascon, ou elle passa le reste de ses iours.

Dortonuille c. 81.

Pendant le sejour qu'Amé VIII. fit à Bourg, Philippes Duc de Bourgogne luy enuoya Guillaume de Vienne Cheualier Seign. de S. George & de sainte Croix, & Iean de Saux Maistre des Requestes de son Hostel, pour luy demander ayde & secours, afin de deliurer Iean Comte de Neuers son Fils, qui auoit esté fait prisonnier de Baiazet à la funeste bataille de Nicopolys. Ce fut aussi en ce temps là que l'Empereur Wencelaus par ses Patentes du dix-sept de May, confirma à ce Prince le Vicariat general de l'Empire, & tous les priuileges que ses Predecesseurs Empereurs auoient accordés aux Comtes de Sauoye: Ensuite dequoy les Gentils-hommes du pays de Dombes, firent hommage au Comte, comme Vicaire General de l'Empereur, & luy demanderent sa protection, & la conseruation de leurs priuileges: Ce qui se fit à Bourg auec solemnité le neufiesme de Septembre en la presence d'Yblet Seigneur de Chalant Capitaine de Piemont, de Iean de Conflens Chancelier de Sauoye, de Boniface de Chalant, & de Iean du Vernay Mareschaux de Sauoye & autres: les Gentils-hommes qui rendirent cét hommage sont, Guy Seigneur de saint Triuier, Antoine Seigneur de Iuis, Hugonin de Laye Seigneur

Titr. de la Chanbre des Cópt. de Bourg.

Hist. de Bresse.

Diff... ren... pou... le... doü... re d... Bon... der... ry.

Te... mi... pa... bit... 13...

Fi... la... ge...

gneur de Meximieux, Mayeul du Saix, Henry de Iuys, Henry Seigneur de Glettins, Troillard de Glettins, Meraud Seigneur de Franchelins, Fromentin du Saix, Girard d'Estrés Seigneur de Banains, Iean de Franchelins & Humbert Seigneur de Chanains Cheualiers, Estienne de Chaillouures, Antoine du Saix, Iean de Buffart, Philippes Fils de Miles de Laye & Hugonin Fils de Verruquier de Laye Damoiseaux. Et depuis ce temps-là le Pays de Dombes fut regy & gouuerné par les Comtes & Ducs de Sauoye, comme Seigneurs Souuerains representans la personne de l'Empereur.

Amé de Sauoye Prince de la Morée & Theodore Marquis de Montferrat ayans eu guerre, Iean Galeas Duc de Milan essaya de les accommoder; mais son entremise n'ayant pas reüssi, ces deux Princes firent iuge de leur different le Comte Amé, par declaration dattée à Chiuas le 22. de Nouembre l'an 1400. ce qui me fait douter de la verité de ce que l'Historien Milanois a écrit, que Facino Cane Capitaine Italien, qui tenoit le party du Marquis de Montferrat, fit la guerre au Comte de Sauoye & au Prince de la Morée, & leur prit plusieurs places en Piemont, bien que le Duc de Milan leur eut enuoyé vn secours de deux cens Lances; car il n'y a point d'apparence si le Comte eût esté compris en cette guerre que ces deux Princes l'eussent voulu choisir pour leur arbitre. *Ping. Aug. Taurin.* *Corio.*

Pierre Comte de Geneue estant decedé sans Enfans l'an 1393. Humbert de Villars Seigneur de Rossillon & d'Annonay son Neueu Fils de Marie de Geneue sa Sœur fut son heritier testamentaire; mais le Pape Clement VII. qui estoit de la maison de Geneue & Oncle d'Humbert de Villars pretendant d'auoir succedé à son Frere comme plus proche, prit le Titre de Comte de Geneue & s'en voulut mettre en possession; cependant par ordonnance du Conseil de Sauoye, le Comté de Geneue fut mis sous la main du Comte de Sauoye comme Seigneur de Fief, iusqu'à ce qu'Humbert de Villars l'eut cedé au Pape Clement, sous la promesse qu'il fit à son Neueu, qu'apres son decés il auroit le Comté de Geneue; ce qui fut la source d'vne difficulté qu'eut ce Pape auec le Comte de Sauoye touchant l'hommage, qui exerça l'esprit de deux fameux Iurisconsultes de ce temps-là: Le Comte, comme Seigneur dominant, vouloit que le Pape le luy rendit en personne; sa Saincteté au contraire s'en excusoit à cause de sa dignité. En fin Clement fut reçeu à faire cét hommage par procureur, mais estant mort au mois de Septembre de l'an 1394. Humbert de Villars eut main-leuée du Comté de Geneue par Ordonnance du Comte Amé, dattée le 7. de Decembre 1395. Cét Humbert de Villars mourut sans Enfans au mois de Mars de l'an 1400. laissant son heritier vniuersel au Comté de Geneue Odo de Villars Seigneur de Baux & Comte d'Auelin son Oncle, suiuant la disposition du Comte Pierre, celuy-cy n'en joüyt qu'vn an, & en fit pourtant hommage au Prince; car Amé VIII. ayant pris resolution d'aller en France pour son mariage, le Prince de la Morée & le Comte de Geneue l'y accompagnerent auec les Seigneurs de la Chambre, de Miolans & autres personnages plus qualifiés des Estats de Sauoye; & le Prince estant à Paris, Odo de Villars, à la priere de Iean Fils de France, & par la negotiation du Cardinal de Thurey, luy remit le Comté de Geneue auec tous les droits que les anciens Comtes de Geneue auoient en Graisiuaudan, en Viennois & en Daufiné; & en recompense Amé luy promit quarante-cinq mil francs d'or, & luy delaissa la Seigneurie de Chasteauneuf en Valromey, auec le rachet de celle de Lompnes. Le Titre qui contient cela est datté à Paris en l'Hostel de Nesle le 5. d'Aoust 1401. Presents François Seigneur de Menthon, Amé Seigneur d'Aspremont, & Pierre Andreuet Conseillers du Comte de Sauoye. En ce voyage le Roy Charles VI. donna à Amé l'Hostel du Duc d'Orleans situé à Paris, & vingt-mille francs d'or, par Pattentes du mois de May. Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye. *Chieza.* *Æg. Bell. in consil.* *Bald. Cons. 143.* Titr. de la Chambre des Com. de Sau. *Domin. Machan.* Preuues pag. 149. Titr. de l'Archiue de Turin.

En ce meſme temps mourut Iean Galeas Duc de Milan, aux funerailles duquel preſque tous les Princes, Villes & Communautés d'Italie enuoyerent des Ambaſſadeurs; ceux du Comte furent Iean Seigneur de Blonnay Podeſta d'Yurée, René de Strambin, & Iuſt de Floran. 14[illegible]

Titr. de l'Arch. de Turin.

Le 18. de Ianuier de l'année ſuiuante, Ladiſlas Roy de Naples & Comte de Prouence eſtant à Viterbe, appreuua la conuentoin que les habitans de Nice auoient faite l'an mil trois cens ſoixante-huict auec Amé Comte de Sauoye, ſurnommé *le Rouge*. La meſme année Amé VIII. fit vne autre acquiſition non moins importante que celle du Comté de Geneue: Humbert VII. du nom, Sire de Thoire & de Villars poſſedoit quantité de Terres en Breſſe, Bugey & Dombes, & y faiſoit tous actes de Souuerain: Il eut different auec Philippes Duc & Comte de Bourgogne pour l'hommage de Montreal & de quelques autres Terres du Bugey, dont Philippes s'empara par armes à cauſe du deny de Fief. Pendant cette diſgrace du Sire de Villars, Louys Duc de Bourbon qui auoit nouuellement ſuccedé à Edoüard Seigneur de Beaujeu és Seigneuries de Beaujolois & de Dombes, acheta de luy les Villes, Chaſteaux & Seigneuries de Treuoux, d'Amberieu & du Chaſtellard en Dombes qui eſtoient à ſa bien-ſeance. Amé, pour ſe preualoir d'vne ſi fauorable conioncture, & de crainte que le Duc de Bourbon ne s'eſtendit plus auant, enuoya Guillaume de Mentonay Eueſque de Lauſanne au Sire de Villars, pour le diſpoſer à luy vendre auſſi toutes ſes Terres de Breſſe & de Bugey: A quoy Humbert conſentit d'autant plus facilement qu'il ſe voyoit ſans enfans; tellement que le 29. d'Octobre 1402. au Chaſteau de Treuoux du conſentement d'Iſabelle de Harcourt ſa Femme, il vendit au Comte de Sauoye pour cent mille florins d'or les Villes & Chaſteaux de Villars, Loyes, Poncin, Cerdon, Montreal, Arbent, Matafelon, Beauuoir, & generalement tout ce qu'il auoit deçà la Saône, à la reſerue ſeulement des Seigneuries de Roſſillon & de Montdidier.

Hiſt. de Breſſe & de Bugey.

Mem. MS. de Mr. Perard.

Marie de Bourgogne Comteſſe de Sauoye eſtant allé en Bourgogne l'an mil quatre cens trois, le Duc & la Ducheſſe de Bourgogne la ramenerent iuſqu'à Châlon ſur Saône, où le Comte Amé ſon Mary l'alla prendre au mois d'Octobre; il y eut de grandes réjoüiſſances en cette entreueuë, le Duc & la Ducheſſe les accompagnerent iuſqu'à Tournus.

Benuen. San. Geor. Hiſt. di Montfer. M. S.

Le 7. de Iuin 1404. Amé ayant paſſé les Monts, ſe rendit à Chiuas, ſuiuy de Louys de Sauoye Prince de la Morée, où ſe treuua auſſi Theodore Marquis de Montferrat; Ces trois Princes renouuellerent toutes les Treſues, Ligues & Traités faits entr'eux, & promirẽt de leuer pour leur commune deffence douze cens hommes d'armes, dont le Marquis en deuoit ſoudoyer trois cens cinquante, & le Comte de Sauoye & le Prince de la Morée le ſurplus.

Chieſa.

Le 7. d'Aouſt ſuyuant Martin & Auguſtin chefs de l'ancienne & noble famille des Aduocats de Vercel ſe ſoûmirent au Comte Amé auec vingt-cinq Chaſteaux qu'ils poſſedoient dans le Vercellois, ſous la promeſſe que le Comte fit de les proteger. Peu de iours apres l'Abbé de S. Sauueur Ordre de Ciſteaux du Dioceſe de Nouare, & le Prieur de S. Pierre de Capiraſque du Dioceſe de Vercel, ſuiuirent cét exemple, & reconnurent Amé pour leur Souuerain. De là Amé fit ſon entrée à Turin où il fut magnifiquement reçeu par le Prince de la Morée ſon Beau-frere. Ce fut en ce temps là que Simeon Aliprandi Abbé de S. Pierre de Mulege de Vercel ſe mit auſſi ſous la protection de ce Prince.

Titr. de la Chamb. des Com. Sauoye. *Pingon Aug. Tau. Chro. Hiſt. Ped. c. 35.*

Titr. de l'Archiue de Turin.

Le 10. de Iuillet 1405. ce Prince ſe treuua en campagne entre S. Raphaël & Gaxin, auec Louys de Sauoye Prince d'Achaye & Theodore Marquis de Montferrat, tant à ſon nom que de Iean Marie Duc de Milan, Philipe Marie Comte de Pauie Seigneur de Verüe & Iean-François de Sartyrane deputé de

de Facin Can Seigneur d'Alexandrie, où ils resolurent vn Traitté sur les guerres qu'ils auoient eués l'vn contre l'autre depuis l'an 1391. & particulierement les Comtes de Sauoye & le Prince d'Achaye contre Theodore Marquis de Montferrat, portant qu'il y auroit Trefue, pendant laquelle toutes offences, iniures & hostilités cesseroient: Que le commerce seroit restably entre leurs Terres: Que les Sujets qui seroient infracteurs de la paix seroient chastiés, sans qu'aucun des confederés leur pût donner retraitte: Que chacun seroit tenu de nommer ses adherans pour estre compris dans la Trefue: Que les Represailles cesseroient: Que les bannis de Vercel y pourroient aller & venir & jouyr de leurs biens: Que la Trefue seroit publiée à Milan de la part du Duc, à Yurée, S. Ya, S. Germain, Bielle, Messeran, Veillane, Verruë, de la part du Comte, A Vercel, à Trin, à Blausac pour le Marquis de Montferrat, A Pauye, Nouarre, Mortara, Vigeuano pour le Comte de Pauie, à Turin, Fossan, Pignerol, Sauillan & Quiers pour le Prince d'Achaye, & à Alexandrie, Bourg S. Martin & Breme pour Facin Can: Que pour la conseruation de la paix estoient nommés Guillaume de Nucey Capitaine de S. Ya pour le Comte de Sauoye & le Prince d'Achaye, Boniface de Miorol Podesta de Vercel pour le Marquis; & s'ils ne se pouuoient accorder, Bernard de Seris Gouuerneur d'Ast: Et furent compris en cette Trefue, le S. Pere, l'Empereur, le Roy de France, le Daufin & toute la Maison de France. Presents le Marquis de Saluces, Aymon Preuost de Montjou, Iust de Floran Vicaire de Quiers, Aubert de Piozasque, Paul de Castillon, Burnon de Caqueran, Guillaume d'Auteuille, Bienuenu Berton de Quiers, Matthieu de Coconas, Iaques de Non, Louys Coste de Quiers, Manfroy de Robella Conseigneur de Coconas, Gueydan des Marquis d'Incise & autres.

L'alliance que le Comte de Sauoye auoit prise en la Maison de Bourgogne l'obligeoit à porter les interests du Duc Philippes contre la Maison d'Orleans, c'est ce qui le fit resoudre à enuoyer des trouppes en France au secours de ce Duc au mois d'Aoust de l'an 1405. *Inuent. des Vrsins Hist. de Char. VI.*

Peu de temps apres Amé eut different auec Eggon Comte de Kibourg & Otthon Comte de Tierstain Fils d'Herman Comte de Tierstain touchant la Seigneurie & Chasteau de Cerlier (Erlach) qui estoit de la succession de Rodolphe Comte de Neuf-chastel & de Nidow, les Comtes de Kibourg & de Tierstain le pretendoient comme heritiers d'Anne & d'Vranie de Neuf-chastel leurs Meres Filles du Comte Rodolphe; le Comte de Sauoye au contraire soustenoit qu'il l'auoit acquis d'Isabelle Vefue du Comte de Neuf-chastel qui la luy auoit laissée par Testament; outre qu'il disoit que c'estoit vn Fief d'Allemagne auquel personne ne pouuoit succeder qui ne fut du sang & de la lignée. En fin par Traitté fait au Chasteau du Pont-d'Ains le 5. Septemb. 1405. par l'entremise d'Antoine de Chalant Euesque de Lausanne, de Iean de la Baume Seigneur de Valefin, & des Scultets de Berne & de Fribourg; en presence de Guillaume de Chalant Abbé de S. Michel de la Cluse, de François de Menthon, de Guillemet de Chales, d'André de Grolée, de Pierre Andreuet, de Guillaume de Martel & de George Seigneur de Fruzasque, les Comtes de Kibourg & de Tierstain consentirent que cette Seigneurie demeurast au Comte Amé. *Titre de l'Archiue de Turin.*

Le Pape Gregoire XI. ayant esté éleu, le College des Cardinaux en donna aduis à ce Prince, & sa Saincteté mesme luy en écriuit. *Titr. de l'Archiue de Turin.*

Par Patentes dattées au Bourget le vingt-cinquiéme de Feurier mil quatre cens sept, il donna à l'Ordre des Celestins sa Maison de Lyon pour y fonder vn Monastere & vne Eglise sous le Titre de l'Annonciation de la Vierge. *Preuues pag. 648.*

Estans suruenuës de nouuelles difficultés entre le Prince de la Morée & Theodore Marquis de Montferrat, le Comte de Sauoye passa en Piemont & les mit d'accord; & pour mieux lier le Traitté, il donna sa Sœur en mariage au Marquis de Montferrat, & fit vn échange auec luy le 24. de Mars, qui fut arresté au Chasteau de Leyny, en presence de Saladin Prouana Sieur de Leyny, de George & d'Henry Comtes de Valpergue, par lequel le Marquis remit au Comte, Saluzole, Cabaillace & Montgrand pour les droits qu'il auoit sur Vercel. Les Deputés de ces deux Princes qui en firent la negotiation furent pour le Comte, Guillaume de Chalant Euesque de Lausanne, Girard Seigneur de Ternier, Iean de Sostion & Henry de Colombiers; & pour le Marquis, Hugues de Saluces, George de Carretto Marquis de Sauone, Ybert Nata Iurisconsulte, & Manfroy de Cocastel ses Conseillers.

Pingon Aug. Tau. Titr. de l'Archiue de Turin.

Philippes Duc de Bourgogne ayant entrepris de faire la guerre aux Liegeois, parce qu'ils auoient chasé Iean de Bauieres leur Euesque; le Comte Amé luy enuoya du secours sous la conduite d'Amé Seigneur de Viry, qui y acquit beaucoup d'estime.

Paradin Hist. de Sauoye. Monstrelet.

Edoüard Seigneur de Beaujeu & de Dombes II. du nom estant mort au mois d'Aoust l'an 1400. Amé demanda à Louys Duc de Bourbon son donataire, l'hommage des Villes & Chasteaux de Beauregard, Lent, Toyssey, Montmerle, Ville-neufue, & Chalamont en Dombes, suyuant le Traitté de l'an 1337. fait entre Aymon Comte de Sauoye, & Edoüard I. du nom Seigneur de Beaujeu; ce que le Comte de Bourbon refusa: Le Comte irrité de ce procedé, enuoya Amé Seigneur de Viry auec mille cheuaux pour luy faire la guerre, afin de le contraindre à faire par les armes, ce qu'il ne vouloit pas faire par raison; Viry prit d'abord les Villes d'Anse & de Belleuille, Chalamont & Lent, & assiegea Toyssey. Le Duc de Bourbon depécha Chasteaumorand auec quelques trouppes, qui apres auoir repris Anse & Belleuille, fit leuer le siege de Toyssey, & poursuiuit Viry iusqu'à Ambronay, où il surprit partie de ses gens; cependant vinrent au secours du Duc de Bourbon, les Ducs de Bauieres & de Bar, les Comtes d'Eu, de S. Paul, de Harcourt & d'Alençon, le Sire d'Albret Connestable de France, & les Sires de Coucy, de Montagu & de Gaucourt. De l'autre costé, les Ducs de Berry & de Bourgogne s'interessans pour le Comte de Sauoye, arresterent le cours de cette guerre, de sorte que le different fut mis en negotiation. Il y eut donc assemblée de Deputés: ceux du Duc de Bourbon furent Iean le Viste Chancelier de Bourbonnois, Guichard Seigneur d'Vrfé, & Philippes Seigneur de l'Espinasse Baillif de Beaujolois: Et pour le Comte Guichard Marchand Chancelier de Sauoye, Henry Seigneur de Menthon & le Seigneur de Chandée; qui demeurerent d'accord que l'hommage demãdé par le Comte de Sauoye, estoit deu par resultat du 2. de Mars 1408. mais l'execution en fut differée.

Dorronnille. Nicole Gilles.

Hist. Chr. de Ch. VI. Alain Chartier. Hist. de Char. VI. Monstrel. Paradin Hist. de Sauoye

Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.

Pendant que le Comte trauailloit à conseruer cette prerogatiue, il ménageoit en Piemont vne negotiation auec Theodore Marquis de Montferrat, laquelle reüssit, parce que le premier de Feurier 1409. ce Marquis luy remit la Tour de Vico, la Rocca-saldo, S. Alban, Pozzo, Batista, Carason & la Trinité; le droit qu'il auoit sur le Montdeuis, & sur les lieux de Bonesio, Peuerano, Brusã-Porcello, Marguerite & Beñes.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Louys Duc de Bourbon ayant desiré vn plus grand éclaircissement de l'hõmage que luy demandoit le Comte de Sauoye, il y eut vne autre iournée assignée à Villars en Bresse, où se treuuerent pour luy, Louys de Bourbon Comte de Vendosme grand Chambellan de France, Iean de Montagu Vidame de Laonnois, Souuerain Maistre d'Hostel du Roy, Guichard Daufin Seigneur de Ialigny, Louys de Listenois Sire de Montagu, Gauthier de Passac Seigneur de la Crozette, l'Hermite Seigneur de la Faye, & Iean Seigneur de Chasteau-

morand : Et de la part du Comte de Sauoye Louys de Sauoye Prince de la Morée, Odo de Villars Seigneur de Baux, Iean de la Baume, Sire de Valefin, Girard Seigneur de Ternier, Humbert Seigneur de Villars-Sexel, de sainct Hyppolite & d'Orbe, Guichard Marchand Chancelier de Sauoye, Antoine Seigneur de Grolée & Humbert Bastard de Sauoye Seigneur de Montagny & de Corbieres. Tous ces Deputés assemblés dans l'Eglise de Villars, prirent expedient que Iean de Bourbon Comte de Clermont, Fils aisné du Duc de Bourbon feroit l'hommage au Comte de Sauoye; ce que le Duc son Pere consentit par Lettres dattées à Villefranche le 20. de May 1409. & le 28. du mesme mois, le Comte de Clermont accompagné de l'Euesque de S. Flour, de Louys de Bourbon Comte de Vendosme, de Guillaume de Leyre Gouuerneur de Dauphiné, de Robert de Chalus Seigneur de Botheon, de Louys d'Esttés Seigneur de Banains, de Iean le Viste Chancelier de Bourbonnois, de Guichard Seigneur d'Vrfé, de Philippes Seigneur de l'Espinasse Baillif de Beaujolois, d'Antoine de Fougeres Seigneur d'Yoin, de Robert de Tresaytes Seigneur de l'Estoile, & d'Henry de Varennes Seigneur de Rappetour, se rendit à Chastillon lez Dombes, où il fit l'hommage au Comte Amé VIII. qui auoit à sa suite le Prince de la Morée, Conrad Comte de Neuf-chastel & de Fribourg, Iean Comte de Tierstain, les Seigneurs de Baux, de Valefin, de Villars-sexel & de Menthon, Boniface de Chalant Mareschal de Sauoye, Guillaume de Grolée Seigneur de Neyrieu, Iean de Montbel Seigneur de Fruzasque Baillif de Bresse, Humbert Bastard de Sauoye, Humbert de Luyrieux Seigneur de la Cüeille, Iean Seigneur de Stauaye, Iean Bastard de la Chambre, Hugonard de Chabod Docteur és Loix, & Guillaume de Chales Conseiller & Maistre d'Hostel du Comte de Sauoye. Ainsi finit cette guerre, quoy que les Historiens en ayent écrit diuersement, nommément Pingon & Seuert, qui rapportent le temps de cét hommage à l'an 1445.

Nicoles Giles. Hist. Chr. de Ch. VI. Alain Ch. Titr. de la Chambre de Comp. des Dauf.

Le Roy Charles VI. pour estouffer les factions & les guerres ciuiles, qui déchiroient son Royaume, conuoqua vne assemblée de Princes à Paris pour en treuuer les moyens : Le Comte de Sauoye fut de ce nombre, & comme il se disposoit à faire ce voyage, estant à Chastillon lez Dombes le penultiéme de May de l'an 1410. il fit les Statuts de l'Ordre du Collier institué par le Comte Verd son Ayeul; de l'aduis de Louys de Sauoye Prince de la Morée, d'Odo de Villars Seigneur de Baux, de Iean de la Baume Seigneur de Valefin & de Montreuel, d'Humbert Seigneur de Villars-Sexel, de S. Hyppolite & d'Orbe, de Boniface de Chalant Mareschal de Sauoye, & d'Antoine Seigneur de Grolée Cheualiers de cét Ordre & ses Conseillers ordinaires, qui en iurerent l'obseruation; en presence de Guichard Marchand Chancelier de Sauoye, d'Amé Seigneur d'Aspremont & d'Hugonard de Chabod; ce que iurerent aussi peu de temps apres Girard Seigneur de Ternier, Iean Comte de la Chambre Vicomte de Maurienne, & Iean Seigneur de Lugny en Masconnois Cheualiers dudit Ordre : En quoy se sont trompés Pingon & Fauin, qui ont écrit que ces Statuts se firent l'vn l'an 1409. & l'autre l'an 1434.

Contin. de la Chr. de Flandr.

Arb. Gent. Theatr. d'honn. l. 8.

Amé arriua à Paris auec six cens hommes, les Ducs de Bourgogne & de Brabant & le Comte de Neuers luy allerent au rencontre iusqu'à la porte S. Antoine; il treuua les affaires si broüillées & les Ducs de Berry, d'Orleans, de Bourgogne & de Bourbon, les Comtes d'Alençon, de Richemont & d'Armagnac si diuisés d'affections & d'interests, qu'il voyoit peu d'apparence à pacifier les troubles du Royaume & les desordres de la Cour. En fin, apres plusieurs allées & venuës, les expediens qu'il proposa au Roy furent agreés & la paix concluë à wiceſtre, portant que tous les Princes du Sang sortiroient de Paris, & qu'il ne demeureroit aupres de sa Majesté que Pierre

Paradin. Hist. de S. Monstr. vol. 1. c. 65

Iuenal. des Vrſins Hiſt. de Charles 6 de Nauarre, Comte de Mortaing & que tous les autres ſe retireroyent en leurs maiſons. Outre cela il changea le Conſeil du Roy & chacun promit d'executer le Traitté de Chartres de l'an mil quatre cens huict. Ce fut vn grand honneur au Comte de Sauoye, non ſeulement d'auoir eü vn employ ſi Illuſtre; mais encore de ce que ſes ſentiments paſſerent pour des Loix, & que tant de grands Princes s'y ſoubſmirent volontairement. Auſſi le Roy voulant en quelque façon reconnoiſtre vn ſeruice ſi Signalé, dont dependoit le bonheur & le repos de ſon Eſtat, reſtablit ce Prince par Patentes du quatorziéme de Nouembre de la meſme année en la poſſeſſion de Vicomté de Mauleurier qui auoit eſté donné à ſes Predeceſſeurs par les Roys de France. Et le dix-ſeptiéme du meſme mois, Louys Fils de France Duc de Guienne & Daufin de Viennois & luy iurerent l'obſeruation du Traitté de Paix fait entre le Comte Verd, & Humbert Daufin l'an mil trois cens cinquante quatre.

T tre de l'Archiue de Turin.

Titr. de la Chamb. des Cõpt. de Paris.

Chieſa. Pendant le voyage de France, Theodore Marquis de Montferrat, nonobſtant l'alliance que ſon Fils auoit freſchement priſe auec le Comte, ne laiſſa pas de ſuſciter de nouueaux troubles en Piemont, & de luy faire la guerre & au Prince de la Morée; Thomas Marquis de Saluces, de ſon coſté, voyant qu'il ne deuoit point eſperer du ſecours de France à cauſe des guerres ciuiles, ſe ioinit au Marquis de Montferrat: Mais le Mareſchal de Boucicaut Gouuerneur de Gennes aydé des trouppes du Prince de la Morée, luy prit Pancalier & Polongara. Le Comte à cette nouuelle paſſa les Monts, & ſa preſence fit vn tel effet que le Marquis de Montferrat conſentit à vne Paix le huictiéme d'Auril mil quatre cens vnze, en laquelle le Prince de la Morée & les Genois furent compris: Mais Chieza qui a remarqué cét euenement s'eſt trompé de dire que par ce Traitté; Iean-Iaques de Montferrat Fils du Marquis prit à femme la Fille du Comte de Sauoye; puis que l'an mil quatre cens ſept, il en auoit dé-ja eſpousé la Sœur.

Chieſa.

Pin. Aug. Taur.

Titr. de la Cha. des Comt. de Sauoye. Les affaires du monde n'oſtoyent point à ce Prince le ſouuenir du Ciel; car comme il auoit l'eſprit entierement porté à la pieté, il en donna des marques à la fondation qu'il fit le X. de Iuin M. CCCC.XI. du Prieuré de Ripaille proche de Tonon, de l'Ordre de S. Auguſtin, ſous les noms de Noſtre Dame & de S. Maurice: Ce qui fut appreuué par Bulle du Pape Iean XXII. pour l'execution de laquelle fut commis Guillaume de Chalant Eueſque de Lauſanne, qui conſacra l'Egliſe le X. de Decembre ſuyuant.

Titr. de la Chambre des Cõpt. de Sau. Le XIV. de Septembre, Ferry de Lorraine Seigneur de Ruuigny Comte de Vaudemont & Marguerite de Ioinville ſa Femme, luy remirent les Seigneuries & Chaſteaux de Rumilly ſous Cornillon; la Roche & Balaiſon en Geneuois que Pierre Comte de Geneue auoit données en doüaire à ladite de Ioinville ſon Eſpouſe; Pingon a auſſi remarqué que cette meſme année, le Comte acheta la Maiſon & la Valée d'Oſſelle ſur la Riuiere de Toſa frontiere des Griſons.

Arb. Gent.

Vol. 1. Chap. 9ε. Amé auoit tant d'inclination pour la Paix & tant de paſſion pour le repos de la France, qu'il ne ſe contenta pas d'auoir eſté le principal autheur de la paix de wiceſtre, il s'entremit encore de celle de Bourges, qui fut conclue le xv. de Iuillet, l'an M. CCCC. XII. bien qu'il eut amené au Roy des trouppes conſiderables, ſous la charge d'Amé Seigneur de Viry; Monſtrelet dit que ce fut le Mareſchal de Sauoye, auec quelques Cheualiers & Eſcuyers de Sauoye enuoyés par le Comte Amé qui la moyennerent auec Philibert de Lignac Grand Maiſtre de Rhodes; ce que duplex aſſeure auſſi. Mais Iuuenal des Vrſins a eſcrit que le Comte de Sauoye eſtoit en perſonne au Siege de Bourges & que luy meſme en fit toute la negotiation.

Hiſt. de France. Hiſt. de Charl. 6.

Sur

Sur que'ques ouuertures d'accommodement qui se firent entre les Papes Iean X X I I. & Benoit X I I I. pour faire cesser le schisme, le lieu de l'assemblée fut choisi à Ville-franche, au Comté de Nice, ou se deuoient aussi treuuer Sigismond Roy des Romains & d'Hongrie, & Ferdinand Roy d'Arragon; le Pape Iean pria le Comte Amé d'y consentir & le coniura de s'y trouuer par vn Bref datté à Constance, ce qu'il accorda librement poussé de zele. Mais quoy qu'il eut donné les ordres necessaires, pour y receuoir Benoit X I I I. qui y demeura quelque temps; neantmoins cette proposition demeura sans effet par le peu de disposition qu'il y auoit alors, en l'esprit des deux contendants à calmer les orages de l'Eglise, *Pingon. Arb. Gent.* Titr. de l'Archiue de Turin. *Pingon. Arb. Gent.*

Cette mesme année, il y eut Traitté d'alliance & de Ligue conclu en la Ville de Belley, entre Amé & Philippes-Marie Viscomte Duc de Milan, mais à mesme temps que le Comte s'asseuroit de ce costé, Thomas Fils de Frideric Marquis de Saluces persistant en son ancienne obstination, s'attira vne nouuelle guerre sur les bras; car ayant refusé l'hommage qu'il deuoit au Comte de Sauoye, il l'obligea de passer en Piemont, ou s'estant ioint au Prince de la Morée; ils prirent plusieurs places à Thomas; sçauoir Carmagnole, Bouine, & Tarnauas, & à la fin l'assiegerent dans Saluces, auec vne armée de vingt mille hommes, ou ils le contraignirent de faire vn Traitté le douziéme de Iuillet mille quatre cens treize, en presence de Iean de la Baume Seigneur de Valefin, de Guichard Marchand Chancelier de Sauoye, de Boniface de Chalant, & de Gaspard Seigneur de Montmayeur Mareschaux de Sauoye, d'Henry Seigneur de Menthon, d'Antoine Seigneur de Grolée, d'Humbert Bastard de Sauoye, d'Vrbain de la Chambre, de Guy de Montbel Seigneur d'Entremonts, d'Amé de Chalant, d'Hugonin Seigneur de Chandée, de Perceual de la Baulme, & de Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, par lequel il reconnut de tenir le Marquisat de Saluces en fief du Comte Amé, & les Villes de Carmagnole, & de Reuel du Prince de la Morée, & en suite il arbora les Bannieres de Sauoye, sur les portes de toutes ses places. Mem. M.S de Monf. l'Euesque de Saluces *Ping. Aug. Taur.* *Chiesa.* Titr. de la Ch. des C. de Sau *Ping. Aug. Taur.* *Chiesa.*

Les Marquis de Seue qui auoient tenu le party du Marquis de Saluces, eurent leur part du malheur de cette guerre; car le Comte & le Prince de la Morée les ayants attaqués, ils furent contraints de se sousmettre à ces deux Princes, & parce qu'ils auoient pris prisonnier Nicolas d'Est Marquis de Ferrare qui venoit de sainct Iaques de Galice & trauersoit le Piemont, le Comte à la priere de Thomas Mocenigo Duc de Venise, le leur fit relacher; l'Historien de la Maison d'Est s'est mépris de dire que ce fut Iaques de Sauoye Prince du Montdeuis, qui arresta prisonnier le Marquis de Ferrare. *Pingon. Aug. Tau.* *Chiesa.* *Pigna. lib. 6.*

Cependant Sigismond Roy des Romains & d'Hongrie, estant venu en Italie pour y restablir l'authorité Imperiale passa à Come & à Lodi; Mais estant mal satisfait de Philippes-Marie Duc de Milan, il entra au Montferrat, & de là vint à Riuoles ou Amé V I I I. le reçeut & l'accompagna iusques sur la frontiere d'Allemagne. Sigismond vint à Seyssel l'année suiuante, ou le Comte l'alla receuoir, s'embarqua auec luy sur le Rosne & l'accompagna iusqu'à Lyon, ou ils arriuerent le dernier iour de Iuillet; Sigismond de là se remit sur le Rosne, pour prendre le chemin d'Aiguesmortes & de Parpignan, & le Comte apres auoir pris congé, luy laissa Humbert Bastard de Sauoye & Amé de Chalant Cheualiers, Iean de Beaufort & Lambert Oddinet Iurisconsultes, en qualité d'Ambassadeurs & s'en vint à Bourg, ou il ietta les fondement du Conuents de sainct Dominique. Ce fut la mesme année que Sigismond se fit couronner à Aix la Chapelle ou tous les Roys & Princes de la Chrestienté enuoyerent leurs Ambassadeurs: Ceux du Comte de Sauoye furent *Chiesa.* Titr. de la Ch. des Cõpt. de Sauoye. *Chiesa.* *Onufrius. Roman. Princip. lib. 3.*

Hiſt. de Sau. liu. 3. ch. 14. *ActaConc. Conſtant.* furent François de Miés Eueſque de Geneue & Iaques Micte de Cheurieres Abbé d'Ambronay ; que Paradin appelle *Perſonnages d'apparence & de Sçauoir.* De la Sigiſmond alla au Concile de Conſtance, ou le Pape Iean vingt-troiziéme fut deposé & où Gregoire douziéme enuoya ſa renonciation au Pontificat : Amé qui de ſon coſté trauailloit à appaiſer ce ſchiſme, y fit aller ſes Ambaſſadeurs, ſçauoir Iean de la Baume Seigneur de Valuſin, Gaſpard Seigneur de Montmayeur Mareſchal de Sauoye, Humbert Baſtard de Sauoye, & Louys Grimaldi Cheualiers, Iuſt de Floran, Martellet de Martel Conſeilers de Comte, Guillaume de Rigaud ſon Eſcuyer, & Iaques de Garet ſon Secretaire. Tellement qu'il ne reſtoit plus que Benoit XIII. qui ne ſubſiſtoit que par l'appuy de Ferdinand Roy d'Arragon, auec qui l'Empereur voulut s'aboucher à Nice ; mais Ferdinand ne s'y eſtant pû trouuer, Sigiſmond paſſa en Arragon & à ſon retour prit reſolution d'aller en France, tant pour pacifier les deux Roys de France & d'Angleterre, que pour eſtablir vne parfaite vnion dans l'Egliſe : Et parce qu'il vouloit communiquer ſon deſſein au Comte Amé, pour ſe preualoir des Lumieres & des connoiſſances qu'il auoit des affaires du temps, il reſolut de venir en Sauoye, où eſtant arriué, il erigea le Comté de Sauoye en Duché, par patentes d'attées à Chambery le XIX. de Feurier mil quatre cens ſeize, voulant par là laiſſer vn monument eternel de l'eſtime qu'il faiſoit de ce Prince ; & des grands ſeruices, que luy & ſes predeceſſeurs auoient rendus à l'Empire. (Preuues pag. 252.)

Chieſa. Dominic. Pour rendre cette action plus memorable, elle ſe fit ſur vn theatre richement paré. L'Empereur crea des Cheualiers, fit des preſents & ordonna des Iouſtes & des Tournois; mais nous n'en ſçaurons pas les particularités ; perſonne de ce ſiecle n'ayãt eü la curioſité de les remarquer: Cepẽdant la Bulle de cette erection nous deſcouure l'erreur de tous les Hiſtoriens qui en ont parlé, entre autres du Iuriſconſulte du-Moulin, qui a dit qu'elle fut faite par l'Empereur Frideric III.. de du Haillan qui a eſcrit que ce fut à Cambray, Melancton & Doglioni diſent que ce fut au Concile de Conſtance, le Pere Gueſnay que ce fut l'an M. CCC. LXVII. & par l'Empereur Sigiſmond, qui toutesfois ne commença de regner que l'an 1410. Monſtrelet, Vignier, Belle-foreſt, Iean de Serres, Fauin, Guillaume Paradin, Vanderburch, Duplex, Botero & autres Hiſtoriens, ſur ie ne ſçay quel fondement, ont auancé que l'Empereur Sigiſmond voulut entreprendre cette erection dans la Ville de Lyon ; & que les Officiers Royaux s'y eſtants opposés pour les intereſts de la Couronne, la choſe ſe fit à Montluel en Breſſe, ce qui n'eſt pas veritable, parce que le titre de l'erection porte que ce fut à Chambery, comme ont fort bien remarqué quelques vns de nos Hiſtoriens ; la pluſpart des Autheurs ſuſnommés & Cuſpinian auec eux ont rapporté cette action à l'an 1417. quoy qu'elle ſoit de l'an 1416. non pas par cét Empereur à ſon retour de Paris, ainſi que les meſmes Hiſtoriens aſſeurent; mais en y allant ; en effet, puis que Sigiſmond eſtoit à Paris au Mois d'Auril de l'an 1416. comme ſe pourroit-il faire qu'il eut erigé la Sauoye en Duché au mois de Feurier de la meſme année à ſon retour de Paris? (Hiſt. de Fran. liu. 10. *Cron. Carion. Annal. Maſſil.* — *Domin. Machan. Pin. Aug. Taur. Chieſa.*)

Chieſa. Ce meſme iour Amé en qualité de Duc de Sauoye donna l'Inueſtiture de la Seigneurie de Baudiſſer en Piemont à George Fantino, pour reconnoiſſance de ſes ſeruices, & le lendemain l'Empereur par vne autre Bulle donna inueſtiture au Duc Amé de tous ſes Eſtats & luy confirma tous les Priuileges accordés à la Maiſon de Sauoye par ſes Predeceſſeurs. Le 28. d'Auril ſuyuant Amé, pour donner moyen aux habitans de Morat au Pays de Vaud, de rebaſtir leur Ville qui auoit eſté brulée, leur accorda exemption de cens pour 15. ans, de tous Peages dans ſes Eſtats, pendant dix ans. La iouyſſance du Lac pour cinq ans, ſans tribut, & douze deniers d'impoſt ſur chaque charriot de vin. (Preuues pag. 254. — Mem. de M. le general Herman.)

Il

Il arriua cette mesme année guerre au Pays de Valays, dont les Historiens de Sauoye n'ont eu aucune connoissanee; les Barons de Rarogne estoient autrefois les plus puissans du haut Valays, & Guillaume de Rarogne ayant esté éleu Euesque de Syon l'an 1402. cette nouuelle dignité ayãt augmenté le pouuoir de cette maison, elle accrût aussi l'enuie de leurs compatriotes & de leurs voisins; de sorte qu'apprehendans d'estre opprimés, ils recoururent au Comte Amé, & firent vn Traitté auec Hugonard de Chabod & Vautier de Riuoyre ses Deputés le 2. de Iuillet de l'an 1410. par lequel l'Euesque Guillaume son Pere, son Oncle & toute leur famille promirent au Comte, qu'eux & leurs Successeurs & leurs Sujets ne porteroient iamais les armes contre son seruice, ny donneroient passage à ses ennemis dans leurs Terres, moyennant quoy le Comte promit de proteger l'Eueschě de Syon & toute la Maison de Rarogne. Mais ce Traitté qui deuoit arrester les desseins des factieux les alluma; les Peuples prenans pretexte que l'Euesque auoit vsurpé quelques places de leurs communautés, se mirent en armes & pillerent les Chasteaux de Leue & de Siders appartenans à l'Euesque, & brûlerent celuy de Perigard en la Valée d'Ensisele. Le Concile de Constance auerty de ces desordres, employa les armes spirituelles pour les appaiser; & comme ce remede profita peu, Amé VIII. y enuoya Amé de Chalant Baillif de Chablais pour essayer de porter les parties à vn accommodement, mais ce fut en vain; tellement que par vn nouueau Traitté du 10. de May 1416. l'Euesque de Syon se voyãt reduit à l'extremité, implora le secours & la protection du Duc Amé, & s'obligea de ne resigner son Eueschě qu'à celuy qui seroit choisi & agreé par le Duc, auquel il remettroit toutes ses places & Chasteaux quand il en seroit requis; cependant il reçeut garnison en ses Chasteaux de Tourbillon, de Majour & de Montours. A mesme temps Amé ayant sçeu que les Suysses auoient dessein de surprendre la maison d'Oselle, y enuoya des trouppes lesquelles en passant par le Pays de Valays furent taillées en pieces, en hayne de ce que le Duc auoit mis l'Euesque de Syon sous sa protection; & ainsi faute de ce secours les Suisses s'emparerent d'Oselle & de toute la Valée, & la tinrent iusqu'au temps de François Sforce Duc de Milan qui s'en saisit & l'vnit au Duché de Milan; la perte de cette place irrita si fort le Duc Amé qu'il declara la guerre aux Valesans, & y fit entrer à main armée Amé de Chalant Baillif du Chablais; mais les Valesans craignans vne fascheuse suite de cette guerre demanderent Tresue, laquelle leur fut accordée pour vn an. Vn Historien qui a eu quelque connoissance de cette guerre, raconte que Louys Duc de Bourbon enuoya des trouppes au Duc de Sauoye qui y firent diuers exploits, mais il n'y a point de certitude en ce qu'il en a écrit; car outre qu'il asseure que cela arriua l'an 1410. Louys II. du nom Duc de Bourbon dont il parle, estoit dés-ja mort l'an 1418. Ces mouuemens du Pays de Valays appaisés, le Duc Amé passa en Piemont pour y receuoir le serment de fidelité en qualité de Duc; & ce fut en ce voyage qu'il jetta les fondemens du Chasteau de Turin proche la porte du Pau.

Simler in Valesi. — Mem. du P. Monod M.S. — *Galeat. Capella lib. de bel. Mussonio.* — Doronuil. ch. 89. — *Pingon. Aug. Taur.*

Thomas Marquis de Saluces estant decedé sur la fin de l'année, Marguerite de Roucy sa Vefue fut Tutrice du Marquis Louys leur Fils, à la charge de se conduire par l'aduis de Valerian de Saluces Seigneur de la Mante, d'Antoine Prouana Cheualier de Rhodes, & d'André Chieza Lieutenant general du Marquis, gens d'experience & de probité, par le conseil desquels elle fit l'hommage du Marquisat de Saluces au Duc Amé, en la mesme forme que le Marquis Thomas son Mary l'auoit fait: De là le Duc tourna sa pensée sur le Montdeuis comme vne place importante à l'Estat de Piemont, Amé de Sauoye Prince d'Achaye l'auoit acquise du Marquis de Montferrat l'an 1396. à condition qu'il n'en pourroit disposer qu'au profit de ses Enfans masles, ou de Louys de

Chiesa. — Titr. de l'Archiue de Turin.

Sauoye ſon Frere, & à defaut d'eux, de celuy qui ſeroit Comte de Sauoye. Apres la mort du Prince d'Achaye Louys Prince de la Morée ſon Frere & ſon Heritier y aſſocia le Comte Amé l'an 1409. Or comme Louys eſtoit vieil & ſans Enfans, le Duc Amé apprehendant que le Montdeuis par ſon decés ne retournât au pouuoir des Marquis de Montferrat tira ceſſion de ſes droits par Acte datté au Chaſteau de Pignerol le 6. de Feurier 1417. en preſence d'Humbert Baſtard de Sauoye, d'Henry Seigneur de Colombier Capitaine de Piemont, & de Louys Coſte Lieutenant du Prince.

Annal. de Sauoye M.S. du P. Monod.

Idem.

Les Treſues faites auec les Valeſans furent ſuyuies d'vn Traitté conclu le 21. de Iuin par Iean du Freſnay Capitaine de la frontiere de Valays, Pierre de Villette Seigneur d'Vgine & de Bonuillars Chaſtellain de Contey, & Iean de Soſtion Iuge de la Valée de Suze, par lequel il fut dit : Que tous les differens des vns & des autres ſeroient vuidés par Arbitres à forme du Traitté de l'11. de Decembre 1399. Qu'il y auroit paix cependant entre les Sujets : Que le Duc retireroit les Garniſons de Tourbillon, de Majour & de Montours, & remettroit les Chaſteaux entre les mains du Chapitre & des Chanoines de Syon, qui les tiendroient au nom de l'Eueſque iuſqu'à vn entier accommodement, & que les Seigneurs de Rarogne ſeroient compris en l'arbitrage. En execution de cét accord la garniſon ſortit des Chaſteaux le 1. de Iuillet; mais les Valeſans à meſme temps y entrerent & les pillerent; Le Baron de Rarogne reconnoiſſant que cette violence eſtoit vn effet de la hayne que les Communautés du Pays de Valays auoient contre ſa Maiſon ſe retira à Berne, prit la Bourgeoiſie & la protection des Bernois; Les Valeſans à cét exemple ſe reſolurent à rechercher du ſecours ailleurs; cinq de leurs Communautés (ils les appellent Dizaines) ſçauoir Syon, Sider, Veſpe, Brigue & Gontres firent auec les Cantons de Lucerne d'Vry & d'Vnderual (que G. Paradin appelle Vranie & Tranſyluanie;) les autres deux Dizaines qui eſtoient Rarogne & Leue n'y voulurent pas eſtre compriſes; ce qui émeut guerre entre Berne & les trois Cantons, laquelle fut appaisée par les ſoins des autres Cantons neutres, & par André de Gualdo Archeueſque de Coloſſe, que le Concile de Conſtance auoit nommé pour Adminiſtrateur de l'Eueſché de Syon durant ces troubles. Cependant le different de l'Eueſque de Syon & des Barons de Rarogne auec les Communautés du Pays de Valays ne ſe terminoit point, & tout ce que le Duc Amé & Guillaume de Chalant Eueſque de Lauſanne pûrent faire fut de porter les parties apres diuerſes aſſemblées à faire vn compromis le dernier de Iuillet de ladite année, entre les mains de l'Archeueſque de Coloſſe, dont on n'a pas ſçeu la ſuite.

Simler l. 2. de Valeſia.

Hiſt. de S. l. 3. ch. 17.

Titr. de la Ch. des C. de Sau.

Platina.

Martin V. qui auoit eſté éleu Pape au Concile de Conſtance le 22. de Nouembre 1417. ayant fait deſſein d'aller à Rome partit de Conſtance le 14. d'Auril de l'an 1418. & vint à Geneue l'11. de Iuin, accompagné de quinze Cardinaux, où il fut receu auec magnificence par le Duc Amé : Le Pape logea aux Cordeliers de Riue & y demeura trois mois. Pendant ſon ſejour Benoiſt XIII. qui eſtoit reſté ſeul de tous les Antipapes enuoya ſes Ambaſſadeurs à Nantua en Bugey où le Duc de Sauoye ſe treuua; & de la part du Duc de Bourgogne les Eueſques de Bayeux & de Langres, & François de la Palu Seigneur de Varembon Comte de la Roche, pour eſſayer d'eſtouffer ce reſte de Schiſme; mais leurs pieux deſſeins n'ayans pas reüſſi, Amé retourna à Geneue où peu de temps apres alla auſſi le Duc de Bourgogne. Cette entreueuë n'eſtoit que pour reſoudre le Duc de Bourgogne à faire la paix auec la Maiſon d'Orleans : Le Roy & le Daufin auoient prié le Duc Amé par le Seigneur de Beau-chaſtel, & par Guichard de Marzé d'aller à Paris pour s'y employer, ſur ce qu'en l'Aſſemblée de Montereau les Deputés du Duc de Bourgogne auoient dit qu'il n'y auroit point de paix, ſinon qu'il fut permis à leurs Majeſtés d'aller par tout où ſeroient

Monſtrel.

Mem. MS. de Mr. Perard.

Alain Ch. chap. 192.

seroient le Roy & le Daufin auec telle compagnie qu'il voudroit: Que tous les Offices du Royaume seroient en la disposition de la Reyne & de luy; & que tout ce qu'elle auroit fait par vertu du pouuoir qu'elle auoit eü de Sa Majesté, seroit confirmé; à quoy le Roy ny le Daufin ne pouuoient consentir: Ainsi la presence d'Amé y estoit necessaire; mais auant que de faire le voyage, il depécha en France Guy de Grolée & Martellet de Martel Cheualiers pour sçauoir les intentions de sa Majesté: puis le mesme Guy de Grolée & Pierre de Menthon allerent trouuer le Duc de Bourgogne pour le porter à la paix dont se voulant expliquer auec Amé il fit le voyage de Geneue.

Le Pape poussé par le Duc Amé, y trauailla aussi auec tant de zele, que les Cardinaux des Vrsins & de S. Marc estans venus à Bray sur Seine où estoient les Deputés du Roy, du Duc Amé, & du Duc de Bourgogne, conclurrent vn Traitté, que le Roy, le Daufin & le Duc de Bourgogne estoient prests de signer, si le Connestable d'Armagnac n'eut diuerty vne si saincte resolution. En fin le Pape marry que ses soins n'auoient pas vn heureux succés, partit de Geneue au mois de Septembre, trauersa toute la Sauoye, puis passa en Piemont: Sa Saincteté y laissa des marques de sa pieté & de sa liberalité, non seulement en beaucoup de priuileges & de graces spirituelles dont il fauorisa l'Eglise de Turin, mais encore en vne notable somme d'argent qu'il donna pour la reparation du Pont du Pau. Pingon qui a remarqué cét euenement s'est mépris de le cotter sous l'an 1417. aussi bien que Paradin a fait de certaines Bulles accordées par ce Pape à l'Eglise de Lyon, parce qu'en ce temps-là Martin V. n'estoit pas encore éleu.

Apol. Fr. Monstrel. Alain Ch.

Ping. Aug. Taur.

Hist. de Lyon ch. 94.

L'vnziéme de Decembre de la mesme année Louys de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont estant mort sans Enfans, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, Amé VIII. luy succeda, soit comme plus proche, soit par droit de Fief, soit qu'il en eüt ainsi disposé, comme quelques-vns ont écrit; neantmoins le Duc Amé, par vne generosité sans exemple, fit sçauoir à toutes les Villes & Communautés de Piemont, qui auoient esté sous l'obeyssance de Louys & de ses Predecesseurs Princes d'Achaye, qu'il les laissoit en liberté de choisir tel autre Prince & Seigneur qu'elles voudroient, sous qui elles esperoient de viure auec plus de repos que sous luy; mais sa domination estoit si douce qu'il n'y eüt personne qui refusât de s'y soûmettre. En ce mesme temps commença la fondatiõ du Conuent de S. Dominique de Chambery, en suite de la permission que le Duc Amé en auoit obtenuë du Pape Martin V.

Christ. Cast. conf. 4. n. 7

Titr. de ce Monast.

Le Traitté qui se fit à Chambery le 5. du mois d'Octobre entre Yoland d'Arragon Mere & Tutrice de Louys d'Anjou III. du nom Roy de Naples & de Sicile, & le Duc Amé, rend la fin de cette année memorable; le sujet fut touchant la Ville de Nice, Ville-franche & son Port, Ysie, la Turbie & S. Agnes, auec toute cette coste de Mer, les Villes & Chasteaux de l'Expel, Luxeran, Sauoge, sainct Martin, Val-Auguste, sainct Estienne de Theonniers & sa Valée, Barcellonne, son Bailliage, sa Valée & sa Viguerie, Allos, Vinay, Sauzet, & autres lieux que la Reyne Yoland pretendoit appartenir à son Fils comme Comte de Prouence. Le Duc au contraire disoit, qu'il tenoit toutes ces Terres à iustes titres, comme il a esté monstré cy-dessus; outre que le Comte Verd son Ayeul, ayant esté au secours de Louys I. Roy de Naples (Ayeul de Louys III.) en Sicile & en l'Apoüille, auoit fait vne grande dépence, dont le Roy Louys luy auoit passé promesse de cent soixante mil francs d'or. En fin par l'entremise de Guillaume Seigneur de Meüillon Seneschal de Beaucaire & de Nismes, de Iean de Pingon Secretaire & Conseiller de la Reyne Yoland, de Pierre-François Iuge-Maje de Sauoye, & de Lambert Oddinet President du Conseil de Chambery, la Reyne au nom du Roy

Nostrad.

Titr. de la Chambre des C. de Sauoye.

Louys son Fils quitta au Duc tous les droits qu'il pouuoit auoir sur lesdites Terres & Seigneuries, pour en jouyr par luy & les siens comme en joüyssoient autresfois les Roys de Sicile, & moyennant ce Amé quitta les cents soixante mil francs d'or qui luy estoient deüs, auec les interests & les despens par luy pretendus; & outre ce la Reyne & le Roy promirent de luy payer en Auignon quinze mille florins d'or. Ce Traitté se fit à Chambery, où assisterent pour la Reyne Yoland & pour le Roy Louys, Guillaume de Meüillon susnommé, Pierre Francon Chantre & Chanoine de Montmaiour, & Iean Putateur leurs Ambassadeurs: Et pour le Duc, Iean de Sauuage Cheualier Seigneur de Varays President de la Chambre des Comptes de Sauoye, le mesme Lambert Oddinet, & Pierre des Amblards Maistre d'Hostel du Duc aussi ses Ambassadeurs.

Preuues pag. 257.

Bibl. hist. Vignier Historien celebre rapporte que Manuel Empereur d'Orient écriuit de Constantinople vne Lettre à Amé le 14. de Septembre 1419. par laquelle il le qualifie *Illustrissime Prince*, & témoigne l'estime qu'il faisoit de sa personne, & de l'assistance qu'il en receuoit en ses plus importantes affaires.

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye. Le Pape Martin V. estant à Florence confirma en faueur du Duc Amé la fondation qu'il auoit faite de la Chappelle du Chasteau de Chambery, sous le Titre de S. Estienne Prothomartyr.

Idem. L'an 1421. le Duc estant en different auec Thibaud de Rogemont Archeuesque de Besançon pour la Seigneurie de Cossonay au Pays de Vaud, Guillaume de Chalant Euesque de Lausanne fut leur Arbitre, & l'adiugea au Duc en donnant recompense en argent à l'Archeuesque de Besançon; Presents à ce Traitté Iean Grimaldi Baron de Büeil, Boniface de Chalant Mareschal de Sauoye, & Pierre Andreuet Maistre d'Hostel du Duc. Amé, apres cela partit de Lausanne & alla à Tonon pour y receuoir Philippes le Bon Duc de Bourgogne son Neueu, qui s'estoit mis en chemin pour le venir voir, le Duc Amé luy enuoya au rencontre Amé Focrand son Secretaire, pour apprẽdre le temps de cette entreueuë; & Henry Seigneur de Colombier des principaux Fauoris d'Amé, l'attendit sur la frontiere des Estats de Sauoye, pour le faire regaler par tout. Ce Prince fut reçeu à Tonon auec des magnificences incroyables; le Duc Amé n'ayant rien oublié de ce qui pouuoit contribuer à sa satisfaction & à son diuertissement; car il fit faire plusieurs Ioustes & Tournois, des combats d'animaux farouches & des batailles nauales sur le Lac Leman. Le Duc de Bourgogne à son retour s'arresta quelques iours à Geneue, où luy & le Duc Amé par Lettres du 4. d'Auril 1421. deputerent l'Euesque de Langres & Lambert Oddinet President du Conseil de Chambery, pour terminer les differents qui estoient entre leurs Officiers du Comté de Bourgogne & de Bresse, pour les limites de leurs Terres d'Orgelet, de Domseurre, de Coligny, de S. Amour & de saincte Croix.

Paradin Hist. de S. l. 3. c. 19.

Monstrel. ch. 254.

Alain Ch.

Titr. de l'Arch. de Nice.

L'entreueuë de ces deux Princes n'opera autre chose qu'vne parfaite vnion de leurs interests pendant les troubles du Royaume de France; ce qui fut cause qu'en l'an 1422. le Seigneur de Roche-baron en Forests s'estant declaré pour le Duc de Bourgogne, le Duc Amé luy enuoya huit cens hommes d'armes Sauoysiens & Lombards, sous la conduite du Seigneur de Salenoue, qui se saisirent de plusieurs places en Velay; mais Roche-baron n'ayant pas esté soustenu, & toute la Noblesse d'Auuergne, de Lyonnois & de Lymosin s'estant assemblée au Puy sous la conduite de Bernard d'Armagnac Comte de Perdiac, ce party fut deffait, & Salenoue contraint auec ses gens de se retirer en Bourgogne.

Alain Ch.

Cependant Bonne d'Arthois Comtesse de Neuers & de Rethel, qui auoit le

Bail de Charles & de Iean de Bourgogne Comtes de Neuers ses Enfans, & qui estoit en guerre auec le Roy Charles VII. enuoya vn pouuoir au Duc Amé, datté à Neuers le 13. de Ianuier 1422. pour obtenir des Trefues auec sa Majesté; à quoy ce Prince s'employa auec tant de chaleur, que le Roy à sa seule consideration les accorda par Traitté fait à Bourges le 10. de Feurier suiuant. Inuent. des Titr. de la maison de Neuers.

Peu de temps apres Amé tascha d'ébaucher la paix entre le Daufin & le Duc de Bourgogne; & à cét effet il y eüt assemblée à Bourg en Bresse, où le Daufin enuoya son Chancelier, & le Duc de Bourgogne Nicolas Raulin aussi son Chancelier, les Seigneurs de S. George, de Commarien & de Tolonjon, Philibert Andreuet Seigneur de Corsant & Iean de Noydan son Tresorier general, qui ne pûrent rien resoudre. Mais comme Amé se mettoit en peine de procurer la paix à ses parens, il se vid contraint d'entreprendre vne guerre en Piemont contre Eudes & Boniface Marquis de Ceue: Ils tenoient par engagement de la Communauté de Cony la Ville du Bourg & la Valée de Gesse & quoy qu'ils eussent esté condamnés d'en faire la restitution moyennant le remboursement de leur argent, ils en faisoient refus; & pour se preparer à vne resistance, si on les y vouloit contraindre, ils recoururent à Philippes Marie Duc de Milan. Amé qui ne vouloit point souffrir cette iniustice, ny que le Duc de Milan s'interessât aux affaires de ses Sujets, enuoya des trouppes en Piemont sous le commandement de Louys Bastard d'Achaye, Seigneur de Raconis, & des Seigneurs de Cardé & de Bennes, qui prirent aux Marquis de Ceue, Bourg, Rocheguidon, & Rubilant, les firent prisonniers, les menerent à Pignerol, & raserent leurs places & leurs Chasteaux. Mem. MS. de Mr. Perard. Chiesa.

L'Empereur Sigismond par deux Patentes du 25. d'Aoust de la mesme année donna à Amé l'Inuestiture du Comté de Geneue, & deffendit à tous les Sujets du Duc de se pouruoir en appel par deuant sa Majesté Imperiale, des Iugemens rendus par le Duc ou par son Conseil. Titr. de l'Archiue de Turin.

Louys de Poitiers Comte de Valentinois & de Diois, par son Testament du 22. de Iuin 1419. auoit à defaut d'Enfans institué son heritier Charles Daufin de Viennois, à condition de deliurer aux Executeurs de son Testament, cinquante mil escus d'or, pour payer ses debtes & legats, auantque de prendre possession de son hoirie, & à la charge qu'il poursuiuroit le Procés commencé contre Louys de Poitiers Seigneur de S. Valier son Cousin; & où le Daufin refuseroit d'executer ces deux conditions, en ce cas il appelloit à son hoirie Amé Duc de Sauoye. Or le Daufin n'ayant point satisfait à l'intention du Comte de Valentinois, mais au contraire ayant traitté auec S. Valier, le Duc de Sauoye pretendit par là, que la Succession des Comtés de Valentinois & de Diois luy deuoit appartenir. A cét effet, le 24. d'Aoust 1422. il deputa Humbert de Seyssel Seigneur de Barjat, & Iean de Frenay Cheualiers, Iean de la Fontaine Aduocat Fiscal, & Iean Marchand Docteur és Droits, pour en prendre la possession à son nom, ce qui fut executé. Hist. des Comt. de Valentin. Titr. de la Cham. des C. de S.

La Croysade ayant esté publiée en Allemagne contre les Hussites, l'Empereur Sigismond souhaitta d'y estre assisté d'Amé VIII. le Duc fut bien ayse de témoigner son zele pour la Religion Catholique; mais parce qu'il ne pouuoit faire vne leuée considerable de trouppes dans ses Estats, sans faire vne grande dépence, il pria le Pape de luy donner les Decimes des Ecclesiastiques de ses Estats, comme sa Saincteté auoit fait à plusieurs Princes d'Allemagne; ce qui luy fut accordé par Bulle de l'an 1423. dont l'execution fut commise à Iean de Betrand Archeuesque de Tarentaise, & à Pierre Abbé d'Entremonts; George de Valpergue Cheualier de Rhodes fut deputé par le Duc pour conduire ce secours en Boheme; L'armée des Croisés estoit de plus de deux cens mille hommes, qui pourtant furent deffaits par la lascheté des Allemans. Mem. MS. du P. Monod.

Du Plex G.Parad. l. 5. ch 20. Alain. Chartier. Argentré. Hist. de Bretagne. liu. 11. ch 18. Hist. d'Artus Duc de Bretagne.

L'Estat de la France estoit si deplorable apres la funeste bataille de Vernüel, que le nouueau Roy Charles 7. se voyant reduit à l'extremité, resolut de gagner les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, qui estoient ses principaux ennemis; pour attirer le premier, S. M. offrit l'espée de Connestable à Artus de Bretagne Comte de Richemont son Frere, & pour le second, le Roy enuoya au Duc Amé, à Montluel en Bresse l'Euesq. de Clermont, affin de l'obliger d'interceder aupres du Duc de Bourgogne, pour le disposer par des partys raisonnables à la Paix. Le Comte de Richemont ne refusa pas la charge de Connestable; mais il supplia le Roy de trouuer bon, qu'il en prit l'aduis du Duc de Bretagne, & des Ducs de Bourgogne & de Sauoye, sans lesquels il ne vouloit entreprendre aucune chose d'importance. Le Roy y ayant consenty, le Comte de Richemont enuoya en Bourgogne & en Sauoye Pierre de l'Hospital Seneschal de Rennes, qui en raporta responce conforme au desir du Roy. Vn Historien dit qu'il y fut luy mesme, suiuy du Seig. de Chasteaubrient & du Seig. de Penzoët Amiral de Bretagne & de Pierre de l'Hospital. Amé sur les prieres du Roy fit tant enuers le Duc de Bourgogne (sur lequel il auoit vn grand pouuoir) qu'il l'obligea de consentir à vne Conference à Mascon, ou se trouuerent les Ducs de Bourgogne & de Sauoye, le Comte de Richemont; le Comte de Clermont Fils du Duc de Bourbon, l'Archeuesque de Rheins & l'Euesque du Puy; mais le Duc de Bourgogne treuua tant de difficulté aux ouuertures de Paix qui luy furent faites, à cause que ceux qui auoient conseillé la mort du Duc Iean son Pere, estoient en faueur à la Cour; qu'Amé ne pût obtenir autre chose de luy, qu'vne tresue auec le Roy, & le Mariage d'Agnes de Bourgogne sa Sœur auec Charles Duc de Bourbon; ce qui fut vn trait de Sagesse du Duc de Sauoye, pour faire connoistre à Sa Majesté, que puis que le Duc de Bourgogne consentoit à vne alliance auec le Duc de Bourbon, qui estoit dans les Interests du Roy; il y auoit encore quelque esperance de Paix; cependant Amé tesmoigna ouuertement aux Ambassadeurs du Roy, qu'il n'y auoit point d'aparence d'adiustement; Que Tanneguy du Chastel, le President Louuet, & les autres qui auoient ou conseillé, ou trempé à la mort de Iean Duc de Bourgogne, ne fussent éloignés; ce que le Roy executa depuis.

P. le Baud hist. de Bretag. ch 48.

Monstrel. Chartier. Argentrō. Apolog. pour la Maison de Sauoye.

Inuent. des Titr. de la Maison de Neuers.

P. le Baud Hist. de Bretagne ch. 38.

Parap. hist. Sauoye. l. 3. chap. 10.

Voyla ce qui se passoit en France. Passons en Allemagne ou Louys de Châlon Prince d'Orenge, auoit intenté procés au Duc Amé par deuant l'Empereur Sigismond, pour le Comté de Geneue qu'il disoit luy appartenir du chef de Ieanne de Geneue son Ayeulle maternelle; mais il en fut debouté par sentence dattée à Bude le XXIX. de May M.CCCC.XXIV. laquelle porte deffences à Louys de prendre le Titre de Comte de Geneue, n'y d'en porter les Armes; neantmoins le Duc Amé ne se voulant pas preualoir de cét auantage, consentit à vne entreueüe à Morges auec le Prince d'Orenge le XXV. de Iuin suyuant, par negotiatiō la de Iean de Bertrand Archeuesque de Tarentaise & de Guillaume de Chalant Euesque de Lausanne, ou se trouuerent à la suite du Duc Iean d'Arces Preuost de Montjou, le Comte de Fribourg & de Neuf-chastel Antoine Comte de Grueres, Vrbain Seig. de la Chambre, Francois Seig. de Chalant; Humbert de Seyssel Seig. d'Aix, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Iaques Seig. de Miolans, Iean de Montluel Seigneur. de Choutagne, Henry Seig. de Menton, Guy de Salenoue, Pierre de Compeys, Antoine Seig. d'Auteuille, Hugonin Seig. de Chandée, Lancelot Seig. de Luyrieux, Humbert Mareschal Seig. de Meximieux, Aymon de la Serra Seig. de Monts au Pays de Vaud, Henry de Colombier Seigneur. de Vouflans, Iean de Gingin Seig. de Diuonne, Iean de Fresnay, Pierre des Amblards & Iean de Balaison Cheualiers, Vrbain de Cerisier, Amé de Chalan, Pierre de Menton, Pierre de Grolée, Iean de Compeys, Pierre de Bonniuard, Robert de Montuagnard, Amé de Crescherel, Guy Mareschal

Titr. de la Ch. des Comp. de Sauoye.

l'Titr. de Arch. de Turin.

Mareſchal Treſorier de Sauoye & Iean de Diuone, Secretaire du Duc: Les Principaux de ceux qui ſuyuirent le Prince d'Orenge eſtoient Iaques de Vienne Seigneur de Ruffey, Iean Seigneur de Montioye, Leon de Noſeroy Doyen de Beſançon, Iean de Vaudrey Seig. de Corlaou & Hugues Seigneur de l'Aubeſpin. Cette Conference ſe termina par vn Traitté, par lequel le Prince d'Orenge quitta au Duc tous les droits qu'il pouuoit auoir ſur le Comté de Geneue, à la reſerue ſeulement des Terres que la Maiſon de Geneue poſſedoit en Daufiné, comme Theis, Falauier & autres; & en cette conſideration le Duc infeuda au Prince & à ſes Succeſſeurs Seig. d'Arlay; la troiziéme partie qu'il auoit aux Chaſteaux & Mandements d'Eſchalans & de Montaigny; Le Corbe indiuis auec Ieane de Montbelliard Femme du Prince, & outre cela le Chaſteau, Ville & Mandement de Grandſon, de douze cents florins d'or de rente, à la charge d'en faire hommage au Duc, ſans preiudice de celuy que le Prince luy deuoit pour le Chaſteau de Cerlier & pour deux cents florins de rente aſſignés ſur le Peage de Chillon & de Villeneuſue infeudés autrefois à Iean de Châlon Seigneur d'Arlay Pere du Prince.

Mais en quittant l'Allemagne, l'Italie nous appelle ou ſe iettoyent les fondements d'vne formidable Ligue contre Philippes-Marie Duc de Milan, laquelle ſelon les apparences, deuoit deſtruire entierement ce Prince: Il auoit aupres de ſoy en grande authorité François Buſſon Fils d'vn Payſan de Carmagnole au Marquiſat de Saluces, dont il emprunta le nom, qui apres auoir paſſé par tous les degrés militaires & acquis la reputation d'vn des vaillants hommes de ſon ſiecle; eſpouſa vne parante du Duc de Milan, & eut la principale conduite de ſes armées: Mais ce Capitaine eſtant déchu de credit aupres de luy par la brigue de quelques Fauoris; il ſe rebuta & abandonnant le party & les intereſts de Philippes-Marie, chercha les moyens de ſe vanger de ſon Maiſtre qui luy eſtoit redeuable de la conſeruation & de l'aggrandiſſement de ſes Eſtats; Amé 8 fut le premier à qui Carmagnole s'addreſſa; il luy fit diuerſes ouuertures fauorables, pour entreprendre la guerre contre le Duc de Milan; mais Amé qui eſtoit prudent & ſage en eſloigna les propoſitions & luy perſuada de s'addreſſer aux Venitiens, qui auoient plus d'intereſt que luy, d'empeſcher l'eleuation de Philippes: Carmagnole y alla & treuua les choſes diſpoſées à ce que ſon eſprit irrité le portoit: Alfonce Roy d'Arragon s'eſtoit declaré ennemy du Duc de Milan, parce qu'il auoit enuoyé du ſecours à Ieane Reyne de Naples; les Florentins auoyent guerre auec luy; il menaçoit les Marquis de Ferrare & de Mantoüe, & les Venitiens apprehendoyent que Philippes ayant vaincu les Florentins, ne s'en prit à eux.

Il y eut donc Ligue entre les Venitiens & les Florentins, contre Philippes, en laquelle entrerent depuis, le Roy Alfonce, Nicolas d'Eſt Marquis de Ferrare, Iean François de Gonzague Marquis de Mantoüe, & les Sienois. Et quoy que le Duc Amé en fut le principal Iuſtrument, neantmoins il attendit longtemps auant que de vouloir eſtre de la partie, ſoit qu'il voulut reduire le Duc Philippes à le rechercher dans cette extremité, ou qu'il eſperat de grands auantages des Confederés s'il s'vniſſoit auec eux. Le Corio qui a parlé de cette Ligue, y met les Suyſſes & ne parle point des Venitiens: Blondus la cotte ſous l'an 1402. bien qu'elle fut concluë l'an 1425. Cependant le Duc de Milan employa l'authorité de l'Empereur Sigiſmond, pour obliger le Duc Amé à ſe ranger de ſon party. Les Venitiens d'autre coſté ſouhaittoient de l'auoir, mais il temporiſoit.

Blond. Dec.3.l.2. Pog. Hiſt Florent.l.5. Sabell. Ennead. 10.l.1. Iuſtin. Hiſt.Ven. lib.6. Ben. San.Georg Hiſt. Montiſ. M.S. part.5. Dec.3.l.2.

Ce n'eſtoit pas ſeulement en Italie qu'Amé faiſoit eſclatter ſon pouuoir, Iean de Poitiers Eueſque de Valence & de Dye, ayant voulu s'attribuer pluſieurs droits de Souueraineté dans les Terres dependantes de ſon

Eueſché

Colomby de geſt. Ep. Ep. Valen. lib. 3.

Eueſché, Amé l'en fit chaſſer, non point en qualité de Vicaire general de l'Empire, comme a crû vn Autheur moderne, mais bien comme Comte de Valentinois & Dyois, ainſi qu'il a eſté dit cy-deuant, en laquelle qualité il auoit intereſt de s'oppoſer à cette vſurpation. Mais tant d'occupations importantes ne l'empeſchoient pas de faire des actions de pieté; ayant en ce meſme temps commencé la fondation du Monaſtere de ſaincte Claire de Veuay au Pays de Vaud, en ſuite de la permiſſion qu'il en eut du Pape Martin V. par ſon Bref du 13. de Nouembre 1425.

Foderé hiſt. des Conuents de S.Fran.

En fin Carmagnole General de l'armée Venitienne s'eſtant mis en campagne fit progrez ſur le Duché de Milan, & Amé ſe deffiant de l'humeur inconſtante de Philippes, enuoya à Veniſe Manfroy de Saluces Seigneur de Mulaſſan, Henry de Colombiers Seigneur de Vouflans, & Pierre Marchand ſes Ambaſſadeurs, pour ſigner la Ligue; ce qui ſe fit à Veniſe l'11. de Iuillet 1426. au Palais du Duc. Et par vn Traitté du meſme iour, il fut arreſté entre les Ambaſſadeurs de Sauoye, de Veniſe & de Florence, qu'ils partageroient leurs conqueſtes, en telle ſorte que Milan, Pauie, Nouare, Vercel, Tortone, Voguera, Alexandrie, Aſt, & toutes les Viles depuis le Teſin en haut tirant contre le Piemont appartiendroient au Duc de Sauoye; tout ce qui eſt entre le Teſin & l'Adde (qui ne ſeroit pas dependant de Milan ou de Pauie) & depuis l'Adde en haut du coſté de Venize, auec ce qui eſt deçà le Pau ſeroit aux Venitiens; & tout ce qui ſe prendroit en la Romagne, aux Florentins. Ce qui donne bien à connoiſtre l'eſtime que l'on faiſoit du Duc de Sauoye & de ſes forces, puis qu'on luy donnoit la meilleure part de cette conqueſte. Or parce qu'Amé auoit enuoyé des trouppes en Chypre au ſecours du Roy Ianus qui faiſoit la guerre au Soudan d'Egypte, ſous la conduite de François de la Palu Seigneur de Varambon, & de Iean de Compeys Seigneur de Gruffy qui furent deffaits en bataille rangée par les Muſulmans; il voulut auant que de ſe mettre en campagne donner aduis de ſa reſolution à Philippes Duc de Bourgogne ſon Neueu, par Philibert Andreuet Seigneur de Corſant afin d'eſtre aſſiſté de luy; à meſme temps Philippes depécha Charles de Moyencourt, Matthieu de Humieres, Iean de Longueual & cinq cens hommes d'armes; auec ce renfort Amé ſe voyant vne armée de quatorze mil hommes s'eſtendit bien auant ſur le Milanois; Paradin auſſi mal informé des affaires de Sauoye que Monſtrelet, a dit que le Duc de Bourgogne enuoya ce ſecours au Duc Amé ſon Oncle, parce que le Duc de Milan luy auoit promis Nouare & Vercel.

Preuues pag. 263.

Paradin l. 3. ch. 21. Nicole le Huen hiſt. des Turcs & des Sarraſins.

Monſtrel. vol 2. c. 41. *Vignier Bibl. hiſt. Pigna hiſt. Eſtenſ. l. 6.* Hiſt. de Sauoye l. 3. ch. 12.

Le Pape Martin ayant eſté prié par les Princes confederés d'entrer en la Ligue, le refuſa ſous pretexte qu'il eſtoit Pere commun; mais ce fut parce que le Duc de Milan luy auoit quitté quelques places en la Romagne, & auoit comme deposé Gennes entre ſes mains, y ayant mis le Cardinal Iſolani. D'ailleurs il n'eſtoit pas marry que Philippes opprimaſt les Florentins, eſperant que cela les porteroit à ſe mettre ſous la protection du ſainct Siege, outre qu'il ne ſouhaittoit pas l'accroiſſement des Venitiens. Quoy qu'il en ſoit, le Pape s'intereſſa pour accorder ces Princes, & enuoya ſon Legat Nicolas Albergati Chartreux Cardinal du Titre de ſaincte Croix homme de vertu & de doctrine, qui aprés auoir fait pluſieurs voyages à Venize & à Milan conclud vn Traitté à Veniſe le 30. de Decembre auec Henry de Colombiers Seigneur de Vouflans, & Pierre Marchand Docteur és droits Deputés du Duc Amé, Fantin Dandulo Iuriſconſulte, Paul Corraro Procureurs de S. Marc, & Thomas Michel pour le Duc de Venize. Renaud d'Albizze Cheualier & Stroſſe Stroſſi Iuriſconſulte pour les Florentins; Philippes Prouana Commandeur de S. Antoine de Milan, Franquin de Caſtillon & Iean de Cormino Iuriſconſultes pour le Duc de Milan, par lequel il fut dit que le Duc de Sauoye auroit

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.

tout

tout ce qu'il auoit conquis depuis la guerre & dés le decés du dernier Duc de Milan : Que les Venitiens retiendroyent la Ville de Bresse pour les frais de la guerre auec les Chasteaux de Palazuol & de Tresol ; la Valcamogne & quarante mil d'estendue du Cremenois, sur la Riuiere de l'Oglio : Que les Florentins auroyent les places qui leur auoient esté prises & qu'ils seroient quittes de tout ce qu'ils auoient promis aux Genois: Que les Venitiens seroient mis en possession de Bresse par le Legat : Que les Malatestes seroient deschargés de toutes promesses, enuers le Duc de Milan: Qu'il rendroit l'Isle de Doares au Marquis de Mantoüe: Que le Chasteau de Montecchio demeureroit au Duc de Ferrare, & que les Fiesques & les Campo-Fregoses rentreroyent dans leurs biens de Gennes & de Lombardie. *Pign.Hist Est.l.6. Iusti.Hist. Venet.l.6.*

En suite de ce traitté les Ambassadeurs du Duc de Milan par Declaration d'attée à Venise le II. de Ianuier M.CCCC.XXVII. quitterent au Duc Amé toutes les Villes & Chasteaux qu'il possedoit dependants du Duché de Milan, & par luy occupées depuis le decés du Frere dudit Duc de Milan; ce que le Duc de Milan ratifia par ses Patentes d'attées à Vigeuano le XVI. du mesme mois. Titre de l'Archiue de Turin.

Si ce Traitté eût esté executé, l'Italie eut eü la Paix : Mais le Duc de Milan fut le premier à y contreuenir, le Legat estant allé au Mois de Ianuier de l'an mil quatre cens vingt-sept à Bresse pour y introduire des Magistrats de la part de la Republique de Venise, les Capitaines Milanois luy fermerent les Portes & Philippes requis par le Cardinal de sainte Croix de satisfaire, respondit que quand il l'auroit fait ; les Venitiens de leur costé ne feroient pas ce à quoy ils estoient obligés : Cependant Philippes negotia sous main auec le Roy d'Arragon, luy engagea Porto Venere, & promit de luy remettre Calui & sainct Boniface en Corsegue : Il faisoit aussi rechercher en mariage Marguerite de Sauoye Doüairiere de Montferrat, pour faire connoistre au Duc Amé qu'il n'auoit pas intention de se broüiller auec luy, les Venitiens allarmés enuoyerent en Ambassade au Duc de Sauoye Nicolas Contarin pour le presser de se declarer contre le Duc de Milan ; puis qu'il ne vouloit pas executer la Paix : Amé qui n'auoit aucun sujet en son particulier de se plaindre de Philippes & qui ne vouloit pas r'entrer en vne nouuelle guerre, faisoit grande difficulté de se ioindre aux Venitiens *Blon.Duc. 3. lib.3. Sabell. Ennead. 10.lib.2. Iusti.Hist. Ven.lib.6. Corio.*

Enfin apres plusieurs delays, Contarin ayant eü Audiance à Tonon, la chose fut mise en deliberation au Conseil du Duc Amé le V. de Iuin M.CCCC. XXVII. où estoient le Baron de Montreuel Mareschal de France, le Chancelier de Sauoye, Humbert Bastard de Sauoye, Miolans, Grolée, Luyrieux, la Cueille, Varembon, saint Amour, Chasteau-vieux, Salenoue, Chandée, Voufflans, Langins, Compeys, le Saix, la Baume Seigneurs de Noyers, la Baume Seigneur de la Roche, Menton, Montuagnard, Chrescherel, Guy de Rouorée, Claude du Clos, Philibert Andreuet Seigneur de Corsant, Pierre de de Menthon, Pierre de Bonniuard, Vrbain de Cerisiers & Lambert Oddinet President du Conseil de Chambery; où il fut resolu que le Duc Amé ne romproit point encore auec le Duc Philippes: Mais que le Pape seroit informé de son refus pour y donner ordre comme Arbitre commun : Cependant qu'Amé en escriroit à l'Empereur & au Duc de Milan & tiendroit ses trouppes sur la frontiere de ses Estats, pour en garder les Passages, sans toutesfois faire aucun acte d'hostilité. Cette responce fut portée à Contarin par le Chancelier de Sauoye, le Bastard de Sauoye, Henry de Colombiers Seigneur de Voufflans & Iean de Compeys Seigneur de Gruffy. Contarin de retour à Venise; le Senat declara la Guerre au Duc du Milan, les Florentins, & les Marquis de Ferrare, & de Mantoüe Confederés se mitrent en Campagne, le Duc Amé Titre de l'Archiue de Turin

engagé par ſa foy & par cét exemple enuoya deffier le Duc de Milan, par le Heraut de Sauoye, le Deffy datté à Tonon le 21. d'Aouſt 1428. auquel Philippes fit reſponce le 4. de Septembre ſuyuant par les parolles de laquelle il teſmoignoit bien d'eſtre ſurpris de cette reſolution: Les menaces furent ſuyuies des effets, car le Duc Amé ayant attiré à ſon party le Marquis de Montferrat, entra au Milanois auec vne puiſſante Armee & y fit des rauages inouys & de grands progrés; le Duc de Milan qui s'amuſoit à faire le degat au tour de Breſſe, que les Venitiens auoient repriſe; enuoya quelques trouppes ſous la conduite de Lancelao Guiniſi, pour s'oppoſer aux Sauoyſiens, qui s'en aquita ſi mal, que Philippes fut cõtraint de venir à Milan & de laiſſer ſon Armée en proye, à Carmagnole qui la deffit à Macl ou, ou il fit priſonnier Carles Malateſte leur General.

Preuues pag. 267. — Pign. Hiſt Eſt. lib. 6. Iuſti. Hiſt Venet. l. 6.

Apres cette deſroutte Philippes ne ſachant à quoy ſe reſoudre, recourut à l'Empereur Sigiſmond pour auoir ſecours, eſcriuit au Pape pour renoüer le Traitté de Paix, & enuoya des Ambaſſadeurs au Duc de Sauoye, pour luy propoſer vn accommodement. Amé eſtoit à Tonon & fut fort combatu d'y conſentir; d'vn coſté il ne vouloit point ſe ſeparer de la Ligue, ny ſe broüiller auec les Confederés, ny perdre l'occaſion de profiter de cette guerre, & du deſordre où la iournée de Maclou auoit reduit les affaires du Duc de Milan, outre qu'il auoit fait de grands frais & ne iugeoit pas qu'il fut raiſonnable d'en laiſſer le fruit aux autres: Il voyoit d'autre coſté le Roy d'Arragon qui s'eſtoit departy de la Ligue & ny auoit contribué que ſon nom: Que le Marquis de Ferrare eſtoit en Traitté: Que les Florentins vouloyent la Paix: Que les Venitiens s'eſtoient rendus Maiſtres de tout le Breſſan: Que le Cardinal de ſainte Croix reuenoit pour la ſeconde fois en Lombardie; & que l'Empereur Sigiſmond s'intereſſoit pour le Duc de Milan. Toutes ces choſes conſiderées il conſentit à vn Traitté qui fut arreſté à Turin au Palais Epiſcopal le II. de Decembre M. CCCC. XXVII. par lequel Amé & Philippes renouuellerent leurs anciennes alliances & confederations; tant pour leurs Eſtats que pour leurs Alliés enuers tous & contre tous, à la reſerue toutesfois des Venitiens & des Florentins & à condition que quand ils feroient guerre, leurs Conqueſtes ſeroient communes & qu'ils ne pourroient faire Paix l'vn ſans l'autre, & le meſme iour, par vn autre Traitté, il fut conclu: Que le Duc de Milan donneroit à perpetuité la Ville & le Comte de Vercel au Duc de Sauoye auec toutes ſes appartenances, & qu'il eſpouſeroit Marie de Sauoye Fille du Duc Amé: Et qu'auant que l'on executat aucun Article du Traitté; le Duc de Sauoye ſeroit en poſſeſſion de Vercel: Les Deputés de ces deux Princes qui ſignerent ce Traitté, furent de la part du Duc Amé, Hũbert Baſtard de Sauoye, Gaſpard Seigneur de Montmayeur, Manfroy des Marquis de Saluces Seigneur de Greſy Cheualiers & Mareſchaux de Sauoye & Pierre Marchand Iuriſconſulte: Et pour le Duc de Milan, Barthelemy Archeueſque de Milan, Philippes Prouana Commandeur de ſaint Antoine de Milan & Franquin de Caſtillon ſes Conſeillers & Louys Crotti ſon Secretaire; à meſme temps Manfroy de Saluces alla prendre poſſeſſion de Vercel.

Corio Iuſti. Hiſt. Ven. lib. 6. — Iacob. Bracelus. belli Hiſp. l 2. Corio. Pingon. Aug. Tau. P. Candid. in vita Philippi. Mar. Duc. Mediol. chp. 19 Preuues pag. 268. & 271. Beneuen. San-Geor. in Hiſt. Montiſf. M.S.

Amé pour faciliter l'accompliſſement de ce Traité eſtoit à Pignerol, ou le 26. du meſme mois de Decembre, il erigea la Baronnie de Montreuel en Breſſe en titre & Dignité de Comté, pour reconnoiſtre les grands ſeruices de Iean de la Baume Baron de Montreuel Mareſchal de France; ce qui ſe fit auec ſolemnité en preſence d'Amé de Sauoye Prince de Piemont, de Iean de Seyturier Abbé de S. Michel de la Cluſe; de Louys Marquis de Saluces, de Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye; de Iean Seigneur de la Chambre, de Louys de Riuoyre Gouuerneur de Nice, d'Amé de Chalant, Pierre d'Amblards & Iean de Balaiſon Cheualiers, de Claude du Saix & de Iean de Creſcherel Maiſtres d'Hoſtel

Hiſt. de Breſſe. & de Bug.

d'Hoſtel, de Pierre de Beaufort, Pierre de Grolée, Louys de Luyrieux, Boniface de Calueran & Iean Mareſchal Eſcuyers d'Eſcuyerie du Prince. Et quoy que le Duc de Milan & luy n'euſſent plus rien à demeſler apres le Paix qui venoit d'eſtre arreſtée entre eux : Neantmoins le Cardinal de ſainte Croix s'eſtant rendu à Ferrare, pour la pacification de l'Italie, & pour reconcilier les Venitiens & les Florentins auec le Duc de Milan, le Duc Amé qui par ſon Traitté auec Philippes auoit reſerué par expres Veniſe & Florence, y enuoya au mois de Mars 1428. Iean de Bertrand Archeueſque de Tarentaiſe, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Pierre Marchand & Iean Oddinet Docteur és Droits & Guillaume de Bolomier ſon Secretaire : Ces Ambaſſadeurs eurent Commandement d'Amé, de voir en paſſant à Turin le Prince ſon Fils & de luy rendre compte de leur deputation, & de voir auſſi le Duc de Milan pour le porter à la Paix. Arriués à Milan, ils eurent audiance de Philippes, en preſence du Cardinal de Bologne, du Prince, de la Ducheſſe de Milã, du Comte François Sforce, de Gaſpardin Viſcomte, de Franquin de Caſtillon, de Speron de Petra-Santa & de Conradin de Vimercat. Le Duc Philippes les aſſeura qu'il vouloit la Paix, & qu'il auoit ſi grande Confiance au Duc Amé, qu'il le rendroit Arbitre de tous ſes interests ; bien qu'il eut aſſeurance de Secours de l'Empereur Sigiſmond : Les Ambaſſadeurs de Sauoye ne furent pas pluſtoſt arriués à Ferrare, que le Cardinal de ſainte Croix y arreſta vn Traité entre les Venitiens, les Florentins & le Duc de Milan & tous leurs Alliés le 18. d'Auril 1428 par lequel il fut dit que Breſſe, Bergame & quelques Chaſteaux du Cremonois demeureroient aux Venitiens.

Iuſti. Hiſt. Vent. lib. 6.

Titr. de l'Archiue. de Turin

Pign. Hiſt. Eſt. lib. 6. Iuſti. Hiſt. Ven. lib. 7.

Cette Paix publiée, le Duc de Sauoye renuoya les trouppes du Duc de Bourgogne, apres leur auoir fait diuers preſents : La Peſte fut ſi cruelle en cette année à Turin que le Duc fut obligé de transferer l'vniuerſité à Quiers, où elle demeura l'eſpace de huict ans : Mais il ne fut pas ſeulement affligé, de la perte de pluſieurs de ſes ſuiets, il en reçeut vne autre bien plus ſenſible par le decés de Marie de Bourgogne ſon Eſpouſe : Voyla comme les grandes proſperités ſont toujours ſuyuies de diſgrace & d'amertumes. Amé auoit donné la Paix à ſes ſuiets ; il s'eſtoit allié & reconcilié auec le Duc de Milan & auoit accreu ſes Eſtats, & cette mort inopinée l'accabla de douleur. Ce fut dés lors que ce ſage Prince reconnoiſſant l'inſtabilité des choſes humaines, commençea d'auoir d'autres deſſeins que ceux dont les Princes à l'ordinaire nourriſſent leurs eſprits, s'attachant principalement à la Pieté, dont il donna deux Preuues ſignalées l'an mille quatre cens vingt-neuf, par la fondation de l'Egliſe de ſainct Sebaſtien, proche le Chaſteaux de Thonon, de l'Ordre de ſainct Auguſtin le trezième de May & parce qu'vn certain Apoſtat, appellé frere Baptiſte auoit preſché & enſeigné à Geneue diuerſes propoſitions contre la Foy Catholique, Amé alla luy meſme à Geneue, & le fit remettre entre les mains de l'Eueſque, dont le Pape Martin cinquiéme le remercia par ſon Bref du mois de Nouembre & ordonna aux Eueſques de Geneue & de Lauſanne & à l'Inquiſiteur de la Foy de faire le procez à cét heretique.

Monſtrelet 2. vol. chap. 41. Parad. l. 3. ch. 22. *Ping. Aug. Taur.*

Titr. de la Chambre des Cõpt. de Sau. Mem. M.S. du P. Monod.

Preuues. Pag. 274.

Cette action fut vn effet du zele qu'auoit ce Prince, pour la religion & des ſoins qu'il prenoit d'en conſeruer la pureté dans ſes Eſtats : Il teſmoigna auſſi l'inclination particuliere qu'il auoit pour l'Egliſe, & le Chapitre de Geneue à qui il procura vn ornement ſingulier ; car ce fut à ſa priere que le meſme Pape fit vn Statut, qu'à l'auenir aucun n'y ſeroit reçeu Chanoine, qui ne fut noble d'extraction, ou Docteur en quelqu'vne des facultés ; ce qui s'obſerue encore au iourd'huy,

Titr. de la Ch. des Cõpt. de Sauoye.

L'Eglise de Lyon, qui est des plus Illustres de la Chrestienté, reconnoissant la pieté de ce Prince, l'affection que ses Predecesseurs & luy auoient tousiours euë pour cette Eglise, & les bien-faits & assistances qu'elle en auoit receuë, fit vne deliberation par forme de Statut le 5. de Nouembre 1429. portant qu'à perpetuité il se feroit vn Anniuersaire solemnel en l'Eglise de Lyon le lendemain de la sainct Iean Baptiste, pour la prosperité du Duc & de ses Enfans, & pour la memoire de Marie de Bourgogne sa Femme; & outre ce vne Messe par semaine, & autres Suffrages pour la Maison de Sauoye. L'Acte qui contient cette pieuse resolution est signé par Geoffroy de Mont-chenu Doyen, Henry d'Albon Chantre, Pierre de Lornay Chamarier, Iean de Grolée Custode, Hugonin de Porpieres, Louys d'Orly, Antoine d'Ars & Antoine de Tresettes Chanoines & Comtes de ladite Eglise de Lyon.

Preuues pag. 275.

Si le Duc Amé en fut satisfait, il ne le fut pas moins d'apprẽdre le bon succez qu'auoit eü vne negotiation qu'il auoit entreprise pour l'honneur du S.Siege : Encore que le Pape Martin V. eüt esté reconnu par toute la France pour vray Pasteur de l'Eglise vniuerselle, neantmoins la maison d'Armagnac auoit si obstinément embrassé le party des Schismatiques, que quelque remonstrance qu'on sçeut faire à Iean IV. du nom Comte d'Armagnac, il ne se voulut iamais departir de l'adherence de Pierre de la Lune dit Benoit XIII. ny de celle de Gilles de Munion son Successeur, qui se faisoit appeller Clement VIII. ce qui obligea le Concile de Sienne de donner vn Decret d'excommunication contre les Armagnacs. Le Duc marry que le Comte d'Armagnac son Frere Vterin fut en butte au Pape & au Concile, fit tous ses efforts pour luy faire reconnoistre son erreur & pour le faire rentrer dans l'Eglise par le moyen d'vne reconciliation, luy promettant de faire reuoquer toutes les censures qui auoiẽt esté fulminées contre luy : Ces remonstrãces eurent tant de poids que le Comte d'Armagnac enuoya à Rome Begoin d'Estaing Cheualier du Diocese de Rhodez, & Raymond Richard Chanoine de Castres pour faire abiuration de son Schisme, & prester à son nom obeïssance au Pape. Le Duc de son costé en écriuit à sa Saincteté, & enuoya Guillaume de Bolomier son Secretaire à Rome ; tellement qu'à sa consideration le Pape reçeut les soümissions du Comte d'Armagnac, ainsi que nous l'apprenons de sa Bulle dattée à Rome en l'Eglise des saincts Apostres le 7. des Ides d'Auril 1430. Mais le zele d'Amé n'en demeura pas là ; il auoit esté ordonné au Concile de Constance que de dix en dix ans on tiendroit des Conciles Generaux & Prouinciaux pour corriger les abus qui se glissoient dans l'Eglise, & comme cela ne s'executoit point, il entreprit la reforme des Eglises & des Ecclesiastiques de ses Estats, en attendant qu'vn Concile general trauaillât à celle de toute la Chrestienté. Iean de Plaisance Prieur de la Chartreuse de Pierre-Chastel fut deputé à Rome pour en obtenir la Bulle dattée le 8. de May, dont l'execution fut adresée à Iean de Bertrand Archeuesque de Tarentaise, & à Aymon de Gerbais Euesque de Maurienne. Et afin que cette reformation fut exacte, sa Saincteté par vn Bref du mesme iour deputa Guillaume Didier Euesque de Belley, & le Prieur de Pierre-Chastel pour informer de la vie, mœurs & procedé des Commissaires.

Mem. MS. du P. Monod.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Mem. MS. du P. Monod.

La France en ce temps-là estoit dechirée par les Anglois, & tout y estoit en combustion ; Louys de Châlon Prince d'Orenge pendant ces malheurs auoit conquis plusieurs places en Languedoc & en Prouence, & comme il estoit du party du Duc de Bourgogne, il engagea le Duc Amé en vn dessein qu'il forma sur le Daufiné, & luy promit s'il en venoit à bout, Grenoble & tout le haut Daufiné ; se reseruant pour luy le Viennois & tout le reste du Pays iusqu'à Orenge. Le Duc de Bourgogne luy donna des trouppes & les principaux Gentils-hommes du Comté de Bourgogne, entre lesquels estoient Iean de Vienne,

Alain Ch. Nicole Gilles. *Vign. bibl. hist.* Paradin

Vienne, Ray, Peſmes, Rupt, Eſtrabonne, Thibaud Seigneur de Rogemont, Buſſi Fils du Seigneur de S. George de la maiſon de Vienne, Girard de Beauuoir, Iean de Neuf-chaſtel Seigneur de Montagu Cheualier de la Toyſon & Cicon. Amé luy enuoya auſſi trois cens hommes d'armes ſous la conduite de François de la Palu Seigneur de Varembon, & d'Imbert Mareſchal Seigneur de Meximieux, & auec eux Viry, Salenoue & Clamin ou Iamin du Clos Capitaines renommés en l'Hiſtoire. Raoul Seigneur de Gaucourt Gouuerneur de Daufiné, n'ayant pas aſſez de forces pour leur reſiſter, demanda ſecours à Humbert de Grolée Seigneur de Viruille, Gouuerneur & Seneſchal de Lyon; le Prince d'Orenge eſtoit déſ-ja en campagne, & s'eſtoit ſaiſi du Chaſteau d'Anton ſur le Roſne; Gaucourt apres auoir pris le Chaſteau de Colombier où le Prince auoit mis garniſon, attaqua Anton: Ce fut là ou le iour de Trinité au mois de May 1430. ſe donna bataille, Louys de Châlon y fut deffait, & les trouppes des Ducs de Bourgogne & de Sauoye taillées en pieces; le Prince preſſé viuement par Gaucourt, & ſe voyant ſur le bord du Roſne ayma mieux ſe hazarder de le paſſer à nage à cheual armé de toutes pieces, que de tomber entre les mains de ſon ennemy. Du Rubis hiſt. de Lyon l. 3. ch. 48.

Quelques Hiſtoriens diſent que cette bataille ſe fit l'an 1429. ce qui n'eſt pas veritable; la Piſe en ſon Hiſtoire d'Orenge en a entierement déguisé la cauſe & les particularités. Apres le mauuais ſuccez de cette guerre, Amé eſtant à Geneue au Conuent de S. François le 6. de Iuin, regla les differens qui eſtoient entre ſes Officiers & ceux de Iean Bertrand Archeueſque de Tarentaiſe, d'Aymon de Gerbais Eueſque de Maurienne, d'Oger Eueſque d'Aouſte, & de Guillaume Didier Eueſque de Belley; preſents Iaques Abbé d'Hautecombe, Iean Abbé de S. Sulpice, Iaques Abbé de Bonmont, Iean Abbé de Cheyſery, Guillaume Abbé d'Abondance, François Abbé de Filly, Humbert Abbé de Six, & Iean Abbé d'Entremonts, François Prieur de Taloyre, Amé prieur de S. Victor, Michel Prieur de Luſtri, Geruais Prieur de S. Innocent, Iean Prieur de Lemens, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Humbert Baſtard de Sauoye, Henry Seigneur de Menthon, Henry Seigneur de Colombiers, Rodolphe d'Alinges Seigneur de Coudrée, Iean du Freſnoy, Robert de Montuagnard, Pierre de Menthon Guygues de Rouorée Cheualiers & autres. En la vie de Louys de Châlon. Mem. MS. de Mr. l'Eueſq. de Geneue.

Ce Prince en ſuite fit des Statuts & des Ordonnances pour le bien de la Iuſtice, & pour l'abbreuiation des procés, qui furent ſignées, arreſtées & publiées le 17. de Iuin ſuiuant, de l'aduis des principaux de ſon Conſeil: ſçauoir Gaſpard Seigneur de Montmayeur Mareſchal de Sauoye, Miolans Coudrée, Henry de Colombier, Lambert Oddinet Preſident du Conſeil, Claude du Saix Preſident de la Chambre des Comptes de Sauoye, Chaſteau-vieux, Iean Oddinet, Claude de la Chambre, Louys de Luyrieux, Pierre de Cuynes, Robert de Montuagnard ſon Maiſtre d'Hoſtel, Pierre de Menthon, Guillaume Faüre Iuge-Maje de Sauoye, Amé de Belletruche, Claude & Rolet de Candie & Iean de Diuone, dont ce Prince eſtant à Morges au mois d'Octobre ordonna la publication à Geneue. *Lib. Statut. Saband.*

En ce meſme temps le Duc Amé, qui panchoit touſiours à la deuotion, fonda l'Hermitage de Ripaille aupres de Tonon de l'Ordre de S. Auguſtin, auquel la pieté d'Humbert Baſtard de Sauoye auoit donné commencement. Cette fondation eſt du 21. du mois d'Octobre; preſents Louys de Sauoye, Comte de Geneue, Iean de Beaufort, Chancelier de Sauoye, Humbert Baſtard de Sauoye, Amé de Chalant, Henry de Colombiers, Lambert Oddinet Preſident du Conſeil de Chambery, Claude de Saix Preſident des Comptes, Oddet Seigneur de Chandée Baillif de Breſſe, Iean Seigneur de Diuonne, Antoine de Chiel & Robert de Montuagnard Maiſtres d'Hoſtel du Prince: Les M.S. du P. Monod.

premiers Religieux qui y furent eſtablis furent tirés de l'inſigne Monaſtere de S. Maurice en Chablais.

Il y auoit long temps que l'Empereur Sigiſmond meditoit de faire vn voyage en Italie, dont le pretexte eſtoit ſon couronnement; Amé ayant ſçeu qu'il s'eſtoit approché iuſques à Conſtance, luy enuoya Iean Mareſchal ſon Eſcuyer pour le complimenter, & Sigiſmond luy fit réponce le premier de Ianuier 1431. qu'il ſe mettroit bien toſt en chemin, & qu'il le prioit de luy enuoyer au rencontre le Prince de Piemont ſon Fils, auec des trouppes pour luy faire eſcorte, ne voulant pas luy en donner la peine.

Preuues pag.276.

Peu de temps apres le Duc eſtant à Tonon receut le 26. de Feurier 1431. en adherence, Louys de Fieſque, tant à ſon nom que d'Iblet de Fieſque, de Nicolas & Iean-Louys de Fieſque ſes Freres, Enfans d'Antoine de Fieſque Comte de Lauagne, pour les Chaſteaux Villes & Seigneuries de Meſſeran, de Creuecœur, de Bruſinengo, de Guyrin, Flegié & Ville de Riue, non tenuës en Fief dudit Duc, qui promirent de faire la paix & la guerre pour luy, de l'aider de leurs perſonnes & de leurs places enuers & contre tous, à la reſerue des Souuerains Pontifes & des Empereurs; preſents Louys de Sauoye, Comte de Geneue, Iean d'Arces Preuoſt de Montjou, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Henry de Colombier Sieur de Voufflans, Iean de Compeys Seigneur de Gruffy Cheualiers, Vrbain de Ceriſiers, Antoine des Dragons & Iean Oddinet Iuriſconſultes.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Platina.

La mort de Martin V. arriuée le 20. de Feurier 1431. donna lieu à l'election de Gabriel Condolmero Venitien, qui prit le nom d'Eugene IV. ſi les Venitiens en furent ſatisfaits, Philippes Marie Duc de Milan en prit jalouſie, parce qu'il auoit perdu vn Pape qui portoit ouuertement ſes intereſts, & celuy qui luy auoit ſuccedé eſtoit apparemment porté à trauerſer ſes deſſeins, en faueur des Venitiens, en vn temps auquel il eſtoit ſur le point de leur faire la guerre; car comme ce Prince ne pouuoit pas digerer qu'ils luy euſſent oſté Breſſe, Bergame & quelques autres places & Valées dans les détroits des Alpes, les Venitiens auſſi de leur coſté ne pouuoient ſouffrir qu'il eût enuoyé des Trouppes en Toſcane contre les Florentins leurs Alliés, & eſtoient en allarme de la venuë de l'Empereur Sigiſmond en Italie, laquelle ils ſçauoient eſtre viuement ſollicitée par le Duc Philippes, & ainſi chacun iugeoit bien que ces deux Eſtats ne demeureroient pas long temps en repos.

Simoneta de geſtis Sfort.l.2.

Le Duc Amé ne vouloit point rompre les Traittés qu'il auoit faits auec Venize, & pria le Duc de Milan de ne point remuer; cependant François Foſcaro Duc de Venize écriuit au Duc de Sauoye comme à l'vn de leurs principaux Confederés, pour luy donner aduis de la reſolution que les Venitiens & les Florentins auoient priſe de faire la guerre au Duc Philippes, parce qu'il n'executoit pas le Traitté de paix fait à Ferrare l'an mil quatre cens vingt-huict. Et en meſme temps Marc Zeno Gentil-homme Venitien, & Pallas de Scrotis Gentil-homme Florentin furent enuoyés en Ambaſſade au Duc Amé de la part de ces deux Republiques au mois de Mars mil quatre cens trente-vn, pour le ſupplier de ſe joindre à eux, afin de mettre le Duc de Milan à la raiſon: Ces Ambaſſadeurs treuuerent Amé à Tonon, & eurent audiance le dix-huictiéme d'Auril ſuiuant; en preſence du Chancelier de Sauoye, du Baſtard de Sauoye, de Gaſpard Seigneur de Montmayeur, & de Manfroy de Saluces Mareſchaux de Sauoye, du Seigneur d'Aix, d'Vrbain de Ceriſiers, de George Thomas de Compeys; de Pierre de Menthon & de Creſcherel. Ils ſe plaignirent que les Troupes du Duc de Milan au preiudice de la Ligue, auoient fait des hoſtilités ſur les Habitans du Val de

Preuues pag.276.

Preuues pag.277.

de Taro, & qu'il auoit fait aussi des courses sur les Florentins & assiegé Luques, prierent Amé de faire reparer ces choses & d'entretenir l'vnion promise; Le Duc respondit qu'il attendoit les Ambassadeurs du Duc de Milan & qu'apres les auoir ouys, il tacheroit de leur donner toute satisfaction.

Peu de iours apres arriuerent à Tonon, Philippes Prouana Commandeur de sainct Antoine de Milan, & Emanuel de Siccis deputés du Duc de Milan, qui fireut plainte au Duc Amé que les Venitiens auoient les premiers contreuenu à la Paix; estants entrés à main armée dans ses Estats auec les Gens du Marquis de Montferrat, & attaqué Soncin & Loli pour y surprendre la Duchesse sa Femme: Amé prit du temps pour s'informer de toutes ces Infractions, afin de sçauoir par qui elles auoient commencé, & renuoya tous les Ambassadeurs: Le Duc de Milan qui auoit bien reconnu qu'en la precedente guerre auec Venise, rien n'auoit tant arresté le cours de ses Armes que les diuersions faites sur ses Estats par le Duc de Sauoye; eut bien voulu le porter à se departir de la Ligue des Venitiens & des Florentins; mais il iugeoit la chose impossible; part ce que ce Prince estoit trop religieux obseruateur de ses promesses. Il en fit neantmoins sous main de si viues Instances aupres de l'Empereur Sigismond qui estoit mal satisfait des Venitiens, qu'il en escriuit au Duc Amé en termes fort pressants par deux Lettres dattées à Nuremberg le troiziéme & le vingtiéme du mesme mois d'Auril, par lesquelles Sigismond fait vne grande exageration des Vsurpations que la Republique de Venise auoit faite sur l'Empire, des Villes de Padoüe, de Vincence, de Bresse, Bergame, de la Prouince de Frioul & du Patriarchat d'Aquilée, declare qu'il est sur le point d'entrer en Italie en armes; prie le Duc Amé de luy amener des forces, pour combattre les Venitiens, & luy commander de se departir de toutes Ligues & confederations qu'il auoit faites auec eux.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Preuues pag. 277. & 279.

Amé en escriuit à mesme temps aux Venitiens & aux Florentins, leur representant qu'encore qu'il n'eut aucune intention d'entrer en mesintelligence auec eux: Toutesfois si l'Empereur venoit en Italie, il se voyoit obligé de le suyure & de le seruir.

Ce grand Prince n'ignoroit pas, combien il estoit important à l'Italie de conseruer cette illustre Republique en authorité, puis qu'elle seruoit de bouleuard aux entreprises d'Allemagne, & de contrepoids à la puissance temporelle des Papes, & à l'ambition des Ducs de Milan; voyla pourquoy il estoit fort reserué & ne pouuoit se resoudre à entreprendre quoy que ce soit contre les Venitiens, dont ses Predecesseurs auoyent toûiours beaucoup estimé l'amitié.

Les Venitiens cependant & les Florentins declarerent la guerre au Duc de Milan; mais auec peu dauantage, d'autre costé Sigismond à la priere du Duc de Milan enuoya Conrad de Vensperg Gentil-homme de sa Chambre au Duc Amé, auec vne autre Lettre dattée à Bamberg le 2. de Iuin suyuant, pour luy tesmoigner qu'encore que Sa Majesté Imperiale eut eu beaucoup de desplaisir de la Ligue qu'il auoit fait auec les Venitiens ses Ennemis, neantmoins elle n'en auoit point voulu tirer de ressentiment, dans la creance qu'elle auoit qu'Amé satisfaisant aux obligations qu'il auoit à l'Empire, l'vniroit à elle & au Duc de Milan, pour leur faire la guerre: Cette Lettre ne fit pas plus d'effet que la precedente; sinon en ce que le Duc Amé leua quelques trouppes en Piemont pour les enuoyer auec son Fils le Prince de Piemont au recontre de Sigismond; mais ce ieune Prince estant mort, les trouppes

Preuues pag. 280.

trouppes ne bougerent point ; ce qui donna nouueau ſuiet d'eſcrire à l'Empereur par deux autres Lettres, l'vne dattée du 10. Septembre & l'autre du 28. d'Octobre à Felerhich au Diocefe de Coire, par leſquelles il redemande à Amé le meſme ſecours & le coniure de retirer de Veniſe tous ſes ſuiets qui y eſtoyent, de crainte que les Venitiens ne s'en preualuſſent & n'entretinſſent par ce moyen des intelligences dans ſes Eſtats. Toutes ces deferences & delays du Duc Amé, ne contentoient pas les Venitiens tant ils eſtoient paſſionnés & animés contre le Duc de Milan : Comme donc ils perdirent l'Eſperance de pouuoir engager le Duc de Sauoye à cette guerre ; ils gagnerent Iean-Iaques Marquis de Montferrat, luy promettans de luy faire rendre quelques places que le Duc Philippes luy tenoit.

Preuues pag. 281.

Ce Prince mal auiſé entra dans le Milannois & prit quelques Chaſteaux des Seigneurs de Primelio, de Caſabelgon, de Robelle, de Turchet & de Trinch : Ce qui irrita tellement Philippes que rappellant Sforce de Lombardie, il luy commanda d'aller au Montferrat, ou il prit Valmucha, Occimian, Mirabel, Baldeſco, Chaſteau de Grana, & au de là du Taner, Cortiſelle, Spiga, Syluano, Rocca Ciglero, Tagliole, Iſola, Mornexio, Caſalegio, Cromelin, Mollare, Caſſimelle, Murbel, Mio'in, Maluicim, la Roquette, Mayrane, Orſa'ore, la Charchere, Coxeria, Milleſimo, Montechïaro, le Monaſtere de ſainte Iulie, la Boxin, Bubio, Sexamo, Caſſinaſque, Malemort, Caſole, Vexinio, Cortemille, Gotaſca, Rodello, Coſſano, Mangano, Doghano, Bubino, Bozolaſco, Montebarchiero, Camerana, Bonuicino, Belueder, Marſalla, Siſone, Somano, Caſtillon, la Morra, Beniuello, Caliſano, Ozlin, Maximin, Pulcharone, Ronepinale, Piona, Londeſio, Caſtelletto de Vald vrba. Outre ce, Sforce continuant ſa conqueſte occupa encore ſur le Marquis diuerſes places, qui appartenoient à ſes Alliés ; entre autres, Prunato, Leyny, Carretto, Bronia, Alteſino, Nouello, Sino, Montfort, Carnarzare, Moniſilio, Bembigo, Serraual, Albareto, Taſſolio, Niella, Caſteno, Ponte, Borgomelo, Inciſa, Bergamaſco, Caſtelnouo, Valle, Cortanſero, & Corſambrado : Enfin tout ſe rendit à diſcretion & Cazal Meſme capitale du Montferrat.

Beneuen. San Geor. Hiſt di. Montferr. MS. Simoneta de geſt. Sfort Corio.

Beneuen. San.Geor.

Le Marquis de Montferrat ne s'eſtoit pas contenté de ſe liguer auec les Venitiens & les Florentins contre le Duc de Milan ; mais il auoit eſſayé de faire declarer les Venitiens contre le Duc de Sauoye ſon Beaufrere, ayant meſme ſollicité Rodrigue de Villandras Capitaine Eſpagnol, qui eſtoit à la Solde du Roy auec Gaucourt Gouuerneur de Dauſiné d'entrer en Sauoye ; il enuoya auſſi vn de ſes Domeſtiques à Adam de Cambray, premier Preſident du Parlement de Paris, & à Iean Tudert Maiſtre des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, Doyen de l'Egliſe Noſtredame de Paris, qui auoient grand credit auprès du Roy Charles ſeptiéme, pour diſpoſer ſa Majeſté à ſe declarer contre le Duc Amé, en hayne de ce qu'il auoit donné des troupes au Prince d'Orenge. Toute cette intrigue ſe faiſoit du conſentement des Venitiens & fut deſcouuerte par la Priſe de deux Venitiens, arreſtés en Allemagne & par le moyen des inſtructions dont ils ſe trouuerent ſaiſis. Le Duc de Milan à qui l'Ambaſſadeur qu'il auoit reſident en Allemagne aupres de l'Empereur, les auoit enuoyés, en fit part au Duc Amé. Ce Prince auoit vne belle occaſion, pour prendre les Armes contre le Marquis de Montferrat, veu meſme que la raiſon d'Eſtat vouloit qu'il ne l'aiſſaſt pas aggrandir ſon voyſin, qui eſtoit dé-ja aſſés puiſſant ; il eſſaya toutesfois de ſe rendre Mediateur entre ſon Gendre & ſon Beau-frere, & depeſcha au Marquis de Montferrat, Manfroy de Saluces Mareſchal de Sauoye, pour le ſommer de ſe ranger à vn Traitté, ou luy declarer la guerre.

Chieſa.

Auton Faber Conſu.pro Montiſfe. Ducatu.

Mem.M.S. du P. Monod.

Manfroy

Manfroy treuua le Marquis peu disposé à cela, dans l'esperance qu'il auoit d'vn secours de France & de Venise, tellement que Saluces suiuant l'ordre qu'il auoit, passa outre, accompagné de Nicod de Menthon Chambellan du Duc, & de Pierre Marchand President de son Conseil, pour conclurre ligue auec le Duc de Milan contre le Marquis; leur deputation est dattée à Tonon le 19. de Nouembre 1431. en presence de Iean de Beaufort, Chancelier de Sauoye, de Gaspard Seigneur de Montmayeur, Mareschal de Sauoye, du Seigneur d'Aix, de Richard Seigneur de Montchenu, de Iean Seigneur de Diuonne, d'Vrbain de Cerisiers, d'Antoine des Dragons, de Robert de Montuagnard Maistre d'Hostel du Duc, & de Pierre de Menthon Baillif de Geneuois. Titr. de l'Archiue de Turin.

Ces Ambassadeurs arriués à Abiate au Territoire de Milan negotierent auec Nicolas des Archimbauds de Parme Conseiller de Philippes & le 18. de Decembre suiuant, arresterent & conclurrent vn Traitté de ligue offensiue & defensiue entre ces deux Princes, contre le Marquis de Montferrat & ses sujets, à condition que toutes les places que le Duc de Milan auoit dé-ja conquises au Montferrat, & autres situées deçà le Taner, appartiendroient & seroient remises sans delay au Duc de Sauoye & toutes les Terres dependantes dudit Marquisat situées dans l'Estat de Gennes & dans le Comté de Pauie, Cazal, sainct Saluadour, Castellet, & generalement tout ce qui estoit au delà du Taner, seroit au Duc de Milan, exceptés la Ville d'Albe, & les lieux de Mirabel, d'Albiana & de Baldesco (que le Duc de Milan auoit dé-ja donnés au Comte François Sforce son Gendre) Conzan, Camagna, Cuchara & Orzan, dont il auoit aussi fait don à François de Barbauariis, à Louys Crotto & à Iean François Gallinases domestiques. Preuues pag. 282.

Ce fut cette mesme année qu'Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont & de Ioinville, ayant esté attaqué par René Duc de Bar depuis Roy de Sicile, demanda secours aux Ducs de Bourgongne & de Sauoye, Amé luy enuoya des trouppes sous la conduite de François de la Palu Seigneur de Varembon, d'Imbert Mareschal Seigneur de Meximieux & du Seigneur du Saix que l'Histoire de Sauoye appelle, *Grands Capitaines & Foudres de Guerre*. Ils se signalerent à la bataille de Bullegne-ville, où le Duc René fut pris prisonnier & mené en Bourgongne, le Comte de Vaudemont n'auoit que cinq mil hommes & René trente-huict mil, qui y perdit cent & huict Enseignes. Alain Chartier. Parad. l.3. ch.25. Monstrelet 2. vol. Ch. 105.

Le Corio à escrit que l'Empereur Sigismond estant venu à Milan fit en sorte que Philippes pardonna au Marquis de Monrferrat, & luy restitua toutes ses Terres, mais cela est contraire à la verité & a aussi peu de fondement que ce que Bien-venu de S.George a escrit, que Sigismond, apres auoir esté couronné à Milan, fut si mal satisfait de Philippes, qu'il se retira à Montcalue sur les Terres du Marquis de Montferrat, où il demeura vn an entier, iusqu'à ce que le Marquis luy presta de l'argent pour aller à Rome; à la verité nous apprenons bien d'vne lettre que Sigismond escriuit de Baslé au Duc Amé, que Guillaume Comte de Montfort & Herman Seigneur d'Offembourg ses Ambassadeurs luy rendirent : Que le Duc de Milan s'estoit mal comporté enuers luy, apres les obligations, dont il luy estoit redeuable, mais le Marquis de Montferrat en ce temps-là n'estoit n'y restably dans son Pays, n'y en estat de donner retraitte & assistance à l'Empereur, au contraire voyant ses Estats en Proye, & que les Venitiens ne l'auoient entretenu que de vaines esperances, il resolut de se jetter entre les bras du Duc Amé & de luy demander protection, & apres luy auoir enuoyé des Ambassadeurs pour cét effet, il ordonna par Patente dattée à Trin le penultiéme de Decembre à tous ses sujets de luy Part. 5. *Hist. di Montfert. M. S.* Preuues pag. 286. *Beneuen. san. Georg.*

 obeyr,

obeyr, & aux Villes & Chasteaux que le Duc de Milan n'auoit point encore pris, de receuoir les Garnisons & les Gouuerneurs que le Duc de Sauoye y voudroit establir. Ce qui fut executé au mois de Ianuier suiuant, se persuadant que le Duc de Milan qui estoit Gendre d'Amé, ne voudroit pas faire marcher ses Armes contre les Enseignes de Sauoye, & qu'ainsi il conserueroit vne partie de son Pays, en attendant de pouuoir recouurer l'autre. Apres cela, le Marquis & Iean de Montferrat son Fils aisné, allerent à Tonon où estoit le Duc, & par Traitté du treiziéme de Feurier, promirent qu'apres que leur paix seroit faite auec le Duc de Milan, le Marquis remettroit au Duc Amé & à ses successeurs les Villes & Chasteaux de Chiuas, Settimo, Vulpian, Trin & Liuorne, & tout ce qui luy appartenoit deçà le Pau par donation irreuocable, & par méme moyen le Duc promit d'infeuder les mémes places à Iean Fils aisné du Marq. pour luy & pour ses successeurs au Marquisat de Montf. à la charge de luy en faire hommage, & à ses heritiers Duc de Sauoye, & que les choses données en fief demeureroient perpetuellement vnies audit Marquisat. Il fut encore arresté: que le Duc Amé seroit obligé la guerre finie, de restituer au Marq. toutes les Terres situées entre le Pau & le Taner qu'il auroit prises pendant la guerre: que de toutes ces places, & de celles que l'on retireroit du Duc de Milan, le Marq. seroit tenu d'en faire & iurer vne perpetuelle adherence au Duc de Sauoye & à ses successeurs, enuers tous & contre tous, fors l'Empereur: Que le Marquis donneroit encore au Duc & à ses successeurs toutes les Terres du Marquisat au delà du Taner, en méme façon que celles de deçà le Pau, dont le Duc inuestiroit aussi Iean de Montferrat, auec pouuoir audit Iean de les donner en fief à ses Freres, le droit de superiorité tousiours reserué au Duc & à ses successeurs: Que la Cité d'Albe, Dian & autres places au delà du Taner (que le Duc tenoit en dépost pendant la guerre) luy demeureroient en adherence, pendant que le Marquis Iean-Iaques viuroit, & apres sa mort seroient données en fief comme dessus à son Fils Iean: Qu'à chaque changement du Duc de Sauoye, le susdit Iean de Montferrat & ses successeurs rendroient l'hommage & fidelité promise, & leurs vassaux & sujets de mesme. Que s'il arriuoit qu'à l'aduenir le susdit Iean ou ses successeurs fissent la guerre au Duc de Sauoye ou aux siens, ou qu'ils luy refusassent l'obeyssance, en ce cas & en chascun d'eux, les vassaux & Communautés du Montferrat promettroient & iureroient d'assister & de donner ayde & secours de bonne foy, au Duc & à ses successeurs contre ledit Iean & les siens: C'est ce Traitté contre lequel les Escriuains de Mantouë ont declamé, & qu'ils ont accusé de violence, sous pretexte que le Marquis de Montferrat se pourueut depuis au Page Eugene pour le faire casser, comme si c'estoit vne chose inoüie qu'vn Prince se soubmette à vn autre, pour se garentir d'vne plus grande oppression. Outre que le Marquis estoit reduit à si grande extremité, que sans cét expedient, dont il fut luy-mesme l'autheur, il estoit indubitablement dépoüillé de tout son Estat: Car le Duc de Milan en tenoit vne bonne partie, & luy ne pouuoit pas deffendre ny conseruer l'autre contre deux ennemys si puissants, qui s'estoient fraischement ligués contre luy; aussi Bien-venu de S. George qui sçauoit bien comme les choses s'estoient passées, a mieux aymé dissimuler ce Traitté, que d'en parler si sinistrement.

Consult. pro Montiferr. Ducatu.

Hist. di Montferrato. M.S.

Ce Traitté donc signé & sellé, le Duc Amé enuoya Manfroy & Pierre Marchand Freres ses Ambassadeurs auec ceux du Marquis au Duc de Milan, pour le disposer à la paix, & de faire cesser tous actes d'hostilité contre le Marquis & ses sujets, eü esgard au depost qu'il auoit fait entre ses mains, de toutes les terres qui luy estoient restées. Mais

Philippes

Philippes n'agrea point cette propoſition, au contraire il proteſta de continuer la guerre & d'obſeruer la ligue, diſant que comme il ne s'eſtoit point ſaiſi des places qui par le Traitté du 18. Decembre 1431. eſtoient reſeruées au Duc Amé, auſſi ne pouuoit-il ſouffrir qu'on apportaſt empeſchement à ſes deſſeins pour celles qui luy deuoient appartenir; ſa menace fut ſuiuie du coup; car il ne laiſſa pas d'attaquer Pomar & le Bourg ſainct Martin où eſtoient les Garniſons de Sauoye, & de prendre Corſion. Ce qui monſtre euidemment qu'il n'y auoit point de colluſion & d'intelligence entre les Sauoyſiens & les Milanois, comme les Hiſtoriens de Montferrat & de Mantouë ont publié depuis: quoy qu'il ſemble que le Marquis de Montferrat en prit quelque ſoupçon. En effet apres auoir demeuré quatre moys à Thonon, & donné nouueau pouuoir au Duc de traitter la Paix auec le Duc de Milan ſous telles conditions qu'il iugeroit à propos, il prit congé de luy pour ſe retirer en ſes terres; mais eſtant en chemin, il ſe contenta d'y enuoyer ſon Fils & prit la route de Veniſe, croyant de pouuoir faire ſa Paix plus auantageuſement par l'entremiſe des Venitiens. Il eſcriuit pourtant de Berne au Duc Amé le quatriéme May ſuiuant, ou il luy fit excuſe de la reſolution qu'il auoit priſe d'aller à Veniſe, alleguant qu'il ne pouuoit conclurre entierement la Paix auec le Duc de Milan, ſans la participation des Venitiens & des Florentins auec leſquels il eſtoit ligué: nonobſtant cette excuſe le Duc de Sauoye ne fut pas content que le Marquis de Montferrat eut pris le chemin de Veniſe, craignant que cela ne le broüillât auec le Duc de Milan, parce que les Montferrains publioient que la choſe s'eſtoit faite du conſentement d'Amé, meſme le bruit couroit que Iean Fils aiſné du Marquis de Montferrat l'auoit ainſi declaré, dont Amé ayant voulu eſtre éclaircy reçeut vne lettre de luy dattée à Chiuas le vingt-neufuiéme de Iuin mil quatre cents trente-deux, par laquelle il le deſauoüa. Cependant le Marquis arriua à Veniſe, & Amé obtint vne ſuſpenſion d'armes du Duc de Milan, ne iugeant pas à propos de conclurre vne paix auec luy, pendant que le Marquis ſeroit à Veniſe, qui d'ailleurs ne la deſiroit pas, ſe perſuadant qu'il auroit plus d'auantage en vne Paix generale; ce qui toutesfois ne luy reuſſit point; car apres quelques longueurs, Nicolas d'Eſt Marquis de Ferrare, & Louys Marquis de Saluces ayants eſté nommés Arbitres par le Duc de Milan & par les Venitiens & les Florentins, arreſterent vn traitté de Paix à Ferrare le vingt ſixiéme d'Auril mil quatre cents trente-trois, par lequel il fut dit qu'il y auroit reſtitution de part & d'autre, de ce qu'on s'eſtoit pris: Que le Duc de Milan rendroit toutes les places qu'il occuppoit au Marquiſat de Montferrat, & ce qu'il auoit pris aux Florentins dependant de Pize: Que les Siennois, le Seigneur de Piombin & les Luquois rendroient auſſi tout ce qu'ils auoient vſurpé ſur les Florentins: Que le Duc de Milan n'entreprendroit rien ſur la Toſcane: Que Louys de Verme Capitaine des Venitiens, Franceſquin de Caſtillon & Iean d'Arrezze Capitaines du Duc de Milan rentreroient dans leurs biens, & quant au Duc de Sauoye, qu'il ſeroit prié de reſtituer au Marquis de Montferrat ce qu'il tenoit de luy.

Conſult. pro Mont. Ducatu.

Beneuen. San. Geor. Hiſt. di Montferr. M. S.

Pigna Hiſt. Eſt. Chieza.

Le Duc de Milan executa le traitté & fit inſtance enuers Amé de relacher au Marquis de Montferrat ſes places: Les Venitiens de leur coſté le ſixiéme de Iuin luy enuoyerent Ambroiſe Badoero, pour le prier d'agreer qu'il fut nommé par eux au nombre de leurs alliés, affin d'eſtre compris en cette Paix, comme il auoit temoigné de le ſouhaitter par Pierre de Menthon Cheualier & Guy Colomb ſes Ambaſſadeurs qu'il auoit enuoyés à Ferrare: Et par meſme moyen Badoero fut chargé de pourſuiure la reſtitution des terres que le Duc Amé tenoit au Montferrat. A cette Ambaſſade le Duc reſpondit, qu'il ac-

Preuues pag. 287.

 ceptoit

ceptoit la Paix, & qu'il la vouloit executer, pourueu que le Marquis de Montferrat obseruat les traittés qu'il auoit faits auec luy, & en donna sa declaration dattée à Tonon le vingt-huictiéme de Iuillet mil quatre cents trente-trois, dont il chargea Guillaume Rigaud & André Malet ses Cōseillers qu'il depescha à Venise.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Le Marquis de Montferrat mal satisfait de cette response, implora l'ayde du Marquis de Ferrare, qui en escriuit au Duc Amé & fit en sorte que les Venitiens renuoyerent vn autre Ambassadeur appellé Orsato Iustinian pour le mesme fait, & le Duc persistant dans sa premiere resolution donna charge à Chasteauuieux, & à Anthoine Bolomier son Secretaire d'aller à Venise, tant pour en faire ses remonstrances au Senat, que pour faire connoistre plus particulierement au Marquis de Montferrat qu'il n auroit iamais Paix auec luy qu'en s'acquittant de ce qu'il auoit promis; ainsi se passa le reste de l'année en ambassades & negotiations.

Preuues pag. 287.

En ce temps-là se tenoit le Concile de Basle, ou le Duc Amé auoit enuoyé Guillaume Didier Euesque de Belley & Guy Prieur de sainct Dominique de Chambery ses Ambassadeurs, qui ne voulurent pas ceder la preseance à l Euesque de Neuers Ambassadeur du Duc de Bourgongne, remonstrants qu'encore que leur Maistre eut esté creé Duc de Sauoye depuis peu d'années; neantmoins les autres Ducs plus anciens n'auoient pas droit sous ce pretexte, de luy disputer la preseance; parce que plus de trois cents ans auant que la Sauoye eut esté erigée en Comté, les Comtes de Sauoye estoient Ducs de Chablais & d'Aouste; outre qu'ils estoient Souuerains dans leurs Estats: neantmoins la puissance du Duc de Bourgogne, & le credit qu'il auoit au Concile, l'emporterent. Ainsi l'Euesque de Belley contraint de ceder au temps, en fit vne protestation solemnelle au Concile le septiéme d'Aoust 1433. & ayma mieux estre à la gauche apres le Patriarche d'Antioche, qu'à la droitte apres l'Euesque de Neuers, qui suiuoit le Patriarche d'Alexandrie.

Amed. Pacificus.

Preuues pag. 287.

Nonobstant cette pointille, le Duc de Bourgogne arriua à Chambery, au commencement de l'an mil quatre cents trente-quatre, pour conclurre vn traitté de Ligue auec le Duc Amé contre le Duc de Bourbon, qui fut à la fin arresté à Chambery le douziéme de Feurier, par lequel ces deux Princes resolurent de demander à Iean Duc de Bourbon, les hommages des terres qu'il tenoit d'eux en fiefs; sçauoir du Duc de Bourgogne pour les Villes, & Chastellainies de Thisy & de Belleuille, & du Duc de Sauoye, pour les Villes & Chasteaux de Chalamont, Lent, Villeneufue, Toyssey; Montmerle, Beauregard, Treuoux, le Chastellard, Amberieux, & pour toute la terre de Dombes: Et qu'à defaut de leur en rendre l'hommage, qu'on luy feroit guerre ouuerte: Que ce qui se prendroit sur luy en Beaujollois & de là la Saone appartiendroit au Duc de Bourgogne, & que toutes les conquestes qui se feroient deçà la Saone demeureroient au Duc de Sauoye. Ce mesme iour le Duc de Bourgogne partit de Chambery, & fut accompagné par le Duc Amé iusqu'à la Chartreuse de Pierre-Chastel en Bugey, ou le lendemain il adjousta quelque chose aux Statuts de l'Ordre du Collier; Presents Louys Marquis de Saluces, Iean de la Baume Comte de Montreuel, Antoine Seigneur de Grolée, Humbert Bastard de Sauoye, le Seigneur de Montchenu, Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, Manfroy de Saluces Mareschal de Sauoye & Louys de Sauoye Prince de la Morée Cheualier dudit Ordre.

Preuues pag. 288.

Le Duc de Bourgogne ne fust pas plustost de retour à Dijon qu'il leua des trouppes & alla en personne faire la guerre au Duc de Bourbon en Beaujollois, prit Belleuille & quelques autres Chasteaux. Charle nouueau Duc de Bourbon de son costé la luy faisoit en Charrolois. La Duchesse de Bourgogne cependant

Alain Chartier Monstrel.

cependant de crainte que les trouppes du Duc de Bourbon ne se saisissent de Mascon & de Pont-de-vesle y enuoya Talmey, Louys de Chantemerle Seigneur de la Clayette son Maistre d'Hostel & Iean de Noydan Conseiller & Maistre d'Hostel du Duc & Baillif de Dijon; Amé de son costé ne remuoit point, nonobstant le Traitté, dont le Bourguignon fut si irrité, qu'il s'accommoda auec le Bourbonnois à vne entreueuë à Neuers. Nous ne voyons point par nostre Histoire la raison qui retint le Duc Amé d'executer le Traitté qu'il auoit fait auec Philippes; Monstrelet dit bien qu'il refusa d'enuoyer vne Armée en Dombes, pour soustenir celle que le Comte de Fribourg y auoit menée pour le Duc de Bourgongne, mais il n'explique pas la cause de ce refus, dont la memoire demeura si viuement imprimée dans l'esprit du Bourguinon, qu'il en conçeut dez là vne secrette inimitié contre le Sauoysien, à qui neantmoins il auoit obligation, pour n'auoir pas deferé aux prieres de l'Empereur Sigismond, qui l'auoit coniuré par vne lettre dattée à Vlme le vingt-vniéme de Iuin 1434. de se ioindre à luy & au Roy Charles VII. contre le Duc de Bourgongne.

Mem. M. de Monsieur Perard.

Ch. 159.

Iean le Maire H. du Schisme *Cap.* 14. Preuues pag. 290.

Amé eut la mesme reserue pour le Duc de Milan son Gendre, contre qui Sigismond estoit irrité depuis son voyage d'Italie, car au lieu de rompre auec luy, comme l'Empereur le souhaittoit, il s'entremit pour les reconcilier, & parce que l'esprit de ce Prince estoit entierement porté à la Paix, il receut aggreablement les propositions d'accommodement, que Nicolas d'Est Marquis de Ferrare luy fit à Geneue en faueur du Marquis de Montferrat, de qui le Ferrarois tira parolle d'executer le Traitté fait à Tonon l'an 1432. ainsi que nous apprenons des lettres que ces deux Marquis en escriuirent au mois de Iuillet de la mesme année au Duc Amé. Mais le Marquis de Montferrat croyant d'en estre quite à meilleur marché, recourut à l'authorité du Pape Eugene, qui en fit instance auprés du Duc, par son Bref datté à Florence le 18. d'Aoust suiuant. Amé qui vid le peu de certitude qu'il y auoit aux promesses du Marquis, & qui apprehendoit quelque nouueauté de sa part & du costé des Venitiens, se voulut asseurer du Duc de Milan il luy depecha à cét effet Pierre Marchand President du Conseil de Chambery & Guillaume Bolomier son Secretaire, qui arresterent auec luy vn nouueau Traitté le 14. d'Octobre de la mesme année, par lequel ils renouuellerent leurs anciennes alliances & confederations pour quatre-vingts ans, promirent de se secourir & assister l'vn l'autre en cas de guerre, ensemble leurs Amys, alliés & adherants, & de ne iamais faire tresue, paix ou accord l'vn sans l'autre. Le Duc de Sauoye declara qu'au nombre de ses Alliés & Amys estoient compris les Florentins & non pas les Venitiens, & le Duc de Milan en excepta aussi par exprés le Marquis de Montferrat. Il fut encore conuenu entre eux, que si le Duc de Sauoye auoit guerre contre les Venitiens ou le Duc de Bourbon, ou le Comte de Montpensier son Frere, le Duc de Milan seroit tenu de luy fournir le secours promis & declaré par le Traitté.

Consult. pro Montisferr. Ducatu.

Preuues pag. 291.

Or quoy que le Duc Amé fut aymé & honoré de tous ses suiets & qu'il eut vn soin particulier de maintenir la Noblesse dans ses Priuileges, il se treuua neantmoins vn Gentil-homme de Bresse nommé Galois Seigneur de Sure & du Chastellard de Luyres, si desnaturé que d'attenter sur sa vie & ce miserable, apres auoir manqué son coup à Pierre Chastel, alla à Tonon à dessein de l'executer, mais le Duc en ayant eü des aduis certains, le fit saisir, & ensuite il eut la teste tranchée à Chambery le vingt-vniéme d'Octobre, & tous ses biens confisqués. Ce fut sans doute cét accident qui fit entrer Amé dans vne plus profonde consideration de la vanité du monde, & des hazards qu'y courent les grands Princes, & qui donna le dernier bran-

Titr. de la Chambre des Com. de S.

le à l'execution du genereux deſſein qu'il auoit fait depuis le decés de Marie de Bourgongne ſon Eſpouſe, de ſe tirer de la preſſe des affaires, pour viure en repos dans vne deuote ſolitude, mais parce que toutes les actions des hommes, & particulierement celles des Princes ont à l'ordinaire autant de Iuges qu'il y a d'eſprits curieux, ou paſſionnés ou intereſſés qui les regardent, & que le ſiecle auquel viuoit le Duc Amé, eſtoit le plus ſterile en vertus, & le plus fertile en vices & débordements, que l'on eut veu de long-temps; Il ne ſe faut pas eſtonner ſi ſa retraitte ſi contraire aux meurs du temps, ſi éloignée des maximes de la Cour, ſi peu preueuë des Princes voiſins, & dans l'eſtat le plus floriſſant de ſes affaires, fit faire diuers iugements à toute la Chreſtienté. Les vns diſoient que ce changement de vie, n'eſtoit qu'vn ſecret artifice d'Amé, pour ſe frayer le chemin à la Papauté, à cauſe des diuiſions qui eſtoient dé-ja entre le Pape Eugene IV. & le Concile de Baſle, Blondus Secretaire d'Eugene & Pogge ſon compagnon le publierent ainſi, S. Antonin Archeueſque de Florence, Sabellic & quelques autres Hiſtoriens l'apprirent d'eux, & nous l'ont ainſi debité, & ſous pretexte de deffendre par leur zele les intereſts du S. Siege en la perſonne d'Eugene, ils ont auancé beaucoup de choſes contre la reputation de ce ſage Prince, iuſqu'à dire qu'Amé ſe fiant à de certains Aſtrologues qui luy auoient predit qu'il ſeroit Pape, ſe rendit Hermite, & renonçea à ſes Eſtats & à ſes dignités. D'autres diſoient qu'il y auoit plus d'hypocriſie que de deuotion en ſa ſolitude; qu'au lieu de prier Dieu à Ripaille, on y faiſoit bonne chere, & de là peut-eſtre eſt venu le mauuais bruit qui eſt demeuré à ce lieu; Mais à prendre les choſes à leur ſource, & pour en parler ſans paſſion, la retraitte d'Amé n'eut autre fondement, qu'vn meſpris des grandeurs & des vanités du monde, & vne ſolide deuotion, n'y ayant point d'apparence qu'vn Prince ſi ſage eut voulu s'attacher aux promeſſes des Aſtrologues & des Magiciens, & en attendre l'euenement pendant 5. ans en ſa ſolitude: En effect, dans tout le cours de la vie de ce Prince; on remarque vne grande inclination à la pieté, tant par quantité d'Egliſes & de Monaſteres, dont il a procuré ou augmenté la fondation, que par la conuerſation ordinaire qu'il auoit auec les Religieux les plus auſteres, comme les Chartreux & les Hermites de S. Auguſtin qu'il auoit eſtablis à Ripaille; l'amour qu'il auoit pour Marie de Bourgogne ſon Eſpouſe, ſe changea par ſa mort en vn amour de la ſolitude, la frequentation des Religieux la luy rendit plus agreable & la conſideration des affaires du ſiecle la luy fit iuger neceſſaire; Le Schiſme qui auoit duré tant de temps, auoit ouuert la porte au libertinage des Eccleſiaſtiques, les guerres ciuiles ietté le débordement parmy la Nobleſſe, & corrompu le menu peuple: il auoit veu les ſanglantes tragedies que les Factions de France & d'Angleterre auoient ſuſcitées, le miſerable Eſtat de la Caſtille ſous le ſceptre d'vn ieune Roy, & ſous la tirannie d'vn inſolent Fauory, les mauuais deportements d'vne Reyne de Naples, qui auoient ouuert le chemin d'Italie aux Arragonois, l'Allemagne, la Boheme & autres Prouinces cruellement deſchirées par les Huſſites & les Taborites; & bien que la longue paix dans laquelle Amé auoit maintenu ſes Eſtats, parmy tant de troubles & de diuiſions qui l'enuironnoient de tous coſtés, luy deût donner meilleure opinion de ſa felicité, il craignoit touſiours quelques reuers de fortune, & quelque coup de foudre en vn temps ſi ſerain: c'eſt pourquoy il reſolut de gagner le port auant que la tempeſte vint; mais il treuua beaucoup de difficultés au chemin qu'il deuoit tenir, quand il ſe mettoit deuant les yeux l'exemple de Iaques de Bourbon Roy de Naples, & de Marguerite de Sauoye ſa Couſine, qui auoient preferé les rigueurs du Cloiſtre à toutes les pompes du monde, il prenoit reſolution d'en faire autant; mais la foibleſſe de ſes forces, les incommodités de ſon

Blondus. Poggius. S. Anton. in Chron. Fernand. Pelez. de Gusman. Sabellic.

Blondus Gobelin. in Comment.

Amed. Pacific.

ſon âge, la ieuneſſe de ſes Enfans, le danger où il mettoit ſes Eſtats, enuiés par de puiſſants voiſins; luy mal auec la France & auec le Duc de Bourgogne, les Suiſſes mal intentionnés à cauſe des troubles du Valays; le Concile de Baſle peu fauorable, à cauſe de l'Eueſché de Lauzanne, le Marquis de Montferrat en de continuelles pratiques pour rompre ſa parolle, & le Duc de Milan mal ſatisfait pour la perte de Vercel, eſtoient de fortes conſiderations pour le retenir. En cette irreſolution le S. Eſprit luy ſuggera vne penſée qui ſatisfaiſoit au deſir qu'il auoit d'embraſſer la ſolitude, & à l'obligation de ſa naiſſance & de ſa condition : conſiderant donc qu'en l'Egliſe Chreſtienne il y auoit pluſieurs Ordres de Cheualerie qui faiſoient profeſſion d'allier les armes auec la vertu, il reſolut de fonder vn nouuel Ordre de Cheualerie ſeculiere, & de s'en rendre le Chef, ou ſa pieté pourroit compatir auec la prudence, la ſolitude auec ſes affaires, & la Sainteté interieure à l'vtilité publique, luy ſeul en fit le proiect, & en dreſſa les reigles. Il choiſit ſix Gentils-hommes du meſme âge que luy, & de ceux qui auoient eü part aux affaires plus importantes de ſon Eſtat, pour eſtre ſes compagnons, le lieu de leur retraitte deuoit eſtre vne eſpece d'Hermitage qu'il fit deſſein de baſtir à Ripaille, auprés des Hermites de S. Auguſtin, qui ſeroient les Directeurs de leurs conſciences, & parce que S. Maurice eſtoit le Patron de Sauoye, il voulut que l'Ordre en portaſt le nom. Ceux à qui les premiers il deſcouurit cette penſée furent, Henry de Colombier Seigneur de Vouflans, & Claude du Saix Seigneur de Riuoire, perſonnes de grande reputation, qui appreuuerent ſa reſolution & promirent de le ſuiure, leur habit eſtoit vne robbe longue de drap gris, auec le chaperon de méme, à la façon des anciens Hermites; ils deuoient nourrir la barbe & les cheueux longs, porter en public vn baſton noüeux & retortillé en mode de bourdon, & vne Croix d'or penduë au col pour marque de leur Ordre. Nul ne pouuoit entrer en cette compagnie qui ne fut Gentil-homme, & ſans reproche: Il n'y deuoit auoir que ſix Cheualiers & vn Doyen, leurs logements ſeparés, auec vne Tour à chaque appartement, celle du Duc vn peu plus éleuée que les autres; certains iours de la ſemaine deſtinés à la ſolitude, les autres aux affaires de l'Eſtat, & les Cheualiers obligés à garder la continence: Le Doyen eſtoit à la nomination des Ducs de Sauoye, mais ces Cheualiers ne portoient point de ceinture d'or, ny de chaperon rouge, & n'eſtoient pas onze, ny douze, ny vingt, comme beaucoup d'Autheurs mal informés ont eſcrit. Telle fut la Fondation & les Reigles de l'Ordre des Cheualiers Hermites de S. Maurice, connuës de peu de gens, & mal entenduës de la pluſpart du monde, qui s'eſt fié aux memoires peu fidelles de Monſtrelet, qui pour eſtre Flamand de Nation, n'en a pû auoir la connoiſſance qui eut eſté neceſſaire à vn exacte Hiſtorien, non plus qu'Alain Chartier, ny les autres Hiſtoriens François; Paradin qui a eſcrit l'Hiſtoire de Sauoye, deuoit eſtre vn peu plus ſoigneux d'en rechercher la verité, que de ſe contenter d'auoir coppié Monſtrelet & Chartier: I'en dis autant de wanderburch & de Botero, qui ont ſuiuy Paradin de mot à mot.

Parad. Hiſt. de Sauoye. l. 3. ch. 28.

Monſtrelet.

Amed. Pacific.

Apres que le Duc eut fait baſtir les maiſons, où luy & ſes Cheualiers deuoient ſe retirer, qu'il en eut fondé les reuenus qui n'eſtoient que de deux cents florins d'or pour chaque Cheualier, & ſix cents pour le Doyen, donné ordre à ſes affaires, & toutes les inſtructions neceſſaires à ſon Fils aiſné, pour le gouuernement de ſon Eſtat, il conuoqua à Ripaille vne aſſemblée des principaux Prelats & Seigneurs de Sauoye, au ſeptiéme de Nouembre 1434. & là eſtant aſſis en vn Troſne, en preſence de ſes deux Fils Louys & Philippes, & ayant à ſes pieds Humbert Baſtard de Sauoye, & les deux Mareſchaux de Sauoye, il fit vn grand diſcours de tout ce qu'il auoit fait depuis qu'il auoit eſté appellé à la Couronne de Sauoye; puis declara le deſſein qu'il auoit de ſe retirer

Amed. Pacific.

retirer du Monde pour treuuer sur la fin de ses iours le repos & la douceur qu'il n'auoit pû encore rencontrer, pendant qu'il auoit eû la conduite de ses Estats, & ayant appellé le Prince Louys qui iusqu'alors n'auoit porté aucun Titre que de Comte de Geneue, le fit mettre à genoux, luy donna l'Ordre de Cheualerie en l'accollant & luy ceignant l'espée selon la coustume du temps; puis luy mit l'Ordre du Collier de Sauoye au col, auec les ceremonies ordinaires, le crea Prince de Piemont & luy remit la Lieutenance Generale de ses Estats: Ensuite il fit aussi approcher Philippes son autre Fils & l'institua Comte de Geneue. Toutes ces choses faites auec admiration de la Cour, le Duc fit des exhortations au Prince de Piemont d'estre tousiours zelé Defenseur de l'Eglise & du culte de Dieu, d'entretenir vne estroitte amitié auec ses Parents & Alliés, vne foy inuiolable & vne Iustice incorruptible, reseruant par exprés que durant sa vie & apres sa mort, le Prince Louys & ses Successeurs eussent recours au Doyen & aux six Cheualiers de sainct Maurice, qu'il vouloit estre Conseillers secrets des plus importantes affaires de son Estat, esperant que leur conduite seroit d'autant plus heureuse qu'elle estoit accompagnée de l'experience & de la pieté. Ce discours finy, & apres que le Secretaire Bolomier eut lû hautement, les Parents de la Lieutenance Generale en faueur du ieune Prince, le Duc donna la benediction à ses Enfans, congedia cette illustre Assemblée & se retira en son Pauillon auec ses six Cheualiers, & le landemain il prit auec eux en l'Eglise de son Conuent de Ripaille l'habit d'Hermite de la main du Prieur.

Amed. Pacific.

Les Historiens de Sauoye ont esté si peu exacts, & si peu curieux, que de ces six Cheualiers ils n'ont sçeu les Noms que de deux, sçauoir d'Henry de Colombier Seigneur de Vousflans au Pays Vaud, & de Claude du Saix Seigneur de Riuoire en Bresse. Les autres quatre furent, Lambert Oddinet President du Conseil de Chambery, François Seigneur de Bussy & d'Erya en Bugey, Amé de Champion, & Louys Seigneur de Cheuelu au pied du Mont du Chat, Louys Chiesa cotte mal à propos, le temps de cette retraitte en l'an mil quatre cents trante-six, Pingon* sous l'an mil quatre cents trante-cinq, & Dominiq. Machanée en l'an mil quatre cents trante. Ainsi Amé fit sa retraitte & dit à Dieu au monde; mais ce ne fut pas pour long-temps; car il fut contraint d'y rentrer contre son esperance. Il s'estoit jetté dans l'Hermitage de Ripaille comme dans vn fort, pour euiter toutes les attaintes de la Fortune, & comme en vn Port asseuré contre les orages & les tempestes, & il en fut tiré pour l'embarquer sur vn Vaisseau qui fut si agité de la tourmente, que pour le mettre au port de la Paix & du repos, il fallust qu'il en confiast le timon à vn autre, ainsi que nous expliquerons en son lieu.

** In Aug. Taur.*

Peu de iours apres le Prince de Piemont passa les Monts pour terminer le differend du Marquisat de Montferrat. Le Marquis ayant reconnu que l'intercession du Pape Eugene n'auoit rien operé, parce que l'Ambassadeur de Sauoye auoit representé à sa Sainteté ce qui s'estoit passé à Tonon, recourut au Duc de Milan, qui enuoya au Prince de Piemont Guy Torello Comte de Guastalla, Montellariculo Capitaine, Garnier de Castillon Iurisconsulte & Emanuel Secchio Cheualier, par deputation du dix-septiéme de Nouembre de la mesme année, le priant de leur remettre la decision de toutes les difficultés que le Duc Amé son Pere auoit auec le Marquis de Montferrat. A quoy le Prince consentit, de sorte que le vingt-septiéme de Ianuier mil quatre cents trante-cinq, ces Ambassadeurs & Arbitres s'estants assemblés à Turin, ou estoit le Prince de Piemont, & ou se rendirent aussi le Marquis de Montferrat, & Iean de Montferrat son Fils, assisté de Marc Carreto, Marquis de Sauone, & de plusieurs de leurs Conseillers; prononcerent que le

Consult. pro Montisferr. Ducatu.

Marquis

Marquis de Montferrat deuoit donner au Duc Amé, conformement au Traitté de Tonon, toutes les Terres, Villes & Chasteaux y designés, & qu'à mesme temps le Prince de Piemont au nom du Duc son Pere, en passeroit inuestiture au Fils aisné du Marquis, à la charge de l'hommage, à la reserue neantmoins de Chiuas, Settimo, Ozegna, Azelio, Brandis & l'adherence de l'Abbaye de saint Benigne qui demeureroient au Duc pour les frais de la guerre, & qu'en suite le Prince rendroit toutes les autres places situées entre le Pau & le Taner, laquelle Ordonnance fut agrée par toutes les parties, & executée de bonne foy, & le septiéme d'Aoust suiuant, fut arresté à Ripaille par l'entremise du Duc, le mariage d'Isabelle fille du Marquis de Montferrat auec Louys Marquis de Saluces, à laquelle le Duc donna quinze mil florins d'or; Et délors il y eut vne parfaite intelligence entre les maisons de Sauoye & de Montferrat, car l'année suiuante il y eut Traitté d'alliance & de ligue entre le Duc de Sauoye & le Marquis de Montferrat conclu à Tonon le douziéme de Iuin mil quatre cents trente-six, en presence de Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, d'Humbert Bastard de Sauoye Seigneur de Grand-cour & de Montagny, de Louys Bastard d'Achaye Seigneur de Raconis, & de Iean de Seyssel Seigneur de Barjat Mareschal de Sauoye, par la negociation de Louys de Sauoye Prince de Piemont, & de Iean de Montferrat Seigneur de Trin Lieutenants generaux és pays & Estats du Duc de Sauoye,& du Marquis de Montferrat leurs Peres, par lequel le Traitté de Turin fut confirmé, & les deux Estats obligés de se secourir les vns les autres en cas de guerre: Et en outre il fut conuenu que les deux Princes donneroient ayde au Duc de Milan, s'il entroit en guerre auec les Venitiens, & au cas que ce Prince vint à mourir sans enfans, ils procureroient à communs frais que le Duché Milan, de Pauie, Nouarre, Lodi, Cremone, Come, Creme, Modoëtia, & generalement tout ce qui est deçà le Pau, seroit au Duc de Sauoye: Et quant à Alexandrie, Tortone, Valence, Bassignagne, Plaisance, Parme, & toutes les places & Villes de là le Pau au Marquis de Montferrat; Mais les choses prirent bien vn autre biais.

Chiesa.

Beneuen. Hist. di Monf. M. S.

Titre de l'Archiue de Turin.

La gloire de cette celebre paix d'Arras, qui en reünissant les maisons de France & de Bourgogne, calma les tempestes qui auoient si longtemps agité le Royaume, en chassa les Anglois, & retira la France du precipice ou les fatales diuisions l'auoient iettée, est deuë aux soins du Duc Amé; car quoy qu'il ne se treuuat point à Arras au temps qu'elle fut concluë, & qu'il n'y eut aucuns Ambassadeurs, parce qu'il auoit dé-ja fait retraitte en l'Hermitage de Ripaille, neantmoins c'est luy qui l'ébaucha & qui en fut l'illustre Mediateur; & parce que les Historiens du temps n'ont pas publié cette verité, ou n'en ont pas eü connoissance, ie suis obligé de l'estaler & de reprendre la chose de plus haut, pour faire voir en quel estime estoit Amé, puis qu'il auoit esté choisi arbitre entre deux si puissants Princes, & auec vn pouuoir si absolu.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Cette negotiation commença par des Ambassadeurs qu'Amé enuoya en France, en Angleterre & en Bourgogne, pour disposer le Roy Charles VII. & Philippes Duc de Bourgogne à vne trefue, dont la premiere ouuerture se fit à Bourg en Bresse le vingtiéme de Ianuier mil quatre cents vingt-trois, ensuite de quoy le Roy deputa au Duc Maistre Iean Girard Docteur és Loix, Maistre des Requestes de son Hostel, Maistre Pierre de Chantelles Docteur en Theologie, & Guichard d'Albon,

Cheualier, & le Duc de Bourgogne, Iaques de Courtyamble Cheualier Seigneur de Commarrien, & Guy de Iaucourt Seigneur de Villarnoul. Ces Deputés s'aſſemblerent au Chaſteau de Chambery, où Amé aſſiſté de Iean de Bertrand Archeueſque de Tarentaiſe, de Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, d'Humbert Baſtard de Sauoye Seigneur de Montaigny, de Gaſpard Seigneur de Mont-mayeur Mareſchal de Sauoye, de Manfroy, des Marquis de Saluces, d'Henry de Colombier Seigneur de Vouflans, & de Lambert Oddinet Preſident du Conſeil de Sauoye ſes Conſeillers ordinaires, apres pluſieurs conferences arreſta la treſue le vingt-huictiéme de Septembre mil quatre cents vingt-quatre, dont les articles eſtoient: Qu'elle dureroit dés le cinquiéme d'Octobre à ſoleil leuant, iuſques au premier de May ſuiuant: Que le Roy ne ſouffriroit eſtre faite aucune hoſtilité pendant ce temps-là, dans le Duché & Comté de Bourgogne & pays de Niuernois, Donziois, Charrolois & Maſconnois, appartenants au Duc de Bourgogne: Que ce Duc n'en feroit point auſſi de ſon coſté ſur les pays de Bourbonnois, Foreſts, Lyonnois, Beaujolois, terres de la maiſon de Villars eſtants, tant au Royaume qu'en l'Empire, ny à Chaſteau-chinon, ny en Combrailles: Que toutes les trouppes des deux Princes qui eſtoient dans les pays ſuſnommés en ſortiroient, & qu'il n'y en demeureroit que ce qu'il falloit pour la garde des Places: Qu'il y auroit liberté de commerce entre les ſuiets de l'vn & de l'autre party: Que s'il ſe faiſoit quelque infraction de la treſue, la partie offencée recourroit au Duc Amé pour la faire reparer en qualité de Conſeruateur de la treſue, ou à ceux qu'il deputeroit: & que pour plus facile obſeruation de la treſue, les Villes & Chaſteaux de Cuſſey, la Guerche, Villers, Cheuenon & Verges, pretendus par la Dame de Neuers, & la Ville, Chaſteau & Chaſtellenie de Chaſteau-neuf en Maſconnois, ſeroient mis en ſequeſtre entre les mains de la Ducheſſe de Bourbon. Ce que le Duc de Bourgogne aggrea par ſes Patentes dattées à Dijon le treiſiéme d'Octobre,& le Roy par les ſiennes dattées à Poitiers le dernier du méme mois.

Cette treſue fut continuée par le meſme Amé à Baugé en Breſſe, le penultiéme de Ianuier mil quatre cents vingt-cinq, iuſques à Noël, où furent compris de la part du Roy, le Dauſiné, le Viennois, le Duché de Berry, & le pays de Gaſtinois; & de la part du Duc de Bourgogne, les Comtés d'Auxerre & de Ioigny, Chaſtillon ſur Loin, ſaint Morize, Dame-Marie en Puyſaye, Champignelles, Corcelles, Coſne, & la Charité ſur Loire: & pour le regard des places qui deuoient eſtre miſes en dépoſt entre les mains de la Ducheſſe de Bourbon; il fut dit qu'elles ſeroient ſequeſtrées en celles d'Artus, de Bretagne Comte de Richemont, auec les places de ſaint Verain & de Bony.

La treſue finie, & la paix ne s'auançeant point, le Roy enuoya le meſme Comte de Richemont Conneſtable de France à Montluel, & le Duc de Bourgogne, Iean Seigneur de Tolonjeon Mareſchal de Bourgogne, pour en procurer la prolongation, Amé s'y rendit auſſi auec ceux de ſon Conſeil, composé de l'Archeueſque de Tarentaiſe, du Seigneur du Büeil, du Chancelier de Sauoye, du Seigneur de Mons-mayeur Mareſchal de Sauoye, de Manfroy de Saluces, de Louys Baſtard de la Morée, d'Henry de Colombier, du Preſident Oddinet, d'Vrbain de Ceriſier, & de Claude du Saix Maiſtre d'Hoſtel, où il fut conclu le xx. de Ianuier mil quatre cents vingt-ſix, que la Treſue dureroit iuſqu'au mois de May ſuiuant, ſauf au Duc Amé de la prolonger pour tant de temps qu'il

voudroit

voudroit ; & au cas qu'il y eut des infractions, il commit des Iuges pour les faire reparer ; ſçauoir de la part du Roy, le Seigneur de Linieres, Derby Conneſtable d'Eſcoſſe, & le Seigneur des Barres en Niuernois, & de la part du Duc de Bourgogne le Comte de Ioigny, le Mareſchal de Tolonjeon & Vienne Seigneur de Lyſtenois.

La meſme année il y eut trois prolongations de Trefue faite par le Duc Amé : La premiere à Chaſtillon lez Dombes le treiſiéme de May mil quatre cents vingt-ſix : La ſeconde à Chambery le penultiéme d'Aouſt, & la troiſiéme à Turin le ſiziéme de Decembre ſuiuant, ou eſtoient preſents l'Eueſque de Turin, le Marquis de Saluces, le Comte de Fribourg, Iean de la Baume Seigneur de Valeſin Mareſchal de France, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, le Mareſchal de Montmayeur, le Seigneur de Chouragne de la Maiſon de Montluel, Claude du Saix, Pierre de Menton & Amé de Macet.

L'année ſuiuante cette meſme Trefue fut continuée de l'authorité ſeule du Duc Amé à Tonon le quatorziéme de Iuin, à Chambery le huictiéme d'Aouſt & à Yenne le vingt-ſiziéme de Nouembre à la priere de Iean Girard Maiſtre des Requeſtes & d'Humbert de Grolée Cheualier Baillif de Maſcon & Seneſchal de Lyon Ambaſſadeurs du Roy, & de Iean Bouton Cheualier Baillif de Dole & de Richard de Chancey ſecond Preſident de la Chambre des Comptes de Dijon, où Amé nomma pour Iuges des contrauentions de la Trefue, Guillaume d'Albret Seigneur d'Orual, & le meſme Humbert de Grolée pour le Roy, & pour le Duc de Bourgogne Guy de la Tremoille Comte de Ioigny & Iean de Montaigu Seigneur de Coulches.

Depuis la Trefue fut encore prolongée par Patentes du Duc Amé dattées à Annecy le vingt-deuziéme de May mil quatre cents vingt-huict, puis pour trois ans par autres lettres dattées à Morges le ſeiziéme de Ianuier mil quatre cents vingt-neuf, & ſur les pouuoirs que le Roy & le Duc de Bourgogne luy donnerent par leurs Patentes dattées à Yſſoudun & à Paris, il leur depeſcha Amé de Chalant Seigneur de Varey, Iaques de Lorio Iuge Mage de Breſſe & Amé de Macet Seigneur de Treyuernay ſon Maiſtre d'Hoſtel, ſes Ambaſſadeurs, pour conclurre la Paix, qui s'aſſemblerent à Arras auec l'Archeueſque de Rheins Chancelier de France, Chriſtophle de Harçourt, Raoul Seigneur de Gaucourt, le Seigneur de Dampierre & le Doyen de Paris Ambaſſadeurs du Roy, où les Ambaſſadeurs de Sauoye firent diuerſes propoſitions au Roy & au Duc de Bourgogne, par le moyen deſquelles s'achemina depuis la concluſion de ce grand ouurage. Preuues pag. 296.

Charles Duc de Bourbon Seig. de Beaujollois & de Dombes ayant continué de faire battre monnoye d'or & d'argent à Treuoux, au preiudice des empeſchements qu'y auoit apporté au nom du Duc de Sauoye, Hugues Seigneur de Chandée, pendant la priſon de Iean Duc de Bourbon en Angleterre, Ame luy enuoya au mois de Iuillet 1436. Iean du Saix Cheualier Seig. de Banains, pour eſſayer de terminer ce differend par la douceur; Charles conſentit à vne aſſemblée à S. Triuier en Dombes au mois de Nouembre ſuiuant, tant pour ce ſuiet que pour quelques entrepriſes de Iuridiction, qu'il preſuppoſoit auoir eſté faites par les Officiers de Breſſe ſur ceux de Dombes : Le Duc Amé y deputa Iean de Seyſſel Seigneur de Barjat Mareſchal de Sauoye, Lancelot Seigneur de Chaſteau-vieux & Iaques de Loriol Cheualiers, & de la part du Duc de Bourbon, y furent Pierre de Tolon Seigneur de Genat Chancelier de Bourbonnois, Iean Seigneur de Chazeron & Amé Seig. d'Vrfé Baillif de Foreſts, qui reiglerent les differends de ces deux Princes, ſinon celuy de la Monnoye Hiſt. de Breſſe de Bugey.

de Treuoux, qui fut renuoyé à vne autre iournée qui se deuoit tenir à Mascon.

L'vnion se treuua si fermement establie entre le Duc de Sauoye & le Marquis de Montferrat, que le Duc procura le Mariage d'Aymée de Montferrat auec Iean de Lesignam Roy de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie, dont la solemnité se fit à Ripaille le vingt-troisiéme de Decembre mil quatre cents trente-sept, Hugues de Lesignan Cardinal de Chypre Euesque de Tusculo espousa la Princesse au nom du Roy; Presens à cette ceremonie Louys de Sauoye Prince de Piemont, Philippes de Sauoye Comte de Geneue, Humbert Bastard de Sauoye, Claude du Saix, Amé de Champion, Iean de Compeys, George de Varax, & George de Valpergue Cheualiers. Les Venitiens ayants pris ombrage de cette reconciliation, & apprehendé d'entrer en guerre auec le Duc, il les en desabusa par vne Ambassade, dont François Foscaro Duc de Venise le remercia par sa lettre du troisiéme de Septembre de la mesme année.

Beneuen. San. Geor. Hist. di Montferr. M. S.

Preuues pag. 300.

Or, parce que pendant que le Duc Amé estoit en sa solitude à Ripaille le Concille de Basle l'éleut Pape l'an mil quatre cents trente-neuf, il nous faut reprendre vn peu la chose de plus haut, pour reconnoistre les veritables causes de cette Election, auant que d'en donner les particularités & la suite: Quoy que Martin V. eut esté éleu Pape au Concile de Constance l'an mil quatre cents dix-huict; le Concile neantmoins ne finit pas si tost, d'autant que les Peres assemblés s'adonnerent serieusement à la réformation des meurs, dont l'Eglise auoit bon besoin, à cause que l'abus s'estoit accru pendant les Schismes precedents, & pour y trauailler auec plus de fruict, il fut entr'autres choses ordonné, qu'aubout de cinq ans on tiendroit vn Concile, vn au bout de sept ans, & de dix ans en dix ans vn autre: Ce que Martin voulant executer, publia dés lors vne Bulle, par laquelle il assigna le lieu du Premier Concile à Pauie, quoy fait, l'assemblée des Prelats se separa. Le temps de la tenuë de ce Concile estant arriué, le Pape y enuoya des Prelats pour en faire l'ouuerture; mais personne n'y estant venu de France ny d'Allemagne, Martin le transfera à Sienne l'an 1424. ou il y eut bien plus de Deputés qu'à Pauie; neantmoins il ne s'y termina pas grand chose, parce qu'Alfonce Roy d'Arragon, depité de ce que le Pape auoit donné le titre de Roy de Naples à Louys III. Duc d'Anjou, y enuoya vn Ambassadeur pour faire valoir les interests de Benoist XIII. & renouueller par ce moyen le Schisme, dont Martin ayant eu aduis, manda promptement que l'on terminât le Concile, & en assigna vn autre à Basle. Ce lieu fut choisy pour donner plus de commodité aux Hussites & autres Heretiques de Boheme & d'Allemagne de s'y treuuer, pour y receuoir instruction, le Cardinal Iulien du titre de sainct Ange, fut Deputé pour le conuoquer & pour y presider; mais la mort du Pape Martin en empecha le progrés. Le Pape Eugene IV. qui luy succeda, authorisa en vn Consistoire general la publication du Concile de Basle, & la Legation du Cardinal Iulien, qui s'y transporta incontinent auec quantité de Cardinaux & de Prelats d'Italie pour le commencer: Il fit l'ouuerture du Concile le dix-neufuiéme de Iuillet mil quatre cents trente-vn, en la presence des Ambassadeurs de l'Empereur & du Duc de Sauoye: Cependant Eugene, soit par precipitation, soit par les mauuaises impressions qu'il se laissa donner, soit pour l'interest des Venitiens, soit par le desir de se preualoir des tresors que l'on luy figuroit auoir esté laissés par son Predecesseur, mit en peu de temps tout l'Estat Ecclesiastique en combustion, & s'attira par ce moyen la hayne publique: D'ailleurs Eugene qui vouloit se faire des creatures, plustost que de maintenir celles d'autruy, ordõna par vne Decretale qu'à l'aduenir nul ne pourroit pretẽdre au Cardinalat

Platina. Acta Concil. Const.

Platina Simoneta. de gest. Sfort.

Acta Concil Basil. Sess. 1.

Anal. Ecc.

dinalat, qui n'euſt eſté publiquement declaré tel en plain Conſiſtoire. Ainſi ſe treuuerent exclus de cette dignité, Dominique Capranica Eueſque de Ferrare, & quelques autres que Martin V. vn peu auant ſon decés auoit nommés Cardinaux en vn Conſiſtoire ſecret : ceux-cy ſe voyants deſcheus par ce Decret, de leurs eſperances, ſe ioignirent les vns aux Colomnes, qui auoient les armes en main dans la Romagne, les autres allerent au Concile de Baſle : à leur arriuée ils firent leurs plaintes contre Eugene, & deſcrierent ſon mauuais gouuernement ; Ce qui commençea d'aigrir les eſprits de la pluſpart de l'Aſſemblée, & qui fit d'abord ſoubçonner à Eugene que le Concile eſtoit pour prendre auec le temps des reſolutions qui ne luy ſeroient pas agreables, veu meſmes que par vn Decret il auoit eſté arreſté que le Pape eſtoit ſoubmis au Concile general ; tellement qu'il ſe repentit de l'auoir authoriſé, & dés lors chercha les moyens de le rompre, mais la choſe eſtoit malaiſée ; & le plus ſeur eſtoit de treuuer des pretextes pour transferer le Concile en vn lieu où ſa preſence pût diſſiper les deſſeins de ſes ennemis. Eugene donc conuoqua au Conſiſtoire les Cardinaux qui eſtoient demeurés à Rome, & leur repreſenta qu'il y auoit peu de Prelats à Baſlé : que les guerres des Ducs de Bourgogne & d'Auſtriche fermoient les chemins : que le Clergé de Baſle & les lieux circonuoiſins eſtoient infectés de l'hereſie des Huſſites, & qu'il eſtoit à craindre que preualants en nombre, ils ne fiſſent faire quelque determination honteuſe à l'Egliſe ; & enfin qu'il auoit nouuelles aſſeurées que l'Empereur & le Patriarche des Grecs vouloient aſſiſter au Concile pour abiurer leur Schiſme : que ce leur ſeroit vne trop grande incommodité de faire vn ſi long voyage par terre, & qu'ils deſiroient quelque Ville d'Italie, qui ne fut pas beaucoup eloignée de la Mer : Le Conſiſtoire appreuua cette reſolution, & à l'inſtant les Patentes furent expediées pour rappeller le Cardinal Iulien, & les Lettres eſcrittes aux Roys & aux Princes Chreſtiens, pour leur donner aduis de ce changement. Cette reſolution ayant eſté ſçeuë de l'Empereur Sigiſmond, & de pluſieurs autres Princes, ils ne la peurent digerer ; Tellement que l'Empereur qui eſtoit ſur le point d'entrer en Italie, enuoya vne grande remonſtrance au Pape, où il marquoit les inconuenients de cette tranſlation de Concile : Mais ces raiſons ne furent pas aſſés puiſſantes pour la diuertir ; il eſt vray que le Pape voulant temporiſer, depeſcha l'Archeueſque d'Ambrun à Milan, ou l'Empereur eſtoit arriué auec des articles ſecrets, qui ſembloient porter quelque temperamment à la tenuë du Concile, & qui en effect ne tendoient qu'à l'aneantir. A la fin Eugene portant les choſes à l'extremité, fit publier la Bulle de ſuſpenſion & reuocation du Concile de Baſle ; ſur la fin de l'année mil quatre cents trente-vn, à laquelle s'oppoſerent l'Empereur, les Princes d'Allemagne, & les Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, d'Eſpagne, d'Hongrie, de Sauoye & autres, qui firent citer Eugene pour y aſſiſter en perſonne, ou y enuoyer vn Legat : Les Peres qui eſtoient aſſemblés à Baſle, deputerent à ſa Sainteté deux de leur Corps, Sçauoir Louys de la Palu Eueſque de Lauſanne, & Henry Doyen d'Vtrec, pour luy en faire de tres-humbles remonſtrances, & à meſme temps firent vne declaration le XXI. de Ianuier mil quatre cents trente-deux, adreſſée à tous les Princes Chreſtiens, par laquelle ils proteſterent de la ſincerité de leurs intentions, du deuoir de leurs conſciences, de la bonne opinion qu'ils auoient de ſa Sainteté, du bon acheminement qu'il y auoit à la conuerſion des Heretiques, & auertiſſoient tous les fidelles de ne point croire les bruits qui couroient de la deſ-vnion du Pape & du Concile : Le Cardinal Iulien qui preſidoit au Concile en eſcriuit deux lettres fort preſſantes au Pape, ce qui le fit reſoudre auec les autres conſiderations, de changer d'opinion, & de confirmer de nouueau le Concile, par Bulle du XIV.

Comment. Pij 2.

Monſtrelet 2. Vol. ch. 103.

Ann. Eccl.

Du Cheſne Hiſtoire des Papes.

Ann. Eccl.

de Feurier suiuant. Mais les Peres sans attendre cette declaration ny d'autres Legats du Pape (parce que le Cardinal Iulien y estoit de sa part) passerent outre, & celebrerent la deuxiesme cession du Concile le xv. de Feurier, en laquelle ils renouuellerent le Decret du Concile de Constance, & conclurrent de nouueau l'authorité du Concile sur le Pape, ayants resolu que le Concile legitimement assemblé estoit par dessus luy, & que sa Sainteté ne le pouuoit rompre, transferer, ny prolonger. Ce qui aigrit tellement Eugene que sans vouloir executer ce qu'il venoit de promettre, il cassa le Concile de Basle, & le transfera à Ferrare, alleguant pour raison, que ceux de l'Eglise Grecque qui se deuoient rendre aupres de luy dans peu de temps, s'y accorderoient mieux, & plus commodement auec l'Eglise Latine, qu'en vn autre lieu; declarant excommuniés tous ceux qui persisteroient à la deffence du Concile de Basle. A quoy ceux de Basle repliquerent par de piquantes censures contre ceux qui adhereroient à la translation du Concile, citerent Eugene en personne par deuant eux, & declarerent tous les Chrestiens absous de l'obeyssance qu'ils luy deuoient, Eugene pour les appaiser, leur enuoya au mois d'Aoust des Deputés qui offrirent de sa part la continuation du Concile, en telle Ville d'Italie qu'ils voudroient qui fut du domaine de l'Eglise, & promettoient que pour tout le temps du Concile, le Pape en cederoit la superiorité au Concile, qu'il s'y rendroit en personne, & s'y sousmettroit le premier pour donner exemple aux autres en la reformation que l'on pretendoit de faire: Que si les affaires de l'Eglise en Allemagne estoient si pressantes, le Cardinal Iulien y demeureroit auec authorité de Legat; Mais les Peres protestoient de reconnoistre le Pape pour chef de l'Eglise, pourueu qu'il ne s'opposast point à l'Eglise, laquelle ils disoient estre representée par le Concile, ainsi qu'il auoit esté determiné au Concile de Constance: Que le Pape Martin V. & Eugene mesme s'y estoient assuiettis, concluants que toute mutation de lieu pour la tenuë du Concile leur estoit supecte, & qu'il n'y auoit point d'autre voye d'accommodement, sinon que le Pape reuoquast la Bulle de suspension & de cassation du Concile qu'il auoit publiée. L'Empereur de son costé fit declaration d'adherer au Concile de Basle, & de le maintenir de tout son pouuoir; les Roys de France & d'Angleterre, le Duc de Milan, les Electeurs & Princes d'Allemagne firent de mesme; comme aussi les Prelats de l'Eglise Gallicane assemblés à Bourges: Bref toute la Chrestienté donnoit le tort à Eugene, & se rangeoit du party du Concile de Basle, ce qui donna tant d'hardiesse aux Peres, qu'ils furent sur le point de deposer le Pape, sans les Ambassadeurs des Princes, qui apres de grandes instances obtinrent deux mois de delay au Pape, pour reconnoistre le Concile, au bout desquels les Prelats declarerent qu'ils procederoient contre luy par contumace. Neantmoins l'Empereur, le Roy de France & les Ducs de Bourgogne & de Sauoye, la mesme année mil quatre cents trente-deux, entreprirent de reünir le Pape auec le Concile, & enuoyerent à cét effet leurs Ambassadeurs à Rome où estoit le Pape Eugene, Pierre de Menthon Seigneur de Montrottier, Louys de Monteüil, & Philibert de la Roche y furent de la part du Duc Amé, mais la guerre du Duc de Milan, des Venitiens & de l'Eglise, leur osta le moyen d'acheuer leur voyage. Eugene pourtant qui sçauoit bien auec quel zele le Duc de Sauoye s'y estoit comporté, ne laissa pas de luy enuoyer les articles secrets que l'Archeuesque d'Ambrun l'année precedente auoit porté au Duc de Milan, afin qu'Amé essayast de les faire valoir & le remercia depuis de ses pieux soins, par vn Bref du mois de Ianuier mil quatre cents trente-trois. Ce ne fut pas sans sujet que le Pape en vsa ainsi auec le Duc Amé, car ce Prince qui auoit tant de zele pour l'vnion de l'Eglise, alla en personne à Dijon peu de temps apres, pour obliger le Duc de Bourgogne

Platina.

Acta Consil. Basil.

Acta Concil. Basil.

Amed. Pacific.

Preuues pag. 198. Titr. de la Chambre des Comp. de Sauoye.

ne de ſe ioindre à luy pour la defence d'Eugene, & non content de cela, il chargea l'Eueſque de Belley & le Prieur de S. Dominique de Chambery ſes Ambaſſadeurs au Concile de Baſle, de chercher quelques expedients pour terminer ce differend, qui eſtoit capable de troubler toute la Chreſtienté, dont le Pape luy fit auſſi remerciement par vn autre Bref du mois de Mars de la meſme année: Ces Ambaſſadeurs vnis auec Iean Eueſque de Neuers & Gilbert de Lannoy Seigneur de Villerval Ambaſſadeurs du Duc de Bourgongne, voyants que le Concile eſtoit ſur le point de proceder par condemnation contre Eugene, firent proteſtation le troiſiéme de Iuillet ſuiuant, que les Ducs de Bourgongne & de Sauoye n'y conſentiroient point & qu'il falloit encore donner vn delay ſuffiſant à Eugene pour adherer au Concile, paſſé lequel, les Peres auiſeroient ce qu'il y auroit à faire. Cette proteſtation fut cauſe d'vn autre delay, pendant lequel Eugene vaincu par les prieres de tant de grands Princes, ou marry de ce qu'il auoit fait auec trop de precipitation, ou ennuyé de la guerre que luy faiſoit le Duc de Milan, reuoca tout ce qu'il auoit fait contre le Concile de Baſle, le declara legitimement conuoqué & s'y ſouſmit: La Bulle eſt du quinziéme de Decembre mil quatre cents trante-trois, laquelle fut publiée au Concile au mois de Fevrier ſuiuant, en preſence de l'Empereur, du Duc de Bauieres & de tous les Ambaſſadeurs & Miniſtres des Princes. Cela donna durant trois ans entiers la Paix à l'Egliſe, & ce fut cette meſme année M. CCCC. XXXIV. qu'Amé Duc de Sauoye ſe retira à Ripaille, comme nous auons dé-ja dit; ce qui monſtre bien la fauſſeté de ceux qui ont eſcrit que ce ne fut qu'en eſperance du Pontificat; car au temps de ſa retraitte, l'Egliſe eſtoit dans le calme & Eugene reconcilié auec le Concile de Baſle, & d'ailleurs Amé n'auoit pas ſujet de rien attendre du Concile, duquel il auoit eſté mal traitté en deux rencontres, parce qu'il portoit ouuertement les intereſts du Pape. L'vn fut pour l'Eueſché de Lauſanne que le Concile confera à Louys de la Palu Abbé de Tournus au preiudice de Iean de Prangin, que le Duc auoit nommé ſuiuant ſes Priuileges, ce qui le contraignit d'appeller de l'Ordonnance du Concile au Pape, l'autre fût en la conteſtation de la preſeance des Ambaſſadeurs de Sauoye ſur ceux du Duc de Bourgongne, où le Concile ſe declara contre la Maiſon de Sauoye. Mais le Concile, au lieu de ſe preualoir de la ſoubmiſſion d'Eugene, entreprit ſi ouuertement ſur ſon authorité en diuerſes matieres ſous pretexte de reformation, que le Pape ſe vid obligé, pour euiter de plus dangereuſes ſuites, de transferer le Concile à Ferrare; à quoy ſeruit beaucoup la venuë de l'Empereur & du Patriarche de Conſtantinople qui s'eſtoient mis en Chemin pour l'vnion de l'Egliſe Grecque auec la Latine & qui auoient pris terre à Veniſe. Eugene donc en eſcriuit au Duc Amé par vn Bref datté à Ferrare au mois de Fevrier 1437. le coniure d'y enuoyer ſes Ambaſſadeurs & d'employer tous ſes ſoins pour diſpoſer les Peres aſſemblés à Baſle de s'y treuuer, auec des termes ſi ciuils & ſi obligeants qu'il n'eſt perſonne qui ne iuge bien par là, que ſa Sainteté auoit vne entiere confiance au zele de ce Prince: Amé fit tout ce qu'il pût, mais les Peres irrités de cette tranſlation du Concile à Ferrare, aprés tant d'approbations que le Pape en auoit faites, ne voulurent point oüyr de raiſons, offrans ſeulement d'aller en Auignon pour la commodité des Grecs qui s'y pouuoient rendre par Mer, & citerent Eugene en perſonne à Baſle qui recourut de nouueau au Duc par vn autre Bref, auſſi datté à Ferrare au mois de Mars ſuiuant & luy demanda ſon ayde & ſa protection. Il en eſcriuit encore au Prince de Piemont & à ceux du Conſeil du Duc, mais le Concile de Baſle redoubla ſes citations contre Eugene auec proteſtation de luy faire ſon procés comme à vn contumax. Le Pape de ſon coſté caſſa de nouueau le Concile de Baſle & le declara legitimement conuoqué

Amed. Pacific.

Preuues pag. 298.

Preuues pag. 299.

Amed. Pacific.

Preuues pag. 300.

Amed. Pacific.

Preuues pag. 301. uoqué à Ferrare, & pria Amé par vn Bref datté à Bologne au mois d'Octobre suiuant d'y faire aller les Prelats de ses Estats, ce qui fut impossible au Duc, parce qu'ils estoient tous à Basle dés long-temps & engagés bien auant aux interests de ce Concile. Amé neantmoins enuoya à Ferrare Aymery Euesque de Montdeuis. La Peste suruenuë à Ferrare fit transferer le Concile à Florence, dont Eugene donna aduis au Duc de Sauoye le mesme iour qu'il y entra, qui fut le premier de Fevrier mil quatre cents trante-huict. Cependant le Concile de Basle cassa celuy de Ferrare & interdisit Eugene de faire aucunes fonctions de Souuerain Pontife, par Decret du mesme mois de Fevrier, & neantmoins le Concile fut tenu à Florence auec tant de succés, que les Grecs reconnurent leurs erreurs & s'vnirent à l'Eglise Latine. Ce fut le sujet d'vn Bref d'Eugene à Amé datté à Florence au mois de Iuillet 1439. ou sa Sainteté luy fit part de cette nouuelle auec vn tesmoignage de ioye extraordinaire; mais au lieu qu'vne action si solemnelle, glorieuse & vtile à l'Eglise de Dieu, deuoit ramener les P P. assemblés à Basle, ils s'obstinerent plus que iamais & descrierent si fort Eugene, que de parler en sa faueur passoit pour heresie; à la fin ils le deposerent par Decret du 25. Iuin suiuant, par vne entreprise autant hardie qu'elle estoit nouuelle. Dez que la publication en fut faite, Amé qui auoit des Ambassadeurs à Florence & à Basle, voulant mettre sa conscience en repos, fit vne protestation le 20. de Iuillet 1439. par deuant Iean de Grolée Protonotaire Apostolique, Preuost de Montjou, & en presence de Claude du Saix Seigneur de Riuoyre & de Guillaume de Bolomier, Seigneur de Nercia ses Conseillers, de ne point appreuuer ce que ses Ambassadeurs à Basle pourroient auoir fait contre l'obeyssance qu'il deuoit à l'Eglise Catholique, à laquelle il vouloit demeurer perpetuellement vny & attaché.

Amed. Pacific. — *Amed. Pacific.* — Preuues pag. 302. — *Amed. Pacific.*

Comme ce n'estoit pas assez d'auoir deposé Eugene, si l'on ne donnoit vn autre Chef à l'Eglise; le Concile de Basle s'assembla plusieurs fois pour y deliberer, Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme & de Perigord Prince de saincte vie, fut proposé, puis le Duc Amé; mais quelques vns opposerent que c'estoit vn Prince Seculier; que l'Eglise ne se feroit point d'honneur de chercher vn Pape hors la profession Ecclesiastique, qu'il auoit esté marié & auoit des Enfans; d'autres remonstrerent que ce Prince auoit regné quarante ans en grande pieté & Iustice : qu'en remettant ses Estats à son Fils aisné, il s'estoit mis en vne espece de retraitte comme vn Religieux, qu'il lisoit les saintes Lettres; que sa Femme estant morte, il se pouuoit faire Prestre, & que la Maison de Sauoye estant puissante & ayant vn pied dans l'Italie & l'autre dans les Gaules pouuoit auantageusement seruir l'Eglise en la conioncture du temps où elle auoit besoin d'vn Chef de cette qualité. Toutes ces considerations pezées, Amé en la premiere Session eut seize voix, en la seconde dix-neuf, en la troisiésme vingt-vne & en la cinquiéme il en eut vingt-six, & fut eleu & nommé Pape par le Concile par Decret du xv. de Nouembre 1439. qui ensuite deputa Louys Aleman Cardinal d'Arles, Legat & President du Concile, plusieurs autres Prelats & Iean Comte de Tierstain (enuoyé par l'Empereur pour estre Protecteur du Concile) afin de luy signifier l'Election. Ils treuuerent ce Prince à Tonon qui fut extraordinairemẽt surpris de cette nouuelle & qui demeura long-temps à s'y resoudre; car d'vn costé il se voyoit contraint de renoncer au repos & à la tranquillité de la solitude, dont il auoit gousté les douceurs depuis cinq ans, pour prendre vn pesant fardeau en la Conduite de toute l'Eglise. De l'autre il preuoioit la haine irreconciliable d'Eugene, de qui il auoit tousiours porté fort hautement les interests, mais aussi il y auoit quelque necessité d'obeyr à l'authorité de l'Eglise qui l'auoit choisi. Les Ambassadeurs du Concile le voyant dans ces irresolutions le presserent & le menacerent

Papyr. Masso in Eugen. 4. — *Amed. Pacific.* — Preuues pag. 314.

rent de la cholere de Dieu,s'il refuſoit cette dignité:En fin les larmes aux yeux, il y conſentit,& ſe nomma Felix V. à meſme temps les Ambaſſadeurs luy oſterent ſa robbe & ſon capuchon, luy donnerent vn habit blanc, l'Anneau de Pontife, le mirent dans vne chere, & le ſaluerent Pape, puis le menerent en l'Abbaye de ſainct Maurice en Chablais, où Felix ayant eſté aſſis ſur le grand Autel,donna la Benediction: Eſtant de retour à Ripaille, il fit ſon teſtament le ſiziéme de Decembre mil quatre cents trente-neuf, en preſence d'Oger Eueſque de Maurienne, de Pierre Mouton Prieur de Ripaille, de Louys Pariſet Doyen d'Annecy, de Frere Claude Reuel Prieur des Hermites de S. Auguſtin de Tonon, de Claude du Saix, d'Amé de Charanſonay, de Lambert Oddinet, & de Louys de Cheuelu Cheualiers de l'Ordre de S. Maurice,par lequel il ordonna qu'apres ſon decés,ſon corps ſeroit porté au Monaſtere d'Hautecombe en Sauoye, & ſon cœur au Prieuré de Ripailles, donna le Comté de Romont à Humbert Baſtard de Sauoye ſon Frere, recommanda au Prince de Piemont, Iean de Seyſſel Seigneur de Barjat Mareſchal de Sauoye, Guillaume de Bolomier ſon Secretaire, Claude du Saix, François de Buſſy, Lambert Oddinet & Louys de Cheuelu ſes Compagnons & Cheualiers de ſon Ordre de S. Maurice, fit des legats à la Ducheſſe de Milan & à la Reyne de Sicile ſes Filles, inſtitua Philippes de Sauoye ſon ſecond Fils au Comté de Geneue & en la Seigneurie de Foucigny, nomma ſon heritier vniuerſel Louys de Sauoye Prince de Piemont ſon Fils aiſné, eſtablit en la perſonne de ſes deſcendants Ducs de Sauoye le Droit de Primogeniture. Les Executeurs de ſa volonté furent l'Archeueſque de Tarentaiſe & les Eueſques de Geneue & de Lauſanne. Apres cela il vint à Tonon où il nomma pour Doyen des Cheualiers de S. Maurice Claude du Saix Seigneur de Riuoyre ſuſnommé par Bulle du quatriéme de Ianuier 1440. puis par declaration du 6. du meſme mois, il emancipa le Prince de Piemont, & l'inſtitua Duc de Sauoye, de Chablais & d'Aouſte, & luy delaiſſa toutes ſes Terres & Seigneuries; Preſents Louys Aleman Cardinal d'Arles, François de Miez Eueſque de Geneue, Louys de la Palu Eueſque de Lauſanne, George de Saluces Eueſque d'Aouſte & autres Prelats eſtrangers, Louys Baſtard d'Achaye Seigneur de Raconis Mareſchal de Sauoye, Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, Iaques de la Baume Seigneur de l'Abbergement, Iean de Compeys Seigneur de Toren, Louys de Monteil Preſident du Conſeil de Chambery, & autres. Cependant le Concile fit vn decret, par lequel il eſtoit ordonné à tous Chreſtiens de le reconnoiſtre pour vray & legitime Pape.

Preuues pag.316. *Preuues pag.303.* *Amed. Pacific.* *Preuues pag.318.*

Felix fit ſon entrée à Baſle le vingt-quatriéme de Iuin M. CCCC. XL. ſuiui du Comte de Geneue, de Barjat Mareſchal de Sauoye, du Seigneur de Choutagne & de trois cents Gentils-hommes de Sauoye, de Geneuois, de Vaud, de Berne, de Fribourg & de Soleurre, de deux cents Eccleſiaſtiques à cheual, Archeueſques, Eueſques, Abbés & Prieurs. Felix eſtoit ſous le Daix mõté ſur vne haquenée blanche couuerte de velours rouge, reueſtu d'vne chappe d'or battu ciſelé, la Tyare en teſte, ayant deuant ſoy deux Cardinaux & le Marquis de Saluces: En cette ſorte il fut conduit iuſqu'en l'Egliſe de noſtre Dame, où il donna la benediction; puis ſe retira en ſon Palais. Les ceremonies de cette entrée ſont particulierement deſcrittes en vn ancien Manuſcrit, qui eſt en l'Archiue de Turin, où il eſt remarqué qu'il y eut ce iour là au deuant du Pape plus de quatre mil perſonnes à Cheual & vne ſi grande affluance de Peuple qui eſtoit accouru de toutes parts, qu'il la fait monter iuſqu'à cinquante mil hommes. Le vingt-quatriéme de Iuillet ſuiuant Felix fut couronné par le Cardinal d'Arles auec toute la pompe & magnificence imaginable: Il dit ſa premiere Meſſe en l'Egliſe Noſtre Dame de Baſle. Le Duc de Sauoye

Preuues pag.319. *Modius in Pandect. Triumph.*

Amed. Pacific. Chieza. Matt. Alliance de Fr. & de S.

& le Comte de Geneue Connestable de l'Eglise, ses Fils y assisterent & offrirent le pain d'or & d'argent Iean Comte de Tierstain & le Marquis de Rotelin des barils d'argent. De là il fut conduit en son Palais la Tyare en teste estimée trente mil ducats sous le Daix à Cheual, dont les Resnes estoient tenües par Guillaume Marquis d'Hocberg, & par Conrard Seigneur de wensperg, le festin fut de plus de mille personnes assises à table, les Princes ses Enfans seruirent d'Eschansons, & le Marquis de Saluces d'Escuyer tranchant. On donna à tous les Prelats vne piece d'or, & deux d'argent, les Ambassadeurs de Strasbourg, de Berne, de Fribourg & de Soleurre s'y treuuerent. Il demeura trois ans entiers à Basle, & en quatre Promotions il fit vingt-trois Cardinaux, tant Alemans, Siciliens, François que Sauoysiens; mais il ne fit part de cette dignité à aucun de ses parents ou alliés, n'ayant eü égard qu'au merite de ceux qu'il choisissoit. Le 17. de Nouembre 1443. il se retira de Basle auec quatre Cardinaux à Lausanne, d'ou il alloit souuent à Geneue, laissant six Cardinaux à Basle auec les autres Euesques & Prelats pour y continuer le Concile; entre lesquels estoient des Estats de ce Prince, & qui auoient assisté à son Election, Guillaume Euesque de Vercel, George de Saluces Euesque d'Aouste, Iean Euesque d'Yurée, Louys Euesque de Turin, Alleran de Carrette Abbé de sainct Benigne, Matthieu de Carrette son Frere Euesque d'Albenga, Iaques Abbé de Suze, Frere Iean de Montchenu Commandeur de Ranuers, & Barthelemy Prouana de Chiuas de l'Ordre de sainct Anthoine.

Cette digression a esté vn peu longue; mais ie crois qu'elle n'a pas esté inutile, & ie ne l'ay pas faite pour authoriser l'Election de Felix V. ny pour appreuuer ce que le Concile de Basle fit contre Eugene IV. mais seulement pour deffendre la reputation de ce sage Prince que beaucoup d'Historiens passionnés, ou mal instruits ont taxé d'ambition, & d'auoir brigué le Papat: En effet, quoy que le procedé du Concile de Basle ayt esté depuis blasmé & reconnu pour nul, & que Felix ayt renoncé au Pontificat; neantmoins il eut en son obediance la meilleure part de la Chrestienté; sçauoir la France, l'Angleterre, l'Arragon, l'Espagne, le Duc de Milan, les Suysses, Albert Duc d'Austriche, Albert & Estienne Ducs de Bauieres, les Royaumes d'Hongrie & de Boheme, le Grand Maistre de Prusse, toute la Sauoye & le Piemont; le reste de l'Europe tint le party d'Eugene, ou demeura en neutralité; comme firent l'Empereur Frideric & les Electeurs de l'Empire, qui conuoquerent vne Diette à Nuremberg, pour treuuer les moyens d'appaiser ce Schisme: mais ne s'y estant rien resolu, ils se rassemblerent à Francfort l'an 1445. & promirent de souscrire au Concile de Basle, si Eugene ne leur moderoit les leuées de Rome sur l'Allemagne, & s'il ne restablissoit les Archeuesques de Cologne & de Treues qu'il auoit demis. Le Pape Eugene leur accorda vne partie de ce qu'ils luy demanderent, moyennant quoy ils se departirent de la neutralité, se rangerent du costé d'Eugene & luy enuoyerent rendre obeyssance par des Ambassadeurs au mois de Ianuier 1447. Vn mois apres Eugene mourut à Rome, & luy succeda Nicolas V. Ce qui fit dés lors resoudre le Roy Charles VII. de s'entremettre d'étouffer ce Schisme, en procurant vne demission du Pontificat par Felix, Louys Duc de Sauoye poussé de mesme zele, alla à Bourges où estoit sa Majesté, & apres auoir conferé ensemble fort secrettement, ils conuoquerent vne assemblée à Lyon, ou les Roys de France, d'Angleterre, & de Sicile enuoyerent leurs Ambassadeurs, l'Archeuesque de Treures s'y treuua & les Deputés de l'Archeuesque de Cologne, & du Duc de Saxe, Felix qui auoit l'inclination à la Paix de l'Eglise y enuoya le Cardinal d'Arles & Iean de Grolée Preuost de Montjou. Cette Conference se fit l'an M.CCCC.XLVII. &

Sabellicus. I. le Maire Du Chesne Hist. des Papes. Christoph. Harmann. Annal. Heremi B. Vierg. Ioan Gobelin Comment.

Amed. Pacific.

In Chen. parad. liu. 3. ch. 36.

& non pas l'an mil quatre cents quarante-neuf comme à eſcrit Genebrad, où toutesfois il ne fut rien reſolu, parce que Nicolas & Felix eſtoient en deffiance l'vn de l'autre, l'Archeueſque d'Ambrun & le Seigneur de Malicorne Ambaſſadeurs de France, celuy d'Angleterre, & l'Eueſque de Marſeille, Ambaſſadeur du Roy de Sicile, allerent à Geneue ou eſtoit Felix & tirerent parole de luy, qu'il renonceroit au Pontificat, ſous de certaines conditions, dont il demandoit des ſeurtés; il en enuoya ſa Declaration par vne Bulle dattée à Geneue au mois de Decembre de la meſme année mil quatre cents quarante-ſept, qui eſtoit vn grand acheminement à la Paix. Ces conditions eſtoient: Que ſa demiſſion ſe feroit en vn Concile qui ſeroit conuoqué de ſon authorité: Qu'auant ſa renonciation il feroit trois Bulles, par l'vne deſquelles il reſtabliroit tous les Eccleſiaſtiques qu'Eugene IV. & Nicolas V. auroient deposé, ou priué de leurs biens, en hayne de ce qu'ils auoient tenu ſon party; par l'autre il leueroit toutes les excommunications & cenſures par luy laſchées contre les Perſonnes, Villes & Communautés qui auroient ſuiuy l'obedience d'Eugene & de Nicolas; & par la troiſiéme il confirmeroit tout ce qu'il auoit fait pendant le Schiſme d'entre Eugene, Nicolas & luy: Qu'apres cela il ſe demettroit volontairement entre les mains du Concile, qui éliroit Nicolas V. & reſtabliroit par Bulle expreſſe tous ceux qui auoient tenu le party d'Eugene, de Felix & de Nicolas: Que Felix demeureroit Legat du S. Siege auec de grandes Prerogatiues, par l'authorité dudit Concile, dont Nicolas V. donneroit ſon approbation en forme. Ces conditions parurent rudes au Roy, & ſur tout celle de la conuocation d'vn Concile, & de l'election qui s'y deuoit faire de Nicolas; neantmoins il ne ſe rebuta point & enuoya ſes Ambaſſadeurs à Nicolas l'an mil quatre cents quarante-huict, ſçauoir l'Archeueſque de Rheins, l'Eueſque de Carcaſſonne, Robert Cibolle Docteur en Theologie & Iaques Cœur ſon Conſeiller, pour les propoſer au Pape, auec ordre à leur retour de paſſer aupres de Felix, pour eſſayer de le faire departir de la conuocation de ce Concile, comme choſe à laquelle Nicolas V. ne ſe pouuoit reſoudre; mais ce fut ſans effet: Tellement que le Roy, apres auoir appris les ſentiments de Nicolas V. renuoya à Felix, Helie de Pompadour Archidiacre de Carcaſſonne, qui luy porta parole que l'on conſentiroit à vn Concile à Lauſanne, & qu'on luy accorderoit les choſes qu'il auoit ſouhaitées. La difficulté la plus grande fut de donner des ſeurtés à Felix, qu'apres ſa demiſſion Nicolas V. feroit les choſes qu'il auroit promiſes: Le Roy en vouloit bien demeurer garend; mais Felix ne ſe vouloit pas mettre au hazard de receuoir vne iniure de Nicolas, ny ſe commettre auec le Roy: Il fut donc arreſté que l'Ambaſſadeur du Pape Nicolas & ceux du Daufin de Viennois en donneroient promeſſe par eſcrit. En ſuitte le Concile de Baſle fut tranferé à Lauſanne de l'authorité de Felix V. Le Roy y enuoya Iaques Iuuenel des Vrſins Eueſque de Poitiers Patriarche d'Antioche, Helie de Pompadour Eueſque d'Alet, Iean Comte de Dunois Grand Chambrier de France, Iaques Cœur Guy Bernard Maiſtre des Requeſtes de l'Hoſtel, Iean de Bourcier Cheualier & Chambellan, & Thomas de Corcelles Docteur en Theologie, Nicolas V. y enuoya auſſi Alfonſe de Segura Doyen de Tolede & le Daufin de Vienne, Iean Archeueſque & Prince d'Ambrun & Gabriel de Bernez Seigneur de Farges ſon Maiſtre d'Hoſtel, qui promirent à Felix V. au nom de Nicolas de luy rapporter à Geneue apres ſa demiſſion du Pontificat trois Bulles, dont la premiere caſſeroit tout ce qui auroit eſté fait contre Felix & ceux de ſon party, la deuziéme confirmeroit tout ce qu'il auroit fait, & la troiſiéme reſtabliroit tous ceux qui auroient eſté depoüillés de leurs biens, ou priués de leurs benefices, en hayne ce qu'ils auoient obey à Felix. Cette promeſſe eſt

Preuues pag. 320.

Titr. de la Chamb. des Com. de paris.

Titr. de la Chambr. des Com. de paris.

Berry Heraut Hiſt. de Charles 7.

Titr. de la Chambr. des Com. de paris.

Preuues pag. 321. dattée à Lausanne le quatriéme d'Avril 1449. sur l'asseurance de laquelle, Felix par trois Bulles du 9. du mesme mois; restablit ceux qu'il auoit priués de leurs benefices & de leurs biens, pour auoir tenu le party d'Eugene IV. & de Nicolas V. leua toutes les Censures, Excommunications, Interdits & Sentences qu'il auoit renduës contre toutes les personnes, Villes & Communautés qui auoient adheré à Eugene, & à Nicolas, & confirma generalement tout ce qu'il auoit fait pendant le Schisme. Apres cela, le Concile assemblé en l'Eglise de Nostre Dame de Lausanne, Felix reuestu de ses habits Pontificaux, fit sa declaration; *Que pour le repos de l'Eglise & pour faire cesser le Schisme & à la priere des Roys de France, d'Angleterre, de Sicile & du Daufin de Viennois, il se demettoit du Papat* & fit lire la Bulle de sa renonciation, qui est dattée à Lausanne le septiéme des Ides d'Avril 1449. puis s'estant depoüillé de ses habits, se retira, le Concile de Lausanne ensuite de cette demission proceda à l'Election de Nicolas V. Ce qui se fit par les Cardinaux d'Arles, d'Arcy, de Cornetto, & de sainct Marcel & plusieurs Archeuesques, Euesques, Abbés & Docteurs, par Bulle du 13. des Calendes de May suiuant, & trois iours apres le mesme Concile leua toutes les Excommunications, Interdictions & Priuations laschées contre ceux qui auoient tenu le party d'Eugene IV. de Felix V. & de Nicolas V. & le lendemain le Concile declara Amé de Sauoye cy-deuant Pape sous le nom de Felix V. Euesque de Sabine, Cardinal, Legat, & Vicaire perpetuel du sainct Siege en tous les Estats de la Maison de Sauoye, Piemont, Montferrat, Saluces, Comté d'Ast, Lyonnois deçà la Saone, & dans les Dioceses d'Aouste, de Lausanne, de Basle, de Strasbourg, de Constance, de Coyre & de Syon, luy assigna le premier honneur en l'Eglise apres le Pape, ordonna que quand il entreroit en lieu ou seroit le Pape, sa Sainteté seroit tenuë de le saluër & de luy donner sa bouche à baiser; qu'il pourroit porter les habits & les ornements Pontificaux, à la reserue seulement de faire porter le S. Sacrement deuant soy: Et finalement qu'il seroit dispensé de comparoir en personne en la Cour de Rome, n'y en aucun Concile, sous quelque pretexte que ce fut: Le mesme iour se fit la closture du Concile de Lausanne. Favin s'est m'esconté, qui a escrit que cela arriua l'an 1447. & d'autres l'an mil quatre cents quarente-huict, & que ce fut à la sollicitation de l'Empereur Frideric III. & du Roy Charles VII. car Frideric n'y contribua quoy que ce soit, & n'y enuoya pas mesme des Ambassadeurs, ainsi que font foy les Bulles sus alleguées & le principal honneur en est deub au Roy Charles VII. Iean le Maire, Paul Emile, Platine, la Chronique d'Allemagne ont fait la mesme faute.

[Margin: Preuues pag. 322. 324. & 325 — Preuues pag. 328. — Preuues pag. 330. — Preuues pag. 332. — Preuues pag. 333. — Preuues pag. 333. Teatr. d'hõneur & de Cheualer. Bibl. hist. de Vignier Nicole Gilles. Du Chesn. Hist. des Papes, des Schismes H. Fra. l. 10 *Iér. Mu-tius.*]

Preuues. pag. 334. *Diar. Step. Infessura Ciuis Romani ver. Romanar. sui temp. M. S.* La nouuelle de la Demission de Felix V. fut escrite à Paris par le Patriarche d'Antioche le 20. d'Avril ou l'on en fit de grandes resioüyssances, Nicolas V. la receut à Rome par Iean de Grolée Preuost de Montjou, le iour de S. Ioyre 23. du mesme mois, qui ne voulant pas paroistre ingrat enuers Dieu d'vn si grand succés, fit des prieres & des processions au Vatican, & fut imité en cela par tout le Clergé d'Italie, & en memoire d'vn si remarquable euenement fut fait ce vers.

Lux fulsit Mundo; Cessit Felix Nicolao.

Amed. Pacific. Pr. p. 335. 336. Depuis sa Sainteté estant allé à Spolete au mois de Iuillet M.CCCC.XLIX. fit expedier les trois Bulles qu'elle auoit promises, par lesquelles elle appreuua tout ce que Felix V. auoit fait pendant le Schisme, declara absous tous ceux qui auoient esté excommuniés, pour auoir esté de son party, & restablit en leurs biens & benefices ceux qui en auoient esté priués par les Bulles d'Eugene & les siennes. Ceux qu'Amé enuoya au Pape pour en solliciter les expeditions furent George de Saluces Euesque de Lausanne & Ia-

ques de la Tour President de Sauoye, qui en rapportant ces Bulles, furent chargés par le Pape Nicolas d'vn Bref à Amé escrit auec tant de cordialité & de franchise, qu'on ne iugeroit iamais en le lisant, que le Souuerain Pontificat eut esté en controuerse entre eux. Ils apporterent encores à Amé les prouisions de l'Administration de l'Euesché de Geneue & des Monasteres de Nantua, de Payerne & de Roman-Moustier au Pays de Vaud & de sainct Benigne en Piemont. *Pr. p. 340.* *Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.*

Ainsi finit le Schisme qui dura neuf ans & qui troubla toute la Chrestienté. Amé, apres la fin du Concile de Lausanne, retourna en sa solitude de Ripaille, où il vesquit exemplairement & mourut depuis à Geneue en reputation de Sainteté le 7. de Ianuier 1451. son Corps fut porté en l'Eglise de Ripaille où il a demeuré long-temps & y a fait plusieurs miracles, iusqu'à ce que les Bernois ayants occupé le Pays de Chablais, ruinerent son sepulchre, dont il ne reste autre chose auiourd'huy qu'vne piece de marbre où sont releuées les Armes de Sauoye auec la Thyare & les Clefs. Le Pape Nicolas aduerty de son decés en escriuit à Louys Duc de Sau. par vn Bref datté à Rome au mois de May suiuant, par lequel il rend vn beau tesmoignage de luy, declare que pour ce qu'il doit à sa memoire, il auroit tousiours la Maison de Sauoye en singuliere recommendation, & descharge le Duc Louys de toute l'administration qu'Amé auoit eüe des biens de l'Eglise, soit comme Pape, soit comme Legat. Mathieu, Fauin & Doglioni se sont trompés d'auoir cotté le decés d'Amé en l'an mil quatre cents cinquante-deux, Taboüé dit que ce fut l'an 1437. *Chroniq. de Sa. M.S.* *Pr. p. 341.*

Les os de ce Prince ayants esté ramassés du debris de son sepulchre, furent portés à Turin par les soins du Grand Charles-Emanuel & inhumés auec beaucoup d'honneur dans l'Eglise Cathedrale en la sepulture de cette Royale Maison, depuis Charles-Emanuel II. du nom pour releuer la memoire d'vn si Illustre Predecesseur, luy a fait dresser l'Epitaphe suiuant par le Comte Emanuel Tesauro. *Aux Alliances de France & de Sauoye.*

AMEDEVS PACIFICVS,
Sabaudiæ Comitum Vltimus, Ducum Primus,
Chablasij & Augustæ Octauus.
Tot Regum Nepos; tot Reginarum Pater;
Gestis, prudentiâ, sanctitate
Ter Felix.
AEui sui Salomon acclamatus.
Docuit Sabaudæ Strenuitatis esse pro Christi Ecclesia,
Tam Bella dissipare, quàm gerere,
Pace itaque Italiæ partâ,
Ditione auctâ Vrbibus, ornatâ Titulis, stabilitâ Legibus,
Cælesti aspirans Regno, suo se se abdicauit,
Ac Deum quæsiuit in solitudine.
Sed Orbi clarior dùm latet.
Magnus dignitatum Contemptor,
Omnium maximam dignitatem sibi supplicem vidit.
Eugenio enim Quarto Pontifice Maximo
Basileensis Concilij, ac totius penè Europæ consensione
Exauthorato.
Non Regnandi libidine, sed obsequendi necessitate,
Impositum Orbem sustinuit, nè corrueret.
FELIX Pontifex nuncupatus, aliis felicior quàm sibi.

Nam Christianæ Reipublicæ reformandæ, sedandis Principum dissidijs
Sollicitum decennium impendens,
Publicam tranquillitatem prætulit suæ
Orbemque pacare maluit, quàm regere;
Nam Nicolao Quinto ad Pontificatum ritè assumpto,
Quam inuitus Dignitatem susceperat, spontè abijciens,
Pontifex adhuc meritis & insignibus,
Bonæ fidei testibus:
Nec iam titulo, sed virtute sanctissimus;
Amica in solitudine, sollicitudine depositâ,
Sacræ sancti Mauritij Militiæ, cui Author extitit, authoratus,
Iterum Felix Amedeus esse cœpit, cum Felix Pontifex esse desijt,
Eius sanctiones, gesta & Acta, Ecclesiæ saluberrima.
Nicolaus Decretis, populus plausu, cœlum miraculis,
Comprobauit.
Debuit eius Religioni Ecclesia, quòd illud Schisma vltimum fuit.
Nam Hæreticorum seditione Europam subuertente,
Famâ notior fuit, quàm tumulo.
Demùm diligentiâ & pietate
Emanuelis-Philiberti abnepotis, Sabaudiæ Ducis,
Regiæ Familiæ Sepulchro sub Taurinensi Basilica compositus:
Vt singulare Sabaudiæ nominis lumen
Singulariter etiam clarescereт:
Carolus-Emanuel II. Sab. Dux. Rex Cypri
AEternæ memoriæ posuit
Anno M.DC.LIV.

Outre cét Epitaphe, Monseigneur le Prince Maurice, pour mieux honorer la memoire d'vn si grand Prince son cinquiéme Ayeul, luy a fait eriger vne statuë de marbre en l'Eglise de Carignan, auec l'éloge suiuant, de l'inuention du mesme Comte Tesauro.

AMEDEVS A SABAVDIA
Nomine septimus, successione Decimus Tertius, Ducatu primus
Ter Maximus.
In puerili innocentia, iuuenili coniugio, senili cœlibatu
Ter pius.
Cum Filijs, cum subditis, cum vicinis
Ter Pacificus.
In Ducatu, Pontificatu, Legatione
Ter Iustus.
Suorum, exterorum, conciliorum acclamatione
Ter Salomon.
In Eremi cultu, ab Eremi exaltatione, ad Eremum in reditu
Ter Felix.
Vitâ, obitu, miraculis
Ter sanctus.
Cum in Augustiniani tyrocinij Carinianensis
Secretiorie delubro ad viuum expictus
Immemorabili sed priuatâ pietate coleretur
Mauritius princeps à Sabaudia
Ad maiorem Dei gloriam, populi religionem, Regiæ stirpis decus.

Ad

Ad propriam denique quam ſemper ei præſtitit venerationem.
Imaginem hanc ab illa exculptam
Publicè collocauit
Anno M. DC. LVI.

Amé veſquit ſoixante ſept-ans, en regna prés de cinquante-neuf, fut Comte de Sauoye vingt-cinq, & Duc trente-trois, Pape pendant neuf ans, & dix-huict mois, premier Cardinal & Legat du S. Siege; Outre tous les Hiſtoriens de Sauoye qui ont eſcrit ſa vie, le P. Monod Hiſtoriographe de Sauoye, a fait vn ouurage particulier en beau ſtile Latin, de ce qui ſe paſſa entre les Papes Eugene IV. Nicolas V. & luy, pendant le Schiſme, intitulé, *Amedeus Pacificus*, qui a eſté inſeré mot à mot par Bzouius au dix-ſeptiéme Tome des Annales de l'Egliſe, ſans neantmoins en citer l'Autheur. Les Regiſtres de toutes les choſes qu'il fit comme Pape & comme Legat, ſont en la Bibliotheque de Geneue. Amé fut vn Prince genereux, grand iuſticier, aſpre ennemy du vice, pieux, qui maintint ſes Eſtats en paix, pendant que tous ſes voiſins eſtoient en guerre, & qui fut toute ſa vie en vne ſi grande eſtime de prudence, qu'il fut l'Arbitre des differends des plus grands Princes de l'Europe, & ſurnommé le Salomon de ſon Siecle: auſſi vn Hiſtorien parlant de luy, dit qu'il fut *doüé de vertus ſingulieres*, il accrût notablement en ſon Eſtat, mais par des voyes legitimes, il fut aymé de ſes ſujets, admiré de ſes voiſins, & redouté de ſes ennemys. Oliuier de la Marche parlant de luy, dit qu'il *veſquit auec François & Bourguignons, & ſi ſagement ſe gouuerna au temps des diuiſions de France, que ſon pays de Sauoye eſtoit le plus riche, le plus ſeur & le plus plantureux de ſes voiſins.* Ceux qui ont eſté Partiſans du Pape Eugene, & de Nicolas V. ont publié que ſa retraitte à Ripaille n'eſtoit qu'hypocriſie, & qu'il fut contraint de ſe demettre du Papat; parce que perſonne ne vouloit plus luy obeyr: Or pour conuaincre les vns & les autres, il y a pluſieurs teſmoignages d'Hiſtoriens qui iuſtifient clairement qu'en l'vn il n'euſt autre mouuement qu'vne ſolide deuotion, & en l'autre qu'vn zele paſſionné de donner la paix à l'Egliſe, entre leſquels eſt remarquable celuy d'Æneas Syluius, qui fut Pape ſous le nom de Pie II. teſmoin hors de reproche, & qui a parlé de ce qu'il a veu, car il ſuiuoit Nicolas Albergat, Cardinal de ſainte Croix, qui allant en France paſſa à Ripaille, & y viſita Amé, *Amedeus*, dit-il, *procul ab armis, in montibus regnans, nunc horum, nec illorum Arbiter eligebatur, atque vnus omnium exiſtimabatur, qui ſibi & alijs recte conſulere noſſet, diu ad eum quaſi ad alterum Salomonem, hinc Itali, Galli pro conſilio de rebus arduis recurrerunt, hic igitur relicto Ducali Faſtigio & omni ſæculi Pompâ procul eiectâ, gubernatione ſubditorum Primogenito, commiſsâ ad Heremum conceſſit:* Puis parlant de l'entreueuë d'Amé & du Cardinal de ſainte Croix, il adiouſte, *Spectaculo digna res, & quam poſteri vix credant, Princeps Sæculi potentiſſimus, Gallus atque Italis metuendus, quem aureis veſtibus ornatum purpurati admodum multi, circumſiſtere conſueſſent, & ſecures præire atque armatorum ſequi cohortes & turba Potentium, nunc Sex Heremitis præcedentibus, & paucis ſequentibus ſacerdotibus, in veſte vili & abiecta Legatum Apoſtolicum excipit, veneratu digna Societas viſa, crucem auream Heremitæ in pectore geſtauerunt, id tantum nobilitatis ſignum retinuere, cætera contemptum ſæculi præ ſe ferebant, venère in amplexus Cardinalis & Amedeus, & multa ſe inuicem charitate deoſculati ſunt, nec ſatis Cardinalis aut admirari aut collaudare, conuerſionem Principis poterat*, Philippes de Bergame luy a donné cét Eloge, *Vir certè*, dit-il, *omnium virtutum claritate adornatus, videlicet bonitate, pietate, religione, iuſtitiâ, magnanimitate, liberalitate atque diuinâ humanaque prudentiâ,*

Pign. Hiſt. Atteſt.

Liu. 1. c. 6.

Ioa. Gobell Comm. l. 7.

tiâ, quas ob res Imperium suum vltra citraque montes mirum in modum auxit, qui cum Ludouicum Filium educasset Ducem in Regno suo constituens, ipse Eremiticam vitam in Sabaudia ad Ripailliæ locum cum quibusdam Nobilibus tanquam Paradisum deliciarum sibi delegit. Cumque eo in statu vitam cælibem in terris ageret, à Basiliensi Concilio Pontifex electus fuit, & rogatus licet inuitus, existimans se Deo rem gratam facturus, Pontificium munus obiuit, in quo quantâ religione quantaque cum pietate & iustitia id munus exercuerit, dicere non attinet, cùm & ab ineunte ætate erga pauperes & egenos commiseratione fuerit profusissimus & circà diuina omnia assiduus semper extiterit & alia circà virtutem necessaria miro complexus fuerit affectu, verumtamen cùm pacis & humilitatis amator existeret, mortuo Eugenio Pontifice statim nullis pulsatus precibus. Nicolao eius successori humanissimè cessit, & in loco humilitatis reuersus consedit, quo cognito Nicolaus & cæteri Patres, confirmatis prius omnibus per eum gestis in Patria sua eum Legatum ex latere creauerunt, deficiens demùm in senectute bonâ post eius obitum etiam miraculis clarum, dignum itaque est etiam post mortem repetere eius præconia, fuit quippe etiam hic clarissimus Princeps præter clarissimum genus, & suæ elegantiæ formam, ac Regiam dignitatem & promptam eloquentiam quæ sunt naturæ dotes, moribus integer, vitâ & religione sanctus, in subditos clemens, in vitijs asper, in bello magnanimus, & in deuictos benignissimus, ac demùm in omnes iustissimus. La Chronique d'Allemagne en parle ainsi : *Eugenio autem Basileam non veniente publicâ generalis Concilij sententiâ, à Pontificatu eum deposuerunt, & substituerunt alium Pontificem, Scilicet Felicem V. Ducem Sabaudiæ, qui Ducatus administratione relictâ vitam spiritualem contemplatiuam amplexus erat, vestitu & totâ victus ratione religiosam ducebat vitam. Hic igitur ex Heremitica vita ad culmen Pontificatus, præter omnium expectationem vocatus est*, & vn peu plus bas, *facilè boni bonis iunguntur, nisi enim vterque Pontifex bonus fuisset vir, non ità coniungi potuissent. Videbatur enim difficillimum, nam habebat Felix totum Concilium à suâ parte, neque dici potest, quod desperarit rebus suis, magnis enim potentibusque amicis inuitis renunciauit Pontificatum, fuit enim Vir pius minimeque ambitiosus, quòd satis declarauit antea, relictis enim mundi curis & florentissimo Ducatu, se ad vitam contemplatiuam totum tradiderat*, Onufre Panuinius. *Amedeus in solitudine Ripariæ Gebennensis diocesis vitam Angelicam agens in Pontificem Romanum electus est.* François Gonzague Euesque de Mantouë, *Amedeus defunctâ vxore, relictâ Ducali curâ Ludouico Filio, studio rerum diuinarum ac cœlestium contemplatione allectus, cum paucis suorum in agrum Gebennensem secessit, & propè Lacum Lemanum Cœnobium construxit, ibique diu noctuque fidelissimè altissimo Domino famulabatur, cuius Odor Sanctitatis in omnem terram vbi fides Christi colebatur, effusus cum esset in concilio Basiliensi, ad summum Pontificatum ex illo Cœnobio assumptus fuit. Felixque nuncupatus cui supremæ dignitati, concordiæ gratiâ se se posteà voluntariè abdicauit.* Philippes Melancthon, & Gaspard Peucer. *Nouum Schisma morte Eugenij diremptum ac sopitum est cedente Pontificatu sponte suâ Felice V.* Iean le Maire dit *qu'il trespassa en bonne estimation de sainteté.* Estienne Pasquier en ses recherches de la France; Eugene decedé, on crea dans Rome Nicolas V. en faueur duquel pour oster le Schisme, *Felix de bonne & heureuse memoire*, se démit de la Papauté, *Exemple grand de sainteté contre toutes les ambitions effrenées & detestables de ceux qui aspirent aux honneurs :* Iean Baptiste Pigna appelle Felix V. *Prencipe Catolico & in tanta grandezza pieno di carita & nudo d'ambitione.* Calcondile Autheur Grec, parlant de la Deposition d'Eugene fait au Concile de Basle, dit que *Felix fut éleu en son lieu, Homme d'vne tres-sainte vie, & pour tel connu de tout le monde*, Raphaël Volaterre encore plus expressement, *defunctâ vxore, relictaque Regni curâ Ludouico Filio cum paucis suorum se cessit in agrum*

Henr. Mutius.

Lib. 3. de Pontif. Creat.

In 3. part. Hist. Ord. sancti Franc. in Prouinc. S. Bonauent.

In Chron. Carion l. 5

Traitté des Schismes.

Liu. 3. ch. 27.

Hist. di Este.

Hist. des Turcs l. 6.

Georg. l. 3.

agrum Gebennensem studio rerum diuinarum propè lacum Cœnobio constructo ; deindè ob abstinentiæ, clarique nominis famam inuitus in Concilio Basiliense Pontifex factus ; mox concordiæ gratia, se se sponte abrogans Nicolao V. sedente, Cardinalis ac Legatus remansit, simul cum his quos ipse Cardinales prius creauerat. Ie laisse plusieurs autres authorités (mesme des Historiens de Sauoye, parce qu'ils passeroient pour suspects) qui portent la mesme chose, & à vray dire les grans auantages que Felix rencontra en cette demission tesmoignent bien que sa renonciation n'estoit point forcée, & qu'il n'y fut porté que par vn pur zele de la paix & du repos de la Chrestienté ; aussi le Concile de Lausanne apres sa demission, ayant determiné de nommer & de reconnoistre pour vray Pape Nicolas cinquiéme, parle de Felix en ces termes honorables & glorieux. *Dum pro Ecclesiæ vniuersalis integrâ pacificatione quietéque finali obtinendâ, purè, liberè, simpliciter & sincere realiter & cum effectu cessit & renunciauit Papatui, volens exemplo Domini Nostri Iesu Christi cuius vices gerebat in terris, semet-ipsum deiicere, vt Ecclesiam in summo tranquillitatis culmine collocaret, atque suæ humilitatis admirabili remedio populum Christianum serenaret, claritate Pacis, insignis vtique pietate, vir laudibus altissimis extollendus, cui inclyta virtus, nec obliuione eorum qui nunc sunt, neque reticentiâ futurorum poterit sepeliri.* Le mesme Concile en la Bulle par laquelle Felix est declaré premier Cardinal & Legat du saint Siege, l'apostrophe ainsi. *Tàm maxime de Venerabili Ecclesia meritus es, vt præsentes habeant vberrimam tuarum Laudum memoriam, futuris quoque tui nominis Felix Sempiternáque recordatio relinquatur ; tu ad Ecclesiæ subsidium euocatus quantâ vnquam fuit persecutione vexatæ venisti, tu illi profusa liberalitate, summâ industriâ, exactâ diligentiâ, deditâ operâ, opitulatus es, tu tandem tranquillam populo christiano concordiam reddidisti pariter & pacem &c.* Le Pape Nicolas a donné vne autre preuue de cette verité dans le Bref qu'il escriuit à Louys Duc de Sauoye, apres la mort d'Amé. *Postquam accepimus bonæ memoriæ Amedeum Episcopum Sabinensem, sicut Altissimo placuit debitum naturæ persoluisse, intenti cogitamus merita sua omni amplitudine prosequi fauorum, talem enim se ad vnionem & pacificationem Ecclesiæ in oculis nostris & omnium Christi fidelium exhibuit, vt quidquid nobis factu possibile videremus suæ recordationi, ac honori & vtilitati Dilecti Filij Nobilis Viri Ludouici Ducis Sabaudiæ eius Nati, ac ipsorum Illustri Domino libenter tribuamus*, & C. Aussi cette action qui est des plus solemnelles & extraordinaires, luy aquit à iuste titre le surnom de Pacifique. En fin il est mort en reputation de Sainteté & a fait des miracles. Apres son exaltation il prit pour deuise trois Couronnes, vne de Comte, la deuxiéme de Duc, & la troiziéme vne Thiare surmontée d'vne Couronne de bien heureux, auec ces parolles *Pluribus hæc Carior vna*, affin de signifier qu'il preferoit le Paradis en toutes les grandeurs du Monde. Apres sa demission du Pontificat, & son retour à Ripaille, il prit pour Deuise, vn Bourdon de Pelerin auec vn Chapeau de Cardinal au bout, soustenu d'vne main sortant des nues & ces deux Mots *Ductore Deo*, pour monstrer que tout ce qu'il auoit fait estoit l'Ouurage de Dieu.

Morigia Hist. di Milano lib 1. Theatro d'Impresse del Ferro.

Ce Prince n'auoit que trois ans quand il fut accordé en mariage auec Marie de Bourgogne Fille de Philippes le Hardy Duc & Comte de Bourgogne, Prince du sang de France & de Marguerite, Comtesse de Flandres, laquelle aussi estoit fort ieune. Ell'eut cent mille francs d'or en mariage, qui furent assignés sur les Villes & Seigneuries de Conflens, Vgine, Tornon, Fauerges & Aiguebelle, & cinq mille francs de doüaire, à prendre sur les Pays de Bugey, Valromey & Noualeyse. Le Comte Rouge qui traittoit ce mariage pour son Fils, luy donna les Seigneuries de Baugé & de Bresse. Les Con-

Preuues pag.342. *Domin. Mach. in nouem Ducib.* uentions de ce mariage furent arreſtées à l'Eſcluſe en Flandres le 17. de Nouembre 1386: neantmoins le mariage ne fut conſommé qu'au mois de May de l'an 1401. La ſolemnité s'en fit au Chaſteau de wiceſtre prés de Paris, en preſence du Roy Charles VI. du Roy de Sicile, des Ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bretagne, de Bauieres & de Clarence, l'Archeueſque de Beſançon leur donna la benediction nuptiale. Ce meſme iour ſe firent des Iouſtes & des Tournois, où le ieune Duc Amé, les Prince de la Morée, Miolans, *Idem Machan.* Chalant & Auanchy Gentils-hommes Sauoyſiens ſe ſignalerent. Cette Princeſſe fut conduite iuſqu'au Pont de Veſle par le Prince d'Orenge, les Comtes de Valpergue & de ſainct Martin l'y receurent au nom du Duc, & Hiſt de Breſſe & de Bugey. l'amenerent à Chambery, où on luy fit vne magnifique reception. Le Comte luy augmenta ſon doüaire iuſqu'à dix mille liures ſur la Terre de Maulevrier, droit de Reue de Maſcon, & ſur ſes Pays de Breſſe & de Valromey, par Titre datté à Châlon ſur Saône le 26. d'Octobre 1403. Le Duc de Bourgogne en deduction de ſa dot remit au Comte les Villes & Chaſteaux de Montreal, Cerdon, Matafelon, Aſpremont & autres Terres de la maiſon de Thoyre eſtimées vingt-ſix mille francs d'or par Traitté fait à Chambery le 24. d'Auril 1414.

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye. *Arb. Gent. Sax. Illuſt.* Marie de Bourgogne mourut le 6. d'Octobre 1428. & non point l'an 1408. comme a écrit Pingon; & wanderburch s'eſt méconté au nom propre de cette Princeſſe, qu'il appelle Bonne de Bourgogne; Mais George Fabrice Hiſtorien Alleman s'eſt encore plus éloigné de la verité de luy auoir donné pour premiere Femme Violantille de Montferrat, Fille du Marquis de Montferrat.

ENFANS D'AME' VIII. DV NOM DVC DE de Sauoye, & de Marie de Bourgogne.

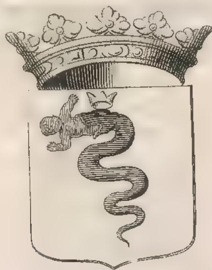
Ping. Aug. Tau. I. Amé de Sauoye Prince de Piemont & d'Achaye; le Duc Amé ſon Pere luy donna ces qualités par ſes Patentes du 15. d'Aouſt 1424. En ſa ieuneſſe il eüt pour Gouuerneur Auanchy Gentil-homme Sauoyſien, Iaques Eueſque *Chron. hiſt. Ped. c. 60.* d'Yurée l'an 1430. luy remit la Iuſtice & la Superiorité qu'il auoit ſur les Seigneurs de Viſque; & en recompenſe ce Prince luy ceda celle qu'il auoit ſur les Titr. de la Cham. des C. de S. Seigneurs de Parelle, de Strambinello & de Baje: Le 9. d'Aouſt 1431. ſon mariage fut arreſté auec Anne de Chypre Fille de Ianus Roy de Chypre, de Ieruſalem & d'Armenie à Chambery; en preſence de Louys de Sauoye Comte de Geneue ſon Frere, de Guillaume Eueſque de Belley, de François Abbé de Filly, de Iean de Grolée Preuoſt de Montjou, de Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, d'Humbert Baſtard de Sauoye, de Gaſpard Seigneur de Montmayeur Mareſchal de Sauoye, de Iaques Seigneur de Miolans, de Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, & d'Amé de Chalant Seigneur de Varey Cheualiers. Hugues de Lezignan Cardinal de Chypre auoit eſté deputé pour la concluſion de ce mariage, mais n'ayant pû ſortir de Rome à cauſe de ſes affaires, Iaques de Viry Conſeiller & Symon du Puys Eſcuyer d'Eſcuyerie du Roy de Chypre y vinrent de ſa part. Pingon rap- *Arb. Gent.* porte ce Traitté de mariage au mois d'Auril, mais il ne fut pas conſommé.

C. Parad. *Machan. in nouem Duc. Sab. Pingon. Arb. Gent.* Nos Hiſtoriens diſent que le Roy de Portugal ayant demandé ſecours au Duc Amé contre les Infidelles, il deſtina ce ieune Prince ſon Fils aiſné pour le commander; & qu'eſtant party de Sauoye pour s'embarquer, ſuiuy des Seigneurs de la Chambre, de Miolans, de Raconis, d'Aix, d'Entremonts, de Montmayeur, de Varembon, de Montchenu, de Menthon & de Cheuron; il tomba

tomba malade à Caſelles proche Turin, & y mourut le 2. iour d'Aouſt 1431. ce qui eſt abſolument fabuleux ; car cette guerre du Roy de Portugal eſt imaginaire : Il eſt bien vray que le Prince de Piemont l'an 1431. paſſa les Monts auec des Trouppes par ordre du Duc ſon Pere ; mais ce fut pour aller au rencontre de l'Empereur Sigiſmond qui l'en auoit inſtamment prié, pour fauoriſer ſon entrée en Italie contre les Venitiens ſes ennemis, & mourut en ce voyage. Ce que nous apprenons d'vne Lettre de conſolation que Sigiſmond en écriuit au Duc Amé le 10. de Septembre 1431. le coniurant que les gens qui eſtoient venus ſous la conduite de ſon Fils le Prince de Piemont, ne s'en retournaſſent point ; mais ſa mort ne peut pas eſtre arriuée au commencement du mois d'Aouſt, ains ſeulement ſur la fin, parce que le 9. du meſme mois ſon mariage fut conclu à Chambery, ainſi que nous auons dit. Il fut inhumé en l'Egliſe S. François de Pignerol auec cét Epitaphe, où il faut corriger la datte du iour & de l'an de ſon decés. Preuues pag. 281.

Anno M. CCCC. XXXII. die 2. Auguſti obiit Illuſtriſſimus D. Amedeus de Sabaudia Princeps Achayæ & Pedemontium.

II. Marie de Sauoye mariée le 2. de Decembre 1427. auec Philippes Marie Viſcomte Duc de Milan, Comte d'Anglerie & de Pauie Seigneur de Gennes, Fils de Iean Galeas Duc de Milan. Ce mariage fut arreſté à Turin en la Maiſon Epiſcopale ; preſents George & Riguin des Comtes de Valpergue, Iaques Spinola Chantre de l'Egliſe Cathedrale de Pauie, wautier de la Rauoire, Guy Colomb, Amé de Piozaſque & Angelin Prouana. Ceux qui negotierent ce mariage furent de la part du Duc de Sauoye, Humbert Baſtard de Sauoye, Gaſpard Seigneur de Montmayeur, & Manfroy de Saluces Mareſchaux de Sauoye. Et pour le Duc de Milan, Bartelemy Capra, Archeueſque de Milan, Philippes Prouana Commandeur de S. Antoine de Milan, Franquin de Caſtillon ſon Conſeiller, & Aloyſio Crotti ſon Secretaire. Elle eüt en dot cent mille florins d'or, en quoy ſe ſont trompés ceux qui ont dit que le Duc de Milan luy donna la Seigneurie de Vercel en dot, puis que la cauſe de cette donation ne fut que parce que Philippes eſtoit las de la guerre, & qu'il fut bien aiſe de s'acquerir l'amitié du Duc de Sauoye, pour en eſtre aſſiſté. Preuues pag. 344. *Iuſtin. hiſt. Venet. l. 7. Bracel. bel. Hiſp. l. 2. Candid. P. Iouius.*



Milan. d'argent au Serpent d'azur pery en pal de 3. Tours couronné d'or à l'yſſant de gueules qui engloutit vn enfant de meſme.

Arb. Gent. Hiſt. Sab. Paradin l. 3. ch. 43. *Pingon Vanderb. Pet. Cand. Iouius. Corio. Cand. c. 39*

Pingon & wanderburch ſe ſont mépris d'auoir écrit que ce mariage fut fait, l'vn au mois de Decembre 1432. & l'autre l'an 1447. Cette Princeſſe n'eut point d'Enfans de ce mariage; la pluſpart des Hiſtoriens ont écrit qu'elle demeura vierge, d'autres l'ont qualifiée ſterile : Quoy qu'il en ſoit, elle fut tres-vertueuſe, & à cauſe de cela on l'auoit en veneration à Milan; elle eût tant d'affection pour ſon Mary, qu'vn Hiſtorien Milanois a remarqué, *Que le iour qu'il luy auoit touché les mains, elle ne les vouloit point lauer.* Apres le decés du Duc Philippes Marie, elle ſe fit Religieuſe à ſaincte Claire de Turin, fit ſon Teſtament au mois de May 1458. par lequel elle inſtitua ſon Heritier Louys Duc de Sauoye ſon Frere. *Pingon Arb. Gent.*

III. Louys de Sauoye Comte de Geneue, puis Prince de Piemont, & apres Duc de Sauoye, dont l'Eloge ſuit.

Arb. Gent. Hiſt. Sab. Theatr. d'honn. & de cheual. Hiſt. Gen. l. 35. c. 11. Lebaud. Argentré. All. Gen.

IV. Bonne de Sauoye, fiancée l'an 1427. auec François de Bretagne Comte de Montfort, Fils de Iean Duc de Bretagne, & de Ieane de France, mais le mariage ne fut pas conſommé, parce que cette Princeſſe mourut quelque temps apres; en quoy Pingon s'eſt méconté, qui aſſeure le contraire, & dit que cela ſe fit le 29. de Ianuier 1426. Cependant la Diſpence que leur accorda le Pape Martin V. dattée à Rome eſtoit de l'an 10. de ſon Pontificat, qui tombe ſous l'an 1427. wanderburch & Fauin ont auſſi parlé de ce mariage comme s'il eût eſté accomply, erreur qui a eſté remarqué par les ſaincte Marthe; en effet, comment ſe peut-il faire que cette Princeſſe ayt épousé le Comte de Montfort l'an 1426. & qu'elle fut morte l'an 1433. comme a écrit le meſme Pingon, puis que ce Prince épouſa l'an 1431. Yoland d'Anjou, ainſi que diſent les Hiſtoriens de Bretagne, qui toutesfois n'ont eû aucune connoiſſance que le Comte de Montfort eût eſté en termes de ſe marier auec Bonne de Sauoye; ny Claude Paradin non plus, qui n'a pas fait mention de cette Princeſſe.

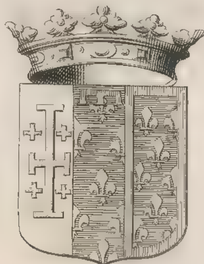
Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.

V. Marguerite de Sauoye decedée ſans alliance l'an 1418. mais non pas l'an 1403. comme a écrit Pingon, parce qu'alors elle n'eſtoit pas encore née.

Arb. Gent. Machan. in 9. Duc. Pingon Arb. Gent. Preuues pag. 346.

VI. Marguerite de Sauoye la ieune née à Morges, fut alliée auec Louys d'Anjou III. du nom Roy de Sicile & de Ieruſalem, Duc d'Anjou, Comte de Prouence, de Forcalquier & du Mayne; Pierre de Beauuau Cheualier Seigneur de Precigny Seneſchal de Prouence, en fit le Traitté à Tonon au nom de ce Prince le 22. de Iuillet 1431. Elle eût en dot ſix vingts mil ducats d'or de Gennes, & de doüaire neuf mil ducats d'or de rente, aſſignés ſur les Comtés de Prouence & de Forcalquier, mais la choſe ne fut executée que le dernier Aouſt 1432. à Tonon; Preſents Louys de Sauoye Comte de Geneue, & Philippes de Sauoye Freres de l'Eſpouſe, François de Creſte Abbé de Filly, Iean d'Arcy Preuoſt de Montjou, Iean de la Baume Comte de Montreuel, Vrbain Seigneur de la Chambre, Antoine de Leuis Seigneur de Vauuert, Iean Grimaldi Baron de Bueil, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Humbert Baſtard de Sauoye, Manfroy de Saluces Mareſchal de Sauoye, Richard Seigneur de Montchenu, Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, Henry Seigneur de Menthon, Antoine Seigneur de Grolée, Louys Baſtard d'Achaye, Guillaume de Luyrieux Seigneur de la Cueille, Amé de Chalant Seigneur de Varey, Henry de Colombier Seigneur de Vouflans, Nicod de Menthon Seigneur de Choiſy, Iean de Compeys Seigneur de Gruffy, Rodolphe d'Alinge Seigneur de Coudrée, Aymé Seigneur de Chaſteau-vieux, Iaques de Loriol

Loriol Iuge de Bresse, Robert de Montuagniard Maistre d'Hostel du Duc, Pierre de Menthon Baillif de Geneuois, Guygues de Gerbais & Guy de Rouorée, le Seigneur de Precigny l'épousa au nom du Roy de Sicile, entre les mains de Iean de Bertrand Archeuesque de Tarentaise. Ce Prince mourut à Cozance au Royaume de Naples deux ans apres, sans auoir Enfans. Du Tillet.

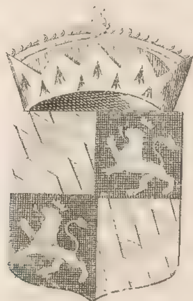


Anjou Sicile. tiercé en pal, le 1. d'argent à la croix potencée d'or, accompagnée de 4. croisettes de méme, qui est Ierusalem, le 2. de Naples qui est de France au lambel de 3. pieces de gueules, & le 3. d'Anjou moderne, qui est aussi de France à la bordure de gueules.

Elle se remaria auec Louys Duc de Bauieres Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire; le mariage fut arresté à Mayence le 22. d'Octobre 1444. par Iean de Grolée Vice-chambrier du Pape Felix V. Chanoine en l'Eglise & Comte de Lyon, Procureur special de Louys Duc de Sauoye Frere de l'Espouse, auec Othon Duc de Bauieres, Comte Palatin du Rhin, Oncle de l'Espoux. Les cautions de sa dot furent, Iean Marquis de Montferrat, Louys Prince d'Orenge, Louys Marquis de Saluces, Antoine de Leuis Comte de Villars, Iean Comte de Fribourg & de Neuf-chastel, Claude de la Baume Comte de Montreuel, Louys d'Achaye Seigneur de Raconis, Iean de Seyssel, Seigneur de Barjat & de la Rochette, Mareschal de Sauoye, Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, Richard Seign. de Montchenu, & Guillaume Seigneur de Menthon, dont le Duc Louys leur passa promesse d'indemnité à Geneue le dernier de Mars 1455. qui est enuiron le temps que le mariage se solemnisa, dont sortirent plusieurs Enfans mentionnés en leur lieu. Vn Chroniqueur Allemand dit que la solemnité de ce mariage se fit à Heyldeberg apres la S. Martin de l'an 1447. & appelle cette Princesse Beatrix.

Preuues pag. 347.

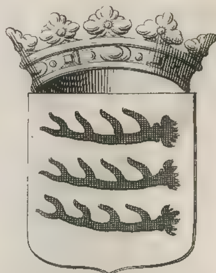
Chronic. Eluang. apud Mar. Fr. tom. 10.



Bauieres. lozengé d'argent & d'azur en bandes, écartelé de sable au Lyon d'or couronné de gueules, qui est du Palatinat du Rhin.

Virtemberg. d'argent à 3. cornes ou demy bois de cerf arrachées de sable, cheuillées de 5. cornichons ou dagues de mesme posées en face l'vne sur l'autre, le tige du costé dextre, & les cornichôs en haut.

En troisiémes nopces Marguerite de Sauoye se maria auec Vlrich Comte de Wirtemberg, surnommé le *Bien-aymé*, Fils d'Eberard Comte de wirtemberg, dont elle eüt plusieurs Filles.



Naucler.

Titr. de la Ch. des Comp. de Paris.

Ce Comte de wirtemberg eüt guerre auec Philippes Comte Palatin du Rhin Fils de sa Femme, pour le payement de son doüaire; Marguerite son Espouse eüt aussi difficulté auec René d'Anjou Roy de Sicile & de Ierusalem, Frere & Heritier de Louys Roy de Sicile son premier Mary, tant pour la restitution de quinze mil ducats de sa dot reçeus par le Roy Louys auec les interests, que pour son doüaire, Couronne Royale, Enseigne & autres Ioyaux qui luy auoiét esté promis en son Contract de mariage: A quoy le Roy René opposoit, que le premier payement de la dot deuoit estre de cinquante mil ducats, qui estoient destinés pour enuoyer des trouppes au Royaume de Sicile, & que le Duc de Sauoye Amé n'en ayant payé que quinze mil, René auoit esté contraint de congedier ses Gens, & n'auoit pû par ce deffaut chasser ses ennemis; ce qui luy auoit causé vn notable preiudice, outre que la Succession du Roy Louys estoit si chargée de debtes, qu'il n'y pouuoit satisfaire. Au regard de la Couronne Royale, Enseignes & Ioyaux qu'ils n'estoient pas dûs, parce que Marguerite ayant épousé en troisiémes nopces le Comte de wirtemberg, la dignité Royale cessoit, en consideration de laquelle ils auoient esté accordés. Sur ces differens, Marguerite ayant enuoyé ses Ambassadeurs à Angers, il y eut Traitté entr'eux le 27. de Mars 1456. par lequel elle quitta à René toutes ses pretentions, moyennant la sôme de trois mil escus d'or de rente pendant sa vie. 14
Elle deceda à Stugard l'an 1468. & le Comte de wirtemberg son Mary le 1. de Septembre 1480; vn Autheur du temps dit, *Qu'elle estoit tres-belle & vertueuse*; wanderburch s'est méconté, quand il a écrit qu'elle suruesquit le Comte de wirtemberg, & qu'elle se remaria auec Louys Duc de Bauieres, de qui toutesfois elle estoit Vefue, quand elle épousa le Comte de wirtemberg.

Preuues pag. 350. *Pingon.* *Arb. Gen.* *Naucler.* *Hist. Sab.*

Titr. de la Chambre des Com. de Sau.

VII. Philippes de Sauoye Comte de Geneue, Baron de Foucigny, Seigneur de Beaufort & de Gordans, Amé Duc de Sauoye son Pere le crea Comte de Geneue le 7. de Nouẽbre 1434. dont la ceremonie se fit à Ripaille; presents 14
François de Miez Euesque de Geneue, Iean de Prangin, Euesque de Lausanne, Oger Euesque de Maurienne, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Humbert Bastard de Sauoye, Manfroy de Saluces Mareschal de Sauoye, Iaques Seigneur de Miolans, Richard Seigneur de Mont-chenu, Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, Louys Bastard d'Achaye, Lancelot Seigneur de Luyrieux, Henry Seigneur de Colombier, Claude du Saix Seigneur de Riuoyre, Humbert de Lyarens Seigneur de Virieu le grand, Iean de Compeys Seigneur de Gruffy, Rodolphe d'Alinges Seigneur de Coudrée,

Pierre

Pierre de Menthon Seigneur de Montrottier, & Robert de Montuagnard Cheualiers, & Guillaume de la Forest Escuyer. Depuis le Duc Amé luy donna par Testament, tant pour supplément de sa portion hereditaire, que pour les droits de Marie de Bourgogne sa Mere, la Baronnie de Foucigny & les Seigneuries de Beaufort & de Gordans, à la reserue toutesfois des Villes, Chasteaux & Mandemens de Rumilly en Albanois, Balayson, Troches, Gaillard, Ternier, les Peages du Pont d'Arue, de Geneue & de Viry, l'hommage du Seigneur d'Hauteuille, & les Chasteaux de Beaufort & d'Hermance. En recompense dequoy le Duc donna les Villes, Chasteaux & Mandemens de Fauerges, Gresy, Sessains, le vieux & neuf Arlod, la Tour de Chaste, Montous prés de Geneue & Vgine; à la charge de tenir le tout sous l'hommage, Souueraineté & ressort du Duché de Sauoye. Il mourut l'an 1452. & enterré à Annecy, sans auoir esté marié.

VIII. Antoine de Sauoye	Iumeaux, decedés en bas âge; l'vn en 1408. & l'autre en 1409. & inhumés à Quiers en l'Eglise de Nostre Dame, & en la Chappelle de S. Antoine.	*Ping. Arb. Gent.*
IX. Antoine de Sauoye		

Vn Genealogiste Allemand a donné à ce Prince vne Fille appellée Marie, Espouse de Louys Prince Palatin, ce qui n'est pas veritable; & ceux qui ont dressé la Genealogie de la Maison de la Scale disent que Brunoro de la Scale Fils de Guillaume de la Scale, surnommé *le Gros*, Prince de Verone, épousa Philippine de Sauoye Fille du Duc Amé; ce qui ne peut pas estre, puis que ce Prince nommant tous ses Enfans par son Testament n'a point parlé de cette Fille.

Sax. Illust. l. 4.
Ioseph Scalig. ep. l. 1. epist. 1. de gente sua.

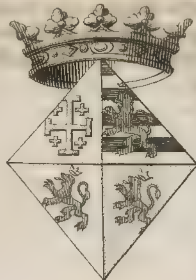
LOVYS



Sauoye.



Chypre. écartelé au 1. d'argent à la croix potencée & cantonnée de 4. croisettes d'or qui est de Ierusalem au 2. burelé d'argent & d'azur au Lyon de gueules couronné brochant sur le tout qui est de Lezignan au 3. d'argent au Lyon de gueules armé, lampassé & couronné d'or qui est de Chypre ancien, & au 4. d'or au Lyon de gueules armé & couronné d'argent qui est d'Armenie.



XV.

LOVYS DVC DE SAVOYE, DE Chablais & d'Aouste, Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée, Comte de Geneue, de Nice, de Vintimille, de Baugé, de Romont, de Valentinois & de Diois, Baron de Foucigny, de Vaud & de Gex, Seigneur de Bugey, de Beaufort, de Vercel & de Fribourg, Marquis de Suze & d'Italie, Prince & Vicaire perpetuel du sainct Empire.

CHAPITRE XXVI.



NOvs entrons en vn regne qui ne fut pas si tranquille, mais qui ne fut pas moins glorieux que le precedent; car encore qu'il y ayt eû quelques defauts en la conduite de ce Prince; neantmoins ils ont esté contrebalancés par d'autres vertus, ou par des signalés auantages qu'il procura à la Royale

Royale Maison de Sauoye. Pingon dit qu'il prit naissance à Geneue le vingt-quatriéme du Mois de Feurier de l'an mil quatre cents, mais cela ne peut pas estre, puis que la consommation du Mariage du Duc Amé son Pere, & de Marie de Bourgogne, ne se fit qu'au mois de May de l'an 1401. comme nous auons remarqué cy-deuant. Il faut donc le rapporter au 24. de Feurier de l'an 1402. Pendant la vie d'Amé de Sauoye, Prince de Piemont son Frere aisné, il porta le tiltre de Comte de Geneue; mais Amé estant decedé, celuy de Prince de Piemont luy fut donné par le Duc Amé son Pere le 7. de Nouembre 1434. auec la Lieutenance generale des Estats de Sauoye; ce qui se fit auec beaucoup de ceremonie & de solemnité à Ripaille, en la presence de Philippes de Sauoye Comte de Geneue Frere de Louys, de François de Miez Euesque de Geneue, de Iean de Prangin Euesque de Lausanne, d'Oger Euesque de Maurienne, de François Abbé d'Abondance; de Iean de Grolée Preuost de Montjou, de l'Abbé de Bonmont, de Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, d'Humbert Bastard de Sauoye, de Manfroy de Saluces Mareschal de Sauoye, de Iaques Seigneur de Miolans, de Richard Seigneur de Montchenu, de Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, de Louys Bastard d'Achaye, de Lancelot Seigneur de Luyrieux, d'Henry Seigneur de Colombier, de Claude du Saix Seigneur de Riuoyre, d'Humbert de Lyarens Seigneur de Virieu le Grand, de Iean de Compeys Seigneur de Gruffy, de Rodophe d'Alinge Seigneur de Coudrée, de Pierre de Menthon Seigneur de Montrotier, de Robert de Montuagnard, de Guillaume de la Forests, d'Amé de Chalant, de Iean des Comtes de Valpergue, de Guillaume de Geneue, de Pierre de Grolée & de Guygues de Gerbais Cheualiers. A mesme temps le Duc l'honora de l'Ordre du Collier, puis fit sa retraite à Ripaille, comme nous auons déja dit; & se fut la seconde fois que le titre de Prince de Piemont fut dōné au Fils aisné de Sau. qui leur est toujours depuis demeuré propre, comme aux Aisnés de la Maison de Monferrat, celuy des Comtes d'Aquosana, & aux aisnés de Saluces celuy de Comtes de Carmagnole. Dés lors Louys prit connoissance des affaires, & la conduite de l'Estat, sous la direction toutesfois du Duc son Pere, & des Cheualiers de l'Ordre de sainct Maurice, qui cōposoient son Conseil secret, & peu de temps apres il passa les Monts, où il termina entierement les differends que le Duc Amé auoit auec le Marquis de Montferrat, ainsi que nous auons remarqué en son lieu: Ce que Philippes-Marie Duc de Milan promit à Louys de faire obseruer aux Marquis de Montferrat Pere & Fils; & en cas de refus de les y contraindre par force d'armes, par patentes dattées à Milan le dix-septiéme de Feurier 1435. & par autre titre du dix-huictiéme de Mars suiuant; Philippes declara que cette promesse passoit aux Successeurs de Louys, à ceux du Marquis & aux siens Ducs de Milan.

Arb. Gent.

Preuues pag. 351.

Chiesa.

Preuues pag. 353.

Cette mesme année Antoine de Champion Grand Chancelier de Sauoye reçeut à son nom les hommages des Gentils-hommes de Piemont, & le Duc en la presence de Iaques Euesques d'Yurée, celuy de Iaques Tizzon Seigneur de Crescentin qui se reconnut son Feudataire.

Titre de l'Archiue de Turin. *Chro. Hist. Ped. cap. 6. Ping. Aug. Taur.*

L'vniuersité de Turin ayant esté transportée à Sauillan, à cause de la Peste Louys par patentes dattées à Ripaille le sixiéme d'Octobre mil quatre cents trente-six, ordonna qu'elle y seroit restablie, ce qui toutesfois ne fut executé que l'année suiuante, tesmoignant par là le soin qu'il prenoit des bonnes lettres, & la passion qu'il auoit de les faire fleurir en la capitale de son Appannage. Il tesmoigna aussi sa pieté en la fondation que luy & Anne de Chypre son Espouse firent, de l'Eglise, & du Couuent des Carmelites de Rumilly de l'Ordre de sainct Augustin, en suitte de la permission qu'ils en eurent du Pape Eugene quatriéme, dattée à Ferrare le huictiéme des Kalendes de Mars de

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.

Preuues pag. 355. de l'an mil quatre cents trente-sept ; Mais Eugene luy enuoya quatre iours apres vn Bref, par lequel sa Sainteté luy donnoit aduis qu'ensuite de la conuocation d'vn Concile general à Ferrare : Iean Paleologue Empereur, & Ioseph Patriarche de Constantinople, & les Deputés de l'Eglise Grecque estoient arriués à Venise, & se disposoient d'aller à Ferrare pour l'vnion de l'Eglise Grecque auec la Latine, le coniure d'y enuoyer des Prelats de son Estat, de s'opposer aux desseins du Concile de Basle, & de seconder les bonnes & pieuses intentions du Duc Amé son Pere, l'asseurant qu'il ne pouuoit rien faire qui fut plus agreable à Dieu, plus vtile à son Eglise, & plus conuenable à sa dignité, ny dont sa Sainteté se sentit plus obligée.

Ce Prince fit tous ses efforts pour fauoriser le bon dessein d'Eugene à l'exemple du Duc Amé son Pere : Mais les affaires estoient trop aigries à Basle ; en effet, apres que le Pape & le Concile de Basle se furent long-temps attaqués par Bulles, les choses vindrent à cette extremité qu'Eugene fut deposé, & en sa place éleu Pape Amé Duc de Sauoye, qui en reçeut la nouuelle à Tonon au mois de Decembre de l'an mil quatre cents trente-neuf, & prit le nom de Felix V. ainsi qu'il a esté dit cy-deuant. Ce Prince se voyant chef de l'Eglise, se voulut entierement descharger des affaires de ses Estats ; à cét effet il emancipa le Prince de Piemont le quatriéme de Ianuier mil quatre cents quarante, & le declara Duc de Sauoye, de Chablais & d'Aouste, ordonnant à tous ses Sujets & Officiers de le reconnoistre pour leur legitime & Souuerain Seigneur, & lors que Felix fit son entrée à Basle, & qu'il y fut couronné Pape en ceremonie, au mois de Iuillet suiuant, Louys y alla auec la Noblesse de Sauoye, de Geneuois, de Vaud & des pays circonuoisins qui y auoit esté conuoquée, & assista à toute la solemnité. Depuis le Duc & la Duchesse allerent à Châlon sur Saone visiter le Duc & la Duchesse de Bourgogne, où ils receurent de grands honneurs. Estants de retour de ce voyage, il enuoya l'an mil quatre cents quarante-vn, en Ambassade à Genes Pierre de Menthon Seigneur de Monrotier pour faire vn Traitté d'alliance & de confederation auec les Genois, qui fut conclu le vingt-troisiéme de Iuillet, du consentement de Felix V.

Amed. Pacific. *Mod. Pādect. Triūph.* Matt. alliance de Fr. & de Sauoye. *Chiesa.* Oliuier de la Marche l. 1. ch. 6. Titr. de la Chamb. des Com. de Sauoye

Nous auons dit au Chapitre precedent, que Philippes de Bourbon Comte de Clermont, Baron de Beaujeu & Seigneur de Dombes, fit hommage au Duc Amé VIII. des Villes & Chasteaux de Ville-neufue, de Lent, de Chalamont, Toyssey, Montmerle, & Beau-regard en Dombes: Le Duc Louys le demanda au Côte de Clermont, & adiousta à sa pretention celuy de Treuoux, d'Amberieu & du Chastelard & des autres terres de Dombes, venuës de la maison des Sires de Thoire & de Villars, qu'il soustenoit aussi estre mouuantes du Duché de Sauoye ; Ce que le Comte de Clermont refusa, offrant seulement de faire le mesme hommage à Louys qu'il auoit fait au Duc Amé son Pere. Ce differend donna lieu à vne assemblée à Ville-franche en Beaujolois le xxv. de Iuillet mil quatre cents quarente-vn, du consentement de Charles Duc de Bourbō & d'Auuergne Pair & Chambrier de France Pere du Comte de Clermont, où les Ambassadeurs de ces deux Princes se treuuerent, sçauoir de la part de Louys, Pierre Marchand Chancelier de Sauoye, Iean de Seyssel Seign. de Barjat, & de la Rochette Maresch. de Sauoye, Guill. de Bolomier, Maistre des Requestes de Sauoye, Iaques de Valpergue Iurisconsulte, & Iean de Lornay Escuyer d'Escuyerie: & pour le Comte de Clermont Gilbert Seigneur de la Fayette Maresc. de France, Chalamont, le Seneschal de Bourbonnois, du Chastel, Gaston & Gaste Seigneur de Luppé, Cagnon de la Chassagne Seign. de la Moliere, Baillif de Beaujolois, Gisard Bastier Docteur és Loix, Louys de la Vernade Iuge de Forests, & Pierre Balarin Licentié és Loix, où par l'aduis de

Titr. de la Chambre des C. de Sauoye.

des Deputés il fût resolu, que le Comte de Clermont comme Seigneur de Dombes feroit hommage au Duc de Sauoye des Villes de Lent, Toyssey, Chalamont, Ville-neufve, Beauregard, Chastellard & d'Amberieu, & qu'en augmentation de Fief, le Duc luy donneroit mille liures de rente qui luy estoient deües sur le droit de Resve de Lyon & de Mascon : Que le Duc auroit la Souueraineté & le ressort des Seigneuries, Chasteaux & Mandements de l'Abbergement, de Buenc & de Boha, & moyennant ce qu'il renonceroit à toutes les authorités & preeminences qu'il pretendoit sur le Pays de Dombes, en qualité de Vicaire general de l'Empereur & consentiroit que le Comte de Clermont y fit battre monnoye, á condition que celles de Sauoye y auroient cours.

Charles Duc de Bourbon, pour mieux cimenter cette Paix, alla en Sauoye & estant à Chambery, Louys ratifia solemnellement ce Traitté le 11. de septembre suiuant, presents Philippes de Sauoye Comte de Geneue son Frere, Louys de Beaufort Comte d'Alés Seigneur de Canillac, Iaques de la Baume Seigneur de l'Abbergement, Baillif de Bresse, Guillaume Seigneur de Tournon, Lancelot Seigneur de Luyrieux, Louys Seigneur de S. Priest, Vrbain de Villette Seigneur de Chevron, Iean Seigneur du Chastel, Iaques Seigneur de Montmayeur, Bertrand Seigneur de Botheon, Gaspard Seign. de Varax, la Cueïlle, Guillaume Seigneur de Menthon, Varey, le Baillif de Beaujolois, Barthelemy de Chabod Seigneur de Lescherenne President des Comtes en Sauoye, Iean de Compeys Seigneur de Gruffy, Pierre de Menthon, Seign. de Montrottier, Guy de Rouorée Seigneur de Cursinge, Iean du Saix Seigneur de Banains, Iean de Lornay, Guillaume de la Forests & Guillaume de la Flefchiere. Ce mesme iour, ces deux Princes firent vn Traitté d'adherence pour la Ville de Treuoux & ses appartenances. (Titr. de la Chamb. des Cõp t. de Sauoy e) (Titr. de la Chambre des Comp. de Sauoye.)

Louys s'estant mis en repos de ce costé là, & ayant estouffé par ce moyen les semences d'vne guerre auec vn puissant voisin, voulut asseurer ses Estats d'vn autre. Car estant à Châlon sur Saone, il fit vn Traitté de ligue & de Confederation auec Philippes Duc de Bourgongne, le dixiéme de Iuillet mil quatre cents quarante-trois. (Titr. de l'Archiue de Nice.)

Le 13. d'Aoust M. C C C C. X L I V. il accorda plusieurs priuileges, Franchises & immunités aux Habitans du Bourg de Sainct Vincent en la Val-d'Aouste, sçachant qu'il n'y a rien qui contienne plus les Peuples dans l'obeyssance qu'ils doiuent à leur Souuerain, que de leur accorder des graces. (Titr. de la Chambre des Com. de Sau.)

Bien que ce Prince par les raisons qui ont esté touchées cy-dessus, eut pris possession des Cõtés de Valentinois & de Dyois, où il auoit estably Gouuerneur, Antoine de Leuis Seigneur de Vauuer : Neantmoins par Traitté fait à Bayonne le triosiéme d'Avril mil quatre cens quarente-cinq, ratifié Par le Roy Charles VII. à Chinon, il se departit de tout le droit qu'il y auoit, en faueur de Louys de France Daufin de Viennois, qui en recompense, luy quita la Seineurie directe, & l'hommage de Foucigny : Ce que le Daufin confirma depuis par vn autre Traitté fait à Geneue le premier de May 1446. (Preuues pag. 356. & 359.)

La mesme année ce Prince fit deux choses memorables, l'vne pour la conseruation du Patrimoine de la Royale Maison de Sauoye, & l'autre pour le soulagement & le repos de ses Sujets. Car estant à Geneue le 22. d'Avril 1445. en la maison des Freres Prescheurs de l'aduis du Pape Felix & des Cardinaux de Varembon, d'Arcy & de sainte Croix & en presence de Lancelot de Lezinan Patriarche de Ierusalem, de Perceual de la Baume Patriarche de Gradisque, de Pierre de Grolée Vice-chambrier Apostolique, d'Antoine du Pré Euesque d'Aouste, de Pierre du Saix Abbé d'Ambronay, de Guillaume de la Rochette Protonotaire Apostolique, de Pierre Marchand Chancelier de Sauoye, (Preuues pag. 359.)

de Iean de Seyſſel Seigneur de Barjat Mareſchal de Sauoye, de Guillaume de Luyrieu Seigneur de la Cueïlle, de François de Thomas Preſident des Audiances, de Iean de Compeys, Pierre de Menthon, Guy de Rouorée, Iaques de Valpergues, Iaques Roſſet Iuge de Chablais & d'Eſtienne Roſſet Maiſtre des Comptes. Il declara par Edit le Domaine de Sauoye inalienable, comme celuy de la Couronne de France: Et parce qu'il y auoit pluſieurs plaintes contre les Officiers de Iuſtice; il deputa au mois de May ſuiuant François de la Palu Seigneur de Varembon Comte de la Roche, & les ſuſnommés Guillaume de Luyrieux Seigneur de la Cueïlle, & François de Thomas Preſident des Audiances de Geneuois, pour, en qualité de reformateurs generaux de l'Eſtat, faire reparer toutes les violences qui auroient eſté faites à ſes ſujets, corriger les abus, & faire punir les maluerſations de ſes Officiers.

Titr. de l'Archiue de Turin. La pize Hiſt. d'Orenge.

Ce fut par l'entremiſe de Louys & de l'aduis de Felix V. que le Mariage de Louys de Châlon Prince d'Orenge auec Eleonor d'Armagnac fut arreſté, ſuiuant le pouuoir que le Duc en auoit de Iean Comte d'Armagnac, de Fezenzac, de Rhodez & de l'Iſle, Vicomte de Bruilles & de Treycel Pere de l'Eſpouſe.

Pius 2. in Coſmogo. cap. 38. Paradin. Hiſt de S. l. 3. ch. 42. Vanderb.

Cette année fut funeſte à Guillaume de Bolomier Seigneur du Villars en Geneuois, de la Baſtie-d'Ardilliers, de Roſey, de Sure & de Nercia, qui de ſimple Gentil-homme eſtoit deuenu Chancelier de Sauoye, & premier Miniſtre d'Eſtat; apres auoir eſté long-temps Secretaire de Felix V. & du Duc Louys, puis Maiſtre des Requeſtes en Sauoye. Les Hiſtoriens qui ont parlé de ſa mort diſent tous, qu'on luy fit ſon procés, pour auoir amaſſé de grandes richeſſes par de mauuaiſes voyes, & pour auoir diſſuadé Felix V. de renoncer au Pontificat; mais ce n'en fut pas le veritable ſujet: Il eſt bien vray que cette ſoudaine Eleuation de Bolomier & l'auerſion que le Duc Louys prit pour luy, à cauſe qu'il s'eſtoit opposé ouuertement aux deſſeins que ce Prince Pieux auoit, de faire ceſſer le Schiſme, le rendirent odieux à tout le monde, & particulierement au corps de la Nobleſſe, qui auoit eſté ſouuent choqué en ſes Priuileges par Bolomier; mais ce qui donna le dernier coup de ſa diſgrace fut d'auoir accusé de trahiſon François de la Palu Seigneur de Varembon, en hayne de ce qu'eſtant l'vn des reformateurs generaux de Sauoye, il auoit reçeu diuerſes plaintes faites contre Bolomier, Varembon demanda iuſtice au Duc de cette calomnieuſe accuſation; ſurquoy Louys deputa des Commiſſaires, ſçauoir Amé Seig. de Viry, Iean des Coſtes, Iaquemet du Solier Cheualier & Docteur és droits & Iean Seig. de Chauanes en Breſſe, pour en informer & pour faire le procés au Seign. de Varembon, s'il ſe rencontroit coulpable, ou au Chancelier Bolomier, s'il ſe treuuoit calomniateur. L'euenement de cette procedure iuſtifia François de la Palu & rendit Bolomier conuaincu d'impoſture, & de fauſſe accuſation; de ſorte que les Commiſſaires par ſentence du treiſiéme d'Aouſt mil quatre cents quarante-ſix, le condamnerent à la mort, dont ayant appellé au Conſeil du Duc, la ſentence fut confirmée, & Bolomier par vn ſupplice eſtrange, fut ietté vif dans le Lac de Geneue auec vne pierre au col.

Titr. du Chap de Varemb.

Pius 2. in Coſmogr. Perard. Vanderb.

Mem MS. M. Pe-

Le Duc de Bourgogne ayant differend auec les Bernois, Louys en fut l'Arbitre, ſur les inſtructions qui luy en furent données par Thibaud Seigneur de Neufchaſtel Mareſchal de Bourgogne.

Le treiſiéme d'Aouſt M. CCCC. XLVII. mourut Philippes-Marie Duc de Milan au Chaſteau de Portazobia, Prince qui auoit bien eſpreuué l'inſtabilité de la Fortune, car, apres auoir conquis Genes, épousé la Fille du Duc de Sau. vaincu en vn cõbat Naual Alfonce Roy d'Arragon & ſes Freres, l'vn Roy de Nauarre

Nauarre, l'autre grand-Maistre de l'Ordre de S. Jaques (qu'il prit prisonniers, & deliura sans rançon) refusé de voir l'Empereur Sigismond à son entrée à Milan, rendu Bologne, Forli & Imola à l'Eglise, battu les Suisses, triomphé des Venitiens & des Florentins, & donné de la terreur à toute l'Italie; enfin, on luy osta Genes. Nicolas Picinin l'vn de ses principaux Capitaines fut tué; il perdit la bataille aprés de Cazal, & fut le mespris de ses voisins: En telle sorte que les Venitiens estants entrés à main armée dans ses Estats du costé de l'Adde, reduisirent ce Prince à demander secours à tous ses amys, mais personne ne s'en remua, fors Alfonse Roy d'Arragon, quoy que lentement. Ainsi Philippes se voyant abandonné tomba malade, & mourut de regret: Par son decés tout l'Estat de Milan fut en proye, l'Empereur Frideric le pretendit par droit de fief; Alfonse comme heritier testamentaire de Philippes, Charles Duc d'Orleans, comme plus proche, François Sforce Comte de Cotignola comme Mary de Blanche-Marie, Fille naturelle de Philippes; les Milanois de leur costé, resolurent de se mettre en liberté, & de s'eriger en Republique. Les Venitiens se preualurent d'vne conioncture si fauorable, & prirent Plaisance, Creme & Lodi, & ceux d'Ast se donnerent au Duc d'Orleans, Louys Duc de Sauoye de son costé ne s'endormit point, & se saisit de Romagnan, de Vigeue, de Conflens & de Valence sur le Pau: les Milanois menacés par Sforce, enuoyerent des Ambassadeurs à l'Empereur, au Roy de France, à Alfonse Roy d'Arragon, au Daufin de Viennois & au Duc Louys pour auoir secours; Mais les Venitiens qui estoient ennemys de Sforce, apprehendants que les François venants en Italie, & s'vnissants auec les Sauoysiens, ne se rendissent maistres de la Lombardie, sous pretexte de secourir Milan, s'accommoderent auec Sforce, & luy donnerent des trouppes sous la conduite de Barthelemy d'Aluiane Capitaine renommé, iugeants qu'il estoit plus à propos pour les interests de leur Republique, que le Duché de Milan demeurast en la main d'vn Prince foible qui auroit tousiours besoin d'eux, que d'vn plus puissant qui leur feroit ombrage, & les tiendroit en crainte.

Iust. Hist. Ven. lib. 8.

Pius 2. in Europ.

Corio.

Pigna l. 6.

Pendant que ces choses se passoient en Italie, les Bernois ayants eü guerre auec ceux de Fribourg, demanderent secours au Duc Louys, qui le fit auec tant de chaleur, que les Fribourgeois furent contraints de faire paix auec les Bernois, n'estants pas secourus d'Albert Duc d'Austriche, à qui ils auoient recouru. D'autre costé George & Charles Marquis de Carretto firent donation au Duc l'onziéme de Mars mil quatre cents quarante-huict, des Chasteaux & Seigneuries de Zucarel, de Bardinet, de Chasteau-vieux, Chasteau-blanc, Steualet & autres.

Guilliman. de reb. Heluet. l. 3. cap. 9.

Titr. de la Ch. des C. de Sau.

En ce mesme temps Louys qui auoit affection particuliere pour les maisons Ecclesiastiques de ses Estats, leur augmentoit leurs priuileges; car estant à Pignerol le vingt-sixiéme de Iuin mil quatre cents quarante-huict, il accorda à François de Grilly Conseiller & Chambellan de Felix V. Prieur de Neuuille en Bresse, l'execution du dernier supplice dans l'estenduë de son Prieuré & sur ses hommes, auec pouuoir de faire fortifier la maison du Prieuré. Presents le Cardinal de Chypre, Iean de Compeys Seigneur de Torens, Barthelemy de Chabod President des Comptes, le Seigneur de la Val-d'Isere, Iean des Dragons, Guillaume de Conflens Aduocat Fiscal, François de Rauays Maistre d'Hostel, & Antoine de Bolomier: Et le dixiéme de Decembre ce Prince estant à Turin, fit la mesme grace à Amé de Charansonay Prieur de Taloyre, à qui il octroya le dernier supplice, & l'execution des peynes corporelles sur tous ses hommes dependants de Taloyre, & du Prieuré de S. Ioyre vny à ce Monastere.

Titr. de Taloyre.

François Sforce appuyé des Venitiens, fit de grands progrés en Lombardie,

Corio.

die & assiegea Milan, Marie de Sauoye, vefue du Duc Philippes-Marie persuada aux Milanois de recourir au Duc de Sauoye, affin qu'auec ses forces, il fit quelque diuersion sur la frontiere de Piemont. Louys estoit à Turin où le deuziéme de Feurier de l'an mil quatre cents quarente-neuf, il erigea la terre de Montmayeur en Comté, en faueur de Iaques Seigneur de Montmayeur yssu d'vne des plus anciennes familles de Sauoye; il y receut les Ambassadeurs Milanois, & leur promit toute sorte d'assistance & de faueur; & à mesme temps ietta vne petite armée dans la Lomenie & au tour de Nouarre, commandée par Iean de Compeys Seigneur de Torens, qui fit vne entreprise sur Nouarre laquelle ne reussit pas; mais il s'en vangea sur plusieurs Chasteaux du Nouarrois, qu'il prit sans resistance: Sforce estonné de ce nouuel ennemy, qui venoit de se declarer contre luy, s'en plaignit au Pape Felix, qui fit responce, qu'il ne se méloit point des affaires seculieres, & qu'ayant remis au Duc Louys son Fils tous ses Estats, il s'estoit depoüillé de toutes sortes d'interests, croyant que son Fils estoit obligé de secourir les Milanois, ensuite des anciennes alliances qui estoient entre ces deux Estats; Sforce cependant enuoya des trouppes en la Lomenie, & du costé de Vercel, pour s'opposer aux desseins de Compeys, qui apres plusieurs attaques, ayant esté rencontré prés de la riuiere de Sezia par Barthelemy d'Aluiane General des Venitiens, & par les Sforcesques, fut taillé en pieces, pris prisonnier & quatre cents Cheuaux auec luy.

Ping. Aug. Taur. — *Corio. Iust. Hist. Ven. l. 8. Machan. in 9. Ducib. Donat. Bossius Sabellic. Corio.* — *Iustin. Hist. Ven. lib. 8. Pign lib. 6. in Mach. in Nouem. Ducib.* — *Corio. Iustin.*

Apres cette deroute, Gaspard Seigneur de Varax demeura chef de l'armée Sauoysienne qui estoit encore de trois mil cinq cents cheuaux, & entreprit le siege de Bourg-Manero, tandis qu'Aluiane & les trouppes de Sforce, assiegeoient le Chasteau de Carpignan: A cette nouuelle ils quitterent ce siege pour aller faire leuer l'autre. Ce fut là où se donna vn sanglant combat, où d'abord Henry Zambra, Christophle & Iaques de Salerne Capitaines des ennemis furent tués, & vne partie mise en fuite qui porterent à Nouare les nouuelles que les Sauoysiens auoient gagné la bataille; mais les ennemys ayant repris cœur & s'estants ralliés, deffirent les nostres, apres vne longue & vigoureuse resistance, ou Varax, & Iaques de Chalant Seigneur d'Ayme-ville demeurerent prisonniers. Les ennemys y firent vne grosse perte; car l'Historien Milanois dit, *Que le combat fut grand & horrible, & qu'il y eut beaucoup de tués de part & d'autre.* Cét eschec mit vne si grande consternation dans toutes les places du Nouarois & de la Lomenie, ou les Sauoysiens auoient mis garnison, qu'elles se rendirent la pluspart à Sforce sans coup ferir. Ainsi Louys craignant qu'apres que Sforce se seroit rendu Maistre du Milanois, il n'entreprit sur ses Estats; enuoya Nicod de Menthon Seigneur de Nernier son Conseiller & Chambellan à Naples, pour faire ligue & confederation auec Alfonse Roy d'Arragon, & de Sicille, ce qui reussit si heureusement que le vingt-septiéme de Iuin de la mesme année au Chasteau-neuf de Naples, le Traitté en fut arresté & signé en presence de Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre Fils aisné, & Lieutenant general du Roy Alfonse, par lequel ces deux Princes promirent non seulement de se seruir, ayder & assister l'vn l'autre au cas que leurs Estats fussent attaqués, par quelque Prince, Ville, Communauté ou Capitaine Italien; mais encore de poursuiure & d'exterminer François Sforce, & tous autres qui vouloient enuahir l'Estat de Milan & opprimer la liberté des Milanois, à condition qu'Alfonce supporteroit les trois cinquiémes parties des frais de la guerre, & le Duc Louys le reste, & que les conquestes qu'ils feroient sur leurs ennemys se partageroient sur le mesme pied. Louys fit vne autre Ligue auec Louys Daufin de France, qui fut arrestée à Briançon le diziéme d'Aoust suiuant.

Corio. Machan. — *Corio.* — preuues pag. 361. — Titr. de l'Archiue de Nice.

Il

Il attendoit impatiemment à Turin le ſuccés de ces deux negotiations, & ce fut en ce temps-là qu'il ſe fit deuant luy vn combat celebre entre Iean de Boniface Cheualier Sicilien & Iean de Compeys Seigneur de Thorens, non point pour querelle particuliere, mais ſeulement pour la gloire des Armes, Boniface auoit dé-ja eſté à Pignerol, ou eſtoit alors le Duc, l'an mil quatre cents quarente-huict, pour auoir la permiſſion de ſe battre auec Compeys, mais pour de certaines conſiderations, la partie auoit eſté remiſe au mois de May mil quatre cents quarente-neuf : Compeys neantmoins ne pût comparoir au terme, à cauſe qu'il auoit eſté priſonnier de guerre de François Sforce : Depuis ayant eſté deliuré, le combat fut aſſigné de nouueau par le Duc en Camp clos au douziéme de Decembre au deuant du Chaſteau de Turin, où Louys aſſiſta ſur vn Theatre comme Iuge du combat, accompagné du Prince de Piemont ſon Fils, de Louys Marquis de Saluces, de Louys de Saluces ſon Fils aiſné, d'Antoine des Marquis de Romagnan Chancelier de de Sauoye, de Louys de Sauoye Seigneur de Raconis, Mareſchal de Sauoye, de Pierre de Bourbon, de Louys de Bouliers Vicomte de Reillane, de Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, de Pierre de Grolée Seigneur de ſainct André, d'Amé Seigneur de Viry d'Iblet, de Montbel Seigneur de Fruzaſque & autres. Ces deux Champions auoient chacun vn Heraut, Boniface vn nommé Billon de Cerdon en Bugey, & Compeys, Ongrelas Heraut d'Armes du Roy d'Hongrie. Boniface eut aupres de ſoy pour ſon conſeil Amé de Luzerne & Boniface de Valpergue Cheualiers : Ils furent viſités par le Mareſchal de Sauoye, le Baſtard d'Armagnac, & par Amé Seigneur de Viry : Leur combat fut à la hache, puis à la dague ſeule, apres à la Lance & dura trois iours, le dernier iour ils ſe deuoient battre à l'eſpée, mais parce qu'il ſe rencontra quelque choſe de plus aux Armes de Boniface, on ne paſſa pas outre & toutesfois l'honneur du Tournoy demeura à Compeys. Le recit de ce combat contient d'autres particularités fort curieuſes, dont le Duc Louys donna atteſtation le ſeiziéme de Ianuier mil quatre cents cinquante, Preſents le Chancelier de Sauoye, Iean Baſtard d'Armagnac Seigneur de Gourdon, Louys de Sauoye Seigneur de Raconis Mareſchal de Sauoye, François de la Palu Seigneur de Varembon Comte de la Roche, Gaſpard Seigneur de Varax, Guillaume de Luyrieux Seigneur de la Cüeille, Iaques des Comtes de Valpergue Preſident du Conſeil, reſident à Chambery, Nicod de Menthon Seigneur de Nernier, Amé Seigneur de Viry, Amé de Luzerne, Iaques de Chalant Seigneur d'Ayme-ville, Guillaume de Luyrieux Seigneur de Montveran & Iean Seigneur de Lornay.

Les Fribourgeois abandonnés par Albert Duc d'Auſtriche & eſtants toûjours en defiance des Bernois leurs voiſins, ſe donnerent à Louys le dixiéme de Iuin 1450. qui leur promit de les conſeruer dans leurs Priuileges. *Guilliman: de reb. Helvet. l. 3. c. 9.*

La ligue faite entre le Roy d'Arragon & le Duc Louys n'eut point d'effet, car Alfonſe ayant appris la deroute des Trouppes Sauoyſiennes & le bon-heur extraordinaire qui accompagnoit les Armes de François Sforce, ne donna point d'Armée pour entrer en Lombardie; D'autre coſté les Venitiens qui ont touſiours eſté excellents Politiques, voyants que tout faiſoit ioug à Sforce, ſe rendirent aux ſupplications des Milanois, retirerent leurs Trouppes qui eſtoiẽt à ſon ſeruice, & ſe declarerent pour la liberté de l'Eſtat de Milan ; Sforce ſurpris de cette nouuelle & ne voulant pas demeurer à deſcouuert, enuoya à Louys, Barthelemy Viſcomte, Eueſque de Noüare & Iean d'Auzeles Podeſta de Noüare, pour le prier de ceſſer tous Actes d'hoſtilité & de demeurer neutre, pendant qu'il feroit la guerre au Milanois, le Duc eut de la peine à s'y reſoudre; parce qu'il ne vouloit pas rõpre auec le Roy d'Arragon enne- *Iuſtin. H. Venet. l. 8.* *Corio.*

Machan. Ping. Aug. Taur. Chr. Hist. Ped. cap. 5. & 7. Machanaus. Corio.

my declaré de Sforce ; neantmoins la lenteur de Louys en toutes ses affaires & l'authorité d'Amé Cardinal de Sabine son Pere, qui passa les Monts pour trauailler à cette paix, le porta à oüir les propositions de Sforce, à qui pour se mieux expliquer, il deputa Louys de Romagnan Euesque de Turin, & Iean de Compeys Seigneur de Torens, depuis il y renuoya Aymery Euesque de Montdeuis, & Iaques de Valpergue, des Comtes de Mazin, auec lesquels Sforce fit vn Traitté le 27. de Decemb. en l'an 1450. & non pas l'an 1449. comme a escrit l'Historien Milanois, par lequel Sforce consentit que toutes les places que le Duc auoit prises au Nouarois & du costé d'Alexandrie luy demeurassent, & Louys promit de ne luy point faire la guerre : en quoy Sforce fit vn acte de grande prudence, car c'est sagesse de sçauoir perdre à propos, & celuy qui a plusieurs ennemys fait bien de ne pas combattre contre tous en mesme temps, & de faire paix ou trefue auec l'vn, pour venir plus facilement à bout des autres. Cependant les Milanois estoient si pressés de viures par l'armée de Sforce qui auoit occupé toutes les auenuës, qu'en cette extremité ils prirent resolution de s'assembler pour voir à qui ils se donneroient, craignants que la faim, ou leurs propres diuisions ne fussent cause de leur ruine. En cette solemnelle assemblée on proposa de recouurir au Roy de France, d'autres mirent en ieu Louys Duc de Sauoye ; Quelques-vns vouloient Alfonse Roy d'Arragon, & les autres le Pape : mais personne n'eut la hardiesse de nommer les Venitiens, tant ils estoient odieux au Peuple de Milan. Enfin on ietta les yeux sur François Sforce, dont le pretexte fut specieux, parce qu'il auoit espousé la Fille naturelle du dernier Duc, de qui il auoit esté adopté, & quoy qu'il fut leur plus cruel ennemy ; toutesfois la necessité ou les Milanois estoient reduits se treuua si grande qu'ils consentirent à ce choix contre toutes les raisons & les apparences du monde ; Par cette seule consideration, qu'en se sousmettans à luy, ils voyoient la fin de leurs miseres ; au lieu qu'elles estoient pour durer encore long-temps, s'il leur eut fallu attendre les resolutions, & le secours ou du Roy de France, ou du Pape, ou d'Alfonse, qui estoient trop éloignés. Et quant au Duc Louys, quoy qu'il fut à leur voisinage, & que la coniocture fut fauorable, il ne s'en sçeut pas preualoir : Ce qu'vn Historien du temps a remarqué, quand il dit, *Que si le Duc Louys eut esté bien actif, ou bien seruy, il eut eu grande part au Duché de Milan, parce que les Milanois l'auoient en grand amour & crainte, & furent les Armes de Sauoye par les Milanois mises aux portes de Milan plus de douze iours.*

Oliuier de la Marche liure premier de ses mem. ch. 17.

Tous les Princes d'Italie furent estonnés de ce changement, Alfonse connut la faute qu'il auoit fait de ne s'estre pas opposé à la fortune naissante de François Sforce, & les Venitiens de n'auoir pas assés vigoureusement secouru les Milanois, dans la creance qu'ils auoient que le desespoir de leurs affaires les obligeroit de se donner à eux, Alfonse donc fit ligue auec les Venitiens pour chasser Sforce de Milan, & luy par la negociation de Cosme de Medicis, fit alliance auec les Florentins qui s'estoient nouuellement broüillés auec les Venitiens, pour vn interest de commerce. Or quoy que la ligue d'Alfonse & de Venise fut puissante : Neantmoins ce Roy pour la fortifier, enuoya des Ambassadeurs au Duc Louys & au Marquis de Montferrat, pour les y faire comprendre ; ce qui fut arresté le 16. d'Auril 1451. à condition que la Ville de Nouarre demeureroit au Duc Louys, & Alexandrie au Marquis de Montferrat, au cas qu'on les pût conquerir : Et sur l'aduis qu'eut le Duc que Sforce negotioit sous main d'auoir la protection du Roy de France, sous l'offre de luy faire hommage du Duché de Milan, il enuoya Pierre Bolomier au Daufin pour luy faire connoistre l'importance de rompre ce coup, & pour disposer le Roy à s'allier auec Alfonse, luy & les Venitiens, afin

Corio. *Pign. lib. 7.* *Simonet l. 2. de gestis Sfort.* *Corio.* Titre de l'Archiue de Turin.

afin de ruiner Sforce, l'instruction de Bolomier porte de remonster, que *Sforce ayant eü du Roy ce qu'il demandoit, feroit selon la coustume d'Italie; s'accorderoit auec les Venitiens & feroit perir toutes les trouppes du Roy, en recommençant les choses qu'autrefois il auoit faites à l'Eglise de Rome, au Duc de Milan mort, aux Venitiens & aux Milanois mesmes, dont il auoit esté Capitaine & s'en estoit fait Seigneur.*

Mem. MS. de Monsi. Perard.

Au Mois d'Aoust suyuant, il y eut assemblée à S. Amour en Comté entre les Deputés des Ducs de Bourgogne & de Sauoye, pour regler les Limites des Pays de Bourgogne & de Sauoye, ou se trouuerent de la part du Duc de Bourgogne, Louys de Chantemerle Seigneur de la Clayette Baillif de Mascon; Guillaume Seigneur de Sercy & d'Igornay Baillif de Châlon & autres.

Le premier exploit de la Ligue fut contre les Florentins, sur qui Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre, Fils d'Alfonce, prit quelques places, le Marquis de Montferrat, peu apres se mit en campagne du costé d'Alexandrie: Mais ses troupes furent defaites par celle de Sforce: Les Florentins apprehendants la suyte de cette guerre, enuoyerent demander secours en France; chargerent leurs Ambassadeurs de prier le Roy d'interceder aupres du Duc de Sauoye pour le reconcilier auec Sforce, & de presser la venue de René Roy de Sicile en Italie, en luy offrant hommes & argent, pour s'opposer à Alfonce.

Iustin. Hist. Ven. lib. 8. *Corio.* *Iustin. Hist. Ven. lib. 8.* *Corio.*

Marguerite de Charny vefue d'Humbert Seigneur de Vilars Sexel Comte de la Roche sur l'Ognon, Fille & heritiere vniuerselle de Geoffroy de Charny Seigneur de Sauoysy & de Lirey, fit en ce temps là vn riche present au Duc Louys, dont les Patentes sont dattées à Chambery le 22. de Mars 1452. Ce fut de la pretieuse Relique du S. Suayre, que Geoffroy Seigneur de Charny son Ayeul, auoit auparauant donnée à l'Eglise de Lirey en Champagne qu'il auoit fondée l'an 1356. & qui auoit esté longtemps gardée au Chasteau de S. Hyppolite en Comté. Tous ceux qui ont parlé de Marguerite de Charny & du S. Suayre, ont ignoré l'extraction de Marguerite de Charny & le lieu d'où il estoit venu; ce que deux celebres Autheurs nous ont appris.

Pingon de Sac. Syn. Fr. Adorn. Botero. Pap. Mass. Tonsus Paleotus de Stygm. Synd.. Mon. All. de Fr. & de S. Daniel. Mallon. Prosper. Bona. Familia.

Ce fut enuiron ce temps là que Louys enuoya au Pape les Abbés Vasin Malabaila & Henry de Albertis, pour demander l'Euesché de Maurienne vacante par le decés du Cardinal de Varembon en commande pour Iean Louys de Sauoye son Fils, iusqu'à ce qu'il fut en âge, l'Erection de Bourg en Euesché, dont le Duc auoit dé-ja sollicité sa Sainteté par Iaques de Chaues Cheualier de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem, & pour faire retrancher les reseruations & les Graces expectatiues, que le Pape accordoit trop librement, à cause que les Estats de Sauoye en receuoyent du preiudice, en ce que le Pays se remplissoit d'estrangers & de gens inconnus, en qui le Prince ne se pouuoit pas fier & qui portoyent ailleurs les reuenus de leurs benefices à l'exclusion des naturels suiets du Duc.

Fr. Victon: Chronol. de Gauth: *Camus at: Promp. Antiq. Tricas.* Titre de l'Archiue de Turin.

Cette mesme année le Roy Charles septiéme, entreprit de faire la guerre au Duc Louys, dont aucun des Historiens du temps, n'a sçeu dire la cause. Alain Chartier dit que ce fut *Pour de grandes causes & extorsions que Louys auoit fait auparauant au Roy & à la Couronne.* Vn autre a escrit que c'estoit à cause de quelques pretentions que le Duc auoit sur le Daufiné, & Duplex, que ce fut parce que le Daufin traittoit son mariage auec la Fille du Duc, à l'insçeu de Sa Majesté. Mais ce ne fut pas le veritable suiet de cette pretendue guerre: Car d'vn costé le Duc n'auoit rien fait contre les interests du Roy, & ne pretendoit rien sur le Daufiné, ayant quitté longtemps auparauant au Daufin les droits qu'il auoit sur les Comtés de Valentinois & de Diois, & d'ailleurs le mariage du Daufin & de Charlotte de Sauoye, estoit dé-ja arresté. Il est bien vray que le Roy auoit tousiours sur le cœur que ce mariage eut esté conclu sans sont consentement; neantmoins quand il se mit en chemin

En sa Chroniq. *Vignier.* Hist. de France.

 l'an

l'an mil quatre cens cinquante deux, pour venir faire la guerre en Sauoye: Il ne prit pas ce pretexte. Il faut donc pour en trouuer l'origine prendre la choſe de plus haut.

Iean de Compeys Seigneur de Thorens, principal Fauory du Duc Louys, abuſant de ſon credit, s'attira la hayne des plus grands Seigneurs de Sauoye; entre autres de Iean de Seyſſel Seigneur de Barjat Mareſchal de Sauoye, de François de la Palu Seigneur de Varembon Comte de la Roche & de Guillaume de Luyrieux Seigneur de la Cueille & de Sauigny, qui ne pouuants ſupporter l'Inſolence de Compeys, pratiquerent leurs parens & leurs amys, pour faire vne Ligue contre luy, & contre tous ceux qui tiendroient ſon party, à la reſerue toutesfois du Duc, des Princes ſes Enfans; des Cheualiers de l'Ordre, de ſes Miniſtres & de ſes Officiers: Cette Ligue fut iurée par eux, par Lancelet Seigneur de Luyrieux & ſon Fils, Iaques de Montbel Seigneur d'Entremonts, Gaſpard Seigneur de Varax, Iaques de Chalant Seigneur de Varey, Amé Seigneur de Viri, Philibert de la Palu Seigneur de ſaint Iulin & Antoine de la Palu Seigneur d'Eſcorens Freres, Pierre de Menthon Seigneur de Montrotier, Nicod de Menthon Seigneur de Nernier & Claude de Menthon Seigneur de Greſi ſes enfans Hugonin Aleman Seigneur d'Arbent, Aymé de Seyſſel Seigneur de Montfort & Iean & Claude de Lornay. Ces Gentils-hommes craignants que Compeys ne fit paſſer cela pour vn complot contre l'Eſtat, en parlerent au Duc, qui n'en fit pas compte, ſur l'aſſeurance qu'ils luy donnerent de ſe departir de cette vnion ſi elle luy déplaiſoit: Cependant Compeys ayant rencontré à la chaſſe des Domeſtiques du Mareſchal de Sauoye, de Varembon & de la Cueille, leur voulut faire iniure & la reçeut deux, dont il ſe plaignit à la Ducheſſe, qui porta la choſe à cette extremité, que le Duc fit proceder criminellement contre tous ces Gentils-hommes ligués: Eux craignants la cholere du Prince, ſe retirerent en Daufiné & enuoyerent faire excuſes de leur part par ſainct Prieſt Gentil-homme de Daufiné. Cette ſoubmiſſion ne fut pas capable de r'amener l'Eſprit du Duc; tellement qu'Amé Cardinal de Sabine vint en Sauoye, pour euiter les dangereuſes ſuytes de cét affaire, qui eſtoit fort legere en ſon commencement: Il moyenna donc que le Duc en ſa preſence; du Prince de Piemont, de trois Cardinaux & de pluſieurs Eueſques, Abbés & Gentils-hommes, les rappella dans leurs biens & accommoda leur querelle auec Compeys; apres les declarations qu'ils firent qu'ils ſe departoyent de toutes confederations: Mais apres le decez du Cardinal de Sabine, Compeys ne ſe croyant pas ſatisfait, ſuſcita vne nouuelle accuſation contre eux & par l'appuy de la Ducheſſe & du Daufin ſon Gendre, obligea Louys d'aller au Pont de Beauvoyſin, ou tous les Gentils-hommes ſuſnommés furent cités en perſonne pardeuant le Duc à la requeſte du Procureur General de Sauoye, & depuis furent bannis à perpetuité de l'Eſtat, leurs biens confiſqués & leurs charges données par ſentence, de l'an 1451. & peu de iours apres le Heraut d'Armes de Sauoye fut enuoyé au Mareſchal de Sauoye à Varembon & à la Cueille, pour leur demander le Collier de l'Ordre, & le Chaſteau de Varembon fut raſé.

Pius 2. in Coſmog. Gobelin. Chro. Sab. M.S. Oliuier de la Marche.

Cette ſentence rendue auec beaucoup de precipitation, cauſa du deſordre en Sauoye, ainſi qu'ont remarqué les Hiſtoriens du temps; car les proſcrips recoururent au Pape Nicolas V. & au Roy d'Arragon, qui en eſcriuirent au Duc; mais inutilement, Philippes le Bon Duc Bourgogne, s'employa auſſi pour eux, & enuoya à Louys le Baillif de Châlon & Meſſire Iean Iaquelin Lieutenant au Bailliage de Maſcon, qui ne peurent riẽ obtenir: leur dernier refuge fut au Roy Charles VII. à qui ils demanderent protection pour leur reſtabliſſement: Le Roy fut bien ayſe de rencontrer cette occaſion pour s'en prendre au

Duc

Duc, tant à cause du mescontentement qu'il auoit du Mariage du Daufin son Fils auec Charlotte de Sauoye, ainsi que nous auons dit, que pour se vanger de son Fils, qui estoit l'vn des Protecteurs de Compeys: Charles en escriuit donc au Duc auec beaucoup de chaleur; à quoy il fit responce: Qu'il auoit fait iustice contre des suiets reuoltés, qui auoient voulu troubler le repos de son Estat. Sur ce refus le Roy se mit en Campagne auec vne armée, & vint iusqu'à Feurs, au mois d'Aoust de l'an 1452. & eut passé outre, sans le rencontre du Cardinal d'Estouteville, qui reuenoit de sa Legation de France, & s'en retournoit à Rome, qui ayant sçeu le suiet de ce voyage, pria Sa Majesté de s'arrester, iusqu'à ce qu'il se fut abouché auec le Duc: Ce qu'ayant fait, Louys alla treuuer le Roy à Feurs, & cette entreuëue se passa auec tant de satisfaction, que Sa Majesté se contenta d'vne promesse que le Duc luy fit le vingt-septiéme d'Octobre mille quatre cens cinquante deux, de restablir dans trois mois les Gentils-hommes qu'il auoit chassé de ses Estats, & le mesme iour il y eut renouuellement des anciennes Alliances de France & de Sauoye par vn Traitté particulier, par lequel le Duc s'obligea de seruir & d'assister le Roy & ses suiets enuers tous, auec quatre cents lances, que le Roy seroit tenu de soudoyer, excepté le Pape & l'Empereur; & que deux cents Gentils-hommes & Chefs d'Hostel des Estats de Sauoye seroyent tenus d'en iurer l'obseruation. Ce fut aussi en cette conference que le Roy consentit au mariage du Prince de Piemont auec Yoland de France sa Fille: Et quant à celuy du Daufin & de Charlotte de Sauoye; Sa Majesté desira seulement que l'accomplissement en fut differé pour quelque temps, par certaines considerations. Et Voyla comme se termina le voyage de Louys en France, & les raisons qui auoyent fait auancer le Roy iusqu'à Feurs, dont tous nos Historiens Sauoysiens n'ont eü aucune connoissance, fors Paradin & Louys Chiesa, qui en ont eü quelque peu de lumiere; mais ce dernier s'est trompé de dire que la chose auint l'an 1454.

(Alain Chartier) (Parad. Hist de Sauoye. l.3.c.44.) (Hist. de Bresse & de Bugey aux Preuues.) (Annal. de Bourgog. de Parad.) (Champ.) (Parad.) (*Vuanderb. hist. de Sauo. l.3. ch.44.*) (*Hist. di Piem.*)

Louys à son retour, ayant reçeu diuerses plaintes de ses suiets de beaucoup de desordres qui se faisoient en l'administration de la Iustice, à l'oppression de ses Peuples, conuoqua vne assemblée des trois Ordres de ses Estats à Geneue, qui fut tenue l'an 1453. (Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.)

L'Ambassade que les Florentins auoient enuoyée en France, pour auancer la venue de René Roy de Sicile en Italie, afin de faire diuersion des desseins de la Ligue contr'eux, & contre François Sforce nouueau Duc de Milan leur allié, eut quelque effet; René auec vne armée se mit en chemin pour passer les Alpes, le Duc Louys & le Marquis de Montferrat s'opposerent à son passage, suyuant le Traitté qu'ils auoient fait auec le Roy d'Arragon & les Venitiens; tellement que René fut contraint de s'en retourner en Prouence: Mais Louys Daufin de France ennemy d'Alfonce & des Venitiens leua des troupes, & facilita à René l'entrée de ses gens en Italie, qui de son costé s'embarqua sur des Vaisseaux de Pierre Fregose & les alla ioindre à Ast. (*Corio: Machau.*) (*Corio.*)

Le Duc Louys, à qui le Roy Charles VII. auoit fait connoistre qu'il y alloit de l'interest de la Couronne, de fauoriser le passage de l'armée de René, & qui la voyoit d'ailleurs commandée par son Gendre, auec qui il ne vouloit pas rompre, retira ses Gens des auenuës: Ainsi cette armée Françoise entra en Lombardie, & fit la guerre aux Venitiens auec Sforce: Le Pape Nicolas V. voyant l'Italie en combustion, s'entremit de faire vne Paix, laquelle à la fin fut conclue entre le Roy d'Arragon, les Venitiens, le Duc de Milan & les Florentins, pour eux & pour leurs alliés, à Lodi le 9. d'Auril 1454. où par vn article, il fut reserué que dans quarente iours le Duc Louys s'y pourroit faire comprendre s'il vouloit: Il estoit alors en Sauoye, ou le Roy luy (*Iusti. Hist. Venet. l.8.*) (*Corio.*) (*Iusti. Hist. Venet l.8.*) (*Pignat. l.7.*)

enuoya l'Eueſque d'Aleth & Charlus grand Maiſtre d'Hoſtel de France, pour le prier d'accorder le reſtabliſſement des Gentils-hommes chaſsés de ſon Eſtat, ſuiuant ce qui auoit eſté promis à Feurs; mais le Duc par vne deference extraordinaire deputa en France l'11. de Iuillet Henry d'Aſperling Eueſque de Syon, Antoine Pyochet Chantre de l'Egliſe de Geneue, & Pierre d'Anneſſi ſon Secretaire, pour prier ſa Majeſté d'en ordonner comme elle treuueroit à propos; de ſorte que le Roy, pour terminer cette affaire, fut d'aduis le 6. d'Aouſt ſuiuant, que le Duc de ſon authorité deuoit caſſer la Sentence du Pont de Beauuoyſin, rappeller ces Gentils-hommes, & les remettre dans leurs biens & charges, ce qui fut executé.

Titr. de la Chambre de Comp. de S.

Le Daufin fut ſi irrité de cét accommodement, & du reſpect que le Duc Louys rendit au Roy, qu'il fit faire pluſieurs courſes & hoſtilités dans les Eſtats de Sauoye: Et ce fut alors que les Daufinois ſe ſaiſirent de Montluel, d'Ambronay, Lanieu & de S. Genys, mais cette guerre ne dura que trois mois, car le Beau-pere & le Gendre s'aiuſterent le 14. de Septembre par l'entremiſe du Duc de Bourgogne & des Bernois: Le pretexte de la guerre, fut l'hommage du Marquiſat de Saluces pretendu par ces deux Princes, ce que nos Hiſtoriens de Sauoye ont ignoré. Il fut donc dit par le Traitté, que la queſtion de l'hommage du Marquiſat demeureroit en ſuſpens pendant ſept années, ſans preiudice du droit des parties: Que tous les Chaſteaux, Villes & autres lieux pris par le Daufin ſeroient rendus: Que le Daufin renuoyeroit ſans rançon Louys Seigneur de Luyrieux, Franchelins, Philibert de Viry Seigneur de la Serra, Henry Seigneur de Colombier, Antoine d'Aigremont, Pierre de Dory., Claude de Bouceuant, Eſtienne de Liant, Pierre de Meyſieu, Iean de S. Marcel, Aymon de Prés, les Baſtards d'Arlos & de Dortans, Claude de Lauieu, Humbert Meſtral, Iean de Sergier, Hugues de Serrieres, François de Senarclans, Guillaume de Saconnay & autres Priſonniers de guerre: Et que le Duc de ſon coſté relaſcheroit auſſi François de Chaponay, Iaques de l'Eſtoyle, le Fils du Begue, Raymond de la Roſſiere & quelques autres, qui auoient eſté pris priſonniers apres les Trefues, par François Mareſchal Seigneur de Montanay; & qu'au ſurplus il y auroit bonne intelligence entre les deux Eſtats comme auparauant.

S.Marthe. l.14. ch 9. Expilly ſupplémét de l'hiſt. du cheual Bayard. Hil. de Coſte hiſt. des Dauf. Titr. de l'Archiue de Turin.

L'Hiſtorien Milanois écrit, que Sforce, apres auoir fait paix auec l'Arragonois & les Venitiens, enuoya partie de ſes Trouppes pour recouurer les places & les Chaſteaux que le Duc Louys auoit conquiſes dans le Duché de Milan, depuis la mort de Philippes Marie, & qu'il reprit Baſſignana, Valence, & generalement tout ce qui eſt au delà du Fleuue Sezia; mais c'eſt vne flatterie, car il n'y eüt point de guerre entre ces Princes, parce que le Duc de Sauoye auoit eſté compris en la paix de Lody comme allié d'Alfonſe & des Venitiens: En effet, quoy que Sforce eût deſſein de reünir à l'Eſtat de Milan la pluſpart des lieux qui en auoient eſté demembrés par les Ducs de Sauoye; neantmoins cela ne ſe fit que par accommodement; dont les Entremetteurs furent de la part de Louys, Iaques des Comtes de Valpergue Chancelier de Sauoye, & Gabriel de Cardonne Treſorier general de Sauoye; & pour Sforce, François Comte de la Mirande, George du Mayne Cheualier, Pierre de Puſterle & Chicco de Calabre ſon Secretaire. Le Traitté ſe fit à Milan au logis du Chancelier de Sauoye le 30. d'Aouſt 1454. par lequel ces deux Princes ratifierent le precedent fait entr'eux le 27. de Decembre 1450. conſentirent que le Commerce fut reſtably auec toute liberté entre leurs Sujets & leurs adherants. Le Duc Louys quitta au Duc de Milan, Valence, Baſſignano, Candie, Bourg-franc, Peceto, Preda, Fraſcarola, la Tour de Borres, Bremond, ſainct Ange, Caſtel-nouel, Paleſtri, Caſſine de Boſſi, Conflans, Villate, de Bulgaro, Vicolongo, le Comté de Blandrate, Montcaſtel & Caſaualon, les

Corio.

Titr. de la Cham. des Comp. de Paris.

Terres

Terres, Chasteaux & Villes qui sont entre Nouare & Vercel, suiuant les limites accordées entre Amé Duc de Sauoye & Philippes Duc de Milan, à la reserue de la Seigneurie de *Casiuellarum* qui appartiendroit à Louys, auec tout ce qui est au deçà de la Sezia : Que les Seigneurs de Candie, de Cauours, de Carreto, de Chasteau-neuf, de Courtemille, de Romagnan, de Visque, de Fiesque, de Bouromero, de Grimaldis, de Doria & de Ferrero, qui auoient tenu le party du Duc de Milan, seroient dispensés du serment de fidelité qu'ils deuoient au Duc de Sauoye : Que Louys confirmeroit les Priuileges accordés par ses Predecesseurs au corps des Marchands de Milan le vingt-six de May 1346. & le 22. de Mars 1399. ce qu'il ratifia depuis à Annecy le 28. de Septembre suiuant ; protestant que par l'alliance qu'il venoit de faire auec Sforce, il n'entendoit point se departir des confederations qu'il auoit faites auec la France.

Le 20. du mois de Mars suiuant, il vendit la Baronnie de Gex à Iean Bastard d'Orleans Comte de Dunois & de Longueuille, à la charge du rachet. Titr. de l'Archiue de Nice. Et pour témoigner au Roy la passion qu'il auoit de satisfaire à tout ce qu'il auoit promis à Feurs, il alla à sainct Porsain où estoit sa Majesté ; & par ses Patentes du 16. de Decembre 1455. nomma les deux cents Gentils-hommes & Chefs d'Hostel de ses Estats, qui deuoient iurer ou enuoyer leurs Sellés pour l'obseruation du Traitté fait à Feurs ; Presents à cette declaration, Iean Hist. de Bresse & de Bugey. de Grolée Preuost de Montjou, Claude de la Baume Comte de Montreuel, Iaques Comte de Montmayeur, Iaques de la Baume Seigneur de l'Abergement, Antoine des Marquis de Romagnan President de Piemont, Martin le Franc Preuost de Lausanne, Humbert de Montluel Seigneur de Chasteaufort, Amé de Chalant, Seigneur de Varey, Iean du Saix Seigneur de Banains, Iean Michel Preuost de Vercel, Guillaume de Viry President des Comptes, Iean Seigneur de Blonnay, Guillaume Seigneur de la Serra, Amé Seigneur d'Vrtieres, Louys de Bonniuard Maistre d'Hostel du Duc, Humbert Veluet, Antoine Bouuier & Guillaume de la Forest, qui auoient suiui Louys en ce voyage, & qui estoient de son conseil : Mais le Duc donna vne meilleure preuue de son affection enuers la France, & de la deference qu'il auoit pour le Roy ; car le Daufin ayant proietté de faire quelque mouuement dans le Royaume, par les pratiques qu'il entretenoit auec les Ducs de Bourgogne, d'Alençon & de Bourbon ; & ayant enuoyé en Sauoye au Duc Louys son Beaupere pour auoir gens & argent, le Roy qui en eût le vent depécha en diligence à Louys-Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, pour luy dire qu'il tiendroit à iniure le secours qu'il donneroit au Daufin ; le respect du Roy fut Mathieu hist. de Louys XI. l. 1. plus grand au Duc, que la consideration de l'alliance qu'il auoit auec le Daufin ; car il respondit au Comte de Dammartin, *Qu'il ne portoit point ses affections contre son deuoir, & qu'il sçauoit ranger ses desirs à sa puissance, & qu'il n'en auoit point d'autres que le contentement de sa Majesté.*

Les soins que prit le Comte de Dammartin de faire connoistre au Roy la sincerité des intentions de Louys en vn rencontre si important au repos de la France, luy procurerent le don du Comté de Clermont en Geneuois, dont Apol. pour la Mais on de Sauoye. La Sauoysienne le Duc le gratifia ; ce qui découure clairement l'imposture d'vn Escriuain passionné, qui a voulu persuader que Louys auoit donné retraitte au Daufin, & l'auoit secouru d'hommes & d'argent, pour nuire au Roy & à l'Estat. En effet, le Daufin ayant sçeu cette réponce, & que le Comte de Dammartin auoit ordre du Roy de se saisir de sa personne, sortit de Dauphiné au commencement du mois d'Aoust 1456. accompagné de Iean Bastard d'Armagnac Mareschal Chron. Sab. M.S. de Dauphiné & de quelques Gentils-hommes de cette Prouince, trauersa le Bugey, & se rendit à S. Claude en Comté, & de là à Noseroy Terre du Prince

 d'Orenge

Matthieu. d'Orenge, qui eſtoit le principal de ſes Conſeillers, puis en Flandres auprés de Philippes Duc de Bourgogne.

Titr. de la Chamb. des Cõpt. de Sauoye — Chro. Sab. M. S.

Le quinziéme du meſme mois, Louys, pour reconnoiſſance des ſeruices qu'il auoit reçeus de Iean de Seyſſel Seigneur de Barjat & de la Rochette Mareſchal de Sauoye, erigea la Seigneurie de la Chambre en Comté, en faueur d'Aymé de Seyſſel ſon Fils, qui, comme heritier de Gaſpard Seigneur de la Chambre ſon Oncle, prit le nom & les armes de la Chambre. Le Roy qui ſe deffioit dés long-temps du Daufin, eſtoit à Ganat en Bourbonnois, d'où il enuoya au Duc des Deputés, pour tirer nouuelle aſſeurance de luy qu'il n'aſſiſteroit point le Daufin; ce que le Duc luy promit par Lettres dattées à Bourg en Breſſe le vingtiéme du mois d'Aouſt. Vn Hiſtorien dit que le Roy deſira que les Habitans de Turin y donnaſſent leur conſentement. — Aug. Taur.

1456 Erection de la Châbre en Côté.

Sigiſmond-Pandolphe Malateſte Seigneur de Riminy, ayant prouoqué en Duel Federic Comte de Montefeltro & d'Vrbain, pour pluſieurs offences qu'il auoit receües de luy; & celuy-cy ayant accepté le Combat, l'autre enuoya demander permiſſion au Duc Louys de le faire dans ſes Eſtats par Galeot Malateſte Comte de Gloſeüil ſon Ambaſſadeur: Ce que le Duc luy accorda par patentes dattees à Chambery le cinquiéme d'Octobre mil quatre cens cinquante ſept; preſents les Comtes de la Chambre & d'Entremonts, les Seigneurs de Luyrieux, de Varax & de Lullins, Guyotin de Nores Preſident de Chambery, & de Geneuois, Seguirand de Gerbais, Iean de Lornay, Iaques Richard, Humbert Veluet & Guy de Feſigny: Mais on n'a pas ſçeu ſi la choſe fut executée. — Preuues pag. 363.

Chieza. — 145[8]

L'Hiſtorien de Piemont raconte que l'an 1458. Archimbaud de Hasbac Colonnel de Gaſcons, ayant ſous pretexte de viſite pris priſonnier Louys de Bouliers Seigneur de Cental & de la Valdeſture Vaſſal du Comté de Prouence, & Honorat de Laſcaris Comte de Tende, les remit entre les mains du Duc Louys, dont René Roy de Sicile, Comte de Prouence s'eſtant plaint, François Sforce Duc de Milan les obligea d'en remettre le iugement au Pape & au Marquis de Saluces: Depuis ce Gaſcon s'eſtant fortifié dans le Chaſteau de Roſſane & y faiſant des Voleries, Louys luy fit coupper la Teſte.

Ping. Aug. Taur. — 14[59] Cr[ea]tió Se[nat] de [Tu]rin

Ce prince le 15. de Mars 1459. crea le Senat de Turin, auec authorité ſouueraine; pour iuger toutes les affaires ciuiles & criminelles, ne croyant pas que ſans la Iuſtice, ſes Suiets peûſſent viure en repos,

Hiſt. de Breſſe. — Er[ection] du [Com]té [de] Va[rax] 14[60] — 14[60] Pri[ui]lege d'E[x]pti[on] de Lo[ds] e B[res]ſe. pou[r] les Fie[fs]

Depuis eſtant à Quiers, il erigea les Seigneuries de Varax, de Richemont & de la Poype en Breſſe en Comté, ſous le Titre de Varax le 26. de Feurier 1460. en faueur de Gaſpard Seigneur de Varax, & pour recompence de ſes ſeruices; preſents à cette conceſſion Ianus de Sauoye Comte de Geneue, Iaques de Sauoye Comte de Romont, l'Archeueſque de Tarſe, Aymon Comte de la Chambre, Richard Comte de Creſcentin, André de Martel Seigneur de Grandmont, & Guillaume de Chalant Seigneur de Chaſtel. Et au mois de May ſuyuant, par Patentes dattées à Montcalier à la priere de Claude de la Baume Comte de Montreuel, il declara qu'en Breſſe, (fors dans le Comté de Villars) il ne ſe payeroit aucuns lods des Seigneuries & fiefs en cas de Vente; en preſence d'Antoine des Marquis de Romagnan, Chancelier de Sauoye; des Comtes de la Chambre & de Varax, du Seigneur de Grandmont & de Louys de Bonniuard ſon Maiſtre d'Hoſtel: Priuilege, dont les Gentils-hommes de Breſſe iouyſſent encore auiourd'huy.

Titre du Treſor de Beaujollois.

Iean Duc de Bourbon ayant refusé à Louys, l'hommage du Chaſteau de Beſenens en Dombes, dont ils auoient deja eſté en differend. Il y eût ouuerture de guerre entre ces deux Princes & quelques hoſtilités ſur la frontiere de

Breſſe

& de Dombes, dont le Roy Louys XI. ayant eu aduis, leur escriuit de Moliherne en Anjou, le 19. d'Octobre 1462. qu'il en vouloit estre l'Arbitre, pour conseruer l'amitié qui auoit esté de tout temps entre les Maisons de Sauoye & de Bourbon; à quoy ces deux Princes consentirent; de sorte que le Roy leur depescha Amanion d'Albret Seigneur d'Orual, Guillaume Cousinot Baillif de Roüen & Tristan l'Hermite Preuost des Mareschaux de France qui ne peûrent faire autre chose que d'obtenir des Tresues; & la Tresue finie, le Roy enuoya en Sauoye l'Euesque de Viuiers, Vdric wisy & Laurent Paterin Docteur és Loix, & le Baillif d'Alençon; puis le Seneschal de Valentinois, qui s'assemblerent sans rien resoudre. Inuent. du Thresor des Chart. de France. Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.

Les Troubles que Philippes de Sauoye Comte de Bresse Fils du Duc Louys, auoient excités en la Cour, dont nous parlerons ailleurs; le credit qu'il s'estoit aquis auprés de la Noblesse, & le mépris qu'il faisoit du Prince de Piemont, firent resoudre le Duc de faire vn voyage en France auprés du Roy Louys son Gendre, pour en arrester la suite: Il arriua donc à Lyon au mois d'Octobre 1463. suyui du Comte de Geneue son Frere, du Marquis de Saluces & autres grands Seigneurs: Et quoy qu'il fut fort incommodé de la goutte, & que l'Euesque de Montdeuis, Iean de Compeys Abbé de Six Chancelier de Sauoye. Antoine Pyochet Preuost de Lausanne Chantre de Geneue, Amblard de Viry Abbé d'Abondance, Iaques Richard President de Chambery, Nicod de Menthon & Iean de Champion son Maistre d'Hostel, personnages à qui il deferoit beaucoup, & qui estoient de son Conseil, le dissuadassent d'entreprendre ce voyage en vne saison si fascheuse: Neantmoins il passa outre; le Roy estoit allé à l'Isle, pour detourner Philippes le Bon Duc de Bourgogne d'vne entreprise qu'il vouloit faire contre le Turc, Louys attendit S. M. à Paris, & luy enuoya le Prince de Piemont, pour luy tenir compagnie. Le Roy à son retour rencontra le Duc à S. Clou, qui luy fit entendre le desordre de son Estat, causé par l'humeur boüillante de Philippes son Fils; tellement qu'il fut conclu entre eux que le Roy trouueroit vn pretexte pour le faire aller en France & que S.M. s'asseureroit de luy: Ce fut en suite de cela que Philippes fut arresté & mené Prisonnier à Loches au moys d'Auril 1464. & peu apres Iuuenel des Vrsins Seig. de Trainel Chancelier de France, Pierre Doriole, cy-deuant General des Finances & Humbert Veluet President de Geneuois, s'assemblerent en Sauoye, pour aiuster le differend que le Duc auoit auec le Duc de Bourbon, pour l'hommage de Besenens, mais ce fut sans effet. *Chronic. M.S. Chiesa.* Monstrel. 3. vol. Ch. 111. & & 112. Titre de la Chambre des C. de Paris.

Louys, apres auoir demeuré en France l'espace de 13. mois, s'en reuint en Sauoye, où il fut visité par les Ambassadeurs de Charles Duc de Berry, des Ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bretagne & autres Princes, qui proiettoient de faire vne Ligue contre le Roy, sous le nom du Bien Public & le vouloient engager à ce party; ce qu'il refusa constamment, à cause des obligations qu'il auoit au Roy; resolut d'aduertir S. M. de tous les desseins de ses ennemys & fut iusqu'à Lyon, où il se fit porter à cause de sa goutte, pretendant d'aller à Moulins en Bourbonnois, où le Roy deuoit venir: Mais ce Prince tomba malade à Lyon & mourut vn iour de Mardy vingtneufuiéme de Ianuier 1465. entre huit & neuf heures du matin, n'ayant auprés de soy que le Comte de Romont son Fils, le Ieune Marquis de Saluces, Aymar de Poysieux dit Capdorat & Coudrée de la Maison d'Alinge en Chablais. Son Corps fut porté à Geneue & inhumé auec l'habit de sainct François, en la Chapelle de sainte Marie de Bethleem le sixiéme de Fevrier suiuant; & son cœur & ses entrailles deuant le grand Autel de l'Eglise des Celestins de Lyon, auec cét Epitaphe, composé par André Roland Poëte de Vercel. *Chronic. Sab. M.S.* Apolog. pour la Maison de de Sauoye. Parad. li. 3. c. 57. *Chronic. Sab. S. M.* Martirol. de l'Eglise de S. François de Geneue. *Chronic. Sab. M. S.*

Sunt

Sunt quibus eſt animus ſublimia condere tantùm,
Nominis æterni quæ monimenta forent,
Non ſic illuſtres Amadæus & hic Lodoicus,
Sabbatiæ primi conſtituere Duces.
Ille ſuum, hic nobis Celeſtinenſibus hortum
Inſignem copiis pomiferúmque dedit,
Alter & hanc poſuit tanto ædem Principe natus,
Hic vbi fulgebat Regia celſa Patris.
Ad quid ea? vt populis vlla non laude minores,
Perpetuum canerent hos meruiſſe decus.
Non ſed in hoc ſolum, vt votis penetrare liceret
Cœlum & Cœlicolis Thura Sabæa dare;
O pietas Diuûm curauit vterque triumphos:
Neuter ob id Diuûm de grege pulſus eat.
Exta tamen noſtri Lodoici hoc iure; Gebennis
Oſſa ad dilectæ Coniugis oſſa iacent:
Mille quadringentos annos ſex & decies ſex
Claudebat triſtis funeris atra dies.
Subtrahe eo ex numero, decies ſex, annus erit, quo
Celeſtinenſes hanc ſubiere domum.

En ſa Coſmogr. — Celuy qui a dreſsé cét Epitaphe s'eſt mépris en la datte du decés de ce Prince, qu'il rapporte à l'an 1466. ce qui a fait dire à Theuet, Paradin & à wanderburch qui l'ont publié, que Louys eſtoit mort cette année, quoy qu'il ſoit certain que ce fut le 29. de Ianuier 1465. comme portent l'ancienne Chronique M. S. de Sauoye Latine, faite par vn Autheur qui viuoit en ce temps-là; & l'ancien Martyrologe de l'Egliſe S. François de Geneue, qui eſt au Conuent des Cordeliers de Chambery, où il y a ces mots *Anno Domini 1465. 29. Ianuarij in Ciuitate Lugduni obiit fœlicis recordationis Illuſtriſſimus Ludouicus Dux Sabaudiæ & apportatus ad Conuentum iſtum, ſepultúſque in habitu noſtro in Capella ſua iuxtà Illuſtriſſimam Vxorem ſuam, die ſexta Februarij, cuius anima requieſcat in pace. Amen.* Ce qu'ont auſſi reconnu quelques-vns de nos Hiſtoriens; mais Philippes de Bergame, Taboüé, Doglioni & l'Autheur de l'Hiſtoire du Conuent des Celeſtins de Lyon, ſe ſont mépris de dire que ſa mort arriua l'an 1462.

Botero. Pingon. Arb. Gent. & Aug. Taurin. Paradin. Apol. pour la maiſon de Sauoye.

Son Eloge.

Ainſi mourut Louys Duc de Sauoye, Prince qui eut beaucoup de qualités, qui le rendirent recommandable; il fut extraordinairement pieux, grand Iuſticier, amateur de ſon Peuple, eſtimé de tous les Princes ſes voyſins, qui n'entreprirent rien de remarquable pendant ſon regne, ſans ſa participation & ſans auoir recherché ſon Alliance: Il eut non ſeulement la gloire d'auoir conſerué, mais augmenté l'heritage de ſes Predeceſſeurs; l'affabilité & la clemence eſtoient ſes vertus les plus familieres, & la patience dans ſes continuelles incommodités. Bref il fut ſi bon, qu'il alla iuſqu'à l'excés; car Anne de Chypre ſon Eſpouſe prit vn tel aſcendant ſur luy, qu'elle ſe rendit Maiſtreſſe abſoluë de ſes volontés, & diſpoſoit des Charges & des Finances de l'Eſtat. Ce qui a donné occaſion à vn Hiſtorien du temps de reprendre cette facilité, par laquelle les Cypriens eurent les principales dignités à l'excluſion des Sauoyſiens & des Piemontois, ce qui aliena la bonne volonté de la pluſpart de ſes Sujets; & au lieu qu'à l'exemple de ſes Anceſtres, il deuoit ſe rendre Arbitre des autres Princes; le trop de complaiſance qu'il eut pour vn fauory, le porta à cette extremité, de conſentir qu'il y en eût vn entre luy & ſes Sujets. Il eſt encore blaſmé de n'auoir pas eſté aſſez exact obſeruateur de ſes promeſſes,

Gobelin. l. 7. comment.

promeſſes. Sa Deuiſe eſtoit vn Rocher d'où ſortent des fleſches auec ces mots, *Innata Virtute*, pour ſignifier qu'il n'auoit que de bonnes inclinations.

Ianus Roy de Chypre, de Ieruſalem & d'Armenie n'auoit point treuué en toutes ſes affaires, en ſes guerres & pendant ſa priſon, de plus aſſeuré refuge qu'auprès d'Amé Duc de Sauoye; c'eſt pourquoy pour ſe lier d'amitié plus eſtroitement auec luy, il auoit deſiré ſon alliance & accordé Anne de Chypre ſa Fille aiſnée (qu'il auoit eü de ſa Femme Charlotte de Bourbon, & non pas d'Helene de Brunſwich, comme s'eſt imaginé vn Hiſtorien) à Amé de Sauoye Prince de Piemont ſon Fils aiſné l'an 1431. mais ce ieune Prince eſtant decedé auant l'accompliſſement du mariage, ainſi que nous auons dit cy-deſſus, on propoſa de la marier auec ſon ſecond Fils Louys qui ne portoit que la qualité de Comte de Geneue, & non pas de Seigneur de Chambery, comme vn Autheur moderne a écrit. François de la Palu Seigneur de Varembon & Iean de Compeys Seigneur de Gruffy Ambaſſadeurs d'Amé en firent les premieres ouuertures, & Simon du Puy Eſcuyer du Duc Amé fut porteur de la Procuration, & fit le voyage de Chypre au mois de Nouembre 1431. Le mariage fut arreſté & conclu en la Ville de Nicoſie le premier iour de Ianuier 1432. Cette Princeſſe eut cent mille Ducats d'or de Veniſe en dot, & le Duc Amé luy aſſigna dix mil eſcus de doüaire; ceux qui furent preſents à cette ceremonie furent, Iean de Lezignan Prince d'Antioche Fils aiſné du Roy, Pierre de Lezignan Comte de Tripoly, les Eueſques de Paphe, de Famagouſte & de Tortone, Iaques de Caffan Mareſchal de Chypre, Baudoin de Nores Mareſchal du Royaume de Ieruſalem, Hugues Soudan Chambellan de Chypre, Pierre de Paleſtrin Vicomte de Nicoſie, & Henry de Giblet Maiſtre d'Hoſtel. Du Puy de retour en Sauoye treuua le Duc à Tonon, qui pour l'execution de ce mariage deputa le 22. de May 1432. les Seigneurs de Montmayeur & d'Aix, & Claude du Saix Seigneur de Riuoyre qui allerent querir l'Eſpouſe en Chypre & l'amenerent en Sauoye; neantmoins la ſolemnité des nopces ne ſe fit qu'au mois de Feurier ſuiuant, & non pas au mois d'Aouſt de l'année precedente, comme veut Pingon. Ce fut à Chambery où le Duc fit venir la Reyne de Sicile ſa Fille, & y inuita le Duc de Bourgogne qui fut ſuiui de deux cens Gentils-hommes. Le Cardinal de Chypre Oncle de l'Eſpouſe, la Reyne de Sicile & le Duc de Bourgogne furent aſſis tous d'vn coſté à la grande Table, & au milieu l'Eſpousée; & de l'autre coſté le Duc de Bar, le Comte de Neuers & le Damoiſeau de Cleues. A la ſeconde Table ſe mirent le Duc Louys, le Prince d'Orenge, le Comte de Fribourg, le Chancelier de Sauoye & pluſieurs autres Seigneurs & Dames de qualité. Monſtrelet dit que le Duc de Bourgogne fit vn preſent à l'Eſpousée d'vn riche Fermail d'or, eſtimé trois mille francs: Deux Autheurs modernes ſe ſont meſcontés, qui ont dit que ces nopces ſe firent au mois de Feurier 1434. vn autre a appellé cette Princeſſe Agnes. George Fabrice Genealogiſte Alleman, donne pour Femme à ce Prince, Charlotte Veſue du Roy de Portugal; en quoy il le confond auec Louys de Sauoye Roy de Chypre ſon Fils.

Elle mourut à Geneue l'11. de Nouembre 1462. & fut inhumée auec l'Habit de S. François en la Chappelle de Noſtre Dame de Bethléem de l'Egliſe des Freres Mineurs Conuentuels de Geneue qu'elle auoit fondée. Oliuier de la Marche dit que c'eſtoit *la plus belle Princeſſe qui fut au monde*. Elle a fondé en l'Egliſe de S. Dominique de Chambery la Chapelle ſainte Anne: Les Conuents des Obſeruantins de S. Thomas de Turin & de Nice, ſous le nom de ſainte Croix ruinés depuis par les guerres; & l'Egliſe des Capucins de Noſtre Dame de Cognin prés de Chambery.

Vanderb.
Vanderb.
Mem. MS. du P. Monod.
Titr. de l'Archiue de Turin. Preuues pag. 364.
Titr. de l'Archiue de Turin.
Arb. Gent.
Monſtrel. 7. vol. c. 47
Paradin l. 3. ch. 27.
P. Heut. Contin. de la Chr. de Flandr. ch 111.
Sax. Illuſt.
Mart. de l'Egl. de S. Franc. de Geneue.
Liur. 1. de ſes mem. ch. 6.
Mar. de S. Domin. de Chamb.

ENFANS DE LOVYS DVC DE SAVOYE, & d'Anne de Chypre ſon Eſpouſe.

I. Amé IX. Duc de Sauoye, dont la vie ſera au Chapitre XXVIII.

II. Louys de Sauoye Comte de Geneue & Prince d'Antioche, puis Roy de Chypre, de Ieruſalem & d'Armenie; ſon Eloge ſera à la fin de ce Chapitre auant celuy du Duc Amé ſon Frere aiſné.

III. Ianus de Sauoye Comte de Geneue, Baron de Foucigny & de Beaufort Seigneur d'Vgine, de Fauerges & de Gordans. Louys Duc de Sauoye ſon Pere eſtant à Quiers luy donna ces Terres en Appannage par Patentes du 26. de Feurier 1460. (& non pas de l'an 1466. comme a écrit Pingon) à la reſerue de l'hommage, du reſſort & de la Souueraineté, qui eſt le meſme appannage qui auoit eſté fait à Philippes de Sauoye Comte de Geneue ſon Oncle. L'an 1461. il fut fait Cheualier de la main du Duc de Bourgogne au Sacre du Roy Louys XI. Ce Roy l'attira à ſon party, dont la negotiation fut commencée par Grolée-Luys que ſa Majeſté luy enuoya, & fut acheuée par Iaques de Berles Seigneur de Chantemerle. Ce Prince y fut porté par le Comte de la Chambre, par le Mareſchal de Grueres & par les Seigneurs d'Entremonts, de Choutagne & de Miolans, & enuoya ſon Sellé au Roy l'an 1468. par Claude de Lornay.

Titr. de la Chambre des Com. de S.
Arb. Gent.
Matth. hiſt. de Louys XI. l. 2.
Titr. de l'Archiue de Turin.

Il fonda l'an 1471. le Conuent de S. François de Cluſes en Foucigny, & confirma aux Chartreux de Pomiers en Geneuois tous leurs anciens Priuileges, par Lettres dattées à Annecy le 4. de Mars 1472. preſents le Seigneur de Menthon, Bertrand de Derée preſident de Geneuois, Guillaume de Geneue Seigneur de Lullins, & Pierre de Mionnas ſon Maiſtre d'Hoſtel. Le 10. de Septembre 1476. il accorda meſme confirmation aux Prieur & Religieux du Monaſtere de Taloyre par Lettres dattées auſſi à Annecy; preſents Bernard Seigneur de Menthon, Bertrand de Derée Preſident de Geneuois, Menthon Seigneur de Rochefort, G. d'Oſſens Iuge de Geneuois, G. de Foras Maiſtre d'Hoſtel, A. d'Auiſe Aduocat Fiſcal, & Humbert Gruet Treſorier. Par ſon Teſtament qu'il fit en la Chapelle du Chaſteau d'Annecy le 22. d'Auril 1491. en preſence d'Amé Baron de Viry, de Pierre de Bonuillars Preſident de Geneuois Seigneur de Meſieres, de Claude de Menthon Seigneur de Rochefort & autres. Il fit ſon Heritiere vniuerſelle Louyſe de Sauoye ſa Fille, au cas qu'il n'eut point d'Enfans maſles de Magdelene de Bretagne ſa ſeconde Femme, & declara executeurs de ſa volonté l'Archeueſque de Tarentaiſe & l'Eueſque de Geneue. Il mourut le 22. de Decembre ſuiuant, & non pas au mois de Ianuier de la meſme année, ainſi que veut Pingon. Il fut inhumé en l'Egliſe de S. Dominique d'Annecy en la Chappelle de Noſtre Dame de Pitié & de S. Michel en vne Sepulture de Marbre noir releuée, ſans Inſcription.

Titr. de la Chartr. de Pomiers.
Titr. de Taloyre.
Titr. de l'Arch. de Turin.
Arb. Gent.

Il fut accordé en mariage au Chaſteau de Beaureuoir au Dioceſe de Cambray le 2. de Mars 1465. auec Helene de Luxembourg Fille de Louys de Luxẽbourg Comte de S. Paul, de Brienne & de Conuerſan, Seigneur d'Enghien Conneſtable de France, & de Ieane de Bar Comteſſe de Marle & de Soyſſons ſa premiere Femme. Louys Seigneur d'Auanchy Conſeiller & Chambellan du Comte de Geneue l'épouſa à ſon nom. Ell'eut ſoixante mil liures en dot, & pour ſon doüaire la Baronnie de Foucigny. La Procuration & les inſtructions données au Seigneur d'Auanchy ſont dattées à Annecy le 2. de Iuillet 1465. les nopces ſe firent à Geneue l'an 1466. en tres-grande ſolemnité. Elle mourut au

Preuues pag. 265.

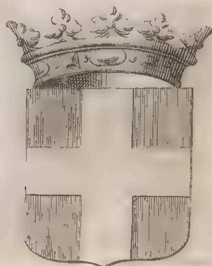
au mois de Iuin 1488. & giſt en la meſme Sepulture de ſon Mary, auec cét Epitaphe qui nous apprend l'année de ſon decés, que Pingon a mal rapporté à l'an 1512. *Arb.Gent.*



Luxembourg. d'argent au Lyon de gueules, armé, lampaſsé & couronné d'or la queuë paſsée en Sautoir.

Te ſolers Helena tenet hæc ſub rupe Capella;
Nec velut iſte tuus duriùs antè torus,
Quam ſancti genuit Pauli Comes, Atropos egit
In cineres, ideo palleat omnis homo.
Connubio duxit Ianus; fidámque dicauit
En nomen Iano ſalua Sabaudia do,
Fundant Eccleſiæ lachrymas inopéſque puellæ,
Illis munificam mors tulit impia tàm,
Quid functis fletus precibus ſed cedere debent
Quæ quando feruent Spiritus eſto cibus:
Spargite iam Fratres, ſpargántque precamina cuncti
Iſta Capella ſui poſtulat ecce preces;
Attendant Populi; teneant ſpirantia quæque,
Nos morimur, certè neſcius atque ſciri.
Centum ter quinque dat annos, ſubtrahe bis ſex,
Iſta Maij ſupplex ceſſit quarta C. rogato.

De ce mariage, le Comte de Geneue eût vne Fille vnique appellée Louyſe de Sauoye, Marquiſe de Baugé, Dame de Thorens, de Richemont, de Montroſſet, d'Arbuſigny, de Duyn, de Conflens & de Cuſy, laquelle naſquit à Taloyre l'an 1467. & fut portée au Bapteſme par Iean-Louys de Sauoye Eueſque de Geneue. Elle fut fiancée auec Charles Duc de Sauoye ſon Couſin, & épouſa depuis Iaques-Louys de Sauoye Marquis de Gex Frere de ce Duc. *Chron. Sab.M.S.* *Ping Arb. Gent.*



Sauoye, de gueules à la Croix d'argent.

Aug. du Pas Gen. de Pentheure.

Louyse n'ayant eü aucuns Enfans de ce mariage, se remaria auec François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, Fils de Thibaud de Luxembourg Seigneur de Fiennes & d'Armentieres, & de Philippine de Melun, Dame de Sottenghien; leur Posterité sera deduite en son ordre. Elle luy porta en dot les Seigneuries d'Euyan, de Festerne, de Monteil, de Veuay, de Blonnay & de la Tour de Peyl au Pays de Vaud.

Luxembourg comme cy-dessus.



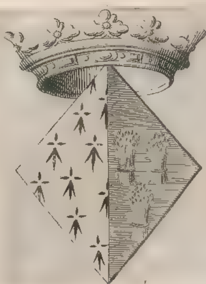
Elle deceda le premier de May 1530. & fut enterrée à Annecy en la mesme Chappelle dans le Tombeau d'Helene de Luxembourg sa Mere, auec cét Epitaphe.

O toy qui viens icy dedans cette Chappelle
Torne les yeux sur moy qui par écrit t'appelle,
Si sçauras que ie suis & me treuueras celle
Qui par mortel repas en ce Tombeau se cele.
Tous ceux qui de present en ce Val tiennent voye,
Sçauent qu'extraite fus du clair Sang de Sauoye
Louyse eus nom; le Pere que i'auoye
Fut le Comte Ianus des bons guide & Montjoye.
Par ceux de Luxembourg en loyale origine
D'Helene ma Mere ay naissance tres-insigne,
La Noblesse souffrit veu qu'elle est si tres-digne
Qu'entre humains onc n'en fut de plus haute racine.
Exalter n'est besoin en la bouche des hommes
Ce qu'on void tout à plain & en voit-on les sommes,
Sauoye voye tient où sont des Preux les formes
Et où toutes vertus se treuuent tres-conformes.
Ce Luxembourg en Bourg & en Ville vaut tant,
Que la valeur de luy est pillier haut montant
De los, prix & honneur doit bien estre contant,
Qui de tige si noble est droittement partant.
Besoin n'est plus parler de mondaine Noblesse,
Elle vole par l'air & quelquefois nous blesse,
Le tres-doux Redempteur qui par nous fut en presse
Fasse mon ame noble en celique possesse.
Tout perit, ô le vent, ce que le monde tient
De luy, ce n'est que rien, ne de ce qu'il contient;
Ses Bobans tout s'en vont, le bien-fait se retient,
Sage n'est pas celuy qui trop haut se maintient.

Pendant

Pendant que mon eſprit dans le corps a eſté
I'ay eüs honneurs mondains en Hyuer & Eſté,
Plaiſirs, heurs & profits tout cela m'a preſté
Cil qui par nous ſouffrit penible aduerſité.
Or pour bien raconter mes ſoulas triomphans,
Deuant moy, ay-ie veus Enfans de mes Enfans,
Le mien âge ay parfait & veſcu pluſieurs ans
Dont deuoient mes deſirs bien eſtre ſouffiſans.
Prince Chreſtien n'y a dont ne fuſſe Parente,
Si parentaige y faut: alliance ſi ente,
De tant d'honneurs doüée eſtois-ie ſi contente,
Qu'autre ne l'eſtoit mieux qu'en mon temps fut viuante.
Or ay tout laiſſé par Atropos la felle
Qui a rompu le fil de ma vie mortelle,
Tout ce qu'eſt engendré faut pourrir en ſa ſelle,
N'y a ſi bien ferré qui ne choppe ou chancelle.
Naiſtre nous eſt commun & commun le mourir,
N. Pompes ny Eſtats n'y peuuent ſecourir,
C'eſt vn public Edit, il y conuient courir,
Mais l'ame faut garder qu'elle n'aille perir.
Ce que le temps acquiert & qu'il compaſſe, paſſe,
Et la Mort ſuit de prés qui dans ſa naſſe, naſſe
Les heures & les iours, & en la trace, traſſe,
Puis d'vn dard pique & mord qui par fallace, laſſe.
Si m'arreſte cy point & renuerſe ſous lame
Dont vous requiers treſtous que vous priez pour l'ame,
Mon corps giſt cy pourry, garder ne l'en peut baſme
Pompe ny vanité de la mortelle grame.
D'vn ſommeil tres-peſant l'an mil cinq cents & trente
Mon corps fut cy poſé payant mortelle rente,
Le premier iour de May que l'ame print la fente,
S'il plaiſt au Roy des Roys vers la gloire fulgente.

Apres le decés d'Helene de Luxembourg, le Comte de Geneue ſon Mary épouſa Magdelene de Bretagne de Broſſe, Fille de Iean de Bretagne de Broſſe, Comte de Pentheure, Vicomte de Bridiers, Seigneur de Bouſſac & de Laigle, & de Louyſe de Laual, dont il n'eüt aucuns Enfans. *Ping. Arb. Gent.* Aug. du Pas Gen. de Penth.



Bretagne-Broſſe. party de Bretagne qui eſt d'hermines, & de Broſſe qui eſt d'azur à 3. gerbes d'or liées de gueules.

Argentré hist. de Bretagne. Aug. du Pas Gen. de Penth.

Cette Princesse se remaria à François de Bretagne Baron d'Auaugour, Comte de Vertus ; mais elle ne mourut pas en Sauoye, & ne fut pas inhumée à Annecy le 22. de May 1512. comme semble auoir crû vn Genealogiste François, qui cite à cét effet mal à propos Pingon, qui n'en a point parlé.

Titr. de la Cham. des C. de S.

IV. Iaques de Sauoye Comte de Romont Baron de Vaud, le Duc Louys son Pere luy donna cét Appannage, à Quiers le 26. de Feurier 1460. Ce fut vn Prince fort remuant, mais vaillant entre tous ceux de son temps, qui n'eut pas neantmoins vne fortune si heureuse que celle que sa naissance & la grandeur de son courage luy faisoient esperer ; son principal attachement fut à Charles Duc de Bourgogne, qu'il suiuit auec le Comte de Bresse & l'Euesque de Geneue ses Freres au voyage de Perone l'an 1468. où se fit l'entreueuë du Roy Louys XI. & de ce Duc : Il fut compris au Traitté de paix qui y fut arresté entre ces deux Princes, apres lequel Charles estant allé faire la guerre aux Liegeois, le Comte de Romont fut vn des principaux Chefs de son armée. Il estoit aussi auprès du mesme Duc au temps qu'il promit de donner en mariage Marie de Bourgogne sa Fille à l'Archiduc Maximilian l'an 1473. & lors que le Bastard de Bourbon Admiral de France assiegea Arras l'an 1475. & qu'il deffit les Trouppes du Duc ; le Comte de Romont qui en estoit, eut bien de la peine à se sauuer dans Arras, & eut vn cheual tué sous luy ; bien qu'vn Autheur Flamand dise qu'il y fut pris prisonnier auec Iaques de Luxembourg, & les Seigneurs de Carency & de Contay. Depuis le Roy & le Duc de Bourgogne ayans fait vn Traitté de Trefues à Soleurre le 13. de Septembre 1475. Iaques y fut compris, mais il ne joüyt pas long-temps de ce repos.

Philip. de Commin. l. 2. c. 5. — Ping. Arb. Gent. — Paradin l. 3. ch. 77. — Chron. Sab. M. S. — P. Heuter. — Commines.

Plusieurs Historiens disent qu'vn Suisse qui menoit vn chariot chargé de peaux de moutons aux foires de Geneue, passant par le Pays de Vaud fut pris & détroussé, dont s'estant plaint aux Ligues, ils en demanderent iustice au Comte de Romont qui negligea de la faire ; sur quoy les Suisses se mirent en campagne & luy declarerent la guerre. Deux Chroniques Latines de Sauoye M. S. disent, que le Comte de Romont par ordre du Duc de Bourgogne declara la guerre aux Bernois & aux Fribourgeois ; à quoy il y a grande apparence, parce que les Suisses en ce temps-là estoient ennemis du Duc de Bourgogne, & estoient entrés hostilement dans son Pays ; de sorte que le Comte de Romont qui estoit allié du Duc de Bourgogne attaqua ceux de Berne & de Fribourg ses voisins pour faire vne diuersion fauorable au Duc. Quoy qu'il en soit, les Suisses ou par ressentiment de cette petite iniure, ou pour y auoir esté prouoqués par le Comte de Romont, entrerent à main armée au mois d'Octobre suiuant dans les Terres de son Appannage, & luy prirent Romont, Orbe, Granson, la Serra, Morat, Auenche, Payerne, Aubonne, Stauayé, Fons, Yuerdun, saincte Croix & les Clés, Morges & Nions se rendirent par composition ; ainsi dans peu de temps le Comte de Romont qui ne fut pas secouru du Duc de Bourgogne fut dépoüillé presque de tout son Pays.

Paradin l. 3. c. 67. — Ghiesa. — Chron. Sab. M. S. — Golut. l. 10. c. 101. — P. Heuter. — Chr. Sab. M. S.

Le Seigneur de Chasteau-guyon de la maison de Châlon amy & allié du Comte de Romont, & qui auoit voulu s'interesser pour luy en cette guerre y perdit aussi quelques Chasteaux que les Suisses luy prirent. Cette guerre fut la cause de la destruction de la Maison de Bourgogne, qui estoit la plus florissante de la Chrestienté : Car Charles Duc de Bourgogne ayant sçeu le mauuais succés des armes du Comte de Romont, & se voyant engagé en sa protection se resolut d'attaquer les Suisses auec vne puissante armée enflé des auantages qu'il auoit eü sur le Duc de Lorraine ; Les Suisses alarmés, luy enuoyerent des Deputés pour le prier de ne point entrer en guerre auec eux, offrirent

Paradin l. 3. ch. 68. — P. Heuter.

offrirent de rendre au Comté de Romont tout ce qu'ils luy auoient pris, & de
renoncer à toutes alliances qui pouuoient deplaire au Duc; mais ce Prince
qu'vn mauuais genie portoit à sa ruine refusa tous ses partys, & assiegea Gran-
son: Les Suisses obligés de se deffendre, aydés d'argent par le Roy Louys XI.
& d'hommes par Sigismond Duc d'Austriche, & par les Euesques de Basle
& de Strasbourg se mirent en campagne, ils trouuerent la Ville de Granson
renduë, mais la capitulation violée par le Duc, ils luy donnerent bataille & *Hist. bel. Hel. l. 1.*
le deffirent, le Duc fut contraint de se sauuer, & auec luy le Comte de Ro- Commin.
mont & les principaux Chefs de son armée. Le nombre des tués à la part *Har. Ann. Brab.*
du Bourguignon fut grand, entr'autres le Comte de Marle de la maison de Golut.
Luxembourg, les Seigneurs de Ligny, de Chasteauguyon & de Mery, Quen-
tin de la Baume Seigneur du Mont S. Sorlin, Antoine de Lalain, Iean de Poi-
tiers, Louys Raulin & Pierre de Lignane Capitaine Milanois. Ce grand échec *Iuuen. de Aquinò.*
ne rebuta point ce courageux Prince, car apres auoir ramassé ses trouppes il *P. Heut.*
retourna en Suisse & mit le siege deuant Morat, Terre du Comte de Romont; *Hareus.*
les Suisses vindrent au secours, & la veille de S. Iean Baptiste 1476. le taille- Golut. *Chronic.*
rent en pieces pour la seconde fois en bataille rangée. Le Comte de Romont *Sab. M.S.*
qui commandoit l'auantgarde du Duc fut contraint de se sauuer au Chasteau Paradin l.3. ch. 77.
de Ioigne en Comté luy douziéme, parce que le Duc auec ses principales for-
ces s'estoit retiré & l'auoit laissé engagé au siege; les ennemis poursuiuans leur *Bel. Helu. l. 1.*
victoire allerent iusqu'à Lausanne & la prirent. Depuis le Duc de Bourgogne
apres tant de pertes s'estant attaché au siege de Nancy, à cause que le Duc de
Lorraine auoit assisté les Suisses y fut tué, & le Comte de Romont se jetta dans
les interests de Maximilian Archiduc d'Austriche qui auoit épousé Marie
heritiere de Bourgogne, qui pour le mieux engager dans son party luy donna
l'ordre de la Toyson d'or à Bruges l'an 1478. Il seruit ce Prince au siege de Golut.
Teroüenne l'an 1479. & se signala à la bataille de Guinegasse, où n'ayans que Paradin l.3. ch. 77.
deux cens Gentils-hommes & le Comte de Nassau, il mit pied à terre & com- Commin.
battit auec tant de chaleur & de generosité, qu'il fut la cause de la victoire que *Haraeus.* Dupl. hist.
Maximilian eut sur les François; vn Historien l'appelle *vieil & resolu Capitaine.* de France.
De là le Comte de Romont prit sur les François les Chasteaux de Maubon & Golut l. 11. c. 14.
de Lillers, & s'alla joindre à Maximilian au siege de S. Paul. Il fut compris au *Hareus.*
Traitté de paix fait entre les Maisons de France & d'Austriche à Arras *Pingon Arb. Gent.*
l'an 1482. où par article exprés le Roy Louys XI. s'obligea de luy procurer la
restitution de son Pays. Le 14. de Ianuier 1483. il fit son entrée à l'Isle en Flan-
dres, comme Seigneur Chastelain de l'Isle, où l'on luy fit de grands presents. *Haraeus.*

Apres la mort de Marie de Bourgogne, Maximilian le donna à Philippes
son Fils pour estre de son Conseil, auec Adolphe Seigneur de Rauastein, Phi-
lippes de Bourgogne & le Seigneur de la Gruthuse; mais les Gantois ne pou-
uans souffrir d'estre commandés par Maximilian comme Tuteur de son Fils,
firent naistre vne grande émotion au Pays-Bas, de laquelle le Comte de Ro- Hist. des Seigneurs
mont fut le Chef; ce qui fut cause que Maximilian fit arrester à Bruges sa d'Enghié.
Femme & sa Sœur, & luy voyant la Paix concluë auec les Gantois se retira à
la Fere.

En fin Iaques de Sauoye estant au Chasteau de Ham en Picardie mourut *Pingon Arb. Gent.*
le 30. de Ianuier 1486. & y fut enterré.

Son Alliance fut en l'an 1460. auec Marie de Luxembourg Comtesse de S. Vignier hist. de Luxemb.
Paul de Marle, de Soyssons & de Conuersan, Vicomtesse de Meaux, Dame
d'Enghien, Fille de Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul, de Marle & de
Soyssons Seigneur d'Enghien, & de Marguerite de Sauoye.

Luxembourg comme cy deuant.



Pingon. la Pize hiſt. d'Orenge. hiſt. d'Enghien. Vignier hiſt. de Luxemb.

De ce mariage ne ſortit qu'vne Fille appellée Louyſe-Françoiſe de Sauoye Eſpouſe d'Henry Comte de Naſſau & de Viane, Fils de Iean Comte de Naſſau, & d'Anne de Catzenelboghen; la Maiſon de Naſſau eût par ce mariage la Seigneurie de Varneſton.

Naſſau. d'azur ſemé de billettes d'or au Lyon de meſme brochant ſur le tout couronné, armé & lampaſſé de gueules.



Titr. de l'Archiue de Turin.

Apres le decés de Iaques de Sauoye ſon Pere, elle pretendit le Comté de Romont, & en eût different auec Charles Duc de Sauoye, dont Marguerite d'Auſtriche Ducheſſe doüairiere de Sauoye, & le Prince de Caſtille Archiduc d'Auſtriche furent les Arbitres qui adiugerent à cette Princeſſe pour toutes ſes pretentions trente mille florins le 17. de Iuillet 1512. elle mourut l'an 1526.

Quant à Marie de Luxembourg ſa Mere, elle ſe remaria auec François de Bourbon Comte de Vendoſme, d'où par diuers degrés eſt deſcendu Louys XIV. à preſent regnant Roy de France & de Nauarre; ſon decés arriua l'an 1556. Elle porta en dot à ce ſecond Mary les Comtés de Marle & de S. Paul, les Vicomtés de Soyſſons & de Meaux, les Seigneuries d'Enghien, de Condé & autres belles Terres des Pays-Bas.

V. Philippes de Sauoye Comte de Baugé Seigneur de Breſſe puis Duc de Sauoye, qui aura ſon Eloge en ſon rang.

VI. Aymon de Sauoye mort au berceau.

Gal. chriſt. VII. Pierre de Sauoye Abbé de S. André de Vercel, Eueſque de Geneue, puis Archeueſque de Tarentaiſe, ayant eſté eleu Eueſque de Geneue en l'âge de huit ans; il eut pour adminiſtrateur en cét Eueſché Thomas de Sur Archeueſque de Tarſe. Ce Prince eut depuis l'Archeueſché de Tarentaiſe en Commende l'an 1454. Il mourut à Turin âgé de dix-huit ans le 21. d'Octobre 1458. il

auoit

auoit eu pour Gouuerneur Guillaume de Sandillan Conseiller du Duc, & fut inhumé à Pignerol en l'Eglise de S. François au Tombeau des Princes de la Maison de Sauoye, auec cét Epitaphe. *Pingon.*

Anno Domini M. CCCC. LVIII. die xxj. Octob. obiit Reuerendissimus Dominus Petrus de Sabaudia Episcopus Gebennensis.

Vn Historien de nostre temps qui a fait mention de luy en son Catalogue des Archeuesques de Tarentaise s'est mépris de le faire Fils de Iaques de Sauoye & de Marie de Luxembourg ; car en ses Abbés de S. André de Vercel, & aux Euesques de Geneue, il l'a reconnu pour Fils du Duc Louys. *Chr. Hist. Ped. c. 42. Cap. 36. & 46.*

VIII. Iean-Louys de Sauoye Protonotaire Apostolique Abbé de Stafarde, de S. Benigne en Canaueys, de Payerne & d'Ambronay, Prieur de Nantua & de Contamine, Preuost de S. Antoine & de S. Dalmace de Turin, fut Euesque de Maurienne l'an 1451. puis Archeuesque de Tarentaise l'an 1458. & finalement Euesque de Geneue. Ce fut vn Prince pieux, sçauant & genereux, qui eut de grands demeslés auec Yoland de France Duchesse de Sauoye, pour la Tutele du ieune Duc Philibert, il fut à la fin Gouuerneur & Lieutenant general de tous les Estats de Sauoye, à l'exemple des Comtes de Romont & de Bresse ses Freres. Il suiuit long-temps le party de Charles dernier Duc de Bourgogne, & se treuua à Perone à l'entreueuë du Roy Louys XI. & de ce Duc. Il deceda à Turin l'11. de Iuin 1482. ainsi que porte l'ancien Catalogue des Euesques de Geneue, & non pas l'an 1484. comme d'autres ont écrit. *Chron. hist. Ped. c. 45. 46. Commin. Ping. Arb. Gent. Chron. hist. Ped. c. 46.*

IX. François de Sauoye Abbé de Stafarde, de sainct André de Vercel & d'Aulps, Preuost de Montjou, Euesque de Geneue, puis Archeuesque d'Auch l'an 1483. & non pas d'Aouste, comme a crû vn Autheur moderne. Les Estats de Sauoye eurent tant d'opinion de la probité & fidelité de ce Prelat, qu'apres le decés de Charles Duc de Sauoye, il fut declaré Gouuerneur de Sauoye & de Piemont dans le bas âge du Duc Charles-Iean-Amé, sous la Regence de Blanche de Montferrat sa Mere. Il mourut à Turin au mois de May mil quatre cens nonante-vn, & fut enterré en l'Eglise Cathedrale. *Idem c. 31. 36. 46. Pingon Arb. Gent.*

Il laissa vn Fils naturel nommé Iean-François de Sauoye, Euesque de Geneue & Abbé de Pignerol ; qui assista au Concile de Latran l'an 1515. Vn Autheur moderne de cét Euesque en a fait deux, l'vn appellé Iean-François, & l'autre Iean, qu'il fait tous deux Euesques de Geneue, l'vn en 1513. & l'autre 1515. quoy que ce ne soit qu'vne mesme personne. Il mourut l'an 1522. & gist en l'Eglise de Nostre Dame de Pignerol dans la Chapelle de saincte Luce, qui est de sa fondation. *Chron. hist. Ped. c. 46.*

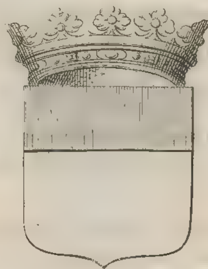
X. Marguerite de Sauoye promise à Adolphe Prince de Gueldres, Fils d'Arnoul Duc de Gueldres & de Iulliers, & de Marguerite de Cleues du consentement de Felix V. Le Duc Louys son Pere sur les ouuertures qui en auoient esté faites, deputa Iean de Chissey son Conseiller pour en conclurre le mariage. Sa Procuration est dattée à Geneue le 23. d'Auril 1445. en presence de Lancelot de Lezignan Patriarche de Ierusalem, de Iean de Grolée Vice-chambrier du sainct Siege, de Pierre Marchand Chancelier de Sauoye, de François de Thomas President des Audiances, & des Seigneurs de Valpergue, & de Viry Maistre d'Hostel. Chissey arriué à wembruge s'aboucha auec Thierry *Pontan. hist. Gelr. l. 6.*

 Archeuesque

Archeueſque de Cologne, & arreſta les articles de ce mariage; mais il ne fut pas ſolemnisé ny conſommé, ſoit à cauſe du bas âge du Prince & de la Princeſſe, ſoit de la diſtance des lieux. En effet, le 2. de Iuillet 1454. Marguerite fut mariée au Chaſteau de Chambery auec Iean Marquis de Montferrat, en preſence de Louys de Sauoye Prince de Piemont, & de Louys de Sauoye Comte de Geneue ſes Freres, de Pierre de Bourbon, de Louys de Châlon, de Bernardin des Marquis de Sauone, Abbé de ſainct Quentin au Dioceſe de Sauone, de Iaques de la Baume Seigneur de l'Abergement, de Pierre de la Baume, de Iean de Montluel, de Guillaume de Viry Preſident, de Louys d'Eſtrés, de Iean de ſainct George, de Guy de ſainct George Comte de Blandrate, de George & de Louys de Valpergue. Cette Princeſſe eut cent mille Ducats de dot, & ſon doüaire fut de quatre mil eſcus d'or de rente, qui luy furent aſſignés ſur les Villes & Chaſteaux de Trin, Moran, Bourg S. Martin & Montebarucio; les nopces pourtant ne ſe firent que long-temps apres à Cazal le iour de ſaincte Croix de l'an 1458.

Preuues pag. 375.

Titr. de l'Archiue de Turin.



Montferrat. d'argent au chef de gueules.

Vanderb. Le Marquis de Montferrat n'en eut aucuns Enfans, & deceda l'an 1464. les Annales de Flandres parlants du premier Mary de Marguerite de Sauoye, l'appellent Marquis de Ferrare. Marguerite épouſa depuis Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul, de Ligny, de Conuerſan, de Brienne, de Marle, de Soiſſons, Vicomte de Meaux, Seigneur d'Enghien, d'Oyſi, de Ham, de Bohain, de Beaureuoir, de Belle, de Luiſeu, de Vandeuil, de Condé en Brie, de Dunkerque & de Bourbourg Fils de Louys de Luxembourg, Comte & Seigneur deſdits lieux, Conneſtable de France, & de Ieane de Bar.



Luxembourg, comme cy deſſus.

De

De ce mariage vinrent deux Filles, l'vne appellée Marie de Luxembourg, Eſpouſe de Iaques de Sauoye Comte de Romont ſon Oncle, & l'autre Françoiſe de Luxembourg, alliée auec François de Cleues Seigneur de Rauaſtain, Fils vnique d'Adolphe de Cleues Seigneur de Rauaſtain, & de Beatrix de Portugal. Ces deux Princeſſes par declaration de Charles VIII. dattée à Ancenis au mois de Iuillet 1487. furent reſtablies dans tous les biens de la Maiſon de Luxembourg. Hiſt. d'Enghien. *Vanderb.* Vignier hiſt. de Luxemb.

Marguerite de Sauoye leur Mere deceda à Bruges en l'Hoſtel de Guiſtelles au mois de Mars 1483. & reçeut l'honneur de la Sepulture en l'Egliſe de l'Abbaye de Cercamp, prés le Comte de S. Paul ſon Mary, auec cét Epitaphe.

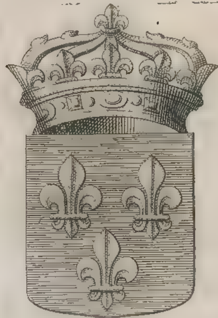
Cy giſt haute & puiſſante Dame, Madame Marguerite de Sauoye, Fille Aiſnée du Duc de Sauoye Louys, & de Madame Anne de Cypres, Fille du Roy de Cypres, Sœur Aiſnée de la Royne de France Charlotte, qui treſpaſſa à l'Hoſtel de Ghiſtelles à Bruges le Dimanche du My-careſme au mois de Mars en l'an M. CCCC. LXXXIII. Priez Dieu pour elle.

Ce qui découure l'erreur de Pingon, qui cotte ce decés à l'an 1479. Le meſme Autheur a donné à Pierre de Luxembourg la qualité de Seigneur de Cleues, comme a fait auſſi Claude Paradin, qui l'a mal nommé Philippes. *Arb. Gent.* All. Gen.

XI. Anne de Sauoye decedée en Ieuneſſe.

XII. Charlotte de Sauoye fut accordée en mariage auec Frideric Duc de Saxe, Fils Aiſné de Frideric Duc de Saxe, Prince, Electeur & premier Mareſchal de l'Empire: La negociation s'en fit par l'Archeueſque de Treues & par Guillaume de Bolomier Maiſtre des Requeſtes de Sauoye, & la concluſion à Loſanne l'11. de Mars 1443. où Louys Duc de Sauoye ſe treuua; Preſents Iean de Grolée & Lancelot de Lezignan Protonotaires Apoſtoliques, Antoine Piochet Sacriſtain de Geneue, & Hugues Archidiacre de Mets: Par les articles du Traitté, l'Eſpouſe auoit pour ſa dot cent mille florins d'or, & deuoit eſtre conduite iuſques à Strasbourg aux deſpens du Duc Louys ſon Pere; ſon doüaire eſtoit de dix mille florins d'or, mais ce mariage ne fut pas conſommé, auſſi la Princeſſe eſtoit fort ieune en ce temps-là. Depuis Louys Daufin de France (qui fut Roy ſous le nom de Louys XI.) ayant recherché cette Princeſſe, & fait faire diuers voyages en Sauoye à l'Eueſque d'Aleth, au grand Maiſtre d'Hoſtel de France & à Girard Bourſier; elle luy fut promiſe auec beaucoup de difficulté, parce que le Daufin faiſoit faire cette negotiation à l'inſçeu du Roy Charles VII. ſon Pere, auec lequel il eſtoit en tres-mauuaiſe intelligence. En fin, le Daufin enuoya en Sauoye Iean Baſtard d'Armagnac Seigneur de Gourdon Mareſchal de Daufiné, & Antoine Bolomier General de ſes Finances ſes Ambaſſadeurs, pour épouſer à ſon nom Charlotte; le pouuoir qu'il leur donna eſt datté à Alexan proche Romans en Daufiné le 8. de Ianuier 1451. Ces Ambaſſadeurs arriués à Geneue, les articles du mariage furent accordés, qui portent que la Princeſſe auroit deux cens mil eſcus d'or, & le Daufin luy promit dix mil eſcus d'or de doüaire, aſſignés ſur les Comtés de Valentinois & de Diois. Le Contract fut paſſé dans le Conuent des Freres Mineurs le 14. de Feurier ſuiuant; Preſents Amé de Sauoye Prince de Piemont, Louys de Sauoye Comte de Geneue, George de Saluces Eueſque de Lauſanne, Iaques de la Tour Chancelier de Sauoye, Iean de Seyſſel Seigneur de Barjat Mareſchal de Sauoye, Iaques de la Baume Seigneur de l'Abergement, Pierre de Grolée Seigneur de S. André de Briord, Iaques de Valpergue, Iaques de Chalant & Hector Ioſſelin Conſeillers du Duc Louys. Preuues pag. 368. *Pontan. hiſt. Gelr. l. 9.* Titr. de la Chambre des Com. de Paris. Preuues pag. 374. Preuues pag. 371.

France. d'azur à 3. fleurs de Lys d'or.



Le Roy Charles VII. qui estoit aux écoutes, ayant sçeu que ce mariage auoit esté conclu, & que la solemnité en auoit esté renuoyée à Chambery, iusqu'à ce que le Daufin eut ratifié ce que ses Ambassadeurs auoient fait, enuoya Normandie son Heraut d'armes en Sauoye, auec des Lettres fort pressantes au Duc Louys & aux principaux de son Conseil, pour en retarder l'execution, en attendant que sa Majesté en eut esté mieux informée ; & son instruction portoit de ne point receuoir de responce de bouche, mais par écrit : Le Heraut arriua à Chambery le 8. de Mars 1451. où estoient le Daufin, le Duc & la Duchesse, & la Princesse Charlotte : Et parce que la ceremonie du mariage estoit preste, & que le Daufin la pressoit extraordinairement, on amusa le Heraut, en telle sorte qu'il ne pût rendre ses Lettres que le mariage n'eut esté solemnisé en la Chappelle du Chasteau de Chambery, dont le Duc s'excusa enuers le Roy par l'Euesque de Lausanne, Iean de Compeys Seigneur de Gruffy, & Iean de Chissey : Neantmoins parce que la Princesse estoit encore trop ieune, la consommation en fut differée iusques à ce que le Daufin s'estant retiré au Pays-Bas, l'enuoya querir par le Seigneur de Montagu, qui la luy mena à Namur au mois de Ianuier 1457. Charlotte mourut l'an 1483. & fut inhumée en l'Eglise de Clery prés d'Orleans aupres du Roy Louys son Mary.

Titr. de la Cham. des Comptes de Paris. — *Monstrel. Meyer. Ping.*

XIII. Bonne de Sauoye fut recherchée en mariage par Edoüard Roy d'Angleterre, qui en enuoya faire la demande au Roy Louys XI. par Richard Comte de Waruich l'an 1464. mais ce fut sans effet ; car elle fut mariée le 9. de May 1468. au Chasteau d'Amboyse auec Galeas-Marie Sforce Duc de Milan, Fils de François Sforce Duc de Milan, & de Blanche-Marie de Milan. Le Roy Louys XI. & François d'Orleans Comte de Longueuille furent Procureurs de cette Princesse, & Tristan Sforce celuy du Duc de Milan son Frere: Ell'eut cent mil Ducats de dot ; le Duc son Mary luy promit quinze mille Ducats par an de doüaire, assignés sur la recepte de Pauie, & le Chasteau d'Albiate pour sa demeure. Par les articles de ce mariage, il fut conclu que le premier Fils qui en naistroit seroit Duc de Milan, & que les Filles seroient dottées suiuant la coustume du Duché de Milan ; Presents Charles de Bourbon Archeuesque de Lyon Primat des Gaules, Gerard Archeuesque de Tours, & Pierre Doriole domestique de sa Majesté. Le lendemain la solemnité se fit en la Chappelle du Chasteau d'Amboyse par Iean Cardinal de saincte Suzanne, dit d'Anjou, en la presence du Roy, de Charlotte de Sauoye Reyne de France, d'Agnes de Bourgogne Duchesse de Bourbon, des Archeuesques de Lyon & de Tours sus-nommés, de Iean Euesque d'Auranches, d'Arnaud du Chastelet, & d'Yues du Fou Escuyers du Roy. Pingon s'est trompé en la datte de ce mariage, qu'il dit estre de l'an 1466. les premieres ouuertures en auoient

Mathieu hist. de Louys XI. Preuues pag. 377. — *Arb. Gent. Chr. Sab. M.S.*

auoient eſté faites du conſentement du Roy par le Comte de Breſſe.



Sforce-Milan. d'argent au Serpent d'azur pery en pal de 3. Tours couronné d'or à l'yſſant de gueules, qui engloutit vn enfant de meſme.

Iean Baſtard d'Armagnac Comte de Comminges, les Seigneurs de Linieres & de Chaſteau-neuf en Daufiné eurent charge du Roy de conduire cette Princeſſe iuſqu'à Milan: Le Duc Galeas qui faiſoit eſtime particuliere de ſa vertu, luy donna la Ville & le Chaſteau de Nouare, par Lettres du 3. de Feurier 1470. Elle furueſquit ſon Mary, & pendant ſa viduité fit battre de la Monnoye où il y auoit vn Phœnix, auec ces parolles.

Titr. de l'Archiue de Turin. Deuiſes de Gabriel Symeon.

Sola facta, ſolum Deum ſequor.

Hieroſme Henninges & François Zazzera luy donnent pour Deuiſe vn Arbre Verd, ſur lequel il y a vne main qui laſche le foudre, auec ces mots.

Tab.Gen. Nobilta d'Ital.p.2.

Spoliat Mors munere noſtros.

Mais elle luy a eſté mal appliquée, parce que c'eſtoit celle de Marguerite d'Auſtriche Ducheſſe de Sauoye: Zazzera y en adiouſte vne autre, qui eſt vn Laurier frappé du foudre, auec cette Deuiſe, *Nec ſorte, nec fato.* Bonne de Sauoye, apres le decés du Duc de Milan ſon Mary eut la Tutele de ſes Enfans & la Regence de l'Eſtat; mais elle luy fut oſtée par Louys Sforce dit le More, Duc de Barry ſon Beau-frere, qui depuis vſurpa le Duché de Milan. Cette Princeſſe eſt fort loüée par les Autheurs du temps, ce qui découure la paſſion d'vn Hiſtorien François, qui en a parlé bien autrement. Elle mourut l'an 1485. Machanée s'eſt trompé de luy auoir donné pour ſecond Mary le Comte de S. Paul Conneſtable de France.

Suppl Chr. l.16. Ant. Chr. Pingon. C.Parad.

XIV. Marie de Sauoye, par Traitté du 13. de Septembre 1454. fait entre Louys Duc de Sauoye & François Sforce Duc de Milan par l'entremiſe de Iaques de Valpergue Comte de Mazin Chancelier de Sauoye, de Louys Baſtard d'Achaye Seigneur de Raconis Mareſchal de Sauoye, de François de la Mirande Comte de Concorde, de Barthelemy Moron Conſeiller du Duc de Milan, de George de Mayne ſon Gentil-homme, & de Cicho de Calabre ſon Secretaire, Ambaſſadeurs de ces deux Princes; le mariage de cette Princeſſe fut proposé & arreſté auec Philippes-Marie Sforce Fils Aiſné du Duc de Milan, quand ils ſeroient en l'âge de l'accomplir; mais ce ieune Prince deceda quelque temps apres, tellement que Marie de Sauoye fut mariée auec Louys de Luxembourg Comte de S.Paul, de Brienne & de Ligny Cõneſtable de France, Fils de Pierre de Luxembourg I. du nom, (& non pas de Thibaud comme veut Pingon) Comte de S. Paul, de Brienne & de Conuerſan Seigneur d'Enghien, & de Marguerite de Baux.

Preuues pag. 379.

Luxembourg comme cy deuant.



Preuues pag.381. *Pingon. Vanderb.* C. Parad.

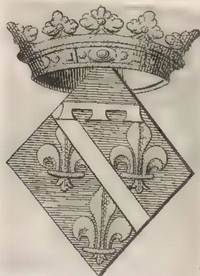
Ce mariage fut conclu à la Motte d'Eſgry le premier iour d'Aouſt 1466. le Roy Louys XI. qui auoit deſiré ce mariage par des conſiderations d'Eſtat, promit au Conneſtable de S. Paul de luy donner pour la dot de ſa Femme le Comté de Guyſe & la Seigneurie de Nouion en Thierarche, & iuſqu'à ce qu'ils en pûſſent jouyr, ſoixante mil eſcus d'or & le Comté d'Eu. Le doüaire de Marie de Sauoye fut reglé à quatre mil liures de rente aſſignées ſur les Villes de la Baſsée, Ligny ſur Cauche, la Chaſtellainie de l'Iſle, & la Ville, Chaſteau & Chaſtellainie de Pernes. Le Contract de Mariage porte vne Clauſe remarquable, car il eſt dit que ſi Marie de Sauoye n'auoit point d'Enfans, le Conneſtable de S. Paul ou ſes Heritiers ne rendroient que les trois quarts de la dot; *Afin qu'au temps à venir, il appert & ſoit memoire, ceux de Luxembourg auoir eſté alliés à la Fille de Sauoye, Sœur de la Reyne de France.* Depuis le Roy, en execution de ſa promeſſe, donna à Marie de Sauoye par ſes Patentes dattées à Montargis le 14. du meſme mois d'Aouſt la Pairrie & Comté d'Eu, à la charge du retour en cas de decés ſans Enfans. Ell'eut de ce mariage vn Fils appellé Iean de Luxembourg, & deux Filles; mais Pingon s'eſt mépris de dire qu'Elene de Luxembourg Eſpouſe de Ianus de Sauoye Comte de Geneue eſtoit auſſi ſa Fille, car elle eſtoit d'vn premier mariage. Eſtienne de Lezignan a crû que Marie de Sauoye, apres la funeſte mort du Conneſtable de S. Paul ſon Mari, ſe remaria auec Aymé Comte de la Chambre; erreur qui a eſté ſuiuy par Paradin, car elle demeura Veſue, & mourut l'an 1475.

Preuues pag.383. *Arb.Gent.* — En ſes Geneal. Hiſt. de Sauoye. *Vanderb.*

S. Marthe l.13.ch.7. *Pingon. Vanderb.*

XV. Agnes de Sauoye épouſa à Montargis le 2. de Iuillet 1466. François d'Orleans Comte de Dunois, de Longueuille, de Tancaruille & de Montgommery, Vicomte de Melun, Gouuerneur de Normandie & grand Chambellan de France, Fils de Iean d'Orleans Comte de Dunois & de Longueuille, & de Marie de Harcourt. Le Roy Louys XI. conſtitua en dot à cette Princeſſe ſa belle Sœur, quarante mil eſcus, en payement deſquels ſa Majeſté delaiſſa les Seigneuries & Villes de la Mure & d'Oyſans en Daufiné, & de Langes en Touraine. Le Comte de Longueuille luy accorda trois mil liures de rente pour ſon doüaire, qu'il aſſigna ſur les Seigneuries de Baugency ſur Loire, & de Chaſteau-regnaud en Touraine, Valbourg, Clais & Falauier en Daufiné.

Preuues pag. 384



Orleans-Longueuille. d'azur à 3. Fleurs de Lys d'or au lambel de gueules de 3. pendans, & à vne Cotice d'argent

Pingon a écrit qu'elle mourut l'an 1495. mais ce fut ſeulement le 17. de Mars 1508. Son corps fut porté en l'Egliſe de Noſtre Dame de Clery, en la Chapelle de Longueuille & ſes entrailles furent inhumées dans l'Egliſe de ſaincte Geneuiefue de Paris, auec cét Epitaphe. *Arb.Gent.*

Exiguo clauduntur hoc ſaxo inteſtina Nobilis Dominæ Agnetis de Sabaudia Vxoris quondam Illuſtriſſimi Franciſci Comitis Dunenſis, molem autem Carnis exuit XVI. Martij, anno Incarnati Verbi M. CCCCC. VIII. *VVanderb.*

XVI. Ieane de Sauoye decedée ſans alliance.

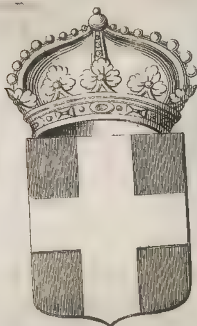
Paul Emyle adiouſte aux Enfans de Louys Duc de Sauoye & d'Anne de Chypre, vne autre Charlotte de Sauoye, Epouſe de Federic II. Roy de Sicile; à quoy ſemble pancher vn Autheur plus recent; mais cela eſt entierement fabuleux. *Hiſt. Franc. Vanderb.*



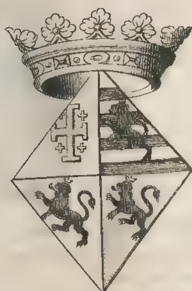


LOVYS

Sauoye.



Chypre comme cy-deuant



XVI.

LOVYS DE SAVOYE ROY DE *Chypre, de Ieruſalem & d'Armenie.*

CHAPITRE XXVII.



CE Prince eſtoit le ſecond des Enfans de Louys Duc de Sauoye, & d'Anne de Chypre, qui a laiſſé en ſa perſonne vn memorable exemple de l'inſtabilité de la Fortune; la grandeur de ſon extraction, l'éclat de la Maiſon de Sauoye & ſon merite, le rendirent digne d'vn Sceptre. Mais ſon propre malheur, la perfidie de ſes Sujets, l'oppreſſion tyrannique d'vn Baſtard, & les armes d'vn Roy barbare, le luy oſterent; pour nous apprendre que les Trônes les plus éleués & les mieux affermis ont leurs ſecouſſes & leurs reuolutions, & que les Roys les plus puiſſans ont leurs diſgraces, auſſi bien que les plus miſerables d'entre les hommes.

Pingon. Louys nâquit à Geneue au mois de Iuin 1431. & eut pour ſon Apannage le Comté de Geneue; à l'âge de huit ans ſon mariage fut arreſté à Striuelin en Ecoſſe le 14. de Decembre 1444. auec Anne-Belle d'Eſcoſſe Fille de Robert III. du nom Roy d'Eſcoſſe, dont la negotiation ſe fit par Lancelot Seigneur de Luyrieu Cheualier, & par Iaques de la Tour Iuriſconſulte, Conſeillers & Ambaſſadeurs de Louys Duc de Sauoye, aupres de Iaques Roy d'Eſcoſſe, Frere de la Princeſſe, laquelle fut amenée en Sauoye l'an 1455. pour l'accompliſſement du mariage: Mais le Roy Charles VII. à qui le Duc Louys deferoit tout, n'agreant pas cette alliance, l'empécha; ayant fait faire à cet effet pluſieurs voyages en Sauoye à Anjorrant Borré Baillif de Baugency: Surquoy le Roy d'Eſcoſſe depécha aupres de ſa Majeſté, qui eſtoit alors à Ganat en Bourbonnois, Thomas Eueſque de Weitern; & le Duc, Iaques des Comtes de Valpergue, Chancelier de Sauoye, qui en ſuite des pouuoirs qu'ils en auoient de leurs Maiſtres, conſentirent à la diſſolution du mariage, en preſence de Charles VII. le 3. de Mars 1455. à la charge que Louys Duc de Sauoye payeroit vingt cinq mil eſcus d'or pour les dommages & intereſts de l'Eſpouſe, & pour les frais de ſa conduite iuſques en Eſcoſſe: Ce que Iaques Roy d'Eſcoſſe agréa depuis par ſes Patentes dattées à Perth le 7. de May 1456. Enquoy Pingon & quelques autres apres luy ſe ſont mécontés d'auoir parlé de ce mariage, comme s'il eut eſté conſommé.

Titr. de la Chambre des Comptes de Sauoye.

Titr. de la Cham. des Comp. de Paris.

Preuues pag. 386. *Arb. Gent.*

Deux

Deux ans apres il se presenta vne autre alliance pour le Comte de Geneue, qui n'estoit pas moins illustre. Iean II. du nom Roy de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie, n'auoit d'Helene Paleologue son Espouse Fille de Theodore Paleologue Despote de la Morée, qu'vne Fille appellée Charlotte Princesse d'Antioche, laquelle fut mariée auec Iean de Portugal Duc de Coimbre Fils de Pierre de Portugal Duc de Coimbre, & d'Isabelle d'Arragon, qui à cause d'elle, prit le titre de Prince d'Antioche; mais son mariage ne dura pas long-temps: Car il mourut l'an 1457. auant le Roy de Chypre son Beau-Pere; ce qui découure l'erreur de deux Historiens, qui luy ont donné la qualité de Roy de Chypre, bien qu'il n'en ayt iamais esté que Regent, titre qu'il portoit alors qu'il reçeut le Collier de l'Ordre de la Toison d'or, de Philippes le bon Duc de Bourgogne. Lazius à son ordinaire s'est aussi trompé de dire, qu'il fut le second Mary de Charlotte de Chypre; comme a fait Estienne de Lezignan, d'asseurer qu'Helene Paleologue Mere de cette Princesse, estoit Fille d'André Paleologue Despote de la Morée & Ierosme Bardi en sa Chronologie, qu'elle estoit Fille du Despote de Seruie. *Theodor. Spanduch. Il. Porcac. Pingon. S.Marthe l.42.c.11. Monstrel. Mariana de reb. Hisp. Chifflet insig. Equ. veller. aur. de migrat. gent. lib. 3.*

La mort du Duc de Coimbre & l'esperance qu'il y auoit que Charlotte Fille Vnique succederoit au Royaume de Chypre, firent l'ouuerture de son mariage, auec le Comte de Geneue. A quoy le Roy de Chypre fut entierement porté, parce qu'il n'auoit point de plus proches parents que les Princes de la Maison de Sauoye, Enfans d'Anne de Chypre sa Sœur, & qu'il n'y auoit point de Princes en toute la Chrestienté, à qui il eut plus d'obligation qu'aux Ducs de Sauoye, de qui il auoit esté secouru pendant les plus grandes calamités de son Royaume; de sorte que pour renouueller cette alliance: & pour mieux cimenter cette amitié, il depescha en Sauoye Ianus de Montolif Vicomte de Nicosie Mareschal de Chypre, & Oddet Bossat Gouuerneur de la Princesse Charlotte sa Fille, pour faire les propositions de ce Mariage, auec dispence de sa Sainteté; elles furent reçeuës, & les articles en furent arrestés à Turin le 10. d'Octobre 1458. auec le Duc & la Duchesse, traittans pour le Comte de Geneue leur Fils; presens l'Archeuesque de Tarse, Louys de Romagnan Euesque de Turin, Aymé Prouana Euesque de Nice, Henry Abbé de Filly, Louys Marquis de Saluces, Antoine de Romagnan Chancelier de Sauoye, Aymé Comte de la Chambre, & Iblet de Montbel Seigneur de Fruzasque. *Est. de Lezignan Hist. de Chypre. Preuues pag. 386.*

Par ce traitté il fut conuenu que le Comte de Geneue changeroit son titre, & que comme Mary de Charlotte de Chypre; il prendroit celuy de Prince d'Antioche: Que la Princesse auroit pour sa dot des Villes & des Chasteaux, iusqu'à six mil Ducats de rente: Qu'aussitôt que le Prince Louys seroit arriué en Chypre, le Mariage se consommeroit, & qu'à mesme temps tous les Comtes, Barons, Cheualiers, Escuyers & autres hommes du Royaume, luy rendroient hommage & le reconnoistroient pour Roy, au cas que le Roy mourut sans Enfans masles: Ce qu'arriuant & la Princesse n'ayant point aussi d'Enfans, le Royaume de Chypre appartiendroit entierement au Prince d'Antioche.

Pendant que ces choses se faisoient en Piemont, Iean Roy de Chypre mourut: Charlotte à l'instant, comme sa Fille vnique & heritiere, fut couronnée Reyne de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie, le premier iour de Septembre 1458. en l'Eglise de Nicosie, du consentement de tous les grands du Royaume & suiuant les Assises de Chypre, qui portent qu'à defaut de masles legitimes, les Filles succedent au Royaume; mais il y eut vn mauuais augure de cette solemnité; parce qu'au retour de l'Eglise, la Haquenée sur laquelle estoit la Reyne, s'estant mise en fougue, la Couronne Royale tomba de la teste de Charlotte. *Est. de Lezignan Hist de Chypre.*

Les Cypriens impatients de voir leur nouueau Roy, enuoyerent des Ambassadeurs en Sauoye, pour auancer son départ. Il s'embarqua à Venise, auec vn équipage digne de sa qualité : Plusieurs Gentils-hommes de Sauoye le suiuirent en ce voyage auec dessein d'auoir leur part de sa bonne, où mauuaise fortune : entre autres, Philippes de Seyssel Cheualier Seigneur d'Aix, Amé de Geneue Cheualier Seigneur de Boringe & de la Bastie, Guillaume d'Alinges Seigneur de Coudrée, Anthoine de Buenc Seigneur de Mirigna, Iaques de Luyrieux Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, Sibued de Loriol designé Chancelier de Chypre, Claude de Briord Seigneur de la Serra, Antoine de la Balme Seigneur du Morteray, Iean Seigneur de Lornay, le Seigneur de Bressieux de Dauphiné, & le Bastard de Saluces. Ce Prince aborda au commencement du mois d'Octobre mil quatre cents cinquante-neuf à Nicosie, où il fut reçeu auec de merueilleux applaudissements & le 7. du mesme mois, son Mariage fut solemnisé auec la Reyne Charlotte en l'Eglise de Nicosie, & luy couronné Roy de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie. Vn Historien Genois s'est mépris d'auoir rapporté le temps de ce couronnement à l'an 1373.

Chronic. Sab. M. S. — *Iustin. annal Genuens. l. 4.* Preuues pag. 388.

Louys va en Chypre 1459. — Est Couronné 1459.

Cette bonne nouuelle portée en Sauoye par Beauuau Gouuerneur de Prouence, premier Chambellan du Roy de Chypre; Le Duc Louys en fit part au Roy Charles VII. à la Reyne, au Daufin & à la Daufine, aux Ducs d'Orleans & de Bourgogne, au Prince & à la Princesse de Piemont, à Philippes de Sauoye son Fils, au Comte de Dunois, au Marquis & à la Marquise de Montferrat, à Iean de Seyssel Seigneur de Barjat Mareschal de Sauoye, à Huet d'Aglié des Comtes de S. Martin, au Comte de la Chambre, à ceux de Berne, de Fribourg, de Geneue, & autres bonnes Villes de ses Estats deça, & delà les Monts. Le Registre ou sont les minutes de ces lettres porte, que le Duc estoit à Quiers, & qu'elles furent expediées au mois de Decembre 1459. Mais comme les plus grandes prosperités sont ordinairement suiuies de disgraces & d'infortunes; Louys ne ioüit pas long-temps de ce Royaume.

Signé de Clauso en l'Archiue de Turin. *Pius 2. Hist. de Bell. Cypr. cap. 97.* *Est. de Lezignan.* Hist. de Chypre. *Sabellic. Ennead. 10. l. 5.*

Iean Roy de Chypre son Beau-Pere, de Marie Patras sa Concubine, auoit eu vn Bastard appellé Iaques, homme d'vn esprit inquiet & remuant, vitieux & impie, dont le Pere apprehendant la mauuaise humeur & les pernicieuses inclinations, le destina d'abord à l'Eglise, tant pour adoucir ses meurs farouches, que pour luy oster de bonne heure le pretexte de broüiller le Royaume, mais sa preuoyance ne s'estendit pas assés loin; car, bien qu'il eut esté nommé à l'Archeuesché de Nicosie, & pris l'Ordre de Soudiacre : Neantmoins il tua de sa main le Fils de la Nourrice de la Reyne Helene, qui gouuernoit l'Estat à sa fantaisie, & du viuant de son Pere affectoit dé-ja le titre de Roy parmy ses plus confidens. De sorte qu'apres la mort de ce Fauory, la Reyne Helene le fit chasser de la Cour, & l'obligea de se retirer à Rhodes. Cependant Charlotte sa Sœur ayant esté couronnée Reyne, & Louys de Sauoye son Mary, apres son Mariage, ayant esté reconnu & proclamé Roy, le Bastard perdit l'esperance de se pouuoir rendre Maistre du Royaume & fit instance à Rome, pour auoir les prouisions de l'Archeuesché de Nicosie; mais la Reyne Helene & Charlotte, par vne mauuaise Politique, pour se vanger des desordres qu'il auoit excités dans cét Estat, s'y opposerent, & escriuirent au Pape, que ce seroit vne espece de Sacrilege, de donner la conduite de l'Eglise la plus considerable de leur Royaume, à vn homme sanguinaire, & violent. Ces lettres tomberent entre les mains du Bastard, qui reuint en Chypre, & se vangea de tous ceux qu'il creût auoir esté les Autheurs de ce Conseil.

Cette

Cette grande authorité fut deſtruite par l'arriuée de Louys de Sauoye en Chypre, car le Baſtard ne l'y oza pas attendre, & s'en alla en Egypte par le Conſeil de Marc Cornare Gentil-homme Venitien, afin deſſayer de ſe faire declarer Roy de Chypre par le Soudan Melec-Ella, ſous pretexte que le Royaume de Chypre luy eſtoit tributaire. Le Roy Louys auerty de ce voyage, & des deſſeins du Baſtard, enuoya deux Gentils-hommes Cypriens au Soudan pour l'empeſcher, mais ils moururent en chemin : Louys à cette nouuelle en écriuit au Grand Maiſtre de Rhodes, & tous deux ſe reſolurent à vne autre Ambaſſade auprés du Soudan, le Roy depécha Philibert de Seyſſel Seigneur d'Aix en Sauoye, & Pierre Podocataro Gentil-homme Cyprien, & le Grand Maiſtre deputa auſſi Iean Delphin Commandeur de Niſſaro, pour offrir au Soudan le Tribut & pour luy remonſtrer que le Royaume appartenoit à Charlotte Fille vnique, & heritiere, à l'excluſion du Baſtard Iaques, qui eſtoit incapable de ſucceder : Ces Ambaſſadeurs furent bien reçeus du Soudan, qui promit de leur donner ſatisfaction & ſur cette aſſeurance, ils firent faire des habits propres à cette Ceremonie. Le Baſtard, qui auoit eu le loiſir de pratiquer les Principaux de cette Cour, ne manqua point d'interceſſeurs, pour diuertir le Soudan de ſa reſolution : Mais tout cela n'eut rien operé, ſans vne lettre que Mahomet Empereur des Turcs écriuit à Melec-Ella, par laquelle il luy recommandoit expreſſement de fauoriſer le Baſtard, qui eſtoit Grec de Nation, & non point Louys, qui eſtoit Latin, luy repreſentant que la Nation Latine auoit toujours perſecuté les Mahometans & les Egyptiens. Ainſi le Soudan, qui auparauant eſtoit bien perſuadé des raiſons & du droit de Charlotte, ſe laiſſa emporter aux remonſtrances de Mahomet & aux importunités de ſes Miniſtres, & contre toutes les Loix du Monde & ſans aucun pouuoir legitime, declara publiquement que le Baſtard Iaques eſtoit le veritable Roy de Chypre ; en exigeant de luy vn execrable & abominable ſerment. Seyſſel-Aix mourut en cette Ambaſſade ; Podocataro ſon Compagnon fut remis au Baſtard par le Soudan, qui ne ſe contentant pas de l'iniuſtice qu'il auoit faite à la Reyne Charlotte, viola encore le droit des Gens, & eſcriuit vne Lettre de menace au Roy Louys, qui ietta de la conſternation dans toute l'Iſle de Chypre.

Pius 2. de Bell. Cyp.

Chro. Sab. M. S. Hiſt. de Malte. Liu. 3. c. 3.

Eſt. de Lezig. *Pius 2.* Matth. Hiſt. de Louys 11. liu. 4.

Pius de Bell. Cypr.

Loredano. Hiſt. di Rè Luzinian. *Pius 2. Bel. Cyp.*

Le Baſtard aydé du Soudan, qui luy donna vne armée nauale, vint deſcendre en Chypre. Louys ſe voyant foible, pour reſiſter à cette grande Puiſſance. abandonna la Ville de Nicoſie & ſe retira auec la Reyne Charlotte, & ſes plus Confidents au Chaſteau de Cherines. Le Baſtard, apres auoir fait ſon entrée à Nicoſie, aſſiegea le Chaſteau de Sigur où commandoit Thomas de Morges, auec des troupes Sauoyſiennes, le prit par compoſition, & y mit pour Gouuerneur Pierre Pezaro Venitien, que Morges tenoit priſonnier, le ſachant ennemy du Roy : A cét Exemple, les Chaſteaux de Paphe & de Limiſſo ſe rendirent au Baſtard, quoy que munis d'hommes & de viures. Charlotte voyant les progrés de ſon ennemy, ſollicitoit les plus Grands du Royaume d'entreprendre ſa deffence, mais ce fut inutilement ; car le Baſtard ayant fait deſſein d'aſſieger Cherines, Louys n'eut pas la preuoyance de luy couper le chemin de la Monade, de ſorte que le Baſtard ne trouuant point d'obſtacle, mit le Siege deuant cette place, qui eſtoit la plus forte du Royaume.

Eſt. de Lezignan. Loredano,

Eſt. de Lezignan. Loredano.

Louys preuoyant donc, qu'auec le temps il ſeroit contraint de ceder à la force, s'il n'eſtoit ſecouru, puis que ſes ſuiets les plus affectionnés ſe rangeoient du party de ſon ennemy, enuoya l'Eueſque de Limiſſo au Baſtard, pour luy faire quelques ouuertures d'accommodement, & luy offrir la Principauté de Galilée, au cas qu'il ne voulut pas eſtre Archeueſque de Nicoſie, & ſous main il fit ſonder Teytar general des Trouppes du Soudan, pour l'obliger à ſe retirer, auec vn preſent de vingt mille Ducats, qu'vn

Cheualier de Rhodes luy deuoit faire : La conionĉture estoit belle ; parce que le Bastard n'auoit point d'argent pour payer ses Soldats, & auoit esté reduit à cette extremité que de faire demolir tous les magnifiques bains de l'Isle de Chypre, pour se seruir du Cuyvre, afin d'en faire faire de la monnoye : Teytar, du commencement, ou par generosité, ou de crainte d'estre descouuert, refusa ce party : Neantmoins peu de iours apres il leua le Siege de Cherines, & declara au Bastard qu'il auoit Ordre de se retirer : Le Bastard fit tous ses efforts pour le diuertir de cette resolution, & n'y voyant que bien peu d'apparence, luy dit qu'il en iroit faire ses plaintes au Soudan, Teytar estonné de cette menace, luy laissa deux cens cheuaux & cinq cens hommes de pied sous la conduite d'vn Renegat appellé Iean Pec, & s'embarqua auec le reste de son armée, chargé des despoüilles de Chypre. Ainsi le Bastard continua le Siege de Cherines, Hector Chiuides Vice Roy de Chypre, qui en estoit Gouuerneur, ayant fait vne sortie sur les ennemis, fut taillé en pieces & pris prisonnier, & le Bastard contre les Loix de la guerre, luy fit coupper la Teste. Louys dans cette extremité, fit partir vne Galere pour aller à Rhodes, & de là en Sauoye, pour demander secours au Duc son Pere ; mais comme toutes choses conspiroient à la ruyne de cét infortuné Prince, la galere fut fracassée de la tempeste à Pendaya, & ceux qui eschapperent la fureur de la Mer, tomberent entre les mains des ennemis, entre autres Thomas Gareri & Gauthier de Nores Gentils-hommes Cypriens, à qui le Bastard donna la vie, à condition qu'ils luy demanderoient pardon à genoux, & luy iureroient fidelité. Le premier se soufmit à la Loy du vainqueur ; mais le second le refusa ; dont le Bastard fut si piqué ; qu'il luy confisqua tous ses biens & le reduisit à la misere, où il mourut, abandonné de tout le monde ; laissant ce Prouerbe en Chypre pour marque de cette glorieuse Constance ; *La Foy de Gauthier*.

Est. de Lezignan. Loredano.

Est. de Lezignan. Loredano.

Les Genois, qui depuis longtemps tenoient quelques places en l'Isle de Chypre ; entre autres Famagouste, estonnés de la prosperité du Bastard, assiegerent Carpas, pour fauoriser le Roy Louys, de qui ils estoient alliés ; mais le Bastard y alla en personne, les deffit & assiegea Famagouste : Ce fut autant de relâche pour Louys & pour Charlotte, qui estoient dé-ja incommodés par le Siege de Cherines : De sorte que pour se preualoir de cette occasion, la Reyne alla à Rhodes au mois de Fevrier 1461. ou le Grand Maistre Iaques de Milly la reçeut magnifiquement, elle luy demanda secours, il le luy promit ; & neantmoins voulut essayer de faire quelque Traitté auec le Bastard, & luy enuoya Louys de Magnac Commandeur de Chypre ; mais ce voyage n'ayant pas reussi, le Grand Maistre se declara ouuertement pour le Roy, & deffendit à tous les habitans de Rhodes, d'auoir correspondance auec les Cypriens, ny de les assister de quoy que ce soit.

Hist. de Malte liu. 5. chap. 4.

Chronic. Sab. M. S.

Enuiron ce temps là arriua à Rhodes le secours de Sauoye, qui estoit de 800. hommes d'armes, commandé par François de Langins Seigneur de Veygié en Geneuois, Charlotte auec ces nouuelles forces & quelques Galeres de la Religion se rendit à Cherines, & le Bastard à la veüe de cette armée, leua le Siege & se retira à Nicosie : Ce qui releua vn peu les esperances du Roy, qui pour ne point laisser rallentir l'ardeur & le courage de ses trouppes, forma le dessein d'attaquer Nicosie ; Mais s'estant mis en chemin, le Bastard luy dressa vne embuscade, deffit vne partie de ses Gens, & le contraignit de se ietter dans Cherines, où le Bastard l'alla reassieger. Apres ce desastre, Charlotte qui ne perdoit point courage, s'embarqua à Rhodes pour venir en Italie demander secours au Pape Pie II. mais quelques Galeres Venitiennes attaquerent les siennes, & les pillerent : Arriuée à Venise en vn triste equipage, elle s'en plaignit au Senat, qui ordonna que tout ce qui auoit esté pris à elle & aux siens, luy seroit rendu

Pius 2. de bell. Cypr. Est. de Lezignan.

Preuues pag 389.

rendu; toutesfois Guillaume d'Alinge Seigneur de Coudrée, qui y fit vne grosse perte, n'en ayant pû auoir satisfaction; ses heritiers en firent depuis instance aupres du Senat par la faueur du Roy Charles VIII. Charlotte au depart de Venise, recourut au Pape Pie II. qui estoit à Mantoüe, afin qu'il interessast tous les Roys de la Chrestienté, pour sa deffence: Sa Sainteté le luy fit esperer, & en attendant, luy fit equiper à Anconne quatre Galeres & deux Nauires, luy donna des bleds & du vin: Elle aborda heureusement au port de Paphe, dont elle se saisit, & à mesme temps du Chasteau, & de là se rendit à Cherines qu'elle rauitailla. *Pius 2. de Bell. Cyp.* *Est. de Lezignan.* *Loredano.*

Mais comme tous ces efforts de Louys & de Charlotte n'estoient pas suffisants, pour tirer le Royaume de la main du Bastard, & que le Chasteau de Cherines estoit touiours assiegé; le Roy enuoya Coudrée, pour obtenir vn nouueau secours du Duc son Pere, qui n'estant pas en estat de le donner, depescha le mesme Coudrée & Iaques de Lambert son Secretaire, aupres d'Alfonce Roy d'Arragon, pour l'en prier. Les Patentes de cette Ambassade sont dattées à Lausanne le 15. de Feurier 1462. Presents Guillaume de Geneue Seigneur de Lullins, Guy de Fesigny President Patrimonial, Iean de Champion Seigneur de la Bastie & autres. *Preuues pag. 390.*

En ce temps là Louys & Charlotte estoient à Rhodes, ainsi que nous l'apprenons d'vne Lettre que la Reyne escriuit à Lyonnette de Pierre-gourde Femme d'Antoine de la Balme, Seigneur de Morterey en Bugey, pour la consoler de l'absence de son Mary, qui estoit au seruice du Roy Louys; mais Charlotte n'y demeura pas longtemps & reuint à Rome, esperant que le Pape touché de son infortune, se mettroit en deuoir de luy faire recouurer son Royaume. Elle fut receüe auec beaucoup de ceremonie de Pie II. qui luy enuoya au rencontre les Cardinaux & toute la Cour Romaine, luy donna audiance publique, la logea & la deffraya auec tout son train dans son Palais. Toutes ces caresses & ces ciuilités n'opererent pourtant autre chose, que des promesses & vne Lettre de recommendation que S.M. escriuit au Roy Louys XII. en faueur de cette malheureuse Princesse, dont elle ne se seruit point, iugeant bien que la France estoit trop éloignée de Chypre, pour en estre aydée, Charlotte donc vint en Sauoye, & quoy que le Duc Louys, à cause des grandes guerres qu'il auoit soustenuës, fut en quelque façon dans l'impuissance de la secourir dans son affliction, & qu'il luy eut representé les efforts qu'il auoit fait pour elle, par l'enuoy d'vne armée, d'argent & de viures, iusqu'à luy dire que Chypre auoit eü toutes les despoüilles de la Sauoye, toutesfois il ne la voulut point abandonner. *Hist. de Bresse.* *Bzouius.* *Io. Gobels.*

Ce qui fut cause que cette Princesse estant en l'Abbaye de S. Maurice en Chablais le 18. de Iuin 1462. fit vn Traitté auec le Duc Louys & la Duchesse Anne, de l'aduis de Phebus de Lezignan Seigneur de Sayette, de Iean de Nores, d'Hugues l'Anglois & de Paulin Clax ses Cheualiers & Conseillers; par lequel il fut arresté, que la Reyne Charlotte venant à mourir sans Enfans du Roy Louys son Mary, il demeureroit Seigneur & Roy du Pays de Chypre & les siens, ainsi qu'il auoit esté accordé par leur Contract de mariage, & au Couronnement du Roy: Et au cas que Louys mourut aussi sans Enfans, que Charlotte demeureroit Reyne, ne prenant point d'autre Mary; & où elle se remarieroit, qu'elle payeroit au Duc & à la Duchesse quatre vingt cinq mille Ducats, tant pour reste du mariage d'Anne de Chypre sa Tante, Duchesse de Sauoye, que pour les dépences faites par le Duc Louys, pour la guerre de Chypre. Et où le Roys Louys & la Reyne Charlotte decederoient sans lignée; que le Royaume de Chypre demeureroit à la Duchesse Anne & à ses Successeurs; ce qui fut fait en la presence de Barthelemy Abbé de S. Maurice & de plusieurs de ses Religieux, de Guillaume d'Alinge Seigneur de Coudré Conseiller & *Preuues pag. 391.*

 Chambellan

Chambellan de la Reyne, de Claude de Veygié & de Michel Martin Eſcuyers du Duc. Ce Traitté fait, Charlotte reprit le Chemin de Rome & laiſſa Merle de Piozaſque Cheualier de Rhodes & Guillaume d'Alinge Seigneur de Coudrée à Thonon, pour ſolliciter le ſecours que le Duc Louys luy auoit promis, d'hommes, d'argent & de viures: Piozaſque reçeut l'argent & le porta à la Reyne; mais comme les hommes & les viures deuoient eſtre embarqués à Gennes & qu'il y alloit du temps; Charlotte impatiente de ce retardement, & craignant que le Roy, qui eſtoit demeuré à Cherines, ne fut contraint de ſe rendre par la neceſſité, eſcriuit en Sauoye, pour haſter les preparatifs de cét armement; & adreſſa ſa depeſche à Coudrée, auec vne Lettre dattée du 10. d'Aouſt 1462. (Preuues pag. 393.) pleine de plaintes, Charlotte pendant ſon ſeiour à Rome, fit inſtance aupres du Pape de proceder par Cenſures Eccleſiaſtiques contre le Baſtard, & de le declarer Tyran, Vſurpateur & allié des Muſulmans & des Mammelus. La 146 choſe eſtoit iuſte, & neantmoins fut differée, S.S. s'eſtant contentée d'enuoyer vn Bref au grand Maiſtre de Rhodes, pour le prier de continuer ſes aſſiſtances au Roy & à la Reyne & d'eſſayer de les faire entrer dans leur Royaume, pluſtoſt par accommodement que par la force. (Hiſt. de Malte liu. 5. ch. 6.) Le grand Maiſtre ayant reçeu ce Bref, deputa Iean de Pugal Prieur de l'Egliſe & Iean de Fay de Gerlande Commandeur de Valence, pour propoſer quelque Traitté auec le Baſtard; il fut ébauché aſſés heureuſemẽt; mais la preſence de Charlotte eſtoit neceſſaire pour l'arréter; ou pour le moins le Baſtard prit ce pretexte, pour en retarder la cõcluſion.

(*Eſt. de Lezignan.* *Loredano.*) La Reyne, à ſon arriuée à Rhodes, ayant ſçeu le mauuais ſuccez de cete negotiation, enuoya à Conſtantinople Florin Comte de Zaffe, pour tirer quelque ſecours de Mahomet, mais ce fut ſans fruit, tant les Chreſtiens y eſtoient odieux, n'ayant pû faire autre choſe que de rauitailler pour vne ſeconde fois Cherines, & de ſe retirer auec le Roy à Rhodes, en attendant quelque fauorable reſolution, ou que les Princes Chreſtiens priſſent part à leur querelle. Ils laiſſerent pour commander à Cherines, George de Piozaſque Gentil-homme Piemontois & ſe retirerent à Rhodes, ou le Roy Louys eſtoit encore au mois (*Eſt. de Lezignan.* *Loredano.*) de Septembre 1463. & non point en Sauoye, comme deux Hiſtoriens ont eſcrit. En effet il fit emprunt en ce temps là, du grand Maiſtre de Rhodes, de quatre mil ſept cens quarente vn Ducats & vingt ſept Aſpres, ſoubs la caution de Sibued de Loriol Chancelier de Chypre, d'Amé de Geneue & d'Antoine de la Balme ſes Chambellans, à qui il paſſa promeſſe d'indemnité le 18. de Septembre de ladite année; Preſents Phebus de Leſignan Seigneur Sayette, Ianus de Montolif Mareſchal de Chypre & Bernard de Ryoſet Amiral de Chypre. (Hiſt. de Breſſe.) Il eſt vray que peu de temps apres il ſe retira en Sauoye, ne voyant point d'apparence de pouuoir ſauuer Cherines, ny de rentrer dans ſon Royaume, ſans de nouuelles forces, qu'il eſperoit de mettre ſur pied par la faueur du Duc Louys ſon Pere; mais Charlotte demeura à Rhodes, dans la creance que le Soudan, qui eſtoit mal ſatisfait des cruautés & des violences du Baſtard (contre qui il preparoit vne Armée) ſeroit bien aiſe, pour s'en vanger, de rendre le Royaume à celle à qui il l'auoit iniuſtement oſté. Elle mit donc pour Gouuerneur dans la Fortereſſe de Cherines vn Capitaine Sicilien, appellé Soron de Naues, qui y en- (*Eſt. de Lezignan.* *Loredano.*) tra la 17. iour d'Aouſt 1464. auec neuf Voyles, deux Galleres, vne Galiotte, & autres Vaiſſeaux de guerre: Et outre cela elle enuoya en Ambaſſade au Soudan, ſon Maiſtre d'Hoſtel & Thomas Pardo.

Le Baſtard, pour deſtourner l'orage, dont il eſtoit menacé, depeſcha preſque à meſme temps des Ambaſſadeurs au Soudan, chargés de riches preſents, pour le diuertir de la reſolution qu'il auoit priſe de fauoriſer le Roy Louys: Cependant Charlotte ſouffroit de grandes incommoditez. Car tout ce qui luy venoit de Sauoye, elle l'enuoyoit à Cherines, où la dizette eſtoit. Nous apprenons

toutes

toutes ces particularités, qui ont esté inconnuës aux Historiens de Chypre, d'vne Lettre que Charlotte escriuit au Roy Louys son Mary, dattée à Rhodes, le premier de Septembre 1464. où apres luy auoir rendu compte de beaucoup de choses qu'elle auoit faites depuis son depart ; Elle luy dit : *Que si elle auoit vingt ou vingt cinq mil Ducats, comme elle auoit eu autresfois, elle seroit dé-ja en possession de son Royaume, mais que la pauureté l'auoit accablé à vn tel point, qu'elle ne pouuoit rien acheuer de ce qu'elle entreprenoit.* Elle marque encore : *Que si S.M. n'y mettoit remede, ils demeureroient tous deux sans Royaume, ny Seigneurie ; tellement que plustost que de demeurer à la mercy d'autruy, elle croioit qu'il vaudroit mieux entrer en vne Religion que de viure honteusement; le coniurant de haster son retour pour la venir secourir.* La Lettre contient plusieurs autres choses assés curieuses & dignes de cōpassion. Preuues pag. 349.

Charlotte auoit grande raison de presser le secours de Cherines ; car cét infame Soron de Naues, qui auoit promis non seulement de luy conseruer cette fameuse place, mais encore de faire vne cruelle guerre au Bastard, qu'elle nomme *l'Apostole* par derision dans sa Lettre, se laissa tellement persuader aux pernicieux conseils de Pierre de Naues son Frere, & aux offres du Bastard, qu'il luy rendit Cherines par Capitulation, & eut pour recompense de sa trahison vne Bastarde du Bastard, nommée Charlotte, auec le Titre de Prince d'Antioche ; & Pierre de Naues son Frere eut la Seigneurie de Paphe. Le Roy Louys qui attendoit plus de fidelité de ce Gouuerneur, se mit en peine de dresser vne armée de sept cens Cheuaux & de mil hommes de pied, Robert de S. Seuerin Comte de Cayazze Capitaine renommé, en entreprit la leuée & la conduite, & le Duc de Milan fut sa caution. Le Roy, pour auancer cét armement escriuit à tous ses amys & aux personnes plus qualifiées des Estats de Sauoye, pour estre assisté d'argent, entre autres à Thomas de Sur Archeuesque de Tarentaise, dont la Lettre est dattée à Euyan le 12. d'Octobre 1464. La nouuelle de la prise de Cherines ruina ce dessein : Ainsi le Bastard demeura Maistre absolu & paisible du Royaume de Chypre. Mais comme il n'estoit pas reconnu pour legitime Roy par les Princes Chrestiens ; il enuoya des Ambassadeurs à Rome aupres du Pape, tant pour estre auoüé Roy, que pour demander en Mariage la Fille d'André Paleologue Despote de la Morée, qui s'estoit refugié à Rome, apres que le Turc se fut emparé de son Pays. Pie II. ne voulut point ouïr ces Ambassadeurs & les renuoya auec ignominie, appellant leur Maistre *Tyran & Vsurpateur du Royaume de Chypre* ; De sorte que le Bastard qui ne cherchoit que les moyens de se maintenir dans son vsurpation, épousa l'an 1470. Caterine Cornare Fille de Marc Cornare Gentil-homme Venitien, adoptée par la Republique & dottée comme Fille de S. Marc. *Est. de Lezignan. Loredano.* Preuues pag 395. Preuues pag. 396. *Est. de Lezignan. Pius 2. de Bell. Cyp. Est. de Lezignan. Loredano. Bēbo Hist. Venet. Paruta. Hist. di Chypr.*

La Reyne Charlotte, apres la perte du Chasteau de Cherines demeura toûiours à Rhodes, où elle subsistoit par les liberalités du Duc de Sauoye & entretenoit de secrettes intelligences en Chypre, en attendant vne occasion fauorable à les faire éclatter, y ayant quelque apparence de croire que ce nouuel Estat qui auoit de si iniustes fondements, ne dureroit pas long-temps. En effet le Bastard ne demeura marié que trois ans & mourut le 5. de Iuin 1473. non sans soupçon d'auoir esté empoisonné. Il declara par son Testament son heritier l'Enfant dont sa Femme estoit ençeinte, & à son deffaut Ianus, Iean & Charlotte ses Bastards ; & s'ils mouroient sans enfans, il appella le plus proche de la Maison de Lezignan, suiuant les Assises de Ierusalem & de Chypre : Il fut enterré à Famagouste en l'Eglise Cathedrale, auec si peu de pompe, que l'Historien de Chypre remarque que pour punition de son peché, il ne se trouua point de cierges pour l'enterrer : Charlotte qui apprit cette nouuelle à Rhodes, depescha en Chypre sur vn Brigantin, Iean Giblet Cheualier, & Augustin du Poisat son Domestique, pour en estre mieux asseurée, *Est. de Lezignan. Loredano. Est. de Lezignan.*

&

Loredano. & sur la certitude qu'ell'en eut, elle enuoya des Ambassadeurs à Pierre Mocenigo General de l'armée; que les Venitiens auoient leuée, pour aller contre *Est.de Lezignan.* Vsum Cassan Roy de Perse, ou selon d'autres (à Victor Soranzo Prouiseur Venitien en Chypre) pour le prier de ne point employer ses armes contre elle, Hist. de Malte. & de luy ayder à recouurer son Royaume: Les Venitiens répondirent, qu'ils *Iust. Hist. Venet.l.9.* estoient obligés de proteger Catherine Cornare, puis qu'elle estoit Fille de S. Marc, & passerent en Chypre, où Catherine auoit déja esté declarée Regente, en attendant qu'elle fut accouchée. Charlotte se voyant rebutée de ce costé, *Loredano.* Preuues pag. 398. enuoya en Egypte Nicolin Miglias, pour essayer si le Soudan auroit plus de disposition à l'assister; mais ce barbare le fit arrester prisonnier. Louys à cette nouuelle deputa pour son Ambassadeur à Rome Aymon de Montfalcon Prieur d'Anglefort, par patentes dattées à Geneue le 24. de Decembre 1473.

Tant de rencontres fascheux, porterent aussi cette Reyne infortunée à recourir à Rome, se persuadant que le Pape Sixte IV. luy seroit plus fauorable que *Est.de Lezignan. Loredano.* Pie II. Sa Sainteté touchée de ses disgraces, escriuit à tous les Gouuerneurs & personnes de qualité du Royaume de Chypre de reconnoistre Charlotte pour Reyne legitime, s'estonnant fort que Cornare & Bembo Oncles de Caterine, estans accusés d'auoir empoisonné le Bastard Iaques, on les souffrit en Chypre. Ces lettres furent leües publiquement au deuant de l'Eglise de saincte Sophie à Nicosie, & firent vne telle impression dans les esprits des Cypriens, qu'ils prirent les armes, allerent en foule au Palais, & tuerent les deux Oncles de Caterine Cornare, & son Medecin; mais les Venitiens sous l'authorité desquels Caterine regnoit, & qui auoient ietté dé-ja les yeux sur ce Royaume, estouferent cette esmeute, & osterent pour iamais à Charlotte l'esperance de commander en son Pays. Apres ce dernier effort, elle vint en Piemont & demeura quelques temps à Montcalier, où Antoine Seigneur de Montjeu, que Preuues Pag. 399. le Duc de Bourgogne enuoyoit en Ambassade à Venise, l'a treuua auec le Roy Louys son Mary & se chargea en leur faueur, sur les ordres qu'il en auoit de son Maistre, de faire instance à Venise, pour la remettre en son Royaume, *En termes de supplication seulement:* Ce qu'il executa depuis; mais inutilement. Ainsi Charlotte se voyant échoüée de tous costés & que l'intercession du Duc de Bourgogne n'auoit pas reussi, se retira à Rome: Le Pape la logea en vn Palais proche du Vatican, ou elle demeura treize ans entiers. Sa reception fut si magnifique, que Sixte IV. en voulut laisser vn monument perpetuel à la Posterité; car il fit peindre la Reyne Charlotte en l'Eglise du S. Esprit à Rome, auec la couronne sur la teste, les habits & les ornements Royaux, & au dessous y fit mettre cette inscription.

Karlotta Cypri Regina, Regno fortunisque spoliata ad Sixtum IV. Supplex confugiens; ab eodem tantâ benignitate ac munificentia suscipitur; vt præ incredibili admiratione animique gratitudine, in eiusdem Pontificis laudes prorumpens, non solum satis eloquentiæ haud suppeditari, verum etiam animi vires ad eas explicandas sibi defecisse videri, fassa fuisset.

Hist. de Malte liu. 6. chap. 1. Louys qui s'estoit retiré au Prieuré de Ripaille prés de Tonon en vne espece de solitude, y mourut au mois d'Aoust 1482. apres auoir donné de merueilleux exemples de pieté, & d'vne constance genereuse dans ses infortunes. Il auoit *Pingon. Arb. Gent.* pour deuise vn Trofée d'Arcs & de Fléches rompuës, auec ces mots *Fracta magis feriunt*, pour faire allusion à ses disgraces. *Typotius* rapporte autrement *Theatro d'impresé del Ferro. In Symbol.* cette Deuise, & dit que le Corps estoit vn Carquois de Fléches (attaché à vn arbre) duquel les Fléches tombent, auec ces mots, *Tracta magis feriunt*, pour signifier que les Fléches auroient plus de force, si elles estoient tirées & iettées, que tombants d'elles mesmes.

Les

Les obligations immenses que Charlotte auoit à la Royale Maison de Sauoye, la porterent durant son sejour à Rome, d'en faire vne publique reconnoissance, car bien que par les Articles de son Mariage, auec le Roy Louys & par le Traitté de sainct Maurice en Chablais de l'an M.CCCC.LXII. le Royaume de Chypre deuoit appartenir à Charles Duc de Sauoye: Neantmoins Charlotte luy en fit vne Donation solemnellement à Rome en l'Eglise de sainct Pierre le 25. de Fevrier 1485. à la personne de Iean de Varax Euesque de Belley, de Merle des Comtes de Piozasque, Amiral de Rhodes & de Philippes Chevrier President de Sau. ses Ambassadeurs & Procureurs speciaux, & en presence de Iulien Cardinal du Titre de sainct Pierre aux Liens; de Dominique de la Ruuere Cardinal de sainct Clement, Charles de Seyssel, Hugues du Saix Chanoine de Lausanne, André Prouana de Leiny Protonotaire Apostolique. La Donation porte en termes expres, que Charlotte donnoit au Duc Charles son Neueu *Le Royaume de Chypre auec le Titre & la qualité de Roy, pour luy & ses Successeurs Ducs de Sauoye.* C'est ensuite de cela & des autres Titres sus-énoncés, que ce Royaume appartient hereditairement à S. A. R. Preuues Pag. 401.

Enfin Charlotte, apres tant de maux & de desplaisirs, fut atteinte d'vne Paralysie, dont ayant esté affligée pendant quelques mois, elle se fit porter en la Chappelle du Pape Innocent VIII. ou en la presence de sa Sainteté & de plusieurs Cardinaux; elle confirma la mesme Donation & mourut depuis le seiziéme de Iuillet M.CCCC.LXXXVII. dans vne resignation entiere à la volonté de Dieu & auec des actes d'vne pieté extraordinaire, pour aller receuoir au Ciel la Couronne de gloire des bien-heureux, en recompense de celle que sa mauuaise fortune luy auoit rauie en terre, le Pape l'a fit inhumer le mesme iour dans l'Eglise de sainct Pierre de Rome, deuant la Chapelle de sa Sainteté, & proche de celle de sainct André & de S. George, & sur sa sepulture il y eut vne grande pierre de Marbre auec cét Epitaphe. *Rist. delle reuolutioni di Cypro del P. Monodo.* *Laur. Schrader. monum. Ital. l. 2.*

Karola Hierusalem, Cypri & Armeniæ Regina obiit XVI. Iulij Anno Domini M. CCCC. LXXXVII.

Le dernier du mois de Iuillet, se firent ses funerailles dans la mesme Eglise, auec toute la pompe deüe à vne Reine, dont la description se void en vn Manuscrit d'vn Maistre des Ceremonies, qui est en la Bibliotheque du Cardinal de sainte Suzanne à Rome: Qui porte qu'il y eut vne Chappelle ardente de la largeur de dix-huict pieds & de la longueur de vingt-quatre: Que les Armes de la Reine furent affichées dans toute la Nef du Vatican: Que la Messe fut celebrée en la Chappelle de S. Gregoire, à laquelle assisterent Roderic Borgia, Cardinal, Vice-Chancelier du S. Siege, Estienne Nardin Cardinal de Milan, George Costa Cardinal de Portugal, Hierosme Basso de la Ruuere Cardinal de Recanati; le Cardinal des Comtes, Archeuesque de Consa, Iean-Iaques Salafenato Cardinal de Parme, Raphaël Riario de Sauone Cardinal de sainct George; les Cardinaux Iean-Baptiste Saüelly, Iean Colomne, Iean-Baptiste Vrsin & Ascanio-Marie Sforce. Tous les Cardinaux auoient chacun vn flambeau à la main, Leonel Euesque de Traguria Vicaire de l'Eglise de sainct Pierre dit la Messe & vn Religieux de l'Ordre de sainct Dominique fit l'Oraison funebre. Apres la Messe, les Euesques de Cortone, de Volterre, de Tornay & de Traguria donnerent l'absolution. En quoy s'est estrangement mespris Estienne de Lezignan, qui a escrit que la Reine Charlotte auoit esté enterrée à sainct *Io. Brocard in Diar.* Hist. de Chypre.

François d'Assize, puis que sa sepulture demeura entiere au Vatican iusqu'à l'an mil six cens dix, que le Pape Paul V. fit demolir l'ancienne Eglise de S. Pierre pour la faire rebâtir: Car alors ce Monument fut ouuert & les os remis ailleurs auec ceux de plusieurs Papes, de l'Empereur Otthon & de quelques Cardinaux. Vn Autheur moderne fidelle tesmoin des choses qu'il a veües; asseure que sa sepulture & le fragment de son Epitaphe se voyoit encor à Rome de son temps. Elle donna plusieurs ornements precieux à l'Eglise de sainct Pierre du Vatican.

Bosio Roma sotterranea l. 2. cap. 7. Martyrol. sancti Petri Vatic. pr. p. 403.

Le Pape Sixte IV. donna aduis de sa mort à Charles Duc de Sauoye par vn Bref, où il loüe extraordinairement cette Princesse, de la pureté de ses mœurs, de son admirable patience dans les aduersités, & de sa pieté. Le Pape Pie II. en peu de paroles a fait son Eloge. *Mulier* dit-il, *quatuor & viginti annos nata videbatur, Statura mediocri, lætis oculis, facie inter fuscam & pallidam, sermone blando, & Græcorum more torrente simili, vestitu Gallico, moribus qui Regio sanguini conuenirent.*

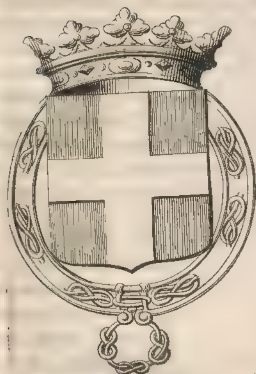
Gobelin.

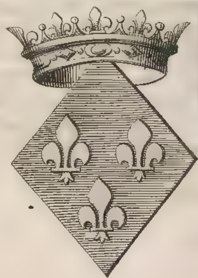
Ainsi finit en la personne de cette Reyne, l'illustre & glorieuse Famille de Lezignan qui auoit possedé enuiron trois cents ans le Royaume de Chypre: Ell'eut vn Fils de Louys de Sauoye son Mary qui mourut au berceau, comme on l'apprend de la lettre qu'elle luy escriuit l'an mil quatre cents soixante-quatre.

Le Posthume dont Caterine Cornare vefve du Bastard accoucha, fut declaré Roy de Chypre & nommé Iaques comme son Pere, il ne vesquit que deux ans & deux mois & fut enterré à Famagouste aupres de son Pere, *non sans murmure*, dit l'Historien de Chypre. *Parce que tout le monde creut qu'il estoit mort de poison comme son Pere.* Ces deux Freres Bastards moururent aussi en prison au Chasteau de Padoüe, & les Venitiens, apres vne cession que Caterine Cornare leur fit des droits imaginaires qu'elle auoit au Royaume de Chypre, l'a retirerent à Venise, & luy donnerent le Chasteau d'Azola au Treuisan pour sa demeure, & sous ce pretexte s'emparerent de ce Royaume, au preiudice de Charles Duc de Sauoye qui en estoit le seul & legitime heritier.

Est. de Lezignan.







Sauoye.

France. d'azur à trois fleurs de lys d'or.

XVII.

AME LE BIEN-HEVREVX IX. DV nom, Duc de Sauoye, de Chablais & d'Aouste, Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée, Comte de Geneue & de Nice, Baron de Foucigny, de Vaud & de Gex, Seigneur de Bugey, de Beaufort, de Vercel & de Fribourg, Marquis de Suze & d'Italie, Prince & Vicaire perpetuel du S. Empire.

CHAPITRE XXVIII.

APRES le signalé bon-heur que la Royale Maison de Sauoye auoit eü de produire tant de fameux Heros & d'Illustres Conquerants, dont les actions genereuses ont esclatté chés les Nations les plus éloignées; il ne restoit plus rien à souhaitter pour le comble de sa gloire, que de donner

 par

par vne prerogatiue autant excellente comme ell'eſt rare, ce ſainct Perſonnage, qui a appris aux Souuerains que ſa pieté peut regner à la Cour, & que les Vertus qui ouurent le chemin du Ciel, ne ſont pas incompatibles auec les Septres & les Couronnes.

Ping. Arb. Gent. Bellarm. Card. in vita Amed. 9. Preuues pag. 403. Titr. de la Chamb. des Cõpt. de Sauoye

Sa naiſ-ſanc 1435

Dõn ſon Sellé au Dau-fin. 1451

Il naquit à Tonon Capitale du Pays de Chablais le premier iour de Feurier mil quatre cents trente-cinq, & eut pour Precepteur & Gouuerneur pendant ſa ieuneſſe Frere Iean Fauzon, de la noble famille des Fauzons de Montdeuis, Religieux de l'Ordre de ſainct François, perſonnage eſtimé pour ſa pieté & pour ſa doctrine, qui fut depuis l'vn des principaux de ſon Conſeil. Il porta dés ſon bas âge le titre de Prince de Piemont, & c'eſt ainſi qu'il ſe qualifia au Sellé qu'il donna à Louys de France Daufin de Viennois le treiziéme de Mars mil quatre cents cinquante-vn, apres ſon mariage auec Charlotte de Sauoye, par lequel, en conſideration de leur étroitte alliance, il promit d'eſtre entierement dans les intereſts du Daufin, & de le ſeruir & aſſiſter de toute ſa puiſſance.

Son appa-nage 1452

Preuues pag. 404.

Le Duc Louys ſon Pere par patentes datées à Cleppié en Foreſt le vingt-ſeptiéme d'Octobre mil quatre cents cinquante-deux, luy donna pour ſon appannage, les Chaſteaux & Seigneuries de Treffort en Breſſe, de Coſſonay au Pays de Vaud, de Rumilly en Sauoye & de la Roche en Geneuois: Et au cas que ces Terres ne fuſſent ſuffiſantes pour l'entretien de ſa Maiſon, il promit de luy en deliurer d'autres de la valeur de trente mil florins par an. Le Roy Charles VII. Beau-Pere de ce jeune Prince, ſouhaittant l'augmentation de cét Appannage, enuoya en Sauoye Artus de Bretagne Comte de Richemont Conneſtable de France, & Iean d'Orleans Comte de Dunois, & le Duc eſtant allé voir le Roy, conſentit que ſon Fils eut les Seigneuries de Breſſe & de Vaud, à la reſerue du reſſort & de la Souueraineté. Les Patentes ſont dattées à ſainct Porſain le treiziéme de Decembre mil quatre cents cinquante-cinq, preſents Iean de Grolée Preuoſt de Montjou, Claude de la Baume Comte de Montreuel, Iaques Comte de Montmayeur, Iaques de la Baume Seigneur de l'Abbergement, Anthoine de Romagnan Preſident de Piemont, Humbert de Montluel Seigneur de Chaſteaufort; Amé de Chalant Seigneur de Varey & Guillaume de Viry Preſident des Comptes en Sauoye; pour l'execution deſquelles Louys donna Commiſſion le vingt-ſeptiéme de Ianuier ſuiuant à Iaques de la Baume Seigneur de l'Abbergement, & à Iean du Saix Seigneur de Banains ſes Conſeillers & Chambellans, pour remettre ces terres au Prince: Et luy de ſon coſté deputa Iean du Meſnil-Simon Seigneur de Maupas Conſeiller, Chambellan, & premier Valet tranchant du Roy, Baillif de Berry & Meſſires André de la Porte, Laurent Paterin Docteurs és Loix, & Guillaume Thoreau Notaire & Secretaire du Roy, pour en prendre poſſeſſion; ce qui fut executé: Neantmoins Amé porta toujours la qualité de Prince de Piemont. Cét appannage pleut beaucoup à ce Prince, parce que demeurant ordinairement en Breſſe, ou au Pays de Vaud, il eſtoit eloigné de la Cour, dont l'embarras ne s'accommodoit pas bien à ſon humeur pacifique, outre qu'il ne vouloit prendre aucune part aux affaires de l'Eſtat.

Chro. Sab. M. S. Ping. Aug. Taur.

Eſt Duc de Sauoy 146

La nouuelle de la mort du Duc Louys ſon Pere, luy fut apportée à Bourg en Breſſe, ou il eſtoit auec la Ducheſſe Yoland de France ſa Femme, c'eſt là ou il reçeut les Hommages de tous ſes ſujets de deça les Monts: Il enuoya des Commiſſaires à Turin pour ceux de ſes ſujets de Piemont, & partit de Bourg le dernier iour de Feurier mil quatre cents ſoixante-cinq, pour aller à Chambery, où il auoit conuoqué tous les Eſtats de Sauoye & de Piemont au vingt-cinquiéme de Mars.

Chro. Sab. M. S.

En

En cette Assemblée furent oüys les Ambassadeurs du Roy Louys XI. & de Philippes Duc de Bourgogne, qui demandoit au Duc Amé deux choses fort contraires: Le Roy qui estoit irrité contre Iean Duc de Bourbon l'vn des principaux Chefs de la Ligue du bien public, & qui auoit entrepris de luy faire la guerre en Auuergne, prioit le Duc de Sauoye de la luy faire en Dombes & en Beaujolois; d'autre costé le Duc de Bourgogne qui estoit mal auec le Roy & de bonne intelligence auec le Duc de Bourbon, sollicitoit Amé d'étre neutre & de ne rien faire contre la Maison de Bourbon. L'affaire estoit de consequence & d'vne dangereuse suite, parce qu'Amé ne vouloit pas fascher le Roy son Beau-frere, n'y entrer en guerre auec le Duc de Bourbon son Parent, encore moins se broüiller auec le Duc de Bourgogne, à cause des anciennes Alliances des Maisons de Bourgogne & de Sauoye. La Duchesse Yoland panchoit à fauoriser le Roy en cette occasion, & plusieurs Seigneurs de Sauoye qui estoient du Conseil, tenoient ce party; entre autres, Iean de Seyssel Seigneur de Barjat, Mareschal de Sauoye, Aymé Comte de la Chambre son Fils, Antelme Seigneur de Miolans, Iaques de Montbel Comte d'Entremonts & Claude de Seyssel Seigneur d'Aix. Les Peuples de Sauoye estoient d'aduis d'ayder le Duc de Bourbon & de se maintenir en Paix auec le Duc de Bourgogne, plustost que de seruir le Roy, touchés du souuenir des maux & des desordres qu'il auoit procurés en Sauoye pendant qu'il estoit Daufin, & la prison de Philippes de Sauoye Comte de Bresse que sa Majesté detenoit encore au Chasteau de Loches; Toutesfois les interests de la France preualurent à toutes ces considerations. Ainsi le Duc Amé commença de se declarer pour le Roy, par le passage qu'il donna dans ses Estats, à Galeas Sforce Comte de Pauie Fils du Duc de Milan, qui menoit des Trouppes en France au seruice de sa Majesté, & par l'enuoy qu'il fit de quelques personnes qualifiées de sa Cour au siege de Ville-franche en Beaujolois, que le Roy Louys XI. auoit fait attaquer par vne partie de son Armée. La Chronique latine M. S. remarque que les Comtes de la Chambre, d'Entremonts & de Montmayeur & les Seigneurs de Miolans & d'Aix y furent: Mais le Duc de Bourbon ayant fait sa paix auec le Roy à Ryon, toute la Noblesse de Sauoye se rendit à sainct Porsain aupres de sa Majesté, qui s'en seruit depuis fort auantageusement à la bataille de Montlehery contre Charles de Bourgogne Comte de Charrolois, qui se donna au mois de Iuillet suiuant, ou les Sauoysiens eurent le principal honneur du combat.

Chroniq. Sau. M. S. — *Corio.* — *Chroniq. S. M. S.* — *Commin. Math. Hist. de Louys II. l. 3. Pontus Heuterus.*

Au mois de Mars de l'année suiuante, François Sforce Duc de Milan estant decedé, Galeas Sforce Comte de Pauie son Fils aisné qui estoit en Dauflné, resolut de trauerser les Estats de Sauoye *incognito*, pour aller à Milan, mais estant à Noualeze á la descente du Mont-cenis, Augustin Abbé de Caseneuve en Piemont & Hugonin Aleman Seigneur d'Arbent en Bugey l'arresterent: L'Historien Milanois dit qu'apres auoir demeuré deux iours caché dans vne Eglise, Antoine de Romagnan homme de grande authorité en Piemont l'en sortit, & le conduisit par des chemins obliques iusqu'à Nouare; cependant il est certain qu'il ne fut élargy que par l'expres commandement du Duc, qui desauoüa sa capture. Aussi vn Historien moderne a eü peine de se persuader, que la narration de Corio fut veritable. Philippes de Sauoye Comte de Bresse, ayant aussi esté deliuré de sa prison de Loches par le Roy Louys XI. apres auoir donné toutes les seuretés que l'on souhaitta de sa fidelité enuers le Duc Amé, vint à Aouste auec Ianus de Sauoye Comte de Geneue son Frere, où le Duc luy donna main-leuée des terres de son Appannage & tous deux luy firent hommage: Amé ayant continué son chemin alla en Piemont, confirma les Priuileges des Habitans de

Chroniq. S. M. S. — *Corio.* — *Franc. Zazzera Nob. d'It. part. 2.* — *Chroniq. S. M. S.* — *Pingon. Aug. Tau.*

Turin par Patentes dattées à Pignerol le VIII. d'Octobre mil quatre cents ſoixante-ſix, & y paſſa l'hyuer, car on treuue vne donation du premier de Ianuier mil quatre cents ſoixante-ſept, qu'il fit à Yoland de France ſon Eſpouſe, de la Seigneurie de Ville-franche en Piemont, dattée au Chaſteau de Pignerol.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Comme la paix eſt la choſe du monde la plus agreable, & qu'il n'eſt rien qui oblige plus les peuples d'auoir de l'amour & de la veneration pour leurs Souuerains; Amé au commencement de ſon Regne n'eut point de paſſion plus grande que de la procurer à ſes ſujets: & pour y paruenir, il pratiqua des alliances & des confederations eſtroittes auec les Princes, qui par connexité d'affaires & d'intereſts, ou par voiſinage de Prouinces, pouuoient auoir quelque choſe à démeler auec luy: Car le XXIX. de Mars mil quatre cents ſoixante-ſept, il fit vn Traitté de cette nature, datté à Bruges le IV. d'Auril auec Philippes Duc de Bourgogne, & Charles de Bourgogne Comte de Charrolois ſon Fils. Le Pape Paul ſecond à la priere de ce Prince, & de la Ducheſſe Yoland erigea la ſainte Chapelle de Chambery (à laquelle par Bulle du Concile de Conſtance du mois de Septembre mil quatre cents quinze, auoit eſté vnie l'Egliſe de ſaint Pierre ſous le meſme Chaſteau) en Collegiale, auec douze Chanoines & vn Doyen, qui porteroit le titre de Doyen de Sauoye, la Bulle eſt du premier de May, en quoy vn Autheur s'eſt trompé, qui en attribuë l'honneur au Duc Philibert le Beau.

Titr. de l'Archiue de Turin. Preuues p. 406. 407

Agrip. Orat. funebri Marg. Auſtriæ Duciſſæ Sabaudiæ.

Le XXIX. du meſme mois, il fit ligue & confederation auec le Duc de Calabre, par la negociation d'Antoine de la Palu Seigneur d'Eſcorent, & d'Antoine de Champion Seigneur de Valru, & la Ducheſſe Yoland de ſon coſté, auec Charles de France Duc de Normandie ſon Frere le XVI. de Iuin. Le VI. d'Aouſt ſuiuant, Amé fit vn autre Traitté d'alliance auec François II. du nom Duc de Bretagne, & le VI. de Nou. auec Charles Fils de France Duc de Normandie à Orenge: Cependant il fut contraint d'entreprendre vne guerre auec Guillaume Marquis de Montferrat; qui apres la mort du Marquis Iean-Iaques ſon Pere, refuſa d'obſeruer les Traittés qui auoient eſté faits entre les maiſons de Sauoye & de Montferrat, dont nous auons parlé cy-deuant: Philippes de Sauoye Comte de Breſſe, Lieutenant general du Duc ſon Frere, eut le commandement de l'armée qui entra dans le Montferrat, le Marquis foible, pour reſiſter à vn ſi puiſſant ennemy, recourut à Galeas Sforce Duc de Milan, qui ſe mit en campagne auec des forces conſiderables pour ſecourir ſon allié, le Roy Louys XI. qui fauoriſoit le Duc de Milan, parce qu'il l'auoit vtilement ſerui en la guerre contre le Duc de Bourbon, enuoya le Comte de Comminges au Duc de Sauoye pour le porter à vn accommodement, mais les choſes eſtoient trop aigries; car Amé voyant que le Duc de Milan prenoit part à la querelle, il luy demanda la reſtitution de Valence ſur le Pô, d'Occimian & de pluſieurs autres Villes & Chaſteaux que François Sforce ſon Pere auoit occupées ſur la maiſon de Sauoye. D'ailleurs on deſcouurit vne trahiſon de quelques habitans de Montdeuis, qui auoient complotté de deliurer cette ville au Marquis de Montferrat; ce qui obligea le Comte de Breſſe d'y enuoyer en diligence Claude de Seyſſel Seigneur d'Aix Mareſchal de Sauoye, qui ſe ſaiſit des traiſtres déguiſés en Religieux, & refugiés au Monaſtere des Freres Mineurs de cette Ville. Il appaiſa l'émeute que les parents & les amys de ces traiſtres exciterent pour les ſauuer, en laquelle ſedition il y eut pluſieurs de tués, & le Mareſchal de Sauoye bleſſé. Enfin cette guerre auec le Milanois & le Montferrin ayant duré quelques mois, il y eut vn Traitté de paix arreſté au Camp des deux Ducs, à Agan le XIV. de Nouembre mil quatre cents ſoixante-ſept, par lequel en ce qui concernoit le Marquis de Montferrat, il fut dit

Pr. p. 407. Pr. p. 408. *Chieſa. Matth. Palmerius. Coria. Pign. Hiſt. Eſt. lib. 7. Chro. Sab. M.S. Beneuen. San. Georg. Matth. Palmerius.* Titr. de l'Arch. de Turin.

dit que les choses demeureroient au mesme estat qu'elles estoient auparauant la guerre; & chacun dans ses Estats : Et quant au Duc de Milan, que tout ce qui auoit esté pris se restitueroit : Que le traitté de Paix fait entre le Duc Louys & François Sforce le 30. d'Aoust 1454. seroit inuiolablement obserué & que le commerce seroit restably entre les Sauoysiens & les Milanois, sur peine de cent mil ducats d'or. Ce traitté fut fait par le Comte de Bresse au nom & comme Lieutenant general du Duc Amé son Frere, auquel furent presents Turc Cicinelli Ambassadeur du Roy d'Arragon, Claude de Seissel Seigneur d'Aix Mareschal de Sauoye, Aymé Comte de la Chambre, Antoine Seigneur de Miolans, Guillaume de la Baume Seigneur d'Irlains Gouuerneur de Bresse, Sibued de Loriol Chancelier de Chypre, Bernard Seigneur de Menthon, Guy de la Baume Seigneur de la Roche, & Guillaume de sainct Triuier Seigneur de Branges.

Les Comtes de Romont & de Bresse, & Iean Louys de Sauoye Euesque de Geneue Freres, s'estants iettés dans le party du Duc de Bourgogne contre le Roy Louys X I. l'an mil quatre cents soixante-huict, Amé qui n'y auoit point donné son consentement, alla en France, pour tesmoigner au Roy qu'il n'auoit que de bonnes intentions pour ses interests. Il receut des honneurs extraordinaires en ce voyage; car, estant à Meaux, le Roy voulut qu'il allast à Paris, pour tenir la place de sa Majesté à la ceremonie du feu de Greue la veille de sainct Iean Baptiste, & qu'il déliurast tous les Prisonniers de la Conciergerie du Palais, & du Chastelet, comme font les Roys de France à leur aduenement à la Couronne. Vn Autheur du temps s'est trompé parlant d'Amé, de l'appeller simplement Prince de Piemont, puis qu'il estoit dé-ja Duc de Sauoye : Paradin & Matthieu se sont aussi mescontés d'auoir dit que le Duc fit ce voyage l'an mil quatre cents soixante-sept, & qu'il assista auec Bonne de Sauoye Duchesse de Milan à l'entrée que fit à Paris Charlotte de Sauoye Reyne de France leur Sœur; car, outre qu'il est certain qu'Amé n'alla aupres du Roy Louys X I. que l'an mil quatre cents soixante-huict, Bonne de Sauoye l'an mil quatre cents soixante-sept n'estoit pas encore mariée au Duc de Milan, & de plus l'Autheur de la Chronique scandaleuse, qui viuoit en ce temps-là, & qui a descrit assés curieusement cette entrée de la Reyne Charlotte dit, qu'elle y fut accompagnée de Bonne de Sauoye sa Sœur; mais il ne parle point du Duc Amé, qui alors estoit en Piemont. Le Corio a aussi fait vne faute, quant il dit qu'au mois de Septembre de la mesme année 1468. il y eut de la broüillerie entre Philippes de Sauoye Comte de Bresse, & Galeas Duc de Milan, qui obligea celuy-cy d'enuoyer vne armée du costé de Vercel; car, apres la Paix faite entre les Ducs de Sauoye & de Milan au mois de Nouembre de la precedente année, le Comte de Bresse se retira en Sauoye, & de là aupres du Duc de Bourgogne : Outre que Bonne de Sauoye estant fraichement mariée auec Galeas; il n'y a pas d'apparence qu'il pût naistre aucun nouueau different entre ces deux Princes. Platine n'a pas esté mieux informé des affaires de Sauoye, parce que parlant de la Paix que le Pape Paul I I. procura entre les Venitiens, le Roy d'Arragon, Galeas Duc de Milan, & les Florentins l'an 1468. il dit que le Duc de Milan fit difficulté d'y comprendre le Duc Amé, & le Comte de Bresse son Frere, à cause qu'ils estoient ennemys du Roy Louys X I. de qui Galeas estoit allié, quoy que les Venitiens y incistassent, & qu'à la fin Laurent de Pezaro Ambassadeur du Milanois y consentit, dont Galeas fut si fort irrité, qu'il le bannit de ses Estats, & fit vne si cruelle guerre aux Sauoysiens, qu'ils furent contraints de luy demander la Paix, dont le Roy Louys fut l'Arbitre. Or, en tout ce discours, il n'y a rien qui ne soit eloigné de la verité : En effet, quoy

Commin. Matth. Hist. de Louys 11.

Parad. Hist. de S. l. 3. ch. 61. Addit. à Monstrel. Chron. Scandal.

Hist de Louys 11.

Hist. di Milano part 6.

In vita Pauli 2.

Iuſt. Hiſt. Ven. l. 8. Titr. de l'Archiue de Tarent.

quoy que le Duc Amé n'eut aucune part en cette guerre, il ne laiſſa pas pourtant d'eſtre compris au Traitté de paix, ayant à cét effet enuoyé à Rome Iean de Compeys Abbé de Six, Iean de Seyſſel Seigneur de Barjat, Hugonin Seigneur de Chandée, & Humbert Seigneur de Lucinge ſes Ambaſſadeurs. D'ailleurs le Duc de Milan qui eſtoit ſon Beau-frere, & nouuellement reconcilié par le Traitté de l'an mil quatre cents ſoixante-ſept, n'auoit garde de s'y oppoſer, ioint que Galeas depuis ce temps-là n'eut rien à démeler auec Amé: Auſſi les Hiſtoriens de Milan n'en diſent pas vn mot, & vn des noſtres s'eſt eſtonné de ce que Platine en a auancé. Mais pour reprendre noſtre matiere que cette digreſſion nous auoit fait quitter, diſons que le VI. d'Aouſt de la meſme année, Auguſtin Abbé de la Seneuue, Iean du Saix Seigneur de la Baſtie, & Antóine Lambert, Chantre de l'Egliſe de Geneue Ambaſſadeurs du Duc, conclurrent à Veniſe vne ligue pour dix ans, auec le Duc & la Seigneurie de Veniſe, par laquelle ils promirent d'entretenir châcun en temps de paix pour la ſeurté de leurs Eſtats, quatre mille cheuaux & quinze cens hommes de pied, & en temps de guerre huict mille cheuaux, & trois mil hommes de pied, ſous peine au contreuenant de cent mille Ducats. Au mois d'Octobre ſuiuant: le Duc & la Ducheſſe enuoyerent au Duc de Milan Hugonin de Montfalcon Seigneur de Flaxieu, pour le prier de ne rien entreprendre ſur leurs Eſtats, puis qu'il l'auoit promis au Roy & au Duc de Bourgogne, & par la paix d'Italie. Les continuelles infirmités & les faſcheuſes maladies du Duc, l'ayant rendu entierement inhabile au Gouuernement de ſes Eſtats, les peuples, tous les Magiſtrats & les principaux de la Nobleſſe furent d'aduis d'en donner la Regence à la Ducheſſe Yoland Princeſſe tres-vertueuſe, à laquelle Louys XI. ſon Frere, promit ſon aſſiſtance & ſon ſecours, par Patentes de l'onziéme de Mars mil quatre cents ſoixante-neuf, dattées à Amboiſe.

(Marginal notes: *Vanderb.* — Titre de l'Archiue de Turin. — Pr. p 408.)

Chron. Sab. M.S.

Mais parce qu'elle donna beaucoup d'authorité & de part au commandement & en la direction des Affaires à Antelme Seigneur de Miolans, à Louys de Bonniuard Seigneur de Greilly, & à Antoine d'Orly Gentils-hommes Sauoyſiens, dont l'experience & la fidelité luy eſtoient connuës; Les Comtes de Geneue, de Romont & de Breſſe entrerent en ialouſie, & pretendirent d'auoir le gouuernement de l'Eſtat, iuſqu'à ce que la ſanté du Duc fut meilleure, & qu'il pût agir: Ce deſſein ayant eſté formé fort ſecrettement, ils firent des leuées d'hommes ſous main dans les terres de leurs Appannages. La Ducheſſe qui en eut quelque connoiſſance, mena le Duc au Chaſteau de Montmeillan; cependant elle s'aſſeura de l'amitié du Duc de Bourgogne, qui par ſes Patentes dattées à Vtrec le xx. de Feurier mil quatre cents ſeptante-vn, promit de la ſecourir & aſſiſter, elle, le Duc ſon Mary & leurs Enfans, enuers & contre tous, à la reſerue de Ferdinand Roy de Naples, des Ducs de Guyenne & de Bretagne, & de la Seigneurie de Veniſe. Depuis à la ſollicitation du Roy Louys XI. elle fit vne meſme alliance & ligue auec Galeas Duc de Milan ſon Beau-frere, dont les entremetteurs furent, Vrbain de Bonniuard Eueſque de Vercel, Charles des Aſtards Cheualier & Ambaſſadeur du Roy, & Matthieu Confalonier Capitaine de Saintya. Les Articles en furent arreſtés à Mirabel au Comté de Pauie le XIII. de Iuillet mil quatre cents ſeptante-vn, par leſquels la Ducheſſe Yoland, tant pour le Duc ſon Mary que pour elle, Charles de Sauoye Prince de Piemont leur Fils aiſné, & Iean-Louys de Sauoye Eueſque de Geneue, promit au Duc de Milan, à Bonne de Sauoye ſon Eſpouſe, & à Iean Galeas-Marie leur Fils aiſné, d'eſtre en bonne & parfaite intelligence, auec toute liberté de commerce, & de ſe deffendre l'vn l'autre, leurs Eſtats & Sujets pendant douze ans, enuers tous & contre tous, à la reſerue faite par la

(Marginal note: Preuues pag. 409.)

Ducheſſe

Ducheſſe Yoland, du Roy de France, du Duc de Guyenne, des Bernois & des Ligues d'Allemagne; & de la part du Duc de Milan, de Ferdinand Roy d'Arragon & de Naples, de la Republique de Florence, de Borſe d'Eſt Duc de Ferrare & de Modene, des Ligues d'Allemagne & du Marquis de Montferrat; ſans donner paſſage, n'y retraitte ſur leurs terres à leurs ennemys; moyennant quoy Galeas s'obligea de fournir deux mil cheuaux & quatre mille hommes de pied, pour ſecourir la Ducheſſe Yoland, au cas qu'elle en eut beſoin.

Le Comte de Breſſe peu de temps apres & au meſme mois de Iuillet, entra en Sauoye auec vne armée composée de François, de Sauoyſiens, de Bourguignons & d'Allemans, accompagné du Comte de Romont, & ſuiuy des Seigneurs de Chaſteauguyon, de Varembon & de Giury, vint iuſqu'à Chambery, ſans treuuer reſiſtance. De là il aſſiegea le Chaſteau de Montmeillan, ou eſtoient le Duc & la Ducheſſe; les Princes publioient que ce n'eſtoit point à eux qu'ils en vouloient, & qu'ils n'auoient autre deſſein que de chaſſer de la Cour les Fauoris; mais leur reſolution eſtoit de ſe ſaiſir du Duc & de la Ducheſſe, & de les mettre en lieu de ſeurté pour apres gouuerner l'Eſtat à leur fantaiſie & mettre de leurs creatures dans le Conſeil. La Ville de Montmeillan ne ſe deffendit pas, & fut pillée, & le Chaſteau aſſiegé; ſur cela arriua le Comte de Geneue, qui moyenna vne eſpece de Traitté forcé, qui portoit, que les terres des appannages des Princes leur demeureroient en toute liberté, & que le Duc eloigneroit de ſon ſeruice Miolans, le Baſtard d'Aix, Antoine d'Orly Gantier de Chignin, Riuerol & Montfert, qui ſeroient tenus de ſe repreſenter aux Eſtats generaux, pour reſpondre de leurs deportements, mais au preiudice du traitté, les Comtes de Breſſe, & de Romont ſurprirent le Chaſteau de Montmeillan; en donnerent le Gouuernement à Guillaume de la Baume Seig. d'Irlains, prirent priſonniers les Comtes d'Entremonts, & de Montmayeur; s'emparerent de la perſonne du Duc, le menerent à Chambery, & luy changerent tous ſes Domeſtiques. La Ducheſſe s'échappa d'eux par adreſſe & ſe retira au Chaſteau d'Aſpremon, d'ou elle depeſcha en France au Roy ſon Frere, Hugonin de Montf. Seig. de Flaxieu, pour luy demander ſon ſecours.

preuues pag. 411.

Chro. Sab. M. S. Titr de l'Archiue de Turin.

Louys XI. qui auoit notable intereſt de proteger ſa Sœur & d'eſloigner les Princes, qui eſtoient ſes ennemys, du Gouuernement de l'Eſtat, ayant eu aduis d'vne entrepriſe ſi hardie & ſi temeraire, depeſcha Iean Baſtard d'Armagnac Comte de Comminges Gouuerneur de Daufiné, pour entrer en Sauoye, auec le plus de forces qu'il luy ſeroit poſſible, & vanger cette iniure: Il fit auſſi partir Charles de Sauoye Prince de Piemont, qui eſtoit aupres de ſa Majeſté, pour ſe mettre à la teſte de l'armée, & luy donna pour Conducteur Antoine de Leuis Comte de Villars; mais ce jeune Prince mourut en chemin. Le Comte de Comminges arriué en Daufiné, alla ioindre Chaſteauneuf Mareſchal de Daufiné, qui eſtoit à la Buſſiere auec des trouppes Daufinoiſes, & où eſtoit auſſi l'Eueſque de Geneue auec des Sauoyſiens. Ils aſſiegerent Aſpremont, le prirent à minuit, y laiſſerent pour Gouuerneur François de Viennois Seigneur d'Ambel & emmenerent la Ducheſſe aux Flambeaux iuſqu'à la Buſſiere, & le lendemain Yoland ſuiuie de l'Eueſque de Geneue, du Comte de Comminges, du Mareſchal de Daufiné, ſe retira à Grenoble: Elle fut logée en la Maiſon du Treſorier de Daufiné, & y demeura vn moys. La Cronique de Sauoye Latine M. S. composée par vn Partiſan du Comte de Breſſe, raconte la choſe autrement, & dit qu'apres la priſe de Montmeillan par les Princes, la Ducheſſe ſe ſaulua de nuict & alla à Grenoble, & qu'elle y fut ſuiuie par Antelme Seig. de Miolans, Claude de Seyſſel Seig. d'Aix Mareſchal de Sauoye, Hngonin Aleman Seigneur d'Arbent, Gauthier de Chignin, Louys,

Chron. Sab. M. S.

François & Pierre de Bonniuard, Iean de Compeys Seign. de Thorenc, Antoine d'Orly & autres Gentils-hommes. Quoy qu'il en ſoit, le Roy enuoya encore au ſecours du Duc & de la Ducheſſe, Cruſſol auec cent Lances, Ruffer Seneſchal de Beaucaire auec quatre cents francs Archers, & le Duc de Guyenne y fit auſſi aller Curton & les Seneſchaux d'Armagnac, & d'Agenois, auec cent cinquante lances. Tous ces chefs ſe ioignirent à l'Eueſque de Geneue, au Comte de Comminges, & au Mareſchal de Daufiné, & menerent la Ducheſſe Yoland & ſes Enfans à Aſpremont : Les Comtes de Romont & de Breſſe eſtoient à Chambery auec du Lau Capitaine des Allemans, & le Duc toûjours detenu au Chaſteau de Montmeillan. Les Ambaſſadeurs de Berne & de Fribourg, à qui la Ducheſſe Yoland auoit demandé ſecours, arriuerent à meſme temps en Sauoye, & propoſerent vn accommodement ; Le Roy d'autre coſté qui en vouloit auoir la gloire, commanda à Tanneguy du Chaſtel Gouuerneur de Roſſillon, de ſe rendre en Sauoye pour porter les choſes à la paix ; Mais comme les armées eſtoient proches l'vne de l'autre, celle des François au deſſous de S. Ioyre, & celle des Princes au Faux-bourg de Chambery, il y eut vne conference entre les Deputés des deux partys, & les Ambaſſadeurs de Berne & de Fribourg, au Chaſteau de la Perrouſe prés de Montmeillan le VIII. d'Aouſt mil quatre cents ſeptante-vn, où par prouiſion, & en attendant la venuë de Tanneguy du Chaſtel, il fut reſolu : Que la ville & le Chaſteau de Chambery ſeroient remis aux Ambaſſadeurs de Berne & de Fribourg, pour les tenir au nom du Duc & de la Ducheſſe : Que les terres du pays de Vaud que le Comte de Romont pretendoit, ſeroient auſſi baillées aux Officiers que le Duc y voudroit eſtablir, iuſqu'à ce que le Duc, apres auoir ouy les raiſons du Comte de Romont, luy en fit iuſtice : Que le Chaſteau de Montmeillan ſeroit rendu au Seigneur d'Aix Mareſchal de Sauoye, & à Nicolas de Diesbach Ambaſſadeur de Berne, dans leſquelles places la Ducheſſe Yoland pourroit entrer & ſéjourner : Que le lendemain de la deliurance des Chaſteaux, les Princes licentieroient leurs troupes & la Ducheſſe vn iour apres, les ſiennes : Qu'en ſuite les Ambaſſadeurs de Berne & de Fribourg ameneroient le Duc à Chambery, où la Ducheſſe pourroit aller & demeurer en ſa compagnie : De l'obſeruation de tous leſquels articles, ces Ambaſſadeurs ſe rendirent garents, & promirent de ſe declarer contre ceux qui la refuſeroient. Ceux qui furent preſents à cét aiuſtement furent, les Comtes de Comminges & de Villars, les Seneſchaux de Poitou, de Guyenne, de Beaucaire & d'Armagnac, le Mareſchal de Daufiné, Charles des Aſtars Cheualier, & Maiſtre Iean de Ventos Conſeiller du Roy. Peu de iours apres arriua Tanneguy du Chaſtel Vicomte de la Belliere Gouuerneur de Roſſillon, Pierre de Daillon Seigneur du Lude, Baillif de Contantin, & François Royer Baillif de Lyon Ambaſſadeur du Roy, qui par la participation du Comte de Comminges, & apres pluſieurs conferences auec le Conſeil du Duc & des Comtes de Breſſe & de Romont au Chaſteau de Chambery, arreſterent & conclurrent la paix le cinquiéme de Septembre ſuiuant, en la preſence des Comtes de Geneue, de Villars & de la Chambre, des Abbés d'Abondance, & du Lac de Ioux, des Mareſchaux de Sauoye, de Grueres & de Seyſſel, d'Antoine Seigneur du Lau, de Iean de Coligny Seign. d'Andelot, d'Humbert de Montluel Seigneur de Choutagne, de Bernard Seigneur de Menthon, de Iean de la Baume Seign. de Bon-Repos, de Sibued de Loriol, Preſident de Sauoye, de Bertrand de Derée Preſident de Geneuois, de Iean de Vento Conſeiller du Roy, de Nicod de Menthon Seigneur de Montrotier, de Iean du Saix Seign. de la Baſtie, de Claude Seign. de Meximieux, d'Antoine d'Auanchy Gouuerneur de Vaud, des Seigneurs de Vaſſallieu & de Corſant, de

Preuues pag. 412.

Preuues pag. 414.

de Louys de Genoſt Seigneur de Chiles, de Pierre Bouuard Seigneur de la Barre & autres, dont les articles furent l'oubly de tout le paſſé, le licentiement de toutes les gens de guerre, amitié fraternelle, & bonne correſpondance entre le Duc, la Ducheſſe, & les Princes : Que le Duc & la Ducheſſe ſeroient remis enſemble : Que les Villes & Chaſteaux de Chambery, & de Montmeillan ſeroient deliurés au Duc ſans delay : Que François Comte de Grueres Mareſchal de Sauoye ſeroit Gouuerneur du Chaſteau de Montmeillan : Que le Conſeil du Duc ſeroit composé de huict perſonnes, du nombre deſquelles ſeroient les deux Mareſchaux de Sauoye, outre les Conſeillers ordinaires, le Chancelier, & le Maiſtre des Requeſtes : Que les Princes pourroient entrer au Conſeil : Que la direction des Finances ſeroit confiée à gens de probité, que l'on choiſiroit : Que la queſtion de la Lieutenance Generale des Eſtats de Sauoye ſeroit remiſe à la deciſion du Roy & des Ambaſſadeurs de Berne, & de Fribourg, & qu'en attendant, la Ducheſſe auroit toute l'authorité: En execution de quoy les Ambaſſadeurs du Roy & des Cantons de Berne & de Fribourg nommerent pour Conſeillers du Conſeil ordinaire du Duc (outre les deux Mareſchaux de Sauoye :) Menthon & Viry, Boniface de Chalant, & la Barre Sauoyſiens, Barthelemy de Luzerne & Aubert de Ville Piemontois, & en place d'Humbert Cheurier Chancelier de Sauoye qui eſtoit preuenu de crime; on donna les Seaux à Sibuel de Loriol, Preſident de Sauoye, & le nombre des Secretaires fut reduit à douze. Titr. de l'Archiue de Turin.

Les choſes ainſi reſolües, & la Sauoye pacifiée, le Duc paſſa les Monts, pour eſſayer de treuuer dans le changement d'air quelque amendement en ſa ſanté ; mais ſa derniere heure eſtant arriuée à Vercel, il mourut la veille de Paſques de l'an mil quatre cents ſeptante-deux, âgé ſeulement de trente-ſept ans, il fut inhumé ainſi qu'il auoit ordonné, en vn tombeau fort ſimple, ſous les degrés du grand Autel de l'Egliſe de ſainct Euſebe de Vercel; mais la ceremonie de ſes funerailles ne ſe fit que deux ans apres, auec celles du Duc Louys & de la Ducheſſe Anne de Chypre, l'Archeueſque de Tarentaiſe, & les Eueſques de Turin & de Vercel, les Abbés d'Hautecombe, de Cauours, de ſainct Sylueſtre, de ſainct Maurice, de ſainct Sulpice, & de Muleges, le Doyen de Sauoye, les Ambaſſadeurs de Milan, de Montferrat, de Saluces & des Comtes de Geneue, de Breſſe, & de Romont, y aſſiſterent, le Duc Philibert, Charles ſon Frere, & les Princeſſes leurs Sœurs menerent le Dueil ; la Ducheſſe Yoland ſa Vefue ne s'y treuua point. Ceux-là ſe ſont trompés qui ont dit que ce Prince mourut l'an mil quatre cents ſeptante-vn à Orleans: Car, ils ont pris le Pere pour le Fils. Doglioni auſſi s'eſt meſconté de raporter ce decéz à l'an mil quatre cents ſeptante-cinq. Pingon a dit que ce fut l'an 1467. Mais il a reconnu ſon erreur à la fin de ſon liure : On luy dreſſa l'Epitaphe ſuiuant. *Pingon.* Martyrol. de S.Dominiq. de Chamb. Titr. de l'Arch. de Turin. Paradin. *Vanderb.* C.Parad. Matt.all. de Fr & de Sau. S.Marthe. l.04.ch. 8. *Fraue.* *Ranzo.*

Claudor hoc tumulo qui Princeps Imperialis,
Dux Amedeus eram, quem dedit alta Domus.
Regis Alexandri Saxonia Prole creata,
Imperij Proceres hinc mihi duxit Auos.
Sacra dies Paſchæ quarta celebrata Kalendas
Dignata eſt humilem iuſtificare Ducem.
Exhalat terno deplangitur ante Kalendas
Aprilis, mitis prima recondit eum,
Hic Pietatis honos, Pacis diuinus amator
Pauperibúſque Pater largior ille fuit.

Mille quatercentum cum septuaginta duobus,
Annum pergebant, dum petit ille Polum.

Tant de grands personnages ont escrit la vie de ce Prince, que ce seroit vn trauail inutile d'entreprendre son éloge: Nos Historiens de Sauoye, comme Dominique Machanée, Guillaume Paradin, Botero, Pingon, la Chiesa & wanderburch ont remarqué assés curieusement ses principales actions; Mais François Ranzo, Pierre-François Malet Chanoine Regulier, le Cardinal Bellarmin, le P. Estienne Binet de la Compagnie de Iesus, le bien-heureux François de Sales Euesque de Geneue, Frere Camille, Balliani Religieux de l'Ordre de sainct Dominique, Inquisiteur de Turin, le P. Pascal Codretto Religieux Obseruantin, en ont fait des Ouurages particuliers, d'où nous pouuons recueillir sommairement: Qu'Amé fut vn beau Prince, doux, affable, amateur de la Iustice, patient en ses maladies, & si genereux à pardonner les offences, que quoy que le Comte de Bresse eut esté son persequuteur, il sollicita neantmoins sa deliurance auprés du Roy: Que Galeas Sforce Fils de François Sforce Duc de Milan son capital ennemy, ayant esté arresté dans ses Estats, il le mit en liberté, le regala & luy fit des presents: Qu'il chassa de sa Cour les bouffons, les basteleurs & les blasphemateurs: Qu'il fut constant en ses aduersités, dota plusieurs Hospitaux, entr'autres celuy de Conflens en Tarentaise, fonda les Cordeliers d'Aouste, fit bastir la Chapelle de S. George & vne partie du Cloistre de S. Dominique de Chambery, & les Conuents des Augustins & des Carmes de Vercel: Que sa pieté fut admirée au voyage qu'il fit en France l'an mil quatre cents soixante-huict: Qu'il fit le voyage de Rome à pied, *incognito*, & en habit de Pelerin par deuotion: il alla aussi à pied depuis Turin auec la Duchesse visiter le S. Suaire à Chambery: Qu'il ayma si fort les Pauures, qu'il les visitoit souuent, & prenoit le soin luy-mesme de leur faire donner les choses necessaires pour soulager leur misere, les retenoit dans sa chambre, & les seruoit à table, visitoit les malades, & les exhortoit à la patience. Galeas Sforce Duc de Milan luy ayant vn iour demandé à Vercel où estoient ses chiens pour le plaisir de la chasse, il luy monstra vne trouppe de pauures qu'il nourrissoit tous les iours; Action qu'vn Autheur mal informé a rapporté au Duc Amé son Ayeul: Dans vne necessité publique à Vercel, il donna son Collier de l'Ordre pour estre vendu, & l'argent distribué aux pauures: il enuoya du secours aux Chrestiens de Constantinople contre les Turcs, & predit le iour de sa mort, & peu d'heures auparauant, il appella ceux de son Conseil, & leur dit ces belles paroles, *Facite iudicium & iustitiam, & diligite pauperes & Dominus dabit pacem in finibus vestris.* En sa derniere maladie l'Euesq. de Turin fit faire des prieres & des processions publiques, pendant lesquelles on vid vne chaire esclatante de feu en l'air, comme le Soleil, ou le Duc estoit assis; & à l'instant de sa mort, parurent sur l'Eglise de Vercel des feux en l'air, & on ouyt des voix Angeliques: Mais la sainteté de ce Prince a eu d'autres tesmoignages, par quantité de miracles qui ont esté faits à sa sepulture, & par son intercession: Ce qui a fait que toute l'Italie a vne veneration extraordinaire pour la memoire de ce Prince: Aussi les Historiens les plus fameux, outre ses Panegiristes, n'ont point fait de difficulté de luy donner le titre de bien-heureux. L'Epilepsie à laquelle il fut sujet, troubla les beaux iours de sa vie, il souffrit neantmoins cette affliction de la méme façon qu'il reçeuoit les autres visites de Dieu, reconnoissant que les tribulations sont des marques de la Vocation: il prit pour deuise accommodée à son inclination & à sa deuotion, vn sepulchre sur lequel il y auoit les trois Cloux & la Couronne d'Espines, auec ces mots, *Animam hîc corpusque deuoui.*

Martyrol. de S. Dominique de Chambery.

Baleus in vita Felicis V.

Pin. Aug. Taur. Don. Bos. in Chron. Ch. Mart. Corio. Ph. Berg. Gasp. Bug. Dog. The. di Prencip. Volat. de Gall. Nar. Guaz. Hist. del Mond. Geor. Fab. Or. Saxon. Th. Cosm. Bell. Hist. vniuers. Henninges Tab. Gen. Hart. Schedel. Chr. Hect. Pint. Lus. Di. de tran. c. 18. Sim. Maj. in defes. Imagin. Morigia.

So éloge

Il

Il estoit encore au berçeau, quand son mariage fut accordé auec Yoland de France Fille de Charles VII. Roy de France & de Marie d'Anjou. Cela se fit à Tours le seiziesme d'Aoust mil quatre cents trente-six, Presents Charles d'Anjou Comte de Mortain, Louys de Bourbon, Comte de Vendosme & de Chartres, Grand Maistre de l'Hostel de France, Renaud Archeuesque de Rheins Chancelier de France, Denys Archeuesque de Tholose, Robert Euesque de Maguelonne, Thibaud Euesque de Maillezais, le Comte de Tancar-ville, Iean Bastard d'Orleans Comte de Perigord, Iean Seigneur de Gra-ville Grand Maistre des Arbaletiers de France, Raoul Seigneur de Gaucourt Gouuerneur de Daufiné, les Seigneurs de Bueil & de Chaumont, Theode Comte de Valpergue Seneschal de Lyon, Hugues de Noyers Maistre d'Hostel du Roy. Cette Princesse qui n'auoit pas plus de trois ans, eut pour biens Paternels & Maternels, cent mil escus d'or, & le Duc luy promit de Doüaire, dix mil escus de rente. Les Ambassadeurs de Sauoye auec qui ce Mariage fut arresté, sont les Euesques de Geneue & de Belley, Iean de Seyssel, Seigneur de Barjat, Mareschal de Sauoye. Amé de Chalant, Seigneur de Varey, Iean du Saix, Seigneur de Banains, & Iaques de Loriol, Cheualiers & Guillaume Rigaud Maistre d'Hostel du Duc. Amé VIII. Duc de Sauoye Ayeul, & Louys de Sauoye Prince de Piemont, Pere de ce Prince, ratifierent ce Mariage par Patentes dattées à Ripaille le 28. du mesme mois d'Aoust, en presence du Comte de Geneue, des Euesques de Lausanne & d'Aouste, du Comte de Grueres, du Chancelier de Sau. du Bastard de Sau. du Bastard de la Morée Mareschal de Sauoye, du Seig. de Montmayeur, d'Henry Seigneur de Colombier, de Claude du Saix, Seigneur de Riuoire, de François Seigneur de Bussy Cheualiers de l'Ordre de S. Maurice, d'Vrbain de Cerisier, d'Antoine des Dragons, de Louys de Monteil Iurisconsultes, de Guillaume de Bolomier & de Barthelemy de Chabod Tresorier de Sauoye, Conseillers du Duc. Ce Mariage neantmoins ne fut consommé qu'à Feurs en Forests, l'an mil quatre cents cinquante-deux, & ce fut alors que le Duc Louys Beau-Pere de cette Princesse, par Patentes dattées à Cleppié le vingt-septiéme d'Octobre de la mesme année, luy assigna les dix mil escus de sondit Doüaire, sur les villes & chasteaux de Nions, Morges, Cossonay, Yuerdun, Stauayé, sainte Croix, Montaigny, les Clés, la Roüe, Morat, Romont & Modon au Pays de Vaud, presents G. de Saluces Euesque de Lausanne, Iaques Comte de Montmayeur, Iaques de Valpergue President de Sauoye, François Comte de Grueres & autres: Elle ne vint en Bresse qui estoit l'appannage du Prince son Mary, qu'au mois de Iuillet mil quatre cents cinquante-six, ainsi que nous l'apprenons d'vn Passe-port que Charles Roy de France, donna aux Seigneurs d'Aix, de Veygié & de Valpergue, à François de Bonniuard, Seigneur de Lompnes, à Iaques de Chabod Seigneur de Lescherenne, à Claude de Chales, Pierre de Chalandieres & autres Gentils-hommes Sauoysiens, qui accompagnoient cette Princesse.

Preuues Pag. 416.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Sainte Marthe l. 14. c. 8.

Yoland de France a esté vne des vertueuses & illustres Princesses de son temps, qui eut vn merueilleux attachement aux interests de la Couronne de Sauoye, & qui par sa prudence & par sa conduite sauua cét Estat du naufrage dont il estoit menacé, pendant les maladies de son Mary & la minorité de son Fils, ainsi que le Chapitre suiuant le fera voir. Le Bien-heureux luy donna le cinquiéme de Mars mil quatre cents septante-deux, la Seigneurie de Mont-caprel en Piemont, pour reconnoistre les seruices qu'elle auoit fait à luy & à l'Estat de Sauoye, & pour auoir rendu la Riuiere de Doyre venant de la Val-d'Aouste nauigeable. C'est en ce lieu-là où elle mourut le vingt-neufiéme d'Aoust mil quatre cents septante-huict, & fut inhumée

Titr. de la Chambr. de Sauoye

Ping. Arb. Titr. de l'Archiue de Turin.

 le

le deuxiéme de Septembre en l'Eglise de sainct Eusebe de Vercel, aupres du Bien-heureux Amé son cher Espoux. Les Euesques de Vercel, de Turin & de Belley, l'Abbé de Thamie, le Doyen de Sauoye, le grand Chancelier, le Seigneur de Varey, le Comte de Chalant, Raconis, Aix, Louys Ayrasque, la Seruette, Troches, Reguin de Valpergue, Philippes de Vagnon, Lornay, Riuerol, le President de Piozasque, Cheuron, Büeil, Philippes de Visque, Louys Tailland, Michel de Riualta, Dominique Prouana, Godefroy Destrambin, Michel Canal, Philippes Cheurier, Iaques Lambert Maistre des Requestes, George de Montfalcon, Iaques de la Forest, Louys de Villette, Iaques de Consignon & autres Gentils-hommes Sauoysiens & Piemontois, assisterent à ses funerailles. Elle a fondé les Monasteres de sainte Claire de Chambery, & de Geneue, George Fabrice en l'Arbre de la maison de Sauoye, & Vignier l'ont mal nommée Isabelle.

Foderé. Saxon. Illustr. Bibl. Histor.

Vn Autheur moderne raconte que la riuiere de Loyre fut glacée miraculeusement au mois de Iuin mil quatre cents soixante-deux, quand le Roy Louys XI. voulut faire enleuer la Bien-heureuse Françoise d'Amboise, Vefue de Pierre Duc de Bretagne, pour la marier au Duc de Sauoye; parce que cette Princesse auoit fait vœu de chasteté. Mais ce discours est fabuleux, car le Mariage du Duc Amé & d'Yoland de France, estoit dé-ja consommé dés l'an mil quatre cents cinquante-six.

Hist. & antiq. de la ville d'Orleans

ENFANS D'AME' LE BIEN-HEVREVX Duc de Sauoye, & d'Yoland de France.

Chr. Sab. M.S. I. Charles de Sauoye Prince de Piemont, naquit à Ganat en Bourbonnois le xv. de Septembre mil quatre cents cinquante-six, & fut nommé Charles au Baptesme, par Alain Cardinal d'Auignon, Legat en France son Parrain, Iean d'Orleans Comte de Dunois, le porta sur les Fonts, & Helie de Pompadour Euesque de Viuiers le baptisa. Ce Prince fut éleué en France auprés du Roy Charles VII. son Ayeul maternel, & assista l'an mil quatre cents soixante-huict à la tenuë des Estats du Royaume, & fut assis sur l'vn des degrés de la chaire du Roy. Le Roy Louys XI. son Oncle l'ayant enuoyé l'an mil quatre cents septante-vn, pour commander le secours qu'il enuoyoit à la Duchesse Yoland sa Mere, il fut arresté malade à Orleans d'vne dissenterie, & y mourut la méme année. wanderburch, Matthieu en ses alliances, Dominique Machanée, & Guillaume Paradin n'ont point fait mention de luy.

Mat. Hist. de Louys XI. liu. 4. *Chr. Sab. M.S. Ping. Arb. Gent.* Cl. Parad.

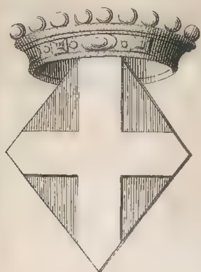
II. Philibert I. du nom Duc de Sauoye, dont nous parlerons au Chapitre suiuant.

III. Charles II. du nom Duc de Sauoye, en son rang, dont l'éloge sera apres celuy du Duc Philibert son Frere aisné.

Ping. Arb.

IV. Iaques-Louys de Sauoye Comte de Geneue, & Marquis de Gex, qui mourut à Turin le xxvii. de Iuillet mil quatre cents quatre-vingt cinq, & fut inhumé en l'Eglise Cathedrale, sans laisser aucuns Enfans de Louyse de Sauoye sa Femme, Fille vnique de Ianus de Sauoye, Comte de Geneue, & d'Helene de Luxembourg.

Guillaume



Sauoye comme cy-deſſus.

Guillaume Paradin n'a point eü de connoiſſance de ce Prince, n'y des autres qui ſuiuent. Hiſt. de Sau. l. 3. Ch. 65.

V. Bernard de Sauoye né à Pignerol le quatriéme de Fevrier mil quatre cents ſoixante-ſept, & decedé le troiſiéme de Nouembre ſuiuant. Il giſt à Pignerol en l'Egliſe de ſainct François. *Pingon.*

VI. Claude-Galeas de Sauoye, mort au berceau l'an mil quatre cents ſeptante-trois. *Pingon*

VII. Anne de Sauoye Eſpouſe de Federic d'Arragon, Prince de Tarente, puis Roy de Naples, de Sicile & de Ieruſalem, Fils puiſné de Ferdinand, Roy d'Arragon, de Naples, de Sicile, de Ieruſalem & d'Hongrie & d'Iſabelle de Clermont.



Arragon. d'or à quatre Pals de guëules.

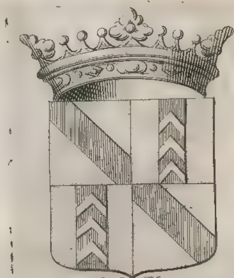
Ce Mariage fut conclu de l'authorité du Roy Louys XI. à la Lande au Dioceſe de Chartres le 1. de Septembre 1478. preſents Guillaume de Clugny Protonotaire Apoſtolique, Louys Seig. de Ioyeuſe, Hardouin Seig. de Maillé, Guillaume de Biſche Seig. de Clery Cheualiers: Le Roy promit de dot à l'Eſpouſe vne Terre de douze mil liures de rente, & outre ce, les Comtés de Roſſillon & de Cerdagne, à la charge de l'hommage, & le Roy d'Arragon conſtitua à ſon Fils deux cens mil Ducats. Le Roy, apres le decés d'Anne de Sau. ſa Niece, aſſigna les douze mil liures de rente au profit de Charlotte d'Arragon ſa Fille, ſur les Seigneuries de Ville-franche de Roüergue, Ville-neufve, Peruſſe, Ruperoux, la Sauuetat, Monthoſier, la Roque, Boillac, Flaignac, Marcilliac, Caſſagne & Cantoux, que ſa Majeſté erigea en Comté ſous le Titre de Ville-frãche, par Patentes dattées Preuues. pag. 420.

dattées à la Motte d'Eſgry, au mois d'Aouſt, mil quatre cents quatre-vingt, & par autres Lettres données au Pleſſis du Parc lez Tours, au mois de Ianuier, mil quatre cents quatre-vingt deux, le Roy, pour ſuppléement, donna à la meſme Princeſſe les Villes, Chaſteaux & Seigneuries de ſainte Affrique, S. Antoine, Verferier, Combolas, Compeine, Sauueterre, S. Geneſt & Rebadaouſt au Comté de Foix.

Pingon. Cron. Conſtant. apud Piſtor. rer. German. tomo 1. Origine des maiſons d'Alſace & de Lorraine.

VIII. Marie de Sauoye mariée l'an mil quatre cents quatre-vingt, auec Philippes Marquis d'Hocberg de la maiſon des Marquis de Bade, Comte Souuerain de Neuf-chaſtel en Suiſſe, Seigneur de Rotelin, de Suſemberg, de S. George, de Sainte Croix, & de Badenuilliers, Mareſchal de Bourgogne, Fils de Rodolphe Marquis d'Hocberg, Landgraue, de Suſemberg, & de Briſgaw, Seigneur de Rotelin, de Bandenuilliers, & de Marguerite de Vienne. 148[illegible]

Hocberg-Baden, eſcartelé au 1. & 4. d'or à la bande de gueules qui eſt Baden, au 2. & 3. d'or au pal de gueules chargé de trois cheurõs d'argent qui eſt Neuf-chaſtel.



Titr. de l'Archiue de Nice.

L'an mil cinq cents, elle remit la deciſion des droits qu'elle auoit contre la maiſon de Sauoye aux Cantons de Berne, de Lucerne, de Fribourg & de Soleurre, & mourut le XXVII. de Nouembre de la meſme année à Dijon, & y fut inhumée en l'Egliſe de S. Dominique dans la Chapelle du Roſaire. Elle eſt repreſentée à genoux, releuée ſur ſa ſepulture, auec cét Epitaphe. 15[illegible]

Cy giſt Marie Fille du Duc Edme de Sauoye, & de Madame Yoland de France, Femme de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Philippes de Hocberg, Marquis de Rothelin, Comte de Neuf-chaſtel, laquelle treſpaſſa le XXVII. de Nouembre MD.

IX.

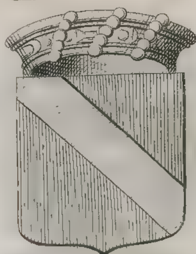


I X. Louys de Sauoye épouſa le vingt-quatriéme d'Aouſt mil quatre cents ſeptante-neuf, Hugues de Chalon Seigneur de Chaſteau-guyon & de Noſeroy, qui luy donna pour ſon doüaire ſix mille liures de rente, & pour ſon habitation, les Chaſteaux de Noſeroy & de Vers: Il eſtoit Fils de Louys de Châlon Prince d'Orenge, & de Leonor d'Armagnac, & deceda ſans Enfans l'an mil quatre cents nonante. Fauin s'eſt meſpris de dire que ſon Mary eſtoit de la maiſon de Naſſau.

Archiue de Châlon au Chaſteau de S. Agne en Comté.

Theatr. d'hõneur & de Cheualier.

Châlon de gueules à la bãde d'or.



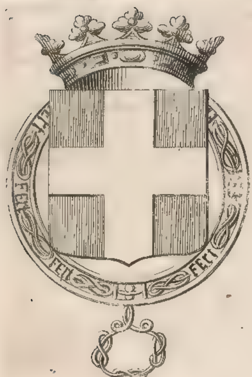
Cette Princesse estant vefve fit vœu d'entrer en la Religion des Filles de sainte Claire, entre les mains de son Confesseur & en attendant qu'elle pût l'accomplir; elle en porta long-temps l'habit sous le sien; puis ayant declaré sa resolution, elle se rendit au Couuent de sainte Claire d'Orbe au Pays de Vaud Diocese de Lausanne auec deux de ses Damoyselles, l'vne appellée Charlotte de S. Manoir, & l'autre Catherine du Sau, où elles prirent l'habit de Nouices la veille de la Natiuité de sainct Iean Baptiste de l'an mil cinq cents deux. L'Abbesse qui les reçeut s'appelloit Françoise d'Aubonne : Elle vesquit en ce Monastere auec tant de pieté, d'humilité & d'austerité, qu'elle a esté tenuë pour Bien-heureuse : Ell'y mourut le vingt-quatriéme de Iuillet, mil cinq cens trois, âgée de quarante-vn an : Elle predit le iour de son decés. Ceux qui ont escrit sa vie, ont remarqué qu'elle disoit. *Que les Bals & les Comedies estoient comme les Champignons, dont le meilleur ne vaut rien, & qu'il estoit plus facile de s'en passer, que d'en bien vser, & que la mort n'estoit pas à craindre, quand on la connoissoit* : Elle contribua beaucoup aux principales reparations de ce Monastere, y donna des ornements d'Eglise tres-precieux, & y fonda vne Messe quotidienne. Dans l'Archiue de S. A. R. à Turin se void la vie de cette sainte Princesse manuscritte d'vn Autheur anonyme, qui estoit son Contemporain, sur laquelle vn Religieux de sainct François Predicateur, Lecteur & Diffiniteur de son Ordre, luy a dresse vn excellent Panegyrique en Italien intitulé, *L'Arco Baleno*.

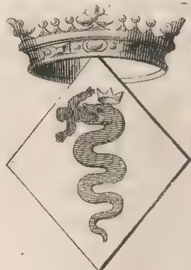
Foderé H. des Couuents de sainte Claire, pag. 817.

Pascal. à Codreto.

PHILIBERT







Sauoye. Sforce-Milan au serpent d'azur, pery en pal de trois tours, couronné d'or à l'yssant de gueules, qui engloutit vn enfant de mesme.

X V I I.

PHILIBERT I. DV NOM, DVC DE Sauoye, de Chablais & d'Aouste; Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée; Comte de Geneue, de Villars & de Nice; Baron de Foucigny, de Vaud & de Gex; Seigneur de Bugey, de Beaufort, de Vercel & de Fribourg; Marquis d'Italie; Prince & Vicaire perpetuel du S. Empire, surnommé le Chasseur.

CHAPITRE XXIX.

Voicy vn ieune Prince, qui ne regna que dix ans, sous qui l'Estat de Sauoye souffrit de si estranges conuulsions & secousses, que si cette Couronne n'eut eu Dieu pour son Protecteur, ell'eust esté sans doute déchirée, &

donnée en proye à ses voisins par la diuision des Peuples & par l'ambition de ceux qui estoient les plus obligés à sa conseruation.

Titre de l'Archiue de Turin.

Il vint au monde le septiéme d'Aoust mil quatre cens soixante-cinq, au Chasteau de Chambery, Iean Michel Chancelier de Sauoye le nomma au Baptesme pour le Marquis de Ferrare, son Parrain; Ieane de Châlon Comtesse de la Chambre, fut sa Marraine; & Augustin Abbé de Caseneuue le porta sur les Fonts. Il n'auoit que six ans quand il succeda au Bien-heureux Amé son Pere: Yoland de France sa Mere se declara sa Tutrice & Regente de ses Estats l'onziéme d'Auril mil quatre cens septante-deux à Turin, suiuant ce que le Duc son Mary en auoit ordonné vn peu auant son decez: Mais la Regence luy fut disputée, le Roy Louys XI. son Frere la briguoit, Charles Duc de Bourgogne l'a vouloit emporter de haute-lutte, se fondant sur la secrette alliance, qui estoit entre la Duchesse & luy, qui auoit esté renouuellée entr'eux par Patentes dattées à Vtret le vingtiéme de Iuin, & à Vercel le premier de Iuillet de la mesme année. Les Comtes de Romont & de Bresse, & l'Euesque de Geneue la pretendirent; les Piemontois estoient du party de la Duchesse, & les Sauoysiens se partagerent.

Le Roy qui hayssoit le Duc de Bourgogne apprehendoit, que si la Sauoye estoit à sa deuotion, les affaires de France n'en reçeussent du preiudice; le Duc par vne mesme Politique, ne desiroit point que le Roy y eut aucune authorité: Les Comtes de Romont & de Bresse, & l'Euesque de Geneue ne vouloient point que la Regence fut à la discretion des Estrangers: Ils representoient qu'estants Oncles, cette charge les regardoit, & ne manquoient pas de persuader aux Peuples, qu'Yoland auoit dessein de faire tomber la Sauoye au pouuoir du Roy: Mais ces trois Freres ne se pouuoient pas accorder entr'eux pour la direction: La Duchesse estimoit beaucoup le Roy; mais elle aymoit encore plus ses Enfans, & craignoit de fascher le Duc de Bourgogne, auec qui elle entretenoit vne secrette correspondance par le moyen de Iean Damas, Seigneur de Clessy & de sainct Amour, Baillif & Gouuerneur de Mascon. Le Comte de Bresse se declara le premier, comme le plus hardy, & le plus entreprenant de tous ses Freres; il passa en Piemont auec Iean Bastard d'Armagnac, Comte de Comminges, pour essayer par ses pratiques à disposer les esprits des Piemontois, à fauoriser son dessein; mais ses soins luy furent inutils. Estant de retour en Sauoye, il s'aboucha auec le Comte de Romont, & tous deux prirent resolution de se saisir de la personne du ieune Duc, que la Duchesse Yoland auoit amené à Chambery, esperant par ce moyen d'auoir la conduite de l'Estat; Chandée & Retourtour de la Maison de Chalant estoient de la partie; ils auoient quelque intelligence à Chambery & des Gens affidés aux auenuës; mais comme ils estoient en chemin, Yoland qui sçauoit leur entreprise, partit de Chambery, où elle ne se tenoit pas en asseurance; & alla auec le Duc au Chasteau de Montmeillan. Les Princes irrités d'auoir manqué leur coup, assemblerent des Troupes, leuerent le masque; appellerent le Comte de Geneue leur Frere, & assiegerent Montmeillan: La Duchesse espouuantée, & se defiant des Sauoysiens, capitula auec les Princes, & consentit, que la decision de la question de la Regence, fut remise aux Estats generaux de Sauoye; & qu'en attendant le Comte d'Entremonts demeureroit Gouuerneur de Montmeillan.

Mem.M.S. de M. Perard. *Chronic. Sab. M.S.*

Titr. de la Chambre des Comptes de Sauoye.

Sur la foy de cette capitulation, le Duc & la Duchesse ouurirent les portes: Les Princes contre la parole donnée, se saisirent de la personne du ieune Duc, le menerent à Chambery. La Duchesse se voyant trompée, s'échappa d'eux & s'en alla en Daufiné, d'où elle fit ses plaintes au Roy Louys XI. aux Ducs de Bourgogne, & de Milan & au Marquis de Montferrat, tous luy promirent

Titr. de la Chambre des Comptes de Sauoye.

mirent ſecours, mais les Princes apprehendans vne guerre ciuile, reconnoiſſants que leur pretention n'auoit point de fondement legitime, & qu'il leur ſeroit impoſſible de reſiſter à de ſi grandes puiſſances, conſentirent, ſuiuant l'intention du Bien-heureux Amé, & corformément à l'aduis des Magiſtrats & des Peuples, que la Ducheſſe Yoland demeuraſt Regente abſolue de l'Eſtat, & qu'ell'eut l'education du ieune Duc Philibert, à cette ſeule condition, qu'aux affaires d'importance, elle prendroit les ſentiments de Iean-Louys de Sauoye Eueſque de Geneue.

Cette broüillerie pacifiée, le Comte de Geneue ſe retira à Annecy, le Comte de Romont aupres du Duc de Bourgogne, & le Comte de Breſſe en France, de ſorte qu'Yoland demeura paiſible en ſa Regence.

L'Eueſque de Geneue, Chef de ſon Conſeil, auoit deux perſonnes aupres de luy, qui eſtoient en grande conſideration & comme Arbitres de ſes volontés, l'vn, Iean de Mont-chenu Commandeur de ſainct Antoine de Ranuers (& non pas de Rhodes comme il eſt appellé par Commines & par Paradin) & l'autre Chiſséy : Le premier eſtoit Creature du Roy Louys XI. qui s'en ſeruoit pour attirer ſon Maiſtre à ſon party : Le ſecond eſtoit Penſionnaire du Duc de Bourgogne, qui auoit ordre de faire la meſme choſe. Les Comtes de Geneue & de Breſſe qui auoient touſiours regret de n'auoir aucune part au commandement en Sauoye, creurent de venir facilement à bout de l'Eueſque de Geneue, & de luy faire faire toutes les choſes qu'ils ſouhaitteroient, s'ils le pouuoient defaire de ces deux hommes qui l'obſedoient : Ils reſolurent donc entr'eux ſecrettement de s'en ſaiſir; à cét effet les deux Comtes s'aſſemblerent à Annecy, auec pluſieurs Gentils-hommes de leurs Amys, en attendant quelques Trouppes qu'ils faiſoient venir de France & du Pays de Vaud. La Ducheſſe qui eſtoit à Turin entra en ombrage & depeſcha à l'Eueſque de Geneue, Antoine Lambert, Doyen de Sauoye, tant pour éuanter leur deſſein, que pour ſçauoir ce qu'il y auroit à faire, eſtimant que ces Princes euſſent intention de broüiller l'Eſtat. L'Eueſque fit reſponce par deux lettres du treziéme & quatorziéme de Septembre, mil quatre cens ſeptante-quatre, manda qu'il demeureroit ferme dans les intereſts d'Yoland, qu'il mettroit ordre à la ſeurté du Pays, qu'il auoit mis garniſon au Chaſteau de Gex & enuoyé des munitions à Tonon & au fort de la Cluſe, qu'encore que les Princes teſmoignaſſent en apparance de n'en vouloir qu'à deux de ſes Gens, qu'il falloit neantmoins ſe defier d'eux, & craindre qu'il n'y eut de caché quelque deſſein plus ſiniſtre. La choſe toutesfois ne paſſa pas plus auant, & ces deux Fauoris à la fin ſe deffirent d'eux meſmes; car Chiſséy ayant plus de pouuoir, debuſqua Mont-chenu, dont Loüys XI. eut tant de deſpit, qu'il luy commanda de prendre Chiſséy & de le luy amener, Mont-chenu le ſurprit couché à Geneue & le conduiſit en France, mais Pontuerre Frere de Mont-chenu, fut arreſté par le Duc de Bourgogne & ſeruit d'hoſtage pour faire déliurer Chiſséy.

Sur la fin de cette année le Pape Sixte IV. par ſon Bref datté à Rome, fit preſent au Duc Philibert d'vne eſpée & d'vn chappeau benits par ſa Sainteté, qui eſt la gratification que les Souuerains Pontifes auoient accouſtumé de faire tous les ans à l'vn des principaux Princes de la Chreſtienté, pour l'exhorter à proteger l'Egliſe, & le 30. de Ianuier 1475. fut conclu au Chaſteau de Mont-calier, en la preſence d'Vrbain de Bonniuard Eueſque de Vercel, de Pierre de S. Michel, Chancelier de Sauoye & d'Antoine des Comtes de Piozaſque Preſident de Sauoye, vn Traitté de Ligue entre Charles Duc de Bourgogne & Galeas Duc de Milan, par l'entremiſe de la Ducheſſe Yoland, auquel le Duc ſon Fils fut compris.

Liu 5. c. 4. l. 3. ch. 72.

Preuues pag.

Preuues pag. 425.

Preuues pag. 425.

Iuuen. de Aquino H.M.S.

Au mois de Feurier suiuant, Frederic d'Arragon Prince de Tarente, Fils aisné d'Alfonse Roy d'Arragon & de Naples, qui conduisoit des trouppes à Charles Duc de Bourgogne contre le Duc de Lorraine, passa par Turin où il fut magnifiquement reçeu par la Duchesse Yoland, & ce fut en ce voyage que se firent les premieres ouuertures du Mariage de ce Prince, auec Anne de Sauoye Fille aisnée du Bien-heureux Amé.

Chron. Sab. M.S.

Stumfius. Guillim. de rebus Heluet. lib. 4. cap. 3. Simler in Valesia.

La guerre s'estant allumée au pays de Vaud, entre les Suisses & le Comte de Romont, les Valesans à l'exemple de leurs voisins, entrerent en Chablais & assiegerent Conteys; Mais l'Euesque de Geneue, Miolans & le Bastard de Bourgogne, auec quelques Gens du pays qu'ils ramasserent tumultuairement, apres les auoir repoussés & chassés iusques dans leurs pays, assiegerent Syon, qu'ils eussent pris sans le secours des Bernois & des Fribourgeois, qui firent leuer le siege, & donnerent moyen aux Valesans d'occuper S. Maurice en Chablais & son territoire.

Stat. Saband.

Voila ce qui se passoit en Sauoye. En Piemont la Regente fit vn Edit datté à Montcalier le troisiéme de Iuillet mil quatre cents septante-cinq, par lequel en la presence de Iean de Compeys Euesque de Turin, d'Vrbain de Bonniuard Euesque de Vercel, de Pierre de S. Michel Chancelier de Sauoye, d'Antoine Lambert Doyen de Sauoye, d'Antoine de Piozasque President, de Louys Seigneur d'Auanchy Maistre d'Hostel Conseillers du Duc, elle declara les fiefs des pays de deça & delà les Monts alienables, comme les autres biens, en faueur de toutes personnes qui les voudroient achepter, au lieu qu'auparauant l'alienation ne s'en pouuoit faire qu'à ceux de la famille.

Pontus Heuterus.

Le Comte de Romont ayant perdu tout son pays, pour la querelle du Duc de Bourgogne, le Duc fut obligé de faire la guerre aux Suisses qui auoient dépoüillé son parent, mais il y interessa la Regente, & eut d'elle quatre mil hommes de pied, qui se ioignirent aux trouppes que le Duc de Milan de son costé luy enuoyoit: le Duc de Bourgogne, nonobstant ce renfort, perdit la bataille à Gransson le XXIII. de Iuin 1476. Yoland qui auoit passé les Monts pour voir de plus prés la fin de cette guerre, vint iusqu'à Geneue auec le ieune Duc & ses deux Freres. Le Bourguignon resolut de faire vn second effort contre les Suisses, sollicita la Duchesse de l'assister: le Roy qui passionnoit la ruine entiere du Duc de Bourgogne son ennemy, & qui estoit offencé de ce qu'elle auoit dé-ja fait en sa faueur, s'y opposa; neantmoins Yoland ne s'en pût garentir; car outre les estroittes alliances qui estoient entre les maisons de Bourgogne & de Sauoye, & le voisinage de leurs Estats, qui l'engageoient à ce secours, le pays de Vaud & le Comté de Romont, dont les Suisses s'estoient emparés sur Iaques de Sauoye son Beau-frere, estoient de la Souueraineté de Sauoye. D'ailleurs, elle auoit grand sujet de craindre que les Suisses enflés de tant de fauorables succés, ne poussassent plus auant leurs conquestes dans les autres terres de son Fils: Elle resolut donc de faire encore vne leuée de quatre mil hommes, dont elle donna la conduite à Antoine d'Orly Gouuerneur de Nice; Mais les Fribourgeois les defirent en chemin, auant qu'ils peüssent ioindre le gros de l'armée du Duc de Bourgogne, qui assiegeoit Morat, & ce qui en resta s'estant rallié & venu au Siege; Ce mal-heureux Prince fut défait en bataille rangée pour vne seconde fois par les Suisses, & Antoine d'Orly Capitaine des trouppes Sauoysiennes tué. La Duchesse Yoland estoit à Lausanne, d'où elle partit incontinent sur l'aduis qu'elle eut de la perte de la bataille, & s'en vint à Gex & fort à propos; car les Suisses assiegerent & prirent Lausanne: Geneue se garentit de l'orage en payant aux Capitaines de l'Armée Suisse vingt-quatre mille florins.

Iuuen. de Aqu. Hist. M.S.

Hist. Belli Helu. l. 1.

Le

Le Duc de Bourgogne, apres tant de pertes, eut apprehenſion que la Ducheſſe Yoland n'abandonnaſt ſon party, & ſe declarât contre luy, en faueur du Roy Louys XI. & que les Sauoyſiens ne ſuiuiſſent la fortune de la Victoire. Il vint donc à Gex ſuiuy du Comte de Romont, où ayant demeuré quelques iours, ſous pretexte de fauoriſer la retraitte de ſes trouppes au Comté de Bourgogne, il forma le deſſein de faire prendre la Ducheſſe & ſes Enfans, & de les emmener en Bourgogne: La Commiſſion en fut donnée à Oliuier de la Marche ſon Conſeiller & Chambellan qui eſtoit à Geneue; la Ducheſſe auoit eſté inuitée par le Duc de Bourgogne de ſe retirer en Comté auec ſes Enfans, pour éuiter la fureur des Suyſſes; elle, qui eſtoit en deffiance s'en excuſa, & ſe mit en chemin pour aller à Geneue; mais Oliuier de la Marche qui eſtoit en embuſcade prés des portes de Geneue, l'arreſta auec le Prince Charles ſecond de ſes Fils, & deux de ſes Filles, la mit en crouppe ſur ſon cheual, contraignit ſes Damoyſelles à la ſuiure & les emmena de nuit iuſqu'à la Valée de Mijou; de là à ſainct Claude, puis au Chaſteau de Rouure au Duché de Bourgogne; le Duc Philibert auoit eſté pris comme les autres: Geoffroy Seigneur de Riuerol Gentil-homme Piemontois ſon Gouuerneur, l'enleua des mains de ceux qui s'en eſtoient ſaiſis; Louys de Villette Gentil-homme Sauoyſien ſauua auſſi Iaques-Louys de Sauoye ſon Frere, pendant que Claude Seigneur de Raconis Mareſchal de Sauoye, Louys de Taillant Capitaine & autres Officiers de la Ducheſſe faiſoient reſiſtance aux Bourguignons: L'Eueſque de Geneue & Menthon ayant appris ce deſaſtre, ſortirent de Geneue auec des gens, pour ſuiure Oliuier de la Marche, qui fit ſi grande diligence & ſe deffendit ſi bien, qu'on ne luy pût oſter ſa proye; mais il fut mal reçeu du Duc de Bourgogne, parce qu'il n'amenoit pas le Duc Philibert: l'Eueſque de Geneue ramena le Duc & ſon Ieune Frere à Geneue, & de là à Chambery.

Matth. Hiſt de Louys 11. liu.7. Commin. Oliuier de la Marche Iuuen. de Aquino. Chr. Sab. M.S. Pontus Heuterus. Corio.

Chr. Sab. M.S. Domin. Machan.

Iuuen. de Aquino.

Oliuier de la Marche

Le Roy Louys XI. eſtoit à Lyon, qui ayant ſçeu cette étrange auanture, depeſcha en Sauoye Louys Baſtard de Bourbon Comte de Roſſillon, Amiral de France, & Iean de Daillon Seigneur du Lude, Gouuerneur de Daufiné, pour faire aſſembler les trois Eſtats de Sauoye, affin de deliberer ſur ce qu'il y auroit à faire touchant la Tutele du Duc & la Regence de l'Eſtat, attendu la priſon de la Regente, dans la conſternation où vn ſi funeſte accident auoit reduit les eſprits des Sauoyſiens, ils ne ſçauoient à quoy ſe reſoudre: Le Duc eſtoit pupil: Les Princes du ſang abbayoient au Gouuernement, & comme on eſtimoit à vn bon-heur particulier que le Duc ne fut pas au pouuoir du Duc de Bourgogne; on apprehendoit auſſi que ſi le Roy s'en rendoit le Maiſtre, la Sauoye ne courut la meſme riſque. D'ailleurs le temps du retour de la Regente eſtoit incertain & le Bourguignon ne l'auoit pas fait prendre pour la rendre ſi toſt: Il faillut donc s'accommoder au temps, & puis que le Duc de Bourgogne s'eſtoit declaré par vne ſi lache action, ennemy de la Maiſon de Sauoye; la raiſon d'Eſtat vouloit qu'on renonçat à ſon affection & que l'on ſe rangeat du party du Roy, de qui les intentions ne pouuoient point eſtre ſoupçonnées, puiſqu'il eſtoit Oncle du Duc; ainſi les trois Eſtats deputerent le Comte de Breſſe & l'Eueſque de Geneue à Roanne, ou eſtoit le Roy, pour ſupplier ſa Majeſté de prendre leur Prince & ſes Eſtats en ſa protection: Aquoy ſeruit beaucoup Iean de Montchenu Commandeur de S. Antoine de Ranuers, refugié en France.

Chro. Sab. M.S.

Chron Sab M.S.

Louys XI. Prince des plus ſages de ſon temps, fut bien ayſe en faiſant office de parent & d'amy, de s'attacher entierement à la Maiſon de Sauoye, & de la dégager de l'alliance & des intereſts du Duc de Bourgogne: Il donna donc le Gouuernement de la perſonne du jeune Duc, à Philibert de Grolée Seigneur de Luys en Bugey, commit l'Eueſque de Geneue au gouuernement des

Chro. Sab. M.S.

Commi-nes. des pays de deçà les Monts, & le Comte de Bresse en celuy du Piemont; & à mesme temps, le Duc & Iean-Loüys de Sauoye son Frere furent remis au Roy
Chr. Sab. M. S. auec les places de Chambery & de Montmeillan; Et l'Euesque de Geneue estant venu en Sauoye contraignit George Seigneur de Menthon, qui estoit Gouuerneur de Montmeillan, de luy rendre la place où il treuua tout le tresor
Liur. 5. chap. 4. & les ioyaux de la Regente: C'est ce que Philippes de Commines a remarqué, quand il dit, que *l'Euesque de Geneue garda vn autre Chasteau où estoient toutes les bagues de la Duchesse de Sauoye*; D'autre costé Philippes de Sauoye Comte de
Iuuen. de Aquino. Bresse, qui estoit Gouuerneur de Piemont, fit mettre en prison le Secretaire du Puy, qui estoit des plus affidés seruiteurs de la Duchesse Yoland.

Voila le miserable estat ou estoit la Sauoye, la Regente prisonniere auec vn de ses Fils & deux de ses Filles; Le Duc, son Frere, & les deux principales places de Sauoye au pouuoir du Roy, & l'Estat gouuerné par deux Princes, qui n'auoient autre but que de s'agrandir & de vanger leurs passions: voyons maintenant comme le pays fut garenty des maux dont il estoit menacé.

Yoland n'estoit pas detenuë à Rouure auec tant de seuerité, qu'il ne luy fut permis de se seruir des domestiques qui l'auoient suiuie, & de receuoir les visi-
Parad. liu. 3. ch. 72. tes que luy firent le Marquis de Rotelin, & le Seigneur de Chasteau-guyon, qui vouloient estre ses gendres: elle eut par ce moyen commodité de dépecher
Iuuen. de Aquino. au Roy son Frere le Secretaire Cauorret, & ne pouuant escrire, elle luy remit vne bague que sa Majesté luy auoit donnée le iour de sa Nopce, afin que ce la luy seruit de lettre de creance, le chargeant de faire instance de sa part aupres du Roy, pour la tirer de captiuité; Ce qu'Yoland faisoit auec beaucoup de repugnance, parce qu'il y auoit vn peu de froideur entre le Roy & elle; mais elle n'auoit point d'autre moyen pour sortir: Cauorret arriué, demanda Audiance, le Roy le fit arrester, à cause qu'il estoit vestu à la Bourguignone, & quoy qu'il sçût dire, il ne pût estre oüy, le Roy luy reprochant qu'il estoit espion du Duc de Bourgogne, & qu'il auoit derobé à la Duchesse de Sauoye la bague qu'il monstroit pour marque de sa deputation. Yoland n'ayant point de nouuelles de Cauorret, enuoya Geoffroy Seigneur de Riuerol son Maistre
Commin. Parad. l. 3. ch. 73. d'Hostel, qui auoit esté Gouuerneur du Duc Philibert; d'autre costé, les Estats de Sauoye deputerent aussi Claude de Seyssel Seigneur d'Aix, pour supplier le Roy de faire deliurer la Duchesse & ses Enfans, celuy-cy arriua le pre-
Iuuen. de Aquino. mier à la Cour, & fut cause de la déliurance de Cauorret, à qui il sauua la vie, ayant asseuré le Roy qu'il estoit Secretaire de la Duchesse, & nullement attaché au seruice du Duc de Bourgogne. Ces deux Ambassadeurs negotierent si bien aupres de Louys XI. qu'il promit de trauailler à la liberté de sa Sœur, & ainsi s'en retournerent Riuerol à Rouure, & Aix en Sauoye;
Commin. Paradin. Mais Yoland qui connoissoit le genie du Roy, auant que de se ietter entre ses bras, tira parole de sa Majesté qu'il la lairroit retourner en Sauoye, qu'il luy rendroit ses Enfans & ses places, & la maintiendroit dans sa premiere authorité; Ce que le Roy luy accorda auec generosité, & à mesme temps fit partir Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont & le Bouchage, auec trois cents lances qui arriuerent de nuit aupres de Rouure, Yoland en auoit esté
Iuuenal. de Aquino. auertie par Cauorret que le Roy luy auoit enuoyé. Ainsi Chaumont auec quelque intelligence qu'il auoit dans la place, y entra & emmena la Duchesse, son
Commin. Paradin. Fils & ses deux Filles toute la nuit; Le Roy estoit à Tours qui souhaitta de voir sa Sœur, il y alla grand monde à son rencontre, & luy-mesme l'alla receuoir à la porte du Chasteau du Plessis du Parc, & luy dit en riant: *Madame de Bourgogne vous soyés la tres-bien venuë*; Elle connut bien au visage du Roy qu'il ne faisoit que se ioüer, & repartit, *Qu'elle estoit bonne Françoise, & preste d'obeyr à sa Majesté*: Le Roy la mena dans sa chambre, Commines auec sa

naïfueté

naïfueté ordinaire dit, *Qu'il la fit bien traitter, quoy qu'il eut grande enuie d'en estre depesché, & qu'elle de son costé qui connoissoit bien l'humeur du Roy, ne desiroit pas moins de s'en retourner en Sauoye.* Elle demeura sept ou huit iours au Plessis; Le Roy par vne promesse escritte de sa main le deuxiéme de Nouembre, mil quatre cents septante-six, en presence du Seigneur de Beaujeu, du Comte de Dunois, du Bastard de Bourbon Amiral de France & de Commines, s'obligea de la deffendre & de soustenir le Duc son Fils & ses Estats contre tous, méme contre le Duc de Bourgogne, & ceux qui la voudroient troubler au Gouuernement de Sauoye & de Piemont. Sur cette asseurance elle prit congé de sa Majesté qui luy rendit ses Enfans & ses ioyaux, & donna les ordres necessaires pour retirer les places de Chambery & de Montmeillan, de ceux à qui le Roy les auoit confiées. Mais auant le départ de la Duchesse, le Secretaire du Puy qui s'estoit échappé de la prison, se vint plaindre à elle, de la violence du Comte de Bresse, & luy fit connoistre que difficilement il renonceroit au Gouuernement de Piemont; Yoland en parla au Roy, qui repartit qu'ayant donné cette charge au Comte de Bresse; il seroit de mauuaise grace qu'il la luy ostat, mais que si la Duchesse pouuoit l'obliger à la quitter, sa Majesté ne s'y opposeroit point. Sur cette parolle Yoland écriuit par du Puy, à Galeas-Marie Sforce Duc de Milan, beau-Pere du Duc Philibert, & le pria de se rendre maistre des principales places de Piemont, pour contraindre le Comte de Bresse à se retirer.

Commin. Parad. Preuues pag. 428.

Iuuen. de Aquino.

Iuuen. de Aquino.

Le Duc de Milan interessé à la conseruation des Estats de son Gendre, se mit incontinent en Campagne auec vne puissante armée, en laquelle estoient à sa solde les Marquis de Mantouë & de Montferrat, le Comte de Vintimille & autres grands Seigneurs Italiens. Il se presenta aux portes de Vercel, le Gouuerneur refusa de les ouurir, & luy dit que quand il seroit entré dans Tur. Vercel le receuroit, delà Sforce alla à Sainthia qui obeyt. Mais ses troupes s'y estâts comportées insolemment & auec grand desordre, & luy ayant fait piller S. Germain & Sainthia, aprés les auoir pris la force; Iean de Compeys Archeuesque de Turin, apprehenda que le Duc de Milan n'eut dessein de s'emparer du Piemont; De sorte qu'apres auoir mis quelques gens sur pied pour s'y opposer, il pria le Comte de Bresse pour éuiter la ruine entiere du pays, & pour oster ce pretexte de guerre, de se départir du Gouuernement, puis qu'aussi bien la Regente estoit en liberté & en chemin; à quoy il consentit, à condition que le Duc de Milan se retireroit: Ce qui fut ainsi executé à la priere de Iean de Champion President, d'Ambroise Vignat, & de Pierre Carra Conseillers du Conseil de Turin, qui luy furent deputés. L'Historien Milanois qui n'a pas sçeu la veritable cause de cette petite guerre, a escrit que l'Euesque de Geneue se vouloit faire Prince de Piemont, aydé des rebelles de Gennes; mais il s'est trompé, car ce que ce Prelat entreprit en Piemont n'arriua que six ans apres. Le mesme Autheur par vne contradiction manifeste dit, que le Duc de Milan leua cette armée pour empescher que le Duc de Bourgogne, qui tenoit la Duchesse Yoland prisonniere, ne s'emparast du Piemont, ce qu'apres luy a encore escrit vn autre Historien, & toutesfois elle estoit dé-ja deliurée, & tout ce qu'elle exigea du Duc de Milan n'estoit que pour obliger le Comte de Bresse d'abandonner le Gouuernement de Piemont.

Iuuen. de Aquino.

Corio.

Iuuen. de Aquino.

Corio.

Iuuen. de Aquino.

Machanaus.

Corio.

Domin. Machan.

Le retour d'Yoland de France en Sauoye, rasseura les esprits, & donna vne nouuelle face à tout l'Estat: Et comme cette Princesse sçauoit que les procés sont les fleaux des Peuples, elle fit de nouuelles Loix pour abreger les formalités ordinaires de Iustice, & pour éuiter la foule & l'oppression de ses sujets; elles furent arrestées au Chasteau de Chambery le

Stat. Sab. le VI. de Feurier de l'an mil quatre cents ſeptante-ſept, apres beaucoup de circonſpection, & par l'aduis des deux Conſeils du Duc reſidents à Chambery & à Turin, particulierement de Iean de Varax Eueſque de Belley, d'Antoine de Champion Preſident de Turin, de Bertrand de Derée Preſident de Geneuois, de Iean Cloppet Preſident de Breſſe, & d'André Garcin, Vicaire General de l'Eueſché de Maurienne, & deux iours apres la publication s'en fit en l'Audiance du Conſeil de Chambery; Preſents Pierre de S. Michel Chancelier de Sauoye, Louys Comte de la Chambre, Antoine Lambert Doyen de Sauoye, Chantre de Geneue, Gabriel de Seyſſel Seigneur d'Aix, Boniface de Chalant Seigneur de Varey grand Maiſtre d'Hoſtel de Sauoye, Eſtienne de Morel Preſident de Chambery, Claude de Marcoſſey, Pierre de Grandmont & autres.

Vn Hiſtorien Suiſſe eſcrit que ceux de Fribourg ayant eu different auec Yoland la meſme année, pour le payement de notables ſommes qu'ils luy auoient preſtées pour diuerſes leuées de gens de guerre qu'elle auoit faites pour le ſecours de Charles Duc de Bourgogne, & autres neceſſités de l'Eſtat, elle fut contrainte (n'y pouuant ſatisfaire) de conſentir que les Fribourgeois, qui auparauant eſtoient de la Souueraineté de Sauoye, demeuraſſent en liberté. Ce qui fut cauſe qu'ils s'allierent aux autres Cantons de Suiſſe, mais la Regente ne pouuoit pas faire cette alienation ſans le conſentement des Eſtats generaux.

Guillim. de rebus Heluet. lib. 3. cap. 9.

Titr. de l'Archiue de Turin. Vignier Bibl. Hiſt. Iuuen. de Aquino. Chronic. Sab. M.S.

L'année ſuiuante apres auoir reçeu l'hommage de Louys Marquis de Saluces, elle paſſa les Monts, & donna trois cents hommes d'armes à Philippes de Commines Seigneur d'Argenton, qui alloit au ſecours des Florentins contre le Pape Sixte IV. par ordre du Roy Louys XI. mais cette Princeſſe ne iouït pas long-temps du repos qu'elle auoit procuré aux Piemontois & aux Sauoyſiens; car apres auoir fait les Nopces de ſa Fille aiſnée auec le Prince de Tarente, elle mourut au Chaſteau de Mont-caprel au grand regret de toute la Cour.

Cette mort ietta les choſes dans vn grand deſordre, parce que le Duc n'eſtoit pas encore en âge de conduire ſes Eſtats, n'ayant que douze ans, & les peuples apprehendoient que l'ambition de regner & de commander ne mit la diuiſion entre les Princes ſes Oncles; & que cela n'excitaſt vne guerre ciuile. Il fut donc reſolu de conuoquer les principaux & les notables de l'Eſtat à Rumilly en Albanois, pour voir à qui la Regence appartiendroit: Cette aſſemblée ſe fit au mois de Nou. de l'an mil quatre cents ſeptante-huict, où ſe trouuerent les Comtes de Geneue & de Breſſe, le Comte de la Chambre, Miolans & autres Seigneurs & Gentils-hommes plus qualifiés; Il y fut conclu que l'on enuoyeroit au Roy pour en auoir ſon aduis. Cependant on éleut douze perſonnages, ſix de Sauoye & ſix de Piemont, pour eſtre les Conſeils en toutes les affaires qui ſuruiendroient, & le Gouuernement de la perſonne du Duc fut laiſſé à Grolée Louys qui eſtoit à Turin; l'Eueſque de Turin peu de temps apres conduiſit en France Marie & Louyſe de Sauoye Sœurs du Duc.

Chronic. Sab. M.S. Iuuenal. de Aquino.

Le Roy à cette deference, commit le Comte de la Chambre au Gouuernement de Sauoye & de Piemont, iuſqu'à la maiorité du Duc, & crea Miolans Mareſchal de Sauoye, mais le Comte de la Chambre vſa ſi mal de ſon authorité, & fit tant de violences aux principaux habitans de Cony, pour vne querelle particuliere, que les plaintes en ayant eſté portées au Roy par le Secretaire du Puy, il y eut ordre ſecret de ſa Majeſté à l'Eueſque de Geneue, de prendre le Gouuernement de l'Eſtat; Il partit donc en diligence, & ſe rendit à Turin, ſuiuy de Claude de Sauoye Seigneur de Raconis, de Thomas de Saluces, d'Vrbain de Bonniuard Eueſque de Vercel & autres.

Iuuen. de Aquino. Chieſa.

Le

Le Duc eſtoit venu à Chambery & Louys aupres de luy, qui auoit ordre du Roy de le mener en Daufiné, ſous pretexte de chaſſe & de diuertiſſement, pour donner plus d'authorité au nouueau Gouuerneur. Mais le Comte de la Chambre indigné de ce changement & ayant appris le depart du Duc, le ſuiuit auec Aix & Chalant au mois de Nouembre de la meſme année iuſqu'à Yenne au pied du Mont du Chat, entra en la maiſon d'Alexandre de Richardon Treſorier General de Sauoye, où le Prince eſtoit logé, ſe ſaiſit de Luys qu'il enuoya priſonnier au Chaſteau de Leüille en Maurienne, & ſe rendit Maiſtre de la perſonne du Duc, à qui il perſuada qu'il luy eſtoit plus auantageux d'eſtre auec ſes Sujets, qu'au pouuoir des François, & de là le Comte de la Chambre le mena à Annecy, où eſtoit le Comte de Geneue, où fut reſolu, que le Duc paſſeroit les Monts auec vne Armée pour chaſſer l'Eueſque de Geneue, de Piemont & y reſtablir le Comte de la Chambre. Les ordres ayants eſté donnés à tous les Sujets de deçà les Monts, de ſe remettre en armes & de ſe rendre où le Duc ordonneroit, il ſe treuua enuiron dix mil hommes tant de pied que de Cheual. Le Comte de Breſſe y vint en perſonne, le Mareſchal de Miolans, le Comte de Grueres, Oron ſon Frere & Viry Lieutenant du Comte de Geneue, qui paſſerent le Mont-cenys, la veille de Noël. L'Armée arriuée à Turin, le Duc, le Comte de Breſſe & le Comte de la Chambre y demeurerent auec vne partie des Trouppes, le reſte commandé par le Mareſchal de Miolans aſſiegea Vercel, dont Claude de Sauoye, Seig. de Raconis eſtoit Gouuerneur, qui auoit double intereſt de conſeruer cette place, parce qu'elle luy auoit eſté confiée par l'Eueſque de Geneue & luy eſtoit engagée pour de l'argent preſté au Duc. Pendant ce Siege l'Eueſque de Geneue alla à Milan pour eſſayer d'en tirer quelques Trouppes, afin de ſecourir Vercel.

Iuuenal. de Aquino. — *Iuuenal. de Aquino.* — *Dominic. Machan. Iuuen. de Aquino.*

Le Comte de Breſſe à meſme temps, receut des lettres du Roy Louys XI. par leſquelles ſa Majeſté irritée de ce qui auoit eſté fait à Luys, ſa Creature, & du procedé que l'on tenoit contre l'Eueſque de Geneue, le prioit de ſe ſaiſir du Comte de la Chambre Autheur de tout ce deſordre; neantmoins le Roy en apparence teſmoignoit d'eſtre en cholere contre le Comte de Breſſe & couurit ſi bien ſon jeu, que Commines au mois de Ianuier 1482. vint à Maſcon auec des Trouppes, faiſant mine de vouloir entrer en Breſſe, & de la ſacager, ſi l'on ne luy remettoit Baugé, Chaſtillon, Pont-de-veſle & Pont-de-vaux, auec 25. des principaux hommes de Bourg, iuſqu'à ce que le Comte de Breſſe, eut quitté le premier, & ſe fut retiré en Dauphiné. Marguerite de Bourbon Comteſſe de Breſſe, qui ne penettroit pas dans ce myſtere, enuoya à Commines, le Seign. de Corſant, Pierre Bolomier Maiſtre des Comptes & Iean de Fovand Aduocat Fiſcal de Breſſe, pour ſe le faire relaſcher de ces conditions: Ce que Commines n'ayant pas voulu accorder, le Pays reſolut de ſe defendre. Cependant le Comte de Breſſe aſſeuré de l'intention du Roy, prit pretexte d'aller à la chaſſe du coſté de Pignerol, laiſſant le Duc à Turin auec le Comte de la Chambre & ayant ramaſſé quinze cents hommes, par les ſoins de l'Eueſque de Vercel & de l'Abbé de Pignerol, ſe rendit aupres de Turin à l'aube du iour, veille de ſainct Sebaſtien au mois de Ianuier mil quatre cents huictante, ſuiuy de Thomas de Saluces Frere du Marquis, ils entrerent dans le Chaſteau de Turin, & dans la Chambre où couchoit le Duc, où eſtoit le Comte de la Chambre, que Thomas de Saluces par commandement du Comte de Breſſe prit, luy diſant, *Vous eſtes priſonnier du Roy de France*, & le fit mettre en priſon, Commines dit qu'il eſtoit couché auec le Duc.

Mem de Commines — Titr. de l'Hoſtel de Ville de Bourg. — *Chr. Sab. M. S.* — *Iuuenal de Aquino.* — Liu. 6. c. 7.

Apres cét exploit Commines ſe retira, & le Comte de Breſſe qui fit con-

Iuuen. de Aquino. noiſtre au jeune Duc que c'eſtoit l'intention du Roy & le bien de ſon Eſtat; enuoya vn Meſſager à Vercel à Raconis auec vn billet, ou il y auoit ces mots, *Mr de Raconis, prenes Miolans, car i'ay pris la Chambre*; mais les auenues de Vercel eſtoient ſi bien gardées, que le porteur de ce billet fut arreſté & mené à Miolans, & fut contraint de declarer le ſujet de ſon voyage. La nouuelle de la detention du Comte de la Chãbre eſtonna Miolans, auec qui le iour auparauant Raconis auoit voulu capituler, pour luy remettre la place; il le fit donc prier auec vn ſauf conduit de luy venir parler, Raconis crut que Miolans acceptoit la forme & les conditions de la capitulation, & vint au Camp. Miolans luy dit que le Comte de la Chambre eſtoit arreſté, luy monſtra le billet du Comte de Breſſe, & le pria de faire ſon accommodement auec l'Eueſque de Geneue qui s'eſtoit auancé iuſqu'à Paleſtre auec quelques gens, que les Comtes de Borromée alliés de Raconis auoient leués au Milanois: Raconis fut bien ſurpris de cét éuenement auquel il ne s'attendoit point. Neantmoins comme il eſtoit ſeul, & ſur la foy de ſes ennemys, il promit de negotier ce traitté, & le Mareſchal de Miolans qui auoit bien vne autre penſée, ayant remis la partie au lendemain & voyant la face des affaires entierement changée & nulle ſeurté pour luy, partit à minuit auec ſes trouppes, prit le chemin de la Val d'Aouſte, & ſe retira en Sauoye. Le Comte de Grueres fut à Turin & eut permiſſion du Duc de s'en retourner en ſon Pays.

Corio. Chieſa. C. Parad. Botero. L'Hiſtorien Milanois mal inſtruit des affaires de Sauoye, qui neantmoins a eſté ſuiuy de trois de nos Hiſtoriens, parlant de cette guerre recite, qu'elle ſe fit l'an 1482. & que l'Eueſque de Geneue, (qu'il nomme mal Eueſque de Miolans) ayant voulu occuper les Eſtats du Duc Philibert ſon Neueu, aydé de quelques trouppes Allemandes, fut aſſiegé dans Vercel par le Duc de Milan, & mené priſonnier à Turin, *Dominic. Machan. Ping. Arb.* Machanée & Pingon auſſi mal informés que les autres, ont dit que le Duc de Milan, voyant les deſordres de la Maiſon de Sauoye, ſe voulut emparer du Piemont, ſous pretexte d'empeſcher que les François ne s'en rendiſſent les Maiſtres: Mais cela eſt vne fable; car, apres que le Mareſchal de Miolans eut leué le ſiege de Vercel, Raconis alla à Paleſtre, *Iuuen. de Aquino.* ou eſtoit l'Eueſque de Geneue, & l'amena à Vercel, d'ou tous enſemble ils allerent à Turin, par ordre du Duc; le Comte de Breſſe leur fut au rencontre iuſqu'à la riuiere de Sture. Le Duc reçeut l'Eueſque de Geneue, auec beaucoup de careſſes, & le Comte de la Chambre fut mené priſonnier au *Chron. Sab. M.S. Iuuen. de Aquino. Ping. Arb.* Chaſteau de Veillane, où on luy fit ſon procés & ſes biens confiſqués furent adiugés au Comte de Breſſe, & Luys deliuré du Chaſteau de Leüille, où le Comte de la Chambre l'auoit confiné.

Depuis le Roy Louys XI. eſtant venu à Lyon & ayant ſouhaitté de voir le Duc; le Comte de Breſſe le conduiſit à Grenoble, où le Mareſchal de Bourgogne, le Marquis de Rotelin & Commines luy allerent au rencontre. Il fut *Commin.* reçeu du Roy auec toutes les demonſtrations de ioye & d'amitié qu'il pouuoit ſouhaitter: Il y arriua au commencement du mois de Mars de l'an 1482. & ce fut là où à la priere de ſa Majeſté, il donna le Gouuernement de Sauoye *Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.* pour vn an, à l'Eueſque de Geneue, par patentes du 17. du meſme mois, auſquelles ſont mis preſents, le Comte de Breſſe, Federic de Saluces Eueſque de Carpentras, Iean de Compeys Eueſque de Turin, Vrbain de Bonniuard Eueſque de Vercel, Iean Cloppet Chancelier de Sauoye, Claude de Sauoye Seig. de Raconis Mareſchal de Sauoye & Amé de Romagnan Protonotaire Apoſtolique. Le meſme iour il commit auſſi au Gouuernement de Piemont le *Iuuen. de Aquino* Comte de Breſſe: L'Eueſque de Geneue partit à l'inſtant, pour aller prendre poſſeſſion de ſa charge, & le Comte de Breſſe demeura aupres du Duc.

Mais le Prince, pour auoir fait excés à la chaſſe en des tournois & courſes de

de Bague à Lyon, tomba malade, & mourut le xxII. d'Auril ſuiuant. Ses entrailles furent inhumées en l'Egliſe des Celeſtins de Lyon; & ſon Corps porté à Hautecombe. Ses funerailles ſe firent à Lyon auec beaucoup de ſolemnité, auſquelles aſſiſterent les Comtes de Breſſe & de Dunois, & Pierre Doriole Chancelier de France. Doglioni s'eſt mépris de cotter le temps de ſa mort à l'an mil quatre cens quatre-vingt & cinq; Chieza & Vanderburch diſent que ce fut l'an mil quatre cens quatre-vingt vn, Machanée mil quatre cens quatre-vingt huict, & Taboüé dit qu'il mourut à Montcalier. *Pingon* *Chro. Sab. M.S.* Cl. Parad. all. Fauin *Botero.*

Philibert mourut à l'âge de dix-ſept ans, Prince de grande eſperance, ſage au deſſus de ceux de ſon âge, deuot, bon & genereux. Il auoit eu pour Precepteur en ſa ieuneſſe François Beroald perſonnage renommé en doctrine, qui l'auoit éleué aux bonnes lettres, on luy donna le ſurnom de Chaſſeur, parce que la chaſſe eſtoit ſon principal diuertiſſement. *Chronic. Sab. M.S.* *Machaneu* *Pingon.*

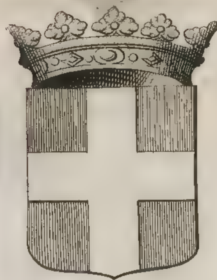
Il mourut ſans laiſſer aucuns Enfans de Blanche Marie Sforce ſon Epouſe, Fille de Galeas-Marie Sforce Duc de Milan, & de Bonne de Sauoye. Ce Mariage ſe fit au mois de Ianuier de l'an mil quatre cens ſeptante-quatre, à Milan; d'ont l'accompliſſement fut differé, iuſqu'à ce que ce Prince fut en âge, & apres que ſa Sainteté en auroit accordé la diſpence. Corio écrit que pendant que l'on faiſoit la ceremonie du Mariage auec les Ambaſſadeurs de Sauoye; vne des clefs de la voute de la Chambre où l'on eſtoit aſſemblé, ſe détacha auec tant de violence, que ſi l'on ne ſe fut oſté promptement; il n'en fut pas échapé vn ſeul: Preſage infaillible que ce mariage ne ſeroit pas de longue durée. Commines dit que Charles Duc de Bourgogne auoit promis de luy donner Marie de Bourgogne ſa Fille vnique en mariage, faiſant deſſein par ce moyen d'eſtablir vn puiſſant Royaume, qui eut tenu (dit Commines) *Depuis la Mer de Ponant iuſques à celle de Leuant ſous ſon obeiſſance.* *Pingon.* *Corio.* Liu. 3. ch. 3. & 8.

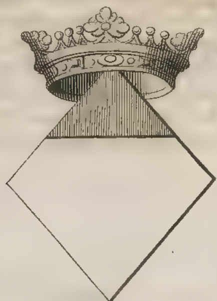
Apres le decez du Duc Philibert, Blanche-Marie ſa Vefue fut accordée en mariage à Iean Mathieu, Fils aiſné de Matthias Roy d'Hongrie par la negociation de l'Eueſque de Varadin: Mais ce Prince eſtant decedé peu de temps apres, elle épouſa l'Empereur Maximilian.



Sauoye.

Montferrat d'argent au chef de gueülle.





X V I.

CHARLES DVC DE SAVOYE, DE CHABLAIS ET d'Aouſte ; Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée ; Comte de Geneue, de Nice, de Villars & de Romont ; Baron de Foucigny, de Vaux, & de Gex ; Seigneur de Bugey, de Beaufort, de Vercel & de Fribourg ; Marquis d'Italie ; Prince & Vicaire Perpetuel du S. Empire, & Roy de Chypre, ſurnommé le Guerrier.

CHAPITRE XXX.



E regne eſt court, mais memorable, par les actions ſignalées de ce Prince & par les diuers euenements, dont ſa vie fut accompagnée, qui furent autant d'épreuues de ſon courage & de ſa vertu. Il nâquit à Carignan le vingt-neufviéme de Mars mil quatre cens ſoixante-huit; de ſorte qu'au

qu'au temps qu'il fut appellé à la Couronne, il n'eſtoit âgé que de quatorze ans: Le Roy Louys XI. l'auoit confié auec Iean-Louys de Sauoye ſon Frere, à Iean d'Orleans Comte de Dunois, qui les tenoit à Chaſteauregnaud. Ils auoient pour Gouuerneur Antoine Seigneur de la Foreſt en Sauoye: Apres les funerailles du Duc Philibert, le Roy fit venir à Lyon ce jeune Prince, dont il ſe declara Tuteur, pour oſter aux Comtes de Geneue, de Romont & de Breſſe pretexte de broüiller l'Eſtat, & declara Iean-Louys de Sauoye Eueſque de Geneue, Gouuerneur & Lieutenant general de ſes Pays deça les Monts, par Patentes dattées à Lyon le 12. de May 1482. En quoy s'eſt eſtrangement meſconté Pingon qui dit, qu'Yoland de France Mere de ce Prince fut ſa Tutrice, puis qu'elle eſtoit dé-ja decedée; le Comte de Breſſe partit auſſi de Lyon en diligence, & s'en alla à Turin, pretendant que le Gouuernement de Piemont, ne luy pouuoit pas eſtre refuſé, parce que le feu Duc Philibert ſon Neueu le luy auoit donné vn peu auant ſon decés. *Ping. Arb. Iuuen. de Aquino.* *Aug. Tau* *Iuuen. de Aquino.*

Le Duc auoit aupres de ſoy Antelme Seigneur de Miolans Mareſchal de Sauoye, George Seigneur de Menthon, Antoine Seigneur de la Foreſt, & Claude de Marcoſſey, en qui il auoit grande creance: Ils luy repreſenterent qu'il y alloit de ſon authorité de ſouffrir l'entrepriſe du Comte de Breſſe, qui de ſon propre mouuement s'eſtoit ingeré au gouuernement de Piemont, ſans la permiſſion du Roy ny la ſienne: Et quoy qu'ils ne fiſſent cela que pour commander eux meſmes, & par la hayne que le Mareſchal de Miolans auoit contre le Comte de Breſſe; neantmoins on en fit vne affaire d'Eſtat, ou l'on intereſſa le Roy. Charles eſcriuit donc au Comte de Breſſe de quitter ce gouuernement, le Roy de ſon coſté l'y inuita, mais il refuſa d'obeyr; diſant qu'il n'auoit autre deſſein que de conſeruer ce Pays dans l'obeyſſance deüe au Duc: On luy depecha Antoine de Châpion Preſident du Conſeil de Turin auec des lettres du Roy & du Duc aux Officiers & Gouuerneurs particuliers des Villes portans deffences de reconnoiſtre le Comte pour Gouuerneur; & affin d'auoir plus d'occaſion de le faire ſortir de Piemont; le Duc eſtant à Moreſtel en Dauphiné, luy demanda l'hommage du Comté de Breſſe, & le Roy le menaçea d'enuoyer des trouppes en Breſſe: Ainſi le Comte ſe voyant preſſé de tant de coſtés fit ſortir des priſons du chaſteau de Veillane Louys Comte de la Chambre, que luy meſme auoit arreſté, & le mena en la Val d'Aouſte auec Chalant; mais Philippes ne ſe tenant pas aſſeuré dans les Eſtats du Duc, prit le chemin de Baſle & d'Allemagne. Cependant le Mareſchal de Miolans amy du Comte de la Chambre, au lieu de procurer ſa paix, demanda la confiſcation de ſes biens, qui auoit eſté auparauant accordée au Comte de Breſſe, faiſant paſſer ſa deliurance pour vn crime, parce que Philippes en auoit eſté l'Autheur. *Chronic. Sab. M. S.* *Iuuen. de Aquino.* *Chro Sab. M.S.* *Iuuen de Aquino.* *Chro Sab M.S.* *Iuuen. de Aquino.*

Pierre de S. Michel Chancelier de Sauoye eſtant decedé, le Duc alla à Chambery au moys de Feurier 1483. & nomma en ſa place Antoine de Champion Preſident du Conſeil de Turin, acheua l'hyuer en Sauoye, & le 6. de Iuin paſſa le Montcenis; ſeiourna quelque temps à Suze, à Pignerol & à Carignan receut les Abbés de Caſeneuue & de S. Benigne en Piemont ſous ſa protection; puis fit ſon entrée ſolemnelle à Turin, le premier de Nouembre ſuiuant, qui eſt le temps que ce Prince prit luy meſme la direction de ſes affaires & de ſes Eſtats, à cauſe que le Roy Louys XI. eſtoit mort. *Iuuen de Aquino.* Titr. de la Chambre des Com. de Sau. *Ping. Aug. Tau.*

Son ſeiour en Piemont fut funeſte à Claude de Sauoye Seig. de Raconis Mareſchal de Sau. parce qu'à la ſollicitation de Miolans le Duc luy oſta ſa charge de Mareſchal & le Gouuernemét de Vercel; & Raconis craignant que le pouuoir de ſon ennemy ne portaſt le Duc à luy oſter encore Sommeriue de Boſq, il y mit bonne garniſon, le Duc y enuoya Michel de Lugrin ſon Eſcuyer, & *Iuuen de Aquino.*

Douris

Douris Procureur Fiſcal de Piemont, pour ſommer le Commandant nommé Bernardin de la Porte de Chiuas, de le rendre, qui en fit refus, diſant qu'il ne pouuoit remettre cette place qu'à Raconis qui l'a luy auoit confiée, le Prince y renuoya Anequin de Valpergue ſon Maiſtre d'Hoſtel & le meſme Douris, qui meſnagea ſi bien l'eſprit de la Porte, qu'il tira parolle de luy de ſe rendre; mais comme Valpergue ſe retiroit ſur cette aſſeurance, quelques ſoldats de la garniſon à l'inſceu du Commandant, ſortirent du Chaſteau, luy coupperent chemin & l'aſſaſſinerent. Douris ayant rapporté cette nouuelle au Duc à Turin, il y eut ordre au Mareſchal de Miolans d'aſſieger Sommeriue, qui ſe rendit à compoſition, (à la reſerue des Meurtriers d'Anequin de Valpergue qui furent executés à Turin) le Duc donna le Gouuernement de cette place à Soumont ſurnommé le Calabrois, Fils d'Antoine de Soumont Capitaine des Archers de ſa Garde.

Iuuen. de Aquino.

Nous auons dit cy-deuant, que Iean-Louys de Sauoye Eueſque de Geneue mourut le 11. de Iuin mil quatre cents huictante-deux: Le Duc nomma à cét Eueſché François de Sauoye ſon Oncle Archeueſque d'Auch, Abbé de Stafarde & d'Aulps & Frere du defunt, le Chapitre en éleut vn du Corps, qui fut Vrbain de Villette, de Chevron. Le Pape Sixte IV. paſſionné pour la grandeur de ſa Maiſon, eut vn autre deſſein. Il eſtoit natif de Sauonne de fort bas lieu & s'appelloit François Ruere & pour faire croire qu'il eſtoit de l'ancienne Famille des Ruueres, Seigneurs de Vineuf en Piemont, il eſcriuit aux Habitans de Turin le 23. de Mars 1482. qu'il ne vouloit point oublier le lieu de la naiſſance de ſes Anceſtres, qu'il vouloit embellir leur Ville, & luy donner de grands priuileges. Enſuite il fit Cardinal Chriſtophle de Ruuere Archeueſque de Tarentaiſe, qu'il preſuppoſoit ſon Parent, & apres ſa mort, il honora de la meſme dignité Dominique de Ruuere ſon Frere, qui fut appellé le Cardinal de S. Clement, à qui il vouloit faire auoir l'Eueſché de Turin, & parce que Iean de Compeys en eſtoit Eueſq. Sixte propoſa de luy donner l'Eueſché de Geneue, à condition qu'il remettroit celuy de Turin au Cardinal de S. Clemẽt; le Duc n'eſtoit pas marry que le Pape honoraſt ſes Sujets de belles charges Eccleſiaſtiques; mais il ne pouuoit ſouffrir que ce fut aux deſpens de ſon authorité: de ſorte qu'il ſe roidit à faire valoir ſa nomination. Sixte qui eſtoit d'vn eſprit violent & impetueux, qui ne ſe fleſchiſſoit, ny par prieres n'y par raiſons, enuoya des Prouiſions de l'Eueſché de Geneue à Iean de Compeys, luy commanda d'en prendre poſſeſſion & fulmina contre ceux qui s'y oppoſeroient, & à meſme temps donna l'Eueſché de Turin au Cardinal de S. Clement. Charles, en cette perplexité, où de deroger à ſon droit de Nomination à l'Eueſché de Geneue, ou de reſiſter au Pape, vint en Sauoye. Le Comte de Breſſe s'eſtoit depuis peu reconcilié auec luy, & auoit donné des aſſeurances de ſa fidelité par eſcrit, & le Prince auſſi de ſon amitié. Le Duc luy propoſa la choſe, & le pria de l'ayder à le tirer de ce mauuais pas. Philippes alla à Geneue, en fit ſortir Iean de Compys, mit garniſon à l'Eueſché, ſe rendit Maiſtre de la ville & inſtalla François de Sauoye en l'Eueſché. Compeys ſe refugia à Rome, fit ſes plaintes au Pape & demanda qu'on luy rendit l'Eueſché de Turin, où qu'on le fit ioüyr de celle de Geneue. Sixte irrité, lache excommunication contre le Conſeil Ducal & contre Amé de Gingin, Amé de Greilly & autres, qui ſe portoient ouuertement pour François de Sauoye, & menace Geneue de l'interdit; le Duc enuoya à Rome, & remontra ſon droit. Enfin le Pape, contre ſon naturel s'amollit, leua les cenſures, conſentit à l'inſtallation de l'Eueſque François, appreuua la nomination du Duc, & pour deſintereſſer Compeys, luy donna l'Archeueſché de Tarentaiſe. Apres cela, le Duc fit ſon entrée à Geneue, où il fut magnifiquement receu, ſelon le

Titr. de la Chambre des Com. de Sau.

Titr de l'Archiue de Turin.

Roſet l. 1. Ch. 48.

le temps. L'Historien de Geneue a remarqué que les Syndiqs despenserent douze cents Florins en Flambeaux ; Maluoysie & Hyppocras.

Sur la fin de cette année Charles enuoya ses Ambassadeurs à Rome, pour receuoir la Donatiõ que Charlotte Reyne de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie sa Tante, luy vouloit faire du Royaume de Chypre: Ce qui se fit ainsi que nous auons dé-ja dit au mois de Feurier 1485. Le Duc s'estant marié cette mesme année en Piemont auec la Fille du Marquis de Monferrat, & se voyant obligé de repasser les Monts, y laissa pour Gouuerneur & Lieutenant General François de Sauoye Archeuesque d'Auch & Euesque de Geneue son Oncle. *Iun-n. de Aquino.*

Le Pape Innocent VIII. ayant declaré la guerre à Ferdinand Roy d'Arragon & de Sicile, & suscité contre luy les principaux Seig. du Royaume de Naples; ce Prince en fit ses plaintes au Duc par vne Lettre dattée au Chasteauneuf de Naple le 1. de Feurier 1486. par laquelle, apres auoir blasmé le procedé du Pape, il coniure ce Prince de prẽdre ses interests & de s'opposer auec luy à l'ambitiõ d'Innocent, luy representant qu'il importoit fort à sa dignité & à sa gloire d'ẽpescher l'oppression d'vn Prince qui auoit tousiours esté bien intentionné pour le S. Siege. Ce n'estoit que pour embarquer Charles en vne Ligue qui se tramoit en Italie contre le Pape, dont Ferdinand se declara chef, en laquelle entrerent le Duc de Milan, les Venitiens & les Florentins: Mais Charles ne s'y uoulut iamais engager; biẽ que les premiers progrés en furent heureux: Car sur quelques auantages que le Duc de Calabre Capitaine General de la Ligue, eut sur les troupes de l'Eglise, Iean Galeas Sforce Duc de Milan en escriuit auec empressement à Charles par trois Lettres dattées à Milan le 15. de May, luy faisant part de ce bon succés. Toutes ces ciuilités ne furent pas capables d'ébranler la resolution du Duc, qui ne pouuoit se resoudre à se broüiller auec le S. Siege. Et d'ailleurs, ce Prince auoit dé-ja quelque connoissance des desseins, de Raconis qui ayãt esté mal traitté comme nous auons dit cy-dessus, & voyãt que ny Frãçois de Sauoye Seig. de Raconis son Pere, ny Cauours son Oncle qui estoient obligés de l'assister, ne s'interressoient point en son restablissement, se retira aupres du Marquis de Saluces & de Manfroy de Saluces Seig. de Cardé ses Cousins. Or, comme de tout temps les Marquis de Saluces auoyent auersion pour la R. M. de Sauoye, à cause des grands differends qu'ils auoient eü auec nos Princes, pour l'hommage de leur Marquisat: Que Louys II. du nom Marquis de Saluces se sentoit offencé du refus que le Duc auoit freschement fait de le receuoir de luy par Procureur, & des oppositions qu'il auoit faites sous main à Rome à l'erection de l'Eglise de Saluces en Chathedrale, Charles apprehendoit auec iuste raison que Raconis despité, ne portast la Maison de Saluces à entreprendre quelque chose contre son Estat. *Preuues pag. 428.* *Corio.* *Preuues pag. 430.* *Chiesa.*

Ce soupçon estoit Iuste, car comme Charles estoit à Vercel à prendre ses diuertissemens & à deputer des Ambassadeurs pour enuoyer à Milan aux Nopces qui s'y preparoient, entre le Roy d'Hongrie & Blanche-Marie de Milan, vefue du Duc Philibert son Frere, suyuant la priere que le Duc de Milan luy en auoit faite le 7. de Iuin 1486. il eut aduis que le Marquis de Saluces, Raconis & Cardé auoient fait complot d'entrer dans ses Estats, non pas apparemment pour luy faire la guerre; mais pour chasser d'aupres de luy, Miolans, Menthon, la Forests & Marcossey, ses Fauoris, sous pretexte qu'ils ne gouuernoient pas bien: l'Historien de Piemont a vn peu desguisé la cause de cette guerre, par l'inclination qu'il a eü de fauoriser la Maison de Saluces, dont ses Predecesseurs auoiẽt esté Officiers & Confidents: Car il dit que le Marquis ayant enuoyé de ses Gens à Raconis son parent, pour affaires particuliers, le Duc les auoit fait mettre en prison au Chasteau de Sommeriue; ce qui l'obligea auec l'ayde de Dominique de Monteil Seig. de Saintfront & du Seig. de Raconis, d'assieger cette *Iuuen. de Aquino.* *Preuues pag. 430.* *Iuuen de Aquino.* *Chiesa.* *Iuuen de Aquino.*

place pour deliurer ſes gens, dont le Duc irrité, luy fit guerre ouuerte: Mais vn Autheur du temps fort exact & plus croyable, recite que la ſource de cette guerre ne fut autre, que le deſir que le Marquis de Saluces eut de reſtablir Raconis dans ſes biens & dans ſes charges, & de ſe vanger du Mareſchal de Miolans & autres Fauoris du Duc, qui eſtoient ſes ennemis; ce qu'il creût luy deuoir eſtre facile, à cauſe de la ieuneſſe du Duc. Ces Meſcontants ayants donc aſſemblé quelques trouppes, ſe partagerent: Raconis & Cardé prirent les Villes de Raconis, de Pancalier & de Cauours, & le Marquis de Saluces ſe ſaiſit de la Ville & du Chaſteau de Sommeriue & d'vn autre Chaſteau ẽtre Cony & Carmagnole.

Iuuen. de Aquino. Domin. Machan. Le Duc eſtoit à Vercel, qui pour repouſſer cette iniure auoit eſcrit de toutes parts pour auoir des Gens: Le Duc de Milan luy enuoya deux cents hommes d'armes ſous la conduite du Comte Borello & de Charles Comte de Belioyeuſe Capitaines renommés; les Bernois & les Fribourgeois deux mille Suyſſes, le Comte de Grueres & Oron ſon Frere luy amenerent douze cents hommes; Amé de Valpergue cinquante hommes d'armes, & ceux de Vercel fournirent douze cents hommes. Auec ces trouppes, Charles ſe mit en campagne, reprit Pancalier, fit pendre tous les Soldats du Marquis de Saluces, le Gouuerneur nommé Manfroy de Benaſque fut decapité; les garniſons de Raconis, de Sommeriué, de Cauours & de Cardé eſtonnées de cét exemple, abandonnerent les places. Serue Fils du Mareſchal de Miolans, fut mis Gouuerneur à Cardé & à Raconis, Theodore de Ruuerre à Sommeriue & George Scalengo à Cauours.

Iuuen. de Aquino. Ce n'eſtoit pas aſſés pour la ſatisfaction du Duc, d'auoir remis ces places en ſon obeyſſance, dont elle s'eſtoiẽt ſouſtraittes, il falloit que le Marquis de Saluces, qui auoit eſté l'autheur de cette reuolte, fut chaſtié; Charles y fut bien toſt reſolu, car au commencement de l'année 1487. il entra dans ſes Terres, prit par force les Chaſteaux de Coſtiglolles & de S. Front, & aſſiegea Saluces le 5. de Feurier, dont Saſſenage eſtoit Gouuerneur, qui apres auoir reſiſté longtemps, fut contraint de rendre la place: Le Duc y entra la Semaine Sainte, & y laiſſa pour Gouuerneur Louys Tailland.

Chro. Sab. M.S. Domin. Machan. Chieſa.

Iuuen. de Aquino. Pendant ce Siege, le Marquis alla en France demander ſecours: Le Roy Charles VIII. qui ne vouloit pas rompre legeremẽt auec le Duc, luy enuoya le Bouchage & Anjou, pour l'inuiter à leuer le Siege, & à faire Treſue pour vn an auec le Marquis: Mais le Duc ny voulut pas conſentir: Neantmoins apres que Saluces eut eſté pris, & que Iean-Iaques de Saluces Frere du Marquis eut auſſi rendu Carmagnole au Duc; il y eut Treſue pour vn an. Et comme le Duc eut aduis qu'au preiudice des alliances qu'il auoit auec le Duc de Milan, le Marquis de Saluces tiroit de grandes commodités du Milanois; il s'en plaignit à Iean Galeas, qui par ſa Lettre d'attée à Milan le 24. d'Aouſt 1487. l'aſſeura qu'il obſerueroit inuiolablement les Traittés qui auoient eſté faits entre leurs Predeceſſeurs, & feroit chaſtier ſeuerement ſes ſuiets, s'ils aſſiſtoient de quoy que ce ſoit le Marquis, ny ſes Gens. Cette Treſue donna lieu à vne aſſemblée, qui ſe fit au Pont de Beauuoyſin au mois de Septembre ſuyuant, entre les deputés du Roy, & ceux du Duc, dont le ſujet fut: Que le Roy pretendoit d'auoir la Souueraineté ſur le Marquiſat de Saluces & ſe diſoit par conſequent obligé à proteger le Marquis: Le Duc au contraire ſouſtenoit que le Marquis eſtoit ſon Vaſſal, & qu'il auoit pû iuſtement luy faire la guerre, pour le punir de ſa rebellion. Le Duc de Milan, les Bernois & les Fribourgeois y enuoyerent des Ambaſſadeurs, pour moyenner quelque accommodement: Le Duc y auoit Iean de Compeys Archeueſque de Turin, Iaques de S. George celebre Iuriſconſulte & deux Preſidants de Chãbery; mais on ne pût rien conclurre ſur la principale difficulté, les Deputés du Roy s'excuſans de n'auoir pas apporté tous leurs Titres. Toutesfois afin que cette cõferẽce ne fut pas tout à fait inutile; on regla quelques limites de

Preuues pag 431. *Iuuen. de Aquino. Ialigny. Hiſt. de Charles VIII.* *Iuuen. de Aquino* *Pingon. Arb.*

Dauſiné

Daufiné & de Sauoye, qui faisoient naistre tous les iours des differends entre les Officiers de ces deux Princes. Le Roy, pour fauoriser cette conference s'estoit approché iusqu'à Lyon, ou le Duc l'alla visiter; & ce fut en ce voyage que le Duc saluant le Roy, S.M. luy dit: *Mon Cousin mon Amy: Vous soyés le tres-bien venu; Ie suis ioyeux de vous voir & sur mõ ame vous auez biẽ fait: Car si ne fussiés venu, i'estois deliberé vous aller voir en vos Pays, ou ie vous eusse porté beaucoup plus de Dommage.* A quoy le Duc repartit iudicieusement. *Monseigneur; Il est difficile qu'à ma volonté, sçeussiés porter dommage: Tout le regret que i'auroye à vostre arriuée en vos Pays & miens, seroit seulement, que ne pourriés estre reçeu comme appartient à si haut & magnanime Prince que vous estes: Mais bien vous auise que le Cœur, le Corps, l'auoir & le sçauoir, si Dieu y en a aucun mis, sont en vostre disposition, autant que le moindre de vos suiets*, dont le Roy en rougissant vn peu, le remercia. Hist. du Cheualier Bayard.

Or, quoy que le temps de la Trefue ne fut pas encore expiré, deux Capitaines Gascons auoüés par le Marquis de Saluces, surprirent Costiglolles & S. Front Terres du Marquisat: Le Duc enuoya François de Sauoye Archeuesque d'Auch son Oncle, au Roy, pour se plaindre de cette infraction, & cõme il en attendoit satisfaction. Ces mesmes Cappitaines se saisirent de Villefalet, le pillerent & le brulerent. Charles ne pouuant supporter cette insolence, se mit en Campagne, reprit Costiglolles & S. Front, où tout fut passé au fil de l'Espée: De là l'armée alla iusqu'à Dronero qui se rendit à composition, & toutes les autres places du Marquisat, à la reserue du Chasteau de Reuel, où estoit Ieane de Montferrat Marquise de Saluces. Le Duc y fit mettre le siege, & le leua depuis, sur les prieres que luy fit la Marquise, qui estoit Seur de sa Femme, de luy laisser cette place pour sa retraitte. L'Archeuesque d'Auch, qui s'estoit allé plaindre au Roy Charles 8. de la rupture de la Trefue faite par les trouppes du Marquis, fut mal reçeu; parce qu'à mesme tẽps la nouuelle arriua à la Cour, que le Duc s'estoit saisi de tout le Marquisat, dont le Roy estoit fort irrité, l'Archeuesque repartit que tandis que les Gens du Marquis n'auoient pris que des places du Marquisat, le Duc ne s'en estoit pas remué: Mais qu'ayãt attaqué & pris de ses propres places, il auoit esté obligé d'en tirer raison par la voye des Armes. Neantmoins le Roy ne se payãt point de cela & estant pressé par le Marquis de Saluces, ordonna à Pierre Duc de Bourbon & à l'Archeuesque d'Auch, d'y treuuer quelque expedient, autremẽt qu'il enuoieroit vne armée contre le Duc. Ce pas estoit glissant. Il falloit appaiser le Roy, & euiter vne guerre au Duc; mais François de Sauoye n'auoit point de pouuoir & ainsi il ne pouuoit pas traitter. Toutesfois le Duc de Bourbon & luy proposerẽt qu'en attẽdant que la question de l'hommage du Marquisat, fut iugée: Que les Villes de Saluces & de Carmagnole seroiẽt remises en depôt, sçauoir Saluces à Louys de Marafin Seig. d'Ambres & Carmagnole à Merle de Piozasque Amiral de Rhodes, dont le Roy se sontẽta. Mais quãd François de Sauoye fut arriué en Piemont, le Duc desapreuua son procedé, à cause que par sa facilité, il luy ostoit le principal fruit de sa Victoire; neãtmoins il y consẽtit, sur l'asseurãce que le Roy luy dõna, que s'il vouloit aller en Frãce S. M. essaieroit de le satisfaire. Iuuen Aqui. Iuuent. de Aquino. Chro. Sab. M. S. Iuuen. de Aquino. Chiesa. Iuuen. de Aquino.

Charlotte Reyne de Chypre, de Ierusalẽ & d'Armenie. estãt decedée à Rome, au mois de Iuillet de l'an 1487. Ce Prince son Neueu & plus proche heritier & Donataire du Royaume de Chypre; ainsi que nous auons dit, prit le Titre & la qualité de Roy de Chypre l'an 1488. & fit battre des mõnoyes où les armes de Sauoye estoiẽt escartelées de Chypre. Et parce que la Posterité du Bastard Iaques occupoit ce Royaume, par la faueur & protection du Soudan de Babilonne, à qui les Roys de Chypre deuoient Tribut; Charles luy escriuit vne Lettre dattée à Turin le 18. d'Aoust de ladite année, par laquelle il luy declare sa pretẽtion & le coniure de ne se point opposer au dessein qu'il auoit de recouurer ce Royaume. Mais, quel effet pouuoit produire cette ciuilité aupres d'vn Prince Barbare? qui faisoit gloire de maintenir des Tyrans, au preiudice des Legitimes Heritiers. Preuues pag. 430.

Iuuen. de Aquin. Ialigny. Le voyage de France ayant eſté conclu contre l'aduis de pluſieurs du Conſeil, le Duc partit de Turin au commencement de l'an 1489. ſuiuy de l'Archeueſque d'Auch, du Mareſchal de Miolans, d'Antoine de Champion Eueſque de Montdeuis Chancelier de Sauoye, & de quatre cens Gentils-hommes; ſon train eſtoit de quatorze cens cheuaux. Eſtant à Lyon il fut reçeu en l'Egliſe Cathedrale en qualité de Chanoine d'honneur, comme Comte de Villars: De là il alla à Tours où le Roy l'attendoit, qui le reçeut auec des careſſes & des honneurs extraordinaires; il y demeura iuſqu'au mois de Iuillet qu'il paſſa à Bourg. Le different de l'hommage du Marquiſat de Saluces y fut agité de nouueau en diuerſes Aſſemblées qui ſe firent entre les Gens du Cõſeil des deux Princes: Ialigny dit que l'Arbitrage fut prolongé pour vn an; vn Hiſtorien Piemontois écrit que le Roy, apres auoir eſté bien informé du droit du Duc de Sauoye, luy declara qu'il ne pretendoit rien au Marquiſat; mais il y a plus d'apparence de croire que le iugement en fut differé; parce que ſi la queſtion eut eſté vuidée à l'auantage du Duc, ceux qui eſtoient depoſitaires des Villes de Saluces & de Carmagnole, les luy euſſent renduës; cependant ils en eſtoient encore les Maiſtres apres ſon decés. Voyage du Duc en France. 1489.

Titr. de l'Egliſe de Lyon. Ialigny. *Iuuen. de Aquin.*

Iuuen. de Aquin. Pingon Machan. C. Parad. *Iuuen. de Aquin.* Quoy qu'il en ſoit, le Duc s'en reuint en Sauoye, & ſe rendit à Turin au mois d'Octobre, où apres de grandes réjouyſſances de ſon heureux retour, il tomba malade. Les Medecins le firent porter à Montcalier où l'air eſt beaucoup meilleur, & de là Pignerol, où il deceda le 13. de Mars, non pas de l'an 1490. comme quelques Hiſtoriens ont écrit, mais bien de l'an 1489. âgé ſeulement de vingt-vn an. Il fut inhumé en l'Egliſe de S. François au Tombeau des Princes d'Achaye & de la Morée, auec cét Epitaphe. 1489. Sa mort. 1489.

Anno Domini M. CCCC. LXXXX. die xiij. Martij, obiit Illuſtriſſimus D. D. Carolus Dux Sabaudiæ & Princeps Pedemontium.

Botero. C. Parad. Paradin l. 3. ch. 83. *Vanderb.* Où il y a faute en la datte de l'année; car par diuers Titres nous apprenons qu'il eſtoit déſ-ja decedé au mois d'Auril 1489. ce que Taboüé & Doglioni ont reconnu. Botero & Wanderburch ont écrit que ce fut l'an 1488. Quelques-vns ont écrit qu'il mourut de fieure quarte; mais la plus commune opinion eſt que ce fut de poyſon, comme l'aſſeure Philippes de Bergame Autheur du temps, dont le ſoupçon tomba ſur le Marquis de Saluces; car au retour de France vn Gentil-homme de la Maiſon de Fieſque qui ſeruoit d'Eſchançon au Duc, & le Mareſchal de Miolans moururent de meſme maladie.

Machan. Iamais la Sauoye ne fut ſi affligée, elle perdit vn Prince des plus courageux de ſon ſiecle, beau, vertueux, ſage, qui deferoit tout à ſon conſeil, liberal, affable & ſçauant; il eut pour Precepteurs Nicolas Ferrario de Quiers, qui luy enſeigna les bonnes lettres & l'Hiſtoire, & Nicolas de Tarſe Chanoine de Vercel la langue Grecque, où il auoit fait vn merueilleux progrés; en telle ſorte qu'il n'y auoit point d'Autheur Grec & Latin, que Charles ne fut capable d'expliquer: Sa Cour eſtoit vne Eſchole d'honneur & de vertu, & ce fut là où l'Illuſtre Cheualier Bayard fut éleué, ayant eſté nourry Page de ce grand Prince. Vn Autheur du temps le décrit ainſi: *Il eſtoit de ſa perſonne, ieune, moyen homme, bien formé & plaiſant, & ſi eſtoit ſage, & ſe gouuernoit par conſeil, & de ſa perſonne s'accouſtroit fort bien.* Comme ſon regne fut fort trauersé, il prit pour Deuiſe vn Soleil leuant ſur vne tempeſte, auec ces paroles, *Non tamen indè minùs.* Apres qu'il eut herité du Royaume de Chypre, il prit celle-cy, *Dominus illuminatio & ſalus mea.* So[n] Élo[ge].

Hiſt du Cheualier Bayard. Ialigny.

Preuues pag. 432. Yoland de France Ducheſſe doüairiere de Sauoye ſa Mere conclud ſon mariage l'11. d'Auril 1473. auec Louyſe de Sauoye ſa Couſine germaine, Fille vnique

vnique de Ianus de Sauoye Comte de Geneue, & d'Helene de Luxembourg; par la negotiation d'Antoine d'Orly Cheualier Seigneur de S. Innocent, Gouuerneur de Nice, & d'Antoine Lambert Doyen de Sauoye, Chantre de Geneue, Ambaſſadeurs de la Ducheſſe, le Comte de Geneue promit à ſa Fille pour ſa dot cinquante mille florins d'or, & la Ducheſſe luy accorda pour ſon Fils dix mille florins d'or d'augment, & cinq mille de doüaire. Cela ſe fit au Chaſteau d'Annecy, en la preſence de Bernard Seigneur de Menthon, de Bertrand de Derée Preſident de Geneuois, de Nicod de Menthon Seigneur de Montrotier, de Claude de Menthon Seigneur de Rochefort, de Guillaume de Forax Maiſtre d'Hoſtel du Duc, de Claude de Forriers, de Claude d'Auanchy, de Iean de la Charnée & de Guillaume de Gorreuod Eſcuyers. Le mariage fut differé à cauſe du bas âge des parties; neantmoins il ne fut pas accomply; car ce Prince épouſa depuis Blanche de Montferrat, Fille de Guillaume Marquis de Montferrat & d'Elizabet de Milan: Ce qui fut arreſté à Cazal le 1. iour d'Auril 1485. entre Antoine de la Foreſts Seigneur de Riant, Gouuerneur de Nice, Ambaſſadeur du Duc, & George Nata Conſeiller du Marquis; Preſents Henry des Comtes de Valpergue Conſeiller & Maiſtre d'Hoſtel du Duc, Frere Perceual de S. George des Comtes de Blandrate Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ieruſalem, & Henry Seigneur de Rouigliaſque. La Princeſſe eut en dot quatre vingt mille Ducats, ſi Boniface Marquis de Montferrat ſon Frere auoit des Enfans; Et où il n'en auroit aucuns, il fut arreſté que Blanche auroit pour ſa dot toutes les Villes, Chaſteaux & Seigneuries dependantes du Marquiſat, ſituées deçà le Pau. Le Duc luy conſtitua en augment vingt mille Ducats, & cinq mille de doüaire. Elle mourut à Carignan le dernier du mois de Mars M. C C C C C. I X. & fut enterrée en l'Egliſe des Auguſtins: Elle fit ſon Heritier vniuerſel Charles I I I. du nom Duc de Sauoye. Cette Princeſſe fut *vn Miroir de chaſteté & de prudence*, eloge que luy donne vn Autheur du temps. C'eſt à ſon honneur que le Cheualier Bayard fit faire vn Tournoy à Carignan, l'an 1499. où Mondragon & Cheuron Gentils-hommes Sauoyſiens combattirent vaillamment; Grandmont & Fruzaſque eſtoient les Iuges du Camp. Nous ne diſons rien icy de ſes actions, parce qu'elles ſe verront au Chapitre ſuiuant. Elle a fondé deux Conuents de l'Ordre de S. Auguſtin, l'vn à Cauours, & l'autre à Barges, & donné de tres-riches ornemens à celuy de Carignan. Sa Sepulture ayant eſté ruinée par les guerres, a eſté reſtablie de nos iours en Marbre noir, ainſi que la Figure cy-jointe nous repreſente, auec ce bel Eloge que les Religieux du Conuent des Auguſtins de Carignan luy ont dreſſé en forme d'Epitaphe.

Preuues pag. 434.

Pingon.

Geor. Flor. de exped. Carol. 8. in Neapol. regn. l. 1.
Hiſt. du Cheualier Bayard.


Depienne f

Serenissima Blanca à Monteferrato
Ad Caroli I. Sabaudiæ Ducis Coniugium transmigrans
Aureum sæculum in Sabaudos, & Subalpinos aduexit.
Caroli Ioannis Amedei, & subditorum
Optima æquè Parens, ac Tutrix.
Inter insignia pietatis monumenta
Quanto Eremicolarum D. Augustini Ordinem sit amore prosecuta
In Cariniani, Caburij, & Bargiarum Cœnobiis
Munificè testatum reliquit,
Sanctissimis Edictis.
Prudentissimam administrandæ Reipub. rationem instituit,
Et anno M. D. XIX. pridie Cal. Aprilis
Mortalitatis ipsa legibus obtemperauit
Quæ Regios inter fastus viuens se gessit humiliter
Penes eosdem Eremicolas depressius voluit humari.
Ne moribus, vt nomine, candidissima Princeps,
Omniúmque exemplar virtutum
Hic obscurè diutiùs conderetur
Nigro, operiendam marmore
Candido, literatóque aperiendam curauit
Pater Bartholomæus Ioannis Petri à Cariniano
Eiusdem Eremicolarum Ordinis in Insubria Generalis Vicarius
Anno M.DC.LVI

Henninges, Rosieres & Claude Paradin se sont trompés d'auoir donné à ce Prince pour premiere Femme vne Fille du Marquis de Saluces.

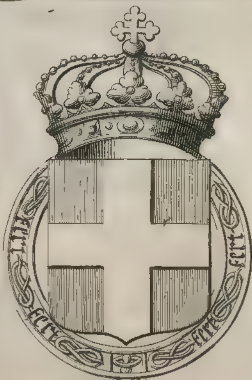
ENFANS DE CHARLES DVC DE SAVOYE Roy de Chypre, & de Blanche de Montferrat.

I. Yolande-Louyse de Sauoye née à Turin l'11. de Iuillet 1487. iour de Mercredy vne heure de nuit: Elle fut baptisée en l'Eglise Cathedrale de Turin le 29. suiuant: Les Parrains furent, Louys Duc de Milan, la Marquise de Montferrat, Vrbain de Bonniuard Euesque de Vercel, Iean de Compeys Archeuesque de Tarentaise, le Chancelier Champion, l'Abbé de Caseneuue, & Paule Gambara, Femme de Louys Coste Seigneur de Bennes & de la Trinité, Dame des plus deuotes de son siecle. Depuis elle fut mariée l'an 1496. à Philibert de Sauoye le ieune Comte de Bresse, mais elle mourut âgée seulement de 13. ans, l'an 1500. & gist en l'Abbaye de Hautecombe. wanderburch de cette Princesse en fait deux, l'vne qu'il appelle Yoland, & l'autre Louyse. Titre de l'Archiue de Turin.

II. Charles-Iean-Amé Duc de Sauoye, qui suit.



Sauoye.



XVII.

CHARLES-IEAN-AME' DVC DE Sauoye, de Chablais & d'Aouſte, Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée, Comte de Geneue, de Nice, de Villars & de Romont, Baron de Foucigny, de Vaux & de Gex, Seigneur de Bugey, de Beaufort, de Vercel & de Fribourg, Marquis d'Italie, Prince & Vicaire perpetuel du S. Empire, Roy de Chypre.

CHAPITRE. XXXI.

SI la Sauoye auoit eü iuſte ſujet de craindre ſous les Ducs Philibert & Charles, les funeſtes & dangereuſes reuolutions qui arriuent ordinairement

finirement dans les Estats pendant la minorité des Souuerains, elle deuoit auec grande raison redoubler ses apprehensions, quand ce Prince fut appellé à la Couronne, n'auoit encore que neuf mois, mais elle en fut garantie par la Prouidence de Dieu, qui a tousiours protegé cét Estat, & par les merueilleux soins d'vne Illustre Regente, qui eut autant de prudence & de bon-heur en sa conduite, que l'on en pouuoit souhaitter.

Charles vid la lumiere du iour à Turin le 24. de Iuin, feste de sainct Iean Baptiste de l'an M. CCCC. LXXXVIII. & non pas l'an M. CCCC. LXXXIX. comme ont écrit deux Historiens: Le Duc son Pere en reçeut la nouuelle à Tours où il estoit aupres du Roy Charles VIII. & pria sa Majesté de le nommer au Baptesme. La solemnité se fit à Turin le 23. de Iuin de l'année suiuante. Il eut trois noms, celuy de Charles, à cause du Roy qui estoit l'vn de ses quatre Parrains; celuy de Iean, parce qu'il estoit venu au monde le iour de sainct Iean; & celuy d'Amé, en memoire du Bien-heureux Amé son Ayeul. Le Seigneur de Clery representa la personne du Roy, suiui de trente Gentils-hommes, d'vn Trompette, & d'vn Heraut. Les autres trois Parrains furent, le Duc de Milan, excusé par Raphaël de Torniel, Cheualier, suiui de dix Gentils-hommes: Le Cardinal de sainct Clement Euesque de Turin, de la Maison de la Ruuere; & pour luy Martin de la Ruuere son Frere, assisté de six Gentils-hommes: Et finalement l'Abbé de Caseneuue. La Marraine fut Gilberte de Polignac, Mareschale de Miolans.

Ping. Aug. Tau. & Arb. Gent. Ialigny hist. de Ch. VIII. Iuuen. de Aquino.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Il y eut difficulté pour la Tutele de ce Prince, & pour la Regence de l'Estat; les Comtes de Geneue & de Bresse, & François Archeuesque d'Auch ses Oncles renouuellerent la vieille querelle; Blanche de Montferrat sa Mere, alleguoit l'exemple de la Duchesse Yoland; d'autre costé les Sauoysiens soustenus par le Comte de la Chambre, & les Piemontois par Louys de Sauoye Seigneur de Cauours, disputoient du lieu de l'education. Enfin apres vne grande sedition à Turin, où il y eut plusieurs de tués, la Regence demeura à Blanche, & le Titre de Lieutenant general de Sauoye & de Piemont à l'Archeuesque d'Auch & au Comte de Bresse. Merle de Piozasque Amiral de Rhodes eut le gouuernement de la personne du Duc, & Sebastien Ferrero Seigneur de Gallianico la charge de General des Finances: Et quant au Conseil ordinaire du Prince, il fut composé d'Antoine de Champion Euesque de Montdeuys grand Chancelier de Sauoye, d'Amé de Romagnan Abbé de Sangan, d'Antoine de Gingin Seigneur de Diuonne, d'Augustin d'Azelio, & des Marquis de Ponson. Pour les affaires de Piemont & pour celles de Sauoye, furent nommés Estienne de Morel Euesque de Maurienne, Hugues de la Palu Comte de Varax, Guy de la Baume Seigneur de la Roche, Iean Cloppet President de Bresse, & Antoine de Rossillon Seigneur de Beauretour Cheualiers, Humbert Seigneur de Lucinge, Iaques de Bussy, Seigneur d'Heyria, Guy Seigneur de Chasteau-vieux, Antoine de Soumont Seigneur de Baldezzan, Claude de Marcossey Maistre d'Hostel, & Claude Seigneur de Gorreuod, qui par leurs Sellés du 26. de Iuillet mil quatre cens nonante, datté à Turin, promirent à la Duchesse de se comporter en cette charge selon que le bien de l'Estat le desireroit. Apres cela la Duchesse amena de Pignerol le ieune Duc à Turin.

Pingon. Aug. Tau. Domin. Machan. Iuuen. de Aquino.

Preuues pag. 436.

Dés que le Marquis de Saluces & les Seigneurs de Raconis & de Cardé qui estoient en France, apprirent la nouuelle de la mort du Duc Charles: ils crûrent que l'occasion estoit fauorable pour se restablir dans leurs Terres; Ils passerent donc les Monts en diligence, auec quelques trouppes Françoises, surprirent d'abord Dronero, en chasserent Ambres, qui en estoit Gou-

uerneur, & ſe ſaiſirent de Valefeniere, où commandoit Amé de Valpergue. La Regente qui auoit ſçeu que Raconis eſtoit allé à Milan pour demander ſecours à Louys Sforce, dit le More, Duc de Barry, Tuteur & Lieutenant general de Iean Galeas Duc de Milan ſon Neueu, luy enuoya Amé de Valpergue pour deſtourner cette pratique; & ſon voyage n'ayant pas reüſſi, elle deputa l'Eueſque de Montdeuis & Antoine de Roſſillon Seigneur de Beauretour le 20. de Iuillet mil quatre cens nonante, pour repreſenter à Sforce les anciennes Alliances & Confederations qui eſtoient entre les Maiſons de Sauoye & de Milan; & pour le diſſuader de fauoriſer le Marquis de Saluces, ces Ambaſſadeurs trouuerent Sforce à Bellot Chaſteau de l'Aſteſan, qui faiſoit marcher ſes Trouppes pour le Marquis, commandées par Antoine-Marie Comte de ſainct Seuerin, & par le Comte Borello; & leur dit pour toute réponce, que *s'eſtant aydé à deſpoüiller le Marquis de Saluces, il eſtoit bien iuſte qu'il trauaillât à le remettre dans ſes biens.* De là paſſant outre, il alla camper auec ſon armée entre Carignan & Carmagnole. Les Ambaſſadeurs n'ayants rien obtenu de Sforce, la Ducheſſe à leur retour fut fort ſurpriſe, car elle n'eſtoit pas en eſtat de luy reſiſter: D'ailleurs elle eſtoit bien aſſeurée que le Roy Charles VIII. portoit les intereſts du Marquis; ainſi cedant à la force pluſtoſt qu'à la raiſon, elle mit la choſe en negotiation; tellement qu'apres quelques allées & venuës, elle obligea Sforce de s'en retourner, ſous la promeſſe qu'elle luy fit de rendre au Marquis toutes ſes Places; & de rendre à Raconis & à Cardé leurs biens & leurs charges dans le mois d'Aouſt: Ce qui fut executé, fors pour le Chaſteau de Cauours, où les Seigneurs de Greilly & de Cordon qui en auoient la garde ſoûtinrent le ſiege ſix ou ſept mois, & ne ſe rendirent qu'à Brianſe de Romagnan au nom de la Regente, qui le fit déliurer à Louys de Sauoye qui en eſtoit Seigneur; & voylà comme le Marquis de Saluces & les Mécontents furent reſtablis, dont nos Hiſtoriens ont teu ou ignoré les particularités.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Iuuen. de Aquino. Chieſa.

Iuuen. de Aquino.

Paradin Hiſt de Sauoye. *Chieſa. Corio.*

Cette guerre ne fut pas pluſtoſt éteinte en Piemont, qu'il en ſuruint vne autre en Sauoye: François de Sauoye Archeueſque d'Auch & Eueſque de Geneue eſtant decedé au mois de Mars 1491. la Regente nomma à l'Eueſché de Geneue Antoine de Champion Eueſque de Montdeuis, & donna la Lieutenance generale de l'Eſtat au Comte de Breſſe, qui en prit poſſeſſion. Le Pape pourueut Champion de l'Eueſché de Geneue, ſur cette nomination: Mais le Chapitre par la cabale du Comte de la Chambre éleut Charles de Seyſſel ſon Parent, appellé le Protonotaire d'Aix, à qui le Pape refuſa les Prouiſions. Le Comte de la Chambre irrité de ce que les Sauoyſiens n'auoient aucune part aux affaires de l'Eſtat, & que les Piemontois en eſtoient les principaux directeurs, forma vn party, & s'eſtant déſ-ja ſaiſi de Chambery, il crût d'en faire autant de Geneue, ſous couleur d'y introduire Seyſſel éleu Eueſque par le Chapitre, les Seigneurs d'Aix & de Chalant ſe joignirent à luy, & auec des forces allerent contre Geneue pour l'aſſieger. Le Comte de Breſſe par ordre de la Regente vint diligemment en Sauoye, reprend Chambery; attaque le Comte de la Chambre à Chancy prés de Geneue, le deffait, entre victorieux à Geneue, & y eſtablit Champion; de là il aſſiegea & prit le Chaſteau d'Aix: Le Comte de la Chambre eſtonné de tant de mauuais ſuccés, abandonna la Chambre & ſes autres Places, & ſe retira en France. Philippes pour le chaſtier de ſa temerité, luy fit raſer tous ſes Chaſteaux, & le Conſeil de Turin luy fit ſon procés comme criminel de leze Majeſté, & confiſqua ſes biens: Mais ſur le poinct que l'on vouloit proceder à l'execution de l'Arreſt, le Roy interceda pour luy, & obtint ſon abolition de la Regente.

Pingon. Aug. Tau. Iuuen de Aquino.

Ping. Aug. Tau. Iuuen de Aquino.

Les

Les Valeſans croyants de profiter des deſordres de l'Eſtat, voulurent eſtendre leurs limites, & s'auancer ſur le Chablais, mais Blanche s'y oppoſa auec tant de generoſité, que leurs deſſeins demeurerent ſans effect. *Pingon Arb.Gent.*

Ceux du Comté de Nice ayans eu different auec les Genois, fait diuerſes courſes les vns ſur les autres, & vſé de repreſailles, la Regente y interpoſa ſon authorité, & les mit d'accord. *Ping. Arb. Gent.*

L'Empereur Frideric III. par ſa Bulle dattée à Lymes le 29. de Ianuier M. CCCC. XCIII. donna à cette Princeſſe en qualité de Regente Inueſtiture de tous les Eſtats du Duc ſon Fils, & commit pour l'execution de la Bulle Conradin Archeueſque de Tarentaiſe, Prince du ſainct Empire. *Titr. de l'Archiue de Turin.*

La meſme année Blanche deſirant de maintenir les Pays de Piemont & de Sauoye en paix, apres auoir recherché l'amitié & l'alliance de Ferdinand Roy de Naples, & d'Iſabelle d'Arragon ſa Femme, fit vn Traitté auec eux le vingtiéme de Iuin mil quatre cens nonante-trois, par lequel ces Princes promirent de ſe ſecourir & aſſiſter contre leurs ennemis communs, & de marier le Duc Charles auec Ieane d'Arragon Fille de Ferdinand, quand leurs Enfans ſeroient en âge de conſommer le mariage. *Titr. de l'Archiue de Turin. Pingon Arb.Gent.*

Le Roy Charles VIII. ayant fait deſſein de conquerir le Royaume de Naples qui luy appartenoit, l'écriuit à tous les Potentats d'Italie, & entr'autres à la Ducheſſe Blanche, pour auoir la liberté des paſſages: elle qui eſtoit bien aiſe de fauoriſer vne ſi belle entrepriſe, reſpondit qu'elle y contribueroit tout ce qui dependroit des Eſtats de ſon Fils, dont elle s'acquitta depuis fort dignement; car le Roy s'eſtant mis en chemin au mois d'Aouſt de l'an mil quatre cens quatorze, elle enuoya ordre par toutes les Villes & Chaſteaux où le Roy deuoit paſſer, pour y receuoir ſa Majeſté, auec tous les honneurs & toute la magnificence poſſible; le ſoin en fut donné à Sebaſtien Ferrero Treſorier general de Piemont. Le Roy arriua à Turin au mois de Septembre, le ieune Duc Charles qui n'auoit que cinq ans luy fut au rencontre à cheual, & la Ducheſſe fit faire à ſa Majeſte vne entrée la plus ſuperbe & auec le plus d'ornement & d'appareil qui ſe peut imaginer: Et pour témoigner plus ouuertement la ſatisfaction qu'elle auoit de la proſperité des armes du Roy, elle luy preſta de l'argent & ſes Ioyaux; & le Duc luy donna ce Cheual renommé, que Commines appelle *Le meilleur Cheual du monde*, ſur lequel ſa Majeſté combattit ſi vaillamment à la memorable Bataille de Fornouë. *Corio. Iuuen. de Aquin. Gebr. Flor. lib. 1. Ping. Aug. Taur. Commin. l. 7. ch. 5. Parad. l. 3. ch. 88.*

Au retour de Naples, cette genereuſe Princeſſe reçeut encore le Roy à Turin. Vn Autheur du temps a remarqué qu'elle alla au deuant de ſa Majeſté ſuiuie du Comte de Breſſe & de ſon Fils François de Luxembourg Comte de Ligny, du Chancelier & du Mareſchal de Sauoye, du Comte de la Chambre, & de pluſieurs autres Perſonnages qualifiés. Le Roy auec la plus grande partie de ſon armée demeura en Piemont iuſqu'au mois d'Octobre ſuiuant; & pendant ce ſejour, Blanche negotia vn Traitté de Ligue entre le Roy Louys Sforce nouueau Duc de Milan (par la mort de Iean Galeas ſon Neueu) le 10. dudit mois d'Octobre M. CCCC. XCV. où le Duc & la Regente furent compris. Le Roy eſtant à Quiers logea chez vn Gentil-homme de l'ancienne Maiſon des Solares qui auoit vne belle & ieune Fille, laquelle en preſence du Roy & de toute la Cour prononça de bonne grace vn fort beau Diſcours à la loüange de ſa Majeſté. *La Vigne hiſt. de Ch. VIII. Titr. de l'Archiue de Turin.*

Machan. Ping. Aug Taur. & Arb. Gent. Inuen. de Aquin. C. Parad. Apres le depart du Roy, le Duc paſſa l'Hyuer à Turin, & eſtant allé à Montcalier au commencement du Printemps, il y mourut le 16. d'Auril mil quatre cens nonante-ſix: Les vns diſent qu'il tomba de ſon lict, les autres de deſſus vne eſcabelle: il fut enterré en l'Egliſe de Noſtre Dame de Montcalier, proche la Sepulture du Bien-heureux Bernard Marquis de Bade. Ce Prince de l'authorité de Blanche de Montferrat ſa Mere & Tutrice fit quelques Edits l'an mil quatre cens nonante-vn, & mil quatre cens nonante-cinq, *Stat. Sab.* qui ſe voyent parmy le Recueil des Edits de Sauoye. Corin de Feys des Comtes de Piozaſque Archeueſque de Tarentaiſe eſtoit alors ſon Gouuerneur. wanderburch mal à propos rapporte ſon decés à l'an 1495. & Doglioni à l'an 1494.

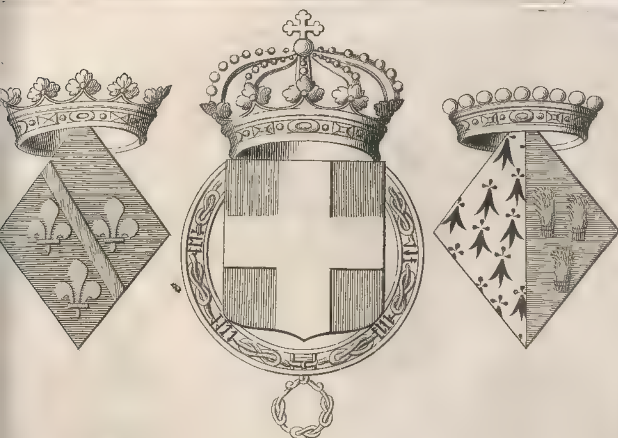
Mo du Du 149

Theatro d'Impreſſe del Ferro. Ce Prince auoit pour Deuiſe vn Carquois planté en terre, auec ces mots, *Hærent ſub corde ſagittæ*, pour ſignifier que les iniures que l'on luy feroit ne feroient pas facilement oubliées.



PHILIPPES





Sauoye.

Bourbon, au baston de gueules pery en bande brochant ſur le tout.

Bretagne-Broſſe. party de Bretagne qui eſt d'hermines & de Broſſe qui eſt d'azur à 3. gerbes d'or liées de gueules.

XVII.

PHILIPPES DE SAVOYE, SVRNOMME Sans Terre, Comte de Baugé, de Lauragais & de Ville-longue en Languedoc, d'Aſt, de Valentinois & de Diois, d'Aliſio, de Terre-neuue, de Chaſteau S. Ange & de Caſtel-Dragon au Royaume de Naples, Seigneur de Breſſe, de Dombes, de Valbonne, & du Reuermont, de Chaſcy, de Loyete, Sagy, Cuſery, & de ſaincte Iulie, Cheualier des Ordres de S. Michel & de la Toyſon d'or, grand Chambellan & grand Maiſtre de France, Gouuerneur de

 Guyenne,

Guyenne, de Lymoſin, de Sauoye, des deux Bourgognes, & de Dauſiné; Puis Duc de Sauoye, de Chablais & d'Aouſte; Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée, Comte de Geneue, de Nice, de Breſſe & de Villars, Baron de Vaud, de Gex & de Foucigny, Seigneur de Vercel, de Bugey, de Beaufort & de Fribourg, Prince & Vicaire perpetuel du S. Empire, Marquis de Suze & d'Italie, Roy de Chypre.

CHAPITRE XXXII.


E fut vne grande conſolation aux Sauoyſiens & aux Piemontois que Charles-Iean-Amé mourant, laiſſoit pour Succeſſeur Philippes de Sauoye Comte de Breſſe ſon grand Oncle: On auoit veu trois ieunes Princes regner l'vn apres l'autre, & la felicité ou la deſolation de l'Eſtat dependre de la bonne ou mauuaiſe conduite des Regents & Gouuerneurs, & Philippes qui venoit à la Couronne eſtoit Prince de grande experience & vieil Capitaine. Sa vie ne fut qu'vne perpetuelle agitation mélée de bon-heurs & d'aduerſités; mais par ſa prudence, & par ſa generoſité, il ſurmonta toutes ſes diſgraces, & acquit tant de gloire & de reputation, que les plus grands Princes de la Chreſtienté rechercherent ſon amitié, & le firent Arbitre de leurs differents.

Pingon. Arb.Gent. C. Parad. Mem.MS. de Monſ. Perard. — Apol. pour la Maiſon de Sauoye. Monſtrel. vol. 3. ch.97.

La Ville de Chambery luy donna naiſſance le 5. de Feurier 1438. Il fut preſenté au Bapteſme au nom de Philippes Duc de Bourgogne, par Iean Damas Seigneur de Cleſſy, Baillif & Gouuerneur de Maſcon. Dés ſon ieune âge, il donna de ſi grandes eſperances de ſoy, que le Duc Louys ſon Pere apprehendant que ces auantages de nature ne luy fiſſent mépriſer ſes Freres, & nommément Amé Prince de Piemont ſon Aiſné, & ne luy acquiſſent trop de credit à la Cour, & l'amitié des Grands & des Peuples, reſolut de l'enuoyer en France aupres du Roy Charles VII. auec Ianus de Sauoye ſon Frere; & prit pour pretexte la promeſſe qu'il auoit faite à ſa Majeſté, de ne donner aucun ſecours d'hommes ny d'argent au Daufin, au cas qu'il voulut faire la guerre au Roy ſon Pere. Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre ce que la Chronique de Berry Heraut, attribuée à Alain Chartier, a remarqué, *Que les Enfans de Sauoye demeurerent en Oſtage deuers le Roy, pour entretenir ce qui auoit eſté accordé par le Duc de Sauoye.*

Chron. de Ch. VII.

Pingon. Machan. Vanderb. — Hiſt. de Breſſe.

Pendant ſa ieuneſſe, on ne l'appelloit que Philippes Monſieur, & luy ſe faiſoit nommer Philippes ſans Terre, parce qu'il n'auoit point encore d'appanage: Mais le Duc ſon Pere eſtant à Quiers, par Patentes du 26. Feurier 1460. luy donna les Seigneuries de Baugé, de la Valbonne & du Reuermont ſous le Titre de Comté; ce qui ſe fit auec beaucoup de ceremonie, en preſence de Thomas de Sur Archeueſque de Tarentaiſe, d'Amé de Nores Eueſque de Vercel, d'Antoine de Romagnan Comte de Polenza, Chancelier de Sauoye, & des Comtes de la Chambre, de Varax & de Creſcentin; & déslors il prit le Titre de Comte de Breſſe. L'année ſuiuante il aſſiſta auec pluſieurs Princes & Prelats du Royaume au Sacre du Roy Louys XI. à Rheims.

Monſtrel.

Gobelin. Comment. Pij 2.l.7.

Il fut appellé en Sauoye l'an 1462. par les menées de quelques eſprits factieux, qui décrioient la conduite du Duc Louys, parceque deferant trop aux ſentimens d'Anne de Chypre ſa Femme, il donnoit les principales charges à des Cypriens, dont la Nobleſſe de Sauoye & de Piemont ſe ſentoit offencée; on perſuada donc au Comte de Breſſe d'entreprendre la reformation de l'Eſtat, de reſtablir les anciens Officiers éloignés, de chaſſer les Fauoris, & de

de faire rendre compte aux Tresoriers. Dés qu'il se fut declaré, sa Cour fut grosse, tous les mécontens se rangerent auprés de luy ; & comme il estoit d'vn naturel impetueux & violent, il tua de sa propre main Iean de Varax, Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, Commandeur de la Musse, Maistre d'Hostel de la Duchesse sa Mere, pendant que le Duc entendoit Messe en sa Chapelle à Tonon ; & fit arrester Iaques de Valpergue Comte de Mazin Chancelier de Sauoye, le fit cõduire sur vn batteau par le Lac de Geneue à Morges, apposta des Commissaires qui luy firent son procez, & le condamnerent à estre jetté dans le Lac : Mais cette Sentence ne fut pas executée, quoy que l'on l'ayt écrit, car le Chancelier se sauua de sa prison, & se retira en France. Cependant Antoine Marquis de Romagnan son capital ennemy se preualant de sa disgrace, l'accusa enuers le Duc de diuers crimes, particulierement d'auoir voulu auec Louys de Valpergue Comte de Mazin faire souleuer le Piémont, d'auoir fait de la fausse monnoye au Chasteau de Mazin, de s'estre auancé par sortilege aux bonnes graces de son Maistre ; ce qui porta le Duc à se saisir des Chasteaux de Mazin, Carauin, Vestigne, Tina, Cossan, Alice, Arelio & Maillan : Mais le Chancelier ayant obtenu du Duc, à la recommandation du Roy de France, la permission de se iustifier, découurit l'imposture de son Accusateur, & fut restably dans ses biens, & en la charge de Chancelier ; la procedure de sa iustification se fit par Pierre Varnier President de Tolose Ambassadeur du Roy.

Commin.

Mém. MS. de Mr. l'Euesque de Saluces.

Cependant le procedé du Comte de Bresse troubla la Cour, le Duc & la Duchesse en apprehendans la suite se retirerent à Geneue, les Fauoris épouuantés se preparerent à la fuyte, & à faire sortir les Tresors qu'ils auoient pillés, hors de l'Estat ; Philippes en eut l'aduis, & les surprit en chemin, & pour donner quelque couleur à son procedé, il pratiqua vn des Syndiqs de Geneue & quelques Habitans, se fit ouurir vne porte, entra dans la Ville sans bruit, de là au Palais & dans la Chambre de son Pere, jette à ses pieds partie du Tresor, & luy declare les noms de ceux à qui il l'auoit enleué. Le Duc preuenu par Anne de Chypre n'en fit point de conte ; au contraire il fit pendre le Syndiq qui auoit ouuert la porte, & s'en alla à Chambery, laissant des Commissaires à Geneue pour informer des pratiques de Philippes. Et pour se mieux vanger des Geneuois, il leur osta leurs Foires par Edit, ce qui causa du trouble & de la sedition à Geneue ; le Duc les declara rebelles, & defendit à ses Sujets d'y auoir commerce, & d'y porter des viures. En fin la Duchesse qui auoit causé tout le mal, se rendit mediatrice par l'affection particuliere qu'elle auoit pour cette Ville, tellement qu'en payant deux mil escus d'amande, le Duc leur pardonna ; & la liberté du commerce fut restablie. Les Foires pourtant ne furent pas remises ; tant s'en faut, le Roy Louys XI. pour seconder les intentions du Duc son Beau-pere, par Edit du 25. d'Octobre de la mesme année donné à S. Michel, deffendit à tous ses Sujets d'aller à Geneue aux Foires, parce qu'ils auoient *commis trahison & felonnie contre leur naturel Seigneur*, & mit les Foires à Lyon.

Chron de Bonniuard.

Mais ce n'estoit pas assez d'auoir chastié ceux qui auoient fauorisé les desseins du Comte de Bresse, le Duc se deffiant du credit que son Fils s'estoit acquis parmy les Peuples, entreprit d'aller en France pour essayer par l'authorité du Roy à le ranger à son deuoir ; il arriua à Lyon au mois d'Octobre l'an 1463. & sous main luy fit persuader de l'y accompagner, moyennant quoy le Duc promit d'oublier le passé. Iean de Compeys Abbé de Six Chancelier de Sauoye fut chargé de cette negotiation, & n'ayant rien pû gagner sur l'esprit de Philippes qui estoit en deffiance, le Duc passa en France, où il resolut de concert auec le Roy qu'il falloit s'asseurer de la personne du Comte, & trouuer vn pretexte

Chr. Sab. M. S.

Chron. Sab. M.S. pretexte de le faire aller à la Cour. Le Roy en donna la Commission à Gargasſalle premier Eſcuyer de ſon Eſcuyrie, à Antoine Aleman Abbé d'Ambronay, & à Cruſſol Seneſchal de Poitou, qui trouuerent Philippes à Lyon, où il s'eſtoit auancé, incertain neantmoins de ce qu'il deuoit faire. Les paroles & les promeſſes dont ces Deputés ſe ſeruirent pour perſuader ce voyage au Comte de Breſſe, & l'eſperance que l'on luy donnoit que ſa Majeſté le reconcilieroit auec ſon Pere, n'eurent pas tant de pouuoir ſur ſon eſprit, que les Sauf-conduits du Roy qu'ils luy remirent; ſur la foy deſquels il partit de Lyon le 3. *Chr. Sab. M. S.* d'Auril 1464. accompagné de ſix vingts Gentils-hommes, entre leſquels ſont remarqués Guillaume de la Baume Seigneur d'Irlains, Guy de la Baume Seigneur de la Roche du Vannel ſon Frere, Viry, Guillaume de Luyrieux Seigneur de Beaufort, & Louys Seigneur de Genoſt; mais eſtant arriué à Viarron en Berry auec Gargaſſalle qui l'accompagnoit, le grand Preuoſt de l'Hoſtel & Cruſſol y vinrent auec des trouppes, & par ordre du Roy l'arreſterent & le Monſtrel. vol. 3. ch. 111. & 112. menerent priſonnier au Chaſteau de Loches. Iean de Champion ſon Maiſtre d'Hoſtel, & Louys Seigneur de Genoſt ſon Eſcuyer furent conduits au Bois de Vincennes, les autres Gentils-hommes de ſa ſuite à Tours & à Chinon.

Titr. de l'Hoſtel d Ville de Bourg. Le Duc de Bourgogne fit de grandes inſtances pour ſa deliurance, & le Comte de Charrolois au mois de Iuin 1465. enuoya à Bourg en Breſſe François de Menthon ſon Conſeiller & Chambellan, Baillif d'Aual au Comté de Bourgogne, pour exhorter Ianus de Sauoye Comte de Geneue, les Comtes de Grueres & de Montreuel, & les Peuples de Breſſe de ſe joindre à luy & au Duc de Bourgogne ſon Pere, pour procurer la liberté de Philippes, les aſſeurant qu'il y auoit vn party formé en France, dont le Duc de Berry eſtoit le Chef: Duquel eſtoient les Ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Bourbon, de Calabre & de Nemours, les Comtes d'Armagnac, de Montpenſier, de Dunois, de S. Paul, & autres Grands du Royaume.

Mais nonobſtant tous ces efforts, la priſon de Philippes fut de deux ans, *Chron. Sab. M.S.* n'eſtant ſorty de Loches qu'auant Paſques de l'an 1466. les ſiens furent auſſi élargis; mais ce fut apres que Philippes eut donné ſa parole & ſa promeſſe par écrit, qu'en haine de ſa priſon il n'entreprendroit rien contre le Roy, ny contre la Maiſon de Sauoye. Le Duc Louys ſon Pere eſtoit mort, à qui ſucceda le Bien-heureux Amé ſon Fils Aiſné; ce Prince ne ſe voulant pas contenter des precautions que le Roy auoit exigées du Comte de Breſſe, enuoya à Orleans Antelme Seigneur de Miolans, Guillaume Seigneur d'Auanchy, Sibued de Loriol & Treyuernay, pour retirer de luy des ſeurtés particulieres; & le Roy pour gagner ſon eſprit, luy donna par Patentes du 21. de Septembre 1466. le Titr. de l'Archiue. de Turin. Gouuernement de Guyenne & de Lymoſin, auec ordre au Comte de Comminges Mareſchal de France de luy remettre toutes les places fortes: Et parce que ſa Majeſté ſouhaittoit le mariage de Galeas Duc de Milan auec Bonne de Sauoye Sœur de la Reyne Charlotte, Philippes ſe chargea d'aller à Milan pour en faire les ouuertures: Paſſant à Aouſte, il vid le Duc Amé ſon Frere, qui luy fit main-leuée des Terres de ſon Appannage, ſaiſies durant ſa priſon; Titr. de la Chamb. des Cõpt. de Sauoye & le Duc eſtant à Pignerol luy donna la Lieutenance generale de ſes Eſtats, pour marque de la confiance qu'il vouloit prendre à l'auenir en luy.

Ce fut en cette qualité que le Comte de Breſſe le ſeruit vtilement l'année ſuiuante contre le Marquis de Montferrat, ainſi que nous auons dit cy-deuant; témoignant par cette generoſité, qu'il luy eſtoit plus glorieux de maintenir les intereſts de la Couronne de Sauoye, que de ſe vanger de l'iniure qu'il auoit reçeuë: Mais ſi Philippes eut cette penſée pour ſon Frere, il n'en vſa pas ainſi auec le Roy; car encore qu'apres ſa deliurance, ſa Majeſté luy eut fait de grandes careſſes, & donné vn des beaux Gouuernemens du Royaume, neantmoins

moins il auoit toûjours ſur le cœur le ſouuenir de ſa priſon, & viuoit dans vne perpetuelle deffiance, & comme le Roy & le Duc de Bourgogne n'eſtoient pas bons amys, celuy-cy rechercha l'amitié de Philipes auec des ſoins extraordinaires; le Comte qui n'aimoit pas le Roy enuoya à Philippes Guillaume de Luyrieux Seigneur de Beaufort ſon Conſeiller & Chambellan qui le XXII. de Iuillet M. CCCC. LXVII. à Bruxelles arreſta vne confederation & tres-étroitte Ligue entre ces deux Princes, & le dix-huictiéme d'Aouſt ſuiuant, Philippes en fit vne pareille auec François II. du nom Duc de Bretagne. Preuues pag. 437. Mem. MS. de M. de Miſſirien.

Ces Traittés eſtoient fort ſecrets, & le Roy n'en ſçauoit rien, car eſtant à Vendoſme le 14. de Nouembre de la meſme année, ſa Majeſté reſtablit les Foires de Geneue à la priere du Comte de Breſſe, qui temporiſoit à ſe declarer pour le Duc de Bourgogne; mais apres auoir beaucoup dilayé il alla au Pont-de-Vaux ou le 24. de Iuin 1468. il ratifia tout ce que Beaufort auoit negotié à ſon nom, auec le Duc de Bourgogne, reçeut depuis l'Ordre de la Toyſon d'or & les Patentes de Gouuerneur des deux Bourgognes, auec groſſe penſion; reuenu à Bourg, il en partit le 7. d'Aouſt ayant laiſſé le Gouuernement du Pays de Breſſe au Comte de Montreuel & celuy de Bourg au Seigneur de la Cueille; mais ne ſe croyant pas aſſés vangé du Roy, il engagea dans ce meſme party Iean-Louys de Sauoye Eueſque de Geneue & Iaques de Sauoye Comte de Romont ſes Freres, & tous enſemble ſe rendirent en l'armée du Duc de Bourgogne commandée par du Lau, qui fit de grands rauages ſur la frontiere de Picardie: Vn Hiſtorien Flaman a donné à Philippes le titre de *Cheualier tres-renommé*. Titr. de l'Archiue de Turin. *Chron. Sab. M.S.* *Ægid. de Royain Ann. Belg.* Parad. l. 3. ch. 62. *Aegid. de Roya Ann. Belg.*

Le Roy à meſme temps enuoya ordre au Comte de Comminges Gouuerneur de Daufiné de faire la guerre en Breſſe comme en Pays ennemy, il y entra au mois de Septembre 1468. auec deux mil hommes commandés par la Tour d'Auuergne, S. Prieſt, Chaſteauuillain & autres Gentils-hommes de Daufiné, d'abord ils prirent Satonay que le Seig. du lieu auoit abandonné, Montanay & Peroges reſiſterent courageuſement, Loyes & le Bourg S. Chriſtophle furent pillés; Montluel fut vigoureuſement deffendu par Humbert du Bourg Seig. de S. Croix; mais faute de ſecours, il fut contraint de capituler; de là les Daufinois allerent camper aupres de Chaſtillon & de Pont de Veſle. Ianus de Sauoye Comte de Geneue eſtonné de cette irruption, & ne voyant point de moyen d'y reſiſter pour ſauuer les terres de ſon Frere, de l'aduis des Comtes de Grueres, de Montmayeur & d'Entremonts, & d'Antelme Seigneur de Miolans ébaucha ſous main ſa conciliation auec le Roy, donnant eſperance à ſa Majeſté, que le Comte de Breſſe & ſes Freres quitteroient le party du Duc de Bourgogne. Cependant le Roy ayant conſenty à vne entreueuë auec le Duc à Peronne, le Comte de Breſſe s'y treuua auec ſes Freres à la ſuitte du Bourguignon portans la Croix de S. André ſur leurs habits, dont le Roy eut beaucoup de déplaiſir: Neantmoins y ayant eu le 14. d'Octobre de ladite année 1468. Traitté de Paix arreſté entre ces Princes à Peronne, Philippes y fut compris & le Comte de Comminges eut commandement du Roy de ſortir de Breſſe auec ſes gens; & par ce que le Duc de Bourgogne inſiſtoit à faire reparer les dommages & les deſordres que les trouppes du Roy auoient faits en Breſſe, ſa Majeſté permit qu'il en fut informé par des perſonnes que le Duc de Bourgogne deputa: Sçauoir Eſtienne de Goux ſon Conſeiller & Maiſtre des Requeſtes Iuge du Comté de Charrolois, & Guy de Salins Seig. de Vincelles qui ſe porterent ſur les lieux au mois de Decembre ſuiuant. *Chro. Sab. M.S.* Commin. *Chr. Sab. M.S.* Titr. de la Ch. des Comp. de Bourgog.

Apres la paix concluë entre Louys XI. & Philippes Duc de Bourgogne, le Duc alla en Flandres pour faire la guerre aux Liegeois qui s'eſtoient reuoltés

tés, ou le Comte de Bresse luy rendit de signalés seruices. Au retour de cette guerre Philippes de Sauoye vint en Bresse, & y demeura iusqu'àce que la negotiation de son Mariage, auec Marguerite de Bourbon Princesse du sang de France eut esté acheuée, qui estoit la plus grande seurté qu'il pouuoit souhaitter du Roy.

Au voyage qu'il fit apres cela en France, le Roy luy donna le Collier de l'Ordre de S. Michel qu'il auoit fraischement institué, & vne Compagnie de cent Lances : Outre ce, sa Majesté & luy, par lettres dattées à Vedeuure le 6. d'Octobre iurerent sur le bois de la vraye Croix de se secourir l'vn l'autre auec fidelité; le Roy luy promit encore de le faire iouyr des Comtés de Valentinois & de Diois, dont elle luy auoit fait don; & sur le dessein que le Roy eut d'assieger Parpignan tenu par les Arragonois, il confia la conduite de son Armée au Comte de Bresse, qui se rendit Maistre de la place, & remit le Comté de Rossillon en l'obeïssance de sa Majesté; de sorte que le Roy ne pouuant assés dignement reconnoistre ses fidelles seruices luy fit don en toute proprieté du Comté de Lauragais & de la Seigneurie de Ville-longue en la Seneschaussée de Toloze par Patentes du premier d'Aoust 1471. dattée à Amboise.

Titr. de l'Archiue de Turin. *Ping. Arb. Gent. Botero.* Paradin. l. 3. ch. 67. Chron. Scandal. Preuues pag. 437.

Nous ne redirons pas icy les dificultés qu'eut Philippes auec le Duc Amé son Frere, & depuis auec Yoland de France sa Vefue pour la Regence des Estats de Sauoye, pendant le bas âge du Duc Philibert, parce que la repetition en seroit ennuyeuse; nous sommes obligés seulement de remarquer que le Roy Louys XI. s'estant toujours opposé aux desseins de Philippes pour les interests de la Couronne de Sauoye, le Comte de Bresse eut apprehension d'auoir irrité le Roy; de sorte que pour leuer tous les ombrages que sa Majesté pouuoit auoir pris de sa conduite; il enuoya en France Hugues Seig. de Chandée, Iaques de Bussy Seig. d'Eria, Humbert Seigneur de Lucinge, & Pierre Bolomier M[e] des Comptes de Bresse, pour donner au Roy de nouuelles asseurances de sa fidelité enuers la Maison de Sauoye, & de son affection enuers la Couronne de France, le Roy reçeut agreablement cette ciuilité; mais il fallut promettre que Philippes en donneroit de plus grandes seurtés, par escrit; tellement que ces Ambassadeurs reuenus en Bresse, le Comte renuoya au Roy Chãdée & Amé de Geneue Seigneur de Boringes, qui signerent vn traitté entre Louys I I. & le Comte de Bresse le treiziéme de Septembre mil quatre cents septante-huict, par lequel Philippes s'obligea de seruir le Roy de sa Personne, de ses Pays, & de ses sujets enuers & contre tous ceux qui pouuoient viure & mourir, soit Roys, Ducs, Princes, Princesses, Communautés ou autres, & nommément contre Maximilian Duc d'Austriche & la Duchesse sa Femme, à la reserue seulement *de la Maison de Sauoye*: En consideration dequoy le Roy luy donna pour vne fois six mil liures, & luy promit douze mil liures de pension tous les ans, & vne Terre en titre de Comté de la valeur de quatre mil liures de rente.

Titr. de la Chambre des Com. de Sau. Preuues pag. 439.

Apres ce traitté Philippes demeura ferme dans l'obeyssance qu'il deuoit au Duc Philibert son Neueu, pendant les plus bizarres reuolutions qui arriuerent en Sauoye és années mil quatre cents septante-neuf & mil quatre cents huictante; ainsi que nous auons dit : Ce qui fut cause que le Duc l'an mil quatre cents huictante-deux, estant venu à Lyon, voir le Roy Louys X I. luy donna le Gouuernement de Piemont à cette condition pourtant qu'il ne pourroit point donner les Gouuernements de Chambery, de Montmeillan & de Suze qui demeureroient au pouuoir du Roy, & du Duc. Dom Phillippes donna son sellé au Roy, sous la caution de Iaques de Bussy Seig. d'Erio: mais ayant voulu se maintenir en cette charge apres le decés du Duc, contre le gré de Charles son Successeur & au preiudice des lettres du Roy, il s'attira la disgrace de ces deux

Iuuen. de Aquino. Chronic. Sab M. S.

deux Princes & fut contraint de se retirer en Allemagne, ou pour se raccommoder auec le Roy, il ébaucha le mariage de Marguer. d'Austriche auec le Daufin: Mais la mort de Louys XI. le rappella en France, aupres du Roy Charles VIII. qu'il salüa à Amboyse, & reçeut de S.M. des carresses extraordinaires: & comme il ne vouloit point laisser de pretexte au Duc son Neueu de se plaindre de luy, à cause de l'hommage qu'il luy auoit d emandé des Terres de son Appannage: Il luy dépescha de Montargis le 24. de Ianuier M. CCCC. LXXXIV. Guygues Seigneur de Chasteauuieux son Conseiller & Chambellan, pour le prier de le dispenser de rendre ledit Hommage en personne, à cause des occupations qu'il auoit aupres du Roy; l'asseurant au reste par vne declaration signée de sa main & sellée de ses Armes, dont il iura l'obseruation en presence de Iean du Mas Cheualier Seigneur de l'Isle, de Louys Aleman Cheualier Seigneur d'Arbent, dudit de Chasteauuieux & de Iean du Pont Maistre des Requestes de Sauoye qu'il luy seroit *Bon & Loyal suiet*; Le Duc se contenta de cette soubmission & enuoya aussi au Comte de Bresse vne declaration (qui au langage du temps s'appelloit Sellé) dattée au Chasteau de Chambery, le premier de May suyuant, par laquelle il oublioit tout le passé & promettoit de l'aimer comme *Bon suiet & Oncle*. Cette reconciliation faite Philippes fit quelque seiour en France, ou le Roy qui estimoit son merite & sa personne, luy donna place en son Conseil & les Charges de Grand Chambellan, & de Grand Maistre de France, & peu de temps apres le Gouuernement de Daufiné, dont il prit possession au mois de May M.CCCC.LXXXV.

Parad. Hist. de Sauoye.

Preuues pag. 442.

Preuues, pag. 442. Matth. Hist. de Louys 11. *Botero.* Hilar. de Coste ez Elog. des Daufins.

Il eut vn notable differend auec Iean de Brosse dit de Bretagne, Comte de Pentheure son Beaufrere, pour les droits que Philippes auoit sur ce Comté, dont ils passerent compromis à Saumur. Leurs Arbitres furent Guy Comte de Laual & de Montfort, Iean du Mas Cheualier Seigneur de l'Isle Conseiller & Chambellan du Roy, Guillaume de la Haye President en Parlement & aux Requestes du Palais à Paris, Iean Palmier President de Daufiné, Nicolas Royrant Lieutenant General du Seneschal de Poitou, Charles de Nazay Cheualier de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem, Grand Prieur d'Aquitaine, Thibaud Arthaud Aduocat en Parlement, François l'Esné Prieur de sainte Caterine de Laual, & Iean Lymosin Seigneur du Bois-Droux, qui le quatriéme Auril M.CCCC. LXXXVIII. adiugerent au Comte de Bresse du Chef de Claudine de Bretagne sa Femme, la quatriéme partie de tous les biens Paternels & des Meubles.

Mem. MS. de Monf. de Chaludet.

Charles Duc de Sauoye estant mort l'an 1490. Philippes excita de nouueaux mouuements, pour auoir la Regence pendant la minorité de Charles-Iean-Amé son petit Neueu, mais elle demeura à Blanche de Montferrat sa Mere, comme il a esté dit cy-dessus, & ainsi Philippes retourna en France cedant au temps & à la raison: Le Roy Charles 8. ayant entrepris la conqueste du Royaume de Naples l'an 1494. ce Prince le suiuit & passant à Florence moyenna enuers S.M. le restablissement de Pierre de Medicis que les factions qui deschiroient cette ancienne Republique, auoient chassé, & parce que le Pape Alexandre 6. au preiudice de ses promesses faisoit difficulté de donner passage à l'Armée Royale, sur les Terres de l'Eglise, & de fauoriser les desseins du Roy; S. M. luy enuoya en Ambassade le Comte de Bresse, accompagné de Louys de Luxébourg Comte de Ligny & de Guillaume Brissonet Euesque de S. Malo ou Philippes negotia auec tant de prudence & d'adresse qu'il tira de S.S. toutes les asseurances que le Roy souhaittoit, pour la facilité & seureté de son passage; & le Pape promit de plus, de couronner le Roy comme Roy des deux Siciles. Philipes trauailla aussi, pour la deliurance de Geny Frere du Grand Seigneur qui estoit prisonnier du Pape.

A. la Vig. Guicciar. *Paul. Ioui.* Parad. *Vanderb.* Botero. Nestor Hist. des Medicis

Georg. Flor. Commin. és Preuues pag. 534.

Ce voyage fut heureux au Roy, qui conquit ce beau Royaume auec plus de facilité, qu'vn ſi grand deſſein ne pouuoit faire eſperer; auſſi S. M. bien ſatisfaite, des ſoins & des ſeruices du Comte de Breſſe, luy fit part de ſes conqueſtes, luy donnant en proprieté les Comtés d'Aliſio, de Terreneuue, de Chaſteau S. Ange & de Caſtel-Dragon; dont il enuoya prendre poſſeſſion par Iean de Cãbiano Seig. de Ruffia Capitaine des Arbaletriers de ſa Garde au mois de May de l'an mil quatre cens nonante cinq.

Titre de l'Archiue de Turin. Commin. *Guicciard. Paul. Ioui.*

Au retour de Naples le Roy eſtant à Serezane, les Cardinaux de la Riuiere & Fregoſe, & Yblet de Fieſque propoſerent vne entrepriſe ſur Gennes, dont moyennant quelques intelligences ils promettoient de ſe rendre les Maiſtres & de remettre cette ville à S. M. le Roy perſuadé de tant d'heureux ſuccés qui luy auoient fait trauerſer toute l'Italie en triomphant, gouſta la propoſition & en donna l'execution au Comte de Breſſe auec vne partie de ſon Armée, & à meſme temps commanda à Anjou de la Maiſon de Miolans, de conduire par Mer d'autres trouppes, pour ſecõder ce deſſein; mais cette entrepriſe ne reuſſit point; car Philippes ayant demeuré auec ſon Armée campé deuant Gennes, pendant quelques iours en attendant Anjou; il eut nouuelles que les Genois l'auoiẽt deffait & pris priſonnier à Rapallo, & délors il iugea bien qu'il ne feroit rien; neãtmoins comme il temporiſoit ſur les aſſeurances que les Cardinaux luy donnoient: Cental de la Maiſon de Bouliers qui l'auoit ſuiuy au voyage de Naples & qui eſtoit encore aupres de luy, eut aduis d'vne Dame de Gennes ſa Tante, par vn billet, que l'entrepriſe eſtoit deſcouuerte, & que ſi le Comte de Breſſe ne ſe retiroit il y auoit deſſein de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Ainſi Philippes ſans marchander leua le ſiege & fort à propos: Car ceux de Gennes firent vne ſortie & le pourſuyuirent longtemps; mais ſon arriere garde, ou il y auoit deux cents Piemontois & trois cents Gaſcons, ſe deffendit ſi bien que les Genois furent contraints de s'en retourner. Il vint ioindre le Roy à Florenſole (d'autres diſent à Aſt) auec dix-huict cents hommes, apres la Bataille de Fournoüe, & fut toûiours aupres de S. M. pendant le ſeiour qu'elle fit en Piemont, aſſiſta à tous les Conſeils, ſoit pour le ſecours de Nouare, ſoit pour la Paix qui ſe fit auec le Duc de Milan; ſe treuua auſſi à la Pompe funebre de François de Bourbon Comte de Vendoſme, qui ſe fit en l'Egliſe Cathedrale de Vercel, luy & les Comtes de Foix, de Ligny & de Guyſe portoient les quatre bouts du drap d'or.

Iuuenal. de Aquino. *Belcar rer. Gallic. l. 6.* *Iuuen. de Aquino.* La Vigne *Belcar. Iuuen. de Aquino.* La Vigne.

Le Roy ayant repaſſé les Monts & pris le Chemin de Grenoble, Philippes qui eſtoit Gouuerneur de Dauſiné y demeura, mais ce ne fut pas pour longtemps, car Charles-Iean-Amé ſon petit Neueu eſtant decedé au mois d'Auril 1496. il alla en Piemont prendre poſſeſſion de la Couronne de Sauoye, à laquelle il ne s'attendoit point. Il eſtoit âgé de cinquante huict ans, & non pas de cent comme a écrit vn de nos Hiſtoriens: Il ſuruéquit au Bienheureux Amé ſon Frere aiſné, & à trois de ſes Neueux & non pas à cinq, ainſi qu'a auancé Claude Paradin: & par vn rare exemple de moderation & de Generoſité il pardonna à tous ceux qui l'auoient offensé & qui s'eſtoient le plus opiniaſtrement opposés à ſes deſſeins, & donna des recompenſes à ceux qui apprehendoient de luy vn chaſtiment: L'empereur Maximilian luy enuoya l'Inueſtiture de ſes Eſtats par patentes du 25. de Iuillet, dont le Seigneur de Viry, que le Duc luy auoit depeſché en qualité d'Ambaſſadeur, fut le Porteur.

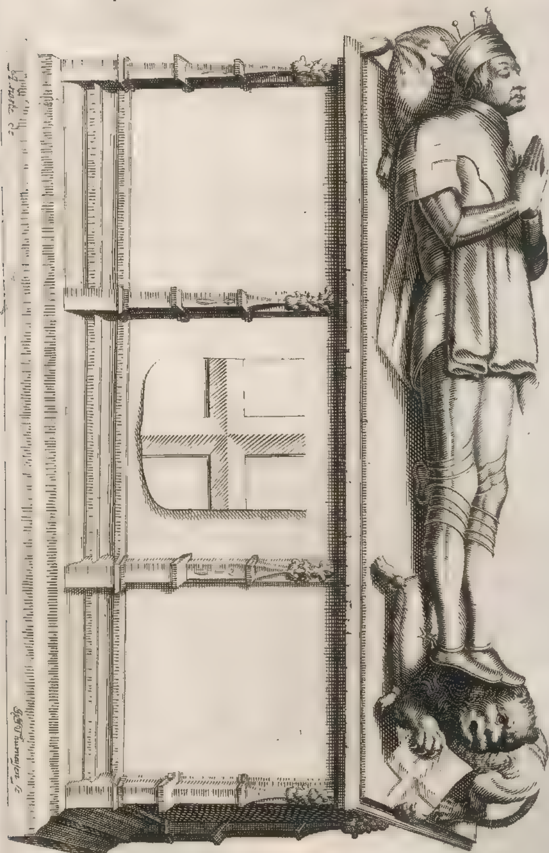
Chieſa. All. Genealo. *Pingon. Machan.* Titre de L'abbaye de Saint Maurice.

Le Pape Alexandre 6. par vn Bref du mois d'Octobre ſuyuant le declara Defenſeur & Protecteur du Monaſtere de S. Maurice en Chablais. Il fit vn Edit à Turin le dernier iour de Iuin de l'an 1497. pour abreger les longeurs des Procés, ou ſe trouuent preſents Barthelemy Cuet Eueſque de Nice, Amé de Romagnan Abbé de S. Soluteur Chancelier de Sauoye, Chaude de Sauoye Seig. de Raconis Gouuerneur de Vercel, Iaques de Buſſi Seigneur d'Eyria Gouuerneur

Stat. Saband.

neur de Nice, Antoine de Gingin Seig. de Diuonne Preſident & autres qui eſtoient de ſon Conſeil. *Pingon. Machan. Vanderb.* C.Parad.

Mais la Sauoye ne joüyt pas long-temps du bon-heur qu'elle auoit reçeu, d'auoir pour Souuerain vn Prince ſi parfait & ſi accomply ; car Philippes eſtant tombé malade à Turin, ſe fit porter en litiere à Chambery, & y mourut le 7. de Nouembre 1417. n'ayant regné qu'vn an & demy. Taboüé, Doglioni & Papyre Maſſon ſe ſont mécontés d'auoir rapporté ſon decés à l'an 1498. Son corps fut porté en l'Abbaye de Hautecombe ; & ſes entrailles eurent l'honneur de la Sepulture au Monaſtere de Lemens ſus Chambery, où eſt ſa Sepulture en Marbre brut, comme le repreſente cette Figure.



Machanée Autheur du temps dit qu'on luy dreſſa cét Epitaphe.

Heu Duce dat lacrymas orbata Sabaudia forti,
Cuius ob interitum triſtia damna tulit.
Pax erat Italiæ, Gallorum iura tenebat,
Germanos votis, arbitrióque regens
Scipiadas bello ſuperans, grauitate Catones.
Iuſto & Ariſtidem, religione Numam:
Sub Duce magnanimo virtus ſcandebat Olympum,
Qualis in Heroas Semideóſque fuit.
Herculeâ penitus ſi ſors ætate fuiſſet,
Miles in Alcidem currere dignus erat,
Hunc timuit magno deuicta Hiſpania Marte,
Senſit Aquitanus cum Leodenſe ferox,
Ergò Dei iuſſu ruperunt ſtamina Parcæ,
Inuidiæ nobis aula Beata Ducem,
At tu qui tranſis ſupplex venerare Philippum
Mortalis viuens Spiritus alme bea.

Celuy-cy ſe void encore auiourd'huy à Lemens, qui marque mieux l'ignorance du ſiecle, quoy que fait long-temps apres la mort du Duc.

Dux Sabaudiorum moriens Lemeci, Philippus ait; Hic lego viſcera, cerebrum, córque meum, Saxonum vt patet prædij ſanguine claro, ac genui fateor Principes, Comitéſque & Duces, Francorum fui Regis & ipſe Auus.

Quid mihi nunc proſunt vitâ, dominantia functo,
Sceptra, triumphalis quidue Ducalis honos?
Emorior, natos Patriæ, Populóque relinquens.
Exceptis animis ſingula morte cadunt.

Preuues pag. 443. N'eſtant encore que Comte de Breſſe, il fit ſon Teſtament au Pont-d'Ains le 26. de Iuin 1492. par lequel il nomma ſon Fils Aiſné ſon Heritier, & fit pluſieurs diſpoſitions à Oeuures pies. Les Executeurs furent le Cardinal de Bourbon ſon Beau-frere, le Comte de Geneue, le Chancelier de Sauoye, les Seigneurs de Varey & de Boringe de la Maiſon de Geneue.

Philippes fut vn beau Prince, & de belle taille, hardy & vaillant; ſa generoſité parut principalement en ce qu'apres ſa reconciliation auec le Roy Louys XI. il s'attacha aux intereſts de la France auec tant de fidelité & de conſtance, qu'il eut les principales charges du Royaume. Il eſt loüé entr'autres ſeruices ſignalés qu'il rendit à la France, d'auoir empeſché que la Prouence ne paſsât au pouuoir du Duc de Bourgogne: Il ayma beaucoup ſon Peuple, & fut ſoigneux de faire adminiſtrer la Iuſtice, & de conſeruer dans ſes Eſtats la pureté de la Religion Catholique, ayant fait tous ſes efforts pour la reſtablir en la Valée d'Angrogne, d'où la ſecte des Vaudois l'auoit chaſsée. Quand il fut paruenu à la Couronne de Sauoye, ſa Cour eſtoit l'vne des plus belles de l'Europe; car le Pape, la France, l'Arragon, les Princes d'Allemagne, le Duc de Milan, les Venitiens, les Florentins, les Genois & les autres Princes d'Italie y auoient des Ambaſſadeurs reſidents: Mais Philippes eſt auſſi blaſmé d'auoir trop aymé les Femmes, & troublé trop ſouuent la tranquillité des Eſtats de Sauoye, par des entrepriſes & executions violentes que ſa cholere ou ſon ambition luy inſpiroit. L'Autheur de la Sauoyſienne luy reproche mal à propos

[Margin notes: Matth. hiſt. de Louys XI. — *M. Aurel. Roreng. memorie hiſtoriche.* — Apolog. pour la Maiſ. de S.]

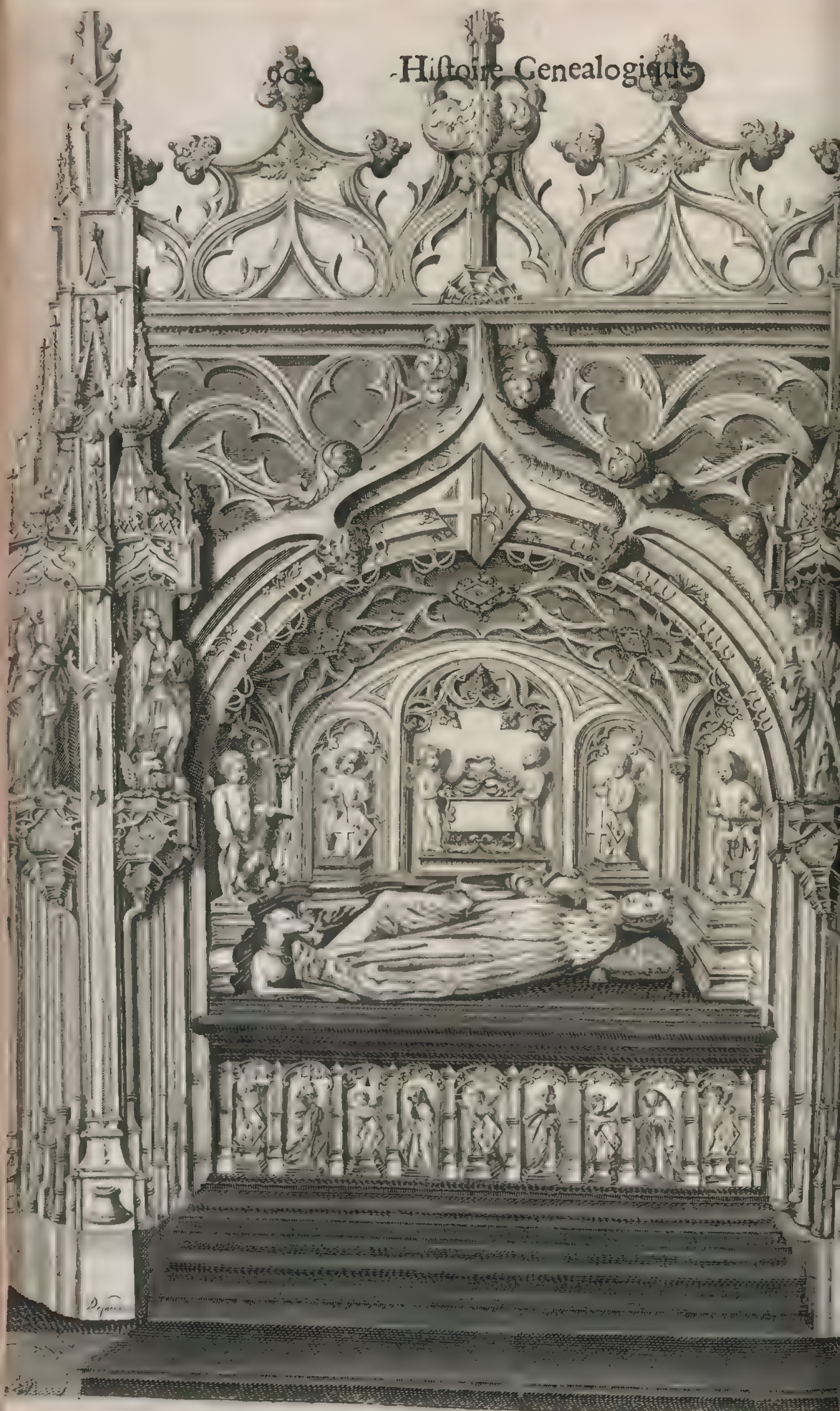
propos d'auoir eſté leger & inconſtant, ſe fondant ſur vn paſſage de Guichardin mal entendu : Car cét Hiſtorien remarque que le Pape, le Roy d'Arragon, les Venitiens, le Duc de Milan, les Gonzagues & autres Princes ayants fait vne Ligue contre la France pour la liberté d'Italie, rechercherent Philippes d'y entrer, auec offre de luy donner vingt mille ducats tous les ans : Et dit qu'encore que Philippes témoignât de vouloir ſigner le Traitté, les Confederés, ſe deffioient de luy, au cas qu'il ſe fit quelque choſe contre la France; Neantmoins cette deffiance ne procedoit pas d'vne inconſtance naturelle de ce Prince, mais ſeulement de la repugnance qu'il auoit de ſe declarer contre la France, dont il auoit les intereſts en ſinguliere recommandation. Vn Autheur moderne luy a mal à propos donné la qualité de Duc de Nemours. *Hiſt. d'Ital. l. 3.* Fauin. Theatr. d'honn.

Comme ce Prince fut obligé de changer ſouuent de party, ſelon le bien de ſes affaires, il prit pour Deuiſe vn Serpent qui a quitté ſa dépoüille, auec ce mot, *Paratior.*

Il fut marié deux fois : Premierement, auec Marguerite de Bourbon, Fille de Charles Duc de Bourbonnois & d'Auuergne, Pair & Chambrier de France, & d'Agnes de Bourgogne : Ce mariage ſe fit de l'aduis du Roy Louys XI. en la Ville de Tours, & fut conclu le 6. de Ianuier 1471. en preſence de Charles de Bourbon Archeueſque & Comte de Lyon. Les Ambaſſadeurs du Comte de Breſſe furent Boniface de Chalant, Seigneur de Retourtour, Theodore Roëre, Seigneur de Gourennez, & Pierre Bolomier, Maiſtre des Requeſtes de Sauoye. Marguerite eut en dot ſoixante & dix mille eſcus d'or neufs (en quoy du Tillet s'eſt mépris, qui dit qu'elle n'eut que quatre vingts dix mil cinq cens liures) dont l'aſſignat fut ſur les Villes & Chaſteaux de S. Triuier, de Iaſſeron, de Ceyſeria, de Treffort & du Pont de Vaux en Breſſe, & Philippes promit quatre mil liures de doüaire. Ce mariage neantmoins ne fut conſommé que le Dimanche apres Paſques de l'an 1472. en la Ville de Moulins en Bourbonnois. Preuues pag. 446. En la branche de Bourb. *Chro. Sab. M. S.*

Cette Illuſtre Princeſſe témoigna ſa pieté & l'amour qu'elle auoit pour ſon Mary, par le Vœu qu'elle fit de faire baſtir vn Monaſtere de l'Ordre de S. Benoiſt à Brou, prés de Bourg en Breſſe, pour obtenir la gueriſon du Comte ſon Eſpoux, detenu de longue maladie : Elle teſta le 27. de Iuin 1482. & mourut de Phtyſie au Chaſteau de Pont-d'Ains le 24. d'Auril 1483. Elle giſt à Brou dans vne magnifique Sepulture de Marbre blanc, que luy fit depuis dreſſer vne autre Illuſtre Marguerite qui accomplit ſon Vœu, en voicy la repreſentation.

Deux



Deux ans apres Philippes passa à vn second Mariage l'onziéme du mois de Nouembre mil quatre cents huictante-cinq, auec Claudine de Brosse dite de Bretagne, Fille de Iean de Brosse dit de Bretagne Comte de Pentheure, Vicomte de Bridiers, Seigneur de Boussac, de l'Aigle & de sainte Seuare (yssu des anciens Vicomtes de Limoges) & de Nicole de Bretagne: Ell'eut en dot cent mil liures que Nicole de Bretagne sa Mere luy constitua, outre les biens Paternels, & la part qu'elle auoit en la succession de Bernarde de Brosse Marquise de Montferrat, sa Sœur aisnée; Philippes luy donna quatre mil liures de Doüaire, assignées sur les Terres de Chasey, Layettes, Sagy, Cusery & la Colomne. Cette Princesse sur-vesquit Philippes & par Traitté fait auec Charles Duc de Sauoye son Fils, ell'eut pour assignat de son Doüaire les Seigneuries de Poncin, Cerdon, Lanieu, sainct Germain d'Amberieu, Rossillon, Billia, Loyettes, sainct Sorlin, & Virieu le Grand. C'est elle qui fit bastir le Chasteau de Billia en Michaille, où elle faisoit sa residence ordinaire & où elle eut le bon-heur de tenir iusqu'à son decez la precieuse Relique du sainct Suayre. A son aduenement en Bresse, ell'eut plusieurs trauerses par le credit de ceux qui auoient part aux bonnes graces du Comte de Bresse son Mary, dont se plaignant par vne lettre à Guy Seigneur de Chasteauvieux Gouuerneur de Bresse; elle luy escriuoit, qu'elle s'en demesleroit bien & qu'elle se souuenoit de la Deuise d'vn de ses grands Peres, qui, pour signifier qu'il euiteroit facilement les pieges de ses Ennemys, portoit pour Deuise ces mots. *Encore est viue la Souris.* Elle mourut à Chambery le treiziéme d'Octobre mil cinq cens treize, laissant vne grande opinion de sa Sainteté. Pingon sur ie ne sçay quel fondement a escrit, qu'elle fut inhumée à Hautecombe & toutesfois sa sepulture se void en la sainte Chappelle de Chambery derriere le grand Autel releuée en Marbre brut, auec deux escussons taillés l'vn des Armes plaines de Sauoye, & l'autre party de Sauoye & de Brosse Pentheure.

Aug. du Pas Genealog. de Bretagne. Hist. de Chastil. l. 5. ch. 6. Titr. de l'Arch. de Turin.

Ping. Arb.

De sacra Synd. Chifflet de lint. Sepulchr. Christi.

In Arb.

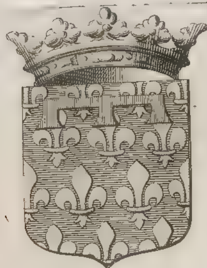
ENFANS DE PHILIPPES DVC DE SAVOYE, & de Marguerite de Bourbon sa premiere Femme.

I. Philibert II. du nom Duc de Sauoye, mentionné au Chapitre suiuant.

II. Louyse de Sauoye Duchesse d'Angoulesme, d'Anjou & de Nemours, Comtesse du Mayne & de Gyen, née au Chasteau de Pontdains en Bresse l'onziéme de Septembre mil quatre cents septante-six, & non pas au mois de Fevrier comme veut Pingon. Elle fut accordée en Mariage à Paris le seiziéme de Fevrier mil quatre cents septante-sept, de l'aduis du Roy Charles VIII. auec Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme, Seigneur d'Espernay, de Romorantin, de Fere en Tardenois, de Mesle & de Chisay en Poitou, Prince du Sang de France; Fils de Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme & de Perigord, & de Marguerite de Rohan: Elle eut trente-cinq mil liures de dot & trois mille liures de Doüaire, assignées sur les Terres de Romorantin & de Chásteau-neuf sur Charente, ou sur celle de Cognac

Arb. Gen. Preuues pag. 451.

Orleans-Angoulesme, semé de France au Lambel d'argent de 3. pendants chacun, chargé d'vn croissant d'azur.



Le Roy en consideration de cette alliance, donna aux mariés vingt mil liures de rente à prendre sur la Seigneurie de Mesle, & sur le rachet de celle de Chisay tenuë par le Duc de Nemours, la datte de ce mariage a esté mal rapportée à l'an mil quatre cents quatre-vingt huit, par deux Historiens modernes, il ne dura que neuf ans; Car le Comte d'Angoulesme mourut l'an mil quatre cents nonante-six; les Autheurs du temps qui ont parlé de la mort de ce Prince, ont peine à exprimer le grand amour que Louyse de Sauoye auoit pour luy, les soins qu'elle prit de sa personne pendant sa maladie, & le déplaisir qu'elle reçeut de sa mort; il suffira de dire auec eux. *Que le Comte d'Angoulesme & Louyse de Sauoye n'eurent iamais vne parolle fascheuse ensemble, que quand ils se rencontroient ils ne sçauoient quelle chere, ni quelles caresses se faire, que durant la maladie de ce Prince, Louyse ne sortit iamais de la chambre du malade, ne quitta iamais son lict, couchoit la plufpart du temps vestuë, le seruoit iour & nuict comme vne simple seruante, auec vne extraordinaire assiduité, & qu'apres son decés elle n'oublia rien de ce qui pouuoit honorer sa memoire.* Apres cette perte si sensible, Louyse de Sauoye n'eut point d'autre consolation que les deux Enfans qu'elle auoit de ce mariage, dont l'vn fut le grand Roy François, & l'autre Marguerite Duchesse d'Alençon, puis Reyne de Nauarre, la fleur & l'ornement des Princesses de son âge. Saint François de Paule que Louyse visitoit souuent, au Conuent de *Iesus Maria* du Plessis lez Tours, luy auoit predit, que son Fils aisné seroit Roy de France, en vn temps où il y auoit peu d'apparence d'esperer ce bon-heur, parce que Charles VIII. estoit en vie, qui auoit des Enfans, & le Duc d'Orleans qui fut depuis le Roy Louys XII. estoit le premier Prince du Sang. Ce mesme Roy Louys XII. par son testament du dernier de May mil cinq cents cinq, ordonna qu'apres son decés les plus secrets affaires du Royaume seroient traittés par Anne de Bretagne son Espouse, conjointement auec cette Princesse. François premier ayant donc succedé à la Couronne, donna à sa Mere le Duché d'Anjou, & le Comté du Mayne, & erigea en sa faueur le Comté d'Angoulesme en Duché, & sur la resolution que sa Majesté prit d'aller en Italie pour le recouurement du Duché de Milan occupé par les Sforces, Louyse fut declarée Regente en France par Patentes dattées à Lyon, le xv. de Iuillet mil cinq cents quinze, qui marquent la bonne opinion que le Roy auoit de son esprit, & la confiance qu'il prenoit en sa conduite.

Les sainte Marthe l. 16. ch. 2. Hilar. de Coste vie des Dames illustres, Tom. 2.

S Gelais Hist. de Louys XII. Hist. de Ch. VIII. Godefr. p. 191.

Hilar. de Coste des Dames illustr.

Pr. p 453.

Cette Princesse eut differend auec Charles Duc de Bourbon Connestable de France, pour la succession de Suzanne Duchesse de Bourbon sa Femme, & pretendit d'estre preferée comme plus proche, pour les biens procedés de l'ancien estoc de la maison de Bourbon. Ce procés estoit grand, s'il s'en est iamais veu

Pasquier és recherches de la Fr. l. 6. ch. 11.

en

en France, soit que l'on considere la grandeur du suiet, ou des parties, ou des Aduocats qui plaiderent cette cause en l'Audiance du Parlement de Paris, le vingt-deuxiéme de Ianuier mil cinq cents vingt-deux; car il estoit question de trois Duchés, Bourbonnois, Auuergne & Chastelleraud, de cinq Comtés, Clermont en Beauuoysis, Forests, la Marche, Clermont & Montpensier, de deux Vicôtés Muret & Carlat, & des Seigneuries de Gien, de Beaujolois, de Mercueur, de Roche en Regnier, d'Annonay, de Combrailles, de Montagu, de Bourbon-Lanceys, & autres grandes Terres. Les trois Parties qui plaidoient, estoient illustres, vne Mere de Roy, le Roy mesme qui pretendoit les Terres d'Appannage par droit de retour, & vn Prince du Sang Connestable de France, trois signalés Aduocats, Poyet depuis Chancelier de France, Montholon, qui fut apres Garde des Sceaux, & Lizet, premieer President de Paris. Louyse eut bon succés de ce Procés & emporta partie de cette belle succession, dont elle traitta depuis auec le Roy. Hist. de sainte Marthe l.23.c.12. *Pasquier.*

Au second voyage que sa Majesté fit en Italie, l'an mil cinq cents vingt-quatre, Louyse fut encore declarée Regente par Patentes dattées à Pignerol: Ce fut l'année de la funeste bataille de Pauie, voyage qui fut entrepris contre son aduis, s'il en faut croire vn Autheur Italien. Quand elle reçeut la nouuelle de la perte de la bataille & de la prison du Roy, & la lettre que sa Majesté luy escriuit, où il n'y auoit que ces parolles. *Madame, de toutes choses, il ne m'est demeuré que l'honneur & la vie*, elle faillit à succomber à la douleur. Le Pape Clement VII. luy enuoya vn Bref datté à Rome le quatriéme de Mars mil cinq cents vingt-cinq, pour la consoler d'vn si funeste accident, ou sa Sainteté exalte ses vertus & sa constance, l'interest qu'elle auoit à la conseruation du Royaume & à la deliurance du Roy, luy firent prendre de genereuses resolutions; car, apres auoir depesché inutilement en Espagne l'Archeuesque d'Ambrun depuis Cardinal de Tournon, le President de Selue, & Philippes Chabot Seigneur de Brion, puis Marguerite Duchesse d'Alençon, sa Fille: Elle fit ligue auec le Pape Clement VII. Henry VIII. Roy d'Angleterre, les Venitiens, les Florentins & les Suysses, pour s'opposer à la prosperité de Charles V. Enfin le Roy ayant esté deliuré: Louyse alla à Cambray s'aboucher auec Marguerite d'Austriche Duchesse Doüairiere de Sauoye sa Belle-Sœur, où ces deux illustres Heroïnes arresterent vn Traitté de Paix entre les deux Couronnes. Deux ans apres cette Princesse ayant esté long-temps malade à Fontainebleau, où il y auoit danger de peste, elle voulut se faire porter à Romorantin & deceda en chemin à Grés en Gastinois le vingt-deuxiéme de Septembre mil cinq cents trante-vn: Son corps fut inhumé en l'Eglise de sainct Denys en France, dans le superbe Mausolée que le Roy François I. son Fils auoit fait construire, son cœur & ses entrailles furent portées en l'Eglise de Nostre Dame de Paris, sous vne Lame de cuiure auec ces deux vers. *Guicciard.* Hilar. de Coste en ses Dames illustr. Preuues pag 456. Hilar de Coste. Doublet Hist. de S.Denys. Du Breul aux Antiq de Paris liu 1. Hilar. de Coste.

Cor magnorum opifex; quæ Francum, & Viscera, Regem
Portauêre, hic sunt, Spiritus in Superis.

Les plus Sçauants hommes du temps & les meilleurs Poëtes dresserent des Epitaphes à sa memoire en Latin & en François, comme sainct Gelais, Marot, Macrin, Tusan, Borbonius, François Oliuier Chancelier d'Alençon & autres, dont il se fit vn recüeil, entre lesquels celuy-cy qui est de la façon dudit Oliuier depuis Chancelier de France, a passé pour le mieux fait.

Iſto quieſcens Allobrox ſub marmore
Loiſa, Patriæ præcipuum decus ſuæ,
Et Galliarum ſplendor, ac mundi decus,
Neſcitur illi Patria, pluſue debeat
Tellus, an Orbis vaſtus, an ipſa Gallia.

Ce qu'vn celebre Poëte de ce ſiecle a traduit heureuſement ainſi.

Le Sieur Colletet.

Louyſe de Sauoye eſt ſous ce monument,
Comme elle fut des ſiens le ſupreme ornement,
La ſplendeur de la France, & la gloire du monde,
On doute qui doit plus à ſes ſoins immortels,
Ou ſon propre pays, ou la machine ronde,
Ou la France qui croid luy deuoir des Autels.

In Poëtic. Iules Ceſar de la Scale fit auſſi vn excellent Poëme Latin, & pluſieurs Epitaphes à la loüange de cette rare Princeſſe, qui ſe voyent dans les Oeuures Poëtiques de ce grand Perſonnage, entre leſquels i'ay choiſi ces deux.

Sanguine Cæſareo Ludouica Sabaudia, rexi
Sola dedi Reges, ſolaque reſtitui.

L'autre eſt tel.

Non natum edendo Regem, abſentemque regendo
Præſtiteram, reducem do quoque, ter peperi.
Ecce vetus Bacchum taceat iàm fama bimatrem,
Ter nati vnius, cùm vna parens fuerint.

On a remarqué qu'vn peu auant ſa mort, parut vn Comete qu'elle prit pour vn augure certain de ſon decés, ſur quoy le Poëte Theocrenus fit ces quatre vers en laiſſant d'autres, où il l'a loüe de ſa grande pieté. (Pag. 55.)

In feſtum ſibi quum ſciret Ludouica cometem,
Seque peti illius crinibus honorificis,
Spectauit tamen intrepidè, vultùque profeſſa eſt.
Monſtrari ad cœlum iàm ſibi morte viam.

Hilar. de Coſte. Bulla Canonizat ſancti Fr. de Paula. Chr. Minimor. R. P. de la Nouë. Lect. 4.

Les vertus de Louyſe de Sauoye ſont ſi connuës, que l'exageration en eſt inutile. Sa pieté parut aux marques qu'elle a laiſſées en pluſieurs Egliſes de France, comme à la ſainte Baume en Prouence, aux Conuents des Minimes de Chaſtelleraud, d'Amboiſe & du Pleſſis lez Tours, & par la pourſuite qu'elle fit à Rome de la Canonization de S. François de Paule, auſſi eſt-il faite mention d'elle au Breuiaire des RR. PP. Minimes au IV. de May iour de la Canonization de ce Saint. Le Pape Leon X. à ſa priere, appreuua par vn Bref que ſa Majeſté luy adreſſa, datté à Rome le XXIX. d'Aouſt 1517. l'Office des Feſtes, & l'ordre des Meſſes, compoſé à l'honn. de la Vierge, par le P. Gabriel Maria Religieux de S. François : elle s'employa encor auec beaucoup de zele à la Canonization de Iean Comte d'Angouleſme & de Perigord ſurnommé le Bon, ſon beau-Pere, dont Antoine d'Eſtaing Eueſque d'Angouleſme auoit fait l'information, mais à cauſe des continuelles guerres où François I. fut occupé, la choſe ne fut pas acheuée. Quant à ſon eſprit, elle en donna des ſolides preuues pendant

pendant ſes deux Regences, & pour ſa chaſteté, quel meilleur témoignage en peut-on deſirer? Sinon qu'ayant eſté laiſſée Vefue par le Comte d'Angouleſme ſon Mary, à l'âge de dix-neuf ans, elle demeura trente-cinq ans en viduité; Le mois de Feurier luy fut heureux, car elle naſquit en ce mois, elle y fut mariée, & elle gagna le grand procés de la ſucceſſion de Bourbon. Dans les Epiſtres du Pape Leon X. il y en a deux eſcrites à cette Princeſſe; Elle portoit la meſme deuiſe que le Roy François I. ſon Fils, ſçauoir la Salamandre, auec ces mots, *Nutriſco & extinguo*: Voulant dire qu'elle maintenoit les gens de bien en ruinant les méchans. Tous les Hiſtoriens ont parlé auantageuſement d'elle, fors ceux de la maiſon de Bourbon qui ſe ſont monſtrés trop paſſionnés, François Auguſtin de la Chieſa auiourd'huy tres-digne Eueſque de Saluces, & le R. P. Hilarion de Coſte Religieux de l'Ordre des Minimes, luy ont dreſſé des éloges qui contiennent ſa vie en abregé: Mais qui voudra mieux connoiſtre le genie de cette grande Princeſſe, doit lire le Iournal de ſa vie qu'elle meſme a dreſſé, ou elle a eſté curieuſe de remarquer tout ce qui luy eſt arriué de conſiderable, & s'eſt ſi bien dépeinte, auec tant de naïfueté, de douceur, de ſtyle & de iugement, qu'il eſt impoſſible de lire cette piece ſans auoir de la veneration pour elle, & ſans l'admirer. En France l'on fit faire des Medaillons à ſon honneur, où d'vn coſté eſtoit ſon effigie, & au reuers il y auoit *Ludouica Franciſci & Margaretæ præclara parens.*

Apud Bemb. in Epiſt. lib. 11. & 16. *Chronic. Carion. Prompt. Icon. Rouilli.* Les ſainte Marthe. *Teatr delle Donne letterate.* Eloge des Dames ill. Preuues pag. 457.

ENFANS DE PHILIPPES DVC DE SAVOYE, & de Claudine de Broſſe de Bretagne ſa ſeconde Femme.

III. Charles Duc de Sauoye III. du nom, apres Philibert le Beau ſon Frere aiſné.

IV. Louys de Sauoye né l'an mil quatre cents quatre-vingt huict, fut deſtiné à l'Egliſe, & fut Preuoſt de Montjou à l'âge de trois ans: Mais ſa Sainteté luy donna pour Adminiſtrateur Iean de Loriol depuis Eueſque de Nice, il mourut l'an mil cinq cents deux, & fut enterré à Hautecombe. *Ping. in Arb.* Mem. M. S. de Monſieur Camuſat.

V. Philippes de Sauoye Comte de Geneuois, puis Duc de Nemours, qui fit la branche des Ducs de Nemours, de Geneuois & d'Aumale, dont il ſera parlé en ſon rang.

VI. Abſalon de Sauoye. } morts au berceau.
VII. Iean-Amé de Sauoye. }

Pingon. Paradin. *Vanderb.*

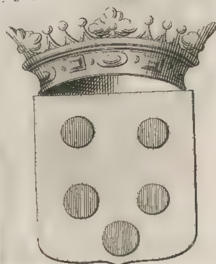
VIII. Philiberte de Sauoye Ducheſſe de Nemours, Marquiſe de Gex, Vicomteſſe de Bridiers, Dame de Foſſan en Piemont, de Chanas, d'Yenne, du Bourget, de Modon & de S. Iulien en Sauoye, de Poncin, de Cerdon, de Virieu le Grand en Bugey, de Billia en Michaille, de Bruyeres en Poitou, de Tours & de Flés en Xaintonge.

Cette Princeſſe naquit apres la mort de ſon Pere, non pas l'an 1490. comme Pingon a écrit, mais bien l'an M.CCCC.XCVIII. elle fut promiſe le x. de May de l'an 1513. à Iulien de Medicis, ſurnommé le Magnifique, Marquis de Soriana & de Chaſene Senateur, Patrice & Prefect de Rome, & grand Gonfalonnier de l'Egliſe, Frere du Pape Leon X. & Fils de Laurent de Medicis & de Clarice des Vrſins. François Mareſchal, Cheualier, Baron de Miximieux, fut deputé par le Duc de Sauoye, pour la conduire iuſqu'à Rome; les Nopces

In Arb. Pingon. Aug. Tau. Neſtor. Hiſt. de Medicis. Hiſt. de Breſſe & de Bug.

Machan. se firent à Turin au mois de Feurier de l'an M. CCCCC. XV. auec beaucoup de somptuosité : Elle s'embarqua à Sauone, le Pape luy fit faire vne entrée solemnelle à Rome & dépençast à sa reception plus de cent cinquante mille *Epist.l.8.* Ducats, tant il auoit de ioye d'vne si illustre alliance, laquelle il auoit souhaittée auec beaucoup de chaleur & d'empressement, ainsi qu'on le void par ses lettres qui sont imprimées auec les œuures du Cardinal Bembo.

Medicis d'or à cinq tourteaux de gueules 2. 2. & 1.



Titr. du Chasteau de Nice. Charles Duc de Sauoye Frere de cette Princesse, luy donna la Seigneurie de Fossan en Piemont & le Marquisat de Gex, pour en ioüyr pendant sa vie, par lettres du vingtiéme de Fevrier mil cinq cents quinze, & le Roy François I. par patentes dattées à Milan au mois de Nouembre suiuant, luy donna, & à Iulien de Medicis son Mary en toute proprieté, le Duché de Nemours. Mais ce Mariage ne dura pas long-temps, parce que le Duc de Nemours mourut à Florence l'an mil cinq cents seize, commandant en qualité de Lieutenant General de l'Eglise, l'Armée que le Pape enuoyoit au Duché de Milan; laissant sa vefue âgée seulement de dix-huict ans. La mesme année de ce decés, le Duc Charles le Bon luy delaissa la ioüyssance sa vie durant, du Vicomté de Bridiers & de la Seigneurie de Malaual par lettres dattées à sainct Iean de Morienne le vingt-deuxiéme de Iuillet, à son depart de Rome, le Pape la fit accompagner iusqu'en Sauoye par Iulian Tornaboni Euesque de Saluces & Louys Ridolphe ses Parents.

Preuues pag. 464. Nestor. Titr. du Chasteau de Nice. Titr. de la Chambre des C. de Sauoye.

Au voyage qu'elle fit en France, le Roy François I. son Neueu, donna ordre qu'elle fut receuë par toutes les Villes du Royaume ou elle passeroit, auec des honneurs & des prerogatiues extraordinaires & luy permit de deliurer tous les prisonniers pour crime, à la reserue de celuy de Leze Majesté. Ce fut en ce voyage ou elle presenta au Baptesme Henry de France Daufin de Viennois, depuis Roy sous le nom d'Henry II. auec Henry VIII. Roy d'Angleterre & Charles Duc d'Alençon : Au retour de ce voyage le Duc Charles par Titre du vingtiéme de May mil cinq cents dix-sept, luy donna pendant sa vie les Seigneuries de Bruyeres en Poitou, de Tours & de Flés en Xaintonge prouenuës de la Maison de Pentheure & le dix-huictiéme de Decembre il luy vendit la Seigneurie de Chasey en Bugey. Depuis ce mesme Prince estant en l'Abbaye de sainct Pons prés de Nice le vingt-sixiéme de Septembre mil cinq cents vingt-vn, luy donna celles de Poncin & de Cerdon.

Titre de l'Archiue de Turin. Hilar. de Coste Elog des Daufins. Titr. du Chasteau de Nice. Titre de l'Archiue. de Turin.

Pingon. Elle mourut au Chasteau de Virieu le Grand en Bugey le quatriéme d'Avril mil cinq cents vingt-quatre, âgée de vingt-six ans en reputation d'vne haute & solide deuotion & d'vne grande pureté de mœurs. Le Pape Leon X. par deux lettres a bien tesmoigné l'estime qu'il faisoit de la personne & du merite de cette Princesse, elle refusa plusieurs partys qui se presenterent, pour l'engager à vn second Mariage, entre autres l'illustre Odet de Foix,

Preuues pag. 465, 466.

Vicomte

Vicomte de Lautrec, Comte de Comminges, Lieutenant General de l'armée du Roy au Royaume de Naples, elle eſt encore loüée d'auoir eſté fort liberale enuers les Pauures, pour ſeconder les pieux deſſeins de Louyſe de Sauoye ſa Sœur: elle écriuit au Pape Leon X. pour la Canonization de S. François de Paule, Charles Duc de Sauoye qui fut ſon heritier teſtamentaire, fit porter ſon corps auec pompe & magnificence, en vne Chap. que cette deuote Princeſſe auoit fait baſtir en l'Egliſe de la ſainte Chapelle de Chambery, proche la porte, ou ſa ſepulture releuée ſe void encore auiourd'huy en marbre brut, & l'eſcu de ſes armes en lozange, party de Medicis & de Sauoye. Cl. Paradin par vne ignorance ridicule, appelle cette Egliſe ſainte Sydoine; ſon teſtament eſt du VIII. d'Octobre mil cinq cents vingt-trois. Cette ſepulture ayant eſté ouuerte l'an mil ſix cents trente-neuf, cent quinze ans apres ſon decés; Le corps fut trouué tout entier par vne eſpece de miracle: Vn Autheur moderne qui en a eſté témoin oculaire en a fait vne riche deſcription. Pr. p. 466. *All. Gen.* Titr. de l'Archiue de Turin. *Colomby Epiſc. Valent. & Diens. l. 2.*

Mathieu a crû par erreur que cette Princeſſe auoit eſté Femme de Laurent de Medicis Duc d'Vrbain, & Eſtienne de Lezignan ſans aucun fondement, a adiouſté aux Enfans legitimes de Philippes Duc de Sauoye, vne Fille appellée Magdelaine de Sauoye Reyne de Nauarre. Hiſt. de Louys XI En ſes genealog.

ENFANS NATVRELS DE PHILIPPES Duc de Sauoye.

Outre les Enfans legitimes dont nous auons parlé, le Duc Philippes eut vn Fils & trois Filles naturelles, de Bonne de Romagnan, Dame Piemontoiſe ſon amie, Fille du Seigneur de Romagnan, & d'vne Fille de la maiſon de Valpergue, dont voicy les noms.

I. René Baſtard de Sauoye, & depuis legitimé, Comte de Villars, de Tende, de Sommeriue & de Beaufort Seigneur d'Aſpremont, de Gordans, de S. Iulin, de Virieu le Grand, & de Verruë grand Maiſtre de France, & Gouuerneur de Prouence, qui donna origine aux Comtes & Marquis de Villars, dont nous donnerons la Genealogie au Liure quatriéme de cette Hiſtoire.

II. Ieane de Sauoye (mal nommée Antoinette par quelques-vns) Dame de Montdidier en Breſſe, épouſa Iean Grimaldi Prince de Monaco, Comte de Vintimille, Fils de Lambert Grimaldi Seigneur d'Antibe, & de Claudine Grimaldi, Fille & heritiere de Catelan Grimaldi, Prince de Monaco, & de Blanche de Carretto de la maiſon de Final. De ce mariage ne vint qu'vne Fille appellée Marie Grimaldi, mariée à Renaud de Ville-neufue Baron de Vins, Seigneur de Vineul, Cheualier de l'Ordre de S. Michel. Geneal. Grimald. pa. 77. 78. & 79.

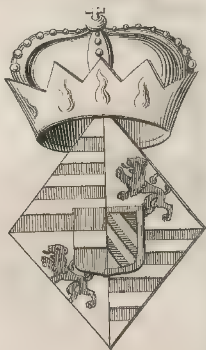
III. Philippine de Sauoye, premiere Femme de Laurent de Medicis, Pere de Leon X. *Hemminges tomo 4. p. 1056.*

IV. Claudine de Sauoye, accordée en mariage le dernier de May 1509. à Lucian Grimaldi Prince de Monaco; mais la choſe n'eut point d'effect. Botero & Gaſpard Gianotti donnent encore deux Filles naturelles au Duc Philippes, l'vne Comteſſe de Brienne, & l'autre Ducheſſe de Montmorency, mais ils ſe ſont mépris, parce qu'elles eſtoient Filles legitimes de René de Sauoye, Comte de Villars, comme nous dirons ailleurs. Titr. de l'Archiue de Turin.

EMANVEL-







Sauoye.

Auſtricke écartelé au 1. & 4. burelé d'argent & de gueules de huit pieces qui eſt de Hongrie. au 2. & 3. de Boheme, qui eſt d'argent au Lyon de gueules à la queuë noüée & paſſée en ſautoir. Et ſur le tout vn eſcu de gueules à la faſſe d'argent qui eſt d'Autriche, party de Bourgogne ancienne, qui eſt bandé d'or & d'azur de ſix pieces à la bordure de gueules.

XVIII.

PHILIBERT II. DV NOM DVC DE SAVOYE, de Chablais & d'Aouſte, Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée, Comte de Geneue, de Nice, de Breſſe & de Romont, Baron de Vaud, de Gex & de Foucigny, Seigneur de Vercel, de Beaufort, de Bugey & de Fribourg, Prince & Vicaire Perpetuel du S. Empire, Marquis d'Italie & Roy de Chypre ſurnommé le Beau.

CHAPITRE XXXIII.

NOvs ſortons d'vn Regne fort court, pour entrer dans vn autre qui n'a pas eſté de longue durée. Philippes eſtoit âgé de cinquante-huict ans

ans, quand il fut appellé à la Couronne, & ne regna que dixhuict mois; & voicy son Fils qui prend le Sceptre à l'âge de dixsept ans, dont le Regne ne fut que de sept: De sorte que si apres la perte du Duc Philippes, ce fut vn grand bonheur à la Sauoye, qu'il eut laissé ce digne Successeur de son courage & de ses Vertus; ce fut aussi vne extraordinaire affliction de l'auoir veu si tost mourir. Mais ce sont des Fatalités, ausquelles tous les Estats Souuerains son suiets, & qui estoient des presages infaillibles à la Sauoye, d'vne plus grande calamité.

Philibert vint au monde au Chasteau du Pontd'ains en Bresse le lundy dixiéme d'Auril 1480. vne heure apres minuit; le Comte de Bresse son Pere qui auoit alors toutes ses inclinations pour la France, le fit éleuer aupres du Roy Charles VIII. pour gage de son affection, & luy donna pour Gouuerneur de sa Personne Iean de Loriol Seigneur de Chales & de Corgenon, Gentil-homme Bressan. *Ping.in Arb. Pap.Maſ.*

Au voyage que le Roy Charles VIII. fit en Italie pour la Conqueste du Royaume de Naples, l'an 1494. ce ieune Prince qui n'auoit que quatorze ans y suyuit le Comte de Bresse son Pere: C'est luy que l'Histoire du temps appelle Monsieur de Bresse le ieune: Mais Philippes apprehendant les grandes maladies, qui faisoient rauage en l'armée du Roy, le renuoya en Piemont, où il accompagna Blanche de Montferrat Duchesse Doüairiere de Sauoye à la reception qu'elle fit au Roy à Turin à son retour de Naples. La Vigne.

L'Année suiuante Philippes ayant succedé au Duché de Sauoye, donna à ce ieune Prince, le mesme appanage qu'il auoit eü, c'est à dire le Comté de Bresse, par Patentes dattées à Turin le 12. de Iuin 1417. mais ce ne fut pas pour longtemps; parce que Philippes estant mort la mesme année, Philibert fut heritier de ses Estats; en quoy s'est trompé vn Historien qui dit que cela arriua l'an 1495. Titr. de l'Archiue de Turin. *Promptua. Icon.Roui.*

L'Empereur Maximillian ayant voulu faire guerre aux Florentins, ce Prince l'y accompagna, & y mena deux cents Lances. Cette guerre finie Philibert enuoya en Ambassade à Maximillian, George Baron de Menthon & de Coligny, pour luy demander inuestiture de ses Estats, ce qui luy fut accordé par Patentes dattées à Ispruncк le 10. de Mars 1498. *Haraeu. Annal. Brab.* Titr. de l'Arch. de Turin.

Le Duc en ce temps là estoit à Geneue, où il fit faire vn Tournoy à la Lance le 19. du mesme mois; dont les Tenants furent, Chalant, Ferriés, Bertrand Seigneur de Lucinge & Ognas. Les Assaillants, le Duc, le Bastard de Sauoye, le Vicomte de Martigues, Brye, Laurent de Gorreuod, la Villeneufue, la Val-d'Isere, Vrbain de Chevron, Balaison, Bois de Ligny, Gramont, Rocole, Philibert de Viry, Michaud de Cohendier, le Comtin, Martigny, Soyrié, Cordon, Maillas, Longecombe, Beaufort, Rouorée Seigneur de Cursinges, François de Bussi, Montferrand, François de Mareste, Blonay, Cheuelu, Castellemont, Greilly, Loriol, Iean de Vidonne, Stapacin, Verges, la Fontaine, Grolée, Candie, Nyliat, S. Nizier, Malet, Sibuet de la Baume, Antoine du Saix, le Comte de Grueres & Vrbain de Salins. Au mois de Decembre suyuant le Duc fit son entrée solemnelle à Turin. Mem.MS. de Monſ. l'Euesque de Geneue. *Pingon. Aug.Tau.*

Apres la mort du Roy Charles VIII. Louys XII. qui luy succeda ayant fait dessein de recouurer le Duché de Milan, le Comté de Pauie & autres Terres occupées par Louys Sforce dit le More, se voulut asseurer de l'amitié du Duc Philibert, afin d'en receuoir de l'ayde & du secours au passage de son Armée: Et le Duc pour témoigner à S. M. le desir qu'il auoit de la seruir, luy enuoya le Comte de la Chambre, qui s'estant abouché auec le Cardinal d'Amboyse à Chasteau Renaud le 22. de Fevrier 1498. il fut resolu, que le Duc donneroit passage & viures en payant à l'Armée du Roy; moyennant quoy S. M. luy *Belc.rer. Gallicar. comment. lib. 8.* Titr. de l'Archiue de Turin.

bailleroit de Penſion par an 22. mil liures, & à René Baſtard de Sauoye dix mille : Que ſi le Roy paſſoit les Monts en Perſonne ; le Duc donneroit auſſi paſſage à ſes Gens & retraitte dans ſes Places, & permettroit à ſes ſuiets de ſuiure S. M., s'ils y vouloient aller : Que ſi le Duc y vouloit aller en Perſonne, le Roy luy donneroit le Commandement de 200. hommes d'Armes, dont le Duc nommeroit les Officiers : Que pendant cette guerre le Roy luy bailleroit 30000. eſcus ſol par mois, moyennant quoy le Duc fourniroit 600. combattans à cheual armés : Que la conqueſte du Duché de Milan faite ; le Roy donneroit au Duc des Terres & Seigneuries du Milanois de proche en proche & à la bien ſeance de ſes Eſtats de Piemont, iuſqu'à la valeur de vingt mil Ducats d'or de rente, & au Grand Baſtard, iuſqu'à quatre mille, pour leſquelles non plus que pour toutes celles que le Duc poſſedoit de preſent ; le Roy promettoit de ne luy donner iamais trouble ny à ſes ſucceſſeurs, mais au contraire de les garder & deffendre contre tous ceux qui voudroient y entreprendre quelque choſe : Que le Roy entretiendroit au Duc pendant ſa vie en France, vne compagnie de 100. hommes d'armes : Que ſi Ludouic Sforce, auant ladite guerre ou apres, attaquoit les Eſtats du Duc, le Roy ſeroit tenu de le ſecourir : Que le Roy ne feroit aucun Traitté de Paix, de Treſue, de Ligue & de confederation, ſans y comprendre le Duc : Qu'apres ladite Conqueſte, ſi le Duc vouloit recouurer les Chaſteaux, Terres & Seigneuries que l'Eueſque & la Communauté de Valays luy tenoient ; le Roy ſeroit obligé de luy ayder à ſes propres frais & dépens : Que par le Traitté on n'entendoit poit deroger aux anciennes & nouuelles alliances des Maiſons de France & de Sauoye : Que pour plus grande ſeurté de l'accompliſſement de ce Traitté, le Cardinal d'Amboyſe & le Mareſchal de Gyé de la part du Roy, le Baſtard de Sauoye & le Comte de la Chambre de la part du Duc, en donneroient leurs ſellés.

Le Roy pour auoir la ratification de ce Traitté, depeſcha au Duc Antoine de Longueil Eueſque de S. Paul de Leon, & Richard le Moyne Secretaire de S. M. qui ayants treuué ce Prince à Geneue le 5. de May le luy firent appreuuer ; ce que le Roy fit auſſi de ſon coſté, iurant ſur la S Croix l'11. de Iuin ſuiuant, & S. M. en execution donna ſes Patentes le 29. de Iuillet, par leſquelles il quitta au Duc & à ſes Succeſſeurs, toutes les pretentions que luy & ſes Succeſſeurs Roys pouuoient auoir ſur la Maiſon de Sauoye. *Titre du Chaſteau de Nice.*

En Execution de ce Traitté, le Duc donna paſſage à l'Armée Françoiſe, eut tant de ſoin des Trouppes & des Chefs, & reçeut le Roy auec tant de magnificence à Turin, que S. M. eſtant à Milan (où le Duc l'accompagna) par Patentes du 3. & 8. d'Octobre de la meſme année, luy accorda vne Penſion de vingt mil eſcus ſur les reuenus du Duché de Milan. La Compagnie d'hommes d'Armes du Duc, ſeruit en l'Armée du Roy, commandée par Amé-Gaſpard de Rouorée Seig. de Curſinge Gentil-homme Sauoyſien qui ſeruit vtilement la France ; car il ſauua la vie à Iean Iaques Triuulce Gouuerneur de Milan, empeſcha le ſouſleuement des Milanois, ſe ſignala au ſiege de Nouare, aux Troubles de Piſe, & en l'Armée qui fut enuoyée à Naples, & le Duc au retour du Roy fit compagnie à S. M. iuſqu'à Grenoble & à Lyon. *Ping. Arb. Botero. Machan. Titr. de l'Archiue de Turin. Apolog. pour la Maiſon de Sauoye. Machan.*

Pingon a écrit que le Duc l'an 1500. fit vn voyage à Rome pour viſiter le Pape Alexandre 6 ſur quelques ouuertures qui auoient eſté faites d'vne Croyſade contre le Turc mais les affaires d'Italie n'eſtoient pas diſpoſées à vne ſi grande entrepriſe : En effet le Roy repaſſa les Monts, l'annêe 1502. auec vne grande Armée pour la Conqueſte de Naples, & fut reçeu en toutes les Villes de Piemont, auec des honneurs & ſomptuoſités extraordinaires, qui teſmoignoient l'inclination que ce Prince auoit de fauoriſer les armes de France. *In Ar'. Ping. Aug. Taur.*

Philippe

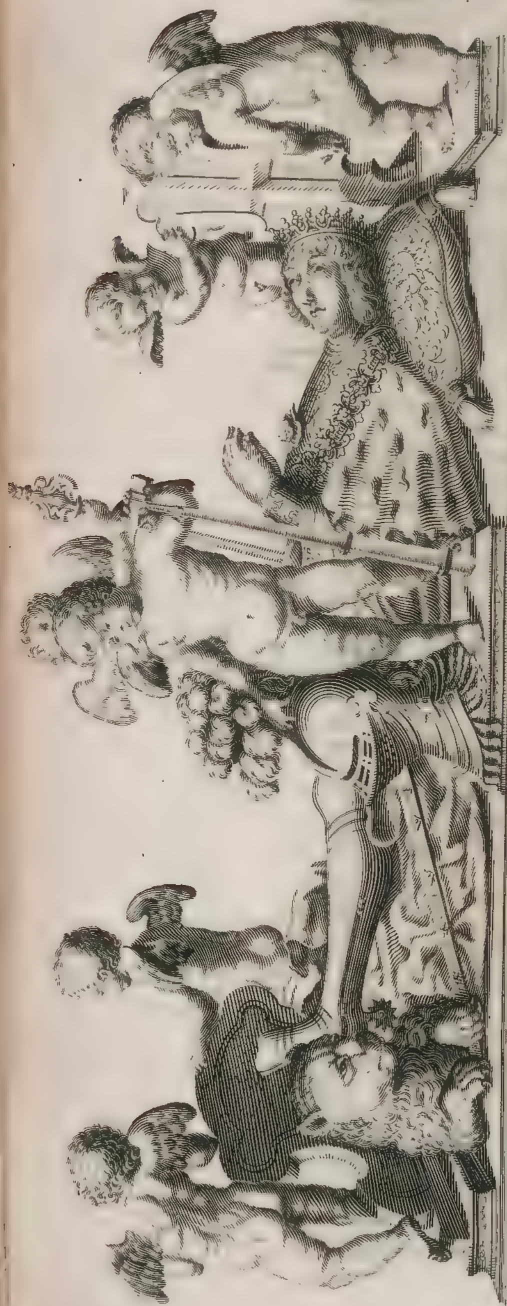
Philippes Archiduc d'Austriche passant d'Espagne au Pays Bas, fut reçeu à Lyon par le Roy Louys XII. doù il alla à Bourg en Bresse, visiter le Duc son Beaufrere, & la Duchesse Marguerite d'Austriche sa Sœur: Il y fit son entrée le 7. d'Auril 1503. Mais y estant tombé malade, il se fit porter à Lyon, où ayant recouuré la santé; il alla au Chasteau de Pontdains, pour dire adieu au Duc & à sa Sœur, & ce fut là où Philibert fit voir à ce Prince, la pretieuse relique du S. Suayre. *Haraus Erasm. Panegyr. Gratulat.*

A mesme temps que le Duc faisoit tant de ciuilités à l'Archiduc, l'Empereur Maximilian par Patentes dattées à Anuers le 1. d Auril, luy donna l'hommage des Comtes de Radicata & des Seigneurs de Coconas en Piemont, pour en exiger la prestation auec les mesmes deuoirs & droits que faisoient les Empereurs. Et par d'autres Patentes du 15. d'Octobre suiuant S. M. Imperiale voulant traitter son Gendre encore plus fauorablement, luy quitta tout le droit Imperial, sur les Terres que le Duc de Bourbon possedoit entre les Riuieres d'Ains & de Saone; ensemble les hommages & la Iurisdiction temporelle, sur les Villes & Dioceses de Syon, de Lausanne, de Geneue, d'Aouste, d'Yurée, de Turin, de Maurienne, de Tarantaise, de Bellay de Vercel & du Montdeuis, & sur tout ce qui dépend des Eueschés de Lyon, de Mascon & de Grenoble dans l'estendue de ses Estats, conformément à la concession qu'en auoit déja faite l'Empereur Charles IV. au Comte Verd. Philibert ayant par sa prudence, maintenu ses Estats en Paix, pendant les plus grands troubles d'Italie, passa l'hyuer en Piemont, & pour donner du diuertissement à Marguerite d'Austriche son Espouse, & à Blanche de Montferrat Duchesse doüairiere de Sauoye & pour honnorer les Nopces de Laurent de Gorreuod Seigneur de Montanay son grand Escuyer, qui épousoit la Fille du Comte de Varax: Il ordonna vn Tournoy & Combat à la Barriere à Carignan le 18. de Feurier de l'an 1504. & fut l'vn des deux tenants, auec Sibued de la Balme Seigneur de Ramasse & de Charonsonay; le Combat dura deux iours à pied l'Espée à la main, & à Cheual auec la Lance: Les Assaillans du premier iour furent Charles-Monsieur & l'Escuyer Sucre, Bussi d'Eyria & le Grand Escuyer de Gorreuod, Sardet de Viry & le petit Gramont, l'Asne de la Balme & Amand Goyet, Loriol & Bouuard; & au second iour il y eut d'Aissaillants Musinens & le ieune de Candie, Feillens & Excheq, Lullins & Candie, Gorreuod le ieune & Romans, Bermond de Leuis Seigneur de la Voute & Scalengo Gentil-homme Piemontois: Il y eut encore d'autres Ioustes, où se signalerent, Bussi, Montiouuent, Balaison, le ieune de Candie, l'Escuyer de Gramont, Gauuin de Candie, Lyonnet de Damas, Simon de Blonnay Seigneur de S. Paul & Corsant. *Preuues pag. 466. Titr. du Chasteau de Nice. Preuues pag. 468. Preuues pag. 469.*

Mais ce Prince estant allé au Pontd'ains, pour auoir le plaisir de la Chasse, du Costé de Lanieu en Bugey, tomba malade pour auoir beu trop frais en vne fontaine aupres de S. Bulba, & mourut au Pontd'ains en la mesme Chambre où il auoit pris naissance le mardy 10. de Septembre 1504. son Cœur fut inhumé en la Chapelle de la Ville du Pontd'ains & son Corps porté à Brou, en vne magnifique Sepulture de marbre blanc qui est au Cœur, au milieu de celles de Marguerite de Bourbon sa Mere, & de Marguerite d'Austriche sa Femme; le temps de son decés est marqué aux Vitres du grand Autel, au bas de son effigie en ces mots. *Pingon. Arb. Gent. Machan. Botero. Vanderb.*

Diuus Philibertus Dux
Sabaudiæ huius Nominis
II. M.D. IIII. IV. Idus
Septembris vitâ functus.

Voicy la representation de sa Sepulture.





Ainsi mourut le Duc Philibert, âgé seulement de vingt-quatre ans ; Prince qui outre la beauté du corps qui luy acquit le surnom de Beau, eut encore celle de l'esprit en vn degré si eminent, qu'il n'y auoit rien à souhaitter en luy qu'vne plus longue vie. Il se rendit recommandable par sa liberalité, par son courage & par son affabilité, qui faisoit que personne ne partoit mécontent d'auprés de luy. Pendant son regne, ses Sujets jouyrent d'vne profonde paix: Il eut tant d'inclination à leur soulagement, que pour abreger les Procez, il fit plusieurs Edits & Reglemens : Son zele à la Religion Catholique parut en la fondation du Conuent des Obseruantins de Vigon, & aux efforts qu'il fit pour conuertir les Habitans des Valées de Luzerne & d'Angrogne infectées de l'heresie des Vaudois : Et parce que les Ducs de Sauoye auoient accoustumé de faire porter auec eux le S. Suayre, comme vn preseruatif contre toutes sortes d'accidents, ce Prince le fit mettre dans vne chasse d'or de la valeur de douze mil escus, en la sainte Chappelle du Chasteau de Chambery, pour rendre cette merueilleuse Relique digne de plus de veneration. En fin Philibert attira sur soy tant d'estime & d'admiration, que tous ses Sujets loüoient sa douceur, respectoient son authorité & craignoient sa Iustice. Vn Historien l'appelle *Prince tres-excellent & tres-vertueux*. Vn autre a remarqué qu'il mourut l'année la plus calamiteuse qui fut iamais ; sterile en bleds & en vins, appellée l'année des Processions, à cause des continuelles Processions & Prieres publiques qui se faisoient pour appaiser l'ire de Dieu. Doglioni l'appelle mal Philippes, qui est le nom de son Pere.

Son Eloge. *Machan.* *Stat. Sab.* *Pap. Maß.* *Pingon.* *Arb. Gent.* *Botero.* *Agrip. or. fun. Mar. Austriac.* Nostrad. Paradin l. 3. ch. 95. *Botero.* *Vanderb.*

Il ne laissa point d'Enfans, quoy qu'il eut esté marié deux fois : La premiere, auec Yolande-Louyse de Sauoye sa Cousine, Fille de Charles Duc de Sauoye I. du nom, & de Blanche de Montferrat : Leur mariage se fit le 12. de May 1496. par dispense du Pape Alexandre VI. à Turin en grande solemnité, mais cette Princesse mourut peu de temps apres sans posterité. En memoire de cette alliance, il fit battre des Ducatons d'argent, où d'vn costé est son Effigie, auec ses qualités, PHILIBERTVS DVX SABAVDIÆ VIII. Et de l'autre costé cette Princesse est autour, IOLANT LVDOVICHA DVCISSA SABAVDIÆ. Guillaume & Claude Paradin & Botero ont douté cette alliance, quoy qu'elle soit tres-veritable.

Pingon *Arb. Gent.* Titr. de l'Archiue de Turin. *Pingon* *Aug. Tau.*

Comme son regne fut court, & que ce Prince ne pût pas donner assez de preuues de son courage, il prit pour Deuise vn Lyon qui sort d'vne enceinte de toyles, auec ces paroles, *& Pios iuuat fortuna conatus.* Il eut encore pour Deuise vne vieille Aigle qui ne laisse pas de regarder le Soleil, auec ce mot, *Præstantior animus* ; & cette autre, *In te Domine confido.*

Theatr. d'Impresë del Ferro.

En secondes nopces Philibert s'allia le 26. de de Septembre 1501. à Bruxelles auec Marguerite d'Austriche, Princesse doüairiere d'Espagne & de Castille, Fille de Maximilian Roy des Romains, d'Hongrie, de Dalmatie & de Croatie, puis Empereur, & de Marie heritiere de Bourgogne, & Sœur de Philippes Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgogne & de Brabant, puis Roy d'Espagne. Les Ambassadeurs du Duc Philibert qui arresterent ce mariage furent, Aymé de Montfalcon, Euesque & Prince de Lausanne, Hugues de la Palu Comte de Varax Mareschal de Sauoye, Amé Baron de Viry, Honorat de Bucil Seigneur d'Escros, Pierre de Bonuillars Seigneur de Mezieres, President de Sauoye, Angelin Prouana Seigneur de Fauola President Patrimonial, & Claude de Balaison, Seigneur d'Auanchy, tous Conseillers & Chambellans du Duc. La Princesse eut en dot trois cens mil escus d'or, & de doüaire douze mil escus assignés sur le Comté de Romont, Pays de Vaud & de Foucigny; Presents François de Buffleyden Archeuesque de Besançon, l'Euesque de Cordoxer, Ambassadeur du Roy d'Espagne, Thomas de Plaine, Seigneur de Magny,

Preuues pag. 489

Chancelier, Henry de Berghes Eueſque de Cambray, Charles de Croy, Prince de Cimay, Antoine de Berghes, Abbé de S. Bertin, Corneille de Berghes, Seigneur de Zenemberghe, Pierre de Launoy, Seigneur du Freſnoy, Philibert, Seigneur de Veré, dit la Mouſche, Pierre de Montfalcon, Seigneur des Terreaux & de Prangin, Pierre Gruet, Protonotaire Apoſtolique, Vicaire de Geneue, Girard de Plaine, Maiſtre des Requeſtes, Claude Bouuard grand Eſcuyer de l'Eſcuyrie de l'Archiduc, Simon de Chantrans Seig. de Corbozon, Alexandre de Saleneuue, Seig. de Sainterin, Barthelemy de Soliers Seigneur de Villeneufue, Philibert Roër, Seig de Poyrin, & Chabert de Scalengo des Comtes de Piozaſque. La ceremonie de ce mariage ſe fit depuis à Roman-Mouſtier au Pays de Vaud, par Louys de Gorreuod, Eueſque de Maurienne, d'où le Duc mena l'Eſpousée à Geneue, où elle fut reçeuë auec vne incroyable magnificence. De là le Duc alla en Breſſe, ou à leur entrée ſolemnelle à Bourg, les Syndiqs pour témoigner leur ſatisfaction firent battre des Medaillons de cuyure & de bronze, où d'vn coſté ſont les Effigies du Duc & de la Ducheſſe s'entre-regardans; & au reuers l'Eſcu party des Armes de Sauoye & d'Auſtriche. Ce Prince auſſi fit battre des pieces d'argent en forme de Ducatons le iour de ſon mariage, où il eſt repreſenté auec vne Toque à la teſte, & autour ces paroles: PHILIBERTVS DVX SABAVDIÆ VIII. Et au reuers eſt la Figure de cette Princeſſe, & autour, MARGARETA AVSTRIA ET BVRGVND. SABAVD. DVCISSA.

Haraus An. Brab. — *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*

Cette Princeſſe, par la negociation de Philippes de Sauoye Comte de Breſſe, n'eſtant âgée que de deux ans, fut accordée l'an 1482. auec Charles Daufin de France, depuis Roy ſous le nom de Charles VIII. par l'Archiduc Maximilian ſon Pere, qui luy donna en dot les Comtés d'Artois, de Bourgogne, d'Auxerre, de Charrolois & de Bologne, les Seigneuries de Salins, de Bar ſur Seyne & de Noyers, & l'enuoya en France, où elle fut éleuée au Chaſteau d'Amboyſe aupres de la Reyne Charlotte de Sauoye, auec les Enfans de France. Mais le Roy Charles VIII. ayant fait deſſein d'épouſer Anne Ducheſſe de Bretagne, renuoya Marguerite d'Auſtriche au Pays-Bas, en ſuite de ce qui auoit eſté arreſté à Senlis l'an 1494. Et comme l'année du mariage du Roy, les vins furent tous verds à cauſe des grandes pluyes, Marguerite eſtant à table, & ſes Maiſtres d'Hoſtel ſe plaignans de ce que le vin qu'on y ſeruoit eſtoit ſi verd: Elle reſpondit ingenieuſement, qu'il ne s'en falloit pas eſtonner, parce que les Serments n'auoient rien valu; faiſant alluſion à la rupture de ſon mariage auec le Roy.

Haraus An. Brab. — I. le Maire Couron. Marg.

Marguerite qui eſtoit l'vne des plus riches Heritieres de la Chreſtienté, fut recherchée en mariage par Iean Prince de Caſtille, qu'vn Autheur du ſiecle paſſé, nomme mal George, Fils & Heritier preſomptif de Ferdinand Roy d'Arragon, & d'Iſabelle Reyne de Caſtille, à qui elle fut promiſe: Et comme elle ſe fut embarquée à Fleſſinghe pour paſſer en Eſpagne, vne horrible tempeſte faillit à faire ſubmerger toute ſa flotte proche des Coſtes d'Angleterre. Dans vn rencontre ſi faſcheux cette Princeſſe temoigna ſon courage & ſa reſolution; car chacun ſe croyant preſt de la mort, elle ſans ſe troubler écriuit ces deux Vers en vn billet.

Promp. Ic. Poui. — I le Maire Couron. Margarit. *Haraus.*

Cy giſt Margot la gentil' Damoiſelle,
Qu'a deux Marys, & encor' eſt Pucelle.

Elle enueloppa ce papier de toile, & l'attacha à ſon bras auec ſes principaux ioyaux, afin que la mer portant ſon corps à terre, elle fut reconnue & inhumée ſelon ſa qualité. Dieu la deliura de ce peril, parce que le calme eſtant venu, elle

Agrip. or. funeb. — Hilar. de Coſte el. des D. Ill.

elle prit terre à Hampton en Angleterre, d'où elle se remit sur mer & aborda à Burgos où se fit la solemnité de son mariage, qui pourtant ne dura pas long-temps : car ce Prince mourut le 4. d'Octobre 1498. laissant la Princesse enceinte d'vn Fils, dont elle accoucha auant le terme.

Cette seconde affliction obligea Marguerite de retourner en Flandres, où ainsi que nous venons de dire, elle fut remariée l'an 1501. auec le Duc Philibert le Beau : Mais ce mariage ne luy fut pas plus heureux que l'autre, n'ayant duré que trois ans. Apres la mort du Duc Philibert, Marguerite se retira en Allemagne aupres de l'Empereur Maximilian son Pere, où Charles Duc de Sauoye son Beau-frere luy enuoya en Ambassade Amé Baron de Viry, Amblard Goyet Abbé de Filly, Hugues de la Balme Seigneur de Tiret, & Iean du Four Iurisconsulte, pour traitter de son doüaire : Ce qui se fit à Strasbourg le 5. de May 1505. où le Duc delaissa à Marguerite les Seigneuries de Bresse, de Vaud, de Foucigny & de Gordans, & le Comté de Villars pour son doüaire: *Hist de Bresse & de Bugey.* Et elle se departit par ce moyen du Comté de Sommeriue, & des Chasteaux de Verruë, d'Aspremont & de Turin que le Duc Philibert luy auoit donnés; Presents à ce Traitté Henry Duc de Brunswich & de Limbourg, Guillaume Duc de Iuilliers, Sigismond Comte de Fauuenberg, Seigneur de Has, Floret Doyen de Meyssen, Guy de la Baume, Comte de Montreuel, Gaspard de Montmorot, Baron de Beaufort, Baillif de la Basse-Alsace, Philippes de Loyettes, Cheualiers, Claude de Caron Ielet, Baillif d'Amont, Iean-Louys des Comtes de Piozasque, & Mercurin Seigneur de Gattinara.

Elle fut Gouuernante des Pays-Bas, & acquit tant de reputation par sa prudence & merueilleuse conduite, que tous les Historiens Flamans l'en ont hautement loüée; & particulierement des soins qu'elle prit d'arrester le progrez que faisoit en ces Prouinces la nouuelle heresie de Luther. C'est elle aussi qui negotia si heureusement auec Louyse de Sauoye, Mere du Roy François I. le fameux Traitté de paix de Cambray l'an 1529. Marguerite mourut à Malines le dernier iour de Decembre 1530. feste de S. André : Son Cœur fut porté en l'Eglise du Monastere de l'Annonciade de Bruges : Ses Entrailles à Malines, & son Corps en l'Eglise de Brou, prés de Bourg en Bresse, en vne riche & superbe Sepulture de Marbre blanc, à costé du Duc son Mary, dont voicy la Figure. *Hareus. Ferry de Locres. Hil. de Coste. Titr. de l'Archiue de Turin.*

Par


FORTVNE
TVNE FORT
VNE

Par le Testament de Marguerite fait à Bruxelles le 20. de Feurier 1508. elle nomma son Heritier vniuersel: Charles Archiduc d'Austriche, Prince de Castille & Duc de Bourgogne son Neueu: Et pour Executeurs de sa volonté, le Prince de Cimay, Henry Comte de Nassau, les Seigneurs de Chieures & de Bergues, Guy de la Baume Comte de Montreuel son Cheualier d'honneur, Laurent de Gorreuod Baron de Montanay, Mercurin Seigneur de Gattinara, Président de Bourgogne, & Louys Ochin son Confesseur. Vn peu auant son decés, elle fit vn Codicille à Malines le 28. de Nouembre 1530. par lequel elle confirma la mesme institution hereditaire de l'Empereur Charles V. le priant de retenir en ses mains le Comté de Bourgogne: Et parce que ceux qu'elle auoit choisis par son Testament pour auoir soin de faire executer sa volonté, estoient la plus part decedés, elle nomma ceux-cy: Le Comte de Nassau, grand Escuyer & Chambellan de l'Empereur, Antoine de Lalain, Comte de Hooestrate son Cheualier d'honneur, & Iean Seigneur de Bergues, Cheualiers de l'Ordre de la Toyson d'or, Louys de Flandres Seigneur de Praët, second Chambellan de l'Empereur, Pierre Seigneur de Rosimbos son premier Maistre d'Hostel, Antoine de Montous son Confesseur & Aumosnier, Iean Ruffaut Cheualier, Seigneur de Neuuille, Tresorier general des Finances de l'Empereur, Iean de Marnix Cheualier, Seigneur de Tolose, son Tresorier general, & Guillaume des Barres son Secretaire.

Preuues pag 481. Preuues pag.487.

Henry Corneille Agrippa, Conseiller & Historiographe de cette Illustre Princesse, fit son Oraison funebre à Malines; & Frere Antoine du Saix de la Maison de Riuoyre en Bresse, Cómandeur de S. Antoine de Bourg, & Aumosnier de Charles Duc de Sauoye, la prononça en Latin & en François en l'Eglise de Brou. Iean le Maire de Belges son Historiographe, fit vn Liure particulier de ses loüanges, intitulé *La Couronne Margaritique*; Guillaume Roüille & Abram Bzouius Polonois ont parlé d'elle fort auantageusement: Et le R. P. Hilarion de Coste, fameux par tant de beaux & pieux ouurages, luy a dresśé vn bel eloge: Gerard de Noyon luy dedia la vie de Philippes de Bourgogne Euesque d'Vtrect, Fils naturel du Duc Philippes le Bon, & la Genealogie de la Maison de Bourgogne faite par Dinterus. Le mesme Agrippa luy presenta aussi la relation de la Ceremonie du Couronnement de l'Empereur Charles V. à Bologne la Grasse, & Iean le Maire son Liure des Illustrations de Gaule; ce qui témoigne qu'elle aymoit les gens de lettres. Tous ces Autheurs l'ont loüée de sa douceur, de son affabilité, de sa modestie, de sa prudence aux affaires d'Estat, de sa grande constance en ses afflictions, & de sa chasteté; car ayant esté laisśée Vefue par le Duc Philibert, âgée seulement de vingt-quatre ans, elle ne voulut iamais passer à d'autres nopces, bien qu'elle eut esté recherchée par Ladislas Roy d'Hongrie, & par le Roy d'Angleterre: Elle ne médisoit de personne, fut tres-liberale, facile à pardonner les iniures, tardiue à faire punir les crimes, & prompte à la recompence des bonnes actions: Et pour comble de ses vertus, elle excella en pieté, dont elle laissa d'illustres marques en la fondation de deux celebres Monasteres; l'vn de l'Annonciade de Bruges, & l'autre de Brou en Bresse, ayant dépencé en celuy-cy deux cents mille escus; Ouurage estimé le plus beau & le plus accomply de l'Europe, pour ce qu'il contient.

Agrippa epist. l. 6. Epist. 3. orat. 10. Inter oper. Gilb. Cog. Nozeren. Prompt: Ic. annal. Ec. tom. 19 Elog. des Dames Illustr. *Apua rer. German. script. Marc. Freheri. tom. 3.* *Cuspinian in Max.* *Agrippa. Gilbert. Cognat. de script. Gall.*

Elle le fonda sous la Regle de sainct Augustin en suite d'vne Bulle du Pape Iules II. de l'an 1506. en quoy s'est trompé vn Autheur moderne, qui en attribue la fondation au Duc Philibert son Mary. Vn de ses Panegyristes a obserué, qu'elle entendoit fort bien la peinture; & le P. Hilarion de Coste recite, que Marguerite a fait quelques Liures, tant en prose qu'en vers François, entre lesquels est le *Discours de ses infortunes & de sa vie.*

Preuues pag.488. Theatr. Geograp. Antoine du Saix Elog. des Dames Illustr.

Pendant ſon mariage auec le Duc Philibert, elle auoit pour Deuiſe, vne haute Montagne, où les vents ſouffloient de tous coſtés, auec ces mots, *Perflant altiſſima venti*: pour nous enſeigner que les perſonnes de naiſſance releuée ſont plus ſuiettes aux diſgraces que les autres. Octaue Strada Alleman, Citoyen Romain, & Antiquaire de l'Empereur Rodolphe II. luy en donne vne autre, ſçauoir vn Arbre chargé de fruits, que le Foudre fend en deux, auec ces parolles, *Spoliat mors munera noſtra*; pour ſignifier que comme le foudre brûle ſouuent les Arbres auant qu'ils puiſſent donner des fruicts en leur temps; de meſme la mort qui n'épargne perſonne, emporte les hommes vertueux auparauant qu'ils puiſſent produire les belles actions que l'on attend d'eux: ce que cette infortunée Princeſſe experimenta par la perte de ſes deux Marys. Cette Deuiſe a quelque rapport à celle qui ſe void en l'Egliſe & au Monaſtere de Brou, en ces mots.

In Numiſmat.

Fortune, Infortune, fort; vne.

Que cette iudicieuſe Princeſſe auoit ingenieuſement inuentée, pour monſtrer qu'elle auoit eſté fort perſecutée de la Fortune, ayant eſté repudiée par Charles VIII. & perdu le Prince de Caſtille, & le Duc de Sauoye ſes deux Marys. C'eſt le vray ſens de cette Deuiſe, quoy que l'on y ayt voulu donner vne autre interpretation, en diſant, *Fortune*, *Infortune*, *Fortune*. *Fortune*, d'auoir eſté fiancée à vn Roy de France: *Infortune*, d'auoir eſté repudiée par luy, & *Fortune*, d'auoir épousé vn Duc de Sauoye, mais cette explication ne conuient pas à la Deuiſe. Auſſi vn Autheur du temps l'a donnée telle que nous l'auons baillée.

Agrip. in or. funeb. Marg. Auſtr.

Apres que Marguerite ſe fut retirée aux Pays-Bas, elle prit vne autre Deuiſe, qu'elle fit mettre en des Tapiſſeries qu'elle enuoya à Brou, & en des Monnoyes d'argent, où d'vn coſté il y a vne main ſur vn braſier, & au deſſus la fleur appellée Heliotrope, & autour ces paroles, *Manus Domini protegat me* 1520. Au reuers de la Monnoye ſont ſes Armes en Lozange, parties de Sauoye & d'Auſtriche, cimées d'vne Couronne d'Archiduc, auec ces mots autour, *Margarita Auguſta Archidux.*

Quoy que le Corps de cette incomparable Princeſſe ayt eſté inhumé, partie à Bruges & à Malines, & le reſte à Brou, ainſi que nous auons dit; neantmoins ſes Funerailles ſe firent ſolemnellement à Bruxelles, en l'Egliſe de ſaincte Gudule, où on luy erigea vn ſuperbe Cenotaphe, auec ces beaux Vers.

Franc. Swert in delic. Chriſt. Orbis.

Margareta Maximiliani Caeſ.
F. Philippi I. Sororis.

Caeſaribus Proauis & Caeſare clara Nepote
Margareta, Auſtriaci ſata ſemine Maximiliani.
Illa ego quae miti rexi moderamine Belgas,
Et per foemineas percuſſo foedere dextras,
Diſcordes Populos tranquilla pace beaui,
Hîc fato depreſſa cubo, tellúſque tenebit
Neſcio quid noſtro de corpore pulueris atri,
Luſtra decem vitae lacheſis vix venerat, & mox
Stamina Parca ferox fatalia rupit, itérque
Ire per obſcurum nulli remeabile iuſſit,
At vos plebeio geniti de ſanguine; quando

Ferrea

Ferrea nec nobis didicerunt fata, nec vllis
Parcere Nominibus, patientiùs ite sub vmbras.

On luy fit encore cét Epitaphe.

Margaris & toto pacem firmauit in Orbe,
Et nos firma etiam pace fruamur ait;
Hæc mox sponte animam efflauit, Cœlúmque petiuit
Hic vbi perpetuæ commoda Pacis habet. Golut.

On fit aussi ses Funerailles à Brou au mois de Iuin 1532. où assisterent le Mareschal de Bourgogne, le Comte de Lalain, & l'Archidiacre de Fauuernay, Deputés de la part de l'Empereur. Titre de l'Hostel de Ville de Bourg.

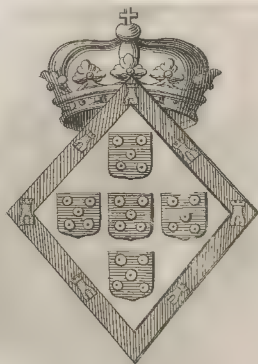




Sauoye.



Portugal. d'argent à 5. Escussons d'azur mis en croix, chacun chargé de 5. besans en sautoir d'argent au milieu de chacun vn point de sable à la bordure de gueules chargé de 7. Chasteaux d'or.



XVI.

CHARLES III. DV NOM, DVC DE Sauoye, de Chablais & d'Aouste, Prince de Piemont, d'Achaye & de la Morée, Comte de Geneue, de Nice, d'Ast, de Bresse & de Romont, Baron de Vaud, de Gex & de Foucigny, Seigneur de Vercel, de Beaufort, de Bugey & de Fribourg, Prince & Vicaire perpetuel du S. Empire, Marquis d'Italie & Roy de Chypre, surnommé Le Bon.

CHAPITRE XXXIV.

AV Duc Philibert mort sans Enfans, succeda Charles son Frere par la loy de l'Estat: Son Regne fut long, penible & mal-heureux, & quoy que

que ſon inclination ne fut pas portée à la guerre, il en fut pourtant le ſujet, & ſes Pays le theatre, où les deux plus puiſſants Princes de la Chreſtienté vangerent leurs querelles à ſes deſpens. Eſtrange malheur à ce Prince! de s'eſtre trauaillé ſi long-temps pour pacifier les differens d'vn Empereur & d'vn Roy de France, l'vn ſon Beau-frere & l'autre ſon Neueu, & de n'auoir pû demeurer neutre en vne ſi fatale coniončture; & que pour auoir refusé de ſe declarer contre le premier, dont il n'auoit point eſté offencé, il ayt eſté dépoüillé de ſes Eſtats par le ſecond, à qui il n'auoit rendu que toutes ſortes de deferences & de ſeruices.

Charles naſquit au Chaſteau de Chazey en Bugey le 10. d'Octobre 1486. Il eut en ſa ieuneſſe pour gouuerneur Ianus de Duyn, Seigneur de la Val-d'Iſere, Gentil-homme Sauoyſien, perſonnage de grande experience, mais plus propre à viure en particulier, qu'en homme d'Eſtat; qui par vne trop grande auſterité de mœurs eſtouffa les premieres chaleurs de la naiſſante ambition de ce Prince, & luy oſta ce deſir qui doit eſtre naturel aux Princes pour les grandes choſes; de ſorte que pour auoir affecté de luy faire paſſer ſes ieunes ans dans le repos, il ne luy attira ſur ſes vieux iours que des agitations & & des tempeſtes. *Machan. Pingon. Arb. Gent.* Hiſt. M.S. de Ch. III.

Ce Prince à ſon aduenement, treuua la Couronne de Sauoye chargée de debtes, à cauſe des Doüairieres qui jouyſſoient de la principale partie de ſes Eſtats: Car Blanche de Montferrat, Vefue de Charles I. tenoit les meilleures places de Piemont: Claudine de Bretagne, Vefue du Duc Philippes ſa Mere, tout le Bugey; & Marguerite d'Auſtriche, Vefue du Duc Philibert, la Breſſe, Vaud, Faucigny, & le Comté de Villars: Outre cela, Louyſe de Sauoye, Fille de Ianus de Sauoye, Comte de Geneue auoit par engagement la pluſpart du Chablais. Ainſi Charles obligé de n'auoir des penſées que pour la paix, enuoya des Ambaſſadeurs au Pape, au Roy Louys X I I. & aux Cantons de Berne, de Fribourg & de Soleurre, pour renouueller les anciens Traittés d'alliance & de confederation qui eſtoient entr'eux & la Royale Maiſon de Sauoye; & à meſme temps il depécha aupres de l'Empereur, Amé Baron de Viry, pour auoir l'Inueſtiture de ſes Eſtats, qui luy fut accordée par Patentes dattées à Strasbourg le cinquiéme de May, de l'an mil cinq cens cinq. Mem. MS. de Pierre de Lamb. Titr. du Chaſteau de Nice.

L'année ſuyuante, Charles paſſa les Monts, & fit ſon entrée ſolemnelle à Turin au mois de Mars, où il fut reçeu auec vne magnificence extraordinaire: Mais il n'y demeura pas long-temps, parce que l'Eueſque de Syon & les Valeſans firent quelques hoſtilités du coſté de Chablais, eſperants d'auancer leurs limites, & de continuer leurs vſurpations. Le Duc n'en eut pas pluſtoſt l'aduis qu'il vint en Sauoye, dreſſa vne Armée de dix mil hommes, & en donna la conduite à François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, plus homme d'eſprit que de main, qui au lieu d'employer promptement ces Trouppes dans leur premier feu, le laiſſa rallentir par vn ſeiour inutile à Euyan ſur le bord du Lac Leman: Cependant les Bernois, comme voyſins & alliés, prirent connoiſſance de ce different, moyennerent des Treſues, & à la fin negotierent vne paix. Ainſi Martigues s'en retourna ſans coup ferir, ne rapportant au Duc que des excuſes & des plaintes contre ceux de Geneue, qui ne luy auoient pas enuoyé l'artillerie qu'il leur auoit demandée; & par cette faute Martigues perdit l'occaſion de vanger le Duc des iniures des Valeſans, & de reprendre ce qu'ils auoient precedemment vſurpé ſur le Chablais, ſans autre Titre que celuy de la bienſeance. Ceux que le Duc enuoya de ſa part aux Iournées & Diettes qui ſe tindrent pour cette pacification furent, Philippes Cheurier Preſident *Pingon. Aug. Tau.* Mem. MS. du Preſid. Lambert. *Hiſt. de* Ch. III. M S.

Patrimonial de Sauoye, Benoiſt Tortellet, Maiſtre d'Hoſtél du Prince, & Eſtienne de Capris, Treſorier general de Sauoye.

Sur la fin de cette année ce Prince traitta pour quinze mil eſcus auec Marie de Luxembourg, Comteſſe de Vandoſme, & de ſainct Paul, & auec Françoiſe de Luxembourg ſa Sœur, Eſpouſe de Philippes de Cleues, Seigneur de Rauaſtain, Gouuerneur de Gennes, & Amiral du Leuant, de tous les droits qu'elles auoienr contre le Duc, pour le reſtat de la dot de Marguerite de Sauoye leur Mere. Marc de la Clayette Eſcuyer, & Daniel Scarampa furent porteurs de leur Procuration. *Titr. de l'Archiue de Turin.*

La guerre des Valeſans eſteinte, le Duc en vid naiſtre vne autre en ſon voyſinage, où il fut obligé de s'intereſſer. *Guicciard. l.7.* Le Roy Louys XII. ayant fait deſſein de faire la guerre aux Genois, qui s'eſtoient reuoltés contre luy, enuoya le Seigneur d'Alegre pour faire leuer le ſiege de Monaco mis par les Genois, Charles luy donna vn notable ſecours d'hommes, d'Artilleries & de munitions: Et depuis le Roy s'eſtant mis en chemin au mois d'Auril de l'an M. CCCCC. VII. le Duc luy alla au rencontre iuſqu'à Oulx, ſuyui des principaux Seigneurs & Gentils-hommes de ſes Eſtats, le conduiſit à Montcalier, & le voulut accompagner iuſqu'à Genes, luy offrant ſeruice de ſa perſonne, ſecours de ſes gens & les clefs de ſes Villes, dont ſa Majeſté le remercia; & apres que le Roy eut eſté Maiſtre de Genes, & qu'il fut de retour à Milan, Charles y alla pour luy témoigner la ioye qu'il auoit d'vne ſi belle conqueſte. *Auton Hiſt. de Louys 12. ch. 16. 18. 25. Ping Aug. Tau.* Ce fut en ce temps-là que Louys XII. fort ſatisfait des ſoins que Charles auoit pris de faire fournir à ſon Armée toutes les choſes neceſſaires qui ſe trouuoient en ſes Eſtats, luy donna vne penſion de vingt mil liures tous les ans ſur le Duché de Milan; *Ping. Aug. Tau.* & permit par Edit datté à Blois le 24. de Nouembre, que les Monnoyes d'or & d'argent que ce Prince faiſoit battre à Chambery & à Geneue, euſſent cours dans tout le Royaume de France. *Titre de l'Archiue de Turin.*

Le vingt-huictiéme de Ianuier ſuiuant, le Pape Iules luy enuoya vne eſpée & vn chappeau beniſts, auec les meſmes Eloges que le Pape Sixte quatriéme auoit donnés au Duc Philibert, luy faiſant vn pareil preſent. *Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.*

Peu de temps apres, le Pape, l'Empereur Maximilian & les Roys de France & d'Eſpagne ayants fait Ligue offenſiue & deffenſiue contre les Venitiens à Cambray: *Hiſt du Ch Bayar. ch. 28.* Il y eut vn article, par lequel il fut reſerué que Charles Duc de Sauoye y ſeroit compris, pour l'intereſt qu'il auoit de recouurer le Royaume de Chypre que les Venitiens luy detenoient; *Seyſſel Hiſt. de Louys 12.* c'eſt pourquoy l'Empereur luy enuoya vn Ambaſſadeur pour ſçauoir s'il deſiroit entrer dans la Ligue: Le Duc y conſentit, & deputa à l'Empereur, Amé Baron de Viry, Mercurin Seigneur de Gatinara, Preſident de Breſſe & de Bourgogne, & Benoiſt Tortellet Seigneur de Monteſtruc ſon Maiſtre d'Hoſtel, & depécha à Louys XII. Ianus de Duyn Seigneur de la Val-d'Iſere ſon Conſeiller & Chambellan, & François Prouana Collateral de ſon Conſeil, pour en faire toutes les declarations neceſſaires. Les Patentes de leurs Ambaſſades ſont dattées à Turin le 10. & 12. de May de l'an M. CCCCC. IX. en preſence de Louys Baron de Miolans Comte de Montmayeur Mareſchal de Sauoye, *Preuues pag. 491.* de Iaques Comte de Mazin Gouuerneur de Vercel, du Seigneur de Diuonne Preſident du Conſeil, de Claude Seigneur de Balaiſon, & autres perſonnes notables du Conſeil du Duc.

Le

Le Roy par declaration du neufviéme de May, auoit dé-ja compris Charles en cette Ligue, & donna combat aux Venitiens, à la fameuſe Bataille d'Agnadel. C'eſt de cette journée qu'vn Hiſtorien du temps dit: *Que le Duc & ſes Eſtats, furent fort reſiouys; tant à cauſe de la part que ce Prince prenoit aux proſperités du Roy, comme ſon bon parent, voyſin, ſeruiteur & allié, comme auſſi par l'eſperance qu'il conçeut de ce Succés, de pouuoir retirer des mains des Venitiens le Royaume de Chypre, qu'ils auoient occupé depuis trente-ans ſans titre, par force & violence ſur ſes Predeceſſeurs.* Preuues pag.492. Seyſſel Hiſt.de Louys 12

Les Suyſſes jaloux des proſperités du Roy & animés par les Venitiens, ayants pris reſolution l'an mil cinq cens dix, de deſcendre en Italie, pour s'oppoſer à ſes Victoires, le Duc leur refuſa le paſſage de la Val-d'Aouſte, qu'ils luy auoient demandé, & enuoya cinq cents cheuaux à Yurée, pour leur empeſcher l'entrée d'Italie de ce coſté là, pendant que Chaumont Gouuerneur de Milan, ſe diſpoſoit d'en faire autant ſur les autres auenuës du Milanois. *Guicciard. lib.9. Belcar. lib. 12.*

En meſme temps Iean du Four, natif d'Annecy, qui auoit eſté Secretaire du Duc, eſtant ſorty de la Cour pour quelque deſplaiſir qu'il auoit reçeu de la Val-d'Iſere, ſe retira en Suyſſe & ſe mit ſous la protection des Cantons de Berne & de Fribourg, qui luy donnerent droit de Bourgeoiſie, & pour les payer de ce bien fait, il leur remit deux Titres qu'il auoit forgés: Par l'vn deſquels, Charles I. du nom Duc de Sauoye leur donnoit trois cents mil eſcus: Et par l'autre, il faiſoit Donation de ſix cens mil Eſcus aux huict Cantons des Ligues, & pour ſeurté leur aſſignoit le Pays de Vaud & les meilleures places de Sauoye: Les Suyſſes profitans de l'Infidelité de ce ſuiet, enuoyerent des Ambaſſadeurs à Charles, pour eſtre payés. Il deputa des Gens de ſon Conſeil, pour voir ces deux pieces & les examiner, on les reconnut fauſſes; outre le ſoupçon qu'il y auoit de ce qu'elles n'auoient point paru iuſqu'alors, & que les Suyſſes n'en auoient iamais fait demande depuis le decés de Charles premier, ſous les Regnes des Ducs Charles deuxiéme, Philippes & Philibert; d'ailleurs les Ambaſſadeurs du Duc alleguoient, qu'il n'eſtoit pas tenu de payer les debtes de ſon Predeceſſeur, dont il n'eſtoit pas heritier. Toutes ces raiſons ne gagnerent rien ſur les Eſprits des Suyſſes, qui s'opiniaſtrants à faire valoir ces deux Donations; menacerent le Duc de luy faire la guerre, s'il ne leur donnoit ſatisfaction. Il ſe plaignit d'vne pretention ſi iniuſte au Pape, à l'Empereur, & à la Ducheſſe Marguerite d'Auſtriche: Mais il n'en reçeut du commencement que des Lettres eſcrittes aux Suyſſes, dont ils ne firent comte. *Machan. in Carolo. 3.* Memoire. du Preſident Lambert. Hiſt.de Charles 3. M.S. *Pingon Aug.Tau.*

Depuis le Roy y enuoya Humbert de Ville-neufue premier Preſident de Dijon, & Lambert Gentil-homme de ſa Maiſon, dont les Inſtructions ſont dattées à Blois, le ſeptiéme de Mars mil cinq cens dix; ce qui fut pourtant ſans effet. Ainſi apres pluſieurs aſſemblées, Charles fut contraint de s'auancer iuſqu'à Geneue auec des trouppes, dans la reſolution de reſiſter aux Suyſſes, qui temoignoient de le vouloir attaquer: Les Geneuois le reçeurent comme leur Souuerain & ſous le Poyle porté par les Syndicqs: Les ruës eſtoient tapiſſées, l'artillerie joüa, & les feux allumés aux principaux endroits de la Ville, donnoient des preuues de la ioye que le Peuple auoit de ſa venuë: Il en declara le ſuiet aux Syndicqs, & leur dit que ſe voyant ſur le point d'entrer en guerre auec les Suyſſes, il vouloit faire ſa place d'armes à Geneue & fortifier le Bourg de ſainct Geruais. A cette ſimple ouuerture le Peuple trauailla à la fortification, auec tant d'affection & de zele, que le Duc en demeura ſatisfait: Cependant Mem.M.S.deMr. de la Mare.

pendant les Ambassadeurs que Charles auoit enuoyés aux Suysses, plustost que d'en venir aux mains, capitulerent auec eux; & quoy que Charles eut du desauantage en ce Traitté; parce qu'on l'obligeoit de payer partie de ce, dont il ne deuoit rien: Il luy fut neantmoins vtile en ce que cela luy fraya le Chemin de l'alliance qu'il fit au mois de May de l'an mil cinq cens douze, à la Diette de Bade, auec tous les Cantons, laquelle fut pour vingt-cinq ans. Les Principaux Articles sont: *Que leurs suiets viuroient en bonne vnion les vns auec le autres, auec toute liberté pour le commerce & pour les passages: Qu'en cas de procés on éliroit des Iuges en nombre esgal, de part & d'autre; qui appelleroient les parties à Bienne, pour vuider le differend sommairement: Que si les Suysses auoient guerre, le Duc leur enuoyeroit à ses dépens six cents Cheuaux, pourueu qu'il n'eut point de guerre en son Pays: Que si le Duc estoit attaqué dans ses Estats, les Suysses luy fourniroient & soudoyeroient six mil hommes de pied, à condition que le Duc ne s'en seruiroit point en vne Armée nauale, & ne leur feroit pas passer la Mer, finalement que le Duc ny les Suysses ne donneroient aucune Bourgeoisie à leurs suiets de Suysse & de Sauoye, sinon à ceux qui auroient transporté leurs personnes & biens d'vn Pays à autre.*

Simler. de Rep. Helu. lib. 1. Guillima. de reb. Heluet. l. 5. cap. 4.

Cette Alliance donna tant de reputation à Charles, auprés du Pape & du Roy Louys douziéme, que ces deux Princes estans deuenus Ennemys; & Iules ayant resolu de chasser les François d'Italie; escriuit au Duc, pour disposer les Suysses à se ioindre à Sa Sainteté. Le Roy de son costé, pria Charles d'estre entremetteur d'vne Alliance auec eux, la iugeant absolument necessaire, pour le dessein qu'il auoit de recouurer le Duché de Milan. L'Empereur panchoit du party du Pape; ce qui ietta Charles dans de grandes perplexités: Car quoy qu'il luy fut fort glorieux d'estre recherché par tant de Potentats; Il y auoit neantmoins du peril à se declarer: Il creût donc de s'en demesler plus honnorablement, en essayant de reconcilier le Pape & le Roy: Il enuoya à cét effet Bagnol en Ambassade au Pape, qui fut arresté à Rome, sur le soupçon qu'eut Sa Sainteté, qu'il estoit fauorable aux François, dont Charles ayant eû aduis, en depescha vn autre: Mais ce fut sans effet, tant lesprit de Iules estoit eloigné de la Paix. Cét effort n'ayant pas reüssi; le Duc entreprit d'vnir les Suysses auec le Roy: La difficulté fut grande pour les abouchements; parce que les Suysses glorieux de se voir en si grande consideration refuserent d'aller en France, pour parlementer auec les Ambassadeurs, du Roy, & leur offrirent sauf-conduit pour venir en Suysse. Pendant cette negotiation, Charles qui voyoit des apparences de guerre entre de si puissants voisins, fit fortifier Yuerdun au pays de Vaud, & donna commencement à la fortification de Nice.

Mem. M. S. du President Lambert.

Mais la mort de Iules changea la face des affaires d'Italie: son successeur fut Leon dixiéme de la Maison de Medicis, qui rechercha auec empressement l'alliance de Philiberte de Sauoye, Sœur du Duc, pour Iulien de Medicis Marquis de Soriana son frere. Ainsi le Duc asseuré de cét appuy continua sa negotiation auec les Suysses, en faueur de Louys douziéme: Mais les resolutions de cette Nation estans pesantes, le Roy mourut le premier de Ianuier mil cinq cens quinze, auant qu'il y eut rien d'arresté, laissant la Couronne à François premier.

Charles rauy de voir monter sur le Trosne vn Prince, qui luy estoit si proche; luy enuoya vne belle Ambassade, pour en tesmoigner sa satisfaction; Ses Ambassadeurs furent reçeus auec toutes les demonstrations d'amitié imaginables, & chargés par Sa Majesté de coniurer leur

Mem. M. S. du President Lambert.

leur Maistre d'entretenir les ouuertures & les propositions qui auoient esté faites auec les Suysses, de la part du Roy Louys : Le Duc à leur retour depescha en Suysse Pierre de Lambert, Seigneur de la Croix, President des Comptes de Sauoye, pour detacher les Suysses des interests de Maximilian Sforce Duc de Milan ennemy des François, & pour leur faire prendre le party du Roy : Le Cardinal de Syon, qui estoit leur chef, ne vouloit point ouyr Lambert, qui fut contraint de passer outre, & de solliciter viuement les principaux des Cantons de Berne, de Soleurre & de Fribourg, pour les porter à la Paix : Mais il ne pût obtenir autre chose qu'vne Diette assignée à Galera. Mem. de du Bellay.

Le Duc en ce temps-là estoit en Piemont, d'où il enuoya en Ambassade à Rome, Louys de Gorreuod Euesque de Maurienne, Pierre de la Baume Abbé de sainct Claude, Iean Philibert de la Palu Comte de Varax, & Bernardin Parpaglia son Conseiller, pour rendre obedience au Nouueau Pape, & pour le remercier de la faueur que Sa Sainteté luy auoit faite d'eriger l'Eglise Cathedrale de Turin en Metropolitaine, & celles de Chambery & de Bourg en Bresse en Cathedrales. Titre de l'Archiue. de Turin. *Hist. chro. Ped. cap. 5. Pingon. Aug. Tau.*

Francois premier estoit à Lyon, qui se preparoit auec vne puissante Armée à passer les Monts, pour entreprendre la conqueste du Duché de Milan. Et les Suysses qui iugeoient bien que le faix de la guerre tomberoit sur eux s'auancerent dans le Piemont, pour s'opposer au Passage du Roy; le Duc le leur vouloit refuser par le Piemont; mais n'estant pas en estat de leur resister, il fut contraint de ceder à la force : Cette insolente Armée trauersa le Piemont & se saisit de Briqueras, de Cony, de Pignerol, de Suze & de Saluces enuiron la sainct Iean de l'an mil quatre cens quinze; Prosper Colomne, qui estoit l'vn de leurs Chefs leur persuada qu'ils estoient assés puissants pour combattre le Roy & pour se rendre Maistres du Piemont; & dans cette temeraire pensée, Colomne par auance prenoit la qualité de Comte de Carmagnole : Le Cardinal de Syon, celle de Duc de Sauoye, & son Frere, celle de Marquis de Saluces; mais quelque soin que prirent les Suysses de garder les passages, Charles de Soliers Seigneur de Morette Gentil-homme Piemontois enuoyé par le Duc au deuant de l'Armée du Roy, conduisit si bien le Cheualier Bayard, la Palice, Aubigny, & Humbercourt, par des endroits qui n'estoient pas gardés, qu'ils surprirent Prosper Colomne à Ville-franche, le prirent prisonnier auec le Comte de Policastre & autres Capitaines, & eurent du butin iusques à cent cinquante mille escus; cela estonna si fort les Suysses qu'ils abandonnerent les passages & se retirerent en desordre sur le Milanois, pillants Chiuas & Vercel, parce qu'on leur auoit refusé des viures. *Iuuen. de Aquino.* Mem. de du Bellay. Hist. du Cheual. Bayard. chap. 60. *Guicciard. lib. 12. Machan. in carol. 3.*

Le Roy passa les Monts auec toute son Armée proche de Roques-paruiere, fut à Carignan & de là à Turin, où le Duc le receut superbement; luy fournit des hommes, des viures & de l'Artillerie, & l'accompagna iusqu'à Vercel, d'où Sa Majesté partit pour aller assieger Nouare, dont les Suysses s'estoient emparés : Ce fut à Vercel où Charles ouyt vingt Ambassadeurs des Suysses, qui le prierent de se trouuer à la Diette de Galera, où il y auoit apparence qu'il se pourroit conclure, non seulement vn Traitté entre le Roy & eux, mais encore auec Maximilian Sforce. : Le Duc alla à Galera, René Bastard de Sauoye Comte de Villars & Odet de Foix Seigneur de Lautrec y furent aussi de la part du Roy : Sforce y enuoya ses Ambassadeurs; le Traitté fut conclu par les soins du Duc, par lequel il fut dit : *Qu'il y auroit Paix entre la France & les Suysses : Qu'ils ren-* *Pingon. Aug. Tau. Pap. Maß. Elog. Sab.* Parad. l. 3. ch. 98. *Paul. Ioui.* Mem. M. S. du President Lambert. Du Pleix.

droient ce qu'ils auoient occupé ſur le Duché de Milan : Que le Roy leur payeroit quarante mille francs tous les ans , & ce qui leur auoit eſté promis par le Seigneur de la Tremoille au ſiege de Dijon : Que Maximilian Sforce ſe departiroit de toutes les pretentions qu'il auoit ſur le Duché de Milan , moyennant le Duché de Nemours , vne penſion de douze mil eſcus, & vne Princeſſe du ſang Royal que l'on luy feroit eſpouſer

Guicciard. lib.12.

Apres cela , Charles retourna en Piemont ; & comme le Comte de Villars & Lautrec alloient à Buffalore pour porter l'argent aux Suyſſes : Le Cardinal de Syon ennemy capital des François , rompit le Traitté & attaqua leur Camp: De ſorte que le Roy fut obligé de donner combat à Marignan le treziéme de Septembre , iour de ſainte Croix, où les Suyſſes furent deffaits : Charles eut part à la gloire de cette iournée , bien qu'il n'y fut pas ; car outre que l'Artillerie , qu'il auoit preſté au Roy y fit vn merueilleux effet : Il débaucha de l'Armée du Cardinal de Syon les trouppes des Cantons de Berne , de Soleurre & de Fribourg , qui ne combattirent point cette iournée ; ce qui ayda beaucoup à la victoire : Mais le Duc ne peût ſe trouuer à vne ſi fameuſe bataille, eſtant occupé à reduire en ſon obeïſſance Ceue & quelques autres Chaſteaux & Villes qui s'en eſtoient ſouſtraittes pendant le ſeiour que les Suyſſes auoient fait en Piemont.

Mem.de du Bellay *Paul.Iou. Guicciard.*

Ping.Aug. Taur.Pap. maß.Elog. Saband.

Guicciard. Le Pape qui s'eſtoit auparauant declaré contre le Roy , eſtonné de ce ſuccés enuoya l'Eueſque de Tricarico au Duc pour s'entremettre d'vn accommodement, où Charles reuſſit ſi bien , qu'il y eut entreueüe à Bologne entre le Pape & le Roy , ou ils demeurerent bons amys ; Sa Sainteté ayant mis ſa perſonne , ſes Eſtats & toute la Maiſon de Medicis ſous la protection de France ; Leon X. en remercia Charles par vne Lettre, où il témoigne de luy eſtre beaucoup obligé des ſoins qu'il auoit pris à conduire ſi heureuſement vne affaire de cette conſequence.

Bembo. Epi.l.11.

L'année ſuyuante Charles eſtant allé par deuotion viſiter la ſainte Baume en Prouence , le Roy commanda à René de Sauoye Comte de Villars Grand Seneſchal & Gouuerneur de Prouence & au Parlement d'Aix par Lettre du premier de Fevrier, de receuoir ce Prince auec magnificence , par toutes les Villes où il paſſeroit allant & venant de la ſainte Baume , auec pouuoir de déliurer des priſonniers pour toutes ſortes de crimes, fors de Leze Majeſté. Et le Roy apres la conqueſte du Duché de Milan, s'en retourna en France & eſtant à Lyon touché d'vn meſme mouuement de pieté , rendit à pied vn vœu au ſaint Suayre de Chambery , qu'il auoit fait le iour de la Bataille de Marignan , ou tous les principaux Seigneurs de la Cour ſuyuirent Sa Majeſté : Le Duc y reçeut le Roy auec vne ſomptuoſite ſi extraordinaire , que Sa Majeſté partit de Chambery fort ſatisfait.

Titre du Chaſteau de Nice.

Parad.liu. 3.ch.99.

Mais Charles qui auoit paſſion pour les intereſts de la France , la voulut faire eſclatter en des choſes plus eſſentielles : Le Roy l'auoit prié de negotier vn Traitté auec les Suyſſes , & quoy que l'entrepriſe fut fort difficile , à cauſe du dépit qu'auoit eü cette nation , d'auoir eſté mal traittée à Marignan , & des empeſchements qu'y apportoit le Cardinal de Syon : Le Duc toutesfois enuoya le Preſident de la Croix - Lambert en Suyſſe , pour en faire de nouuelles ouuertures , où il agit auec tant de prudence & de chaleur , que les Suyſſes conſentirent à vne aſſemblée à Geneue , où le Duc ſe treuua ; le Roy y deputa Pierre, Seigneur de la Guiche ; les Cantons y enuoyerent auſſi leurs Ambaſſadeurs : Enfin Charles qui eſtoit l'ntremetteur , apres auoir ſurmonté des difficultés & des obſtacles qui paroiſſoient inuincibles , l'Alliance de la France & des Suyſſes fut concluë le iour de ſainct André , de l'an mil cinq cens ſeize.

Mem M.S. du Preſid. Lambert.

Hiſtorico. Diſcorſo. delle coſe di Sauoya. M.S.

Tant

Tant de bons offices rendus au Roy, persuadoient à Charles qu'il se deuoit tout promettre de sa Majesté; cependant il fut bien surpris de voir en peu de temps ses bons offices oubliés, & de receuoir des menaces d'où il n'esperoit que des faueurs. Nous auons dit que le Pape Leon X. à la priere du Duc, auoit erigé les Villes de Chambery & de Bourg en Bresse en Eueschés l'an 1515. dont les Dioceses furent composés de tout ce qui dependoit de celuy de Grenoble & de Lyon, en Sauoye, Bresse, Bugey, Dombes & Comté de Bourgogne: François I. l'Euesque de Grenoble, Charles Duc de Bourbon, Seigneur de Dombes, l'Archeuesque & le Chapitre de Lyon s'y estoient opposés, & toutesfois la chose auoit passé à Rome, parce qu'en ce temps-là le Pape & le Roy n'estoient pas bien ensemble; & Leon X. dont le Frere auoit épousé vne Princesse de Sauoye ne pouuoit rien refuser à Charles; Neantmoins apres la reconciliation du Roy auec le Pape, François I. fit de grandes instances à Rome pour la reuocation de ces deux Bulles, & l'obtint: L'execution en fut addressée aux Euesques de Glandeués & de Ieropoly, & à l'Abbé d'Aisnay par sa Saincteté, qui furent à Chambery & à Bourg: Mais le Duc y apporta de l'empeschement sur les lieux, & les Commissaires furent contraints de s'en retourner sans rien faire.

Franc. Marc. decis.

Hist. de Bresse & de Bugey.

Charles se plaignoit, que le Pape sans l'oüyr, auoit supprimé ces deux Eueschés, & enuoya à Rome pour dire ses raisons, & pour en auoir le restablissement; mais le Roy n'y voulut iamais consentir, bien que le Duc offrit de procurer que les Euesques de Turin, de Geneue & autres qui auoient vne partie de leurs Dioceses en France, en fissent cession aux plus prochains Euesques, selon que le Roy en ordonneroit: L'Empereur Maximilian en écriuit mesme au Roy, à la priere de Charles; Et quoy que la chose ne fut pas de grande consequence; si-est-ce que François I. ne se voulut point relascher de sa premiere seuerité: au contraire, il écriuit au Duc, *Que s'il ne se departoit de cette pretention: S'il ne restituoit la part ds biens de Louyse de Sauoye sa Mere en l'hoirie du Duc Philippes & de Marguerite de Bourbon ses Pere & Mere, Vercel comme dependant du Duché de Milan, & Nice comme membre du Comté de Prouence: & s'il ne r ndoit à René de Sauoye le Comté de Villars, & les autres Terres dont joüyssoit Marguerite d'Austriche, il luy feroit la guerre.* Cette menace fit bien reconnoistre au Duc qu'il ne falloit plus rien esperer de la bonté du Roy, & que ses ennemis auoient aigry l'esprit de sa Majesté sous vn pretexte fort leger, puis qu'elle luy faisoit des demandes de cette nature, & auec si peu de fondement: Il enuoya pourtant des Ambassadeurs en France pour essayer d'appaiser le Roy; Mais René de Sauoye qui auoit tousiours sur le cœur les déplaisirs qu'il auoit reçeus en Sauoye du Duc Philibert & de la Duchesse Marguerite d'Austriche, eut tant de credit aupres du Roy que les Ambassadeurs furent renuoyés mécontents; & ils ne furent pas si tost arriués en Sauoye, que Normandie Heraut d'Armes du Roy qui les suiuoit, vint deffier le Duc à Suze, & luy declarer la guerre. Charles fit vne genereuse réponce à l'Heraut en ces termes: *Mon amy, ie ne fis onques au Roy que tout seruice, & pensois bien pour estre son tres-humble Seruiteur & Oncle auoir autre bien de luy: I'ay fait tout mon effort pour luy faire entendre le bon vouloir que i'ay de demeurer tousiours en sa bonne grace, & le tort qu'il a de s'estre ainsi irrité contre moy; & jaçoit ie connoisse mes forces n'estre point à parangonner aux siennes; puis qu'il ne luy plaist entendre raison, mais prendre mes Pays: Ie me treueray à l'entrée pour la deffence d'iceux, & auec l'ayde de Dieu & de plusieurs Seigneurs mes Parents, Amis & Alliés, i'espere me bien doffendre, & les garder.* Ce discours finy, l'Heraut fut congedié, & le Duc luy fit donner vne riche robbe qu'il portoit, & vne paire de gans pleins d'escus.

Apologie pour la M. de Sauoye

Mem. M.S. du President Lambert.

Mem. M.S. du Pres. Lam.

Mem. M. S. du Preſ. Lam. A meſme temps Charles paſſa en Sauoye, fit faire monſtre generale à tous ſes Sujets, & depécha des Ambaſſadeurs au Pape & à l'Empereur pour auoir ſecours. Le Preſident Lambert fut deputé en Suyſſe où il fit en ſorte que les Cantons, nonobſtant la fraiſche alliance qu'ils auoient faite auec le Roy, enuoyerent vn Heraut en France pour prier ſa Majeſté de ne point faire la guerre au Duc de Sauoye, autrement qu'ils ſeroient contraints de renoncer à ſon alliance. Le Roy reſpondit à l'Heraut qu'il n'auoit iamais eû intention de faire la guere au Duc, mais ſeulement de luy faire comprendre qu'il auoit tort de refuſer les choſes que ſa Majeſté auoit ſouhaittées de luy; Ainſi cette menace s'éuanoüit pour ce coup, par la generoſité des Suyſſes: Et Charles eſtant allé au Pays de Vaud prit occaſion d'aller à Berne & à Fribourg pour les en remercier; Il y fut reçeu & regalé, & les Alliances vieilles & nouue'les furent confirmées par tous les Cantons, dont les Ambaſſadeurs s'eſtoient rendus à Berne.

Mem. M. S. du Preſ. Lam. Au retour de Suiſſe, le Duc s'arreſta à Lauſanne pour terminer quelques differens qui eſtoient entre l'Eueſque & les Habitans: Mais apres ſon depart, ceux d'entre les Citoyens qui ne voulurent pas entretenir le Traitté chercherent protection aupres des Cantons de Berne & de Fribourg, qui leur accorderent la Bourgeoiſie, au preiudice de ce qui auoit eſté ſolemnellement promis & iuré par le Traitté d'Alliance fait auec le Duc l'an M. CCCCC. XII. A l'exemple de Lauſanne, Geneue rechercha auſſi la Bourgeoiſie de Fribourg & de Berne; Charles y alla pour l'empeſcher, mais au lieu d'vſer de ſeuerité contre les Autheurs d'vn deſſein ſi hardy, il ſe contenta de faire aſſembler les principaux de la Ville, de leur faire faire des remonſtrances par Gabriel de Laudes ſon Chancelier, qui n'opererent rien ſur des eſprits déſ-ja débauchés; Enfin la Bourgeoiſie fut accordée par les Friburgeois, auec promeſſes de la garantir. (Hiſt. de Ch. III. M.S.)

Charles qui eſtoit allé à Tonon, aduerty de ce deſordre, commanda qu'on fit le procez à ceux qui auoient fait la negotiation, mais trop tard: Pecolat l'vn des Complices ayant eſté arreſté, fit vne acte d'vne méchanceté genereuſe & remarquable, il ſe couppa la langue pour ne rien confeſſer, & en ſe priuant de l'vſage de la parole, ſauua la vie à ſes compagnons. Cependant le Duc qui reconnoiſſoit que les remedes dont il s'eſtoit ſeruy eſtoient trop doux pour appaiſer le mal, aſſembla des Trouppes, ſe mit à la teſte, & alla à ſainct Iulien, d'où il enuoya l'Heraut nommé Chablais, ſommer les Geneuois de luy ouurir les Portes: Ils le refuſent, & donnent aduis aux Fribourgeois des demarches du Duc; Ceux-cy depéchent des Ambaſſadeurs à Charles, pour le prier de ne point mal traitter leurs Bourgeois & Alliés: A meſme temps le Clergé de Geneue ſort de la Ville, ſe rend au Camp, & demande le pardon de la Ville, & l'obtint.

Le Duc y fit ſon entrée à cheual, armé de toutes pieces, fors du caſque, que Wateuille ſon premier Page d'honneur portoit: Il eſtoit ſuiuy de trois gros de Caualerie, conduits par Claude de Menthon Seigneur de Montrotier. Les portes de la Ville furent abbatuës, pour marque d'vne plus grande ſoûmiſſion. Le Duc mit pied à terre en la Maiſon appellée de Nice, & le Comte de Geneuois en l'Hoſtel de Ville; toute l'armée ſe logea dans la Ville. La Caualerie commandée par Montrotier eut ſon quartier à ſainct Geruais, les Trouppes du Pays de Vaud au Faux-bourg de ſainct Leger: Celles que conduiſoit Alinges-Coudrée, au Molart: & celles de Sauoye & de Geneuois au Bourg de Four, & la Nobleſſe du coſté de Riue. Les Syndiqs apporterent au Duc les clefs de la Ville & de l'Arſenac

ſenac; on oſtà les chaiſnes des ruës, les armes aux Habitans, & le batail des cloches.

Les Fribourgeois qui auoient pris les armes pour ſecourir les Geneuois, eſtoient déſ-ja à Morges, où ils ſe ſaiſirent d'Aymé de Geneue, Baron de Lullins, Gouuerneur du Pays de Vaud, menaçans de le mal traitter, ſi le Duc ne laiſſoit ceux de Geneue en paix: Mais ce ſecours s'eſtant treuué trop foible, Lullins ſe dégagea de leurs mains; & les Fribourgeois s'en retournerent ſans autre exploit que d'auoir fait payer à ceux de Geneue les fraiz de cette leuée de bouclier.

Le Duc ſe croyant en repos, alla à Chambery, où il fit de nouueaux Statuts de l'Ordre du Collier de Sauoye, par ſes Patentes de l'vnziéme de Septembre mil cinq cens dix-huict, à fin de le reſtablir en ſa premiere ſplendeur, dont il eſtoit vn peu déchéu. Il en changea le nom, & voulut qu'il fut appellé l'Ordre de l'Annonciade, à l'honneur de la tres-glorieuſe Vierge Marie; y adiouſtant quinze Roſes blanches & rouges aux quinze Lacs du Collier, auec l'ancienne Deuiſe de F E R T: Ordonnant qu'au pendant du Collier, qui auparauant eſtoit vuide, il y auroit la Figure de l'Annonciation de Noſtre Dame. Ces nouueaux Statuts furent iurés par le Duc, qui ſe declara Chef & Souuerain de l'Ordre, par Philippes de Sauoye, Comte de Geneuois ſon Frere, par Iean Comte de Grueres, & par Thomas de Valpergue Comte de Mazin, qui furent des premiers Cheualiers de cét Ordre apres ce changement; dont Fauin a mal à propos cotté le temps ſous l'an M. CCCC. XXXIV. Capré au Catal. des Ch. de l'Annonc. Theatr. d'hon. & de Cheu.

Ce fut en ſuite de ce reſtabliſſement que le Duc fit celebrer auec ſolemnité en la ſaincte Chappelle du Chaſteau de Chambery, la Feſte de l'Ordre, le iour de la Feſte de l'Annonciation de Noſtre Dame, vingt-cinquiéme de Mars mil cinq cents dix-neuf: Où ſe treuuerent le Duc Chef & Souuerain de l'Ordre, Philippes de Sauoye, Comte de Geneuois, Baron de Foucigny & de Beaufort, Iean Comte de Grueres, Baron d'Aubonne, & Seigneur d'Oron, Thomas de Valpergue, Comte de Mazin, Claude de Sauoye, Seigneur de Raconis, René Comte de Chalant, Seigneur de Valengin, Baron de Bauffremont, Iean-Philibert de la Palu, Comte de Varax & de la Roche, Seigneur de Varembon, François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, Seigneur de la Freté, de Cuyſieu & de Duyn, Hugues Baron de Miolans & d'Armance, Comte de Montmayeur, Guillaume de Vergy, Baron de Fonuens, Seigneur de Champlite, Mareſchal de Bourgogne par Procureur, & Claude d'Eſtauayé, Eueſque de Belley, Chancelier de l'Ordre.

L'Empereur Maximilian eſtant decedé le douziéme de Ianuier mil cinq cens dix-neuf, les Electeurs aſſemblés à Francfort, éleurent le dix-huictiéme de Iuin ſuiuant, Charles d'Auſtriche Roy d'Eſpagne, à l'excluſion de François I. c'eſt où commença la haine de ces deux Potentats: Le Duc ſur la nouuelle de cette élection, depécha Salenoue en Eſpagne, pour en témoigner ſa ioye au nouuel Empereur, auec charge expreſſe de luy faire des propoſitions de paix auec la France, ſur la iuſte apprehenſion que le Duc auoit d'vne guerre entre ces deux Princes: L'Empereur reçeut ce compliment & ces ouuertures de paix fort agreablement, & témoigna à Salenoue qu'il conſentiroit de bon cœur que le Duc s'en mélât: L'Empereur eſtoit ſur le poinct de partir d'Eſpagne pour aller ſe faire couronner en Allemagne; il arriua par mer à Fleſſingue en Zelande, où il fut encore ſalué & complimenté de la part du Duc par le Preſident Lambert, qui reçeut de luy beaucoup de ciuilités, & les meſmes aſſeurances d'vne entiere Mem. MS. du Preſid. Lambert.

inclination à la paix. De là l'Empereur prit le chemin d'Allemagne, & s'arreſta long-temps à wormes, où Philippes de Sauoye Comte de Geneuois luy demanda l'Inueſtiture des Eſtats du Duc ſon Frere : A meſme temps y arriuerent les Ambaſſadeurs du Pape, du Roy, & du Roy d'Angleterre, qui propoſerent auſſi la paix. Et quoy que les apparences en fuſſent belles, il y eut pourtant guerre entre l'Empereur & le Roy, à laquelle les differens de Robert Seigneur de la Marck & de Sedan Duc de Boüillon, & du Seigneur d'Emeryes-Raulin donnerent commencement : Et dés-là l'Empereur pour deſobliger le Roy, s'engagea de reſtablir François Sforce, Frere de Maximilian Sforce, au Duché de Milan ; & le Pape eſtant entré en deffiance de François I. ſe joignit à l'Empereur pour chaſſer les François d'Italie. Ie laiſſe toutes les particularités de cette guerre, qui n'ont point de connexité auec cette Hiſtoire, pour dire ſeulement : Que l'Empereur ayant ſçeu que le Roy vouloit faire paſſer des Trouppes en Italie, enuoya le Comte de Gatinara au Duc Charles, pour le prier de leur refuſer le paſſage, & de s'vnir à luy : Mais Charles qui en preuoyoit les ſuites ne s'y pût reſoudre, & voulut demeueer neutre, qui eſtoit vne extraordinaire deference qu'il rendoit au Roy ; parce que ſon mariage venant de ſe conclurre auec Beatrix de Portugal Belle-ſœur de l'Empereur, il ſembloit que Charles dût pluſtoſt s'attacher à ce party qu'à l'autre.

Mem. de du Bellay.

Titr. de l'Arch. de Turin.

La nouuelle Ducheſſe fut reçeuë à Nice par le Duc ſon Mary, auec vne magnificence incroyable, & de là menée à Turin, où elle fit ſon entrée au mois de Mars mil cinq cents vingt-deux. Les Peuples de Piemont aſſemblés à Vigon luy firent preſent de cinquante mille florins, mais la peſte s'eſtant miſe à Turin, le Duc fit Vœu au Sainct Suayre de Chambery, qu'il accomplit à pied, auec douze Seigneurs des plus familiers de ſa Cour. Solyman ayant pris Rhodes cette meſme année apres vn long ſiege, le Duc donna retraitte à Nice au Grand Maiſtre & à ſes Cheualiers, iuſqu'à ce que Charles V. leur eut donné l'Iſle de Malte, qui eſt vne autre marque de la pieté du Duc.

Ping. Aug. Tau.

Hiſt. Diſcorſo delle coſ. di Sauoya.

Cette année le Roy ayant perdu le Duché de Milan, les François furent chaſsés d'Italie ; ainſi Charles ne voyant rien qui pût luy donner de l'ombrage en Piemont, vint en Sauoye, où la Ducheſſe ſon Eſpouſe n'auoit point encore eſté, toutes les Villes la reçeurent auec ioye : Mais entre toutes les receptions qui luy furent faictes, celle de Geneue eſt memorable ; la Ville ſortit en armes, les Habitans portoient la liurée de la Princeſſe ; trois cents Femmes veſtuës en Amazonnes l'attendirent au Pont d'Arue ; elle entra ſur vn Char de Triomphe : Il y eut des feux de ioye en tous les quartiers de la Ville, & des batailles nauales ſur le Lac ; mais toutes ces réjoüyſſances extraordinaires eſtoient des auant-coureurs d'vne faſcheuſe cataſtrophe.

Hiſt. de Ch III. M. S.

Cependant François premier qui voyoit que toutes les Armées qu'il auoit enuoyées en Italie auoyent eſté deffaites, ſe reſolut de paſſer les Monts en perſonne auec de nouuelles forces : Charles luy enuoya le Preſident Lambert, pour luy offrir paſſage, viures & toutes ſortes d'aſſiſtances, pour le recouurement du Duché de Milan ; où l'Empereur aydé des Princes d'Italie auoit eſtably François Sforce ; Lambert treuua le Roy à Lyon, qui pour témoigner qu'il n'auoit aucune pensée de faire la guerre au Duc, comme l'on en eſtoit en ſoupçon, fit declaration le dixiéme de Septembre mil cinq cents vingt-trois, qu'il ne pretendoit rien en ſes Eſtats, & ſe departoit de tous les droits qu'il pouuoit auoir ſur la Sauoye & ſur le Comté

Mem. MS. du Preſid. Lambert.

Ping. Aug. Tau. Preuues pag. 493.

Comté de Nice, témoignant par là que la demande qu'il en auoit faicte auparauant au Duc, estoit plustost vne marque de menace qu'vn dessein formel de les rechercher. Lambert qui auoit veu en l'esprit du Roy quelque disposition à la paix, en fit rapport au Duc, qui à mesme temps le depécha en Espagne aupres de l'Empereur, où il trauailla si bien, que si le Roy eut volontairement quitté Fontarabie (qui fut perduë peu de temps apres) il y auoit d'apparence à vne bonne & ferme paix; nonobstant les empeschemens qu'y donnoit le Connestable de Bourbon, sorty mécontent du Royaume, & qui s'estoit jetté dans le party de l'Empereur: Sa reuolte empécha le Roy d'aller en Italie, craignant que le Connestable n'eut de grandes intelligences dans le Royaume, & qu'en son absence son party n'y excitât de funestes mouuements; & sa Majesté se contenta d'y enuoyer son armée, commandée par l'Admiral de Bonniuet, dont les entreprises furent toutes si malheureuses, ou si mal executées, que bien loin d'y faire quelque progrez, il perdit tout entierement ce que les François y auoient gagné. Mem de du Bellay.

Passage de Fr. I. en Italie. 1524. Ce nouueau desastre piqua si sensiblement le Roy, qu'apres auoir fait d'extraordinaires preparatifs, il vint à Lyon au mois d'Octobre de l'an M. CCCCC. XXIV. resolu de passer les Monts en personne, esperant par sa presence de plus fauorables succez, que par le ministere de ses Generaux. Tous les Princes d'Italie, le Pape & les Venitiens estoient estroittement ligués auec l'Empereur, & n'y auoit que Charles qui fauorizât les desseins du Roy. Aussi sa Majesté estant arriuée en Piemont, le Duc luy fut au rencontre, secourut son armée de viures, facilita son passage, & luy donna des hommes auec tant de franchise: Que le Roy ayant pris Milan, & assiegé Pauie, pour reconnoistre les bons offices qu'il auoit reçeus de luy en vne si importante conionɛture, par Patentes de l'vnziéme de Nouembre suiuant, luy donna vne pension de douze mille liures par an, & vne Compagnie de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances entretenus, pour en faire à son plaisir. Les Patentes portent, que c'est pour auoir aydé *Le Roy à la Conqueste de Milan.* Mem. de du Bellay. 1524. Titr. du Chasteau de Nice.

Le siege de Pauie dura quatre mois, pendant lesques le Pape & les Venitiens qui s'estoient raccommodés auec le Roy, donnerent sujet à Charles de tenter de nouueau la paix; il en sollicita fort le Pape, qui estoit Clement VII. de la Maison de Medicis, & eut tousiours le President Lambert & Consignon, ses Ambassadeurs aupres du Roy, qui alloient & venoient au Camp des Imperiaux, pour negotier auec le Connestable de Bourbon & le Vice-Roy de Naples: Mais les dernieres propositions que firent les Imperiaux, ayants esté iugées déraisonnables par le Conseil du Roy: Sa Majesté fit dire à Lambert par l'Admiral de Bonniuet, Qu'il n'y auoit point de paix à esperer, *& qu'il ne vouloit point d'appointement qu'à coups de Canon.* Sur quoy Lambert prit congé de sa Majesté, & se retira aupres du Duc pour luy rendre compte de son Ambassade. Mem. MS. du Presid. Lambert.

Bataille de Pauie. 1525. Il ne fut pas si tost arriué à Turin, que l'on y apprit la perte de la Bataille de Pauie, & la prison du Roy, arriuée le iour de sainct Matthias 20. de Feurier de l'an M. CCCCC. XXV. Charles fut sensiblement touché d'vne si fascheuse nouuelle, & à l'instant enuoya vn Gentil-homme au Roy pour s'affliger auec luy, de sa detention, & luy offrir sa Personne & ses Estats, pour procurer la deliurance de sa Majesté: Louys de Gorras Mem. MS. du Presid. Lambert.

Gorras Seigneur d'Eſcriuieux en Bugey, Collateral du Conſeil du Duc alla en Eſpagne, pour y exhorter l'Empereur, & le Preſident Lambert fut depeſché en France à Madame la Regente Mere du Roy & Sœur du Duc, pour faire les meſmes offres, dont elle fut ſurpriſe; car s'eſtant aydée auec René de Sauoye Comte de Villars à porter le Roy à luy faire la guerre, elle ne s'attendoit pas à cette ciuilité, elle dit donc à Lambert: *Que ſon Frere eſtoit genereux d'oublier les choſes paſſées, & qu'il l'obligeroit beaucoup s'il vouloit prendre la peyne de s'auancer iuſqu'à Lyon, ou elle ſe rendroit, pour auiſer aux moyens que l'on deuoit tenir, pour moyenner la deliurance du Roy.* Charles y alla, où ſe treuua la Regente auec pluſieurs Grands Seigneurs du Royaume, qui tous furent d'aduis: Que le Duc eſtant Beaufrere de l'Empereur & Oncle du Roy, il n'y auoit point de Prince en la Chreſtienté, plus propre que luy, ny qui eut plus d'auantages pour trauailler à la deliurance de Sa Majeſté, & pour meſnager vne bonne Paix: Ce qui fit reſoudre Charles d'aller en Eſpagne; mais la Regente changea depuis d'aduis, & y enuoya Madame d'Alençon ſa Fille: Les Ambaſſadeurs du Duc la ſuyuirent en ſon voyage & negotierent auec elle aupres des Miniſtres de l'Empereur, dont le Pape Clement ſeptiéme qui connoiſſoit les bonnes intentions de Charles, luy fit compliment par François de Richardon Gentil-homme de la Chambre du Duc qu'il auoit enuoyé à Sa Sainteté pour la prier de s'y employer.

Apo. pour la maiſon de Sauoye

Mem. M. S. du preſident Lābert.

Apo. pour la maiſon de Sauoye

Enfin le Roy ayant eſté deliuré par le Traitté de Madrid, le Preſident Lambert, par l'ordre du Duc ſe trouua à Bayonne, pour ſalüer Sa Majeſté, & le complimenter de ſa part: Le Roy luy fit beaucoup de Careſſes, & luy dit entre autres choſes: *Qu'il ſe ſentoit plus obligé au Duc qu'à aucun Parent ou Amy qu'il eut, & qu'il ne l'oublieroit iamais.* Sa Majeſté eſtant arriuée à Paris, on propoſa pour mieux vnir la Maiſon de Sauoye à celle de France, le Mariage de Louys de Sauoye Prince de Piemont Fils Aiſné du Duc, auec Marguerite de France Fille du Roy, quoy qu'ils fuſſent tous deux en bas âge: Le Roy donna la commiſſion d'en faire la negotiation à Antoine du Prat Archeueſque de Sens Chancelier de France, à Anne Seigneur de Montmorency, Grand Maiſtre & Mareſchal de France, & à François de Tournon Archeueſque des Bourges; le Duc deputa de ſon coſté, Bertholin de Mont-bel Comte de Fruzaſque Grand Maiſtre d'Hoſtel de Sauoye, Iean-Iaques de Bernex Seigneur de Roſſane, & le Preſident Lambert: Ce Mariage conclu, le Roy pour mieux gratifier le Duc par Patentes dattées à ſainct Germain en Laye le huictiéme d'Auril de la meſme année, donna au ieune Prince de Piemont vne Compagnie de cent lances des Ordonnances: Apres cela le Chancelier du Prat propoſa les Articles d'vne Ligue & confederation entre Sa Majeſté & le Duc, offenſiue & deffenſiue, enuers tous & contre tous: Les Ambaſſadeurs du Duc, qui ſçauoient ſes intentions volurent reſeruer le ſaint Siege, l'Empereur & l'Empire: A quoy le Roy ne voulut pas conſentir: Ce qui fut cauſe que les choſes n'allerent pas plus auant.

Mem. M. S. du preſident Lābert.

Titre du Chaſteau de Nice.

Mem. M. S. du preſident Lābert.

Titr. du Chaſteau de Nice.

Neantmoins, Charles qui ne ſe vouloit point broüiller auec l'Empereur, & qui craignoit d'eſtre encore preſſé par le Roy de ſigner cette forme de Ligue, fit proteſtation l'onziéme de Mars mil qinq cens vingt-ſept, de ne ſe iamais detacher des intereſts, ny des obligations qu'il auoit à l'Empereur par quelque ſorte de Traitté qu'il pût faire auec le Roy: Cependant les Ambaſſadeurs de France vinrent en Sauoye, pour faire ratifier au Duc le Mariage projetté; ce qu'il fit à Chambery le ſeptiéme d'Auril, dont le

Titr. du Chaſteau de Nice.

le Roy eut tant de contentement, qu'il enuoya en Sauoye le Barrois des Barres son Conseiller & Maistre d'Hostel, pour porter l'Ordre de France au Prince de Piemont: le Duc en demeura chargé iusqu'à ce que le Prince fut en âge d'en faire le serment. Titre de l'Archiue. de Turin.

Ie ne dis rien du voyage que Lautrec fit en Italie, où le Roy apres sa deliurance recommença la guerre; parce que Charles n'y eut aucune part; son dessein estant seulement de procurer la Paix entre les deux Couronnes: Car le Roy qui pour sortir de prison, auoit donné à l'Empereur ses Enfans en hostage, auoit regret qu'ils demeurassent si longtemps en Espagne: Mais les conditions de Paix que les Ministres de l'Empereur proposoient, estoient si desauantageuses à la France, que le Roy ne s'y pouuoit resoudre: Il y demandoit quelque moderation: Et parce qu'entre autres Ministres de Charles V. Il y en auoit deux, qui estoient suiets du Duc, sçauoir Mercurin Seigneur de Gatinara, Grand Chancelier des Estats de l'Empereur, Gentil-homme Piemontois, & l'autre Laurent de Gorreuod Comte de Pontdevaux, Grand Maistre d'Hostel de l'Empereur Gentil-homme Bressan; le Roy se persuada que le credit que le Duc auoit en Espagne, la luy pourroit plus facilement faire obtenir: De sorte que Charles y dépescha le President Lambert. Parmy temps Louyse de Sauoye Mere du Roy & Marguerite d'Austriche Doüairiere de Sauoye Tante de l'Empereur entreprirent de faire la Paix: Et quoy que le President Lambert fut chargé de la part du Roy, & de la Regente, d'en faire la negotiation par l'entremise du Duc: Neantmoins Sa Majesté consentit sur les grandes instances que luy en fit la Duchesse Marguerite, qu'elle enuoyast en Espagne Rosmero son Maistre d'Hostel, & Guillaume des Barres son Secretaire; mais ils ne pûrent gagner autre chose sur l'Esprit de l'Empereur, sinon qu'il treuuoit bon que les deux Princesses s'en meslassent, souhaittant neantmoins que le Duc s'y pût treuuer, *Parce qu'il feroit chose pour luy qu'il ne feroit pas pour vn autre.* Lambert ayant donc sçeu que ces deux Princesses se deuoient assembler à Cambray, s'y rendit en diligence: Le Roy y estoit en personne à qui il dit, Que si Sa Majesté desiroit que son Maistre y vint, qu'il luy en donneroit aduis & s'asseuroit qu'il feroit ce voyage auec beaucoup de ioye pour estre instrument d'vn si grand ouurage d'où dependoit le repos de la Chrestienté. Mais à cause de la distance des lieux & qu'il y auoit dé-ja des articles ébauchés, le Roy donna congé au President Lambert, & le renuoya à la Fere, pour auoir ses expeditions: Comme il fut à Paris prest de s'en retourner en Sauoye; vn Valet de Chambre du Roy auec vingt Archers de la Garde l'arresta luy & ses Gens de la part du Roy, & les mena au Chasteau d'Arques en Normandie, sans qu'on luy voulut rendre autre raison de ce procedé si extraordinaire, sinon que pour auoir plustost les Enfans de France, qui estoient en hostage, on auoit crû qu'il falloit contregager l'Ambassadeur de Sauoye. Lambert en escriuit au Roy & à la Regente; Bernex Ambassadeur ordinaire du Duc en France, s'en plaignit hautement, comme d'vne violence faite à l'Ambassadeur d'vn Prince souuerain contre le droit des Gents: Le Roy & la Regente disoient qu'ils n'en sçauoient rien: Enfin Lambert fut deliuré & les papiers qu'on luy auoit pris luy furent rendus.

Pingon. Aug. Tau.

Mem. MS. du Presid. Lambert.

La Paix arrestée à Cambray, qui fut appellée la Paix des Dames, l'Empereur se mit en chemin pour aller à Bologne en Italie, afin d'y estre couronné & inuita le Duc de s'y trouuer: Ce Prince qui ne vouloit point donner de ialousie au Roy, en escriuit à Sa Majesté & partit de Turin au Mem. M. S. du Pres. Lam.

 mois

Mem. M. S du Preſident Lambert.

mois de Fevrier mil cinq cens trente, ſuiuy de grand nombre de Prelats & de Seigneurs qualifiés de ſes Eſtats : Entre autres des Eueſques d'Yurée, de Bellay & d'Aouſte, de Lyouys de Sauoye Seigneur de Raconis, de Bertolin de Montbel Comte de Fruzaſque, d'Aymon Comte de Piozaſque, Iean de la Foreſts Preuoſt de Montjou, Louys de Chaſtillon Seigneur de Muſinens, Louys de Bonvillars Seigneur de Mezieres, le Preſident Lambert, Ioffroy Pazero Preſident de Piemont, Marquet Seigneur de Ville-falet, François de Soliers Seigneur de Monaſterol & autres : A ſon arriuée à Bologne ; le Pape & l'Empereur, l'enuoyerent complimenter fort loin hors de la Ville ; celuy-cy par le Comte de Naſſau, & l'autre par des Cardinaux qui luy rendirent des deferences extraordinaires. Peu de iours apres, Beatrix de Portugal Ducheſſe de Sauoye, alla auſſi à Bologne : L'empereur ſuiuy des Cardinaux Cibo & de Medicis, luy fut au rencontre, luy donna la main droitte & l'amena dans la Maiſon d'Alexandre Comte de Pepoly, où le Duc eſtoit logé.

Agrippa. de Coron. Caroli V.

Blaſ. Bar. Regiſtro cerem. ſub Clem. VII.

Mem. M. S. du preſident Lambert.

Hiſt. de Chypre Eſt. de Lezignã.

Auant le Couronnement de l'Empereur, le Duc ſe plaignit à Sa Sainteté & à Sa Majeſté Imperiale de ce que les Venitiens luy occupoient le Royaume de Chypre, qui luy appartenoit hereditairement, & par Donation que la Reyne Charlotte en auoit faite à Charles premier Duc de Sauoye, & à ſes Succeſſeurs. Cette donation fut leuë ; le Pape & l'Empereur declarerent que ce Royaume deuoit eſtre reſtitué par les Venitiens qui le detenoient ſans Titre : Surquoy le Duc enuoya à Veniſe Philibert Ferrero Eleu Eueſque d'Yurée, Aymon des Comtes de Piozaſque premier Collateral de ſon Conſeil, & Louys de Bonvillars Seigneur de Mezieres Gouuerneur de Vercel, pour en demander la reſtitution & faire en cas de refus toutes proteſtations neceſſaires, pour la conſeruation de ſes droits. Les Patentes de cette Ambaſſade, ſont dattées à Bologne le ſixiéme de Mars mil cinq cens trente ; Mais elle fut ſans fruit, car les Venitiens pour toutes raiſons n'alleguerent autre choſe, que ce Verſet du Pſalmiſte. *Cœlum Cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum.*

Preuues pag. 494.

Agrippa de Coron. Caroli V.

Mod. Pandect. Triumph.

Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Sauoia.

A la ceremonie du Couronnement de l'Empereur, le Duc eut le rang le plus honnorable ; car il fut choiſi pour porter la Couronne Imperiale, & marcha le plus prés de la perſonne de Sa Majeſté ; quoy qu'il y eut alors à Bologne l'vn des Ducs de Bauieres, le Duc de Milan & pluſieurs autres Princes. Ceux qui ont eſcrit les particuliarités de ce Couronnement, ont remarqué, qu'outre les ſuperbes habits que le Duc Charles portoit ce iour là ; il auoit vne Couronne ſur la Teſte eſtimée cent mil Ducats : Que l'Empereur mangea ſeul ce iour là : & qu'en vne autre Table proche de la ſienne, mangerent le Duc de Sauoye, le Comte Palatin, le Duc d'Vrbin & le Marquis de Montferrat.

Titr. de la Chambre des Com. de Sau.

Tirte de l'Archiue de Turin.

Si le Duc eut ſuiet de ſe tenir ſatisfait de l'honneur que luy fit l'Empereur en cette illuſtre ſolemnité ; il ne le fut pas moins des bons offices & des témoignages de bien veillance qu'il reçeut du Pape ; qui par vn Bref du vingt troiſiéme de Mars, luy promit & à la Ducheſſe, vn Chappeau de Cardinal au ſecond de leurs Enfans, quand il en ſeroit en âge ; & depuis Sa Sainteté eſtant à Rome, à la priere de l'Ambaſſadeur du Duc, par Bulle du mois de Iuin de la meſme année commit les Eueſques d'Aſt, de Cazal, & d'Albe, pour ouyr les Teſmoins que le Duc vouloit produire ſur l'inuaſion du Royaume de Chypre, faite par le Baſtard Iaques, qui en auoit dépouillé le Roy Louys & la Reyne Charlotte.

Au

Au retour de ce voyage, le Duc deputa le quatorzieme de Septembre Aymon de Geneue Baron de Lullins, Gouuerneur du Pays de Vaud, Charles de Chalant Seigneur de Villarsé, Iean Seigneur d'Eſtauayé & Bernard de Muſi Seigneur de S. Denys, pour renouueller à ſon nom auec ceux de Fribourg les anciennes alliances. Titr. de l'Arch. de Turin.

L'Empereur non content d'auoir fait de riches preſents à la Ducheſſe Beatrix, à ſon depart de Bologne luy donna & à ſes Succeſſeurs Ducs de Sauoye le Comté d'Aſt, par Patentes du treiziéme d'Auril mil cinq cens trente vn, & par autres Lettres dattées à Malines le vingtiéme de Nouembre ſuyuant, il luy donna encore la Souueraineté & le Vicariat du S. Empire ſur le Comté d'Aſt & ſur le Marquiſat de Ceue, dont François premier fut fort mal ſatiſfait quelque excuſe que le Duc luy en fit faire par Confignon ſon Ambaſſadeur ordinaire & par Vlrich de Montfort Gentil-homme Sauoyſien que le Duc depeſcha en France, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, qui fut chargé de repreſenter au Roy. *Que ſon Maiſtre auparauant que d'accepter la Donation de l'Empereur en auoit donné aduis à Sa Majeſté, à quoy elle ne témoigna pas auoir repugnance : Qu'il eſtoit plus auantageux à la France que le Comté d'Aſt fut entre les mains du Duc, que des Imperiaux, ou du Duc de Milan, ou des Genois, qui en vouloient traitter auec l'Empereur : Que le Duc en refuſant cette grace de l'Empereur, l'eut irrité : Que neantmoins s'il eſtoit aſſeuré de pouuoir appaiſer le Roy en le rendant à l'Empereur, il s'y reſoudroit encore, pour ne pas rompre auec le Roy; mais que de perdre la piece, & eſtre touſiours mal auec Sa Majeſté, c'eſtoit choſe à laquelle il ne ſe porteroit iamais.* Montfort parla fort hardiment au Roy & s'aquitta de ſa Commiſſion auec honneur: Mais le Roy eſtoit ſi preoccupé qu'il ne luy donna point de ſatisfaction. De ſorte que le terme de la confirmation du Traitté de mariage du Prince de Piemont & de Marguerite de France eſtant expiré, le Duc en ayant preſſé Sa Majeſté & enuoyé à cét effet Louys de Chaſtillon Seigneur de Muſinens ſon Grand Eſcuyer, Iean-Iaques de Bernex Seigneur de Roſſanne & le Maiſtre des Comptes Rubat pour en demander l'execution : Le Roy leur fit dire par la Regente & par le Grand Maiſtre de Montmorency : *Que Sa Majeſté vouloit remettre la choſe à vn autre temps, & que le Duc ne deuoit rien attendre de luy ; parce qu'il l'auoit offencé.* Titre de l'Archiue de Turin. Pingon. Aug. Tau. Preuues pag. 495. Chieſa. Mem. M. S. du Preſident Lambert. Mem. M. S. de la Maiſ. de Montfort.

Charles cinquiéme à ſon retour d'Hongrie, où il auoit gagné vne fameuſe bataille contre le Turc, vint en Italie, où il ſe deuoit aboucher auec le Pape à Bologne. Dés qu'il fut à Mantoüe le Duc l'enuoya viſiter par Broiſſi & par le Maiſtre des Comptes Rubat ; pour le feliciter de cét heureux ſuccés. L'Empereur ſouhaitta de voir le Duc & la Ducheſſe ſa Belle Sœur: Ils ſe rendirent donc tous deux à Bologne & y menerent le ieune Prince de Piemont leur Fils ; cette viſite ſe termina en ciuilités & carreſſes ; & par vn Traitté contenant confirmation d'amitié & de correſpondance, entre Sa Majeſté Imperiale & le Duc, que Ferdinand Roy des Romains, ratifia à Vienne le vingtiéme d'Auril. La Ducheſſe ayant pris reſolution de paſſer en Eſpagne ; pour voir l'Imperatrice ſa Sœur ; fut conuiée par Sa Majeſté Imperiale d'y mener le Prince de Piemont ; de meſme âge que le Prince d'Eſpagne ; parce que l'Empereur deſiroit, qu'eſtans ſi proches parens ; ils fuſſent nourris & éleués enſemble. Le Duc eut peyne à y conſentir ; mais les inſtances que luy en fit la Ducheſſe le gagnerent. Il partit donc de Bologne pour retourner en Piemont ; & la Ducheſſe Beatrix & ſon Fils s'embarquerent pour aller à Sauonne y attendre l'Empereur, qui deuoit faire ſeiour à Gennes. Les Galeres de l'Empereur prirent la Ducheſſe & ſon Historico Diſcorſo. Mem. M. S. du Preſident Lambert. Titre de l'Archiue de Turin.

Fils à Sauonne, mais la tourmente fut ſi rude, que la Ducheſſe qui eſtoit enceinte ne pouuant plus ſupporter le trauail de la Mer fut contrainte d'aborder à Nice, & de laiſſer ſon Fils à l'Empereur, qui l'emmena en Eſpagne, ce qui fut vn autre ſujet de mécontentement au Roy, qui crût que le Duc preferoit l'amitié de l'Empereur à la ſienne.

Mem. M. S. du preſident Lãbert. Or, entr'autres reſolutions priſes à Bologne entre le Pape & les Ambaſſadeurs de François premier, il auoit eſté arreſté, qu'il ſe feroit vne entreueuë à Nice pour deliberer de pluſieurs affaires du temps. Le Pape qui s'eſtoit chargé de demander cette place au Duc, peu de temps apres, le pria de luy remettre la Ville & le Chaſteau vuides de gens de guerre, promettant l'entreueuë finie, de les luy remettre. Cette demande deplût fort au Duc, car quoy qu'il ſouhaittât auec paſſion de contenter le Pape, & de l'ayder à eſtablir vne bonne paix entre l'Empereur & le Roy, & de prendre ſon temps pour oſter au Roy toutes les mauuaiſes impreſſions que l'on luy auoit données de ſon affection & de ſa conduite; neantmoins l'inconuenient eſtoit grand, de remettre vne place de de cette importance au Pape, qui pretendoit d'y mettre gargniſon: Charles donc ayant demandé du temps à l'Enuoyé de ſa Sainɛteté, pour ſçauoir en quel eſtat eſtoit Nice, en écriuit à l'Empereur, qui fut d'aduis que Charles ne deuoit donner que la Ville, & ſe reſeruer le Chaſteau: Le Duc en écriuit dans ce ſens au Pape, & offrit pour la ſeurté de la perſonne de ſa Sainɛteté de faire faire bonne garde dans la Ville, & d'y eſtre en perſonne, ne pouuant remettre le Chaſteau à qui que ce ſoit, parce que ce ſeroit témoigner que ſa Sainɛteté eſtoit en deffiance de ſa fidelité; ce qu'il n'y auoit pas lieu de ſoupçonner d'vn Prince ſi zelé pour le ſainɛt Siege, & dont les Predeceſſeurs auoient ſi bien merité de l'Egliſe.

Le Pape ſe paya de ſes raiſons, ce qui fut cauſe que cette entreueuë fut renuoyée à Marſeille, où fut conclu le mariage du Duc d'Orleans, & de Caterine de Medicis, Ducheſſe d'Vrbin, Niece de ſa Sainɛteté. Le Roy qui ne s'en deuoit pas offencer, puis que la choſe n'auoit pas eſté demandée à ſon nom, s'emporta beaucoup ſur ce refus, & fit paroiſtre bien toſt apres ſon indignation par la Bulle qu'il obtint du Pape Paul III. par laquelle ſa Sainɛteté ſupprima l'Eueſché de Bourg en hayne du Duc qui en auoit procuré le reſtabliſſement: Et quoy que Charles deût eſtre mal ſatisfait du Roy, & qu'il eut pluſieurs moyens pour empeſcher, ou pour retarder l'execution de la Bulle dans ſes Eſtats; neantmoins par le reſpeɛt qu'il voulut rendre à ſa Majeſté, il la conſentit, & fit aſſeurer le Roy par Iean-Louys de la Balme, Seigneur de Verſey, & par Philippes de la Baulme, Seigneur de Perés, qu'il depécha en diuers temps à ſa Majeſté, qu'il n'y apporteroit point d'obſtacle: En effet, ſçachant que les Executeurs de la Bulle deuoient aller à Bourg, il y enuoya François de Regnaud l'vn de ſes Collateraux pour en conſentir la fulmination & execution. Titre de l'Archiue de Turin.

Ce déplaiſir du Duc fut deuancé de celuy de l'embraſement de la Sainte Chappelle du Chaſteau de Chambery, où le ſainɛt Suayre fut miraculeuſement conſerué au milieu des flammees; dont le Pape Clement VII. ayant eſté aduerty, commit le Cardinal de Gorreuod Legat Apoſtolique, par vn Bref du ſeiziéme d'Auril mil cinq cens trente-quatre, pour en informer: à fin que la deuotion que toute la Sauoye auoit pour vne ſi precieuſe Relique, ne fut pas refroidie ſous pretexte des bruits qui couroient qu'elle auoit eſté brûlée. Ce grand Prelat en fit la viſite en la grotte de la ſainɛte *Ping Aug. Tau.* Preuues pag. 497.

Chappelle

Chappelle le quinziéme du meſme mois; en preſence de Claude de Stauayé, Eueſque de Belley, de Pierre Farfein, Eueſque de Baruth, de Pierre Meynard, Eueſque d'Ebron, de Iean Comte de Grueres, de Pierre de Lambert, Seigneur de la Croix, Preſident des Comptes, d'Hugues de la Balme, Seigneur de Tiret, de Iean Oddinet, & de Iaques de Seyturier, Seigneur de Marſonnas Maiſtre d'Hoſtel du Duc, de Philibert de Nancuyſe, Seigneur de la Grange, de Iean-François du Pont, Seigneur de Villaret, & de François de Luyrieux Eſcuyer du Duc, où il fut reconnu : Que le Suayre qui auoit eſté ſauué de l'incendie, eſtoit le meſme que celuy qui auoit eſté vû & monſtré publiquement auant l'embraſement de l'Egliſe ; auec cette difference ſeulement, qu'il y auoit en diuers endroits des atteintes du feu, qui neantmoins n'auoient point oſté ny gaſté l'impreſſion du Sang du Sauueur: Et le lendemain le Legat porta le ſainct Suayre aux Religieuſes de ſaincte Claire de Chambery, où il ſe fit vne ſemblable reconnoiſſance ; Preſents François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, Iean Comte de la Chambre, Guillaume de Poitiers, Baron de Miolans, Sebaſtien Comte d'Entremonts, Charles de la Chambre, Baron de Meximieux, & les Seigneurs de Salenoue, de Balaiſon, de Menthon, Gouuerneur de Geneue, de Loyſſey, Baillif de Bugey, de Ramaſſe, de Perés & de la Cous, de l'Abbé de S. Sulpice, du Commandeur des Eſchelles, du Prieur du Bourget & autres Eccleſiaſtiques.

Nous auons dit cy-deſſus que les Villes de Geneue & de Lauſanne qui meditoient de ſe deſtacher de l'obeyſſance du Duc, auoient recherché la Bourgeoiſie de Fribourg & de Berne, & les oppoſitions que le Duc y auoit faites, au preiudice deſquelles celle de Geneue fut renouuellée auec Fribourg: Charles s'en plaignit aux Cantons, parce que c'eſtoit vne contrauention à l'vn des Articles de la confederation de l'an M. CCCCC. XII. Il y eut pour cela Iournée aſſignée à Payerne l'an M. CCCCC. XXIX. où le Duc enuoya Louys de Bonuillars, Seigneur de Mezieres, & François Seigneur de Bellegarde, ſon Maiſtre d'Hoſtel ; les Villes de Berne & de Fribourg y enuoyerent auſſi leurs Deputés, qui apres pluſieurs Aſſemblées ne pûrent conuenir entr'eux; tellemeent qu'ils éleurent pour tiers & Sur-Arbitre Iean Comte de Grueres, qui fit difficulté d'accepter la charge, à cauſe qu'il eſtoit Vaſſal du Duc; toutesfois en ayant receu commandement de luy, par Sentence donnée à Payerne le premier iour d'Octobre M. CCCCC. XXIX. il caſſa la Bourgeoiſie : Mais l'an M. CCCCC. XXXII. ceux de Geneue l'ayant renoüée auec Fribourg, il y eut vne autre Aſſemblée des Ambaſſadeurs du Duc & des Ligues à Soleurre; où deffences furent faites aux Fribourgeois d'auoüer ceux de Geneue pour leurs Bourgeois: La Bourgeoiſie de Berne auoit bien eſté concluë, mais les Bernois ne la declaroient point, attendants l'éuenement de la Diette de Soleurre, ce qu'ils firent depuis: De ſorte que le Duc ſollicita aupres des Cantons vne autre Aſſemblée à Payerne, où cette Bourgeoiſie, par la mauuaiſe conduite du Comte de Chalant Ambaſſadeur du Duc: Et en ſuite les Geneuois l'an M. CCCCC. XXXIV. ſe ſentans appuyés du Canton de Berne, chaſſerent Pierre de la Baume leur Eueſque, & la pluſpart d'entr'eux ſe declarerent pour la nouuelle opinion de Luther, qui faiſoit progrez en Allemagne & en Suiſſe : Le Duc en fit plainte aux Ligues, qui pour y donner quelque ordre en apparence, conſentirent à vne Aſſemblée à Tonon, tenuë au mois de Nouembre, où le Duc enuoya le Vicomte de Martigues, le Mareſchal de Chalant, les Comtes de la Chambre

M.S. du Preſident Lambert.

Hiſt. de Geneue de Bonn.

Hiſt. de Geneue de Roſet

M.S. *Ping. Aug. Tau.*

Hiſt. de l'hereſie de Gen.

Chambre & de Grueres, l'Archeuesque de Tarentaise, & l'Euesque de Belley. Les Cantons y eurent aussi leurs Ambassadeurs, mais il ne s'y pût rien resoudre; tellement que le Duc obligea les Deputés des Ligues d'aller à Turin, croyant que sa presence opereroit plus sur eux que les remonstrances de ses Ministres. Cependant cette conference n'eut pas plus de fruit que l'autre, parce que les Bernois en consentans que Geneue demeurât sous l'obeyssance du Duc, en vouloient exclurre l'Euesque, & y laisser la liberté de conscience; ce que le Duc reietta, aymant mieux perdre cette Ville, que de la conseruer sous ces conditions. Ainsi les Ambassadeurs des Cantons s'en retournerent, & le Duc se prepara pour faire la guerre à Geneue, afin de la ranger à son deuoir.

Ping. Aug. Tau. Mem MS. du Presid. Lambert.

En mesme temps les Officiers du Roy en Daufiné ayants fait quelques entreprises de Iurisdiction & vsurpations sur les Terres du Duc, il en écriuit aux Officiers du Parlement de Grenoble pour les faire reparer. On luy fit réponce que le Roy leur auoit deffendu de s'en méler, & auoit dit: *Que le Duc luy detenant beaucoup de son bien, il en vouloit tant prendre du sien qu'il y en eut assez.* Le Duc ne se voulant point rebuter de ce refus, enuoya vn Gentil-homme au Roy pour en auoir Iustice, mais il ne pût auoir audience, & dés là Charles connut que le Roy estoit irrité & preuenu; & ce qui le luy confirma mieux, fut vne leuée de mille hommes, que sa Majesté fit faire à Neuf-chastel, pour s'opposer au dessein que le Duc auoit de faire la guerre à ceux de Geneue. Ceux du Pays de Gex furent assez genereux pour attaquer cette trouppe qui se preparoit de passer : deux cents des leurs la taillerent en pieces, en tuerent trois cents, & renuoyerent le reste en France auec Sauf-conduit.

Mem M.S. du Presid. Lambert.

Le Duc estoit en Piemont, qui auoit donné le commandement de l'Armée qu'il enuoyoit contre Geneue à Iean-Iaques de Medicis Marquis de Mus (puis Marquis de Marignan) qui passa les Monts auec plusieurs Capitaines & Gentils-hommes Sauoysiens & Piemontois: Le Roy pour fauoriser ceux de Geneue, commanda à François de Montbel, Seigneur de Veray, de la Maison d'Entremonts, Gentil-homme de sa Chambre, de leuer douze cents hommes de pied en Lyonnois, & de les mener à Geneue. La Chronique de Geneue porte, que Montchenu y auoit pratiqué certaines intelligences, par lesquelles le Roy pretendoit de se rendre Maistre de cette Ville, sous pretexte de la secourir contre le Duc.

Hist. Dist. Mem. M. S. du Pres. Lam. Hist. de Geneue de Roset M. S.

Quoy qu'il en soit, il est certain que la leuée faicte par Veray estoit destinée pour le secours des Geneuois. Comme elle fut en chemin prés de Salenoue, le Seigneur du lieu fort affectionné au Duc auec quelques trouppes du voysinage qu'il assembla tumultuairement, s'opposa à son passage; & sur cela suruint le Comte de Chalant Mareschal de Sauoye, qui donna combat à Veray, le deffit, & le prit prisonnier. Le Roy piqué de cette deffaite enuoya la Compagnie de Gens-d'armes Italiens entretenuë en France, dont Rance de Cere, Baron Romain estoit Capitaine; laquelle arriuée au Pays de Gex, fut aussi taillée en pieces par le Baron de la Serra, de la Maison de Seyssel.

Histor. Discorso. Mem.MS. du Presid. Lambert.

Le Duc ne pouuant digerer que le Roy sans estre offensé de luy, eut pris la protection de ses Sujets reuoltés, & qu'il eut donné le commandement des Trouppes qu'il enuoyoit au secours de Geneue à Veray son Vassal, s'en plaignit au Pape, à l'Empereur, & au Roy mesme, à qui il depécha l'Euesque de Lausanne; mais son Ambassade fut mal reçeuë : car au lieu d'excuser ce qui auoit esté fait par ordre du Roy en faueur de Geneue, comme

Mem.MS. du President Lambert.

comme esperoit le Duc : Sa Majesté dit à l'Euesque de Lausanne *Que le Duc ne luy estoit ny bon Oncle, ny bon Amy, parce qu'il ne luy faisoit pas raison des droits & des pretentions qu'il auoit, comme Heritier de Louyse de Sauoye sa Mere, sur le Duché de Sauoye* ; & apres ces paroles se retira brusquement : L'Euesque fit ce qu'il pût aupres des Ministres, pour appaiser le Roy, & se soûmit à vne conference, pour reconnoistre si les pretentions de sa Majesté estoient legitimes ; on luy en donna quelques esperances, & sur ce il fut congedié : Mais Charles en ayant depuis fait instance, il aprit par les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy de Portugal residents en France, & par les froideurs auec lesquelles on auoit receu à Paris son Enuoyé, qu'il ne falloit rien attendre de bon ny d'agreable du Roy.

Le Marquis de Mus, comme nous auons dit, tenoit Geneue de prés, il n'y entroit point de viures, & S. A. en eut eu satisfaction sans les Bernois, qui gagnés par le Roy, & piqués de l'interest de la Religion, se declarerent pour les Geneuois leurs Alliés, & prierent le Duc de faire retirer ses Trouppes, autrement qu'ils seroient contraints de luy faire la guerre : Ce Prince estoit en vne grande perplexité : Il se voyoit menacé par le Roy & par les Bernois. Le Pape Paul III. estoit insensible à toutes ses supplications, bien que ce fut la querelle de l'Eglise : L'Empereur estoit en Affrique, pour restablir Muleassen au Royaume de Thunes ; & Anthoine de Leue Lieutenant general de sa Majesté Imperiale en Italie, ne luy donnoit que des paroles : Il fallut donc en vne si fascheuse coniončture, plustost que de rompre auec les Suysses, consentir à vne Iournée qui fut assignée à Aouste, où l'on se promettoit de trouuer des expedients pour faire la paix ; Mais les Ambassadeurs des Bernois s'estant opiniastrés à ne point comprendre l'Euesque de Geneue en l'accommodement, & desirant que le Duc souffrit la nouuelle Religion à Geneue, la conference se rompit. Ainsi cette guerre se rallentit vn peu, à cause de la crainte que le Duc auoit des Suysses, & des grandes menaces du Roy ; ce qui obligea Charles, sçachant que l'Empereur estoit de retour de la guerre de Thunes ; d'enuoyer à Naples Nicolas de Balbis, President Patrimonial de Piemont, le President Lambert, & le Maistre des Comptes Rubat, pour luy faire entendre l'estat de ses affaires ; & les propositions que le Roy sous main luy faisoit faire, de luy remettre Montmeillan, Veillane, Turin, Chiuas & Vercel, moyennant recompense en France, afin de se rendre puissant en Italie, pour y contrecarrer l'Empereur.

Hist. Disc.

Mem. M.S. du Presid. Lambert.

Mem. M.S. du Presid. Lambert.

Mem M.S. du Presid. Lambert. Apolog. pour la Maison de Sauoye.

Cependant le Roy enuoya Guillaume Poyet, President du Parlement de Paris, au Duc qui estoit à Turin, pour luy demander le Pays de Bresse, les Comtés de Nice & d'Ast, Vercel, Foucigny & autres Terres, que Sa Majesté pretendoit luy appartenir, comme Heritier de Louyse de Sauoye sa Mere. Le Duc luy donna audiance en presence de son Conseil ; Poyet fit son discours auec beaucoup d'eloquence & de vehemence : Iean-François Purpurat, President de Piemont, luy repartit sur le champ, & allegua toutes les raisons & authorités, dont Charles se pouuoit seruir pour rabbatre cette demande, & offrit d'en faire voir les Titres : Mais Poyet qui auoit sa leçon, repartit ces mots auec chaleur, *Il n'en faut plus parler, le Roy le veut ainsi :* A quoy Purpurat repliqua, *Qu'il ne treuuoit point cette Loy dans ses liures.* Ainsi Poyet s'estant retiré, le Duc fut entierement persuadé des mauuaises intentions du Roy ; car au retour de Poyet, Sa Majesté qui estoit à Lyon, & qui auoit vne grande Armée preste, destinée en apparence pour le Milanois, pour laquelle le Duc auoit dé-ja promis viures & passage, declara la guerre au Duc au mois de Feurier de l'an mille cinq cents trente-cinq, en quoy se sont trompés plusieurs Historiens, qui ont écrit que ce fut l'an mille cinq cents trente-six.

Hist. Disc. Mem. M.S. du Presid. Lambert. Hist. de Ch. III. M.S.

Botero. Hist. Disc.

Apologie pour la Maison de Sauoye

Il

Hist. de Sauoye liu. 3. Hist. sui temp. l. 34. Hist. di Piemonte

Il y a aussi grande contrarieté entr'eux touchant les causes de cette guerre ; Paradin & Sleidan ont dit simplement, que c'estoit pour certain droit que le Roy pretendoit sur la Sauoye, du chef de Louyse de Sauoye sa Mere : Paul Ioue raconte que ce fut, parce que le Duc refusa de receuoir son remboursement des deniers, pour lesquels on pretendoit que Nice estoit engagée, & pour s'estre jetté trop affectionnément dans les interests de Charles V. Chiesa a écrit que le sujet de cette guerre estoit l'Infeudation que l'Empereur auoit faite au Duc, du Comté d'Ast & du Marquisat de Ceue.

Du Bellay, François de Beaucaire, Iean de Serres & Dupleix en alleguent d'autres raisons ; sçauoir, que Charles auoit refusé le passage aux Landsquenets, que Guillaume Comte de Furstemberg deuoit conduire en Italie, pour vanger la mort de Merueilles Ambassadeur de France tué à Milan : Que le Duc auoit presté de l'argent au Connestable de Bourbon apres sa reuolte : Qu'il s'estoit réjoüy par lettres auec l'Empereur, du gain de la bataille de Pauie, & de la prison du Roy : Qu'il auoit accepté l'Inuestiture du Comté d'Ast, ancien Patrimoine de la Maison d'Orleans, refusé de prester Nice pour l'entreuëue du Pape & du Roy ; & que le Duc auoit offert à l'Empereur, de luy remettre tout ce qu'il possedoit deça les Monts, depuis Nice iusqu'à l'entrée des Ligues (y comprenant Geneue) en échange d'autres Terres en Italie.

Gen. Sab.

Taboüé y adjouste, que le Roy se plaignoit que le Duc luy vsurpoit Turin, Pignerol, Montcalier, Carignan & quelques autres Villes & Chasteaux de là le Pau, le Comté de Nice, & le Port de Ville-franche, qui appartenoient à la Maison d'Anjou : Que les Ducs de Sauoye auoient occupé quelques Terres dependantes du Marquisat de Saluces, mouuant du Daufiné : Que Charles auoit refusé l'Ordre de sainct Michel & vne Compagnie d'Ordonnances que le Roy luy auoit offerte, auec vne pension de douze mille escus par an. wanderburch apres auoir examiné les raisons de Paul Ioue, de du Belley & de Taboüé, conclud, que la seule ambition de François I. le porta à cette guerre. Pierre de sainct Iulien-Baleurre, en a parlé comme d'vne inuasion ; & dit, qu'il s'est tousiours estonné, que plusieurs hommes de marque, l'ayent non seulement fauorisée, mais deffendue, par escrit & liures imprimés. *Combien* dit-il, *qu'ils ne puissent ignorer que toutes & quantesfois que Commissaires, & Deputés d'vne part & d'autre, ont mis papiers sur table, le Droit ayt esté trouué du costé des Ducs de Sauoye.* Botero a crû que c'estoit l'alliance que le Duc auoit prise auec l'Empereur ; & pour auoir enuoyé en Espagne le Prince de Piemont son Fils aisné, ajoustant qu'à l'entreuëue du Pape & du Roy à Marseille, vn Prince d'Italie discourant auec Sa Majesté, des moyens qu'elle pourroit tenir pour conquerir le Duché de Milan & le conseruer auec moins de peyne : Luy dit, *Qu'il falloit de necessité absoluë se rendre Maistre de la Sauoye & du Piemont.*

Antiq. de Mascon liu. 3. *Carlo. 3.*

Boyuin - Villars a escrit, que ce fut pour auoir quitté l'alliance du Roy & embrassé celle de l'Empereur, sous l'esperance qu'il luy adiugeroit le Montferrat par Sentence : Mais l'ignorance d'vn Historien Milanois est insuportable d'auoir dit que ce fut, parce que le Duc n'auoit pas voulu quitter le Duché de Milan au Roy. Or, par la Commission que le Roy donna de faire la guerre au Duc, à Philippes Chabot Comte de Busançois & de Charny, Amiral de France, & Gouuerneur de Bourgogne, dattée à Lyon l'onziéme de Fevrier, de l'an mille cinq cents trente - cinq ; Sa Majesté n'en allegue autre raison, sinon le refus fait par le Duc au President Poyet, de

En ses memoires liu. 1. *Morigia lib. 1.* Hist. de Bresse & de Bugey. Aux preu. pag. 34.

de rendre Nice, relacher les droits succeſſifs de Louyſe de Sauoye, les places priſes au Marquiſat de Saluces & de faire l'hommage de Foucigny, à toutes leſquelles demandes, le Preſident Purpurat auoit reſpondu : *Que les Roys de Sicile de la Maiſon d'Anjou auoient conſenty à l'alienation ne Nice, comme faite pour cauſe legitime : Que les Roys Louys XII. & François I. s'eſtoient departys de tous les droits qu'ils pouuoient auoir ſur les Eſtats de Sauoye : Que Louyſe de Sauoye par ſon Mariage auec le Comte d'Angouleſme auoit renoncé, outre que les Filles en la Maiſon Royale de Sauoye ne ſucceedoient point : Que ce que le Duc poſſedoit du Marquiſat de Saluces luy appartenoient, ou par conqueſtes, ou par traittés, & que l'Hommage de Foucigny auoit eſté quitté au Duc Louys pour les droits qu'il auoit ſur les Comtés de Valentinois & de Diois.* Et de vray il ne parut point d'autre plainte de la part du Roy, auſſi n'y en auoit il point d'autre à faire; car quoy que l'Empereur eut donné le Comté d'Aſt & le Marquiſat de Ceue à la Ducheſſe Beatrix ſa Belle-Sœur:toutesfois le Roy qui n'auoit iamais rien eu au Marquiſat de Ceue qui eſtoit vn Fief Imperial, & qui auoit cedé Aſt à Charles V. par le Traitté de Cambray ne s'en pouuoit pas offenſer, ioint qu'il appartenoit à la Maiſon de Sauoye par infeudation de l'Empereur Henry VII. long-temps auparauant, que le Duc de Milan, dont le Roy pouuoit faire deriuer ſa pretention, y euſſent aucune authorité; d'ailleurs toutes les fois que le Roy auoit deſiré de faire aller des Trouppes en Italie, le paſſage leur auoit touſiours eſté libre par les Eſtats du Duc, où elles auoient reçeu toutes ſortes d'aſſiſtances & de faueurs. Et ſi Charles auoit preſté de l'argent au Conneſtable de Bourbon ſur des ioyaux pretieux, c'eſtoit pour des affaires preſſantes de l'Empereur,& non pas pour luy faire plaiſir, puis que le Duc s'eſtoit ſouuent plaint à Charles V. des deſordres & des degaſts que les Trouppes du Conneſtable faiſoient en Piemont. Que ſi le Duc auoit complimenté l'Empereur apres la Bataille de Pauie, il auoit à meſme temps exhorté à la Paix, & d'vſer de ſa victoire auec moderation, & s'eſtoit auſſi affligé auec le Roy de ſon deſaſtre. Que le Duc n'auoit point refuſé le Collier de l'Ordre, n'y les penſions que le Roy luy auoit preſentées, au contraire qu'il les auoit acceptées comme marques de la Bien-veillance de ſa Majeſté. Que les Ambaſſadeurs de France auoient touſiours eſté careſsés en Piemont & mieux regalés que ceux de Sauoye n'auoient eſté en France: Et enfin qu'apres les ſeruices ſignalez rendus à la Couronne par le Duc en tant de rencontres, & les efforts qu'il auoit faits pour la Paix entre l'Empereur & le Roy, il n'y auoit point d'apparence de le tenir ny de le traitter comme ennemy: Mais la hayne que François I. auoit contre Charles V. eſtoit ſi grande qu'il ne pouuoit ſouffrir que Charles fut en bonne intelligence auec luy,& auoit touſiours eü ce ſoupçon, que ce Prince eſtoit plus attaché d'affection à l'Empereur, qu'à ſa Majeſté, dont François I. fut encore mieux perſuadé quand il ſçeuſt que le Duc par l'aduis de l'Empereur auoit refuſé Nice pour l'entreueüe du Pape & de ſa Majeſté. Qu'il auoit enuoyé ſon Fils aiſné en Eſpagne & accepté la Donation du Comté d'Aſt & du Marquiſat de Ceue:Quoy qu'en tout cela il n'y eut rien qui peut donner le moindre ombre au Roy contre l'affection du Duc, qui eſtoit obligé par les Loix d'honneur, de bien-ſeance, de deuoir & de parenté, de ſe conſeruer l'amitié de l'Empereur, ſans ſe departir de celle du Roy : Voila tout ce qui ſe diſoit alors pour la iuſtification du Duc,& pour blaſmer le procedé du Roy, d'où il eſt aiſé de remarquer, que tout ce qui a eſté auancé par vn Autheur moderne pour deſcrier la conduite de Charles, peut eſtre facilement refuté.

Apolog. pour la Maiſon de Sauoye.

Sleidan liu. 10.

Biondell. Fraſ. Apo.

Hiſt. de Breſſe & de Bugey 1. part. c. 53.

Quoy qu'il en ſoit l'Admiral Chabot commença la guerre par la Breſſe, où il ne treuua point de reſiſtance, parce que le Duc reçeut auſſi-toſt le coup que la menace, & qu'il ny auoit ny trouppes n'y places fortes: Montluel &

Bourg sommés de se rendre par les Herauts d'armes, Guyennes & Champagne ouurirent les Portes, & les autres Villes de Bresse & de Bugey à leur exemple. Apres ques ces Prouinces furent soubmises, l'Admiral y laissa Iean de la Baume Comte de Montreuel en qualité de Lieutenant General pour receuoir les serments de fidelité des Villes & Communautés, des Gens d'Eglise & de la Noblesse, & pour y commander au nom du Roy, & passa en Sauoye auec vne partie de l'Armée. Chambery se rendit: Montmeillan mal deffendu par François de Clermont Napolitain capitula aux premieres approches, & luy prit party en France, de crainte d'estre puny de sa lâcheté. Apres la perte de cette Place, tout ce qui est deçà le Montcenis obeyt, il n'y eut que la Tarentaise, où il se fit resistance, car quelque sommation que l'on fit à ces Peuples, ils ne voulurent iamais se rendre, au contraire sur l'aduis qu'ils eurent, que la Compagnie de Gens-d'armes du Comte S. Paul estoit à Conflens, ils l'attaquerent & la deffirent.

Hist. Disc. Mem. M. S. du President Lambert.

Ceux de Geneue qui auoient esté long-temps partagés de Religion, embrasserent ouuertement celle de Luther, ruinerent leurs Monasteres, & quelques vnes de leurs Eglises; abbatirent les Croix & les Images, & chasserent tous les Prestres & les Religieux. Ce qui fut cause que le Siege de l'Euesque fut transferé à Annecy l'année suiuante, & non pas à Nice, comme a escrit l'vn de nos Historiens.

Ping. Aug. Tau. Hist. Disc. Hist. de Geneue de Roset M.S *Vanderb.*

Les Ambassadeurs que le Duc auoit enuoyés à Naples à l'Empereur, le treuuerent affligé de ces nouuelles & de la mort du Prince de Piemont arriuée en Espagne, il en escriuit au Duc & à la Duchesse par Louys de la Cueua Gentil-homme de sa Chambre, mais ces compliments & ces ciuilités ne mettoyent point d'ordre aux affaires de ce Prince qui s'empiroient de iour à autre: Car les Bernois à l'exemple du Roy, enuoyerent vn Heraut à Chambery denoncer la guerre au Duc le 16. de Ianuier 1536. ce que l'Ambassadeur de l'Empereur essaya d'empescher, remonstrant aux Cantons de la part de son Maistre, que s'ils narrestoient le dessein des Bernois, ils se declaroient ses ennemis. Les ligues conuoquerent vne Diette, ou les Bernois eurent leurs Deputés; mais ils ne changerent point de resolution, soustenants que le Duc auoit contreuenu aux Alliances, faisant la guerre aux Geneuois, leurs Bourgeois & leurs Alliés. Ainsi les Bernois entrerent au Pays de Vaud, chasserent l'Euesque de Lausanne & se rendirent maistres de tout ce Pays, de celuy de Gex, du Geneuois & du Chablais, iusqu'à la Riuiere de Dranse, où ils restablirent la nouuelle opinion. Les Valesans de leur costé se mirent en armes & occuperent le reste du Chablais dez la Riuiere de Dranse en haut. Ceux du Canton de Fribourg qui voulurent passer pour les plus moderés, se saisirent du Comté de Romont, sous pretexte d'empescher que les Bernois ne le prissent.

Mem. M. S. du President Lambert.

Hist. Disc. Papyr. Masso elog. Caroli 3. Sleidan liu. 10.

Le Roy qui auoit excité cette tempeste, ne s'endormit pas; son Armée se mettoit en chemin pour passer les Monts. La Reyne de Nauarre Sœur du Roy, & l'Ambassadeur du Roy de Portugal resident en France, croyans d'obliger le Duc, luy escriuirent, que pour arrester ce Torrent, il deuoit se resoudre à se mettre auec la Duchesse sa Femme, & le Prince leur Fils à la discretion de sa Majesté: Charles de Soliers Seigneur de Morette Gentil-homme Piemontois qui auoit des appointements en France, fut si temeraire que de se charger de cette commission; mais estant arriué à Turin, le Duc luy fit faire commandement de se retirer, ne pouuant supporter cette insolence de son sujet; cependant le Duc sur l'aduis de la Marche des Trouppes Françoises, enuoya Iean-Iaques de Medicis Marquis de Mus, le Comte Philippes Torneil, Iean-Baptiste Castaldo & Cesar Magio Capitaines Italiens, auec quelques Gens de guerre, pour

Mem. M. S. du President Lambert.

Hist. Disc.

pour garder les passages de Suze ; mais les François auoient dé-ja passé les Monts. Le Duc, quelques iours auparauant auoit fait venir Antoine de Leue Lieutenant General de l'Empereur à Turin, pour visiter la place qu'il reconnut n'estre pas tenable contre vne si puissante Armée : De sorte que le Duc sçachant les François si prés de luy, fit venir les Syndiqs de Turin & leur declara que n'estant pas en estat de les defendre, il estoit contraint de les abandonner, & leur conseilla de se rendre pour euiter les desolations que souffre vne Ville prise par force : Apres cela le Duc, la Duchesse & le Prince leur Fils, sortirent par vne fausse porte du Chasteau, apres auoir fait embarquer sur le Paû l'artillerie & les munitions du Chasteau & leurs principaux meubles auec l'escorte d'vne Compagnie de cheuaux legers, du Comte Torniel, se retirerent à Vercel le vingt-septiéme de Mars, laissans à Turin Louys de Sauoye Comte de Pancalier en qualité de Gouuerneur. Ceux de Turin n'attendirent pas que le Duc fut à cheual pour aller au rencontre des François. Charles arriué à Vercel enuuoya sa Femme & son Fils à Milan, & l'Armée Françoise estant proche de Turin ; vn Heraut du Roy somma la Ville de se rendre le troisiéme d'Auril, ce qui se fit le mesme iour, auec cette protestation, que les, Consuls & Habitans de Turin firent : *Qu'ils n'entendoient point deroger aux droits de Souueraineté du Duc, ne faisants que ceder au temps & à la necessité*, on ne laissa pas pourtant de piller Turin : Vn peu apres l'Admiral Chabot y arriua auec le reste de l'Armée Royale, & poussa iusqu'au Vercellois, & donna le Gouuernement de Turin à Prosper Colomne ; Antoine de Leue Gouuerneur de Milan se mit en Campagne auec toutes ses forces pour repousser les François ; le Duc se ioignit à luy, ils auoient six cents cheuaux & douze mil hommes de pied, & à Vercel il y auoit garnison de trois mil hommes.

Mem. M. S. du President Lambert. *Hist. Disc. Ping. Aug. Taur.* Mem. M. S. du President Lambert. *Ping. Aug. Taur.*

En ce temps là l'Empereur estoit à Rome, ou le President Lambert Ambassadeur du Duc le sollicitoit de s'auancer pour secourir son Maistre ; l'Empereur y estoit porté, & se plaignit au Pape que François I. auoit rompu la Paix & fait la guerre à son Beau-frere sans y auoir esté prouoqué ; sur quoy se firent plusieurs ouuertures de Paix entre le Pape, l'Empereur & les Ambassadeurs du Roy, pendant lesquelles l'Admiral Chabot eut ordre de se retirer, de ne faire aucun progrés en Piemont, & de laisser les choses en l'estat iusqu'à ce que le Cardinal de Lorraine qui alloit treuuer le Pape & l'Empereur de la part du Roy fut de retour. Chabot retourna donc en France, & laissa Annebaut & Burie Lieutenants Generaux du Roy en Piemont, le premier alla à Pignerol & Burie à Turin : Le Marquis de Saluces demeura au Camp ; mais le voyage du Cardinal fut sans fruit, ayant treuué le Pape porté à la neutralité, & l'Empereur à la guerre.

Mem. M. S. du President Lambert. Mem. de du Bellay. *Hist. Disc.*

Apres le despart de l'Admiral Chabot, le Duc & Antoine de Leue assiegerent Turin, & sur l'aduis qu'ils eurent, que le Marquis de Saluces vouloit rauitailler Fossan & y jetter des Gens de guerre, Antoine de Leue auec partie de ses Trouppes y alla, laissant deuant Turin le Marquis de Mus & Iaques Fozzaro, Seigneur de Scalengo Gouueneur d'Ast, auec dix mil hommes : Il y auoit dans Fossan, la Roche, du Maine, la Palice, Montpezat & plusieurs autres personnes de marque qui apres auoir genereusement resisté, furent contraints de capituler.

Mem. de du Bellay.

L'Empereur, auec l'Armée qu'il ramenoit d'Affrique, marchoit à grandes iournées & arriua à Sauilla, ou le Duc l'alla voir, le Marquis de Saluces qui auoit fraischement quité le party de France, y fut aussi, & se mit au seruice de l'Empereur : Ce fut là où Charles V. ayant dessein de faire la guerre

Mem. M. S. du president Lambert *Hist. Disc.* Mem. de du Bellay.

au Roy, prit la resolution d'entrer en France par la Prouence, contre l'aduis du Marquis du Guast, de Dom Ferrand de Gonzague, de Iean-Baptiste Castaldo & autres fameux Capitaines, qui croyoient estre plus glorieux & auantageux à sa Majesté Imperiale de reprendre les places de Piemont & de chasser les François d'Italie, que d'aller entreprendre vne guerre dans le Royaume de France & laisser les ennemis derriere soy : Le Duc de son costé s'opposoit à ce dessein, reconnoissant que ce n'estoit pas vn bon moyen pour recouurer ses Estats : Mais la grande esperance que l'Empereur auoit en son Armée Nauale commandée par le Prince Doria ; les persuasions d'Antoine de Leue, & les intelligences que l'Empereur auoit à Marseille auec le Prince de Melfe qui en estoit Gouuerneur, l'emporterent sur les raisons d'Estat : Ainsi l'Empereur apres auoir fait faire reueüe de son Armée, qui estoit de vingt-deux mille Allemans, dix mil Espagnols, douze mil Italiens & deux mille cinq cents hommes d'Armes Italiens, Flamans & Espagnols, donna la charge de General de l'Infanterie au Marquis du Guast, celle de la Caualerie à Dom Ferrand de Gonzague, & des hommes d'Armes au Duc d'Alue, partit de Piemont suiuy des Ducs de Sauoye, de Bauieres & de Brunswich, des Princes de Salerne & de Bisignan. Le Prince Doria General de l'Armée de Mer eut ordre de suiure l'Empereur & de se rendre sur les costes de Maseille. Le Marquis de Saluces demeura Lieutenant general en Italie, & Gautier Lopez de Padilla Maistre de Camp Espagnol eut commandement de s'arrester en Piemont auec huict mil hommes pour y agir par les Ordres du Duc.

Guerre de l'Emp. en Prouence

Du Ple Hist. des France.

Pingon. Aug. Tau. Mem. M. S. du President Lambert.

Nonobstant le depart de l'Empereur, auec vne si grosse Armée, le Marquis de Mus & Scalengo continuoient le Siege de Turin, & pour les en faire retirer, Annebaut & Burie se mirent en deuoir de surprendre Sauillan, & en donnerent la commission à Marc-Antoine Cusan & à Louys de Birague Gentils-hommes Milanois, à qui le Marquis de Saluces ayant dresse vne embuscade ou commandoit Scalengo, entre Cardé & Cauours, Cusan y fut blessé à mort, neantmoins Birague eut l'auantage & y gagna sept Enseignes.

Hist. Disc.

Le Duc s'estant arresté à Nice, ou comme à sa derniere retraite, il prit soin de faire faire de grandes fortifications, Poysieux Gentil-homme de Daufiné, & Vagnon Seigneur de Dros, Gouuerneur de Montdeuis l'y allerent visiter de la part du Grand Maistre de Montmorency, l'asseurant que s'il enuoyoit vn Gentil-homme au Roy, les choses estoient en vn estat à en esperer satisfaction ; le Duc escriuit au Grand Maistre de luy faire connoistre les choses que le Roy souhaittoit, ausquelles il se rangeroit auec ioye, pourueu qu'il n'y eut rien contre son honneur. Mais cela n'ayant point eü de suite, Charles fut obligé de passer en Prouence & de se rendre au Camp de l'Empereur au Siege d'Aix.

Mem. M. S. du President Lambert. *Hist. Disc.*

Il n'est pas de mon sujet d'escrire cette guerre de Prouence qui fut funeste à l'Empereur & glorieuse au Roy : Retournons donc en Piemont ou sa Majesté auoit enuoyé pour nouueau Lieutenant General Guy Comte de Rangon, qui apres auoir passé les Alpes, prit Carignan, où il trouua quantité d'Artillerie & de munitions de guerre qu'il fit conduire à Turin & aux autres places fortes de Piemont, fit leuer le Siege de Turin, se saisit de Quiers par les menées d'Antoine Torregiano Banny de Cony, puis enuoya Cagnin de Gonzague, le Comte de Nuuolara & autres Capitaines qui prirent Querasque. Ces succez obligerent Rangon d'entreprendre sur Raconis, ou estoient pour le Duc, le Comte Alexandre Criuel & Annibal de Brancas, qui apres auoir donné combat aux François & combattu valeureusement, furent faits prisonniers de Cesar Fregose Capitaine du Party François, & la Ville rendüe.

L'Armée

L'Armée de l'Empereur au retour de Prouence, eut ordre de repasser en Piemont, & l'Empereur s'embarqua pour aller à Genes, ou il demeura quelque temps, & ce fut là où le troisiéme de Nouembre M.C C C C C.X X X V I. il rendit sa sentence sur les differends du Montferrat, par laquelle il debouta le Duc de la pretention qu'il auoit sur la totalité du Montferrat, tant par vertu du contract de Mariage, que de la succession d'Yoland & de Blanche de Montferrat, adiugeant seulement au Duc les quatre vingt mil ducats de la dot de Blanche de Montferrat; & quant aux Villes & Chasteaux portés par la donation faite au Duc Amé par Iean-Iaques Marquis de Montferrat, S. M. I. ordonna que le Marquis Federic de Gonzague & Marguerite de Montferrat son Espouse en entreroient en possession, par prouision sans preiudice à Charles d'en faire iuger la diffinitiue, qui fut vn sensible déplaisir à ce Prince se voyant si mal traitté en vne bonne cause, apres auoir tant perdu pour la querelle de l'Empereur; mais son mécontentement s'augmenta quand l'Empereur au lieu de demeurer à Milan pour essayer à restablir le Duc en ses Estats, passa en Espagne, laissant le soin des affaires d'Italie au Marquis du Guast qui succeda à Antoine de Leue: Ainsi Charles se voyant sans armée, & son Pays partagé entre les François, & les Imperiaux, se retira à Nice auec la Duchesse, en attendant vne conioncture plus fauorable, pendant que ces deux Nations ennemyes prenoient auiourd'huy vne place & en perdoient demain vne autre: Enfin ceux du pays de Tarentaise fort affectionnés à leur Prince, prenants leur temps, que les François estoient occuppés en Piemont, surprirent Chambery, & chasserent la garnison; mais le Roy y enuoya le Comte de S. Paul, auec quelques trouppes qui reprit Chambery, & apres auoir long-temps combatu contre ces Peuples au passage de Briançon, il entra dans cette Valée, & y fit toutes les hostilités imaginables. La Val-d'Aouste demeura ferme dans l'obeyssance du Duc, & les François n'en pûrent iamais forcer les auenües. *Histor. Discorso.* Mem.MS. du President Lambert.

Le Duc qui estoit venu en Piemont sur les aduis qu'il auoit du mauuais estat, ou estoient les garnisons de Turin & de Pignerol, s'aboucha auec le Marquis du Guast à Vigon, pour attaquer Pignerol, affin d'incommoder Turin, & le prendre plus facilement, auant que l'Armée, que le Daufin de France & le Grand Maistre de Montmorency preparoient, pour les venir secourir, pût passer les Monts; mais les Ambassadeurs du Pape & des Venitiens, qui negotioient vne Trefue pour l'Italie, donnerent loisir à l'armée Françoise de s'auancer, & les Imperiaux garderent si mal les passages de Suze, que le Daufin se rendit à Riuoles: Le Marquis du Guast pour reparer cette faute se mit en Campagne auec toutes ses trouppes, comme s'il eut resolu de donner bataille aux François; mais il ne fit autre exploict que de combatre la Compagnie d'hommes d'Armes d'Aubigny, & de se retirer à Montcalier qu'il abandonna depuis aux François, qui par ce moyen rauitaillerent Pignerol & Turin, ce qui fut vne grande faute des Imperiaux; car Marguerite Reyne de Nauarre, Sœur du Roy, & la Reyne Eleonor son Espouse, qui s'estoient assemblés sur la Frontiere de Flandres auec la Reyne Marie d'Hongrie Sœur de l'Empereur, arresterent vne Trefue entre l'Empereur & le Roy pour trois mois, laquelle ayant esté publiée en Piemont, fit que les choses demeurerent en cét état. Le Roy cependant passa les Monts; le Marquis du Guast luy alla faire la Reuerence à Carmagnole, ou fut aussi de la part du Duc, le Comte de Fruzasque esperant qu'apres la Trefue il y auroit Paix generale: Le Roy apres auoir donné les ordres de ce qu'il vouloit qui se fit en Piemont durant la Trefue s'en retourna en France, le Marquis du Guast à Milan, & le Duc à Vercel. *Histor. Discorso.* Mem.MS du President Lambert.

Cette Treſue donna lieu à vne aſſemblée des Deputés de l'Empereur & du Roy, entre Saluces & Narbonne, ou ſe treuuerent de la part de ſa Majeſté Imperiale le Commandeur Major, Leon Coues, & Granduelle; & pour le Roy le Cardinal de Lorraine, & le grand Maiſtre de Montmorency, le Duc y enuoya pour ſes intereſts les Comtes de Chalant & de Mazin; mais il n'y eut rien de reſolu qu'vne prolongation de la Treſue pour trois mois, qui fut vne nouuelle douleur au Duc, qui voyant ſon Eſtat déchiré, par ſes amys & par ſes ennemys, & ſon reſtabliſſement éloigné, & pour comble de malheur, Beatrix de Portugal ſon Eſpouſe mourut à Nice, dont la nouuelle le ſurprit ſi fort, que perſonne n'eſtoit capable de le conſoler, ayant perdu vne Princeſſe auec laquelle il auoit veſcu en vne parfaite amitié, & qui auoit ſupporté toutes ſes diſgraces auec vne merueilleuſe conſtance & fermeté: Le Duc s'eſtoit mis en chemin, pour l'aller voir, ſur l'aduis qu'il eut de ſa maladie, s'embarqua à Gennes ſur les galeres du Prince Doria & arriua à Nice le vingt-neufuiéme Ianuier mil cinq cents trente-huict, il donna ordre aux funerailles de la Ducheſſe, & en eſcriuit à l'Empereur, à l'Imperatrice, au Roy des Romains, au Roy, & à la Reyne de Nauarre, au Roy & à la Reyne de Portugal & aux autres Princes ſes parents & alliés, pour s'affliger auec eux de cette perte.

Mem.MS. du preſident Lambert.

Peu de iours apres le Duc fut aduerty de la reſolution qui auoit eſté priſe d'vne entreueuë entre le Pape Paul III. l'Empereur, & le Roy à Nice, & que ſa Sainteté pour la ſeurté de ſa perſonne deſiroit d'auoir le Chaſteau: Ce fut vne nouuelle eſpreuue au Duc, car il faiſoit reflexion ſur les meſmes difficultés qui ſe preſenterent, quand le Pape Clement VII. demanda cette place pour vne pareille entreueuë: Le Duc eſperoit de cette Illuſtre conference d'eſtre remis dans ſes Eſtats, Charles V. luy ayant ſouuentesfois promis qu'il ne feroit point de Paix auec le Roy, que ſes Eſtats ne luy fuſſent rendus; il apprehendoit d'ailleurs de perdre cette place qui eſtoit ſon ſeul azile, il en eſcriuit à l'Empereur par le Maiſtre des Comtes Rubat, & s'en excuſa à vn Chambrier du Pape, que le Cardinal Farneſe luy auoit enuoyé iuſqu'à ce qu'il eut reſponce d'Eſpagne.

Mem.MS. du preſid. Lambert.

Sur le bruit de cette entreueuë, le Vicomte de Martigues, l'Eueſque de Lauſanne, & le Baron de Menthon y furent viſiter le Duc; parce qu'ils auoient charge du Roy de le diſſuader de remettre le Chaſteau de Nice au Pape, & luy propoſerent de la part du Conneſtable de Montmorency, que s'il vouloit ſe marier en France, & y marier auſſi le Prince de Piemont, on luy promettoit toute ſorte de ſatisfaction de ſa Majeſté: Le Duc remercia le Conneſtable de ſes offres, & luy fit dire *Qu'il n'auoit point encores pensé à ſe marier, & que pour ſon Fils il n'eſtoit pas en âge: Que s'il plaiſoit au Roy de luy rendre ſes Eſtats, il en demeureroit toute ſa vie obligé à ſa Majeſté.*

Mem.MS. du preſid. Lambert.

Le Pape s'eſtoit auancé iuſqu'à Plaiſance, en attendant la reſolution du Duc qui attendoit celle de l'Empereur: Elle luy fut apportée le 25. d'Auril par vn Gentil-homme Eſpagnol, qui dit au Duc, que ſon Maiſtre treuuoit bon que l'on remit le Chaſteau de Nice à ſa Sainteté: Cependant l'Ambaſſadeur du Roy diſoit que ſa Majeſté ne s'y treuueroit point, ſi le Chaſteau ne demeuroit au pouuoir du Duc; ſur cette conteſte Charles enuoya au Roy l'Eueſque de Lauſanne, & le Baron de Menthon pour ſupplier ſa Majeſté de ne point retarder ſon voyage; mais à meſme temps arriua à Nice le Mareſchal des Logis de la Maiſon du Roy, mandé par le Conneſtable de Montmorency, qui témoigna au Duc que ſa Majeſté ſouhaittoit qu'il fut maiſtre du Chaſteau; d'autre coſté vint vn Cordelier Obſeruantin auec vn Bref du Pape demander le Chaſteau pour le logement de ſa Sainteté, ſuiuy d'vn

Fourrier

Fourrier pour marquer les logis : Sa Sainteté estoit à Sauonne, s'obstinant à auoir cette place, dont on ne rendoit autre raison, sinon que le Pape ne vouloit point loger dans vne place, ou vn autre que sa Sainteté eut le commandement. L'Empereur arriua au port de Ville-Franche le neufuiéme de May, & deputa Coues & Granduelle pour disposer le Duc à luy prester le Chasteau de Nice, pour quarante iours, ce qu'il promit; mais comme les Galeres de l'Empereur furent allées à Sauonne pour y prendre sa Sainteté & l'amener à Nice, Granduelle & le Peloux proposerent au Duc de remettre le Chasteau à Pierre Louys Farnese Fils du Pape qui estoit déja à Nice, sur la parolle qu'ils donnoient de la part de l'Empereur de le rendre au bout de quarante iours : Le Duc reietta cette proposition, & dit qu'il ne vouloit confier la place qu'à l'Empereur mesme, & sur sa foy, & depescha le Comte de Mazin, & le President Lambert à Villefranche pour le dire à l'Empereur. Le seiziéme du mesme mois le Baron de Menthon & la Guiche arriuerent à Nice de la part du Roy, pour dire au Duc, que s'il donnoit le Chasteau au Pape, sa Majesté ne viendroit point. Charles commanda à Menthon de l'alller dire au Fils du Pape, & à Granduelle; ce qu'il fit en presence du Mareschal de Chalant, & du Comte de Fruzasque. Le lendemain le Duc ne sçachant à quoy se resoudre, parce qu'il ne pouuoit complaire au Pape, & à l'Empereur, sans irriter le Roy, alla à Villefranche pour en conferer auec l'Empereur, qui luy dit, *Qu'il n'estoit plus temps d'y deliberer, parce que sa Majesté Imperiale s'estant engagée enuers le Pape, sur la parole du Duc, il failloit que le Duc executast ce qu'il auoit promis, autrement qu'on ne se méleroit plus de ses affaires.* Mem. MS. du President Lambert.

Charles mal satisfait de ce discours & de ce que l'Empereur ne se payoit point de ses excuses, alla à Monaco, ou estoit le Pape, pria sa Sainteté de venir dans la Ville de Nice, l'asseurant de la loger au Chasteau, encore que le Roy n'en enuoyeroit pas le consentement, comme l'on esperoit: Le Pape à ces offres se rendit à Nice, & se logea hors la Ville au Monastere de sainct François; le Duc enuoya prier l'Empereur de venir, mais les Soldats de la garnison du Chasteau, sur quelques bruits qui coururent que l'Empereur se vouloit saisir de la place, & du petit Prince, se mutinerent contre Musinens Grand Escuyer de Sauoye leur Gouuerneur, fermerent les portes, & iurerent de garder la place sans permettre que qui que ce soit y entrât.

L'Empereur crût que c'estoit vn jeu joüé par le Duc, & en témoigna son déplaisir au Mareschal de Chalant qui luy en estoit allé faire des excuses : Le Pape de son costé prit cela pour vn affront, & le declara au Comte de Fruzasque, & à Legny, que le Duc luy auoit enuoyés : Cependant le Pape estoit logé incommodément, & s'impatientoit de ce que le Roy ne venoit point; le Duc aussi n'estoit pas hors d'inquietude dans toutes ces contrarietés, il fit donc offrir au Pape de luy remettre la Ville de Nice en attendant de pouuoir loger sa Sainteté au Chasteau; mais les habitans de Nice remonstrerent que cela choquoit leurs Priuileges & ny voulurent point consentir.

Les choses estant en ces termes, le Pape & l'Empereur eurent conference sous vn pauillon au dessous du Chasteau, & le Cardinal de Lorraine, & le Connestable de Montmorency arriuerent à Nice, pour asseurer sa Sainteté que le Roy estoit en chemin: A cette nouuelle le Duc vouloit aller à Villefranche pour estre aupres de l'Empereur, mais il luy manda qu'il ne bougeast de Nice, s'il ne vouloit luy enuoyer Musinens, Broissy & Chuez Mem. MS. du President Lambert.

qui

qui l'auoient ſi mal conſeillé, ou en faire Iuſtice luy meſme: Le Roy auoit fait preparer ſon logis à vn quart de lieuë de Nice, ou le Duc alla viſiter ſa Majeſté le troiſiéme de Iuin, & en fut bien reçeu. Le Conneſtable luy fit des ouuertures fauorables pour ſon accommodement, que le Mareſchal de Chalant communiqua à l'Empereur. Ce qui fit vn eſtrange effect; car Charles V. qui eſtoit auparauant ſi irrité contre le Duc, ſçachant que le Roy ſe portoit à luy donner ſatisfaction en eut jalouſie, & de crainte que le Duc ne fit ſa paix auec le Roy ſans ſa participation, il aſſeura le Mereſchal de Chalant qu'il ne ſe ſepareroit point du Pape & du Roy, que toutes choſes n'allaſſent au conſentement de Charles.

Mem. M. S. du Preſident Lambert. La Reyne de France eſtoit venuë à Nice voir le Pape, & ſur ſon retour elle voulut viſiter l'Empereur à Ville-franche, ou l'on auoit fait faire des Ponts de cinquante pas de long, afin que des Galeres de la Reyne, on peut plus facilement deſcendre au port; or comme la Reyne s'approchoit, l'Empereur alla au bout du Pont, ſuiuy du Duc & de pluſieurs Princes & Grands Seigneurs & y reçeut la Reyne: Mais à meſme temps le pont ſe rompit, & l'Empereur, Elle & le Duc tomberent dans la Mer, accident, qui n'appreſta qu'à rire, parce qu'ils furent bien-toſt ſecourus.

Belc.l.22. En cette conference de Nice, l'Empereur & le Roy ne ſe virent point, & le Pape ſeul fit toutes les negotiations, tantoſt auec l'vn & tantoſt auec l'autre, & ne peut obtenir autre choſe de ces deux Princes, qu'vne Trefve de dix ans, en attendant que leurs differends ſe peuſſent terminer; le Roy prit la route de Marſeille & partit de Nice le dix-neufiéme de Iuin, & l'Empereur accompagna le Pape ſur ſes Galeres iuſqu'à Sauonne & alla à Genes, où le Duc luy enuoya le Mareſchal de Chalant & le Preſident Lambert pour luy faire compliment & pour luy recommander ſes intereſts. A quoy l'Empereur teſmoigna d'eſtre entierement porté; mais les Ambaſſadeurs du Duc furent fort ſurpris quand l'Empereur leur dit, que pour le bien de ſes affaires, & pour mieux venir à bout de ſes deſſeins, il falloit que le Duc ſouffrit que l'on mit garniſon d'Eſpagnols à Aſt, à Vercel & à Foſſan, car par ce moyen c'eſtoit faire le partage du Piemont entre l'Empereur & le Roy. Le Duc fut mal ſatisfait de cette propoſition & n'en teſmoigna toutesfois rien à Charles V. quoy que paſſant en Eſpagne le Duc prit occaſion de le voir ſur Mer proche de Nice.

Mem. de du Bellay.

Mem.M. S. du Preſident Lambert

Or parce qu'à la concluſion de la Trefve à Nice, il auoit eſté arreſté; que ſi le Duc y vouloit eſtre compris, il ſeroit tenu de la ratifier, il enuoya ſa ratification à l'Empereur & l'Empereur au Roy par Silly, mais bien qu'il eut eſté dit par la Trefve que chacun garderoit ce qu'il auoit pris ſans s'élargir; Montejan Lieutenant general pour le Roy en Piemont au preiudice de la Trefve pratiqua ſi bien le Fils d'Aleran de Valpergue Seigneur de Cercenaſque, qui auoit eſpousé la vefue de Iean François de Sauoye Seigneur de Cauours, que pour dix mil eſcus, il luy remit la place de Cauours.

Mem. M. S. du Preſident Lambert.

Le Roy ayant agreé par l'Eleu Eueſque d'Aurenches Secretaire du Conneſtable de Montmorency, la ratification de la Trefve faite par le Duc, & donné de nouuelles eſperances à ce Prince, que ſa Majeſté le reſtabliroit en ſes Eſtats, Charles enuoya en France pour Ambaſſadeur reſident Bernex ſon Maiſtre d'Hoſtel le troiſiéme de Ianuier M. CCCCC. XXXIX. à qui le Conneſtable par ordre du Roy, propoſa de faire eſchange du Comté de Nice & de prendre recompenſe en France de vingt mil eſcus de reuenu, & que ſa Majeſté retint par forme de preſt, Turin, Montcalier, Pignerol & Sauillan iuſqu'à ce qu'il y eut Paix auec l'Empereur; Bernex s'eſtant excusé de

de faire reſponce à de ſi rudes propoſitions ; la Guiche & Antoine du Saix, Seigneur de la Cra allerent encore à Nice au mois d'Aouſt ſuiuant pour en faire inſtance aupres du Duc, qui reſpondit : *Qu'il vouloit mourir Comte de Nice, & que quand le Roy luy auroit rendu ſes Pays, il conſentiroit volontiers que ſa Majeſté retint vne place telle que l'on auiſeroit pour ſeurté de ſon affection enuers la France.* Ainſi tout cela s'en alla en fumée, & bien que l'Empereur, l'année ſuiuante eſtant obligé d'aller en Flandres pour chaſtier les Gantois qui s'eſtoient reuoltés, eut paſſage par la France auec des honneurs extraordinaires ; ſi eſt ce qu'il ne voulut iamais donner au Roy l'inueſtiture du Duché de Milan pour le Duc d'Orleans, qui eſtoit le ſeul moyen de faire rendre les Eſtats au Duc, de ſorte que ce Prince ne voyant aucune apparence à ſon reſtabliſſement ; alla en Allemagne à la Diette de Ratisbonne, l'an mil cinq cents quarante-vn, ſe plaindre aux Electeurs & Princes de l'Empire du tort que le Roy luy faiſoit, les exhortant comme Prince de l'Empire de prendre part à ſa querelle ; ce qui luy fut promis nonobſtant les empeſchements qui apporterent les Ambaſſadeurs de France, & parce qu'il y auoit long-temps que les Ducs de Sauoye n'auoient eſté en perſonne aux Diettes d'Allemagne, & que le Duc pendant la guerre que luy auoit fait François premier, n'y auoit enuoyé aucuns Ambaſſadeurs & qu'à cauſe des calamités de ſes Eſtats, ſes Titres eſtoient eſgarés ; il fit vne expreſſe proteſtation deuant l'Empereur, dattée à Ratisbonne le vingt-quatriéme de Iuillet mil cinq cents quarante-vn : *Que le rang qu'il prendroit à cette Aſſemblée ne peut nuire à ſes prerogatiues, ny à vne ſeance plus honnorable ſi elle luy eſtoit deuë.*

Parad. l.3. c.109. Belc. l.22. Hist.Disc.

Mem. de du Bellay.

Pr.p. 499.

Apres que Charles V. eut rangé les Gantois à ſon deuoir George de Salue Eueſque de Lauaur Ambaſſadeur du Roy, le ſollicita d'executer les promeſſes qu'il auoit faites en Eſpagne & en ſon paſſage de France ; mais il reſpondit qu'il n'auoit rien promis : Ce qui fit bien connoiſtre que toutes les ciuilités & les deferences que le Roy auoit renduës à ce Prince en leur Conference d'Aigues-mortes & en France, n'auoient rien operé ſur luy, & qu'au lieu de ſe ſentir obligé au Roy de la franchiſe, dont ſa Majeſté auoit vsé de ne le point faire arreſter dans ſon Royaume, comme il en auoit le pouuoir & le ſuiet ; il auoit regret de s'eſtre ſoubmis à ce peril, & qu'ainſi ces deux Princes ne ſeroient iamais bon Amys. Ce qui arriua depuis, le confirma encore mieux ; car le Roy ayant enuoyé Ceſar Fregoſe en Ambaſſade à Veniſe, & Antoine de Rincon à Conſtantinople, qui s'embarquerent enſemble ſur le Pau à Turin, le Marquis du Guaſt Gouuerneur de Milan les fit aſſaſſiner auprés de Cazal ; ce qui cauſa vne rupture entiere entre l'Empereur & le Roy ; neantmoins l'Empereur ne voulut pas differer ſon entrepriſe d'Alger, pour l'execution de laquelle il ſe rendit à Milan le vingt-deuxiéme d'Aouſt mil cinq cents quarante-vn, ſuiuy du Duc, qui fit tous ſes efforts pour diſſuader ſa Majeſté Imperiale d'vn ſi perilleux deſſein, preuoyant bien que l'Empereur eſtant eloigné, le Roy qui eſtoit irrité, ne manqueroit pas de luy faire la guerre, & que le Piemont en auroit les premiers éclats ; Mais on auoit figuré la choſe ſi facile à l'Empereur, qu'il demeura ferme dans ſa premiere reſolution, outre que deſauoüant le meurtre de Fregoſe & de Rincon, il croyoit que la Trefve deuoit durer, & ainſi n'apprehendoit rien des François.

Mem. de du Bellay.

Belc. l. 23 Mem. de du Bellay liu. 9.

Hist.Disc.

Ce voyage d'Alger fut mal-heureux à l'Empereur, qui fut contraint voyant ſon Armée diſſipée par les vents & par les tempeſtes, de s'en retourner en Eſpagne auec honte & deſplaiſir, & le Roy prenant ſon temps le fit attaquer par trois coſtés, car il enuoya au ſiege de Parpignan le Daufin,

Mem de du Bellay Belc. l. 23.

les Ducs d'Orleans, & de Guiſe en Luxembourg, & le Duc de Cleues en Brabant : En Piemont Langey faiſoit fortifier les places qui eſtoient de l'obeyſſance du Roy, comme Turin, Pignerol, Cental & Bennes ; il mit garniſon aux autres : Le Marquis du Guaſt de ſon coſté rauitailla, & munit Aſt, Vercel, Yurée, Vulpian, Foſſan, Cony, Quiers, Queraſque, & autres lieux que les Imperiaux tenoient. Ce qui fit haſter le Roy de declarer ſi toſt la guerre à l'Empereur, fut l'eſperance qu'il auoit que l'armée nauale que Solyman luy auoit promiſe, & que Paulin Baron de la Garde ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople ſolicitoit, ſe mettroit en mer cette année ; mais la ſaiſon n'eſtant pas propre, cela fut renuoyé à l'année ſuiuante : Cependant les Imperiaux, & les François faiſoient tous les iours des entrepriſes les vns ſur les autres en Piemont, Auſſun & Cental ſurprirent Queraſque ſur les Imperiaux, en recompence le Marquis du Guaſt prit Ville-neufue d'Aſt, Poyrin, Carmagnole & Raconis : Langey ſe ietta dans Carignan pour le fortifier ; le Marquis l'alla inueſtir, puis s'en retira, & Langey eſtant tombé malade, & s'eſtant fait porter en France, Carignan ſe rendit au Marquis qui attaqua Chiuas inutilement, & Boutieres en fit de meſme à Barges ; mais Vaſſé Gouuerneur de Pignerol l'ayant aſſiegé auec bon nombre d'Artillerie le prit.

Hiſt. Diſc. Le Daufin n'ayant pas reuſſy au ſiege de Perpignan, toute ſon Armée paſſa en Piemont commandée par l'Admiral d'Annebaud, & le Marquis du Guaſt ne ſe croyant pas aſſeuré dans Carmagnole, qui eſtoit ſur le paſſage des François ſe retira à Quiers : l'Admiral auerty par Auſſun, & par Carces, qu'il y auoit peu de gens à Cony, l'aſſiegea, auec dix huict mil hommes, & cette Ville qui iuſqu'alors s'eſtoit conſeruée d'elle meſme dans l'obeyſſance du Duc, & qui n'auoit iamais voulu receuoir garniſon d'Imperiaux, fut contrainte de demander ſecours au Marquis, qui y enuoya le Comte Pierre Porto Gentil-homme Vicentin, & Blaiſe de Somme, auec ſoixante Cheuaux Legers, & deux Compagnies d'Infanterie ; qui firent vn tel effect, & les aſſiegés eurent tant de reſolution à ſe bien deffendre, que l'Admiral leua le ſiege, ou il perdit beaucoup de Gens ; & comme l'hyuer approchoit, il ſe retira en France, laiſſant Boutieres Lieutenant general en Piemont : Martin du Bellay Seigneur de Langey eut le Gouuernement de Turin, par le decés de ſon Frere, Vaſſé celuy de Pignerol, les deux Bragues celuy de Chiuas, & de Verolengo, & Termes celuy de Sauillan : Langey deſcourit vne entrepriſe, que le Marquis du Guaſt auoit ſur Turin, par intelligence auec le Iuge, qui en perdit la vie ; & Ceſar Mag[illegible]io Neapolitain en fit vne autre au mois de Feurier mil cinq cents quarante-trois, ſur la meſme Ville, auec ſix Chariots chargés de foin, dans leſquels s'eſtoient cachés des Soldats d'elite ; mais le ſecours de dehors ayant tardé à ſe preſenter aux portes, la choſe ne reuſſit pas.

Mem de du Bellay l. 9. *Ping. Aug. Taur Hiſt. Diſc.*

Hiſt. Diſc. L'Empereur ayant pris la route de Gennes, pour s'abboucher auec le Pape, qui luy vouloit faire de nouuelles propoſitions pour la paix, le Duc partit de Vercel auec le Prince ſon Fils pour les viſiter, il leur fit beaucoup d'honneur, ſans toutefois leur donner que de vaines eſperances d'vn reſtabliſſement.

Mem. de du Bellay l. 10. Le Roy en attendant l'Armée Turqueſque, conduite par Barberouſſe, enuoya François de Bourbon Seigneur d'Anghein à Marſeille, pour ioindre les Galeres de France à celles du Turc ; mais comme Barberouſſe eſtoit encore ſur les coſtes de Calabre, où il deſoloit tout, Grignan Gouuerneur de Marſeille propoſa au Seigneur d'Anghein de ſurprendre le Chaſteau de Nice par le moyen de quatre Soldats Sauoyſiens de la garniſon, qui auoient promis à Grignan de luy remettre la place : Le

Le Roy aduerty de ce dessein l'appreuua, le Seigneur d'Anghien pour l'execution, fit equipper quatre Galeres, dont estoient Chefs Magdalon Frere du Baron de sainct Blancart, le Cheualier d'Aux, Pierre Bon, Baron de Meüillon, & le Capitaine Michel, & de crainte qu'il ne fut trahy par les traistres, il se mit en Mer auec vnze Galeres, prit le large & l'auantage du vent, afin d'estre en estat de sauuer ses Gens, ou de se retirer au cas que l'entreprise vint à faillir cette preuoyance ne luy fut pas inutile, car les quatre soldats qui auoient negotié auec Grignan nommés Gaue, Pierre le Fifre, dit Frency, Dorche & Anthoronet-Tibaud n'auoient rien fait que par l'aduis d'Antoine de Leschaux Baillif d'Aouste, Gentil-homme Sauoysien leur Capitaine, qui le communiqua au Prince de Piemont, de sorte que sur la certitude que le Prince eut de la venuë des quatre Galeres Françoises, il escriuit à Genes au Prince Doria de venir en diligence à son secours. Doria fit partir toutes ses Galeres, les separa en deux trouppes, l'vne conduite par luy terre à terre, & l'autre en haute Mer par Ianetin Doria son Neueu, & le Prince de Piemont se retira de la Ville au Chasteau, pour voir à quoy ce grand dessein aboutiroit. Le Dimanche dix-septiéme du mois de Iuin, Magdalon approcha de Nice auec ses quatre Galeres; mais à mesme temps six Galeres de Doria suiuies de quinze qui venoient apres, commandées par Ianetin Doria couuertes du Cap de sainct Souspir leur donnerent la chasse iusques dedans le port d'Antibe, les prirent & les menerent à Genes ou le Capitaine Magdalon qui fut pris prisonnier mourut de ses blessures: Le Seigneur d'Anghien ayant surgi au Couroux, Ianetin Doria se mit en deuoir de le surprendre; mais estant descouuert au clair de la Lune, les François leuerent l'ancre & se retirerent à Tolon.

Relat. du siege de Nice M.S.

Mem. de du Bellay. liu. 10. Hist. Disc.

Le cinquiéme de Iuillet suiuant, Barberousse auec l'Armée Turquesque composée de cent septante quatre Galeres, Vaisseaux & Galiottes passa deuant le Chasteau de Nice, aborda à l'Isle de sainct Honorat en Prouence & de là à Marseille, d'ou par ordre du Roy il partit le Dimanche cinquiéme d'Aoust auec vingt-six Galeres de France que le Seigneur d'Anghien conduisoit, qui faisoit en tout deux cents voyles; or entre autres Gentils-hommes des Estats du Duc qui suiuoient le party de France, s'y treuuerent, Escros, Gillette, Leuens & Benoist Oliua-Grimaldi. Cette grande Armée arriuée au Port de Ville-franche, Barberousse enuoya l'vn des siens à Nice pour sommer les Habitans de se rendre; André Seigneur de Montfort Gentilhomme Sauoysien auparauant Gouuerneur de Bard qui y commandoit en qualité de Gouuerneur, fit vne responce digne de son esprit & de sa generosité, disant: *Que l'on s'estoit mal adresé à luy pour rendre la Place, parce qu'en son nom il s'appelloit Montfort; qu'en ses Armes il portoit des Pals, & que sa Deuise estoit: Il me faut tenir, & que par toutes ces considerations il ne falloit attendre de luy qu'vne rigoureuse defence.* Barberousse irrité de cette responce, assiegea Nice & la fit battre de deux mille coups de Canon dés le dixiéme d'Aoust iusques au vingt-deuxiéme: Les Nissards soustinrent vn assaut fort genereusement & tuerent beaucoup des ennemys, & Montfort fit bien ce qu'il auoit promis; mais ne se voyant plus capable de resister à de si grandes forces, il parlamenta, & pendant que le Seigneur d'Anghien & Charles de Soliers Seigneur de Morette, Ambassadeur de France en allerent conferer auec Barberousse à Ville-franche, Beaumont-Carra Tresorier General de Sauoye, Arestel, l'Escuyer Bugnet, Cassian du Puy Gentil-homme Piemontois enuoyé par le Duc Pierre de Monthous, Louys de Prés Seigneur de Corcelles au Pays de Vaud, & Richard d'Arenthon Sergent Major firent porter dans le Chasteau par les soins & par le commandement de Montfort, toutes les

Rel. M. S. du siege de Nice.

Relat. du siege de Nice.

munitions de guerre & de gueule, & iuſqu'aux Cloches de la Ville ſous la conduite de Marc-Antoine de Landrian Gentil-homme Milanois ; de ſorte que quand les François entrerent dans la Ville ils ne treuuerent rien pour ſe rafraichir, ny pour piller, & Montfort apres la capitulation ſe retira au Chaſteau, où il eut la meſme authorité qu'il auoit dans la Ville, à la charge toutesfois de communiquer ſes reſolutions à Frere Paul, Simeon de Cauorret Cheualier de l'ordre de ſainct Iean de Ieruſalem, Prieur de Barlette qui s'y eſtoit ietté par ordre du Duc, pour faire reparer les defauts de la place, laquelle Barberouſſe aſſiegea auſſi : Le Duc qui eſtoit à Vercel en inquietude de l'euenement de ce ſiege auoit prié le Marquis du Guaſt de luy donner ſecours par Iean Thomas de Languſque, Comte de Stroppiane, dont il faiſoit grande difficulté, à cauſe du peu de gens de guerre qu'il auoit, parce que laiſſant le Duché de Milan deſgarny, il y auoit du peril ; d'autre coſté Stroppiane remonſtroit l'importance du Chaſteau de Nice ; le deſplaiſir qu'auroit l'Empereur ſi cette place ſe perdoit, qui eſtoit la retraitte & le refuge du Duc dans ſes infortunes, & le blaſme que le Marquis encouroit d'auoir negligé de la ſecourir, puis meſme que le Duc auoit des trouppes preſtes & eſtoit reſolu d'y aller en perſonne. Le Marquis vaincu de ces raiſons y condeſcendit, ainſi le Duc & luy ſe rendirent en diligence à Genes pour s'embarquer auec leurs ſoldats ſur les Galeres du Prince Doria, & par auance ils eſcriuirent à Montfort & au Prieur de Barlette de tenir iuſqu'à la derniere extremité. Ces Lettres furent interceptées des ennemis & eſtonnerent Barberouſſe & les Capitaines François qui ne croyoient point que le Duc ny le Marquis fuſſent en eſtat de faire cét effort ; mais les difficultés que les ennemis rencontrerent à forcer cette place, ou les coups de Canon ne faiſoient que blanchir & qui ne ſe pouuoit miner pour eſtre ſituée ſur vn Rocher tres-haut : Les pertes qu'ils auoient reçeües en diuerſes ſorties faites par les aſſiegés : Le chagrin de Barberouſſe de ſe voir engagé en vne entrepriſe, où il perdoit ſes trouppes & mettoit ſon honneur & ſa vie en compromis auprés de Solyman, le firent reſoudre apres pluſieurs attaques, menaces & offres faits aux aſſiegés, de faire embarquer toute ſon artillerie & de leuer le ſiege le huictiéme de Septembre iour de noſtre Dame, apres auoir pillé entierement la Ville & fait mettre le feu par tout ; le Seigneur d'Anghien retira ſon Armée au delà du Var & Barberouſſe la ſienne à Antibe ; le lendemain Montaymont Fils du Comte de la Chambre ſuiuy de cinquante cheuaux s'approcha du Chaſteau & donna la nouuelle de la venuë du Duc & du ſecours, & le treiziéme le Duc & le Marquis du Guaſt y entrerent auec l'Armée qui auoit pris terre ; les Galeres aborderent au port de Ville-franche accuëillies, neantmoins d'vne ſi horrible tempeſte que le Prince Doria en perdit quatre & eut bien de la peine à ſauuer ſon artillerie. Paulin Baron de la Garde qui auoit accompagné Barberouſſe depuis ſon depart de Conſtantinople ayant appris ce deſaſtre le preſſa de ſe remettre en Mer pour aller combattre cette Armée qui eſtoit en deſordre ; mais à meſme temps que Barberouſſe en eut pris la reſolution, vn vent contraire s'eſleua qui la luy fit changer : Il enuoya neantmoins Salech l'vn de ſes Capitaines auec vingt-cinq Galeres, & le Seigneur d'Anghien, Leon Stroſſy, auec autant de celles de France ; mais ou elles ne peurent, ou elles ne voulurent attaquer Doria, & s'en retournerent à Tolon : Ainſi fut déliuré le Chaſteau de Nice, des apprehenſions legitimes que deuoit donner vne ſi formidable Armée. Le Duc apres auoir rauitaillé la Place & la Ville, rappellé les Habitans eſpars & fugitifs, loüé la generoſité de Montfort & du Prieur de Barlette, recompenſé la fidelité des Capitaines & des Soldats & rafraiſchy la Garniſon en laiſſa le Gouuernement à Montfort

Hiſt. Diſc.

Relat. du Siege de Nice M. S.

Mem. de du Bellay. liu. 10. *Belcar. lib. 23.*

Hiſt. Diſc. Belcar. lib. 23.

Rel. M. S. du Siege de Nice.

Montfort auec la qualité de Lieutenant general dans la Ville & Comté de Nice, pour marque de l'estime que ce Prince faisoit de son courage; & en memoire d'vn éuenement si illustre, il fit battre des Monnoyes d'argent, où d'vn costé est la Croix de Sauoye acostée de deux lacs d'Amour, & au reuers ces Paroles NICEA A TVRCIS ET GALLIS OBSESSA.

Au retour de Nice le Duc assiegea Montdeuis ou commandoit pour les François, Charles de Vagnon Seigneur de Dros Gentil-homme Piemontois, le siege dura quelques iours, & comme les pluyes de la saison commençoient à incommoder les assiegeants, ils surprirent des lettres que Boutieres Lieutenant general pour le Roy en Piemont escriuoit au Gouuerneur & en contrefirent d'autres, qui luy furent enuoyées, par lesquelles Boutieres luy ostoit toute esperance de Secours, & luy conseilloit de faire sa capitulation la plus auantageuse qu'il luy seroit possible. Dros ayant reçeu ces lettres, & ne s'apperceuant pas de la fourbe, capitula & rendit la place: Mais le Marquis de Guast viola la capitulation aux Suysses, & Dros se deffiant de luy, & ne se voulant point treuuer deuant son Prince, dont il auoit quitté le seruice, fortit par vne fausse porte, & s'en alla à Roque-de Bau; De là le Duc & le Marquis du Guast prirent Carignan deffendu par Aussun, & par François Bernardin de Vimercat, & le firent fortifier: Cesar Magio de Naples y fut laissé Gouuerneur auec quelques Enseignes d'Italiens & d'Allemans, on mit des Espagnols en Garnison à Raconis, & la Caualerie à Vigon, à Piobes & à Vineuf; Le Duc apres cela se retira à Vercel, & le Marquis à Milan. *Histor. Discorso. Belc.l.23. Mem.de du Bellay. Comm.de Montluc. Ping. Aug. Taur.*

Le Roy qui auoit esté mal satisfait, de la prise & fortification de Carignan enuoya de nouuelles trouppes en Piemont, auec lesquelles Boutieres prit sainct Germain & assiegea Yurée, mais le Seigneur d'Anghin estant arriué delà les Monts, pour y commander au nom du Roy; Boutieres ou de dépit de de se voir destitué de sa charge, ou par le peu d'apparence de prendre cette place leua le siege, & luy remit l'armée à Chiuas, d'ou le Seigneur d'Anghin s'estant mis en chemin prit Palazuol & Crescentin, & tira contre Carignan pour l'assieger, le Marquis de Guast craignant de perdre cette place, qui estoit de grande consequence, partit de Milan, & prit resolution auec le Duc passant à Vercel de s'opposer à ce dessein; les François d'autre costé se disposoient à l'attaquer. Enfin les deux armées s'estant rencontrées à Cerisoles le quatorziéme d'Auril mil cinq cents quarante quatre, les Imperiaux y furent deffaits, & le Marquis du Guast blessé, qui se retira en Ast, & de là à Pauie. Cette Bataille ietta tant de terreur dans tout le Piemont, que la plus-part des Places mesmes du Montferrat se mirent sous l'obeyssance du Roy, comme Montcalue, Vignal, Pondesture, sainct Saluador, Fresnet de Pau & autres: Carignan, ou Pirre Colomne commandoit en l'absence de Cesar Magio ne se rendit que par la faim. *Mem.de du Bellay. Belcar. Montluc. Hist. Disc.*

Si les nouuelles de la Bataille de Cerisoles furent agreables au Roy, elles dépleurent beaucoup à l'Empereur, qui estoit en ce temps-là à la Diette de Spire, ou le Duc enuoya ses Ambassadeurs, pour se plaindre de l'inuasion de Nice que le Roy auoit fait faire par Barberousse, & cette plainte ne fut pas reiettée, car l'Allemagne estoit dé-ja offencée des maux, & des dommages que Solyman auoit faits en Hongrie: A quoy Ferdinand Roy des Romains, ny les Princes de l'Empire n'auoient pû remedier, de sorte que l'Empereur ayant exageré cela, rendit le Roy si odieux aux Allemans qu'ils luy accorderent vn grand secours d'hommes, & d'argent pour faire la guerre au Roy, sur l'asseurance duquel, & d'vn nouueau traitté qu'il auoit fait auec Henry Roy d'Angleterre, il resolut d'attaquer la France d'vn costé, cependant que l'Anglois y entreroit d'vn autre. Le Roy voyant tant de forces preparées *Belc.l.23. Histor. Discorso. delle cose di Sauoya MS. Paradin. l.3. c.113.*

contre luy, retira ses meilleures trouppes de Piemont, & en place y enuoya Pierre Stroſſy auec ſept mille Griſons : En cette meſme Diette les Ambaſſadeurs du Duc ſe plaignirent de ce que les Bernois, Fribourgeois, & Valeſans auoient occupé les Pays de Gex, de Vaud, Chablais, & Comté de Romont, l'Empereur en prit connoiſſance & les Suyſſes ouys, la Chambre Imperiale le 5. d'Auril les condemna d'en faire la reſtitution, & à payer au Duc deux cents mil eſcus, pour ſes dommages & intereſts, à quoy ils aquieſcerent.

Tiltr. de l'Archiue de Turin.

Le Seigneur d'Anghin le reſte de cette année, ne fit autre choſe en Piemont que de prendre quelques Chaſteaux des Langhes, & Stroſſy, ſe ſaiſit d'Albe que le Marquis de Guaſt ne pût pas ſecourir ; Apres cela il y eut ſuſpenſion d'Armes entre les deux Armées pour trois mois. L'Empereur cependant auoit aſſiegé ſainct Diſier, & le Roy d'Angleterre, Bolongne ſur la mer ; les particularités de cette guerre ne touchent point noſtre Hiſtoire, ouy bien le traitté de Paix, qui fut conclu à Creſpin en Laonnois le quatorziéme d'Octobre mil cinq cents quarante-quatre, entre l'Empereur & le Roy par lequel, *Le Duc d'Orleans dans deux ans deuoit eſpouſer la Fille de l'Empereur, ou ſa Niece Fille de Ferdinand Roy des Romains, & l'Empereur luy donner inueſtiture du Duché de Milan, ou des Pays bas, & le Roy moyennant cela promit de quitter tous les droits qu'il auoit au Royaume de Naples, & de rendre au Duc tous ſes Eſtats, à meſme temps que le Duc d'Orleans prendroit poſſeſſion du Duché de Milan, ou du Comté de Flandres* : Il fut encore arreſté, *Que les deux Princes ſe reſtitueroient generalement toutes les places qu'ils s'eſtoient priſes les vns aux autres depuis la Treſue de Nice.* En execution de ce traitté les Imperiaux ne rendirent en Italie au Roy que Montdeuis, & le Roy remit au Duc Queraſque, Creſcentin, Verruë, ſainct Germain, Valpergue, quelques Chaſteaux des Langhes, du Marquiſat de Ceue, & autres Terres ſituées au delà de la Riuiere Doyre la Balte. Comme Charles eſtoit en attendant que la ſuitte de cette paix luy redonnaſt entierement tout ce que les François luy auoient oſté ; il ſuruint vn eſtrange obſtacle, parce que le Duc d'Orleans à qui l'Empereur deuoit donner inueſtiture du Duché de Milan mourut peu de temps apres, & le Roy François premier l'année ſuiuante : Ce qui changea la face des affaires, & ſeruit de pretexte à l'Empereutr, pour refuſer l'accompliſſement de ſes promeſſes.

Belcar. Du Bellay Hiſt. Diſc.

Le Piemont neantmoins iouyſſoit du benefice de la Paix, mais le Duc n'y eſtoit pas abſolu, comme auant la guerre, tant parce que ſon Eſtat eſtoit occuppé par les François, & par les Imperiaux, & ſes ſujets la pluſpart reuoltés contre luy, qu'à cauſe des deſordres que ſuſcite ordinairement la guerre dont le Comte de Creſcentin Gentil-homme Piemontois, Chambellan de l'Empereur croyant de ſe preualoir, fit vne entrepriſe contre la Souuerainеté du Duc ; car ayant procés pour quelques Terres auec le Procureur general de Piemont, le Duc delegua des Iuges pour reconnoiſtre du differend, qui ayants prononcé ſouuerainement, le Comte fut ſi hardi que d'en appeller à la Chambre Imperiale, mais le Duc s'en eſtant plaint à l'Empereur, & remonſtré ſes droits, & ſes prerogatiues, qui ne permettoient pas à ſes ſujets de reclamer de ſes Iuges, l'Empereur apres connoiſſance de cauſe & ſur le rapport que luy en firent le Senat de Milan, André Doria Prince de Melſe, & Gomez Suarez de Figueroa ſon Ambaſſadeur à Genes, debouta le Comte de Creſcentin de ſon appel, & confirma de nouueau au Duc cette marque de ſumptuoſité, par patentes dattées à Ausbourg le dixiéme de Decembre mil cinq cents quarante-ſept.

Preuues pag. 500.

Henry

Henry II. ayant ſuccedé à la Couronne de France, viſita ſon Royaume & paſſa en Piemont l'an mil cinq cens quarante-huict, il fit ſon entrée à Turin au mois d'Aouſt & y demeura dix iours, & apres auoir veu les principales places qui eſtoient ſous ſon obeyſſance, s'en retourna en France, laiſſant ſon Lieutenant General delà les Monts, le Prince de Melfe de la Maiſon de Carraciol: En meſme temps l'Empereur qui eſtoit en Allemagne, deſirant d'auoir le Prince Philippes ſon Fils aupres de ſoy il partit de Barcellonne le vingt-deuxiéme de Nouembre ſuiuant, arriua à Genes & prit la route de Milan: Le Duc à deux milles de Milan luy fut au rencontre & y entra à la gauche du Prince. Pendant le ſeiour que ce Prince y fit, le Duc receut de luy toutes les careſſes, viſites & ciuilités qu'il pouuoit ſouhaitter, & ce Prince ayant pris le chemin d'Allemagne, Charles reprit celuy de Vercel: Et parce que les Cantons de Berne, de Fribourg & de Valais ne luy auoient pas rendu les Pays de Gex, Vaud, Chablais & Comté de Romont, bien qu'ils y euſſent eſté condamnés par l'Arreſt de la Chambre Imperiale de Spire de l'an M. D. XLIV. l'Empereur leur enuoya vn Heraut pour les ſommer de le faire & de ſe departir de l'Alliance qu'ils auoient auec le Roy, & en cas de refus pour leur declarer la guerre: A quoy ils reſpondirent qu'ils vouloient obeyr, & de n'auoir pris leſdits Pays que pour eſtre payés des penſions que le Duc leur deuoit.

Ping. Aug. Taur. Hiſt. Diſc. Belc. l. 25.

Preuues pag. 501.

Au Prince de Melfe Lieutenant General pour le Roy en Piemont decedé au mois d'Aouſt de l'an M. D. L. ſucceda Charles de Coſsé Seigneur de Briſſac, qui voyant que les Garniſons des places que les Imperiaux tenoient, eſtoient diminuées par les Trouppes que Dom Ferrand de Gonzague nouueau Gouuerneur de Milan apres le decez du Marquis du Guaſt, auoit menées contre le Duc de Parme, en fit filer de France en Piemont, & au mois de Septembre mil cinq cents cinquante-vn en vn temps que tout le monde ſe repoſoit ſur la Paix, il aſſiegea & prit Quiers, où Annibal de Brancas commandoit, & delà il manda Auſſun & Cental pour donner l'Eſcalade à Queraſque, d'où ils furent repouſsés; Vaſſé fut plus heureux parce qu'il ſurprit ſainct Damien ſans coup ferir, & Montluc ſe ſaiſit de Lans, Ferrand de Gonzaque qui eſtoit au Siege de Parme, aduerty de la rupture de la Paix, y laiſſa le Marquis de Marignan, & auec partie de ſon Armée entra dans le Canaueys, où il reprit ſainct Martin & Riuerol. Cependant Briſſac fit ſurprendre Albe, & Dom Ferrand aſſiegea S. Damien, qui fut ſecouru par Montluc: il ſe paſſa en ſuite pluſieurs Exploits de peu de conſequence entre ces deux Armées, où Gonzague n'eut point d'auantange, ſoit qu'il ne fut pas heureux en ſes entrepriſes, ſoit parce qu'il eſtoit d'vne Maiſon peu affectionnée à celle de Sauoye, à cauſe des differends du Montferrat, ou ſoit que le propre mal-heur du Duc Charles le voulut ainſi, chacun en parloit ſuiuant ſa paſſion, ou ſelon ſon intereſt; mais à dire vray, la veritable cauſe du peu de progrez que fit ſon Armée fut, que les François croyoient que ce qu'ils gagnoient en Piemont leur demeureroit; ce qui les rendoit plus hardy, & plus courageux; au lieu que les Imperiaux y alloient auec moins de chaleur, ſçachant bien qu'il leur faudroit rendre tout ce qu'ils conquerroient, outre qu'ayant pour but principal en tous leurs deſſeins de conſeruer le Duché de Milan; ils eſtimoient que c'eſtoit aſſez bien ſeruir l'Empereur, que d'en empeſcher l'entrée aux François, ſans ſe ſoucier que deuiendroient les affaires du Duc.

Ping. Aug. Taur. Hiſt. Diſc.

Montluc.

De ſorte que ce Prince ne voyant aucune reſſource en ſes calamités, apres auoir long-temps eſté affligé d'vne fievre lente, rendit le dernier ſouſpir de ſa vie à Vercel le ſeiziéme de Septembre mil cinq cents cinquante-trois, & fut

Ping. Arb. & in Aug. Taur. Botero. Belcar.

Chieſa. *Thuan. Hiſt l.12.* Preuues pag. 503. fut inhumé en l'Egliſe de ſainct Euſebe; par ſon Teſtament qui eſt datté à Aouſte le vingt-ſeptiéme de Fevrier mil cinq cens quarante, il inſtitua ſon heritier vniuerſel, Emanuel-Philibert Prince de Piemont, Comte d'Aſt & Seigneur du Marquiſat de Ceue ſon Fils vnique, & luy deputa pour Conſeillers neceſſaires, à cauſe de ſon ieune âge, les Eueſques d'Aouſte & de Maurienne, le Comte de Mazin, Baptiſte Prouana des Seigneurs de Leyny, Protonotaire Apoſtolique & ſon Grand Aumoſnier, Aymon de Geneue, Baron de Lullins, Gouuerneur de Vercel & du Pays de Vaud, Louys de Chaſtillon, Seigneur de Muſinens Gouuerneur du Prince: le Preſident Lambert & Balbis, Verjon & Derée, Iaques des Seigneurs de Scalengo Gouuerneur d'Aſt, Iaques Prouana, Seigneur de Leyny, Lelio Seigneur de Vineuf, & François de Soliers, Seigneur de Macel. Quelques vns de nos Hiſtoriens apres Sleidan & Hareus ſe ſont meſcontentés d'auoir rapporté le decés de ce Prince à l'an 1554. & Claude Paradin s'eſt encore plus éloigné de la verité d'auoir eſcrit qu'il arriua l'an 1555. *Liu.10. Parad. l.3.c.115. Vuanderb. Doglioni. Fauin. All.Gen.*

Charles veſquit ſoixante-ſix ans, & en regna quarante-neuf, Prince pieux, grand iuſticier, ſage, patient en ſes aduerſités, pacifique, amateur des lettres & des hommes ſçauants, dont il donna des preuues, par les ſoins extraordinaires qu'il prit à maintenir l'Vniuerſité de Turin, facile à donner Audience à ſes ſuiets, ſobre en ſon manger, indulgent aux plaintes des peuples, liberal enuers ſes Domeſtiques; mais il eſtoit trop franc, & ne ſçauoit pas diſſimuler, craintif à entreprendre, perplex à ſe reſoudre & mol à executer, plus propre pour le cabinet que pour le Troſne, grand en eſprit, mais petit en courage, mal-heureux d'eſtre venu en vn ſiecle de Fer, où les Princes ne faiſoient Trophée que de la ruſe & de la valeur, & où les vertus n'eſtoient eſtimées que dans les Monaſteres: Sa Diuiſe eſtoit, *Nil deeſt timentibus Deum*, laquelle ſe void encore en ſes monnoyes. Apres la perte de ſes Eſtats, il en prit vne autre dont le corps eſtoit vn Bras armé, tenant vne eſpée auec ces parolles: *Spoliatis arma ſurperſunt*; i'ay veu des pieces d'argent où eſtoit celle-cy. ADIVTORIO ET PROTECTIONE DEI ODIANTIS OPERANTES INIQVITATEM. Sadeler luy en donne vnautre, ſçauoir, le Zodiaque ſouſtenu de deux mains, auec ces parolles: FIDE ET CONSILIO. *In Symbol.*

Le 18. d'Octobre 1516. il fut accordé en mariage au Chaſteau de Turin auec Ieane d'Arragon Fille de Ferdinand d'Arragon Roy de Naples & de Ieanne Reyne de Sicile, mais ce Mariage ne fut pas conſommé: Depuis il eſpouſa le 26. de Mars 1521. Beatrix de Portugal Fille d'Emanuel Roy de Portugal & des Algarbes, & de Marie de Caſtille; le Mariage ſe fit à Lysbonne, Claude Seigneur de Balaiſon, Baron de ſainct Germain, Cheualier de l'Ordre de Sauoye & Chambellan du Duc, & Geoffroy Pazero Collateral de ſon Conſeil, ſes Ambaſſadeurs furent enuoyés en Portugal pour en faire la concluſion par Procuration dattée à Tonon le dernier de Nouembre 1520. Preſents François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, Cheualier de l'Ordre, Pierre de la Baume Abbé de S. Oyen de Ioux, Iean de la Foreſts Preuoſt de Monjou, François de Villette, Chevron Abbé de Cauours, Louys de Chaſtillon, Seigneur de Muſinens Grand Eſcuyer d'Eſcuyrie, Aymon de Geneue, Baron de Lullins, Pierre de Beau-fort, Seigneur de Boſch, Gouuerneur de Vaud, Chabert des Comtes de Piozaſque & de Scalengo, Pierre Seigneur de Longecombe, Hugues de la Balme, Seigneur de Tiret, Maiſtre d'Hoſtel du Duc & Louys de Gorras Maiſtre des Requeſtes: Le Roy de Portugal deputa de ſon coſté, Aluaro Coſta ſon Conſeiller & Chambellan, & Diego Pacheco Maiſtre des Requeſtes, par Procuration dattée à Lysbonne *Titr. de l'Archiue de Turin. Pr. p 505. Titr. de l'Arch. de Turin.*

bonne le 18. de Mars M.D.XXI. Cette Princesse eut en dot cent cinquante mille ducats d'or, qui furent assignés sur les Villes & Chasteaux de Riuoles, de Veillanne, de Cauallimours, Busque, Peperan, Riuarol, Chiuas, Ciglian & autres lieux. Son Doüaire fut reglé à celuy de Blanche de Montferrat auec les mesmes droits & authorités. Il se fit à Lysbonne des magnificences & resioüissances extraordinaires; elle fut amenée par Mer iusqu'à Nice auec vn superbe appareil par Martin Costa Archeuesque de Lysbonne, & par le Comte de Ville-neufue de Portimano, où la magnificence & la ioye ne furent pas moindres à la reception que le Duc luy fit au mois de Mars de l'an M. D. XXII. Pierre Leon de Vercel Chanoine de sainte Marie de l'Eschelle de Milan, fit vn Discours Latin en forme d'Epitalame auec quelques vers Latins sur le suiet de ce Mariage. *Osorius de reb. Lusit. lib. 12.*

Beatrix de Portugal estoit vne des belles & sages Princesses de son temps, mais altiere suiuant le vice de sa nation; elle testa au Chasteau de Nice le 8. de Ianuier M. D. XXXVIII. & y mourut le mesme iour. Sleidan s'est mesconté au nom de cette Princesse qu'il a nommé Marie; elle auoit pour Deuise vn Lyon qu'vne main tenant vn flambeau allumé, faisoit fuir auec ce mot Castillan, *Con Estas*, pour signifier que peu de chose fait souuent peur aux plus grands. D'autres disent qu'il y auoit trois flambeaux allumés tenus par vne main sortant du Ciel, qui faisoient fuir le Lyon, & au dessus vne Couronne Ducale, que ces trois flambeaux representoient les trois vertus Theologales, Foy, Esperance & Charité, & le Lyon Satan, & que la Couronne signifioit le Ciel qu'elle esperoit de gagner par la pratique de ces Vertus. Cette Deuise se pouuoit encore rapporter à l'esperance qu'elle auoit de recouurer les Estats de Sauoye par le secours du Ciel, par son courage & & par son droit. Quoy qu'il en soit, les grandes Vertus de cette Princesse & sa Constance inebranlable dans les aduersités du Duc son Espoux, luy ont donné place parmy les femmes ilustres. Pendant sa vie le Duc fit frapper des Medailles d'argent où au reuers il y auoit, *Beatrix Decus Portugalliæ, Ducissáque Sabaudiæ*: Et en d'autres BEATRIX DVCISSA SABAVDIÆ LVSITANIÆ REGIS FILIA, & au reuers vne Sphere & ces parolles autour. SALVTI PATRIÆ ET AD PERPETVAM MEMORIAM. *Papyr. Masso. Tittr. de l'Archiue de Turin. liu. 10. Theatro d'imprese del Ferro Sadeler. Iacob. Typotius. Hilar. de Coste.*

ENFANS DE CHARLES DVC DE SAVOYE ET de Beatrix de Portugal son Espouse.

I. Adrian-Iean-Amé de Sauoye, né à Yvrée le 19. de Nouembre 1522. Le Pape Adrian VI. ayant esté prié par le Duc, de le nommer au Baptesme, sa Sainteté commit les Euesques de Belley & de Geneue pour en faire la Ceremonie par Bref datté à Rome le 5. de Decembre, l'an premier de son Pontificat: il ne vesquit que six semaines & gist en l'Eglise de S. Sebastien d'Yvrée. *Ping. Arb. Titr. de l'Archiue de Turin.*

II. Louys de Sauoye Prince de Piemont nâquit à Geneue au mois de Decembre 1523. & fut baptisé à Chambery; il n'auoit encore que trois ans qu'il fut accordé en mariage auec Marguerite de France Fille du Roy François premier: La conclusion s'en fit à Paris le 7. d'Avril 1526. Le Roy promit de Dot à la Princesse cent mil escus, & le Duc en promit de doüaire dix mille, & dix mille liures de ioyaux; elle deuoit estre amenée à Lyon ou à Montluel pour y estre espousée, lors que le Prince auroit quatorze ans; mais la chose fut sans effet à cause dés mes-intelligences qui suruinrent entre le Roy & le Duc. D'ailleurs Charles ayant donné ce Prince à l'Empereur Charles V. pour *Ping. Arb. Titr. de l'Archiue de Turin.*

Ping. Arb. Gentil. Mem. M. S. du pre-sid. Lamb. estre eleué en Espagne aupres l'Infant Philippes. Il mourut à Madrid âgé seulement de treize ans le vingt-cinquiéme de Nouembre iour de Noël M.D. X X X V I. & fut inhumé à Grenade auec les mesmes honneurs que les Princes du Sang d'Espagne.

III. Emanuel-Philibert de Sauoye, Prince de Piemont, Comte d'Ast, & Seigneur du Marquisat de Ceue, Duc de Sauoye mentionné cy-apres.

Pingon C. Parad. I V. Caterine de Sauoye née à Turin en Decembre M. D. XXIX. mourut à Milan à l'âge de sept ans, & fut enterrée en l'Eglise de sainct François; son corps fut depuis porté en l'Eglise Cathedrale de Turin au mois d'Avril M. D. X X X V I.

Pingon C. Parad. V. Marie de Sauoye nâquit à Turin au mois de Iuin M. D. X X X. & deceda au berceau, fut inhumée en l'Eglise de S. François.

Pingon C. Parad. V I. Isabelle de Sauoye vint au monde à Nice au mois de May mil cinq cens trente-deux, & mourut à Raconis âgée d'vn an.

VII. Emanuel de Sauoye I.

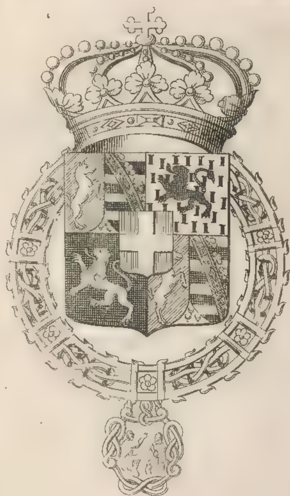
Pingon C. Parad. Nés l'vn en Mars 1533. & l'autre en May 1534. morts au Berceau.

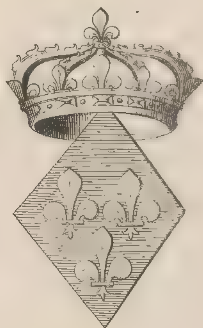
Pingon C. Parad. VIII. Emanuel de Sauoye I I.

IX. Iean-Marie de Sauoye nâquit à Nice en Decembre M.D.XXXVII. & mourut au mois de Ianuier suiuant; gist en l'Eglise du Chasteau. wanderburch en la vie de Charles, ne luy donne pour Fils legitime que le Prince Emanuel-Philibert, en quoy il s'est mespris.

EMANVEL







Sauoye moderne. Ecartelé au 1. & 4. de gueules au cheual gay effrayé & contourné d'argent, qui eſt de Veſtphalie, party & faſsé d'or & de ſable de 8. pieces au Crancelin de Synople peri en bande brochant ſur le tout, qui eſt de baſſe Saxe, enté en pointe en forme de triangle d'argent à trois bouterolles d'eſpée de gueules 2. & 1. qui eſt d'Angrie, au 2. quartier, d'argēt ſemé de Billettes à vn Lyon de ſable qui eſt du Duché de Chablais, au 3. de ſable au Lyō d'argēt armé & lāpaſſé de gueules qui eſt du Duché d'Aouſte, ſur le tout de gueules à la Croix pleine d'argent qui eſt de Sauoye.

France. d'azur à trois Fleurs de Lys d'or.

XIX.

EMANVEL-PHILIBERT DVC DE Sauoye, de Chablais, d'Aouſte, & de Geneuois; Prince de Piemont, d'Achaye, de la Morée & d'Oneille; Comte d'Aſt, de Geneue, de Nice, de Breſſe, de Tendes & de Romont; Baron de Vaud & de Gex; Seigneur de Vercel, de Bugey, de Fribourg, de Marro, de

OOOo 2 *Prella,*

Prella & du Marquisat de Ceue; Prince & Vicaire Perpetuel du S. Empire; Marquis de Suze & d'Italie; Roy de Chypre, surnommé Teste de Fer.

CHAPITRE XXXV.



E deplorable estat auquel Charles le Bon laissa ses Estats en mourant, deuoit plutost en faire apprehender la ruyne entiere, que d'en esperer le restablissement; car tout ce qui est deçà les Monts obeissoit au Roy Henry II. Le Piemont estoit occupé, par les Imperiaux, & par les François, & ne restoit que la Val-d'Aouste, les Comtés d'Ast, & de Nice, & les Villes de Vercel, de Querasque, de Fossan & de Cony, qui n'eussent suiuy, ou la Loy de la guerre, où la fortune du Victorieux; mais Dieu qui a soin des Couronnes, & qui les conserue par des moyens inconnus aux hommes, sauua celle de Sauoye du naufrage qu'apparemment elle ne pouuoit éuiter, ayant voulu, par vne reuolution merueilleuse, que le Fils rencontrast sa gloire dans les disgraces du Pere, & qu'il tirast de l'auantage de son mal'heur: Car si Charles n'eut esté si infortuné, Emanuel-Philibert eut esté moins Illustre; Et peut estre que s'il eut treuué son Estat aussi tranquille qu'il fut laissé au Duc Charles son Pere, ces éminentes vertus, qui le rendirent l'vn des plus grands Princes de son siecle, n'auroient pas paru auec tant d'éclat; l'honneur estant bien plus grand de releuer vn Sceptre abbatu, que de succeder sans peine à vne Couronne.

Pingon. Arb. Tons. in eius vita. Emanuel-Philibert nâquit à Chambery le 8. de Iuillet 1528. il eut le nom d'Emanuel en memoire d'Emanuel Roy de Portugal son Ayeul maternel, & celuy de Philibert, à cause d'vn vœu que le Duc Charles son Pere auoit fait à sainct Philibert de Tournus. Il fut baptisé en la saincte Chapelle de Chambery le 19. d'Octobre: *S.Iulien antiq. de Tournus.* Ses Parrains furent Emanuel Roy de Portugal, representé par Philippes de Villiers-l'Isle Adam, Grand Maistre de Rhodes, & Marraine Marguerite d'Austriche Duchesse Doüairiere de Sauoye, excusé par Louys de Gorreuod Euesque de Maurienne & de Bourg: On luy donna le titre de Comte de Bresse. La relation de la ceremonie de ce Baptesme dressée par Bonnes Nouuelles Heraut d'Armes de l'Ordre de l'Annonciade, porte, qu'apres les Officiers de la Maison du Duc, sçauoir Salleneufue, & Balaison Chambellants, Rochefort-Menthon, Orly, & la Charnée Escuyers, Oddinet & Bellegarde Maistres d'Hostel ordinaires, la Balme-Tiret, premier Maistre d'Hostel, le Comte Fruzasque Cheualier de l'Ordre, & Gouuerneur du Prince de Piemont, & les deux Herauts Piemont, & Chablais, marchoient, Aubonne Fils du Comte de Grueres, qui portoit le Cremeau, le Comte d'Entremonts deux Bassins d'Argent, le Comte de la Chambre l'Esguiere, le Comte de Pentheure le Cierge, François de Luxembourg Vicomte de Martigues Cheualier de l'Ordre, la Saliere; puis l'Archeuesque de Rhodes Grec, & Farfin Euesque de Baruth, l'Euesque de Lausanne de la Maison de Montfalcon, & l'Archeuesque de Tarentaise de celle de Grolée; puis l'Heraut d'Armes de l'Annonciade: L'Euesque de Maurienne porta l'Enfant, le Seigneur de Grolée Frere de l'Archeuesque de Tarentaise, & le Seigneur de Perés portoient chacun vn des Pans de la Robbe du Petit Prince, & la couuerture de l'Enfant estoit soustenuë, par le Comte de Chalant Mareschal de Sauoye, le Seigneur de Sermoyé, & par le Comte de la Chambre Cheualiers de l'Ordre, par la Comtesse de Fruzasque Portugaise, & par Appignan Fils de son Mary du premier lict. Aprez alloit le grand Maistre de Malte, suyui de trente Cheualiers de son Ordre, entre lesquels estoit le Cheualier

Cheualier Saluiati Prieur de Rome, Neueu du Pape, puis le Conseil de Chambery, & la Chambre des Comptes, l'Euesque de Lausanne baptisa l'Enfant, parce que l'Archeuesque de Tarentaise n'estoit pas *in sacris.*

En sa plus tendre ieunesse il fut destiné à l'Eglise, parce qu'il auoit plusieurs Freres, & qu'il estoit d'vne complexion si foible que l'on ne iugeoit pas qu'il fut propre aux armes; le Pape Clement VII. estant à Bologne, luy promit vn Chappeau de Cardinal, & ce fut par cette raison que l'on l'appelloit le Cardinalin; & s'il en faut croire vn Autheur François, il eut l'Abbaye d'Hautecombe en commande: Quand l'armée de François I. passa les Monts l'an mil cinq cents trente-six pour s'emparer du Piemont, Beatrix de Portugal sa Mere le mena en seurté à Milan aupres de Chrestienne de Dannemarch, Vefue de François Sforce Duc de Milan, mais la mort de Louys de Sauoye Prince de Piemont son Frere aisné estant arriué, le Duc son Pere le fit conduire à Nice, & délors on commença de nourrir & déleuer ce jeune Prince dans des exercices bien differents de ceux que la profession à laquelle il sembloit auoir esté d'abord appellé, luy rendoient necessaires; neantmoints Charles s'estudia principalement à luy faire enseigner la Pieté, & les bonnes lettres: Louys Alardet, personnage pieux, & sçauant, & qui par ses merites, fut depuis Euesque de Lausanne fut son Precepteur; Louys de Chastillon Seigneur de Musinens grand Escuyer de Sauoye, Iean-Baptiste Prouana des Seigneurs de Leyni, puis Euesque de Nice, & Aymon de Geneue Baron de Lullins successiuement ses Gouuerneurs: ce dernier eut toute la gloire de l'education de ce Prince, aussi estoit-il vn des grands personnages de l'Estat.

Tonso l. 1.
Botero
Papyr. Masso
Du Buttet Hist. d'Emna Philibert M. S.
Tonso.

Nous auons representé au Capitre precedent, les difficultés que le Duc Charles fit, de remettre le Chasteau de Nice au Pape Paul III. pour l'entreueuë, qui se deuoit faire de sa Sainteté, de l'Empereur Charles V. & de François I. Pendant ce contraste Lullins accompagné de Gruat Prouana Gentil-homme Piemontois de grande autorité, prit le jeune Prince entre ses bras qui n'estoit âgé que de dix ans, & le porta de la Ville au Chasteau, & comme la garnison refusoit d'ouurir les portes aux Fourriers du Pape, & que le Gouuerneur & les chefs qui estoient dans la place consultoient auec Lullins, sur ce qu'il y auoit à faire; le Prince ayant veu le modelle du Chasteau de Nice releué en bois, qui pendoit, attaché à vne muraille, se le fit donner, & dit; *Nous sommes bien empeschés de nous resoudre, car puisque nous auons icy deux Chasteaux, donnons celuy qui est de bois à ceux qui veulent venir ceans, & gardons l'autres sans y laisser entrer personne.*

Tonso.
Buttet.

Cette parolle fut releuée par Lullins, Prouana, & par les autres Capitaines, & fut prise pour vn Oracle: De sorte que sans plus consulter sur cette matiere, il fut resolu que personne n'entreroit dans le Chasteau.

L'Empereur estant venu à Genes, attendant le bon vent, pour aller à l'entreprise d'Alger, Charles Duc de Sauoye le fut visiter & luy mena ce jeune Prince âgé de treize ans, vestu de pourpre, l'épée au costé: il fit la reuerence à sa Majesté Imperiale, & la supplia de luy permettre de la suiure en ce voyage, auec tant d'asseurance & de modestie que l'Empereur en fut estonné, & loüant sa generosité luy repartit: *Qu'il estoit encore trop jeune pour aller à la guerre, & que pourueu qu'il fut toûjours dans cette volonté, les occasions s'en presenteroient assés.* Cette responce, osta l'esperance à ce Prince d'aller à la guerre d'Affrique; mais non pas le desir de se preualoir de la premiere conionĉture qui se récontreroit plus fauorable: Aussi ayant sçeu que l'Empereur estoit sur le point d'entrer en guerre auec Iean Federic Duc de Saxe, Philippes Lantdgraue de Hesse

Tonso.
Buttet.

& autres Princes d'Allemagne, qui s'estoient ligués à la Diette de Smacalde; Il crût qu'il ne falloit plus dilayer son départ, & resolut d'aller treuuer l'Empereur; Charles son Pere eut bien de la peine à y consentir, se voyant vieil, & ses Estats en desordre, mais craignant de rebuter cette genereuse ardeur, il luy donna congé.

Tonso. Buttet. *Hist. Disc.* Le Prince de Piemont ainsi le nommoit-on, partit de Vercel le vingt-septiéme de May mil cinq cens quarante-huict, accompagné de quarante Gentils-hommes, de Iean Baptiste Prouana, Euesque de Nice, de Lullins, que le Duc auoit choisis pour ses Conseillers, & Directeurs: Il fut malade en chemin prés d'Ispruch, & n'arriua à wormes qu'au mois d'Aoust, Alfonce d'Aualos Marquis du Guast, & les principaux Seigneurs de la Cour de l'Empereur luy allerent au rencontre hors la Ville, & le conduisirent à l'Empereur, qui le reçeut auec toutes les demonstrations de ioye, & de satisfaction; il salua à mesme temps Ferdinand Roy des Romains, & ses Enfans, souppa auec l'Empereur chés le Comte Palatin, & fut assis en la place qu'eut tenu Philippes Prince d'Espagne, s'il s'y fut treuué, & le lendemain il ouyt la Messe aupres de l'Empereur, & *Tonso. Hist. Disc.* sous vn mesme Daix: Sa Majesté Imperiale voulant monster par là qu'elle tenoit le Prince de Piemont en mesme qualité que son Fils; Aussi les Grands de cette Cour l'honnorerent d'abord du tiltre d'Altesse, qui n'estoit en ce temps-là propre qu'aux Enfans des Roys.

Ce Prince estant arriué auec vn magnifique train, l'Empereur luy dit quelques iours apres, qu'il failloit retrancher cette grande despence, & *Couper son manteau suiuant le drap*, le priant de se contenter pour l'entretien de sa Maison de six mil escus d'or par an, que l'on luy assigna à Milan: Ainsi ce ieune Prince bien mortifié, voyant qu'il n'auoit pas dequoy entretenir tant de Noblesse, qui l'auoit suiuy, ny la caresser par des liberalités, les congedia presque tous, à la reserue de Guy Piouena Gentil-homme Italien, & quelques autres.

Charles Duc d'Orleans, qui par le dernier Traitté de Paix fait entre l'Empereur & le Roy, deuoit estre ou du Duc de Milan, ou Seigneur des Pays Bas, & Gendre de Charles V. estant mort, François I. enuoya le Mareschal de Brissac à l'Empereur, pour luy en donner la nouuelle, & pour connoistre à quelles resolutions cét éuenement le porteroit; Brissac auoit charge expresse de sa Majesté d'entretenir le Prince de Piemont, & de luy rendre vne lettre que le Roy luy escriuoit, pour essayer de le detacher du party de l'Empereur: Brissac noublia rien de ce qui pouuoit ébranler *Tonso.* Buttet *Hist. Disc.* ce ieune esprit; il luy representa l'étroitte, & ancienne alliance, qui estoit entre les Maisons de France, & de Sauoye: Que le Roy faisoit vne estime particuliere de sa personne, & estoit prest de luy rendre tous ses Estats; mais qu'il falloit se ietter dans les interests de sa Majesté, & abandonner ceux de l'Empereur, qui aussi bien n'auoit rien fait pour le Duc Charles, & ne luy auoit donné aucune recompence de tout ce qu'il auoit perdu pour son seruice.

Son Altesse repartit, *Qu'il auoit vn Pere de qui il dependoit si absolument, que sans sa participation il ne pouuoit ouyr aucunes propositions, & que d'ailleurs s'estant volontairement donné à l'Empereur, qui estoit son Oncle; il ne pouuoit le quitter sans faire vne lacheté; puis ayant pris la lettre du Roy intitulée, A Mon Cousin Fils du Duc de Sauoye*: Il ne la voulut pas ouurir; parce que le Roy ne luy donnoit pas la qualité de Prince de Piemont qu'il auoit toûjours portée depuis la mort de Louys de Sauoye son Frere Aisné, & se mit en deuoir de rendre la lettre à Brissac; mais Lullins qui auoit esté present à cette conference

s'en

s'en saisit & la donna à l'Empereur qui connut bien par cette lettre, & par le recit que luy fit le Prince des discours que luy auoit tenus Brissac qu'il ne demeureroit pas long-temps en Paix auec le Roy ; cependant il loüa la generosité du Prince, d'auoir resisté à cette espreuue.

Les Princes Protestants d'Allemagne mal satisfaits de l'Empereur, preparoient de si grandes forces contre luy, que pour estre en Estat d'y resister, il fit vn tour au Pays Bas, fut à Vtrect où il donna l'Ordre de la Toison dor au Prince de Piemont ; puis alla à Spire, à Ingolstat & à Ratisbonne. En chemin l'Empereur qui se voyoit engagé en vne cruelle guerre, eut apprehension de perdre en quelque occasion le Prince de Piemont Fils vnique, & la seule esperance & ressource de sa Maison : Il escriuit donc au Duc son Pere, pour le rappeller aupres de soy ; mais Emanuel-Philibert l'ayant appris depescha vn Gentil-homme en poste au Duc, pour le supplier tres-humblement *de ne luy pas faire cette iniure, ne pouuant point se separer de l'Empereur à la veille d'vne bataille, sans perdre toute sa reputation.* Le Duc vaincu de ces raisons escriuit à son Fils, qu'il luy laissoit la liberté de faire ce qu'il voudroit.

Tonsó. Buttet. *Chifflet. Insign. Eq. vell. aur.* *Hist. Disc. Tonsó.*

Le premier Conseil de guerre que l'Empereur tint à Ratisbonne, fut pour choisir les chefs de son armée, où le Prince fut appellé ; Ferrand de Tolede Duc d'Alue fut declaré General de l'Armée, Maximilian Neueu de l'Empereur eut le commandement de mil cinq cents cheuaux, le jeune Henry Duc de Brunswich, & Charles de Lannoy Prince de Sulmone, chacun, de cinq cents Cheuaux Legers, & le Prince de Piemont eut la charge de conduire la Noblesse de la Cour, & les Gentils-hommes de la Maison de l'Empereur, mais parce que l'armée de l'Empereur n'estoit pas encore preste à se mettre en Campagne, & qu'il attendoit des trouppes d'Italie : Le Prince entreprit vn Tournoy à Ratisbonne, auec les deux Fils du Roy des Romains en la presence de l'Empereur, où il se porta auec tant d'adresse, & d'asseurance que le Marquis du Guast qui estoit incommodé de la goutte s'y fit porter & voulut estre de la partie.

Buttet. *Tonsó. Hist. Disc. Thuan. Hist. l. 2. Natal. Comes Hist. l. 1.* Buttet.

Quelque temps apres l'Empereur auec toute son armée, ayant pris la route d'Ingolstad de crainte que les Princes Protestants ne s'en saisissent, le Landgraue de Hesse, auec ses trouppes s'auança si fort, que les deux Armées furent en presence l'vne de l'autre, & sur le point de donner bataille, l'Empereur armé de toutes pieces, la teste desarmée alla de bataillon en bataillon, ayant à sa droitte le Prince de Piemont, & à sa gauche Octaue Farneze Duc de Parme son Gendre, à fin d'animer les Chefs, & les Soldats ; les deux artilleries ioüerent auec peu de succés, il y eut diuerses escarmouches, où les Imperiaux eurent tout l'auantage. Le Prince pendant la gresle des cannonades fut toujours immobile, & d'vn visage égal : L'Empereur voyant que les ennemys se lassoient, & meditoient leur retraitte, se fit donner à manger à Cheual, & ayant inuité le Prince à boire à la mode des Allemans, il luy dit : *Ce seroit bien donner l'allarme au Duc mon Frere, & luy persuader que ie n'ay pas grande amitié pour luy, si l'on luy escriuoit, que son Fils vnique & qui doit estre son appuy s'est exposé si souuent aujourd'huy aux hazards de la guerre en ma presence & de mon consentement.* A quoy S. A. repartit de fort bonne grace. *Ce seroit plustost le resioüyr s'il sçauoit que i'eusse tenu vne place si honorable.* Tout ce que ces deux armées firent ce iour là, n'estoit qu'vne disposition à vne sanglante bataille ; mais le Landgraue de Hesse perdant courage, où se deffiant de sa bonne fortune, leua la nuit son Camp ; Charles V. le poursuiuit pour l'obliger de combattre, & auoit déja rangé son Armée & donné à S. A. deux cents cheuaux, outre le Corps de la Noblesse & les Gentils-hommes de la Maison de l'Empereur qu'il commandoit

Tonsó. Lud. ab Auila Bel. Germ. l. 1. Buttet. *Tonsó.* Buttet.

Natalis Comes l. 1. Lud. ab Auila l. 1. mandoit, neantmoins le Landgraue refuſa la bataille & ſe retira. Depuis l'Armée de l'Empereur luy donna combat auprés de Nordlingue, où il perdit beaucoup de gens. Le Prince eut la charge ce iour là, de toute la Caualerie, & s'y porta auec toute la prudence & la generoſité que l'on eut deſirée d'vn plus vieux Capitaine. *Thu. l. 4. Haraus Annal. Brab.* Il ſe ſignala encore fort glorieuſement commandant l'Arriere-garde de l'Empereur à cette fameuſe iournée de Mulberg au Duché de witemberg le 13. d'Avril 1547. où Frederic Duc de Saxe Electeur de l'Empire fut defait & pris priſonnier de l'Empereur.

Le gain de cette Bataille mit fin à la guerre d'Allemagne & obligea Charles V. de s'en aller au Pays Bas, où il appella auprés de ſoy le Prince Philippes ſon Fils. La Cour eſtoit à Bruxelles quand Philippes entra en Flandres; *Hiſt. Diſc. Haraus Annal. Brab. Tonſo. Buttet.* Emanuel-Philibert luy fut au rencõtre iuſqu'à Namur, ayant à ſa ſuite pluſieurs Princes & Grands Seigneurs; & dés qu'il apperçeut Philippes, il mit pied à terre & luy voulut baiſer la main; mais il le refuſa & deſcendit de cheual pour l'embraſſer & le careſſer. Eſtans au logis, Philippes apres vn long entretien ſe retira en particulier, à cauſe qu'il eſtoit haraſsé du chemin & voulut que S.A. tint ſa place au magnifique ſoupper qui luy auoit eſté preparé, où elle mangea ſeule, & fut ſeruie teſte nuë par les Officiers de Philippes, qui auoit commandé qu'on luy fit les meſmes honneurs qu'à ſa perſonne, ne voulant point qu'il y eut aucune difference entre eux: Le lendemain Emanuel-Philibert ſe *Hiſt. Diſc.* rendit aupres de Marie Reyne d'Hongrie, Gouuernãte des Pays Bas, qui pour faire honneur à Philippes, auoit preparé vne bataille feinte à demy lieüe de Bruxelles, où S.A. commandoit vn party, & s'y porta auec tant de vigueur, de gentilleſſe & de bonne grace, que tout le monde l'admiroit; Philippes entra à Bruxelles, ayant le Prince de Piemont à ſa gauche. Peu de iours apres Philippes fut declaré Comte de Flandres, & en viſita les principales Villes, accompagné de S.A. auec laquelle il fit vne amitié tres eſtroitte. La Reyne Ma- *Modius Pandect. Triumph.* rie qui les reçeut à Bints, y fit faire vn ſuperbe Tournoy, dont le Prince de Piemont eut le principal honneur.

Mais l'Empereur ayant conuoqué vne Diette à Ausbourg pour pacifier quelques nouueaux deſordres ſuruenus en Allemagne: ces deux ieunes Princes firent le voyage; ce fut en cette ville ou fut publié l'Interim, & où mourut Ay- *Buttet.* mon de Geneue, Baron de Lullins Gouuerneur de S.A. le 1. iour de l'an 1551. perſonnage fort eſtimé de l'Empereur, qui s'en eſtoit ſeruy en pluſieurs Ambaſſades & negociations importantes: il fut inhumé en l'Egliſe des Cordeliers. Antoine Perrenot Eueſque d'Arras mena le Duëil par Ordre de l'Empereur, qui peu de iours apres fit partir Philippes ſon Fils, pour s'en retourner en Eſpagne; le Prince de Piemõt eut auec beaucoup de peine, la liberté de luy faire com- *Tonſo. Buttet.* pagnie iuſqu'à Milan, où eſtant arriué, il alla en poſte viſiter le Duc ſon Pere à Vercel pour auoir congé de ſuiure Philippes en Eſpagne, la ioye fut grande à Charles de reuoir ſon Fils & le déplaiſir bien cuiſant de ſe voir obligé par les Loix de la bien-ſeance & de la parenté de le laiſſer aller en Eſpagne & courir le hazard d'vne facheuſe nauigation. Emanuel-Philibert, donc ayant pris congé de ſon Pere ſuiuy de Iean-Eſt. Ferrero, Eueſq. de Vercel, alla à Gennes où Philippes *Aurel. Corbell. in Ep. Verc.* & luy s'embarquerent & prirent terre à Barcellonne, & de là S.A. pouſſa iuſqu'à Sarragoſſe, où elle ſe ſepara de Philippes & reuint à Barcellonne pour y attendre Maximilian Roy de Boheme & Marie ſa Femme qui s'en deuoient retourner en Allemag., ſur les Galeres d'André Doria: Leon Strozzy Prieur de Capoüe eſtoit en ce temps là à Marſeille auec les Galeres du Roy Henry II. qui ayant *Tonſo. Buttet.* ſçeu le voyage que Doria deuoit faire à Barcellonne ſe mit en Mer pour le combattre; les vents arreſterent Doria en chemin, & le firent retourner à Gennes.

Strozzy

Strozzy cependant parut auec son armée à la veuë de Barcellonne : le Prince de Piemont estoit sur le port auec Dom Louys de Requesens, Dom Garsias de Tolede Amiral de Naples, Louys d'Ayala & autres personnes de qualité ; tous crûrent que c'estoient les Galeres de Doria, & peu s'en falut que le Prince à la persuasion de Dom Garsias ne se mit en vn Esquif pour aller au rencontre de Doria, à fin de luy faire plus d'honneur : mais S. A. eût cette prudence de dire qu'auant que de se hazarder il falloit sçauoir si c'estoient amis ou ennemis : Ceux que l'on enuoya pour reconnoistre furent pris prisonniers par Strozzy, qui à mesme temps s'auança du port, & eût sans doute pris terre pour prendre & saccager Barcellonne, s'il n'eût veu le Prince sur le bord de la Mer, qui auoit fait monter les plus courageux à cheual, & qui s'estoit mis en estat de luy resister : ainsi cette Ville fut redeuable de sa conseruation à la bonne conduite & à la generosité de S. A. Apres cela le Prince visita Nostre Dame de Montferrat par deuotion, & la Ville de Parpignan par curiosité : Et Maximilian & Marie estans venus à Barcellonne, Doria qui estoit arriué à bon port, les emmena sur ses Galeres à Gennes. Le Prince accompagna le Roy & la Reyne de Boheme iusqu'à Alexandrie de la Paille, & prit le chemin de Vercel, où il estoit fort attendu par le Duc son Pere. *Hist. Disc.*

La guerre estoit alors ouuerte en Italie entre les Imperiaux & les François ; Dom Ferrand de Gonzague y commandoit pour l'Empereur, & Brissac pour le Roy ; & comme les Imperiaux y alloient fort froidement, & ne faisoient pas grand progrez, Son Altesse en écriuit à l'Empereur, & le pria de treuuer bon qu'il fit la guerre luy-mesme auec Gonzague ; l'Empereur y consentit, & luy donna le commandement de tous les Gens-d'armes que Fabrice Colomne fameux Capitaine auoit eu auparauant. S'estant donc mis en campagne, il fit vne entreprise sur S. Damien qui ne reüssit pas : De là il prit Bra tenu par les François, & fit pendre les Piemontois qui s'estoient le plus opiniastrés à soustenir le siege ; & entr'autres vn Enseigne qui ayant esté sommé de se rendre de la part de S. A. son Prince naturel, respondit : *Qu'il ne reconnoissoit point d'autre Prince que le Roy.* Apres cette prise S. A. auec ses Trouppes assiegea Saluces qui ne fit pas grande resistance : Elle se saisit en suite de Dronero ; à mesme temps Gonzague mit le siege deuant Bennes, où le Prince l'alla joindre ; mais Montluc s'estant jetté dedans, & ayant courageusement deffendu la place, le fit leuer : Les François prirent aussi le Chasteau de Gardé, où estoit Gouuerneur François de Soliers Seigneur de Monasterol Gentil-homme Piemontois, qui y souffrit iusqu'aux dernieres extremités pour le seruice du Duc, & y perdit mesme la vie. *Tonsò. Botter. Hist. Disc. Thuan. l. 11. Hist. Disc.*

Ainsi Emanuel-Philibert voyant que cette guerre de Piemont n'estoit qu'vne espece de jeu entre les François & les Imperiaux ; que ce que les vns prenoient en vn iour, les autres le reprenoient le lendemain, resolut de retourner aupres de l'Empereur ; à quoy deux autres considerations le porterent : l'vne que le Roy faisoit de grandes conquestes sur l'Empereur en Lorraine & en Luxembourg ; & l'autre qu'ayant reproché à Gonzague la lenteur auec laquelle il agissoit pour les interests du Duc son Pere, il ne jugeoit pas bien seant, ny seur à vn Prince de sa qualité de demeurer plus long-temps dans son Armée. Ce dessein formé, Son Altesse prit congé du Duc, & se rendit en diligence en poste & trauesty au Camp de l'Empereur, suiuy de Philippes de Sauoye Comte de Pancalier, d'André Prouana Seigneur de Leyni, de Louys de Chastillon Seigneur de Chalonge, & du Secretaire Troillet. *Botero. Hist. Disc. Tonsò.*

Tonso. Buttet. Hist. Disc. Thuan. l. 11. 12. Haraeus An. Brab.

L'Empereur se preparoit pour assieger Mets, poussé à cela par le Duc d'Alue, contre l'aduis du Prince de Piemont, auec vne armée de cinquante mil hommes de pied, quatorze mille cheuaux & six vingts pieces de canon. L'employ qu'il donna à S. A. fut de commander la Caualerie Flamande; & quoy que ce siege fut malheureux à l'Empereur par la rigueur de la saison, & par la genereuse resistance de François de Lorraine Duc de Guyse qui y commandoit; neantmoins le Prince de Piemont y donna de nouuelles preuues de son courage, ayant repoussé les François en beaucoup de sorties. En fin l'Empereur ayant esté contraint de se retirer auec perte du tiers de son armée, recommença la guerre au Prin-temps de l'année suyuante par le siege de Teroüenne, où S. A. se treuua. Cette Ville prise & brûlée par les Imperiaux, l'Empereur entreprit d'assieger Hesdin; & parce que le Comte de Roëux qui auoit le commandement de son armée à Teroüenne estoit mort de ses blessures; cette charge fut pretenduë par le Prince d'Orange, & par les Comtes d'Egmont, d'Aremberg, de Bossut & de Lalain Capitaines de grande estime: Mais Charles V. qui prenoit dé-ja grande confiance au Prince de Piemont, & qui en connoissoit le cœur & le genie la luy donna auec vn pouuoir fort absolu, dont ses Competiteurs n'eurent point de jalousie, sçachants bien qu'elle estoit deüe à la grandeur de sa naissance, & à son merite extraordinaire.

Nat. com. l. 7.

Dés que S. A. eut cette authorité, elle restablit la discipline dans l'armée, en chassa les personnes de mauuais exemple, les femmes débauchées, les lâches & les poltrons; elle donnoit ordre à tout, écoutoit tout le monde, & ne méprisoit les aduis de personne. Ainsi ce nouueau General ayant sçeu les intentions de l'Empereur mena l'armée deuant Hesdin au mois de Iuillet, prit la Ville en deux iours: Robert Seigneur de la Marck Duc de Boüillon Mareschal de France estoit Gouuerneur du Chasteau, où plusieurs personnes de qualité s'estoient jettées, entr'autres Horace Farnese Duc de Castro, Honoré de Sauoye Comte de Villars, Charles de Luxembourg Vicomte de Martigues & autres grands Seigneurs. Apres de frequentes sorties & vn furieux assaut où il demeura beaucoup de gens de part & d'autre, les François se voyants pressés parlementerent; S.A. écouta leurs propositions, & comme il ne restoit qu'à signer la capitulation & à donner des Ostages, vn Prestre de la Maison du Duc de Boüillon par malice ou par imprudence jetta vne grenade au Camp des Imperiaux; & pour y auoir mis le feu plustost qu'il ne falloit, elle mit le feu aux mines des assiegés, ce qui tua beaucoup de François & d'Imperiaux. Ceux-cy croyants qu'il n'y auoit point de capitulation, & que c'estoit vn artifice des assiegés, firent joüer leur mine, renuerserent la muraille, monterent par la bresche, & se rendirent Maistres du Chasteau. S. A. y entra aussi & prit prisonniers le Duc de Boüillon, le Comte de Villars, les Seigneurs de Prie, de Culant, d'Auuet, d'Arennes, de Rion, & le Baron de la Lobe: Le Duc de Castre y fut tué d'vn coup de canon; le Vicomte de Martigues mourut de ses blessures: Amboyse, Moigneuille, Magny, Dampierre & autres Gentils-hommes François y furent tués.

Thuan. l. 12.

Har. Ann. Brab. Thuan. l. 12.

Apres ce succés, le Prince par ordre de l'Empereur ordonna la demolition de la Ville & du Chasteau d'Hesdin, & auec son armée victorieuse prit la route de Dourlans. Le Conestable de Montmorency commandoit l'armée du Roy proche d'Amiens, & tenoit la campagne. Les Imperiaux s'estans approchés, il y eut de legeres escarmouches, & en fin combat aupres de la Riuiere d'Authie, où les Imperiaux eurent du desauantage, & y perdirent huict cents hommes de pied, & sept Cornettes de Caualerie: Charles de Melun, Prince d'Espiny y fut

tué

tué, & Philippes de Croüy Duc d'Arſchot priſonnier. Cette entrepriſe fut faite aſſez mal à propos, & temerairement executée contre l'aduis de S. A. qui ſecourut bien à propos les ſiens, quand elle ſçeut qu'ils s'eſtoient engagés au combat. Les François y perdirent peu de gens; mais Canaples, Crequy & la Roche-guyon y demeurerent priſonniers. *Tonſo. Buttet. Thuan. l. 12.*

Les Imperiaux irrités de cette deffaite, raſerent le Fort de Beau-cheſne, & ſe retirerent du coſté de Miraumont & d'Ancre; le Roy cependant eſtant venu à l'armée auec de nouuelles forces, fit deſſein d'attaquer Bapaulme, où commandoit pour l'Empereur Hauſimont de la Maiſon de Trelon du Pays-Bas. Le Roy apres auoir fait reconnoiſtre la place, la fit inueſtir: le Prince qui ſçauoit que les fortifications n'eſtoient pas acheuées, & qui auoit des aduis importans à donner au Gouuerneur, propoſa d'y faire entrer quelqu'vn. Mais parce que l'employ eſtoit hazardeux, perſonne ne ſe preſenta pour l'entreprendre qu'André Prouana Seigneur de Leyni Gentil-homme Piemontois de la ſuite du Prince, qui s'eſtant habillé à la Françoiſe paſſa dans le Camp des François, & ſe jetta dans la Ville, puis ayant fait ſa commiſſion s'échappa par vne ſortie que firent les Aſſiegés, & ſe rendit aupres de ſon Maiſtre ſans peril. Cette preuoyance de S. A. mit cette place en tel eſtat, que les François apres quelques écarmouches abandonnerent la penſée de l'aſſieger, & tirerent du coſté de Cambray à deſſein de l'attaquer. *Idem. Hiſt. Diſc. Buttet. Tonſo. Thuan. l. 12.*

Ce fut en ce temps-là que le Prince reçeut la nouuelle de la mort de Charles Duc de Sauoye ſon Pere, dont il fut fort affligé: mais ce deſaſtre ne l'empeſcha point d'agir auec ſa vigilance ordinaire; car apprehendant de perdre Cambray il y enuoya Bignicourt de la Maiſon de Lalain pour y commander, & en renforça la garniſon de treize compagnies d'Infanterie & d'vne d'hommes d'armes. Le Roy fit ſommer la place de le receuoir, & ſur le refus du Gouuerneur & des Habitans, le Conneſtable de Montmorency en fit les approches: Là ſe firent diuers combats, où les François perdirent Brezé de la Maiſon de Maillé, & le Capitaine Cornet, & prirent priſonniers de guerre le Comte d'Aue de la Maiſon de Madruce, Laurent de Gorreuod Comte de Pont de Vaux, & Trelon Grand Maiſtre de l'Artillerie; neantmoins comme il n'y auoit point d'apparence de prendre cette place, les François quitterent le ſiege, & s'en allerent à Chaſteau-Cambreſis. *Hiſt. Diſc. Thuan. l. 12. Tonſo. Thuan. l. 12. Tonſo. Buttet.*

Le Prince, que nous appellerons d'oreſnauant Duc de Sauoye, tira du coſté de Valenciennes: les François le ſuyuirent, & ſur les differens aduis des Capitaines de ſon armée, ſi l'on deuoit ou attaquer ou ſe retirer, l'Empereur vint à Valenciennes où S. A. ſe rendit, & là il fut reſolu que l'on attendroit ce que les François voudroient faire: de ſorte que le Duc retourna au Camp pour ſe mettre en eſtat de reſiſter au Roy, qui témoignoit de vouloir donner bataille: mais les Imperiaux qui s'eſtoient logés fort auantageuſement, & qui auoient Valenciennes place d'importance, qui leur fourniſſoit tous les viures; & la maladie du Conneſtable de Montmorency furent cauſe qu'il ne ſe fit rien de memorable le reſte de cette année, ſinon vn combat où Genlis & Ferrieres Lieutenant de la Compagnie de cheuaux legers de René d'Anglure Seigneur de Giury, & cent François furent tués par les Imperiaux. Le Roy prit la route de S. Quentin, ſans faire autre exploit, quoy que ſon armée fut tres-belle. S. A. enuoya le Comte d'Aremberg auec trois mil hommes à Cambray, Trelon à Valenciennes, & ſes Trouppes en quartier d'hyuer, puis alla treuuer l'Empereur à Bruxelles. *Hiſt. Diſc. Tonſo. Buttet. Thuan. l. 12. Hiſt. Diſc.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient au Pays-Bas, Ferrand de Gonzague Lieutenant general de l'Empereur en Piemont pour faire ceſſer les grandes

Thuan. l.12. Hist. Disc. plaintes que l'on faisoit contre luy à l'Empereur, entreprit le siege de Bennes, à la sollicitation du Comte de la Trinité, de la Maison de Coste, Gentil-homme Piemontois (Frere du Comte de Bennes qui tenoit le party du Roy:) Mais Montluc s'estant jetté dedans la place, & l'ayant rauitaillée obligea Gonzague, qui n'auoit point mené d'artillerie, de se retirer. Le Mareschal de Brissac cependant ne s'endormoit pas; car il auoit enuoyé le Plessis Richelieu aux Langhes, qui prit la Ville de Courtemille, & assiegea le Chasteau qui se rendit depuis à Brissac. Montluc en suite prit Sarraual par escalade, & quelques autres petits Chasteaux aux enuirons d'Albe; & Brissac, Ceue par capitulation. (Thuan. l.12.)

Ibid. Gonzague n'ayant pû reprendre aucune de ces places, procura vne Tresue, durant laquelle il se retira à Ast, & donna ordre de faire fortifier Valfeniere; mais la Tresue expirée, le Mareschal de Brissac Lieutenant general pour le Roy en Piemont, surprit la Ville de Vercel par vne intelligence qu'y auoient les Biragues, où fut pris le Comte de Chalant Mareschal de Sauoye, & Chastellard Gentil-homme Sauoysien qui voulut rendre combat, tué: Le Gouuerneur du Chasteau, de la Maison de Valpergue, épouuanté, se rendit sans se deffendre. Les François pillerent les meubles du Duc, qui valoient plus de cent mil escus; entre lesquels il y auoit vne corne de Licorne, la plus belle & la plus rare de la Chrestienté, qui auoit huict pieds & demy, & vn poulce de hauteur, qui fut enuoyée au Roy. S. Michel Capitaine Espagnol qui commandoit à la Citadelle, fut plus genereux, car il repoussa les François, que Cesar de Naples, le Capitaine Demetrio Albanois, & Tibere de Brancas auec leur Caualerie poursuiuirent long-temps, & leur osterent vne partie du butin. La nouuelle en fut portée au Pays-Bas à S. A. par Emilio Bobba Gentil-homme Piemontois, laquelle à mesme temps depécha en Piemont Leyni, pour apprendre plus particulierement l'estat des affaires de ce Pays-là, & y pouruoir en ce qui luy seroit possible. (Hist. Disc. nat. Comes l.7. — Dupleix hist. de Fr. — Thuan. — Tonso.)

Hist Disc. Thuan. l.13. Mais retournons au Pays-Bas, où l'armée du Roy entra au commencement du printemps de l'an 1554. & y fit de notables progrez, auant que le Duc pût mettre la sienne sur pied: Car les François prirent Cimay, Trelon, Glayon, Couuins, Orsimont, le Fort de Loüette, Valsimont, Mariembourg, Hierge, Fument & Agimont. S. A. qui crût que le Roy assiegeroit Namur en renforça la garnison, & se mit en campagne auec son armée, composée de vingt mille hommes de pied, & de cinq mille cheuaux. L'Empereur entr'autres Capitaines luy donna Iean-Baptiste Castalde Comte de Platine, & André Doria. Le Roy ne voyant point d'apparence d'attaquer Namur, prit Bouines & Dinant, & se jetta dans le Pays de Haynaut, faisant mettre le feu au magnifique Chasteau de Bints, & aux autres Places de Marie Reyne d'Hongrie, en vengeance de ce qu'au parauant elle auoit fait brûler le beau Chasteau de Folembray, & quelques autres places sur la frontiere de Picardie; d'où vient que les François écriuoient par tous les lieux où ils passoient, *Folle Reyne, souuenez-vous de Folembray*. Apres cette desolation, le Roy estant reuenu sur ses pas, l'Empereur auec de nouuelles trouppes arriua en son armée au mois de Iuin pour la commander luy-mesme, parce que le Duc estoit allé en Angleterre accompagner Philippes Prince d'Espagne, qui deuoit épouser Marie Reyne d'Angleterre: La ceremonie s'en fit au mois de Iuillet au Chasteau de Vincestre, & ce fut en cette solemnité que le Duc fut honoré de l'Ordre de la Iartiere. A son retour il treuua l'Empereur à Bruxelles, qui par Patentes du 15. de Iuillet luy donna Inuestiture du Duché de Sauoye, de la Principauté de Piemont, & de tous ses autres Estats, auec de glorieux eloges, qui témoignent l'estime qu'il faisoit de ce Prince. Et par vne autre Patente dattée (Haræus An. Brab. Nat. Com. — Thuan. Tonso. Butter. Hist. Disc. — Haræus An. Brab. Fauin Theatr. d'honn. & de Cau. Preuues pag. 506.)

à Ausbourg le 15. d'Aoust suyuant, l'Empereur luy confirma tous les Priuileges qu'il auoit auparauant accordés au Duc Charles son Pere à la Diette de Wormes.

Le Roy auoit assiegé Renty, & l'Empereur le voulant secourir se rendit à l'Armée, & le Duc auec luy. Ce fut le sujet du combat qui se fit le 13. d'Aoust de l'an 1554. où les Imperiaux perdirent 1500. hommes & les François 250. dont les Historiens ont parlé diuersement; car les vns l'ont appellé bataille, les autres, rencontre, encore ne sont-il pas d'accord qui en eut l'honneur; car le Roy disoit qu'il n'auoit attaqué Renty que pour attirer l'Empereur au combat; & que l'ayant contraint de se retirer auec perte d'hommes & de canons, il estoit satisfait: l'Empereur de son costé disoit que n'estant venu que pour faire leuer le siege de Renty, il en estoit venu à bout, mais cela n'est pas du sujet de cette Histoire; me contentant de dire que S. A. aux approches que fit l'armée de l'Empereur deuant Renty & durant le combat, s'exposa à tous les dangers comme vn simple Capitaine. *Thuan. Harans An. Brab. Mem. de Mr. de Tauannes Nat. Com. Tonso. Buttet.*

L'armée Royale ayant decampé de deuant Renty, & pris la route de Picardie, l'Empereur fit reparer les ruines de Renty, & s'en retourna à Bruxelles, laissant au Duc la commission de faire rebastir Hesdin; ce qu'il fit en vn lieu appellé Mesnil, où du commencement on fit vn Fort, puis vne Ville à laquelle S. A. donna le nom d'Hesdin-Fert, à fin que portant ce nom de FERT, qui est l'ancienne Deuise de la Maison de Sauoye, elle conseruât la memoire du nom de son Restaurateur. Dans quarante iours cette place fut en deffence; le Duc y mit de l'artillerie, deux mil hommes de pied & deux cents cheuaux. Pendant cette fortification les Reystres qui estoient en l'armée de S. A. faisoient des courses indifferemment sur le Pays amy & ennemy. Le Comte de Valdech leur Chef en ayant esté repris par le Duc à qui il fit vne temeraire & insolente réponce (mettant la main au pistolet contre son General.) S. A. le tua de sa main à la teste de sa Troupe, & apres auoir pris Auchy & passé la Somme, brûla Dampierre, Durrie, Machy, Maintenon, S. Riquier, & autres lieux de la frontiere de Picardie, puis establit ses trouppes dans les garnisons. *Thuan. Description des Pays-Bas de Guich. Tonso. Buttet. Botero. Harans.*

En Piemont, Gomez Suarez Figueroa nouueau Lieutenant general de l'Empereur, en place de Gonzague, qui auoit esté rappellé au Pays-Bas, ne soustint pas la reputation de son Maistre, & ne fit rien pour S. A. sinon de faire leuer le siege que le Mareschal de Brissac mit deuant Valfeniere, dont Aluare de Sande Capitaine Espagnol estoit Gouuerneur. Le Comte de la Trinité en mesme temps prit Sommeriue sur les François, & Brissac aprés quelques legers combats à S. Damien & à Poerino, manqua de surprendre Valence sur le Pô, & s'empara de Spino & de Pouzzon. Les Imperiaux se rendirent maistres d'Aqui, parce qu'ils soupçonnoient la fidelité des Habitans, & forcerent le Fort de la Cartouse: Brissac qui tenoit la campagne assiegea Yurée, aydé du Marquis de Masseran, qui auoit quitté le party de S. A. Morales Capitaine Espagnol qui y commandoit ne se sçeut pas deffendre, & capitula le 29. de Decembre. De là l'armée Françoise prit Bielle, ruina le Chasteau de Mazin en hayne d'Amé de Valpergue (qui en estoit Seigneur, & qui estoit en procez auec le Marquis) & fit fortifier Saintya pour incommoder Vercel, Vulpian & Crescentin. *Chiesa. Histor. Discorso. Thuan.*

La perte d'Yurée ayant esté sçeuë par le Duc, il enuoya en diligence Iean-François Coste Comte d'Arignan pour donner ordre à faire soigneusement garder les Chasteaux de Bard & de Montjouuet pour la conseruation de la Val-d'Aouste, & luy retournant sur la frontiere de Picardie pour s'opposer aux *Hist. Disc.*

 incursions

incursions que le Duc de Nemours faisoit au Pays Bas ; il y eut quelques legers combats entre eux aupres de Piqueny. Et parce qu'il n'y auoit point de disposition aux Pays Bas d'vne plus grande guerre, par le moyen de quelques proposirions de Paix, qui se faisoient entre l'Empereur & le Roy, & que leurs Armées ne faisoient que des courses, sans former vn siege : Le Duc partit secrettement de Bruxelles au Primtemps de l'an mil cinq cens cinquante cinq, du consentement de l'Empereur, accompagné seulement d'vn de ses Domestiques appellé Clerc Sauoysien, qui passoit pour le Maistre & le Maistre pour le Valet; en cét equipage S.A. passa l'Allemagne & se rendit à Milan, où il treuua Ferdinand de Tolede Duc d'Alue, auec qui il eut grande Conference; puis alla à Vercel, où il demeura vn mois ; pendant lequel il donna aux Capitaines des Places qui estoient encore sous son obeïssance, les Ordres de ce qu'il souhaittoit qui se fit cette campagne, tant pour la conseruation de son authorité, que pour le soulagement de ses suiets; puis s'en retourna en Flandres, laissant pour son Lieutenant General en Piemont Amé de Valpergue Comte de Mazin.

Thuan. *Tonso. Histor. Discorso. Butter.* *Hist. Disc.*

Si le Duc fut demeuré en Piemont, les armes de l'Empereur y eussent eü plus de succés ; car apres son depart Figueroa perdit Cazal; sainct Sauueur & Valance sur le Pô; mais S. A. prefera les interests de l'Empereur aux siens. Le Duc d'Alice nouueau Lieutenant General de l'Empereur en Italie, ayant assemblé vne puissante Armée à Riuarotta, marcha au secours de Vulpian, que les François auoient assiegé, & fit leuer le siege & le rauitailla ; Mais le Comte de la Trinité estant sorty de Valpergue auec quatre cents cheuaux & cinq cents hommes de pied, pour faire le degât aux enuirons, fut tué par les François, & ses trouppes deffaites. Le Duc d'Alue assiegea Saintya où commandoient Bonniuet, & Loys de Biragues, qui firent vne si genereuse resistance, qu'apres auoir tiré deux mille huict cents coups de canons le Duc d'Alue fut cótraint de se retirer à Vercel, ayant forcé sur son chemin les Chasteaux de Gabiano, & de sainct Martin : Cependant Brissac ayant reçeu de nouuelles forces de France mit le siege deuant Vulpian & le prit; le Duc d'Alue estoit alors à Pont de Sture, qu'il faisoit fortifier, & les François se saisirent de Montcalue ; ainsi se passa cette campagne & cette grande Armée du Duc d'Alue se dissipa sans faire aucun progrés signalé. L'Empereur mal satisfait de luy, l'enuoya à Naples & mit en sa place, pour commander aux gens de guerre du Duché de Milan & de Piemont, le Marquis de Pescaire.

Thuan. *Thuan.* *Hist. Disc. Thuan.*

Cette nouuelle deplut fort à Son Altesse, qui s'estoit promis de plus fauorables euenements du courage & de la conduite du Duc d'Alue : Mais son déplaisir fut augmenté de la resolution prise par l'Empereur, de remettre tous ses Estats au Prince son Fils, & de faire retraitte dans vn monastere ; car c'estoit éloigner d'autant les esperances de son restablissement : Le Duc apprit dailleurs, que le Turc auec vne Armée nauale menaçoit d'assieger Nice ; ce qui l'obligea d'y enuoyer André Prouana Seigneur de Leiny, pour faire fortifier le port de Ville franche, en quoy il reüssit si bien & vsa de si grande diligence, que les Turcs ayants paru sur cette coste & sçeu la fortification de cette place & le bon courage du Gouuerneur & de la garnison, n'attaquerent ny Ville-franche ny Nice, & s'en retournerent sur leurs pas : Mais si le Duc fut deliuré de cette apprehension, il ne le fut pas de l'autre, parce que l'Empereur estant à Bruxelles au mois de Decembre remit tous ses Estats au Prince Philippes son Fils, laissa l'Empire à Ferdinand son Frere & le Roy Philippes donna le Gouuernement des Pays Bas à S.A. L'année suiuante l'Empereur s'embarqua pour aller en Espagne, le Roy son Fils & S. A. l'accompagnerent iusques en Zelande.

Hist. Disc. *Thuan. Tonso. Natal. Comes. Belcar.*

Pour

Pour premices du Regne de Philippes, il y eut Trefue de cinq ans entre la France & l'Espagne, concluë en l'Abbaye de Vaucelles prés de Cambray, au mois de Feurier mil cinq cens cinquante six ; par laquelle châcun deuoit garder ce qu'il auoit pris, en attendant vne Paix generale ; mais elle fut mal obseruée ; car le Pape Paul IV. pour des interests particuliers, ayant attiré la guerre au Royaume de Naples, le Roy y enuoya le Duc de Guyse auec vne Armée, qui prit Valence sur le Paû en passant : l'Admiral de Coligny fit aussi vne entreprise sur Doüay qui fut descouuerte ; de là il prit & pilla Lens en Artois : Ceux de la garnison d Hesdin, pour s'en vanger firent des courses iusqu'à Abbeville & dans la Thierasche. Le Mareschal de Brissac apres le passage du Duc de Guyse en Piemont, prit Valseniere & Querasque ; le premier fut demoly, le second fortifié : Il assiegea en suite Cony, qui fut si gnereusement deffendu par Charles Comte de Luzerne qui en estoit Gouuerneur, & par les habitans, que les François furent contraints de leuer le siege : Ils en firent autant à Fossan, où commandoit pour Son Altesse Coste Comte de la Trinité ; neantmoins les affaires du Duc estoient en fort mauuais estat en Piemont, d'où le Marquis de Pescaire fut forcé de sortir, n'y pouuant subsister auec honneur.

Thuan. *Haræus.* *Hist. Disc.* *Thuan.* *Natal. Comes.* Buttet. *Tonso.* *Hist. Disc.* *Thuan.*

S. A. estoit en Flandres, qui par ordre du Roy Philippes dressoit vne puissante armée pour entrer en France, & ne prenoit pas mal son temps, parce que la fleur de la noblesse du Royaume, & presque les meilleurs Capitaines auoient suiuy le Duc de Guyse en Italie. Le Connestable de Montmorency qui ne vouloit pas commencer le premier, se contenta de rauitailler Rocroy & d'en faire acheuer les fortifications, resolu de se deffendre & non pas d'attaquer. Le Duc assembla son Armée à Charlemont ; elle estoit de trente-cinq mille hommes de pied, de douze mille cheuaux & de huict mille Pionniers ; il prit le chemin de Rocroy suiuy du Duc d'Arschot, des Comtes de Mansfeld ; d'Emond de Mege & de Barlaimond ; La garnison les ayant apperceus fit sortie ; le canon de la Ville tira sur eux : Mais comme S. A. n'auoit point de dessein sur cette place, apres vn leger combat des Espagnols & des François, il passa outre, & laissant Mariembourg, que l'on croyoit qu'il deuoit attaquer, tira contre Cimay, Montreüil & la Chapelle, pilla Veruins & y fit mettre le feu ; Puis mit le Siege deuant saint Quentin, dont Pierre du Breuil Gentil-homme Breton estoit Gouuerneur, qui auoit peu de gens ; parce qu'vne partie estoit allée à Guyse, que l'on croyoit deuoir estre attaquée par Son Altesse.

Thuan.

Le Connestable de Montmorency estoit à la Fere auec l'armée du Roy, qui ne pût assembler à Attigny que vingt mil hommes de pied & six mille cheuaux ; l'Admiral de Coligny se iettant dans saint Quentin, pour le deffendre auec 200. cheuaux, treuua la place en mauuais estat & mal munie ; il fit faire quelques sorties, où il eut du pire. Les Espagnols ayants eü de renfort quinze mille Anglois presserent la Ville ; de sorte que le Connestable apprehendant la prise entreprit de la secourir ; il s'approcha donc de la Ville le matin 10. d'Aoust iour de sainct Laurent 1557. suiuy du Prince de Condé, du Duc de Neuers, d'Honorat de Sauoye Comte de Villars, de Louys de Bueil Comte de Sancerre, du Seigneur de Montmorency & autres Capitaines signalés : François de Coligny Seigneur d'Andelot Frere de l'Admiral conduisoit le secours ; mais on n'y peut faire entrer que cinq cents hommes ; ainsi les Espanols se virent engagés au combat ; neantmoins les Principaux Chefs en dissuadoient Son Altesse auec leur circonspection ordinaire, surquoy ce Prince leur dit, qu'il en vouloit auoir leur aduis par escrit pour sa descharge ; de sorte que le luy ayant presenté, peu de temps apres il prit

Mem. de Nonf. de Tauannes. *Thuan.*

eur papier & le mit dans ſa pochette, criant tout haut, *ſonnés Trompettes*, commandant qu'on donnât l'attaque, & diſant aux Capitaines Eſpagnols: *Que s'il reſchappoit de la Bataille, il rendroit compte de ſon procedé à Sa Majeſté Catholique, & que s'il y demeuroit, elle n'auroit pas ſuiet de ſe plaindre de luy, ayant payé de ſa perſonne.* Cependant comme le Conneſtable s'en reuenoit, les Trouppes du Duc de Sauoye le chargerent auec tant d'impetuoſité, que le combat ayant duré quatre heures, les François furent deffaits, on leur tua ſept cents Gentil-hommes, & trois mille hommes de pied, tout leur Canon y demeura & trois cents charriots de guerre; Son Alteſſe n'y perdit que le Comte de Piegelberg, le Baron de Brederode, & quatre vingts ſoldats. Entre les morts de la part des François, il y eut Iean de Bourbon Seigneur d'Anguien, François de la Tour Vicomte de Turenne, le Fils du Seigneur de la Roche du Mayne de la Maiſon de Tiercelin, Claude de Rochechoüart Seigneur de Chandenier, Guron, Goulaines, ſaint Gelais & Rochefort-Pluuaut; le Conneſtable meſme y fut bleſſé & pris priſonnier, & auec luy furent encore pris Louys de Bourbon Duc de Montpenſier, le Mareſchal de ſainct André, Eleonor d'Orleans Duc de Longue-ville, Louys de Gonzague Frere du Duc de Mantoüe, Vaſſé, Curton, la Roche du Mayne, & le Ringraue tous Cheualiers de l'Ordre; François Comte de la Rochefoucaut, Albigny de la Maiſon de Stuart, Montmorency de Montbron Fils du Conneſtable, Iean de Gontaud Seigneur de Biron qui mourut depuis en priſon, Rochefort, la Chappelle-Biron, ſaint Heran, la Vernade, du Bellay, Touarce, Mouy, de Molinont, Fumet, Rezay, Montſales, la Noüe, Marcey, Buſſay & de Montreüil & pluſieurs autres, iuſqu'au nombre de trois cents: le Comte de Villars Beaufrere du Conneſtable y fut bleſſé, le Prince de Condé, le Duc de Neuers, le Comte de Sancerre, le Mareſchal de Bourdillon, & le reſte de la Nobleſſe Françoiſe ſe ſauua à la Fere. Des Eſpagnols il n'y eut de bleſſés que le Comte Pierre-Erneſt de Mansfeld, & le Duc Ezric de Brunſwich. Cette Bataille appellée de ſaint Laurent ou de ſaint Quentin fut funeſte à la France & glorieuſe au Duc, qui y aquit la reputation d'vn des grands Capitaines de l'Europe; auſſi pendant le combat il fut touſiours en action, ſe méla l'eſpée à la main & ſouſtint les Comtes d'Egmont & de Pontdevaux, qui deffirent le Corps commandé par le Seigneur d'Anguien; ces deux Seigneurs s'y ſignalerent & Proſper de Geneue Baron de Lullins combattit touſiours aupres de la perſonne de Son Alteſſe. Vn Autheur du Temps eſcrit que cette journée auoit eſté predítte au meſme iour qu'elle arriua, par le fameux Noſtradamus.

Mem. de Monſieur de Tauanes. *Belcar. Haræus. Natal. Comes. Botero. Thuan. Tonſo.* — *Belcar.* — *Haræus* — Mem. de Tauanes *Natal. Comes.* — Buttet.

Apres la Bataille, le Duc fit reconnoiſtre les morts & les priſonnoiers, reçeut le Conneſtable dans ſa tente & les autres Princes & Seigneurs, qui auoient eſté pris auec luy, auec beaucoup de ciuilité: Il fit conduire en France fort honnorablement le Corps du Seigneur d'Anguien.

Mem. de Boyuin. Villars.

Le Roy qui eſtoit à Compiegne (où il reçeut cette fâcheuſe nouuelle par Eſcars, que le Duc de Neuers luy depeſcha) prit le Chemin de Paris, où tout le Monde eſtoit dans la conſternation; les plus grands Politiques diſoient que Son Alteſſe, apres vn ſuccés ſi auantageux deuoit pouſſer iuſqu'à Paris, & qu'il y auoit apparence qu'il ſe pourroit rendre maiſtre du Royaume: Mais vne ſi importante reſolution ne ſe pouuoit pas prendre ſans le conſentement du Roy d'Eſpagne, qui arriua incontinent apres au Camp; le Duc luy eſtant allé au rencontre & luy ayant voulu baiſer les mains en luy faiſant la reuerence; le Roy ne le voulut pas ſouffrir, & luy dit de fort bonne grace; *Mon couſin*

Tonſo. Buttet. *Hiſt Diſc. Natal. Comes.* Mem. de Tauanes. *Montluc. Belcar.*

ce

ce sont vos mains que ie dois baiser, parce qu'elles se sont employées si genereusement pour moy. Dom Ferrand de Gonzague, qui auoit suiuy Philippes estoit bien d'aduis que l'on portât la victoire plus auant; mais Philippes, ayant consideré qu'allant du costé de Paris, il laissoit sainct Quentin & plusieurs places fortes derriere soy, & qu'il falloit craindre que le Roy, apres vne si grande perte, ne fit vn dernier effort dans son Royaume pour le repousser, & qu'ainsi il pourroit bien receuoir échec, & flestrir l'honneur de sa victoire: Il ayma mieux continuer le siege de sainct Quentin, où le Prince de Condé & le Duc de Neuers entreprirent de faire entrer 300. mousquetaires sous la conduite de sainct Simon & de Chastellus; mais aux approches du Camp ils furent découuerts, mis en fuite, & n'y en pût entrer que six vingts. En fin S. A. ayant fait donner l'assaut general, apres les bresches que son artillerie auoit faites; les Espagnols se rendirent maistres de la place, & l'Admiral de Coligny abandonné des siens, y fut pris prisonnier deffendant vne bresche. A mesme temps fut aussi pris Andelot, Iarnac, sainct Remy, la Garde, Humes, Cuzieux, Monloy, du Breul, Ramboüillet & sainct Romain; le ieune la Fayette, Saluert, de Vic, la Barte, Estain, Gordes-Simiane & Anger, Capitaines de cheuaux legers y furent tués. *Tonso.* Buttet. *Hist. Disc.* *Thuan.* *Belcar.* *Thuan.* *Thuan.*

S. Quentin pris, S. A. le fit fortifier, y mit vne bonne garnison, & par ordre du Roy d'Espagne fit assieger le Catelet, qui se rendit par composition au Comte d'Aremberg; de là le Duc prit Ham, Noyon, Chaunes & Ribemont: Mais comme l'hyuer approchoit, & que Philippes s'en estoit dé-ja retourné à Bruxelles, Son Altesse, apres auoir pourueu à la frontiere du Pays-Bas & à la seurté des places conquises, se rendit aupres de Sa Majesté: Ce fut là où ce Prince reçeut les loüanges & les applaudissemens deüs à son courage & à sa valeur. Il tira de la rançon des prisonniers de la Bataille de sainct Quentin cinq cents mil escus, dont il recompensa ceux qui l'auoient seruy auec plus de fidelité; & en paya les emprunts qu'il auoit esté contraint de faire, pour supporter le faix de la grande dépence, à laquelle sa charge de General des Armées de l'Empereur & du Roy Philippes l'auoit obligé. Il renuoya beaucoup de prisonniers sans rançon, & retint neantmoins le Connestable de Montmorency par des raisons d'Estat. L'Empereur Charles cinquiéme qui estoit en sa solitude en vn Monastere de la Prouince d'Estramadure ayant eü aduis par le Roy Philippes son Fils du gain de la Bataille de S. Quentin, en écriuit de sa propre main vne Lettre de compliment à S. A. *Tonso.* Buttet. *Harenus.* *Tonso.*

Apres les premieres ruptures de la Trefue concluë à Vaucelles, le Duc auoit fait dessein de surprendre Lyon, esperant par ce moyen de recouurer la Bresse & le Bugey, qui estoient sous l'obeyssance du Roy Henry II. Les Chefs de cette entreprise furent, Charles de Lucinge Seigneur des Alymes, Claude de Granget Seigneur de Myons, Claude du Puy & Buscard de Lyatod Seigneur de Briod Gentils-hommes Sauoysiens & Bressans, & les Capitaines Rosset & Verdet, qui auoient de bonnes intelligences dans Lyon; mais comme il falloit des Trouppes pour les faire reüssir, le Duc donna commission à Nicolas Baron de Poluilliers, qui estoit au seruice de l'Empereur, d'en leuer en Boheme, & de les employer par l'aduis de des Alymes & de Myons. Comme Poluilliers estoit en chemin auec dix mil hommes de pied, & douze cents cheuaux, Son Altesse gaigna la Bataille de sainct Quentin, ce qui luy donna plus d'esperance du voyage de Poluilliers. Il enuoya donc en Bresse & en Bugey vn Manifeste datté au Camp de sainct Quentin, le quinziéme *Hist. de Bresse & de Bugey.*

d'Aouſt M. CCCCC. LVII. par lequel il inuitoit ces deux Prouinces à le reconnoiſtre pour leur Prince legitime, & à ſe ſouſtraire de l'obeyſſance du Roy. En meſme temps Poluilliers entra au Comté de Bourgogne, où il eut paſſage & viures, & vint camper à Treffort, & en attendant que l'entrepriſe de Lyon ſe pût executer, fit mine d'aſſieger Bourg; & pour mieux couurir ſon jeu, il publia vne eſpece de Manifeſte par lequel il diſoit : Que le ſujet qui l'auoit amené en Breſſe, n'eſtoit que pour ſe vanger des iniures qu'il auoit reçeuës du Roy en la ruine de ſes Terres de Vaux & de Villiers; & pour remettre le Pays de Breſſe entre les mains de S. A.

Thuan.

Le Roy de ſon coſté enuoya auſſi à Bourg vn Manifeſte datté à ſainct Germain en Laye le treiziéme d'Octobre, par lequel Sa Mejeſté exhortoit ces Peuples de demeurer fermes dans ſon obeyſſance, auec promeſſe de les ſecourir contre Poluilliers & tous autres qui voudroient troubler leur repos : Cela r'aſſeura vn peu les Breſſans; mais comme Bourg Capitale de Breſſe eſtoit en mauuais eſtat, Gabriel Seigneur de la Guiche Lieutenant General pour le Roy en la Prouince, ſe jetta dedans pour la deffendre. Les habitans de Lon luy enuoyerent cent Arquebuſiers, conduits par François de Guerrier Seigneur de Combelande Baron de Ions : Digoine-Damas y entra auſſi auec des trouppes; & bien en prit que l'armée du Duc de Guyſe reuenoit d'Italie, conduite par Gaſpard de Saux Seigneur de Tauanes : car il enuoya à Bourg les Chenets de la Maiſon de Dinteuille, Iours & Iamets auec le Regiment de Champagne : François de Vendoſme Vidame de Chartres y arriua auſſi auec deux mille ſoldats aguerris : Poluilliers forma vne eſpece de ſiege deuant Bourg, mais ayant appris que le Capitaine Verdet auoit eſté ſoupçonné d'intelligence à Lyon, & y eſtoit arreſté priſonnier, & que les habitans de Bourg eſtoient en eſtat & dans la reſolution de ſe deffendre (ce qu'ils témoignerent par de frequentes ſorties) il leua le ſiege, & ſe retira par le meſme chemin qu'il eſtoit venu : ainſi s'en alla en fumée ce grand deſſein & cette grande armée de Poluilliers : Vn Hiſtorien du temps qui en a eu connoiſſance s'eſt trompé, quand il dit que Poluilliers entra en Berry, & qu'il aſſiegea Bourges.

Rubis hiſt. de Lyon. l. 3. ch. 54.

Mem. de Tauanes.

Thuan. Ioach. Camer. in aduerſar. apud M. Freh. rer. Germ. tom. 3.

Natal. Comes.

Siege de Bourg par Poluilliers.

Or quoy que Poluilliers ne vint pas à bout de ce qu'il auoit entrepris, toutesfois il fut cauſe que l'armée du Duc de Guyſe s'arreſta en Breſſe, & par ce moyen S. A. eut loiſir de fortifier ſainct Quentin & le Catelet. Dés que le Roy eut aupres de ſoy cette armée, Sa Majeſté reſolut de faire quelque progrez ſur les Eſpagnols pour ſe vanger de la Iournée de ſainct Quentin: Le Duc de Guyſe, à qui le Roy donna le commandement general de ſon Armée, prit Calais & Guynes ſur les Anglois, puis enuoya Thermes en Flandres, qui ſe ſaiſit de Berghes & de Dunkerque, & aſſiegea Grauelines. En meſme temps vne autre armée du Roy conduite par le Duc de Guyſe entra au Duché de Luxembourg & prit Thionville où le Mareſchal Strozzy fut tué : S. A. apprehendant que le Duc de Guyſe ne ſe joignit à Thermes pour faire vn grand effort en Flandres, partagea ſon armée en deux, en donna vne partie à Lamoral Comte d'Egmont, & auec le reſte s'en alla au Liege pour s'oppoſer au Duc de Guyſe, s'il ſe vouloit auancer de ce coſté-là, en attendant qu'il eut reçeu vne grande leuée d'Allemans qui eſtoit en chemin. Le Comte d'Egmont combattit Thermes entre Calais & Grauelines, deffit les François, apres vn combat fort opiniaſtré, qui y perdirent quinze cens hommes. Thermes, Villebon, Annebaut, Senarpont, Moruilliers, & le Comte de Chaulnes y furent pris priſonniers. Le Duc de Guyſe eſtoit alors à Vireton en Luxembourg, qui ayant apris cette déroute, & que S. A. eſtoit partie de

Thuan. Tonſo. Nat. Com. Hiſt Diſc. Haræus.

155[…]

Iournée de Grauelines 1558

de Maubeuge auec de grandes forces pour l'attaquer ; se retira à Pierre-Pont.

Cette Iournée qui fut mal-heureuse à la France, fut appellée le retour de la Foire de saint Laurent, pour renoueller aux François le souuenir de la Bataille de sainct Quentin, que la prise de Calais, de Berghes & de Dunkerque leur auoit fait oublier : le Comte d'Egmont y acquit vn grand honneur: les Comtes de Pont de Vaux, de Reux & de Renty s'y signalerent ; mais la principale gloire en fut donnée au Duc, qui partagea son armée fort à propos, & qui arrestant le Duc de Guyse en chemin, donna moyen au Comte d'Egmont de combattre Thermes auec plus d'auantage, luy ayant à cét effet enuoyé des Trouppes de Maubeuge, sans lesquelles il ne pouuoit attaquer son ennemy sans peril ; Aussi le Roy Philippes voulut que S. A. dispo-sât de tous les prisonniers, du butin & du canon, dont elle vsa neantmoins auec beaucoup de moderation, s'estant contentée de prendre les Drappeaux gagnés en cette Iournée, qu'elle enuoya auec ceux de la Bataille de sainct Quentin, en l'Eglise de Nostre Dame de Nice, au nombre de cent quarante. *Buttet. Thuan. Natal. Comes. Tonso. Histor. Discorso. Thuan.*

Les affaires des François n'alloient pas mieux en Piemont qu'au Pays-Bas: Gonsalue de Cordouë Duc de Sesse nouueau Lieutenant General de l'Empereur en Italie, auec vne armée de douze mil hommes de pied & de deux mille cheuaux, prit Cental, Sommeriue, Roquemont & Roques-paruiere, puis Montcalue, sans que le Mareschal de Brissac y pût donner ordre. De là il assiegea Cazal, mais les pluyes le contraignirent de s'en retirer ; neantmoins il se saisit de Pomare & de sainct Martin qu'il fit fortifier. *Thuan. Belcar. Nat.Com.*

La déroute de Grauelines ayant animé les Espagnols à faire de nouuelles conquestes, & les François à se deffendre ; & le Roy Philippes ayant joint toutes ses forces, eut vne armée de trente mil hommes de pied, & de quatorze mille cheuaux ; en laquelle estoient Son Altesse General de l'Armée & Gouuerneur du Pays-Bas, les Ducs de Brunswich Henry & Hernest, les Princes d'Orenge & de Sulmone, les Ducs d'Alue, d'Arschot, de Parme, d'Atry, de Policastre, de Franqueville, de Villehermosa, les Comtes de Mansfeld, de Rennebourg, de Swarzembourg, d'Egmont & d'Arcos & autres. Le Roy Henry s'approcha aussi d'Amiens auec vne puissante armée composée de quarante mil hommes de pied, & de sept mille cheuaux ; où estoient en personne Henry Roy de Nauarre, le Duc de Guyse General de l'armée, les Ducs de Lorraine, de Nemours, de Neuers, de Montpensier, de Boüillon, de Montmorency, d'Aumale, de Saxe & de Lunebourg, le Fils du Landgraue de Hesse, le Duc de Ferrare, le Prince de Salerne, & le Duc de Somme. La Caualerie des Espagnols estoit campée sur la Riuiere d'Authye, & celle des François au delà de la Riuiere de Somme. *Nat.Com.*

Cependant on ne laissoit pas de faire des propositions de paix, dont les premieres ouuertures furent faites entre S. A. & le Connestable de Montmorency qui estoit deliuré de prison par la negociation de Vincent Parpailla Abbé de sainct Soluteur de Turin : Chrestienne de Dannemacrh Duchesse doüairiere de Lorraine, s'en entremit aussi. En fin les choses furent si bien mesnagées, & auec tant d'honneur & de reputation pour les deux Roys, qu'ils enuoyerent des Deputés en l'Abbaye de Cercamp pour y conclurre la paix, au mois d'Octobre M. CCCCC. LVIII. Les Ambassadeurs du Roy furent le Cardinal de Lorraine, le Connestable de Montmorency, le Mareschal de sainct André, Iean de Moruil- *Thuan.*

 liers

liers Euesque d'Orleans, & Claude de l'Ausbepine Secretaire d'Estat. Et pour le Roy Philippes, le Duc d'Alue, Guillaume de Nassau Prince d'Orenge, Roderic Gomez de Sylua Comte de Melite, Antoine Perrenot de Granduelle Euesque d'Arras, & Vlrich wiglius Iurisconsulte. La Reyne d'Angleterre y eut aussi des Deputés : Et le Duc Emanuel-Philibert y enuoya Thomas de Langusque Comte de Stroppiane, Iean-François Caqueran Seigneur d'Ozasque President du Conseil d'Ast, & Pierre de Maillard Seigneur du Boschet Maistre d'Hostel de S. A.

Buttet. Botero.

La premiere chose que les Ambassadeurs firent, fut de faire licentier les deux Armées ; mais la demande que les Anglois faisoient de Calais ayant d'abord tout accroché, l'Assemblée fut renuoyée au mois de Ianuier suyuant à Chasteau-Cambresis, où les Deputés s'estans rendus, tous les articles de la paix furent arrestés entre les deux Roys, fors pour ce qui concernoit S. A. L'interest du Roy d'Espagne estoit, que tous ses Estats luy fussent rendus, & ses Ambassadeurs y insistoient, mais ceux du Roy disoient, que François I. les auoit conquis par vne iuste guerre, & qu'en tout cas il falloit faire droit à sa Majesté des pretentions qu'elle auoit sur la Maison de Sauoye du chef de Louyse de Sauoye sa Mere : En fin pour ne pas rompre, l'on treuua vn expedient: *Que le Roy rendroit les Estats à Son Altesse, sans preiudice de ses droits ; & que pour seurté, le Roy retiendroit quelques places en Piemont par forme de gage.* Le Roy Philippes insistoit, que la restitution se fit purement & simplement & sans restriction : mais comme il preuit que ce seroit vn obstacle à la paix generale, qu'il ne souhaittoit pas moins que le Roy Henry II. il en fit luymesme la proposition à Son Altesse, laquelle y consentit facilement, tant par l'inclination qu'elle auoit aussi à la Paix, que par le desir qu'elle auoit de r'entrer dans ses Estats. Il fut donc resolu le troisiéme d'Auril mille cinq cens cinquante neuf, *Que les deux Roys se rendroient tout ce qu'ils auoient occupé l'vn sur l'autre depuis huict ans : Que le Roy Philippes espouseroit Elizabeth de France Fille du Roy ; & le Duc Emanuel-Philibert, Marguerite de France Sœur du Roy : Que l'on rendroit à Son Altesse tout ce que François I. auoit pris au Duc Charles, tant deçà que delà les Monts, à la reserue de Turin, Pignerol, Quiers, Chiuas & Ville-neufue d'Ast, qui demeureroient au Roy iusqu'à ce que les droits de Louyse de Sauoye son Ayeule eussent esté éclaircis : Cependant que le Roy d'Espagne pourroit retenir Vercel & Ast, & que le Duc demeureroit Neutre entre les deux Roys.* Ie laisse les autres articles de ce Traitté, parce qu'ils ne regardent point cette Histoire. Elle fut iurée par les deux Roys, & publiée en France, en Espagne, en Sauoye, & à Turin.

Thuan. — Thuan. Natal. Comes.

Le Duc apres vne si agreable nouuelle enuoya le Comte de Stroppiane en France pour complimenter le Roy & la Princesse Marguerite, qui luy estoit destinée pour Espouse ; à mesme temps il écriuit à Rome pour la Dispence de son Mariage : & parce que le Duc Charles son Pere auoit projetté de luy donner pour Femme Madelaine d'Austriche Fille de Ferdinand Roy des Romains, qui y auoit consenty ; S. A. depécha aupres de ce Prince, Gaspard Poussillon son Secretaire pour s'excuser, si le bien de ses affaires & la conionсture de la paix generale entre la France & l'Espagne luy auoient fait prendre vne autre pensée : Ferdinand témoigna d'estre fort satisfait de cette ciuilité, & des auantages que le Duc rencontroit en son mariage auec Marguerite de France. Le Duc d'Alue qui deuoit épouser au nom du Roy d'Espagne, Elizabeth de France, estant arriué à Paris auec le Prince d'Orenge, les Comtes de Nassau & d'Egmont, Son Altesse partit de Bruxelles auec cent Gentilshommes

Tonso. Histor. Discorso. — Tonso.

hommes, entre lesquels l'Histoire a remarqué Philippes de Sauoye Seigneur de Raconis, Claude de Sauoye son Frere Comte de Pancalier, Bernardin de Sauoye Comte de Cauours, Thomas de Languisque Comte de Stroppiane; le President d'Ozasque, Robert de la Ruuere Capitaine des Gardes de son Altesse, & Pierre de Maillard Seigneur du Boschet son Maistre d'Hostel.

En cét équipage son Altesse arriua à Paris au mois de Iuin, tous les Princes & grands Seigneurs de la Cour luy furent au rencontre; le Prince d'Orenge & le Duc de Brunswich l'accompagnoient; le Roy le receut aux pieds du degré du Louure, par vne ciuilité extraordinaire, & apres luy auoir fait de grandes caresses, le mena à la Princesse Marguerite. La joye de sa Majesté estoit si grande de ces deux mariages, que pour en honorer la solemnité, elle fit faire vn Tournoy à la porte des Tournelles, & voulut estre l'vn des Tenans auec les Ducs de Ferrare, de Nemours, de Lorraine, & de Guise: Mais ayant couru contre le Comte de Montgomery le dernier iour du mois de Iuin; la Lance du Comte se rompit par vn malheur estrange, dont l'esclat donna dans l'œil de sa Majesté, qui auoit la visiere de son casque ouuerte. Ce funeste accident qui changea toutes les resioüissances de la Cour en tristesse, pressa l'execution du Traitté de Paix, à l'égard de son Altesse; car le deuziéme de Iuillet sa Majesté donna ses Lettres Patentes au Duc de Guyse Gouuerneur de Daufiné & de Sauoye, pour faire la restitution des Estats de Sauoye deça & delà les Monts, & le 8. du mesme mois, le Duc donna pouuoir à René Comte de Chalant Mareschal & Gouuerneur de Sauoye, d'aller prendre possession de Sauoye au nom de son Altesse, & à Amé de Valpergue Comte de Mazin, celle de Piemont; mais leur depart fut retardé, à cause que le dixiéme le Roy mourut de sa blessure; apres toutesfois que le Cardinal de Lorraine eut donné sans aucune ceremonie la benediction nuptiale au Duc & à la Duchesse vn iour auparauant, en la presence du Roy.

Botero. Hist. d'Orenge & de la Pize *Thuan.* *Belcar.* *Natal. Comes.* Preu. page 510. & 511. *Tonso.* Buttet. *Thuanus.*

Cette mort deuoit changer ce semble la face des affaires du Duc comme elle fit celles de la Cour; neantmoins le Roy François deuxiéme executant auec generosité, ce qui auoit esté commancé par le Roy Henry, donna nouueau pouuoir au Duc de Guyse le quatorziéme de Iuillet, de rendre à son Altesse ses Estats, & le Duc de Guyse le lendemain commit Guillaume de Portes President du Parlement de Sauoye, pour en faire la restitution au Comte de Chalant. Pr. p. 513.

A mesme temps que le Comte de Mazin passa en Piemont pour receuoir les Places qui deuoient estre renduës au Duc: Le Comte de Chalant alla en Sauoye, & arriua à Chambery le 3. d'Aoust, & le 7. le President de Portes seant en vn siege de velours violet en la grande Sale du Chasteau, où se tenoit le Parlement, & le Comte de Chalant assis à sa gauche, receut les clefs de la Ville de Chambery, des mains de Monterminod premier Syndic, & les remit au Comte de Chalant, qui à l'instant siegea en la mesme place que le President de Portes occupoit; le mesme iour François de Vachon President pour le Roy en la Chambre des Comptes de Sauoye, remit tous les titres & papiers de la Chambre, entre les mains de Michaud, & Carra Maistres des Comptes, pour S. A. & vn iour apres, le Comte de Chalant prit possession du Chasteau de Montmeillan, où Romanesche commandoit pour S. M. Pr. p. 514.

Pendant que cela se faisoit en Sauoye, Philibert de la Baume Cheualier de l'Ordre de saint Iaques Baron de Montfalconnet prit aussi la possession des Pays de Bresse & de Bugey, par ordre du Comte de Chalant; mais le Mareschal de Brissac ayant fait difficulté de rendre les Places de Piemont au Comte de Mazin; il en receut de nouueaux ordres de sa Histoire de Bresse.

 Majesté

Majesté, qui luy furent portez par Iean-Baptiste de Cambiano Seigneur de Ruffia Maistre d'Hostel de S. A. à quoy il obeyt.

Tonso. Le Duc, apres la consommation de son mariage, retourna à Bruxelles pour prendre congé de Philippes, & pour luy remettre le Gouuernement des Pays-Bas, dont sa Majesté Catholique disposa en faueur de Marguerite d'Austriche sa Sœur naturelle Duchesse de Parme. Son Altesse treuua Philippes sur son depart pour Espagne, & l'accompagna iusqu'en Zelande, où il se mit sur mer; & le Duc s'en reuint en France, d'où il enuoya à Rome Marc-Antoine Bobba Euesque d'Aouste, pour se treuuer à l'Election d'vn nouueau Pape, apres la mort de Paul quatriéme; Son Altesse suiuit la Cour au Sacre du Roy François deuziéme. Cette ceremonie acheuée, le Duc prit resolution d'aller en Piemont; mais auant que de partir, il laissa en France Ierosme de la Ruuere Euesque de Tolon son Ambassadeur resident, & aupres de Madame, Charles Prouana Abbé de Noualese: Le Duc s'en vint par la Bourgogne, se mit sur la Saone à Grey, & se rendit à Lyon, puis à Bourg en Bresse, où il fit son entrée l'vnziéme d'Octobre. De là estant retourné à Lyon, il s'embarqua sur le Rosne, passa en Auignon, où il receut des honneurs extraordinaires du Vice-Legat. Estant à Marseille le Roy luy enuoya le Collier de l'Ordre de saint Michel, par Claude de Sauoye Comte de Tendes Gouuerneur de Prouence, & s'estant mis sur des Galeres, il arriua heureusement à Nice, où son Altesse estoit attenduë de ses Sujets, auec vn empressement incroyable: Trois mois apres, le Duc retourna à Marseille, pour y prendre Madame, laquelle apres auoir esté magnifiquement receuë dans les principales Villes du Royaume, qui estoit sur son chemin, s'en alla à Nice auec S. A. où ils passerent le reste de l'hyuer.

Hist. Disc.

Tonso. Buttet. Hist. Disc. Les premiers soins de ce Prince, apres ce glorieux restablissement dans ses Estats, furent pour l'administration de la Iustice, il donna la charge de grand Chancelier à Thomas de Langusque Comte de Stropiane, personnage des plus illustres de son temps, & dont son Altesse auoit épreuué en plusieurs rencontres l'experience, & la fidelité, redressa deux Senats, l'vn à Carignan pour le Piemont, composé de douze Senateurs auec deux Presidents; sçauoir Cassian du Puy, & Octauian de Caqueran Seigneur d'Ozasque; & l'autre à Chambery pour la Sauoye; choisit pour Iuges Mages dans les Prouinces des gens sçauans & de probité connuë, regla les reuenus, & les droits du Domaine de la Couronne, institua vne Vniuersité à Montdeuis, où il appella les plus grands hommes du Siecle, en toute sorte de Sciences; sçauoir Iacobin Malefosse de Barges, & Iean-Ambroise Barbauaria Milanois, pour la Theologie; Aymon Crauetta de Sauillan, Antoine Gouean Portugais, Guy Manuce, Guy Pancirolle, & Bernardin Viualde, pour le droit ciuil; François de Vimercat Milanois, Lucilio, Marc-Antoine Capra, François Valleriola, Iean Argentier & autres, pour la Philosophie: Et pour la Medecine, François Othonajo, & Iean-Baptiste Benedetti Venitien, pour les Mathematiques; & Iean Baptiste Giraldi, pour la Poësie & les bonnes Lettres. A tous lesquels son Altesse donna de bons appointemens, & de grandes immunitez. Elle fit encore reparer les Places fortes de ses Estats, y mit des Gouuerneurs, & créa General de ses Galeres André Prouana Seigneur de Leyni, à qui elle confia le Gouuernement du Fort de Villefranche. Et parce que la pluspart des Sujets du Duc s'estoient iettés dans le party François, les autres estoient demeurez dans leurs Maisons; & le reste, dont le nombre estoit fort petit, l'auoit suiuy, pour auoir part à sa bonne ou mauuaise fortune. Sa politique fut excellente, car il auança ceux-cy en charges, & en honneurs, afin de recompenser leur

Chiesa

courage

courage & leur fidelité ; pardonna à ceux-là en excusant leur foiblesse, & pour les autres il ne les traitta point comme ses ennemys ; mais il les esloigna de ses affaires, Disant *Qu'il n'auoit point de raison de se fier en eux en sa prosperité ; puis qu'ils l'auoient abandonné dans ses disgraces.*

Au commencement de l'an mil cinq cens soixante, Iean-Ange de Medicis, de la Maison des Marquis de Marignan, fut éleu Pape & prit le nom de Pie quatriéme : Le Duc en ayant eü aduis par l'Euesque d'Aouste son Ambassadeur à Rome, dépescha à sa Sainteté le Secretaire Ponsillon, pour se resioüyr de son election ; & peu de temps apres Son Altesse enuoya Gaspard de Capris Euesque d'Ast, & Iean-François Coste Comte d'Arignan, pour prester l'obedience. *Tonso.* *Hist. Disc.*

l'Italie eut grande joye, du retour du Duc en Piemont, & conçeut dés-là l'esperance d'vne generale, & longue tranquillité : Le Pape en témoigna sa satisfaction, ayant enuoyé à Son Altesse François de Bachod Euesque de Geneue, pour resider en Piemont en qualité de Nonce Apostolique : Les Venitiens enuoyerent aussi Philippes Mocenique leur Ambassadeur : Les Ducs de Ferrare & de Florence, en firent de mesme. *Tonso.* *Hist. Disc.* *Iustin. Hist. Ven. lib. 14.*

Durant le sejour que Son Altesse fit à Nice, le Renegat Ochiali fameux Corsaire Calabrois parut au Camp de saint Souspir, auec trois vaisseaux, trois galiotes & quelques Fustes ; La Course treuua ce iour-là à Villefranche : Le Duc fit m'ettre deux Coleurines sur le bord de la Mer, croyant d'empescher ces Barbares de prendre terre, où du moins de les arrester pour quelque temps, en attendant du secours de Nice ; on ne pût mettre sur pied que cinq cents harquebusiers : Mais dés que les Turs les aborderent, la plus part se mit en fuite ; le Duc voulant soustenir les siens, courut risque & eût esté pris sans *la prudence* de Prosper de Geneue Baron de Lullins, qui l'obligea de se retirer : Le Duc y perdit quarente Soldats & trente Gentils-hommes, entre autres, Charles Comte de Valpergue & Cusinens, François de la Baume Comte de Montreuel y fut pris prisonnier ; Lullins y fit vn trait de generosité fort remarquable ; car fauorisant la retraitte du Duc, il rencontra Iean-Baptiste de Cambiano Seigneur de Ruffia Maistre d'Hostel de Son Altesse, à pied, qui apparemment ne se pouuoit sauuer, à cause qu'il estoit fort incommodé des gouttes ; il mit pied à terre, le monta sur son Cheual, & se voyant presse, par les ennemys & poussé iusqu'à bord de la Mer, se ietta dedans & gagna le port de Villefranche à Nage. Son Altesse rachepta les Prisonniers pour douze mille escus ; mais Ochiali auant que de les rendre, voulut aller à Nice, pour voir la Duchesse, pour laquelle il auoit beaucoup d'estime, ce que le Duc luy accorda ; mais cette Princesse qui méprisoit les compliments de ce Barbare, prit les habits de la Dame de Raconis & la fit mettre en sa place & eut cette satisfaction de punir ainsi cette temerité. *Tonso.* *Buttet.* *Nat. Com. lib. 12.* *Hist Disc.*

Sur la fin de l'année leurs Altesses passerent en Piemont, firent leur entrée dans les meilleures Villes & arriuerent au Valentin proche de Turin au mois de Nouembre, où Imbert de la Platiere Seigneur de Bourdillon Mareschal de France, Lieutenant general pour le Roy en Piemont, les reçeut fort magnifiquement, leurs Altesses ne voulurent pas entrer à Turin ; mais s'embarquerent sur le Paû à Montcalier & se rendirent à Vercel, où les habitans firent vne dépence extraordinaire, pour témoigner la ioye qu'ils auoient de se voir retournés sous la domination de leur Prince naturel. Il y en a vne relation particuliere de ce temps-là, faite par Ottauio Lanza M. S. en l'Archiue de Turin, qui porte que l'on dressa cinq Arcs de Triomphe *Ping. Aug. Taur.* *Hist. Disc.* *Nat Ecm.*

phe

phe à la Toscane auec plus de cent statuës & diuerses Latines. Le Duc fit long sejour en cette Ville, & y tenoit sa Cour; car, quoy que par le Traitté de Chasteau-Cambresis il eût esté arresté que le Roy d'Espagne tiendroit garnison à Vercel & à Ast, jusqu'à ce que le Roy eût fait vuider les pretentions qu'il auoit contre la Maison de Sauoye; neantmoins Philippes, pour gratifier Son Altesse, se contenta de Saintya au lieu de Vercel.

Hist. Disc. Tonso. Comme ce Prince estoit extremement pieux, deux choses le trauaillerent le plus à son aduenement; l'vne le changement qui estoit arriué à Geneue, sous le Duc Charles le Bon; & l'autre, la nouuelle Religion, qui faisoit grand progrés en France, & que le saint Siege auoit condamnée, pullulloit en la valée d'Angrogne & autres lieux voysins. Son Altesse se resolut donc de chercher les moyens de r'amener Geneue en son obeïssance, & de faire retourner ses sujets des Valées d'Angrogne & de Luzerne au giron de l'Eglise. Ces deux desseins auoient esté communiqués au Pape, qui auoit promis de s'y employer; & qui loüoit le zele du Duc; Mais Son Altesse ne voulut rien entreprendre contre Geneue, sans le consentement du Roy François deuxiéme; elle l'enuoya demander à sa Majesté, par Alexandre Seigneur de Parelle de la Maison des Comtes de sainct Martin, qui n'en rapporta que de belles parolles. Sur cette asseurance neantmoins, le Duc, pour former quelques intelligences dans cette Ville, se seruit du Capitaine Felix de Nole Gentil-homme Napolitain, qui auoit achepté la Baronnie de Viry en Geneuois, qui feignant d'estre de l'opinion de Luther, frequentoit fort familierement à Geneue, & donna des esperances de pouuoir surprendre cette place, auec facilité; mais S.A. pour estre mieux informée, y manda Cesar Maggio de Naples Capitaine renommé, qui s'estant trauesty, fut à Geneue & reconnut si bien la Ville qu'il ne treuuoit point de difficulté de la prendre; mais quoy qu'il en eût donné les moyens au Duc, & que la conioncture du Temps fut assés fauorable; neantmoins par ie ne sçay qu'elle fatalité, la chose ne fut point executée.

Hist. Disc.

Tondn. Belcar. Natal. Comes. Quant à ceux des Valées d'Angrogne, de S.Martin & de la Perouse, voicy au vray comme S.A. y proceda (quoy que des Historiens en ayent escrit autremēt) Elle deputa Philippes de Sauoye Seig. de Raconis, & le P. Antoine Posseuin Commandeur de S. Antoine de Fossan, personnage d'vne singuliere doctrine & pieté, pour essayer par vne cōference de faire reconnoistre à ces Peuples leur erreur. L'assamblée fut assignée en l'Eglise de S. Laurent dans le haut de la plaine d'Angrogne, où se treuua Guill. Cōte de Luzerne Seig. de Bubiane 14. Ministres de ces Valées y furēt aussi, Posseuin, declara le sujet de son voyage, fit ses propositions de la foy: les Ministres y rēpōdirent & il y repliqua: mais ayant affaire à des obstinés, il ne pût rien gagner; de sorte que Raconis & luy se retirerēt à Pignerol: peu de iours apres S.A. de retour de Nice, fut auertie que ces Peupl. auoiēt demēdé des Troupes à Geneue & en Daufiné, pour commancer la guerre, & pour arrester l'effet de cette resolutiō; elle depécha à François 2. pour le suplier de deffēdre à ses suiets de Daufiné, de leur donner secours, mais les desordres du Royaume ne permettans pas que le Duc pût esperer cette faueur de la Frãce; il enuoya dans ces Valées Raconis & George Coste Cōte de la Trinité, auec quelq; Troupes, à qui se ioignirent Charles Cōte de Luzerne; Charles & Boniface des Truchets Freres Seig. de Riclaret. Arriués à Luzerne, Raconis fit appeller les principaux des Cōmunautés, pour entēdre les ordres qu'il auoit du Souuerain; mais au lieu d'y aller; ils enuoyerent leurs femmes & leurs enfans dans la valée de Pragela, gagnerent les montagnes & s'y fortifierent; Raconis les deffit & se rendit incontinent Maistre de toute la Valée d'Angrogne. Ils luy promirent ensuite que 34. des principaux d'entr'eux iroient à Vercel, pour se soumettre

à

à ce que le Duc ordonneroit. Dés qu'ils y furent arriués, S. A. les fit loger en des Maiſons particulieres, où ils auoient toute ſorte de liberté, & leur donna des Docteurs en Theologie, pour les inſtruire aux principaux points de la foy, dont ayant témoigné d'eſtre ſuffiſamment inſtruits, ils firent abiuration de leur hereſie dans l'Egliſe de ſainct Euſebe, en preſence du Duc, de François de Bachod Eueſque de Geneue, Nonce de ſa Sainteté, du P. Poſſeuin, & de toute la Cour. Son Alteſſe neantmoins craignant que ſi on les renuoyoit ſi toſt en leur Pays, ils ne retombaſſent dans leur premiere erreur, les vouloit enuoyer en diuers endroits du Piemont, pour leur donner loiſir de ſe confirmer en la creance qu'ils venoient de profeſſer. Quelques vns des Domeſtiques de la Ducheſſe, qui eſtoient de la nouuelle opinion, entr'autres les nommés la Pigne, Rochefort, & le Treſorier (qui ſe retirerent depuis à Geneue apres la mort de cette Princeſſe) importunerent ſi fort le Duc, qu'à leur priere, & ſur leur parolle, il renuoya ces Deputés dans leurs Maiſons, où ils ne furent pas pluſtoſt retournés, qu'à la ſolicitation de ceux de Geneue, ils prirent tous les armes, reſolus de ne point reconnoiſtre le Duc pour leur Souuerain: Ce qui obligea ſon Alteſſe d'y renuoyer de nouueau des Trouppes, non point pour les attaquer; mais pour y faire deux forts a fin de les tenir en bride, & d'empécher que cette ſecte ne ſe répandit plus auant dans le Piemont, où elle auoit dé-ja fait grand progrés, nommément à Turin, Quiers & Vigon; ceſt pourquoy le Duc enuoya des Eueſques & des celebres Predicateurs par tout le Piemont, & eſtablit les Ieſuites à Chambery, & à Montdeuis, pour ramener au giron de l'Egliſe ceux qui s'en eſtoient éloignés, auec ordre de faire faire le procés aux obſtinés comme heretiques, s'ils ne vouloient ſortir de l'Eſtat. Ceux d'Angrogne donc ne voulants point obeir à cét Edit, aydés de ceux de Pragela, & des Religionnaires de Daufiné prirent les armes, pillerent l'Egliſe de Bobbio, aſſiegerent le Chaſteau de Villars, & le prirent. Le Comte de la Trinité par le commandement de ſon Alteſſe remit ſes Trouppes ſur pied, & dans peu de iours prit toute la Valée, qu'il donna au pillage, au mois de Feurier mil cinq cents ſoixante-vn; de là il ſe ſaiſit de Rorata, reprit Bobbio, ſecourut le Chaſteau de Perrero, & en chaſſa les Heretiques, qui l'auoient aſſiegé. Vn des Comtes de la Vallée de ſainct Martin de la Maiſon des Truchets y fut tué, & quelques Officiers de la Milice du Duc; le Pré de Trum, qui eſt vn lieu inacceſſible, où les Rebelles s'eſtoient retirés, ne pût eſtre emporté par le Comte de Raconis, qui peu de temps apres tomba malade; il ne laiſſa pas pourtant de faire faire le Fort de la Perouſe, par lequel ſon Alteſſe auoit reſolu de brider cette Vallée qui donne accés à celle de Pragella, & ouure le chemin du Piemont; ce qui fit vn grand effect; car ces peuples ou reconnoiſſants leur faute, ou de crainte d'vn plus mauuais traittement, prierent le Comte de Raconis de moyenner leur accommodement auec le Duc; ce qu'il leur promit, ayant pour cét effet proietté auec eux au mois de Iuillet mil cinq cents ſoixante-vn, vne eſpece de Traitté qu'il ſe promettoit de faire ſigner à ſon Alteſſe; mais il ne fut iamais ratifié ny executé: Le Duc ayant ſeulement conſenty, qu'ils veſquiſſent dans leur Religion, de laquelle il leur permit l'exercice en quatre Terres des Vallées de Luzernes, & en quelques autres de celles de la Perouſe, & de ſainct Martin, à condition neantmoins, *Que la ſaincte Meſſe ſe diroit par tout, Qu'il ſe feroit vn autre fort au Villar, & qu'il y auroit vn Gouuerneur particulier de la part de ſon Alteſſe dans ces Vallées, qui reſideroit au Chaſteau de la Tour*: (Qui fut depuis démoly par Leſdiguieres, à l'inſtance de ceux des Vallées;) mais ce Prince & Charles-Emanuel ſon Succeſſeur negligerent la conſtruction de ce Fort, n'eſtimants pas que leurs ſujets les y deuſſent obliger à l'auenir.

Le ſeiour que ce Prince fit à Vercel luy donna la penſée d'y commencer vne Citadelle, en attendant que Turin luy fut rendu; A quoy l'Eueſque de Tolon Ambaſſadeur de ſon Alteſſe en France trauailloit auec beaucoup de chaleur; mais on s'excuſoit toûjours, ſur ce qu'il falloit éclaircir les droits que le Roy auoit ſur la Sauoye: l'Ambaſſadeur demandoit vne conference, on la dilayoit de iour à autre: A la fin le Roy deputa Pierre Seguier Preſident du Parlement de Paris, & Antoine de Chandon Prieur de Montferrand, Maiſtre des Requeſtes. Son Alteſſe nomma Caſſian du Puy, & Octauian de Caqueran Seigneur d'Ozaſque Preſident du Senat de Turin, Louys Oddinet Seigneur de Montfort Preſident des Comtes de Sauoye, & Pierre Belli ſes Conſeillers ordinaires. L'aſſemblée ſe fit à Lyon au mois de Decembre, mil cinq cents ſoixante, où d'abord ſe preſenterent trois difficultés. La premiere ſur le nombre des Deputés, parce que le Roy n'en auoit enuoyé que deux, & ſon Alteſſe quatre; mais on reſolut que tous agiroient enſemble, iuſqu'à la ſentence, où il n'en demeureroit que deux de la part du Duc. La ſeconde difficulté fut pour la langue qu'on parleroit, les François voulans que l'on parlât François, & les Piemontois Italien, ou Latin; ſurquoy il fut arreſté que ce ſeroit en François. La troiſiéme, les François propoſerent que les deux partis fuſſent également demandeurs, ſous pretexte que les Sauoyſiens pretendoient la reſtitution des cinq places; mais ceux-cy reſiſterent à cela, diſans que par le Traitté de Paix, il auoit eſté dit, que l'on éclairciroit les droits du Roy; Ainſi que c'eſtoit à ſes Deputés de parler les premiers, & à ceux de ſon Alteſſe de leur reſpondre; les Deputés du Roy firent ſix demandes. La premiere du Comté de Nice, comme membre du Comté de Prouence: La ſeconde des Villes de Turin, Cony, Montdeuis, Albe, Queraſque, & Sauillan: La troiziéme de la Ville & Comté d'Aſt, donné en dot à Valentine de Milan Ducheſſe d'Orleans, l'an mil trois cents huictante-ſix: La quatriéme du Marquiſat de Saluces, auec ſes dependances ſpecifiées en l'Arreſt du Parlement de Paris, de l'an mil trois cents nonante: La cinquiéme de l'hommage de ce que ſon Alteſſe tenoit du Daufiné (deçà le Guyer vif & ailleurs) de la Boronnie de Faucigny, & du Geneuois, à la forme de celuy qu'en fit Guillaume Comte de Geneue au Daufin, l'an mil trois cents ſeize: La ſiziéme de l'Hoirie de Louyſe de Sauoye Mere du Roy François premier, ſpecialement Bourg, Baugé, & le Pays de Breſſe, comme Terres allodiales venuës en la Maiſon de Sauoye, par Mariage.

Thuanus. Tonſo. Hiſt. Diſt. Chieſa. Botero.

Ci... del... de Ve...

Co... fer... ce... Ly... 15...

A la premiere demande, les Deputés de ſon Alteſſe oppoſerent le Traitté de l'an mil trois cẽts huictante-ſept, par lequel ceux du Comté de Nice ſe donnerent au Comte Rouge; les inueſtitures que les Predeceſſeurs de ſon Alteſſe en auoient eües des Empereurs, & particulierement de l'Empereur Sigiſmond, l'an mil quatre cents ſeize, comme d'vn membre du Royaume d'Arles; que le Roy n'ayant point de droit ſur la Prouence que par les armes, n'eſtoit pas bien fondé de ſe plaindre de l'occupation de Nice, puis meſme que les Roys de Sicile de la maiſon d'Anjou s'en eſtoient departis; qu'outre cela Louys XII. l'an mil quatre cents nonante-neuf, & François I. l'an mil cinq cents vingt-cinq, auoient renoncé à toutes les pretentions, qu'eux, & leurs Succeſſeurs pouuoient auoir ſur les Eſtats de S. A. Les Deputés du Duc alleguoient encore la longue poſſeſſion, qui n'auoit pas eſté legitimement interrompuë par la proteſtation de René Roy de Sicile l'an 1464. parce qu'alors la preſcription eſtoit dé-ja complette.

Contre la 2. demande ils diſoient que tout ce que Robert Roy de Naples poſſedoit en Piemont auoit eſté confiſqué ſur luy par l'Empereur Henry, à cauſe de ſa Rebellion, en ſuite de quoy tout ce qu'il auoit en Piemont, & en Lombardie

Lombardie fut occuppé partie par le Comte de Sauoye, & par le Prince d'Achaye, le reſte par le Seigneur de Milan, & par le Marquis de Montferrat. De ſorte que ce qui en eſtoit arriué à la Maiſon de Sauoye, ou par conqueſte ou par ſucceſſion, ou par ſoubmiſſions volontaires des Peuples ne pouuoit pas eſtre diſputé, ſur tout apres vne poſſeſſion ſi ancienne, des inueſtitures des Empereurs, depuis l'an 1248. & les departements des Roys Louys XII. & François I.

A la troiziéme demande contenant le Comté d'Aſt, on ſe ſeruoit de la donation de l'Empereur Henry de l'an 1312. de la promeſſe de Mathieu Seigneur de Milan de l'an 1318. par laquelle il s'oblige luy & ſes Succeſſeurs de laiſſer Aſt, & tout l'Aſteſan à la Maiſon de Sauoye, de la donation de Charles V. à la Ducheſſe Beatrix de Portugal, l'Empereur en ayant pû diſpoſer, puis que ce Comté luy auoit eſté delaiſſé par François I. par les Traittés de Madrid, & de Cambray; outre cela on alleguoit encore les inueſtitures, la longue poſſeſſion, & les declarations de Louys XII. & de François I.

Quant à la quatriéme, que la Souueraineté du Marquiſat de Saluces auoit eſté adiugée au Comte de Sauoye, par la Sentence Arbitrale de Boniface Marquis de Montferrat de l'an mil cent ſoixante-neuf, aquieſcéé par Manfroy Marquis de Saluces, & executée par les hommages de mil trois cents cinq, & mil trois cents ſoixante-trois, nonobſtant l'Arreſt du Parlement de Paris rendu en preſence du Roy, Iuge & Partie: Le temps du compromis expiré, & le Comte Rouge, qui l'auoit paſſé eſtant mort; outre que les Marquis de Saluces y auoyent eux-meſmes derogé par les hommages de l'an mil quatre cents dix-ſept, & de mil quatre cents huictante-ſix.

Pour la cinquieme demande, les Deputés diſoient que l'Hommage de Foucigny auoit eſté quitté au Duc Amé VIII. par le Roy, & par le Daufin, par Traitté de l'an mil quatre cents quarante-cinq, moyennant vne notable ſomme, & la ceſſion des droits, que le Duc auoit ſur les Comtés de Valentinois & de Dyois, & au regard de celuy du Geneuois, & des Terres de Daufiné, qu'il auoit eſté cedé auſſi par le Roy & par le Daufin, par l'eſchange de l'an 1355.

Et touchant la derniere, qui regardoit les droits ſucceſſifs de Louyſe de Sauoye; les meſmes Deputés ſe deffendoient de la renonciation portée par ſon contract de Mariage, du Departement de François I. ſon Fils, de la poſſeſſion, & de la Nature des Terres de Breſſe, qui n'appartenoient point en proprieté à Philippes de Sauoye Pere de Louyſe; mais à titre d'Appannage tant ſeulement, & qu'ainſi il n'en auoit pas pû diſpoſer, ny ſa Fille y ſucceder, à cauſe que Philippes eſtant paruenu au Duché de Sauoye, ces Terres auoient eſté reünies au Duché, & deuenües par conſequent inalienables.

Outre cela, les Deputés de S. A. demanderent de leur coſté, Que ſa Majeſté rendit le Vicomté de Mauleurier, auec l'Hoſtel de Boheme ſitué à Paris, donnés par l'eſchange de l'an mil trois cents cinquante-cinq: Qu'elle payât les quarante mil florins d'or, deus par titre du cinquiéme de Ianuier de la meſme année; la dot de Bonne de Bourbon, & celle de Marguerite de Bourbon Comteſſe de Breſſe: Quelle relaſchât la Seigneurie d'Anthon, les Comtés de Lauragais, & de Ville-longue, en la Seneſchauſſée de Tholoſe, en ſuite du Don qu'en auoit fait le Roy Louys XI. à Philippes de Sauoye Comte de Breſſe: Le Pays de Dombes écheu à la Couronne de Sauoye, par faute d'en auoir eſté priſe l'inueſtiture des Ducs de Sauoye, qui en eſtoient les Souuerains, & en fin le payement de cinquante huict mille cinq cents quarante-huict francs d'or, pour la dot de Marie de Bourgogne, de laquelle le Roy eſtoit Succeſſeur.

Sur ces difficultés, les Deputés n'ayants pû conuenir, ils donnerent leurs aduis separez : Sçauoir les François, que son Altesse deuoit rendre Nice, Cony, Fossan, Sauillan, Montdeuis, & Ast : Executer l'Arrest du Parlement de Paris, rendu pour le Marquisat de Saluces : Que sa Majesté auroit part en l'hoirie des Ducs Philippes, & Philibert à l'exclusion des Fiefs, & Terres Imperiales, ausquelles par la Loy du Pays, les Filles ne peuuent pas succeder. Et au regard de la Ville de Turin, que le Roy éclairciroit mieux sa pretention, & du surplus que sa Majesté en deuoit estre deboutée. Les Deputés de S. A. au contraire ne voulurent accorder aucun de ces articles, & demeurerent fermes dans leurs demandes; Ainsi se termina cette conference le vingt-troisiéme de Ianuier mil cinq cents soixante-vn, & ne s'en parla plus iusqu'apres la naissance du Prince Charles-Emanuel, que le Duc, & la Duchesse pressoient plus que iamais aupres du Roy la restitution de Turin, & des autres places, où les François auoient garnison: Le Mareschal de Bourdillon s'y opposa auec vehemence, soit pour l'interest qu'il auoit de se maintenir en la charge de Lieutenant general pour le Roy delà les Monts, soit par la consideration du bien de l'Estat, & en enuoya de grandes remonstrances à sa Majesté, par lesquelles il renouuelloit toutes les anciennes, & nouuelles pretentions de la France sur la Sauoye.

Thuan.

Pendant ce contraste l'Empereur Ferdinand, par ses patentes dattées au Chasteau de Prague le sixiéme de Mars mil cinq cents soixante-deux, confirma à S. A. le Vicariat du S. Empire, & les autres Priuileges & Prerogatiues, que ses Predecesseurs auoient eus des Empereurs : Et le Roy nonobstant les remonstrances de Bourdillon, ordonna par ses patentes dattées à Blois, le huictiéme d'Aoust mil cinq cents soixante-deux, signées par la Reyne Mere, par le Roy de Nauarre, le Cardinal de Bourbon, les Ducs de Guise, & de Montmorency, le Mareschal de sainct André, & le Chancelier de l'Hospital : Que l'on remettroit à S. A. Turin, Chiuas, Quiers, & Ville-neufue d'Ast, à la reserue de l'Artillerie, & des munitions de guerre; & qu'en place, le Duc relascheroit au Roy Pigneról, Sauillan, & la Perouse, auec leur finages. Florimon de Robertet Seigneur d'Alluye Secretaire d'Estat, fut enuoyé en Piemont, pour en procurer l'execution; à quoy le Mareschal de Bourdillon apporta de nouueaux obstacles, & comme il vid que le Roy vouloit remettre ces quatre places à S. A. & se contentoit de Pignerol, la Perouse, & Sauillan, auec leurs finages : Il enuoya Charles de Birague, pour conuenir auec le Duc des lieux qui deuoient estre compris sous ce mot de finages, & par ce que Birague qui les estendoit vn peu trop auant, n'en rendoit autre raison, sinon qu'il estoit à propos, que le Roy eut vn pied delà les Monts, qui pût luy mettre en seurté le Marquisat de Saluces. S. A. repartit : *Il ne faut pas que le Roy aye deçà les Monts, autre pied que moy, qui veux estre pied & jambe, & tout; & puis le Roy me passera sur le ventre, quand il luy plaira.* Enfin Bourdillon apres deux autres iussions remit ces quatre Villes au mois de Decembre suiuant à Amé de Valpergue Comte de Mazin. Aussun, & la Valette estoient Gouuerneurs, celuy-cy de la Ville, & l'autre du Chasteau de Turin, Aunous l'estoit de Quiers, Charles de Birague, de Chiuas, & de Muns, de Ville-neufue d'Ast. Laurent Seigneur de Maugiron eut ordre du Roy de ramener en France les Trouppes Françoises, qui tenoient garnison dans ses places. Iean de Moruilliers Euesque d'Orleans, & René de Birague President de Piemont, eurent commandement du Roy d'assister le Mareschal de Bourdillon, iusqu'à ce que cét échange des places eut esté entierement executé : Il fachoit fort au Duc de remettre Sauillan, où il auoit fait de nouuelles fortifications; mais il fallut s'accommoder au temps, & attendre vne autre coniončture : Les garnisons Françoises

Preuues pag. 551.

Hist. Disc.

Thuan.
Tonso.

Thuan.
Ping. Aug. Taur.

Hist. Disc.

Françoises auant que de sortir voulurent estre payées de tout ce qui leur estoit deu ; & comme les affaires du Royaume ne permettoient pas d'en pouuoir esperer de l'argent, le Duc fut obligé de l'auancer, quoy qu'il n'en eut pas de reste, fit tous les frais du Charroy, & de la conduite de l'artillerie, & des munitions, que l'on sortit de Turin, de Quiers, de Chiuas, & de Villeneufue d'Ast, iusqu'à Pignerol, & à Carmagnole, & presta encore au Roy cent mil escus. Le Cardinal de Lorraine, & Iean de Moruilliers Euesque d'Orleans qui alloient au Concile de Trente de la part du Roy, contribuerent beaucoup pour l'execution de la volonté de sa Majesté.

Matth. all. de Fr. & de Sau.

Tonso. Botero.

Ces choses ainsi heureusement terminées, S. A. depescha en Espagne Matthieu Comte de Coconas ; puis le Comte d'Arignan, pour obtenir du Roy Philippes, la restitution d'Ast, & de Saintya ; mais elle fut differée iusqu'à ce que les François eussent remis à S. A. tout ce qu'ils auoient en Piemont.

Hist. Disc.

Le Duc ayant visité Quiers au mois de Feurier ; se rendit à Turin en diligence, où il entra, accompagné du Nonce du Pape, des Ambassadeurs d'Espagne, de Venise, de Ferrare, de Malthe, & de grand nombre de Noblesse : Les Habitans luy firent le serment de fidelité, & eurent confirmation de leurs Priuileges ; il y fit venir le Senat, qui estoit à Carignan, & l'Vniuersité qui estoit au Montdeuis. Peu de iours apres Madame y fit son entrée, auec beaucoup de magnificence, toutes les rües estoient tapissées ; elle passa sous quatre Arcs Triomphaux, & marchoit à costé de S. A. sous vn Daix de drap d'or, suiuie du Nonce de sa Sainteté, & des autres Ambassadeurs ; le Duc honnora le Senat de sa presence, reçeut les hommages de tous les Seigneurs, Gentils-hommes & Communautés de Piemont, mesmes d'Alfonse Carreto Marquis de Final, & d'Augustin Tizzon Comte de Crescentin à à cause de quelques fiefs dependants de la Principauté de Piemont, quoy qu'ils l'eussent refusé auparauant.

Hist. Disc.

Ping. Aug. Tau.

Tonso.

Quelques temps aprés, le Duc alla à Milan visiter François Ferdinand d'Aualos Marquis de Pescaire, puis Hercules d'Est Duc de Ferrare. A son retour il mena la Duchesse, & le ieune Prince à Riuoles, de là il passa en Sauoye, où toute la Noblesse, les corps de Iustice, & les communautés de deçà les Monts luy presterent la fidelité : Il s'en retourna par la Tarentaise, & par la Vald'Aouste ; estant à Riuoles, quelques excés qu'il fit à la chasse pendant les chaleurs du mois d'Aoust, le mirent au lict ; sa maladie fut si violente qu'il fut desesperé des Medecins : la Duchesse inconsolable, apprehendant les funestes accidents que cause la mort des Souuerains dans leurs Estats, eut la preuoyance d'enuoyer le ieune Prince à Turin, & en confia la garde à Ierosme de la Ruuere Euesque de Tolon, reuenu de son Ambassade de France, & aux Comtes de Stroppiane & d'Arignan ; mais Dieu redonna la santé au Duc & deliura ses suiets de la iuste apprehension où ils estoient de le perdre si tost ; & comme il n'estoit pas encore bien remis, il s'en alla à Nice où l'air estoit plus agreable qu'en Piemont, & plus propre à restablir ses forces.

Tonso.

Hist. Disc.

Philippes Roy d'Espagne ayant resolu de se saisir du Pignon de Velez en Affrique destina Garcias de Tolede son Admiral, pour en executer l'entreprise, à laquelle plusieurs Princes contribuerent, comme le Roy de Portugal, le Duc de Florence, les Gennois, & le grand Maistre de Malte ; S. A. à leur exemple y enuoya trois Galeres commandées par André Prouana Seigneur de Leyni General des Galeres de Sauoye : & parce que la nouuelle opinion s'estoit respanduë en toutes les Prouinces du Royaume de France : Que les Princes, & les grands Seigneurs en faisoient profession ouuerte, où en estoient soupçonnés, Pie IV. l'Empereur Ferdinand, Maximilian son Fils Roy des Romains, Philippes II. Roy d'Espagne, & son Altesse, enuoyerent des Ambassadeurs

Thuan.

Belcar. Duplex.

baſſadeurs en France au Roy Charles I X. pour exhorter ſa Majeſté à maintenir la Religion Catholique en ſon Royaume, & en chaſſer la nouuelle.

Tonſo. Buttet. Botero.

En ce meſme temps, le Duc donna vn autre illuſtre teſmoignage de ſon zele pour la Religion; car Solyman Empereur des Turcs ayant fait deſſein de faire la guerre aux Venitiens, & de leur oſter l'Iſle de Chypre, enuoya à S. A. Michel Coccin Portugais renié, qu'il auoit éleué aux principales charges de ſon Eſtat, pour luy propoſer la conqueſte du Royaume de Chypre, qui appartenoit hereditairement à la Royale Maiſon de Sauoye, ſur laquelle les Venitiens l'auoient vſurpé, offrant de la part de ſon Maiſtre, toute ſorte de ſecours. Le Duc ayant demandé du temps pour ſe reſoudre ſur vne propoſition de cette importance, & promis de faire reſponce à Coccin à ſon retour de Portugal, Solyman luy enuoya Nicolas Iuſtinian de l'Iſle de Chio, pour tirer de S. A. vne derniere reſolution: Mais le Duc ne voulant point faire d'alliance ny de traittés auec les infidelles, ny ſe broüiller auec les Venitiens, dont il eſtimoit beaucoup la bien-ueillance, ny affoiblir ſon Eſtat par vne guerre eſtrangere, refuſa ce party, que tout autre que luy eut embraſſé auec chaleur, pour auoir la poſſeſſion d'vn beau Royaume, dont il n'auoit que le Titre. Il donna aduis de cette propoſition, & de ſa reſponce au Pape Pie IV. par Ange Iuſtinian Eueſque de Geneue, en eſcriuit au Roy d'Eſpagne, & le dit à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui reſidoit en ſa Cour: Ceux-là loüerent ſa pieté, & ſa generoſité, & ceux-cy ſon affection, dont ils firent de grands remerciements à S. A.

Hiſt. Diſc.

Le Roy Charles IX. & la Reyne Catherine de Medicis ſa Mere s'eſtants mis en chemin, pour viſiter le Royaume, prierent le Duc, & la Ducheſſe de ſe treuuer à Lyon au paſſage de leurs Majeſtés; & comme leurs Alteſſes ſe diſpoſoient à faire ce voyage, arriuerent à Turin Rodolphe & Herneſt Archiducs d'Auſtriche, Enfans de l'Emperreur Maximillian, qui alloient en Eſpagne: ſon Alteſſe les enuoya complimenter, les fit defrayer ſuperbement, les reçeut à Nice, & leur preſta des Galeres pour paſſer en Eſpagne. Le Roy cependant s'approchoit de Bourgogne: leurs Alteſſes prirent la route de Sauoye, allerent à Montluel en Breſſe, & delà à Lyon, où le Roy & la Reyne eſtoient dé-ja: leurs Majeſtés impatientes de voir le Duc, & la Ducheſſe, leur furent au rencontre iuſqu'à Miribel au mois de Iuillet, & les menerent à Lyon, où ils reçeurent de leurs Majeſtés toutes ſortes de careſſes, & d'honneurs. Vn Hiſtorien s'eſt méconté d'auoir eſcrit que cette entreueuë ſe fit à Roſſillon en Dauſiné. Le Roy ayant pris le chemin de Dauſiné, & de Prouence; le Duc & la Ducheſſe reprirent celuy de Turin, où ſon Alteſſe auoit laiſſé le Prince aupres de l'Archeueſque de Turin, & des Comtes de Stroppiane, & d'Arignan.

Parad. Hiſt. de Lyon l. 5. ch. 39 *Hiſt. Diſc. Tonſo.* Buttet. La Mauuiſſiere en ſes mem. liu. 5.

Ce fut en ce temps là que le Duc, par l'aduis du Paccioto celebre Mathematicien d'Vrbin, fit ietter les fondements de la Citadelle de Turin ſur les ruines de l'ancienne Egliſe de S. Soluteur. L'on void encore auiourd'huy, ſur la porte de cette forteresse les armes de ſon Alteſſe, qu'elle y fit grauer en Bronze, qui eſt vn chef-d'œuure auec cette inſcription. EMANVEL-PHILIBERTVS SAB. DVX X. VARIIS POST AMISSVM A SVIS AVITVM SOLIVM LABORIBVS EXANTLATIS, PARTA TANDEM CHRISTI NVMINE IN BELGIIS VICTORIA: ET MARGARITA FRANCOR. REGIS SORORE IN MATRIMONIVM DVCTA, RECEPTIS PROVINCIIS. HANC ARCEM PVBLICÆ SECVRITATI A FVNDAMENTIS EREXIT. ANNO M.D.LXV. Et comme ce Prince auoit pris cette

Hiſt. Diſc. Thuan. Pingon. Aug. Tau.

cette resolution pour conseruer auec plus de facilité cette place Capitale du Piemont, aussi ne negligea-il point de recouurer ce que ses voisins auoient vsurpé sur la couronne de Sauoye. Les Bernois pendant les disgraces, & les mal-heurs du Duc Charles son Pere, s'estoient emparés du Pays de Vaud, de la Baronnie de Gex, & d'vne partie du Duché de Chablais: S. A. les inuita de luy en faire raison; & comme ils ne s'en pouuoient dédire, parce mesme qu'ils y auoient esté condamnés à la Chambre Imperiale de Spire; ils consentirent à vne conference tenuë à Lausanne le septiéme d'Aoust, mil cinq cents soixante-quatre, où le Duc enuoya en qualité d'Ambassadeurs, Pierre de Maillard Seigneur du Boschet Baron de Tornon Gouuerneur de Sauoye, Louys Oddinet Seigneur de Montfort President de la Chambre des Comptes de Sauoye, Louys Millet President du Senat de Chambery, Claude de Bellegarde Seigneur de Montagny Cheualier au Senat; Michel de Villette Baron de Cheuron, & Iean-Gaspard de Lambert Seigneur de la Croix Ambassadeur ordinaire de son Altesse aux Ligues. Les Bernois y eurent aussi leurs Deputés, auec lesquels il fut conclu le trentiéme d'Octobre suiuant: *Que les Bernois relâcheroient au Duc le Pais de Gex, & tout ce qu'ils possedoient aux Balliages de Chablais, de Ternier, & de Gaillard au deça du lac de Geneue.* Et quant au Pays de Vaud, les Bernois s'estants opiniastrés à le retenir, son Altesse ayma mieux y consentir, en attendant que l'occasion se presentât plus fauorable pour le r'auoir, que d'entrer en guerre auec ses voisins. Au retour des Ambassadeurs son Altesse alla prendre possession en personne, des Pays qui luy auoient esté restitués. Titr. de la Chamb. des Cõpt. de Sauoye *Hist. Disc.*

Le Turc ayant assiegé Malte, & les Princes Chrestiens pour l'interest de la Foy estans obligés de la secourir: S. A. ne voulant point manquer de zele en vne occasion si remarquable, y enuoya trois Galeres sous la conduitte de l'Admiral Leyni, qui se ioignit au secours d'Espagne. *Tonso.* Buttet. *Hist. Disc.*

Et parce que pendant l'occupation des Estats de la Maison de Sauoye, par les François, le Duc Charles, ny son Altesse, n'auoient fait aucunes poursuittes de leurs pretentions sur le Montferrat, depuis la reserue qu'en fit l'Empereur Charles V. aprés la sentence de l'an mil cinq cents trente-six, le Duc depescha à Guillaume de Gonzague Duc de Mantouë, Baltazard de la Rauoyre Seigneur de la Croix, pour le disposer à luy en donner satisfaction, & à consentir que l'Empereur Maximilian qui en auoient pris la connoissance, en fut le Iuge & l'Arbitre, auec ordre de passer en Allemagne, pour en supplier sa Majesté Imperiale, & en presser le Iugement; mais quoy que le Duc de Mantouë par ses lettres n'eût pas resisté à cette proposition, & que l'Empereur fut entierement porté à faire Iustice à son Altesse, toutesfois les affaires d'Allemagne ne luy en donnerent pas le loisir. En effect au retour de cét Ambassadeur, comme le Duc qui auoit fait mettre la Citadelle de Turin en deffence, y eut estably pour Gouuerneur Iesph de Caresana Vercellois Capitaine de grande experiance; il reçeut lettre de l'Empereur, qui luy donnoit aduis de la resolution prise par Solyman, de descendre en Hongrie auec vne formidable armée, & le prioit de se treuuer à la Diette conuoquée à Ausbourg, où tous les Princes de l'Empire deuoient estre, ou y enuoyer leurs Ambassadeurs pour chercher les moyens de repousser ce commun ennemy des Chrestiens; son Altesse sur cette nouuelle se mit en chemin, & arriua à Ausbourg au mois de May: le Cardinal Truchs Euesque de cette Ville, le Duc de Cleues & plusieurs autres grands Seigneurs de la Cour de l'Empereur luy furent au rencontre, & luy firent beaucoup d'honneur; il offrit sa personne, & ses Estats à l'Empereur pour cette guerre; mais sa Majesté Imperiale se contenta d'vn secours que son Altesse luy promit, & le renuoya en *Tonso.* *A Fab. Consult. pro Mont. Ducat. Natal. Comes.* *Ping. Aug. Tau.* *Tonso. Hist. Disc.*

Piemont

Piemont, ſçachant bien que ſa preſence y eſtoit fort neceſſaire. Si le Duc fut fort ſatisfait des careſſes, & des ciuilités qu'il reçeut de l'Empereur; Maximilian ne le fut pas moins de l'affection auec laquelle ce Prince s'eſtoit porté pour ſon ſeruice en ce rencontre : S. A. s'en reuint par la Carinthie, & par le Frioul, paſſa à Veniſe, où il fut reçeu auec joye, & témoignages d'amitié. Auſſi toſt qu'il fut de retour en Piemont il fit leuer cinq cents cheuaux fort leſtes, qu'il enuoya en Hongrie en l'armée de l'Empereur, d'ont il donna le commandement à Bernardin de Sauoye Seigneur de Cauours; & parce qu'apres la mort du Pape Pie IV. on auoit éleu Pie V. S. A. depeſcha George Coſte Comte de la Trinité à Rome, pour en aller feliciter S. S.

Tonſo. Buttet. *Hiſt. Diſc. Io. Ant. Gabut in vita Pÿ V.*

Ce qui rendit la conqueſte de la Sauoye, & du Piemont plus facile au Roy François I. ſous le Duc Charles, fut que ce Prince fut pris à dépourueu, & n'auoit point de trouppes ſur pied : Cét exẽple domeſtique obligea le Duc Emanuel-Philibert de leuer vne Milice de Gens de pied en Piemont à la façon des Legions Romaines, pour eſtre preſtes au premier commandement; les Chefs furent Thomas de Valperguë Comte de Mazin, le Comte d'Arignan, Federic Aſignara Comte de Camaran, Thomas Iſnard Comte de Sanfré, Leonard de Ruuere, Fozzaro de Scalengo & Ioſeph de Careſana Piemontois, Caſtrocaro, & Piouena Gentils-hommes Italiens. Cét eſtabliſſement ſe fit auec tant d'ordre que Sebaſtien Roy de Portugal en demanda à S. A. le projet & le modelle pour en faire autant en ſon Royaume.

Tonſo. Buttet. *Pingon. Aug. Tau* *Hiſt. Diſc.*

De Piemont faiſons vn tour en Eſcoſſe, où la Reyne Marie-Stuart eſtant accouchée d'vn Fils, la ceremonie du Bapteſme ſe fit à Sterlin au mois de Decembre, les Parrains furent le Roy Charles IX. S. A. & Eliſabeth Reyne d'Angleterre, il fut nommé Iaques, c'eſt luy qui fut depuis Roy d'Angleterre & d'Eſcoſſe.

Thuan. *Hiſt. Diſc.*

L'an mil cinq cents ſoixante-ſept, le Duc d'Alue ayant eü ordre du Roy d'Eſpagne de leuer des Trouppes à Naples, en Sicile, & en Sardaigne, pour les conduire aux Pays Bas, où il y auoit de grands troubles, à cauſe de la Religion, S. A. luy accorda paſſage, pour toute ſon armée dans ſes Eſtats, & ſe rendit à Poërin, où le Duc d'Alue la fut complimenter. Cette armée paſſa le Montcenis, trauerſa la Sauoye, & le Bugey, & alla dans le Comté de Bourgogne, non ſans grande apprehenſion des Suyſſes, & des Geneuois, qui en prirent l'allarme, iuſques là qu'vn Hiſtorien du Temps a eſcrit, que le Duc d'Alue en vouloit à Geneue; mais ils furent bien toſt raſſeurés quand ils virent que cette armée prenoit le chemin de Flandres, & que le Duc eſtoit entré en Breſſe, n'ayant auec ſoy que ceux de ſa Maiſon : Le ſujet du voyage de S. A. eſtoit pour faire paſſer en France des trouppes que le Roy luy auoit demandées contre les Religionnaires qui luy faiſoient la guerre, & parce que la leuée n'eſtoit pas encore acheuée, le Duc ſe diuertiſſoit en Breſſe, à la chaſſe; mais les Religionnaires qui tenoient Lyon firent vne entrepriſe ſur ſa perſonne, & mirent des gens ſur les auenües des lieux, où le Duc alloit le plus ſouuent : François de Chabeu Seigneur de Feillens Gentil-homme Breſſan, ayant éuenté cette coniuration la découurit à S. A. qui ne laiſſa pas cette fidelité ſans recompenſe; Ainſi le Duc retourna en Piemont apres auoir fait paſſer en France trois mil hommes de pied, & dix-ſept cents cheuaux conduits par Enée Pie Seigneur de Saſſole, François Martinengue Comte de Malpaga, Alexandre Comte de Rangon, Marc-Antoine Comte de Villedaire, Octaue Seigneur de S. Vital, François de la Ruuere Seigneur de Cinzan, Robert de Roëro Seigneur de S. Seuerin, Antoine-George Prouana des Seigneurs de Leyni, Antoine de Mouxy, Ferrand Vitelly, Guy Piouena, Bruno de Zampeſc & autres Capitaines Italiens, qui ſeruirent le Roy à la bataille

Thuan. Popelini. Hiſt. des troub. liu. 1. *Tonſo.* Buttet. *Hiſt. Diſc. Botero. Tonſo.*

de S. Denys, sous Dom Alfonse d'Est Oncle du Duc de Ferrare, que S. A. leur auoit donné pour General.

Ce Prince ne iugeant pas qu'il y eût assés de seurté pour ses Estats, d'auoir estably vne milice d'Infanterie, en fit vne de Caualerie, sçauoir de quatre cents cinquante cheuaux legers en Piemont, & de trois cents en Sauoye, auec deux cents hommes d'armes, dont il donna le commandement à Philippes d'Est Marquis de S. Martin. *Tonso.*

Quoy que l'Ordre de l'Annonciade fût en tres-grande consideration en Sauoye; neantmoins depuis le restablissement qu'en fit le Duc Charles le Bon l'an 1518. il ne s'estoit point fait de nouuelle promotion, à cause des guerres de Piemont, & ne restoit de tous les Cheualiers que Sebastien Comte de Montbel & d'Entremonts, de la main de qui le Duc prit l'Ordre à Chambery: Et à fin de le maintenir en sa splendeur, S. A. crea nouueaux Cheualiers le 14. d'Aoust 1568. le Prince Charles-Emanuel son Fils, Philippes de Sauoye Comte de Raconis, Claude de Sauoye Comte de Pancalier, André Prouana Seigneur de Leyni Comte de Fruzasque General des Galeres, Iean-François Coste Comte d'Arignan Gouuerneur d'Aouste & Thomas de Valpergue Comte de Mazin; ausquels le 27. de Decembre il adjousta Laurent de Gorreuod Comte de Pont-de-vaux, & Pierre de Maillard Comte de Tornon Baron du Boschet Gouuerneur de Sauoye; puis au mois de Mars M. D. L X IX. Charles-Emanuel de Sauoye Duc de Nemours (à qui son Altesse enuoya l'Ordre à Annecy,) Bernardin de Sauoye Seigneur de Cauours Capitaine des Archers de la Garde, Prosper de Geneue Seigneur de sainct Rambert, & d'Estrambieres, Colonel de toutes les Gardes, Iean Federic Madruce Comte d'Aue & d'Arberg Marquis de Soriane, & Philippes d'Est Marquis de S. Martin, General de la Caualerie de S. A. Capré Catalog. des Cheu. de l'Ann. *Pin. Aug. Taur.*

Charles Archiduc d'Austriche Frere de l'Empereur Maximilian, passant d'Allemagne en Espagne, le Duc luy fut au rencontre à Gauy, le regala magnifiquement par toutes les Villes de ses Estats, & luy donna ses Galeres auec Leyni pour le conduire en Espagne; puis passa en Bresse, où luy mesme fit commencer le 8. d'Aoust la Citadelle de Bourg, qui fut appellée le Fort de S. Maurice, à l'honneur de ce S. Protecteur de Sauoye, dont le Gouuernement fut donné à Philibert Seigneur de Montjouuent Gentil-homme Bressan. *Tonso.* Buttet.

En mesme temps les Deputés du Duc ayant pressé les Valesans de rendre à S. A. ce qu'ils auoient occupé du Pays de Chablais l'an 1535. ils relascherent par traitté du 4. d'Aoust tout ce qui est au deçà de la Riuiere de Morges, qui trauerse le Village de S. Gingot, iusqu'à la Riuiere de Dranse. Le Prince retournant en Piemont, entreprit vne autre forteresse proche de Rumilly, appellée de l'Annonciade, dont il donna le Gouuernement à Pierre de Maillard Comte de Tornon. Voila les soins que S. A. prenoit pour maintenir ses Estats sous son obeyssance, & pour empescher que ses ennemys ne les enuahissent, & voicy ce qu'il fit pour maintenir la prerogatiue que ses Predecess. auoient tousiours eüe par dessus tous les Princes d'Italie. Le Pape Pie V. ayant donné à Cosme de Medicis Duc de Florence le tiltre de Grand Duc de Toscane, les Princes d'Italie s'en offencerent, & particulierement Emanuel-Philibert, qui ne pouuant souffrir cette nouueauté, qui sembloit donner quelque sorte de préeminence à Cosme sur son Altesse, commenda à Vincent Parpailla Abbé de sainct Soluteur son Ambassadeur ordinaire à Rome, de s'y opposer, & de faire entendre ses raisons, & le rang que la Maison de Sauoye auoit tenu de tout temps en Italie. Surquoy le Pape par son Bref du dix-septiéme de Ianuier mil cinq cents septante, declara que par ce Titre de Grand Duc, sa Sainteté n'auoit point entendu deroger Titr. de la Chambre des Com. de Sau. *Tonso.* Buttet. *Natal. Com. l. 21. Iust. Hist. Ven. l. 15.* Preuues pag. 523.

ger à la dignité de ſon Alteſſe, ny aux prerogatiues de ſa Maiſon.

Le Turc ayant declaré la guerre aux Venitiens, & attaqué l'Iſle de Chypre, Pie V. inuita tous les Princes Chreſtiens de les ſecourir, & de faire vne ligue contre ce Barbare: Le Duc offrit à ſa Sainteté deux mil hommes de pied & quatre cents cheuaux; mais la reſolution ayant eſté priſe de dreſſer vne puiſſante armée nauale pour le combattre, ſon Alteſſe y enuoya ſes Galeres ſous la conduite du vaillant Seigneur de Leyni. Sa Sainteté propoſa d'abord de choiſir le Duc pour General de l'armée Chreſtienne, comme ayant la naiſſance, le courage, l'authorité, & l'experiance neceſſaire pour vne ſi importante charge; mais il s'en excuſa, ſur ce qu'eſtant fraiſchement reſtably dans vn Eſtat deſchiré, qui deſiroit encore ſa preſence, il ne pouuoit ſitoſt l'abandonner, à cauſe meſmes des Troubles de France pour la Religion, qui l'obligeoient à ſe tenir ſur ſes gardes: Dailleurs ce Prince ſçauoit bien que les Venitiens ne ſouhaittoient pas qu'il eut le commandement de cette armée, parce qu'elle eſtoit leuée principalement pour ſecourir l'Iſle de Chypre, dont ſon Alteſſe pretendoit le Royaume; neantmoins ce grand Prince par vne generoſité ſans exemple, ne l'aiſſa pas d'aſſiſter les Venitiens, & de preferer à ſon intereſt particulier celuy de toute la Chreſtienté. Ce fut à Dom Iean d'Auſtriche Frere naturel du Roy d'Eſpagne que cette charge fut donnée, qui gagna ſur les Turcs cette memorable bataille de Lepanthe au mois d'Octobre mil cinq cents ſeptante-vn, où Leyni perdit vne de ſes Galeres, & ſe ſignala par ſon courage, par ſa vigilance extraordinaire & par ſes bleſſures, François de Sauoye Seigneur de Raconis, & Chabert de Scalengo des Comtes de Piozaſque y furent tués; les Princes de Parme qui ſe treuuerent à cette fameuſe journée choiſirent de combattre ſur les Galeres de S. A.

Gabut. in vita Pij V. — *Iuſt. Hiſt. Ven. l. 16.* — *Thuan.* — *Ierol. Cat. vita di Pio V.* — *Gabutius* — *Tonſo. Butter.* — *Iuſt. Hiſt. Ven. l. 16.* — *Hiſt. Diſc.*

La ſatisfaction qu'eut ſon Alteſſe de l'honneur que ſes Galeres acquirent à Lepanthe, luy donna la penſée, pour les tenir toûjours ſus pied, & pour s'en pouuoir ſeruir à tous éuenements, de releuer l'Ordre de Cheualerie de S. Maurice que le Duc Amé VIII. inſtitua quelques années auant que d'eſtre appellé au Pontificat, qui pour auoir eſté negligé par les Ducs de Sauoye, s'eſtoit entierement aneanty. Le Duc communiqua ſon deſſein au Pape Gregoire XIII. qui par ſa Bulle dattée à Rome au mois d'Octobre 1572. en conſentit l'eſtabliſſement & en crea S. A. & ſes Succeſſeurs Ducs de Sauoye, Grands Maiſtres, auec de beaux priuileges; & par vne autre Bulle du mois de Nouembre ſuiuant, ſa Sainteté vnit cét Ordre de S. Maurice à celuy de ſainct Lazare que le Pape Paul IV. auoit reſtably, & en donna la direction, & diſpoſition entiere au Duc, & pour diſtinguer à l'auenir ces Cheualiers, qui porteroient le Titre de Cheualiers de la ſacrée Religion des ſaincts Maurice, & Lazare, le Pape par ſon Bref du quinziéme de Ianuier 1573. ordonna qu'ils porteroient penduë au col la Croix blanche de ſainct Maurice, ſur laquelle il y auroit celle de ſainct Lazare, qui eſt verte. Ieroſme de la Ruuere Archeueſque de Turin delegué de ſa Sainteté, en fit la ceremonie en l'Egliſe Cathedrale de Turin, & donna l'habit & la Croix de ces deux Ordres au Duc, qui fit nouueaux Cheualiers, le Prince de Piemont ſon Fils, Iaques de Sauoye Duc de Nemours, Charles de Sauoye Prince de Geneuois ſon Fils, André Prouana Seigneur de Leyni, Thomas de Valpergue Comte de Mazin, Philippes d'Eſt Marquis de Lans, Claude de Sauoye Comte de Pancalier, & pluſieurs autres; le Duc aſſigna la reſidence des Cheualiers à Nice, & leur donna des Galeres pour s'oppoſer aux

Preuues pag. 524. — Preuues pag. 526. — Preuues. pag. 529. — *Tonſo. Butter.* — *Hiſt. Diſc.*

aux incurſions des Turcs, des Pirates & des Ennemys de la Foy.

De Piemont paſſons à Paris, où ſe faiſoit la ſolemnité du Bapteſme de Marie-Eliſabeth de France Fille du Roy Charles IX. dont ſon Alteſſe fut le Parrain, l'Emperiere Marie ſon Ayeule, & Elizabeth Reyne d'Angleterre les marraines: Ce qui donna ſuiet à Caterine de Medicis Reyne de France d'eſcrire à ſon Alteſſe vne lettre pleine d'affection & de confidence. Le Duc apres s'eſtre aquitté de cette ceremonie par le miniſtere du Duc de Nemours ſon Procureur, s'employa à faire baſtir vne Citadelle à Montdeuis, à agrandir ſon Palais de Turin, à l'embellir de fontaines, d'aqueducs, de bois, de parterres, de Statuës & autres ornements: & le commencement de la ſuiuante à receuoir à Turin le Duc d'Alue qui alloit en Eſpagne; puis le Duc & la Ducheſſe de Nemours qui viſiterent S. A

S.Marthe Hiſt.Gen. l.16.c.7. Preuues pag. 530.

Ping.Aug. Taur. Tonſo.

Sigiſmond Roy de Pologne eſtant decedé, cette Couronne fut pretenduë par Herneſt Archiduc d'Auſtriche Fils de l'Empereur, par Henry de France Duc d'Anjou Frere du Roy Charles IX. par le Prince Sigiſmond Frere du Roy de Suede, & par le Duc de Moſcouie. Le Duc d'Anjou ayant ſurmonté toutes ces brigues fut preferé; mais il ne demeura qu'vn an en Pologne; par ce qu'ayant eü aduis du decés de Charles IX. il partit ſecrettement de Cracouie pour reuenir en France prendre poſſeſſion de ce beau Royaume. Auant ſon depart il enuoya vn Gentil-homme à S.A. pour luy donner aduis de ſa reſolution, & pour le prier de ſe treuuer à Veniſe à ſon paſſage. Le Duc eſtoit aux Bains de Sauonne releué d'vne facheuſe maladie, & quoy que l'excuſe fut legitime à ce Prince, pour ne ſe pas mettre en chemin en cét éſtat & pendant les grandes chaleurs de l'Eſté; Neantmois la joye qu'il auoit de voir le Roy, luy fit mépriſer toutes ces conſiderations, & le fit embarquer á Turin ſur le Pau, d'où il ſe rendit à Veniſe trois iours aprés l'arriuée du Roy, & fut reçeu de ſa Majeſté, auec des témoignages particuliers d'affection. La Republique s'eſtoit diſposée de faire de grands honneurs à ce Prince; mais par modeſtie il les refuſa, & y entra comme perſonne priuée, diſant: *Que toute la pompe, & la magnificence de la feſte n'eſtoient deües qu'au Roy.* Il accepta neantmoins la filiation de ſainct Marc que le Senat luy offrit, pour marque de l'eſtime qu'il faiſoit de l'amitié de cette illuſtre Republique.

Tonſo. Butter.

Natal. Comes. Tonſo. Duplex. Hiſt.deFr.

Le Roy incertain par quel chemin il s'en deuoit retourner en France, ou par les Griſons pour ne point paſſer ſur let Eſtats d'Eſpagne, ou par la Lombardie & par la Sauoye, ſuiuit l'aduis du Duc, qui ſouhaittant paſſionnément de voir ſa Majeſté dans ſes Eſtats, l'obligea de prendre ſa route par l'Eſtat de Milan, où le Roy par la preuoyance de ſon Alteſſe, fut reçeu auec tant d'honneur & de ciuilité, par Antoine de Guſman Comte d'Ayamont Gouuerneur de Milan, qu'il en demeura fort ſatisfait; delà ſa Majeſté entra en Piemont par Vercel, & vint à Turin, où ſa reception fut des plus ſomptueuſes & des plus magnifiques qui eût eſté faite au Roy depuis ſon départ de Cracouie: il ne demeura que douze iours à Turin; & comme Henry eſtoit vn Prince liberal & genereux, il preſſa ſouuent le Duc & la Ducheſſe de luy donner occaſion de leur faire paroiſtre ſa bonne volonté. Ces Princes qui s'eſtimoient aſſés heureux de teſmoigner à ſa Majeſté qu'ils tenoient à honneur de la ſeruir, ne luy demanderent autre choſe; ſinon de receuoir en ſes bonnes graces le Mareſchal d'Anuille, qui eſtoit venu à Turin ſur la parole de ſon Alteſſe; cependant le Roy ne voulant point eſtre vaincu de Courtoiſie, leur dit qu'il les vouloit gratifier de Pignerol, & de Sauillain; le Duc toutesfois ne ſe voulant pas preualoir de cette bonne volonté ſur le champ ſe contenta ſeulement de faire inſtruire le Roy

Tonſo.

Ping.Aug. Taur.

Ap. pour la Maiſon de Sau.

Thuan.

de ſon droit & de ſes raiſons à fin qu'eſtant en France ſa Majeſté en diſposât par l'aduis de ſon Conſeil ; & comme S. A. s'apperceut qu'il n'y auoit pas ſeurté pour le Mareſchal d'Anuille à cauſe des mauuaiſes impreſſions que la Reyne Mere en auoit données au Roy ; le Duc luy donna eſcorte pour le conduire iuſqu'en Auignon, d'où il ſe retira en ſon Gouuernement de Languedoc. Le Duc accompagna le Roy iuſqu'à Lyon, & le deffraya par tous ſes Eſtats auec ſa Cour, luy donna ſix mil hommes de pied pour ſes gardes conduits par le Comte de Mazin, & mil cheuaux commandés par le Marquis de Lans, de crainte que les Religionnaires de Dauſiné ne luy dreſſaſſent quelque mauuais party ſur le chemin. Le bon-heur de ce voyage fut trauersé par la maladie de ſon Alteſſe, & par la facheuſe nouuelle qu'elle y receut de la mort de la Ducheſſe, & de la maladie du Prince de Piemont ; ce qui obligea le Duc de haſter ſon départ auant que de receuoir les effets de la bonne volonté du Roy ; ainſi tout ce que ſa Majeſté fit depuis pour ce Prince, ne fut que par pure generoſité, & pour executer le traitté de Cambray, & non point par vne eſpece de force ou de crainte, comme quelques Autheurs mal intentionnés ont publié ; car la mort de Madame Marguerite Tante du Roy faiſoit ceſſer la principale conſideration qui auoit porté ſa Majeſté à remettre au Duc ces deux places : D'ailleurs le départ inopiné du Duc deliuroit S. M. de l'apprehenſion que ſa preſence eût pû apporter en la ſollicitation de cét affaire ; outre qu'il n'y auoit point d'apparence de force dans la Ville de Lyon, où le Roy eſtoit le Maiſtre, & par vn Prince qui n'auoit ſuiuy ſa Majeſté que pour luy faire honneur. Auſſi eſt-il vray que cette reſtitution ne ſe fit point ſans connoiſſance de cauſe : Car Louys de Gonzague Duc de Neuers Gouuerneur du Marquiſat de Saluces, de Pignerol & de Sauillan, preuenu de la hayne que ceux de ſa famille auoient de longue main contre la Royale Maiſon de Sauoye, & fraiſchement à cauſe de la queſtion du Montferrat, ou porté de zele pour les intereſts de la Couronne de France, enuoya de grandes remonſtrances au Roy, pour empécher la reſtitution de ces places, & au cas que S. M. n'en pût eſtre diſſuadée, il la ſupplioit de le deſcharger du Gouuernement. Le Roy qui connoiſſoit bien qu'en ce procedé il y auoit plus de paſſion contre ſon Alteſſe que de bonne volonté pour le bien de ſon Eſtat, remercia le Duc de Neuers en apparence de ſon affection ; mais il ne laiſſa pas en ſecret de condamner ſon ambition : Cependant le Roy luy accorda la demiſſion du Gouuernement, & fit expedier à ſon Alteſſe des lettres patentes ſignées de ſa Majeſté, de la Reyne ſa Mere, du Duc d'Alençon ſon Frere, du Roy de Nauarre, des Cardinaux de Lorraine, de Guyſe, & d'Eſt, des Seigneurs de Moruilliers, de Lanſac, de Chiuerny & autres Conſeillers d'Eſtat, pour la reſtitution de ces places, que ſon Alteſſe appelloit, *les chefs de ſa Maiſon.*

Apol. pour la Maiſ. de Sauoye. *Tonſo. Hiſt. Diſc.* — *Les Sau.* — *Thuan.* — *Chieſa.* — *Thuan.*

Au temps que la nouuelle de la mort de Madame, & de la maladie du Prince de Piemont arriua à Lyon, il n'y eut perſonne de la Maiſon de ſon Alteſſe, qui voulût ſe hazarder de la luy dire ; mais Enée Pie de Sauoye Seigneur de Saſſola perſonnage de grande eſtime blaſma ce ſilence, & dit, que quelques fâcheux que fuſſent les éuenements de cette nature, il ne les falloit pas celer long-temps aux Princes, à cauſe des mal-heurs, & des inconuenients qui en pourroient arriuer. Ce ſentiment ayant eſté ſuiuy, Galois de Regard Eueſque de Bagnarea qui eſtoit à la ſuite du Duc prit cette commiſſion, & s'en aquitta en homme d'eſprit. S. A. inconſolable de cette perte, & du danger, où eſtoit le Prince ſon Fils ; prit congé du Roy, de la Reyne, des Princes & de toute la Cour, laiſſant le Comte de Fruzaſque, & Louys Oddinet Seigneur de Montfort Comte de Montreal pour ſolliciter l'execution de ce que le Roy luy auoit promis, & toute l'Infanterie qu'il auoit amenée de Piemont laquelle,

Hiſt. Diſc. — *Renat. Luccing. Alym. Comment. rer. toto Orbe geſt. M.S.*

laquelle seruit long-temps en France sous Iean-Louys Coste Comte de Bennes. Le Duc qui estoit encore incommodé se fit porter en littiere; il treuua le Prince hors de peril, qui fut vne grande consolation; fit faire les funerailles de la Duchesse auec beaucoup de Pompe dans l'Eglise Cathedrale de Turin & sur l'aduis que son Altesse eut, que le Roy auoit ordonné la restitution de Pignerol, & de Sauillan; elle enuoya Iean-François de la Ruuere Seigneur de Cinzan au Duc de Neuers, & Ioseph de Cambiano Seigneur de Ruffia à Charles Seigneur de Birague Lieutenant General delà les Monts pour le Roy, afin de les disposer de bonne heure à ne se point opposer aux Ordres de la Cour; mais ce soin fut inutile parce que le Roy, aprés que les patentes furent signées à Lyon, commanda à Henry d'Angoulesme grand Prieur de France Conseiller en son Conseil priué, à Charles de Fizes Seigneur de Sauues Conseiller & Secretaire d'Estat de S. M. de se transporter sur les lieux, pour auec Birague faire à S. A. la reelle deliurance de Pignerol, auec la Vallée de la Perouse & Sauillan; ce qui fut executé le quatorziéme de Decembre mil cinq cents septante-quatre, entre les mains du Comte de Fruzasque au nom du Duc, qui donna le Gouuernement de Pignerol à Antoine des Comtes de Piozasque Seigneur de Non, & le vingt-huictiéme du mesme mois, son Altesse y fit son entrée, & de là à Sauillan. Au mois de Mars suiuant, le Duc fit vn voyage à Nice, d'où estant de retour, il treuua le Comte de Stroppiane son grand Chancelier mort, à qui il donna pour Successeur Octauian de Cauqueran Seigneur d'Osasque Comte de la Roque d'Arazze President du Senat de Turin personnage de grande estime. *Hist. Disc.* *Ping. Aug. Tau.*

Apres que Pignerol & Sauillan eurent esté rendus au Duc, il enuoya en Espagne pour obtenir la restitution d'Ast, & de Saintya, dont les Espagnols n'estoient que depositaires: Ce qui fut accordé sans difficulté; la garnison en sortit au mois de Septembre, (& par ce moyen le Duc fut paisible possesseur de tout le Piemont, dont Charles le Bon son Pere auoit esté depoüillé,) Antoine de Stuniga Comte d'Ayamont Gouuerneur de Milan en eut la Commission du Roy d'Espagne, dont Henry III. eut tant de ioye, qu'il enuoya à son Altesse Alexis Drague de Comnene Gentil-homme Grec, pour luy en temoigner sa satisfaction. *Tonso.* Buttet. *Hist. Disc.*

Mais ce grand Prince ne se contentant pas de recouurer ce que son Pere auoit perdu, fit vne notable aquisition qui mettoit son Estat au large du costé de Nice: Car par eschange du seiziéme de Nouembre de la mesme année son Altesse donna à Renée de Sauoye Comtesse de Tendes Vefue de Iaques Marquis d'Vrfé Gouuerneur de Forests, la Seigneurie de Riuoles en Piemont, & le Comté de Baugé en Bresse, qui fut erigé en Marquisat. Et en recompense son Altesse reçeut d'elle les Seigneuries de Marro, & de Prella en Souueraineté, & tout ce qu'elle possedoit à Oneille, Vintimille, Pornais, & Carpas procedé de la succession d'Honorat de Sauoye Comte de Tendes son Frere. Peu de iours apres Octaue Farnese Duc de Parme estant venu à Turin par vne visite d'honneur qu'il voulut rendre à son Altesse, y fut reçeu auec beaucoup de ioye & de ciuilité. Hist. de Bresse & de Bugey. *Ping. Aug. Taur.* *Hist. Disc.*

Et parce qu'il n'est rien qui captiue d'auantage les cœurs des sujets, que quand ils voyent le merite honoré, & la vertu recompensée par les Souuerains, le Duc voulut faire de nouueaux Cheualiers de l'Annonciade pour reconnoistre les seruices de quelques Seigneurs considerables de sa Cour, où pour les obliger à les luy rendre auec plus de fidelité. Il dõna donc le Collier de l'Ordre à Amé de Sauoye son Fils naturel à Federic Ferrero Seigneur de Casanallon Marquis de Romagnan, à Louys de la Baulme Seigneur de Perés Baron de S. Amour, à Robert de Roëre de S. Seuerin Comte de Riuilliasque *Pingon. Aug. Tau. Tonso.* Capré Catal. des Cheual. de l'Ann.

Seneſchal de Saluces, donna aduis de ſa retraitte au Mareſchal, à qui les Sindiqs porterent depuis les clefs; le Chaſteau où Birague auoit laiſſé Luſſan, ſe rendit le lendemain apres quelques volées de Canon. Ainſi le Mareſchal de Bellegarde eſtant Maiſtre de Saluces, prit les autres places du Marquiſat ſans mettre la main à l'eſpée, y eſtablit des Gouuerneurs, chaſſa tous ceux qui tenoient le party de Birague, donna le Gouuernement de Carmagnole à Dominique Voluera de Vigon Capitaine Piemontois ſon confident, & commença quelques pratiques auec le Comte d'Ayamont Gouuerneur de Milan: Et afin de leuer les ombrages que pouuoit faire naiſtre vne ſi grande reuolution, il eſcriuit au Duc de Mantoüe qu'il n'auoit aucun deſſein d'entreprendre ſur le Marquiſat de Montferrat, & aſſeura ſa Sainteté qu'il empeſcheroit l'eſtabliſſement de la nouuelle Religion en ce Pays là. Le Duc, bien qu'Amy du Mareſchal, fut fort mal ſatisfait de ſon procedé, & particulierement de ce qu'au prejudice de la parolle qu'il luy auoit donnée en preſence du Duc du Mayne, de l'Eueſque de Lody, & de François Moliny Ambaſſadeurs de Venize, de ne ſe point ſeruir de Soldats de la Religion pretenduë reformée; il n'auoit preſque point de trouppes qui n'en fuſſent, S. A. s'en plaignit à luy par le Comte de Fruzaſque & l'obligea de donner congé à Gouuernet & à ſa Caualerie, en attendant que le Roy, à qui S. A. en auoit eſcrit, y apportaſt du remede.

Tonſo. Buttet *Botero.*

La Reyne en ce temps là reuenoit de Guyenne, laquelle ſurpriſe de ce qu'auoit fait Bellegarde, luy depeſcha Chabannes Marquis de Curton pour le diſpoſer à vne conference; mais cette deference effaroucha le Mareſchal au lieu de l'addoucir: De ſorte que la Reyne ne ſçachant quelle reſolution prendre en vne affaire ſi delicate, pria le Duc de ſe treuuer à Grenoble, ou de ſouffrir qu'elle l'allaſt treuuer, S. A. qui n'auoit que de bons ſentiments pour la France, fit le voyage, ſuiuy de cinq cents cheuaux que commandoit le Marquis de Lans, & de cent Harquebuſiers à cheual pour ſa garde, dont le Comte de Sinfred eſtoit Capitaine: Aux approches de Grenoble, le Cardinal de Bourbon, les Ducs du Mayenne & de Montmorency luy furent au rencontre. La Reyne le reçeut auec beaucoup de careſſes; mais ils ne purent rien determiner, parce que Bellegarde n'eſtoit pas venu, qui d'ailleurs ne vouloit point entrer en France, que ſur la parolle du Duc, & Son Alteſſe ne la luy vouloit pas donner hors de ſes Eſtats: Il fut donc reſolu que le Duc le meneroit en Breſſe dans la Souueraineté de Sauoye & que la Reyne s'y treuueroit. Ainſi Son Alteſſe s'en retourna en Piemont, communiqua à Bellegarde les intentions de la Reyne, & tira parolle de luy, qu'il iroit à Montluel; le Duc s'y rendit au mois d'Octobre & ce fut là où il acquit d'Henrye de Sauoye Marquiſe de Villars, le Comte de Tendes & les droits qu'elle auoit ſur Oneille, Vintimille, Marro & Prella, moyennant la remiſe que Son Alteſſe luy fit des Seigneuries de Mirebel & de Satonay en Breſſe & de Loyettes en Bugey, qui furent erigées en Marquiſat ſous le Titre de Mirebel. Ce Mareſchal ſuiuit le Duc, & la Reyne l'oüyt en ſes Iuſtifications; il cacha ſi bien ſon jeu que la Reyne qui n'eſtoit pas en eſtat de luy oſter le Gouernement du Marquiſat de Saluces, le luy confirma; mais le Mareſchal ne ioüyt pas long-temps de ce bon-heur, parce que cinq ou ſix iours apres eſtre arriué à Saluces, il mourut, ne laiſſant qu'vn Fils appellé Ceſar de ſainct Lary Seigneur de Bellegarde âgé de vingt ans: Tellement que les Capitaines en qui ſon Pere auoit plus de confiance, ſe deffiants de la conduite de ce ieune homme, firent d'abord reſolution de retenir pour eux les places dont ils n'auoient que la garde, Pierre de Frangier, Sieur d'Anſelme Gentil-homme Prouençal tenoit Cental & Dronero, Eſpiard auoit Saluces,

Hiſt. de Breſſe.

Tonſo. Buttet. *Thuan. Botero. Dauila.*

R. Lucingius Alymaus Commentar. M. S.

Saluces, & le Capitaine Voluera estoit Maistre de Carmagnole, tous estrangers, sur qui le Roy ne se pouuoit pas reposer; ce qui obligea sa Majesté d'y enuoyer Iean-Louys de Nogaret de la Valette Seigneur de Caumont, depuis Duc d'Espernon, Cousin du ieune Bellegarde pour y commander, auec ordre de ne rien faire que par la participation de S. A. laquelle fut d'aduis de chasser Espiard & Anselme des places qu'ils tenoient, & donna des Troupes à Caumont conduites par Ferrand Vitelli Baron Romain. Espiard fut assiegé à Saluces, d'où par capitulation il sortit, & se retira à Cental, qu'Anselme rendit, n'en pouuant attendre le siege. Les choses estans ainsi pacifiées, il n'y eut plus d'apparence de mouuement au Marquisat, dont le principal honneur estoit deu à la conduite du Duc, qui par vn exemple de generosité & de moderation assez extraordinaire pouuoit broüiller les cartes, se preualoir de la més-intelligence qui estoit entre la Valette & Bellegarde, & s'emparer de ce Pays, sur lequel la Maison de Sauoye auoit de grands droits: Mais le Roy ayant employé ce Prince pour maintenir le Marquisat sous son obeissance, & pour y faire reconnoistre son authorité, il ne voulut pas fausser sa foy; outre qu'il estoit lassé des affaires du monde, & son esprit exempt d'ambition, ne s'occupoit plus qu'à la deuotion, & aux exercices de pieté. Il laissoit les Villes pour demeurer en des maisons champestres, où suiuy de ses plus Confidents, il meditoit la mort, & se preparoit à vne meilleure vie, à l'exemple de tant de grands Princes, qui sur la fin de leurs iours ont cherché la retraite, & la solitude. Hist. de la vie du D. d'Espern.

Ainsi, comme ce Prince s'estudioit à mépriser le monde, vne fieure de trois iours, causée par vne disposition à l'hydropisie, l'en osta le 30. d'Aoust de l'an 1580. apres auoir reçeu ses derniers Sacrements de la main de Ierosme de la Ruuere Archeuesque de Turin, auec vne parfaite resignation à la volonté de Dieu. Vn peu auant que d'expirer, il fit appeller le Prince de Piemont, & luy dit ces belles paroles: *Mon Fils, apprenez de ma mort quelle doit estre vostre vie, & de ma vie quelle doit estre vostre mort, l'âge vous a dé-ja rendu capable de gouuerner les Estats que ie vous laisse, ayez soin de les conseruer aux vostres, & soyez asseuré que Dieu en sera le Protecteur, tandis que vous viurez dans sa crainte.* Et comme ses Domestiques en luy parlant le traittoient d'Altesse, il leur repartit qu'il ne failloit plus parler d'Altesse, & qu'il n'y en auoit point que celle qui estoit au Ciel. Botero a cotté son deceds au 21. d'Aoust. Merula au 2. & wanderburch au mois de Ianuier, en quoy ils se sont tous mécontés, *Pingon. Arb. Gent. Tonso. Buttet. Hist. Dist. Chiesa.*

Entr'autres Epitaphes qui furent faits à la memoire de ce grand Prince, i'ay choisi celuy-cy.

EMANVELIS-PHILIBERTI SABAVD. DVCIS EPICEDION

Vt rapidum excelsas fulmen torquetur in arces,
Aëriósque ferit montes & in ardua semper
Sæuit, ita in magnos animos Fortuna superba
Bella gerit, validásque suas intendere vires
In caput, aurato fulgens diademate, gaudet,
Extulit hæc olim Regni ad fastigia multos,
Elatósque gradus subitò detrusit ad imos:
Quæque fuit mater, mox est inuenta nouerca
Sic fatis nuper Philibertum agitauit acerbis,
Immeritum & varüs inuoluit casibus omni
Imperio, exutum, externisque relinquere terras
Dulces, & Patriæ fugere inclyta tecta coegit,
Post actum duro sæui discrimine Martis

Vidimus, & vitam obiectantem mille periclis.
Sed tamen indignos caſus longóſque dolores,
Egregij miſerata viri mitiſſima tandem,
Hæc illum clarum bello multiſque trophæis
Inſignem, Populóque ſuo Patriæque benignè
Reſtituit ſolio, Regali Coniuge ducta
Franciſci nata metuendi Martis in armis:
Ex qua mox ſobolem, generoſo ſydere natam,
Suſcepit, per clara Patris veſtigia euntem:
Poſt illa abſque metu vixit, bellique tumultu.
Vtque decet populum rexit iuſtiſſimus Heros,
Nulli conſilio cedens verbiſque diſertis,
Temporáque albentis vidit matura ſenectæ,
Nunc fruitur Cælo, & virtutis præmia claræ
Sumit, & accumbit menſis, epuliſque Deorum,
Sic multa & pelago & terra Laærtius Heros
Paſſus, tandem Ithacæ peruenit ad arua, domóſque
Optatas, natúmque ſuum nuptámque pudicam
Vidit & amplexus Patri deditéque malorum
Emerſit pelago, fœlix radiantis & almum
Deſeruit lumen Solis, populúmque reliquit
Poſt ſe diuitiis multis & honoribus auctum,
Carmine Mæonio poſt mortem elatus ad aſtra.
Quare non planctu reſonent, gemitúque ſepulchra
Principis Allobrogum, non imbre rigentur amaro:
Sed claro clangore tubæ celebrentur & altè
Timpana pulſa ſonent, tum bello parta trophæa,
Spiculáque & clypeos læues, galeáſque nitentes.
Elati oſtentent tumuli, quæque abſtulit hoſti
Arma, acie fuſo, hìc lauro victrice tegantur.
Vnde ſibi ſtimulos ad fortia facta nepotes
Venturi ſumant, at Delia turba Po.tæ,
Interea eripiant Lethes crudelibus vndis,
Heroïs nomen tanti, cytharáque canora,
Et Colophoniacæ dulci modulamine Muſæ,
Ipſius egregiam virtutem ad Sydera tollant.

Ce fut vn Prince de mediocre taille, beau de viſage & majeſtueux, d'vn agreable abord, genereux, affable, ciuil, liberal auec iugement, grand Iuſticier, moderé en ſa cholere, adroit en tous les exercices du corps, & fort deuot. Il eſtablit les Ieſuites à Chambery & à Turin, fonda vne Chartreuſe pres du Montdeuis, les Obſeruantins de Foſſan, & les Capucins de Noſtre Dame de Campagne; fut adoré de ſes Sujets & aymé de tous les Princes voyſins, auec qui il entretenoit vne étroitte correſpondance. Il eſtoit inexorable aux crimes de trahiſon & d'aſſaſſinat, pardonnoit facilement les autres. L'Allemagne, la Flandre, la France & l'Italie furent les témoins irreprochables de ſa valeur. Il ne marchoit iamais ſans ſon épée, eſtoit modeſte en ſes habits, donnoit audiance à ceux du Senat, de la Chambre des Comptes & autres ſes Sujets, trois iours de la ſemaine, & aux Ambaſſadeurs à toutes heures; prenoit peu de reſolutions ſans la participation de ſon Conſeil: Il eſtoit infatigable & toûjours debout, demeuroit peu à table & au lict, ne craignoit ny froid, ny chaud, ny Soleil; faiſoit preſque toutes ſes negotiations en promenāt, eſtoit deffiant, s'exprimoit en peu de paroles, mais choiſies

ſies ; de ſorte qu'il auoit la reputation de parler & de répondre en Prince, religieux Obſeruateur de ſa parolle, quand meſme il y fut allé de la perte de ſon Eſtat, de ſa vie & de celle de ſon Fils: Il honnoroit les Gens de Lettres, & recompenſoit leur merite, eſtoit ſçauant aux Mathematiques, & curieux d'attirer dans ſes Eſtats tous les hommes rares en quelque profeſſion, apprenoit leurs principaux ſecrets, & par ce moyen ſe rendit capable de diſcourir non ſeulement de toutes les Sciences; mais encore des mechaniques, comme s'il eut eu cét auantage de nature. Il ne voulut iamais auoir valet de Chambre qui ſçeut lire, fut conſtant en ſes afflictions, d'vn eſprit pacifique, quoy qu'il fut Soldat, & fort entendu & heureux au meſtier des Armes, & qui apres le reſtabliſſement dans ſes Eſtats, n'eut rien de ſi cher que d'y conſeruer la pureté de la Religion Catholique, & de faire viure ſes Peuples dans la tranquilité. Enfin ce fut vn Grand Capitaine & le plus ſage Politique de ſon temps : Il n'a eſté blaſmé d'autre choſe que du vice, auquel les plus grands hommes ont eſté ſujets, qui eſt l'amour des Femmes ; ce qui m'a donné iuſte ſujet d'eſtonnement qu'vn ſeul Hiſtorien du temps ayt attribué d'autres vices & imperfections à ce Prince, dont il n'eut iamais la moindre teinture. *Thuan.*

Ieroſme Lippoman Gentil-homme Venitien, qui auoit eſté long-temps Ambaſſadeur de la Republique de Veniſe auprès de ce Prince, en la relation qu'il fit à cét Illuſtre Senat de ſon Ambaſſade, a parlé fort auantageuſement de luy. Entre autres loüanges qu'il luy donne, il dit, *Qu'il auoit aux yeux, & en tous les mouuements du Corps, vne grace qui ſurpaſſoit l'humanité, & en toutes ſes actions vne merueilleuſe grauité & grandeur ; de ſorte qu'il ſembloit n'eſtre né que pour dominer: Qu'il parloit bon Italien, François, Eſpagnol, Allemand & Flamand: Qu'il eſtoit fort liberal, reconnoiſſant que les dons qu'il auoit reçus de Dieu, deuoient eſtre employés au bien des autres hommes: Qu'il vouloit que la Iuſtice fut également faite au pauure & au riche: Qu'il receuoit de ſa main toutes les requeſtes qui luy eſtoient portées: Qu'il n'eſtoit point alteré de ſang, marchoit fort lentement à la condemnation à mort, & panchoit pluſtot à la peine temporelle : Qu'il negotioit luy meſme les affaires d'importance, & qu'il eſtoit fort retenu à parler.* *Teſoro. politico.*

Pendant la vie du Duc Charles ſon Pere, il porta ſa Deuiſe, qui eſt vn bras nud, tenant vne épée nuë, auec ces parolles *Spoliatis arma ſuperſunt*. Mais au Siege d'Heſdin l'an 1553. où il eſtoit Lieutenant general des Armées de l'Empereur, il fit battre de la Monnoye, où d'vn coſté eſtoit ſon effigie auec ces mots, *Em. Philibertus Dux Sabaudiæ*, & au reuers il y auoit vn Elephant auprès d'vn trouppeau de Brebis, & ces parolles autour, *Infeſtus, Infeſtis*, pour ſignifier qu'il ne feroit du mal qu'à ceux qui luy en voudroient faire. La memorable bataille de S. Quentin luy donna occaſion de faire battre des pieces d'argent, où d'vn coſté il eſtoit repreſenté auec ſes tiltres: & au reuers il y auoit deux armées, qui combattoient auec cette deuiſe, *Pugnando reſtituit rem*. Apres la reſtitution de ſes Eſtats, il prit pour Deuiſe vn Faiſſeau de toutes ſortes d'armes, lié auec ces parolles myſterieuſes *conduntur non contunduntur*, voulant dire par là, qu'il eſtoit preſt à reprendre les armes quand on l'attaqueroit. Il fit auſſi battre des Monnoyes, auec la Couronne ciuique au reuers & ce mot *Inſtar omnium*, pour monſtrer la paſſion qu'il auoit de conſeruer ſes Peuples en Paix : Il prit encore pour Deuiſe vne tulype, auec ce mot PERFICIOR. *Typot.* *Io. Iacob. Luckius in Syllog. Numiſm.* *Petra Sancta in Sym. Heroicis.* *Theatro. d'Impreſe del Ferro.*

Comme le Traitté de Paix de l'an 1559. & l'alliance qu'il prit auec Marguerite de France, l'auoient attaché aux intereſts du Royaume ; les François, aprés la naiſſance du Prince Charles-Emanuel, pour témoigner cette grande vnion, firent fraper des Medailles d'or, d'argét & de cuyure, ou d'vn coſté il y auoit les figures des Roys François I. Henry II. & François II. & celle d'Emanuel-Philibert, de Charles-Emanuel ſon Fils, & de Marguerite de Frãce ſa Mere, de l'autre.

C'est en suite de ce Traitté de Paix que ce Prince épousa à Paris le 9. de Iuillet 1559. Marguerite de France Duchesse de Berry Fille de François I du nom, Roy de France, & de Claude Reyne de Frãce sa premiere Femme: Leur mariage fut arresté le 27. de Iuin, de la mesme année en l'Hostel des Tournelles à Paris, en presence du Roy Henry II. de Catherine de Medicis Reyne de France, du Roy & de la Reyne d'Escosse, d'Elizabeth de France Reyne d'Espagne, de Marguerite Fille de France, des Cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Sens, Garde des Seaux de France, de Chastillon, de Guyse, & de Stroffi, de Charles Duc de Lorraine, d'Alfonse d'Est Prince de Ferrare, de Louys de Bourbon Prince de Condé, du Duc de Montpensier, du Prince de la Roche-sur-Yon, de Leonor d'Orleans Duc de Longueville, de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, de François de Lorraine Duc de Guyse, de François de Cleues Duc de Neuers, de François de Lorraine Grand Prieur de France Capitaine General des Galeres, de René de Lorraine Marquis d'Elbœuf, d'Anne Duc de Montmorency Connestable de France, de Iaques d'Albon Seig. de S. André Marquis de Fronsac Mareschal de France, & des Duchesses d'Estouteville, Princesse de Condé, Comtesse de Vaudemont, Duchesse de Guyse & de Neuers. Le Duc Emanuel-Philibert estoit pour lors absent, ses Ambassadeurs & Procureurs furent René Comte de Chalant Mareschal de Sauoye, Iean-Thomas de Langusque Comte de Stroppiana, Iean-François d'Ozasque Comte de la Roque President d'Ast & Charles Comte de Luzerne. La dot de cette Princesse fut 300. mil escus d'or au Soleil, auec l'vsu-fruit du Duché de Berry, pendant sa vie. S.A. luy accorda de doüaire dix mil escus assignés sur le Comté de Bresse, Pays de Bugey & de Valromey, Peage de Suze & autres Terres de proche en proche, auec les Châteaux de Bourg & du Pont d'Ains: Et outre ce, le Duc luy promit pour l'entretien de sa personne vingt mil escus tous les ans. Vn Autheur Allemand s'est trompé de dire que par ce mariage il auoit esté conuenu qu'à deffaut d'Enfans, les Estats de Sauoye retourneroient à la Couronne de France. Elle conceut de l'estime pour ce Prince, dés l'entreueüe du Roy François I. auec le Pape Paul III. à Nice, ou elle le vid, & ce fut dans la pensée de l'espouser vn iour (nonobstant qu'il fut depoüillé de ses Estats) qu'elle respondit au Roy Henry son Frere, qui la vouloit marier au Duc de Vendosme depuis Roy de Nauarre, qu'elle n'espouseroit iamais vn Prince son Sujet.

Preuues pag. 530.

Io. Gans. in Arboreto Domus Austriacæ.

Mem. MS. de M. de Brantosme.

Le Duc Charles auoit projetté de faire auoir à ce Prince Magdelaine d'Austriche pour Femme, Fille de Ferdinand Roy des Romains, puis Empereur: Et Philippes II. Roy d'Espagne ayant épousé Marie Reyne d'Angleterre, luy proposa le Mariage d'Elizabeth d'Angleterre sa Belle-Sœur, qui fut Reyne d'Angleterre; à quoy S.A. ne pût se resoudre, à cause de la diuersité de Religion. Marie Reyne d'Hongrie le voulut aussi marier auec Chrestienne de Dannemarch Vefue de François Sforce Duc de Milan, & de François Duc de Lorraine, Fille du Roy de Dannemarch: Mais le Duc n'y eut point d'inclination: Et certes de tant d'Illustres Partis, il n'en pouuoit pas rencontrer vn plus auantageux, que Marguerite de France; car outre sa glorieuse naissance, estant Fille de Roy, Sœur du Roy Henry II. Belle-Sœur de Iaques Roy d'Escosse, Tante de François II. de Charles IX. & d'Elizabeth de France Reyne d'Espagne, elle auoit des vertus & des qualités sur-éminentes, vne grande connoissance des Langues Grecque & Latine, & des meilleures Sciences, qui la rendoient la Princesse la plus parfaite de son Siecle: Elle fut encore recommandable par sa pieté, par sa beauté, par son port majestueux, & par sa liberalité. Les plus fameux Poetes du temps luy ont dedié leurs principaux ouurages, & luy ont donné la loüange d'estre, *La dixiéme des Muses, La quatriéme des Graces, La Sœur des Charités, La fleur des Marguerites, La Perle des François & l'ornement de son Siecle.* Iules Cesar de la Scale, fit pour elle vn

Tonso.

Botero. Thuan. Cambden. Appar. Annal. Anglic.

Belleau Ronsard Bellay. Iodelle. Desportes

So ma ge 15

vn beau Poëme Latin. Barthelemy Delbene Gentil-homme & Patrice Florentin, luy dedia vn Liure intitulé, *la Cité de la verité*, François de Belle-Foreſt l'an 1559. fit vn chant paſtoral ſur ſes Nopces, où il l'a loüée fort hautement. Le meſme ſujet exerça les plumes en proſe, & en vers de Marc-Claude du Buttet Gentil-homme Sauoyſien, de Bernard de Girard Bourdelois & de Iaques Greuin. Papyre Maſſon luy fit apres ſa mort vn eloge Latin. Monſieur l'Eueſque de Saluces luy a donné place parmy ſes Dames Illuſtres, par les Lettres, & le R.P. Louys Iacob, dans ſa Bibliotheque des Dames Illuſtres: Mais entre tous ceux qui ont parlé d'elle, le R.P. Hilarion de Coſte Minime & Meſſieurs de Ste Marthe luy ont fait de beaux Eloges. Vn celebre Poëte Italien a dit qu'elle eſtoit: *Le Patron de la Vertu & la Vertu meſme incarnée, l'image viſue d'honneur en forme de figure humaine.* Le Sieur de Brantoſme, dit, *Que c'eſtoit la meilleure Princeſſe du Monde, charitable, magnifique, liberale, ſage & vertueuſe, ſi accoſtable & douce, principalement à ceux de ſa Nation, que quand ils luy alloient faire la reuerence, elle ne leur vouloit point parler qu'ils ne fuſſent couuerts. Elle ſe tenoit touſiours debout, ſi c'eſtoient des perſonnes tant ſoit peu qualifiées, ou les faiſoit aſſeoir aupres d'elle*: Il a encore remarqué, qu'*Elle employoit le tiers de ſon reuenu, pour donner aux François qui paſſoient dans ſes Terres*. Et ce bel eſprit qui a fait part au public des principaux Memoires de cét Autheur, en vn ouurage tres-curieux, & qui contient de rares & agreables Recherches pour l'Hiſtoire de France, dit de fort bonne grace. *Que cette grande Princeſſe n'eut pas moindre partage en France, que le Roy Henry II. ſon Frere, puis qu'elle regna ſur tous les Eſprits, qu'elle ſe ſouſmit les cœurs de tous les Peuples, & que iamais Nom ne fut tant chanté que le ſien, auec tant d'applaudiſſement & ſi peu d'enuie.* Enfin elle fut ſur-nommée *La Pallas de France*. Pluſieurs medailles d'or, d'argent, & de cuiure, qui furent frappées à ſa memoire, luy donnent ce glorieux titre; entre autres vne, où elle eſt repreſentée au naturel, coiffée & veſtue à la Royale auec ces qualités autour. MARGARITA: FRANC. REG. F. D. SABAVDIÆ, & au reuers il y a l'image de la Deeſſe Pallas, auec ces mots, NATA IOVIS VERTICE. En vne autre medaille il y a au reuers la faſſade du Temple de Ianus & autour, TV SOLA CLAVSISTI, & au bas du Temple, SIC OMNIA SERVANTVR. I'ay veu vn Ducaton d'elle, où d'vn coſté eſt le viſage de cette Princeſſe, auec ſes qualités, & au reuers cette deuiſe, DOMINVS SOLVS DVX EIVS FVIT. pour monſtrer qu'en toutes ſes actions, elle n'auoit eü que Dieu ſeul pour guide.

Matthieu. aux All. de Fra. & de Sauoye.

Theatro. delle donn. Letterate.

Hiſt. Cat. Eloge des Dames Illuſtres

Hiſt. Gen. Matthieu.

Monſieur le Laboureur en ſes addit. aux mem. de Caſtelnau.

Cette Princeſſe eût pluſieurs deuiſes fort ingenieuſes, dont la pluſpart ſe voyent autour de ſon Cenotaphe à Hautecombe, entre autres vn relief de Meduſe eſcheuelée de ſerpens ſouſcripte de ces mots, RERVM PRVDENTIA CVSTOS. Vn rond de medaille auec ces parolles, HIC NIHIL EXPECTES, pour nous apprendre qu'il ne faut rien attendre de bon ny de ſolide en ce monde: vn Saule qui ſeiche, éloigné de l'eau & cét hemiſtique au pied, DISCESSV LANGVET AMATA, vne plante de cichorée fleurie, ayant ſes fleurs cloſes à cauſe de la nuit, qu'elle n'ouure qu'au Soleil, auec ces mots, RELIQVAS TEMNO, NAM SVMMA RECESSIT, La Lune en vn Ciel ſemé d'Eſtoiles & autour ces vers, NEC CELSA HEIC. NEC CLARA MAGIS SPLENDESCIT IMAGO, & quelque fois ce demy vers, DIV POST FATA NITESCIT. Elle en prit vne autre de deux ſerpents entortillés autour d'vne branche d'oliue, auec ces mots, RERVM PRVDENTIA CVSTOS. Le contentement qu'elle auoit en la lecture de Plutarque, luy fit regretter la perte des vies d'Epaminondas & de Scipion eſcrites par cét Autheur & pour la reparer, elle deſira que Iaques Amyot fameux traducteur de Plutarque, entreprit de les dreſſer, ce qu'il fit, mais elles ſe ſont perdües encore vne fois. Cette incom-

Matthieu. All. de Fr. & de Sau.

parable Princesse estoit si aymée & honorée du Duc Emanuel-Philibert son Espoux, que pour l'amour d'Elle il portoit pour Symbole vne Croix chargée au milieu de ces deux Lettres E L. ceinte d'vn rond de grosses perles, que les Latins appellent Marguerites, & sur le tout, la Couronne Ducale, auec ces parolles Latines, QVIS DICERE LAVDES: comme s'il eut voulu dire, *Qui pourra dire les Loüanges de ma Marguerite*, dont les Vertus auoient pour Symbole les Perles.

Le quatorziéme Septembre 1574. rauit à la Sauoye cette incomparable Heroïne à Turin, suiuant que Leonicius grand Astrologue auoit predit. Ses Funerailles furent faites auec beaucoup de pompe en l'Eglise Cathedrale: Ange Iustinian Euesque de Geneue excellent Predicateur, prononça son Oraison Funebre; Charles Paschal en fit vne Latine. En l'Abbaye de Hautecombe, dans la Chappelle des Princes, est son Portrait au naturel sur vne Table de bronze, auec ces paroles qui luy seruent de Cenotaphe. 157

Pingon. Arb. Gent. Tonso. Hist. Disc. Botero. Vanderb.

Margareta à Francia Eman. Phil. Allo. Ducis Coniux.

Et au dessous sur vne Table cubique il y a quatre Couronnes, l'vne d'Oliuier, la deuxiéme de Chesne, la troisiéme de Laurier, & la quatriéme de Palme, auec ces mots.

His summam meruit Cœlo.

Vn peu plus bas, & sur la mesme Table de bronze est cette Inscription Latine & son Epitaphe en françois, de la façon de Barthelemy Delbene Gentilhomme Florentin.

D. O. M.

E T

Margaretæ à Francia Eman. Phil. Allobrogum Ducis Coniugi integerrimè, Bartholomeus Delbene Patricius Florentinus Dominæ suæ benignissimæ, cuius prudentiâ & liberalitate, pluribus animi & fortunæ bonis ornatus & auctus fuit, vt tanti beneficij memoria posteris alicundè innotesceret, parùm fidens de carminis à se compositi diuturnitate incidi curauit & posuit. Anno salutis Christianæ 1576. post Kalendas Nouembris

Si la Vertu estoit chose mortelle;
Qui comme nous vn corps fresle eût vestu,
I'oserois dire, Icy gist la Vertu
L'Honneur, les Arts enterrés auec elle.
Sans la nommer assez on connoit celle,
Qui a tousiours le Vice combattu;
Celle qui a par la France abbatu
L'Hydre à cent chefs qu'ignorance on appelle.
Mais si Vertu n'est suiette au Tombeau,
Ainsi que nous; ains luit comme vn flambeau,
Volant au Ciel quand la Terre elle quitte;
Ceux qui de nuit en haut leuent les yeux,
Voyant reluire vn nouuel Astre aux Cieux,
*Diront que c'est l'*Astre de Marguerite.

Ceux

Ceux-là se sont trompés, qui ont escrit que cette Princesse auoit esté inhumée en l'Eglise Cathedrale de Vercel : Henry III. Roy de France & de Pologne son Neueu, luy fit faire vn seruice solemnel en l'Eglise de Nostre Dame de Paris, où Arnaud Sorbin, depuis Euesque de Neuers, fit son Oraison Funebre. Par plusieurs Lettres que Catherine de Medicis luy a écrites, on reconnoit qu'il y auoit vne parfaite amitié entre ces deux Princesses.

ENFANS D'EMANVEL-PHILIBERT DVC DE Sauoye, & de Marguerite de France.

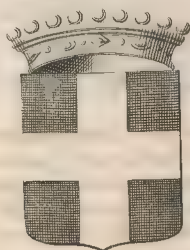
I. Charles-Emanuel premier du nom, Duc de Sauoye, &c. qui aura son Eloge au Chapitre suiuant.

ENFANS NATVRELS DV DVC Emanuel-Philibert.

I. Dom Amé de Sauoye Marquis de S. Rambert, Comte de Conflens, Grand Croix des saincts Maurice & Lazare, Commandeur de Sauoye, & grand Conseruateur de la Religion, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade & Lieutenant general de Son Altesse deçà les Monts. Sa Mere estoit Lucresse Proba Damoiselle de Turin.

Ce fut vn Prince qui eut de bonnes qualités, & qui en plusieurs rencontres rendit des seruices importans à l'Estat, ainsi que nous verrons. Le Duc Emanuel-Philibert son Pere luy donna en fief les Seigneuries de sainct Rambert & de sainct Germain en Bugey, & les erigea en Marquisat le 5. d'Octobre 1576. sous le Titre de sainct Rambert. Il prit employ sous le Roy Philippes II. l'an 1588. en l'Armée inuincible dressée contre Elizabeth Reyne d'Angleterre, & mourut à Turin l'an 1610. il fut inhumé en la Sepulture des Princes, dans l'Eglise Cathedrale de Turin; laissa vn Fils Naturel appellé Maurice, destiné à l'Eglise, qui mourut ieune, & vne Fille Naturelle, appellée Marguerite de de Sauoye, Espouse de Ierosme Comte de Rossillon : Marquis de Bernés en Piemont, Seigneur de sainct Genys au pays de Gex; & des Terreaux en Geneuois, Baron du Bourget, & de Ternier, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, Capitaine des Archers de la garde de Son Altesse Royale, Gouuerneur du Chasteau de Montmeillan, puis du Comté de Nice, Fils de Iean-Gabriel de Rossillon, Seigneur de sainct Genys & des Terreaux, & de Françoise de Lambert.

Histoire de Bresse & de Bugey. *Cambden. An. Angl.*



Rossillon de sable, à la Croix d'argent.

DE

De ce mariage ſont yſſus, Charles-Amé de Roſſillon Marquis de Bernés Comte de Roſſillon Seigneur de ſainct Genys, de Chaſteau-blanc, & des Terreaux, Capitaine des Gentils-hommes Archers de la Garde de ſon Alteſſe Royale, Antoine de Roſſillon Baron de ſainct Genys, Catherine de Roſſillon Eſpouſe du Marquis de Crauezana en Piemont Gouuerneur du Montdeuis, & vne Fille Religieuſe à Annecy, appellée Marie.

Le ſuſnommé Charles-Amé de Roſſillon, Marquis de Bernés a épousé Helene de Michal la Palu, & en a des Enfans: Sçauoir, Albert, Gaſpard, Ioſeph & Ianus de Roſſillon, & deux Filles nommées Chreſtienne-Catherine & Antoinette.

II. Dom Philippes ou Philippin de Sauoye, Cheualier & Grand Croix de l'Ordre de S. Iean de Ieruſalem, Capitaine de Cheuaux legers, & Colonel d'vn Regiment d'Infanterie pour S. A. fut tué en duel, pres de Quirieu en Dauſiné par le Seigneur de Crequy, le 2. de Iuin 1599. giſt à Pierre-Chaſtel. Sa Mere eſtoit Fille de Dom Martin Doria General des Galeres de Sauoye.

Preuues pag. 534.

III. Marie legitimée de Sauoye, nâquit à Vercel l'an 1556. elle fut alliée le 20. de Ianuier 1570. auec Philippes d'Eſt, Marquis de ſainct Martin au Ferrarois, puis Marquis de Lans General de la Caualerie & Cheualier de l'Ordre de S. A. Fils de Sigiſmond Marquis d'Eſt, de S. Martin, de Bourgomanero & de Prolet, Comte du Vicariat de Belioyoſo, Campopaglione, Caſtellarano, Rouigo & ſainct Caſſian, & de Iuſtine de Triuulce, Fille de Paul Camille Comte de Triuulce; François Comte de Triuulce Beau-frere de l'Eſpoux, épouſa à ſon nom cette Princeſſe. Ell'eut en dot la Seigneurie de Creuecœur en Piemont, puis la Seigneurie, Chaſteau & Vallée de Lans, que le Duc erigea en Marquiſat. Sa Mere eſtoit Laura Créuola Damoyſelle de Vercel.

Eſt-Lans écartelé au 1. & 4. d'or à vne Aigle à 2. teſtes de ſable, armée & courónée au 2. & 3. de France à la bordure engrelée d'or & de gueules ſur le tout d'azur à l'Aigle d'argent courónée membré & bequé d'or.



De ſon mariage ſortirent Charles-Philibert d'Eſt, dit le Marquis d'Eſt, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, puis de la Toyſon d'or, Prince du S. Empire, Marquis de S. Martin & de Bourgomanero General des Gens d'armes de l'Eſtat de Milan, Grand Eſcuyer du Cardinal Fernand Infant d'Eſpagne. & du Conſeil d'Eſtat de ſa Majeſté Catholique. Sigiſmond d'Eſt II. du nom Marquis de Lans Gouuerneur de Sauoye Cheualier de l'Annonciade, Cheualier Grand Croix, Amiral & Commandeur de la Religion des Saincts Maurice & Lazare, le Marquis Alfonſe d'Eſt Cheualier & Grand Croix de Malte, & Dona Beatrix d'Eſt Eſpouſe du Marquis Ferrante Bentiuoglio, Frere du Cardinal Bentiuoglio: Sigiſmond II. Marquis de Lans, de Françoiſe Dame d'Hoſtel, & de

& de Teyſieu ſa Femme a laiſſé Philippes-François d'Eſt Marquis de Lans, & de S. Martin au Ferrarois Prince du S. Empire, Cheualier grand Croix, & grand Commandeur de la Religion des ſaincts Maurice & Lazare, Chriſtine d'Eſt Religieuſe; & Dom Charles d'Eſt Cheualier de l'Ordre de la Toiſon d'or, nommé le Marquis de Borgomanero, allié auec vne Dame de la Maiſon de Sfondrate, dont il a des Enfans.

Cette Princeſſe mourut à Turin l'an 1580. du regret qu'elle eut de la mort du Duc Emanuel-Philibert ſon Pere. *Hiſt. diſc.*

IV. Matilde legitimée de Sauoye Marquiſe de Pianezze, Eſpouſe de Charles de Simiane Seigneur d'Albigny, Marquis de Maret, Roat, & autres places, Cheualier de l'Ordre, Lieutenant general de S.A. dans ſes Armées & depuis deça les Monts. Leur mariage eſt du 26. de Fevrier 1607. Preuues pag. 535.



Simiane d'or ſemé de Tours & de Fleurs de Lys d'azur.

Sa Mere eſtoit Beatrix de Languſque Marquiſe de Pianezze, Fille de Iean-Thomas de Languſque Comte de Stroppiane Grand Chancelier de Sauoye, & de Delie Roëre de S. Seuerin, laquelle ſe maria auec François Martinengue Comte de Malpagua Cheualier de l'Ordre, Grand Eſcuyer, General de la Caualerie, puis Lieutenant general és Armées de ſadite Alteſſe, & enfin General de la Caualerie des Venitiens.

Dona Matilda mourut à Suze l'an 1639. accompagnant M. R. de la Maiſon de laquelle elle eſtoit Sur-Intendante, lors qu'elle ſe retiroit de la Citadelle de Turin: Elle a eſté inhumée au Monaſtere de la Viſitation de la Ville-neufue de Turin qu'elle a fondé: Le Duc Charles-Emanuel qui en faiſoit vne eſtime particuliere, luy fit l'honneur de la choiſir pour Marraine de tous les Princes ſes Enfans, hors du premier; lequel neantmoins elle tint ſur les fonds; repreſentant la Sereniſſime Infante d'Eſpagne, Iſabelle-Claire-Eugenie.

Du mariage de Dona Matilda & de Charles de Simiane Seigneur d'Albigny ſortit vn ſeul Fils, ſçauoir Charles-Emanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane Marquis de Pianezze, de Liuorne & de Chaſteau-neuf, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, Grand Chambellan de S. A. R. & Colonel general de l'Infanterie, dont la haute modeſtie, m'empéche de faire l'eloge. De Ieanne de Gattinara ſon Epouſe, Fille de Charles-Antoine-Mercurin Marquis de Gattinara, & de Virginie de Languſque, Fille de Dom Alphonſe de Languſque Comte de la Motte, Cheualier de l'Ordre de S. Iaques, Grand Maiſtre d'Hoſtel de la Sereniſſime Infante Caterine d'Auſtriche Ducheſſe de Sauoye. Il a eu les Enfans ſuiuans: Louys-François de Simiane Marquis de Liuorne, mort l'an 1645. Charles de Simiane Marquis de Liuorne, Cheualier grand Croix de la Religion des ſaincts Maurice & Lazare, Meſtre de Camp de Caualerie & d'Infanterie pour S. A. R. Irene de Simiane Epouſe de Charles-

Louys de sainct Martin d'Aillé Marquis de sainct Damien, Cheualier Grand Croix de la Religion des saincts Maurice & Lazare, Mestre de Camp d'Infanterie, Mareschal de Camp, premier Escuyer de S. A. R. & Gouuerneur de Cony. Françoise-Marie de Simiane Vefue de Louys des Comtes de Valpergue, Comte de Mazin, Gentil-homme de la Chambre de S. A. R. & Mestre de Camp. d'Infanterie, & Matilde-Hyacinthe de Simiane, destinée à la Religion.

Le mariage du susnommé Charles de Simiane Marquis de Liuorne fut arresté l'an 1658. de l'agréément du Roy & de S. A. R. auec Ieanne-Marie Grimaldi nommée Mademoiselle de Valentinois, seconde Fille d'Hercules Grimaldi Marquis de Baux, & de Campagne, & d'Aurelia Spinola, Fils vnique d'Honoré Grimaldi II. du nom, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, Comte de Carladois, & d'Hyppolite Triuulce; Mais le bas âge des Parties n'en ayant pas permis alors l'accomplissement, il se fit auec beaucoup de solemnité à Monaco le 23. d'Octobre 1659.

V. Beatrix de Sauoye, laquelle fut accordée en mariage le 20. d'Octobre 1577. au Palais de Turin, à François-Philibert Ferrero-Fiesque, Fils vnique de Besse Ferrero-Fiesque Marquis de Messeran, Comte de Lauagna à la charge que le mariage se feroit quand les Parties seroient en âge. Le Duc Emanuel-Philibert promit de legitimer Beatrix, auec permission de porter les Armes Ducales sans barre, de luy donner en dot trente mille escus d'or, & de la remettre au pouuoir du Marquis de Messeran Pere, pour estre éleuée auprés de la Marquise son Epouse, iusqu'à ce qu'elle fut en âge de consommer le mariage. En consideration de cette alliance, le Marquis de Messeran declara, que venant à mourir sans Enfans masles, & apres luy, Federic Ferrero Seigneur de Casaualon Marquis de Romagnan; il vouloit que Dom Amedée de Sauoye Fils naturel de S. A. fut son Heritier vniuersel, en épousant vne de ses Filles, & en écartelant ses Armes de celles de Messeran. Presents à ce Traitté de Mariage, Guy Ferrero Cardinal de Vercel, François de Lorraine Marquis de Chaussins, Dom Amedée de Sauoye Marquis de S. Rambert, Ierosme Federici Euesque de Lody, Philippes d'Est Marquis de S. Martin & de Lans, Philippes de Sauoye Comte de Raconis, André Prouana Comte de Fruzasque, & Ascanio Bobba Grand Prieur de Piemont. Mais Beatrix de Sauoye mourut en pupillarité.

VI. Otthon de Sauoye decedé ieune, & inhumé en la Sepulture Ducale, en l'Eglise de Turin auec sa Sœur Beatrix. Leur Mere estoit la Marquise de Pianezze, susnommée.

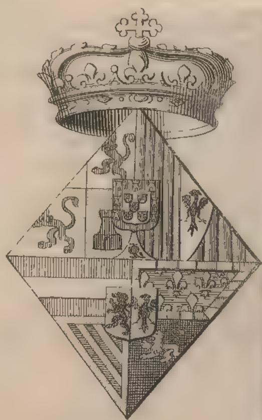
Quelques Historiens modernes ont adioûté aux Enfans naturels d'Emanuel-Philibert, le Seigneur de Tarnauas, Fils de Suzanne des Adretz Dame Daufinoise, mais il ne fut iamais auoüé; tant s'en faut que ce Gentil-homme qui s'appelloit Pierre-Louys, prit le surnom de Roëre, qui estoit celuy du Mary de sa Mere, afin d'heriter de la Seigneurie de Tarnauas en Piemont.

Thuan. Videl.

CHARLES







Sauoye comme cy deſſus. Auſtriche écartellé au 1. quartier, contr'écartelé au 1. & 4. de Caſtille, au 2. & 3. de Leon au 2. grãd quartier d'Arragon party d'Arragon Sicile, en la pointe de ces 2. quartiers ou eſcus eſt celuy de Grenade, ſur le tout de ces meſmes quartiers eſt, l'Eſcu de Portugal au 3. grand quartier d'Auſtriche ſouſtenu de Bourgongne de la 1. branche au 4. quartier de Bourgongne de la 2. branche ſouſtenu de Brabãt, & ſur ces 2. quartiers eſt l'Eſcu de Flandres. party du Marquiſat de S. Empire.

XX.

CHARLES-EMANVEL DVC DE Sauoye, de Chablais, d'Aouſte & de Geneuois; Prince de Piemont, d'Achaye, de la Morée & d'Oneille; Marquis de Suze, d'Italie & de Saluces; Comte d'Aſt, de Geneue, de Nice, de Breſſe, de Tende & de Romont; Baron de Vaud & de Gex, Seigneur de Vercel, de Bugey, de Fribourg, du Marro, de Prella, du Marquiſat de Ceue & du Comté de Coconas : Prince &

 Vicaire

Vicaire perpetuel du ſainct Empire, & Roy de Chypre, ſur-nommé le Grand & le Pere des Soldats.

CHAPITRE XXXVI.

IAMAIS Prince n'a porté ſi haut l'éclat de ſa Maiſon, ny les interests de ſon Eſtat, ny la gloire de ſa reputation, ny le bruit de ſes armes, que Charles-Emanuel. Il a donné de la honte aux ſiecles paſſés, de l'eſtonnement à celuy-cy, & de l'enuie à la poſterité. Sa vie eſt vne continuelle ſuite de merueilleux éuenements, de combats, de victoires, de ſieges & de priſes de Villes : Et quoy que la pluſpart des Souuerains exigent bien ſouuent de la flatterie de leurs Sujets, ou de la complaiſance des eſtrangers, des titres & des ſurnoms faſtueux, dont ils n'ont pas meſmes l'ombre ; neantmoins celuy de Grand, dont il fut honoré pendant ſa vie & aprez ſa mort, ne fut donné qu'à ſes eminentes vertus ; car il ſurpaſſa en pieté les Humberts, en generoſité les Thomas, en liberalité les Edoüards, en grandes entrepriſes & fameuſes expeditions les Amés, en bonté les Louys & les Charles, & en vaillance les Pierres, les Philippes & les Emanuels. Enfin il fut Illuſtre Fils d'vn Illuſtre Pere, digne d'vn plus grand Sceptre, ou pluſtoſt d'vn Empire. Mais comme tant d'heroïques actions demandent vne Hiſtoire particuliere & vn iuſte volume, il y auroit de la temerité de pretendre de s'en pouuoir bien acquitter en ce Chapitre ; Auſſi proteſte-ie que ce que i'en fais n'eſt que pour ébaucher vne ſi riche matiere, afin de donner l'enuie à vne meilleure & plus delicate plume, d'eriger vn monument plus auguſte à la memoire d'vn ſi grand Prince.

Pingon. Arb. Gent. Tonſo. Charles-Emanuel vint au monde au Chaſteau de Riuoles en Piemont, le douziéme de Ianuier mille cinq cents ſoixante-deux ; & parce que ſa vie deuoit eſtre hors du commun, il eſtoit iuſte que ſa naiſſance fut precedée de choſes ſingulieres & extraordinaires. Quand le Duc Emanuel-Philibert ſon Pere enuoya demander au Pape Paul IV. la diſpence pour ſon mariage auec Marguerite de France, Sa Sainteté en écriuant de ſa main au bas de la Supplique le mot de FIAT, pour témoignage de ſon conſentement, y adiouſta d'vn eſprit prophetique celuy de MASCVLVS *Tonſo. Hiſt. Diſc. Botero.* auſſi fut-il Fils vnique. Le Duc, pendant la groſſeſſe de la Ducheſſe eſtant en inquietude, ſi elle accoucheroit d'vn Fils ou d'vne Fille, eut la *Botero.* curioſité d'en conſulter Michel Noſtradamus Medecin, & celebre Aſtrologue de Salon de Craux. Philibert Mareſchal Seigneur de Mont-Symon en Breſſe, Contrôlleur General des guerres deçà les Monts, fut depéché pour cela en Prouence : Il treuua Noſtradamus à Salon, & luy ayant dit le ſujet de ſon voyage, ils ſe mirent tous deux en chemin, & ſe rendirent à Nice, ou ayant viſité la Ducheſſe en qualité de Medecin (parce qu'elle haïſſoit ceux qui faiſoient profeſſion d'Aſtrologie) il dit à Son Alteſſe qu'elle auoit grand ſujet de ſe réjouïr, parce que l'Enfant dont la Princeſſe eſtoit enceinte, *Seroit vn Fils, qui s'appelleroit Charles, & qui ſeroit le plus grand Capitaine de ſon ſiecle.* *Sa naiſſance 156[2]*

Mais ce qui eſt encore plus remarquable en la naiſſance glorieuſe de ce Prince, c'eſt qu'à meſme temps que Marguerite de France fut au bout de ſon terme, Sœur Leone Religieuſe de l'Annonciade de Vercel, qui auoit fait de grandes prieres & vn Vœu ſolemnel au Bien-heureux Amé de Sauoye pour la fecondité & pour l'heureux accouchement de la Princeſſe, reſſentit ſeule le

trauail

trauail de l'enfantement, & la Ducheſſe accoucha ſans douleur. Sa Sainteté ayant eü les nouuelles de cét accouchement, dit ces belles parolles, *Elizabeth peperit, & Filius Orationis eſt iſte Puer.* *Maletus in vita B. Amed. Aurel.*

La ceremonie du Bapteſme fut differée iuſqu'au neufviéme de Mars de l'an mille cinq cents ſoixante-ſept, pour eſtre faite auec plus de magnificence & de ſolemnité. Les Parrains du ieune Prince furent, le Pape, le Roy Charles IX. les Venitiens & le Grand Maiſtre de Malte : & les Marraines, Catherine de Medicis Reyne de France, & Elizabeth de France Reyne d'Eſpagne. Sa Sainteté y enuoya le Cardinal Alexandre Criuel, aſſiſté des Eueſques de Vigeue & de Nole : Le Roy, Honorat de Sauoye Marquis de Villars Admiral de France : Les Venitiens deputerent Sebaſtien Caualli leur Ambaſſadeur reſident à Turin : Le Grand Maiſtre de Malte commit le Cheualier Raſchier ; & pour les deux Reynes, aſſiſta Marie de Sauoye Sœur naturelle du Prince, excuſant Iſabelle de Gonzague Femme de Ferdinand d'Aualos Marquis de Peſcaire que la Reyne Elizabeth auoit nommée. Le Comte de Pont de Vaux porta le Baſſin, le Comte de Creſcentin le Cremail, le Baron d'Aix le Vaſe d'argent doré, le Comte de Mazin vne bouteille de cire blanche, & le Comte de Raconis vne Saliere de criſtal. Le Prince fut nommé Charles en honneur du Roy Charles IX. & on y adiouſta le nom d'Emanuel, à cauſe du Duc ſon Pere : Le Bapteſme ſe fit en l'Egliſe Cathedrale de Turin par Ieroſme de la Ruuere Archeueſque de Turin, accompagné de l'Archeueſque de Tarentaiſe, & des Eueſques d'Aſt, d'Yvrée, & de Vence. On fit largeſſe ce iour-là de Medailles d'or & d'argent, où d'vn coſté il y auoit l'Effigie du ieune Prince, & de l'autre le petit Pauillon du Dome de l'Egliſe Cathedrale de Turin, ſous lequel il y auoit vn Vaſe d'argent, & autour ces parolles, VOTO POPVLORVM. En d'autres eſtoit le viſage du Prince, & au reuers le petit Pauillon, auec ces mots, LAVIT ET VIDIT. Vn Autheur du temps s'eſt méconté au nom de ce Prince, qu'il a appellé Charles-Philibert. Pendant ſon bas âge il eut pour Gouuernante Barbe d'Annebaut Preſidente de Saluces ; depuis on luy donna pour la conduite de ſa perſonne, & de ſa Maiſon deux Dames fort vertueuſes : Sçauoir Helene de Tournon Comteſſe de Montreuel, puis Marie de Gondy Comteſſe de Pancalier & de Sainct Triuier. Ses Precepteurs furent en diuers temps, Anthoine Gouean, Guy Pancirolle, François de Vimercat, François Valleriole, Iean Argentier, Iean-Baptiſte Benedetti, Iean-Baptiſte Giraldo, Alfonſe d'Elbene & Iaques Greuin perſonnages ſignalés en doctrine. Il eut pour Gouuerneur Bernardin de Sauoye Seigneur de Raconis, & pour Sous-Gouuerneur Iean-François Coſte Comte d'Arignan Cheualier de l'Ordre. *Corb. Ep. Vercel. Tonſo. Buttet. Hiſt. Diſc. Botero. Iuſtin. hiſt. Venet 14. Natal. Comes. Monod in Elog. Car. Em. M.S.*

A l'entrée que le Roy Henry III. fit à Turin, à ſon retour de Pologne, l'an 1574. ce Prince n'eſtant âgé que de douze ans, alla au rencontre de Sa Majeſté à cheual en teſte de tout le Senat de Turin & fit ſon compliment au Roy de ſi bonne grace, & auec tant de hardieſſe, qu'il ſe fit admirer de toute la Cour. *Tonſo. Buttet. Hiſt. Diſc.*

L'année ſuyuante, le Duc eſtant allé à Nice, luy laiſſa le gouuernement de l'Eſtat ſous l'authorité de ſon Conſeil, afin de luy apprendre de bonne heure à commander ; & au retour de Son Alteſſe, il reçeut les hommages de tous les Eccleſiaſtiques, Gentils-hommes, Villes & Communautés de Piemont. Le Duc ayant aprez cela paſsé les Monts l'an mille cinq cents ſeptante ſix, & viſité toute la Sauoye auec le Prince, il le fit reconnoiſtre pour Succeſſeur de la Couronne. Ce fut en ce voyage que tous les Ordres *Pingon. Aug. Tau.*

dres de Sauoye luy rendirent les meſmes hommages que l'on auoit fait en Piemont.

Thuan. La Mort du Duc Emanuel-Philibert ſon Pere arriuée au mois d'Aouſt de l'an 1580., obligea S. A. de depeſcher en Eſpagne Louys de la Baume Seigneur de Perés, Baron de ſainct Amour, pour en donner aduis au Roy Philippes; tous les autres Roys & Princes Souuerains luy deputerent des Ambaſſadeurs pour la complimenter ſur cette mort: Le Mareſchal de Rays y vint de *Hiſt. Diſc.* la part du Roy Henry III. & luy apporta l'Ordre de S. Michel, comme fit auſſi le Baron de ſaint Amour celuy de la Toyſon d'or.

A cét auenement, S. A. eut pour ſes principaux Conſeillers & Confidents, *Chieſa. Hiſt. diſc.* Bernardin de Sauoye Seigneur de Cauours Comte de Raconis, Philippes d'Eſt Marquis de S. Martin & de Lans, & André Prouana Seigneur de Leyni Comte de Fruzaſque. Il donna la charge de Grand Chancelier de Sauoye à Louys Millet Baron de Fauerges, premier Preſident du Senat de Sauoye (vacante par le decés du Comte d'Ozaſque) & en la place de Millet, il mit René de Liobard Seigneur du Chaſtellard de Luyres Gentil-homme de Bugey per- *Rem. Luci. Alym. Comment. M. S.* ſonnage de doctrine & de probité extraordinaire, Iean-François de la Creſte homme de grande experience fut choyſi pour ſon premier Secretaire d'Eſtat.

Auparauant le decés du Duc Emanuel-Philibert, Bernard de Nogaret Seigneur de la Valette auoit reduit tout le Marquiſat de Saluces ſous l'obeïſſance du Roy; Mais Anſelme reuenu de Prouence auec quelques ſoldats reſolus, ſe ſaiſit de Cental, de Dronero, S. Damien & de Venaſque: Dominique Voluera eſtoit demeuré Gouuerneur de Carmagnole, d'où il auoit chaſſé tous les François, & n'y auoit mis que des piemontois: Mais ce Prince eſtant mort, Albert de Gondy Comte de Rays Mareſchal de France eut ordre du Roy en ſon voyage de Piemont, d'aller au Marquiſat de Saluces, pour eſſayer de reti- *Thuan.* rer de Voluera & d'Anſelme les places qu'ils tenoient & d'y faire conſentir S. A. ce que le Mareſchal de Rays ſe promettoit d'obtenir par le credit que la Comteſſe de Pancalier ſa Sœur auoit ſur Charles-Emanuel, comme ayant eſté ſa Gouuernante: Le Mareſchal en fit l'ouuerture au Duc, qui du commencement y reſiſta par l'apprehenſion qu'il eut, que les Gouuerneurs que l'on mettroit dans ces places ne veſquiſſent pas auec ſes Officiers & Sujets dans vne bonne intelligence, comme faiſoient Voluera & Anſelme; d'ailleurs la France en ce temps là eſtant fort mélée des Religionnaires, S. A. eut crainte *Roger. Tritonius in vita. Vincentij Laurei Card.* que cette nouuelle opinion s'eſtant vne fois introduitte à Carmagnole Ville fort auancée dans le Piemont, n'infectât le reſte de ſon Eſtat & l'Italie par meſme moyen; à quoy le Pape auoit fort exhorté ce Prince de prendre garde, luy ayant depeſché pour cét effet Vincent Laureo Eueſque de Montdeuis, outre que c'eſtoit eloigner d'autant l'eſperance que S. A. auoit de recouurer ce Marquiſat, qu'elle eſtimoit luy appartenir: neantmoins le Duc ne ſe voulant pas attirer vne guerre auec la France, donna les mains, par la perſuaſion de Ber- *Thuan.* nardin de Sauoye Seigneur de Cauours, ſur les promeſſes que le Mareſchal de Rays luy fit de ſa main au nom du Roy, & en ſuite du pouuoir qu'il en auoit de S. M. d'ayder S. A. à la conqueſte de Geneue, où du moins de ne s'y point oppoſer & d'en abandonner la protection.

Thuan. Ainſi, Voluera remit Carmagnole & Anſelme Cental, Dronero, S. Damien & Venaſque entre les mains du Duc, iuſqu'à ce que ces Gouuerneurs euſſent les recompenſes que le Mareſchal de Rays & la Valette leur auoient promiſes: Ce qu'ayant eſté executé, S. A. les deliura depuis à la Valette.

Hiſt. Diſc. En ce temps-là, Borſe Acerbo Seigneur de la Ciſterne, Vaſſal du S. Siege, ayant offencé le Pape Gregoire XIII. par le refus qu'il faiſoit de le reconnoiſtre pour ſon Souuerain, S.S. pria le Duc de ſe ſaiſir de la Ciſterne, S. A. pour obliger

obliger le Pape, y enuoya Iean Thomas de Valpergue Comte de Mazin Gouuerneur du Comté d'Ast & Guy Piouena Mestre de Camp d'Infanterie auec quelques Trouppes & de l'artillerie, sous la conduite de Ioseph de Cambiano Seigneur de Ruffia, qui partirent de Turin le 20. de Iuillet 1581. mais ils ne furent pas plutost arriués à Ferrieres Chasteau proche de la Cisterne, que Borse ayant abandonné la place, ceux qui y commandoient escriuirent au Comte de Mazin qu'ils estoient prests de la rendre: Le Comte y mit garnison & y laissa pour Gouuerneur au nom du Pape, Frere Louys Viualda Gentil-homme du Montdeuis Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem. Le Gouuerneur de Milan en prit ombrage, parce que Borse estoit Milanez, & que le Chasteau de la Cisterne est sur la frontiere du Comté d'Ast, dont il croyoit que le Duc se vouloit accommoder & estendre ses Limites de ce costé-là. Le Comte Sforce Briuio fut exprés à Turin de la part des Espagnols, pour s'en esclaircir, & le Duc luy ayant dit que tout ce qu'il en auoit fait, estoit à la priere du Pape; ils en demeurerent satisfaits.

Guerre contre le Seigneur de Cisterne. 1581.

Pendant que le Duc trauailloit en Italie à acquerir vne Ville rebelle au Pape; Estienne de Festerne Seigneur de Compois, Gouuerneur du Chasteau de Tonon, faisoit vne entreprise pour S. A. sur Geneue, par le moyen d'vn nommé du Plan Bourgeois de Tonon, qui s'estoit retiré à Geneue, & y auoit acheté vne maison proche la porte du Lac, où il faisoit hostellerie: Compois auoit vn Frere Gouuerneur de Ripaille, où se faisoient les preparatifs necessaires pour l'execution de ce dessein: Le Duc y enuoya Iean Baptiste Viualda Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, Lieutenant des Arquebusiers de sa Garde, suyui de 600. Prouençaux, commandés par Espiard & Boucicaut, qui deuoient se rendre à Ripaille secrettement: Les Bernois qui en eurent quelque vent, y manderent des Gens pour s'en informer, à la sollicitation des Geneuois. Le Gouuerneur de Ripaille fit cacher les Soldats; tellement que les Deputés de Berne ne voyant point d'apparence d'armement, s'en retournerent, & ainsi il y auoit esperance que le soupçō des Bernois leué, l'entreprise deuoit auoir vn bon succés.

Hist. Disc.

[Entre]prise [su]r Ge[ne]ue. [1]581.

Rem. Luci. Alym. Comment. M. S.

[15]82.

Mais quelques-vns des Soldats de Ripaille qui estoient de la nouuelle opinion, s'estant retirés à Geneue, declarerēt ce qui s'estoit fait, ce qui donna nouuel ombrage aux Geneuois qu'il n'y eût quelque party formé contr'eux: Cependāt le Duc prenant pretexte sur la deffiance des Bernois, & mal satisfait d'ailleurs de ce qu'aprez la mort du Duc Emanuel-Philibert, ils ne l'auoient point enuoyé visiter ny complimenter, fit mine de leur vouloir faire la guerre & leua de nouuelles Trouppes, entre autres 500. Prouençaux, 1200. Italiens, & 1500. Suysses conduits par Iean de Chabod Seig. de Iacob & 500. Cheuaux Sauoysiens; par Iean-François de Lucinge Baron de Viry, qui prirent la route de Tonōn, auec ordre d'obeïr à Bernardin de Sauoye, Comte de Raconis, & à François Martinengue Comte de Malpagua, que S. A. leur auoit donné pour Chefs: En mesme temps l'entreprise de Geneue fut descouuerte; neantmoins le Duc, pour faire croire qu'il n'en auoit aucune connoissance, & qu'il auoit quelque chose à démêler auec les Bernois, ne licentia point ses trouppes: De sorte que les Bernois deputerent à Tonon watewille leur Auoyer, pour sçauoir quel sujet de plainte S. A. auoit d'eux. Raconis les renuoya au Duc & s'auança auec toutes ses Gens iusqu'à deux lieuës de Geneue, sans faire aucun acte d'hostilité, en attendant le retour de George de Chalant Seig. de Chastillon, que le Duc auoit depesché au Roy Henry III. pour tirer consentement de S. M. que S. A. attaquât Geneue; suyuant les promesses du Mareschal de Rays, mais le Roy ne l'ayant pas voulut donner, sous pretexte que cette Ville estoit sous la Protection de France; & ayant desauoüé le Mareschal de Rays, le Duc qui ne voyoit pas la conjoncture fauorable pour faire par la force ce qu'il auoit manqué par l'artifice; s'en fit honneur auprez des Bernois & r'appella les Comtes de Raconis & Martinengue

Lucing. Alym.

Hist. Disc. dell Cose di Sau. M. S.

Du-Pleix Hist. de France.

auec toutes leurs Trouppes. Mais le souuenir du refus, que fit le Roy d'executer sa parolle; demeura si viuement imprimé dans l'esprit de S. A. que dez là elle resolut de s'en vanger, & conçeut vne hayne mortelle contre ce Prince, n'ayant iamais pû digerer cette iniure.

Declaration des Electeurs pour S. A. 1583.

Preuues pag. 537.

En ce mesme tẽps les Electeurs de l'Empire firent declaration que le Duc en qualité de Prince & de Vicaire du S.Empire, & descẽdu de la Maison de Saxe, deuoit preceder en la Cour de l'Empereur & ailleurs tous les Princes d'Italie.

Hist. disc. Lucing. Alym. Comment. M. S.

Anne Duc de Ioyeuse, qui reuenoit d'Italie l'an 1583. estant tombé malade à Vercel; le Duc le visita & luy rendit de grands honneurs, comme à celuy qui estoit Beaufrere du Roy, mais en prenant soin de la santé de ce Seigneur, le Duc fut surpris d'vne fievre si violẽte au mois d'Aoust, accompagnée de tant de fâcheux Symptomes, qu'il n'y auoit pas d'apparẽce qu'il en deût eschapper: Mais comme sa naissance auoit esté miraculeuse; Dieu le voulut sauuer encore par miracle; Charles Borromée Cardinal & Archeuesque de Milan homme de Ste Vie, faisoit la visite de son Diocese, on luy dit la maladie du Duc, pour lequel il auoit vne passiõ extraordinaire: Il se mit en priere pour obtenir de Dieu la santé de ce grand Prince, & on a remarqué qu'en ce mesme instãt S.A. qui estoit dans les plus grãdes ardeurs & inquietudes de sa fievre, prit du repos & se sentit soulagée, & le Cardinal l'estãt venu voir le lendemain à Vercel, le Duc luy dit qu'il n'estoit plus malade & dans peu de iours fut sur pied. Si cette maladie fit connoistre à Charles-Emanuel l'amour de ses sujets, qui ne cesserẽt iamais de faire des processions & des prieres publiques, iusqu'à ce qu'il fut hors de danger; elle descouurit aussi l'inclination de quelques Seigneurs considerables de sa Cour, qui panchants à la nouueauté bastissoiẽt dé-ja de grans desseins sur son Sepulchre.

malad. de S.A. 1583.

Monod. Elog. Car. Emanuel. M. S. Hist. Disc.

retraite du Cõte Raconis. 1583.

Deux de nos Historiens ont écrit, que le Comte de Raconis fut de ce nombre, & qu'il fut en disgrace à cause de cela mais la chose n'est pas asseurée; Il est bien vray que Raconis auoit obtenu de S.A des Patẽtes, par lesquelles luy & sa posterité masculine estoient declarés Princes du sang, & successibles à la Couronne, aprez l'extinction de la Brãche de Nemours (faueur qui releuoit cette famille extraordinairement.) Les Patẽtes presentées au Senat de Sauoye, il en refusa l'enterinemẽt, & en enuoya les motifs à S.A. qui aboutissoient à 2. points, l'vn, que quoy que cette brãche de Raconis portãt le nom de Sauoye, elle n'en descẽdoit toutesfois qu'en ligne oblique, par le moyen de Louys Bastard d'Achaye Seig. de Raconis; l'autre que S. A. le declarant Prince du Sang, deuoit apprehẽder que ceux de cette brãche, comme yssus des Princes d'Achaye & de la Morée, qui estoient les Aisnés de cette Royale Maison, n'en pretẽdissent la Courõne à l'exclusion mesme de S.A & des Ducs de Nemours, le deffaut de leur naissance se trouuãt couuert par les Patentes: De sorte que S. A. vainçuë de ces raisons, reuoqua ce priuilege, ne laissant pas neãtmoins de caresser le Comte Raconis à l'ordinaire; mais ce sage Courtisan, qui en demãdãt cette grace au Souuerain n'auoit point eu d'autres pensées que de demeurer dans les termes de son priuilege iugeant bien que Son Altesse pourroit en auoir conçeu quelque sorte de soupçon, se retira en vne de ses maisons, & venoit souuent à la Cour, où il fut pourtant toûjours consideré comme auparauant.

Hist. Dist.

voy. du ... à N. & ... Sa. 15..

Sur la fin du mois de Mars de l'année suyuante, S.A fit voyage à Nice, & parce que son dessein estoit d'auoir en son Conseil Charles Prouana Seig. de Druent Gouuerneur du Chasteau; elle mit en sa place Ascanio Bobba Comte de Bossolins Gentil-homme fort accomply, qui auoit suyui le Duc Emanuel Philibert aux Guerres de Flandres: De Nice le Duc vint passer à Oneille & se rendit à Turin, d'où il alla en Sauoye, où sur quelques soupçons qu'il eut de François de Bonvillars Seigneur de Mesieres Gouuerneur du Chasteau de Montmeillan, il luy en osta le gouuernement & le donna à Iean de Chabod Seineur de Iacob Gentil-homme Sauoysien, de qui nous parlerons assés souuent en cette Histoire.

l'Estat

L'estat deplorable où se fussent treuués les Sauoysiens & les Piemontois, si le Duc fût mort de la maladie dont il auoit esté attaint à Vercel, les porta à le presser de se marier; & de tant d'Illustres partys qui furent proposés, S. A. choisit Caterine d'Austriche Infante d'Espagne. Charles Marquis de Pallauicin son Ambassadeur en Espagne en fit les premieres ouuertures, & le Baron Sfondrate la conclusion; ce qui fut publié à Chambery le 18. d'Aoust 1584. pendant que le Duc y estoit: on en fit des réjouïssances deçà & delà les Monts. A mesme temps S. A. depécha en Espagne Dom Amedée Bastard de Sauoye, Marquis de S. Rambert son Frere, pour visiter Sa Majesté Catholique, le Prince d'Espagne, les deux Infantes, & particulierement la Princesse Caterine qui luy estoit accordée. Prosper de Geneue Baron de Lullins fut enuoyé en France au Roy, & le Baron d'Hermance à la Reyne Caterine de Medicis & aux Princes du Sang. Le Duc deputa encore d'autres Ambassadeurs à Rome, en Allemagne, à Venise & à tous les Princes d'Italie pour leur donner cette nouuelle. Estant de retour à Turin il y reçeut ceux des Potentats qui se réjouïssoient de cette alliance: Les Venitiens ne furent pas des derniers à rendre cette ciuilité à S. A. luy ayans enuoyé Pierre Duodo Gentil-homme, & Patrice Venitien. *Histor. Discorso.* *Mauroc. hist. Venet. l. 9.*

Dom Amedée de Sauoye arriua à Madrid au mois de Septembre, suiui de grand nombre de Gentils-hommes: Le Duc de Medina de Rioseco Amiral de Castille, le Marquis de Ste Croix, & Dom Iean de Zuniga Grand Commandeur de Castille luy allerent au rencontre. Il fit la reuerence à sa M. C. au Prince & aux Infantes au Chasteau de Pardo à deux lieuës de Madrid; & apres auoir fait ses compliments & les presents à la Fiancée, il prit congé & s'en vint à Barcellonne auec le Marquis de Pallauicin. *Relat. del Corrazin. Luci. Aly. Comment. M.S.*

Le Roy d'Espagne visitoit en ce temps là ses Royaumes, & menoit le Prince son Fils, pour le faire reconnoistre heritier de ses Couronnes, & le Duc apres s'estre preparé pour son voyage d'Espagne, partit de Turin le 27. de Ianuier 1585. suyui de cent Seigneurs & personnes qualifiées de ses Estats richement & superbement vestus, entre lesquels ceux-cy se firent remarquer, Charles-Emanuel de Sauoye Prince de Geneuois Fils aisné du Duc de Nemours, Prosper de Geneue Baron de Lullins Colonel des Gardes de S. A. Enée-Pie de Sauoye Seigneur de Sassolo, Claude de Chalant Baron de Fenie Grand Maistre d'Hostel, Laurent de Gorreuod Comte de Pontdevaux, André Prouana Seigneur de Leyni Comte de Fruzasque General des Galeres de Sauoye, Thomas de Valpergue Comte de Mazin, Thomas Isnard Comte de Sanfré & François Martinengue Comte de Malpagua Cheualiers de l'Ordre de l'Annonciade, Iean-Baptiste de Sauoye Marquis de la Cluse, le Marquis de Lans le ieune, le Marquis de la Chambre, les Comtes de Montreüel, de Grolés, de Polongare, de S. Triuier, de Montmayeur, de la Trinité, de Salenoue, de Reuilliasque le ieune, de Montreal, de Gatinara, de S. George, de Cameran, de S. Vital, & de la Rochette, Charles Muti Marquis de Settimo, les Marquis de Garés & de Ciriés, le Baron d'Hermance Genost, Lompnes, Arconnas, Bobba, Rangon, Vineuf & autres Sauoysiens & Piemontois, qui s'embarquerent auec le Duc sur les Galeres du Prince Doria à Nice. Philippes d'Est Marquis de S. Martin fut laissé par S. A. Lieutenant General de ses Estats tant deça que delà les monts. Le Duc arriua à Barcellonne le 18. Feurier, & fut magnifiquemẽt reçeu par le Comte de la Mirande Vice-Roy de Catalogne. Le Cõte de Mazin fut depéché en Arragon pour dõner aduis à S. M. de l'arriuée de S. A. & quelques iours apres le Comte de Pont de Vaux eut ordre d'aller saluër le Roy & receuoir ses ordres: Sa M. enuoya visiter le Duc par Dom Pedro de Velasque Cap. de ses Gardes. *Histor. Discorso* *Luc. Aly.* *Relat del Corrazin.* *Hist. Disc.* *Corrazin.*

Pendant le sejour que le Duc fit à Barcellonne, il n'y eut que Ieux, Festins, Danses, Tournois & autres réjouïssances. S. A. ayant sçeu que le Roy s'estoit *Corrazin.*

auancé à Sarragosse, partit de Barcellone le 6. Mars; le Comte de la Mirande l'accompagna iusqu'à la frontiere d'Arragon, où le Comte de Sastago par ordre du Roy le reçeut, & le conduisit à vn mil de Sarragosse, où Sa Majesté suyuie de l'Admiral de Castille, du Duc d'Albuquerque de la Maison de la Cueua, du Duc de Macheda, du Connestable de Nauarre, du Comte de Va'ence & autres Grands d'Espagne, l'attendoit: Le Prince de Sulmone, Dom Iean de Tassis, & Dom Iean Idiaques auec grosse suite se joignirent au Comte de Sastago pour faire plus d honneur au Duc, qui estant à 40. pas du Roy mit pied à terre & Sa Majesté aussi: S.A. luy courut au rencontre le chappeau bas & luy voulut baiser les mains, mais le Roy ne le voulut pas souffrir. Ces deux Princes apres s'estre embrassés remonterent à cheual & entrerent dans la Ville, le Duc à la main droite du Roy. Arriués au Palais, S.A. rencótra le Prince d'Espagne à qui il fit la reuerence; de là le Roy le mena voir les Infantes, puis ramena S. A. au logis qui luy auoit esté preparé; où tous les Grands d'Espagne vinrent saluër le Duc. Vne heure apres, S.A. ayant changé d'habit retourna à la Cour, où se fit la ceremonie du mariage; & en suite le festin solemnel & des réjoüissances incroyables: Entr'autres vn Tournoy fameux, duquel Dom Louys de Bardus Gentil-homme Arragonois estoit le Tenant; & les Iuges du Camp, l'Amiral de Castille, le Comte de Fruzasque & Dom Fernand de Tolede; où S. A. donna des preuues de sa force, de son adresse & de son agilité. La feste de l'Annonciation de N. D. estant arriuée, le Duc la solemnisa, tint le Chapitre de l'Ordre, & fit Cheualiers Iean-Baptiste de Sauoye Marquis de la Cluse, Iean-Louys Marquis de la Chambre, Octauian de S. Vital Comte de Fontanelle Gentil-homme Plaisantin, Charles-Em. de Pallauicin des Marquis de Ceue, & Michel Bonelli Neueu du Pape Pie V. presents; & Henry de Sauoye Marquis de S. Sorlin, & Ascanio Bobba Comte de Bossolins Gouuerneur de Nice, absents.

Hist. Disc. Corrazin. Lucing. Alym. — *Corrazin.* — *Idem. Hist. Disc.* Capré catal. des Cheu. de l'Annonc.

Le Roy d'Espagne donna au Duc son Gendre l'épée que François I. portoit à la bataille de Pauie, & à l'Infante son Espouse six vingt mil escus de bagues & joyaux, & le Duc à l'Infante iusqu'à cinq cens mil escus. Il fit encore de riches presents au Roy, à l'Infante Isabelle, au Prince & au Card. de Granuelle, enuoya à la Duchesse son Espouse deux bassins d'or réplis de bagues, de brasselets & de nippes de la valeur de dix mil escus, pour les donner aux Dames de la Cour; plusieurs autres choses de grand prix furent distribuées par ordre de S. A. de sorte qu'il ne se faut pas estonner de ce qu'a dit vn Historien, *Que le Duc fit plus de despences en ce voyage, que ne montoit la dot de sa Femme.* Son sejour en Arragon fut de trois mois, apres lesquels ayant resolu de s'en reuenir, le Roy, le Prince & l'Infante Isabelle accompagnerent les nouueaux mariés iusqu'à Barcellonne, où S.A. fut malade, ce qui fut cause qu'elle n'en pût partir qu'au commencement du mois de Iuin. Le Duc & la Duchesse se mirét sur les Galeres du Prince Doria, & arriuerent à Nice le 19. du mesme mois. Le Marquis de Lans qui estoit à Turin, ayant eü cette nouuelle, en partit en diligence, auec le plus de Seigneurs & de Gentils-hommes des Estats de S. A. pour leur aller au rencontre. Leurs A A. de Nice prirent terre à Sauone, où la Repub. de Gennes leur fit de grands honneurs: De là elles vinrent à Ceue & au Montdeuis, où la Noblesse de Piemont & de Sauoye conduite par le Marquis de Lans, leur fit la reuerence. Au sortir du Montdeuis, le Duc & la Duchesse firent leur entrée à Cony, Fossan, Sauillan, Raconis, Carignan & à Montcalier, où leurs A A. s'arresterent quelques iours pour donner loisir à ceux de Turin de paracheuer les magnificences qu'ils preparoient pour les receuoir. Cette superbe entrée se fit le 10. iour d'Aoust, feste de S. Laurent, heureux à la R. M. de S. Leurs A A. estoient sous le Dais, & le Comte François Martinengue alloit deuant, tenant l'épée Ducale nuë en qualité de Grand Escuyer de S. A. il n'y eut qu'Arcs

Monod in Elog. Car. Em. M. S. Corrazin. — *Thuan.* — *Hist. Disc.* — *Hist. Disc. Lucin. Alim.*

de

de Triomphe, Pyramides, Fontaines, Machines, Feux d'artifice, décharges d'artillerie & autres témoignages d'vne joye vniuerſelle.

L'an 1587. cinq mille Suiſſes leués pour Henry Roy de Nauarre, ayans pris le chemin de Sauoye pour paſſer en Daufiné, Sonnas de la Maiſon de Gerbais Gouuerneur du Fort de l'Annõciade prés de Rumilly, s'oppoſa à leur paſſage, iuſqu'à ce qu'ils euſſent donné des Oſtages de camper par tout, & de ne faire aucun deſordre: mais comme les troubles de France s'augmentoient tous les iours, S. A. apprehendant qu'il ne vint d'autres trouppes au ſecours des Religionnaires qui voudroient auſſi trauerſer ſes Eſtats, y enuoya le Comte Martinengue pour l'empécher, en qualité de ſon Lieutenant General. A meſme tẽps paſſerent par la Val-d'Aouſte 6000. Eſpagnols, 6000. Italiens, & 2000. cheuaux qui alloient en Flandres pour le ſeruice de ſa Majeſté Catholique. *Hiſt. Diſc.*

Scipion de Carreto Marquis de Zuccarel de la Maiſon des Marquis de Final & de Sauonne, ſe voyant contraint par ſes affaires de vendre ſa Terre de Zuccarel, fut recherché par les Genois pour les en accommoder: mais S A. à la bien-ſeance de qui elle eſtoit, l'acquit de luy au mois de May 1588. partie en deniers, & partie en la remiſe de la Seigneurie de Bainaſco erigée en Marquiſat; auec les Terres de Salicet, Peroldo, Murialdo, la Niela & la Tour dependantes du Marquiſat de Ceue, qui par droit de Fief auoient fait retour à S. A laquelle vn peu auparauant auoit reüni au Domaine de ſa Couronne le Comté de Coconas. Cette acquiſition fut le leuain d'vne guerre auec les Genois. *Hiſt. Diſc.*

Les affaires de France auoient pris vn eſtrange biais; car le Duc de Guyſe Chef de la Ligue fut cauſe des Barricades de Paris, & contraignit le Roy Henry III. d'en ſortir pour éuiter la furie du peuple. S. A. ſur cette nouuelle, depécha en France Gaſpard de Geneue Baron de Lullins en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire pour offrir à S. Majeſté ſecours & aſſiſtance, dont le Roy demeura fort ſatisfait; d'autre coſté le party des Religionnaires ſe rendoit puiſſant, & Leſdiguieres Lieutenant General du Roy de Nauarre qui tenoit les meilleures places de Daufiné, formoit des deſſeins ſur le Marquiſat de Saluces, & s'eſtoit déſ-ja ſaiſi de la Valée de Vrayta par le moyẽ de Briquemaut, qui prit le Bourg de S. Pierre & l'Egliſe fortifiée par ceux de la Ligue. La Fitte Lieutenant de la Valette au Marquiſat de Saluces, auoit correſpondance auec Leſdiguieres, dans les intereſts duquel s'eſtoient auſſi jettés Michel-Antoine de Saluces Seign. de la Mante, & le Seign. de Baudiſſe. De ſorte que le Duc voyant les ennemis du Roy ſi proches de ſes Eſtats, reſolut de preuenir leurs deſſeins; & comme S. A. ſçauoit que Leſdiguieres vouloit attaquer Chaſteau-Daufin, elle y enuoya 400. cheuaux qui ſe jetterent dedans; mais la Valette & Leſdiguieres qui s'eſtoient vnis depuis peu, y enuoyerent des Troupes commandées par le Baron de Ramefort & par Briquemaut, qui ſurprirent les Sauoyſiens, les deffirent & ſe rendirent Maiſtres de la place. *Hiſt. Diſc.* Hiſt. de Leſdig. ch. 2. *Thuan.* Hiſt. de Leſdig.

Le Duc irrité de cét affront, enuoya Claude Guichard ſon Secretaire à Leſdiguieres, pour eſſayer de le détacher de la Valette & le porter à eſtre de bõne intelligence pour s'oppoſer au party des Religionnaires, qui ne pouuoient pas reſiſter long-temps à la puiſſance de la Ligue; mais Leſdiguieres qui en vouloit au Marquiſat, & qui auoit des pratiques ſur Pignerol & Cony, rejetta ces propoſitions; ainſi le Duc ſe trouua fort embarraſſé, il pretendoit que le Marquiſat de Saluces luy appartenoit. Et comme la foibleſſe de ſes Predeceſſeurs leur auoit fait diſſimuler le tort qu'ils croyoient que la France leur auoit fait de s'en emparer apres la mort du dernier Marquis, il eſtimoit de s'en pouuoir ſaiſir auec Iuſtice. Auſſi deux Hiſtoriens ont écrit qu'apres le mariage de ce Prince auec l'Infante d'Eſpagne, Philippes II. exigea cette reſolution de S. A. auec ſerment; mais l'eſtroitte Parenté qui eſtoit entre le Roy & le Duc, & les Hiſt. de Leſdig. *Hiſt. Diſc.* *Thuan.* *Monod Elog. Car. Em: M.S.*

obligations que S. A. auoit à la France, rendoient cette entrepriſe difficile : cependant, parce qu'il y auoit ſujet de craindre que Leſdiguieres qui tiroit déſ-ja des contributions du Marquiſat pour la ſubſiſtance de ſes Trouppes, ne s'y rendit plus fort, & que ce Pays par ce moyen ne deuint vne petite Geneue, l'aſyle & la retraitte des Religionnaires (choſe que tous les Princes d'Italie & le Pape meſme apprehendoient ;) le Duc entretenoit correſpondance auec la Coſte Gouuerneur du Chaſteau de Carmagnole, & auec S. Siuier ſon Lieutenant.

Thuan. Vn Hiſtorien peu fauorable aux Maiſons de Sauoye & de Lorraine, a écrit que Charles-Emanuel fit ſonder adroittement le Duc de Guyſe en vn temps que le Royaume de France ſembloit eſtre ſur le penchant de ſa ruyne, pour le faire conſentir que S.A. s'accommodât du Marquiſat; mais que le Duc de Guyſe qui aſpiroit à la Couronne de France ne la voulut pas démembrer, & toutesfois n'en témoigna rien au Duc ; ſeulement reſpondit, *Que la moiſſon n'eſtoit pas encore preſte*; dont S.A. (dit le meſme Autheur) mal ſatisfaite, depécha René de Lucinge Seigneur des Alymes ſon Ambaſſadeur en France, pour informer Sa Majeſté des deſſeins du Duc de Guyſe & des pratiques que Leſdiguieres auoit auec la Fitte Lieutenant au Gouuernement du Marquiſat de Saluces, & remonſtrer que Leſdiguieres ayant pris Chaſteau-Daufin, il y auoit apparence qu'il ne demeureroit pas en ſi beau chemin : Que l'intereſt de S. A. eſtoit de s'oppoſer à ces deſſeins, tant pour la ſeurté de ſes Eſtats, que pour le repos de l'Italie ; conjurant le Roy de luy confier, ou au Duc de Nemours, le Gouuernement du Marquiſat de Saluces ; de crainte que les Princes d'Italie ne s'en émeuſſent & n'entrepriſſent quelque choſe, à laquelle Sa Majeſté en l'eſtat de ſes affaires ne pourroit remedier que difficilement. A quoy le Roy repartit qu'il remercioit S. A. de ſa bonne volonté ; & pour le ſurplus qu'il enuoyeroit le Duc de Mayenne en Daufiné auec vne Armée, qui feroit connoiſtre au Duc & aux autres Princes d'Italie le ſoin que Sa Majeſté auoit de ſon Eſtat & de la Religion Catholique, & qu'ainſi le Roy ayant congedié les Alymes, auoit obligé le Duc de ſe r'ajuſter auec le Duc de Guyſe, & d'enuahir le Marquiſat.

Dauila. Mais, quoy que cét Hiſtorien ayt auancé, il eſt certain que la Ligue ne contribua rien, ny le Duc de Guyſe non plus à l'execution des deſſeins de S.A. il eſt bien vray que des Alymes fut en France pour dőner aduis des legitimes ſoupçons que le Duc auoit contre Leſdiguieres ; & comme le Roy le negligea, S. A. crût qu'il ne falloit plus temporiſer, parce que ſi vne fois les Religionnaires auoient occupé le Marquiſat de Saluces, on auroit bien de la peine à les en dénicher. Ce Prince perſuadé de ſon droit, inuité par le Roy d'Eſpagne ſon Beau-Pere, exhorté par le Pape & par les Princes d'Italie (qui eſtoient bien ayſes que l'on fermât la porte d'Italie aux François, & à ceux de la nouuelle religion) piqué du peu d'eſtat que le Roy auoit fait de ſes aduis, dépité de la deffaite de ſes Trouppes à Chaſteau-Daufin, marry du progrez des armes de Leſdiguieres, animé du ſuccez de celles de la Ligue, & voyant la France en proye, reſolut de ſe preualoir de la conjoncture du temps, & de faire par force ouuerte, ce qu'il auoit eſſayé par d'autres voyes, eſtimant que perſonne ne le pouuoit blâmer, puis qu'il ne faiſoit que recouurer ce que ſes Predeceſſeurs auoiẽt laiſſé perdre. Rais[on] de S. [A.] pour l'occ[u]pati[on] du [Marq.] de S[a]luce[s].

S. A. qui s'eſtoit preparée à cela, & qui auoit confié ſon ſecret à peu de gens, ſepara les trouppes qu'elle auoit en trois corps, dont elle donna l'vn à Leyni *Hiſt.Diſc.* Comte de Fruzaſque, le 2. à Gaſpard Ponte Seign. de Scarnafix, & le 3. à Charles Comte de Luzerne. Les deux premiers eſtoient deſtinés pour Carmagnole, & le troiſiéme pour Cental. Scarnafix fut aux portes de Carmagnole deux heures auant le iour la veille de ſainct Michel de l'an M. D. L X X X V I I I. & ſe ſaiſit d'abord de deux baſtions mal gardés, qui n'eſtoient pas encore reueſtus, eſperant d'eſtre ſouſtenu par le Comte de Fruzaſque, qui pour Priſ[e] du [Marq.] de S[aluces] par [S.] A. 158[8].

auoir

auoir marché toute la nuict perdit le chemin : Cependant l'allarme ayant eſté donnée dans la Ville, l'artillerie du Chaſteau commença de ioüer ; ce qui donna l'épouuante aux Piemontois : Mais le Duc qui ne vouloit pas manquer ſon coup eſtoit party de Turin auec le Marquis de S. Sorlin & pluſieurs Gentils-hommes & arriua aſſés à temps pour empeſcher vne retraitte & pour ſe ſaiſir de cette place, aydé des Trouppes du Comte de Fruzaſque : La Ville ne fut point pillée, & le Duc y eut de bleſſés le Comte de Carru, la Foreſts Gentilhomme Sauoyſien, Philibert de Soliers Seigneurs de Villeneufue & Horace de Bagnol Gentils-hommes Piemontois : S. Siuier & Comiers Gentils-hommes de Dauſiné eſtoient dans le Chaſteau, qui reſiſterent quelques iours ; Mais S. A. ayant fait venir 15. canons de batterie, conduits par Ioſeph de Cambian Seig. de Ruffia les preſſa ſi fort, que n'ayants pas des viures, ils furent contraints de ſe rendre vies & bagues ſauues ; il y auoit dans la place plus de 400. canons & de grands Magaſins de poudres, de Boulets & autres munitions de guerre, que les Roys de France y auoient de longuemain retirés, tant pour la conſeruation de tout le Marquiſat de Saluces, que pour les entrepriſes qu'ils voudroient faire en Italie. Le meſme iour que la Ville de Carmagnole fut ſurpriſe, le Comte de Luzerne Gouuerneur de Cony ſe ſaiſit de la Ville, puis du Chaſteau de Cental. *Thuan.* *Hiſt. Diſc.* *Thuan.*

Le Duc apres auoir donné les ordres à ſes Trouppes de ce qu'elles auoient à faire, pour prendre les autres Villes & Chaſteaux du Marquiſat, reuint en diligence à Turin & fit venir en ſon Palais le Nonce de S.S. & l'Ambaſſadeur de Venize, pour leur declarer les raiſons de ſon procedé, afin d'en informer S.S. le College des Cardinaux & le Senat de Veniſe, pour en auoir leur approbation, La difficulté eſtoit plus grande de la faire agréér en France ; car, comme le Duc ne vouloit pas rompre auec le Roy, auſſi il n'eſtoit pas à propos de dire la veritable cauſe qui auoit porté S.A. à cette reſolution: Il fallut donc prendre d'autres pretextes, Deſ-Alymes Ambaſſadeur ordinaire en France, eut ordre de faire entendre à S.M. Que S.A. auoit eſté contrainte d'en vſer ainſi, pour preuenir les mauuaiſes intentions des Religionnaires & de Leſdiguieres leur Chef: Que le Marquiſat de Saluces eſtoit plus aſſeuré entre les mains du Duc, qu'entre les leurs : Que ſi S.A. ne ſe fut reſoluë d'en venir à cette extremité, elle eut eſté en de perpetuelles deffiances & obligée par ce moyen à ſe tenir ſur ſes gardes & auoir toûjours des Trouppes ſur pied ; & que quand les Troubles du Royaume ſeroient pacifiés & que l'on auroit connu de la Iuſtice de ſes pretentions ſur ce Marquiſat, il le remettroit librement à S.M. ayant pluſtôt butté à ſa ſeureté & à la conſeruation de ſes Eſtats, qu'à choquer le Roy. Cette nouuelle pourtant fut ſi mal reçeüe du Roy (qui en ce temps là tenoit les Eſtats à Blois) qu'il reſolut de faire la guerre à S.A. & apres en auoir ecrit à Iean de Viuone Marquis de Piſany ſon Ambaſſadeur Ordinaire à Rome, pour en faire ſes plaintes à S. S. Il enuoya Iean d'Augennes Seig. de Pougny de la maiſon de Ramboüillet, pour demander à S.A. les places qu'elle auoit priſes au Marquiſat, & à refus pour luy declarer la guerre. *Hiſtor. Diſcorſo* *Thuan.* *Dauila* *Thuan.* *Dauila. Hiſt. Diſc.*

Cependant l'Armée du Duc, apres la priſe de Carmagnole & de Cental, commandée par le Comte de Fruzaſque, compoſée de quatre mil hommes de pied, de 3. cents cheuaux legers & de quelques compagnies d'Harquebuſiers à cheual, partit de Carmagnole le 5. d'Octobre & prit le chemin de la Valée de Vrayta ſuyui de Scarnafix ; des Comtes de Cameran & de Riuara de la Maiſon de Valpergue, auec leurs Regiments de Milice & aſſiegea Chaſteau-Daufin, où eſtoit Gouuerneur la Druſe, qui aux premiers coups de canon capitula ; mais Des-Crottes Gentil-homme François & le Colonel Bandini Florentin (que la Valette auoit enuoyés auec quelques trouppes au ſecours du *Hiſt. Diſc.*

Chasteau de Carmagnole, qu'il ne croyoit pas encore pris) ayants paru sur quelques auenuës gardées par Riuara & par le Colonel Biagino Bonada Piemontois, forcerent les passages & les deffirent: ce que Leyni ayant appris, & croyant les François plus forts qu'ils n'estoient, leua le siege de Chasteau-Daufin & se retira à S. Pierre dans la valée, où il fit vn fort pour incommoder la garnison, dont il donna le Gouuernement à Iean-Philippes de Soliers Seigneur de Monasterol.

Le Duc de son Costé estoit allé à Saluces qui luy ouurit les Portes & la Fitte Lieutenant au Gouuernement du Marquisat, se retira au Chasteau de Reuel, où S. A. l'alla assieger; le Comte François Martinengue y amena mille hommes de Pied, le Comte de Mazin autant, le Comte François de la Roëre, le Comte de Carru & François d'Arconnas Gentil-homme milanois chacun six cents, le Côte Emanuel de Luzerne Gouuerneur de Sauillan 300. le Duc de Terreneuue Gouuerneur de Milan y enuoya quatre Compagnies d'Infanterie & 200. hommes d'armes; ainsi le Duc ayant ioint toutes ses forces, forma le siege de Reuel, dont la principale direction fut donnée au Comte Martinengue. Cette place forte d'assiete fut battuë de 26. pieces de canon, ce qui estonna beaucoup les assiegés, parce que la batterie fut dresée en vn lieu qui sembloit inaccessible; neantmoins ils se deffendoient courageusement. Là dessus arriua Pougny Ambassadeur de France, le Duc quitta le siege pour l'aller receuoir à Sauillan où estoit la Duchesse sa Femme: il expliqua à S. A. le sujet de son voyage, demanda auec grande instance que l'on leuât le siege de Reuel (dont il n'entendoit les coups de canon qu'à regret) & qu'on luy rendit Saluces, Carmagnole & Cental le Duc y consentit à condition que le Roy n'y mettroit que des Gouuerneurs Catholiques & en qui les deux Princes pûssent prendre confiance: L'ambassadeur repartit qu'il n'auoit pas pouuoir d'accepter cette proposition, & s'en alla à Turin pour faire vn dernier effort sur l'esprit de S. A. laquelle ayât découuert que Lesdiguieres preparoit vn secours de Religionnaires pour Reuel, retourna au siege & pressa si fort les assiegés; qu'àpres quatre mille coups de canon, ils se rendirent: la negotiation de la capitulation se fit par le Colonel Gaspard Purpurat Gentil-homme Piemontois Frere du Seneschal de Saluces, qui y entra en qualité de Gouuerneur pour S. A, le 21. de Nouembre, le Comte de Montmayeur fut tué à ce Siege d'vne Mousquetade. Reuel pris, Leyni fut commandé de nouueau par le Duc d'assieger Chasteau-Daufin; il y alla auec les Regimens de Mazin, de Carru, de la Roëre, & d'Arconnas, se ioignit à ceux de Galeas Marquis de Ceue & de Monasterol qui estoient au Fort de S. Pierre: Et quoy que la saison fut incommode, le siege fut si opiniastré, que les assiegés capitulerent le 30. de Nouembre: Ainsi tout le Marquisat fut conquis; car les autres Villes & Chasteaux de moindre consideration suyuirent cét exemple: Pougny estoit à Turin qui continuoit ses plaintes & commençoit à faire des menaces; Le Duc persistoit à la proposition faite à Sauillan; mais Pougny y resistoit toûjours & ne pouuant rien obtenir de S. A. prit congé; neantmoins le Duc pour le contenter en quelque façon, souffrit que Michel-Antoine de Saluces Seig. de la Mante, pourueu de la charge de Lieutenant de Roy au Marquisat de Saluces, en l'absence de la Valette & de la Fitte, en prit possession & en fit les fonctions: Pougny estant retourné en France fut pris prisonnier par les Ligueurs en Bourgogne & conduit à Paris où il mourut en prison: Le Duc fit part de ce succés au Roy d'Espagne par le Comte d'Ozegna.

On fit diuers iugements de cette action; l'interest de la Religon la fit loüer à Rome: Les maximes d'estat la firent apreuuer par les Espagnols & par la Ligue, les François blasmoient le Duc d'auoir pris auantage des desordres & des Calamités du Royaume & de l'auoir enuahy sur vn Prince à qui la Maison de

Hist. Disc.

Hist. Disc.

Sauoye

Sauoye auoit de signalées obligations, les Religionnaires de France, de Suysse de Geneue, d'Allemagne en furent marris : Quelques Princes d'Italie crûrent qu'en bonne politique, vn Prince en tout temps pouuoit reprendre ce qu'on luy auoit osté; les autres en prirent ialousie: Quoy qu'il en soit le Roy bie͂ qu'irrité, en differa son ressentime͂t, parce qu'apres la mort du Cardinal & du Duc de Guyse aux Estats de Bloys ; le party de la Ligue s'estoit plustôt fortifié qu'affoibly, outre que S.M. ne vouloit pas s'embarquer à vne Guerre ouuerte auec le Duc: mais elle essaya d'y engager les Suysses & ceux de Geneue à qui elle enuoya pour cét effet Nicolas de Harlay Seig. de Sancy: le pretexte fut que le Baro͂ d'Hermance auoit eü des desseins sur Geneue & sur Lausanne, & que S.A. auoit fait equipper 2. galeres à Ripaille pour tenir le Lac Leman en bride: Sancy persuada aux Geneuois de deputer aux Bernois, pour les prier de se ioindre à eux contre leur commun ennemy, & d inuiter le Roy d'estre de la partie : Les Deputés de Geneue partys, Sancy les suyuit & fit 2. propositions aux Bernois, dont il leur donna le choix, l'vne: *Qu'ils feroie͂t la guerre au Duc auec ceux de Geneue, & que S.M. les ayderoit de trouppes, ou s'ils ne vouloient pas se declarer si ouuertement: Que le Roy la feroit, à la charge qu'ils donneroient cent mil escus pour payer son armée.* Ce dernier party fut accepté par les Bernois & par les Geneuois à qui se ioignirent les Cantons de Basle, de Schafouse & de S.Gal, Frideric de wittemberg Comte de Mo͂tbelliard, & la Ville de Strasbourg. Leur Armée estoit de 12. mille Suysses, mille Allemans & 3. mille François auec quelque caualerie qu'Haraucourt deuoit amener: les Chefs estoient Iean de Chaumont Seig. de Guitry, Iean de Beauuoir Seig. de la Fin & Beaujeu, qui estoient à Geneue, en attendant le succés de la negociation de Sancy. Dés qu'ils en eureut appris la conclusion, ils se mirent en campagne auec six compagnies de Gens de pied & 3. de Caualerie leuées à Geneue & au Pays de Vaud, entrent dans le Foucigny le 2. du Mois d'Auril 1589. prennent le Chasteau de Monthous, Bonne & la Bonneville, rompent les Po͂ts d'Estrambieres & de Boringe, assiegent S.Ioyre appartenant au Baron d'Herma͂ce, qui se rendit & pillerent le Prieuré de Contamine auec des impietés inoüyes. De là Guitry retourné à Geneue prend du Canon, attaque Gex, qui ne fit point de resistance; Claude Pobel Baron de Pierre Gouuerneur du Pays de Gex qui estoit au Chasteau, se deffendit pendant quelque iours. *Thuan. Aubigné* *Thuan.*

S.A. qui croyoit que les trouppes qui se leuoyent en Suysse estoient destinées pour la France, & en ayant esté desabusée, elle partit de Turin en poste le 2. de Mars, pour se rendre à Chambery & fit marcher en diligence les Regiments du Comte de Mazin, du Marquis Galeas de Ceue & du Cheualier Viualda: Penda͂t que le Duc se preparoit d'attaquer ses Ennemys, ils faisoient toûjours progrés sur ses Estats; car le Baro͂ de Pierre rendit le Chasteau de Gex, quoy que S.A. l'eut asseuré de secours par André de Scalengo, des Co͂tes de Piozasque, qui comme luy fut mené prisonnier à Geneue, Guitry amorcé de ces succès poussa iusqu'au Fort de la Cluse, dont le passage estoit importa͂t, mais Iean-Marie Caruffo Piemontois, qui y commandoit auec 12. soldats, se deffendit si bien, que Guitry, apres y auoir perdu beaucoup des siens & entre autres S.Leger, songea à se retirer: Sancy venu à ce siege auec Louys Seig. d'Erlac Chef des trouppes de Berne, fut d'aduis qu'il falloit mener l'armée en Chablais: cette resolutio͂ fut prise chaudement, parce que le Marquis Galeas de Ceue, & Arconnas auec leurs Regiments d'Infanterie, & Sonnas auec quelques compagnies de Caualerie estoient venus au secours de la Cluse. *Hist. Disc.* *Thuan.* *Hist. Disc.*

Si cette Armée eut passé en Geneuois & en Sauoye, elle eut treuué peu de resistance, parce que le Duc auoit esté surpris & n'auoit presque point de forces auprés de soy: Quelques vns de son Conseil craigna͂ts que Sancy ne prit ce chemin, estoient d'aduis que S.A. se retirât à Montmeilla͂; mais ce Prince voyant de *Hist. Disc.*

quelle

quelle consequēce eût esté cette retraitte & l'auantage qu'en eussent pris les ennemys, se rendit à Rumilly, témoignant par là sa generosité & inuitant par son exemple toute la Noblesse de Sauoye à le suyure: Or pendant que Sancy s'amusoit à de petites places, S.A. eut loysir de se fortifier d'hommes & de receuoir le secours que le Duc de Terreneuue Gouuerneur de Milan luy enuoya, composé de mil Espagnols, de 500. Cheuaux Legers & d'vne compagnie d'hommes d'armés, conduits par Dom-Iean de la Cueua.

Sancy, de son costé entra en Chablais auec 10000. hommes, prit la ville de Tonon & 3. iours apres le Chasteau, dont Alexandre de Bottillier Seig. de Dingié estoit Gouuerneur, qui pour auoir esté soupçonné, où de lâcheté, où d'intelligence auec les ennemys, fut longtemps prisonnier au Chasteau de Miolans. Le Gouuerneur du Chasteau de Ripaille nommé Borgo Ferrero se deffēdit mieux, & quoyqu'il n'eut que 100. hommes, il soustint neātmoins fort courageusemēt le siege: Le Duc enuoya à son secours le Comte Martinengue, auec 1500 Cheuaux, mil hommes de pied & 500. Arquebusiers à Cheual; Dom Amedée Bastard de Sauoye le suyuit, accompagné des principaux Seig. de la Cour; Guitry sur la nouuelle de la venuë du secours, s'estāt auācé iusqu'à Crest, il y eût vn petit combat où les Sauoysiens eurent de l'auantage; mais ayants voulu forcer les retranchemens gardés par ceux du Canton de Soleurre, suruint vne si horrible pluye, que les Nostres furent contraints de se retirer sans pouuoir secourir la place: Le Comte Martinengue y fut blessé de 2. mousquetades & le Baron de la Perriere Fils du Comte de Viry, qui sortoit d'estre Page de S.A. y fut tué, Ferrero se voyant incapable de resister plus longtemps, fit sa capitulation fort honorable & sortit de Ripaille le 1. iour de May auec Compoys Gētil-homme Sauoysien; Le Capitaine Sinalde & 700. hommes. Les ennemis ruynerent le Chasteau, brulerent les 2. Galeres qui estoiēt au Port de Ripaille & le Village de Cōcise.

Hist. Disc. Thuan. Histor. Discorso. Aubigné. Thuan. Hist. Disc. Thuan.

La prise de Ripaille appaisa vn peu les Suysses, qui auoient esté sur le point de se mutiner contre les François, parceque Sancy leur auoit fait esperer qu'il viēdroit de la Caualerie de France, auec laquelle l'Armée pourroit resister au Duc, s'il les attaquoit; neantmoins il n'en venoit point de France à Sancy, ny apparēce d'en attendre en l'estat où estoient les affaires du Royaume: au cōtraire Sācy auoit dessein de faire passer des trouppes en France au secours du Roy presſé par la Ligue: mais il estoit en peine de le proposer aux Suysses, de crainte de les effaroucher: Il leur fit donc entendre que le Roy auoit plus de Caualerie qu'il ne luy en falloit, & que si les Cantōs Protestants vouloiēt accommoder S.M. d'vne partie de l'Infanterie qu'ils auoiēt, elle leur enuoieroit de la Caualerie: les Capitaines Suysses qui estoient à Ripaille ne voulurēt rien resoudre d'eux mesmes: de sorte qu'il fallut que Sancy fit vn voyage à Berne, où il fit agréer sa proposition, à la charge qu'il attēndroit de faire partir l'Infanterie Suysse, qui estoit en Chablais, iusqu'à ce que les Bernois en eussent mis autant en la place, pour conseruer les Conquestes qu'ils auoient faites en Foucigny, Gex & Chablais; auec cét artifice Sancy se deffit d'eux, iugeant bien qu'il rendroit vn meilleur seruice au Roy en luy menant des trouppes, que de s'amuser plus longtemps à faire la guerre à S.A. Il partit au mois de Iuin auec Guitry, Beaujeu & Villeneufue, laissant ordre aux Suysses qui deuoient le suyure, de prendre le Chemin de Neufchastel & de Montbelliard, il passa à Basle pour faire auancer la Caualerie, dont Haraucourt s'estoit chargé & donna des commissions à Thich Schomberg de leuer mil hommes de pied & 1200. cheuaux, qu'il deuoit ioindre aupres de Lāgre. Le Duc de Nemours Gouuerneur de Lyon, qui crût que Sancy prendroit son Chemin par le Comté de Bourgogne, y enuoya des trouppes pour le surprendre, mais il passa d'vn autre costé. Les Suysses furent fort estonnés apres le depart de Sancy, soit pour estre diminués de forces & d'vn bon Chef, soit

Thuan. Thuan. Thuan. Hist. Disc.

pour

pour s'eſtre apperçeus de ſa ruſe ; mais leur eſtonnement fut plus grand, quand ils ſçeurent que S. A. venoit en perſonne à eux, & que le Baron d'Hermance Gouuerneur de Chablais auoit repris Boëge & S. Ioyre : Le Duc, outre les forces qu'il auoit tirées de Piemont & celles du Gouuerneur de Milan, reçeut encore mille hommes de pied François, que le Duc de Nemours luy enuoya de Lyon, mille Bourguignons qu'Antoine de la Baume Comte de Montreuel auoit leués & deux mille hommes que Claude de Chalans Seigneur de Villarsé Gouuerneur du Duché d'Aouſte luy amena ; ainſi l'Armée de S. A. eſtoit de douze mille hommes de pied & de deux mille cinq cents cheuaux : On ſortit du Chaſteau de Montmeillan quatorçe pieces d'artillerie, tant de batterie que de Campagne ; le Duc en teſte de ſes trouppes partit de Rumilly, paſſa à Annecy & à Cruſilles, & le premier de Iuin fit ſommer le Chaſteau de Ternier de ſe rendre : Et parce que le Gouuerneur ſouffrit le canon, S. A. aprez la priſe de la place, fit pendre ſoixante ſoldats de la garniſon. De là l'Armée attaqua vn Fort que les Geneuois auoient fait au deçà du Pont d'Arue ; mais ce fut inutilement, parce qu'il fut ſecouru de la Ville ; Claude d'Andelot Baron de Preſſia Gentil-homme Breſſan y fut pris priſonnier de guerre des Geneuois ; le lendemain il y eut combat au plan des Vuates qui dura quatre heures, où il demeura beaucoup de gens de part & d'autre ; les noſtres y perdirent Simon de Mermier Seigneur de Meyſſi Comte de Salenoue en Geneuois, Gentil-homme du Comté de Bourgogne Meſtre de Camp general de l'Armée Sauoyſienne. *Hiſt. Diſſ.*

Les Valeſans, qui à meſme temps que Sancy entra au Pays de Chablais, s'eſtoient ſaiſis d'Euian, & de tout ce qui eſt au deçà de la Drance, deputerent à S. A. pour luy en faire reſtitution, & pour luy dire que ce qu'ils en auoient fait, n'eſtoit pas pour enuahir ſes Eſtats, mais pour empeſcher que les François ou les Bernois ne pouſſaſſent leurs conqueſtes ſi prés d'eux : Le Duc reçeut ce compliment comme la nature de l'affaire & la conionƈture du temps le permettoient, & fit nouuelle confederation auec eux.

Mais aprez diuerſes eſcarmouches, ne voyant pas grande apparence d'entreprendre autre choſe contre Geneue, il fit faire le Fort de ſainƈte Caterine au Village de Sonzy à deux lieuës de Geneue, dont il donna le gouuernement à Melchior Comte de Montmayeur & y mit ſept cents hommes, en attendant quinze cents Suyſſes que les Cantons Catoliques luy auoient permis de leuer en leur Païs & quatre mille Italiens que le Comte Pierre Maluezzy luy amenoit ſoudoyés par le Roy d'Eſpagne.

L'Exemple des Valeſans qui aymerent mieux rendre au Duc ce qu'ils luy auoient pris en Chablais, que d'entrer en guerre auec S. A. conuia les Bernois de faire quelques propoſitions d'accommodement, le Duc y conſentit, parce que ſon deſſein eſtoit de les deſ-vnir d'auec Geneue : La Conference ſe fit à Salenoue, où Claude de Chalant Seig. de Villarsé ſe treuua au nom de S. A. mais il ne s'y pût conclurre qu'vne courte Treſve, aprez laquelle le 22. de Iuillet iour de là Magdelaine, Charles-Emanuel fit attaquer de nouueau le Pont d'Arue ſi vigoureuſement que les Sauoyſiens & les Geneuois demeurerent long-temps mélés ; & ſi la Caualerie Eſpagnole eut voulu donner, il eſt certain que le Pont eut eſté emporté ; car les Geneuois pour ſauuer la Ville, euſſent eſté contraints d'abandonner le Fort, & peut eſtre que ce poſte ayant eſté enleué, Geneue ſe pouuoit prendre dans cét effroy : Mais Dom Chriſtophle de Gueuara qui commandoit cette Caualerie, ne voulut iamais s'auancer, diſant pour ſon Excuſe : *Qu'il auoit ordre de S. M. Catholique de s'employer à la deffence de la Perſonne & des Eſtats de S. A. & non pas d'entreprendre de nouuelles conqueſtes : ny de rompre auec les Suyſſes*, & par là le Duc commança de connoiſtre la Politique des Eſpagnols.

Les Bernois, pour faire diuersion, mirent le siege deuant le Chasteau de Boringes, afin d'auoir plus de facilité de faire des courses du costé de Foucigny & d'Annecy : Le Duc y enuoya Charles Prouana de Leyni Seig^r de Druent, auec 150. Mousquetaires pour rompre le Pont, soustenu de Purpurat auec son Regiment, du Comte de Mazin & de la Noblesse de Piemont. Les ennemis sçachants cela & que le passage leur estoit fermé, changerent de resolution, & attaquerent S. Ioyre ; il y eût combat aux approches de la place où demeurerent des nostres, Alexandre des Comtes de Valpergue, Federic des Comtes de Strambin Lieutenant de Caualerie & le Capitaine Esprit de Busque du Regiment de Purpurat & beaucoup des ennemis.

Cependant se renouuellerent les propositions de Paix auec les Bernois: l'Assemblée se fit à la Bonneville, où se trouuerent de la part de S. A. Louys Millet Baron de Fauerges Grand Chancelier de Sauoye, Claude de Chalant Seig. de Villarsé & George de Mouxy Cõte de Montreal, mais ce fut sans fruit. Le Duc ennuyé de ces longueurs, passa l'Arue sur le Pont de Boringe que l'on auoit raccommodé & fit assieger Bonne par Antoine de la Baume Comte de Montreuel, où il y auoit quatre cents Geneuois, qui aprez cent ou 6. vints volées de canon, se rendit à composition, Dom Garcias de Mẽdosse Capitaine Espagnol allant reconnoistre la place, y fût tué d'vn coup de mousquet, la Garnison auãt que de sortir, laissa vne mine preste à ioüer, qui emporta 4. vingt Sauoysiens & blessa Charles-Maximilian de Grillet Comte de S. Triuier: Le Duc & les Principaux de la Cour, qui venoient pour empescher le pillage, coururent risque d'estre enueloppés dans la mine, aussi bien que les autres, si les mauuais chemins ne les eussẽt arresté; Cette action picqua si fort S. A. qu'elle fit suiure en diligence la garnison, la fit tailler en pieces auãt qu'elle pût gagner les portes de Geneue, & presenta la bataille aux ennemis qui la refuserent & se retirerẽt au Pays de Gex.

Cette retraitte marque de leur foiblesse ou de leur lachetté, ietta vne si grande consternation dans leurs garnisons de Tonon, de Ripaille, de Mõtous & autres places qu'ils tenoient en Chablais, que les Gouuerneurs les abandonnerent. Le Duc profitant de ce desordre visita les lieux, mit garnison au Chasteau de Coudrée, aux Alinges, à Euian, à Bonne, au Chasteau de Tonõ & à Ripaille, laissa le Baron d'Hermance Gouuerneur du Chablais, & reuint au Fort de S. Caterine, sur l'aduis qu'eut S. A. que wateville Aduoyer de Berne, auec de nouuelles forces, estoit entré au Païs de Gex, & se fortifioit au Chasteau de Pierre & à Colonges, pour bloquer le Fort de la Cluse. Le Duc auec vne diligence incroyable, passa le Rosne au Pont de Gresin auec son armée & son artillerie, chose iugée impossible, à cause de l'aspreté des passages, attaqua les Ennemis le iour de S. Maurice, les forçea dans leurs retranchements, & les deffit aprez vn combat de 3. heures, où Iean Baptiste Viualda Piemontois Cheualier de Malte fut tué : Les Suysses à la veuë de S. A. ietterent les armes bas & demanderent la vie, laquelle leur fut accordée, le Duc vsa trop genereusement de sa victoire par le Conseil des Espagnols contre l'aduis de ses principaux Capitaines ; car outre qu'il pouuoit deffaire ces Suysses, il reçeut ceux qui s'estoient iettés à Colonges & au Chasteau de Pierre à composition & leur permit de se retirer en leur Païs.

Hist. Disc.

Aprez vn succés si signalé, S. A. pouuoit entrer dans le Païs de Vaud & le reprendre auec facilité, parce que les Bernois qui auoient enuoyé Erlac & wateville auec leurs principales forces pour faire la guerre en Sauoye & qui venoient freschement d'estre battus à Colonges, n'estoient pas en estat de le deffendre : Ceux de Lauzanne, de Morges, de Nions & de Veuay tendoient dé-ja les bras pour retourner sous l'ancienne Domination de Sauoye, mais Dom Ioseph d'Acugna Ambassadeur du Roy d'Espagne, ne voulut iamais consentir

Hist. Disc.

Com[bat] d[e] S. Ioy[re]

prise de Bo[n]ne pa[r] S. A.

S. A. [re]prend ses pl[a]ces d[u] Cha[blais]

Siege de la Cluse

Iour[née] de Colo[n]ges.

Faute de S. [A.]

conſentir que les trouppes Eſpagnoles fuſſent employées à cette expedition, alleguant, comme Dom Chriſtophle de Gueuara auoit dé-ja fait : *Que leur Maiſtre les auoit enuoyés pour ſecourir S.A.& non pas pour luy ayder à conquerir.* Le Duc qui voyoit l'occaſion belle de r'entrer dans ſon ancien heritage iniuſtemẽt occuppé, en fit de grandes inſtances, & propoſa à l'Ambaſſadeur que les Eſpagnols demeuraſſent au païs de Gex; & que S.A.auec le reſte de ſes forces entreroit au Païs de Vaud: Toutesfois les Eſpagnols demeurerent fermes dans leur reſolution: Et comme ils compoſoient la principale force de l'Armée, le Duc, pour ne pas deſcouurir ce miſtere,& pour empeſcher la diſſipation de ſes forces,ſe contenta de reprendre le Chaſteau de Gex,qui ſe rendit au Comte Martinengue. Les Bernois incertains de cette reſolution,& craignants pour le Païs de Vaud, preſſerent la Paix auec S.A.Boſteten en fut l'entremeteur de leur part. Il y eut iournée aſſignée à Nions,où le Duc enuoya le Chancelier Millet,Lambert, Iean-François Berliet Seigneur de Chiloup Preſident de la Chambre des Comptes de Sauoye, & René de Lucinge Seigneur des Alimes. Les Bernois y eurent auſſi leurs Deputez, par l'accommodement il fût dit : *Que les anciennes Alliances ſeroient rafraiſchies, & que les Bernois quitteroient à S.A. tout ce qu'ils auoient pris ſur elle pendant la guerre*, ſans y comprendre Geneue. *Hiſt.Diſc.*

Le Duc en ſuitte de ce Traitté,dont les Geneuois firent grand bruit, auoit ſujet d'eſperer que la conqueſte de Geneue luy ſeroit aysée & les Geneuois en auoient grande apprehenſion; Car S. A. fit faire vn Fort à Verſoy ſur le bord du Lac,& des retranchements prés du Pont de Chancy,afin de garder le paſſage du Roſne : De ſorte qu'auec le Fort de Saincte Caterine, & deux Galeres que le Duc faiſoit faire à Euian, pour eſtre Maiſtre du Lac Leman, Geneue demeuroit bloquée. *Thuan. l.96.*

Cette Ville eſtant en cét eſtat, le Duc partit du Camp pour ſe rendre à Chambery, afin d'y receuoir le Cardinal Caëtan Legat du Pape que Sa Sainteté enuoyoit en France : Et parce que S.A.preuoyoit que ſi elle vouloit ſe ſeruir des Eſpagnols, pour faire effort ſur Geneue, c'eſtoit s'engager à receuoir vn troiſiéme refus; elle feignit de n'en auoir pas beſoin & les renuoya au Milanez auec ce qui reſtoit de l'Infanterie du Comte Maluezzi. A meſme temps que le Duc fut en chemin, les Geneuois prirent le Chaſteau de Veigié à deux lieües de Geneue par la lacheté de Bataillin Piemontois, qui en eſtoit Gouuerneur (que le Duc fit pendre) De là ils rompirent le Pont d'Eſtrambieres ſur la Riuiere d'Arue, forcerent le Chaſteau, nonobſtant la genereuſe reſiſtance qu'y fit le Capitaine Leon Cremonois, pillerent l'Egliſe de Peillonex, puis ſe ſaiſirent du Pont de Chancy & l'abbatirent, Conſtant Viualda Cheualier de Malte l'ayant abandonné de peur; les Geneuois, peu de iours aprez ſurprirent Verſoy où commandoit le Baron de la Serra, qui ſe ietta dans la Tour, où ne pouuant ſe deffendre long-temps, il fut contraint de capituler; Mais le Comte Martinengue qui entra au Païs de Gex auec quatre compagnies de Caualerie & bon nombre de gens de pied, leur empeſcha de faire de plus grands progrez. *Hiſt.Diſc.*

La mort du Roy Henry troiſiéme, arriuée en ce temps-là partagea les eſprits des François, touchant ſon Succeſſeur : Les Religionnaires reconnurent d'abord Henry de Bourbon Roy de Nauarre : Les bons François en faiſoient ſcrupule à cauſe de ſa Religion; neantmoins quelques-vns, ſe rangerent à ſon party,dans l'eſperance de ſa conuerſion: La Ligue ſouſtenoit que luy & le Prince de Condé Princes du ſang eſtoient incapables de ſucceder au Royaume, parce que le Pape Sixte V. les auoit excommuniés,& nomma Roy Charles Cardinal de Bourbon,qui prit le nom de Charles X.& fit battre de la monnoye d'or & d'argent;mais comme ce Prince eſtoit auancé en âge,on pẽſa

de bonne heure à qui la Couronne appartiédroit aprez ſon decez: Les Ligueurs dans cette miſerable conionĉture jetterent les yeux ſur le Roy d'Eſpagne, ou ſur l'Infante d'Eſpagne, comme Fille de la Sœur Aiſnée du Roy Henry III. à condition qu'elle épouſeroit vn Prince de France. Charles de Lorraine Duc de Mayenne Chef de la Ligue auoit ſes partiſans, la memoire du Duc de Guyſe tué aux Eſtats de Bloys, rendoit auſſi ſon Fils recommandable & digne de ſuffrage; le Duc de Lorraine pretendoit que ſon Fils Aiſné eſtoit preferable à l'Infante d'Eſpagne, parce qu'il eſtoit Fils de la Sœur d'Henry III. Charles-Emanuel comme les autres, ſe flatta de l'Eſperance de reüſſir en vn ſi grand deſſein, à cauſe qu'il eſtoit Fils vnique de Marguerite de France, Tante des trois derniers Roys de France de la Brãche de Valois & publia vne eſpece de Manifeſte pour l'éclairciſſement de ſon droit, & en écriuit au Parlement de Grenoble par Chabod-Iacob & par d'Auize Senateur au Senat de Sauoye, eſperant que Charles de Simiane Seigneur d'Albigny fort authoriſé en ce lieu-là, feroit agréer cette propoſition: Mais les affaires du Royaume & de la Prouince de Daufiné eſtoient alors en tel eſtat, que le Duc n'eut autre réponce du Parlement, ſinon qu'il falloit attendre ce que reſoudroient les Eſtats generaux du Royaume. Neantmoins comme la France eſtoit diuiſée & qu'il n'y auoit pas d'apparence que le Roy de Nauarre pût ſurmonter tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon inſtallation au Royaume: S.A. crût qu'il ne falloit plus diſſimuler la raiſon qui l'auoit obligée de ſe ſaiſir du Marquiſat de Saluces; elle fit vne Declaration de ſes droits, changea les Officiers & la Monnoye; fit arborer par tout la Croix blanche au lieu des Fleurs de Lys. La Ducheſſe Caterine reçeut le ſerment de fidelité de tous les Eccleſiaſtiques, Gouuerneurs des places, Gentils-hommes, Magiſtrats, Villes & Communautés du Marquiſat, & donna toutes les Inueſtitures par la remiſe d'vne épée que tenoit le Marquis d'Eſt Lieutenant general de S.A. Sebaſtien de Soliers premier Referendaire & Conſeiller d'Eſtat repreſentoit le Grand Chancelier de Sauoye, & Auguſtin Ripa Comte de Iaillon premier Secretaire d'Eſtat en receuoit les actes: Michel-Antoine de Saluces Seign. de la Mante fut confirmé Gouuerneur du Marquiſat.

Dauila. *Dupleix.* *Thuan.* *Hiſt. Diſc.*

En Prouence, les affaires n'eſtoient pas moins troublées, la Valette qui en auoit eü le Gouuernement d'Henry III. auoit tâché d'y maintenir l'authorité de S.M. contre les deſſeins de la Ligue, pour laquelle Aix, Marſeille & pluſieurs autres Villes s'eſtoient declarées: Mais la mort du Roy renuerſa tout, & la pluſpart des places que la Valette auoit reduite à l'obeïſſance de S. M. r'entrerent dans le party de la Ligue: Arles meſmes, qui n'auoit point voulu prendre part aux factions du Royaume, ſe laiſſa entrainer par l'exemple. Ainſi la Valette n'eſtant pas fort pour reſiſter à tant de puiſſances qui s'éleuoient contre luy, recourut au Duc de Montmorency Gouuerneur de Languedoc & à Leſdiguieres Lieutenant de Roy en Dauphiné pour auoir du ſecours. Les Prouençaux de leur coſté en demanderent à S. A. par l'enuoy de Beſaudun & de Monts; ce Prince s'y treuua d'autant plus obligé que la Valette, apres la priſe de Frejus s'eſtoit approché de S. Laurent prés de Nice pour attaquer Antibe: Le Duc commanda à la Ducheſſe d'aſſiſter le Comte de Carces & Vins Chefs de la Ligue. Cette genereuſe Princeſſe y enuoya Alexandre Vitelli Baron Romain, auec ſa Compagnie de Lanciers, le Capitaine Demetrio Albanois auec la ſienne, Biagin Bonada de la Trinité en Piemont Meſtre de Camp d'Infanterie auec 300. hommes, & quelques troupes tirées du Comté de Nice. Ce ſecours arriué en Prouence, fit quitter à la Valette le deſſein d'Antibe, mais en recompenſe il ſe ſaiſit de Tolon que Berre Gentil-homme Niſſart luy rendit, nonobſtant que Leyni Comte de Fruzaſque l'eut engagé à tenir cette place pour la Ligue & que le Duc en payat la garniſon.

Noſtrad. *Hiſt. de Pr.* *Hiſt. diſt.* *Thuan.*

Les

Les Ligueurs affligés de la perte de cette place, demanderent de nouuelles forces à S. A. laquelle leur donna la Compagnie de Lanciers de Dom Ferrante Noua Milanois, celle de cheuaux legers de Dom Amedée, 1500. hommes de pied Piemontois conduits par le Comte Emanuel de Luzerne, & 800. sous la charge de Philippes de Soliers Seig. de Monasterol, 6. pieces d'Artillerie & des munitions. La reueuë s'en fit à Nice où estoit Vins qui toucha douze mil escus pour payer la Caualerie: Leyni fut declaré Chef du secours; leur premier exploit fut le siege de Grace qui se rendit à Composition: Mais Vins y fut tué d'vne mousquetade: Leyni y laissa pour Gouuerneur Monasterol auec son Regiment, & prit en suite Gordon & Calian. Le Comte de Carces (apres la mort de Vins) resté seul Chef de la Ligue, entreprit le siege de Salon de Craux, dont le Faux-bourg fut d'abort emporté par le Comte de Luzerne, mais la Valette fit leuer le siege auec perte des siens. Le Duc de Nemours qui commandoit à Lyon pour la Ligue, eut aussi recours à S. A. laquelle luy enuoya le Marquis de la Chambre auec 400. lances & 2000. hômes de pied: Cependant les Deputés de Berne qui deuoient venir ratifier & iurer la derniere paix faite auec S. A. ayans sçû en chemin la prise de Versoy par les Geneuois (dont ils estoient en ombrage, à cause du passage du Pays de Vaud) s'en excuserent, disans que les principaux du peuple n'en agreoient pas les articles. Le déplaisir qu'en reçeut le Duc, fut suiui d'vn autre plus sensible: Le Comte de la Roche de la Maison de Flotte en Daufiné, Briquemaut & le Capitaine Colet au mois de Ianuier 1590. surprirent Barcellonnette où commandoit pour S. A. Alex. Grimaldi Seig. de Bueil auec garnison de Piemontois: Bueil fut mené prisonnier à la Vallette à Cisteron, & Colet demeura Gouuerneur de Barcellonnette. La Duchesse ayant sçû la perte de cette place, de l'aduis du Marquis d'Est, commanda à Charles Comte de Luzerne Gouuerneur de Cony, de s'auancer iusqu'à Bercés, pour empecher que les ennemis ne passassent l'Argentiere, enuoya le Capitaine Hercules Negro à Demont pour le fortifier, dont Iean Bap. de la Ruuere Seig. de Cercenasque estoit Gouuerneur. Druent eut ordre de se ietter dans Cony, & Iean-André de Scalengo Comte de Piozasque auec 200. hommes de pied tirés de la Citadelle & de la Garnison de Turin, se rendit aupres du Comte de Luzerne à Bercés. La perte de Barcellonnette fut suiuie de la prise du Fort de S. Paul sur la frontiere de l'Ambrunois par Lesdiguieres. Cette nouuelle fit partir le Duc en diligence de Chambery, laissant pour commander en son absence deça les Monts, Dom Amedée de Sauoye Marquis de S. Rambert.

Hist. Dist. — Dupleix. — *Hist. Dist.* — Hist. de Lesdig. — Mem. M. S. du Pr. Berliet.

Les Geneuois en mesme temps se mirent en campagne commandés par Cossay-Lurbigny, prirent le Château de la Bastie-Belregard au Pays de Gex par composition, puis celuy de Gex, où il n'y auoit que 60. soldats du Regiment de Martinengue qui se rendirent apres 300. volées de canon: Dom Amedée enuoya au secours Ioachim de Rye Marquis de Treffort, auec quelques compagnies d'Espagnols & la Noblesse de Bresse; mais pour estre arriué trop tard, il s'en retourna depuis la Cluse: Ce qui fut vne grande faute, parce que les Geneuois apres la prise de Gex, ayans sçeu que le Marquis de Treffort estoit en chemin pour les venir attaquer, s'estoient retirés en desordre à Geneue, & auoient laissé leur artillerie à la campagne: Et comme ils apprirent que Treffort auoit rebroussé chemin, ils reuinrent au Païs de Gex, prirent le Chasteau de Pierre, dont Arsines estoit Gouuerneur, le brûlerent & bâtirent vn Fort sur le détroit du Rhosne vis à vis de la petite Cluse qu'ils auoient prise; ce qui les enhardit d'assieger le Fort de la Cluse qui ne pût estre secouru à têps par Centono Mestre de Camp d'Infanterie Espagnole & par Sonnas Gerbais que Dom Amedée y auoit enuoyés. Le Capitaine Iean-Louys qui en estoit Gouuerneur, n'auoit plus que 30. hommes quand il capitula. Cependant Albigny qui s'estoit em-

Hiſt.de Leſdig. paré de Grenoble pour la Ligue, & pour le Duc de Nemours, en ſortit auec mille hommes de pied, & aſſiegea le Chaſteau de Montbonod en la Valée de Grayſiuaudã ſur la Riuiere de l'Iſere, où commandoit pour Leſdiguieres Beaumont-Cõbourſier Gentil-homme Daufinois. Dom Amedée donna à Albigny 4000. hõmes de pied, 600. cheuaux Sauoyſiens & 6. pieces de canons cõduits par Sonas; auec celà il preſſa ſi fort Beaumont, que ne voyant point d'apparẽce (Mem.MS. du Preſid. Berliet.) d'eſtre ſecouru par Leſdiguieres, il ſe rẽdit. Chappot Gentil-homme Sauoyſien y fut laiſſé Gouuerneur: De là Albigny & Sonas prirent le Fort de Gieres. Le ſecours que les Ligueurs de Prouence auoiẽt tiré du Duc n'empécha pas que la Valette qui ſe fortifioit tous les iours n'eut de grands auantages ſur eux: Ainſi ſe voyans contraints à ſe ſoûmettre à leur ennemy par la foibleſſe de leur party, ils s'aſſemblerent à Aix, où il fut conclu que l'on ſe mettroit ſous la protection du Duc, & qu'on le choiſiroit pour Comte & Seigneur du Païs de Prouẽce; (Dupleix.) à la charge qu'il releueroit de la Souueraineté de celuy que les Eſtats du Royaume (conuoqués à Paris par la Ligue) éliroient pour Roy; les Prouençaux eſperans par vn offre ſi auantageux d'intereſſer plus fortement ce Prince (Thuan.) à leur conſeruation, & à la manutention de la Religion Catholique en Prouence. Le Comte de Carces en donna aduis au Duc par le Baron de Meüillon, & depuis Eleazar de Raſtel Eueſque de Riez, Ampus de la Maiſon de Caſtellane: Oiſe & Fabregues Aduocat, deputés des Etats de Prouence, ſe rendirent à Turin, pour ſupplier S.A. d'accepter leurs offres. Le Duc leur donna audiance en ſon Palais l'11. de Mars 1590. Fabregues fit la harangue, & luy declara : *Que pour les rares qualités de ſa perſonne, les Prouençaux l'auoient choiſi pour leur Comte & Seigneur, ſe iettoient entre ſes bras & luy demandoient ſa protection.* S.A. s'excuſa ſur la guerre de Geneue & ſur la grandeur de cette entrepriſe; Neantmoins preſſé des Deputés, il agrea leur choix, & leur proteſta qu'il ſe comporteroit enuers les Prouençaux auec tant de Iuſtice, qu'ils n'auroient iamais ſujet de s'en repentir; leur demandant ſeulement du temps pour en écrire au Roy d'Eſpagne & au Duc de Mayenne.

Les Deputés ſatisfaits de cette réponce s'en retournerent, laiſſans Fabregues en qualité d'Agent auprez du Duc, qui à meſme temps enuoya Leyni Comte de Fruzaſque en Eſpagne, & la Croix-Lambert au Duc de Mayenne: Il ſembloit facile à Leyni d'auoir le conſentement du Roy d'Eſpagne; car comme ce Prince aſpiroit à la Couronne de France, par la deſtruction d'Henry IV. & de tout ſon party, il deuoit eſtre bien ayſe que le Duc ſon Gendre s'accommodât de la Prouẽce, pour affoiblir ſes ennemis. Le Duc de Mayenne de ſon coſté auoit trop d'affaires au cœur du Royaume pour ſonger à la conſeruation de la frontiere. Leyni reuenant d'Eſpagne auec Iean-Baptiſte de Taſſis, apporta les aſſeurãces de l'agréement, & Taſſis les ordres pour ſeconder les deſſeins de S.A. Le Duc de Mayenne enuoya ſon conſentement par Royſſieu, aprez les cõferences que Villeroy eut de ſa part, auec Pobel Baron de Pierre Ambaſſadeur de S.A. en Frãce; mais les Eſpagnols ioüoient vn autre jeu; car quoy qu'ils témoignaſſent de ſouhaitter que la Prouẽce fut ſoûmiſe à S.A. neantmoins leur deſſein eſtoit de l'empécher: Ils y conſentirent ſeulemẽt pour détourner le Duc du ſiege de Geneue; en quoy S.A. fit vne grãde faute cõtre l'aduis des principaux de ſon Cõſeil, qui jugeoiẽt plus vtile à ce Prince de s'attacher à la conqueſte infaillible d'vne place ſi importãte, que de s'expoſer au hazard d'vne guerre hors de ſes Eſtats. George de Mouzy Cõte de Montreal qui fut de ce ſentiment, en fut diſgracié.

En attendant ces grands preparatifs & le voyage que S. A. ſe diſpoſoit de faire en Prouence, il falloit reprendre Barcellonnette: Le Duc s'approcha iuſqu'à (Hiſt. Diſc.) Saluces, & ſes trouppes aprez s'eſtre ſaiſies du Chaſteau de Iauſier, & empéché la fortification du Chaſtellard, inueſtirent Barcellonnette: Colet Gouuerneur,

promit

promit de capituler, pourueu qu'il vid le canon, Hercules Negro, qui commãdoit au ſiege en l'abſence du Comte de Luzerne (que S.A. auoit nommé Gouuerneur de la Ville & Citadelle de Turin) en demanda à Charles Raſpa de Vercel qui auoit charge de l'Artillerie à Cony; celuy-cy en écriuit au Duc, qui ne treuua pas à propos que le canon allât plus auant que Demont: Le Capitaine Thomas de Vinay fut à Cony de la part de Colet, pour voir partir le canon; ce qui perſuada aux Piemontois & aux Eſpagnols que le ſiege de Barcellonnette ne dureroit gueres; mais Colet ayant donné aduis de toute ſa pratique à la Valette & à Leſdiguieres, ils luy enuoyerent 200. Cheuaux & de l'Infanterie, pour ſurprendre l'artillerie, croyãts qu'elle paſſeroit la montagne de l'Argentiere; ils treuuerent les noſtres à Falcon conduits par Petrin Ponte Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ieruſalem, les mirent en fuyte; & bien en dit que le canon n'eſtoit pas venu, car il y fut demeuré auec le bagage des Piemontois & des Eſpagnols. Dupleix Hiſt. de Leſdig.

Le Duc irrité de la laſcheté des ſiens, mit ſur pied de nouuelles trouppes, dont il donna la charge au Comte François Martinengue General de ſa Caualerie, qui auec la cõpagnie d'hommes d'Armes de S.A. celle de cheuaux legers de Dom Ceſar d'Aualos, de Boniface Comte de Vinciguerra, du Comte de la Trinité, du Comte François Ville Ferrarois, cinquante Archiers de la Garde du Duc, 500. hommes de pied Piemontois, & 300. Eſpagnols, fit les approches de Barcellonnette, le prit par capitulation & en ſuite le Chaſteau de Miolans, qui n'en eſt pas eloigné: Et comme il vouloit attaquer Lozet, afin qu'il ne reſtât riẽ aux ennemys en cette Valée; il eût ordre de S.A. de paſſer en Prouence auec les forces qu'il auoit pour ſecourir Pignan aſſiegé par la Valette. Le Comte partit en diligence laiſſant le meſtre de Camp Salinas Gouuerneur de Barcellonnette, & Dom Pietro Caſtro auſſi Capitaine Eſpagnol à Miolans; il ioignit les trouppes de la Ligue aupres de Digne commandées par Ampus & par Chaſtellard Conſeiller du Parlement d'Aix, & mit le ſiege deuant S. Maximin: Cette place fut battüe de 4. mil coups de canon; & quoy qu'il y eût vne breſche de plus de 300. pas; Ampus en l'abſence de Martinengue ne treuua pas à propos de faire donner l'aſſaut & ſe retira, dont il fut fort blaſmé: La Valette n'eſtant pas aſſés fort, pour tenir la campagne, s'en alla à Ciſteron; Leſdiguieres de ſon coſté prit Briançon rendu par Clauezon qui en demeura Gouuerneur, puis le Fort de Riſoles; les noſtres prirent celuy de S. Paul que Leſdiguieres reprit incontinent & en ſuite le Fort d'Exilles en la Valée d'Oulx par la perfidie de Poneenac, nonobſtant les empeſchements qu'y aporta Sonnas, où il perdit 300. hommes & les Capitaines de Montaigre & Valier, le Lieutenant du Marquis de Treffort, Treyſſerue, la Raëre & S. Tonon y furent pris priſonniers. *Hiſt. Diſc.* Dupleix. *Hiſt. Diſ.* *Thuan.* Hiſt. de Leſdig. *Thuan.*

En Sauoye, Dom Amedée ne pouuant digerer la priſe de la Cluze par les Geneuois, partit de Chambery; fit ſortir 2. canons du Fort de S. Caterine & le battit ſi viuement qu'il contraignit les aſſiegés de l'abandonner. Le Marquis de Treffort & la Nobleſſe de Breſſe ſe treuuerent à ce ſiege; Ambroſio Bindi Gẽtilhomme Italien y fut laiſsé Gouuerneur; de là Dom Amedée alla au Pays de Gex faire le degât: Les Geneuois luy dreſſerent vne embuſcade dans laquelle donna Chriſtophle d'Vrfé Seigneur de Buſſi, qui menoit les enfans perdus, il fut bleſsé d'vne Mouſquetade à la teſte; mais Dom Amedée venant à ſon ſecours fit charger la Caualerie des ennemys par les cheuaux legers de Philibert de Rye Baron de Balançon, qui les mena battant iuſqu'aux portes de Geneue; leur Infanterie fut entierement deffaite, & les Geneuois y perdirent plus de ſix cents hommes: En reuanche ils firent des courſes en Chablais ſous la conduite de Guillaume de Cluny Seig. de Conforgien & pillerent Cruſilles en Geneuois. Mem. du Preſident. Berliet *Hiſt. Diſc.* *Thuan.*

Mais ſi les Armes du Duc eurent quelque fauorable ſuccés en ce Pays là; il fut mal ſeruy ailleurs; car Peliſſon l'aiſsé Daufinois, qui dés le commencement de Me. du Pr. Berliet.

de la guerre s'eſtoit ietté dans le ſeruice de S. A. changea de party, ſurprit le Pont deBeauuoyſin,en chaſſaleRegiment du Colonel Iean-Louys,emmenales Capitaines priſonniers & prit auec la meſme facilité lesChaſteaux de Belmont & de Tullins. A meſme temps Sancy reuenu à Geneue ſur la fin de Decembre 1590. donna du cœur aux Geneuois par la priſe d'Euyan : Dom Amedée craignant qu'ils ne fiſſent progrés en Foucigny,enuoya garder les deſtroits des Valées d'Aulps & d'Abondance;tellement queSancy apres auoir rodé longtemps en Chablais autour des Alinges où il ne pût entrer, preſsé d'ailleurs de viures & d'argent,fut contraint de ſe retirer en Suyſſe.

Hiſt. Diſc. Les Bernois & les autres Cantons proteſtans ennuyés de voir ſi longtemps la guerre à leur voyſinage,ſolliciterent le Duc de conſentir à vne Diete conuoquée à S.Maurice en Chablais, afin de voir les expedients que l'on pourroit prendre,pour laiſſer Geneue en Paix,S.A.y enuoya le premier Preſident du Senat de Sauoye; Le Comte de Montreal & Lambert : Mais ce fut ſans fruit.

Cependant,leDuc preſsé par les Prouençaux,par lePape,par leDucde Mayēne & par les Eſpagnols de paſſer en Prouence, donna les ordres pour le commandement de ſes trouppes:Le Cõte de Mazin eût vn Regiment de 2000.hõmes de pied,Gaſpard Purpurat vn de 1200.& Ceſar Voluera vn autre de 800. hommes;outre cela Son A. fit leuer 30.Compagnies de Cheuaux legers ſous la cõduite de François d'Arconnas deRafaël de Foſſa Gentils-hommes Milanois & du Comte François Ville.Dom Sanche de Salinas Fils du Meſtre de Camp Salinas, auoit 50. Lanciers ſous ſa Charge, & 50. Arquebuſiers à Cheual Eſpagnols,Dom Garcia Siglier Capitaine Eſpagnol vne autre compagnie d'Arquebuſiers àCheual;outre cela,le Duc leua vne Compagnie de 60.Gentils-hõmes qui le ſeruoiēt à la Chambre & à la table, qui alloient aux occaſions armés de toutes p eces & n'abandonnoient point ſa perſonne, dont S.A. ſe declara Capitaine,le Lieutenant fût Louys de Scalengo Comte de Piozaſque:Le Duc mena laDucheſſe de Foſsā àTurin,puis prit le chemin deNice,ap res auoir donné l'ordre de la marche à ſon Armée. Leſdiguieres, pour le diuertir de ce voyage fit quelques entrepriſes ſur Barcellonnette, leſquelles ne reuſſirent pas; au cõtraireLeyniCõte de Fruzaſque,qui deuoit aller en Prouēce auec quelques trouppes,s'eſtant auancé au Fort de S.Paul,que Leſdiguieres auoit pris quelques mois auparauant,obligea leCommandant de rendre la place,où il mitGouuerneur Iean-Dominique Strata d'Yurée,S.A. laiſſa auſſi ſur cette Frõtiere Sonnas auec 2000.hommes de pied Sauoyſiens &Bourguignons & 400.Cheuaux Piemontois & Italiens,pour reſiſter aux attaques de Leſdiguieres.

Hiſt. Diſc. Noſtrad. Le Duc partit deNice auec toutes ſes forces qu'il auoit deſtinées pour la Prouence le 16.du mois d'Octobre,accompagné de 2.Preſidēts du Parlemēt d'Aix, qui l'eſtoiēt venus preſſer de ſe mettre en chemin;il paſſa à Antibe,puis àGraſſe & prit les Chaſteaux de Grolieres,de Seremõt,de laTorrette & de Mons,où la Valette auoit mis garniſon;ces 2.derniers lieux ſe rachetterēt du pillage pour 20.mil eſcus:de là S.A.voulut attaquer Freſne,S.Tropés,ouTolõ;mais Aix eſtãt bloqué & preſsé,les Deputés firēt prēdre à S.A.la route de Draguignan.Crequi, Ampus,Oiſe,Mairargues &FabreguesProuēçaux:Le CõteMartinēgue & Octaue Henry Comte de Cremieu l'allerent ioindre à Mairargues. Le Comte de Carces enuoya auſſi viſiter le Duc par laMole, pour s'offrir à luy auec tous ſes amys,maisChreſtiēne d'AguerreCõteſſe de Sault,laquelle auoit beaucoup cõtribué à l'electiõ que lesProuençaux auoiēt faite de la perſõne duDuc,eſtãt entrée en ialouſie cõtre leCõte de Carces, dõt elle vouloit affoiblir l'authorité,fit en ſorte par le moyē de ceux qui approchoiēt de plus prés leDuc, queS.A.refuſa ces offres, & pria Carces de demeurer chés ſoy,ſans rien entreprendre, iuſqu'à ce que ſon accommodement fut fait auec la Comteſſe de Sault.

Le

Le Duc fut reçeu par tout auec vne magnificence incroyable, il arriua à Aix le 18. de Nouembre, mit pied à terre au logis de la Comteſſe de Sault, y ſouppa auec toute la Nobleſſe qui l'auoit accompagné, & alla coucher au Palais de l'Archeueſché qu'on luy auoit preparé; le lendemain S.A. fit ſon entrée ſolemnelle en cette ſorte. Premierement parurent les Compagnies d'Arquebuſiers à cheual du Capitaine Solare, de Gonzagues, de Salina Eſpagnol, du Comte Boniface de Vinceguerre, & d'Alexandre Vitelli; Trente Cornettes de Caualler
ie Prouençale & Italienne, entr'autres celles du Commandeur de Marſeille, du Baron de Meüillon, de Vitelli, de Dom Amedée, d'Arconas, de Foſſat, du Comte François Ville, des deux Mairargues, de Ferrante Noua, de Demetrio Albanois, du Comte de Bar, du Cheualier de Mairargues, d'Oyſe, d'Ampus, de Vins, de Bioſc; du Comte de Suze, de Cucuron, du Comte de Sault, & de la Barbent. Les Pages de l'Eſcuyrie du Duc veſtus de Velours iaune auec des paſſements d'or, alloient enſuitte aprez la Nobleſſe de Prouence; les Gentils-hommes de la maiſon de S.A. ſa Compagnie de Gentils-hommes armés de toutes pieces, trois Pages à cheual, dont l'vn portoit le bouclier du Duc, l'autre la cuiraſſe & le 3. le caſque, les braſſars & la lance; les Herauts d'Aouſte, de Chablais, de Sauoye, de Piemont & de l'Ordre de l'Annonciade, les Cheualiers de l'Ordre qui ſe rencontrerent à la ceremonie, ſçauoir Leyni Comte de Fruzaſque, le Comte de Mazin, & le Comte François Martinengue: Apres eux marchoit en qualité de Grand Eſcuyer de Sauoye le Comte Sylla de Roëre de S. Seuerin, les deux Preſidents de Prouence, qui eſtoient allé querir le Duc à Nice, les Pages de la Châbre, les Gardes d'Archiers d'Arquebuziers & de Hallebardiers; puis S.A. ſur vn cheual blanc; les Deputés du Pays luy allerent vne lieuë au rencontre, luy firent harangue & ſe ioignirent à elle pour la ſuiure, les ieunes gens de la Ville veſtus des liurées du Duc luy firent auſſi leur compliment: Aprés vint la Chambre des Comtes, puis le Parlement en corps qui haranguerent à leur tour, & ſe mirent à la ſuite de S. A. laquelle entra dans Aix en cét equipage; les Conſuls luy preſenterent le Daix à la porte de la Ville, mais le Duc le refuſa, diſant que cét honneur n'appartenoit qu'au Roy: Il paſſa ſous vn Arc de Triomphe orné de quatre Statuës, dont l'vne repreſentoit Iupiter auec ſon foudre & cette inſcriptiõ IOVI CONSERVATORI: La 2. eſtoit l'Eſperãce auec vn amas de fleurs, & ces mots SPEI PVBLICÆ. La 3. la Felicité auec le Caducée, & la Corne d'Amalthée & ces paroles FELICITATI PVBLICÆ. La derniere eſtoit le Dieu Mars auec la Lance & l'Eſcu, & cette inſcription MARTI VLTORI. & ſur l'Architraue de l'Arc eſtoient ces Vers.

Supplem. Chronol. Genebr. Mauroc. Hiſt. Ven. l. 14. Hiſt. Diſc. Noſtrad.

Egregiam laudem & nomen memorabile quærit
Marti ſacratus, Phœbo ſacratus Achilles,
Laurea dum miſeros lampas Phœbea ſerenat;
Neglectam Fidei Diuam imperterritus Heros,
Vrbis ad antiquæ fugientem excepit Aſylum.
Iſto nouus Fidei vindex, Regina triumphet,
Læta hæreſis ſpoliis, ſi Relligionis honore,
Læſerit hanc Phineus, aderit mox altera Gorgon
Iuſtitia, Populus poſthac cum Pace fruetur.

Thuan. Noſtrad. Dauila.

Le Duc ayant trauersé toute la Ville comblé de benedictions & d'acclamations, deſcendit à l'Egliſe où l'Archeueſque auec le Clergé le reçeut, puis ſe rẽdit en ſon logis, où le lendemain la Cour de Parlement, la Châbre des Cõptes, les Conſuls de la Ville & les Deputés du Pays l'allerent de nouueau complimenter & le remercierẽt de la bonté qu'il auoit eüe de quiter ſes Eſtats pour les tirer de l'oppreſſion. A quoy S.A. fit reſponce: *Que la grande confiance que l'on auoit eü en elle, l'obligeoit à expoſer ſes Eſtats; & ſa propre perſonne pour leur conſeruation.* Le 13. du meſme *Hiſt. diſc.*

Thuan.lib. Ruffy hist. de Mars. l.8.ch.1. Nostrad.

mois de Nouembre le Duc entra au Parlement, & sur les requisitions d'Honorat du Laurens Procureur general du Roy, il y eut Arrest par lequel du consentement des trois Estats du Pays, fut donné à S.A. *Toute authorité, & commandement des Armes & de la Police en Prouence, pour la conseruation de la Prouince en l'vnion de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & authorité de l'Estat Royal & Couronne de France.* Peu de iours aprez le Duc se mit en Campagne auec son armée, prit la Ville de Salon par assaut, & le Chasteau par compositiō: De là S.A. passa iusqu'à Miramas, qui se rendit & en suite Roques & Lumon; en telle sorte qu'il ne restoit des enuirons d'Aix à prendre que Trets; mais parce que les troupes du Duc en viuant sur le Pays amy y apportoient autant d'incommodité que de profit; il resolut de leur faire passer la Durance, & de les faire subsister en Pays ennemy. A l'instant Merindol, Lauris, Lourmarin, la Tour d'Aiguez, Apt & plusieurs autres lieux de petite consideration luy ouurirent les portes sans attendre le canon; Grandbois Chasteau assés fort, où commandoit Chambaut pour la Vallette, fût assiegé & battu de huict pieces de canon; la bresche faitte, les Sauoysiens l'estãt allés reconnoistre, furent repoussez; neantmoins Chambaut ne pouuant plus resister, en sortit la nuict, & abandonna la place. Alexandre Vitelli auec sa Compagnie de cheuaux legers luy donna en queüe, & luy tua de ses gents. Aprez la prise de Grandbois, le Duc assiegea Pertuis, mais le vingt-huictiéme de Decembre il tomba tant de nege qu'il fut contraint de se retirer: où ce Prince donna vne merueilleuse preuue de son courage; car estant demeuré seul auec 20. des siens pour fauoriser la retraite de son artillerie, & de son bagage, les Ennemys firent vne sortie pour l'attaquer, de sorte que voyant son artillerie en extreme peril, s'il laschoit le pied, il tint bon, & obligea les ennemys de rentrer dans Pertuis, croyants que le reste de l'armée de S. A. estoit derriere le front, qui paroissoit. Le Duc voyant la saison fort auancée s'en retourna à Aix, & mit ses troupes en quartier d'hyuer, aprez auoir fait rauitailler à la priere de la Comtesse de Sault, le Chasteau de Meüillon assiegé par Gouuernet.

Hist. Disc. Nostrad.

Exploits de S.A.

Retraitte genereuse de S.A. deuant Pertuis 1590.

Lesdiguieres aprez la prise d'Exilles fit vn tour en Prouence; pour ayder la Valette, & à son retour, sachant que le Marquis de S. Sorlin auoit tiré des Troupes de Grenoble pour attaquer Vichy en Auuergne, & ny auoit laissé que deux Compagnies d'Infanterie & vne de Caualler ie, il tacha de la surprendre par l'adresse d'vn nommé Simeon; mais n'ayant pû s'emparer de la Tour du Pont, il en forma le siege. Cependant le Marquis de saint Sorlin vint à Chambery auec des troupes de Lyon, & d'Auuergne, pour se ioindre à celles que le Marquis de la Chambre, & Sonnas par ordre de Dom Amedée deuoient amener, pour secourir Albigny Gouuerneur de Grenoble: mais cette ionction ayant trop retardé, à cause de trois mille Neapolitains que le Marquis de Treuic amenoit, soudoyés par le Roy d'Espagne, les nostres estants arriués à Goncelin y treuuerent Albigny, qui aprez auoir soustenu le siege enuiron vn mois dans vne si mauuaise place; contre l'intention du Parlement, & des habitants ennemys des fatigues de la guerre, & diuisés en diuers partys, dont les vns tenoient secretement pour Lesdiguieres, auoit esté contraint de rendre Grenoble par composition sur la fin du mois de Decembre; Lesdiguieres eschauffé par ce succés, assiegea le Chasteau des Eschelles en Sauoye, que le Capitaine Corbeau rendit aprez quelques volées de canon, mais en recompense Iean de Faucon Seigneur de Sauset par ordre de la Duchesse prit Barcelonnette par escalade, & en eut le Gouuernement.

1590. Albigny rend Grenoble par composition.

Reprise de Barcelonnette par S.A.

Sur la fin de cette année, les Valesans donnerent à S. A. vne partie du corps de S. Maurice Protecteur de la Royale Maison de Sauoye, & en consideration de cette pieuse liberalité, le Duc leur quitta la Iurisdiction, & la Montagne de la Valdely, Iean Geoffroy de Ginod Euesque d'Aouste alla sur les lieux

Les Valesans donnent à S.A. partie du corps de S. Maurice 1590.

prendre

prendre cette pretieuse relique, accompagné de quelques Cheualiers de sainct Maurice, & la porta en l'Eglise Cathedrale de Turin, où la Duchesse auec les Princes ses Enfans, assistée de huict Euesques, du Nonce, des Ambassadeurs d'Espagne, & de Venise, la reçeut en grande solemnité.

Les Geneuois, aprés auoir inutilement attaqué le Chasteau de Coudrée situé sur le bord du lac, ne firent point d'entreprise iusqu'au retour de Sancy, lequel ayant attrappé dans la Forest de Rinsfeld cent mil escus appartenants au Roy d'Espagne, ramassa quelques trouppes du costé de Basle, & s'estant ioint à trois Compagnies de Caualerie Albanoise qu'André Huraut Seig. de Maisse Ambassadeur de France auoit enuoyées de Venise, & que l'on croyoit estre soudoyées par les Venitiens, commandées par Pausanias Brachiaduro, par les Comtes Mutio & Leonard Porto Gentils-hommes Vicentins, & par Nicolas Nasio Florentin, & à vn Regiment d'Infanterie Suysse, conduit par Diesbach Bernois, s'en vint à Geneue, & aydé de Lurbigny & de Conforgien, fit d'abord attaquer Boringe au mois de Ianuier 1591. Les Espagnols, & les Sauoysiens qui estoient à la Roche, sortirent pour le secourir, commandés par Christophle de Gueuara chef de la Caualerie Espagnole; mais ils tomberent dans vne embuscade que leur dresserent les cheuaux legers Albanois, où Geuara fut tué: Boringe se rendit ensuite; mais Pierre Charue Gouuerneur de Bonne, s'estant mis en chemin pour le reprendre, les Geneuois l'abandonnerent. En ce temps-là Guitry, & Anglure-Autricourt par ordre du Roy amenerent aux Geneuois trois cents Cheuaux, & quinze cents hommes de pied, & assiegerent Versoy que les nostres auoient pris vn peu auparauant; Compois en estoit Gouuerneur, qui fit tout ce que l'on pouuoit attendre d'vn homme de cœur: à la fin ne pouuant plus tenir, il capitula. Guitry apres la prise de Versoy attaqua Euyan où commandoit Bonuillars; celuy-cy n'ayant pû conseruer la Ville, se ietta dans le Chasteau, où aprés s'estre deffendu long temps, il fit sa composition. Les François prirent aussi le Chasteau de Polinge, & vouloient aller à Bonne; mais sur l'aduis qu'ils eurent que Dom Amedée, auec le Marquis de Treffort, Oliuares, Sonnas & le Comte de Chasteauneuf venoient à eux, se retirerent en desordre, & abandonnerent Polinge & Versoy; Sonnas les suiuit iusqu'auprés de Monthous, les chargea & y fut tué auec cent des siens, Dom Amedée qui estoit delà la Riuiere d'Arue, & qui auoit desapreuué la resolution de Sonnas, mena ses trouppes du costé de la Roche, & de la Bonneville.

Thuan. *Hist. Diss.* *Thuan.* Aubigné

Or, quoy que les François eussent seruy Geneue auantageusement, toutesfois les Habitans ne les pouuoient plus supporter; cela obligea Sancy de s'en retourner en France par le Comté de Bourgogne, & Guitry d'aller en l'armée du Mareschal d'Aumont, qui faisoit la guerre à la Ligue en Bourgogne: Le Marquis de Treffort Gouuerneur de Bresse le suiuit iusqu'à sainct Iean de Losne, & luy deffit ses deux compagnies de cheuaux legers Albanois & prit prisonniers le Comte Leonard Porto, le Comte Tarquinio, Ancharan, & Thomas Fulgose Gentils-hommes Italiens, le Comte Bartelemy Nieuo de Vincence, & Bracchiaduro Albanoys y furent blessés, & s'eschaperent auec beaucoup de peyne; le Comte Porto fut mené prisonnier à Bourg, d'où il se sauua; Erya, & Bouuens qui auoient accompagné le Marquis de Treffort en cette expedition, rencontrerent à leur retour au port de Toyrette, le Baron d'Aubonne, & son Fils, qui suiuoient Guitry & les arresterent. Le Mareschal d'Aumont, aprés auoir mal reussi au siege d'Authun, vint en Bresse, où il fit quelques courses; mais estant appellé en Auuergne contre le Duc de Nemours, il laissa le Capitaine Vernoble auec cinq enseignes à Romenay, qui se rendit depuis à discretion au Marquis de Treffort, & au Baron de

Thuan.

Tianges Gouuerneur de Mascon, Vernoble fut conduit prisonnier à Bourg, & les enseignes portées à la Duchesse à Turin.

Nostrad. Nous auons laissé le Duc à Aix, où il fit conuoquer vne assemblée generale, dont luy mesme fit l'ouuerture par vn grand discours ; le sujet estoit pour treuuer les moyens de continuer la guerre, preuoyant bien que Lesdiguieres, qui auoit pris Grenoble, & les Eschelles, ne manqueroit pas de descendre en Prouence. S. A. offrit d'entretenir à ses frais la Caualerie de Prouence, & la sienne, l'Infanterie estrangere & l'Artillerie, & que le surplus fût à la charge du Pays ; mais les Deputés de Prouence ayants declaré qu'ils n'auoient point de fond, il fut resolu que l'on demanderoit secours au Pape, & au Roy d'Espagne. Et parce que par les brigues de la Comtesse de Sault, le Peuple d'Aix commençoit à se mutiner sur le bruit qui couroit que le Comte de Carces y deuoit venir ; le Duc le pria par Vaucluse de ne point venir, iusqu'à ce que toutes choses fussent calmées ; l'Euesque de Riez & Fabregues furent deputés pour aller en Espagne, & Laurens à Rome ; mais le Duc ayant consideré l'importance de cette affaire, resolut d'aller luy mesme en Espagne. Les Marseillois qui auoient esté long-temps diuisés, le prierent d'y aller ; il y arriua le 2. de Mars suiuy de la Comtesse de Sault, & y fut reçeu auec vne solemnité extraordinaire : on luy offrit le Daix à la porte de la Ville ; mais il le refusa comme il auoit fait à Aix, & le fit porter dix pas deuant luy ; il ne menoit auec soy que sa Maison, ses Gardes ordinaires, sa Compagnie de Cheuaux legers, & Crequy Fils de la Comtesse de Sault. Son seiour à Marseille ne fut pas long ; il s'embarqua sur vne Galere, laquelle portoit le President Ianin (que le Duc de Mayence enuoyoit en Espagne,) & vn Ambassadeur du Duc de Lorraine. La mer se treuuant troublée, le Duc fut contraint de s'arrester pour quelque temps à la Tour de Bouc. Il arriua à Madrid le 25. du mesme mois de Mars ; le Roy d'Espagne accompagné du Prince son Fils, luy alla au rencontre demy lieuë, & le reçeut auec des caresses & des ciuilités extraordinaires.

(Nostrad. Ruffi hist. de Marf. — *Histor. Discorso* Nostrad.)

Or, pendant que S. A. negotie en Espagne pour secourir les Prouençaux, voyons ce qui se passa en Prouence, où le Comte Martinengue estoit demeuré son Lieutenant general. Lesdiguieres ayant esté prié par la Valette d'y aller pour arrester les progrés de la Ligue, attaqua le Chasteau de Sault, d'où il fut repoussé ; cela pourtant ne le rebutant point, il resolut d'assieger Digne ; Martinengue y enuoya en diligence le Comte Boniface de Vinciguerra auec deux cents Cheuaux ; ce secours arriué à Propos fit changer de dessein à Lesdiguieres, & luy fit prendre le chemin de Beyne ; mais le Comte Martinengue estât sorty d'Aix pour s'y opposer, l'obligea de quiter le siege & d'aller ioindre la Valette à Ribiers. Le Comte auoit mil Cheuaux & deux mil hommes de pied logés à Sparron, à Rians, & à S. Martin de Pallieres : La Valette & Lesdiguieres sçachants la diuision de ces trouppes partent de Vinon, & se campent entre Sparron, & Rians ; le Comte estoit d'aduis que l'on ne combattit point, & que seulement on essayast de secourir ceux qui estoient à Sparron ; Allemanon Gentil-homme Prouençal estoit de ce sentiment, mais Besaudun & Mairargues opiniastrerent qu'il failloit donner combat, & ce furent les premiers qui tournerent le dos, & causerent la deroute ; car le Comte Martinengue les ayant voulu soustenir inutillement, & ayant failly d'estre pris par vn Caualier qui tenoit dé-ja la bride de son cheual ; il se retira à Rians & Lesdiguieres prit Sparron, où il fit prisonniers de guerre Alexandre Vitelli, sainct Roman, Cucuron, & Castellet Gentils-hommes Prouençaux les Capitaines Iuste Taffin, & Bruno Piemontois : Les ennemys, apres cét exploit, prirent Marignane, & Granes ; le Comte Martinengue gagna Aix auec

(*Hist. Dist.* — Hist. de Lesdig. Duplex *Thuan*, Nostrad.)

auec ce qu'il pût sauuer. Ceux de Marseille luy enuoyerent de l'argent & trois cents hommes de pied, auec lesquels il alla au Siege de Berre, la Valette, apres l'auoir rauitaillé se retira à Manosque & Lesdiguieres en Daufiné; sur l'aduis qu'il eut que Dom Amedée se preparoit pour assieger les Eschelles: en effect il estoit party de Chambery auec mil hommes de pied, six cents cheuaux & quatre pieces de Canon. Pelisson qui tenoit le Pont de Beauuoysin, croyant que ces preparatifs estoient destinés pour luy, fit son Traitté, rendit la Place à Dom Amedée & reprit le party de Sauoye: Cependant les Espagnols n'ayants pas voulu passer sainct Genys, disans qu'ils n'auoient ordre que de defendre & non pas d'attaquer, Lesdiguieres eut loysir de reuenir de Prouence, & de mettre les Eschelles en seurté, Alfonse Corse nouueau Gouuerneur de Dauphiné, de son costé assiegea sainct Genys; Dom Amedée qui estoit à Yenne, y enuoya Dom Oliuaros Maistre de Camp des Espagnols auec l'Infanterie Espagnole & Italienne, qui defit les Trouppes d'Alfonse & luy fit leuer le siege. Vn peu auparauant & sur la fin du mois de May, le Baron d'Armance Gouuerneur de Chablais, estant allé depuis le Fort d'Alinges iusqu'à Tonon, fut pris par les Geneuois & mis à douze mil escus de rançon, Alexandre Vitelly & sainct Roman que la Valette, apres la defaite de Sparron auoit enuoyé à Cisteron, en furent quites à meilleur marché, parce qu'ils se sauuerent des prisons. Mem. du President Berliet. Hist. Disc.

Au commencement du mois de Iuillet, le Duc reuenant d'Espagne aborda au Port de Marseille auec quinze Galeres chargées d'Infanterie Espagnole, le Cardinal de Ioyeuse & le Duc Feria qui passoient en Italie l'accompagnerent iusques-là, d'où Son Altesse alla à Aix, ayant enuoyé Allamanon au siege de Berre auec cinq Compagnies d'Infanterie Espagnole, le Duc ne tarda pas d'y aller, suiuy de deux cents cheuaux, à dessein de forcer la Place; mais le Parlement aduerty que Gouuernet auoit passé la Durance auec cinq cents cheuaux pour ioindre la Valette, qui auoit cent cheuaux & deux mil hommes de pied, destinés pour rauitailler Berre, & pour faire le degast autour d'Aix, pria Son Altesse de s'opposer à cette ionction. Ainsi le Duc partant de Berre vint camper à Gardanne entre Aix & Marseille, resolu de combattre; mais les Ennemys rebrousserent chemin & se retirerent par le Puech, S. A. leur couppa les deuants & se logea aux moulins de Berre. La Valette voyant à la contenance du Duc qu'il n'y auoit que des coups à gagner, repassa la Durance & s'amusa à prendre la Tour d'Aigues Maison du Comte de Sault, & comme il fit mine de vouloir attaquer Apt & Viguerac, S. A. y enuoya Oyse & Besaudun auec cinq cents cheuaux & de l'Infanterie; de sorte que Berre ne pouuant estre secouru & le Duc ayant renforcé la batterie, Anchot de Mesplés Baron d'Esquiule en Bearn, qui en estoit Gouuerneur, capitula: Le Duc y entra le 20. d'Aoust, y laissa le Capitaine Iuste Taffin Piemontois auec sa trouppe & en donna le Gouuernement à Alexandre Vitelly, S. A. vsant de sa generosité ordinaire & loüant le courage de Mesplés, luy fit present d'vn beau Coursier de Naples auec vn sac de Velours à son col, dans lequel il y auoit quatre mil escus d'or; action que les ennemys de la Royale Maison de Sauoye ont voulu raualer, disants que cette somme estoit la rençon de quelques Sauoysiens que Mesplés auoit fait prisonnier durant le Siege, quoy que ce ne fut qu'vne pure liberalité de ce Prince, qui faisoit gloire de recompenser le merite, mesme en la personne de ses Ennemys. Hist. Disc. Dupleix Nostradamus. Hist. Disc.

Apres la prise de Berre, le Mareschal de Montmorency, la Valette, Alfonse Corse & Gouuernet vnirent leurs forces & se vinrent loger autour de Barbentane, de Graueson & de Ferrigolet; le Duc, pour leur faire front, alla

camper à Orgon; & quoy qu'ils fussent les plus forts, ils ne voulurent pas hazarder vn combat & resolurent d'assieger Arles, où il n'y auoit personne de commandement, S. A. y enuoya promptement sainct Roman & Allamanon auec cent cheuaux & deux cents Arquebusiers à cheual; le secours entra heureusement: De sorte que les Ennemys apres auoir pris Trinquetaille,& ne voyants point d'apparence de pouuoir prendre Arles, où les Habitans estoient bien intentionnés pour la Ligue, se retirerent honteusement & auec tant de precipitation,qu'ils jetterent vne partie de leur artillerie dans le Rhosne.Ceux d'Arles cependant prierent le Duc de s'auancer; mais la Comtesse de Sault indignée que Son Altesse luy eut refusé les Salines, & à Besaudun le Gouuernement de Berre, & que les aduis des Comtes de Suze & de Carces ses ennemys,estoient reçeus dans les Conseils du Duc, fit tout ce qu'elle put pour destourner Son Altesse de ce dessein; afin de l'engager au siege de Puech: Ce que n'ayant pû gagner sur l'esprit du Prince, qui iugeoit bien qu'il estoit plus necessaire d'aller à Arles, elle commença à se degouster de la Ligue, à declamer en particulier contre ceux de ce party, & à establir correspondance auec la Valette, qui promettoit de l'espouser: Elle escriuit aussi au Roy, & enuoya Bedoin son domestique au Mareschal de Montmorency & à Lesdiguieres. Le Duc qui ne sçauroit rien de ces pratiques, alla à Arles, où il fut reçeu magnifiquement, prit le Fort de Baron & les Chasteaux de la Motte & de Fourqués qui sont delà le Rhosne du costé de Languedoc, & les fit fortifier.

Nostradamus,

Ces choses acheuées, Son Altesse reuint à Salon ou Mairargues éleu Procureur du Pays par les brigues de la Comtesse de Sault, le fut trouuer, pour luy persuader de nouueau le siege de Puech; quoy que toutes choses y fussent mal disposées: mais elle qui meditoit sa retraitte & qui vouloit se detacher adroittement des interests du Duc & de la Ligue, estoit bien ayse d'embarquer ce Prince à vne entreprise ruineuse pour le decrediter; outre qu'elle auoit des intrigues à Aix, qu'elle ne pouuoit bonnement faire reussir qu'en son absence: Ainsi S. A. qui ne se deffioit pas de cette femme, assiegea Puech. Les assiegés se defendirent courageusement; mais le Duc en fut rappellé par le Parlement, pour parer aux pernicieux desseins de la Comtesse de Sault,qui formoit vn party dans Aix contre la Ligue. Son Altesse se rendit en diligence à Aix auec quatre cents cheuaux & treuua le peuple en armes, & la Comtesse arrestée dans sa maison, soupçonnée de vouloir rendre la Ville aux Ennemys; la porte de son logis estoit dé-ja enfoncée & le Peuple resolu de la tuer auec tous ses Confidents:Le Duc,quoy qu'en ombrage des deportements de la Comtesse, voulut faire generosité; alla en personne faire cesser le tumulte & y mena Vitelly auec ses gardes, qui arriuerent si à propos que la Comtesse de Sault auec Crequi son Fils, Besaudun, Fabregues & autres personnes affidées,eurent loisir de se sauuer à Marseille, elle deguisée en Suisse: Cependant le Parlement luy fit son procés & à ceux de son party comme traistres à la Patrie; On fit de nouueaux Consuls à Aix & Son Altesse retourna au siege de Puech ou estoit demeurée son Armée. Cette franchise de S. A. ne fit point d'impression sur l'esprit de la Comtesse; car au lieu qu'estant redeuable au Duc de sa vie & de celle de son Fils, Elle deuoit demeurer constante dans ses interests, Elle fit souleuer Marseille. A cette nouuelle, le Duc, pour s'asseurer du Fort de Nostre Dame de la Garde, que le Baron de Meüillon luy auoit remis, y enuoya Migieu Gentil-homme de Bugey auec les Arquebusiers de sa garde, & Meüillon auec trois cents hommes de pied suiuy des Comtes de Montreuel, de Carces & de Vinciguerre, du Marquis de Trans & du Baron de Bar, qui se saisirent du Monastere de sainct Victor; mais

Hist.Disc.

Ruffy H. de Marseille Nostradamus

mais le Duc les en fit ſortir quelques iours aprez, à la priere des Marſeillois, à condition que le Monaſtere demeureroit à la garde des Religieux. Ruffy H. de Marſ.

Leſdiguieres qui s'eſtoit mis en chemin pour ſecourir Berre, n'ayant pû ioindre la Valette, s'amuſa à prendre Lurs, Chantorſier & Corbon, & meditoit d'attaquer Digne, mais Morges Gouuerneur de Grenoble luy depeſcha vn Courrier pour luy donner aduis que Dom Amedée & le Maiſtre de Camp Oliuarés rauageoient la Valée de Graiſiuaudan: Ce qui obligea Leſdiguieres de quitter la Prouence & de retourner en Dauſiné, qu'il croyoit eſtre en vn extreme peril, tant à cauſe des Trouppes du Duc, que d'vne Armée que le Pape Gregoire XIV. enuoyoit en France au ſecours de la Ligue commandée par Hercules Sfondrate Duc de Montemarcian ſon Neueu, laquelle trauerſoit la Sauoye. Celle de Dom Amedée ne fit autre choſe que de picorer & de butiner, parce que les Eſpagnols ne vouloient point entreprendre de ſiege, diſans qu'ils n'auoient eſté enuoyez que pour la conſeruation de la Sauoye, & Oliuarés Meſtre de Camp Eſpagnol enuoyoit de temps en temps des Courriers au Duc de Terreneufve Gouuerneur de Milan, dont il attendoit la reſponce; ainſi en temporiſant ſe paſſerent enuiron deux mois: Enfin par vn excez de faueur, Oliuarés reſolut d'aſſieger le Fort de Moreſtel & noſtre Armée ſe logea à Pontcharra. Dom Amedée auoit de ſon chef ſept mil hommes de pied Sauoyſiens ou Piemontois, dix Compagnies de Gens-d'armes & ſix de Carrabins: Oliuarez luy auoit amené trois Regiments, l'vn de quinze cents Eſpagnols naturels, l'autre de deux mille Napolitains; & le dernier de trois mille Milanez, auec enuiron ſept cents cheuaux. Leſdiguieres campa à Goncelin à vne petite lieuë de Moreſtel auec toutes les Trouppes qu'il auoit pû aſſembler: Et parce qu'il n'eſtoit pas aſſez fort pour attaquer les noſtres il n'auoit autre but que de ietter du ſecours dans Moreſtel, & d'en faire leuer le ſiege; toutesfois ayant découuert la grande meſ-intelligence qui eſtoit entre les Sauoyſiens & les Eſpagnols, que noſtre Armée eſtoit logée en deſordre, & que celle du Pape filoit en France; il donna combat le ſixiéme de Septembre. Iean Budé Seigneur de Verace Gentil-homme François & l'vn des ordinaires de la Maiſon du Roy, Lieutenant de la Compagnie de Gens-d'armes du Baron de Briquemaut (petit Fils de cét illuſtre Guillaume Budé ſi renommé parmy les doctes) qui menoit les Coureurs de Leſdiguieres, chaſſa vne Compagnie de Caualerie Sauoyſienne d'vn poſte fort auantageux, & eut la meilleure part à la gloire de cette iournée: Les ennemys en ſuite chargerent les noſtres auec tant d'impetuoſité, & nos Trouppes eſtrangeres ſe defendirent ſi mal, qu'il y demeura deux mille & cinq cents hommes morts ſur la place, trente Enſeignes & tout le bagage, auec trois cents priſonniers. Dom Amedée fut contraint de ſe retirer à Miolans, Oliuarés & le Marquis de Treuic à Aiguebelle. La principale perte fut ſur les Eſpagnols & les Napolitains, à qui les François ne voulurent iamais donner quartier.

Hiſt. de Leſdig. — *Thuan. Hiſt. de Leſdig.* — *Thuan. Hiſt de Leſdig. Poëſies d'Expilly.* — *Diſſ. Diſc.*

Ce ſuccez porta Leſdiguieres à de nouueaux deſſeins; car il aſſiegea Barcelonnette; la Ducheſſe l'ayant appris, enuoya ſur cette route mille Napolitains qui auoient ordre de paſſer en Sauoye; & commanda au Comte de Mazin d'aller à Cony & à Demont pour fauoriſer leur paſſage: mais Sauzet Gouuerneur de Barcelonnette auec vne garniſon de trois cents hommes ſans les Habitans, & qui auoit toutes les prouiſions neceſſaires, ayant veu le Canon de Leſdiguieres au bas de la Montagne des Orres, ſortit de la place pour parlementer, & retourné à Barcellonnette, capitula honteuſement contre l'aduis de tous les Capitaines, & fut ſi aueuglé aprez cette laſcheté d'aller à Bernés prés de Cony auec ſaincte Marguerite ſon Frere, où par le commandement Hiſt. de Leſdig.

Hist. Disc. commandement de la Duchesse ils furent arrestés, & leur procez leur ayant esté fait par Iean-François Prouana premier President Patrimonial de Piemont, Sauzet eut la teste tranchée à Cony, & sainte Marguerite demeura six ans en prison. Delà Lesdiguieres entra en Prouence pour satisfaire aux instantes prieres que luy en faisoit la Valette, & d'abord assiegea Digne, laquelle ne fit pas resistance & donna de l'argent pour sauuer le Pillage. La Valette à mesme temps assiegea Beynes, Son Altesse y enuoya le Comte de Carces & Dom Cesar d'Aualos auec les trouppes qu'il auoit amenées de Piemont, ce qui obligea la Valette de leuer le siege; mais la Valette en abandonnant cette entreprise en fit vne autre, il commanda à Mesplés de se jetter dans Vinon & de le fortifier, afin d'empescher le passage de la Riuiere de Verdon, & la communication auec la Ville d'Aix. Charles-Emanuel sollicité par le Parlement de s'opposer à la fortification de cette place, à cause des incommodités que ceux d'Aix en recevroient, retira ses trouppes du siege de Puech, & escriuit au moys de Decembre à Allamanon qui estoit à Rians, d'aller reconnoistre ce que Mesplés pretendoit de faire à Vinon & à Philippes de Soliers Seigneur de Monasterol, de se ioindre à Allamanon auec son Regiment d'Infanterie & deux Canons pour commencer à y former le siege. Dom Sanche de Salinas & le Comte de Bar s'y rendirent peu de temps aprez (nonobstant les rigueurs de l'hyuer) auec six Enseignes d'Espagnols & quelque Caualerie. D'autre costé la Valette s'approcha de Vinon pour le secourir, renforcé des trouppes que Lesdiguieres à son depart de Digne luy auoit laissées commandées par Gouuernet. Le Duc à cette nouuelle depescha le Comte de Carces & le Comte Boniface de Vinceguerre, pour donner courage aux nostres il ne tarda pas de les suiure auec sa Caualerie, & guaya le Verdon resolu de combattre. Gouuernet voyant que Son Altesse auoit trop d'auantage d'auoir passé la Riuiere, persuada à la Vallette de donner: Les Prouençaux conduits par Allamanon lascherent le pied: De sorte que tout le faix du combat demeura sur les Comtes de Carces & de Vinceguerre, sur Dom Sancho de Salinas & le Lieutenant du Comte de la Trinité, qui aprez auoir courageusement combattu, furent forcés par le grand nombre des ennemys de se retirer, pour euiter vne plus grande deroute. Le Duc qui auoit fait ferme auec son Escadron de Gentils-hommes, pour se rendre où l'on auroit besoin de luy, voyant que les nostres commençoient à ploier, les soustint, & se mesla bien auant, ayant fait non seulement la charge de General; mais de simple soldat: Il receut plusieurs Mousquetades sur ses armes & eut vn cheual tué sous luy, ayant par cette genereuse resolution sauué ses meilleures Trouppes & donné loysir aux siens de repasser sans desordre la Riuiere de Verdon. Le Comte de Vinceguerre qui passa par vn mauuais endroit y fut noyé; ce fut vn Gentil-homme fort regretté, qui faisoit la charge de Commissaire General de la Caualerie de Son Altesse. Il estoit Veronois de naissance & non point Prouençal, comme à escrit vn moderne Historien. Le Duc se retira à Aix, & la Valette à Manosque, d'où estant allé assieger Roquebrune, il y fut tué d'vne Arquebusade, ce qui deuoit apporter vn notable changement aux affaires de Prouence, parce que les Prouençaux qui tenoient le party du Roy, y perdirent vn excellent Capitaine. Aussi apprehendans que cela ne ruinast leur party & ne donnast trop d'auantage & d'authorité à S. A. ils appellerent à leur secours Lesdiguieres, en attendant que les Deputés qu'ils auoient enuoyés en Cour pour auoir le Duc d'Espernon Frere de la Valette pour Gouuerneur, fussent de retour; Lesdiguieres estoit à Grenoble qui se preparoit

Marginal notes: Hist. de Lesdig. — Hist. Disc. — Hist. Disc. Nostrad. — Hist. de Lesdig. — Thuan.

Laschete de Sa... — Exploit de Lesdig. & la Valette en Prouence — 1591 — Siege de Vinon par S. A. — Combat de Vinon — Generosité remarquable de S. A. — Mort de la Valette.

preparoit à executer vne entreprise sur Chambery, dont l'Autheur estoit vn Cordelier Aumosnier d'vne Compagnie de Napolitains, qui auoit esté prisonnier de Lesdiguieres à la iournée de Poncharra, & relâché sous cette promesse; auoit communiqué son dessein à d'autres soldats de sa nation; mais vn ieune homme d'Ast qui estoit au seruice de Lesdiguieres, ne pouuant souffrir cette trahison contre son Prince naturel, sortit de Grenoble & en donna aduis à Dom Amedée, qui a l'instant fit saisir le Moyne & ses Complices au mois de Ianuier 1592. & les fit executer à mort, aprez qu'ils eurent confessé leur crime. L'Astesan fut recompensé auantageusement par le Duc en reconnoissance de sa fidelité. *Hist. Disc.*

L'Infante Caterine qui estoit en Piemont, impatiente d'y faire retourner S. A. pour le bien de ses Estats, partit de Turin le vingt-troisiéme de Ianuier & se rendit à Nice, laissant pour commander en Piemont, le Comte François Martinengue reuenu de Prouence: Le Duc ayant sçeu l'arriuée de la Duchesse à Nice, prit resolution de l'aller voir, mais auant que de partir, il voulut se trouuer à la nouuelle creation des Consuls d'Arles, afin de les auoir à sa deuotion, la Riuiere éleu premier Consul ayant voulu faire entrer trois cents Sauoysiens dans la Ville sous la conduitte de Rides Gentil-homme de Foucigny pour sa seurté & de ceux de son party, excita vn si grand tumulte dans la Ville, que le Peuple croyant que son Altesse eut dessein de s'en saisir, tua le premier Consul, Rides, & tous les Sauoysiens, les autres Consuls allerent à Aix s'excuser enuers le Duc sur la furie du Peuple, & le treuuerent sur son depart pour Nice, ayant laissé au Comte de Carces le commandement de l'Armée. Son Altesse arriua à Nice le 6. d'Auril: Et parce que le Comte de Bar à qui elle auoit confié le Gouuernement d'Antibe, estoit soupçonné d'intelligence auec Lesdiguieres, le Duc y fit entrer des Espagnols en garnison & enuoya Leyni Comte de Fruzasque à Bar pour descouurir ce qu'il auoit dans l'ame; mais il n'en rapporta que des protestations de fidelité. Cependant Bar ne tarda pas à verifier les soupçons que l'on auoit eus de luy; car Dom Cesar d'Aualos estant allé de Grasse à Antibe par ordre de son Altesse, pour conferer auec luy des choses necessaires à la conseruation de cette place, Bar l'arresta & ne le voulut iamais relacher que pour de l'argent, & à condition que les Espagnols, sortiroient de la place: Ce qui luy fut accordé, de peur de l'effaroucher, & sur les asseurances qu'il donnoit de demeurer ferme dans les interests de S. A. Toutesfois le Duc qui estoit en défiance, faisoit sourdement les preparatifs pour l'assieger, & ce qui en auança encore plus la resolution fut, que Bar, contre toutes ses promesses, fit prisonnier Henry de Roëre Gentil-homme Piemontois, Capitaine de cheuaux Legers & l'enuoya à Lesdiguieres qui le garda long-temps en Daufiné: Tellement que Charles-Emanuel ne pouuant supporter l'insolence & la temerité de Bar, se disposa à partir de Nice pour venir au siege d'Antibe; mais Bar ne pouuant plus porter le masque, appella Lesdiguieres (qui depuis la mort de la Valette estoit descendu en Prouence & auoit repris Beynes, S. Paul, Rians, Cottignac, Draguignan & quelques autres petites places,) & luy ouurit les Portes d'Antibe, moyennant vne somme d'argent, à la charge neantmoins d'y demeurer Gouuerneur. *Hist. Disc.* Nostradamus. Hist. de Lesdig. *Hist. Disc.*

L'Armée de Dom Amedée s'estant ralliée aprez la iournée de Poncharra, le Duc de Nemours qui assiegeoit Vienne la demanda & la fit descendre par le Rhosne iusqu'à Lyon sous la conduitte des Marquis de Treuic & de Trefort: Ce qui luy facilita la prise de Vienne, delà il se saisit de Sainct Marcellin, puis auec les mesmes Trouppes, assiegea les Eschelles ou commandoit Mem du Pr. Berliet. *Thuan.*

leBelliers, qui se rendit à composition; Miribel ensuitte capitula & fut laissé à la garde d'Albigny.

Item du P. Berliet.

Thuan. La lâcheté du Comte de Bar à la reddition d'Antibe piqua si sensiblement le Duc, qu'ayant reçeu deux mille hommes de pied qu'Aymon de Scalengo gentil-homme Piemontois auoit leués, & trois cents cheuaux du Comte François Ville, & de Troile Comte de S. Second, il resolut d'assieger cette place. Bar apprehendant le succés du siege, & le chastiment de sa perfidie, en sortit, & y laissa Canaux son Frere pour commander, qui aprez s'estre bien defendu, ceda à la force & rendit la Place. Les nostres y trouuerent vingt-six pieces d'Artillerie, & y firent vn grand butin: Aprez le pillage, les Habitans pour retourner dans leurs maisons cōposerent encore à trente mille escus, le Comte Martinengue que la Duchesse auoit enuoyé en Prouence, fut laissé par S. A, pour commander en cette Prouince, & Scalengo eut le gouuernement du Chasteau d'Antibe auec son Regiment de deux mille hommes de pied.

Nostrad. Dauila.

Thuan. Lesdiguieres voyant que les affaires du Roy alloient en desordre par tant de pertes de Villes & de Chasteaux de consequence, reprit le chemin du Dauphiné, & aprez s'estre abouché auec Alfonse Corse, l'y laissa pour continuer la guerre contre la Ligue, & luy passa en Piemont pour la faire au Duc, esperant par cette diuersion de faire abandonner entierement à S. A. le soin de la Prouence, & de faire progrés en Piemont, où il estoit asseuré que le Duc n'auoit point de forces sur pied. Les Trouppes de Lesdiguieres consistoient en six cents cheuaux, & trois mille cinq cents hommes de pied, dont il fit deux corps, l'vn tira du costé de Suze, & il mena l'autre à Pignerol. Les premiers prirent le Fauxbourg de Suze; mais le Comte Giron de Valpergue Gouuerneur du Chasteau, les contraignit de l'abandonner à coups de Canon, auec perte de deux cents hommes. Lesdiguieres qui conduisoit l'autre party, aprez s'estre saisi du Bourg de la Perouse, inuestit le Chasteau, & le vingt-sixiéme de Septembre enuoya presenter l'escalade deux heures deuant le iour au Chasteau de Pignerol: de quatre eschelles qu'on auoit portées, on n'en pût dresser que deux, d'ont l'vne se trouua courte & l'autre fut renuersée par le Canon que fit tirer la femme du Comte de Piozasque Gouuerneur de Pignerol, qui descourit cette entreprise. Lesdiguieres voyant ces deux desseins faillis: força le Chasteau d'Ozasque & y mit garnison; le Capitaine Galeas Baua & le Capitaine Barthelemy Accenso vieux soldats de Fossan, l'vn Gouuerneur du Fort de sainte Marie, & l'autre du Fort de S. François de Grauieres, firent leur deuoir contre l'ennemy; mais François de Caqueran Gouuerneur du Chasteau de la Perouse n'en fit pas de mesme, l'ayant rendu à la veuë du Canon. Lesdiguieres aprez cela prit encore le Fort de Mirebouc, se logea à Briqueras & s'y fortifia; Louys Comazzol ne fit pas mieux que Caqueran au Chasteau de la Tour de sainct Iean, que le Comte Charles de Luzerne Gouuerneur de la Valée luy auoit confié.

Hist. de Lesdig. Hist. Disc. Thuan. Hist. Disc.

Hist. Disc. Le Duc, sur les premiers aduis du passage de Lesdiguieres en Piemont, partit de Nice en diligence, ayant fait auancer à grandes iournées deux Compagnies de Cheuaux Legers, l'vne commandée par le Cheualier de la Mante de la maison de Saluces, & l'autre par Robert Pelletta, prit trois cents hommes de la garnison de Sauillan, & escriuit à Milan pour auoir des forces: Le Comte de Mazin voyant les progrez de Lesdiguieres, sans attendre les Ordres de son Altesse, leua à ses frais mille hommes de pied, & prit la route de Pignerol, à qui il iugeoit bien que Lesdiguieres en vouloit; d'autre costé huict cents hommes de la Milice de Chiuas, & du Canauays prirent le mesme chemin, & estans arriués au mois d'Octobre à Vigon, Bourg dans la plaine à trois lieuës de Turin du costé de Pignerol,

Pignerol, Lesdiguieres partit pour les attaquer. Cette trouppe peu aguerrie & composée de nouueaux Soldats, sans considerer la foiblesse du lieu ouuert de tous costés, resolut de tenir bien, se contentant de faire des barricades dans la Place; mais les Ennemys qui auoient six cents Mousquetaires & trois cents cheuaux, les chargerent. Le combat dura plus de deux heures, & les nostres firent vne si grande resistance, que les Ennemys furent sur le point de sonner la retraitte sans vn de leurs Soldats originaire de Vigon, qui leur montra vn lieu par où en perçant quelques maisons, on pouuoit gagner le derriere de la Place & prendre les nostres à dos; ce qui reussit en telle sorte, que les Ennemys les taillerent en pieces, (entre lesquels demeura Bruniquet Capitaine de Chiuas, qui se deffendit vaillammant) emmenerent beaucoup de prisonniers, & mirent le feu par tout, Briquemaut vn des principaux Chefs de Lesdiguieres & six hommes de commandement y furent blessez & trente Soldats tués. Hist. de Lesdig. *Hist. Dise.*

Tout cela obligea son Altesse à rappeller Dom Amedée, auec l'Infanterie Espagnole, & Napolitaine au nombre de douze cents: Celle-cy commandée par le Marquis de Treuic & l'autre par Antonio Oliuarés. La Caualerie Espagnole reuint aussi, de laquelle estoit General Dom Octaue d'Aragon Fils du Duc de Tereneuve Gouuerneur de Milan, qui enuoya de son costé vn secours de quatre Compagnies d'hommes d'Armes; d'vne Compagnie de cheuaux Legers & d'Arquebusiers à cheual & de quatre cents hommes de pied. A toutes ces trouppes se ioignirent le Regiment de mil hommes d'Infanterie du Comte de Mazin, celuy du Purpurat de huit cents hommes, cinq cents hommes de Gaspard Ponte Seigneur de Scarnafix & deux cents cinquante cheuaux que le Duc auoit tousiours auprés de sa personne. Auec ces forces le Duc sur la fin d'Octobre se mit en Campagne, alla à Carmagnole, à Sauillan & à Saluces; le General de l'Artillerie Ruffia suiuoit S. A. auec six pieces de Campagne & quantité de chariots chargés de poudre, de mesches & de bales; Lesdiguieres apres la charge de Vigon s'estoit auancé vers Chasteau-Daufin, & le Poët par son ordre auoit inuesty la Tour du Pont; le Duc qui vouloit sauuer cette place, commanda à Scarnafix de s'y jetter auec quelques Compagnies d'Espagnols, de Piemontois & de Napolitains, & de prendre auec soy le Capitaine Ierosme Alexandre de Vercel; ce secours entra auec beaucoup de peine, & vn Capitaine Espagnol, pour auoir voulu forcer vn retranchement des Ennemys, y fut tué. De Saluces, le Duc alla à Ville-franche où il reçeut deux mil hommes de pied Italiens, conduits par Barnabé Barbo Gentil-homme Milanois, & trois nouuelles Compagnies de cheuaux Legers, du Comte Iean-Iaques de Bel-joyeuse, du Comte de Litta & d'Alfonse Cazato Milanois. *Hist. Dise.*

Les aduis furent differents au Conseil de son Altesse, les vns vouloient que l'Armée allast à Cauours que Lesdiguieres deuoit assieger, les autres, que l'on fit gros à Vigon, & qu'on jettast du secours dans Cauours: Le Duc qui ne vouloit rien hazarder, commanda au Capitaine Ierosme Alexandre de mener deux cents hommes à Cauours auec des munitions de gueule & de guerre, dont le Comte Emanuel de Luzerne auoit besoin: Ce secours entra dans la Place fort heureusement; mais il y fut conduit auec tant de precipitation qu'on oublia les viures, tellement que la place en fut incommodée, laquelle fut assiegée immediatement apres par Lesdiguieres. Cependant son Altesse fit vne entreprise sur Briqueras, dont les fortifications n'estoient pas acheuées: Le commandement fut fait à trois corps d'Espagnols, de Napolitains & de Piemontois, de donner *Hist. Dise.*

l'escalade, à mesme temps en trois diuers endroits, & l'Armée deuoit faire alte à Garsilliane à demy mille de Briqueras auec ordre, au cas que les choses ne reussissent pas, de tirer à Pignerol. Ce dessein auoit esté meurement conçeu; mais il fut mal executé; car quand les nostres furent arriués dans l'obscurité de la nuit au pied des murailles de Briqueras, ceux qui portoient les plus grandes eschelles n'estoient pas encore venus, tellement qu'il fallut employer les plus courtes, sur lesquelles les Espagnols ne laisserent pas de monter & de gagner deux grands Bastions; mais les Napolitains & les Piemontois n'ayans pû en faire autant de leur costé; les Ennemys eurent loysir de se reueiller & de prendre les Armes; Souberoche leur Gouuerneur y fut tué d'vn coup de hallebarde, & les nostres chassés & obligez de se retirer en desordre à la faueur des tenebres.

Hist. de Lesdig.

L'Armée de S. A. laquelle de Garsilliane deuoit aller à Pignerol, surprise du retour des nostres, reprit le chemin de Vigon, Dom Amedée conduisoit l'auantgarde auec la Caualerie & Infanterie Piemontoise; l'Infanterie Milanoise faisoit la Bataille, & apres elle marchoit l'Artillerie. L'Arrieregarde estoit composée d'Espagnols & de Napolitains, ayans à la teste l'Escadron des Gens-d'armes & la Noblesse de Piemont commandée par le Marquis d'Est, & S. A. au milieu, & à la queüe Dom Octaue d'Arragon auec la Caualerie Milanoise: Lesdiguieres aduerty de ce qui s'estoit passé à Briqueras, quite Cauours & auec vne trouppe choisie gagne les bois de Montbrun, & apres que nostre auantgarde & la Bataille eurent passé la Riuiere de Pelles, donna en queüe sur l'arrieregarde auec tant d'impetuosité, qu'ayant esté mise en desordre, tout laschoit le pied, si le Duc en personne auec les Gentils-hommes de Piemont, soustenu de la Caualerie legere de Dom Octaue d'Arragon, n'eut obligé les nostres de combattre, S.A. ayant esté contrainte, pour retenir ceux qui fuioient, de mettre pied à terre & de prendre vne pique: L'escarmouche fut belle où il y eut plusieurs morts de part & d'autre, le Cheualier de la Mante y fut pris prisonnier par la Buysse.

Hist Disc. — Escarmouche de Montbrun. — Hist. de Lesdig. — Valeur de S. A.

Le mauuais succés qu'eut l'entreprise de Briqueras, fit perdre au Duc l'esperance de pouuoir rauitailler Cauours; neantmoins comme cette Place luy estoit en grande consideration, il n'y falloit rien espargner; il commanda donc à trois cents hommes choisis de monter à cheual, de prendre chacun vn sac de farine & de se rendre de nuit aux portes du Chasteau de Cauours. Le Marquis de Treuic offrit d'estre Chef de ce party auec ses Napolitains; mais s'en estant depuis excusé, S. A. y enuoya des Piemontois conduits par les Capitaines François de Valpergue, de Macé, Biagin, Bonada, Thomas Stella Vercellois & le Cheualier de Bernés, de Vigon, suiuis de Dom Sanche de Salinas, auec vne Compagnie de Caualerie Espagnole. Cette Trouppe n'arriua pas long-temps auant le iour, & toutesfois le temps estoit assez fauorable pour executer ce qui auoit esté resolu, si les nostres n'eussent pris d'eux mesmes l'espouuante, & ne fussent retournés sur leurs pas, laissants au milieu de la Campagne leurs sacs de farine, & la pluspart de leurs Armes: Le Marquis de Treuic croyant de reparer la faute qu'il auoit faite de refuser vn employ si glorieux & de mieux faire que les Piemontois, entreprit le rauitaillement de Cauours; mais ou il n'eut pas assez de bon-heur, où assez de conduite; car pour ne s'estre pas treuué au rendés-vous à l'heure conuenuë, il fut descouuert & tous ses soins furent inutils: Ce qui causa du desplaisir au Duc, voyant la perte de Cauours ineuitable: en effect le Comte Emanuel de Luzerne, apres vingt iours de siege & cinq cents volées de Canon, n'ayant plus dequoy manger, dressa sa capitulation, & l'enuoya à Lesdiguieres qui la signa sans y rien changer, & le lendemain qui fut le 6. de Decembre,

Hist. Disc. — Thuan. — Perd Cauours 1592.

bre,le Comte de Luzerne ſortit auec quatre cents ſoldats, tambour battant & Enſeignes déployées, & alla à Vigon où eſtoit S. A. *Hiſt.de Leſdig.*

Dom Amedée partant de Sauoye,laiſſa en ſa place le Marquis de Treffort en qualité de Lieutenant gen.de S.A.deçà les Monts,& comme il n'auoit point de trouppes eſtrangeres, il en leuà dans le Pays & appella les Gentils-hommes aupres de ſoy, ainſi ayant vn corps de ſix vingt Gentils-hommes, de deux mil hommes de pied, & de ſix cents cheuaux, il fit mine dattaquer Voyron en Daufiné, & inueſtit Moreſtel qu'il prit par capitulation ſur Montjeux qui en eſtoit gouuerneur, & y laiſſa Bonuillars: auec la meſme facilité il ſe ſaiſit d'Auançon, & de Belle-combette, & ſe rendit Maiſtre de toute la Vallée de Graiſiuaudan en peu de iours; de ſorte qu'à la reſerue de Grenoble tout ce qui eſtoit deçà, & delà la Riuiere de l'Iſere luy obeyſſoit, ou luy payoit contribution. Ceux de Grenoble allarmés, ſolliciterent Alfonſe Corſe Lieutenant de Roy dans la Prouince de les aſſiſter; mais ce fut aſſés mollement, car il ne fit autre que d'augmenter la Garniſon de Grenoble, & de ietter du monde dans les Chaſteaux du Fayet, & de Berlios voyſins de Belle-combette. Le Marquis de Treffort qui en eſtoit vn peu incommodé pour ſes courſes, partit à meſme temps, à deſſein de forcer ces deux places; les ennemys ſur le bruit de ſa venuë abandonnerent le Fayet, il aſſiege Berlios & le prend, ſes coureurs allerent iuſqu'aux portes de Grenoble, & s'ils euſſent eſté ſouſtenus,ils euſſent emporté le Faux bourg de ſainct Laurent: Apres cela le Marquis s'en retourna à Barraux & à Chapparouillan, où il ſe retrancha. *Dauila. Mem.du P.Berliet. Hiſt.Diſc. Mem. du Pr. Berliet*

Les Piemontois ne firent pas ſi genereuſement à Antibe, que le Duc d'Eſpernon nouueau Gouuerneur de Prouence aſſiegea à ſon entrée dans le pays; Scalengo Comte de Piozaſque qui en eſtoit Gouuerneur,rendit d'abord la Ville à compoſition, & le Comte de Lingueille qui auoit promis au Comte Martinengue de ne point capituler qu'apres quatre mil coups de canon, ne fit pas plus de reſiſtance. *Hiſt.Diſc.*

La priſe de Cauours donnant eſperance à Leſdiguieres de faire de plus grands progrés en Piemont, & particulierement au Marquiſat de Saluces, aliena les eſprits de quelques ſujets de S. A. & les fit entrer dans les intereſts de Leſdiguieres: De ce nombre furent Auguſtin de Saluces Seigneur de la Morra, & de Caſtelar, Pierre de Granet Sieur de Coſtiglolles Vice-Seneſchal de Saluces, depuis Preſident au Preſidial de Bourg, le Capitaine Gaſpar Cauazza, Baltaſar de ſainct Damien Seigneur de Caſtignan, le Capitaine Antoine Vernet de ſainct Damien, & autres, qui firent ſouleuer les Valées de Luzerne, de la Perouſe, & de Mayre, & attirerent à leur party Antoine Seigneur de Coſtiglolles,qui reçeut en ſon Chaſteau garniſon Françoiſe. Ces factieux s'eſtendirent iuſqu'à Brozaſque en la Valée de Vrayta, où ils ſe fortifierent dans vne Egliſe à Carail, & entreprirent de faire contribuer les Villages du voiſignage: Le Duc auerty de cette reuolte,commanda aux Eſpagnols & aux Napolitains qui eſtoient en quartier d'hyuer au Marquiſat de Saluces, de reduire ces Vallées ſous ſon obeyſſance, & de commencer par celle de Mayre: Et parce que Dom Oliuares General de ces deux Nations eſtoit malade, Dom Octaue d'Arragon en prit la charge,accompagné du Preſident Prouana, pour donner ordre à toutes les neceſſités de l'armée; le General de l'Artillerie Ruffia, qui ſortit deux demy canons de Cony, fut auſſi de la partie: Ces preparatifs ramenerent Coſtiglolles à ſon deuoir, à qui le Duc pardonna,à la priere de la Mante ſon parent Lieutenant general de S. A. au Marquiſat de Saluces, à condition de chaſſer les François de ſon Chaſteau, & de receuoir la garniſon que le Cheualier Petrin Ponte Gouuerneur de Saluces y enuoyeroit. Ceux qui s'eſtoient iettés dans Brozaſque le quitterent & ſe retirerent en *Hiſt.Diſc.*

la Vallée de Mayre, l'Egliſe de Carail fut auſſi abandonnée: Caſtignan qui auoit eſté nourry Page du Duc Emanuel-Philibert & de S. A. & qui auoit de bons appointements à la Cour, continua dans ſon aueuglement; Dom Octaue d'Arragon deſcendit en la Valée de Mayre le vingt-ſeptiéme de Ianuier 1593. auec quinze cents hommes de pied, & la Caualerie legere de Milan, & aſſiegea le Chaſteau de Caſtignan, où dabord on fit tirer quelques volées de canon; mais la nuict eſtant ſuruenuë, les aſſiegés firent vn trou en la muraille & ſe ſauuerent par vn precipice affreux, ſur le bord de la riuiere de Mayre. Le lendemain les noſtres entrerent dans la place, & la pillerent: A meſme temps Dom Octaue enuoya trois cents ſoldats choiſis, pour attaquer par derriere ceux qui gardoient les barricades de S. Damien, pendant qu'il donneroit d'vn autre coſté; ce qui fut executé ſi promptement que les rebelles furent forcés de quitter les barricades, & de ſe ſauuer par les montagnes & les Rochers; ils y perdirent quarante ſoldats, & deux enſeignes. Dom Octaue pourſuiuant ſa victoire arriua à vn endroit de la Vallée ſi eſtroit qu'elle ſe ferme par vne porte au deſſus de laquelle eſt vne ſourcilleuſe Montagne, & au bas la Riuiere: cette porte eſtoit gardée par vn bon corps de garde; Dom Octaue marchanda long-temps, s'il en entreprendroit l'attaque, & vouloit s'en retourner auec ſes trouppes; mais Ruffya General de l'artillerie luy ayant remonſtré que ſes conqueſtes luy ſeroient inutiles, s'il ne forçoit ce poſte, & que le fort d'Azelio, qui demeureroit au pouuoir des ennemys, leur donneroit moyen de recouurer tout ce qu'on leur auoit pris; le Preſident Prouana & le Capitaine Ieroſme Alexandre vſerent de meſmes perſuaſions, Dom Octaue pour ſes raiſons diſoit, que quand ce paſſage ſeroit gagné, on auroit encore à combatre les ennemys qui s'eſtoient fortifiés au deſſus de la montagne au Village de Lot. A la fin ne s'en pouuant dédire, il commenda à Alexandre Carracciolo qui conduiſoit les Napolitains en l'abſence du Marquis de Treuic, de donner auec trois cents hommes: ce qu'ayant fait fort genereuſement, ce paſſage fut emporté & les ennemys taillés en pieces. Delà les noſtres gagnerent le deſſus de la Montagne à trauers vne épeſſe greſle de pierres & de cailloux, que les ennemys faiſoient rouler, & arriuerent à Lot, d'où Caſtignan ne faiſoit que de partir auec ſa Femme; le General Ruffia, & le Comte de Beljoyeuſe marcherent toûjours à teſte des noſtres qui pouſſerent iuſqu'au Village d'Arme, où Dom Octaue auec Dom Ferrand de Gonzagues ſe rendit, pour aller au Fort d'Azelio, & à l'Egliſe de Strop, où les reuoltés s'eſtoient reduits & fortifiés; mais les chemins eſtoient ſi ſçabreux, & difficiles qu'il eſtoit impoſſible d'y faire paſſer vne armée: René de Saluces de la Mante Gouuerneur de cette Vallée, & de Dronero les fit ſommer de ſe rendre ſans attendre d'eſtre forcés; ces gens dé-ja épouuantés du ſuccés de nos armes, & craignans vn pareil traittement que leurs voiſins, capitulerent: Dom Octaue y alla ſur cette aſſeurance auec ſes trouppes, & le Preſident Prouana receut d'eux le ſerment de fidelité. L'Egliſe de Strop fut raſée auec quelques Maiſons des plus ſeditieux de S. Damien, & de Chanos pour ſeruir d'exemple; ainſi fut reduite toute la Vallée de Mayre à l'obeyſſance de ſon Souuerain. La Seigneurie de Caſtignan fut donnée par ſon Alteſſe au Preſident Prouana en titre de Comté, ce Prince faiſant en cela deux actions de Iuſtice de recompenſer vn fidelle ſeruiteur par le chaſtiment d'vn rebelle: le canon fut ramené à Saluces, & de la à Reuel, à deſſein de s'en ſeruir pour le recouurement des Vallées de Luzerne, & de la Perouſe; mais l'entrepriſe en fut differée, à cauſe des rigueurs de la ſaiſon.

Prise du Chasteau de C[...]stign[...] 159[...]

Com[...]bat aux bar[...]cades de S. Dam[...]en.

Pr[...] d'A[...]ze & St[...]

Alfonſe Corſe au commencement de l'hyuer, fit quelques entrepriſes ſur le Marquis de Treffort, & fut toûjours repouſſé. Leſdiguieres à ſon retour de

Cauours

Cauours ne fut pas plus heureux; car il ne pût reprendre Morestel, ny arrester les courses des trouppes du Marquis; il partit donc de Daufiné sur la fin du mois d'Auril, & se rendit à Briqueras, où sur quelques ouuertures d'accommodement qui s'estoient faites entre le Roy & son Altesse, Tarnauas & le Colonel Purpurat furent de la part du Duc; mais il n'y eût rien de resolu, & cette conference ne fit qu'augmenter les deffiances des deux partis. *Thuan.*

Pendant que son Altesse estoit encore en Prouence; l'Infante Duchesse entreprit de prendre le fort d'Exilles de l'aduis du Duc de Terreneuue Gouuerneur de Milan; parce que cette place asseuroit Suze, & les passages de Noualese, rendoit le Duc Maistre de toute la Vallée d'Oulx iusqu'à Sezane, & au pied du Mont Geneure, & ostoit le moyen aux ennemis de faire des courses sur ses Estats: Le Cheualier Dominique Belli personnage fort intelligent auoit esté enuoyé en Prouence à Son Altesse pour luy en faire la proposition, laquelle auoit esté bien reçeüe; mais comme il la falloit faire gouster au Conseil d'Espagne, le Duc y dépescha Belli, pour en representer l'importance. La Duchesse enuoya le President Purpurat, & l'Ingenieur Gabriel Busca, pour reconnoistre la place, & les auenües; sur cela le Duc reuint en Piemont, comme nous auons dit, où de nouueau l'entreprise d'Exilles fut mise en auant, à laquelle les Espagnols consentirent par vne seule consideration; car, quoy que l'intention du Roy d'Espagne fut de secourir son Gendre, toutesfois les trouppes qu'il luy enuoyoit de temps à autre, auoient toutes cét ordre secret; de ne rien faire que ce qui seroit necessaire pour la conseruation de ses Estats, sans faire aucune nouuelle conqueste sur les voisins; neantmoins comme l'on eut fait comprendre aux Espagnols que la prise de cette place fermeroit la porte d'Italie aux François, ils se relâcherent de l'austerité de leur maxime *Hist. Disc.*

De sorte que Iean Fernand de Velasque Connestable de Castille nouueau Gouuerneur de Milan ayant succedé au Duc de Terreneuue, fit faire de nouuelles leuées en Lombardie pour son Altesse. Borso Acerbo Seigneur de la Cisterne eut commission pour vn Regiment d'Infanterie d'onze Compagnies, le Marquis de Treuic pour vingt-trois Enseignes de Napolitains, Gabriel Manriqués de Lara, Pierre Camaccio & Alfonse Pimentel, tirerent trois compagnies de gens de pied du Regiment de Milan; outre cela son Altesse auoit le Regiment de Barbo, & neuf compagnies de Cheuaux legers, commandées par le Marquis du Guast, Hercules Gonzague, le Comte Troile de sainct Second, Rogier Marlian, le Comte Cesar de Litta, Roderic Vernet, Alfonse Casato, Bernardin de Velasque & Gonsalue Oliuarés, & six Compagnies d'Arquebusiers à Cheual, conduits par le Comte Iean-Iaques de Beljoyeuse. Dom Antonio Oliuarés General des Espagnols s'estant treuué malade à Milan, Dom Roderic de Tolede Gouuerneur d'Alexandrie vint en sa place pour leur commander, & arriua à Turin au commancement du mois de May. Son Altesse enuoya Druent à Suze pour faire auancer la garnison, afin de se saisir des Barricades du Village de Cels; ce que le Mestre de Camp Charles Gazin Gouuerneur de Suze fit executer promptement par Druent, & par Henry de Castel de Scalengo, qui en suitte prirent l'Eglise de sainct Colomban au dessus de Cels. *Thuan. l. 107.* *Hist. Disc.*

Lesdiguieres au retour de la conference de Briqueras s'estoit arresté à Exilles, & preuoyant bien que son Altesse en vouloit à cette place, ietta dedans Hector de la Forests Seigneur de Blaccons Gouuerneur de la Principauté d'Orenge, auec quelques volontaires & vne Compagnie de ses Gardes commandée par Champ-Rambaud & attaqua les nostres à sainct Colomban; le Capitaine *Hist. de Lesdig.*

ne Henry se deffendit auec vne vigueur incroyable; mais le lieu n'estant pas fort pour resister plus long-temps, il se rendit. Ce combat cousta la vie à plusieurs des Ennemis & entr'autres à Prabaut Mestre de Camp d'Infanterie cousin de Lesdiguieres & fort estimé de luy: Cependant le Duc marchoit auec le gros de son armée, & quoy que Lesdiguieres pût faire, S. A. gagna les auenuës, & fit loger le Mestre de Camp Garcias de Mieres au Village d'Exilles auec les trouppes du Colonel Barbo, & le Cheualier Ponte regagna le poste de sainct Colomban; Ruffia amena heureusement treize pieces de Canon par des chemins horribles & scabreux & dressa sa batterie le 15. de May de trois costés, auec tant d'Ordre, & de bon-heur, que la bresche estant faite, Blaccons capitula, bien que Lesdiguieres parut auec quatre mille hommes de l'autre costé de la riuiere, pour luy donner esperance de secours. Les assiegés y perdirent plusieurs personnes de commandement, entr'autres Champ-Rabaud, qui fut fort regretté de Lesdiguieres. Aprez la prise d'Exilles S.A. y mit pour gouuerneur le Capitaine Ierosme Alexandre auec bonne garnison, & s'en retourna à Turin, pour faire auancer quatre mille Suysses, que la Croix-Lambert auoit leués par son ordre aux Cantons Catholiques, laissant le Comte Martinengue son Lieutenant general en l'armée.

Hist. Disc. — *Thuan.* — *Hist. Disc.* — Pris[e] d'Ex[illes par] S. A. 159[..]

Le peu de succés qu'eurent les armes d'Alfonse Corse en Daufiné contre le Marquis de Treffort, & la perte d'Exilles, firent resoudre Lesdiguieres de reprendre le chemin de Daufiné; mais comme il apprehendoit que les nostres estants maistres d'Exilles ne fissent des courses, & ne rauageassent tout le voisinage, il fit faire vn petit Fort à Beaular à deux lieuës d'Exilles, vers la Valée de Bardonesche, & se retira à Oulx pour preparer son départ: Dom Roderic en ayant esté auerty, en fit part au Comte Martinengue, & entreprit contre son aduis de forcer le logis de Lesdiguieres, ayant à cét effet commandé le Regiment d'Acerbo & Caraciol auec deux cents hommes & autres trouppes Espagnoles, Milanoises & Napolitaines; mais dés qu'il fut au Village de Salebertan où Lesdiguieres auoit fait faire des barricades, il falut commencer à combattre, parce que Lesdiguieres s'y presenta auec son escadron de Caualerie, & fit gagner la Montagne à son Infanterie, pour attaquer Dom Roderic, & luy donner à dos: Ce qui luy donna grande facilité de deffaire les nostres, qui furent attaqués par vn endroit, dont ils ne se défioient point; il n'en demeura pourtant de morts ou prisonniers que cent cinquante; du nombre des prisonniers furent Dom Garcias de Mieres, Dom Vincent Toraldo, & Dom Diego de Cordoüa, le jeune Marquis d'Est qui auoit suyui les Espagnols en cette occasion, laissa son Cheual, & se sauua à pied à saint Colomban, & Dom Roderic Chef de l'entreprise fut tué; le reste de nos trouppes reuint au Village d'Exilles, Lesdiguieres aprez auoir laissé garnison à Briqueras, Cauours & autres lieux qu'il occupoit, & renforcé les barricades de Sesane, & du mont Geneure, s'en alla en Dauphiné.

Hist. de Lesdig. — *Thuan.* — Com[bat de] Sale[bertan] — *Hist. Disc.* — Hist. de Lesdig.

Le Comte Martinengue, aprez le combat de Salebertan, pour empescher vne émotion parmy les Espagnols, Napolitains & Milanez qui estoient demeurés sans chef par le decés de Roderic, leur donna pour General le Mestre de Camp Barbo.

Hist. Disc.

Le Marquis de Treffort; aprez auoir repoussé Alfonse Corse, ne voyant point d'occasion à s'employer de ce costé-là, vouloit aller auec vne partie de ses trouppes assieger le Fort d'Arue prés de Geneue, mais le retour de Lesdiguieres en Daufiné l'obligea de demeurer; il trouua Treffort posté à la Buissiere à quatre lieuës de Grenoble sur vn costau, où il s'estoit bien retranché, & l'attaqua en diuerses façons; mais il y eut toûjours du pire. Enfin Lesdiguieres

Mem. du Pr. Berliet. — Hist. de Lesdig. — *Thuan.* — *Hist. Disc.* — 159[..] Lesd[iguieres] atta[que] M. [de] Tre[f]fort [...] inut[ile]ment

res voulut assieger Morestel, croyant de se preualoir d'vn desastre fraischement arriué (car le foudre estoit tombé sur la Tour du Chasteau, & auoit mis le feu aux poudres) mais le Marquis de Trefort repara promptement ce mal-heur, & fit venir des munitiõs de Montmeillan; de sorte que Lesdiguieres qui auoit déja passé l'Isere, & s'estoit logé à Goncelin & à Domeyne, changea de dessein, & s'en retourna à Grenoble, n'ayant pû empescher que toute la Valée de Graisiuaudan ne payast au Marquis trois escus d'or par feu de contribution. Treffort estant donc en liberté de faire ce qu'il vouloit, entreprit le siege du Fort d'Arue tenu par les Geneuois; mais auant que de dire les raisons qui l'obligerent à changer de dessein, il nous faut faire vn tour en Piemont pour voir ce que S. A. fit apres le combat de Salebertrand.

Le dessein de ce Prince estoit en suite de la prise d'Exiles, de se saisir de Sezane, & des Barricades du mont Geneure, & reuenant par la Valée de Pragela, recouurer celles de Luzerne & de la Perouse, que les pratiques de Lesdiguieres auoient fait souleuer; mais l'échec que les trouppes de S.A. reçeurent à Salebertrand, luy firent changer de resolution, parce qu'il fallut les renuoyer en Piemont pour se rafraischir. Le Duc estoit à Riuoles, auec quatre mille Suysses, & trois mil Espagnols conduits par Augustin de Mexia, Dom Oliuares guery de sa maladie y estoit aussi venu pour faire sa charge de General des Espagnols, Napolitains & Milanois, nostre Caualerie estoit aux enuirons de Cauours pour faire le degast; mais S. A. voulant mieux employer ses gens, alla à Pignerol & fit auancer toutes ses forces au deuant du Fort de Miradoul proche de Pignerol, auec de l'artillerie que l'on sortit de Reuel. Dez que les batteries eurent ioüé il y eut bresche, & quoy que les Suysses par vne ancienne maxime de leur nation, & par le traitté qu'ils auoient fait auec S. A. ne fussent point obligés de donner vn assaut, toutesfois ayant esté animés par Gaspard de Geneue Baron de Lullins leur General, & Colonel des Hallebardiers de la Garde de S. A. qui se mit à leur teste, ils monterent à la Bresche & entrerent les premiers dans le Fort la pique à la main, suiuis des Bourguignons, Piemontois & Espagnols, où tout fut mis en pieces, sans donner quartier à personne; le Colonel Purpurat fut laissé Gouuerneur de Miradoul, les nostres entrerent en la Valée de la Perouse, y fortifierent S. Benoist, puis assiegerent le Chasteau de Luzerne, qui n'attendit pas le Canon, le Duc delà mit le siege deuant Cauours, dont la Ville fut d'abord emportée & pillée, mais le Chasteau tint bon.

Thuan.

Hist. Disc.

Thuan.

Tous ces auantages ne purent pas obliger Lesdiguieres de reuenir en Piemont, parce qu'il attendoit trois mil Suysses qu'il auoit fait leuer dans les Cantons Protestans au nom du Roy, dont il se vouloit seruir: Et comme il luy failloit auoir sainct Genys petite Ville de Sauoye située proche du Rosne, pour de là les faire couler en Daufiné, il pratiqua les Freres Pelisson, qui pendant la guerre s'y estoient retirés, à fin qu'ils s'en saisissent, ce qui leur fut fort aysé, tant à cause des habitudes qu'ils y auoient, que parce qu'ils tenoient le party de S. A. Lesdiguieres s'estant asseuré ce passage, fit prendre le Chasteau de Murs auec trois petards par la Buysse, & le Belliers Freres Capitaines fameux; ce qui obligea les Chasteaux de Montdragon, & de Martel de se rendre à Pelisson le jeune, qui s'auança pour surprendre Peyrieu en Bugey & le Fort de Pierre Chastel; mais ayant esté repoussé par tout; Lesdiguieres fit dessein d'assieger Belley, & de faire vn fort à Murs pour se rendre par ce moyen maistre de tout le Bugey. Le Marquis de Treffort sur cette nouuelle, quita le siege du Fort d'Arue, alla à Belley auec ses trouppes, & contraignit Lesdiguieres de se retirer & de laisser Murs: Les Pellissons craignants d'estre assiegés à sainct Genys & d'estre chastiés de leur perfidie, l'abandonnerent

Mem. du P. Berliet.

Hist. de Lesdig.

nerent, comme firent aussi ceux des garnisons de Montdragon, & de Martel : Ainsi toute cette contrée fut deliurée des maux dont elle estoit menacée.

Hist.Disc. Le siege du Chasteau de Cauours continuoit toûjours, le Marquis de Treuic y auoit fraischement amené deux mil cinq cents Napolitains, le Comte de Mazin quatre mil hommes de la milice du pays, & Nicolas Caraciol deux cents cheuaux ; le Duc en auoit tres-bonne opinion, parce que son artillerie faisoit d'estranges effects, & les assiegés souffroient beaucoup des viures, & de l'eau : De sorte que S. A. les sçachant dans cette extremité, resolut de donner vn assaut general, auant que Lesdiguieres qui estoit en chemin, les pût secourir ; mais Dom Oliuares n'y voulut pas consentir.

En ce mesme temps la Ligue tenoit les Estats à Paris, où le Cardinal Sega Legat du Pape, & le Duc de Feria Ambassadeur du Roy d'Espagne assistoient : c'estoit pour l'électon d'vn Roy, parce que les Ligueurs ne vouloient point reconnoistre pour Roy legitime Henry de Bourbon Roy de Nauarre : Le Roy d'Espagne auoit fait proposer pour Reyne l'Infante Isabelle-Claire-Eugenie sa Fille aisnée, Fille d'Isabelle de France, à la charge qu'elle prendroit pour Mary Ernest Archiduc d'Austriche Frere de l'Empereur Rodolphe ; mais cette proposition fut rejettée comme contraire à la Loy Salique fondamentale de l'estat. Le Duc de Feria se voyant eschoüé de ce costé, mit en jeu le Duc de Guyse, Fils de celuy qui auoit esté tué à Blois, à condition qu'il espouseroit l'Infante d'Espagne ; ce qui fut encore rejetté : De sorte que le Duc de Mayenne voyant que cela preiugeoit la question contre luy, persuada au Duc de Feria l'election de S. A. & pressa Pobel Baron de Pierre son Ambassad. en France d'en escrire au Duc & à l'Infante Duchesse, pour en faire instance en Espagne ; mais Henry IV. (que les Ligueurs n'appelloient que Roy de Nauarre,) ayant fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en l'Eglise de S. Denys le 25. de Iuillet iour de S. Iaques, cette conuersion changea l'estat de affaires du Royaume de France, & donna lieu à vne Trefue entre le Roy & le Duc de Mayenne concluë au mois d'Aoust suiuant, *Thuan.* en laquelle il auoit esté arresté que S. A. seroit comprise, si dans vn mois elle en faisoit declaration.

Le Duc fut bien combattu s'il presseroit le siege de Cauours, lequel apparemment ne pouuoit plus long-temps durer, à cause des extremes necessités, où estoient reduits les assiegés, ou s'il accepteroit la Trefue, presage infaillible de la ruyne de la Ligue : Dailleurs Lesdiguieres estoit en chemin pour le secours de Cauours. Dans ce contraste, quoy qu'il y eut assés de tẽps pour faire vn dernier effort sur cette place ; Dom Oliuares, & le Marquis de Treuic se retirerent du siege, sous pretexte qu'ils auoient beaucoup de soldats malades, & S. A. qui connut bien la Politique des Espagnols, dont elle auoit dé-ja ressenty les effets, dissimula ce déplaisir, & à l'instant dépecha Rochette President du Senat de Chambery, Octaue Henry Comte de Cremieu & Antoine du Four Modenois Gentils-hommes de sa Chambre, pour s'aboucher à la *Thuan. Hist.Disc. Hist. de Lesdigui.* Vaulx de Leuene auec Auriac, Villars & le Baron de Ions Gentil-homme de la Chambre de sa Majesté enuoyés par Lesdiguieres, qui conclurent la Trefue pour trois mois, à commencer le premier de Septembre, laquelle fut depuis continuée iusqu'au mois de Mars, entre Morozzo President du Senat de Turin, le Colonel Purpurat & Antoine du Four Deputés de S. A. le Baron de Ions & autres Deputés de Lesdiguieres : Aprés cela le Duc renuoya l'Infanterie & la Caualerie Espagnole en l'Estat de Milan, & le reste de ses trouppes en quartier d'hyuer au Marquisat de Saluces.

Cependant la Ville de Lyon estant entrée en ombrage contre le Duc de Nemours

mours qui de Gouuerneur s'en vouloit rendre Seig. absolu & des Pays circonuoisins, se souleua contre luy & le mit prisonier au Chasteau de Pierre Size: le Marq. de S. Sorlin son Frere se mit en campagne auec des forces pour procurer sa deliurance, S. A. s'y employa aussi & enuoya aux Lyonnois Pobel Baron de Pierre, pour essayer de les appaisser; mais ils estoient trop animés, & le party du Roy s'y rendoit dé-ja puissant. Aussi peu de temps apres ils se declarerent contre la Ligue, & reçeurent Alfonce Corse auec des trouppes Royales. *Hist. Disc.*

En Prouence, Espernon ne voulut pas accepter la Trefue pour auoir plus de moyen de prendre Aix qu'il tenoit assiegé, quoy que par la negotiation du Comte de Carces cette Ville se fut soumise au Roy, ce qui fit éleuer vn 3. party de ceux qui ne vouloient reconnoistre, ny Espernon ny Lesdiguieres. Le mesme Comte de Carces fit vne entreprise sur Martegues, d'où il fut repoussé par Alexandre Vitelli: A Grace le Capitaine Esprit de la Plaine d'Entreuaux, ayant tué Gaud qui en estoit Gouuern. pour vne querelle particuliere, S. A. fut priée de renforcer la garnison, tellement que par ses ordres le Colonel Iuste Taffin se mit en chemin auec vn Regiment de Piemontois & quatre Compagnies de Caualerie commandées par Corbon & par Manigey Freres, d'Antibe par le Capitaine Euangeliste Tosti Perusin, & Federic Viscomte Milanois; mais Corbõ & Manigey n'eurẽt pas si tost passé Nice qu'auec leurs troupes ils se ietterent parmy les Ennemys; déloyauté qui fut blamée en Corbon qui auoit esté nourry Page de la Châbre de S.A. & reçeu toutes sortes de faueur en Piemont; les autres deux compagnies ayant voulu faire escorte à vn conuoy que les nostres enuoyoient à S. Paul furent taillées en pieces, & le Tosti pris prisonnier.

Le Duc de Neuers qui estoit allé à Rome apres la conuersion du Roy, pour obtenir du Pape l'absolution de S. M. n'ayant rien pû faire; le Cardinal de Gondy le suiuit à mesme dessein, & passant à Turin il fit quelques ouuertures de Paix auec S. A. la coniurant de s'entremettre auprés du Roy d'Espagne son Beau-Pere pour l'y disposer: A quoy le Duc promit de s'employer, pourueu que ce fut du consentement de S. S. Neantmoins les affaires du Roy alloient de mieux en mieux, car les Principales Villes du Royaume s'estoient remises dãs son obeyssance, & Paris mesme, d'où le Cardinal Sega Legat du Pape, & le Duc de Feria estoient sortis, S. Vincent & Villeneufue Gentils-hommes Prouençaux se saisirent de S. Estienne au Comté de Nice, ce qui obligea S. A. d'y depécher le Cheualier Ponte auec quelque Infanterie Piemontoise, & 200. Bourguignons conduits par Bardonnenche, suiuis de Dom Sanche de Salinas auec ses Gens-d'armes, & Arquebusiers à Cheual; mais le Comte de Bueil Gouuerneur du Comté de Nice, sans les attendre, attaqua la place, & s'en rendit le maistre, ensemble d'Antraunes, & de sainct Martinet que les ennemys auoient occuppés depuis la guerre.

L'an 1594. le Marquis de Treffort, à la priere du Duc d'Aiguillon, Fils du Duc de Mayence, passa au Duché de Bourgogne auec de l'Infanterie & de la Caualerie pour y fortifier le party de la Ligue, ayant laissé le reste de ses forces au Marquis de S. Sorlin qui faisoit la guerre en Daufiné. En ce mesme temps S. A. enuoya le Comte Martinengue à Rome pour prester l'Obediance au Pape Clement VII. nouuellement éleu, François Caccia Senateur de Turin fit l'Oraison au Concistoire au mois de Iuillet: Et comme il y auoit long-temps que la Trefue estoit finie entre son Altesse, & Lesdiguieres; le Duc resolut d'assieger Briqueras, reçeut du Connestable de Castille Gouuerneur de Milan vn Regiment de vingt Compagnies commandé par Barnabé Barbo, trois mil Espagnols par Dom Pietro Manriqués, trois Compagnies de cheuaux legers, par le Comte de sainct Second, Garcias Oliuares & Scipion *Hist. Disc.* *Titr. de l'Archiue de Turin.* *Thuan. l. 111.* *Hist. Disc.*

manda à Dom Sanche de Salinas Commissaire General de la Caualerie d'y aller auec quinze cents Fantassins & deux cents Quirassiers à cheual, pendant qu'auec le Prieur d'Hongrie, le Duc s'approcheroit du Pont gardé par les Ennemys, que l'on ne pouuoit emporter sans artillerie, laquelle à force de bras y fut à la fin traisnée par les cheuaux Legers de Ferrand Caualchino. Dom Amedée de Sauoye deuoit par vn autre endroit auec deux mil hommes de pied, forcer les maisons des Brunéts, auec ordre aux Colonels Biagino Bonada, Louys Ferrero & le Comte Antoine de Piozasque, de le secourir.; de Prince fit ce qui luy auoit esté ordonné, & enfonça d'abord deux barricades; mais n'ayant pas esté suiuy, & les Paysans de Iaillon, de Montpatier & de Noualese n'ayans pas pris le Poste qu'on leur auoit montré, l'Ennemy ayant reconnu les nostres foibles pour l'execution d'vn si grand dessein, les chargea; le combat dura assez long-temps, où il demeura beaucoup de morts de part & d'autre. Le Comte Maximilian de Languëille Lieutenant de la Compagnie de cheuaux Legers de Dom Amedée y fut blessé & mourut de sa blessure; c'est échec neantmoins n'estoit pas considerable, & ne seruoit pas d'obstacle au secours d'Exilles, si Dom Sanche de Salinas eut esté assez heureux que de gagner les barricades de Pragela; mais y ayant esté repoussé. S. A. le lendemain pour vn dernier effort, fit attaquer le Pont; Caualchino auec sa Compagnie de cheuaux Legers eut la pointe, & ordre de jetter deux cents Mousquetaires dans Exilles à la faueur de nostre artillerie; mais ce iour là il tomba tant de neige que l'on ne se voyoit point, ce qui fut cause que les nostres se retirerent en desordre & auec perte; le Gouuerneur d'Exilles, quoy qu'asseuré de la presence du Duc & de son Armée, ne laissa pas de capituler sans necessité; car il auoit encore cent douze soldats, & toutes les prouisions necessaires, & le Canon des Ennemys n'auoit fait qu'vne petite bresche aisée à reparer. Apres sa composition il vint à Chaumont où estoit son Altesse qui le fit arrester & l'enuoya prisonnier à Turin, chastiment trop doux pour vne si grande faute, parce que s'il eut tenu encore quelques iours comme il le pouuoit, Lesdiguieres qui n'auoit plus de poudre ny de balles, ny de viures, eut esté contraint de leuer le siege, & n'eust pas eü moyen de rauitailler le Chasteau de Cauours ainsi qu'il fit.

Thuan. Hist. de Lesdigui. — Exill[es] capi[tule].

Hist. Dise. — Tre[ffort] pren[d] Cha[lamont] 159[.]

Pendant le siege d'Exilles, le Marquis de Treffort reuenu du Duché de Bourgongne, entra dans le Pays de Dombes frontiere à la Bresse & prit Chalamont, où il y auoit garnison de François: En mesme temps Tremblecourt Gentil-homme Lorrain qui auoit leué trois mil hommes de pied pour le Duc de Mayenne, se declara pour le Roy, & se jetta dans le Comté de Bourgongne, où il fit des courses: Les Comtois recoururent au Connestable de Castille Gouuerneur de Milan, pour estre secourus, & le treuuerent sur le point de passer en France auec vne Armée qu'il menoit à la Ligue, cette nouuelle hasta son depart: Il arriua à Turin le dernier iour de Feurier & fit marcher ses trouppes au Comté de Bourgongne par la Sauoye. Le Mareschal de Biron qui estoit entré au Duché de Bourgongne assiegeoit le Chasteau de Beaume: Les assiegés demanderent secours à Dom Georgio Manriqués qui commandoit aux Espagnols en Sauoye, celuy-cy en escriuit à Vienne au Duc de Nemours, afin de l'obliger à faire ce voyage. Ce Prince ayant pris la route de Bourgongne pour se ioindre à Manriqués & à ses Espagnols, fut arresté en chemin par Alfonse Corse qui attaqua son arrieregarde, dont s'estant demeslé auec beaucoup d'adresse & de resolution, Alfonse y perdit beaucoup des siens, sans plus de soixante cheuaux prisonniers: Ce rencontre osta le moyen au Duc de Nemours de s'approcher de Beaume, dont le Mareschal de Biron se rendit le maistre; mais cette perte

Duplex

ne

ne fut pas si sensible à S.A. que celle du Marquis de Treffort, qui mourut à Bourg au mois de Mars à la veille d'espouser Marguerite de la Baume Princesse Doüairiere d'Amblise; en quoy vn Historien celebre s'est mespris, qui a escrit que ce fut au siege de Cauours. Ce fut vn des sages, vaillants & heureux Capitaines de son temps. Dom George Manriqués fut soupçonné de l'auoir empoisonné par jalousie, Melchior Côte de Montmayeur luy succeda en la charge de Gouuerneur de Bresse, mais non pas auec la mesme reputation. Le Mareschal de Biron apres la prise de Beaune, se jetta en Bresse & prit les Villes & Châteaux de Pont-de-vaux, Baugé, Pont-de-velle & Montreuel, sans y rencontrer aucune resistance, Villars qui attendit le Canon, fut demantelé. Le Chasteau du Chastellard en Dombes reçeut le mesme traitement *Thuan.*

Nos affaires n'alloient pas mieux en Prouence; car le Comte de Carces qui s'estoit mis du party du Roy, auoit pris la Ville de Salon & assiegé le Château ou commandoit S. Roman pour son Altesse : d'autre costé le Duc d'Espernon qui faisoit la guerre à tous ceux qui ne luy vouloient pas obeyr, ny reconnoistre ses ordres, enferma le Comte de Carces dans la Ville & la batit de cinq Canons; Lesdiguieres pressé de la secourir, passa en Prouence & la rauitailla fort heureusement : Cependant sainct Roman trahy par les siens, se sauua par vne fenestre, & peu de iours apres Alexandre Vitelly Gouuerneur de Berre qui s'estoit joint au Duc d'Espernon pour luy ayder à prendre la Ville de Salon, fut tué d'vne mousquetade à l'espaule en vne attaque : Alexandre Gueriny de Cita-di-Castello son Lieutenant demeuré à Berre, s'en declara Gouuerneur, dont S.A. ayant eu aduis par André Acchiardi l'vn de ses Secretaires, y enuoya le Cheualier de la Mante auec commission pour y commander, Gueriny ne le reçeut que comme personne priuée & ne luy voulut point remettre la place, disant qu'il la vouloit conseruer au Duc comme luy estant tres-fidelle seruiteur. *Hist. Disc. Nostradamus.*

Mais ces desauantages furent reparés par la reprise du Chasteau de Cauours, S.A. ayant laissé couler le temps qu'il falloit à ceux de cette place pour consumer les viures que Lesdiguieres y auoit fait porter, commença son blocus & fit faire des Forts qui communiquoient l'vn à l'autre par des Lignes. Ce Prince auoit en son Armée 1200. Suisses, six cents Espagnols naturels, cinq cents Bourguignons, 2000. hommes de Milice, de Piemont, 300. Allemans, plusieurs Capitaines & Soldats Piemontois des Regimẽs d'Horace Beggiamo & de Biagino Bonada, 800. cheuaux Legers & 200. Arquebus. à cheual. Lesdiguieres eut aduis en Prouẽce de ce siege par des lettres de Baratier Gouuerneur de la Place; & parce qu'il ne pouuoit pas si-tost entreprendre de le secourir, il renuoya le Côte Emanuel de Luzerne demeuré aupres de luy en ostage, pour l'execution de la Capitulation de Briqueras, auec charge de faire proposition à S.A. qu'en relachant Berre à Lesdiguieres, il luy abandonneroit le Château de Cauours; mais cette proposition fut rejettée par la certitude que le Duc auoit de la prise de cette place & des extremes necessités des assiegés : Lesdiguieres voyant que cét expedient n'auoit pas reussi, se mit en chemin auec huict cents cheuaux & deux mil hommes de pied, passa par la Valée de Pragela & arriué à la Perouse & à Bobio, prit le Bourg de Fruzasque, mit le feu à Buriasque, pilla Piozasque & la Tour de Cumiane, & parut à la veüe de nôtre Armée, le dernier iour d'Auril, le Duc estoit en personne dans les retranchements, & quoy que Lesdiguieres témoignast de vouloir combattre ; toutesfois S. A. qui se promettoit d'auoir Cauours, ne voulut rien hazarder : Il n'y eut donc que quelques legeres Escarmouches, le premier iour. Le lendemain le Duc craignant que les Ennemys ne se saisissent de l'Abbaye, poste auantageux & qui pouuoit incommoder nostre Camp, y enuoya de bonne heure Ferrand Caualchino auec sa *Hist. Disc. Th l. 113.*

Compagnie

compagnie de cheuaux Legers pour s'y loger : Ce qui ſurprit fort Leſdiguieres qui auoit fait deſſein d'attaquer les noſtres de ce coſté là ; il luy fut donc force de ſe preſenter à vn autre endroit où le Duc luy oppoſa les Allemans, cinq cents Suiſſes & quelques Piemontois & Bourguignons, ſon Alteſſe allant par tout pour donner les ordres, ſans craindre le peril ou elle ſe mettoit : Ainſi Leſdiguieres ne voyant point d'apparence de pouuoir forcer les retranchements ny de ſecourir la place, fut contraint de ſe retirer apres vn combat, où il perdit ſainct Vincent Gouuerneur de Senas, qui commandoit la Caualerie, le ieune Briquemaut & pluſieurs autres Gentils-hommes, ſans les bleſſés, & les priſonniers, Baratier voyant la retraite de Leſdiguieres, rendit Cauours le deuxiéme de May, le Duc y laiſſa pour Gouuerneur le Colonel Horace Beggiamo. Leſdiguieres à ſon retour indigné de la perte de cette place, ſur laquelle il auoit baſty de grandes eſperances, pilla le Chaſteau d'Airaſque, & comme il menaçoit celuy de Scalengo ; le Duc, apres auoir muny Cauours de viures, prit le chemin de Pignerol auec ſon Armée, reſolu de combattre l'Ennemy ; mais Leſdiguieres ne l'attendit pas, & s'en alla dans la Valée de Pragela : Dom Gaſpard de Mieres auec quelques Arquebuſiers à cheual & le Capitaine Teſty auec ſa Compagnie de cheuaux Legers donnerent ſur ceux qui eſtoient demeurés les derniers, & en tuerent & prirent des priſonniers. *Thuan.*

La guerre s'eſtant allumée en Bourgongne, à cauſe de la venuë du Conneſtable de Caſtille qui auoit aſſiegé Veſoul tenu par Tremblecourt, le Mareſchal de Biron ſortit de Breſſe pour l'aller ſecourir : Ainſi cette Prouince eſtant deliurée des Ennemys, il ne reſtoit plus à ſon Alteſſe que de prendre le Fort de Mirebouc en Piemont, pour ſortir tous les François de ſes Eſtats ; elle y enuoya le Colonel Ponte auec mil hommes de pied, & l'Ingenieur Aſcanio Vitozzy ; ceux des Valées de Luzerne & d'Angrogne ſe chargerent de la conduite du Canon, à l'arriuée duquel les Ennemys capitulerent ; mais Leſdiguieres à meſme temps ſur les inſtantes ſollicitations du Parlement de Grenoble aſſiegea Miribel en Dauſiné où Albigny tenoit garniſon, Boëge Gentil-homme Sauoyſien qui en eſtoit Gouuerneur, apres auoir fait vne courageuſe reſiſtance, ſe rendit à honorable compoſition ; Alfonſe Corſe qui s'eſtoit auancé pour auoir ſa part de l'honneur de cette priſe, ayant ſçeu en chemin la capitulation, ſe ſaiſit de ſainct Genys où il n'y auoit que trente hommes, qui, à la premiere ſommation ouurirent les portes ; ce qui fit grand bruit, parce que c'eſtoit vne infraction de la Treſve qui auoit eſté faite apres la priſe de Mirebel entre les Daufinois, Sauoyſiens & Piemontois, pour l'agreément de laquelle Charles du Mottet Seigneur de Sechilliennes en Dauſiné, eſtoit allé à Chambery. Pour donc eſtouffer en quelque façon cette legitime plainte des Sauoyſiens, Leſdiguieres leur fit propoſer de demolir les Chaſteaux des Eſchelles & de Moreſtel, promettant de ſon coſté qu'il feroit razer celuy de Mirebel & ſainct Genys ; mais tout cela n'eſtoit qu'vn amuſement ; car Alfonſe Corſe & luy, pendant ces propoſitions aſſiegerent les Eſchelles, & quoy que le Gouuerneur ſe defendit de la Treſve, on le preſſa ſi viuement qu'il rendit la Place.

Thuan. *Hiſt.Diſc.* *Thuan. Hiſt de Leſdig.* *Thuan.*

Hiſt.Diſc. Le Duc auoit enuoyé en Sauoye le Comte François Martinengue pour y commander en qualité de Lieutenant General de S. A. apres le decés du Marquis de Treffort ; mais il n'arriua pas aſſez à temps pour remedier à toutes ces pertes, tout ce qu'il peut faire, fut de prendre le Chaſteau de Lompne en Bugey, que Guy de la Balme Seigneur d'Andert de la Maiſon de Montchalin en Dauſiné, auoit ſurpris par ordre du Mareſchal de Biron, qui ſe mit en deuoir de le ſecourir auec deux mil hommes de pied, deux cents cheuaux & deux

deux pieces d'artillerie ; mais il apprit en Chemin que la place estoit renduë, ainsi forcé de reuenir sur ses pas, il attaqua par depit le Pont d'Ains qui estoit de la succession du Marquis de Treffort & l'emporta sans difficulté, & ensuite quelques petites places aux enuirons de peu de consequence. Le Duc ayant fait ses plaintes de tant d'infraction de la Trefve, elle fût de nouueau confirmée par l'entremise de Rabot d'Illins premier President de Grenoble & de Nicolas Brulart Seigneur de Sillery Ambassadeur du Roy en Suisse, & fut dit que l'on rendroit toutes les places qui auoient esté prises à S. A. durant la Trefve, à condition toutesfois que le Chasteau de Morestel seroit remis au Roy. Vn peu auant la conclusion de cette Trefve Virginio Vrsin Baron Romain Fils de Latinio Vrsin General de la Caualerie Italienne, qui seruoit en France pour le Roy, fût pris prés de Lyon en vne embuscade par les Trouppes du Comte Martinengue, qui apres beaucoup de ciuilités le renuoya sur sa parolle, dont il s'acquita depuis tres-mal : Ce fut aussi en ce temps-là que le Connestable de Castille ayant mis le siege deuant Lons-le-Saulnier au Comté de Bourgongne, où il y auoit garnison Françoise, le Comte Mertinengue y alla auec la Caualerie & Infanterie Sauoysienne & luy ayda à prendre cette place. *Thuan.* *Hist. Disc.*

Le grand zele & le deuotieux respect que les Princes de Sauoye ont tousiours eû pour les Papes & le Sainct siege, leur à procuré en diuers temps plusieurs graces & insignes Priuileges de Boniface VIII. Nicolas V. Sixte IV. Innocent VIII. Iules II. Leon X. & Clement VII. entre autres que personne ne pourroit estre promeu à aucun Archeuesché, Euesché, Abbaye, ou autre Prelature des Estats de Sauoye, mesmes aux Prieurés de Taloyres, de Ripaille & de Noualeze & à la Preuosté de Montjou, qui ne fut originaire & sujet des Ducs de Sauoye, nommé & presenté par eux à sa Sainteté. Ce que le Pape Clem. VIII. confirma auec Eloge à Charles-Emanuel le 19. du mois de Iuin de l'an 1595. Pr. p. 537.

L'Archiduc Ernest qui commandoit en Flandres pour le Roy d'Espagne estant decedé, le Cardinal Albert son Frere Gouuerneur de Portugal, fut choisi en sa place, & comme il prenoit son chemin par Gennes, le Duc donna ordre au Comte de Buëil de le receuoir à Nice au commencement d'Octobre, & l'enuoya complimenter à Luan Chasteau du Prince d'Oria par le Comte Boniface d'Ozegna de sainct Martin, où se rendit aussi de la part de S. A. Dominique Belly Conseiller d'Estat : Le Cardinal party de Sauone le 11. de Nouembre, vint à Ceue ou le Comte de Mazin luy fit les honneurs de son maistre, comme fit aussi à Montdeuis Dom Amedée de Sauoye Marquis de S. Rambert, & le Comte Silla de Roëre, sainct Seuerin grand Escuyer de S. A. le Marquis d'Est l'attendoit à Fossan & le conduisit à Raconis, où le Duc auec bon nombre de Noblesse & de personnes de qualité luy fut au rencontre, & le lendemain qui fut le 18. de Nouembre, le Cardinal fit son entrée solemnelle à Turin, où il reçeut de leurs A A. tous les honneurs & toutes les ciuilités deuës à vn Prince de sa qualité. Il prit la route de Sauoye pour se rendre au Comté de Bourgongne ; & parce qu'il n'auoit que d'Infanterie Espagnole qu'il menoit en Flandre, le Duc luy donna mil cheuaux conduits par le Comte Martinengue pour luy faire escorte. *Hist. Disc.*

Quoy que la conuersion du Roy Henry IV. eut donné vn grand eschec à la Ligue ; neantmoins son absolution fit encore vn plus grand effect à Rome ; car le S. siege l'ayant reconnu pour legitime Roy, il ne resta point de pretexte aux Ligueurs : De sorte que les principaux Chefs de ce party, reconnurent sa Majesté par des Traités particuliers, & dez lors ce Prince n'eut autre but que de chasser les Estrangers de son Royaume, & de recouurer le Marquisat de Saluces, ce qui estoit vn acheminement infaillible à vne guerre. Le Baron

d'Hermance Gouuerneur de Chablais porté de zele pour le ſeruice de ſon Prince, eut quelques conferences auec Sillery Ambaſſadeur du Roy en Suyſſe, par la negotiation de Ioſeph du Cheſne, Sieur de la Violette fameux Medecin retiré à Geneue, Sillery en communiqua auec le Conneſtable de Montmorency : Enfin apres pluſieurs allées & venuës, du conſentement du Roy d'Eſpagne (obtenu par le Marquis d'Aix à la pourſuite de S.A.) il y eut iournée aſſignée à Bourgoin en Daufiné au mois d'Octobre où Sillery ſe trouua de la part du Roy, & pour S. A. Hermance, le Preſident Rochette & Lambert, où il fut conclu par l'aduis du Conneſtable qui eſtoit alors à Lyon. *Que le Marquiſat de Saluces demeureroit au Duc en toute Souueraineté auec ſes dépendances, artillerie & munitions, à la charge que ſon Alteſſe relacheroit au Roy le Vicariat de Barcellonnette, deux Villes de Breſſe ſur la Frontiere de France, où Bourg ne pourroit eſtre compris & cent mil eſcus, ou bien que le Duc payeroit pour vne fois au Roy cinq cents mil eſcus au choix de ſa Majeſté, & à condition auſſi qu'il relacheroit à ſa Majeſté toutes les Villes qu'il tenoit en Prouence, & le Roy celles qu'il auoit priſes depuis la guerre en Breſſe, & ailleurs, & finalement que le Duc demeureroit neutre entre les deux Roys.* Il y eut encore quelques articles propoſés & non reſolus, comme : *Le Mariage d'Henry de Bourbon Prince de Condé auec la Princeſſe Marguerite de Sauoye; le recouurement du Pays de Vaud occupé par les Bernois & la renonciation à la protection de Geneue*, dont les Deputés promirent reſpectiuement de traiter par à bout, en rapportant de ſa Majeſté & de S. A. l'agreément de ce qui auoit eſté conclu à Bourgoin.

Hiſt. Diſc. Me. M.S. du Sieur de Iacob Math. H. de la Paix.

Le Duc mal ſatisfait des Eſpagnols, dont il auoit eſté mollement ſecouru en pluſieurs rencontres, las de la guerre, dégouſté du mauuais ſuccés des affaires de la Ligue, & deſireux d'eſtre en Paix auec la France, ſigna ce reſultat le 6. de Nouemb. 1595, & enuoya Hermance & Rochette en France pour retirer la ſignature du Roy, leurs inſtructions ſont dattées à Turin du 8. du meſme mois; mais Hermance eſtant mort à Chambery, Rochette continua le voyage & eut audiance du Roy à Folembray en Picardie. Sa Majeſté luy fit beaucoup de careſſes & luy témoigna de n'auoir pas moins de paſſion que ſon Maiſtre, de faire vne bonne & durable Paix. Et comme ſa Majeſté conſentoit à tout ce qui auoit eſté fait en la conference de Bourgoin : Elle commanda à Sillery d'aller en Piemont & de prendre le Mareſchal de Biron à Lyon, pour porter ſon agreément à S. A. Rochette luy fit compagnie & eſtans à Dijon, Sillery y fit plus de ſe-jour qu'il n'auoit promis; ce qui mit Rochette en ombrage qu'il n'y eut quelque myſtere. Il preſſa donc Sillery de luy dire d'où venoit ce retardement, à quoy il reſpondit. *Qu'à la concluſion du Traité de Bourgoin, le Baron d'Hermance auoit donné ſa parolle, que le Marquiſat de Saluces demeurant à S.A. elle ſe reſoudroit d'en faire quelque ſorte de reconnoiſſance de ſuperiorité au Roy.* Rochette qui n'en auoit aucune connoiſſance, & qui iura qu'Hermance ne luy en auoit iamais parlé, preſſa le Mareſchal de Biron & Sillery d'executer les ordres du Roy; mais le Mareſchal ne iugea pas à propos, que les choſes fuſſent alors pouſſées plus auant: De ſorte que Sillery ne paſſa pas Lyon. Cependant le Duc qui croyoit cette Paix aſſeurée, & qui ſe diſpoſoit dé-ja de venir iuſqu'à Chambery pour y receuoir le Mareſchal de Biron & Sillery, fut bien ſurpris de voir Rochette de retour ſans auoir rien auancé; neantmoins, comme l'affaire eſtoit d'vne haute importance; il commanda au Comte Martinengue, à Guillaume François de Chabod Seigneur de Iacob, au Preſident Rochette, à Ruffia General de l'artillerie de Piemont & à Pierre Borſier Secretaire de S. A. de s'aboucher auec Sillery en quelque lieu pour eſſayer de mettre fin à ce differend : Le Pont de Beauvoiſin dont la moitié eſt de Daufiné & l'autre de Sauoye, fut choiſi pour le lieu de l'Aſſemblée; mais

mais on n'y pû rien resoudre, parce que Sillery demandoit tousiours la reconnoissance du Marquisat, se fondant sur la promesse d'Hermance, & les Sauoysiens l'a denioient & se plaignoient hautement que pour les obliger à vne chose de laquelle il n'auoit point esté parlé dans les Actes de la conference de Bourgoin, on n'alleguoit que la parolle d'vn homme mort; le Duc en eut aduis par Ruffia & par Borsier, que le Comte Martinengue luy depescha en poste: Surquoy S. A. renuoya Ruffia à Martinengue & Borsier à Sillery, pour l'obliger de passer les Monts, afin d'esclaircir entr'eux cette difficulté; Sillery s'y engagea, apres en auoir escrit au Roy. Il arriua à Suze le 20. de Iuillet 1596. où S.A. le reçeut fort ciuilement, & toutesfois cette conference n'opera pas plus que les autres; car Sillery qui auoit sa leçon par escrit, n'en voulut iamais demordre; au contraire il fit de nouuelles propositions, ayant demandé au Duc *Cental & Chasteau-Daufin, ou deux Villes en Bresse au choix de sa Majesté, outre les deux promises par le Traité de Bourgoin.*

Sillery a en ...ie- ...ont. ...596.

Ce procedé persuada à S.A. que le Roy ne vouloit pas la Paix & que l'on ne cherchoit qu'vn pretexte de rupture; dont il ne tesmoigna rien à Sillery, qui ayant pris le chemin de France, fut prié par le Duc d'attendre quelques iours à Chaumont, où S.A. enuoya Iacob, le Presid. Prouana, Rochette & Ruffia; mais ils ne peurent rien gagner sur l'esprit de Sillery qui demeura inflexible à toutes les propositions des Sauoysiens. De sorte que le Duc, pour dõner le dernier coup à cette affaire & tirer vne resolution du Roy, depescha à sa Majesté au mois d'Aoust de la mesme année Iacob, en qualité d'Ambass. Il eut audiance à Gaillon le 9. d'Octob. suiuant, & apres plusieurs Conferences auec Bellieure & Sillery, & diuerses propositions qu'il fit pour décharger S.A. de la reconnoissance que l'on luy demandoit du Marquisat, & de la restitution de Cental & de Châteu-Daufin; Il eut commandement de sa Majesté, de proposer au Duc de remettre le iugement de ce differend à sa Sainteté, mais Iacob qui n'en auoit aucun pouuoir n'y voulut pas consentir, iusqu'à ce qu'il eut appris les volontés de son Maistre: Ainsi Iacob fut obligé de s'en retourner sans auoir pû gagner autre chose qu'vne continuation de la tresve iusqu'au mois de Mars mil cinq cents nonante-sept, & vne lettre tres-ciuile du Roy à S.A. escrite de la propre main de sa Majesté.

Hist.Disc.

...onfe...nce ...hau...ont.

...cob ...uoié ...m- ...ssad. ...ance ...96.

Preuues pag. 541.

L'Ambassade de Iacob fut trauersée secrettement par Lesdiguieres qui estoit aupres du Roy; car comme rien ne le rendoit puissant & considerable en Dauphiné que la guerre, il iugeoit bien que s'il y auoit Paix entre la France & la Sauoye, il demeureroit sans employ & sans authorité & seroit contraint d'obeyr à Alfonse Corse son emulateur, nouuellement fait Mareschal de France, qui étoit Lieutenant general pour le Roy en Daufiné; voila pourquoy sous main, il trauersa tous les desseins de S.A. & y fit agir les principaux de la Religion pretenduë reformée, qui auoient grand credit sur l'esprit du Roy; & luy de son costé representoit à sa Majesté la conqueste de la Sauoye si facile, que le Roy deslors fut persuadé qu'vne rupture auec le Duc, luy seroit plus auãtageuse que la Paix. Hist.Disc.

Nonobstant la Trefve, le Duc de Guyse qui auoit esté enuoyé par le Roy pour commander en Prouence, fit tuer le Capitaine Esprit de la Plaine Gouuerneur de Grasse pour S.A. se saisit de la Place & en chassa tous les Partisans du Duc; il pratiqua aussi le Cheualier de la Plaine Gouuerneur de S.Paul qui se declara pour le Roy, Alexandre Gueriny Gouuerneur de Berre, fut encore tasté pour renoncer au seruice de S. A. mais il fut plus genereux, & rejetta toutes les propositions qui luy furent faites de la part du Duc de Guyse, tout cela a cheua de persuader à S. A. que les François luy vouloient faire la guerre. Hist.Disc.

...Duc ...uyse. ...nd ...asse ...S. ...ul. ...96,

Iacob ayant pris congé du Roy à Gaillon, enuoya le Secretaire Borsier à S.A. pour l'informer de sa negotiation, en attendant qu'il y fut en personne pour

en donner de plus grandes lumieres & quelques iours apres s'estant mis en chemin, il treuua le Duc à Turin,& son Conseil estrangement partagé sur les resolutions qui se deuoient en cette conjoncture:Ceux qui estoient affectionnés au party d'Espagne ne pouuoient point digerer ces ouuertures de Paix, d'autres estoient bien aises que la guerre durast, à cause des auantages qu'ils en retiroient.Les plus complaisants qui connoissoient l'humeur guerriere de ce Prince dissuadoient S.A. de se sousmettre à vne reconnoissance pour le Marquisat, mais les plus sages Politiques & les plus des-jnteressez, qui n'ignoroient pas les ruines & les maux que la guerre passée auoit causé, & les desolations qu'apporteroit encore celle dont on estoit menacé, conseilloient au Duc à quelque prix que ce fut de s'accommoder auec le Roy, & de ne point s'engager à vne guerre : Ce dernier aduis ayant preualu, Iacob fut renuoyé en France auec pouuoir d'accepter au nom de S. A. l'arbitrage du Pape, à condition: *Que sa Sainteté ne prononceroit que sur la demande que sa Majesté luy faisoit de la reconnoissance du Marquisat de Saluces, & sur le refus que le Duc en faisoit, sans toucher à la cause principale, & au cas que le Pape iugeast que le Duc y fut tenu, que la reconnoissance seroit nuë & simple, sans autre deuoir que celuy de la superiorité & sans parler de Cental & de Chasteau-Daufin, pour lesquels S. A. estoit preste de donner recompense en terres ou en argent.* Iacob rencontra le Roy à Vinacourt en Picardie, luy rendit vne lettre de la part de son Maistre & eut audiance de sa Majesté, le dernier de Mars 1597. mais ses propositions ne furent pas reçeües; car le Roy declara que son intention estoit, que le Pape fut Arbitre du differend du Marquisat sans aucune reserue ny restriction, & congedia Iacob.

(Margin: Diuers conseils à S.A. sur les propositions de Iacob. — Me. M. S. du Sieur de Iacob. — Iacob retourne en France 1597. — Preuues. pag.541. Mem. M. S. du Sieur de Iacob.)

Ce voyage ne pouuoit pas auoir vn succés plus fauorable; car Lesdiguieres qui estoit party de Roüen quelque temps auparauant, auec ordre du Roy de faire la guerre en Sauoye, estoit dé-ja en Daufiné où il donnoit des Commissions pour leuer des trouppes, sans considerer que la Trefve duroit encore, & qu'il en seroit sans doute blasmé; ce qui rejaillissoit sur le Souuerain, dont la promesse deuoit estre inuiolable. Le premier dessein de Lesdiguieres fut, de se rendre maistre du Bugey, pour oster aux Espagnols le passage du Comté de Bourgogne par le moyen duquel ils enuoyoient des gens de guerre d'Italie en Flandre : Il fit donc entreprises à mesme temps, l'vne sur le Chasteau de Pierre-Chastel, l'autre sur Seyssel & le troisiéme sur le fort de la Cluse, lesquelles toutes échoüerent, & si elles eussent reussy, il se saisissoit de Belley sans peine, il manqua encore le Chasteau de S. André de Briord. Le Duc sur ces nouuelles enuoya le Comte Martinengue en Sauoye auec son Regiment de huict cents Italiens, & fit leuer trois mille Suysses, deux mille Sauoysiens & trois mille Piemontois : Cependant la Trefve finit & Lesdiguieres ne voyant point d'apparence d'attaquer le Bugey, prit resolution d'empescher le passage de trois mil hommes de pied Italiens, que Dom Alfonse d'Aualos auoit eü commandement du Roy d'Espagne, de faire passer au Pays Bas, qui venoient par la Val-d'Aouste; le Duc qui en eut le vent les fit arrester à Moustiers en Tarentaise, & fit marcher son auantgarde en Maurienne commandée par Dom Sanche de Salinas composée de six cents cheuaux & mil hommes de pied du Regiment du Colonel Ierosme Alexandre auec ordre de se ioindre au Comte Martinengue, pour tous ensemble s'opposer à ce que Lesdiguieres voudroit entreprendre, Salinas n'estoit encores arriué qu'à sainct Iulien, quand Lesdiguieres descendit des Montagnes de Daufiné, surprit S. Iean de Maurienne le 23. de Iuin veille de S. Iean, d'où à peine se sauua Philibert Millet de Chales qui en estoit Euesque, Salinas au lieu d'auancer ou de faire ferme à S. Iulien & de s'y retrancher, tourne teste, & reprend le chemin du Montcenys auec beaucoup d'effroy & de desordre,

(Margin: Lesdiguieres fait la guerre à S. A. 1597. — *Hist. Dist.* — Prend S. Iean de Maurienne & autres places. 1597. — *Thuan.* Hist de Lesdig. *Hist. Dist.*)

dre, s'estant contêté de laisser quelques gens de guerre au Château de S.Michel, auec le Capitaine Ioseph Carrette pour y commander ; Lesdiguieres le suiuit, prit S.Iulien & le Chasteau de S.Michel, & courut iusqu'à Lanebourg au pied du Montcenys sans trouuer resistance ; mais n'ayant pû aller plus auant, il fut contraint de reuenir à la Chambre, aprez auoir ou fortifié ou barricadé les lieux les plus considerables de cette Valée: Il logea son auantgarde à Sainte Caterine d'Aiguebelle sur le bord de la Riuiere d'Arc, pour estre en estat de recontrer les autres troupes du Duc qui venoiêt par la Val-d'Aouste & par le petit S.Bernard. Les 3000. Italiens destinés pour la Flandre qui s'estoient arrestés à Moustiers & à Conflans, prirent leur temps de partir, quand ils sçeurêt que Lesdiguieres s'amusoit à poursuiure Dom Sanche de Salinas : De sorte qu'ils estoient dé-ja à Rumilly quand le Marquis d'Est y arriua (que le Duc leur auoit enuoyé) pour les prier de retarder leur depart, iusqu'à ce qu'il fut en Sauoye, & qu'il eut ioint toutes ses forces: Mais Alfonse d'Aualos ne voulut iamais reuenir, S.A. qui estoit à Aouste, passa le petit S.Bernard, vint à Moustiers & delà à Mõtmeillan; ce qui rasseura vn peu ces Peuples qui estoient effarouchés de la venuë des Ennemys en vn temps, auquel on les attendoit le moins; car la Sauoye estoit en neutralité auec les Daufinois: Lesdiguieres cependant assiegea le Fort de Charbonnieres sur Aiguebelle: & S.A. retourna à Conflans pour receuoir 2000. Espagnols que Dom Iean de Mendozze luy amenoit de Milan & 3000. Suysses conduits par le Colonel Gaspard Luck; puis reuint à Miolans où elle fit vn grand retranchement pour faire vn Pont sur l'Isere, afin d'attaquer les Ennemis plus facilement; Lesdiguieres le fit forcer en personne, le Colonel Iuste Taffin Piemontois fut pris prisonnier, Onufrio Muty Gentil-homme Romain blessé d'vn coup de pique, le Baron de Chauuirey Gentil-homme Comtois Gouuerneur du Fort de Ste Caterine auprez de Geneue tué, Dom Philippin de Sauoye s'estant jetté dans vn batteau qui s'entrouurit, se sauua à la nage, & les autres se noyerent: Lesdiguieres qui estoit present à cette attaque y reçeut vne Mousquetade qui luy perça son chappeau à l'endroit du cordon & retourna au siege de Charbonnieres, où il auoit laissé Crequy: Et quoy qu'il n'y eut que 150. hommes de garnison, Albin Gouuerneur, & Antoine Lomello Capitaine Piemõtois, aprez huict iours de resistance en sortirent auec honnorable capitulation. Le Chasteau de Chamousset en suitte fut cõtraint de se rendre: Et parce que Lesdiguieres y auoit reçeu auparauãt affront, il manqua de parole au Seigneur du lieu qui auoit deffendu cette place. A cét exemple se rendirent aussi, la Rochette & le Chasteau de Leüille appartenant au Marquis de la Chambre, où il n'y auoit que quelques Paysans mal armés.

Hist. D isc.

Hist. disc. Aubigné. Thuan.

Hist. de Lesdig.

Hist. D isc. Thuan.

Pendant que Lesdiguieres faisoit progrés en Maurienne 500. François partys du costé de Briançon en Daufiné, firent des courses iusqu'à la Tour du Pont, & à Chasteau-Daufin, prenans des prisonniers sous pretexte du payemêt de quelques contributions. L'Infante Duchesse en ayant eü aduis, commanda à Ponte Gouuerneur de Pignerol d'enuoyer à la Valée de Vrayta sa cõpagnie de Lanciers & d'Arquebusiers à cheual auec de l'Infanterie; ce que voulant executer, il se ioignit au Comte Paul de Piozasque Gouuerneur de Reuel & tous deux s'aboucherent auec la Mante Gouuerneur du Marquisat de Saluces, & resolurent d'aller, les vns par la Valée de Vrayta à Chasteau-Daufin, & les autres par la Valée du Pau. Ponte ne fut pas arriué à Sainct Peyre qu'il apprit que les Ennemis s'estoient retirés du costé d'Exilles, où ils auoient dresses trois embuscades, dans l'vne desquelles donna assez inconsiderément le Capitaine Aristote Ferrarois ieûne homme auec cinquante Soldats sans ordre de son Chef, & fut mené pri sonnier à Exilles; d'où s'estant voulu sauuer par vne Tour, il se tua.

Hist. Disc.

 Mais

Mais reuenons en Sauoye. Le Duc aprez la perte du Fort de Charbonnieres resolut de donner combat à Lesdiguieres : L'armée de Son Altesse estoit d'enuiron neuf mille hommes de pied & de deux mille cheuaux; elle passa le Pont de Montmeillan, & se logea au Village de saincte Helene du lac; Lesdiguieres se barricada assez loing de là : Le Duc, pour le reconnoistre enuoya Dom Sanche de Salinas auec la caualerie de son auant-garde, le Regiment d'Infanterie du Baron de la Serra, Brusola auec sa compagnie de gens de pied du Regiment de Martinengue & le Colonel Ambroise Bindi, qui vinrent aux mains auec les ennemis, en tuerent plus de cent cinquante, & prirent trente prisonniers : Cela fit changer de poste à Lesdiguieres, qui vint camper au chasteau de Molettes proche de S. Helene, ny ayant entre deux qu'vne grande prairie appellée Praquin d'vn costé, & vn estang de l'autre : le Duc les voulut attaquer auant qu'ils fussent logés, & les eut deffait, si les Suysses eussent voulu donner; mais ils s'excuserent de combattre en France, parce que la moitié de la prairie est du Daufiné. Ces deux armées demeurerent long-temps en presence, le premier iour Dom Philippin ayant sçeu que Crequy Gendre de Lesdiguieres se vantoit d'auoir vne escharpe de luy, laquelle s'estoit perduë à l'attaque des retranchements de Miolans par le Baron de Chauuirey, le fit appeller en duel, ne pouuant souffrir ce reproche, Tarnauas Baron des Adrets, prenant part à cette iniure, fit aussi appeller Castelane de S. Iust, parent de Lesdiguieres, mais S. A. qui en fut aduertie à bonne heure, y mit si bon ordre que nos deux Champions ne pûrent executer ce qu'ils auoient resolu. Le lendemain deux compagnies de cheuaux legers Sauoysiens s'attacherent à vn escadron de Caualerie des ennemis & les chargerent, où demeura des nostres Bordes Capitaine de cheuaux legers, & des leurs Garra aussi capitaine de Caualerie. Le troisiéme iour le Duc ne pouuant attirer l'ennemy au combat, qui ne vouloit point sortir de ses retranchements, mit son armée en bataille en la prairie, ayant à sa droite les Espagnols & les Sauoysiens, les Suysses au milieu, & à gauche les Piemontois, & le Regiment d'Italiens du Comte Martinengue. Le Colonel Bindi auec 800. hommes fut commandé pour gagner le haut de la Montagne, afin d'attaquer les ennemis de ce costé ; les nostres donnerent par trois diuers endroits, esperans (sur vn aduis que Iacob auoit donné de Chambery) qu'ils deuoient changer de quartier, & par ce moyen de les rencontrer dans le desordre qu'apporte ordinairement vne retraite precipitée : Mais Lesdiguieres ayant fait ferme, les nostres voulurent forcer ses barricades, & ses retranchements d'où ils furent repoussés & y perdirent enuiron 400. hommes, entr'autres Leuia Capitaine Espagnol, Iaques Benz de Sentena Gentil-homme Piemontois, le Maistre de Camp Ierosme de Vercel & le Cheualier de Riuara y furent blessés : Des ennemis y fut tué Nardot & Crequy blessé d'vn coup de mousquet au bras.

[Margin: 1597. — Combat de S. Helene du Lac — Thuan. Hist. de Lesdig. — Hist. Disc. — Combat des Molettes.]

Ainsi S. A. ne pouuant obliger Lesdiguieres de combattre en bataille rangée mena son armée en la Valée de Graisiuaudan, & au mois de Septembre fit bastir vn Fort à Barraux pour couurir Chambery, & incommoder Grenoble : Lesdiguieres passa de l'autre costé de l'Isere & se logea au Chasteau de Bayard. Pendant que l'on trauailloit au Fort, S. A. ayant eü aduis que quelques Caualiers des ennemis se preparoient de passer l'Isere pour charger ceux qu'elle auoit enuoyés au Fourrage du costé de Grenoble, commanda à Dom Sanche de Salinas de soustenir les Fourrageurs auec trois cents cheuaux; Salinas arriué à la Frette fit partir deux compagnies de cheuaux legers pour faire escorte aux Fourrageurs, & demeura auec le reste de ses gens pour garder le gué de la Riuiere, où les ennemis deuoient passer, & se croyant bien en seurté, mit pied à terre & se desarma pour manger. A mesme temps deux cents cheuaux

[Margin: Hist. Disc. — Fort de Barraux basti par S.A. 1597.]

cheuaux des ennemis, conduits par la Baume d'Hostung, le chargerent auant qu'il eut loisir de remonter à cheual, & le prirent prisonnier, & auec luy Iean du Toc-Castriot son Beaufrere, le Comte de Gauuara son Lieutenant, Euangeliste Tosti, Ierosme Permenuto Milanois, & autres Capitaines; Pierre-Ierosme Broglia Gentil-homme de Quiers, Capitaine de Caualerie fut le seul des nostres qui fit resistance; mais il y fut tué, & son Lieutenant blessé. Les prisonniers furent promptement menés au camp de Lesdiguieres; & si les victorieux n'eussent vsé de diligence, il y auoit apparence que tous les Prisonniers eussent esté deliurés: Car les deux compagnies de cheuaux legers qui auoient escorté les fourrageurs, s'en reuenants pour ioindre Salinas, apprirent sa deffaite; ce qui les obligea de donner sur ceux des ennemis, qui pour n'auoir pas esté prompts de passer la Riuiere, perdirent la pluspart de leur butin: Peu aprez Lesdiguieres eut vn autre auantage sur les nostres au port de Glandon, où il deffit quelque caualerie, Iean Baptiste Prouana de Leyni Lieutenant des Archers de la Garde de S. A. y fut prisonnier, le Cheualier de Riuara & Claude Cambian Seigneur de Ruffia soustinrent les fuyars & arresterent les ennemis. *Hist. de Lesdig. Hist. Disc.*

L'Infante Duchesse de son costé, auoit essayé de faire diuersion en Daufiné & de se saisir de la Valée de Pragella qu'elle fit attaquer de plusieurs costés; Iean-Louys Ferrero Gouuerneur de Suze eut ordre d'y entrer par le col des fenestres; le Capitaine Ascanio Vitozzi Ingenieur de S. A. par celuy de la Rousse; le Cheualier de Bernez de Vigon, François de Vasq, & autres capitaines du costé de Pignerol; le Colonel Ponte chef de toute l'entreprise enuoya le Capitaine Catin Bon-homme auec quatre cents fantassins pour passer par la Valée de S. Martin, & pour attaquer à dos ceux qui gardoient les barricades delà le Villaret; & luy auec le Comte Paul de Piozasque les deuoit charger en front. Catin executa heureusement ce qui luy auoit esté commandé; mais Ponte au lieu de gagner de son costé le haut de la Montagne pour ourir le chemin à ceux qui se deuoient presenter au passage de la Rousse (ainsi qu'il auoit esté proietté) ou s'arrester à Villaret, & s'y fortifier, en attendant qu'il eut ioint toutes ses forces, s'auança iusqu'à Mantole auec peu d'ordre, ce que les ennemis ayant reconnu, luy fermerent le passage à son retour & le chargerent en telle sorte, qu'il y perdit beaucoup des siens, entr'autres le Capitaine Sillan de Pignerol, & Scipion de Perusque dit de Briqueras homme courageux & fort experimenté en l'artillerie & aux feux d'artifice. Le Comte Paul de Piozasque y fut pris prisonnier, & plusieurs autres de moindre consideration, & Ponte contraint de se retirer en desordre à Pignerol, ayant perdu l'occasion d'vne belle conqueste. Le Gouuerneur de Suze, qui s'estoit saisi du Col des fenestres, y resista quelques iours; on luy enuoya pour renfort le Capitaine Mario Belmont de Montcalier, & Sebastien Baua Gouuerneur de Veillane auec leurs compagnies; mais les ennemis estants les plus forts, Belmont y fut tué, Baua prisonnier & Ferrero blessé d'vne mousquetade à la teste, qui s'en reuint à Suze, auec le reste de ses gens. Ceux qui deuoient entrer par la Rousse ne firent rien; l'Infante Duchesse indignée de ce mauuais succés, commanda à Ponte (pour reparer la faute qu'il auoit faite) de rassembler toutes ses forces & de se loger à la Perouse, pendant que le Comte de Mazin Chef de cette nouuelle entreprise, luy meneroit la milice de Piemont, deux Compagnies de Lanciers, l'vne de Ponte mesme & l'autre du Comte de Serraual Vercellois, & deux d'Arquebusiers à cheual, sçauoir celle de Ponte & l'autre d'Vlysse Martinelli Toscan; ce qui faisoit en tout deux mille cinq cents hommes de pied & trois cents cheuaux. Nos gens se mirent en chemin le treiziéme de Septembre; mais ils trouuerent ceux de Pragelas aduertis de

Hist. Disc. *Thuan. lib. 119. Hist. Disc.*

de leurs desseins & si bien barricadés & fortifiés, qu'il fut impossible aux Piemontois de les forcer: la Cadiere Frere d'Ise Gouuerneur d'Exilles, Beauregard & Astres Gouuerneur de Briançon estoient allés à leur secours; Ponte y fut d'abord blessé; ce qui eut eu peut estre quelque fâcheuse suite, si les nostres n'eussent repris cœur, qui aprez s'estre raliés, firent vne honorable retraite. Comme donc l'Infante Duchesse vid que l'on ne pouuoit pas à force ouuerte entrer dans la Valée de Pragela; elle fit faire vn Fort à Beche-Daufin à l'emboucheure de la Valée appellé sainct Iean, tracé par l'Ingenieur Vitozzi: Ceux de Pragela en estant fort incommodés recoururent à Lesdiguieres, afin d'auoir des trouppes pour l'attaquer; mais comme il estoit occupé en Graisiuaudan, où le Duc auançoit la fortification de Barraux, il ne s'y voulut pas engager.

Hist. Dist. Ce ne fut pas Lesdiguieres seulement, qui rompit la Trefve auec S. A. les Cheualiers de Mirebel & de Ville-plaine Gentil-hommes Prouençaux en furent aussi les infracteurs, par la surprise de sainct Estienne au Comté de Nice, dont ils furent desauoüés par le Duc de Guyse Gouuerneur de Prouence. Le Comte de Bueil se mit en campagne à cette nouuelle, pour empescher que les ennemis ne fissent plus de progrés. L'Infante Duchesse de son costé escriuit au Gouuerneur de Cony d'y enuoyer Tosel de Limon, & Sebastien d'Azellio auec leurs compagnies; René de Saluces Seigneur de la Mante Gouuerneur de Dronero y fit aussi aller cent cinquante hommes de milice du Marquisat de Saluces commandés par Dido; le Capitaine Bartolli de Barcellonnette y mena sa compagnie, & Bonada Gouuerneur de Demont y enuoya cinquante hommes conduits par vn Enseigne, pendant qu'on leuoit quatre mille hommes de pied à Milan en deux Regiments, l'vn du Comte Theodore Triuulce & l'autre de Barnabé Barbo. Mirebel aprez la prise de sainct Estienne brula vne partie de la Ville, mit garnison dans l'Eglise & assiegea Chasteau-neuf, que le Capitaine Iaques Bon-fils rendit à la premiere sommation, dont Paschal suiuit l'exemple, ayant remis auec la mesme lascheté la Baume d'Entraunes: Et comme il y auoit à craindre que les ennemis ne poussassent iusqu'à sainct Dalmace le Sauuage, Louys Martin Prieur du lieu en prit la garde, se fortifia dans l'Eglise, & mit des Garnisons à sainct Martin, S. Sauueur, & autres lieux du voysinage; le Capitaine Bartoli, & Signoret de Bones se ietterent à mesme temps dans le Chasteau d'Allos, sur l'aduis qu'ils eurent, qu'il deuoit estre bien tost attaqué.

Or, quoy que le Duc eut passion d'acheuer le Fort de Barraux, il cherchoit neantmoins tous les moyens pour chasser les ennemis de la Maurienne; Mais comme la saison n'estoit pas propre & qu'il luy failloit de nouuelles trouppes dont la leuée ne se pouuoit pas faire en peu de temps, il fut contraint de temporiser, & ce qui retarda plus l'execution de cette resolution, fut vne fieure dont ce Prince fut attaint pendant quelques iours & la mort de l'Infante Duchesse son Espouse, dont la nouuelle fut apportée à S. A. par le Marquis Dom André de Ceue depesché par le Senat de Turin, qui gouuernoit alors en Piemont: Aprez luy, partit à mesme fin Dominique Belly Conseiller du Conseil d'Estat. Cette perte fut sensible au Duc par l'estroite amour qu'il auoit pour cette Princesse, & à cause de ses rares qualités: Et comme elle auoit en l'absence du Duc la direction de toutes les affaires delà les Monts, S. A. qui estoit obligée de demeurer en Sauoye, la confia à Charle-Philibert Marquis d'Est son Neueu, à Bernardin de Sauoye Seigneur de Raconis, à Louys Millet-de Chales Grand Chancelier de Sauoye, & à Thomas de Valpergue Comte de Mazin, qui eurent ordre de se tenir auprez de la Personne du ieune Prince de Piemont, & de n'agir que par la participation du Conseil

ſeil d'Eſtat ſous le nom toutesfois de S. A. & à condition que toutes les expeditions ſe ſigneroient par le Prince de Piemont.

Aprés la mort de l'Infante, dont Clement VIII. par vn Bref eſſaya de conſoler S.A. Le General de l'Artillerie Ruffia fut enuoyé du coſté de Barcellõnette ſur les aduis que l'on eut, que les ennemis auoient paru auec quinze cents hommes proche du Chaſteau d'Allos, où commandoit le Capitaine Ieroſme Sicard originaire du lieu; la garniſon eſtoit forte, car, outre ce que Bartholi & Signoret y auoient mené des gens, Bonada Gouuerneur de Demont y auoit enuoyé cent ſoldats, & Gerard Viualda y eſtoit entré auec ſoixante hommes choiſis; mais aprés vingt-quatre iours de ſiege, la place ne pouuant plus tenir contre le canon, & le ſecours que Barbo y conduiſoit, n'ayant pû paſſer à cauſe des neiges, Sicard la rendit à compoſition. Ce fut en ce temps-là que l'entrepriſe qui auoit eſté faite pour remettre la Citadelle de Romans én Daufiné à S. A. par le moyen du Comte de la Roche Gouuerneur de la place, fut deſcouuerte; le Duc cependant faiſoit de grands preparatifs pour reprendre la Maurienne; les deux mil hommes du Comte Triuulce venoient par la Val-d'Aouſte, & le Preſident Prouana, qui eſtoit à Suze, faiſoit filer le Colonel Louys Ferrero par le Mont-Cenys, auec les troupes deſtinées pour ce deſſein, afin que donnant du coſté de S. André, où les ennemys eſtoient barricadés & Dom Amedée de Sauoye Marquis de S. Rambert venant à eux par la Tarantaiſe, on pût gagner ce poſte plus facilement. Ferrero enleua le quartier de Foncouuerte & chaſſa les ennemys de S. André auec beaucoup de courage & de conduite; mais s'y eſtant arreſté pour attendre Dom Amedée, qui à cauſe des neiges & du mauuais temps ne pût paſſer les montagnes qui ſeparent la Tarentaiſe & la Maurienne; Crequy auec vn gros de trois mil hommes de pied, & quelque Caualerie le vint attaquer & reprit S. André: les noſtres firent toute la reſiſtance imaginable; mais le courage cedant au nombre, Ferrero y paya de ſa perſonne, & auec luy furent tués, Michel Faua Capitaine renommé & le Comte de Serraual Vercellois Capitaine de 60. lances, Gaſpar Capris & autres Officiers y furent pris priſonniers, le reſte ſe ſauua par le Mont-Cenis, & fut cauſe que les deux mille Milanois conduits par Barbo, qui eſtoient en chemin, retournerent à Suze. Les ennemys y firent vne perte conſiderable; car eſtant entrés dans l'Egliſe de S. André où les noſtres auoient mis toutes leurs munitions de guerre & le butin, le feu ſe prit aux poudres, & en tua la plus grande part.

Preuues pag. 540. *Hiſt. Diſc.* *Thuan.* Hiſt. de Leſdig. *Hiſt. Diſc.*

Ainſi s'acheua l'année 1597. Au commencement de la ſuiuante, le Comte de Bueil voyant que le Comté de Nice ſouffroit de grandes incommodités par l'occupation de ſainct Eſtienne, l'aſſiegea ſi vigoureuſement, qu'aprés neuf iours de ſiege, Gas qui y commandoit, capitula le 13. de Ianuier.

Le Duc en ce temps-là eſtoit à Chambery, où il aſſembloit toutes ſes forces pour recouurer la Maurienne, & quoy que la ſaiſon & la ſituation du Pays dûſſent diſſuader S. A. d'y faire ſi toſt la guerre; neantmoins elle depécha le 21. de Feurier Albigny venu peu de temps auparauant à ſon ſeruice auec ſon auãtgarde, composée de dix compagnies de Caualerie, & de l'Infanterie Sauoyſienne & Piemontoiſe, pour ſe ſaiſir d'Aiguebelle, auant que les ennemys y pûſſent mettre le feu. Le Duc ſuiuoit auec Dom Iean de Mendozze qui commandoit aux Eſpagnols: & en ſuite les 4000. Milanez du Comte Triuulce, & de Barbo, & dix compagnies de cheuaux legers commandées par Iaques de Montmayeur Comte de Brandis, qui ſe logerent à Chamoux. Dom Amedée conduiſoit l'arriere-garde, où eſtoient ſon Regiment d'Infanterie, celuy du Baron de la Val-d'Iſere, les Suyſſes, & dix Cornettes de Caualerie: il prit ſon quartier au Bettonet. Albigny marchant en grande diligence, alla en vn iour depuis Chambery à Aiguebelle, & pouſſa iuſqu'à Argentine, où il deffit

Hiſt. Diſc.

DDDDd vne

vne compagnie de Carrabins qui soupoient, le lendemain il fit auancer le Baron de la Serra à Espierre où il se barricada ; le Duc au partir de Chamoux y laissa garnison, & à Eyton, se logea à Aiguebelle & reconnut en personne le Fort de Charbonniere, suiuy de Dom Iean de Mendozze, d'Albigny & de l'Ingenieur S. Front, fit inuestir la place, & mettre six canons en batterie que Iacob General de l'Artillerie deçà les Monts auoit amenés de Montmeillan : Et parce que les François tenoient le Chasteau de S. Helene du Lac, sur le bord de la riuiere d'Arc, qui empéchoit que les viures ne pûssent venir au camp ; Dom Amedée auec le Regiment du Baron de la Val-d'Isere s'en saisit le 3. de Mars, & le 6. la batterie cõmença à Charbonnieres par trois diuers endroits, S. A. auoit pris la charge de l'vne, Dom Iean de Mendozze de l'autre, & Albigny de la 3. Le Canon ayant fait bresche, Aymon de Scalengo auec son Regiment de Piemontois monta à la bresche ; mais il fut repoussé. Le lendemain tout estant prest de donner l'assaut, Arces Gouuerneur de la place capitula auec Albigny & se rendit vies & bagues sauues, auec cette condition, qu'il ne pourroit point ioindre Crequy, qui venoit au secours de Charbonnieres, & qu'il se retireroit du costé de Grenoble.

Dom Amedée prend S. Helene du L[ac]

Capi[tulation] de Char[bonnieres]

Hist. de Lesdig.

Hist. Disc.

Lesdiguieres ayant appris la marche du Duc, auoit enuoyé Crequy en diligence auec la qualité de Lieutenant general pour le Roy en Sauoye, afin d'empécher la prise de Charbonnieres considerable par son assiete (qui est sur vn Roc de difficile accés :) Et par ce qu'il est à l'embouchure du passage de Chambery à S. Iean de Maurienne, Crequy passa par la Montagne de Vausany, qui separe la Maurienne & le Daufiné, & arriua à S. Iean, resolu de se saisir du passage d'Espierre. S. A. pour l'amuser, & pour luy faire croire que Charbonnieres tenoit encore bon, fit continuer la batterie : Crequy trompé par ce bruit s'aprocha d'Espierre, où estoit le Baron de la Serra, la riuiere d'Arc toutes fois entre deux : A cette nouuelle le Duc enuoya prendre tous les passages par où Crequy se pouuoit retirer, & commanda à Albigny de s'auancer, & d'attacher le combat lentement auec Crequy, pour donner loisir à S. A. de le ioindre auec les Espagnols, Italiens & Suysses. Albigny arriué à Argentine rencontra Dom Amedée, Iaques Marquis d'Vrfé & Dom Garcias de Myeres, qui estoient en chemin pour secourir le Baron de la Serra que Crequy auoit attaqué du costé de la Chambre & d'Argentine, & en auoit esté repoussé : Vrfé par ordre d'Albigny passa la riuiere auec les Arquebusiers à cheual, chargea les François viuement. Albigny pour le soustenir prit la Compagnie des Gardes de Dom Amedée, commandée par Bertrier qui en estoit Lieutenant, auec quelques soldats des plus resolus des Regiments de la Serra, de Santena & de Frassineda Espagnols, qui tous passerent l'eau, les vns en croupe, les autres à la nage à la faueur des Compagnies de Caualerie du Baron de la Perriere Viry & du Capitaine Gascon : Ainsi Albigny chargeant les ennemys mit en route ce qui se presenta à luy, & prit plusieurs prisonniers. Le Duc impatient de se treuuer à ce Combat, fit tous ses efforts pour faire auancer son armée ; mais il luy fallut plus de trois heures auant qu'il fut aupres d'Espiere, d'où ayant reconnu le peu de gens qu'auoient les nostres, & qu'Albigny n'estoit pas assez fort pour pousser iusqu'au gros, où estoit Crequy, luy enuoya quatre Compagnies d'Infanterie Espagnole, celles de Caualerie du Brusadoro & de l'Euangeliste, & Dom Philippin auec cent cheuaux, Albigny donna la charge en presence de S. A. Crequy voulut gagner la plaine de l'autre costé de la Chambre proche du Village de Cuynes ; mais il y treuua le Baron de la Perriere & le Gascon, qui l'attaquerent d'vn costé, le Brusadoro & l'Euangeliste de l'autre Ainsi Crequy ayant nos gens en teste, en queuë, & en flanc ; & ses meilleures trouppes deffaites, fut contraint de gagner le haut de la Montagne

Crequy entre en Ma[u]rienne

Cõbat d'Espierre

Deffaite de Creq[uy] qui e[st] pris prison[nier].

tagne

tagne, eſperant de ſe retirer en Daufiné par le Villars; mais Albigny qui auoit preueu cela, ſe ſaiſit du paſſage. Le Duc s'eſtoit auſſi logé à Cuynes pour oſter le moyen à Crequy de ſe ſauuer à ſainct Iean; de ſorte que ſe voyant inueſty de tous coſtés, & dans la neige iuſqu'à la ceinture, où il paſſa toute la nuit, & n'ayant plus que deux cents hommes, il fut contraint de ſe rendre le lendemain matin, & auec luy le Vicomte de Paſquiers, & le Capitaine la Bourgade, le jeune Morges, ſeize Capitaines, ſix Lieutenants, trois Enſeignes, cinq Gentils-hommes volontaires & autres Officiers. A meſme temps Mendozze arriua au camp de S. A. auec les Eſpagnols, Italiens & Suyſſes qui auoient marché toute la nuict, Crequy auec Paſquier, la Bourgade & autres Gentils-hommes, par ordre de S. A. fut donné en garde à Dom Inigo Borgia Meſtre de Camp Eſpagnol, & à Chiaffredo Benzo Seigneur de Sentena Meſtre de Camp Piemontois: Les Caualiers à qui on ne laiſſa que l'épée furent remis à Bruſadoro. Dom Amedée profitant de cette Victoire reprit la Chambre, les Chaſteaux de Villaret, & de la Balme, la Tour d'Hermillon, le Pont-Renard & le Pont-Amafery, & S. A. en ſuyte alla à ſainct Iean de Maurienne, que la Pepe Napolitain (qui s'eſtoit ietté au ſeruice de Leſdiguiere) auoit abandonné. Dom Philippin, le Cheualier de la Mante, & le Baron de la Serra pourſuiuirent les fuyards, & y gagnerent plus de trois cents cheuaux & tout le bagage des ennemys: la Pepe prit le chemin de la Valoyre & paſſa vers Briançon, ſuiuy de Foncouuerte auec ſon Regiment entier, qui ne donna iamais combat.

Aubigné

Ainſi le Duc en trois ou quatre iours prit le Fort de Charbonnieres, deffit Crequy, & reprit toute la Maurienne. Ce fut en memoire d'vn ſi heureux ſuccés, qu'il fit battre des Medaillons d'argent en forme de Ducatons, où d'vn coſté eſtoit l'effigie de ce Prince armé, auec ces parolles autour, CAROLVS E. DEI GRATIA DVX SAB. P.P. & au reuers l'Image de ſainct Maurice à pied, & ces parolles au deſſus. CARO. EMA. ALLOB. DVX. XI. INVICT VIRTVTE PROFLIG. HOST. EXERCQ. PRÆF. CVM CCC. PRIMAR. CAPT. MORIAN. PROV. RECVPERAT 17. MARTII 1598.

Mais aprés vne victoire ſi ſignalée, le Duc eut ce malheur d'auoir eſté mal ſeruy à Barraux; dont Bellegarde des Marches eſtoit Gouuerneur, où il acquit peu d'eſtime: Car, quoy que ce ne fut qu'vn Fort de terre qui n'auoit eſté fait que pour arreſter les progrez que Leſdiguiere faiſoit en Maurienne: Neantmoins il pouuoit eſtre mieux deffendu, ſi la deffiance de Bellegarde eut eſté plus grande; Leſdiguiere s'en ſaiſit & Bellegarde y fut bleſſé & pris priſonnier.

Le Pape Clement VIII. qui s'eſtoit rendu Mediateur de la Paix entre les deux Roys, auoit enuoyé en France, & en Flandre, Alexandre de Medicis Cardinal de Florence, aſſiſté de François de Gonzague Eueſque de Mantouë & de Bonauenture de Catalagirone Sicilien General des Cordeliers, pour en treuuer les moyens, & les expedients; il y auoit eu pluſieurs conferences & entreueües entr'eux, & les Ambaſſadeurs des Roys, ſans auoir rien pû reſoudre. En fin on choiſit le lieu de Veruins en Picardie, où les deux Roys eurent leurs Deputés, S. A. depécha Gaſpard de Geneue Marquis de Lullins, qui eut ſeance en l'aſſemblée: ce fut-là, où fut agitée la queſtion du Marquiſat de Saluces pretendu reſpectiuement par le Roy, & par le Duc. Les Deputés de France ne vouloient point ſigner les articles de la Paix, que le Duc ne rendit le Marquiſat; les Eſpagnols au contraire qui faiſoient mine de porter les intereſts de S. A. vouloient que le Marquiſat luy demeuraſt, mais ils ne ſe-

conderent pas assez vigoureusement les grandes instances que faisoit le Marquis de Lullins, que l'on executat le traitté de Bourgoin; le Legat, qui ne vouloit pas manquer à conclurre la Paix si necessaire au repos de la Chrestienté, treuua ce biais, que le Duc seroit compris en la Paix, sans preiudice des droits du Roy, & de S. A. sur le Marquisat, dont le Pape seroit l'Arbitre. Sous cette condition, les Espagnols consentirent à la Paix: le traitté en fut signé à Veruins le 2. du moys de May 1598. Il contient plusieurs Articles & particularités qui n'ont point de connexité auec cette Histoire, sinon que S. A. promit de rendre au Roy: *La Ville & Chasteau de Berre en Prouence, d'abandonner le Capitaine la Fortune Montferrain qui tenoit la Ville de Seurre au Duché de Bourgogne, & de demeurer neutre entre les deux Couronnes.* Cette Paix fut publiée en Sauoye le quatorziéme de Iuin & dix iours aprés en Piemont, le Roy la iura en l'Eglise de Nostre Dame de Paris, en la presence des Ambassadeurs du Roy d'Espagne & du Marquis de Lullins, Ambassadeur de son Altesse, l'Archiduc l'a iura aussi au nom de sa Majesté Catholique, en la grande Eglise de Bruxelles, & le deuziéme du mois d'Aoust suiuant, son Altesse fit la mesme ceremonie en l'Eglise de sainct François de Chambery, assistée des Cheualiers de l'Ordre de l'Annonciade, & des Principaux Seigneurs de ses Estats, en presence de Guillaume de Gadagne Seigneur de Botheon Cheualier des deux Ordres & Lieutenant General en Lyonnois Ambassadeur de sa Majesté.

Traitté de Paix de Veruins 1598.

Hist. Dis. Peu de iours apres le Duc ayant enuoyé à Gueriny Gouuerneur de Berre, André Achardi Secretaire de son Altesse, pour luy faire sçauoir, ce qui auoit esté resolu à Veruins, il remit cette place sans difficulté au Duc de Guyse, Botheon & tous les Gentils-hommes qui l'auoient suiuy s'en retournerent fort satisfaits des liberalités, & des ciuilités du Duc, qui sur les plaintes que Botheon luy auoit faites de la part de sa Majesté, que les trouppes estrangeres que son Altesse entretenoit autour de Geneue y faisoient de grandes hostilités contre le traitté de Paix, fit passer Dom Iean de Mendozze, auec son Regiment de douze cents hommes en Lombardie, n'ayant voulu respondre par escrit à cét article, tant à cause des anciennes pretentions que son Altesse auoit sur cette Ville, que parce qu'elle n'estoit pas nommément comprise au traitté de Veruins.

Berre rendu au Duc de Guyse.

Matth.

Or, quoy que tous les François, les Espagnols & les Sauoysiens fussent extraordinairement satisfaits de la Paix; neantmoins les meilleurs Politiques iugeoient bien qu'elle ne seroit pas de longue durée entre la France & la Sauoye, puisque la question du Marquisat de Saluces n'auoit pas esté terminée, ce qui deuoit estre le leuain indubitable d'vne guerre, aussi y auoit-il sujet de s'estonner que les Espagnols (qui ont tousiours passé pour prudents) eussent consenty à vne Paix si dés-auantageuse pour eux, que de quitter tant de places qu'ils auoient en Picardie, & en Bretaigne, sans receuoir du Roy autre chose que le Comté de Charrolois, dont sa Majesté s'estoit reseruée la Souueraineté, & n'auoir pas eu la preuoyance de faire en sorte que le Marquisat de Saluces demeurast au Duc, qui touchoit de si prés le Roy d'Espagne; outre que les Espagnols auoient grand interest de fermer cette porte d'Italie aux François; car il y a grande apparence que si les Espagnols eussent tant soit peu secondé les intentions de son Altesse, & soustenu les remonstrances du Marquis de Lullins, le Roy eut abandonné le Marquisat plustot que de manquer à faire la Paix, oú en tout cas la conclusion en eut esté retardeé iusqu'à ce que ce different eut esté éclaircy & vuidé. Ceux qui vouloient excuser Philippes II. disoient qu'il estoit las de la guerre; que se voyant auancé en aage, & incommodé, & son

Iugement des Politiq. sur la Paix.

son Fils, ieune, il auoit grande raison de souhaitter, de luy laisser ses Estats en Paix, d'autre costé le Cardinal Albert qui estoit dans l'impatience de quitter le Chappeau pour se marier auec l'Infante Isabelle-Claire-Eugenie Fille du Roy d'Espagne, pressa beaucoup la Paix, parce que la guerre auec la France estoit le seul obstacle à ses desseins: Quoy qu'il en soit les Espagnols en cette coniondure rendirent vn fort mauuais office à S. A. parce que si elle ne se fut pas fiée en eux, & si elle ne se fut pas attenduë à la Paix generale comme les Espagnols l'y obligerent; elle eut pû faire en particulier vn Traité plus auantageux auec la France. *Hist.Disc.*

Clement VIII. estant venu à Ferrare pour prendre possession de ce Duché deuolu au sainct siege par le decés sans Enfans du Duc Alfonse, tous les Princes d'Italie le furent visiter ou y enuoyerent des Ambassadeurs; Son Altesse auoit fait resolution d'y aller en personne: mais les grandes affaires dont elle estoit chargée, ne luy en donnerent pas le loisir. Philibert-Gerard Scaglia Comte de Verruë Ambassadeur de S. A. à Venize y fut de sa part & fut bien receu de sa Sainteté.

Le Duc en ce temps-là estoit allé à Tonon pour s'aboucher auec le Cardinal de Medicis, qui reuenoit de sa Legation de France & pour donner ordre à son passage par le Pays de Valais, à cause que Turin & tout le voysinage estoit infecté de peste. Aprez cette entreveüe son Altesse s'employa courageusement à la conuersion de ses suiets de la Prouince de Chablais & du Baillage de Ternier, qui pendant l'occupation de ces Pais par les Bernois y auoient reçeu la nouuelle Religion, Claude de Granier Euesque de Geneue, François de Sales Preuost de l'Eglise de Geneue (depuis Euesque de Geneue) personnages illustres en pieté & en doctrine, & le Pere Cherubin Capucin de Maurienne firent tant de fruit par leurs excellentes Predications, exhortations & conferences, que la Religion Catholique y fut entierement restablie, aprez en auoir esté bannie plus de cinquante ou soixante ans. *Relation de Claude Guichard Sieur d'Arandas*

Ce fut ensuite d'vn succés si auantageux que son Altesse fonda depuis la saincte Maison de Tonon, comme vne espece de Mission pour l'estude des bonnes lettres de la Theologie & des Controuerses, pour la propagation de la Foy, à laquelle Clement VIII. vnit diuers benefices considerables, comme les Prieurés de sainct George prés de Chambery; de Contamine en Foucigny, de Bonneguette, de sainct Hyppolite, de Tonon & de sainct André de Bellentre, le Doyenné d'Anthy, la Cure de Tonon & autres: Son Altesse de son costé luy accorda de grands Priuileges: Cette Maison est composée d'vn Prefect & de sept Prestres Seculiers; Elle a esté vnie à la Religion des Saincts Maurice & Lazare, & en a les Priuileges: Les Reuerends Peres Capucins & les Barnabites de Tonon y ont esté associés. Cette Institution a fait vn merueilleux fruit pour l'auancement de la Religion Catholique. *Hist.Disc.*

Ceux de Geneue ombragés que le Duc fut si proche d'eux, luy firent proposer vn Traité: Le lieu de l'Assemblée fut à Yvoire sur le bord du Lac Leman entre Tonon & Geneue, où son Altesse enuoya Rochette premier President du Senat de Chambery, Iean-François Berliet Seigneur de Chiloup premier President de la Chambre des Comptes de Sauoye éleu Archeuesque de Tarentaise, Chabod-Iacob & Lambert Gouuerneur de Chablais; mais il n'y fut rien resolu.

Or, quoy que le Duc fut mal satisfait de la Paix; neantmoins il en fut exact obseruateur dans tous ses Estats; Lesdiguieres n'en fit pas de mesme, parce que ses trouppes faisoient tous les iours de nouuelles contrauentions en Sauoye, Bresse & Bugey, & à son exemple les Gouuerneurs des Places que le

Hist. Di. &c. Roy y tenoit, Pierre Leonard Roncas Secretaire d'Estat de son Altesse fut depesché en France pour en faire plainte à sa Majesté, & pour luy toucher vn mot du Marquisat de Saluces, afin d'essayer d'y treuuer quelque bon expedient, sans attendre le iugement de sa Sainteté. Roncas eut audiance, & quoy qu'il ne rencontrat aucune disposition en l'esprit du Roy, de se relâcher du Marquisat, ny d'en receuoir aucunes propositions: Neantmoins le Duc qui vouloit aller en France, fit publier à Roncas que le Roy seroit bien aise de voir Son Altesse, & qu'entr'eux ils se pourroient ajuster. Cependant le Duc alla à Milan pour visiter Marguerite d'Austriche Fille de Charles Archiduc d'Austriche nouuellement mariée à Philippes III. Roy d'Espagne & l'Archiduc Albert aussi marié auec l'Infante Isabelle-Claire-Eugenie Sœur de ce Roy, qui reuenoient de Ferrare (ou ces deux Mariages auoient esté faits & solemnisés par le Pape) & passoient en Espagne. Son Altesse diuisa toute sa Cour, qui estoit de plus de six cents cheuaux, en six Trouppes, afin qu'elle fut moins incommodée par les chemins aspres & fascheux du Païs de Valays & du Mont-sainct-Plomb. La premiere trouppe qui estoit celle du Marquis d'Est, partit de Tonon le dix-huictiéme de Nouembre, suiuie de celles de Dom Amedée Marquis de sainct Rambert, du Marquis de la Chambre, du Comte de la Roche de Daufiné; du Duc & du Marquis de Lullins. Tout ce beau monde fut contraint, à cause du soupçon de peste, de faire quarantaine, auant que d'entrer à Milan; son Alesse la fit à l'Isle maison de plaisance du Comte René Borromée, située au milieu du Lac Majour, & les autres Seigneurs & Gentils-hommes de sa suite en d'autres lieux d'estinés par le Magistrat de Milan. Le quinziéme de Decembre le Duc partit de l'Isle, vint à Verrese où le Comte d'Aro Fils du Connestable de Castille Gouuerneur de Milan, & le Marquis d'Ayamont le vinrent receuoir à Salona; Son Altesse fut complimentée par Dom Ioseph d'Acugna Grand Maistre d'Hostel de la feu Infante Duchesse son Espouse & cy-deuant Ambassadeur de sa Majesté Catholique en Sauoye, alors Gouuerneur du Château de Milan, l'Archiduc Albert & le Connestable de Castille luy furent au rencontre iusqu'à Volu, & aprez les caresses & les ciuilitez ordinaires, s'en retournerent à Milan & vinrent reprendre le Duc hors les portes de la Ville, accompagnés de grand nombre de Seigneurs & de Gentils-hommes. Son Altesse n'entra dans Milan que sur le soir, mit pied à terre au Palais qui luy auoit esté marqué, d'où à mesme temps elle sortit pour aller faire la reuerence à la Reyne d'Espagne, qui l'attendoit en son Palais assize sous vn Dais de drap d'or, ayant auprez de soy l'Archiduchesse sa Mere; les Duchesses de Friaz & de Gandie, la Comtesse d'Aro & autres Dames de Grande qualité; le Duc baissa le genoüil pour luy baiser la main; mais la Reyne le fit leuer à l'instant & asseoir auprez de soy auec l'Archiduc: Leur entretien fut court, parce que cette Princesse n'entendoit point d'autre langue que l'Allemande & vn peu de Latin; de sorte qu'ils ne se parlerent que par truchements.

Voyage de Roncas en France.

S.A. à Milan.

Reception de S.A. par le Milanois à Milan.

Le Duc reçeut toutes sortes d'honneurs & de deferences à Milan; mais il auoit tousiours sur le cœur le peu de soin que les Espagnols auoient eü de ses interests à Veruins. Cependant il le falloit dissimuler & instruire de bonne heure le Pape de son droit, puis qu'il en deuoit estre le Iuge. Ce fut pour cela que le Duc fit dessein d'aller à Rome, ayant enuoyé à cét effet à sa Sainteté le Cheualier Dom Iean-Baptiste Alciat Gentil-homme de sa Chambre, pour la supplier d'agréer ce voyage. Le Pape qui ne vouloit pas se rendre suspect au Roy, s'en excusa enuers son Altesse, par vne lettre escrite de la propre main de sa Sainteté; de sorte que le Duc y enuoya Louys Morozzo

premier

premier President du Senat de Turin, & Iean Vaudo Senateur & premier Regent en l'Vniuersité de Turin, pour informer le Pape des pretentions que leur Maistre auoit sur le Marquisat de Saluces : Et parce que son Altesse auoit depesché en Espagne le Comte François d'Arconnas son Ambassadeur ordinaire à Rome, elle mit en sa place le Comte de Verruë, & le fit aller auec Morozzo & Vaudo.

Le Duc partit aussi de Milan au commencement du mois de Ianuier mille cinq cents nonante-neux, vint le premier iour à Beynasque, puis à la Chartreuse de Pauie & delà à Ast, & à Montdeuis ou se trouuerent les Princes & les Princesses ses Enfans, que la peste auoit chassés de Turin : Son Altesse fit peu de sejour à Montdeuis, visita Cony, Saluces, le Chasteau de Cauours & Pignerol, & s'arresta à Montcalier : Depuis, Turin estant affranchi de ce mal, le President Viualda eut ordre d'y ramener le Senat que l'on auoit transferé à Quiers, à cause de la contagion ; le Duc y fit son entrée sans pompe, au commencement du Caresme, Roncas y arriua vn peu aprez reuenant de France chargé de dire au Duc, que le Roy seroit bien ayse de le voir, pourueu qu'il luy voulut rendre son Marquisat. Or, son Altesse qui croyoit de se pouuoir ajuster auec le Roy du Marquisat en ce voyage, ou le retenir, par l'amorce de la proposition qu'il vouloit faire à sa Majesté de la conqueste du Duché de Milan, commanda à Roncas de luy dire en presence de son Conseil (quoy qu'il ne fut pas vray) *qu'en partant de Paris le Roy luy auoit dit que si Son Altesse vouloit aller en France, ils termineroient entr'eux le differend du Marquisat sans autre formalité* : Roncas pour obeïr à son Maistre, le declara ainsi en vn Conseil que son Altesse fit conuoquer ; ce qui fut cause que le voyage de France fut resolu (aprez toutesfois vn grand contraste de voix & d'opinion contraires) & cependant, que le Cheualier Berton iroit en Ambassade en France pour y disposer entierement sa Majesté, & pour obtenir vne prolongation du terme du Compromis qui expiroit au deuxiéme de May. Et afin que les Espagnols n'eussent pas sujet de reprocher au Duc d'auoir pris vne resolution de cette consequence à leur insçeu, son Altesse y enuoya le Comte Alfonse de Langusque de la Motte, tant pour en auoir le Consentement de sa Majesté Catholique, que pour s'asseurer de ce que les Espagnols voudroient faire, au cas qu'il y eut rupture entre la France & la Sauoye auant que le Pape eut prononcé : le Comte de la Motte eut de bonnes parolles, iusques-là que l'on luy fit esperer que le Roy d'Espagne viendroit en personne pour secourir son Altesse, si les François luy faisoient la guerre, dont il donna aduis au Duc par vn Courrier exprez. Ce qui pourtant estoit fort contraire à ce que le Comte de Verruë auoit appris du Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne à Rome, qui luy auoit dit souuent : *Que Son Altesse ne se deuoit pas flatter à ce point que de se persuader, que le Conseil d'Espagne voulut engager ce ieune Roy à vne nouuelle guerre auec la France pour le differend du Marquisat de Saluces*, dont la poursuitte se faisoit à Rome auec grande chaleur : Sillery Ambassadeur du Roy faisoit instance sur le possessoire, & demandoit que le Roy fut reintegré au Marquisat ; le Comte de Verruë Ambassadeur du Duc vouloit que le possessoire & le petitoire fussent iugés ensemble, alleguant : *Que la force peut donner la possession sans le droit, & que son Maistre pendant que les François auoient occupé le Marquisat, auoit conserué son droit sans la possession ; outre que si sa Sainteté ne iugeoit que le possessoire, Son Altesse ne pourroit iamais esperer Iustice au petitoire, parce que le Marquisat estant vne fois au pouuoir du Roy, il seroit impossible au Duc d'en auoir raison, que par la voye des Armes, ce qui seroit vn moyen de faire renaistre la guerre que l'on vouloit étouffer* : ajoustant : *Que ses Predecesseurs ayants esté depoüilles du Marquisat, il luy auoit bien esté permis*

permis de le recouurer par la force. Le Pape ſur cette conteſtation ſe trouuant fort empeſché, où de iuger la reintegrande du Marquiſat au profit du Roy, ou de la ioindre au petitoire pour contenter le Duc, treuua cét expedient, que le Marquiſat luy ſeroit remis en depoſt, en attendant que par ſa Sentence il fut adiugé à l'vn ou à l'autre; Et pour le propoſer & faire agréer à ſa Maieſté & à ſon Alteſſe; ſa Sainteté depécha Bonauenture Catalagironne cy-deuant General des Cordeliers & alors Patriarche de Conſtantinople. Le Duc ayant appris qu'il auoit paſſé à Milan & qu'il prenoit ſon chemin par le Païs de Valais, luy enuoya Roncas pour le ſuiure & fit partir le Cheualier Berton pour ſon Ambaſſade de France.

Nous auons parlé cy-deuant de l'appel que Dom Philippin fit faire à Crequy deuant le combat des Mollettes, qui ne pût eſtre executé par les empeſchements qu'y rapporta S. A. & par la priſon de Crequy à Turin, d'où eſtant ſorty par la Paix generale de l'an 1598. Dom Philippin renoüa la partie & le fit appeller de nouueau par le Cheualier de Pingon : Ils ſe battirent entre Gieres & Grenoble au mois de Septembre ſuyuant. Les Sauoyſiens diſent qu'ils furent ſeparés par la Buiſſe & par Pingon leurs Seconds, & que Dom Philippin y auoit eü de l'auantage. Les François au contraire, que Dom Philippin y fut bleſſé, & que le Duc indigné du bruit qui couroit que Crequy s'eſtoit vanté d'auoir veu du Sang de Sauoye, & d'auoir eü ſon eſpée, que les Seconds par nonchalance auoient laiſſé ſur la place du combat; fit dire à Dom Philippin qu'il ne le verroit iamais qu'il n'eut vangé cette iniure : Quoy qu'il en ſoit, ce Prince, ou par la crainte d'eſtre mal reçeu de S. A. ou pour ſatisfaire ſa propre paſſion, fit appeller Crequy pour la troiſiéme fois par vn Trompette, Emanuel-Philibert de Bachod, Sieur de la Verdatiere Gentil-homme de Bugey, fut nommé par Dom Philippin pour donner & receuoir les parolles; Le Duël fut aſſigné au 2. du mois de Iuin 1599. ſur vn pré vis à vis du Port de Quirieu du coſté de Bugey, marqué par la Serra de Briord & par le Baron de Marcieux. Pierre de Rouorée Seigneur d'Attigna en Breſſe, & Michal Gentil-homme Sauoyſien, qui auoient eſté choiſis par Dom Philippin pour eſtre ſes Seconds, propoſerent à Crequy de conſentir qu'eux & les ſiens ſe battiſſent; ce qu'il ne voulut pas accepter & s'en excuſa enuers Dom Philippin par Marignieu, le priant que perſonne ne ſe battit qu'eux. A quoy ce Prince conſentit & enſuitte la campagne voyſine du lieu du Combat ayant eſté reconnuë par Morges, le Belliers, Lancin & de Fontaines Gentils-hommes Daufinois, Dom Philippin dit Adieu à Seyſſel, à des Alimes, la Serra, Gy, Michal, Camille Taffin, & aux autres Gentils-hommes de Sauoye qui l'auoyent ſuyui; puis accompagné d'Attigna alla au lieu du combat, où la Buiſſe le mena: Celuy-cy ayant voulu foüiller Dom Philippin par tout, il le ſouffrit auec repugnance, diſant : *Que ce Priuilege n'appartenoit qu'aux Dames*, & ne voulut pas qu'Attigna foüillaſt Crequy que dez la ceinture en haut; cela fait les deux Champions entrerent en lice en chemiſe & à pied auec l'eſpée & le poignard; du commencement Dom Philippin eut de l'auantage; mais la fin luy fut funeſte, ayant eſté tué à la veüe de la Buyſſe & d'Attigna leurs deux Seconds, qui ne branlerent point ſuiuant la parolle qu'ils auoient donné. Le corps de Dom Philippin fut leué par ceux de ſa ſuite & porté en la Chartreuſe de Pierre Chaſtel, & Crequy paſſa le Rhoſne ou le Paſſage, Morges, Auriac, & Diſimieux l'attendoient.

Duël de D Phil pin & de C quy.

1599

Le Patriarche de Conſtantinople fit beaucoup plus en ſon voyage de France que l'on n'eſperoit; car le Roy conſentit au ſequeſtre du Marquiſat & accorda deux mois de prolongation du Compromis; de ſorte qu'il ne reſtoit que de tirer le conſentement du Duc, qui s'aboucha pour cela auec le Patriarche à Rumilly

Le R con au d poſt Mar quiſ

Rumilly au mois d'Octobre : Et quoy que le depost luy semblast plus auantageux (puis qu'il luy conseruoit l'esperance de la possession) que de s'en voir depoüillé sans apparence d'y reuenir ; neantmoins il demanda au Patriarche du temps pour s'y resoudre, en attendant ce que Berton son Ambassadeur en France & Roncas son Secretaire auroient negotié auprés du Roy ; mais ils ne purent obtenir autre chose de sa Majesté que l'execution de ce qu'elle auoit promis au Patriarche : Et bien que le Roy leur eut souuent dit que si le Duc venoit en France sans estre disposé de luy rendre le Marquisat, il n'en auroit pas toute la satisfaction qu'il se promettoit, & que Sa Majesté en eut escrit dans ce sens au Commandeur Berton ; toutesfois S. A. sur d'autres lettres de Berton & de Roncas qu'elle se faisoit escrire (où ils l'asseuroient qu'elle seroit bien reçeüe en France, & que le Roy seroit bien aise de la voir, comme il le leur auoit asseuré) resolut d'y aller, esperant la confirmation du Traité de Bourgoin, ou de faire auec le Roy quelque ajustement plus auantageux que ne pourroit estre le iugement du Pape, à quoy sembloit l'inuiter, vn prodige arriué en Sauoye ; car au mois de Septembre en moins d'vne heure tous les Arbres fruitiers porterent des fleurs & des fruits. S. A. donc partit dans cette creance de Chambery le premier de Decembre auec vn train de douze cents cheuaux, suyui de son Conseil (composé de Belly, Comte de Bouuicino eleu Chancelier, Berliet eleu Archeuesque de Tarentaise, Morozzo premier President de Piemont, Achiardy & Boursier Secretaires d'Estat) sa Chapelle, sa Musique, son Escuyrie : Outre cela il y eut Dom Amedée, les Marquis de Lans, de Lullins, de la Chambre & d'Aix. Le Comte de Montmayeur Gouuerneur de Bresse, Chabod-Iacob Commandant en Sauoye ; le Comte de Buëil Gouuerneur de Nice, les Comtes de Chalant, de Grolée & de sainct Triuier, le Marquis de Carail, les Comtes de la Forests & de la Bastie, le Baron de Loyssey Gouuerneur de Bugey & le Baron de Ternier Gouuerneur de Chablais ; les Comtes de Visque, de Ponderan, de la Monta, de Gatinara, de Ville-falet, de Neuiglié, de Piobes, de Scalengo : Les Seigneurs de Vineuf, de Cinsan, Onufrio Muty, Forny, les Barons de la Serra, d'Heyria, de la Perriere, de la Bastie, d'Aix & de Grolée ; les Seigneurs de Pomiers, de la Geliere, de Pressia, de Cornon, de Laudes, de Sonnas laisné, de Parelle, Iules-Cesar d'Aillé ; les Cheualier Alciat & de Riuara, les Comtes de Cremieu & de Morette ; Les Barons de Rochefort & de la Val-d'Isere ; le Baron de l'Isle du Breul, des Alimes, le Comte de Bussolin & de Villette ; le Comte Ardoin de Valpergue, Choisel, du Four, Bellecombe, Beaumont, le Cheualier des Alimes, le jeune Chastellard, Vallon & Villefranche, Attignac, la Seruette, de Sauuage, Prouana, Busquet, de Lucinge, Mont saint Iean, Treyuerney, Bordeaux, la Verdatiere, la Veliere, Choisei, Soumont, Gruffy le jeune, Sonnas, Bonniuard, le jeune Michal, la Flesche, Chastellard de Bresse, Iean Ferrier, Brison, de la Mar, de Cheuelu, Rogemont, le jeune d'Heyria, le jeune Chasteaufort, l'Aisné de Lucinge, Leona, Boringe & le Comte de Saint Front, la Barre, du Crest-Montmayeur, la Balme-Menthon, Beaumont-Cohendier, Lescheraine, la Tornette, Gy, le Quart, Non, Cumiane, Calozze, Sainct Marzan, Lagnasque, Monasterol, Ville-Neufve, Solara, Ferriere, Montfort-Myonnas, Bressi, Saint Paul, Malatrait-Buttet, saincte Helene, Mont-Symon, Avully, Genissia, Nouery, Loctaue, Beauretour, Dorches, & plusieurs autres. La Guiche Gouuerneur de Lyon reçeut le Duc auec beaucoup d'honneur, il prit la poste iusqu'à Roüanne ou il s'embarqua sur la Riuiere de Loyre, treuua à Orleans le Duc de Nemours que le Roy luy auoit enuoyé, & le Mareschal de Biron sur le chemin d'Orleans à Fontainebleau,

Preuues Pag. 542.

 puis

Puis le Duc de Montpensier suiuy d'vne grande Noblesse. Son Altesse arriua en poste à Fontainebleau, le Mardy quatorziéme du mesme mois de grand matin, suiuy seulement du Duc de Nemours, de Dom Amedée du Comte Octaue de Cremieu & de Louys de Soliers Seigneur de Morette son Escuyer, ayant enuoyé au Roy Sigismond d'Est Marquis de Lans son Neueu pour annoncer sa venuë. Sa Majesté sortoit de la Messe auec tous les Seigneurs de sa Cour prests à monter à cheual pour luy aller au rencontre. Ce iour là Son Altesse mangea auec le Roy en la grande Salle de Fontainebleau, & fut seruie par vn Maistre d'Hostel, auec le baston & par les Pages de la Chambre qui portoient la viande ; Dom Amedée & autres personnes qualifiées de sa suite furent traitées en vne autre table ; ses Maistres d'Hostel, Secretaires, Tresorier, Contrôlleur & autres Officiers le furent aussi separément ; ses Pages, Valets de Chambre & autres aussi à part. Aprez cela le Roy mena le Duc à Paris le vingt-vniéme du mois, le voulut faire loger au Louure ; mais il s'en excusa & descendit à l'Hostel de Nemours, & peu de iours aprez l'affaire du Marquisat de Saluces fut mise en negotiation entre les Ministres de ces deux Princes : Ceux de la part du Roy furent, le Connestable de Montmorency, le Mareschal de Biron, Rosny Sur-Intendant des Finances, le Chancelier de Bellievre & Villeroy premier Secretaire d'Estat. Et pour le Duc, Dominique Belli Seigneur de Grinsane Grand Chancelier de Sauoye & Gaspard de Geneue Marquis de Lullins, Iacob, le Commandeur Berton & Roncas Seigneur de Chastel-Argent. Le Patriarche de Constantinople que le Pape auoit renuoyé en France auec le titre de Nonce, y assista aussi.

Ceremonial de France Tome 2.

Honneurs rendus à S. A. par le Roy

Dupleix. Matthieu. Thuan. Mem. de Sully.

Conferences pour l'aff. du Marquisat de Saluces

Ce seroit le sujet d'vn grand discours, à qui voudroit entreprendre de raconter toutes les particularités de cette illustre negotiation, les trauerses étranges qu'y rencontra le Duc par des personnes de qualité plus enuieuses de sa gloire & de sa prosperité, que du bien & du repos de l'Estat. Les soussmissions que ce Prince fit à sa Majesté pour obtenir d'Elle vn Marquisat de peu de consequence à la Couronne, qui coustoit dix fois plus au Roy de garder qu'il n'en retiroit d'auantage, les diuers entretiens qu'eurent ces deux Princes sur ce sujet, & les efforts que fit le Patriarche de Constantinople, pour y faire pancher l'esprit de sa Majesté, suiuant les Ordres expres qu'il en auoit du Pape, qui par l'interest de la Religion apprehendoit extraordinairement que les François s'entrassent dans le Marquisat furent inutiles. Enfin il suffira de dire que la premiere proposition que S. A. fit au Roy fut : *Qu'on luy laissast le Marquisat sous l'hommage de la Couronne de France, suiuant ce qui auoit esté promis en la Conference de Bourgoin l'an* 1595. ou bien : *Qu'en recompense du Marquisat en Souueraineté, il pleut à sa Majesté de se contenter des Villes & Chasteaux qu'elle occupoit en Bresse depuis la guerre.* Ce party refusé, on en presenta vn autre. *Que le Marquisat demeurant au Duc en Souueraineté, Son Altesse remetroit au Roy le Fort de Demont au pied de l'Argentiere, auec l'artillerie, Roquesparuiere, & Cental, à condition que sa Majesté le feroit demolir : Qu'outre cela, le Duc relâcheroit tous les Forts, Villes & Bourgades qui sont entre Demont, Roquesparuiere & Cental, quiteroit la Valée de Barcellonnette, Terres neufues & autres au delà de l'Argentiere, le Fort de S. Iean en Pragela, en l'estat qu'il estoit, Chasteau-Daufin & Pont.*

Propositions de S. A. au Roy

Mem. M. S. du Marquis de Lullins. Me. M. S. du Sieur de Iacob.

Depuis on y adjousta *la Ville de Busque auec la Iurisdiction & le mandement* : Et sur ce que le Patriarche de Constantinople dit à Son Altesse : Que si le Roy se pouuoit resoudre à accepter l'vn de ces deux partis, il preuoioit qu'il seroit necessaire que sa Majesté eut vn Passage pour entrer en Italie. Les Deputés de S. A. *offrirent Cony auec son mandement (à la reserue de S. Dalmace) la Valée de Sture iusqu'à l'Argentiere, & que les Terres que le Roy tenoit en Bresse luy demeurassent en*

en toute proprieté; Mais le Roy ne voulut point se relacher de sa premiere resolution, qui estoit, *d'estre reintegré au Marquisat, ou qu'il fut sequestré entre les mains de sa Sainteté.* Le Duc voyant cét obstacle témoigna de consentir à la reintegrande, à condition *que S. M. ne mettroit pas pour Gouuerneur du Marquisat vne personne desagreable à S. A. Que les Garnisons que l'on mettroit dans les Places fortes, seroient Suysses & des six Cantons Catholiques : Que le Gouuerneur iureroit de rendre le Marquisat à celuy à qui S. S. l'adiugeroit : Que les pretentions de S. A. seroient examinées & iugées par le Pape dans deux ou trois ans pour le plus tard, afin de sçauoir à qui le Marquisat appartiendroit : Qu'il ne se feroit aucun changement au Marquisat que celuy des Garnisons : Que le Roy rendroit tout ce qu'il auoit pris en Bresse, & que le Duc de son costé remetroit toutes les Places qu'il tenoit dependantes de la Couronne de France.* Le Patriarche de Constantinople se chargea d'en porter la parolle au Roy, qui luy répondit. *Que S. M. ne pouuoit dignement, & auec honneur entrer en Traité du Marquisat, sans y estre reintegrée, attendu la forme de la spoliation faite en temps de Paix, sur vn Prince (Bienfacteur de la Maison de Sauoye son proche Parent) surchargé d'affaires & d'afflictions en son Royaume, & sous pretexte de luy faire seruice : Ce que le Duc auoit auoüé par ses lettres escrites au Roy Henry III. Qu'il n'y auoit point d'apparence d'accepter la reintegrande aux conditions proposées, parce que ce seroit plutost vn depost fait du Marquisat entre les mains des Suysses & d'vn Gouuerneur, qu'vne vraye & reelle reintegrande, promettant neantmoins le Roy, en faisant la reintegrande, de ne commettre le Gouuernement du Pays à personne que S. A. eut suiet de tenir pour son ennemy & d'employer pour la premiere & deuxiéme année des Suysses à la garde des Villes, plustost que des François, excepté dans les Chasteaux ou S. M. ne vouloit mettre que des Capitaines & Soldats de sa nation, & qu'apres la restitution faite du Marquisat, le Pape comme Pere commun iugeroit le differend.* Cette responce n'ayant pas satisfait S. A. le Patriarche fit de nouuelles instances auprés du Roy, qui, pour derniere resolution dit à Calatagirone ; *Que si le Duc ne vouloit consentir à vne reelle reintegrande, S. M. luy delaisseroit le Marquisat en toute Souueraineté, à la charge que S. A. donneroit par forme d'eschange & de recompense, le Pays de Bresse, compris la Ville & Citadelle de Bourg, Barcellonnette auec son Vicariat iusqu'à l'Argentiere, le Val de Sture, celuy de la Perouse auec ses dependances & la Ville & Chasteau de Pignerol auec son territoire : Que toutes les autres Villes & Terres occupées les vns sur les autres se restitueroient à mesme temps que l'échange s'executeroit : Que le Duc feroit demolir le Fort de Beche-Daufin, moyennant quoy S. M. promettoit de s'employer pour terminer les differends que S. A. auoit auec les Bernois & la Ville de Geneue par la voye de la Iustice.* Le Patriarche ayant porté cette parolle au Duc, & que le Roy luy donnoit le choix de ces deux propositions, S. A. demanda du temps pour s'y resoudre & pour en conferer auec son Conseil & ses principaux Ministres. Cependant les Articles en furent dressés & signés à Paris le 27. de Feurier de l'an 1600. & fut dit que le Duc opteroit dans le 1. de Iuin suiuant. *Thuan.* Matthieu. Pr. p. 543.

Ainsi ce Prince se voyant bien éloigné de ses esperances s'en retourna mal content, sans auoir eü autre auantage de son voyage, que d'auoir reduit le Roy à receuoir recompense du Marquisat, laquelle auoit esté refusée à ses Ambassadeurs ; S. M. suiuie de toute la Cour l'accompagna iusqu'au Pont de Charenton & luy donna le Baron de Lux pour le conduire hors le Royaume, Berliet-Chiloup Archeuesque de Tarentaise fut laissé Ambassadeur ordinaire en France en la place du Commandeur Berton. Toute la Cour de France loüa le Duc de son esprit, de sa ciuilité, de ses caresses, de la douceur de ses actions, de ses galanteries & de sa liberalité : Le Roy mesme apres auoir reconnu ce Prince, témoigna d'auoir amitié pour luy & de faire vne particuliere estime de sa personne, de ses vertus & de son courage ; mais le Duc ne sortit pas bien satisfait de Paris, parce que le Traité qu'il auoit signé, le jettoit dans deux extre-

mités eſgalement facheuſes. *Car en quittant le Marquiſat, il demeuroit en proye aux François qui ſeroient en eſtat de luy faire la guerre en Piemont quand l'humeur leur en prendroit, & faiſant l'eſchange proietté, le meſme inconuenient ſe preſentoit par la remiſe de Pignerol, de Cental, de Demont, Barcellonnette, de Chaſteau-Dauſin & des Valées de Sture & de la Perouſe*: Outre que S. A. perdoit la Breſſe, laquelle luy eſtoit en tres-grande conſideration; ce qui par conſequent luy eſtoit autant deſauantageux que la perte du Marquiſat. Cependant il fallut couurir cette inquietude de la diſſimulation; le Baron de Lux fit compagnie à S. A. iuſques ſur le Pont de S. Iulin ſur Reyſſouze où il prit congé d'Elle.

Or, parce que la pluſpart des Hiſtoriens imputent au Duc d'auoir fait de pernicieuſes cabales pendant ſon ſejour de Paris contre la perſonne du Roy & d'auoir débauché l'eſprit du Mareſchal de Biron; il eſt à propos d'éclaircir ce point d'Hiſtoire, qui a eſté traité diuerſement ſelon la paſſion de ceux qui en ont eſcrit. Pour moy qui n'en ay point d'autre que de dire la verité à meſure que ie la puis deſcouurir, & d'accuſer les Princes quand ils ſont coulpables, & de les excuſer s'ils ſont innocents: Ie diray ſur ce ſujet ce que le cabinet m'a appris.

Charles-Emanuel n'auoit aucunes habitudes en France au temps qu'il reſolut d'y aller, & n'eut autre deſſein en ſon voyage que de porter l'eſprit du Roy par adreſſe ou par l'exageration de ſes droits, ou par ſouſmiſſion, à luy laiſſer le Marquiſat de Saluces, & au cas qu'il n'en pût venir à bout par cette voye, de propoſer à S. M. la conqueſte infaillible du Duché de Milan, eſperant que la moindre reconnoiſſance qu'il deut attendre pour vn ſeruice ſi ſignalé, ſeroit de luy quitter ce Marquiſat: Et c'eſt pour cela que le Duc, nonobſtant ce que Roncas & le Commandeur Berton luy auoient dit & eſcrit qu'il ne ſeroit pas bien venu en France, ſinon qu'il eut intention de rendre le Marquiſat au Roy, s'obſtina d'y aller, & trompa ceux de ſon Conſeil, en faiſant dire à Roncas que S. M. luy auoit dit; que ſi le Duc vouloit aller en France, ils s'ajuſteroient entr'eux facilement pour le different du Marquiſat. Car ſi Roncas n'eut ainſi parlé pour complaire à ſon Prince, le Conſeil de S. A. ſe fut formellement opposé à ce voyage, dont l'euenement ne pouuoit eſtre que ruineux, & elle meſme qui vouloit ſe conſeruer le Marquiſat, n'eut pas voulu le propoſer. Par[...] cula[...] tés [...] mar[...] qua[...] bles [...] voya[...] ge d[...] S. A[...]

Le Duc ayant donc donné cette couleur à ſon voyage, pour ſatisfaire ſes Miniſtres, partit ainſi que nous auons dit, ſans que perſonne ſçeut ſon ſecret que Roncas & Albigny, à qui le Duc ſe deſcouurit paſſant à Châbery: Aprez les premieres careſſes & ciuilités que S. A. reçeut du Roy & de toute la Cour, & pendant que leurs Deputés s'aſſembloient pour chercher des moyens de les accômoder, le Duc s'eſtant treuué vn iour ſeul auec le Roy, prit ſon temps d'éclorre ce qu'il auoit dans l'ame; il employa donc toute ſon eloquence, & les raiſons les plus plauſibles pour perſuader à S. M. de luy laiſſer le Marquiſat; mais le Roy ne s'y pouuant reſoudre, le Duc luy propoſa la conqueſte du Duché de Milan, luy fit voir le plan des places, l'eſtat des forces du Roy d'Eſpagne, les intelligences que S. A. y auoit, & ce qu'elle pouuoit contribuer pour l'execution d'vne ſi grande entrepriſe. De ſorte que S. M. fut contrainte d'admirer l'eſprit & le genie de S. A. & d'auoüer que la choſe eſtoit fort ayſée. Neantmoins comme S. M. preuoioit le but de S. A. elle luy dit: *Que quand ils ſeroient d'accord du Marquiſat, ils feroient la guerre au Roy d'Eſpagne & prendroiët Milan.* Le Duc ſans s'émouuoir repartit: *Qu'il voyoit bien que le Marquiſat de Saluces eſtoit la bague auec laquelle il luy falloit épouſer l'amitié & le ſeruice de S. M. & qu'il s'y reſoudroit, puiſque le Roy le vouloit ainſi; mais qu'il ſupplioit S. M. de permettre qu'il tiraſt raiſon de Geneue*: A quoy le Roy témoigna tant de repugnance, que S. A. ne voulant pas irriter S. M. changea de diſcours. Ce refus fut fort ſenſible au Duc ſe voyant à la veille de ſe broüiller auec le Roy, où d'être contraint d'en paſſer par ſon mot. Mais ce qui acheua

acheua le desespoir de ce Prince, fut que l'Ambassadeur d'Espagne l'estant allé visiter, luy reprocha qu'il n'estoit venu en France que pour porter le Roy à faire la guerre à S.M.C.& luy dit que le Roy le luy auoit declaré. S.A. asseura l'Ambassadeur qu'il n'auoit iamais eü cette pensée, le pria de n'aiouster point de foy à ces discours,& outré de cholere, resolut de faire vne querelle au Mareschal de Biron, pour se vanger en la personne du Fauory, du deplaisir qu'il croyoit auoir reçeu du Maistre. Quelques iours aprez ayant rencontré le Mareschal de Biron à la chasse, il se mit à parler de la personne du Roy en des termes fort desobligeants, esperant que Biron les releueroit pour soustenir l'honneur de son Maistre, & qu'ainsi il y auroit lieu de tirer l'épée; mais le Mareschal qui estoit mal satisfait de S.M.& dont Picoté auoit dé-jà débauché l'esprit, au lieu de s'en piquer, rencherit sur ce que S.A. en auoit dit, & luy découurit qu'il y auoit vn party formé dans l'Estat contre le Roy, dont le Comte d'Auuergne, le Connestable de Montmorency & luy estoient les Chefs, qu'ils estoient appuyés sous main d'vn Prince du Sang à qui ils destinoient la Couronne, & que leur dessein estoit d'en donner vne autre au Roy dans vn cloistre. Le Duc qui ne s'attendoit point à cela, ne negligea pas cette ouuerture, au contraire rencontrant matiere à exercer sa passion offrit d'entrer dans le party, d'assister les coniurés de tout ce qui seroit en son pouuoir,& d'y interesser le Roy d'Espagne: Ainsi le Duc & le Mareschal de Biron lierent estroitte amitié,& l'esperance que S.A. eut que cette entreprise reussiroit, luy fit dissimuler son déplaisir & laisser agir ses Deputés; comme si c'eut esté la voye par laquelle le different du Marquisat de Saluces eut deu se vuider; aussi quand on luy presenta le traité de Paris à signer, il dit, *Qu'il ne vouloit point voir le traité, & qu'il signeroit tout ce qui luy seroit apporté de la part de S. M. quand mesme ce seroit sa mort.* En suitte il s'aboucha souuent auec Biron,& le Baron de Lux: la Fin & Roncas firent depuis plusieurs allées & venuës en Piemont & en Bourgogne; & le Duc pour entretenir ce commerce auec Biron luy faisoit esperer de luy donner en mariage Dona Matilde sa Sœur naturelle. S.A. dépescha le Chancelier Belli en Espagne sous pretexte de rendre compte à S.M.C. de ce qui s'estoit passé touchant le Marquisat,& en effet pour luy donner part de ce qu'il auoit negotié auec Biron; de la vint que quelqu'vn ayant dit au Duc que les François disoient par raillerie qu'il ne remporteroit autre chose de son voyage de Paris que de la bouë, il repartit: *Qu'il estoit allé en France pour semer, & non pour recueillir, & que la bouë de son manteau seroit bien plutost ostée que les traces de son voyage ne seroient effacées.* Le Roy d'Espagne renuoya la chose au Comte de Fuentes Gouuerneur de Milan, & quoy qu'il ne fallut que de l'argent, Fuentes ne voulut point s'y obliger qu'il ne fut asseuré de Biron à qui il enuoya à Dijon Alfonse Casato Ambassadeur d'Espagne en Suysse & Roncas desguisés en porte Faix; mais Fuentes éclaircy de son doute, ayant ou de son mouuement, ou par ordre du Conseil d'Espagne demandé au Duc, Montmeillan,& deux autres places pour seurté des auances qu'il deuoit faire, S. A. s'en retira adroittement & renonça à toutes ses pratiques, & Biron n'ayant point changé de volonté, n'y voulu suiure l'exemple de ses complices, qui recoururent à la clemence du Roy, ne croyant pas d'auoir esté descouuert par Lux & ne sçachant pas si la Fin estoit mort ou prisonnier, se perdit. Mathieu.

Mais reprenons la suitte de nostre Histoire. Le Duc arriué à Bourg en Bresse le 14. de Mars, depescha vn Courrier au Roy pour le remercier des honneurs & du bon accueil que Pralin luy auoit fait en Champagne, & Lux en Bourgogne; puis passa à Chambery où S.A. demeura iusqu'au 20. de May: Là se rendirent le Patriarche de Constantinople & Brulart-Berny Frere de Sillery, qui venoient de la part du Roy, pour solliciter le Duc de faire declaration sur l'option, puis que le terme approchoit, S.A. les remit à Turin pour leur faire res-

ponce, & à mesme temps depescha en France Roncas pour auoir vn nouueau delay, afin de donner loysir à Belly son Chancelier de faire sa negotiation en
Matthieu. mem.M.S. du Sieur des Alimes
Espagne, d'où il escriuit auec cette exageration, *Que le Roy d'Espagne viendroit luy mesme à la teste de son Armée, & que le Duc ne se deuoit pas estonner des menaces du Roy, parce que les Armées en France, comme ailleurs, ne se iettoient pas au moule, coniurant S.A. par cette esperance de ne rien precipiter.* Roncas d'vn costé & l'Archeuesque de Tarentaise nostre Ambassadeur en France de l'autre, firent tous leurs efforts auprés du Roy, pour prolonger au Duc le delay de l'option; mais S.M. ne voulut accorder que le mois de Iuillet: Ils en porterent eux mesmes la nouuelle au Duc, qui sachant que le Roy estoit venu à Lyon, y enuoya le Marquis de Lullins, l'Archeuesque de Tarentaise & Roncas, pour declarer au nom de S.A. qu'elle ne pouuoit point executer le traité de Paris, parce qu'il contenoit de trop rudes conditions.

Le Roy indigné de ce changement depécha Montmorency-Fosseuse en Piemont pour sommer le Duc de sa parole, qui répondit, *Qu'il ne vouloit point rendre le Marquisat, & que si le Roy prenoit les Armes contre luy, il donneroit d'exercice à S.M. pour 40. ans.* Cette responce piqua le Roy, qui délors eut declaré la guerre au Duc sans Roncas, qui s'offrit de retourner en Piemont, promettant de disposer S.A. à donner satisfaction à S.M. Sur cette ouuerture le Roy donna commission à Brulart & à Ianin de negotier auec le Marquis de Lullins & l'Archeuesque de Tarentaise, qui n'ayant pas le secret du Prince arresterent
pr.p.545.
les articles à Lyon le penultiéme de Iuillet; mais Roncas les pria de ne les pas signer sans en donner aduis à S.A. les asseurant qu'elle les signeroit plus librement auec cette deference, que si on les luy portoit signés de ses Ambassadeurs dont le Roy demeura mal satisfait, & ne sçachant que iuger de ces retardemẽts leur dit, que si dans le 5. du mois suiuant le Duc n'auoit signé les articles, S.M. n'en vouloit plus oüir parler. Cependant le Roy faisoit filer ses trouppes & le Duc amusé par les Espagnols & dans l'attente du Comte de Fuentes qui deuoit venir auec vne grosse armée, auoit mis si peu d'ordre à ses affaires, qu'il n'auoit pas vn homme de guerre sur pied, & ses places de Bresse, de Bugey & de Sauoye estoient mal garnies. Roncas fit sa Legation; mais le Duc au lieu de le renuoyer à Lyon n'y depescha qu'vn Courrier qui porta ordre à ses Ambassadeurs de conclurre le traitté, sans que de la part de S.A. il y eut asseurance de le signer.

mem.M.S. du Sieur des Alimes
Sur ces entrefaites, le Patriarche de Constantinople prit resolution de s'en retourner à Rome; mais il eut ordre du Pape de s'arrester à Turin, dont le Duc s'ombragea, croyant qu'il n'estoit demeuré là que pour luy nuire, ou pour épier ses actions, & sur cette creance; S.A. ne voulut pas que l'on luy rendit les mémes ciuilités, & les mémes honneurs que l'on auoit accoustumé: Et quoy que les Ministres de S.A. se fussent apperçus que le Patriarche s'offençoit de ce changemens, toutesfois le Prince qui feignoit de n'en rien sçauoir, ne laisa pas de se seruir de luy & de l'engager à faire vn voyage à Lyon, pour asseurer de nouueau le Roy de la Restitution du Marquisat: mais il n'estoit plus temps, car S.M apres auoir contremandé Poysieux le Passage qui deuoit estre Gouuerneur du Marquisat, & congedié le Marquis de Lullins, declara la guerre au Duc, & partagea son armée en deux: celle qui deuoit entrer en Sauoye par Chambery, fut donnée à Lesdiguieres, & celle qui estoit destinée pour la Bresse au Mareschal de Biron. Le Patriarche ayant accepté la commissiõ arriua à Chambery, ou l'on luy fit ses depesches; de là il s'embarqua sur le Lac du Bourget pour descendre à Lyon par le Rosne, mais il s'arresta au port de Loissey sur la nouuelle qu'il eut que les troupes du Roy estoient entrées à mesme temps en Bresse & en Sauoye.

Thuan. Matthieu
En effet le Mareschal de Biron auec les Regiments de Champagne, de Nauarre, de S. Angel & les Suysses de la garnison de Lyon, partit de Mascon l'11. du

du mois d'Aouſt, pour prendre Bourg capitale de Breſſe,aprez l'auoir fait reconnoiſtre par S. Angel & Vienne (depuis Baron de Soligny & Gouuerneur de Bourg.) Le Marquis de Lullins & les Alimes qui auoient éuenté le deſſein du Mareſchal,en donnerent aduis au Comte de Montmayeur Gouuerneur du Pays qui eſtoit à Bourg, le Comte de S. Triuier qui auoit veu faire la reueuë des troupes à Maſcon l'aſſeura qu'il ſeroit attaqué cette nuict; mais l'aduertiſſement ne ſeruit de rien, Bourg fut petardé à trois heures aprez minuict par Caſtenet le 12. d'Aouſt iour de ſaincte Claire, ſans que perſonne fit reſiſtance que les Suyſſes, qui firent leur capitulation dans vn baſtion. Le Comte de Montmayeur fut accuſé ou d'intelligence auec les ennemis, ou de lâcheté; car ſans donner vn coup d'épée il ſe ietta dans la Citadelle où commandoit Bouuens. Aprez le pillage de la Ville, le Mareſchal de Biron y laiſſa le Baron de Lux & pourſuiuant ſa conqueſte prit le Pont-d'Ains, Poncin, les Alimes, Ambronay, S. Denys de Chauſſon, S. Rambert, Belley, Pierre-Chaſtel, Seiſſel (qui eſtoit la ſeule place de Bugey où il y eut garniſon,) le Fort de la Cluſe & le Pays de Gex. Le Duc de Guiſe en meſme temps manqua de ſurprendre le Chaſteau de Nice, par les ſoins du Gouuerneur Albert Bobba, qui chaſſa les François à coups de canon: Ce Duc y laiſſa ſon chappeau & ſon épée, pour témoignage de ſa fuyte, qui furent mis comme en trophée en l'Egliſe de S. Reparata.

Le Roy d'vn autre coſté s'eſtoit auancé iuſqu'à Grenoble, où le Patriarche de Conſtantinople ſe rendit le 15. du mois d'Aouſt, remonſtra à S. M: *Qu'il n'eſtoit point à propos de faire la guerre à S. A. puis qu'elle eſtoit en reſolution d'executer le traité de Paris: Que ſa Sainteté qui auoit procuré la Paix Generale n'appreuueroit pas ce procedé: Qu'en tout cas le Roy ne deuoit que reprendre le ſien; & non pas entreprendre ſur l'ancien Heritage du Duc.* Mais toutes ces remonſtrances ne firent point d'impreſſion ſur l'eſprit du Roy, qui renuoya le Patriarche à Lyon pour conferer auec ſes Miniſtres. Cependant Crequy ſe ſaiſit de la Ville de Montmeillan, & Louys de Breton Seigneur de Crillon auec le Regiment des Gardes prit les Faux-bourgs de Chambery. Le Roy en ſuitte vint à Barraux, coucha au Chaſteau des Marches, & fit ſommer Chambery de ſe rendre: Iacob Gouuerneur de Sauoye qui y commandoit, n'eſtant pas en eſtat de ſouſtenir vn ſiege contre vne armée Royale, de l'aduis du Preſident Rochette demanda du temps pour en donner aduis à S. A. On luy donna trois iours; mais le Peuple ſe voyant à la veille d'vn pillage, & hors d'eſperance de ſecours, n'attendit pas ce terme, & ouurit les portes au Roy, qui y mit la Buyſſe pour Gouuerneur. Aprez la capitulation de Chambery, l'Armée du Roy prit Miolans, & aſſiegea Conflans, paſſage pour entrer en la Tarentaiſe, lequel aprez cinquante coups de canon ſe rendit à Leſdiguieres par compoſition: Ce paſſage gagné il reſtoit celuy de Charbonnieres, qui eſt la Clef de Maurienne; il y fallut bien plus de temps, parce qu'Humbert du Saix Seigneur d'Arnens qui en eſtoit Gouuerneur, reſiſta courageuſement; mais ſix cents coups de Canon ayant fait breſche, les aſſiegés aprés auoir long-temps deffendu la place, capitulerent le dix-neufviéme de Septembre. Leſdiguieres aprés ce ſuccés pouſſa iuſqu'à ſainct Iean de Maurienne, & ſe rendit maiſtre de toute cette Valée iuſqu'au pied du Mont-cenys: Delà il paſſa en Tarentaiſe, où Briançon, Mouſtiers, & ſainct Iaquemons le reçeurent; ainſi toute la Sauoye fut reduite ſous l'obeïſſance du Roy, à la reſerue du Chaſteau de Mont-meillan & du Fort de ſaincte Catherine prés de Geneue. Sancy eſtoit autour de Saincte Catherine auec quelques trouppes de François, & de Geneuois, plus pour reconnoiſtre cette place, & tenir les Sauoyſiens en ceruelle, qu'à deſſein d'y former vn ſiege. Quant à Mont-meillan, ſon aſſiete qui eſt ſur la crouppe d'vne Montagne

[Margin: Thuan. Matthieu. Hiſt. de Leſdig.]

[Margin: Thuan.]

tagne, presque toute taillée en precipices, & ses fortifications qui consistoient en cinq grands bastions reuestus & bien flanqués, la faisoient iuger imprenable à tous ceux qui la consideroient: Lesdiguieres neantmoins & Rosny se promettoient de la prendre, & sur cette asseurance firent resoudre le Roy à l'assieger. Iaques de Montmayeur Comte de Brandis qui en estoit gouuerneur, auoit promis au Duc de s'y faire enterrer, & disoit aux premieres approches: *Que Montmeillan seroit le cimetiere des François*: Mais il ne demeura pas long-temps dans cette resolution; car Rosny ayant proietté de dresser vne batterie de quatre canons sur vne haute montagne, sur laquelle on ne s'attendoit pas que l'artillerie pût estre guindée; Brandis au lieu de ruyner ces trauaux par ses canons, les laissa acheuer, qui fut vn mauuais debut.

Memor. del Card. Bentiuoglio cap. 5.

Pendant tous ces mouuements Tassis Ambassadeur d'Espagne en France, ne témoignoit point de prendre aucune part aux disgraces du Duc; mais le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne à Rome pressoit Clement VIII. d'arrester le cours de cette guerre, en laquelle son Maistre ne pouuoit s'empescher de s'interesser, disant qu'encore que sa Majesté Catholique n'eut eu aucune participation de ce qui auoit esté resolu en France entre le Roy & le Duc; neantmoins elle souhaittoit passionnement que le Marquisat de Saluces demeurât à son Altesse, & que s'il falloit en donner recompense au Roy, ce ne deuoit estre qu'en terres de là les Monts, qui ne donnassent aucune entrée de l'Italie aux François, témoignant par là, que le Roy d'Espagne n'agreoit point que Pignerol y fut compris, dont les Espagnols n'auoient pas moins d'ombrage que de Carmagnole. Le Pape à ces propositions s'excusa, sur ce qu'ayant esté nommé Arbitre du differend & Depositaire du Marquisat, le Duc estoit entré en soupçon contre sa Sainteté & auoit mieux aymé faire le voyage de France, & se sousmettre au traitté de Paris; que d'attendre son Iugement: De sorte que s'il y auoit lieu au Pape de s'y entremettre de nouueau, ce ne pouuoit estre que pour faire entretenir à son Altesse ce qu'il auoit promis au Roy, & que le Patriarche de Constantinople estoit en France pour cela, qui sçauoit les intentions de sa Sainteté; neantmoins les Espagnols presserent si fort Clement, qu'il resolut d'enuoyer au Roy le Cardinal Aldobrandin son Neueu, auec le titre de Legat, pour essayer de terminer cette guerre par vne Paix.

Le Duc en ce temps là estoit à Turin, qui ne croyoit pas que le Roy eut esté si diligent, outre que les Espagnols luy persuadoient qu'il n'auroit que des menaces de sa Majesté & non pas vne guerre ouuerte, châcun pourtant s'estonnoit du peu d'ordre que S. A. auoit mis à ses affaires, & de l'indifference auec laquelle elle auoit reçeu la nouuelle de la prise de Chambery; car le Duc estoit au Bal à Turin, & ne quitta point la dance. Les vns disoient qu'il esperoit quelques reuolutions dans le Royaume de France, par les intelligences qu'il auoit auec le Mareschal de Biron, ce qui obligeroit le Roy de retourner sur ses pas, d'autres qu'il attendoit les trouppes que le Comte de Fuentes luy deuoit amener; mais, à dire le vray, S.A. qui ne vouloit que temporiser, & qui esperoit beaucoup plus de l'entremise du Pape, que de l'amitié des Espagnols, ne se mit pas si tôt en deuoir de s'opposer aux armes du Roy, s'asseurant que tant de fortes places qu'elle auoit deçà les Monts ne seroient pas si tost prises, & que l'hyuer suruenant borneroit les conquestes des François: Mais quand le Duc sçut que la Citadelle de Bourg & le Fort de saincte Caterine estoient bloqués; que Miolans, Charbonnieres, Conflans, Briançon, & S. Iaquemons estoient pris, le Chasteau de Montmeillan assiegé, & que Brandis demandoit du secours; il iugea qu'il ne falloit plus marchâder, & qu'il estoit temps

de

de se preparer à la deffence : Le Roy sur la jalousie que Biron auoit contre Lesdiguieres, donna le commandement du siege de Montmeillan au Comte de Soyssons, & alla en personne reconnoistre la Citadelle de Bourg, & le Fort de sainte Catherine. Comme le Duc faisoit amas de Trouppes en Piemont pour passer les Monts, le Cardinal Aldobrandin arriua à Stradella sur la frontiere du Milanois, où le Comte de Fuentes nouueau Gouuerneur de Milan le reçeut, & le mena à Tortonne: Le Duc s'y rendit quelques iours apres, suyui de l'Archeuesque de Barry Nonce de Sa Sainteté à Turin & de Dom Mendez de l'Edesma Ambassadeur du Roy d'Espagne en Piemont. Leurs conferences quoy que longues, n'aboutirent à autre chose qu'à porter l'esprit du Legat à disposer le Roy de receuoir recompense du Marquisat de Saluces par l'eschange du Pays de Bresse, pour eloigner les François du voysinage de Milan & de Turin. Apres cette entreueüe le Legat continüa son chemin, fut regalé à Turin, & en partit au commencement de Nouembre, passa le Montcenys, vid le siege de Montmeillan & alla à Chambery. *Memo. del Card Bentiuoglio cap. 6.*

Brandis auoit dé-ja capitulé auec le Roy le 14. d'Octobre & promis de se rendre, si dans le 16. de Nouembre il n'estoit secouru, ayant à cét effect donné pour Ostages Rance son Lieutenant & S. Cassin son Neueu: Le Cheualier de Briqueras eut permission d'en sortir, pour en porter la nouuelle au Duc qui n'attandoit pas de Brandis vne si lache deffence dans la meilleure place de l'Europe. S. A. se voyant donc pressée partit de Turin auec vne Armée de dix mil hommes de pied, 4500. arquebusiers à cheual & 800. maistres, prit la route de la Vald'Aouste, passa le petit S. Bernard & vint camper à Aixme le 12. de Nouembre ; mais les neiges & les glaces, & la bonne garde que les François faisoient à Moustiers & à Conflans, ostoient l'esperance à S. A. de pouuoir secourir Montmeillan : Le Roy apres auoir reconnu le Fort de sainte Catherine, fit quelque sejour à Annecy, où le Duc de Nemours par la permission de Sa Majesté s'estoit retiré comme neutre : Et sur le bruit qui courut que S. A. vouloit entrer auec son armée dans le Foucigny, le Roy se fit conduire au pas du Cornet, & le Duc de Biron à celuy de Nostre Dame de la Gorge passages fameux par leur aspreté. De là Sa Majesté estant reuenüe à Annecy, prit le chemin de Chambery, où le Legat estoit dé-ja arriué, mais le Roy ne voulut point luy donner audiance que Montmeillan ne fut rendu ; ce que l'on ne croyoit pas deuoir arriuer si tôt, à cause de la venüe du Duc à Aixme auec son armée. Trois mil Espagnols qui suiuoient S. A. ne voulurent iamais passer le Villa ge de la Tuyle qui est au pied du Petit S Bernard du Costé de la Vald'Aouste, encore n'y fussent-ils pas demeurés sans Albigny Lieutenant general dés armées de S. A. qui les engagea à la garde de ce passage : Le Comte de Soyssons & Lesdiguieres s'opposerent à S. A. & toutesfois il ne se fit pas grand exploit de part ny d'autre, à cause des neiges & de l'excessiueté du froid, sinon en vne attaque où Lesdiguieres fut repoussé auec perte de trois cents Cheuaux & de plusieurs prisonniers : De sorte que le Roy qui auoit esté iusqu'à Moustiers retourna au camp de Montmeillan, d'où la garnison commença à deloger le neufuiéme de Nouembre, sans atttendre le terme conuenu, & Brandis estant sorty de la place parla longtemps au Roy en l'Eglise de sainct Dominique, puis le iour mesme reçeut dans le Chasteau Crequy & Rosny & leur donna à soupper : voyla comme le Duc fut seruy en cette occasion : Brandis pour son excuse allegua que Montmeillan n'estoit pas fourny des choses necessaires à soustenir vn siege ; Mais quand il en eut eü moins, il pouuoit tenir vn an : Quoy qu'il en soit, apres cette faute si signalée Brandis passa par tout pour vn Lache & pour vn Traitre ; car quoy que le Duc luy eut escrit pour le conjurer de tenir bon, il ne s'y pût

Mem. de Sully. Matthieu. Thuan. Duplex

Thuan.

Thuan. Matthieu

Mem. del Card. Bentiuogl. cap. 6. Matthieu.

pût iamais resoudre, bien qu'il eut entre ses mains le Salut des Estats de son Maistre ; Crequy trouua dans la Place quantité de viures & dequoy tirer vingt mil coups de Canon ; Brandis apres la reddition de la place n'ayant osé paroistre deuant Son Altesse, se retira en France, où n'ayant pas eu tout ce qu'on luy auoit promis, il fut contraint de se refugier à Brandis en Suysse & depuis fut arresté prisonnier à Cazal, par l'adresse d'Albigny & mené prisonnier à Turin.

Aubigné.

Le Roy apres auoir conquis vne si bonne place en si peu de temps & à si bon marché, alla à Chambery le vingtcinquiéme de Nouembre pour voir le Legat : Le Duc y auoit enuoyé François d'Arconnas Comte de Touzaine & René de Lucinge Seigneur des Alymes premier Maistre d'Hostel de S. A. auec ordre de faire ce que le Legat treuueroit à propos pour la Paix ; le Legat en fit ouuerture à Sa Majesté, & la treuua mal disposée à en receuoir les propositions ; car le Roy se voyant Maistre de toute la Sauoye ne vouloit point oüyr parler d'accommodement, & sur ce que le Legat luy dit que le Duc offroit la restitution du Marquisat, en suite du Traitté de Paris, en luy rendant tout ce qu'on luy auoit pris, S. M. respondit : Que S.A. ne l'ayant pas voulu executer, il n'en falloit pas faire fondement ; outre que quand il y auroit lieu de s'y tenir, il ne pouuoit accepter la restitution pure & simple du Marquisat, sans les fruits dés l'occupation & les frais de la guerre estimés à 800. mil escus, & que le Duc luy fit raison des autres pretentions que la Couronne de France auoit contre la Maison de Sauoye. Le Legat par cette reponce voyant les choses eloignées d'vn ajustement, conjura le Roy de ne point fermer les oreilles à la Paix tant souhaittée par S.S. ajoustant que le Duc y estoit si bien porté, qu'il auoit enuoyé ses Ambassadeurs pour la conclure ; mais que comme cela ne se pouuoit pas faire en si peu de temps, il estoit à desirer qu'il y eut vne trefue : Le Roy consentit bieñ qu'Arconnas & des Alymes luy fissent la reuerence, mais pour la trefue il ne la voulut iamais accorder, & apres auoir renuoyé le Legat à conferer auec Villeroy, partit pour aller au Fort de S. Catherine, se persuadant que le Duc ne se resoudroit point à la Paix pendant que ce Fort & la Citadelle de Bourg tiendroient pour luy : Cette place de S. Catherine laquelle auoit tant cousté à S.A. & qui deuoit par sa resistance effacer la honte que les Sauoysiens venoient de receuoir par la perte de Montmeillan, l'augmenta par le peu de generosité de Pierre-Charue qui en estoit Gouuerneur ; car trois iours apres l'arriuée du Roy à Leluyset, il capitula le 16. de Decembre ; ce que fit aussi à son exemple Lambert, qui commandoit aux Alinges en Chablais : Ainsi il ne restoit plus à prendre de tous les Estats du Duc deçà les monts, que la Citadelle de Bourg, ou Bouuens fit beaucoup mieux que tous les Gouuerneurs des places fortes de S.A. Car quoy que le Baron de Lux & S. Angel l'eussent inuesty depuis le 12. d'Aoust & empesché que le Baron de wateville & le Capitaine Vitre Corse de nation n'y fissent entrer des viures ; neantmoins il ne voulut iamais ouïr aucune proposition & resista courageusement aux promesses & aux menaces du Roy. L'histoire a publié les Lettres que le Roy & le Mareschal de Biron luy escriuirent, pour luy persuader de rendre cette place & la genereuse responce qu'il y fit, de laquelle le Duc fut si satisfait, qu'escriuant à Bouuens du camp d'Aixme le 17. de Decembre, il vsa de ces termes : *Vous aués respondu aux Lettres du Roy, & du Mareschal de Biron aussi galamment qu'il se pouuoit : Ie me suis tousiours promis de vous ce que i'en vois, aussi n'oublieray-ie point vos seruices & vous & les vostres vous en ressenturés.* Mais comme S.M. estoit pressée de se rendre à Lyon, où la Reyne Marie de Medicis son Espouse qui venoit de Florence estoit arriuée, on en differa le siege. Le Roy se mit sur le

Rosne

Mem. del Bentiuogl. cap. 6. Thuan.

Thuan. Matthieu. Aubigné.

Arcõ & des Alym enuoyés au Roy.

Fort de Sa Cater rendu au Roy.

gener de Bo Gouu de la Citad de Bo

Rosne à Chana, & fit auertir le Legat de son voyage, qui suiuit S.M. Arconnas & des Alymes furent de la partie.

Apres le mariage du Roy, Sillery qui estoit de retour de Son Ambassade de Rome & Ianin President au Parlement de Dijon, furent deputés pour s'aboucher auec le Legat & auec Arconnas & des Alymes: La premiere proposition que firent ceux-cy fut, de relacher le Marquisat de Saluces, à condition que le Roy rendroit tout ce qu'il auoit conquis en Sauoye, & en Bresse, qui estoit la mesme chose que le Legat auoit dé-ja dite au Roy à Chambery: A cela les Deputés du Roy repartirent qu'ils acceptoient ce party, en payant par S. A. les frais de la guerre. Cette demande ayant estonné le Legat, qui d'ailleurs auoit ordre du Pape de ne point approcher les François d'Italie (ce que les Espagnols & le Duc apprehẽdoient aussi) fit vne autre ouuerture; sçauoir de dõner au Roy tout le Pays de Bresse auec Bourg & la Citadelle, pour recompense du Marquisat de Saluces: & parce que cét offre estoit moindre que celuy qui auoit esté fait à Paris par S.A. Le Legat y adiousta le Bugey & le Valromey, dont le Roy se contenta; mais voicy où les François furent les plus fins; car le Roy en delaissant au Duc le Marquisat de Saluces, declara que les Chasteaux de Cental, Demont & Roquesparuiere n'y pouuoient pas estre compris, parce qu'ils dependoient du Comté de Prouence, & n'estoient point des appartenances du Marquisat: De sorte que pour surmonter cét obstacle, il fallut encore offrir au Roy le Bailliage de Gex, & cent mil escus pour l'artillerie treuuée à Carmagnole, quand le Duc s'en saisit. Ce dernier party ayant satisfait le Roy, le Legat crût qu'il n'y auoit plus rien à faire qu'à signer le Traitté; mais l'aduis qu'il eut que Rosny, par ordre du Roy & pour faire plaisir à ceux de Geneue, auoit fait demolir le Fort de sainte Catherine, faillit de rompre entierement la Paix; car en toutes les Conferences que le Legat auoit eües auec les Deputés du Roy, on l'auoit toûjours asseuré que si l'on venoit à vn accommodement, Sa Majesté rendroit tout ce qu'elle auoit conquis en Sauoye & en Bresse sans demolir aucune forteresse; & ce qui piquoit encore plus le Legat, c'est que Bellieure & Villeroy luy auoient donné parolle que le Fort de S. Catherine ne se razeroit point, quoy que ceux de Geneue en eussent fait instance au Roy à Leluyset, dont il auoit asseuré Sa Sainteté; outre que cette place estant vne épine au pied aux Geneuois, le Legat qui ne les aymoit point, estoit indigné qu'on la leur eut ostée: Ainsi se sentant offencé de ce procedé, il declara hautement qu'il retiroit toutes ses parolles, puis qu'on ne luy tenoit pas celle qu'on luy auoit donnée, & se disposoit pour s'en retourner. Tassis Ambassadeur d'Espagne, apprehendant vne rupture, supplia le Roy de donner satisfaction au Legat, témoignant que si les choses se portoient plus auant à la guerre, son Maistre seroit contraint de se declarer pour S.A. Le Roy irrité de ce discours s'emporta à de grandes menaces & poussé par Lesdiguieres, & par Rosny qui ne demandoient que la guerre, dit à Tassis: *Qu'on ne luy pouuoit rien faire faire par force, ny par brauade & que quand il luy plairoit, il porteroit la guerre au milien des Estats du Roy d'Espagne.*

Thuan. Matthieu — *Mem. de Sully.* — *Thuan. Dupleix. Matthieu.*

Dans cette fascheuse conionĉture du mescontentement du Legat, Arconnas & des Alymes ne le pressoiẽt point de reprendre la negotiation de la Paix, esperans tousiours que la Citadelle de Bourg tiedroit encore quelque temps, & que le Duc la secourroit, où la feroit rauitailler, cõme il en auoit donné diuerses asseurãces à Bouués par le Tillet, Seyturier, la Touuiere, Seruigna & Bussi Boches qu'il luy auoit depéchés en diuers tẽps, mais Bouuẽs reduit aux dernieres extremités, & qui sçauoit la cõfiance que les Deputés de S.A. auoient en cette place, pour n'auoir pas entiere connoissance des necessités des assiegés, se voyãt hors desperãce de secours & bien informé que les Espagnols de l'Armée du Duc, ne

vouloyent pas hazarder vne bataille pour ſauuer cette place, ſe contentans de conſeruer le Piemont;écriuit vn billet à Arconnas & à des Alymes ſigné de luy, du Colonel Iuſte Taffin, de Wateville & du Baron de la Perriere-Viry, contenant qu'ils ne pouuoiẽt plus tenir que 2. iours, & qu'ainſi, pour euiter vn Traitté plus deſauantageux, il eſtoit à propos de preſſer la concluſion de la Paix & toutesfois le mal des aſſiegés n'eſtoit pas ſi grand qu'ils ſe repreſentoient; mais Bouuens craignoit que ces longueurs ne le miſſent à bout & que la faim qui le trauailloit extraordinairement, l'obligeât à vne honteuſe capitulation. Cepédant Arconnas & des Alymes s'eſtants trop tôt allarmés, prierent le Legat d'acheuer la Paix: il refuſa de s'en méler s'ils ne luy faiſoient vne declaratiõ par écrit, que c'eſtoit à leur priere, comme choſe vtile à S. A. & neceſſaire à ſes Eſtats, & qu'ils ſigneroiẽt ce qu'il auroit accordé; à quoy ils conſentirent, & ſur cette aſſeurãce le Legat promit de continuër ſes ſoins & ſon entremiſe pour la Paix; quoy qu'il fut toûjours indigné de la demolitiõ du Fort de S. Catherine: Mais le deſir qu'il auoit d'eſtre autheur de la Paix, & de deliurer le Pape, le Duc & les Princes d'Italie des iuſtes apprehenſions d'vne plus grande guerre, luy fit prendre cette reſolution; cependant il marchandoit d'en faire les auances: Le Roy de ſon coſté croyoit qu'il y alloit de ſon honneur d'en faire la moindre ouuerture, & les Deputés du Duc ne parloient que par l'organe du Legat; ainſi châcun ſe regardoit. Dans cette incertitude le Roy commanda à Roſny d'aller à Paris pour donner les ordres neceſſaires pour commencer la guerre en Piemont; Roſny auant que de partir pritc ongé du Legat & ne luy diſſimula point le ſujet de ſon voyage, dont le Legat fut fort eſtonné & repartit: *Qu'il auoit bien du regret que ſon voyage eut eſté inutile, & qu'il n'eut pas eſté aſſés heureux de pouuoir faire la Paix, mais qu'il voyoit bien que quelque mine que fit le Roy de la ſouhaitter, il auoit plus d'inclination pour la guerre*, Roſny repliqua: *Que ſi la Paix eſtoit bonne auparauant la demolition du Fort de ſainte Catherine, elle l'eſtoit encore apres, & que cela ne la deuoit pas arreſter, puis que le fond où eſtoit baſty le Fort demeureroit au Duc, qui pour cinquante mil eſcus en pourroit faire rebaſtir vn autre.* Ainſi de parole à autre, ils entrerent en matiere: Or, il faut remarquer qu'encore que le Roy eut accepté l'eſchange que le Legat luy auoit propoſé, de la Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, pour le Marquiſat de Saluces: Il y auoit toutesfois ſept points ſur leſquels on n'auoit pas pû conuenir: *Le premier eſtoit: Que le Roy vouloit toute la Riuiere du Roſne & ce qui ſeroit ſur le bord des deux coſtés: Le deuxiéme, que Son Alteſſe ne pourroit faire aucune fortification à vne lieüe pres des pays eſchangés: Le troizieſme, qu'elle payeroit au Roy cent cinquante mil eſcus pour les frais de la guerre: Le quatrieſme, que ſon Alteſſe quitteroit les Villages qui ſont autour de Geneue: Le cinquieſme, le paſſage des Eſpagnols, pour entrer au Comté de Bourgogne: Le ſixieſme, la demolition du Fort de Beche-Dauſin, & le ſeptieſme, la reſtitution de Chaſteau-Dauſin.* De tous ces articles, ceux que le Duc opiniaſtroit le plus eſtoient, *Celuy du Roſne, le paſſage des Eſpagnols, Chaſteau-Dauſin, le Fort de Beche-Dauſin & les Villages proches de Geneue*; dont Roſny dit au Legat que le Roy ne demordroit point & qu'à moins d'y conſentir, il ne falloit point eſperer de Paix. Le Legat, qui, à quelque prix que ce fut, ne vouloit pas manquer de la conclurre & qui auoit la priere & le conſentement des Deputés de Son Alteſſe, pour ſa iuſtification, continüa ſa conference auec Roſny, tellement qu'apres quelques allées & venües, le Traitté de Paix fut conclu. A meſme temps, on fit appeller Arconnas & des Alimes pour le ſigner, ce qu'on ne croyoit pas qu'ils deuſſent refuſer, parce qu'ils auoient eü des Lettres du Duc du huictiéme de Ianuier mil ſix cents vn où il leur mandoit de ſigner quand le Legat le leur commanderoit: mais ils s'en

excuſerent

Marginal notes (left): *Thuan.* Matthieu. — Mem. de Sully. — Matthieu. — Mem. de Sully. Mem. M. S. de des Alymes.

Marginal notes (right, cropped): nece... ſités extr... mes Bou... — pro... d'A... & d... Aly... au L... gat. — Trai... de P... conc... par l... Leg...

excuſerent, ſur ce qu'ils auoient reçeu vne autre depéche du Duc de trois iours apres, par laquelle Son Alteſſe leur deffendoit de ſigner, iuſqu'à ce qu'elle eut communiqué auec le Comte de Fuentes, les aſſeurant qu'il leur écriroit dans quatre iours ſa derniere reſolution.

Quand le Legat eut vû cette derniere Lettre, il fut extraordinairement ſurpris, ſe voyant à la veille de receuoir vn ſignalé déplaiſir; il ne laiſſa pas neantmoins de preſſer Arconnas & des Alymes de ſigner, leur repreſentant *les dangereuſes conſequences d'vne rupture : Que le Duc leur ayant commandé par ſa Lettre du huictiéme de ſigner, il ne pouuoit rien eſtre arriué de nouueau qui le pût obliger de changer de reſolution par celle de l'11 & qu'ainſi ils ne deuoient pas faire ſcrupule de ſigner :* Et apres auoir vsé de remonſtrances & de prieres, il ſe ſeruit de l'authorité que le Duc luy auoit donnée ſur eux & le leur commanda. Ils en confererent auec Taſſis Ambaſſadeur d'Eſpagne; celuy-cy ſuiuoit les mouuemens du Legat, & eſtoit bien aſſeuré que le Conſeil d'Eſpagne appreuueroit tout ce qui ſe feroit, pourueu que le Duc ne quittât point le Marquiſat & que les François n'euſſent rien en échange au voyſinage de Piemont ; ce qui l'obligea de leur dire qu'il n'y auoit point d'inconuenient à faire ce que le Legat deſiroit d'eux, & que cette derniere Lettre du Duc n'eſtoit pas eſſentielle, n'ayant eſté vray-ſemblablement écrite que pour perſuader aux François que rien ne le preſſoit de conſentir à la Paix, & qu'au fond il ne ſeroit pas marry de l'auoir arreſtée.

Le Patriarche de Conſtantinople qui affectoit de paroiſtre officieux enuers le Duc, & jaloux de ſes intereſts, joignit ſes perſuaſions aux conſeils de Taſſis, bien ayſe de rencontrer cette occaſion pour ſe vanger du mépris que S. A. auoit fait de luy à Turin : D'autre coſté Arconnas & des Alymes eſtoient bien empéchés, car ils auoient le commandement du Prince auquel ils ne pouuoient reſiſter ſans crime. Le Legat les menaçoit de reſſentiment, s'ils luy faiſoient cette iniure : l'Ambaſſadeur d'Eſpagne appelloit leur conſtance vne obſtination, & chacun leur imputoit la rupture de la Paix : D'ailleurs ils croyoient la Citadelle de Bourg perduë, ſi la concluſion de la Paix eſtoit plus long-temps retardée. Dans ces tranſes & ſur le peu d'apparence de reſſource qu'ils voyoient aux affaires de leur Maiſtre, ils ſe laiſſerent emporter à vn artificieux expedient que le Patriarche leur propoſa, ſçauoir : Que le Legat leur feroit vne promeſſe de ſa main, *de faire agréer le Traitté à S. A. de les releuer de l'indignation du Prince, de leur faire conſeruer leurs charges, & de garentir leurs Perſonnes d'oppreſſion, auec declaration que ce qu'ils en auoient fait, eſtoit comme forçé & par les reſpects qu'ils auoient rendus à ſon authorité, & par la loy qu'ils auoient de luy obeyr, à cauſe du rang qu'il tenoit en la Chreſtienté.* Le Legat à meſme temps leur fit cette promeſſe écrite & ſignée de ſa main, & leur rendit la Declaration qu'ils luy auoient faite auparauant, contenant priere de trauailler au paracheuement de la Paix: Ainſi Arconnas & des Alymes ne ſe pouuans plus dédire de ſigner, demanderent ſeulement vn mois de terme pour faire ratifier le Duc : Et comme par les propoſitions de l'échange on donnoit le Pays de Bugey au Roy, il y eut grande conteſtation ſur l'explication du mot de Bugey, parce que tout ce qui eſt depuis la cime du Mont du Chat iuſqu'à Seyſſel & qui eſt des Mandemens de ſainct Genis, d'Entremonts, d'Yenne & de Loyſſey, eſtoit de tout temps des dependances de la Prouince de Bugey, & n'auoit qu'vn meſme Iuge ſous les Ducs de Sauoye, & par cette raiſon pouuoit eſtre iuſtement pretendu par le Roy : Mais les Deputés du Duc, apres auoir fait vne grande faute, eurent encore cette addreſſe de ſauuer ce petit Pays à leur Prince, qui eſt de huict lieuës de long & de deux de largeur, reduiſans Sa Majeſté à ſe contenter des deux riues du Roſne.

Thuan. Matthieu. *Mem. del Bentiuogl.*

Preuues pag.548.

Cette derniere difficulté ſurmontée, la Paix fut ſignée à Lyon le 17. de Ianuier, & accordé qu'vn mois apres la publication, les deux Princes deſarmeroient & congedieroient leurs Trouppes. Le Sommaire de cette Paix eſtoit: *Que le Duc delaiſſoit en toute proprieté au Roy les Pays de Breſſe (la Citadelle de Bourg compriſe,) le Bugey, Valromey & Gex, auec la Riuiere du Roſne depuis Geneue iuſqu'à Lyon, à la reſerue du Pont de Greſin pour le paſſage des Eſpagnols en Comté: Que le Duc rendroit la Ville, Chaſtellenie & Tour du Pont de Chaſteau-Daufin: Qu'il feroit démolir Beche-Daufin: Que le Marquiſat de Saluces luy demeureroit auec les Villes & Chaſteaux de Cental, Demont & Roqueſparuiere: Que le Roy reſtitueroit à S. A. tout ce qui luy auoit eſté pris depuis la guerre*, & autres conditions & reſerues. Cependant Bouuens eut permiſſion de faire ſortir de la Citadelle de Bourg les Femmes & les malades, & reçeut par ordre du Roy quelque petit rafraiſchiſſement du Baron de Lux.

Thuan. Matthieu. *Mem. del Bentiuogl.*

Le Roy, apres la Paix prit le chemin de Paris, & le Legat celuy d'Auignon, ayant enuoyé auparauant en poſte Herminio Valenti ſon Secretaire à Rome, pour porter cette nouuelle à Clement VIII. auec ordre de paſſer à Somme ſur le Pau où eſtoient le Duc, le Comte de Fuentes & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne reſident à Turin, pour retirer de S. A. la ratification du Traitté. Herminio arriua à Somme le 21. de Ianuier; & comme il eut dit la nouuelle de la Paix, le Duc s'emporta comme à la choſe la plus fâcheuſe qui luy pût arriuer; declama contre ſes Ambaſſadeurs d'auoir outrepaſſé ſon commandement, proteſta de les faire punir & refuſa la ratification: Le Comte de Fuentes de ſon coſté témoigna que ſon Maiſtre n'auoit point de ſujet d'agréer cette Paix, qu'il auoit bien plus d'occaſions de ſouhaitter la guerre, ayant moyen de la faire auec quarante mil hommes & quarante pieces de canon qu'il ne vouloit pas laiſſer inutiles. Le Duc ſe plaignoit auſſi, que tout l'auantage de la Paix demeuroit au Roy (à qui on auoit donné plus que ne valoit le Marquiſat de Saluces) & au Roy d'Eſpagne qui n'auoit autre intereſt que de ſortir les François du Piemont, & que S. A. eſtoit demeurée expoſée entre les deux Couronnes.

Le Comte de Fuentes, pour décharger ſon Maiſtre de ce reproche, diſoit qu'il ne manquoit pas de legitime ſujet de plainte, ayant fait vne ſi groſſe dépence à leuer vne Armée, laquelle luy demeuroit ſur les bras: Mais comme les Eſpagnols n'agiſſent iamais à maſque leué, la moitié de cette grande Armée eſtoit deſtinée pour la Flandre, & l'autre pour vne entrepriſe en Barbarie: Et parce qu'en Hyuer ils ne s'en pouuoient pas ſeruir, ils s'en firent honneur enuers le Duc, & luy perſuadoient que cette leuée n'auoit eſté faite que pour ſon ſeruice; mais en leur ame ils eſtoient bien ayſes de la Paix. Cependant, apres qu'Herminio eut pris congé, le Duc enuoya le Chancelier Bely à Rome, & le Comte de Fuentes, Dom Sanche de Salinas; & à meſme temps écriuirent en Eſpagne pour ſe plaindre des dures conditions de l'échange, à fin d'eſſayer d'en auoir quelque moderation: Le Legat ſçachant le refus du Duc, prit la poſte, & depécha le Comte Octauio Taſſoni au Roy pour le ſupplier de n'entrer point en deffiance du Traitté qu'il auoit intereſt de faire executer, auec ordre de demander ſeulement vne prolongation du terme qui auoit eſté conuenu pour faire faire la ratification.

Le Legat arriué à Gennes donna aduis de ſa venuë au Duc & au Comte de Fuentes; celuy-cy eſtoit retourné à Milan & S. A. à Turin; tous deux s'excuſerent de la ratification: le premier en vſoit ainſi, afin que le Duc n'eut pas raiſon de dire que les Eſpagnols l'auoient abandonné: & le ſecond dans l'eſperance d'eſtre recompensé du Roy d'Eſpagne de l'inégalité de l'échange; le Legat n'auançant rien par ſes Lettres, alla à Tortonne: le Comte de Fuentes le reçeut

reçeut magnifiquement & le mena à Milan, où apres auoir long-temps attendu S.A. le Legat ennuyé de ces longueurs dit au Comte de Fuentes qu'il ne ſe vouloit pas addreſſer au Duc, mais bien à luy; parce que n'ayant accepté la Legation qu'à la priere du Duc de Seſſe & pour obliger les Eſpagnols, il treuuoit fort eſtrange que leur ayant procuré la ſatisfaction qu'ils auoient le plus ardemment ſouhaitté, ils s'oppoſaſſent ſi ouuertement à la ratification. Le Comte de Fuentes repartit que l'effet du Traitté ne dependoit pas de ſa ſignature, & que quand le Duc ſeroit content il n'auroit rien à dire. En fin le Comte Taſſoni par ordre du Legat eſtant entré en conference auec le Comte de Fuentes, luy dit comme en confidence, que le Duc reiettoit toute la faute ſur luy, & que c'eſtoit luy ſeul qui empéchoit que S. A. ne conſentit à l'execution du Traitté: Le Comte de Fuentes marry de ce reproche, proteſta que l'empéchement venoit de la part du Duc, & declara hautement que ſon Maiſtre n'y auoit plus d'intereſt, puis que le Marquiſat de Saluces eſtoit demeuré à S. A. ce qui ſe treuua veritable; car peu de iours apres le Roy d'Eſpagne en écriuit vne Lettre de remerciement au Legat, & manda au Comte de Fuentes que ſon Conſeil treuuoit plus à propos d'accepter la Paix, que de s'engager à la guerre, & qu'il employât ſes Trouppes ailleurs, ſuiuant les ordres qu'il en auoit.

Le Duc reçeut vne ſemblable depéche, apres laquelle il ne fit plus de difficulté d'agréer le Traitté de Lyon: Mais comme il eſtoit de la bien-ſeance qu'il vid le Legat qui eſtoit à Pauie auant ſon retour à Rome; il s'embarqua ſur le Pau à Turin, & le Legat ſçachant ſon embarquement ſe mit auſſi ſur vn Batteau pour luy aller au deuant; leurs deux Batteaux ſe rencontrerent à Fremy, à l'emboucheure du Theſin dans le Pau; tous deux par ceremonie vouloient entrer au Batteau l'vn de l'autre: le Duc ſe jetta dans celuy du Legat, & apres pluſieurs compliments le Legat luy proteſta qu'en toute ſa negotiation il n'auoit eü autre but que la Iuſtice, & le bien des Eſtats de S. A. & que cette affaire s'eſtant treuuée accompagnée de tant de difficultés & d'obſtacles, il auoit eſté contraint de conſentir aux articles arreſtés à Lyon: le Duc apres l'auoir remercié de ſes ſoins aſſez froidement, reprit le chemin de Turin, & le Legat celuy de Rome.

Le Conneſtable de Montmorancy, Sillery & Ianin eſtoient demeurés à Lyon pour attendre la ratification de S. A. Arconnas & des Alymes y eſtoient auſſi à meſme fin: le Comte Taſſoni leur en apporta la nouuelle par ordre du Legat qui en auoit donné aduis au Pape par Clement Sanneſio ſon Maiſtre d'Hoſtel, ainſi il ne reſtoit plus qu'à executer le Traitté; ce qui conſiſtoit principalement en la remiſe de la Citadelle de Bourg au Roy & du Chaſteau de Montmeillan à S. A. Peu de iours apres arriua à Lyon René Gauthier Seigneur d'Hoſtel en Bugey, enuoyé par le Duc, mais ſans la ratification, laquelle eſtoit portée par vn Courrier party apres luy, Hoſtel dit qu'il auoit commandement de S. A. d'aller en la Citadelle de Bourg pour remettre à Bouuens le Contre-Seing du Duc, ſans lequel il ne ſortiroit point de la place. Le Conneſtable de Montmorency luy donna vn Sauf-conduit, Hoſtel entra dans la place le 23. de Feurier & treuua la miſere des Aſſiegés incomparablement plus grande que l'on ne la croyoit; car il y auoit plus de trois mois qu'ils ne viuoient que de chats, de rats & de cheuaux, & eſtoient ſur le point de ſe manger les vns les autres, ſi le ſiege eut encore duré trois iours: la creance d'Hoſtel eſtoit que ſi Bouuens pouuoit tenir iuſques au 8. de Mars, il ne donnât point d'Oſtages, & reçeut ce que l'on luy enuoyeroit du Camp, & que s'il n'auoit de viures que pour quatre ou cinq iours, qu'il donnât des Oſtages; du nombre deſquels ne ſeroient point le Baron de Wateuille, ny le Colonel

Mem. del Benting ch.

Iuſte

Iuſte Taffin. Bouuens fit encore cét effort, & apres auoir reçeu le Contre-ſein de S. A. qui eſtoit la moitié d'vn eſcu d'or, il ſortit de la Citadelle le 9. de Mars, où Pierre d'Eſcodecas Seigneur de Boeſſe-Pardaillan Gentil-homme de Guyenne entra en qualité de Gouuerneur de la part du Roy. Bouuens y acquit vne haute eſtime pour auoir ſouſtenu vn ſiege d'enuiron huit mois. On treuua fort eſtrange qu'vne place de cette conſequence eut eſté ſi mal garnie de viures, n'y manquant que cela: Cette faute pourtant n'eſtoit imputable qu'au Duc, car reuenant de Paris il paſſa à Bourg &. fit vendre les bleds pour payer les Suiſſes de la garniſon, eſperant que Bouuens les remplaceroit à la moiſſon; & qu'au cas que Bourg vint à eſtre aſſiegé, il auroit aſſez de loiſir pour en ſortir toutes les munitions de gueule pour les jetter dans la Citadelle: mais la Ville de Bourg ayant eſté ſurpriſe, & les Trouppes du Roy eſtans entrées en Breſſe au mois d'Aouſt au temps de la recolte, Bouuens fut d'abord preſsé de viures & reduit à de grandes extremités, leſquelles il ſurmonta par ſon courage.

Bou uen ſort la tad de Bou 16c

Arconnas & des Alymes, apres la ratification & la remiſe de la Citadelle de Bourg, n'auoient plus rien à faire qu'à aller rendre compte de leur negociation au Duc, mais ils apprehendoient l'yſſuë de ce voyage, à cauſe des menaces de S. A. qui les appelloit *Ses Faiſeurs de Paix*; Arconnas pourtant ſonda le gué & paſſa en Piemont, le Duc le reçeut auec froideur & n'en fut autre choſe; des Alymes ne le voulant pas ſuiure, parce qu'il auoit eſté aduerty que S. A. eſtoit principalement irritée contre luy, comme celuy en qui elle auoit plus de confiance; il ſe hazarda de faire vn Diſcours en forme d'Apologie pour iuſtifier ſon procedé, intitulé *Le Médiſant*, & l'enuoya au Duc: Ce Prince qui n'eſtoit pas d'humeur à ſouffrir qu'vn Sujet capitulât auec luy, & par écrit, deffendit à des Alymes de publier cette piece & témoigna d'en eſtre offencé; luy commandant neantmoins de l'aller treuuer & de luy porter ou enuoyer tous les Papiers, Lettres & inſtructions qu'il auoit de S. A. & particulierement la Lettre du 8. de Ianuier. Des Alymes ne pût ſe reſoudre à obeyr, apprehendant quelque diſgrace, & employa Albigny pour apprendre ce qu'il deuoit eſperer ou craindre: celuy-cy luy écriuit, *Qu'il n'y auoit point de danger qui le deût éloigner de la preſence de ſon Prince, & qu'en tout cas il valoit beaucoup mieux ſouffrir, qu'en s'abſentant, donner mauuaiſe opinion de ſes actions, à celuy que l'on a bien ſeruy.* A cette Lettre des Alymes augmenta ſes ſoupçons: le Duc neantmoins pour luy témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne, luy enuoya la Commiſſion de receuoir au nom de S. A. toutes les places de Sauoye que le Roy deuoit rendre: Employ tres-honorable que des Alymes accepta & l'executa auec diligence & fidelité; mais prenant cette faueur pour vn Leurre, comme il fut à ſainct Genis qui eſtoit la derniere place tenuë par les François; il quitta le ſeruice du Prince & ſe retira en ſa maiſon des Alymes en Bugey, apres auoir enuoyé au Duc vne Lettre en forme d'Adieu, écrite d'vn ſtyle trop libre & qui ne ſentoit point le ſujet, laquelle il auoit fait imprimer ſecrettement à Chambery, dont S. A. fut extraordinairement indignée.

Ap de Aly enu yé S. A

Se tir Fra

Certes, quoy qu'Arconnas & des Alymes fuſſent habiles gens, ils firent de notables fautes en leur conduite: car on les a blâmé d'auoir plus deferé aux importunités du Cardinal Aldobrandin, qu'au commandement exprés de S. A. & de s'eſtre expoſés à vn deſadueu de leur Maiſtre ſur la foy d'vn billet du Legat, contre lequel ils n'auoient aucune reſſource. Quoy qu'il en ſoit, l'impatience où eſtoit le Cardinal Aldobrandin de s'en retourner auec cét auantage d'auoir conclu la Paix entre ces deux Souuerains, & la facilité des Ambaſſadeurs du Duc, acheuerent ce grand edifice, dont on fit diuers

iugemens,

iugements; les vns disoient que le Roy en auoit eu tout le profit, & le Duc tout l'honneur: D'autres, que le Roy auoit accreu la frontiere de ses Estats iusqu'à Geneue, & s'estoit acquis le passage libre de l'Allemagne, & de la Suysse, & deliuré Lyon d'vn estrange ioug que la Citadelle de Bourg luy imposoit, mais qu'en recompense il s'estoit fermé la porte d'Italie & l'occasion d'y secourir ses Alliés; au lieu que le Duc en abandonnant la Bresse, Bugey, Valromey & Gex (quoy que de plus grand reuenu que le Marquisat de Saluces) auoit arrondy son Estat delà les Monts, & s'estoit déchargé d'vne excessiue dépence qu'il estoit obligé de faire, pour estre en asseurance au voisinage des François: En fin parce que le Marquisat de Saluces qui estoit le sujet de la guerre, estoit demeuré au Duc, on disoit: *Que le Roy auoit fait vne Paix de Duc, & le Duc vne Paix de Roy.* Matthieu. Le Mareschal de Lesdiguieres qui n'auoit iamais esté d'aduis de l'échange, & qui auoit tousiours persuadé au Roy de s'attacher au Marquisat de Saluces, dont il esperoit le Gouuernement, ayant appris la conclusion de la Paix dit: *Que le Roy auoit traitté en Marchand, & le Duc de Sauoye en Prince.* Aussi à en parler sainement l'on peut dire que le Roy mesura son auantage à l'aune, & son Altesse acheta le sien au poids; le Roy gagna plus de Pays, le Duc plus de bonnes Villes; le Roy accreut la France, & son Altesse l'Italie; le Roy mit sa frontiere en asseurance, & le Duc retrancha les extremités pour sauuer le cœur; enfin la bienseance demeura au Roy, & la gloire à S.A.

Apres la Paix, son Altesse enuoya le Marquis d'Est en Espagne pour en informer le Roy Philippes III. & pour obtenir quelques graces pour les Princes ses Enfans. Peu apres passa à Turin Fresnes-Canaye Ambassadeur de France à Venise, qui fut reçeu du Duc tres honnorablement, & logé chez le Marquis de Lans; l'Euesque de Furly Nonce du Pape y arriua aussi pour resider aupres de son Altesse: Et comme ce n'estoit pas assez que le Duc eut enuoyé la ratification du Traitté de Paix, & qu'il falloit que les deux Princes en iurassent l'obseruation; le Roy enuoya à Turin Iaques Mite de Miolans Seigneur de Cheurieres & de sainct Chamond, Cheualier de ses Ordres, pour assister au Serment de son Altesse: Matthieu. Dupleix. Albigny qui auoit esté enuoyé Lieutenant general deçà les Monts, le reçeut à Chambery; il fut aussi regalé & deffrayé par tous les lieux où il passa. Estant à deux lieües de Turin les Gens-d'armes & les Cheuaux Legers du Duc luy allerent au deuant, & vn peu apres le Marquis de Lans en teste des principaux Seigneurs de la Cour, qui le mena au logis qui luy estoit preparé, où Octaue Henry Comte de Cremieu premier Gentil-homme de la Chambre de S. A. le complimenta de la part de son Maistre: Le lendemain il eut audiance; & quelques iours apres le Duc iura la Paix en l'Eglise Cathedrale de Turin auec les mesmes ceremonies que celle de Veruins. Cela fait, Cheurieres s'en retourna en France extraordinairement satisfait des caresses, des honneurs, des ciuilités, & de la liberalité du Duc.

A mesme temps que Cheurieres fut party de Paris pour aller en Piemont, Matthieu. S.A. deputa le Marquis de Lullins son Ambassadeur en Frãce pour se treuuer au serment du Roy, dont la ceremonie se fit le Dimanche deuxiéme de Decembre Ceremonial François tom. 2 en l'Eglise des Celestins à Paris, en presence du Prince de Condé, & du Comte de Soyssons Princes du Sang, du Cardinal de Gondy, des Ducs de Guyse, de Neuers & d'Esguillon, du Chancelier de Bellievre, & de Bellegarde Grand Escuyer & premier Gentil-homme de la Chambre de Sa Majesté; l'Archeuesque d'Aix tenoit le liure des saincts Euangiles sur lequel le Roy iura.

Ainsi la Sauoye & le Piemont estans dans le calme, le Duc qui durant ces derniers mouuemens auoit épreuué le courage, & la fidelité de plusieurs de ses Seruiteurs & Sujets, les voulut honorer du Colier de son Ordre de l'Annonciade.

GGGGg

nonciade. La promotion s'en fit à Turin le deuxiéme du mois de Feurier, où furẽt faits Cheualiers aprez le Prince de Piemõt Philippes-Emanuel, & le Prince Victor-Amé; Charles de Simiane Seig. d'Albigny Lieutenant general deçà les Monts, puis Marquis de Roat & de Maret; Michel-Antoine de Saluces Seigneur de la Mante Comte de Verzol Gouuerneur du Marquisat de Saluces Cheualier de S. Michel; Charles-François Manfred des Comtes de Luzerne Seigneur de la Vallée d'Angrogne, Grand Maistre des Princes & des Princesses de Sauoye Conseiller d'Estat de son Altesse Cheualier grand Croix des saincts Maurice & Lazare & Grand Prieur de Rome; Giron de Valpergue Comte de Mazin Gouuerneur de Vercel; François Ville Marquis de S. Michel, Annibal Grimaldi Comte de Bueil Gouuerneur du Comté de Nice, Marc-Claude de Rie Seigneur de Dicey Marquis de Dogliani Gouuerneur de Dole, Charles-Philibert d'Est Marquis de S. Martin & de Lans General de la Caualerie de Sauoye delà les Monts, Nicolas Baron de wateuille Marquis de Versoy, Charles-Emanuel de Seyssel Marquis d'Aix, Ernest Seigneur du Molard Baron de Reynech, & de Drossendorf Chambellan de l'Empereur & son Lieutenant general en la Basse Austriche, Iaques-Antoine de la Tour Conseiller d'Estat Ambassadeur de son Altesse à Milan & en Espagne; & Pierre Marquis de la Chambre; Louys Grimaldi Euesque de Vence fut nommé Chancelier de l'Ordre.

Capré Catal. des Cheualiers de l'Annonciade.

Nou-ueaux Cheu[aliers] faits p[ar] S.A. 1602.

Le Mareschal de Biron ayant esté executé à mort à Paris pour auoir eu de grandes intelligences auec les Espagnols, afin de troubler le Royaume de France; Elizabeth Reyne d'Angleterre, Iaques Roy d'Escosse, & la Republique de Venise enuoyerent des Ambassadeurs au Roy pour témoigner la satisfaction qu'ils auoient de ce que les coniurations auoient esté si heureusement découuertes. Tassis Ambassadeur d'Espagne Resident en France en fit des excuses au nom de son Maistre, & en reietta la hayne sur l'humeur inquiete & broüillante du Comte de Fuentes, qui en auoit esté le principal organe, & qui ne cherchoit que des pretextes de faire la guerre, pour se rendre plus necessaire & plus considerable au Roy Catholique. Le Duc de son costé qui depuis la Paix auoit entierement abandonné les interests du Mareschal de Biron, dépescha au Roy le Comte de Visque Fils de Charles Birague Milanois, Seruiteur de la Couronne de France, comme Louys & le Cardinal ses Freres (Matthieu l'a pris pour le Comte de Fiesque) à fin d'asseurer sa Majesté de ses intentions au seruice de la Couronnne, & que S. A. ne vouloit rien faire qui pût troubler la Paix qu'elle auoit iurée: Visque eut audiance à Monceaux, & retourna en Piemont satisfait de son voyage, il treuua le Duc à Riuoles au commencement d Octobre, & luy rendit compte de sa negotiation: S. A. reuenoit de Vercel où elle auoit regalé le Frere du Duc de Saxe à qui elle auoit fait present de huict Cheuaux richement harnachés, & d'vn cordon de chappeau auec l'enseigne de la valeur de douze mil escus.

Thuan. Matthieu.

Hist. de la Paix.

Matthieu.

Mort du M[a]resch[al] de B[i]ron.

C d[e] Vis[que] enuo[yé] au [Roy] par [S.] A.

Nonobstant tout cela le Duc ne desarmoit point, ny le Comte de Fuentes, ce qui faisoit croire à tout le monde, qu'il y auroit bien tost rupture entre la France, l'Espagne, & la Sauoye; & ce qui en augmentoit encore plus le soupçon, la Sauoye estoit pleine de trouppes Espagnoles. Mais le Duc auoit trop de dégoust des Espagnols pour s'engager auec eux à vne nouuelle guerre contre la France; son dessein estoit seulement de se rendre Maistre de Geneue, & parce que de l'entreprendre par vn siege, c'eust esté vne affaire de trop longue haleine; & qui eust attiré hors de temps les Alliés de cette Ville à vne guerre ouuerte; il resolut de la surprendre, la pouuant conseruer auec les forces qu'il auoit en Sauoye, & la longueur de l'hyuer donnant tout le loisir necessaire pour se preparer contre vne rupture, si elle eut dû arriuer; & pour mettre les places

places de Piemont hors de danger, pour la ſeureté deſquelles les neiges des montagnes ſeruoient beaucoup. D'ailleurs les plus longues & plus froides nuits de l'année, eſquelles les ſentinelles ne rendent pas le ſeruice accouſtumé; & la neige qui n'eſtoit point encore tombée en ces quartiers fauoriſerent cette entrepriſe: Il ſe rencontroit auſſi que la Lune eſtoit propre pour conduire les Troupes la nuit dans leurs poſtes. Outre ces conſiderations S. A. croyoit qu'en ſe ſaiſiſſant de cette Place, elle ne contreuenoit pas au Traitté de Veruins; car quoy que les Alliés des Suiſſes y euſſent eſté compris comme Valais, S. Gal, Mulhauſen & autres; le Duc ſouſtenoit que Geneue n'eſtant alliée que de quelques-vns des Cantons, & non pas de tous, ne pouuoit eſtre ſous-entenduë par cette reſerue; & que la Paix ayant eſté faite par l'entremiſe du Legat du Pape, ſon intention ſans doute n'auoit point eſté de l'y comprendre, l'ayant auparauant refusé.

Albigny Gouuerneur de Sauoye fit les premieres ouuertures de ce grand deſſein, & Bernoliere Gouuerneur de Bonne qui deuoit auoir grande part à l'execution, remarqua vn endroit de la Ville proche de la Porte de la Monnoye, d'où les Sentinelles & les Corps de Garde eſtoient éloignés : Il deſcendit ſouuent de nuit dans le foſſé, où auec des cailloux il auoit frappé au bas de la muraille, ſans que perſonne l'eut entendu; ce qui luy perſuada qu'auec des Eſchelles on pouuoit jetter des hommes dans la Ville en ſi grand nombre, qu'ils s'en rendroient les Maiſtres, à cauſe que les chemins par où les troupes deuoient paſſer eſtoient extremement couuerts. La choſe ayant donc eſté reſoluë S. A. donna les ordres pour l'executer: Et afin que les Geneuois n'entraſſent en deffiance de voir des Gens de guerre ſi prés d'eux, le Duc enuoya le Preſident Rochette pour traitter du reſtabliſſement du commerce. Les Eſchelles dont on ſe ſeruit, eſtoient d'vn merueilleux artifice, car elles ſe pouuoient ayſément porter ſur des mulets, & en les dreſſant s'emboitter l'vne dans l'autre fort proprement & ſi fermement que par ce moyen elles eſtoient comme doubles; on les pouuoit accourcir & allonger autant que l'on vouloit pour monter ſur les plus hautes murailles; les bouts de la piece qui deuoient repoſer ſur terre eſtoient garnis de deux gros cloux, ou de mornes de fer finiſſants en pointe, à fin qu'ils pûſſent entrer plus ayſément en terre, & empeſcher qu'elle ne reculaſt ou gliſſaſt de coſté. Les bouts de la plus haute piece laquelle repoſoit contre la muraille, eſtoient garnis d'vne petite roüe ou poulie de ſept ou huit pouces de diametre, couuert ſur le bord de drap, de peur qu'en les poſant elles ne fiſſent du bruit; tous les autres bouts auoient vn enfourchement garny de fer finiſſant en demy rond, afin que les bouts d'embas des plus hautes pieces vinſſent plus facilement à s'emboitter & ſe repoſer ſur les deux extremités du plus haut eſchelon des plus baſſes, qui foriettoit trois ou quatre pouces au dehors de châque bras pour receuoir l'enfourchement; & l'enfourchement qui eſtoit au bout d'enhaut ſouſtenoit le premier & le plus bas eſchelon des pieces qui ſuyuoient, car eſtans d'eſchelles plus larges par le bout d'embas, que celuy d'enhaut, celles qui ſuiuoient venoient touſiours reueſtir & comme embraſſer celles d'embas, & celles d'embas ſe gliſſoient entre les bras des plus hautes.

Albigny auoit douze cents hommes choiſis qu'il fit loger à peu de bruit à la Rochette & aux enuirons : Le Duc apres auoir donné en perſonne les ordres à Pignerol pour la conſeruation de cette place, ſe rendit au Pont d'Eſtrambieres en Poſte à vne lieuë de Geneue vn peu auant le iour, & paſſa par tout le chemin pour Ambaſſadeur, mais il arriua trois heures trop tard, toutes les auenuës de Geneue eſtoient ſoigneuſement gardées, afin que perſonne n'en fut aduerty, & on auoit pris toutes les precautions imaginables tant pour le ſecret

de l'entreprise, que pour la facilité de la marche. La nuit de l'execution fut celle du 22. de Decembre des plus longues de toute l'année: Albigny mena ses Troupes le long de la Riuiere d'Arue, afin qu'à la faueur du bruit les Sentinelles de la Ville ne les pûssent ouyr; & estant arriué en la Plaine de Plain-Palais il y assembla toutes ses gents. Ceux qui deuoient donner l'Escalade s'auancerent vers la Corraterie pourueus d'Eschelles & de clayes pour passer le fossé sans s'embourber, de haches d'acier pour coupper les barreaux de fer, de marteaux pour rompre les serrures, de tenailles pour arracher les clous, & de petards pour enfoncer les portes. Auec cét équippage ils se rendent sur le fossé, y jettent des clayes (y ayant beaucoup de boüe qui pouuoit empescher le passage) sur lesquels ils furent conduits par Albigny iusqu'au pied de la muraille; Il les vid tous monter en nombre de 300. auec le meilleur ordre du monde à la descente, au passage du fossé & à l'escalade. Bernolliere, Attignac, Sonnas, Chaffardon & quelques autres qui en estoient les Chefs entrés heureusement dans la Ville, se serrerent les vns le long de la muraille pour donner loisir aux autres de monter, les autres se promenerent deux à deux par la Ville, afin de voir si on les attendoit, & pour donner à la pointe du iour. Mais Bernolliere s'estant fait donner le mot par vne sentinelle qu'il tua & jetta dans le fossé, demeura en sa place, & en ayant fait de mesme à la Ronde comme elle s'approchoit pour luy donner le mot à l'oreille, le garçon qui portoit la lanterne se sauua & auertit le Corps de Garde; à méme temps vne Sentinelle de la Tour de la Monnoye ayant ouy du bruit donna l'allarme, de sorte que les Sauoysiens furent contraints de commencer leur execution plustost qu'ils n'eussent voulu, & de se separer en diuerses troupes, dont l'vne tira vers la Porte-neufue, pour l'ouurir au gros qui estoit arresté en Plain-Palais, & força aysément le Corps de Garde, petarda la premiere Porte, & gagna en fuyte le second Corps de Garde: Mais voulant appliquer le Petard à la seconde Porte, il ne se treuua pas prest, & l'vn des Petardiers fut tué, ce qui causa de l'embarras. Cependant vn des Soldats du second Corps de Garde monta sur la Porte, & couppa la corde qui tenoit la herse, ce qui rendit l'effet du Petard inutile. Les Sauoysiens en cette occurrence ne se seruirent pas de leurs haches d'acier, ny des autres instruments qu'ils auoient pour coupper les barreaux de fer: Sur cela quelques Habitans aduertis par ceux qui auoient abandonné le Corps de Garde arriuerent, & chargerent les nostres; il y eut vn rude combat, car la Porte fut par trois fois prise & reprise, & Bernolliere y fut tué. La seconde Troupe des Sauoysiens auoit attaqué la Porte de la Tartasse, d'où elle fut obligée de se retirer & de gagner le gros. Il y en eut encore des nostres qui allerent donner au Corps de Garde de la Monnoye, & les autres sur les auenuës de la Maison de Ville; mais tout cela se fit auec si peu de conduitte que quelques-vns se mirent à butiner, & le nombre du Peuple s'estant augmenté, les Sauoysiens dispersés songerent à regagner les Eschelles, se ralliants par le contre-signe qu'ils auoient entr'eux, qui estoit le *Croüassement des Grenoüilles*; mais le Canon du Bouleuart de la Porte-neufue chargé de cloux & de chaisnes rompit plusieurs Eschelles, & tua quelques-vns de ceux qui vouloient descendre.

Ainsi Albigny voyant son entreprise faillie, fit sonner la retraitte au mesme instant que S.A. arriuoit, laquelle témoigna son grand courage & sa constance; n'ayant point esté surprise de voir vn si noble dessein échoüé, projetté auec tant de iugement, ménagé auec vn si grand secret, & commencé si heureusement.

Le Duc perdit en cette occasion cinq cents hommes tués ou dans la Ville, ou dans le fossé; entre autres Gruffy, Cornage & la Tour-Payen, l'vn Lieutenant & l'autre Enseigne d'Albigny, treize personnes de commandement restés seuls

seuls se deffendirent au Boulevart de Loye, du nombre desquels estoient Attignac, Sonnas & Chaffardon : Attignac vouloit mourir l'espée à la main, & remit l'Ordre de S. Maurice qu'il portoit à son Valet. Mais luy & ses Compagnons apres auoir long-temps resisté furent contrains de se rendre, la vie sauue à Canal premier Syndic : Cependant ils furent le lendemain cruellement étranglés, leurs testes couppées, mises sur vn gibet, & les corps iettés dans la Riuiere, quoy qu'ils eussent capitulé les armes à la main. Supplice que la naissance releuée de ces Gentils-hommes eust rendu honteux, s'ils n'eussent perdu la vie pour l'interest de la Religion, & pour le seruice de leur Prince. Le Duc repassa les Monts en poste, & laissa ses troupes en Foucigny, Chablais, & Ternier pour y passer l'hyuer, aprés auoir enuoyé le Comte de Tornon, & Carron Secretaire de son Altesse ses Ambassadeurs en Suysse, pour faire entendre aux Bernois qu'il n'auoit point fait cette entreprise sur Geneue pour troubler le repos des Ligues ; mais seulement pour r'auoir le sien. Le Roy qui estoit encore en deffiance du Duc, & de ses desseins, fut bien ayse qu'il eut manqué son coup, & sur le doute qu'il auoit que son Altesse ne poursuiuit son entreprise par vn siege, sa Majesté asseura ceux de Geneue d'vn prompt secours, & permit à plusieurs Gentils-hommes François d'y aller. De Vic Ambassadeur du Roy en Suysse passa à Geneue au mois de May mil six cents trois, & n'eut pas grande peine à persuader la Paix aux Geneuois ; car ils estoient trop foibles pour se resoudre à la guerre, & leur seul interest n'estoit pas capable de faire rompre la Paix generale, ny de porter tant de grands Princes, & Estats Souuerains à reprendre les armes : Le Duc auoit enuoyé en France le Comte de Visque pour excuser le fait de Geneue, & pour donner aduis à sa Majesté de la resolution qu'il auoit prise d'enuoyer ses trois aisnés en Espagne. Enfin les Suysses se trouuants fort embarassés en cette conjoncture, comme alliés de S. A. & des Geneuois, & également obligés à la deffence des vns & des autres, soliciterent vn accommodement, dont les Cantons de Glaris, de Basle, de Soleurre, de Schafouse & d'Appenzel les moins interessés se chargerent ; le Duc à leur priere laissa le soin à Albigny d'oüyr leurs propositions. La premiere Assemblée fut tenuë à Rumilly, & la conclusion s'en fit à sainct Iulien proche de Geneue le vingt-vniéme de Iuillet mil six cents trois, où se trouuerent pour son Altesse ; Charles de Rochette Seigneur du Donjon & de la Forests Premier President de Sauoye, & Claude de Pobel Baron de Pierre, Chambellan du Duc. Ceux de Geneue y eurent aussi leurs Deputés. Les principaux Articles de ce Traitté furent : *Le restablissement du Commerce, la restitution des lieux occupés par S. A. sur les Geneuois pendant ces troubles, & de l'Eglise de sainct Genis prise par les Geneuois sur le Duc, l'abolition à tous ceux qui auoient suiuy les deux partis, la confirmation des immunités & exemptions de ceux de Geneue pour les biens qu'ils ont dans les Estats de son Altesse : Que le Duc ne pourroit faire assemblée de gens de guerre, fortifications, ny tenir garnisons à quatre lieuës prés de Geneue*, & autres Articles moins importans : Ce que son Altesse ratifia à Turin quatre iours apres ; & pendant que cette Paix se negotioit en Sauoye, le Duc inuité par le Roy d'Espagne, fit embarquer les trois Princes ses premiers Enfans à Nice sur les Galeres du Pape, de Sauoye & de Malte, laissant la Princesse Marguerite sa Fille aisnée pour commander en Piemont. Dom Henriqués de Guzman les reçeut à Barcellonne où ils prirent terre au nom de son Maistre auec beaucoup d'honneur, qui leur fut continué par toutes les Prouinces du Royaume en qualité de Personnes Royales, & capables de la succession : Ce qui se pratiqua aussi à la Cour, où ils eurent seance en Chapelle sous le Dais Royal, comme les Infants, & en marchant le Prince Victor-Amé, & Emanuel-Philibert alloient ensemble,

Matthieu Mem. de Sully.

& le Prince de Piemont marchoit à la gauche du Roy. Les Princes auoient la plus belle suite que l'on eut encore veuë. Le Marquis d'Est faisoit la charge de Gouuerneur de leurs Altesses, & le Comte de Mazin celle de grand Escuyer.

Depuis ce temps là, le Duc ne songea qu'à la Paix, & aux choses qui pouuoient donner de la reputation, & de l'ornement à ses Estats. Le Pape Pie IV. auoit vny les Religions de S. Maurice & de S. Lazare, & en auoit créé Grand Maistre le Duc Emanuel-Philibert: Mais comme pendant les guerres dont la Sauoye auoit esté continuellement agitée, le dessein de sa Sainteté n'auoit pas esté entierement executé. S. A. obtint du Pape Clement VIII, confirmation de cette vnion auec restablissement de tous les anciens Priuileges de ces deux Religions par Bulle dattée à Rome le 9. de Septemb. S. A. peu apres enuoya en Ambassade en Angleterre Gaspard de Geneue Marquis de Lullins aupres de Iaques Roy de la Grand Bretagne pour se resioüir au nom de S. A. de son aduenement à la Couronne, apres le decés de la Reyne Elizabeth: Le Marquis mena auec soy le Baron d'Aix de la maison de la Chambre; Cleriadus de Geneue Marquis de Lullins son Fils, le Comte de Rossillon, le jeune de Mont-Sainct Iean & autres Gentils-hommes de Sauoye.

Bulle pour l'vniō des ordres de S. Maurice & de S. Lazare 1603.

Marq. de Lullins Amball. en Angleterre 1603.

Sur la fin de cette année, Vincent Duc de Mantoüe estant venu au Montferrat, il y eut entreueuë de S. A. & de luy en campagne sur la fontiere de Piemont le 12. de Decembre, le pretexte fut pour terminer les differends suruenus entre ces deux Princes pour quelques vsurpations faites par les Mantoüans sur les Terres de son S. A. mais c'estoit en effect pour conclurre le Mariage de Marguerite Infante de Sauoye auec le Fils aisné du Duc de Mantouë. A l'entreueuë S. A. estoit en Carrosse, & le Duc de Mantouë & le Prince son Fils à Cheual, qui mirent pied à terre pour saluër le Duc: Les Seigneurs & Gentils-hommes de leur suite apres les premiers compliments, se mirent en rond, dans lequel ces deux Ducs se promenerent deux ou trois heures, S. A. donna à disner le lendemain au Duc de Mantouë & à son Fils, & en se separant, S. A. donna au Pere quatre beaux cheuaux richement harnachés.

Entreveuë de S. A. & du Duc de Mātouë.

Meteren. Rerum Belg. l. 24

L'année suiuante y ayant eu Traité de Paix conclu entre les Roys d'Espagne & d'Angleterre. S. A. y fut expressement comprise de la part des deux Couronnes comme alliée des deux Roys.

S. A. cōprise en la Paix entre Frāce & Angleterre 1604.

Or, quoy que par celle de Lyon, tous les differens de la Couronne de France & de Sauoye eussent esté terminés, & que le Comte de Visque en son dernier voyage eut asseuré le Roy Henry IV. que son maistre n'auoit autre intention que de viure en bonne intelligence auec sa Majesté; neantmoins le Roy estoit toûjours en déffiance de S. A. par le grand attachement qu'elle auoit auec les Espagnols. D'autre costé le Duc qui témoignoit en apparence d'estre bien auant dans les interests des Espagnols en estoit tres-mal satisfait, & eut librement rompu auec eux; mais il eut souhaité auant que d'en venir là d'estre entierement reüny auec la France, & d'y rencontrer les mesmes auantages qu'il auoit en Espagne. Le Roy souhaittoit de gagner l'amitié de ce Prince pour seruir de contrepoids à l'ambition des Espagnols & d'obstacle à leurs desseins; mais il ne se pouuoit resoudre à luy donner ce que le Duc receuoit des Espagnols. D'ailleurs il n'y voyoit pas grande apparence, parce que le Duc venoit fraischement d'enuoyer les trois Princes ses Fils aisnés en Espagne, comme vn nouueau gage de son affection enuers les Espagnols: François Martinengue Comte de Malpagua Gentil-homme de l'Estat de Venise, autant ennemy des Espagnols que bien intentionné pour la France, fit les premieres ouuertures de cette reunion auec Villiers & Fresne-Canaye Ambassadeurs pour le Roy à Venise.

Diuerses negotiations pour reunion S. A. auec le Roy.

Cette negotiation dura enuiron trois ans: Le Comte de Martinengue enuoya en

en France Louys Vimercat pour ce suiet, qui ne pût rien auancer. Enfin François de Galles Seigneur du Bellier Gentil-homme Dauphinois, s'aboucha par ordre du Roy à Turin auec le Comte de Martinengue, & auec le jeune Seigneur de la Boderie, & firent diuerses propositions, mais sans effect, parce que S. A. demandoit par cét accommodement la Bresse, à la reserue de la Citadelle de Bourg. Et le Roy du commencement ne vouloit pas seulement luy accorder des pensions: Mais à la fin sa Majesté dans le desir qu'elle auoit de faire la guerre à l'Espagne, se laissa porter à promettre la Bresse à S. A. à condition toutesfois de r'auoir le Marquisat de Saluces, ou Pignerol & les valées de la Perouse, ou Cony & Demont. Ce qui causa la rupture de toute cette negotiation.

Mais quelque temps apres Halincourt Ambassadeur de France à Rome & le Comte de Verruë Ambassadeur de Sauoye eurent plusieurs conferences sur cette matiere. Le Cardinal du Perron y eut part, & de l'aduis du Pape & du Cardinal Aldobrandin, pressa fort le Roy de se disposer à traiter auec S. A. le Duc de Nemours s'y employa aussi auprés de S. M. mais celuy qui auança plus en cette negotiation, fut le Cardinal de Ioyeuse au retour de son voyage d'Italie pour l'accommodement du Pape & des Venitiens; car cét illustre Prelat ayant passé à Turin au mois de Iuillet de l'an 1607. fut reçeu magnifiquement par le Duc, & le disposa à s'vnir auec le Roy, sur l'asseurance qu'il donna à S. A. de faire condescendre S. M. à toutes sortes de conditions raisonnables pour la conclusion d'vn Traité de si grande importāce, aprez toutesfois qu'elle seroit mieux informée des desseins du Duc en cas de rupture auec l'Espagne. Cependant le Cardinal fit ouuerture du Mariage de Victor-Amé Prince de Piemont auec Elizabeth de France Fille aisnée du Roy pour estre le ciment de ce grand edifice, qui estoit l'vne des choses que S. A. souhaittoit le plus, afin d'estre asseurée de l'amitié du Roy: Le Cardinal de Ioyeuse ne fut pas si tost arriué en France qu'il rendit compte à S. M. de toute cette negotiation, & en eut l'agréement, ce qui obligea S. A. d'enuoyer en France Philibert-Mercurin d'Arborio Comte de Gatinara, pour donner au Roy de nouuelles asseurances de l'inclination qu'elle auoit d'executer tout ce qui auoit esté proposé & projetté auec le Cardinal de Ioyeuse.

Lettres du Cardinal du Perron

Entre les choses que le Duc affectionnoit le plus pour l'ornement & la gloire de son Estat, l'Ordre de l'Annonciade ne tenoit pas le dernier rang: Et parce que par l'échange de la Bresse & du Bugey pour le Marquisat de Saluces, la Chartreuse de Pierre Chastel, où se faisoient les Assemblées & les ceremonies de l'Ordre, estoit sous l'obeyssance du Roy, S. A. par declaration dattée à Turin le 3. de Nouembre 1607. transfera la Chapelle de cét Ordre, de Pierre-Chastel en l'Hermitage de la Camaldule sur la Montagne de Turin; & fit vne nouuelle promotion de Cheualiers, l'année suiuante iour de la Feste de l'Annonciation. Ceux à qui le Duc fit cette faueur furent, François Philibert Ferrero de Fiesque Prince de Messeran, Nicolas des Comtes de S. Martin d'Aillé Grand Conseruateur de la Religion des Sts Maurice & Lazare, Grand Maistre d'Hostel de Sauoye, Philibert Scaglia Comte de Verruë Grand Maistre d'Hostel des Princes, François d'Arconnas Comte de Touzaine, & Guy Aldobrandin Comte de S. George Grand Escuyer des Princes & General de l'Infanterie.

Capré Catal. des Cheualiers de l'Annonciade.

Les Mariages projettés entre François de Gonzague Prince de Mantoüe & Marguerite de Sauoye & Alfōse d'Est Prince de Modene auec Isabelle de Sauoye Filles de S. A. furent solemnisés au Carnaual de cette mesme année. Le Duc de Nemours ayant desiré d'y assister, S. A. luy enuoya au rencontre hors de Turin le Prince de Piemont, le Grand Prieur de Castille & le Prince Thomas ses Enfans suiuis des plus grands Seigrs de la Cour. Peu de iours apres le Duc de Mantoüe & le Prince son Fils estans arriués sur la Frontiere de Piemont, S. A. s'ébarqua sur le Pau, accompagnée des deux Princes ses Fils aisnés, & du Duc de Nemours, pour les receuoir à Chiuas, d'où elle reuint le mesme iour à Turin, où le Duc de Mantoüe

touë & le Prince son Fils firẽt le lendemain leur entrée auec vn magnifique train, où estoit la principale Noblesse de leurs Estats & de la Lombardie: Entre autres le Prince de la Mirande, les Comtes de Nuuolara, Dom Alfonse Gonzague, Frãçois Martinengue & Fabien Viscõti; les Marquis Hercule Gonzague, Vincent Guerrero & autres iusqu'à dix Marquis, trente Comtes & cent Gentils-hommes. S.A. sortit de Turin le 9. de Mars pour receuoir cette bonne Compagnie: Au deuant d'elle alloient 24. Estaffiers habillés de velours rouge couuerts de broderie & de toile d'or, les casaques de brocatel en broderie d'or, conduisant 24. cheuaux richement harnachez; vingt pages du Duc vestus de veloux noir, trois cents Gentils-hommes, les Arquebusiers & les Suysses de la Garde, les Gentils-hommes & principaux Officiers de la Maison de S.A. & les Cheualiers de l'Annonciade: Puis d'vn rang le Prince Thomas à la droite & le Duc de Nemours à gauche; le Prince de Piemont, & le grand Prieur de Castille estoient deuant le Duc, suiuy de 50. Gentils-hommes Sauoysiens, des Archers de sa garde aux casaques de velours noir, & de la Compagnie de ses gardes à cheual Piemontois. Hors de la Ville il y auoit dix mil hommes de pied rangés en bataille & 12 Compagnies de Gens-d'armes, à la teste desquelles estoit le Prince de Messeran General de la Caualerie. La Cour n'eut pas fait demy lieuë en ce superbe appareil, qu'elle rencontra le Duc, & le Prince de Mantouë, qui auec les principaux de leur suite monterent sur vingt-quatre cheuaux que le Duc auoit fait mener en main; le Prince de Mantouë se mit au milieu des deux Princes aisnés de Sauoye, & le Duc de Mantouë à la droite de son Altesse, & entrerent ainsi à Turin, salués des Canonades de la Citadelle, des Arquebusades, des Trompetes, & des Tambours de la Ville. Ces Princes ayant mis pied à terre à la porte du Chasteau, le Duc accompagna celuy de Mantouë au corps de Logis qui luy auoit esté preparé, d'où luy & le Prince son Fils sortirent incontinent accompagnés des trois Princes de Sauoye, & du Duc de Nemours, pour aller saluer les Infantes. Le Cardinal de Sauoye les attendoit à la porte de la premiere Salle: le lendemain se fit la solemnité des Espousailles en l'Eglise Cathedrale. Vn iour apres, S. A. les Princes ses Fils, le Duc de Nemours & le Prince de la Mirande, puis le Cardinal de Sauoye, assisté de tous les Euesques des Estats de Sauoye, & de Piemont, allerent à Quiers visiter le Cardinal d'Est & le Prince de Modene son Neueu, & le iour suiuant, l'Oncle & le Neueu firent leur entrée à Turin auec la mesme pompe que celle du Duc & du Prince de Mantouë. Le Cardinal d'Est marcha au milieu de S.A. & du Cardinal de Sauoye, & le Prince de Modene au millieu des deux Princes aisnés de Sauoye, & le 16. du mesme mois se fit la celebration du mariage en la mesme Eglise, & auec le mesme Ordre. 1608

Ces Nopces furent suiuies de balets, de courses de bague, de combats & de Festins. Le Duc en fit vn dans le Chasteau à la façon des Chinois, où il fit dresser 50. petites tables biens seruies, en chacune desquelles il n'y auoit qu'vne Dame & vn Caualier. Le Cardinal d'Est, & le Prince de Modene apres huict iours de seiour à Turin s'en retournerent à Modene, où les deux Princes aisnés conduisirent l'Infante Isabelle leur Sœur, & de là allerent à Venise & à Mantouë.

Le Duc & le Prince de Mantoüe s'en retournerent aussi pour disposer la reception qu'ils deuoient faire à S. A. qui leur vouloit mener la Princesse sa Fille, & comme le Prince fut reuenu pour la prendre auec le Duc son Beau-Pere, le Cardinal Aldobrandin qui deuoit assister aux Nopces, ayant esté retenu en chemin par les neiges, ne pût arriuer à Turin que quinze iours aprés la ceremonie. S.A. auertie de sa venuë, & qu'il menoit auec soy le Cardinal de S. Cesarée son Neueu, leur fut au rencontre à vn quart de lieuë de Turin auec le Prince Cardinal, le Prince Thomas, le Duc de Nemours, tout le Clergé & toute la Noblesse de la Cour, S.A. regala le Cardinal Aldobrandin à Mirefleur, où il luy fit vn festin magnifique seruy à neuf balets: Apres le festin se fit vn combat de 8. Caualiers & plusieurs autres magnificences.

Pendant

Pendant ces resioüyssances, le Comte de Gatinara reuint de France, & rapporta au Duc l'accueil qu'il auoit receu, l'estime que le Roy faisoit de la personne, du courage & du merite de Son Altesse & la passion que sa Majesté auoit qu'il y eut entre eux à l'auenir vne amitié plus solide que par le passé : Ce qui donna tant de ioye & de satisfaction au Duc, qu'il depescha au Roy le Colonel Gaspard Purpurat Gentil-homme Piemontois, en qui il auoit beaucoup de confiance, pour descouurir les plus profondes pensées de son Cœur à Sa Majesté. L'instruction de Purpurat contenoit de proposer au Roy *la conqueste du Duché de Milan, à laquelle Son Altesse offroit de contribuer toutes ses forces & de luy donner les moyens pour la rendre infaillible, à condition qu'apres que le Roy s'en seroit rendu maistre, il relâcheroit au Duc la Bresse, Bugey, Valromey, Gex & Geneue & luy ayderoit à prendre le Comté de Bourgogne : Que si le Roy ne vouloit pas rompre ouuertement auec l'Espagne, Son Altesse se contenteroit d'estre assistée à couuert de Sa Majesté, & se chargeroit de l'entreprise ; comme estant asseurée qu'il n'y auoit point de Prince en Italie qui voulut prendre les Armes pour s'opposer à ce dessein : Que si les Venitiens en entroient en ialousie, on les appaiseroit en leur abandonnant tout ce qui est au delà de la Riuiere d'Adde, & qu'en l'vn & l'autre de ces cas, le Duc vouloit estre certain du mariage de Madame auec le Prince de Piemont, ou d'vne des Princesses ses Filles auec le Daufin : Que si le Roy ne vouloit s'engager à cette guerre, soit pour la faire de son chef, soit pour fauoriser les armes de Son Altesse, elle le supplioit de reprendre le Marquisat de Saluces suyuant le commun veu de tous les Princes d'Italie, & de luy rendre la Bresse & autres pays eschangés ;* Purpurat eut Audiance secrette. *Le Roy luy repondit, qu'il receuoit de bon cœur ses propositions, loüoit le courage de Son Alteste, estimoit fort son amitié, & les moyens qu'elle auoit pour estre vtile à ses amys, embrassoit ses offres, pour luy faire connoistre que Sa Majesté affectionnoit la grandeur & la prosperité de la Maison de Sauoye ; non pour son interest particulier, mais seulement pour rendre leur vnion aussi vtile à l'vn qu'à l'autre ; & consentoit au Mariage de Madame auec le Prince de Piemont, apres toutesfois que Son Altesse se seroit declarée du Party de France : Que le Duc auroit mis hors de ses Estats tous les Espagnols, chassé de sa Cour les pensionnaires d'Espagne, & declaré à sa Majesté les intelligences qu'il auoit au Duché de Milan, & l'asseurance qu'il auoit de l'intention des Princes d'Italie.* Cette affaire ainsi ébauchée, Purpurat retourna en Piemont fort satisfait de son voyage : Le Duc ne le fut pas moins de la bonne disposition en laquelle estoit le Roy, pour l'execution d'vn dessein si Illustre.

A mesme temps que ce Prince meditoit cette grande entreprise auec Sa Majesté, pour se vanger des injures receuës des Espagnols, il en projettoit vne autre beaucoup plus éloignée, mais non moins glorieuse, puis qu'elle aboutissoit à oster à des Barbares vne couronne qu'ils auoient arrachée à ses Predecesseurs : Le Royaume de Chypre ayant esté vsurpé par Iaques Bastard de Lezignan sur le Roy Louys, & la Reyne Charlotte : Les Venitiens ainsi que nous auons dit, s'en accommoderent sous pretexte d'vne Donation que leur fit Caterine Cornare Vefue du Bastard, mais Selim Empereur des Turcs s'en empara sur eux l'an mil cinq cens septante deux : Par cette derniere inuasion les Cypriots furent reduits sous vne dure seruitude, & si mal traittés par les Turcs qu'ils chercherent tous les moyens pour s'en déliurer. Titre de l'Archiue de Turin.
Le Duc qui n'auoit que de hautes pensées & qui apres la Paix de Lyon ne pouuoit demeurer les bras croisés, fit dessein de recouurer ce Royaume, & enuoya en Chypre vn Rhodien nommé François Accidas

pour faire connoiſtre à l'Archeueſque de Chypre & aux Cypriots la paſſion que S.A.auoit de r'entrer dans ſon heritage; Accidas fit le voyage l'an 1601. fut bien reçeu de l'Archeueſque de Chypre, paſſa en Ieruſalem, communiqua le ſecret au Patriarche, & negotia ſi bien qu'il laiſſa les Principaux de Chypre, reſolus de ſecoüer le ioug Turqueſque, & de reconnoiſtre le Duc pour leur Roy. Il y auoit encore en ce temps-là en Chypre, 35.mil Chreſtiens, Accidas de retour en Piemont raconta ſon voyage au Duc, & luy figura cette entrepriſe aysée par le peu de ſoin que les Turcs apportoient à la conſeruation des Places de ce Royaume & par la hayne mortelle que ces peuples auoient contre eux: S.A.aſſeurée de leur reſolution y renuoya Accidas en habit de Pelerin, auec des paſſeports pour le S.Sepulchre; il ne treuua point de changement aux eſprits, qui au lieu de ſe refroidir auoyent augmenté leur auerſion contre ces Barbares, par l'Eſperance que l'on leur auoit donné de les pouuoir exterminer: Et quoy que du commencement il n'y eut que les principaux de Chypre, à qui cette entrepriſe eut eſté confiée; neantmoins il n'y eut pas vn Chreſtien tant ſoit peu cõſiderable, qui auec le temps n'eut part au ſecret, par le moyen des confeſſions, toute autre ſorte de communication eſtant capable de faire entrer le Baſcha de Chypre en ombrage. La choſe ainſi meſnagée, la reſolution fut priſe de tuer tous les Turcs vn iour de Dimanche à l'heure que l'on chanteroit à l'Egliſe *Gloria in excelſis*, pourueu qu'à l'inſtant de cette execution, il parut dans l'Iſle 3. ou 4000. ſoldats de la part de S.A. auec des hommes de commandement, pour garder les fortereſſes aux dépens du Pays. Accidas rauy de cette bonne diſpoſition retourna en Piemont & coniura le Duc de ne pas laiſſer perdre vne ſi belle occaſion: Mais l'Eſtat des affaires de S.A. ne luy ayant pas permis de s'en preualoir, elle ſe contenta d'y enuoyer Imbert de Saluces, de la Mante Cheualier de Malthe en habit déguisé, pour maintenir ces peuples dans cette reſolution.

Deſſein de S.A. pour recouurer le Royaume de Chypre.

Ainſi les choſes demeurerent enſeuelies dans le ſilence iuſqu'à l'an 1608. que les Cypriots & leur Archeueſque croyants que le Duc les eut oublié, où mépriſé leurs offres, enuoyerent à S.A. Victorio Zebetho auec des Lettres des habitans de Nicoſie Capitale de Chypre, par leſquelles ils l'exhortoyent comme ancien Seig. de ce Royaume, de les deliurer de la Tirannie des Turcs: Zebetho eut audiance à Montdeuis, & fut renuoyé chargé de preſents, accõpagné d'vn Religieux appellé le P.Syluain, par qui le Duc eſcriuit à ceux de Nicoſie, & à l'Archeueſque de Chypre qu'il feroit partir promptemẽt le Cheualier Philibert Prouana & quelques autres Capitaines, auec des Trouppes pour executer ce que l'on ſouhaittoit de luy. Zebetho porteur de cette bonne nouuelle, l'a diuulga auec vn peu d'indiſcretion, ce qui cauſa vne eſmeute à Nicoſie entre les Chreſtiens & les Turcs, laquelle fut appaisée. Cependant Chriſtodolo Archeueſque de Chypre & Leonce Eueſque de Paphe apprehendans que l'impatience des Cypriots ne ſe conuertit en deſeſpoir, depeſcherent au Duc Zacharie Silanas Gentil-homme Cypriot, puis l'Eueſque de Croye, pour preſſer l'enuoy des Trouppes que Son Alteſſe leur auoit fait eſperer: Silanas portoit le plan de Famagouſte que l'on ſe promettoit de prendre dans dix iours; mais tant d'allées & de venües donnerent ſoupçon au Grand Seigneur, de ſorte qu'il commanda au Baſcha de Chypre de ſe ſaiſir de l'Archeueſque comme le principal Autheur des mouuements dont Chypre eſtoit menacé: cét ordre ne fut pas tenu ſecret, où fut mal executé, car l'Archeueſque ſe ſauua de Nicoſie.

Preuues pag. 558.

Deputation des Cypriots à S.A.

preuues pag. 559.

1609.

A cette nouuelle les Cypriots prirent les armes & ſe mirent en campagne & faute de ſecours leurs efforts furent inutilles: l'Archeueſque apres auoir demeuré longtemps dans des montagnes ſur les auenuës de Strigonie, & d'Albanie, en attandant des nouuelles de Chypre, donna aduis de ſa retraitte à S.A. & des deſordres arriués en Chypre par vne Lettre dattée à Onegoſti

pour

peur eſſayer de porter ce Prince à pouſſer l'entrepriſe, mais il n'eſtoit plus temps; D'ailleurs le Duc l'ayant communiqué à ſon Conſeil, on iugea que S.A. deuoit employer ſes armes plus vtilement, parce que quand par les moyens qui auoient eſté propoſés, la conqueſte de ce Royaume ſe fut rencontrée facile, comme les apparences y eſtoient, la dépence extraordinaire à laquelle ce Prince s'engageoit pour conſeruer ce Royaume contre vn ſi puiſſant ennemy, l'en deuoit deſtourner: Ce ne fut pourtãt pas ſans déplaiſir que ce genereux Prince ſe vid contraint d'abandonner vn ſi noble deſſein; tant il auoit de paſſion pour les grandes choſes. Il en reçeut vn autre non moins ſenſible, preſque en meſme temps, de l'execution qui ſe fit à Geneue, de Louys de Combourſier Seig. du Terrail Gentil-homme François, qui auoit fait vne entrepriſe pour ſurprendre cette Ville auec des batteaux chargés de bois, qui deuoient deſcendre depuis Euian & Tonon par le Lac, dans leſquels il propoſoit de faire cacher des gens armés pour ſe ſaiſir de la porte de Riue & y faire entrer des Trouppes, que l'on eut fait venir ſecrettement des Villes du Voyſinage. Preuues pag. 560.

Ainſi tous ces deſſeins manquants à S.A. elle tourna entierement ſes pensées du coſté de France, pour continuer les ouuertures que le Cardinal de Ioyeuſe & le Colonel Purpurat auoient faites, dont les auantages eſtoient plus certains. Guillaume-François de Chabod Seig. de Iacob qui exerçoit la charge de Gouuerneur de Sauoye, fut dépeſché en France en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire; & afin que ſon voyage ne donnât point d'õbrage aux Eſpagnols, le Duc prit pretexte que c'eſtoit pour cõplimenter le Roy ſur la naiſſance d'vn 3. Fils & pour remercier S.M. de l'enuoy qu'elle auoit fait en Piemont de Vauçelas, pour ſe reſioüir auec S.A. des mariages des 2. Infantes. Ce qui obligea encores plus le Duc de preſſer cette Ambaſſade, fut l'aduis qu'il eut d'Eſpagne que Dom Pedro de Tolede Ambaſſ. du Roy Catholiq. en Allemagne, auoit ordre de ſon Maiſtre de paſſer à Paris, pour propoſer au Roy 2. mariages; l'vn de la Fille Aiſnée de France auec le Prince d'Eſpag. & l'autre de l'Infante d'Eſpagne auec le Daufin; ſoit que la choſe eut ainſi eſté reſolüe au Conſeil d'Eſpagne, ſoit que ce ne fut que pour trauerſer le voyage de Iacob: Dom Pedro arriua à Paris vn iour deuant que Iacob mais il ne pût point empeſcher ſa negotiation; Iacob propoſa donc le mariage du Prince de Piemont auec Elizabeth de France, le Roy y conſẽtit: Iacob demanda pour la dot la Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, & que S.M. renonçât à la protectiõ de Geneue; mais le Roy ne voulut conſtituer que la meſme dot qui auoit eſté donnée à Marguerite de France Eſpouſe d'Emanuel-Philibert: Iacob mit encore en auãt la guerre cõtre les Eſpagnols, ce que le Roy ne voulut cõclurre qu'apres le mariage accõply, & ainſi rẽuoya Iacob en Piemont, où ſe rẽdit le 3. de Nouẽbre Bullion Cõſeiller d'Eſtat de S.M. pour confirmer à S.A. tout ce qui auoit eſté promis à Iacob, & pour offrir au Prince Philibert vne penſion de 15000. liures, celle de 60000. liures au Prince Cardinal & vne de 4. vingt mil liures au Prince Thomas; pour recompenſer en quelque façon S.A. des auantages qu'elle tiroit du Roy d'Eſpagne, qui luy ſeroient indubitablement retranchés, dés que l'alliance de France & de Sauoye ſeroit publiée. Ces offres, comme témoignages de la bonne volonté du Roy, furent acceptés, & S.A. promit de donner pouuoir au Duc de Nemours, au Marquis de Lullins, à Iacob & à Purpurat, d'aller paſſer le Contract de mariage, ſur l'aſſeurance duquel la guerre fut reſolüe contre l'Eſpagne. Mem. M. du S. de Iacob.

Le Roy prenoit le pretexte de ſon armement, pour aſſiſter l'Electeur Palatin & les autres Princes d'Allemagne, qui auoient intereſt au recouurement de Iuilliers, & auoit projetté d'y aller en perſonne auec vne puiſſante armée, compoſée de quarante mille hommes de pied François, de dix mille Suyſſes & de 10000. Cheuaux auec cinquante pieces de Canon. Les Venitiens & les Griſons

auoient promis de faire irruption de leur coſté ſur le Milanez, & S. A. du ſien auec douze mil hommes de pied & deux mille cheuaux ; outre vingt mil hommes de pied & trois mille cheuaux que Leſdiguieres deuoit mener en Italie en qualité de Lieutenant General de S. M. ſous les ordres du Duc, & par cette conſideration Leſdiguieres fut fait Mareſchal de France : Il s'aboucha en ſuite auec S.A. à Bruzol le 21. d'Auril de l'an 1610. pour ſe reſoudre ſur les preparatifs qu'ils auoient à faire. Les Eſpagnols allarmés des Ambaſſades de Iacob, de la deputation de Bullion, de la conference auec Leſdiguieres ; & des grandes leuées que faiſoit le Duc, offrirent au Comte de Verrüe, que Son A. auoit enuoyé ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, à meſme temps que Iacob en France, l'vne des Infantes pour le Prince de Piemont, l'Admirauté d'Eſpagne pour le Prince Philibert, & l'Archeueſché de Seuille ou celle de Montreal en Sicile pour le Prince Cardinal, ce qui pourtant ne fut pas capable de faire la moindre impreſſion ſur l'eſprit du Duc.

Abouchement de Leſdiguieres auec S.A. à Bruz[ol] 1610

Mais comme le Roy eſtoit ſur le point d'executer ce grand deſſein, dont les extraordinaires appareils donnoient de la terreur au Pays-Bas & à l'Italie, il fut malheureuſement & proditoirement aſſaſſiné à Paris le 14. de May ; & par cette deplorable mort, le Duc ſe vid éloigné de ſes eſperances, exposé à la hayne des Eſpagnols, & ſur le point de voir la guerre en ſon Pays. Car, encore que les deſſeins du Roy ne fuſſent pas connus au Conſeil d'Eſpagne, & que l'armement de S.A. ſe pût excuſer ſur le voyſinage du Dauphiné où le Mareſchal de Leſdiguieres auoit des Trouppes ; neantmoins le Comte de Fuentes craignant que le Roy ne voulut porter la guerre au Milanez, auoit mis force Soldats ſur pied, dont il menaçoit les Eſtats de S. A. & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne reſident à Turin pour premier témoignage de la deffiance de ſon Maiſtre demanda au Duc les Trouppes d'Eſpagne qui eſtoient à ſon ſeruice ; ce que S. A. luy refuſa, iuſqu'à ce qu'il en eut Lettres de Sa Majeſté Catholique.

Mort d'Henry IV. 1610

Et de peur qu'en vne ſi bizarre conionƈture, les Eſpagnols n'entrepriſſent quelque choſe ſur le Piemont, le Duc enuoya Chambuys à Leſdiguieres pour faire approcher ſes Trouppes de la frontiere, afin de s'en ſeruir auec plus de facilité, preuoyance qui mit les Eſpagnols dans la retenüe : D'ailleurs, le Pape & les Princes d'Italie apprehendans vne nouuelle guerre firent de grandes inſtances aupres du Roy d'Eſpagne pour l'obliger à deſarmer. Marie de Medicis Regente de France, y trauailla auſſi de ſon coſté, ne voulant pas ſignaler le commencement de ſa Regence par vne guerre ; de ſorte que par ces conſiderations tous les gens de guerre qui eſtoient au Milanez & en Piemont furent licentiés & le pretexte de la guerre leué.

Aprez la mort d'Henry IV. les Roys d'Eſpagne, d'Angleterre & de Dannemarch, l'Archiduc Albert, la Republique de Veniſe, le Duc de Lorraine & les Eſtats des Prouinces vnies, ayans enuoyé des Ambaſſadeurs en France, tant pour s'affliger du decez de ce grand Prince, que pour ſe réjouyr auec le nouueau Roy Louys XIII. de ſon aduenement à la Couronne, le Duc ne voulut pas faire ce compliment par Iacob ſon Ambaſſadeur ordinaire reſident en France ; mais, il dépecha expreſſément pour ce ſujet Claude de Chabod ſon Fils Seigneur de la Dragonniere (puis Comte & Marquis de ſainƈt Maurice) en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, qui arriua à Paris au mois de Septembre, & fut bien reçeu de leurs Majeſtés ; de ſorte qu'il y auoit apparence d'vne parfaite vnion & intelligence entre la France & la Sauoye ; mais vne choſe qui arriua peu de temps aprez faillit à la troubler. Aprez que l'Eſpagnol eut congedié l'armée du Milanez, le Duc ſe contenta de faire paſſer la ſienne en Sauoye pour ſeruir contre ceux de

La D[ragonniere] A[mbaſſadeur] ex[traordinaire] o[…] en [France]

Geneue

Geneue, estimant que l'occasion en estoit fauorable, parce que depuis la Paix de sainct Iulien ils auoient negligé d'entretenir leurs fortifications & de renouueller leurs bleds.

Sur ce bruit plusieurs personnes d'entreprise & d'execution se rendirent aupres de S. A. croyans d'estre employés; entr'autres Corbouzon de la Maison de Montgommery Gentil-homme Normand & le Capitaine Gaucher celebre en l'Histoire: Ceux de la Religion pretenduë reformée s'interessants bien auant en la conseruation de cette place, la Nouë, Bethune, Arnaud & quelques autres Gentils-hommes François se jetterent dedans, auec enuiron deux mil hommes. La Reyne Regente écriuit à Bellegarde Gouuerneur de Bourgogne & à Halincourt Gouuerneur de Lyon, de prendre garde à la demarche des Sauoysiens; & à mesme temps depécha à S. A. Iaubert Comte de Barraut, pour sçauoir la cause du sejour de ses Trouppes en Sauoye: Le Duc repartit, *Qu'il ne s'informoit iamais pourquoy les Princes voysins mettoient des gens de guerre sur pied dans leurs Estats, estant libre à chacun de faire chez soy ce qu'il luy plaist; Neantmoins pour témoigner à Sa Majesté le respect qu'il luy vouloit rendre, il declaroit que son dessein n'estoit que de restablir les Euesques de Geneue & de Lausanne dans leurs Sieges.* La Reyne n'ayant pas esté satisfaite de cette réponce, puis que cela ne se pouuoit sans faire la guerre aux Geneuois & aux Bernois, enuoya en Piemont la Varenne, dont le voyage n'auança rien: Lesdiguieres fut plus heureux en ses persuasions, car ayant representé au Duc les inconueniens & les malheurs que cette entreprise pouuoit faire naistre, ayant la France pour ennemie s'il faisoit la guerre à ses Alliés & en vn temps que S. A. ne se pouuoit rien promettre des Espagnols, le Duc desarma: Et comme les Espagnols le rechercherent de faire vne nouuelle confederation auec eux pour le détacher des interests de la France, Lesdiguieres & Bullion par ordre de la Reyne s'abboucherent auec le Duc à Suze le 14. de Nouembre & tirerent de luy de plus fortes asseurances de son affection au party du Roy. *Hist. de Lesdigui.*

Ainsi l'Espagnol & le Duc ayant mis bas les Armes, & le grand dessein d'Henry IV. s'estant éuanoüy, l'Italie se vid dans vn profond repos: mais la mort de François de Gonzague Duc de Mantoüe & de Montferrat ne permit pas qu'il fut de longue durée: Ce Prince auoit épousé Marguerite Infante de Sauoye, & n'auoit eü d'elle qu'vn Fils nommé Louys decedé au berceau, & vne Fille appellée Marie. S. A. à cette nouuelle fit partir le Prince de Piemont en poste pour visiter cette Princesse & pour la consoler en cette affliction; & peu de iours apres y enuoya Bernardin Parpailla Comte de la Bastie en qualité d'Ambassadeur resident aupres d'elle. Cét accident auoit partagé la Cour de Mantoüe; ceux qui croyoient que la Princesse Marie deuoit succeder à cét Estat au Duc François son Pere, en reconnoissoient dés-ja la Duchesse Marguerite pour Regente: Les autres se declaroient pour Ferdinand Cardinal de Mantoüe Oncle du Defunct qui estoit à Rome: Et parce que les meilleurs Politiques jugeoient bien que S. A. qui auoit des pretentions sur le Duché de Montferrat se preuaudroit de cette conioncture pour les faire valoir, en soustenant celles de sa Fille & de sa petite Fille, on projettoit dés-ja le mariage du Cardinal auec la Duchesse Marguerite sa Belle-Sœur, dont le Comte de la Bastie fit les premieres ouuertures à la Duchesse. *Possevin. de bell. Montisfer.*

Hercules Marlian Gentil-homme Mantuan que le Cardinal auoit depéché à Turin aupres de S. A. pour l'asseurer que ce changement arriué en sa Maison, n'altereroit point l'vnion qui deuoit estre entre leurs Estats, en fit la proposition au Duc, auec offre en consideration de cette alliance de luy donner cinq Villes dependantes du Montferrat enclauées dans le Piemont. Le

Cardinal Iustinian amy de Ferdinand, preuoyant les desordres que causeroit en Italie & en la Maison de Mantouë la mort du Duc François, l'exhortoit à ce mariage, & s'estoit dés-ia asseuré aupres du Pape Paul V. de la Dispence: Mais le Comte de Chieppi Chef du Conseil du Cardinal de Mantouë trauersa cette negotiation, & le fit aller à Mantouë pour dissiper tous les partys qui se formoient & pour rabbattre l'authorité de la Duchesse; neantmoins ce Prince refusa de prendre le Titre de Duc, parce que l'on auoit opinion que la Duchesse fut enceinte, tellement qu'elle signoit toutes les Lettres & les Patentes.

Le Prince de Piemont estoit encore à Mantouë quand le Cardinal y arriua; cette entreueuë ne fut que de complimens & de ciuilités, & pendant que le Cardinal temporisoit, le Duc, qui auoit de grands desseins, se preparoit à la guerre, ayant enuoyé à Milan Guy Aldobrandin Comte de sainct George (l'vn des principaux Seigneurs du Montferrat qui s'estoit donné à luy) pour disposer Dom Iean de Mandozze Marquis de Ynoyosa Gouuerneur de Milan à fauoriser ses armes: Le Cardinal qui en eut le vent commença de se réueiller, & écriuit à Rome, en France, en Espagne, à Venize & à Florence, pour s'asseurer d'vn secours s'il estoit attaqué. Cependant il fit conduire la Duchesse auec la Princesse Marie au Chasteau de Goito par le Marquis Iule Cesar de Malespine sous pretexte qu'il n'estoit pas de la bien-seance, *Qu'vne ieune & belle Vefue demeurât en vn mesme logis, auec celuy que l'on publioit deuoir estre son second Mary*; mais ce fut en effect pour l'éloigner de la Cour, & pour se preparer à vn refus si S. A. la demandoit, ce que l'éuenement iustifia: car ceux que le Cardinal luy laissa pour la seruir estoient plustost ses Gardes que ses Domestiques.

Possevin. Capriata.

S. A. dema[nde] de sa Fille sa pe[ti]te Fil[le] au C[ardinal] de M[antouë].

En ce mesme temps arriuerent à Mantouë le Comte François Martinengue & le Comte de Luzerne de la part de S. A. pour prier le Cardinal de luy rendre la Duchesse sa Fille & la Princesse Marie: Le soupçon de la grossesse de la Mere seruit d'excuse au Cardinal pour ne donner ny l'vne ny l'autre, la Fille ne pouuant aller en Piemont sans la Mere. Antoine de Leue Prince d'Ascoly que le Marquis d'Ynoyosa auoit enuoyé à Mantouë pour complimenter le Cardinal, jugeant que ce refus piqueroit S. A. & la porteroit à la guerre, s'aboucha auec le Prince de Piemont & auec le Cardinal pour chercher quelque expedient qui pût preuenir ce malheur: Il representa toutes les considerations *Qui deuoient destourner le Cardinal de rompre auec S. A. Prince belliqueux & puissant: Que l'Empereur ny le Roy d'Espagne n'estoient pas disposés à la guerre: Que le secours qu'il attendoit de France estoit incertain: Que le Duc estoit armé, luy dépourueu de toutes choses necessaires pour resister: Que le refus de rendre au Duc sa Fille & sa petite Fille le feroit resoudre à réueiller ses anciennes pretentions sur le Montferrat; & que comme le mariage du Duc François en auoit arresté la poursuitte, vne seconde alliance auec sa Vefue y seruiroit d'obstacle perpetuel, & le feroit jouyr de ses Estats en paix: Que s'il ne pouuoit se resoudre à cela, il ne pouuoit honorablement refuser à S. A. de luy renuoyer la Duchesse & la Princesse Marie, ou de les faire conduire à Milan comme en depost entre les mains du Roy d'Espagne leur Oncle.*

Dis[cours] du P[rince] d'As[coly] au C[ardinal] de [Mantouë].

Le Comte Martinengue qui auoit accompagné le Prince de Piemont en cette conference, prit la parole, appuya le discours du Prince d'Ascoly, & s'attacha principalement à proposer le mariage, à condition que l'on feroit raison à S. A. des droits qu'elle auoit sur le Montferrat, sans quoy il ne croyoit pas que le Duc en pût gouster la proposition. Le Cardinal repartit, *Que son intention n'estoit pas de rompre auec S. A. Que s'il estoit attaqué, il croyoit que ses amys ne l'abandonneroient point: Qu'il ne pouuoit consentir que la Duchesse*

Rép[on]ce d[u] Car[di]nal.

Ducheſſe ſa Belle-Sœur ſortit de ſes Eſtats iuſqu'à ce que l'on fut certain de ſa groſſeſſe : Que pour la Princeſſe Marie ſa Niece, il ne ſouffriroit iamais qu'elle luy fut oſtée, pretendant d'en auoir la tutelle & l'education : Que pour le mariage propoſé il n'y auoit point de repugnance, pourueu que la choſe ſe fit auec honneur ſans l'obliger à démembrer ſon Eſtat, choſe qui luy ſeroit honteuſe, parce que ſes ennemys auroient ſujet de dire que l'on luy auoit fait acheter vne Femme ; outre qu'il ſouhaittoit que cela ſe fit auec l'agréement du Roy d'Eſpagne, & qu'vn des Princes de Sauoye eſpouſât Eleonor de Gonzague ſa Sœur, à laquelle il donneroit cent mil eſcus de dot. Dont le Prince de Piemont ne fut pas ſatisfait.

Apres cette conference il parut grande diſpoſition à vn accommodement entre le Duc & le Cardinal, pour la concluſion duquel le Comte Martinengue fit de grands efforts; mais les plus confidents du Cardinal l'en détournerent, & porterent ce Prince à recourir à l'Empereur pour auoir la tutelle de la Princeſſe Marie, afin d'auoir vn pretexte plus ſpecieux de la retenir, dont S. A. fut ſi indignée qu'elle rappella le Prince de Piemont. Neantmoins le Prince d'Aſcoly & le Comte Martinengue demeurés à Mantoüe continuerent leurs ſollicitations aupres du Cardinal pour le reſoudre à enuoyer la Ducheſſe & la Princeſſe à Milan ou à Modene aupres de l'Infante Iſabelle de Sauoye Princeſſe de Modene ; & comme ils ne pûrent rien gagner ſur ſon eſprit, le Duc renuoya le Prince de Piemont à Mantoüe au mois de Mars pour ramener la Ducheſſe Marguerite, au cas que le Cardinal ne voulut pas conſentir qu'elle & ſa Fille allaſſent à Modene, où Son Alteſſe les aymoit mieux qu'à Milan, reconnoiſſant que les Eſpagnols par le moyen de ce depoſt ſe vouloient rendre Arbitres Souuerains du different. Le Prince en fit inſtance aupres du Cardinal, qui pour s'en excuſer n'allegua autre raiſon, que le refus que le Duc de Modene auoit fait au Marquis de Ynoyoſa de l'agréer, craignant que cela ne le commit auec le Prince ſon Beau-Frere, ou auec le Cardinal ſon amy & ſon voyſin, outre l'exacte ſujetion à laquelle il s'engageoit pour la garde de ces deux Princeſſes ; promettant que ſi on y pouuoit faire condeſcendre le Duc de Modene, il n'y apporteroit aucune repugnance de ſa part. *Poſſeuin.*

Ainſi le Prince de Piemont partit de Mantoüe & emmena la Ducheſſe à Milan, laiſſant la Princeſſe Marie à Goito où elle eſtoit eſtroitement gardée. Comme il fut à Milã, le Marquis de Ynoyoſa ne treuua pas à propos qu'il paſſât outre, eſperant de diſpoſer le Duc de Modene au depoſt de ces deux Princeſſes, ce qu'il obtint, ce Duc luy ayant enuoyé vne Declaration par écrit, par laquelle il promettoit à Sa Majeſté Catholique, *En parole de Prince de receuoir la Ducheſſe Marguerite & la Princeſſe Marie chez ſoy : De ne point ſouffrir qu'elles ſortiſſent de la Ville de Modene que pour eſtre rendues au Cardinal de Mantoüe, ou à qui il en ordonneroit & dans l'eſtendüe de ſes Eſtats.* Le Marquis de Ynoyoſa ayant cette aſſeurance, crût la choſe faite ; & dépeſcha à l'inſtant au Cardinal de Mantoüe Dom Diego Marquis de Leyua pour le prier d'y conſentir ; mais il le refuſa & enuoya au Prince de Piemont & au Marquis de Ynoyoſa Gregoire Carbonel Eueſque de Dioceſarée Abbé de ſainte Barbe de Mantoüe pour s'en excuſer. Ses raiſons ou pluſtoſt ſes pretextes furent: *Que l'Empereur luy ayant donné la tutelle de ſa Niece, il n'en pouuoit confier la garde à vn autre : Que la Ducheſſe de Ferrare ſa Tante & le Prince Vincent ſon Frere n'y vouloient pas conſentir ; & que le Duc de Modene n'ayant pas voulu accepter le depôt en vn temps qu'il y eſtoit porté, il ne s'y ſentoit plus obligé.* Cette Ambaſſade fut mal reçeue du Prince & du Marquis, qui ne pouuoient digerer que le Cardinal eut manqué de parole; le Prince luy en témoigna ſon reſſentiment par vne Lettre, & mena la Ducheſſe ſa Sœur à Vercel où eſtoit

Poſſeuin. *Capriatu.*

S.

S. A. qui les attendoit. Le Marquis de Ynoyosa pourtant ne se rebuta point de sa negotiation, & enuoya l'Euesque de Diocesarée à Mantouë pour faire vne autre tentatiue, & celuy-cy de Mantouë retourna à Milan, d'où le Marquis le fit passer iusqu'à Vercel: Mais ces voyages n'auancerent rien, parce que le Cardinal estant asseuré que la Duchesse Marguerite n'estoit point enceinte, s'opiniastra plus que iamais à retenir sa Niece, & chargea l'Euesque de Diocesarée de dire à S. A. *Que le Cardinal Duc son Maistre ne la laisseroit iamais sortir de Mantouë, & ne pretendoit pas par l'accommodement des Droits que la Maison de Sauoye auoit sur le Montferrat, de donner chose quelconque de l'Estat, & qui fut tant soit peu de consequence, excepté deux ou trois Bourgades demantelées, comme Castillon & Vulpian.* S. A. luy repartit, *Que puis qu'on la traittoit de cette sorte, elle chercheroit les moyens d'en auoir raison.* L'Euesque nonobstant cela ne laissoit pas de presser le Mariage du Cardinal Duc & de la Duchesse Marguerite; & Son Altesse insistoit tousiours au depost de la Princesse Marie, & qu'on luy fit iustice de ses pretensions sur le Montferrat.

Le Pr. de Piemont mene sa Sœur à Vercel

Voyage de l'E. de Dioc. en P.

De sorte que dans cette contrarieté, l'Euesque de Diocesarée fut congedié le 22. d'Auril, & le Duc indigné de ce qu'on luy auoit si long-temps detenu sa Fille à Mantouë: Qu'on tenoit sa petite Fille prisonniere à Goito: Que le Cardinal Duc luy auoit manqué de parole, & ne luy vouloit rien relâcher du Montferrat pour assoupir leurs anciennes difficultés, donna ses ordres aux trouppes qu'il auoit autour de Vercel, composées de 4000. hommes choisis, pour entrer ce iour mesme dans le Montferrat. Son Altesse y alla en personne, accompagnée du Prince de Piemont & du Prince Thomas ses Fils, du Comte de sainct George & d'autres Gentils-hommes Piemontois. Le Capitaine Alexandre Guerin Gouuerneur de Querasque deuoit assieger Albe, & le Comte de Verrüe attaquer Montcalue: Le Duc n'auoit que six cents hommes auec soy & quelques Compagnies de cheuaux legers & des petards; auec cét equipage il se rendit à l'aube du iour aux portes de Trin, l'vne des principales Villes du Montferrat. Le Commandeur de la Motte menoit les Petardiers, soustenu de trois cents Prouençaux, commandés par le Comte de Rouilliasque. Le premier petard appliqué au rateau l'abbatit; mais comme le Commandeur de la Motte vouloit faire ioüer le second pour faire sauter la Porte, les Habitans réueillés au premier bruit se mirent sur les murailles & tirerent quelques mousquetades, dont le Commandeur de la Motte & les Barons d'Hermance & de Tornon furent blessés.

Congedié par S. A. 1613.

Possevin. Capriata. Virg. Pag. della guer. di Montf.

Qui entre au M. main armée

Prend Trin

Le Duc voyant son dessein manqué, forma le siege & fit battre la place à coups de canon qu'il auoit fait venir de Vercel. Le Comte Ardizzin Faa Gouuerneur de Trin n'auoit laissé dans la place que le Capitaine Bechesin son Lieutenant, qui se treuua surpris ne s'attendant pas à vn siege en vn temps que tous les Sujets du Cardinal Duc de Mantoüe croyoient son mariage infaillible auec la Duchesse Marguerite: Il demanda pourtant des hommes à Palazuol, Fontanet & Liuorno lieux voysins de Trin, qui furent deffaits par le Commandeur de la Motte: Charles Rossi Gentil-homme Parmesan de la Maison des Comtes de Saint Second Gouuerneur de Cazal, y enuoya 1800. hommes de pied conduits par Vincent Guazzo Gentil-homme Montferrin. Honufrio Muti Baron Romain qui commandoit la Caualerie de S. A. ayant appris leur marche les chargea si à propos qu'il les tailla en pieces, & n'en pût entrer dans la place que cent cinquante; les autres furent tués ou contraints de se sauuer à Moran. Cét échec estonna si fort ceux de Trin, que Bechesin ayant demandé à parlementer auec le Comte de sainct George & le Marquis de

de Garés se rendit le 3. iour du siege. Le Chastellard Gentil-homme Sauoysien y mourut de ses blessures, & Voyan Enseigne de Rouillasque y fut blessé ; son Altesse y laissa pour Gouuerneur le Cheualier de la Mante Lieutenant General de sa Caualerie, & parce que cette Place ne tint que trois iours, & que S.A. y estoit en personne auec les Princes Victor-Amé & Thomas ses Enfans, on fit ce Distique:

Trina dies, Trinum, trino sub Principe cepit.
Quid mirum ? nunquid Mars ibi trinus erat.

Ce mesme iour le Duc fit attaquer le Chasteau de Gabiano sur le Pau, qui ne fit point de resistance.

D'autre costé Guerin Gouuerneur de Querasque se presenta deuant Albe le vingtroisiéme d'Auril : Le Baron de Chevron, Alinges, la Barre & Manuel qui commandoient l'Infanterie Sauoysienne, petarderent la porte du Taner, Camille Taffin, Iean Menton, Bernardin Vacca & Iean Marc Arbaud Capitaines Piemontois, y entrerent par escalade, Siluio Via Capitaine de Cheuaux legers du Cardinal Duc Gouuerneur de Dian, qui se treuua là par hazard, se ietta auec quelques Soldats dans le Chasteau, où il fit vne honorable capitulation : De là Guerin mena ses trouppes à Dian (où Castellon commandoit en l'absence de Syluio Via) qui fut pris sans coup ferir. *Possevinus. Capriata. Virgilio. Pagani.*

Le Comte de Verruë ne s'aquitta pas si heureusement de ce que le Duc luy auoit commandé ; car ayant assemblé dans Ast deux mil hommes de pied & 3. cens cheuaux, il en partit le mesme iour que son Altesse alla à Trin pour surprendre Montcalue : Le Comte de Monticello & le Baron de Cardé, Ierosme Permenuto, & Iean-Baptiste Negro Comte de saint Front Ingenieur de son Altesse menoient la Caualerie, Monasterol Pascal, Bunio & Malabaila l'Infanterie, le Cheualier de Redortiers Gentil-homme Prouençal, Le Marquis de Caluxe Fils du Comte de Verrüe, Euangeliste Tosti & Pierre Gairet eurent ordre de donner les premiers, Redortiers fit iouer le petard, où Charles Asinari & le Tosti furent blessés ; la Ville fut d'abord prise & pillée ; mais le Chasteau se deffendit opiniastrement, dont Cospin estoit Gouuerneur, le Comte de Verrüe fit venir du Canon d'Ast pour dresser les batteries ; mais parce que ce siege tiroit à la longue ; Le Duc y enuoya le Comte de saint George & rappella le Comte de Verrüe : Cependant les Montferrins ne paroissoient point au secours de cette place ; il n'y eut que le Cheualier Octaue de Riuara de la Maison des Comtes de Valpergue Gouuerneur du Pont de Sture, qui y ietta 200. hommes par la lacheté des Allemans, qui n'eurent pas assés de resolution pour s'opposer à son passage ; mais cela n'empescha pas que Cospin de l'aduis du Capitaine Guillaume Carretto ne capitulât le neufuiéme de May, à l'exemple de ces trois Villes, les autres places se rendirent à son Altesse, & ses Trouppes coururent tout le haut Montferrat, en telle sorte qu'il n'y restoit plus que Cazal & le Pont de Sture, qui ne luy obeïssent. *Possevinus. Capriata. Pagani.*

Le Duc de Mantoüe estonné de cette nouuelle, escriuit au Marquis d'Ynoyosa, aux Venitiens & au Grand Duc de Florence pour estre secouru : Trajan Guiscardi son Ambassadeur en France en fit de grandes instances auprés de la Regente, & obstint des Ordres de sa Majesté à Lesdiguiers de passer en Piemont auec vne armée : Le Marquis d'Ynojosa marry que le Cardinal Duc eut demandé la protection des François, & qu'il se fut deffié de celle de son Maistre, luy fit dire qu'il s'employeroit de bon cœur pour faire vn accommodement entre son Altesse & luy, & que si le Duc y resistoit, il luy declareroit la guerre, mais si les François passoient les Alpes, pour seruir Mantoüe, il se tourneroit du costé de Sauoye. *Possevinus.*

Cependant son Altesse, pour iustifier ses armes publia vn Manifeste, par lequel elle se plaignit, *De ce que contre toutes les Loix du monde on auoit denie la Tutelle & l'Education de la Princesse Marie à la Duchesse Marguerite sa Mere, du procedé du Cardinal Duc, de son manquement de parolle, & du peu de conte qu'il auoit tenu de luy faire raison de ses iustes pretentions sur le Montferrat, qui luy appartenoit comme deuolu à la Maison de Sauoye du chef d'Yoland de Montferrat, laquelle à defaut de la ligne masculine des Paleologues auoit succedé à cét Estat; outre que ce cas arriuant le Montferrat luy auoit esté promis par son mariage auec Aymon Comte de Sauoye: D'ailleurs par la Transaction du vingtseptiesme de Ianuier mil quatre cens trente cinq, toutes les Terres de deçà le Paû, & de là la Riuiere du Taner auoient esté cedées & delaißées au Comte de Sauoye: Que Son Altesse auoit encore droit de demander le payement de la dot de Blanche de Montferrat Duchesse de Sauoye, laquelle auec les interests escheus reuenoit à plus de sept cens mille ducats, soustenant par ces considerations qu'il auoit esté contraint de prendre les armes, suppliant le Pape, l'Empereur & le Roy d'Espagne, d'appreuuer son procedé, qui ne tendoit qu'à proteger vne pauure Vefue affligée, & vne Pupille separée de sa Mere, & à recouurer ce qui auoit esté vsurpé sur ses Predecesseurs.* Le Cardinal Duc publia aussi vn manifeste de son costé, où il essayoit d'excuser ce que l'on luy imputoit, & à respondre aux Droits que Son Altesse auoit sur le Montferrat, pour l'establissement desquels le Duc fit faire plusieurs consultations par Balbe, Pobel, Purpurat, Caqueran, Menoch, Ponte, Bagnazasque, Bellon & par le President Faüre fameux Iurisconsulte du Siecle; voulant par là monstrer qu'elle ne fondoit pas tant ses pretentions sur les armes, comme sur la raison.

voyle Chap. 13. du premier Liure.

Les François de leur costé, se preparoient pour secourir le Duc de Mantoüe, ce qui obligea Son Altesse de faire de nouuelles Leuées d'Infanterie & de Caualerie en Sauoye, iusqu'à neuf mil hommes par Sigismond d'Est Marquis de Lans Lieutenant general deçà les Monts, pour se tenir sur les Frontieres de France; l'Infanterie estoit commandée par les Barons de la Vald'Isere, de la Bastie, de S.George & de S.Michel, & la Caualerie par les Marquis de la Chambre, d'Aix & de Versoy, & par Hermance, la Serra, Aiguebelle, Chasteaufort, Treyuerney, & la Dragonniere; outre vne Compagnie d'Arquebusiers à cheual sous le Capitaine Brottier. Le Duc de Mantoüe de son costé enuoya le Prince Vincent son Frere au Montferrat, fit ietter mil hommes dans Cazal, & alla en personne à Milan pour resoudre le Marquis de Ynoyosa à se declarer de son party, suyuant les asseurances que l'on luy en auoit données d'Espagne: Le Marquis qui attendoit des ordres plus exprés de sa Majesté Catholique, consentit seulement que les Compagnies de Gensdarmes Milanois de Gonza & du Comte de saint Second, seruissent le Duc Ferdinand au Montferrat, accorda passage à ses Trouppes par l'Estat de Milan, & enuoya cinq cens Espagnols au Pont de Sture: les Venitiens luy presterent de l'argent pour payer la Garnison de Cazal, dont S. A. indignée, congedia leur Ambassadeur resident à Turin.

Les Montferrins ayants ramassés leurs Trouppes se logerent à Stropiana entre Cazal & Vercel, & à Castagnol dependant du Côté d'Ast: Le Capitaine Mazzet voulut surprendre Palazuol, mais il fut repoussé; Alfonse Guerrier Mestre de Camp General de l'Infanterie du Duc de Mantoüe se saisit de Montemagno: Le Duc de Neuers qui alloit à Rome pour les Nopces de sa Sœur auec le Duc Sforce s'arresta à Genes, sur l'auis qu'il eut des mouuemẽs du Mõtferrat, & prenant son tẽps, se ietta dans Cazal, pour rendre au Duc Ferdinãd son Cousin vn témoignage de la part qu'il prenoit aux interests de sa Maisõ. Cela donna de l'ombrage au Gouuerneur de Milan, qui ne vouloit point que les François eussent

Possevin.

euſſent aucun pretexte de faire la guerre en Italie; auſſi le Conſeil d'Eſpagne qui auoit deſſein de proteger le Duc de Mantoüe, en retardoit l'execution par cette conſideration, ne voulant pas partager la gloire de cette action auec la France, ſans l'aſſiſtance de laquelle les Eſpagnols diſoient que ce Prince pouuoit eſperer d'eſtre auantageuſement aſſiſté de S. M. Catholique.

Le Duc qui connoiſſoit bien la politique des Eſpagnols, faiſoit tous ſes efforts pour augmenter leur ialouſie, & ne manquoit pas de publier en la Cour d'Eſpagne, les preparatifs que faiſoient les Ducs de Longueville & de Mayenne, & le Mareſchal de Leſdiguieres, pour ſecourir le Duc de Mantoüe, ſans oublier l'intereſt que ſa Majeſté Catholique auoit de fauoriſer la cauſe de ſon Alteſſe, & celle de la Ducheſſe Marguerite ſa Niece. Cependant le Duc ne laiſſoit pas de continuër ſes Conqueſtes dans le Montferrat, ayant fait aſſieger Nice de la Paille l'vnziéme de May, par le Comte de ſainct George, qui fut bleſſé aux approches de la place, & auec luy Odon de RoëreCapitaine de trois cens cheuaux, Manfroy de Caſtillon Gentil-homme Milanois en eſtoit Gou- *Poſſeuins*
uerneur, qui en fit ſortir le Capitaine Syluio Via auec cinq cens hommes de *Capriata*
pied, & cinquante cheuaux, pour y faire entrer des viures : mais il fut deffait *Pagani.*
par les Sauoyſiens, & contraint de ſe retirer à Aqui. Cette perte pourtant ne diminüa point le courage des aſſiegés, ny du commandant qui ſe deffendit courageuſement: Le Duc pour faciliter ce ſiege eſtoit venu de Turin à Albe, le Prince Vincent & le Duc de de Neuers à Aqui, pour ſecourir les aſſiegés; ce ſiege fut fort opiniaſtré, & quoy qu'il arriuât tous les iours de nouuelles forces au Camp, entre autres la Compagnie des Cuiraſſiers de la garde du Duc, commandée par Lauro Ceſar Ponte Seigneur de Scarnafix, & deux Regiments d'Infanterie l'vn de Sauoyſiens, & l'autre de Camille Taffin, & quelques milices du Montdeuis ſous les Capitaines Antoine Vignabene, & André Fauzon; les aſſiegés toutesfois témognoient toûjours vne grande reſolution.

On preparoit cependant en France vn puiſſant ſecours pour le Duc de *Hiſt. de*
Mantoüe dont on fit trois Corps; l'vn de douze mil hommes de pied & de *Leſdiguie.*
douze cens cheuaux commandés par le Mareſchal de Leſdiguieres, l'autre de quatre mille Fantaſſins & de quatre cens cheuaux par le Duc de Guyſe & le ſurplus par Bellegarde Grand Eſcuyer de France, pour attaquer les Eſtats de Son Alteſſe par le Bugey à meſme temps que Leſdiguieres y entreroit par le Dauſiné. L'Empereur s'intereſſant auſſi en la querelle du Duc de Mantoüe enuoya à ſon A. François de Gonzague Prince de Caſtillon pour le perſuader à *Capriata.*
deſarmer & à ſouffrir que les differends qu'il auoit auec la Maiſon de Mantoüe fuſſent terminés par vne voye plus douce, que celle des armes: D'autre coſté, le Pape Paul cinquiéme luy dépeſcha Innocent Maxime Eueſque de Bertinoro Vicelegat de Ferrare en qualité de Nonce extraordinaire, pour l'exhorter à ne point troubler la Paix d'Italie. Le Marquis de Ynoyoſa preuoyant que s'il ne ſe haſtoit de ſecourir le Duc de Mantoüe, le Pape, l'Empereur & les François ſe donneroient la gloire de luy auoir conſerué ſes Eſtats, reſolut apres beaucoup de remiſes de mettre vne Armée en campagne compoſée de quatre mil hommes de pied Eſpagnols & de ſix cens Cheuaux, dont il donna la conduite à Antoine de Leüe Prince d'Aſcoly, qui le vingtdeuxiéme du mois de May ioignit celle du Prince Vincent & du Duc de Neuers à Bergamaſque.

Le Duc voyant que tant de fâcheux obſtacles, ſe preſentoient à ſes deſſeins : Qu'il auroit bien tôt ſur les bras l'Empereur & les Roys de France & d'Eſpagne; que le Duc de Florence leuoit des trouppes pour le Duc de Mantoüe, pour lequel les Venitiens s'eſtoient dé-ja declarés: *Capriata*
Que le Pape ſeroit irrité contre luy, s'il n'eſcoutoit les propoſitions d'vn *Pagani Poſſeuinus.*

 accommodement

accommodement, reſolut de leuer le ſiege de Nice : le Comte de Verruë en porta l'ordre au Comte de ſainct George, & enuoya le Comte de Calozze auec le Secretaire du Prince de Caſtillon au Prince d'Aſcoly pour luy dire, *Que S. A. n'ayant pas crû que le Roy d'Eſpagne voulut aſſiſter le Duc de Mantoüe en cette guerre contre luy, qui auoit cét auantage d'eſtre Beau-Frere de Sa Majeſté Catholique, il auoit pris les armes pour auoir raiſon du Duc de Mantoüe; mais puiſque celles du Roy d'Eſpagne eſtoient preparées contre luy, il feroit retirer ſes trouppes d'autour de Nice, par le ſeul reſpect qu'il vouloit rendre à Sa Majeſté Catholique, & non par la crainte des armes de Mantoüe.* Le Prince d'Aſcoly ſur cette ouuerture commanda à Barnabé Barbo Meſtre de Camp Milanois de s'aboucher auec les Comtes de Verruë & de ſainct George & de les aſſeurer, *Que n'ayant ordre du Roy ſon Maiſtre que de ſecourir Nice, il n'attaqueroit point les trouppes du Duc, ſi elles leuoient le ſiege.* Ainſi les deux Armées eſtans en preſence & preſtes à donner bataille, le Comte de ſainct George ſe retira à Caſtellane à quatre milles de Nice, & les trois Princes entrerent à Nice pour ſe diſpoſer au ſiege d'Albe. Les Mantoüans murmurerent fort de ce que le Prince d'Aſcoly n'auoit pas voulu combattre, & prenoient leur pretexte de ce que les Sauoyſiens, nonobſtant les propoſitions faites de leuer le ſiege, auoient redoublé la batterie de Nice : mais il n'y voulut iamais conſentir, diſant : *Qu'il n'auoit charge que de ſecourir Nice, & non pas de combattre.*

Poſſeuin. Capriata. Pagani.

Or quoy que le Duc eut quitté le ſiege de Nice, la guerre ne laiſſa pas de continuer au Montferrat ; & S. A. ayant ramaſſé quelques Trouppes venuës du Marquiſat de Saluces & de Lans, deux cents cheuaux conduits par S. Madrin Prouençal, & deux Regiments d'Infanterie, l'vn du Baron des Adrets, l'autre de Valeſans, enuoya le Prince de Piemont en Eſpagne pour rendre raiſon de ſon procedé. A meſme temps le Cheualier de Riuara Gouuerneur du Pont de Sture entreprit de reprendre le Chaſteau de Gabiano, mais le Comte de S. George le repouſſa ; Monteggio qui s'eſtoit ſouleué, fut repris par les Colonels Taffin & Permenuto, aſſiſtés de Pierre Garreto Seigneur de Ferrere & de Virgilio Pagani, Montemagno, Vignal & Caſorſo (leſquels au bruit de la venuë des Eſpagnols à Nice auoient auſſi chaſſé les Sauoyſiens) furent forcés de ſe rendre au Comte de S.George : Le Chaſteau de Veſima & Moran qui refuſoient de payer la contribution au Commandeur de la Mante Gouuerneur de Trin, furent ſaccagés & brûlés. En ſuite le noſtres ſe ſaiſirent de Coſſan, de S. Eſtienne & de beaucoup de lieux des Vallées de Tinelle & de Belbo. Le Baron des Adrets aſſiegea S.Damien : les Mantoüans recouurerent Altare proche de Sauone, & apres auoir tenté Canelli inutilement par le Marquis Iule Ceſar de Maleſpine & par le Marquis de Grana de la Maiſon de Carretto, ſe contenterent de prendre Alice, Moaſca & Cameran.

Pagani. Capriata. Poſſeuin.

Continuatiō de guerre au Montferrat.

Le Duc de Neuers auec quelques Gentils-hommes François (entre leſquels eſtoient le Marquis de Nangis, le Baron de Rabat, le Vidame de Normandie, Anchi & Verpel) fit vne entrepriſe ſur Courtemille, laquelle fut découuerte, dont ſe voulant vanger ſur Canelli qu'il fit attaquer à l'aube du iour ; il en fut chaſſé auec perte des ſiens & de deux pieces de campagne : Les Sauoyſiens apres cét auantage ſe rendirent maiſtres de Grana & de Caſtagnol : Odon de Roëre eut ordre de fortifier Montcalue & Pagani, reprit Altare ſur les Mantoüans : Le Baron des Adrets preſſoit fort ſainct Damien, & le Baron Muti auec mil hommes de pied & ſix cents cheuaux entra au territoire de Cazal pour y faire le degaſt. Le ſecours que le Grand Duc de Florence auoit deſtiné pour le Duc de Mantoüe eſtoit en chemin, & n'auoit eſté retardé que parce que le Pape luy auoit refusé le paſſage ſur les Terres de l'Egliſe, de ſorte qu'il auoit eſté contraint de le demander au Duc de Modene qui en faiſoit difficulté

Entrepriſes du Duc de Neuers.

culté à cause de son alliance auec la Maison de Sauoye : D'autre costé Mayne Seigneur du Bourg-Lespinasse Gentil-homme François s'auançoit auec son Regiment de deux mil hommes de pied par ordre de la Reyne Regente.

Voylà l'estat auquel estoient les affaires de S. A. & du Duc de Mantoüe, ce qui donnoit à parler aux plus raffinés ; car ceux qui portoient les interests du Mantoüan s'estonnoient que le Marquis de Ynoyosa qui témoignoit ouuertement d'auoir commandement de Sa Majesté Catholique de le proteger, se fut contenté de faire leuer le siege de Nice, & qu'il souffrit les nouuelles conquestes de S. A. sur le Montferrat auec des maux & des hostilités extraordinaires, sans s'en remuer, quoy que le Prince d'Ascoly eut vne armée sur pied, mais on fut bien tost éclaircy de ce mystere ; car le sujet du temporisement des Espagnols procedoit de la jalousie qu'ils auoient de ce que le Duc de Mantouë s'attendoit à la protection de France & du sejour que le Duc de Neuers faisoit au Montferrat.

En effet, le Marquis de Ynoyosa ayant appris la marche de du Bourg-Lespinasse, & qu'il prenoit son chemin par mer, écriuit à ceux qui commandoient les Galeres Espagnoles de Naples & de Sicile d'aller sur la Coste de Gennes, pour arrester tous les François qui viendroient au Montferrat, menaçant de faire tailler en pieces tous ceux qu'il rencontreroit dans l'estat de Milan, & d'arrester le secours du Duc de Florence en chemin ; & quelques remonstrances que le Duc de Mantouë luy en pût faire, il luy declara qu'il n'y feroit autre chose s'il ne renonçoit à la protection de France : Ce Prince se trouua fort embarrasé, car d'vn costé refusant le secours des François, il les auoit pour ennemys, & s'assujetissoit aux Espagnols ; & demeurant en l'estat où il estoit, il voyoit le Montferrat perdu, parce que S. A. ne manqueroit pas de se preualoir de l'ombrage des Espagnols sans le consentement desquels les Trouppes de Florence luy estoient inutiles.

Ainsi combattu de diuerses considerations, il ayma mieux se jetter entre les bras du Marquis de Ynoyosa, & le reconnoistre pour son Liberateur (puis qu'il n'estoit pas en estat de s'en pouuoir passer) que de l'auoir pour ennemy declaré, en attendant des assistances ou éloignées, ou incertaines. Le Marquis de Ynoyosa l'ayant reduit au poinct où il le souhaittoit, fit mine de faire deux attaques à mesme temps, l'vne à Trin, & l'autre à Vercel : le Duc qui ne manquoit pas de bons aduis, ayant appris cette intrigue & ne se iugeant pas asses fort pour resister aux forces preparées contre luy, consentit aux propositions d'accommodement que luy firent le Nonce du Pape, le Prince de Castillon & Dom François de Padillias enuoyé du Marquis de Ynoyosa, dont S. A. donna des asseurances par le Comte Louys Criuel qui alla de sa part à Milan. *Possenin, Pagani.*

Les articles de cette Paix portoient, *Que le Duc à la semonce du Pape, & pour satisfaire à l'intention de l'Empereur & du Roy d'Espagne, remettroit dans six iours toutes les Places qu'il auoit prises au Montferrat, entre les mains du Prince de Castillon Deputé de l'Empereur, & du Prince d'Ascoly Deputé du Roy d'Espagne, pour estre renduës par eux au Duc de Mantoüe : Cependant que toutes hostilités cesseroient de part & d'autre : Que les deux Ducs ne pourroient pretendre les dommages causés par la guerre : Que les Sujets de l'vn ou de l'autre Duc qui auroient suiuy le party contraire, ne seroient point inquietés ou molestés en leurs personnes, ou en leurs biens : Qu'vn mois apres la restitution faite par Son Altesse des places du Montferrat, la Princesse Marie luy seroit renduë pour la remettre quinze iours apres à la Duchesse Marguerite sa Mere ; & finalement que l'on traitteroit amiablement de tous les differens qui estoient entre ces deux Princes.*

Cette Paix publiée, le Comte de Verruë & le President Viualda par ordre de S. A. remirent Trin & les autres places du Montferrat aux Princes de Castillon & d'Ascoly le 27. de Iuin : Le Baron des Adrets qui estoit sur le poinct de prendre sainct Damien fut obligé de leuer le siege ; les Trouppes que le Duc de Guyse auoit en Prouence furent licentiées, & le Grand Escuyer Bellegarde qui estoit venu auec d'autres forces iusqu'au Pont de Gresin s'en retourna, & l'armée d'Espagne s'alla rafraischir dans le Montferrat.

Possevin. Capriata. Pagani. — Execution de la paix. 1613

En ce temps-là se tint vne Diette à Ratisbonne, où S. A. enuoya le Marquis de Lullins pour informer Sa Majesté Imperiale & tous les Princes d'Allemagne des respects qu'il auoit rendus aux commandemens de l'Empereur, & du desir qu'il auoit de viure en paix auec le Duc de Mantoüe ; pourueu que le Traitté qui venoit d'estre fait fut executé de bonne foy : Cependant le Duc ne desarma point, le Marquis de Ynoyosa le pressoit fort de congedier les Trouppes de Sauoye & du Comté de Nice, & luy enuoya à cét effet François de Padillias à Ast, pour representer à S. A. que par la retraitte du Duc de Guyse & de Bellegarde elles estoient inutiles ; & toutesfois le Marquis ne faisoit pas cela pour faire plaisir aux François ; mais pour se guerir du soupçon qu'il auoit que le Duc ne voulut faire passer ses Trouppes en Piemont : Le voyage de Padillias fut inutile, car auant qu'il eut abordé S. A. toutes ces Trouppes se treuuerent licentiées ; & si elles ne l'eussent esté, il est certain que le Duc les eut fait subsister, sur le peu d'apparence qu'il y auoit que la Paix dût tenir : Car, contre vn des articles du Traitté, le Duc de Mantoüe ordonna au Senat de Montferrat de faire le procez au Comte Guy de sainct George comme rebelle ; ce qui fut poursuiuy auec tant de precipitation & de rigueur qu'en peu de iours il fut condamné à mort, ses biens confisqués & donnés ou vendus à diuerses personnes de cette Cour. Les mesmes Iuges condamnerent aussi plusieurs Gentils-hommes du Montferrat qui auoient suiuy ou fauorisé le party de S. A. & s'en prirent encore à tous les Gentils-hommes de Piemont qui auoient des Terres dans le Montferrat : Entre lesquels ne furent pas oubliés ny épargnés, Philibert-Gerard Scaglia Comte de Verruë, Auguste-Manfroy Scaglia son Fils Marquis de Caluxe, François-Amedée Falet Seigneur de Melaz, Alfonse Busca Comte de Nuyuille, François Spinola Marquis de Garés, François Boëtto Comte de Cuni & autres.

Diette de Ratisb. 1613 — *Possevin.* — *Possevin.*

Outre cela, Alfonse Pimentel fut à Mantoüe de la part de Sa Majesté Catholique pour demander la Princesse Marie, dont le Duc Ferdinand s'excusa, à cause qu'elle estoit malade ; & parce que l'Empereur luy en ayant donné la tutele & l'education, il ne pouuoit consentir qu'elle sortit de ses Estats : Le Marquis d'Ynoyosa qui auoit enuoyé Pimentel, faisoit entendre à S. A. que l'on ne demandoit cette Princesse que pour la luy rendre conformément au Traitté ; mais il estoit de bonne intelligence auec le Duc de Mantoüe, & sçauoit bien que l'on la luy refuseroit ; aussi le Marquis n'en fit plus d'instance & prit son pretexte sur ce que la Reyne de France auoit prié le Duc de Mantoüe de la luy confier, comme plus proche Parente que le Roy d'Espagne : Piementel eut encore charge de solliciter le pardon des condamnés, & pourtant ce fut sans effet.

Capriata. — Voyage de Pimentel à Mantoüe. — *Possevin.* — *Capriata.*

Ainsi le Duc voyant que les Espagnols auec lesquels il auoit procedé sincerement, n'vsoient que de ruses & de soupplesses pour fauoriser les intentions du Duc de Mantoüe, qui ne se mettoit point en deuoir d'executer le Traitté de Paix : Que le Prince de Piemont n'auoit pas esté reçeu ny consideré en Espagne comme sa naissance le luy deuoit faire esperer : Qu'il n'auoit pas eü le credit de voir le Prince Philibert son Frere qui s'estoit retiré sans employ

Le [...] mé[...] ten[...] des Esp[...]

employ au Port de saincte Marie à l'extremité d'Espagne : Que Sa Majesté Catholique s'estoit declarée ouuertement pour la protection de Mantouë, & ne vouloit point que les articles de la Paix fussent executés, que S. A. n'eut entierement desarmé ; considerant d ailleurs que l'on ne luy payoit point les soixante mil escus de pension qui luy estoient deüs tous les ans sur l'Estat de Milan, ny les quarante-huict mil escus de rente assignés sur la Doüane de Naples, pour la dot de l'Infante Caterine son Espouse, dont les arrerages estoient deüs de plusieurs années, resolut de rompre auec l'Espagne & de recommencer la guerre au Montferrat.

Mais auant que de l'entreprendre ouuertement, S. A. crût qu'il estoit à propos de faire connoistre à la France & aux Venitiens le peril que couroit l'Italie par la trop grande soûmission que le Duc de Mantouë rendoit aux Espagnols; qui sous pretexte de protection & de secours prenoient le chemin de se rendre Maistres du Montferrat; ou du moins de reduire ce Prince en tel estat qu'il seroit bien ayse, pour ne se pas ruiner aupres d'eux, d'en prendre recompence du costé de Cremone ou ailleurs, chose desirée il y a long-temps par le Conseil d'Espagne, à fin d'auoir le passage libre de Gennes à Milan : Et de vray les soupçons de S. A. estoient fort iustes ; car à mesme temps que les Sauoysiens sortirent de Trin, le Prince d'Ascoly y mit garnison Espagnole ; de sorte que cette place sembloit auoir esté plustost remise au Marquis de Ynoyosa, que renduë au Duc de Mantouë. D'ailleurs, toutes les Trouppes du Roy d'Espagne leuées pour le secours de ce Prince contre S. A. estoient en quartier d'hyuer au Montferrat : L'Eueſché de Cazal auoit esté procurée par le Duc de Mantouë à Scipion Pascal Sujet du Roy d'Espagne, Dom Alfonse d'Aualos Espagnol d'origine & de party, auoit le Gouuernement du Montferrat.

Ces considerations obligerent S. A. d'écrire au Mareschal de Lesdiguieres par le Colonel Alant, & d'enuoyer Gabaleon en France pour negotier vne estroitte vnion auec la Reyne Regente, à fin de s'opposer à l'ambition du Roy d'Espagne, qui par l'enuahissement du Montferrat preparoit de nouuelles chaisnes à la liberté des Princes d'Italie : Il fit aussi valoir toutes ces considerations aupres des Venitiens; & comme il en attendoit le succez, le Prince de Piemont reuint d'Espagne mal satisfait de cette Cour; car prenant congé de Sa Majesté Catholique, elle le voulut charger d'vne depéche à S. A. laquelle il refusa, sçachant qu'elle n'estoit pas conforme aux intentions du Duc : En effet, le Roy d'Espagne mandoit à S. A. *de desarmer, sans condition, de ne rien faire au preiudice du Duc de Mantoüe, ny de ses Estats, de remettre au iugement de l'Empereur la decision de leurs differens : Qu'il donnât en mariage sa Fille la Duchesse Marguerite au Duc de Mantoüe, qui en consideration de cette alliance pardonneroit à ses Sujets rebelles, menaçant S. A. de luy faire la guerre, si elle ne vouloit pas consentir à ces propositions.* Cette depéche fut depuis apportée au Duc par vn Courrier, dont il fut sensiblement offencé, se voyant éloigné de l'appuy qu'il esperoit d'Espagne : Dés lors il n'y eut plus de commerce entre les Piemontois & les Montferrins; & le Duc pour commencer à témoigner son mal talent, fit rompre les leuées & les digues du Taner, pour submerger la Ville d'Albe & son voysinage : Il fit encore destourner la Riuiere de Doyre, à fin qu'elle n'arrousât plus les campagnes & les prairies de Salugia, de Liuorne, de Bianzan, de Fontanet & autres lieux de deçà le Pau; ce qui causa des dommages irreparables aux Montferrins, quelques soins qu'ils prissent pour les reparer. Ces petites aigreurs furent suyuies de quelques courses des Piemontois sur le Montferrat, qui sont les Auantcoureurs ordinaires de la guerre : Le Comte de S. George qui auoit perdu tout son bien pour

Hist. de Lesdig.

Capriata.

Possevin.

pour les interests de S. A. & qui ne demandoit que les occasions de se vanger du Duc de Mantouë, attaqua souuent pendant l'hyuer les garnisons d'Albe & de Nice pour les attirer à quelque combat.

François-Annibal d'Estrée Marquis de Cœuures Ambassadeur de France aux Princes d'Italie, reuenoit en ce temps-là de Venize, & passa à Turin, auec ordre de disposer S. A. à quelque accommodement auec le Duc de Mantouë : il treuua ce Prince mal edifié des Espagnols, qui neantmoins consentit que le Marquis en cherchât les expediens, & que Sauelly Nonce du Pape allât à Mantouë, aymant mieux que la France eut l'honneur d'auoir terminé ce different que l'Espagne : Mais le Marquis de Ynoyosa ayant éuenté cette negotiation la troubla à Mantouë, & demanda à S. A. réponce de la depéche de son Maistre : Le Duc declara, *Qu'il ne desarmeroit point que les Espagnols n'en fissent de mesme : Qu'il n'entreprendroit rien sur le Montferrat, pourueu que l'on luy tint parolle de tout ce qu'on luy auoit promis : Qu'il ne pouuoit se soûmettre au iugement de l'Empereur pour les pretentions qu'il auoit contre le Duc de Mantoüe, parce qu'il estoit suspect ; mais que l'on choisiroit des amys communs pour en estre les Iuges, qui porteroient la qualité de Deputés de l'Empereur : Que pour le mariage proposé, S. A. treuuoit fort estrange que Sa Majesté Catholique la voulut contraindre à marier sa Fille à son ennemy, auant que leurs querelles fussent vuidées.* Les raisons du Duc furent si pressantes, que le Marquis de Ynoyosa ne les pouuant surmonter, s'attacha tousiours au desarmement ; neantmoins pour témoigner en quelque façon que le Roy d'Espagne souhaittoit vn ajustement entre ces deux Princes, il proposa qu'ils enuoyassent des Iurisconsultes à Milan pour examiner les droits & les pretentions de la Maison de Sauoye sur le Montferrat ; ce qui fut fait, mais sans aucun fruict. Mar-quis Cœu-ures Turi 1614

Ainsi toutes choses se disposoient à vne nouuelle guerre, dont les pretextes estoient differents : car celuy des Espagnols estoit la protection du Montferrat, le repos d'Italie, & la seurté de l'Estat de Milan. Le Duc de son costé vouloit l'execution des choses qui luy auoient esté promises au temps qu'il remit aux Princes de Castillon & d'Ascoly les places qu'il auoit conquises au Montferrat, dont les Espagnols estoient les garents. D'ailleurs il auoit grand interest de se maintenir dans l'independance, puis qu'il estoit Souuerain dans ses Estats ; car, quoy que le Roy d'Espagne fut plus puissant que luy, il n'auoit pas neantmoins l'authorité de luy commander. Pre-texte de nou-uelle guerr Rais de S.

Et comme le Duc ne s'offençoit point des grandes leuées que Sa Majesté Catholique faisoit à Naples & au Milanois ; aussi croyoit-il qu'elle ne deuoit point se formaliser que Son Altesse pour la conseruation de ses Estats eut des Trouppes sur pied dans le Piemont ; & c'estoit bien assez pour leuer les soupçons que les Espagnols auoient, que le Duc s'en voulut seruir pour attaquer le Montferrat, qu'il eut fait offre de desarmer à mesme temps que le Gouuerneur de Milan ; Son Altesse ayant autant de sujet de se deffier des Espagnols qu'eux en pouuoient auoir d'elle. Les Espagnols cependant ne pouuoient point digerer cette genereuse resistance du Duc, & publioient que les voulant obliger à desarmer conjointement, il offençoit Sa Majesté Catholique ; & parce qu'il ne vouloit pas souffrir leur brauade, ils disoient qu'il vouloit aller du pair auec leur Maistre. Tellement que la protection du Montferrat ne fut pas la cause de cette seconde guerre, mais ce fut vn poinct d'honneur.

Sur

Sur ces apparences de rupture, le Duc enuoya des ordres au Marquis de Lans pour faire des leuées en Sauoye, à fin de les ioindre à celles que le Mareschal de Lesdiguieres faisoit en Daufiné pour le seruice de son Altesse; car, quoy qu'en France la Reyne fut entierement portée à assister le Duc de Mantouë son Neueu, neantmoins les Princes, & le Conseil crurent qu'il y alloit de l'interest de l'Estat de secourir son Altesse en cette occasion, & d'arrester l'ambition des Espagnols, qui furent blasmés de tous les Politiques d'en auoir si mal vsé auec ce Prince, apres tant de respects, & de deferences qu'il auoit rendues à sa Majesté Catholique. Aussi n'y eut-il point de Prince en Italie qui ne condemnast le procedé des Espagnols, nonobstant le temperament que le Conseil d'Espagne y apporta; car pour se descharger de la hayne que cette guerre commencée sur de si mauuais fondement leur attiroit, le Marquis de Ynojosa fit declaration *Qu'encore qu'il eut ordre du Roy d'Espagne, d'attaquer le Piemont, toutesfois il n'entendoit point de retenir les places qu'il y prendroit que iusqu'à ce que le Duc eut desarmé.* Ce qui aigrit encore mieux l'esprit de son Altesse, & la porta à remuer toutes les Puissances de l'Europe pour les interesser en sa querelle; mais ce qui l'offença le plus fut vne lettre que le Duc de Lerme escriuoit au Marquis de Ynojosa, par laquelle il mandoit, *Que le Duc deuoit des-armer, & au cas qu'il ne voulut obeir* l'Espagnol dit *Caso que no obedesca, que l'on entrat à main armée dans le Piemont, à fin de luy faire connoistre comme il luy estoit important d'executer les volontés du Roy, les Ministres duquel estoient mal satisfaits de tant de difficultés, & de resistances.* Possevin.

Capriata.

Cette lettre ayant esté publiée par le Marquis, ietta son Altesse dans les dernieres extremités, indignée que le Duc de Lerme le traitast en sujet & auec mespris, aussi disoit elle que le *no obedesca du Duc de Lerme* luy auoit mis les armes à la main; mais auant que de se mettre en campagne; ce Prince fit vn Manifeste contenant ses plaintes du procedé iniurieux, & imperieux des Espagnols, protestant de ne rien entreprendre sur les Estats de sa Majesté Catholique qu'en se deffendant. Le Gouuerneur de Milan suiuant les ordres qu'il auoit du Conseil d'Espagne, partit de Milan le vingtiéme d'Aoust auec vne armée de vingt mil hommes de pied, & de seize cents cheuaux, & s'arresta à Candie, d'où il escriuit à Dom Louys Gaetan Ambassadeur d'Espagne à Turin de faire vn dernier effort auprés de son Altesse pour l'obliger à desarmer; le Prince de Castillon y alla aussi pour faire la mesme remonstrance de la part de l'Empereur; mais le Duc demeura ferme dans sa premiere resolution, chassa tous les Espagnols de ses Estats, & s'ostant du col le collier de la Toyson d'or, le remit à Gaetan, & celuy-cy ayant refusé de le receuoir, S.A. le luy enuoya dans son logis, & à mesme temps luy donna congé.

Ynoyosa ne voyant point d'apparence de reduire le Duc au point de soubmission qu'il eut bien souhaitté, fit faire vn Pont sur la Sezia, & le septiéme de Septembre prit la route de Vercel, la Motte, & Carezane Bourgades sur son chemin se rendirent à luy: Le Duc auec dix mil hommes de pied, & de Cheual la pluspart François, ne voulant pas s'opposer au Marquis, de crainte de s'engager à vn combat, crût qu'il estoit plus à propos de faire diuersion; il prit donc mille hommes de pied, & mille cheuaux, & alla droit à Nouare, ayant donné ordre à mesme temps au Marquis de Caluxe de bruler le Pont de la Villate, pour oster aux ennemys la commodité de faire venir des viures de Milan; le Duc alla luy mesme reconnoistre Nouare, auec le Comte de sainct George, & quoy qu'il luy fût fort facile de se saisir de cette Ville despourueüe de toutes Capriata.

choses necessaires pour soustenir vn siege, & où il n'y auoit que cinquante soldats de garnison, toutesfois ou par vn dernier respect qu'il voulut rendre au Roy d'Espagne, ou craignant d'estre assiegé dans cette place par l'armée Espagnole, laquelle n'estoit pas éloignée ; il se contenta de faire croire aux ennemys qu'il en auoit eü dessein, pour les obliger à rebrousser chemin, & en quittant le Piemont de retourner au Milanois. En effect le Marquis de Ynoyosa, de crainte de perdre Nouare quitta Carezane, où les Allemans mirent le feu, & alla droit au Pont de la Villate : Son auant-garde commandée par Alfonse Pimentel rencontra le Marquis de Caluxe qui venoit pour bruler ce Pont, le chargea, & le prit prisonnier. Delà l'Armée ennemye alla prendre Quartier à Candie : le Duc satisfait d'auoir fait sortir les Espagnols de ses Estats le mesme iour qu'ils y estoient entrés, fit bruler Palestre pour se vanger de Carezane, & se retira à Vercel. Le Gouuerneur de Milan ayant veu cette genereuse resolution de son Altesse, abandonna celle qu'il auoit prise d'attaquer ses Estats & fit ietter les fondements d'vn fort proche la riuiere de Sezia au Village de Burges à demy lieuë de Vercel, ce qui diminua beaucoup la reputation du Marquis & releua celle du Duc.

Tous les Princes d'Italie, attendoient l'éuenement de cette guerre sans se declarer ; & quoy que les Venitiens n'eussent pas moins d'interest d'empescher l'oppression de la Royale Maison de Sauoye ; neantmoins ils se contenterent au commencement d'offrir secours d'argent au Comte de Veruë que le Duc leur auoit enuoyé : Et comme son Altesse apres auoir contraint les Espagnols de sortir de Piemont eut depesché à Venise Iean-Iaques Piscina Senateur de Turin en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour en tirer vne meilleure, & plus auantageuse resolution ; ils deputerent aussi auprés de son Altesse Raynier Zeno auec le mesme titre d'Ambassadeur extraordinaire, pour l'asseurer que la Republique ne se vouloit point detacher de ses interests ; la France fit aussi partir Charles d'Angennes Marquis de Ramboüillet, comme Ambassadeur extraordinaire en Italie, il arriua à Turin le dixiéme d'Octobre où il fut magnifiquement reçeu par le Prince Cardinal ; delà il alla à Vercel, où il s'aboucha auec le Nonce Sauelly pour chercher les moyens d'esteindre le feu de cette guerre laquelle commençoit à s'allumer, & tous deux eurent vne longue conference auec le Duc, pour le disposer à la Paix, ou à desarmer ; son Altesse leur repondit : *Qu'elle estoit preste de traitter, pourueu que le Duc de Mantoüe luy donnât vne portion du Montferrat pour ses anciennes Pretentions, où que le iugement en fut remis aux Roys de France, & d'Angleterre, & que le Duc de Mantoüe pardonnât aux condamnés & les restablit en leurs biens : Quant au des-armément qu'il estoit prest de le faire conjointement auec les Espagnols & non autrement.*

Possevinus Capriata.

Le Marquis de Ynoyosa n'estoit pas marry que la Paix se fit ; mais il ne pouuoit supporter que l'Ambassadeur de France en fut le Mediateur, s'imaginant que le Roy d'Espagne estoit le seul & Souuerain Arbitre des differends des Princes d'Italie : Le Prince de Castillon qui sollicitoit aussi l'accommodement de la part de l'Empereur, proposoit que l'assemblée se tint à Milan. Le Nonce & le Marquis de Ramboüillet ne laissoient pas pour cela de continuer leur negotiation, esperant qu'apres auoir gagné le Duc, le Gouuerneur de Milan, & le Duc de Mantouë ne refuseroient pas de signer le traitté : Ils arresterent donc auec son Altesse à Vercel le dix-septiéme de Nouembre mil six cents quatorze : *Qu'elle licentieroit son Armée & retiendroit tel nombre de soldats qu'il seroit iugé necessaire pour la conseruation & seurté*

seurté de ses places, eü égard au Fort nouuellement basty auprés de Vercel: Que le Gouuerneur de Milan desarmeroit aussi dans quinze iours apres, & promettroit au nom de sa Majesté Catholique de n'offencer directement ny indirectement son Altesse ny ses Estats, & où il y contreuiendroit, le Roy prendroit la deffence & la protection du Duc: Que tout ce qui auoit esté pris seroit rendu: Que les differends d'entre S. A. & le Duc de Mantouë seroient iugés par des Arbitres, à la charge que dés à present toutes les places que le Duc de Mantouë possedoit au Canauais seroient remises par forme de Sequestre entre les mains du Nonce, du Marquis de Ramboüillet, & du Marquis de Ynojosa pour les dottes & joyaux de l'Infante Marguerite, & de la Duchesse Blanche: Que les deux Princes ne se pourroient demander aucuns dommages, & interests à cause de la guerre, & enfin qu'ils pardonneroient respectiuement à leurs Vassaux, qui auroient suiuy party contraire. Ces articles portés au Gouuerneur de Milan, il refusa de les signer, & pendant les allées & les venues que les Entremetteurs de la Paix firent, pour obtenir de luy cét agrément, le Conseil d'Espagne mal satisfait de ce que les armes de sa Majesté Catholique auoient eü si peu de succés en Piemont, *Capriata* enuoya Aluaro Bassan Marquis de S. Croix auec les Galeres de Naples & de *Pessuinus.* Sicile attaquer Oneille, place dependante du Piemont, située sur la coste de Gennes, où commandoit pour S. A. Louys de Morette Marquis de Dogliani, qui fit vne genereuse resistance. Le Comte Guy de S. George, & le Comte Odon de Roëre eurent ordre du Duc de l'aller secourir auec cinq cents hommes de pied, & deux cents cheuaux; mais les Gennois leur refuserent le passage: De sorte que Morette fut contraint de se rendre, dont sainct George & Roëre indignés, entrerent dans le Marquisat de Zuccarel terre d'Empire sous la protection des Gennois, qu'ils occuperent sans coup ferir. Aprés la prise d'Oneille le Marquis de saincte Croix prit Pierrelatte, & fit assieger Marro par Iean-Ierosme Doria, le Cheualier Broglia qui s'y estoit ietté apres la capitulation d'Oneille se deffendit long-temps; mais ayant esté tué en vne sortie, les assiegés perdirent courage & capitulerent.

Cette inuasion des Espagnols deuoit aigrir les affaires, & rompre tout le projet de la Paix, neantmoins le Nonce & le Marquis de Ramboüillet ne laisserent pas d'en continuer la negotiation, & rien n'en arrestoit la conclusion, sinon que le Marquis de Ynojosa vouloit que le Duc fit quelque sorte de satisfaction au Roy d'Espagne de ce qu'il estoit entré hostilement dans l'Estat de Milan; le Duc croyoit d'auoir assés fait offrant de desarmer le premier, à quoy il ne se fut iamais reduit, sans l'esperance qu'il auoit d'emporter par vn accommodement vne partie du Montferrat, & ce fut le biais par lequel on gagna ce point sur son Altesse; comme donc ce Prince ne voulut faire autre chose pour contenter les Espagnols; le Gouuerneur de Milan à la *Capriata.* persuasion de Roderic Orosco Marquis de Mortara Gouuerneur d'Alexandrie resolut d'assieger Ast, bien que la Saison fut incommode: Le Duc sur le premier aduis qu'il en eut partit de Vercel, où il laissa le Prince Thomas pour commander, & se ietta dans Ast, auec ses meilleures trouppes. Le Marquis de Mortara se logea d'abord à Azan proche d'Ast, & comme le reste de l'armée Espagnole passoit le Taner, le Duc y alla en personne, & apres vne rude escarmouche où deux Capitaines Espagnols furent blessés, S. A. fit elle mesme descharger son artillerie sur les ennemys: Ce qui fit connoistre au Marquis de Ynoyosa que ce Prince estoit resolu de se deffendre, & dés-là le Marquis qui voyoit bien qu'à cause de l'hyuer il ne pouuoit pas faire grand progrés, eut bien voulu n'estre pas entré en Piemont; mais parce qu'vne seconde retraitte eut esté peu honnorable, il crût qu'il estoit temps de se rendre aux instantes sollicitations du Nonce de sa Sainteté, & de l'Ambassadeur de

France appuyées de celle du Milord Carleton Ambassadeur d'Angleterre, & de Rainier Zeno Ambassadeur de Venise: De sorte que la Paix fut concluë sous de nouuelles conditions, sçauoir : *Que S. A. consentoit, pour deferer à sa Majesté Catholique suiuant l'honneur, & le respect qu'elle sçait luy estre deub, & pour condescendre aux prieres qui luy en ont esté faites de la part de sa Sainteté, & de sa Majesté tres-Chrestienne, pour le bien & tranquilité de la Chrestienté : Que tout ce qui auoit esté arresté par le traitté de Vercel seroit obserué, fors pour le Sequestre du Canauais, au lieu duquel le Duc de Mantouë seroit tenu de rendre promptement les ioyaux de l'Infante Marguerite, & luy payer sa dot auec l'augment, & les interests quatre mois apres l'acceptation du traitté : Et quant à la dot de la Duchesse Blanche de Montferrat, le Duc de Mantouë la payeroit aussi dans deux ans, & où il en feroit refus, que le Roy de France en feroit le payement pour luy.*

Ces Articles furent signés à Ast le premier de Decembre mil six cents quatorze, par le Nonce, par le Marquis de Ramboüillet, & par S. A. Mais le Marquis de Inoyosa ne iugeant pas que le Duc se fut assés humilié, ne s'en voulut pas contenter, du moins iusqu'à ce qu'il en eut escrit en Espagne; cependant, quoy que les principaux Officiers de son armée fussent d'aduis que ses trouppes demeurassent en Piemont, où ils se promettoient de les faire subsister pendant l'hyuer au soulagement de l'Estat de Milan, & pour incommoder S. A. il les fit pourtant retirer au Milanois par vne resolution indigne de la grandeur Espagnole, & qui ne respondoit pas aux menaces & aux brauades dont il auoit vsé auparauant.

Capriata.

Dés que l'armée Espagnole eut pris ses quartiers d'hyuer sur l'Estat de Milan, le Prince Thomas sortit de Vercel auec des troupes, & se saisit de Candie où tout fut mis à feu & sang, pour témoigner par là le peu de crainte que son Altesse auoit des Espagnols : Le Gouuerneur en fut si indigné, qu'il fit faire vne publication par Bezzoso Capitaine general de Iustice au Duché de Milan le neufuiéme de Decembre, par laquelle, *Il declaroit le Duc priué & décheu du Comté d'Ast, & de la terre de Saintya qu'il reünissoit au Domaine de Milan, comme terres deuolues à sa Majesté Catholique par la felonie commise par son Altesse, auec deffences aux habitants des lieux de reconnoistre le Duc pour leur Seigneur.* Les placards de cette procedure extraordinaire furent affichés aux murailles de l'Eglise de sainct Bartelemy d'Ast & au Village d'Azan; & le vingt-deuziéme du mesme mois la Chambre des Comptes de Piemont fit vne Declaration contraire contenant *Que le Comté d'Ast & Saintya ne dependoient que de l'Empire, & nullement de la Couronne d'Espagne, ny du Duché de Milan, auec commandement aux Vassaux, Sujets & Communautés de continuer leur deuoir, & leur obeyssance enuers S. A. leur vray & naturel Seigneur, nonobstant le placard ridicule & plain de vanité du Gouuerneur de Milan.* Le Duc aprés cela fit prendre quelques Chasteaux aux Langhes dependants de l'Estat de Milan; le Gouuerneur craignant pis, y enuoya Dom Louys de Cordouë, Sarmiento, Ierosme Pimentel & autres Capitaines Espagnols, qui prirent sur S. A. Montbaldon, & Dente : Elle, de son costé se saisit de Bozalasque, Gonzegno, Monexino & autres lieux.

Capriata.

Capriata.

Cela n'empescha pas que le Nonce & l'Ambassadeur de France ne poursuiuissent auprés du Gouuerneur de Milan vne suspension d'armes, esperants de faire aggréer au Conseil d'Espagne le traitté d'Ast, par les soins du Commandeur de Sillery, que le Roy y auoit enuoyé en Ambassade; mais ils furent bien tost desabusez de cette opinion par les lettres interceptes du Roy d'Espagne au Marquis de Inoyosa dattées à Madrid le 2. & le 20. de Ianuier de l'an 1615. par lesquelles sa Majesté Catholique *loüoit le Gouuerneur d'auoir refusé de signer les traittés de Vercel & d'Ast, & le blasmoit de n'auoir pas suiuy les Conseils du Marquis de Mortara qui vouloit assieger Ast, & d'auoir sorty son armée*

de Piemont. Auec ces depéches, furent trouués les Ordres particuliers que le Roy d'Espagne enuoyoit au Marquis de Ynoyosa, pour recommencer la guerre au Printemps contre le Duc, auec commendement exprés d'assieger Vercel & Ast; de sorte que chacun se prepara pour la guerre. Le Duc pour iustifier ses Armes fit publier & les lettres & les Ordres du Roy d'Espagne, auec vn manifeste pour faire connoistre à tous les Roys & Potentats de la Chrestienté, le dessein que les Espagnols auoient d'envahir ses Estats, pendant que l'on entretenoit de l'esperance de la Paix.

Le premier des deux partis qui se mit en campagne fut Dom Louys de Cordoüe, qui sçachant que le Seigneur de Rocaueran Chasteau des Langhes auoit refusé deux Compagnies en garnison du Regiment de Polemieux que son Altesse y auoit enuoyées, surprit cette place à la fin du mois de Mars; le Duc qui estoit à Caire apprehendant que les ennemys n'ataquassent Cortemille, y enuoya les Regiments de Polemieux, d'Oches & du Cheualier de Buëil, auec huict cents Suisses du Regiment du Colonel Amrin, & son Altesse auec six mil hommes de pied & deux mil cheuaux s'y rendit peu de iours apres, y mit pour Gouuerneur le Commandeur de la Motte, & le seziéme d'Avril s'en alla du costé de Bestagne, place du Montferrat située entre Castine & Cortemille; le Marquis de Mortara ne voulant pas laisser perdre cette place se jetta dedans, ou le Duc l'assiegea auec deux pieces de campagne, Dom Louys de Cordouë qui estoit à Pont entreprit de secourir Bestagne, & s'estant mis en chemin auec deux Regiments d'Espagnols, il fut attaqué par le Comte de sainct George qui auoit auec soy Polemieux & les Cheualiers de Bueil & Broglia, qui les taillerent en pieces; il y eut deux cents hommes morts sur la place des Ennemys, & entre autres deux Capitaines Espagnols; des nostres il n'y en eut que quatre de tués & dix de blessez. Le lendemain son Altesse voyant que le Canon qu'elle faisoit venir d'Ast ne pouuoit arriuer assez à temps à cause des mauuais chemins: Que le Marquis de Ynoyosa auec le Prince d'Ascoly & Alfonse Piementel venoient au secours de Bestagne auec quatre mil hommes de pied & deux mil cheuaux: Que Dom Alfonse d'Aualos Gouuerneur du Montferrat estoit à Nice de la Paille pour se ioindre à eux, auec quatre mil hommes de pied & cinq cents cheuaux, leua le siege & jetta des hommes & des viures dans Canelly place muguettée des Espagnols. Sa retraite fut faite si à propos, & auec tant d'ordre & de resolution, que ny le Marquis de Mortara Gouuerneur de Bestagne, ny le Marquis de Ynoyosa qui auoit deux fois plus de gens que le Duc, n'oserent iamais le suiure; Occasion où les Espagnols manquerent de iugement, ou de courage, parce que dans le mauuais estat où les trouppes de son Altesse estoient, il y auoit grande apparence d'en pouuoir deffaire vne bonne partie, si elles eussent esté vertement attaquées: Quoy qu'il en soit, le Gouuerneur retourna de Bestagne à Alexandrie, & le Duc se rendit à Ast le vingt-sixiéme d'Avril, le Prince Thomas qui y commandoit en l'absence de son Altesse, fit des courses sur le Milanois iusqu'aux portes de Non, & le Duc qui n'attendoit qu'vn siege à Ast, fit tous ses efforts pour mettre cette place en estat de le soustenir, & comme il en faisoit auancer les fortifications, Gueffier Agent de France aupres du Duc, reuint de Paris ou le Marquis de Remboüillet l'auoit enuoyé, pour sçauoir ce que le Commandeur de Sillery auoit negotié pour la Paix en Espagne, Gueffier trouua le Marquis à Turin qui en donna aduis par Pougny à son Altesse, laquelle leur donna rendés-vous à Valfeniere à cinq lieuës d'Ast le neufviéme de May; Gueffier y fit rapport: *Que le Roy d'Espagne ne vouloit plus exiger de satisfaction ny de sousmißion du Duc, mais seulement qu'il desarmast, en retenant le nombre de gens ne-*

Possevinus. Capriata.

cessaire pour la garde de ses Places & seurté de ses Estats: Que les differends que son Altesse auoit auec le Duc de Mantoue, fussent remis au iugement de l'Empereur, & que le Duc s'obligeast de n'offencer le Duc de Mantoue ny ses sujets, moyennant lesquelles choses, sa Majesté Catholique rendroit à Son Altesse toutes les Places qui luy auoient esté prises: Gueffier y adjousta, que si apres ces Articles consentys. *Le Roy d'Espagne venoit à entreprendre quelque chose contre le Duc ou ses Estats; sa Majesté Tres-Chrestienne s'engageoit à le defendre.* A ces propositions le Duc n'ayant point voulu faire de réponce sans en communiquer aux Princes ses Enfans, aux Ambassadeurs d'Angleterre & de Venise & à son Conseil; la resolution en fut renuoyée à vne autre conference assignée à Quiers.

Possevinus Capriata. Cependant le Gouuerneur de Milan ayant vny toutes ses forces & celles du Montferrat, qui conciftoient en seize mil hommes de pied Italiens, quatre mil Espagnols naturels, trois mil cheuaux & six pieces d'artillerie, fit ses approches d'Ast pour en former le siege. Le Duc auerty de sa marche, s'auança iusqu'à vn quart de lieuë d'Ast sur le bord d'vn ruisseau appellé la Versa, Roison & Damas-sainct-Reran auec de l'Infanterie & deux Compagnies de Caualerie, & vne de Carrabins se logerent au delà. Les ennemis les ayans apperçeus, les firent charger par Alfonse Ballesteros auec sa Compagnie d'Arquebusiers à cheual; mais il fut incontinent deffait & blessé d'vn coup d'espée; Pimentel auec quelques Lances Espagnoles, soustenu de wateville & de sa compagnie de cheuaux legers, ayant paru, les nostres les attaquerent courageusement, enfoncerent leur escadron & pousserent iusqu'au quartier du Marquis de Ynoyosa, ou par le grand nombre des ennemis qui y accoururent, Roison & sainct Reran furent enueloppés & pris prisonniers; ce qui ne se fit pas sans perte des Espagnols, Ceruieres, Blancheville, la Chesnay & Giory s'y signalerent, celuy-cy fut blessé d'vn coup de carrabine & en mourut deux iours apres; le Baron de S. George tua vn Espagnol qui luy auoit donné vn coup de Lance à la iouë, & luy & la Chappelle-Biron emmenerent chacun vn prisonnier: Apres cela les Ennemys camperent sur le bord de la Versa, vis à vis du Camp du Duc qui s'estoit retranché & fortifié si auantageusement, que les Espagnols pendant trois iours se contenterent de l'attaquer par de legeres escarmouches, où ils auoient tousjours du pire; le dessein des Ennemys estoit de gagner le haut des collines où déja ils auoient fait monter du canon, le Duc pour l'empescher, jetta vne compagnie de Piemontois & 25. Frãçois commandés par Carena Piemontois dans Castillon petit Château situé sur les collines, fit faire des retranchements pour en defendre l'auenuë, & y fit mener deux canons, Arlos auec 700. mousquetaires François & le Comte Odon de Roëre auec 2. Compagnies de cuirasses & deux de Carrabins eurent ordre du Duc de garder ce poste, & s'ils estoient pressés de se retirer dans Castillon: Le Marquis de Ynoyosa ne se pouuant loger où il en auoit fait le dessein, sans auoir Castillon, commanda au Prince d'Ascoly de l'attaquer auec deux Regiments de gens de pied Espagnols, vn d'Italiens, quatre Compagnies de Caualerie, & deux pieces de canon: Sur sa marche il fut arresté par Arlos & par le Comte Odon de Roëre, qui le saluerent auec des mousquetades suiuies d'vn rude combat, où les nostres cedants au nombre furent defaits, Arlos & Roëre y demeurerent morts sur la place auec cent des leurs: L'Espinasse Gentil-homme François fort consideré y demeura aussi; ce qu'ayant esté rapporté au Marquis de Ynoyosa: *Il dit que les Espagnols auoient combattu des Lyons.* Le Prince d'Ascoly s'estant ensuite presenté deuant Castillon, Carena qui y commandoit apres douze volées de Canon capitula de sortir auec Armes sans Enseignes: le Duc aduerty de la defaite d'Arlos prit les meilleurs hommes des Regiments du

du Marquis de Lans, de Polemieux, de Bueil, Taffin, de la Griue & de Lorraine, & s'en alla en perſonne à Caſtillon pour faire leuer le ſiege, où il troua la compoſition faite & Carena qui ſortoit auec ſes gens. S.A. indignée d'vne ſi grande laſcheté le fit prendre, & le quinziéme de May ſe retira auec toute ſon Armée auprez d'Aſt, ſur l'aduis qu'elle eut qu'il arriuoit de nouuelles forces de Naples, de Florence & d'Vrbin aux Ennemis, & que quatre cents cheuaux Legers Eſpagnols auoient paſſé du coſté de ſainct Damien pour couper le chemin aux viures qui venoient en ſon Camp. Le Gouuerneur de Milan ne croyant pas que ce fut aſſez d'auoir gagné Caſtillon, reſolut de ſe loger ſur la montagne entre Aſt & la Chartreuſe le vingt-vniéme de May; le Duc qui eut connoiſſance de ſon deſſein ſe mit en deuoir de l'empeſcher; ainſi les deux Armées furent en preſence. L'aduantgarde de ſon Alteſſe composée de trois Regiments François & Lorrains diſputa long-temps auec celle des Ennemis vne petite maiſon ſituée ſur le haut de la Colline; mais aprez ces legers combats, le Baron Muty Commiſſaire general de la Caualerie de ſon Alteſſe, s'eſtant mis à la teſte de toute la Caualerie Piemontoiſe & Françoiſe, s'auança contre vn gros de Napolitains criant, *viue Eſpagne*, comme s'il eut voulu changer de Party, ce qui fut cauſe qu'à l'abord perſonne ne ſe mit en eſtat de le repouſſer: Comme donc il ſe fut fait iour, toute ſa trouppe mit la main au piſtolet & à l'eſpée, & en peu de temps laiſſa trois cents Napolitains morts ſur la place. Le Duc, pendant ce combat auoit logé quatre mille Suyſſes du Regiment du Colonel Vlric & vne Compagnie de celuy d'Amrin en vn lieu auantageux & à leur main gauche vn eſcadron de Caualerie Piemontoiſe commandée par Limogeon Lieutenant du Prince Thomas, auec ordre de donner au cas que Muty fut pouſſé. Pendant que Muty eut le deſſus, ces Trouppes ne branlerent point; mais comme les Suyſſes virent que les Eſpagnols & les Napolitains s'eſtant ralliés, les venoient attaquer, ils laſcherent le pied: Et quoy que le Duc en perſonne eut pris vne pique pour ſe mettre à la teſte de leur eſcadron, il luy fut impoſſible de les retenir; de ſorte que Son Alteſſe & le Prince Thomas auec leurs corps de Caualerie demeurerent ſeuls pour reſiſter à toute la Caualerie & Infanterie Eſpagnole, où ces deux Princes ſe ſignalerent en trois charges qui ſe firent. Le Duc eut deux cheuaux tués, l'vn ſous luy & l'autre comme il remontoit pour retourner à la charge; le Prince Thomas en eut auſſi vn de tué: Et comme ce combat finiſſoit à cauſe de la Nuit; le Duc ne voulant point perdre les deux piéces d'artillerie que les Suyſſes auoient abandonnées, ſe ioignit auec toute ſa Caualerie à l'Infanterie Piemontoiſe & Françoiſe & fit vne ſi rude charge ſur les Eſpagnols qu'il les contraignit à lâcher le pied, & à quiter ces deux pieces qu'il fit ramener en ſon camp.

Ce combat eſt memorable, tant pour les actions genereuſes de S. A. & du Prince Thomas, que par les auantages que le Duc y eut; car quoy que la place du combat demeurât aux Eſpagnols, toutesfois ils y perdirent plus de mille hommes, ſans quatre-vingt priſonniers, entre leſquels ſe trouua Dom François de Silua, Frere du Duc de Paſtrane, qui fut mené à Turin où il mourut: Et du coſté des Sauoyſiens il n'y eut que cent priſonniers ou morts, dont le plus qualifié fut Crapponne Sergent de Bataille, le Marquis Guy Ville y fut bleſſé, outre que le Duc regagna ſon canon, que la lâcheté des Suyſſes auoit laiſſé perdre, Aſt neantmoins fut aſſiegé par Ynoyoſa.

Le Marquis de Ramboüillet, eſtoit venu à Quiers, pour ſçauoir la reſolution du Duc ſur les propoſitions qui luy auoient eſté faites à Valſeniere, S. A. n'ayant pû s'y trouuer, le pria de s'auancer iuſqu'à Settimo, Pierre François Coſta Eueſque de Sauone nouueau Nonce de ſa Sainteté (Succeſſeur de Sauelly)

Sauelly) à Tilliole, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Veniſe à Varelle; afin de ſe communiquer auec plus de facilité. Le Prince de Piemont mandé par le Duc, partit auſſi de Vercel auec deux mil hommes de pied Sauoyſiens & Valeſans & ſe rendit au camp : Ramboüillet obtint vne Trefve de trois iours pour auoir loiſir de conferer ſur la Paix auec le Gouuerneur de Milan, & la Trefve finie, Iaques Marquis d'Vrfé auec 800. Fantaſſins ſouſtenu de pareil nombre, & de 200. cheuaux conduits par le Comte Guy de S. George qui commandoit ce party, alla le 21. de Iuin vne heure auant le iour mettre le feu à des Gabions que le Marquis de Ynoyoſa auoit fait mettre ſur vne nouuelle tranchée & entra l'eſpée à la main dans les retranchements des ennemis où il y eut vn combat fort opiniaſtré & pluſieurs morts ſur la place. Le Comte de S. George fut bleſsé à l'eſpaule d'vne mouſquetade : Des Eſpagnols y furent tués entre autres perſonnes de condition Lazare Doria & Iules Nicoliny Cheualier de l'Ordre de S. Eſtienne. Ce fut la derniere action remarquable qui ſe fit deuant Aſt, parce que le Marquis de Ramboüillet aydé du Nonce & des Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Veniſe, trauailla ſi heureuſement, que le meſme iour la Paix fut arreſtée entre le Roy d'Eſpagne & le Duc, par les Articles de laquelle : *S. A. promit de deſarmer dans vn mois aprez la publication du Traité; de n'offencer pas les Eſtats du Duc de Mantoüe, & de n'agir point contre luy pour ſes pretentions par la voye des Armes; mais ſeulement par celle de la Iuſtice par deuant l'Empereur, moyennant quoy l'Ambaſſadeur de France promit de faire reſtablir dans leurs biens tous les ſuiets du Duc de Mantoüe qui auoient porté les Armes contre luy, de faire rendre aux Eſpagnols toutes les places occupées ſur S. A. depuis la guerre, & qu'auant que de deſarmer le Gouuerneur de Milan ſe retireroit auec toute ſon Armée hors du Piemont, & la licentieroit aprez le deſarmement : Et au cas que les Eſpagnols y fiſſent quelque contrauention, que le Mareſchal de Leſdiguieres & tous les autres Gouuerneurs des Prouinces qui auoiſinent les Eſtats du Duc, ſeroient tenus de ſecourir S. A. à main armée.* Ce que promirent auſſi hors le Traité, les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Veniſe & le lendemain 22. de Iuin le Duc, puis le Marquis de Ynoyoſa au nom de S. M. Catholique ſignerent le Traité. Ainſi ſe termina cette guerre, pluſtoſt par le reſpect que le Duc voulut rendre à l'authorité du Roy de France, & à l'entremiſe de celuy de la grand Bretagne & de la Seigneurie de Veniſe, que par inclination; car, quoy qu'il fut de beaucoup inferieur en forces, il eut pourtant cét auantage que l'Armée du Marquis de Ynoyoſa en 40. iours qu'elle ſeiourna en Piemont n'y pût iamais prendre que Caſtillon, & ſes Trouppes, par l'incommodité qu'elles auoient des eaux & des maladies, ſe diminuerent; de ſorte que ſi la Paix n'eut eſté ſi fort ſollicitée par le Marquis de Ramboüillet, au grand regret du Duc, qui en eut de groſſes parolles auec luy. S. A. ſe pouuoit promettre de chaſſer pour la troiſiéme fois les Eſpagnols de ſes Eſtats.

Or, parce que par le Traité on auoit reglé la forme du deſarmement de Son Alteſſe, & la retraite des Eſpagnols, le Duc deuoit faire ſortir mille hommes de la garniſon d'Aſt, le meſme iour que la Paix ſeroit ſignée, & le Gouuerneur de Milan quiter ſes Lignes pour aller prendre logis à Quarto; la Garniſon d'Aſt le 23. du meſme mois (aprez que les mille hommes furēt partis) alla rompre les trauaux & les retranchements des Eſpagnols, où ſe treuuerent plus de deux cents ſoldats malades qui furent tués à la veuë de l'Armée ennemie, & le Gouuerneur de Milan, faiſant difficulté de deloger ce iour-là, ſous pretexte qu'il n'auoit pas aſſez de chariots pour emmener les malades & le Bagage, Ramboüillet l'en preſſa ſi extraordinairement & auec tant de menaces, qu'il partit en deſordre, en telle ſorte que ſon depart auoit plus d'apparence de fuite, que de retraite. Son

procedé

procedé fut treuué si mauuais en Espagne, que Sa Majesté Catholique luy enuoya vn Ordre pour aller rendre compte de ses actions, & luy designa pour Successeur Dom Pedro de Tolede Marquis de Ville-franche : Car quoy que les Espagnols ne peûssent pas desauouër le Traitté qui venoit d'estre fait à Ast, puis que ce n'estoit qu'vne execution de ce qui auoit esté resolu au Conseil d'Espagne auec le Commandeur de Sillery Ambassadeur de France ; neantmoins on blâmoit le peu de soin que le Marquis de Inoyosa auoit eü de le conclurre auec l'esclat & la grandeur que l'on auoit accoustumé de traitter les affaires de Sa Majesté Catholique en Italie.

Le Marquis de Ramboüillet apres la Paix s'en retourna en France & laissa resident de la part du Roy aupres de Son Altesse Claude Marini Gentil-homme Geneuois, depuis Marquis de Bourgfranc, pour en demander au nom de Sa Majesté l'entiere execution : Le Duc ayant desarmé & congedié tous les Estrangers qui estoient à son seruice ; enuoya Marini à Milan, pour procurer le mesme aupres du Marquis de Inoyosa ; surquoy il suruint de grandes difficultés ; car les Espagnols disoient : *Que le Traitté d'Ast ne les obligeoit pas precisément à desarmer, estant seulement dit que le Gouuerneur de Milan disposeroit de son armée en telle façon que le Duc n'en pourroit point entrer en ombrage, outre qu'ils soustenoient que le licentiement des Trouppes de Son Altesse n'estoit pas reel.* Neantmoins Marini ayant fait instance aupres du Gouuerneur, il congedia les Trouppes venuës de Naples, de Sicile, de Florence & d'Vrbin, & reforma celles de Lombardie, témoignant ouuertement qu'il vouloit executer tout ce qu'il auoit promis ; mais ces bons desseins auorterent par la venuë de Dom Pedro de Toledo, qui où par ordre de Son Maistre, où pour mieux signaler son aduenement, où pour décrier le procedé de son Predecesseur, fit connoistre dabord qu'il auoit peu d'inclination à la Paix ; car le Duc l'ayant enuoyé visiter à Milan par vn Ambassadeur, comme c'est la coustume ; il ne respondit pas à cette ciuilité ainsi qu'il deuoit, & Mariny l'estant allé asseurer de la part de Sa Majesté tres-Chrestienne, qu'apres qu'il auroit entierement desarmé, Son Altesse rendroit toutes les places qu'il auoit prises dependantes de l'Estat de Milan, dans la creance que Dom Pedro de Tolede de son costé feroit rendre Oneille, Marro & les autres lieux occupés par les Espagnols sur la Coste de Gennes ; il ne le voulut point oüyr : Le but de Dom Pedro estoit d'obliger le Duc à se departir du Traitté d'Ast, & en faisant quelque soubmission au Roy d'Espagne, de luy faire receuoir de Sa Majesté Catholique de grands auantages, afin de le detacher entierement des interests de la France. Dans cette pensée Dom Pedro au lieu de desarmer, faisoit de nouuelles leuées, se plaignant : *Que la pluspart des Officiers François, qui auoient seruy en l'armée de Son Altesse estoient encore à Turin, sous pretexte de maladies où d'affaires : Que l'armement que les Venitiens faisoient (qui n'estoit que pour faire la guerre au Frioul à l'Archiduc de Grets) luy donnoit de la ialousie.* Capriata

Ce qui fauorisoit l'intention de ce nouueau Gouuerneur fut la conclusion des Mariages de France & d'Espagne, se persuadant qu'y ayant vne si estroitte vnion entre ces deux Couronnes ; la France ne s'interesseroit plus pour le Duc, qui par ce moyen demeureroit exposée à la discretion des Espagnols, & prendroit la Loy d'eux ; Son Altesse ne penetrant pas d'abord dans les desseins de Dom Pedro, en voulut estre mieux esclaircie, & donna charge au Comte Iean-Baptiste Solere, qui alloit de sa part en Ambassade à Venise, de se plaindre de l'inexecution du Traitté d'Ast, de passer à Milan auec le Senateur Louys Zoello, pour apprendre plus particulierement les resolutions du Gouuerneur. En cette entreueüe il n'y eut sorte d'artifices, de promesses, de caresses & de ciuilités que Dom Pedro n'emploiât pour porter le Duc à se ietter dans le party

ty d'Espagne, l'asseurant qu'en se departant du Traitté d'Ast & escriuant à Sa Majesté Catholique en termes de respect, il en auroit toute la satisfaction qu'il pourroit souhaitter; S.A. pour ne pas retarder le desarmement des Espagnols faute d'vn Compliment, escriuit au Roy d'Espagne & enuoya la Lettre à cachet volant à Dom Pedro de Tolede par le Zoello; mais il ne se voulut pas charger de la faire tenir en Espagne, parce que le Style sentoit trop le Prince libre & independant & faisoit connoistre que l'intention de S. A. estoit de faire executer le Traitté d'Ast, auquel les Espagnols ne se vouloient point assujettir: Le Duc de Mantoüe de son costé par leur organe, declara ouuertement qu'il n'y vouloit pas consentir, en ce qui concernoit l'Article des Vassaux & sujets des 2. Princes qui auoient suyui le party contraire) qui deuoient estre restablis dans tous leurs biens) se fondant sur ce qu'il n'auoit pas signé le Traitté d'Ast, & que le Marquis de Ynoyosa n'auoit peu promettre cét Article pour luy, puis que le Conseil d'Espagne le laissoit à sa discretion; ce qui estoit si vray que ce Prince pour vne plus entiere Declaration de sa volonté, fit chastier quelques vns de ses Sujets du Montferrat qui auoient porté les Armes pour le Duc, & acheua de vendre les biens du Comte Guy de S.George.

Ces choses sçeües à Turin, firent resoudre S. A. à ne plus temporiser; elle fit donc des Leuées de Gens de guerre & fortifia les principales Villes des ses Estats, afin que les Princes qui auoient moyenné le Traitté d'Ast, n'eussent plus de pretexte à refuser d'en demander l'obseruation: Les Venitiens qui faisoient la guerre en Frioul furent les premiers qui se declarerent pour le Duc, parce que ce Prince estant armé ostoit le moyen au Gouuerneur de Milan de leur nuire: En France on eut esté bien ayse que le Traitté d'Ast eut esté executé, parce qu'il y alloit de l'honneur & de la reputation du Roy: Mais l'on ne vouloit pas se broüiller auec l'Espagne: Le Duc ne laissa pas d'y porter ses plaintes comme il auoit dé-ja fait à Rome & en Angleterre: Les Princes du sang de France pressoient le Roy de secourir le Duc, & luy depescherent le Marquis d'Vrfé pour asseurer S. A. qu'ils ne l'abandonneroient point: Mais leur entremise n'opera autre chose que de faire escrire à Dom Pedro de Tolede par le Roy d'Espagne, que S.M. Catholique souhaittoit la Paix d'Italie: Ce qui ne fit point d'impression sur l'esprit du Gouuerneur, soit par ce que les Ordres qu'il auoit reçeus ne furent pas asses pressants; soit pour estre asseuré par la faueur de ses amys de faire agréer ce qu'il feroit au Conseil d'Espagne.

Comme donc les Princes de France virent que leurs soins n'auoient pas reussi; ils firent en sorte que le Roy depeschât en Italie en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire Philippes de Bethune Comte de Celles Personnage également illustre & par sa naissance & par sa grande experience aux affaires d'Estat, pour solliciter & moyenner l'entiere & reelle execution du Traitté d'Ast; ce qui accrût beaucoup la gloire & la reputation de S.A. qui s'estoit encore asseurée d'vn secours du Roy de la Grand Bretagne & des Princes Protestans d'Allemagne: Bethune à son arriuée n'y treuua que bien peu de disposition: car le Gouuerneur de Milan estoit prest auec son Armeé d'entrer en Piemont, & le Duc preparé à s'oppofer à son passage: Le Mareschal de Lesdiguieres qui par l'Article 7. du Traitté d'Ast estoit obligé de secourir S. A sans attendre autre commandement de la Cour au cas que les Espagnols y cōtreuinssent, passa les Monts au mois de Iuin, & fut reçeu magnifiquement à Turin: Ce Prince pour luy faire plus d'honneur le fit entrer par la Porte Suzine, laquelle auoit toûjours esté fermée depuis l'entrée de l'Infāte Caterine son Epouse, comme n'estant destinée que pour receuoir des personnes de qualité & d'vn merite extraordinaire: Lesdiguieres s'estant abouché auec Bethune; ils firēt vn project d'accommodemēt que Bethune porta à Milan; mais Dom Pedro n'y respondit que par des ambiguités, subtilités

Hist. de Lesdigu.

tés Eſpagnoles. Tellement que iuſqu'à vn plus grand éclairciſſement (pour lequel il falloit faire pluſieurs allées & venuës) on ne pût obtenir autre choſe, qu'vne ſuſpenſion d'armes de part & d'autre, pour tout le mois d'Aouſt; aprés laquelle le Mareſchal de Leſdiguieres ayant conferé auec S. A. & auec l'Ambaſſadeur de Veniſe à Montcalier, s'en retourna en Dauſiné pour y attendre les nouuelles ou de la concluſion de la Paix, ou d'vne entiere rupture auec les Eſpagnols, pour, ſur cela prendre ſes meſures. *Peſſeuin, Capriata.*

Le Pape, ſur les apparences de la guerre, depécha en Lombardie Alexandre Ludouiſio Archeueſque de Bologne (qui fut depuis Cardinal & Pape Gregoire XV.) en qualité de Nonce extraordinaire, pour s'employer à la Paix. Le Duc de Nemours, qui pour quelques mécontentements particuliers eſtoit demeuré chez ſoy pendant ces derniers mouuemẽts, voyant que l'Egliſe, la France, l'Angleterre, l'Allemagne & les Venitiens s'intereſſoient pour S. A. fit mine de luy offrir 3000. hommes, dont il ordonna la leuée en Geneuois & en Foucigny terres de ſon appannage. Comme ces troupes furent preſtes à partir, ce Prince qui auoit eſté recherché par les Eſpagnols auec promeſſe de l'aſſiſter de gens & d'argent pour faire la guerre au Duc, duquel il eſtoit mal ſatisfait, refuſa de marcher ſous diuers pretextes, mais c'eſtoit en attendant les trouppes que Marc-Claude de Rye Marquis de Dogliani luy deuoit amener du Comté de Bourgogne, auec leſquelles il ſe promettoit de faire vn grand effort, & de ſe ſaiſir de la Sauoye; mais les aduis que Dom Pedro enuoyoit en Eſpagne du Traité particulier qu'il auoit fait auec le Duc de Nemours, ayants eſté interceptés par S. A. Le Marquis de Lans ſe ſaiſit d'Annecy & de Rumilly places de la Prouince de Geneuois. Le prince de Piemont y alla auſſi auec quelques forces & contraignit le Duc de Nemours, qui s'eſtoit approché de la Frontiere de Sauoye de ſe retirer en la Valée de Cheyſery, où par faute du ſecours qu'il attendoit des Eſpagnols, contremandé par l'Archiduc Albert, qui declara *Ne vouloir point aſſiſter vn Prince qui s'oublioit de ſon deuoir*; & ſe voyant menacé du Mareſchal de Leſdiguieres, de Bellegarde & d'Halincourt Gouuerneurs de Bourgogne & de Lyon, il traita auec le Prince de Piemont.

Voila ce qui ſe paſſoit en Sauoye: Mais les choſes eſtoient bien plus aigries en Piemont; car le Duc ſe voyant à la veille de la guerre, fit fortifier Aſt & Vercel, places des plus conſiderables du Piemont ſur la frontiere du Milanez & du Montferrat: Le Comte Guy de S. George general de l'Infanterie & faiſant la fonction de Lieutenant general en l'abſence des Princes, eut le Gouuernement d'Aſt, & le Marquis de Caluxe (échapé par adreſſe de ſa priſon de Milan) celuy de Vercel: Dom Pedro eſtoit à Pauie, où de ſon coſté il faiſoit ſes preparatifs pour entrer en Piemont apres l'expiration de la Treſue. Le Nonce Ludouiſio s'aboucha auec luy le 15. d'Aouſt & n'en pût obtenir la continuation; Bethune ſur la fin du mois alla à Pauie, où il propoſa pluſieurs partis au Gouuerneur, qui furent tous rejettés. En fin Dom Pedro qui ne pouuoit plus diſſimuler la paſſion qu'il auoit d'attaquer le Duc, fit faire vn Pont, à la Villatte pour paſſer la Sezia, où il ſe preſenta auec vne armée de 20000. hommes de pied & 3000. Cheuaux Eſpagnols, Milanez, Napolitains, & Allemans: Le Duc eſtoit campé à la Motte auec vne bonne armée composée entre autres de 9000. François commandés par le Marquis d'Vrfé, les autres eſtoient Sauoyſiens, Piemontois, Suyſſes & Valeſans, S. A. n'atendit pas d'eſtre attaquée, ayant enuoyé ſa Caualerie faire des Courſes iuſqu'à Languſque Terre du Milanez, qui ſurprit Villeneufue, Valzole & Moran lieux dependants du Montferrat, où les François apres le pillage mirent le feu, afin que les Eſpagnols ne s'en preualuſſent ſur leur paſſage. De là les troupes de S. A. s'auancerent proche du Pont de la Villatte que l'on eſſaya de brûler; mais la choſe ne reuſſit pas & ainſi les 2. armées de- *Capriata. Poſſeuin.*

meurerent en preſence l'vne deçà, l'autre de là la Riuiere de Sezia.

Poſſeuinus Capriata. Dom Pedro demeura quelques iours en cét eſtat ſans vouloir entrer en Piemont, ſe repentant d'auoir fait tant de menaces, & refusé les ouuertures de Paix du Nonce & de l'Ambaſſadeur de France, ſe perſuadant qu'il reduiroit S. A. à l'accepter ſous les conditions qu'il ſouhaittoit, & que de iour à autre Bethune reuiendroit pour luy en apporter la nouuelle : Mais comme il vid qu'il y auoit peu d'apparence, il paſſa le Pont de la Villatte le 14. de Septembre, & campa entre la Motte & Ville-neufue, à deſſein de faire charger les Troupes du Duc par celles de ſon auant-garde, mais il fut preuenu; car le Commandeur de la Mante qui conduiſoit la Cauallerie de S. A. attaqua celle des Eſpagnols commandée par le Prince d'Aſcoly, où il y eut combat pendant plus de quatre heures : Le Duc y parut touſiours en perſonne à la teſte de ſa Compagnie des Gardes, faiſant pluſtoſt le deuoir d'vn ſimple ſoldat que d'vn General, & s'opiniaſtra ſi fort qu'il contraignit les Eſpagnols de ſe retirer: S. A. n'y perdit qu'enuiron deux cents hommes : La perte des Eſpagnols ne fut pas moindre, ils eurent pluſieurs bleſſés, entr'autres l'Admiral des Canaries Fils du Prince d'Aſcoly, & le Meſtre de Camp Gambaloita qui mourut de ſes bleſſures. *Com[bat.]*

Aprés ce combat le Duc alla camper à Azillan, & Dom Pedro prit la route de Creſcentin ſitué ſur le Pau à deſſein de le ſurprendre; mais le Duc ne voulant pas laiſſer perdre cette place, renuoya ſon bagage à Vercel, feignant de s'y vouloir retirer, & la meſme nuict (nonobſtant les grandes pluyes & les mauuais chemins) il partit de Rinſeco & ſe rendit à l'aube du iour aux portes de Creſcentin. Cette diligence du Duc, & ſa reſolution ſi genereuſement executées, ſauuerent cette place, & obligerent le Gouuerneur de ſe reduire à Liuorne & à Bianza au Canaueys, ne voyant point d'apparence d'attaquer Creſcentin. Le Commandeur de la Mante en cette demarche de Dom Pedro, ayant rencontré quatre compagnies de Cauallerie Eſpagnoles commandées par François Viues Cheualier de Malte, les chargea ſi à propos, qu'il les tailla en pieces & prit Viues priſonnier : Des noſtres il n'y demeura que le Comte de Serraual. *S. A. ſauue Creſc[entin.]* *Deffa[i]te du Cheu[alier] Viues par l[e Com. de la] Mant[e.]*

Le Duc apres cela, ayant pourueu à Chiuas où il croyoit que les Eſpagnols vouloient aller, entra dans le Montferrat & à la veuë des ennemis ſe ſaiſit de Rondazzan, de Verolengo & de beaucoup d'autres places du Canaueys, manda le Prince Cardinal pour ſe rendre maiſtre de Vulpian, & le Comte de ſainct Front pour ſe ietter dans Yurée. Dom Pedro attaqua ſainct Germain qui ne tint que trois iours, par la perfidie du Commandant, dont le Duc fut ſi indigné qu'il le fit pendre : La conqueſte de cette place donna peu d'auantage aux Eſpagnols, parce que S. A. s'eſtoit logée ſur toutes les auenuës des lieux d'où les viures leur pouuoient venir; de ſorte que les ennemis y ſouffrirent pendant trois iours d'étranges incommodités. *Poſſeuinus Capriata.* *Priſe de S. Germ[ain] par le[s] Eſpag[nols.]*

A la fin Dom Pedro, pour ſe tirer de ce mauuais pas, s'auança du coſté de Trin, & le Duc ſe logea en l'Abbaye de Locedio : l'intention de S. A. n'eſtoit pas de hazarder vn combat, dont les ſuites eſtoient perilleuſes; outre que la ſaiſon eſtoit auancée & le temps des pluyes commençoit à venir; elle ne vouloit que gagner Creſcentin : Mais Dom Pedro qui n'auoit encore rien fait de conſiderable & qui auoit beaucoup plus de gens, crût qu'il n'en deuoit pas perdre l'occaſion : Il fit donc le lendemain attaquer l'auant-garde du Duc, où eſtoit partie de la Caualerie Françoiſe commandée par le Comte de Sault, Blaccons & ſainct Iuſt; & ſix cents cheuaux Piemontois par le Commandeur de la Mante; Pimentel conduiſoit celles des Eſpagnols : Dés que le combat fut attaché entr'eux, les ennemis par vn autre coſté donnerent ſur l'arriere- *Cób[at] des 2 armé[es.]*

garde

garde de S. A. commandée par le Comte Guy de ſainct George, qui n'eſtant pas ſouſtenu comme il eſperoit par l'Infanterie Françoiſe, à la teſte de laquelle s'eſtoient mis Crequy & Vrſé, fut contraint de ſe retirer dans vn bois prochain.

Le Duc y enuoya le Marquis Ville auec la Nobleſſe de Sauoye, & ce renfort n'eſtant pas capable d'arreſter les fuyards que le Comte de Sults auec ſes Allemans pourſuiuoit; S. A. s'y porta en perſonne, croyant par ſa preſence, par ſon exemple & par ſes prieres d'obtenir ſur ces Trouppes effrayées, ce que la gloire leur deuoit inſpirer: mais les ſoins de ce Prince, & les dangers où il s'expoſoit n'ayans rien operé, il fit auancer les Regimens de Languedoc conduits par Chambaud & par Fretton qui firent toute la reſiſtance imaginable: mais les ennemis croiſſants en nombre & la nuict approchant, le Duc fit ſonner la retraitte & ſe retira en deſordre auec ſon Armée à Creſcentin: Ce combat dura cinq heures, où S. A. perdit quinze Capitaines, vn Meſtre de Camp François, quatre cens ſoldats & trois cents bleſsés: Du coſté des ennemys il y eut ſix cents hommes tués ou bleſsés; ce qui partagea l'honneur du combat, parce que les Eſpagnols eſtoient quatre contre vn. *Poſſenin.*

S. A. arriuée à Creſcentin enuoya deux mil hommes à Vercel, craignant que Dom Pedro ne l'aſſiegeât, poúrueut à la ſeurté d'Aſt & du Biales qui eſtoient menacés; celuy-là par le Marquis de Mortara, & celuy-cy par le Prince d'Aſcoly: Mais le Marquis de Mortara prit vn autre chemin & entra aux Langhes auec deux mil Allemans, le Regiment du Cheualier Pekius & la Milice du Montferrat prit Canelli, Caloſſe & Cortemille; d'autre coſté Dom Sanche de Luna ſe ſaiſit de Gatinara pour incommoder Vercel, & le Comte de S. George aſſiegea S. Damien.

Le Nonce (qui nouuellement auoit eſté nommé Cardinal) & le Comte de Bethune voyants que la guerre s'échauffoit entre les Eſpagnols & les Sauoyſiens reprirent auec plus de chaleur la negociation de la Paix; & pour cét effet allerent voir le Gouuerneur à Trecero pour ſçauoir ſon intention: Il répondit qu'aux auantages que les Armes de Sa Majeſté Catholique auoient ſur le Duc, c'eſtoit à S. A. de parler le premier & de faire des propoſitions: Le Cardinal Ludouiſio & Bethune retournerent à Trin pour ſçauoir ce que S. A. auoit à leur dire. Ce Prince qui auoit éuenté que Dom Pedro eſtoit déſ-ja las de la guerre & qu'il croyoit d'auoir aſſez fait pour l'honneur d'Eſpagne, battit à froid, & témoigna luy eſtre indifferent d'auoir ou la guerre ou la Paix; Neantmoins le Cardinal & Bethune le 27. d'Octobre allerent à Trin, où eſtoit Dom Pedro, & firent diuerſes propoſitions d'accommodement: mais l'inſtance que les Eſpagnols faiſoient que le Duc deſarmât & reſtituât le premier ce qu'il auoit pris ſur le Montferrat & dans le Milanois depuis la guerre, ſur la parole que Dom Pedro donnoit d'en faire de meſme, jetta S. A. dans vne ſi grande deffiance que ce ne fut vn artifice des Eſpagnols pour enuahir le Piemont, quand elle ne ſeroit pas en eſtat de ſe deffendre, qu'elle ne s'y pût reſoudre, & n'eut pensée que pour la guerre. Cauorret fut depéché au Mareſchal de Leſdiguieres pour le ſommer de tenir ſa parole & de paſſer les Monts ſuiuant le Traitté d'Aſt; on vſa de beaucoup d'artifices en France pour l'en détourner, mais inutilement, parce qu'il y alloit du ſeruice de l'Eſtat & de l'honneur du Roy que le Traitté d'Aſt fut executé; Ainſi ce grand Capitaine en obſeruant ce qu'il auoit promis dégagea le Roy de ſes promeſſes: Il s'aboucha auec le Prince de Piemont à Noſtre Dame de Mians en Sauoye, & donna les ordres pour faire marcher toutes ſes Trouppes au 19. de Decembre; elles eſtoient composées de ſept mil hommes de pied & de cinq cents cheuaux. Il arriua à Turin le 3. de Ianuier de l'an 1617. où il fut bien reçeu de S.A. *Hiſt. de Leſdig.*

LLLLl 3 Comme

Comme les difficultés que Dom Pedro auoit apportées à la conclusion de la Paix, ne procedoient pas tant de l'inclination qu'il eut à la guerre & à l'oppression du Duc, comme du dessein qu'il auoit d'esteindre & d'aneantir la gloire du nom François en Italie, & y attribuer à son Maistre toute la puissance & l'authorité ; le Cardinal Ludouisio & Bethune auoient interrompu toute leur negotiation & s'estoient retirés, celuy-cy à Turin, & l'autre à la Chartreuse de Pauie & le Gouuerneur apres auoir fortifié S. Germain & brûlé Saintya, auoit mis ses Trouppes en quartier d hyuer à Trin, Pont de Sture & autres lieux du Montferrat, & le reste au Milanois, se preparant d'assieger Vercel au Printemps : Mais le Duc asseuré du secours du Mareschal de Lesdiguieres & de l'accommodement du Duc de Nemours, ordonna au Prince de Piemont qui estoit en Sauoye de passer les Monts par la Vald'Aouste auec ce qu'il auoit de forces, & d'attaquer les Terres du Prince de Messeran de la Maison de Ferrero situées entre la Sezia, Vercel & Gatinara, sur la frontiere du Piemont & du Milanois.

S. A. fait [...] guerr[...] au Pr[...] de Messe[...] ran.

Ce Prince, quoy que dependant du sainct Siege, s'estoit fraischement mis sous la protection des Espagnols, ce qui auoit irrité le Duc ; parce qu'ayant plusieurs Terres dans le Piemont, il sembloit que s'il ne vouloit demeurer neutre, il auoit plus d'obligation de prendre le party de S. A. que celuy d'Espagne : Par le Traitté qu'il auoit fait auec Dom Pedro, il auoit promis de receuoir garnison Espagnole dans ses places, mais il dilaya de le faire, iusques à ce que son Traitté eut esté agreé en Espagne, & ce fut pendant ce temps-là que le Prince de Piemont auec huict mil hommes de Pied & 400. cheuaux entra dans son Pays ; Messeran ayant esté inuesty où il n'y auoit que la Princesse & ses 7. Enfans, capitula; De là le Prince fit assieger Creuecœur le 27. de Ianuier & le prit par assaut ; le Chasteau se deffendit mieux, mais les batteries ayants esté dressées, les assiegés composerent auec Ascanio Bobba premier Escuyer & Gentil-homme du Prince de Piemont le 30. du mesme mois, du consentement du Cheualier Galeas Pietra qui en estoit Gouuerneur. Dom Pedro, pour sauuer cette place y enuoya Dom Sanche de Luna Gouuerneur du Chasteau de Milan auec deux mil hommes de pied & trois cents cheuaux, mais la capitulation estoit dés-ja faite ; neantmoins la Caualerie Espagnole ayant paru, les nostres l'attaquerent si à propos qu'ils la deffirent ; Il y en eut vingt de tués, deux Cornettes prises, l'vne du Capitaine d'Auila & l'autre du Marquis de saincte Lucie & le reste mis en fuite.

Possenin. Capriata.

D. ffa[...] te des Espag[...] 1617.

Ceux-cy porterent nouuelles de la deffaitte à Dom Sanche de Luna, qui voulant s'en ressentir s'approcha le lendemain du Camp : Le Prince de Piemont estant allé visiter les quartiers qui deuoient estre les premiers attaqués, gardés par le Marquis d'Vrfé & par le Baron de Digoine, vid les ennemis postés à la portée du mousquet, les fit charger, & forcer leurs retranchements auec tant de courage & de resolution que Dom Sanche de Luna y fut tué ; Dom Carlo de Sanguine Mestre de Camp d'vn Regiment de Napolitains & son Neueu pris prisonniers. Il n'y demeura des Sauoysiens qu'vn Capitaine du Regiment d'Vrfé & six Soldats. Le Commandeur de Varax y fit des actions de valeur si extraordinaire que S. A. luy donna pour recompence le Comté de Bolenguo en Piemont.

Le Duc ne se contentant pas d'auoir fait progrez de ce costé sur les Espagnols, fit entrer dans le Montferrat le Comte Guy de S. George General de ses Trouppes, & des Crottes Mareschal de Camp de celles que le Mareschal de Lesdiguieres auoit amenées de Daufiné, auec quatre mil hommes de pied & cinq cents cheuaux qui inuestirent sainct Damien : Le Mareschal à mesme temps se saisit de la Cyterne, quoy que Terre d'Eglise & voysine de S. Damien,

par

par où la place pouuoit eſtre ſecouruë : Le 4. de Fevrier, le Duc & le Mareſchal de Leſdiguieres arriuerent au Camp auec 2000. hommes de pied François & Piemontois où le ſiege eſtoit dé-ja formé : Le Duc allant reconnoitre les trauaux eut vn cheual tué ſous luy d'vne mouſquetade tirée de la Ville. Le Canon ayant fait bréche, on logea l'Infanterie en trois endroits ; en l'vn fut mis Charles-Emanuel de Grillet Comte de S. Triuier auec ſon Regiment, vne partie de celuy de S. A. & du Comte Guy de S. George, Brichanteau Baron de Curſy & ſes deux Freres auec les Gardes du Duc & ſes Gens-d'armes qui auoient mis pied à terre, & derriere eux le Baron de la Baſtie auec les Archers de la Garde : A la main droite ſe logea le Comte Guy-Ville auec les Cuyraſſes du Duc, le Comte de Montvé, Sonas, Conſignon & quelques autres Gentils-hommes Sauoyſiens ; & à la gauche les Regiments d'Aiguebonne, & de Breche. Les choſes ainſi diſposées le Duc fit donner l'eſcalade d'vn autre coſté, où tous les aſſiegés ayant accouru, la breche fut abandonnée par laquelle les noſtres entrerent l'épée à la main, & ſe rendirent Maiſtres de la place ; S. A. n'y perdit que douze ou quinze perſonnes, entre leſquels furent les Capitaines Romagnan & Furno, & le Sergent Major de Marcellino : De bleſsés il y eut le Comte de S. Triuier, le Comte Guy-Ville, le Baron de Curſy, ſon ieûne Frere, & les Meſtres de Camp Aiguebonne & Breche, Fauerge Sergent Major de Bataille, Beaufin, le Cheualier Balbian, le Baron de Chevron & Montbazin Page de la Chambre de S. A. *Hiſt. de Leſdig. Poſſeuin*

Aprez la priſe de ſainct Damien S. A. enuoya deux cents Mouſquetaires auec quelques canons deuant le Chaſteau de Garennes qui ſe rendit d'abord : Et comme noſtre Armée ſe preparoit au ſiege d'Albe où eſtoient le Prince d'Aſcoly, le Gouuerneur d'Alexandrie & Dom Alfonſe d'Aualos auec ſix mille hommes de pied, douze cents cheuaux & ſix gros canons, le Mareſchal de Leſdiguieres fit ſurprendre par le Perce & Venterol Capitaines de ſes Gardes le Chaſteau de Calos qui eſtoit ſur le chemin ; & le quatorziéme de Fevrier noſtre Armée fit ſes approches d'Albe, croyant d'y renfermer les ennemys, mais ils en eſtoient ſortis la nuict & s'eſtoient retirés plus auant dans le Montferrat : De ſorte que la place ayant eſté reconnuë par S. A. en perſonne, ſuyuie du Capitaine Hebert, elle fut inueſtie ; & ceux de la Ville aprez vne ſortie où ils furent battus, ſe voyans abandonnés des Eſpagnols, ſe rendirent douze iours aprez au Duc, & ſe rachetterent du pillage pour vingt mille ducatons : Le Comte Aleran de ſaint George en eſtoit Gouuerneur ; S. A. n'y perdit que dix ou douze Soldats, Breche, Leberon & le ieune Curſy furent bleſsés : Les Barons de Lullins & de Curſy & le Comte de Montvé qui commandoit les Gardes du Duc, s'y firent remarquer. *Poſſeuin.*

Le Marquis de Mortara prenant l'épouuante de l'heureux ſuccez des Armes du Duc, fit mettre le feu à Canelli, & quitta tout ce qu'il auoit pris aux Langhes ; ainſi le Duc demeura vn peu plus au large, & les Eſpagnols reduits auec le Gouuerneur autour d'Alexandrie & de Tortone ; ce qui donna ſujet à S. A. de faire attaquer Monteil groſſe Bourgade du Montferrat, dont le Comte de Sault & le Comte Guy de ſainct George eurent la commiſſion, & s'en acquiterent fort dignement.

Le Duc de Mantoüe nouuellement marié auec vne Princeſſe de Florence, voyant que les Eſpagnols le protegeoient ſi mal, & que le Montferrat, pour la conſeruation duquel ils proteſtoient d'auoir entrepris la guerre, recommençoit d'en eſtre le theatre, ſe plaignit à la Reyne Mere du ſecours que le Mareſchal de Leſdiguieres auoit donné à S. A. ce qui fut cauſe que le Roy ſous pretexte de quelques nouueaux mouuements ſuruenus en France, luy depécha Crequy ſon Gendre pour le rappeller : Et quoy que ſa preſence fut vtile *Poſſeuin. Hiſt. de Leſdig.*

à

à Son Altesse, & que Lesdiguieres eut grande passion de voir la fin de cette guerre ; neantmoins preferant le seruice du Roy à sa propre inclination & à l'affection particuliere qu'il auoit pour le Duc, il s'en retourna en Daufiné.

Capriata. Le Gouuerneur de Milan, aprez auoir receu quatre Compagnies de cheuaux legers & seize de Gens-d'armes, sous la conduite de Camille Carraciol Prince d'Auellin, & six cents Cuirasses commandées par Antoine Caraffe Duc de Matalone, que le Duc d'Ossune Vice-Roy de Naples luy auoit enuoyées, prit resolution d'assieger Vercel. Par la reueüe qu'il fit de son Armée, il se treuua vingt-cinq mille hommes de pied & cinq mille cinq cents cheuaux : Les approches se firent le vingt-quatriéme iour de May : Le Baron de Digoine-Damas commandoit en Chef pour S. A. qui fit vne memorable resistance : Le siege dura iusqu'au vingt-sixiéme de Iuillet ; rien ne manquoit dans cette place que des poudres ; le Duc entreprit par trois fois d'y en faire entrer, & ses gens furent tousiours repoussés : les Assiegés firent diuerses sorties & donnerent souuent eschec aux ennemis ; mais l'artillerie des Assiegeants ayant fait bresche, les nostres, aprez auoir courageusement soustenu deux assauts, faute de poudres, ne pûrent resister au dernier & se rendirent à tres-honorable composition, auec cét auantage que leur courage fut loüé des ennemis mesmes, qui y perdirent plusieurs personnes de qualité : Sçauoir les Comtes de Serbellon & de Montcastel, Dom Garcias Gomez General de l'artillerie, Ierosme Mormillo Napolitain Lieutenant de Ierosme Caraffe Marquis de Montenegro, Ferdinand Porrés, Ierosme & Garcias Pimentel Freres, le Coin Mestre de Camp des Vallons, le Capitaine Stampa, Dom Octaue Gonzague Cousin du Duc de Mantoüe, Alfonse Pimentel General de la Caualerie, François Padillia, Dom Louys de Leue, le Cheualier de Melze Frere du Comte de Sults, Philippes Spinola, Alfonse Caraffe, Ferdinand de Tolede Cousin de Dom Pedro & plusieurs autres Capitaines & personnes de commandement. Tant y a que le Gouuerneur, aprez la prise de cette place, estant à Alexandrie treuua dix mille hommes à dire de son Armée, ou tués, ou chassés, ou malades. Au seul assaut du 22. de Iuillet, les ennemis y laisserent huict cents hommes morts sur la place : Du costé du Duc il n'y eut de morts que les Baron de Digoine & de Blet, plusieurs Officiers blessés, Limogeon Lieutenant des Cuirasses du Prince Thomas prisonnier ; Auguste-Manfroy Scaglia Marquis de Caluxe Gouuerneur de la place, qui par la mort du Baron de Digoine en eut le commandement absolu, s'y signala, & fut dignement assisté du Comte de S.Fron Ingenieur celebre de S. A. qui y fit des merueilles. Le Duc qui ne croyoit point de perdre cette place, fit battre pendant le siege des pieces d'argent, où au reuers il y auoit ces paroles, VERCELLIS IN OBSIDIONE 1617.

Capriata. Posseuin. Du Cornet.

S. A. n'eut pas eü le deplaisir de perdre Vercel, s'il eut esté secouru des François, comme elle esperoit ; mais les apprehensions du Conseil du Roy estoient si grandes de rompre auec l'Espagne, que le Mareschal de Lesdiguieres, bien loin de pouuoir obtenir son congé de retourner en Piemont auec de nouuelles forces, comme il en faisoit instance, eut bien de la peine à faire agréer en France le voyage qu'il y auoit fait : Mais le siege de Vercel ayant fait connoistre au Roy qu'il n'estoit plus temps de temporiser, puis que les soupçons que l'on auoit de l'ambition des Espagnols estoient conuertis en des verités publiques, le Duc eut toute la Cour de son costé, & le President Fresia son Agent eut audiance si fauorable, que nonobstant les empechements du Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne, il fut resolu que l'on enuoyeroit à S. A. cinq vieux Regiments d'Infanterie, seize Compagnies du corps de la Caualerie legere, & quatre mille Lansquenets sous le commandement

Hist de Lesdig.

mandement du Mareſchal de Leſdiguieres; mais auec ce temperament: *Que ce fut pluſtoſt pour porter les Eſpagnols à la Paix, que pour engager les deux Couronnes à la guerre, & que ſi le Mareſchal ne pouuoit ſauuer Vercel, il ne ſe treuuaſt point à ſa perte, afin que la honte n'en rejallit pas ſur les armes du Roy:* Ce qui fut cauſe que ce ſecours marchant lentement, le Mareſchal de Leſdiguieres eut à Veillane les nouuelles de la priſe de Vercel: Le Duc eſtoit alors à Yurée, d'où il n'auoit bougé pendant le ſiege: Et quoy qu'il eut le cœur outré de la lenteur auec laquelle les François auoient agy pour la conſeruation de Vercel, il reſolut pourtant de s'auancer iuſqu'à Chiuas pour y receuoir le Mareſchal. A cette entreueuë ſe rencontrerent les Ambaſſadeurs de France & de Veniſe, qui firent diuerſes propoſitions pour reparer le mal arriué par la perte de Vercel, leſquelles tendoient toutes à la Paix; mais Dom Pedro qui ne pouuoit ſouffrir que les François priſſent connoiſſance des affaires d'Italie, les reietta, & fit ſes preparatifs pour aſſieger Aſt; ainſi la France fut contrainte de leuer le maſque, & de prendre ouuertement la deffence du Duc: Et dés lors les trouppes que le Mareſchal de Leſdiguieres deuoit commander paſſerent les Monts par le Daufiné, & par la Sauoye, ſuiuies du Duc de Rohan, du Comte d'Auuergne depuis Duc d'Angouleſme, du Comte puis Duc de Candale, du Comte de Schomberg depuis Mareſchal de France, de Termes Frere du Duc de Bellegarde, de Lozieres-Themines, de Mentin, du Vicomte d'Arpajon, de ſainct André de Vins, de Tremont, & de nombre de Seigneurs & Gentils-hommes de qualité. Ces trouppes ayant ioint celles de S. A. faiſoient douze mil hommes de pied & deux mille cheuaux; elles marcherent du coſté d'Aſt auec ſept canons pour preuenir les deſſeins de Dom Pedro qui auoit logé ſon armée le long du Taner dans Solere, Feliſſan, Non, la Roque, Refrancor & autres lieux voiſins: La noſtre ayant eſté rangée, l'auant-garde fut donnée au Mareſchal de Leſdiguieres, les Coureurs à Termes Mareſchal de Camp, les Duc, le Prince de Piemont & le Prince Thomas voulurent la Bataille, & le Comte Guy de ſainct George, & le Comte de Schomberg, l'arrieregarde. En cét ordre nos troupes marcherent droit à Feliſſan, qui fut forcé le premier iour de Septembre, ceux qui firent la derniere reſiſtance ſe retirerent dans vne Egliſe, où le Duc leur voulut donner quartier à la priere du Marquis de Bade & de Chriſtophle Prince d'Anhalt qui eſtoient venus volontaires en l'armée de S. A. au premier bruit de cette guerre; mais les aſſiegés ayants opiniaſtré d'eſtre conduits à Alexandrie, tout fut mis au fil de l'épée; à la priſe de cette place le Duc gagna onze enſeignes, neuf de Trentins (dont la garniſon eſtoit compoſée) & deux des habitans: Il y demeura le reſte du iour en attendant l'arriere-garde du Comte Guy de ſainct George, qui paſſant prés de Refrancor, où il y auoit deux cents Suyſſes en garniſon, les contraignit de capituler; il prit encore ſur ſon chemin Ribaldon, & Quatordeci. En fin ayant ioint S. A. on eut aduis que Iean-Ieroſme Doria venoit du coſté de Vercel auec deux mil cinq cents hommes de pied, & quatre cents cheuaux pour ſecourir Feliſſan; ſon Alteſſe prit la reſolution de les faire charger: Les gardes du Duc & du Mareſchal de Leſdiguieres eurent la pointe auec l'eſcadron du Colonel Taffin, ſuiuis à la droitte de Termes auec ſes cheuaux legers, & du Prince Thomas, auec ſa trouppe: Le Comte de Candale prit la gauche, ſuiui du Duc de Rohan, & de la Broſſe. Apres eux marchoient le Prince de Piemont, & le Mareſchal de Leſdiguieres auec ſes gens d'armes, & à leur queuë le Duc auec le gros pour les ſouſtenir; les courreurs du Duc de Rohan la pluſpart Gentils-hommes de qualité donnerent des premiers prés de Corniento ſans attendre le commandement; mais les ennemys aprés s'eſtre vigoureuſement deffendus, ſe retirerent fauoriſés de la nuit; Beauuais-Verdum Gentil-homme de

Gramond. Poſſeuinus

Capriata. Poſſeuinus Hiſt. de Leſdig.

Poſſeuinus du Cornet

de Dausiné y fut tué d'vn coup de pistolet; le Vicomte d'Arpajon, Lozieres-Themines, & Tremont y furent blessés, sainct André de Vins, & le Cheualier de Cabris prisonniers. On croyoit tous les iours que Dom Pedro s'auanceroit auec son armée pour combatre; mais comme S. A. n'y vid pas grande apparence, elle fit mettre le feu à Solere, & attaquer Non petite Ville au bas d'vne colline au haut de laquelle il y a vn chasteau: Il y auoit deux mil cinq cents hómes de garnison Espagnols, Suisses, Trentins & Italiens; la place fut reconnuë le cinquiéme de Septembre 1617. Les assiegez firent deux sorties soustenues par Termes; mais la batterie ayant ioüé, le Comte de Schomberg auec ses Lansquenets n'attendit pas que la bresche fut plus grande, donna dedans & emporta la place d'vn costé, & d'vn autre y entrerent à mesme temps Termes & les Regiments d'Vrfé, de Bueil & autres: Mazeres leur enleua aussi vn logis proche du Chasteau, où ceux de la Ville se ietterent; mais ils n'y demeurerent pas long-temps; car deux iours aprés ils capitulerent la vie sauue, auec leurs armes & bagage, & à condition qu'ils seroient conduits en seureté sur les terres du Roy d'Espagne; les Suysses eurent permission d'emporter leurs drappeaux, à cause de leur alliance auec son Altesse; les autres, pour n'auoir pas bien sçeu faire leur capitulation furent menés au Comté de Bourgogne, terre du Roy d'Espagne. Cap[illegible] tula[illegible] de Non 161[illegible]

Hist. de Lesdig. *Posseuinus Capriata.*

Le Chasteau de Non rendu, le Duc fit tourner teste à l'armée vers la Roque d'Arazze par le moyen d'vn Pont que l'on ietta sur le Taner; il y auoit quinze cents hommes en garnison de diuerses nations, qui à la veuë de l'armée abandonnerent la place: Les Espagnols sortirent les premiers, puis les Milanois, Napolitains & Suysses; les coureurs de nostre armée leur donnerent la charge, & nostre Caualerie les ayant soustenu les cognerent iusque dans vn bois, où les Gardes du Mareschal de Lesdiguieres, & les Carrabins de Termes & de la Brosse les deffirent; de la partie de nos trouppes s'estans approchées de la Roquette; ils y furent receus sans coup ferir. Par ce moyen son Altesse ayant éloigné les Espagnols, pris cinq places, & affoibly l'armée des ennemys de cinq à six mil hommes, morts, prisonniers ou renuoyés chez eux, se retira à Ast pour voir quel effet auroient les nouuelles propositions que Dom Pedro, irrité de tant de facheux éuenements, faisoit faire au Cardinal Ludouisio & au Comte de Bethune: ce qui donna lieu premierement à vne suspension d'armes, puis à vn traitté. Pris[illegible] de l[illegible] Ro[illegible] qu[illegible]

Mais auant que d'en donner les particularités; il est necessaire de dire que pendant que Dom Pedro de Tolede assiegeoit Vercel, le Roy enuoya Ambassadeur en Espagne Henry de Beauffremont Marquis de Senecé, tant pour solliciter l'execution du traitté d'Ast, que pour s'entremettre de la Paix des Venitiens auec l'Archiduc de Grets, sur les asseurances qu'Hector Pignatello Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne resident en France auoit données à sa Majesté: Que le Roy d'Espagne y estoit entierement porté, & qu'encore que Dom Pedro eut assiegé Vercel, neantmoins ce ne seroit pas vn obstacle à l'accommodement, promettant que dans vn mois apres la prise, sa Majesté Catholique le rendroit à son Altesse. Or, quoy que les Espagnols souhaitassent la Paix de l'Italie, ils en retardoient la conclusion, dans l'esperance de prendre Vercel, croyants qu'elle seroit plus glorieuse pour eux, ayants pris cette place, & que chacun iugeroit que S.A. auroit esté contrainte de s'y resoudre par la necessité de ses affaires: Le Conseil de France péchoit à se sentiment, pourueu que l'on pût tirer seurté du Roy d'Espagne qu'il obserueroit ce qui auoit esté accordé; & c'est pour cela que le secours que le Mareschal de Ma[illegible] de[illegible] ne[illegible] Ar[illegible] ba[illegible] de[illegible] en[illegible]

de Leſdiguieres deuoit mener en Piemont demeura ſi long-temps par les chemins, Nicolas Brulart Seigneur de Sillery Chancelier de France, Guillaume du Vair Garde de Seaux, Nicolas de Neuf-ville Seigneur de Villeroy, Pierre Ianin Conſeiller d'Eſtat & Sur-Intendant des Finances, & Pierre Brulard Vicomte de Puiſieux Secretaire d'Eſtat, eurent ordre du Roy d'en conferer auec le Duc de Monteleon Ambaſſadeur d'Eſpagne, & auec Octauian Bon, & Vincent Guſſon Ambaſſadeurs de Veniſe, Guy Bentiuoglio Archeueſque de Rhodes Nonce de ſa Sainteté en France s'en entremit auſſi, & les choſes ayants eſté concluës entr'eux, tant pour l'intereſt de l'Archiduc de Grets & des Venitiens, que pour ceux des Ducs de Sauoye, & de Mantouë. On enuoya les articles en Eſpagne, que le Marquis de Senecé fut chargé de faire agréer à ſa Majeſté Catholique, ce qu'il entreprit auec chaleur: Et parce que le Duc depuis la guerre n'auoit point enuoyé d'Ambaſſadeur en Eſpagne, Louys Gritty Ambaſſadeur de Veniſe ſe chargea de repreſenter les intereſts de S. A. Enfin aprés pluſieurs aſſemblées à Madrid entre le Marquis de Senecé, le Duc de Lerme, Chefviller Comte de Franquembourg Ambaſſadeur de l'Empereur Matthias, & l'Ambaſſadeur de Veniſe, ce qui auoit eſté negotié en France fut accepté en la preſence d'Antoine Caetan Archeueſque de Capoüe Nonce de Paul V. en Eſpagne: Ce qui fut conclu pour la guerre de Frioul entre l'Archiduc de Grets, & les Venitiens ne concerne pas cette Hiſtoire; mais ſeulement ce qui fut arreſté touchant la guerre de Piemont, qui ne conſiſte qu'en deux articles. *Le premier l'Execution du traitté d'Aſt, & le deuzieme la Reſtitution de tout ce qui auoit eſté pris auparauant & depuis.*

Le Roy, ſur l'aduis qu'il en eut du Marquis de Senecé, en fit part au Duc qui y donna ſon conſentement, dont ſa Majeſté ſe ſentit fort ſatisfaite: en ſuite le Cardinal Ludouiſio, le Comte de Bethune, & le Marquis de Caluxe s'aboucherent auec Dom Pedro à Vercel; mais ſoit qu'il n'eut pas encore reçeu d'Eſpagne les Ordres neceſſaires, ſoit parce que ſon Alteſſe ne vouloit deſarmer auant que Vercel luy fut rendu; il n'y eut rien de reſolu entr'eux, & la guerre continua en Piemont comme au parauant; mais l'Archiduc de Grets, & les Venitiens ayants accepté la Paix, & le Roy faiſant de nouuelles inſtances en Eſpagne pour faire executer ce qui auoit eſté arreſté à Madrid; Dom Pedro accorda vne conference à Pauie, où le Cardinal Ludouiſio & le Comte de Bethune ſe rendirent. Ce fut là où ſe fit vn autre traitté le 9. d'Octobre 1617. appellé à cauſe de cela, le traitté de Pauie, par lequel, ſur l'aſſeurance que Bethune donna au Gouuerneur de Milan par vne eſcriture ſignée de la main de ſa Majeſté tres-Chreſtienne en datte du treiziéme de Septembre, que ſon Alteſſe auoit accepté le traitté d'Aſt; Dom Pedro au nom de ſa Majeſté Catholique l'accepta de ſon coſté, & fut conuenu: *Que le Duc deſarmeroit dans vn mois ſuiuant le traitté d'Aſt, à commencer au premier d'Octobre: Qu'il rendroit tout ce qu'il auoit pris ſur l'Egliſe, ſur l'Empire, ſur le Duc de Mantoüe, & ſur autres perſonnes durant la guerre, & qu'aprés cela Dom Pedro rendroit auſſi tout ce qu'il auoit pris deuant & depuis ledit traitté d'Aſt: Que tous Priſonniers ſeroient mis en liberté, & que Dom Pedro deſarmeroit dans tout le mois de Nouembre.*

En execution de ce traitté, le Duc, pour dégager ſa parole, licentia toutes ſes trouppes, & ne retint auprés de ſoy que ce qui eſtoit neceſſaire pour la garde de ſa perſonne & pour la ſeurté de ſes places; dont le Preſident Freſia donna aduis au Roy, & pendant que ſon Alteſſe attendoit les Ordres que ſa Majeſté tres-Chreſtienne deuoit enuoyer en Piemont par Modene deſtiné Ambaſſadeur extraordinaire en Piemont, pour agir conioinctement auec le Comte de Bethune, à fin d'obliger Dom Pedro à deſarmer, le Duc, qui dans cette derniere guerre auoit reconnu la fidelité & la Valeur de pluſieurs perſon-

nes de qualité qui s'eſtoient engagées au ſeruice de ſon Alteſſe, les voulut honorer d'vne recompenſe digne de leur vertu : Ce fut en leur donnant le Collier de l'Ordre de l'Annonciade, dont la promotion ſe fit à Turin le deuziéme de Feurier mil ſix cents dix-huict. Ces nouueaux Cheualiers furent le Prince Thomas-François de Sauoye, Iaques Marquis d'Vrfé & de Baugé, Philibert-Mercurin Arborio Comte de Gattinara, Bernardin Parpaille Comte de la Baſtie, Pierre de Duyn dit Mareſchal Baron de la Val-d'Iſere, Emanuel Solara Comte de Morette, Conreno Roëre Comte de Calos Marquis de Cortance, Cleriadus de Geneue Marquis de Lullins, & de Pancalier, François Damas Baron de ſainct Reran Marquis de Celeran, Guy Ville Marquis de Cillan Comte de Cameran, François de Brichanteau de Nangis Marquis de Gurcy, Charles-François des Comtes de Valpergue Comte de Mazin, François René de Saluces Seigneur de la Mante Comte de Verzol, Honoré d'Vrfé Marquis de Chaſteaumorand, & de Valromay, Louys de la Chambre dit de Seyſſel Marquis de la Chambre & d'Aix Comte de Montreal, Albert Bobbe Marquis de Graglié Comte de Buſſolin, & Bertrand de Seyſſel Baron de la Serra. Quelques iours aprés cette promotion arriua à Turin Modene, qui apportoit le certificat que le Roy faiſoit du deſarmement de ſon Alteſſe que le Roy d'Eſpagne auoit deſiré, datté à Paris le dix-huictiéme du meſme mois, que Bethune & Modene porterent à Milan : Ce qui obligea Dom Pedro à deſarmer, apres de grandes inſtances : S. A. en ſuite fit reſtituer aux Deputés du Duc de Mantouë, & du Prince de Meſſeran toutes les places qui leur auoient eſté priſes depuis la guerre, dont Bethune & Modene porterẽt vn autre certificat à Dom Pedro à Milan le 20. d'Auril, qui ſe voyant ainſi preſſé fit rendre à S. A. Oneille, Marro, S. Germain & quelques autres petites places ; mais Vercel ne fut rendu que le 15. de Iuin par les grandes difficultés qu'y rapporta le Marquis de Montenegro à qui Dom Pedro en auoit donné la Commiſſion : Apres cela S. A. renuoya tous les Priſonniers tant de guerre que d'autres, & par Patentes dattées à Turin le dixiéme de Iuillet, elle permit à tous ceux qui auoient eſté chaſſés de leurs maiſons en hayne de la guerre, d'y rentrer ; ce que Dom Pedro fit auſſi de ſon coſté : De ſorte qu'il ne reſta perſonne à reſtablir dans ſes biens que le Comte Guy de S. George ; ce que le Roy obtint depuis du Duc de Mantouë.

Capré Catal. des Cheu. de l'Annonc.

Nou[ueaux] Che[ualiers] de l'An[nonciade] 1618

Arri[uée de] Mo[dene à] Turi[n] 1618

Trai[tté] de P[a]uie exec[u]té.

Ainſi finit cette guerre, laquelle en apparence deuoit embraſer toute l'Europe, par la rupture qu'elle trainoit apres ſoy entre les deux Couronnes : Les ſiecles à venir auront peine à ſe perſuader qu'elle ſe ſoit terminée ſi glorieuſement pour ſon Alteſſe, que ce Prince ayt pû reſiſter ſi long-temps aux forces d'Eſpagne, & que les Eſpagnols ſi ialoux de leur grandeur, & qui ont toûjours pris tant de ſoin de maintenir leur reputation en Italie, ayent eſté contraints de ſe ſouſmettre à l'execution d'vn traitté, dont le Duc auoit conſtamment demandé l'obſeruation.

Ce Prince eſtant par ce moyen en repos, & reconnoiſſant les obligations qu'il auoit au Roy de l'auoir ſecouru contre les Eſpagnols, reſolut d'enuoyer en France le Prince Cardinal ſon Fils pour en rendre graces à ſa Majeſté : Et comme Henry IV. auoit témoigné de ſouhaiter l'alliance de Sauoye par le mariage accordé d'Elizabeth Fille aiſnée de France auec Victor-Amé Prince de Piemont (dont l'accompliſſement n'auoit eſté retardé que par le decés de ce grand Monarque) le Duc eut la pencée de faire propoſer en ce voyage le mariage du meſme Prince de Piemont auec Chreſtienne ſeconde Sœur du Roy, parce qu'Elizabeth auoit eſté mariée au Roy d'Eſpagne ; Syluestre de Saluces de la Mante Abbé d'Hautecombe en auoit fait les premieres ouuertures ; mais auant que de ſe declarer, le Mareſchal de Leſdiguieres ſecondant les

Deſ[ſein de] S. A. pou[r le] ma[ria]ge [du] P. d[e] Pie[mont]

Hiſt. de Leſdig.

les intentions de ſon Alteſſe, ſe chargea d'en faire les ouuertures à la Cour par le Baron de Marcieux qui repreſenta, *Que la condition de ce Prince, & la ſituation de ſes Eſtats ne luy pouuant permettre de demeurer long-temps entre les deux grandes Puiſſances de France & d'Eſpagne, ſans s'attacher fortement à l'vne, pour eſtre garenty de l'oppreſſion de l'autre, il importoit à ſa Majeſté de ne pas ſouffrir qu'il cherchat appuy en Eſpagne, & qu'au contraire il eſtoit plus à propos de le luy donner en France, ce qui ne ſe pouuoit faire plus honorablement que par vne alliance auec cette Famille des plus illuſtres de l'Europe; outre qu'il eſtoit mal-ayſé de faire aucune entrepriſe conſiderable en Italie, ſans auoir ce Prince pour amy; ce que le feu Roy auoit tres-bien reconnu par la grande correſpondance qu'il auoit liée auec ſon Alteſſe, & par le Mariage qui auoit eſté conclu du Prince de Piemont auec la Princeſſe Elizabeth de France ſa Fille aiſnée.* Ces conſiderations, & le raport que Bethune & Modene firent au Roy à leur retour de Piemont, de la paſſion que ſon Alteſſe auoit pour cette alliance, & pour les intereſts de la Couronne de France, firent tant d'impreſſion ſur l'eſprit de ſa Majeſté, qu'elle y donna ſon agréement.

Sur ces aſſeurances, le Prince Cardinal partit de Turin à la fin de l'Automne auec vn équipage digne de ſa naiſſance, de ſa qualité, & de ſon enuoy: Il fut reçeu & deffrayé par toutes les Villes du Royaume, & arriua à Paris au commencement de Nouembre, il fut logé à l'Hoſtel de Piqueny, ſa negotiation ne reçeut point de difficulté; car ayant eü audiance du Roy, la Princeſſe Chreſtienne luy fut accordée, & le contract en fut paſſé. Cette nouuelle portée en Piemont par vn Courrier que le Prince Cardinal enuoya, il treuua ſon Alteſſe qui paſſoit les feſtes de Noel à Riuoles; ce qui l'obligea d'aller à Turin le troiſiéme de Ianuier mil ſix cents dix-neuf, où il ſe fit des reſioüiſſances incroyables.

Apres cela, le Prince de Piemont & le Prince Thomas partirent de Turin pour aller en France pour l'accompliſſement du Mariage, & arriuerent à Paris en poſte le ſeptieme de Feurier, & le dixiéme le mariage fut ſolemniſé.

L'Allemagne cependant trauailloit à l'Election d'vn Empereur apres la mort de Matthias; quatre grands Princes y aſpiroient, Ferdinand d'Auſtriche Roy d'hongrie & de Boheme, Albert d'Auſtriche Archiduc de Flandre, Maximilian Duc de Bauiere, & le Duc Charles Emanuel. Les trois premiers auoient des raiſons particulieres qui pouuoient fauoriſer leur Election; ſon Alteſſe fut propoſée par la conſideration de ſa grandeur, de ſa naiſſance, de ſon courage, de ſa valeur, & de ſa prudence, qualités qui rendoient ce Prince d'autant plus recommandable à toute l'Europe, qu'en ce ſiecle il y en auoit peu qui ſe fiſſent remarquer d'eux meſmes: La pluſpart des Princes d'Allemagne panchoient à ce choix, dans le deſſein qu'ils auoient d'oſter la Couronne Imperiale à la Maiſon d'Auſtriche; le Prince d'Anhalt fut en poſte à Turin pour porter le Duc à y penſer; & ſur les apparences qu'il y auoit que la qualité de Prince Eſtranger, laquelle ſeule faiſoit l'obſtacle à cette haute dignité, ſe pouuoit excuſer par l'origine que le Duc tire de la Maiſon de Saxe, & par le titre qu'il porte de Prince & de Vicaire general du S. Empire en Italie; mais l'authorité que la Maiſon d'Auſtriche s'eſt acquiſe en Allemagne depuis ſi long-temps fut plus forte que les inclinations des Allemans & fit élire Ferdinand Roy d'Hongrie.

Recueil. des diſc. Politiques imprimez 1632.

L'Italie ioüiſſoit d'vne profonde Paix depuis le traitté de Pauie, & le Roy d'Eſpagne, pour témoigner à ſon Alteſſe la paſſion qu'il auoit de l'entretenir, rappella en Eſpagne Dom Pedro de Tolede, & le Marquis de Mortara, qui entre tous les Miniſtres de ſa Majeſté Catholique en Italie auoient toûjours eü moins d'inclination à la Paix, & en place de Dom Pedro fut enuoyé à

Milan Dom Gomez Aluarés de Figueroa & de Cordoüe Duc de Feria que l'on iugeoit eſtre d'vn eſprit plus moderé & moins entreprenant; mais ſa conduite ne reſpondit pas à l'eſperance que l'on auoit conçeuë, ſoit par les ordres qu'il auoit eus d'Eſpagne, ſoit par la naturelle ambition de ceux de cette nation, qui ne deſirent que de s'aggrandir & d'eſtendre leur domination ſur leurs voyſins : Car alors que l'on y penſoit le moins, le feu de la guerre s'alluma en vn coin de l'Italie.

Duc de Feria Gou-uerneur de Milan.

La Valteline eſt vne vallée ſituée entre le Duché de Milan, le Comté de Tirol, & les Venitiens; elle dependoit autrefois du Duché de Milan; mais elle fut engagée aux Griſons du Temps du Roy Louys XII. pour quatre cents mil eſcus d'arrerages deus pour les ſeruices qu'ils auoient rendus à la conqueſte du Duché de Milan, & par ce moyen elle fut ſuiette aux Griſons; les differends des Religions eſtans enſuite ſuruenus,& la pluſpart des Griſons ayants embraſſé la nouuelle opinion de Luther; les Valtelins ſe maintindrent en la Religion Catholique : Ce qui a fait qu'ils ont touſiours taſché de ſecoüer le ioug des Griſons & de retourner ſous les Ducs de Milan leurs anciens Maiſtres, pouſſés à cela par les Eſpagnols,qui eſtoient bien ayſes de ſuſciter vne guerre entre ces Peuples, pour treuuer vn moyen de ſe ſaiſir de cette Vallée,comme leur eſtant neceſſaire pour paſſer d'Italie en Alemagne. Les Eſpagnols donc qui auoient depuis long-temps medité cette vſurpation, firent en ſorte par de ſecrettes menées que les Catholiques de la Valteline prirent les Armes contre les Proteſtants, les chaſſerent & y reçeurent les Eſpagnols : Les Suyſſes s'en eſtans eſmeus comme voyſins & alliés, les Princes d'Italie s'en ombragerent auſſi, iugeants bien qu'il importoit fort à leur repos & à leur liberté d'oſter aux Eſpagnols la commodité de ce paſſage. La France de ſon coſté s'en remua par la conſideration de l'alliance qu'elle auoit auec les Griſons; mais comme la Paix qui eſtoit entre les deux Couronnes empeſchoit les François d'agir en cette rencontre par force ouuerte, le Roy commanda au Mareſchal de Leſdiguieres nouuellement Duc & Pair de France,de s'aboucher auec S. A. pour regarder le biais que l'on auroit à tenir, afin de s'oppoſer aux deſſeins des Eſpagnols. Leſdiguieres paſſa en Piemont au mois d'Octobre ſuiuy de Bullion que le Roy luy auoit donné pour aſſiſter à cette conference, où il fut reſolu en preſence de l'Ambaſſadeur de Veniſe : *Que l'on eſſayeroit par la douceur à diſpoſer les Eſpagnols de ſe departir de la protection des Valtelins, & à les laiſſer ſous l'ancienne domination des Griſons : Que ſi les Eſpagnols le refuſoient, ſa Majeſté Tres-Chreſtienne y employeroit ſes Armes & inuiteroit les Venitiens, les Suyſſes & tous les Princes d'Italie de ſe ioindre à elle, pour ne pas ſouffrir cette vſurpation.* Ce fut en execution de cette conference que le Roy depeſcha en Eſpagne François Seigneur de Baſſompierre depuis Mareſchal de France, qui obtint de Philippes IV. Roy d'Eſpagne par Traité fait à Madrid le 25. d'Avril M. D C. XXI. *Que toutes les garniſons eſtrangeres ſortiroient de la Valteline : Que les choſes ſeroient remiſes au meſme eſtat qu'elles eſtoient auant la reuolte : Que l'on demoliroit tous les Forts faits depuis la guerre auec abolition du paſſé.* S. A. s'intereſſa en ces mouuements de la Valteline par beaucoup de raiſons; car outre la generale qui conciſtoit à rabbatre la grandeur & la puiſſance des Eſpagnols en Italie, & à ſe deliurer de la crainte que tous les Princes d'Italie deuoient auoir de cette nouuelle conqueſte des Eſpagnols; le Duc apprehendoit que le Roy d'Eſpagne s'eſtant acquis le paſſage de la Valteline, n'auroit plus beſoin de celuy de Sauoye; & qu'ainſi l'amitié de S. A. luy ſeroit en moindre conſideration, comme moins neceſſaire; d'ailleurs ce Prince eſtoit trop mal ſatisfait des Eſpagnols pour ſeconder leurs deſſeins.

Guerre de la Valteline.

1619

Hiſt. de Leſdig.

Leſdiguieres ... auec Bullion 1620.

Traité de Madrid 1621.

Intereſt de S. A. ...

Quoy

Quoy qu'il en ſoit, ce fut en partie par les ſoins de ſon Alteſſe, & par la part qu'il prit aux intereſts des Griſons, que la France s'employa pour eux: Et comme le Duc de Feria refuſa d'executer le Traité de Madrid, on tint vne diette à Lucerne, où le Pape, les deux Roys & tous les Cantons enuoyerent leurs Ambaſſadeurs; mais ce fut ſans effect: De ſorte que la guerre recommença plus cruelle qu'auparauant entre les Griſons & les Valtelins, où ceux-cy eurent tout l'auantage par le ſecours des Eſpagnols & contraignirent ceux-là à vn nouueau Traité arreſté à Milan, par lequel *: Les Griſons permirent la liberté de conſcience, s'allierent auec l'Eſpagne, accorderent à S. M. Catholique paſſage à perpetuité par leur Pays, quitterent toute la Souueraineté qu'ils auoient ſur la Valteline, en payant tous les ans par les Valtelins 25. mil Ducats de tributs aux Griſons, dont le Roy d'Eſpagne demeuroit caution.* Ce Traité irrita les Princes d'Italie & ſur tous les Venitiens & S.A. qui reſolurent de faire vne Ligue auec la France contre l'Eſpagne pour faire rendre la Valteline aux Griſons. En ce temps-là le Roy Louys XIII. faiſoit la guerre en Languedoc à ſes Suiets de la Religion pretenduë reformée & n'eſtoit pas en eſtat de rompre auec l'Eſpagne; mais la Paix ayant eſté faite à Montpellier, le Duc prit la poſte & ſe rendit en Auignon le 17. de Nouembre: Le Roy pour rencontrer S. A. alla à la chaſſe ſur ſon chemin, le Duc ſalua ſa Majeſté & en reçeut toutes les marques d'affection qu'il pouuoit ſouhaiter: La Cour demeura trois iours en Auignon où il ſe fit le project d'vn Traité ſecret entre le Roy, les Venitiens & S. A. contre l'Eſpagne, pour procurer l'execution de celuy de Madrid. *Fortunat. Spechr. H. Rhætica.*

Le Roy d'Eſpagne qui eut quelque vent de cette puiſſante Ligue que l'on formoit contre luy, crût d'en pouuoir détourner les effects en remettant tous les Forts & toutes les Places qu'il tenoit dans la Valteline entre les mains du Pape Gregoire XV. iuſqu'à ce que les raiſons des intereſſez euſſent eſté connuës, pour en iuger apres par ſa Sainteté, ainſi qu'elle verroit plus à propos. Le Pape ayant accepté le depoſt, enuoya à la Valteline Dom Horace Ludouiſio Duc de Fiano ſon Frere General de l'Egliſe, qui mit garniſon dans les Forts de la Valteline, de Chiauenne & de Riue au mois de May 1623. mais comme S.A. eſtoit le principal mobile de cette Ligue; les Eſpagnols grands Politiques chercherent vn moyen pour l'en detacher, en luy propoſant le Mariage de la Princeſſe Marie de Mantoüe ſa petite Fille auec le Prince Philibert ſon Fils, ſous la promeſſe de luy faire donner le Mõtferrat en dot; apres la mort du Duc Ferdinand & du Prince Vincent ſon Frere que l'on voyoit apparemment étre hors d'eſperance d'auoir des Succeſſeurs; & en cela les Eſpagnols agiſſoient par vn autre mouuement; car ces deux Princes mourants ſans lignée, la Succeſſion des Duchés de Mantoüe & de Montferrat regardoit le Duc de Neuers plus proche de la Maiſon de Gonzaque, dont les Eſpagnols auoient intereſt de diminuer la puiſſance, à cauſe de l'attachement qu'il auoit auec la France, outre que par ce moyen le Montferrat tomboit entre les mains du Prince Philibert fort affectionné à la Couronne d'Eſpagne & qui ne s'y pouuant maintenir que par l'appuy des Eſpagnols, ſeroit touſiours à leur deuotion & y attireroit peut eſtre le Duc ſon Pere: Cette propoſition gouſtée par S. A. le Commandeur Pazero eut ordre d'aller ſecrettement à Mantoüe ou ce Mariage fut arreſté, & les Articles ſignés, & n'y eut que la mort du Prince Philibert arriuée quelque temps apres qui en empeſcha l'execution.

On negotioit cependant à Rome l'accommodement de la Valteline, dont le Pape Vrbain VIII. Succeſſeur de Gregoire XV. eſtoit l'Arbitre; la difficulté ne conciſtoit principalement qu'aux paſſages que l'Eſpagnol ſe vouloit reſeruer, le Commandeur de Sillery Ambaſſadeur de France y ayant trop facilement conſenty, fut deſauoüé & rappellé, & en ſa place fut enuoyé le

Comte de Bethune, auec ordre de presser aupres de sa Sainteté l'execution du Traité de Madrid & de faire restituer aux Grisons ce qui leur auoit esté vsurpé; mais comme le Pape luy fit des propositions qui jettoient les affaires dans des longueurs, le Roy pressé par S. A. & par les Venitiens enuoya en Suysse François-Annibal d'Estrée Marquis de Cœuures (depuis Mareschal de France) en qualité d'Ambassadeur, pour essayer de remettre les Grisons dans la Valteline, & d'engager les Suysses à fauoriser ce dessein: Il trouua de grandes cabales des Espagnols dans le Pays, & les Peuples fort diuisés; neantmoins il disposa les Grisons à la guerre, & les Suysses à les assister & sur les aduis que le Marquis de Cœuures en donna en France, le Roy resolut d'executer ce qui auoit esté projetté en Auignon, & donna la commission au Cardinal de Richelieu d'en arrester les Articles auec l'Abbé Scaglia Ambassadeur de Sauoye & auec Marc-Antoine Morosin Ambassadeur de Venise: Ils portoient: *Que les Armes de France, de Sauoye & de Venise se treuueroient au rendés-vous dans le 15. de Septembre, celles de France en Bresse, Bugey & Gex, celles de Venise aux enuirons de Milan, de la Valteline & des Grisons, & celles de Sauoye sur la Frontiere de Milan & de Gennes: Que l'on tireroit de l'Armée du Roy 1200. hommes de pied & 400. cheuaux pour enuoyer au Marquis de Cœuures, & le reste demeureroit sous la conduite du Duc de Lesdiguieres nouuellement fait Connestable de France, qui se ioindroit à l'Armée de S. A. pour entrer dans l'Estat de Gennes & y faire diuersion.* Et quoy que les Confederés deussent supporter leur part des frais de toutes ces leuées, & de l'execution de l'entreprise; la guerre neantmoins ne se faisoit que sous le nom du Roy.

Fortunat. Specher.

Ensuite de ce Traité, le Marquis de Cœuures auec ses trouppes prit sur les Grisons les passages de Steich & du Pont du Rhin & entra dans la Valteline le 25. de Nouemb. où il se saisit des Forts de Piantamala, Soudrio & Tiran, nonobstant la resistance du Marq. de Bagny General de l'Armée du Pape; l'année suiuante il fit de plus grands progrés par les prises de Morbeigne, Trauonne, Orbinio, Bormio & Chiauenne; le Pape s'en plaignit à Rome & fit passer pour vne grãde offence que le Roy eut fait prẽdre des Forts & des places qui estoient sous sa garde, & defendus par ses trouppes; mais il y auoit tant de raisons à dire pour iustifier le procedé de sa Majesté, que ces plaintes n'opererent autre chose qu'vne suspension d'armes pour deux mois en la Valteline, laquelle empescha la prise du Fort de Riue assiegé par le Marquis de Cœuures.

Le Roy d'Espagne, à qui la Ligue de France, de Sauoye & de Venise n'étoit plus inconnuë, entreprit d'en faire vne autre en Italie; en laquelle il engagea le grãd Duc de Florence, les Ducs de Parme & de Modene & les Republiques de Gennes & de Luques, & fit de grands preparatifs de guerre en Espagne.

Hist. de Lesdig.

Or, parce que par la Ligue du Roy, des Venitiens & de S. A. il auoit esté conclu que la guerre se porteroit dans l'Estat de Gennes, le Connestable de Lesdiguieres s'aboucha à Suze le iour de la S. Martin 1624. auec le Duc pour prendre leurs resolutions. Le Mareschal de Crequy Gendre du Connestable designé son Lieutenant general en cette Armée & Bullion Conseiller d'Estat, assisterent à cette conference par ordre de sa Majesté, auec Marini Ambassadeur de France en Piemont & l'Ambassadeur de Venise, où il fut resolu que pour faciliter l'execution de l'entreprise, le Roy tiendroit vne Armée nauale sur la coste de Gennes, tant pour faire venir des conuoys de France que pour empescher le secours que les Gennoys pourroient receuoir du costé d'Espagne, dont le soin fut donné au Duc de Guyse. Et quoy que le suiet de cette guerre ne fut autre que pour faire diuersion des forces d'Espagne, afin de donner loysir au Marquis de Cœuures de recouurer entierement la Valteline, toutefois le Roy en auoit vne raison particuliere, sçauoir l'assistance que les Espagnols auoient donné à ses suiets de la Religion pretenduë reformée pendant

dant les dernieres guerres de Languedoc, ſa Majeſté prit pourtant ſon pretexte ſur le recouurement de Gennes, qui eſtoit des anciennes dependances du Royaume, que la negligence des Roys ſes Predeceſſeurs auoit laiſsé perdre : Le Duc de ſon coſté eſtoit mal ſatisfait des Gennois, parce qu'ayant acquis le Marquiſat de Zuccarel, du Marquis Scipion Carretto ſur qui l'on pretendoit que l'Empereur l'eut confiſqué pour crime; les Gennois l'ayant vû exposé en vente par des Commiſſaires de l'Empereur l'an mil ſix cens vingtquatre, en firent les dernieres encheres, & en eurent adjudication au prejudice de l'acquiſition de Son Alteſſe, & des autres droits qu'elle auoit ſur cette Terre, dont le Duc ſe ſentit offencé; eſtimant que les Gennois ſes voyſins & ſes alliés ne luy deuoient pas courir à la main, & que ne ſe trouuant point d'acheteurs; l'Empereur auroit eſté obligé de s'en accommoder auec Son Alteſſe; & luy laiſſer ce Marquiſat qui eſtoit à la bienſeance du Piemont; Son Alteſſe en eſcriuit aux Gennois en termes preſſants, pour les inuiter à ſe departir de leur enchere; les menaçans en cas de refus de s'en reſſentir; mais cette Lettre les confirma pluſtoſt dans leur premiere reſolution, que de les en diſſuader : De ſorte qu'ils refuſerent toutes les ouuertures d'accommodement qui leur furent faites depuis, & ſe porterent auec tant d'inſolence enuers ce Prince, que le Peuple de Gennes fit des indignités à ſon portrait pour marque, où de leur hayne, où de leur meſpris : D'ailleurs le Duc auoit touſiours ſur le cœur le ſecours que les Gennois auoient donné aux Eſpagnols, quand ils attaquerent Oneille & Marro, pour fauoriſer le Duc de Mantoüe. Ainſi toutes ces conſiderations jointes porterent l'eſprit de ce Prince à cette guerre. *Capriata.*

Le Conneſtable de Leſdiguieres, ſuyant les ordres que Bullion luy apportoit de la Cour, fit l'aſſemblée de ſon Armée en Breſſe & en Bugey, elle eſtoit de ſix mil hommes de pied & de 600. cheuaux, & paſſa les Monts au mois de Feurier : Le Duc de ſon coſté auoit leué plus de 12. mil hommes de pied & de 3000. cheuaux : Toutes ces Trouppes s'aſſemblerent aux enuirons d'Aſt au commencement du mois de Mars, & ſe partagerent en 2. Le Duc & le Prince de Piemont auec les leurs marcherent contre Cremolin : Le Conneſtable & le Mareſchal de Crequy auec celles du Roy, prirent le Chemin de Loppiata afin d'attaquer les Gennois de 2. coſtés. *Hiſt. de Leſdig. Capriata. Gramond.*

Son Alteſſe, pour ſon premier exploit ſe ſaiſit de Voutry, Piego & Ceſtro & força trois Forts, que les Gennois auoient fait faire ſur la montagne de Rouſſillon gardés par trois mil hommes, pour conſeruer l'entrée de cette Vallée qui conduit iuſqu'à la Mer : Iean Ieroſme Doria Cheualier de l'Ordre de S. Iaques, eſtoit leur chef; l'attaque ſe fit de trois coſtés, en front par le Regiment du Comte de la Trinité : Les Gardes du Duc & par le Regiment de Bertelomelin fameux Banny de Gennes auec la Compagnie d'Arquebuſiers à cheual des gardes de S.A. à la droitte donnerent Fleüry, & du Cheſnay auec leurs Regiments, & à la gauche ceux du Marquis de S.Reran, & de Sauines: Le Regiment du Marquis de Caluxe, demeura entre celuy de S.Reran & le Corps où eſtoit S.A. pour ſecourir ceux qui en auroient beſoin : Ces attaques furent faites ſi à propos & auec tant d'ardeur que les Forts furent bien tôt emportés, & en ſuite les Villes de Rouſſillon & de Campo auec le Caſteau : Mazon qui eſt au bas de la Valée fut pris le 19. de Mars, à meſme temps le Comte de Cauorret auec ſon Regiment, prit Spine & Saſſello.

Le Conneſtable logea à Loppiata, & la donna au pillage, à qui luy ouurit les portes, d'où il enuoya forcer Capriata & faire les approches de Gua, où Nicolas Doria s'eſtoit ietté auec ſix vingts Gentils-hommes Gennois, mil hommes de Pied & 2. Canons, faiſant mine de ſe vouloir deffendre; S. A. qui

en auoit esté aduertie, commanda à Augustin-Manfroy Scaglia Comte de Verrüe, l'vn des quatre Mareschaux de Camp de l'Armée, de s'auancer de ce costé là, auec les Gardes de S.A. & les Regiments des Comtes de Druent & de la Trinité & de Bertelomelin : Dés que ces Trouppes parurent, Doria abandonna la Ville, & laissa le Capitaine Martin Corse de nation dans le Chasteau auec 30. hommes qui le rendit à la premiere sommation : Le Marquis d'Vxelles Mareschal de Camp de l'Armée du Connestable estant allé à Nouy, pour le reconnoistre ; apprit en chemin que George Doria qui y estoit entré auec plus de 500. hommes de guerre, en estoit sorty ; de sorte qu'il n'eut autre chose à faire qu'à receuoir les clefs que les habitans luy porterent.

Apres cela l'Armée du Connestable prit la route de Gauy : Le Comte d'Alais Colonel general de la Caualerie de France, & le Marquis d'Vxelles deffirent sur le chemin 5. cõpagnies de Napolitains de 200. hommes châcune, que Dom Ierosme Pimentel Gouuerneur de Tortonne enuoyoit à Benoit Spinola Gẽtil-homme Gennois Gouuerneur de Gauy. Comme cette place estoit importante & la derniere de l'Estat de Gennes de ce costé-là S.A. s'auança auec son Armée le huictiéme d'Auril, & s'aboucha auec le Connestable à S. Christophle : Les Gennois cependant, voyants tant de places perdües, commanderent à Martin Carraciolo Seigneur Napolitain de secourir Gauy & de se loger à Ostagge auec le Mestre de Camp Louys Guasco, le Baron de wateville, le Cheualier Camille Catanée & autres Chefs en nombre de 6000. hommes : Le Duc auoit pris son posté à Carrozio à vne lieüe d'Ostagge & à demie de Gauy, proche d'vn Fort de Terre que les Gennois auoient fait entre 2. montagnes appellé de Frasse. Les ennemis s'approchants de Gauy attaquerent les Quartiers plus auancés du Duc ; ce qui donna courage à ceux de Gauy de faire vne sortie, S.A. fit attaquer le Fort par Santena l'vn de ses Mestres de Camp, qui l'emporta : Et comme les ennemys paroissoient pour le secourir, S. Reran Fleury & Ghesnay auec leurs Regiments rencontrerent 4. escadrons de Cauallerie pres d'Ostagge, les chargerent & les mirent en route : Cependant le corps de l'armée de S.A. marchoit, & estant prés d'Ostagge, força les retranchements, & contraignit ceux qui les gardoient de se ietter dans le Bourg, où il y eut combat de 2. heures. Et comme de la prise du Bourg dependoit celle du Chasteau, le Duc pour soustenir les siens, enuoya les Regiments de Beüil Marquis de Peueranet de Sauine, pour inuestir les ennemys d'vn autre costé : Ce qui fut executé si vigoureusement par les Nostres que les ennemys quitterent le Bourg & se retirerent au Chasteau ; Flandres Sergent de Bataille qui commandoit les Piemontois poursuyuit les fuyards auec vne partie du Regiment de S.Reran iusqu'au pied du Chasteau, où vne mine ayant ioüé il y demeura. S.A. poursuyuant sa victoire - pressa si fort le Chasteau, qu'il se rendit le mesme iour : Les ennemys en toutes ces attaques & combats y perdirent 23. drappeaux & l'on compta plus de 1200. Napolitains & Gennois morts sur la place & plus de mille prisonniers, entre lesquels furent remarqués Carraciolo General de cette Armée, Louys Guasco Mestre de Camp de grande reputation, Estienne & Augustin Spinola, le Comte Iean-Baptiste Bertoldi Capitaine des Trouppes Modenoises, Cozzolo Capitaine de celles de Parme, Barthelemy Porro Sergent Major, le Capitaine Porro son Frere, le Cheualier Catanée Mestre de Camp des Gennois & plusieurs autres : Le Duc enuoya les 23. drappeaux & les 2. Bastons des 2. Mestres de Camp Carraciolo & Catanée au Roy par le Marquis de Caluxe Fils du Comte de Verrüe qui les presenta le 24 du mesme mois de May, ce qui fut si agreable à S.M. qu'elle écriuit au Duc qu'elle les auoit reçeus, *Non pas comme vn petit present, mais comme vn trophée de sa valeur & de sa generosité.*

Le

Le Conneſtable pendant le combat d'Oſtage preſſa le ſiege de Gauy, où les Regiments de Tremont, de Sancy, & de Blaccons eurent les principaux employs : Meſſa Gouuerneur de la Ville fit vne ſortie de 300.hommes, dont il n'en ramena que ſeptante; Ce qui épouuanta ſi fort les aſſiegés qu'ils capitulerent. Alexandre Iuſtinian Gentil-homme Gennois qui commandoit dans le Chaſteau en fit ſautant le dernier iour d'Auril : Et quoy que la garde de cette place appartint à S.A. par les articles du Traitté de la Ligue ; elle conſentit neantmoins, pour ne point choquer le Conneſtable, qu'il y mit vn Gentilhomme de Daufiné nommé Gouuerno.

Apres tant de belles choſes ſi heureuſement executées, le Duc vouloit que l'on allât droit à Gennes, où l'eſpouuante eſtoit ſi grande que les Gennois auoient enuoyé leur treſor à Porto Venere, leurs femmes & leurs meubles plus precieux en Sicille, & en Portugal, craignants de iour à autre d'eſtre aſſiegés : Les raiſons de Son Alteſſe eſtoient fort preſſantes ; car ne reſtant aucune place aux Gennois de ce coſté, rien n'en pouuoit diſſuader le ſiege, ny en rendre la priſe impoſſible : Nos trouppes eſtoient victorieuſes, les ennemys abbatus, & le ſecours que le Duc de Feria preparoit pour ſecourir cette Republique eloigné, mais le Conneſtable s'excuſa ſur ce que l'Armée s'eſtoit ſi fort affoiblie par les combats, & par les maladies, qu'il n'y auoit de gens que pour garder ce que l'on auoit pris : Qu'il n'y auoit pas bon ordre pour les viures : Que l'artillerie n'eſtoit pas en eſtat, & que les troubles que les Ducs de Rohan & de Soubize auoient excités nouuellement en France du coſté de la Rochelle, oſteroient au Roy les moyens de les ſecourir quand ils ſeroient vne fois engagés à ce ſiege. Le bruit courut en France & en Italie que les liberalités des Gennois lierent les mains, & changerent le courage du Conneſtable : Les autres diſoient qu'il n'y auoit pas d'apparence qu'vn ſi grand homme eut voulu noircir la gloire de tant de belles actions, & cette conſtante fidelité qu'il auoit touſiours témoignée pour le ſeruice de ſon Prince, par vne ſi lache auarice. *Capriata. Gramond*

Quoy qu'il en ſoit, le Conneſtable s'eſtant formellement opposé au ſiege de Gennes, celuy de Sauonne fut reſolu ; de ſorte que toutes les trouppes qui eſtoient à Gauy, Noui & aux enuirons partirent & ſe rendirent à Aqui, où ſe treuuerent auſſi le Duc, le Prince de Piemont, le Conneſtable de Leſdiguieres & le Mareſchal de Crequy. Là il fut arreſté que le Prince auec vne partie de l'armée & le Mareſchal de Crequy iroit du Coſté de Sauonne : Que le Duc & le Conneſtable auec le reſte de l'Armée demeureroient ſur cette Frontiere, pour s'oppoſer aux deſſeins des ennemys & au grand ſecours que le Duc de Feria Gouuerneur de Milan preparoit en Lombardie. Le Prince s'acquitta genereuſement & heureuſement de ſa Commiſſion, ayant reduit ſous l'obeïſſance de S. A. toute la Riuiere du Ponent depuis Nice iuſqu'à Sauonne, en telle ſorte que dans 3.mois, le Duc auec ſes armes, & celles des François conquit ſur les Gennois cent ſoixante & quatorze places foibles ou fortes.

Ainſi Gennes eſtoit à deſcouuert, car le Duc pendant les heureux exploits du Prince s'eſtoit encore ſaiſi de pluſieurs places de la Vallée de Scriuia au delà de l'Appennin qui dependoit de l'Empire, & Dom Felix de Sauoye Fils naturel de S.A. auoit ſurpris Sauignon, qui n'eſt qu'à 3. lieües de Gennes, d'où l'on pouuoit ſe ietter facilement dans la Valée de Biſagno, mais les meſ-intelligences du Duc & du Conneſtable de Leſdiguieres ſeruirent d'obſtacle à cette illuſtre Conqueſte ; car le Conneſtable marry de n'auoir pas le principal commandement de l'Armée, & que Son Alteſſe eut executé auec beaucoup de gloire les plus fameuſes entrepriſes de cette Campagne, ſans que de ſon coſté il eut rien fait de ſignalé qui pût reſpondre à ce que *Capriata.*

NNNNn 2 l'on

l'on attendoit de luy, agiſſoit ſi lentement & auec tant de froideur qu'il n'eſtoit pas mal aysé de iuger qu'il eut mieux aymé retarder les progrez des Armes du Duc, que de les auancer: S.A. ſe plaignoit auſſi de n'auoir pû diſpoſer du Gouuernement de Gauy par les intrigues que le Conneſtable auoit fait joüer à la Cour, & de ce que l'armée ſe diſſipoit par la facilité du Conneſtable à donner des congés aux Officiers & aux Soldats.

Outre toutes ces conſiderations le Duc prit ombrage des ſecrettes negotiations qu'Eſtienne Spinola Gentil-homme Gennois priſonnier de guerre à Oſtage eut auec Mariny Ambaſſadeur de France en Piemont ſon Beau-Frere, ſur les Paſſe-ports du Conneſtable: Tellement que ces ſoupçons ayans cauſé vne grande froideur entre S. A. & le Conneſtable, il ne faut pas s'eſtonner ſi l'Armée demeurée en Piemont apres le depart du Prince fut ſi long-temps ſans rien faire en la plus belle ſaiſon de l'année. En effet, Sauignon ayant eſté aſſiegé par ceux de la Vallée de Pozzeuera Sujets de la Republique de Gennes, où Dom Felix s'eſtoit renfermé auec deux cents hommes de pied, S. A. y alla en perſonne auec quatre mil hommes de pied & cinq cents cheuaux pour dégager Dom Felix & ſauuer la garniſon que le Duc fit paſſer heureuſement au trauers des ennemis: mais la place fut perduë & les ennemis tuerent quelques gens de S. A. à ſon retour en des paſſages eſtroits & difficiles, entr'autres le Crotti premier Secretaire d'Eſtat du Duc. *Capriata.*

Le Prince cependant marchoit auec ſon Armée à Sauonne à deſſein de l'aſſieger, & le Duc de Feria Gouuerneur de Milan ayant reçeu des ordres exprés du Roy d'Eſpagne de ſecourir les Gennois, ſe mit en campagne auec vne Armée de vingt mil hommes de pied & cinq mille cheuaux; mais au lieu d'entreprendre ſeulement le recouurement des places priſes aux Genois, par l'obligation que Sa Majeſté Catholique auoit de les proteger comme ſes Alliés, il reſolut d'attaquer les Eſtats de S. A. D'autre coſté le Marquis de ſainćte Croix fit hauſſer les voyles à vingt-cinq Galeres & à cinq Galions de Sicile, ſur leſquels il auoit fait embarquer plus de quatre mil hommes de guerre pour deffendre Sauonne s'il eſtoit aſſiegé. Le Duc de Feria auoit aſſemblé ſes Trouppes à Alexandrie; & comme Aquy eſtoit la premiere place qui luy fermoit le paſſage de Piemont, il l'attaqua: Quillais Sergent de Bataille de l'Armée Françoiſe y auoit eſté mis Gouuerneur par le Conneſtable auec deux Regiments de Sauoyſiens & vn de Valeſans, & fut contraint de ſe rendre par la laſcheté des Valeſans qui ne voulurent pas ſe deffendre. *Hiſt. de Leſdig.*

Le Duc & le Conneſtable ayans eſté aduertis de la marche du Duc de Feria s'auancerent à Spigno & firent reuenir le Prince & ſon Armée du chemin de Sauonne, pour s'oppoſer tous enſemble auec plus d'effet à ces nouueaux ennemys; à ce retour les noſtres prirent Cairo (où il y auoit 200. Napolitains du Regiment du Marquis de Treuic & 200. Milanois de celuy de Ludouic Guaſco) parce que le Gouuerneur auoit refusé le paſſage à noſtre Armée. Le rendez-vous de toutes les Trouppes de France & de Sauoye auoit eſté donné à Beſtagne à vne lieuë d'Aquy pour arreſter ou pour combattre les Eſpagnols qui témoignoient de vouloir aller prendre Nice de la Paille: mais le Duc de Feria s'eſtant logé à Terzo entre Beſtagne & Aquy ſi auantageuſement que l'on ne pouuoit aller à luy que deux à la fois; le Prince qui commandoit l'Armée en l'abſence de S. A. (qui depuis Cortemille eſtoit allé à Turin) ne iugea pas à propos de l'attaquer dans ce poſte, tant par le peril qui eſtoit euident, qu'à cauſe que noſtre Armée eſtoit beaucoup diminuée & que les ennemys eſtoient trois contre vn; outre que la perte d'vne bataille mettoit le Piemont en proye aux Eſpagnols; de ſorte qu'il fut reſolu d'aller prendre logement à Canel. *Capriata.* *Hiſt. de Leſdig.*

Le

Le Conneſtable alla d'vn autre coſté auec les Trouppes de France, & le Prince d'vn autre auec celles de Sauoye; les ennemys ſuyuirent le Prince ſans l'oſer attaquer, & quoy qu'il fut foible & qu'il pût eſtre deffait auant que d'eſtre ſecouru du Conneſtable, les Eſpagnols neantmoins ne firent iamais contenance de combattre & ſe contenterent de prendre les logemens à meſure que l'Armée du Prince les quittoit, tant ils virent de reſolution & d'ordre en cette retraitte. En fin les deux Armées s'eſtans rencontrées en la Vallée de Manuſtere à vne mouſquetade prés, & les Eſpagnols ayans voulu occuper vne maiſon ſituée ſur vne eminence d'où ils pouuoient incommoder les noſtres, ils en furent chaſsés & pouſsés iuſqu'à leur Cauallerie qui s'auançoit pour les ſouſtenir auec perte de pluſieurs priſonniers. Le Prince pendant cela trauailloit pour faire marcher ſon artillerie que les ennemys vouloient attaquer: le Prince Thomas ſon Frere qui eſtoit vn peu plus auancé auec la Cauallerie y accourut, & tous deux chargerent les ennemys ſi à propos, & auec tant d'ardeur & de courage qu'ils les forcerent de reprendre le chemin de Beſtagne auec perte de pluſieurs de leurs Officiers & Soldats & de beaucoup de priſonniers. Ainſi l'Armée du Prince de Piemont à la confuſion des Eſpagnols arriua heureuſement à Canel où elle ſe joignit à celle du Conneſtable, & de là allerent à Aſt que l'on croyoit deuoir eſtre aſſiegé par le Duc de Feria.

Mais la bonne fortune qui iuſqu'alors auoit fauoriſé les Armes de France & de Sauoye, leur tourna le dos par vne reuolution aſſez ordinaire à la guerre; car dés que l'Armée du Prince de Piemont eut quitté la Riuiere de Gennes, les places qu'il y auoit conquiſes auec tant de facilité mediterent vn ſouleuement general, ſur les eſperances que ces peuples conçeurent de l'Armée Nauale du Marquis de ſaincte Croix debarquée à Gennes: La Ville de Noui ſe reuolta la premiere; la Grange-Cremeaux qui en eſtoit Gouuerneur ayant eſté attaqué par les Trouppes Gennoiſes fut trahy par les Habitans qui le taillerent en pieces, luy tuerent ſon Fils ieune Gentil-homme de grande eſperance & le contraignirent de ſe jetter dans le Chaſteau, ou la foibleſſe de la place & la neceſſité où il eſtoit de toutes choſes le firent capituler. Il fut mené priſonnier à Gennes & auec luy le Cheualier de Bellegarde Daufinois, Bonneual, la Gardette, Gallargues & autres Officiers François: Roiſſillon, Gua & Campo mal gardés chaſſerent les garniſons Piemontoiſes & reçeurent les Gennois. Apres cela le Baron de wateuille auec ſix mille Gennois aſſiegea Gauy, Sancy Gentil-homme François commandoit dans la Ville auec ſon Regiment & celuy du Comte de Tallard-Clermont. Vn Hiſtorien a publié que leurs Trouppes eſtoient en ſi mauuais eſtat & ſi debiffées par la faim & par les maladies, que la reſiſtance eut paſsé pour vne extraordinaire temerité; & qu'ainſi par prudence pluſtoſt que par lâcheté, Sancy rendit la place à honorable compoſition, & Gouerno qui eſtoit dans le Chaſteau par les meſmes conſiderations fit ſa capitulation; mais ce ne fut pas l'opinion de S. A. qui ſe plaignit hautement que cette place auoit eſté venduë & non pas renduë; & dés là S. A. perdit toute la bonne opinion qu'il auoit du Conneſtable.

Capriata.

Hiſt. de Leſdig.

Capriata.

Hiſt. de Leſdig.

Ces places ſe perdirent auec cette facilité, parce que S. A. qui eſtoit dans l'incertitude de ce qu'entreprendroient les Eſpagnols, ne les pouuoit pas ſecourir; car le Duc de Feria s'eſtoit approché d'Aſt & auoit fait faire vn Pont ſur la Riuiere de Verſa, laquelle paſſe prés des murailles d'Aſt, où ſix iours durant il ſe fortifia comme s'il eut eü deſſein de faire vn ſiege: Le Prince Thomas & le Mareſchal de Crequy auec huit cents cheuaux l'attaquerent, & luy firent quitter le Pont honteuſement; & bien que les ennemys euſſent dix-huit mil hommes de pied & quatre mille cheuaux, la Cauallerie Sauoyſienne

Hiſt. de Leſdig. Capriata.

& Piemontoiſe ayant paſsé la Riuiere au gué pourſuiuit celle des ennemys: Le Baron d'Hermance Commiſſaire General de la Caualerie de S. A. & Beauuais-Pleſſian de la Maiſon de la Baume-Suze en Daufiné Capitaines de cheuaux legers y furent tués.

Apres cét affront, le Duc de Feria conduit par ſon mauuais genie entreprit le ſiege de Verruë au commencement du mois d'Aouſt, où il en reçeut vn autre bien plus ſignalé; & cette place auparauant inconnuë aux Hiſtoriens deuint celebre par ce fameux éuenement : Le Marquis de S. Reran auec ſon Regiment de Lorrains à qui S. A. en auoit donné le Gouuernement y entra à la veuë des ennemys tambour battant & Enſeignes déployées : Et bien qu'il n'y eut aucunes fortifications, & qu'apparemment la priſe de cette place fut le moindre exploit que l'on dût attendre de l'armée du Duc de Feria belle & composée de vieux Officiers & Soldats & de Trouppes fraiſches ; neantmoins les Eſpagnols ne la pûrent iamais prendre, & furent contraints de leuer le ſiege & d'y laiſſer vn monument eternel de honte & de confuſion à cette Nation glorieuſe.

Hiſt. de L. f. g. *Capriata. Gramond.*

Le Duc, ſur la nouuelle du ſiege s'auança auec ſes Trouppes à Gazzo, accompagné du Prince de Piemont, & donna rendez-vous au Mareſchal de Crequy & aux Trouppes Françoiſes à Creſcentin (le Conneſtable eſtoit malade à Montcalier.) L'armée de France n'eſtoit alors que de quatre mil hommes de pied & de cinq cents cheuaux, & celle de Sauoye n'eſtoit pas plus groſſe : Le ſiege fut formé en cette ſorte ; le Comte de Sults faiſoit l'aiſle droite du Camp du coſté de Cazal, le Comte de Serbellon la gauche, & le Duc de Feria ſe logea au fond du camp derriere les Eſpagnols & les Allemans ; les premiers commandés par Dom Gonzales de Cordoüa, & les derniers par le Comte de Schambourg : Le Duc logea les Regiments de Cauourret & de Vernatel au pied de la Colline de Verruë baignée par la Riuiere & les Suiſſes aupres : Le Comte de Luzerne & ſes gens auoient vn Fort à garder deça le Paû : Blaccons auec ſon Regiment gardoit vn Pont que Son A. auoit fait faire ſur la Riuiere de Doyre, la Balte auec deux autres Forts : Le Mareſchal de Crequy prit ſon logement au deſſus du Chaſteau de Verruë, ayant aupres de ſoy les Regiments de Chappes, de Bourbonne, de Sault & d'Vxelles: Ce ſiege dont il y a des relations particulieres dura plus de trois mois, auec des continuelles ſorties des Aſſiegés & des attaques des Aſſiegeants. Le canon des ennemys foudroya la place ; il y eut cinq ou ſix grandes breches auſſi toſt reparées que faites, & les aſſauts ſouſtenus auec generoſité ; des demy-lunes priſes & repriſes où les Eſpagnols auoient touſiours du pire.

S. A. y fut en perſonne, diſpoſa les logements & commanda tous les trauaux iuſqu'au 27. d'Aouſt qu'elle fut obligée d'aller à Turin pour faire venir de nouuelles Trouppes en noſtre Camp : Elle y laiſſa pour commander le Prince de Piemont: aſſiſté du Prince Thomas ſon Frere, du Comte Guy de ſainct George, du Marquis de Ciglian & du Comte de Verruë. Depuis le Duc reuint au Camp auec deux mil hommes de pied le 4. de Septembre mil ſix cents vingt-cinq : les ennemys voyants que les auantages que leur artillerie leur deuoit procurer eſtoient inutiles par les ſoins & par le courage de ſainct Reran, recoururent aux mines qui leur furent toutes malheureuſes. Apres cela arriuerent les pluyes, les debordemens du Paû & la diſette dans leur armée, & dés là le Duc de Feria ſe vid obligé de leuer le ſiege ; ce qui luy fit prendre cette reſolution peut-eſtre plus chaudement qu'il n'eut fait, ce fut que noſtre Armée ayant attaqué les Forts que les Eſpagnols auoient faits dans la plaine de Verruë, les emporta glorieuſement, apres vn combat de trois heures, duquel le Duc & le Conneſtable furent les Spectateurs. Ce dernier

nier eſchec jetta l'épouuante & le deſeſpoir dans les cœurs des ennemys, qui abandonnerent leur camp en deſordre & ſe retirerent le 18. d'Octobre auec le déplaiſir d'auoir conſumé deuant cette bicoque vne armée de vingt-deux mil hommes ſans auoir iamais gagné vn pied de terre qui n'eut eſté repris le meſme iour ; & ce qui fut de plus merueilleux & peut eſtre ſans exemple, S. A. eut cette prudence d'entretenir pendant tout le ſiege la communication de ſon Armée auec les Aſſiegés, quoy qu'il y eut vne Riuiere entre deux. Nous y perdiſmes peu de perſonnes de merite & de commandement, ſinon la Caſtillere Capitaine des Gardes du Mareſchal de Crequy, Charles des Seigneurs de la Mante Capitaine dans ſainct Reran & le Lieutenant de Cerron Capitaine d'Vxelles. Il y eut pluſieurs bleſſez, entr'autres le Cheualier de Valencey (qui fut priſonnier des ennemys) le Marquis de Ciglian, Chappes Meſtre de Camp, Broüilly l'vn de ſes Capitaines, & la Neuuille ſon Lieutenant, le Marquis de Vignoles Sergent de Bataille, la Riuiere Lieutenant de Saueterre, Roche premier Capitaine d'Vxelles, Ferron & Cerron Capitaines, & ſainct Maurys Sergent Major du meſme Regiment, Aſtres Capitaine de Blaccons & vn de ſes Lieutenants, le Baron de Vitrolles de la Maiſon de Bonne & ſon Lieutenant, Vernatel & la Paſſa Gentils-hommes de Daufiné & quelques autres: la bleſſure qu'y reçeut le Prince de Piemont (dont nous parlerons ailleurs) rendit encore ce ſiege plus illuſtre. Sainct Reran Gouuerneur de Verruë y acquit vne immortelle reputation & pluſieurs autres Chefs de l'Armée Françoiſe & Sauoyſienne, que les Hiſtoriens ont eſté curieux de remarquer. Entr'autres Inſcriptions que les bons Eſprits du temps firent ſur ce ſiege à la gloire de Son Alteſſe, & à la deriſion des Eſpagnols, i'ay remarqué celle-cy. Mercure François tome 11.

Ter maximæ Hiſpanorum potentiæ
Omnipotentiam in noui Orbis, Indiarum Italiæque præſertim.
Maximis Prouinciis affectanti
Pontifice conniuente.
Cæſare, Polono Rege, Italicis Principibus, ianuâque Ianum
Reducentibus ac Suppetias toto conatu
Miniſtrantibus.
Fugâ futuris victoriis vitam ſeruanti;
Verrucæ oppidulum.
Carolo Emanuele Sabaudiæ Duce ſolo propugnante
In caſſum tentatum
Æternum in Parnaſſi Verrucæ Ludibrij
Monumentum.

Les Armes du Marquis de ſaincte Croix furent plus heureuſes que celles du Duc de Feria; car eſtant arriué à Sauonne auec les Trouppes qu'il auoit amenées & celles que les Gennois auoient nouuellement leuées, il recouura toutes les places que le Prince de Piemont auoit conquiſes peu de temps auparauant en la Riuiere de Gennes & ſe ſaiſit d'Oneille, Marro, de toute la Vallée de Prela, de Pigna & de Zuccarel qui auoit eſté le ſujet de la guerre. Ces bons ſuccez le pouſſerent à entrer en Piemont pour faire diuerſion, & fauoriſer par ce moyen le ſiege de Verruë. La premiere place qu'il aſſiegea fut Ormea ſur la frontiere de l'Eſtat de Gennes: Dom Carlo Hûbert & le Cõte de la Trinité entreprirent de ſecourir cette place auec deux mil hommes de pied & deux cents cheuaux, mais ils furent repouſsés par les Eſpagnols; De ſorte que le Marquis de ſaincte Croix s'en rendit le Maiſtre & en ſuite de

de Garrés ; & comme il pretendoit de paſſer dans le Marquiſat de Ceue, le Duc y enuoya en diligence le Marquis de Lans auec les Compagnies de cheuaux legers du Prince Thomas, de Dom Felix, du Comte de Mazin, du Baron de Cardé, du Marquis de Riuarol, du Comte de Piobes, du Comte Vrbain de Scalenghe, de Iean-Michel Virle, d'Aſinari & les Carrabins du Prince Thomas ; & ainſi le Marquis de ſaincte Croix voyant ces nouuelles forces s'oppoſer à ſes deſſeins, que le Duc de Feria deſeſperoit de prendre Verruë, & que le Prince de Piemont venoit en diligence pour le combattre, reprit le chemin de la Riuiere de Gennes.

Capriata. En la Valteline, l'Armée des Princes confederés demeura quelque temps ſans rien faire, à cauſe de la Trefue & du voyage que le Cardinal François Barberin auoit fait en France en qualité de Legat, d'où l'on attendoit la pacification de cette guerre ; mais ſon entremiſe ny les expedients qu'il propoſa au Roy n'ayants pas eſté reçeus ; les Eſpagnols cependant & le Nonce du Pape trauerſerent les leuées que le Marquis de Cœuures faiſoit faire en Suiſſe dans les Cantons d'Vry & d'Vndernuald, & enuoyerent Papenneheim auec de nouuelles forces dans le Pays des Griſons, qui ſurprit quelques poſtes auantageux dans le Terze de Sotto ſur les Trouppes des Venitiens qui les gardoient, que le Marquis de Cœuures reprit courageuſement le 17. d'Octobre ; & le Duc de Candale nouuellement arriué de France en ſon armée, chaſſa preſque à meſme temps les Eſpagnols de Chaumont, ſur leſquels il ne reſtoit plus rien à prendre dans la Valteline que le Fort de Riue ; mais l'eſtat de cette place forte d'aſſiette & fortifiée regulierement ne ſe pouuoit pas aſſieger en hyuer & ſans d'autres Trouppes ; de ſorte que le courage & l'impatience de nos François fut contrainte de ſe ſoûmettre aux loix de la prudence & de differer cette entrepriſe en vn autre temps.

Apres la leuée du ſiege de Verruë, le deſſein de S. A. eſtoit de pourſuiure les ennemys ou de faire quelqu'autre entrepriſe ſignalée dans l'Eſtat de Milan ; mais leur Armée eſtant encore de quatorze mil hommes effectifs & retranchée en des lieux auantageux, on iugea qu'il n'y auoit point d'apparence de l'attaquer, beaucoup moins de former quelque ſiege en l'eſtat où eſtoient nos Trouppes & au commencement de l'hyuer. Ainſi le Conneſtable de Leſdiguieres & le Mareſchal de Crequy s'en retournerent à Grenoble au mois de Decembre, laiſſans leur Armée ſous les commandements des Marquis de Vignoles & d'Vxelles, laquelle auec celle de S. A. prit les quartiers d'hyuer en Piemont.

Le Mareſchal ne fut pas pluſtoſt en Daufiné, que par ordre du Conneſtable il prit le chemin de Paris, pour informer le Roy de tout ce qui s'eſtoit paſſé cette campagne, & pour prendre les reſolutions de ce qu'il y auroit à faire l'année ſuyuante : Le Duc qui ne vouloit que la guerre contre les Eſpagnols & les Gennois, fit partir le Prince de Piemont pour y diſpoſer le Roy : Il arriua à la Cour au commencement de Feurier, & ſur ſes propoſitions le Conſeil de France reſolut de faire vn puiſſant armement pour paſſer en Italie, dont Sa Majeſté auoit deſtiné le commandement general au Prince, afin de témoigner par là la confiance qu'elle vouloit prendre en luy & l'eſtime qu'elle auoit pour ſa perſonne.

Mais du Fargis Comte de la Rochepot Ambaſſadeur Ordinaire de France en Eſpagne s'eſtant abouché à Mouçon en Arragon auec le Comte d'Oliuares Duc de ſainct Lucar premier Miniſtre de Sa Majeſté Catholique, ſur le ſujet de la guerre de la Valteline, arreſta & ſigna vn Traitté entre les deux Couronnes le 5. de Mars, par lequel il eſtoit dit, *Que les affaires des Griſons & de la Valteline ſeroient remiſes au meſme eſtat qu'elles eſtoient auant la guerre*

de

de 1617. *Qu'il n'y auroit dans la Valteline exercice d'autre Religion à l'aduenir que la Catholique : Que les Valtelins pourroient élire entr'eux leurs Gouuerneurs & Magistrats tous Catholiques, soit Grisons ou Valtelins : Que cette election seroit confirmée par les Grisons : Que tous les Forts de cette Vallée seroient remis entre les mains du Pape pour estre demolis : Que les deux Roys procederoient en toute syncerité pour mettre en paix les Princes qui leur auoient esté alliés durant la guerre, & ne leur donneroient aucune assistance publique ou secrette pour la continuer, sans auoir auparauant recherché les moyens de terminer leurs differents par vn accommodement.* Or bien que ce Traitté eut esté fait par le Comte de la Rochepot sans aucun pouuoir du Roy, il fut neantmoins à la fin agreé, parce qu'il estoit auantageux à la France, en ce que la Souueraineté de la Valteline demeuroit aux Grisons, & les passages de cette Vallée à l'entiere disposition des François; ce qui auoit esté le sujet de la guerre : Mais le Duc considerant qu'il auoit esté conclu sans sa participation, qu'on ne luy faisoit aucune raison des Gennois, & qu'il sembloit que la France l'eut voulu abandonner aux Espagnols, s'en offença; & le Prince de Piemont que l'on auoit long-temps repû à la Cour de l'esperance de la Lieutenance generale des Armées de France en Italie, s'en voyant éloigné par ce Traitté inesperé, en fit ses plaintes à la Cour; & pour témoigner plus ouuertement son mécontentement prit congé de Sa Majesté: Les Venitiens s'en plaignirent aussi pour leurs interests particuliers. Le Roy qui en souhaittoit l'execution, leur depécha Chasteauneuf-Laubespine, & à S. A. Bullion, pour les disposer à y donner leur agréement : L'instruction de celuy-cy contenoit entr'autres choses, *De faire appreuuer au Duc le Traitté de Mouçon : De le porter à vne suspension d'Armes auec les Gennois, & à conuenir d'Arbitres pour leurs differents, où Sa Majesté promettoit d'embrasser les interests de S. A.*

Bullion qui auoit de grandes habitudes auec ce Prince, ménagea si bien son esprit, que sur cette esperance il fit digerer à S. le mécontentement qu'elle auoit reçeu que le Traitté de Mouçon eut esté conclu sans elle; & en suite le Duc consentit à vne suspension d'Armes, laquelle fut publiée en Piemont, au Milanois & dans l'Estat de Gennes : Les Ventiens à l'exemple du Duc, ayants aussi agreé le Traitté de Mouçon, Chasteauneuf passa aux Grisons & en Valteline, où ces Peuples apres de grandes difficultés en iurerent l'obseruation; de là il alla en Suisse où il le fit appreuuer aux Cantons Catholiques & Protestants. Le Marquis de Cœuures & Dom Gonzales de Cordoüa en execution de la Paix remirent à Torquato Conty Fils du Duc de Poli General de l'Armée du Pape, les Forts de la Valteline qui deuoient estre razés.

Il ne restoit donc à S. A. que de s'accommoder auec les Gennois, afin d'executer entierement le Traitté de Mouçon, ce qui ne fut pas sans difficulté: car le Duc auant que d'entrer en aucun Traitté, vouloit que l'on luy rendit la Galere, l'Artillerie, les Prisonniers & toutes les Terres que les Gennois luy auoient prises; offrant apres cela de conuenir d'Arbitres pour le surplus de leurs differents, nommant par auance de son costé Claude Mariny Ambassadeur de France resident à Turin : Les Gennois ne gousterent point cette proposition, disants que c'estoit commencer vn Traitté de Paix par l'execution, & qu'il falloit prendre des Arbitres du nombre desquels ils ne pouuoient pas agréer Mariny leur Sujet, qui comme Ambassadeur Ordinaire de France en Piemont auoit eü part aux conseils pris par son Altesse, de leur faire la guerre, ce qui les auoit obligé de proceder contre luy comme rebelle; & quoy qu'ils luy eussent depuis pardonné par l'entremise du Roy, neantmoins ils auoient de grandes raisons de le soupçonner, s'il estoit l'vn des Arbitres. *Capriata.*

Le Roy ſur ces premieres ouuertures d'ajuſtement enuoya en Piemont vn Preſident de Grenoble pour en ſolliciter la concluſion, auec le Deputé que Sa Majeſté Catholique deuoit depécher, mais on ne pût conclurre autre choſe qu'vne ſuſpenſion d'armes. Cependant le Marquis de Ramboüillet eſtant allé en Eſpagne pour congratuler le Roy de la naiſſance de ſa Fille, eut ordre de la part de ſon Maiſtre de preſſer la ſatisfaction de S. A. aupres du Comte-Duc, à qui les Gennois auoient remis tous leurs intereſts; ce qu'il fit auec beaucoup de chaleur, parce qu'on eſtoit bien ayſe en France d'adoucir l'eſprit de S. A. que le Traitté de Mouçon auoit irritée; & le Comte-Duc qui vouloit jetter les fondements d'vne reünion de ce Prince auec Sa Majeſté Catholique, ne negligea pas cette occaſion de l'obliger: Il porta donc les Gennois à rendre au Duc tout ce qui auoit eſté pris ſur luy, & meſme ſa Galere, ſon Artillerie & ſes Priſonniers; à condition que S. A. reſtitueroit auſſi tout le canon qu'il auoit pris en la Riuiere de Gennes. Et quant au Marquiſat de Zuccarel, le ſuiet de la guerre, le Duc ſouſtenoit qu'il luy deuoit demeurer comme l'ayant le premier acheté, ou qu'on luy deuoit rembourcer le prix de l'acquiſition auec les intereſts; & comme les Mediateurs diſputoient ſur le plus ou ſur le moins, Brancaccio Gouuerneur d'Ormea pour les Gennois, ou par ordre de la Republique, ou par caprice ſortit auec ſa garniſon pour ſurprendre Brighe Terre dependante de Piemont, laquelle il aſſiegea: mais les Aſſiegés s'eſtans courageuſement deffendus, & le Gouuerneur de Tendes leur ayant enuoyé du ſecours, Brancaccio fut contraint de ſe retirer. Le Duc indigné de cette action, reſolut d'en auoir raiſon (quoy que les Gennois euſſent deſauoüé Brancaccio) & fit deſſein de ſurprendre Zuccarel par intelligence auec le Gouuerneur, ayant enuoyé pour cela ſix cents cheuaux auec chacun vn fantaſſin en crouppe à Garés; mais cette entrepriſe fut découuerte la veille de l'execution.

Le Duc de Guyſe en meſme temps eſtoit parti de Marſeille auec ſept Galions pour attaquer l'Iſle de Corſe, afin de reduire les Gennois à vn Traitté qui fut auantageux à S. A. Il y auoit apparence que cette Armée feroit quelque progrez, tant parce que le Duc de Guyſe en auoit eü des ordres exprés de la Cour, ainſi que luy-meſme publioit, & dont il auoit donné des aſſeurances particulieres à ce Prince par Iean-Baptiſte de Felix Gentil-homme Marſeillois qu'il luy auoit depéché exprés, qu'à cauſe que S. A. auoit fait les fraiz de l'armement; mais cette Armée ne fit que paroiſtre à la veuë de Gennes; & apres auoir ſeiourné à Marzocco prés de Ligorne ſous pretexte d'attendre le vent fauorable, ſe retira à Marſeille ſans auoir rien fait de memorable: Ce qui augmenta les mécontentements du Duc, qui reconnut par là que l'appuy de France auquel il s'eſtoit attendu, eſtoit fort incertain; d'autre coſté les Gennois glorieux de la retrraitte de cette Armée Nauale & du mauuais ſuccez qu'auoit eü l'entrepriſe de Zuccarel, firent prendre & ſaccager Pigna & le Village de Buſſo appartenans à S. A. qui s'en plaignit à la Republique comme d'vne infraction de la ſuſpenſion, & en demanda la reparation: mais quoy qu'elle luy eut eſté promiſe, ce fut pourtant ſans effet, dont S. A. fut ſi mal ſatisfaite qu'elle prit reſolution de faire vne nouuelle & plus ſanglante guerre aux Gennois.

Mais il arriua vn éuenement en Italie qui fit changer de deſſein à ce Prince: Ferdinand Duc de Mantoüe eſtant mort ſans Enfans ſur la fin de l'année mil ſix cents vingt-ſix, Vincent de Gonzague ſon Frere luy ſucceda, & fut reconnu Duc de Mantoüe; il auoit épousé la Princeſſe de Bozzolo, & parce qu'elle eſtoit hors d'âge d'auoir des Enfans, il pourſuiuit à Rome la diſſolution de ſon mariage dans la reſolution qu'il auoit priſe d'épouſer la Princeſſe

Marie

Marie sa Niece, pour laquelle il auoit beaucoup d'estime : Et comme il auoit besoin de support en cela, en donnant aduis à S. M. Tres-Chrestienne de la mort du Duc Ferdinand son Frere, il la supplia d'appuyer de son nom & de ses Officiers la poursuitte qu'il en vouloit faire à Rome. Ce Prince qui n'auoit pas beaucoup de santé ne promettoit pas vne longue vie ; ainsi sa Succession estoit attenduë par Charles de Gonzague Duc de Neuers de la mesme Maison & son plus proche Parent, pour qui le Roy auoit vne inclination particuliere; outre qu'il estoit auantageux à la France que les Estats de Mantoüe & de Montferrat qui sont considerés en Italie à cause de leur assiete, & des places fortes dont ils sont deffendus, arriuassent au Duc de Neuers, François de naissance & de party, , sur l'amitié duquel le Roy ayant vne guerre à faire en Italie, pouuoit faire fondement.

D'ailleurs, Marguerite de Gonzague Duchesse Doüairiere de Lorraine Sœur Aisnée des trois derniers Ducs de Mantoüe, & Ferdinand de Gonzague Prince de Guastalla aussi Cousin du Duc Vincent, pretendoient sa Succession, & estoient appuyés de l'Empereur & du Roy d'Espagne, & par consequent la France auoit grand interest en leur exclusion. Cette politique fit, que le Roy depécha à Mantoüe le Marquis de sainct Chamond en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, auec charge d'offrir au Duc Vincent la bienueillance, l'assistance, les moyens, le nom, le credit & l'authorité de Sa Majesté, non seulement pour l'affaire qu'il auoit à Rome, mais aussi en toutes les occasions où il croiroit d'en auoir besoin ; le Marquis eut encore vn ordre secret, au cas que le Duc Vincent ne pût pas obtenir à Rome la dissolution de son mariage, de luy proposer celuy de la Princesse Marie sa Niece auec Charles de Gonzague Duc de Rethelois, & de le declarer Successeur de ses Estats aprez le Duc de Neuers son Pere : Le Marquis fit son voyage, fut bien reçeu du Duc de Mantoüe, & en eut toutes les asseurances qu'il souhaittoit.

Son Altesse qui preuoyoit la mort du Duc Vincent sans posterité legitime & qui n'ignoroit pas la part que la France prenoit aux interests du Duc de Neuers, auoit fait connoistre de bonne heure à celuy-cy les iustes pretentions que la Maison de Sauoye auoit sur le Duché de Montferrat dont nous auons si souuent parlé, afin de le preparer à luy en faire raison, s'il succedoit au Duché de Mantoüe ; ou pour l'obliger à disposer le Duc Vincent de terminer luy-mesme cét ancien different, & deliurer son Successeur de l'apprehension d'vne guerre qui sembloit estre ineuitable auec S. A. Galerati homme d'Eglise creature du Duc de Neuers chargé de cette negotiation, fit diuers voyages en France & en Piemont, qui donnerent ouuerture à quelques partis d'accommodement ; mais comme S. A. en attendoit l'execution, Galerati sur des soupçons fut emprisonné à Turin, & le Duc de Neuers ne voulut pas souffrir la continuation de cette negotiation, s'excusant que le Roy luy auoit deffendu de s'accommoder auec le Duc, parce que Sa Majesté en vouloit donner la commission au Marquis de sainct Chamond qui deuoit retourner à Mantoüe.

Le sujet de cette seconde Ambassade estoit le peu d'apparence qu'il y auoit que le Duc de Mantoüe pût viure long-temps, & la passion que le Conseil de France auoit de faire conclurre le mariage du Duc de Rethelois auec la Princesse Marie sur l'aduis que l'on auoit que le Pape ne vouloit pas accorder au Duc Vincent la dissolution de son mariage ; & que Dom Gonzales de Cordoüe nouueau Gouuerneur de Milan auoit ordre d'Espagne de s'entendre auec Son Altesse pour se saisir du Montferrat aussi-

tost que le Duc Vincent auroit les yeux fermés. Le Marquis de sainct Chamond fut donc chargé allant à Mantoüe de passer à Turin pour s'employer au nom du Roy à terminer les difficultés de S. A. & du Duc Vincent, sans découurir toutesfois le dessein du mariage du Duc de Rethelois, qui estoit la seule cause de son voyage : Il vid S. A. à Turin, & pour la mieux obliger à consentir à vn accommodement, il luy fit reproche que le bruit couroit en France qu'elle s'estoit vnie auec les Espagnols pour partager le Montferrat. Le Duc luy repartit : *Qu'aprez auoir si long-temps attendu que les Ducs de Mantoüe luy fissent raison des pretentions qu'il auoit sur le Montferrat, il ne pouuoit estre blâmé s'il se seruoit de l'auantage que luy donnoit la mauuaise santé du Duc Vincent, pour prendre ce qui luy appartenoit du Montferrat ; & que quand il auroit cette pensée le Roy ne s'en deuroit pas offencer, estant plus auantageux à Sa Majesté que cét Estat fut entre les mains de Son Altesse, qu'en celles du Roy d'Espagne ; & que s'il s'estoit accommodé auec les Espagnols, il se seroit conformé à l'exemple du Roy, qui estoit de si bonne intelligence, auec eux, qu'ils luy auoient enuoyé du secours au siege de la Rochelle.* Enfin aprez vne assez longue conference le Duc se reduisit à trois partis, dont il donna le choix au Duc Vincent : *Sçauoir, qu'on luy relachât la partie du Montferrat deça le Paû & delà le Taner en toute proprieté ; & que le Duc Vincent fit adherence auec Son Altesse pour le surplus du Montferrat, conformément au Traitté de Tonon, à la charge que Son Altesse mettroit garnison dans Trin ; où qu'en conformité de ce qui auoit esté negotié auec Galerati, Son Altesse se contenteroit pour tous ses droits de prendre des Terres du Montferrat, iusques à quinze mille escus de rente en biens Seigneuriaux & en toute Souueraineté, Trin compris ; ou bien, que pour euiter aux longueurs d'vne estimation, on quittât à Son Altesse toutes les Terres qui sont au deçà du Paû & de Verrüe à monter iusques à Ast & à Albe.*

Dis[cours] de S. [A.] à S. Ch[a]mo[nd]

S. A. off[re] par[tis] à S. Ch[amond]

Sur cette ouuerture le Marquis de Sainct Chamond partit de Turin, auec promesses de faire agréer l'vn ou l'autre de ces trois partys au Duc Vincent ; mais estant à Cazal il apprit que la maladie du Duc de Mantoüe empiroit ; ce qui le pressa d'aller à Mantoüe, où il treuua que le Duc Vincent par les sollicitations du Marquis de Strigio son principal Ministre, auoit dé-ja declaré le Duc de Neuers son Successeur, & le Duc de Rethelois son Fils son Lieutenant General, à qui il auoit commandé d'épouser la Princesse Marie.

Cette conioncture seruit de pretexte au Marquis de sainct Chamond de desobliger ouuertement Son Altesse ; car, au lieu de continuer la negotiation, ou de laisser les choses en estat, il pressa si fort le mariage du Duc de Rethelois & de la Princesse Marie, que la dispense de Rome estant arriuée peu d'heures auant la mort du Duc Vincent, il les fit épouser par l'Euesque de Mantoüe : Et quoy que Charles Argentier Euesque de Montdeuis Ambassadeur de Son Altesse à Mantoüe eut remonstré de la part de son Maistre, *Qu'vne affaire de cette consequence ne se pouuoit pas faire sans sa participation, puis qu'il estoit Ayeul Maternel de la Princesse, ny sans la permission de Marguerite de Sauoye Duchesse Doüairiere de Mantoüe sa Mere.* On ne laissa pas pourtant de passer outre, & auec tant d'iniustice & de precipitation, que la Princesse Marie y ayant apporté de la difficulté, & demandant du temps pour en donner aduis à sa Mere, elle fut tirée auec violence du Monastere où elle s'estoit retirée, & le mariage se fit la Veille de Noël à neuf heures du soir, & incontinent aprez le Duc Vincent rendit l'esprit.

Mar[ia]ge d[u] Du[c de] Ret[helois] auec [la] Prin[cesse] Ma[rie] 162[7]

Le

Le Duc de Neuers estoit alors en France, qui sur cette nouuelle prit la poste & se rendit à Mantoüe le 17. de Ianuier 1628. où ayant rencontré toutes les choses fauorables, il se mit en possession des Duchés de Mantoüe & de Montferrat.

Ce procedé offença l'Empereur, le Roy d'Espagne, & S.A. l'Empereur, parce que le Duc de Neuers estoit entré dans ses Estats sans prendre inuestiture, & auant que l'on eût connu des droits de la Duchesse de Lorraine & du Prince de Guastalla: Le Roy d'Espagne, par la jalousie d'auoir pour voisin au Duché de Milan, vn Prince attaché d'interests auec la France, & le Duc, à cause qu'on l'auoit méprisé, ayant fait le mariage de sa petite Fille à son insçeu pendant que l'on l'amusoit des esperances d'vn accommodement: Et ce qui estoit encore plus sensible à S. A. c'est qu'elle auoit eü dessein de marier la Princesse Marie auec le Prince Cardinal son Fils, à quoy il y auoit grande disposition, & par ce moyen le Duc eut eu vn nouueau Titre sur le Montferrat: Outre que se voyant contraint de faire la guerre au Duc de Neuers, pour auoir ce qui luy appartenoit, il preuoyoit vne rupture infaillible auec la France, laquelle s'estoit engagée à la protection de ce Prince, ce qui embarrassoit fort S.A. se voyant reduite, où à prendre le sien, dont les Espagnols estoient sur le point de s'emparer, ou à abandonner le party de France.

Neantmoins le souuenir de l'injure qui luy auoit esté faite par le Traitté de Mouçon, la froideur auec laquelle les François auoient agy, pour luy faire auoir satisfaction des Gennois, le mariage de la Princesse Marie, l'auersion que l'Empereur & le Roy d'Espagne auoient pour le nouueau Duc de Mantoüe, les preparatifs qu'ils faisoient pour le chasser d'Italie, & le peu de disposition qu'il voyoit en ce Prince de restituer à S. A. ce qu'il luy occupoit du Montferrat, luy firent prendre resolution de se preualoir d'vne si fauorable conjoncture & de se joindre aux Espagnols. Le Marquis de S. Chamond qui en eut quelque soupçon, enuoya Sabran à S. A. pour detourner ce coup, sous pretexte de renouër sa precedente negotiation: Cette conference pourtant fut inutile, parce que Sabran n'auoit pas vn pouuoir suffisant: Peu de jours aprez le Marquis de S. Chamond ayant pris congé du nouueau Duc de Mantouë, pour retourner en France, prit occasion de repasser à Turin, afin de penetrer dans les desseins de S. A. à laquelle il fit de grandes excuses du Mariage du Duc de Rethelois, protestant qu'il n'y auoit rien contribué (quoy qu'il en eut esté le premier mobile) & l'asseurãt que la France feroit en sorte que le Duc de Mãtoüe luy donneroit contentemẽt, dont S.A. ne fut pas satisfaite, & congedia S. Chamond brusquemẽt.

Le nouueau Duc de Mantoüe cependant, pour diuertir l'orage dont il estoit menacé, enuoya Vincent Agnello Euesque de Mãtoüe en Ambassade auprez de l'Empereur, pour luy demãder l'Inuestiture de ses Estats, laquelle luy fut refusée & S. M. I. depescha Iean Comte de Nassau en qualité de Commissaire Imperial, pour s'en saisir & les mettre en sequestre au nom de l'Empereur, pour les déliurer à celuy de tous les pretendants qui auroit le meilleur droit: Mais comme ce procedé ne plaisoit point à Dom Gonzales de Cordouë Gouuerneur de Milan, qui souhaittoit que cette difficulté se vuidât plustost par les armes que par les Loix; il sollicita puissamment S. A. d'armer & de se joindre à luy pour entrer dans le Montferrat, dont il se promettoit la conqueste facile, auant que le Duc de Mantouë se fut reconnu, & pendant que le Roy de France estoit occupé au siege de la Rochelle. Le Duc qui passionnoit ardemment cette vnion sur les apparences d'vn grand auantage qu'il en attendoit, battoit neantmoins à froid auec les Ministres d'Espagne, pour faire son party meilleur, & le Roy, quoy que fort engagé à la guerre contre ceux de la Religion, se deffiant de S. A. à cause des mescontentements qu'elle auoit de la France, luy

enuoya Rechine-Voiſin Seigneur de Guron, pour le conjurer de ne ſe point ietter du coſté des Eſpagnols, ſur l'aſſeurance que S. M. luy donnoit, de luy faire auoir vne entiere ſatiſfaction de ſes pretentions ſur le Montferrat, & d'vn puiſſant ſecours, pour faire la guerre aux Gennois.

Ainſi Charles-Emanuel ſe vid comme dans l'apogée de ſa gloire, eſtant recherché d'amitié par les deux plus grands Roys de la Terre, auec des empreſſements extraordinaires; de ſorte qu'il ſe pouuoit dire en ce temps-là l'Arbitre du repos de l'Italie; mais aprez auoir fait beaucoup de reflexions ſur les choſes paſſées, le deſir de ſe vanger, & l'eſperance de recouurer ce qu'on luy detenoit, luy mirent les armes à la main, & le firent traitter auec le Gouuerneur de Milan: Les Articles de leur Traité portoient: *Que le Duc ſe rendroit Maiſtre de toutes les Places du Montferrat, excepté Cazal, Pont de Sture, Nice, Aqui & quelques autres places de peu de conſequence: Que Dom Gonzales aſſiegeroit à meſme temps Cazal, & que le Marquis de Montenegro entreroit dans le Mantoüan auec vne Armée, pour y prendre tout ce qu'il pourroit.*

Dés que ce Traitté eut eſté ſigné, S. A. congedia tous les Officiers & Soldats François qui eſtoient à ſa ſolde & retint Mariny Ambaſſadeur de France par forme d'Oſtage, iuſqu'à ce que celuy qui reſidoit en France pour S. A. fut de retour en Piemont: Harcourt-Marquis de Beuuron ſe ietta dans Cazal auec pluſieurs François: Le Marquis de Canoſſe Veronois Gouuerneur du Montferrat, pour le Duc de Mantoüe, & le Marquis de Riuara Montferrin, de la Citadelle, firent tout ce qui leur fut poſſible, pour ſouſtenir le ſiege que Dom Gonzales y mit quelques iours aprez; S. A. de ſon coſté ſe mit en campagne auec 4000. hommes de pied & 1200. cheuaux: Albe fut la premiere place attaquée & emportée dans 4. iours, où Coſte Comte de la Trinité fut tué: Delà le ſiege fut mis deuant Trin, qui ne dura que 16. iours: Le Duc le fit fortifier & fit mettre cette inſcription ſur la principale porte, par laquelle il témoignoit qu'il n'auoit pas pris cette place pour la rendre.

Iura fauent armis, ſunt proſpera Numina vtrinque.
Sic Trinum, trino Iure Sabaudus habet.

La priſe de Trin fut ſuyuie de la reddition volontaire de S. Damien de Dian, & autres petites places: Et parce que le Gouuerneur de Milan s'ombrageoit des fortifications de Trin, le Duc pour l'appaiſer, ſuyui de Dom Carlo Humbert auec 4. Regiments d'Infanterie, alla à Pont de Sture, qui ſe rendit, ſans endurer le canon, & fut remis aux Eſpagnols. Aprez ces exploits heureuſement executés, le Duc allant à Turin, prit la Ville de Montcalue en paſſant, & laiſſa la conduite de ſon Armée au Prince de Piemont, qui alla droit au Chaſteau de Montcalue, où Tanallia commandoit auec 300. hommes; celuy-cy ayant refusé de ſe rendre, fut pris par aſſaut & luy priſonnier: Ainſi en peu de temps le Duc ſe rẽdit Maiſtre de toutes les places qui luy deuoiẽt demeurer par le Traité: Dom Gonzales n'eut pas le meſme auantage; car aprez auoir fait faire quelques Forts autour de Cazal, où il fut ſouuent battu; il fut cõtraint de faire aſſieger Nice de la Paille par le Cõte Ieã de Cerbellõ, parce que c'eſtoit la ſeule place du Mõtferrat, d'où ceux de Cazal tiroient des commodités: Le Cõte de Guiche, Mõttreau, & le Baron de Iuſsé François ſe ietterent dedans, & y firent vne longue & memorable reſiſtãce, & ne pouuãts plus ſouffrir les neceſſités dont ils eſtoiẽt accablés, ſe rendirent à compoſition. Cerbellon & le Cõte Louys Trotti y furent bleſsés du coſté des Eſpagnols, Aqui en ſuitte ſe rendit; mais il reſtoit encore au Duc de Mantoüe Cazal & Ponzzon, autour deſquels eſtoit l'Armée de Gonzales. Le Marquis de Montenegro fit peu de progrés dans le Mantoüã, par la reſiſtãce que fit le Duc de Mantoüe auec les Trouppes qu'il auoit leuées: Cependant le Cõte de Naſſau Commiſſaire de l'Empereur s'eſtant preſenté aux portes

portes de Mantouë au commencement du mois de May ; l'entrée luy en fut refusée, parce qu'il vouloit y commander au nom de l'Empereur & y mettre garnison d'Allemans.

Ainsi le Duc de Mantouë se voyant mal auec l'Empereur à la veille d'estre mis au Ban de l'Empire, le Montferrat en proye aux Espagnols & aux Sauoysiens, & hors d'esperance d'auoir le secours que le Roy luy auoit promis à cause du siege de la Rochelle, resolut de leuer vne armée en France à ses dépens par la permission de sa Majesté, dont il donna la conduite au Marquis d'Vxelles: Elle estoit de quinze à seize mille hommes effectifs, & fut en estat de partir au mois de Iuin ; elle prit sa route par le Daufiné. Esplan Marquis de Grimaud fut à Turin de la part du Roy, pour demander passage, mais S.A. le luy refusa, disant : *Qu'ayant legitime interest de conseruer les conquestes qu'il auoit faites au Montferrat, elle estoit resolu: de s'opposer à l'Armée Françoise, qui venoit au secours du Duc de Mantoüe & d'y aller en personne auec le Prince de Piemont, pour la combattre, & qu'à cet effect elle auoit deffendu à tous ses sujets des lieux où cette Armée deuoit passer de fournir aucuns viures aux François :* Les Trouppes cependant s'estoient arrestées en Daufiné faute d'argent, & le Duc eut temps de donner si bon ordre sur toutes les auenuës qu'il n'y eut pas vn passage qui ne pût estre gardé, & bien deffendu.

Le Siege de Cazal alloit lentement ; l'intention de Dom Gonzales estant de le prendre plustost par la faim que par la force, esperant que le Roy ne prendroit pas si tost la Rochelle : Les Princes d'Italie quoy que marris de l'auantage qu'eussent eü les Espagnols de la prise de cette place, n'osoyent neantmoins s'en remüer, voyans l'Empereur ; le Roy d'Espagne & S.A. engagés en cette guerre : Le Pape fit quelque effort pour l'esteindre, ayant enuoyé Scappi Euesque de Plaisance en qualité de Nonce Extraordinaire, qui auec Gallo Nonce Ordinaire, & Saquetti, s'aboucherent à Turin auec S.A. puis allerent à Mantoüe & reuinrent au Camp de Cazal, où ils eurent conference auec Dom Gonzales, en laquelle se treuua Pazero Secretaire de S. A. delà ils furent à Cazal, pour faire quelques propositions au Marquis de Canosse Gouuerneur du Montferrat, au Marquis de Beuuron & à Guron, mais il n'y eut rien d'arresté.

Ce pourparler neantmoins, donna quelque relache aux assiegés, outre que l'Armée des Espagnols s'estoit diminüée, à cause que Dom Gonzales auoit donné 5000. hommes de pied à S. A. sous la conduite de Gilles de Larena ; ces Trouppes iointes à 12000. hommes de pied & 2000. Cheuaux, que S.A. auoit assemblés, marcherent iusques à S. Pierre à l'embouchure de la Vallée de Vrayta, où le Duc auoit fait faire vn Fort : Le Marquis d'Vxelles s'y presenta auec partie de ses forces le deuxieme iour d'Aoust, là se firent plusieurs combats, les François pour forcer les Barricades, les Piemontois, Sauoysiens, & Espagnols, pour les defendre : Enfin aprez de genereuses attaques & vne merueilleuse resistance, le Marquis d'Vxelles ne pouuant entrer en Piemont, fut contraint de se retirer en desordre, de laisser son bagage, & plusieurs blessés sur la place, auec ce deplaisir de voir vne si belle Armée, ou en fuite, ou taillée en pieces. S. A. pourtant en vsa auec beaucoup de moderation & de respect, enuers le Roy, ayant deffendu à ses Trouppes de poursuiure celles du Marquis d'Vxelles dans les Estats de Sa Majesté.

Cette action fit tant d'esclat, & donna tant d'estime à S. A. auprez des Ministres d'Espagne en Italie, que l'on publioit tout haut : *Que ce Prince estoit le bras droit de S. M. Catholique, l'Auant-mur de l'Italie, & le boulevart du Duché de Milan :* Et le Roy d'Espagne en ayant eü la nouuelle, ne se pût empescher de dire. *Qu'il eut tenu à grand honneur de s'estre rencontré en vne occasion si glorieuse la picque* Capriata.

à

à la main à costé du Duc son Oncle. Les Trouppes Espagnoles estants retournées au Camp: Dom Gonzales pressa mieux le siege qu'il n'auoit fait, & se saisit des Chasteaux de S. George & de Rosignan, dont son Armée estoit incommodée, & le Duc de Mantoüe n'ayant pû adoucir l'Empereur par toutes ses soubmissions, luy enuoya le Duc de Rethelois son Fils, esperant que l'intercession de l'Imperatrice Sœur des trois derniers Ducs de Mantoüe, luy feroit donner satisfaction; mais il ne pût obtenir autre chose, sinon: *Que tout ce que S. A. & les Espagnols auoient pris dans le Montferrat demeureroit comme saisi au nom de l'Empereur: Que le Duc de Neuers seroit paisible Possesseur de la Ville, & du Duché de Mantoüe, à la charge de receuoir garnison d'Allemans dans Cazal, pour tenir cette place, iusqu'à ce que les pretentions de Son Altesse, du Prince de Guastalla & de la Duchesse de Lorraine, fussent iugees*. Le Duc de Mantoüe au retour du Duc de Rethelois refusa ce party, sur l'esperance qu'il eut que l'Armée de Don Gonzales se dissipperoit par la faim, & par les necessités, & qu'en tout cas le Roy, qui esperoit de prendre la Rochelle, seroit en estat de le secourir. Mais comme Sa Majesté n'en fut le Maistre, que le premier iour de Nouembre mil six cents vingt-huict, & que l'hyuer s'approchoit; il n'y auoit pas d'apparence qu'vn si grand Prince voulut passer les Alpes, en vne saison si rigoureuse auec vne Armée debiffée & fatiguée d'vn si long siege, outre qu'il falloit de grandes forces pour se saisir des passages, & qu'il y auoit vn grand chemin à faire pour aller iusqu'à Cazal & y faire conduire l'artillerie, & les viures pour la subsistance de son Armée: Neantmoins l'interest que la France prenoit en la protection du Duc de Mantoüe, le déplaisir qu'auoit le Roy de ce que S. A. s'estoit reünie auec les Espagnols & l'Ambition du Cardinal de Richelieu de porter les armes des François en Italie, firent resoudre ce voyage au plus fort de l'hyuer.

Pri[se] de l[a] Ro[chelle] 16[28].

voy[age] du [Roy] en mo[ntagnes] 16[29].

Le Roy d'Espagne, où pour destourner le Conseil de France de cette pensée, où pour en retarder l'execution, auoit promis de donner huict mille hommes de pied à S. A. pour garder les passages des Alpes, de l'argent pour les payer & de faire des diuersions en France du costé des Pyrenées & du Duché de Bourgogne; afin que le Roy, qui n'auoit pas encore acheué d'estouffer le party des Religionnaires, se voyant tant d'affaires sur les bras, quittât le dessein de secourir Cazal; mais il ne s'executa rien de tout cela, par l'impuissance des Espagnols; & le Roy mettant toutes considerations en arriere, se mit en chemin au mois de Ianuier mille six cents vingt-neuf; son Armée estoit de vingt-deux mille hommes de pied & de trois mille cheuaux. Les Venitiens auoient promis de la ioindre auec douze mille hommes de pied & cinq cents cheuaux, & le Duc de Mantoüe se faisoit fort de six mille hommes de pied & de douze cents cheuaux; outre cela le Roy auoit fait equipper vne Armée Nauale en Prouence; sous la conduite du Duc de Guyse & du Mareschal d'Estrées cy-deuant Marquis de Coëuures, pour costoyer la Coste de Nice, & François de l'Hospital Seigneur du Hallier Mareschal de Camp (depuis Mareschal de France) eut ordre auec quelques Trouppes d'entrer en Bresse & en Bugey, pour se saisir du Pont de Gresin, & des Terres neutres, afin d'empescher la communication de Son Altesse, auec les Espagnols, par le Comté de Bourgogne: Le Roy enuoya au Duc, le vieil Commandeur de Valançay en poste, pour luy demander passage dans ses Estats, Son Altesse s'en excusa disant: *Qu'elle n'y estoit obligée par aucun Traitté, & que n'ayant pris dans le Montferrat que ce qui luy estoit legitimement acquis, elle auoit sujet de s'estonner que sa Majesté vint auec vne armée pour le luy oster, & que le Roy embrassat plus les interests du Duc de Mantoüe, que les siens, puis qu'il auoit l'honneur d'estre Beau-Pere d'vne Fille de France.*

Le Comte de Verruë fut à Grenoble de la part de S.A. pour supplier le Roy de ne point entrer dans le Piemont à main armée, du moins iusquà ce que S. M. eut connu de ses pretentions contre le Duc de Mantouë, dont elle seroit l'Arbitre & le Iuge absolu ; mais le Roy prenant ces excuses & ces deferences pour des pretextes honnorables à retarder l'execution de ses desseins, & se deffiant du Duc, ne voulut point s'arrester : Le voyage du Comte de Verrue n'ayant rien operé ; le Duc fit partir le Prince de Piemont, qui apprit à Chambery que l'Armée du Roy passoit le Mont Geneure ; cela l'obligea d'aller droit à Chaumont où il s'aboucha auec le Cardinal de Richelieu qui s'étoit auancé iusque-là auec l'auantgarde; leur conference fut longue : Et quoy que le Cardinal donnast de bonnes esperances au Prince, que l'intention du Roy estoit de satisfaire S. A. pour les droits qu'elle auoit sur le Montferrat ; neansmoins il y auoit grand sujet de se deffier de l'execution, parce que le Roy estoit en estat de donner la loy au Duc plustost que de la receuoir de luy. D'ailleurs le Prince demandoit du temps pour degager le Duc son Pere des Espagnols : Enfin le Cardinal promit : *Que si S. A. vouloit donner libre passage au Roy dans ses Estats pour le secours de Cazal, sa Majesté promettoit de luy faire donner Trin par le Duc de Mantoüe auec quinze mille escus de rente en terres dependantes du Montferrat de proche en proche.* Sur cette ouuerture le Prince s'en retourna en diligence & fit esperer au Cardinal qu'il retourneroit le lendemain auec la resolution de S. A. & qu'il feroit la reuerence au Roy ; mais le Duc apprehendant que le Cardinal luy manquast de parole aprez qu'il auroit eu la liberté des passages & de se commettre auec les Espagnols, voulut auoir l'asseurance de cette proposition de la bouche du Roy, & resolut d'y aller en personne. Cependant, afin que sa Majesté ne prit ombrage de ce retardement, & de ce que le Prince de Piemont n'y retournoit pas, S.A. depécha en poste le Comte de Verruë pour asseurer le Roy de sa venüe & qu'elle eut esté bien marrie que le Prince luy eut osté la gloire de cét accommodement ; mais parce que le Comte de Verruë en portant cette nouuelle dit au Cardinal que le Duc, à cause de quelques incommodités ne pouuoit venir qu'en chaire, & qu'il souhaittoit qu'il plût au Roy pour sauuer, *Les longueurs d'vne estimation, de luy delaisser (en place de quinze mille escus de rente que sa Majesté luy promettoit dans le Montferrat) les Villes de Trin, Montcalue, Albe, S. Damien & autres Lieux qu'il auoit conquis depuis cette derniere guerre, & que dés le lendemain tous les passages des Alpes seroient ouuerts*: Le Cardinal crût que c'estoit vn artifice du Duc, pour donner loysir aux Espagnols de prendre Cazal qui estoit fort pressé, & pour auoir plus de temps à se fortifier, afin d'empescher le passage de l'Armée Françoise : Et bien que le Comte de Verruë representast au Roy, que son Maistre deuoit esperer la mesme grace de sa Majesté, que les Espagnols luy auoient accordée, & qu'il meritoit bien cette gratification, puis que pour plaire au Roy il s'exposoit à la hayne irreconciliable des Espagnols ; on ne prit pas neantmoins ces raisons en payement ; & le Comte de Verruë fut renuoyé auec menaces. Le Duc & le Prince qui l'attendoient à Suze furent vn peu surpris de ce que le Conseil du Roy interpretoit si sinistrement leurs intentions ; car tant s'en faut que le Duc souhaittât la prise de Cazal ; qu'au contraire il eut esté rauy de l'empescher par l'interest qu'il auoit de s'opposer à l'agrandissement du Roy d'Espagne en Italie, dont la puissance luy estoit autant suspecte que le procedé ; en effect les Espagnols, ou par foiblesse, ou par quelque autre raison ne donnerent pas à son Altesse, n'y l'argent ny tous les hommes promis. Le dessein du Duc estoit donc de se preualoir de la necessité, en laquelle estoit le Roy de secourir le Duc de Mantouë, se persuadant que la conjoncture estoit fauorable, pour luy faire auoir

raiſon de ſes pretentions ſur le Montferrat, pour leſquelles il auoit déja tant reſpandu de ſang & fait de deſpence, & que le Roy qui paſſionnoit de faire leuer le ſiege de Cazal ne voudroit pas hazarder ſes meilleures trouppes à forcer les paſſages, ny à les faire paſſer au trauers du Piemont, ſans eſtre aſſeuré d'auoir des viures, dont la diſette eſtoit tres-grande, & qu'ainſi ſa Majeſté ſeroit bien ayſe de donner à S. A. ce qu'elle ſouhaiteroit: Et comme le Duc ne s'eſtoit vny auec les Eſpagnols que pour auoir cette portion du Montferrat qui luy appartenoit, il eſtimoit que donnant au Roy la facilité de ſecourir Cazal, il deuoit receuoir des François la meſme compoſition, ſans attendre le conſentement du Duc de Mantoüe, ny les formalitez d'vne eualuation dont l'execution eſtoit longue & incertaine; mais le Roy qui ne conſideroit que ſon intereſt, & la gloire de ſauuer Cazal, fit marcher ſon Armée le 6. de Mars, auec ordre d'attaquer les Barricades que le Duc auoit fait faire en trois diuers endroits: Marc-antoine Bellon Meſtre de Camp Milanois deuoit defendre la premiere auprez de Chaumont; mais on luy en oſta le moyen; car outre que de ſoy ce poſte eſtoit fort mauuais & ſes gens mal armés, on luy en donna la garde la veille de l'attaque, ſans qu'il eut loiſir de le reconnoiſtre. Ainſi les François l'ayants inueſty par derriere, s'en rendirent les maiſtres; le Duc ſe fit porter en vne chaire bien prez, le Prince de Piemont le ſuyuit: Et quoy que le danger fut grand, S. A. neantmoins croyant d'animer les ſiens par ſa preſence, ne ſe voulut pas retirer; de ſorte que Tréville Lieutenant des Mouſquetaires du Roy s'eſtant fort auancé, venoit droit à S. A. ſans le Prince, qui par vne generoſité extraordinaire repouſſa cette trouppe, vn des Mouſquetaires auoit couché en ioüe pour luy tirer; mais Tréville qui reconnut le Prince, hauſſa le mouſqueton criant: *Tout beau c'eſt le Beau-frere du Roy.* Cette courageuſe action du Prince donna loyſir à S. A. de ſe retirer ſur ſon Bidet au petit pas à Suze ſuiuy du Prince, pendant que les François forçoyent les autres barricades, le Duc pourtant ne s'effraya point & ſe fit donner à diſner à Suze: Et quoy que les Eſpagnols commandés par Dom Ieroſme Agoſtiny & les Allemans ſe fuſſent débandés & l'euſſent abandonné (nonobſtant la reſiſtance de Dom Ieroſme, dont le cheual reçeut pluſieurs bleſſures) S. A. alla coucher auec ſes trouppes à Veillane, où elle ſe fortifia, & depeſcha à Dom Gonzales en diligence Ieroſme Agoſtiny, Gonzales d'Oliuera & le Comte de Cerbellon, pour le prier de conſentir à vn Traité, ou de luy enuoyer des trouppes; mais ce fut inutilement: Car l'Armée Eſpagnole qui eſtoit au ſiege de Cazal, n'eſtoit pas en eſtat de faire cét effort. Le Duc perdit à ce combat neuf Enſeignes, & trois cents hommes; il y eut quatre vingts priſonniers, preſque tous Officiers. Le Marquis Ville Lieutenant General de la Caualerie du Duc qui fit ferme, fut de ce nombre & eut vne mouſquetade à l'eſpaule, le Comte de Verruë fut auſſi bleſſé à la ioüe; Les François y perdirent peu de gens, entre autres la Nauue Lieutenant d'Eſtiſſac; Schomberg, Valencay & Tréville y furent bleſſés & quelques autres.

Barri-cades de S... ze f... cées par l... Roy

S. A. peril...

Ce ſuccez anima les trouppes Françoiſes, & donna de la terreur aux noſtres; car les Forts de Gelaſſe & de Iaillon ſe rẽdirent au Roy ſans coup ferir; la Ville de Suze hors de defence ouurit les Portes à la premiere ſommation, la Citadelle ſe defendit, & celuy qui y commandoit ne voulut iamais faire ſa capitulatiõ qu'aprez en auoir reçeu les Ordres de S. A. Mais parce qu'il y auoit encore vn grand trajet à faire de là, iuſqu'à Cazal, pluſieurs Places à forcer 2. Armées à combattre; celle du Duc retranchée à Veillane, & celle des Eſpagnols logée dans les lignes deuant Cazal; & qu'il failloit des viures & les choſes neceſſaires pour le charroy de l'artillerie, S. A. ne s'eſtonna point des progrés des François, iugeant que les choſes eſtoient encore en vn eſtat à ne rien deſeſperer: En effet

Les... Fort... & la... Cita... delle... de S... ze ſe... rendent au R...

le

le Cardinal de Richelieu preuoyant ces obstacles, persuada le Roy de tenter vn accommodement auec le Duc pour ne point hazarder ses trouppes; S. M. luy enuoya donc Seneterre: *Pour sçauoir qu'elles estoient les intentions de son Altesse & pour luy faire entendre que le Roy n'ayant autre dessein que de faire leuer le siege de Cazal, ne se vouloit pas preualoir des auantages qu'il auoit, & qu'ayant tousiours eü de grandes inclinations pour la Maison de Sauoye & vne estime particuliere pour Madame sa Sœur, sa Majesté souhaittoit seulement de s'asseurer des passages & des viures pour son Armée; à quoy elle conuroit son Altesse de se resoudre, sans se commettre plus auant dans vne guerre qui ne pouuoit que luy estre funeste.* Le Duc ne resista point à cette ouuerture, & connut bien à ce compliment qu'il estoit temps de renouër la partie & en deliurant ses Estats de la iuste apprehension où ils deuoient estre de se voir accablés d'vne si puissante Armée, se conseruer l'amitié d'vn grand Roy, & les conquestes qu'il auoit faites au Montferrat: Il depescha donc à mesme temps le Prince de Piemont, pour faire vn Traité auec le Roy, il rencontra à Bossolins les Mareschaux de Crequy & de Bassompierre qui s'y estoient logés & se rendit à Suze l'onziéme de Mars où le mesme iour, aprez s'estre abouché auec le Cardinal, il y eut Traitté arresté entr'eux aux noms de sa Majesté & de son Altesse, appellé le Traité de Suze. *Par lequel le Duc accorda passage au Roy & à son Armée pour le secours de Cazal, promit de fournir de viures à l'Armée, & remit à sa Majesté pour seurté de ses promesses, la Citadelle de Suze & le Chasteau de sainct François, à condition qu'ils seroient gardés par des Suysses: Et moyennant cela, le Roy s'obligea de faire deliurer à son Altesse par le Duc de Mantouë pour tous les droits qu'il auoit sur le Montferrat, la Ville de Trin en propre auec quinze mille escus d'or de rente, consentant que iusqu'à ce, le Duc retint les Places qu'il tenoit au Montferrat, à la charge de les rendre à mesme temps que la Citadelle de Suze & le Chasteau de sainct François luy seroient restitués.* Voyla la substance du Traité de Suze en l'estat qu'il deuoit paroistre: Mais par des articles secrets il fut arresté. *Que le Prince de Piemont feroit entrer dans Cazal mille charges de bled & cinq cents charges de vin dans le quinziéme du mois & que iusqu'à ce, l'Armée Françoise ne passeroit pas Bossolin: Que son Altesse pourroit faire sçauoir à Dom Gonzales, que le Roy ayant connu que l'intention d'Espagne n'auoit iamais esté de depoüiller le Duc de Mantouë de ses Estats, Sa Majesté asseuroit aussi de n'auoir eü aucun dessein d'attaquer les Estats du Roy d'Espagne; pour marque dequoy elle consentoit que la Ville de Nice de la Paille fut gardée par des Suysses au nom de l'Empereur, pour la remettre au Duc de Mantoüe, aprez qu'il auroit eü l'inuestiture de ses Estats: Que les Villes d'Albe & de Montcalue ne seroient pas comprises dans l'estimation des quinze mille escus d'or de rente: Que le Duc donneroit libre passage au Roy & à son Armée, au cas que celuy qui commanderoit dans Nice de la Paille pour l'Empereur, où les Suysses, manquast à ce qu'ils auroient promis: Que Dom Gonzales n'entreprendroit rien sur les Estats du Duc de Mantoüe, & qu'il rapporteroit ratification de sa Majesté Catholique dans six semaines.* Ce Traité porté au Duc, il ne le voulut point signer, sans en faire part au Gouuerneur de Milan, à qui il enuoya le Commandeur Iean Thomas Pazero premier Secretaire d'Estat de Son Altesse, Dom Gonzales y consentit auec beaucoup de repugnance; mais la necessité où il estoit reduit luy imposa cette loy: Cependant l'Armée de Prouence qui auoit paru du costé de Nice & demandé passage à Dom Felix Gouuerneur du Comté de Nice pour entrer en Italie, s'en retourna sur la nouuelle de la Paix. Chrestienne de France alors Princesse de Piemont, auiourd'huy Duchesse Doüairiere de Sauoye, ayant resolu d'aller voir le Roy, le Prince son Mary luy fit compagnie: La reception que sa Majesté fit à sa Sœur fut magnifique, &

Sene-terre enuoyé à S. A.

Prince de Piemont à Suze 1629.

Traité de Suze.

Preuues pag. 561. & 562.

reſpondit à la grandeur de ſa naiſſance, & à l'amour que le Roy auoit pour elle. Ils arriuerent à Suze le ſeiziéme de Mars, & ce fut en ce voyage où le Cardinal de Richelieu conclud auec le Prince de Piemont vn Traité de Ligue entre le Pape, ſa Majeſté, les Venitiens & ſon Alteſſe, pour la protection du Duc de Mantouë & de ſes Eſtats, qui fut ſigné par ſon Alteſſe le vingtiéme de Mars à Veillane. Et comme c'eſtoit le deſſein du Duc de viſiter le Roy ſur l'aſſeurance que luy donna Seneterre qu'il ſeroit le bien venu; Son Alteſſe y alla. Le Roy luy fit beaucoup d'honneurs, & le rencontra ſur ſon chemin à vne demye lieuë de Suze: Et comme il ſuiuoit ſa Majeſté qui le menoit dans ſa chambre par vne galerie, & que la foule des Seigneurs & Gentils-hommes qui venoient apres eſtoit grande; le Roy l'aduertit de ſe haſter, de crainte que le plancher ſur-chargé de tant de gens, ne vint à plier ſous luy. Le Duc qui en vn âge dé-ja fort auancé auoit conſerué vne merueilleuſe vigueur d'eſprit, luy repartit agreablement. *Ce n'eſt pas ſous moy, Sire, qu'il peut plier; mais bien pluſtoſt ſous Voſtre Majeſté, ſous laquelle il n'eſt rien qui ne plie.* L'entretien que ce Prince eut auec le Roy ne fut que de compliments & de ciuilités: Et pour les affaires d'Eſtat, ſon Alteſſe s'aboucha auec le Cardinal de Richelieu. Apres cette conference, le Duc alla coucher le meſme iour à Veillane, & delà ſe rendit à Turin.

Traité de Veil-lane. 1629.

S.A. viſite le Roy.

Les Eſpagnols qui eſtoient au ſiege de Cazal, ſur les premiers aduis du Traité de Suze leuerent le ſiege la nuit du quinziéme au ſeiziéme de Mars, & le Prince de Piemont rauitailla cette place, ſuiuant ce qu'il auoit promis par le Traité de Suze. Le Roy y mit pour Gouuerneur Iean de ſainct Bonnet Seigneur de Thoiras Mareſchal de camp, depuis Mareſchal de France auec les Regiments de Villeroy, de Riberac, de la Grange-Cremeaux, & de Montcha, qui faiſoient trois mille hommes de pied & les Compagnies de cheuaux Legers de Canillac, de Boiſſac, de Maugiron, de Coruou, de Migneux & de Thoiras, auſquels ſon Alteſſe donna paſſage: Le Roy partit de Suze le dernier iour d'Avril pour retourner en France, n'ayant que quatre Compagnies du Regiment des Gardes, ſes cheuaux Legers & ſes Mouſquetons, laiſſant le reſte de ſon Armée au Cardinal de Richelieu pour attendre les reſolutions de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne: Le Gouuernement de Suze fut donné au Mareſchal de Crequy auec pouuoir de commander à toutes les Trouppes Françoiſes, aprez que le Cardinal ſeroit party. Ce prompt depart du Roy, aprez vn ſuccez ſi auantageux, donna matiere de diſcourir aux Politiques d'Italie; les vns diſoient qu'il s'eſtoit contenté d'auoir deliuré le Duc de Mantouë de l'oppreſſion, les autres que ſon Armée n'eſtoit pas aſſez forte pour inuiter ſa Majeſté à pouſſer ſes conqueſtes plus auant; mais la veritable raiſon fut que le Duc de Rohan Chef des Religionnaires de France, voyant ſon party preſque deſtruit par la priſe de la Rochelle, auoit fait ſouleuer partie de la Prouince de Languedoc, & eſtoit entré en Traité auec le Roy d'Eſpagne pour maintenir la guerre en France; de ſorte que la preſence du Roy y eſtoit entierement neceſſaire; c'eſt ce qui fit auſſi que le Cardinal de Richelieu ne demeura pas long-temps à Suze & qu'il ſe rendit au mois de May auprez du Roy au ſiege de Priuas en Viuarets.

Quoy que le Traité de Suze fut vn acte de prudence de S. A. ayant arreſté par ce moyen la furie Françoiſe, & deliuré l'Italie, & ſur tout l'Eſtat de Milan d'vne inuaſion qui ſembloit inéuitable; toutesfois cette action fut ſiniſtrement interpretée en Eſpagne, où l'on ne pouuoit pas comprendre que ce

Prin

Prince, apres s'estre opposé si ouuertement au passage de l'armée Royale, eut si tost fait son traitté auec le Roy, reçeu tant de caresses, & d'honneurs de sa Majesté, en abandonnant les interests de la Couronne d'Espagne, à laquelle il s'estoit fraischement reconcilié : De sorte que sa Majesté Catholique au lieu de loüer la conduite du Duc en vne si dangereuse conioncture, en prit ialousie & crût que le cõbat des Barricades de Suze n'auoit esté qu'vn jeu joüé, & que son Altesse auoit moyen de mieux deffendre ses passages, si elle n'eut esté d'intelligence auec les François, n'y ayant pas d'apparence que le Roy de France eut voulu entreprendre le voyage d'Italie en vne saison si rigoureuse & trauerser les Alpes chargées de glaces & de neiges auec vne armée, si sa Majesté tres-Chrestienne n'eut esté asseurée de la bonne volonté du Duc ; neantmoins le Roy d'Espagne dissimulant ses soupçons ratifia le traitté de Suze par declaration du neufuiéme de May à condition que les François retireroient toutes leurs trouppes de Piemont, & du Montferrat ; mais on s'apperceut encore mieux de la deffiance des Espagnols par l'enuoy que sa Majesté Catholique fit du Marquis Spinola pour commander au Milanois en la place de Dom Gonzales de Cordouë ; car, comme celuy-cy s'accommodoit assés bien auec son Altesse, elle fit tout ce qu'elle pût en Espagne par le moyen de l'Abbé Scaglia son Ambassadeur pour le faire continuer, ne se pouuant resoudre d'y voir le Marquis Spinola Gennois de nation, & ennemy de la Maison de Sauoye ; outre qu'il y auoit vne hayne secrette entre son Altesse & luy : Spinola cependant fut depesché pour se rendre à Milan auec ordre de faire la guerre au Duc de Mantouë, si les François ne sortoient d'Italie.

[Margin: …no …ou …n. Mi- …29.]

Cela persuada à son Altesse que ce seroit vn moyen de retirer Suze, puis que les Espagnols ne vouloient pas souffrir que les François eussent rien en Italie, & dés lors le Duc ayant conçeu vne grande opinion de la venuë de Spinola & des preparatifs de guerre qu'il faisoit, dilaya d'executer la ligue concluë à Veillane entre le Pape, le Roy, les Venitiens, son Altesse, & le Duc de Mantoüe, & ne continua qu'à demy de fournir des viures aux Gouuerneurs de Cazal, & des autres places que les François tenoient au Montferrat, attendant quelque fauorable reuolution pour regagner ce qu'il auoit perdu, à fin que les Espagnols chassants les François d'Italie, ce qu'il auoit conquis au Montferrat luy demeurat, parce qu'il valoit beaucoup mieux que ce que le Roy luy auoit promis par le traitté de Suze.

[Margin: …ur- …ies …A.]

Neantmoins les Commissaires nommés pour l'eualuation des terres du Montferrat que l'on deuoit deliurer à son Altesse pour les quinze mil escus d'or de rente (sçauoir Seruient Maistre des Requestes pour le Roy, le President Benzo pour S. A. & le President Grisel pour le Duc de Mantouë) s'estoient portés sur les lieux ; mais ce fut sans rien resoudre, parce que le Duc vouloit que cette estimation se fit au pied de ce que les terres valoient au temps du traitté de Tonon, & le Duc de Mantouë soustenoit qu'il failloit seulement auoir égard au temps present : Ainsi S. A. alloit temporisant sans pancher apparemment plus d'vn party que d'autre.

[Margin: Armée de l'Emp. en Italie.]

Cependant, l'Empereur fauorisant les desseins d'Espagne, & se sentant offencé de ce que les François s'interessoient en la protection du Duc de Mantoüe son Vassal, leua vne armée pour entrer en Italie, afin d'en chasser les François, auec l'ayde du Roy d'Espagne, & de se saisir des Estats de Mantouë & de Montferrat : à cét effect il enuoya par auance le Comte de Merode son Chambellan aux Grisons, qui s'empara des passages de Steich, du Pont du Rhin, & des Villes de Coyre, & de Mayenfeld : Le Roy en ayant eu aduis depescha Sabran à l'Empereur pour apprendre les causes de cette resolution, & pour le coniurer de donner l'inuestiture des Duchés de Mantouë, & de

[Margin: Sabr. enuoyé à l'Emp. par le Roy.]

Montferrat. L'Ambassade de Sabran fut mal reçeue ; car l'Empereur luy repartit : *Que le Duc de Neuers estant desobeyssant, il estoit obligé de le ranger à son deuoir par les armes, & qu'il treuuoit fort estrange que le Roy, au lieu de disposer ce Prince à reconnoistre sa faute, le vouloit excuser & proteger.* Sa Majesté tres-Chrestienne escriuit aussi au Mareschal de Crequy d'aller voir son Altesse pour luy dire que le Roy prenoit la descente des trouppes Imperiales en Italie pour vne infraction du traitté de Suze, ne faisant point de difference des Imperiaux & des Espagnols, puis que l'Empereur n'auoit point eu d'autres mouuémens en cette conionɛture que ceux qu'il receuoit d'Espagne, & par consequent que le Duc estoit obligé de se declarer, & de ioindre ses armes à celles de France ensuitte du traitté de Suze. Ce Prince qui sçauoit bien que de sa resolution dependoit le trouble ou le repos d'Italie, demanda du temps pour s'informer des intentions de l'Empereur, aussi estoit-ce vn pas bien glissant; car en obseruant le traitté de Suze les Espagnols ne se pouuoient pas rendre Maistre de Cazal, & les François estoient en estat & assés forts pour s'opposer à tous leurs desseins; mais aussi en obligeant la France & le Duc de Mantoüe, son Altesse auoit pour implacables ennemys l'Empereur & le Roy d'Espagne, & en refusant l'execution du traitté de Suze, & en acquerant l'amitié des Imperiaux, & des Espagnols, il perdoit celle des François, & violoit sa parole. Comme donc le Duc estoit encore incertain de ce qu'il deuoit faire, il iugea qu'il estoit à propos de s'arrester à Veillane, & d'y mettre huict mil hommes de pied, afin que s'il se treuuoit obligé de rompre auec les François, il pût les arrester à ce passage & leur rendre celuy de Suze inutile, où faire sa composition plus auantageuse auec eux : Mais le Roy qui auoit opinion que S. A. auoit elle mesme sollicité l'armément de l'Empereur, & la venuë de Spinola en Italie, commanda par vne nouuelle depesche au Mareschal de Crequy de presser le Duc de se declarer : A quoy son Altesse repondit : *Que la condition de la sortie des François d'Italie demandée par le Roy Catholique estoit de iustice, puis que sa Majesté tres-Chrestienne ne souhaittoit que la tranquillité d'Italie, & que la surprise des passages des Grisons par les trouppes de l'Empereur n'estoit pas chose dont le Duc de Mantoüe se dût offencer, & que s'il plaisoit au Roy de luy rendre Suze, & faire retirer toutes ses gens de guerre, elle esperoit que l'Empereur feroit sortir les siennes des Grisons.* Le Mareschal repartit à cette proposition : *Que si l'Empereur donnoit au Duc de Mantoüe l'inuestiture de ses Estats, & que le Roy d'Espagne, & son Altesse vouloient executer le traitté de Suze, sa Majesté tres-Chrestienne retireroit toutes ses trouppes, restitueroit Suze, & tout ce que les François tenoient au Montferrat.* Mais le Duc repondit, que l'Empereur indigné contre le Duc de Mantoüe ne luy vouloit pas donner l'inuestiture, à moins que pour reparer l'iniure qu'il auoit faite à sa Majesté Imperiale, il ne voulut la rendre depositaire de ses Estats pour en disposer. Ainsi cette conference n'aboutit à autre chose qu'à confirmer les soupçons que le Roy auoit dé-ja conçûs contre son Altesse, & que la fortification de Veillane auoit augmenté. Cependant Spinola arriua au mois d'Aoust à Milan, auec pouuoir absolu du Roy Catholique de faire la Paix, ou la Guerre; il publioit hautement que son Maistre vouloit la Paix ; mais c'estoit seulement iusqu'à ce que toutes ses trouppes fussent arriuées & qu'il fut assés puissant pour entreprendre la guerre. Le Duc qui n'ignoroit pas cette resolution, & qui auoit repugnance de se commettre auec les François, voulut estre neutre, & crut qu'il luy seroit plus glorieux & plus auantageux d'estre Entremetteur, que de prendre party. Il proposa donc *Que pour satisfaire en quelque façon l'Empereur & le Roy d'Espagne du deplaisir qu'ils auoient reçeu de voir les François s'interesser aux affaires d'Italie, Rambaud Comte de Collalte en Frioul General des trouppes de l'Empereur, & le Marquis Spinola Chef de celles d'Espagne feroient*

roient entre chacun 5. ou 6. mille hommes dans le Montferrat, que les Villes d'Aqui, Ponzzon & Nice de la Paille ſe rendroient à eux aux premieres approches, qu'aprez cela le Duc de Mãtoüe cõſentiroit que l'Empereur fut le ſeul Iuge des differẽds des Duchés de Mantoüe & de Montferrat, entre les Princes pretendants: Et que pour le regard de S.A. il ſeroit conuenu par vn article ſecret que ſes droits ne ſeroient reglés que conformément au traité de Suze, & qu'aprez le iugemẽt S.M.Imp. donneroit l'inueſtiture au Duc de Mãtoüe, & les Trouppes Imperiales & Eſpagnoles ſe retireroient, & que pendant le iugement, les principales Places des Duchés de Mantoüe & de Montferrat ſeroient miſes en depoſt entre les mains du Duc de Bauiere, ou du Duc de Florence pour eſtre renduës ſuiuant ce que l'Empereur en ordonneroit. Le Mareſchal de Crequy enuoya ces propoſitions au Roy, qui n'y treuua rien à redire, excepté pour les perſonnes des depoſitaires que l'on croyoit ſuſpects aux parties: Ce qui fit que S.M. propoſa que le depoſt ſe fit entre les mains du Pape. Cette reſolution fut portée en Italie par Particelly Seigneur d'Emery; mais il treuua que les affaires auoiẽt pris vn autre biais; car Spinola ayant acheué ſes preparatifs s'aboucha auec le Comte de Collalte à Milan, ou ils demeurerent d'accord que l'Armée Imperiale entreroit dans le Duché de Mantoüe, & celle d'Eſpagne dans le Montferrat: Celle de l'Empereur eſtoit de 22000. hommes de pied & de 3500. cheuaux, & celle du Roy Catholique, de 16000. hommes de pied & de 4000. cheuaux; la premiere ayant pris pluſieurs petites Places, & aſſiegé Mantoüe inutilement, fut contrainte de ſe mettre en quartier d'hyuer: La ſeconde entra dans le Montferrat le 8. d'Octobre conduite par Dom Philippes Spinola (Fils du Marquis, General de la Caualerie de S.M.C. par Dom Iean de Gueuare & par le Duc de Nochera Napolitain; Nice de la Paille, Ponzzon, Aqui, ſainct Saluadour, Vignal & autres places de moindre conſequence furent leurs premieres conqueſtes, leſquelles obligerent Thoiras à faire fortifier Roſignan, S.George & Pont de Sture, poſtes neceſſaires à la conſeruation de Cazal, en attendant vne nouuelle Armée que l'on faiſoit eſperer en Frãce, dont le Cardinal de Richelieu auoit eſté declaré Generaliſſime: Elle eſtoit de 20000. hommes de pied, & de 2000. cheuaux; les Mareſchaux de Crequy, de Baſſompierre & de Schomberg en eſtoiẽt les Generaux; le Commandeur de Valençay, Villeroy, Auriac, Marquis de la Force & Feuquieres, Mareſchaux de Camp. Le Duc à cette nouuelle, enuoya le Preſident de Montfalcon Ambaſſadeur en France, pour propoſer les conditiõs auec leſquelles il pouuoit s'attacher aux intereſts du Roy, auec ordre de conclurre auec S.M. ou de rompre à Paris & de l'en aduertir par vn Courrier, afin qu'il eut du temps pour ſe preparer contre la France, en cas de rupture. Mais Montfalcon n'ayant rien pû reſoudre, ne voulut pas rompre: Parce qu'il diſoit n'auoir pas encore reçeu la depeſche qui contenoit ſon pouuoir. Neantmoins il en demeura diſgracié.

Le Cardinal partit de Paris le vingt-neufuiéme de Decembre & arriua à Lyon le dixhuictiéme de Ianuier, d'ou il enuoya Seruient à S.A. pour la diſpoſer ſuiuant le Traité de Suze, à ioindre ſes Armes à celles de France, pour garentir le Duc de Mantoüe de l'oppreſſion des Imperiaux & des Eſpagnols, à ouurir tous les paſſages & à fournir les viures & les munitions neceſſaires à l'Armée Françoiſe en payant: Le Duc reſpondit à Seruient que le Prince de Piemont iroit trouuer le Cardinal & qu'entr'eux ils reſoudroient toutes choſes. Le Prince s'auança iuſqu'à Chambery & enuoya Charles de Chabod Comte, puis Marquis de ſainct Maurice à Lyon, pour prier le Cardinal d'agréer vne entreueüe au Pont de Beauuoyſin, lieu limitrophe de la Sauoye & du Dauſiné; mais le Cardinal qui eut opinion que ce procedé n'eſtoit qu'vn artifice de Son Alteſſe, pour dilayer le paſſage de l'Armée & en cauſer la diſſipation, remit cette conference à Suze; neantmoins il traita auec

le

le Comte de ſainct Maurice pour le paſſage de dix mille hommes de pied & douze cents cheuaux par la Sauoye : Iules Mazariny Gentil-homme Romain & Miniſtre de ſa Sainteté fut à Lyon pour faire des propoſitions de la Paix generale ; mais elles ne furent pas reçeües : Le Cardinal arriué à Grenoble ſe repentit de n'auoir accepté l'entreueüe du Pont de Beauuoyſin, & depeſcha Emery à Chambery pour, ſous pretexte de complimenter le Prince, luy propoſer vne Conference ; mais le Prince irrité de ce que le Cardinal auoit refusé de ſe trouuer au Pont de Beauuoyſin, ayant appris la deputation d'Emery, s'en retourna en Piemont par la Val-d'Aouſte.

Le Cardinal partant de Paris s'eſtoit perſuadé, qu'auſſi-toſt qu'il paroiſtroit ſur la frontiere de Piemont, il rencontreroit toutes les choſes diſposées à ſa ſatisfaction, & que la terreur des Armes Françoiſes reduiroit ſon Alteſſe à faire tout ce qu'il ſouhaitteroit ; mais les longueurs que le Duc prenoit à ſe reſoudre ſur les propoſitions qu'on luy faiſoit de la part du Roy, firent bien iuger au Cardinal qu'il ne falloit pas l'effaroucher, & qu'il valoit mieux l'auoir pour amy, que pour neutre ou pour ennemy ; car en le tenant pour ennemy, les François qui euſſent eü trop de forces à combattre, ne pouuoient pas ſecourir Cazal, outre la difficulté des paſſages & le peril qu'il y auoit d'y faire aller des recreuës, des viures & de l'argent. De ſouffrir auſſi que ſon Alteſſe demeuraſt neutre, l'inconuenient n'eſtoit pas moindre, parce qu'il y auoit touſiours du ſoupçon à trauerſer ſes Eſtats, ioint qu'en cas de combat & de perte, les François n'auoient point de retraite, & le Duc eſtoit en liberté de ſuiure le party & le bon-heur du victorieux : Ainſi le Cardinal, aprez auoir fait ces reflexions, s'arreſta à Ambrun, & enuoya le Mareſchal de Crequy & Emery à Suze, vers le Prince de Piemont, pour arreſter le iour de l'entreueüe, qui ſe treuua party. Ils pouſſerent iuſqu'à Turin & propoſerent à Son Alteſſe les conditions ſous leſquelles le Roy entendroit à vne Paix generale ; mais le Duc qui auoit formé ſon deſſein des auantages qu'il pretendoit au Montferrat, & qui ayant la porte de l'Italie, vouloit l'ouurir & la fermer ſelon que la raiſon & l'intereſt de ſes Eſtats le luy conſeilleroit, trouua diuers pretextes de retardement, ſous l'eſperance qu'il y auoit d'vn accommodement general, pour lequel il enuoya à Spinola & à Collalte par le Secretaire Pazero, les Articles que le Mareſchal de Crequy luy auoit remis : Spinola & Collalte ſur cette ouuerture prirent iour de ſe rendre à Alexandrie, ou l'Abbé Scalia ſe treuua de la part du Duc, & le Nonce Pancirolle & Mazariny pour ſa Sainteté.

Ces Articles contenoient : *Que l'Empereur à la Requeſte du Pape, & du Roy, donneroit l'inueſtiture au Duc de Mantouë, en ſuppliant ſa Majeſté Imperiale de l'excuſer, s'il l'auoit offensée, puis que ce n'auoit iamais eſté ſon intention : Que l'Empereur & le Roy ſeroient Iuges des differends de Sauoye & de Mantouë, à condition toutesfois que ſon Alteſſe auroit Trin & quinze mille eſcus d'or de rente au Montferrat, & le Prince de Guaſtalla quarante mille eſcus pour tous ſes droits : Que les Armées de l'Empereur & des deux Roys ſe retireroient d'Italie dans le temps qui ſeroit conuenu : Que l'Empereur rendroit les Paſſages des Griſons, & le Roy Suze en meſme iour : Que Cazal ſeroit rauitaillé : Que ſon Alteſſe s'obligeoit à donner paſſage dans ſes Eſtats pour le ſecourir, & que pour donner au Duc de Mantoüe vne entiere ſeurté, on feroit vne Ligue auec tous les Princes d'Italie pour la deffence de ſes Eſtats : Que l'on repareroit les Contrauentions du Traité de Mouçon pour la Valteline, & que le Duc de Mantoüe tiendroit telle garniſon dans ſes Places qu'il voudroit.* Or, quoy que la pluſpart de ces Articles fuſſent trouués raiſonnables

bles : Neantmoins il se presenta quatre difficultés considerables : La premiere, *Que son Altesse ne vouloit point estre obligée à donner passage pour le secours des Estats de Mantoüe & de Montferrat, toutes les fois que l'on desireroit* : La seconde, *Que les Espagnols ne vouloient point ouïr parler des contrauentions au Traité de Mouçon* : La troisiéme, *Que l'Empereur ne vouloit pas permettre que les Princes d'Italie fissent Ligue pour la deffence du Duc de Mantoüe* : Et la quatriéme, *Que les Espagnols souhaittoient que par le Traitté de Paix, fut expressement porté qu'il ne pourroit demeurer aucun François au seruice du Duc de Mantoüe.* Ainsi se termina la Conference d'Alexandrie, dont le resultat fut porté de la part de S. A. au Cardinal à Ambrun par le Comte de Scarnafix, où se rendirent peu de iours aprez le Nonce Pancirolle & Mazariny : Mais le Cardinal leur dit, qu'il ne pouuoit accorder ces quatre points, & s'auança iusqu'à Oulx, & de là à Suze, où le Mareschal de Crequy mesnagea vne entreueuë du Prince de Piemont & du Cardinal, où la journée se passa en compliments & en ciuilités : Le Cardinal pretendant que c'estoit au Prince à parler le premier d'affaires ; & le Prince qui se souuenoit du refus de l'entreueuë du Pont de Bauuoysin, vouloit que le Cardinal commençât.

Le Duc cependant fit connoistre au Mareschal de Crequy qu'il se resoudroit à executer ponctuellement le Traitté de Suze, si le Roy luy vouloit quitter le Pont de Gresin sur le Rosne, & tout ce que Sa Majesté auoit dans la vallée de Chisery en proprieté, & luy faire delaisser par le Duc de Mantoüe les Terres qu'il tenoit au Montferrat pour les quinze mille escus d'or de rente qu'on luy auoit promis : Cela donna lieu à vne autre Conference à Bossolins entre le Prince & le Cardinal le dixiéme de Mars, où il ne fut resolu autre chose sinon, que Seruient pour le Roy & Benzo President du Marquisat de Saluces pour Son Altesse, procederoient à la reconnoissance & estimation des Villes, Terres & Seigneuries qui deuoient estre deliurées au Duc pour l'assiete de quinze mille escus d'or de rente ; mais cela ne remedioit pas aux maux dont l'Italie estoit menacée : Enfin, aprez d'autres Conferences qui n'eurent pas meilleur succés ; l'Armée Françoise estant fort à l'estroit à Suze, & les viures y manquants, le Cardinal la fit auancer iusqu'à Cazellette, cro an toûjours que l'apprehension de l'effect qu'elle pouuoit faire, porteroit le Duc à se declarer pour la France : Les Espagnols de leur costé estoient bien ayses de temporiser, esperants que Son Altesse se jettant dans leur party ; ils empescheroient le rauitaillement de Cazal, & qu'en tout cas ils feroient vne Paix plus auantageuse : Et le Duc s'estoit persuadé qu'en dilayant de se declarer, le Cardinal luy donneroit tout ce qu'il demanderoit, & que s'il le refusoit, il trouueroit toûjours son compte auec les Espagnols, pretendant par ce moyen de donner la victoire d'vn combat, où l'honneur d'vn Traitté à celuy des deux Roys, pour lequel il pancheroit : Mais sa politique ne fut pas bonne, Car pour auoir affecté vne neutralité hors de saison, & crû d'estre absolument necessaire aux deux partys, où pour n'auoir pas bien caché ses desseins ; il se rendit suspect également aux deux Roys, & se vid à la veille de la perte generale de ses Estats.

Le Cardinal ne voyant point de conclusion auec ce Prince, & que les viures qu'il enuoyoit à Cazal n'estoient pas suffisants de le rauitailler pour soustenir vn siege, enuoya le Mareschal de Crequy & Emery à Son Altesse pour luy dire : *Qu'il auoit charge du Roy de luy accorder toute la Valée de Chisery & le Pont de Gresin, & de l'asseurer que Sa Majesté luy fourniroit & entretiendroit cinq mille hommes de pied & cinq cents cheuaux pour faire la guerre au Gennois en se declarant presentement pour le Roy* ; à quoy le Duc dit qu'il feroit responce par le Prince de Piemont, qui fut depuis à Cazelette voir le Cardinal, où ils se separe-

QQQQq rent

rent sans rien conclurre ; Thoiras, aprez cela fut enuoyé à Turin par le Cardinal pour dire ses dernieres intentions au Duc, qui ne consistoient qu'en trois points : Le premier, *Qu'il fit demolir les nouuelles fortifications de Veillane, afin que l'Armée Françoise pût passer seurement* : Le deuxiéme, *Qu'il fournît dix mille sacs de bled en payant* : Et le troisiéme, *Qu'il prit party ouuertement auec le Roy*. Au premier point S. A. respondit, *Qu'il n'estoit point Huguenot pour razer ses fortifications, & qu'on ne pouuoit pas obliger vn Souuerain à cela : Que neantmoins il les feroit égratigner & feroit sortir partie de la garnison pour donner quelque honneur aux Armes du Roy* : Au deuxiéme, *Que ses Estats estoient en vne extreme necessité de viures, & qu'il ne pouuoit les dégarnir* : Et au troisiéme, *Que releuant de l'Empire, il ne pouuoit pas se declarer contre les Armes & les interests de l'Empereur, & que si on le contraignoit à se declarer, on verroit à quel party il se rangeroit*. Cependant il fit sortir de Veillane 6. à 7000. hommes de pied, & 1500. cheuaux, pour oster la jalousie au Cardinal qui ne vouloit pas laisser cette Armée derriere luy. Mais le Cardinal auoit bien d'autres visées ; car quoy qu'il eut toûjours protesté, qu'il ne demandoit que l'execution du Traitté de Suze, il s'auançoit pourtant auec son Armée, & fut sur le point la derniere fois que le Prince fut à Cazelette de l'arrester (bien qu'alors il n'y eut encore rien de rompu) mais il crût qu'il pourroit surprendre le Pere & le Fils le lendemain matin à Riuoles, & en donna les Ordres, ce qui luy estoit fort facile ; S. A. n'estant pas dans la deffiance ; mais le Duc de Montmorency s'estant opposé à l'execution de cette resolution, & ne la pouuant empescher, en donna aduis à S. A. par vn billet, qui arriua asés à temps pour luy donner loisir de faire monter toute sa Maison & ses trouppes à cheual, & ce soir mesme le Prince reuint de Cazelette à Riuoles sur la minuit, d'où S. A. partit incontinent aprez, & estant aux portes de Turin, fit arrester tous les Seigneurs Gentils-hommes & Officiers François, qui s'y treuuerent, & le Mareschal de la Force se rendit aux portes de Riuoles auec vne partie de l'Armée à l'aube du iour, croyant d'y treuuer S. A. & le Prince ; mais se voyant trompé, il se vangea par la prise & par le pillage de cette Ville. Et afin que l'on ne crût pas que ce que S. A. auoit fait à Turin fut vn pretexte pour rõpre auec la France, le Duc en publia vn Manifeste, où il se plaignoit ouuertement du Cardinal, & luy imputoit, non pas d'auoir voulu arrester le Prince à Cazelette, ny de surprendre S. A. à Riuoles (car pour ne pas commettre celuy qui auoit donné l'aduis, il le falloit ignorer) mais bien d'auoir fait vne entreprise sur Turin, où l'on auoit fait glisser plus de six mille François sous diuers pretextes : Le despit que Son Altesse conçût de l'entreprise du Cardinal luy fit franchir le saut, & l'obligea de se declarer pour la Maison d'Austriche. Cette soudaine resolution surprit beaucoup le Cardinal ; car l'auantgarde de son armée s'estoit dé-ja auancé iusqu'à Riuas au Montferrat, & pour la ioindre, il y auoit du chemin à faire, & les passages des Alpes demeuroient fermés ; tellement que le Cardinal ne voulant pas diuiser son Armée, donna ordre au Mareschal de Crequy, qui commandoit l'auantgarde, de reuenir sur ses pas, pour se ioindre : & aprez auoir tous ensemble fait mine d'assieger Turin, ils allerent à Pignerol qu'ils inuestirent le vingtiéme de Mars, la Ville deux iours aprez se rendit aux premiers coups de canon, Vrbain Comte de Scalengo, qui en estoit Gouuerneur se ietta dans la Citadelle auec huict cents hommes, où il se deffendit tres-mal : Car, quoy que cette place fut en bon estat & munie de toutes choses pour quatre mois, il ne laissa pas neantmoins de la rendre le iour de Pasques par composition, sans que les François perdissent à ce siege qu'vn homme de consideration, qui fut Comminges-Guitaut Capitaine au Regiment des Gardes ; ce qui fut vn coup fatal à la Royale Maison de Sauoye ; car si la Citadelle de Pignerol eut fait la resistance que l'on

l'on auoit ſujet d'en attendre, les François ſe fuſſent morfondus en ce ſiege, leur Armée ſe fut diſſipée par les maladies & par la faim; Cazal eut eſté reduit aux dernieres extremités; & en tout cas, quand Pignerol n'eut pû tenir ſi longtemps, il eut eſté facile aux trouppes de l'Empereur, & du Roy Catholique jointes à celles de S. A. de le ſecourir. Cét accident troubla fort le Duc, qui en ſçauoit bien les conſequences; mais il fut encore plus affligé quand Spinola eſtant venu à Carmagnole auec ſix mille hommes de pied & 1000. cheuaux, accompagné des Ducs de Lerme & de Guaſtalla & du Comte de Collalte general de l'Armée de l'Empereur, auec quatre mille hommes de pied & mille cheuaux pour ſe reſoudre ſur cette occurrence auec Son Alteſſe, ne voulut iamais entreprendre le ſiege de Pignerol, ny de Suze, ny combattre les François: Mais s'obſtina à l'attaque de Cazal, contre l'aduis de tous les Miniſtres de l'Empereur & du Roy Catholique, ſe figurant que cette place eſtoit dans vne ſi grande diſette de viures, & ſi mal garnie d'hommes, qu'il pourroit emporter la Ville & la Citadelle dans vn mois. En quoy ce grand Capitaine penſoit plus à procurer de l'auantage à ſon Maiſtre, & s'aquerir de la gloire, qu'à ſecourir Son Alteſſe, dont les Eſtats par cette pernicieuſe reſolution demeuroient en proye aux François, qui n'eſtant pas aſſés puiſſants pour combattre les forces de l'Empereur & du Roy Catholique, jointes à celles du Duc, ſe contenterent de faire fortifier Pignerol, & d'occuper Briqueras auec les Valées de Luzerne, d'Angrogne & de ſainct Martin; ce qui leur donna vne entiere & libre communication auec le Daufiné.

Le Roy qui auoit projetté de faire la guerre en Sauoye, eſtoit venu à Grenoble, & le Cardinal de Richelieu, aprez auoir rauitaillé Cazal, donné des hommes & de l'argent pour ſouſtenir vn ſiege, & auancé extraordinairement les fortifications de Pignerol, ſe preparoit pour s'en retourner auprez du Roy, mais le Cardinal Antoine Barberin que le Pape auoit depeſché en qualité de Legat pour faire la Paix, s'eſtant abouché à Alexandrie auec le Marquis de ſainte Croix, fut à Pignerol pour en conferer auec le Cardinal de Richelieu, où toutes leurs reſolutions furent renuoyées au Roy: Cependant Mazariny, qui s'eſtoit treuué à l'entreueüe d'Alexandrie & qui ſçauoit les intentions de l'Empereur, du Roy Catholique, & de S. A. alla à Grenoble pour en informer Sa Majeſté, laquelle nomma le Mareſchal de Crequy, Chaſteau-neuf, Bullion & Boutillier, auec le Cardinal Bagny, pour oüir les propoſitions & y deliberer.

Cette Negotiation ne detourna point le Roy du deſſein qu'il auoit de ſe ſaiſir de la Sauoye. Son Armée eſtoit de huict mille hommes de pied & de deux mille cheuaux, commandés par les Mareſchaux de Crequy, de Baſſompierre & de Chaſtillon; Vignoles & du Hallier eſtoient Mareſchaux de Camp: Cette armée fit ſes approches de Chambery le quatorziéme de May, où Canaples, le Commandeur de Valençay, le Marquis de Neſle, le Cheualier de Chappes, la Tibaudiere & autres Gentils-hommes François furent bleſſés; la Ville ſommée de ſe rendre, deputa du Buttet & ſainte Colombe pour faire la capitulation, laquelle fut arreſtée deux jours aprez à Barraux, où eſtoit le Roy. Le lendemain Aiguebellette-Chabod Gouuerneur du Chaſteau, fit ſa compoſition à la veüe du canon & le dixhuictiéme le Roy fit ſon entrée à Chambery, où il eſtablit vn Conſeil ſouuerain, pour rendre la Iuſtice en place du Senat & de la Chambre des Comptes, dont les Officiers demeurerent ſans fonction. De là l'Armée ayant pris la route d'Annecy, la Ville ſe rendit d'abord; Louys de Sales Seigneur de la Tuyle Frere de l'Eueſque de Geneue, qui commandoit au Chaſteau où il

n'y auoit qu'vne Compagnie de gens de pied, arresta trois iours l'Armée du Roy, & ne se rendit point qu'à la veüe du canon, & dit ce beau mot au Mareschal de Chastillon, qui commandoit l'Auant-garde, *Qu'il eut souhaitté d'estre Gouuerneur de Montmeillan ou du Chasteau de Nice, pour les deffendre iusqu'au iour du iugement, s'il auoit tant à viure.* A cét exemple Rumilly & les Chasteaux de Clermont, de Meral, d'Alinges & autres petites places du Geneuois & de Chablais ouurirent les portes; de sorte que depuis Chambery à Geneue & au Pont de Gresin, il n'y eut rien qui n'obeït aux François. Pris d'A necy

Le Prince Thomas, qui depuis les derniers mouuements d'Italie estoit demeuré Gouuerneur de deçà les Monts auec vn petit Corps d'Armée se retrancha à Conflans à l'entrée de la Tarentaise, estimant d'en pouuoir deffendre l'entrée aux ennemys, & que Montmeillan, Miolans, Charbonnieres & Leüille, places les plus fortes de Sauoye arresteroient pour bien long-temps le progrez de leurs Armes; mais l'auantgarde du Roy conduite par le Mareschal de Bassompierre s'estant approchée de Conflans, les nostres se retirerent à Moustiers & de là à sainct Maurice & à Cés; d'où à la fin ils furent contraints de passer en la Val-d'Aouste par le petit sainct-Bernard & delà en Piemont: Ainsi le Roy en moins de huict iours se rendit Maistre de toute la Vallée de Tarentaise, sans y rencontrer la resistance que l'Estat des affaires de S. A. demandoit, & que la difficulté de plusieurs passages & d'estroits fauorables deuoit faire esperer.

Aprez ce succez le Roy ordonna de faire vn Fort entre le Bourg de sainct Maurice & Cés à la descente du Mont de sainct Bernard, & y laissa du Hallier auec cinq ou six Regiments, pour empécher la communication du Piemont auec la Sauoye; Crequy qui auoit assiegé Charbonnieres en fut bien tost le Maistre, & Vignoles du Chasteau de Miolans: De sorte qu'il ne restoit plus de place considerable à prendre deçà les Monts que le Chasteau de Montmeillan qui fit vne memorable resistance, le Roy le fit bloquer & s'en alla à Lyon pour y attendre des nouuelles du voyage que Mazarini estoit allé faire en Piemont auec les dernieres resolutions de S. M. pour la Paix. Ce voyage n'auança rien, parce que Spinola qui auoit passion de prendre Cazal, ne voulut pas écouter les propositions de Paix, & le Duc ne s'y pouuoit resoudre sans estre asseuré de la restitution de Suze & de Pignerol, que le Roy vouloit retenir iusqu'à ce que le Duc de Mantoüe eut l'Inuestiture de ses Estats, & que l'Empereur & le Roy Catholique eussent retiré toutes leurs Trouppes d'Italie; ainsi tous les soins de Mazarini furent inutiles, qui n'en eut autre auantage que d'auoir fait connoistre aux Ministres de l'Empereur, des deux Roys & de S. A. la viuacité de son esprit & son adresse. Voy ge Ma rini Pie

Le Duc n'ayant pû destourner Spinola de la pensée du siege de Cazal, depécha l'Abbé Scaglia en Espagne pour s'en plaindre : Et comme S. A. se sentoit offencée du procedé du Cardinal de Richelieu, elle obligea Madame d'en écrire en France à la Reyne Mere, & de representer à la Cour les rigueurs dont il auoit vsé contre S. A. bien qu'il eut ordre du Roy de traitter auec toute sorte de douceur & de ciuilité; ayant, sous pretexte de porter les Armes de Sa Majesté en Italie pour la protection d'vn Prince amy de la France, opprimé le Duc, qui en estoit parent & confederé; mais encore qu'en ce temps-là le Cardinal fut en mauuaise posture à la Cour, par la hayne qu'auoyent contre luy la Reyne Mere, le Duc d'Orleans, les Marrillacs & autres personnes de qualités, à qui cette extraordinaire faueur estoit insupportable; neantmoins ces plaintes n'eurent pas grand effet, par l'opinion que l'on auoit en France que le Duc estoit attaché d'inclination au party des Imperiaux & des Espagnols. Ce fut en

en ce temps-là que le Piemont pour comble de miseres fut affligé de la plus horrible peste dont on ayt ouy parler de la memoire de nos peres.

Spinola allant à l'entreprise de Cazal, laissa au Duc six mil hommes de pied, sous les Mestres de Camp Dom Martin d'Arragon, Antoine de Tuffa Nicolas Doria, & le Baron de Chambourg, & mil cheuaux commandés par Gerard Gambacorta General de la Cauallerie de Naple, le Comte de Collalte y demeura aussi auec quatre mil Alemans : Les auant-coureurs du siege de Cazal furent, la prise du Pont de Sture, d'Occimian & des Chasteaux de sainct George & de Rossignan par Dom Philipes Spinola Fils du Marquis. Le siege fut formé le 23. de May, le Duc ayant vny ses troupes auec celles que Spinola luy auoit laissées, & auec celle de Collalte, forma vn corps de quinze mil hommes de pied, & de trois mille cheuaux, & alla à Pancalier où il fit sa place d'arme, Les François à mesme temps attaquerent Vigon, d'où le Prince de Piemont les chassa; ce qui les obligea d'assieger le Chasteau de Cercenasque, croyants que la prise de cette place leur faciliteroit celle de Carignan; mais quoy que Cercenasque se fut rendu à eux, ils n'en retirerent pas pourtant tout l'auantage qu'ils en esperoient; car S. A. le reprit peu de iours apres, & le 27. de Iuin enuoya le Marquis Ville, auec mil hommes de pied & cinq cents cheuaux pour suprendre Briqueras; cette entreprise quoy que genereusement executée, ne reussit pas. *Capriata.*

Le Prince Thomas s'estant retiré de Sauoye, comme nous auons dit, mena ses Trouppes en Piemont, dont l'armée de S. A. fut fortifiée; le Roy de son costé n'ayant pas besoin de tant de gens pour le bloccus de Montmeillan, enuoya partie de son armée auec de nouuelles forces en Piemont sous la conduite du Duc de Montmorency, du Mareschal de la Force & du Marquis d'Effiat, qui par diuers chemins se rendirent à Suze, tant pour s'opposer aux desseins de S. A. que pour secourir Cazal pressé par Spinola. Cette Armée Françoise estoit de huict à dix mil hommes de pied, & de mille cheuaux, & ne fut pas plustot en chemin que le Duc en donna aduis à Spinola, & le coniura de venir auec toutes ses Troupes pour s'opposer au passage des François; mais Spinola ne voulut point quitter le siege de Cazal, & en se contenta d'enuoyer quelques Allemans nouuellemenr leués au nom du Roy Catholique; commandés par Pagan Doria Duc d'Auilliane au Royaume de Naple : Son Altesse aydée de ce renfort commanda au Comte de Verruë auec trois mil hommes de pied & à Gambacorta auec quatre cents cheuaux, de se rendre en diligence à Veillane, & de se loger dans les retranchements qui fermoient le passage de Suze.

Le Prince de Piemont les suyuit de prés, & trouua que le Duc de Montmorency & le Marquis d'Effiat estoient à sainct Ambroise, pretedans de se joindre au Mareschal de la Force, qui venant de Pignerol, s'estoit arresté à Iauen; le Prince de Piemont qui découurit ce dessein, s'y voulut opposer, estant pour cét effect sorty de Veillane auec cinq mil hommes de pied & douze cents cheuaux qu'il partagea en deux Corps : En l'vn estoient les Allemans commandés par le Baron de Chambourg, & par le Comte de Sults, & les cheuaux legers du Prince; & en l'autre estoit le Prince en personne, auec Doria, Galas & le reste des Allemans; l'ordre estoit d'attaquer les François de deux costés: leur Auant-garde auoit dé-ja filé, & pris le chemin de la Montagne pour aller à Iauen, & ne restoit que l'Arriere-garde, composée de 3000. hommes de pied & de cinq cents cheuaux, à la veuë de laquelle le Prince fit destacher Doria auec vn Escadron de six cents cheuaux pour l'attaquer, ce fut le dixiéme de Iuillet. Doria executa ce commandement auec beaucoup de generosité & combatit long-temps contre le Duc de Montmorency; mais

ſon Eſcadron ayant eſté enfoncé, les Allemans qui le ſouſtenoient refuſerent de combattre, & ietterent les armes bas, & quelque effort que le Prince de Piemont fit pour les obliger d'aller à la charge, il ſe mirent en fuyte auec deſordre. Le Prince ne les pouuant arreſter, fut obligé d'aller reprendre ſes premieres poſtes à Veillane. Les noſtres y eurent quatre cents hommes de tués, y perdirent dix enſeignes, & vne Cornette, & quatre cents priſonniers, entre leſquels fut le Duc Doria & le Capitaine Robuſtelle, qui furent menés en Daufiné ; & du coſté des ennemys, les gardes du Duc de Montmorency, & les Cheuaux legers de la garde y demeurerent preſque tous.

Les François apres ce combat ſe rendirent à Pignerol ſans aucune difficulté, d'où ils prirent reſolution d'aller à Cazal ; & le Duc qui vouloit les empécher de paſſer le Pau, les alloit coſtoyant auec ſon armée ; mais les ennemys ne voulants rien hazarder, & leur armée ayant beſoin de rafraiſchiſſement, ils allerent à Saluces, qui leur ouurit les portes le 20. de Iuillet de crainte du pillage. Le Chaſteau où le Ceualier Balbian s'eſtoit jetté auec 300. hommes, tint trois iours, & attendit le canon ; temerité qui eut eſté chaſtiée par les loix de la guerre (puis que la place ne valoit rien) ſi le Duc de Montmorency par generoſité ne l'eut fait priſonnier de guerre & mis à rançon. Ceux qui gardoient le Fort & la Valée de S. Pierre & le Chaſteau de Verſol, les rendirent ſans ſe battre.

Le Duc, à qui la nouuelle de la priſe de Mantouë par les Imperiaux, auoit causé vn ſenſible déplaiſir, parce qu'elle auoit ouuert la porte d'Italie aux Allemans, & qui eſtoit piqué de ce que Spinola trauerſoit ouuertement tous ſes deſſeins, fut extraordinairement ſurpris de ſe voir obligé de faire la guerre en ſon propre Pays, non comme Souuerain, mais comme dependant des Imperiaux, & des Eſpagnols : Outre cela ce Prince voyoit la Sauoye perduë, le Piemont en proye à ſes ennemys, chargé de quatre differentes armées, de François, d'Allemans, d'Eſpagnols & de Sauoyſiens & Piemontois : Suze & Pignerol, les deux clefs d'Italie au pouuoir des François, Cazal à la veille d'eſtre pris ; & ainſi les François, les Imperiaux & les Eſpagnols deuenus Arbitres du repos d'Itali. Toutes ces conſiderations, & le peu d'apparence qu'il voyoit à la Paix, l'horreur de tant de ſang répandu, de tant de Villes ſaccagées & de Familles ruynées, le comblerent de douleur. De ſorte qu'eſtant allé à Sauillan, pour le faire mettre en deffence, il y tomba malade & mourut trois iours apres, le vingt-ſixiéme de Iuillet, iour de Vendredy mil ſix cents trente, âgé de ſoixanre-huict ans, ſix mois, moins quelques iours, dans le Logis du Comte Crauetta, & en vne Chambre où eſtoient peintes les Armoiries des Prouinces de ſes Eſtats, auec pluſieurs Deuiſes qui s'accommodoient parfaitement à ſon genie & à ſes actions, comme ſi c'eut eſté vne eſpece de Prophetie ou d'Auant-coureur de ſa mort. Ces Deuiſe eſtoient.

Optimos Conſiliarios mortuos, non claſſes, non legiones, perinde firma Imperij munimenta, quàm numerus liberorum, Regium eſt audire malè, cum facias benè. Iniuria obliuione vlciſcenda ; Iuſtum bellum quibus neceſſarium ; qui vult amari languidâ regnet manu, Haſtis pugnâ argentatis, atque omnia vinces, Noua non ſunt molienda, niſi prioribus benè firmatis ; magna ſecuritas Principatus neminem vnum vel numquam magnum facere.

Et

Et comme la mort des Grands Princes est tousiours deuancée de quelques signes ou prodiges, on a remarqué que peu de iours auant celle de S. A. vn grand May planté deuant le Chasteau de Turin fut abbatu par le foudre, & les Gardes de la porte du Chasteau tués : vn Magasin de poudre à Montmeillan embrazé par le feu du Ciel, & le foudre tombé sur le Chasteau de Nice. Quãd le Duc arriua à Sauillan, ses Armes qu'vn de ses Valets de Chãbre auoit mises sur vne table en tomberent cinq fois, sans qu'il y eut apparence que cette chûte eut esté procurée ; & comme il entroit dans Sauillan, vn Paysan qui l'apperçeut s'écria, *Ha! mon Dieu! ce Prince entre en vn lieu, d'où il ne sortira iamais.*

Ainsi mourut Charles-Emanuel, Prince dont les rares vertus l'ont fait aller du pair auec les plus grands Heros des siecles passés. Il estoit sçauant aux belles lettres, aux Mathematiques & en l'Histoire, dont il s'estoit acquis vne parfaite connoissance par les Medailles, Statuës & Inscriptions anciennes. Il aymoit les doctes & les curieux, familiarisoit auec eux & en recompensoit le merite; n'alloit iamais à la guerre sans faire porter des Liures; ne voyoit point le titre d'vn Liure sans le lire tout entier, & au plus fort de ses affaires il s'addonnoit à la lecture : Il a laissé quatre illustres marques de cette noble inclination, sçauoir la Bibliotheque de la Galerie du Chasteau de Turin, le Liure des Parallelles, le Grand Heraut & l'Iconocosmie. Quant à la Bibliotheque, outre qu'elle est composée de quantité de manuscripts Grecs, Latins, Arabes, & Hebreux & de Liures rares en toutes sortes de professions, entr'autres des precieuses Oeuures manuscriptes de Pirro Ligorio en vingt-six volumes : S. A. eut le soin d'y loger des Testes de Marbre de tous les plus grands hommes de l'Antiquité acheptées à grands fraiz, où celles d'Annibal & du grand Pompée se font remarquer parmy les plus curieuses, & d'y faire peindre les Portraits de tous les Princes & Princesses de la R. M. de Sauoye. Les Parallelles est vn Ouurage que ce Prince auoit fait, où il auoit choisi parmy les Hebreux, les Gentils & les Chrestiens, trois hommes & trois femmes, dont les vies & les actions auoient vn parfait rapport. Le Grand Heraut est vne compilation curieuse des Armoiries de tous les Roys, Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, Hommes Illustres, Villes & Communautez du monde ; depuis la plus haute antiquité, & l'Iconoscomie, compilée par son ordre en plusieurs Langues, en vers & en prose, estoit vne Histoire generale du monde depuis Adam par Tableaux auec les Portraits & les vies des plus fameux Capitaines & hommes celebres par les lettres ou par la pieté : Trauail immense, qui seroit non pas vn liure, mais vne Bibliotheque s'il eut esté acheué. Les Manuscripts de ces trois Ouurages sont gardés soigneusement dans cette Bibliotheque.

Au reste ce Prince parloit eloquemment François, Espagnol & Italien : Les plus grands Personnages du siecle luy ont dedié leurs Ouurages comme au Protecteur des Lettres. Il auoit vne prodigieuse memoire, vn iugement merueilleux, vn esprit sublime & les reparties promptes & ingenieuses, dont on pourroit faire vn Liure particulier : Ie n'en remarqueray que quelques-vnes pour faire iuger des autres. A son entrée à Madrid au temps de son mariage ; le Roy Philippes I I. luy ayant donné la main droite, nonobstant la resistance qu'en fit le Duc, comme ils estoient tous deux à cheual, celuy que S. A. montoit trepignant des pieds & faisant grand bruit, Sa Majesté Catholique s'en estonnant luy en demanda la raison. A quoy Son Altesse repartit de bonne grace, *Que son Cheual connoissoit bien qu'il n'estoit pas en sa place.* Et parlant vn iour familierement auec ce mesme Roy, qui luy auoit demandé, qu'est-ce qu'il trouuoit de plus beau en sa Cour : Le Duc repartit, *Qu'entre toutes les merueilles de la Cour, il n'en estimoit point tant que la Galerie des Armes & le Parc de Sa Majesté.* Le Roy surpris de cette réponce, n'estimant pas qu'il y eut rien de

rare

rare en ces deux lieux, qui pût eſtre comparé au Cabinet de ſes Pierreries & à ſa Bibliotheque, preſſa S. A. de s'expliquer : A quoy elle repliqua de fort bonne grace, *Qu'ayant vû dans le Cabinet des Armes, celles du grand Roy François; les deſpoüilles de Muleaſſes Roy de Thunes, & du Landgraue de Heſſe, l'Eſpée de Frideric Duc de Saxe, le Cimeterre de Montezuma Empereur de Mexique, & l'habillement de teſte d'Artabalippa : Et dans ſon Parc des Elephants, & des Rinocerots; elle reconnoiſſoit Sa Majeſté pour le plus grand & le plus glorieux Prince de la Terre, tant pour auoir de ſi illuſtres Trophées de ſes ennemys, que pour eſtre Roy des Mondes, où ces rares animaux naiſſoient.*

Au voyage que ce Prince fit en France l'an 1599. Henry IV. luy ayant auſſi demandé qu'eſt-ce qu'il admiroit le plus au Royaume de France, S. A. repartit, *Que c'eſtoient la grande quantité de Gentils-hommes, & la perſonne de ſa Majeſté.* Et le Duc joüant auec elle, le Roy luy voyant quantité de doubles Henrys & de Piſtolles, luy demanda quelles de ces deux eſpeces d'or eſtoient les plus peſantes, S. A. reſpondit, *que c'eſtoient celles où elle mettroit ſon grain*; voulant dire de quel coſté pancheroit, ou de France ou d'Eſpagne, ce ſeroit le party le plus fort. Paſſant la Riuiere de Seyne dans vn batteau auec le Roy, il s'y jetta ſi grande quantité de Nobleſſe, que le batteau faillit à ſubmerger, & le peril paſſé, le Roy dit au Duc, s'il n'auoit point eü de peur : Qui luy repartit, *Qu'il ne pouuoit pas auoir peur eſtant ſi proche du Roy*, adiouſtant, *que ſi Sa Majeſté fut morte, elle ne manqueroit pas de Succeſſeurs* (indiquant les Princes du Sang) *ny luy de Tuteurs à ſes Enfans* (entendant parler des Eſpagnols.) Ce Prince eſtoit encore tres-liberal : Il diſoit, *Que donner & pardonner eſtoient les vrays Caracteres d'vn Souuerain & qu'il croyoit d'eſtre le plus malheureux Prince de la Terre, ſi Dieu ne luy auoit pas donné dequoy faire l'vn & l'autre.*

Vn iour Meynier ſon Secretaire luy ayant preſenté pluſieurs expeditions à ſigner, où il y auoit des dons & des recompenſes à des perſonnes qui l'auoient ſeruy; Son Alteſſe aprés les auoir ſignées, eut la curioſité de luy demander à quoy ſe montoit tout ce qu'elle auoit donné; & Meynier luy ayant reparty, qu'il n'y auoit que pour quatre mille Ducatons : Ce Prince luy oſta des mains toutes ces expeditions & les ietta au feu : Diſant, *Qu'il eſtoit faſché d'auoir tant ſigné pour vn iour & d'auoir ſi peu donné.* Il fut toute ſa vie curieux des choſes rares, & corrigeoit ſes Domeſtiques en riant; il auoit cette maxime qu'il pratiqua inuiolablement iuſqu'à ſon decés, de ne mécontenter iamais perſonne : De ſorte que tous ceux qui auoient à negotier auec luy, s'en retournoient touſiours ſatisfaits ou de promeſſes, ou de preſents, ou de careſſes.

Il fut magnifique en tant de riches Palais, de ſuperbes Egliſes & de ſomptueux edifices : Il fit faire vn beau chemin à charrettes au milieu des aſpres & ſourcilleux rochers de Sorges pour aller à Nice, où les Mulets auoient peine à paſſer; ce qui donna ſujet à vn bon eſprit de faire ces Vers à la loüange de ce Prince, & en memoire d'vne choſe ſi remarquable.

Quem tibi parturiunt Montes Silicéſque triumphum,
(Auſis qui ſolus maior es ipſe tuis)
Te duce Nicenam via dum procliuis ad vrbem
Quæ modò vix auibus peruia; præbet iter;
Poſtera cognoſcet, præſens mirabitur ætas,
Imperio montes ſuccubuiſſe tuo.

Il

Il eſtoit petit de corps ; mais grand de cœur, & qui par la Majeſté, & par les graces de ſon viſage releuoit les deffauts de ſa taille, adroit à tous les exercices de Guerre & de Paix. Sa Cour, qui a touſiours eſté des plus ſplendides de l'Europe, a auſſi touſiours eſté l'eſchole de la vertu, & de la valeur : Il eſtoit ſingulier en pluſieurs choſes, & auoit ce deſordre en l'ordre de ſon manger & de ſes affaires, que bien ſouuent il tenoit Conſeil, ou eſtoit à table, pendant que les autres Princes dormoient ; la regle de ſon manger eſtoit l'appetit, & ſa table vne Academie, où les plus ſçauants hommes de ſes Eſtats ne l'entretenoient que de diſcours ſolides, & curieux.

Les marques de ſa pieté paroiſſent en beaucoup de lieux : Il fonda le College des Ieſuiſtes de Chambery, la ſuperbe Egliſe de Noſtre Dame de Montdeuis, pour laquelle il donna pour vn coup dix mil eſcus d'or, la ſaincte Maiſon de Thonon, l'Egliſe de ſainct Charles de Turin, & le Conuent des Auguſtins reformés ; l'Egliſe & le Conuent de Noſtre Dame des Anges des Recollets de Turin, les Capucins de Veillane & de Riuoles, & grand nombre d'autres de cet Ordre en ſes Eſtats, lequel il aymoit particulierement ; l'Egliſe de ſainct Antoine au Fauxbourg du Pau de Turin, l'Hermitage de la Camaldule ſur la Montagne de Turin, le Monaſtere des Filles de l'Annonciade de Turin, vne Chapelle de Marbre dediée à S. Charles dans l'Egliſe du *Corpus Domini* de Turin, vne autre Chapelle auſſi de marbre appellée de Noſtre Dame de conſolation dans l'Egliſe de S. André des Feüillans de Turin, vne ſuperbe Chapelle en la Montagne de Varal, ſaincte Brigide, & Noſtre Dame du Collet de Pignerol, Noſtre Dame de Lorme à Cony, les Somaſques de Foſſan, Noſtre Dame des Graces à Sauillan, Noſtre Dame de Soſas à Carmagnole, Noſtre Dame de Coſtillioles à Aſt, Noſtre Dame d'Oroppe à Bielle, Noſtre Dame de Graces à Yurée, Noſtre Dame de Montcrauel, Noſtre Dame de la Victoire à Vercel, Noſtre Dame du Charmet en Maurienne, Noſtre Dame du Cimiés à Nice, & la ſuperbe Egliſe des Capucins du Mont de Turin : Outre cela il fit eriger l'Eueſché de Foſſan. Vn peu auant ſon decés il auoit reſolu de faire vne Egliſe Collegiale à Riuoles Lieu de ſa naiſſance, & d'y fonder douze Chanoines à quinze cents liures chacun de rente, tous Gentils-hommes & Theologiens, d'où il eſperoit de tirer les Prelats de ſes Eſtats.

Ce prince auoit vne connoiſſance exacte de ce qui ſe faiſoit chez ſoy, & penetroit iuſques dans les cabinets des Princes voiſins par les intrigues qu'il y cultiuoit. Il auoit l'art de gagner les hommes ; car ſon abord eſtoit ſi accueillant, que pour peu d'entretien qu'on eut auec luy, on en demeuroit charmé. Auſſi on a remarqué que le Comte de Fuentes, & Dom Pedro de Tolede Gouuerneurs de Milan, ayants épreuué la force de ſon genie en quelques conferences, ne voulurent plus negotier auec luy que par Deputés : Il eut toute ſa vie vn ſoin extraordinaire pour l'adminiſtration de la Iuſtice, & pour le choix des Officiers, où il ne conſideroit que la doctrine & l'integrité, donnoit audiance à toutes perſonnes, ſe payoit de raiſon, eſtoit aymé ou pluſtot adoré de ſes Sujets ; ſes principales penſées n'eſtoient qu'à la guerre, où il acquit tant d'eſtime, qu'il paſſa ſans contredit pour l'vn des plus grands Capitaines de ſon ſiecle. Auſſi ce fut en cette qualité que Iaques Roy d'Angleterre luy enuoya vne riche épée, comme à celuy d'entre tous les Princes Souuerains qui la ſçauoit mieux employer. Henry IV. diſoit qu'il ne ſçauoit que deux hommes au Monde qui meritaſſent de porter le tiltre de Capitaine, ſçauoir Charles-Emanuel & Maurice de Naſſau Prince d'Orenge ; & le Cardinal de Richelieu a dit ſouuent, qu'il ne connoiſſoit point d'eſprit plus fort, plus vniuerſel, ny plus

agiſſant que ſon Alteſſe ; il témoigna ſa conſtance dans les diſgraces, & ſa moderation dans les victoires. En tous les combats & ſieges de Villes, où il s'eſt rencontré, il n'agiſſoit pas ſeulement en Capitaine, mais en ſimple ſoldat, payoit de ſa perſonne dans les occaſions les plus perilleuſes, & obligeoit par ſon exemple, par ſes careſſes & par de glorieuſes recompenſes tous ceux qui combattoient pour luy, à mépriſer la mort ; ce qui luy acquit le titre de *Pere des ſoldats*.

Il auoit entrepris de dreſſer l'Hiſtoire de ſa vie, & d'en faire des Commentaires, comme ceux de Ceſar, dont il eſtoit tres-capable ; mais à l'âge de ſoixante huict ans auquel il eſt mort, il ne croyoit pas de les deuoir commencer: Il ne nous en a laiſſé qu'vne page écrite de ſa main en cette ſorte : *Guerre du Marquiſat de Saluces, Premiere Guerre de Geneue, Guerre de Prouence, Siege de Cauours, Siege de Briqueras, Combat des Molettes, &c.* Le Pape Vrbain VIII. luy a donné en diuerſes occurrences de glorieux eloges, car par vn Bref de l'an 1623. Sa Sainteté dit : *Que la grandeur des Vertus de ce Prince, & les triomphes qu'il auoit remportés ſur l'Hereſie, rendoient la puiſſance de la Maiſon de Sauoye non ſeulement glorieuſe ; mais neceſſaire à la religion Catholique.* Par vn autre Bref de l'an 1624. le Pape l'appelle *l'Honneur de l'Italie, & Prince né pour la deſtruction de l'Impieté* ; par celuy de 1627. *Dompteur de l'Hereſie*, & par vn de l'an 1628. *Arbitre de la Tranquilité d'Italie.*

Mais l'eſclat de tant d'excellentes vertus fut obſcurcy par des deffauts qui eſtoient naturels à ce Prince ; il fut blaſmé d'auoir eu trop d'amour & de complaiſance pour les Dames, d'eſtre trop ſoupçonneux, & deffiant, & d'auoir pris bien ſouuent de ſimples conjectures pour des veritez ; ce qui le porta à de faſcheuſes extremités contre des perſonnes de condition qu'il auoit parfaitement aymées, & dont la fidelité eſtoit irreprochable ; il entra meſme en ombrage contre le Prince, & la Princeſſe de Piemont, vn peu auant ſon decés, s'imaginant que par l'intereſt que Madame auoit d'eſtre bien auec la France ; Elle portoit le Prince à fauoriſer les armes du Roy contre celle de S. A.

Ce grand courage qui le fit ſignaler en tant de rencontres luy fourniſſoit des penſées ſi vaſtes, qu'il ne pouuoit borner ſon ambition par les barrieres que la nature a miſes à ſes Eſtats, & ſe laiſſoit emporter à des deſſeins dont les Ceſars, & les Alexandres euſſent eſté ſeuls capables, ayant ſi grande opinion de ſa conduite, de ſon eſprit, & de ſon bon-heur, qu'il ne croyoit point que iamais il ſe pût preſenter d'obſtacles à ſes entrepriſes, qu'il ne luy fut facile de ſurmonter. C'eſt ce qui luy perſuada de ſe faire Comte de Prouence, & d'aſpirer au Royaume de France pendant la Ligue, de pretendre la Couronne Imperiale apres la mort de l'Empereur Matthias, d'entreprendre la conqueſte du Royaume de Chypre, & d'accepter la Principauté de Macedoine qui luy fut preſentée par les Peuples de ce Pays que la tyrannie du Turc auoit ietté dans le deſeſpoir. C'eſt cette extraordinaire ambition qui mit ſi ſouuent les deux Roys en jalouſie, qui attira ſur ce Prince la hayne de ſes voyſins, ouurit la porte d'Italie à tant de Nations eſtrangeres, & qui y alluma vne ſi funeſte guerre que l'on n'a pû encore l'eſteindre.

Charles-Emanuel fut encore blaſmé de n'auoir pas eſté religieux obſeruateur de ſa parolle, & d'auoir rompu auec autant de facilité les traités que les Souuerains faiſoient auec luy, qu'il auoit eu d'empreſſement à les conclurre, & d'auoir eſté ayſe bien ſouuent que la ſituation de ſes Eſtats ſeruit de pretexte à ſon inquietude : C'eſt ce que luy meſme fit connoiſtre à Dom Gonzales de Cordoüe Gouuerneur de Milan, auquel en l'abordant vn

vn iour il fit voir que la Casaque qu'il portoit estoit à deux enuers, pour luy faire cõprendre, que si le Roy Catholique ne luy faisoit pas les auantages qu'il en attendoit, il traitteroit auec le Roy tres-Chrestien; mais ce deffaut se peut en quelque façon excuser, parce que ce Prince qui auoit ses Estats situés entre deux Puissantes Couronnes, comme la France & l'Espagne, les pouuoit difficilement auoir toutes deux pour amyes, d'autãt que pas vne ne le vouloit pour neutre, & chacune desiroit de l'auoir pour Amy; en telle sorte qu'y ayant rupture entre les deux Roys, le destin de Charles-Emanuel le portoit à en auoir l'vn de necessité pour ennemy: Ainsi il estoit forcé pour sa conseruation de se ranger du costé de celuy, de qui il pouuoit apparemment estre le plus incommodé, & ce qui eut passé pour legereté, ou pour infidelité en vn autre Prince, estoit vn acte de grande prudence, & de fine Politique en la personne de celuy-là. Il solemnisoit le iour de sa naissance, comme vne bonne feste & aprés auoir fait ses deuotions à l'Eglise des Peres Feüillants de la Consola à Turin; il leur donnoit tous les ans autant d'escus d'or qu'il auoit passé d'années: Ce fut en memoire de cela qu'ayant commencé sa soixante-neufuiéme année, l'an mil six cents trente, il fit battre des pieces d'argent, ou d'vn costé estoit son visage & au reuers ces mots du Psalmiste dans vn rond en forme de Couronne, BENEDICES CORONÆ ANNI & autour An.Sal. M.DC. XXX. ÆTAT. 69.

Vn peu auant son decés se promenant en la galerie du Chasteau de Turin auec le Comte de Collalte il luy dit, qu'il esperoit encore en l'âge ou il estoit d'aller faire la guerre aux Infidelles, parce qu'vn celebre Astrologue Italien appellé Ottonajo dressant son Horoscope luy auoit predit qu'il mourroit en Palestine proche de Ierusalem; mais ce Prince ne véquit pas long-temps aprés, & toutesfois la prediction fut accomplie, parce qu'il deceda en vn quartier de la Ville de Sauillan nommé la Palestine proche d'vn Bastion appellé de Ierusalem. L'on void encore parmy les papiers de S.A.R. l'Horoscope que Nostradamus auoit dressé à ce Prince, qui marquoit qu'il mouroit *Quand vn none viendroit deuant vn septiéme.* Ce qui luy auoit persuadé que ce seroit à nonante-six ans; mais ce fut à 69. qui precede 70. & ce qui l'auoit plus obligé de donner creance à cette prediction, c'est qu'vn iour deuisant dans son cabinet auec le Comte de Cartignan de l'incertitude de l'Astrologie iudiciaire, le Duc luy dit que Nostradamus qui auoit fait son Horoscope l'asseuroit qu'en cette méme année S. A. seroit blessée dangereusement à la jambe, dont le Comte de Cartignan se moquant, le Duc tira cét Horoscope d'vne cassette pour le luy faire voir & ayant remué sans y penser la table sur laquelle ils s'appuyoient tous deux, elle tomba & blessa S.A. à vne iambe, dont elle demeura long-temps incommodée; en quoy la prediction de ce fameux Astrologue se treuua veritable. Enfin ce fut vn Prince qui eut plus de courage que de bon-heur, parce qu'apres tant de grandes entreprises & tant de glorieuses actions, & apres auoir fait la guerre contre les deux premiers Roys de l'Europe, auec tant de reputation, il eut le déplaisir de voir sur la fin de ses iours ses affaires en desordre & ses Estats enuahis, & par cette consideration l'on peut dire qu'il eut esté plus heureux, s'il n'eut pas tant vescu, ou s'il eût voulu donner quelque moderation à son ambition & à son courage.

Ce Prince eut plusieurs Deuises dont il se seruoit selon les occurrences; celle qu'il prit au commancement de son Regne fut *dirige gressus meos*: Et parce que le Duc Emanuel-Philibert auoit pris pour Deuise vn Trophée auec ces paroles *Conduntur non retunduntur* pour signifier qu'il seroit toûjours prest à faire la guerre quand on l'attaqueroit. Ce Prince gardant le mesme corps de la Deuise mit *nec conduntur nec retunduntur.* Au voyage qu'il fit en Aragon

 pour

pour son mariage, il prit vn Aiglon sortant de la coque d'vn œuf, auec ces mots NEC DEGENERO. Quand il se saisit du Marquisat de Saluces pendant la Ligue, il fit battre des Ducatons où au reuers il y auoit vn Centaure foulant aux pieds vne Couronne auec ce mot OPPORTVNE, pour signifier qu'il auoit bien pris son temps. Dans ses monnoyes ordinaires il auoit celle-cy DE VENTRE MATRIS DEVS PROTECTOR MEVS. Aprés la bataille de Colonges donnée contre les Suysses le iour de sainct Maurice, il prit celle-cy PRÆLIA DOMINI PRÆMIA. Quelque fois vne Croix simple auec ces mots du Psalmiste IN VIRTVTE TVA. Deux rameaux l'vn de palme, & l'autre d'oliue auec ces parolles PRÆMIO ET POENA, pour marquer l'inclination qu'il auoit de recompenser les bonnes actions & de punir les mauuaises. Dautrefois pour exprimer ce grand courage, qui resistoit à toutes ses disgraces, il prenoit le Mont Ætna au milieu de la Mer, qui iette des flammes, bien qu'il pleuue toujours dessus, auec ces mots NATVRA MAIORA FACIT. Quand il marchanda de se declarer pour France ou pour Espagne, vn Vaisseau arresté en plaine Mer par la Remore, auec ce mot PARVA LICET. L'an 1628. il fit faire des Ducatons qui eurent au reuers la figure d'Hercule auec sa Massue & cette inscription HERCVLI CONSERVATORI. Bien souuent il portoit vn compas auec vn cercle & ces paroles, DVM PREMOR AMPLIOR. L'an 1630. se voyant contrainct par la loy de ses affaires de s'attacher à l'Espagne, il fit battre de la monnoye d'argent, où au reuers il y auoit vn bras nud tenant vne épée nuë auec ces paroles OMNIA DAT QVI IVSTA NEGAT, se persuadant que la France qui auoit refusé de luy accorder les choses qu'il demandoit, seroit obligée par l'euenement de la guerre de luy en donner d'auantage. Il auoit aussi vn Sceptre, vne Epée, & vne Lance entrelacées & passées dans vne Couronne auec ces mots ILLÆSA SVPERSVNT, voulant par là signifier que nonobstant toutes les trauerses qu'il auoit euës, il estoit toujours en estat de se defendre, si l'on le vouloit attaquer. Il prit aussi pour Deuise le Roy des Abeilles, qui est sans aiguillon auec ces paroles Italiennes *Giouar à molti, & à nissiun far danno.* On void des Medaillons d'argent & de cuiure de ce Prince, où d'vn costé sont les effigies de luy & de la Duchesse Catherine son Espouse, auec ces mots autour CAROLVS EMANVEL D. G. DVX SAB. P. P. CATARINA INFANS HISP. DVCISS. SAB. & au reuers deux miroirs opposés, & au millieu l'escu de Sauoye party des armes d'Espagne entrelacé de deux CC & surmonté d'vne couronne auec ces paroles FERTQVE REFERTQVE. Il s'est seruy bien souuent de cette Deuise *Auxilium meum à Domino*, & au commencement des troubles d'Italie l'an 1613. Il fit mettre vn S. Charles en ses monnoyes auec ces paroles *Discerne causam meam.* Et pour faire connoistre qu'il n'estoit pas moins considerable en paix qu'en guerre, il fit faire des medailles d'or, auec vn trophée, & vn caducée entrelacés & ce mot HIS. Quand il fit la guerre au Prince de Messeran qui fuyoit deuant ses armes, il se seruit de cette Deuise FVGE NON EFFVGIES: Et alors que Louys XIII. força les barricades de Suze, le Duc, qui par des longueurs vouloit ralentir la furie des armes Françoises, inuenta cette Deuise SENSIM PRVDENTIA SISTIT: le corps estoit vn torrent impetueux, dont on destournoit les eaux par diuers ouurages, afin d'empécher ses eaux de rauager les lieux, où elles passoient.

Plusieurs grands Personnages ont loüé ce Prince dans leurs ouurages; mais particulierement le Marino si celebre en Italie: qui luy dedia vn beau Panegyrique

gyrique en Italien l'an 1609. l'Abbé Valerian de Caſtillon Gentil-homme & Patrice Milanois, a écrit en langue Italienne & d'vn beau ſtile, l'Hiſtoire de ſa vie, laquelle n'eſt pas encore imprimée : Il dreſſa auſſi en ſa faueur vn Traité de Politique intitulé *Statiſta Regnante*, qui contient l'idée d'vn grand Prince & les maximes auec leſquelles il doit regner, dont Charles-Emanuel a ſeruy de modelle : A la fin de ce Traité eſt vn Panegyrique de ce Prince : Dom Pierre Paul Orengiano luy en fit auſſi vn fort excellent, imprimé à Turin ; le feu P. Monod en auoit fait vn Latin, dont le manuſcript eſt dans l'Archiue de ſon A.R. à Turin:On dit auſſi que le R.P.Paſcal Codreto de l'Ordre de S.François a écrit ſa vie ; mais elle n'eſt pas imprimée, ie laiſſe ce qu'en ont dit le Guariny, le Taſſo, Caſſony, Chiabrera excellents Poëtes Italiens, Pierre Matthieu & autres Hiſtoriens.

Ce grand Prince ayant eû la penſée de ſe marier, il ſe preſenta pluſieurs partys ; le premier fut, Chreſtienne de Lorraine Fille de Charles Duc de Lorraine & de Claude de France (laquelle épouſa depuis Ferdinand de Medicis Grand Duc de Toſcane) le Roy Henry III. & la Reyne Catherine de Medicis ſouhaitoient la choſe auec paſſion, & Charles-Emanuel apparemment en deuoit attendre de grands auantages ; mais la difficulté que fit le Roy de luy promettre de l'ayder à recouurer Geneue, le degoûta de cette recherche. Le Marêchal d'Anville luy propoſa le Mariage de Catherine de Bourbon, Princeſſe de Nauarre, Sœur vnique d'Henry IV. pour lors Roy de Nauarre ; Bellegarde Gentil-homme Sauoyſien & Saluaing Gentil-homme de Dauфiné en firent la negotiation l'an mille cinq cens huictante-trois : Le Roy de Nauarre témoigna par vne depêche, dont Vienne Baron de Cleruant fut chargé, qu'il agreoit la recherche, & ne s'y rencontra autre obſtacle que celuy de la Religion, qui ne pût eſtre ſurmonté par aucun expedient que l'on ſceut propoſer à ſon Alteſſe ; parce qu'elle mit pour premiere condition du Mariage que la Princeſſe changeroit de Religion. François de Medicis Grand Duc de Toſcane luy fit auſſi offrir Marie de Medicis ſa Fille (qu'Henry IV. épouſa depuis) auec vne dot de ſomme immenſe ; Ferrand Vitelly Baron Romain en fit les premieres ouuertures, & le Cardinal Borromée en auoit arreſté les Articles ; mais les Propoſitions qui furent faites à ce Prince, de Catherine-Michelle d'Auſtriche Infante d'Eſpagne, ſeconde Fille de Philippes II. Roy d'Eſpagne, & d'Elizabeth de France, arreſterent ſes affections. La concluſion s'en fit au Château de Chambery le 23. d'Aouſt 1584. auec Sfondrat Baron Romain Comte de la Riuiere, Ambaſſadeur & Procureur ſpecial de S.M. Catholique, en preſence de Louys Millet Baron de Fauerges, Grand Chancelier de Sauoye, de Laurent de Gorreuod Comte de Pont-de-Vaux, Gouuerneur de Breſſe & de Bugey, de Proſper de Geneue Seigneur de Lullins, de François Martinengue Comte de Malpaga grand Eſcuyer de S.A. & d'Enée-Pie de Sauoye Seigneur de Saſſolo, tous Cheualiers de l'Ordre de l'Annonciade. Cette Princeſſe eut en dot cinq cents mille Ducats, auec la reſerue de pouuoir ſucceder en ſon rang à la Couronne d'Eſpagne. S.A. luy accorda d'augment cent ſoixante mille Ducats ; le Mariage s'accomplit en Arragon, où ce Prince alla en perſonne l'onziéme de Mars de l'année ſuiuante, ainſi que nous auons dit. Les magnificences qui y furent faites ont eſté décrites par vn Autheur du temps, qui en a fait vne Relation particuliere. Philippes Marie Rofredo Iuriſconſulte de Queraſque & Profeſſeur en l'Vniuerſité de Turin, fit vn beau Diſcours Latin ſur ce Mariage en forme de Panegyrique, René de Lucinge Seigneur des Alymes, en fit auſſi vn excellent en vers Latins elegiaques.

Mem. de Dupleſſis Tome 1.

Preuues pag. 564.

Angelo. Corrazino

Cette grande Princeſſe mourut à Turin âgée de trente ans, le ſixiéme de Nouembre de l'an 1597. apres auoir laiſſé vne heureuſe poſterité. Pluſieurs

Grands Perſonnages firent des Oraiſons & des Diſcours funebres ſur cette mort, entre autres Guillaume d'Oncieux Seigneur de Douures, & de Cogna 15 Preſident au Senat de Chambery, qui le prononça au Senat. François Caccia Conſeiller d'Eſtat de ſon Alteſſe en fit vn en Italien, par lequel il a loüé Catherine : *D'auoir eſté conſtante aux aduerſités, moderée en ſes deſirs, affable dans ſa grandeur & humble en ſa proſperité.* Elle fut inhumée en l'Egliſe Cathedrale de Turin. D'autres celebres Autheurs luy ont donné de grands Eloges & diſent : *Qu'elle auoit vn iugement admirable, & vn eſprit ſubtil; vn grand courage & vne merueilleuſe adreſſe à gouuerner vn Eſtat; vne grande charité enuers les pauures & l'inclination entiere à faire rendre la Iuſtice à tout le monde* : Ce qui luy a donné place parmy les Femmes illuſtres.

Iul. Cæſar. Capacc. Carol. Pinto P. Mathieu. Hil. de Coſte.

ENFANS DE CHARLES EMANVEL DVC DE Sauoye & de Catherine Michelle Infante d'Auſtriche.

I. Philippes-Emanuel de Sauoye Prince de Piemont, né le troiſiéme d'Auril iour de Samedy mil cinq cens huictante-ſix. Il fut baptisé auec beau- 15 coup de ſolemnité, il eût pour Parrains le Pape, le Prince d'Eſpagne, la Seigneurie de Veniſe & le Grand Maiſtre de Malte : Et pour Marraines Catherine de Medicis Reyne de France, & l'Infante Iſabelle-Claire-Eugenie. Le Prince d'Eſpagne & les Marraines par le choix de ſon Alteſſe: Le Pape, la Republique de Veniſe, & le Grand Maiſtre de Malte, ſuiuant l'ancienne couſtume de leur faire tenir ſur les Fonds tous les Princes aînés de Sauoye, qui portent le titre de Princes de Piemont : Sa Sainteté y enuoya le Cardinal Sfondrat, qui fut depuis Gregoire XIV. pour tenir l'Enfant à ſon nom: Le Prince André Doria y fut pour le Prince d'Eſpagne, Auguſtin Nany Gentil-homme Venitien pour la Seigneurie de Veniſe, & l'Euêque de Malte pour le Grand Maiſtre de Malte. Françoiſe de la Baume Dame de Carnaualet & Marquiſe de ſaint Martin, y repreſenta la Reyne Catherine de Medicis & Dona Matilde de Sauoye l'Infante d'Eſpagne. La Ceremonie ſe fit en l'Egliſe Cathedrale de Turin le douziéme de May mil cinq cens huictante-ſept, par Iules Ottinello Euêque de Caſtro, Nonce de Sa Sainteté: On ietta ce iour-là des pieces d'argent, où d'vn coſté eſtoit le viſage de ce ieune Prince & autour, *PHIL. EM. PRIN. PED.* Et au reuers deux Ancres mis en ſautoir, liés par deſſus d'vn l'acs d'amour, ſurmonté d'vne Couronne auec cette Deuiſe, *PVBLICA SECVRITAS*, en d'autres il y auoit, *PHIL. EMAN. CAROL. EMAN. ET CATHARINAE HISP. FILIVS P. PED.* & au reuers les deux Ancres auec ces mots, *PVBLICAE SECVRITATI.* Son Alteſſe auant que de l'enuoyer en Eſpagne, luy fit prêter ſerment de fidelité par tous les Ordres de ſes Eſtats; il y mourut l'an mil ſix cens cinq, & le neufiéme de 16 Feurier; le Duc, pour en conſeruer la memoire, fit battre des pieces d'Argent, ou d'vn coſté eſtoit le viſage de ce Prince auec ces mots autour, *PH. EM. C. E. ET CAT. INF. HISP. F. P. P.* & au reuers vn Autel, ſur lequel il y a le Saint Sacrement & ſix Cierges allumés, & l'Eſcuſſon des Armes de Sauoye au bas de l'Autel auec ces mots *DIE SACR. INST.* 1586. & autour, *SVB TE ORTVS PRO TE OCCASVS*, voulant dire, que comme il eſtoit né le Ieudy-Saint, iour de l'Inſtitution du tres-auguſte Sacrement de l'Autel; il vouloit qu'il mourut pour en deffendre l'honneur. Le Roy d'Eſpagne enuoya à ſon Alteſſe le Comte de Pardes, pour s'affliger de la mort de ce Prince.

IV. Victor

II. Victor-Amé de Sauoye Prince de Piemont, puis Duc de Sauoye & Roy de Chypre, dont l'eloge ſera au Chapitre ſuyuant.

III Emanuel-Philibert de Sauoye Cheualier de l'Ordre de ſainct Iean de Ieruſalem, Grand Prieur de Caſtille & de Leon (Benefice qu'il remit quelque temps au Prince Cardinal ſon Frere) Prince d'Oneille, Generaliſſime de la Mer, Viceroy de Sicile. Il prit naiſſance le dix-ſeptiéme d'Avril 1588. & n'auoit que dix ans quand le Roy d'Eſpagne ſon Oncle luy donna le Grand Prieuré de Caſtille & de Leon, qui vaut 100000. eſcus de rente. Le Duc Charles-Emanuel ſon Pere l'enuoya en Eſpagne à l'âge de 15. ans, l'an 1603. auec le Prince de Piemont, & le Prince Victor-Amé ſes Freres, où ils furent éleués à la Royale auprez du Roy d'Eſpagne: Il reuint d'Eſpagne l'an 1606. & y retourna l'an 1610. que S. M. Catholique luy donna la charge de Grand Admiral d'Eſpagne, autrement Generaliſſime de la Mer, qui eſt vn commandement abſolu ſur toutes les Mers dependantes de la Couronne d'Eſpagne, que perſonne n'auoit exercé depuis André Doria, & Dom Iean d'Auſtriche; il commanda en cette qualité les Galeres d'Eſpagne & les mena en Sicile l'an 1614. pour s'oppoſer à vne Armée que le Turc preparoit pour y faire deſcente. L'an 1618. il eut ordre du Roy d'Eſpagne pour negotier auec Ferdinand de Gonzague Duc de Mantoüe, quelque accommodement des Pretenſions du Duc ſon Pere ſur le Montferrat, dont il y eut des Articles accordés, moyennant le Mariage de ce Prince auec Marie de Gonzague Fille de François Duc de Mantoüe & de l'Infante Marguerite de Sauoye; mais cette negotiation fut interrompue par la mort de ce Prince. *Hilar. de Coſte Hiſt. Cath. l. 4.*

Le Duc ſon Pere par Patentes dattées à Turin le dix-ſeptiéme de Decembre mille ſix cents vingt, luy donna en appannage les Seigneuries d'Oneille, de Marro & de Prela, auec leurs valées que ſon Alteſſe erigea en Titre de Principauté, & y ajouſta les Droits qu'elle auoit ſur les Marquiſats de Final & de Zuccarel: Il mourut à Palerme l'an mille ſix cents vingt-quatre; ſes obſeques ſe firent à Naples auec beaucoup de ſomptuoſité. Son Oraiſon Funebre fut recitée par le Pere Octaue Aſinary Preſtre regulier de S. Paul, en l'Academie des Inſuriaty, depuis Eueſque d'Yvrée. *Titre de l'Archiue de Turin.*

IV. Maurice Cardinal de Sauoye, dont l'Eloge ſera au Liure III. de cette Hiſtoire.

V. Thomas-François de Sauoye Prince de Carignan, qui a fait Branche, laquelle ſera deſcrite au Liure III. de cette Hiſtoire aprez l'Eloge de Maurice Prince de Sauoye ſon Frere aiſné.

VI Marguerite de Sauoye née le vingt-huictiéme d'Avril mille cinq cents huictante-neuf; elle fut recherchée en Mariage par l'Empereur Rodolphe, & mariée depuis à François de Gonzague Prince de Mantoüe, Fils aiſné de Vincent Duc de Mantoüe & de Montferrat, & de Leonor de Medicis. Ce Mariage auoit de-jà eſté proietté au mois d'Aouſt de l'an mille ſix cents quatre, auec vn eſchange de quelques terres du Montferrat, de la Ville d'Albe & du Canauays, & pour cét effet furent deputés de la part de ſon Alteſſe Louys Morozzo Comte de Brigue Preſident du Senat de Turin, Manfroy Gonean Conſeiller d'Eſtat & Pierre Leonard Roncas Baron de Chaſtelargent auſſi Conſeiller d'Eſtat; & pour le Duc de Mantoüe Iules Petroſan Protonotaire Apoſtolique, Primicier de l'Egliſe Collegiale de ſainct André de Mantoüe, Preuoſt de ſainct Benoiſt de Padeliron Comte de ſainct Second, *Poſſeuin in Gonzaga lib. 8.*

Second, premier Conseiller d'Estat, Guy Auellan Comte de Terso President du Montferrat & Hercules-Achille Patrice Mantoüan. L'execution en fut differée iusqu'au 20. de Fevrier 1608. que le Duc de Nemours, assisté de Dom Charles de Gonzague espousa cette Princesse à Turin, comme Procureur special du Prince François; le Duc Charles-Emanuel luy constitua en dot deux cents mille escus.

Gonzague Mantoüe d'argent à vne Croix pattée de gueules cãtonnée de 4. Aiglettes de sable mẽbrées de gueules & chargées en cœur d'vn escuçon de gueules au Lyon d'or escartelé d'or à 3. fasces de sable.



Cette Princesse aprez la mort du Duc François son Mary, se retira en Piemont auprés de Charles-Emanuel son Pere, où elle demeura iusqu'à l'an 1631. qu'elle fit dessein d'aller à Mantouë pour y voir la Princesse Marie sa Fille, d'où elle se rendit à Gennes; & en partit le vingt-quatriéme de Septembre pour passer en Espagne. Arriuant à Barcellonne, elle y fut receuë sur vn grand Pont qu'on auoit fait sur la Mer auec des Arcs de triomphes; le Comte de saincte Colombe l'y attendoit, qui auoit ordre de sa Majesté Catholique de la seruir de Maistre d'Hostel. Estant proche de Madrid, le Comte-Duc luy fut au rencontre à demy lieuë, mit pied à terre dés qu'il vit la littiere de la Princesse, puis remonté à cheual, la suyuit: Le Roy d'Espagne la reçeut auec des ciuilités, & des caresses extraordinaires, & la mena à la Reyne. Peu de temps apres elle fut enuoyée en Portugal pour y commander en qualité de Vice-Reyne; elle acquit beaucoup d'estime au Gouuernement de ce Royaume, qui souffrit pourtant sous elle vne estrange reuolution, imputable plustot à la grande obstination du Comte-Duc, qui negligea tous les aduis qu'elle luy donna, & à la hayne que les Portugais ont eu toûjours contre la Couronne d'Espagne, qu'au manquement de soins. Elle mourut le 26 de Iuin 1655. à Mirande en Espagne & fut inhumée à Burgos au Monastere de Las-Vuelgas dans le Mausolée des Roys d'Espagne.

VII. Isabelle de Sauoye n'acquit l'onziéme de Mars mille cinq cents nonante-vn, & fut accordée en Mariage le vingt-deuxiéme de Fevrier mille six cents huict à Rauenne, à Alfonse d'Est Prince de Modene Fils aisné de Cesar d'Est Duc de Modene & de Reggio, & de Virginie de Medicis, par la negotiation de Pierre Cardinal Aldobrandin Archeuesque de Rauenne, Procureur special de son Altesse & du Comte Alfonse Sasso Gentil-homme Modenois Ambassadeur du Prince Alfonse. Cette Princesse eut deux cents mille escus en dot; son Mariage se solemnisa à Turin; elle mourut à Modene au mois d'Aoust mille six cents vingt-six, & fut inhumée en l'Eglise des Peres Teatins en habit de Capucine dans vne Chapelle qu'elle auoit fait bastir à l'honneur du bien-heureux Amé de Sauoye. Le Duc son Mary porta cette mort si impatiemment, qu'il prit l'habit de Capucin, & est mort en cette Religion dans vne haute estime de pieté. Quant à cette Princesse, elle fut vn miroir de

de vertu & de ſainteté. Le P. Louys Albrici excellent Predicateur de ſon temps fit ſon Oraiſon funebre. L'Abbé Louys Scapinelli Gentilhomme Modenois luy a dreſsé vn bel eloge en Latin, & le R. P. Paſcal Codreto Religieux Obſeruantin a fait l'abbregé de ſa vie en Italien: Sa poſterité eſt deduite au liure V. de cette Hiſtoire.



Eſt-Modene Eſcartelé au 1. & 4. de l'Empire, qui eſt d'or à vn Aigle de ſable éployé membré, cequé & bouronné de gueules au 2. & 3. de France à la bordure engrelée & cōponée d'argent & de gueules. Sur le tout d'Eſt qui eſt d'azur à vn Aigle couróné d'argent.

VIII. Marie de Sauoye née le 8. de Feurier 1594. Religieuſe du Tiers Ordre de S. François. Elle en prit l'Habit, & en fit les Vœux le iour de la feſte de S. François à Turin en la chapelle du S. Suaire. Son ſeiour a eſté long-temps à Bologne; depuis elle alla à Rome, où elle mourut ſaintement l'an 1656. & fit de grands legats & œuures pies: Le Pape Alexandre VII. fut nommé Executeur de ſon teſtament, par lequel elle ordonna que ſon Corps ſeroit porté en l'Egliſe de S. François d'Aſſize.

IX. Françoiſe-Caterine de Sauoye née le 6. d'Octobre 1595. auſſi Religieuſe du Tiers Ordre de S. François; elle mourut à Bieille le 20. de Nouembre 1641. & fut enterrée en l'Egliſe de Noſtre Dame d'Oropc. Le P. Paſcal Codretto a fait vn Diſcours de ſa vie & de ſa mort en Italien, intitulé *Spreggio del Mondo*, où il louë cette Princeſſe d'vne deuotion extraordinaire.

X. Ieane de Sauoye, laquelle vint au monde le 6. de Nouembre 1597. & mourut le meſme iour auec la Ducheſſe ſa Mere.

ENFANS NATVRELS DE CHARLES-EMANVEL Duc de Sauoye.

I. Dom Emanuel de Sauoye Grand Croix des Saincts Maurice & Lazare, Commandeur de S. Benigne de Cony, Capitaine des Cuyraſſiers des Gardes de S. A. R. Marquis d'Andorne & Gouuerneur de Bielle. Sa Mere eſtoit Louyſe de Duyn-Mareſchal de la Maiſon des Comtes de la Val-d'Iſere en Tarentaiſe; il mourut à Andorne.

II. Dom Felix de Sauoye Lieutenant General du Comté de Nice, puis Gouuerneur de Sauoye, Conſeiller d'Eſtat de S. A. R. Grand Croix de Malte, Seigneur de Farillan, de Seſſanta, Sommerliue de Boſco & de Sarraual. Il eſtoit Fils de Gentine ou Argentine Prouana Fille de François Prouana Comte de Collegno Grand Chancelier de Sauoye; mourut à Turin l'an 1644. & fut inhumé en la Sepulture des Princes dans l'Egliſe Cathedrale.

III. Dom Maurice de Sauoye Marquis de Riue, Capitaine des Gardes des Archers de S. A. R. Meſtre de Camp d'vn Regiment de Caualerie, & Mareſ-

reſchal de Camp general du Roy & de S. A.R. en Piemont. Il mourut au combat de Prô dans l'Eſtat de Milan, faiſant la charge de General de la Cauallerie du Prince Thomas ; eſt inhumé dans l'Egliſe de N. D. des Anges à Turin.

IV. Dom Gabriel de Sauoye Marquis de Riue, deſtiné à la grand Croix de Malte : Il a eſté Meſtre de Camp de Cauallerie, Mareſchal general de Camp és armées du Roy, & de S. A. R. puis Lieutenant general de la Cauallerie en Piemont, Prince de grande eſperance, & qui donne tous les iours de nouuelles & glorieuſes preuues de ſon courage, & de la paſſion qu'il a pour les intereſts de la Couronne de Sauoye, comme la ſuite de cette Hiſtoire le fera voir.

V. Dom Antoine de Sauoye, Abbé de S. Michel de l'Eſtoile, d'Aulps, & d'Hautecombe ; Chef de l'Ordre de S. Benoiſt dependant immediatement du S. Siege ; Doyen de Sauoye ; Gouuerneur & Lieutenant general de S. A.R. dans le Comté de Nice, dont les eminentes vertus luy doiuent faire attendre la Pourpre.

VI. Marguerite de Sauoye Epouſe de François-Philippes d'Eſt. Marquis de Lans & de S. Martin, decedée à Turin le 5. de Septembre 1659.

Eſt-Lans. Ecartellé au 1. & 4. d'or à vn Aigle éployé de ſable, membré & couronné de gueules au 2. & 3. de France à la bordure engrelée, componée d'argét & de gueules & ſur le tout d'azur à vn Aigle d'argent.



Ces quatre derniers Enfans ont eu pour Mere Marguerite de Roſſillon du Chaſtellard, Marquiſe de Riue, Fille de Gabriel de Roſſillon Seigneur du Chaſtellard en Sauoye, & de Laure de Saluces de Mulaſſan.

Il y a encore Dom Carlo-Vmbert Marquis de Mulaſſan, Gouuerneur du Montdeuis, qui a épouſé Claude Ferrero de Meſſeran Fille de François-Philibert Ferrero de Fieſque, Prince de Meſſeran, & de Françoiſe de Grillet. Dom Syluio, qui ſouſtint ſi courageuſement le ſiege d'Yvrée contre les Armes de France & de Sauoye l'an 1641. mort à Turin 1645. inhumé en l'Egliſe de Noſtre Dame d'Oroppe à Bielle. Dom Louys & Dom Wittichind deſtinés à l'Eſtat Eccleſiaſtique, qui n'ont pas eſté auoüés.

VICTOR



Sauoye moderne.

Ecartelé au 1. grãd quartier contrécartelé au 1. d'argent à la Croix potencée & cantonnée de 4. Croisettes d'or pour enquerir qui est de Ierusalem au 2. burellé d'argent & d'azur de 10. pieces au Lyon de gueules couronné & armé d'or lampassé d'azur à la queuë fourchée & passée en sautoir brochant sur le tout qui est de Chypre; au 3. d'or au Lyon de gueules armé d'azur qui est d'Armenie, au 4. d'argent au Lyon de gueules à la queuë retroussée qui est de Luxembourg; au 2. grand quartier de Pourpre au cheual gay effrayé & contourné d'argent, qui est de Vestphalie, party de Saxe, qui est fassé d'or & de sable de huict pieces au Crancelin ou Couronne de Synople perie en bande brochant sur le tout, enté en forme de triangle d'argent à trois bouterolles de gueules 2. & 1. qui est d'Angrie; au 3. grand quartier d'argent au Lyon de sable, l'Escu semé de Billettes de mesme qui est de Chablais, party de sable au Lyon d'argent armé & lampassé de gueules qui est d'Aouste; au 4. grand quartier cinq poincts d'or equipollés à 4. d'azur, qui est de Geneue party d'argent au chef de gueules, qui est de Montferrat, & sur le tout de gueules à la Croix pleine d'argent qui est de Sauoye.

France. d'azur à trois Fleurs de Lys d'or.

XXI.

VICTOR-AME DVC DE SAVOYE, de Chablais, d'Aouste, de Geneuois, & de Montferrat, Prince de

 Piemont

Piemont, d'Achaye, de la Morée & d'Oneille; Marquis de Saluces, de Suze, & d'Italie; Comte d'Aſt, de Geneue, de Nice, de Tendes & de Romont; Baron de Vaud; Seigneur de Vercel, de Fribourg, de Marro, de Prella, de Nouello, du Marquiſat de Ceue & du Comté de Coconas; Prince & Vicaire Perpetuel du S. Empire, Roy de Chypre.

CHAPITRE XXXVII.

SI ce fut vn auantage ſignalé à Victor-Amé d'eſtre Fils d'vn grand Prince & d'vn excellent Capitaine, il ne fut pas moindre à Charles-Emanuel ſon Pere de laiſſer en mourant vn Fils doüé de tant de rares qualités, qui pût ſouſtenir la gloire & la grandeur de ſa Maiſon, & reparer les breſches que les derniers mouuements d'Italie & la diuiſion des deux Roys auoient faites à ſes Eſtats: Auſſi la mort de Charles-Emanuel (quoy qu'arriuée dans vne conionctture tres-faſcheuſe) n'apporta point d'alteration aux affaires de cette Couronne; Parçe que Victor-Amé qui luy ſucceda, en auoit vne parfaite connoiſſance, ayant eû part aux intrigues du Cabinet & à tous les Conſeils & deliberations les plus importantes; fait la guerre dans l'eſcole du Pere, & ménagé auec prudence les negotiations les plus difficiles; ce qui luy acquit vne ſi grande experience,que perſonne ne doutoit que ſi ce Prince ne ſurpaſſoit cette haute eſtime que ſon Pere s'eſtoit acquiſe, du moins il l'égaleroit; & qu'il pourroit par vne plus heureuſe politique, ou par les lumieres de ſon veritable intereſt, recouurer ce qui s'eſtoit perdu, affermir ce qui eſtoit chancellant, joüir de ce dont ſes Predeceſſeurs n'auoient eû que de ſimples eſperances, & mettre ſes Eſtats à couuert pour l'auenir, des orages & des tempeſtes que leur ſituation ſembloit rendre ineuitables.

Victor-Amé nâquit à Turin le 8. de May iour de S. Victor 1587. & fut baptiſé en l'Egliſe Cathedrale auec grande ſolemnité: Son Parrain fut Henry de Sauoye Duc de Nemours & de Geneuois; & ſa Marraine Dona Matilda de Sauoye, depuis Marquiſe de Pianezze & de Chaſteau-neuf. S... nai... ſan... 15...

Le Duc Charles-Emanuel ſon Pere prit grand ſoin de le bien éleuer: Il n'eut aucun Gouuerneur declaré; mais le Baron de Chevron en fit la fonction pendant ſon bas âge; & lors que ce Prince alla en Eſpagne le Marquis d'Eſt prit la Sur-Intendance du gouuernement de luy & des deux Princes ſes Freres.

A l'âge de ſeize ans il fut enuoyé en Eſpagne auec le Prince de Piemont, & le Prince Emanuel-Philibert ſes Freres auprez de Philippes III. leur Oncle maternel, où d'abord il fut deſtiné à la charge de Vice-Roy de Portugal. Depuis Sa Majeſté Catholique ayant fait deſſein de faire baptiſer le Prince ſon Fils Aiſné, il voulut que Victor-Amé le tint ſur les fonts; ce qui ſe fit à Vailladolid le 20. de May 1605. auec vne magnificence extraordinaire. Peu de temps aprez Son Alteſſe affligée de la mort du Prince de Piemont ſon Fils Aiſné, enuoya Roncas en Eſpagne l'an mille ſix cents & ſix, pour ramener Victor-Amé (qui auoit dé-ja pris la qualité de Prince de Piemont) & le Prince Philibert ſon Frere, ne voyant pas qu'ils fuſſent conſiderés en Eſpagne au point que Sa Majeſté Catholique y eſtoit obligée, & qu'elle l'auoit fait eſperer. L'année ſuyuante le Duc fit preſter le ſerment de fidelité au Prince de Piemont, à tous les Ordres de ſes Eſtats, auec la meſme ſolemnité qui auoit eſté Son... voy... en... pag... Ti... fur... fon... Pri... d'E...

pratiquée

pratiquée à la personne du Prince Philippes-Emanuel auant son voyage d'Espagne.

Victor-Amé demeura quelques années à gouster les douceurs de la Paix; mais la mort de François Duc de Mantoüe estant arriuée, & S. A. ayant pris resolution de retirer Marguerite de Sauoye sa Fille Vefue de ce Duc, & la Princesse Marie leur Fille, enuoya le Prince à Mantoüe, où il fit plusieurs voyages inutilement; de sorte que les choses se porterent à vne rupture auec le Duc de Mantoüe, & S. A. entra auec vne armée dans le Montferrat & assiegea Trin, où le Prince pour son coup d'essay exposa souuent sa personne allant reconnoistre les trauaux. Et parce que le Duc souhaitta que le Roy d'Espagne sçeut les motifs qui l'auoient obligé de faire la guerre au Duc de Mantoüe, il depécha le Prince en Espagne pour en informer Sa Majesté Catholique & pour en auoir son agréement: Mais ce voyage fut sans fruit, parce que les Espagnols s'estans dé-ja declarés pour la protection du nouueau Duc de Mantouë, ne voulurent donner lieu à aucune negotiation; & le Prince qui s'estoit arresté à Nostre Dame du Montferrat par deuotion, ayant depéché vn Courrier en Espagne pour donner aduis de sa venuë, reçeut ordre du Roy de n'en bouger iusqu'à ce que S. M. C. eut aduis que S. A. auoit restably toutes les choses au Montferrat au mesme estat qu'elles estoient auparauant la guerre. Ce que S. A. ayant appris par le retour du Prince, se resolut à la guerre, indignée du mépris que les Espagnols auoient fait de son Fils & de ses interests; & laissa au Prince le gouuernement general de ses Estats, & la garde de ses meilleures places du Piemont.

Le Duc de Nemours pratiqué par les Espagnols s'estant dégouté du seruice de S. A. le Prince passa les Monts en diligence, se saisit des Terres de son appannage, & aprez quelques conferences, l'obligea par son adresse à se ranger du party auquel sa naissance l'attachoit; & aprez cét accommodement le Prince attendit l'execution de la Paix d'Ast, sur laquelle les Espagnols ayants fait naistre mille difficultés, il eut ordre de S. A. de conduire les Trouppes en Piemont & d'entrer dans les Terres du Prince de Masseran qui auoit arboré les Estendars d'Espagne; ce que ce Prince fit auec tant de generosité qu'en peu de iours il s'en rendit le Maistre. Les Espagnols cependant ayants forcé Vercel, & la France ayant pris ouuertement la deffence de S. A. pour contraindre le Roy d'Espagne à faire la Paix, Felissan fut emporté par les nostres où le Prince se signala.

Enfin les Espagnols s'estant soûmis à l'execution du Traité d'Ast, & la Paix ayant esté donnée à l'Italie, S. A. prit la pensée de marier ce Prince auec Chrestienne 2. Fille de France, dont la negotiation se fit par le Prince Cardinal qui fit le voyage de France sur la fin de l'an 1618. Cette nouuelle ayant esté apportée à Turin, le Prince, pour donner vn témoignage public de sa satisfaction, fit faire des réjoüissances extraordinaires, & entr-autres vn magnifique Tournoy au mois de Ianuier suiuant, dont le sujet fut pris sur les couleurs de MADAME, que le Roy par vne faueur singuliere luy auoit enuoyées par Marini Ministre de S. M. en Italie. Ce Tournoy dura quatre iours; les Comtes Guy de S. George, Bernardin Parpaglia Comte de la Bastie & Pierre de Duyn Mareschal Comte de la Val-d'Isere estoient les Iuges du Camp. Le Prince fut le Tenant de la Iouste auec six Parrains: Sçauoir Cleriadus de Geneue Marquis de Lullins, Amé du Puy Marquis de Voguere, le Marquis de S. George, Charles-Thomas, Isnard de Castello Marquis de Carail, le Marquis de Pallauicin & Laudes. Il auoit outre cela vnze Caualliers dont il faisoit le douziéme: Sçauoir François Damas Marquis de S. Reran, Antoine de Valpergue Cõte de Montvé, Cauorret, Ierosme Comte de Rossillon, Ascagne Bobba Marquis de Grayé, Fuluio

La Colombiere au vray theatr. d'hon. & de Cheu. Tom. 1.

des Lances, le Cheualier d'Aillé, le Comte de Piozasque & le marquis Furno. Le Prince Thomas qui estoit assaillant auoit pour ses Parrains les Comtes de la Motte & de Cartignan, la Brosse, le Veador Asinari, Charles-Victor Scaglia Comte de Verrue, & Louys d'Aillé des Comtes de S. Martin. Ses Onze Cheualiers furent Charles-François de Valpergue Comte de Mazin, Iean de Ville-Cardé Seigneur de Fleüry, Taglia-carne, Henry de Maillard Marquis de Sainct Damien, le Comte Ardoüin de Valpergue, Bessé, Barthelemy Prouana, Parelle de la Maison des Comtes de sainct Martin, le Comte de Visque, le Marquis Charles Fontaine, & Hortense de la Morée.

Victor-Amé se fit remarquer entre tous par sa force & par son adresse. Peu de iours aprez il partit accompagné du Prince Thomas & arriua à Paris le 7. de Fevrier, mit pied à terre en vn Hostel qui luy auoit esté preparé au Faux-bourg S. Germain, & le 10. il fut logé au Louure, où le mariage se fit sans Ceremonie, Le lendemain le Preuost des Marchands & les Escheuins de Paris le furent complimenter en Corps par Ordre de S. M. & 2. iours aprez le Roy fit faire en consideration du mariage, le plus beau & le plus magnifique Ballet qui eut encore esté vû. Tout y estoit illustre, soit pour le Lieu, soit pour les Acteurs, soit pour les Spectateurs, car il fut dansé au Louure, par le Comte de Soyssons, le Grand Prieur de France, les Ducs d'Elbeuf, de Rohan & de Luynes, les Comtes de la Rochefoucaut, & de la Roche-Guyon, Lyancourt, Blain-ville, le General des Galeres, Humieres, Chalais, Bassompierre, Brentes & Courtenuaut, en presence de la Reyne, de Monsieur, de Mesdames ses Sœurs, du Prince Thomas, & de Plusieurs autres Princes & Princesses du Sang. Le Duc de Montmorency prenant part à cette joye publique, fit faire aussi à Tholose de grandes resioüissances comme Ballets, courses de Bague & Tournois.

Ceremonial de France Tome 2.

Mais la sortie de la Reyne Mere du Chasteau de Blois par l'aide du Duc d'Espernon troubla les diuertissements de la Cour, par l'aprehension que l'on eut que ce ne fut l'origine d'vne guerre ciuille. Cette Princesse arriuée à Loches le 23. de Ianuier fit vne depesche au Roy pour iustifier son procedé, & escriuit au Prince de Piemont son Gendre dans le mesme sens, qui luy fit vne responce tres-judicieuse & accommodée aux sentiments de la Cour & à la conjoncture des affaires: Et comme les soins de ceux qui furent employés pour la reünion de leurs Majestés, eurent produit vn Traitté de Paix, & que le seau de cette reconciliation dependoit de leur entreueuë, le Prince accompagné du Prince Thomas son Frere, fit le voyage d'Angoulesme du consentement du Roy, afin qu'en rendant les respects qu'il deuoit à la Reyne, laquelle il n'auoit pas encore veüe depuis son mariage, il prit occasion d'adoucir son esprit & de la disposer d'aller à la Cour. Le Duc d'Espernon reçeut ces 2. Princes auec vne magnificence extraordinaire: Cette visite fut faite si à propos & mesnagée auec tant de dexterité, que le Prince ayant dissippé par ses discours solides le reste des ombrages de la Reyne; elle se mit en chemin & vid le Roy à Cousieres en Touraine, & le Prince qui desiroit d'emmener Madame en Piemont, prit congé de leurs Majestés le 24. de Septembre & partit le premier pour donner les Ordres necessaires à sa reception: Et elle suyuie du Grand Prieur de France son Frere naturel, de la Duchesse de Vendosme & de plusieurs Seigneurs & Dames de qualité, le suyuit à petites iournées & fut reçeuë dans toutes les Villes du Royaume, où elle passa auec des honneurs deüs à sa naissance.

Preuues pag. 568. & 569.

Hist. du Duc Despernon.

Le Duc ayant eü aduis que de Grenoble elle venoit à Barraux, l'alla voir *incognito*, & se mit derriere sa chaire pendant qu'elle faisoit collation; mais la Princesse s'en estant apperçeüe, se leua pour luy aller faire la reuerence; le Duc se

ſe voyant reconnu, mit vn genoüil à terre en la ſalüant pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit d'vne ſi illuſtre Princeſſe Fille & Sœur d'vn ſi grand Roy : Elle, confuſe de cette extraordinaire deference ſe mit à genoux, & S. A. l'ayant releuée, ils ſe saluërent auec grande tendreſſe, & des compliments admirables ; apres leſquels S. A, retourna à Chambery, d'où il luy alla au rencontre ſolemnellement auec plus de cinq où ſix cents cheuaux entre Barraux & Chambery. Elle fut reçeuë auec tant de magnificence, & de ſi grands applaudiſſements que l'on n'en pouuoit pas faire d'auantage pour vne Reyne. De Chambery, Madame paſſa les Monts, & fit ſon entrée à Turin le Dimanche 15. de Mars 1620. le Conſeil d'Eſtat, le Senat, la Chambre des Comptes, ſe Vicaire & Iuge de Turin, les Colleges des Iuriſconſultes, & des Medecins luy furent au rencontre, auec toute la Nobleſſe & la Maiſon de leurs A. A. Elle entra ſous le Dais, ſuyuie des deux Infantes de Sauoye ſes Belles-Sœurs, des Princes Philibert & Thomas, & des Cheualiers de l'Ordre : Le Dais porté par deux Gentils-hommes de la Maiſon de Ruuero & de Ruffia ; elle paſſa ſous vn Arc de Triomphe, fut haranguée par le Comte Gouean au nom de la Ville, on ietta des pieces de largeſſe, elle deſcendit à S. Iean, où l'Archeueſque & le Clergé la reçeurent : Il y eut grand Feſtin ce ſoir au Palais & les iours ſuyuants des courſes de Bagues, des Combats à la Barriere en la Place Chaſteau, des Bals, Balets & autres réjoüiſſances.

Le Roy eſtant venu à Lyon l'an 1622. au retour de la guerre de Languedoc, le Prince & la Princeſſe s'y rendirent pour viſiter S. M. de laquelle ils receurent toutes ſortes de careſſes & de témoignages d'affection.

Les Troubles de la Valteline ſuſcités par les Eſpagnols, ayants eſté appaiſés par le Traitté de Madrid, furent renouuellés par ce que les Eſpagnols en refuſerent l'execution. Le Roy, les Venitiens & S. A. firent vne Ligue pour la procurer ; ainſi, le Duc ayant ioint ſes forces à celles de France, entreprit de faire la guerre aux Genois, pour, par cette diuerſion donner loiſir au Marquis de Coëuures de recouurer la Valteline & de la remettre ſous la Souueraineté des Griſons. Cette guerre commença l'an 1625. en toutes les occaſions de laquelle le Prince fut employé, n'abandonnant iamais la perſonne de S. A. iuſqu'à ce que la reſolution ayant eſté priſe d'aſſieger Sauonne, Victor-Amé en prit la charge auec 10000. hommes accõpagné du Mareſchal de Crequy, du Marquis de Ville-Roy Mareſchal de Cãp, depuis Duc Pair & Mareſchal de France, du Cõte de Torigny & de pluſieurs autres Perſonnes de condition auec les Regimẽts du Cheualier de Valençay & du Fleſchet, puiſné de la Maiſon de Clermont Mont S. Iean qui s'auancerent les premiers, ſe ſaiſirent de Coſio, de Mendicata & de Naue, Terres de l'Eſtat de Genes, Tornas de Roëre Marquis de Corſanbe Gouuerneur de Marro pour S. A. ſurprit Almo, S. Raphaël, S. Iaques & la Coſte lieux de ſon Voyſinage. Le Prince ſur ces aduis voulãt ſignaler le iour de ſa naiſſance, qui eſtoit le 8. de May, donna ordre aux Regiments d'Vrfé, de Valençay & du Fleſchet, d'attaquer les paſſages de la Montagne de Ghego, d'où ils chaſſerẽt les ennemys, prirent le Fort, & le lendemain ſe rendirent auprez de la Pieve, où commandoit pour les Genois, Iean-Ieroſme Doria auec 4500. hommes. Le Prince fit aſſieger cette place par diuers endroits ; les Regiments de Chaſteaumorand-Vrfé, d'Oribeau & de S. Paul de Daufiné, occuperent d'abord la Montagne qui commande à la Ville ; le Marquis de Cortance s'attacha à vn Fort qui n'eſtoit pas eloigné, le Fleſchet auec partie du Regiment du Prince fit vne autre attaque ſouſtenu des Regiments d'Vrfé, de Purpurat le Fils & du Marquiſat de Saluces ; le Marquis Bobba eut la charge de l'artillerie & de dreſſer les batteries. Les choſes ainſi diſposées, le Prince fit donner l'aſſaut à la Ville, laquelle fut emportée ſans autre perte que de quelques bleſ-

sés

sés, entre lesquels fut le ieune Ceruieres : Les ennemys y perdirent 2000. hommes, où morts où prisonniers. Le Prince vsant de sa victoire auec generosité, donna quartier à Doria & au Commissaire Gentil. Le Chasteau sommé de se rendre parlementa, le Marquis de Cortance & le Cheualier Pazero, en arresterent la capitulation. Le Prince, qui en cette occasion auoit gagné 7. drapeaux des ennemys, les enuoya à Madame pour en faire present au Roy, le Marquis de S. Germain de la Maison d'Aillé les porta à Paris & les presenta à S.M. en la presence des Reynes, le 24. du mesme moys de May : Par la responce que S. M. fit au Prince, elle écriuit : *Qu'elle ne pouuoit pas receuoir vne nouuelle plus agreable, parce qu'outre que c'estoiẽt des marques honnorables de la prosperité de leurs armes & des victoires emportées sur les ennemys, le Prince y auoit acquis vne si grande reputation par les preuues qu'il auoit renduës de sa generosité & prudente conduite, que la memoire en deuoit estre perpetuelle.*

Aprez la prise du Chasteau de la Pieve, le Prince fit marcher les Trouppes le 13. de May. Les Regiments de Valençay & de S. Paul de Dauphiné auoient l'auantgarde, commandés par Honoré d'Vrfé Seigneur de Chasteaumorand Mareschal de Camp. Le Prince, la bataille, auec les Regiments d'Vrfé, du Flechet & d'Oribeau. Les Piemõtois estoiẽt à l'arriere-garde, entre lesquels estoiẽt le Regiment du Prince & des Trouppes de Fossan, de Ceue & du Montdeuis commandées par le Cheualier Ferrero & le Comte Beggiami. Au bruit de cette Armée, Ville-neufve située sur le bord de la Riuiere d'Arrozze ouurit les portes, & à son exemple Albenga, Alazze, Garidore, Caseneuue, Loüan, forteresse du Prince Doria, Velague, Marenne, Chasteau-Diã, Cerne & Statimelle. Oneille, dont les Genois s'estoient emparés peu de iours auparauant, fit plus de resistance ; mais Iustinian qui en estoit le Gouuerneur s'estant sauué par Mer, le Capitaine Moneille la rendit. En suite le Port S. Maurice, Tagia, S. Remy & la Bourdighere porterent les Clefs au Prince. La Ville de Vintimille fit sa Capitulation le 26. de May par des Religieux de S. Augustin, & le Chasteau où commandoit Ioseph Cazero Commissaire des Genois en fit autant 4. iours aprez. Plusieurs autres places voysines du Comté de Nice se soubmirent, comme le Chasteau de Penne, Castelfranc, & Triora : De sorte que toute la Riuiere du Ponent depuis Nice iusqu'à Sauonne fut reduite sous l'obeïssance de Sauoye, ne restãt plus que Sauonne que le Prince alloit assieger ; Mais le Duc de Feria Gouuerneur de Milan estant entré en Piemont auec vne Armée de 20000. hommes de pied & de 5000. cheuaux, & le Marquis de Ste Croix ayant paru sur les Costes de Sicile, auec vne Armée Nauale pour secourir Sauonne, le Prince fut rappellé en Piemont par S.A. où il mena toutes ses Trouppes, aprez auoir laissé des garnisõs aux principales places de sa cõqueste. Le rẽdés-vous de son Armée & de celle de S.A. & du Connestable de Lesdiguieres fut à Bestagne proche d'Aquy, pour s'opposer aux Espagnols qui témoignoiẽt de vouloir attaquer Nice de la Paille ; mais nostre Armée s'estãt troué foible, on iugea qu'il estoit plus à propos de se retirer que d'hazarder vn cõbat. De sorte que le Connestable d'vn costé auec les Trouppes Frãçoises, & le Prince de l'autre & celles de S.A. qu'il commandoit seul en l'absence du Duc, partirent pour se rendre à Canel par des chemins differends. L'armée du Prince fut toûjours suyuie de celle des Espagnols : Et quoy qu'elle marchãt par des endroits aspres & rudes & qu'elle ne fut que de 7. à 8. mil hommes lasés & fatigués, & celle des ennemys de 25. mil hommes frais ; neantmoins le Prince fit sa retraitte en grãd Capitaine, toûiours combattant dans l'arriere garde auec tant de conduite, de generosité & de bonheur, qu'il ne l'aissa pas seulement le moindre attirail du canon dans le chemin, & se rendit à Canel, sans auoir perdu vn seul des siens, & les ennemys furent obligés auec confusion de s'en retourner à Bestagne.

De

Delà, apres auoir inutilement mugueté Aſt,ils formerent le ſiege de Verruë, dont les particularités ont eſté deſcrites au Chapitre precedent : Le Prince eut bonne part à la defence de cette place, & y parut touſiours des premiers en ſoldat tres-courageux & en tres-Iudicieux Capitaine ; il y fut bleſſé à la ioüe d'vne mouſquetade au deſſous de l'œil gauche le vingt-quatriéme de Septembre ſur le bord du Pau,où il faiſoit faire quelques trauaux ; mais ſa bleſſure fut ſi fauorable, qu'il n'y reſta qu'vne enfleure, parce que la bale auoit percé ſon chapeau, auſſi ne s'en eſmeut il point, & demeura ſur le lieu meſme, iuſqu'à ce que le trauail qu'il auoit commencé fut acheué : Ce qui fut pris pour vn preſage de la leuée du ſiege, puis que les Armes des Eſpagnols, qui eſtoient funeſtes aux autres, ſembloyent auoir du reſpect pour la perſonne d'vn ſi grand Prince, & l'auoient pluſtôt baisé que frappé. Cette pensée fournit le ſujet à vn bon eſprit de faire ces beaux vers.

Dum ſcelus Eridani VICTOR caſtigat inermis
Et iubet excuſſæ reddere terga rati,
Inuidus ardentes oculos proſpexit IBERVS,
Atque hos fulmineâ perdere glande fremit;
At pia glans oculi numen venerata ſerenum,
Oſcula pacatis fixit amica genis,
Stulte, etiam ſperas VICTOREM vincere IBERE,
Te tua quid facias (dùm licet) arma docent.

La leuée de ce ſiege, qui a eſté des plus fameux de ce ſiecle, decredita ſi fort les Eſpagnols en Italie, que le Roy reſolut d'y faire la guerre, & le Duc, pour y porter l'eſprit de S. M. depécha le Prince à Paris. Le deſſein en fut bien toſt formé & le commandement general des Trouppes Françoiſes, qui deuoient paſſer les monts, luy fut deſtiné ; mais le Traité de Mouçon ruina cette belle entrepriſe, & obligea le Prince, qui en eſtoit fort mal ſatisfait, de quitter la Cour de France & de s'en retourner en Piemont ; ou les choſes ne demeurerent pas long-temps dans le calme.

Le Duc de Neuers ayant recueilly la ſucceſſion des Eſtats de Mantoüe & de Montferrat, donna de l'ombrage aux Eſpagnols, qui ne vouloient point de Prince François pour leur voyſin ; l'Empereur d'vn autre coſté, ſe ſentoit offencé, de ce que l'Inueſtiture ne luy auoit pas eſté demandée, & Charles-Emanuel eſtoit indigné, que le Mariage de la Princeſſe Marie de Mantoüe ſa petite Fille auec le Duc de Rethelois Fils aiſné du Duc de Neuers, eut eſté negotié & conclu par les François, ſans ſa participation. Toutes ces conſiderations allumerent le feu d'vne nouuelle guerre en Italie, & porterent le Duc, qui ne pouuoit point auoir de raiſon de ſes pretentions ſur le Duché de Montferrat, à ſe faire iuſtice par les Armes, & à ſe ioindre aux Eſpagnols pour le conquerir ; le Prince l'accompagna à la priſe de Trin, commanda ſeul l'Armée de S. A. au ſiege du Chaſteau de Montcalue ; & donna tous les ordres de l'attaque. Il s'oppoſa auſſi auec le Duc au paſſage de l'Armée, que les François enuoyoient ſous la conduite du Marquis d'Vxelles, pour ſecourir Cazal, que les Eſpagnols auoient aſſiegé. La deroute de cette Armée, qui fut contrainte de s'en retourner en France en deſordre, & auec perte, obligea le Roy l'année ſuiuante de ſe mettre en chemin auec de nouuelles forces, dans la reſolution de paſſer les monts : Son Alteſſe, qui n'auoit point rompu ouuertement auec la France ; & qui n'auoit autre but que de ſe conſeruer ce qu'il auoit pris au Montferrat, enuoya le Prince pour détourner le Roy de ſon deſſein, ou pour diſpoſer ſa Majeſté à luy laiſſer le fruit de ſes conqueſtes ; le Prince eut pluſieurs conferences auec le Cardinal de Richelieu, pour arreſter, ou pour retarder le paſſage du

Roy & de ſon Armée ; mais les neceſſitez de Cazal obligerent le Roy de s'auancer & de forcer les barricades de Suze ; le Prince y combattit genereuſement & expoſa ſa perſonne pour ſauuer celle de S.A. ainſi que nous auons dit cy-deuant ; & n'ayant pû reſiſter à ce torrent, ſe retira à Veillane auec l'Armée, d'où S.A. le depeſcha à Suze au Cardinal, où fut reſolu le Traité appellé de Suze l'11. de Mars 1629. Traité de Suze 1629

Ainſi les François ayants eü la liberté des paſſages, & la facilité de rauitailler Cazal ; les Eſpagnols en abandonnerent le ſiege ; & Madame voulant viſiter le Roy à Suze apres cette reconciliation, partit de Veillane dans vne littiere toute ouuerte & brodée d'or dedans & dehors, veſtuë richement & à la Françoiſe ; mais ces ornements exterieurs ne luy donnoient pas tant d'auantages pour ſe faire admirer de toute la Cour Françoiſe, comme la viuacité de ſon eſprit, & les graces de ſon viſage : Le Prince l'accompagna à cheual ; le Mareſchal de Baſſompierre ſuiuy de beaucoup de Nobleſſe, luy fut au rencontre prés de Veillane par ordre du Roy ; le Mareſchal de Crequy la reçeût à Boſſolin à la teſte de vingt Cornettes de Caualerie, & la conduiſit iuſqu'à vne lieüe de Suze où le Roy s'eſtoit auancé. Auſſi-toſt qu'elle apperçeût ſa Majeſté, elle deſcendit de ſa litiere, & le Prince mit pied à terre ; le Roy l'ayant abordée elle luy dit ces paroles. *Voſtre Majeſté eſt ſi remplie de gloire, que ie ne ſçay ſi i'oſeray la regarder, vous eſtes le plus heureux Prince du monde*, & le Roy repartit : *Ma Sœur ie n'ay point de plus grand contentement au monde que de vous voir.* Le Prince ſalua auſſi ſa Majeſté, & apres quelques compliments, qui eſtoient les fruits de la Paix que l'on venoit de ſigner, Madame ſe mit en chaire ; le Roy & le Prince remonterent à cheual & ſe mirent à ſes coſtés, & arriuerent à Suze le 16. de Mars, apres auoir rencontré l'Armée Françoiſe, que ſa Majeſté auoit fait mette en bataille, pour faire plus d'honneur à la Princeſſe. Madame va voir le Roy à Suze auec le Prince. 1629.

Auſſi-toſt que le Roy eut repris le chemin de France, l'Eſpagnol qui n'auoit ſigné le Traité de Suze, qu'à condition que les François ſortiroient d'Italie, enuoya le Marquis Spinola, pour y commander ſes Armées & l'Empereur irrité de ce que la France auoit pris ouuertement la protection du Duc de Mantoüe ſon Vaſſal, fit entrer ſur l'Eſtat de Mantoüe vne autre Armée, commandée par le Comte de Collalte : Ce qui fut cauſe que le Cardinal de Richelieu entreprit de paſſer les Monts auec vne Armée pour ſecourir le Duc de Mantoüe & deliurer Cazal du ſiege, dont il eſtoit menacé. S. A. qui pour beaucoup de conſiderations vouloit eſtre neutre entre ces trois Puiſſances, enuoya le Prince pour faire agréér ſa reſolution au Cardinal, & pour luy propoſer des conditions pour la Paix generale, ou pour ſon accommodement particulier : Spinola & Collalte en Italie.

Le Prince & le Cardinal eurent pluſieurs Conferences à Cazelette, & toutes furent ſans effect, auſſi bien que les negotiations du Nonce Pancirolle & de Mazariny. Ce qui à la fin obligea S. A. à prendre le party d'Eſpagne ; cependant le Cardinal fit jetter des viures & des hommes dans Cazal & ſe ſaiſit de Pignerol qu'il fit fortifier ; puis, ſur l'aduis qu'il eut que le Roy eſtoit venu à Lyon dans le deſſein de faire la guerre en Sauoye, afin d'obliger S. A. d'executer le traité de Suze & de ſe declarer pour la France, il repaſſa les Monts. Conferences du Pr. & du Card. de Richelieu.

Spinola à meſme temps, aſſiegea Cazal ou commandoit Thoiras, & le Roy prit la Sauoye à la reſerue de Montmeillan, & l'Armée des François, qui eſtoit demeurée aux enuirons de Suze & de Pignerol, commandée par le Duc de Montmorency, attaqua Vigon, d'où le Prince les fit retirer : Et ſçachant que le deſſein des François eſtoit de ioindre les trouppes qui leur eſtoient venuës de Sauoye, à celles qu'ils auoient du coſté de Pignerol, pour en faire vn corps conſiderable & faire quelque entrepriſe, il s'auancea iuſqu'à Veillane

pour

pour leur empescher de gagner Iaven, & ce fut là qu'il se donna combat, où les nostres eurent du pire par la lascheté de la Cauallerie d'Espagne. Apres ce succés, l'Armée des François prit la route de Pignerol, & se saisit de Saluces, dont la perte fut suiuie de la mort de Charles-Emanuel.

Ainsi Victor-Amé âgé dé-ja de quarante-trois ans, succeda à la Couronne de Sauoye, Prince d'vn esprit beaucoup plus moderé, & plus porté à la Paix que son Pere, & qui dans l'estat des affaires de sa Maison, sçût bien prendre les resolutions necessaires pour en euiter la decadence entiere : Car la Sauoye, ainsi que nous auons dé-ja remarqué, estoit toute au pouuoir du Roy à la reserue du Chasteau de Montmeillan, bloqué par le Mareschal de Chastillon, & genereusement deffendu par Iaffre Bens Seigneur de Sentena Gentil-homme Piemontois, qui en estoit Gouuerneur. Les François estoient dans le Piemont auec vne Armée, où ils tenoient Suze, Pignerol, Briqueras, Saluces, & plusieurs autres petites places, & se preparoient à de nouuelles conquestes, pour s'ouurir le chemin du secours de Cazal : D'autre costé l'Armée des Imperiaux, & des Espagnols, auec les propres Armes de son Altesse destruisoient par diuers logements les meilleurs Quartiers, & y viuoyent comme en Pays ennemy; la peste y faisoit aussi de grands rauages; de sorte que dans le plat Pays il estoit resté peu de personnes pour la culture des Champs ; ce qui faisoit apprehender auec iuste raison vne famine generale, qui est le dernier supplice des miserables. Spinola estoit tousiours au siege de Cazal, quoy que cette place fut en de grandes necessités, par la violence des maladies contagieuses, qui faisoyent tous les iours progrés, & par le manquement d'hommes & de viures, ce qui obligea les Generaux de l'Armée Françoise, suiuant les ordres exprés qu'ils en auoient de Sa Majesté, d'en tenter le secours, mais s'estants mis en chemin, & ayant passé le Pau, ils furent contraints, à cause que l'Armée de son Altesse estoit à Sauillan, de retourner sur leurs pas : Apres quoy, croyants de prendre Reuel ; ils s'y camperent quelques iours & s'en retirerent, ne voyants point d'apparence de s'en pouuoir saisir. Depuis ils prirent Ville-Franche, Pancalier & Carignan (où le Duc de la Trimoüille fut blessé d'vne mousquetade au genoüil) esperant de gagner Montcalier, d'où ils auroient plus de commodité pour aller à Cazal. Le Duc resolu de s'opposer à eux au passage du Pau, partit de Sauillan auec vne extreme diligence & se campa au delà du Pont de Carignan ; de sorte qu'il n'y auoit qu'vn demy quart de lieuë entre les deux Armées : Les nostres qui estoient Maistres du pont, firent attaquer Carignan par Louys Ponso Mestre de Camp Espagnol, auec cinq cents hommes, vne piece d'Artillerie, & quatre cents cheuaux commandés par le Capitaine Gerard Gambacorta : Les François resolus de sauuer cette place, & de gagner le pont, attaquerent nos Trouppes le sixiéme d'Aoust. Apres vne grande escarmouche, Gambacorta fit aduertir le Duc de s'auancer, où de luy enuoyer du secours pour le desgager, n'estant pas fort pour resister à l'auantgarde de l'Armée Françoise, conduite par le Marquis d'Effiat, qu'il auoit toute sur les bras : Le combat dura quatre heures & les François pousserent Gambacorta iusqu'à ce que Dom Martin d'Arragon, que son Altesse luy auoit enuoyé auec quatre cents mousquetaires Espagnols, le ioignit. Les ennemys ayant veu paroistre cette Trouppe, crûrent qu'elle estoit suiuie du gros de l'Armée du Duc, & n'oserent aller plus auant,

ce qui donna loisir à Gambacorta & à Dom Martin d'Arragon de se retirer sans desordre par le pont, & d'emmener leur canon. La perte que firent les deux Armées en ce combat fut presque esgale; du costé de Son Altesse il y eut plus de prisonniers & plus de blessés, que de celuy des François: le Duc ennuyé de demeurer si long-temps sans rien faire de considerable, entreprit de reprendre Carignan & de se loger au deçà du pont, où il fit tracer vne demy lune; les François qui preuoyoient la perte de cette place ineuitable, s'ils laissoient acheuer ce trauail, attaquerent ceux qui auoient charge de garder ce poste: Les Allemans furent les premiers choqués, & les premiers qui lascherent le pied; les Espagnols qui resisterent auec plus de vigueur furent enfoncés; de sorte que les trauaux qui n'estoient qu'à demy faits, ne pûrent estre deffendus, & les ennemis s'en rendirent les maistres, sans que le Duc qui estoit de l'autre costé du pont y pût donner ordre; à cause que le pont estoit si estroit que l'on ny pouuoit faire passer du monde qu'à la file, que les fuyards arrestoient en chemin. Son Altesse perdit en cette occasion enuiron cinq cents hommes, entre autres Dom Diego de Cardennas; Dom Louys Zapata, Dom Benisto de Ribero, Dom Alfonse Sasso, & quelques Capitaines d'Infanterie Espagnole, Dom Martin d'Arragon Mestre de Camp du Regiment de Lombardie, apres auoir combattu long-temps, fut blessé & prisonnier, & auec luy Dom Madrigues de Lima son Neueu: Nicolas Doria Mestre de Camp mourut dans peu de iours de ses blessures: Des François, il y en eut deux cents de tués & quantité de blessés, entre lesquels furent Bouteville, Argencourt, Lassigny, Bonneual, Dispe, Vantoux Enseigne Colonelle de Picardie, Pijolet Capitaine au Regiment de Champagne, sainct Limier, Cade Lieutenant du Regiment des Gardes, Vernatel & plusieurs autres. Le Baron de Cuirs de Picardie, le Baron d'Estrées & le Breüil Lieutenant de la Mestre de Camp de Picardie, y furent tués.

Le neufviéme d'Aoust les trouppes ennemyes se separerent & allerent les vnes à Pancalier & les autres à Virle, & le Duc se logea entre Moncalier & Turin sur la riuiere du Pau, en attendant le Comte de Collalte, qui luy amenoit de Mantoüe huict mille hommes de pied & quinze cents cheuaux: Le Mareschal de Schomberg venoit aussi du costé de Suze auec de nouuelles forces, pour ioindre celles que commandoient le Duc de Montmorency, & les Marquis de la Force & d'Effiat. Cette ionction se fit à Veillane, qui auoit esté abandonné, à cause de la peste, & celle de Collalte auec son Altesse, proche de Turin: le Chasteau de Veillane, où commandoit le Colonel Manuel, ne tint que huict iours, & se rendit le vingt-septiéme d'Aoust: Dés-là les Ennemis se disposerent de prendre le chemin du Canauays, pour aller secourir Cazal, & S. A. qui en eut aduis, depescha en diligence Gambacorta auec quatre cents cheuaux, pour garder les passages de la Doire. 1630 Chasteau de Veillane pris par les François.

Cependant la Paix d'Italie se traitoit à Ratisbonne, où l'Empereur & les deux Roys auoient enuoyé leurs Ambassadeurs & Plenipotentiels; mais l'euenement en estoit douteux, à cause des obstacles qu'y rapportoit Charles Doria Duc de Tursis, deputé de sa Majesté Catholique. Le Nonce Pancirole & Mazariny continuoyent aussi leurs soins en Italie pour la conclusion: Elle estoit souhaittée par sa Majesté Tres-Chrestienne; par son Altesse & par le Comte de Collalte, par de differentes raisons; le Roy la desiroit par la crainte qu'il auoit, que Thoiras estant reduit aux dernieres extremités, le secours preparé pour Cazal n'arriuast pas à temps, & que son Armée (où la peste, & les maladies regnoient) ne se débandât. Le Duc, parce que Cazal

Cazal eſtant ſecouru par les François ſans luy; il auoit iuſte ſujet d'apprehender que l'armée Françoiſe au retour ne fit d'autres progrés en Piemont ; & au cas que les Eſpagnols priſſent Cazal, ſon Alteſſe n'eſtoit pas dans vne moindre perplexité, ayant iuſte ſujet de ſe deffier qu'ils vouluſſent executer la promeſſe qu'ils luy auoient faite d'en demolir la Citadelle; tellement que ſe rendants par ce moyen plus puiſſants en Italie & particulierement dans le Montferrat, elle deuoit craindre qu'à la fin ils ne vouluſſent l'en chaſſer, & qu'ainſi le voyſinage des Eſpagnols luy ſeroit plus funeſte que celuy du Duc de Mantoüe. Sa Politique conciſtoit donc à faire connoiſtre aux François la neceſſité qu'ils auoient de ſes paſſages, de ſes forces & de ſes viures, & en tirer des auantages conſiderables: Le Comte de Collalte qui n'eſtoit point amy de Spinola, n'y des Eſpagnols, eut eſté faſché s'ils euſſent pris Cazal, & par conſequent n'auoit point de repugnance à la Paix: Spinola de ſon coſté ne la ſouhaittoit pas auec moins de paſſion, ſur la deffiance en laquelle il eſtoit de Collalte, qui auoit refusé de luy enuoyer mille Allemans, bien que depuis la priſe de Mantoüe il en eut de reſte; Spinola craignoit encore que S. A. s'accommodant auec les François, comme il ſembloit que la conjócture des affaires l'y dût porter, il ne fut forcé de leuer le ſiege de Cazal honteuſement. Il n'ignoroit pas auſſi les plaintes que le Duc auoit faites contre luy en Eſpagne par l'Abbé Scaglia ſon Ambaſſadeur du peu de ſoin qu'il auoit eü des interests de ſon Alteſſe de s'eſtre engagé au ſiege de Cazal, dont l'iſſue eſtoit douteuſe, au lieu de s'eſtre vny auec elle & auec les Imperiaux pour chaſſer les François d'Italie, qui pendant les longueurs du ſiege auoient eü loiſir de fortifier Pignerol, & de faire paſſer de nouuelles armées en Piemont où ils auoient fait des conqueſtes; de ſorte que Spinola, ſans apprehender que S. A. par ſon pouuoir aupres du Comte-Duc premier Miniſtre d'Eſpagne, ne luy fit ou reuoquer ou limiter cette grande authorité auec laquelle il eſtoit venu en Italie commander les armées de ſa Majeſté Catholique, refuſa toûjours les ouuertures d'vne Paix, & meſme d'vne Treſue auec tant d'obſtination, que pendant les réueries de ſa maladie, il ne crioit autre choſe ſinon qu'il ne falloit point faire de Treſue.

Dans cette fauorable conionĉture Mazarini qui auoit fait pluſieurs voyages de la part de ſa Sainteté pour negotier la Paix, reuint de France: Et comme la Treſue eſt ordinairement l'auant-coureur de la Paix; il en propoſa vne, dont les conditions parurent du commencement rudes, tant à ſon Alteſſe & à Collalte qu'au Duc de Montmorency, au Mareſchal de la Force, au Mareſchal de Schomberg & au Marquis d'Effiat Generaux de l'armée Françoiſe; par ce que l'on propoſoit de remettre à Spinola la Ville & le Chaſteau de Cazal, ſeulement pour luy donner quelque ſorte de ſatisfaction: Spinola ne la pouuoit auſſi digerer, à cauſe que le Roy d'Eſpagne luy auoit reproché par vne lettre que les François auoient pris Pignerol, les Imperiaux Mantoüe, & que luy n'auoit fait aucun progrés conſiderable en Italie. Cette Treſue deuoit durer iuſqu'au quinziéme d'Octobre: *Et pendant ce temps toutes hoſtilités ceſſoient de part & d'autre. l'Armée du Roy pouuoit loger delà le Pau, & la Doyre Suzine en payant, ſi ce n'eſt aux lieux ou S. A. auoit garniſon & ſans approcher de Turin plus prés de trois ou quatre milles: La Ville & Chaſteau de Cazal ſe remettoient entre les mains de Spinola auec promeſſe de les rendre, ſi dans le trentiéme d'Octobre la Citadelle eſtoit ſecouruë, à laquelle il ſeroit obligé de fournir des viures iuſqu'à ce temps-là, & au cas que la Citadelle ne pût eſtre ſecouruë dans le trentiéme, que Toiras la rendroit à Spinola. Que ſi cependant la Paix Generale d'Italie venoit à ſe conclurre, tous les partys ſeroient obligés de l'obſeruer.* Le Marquis de Brezé fut à Cazal pour faire executer la Treſue, aprés qu'elle eut eſté ſignée à Riuole par les generaux de l'armée

 Françoiſe

Françoiſes le quatriéme de Septembre. La maladie de Spinola en retarda l'agréément ; parce que le Marquis de ſaincte Croix qui luy deuoit ſucceder au commandement des armées de ſa Majeſté Catholique en Italie, eſtoit encore à Gennes : Le Duc eſtoit preſſé de la ſigner, & quoy qu'il eut grand intereſt de le faire, & que Collalte fut preſt d'y donner ſon conſentement au nom de l'Empereur, toutesfois la bien ſeance vouloit que cela ſe fit auec la participation du Marquis de ſaincte Croix. Les François cependant recherchoient S. A. auec paſſion, parce que l'ayants de leur coſté, ils eſtoient aſſeurés que Collalte vny d'intereſt & d'affection auec elle, ne repugneroit pas à la Paix, & que le party des Eſpagnols demeurant le plus foible, on les contraindroit à vn traitté & qu'on ſauueroit Cazal : Le Comte de Soyſſons par la permiſſion du Roy auoit enuoyé pluſieurs Gentils-hommes vers la Princeſſe de Carignan ſa Sœur, pour eſſayer d'en faire naiſtre quelques ouuertures ; le Roy meſme ſous pretexte de s'affliger auec Madame ſur la mort du Duc Charles-Emanuel ſon Beau-Pere luy auoit depéché le Marquis de Brezé pour la diſpoſer d'en entreprendre la negotiation ; le Duc y panchoit fort, mais deux conſiderations le retenoient, l'vne qu'il ne pouuoit auec honneur ſe detacher ſi bruſquement du party Eſpagnol, & l'autre qu'en traittant auec les François, il vouloit la reelle reſtitution de tous les Eſtats qu'on luy occuppoit ; le Roy la promettoit bien ; mais il en vouloit differer l'execution iuſqu'à ce que Mantouë & Cazal fuſſent au pouuoir du Duc de Mantouë ; toutesfois parce que le delay de ſigner la Treſue augmentoit le peril de la perte de Cazal, le Duc & Collalte la ſignerent ſans attendre la reſolution du Marquis de ſaincte Croix ; ce qui d'abord fit connoiſtre aux François le peu d'inclination que le Duc auoit pour les Eſpagnols : Et quoy que le Marquis s'en ſentit offencé, il ne pût pourtant refuser de ſigner, de crainte d'irriter le Duc & Collalte, & de leur faire abandonner la cauſe commune.

Ainſi la Treſue ayant eſté acceptée par tous les intereſſés, les Eſpagnols qui eſtoient en Piemont prirent leurs quartiers ſur le Milanois, & n'y demeura que Collalte auec ſes trouppes, & celles de ſon Alteſſe ; le Marquis de ſaincte Croix retira auſſi les ſiennes du ſiege de Cazal, & les enuoya rafraiſchir ſur l'Eſtat de Milan. Peu de iours apres le Duc depécha le Commandeur Pazero ſon premier Secretaire au Marquis, pour l'obliger à vne conference ; ils s'aboucherent à Pont de Sture, où ſe trouua le Comte de Collalte, on y reſolut qu'ils vniroient toutes leurs forces pour s'oppoſer au paſſage des François. Mazarini neantmoins continuoit ſes alles & venues pour la Paix d'Italie ; Hemery fit auſſi pluſieurs voyages aupres de Madame, laquelle par la grandeur de ſa naiſſance, & celle de ſon eſprit s'eſtoit renduë Mediatrice des differends entre le Roy & S. A. le temps de la Treſue s'écouloit cependant, le Marquis de ſaincte Croix en demandoit la prorogation, & les François la refuſoient : On auoit bien nouuelles que la Paix de l'Empereur, & de ſa Majeſté tres-Chreſtienne s'auançoit fort à Ratisbonne ; mais on n'en ſçauoit pas encore le detail. Dans cette incertitude le Duc propoſa à Mazarini d'eſtre neutre, *à condition que le Roy tint en depoſt les Eſtats conquis ſur luy, iuſqu'à ce que les Eſpagnols euſſent rendu au Duc de Mantouë les ſiens, promettant ſous main de donner des viures à Cazal, & de faciliter les paſſages pour le ſecours que les François y vouloient conduire.* Ce qui portoit le Duc à cette reſolution eſtoit la raiſon d'Eſtat qui le faiſoit balancer entre les deux partys ; car ſa reputation l'attachoit à l'Eſpagne, & la crainte que Cazal ſe ſecourut ſans ſon ayde, le faiſoit pancher du coſté de France. Les Generaux François repugnerent à cette neutralité, ſe perſuadans que ce Prince ayant intereſt en la conſeruation de Cazal & au recouurement de ſes Eſtats, ſe declareroit à la fin pour eux, & pour l'y

mieux

mieux obliger, ils offrirent de luy rendre tout ce qu'on luy auoit pris à la reserue de Suze, de Pignerol, de Briqueras & de Veillane, pourueu qu'il abandonnaſt les Eſpagnols, auec aſſeurance que ces places luy ſeroient encore renduës aprés que le Duc de Mantoüe ſeroit reſtably dans tous ſes Eſtats; mais S. A. refuſa ce dernier party.

De ſorte que les François reſolurent de ſecourir Cazal, & ſe diſpoſerent à partir le lendemain de l'expiration de la Treſue auec de nouuelles forces que le Mareſchal de Marrillac leur auoit amenées, qui faiſoient vn corps de douze à quinze mil hommes de pied & de deux mil cheuaux, ſans cinq ou ſix mille hommes qui demeurerent à Veillane ſous la conduite d'Henry de Saux Marquis de Tauanes, pour tenir le Duc en jalouſie, & empeſcher que luy & le Comte de Collalte n'allaſſent ioindre l'armée Eſpagnole. S.A. auertie de cette reſolution enuoya Gabeleon en diligence au Marquis de ſainte Croix pour le faire auancer auec toutes ſes trouppes ſuiuant ce qui auoit eſté arreſté entr'eux à Pont de Sture; mais le Marquis reſpondit, *Qu'il vouloit attendre les ennemys dans ſes retranchements, & qu'il eſtoit plus à propos de luy enuoyer des forces que de luy en oſter.* Dés la le Duc iugea bien qu'il eſtoit temps de ſe reſoudre, & toutesfois ſachants que les François n'auoient des viures que pour faire ſubſiſter leur armée en chemin, qu'ils auoient plus de 40. lieües de Pays ennemys à trauerſer où ils n'auoient aucunes places, qu'arriuant prés de Cazal ils auroient à combattre les Eſpagnols, que l'éuenement de ce combat eſtoit douteux, & que quant ils pourroient y arriuer ſans peril, il failloit forcer la Ville & le Chaſteau & rauitailler la Citadelle; choſe qui leur eſtoit impoſible: Il ne ſe pouuoit perſuader que les Generaux vouluſſent ainſi hazarder leur armée ſans le gagner; mais quand il ſçût que les François eſtoient partis de Pignerol, que l'armée auoit paſſé le Pau au deſſous de Saluces, & qu'elle eſtoit venuë à Scarnafix le quinziéme d'Octobre, il fit faire vne autre ouuerture d'accommodement auec les François par Madame, laquelle enuoya querir Hemery, qui eſtoit aupres du Mareſchal de Schomberg pour luy propoſer: *Que ſon Alteſſe ſe declareroit en luy rendant tous ſes Eſtats occuppés, à la reſerue de l'vn des deux paſſages Suze ou Pignerol: Que le Roy garderoit iuſqu'à ce que le Duc de Mantoüe fut remis dans ſes Eſtats.* Hemery ſe chargea d'en donner aduis aux Generaux de l'armée Françoiſe qu'il treuua arriués à Canel, où Mazarini eſtoit venu, & le meſme iour S. Eſtienne (Beau-Frere du Pere Ioſeph Capucin qui auoit aſſiſté Leon-Brulard Ambaſſad. du Roy à Ratisbonne) apporta les articles de la Paix qui y auoit eſté concluë le 3. du mois d'Octobre. Ce qui changea la face des affaires. Le traité portoit entr'autres choſes: *Que le Duc pour toutes ſes Pretentions ſur le Duché de Montferrat auroit Trin, & autres places du Montferrat iuſqu'à dix huit mil eſcus de rente: Que le Duc de Guaſtalle auroit ſix mil eſcus de rente ſur les terres de Roſolo, Luzzara, Surtara & Regiolo: Que le Duc de Mantouë demanderoit l'inueſtiture à l'Empereur par vn Ambaſſadeur enuoyé exprés, laquelle l'Empereur luy accorderoit dans ſix ſemaines, & luy pardonneroit en conſideration du Traitté, & que quinze iours apres on déliureroit à ſon Alteſſe & au Duc de Guaſtalle les terres promiſes: Que dans le meſme délay l'Empereur retireroit toutes ſes trouppes d'Italie en laiſſant garniſon à Mantoüe & à Canette ſur la riuiere de Loglio: Qu'à meſme temps l'armée du Roy d'Eſpagne ſortiroit de la Ville & Chaſteau de Cazal, du Duché de Montferrat & de la Principauté de Piemont, & celles du Roy tres-Chreſtien de la Citadelle de Cazal, de tout le Montferrat, & du Piemont, à la reſerue de Pignerol, Briqueras, Suze & Veillane, où ſa Majeſté pourroit tenir garniſon: Que toutes hoſtilités ceſſeroient dez la ratification de la Paix: Qu'aprés toutes les trouppes retirées d'Italie l'Empereur feroit remettre au Duc de Mantouë la Ville de Mantoüe, le Fort de Porto & Canette, & le Roy tres-Chreſtien à meſme temps feroit ſortir les garniſons de Suze, de Pignerol, de* Preuues Pag. 570.

Briqueras

Briqueras & de Veillane, & remettroit ces places à S. A. & que l'Empereur abandonneroit auſſi le pas de la Valteline & des Griſons. Les Eſpagnols furent ſi mal ſatiſfaits de cette Paix, que le Marquis de ſaincte Croix fit refus de la ſigner, iuſqu'à ce qu'il en eut ordre d'Eſpagne. Le Comte de Collalte qui eſtoit malade à Vercel l'accepta & la fit publier dans ſon Camp, les Generaux François en firent difficulté par vne ſeule conſideration qui eſt qu'elle obligeoit l'armée du Roy de demeurer deux moys en Italie, auant que les Eſpagnols ſortiſſent de Cazal, ce qui auec la peſte, le manquement de viures, & la fuyte des ſoldats en cauſeroit indubitablement la diſſipation : De ſorte qu'il fut reſolu par l'aduis du Mareſchal de Schomberg, que ſans s'arreſter au traitté de Ratisbonne, on iroit ſecourir la Citadelle de Cazal. Mazarini qui ne fut pas moins eſtonné que les autres de ce ſoudain changement, voyant la Paix qui eſtoit le but de ſes ſoins & de ſes courſes entierement rompuë, alla trouuer Collalte, & le Marquis de ſaincte Croix, pour chercher quelque expedient qui empeſchât les deux armées de venir aux mains : Il eſcriuit à S. A. *Que pour ſon regard les François executeroient le traitté de Ratisbonne.* Le Duc qui s'y vouloit tenir, manda au Mareſchal de Schomberg que puis que ce traitté le mettoit en Paix auec le Roy, que le Marquis de Tauanes deuoit ceſſer tous actes d'hoſtilité dans ſes Eſtats, ce qui luy fut accordé, S. A. pourtant ne voulut pas permettre que Galaſſe qui commandoit les Allemans en l'abſence du Comte de Collalte, les menat au Marquis de ſaincte Croix, iuſqu'à ce qu'elle eut plus d'aſſeurance de l'obſeruation du traitté de Ratisbonne ; & par cette raiſon l'Eſcadron de Sauoye ne paſſa pas plus outre que S. Damien ; mais Charles Doria Duc de Turſis qui reuenoit de Ratisbonne, ayant apporté Ordre de l'Empereur à Collalte, Aldringuer, Galaſſe & autres Officiers de ſon armée d'Italie de ſe ioindre aux Eſpagnols, ſi les François refuſoient de ſigner la Paix, tous les Allemans qui eſtoient au ſeruice du Duc paſſerent à Cazal ; les François s'en approchoient auſſi, & leur armée eſtant arriuée au delà du Torrent de la Gattola, ſe mit en bataille : Les Eſpagnols de leur coſté qui auoient fait des retranchements de ſix mille de tour, eſtoient reſolus de s'y bien deffendre. Comme donc les deux armées eſtoient preſtes à donner le 26. d'Octobre : Que le canon & la Mouſqueterie des Eſpagnols commençoient à tirer, & que les Enfans perdus de l'armée Françoiſe s'eſtoient dé-ja detachés & marchoient pour attaquer les lignes : Mazarini qui auoit fait pluſieurs voyages & diuerſes propoſitions de Paix aux deux partys, ſortit des retranchements des Eſpagnols au Galop & faiſant ſigne de ſon chappeau aux François en criant *la Paix, la Paix*, aborda le Mareſchal de Schomberg qui ce iour-là commandoit l'armée, & luy dit *Qu'il auoit treuué parmy les Eſpagnols des eſprits raiſonnables, auſquels il auoit perſuadé de faire par la raiſon ce que les François pretendoient de leur faire faire par la force : Qu'ils offroient de rendre la Ville & le Chaſteau de Cazal, de ſortir de Pont de Sture, de Roſignan, de Nice de la Paille, de Roque-Vignal, Ponzzon, Aquy, & de tous les lieux qu'ils tenoient au Montferrat : mais qu'au lieu de remettre ces places entre les mains du Duc de Mayenne Fils du Duc de Mantoüe, on auoit treuué à propos, pour ne rien faire qui pût offencer l'Empereur (iuſqu'à ce qu'il eut donné l'inueſtiture au Duc de Mantoüe) qu'elles ſeroient remiſes en celles d'vn Commiſſaire de l'Empereur : Que les trouppes Françoiſes s'en retourneroient en France, & celles d'Eſpagne au Milanois.* Les Generaux François qui ſçauoient que l'intention du Roy n'eſtoit que de donner la Paix à l'Italie, & de reſtablir le Duc de Mantouë dans ſes Eſtats, conſentirent à ces propoſitions & ſe retirerent, & à dire le vray, ils euſſent fait vne grande faute de refuſer ce party ; car il n'y auoit pas apparence, ſi les Eſpagnols fuſſent ſeulement demeurés ſur la deffenſiue dans leurs retranchements,

que

que les François eussent pû les y forcer, & secourir la Citadelle : Aussi Picolomini l'vn des Chefs de l'Armée Espagnole indigné de la lacheté du Marquis de sainte Croix, disoit à tout le Monde : *Qu'il voudroit auoir donné tout le sang de ses veines, pour effacer de l'histoire vne action si honteuse, qui auoit osté à la Maison d'Austriche le moyen d'acquerir vn auantage signalé sur les François.*

Ainsi Mazariny par cét accommodement sans exemple, & qui tient du prodige, tira la paix du milieu de la guerre & eut la gloire d'auoir accordé à la veille d'vne sanglante bataille, les plus puissantes Couronnes de l'Europe : Mais il ne restoit que de l'executer. L'Empereur auoit deputé de sa part Matthieu Baron de Galas, & le Roy, Toiras (nouuellement fait Mareschal de France) & Seruient Secretaire d'Estat. Madame prit sujet la-dessus d'enuoyer complimenter le Roy son Frere par François Prouana de Leyni, Comte de Druent au commencement de l'année 1631. & le Duc se seruit de ce pretexte, pour solliciter l'enuoy des Deputés de S.M. ce qui reussit si bien, que peu de temps apres, le Mareschal de Toiras & Seruient se rendirent à Querasque, où S.A. à cause de la Peste, auoit esté contrainte de se retirer. Le Nonce Pancirolle & Mazariny s'y treuuerent de la part de sa Sainteté, pour acheuer ce grand Ouurage qu'ils auoient si heureusement ébauché. Le Baron de Galas y arriua aussi pour l'Empereur. Le President Benzo fut nommé par S.A. pour assister à la conference, & Guiscardi Chancelier de Montferrat pour le Duc de Mantoüe. Ces grands hommes trauaillerent auec tant de zele & de fruit, que le 6. d'Auril 1631. ils arresterent vn Traitté, par lequel il fut dit entre autres choses : *Que le reuenu de dixhuict mille escus que S. A. deuoit auoir dans le Duché de Montferrat auec la Ville de Trin seroit reduit à quinze mille : Que sur ce reuenu S. A. payeroit à l'acquit du Duc de Mantoüe à l'Infante Marguerite sa Sœur Duchesse Doüairiere de Mantoüe, pour sa dot, augment, bagues & autres pretentions cent mille escus, & pour seurté du payement, luy remettroit trois Terres proches de Cazal, sçauoir la Motte, les Riues & Costanzane de reuenu de trois mille escus d'or par an, dont la Souueraineté & le pouuoir de les rachetter, demeureroient à S. A. R. Que le droit de patronage de l'Abbaye de Locedio & la Souueraineté des Terres en dependantes enclauées dans celles que l'on donnoit à S. A. appartiendroit au Duc de Mantoüe & à ses Successeurs Ducs de Montferrat : Que tous les biens occupés par represailles de part & d'autre se restitueroient en l'Estat qu'ils estoient : Que la nauigation du Pau seroit libre iusqu'à Trin à S. A. & au Duc de Mantoüe & à leurs sujets, sans payer autres daces que les anciennes : Que le Duc de Mantoüe dés à present seroit mis en possession des Duchés de Mantoüe & de Montferrat, excepté des Terres que l'on deuoit remettre à S. A. dont la deliurance seroit faite, apres que l'Empereur auroit donné l'Inuestiture au Duc de Mantoüe : Que le 8. d'Auril les Troupes Allemandes commenceroient à sortir des Estats de Mantoüe, & celles de France d'Italie, de Piemont & de Sauoye, excepté qu'il seroit laissé garnison d'Allemans à Mantoüe, Porto & Canette, & de François à Suze, Pignerol, Briqueras & Veillane : Que le mesme iour S. A. feroit sortir la garnison de Montcalue, & autres Places qu'elle tenoit au Montferrat, fors de Trin & des autres Terres qui luy demeureroient par le Traitté ; Qu'apres l'Inuestiture accordée au Duc de Mantoüe, on trauailleroit à demolir les fortifications : Que le 15. de May les garnisons de Mantoüe, Porto, Canette, Suze, Pignerol, Briqueras & Veillane, sortiroient : Que les Allemans quitteroient le Pas de la Valteline & le laisseroient aux Grisons, & que pour asseurance de l'execution du Traitté, on donneroit pour ostages entre les mains de Sa Sainteté, de la part de S. M. Imperiale, le Colonel Iean Baptiste Chiesa, & les Colonels Picolomini & Visleuen : Et de la part de S. M. tres-Chrestienne le Marquis de Tauanes Mareschal de Camp, le Marquis de Nerestan Mestre de Camp, & Rostain d'Vrre Seigneur d'Aiguebonne Mestre de Camp & Gouuerneur de Briançon.* Or, comme ces ostages ne se donnoient que pour faciliter la restitution des passages de la Valteline aux Grisons, il fut en-

core conuenu par vn article ſecret : *Que l'on mettroit Suze & Veillane entre les mains des Suyſſes leués dans les Cantons alliés de France & de Sauoye , qui ieroient de les rendre a S. A. auſſitoſt que l'on auroit aduis de la reſtitution des paſſages de la Valteline : & où les Imperiaux retarderoient cette remiſe au de là du temps accordé : Que les Suyſſes remettroient ces deux places au Mareſchal de Toiras* Arti- cles ſe- crets du Traité de Que- raſque

Le meſme iour les Deputés de l'Empereur & du Roy deliurerent à S. A. en payement des quinze mille eſcus de rente : *Les Villes , Chaſteaux , Bourgades & Villages de Trin , Tricerro , Palazol , Fontanet , Bianza , auec Carpanet , Liuorno , Saluggia , Verolengho , Roudizzon , Vulpian , Forlizzo , Marcenaſque , Cigonio , Caluſe , Candie , Baron , Lucelio , Orio , Luſillie , Montelengo , ſainct George , Fauria , Leuone , Buzzan , Riuara-Forno , Roccadi-Corio , Corio , auec tout ce qui eſt delà le Paû , excepté Morano , Belzola , Ville-neufue , & les Granges & Terres de l'Abbaye de Locedio , ſituées de là le Paû , Bruzaſque , Cauagnole , Monteu , Laurian , S. Sebaſtien , Caſtagnet , S. Raphaël , Cimena , Caſtillon , Cordua , Sciorze , Buſſolin , Piazzo , Merrorengo , Tonengo , Cinzan , Moncuc , Vergnan , Pino , Iſola , S. Damien , Garena , Rocca-Cigliero Cigliero , Somano , Verdun , Barolo , la Bozia , Grinſano , Bergomale , Benenello , Rodi , Rodelli , Gotta-Seſia , Camerana , Camo , Dian , Albe , auec Monteloup & Barbareſco ,* Et le 26. du meſme mois S. A. ratifia le Traité de Queraſque.

Le Comte de la Roque Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, n'aſſiſta pas à la conference, parce qu'il n'auoit point de pouuoir de S. M. Catholique , & qu'il n'eſtoit venu que pour la trauerſer : Auſſi le Duc, pour preuenir ſes plaintes, luy demanda le payement de diuerſes ſommes qui luy auoient eſté promiſes par les Eſpagnols, pour ſouſtenir le faix de la guerre , dont les aſſignations auoient eſté inutilement données à Gennes , à Milan & à Naples. Il demanda encore la dot de la Sereniſſime Infante ſa Mere ; mais S. A. n'en eut que des paroles & aſſeurance que le Roy d'Eſpagne vouloit eſtre l'Arbitre des differends que le Duc auoit auec la Republique de Gennes. Le Comte de la Roque irrité d'auoir eſté ſi peu conſideré en cette aſſemblée , & de ce que les choſes n'auoient pas pris le biais que les intereſts de ſon Maiſtre luy faiſoient ſouhaitter , s'en alla à Milan , où il parla ſi ſiniſtrement du Traitté de Queraſque, & du procedé de S. A. au Duc de Feria nouueau Gouuerneur de Milan , qu'elle fut obligée de luy enuoyer le Comte de Cumiane , pour l'en deſabuſer. L'Empereur de ſon coſté à la ſollicitation des Eſpagnols, ſe plaignit auſſi à ce Prince par vne lettre du premier de May, de la remiſe qui auoit eſté faite aux Suyſſes des places de Suze & de Veillane ; mais cela n'eut point de ſuitte , par ce que S. A. fit connoiſtre à S. M. Imperiale, que tout ce qui auoit eſté fait , eſtoit pluſtoſt pour faciliter l'entiere execution du Traitté de Ratisbonne , que pour la retarder. Com- te de C[...] mia[ne] à M[ilan]

Comme il reſtoit beaucoup de choſes à faire pour la ſatisfaction du Duc, & pour conſeruer la bonne intelligence & le repos entre les ſujets du Roy & de S. A. il y eut vn autre Traité fait au meſme lieu de Queraſque le 30. de May, par lequel il fut conuenu : *Que les ſujets de l'vn & de l'autre party, qui auroient porté les Armes contre leur Souuerain, ſeroient reſtablis dans leurs biens , offices , benefices & dignités : Que tous les ſujets de Sa Majeſté qui poſſedoient des Terres dans les Eſtats de S. A. en joüiroient paiſiblement : Que tous les Arreſts du Parlement eſtably à Chambery par le Roy, rendus contradictoirement, ſubſiſteroient ; & les Iugements des Iuges inferieurs , ſauf la voye d'appel : Que les hommages preſtés au Roy par les Suiets du Duc , demeureroient comme non aduenus : Que tous priſonniers ſeroient deliurez : Qu'au quatriéme de Iuin les François rendroient à S. A. les Villes & Châteaux de Saluces , de Ville-Franche , Vigon, & toutes les autres places tenuës par eux de là les Monts , à la reſerue de Suze , Pignerol , Briqueras & Veillane ; & à condition qu'vn iour auparauant le Duc remettroit au Duc de Mantouë les Châteaux & lieux de Camin , Gabian , Veſime*

Vesime, S. George & tout ce qu'il occupoit dans le Monferrat, exceptés les lieux accordez à S. A. pour son partage & la Ville & Château de Montcalue, qui ne seroit restitué que le 7. du mesme mois de Iuin, & le lendemain S. M. feroit rendre toutes les Places qu'elle occupoit en Sauoye, & en feroit sortir les Gents de guerre: Qu'il y auroit liberté de commerce entre les sujets des deux Princes & entre le Piemont & le Montferrat, & qu'il y auroit des Commissaires nommez, pour terminer les differends des Limites de leurs Souuerainetez.

Cét obstacle surmonté, il fallut pouruoir aux difficultés qui se presentoient sur l'execution de l'Article secret du Traitté de Querasque, afin de satisfaire les Espagnols; qui témoignoient d'en estre en ombrage: De sorte qu'il se fit vn troisiéme Traitté le 19. de Iuin à la poursuite du Nonce Pancirolle & de Mazariny, portant expresse confirmation de tous les articles du premier: Et à l'égard de l'Article secret, Galas promit: *Qu'au premier aduis du Traitté, l'Empereur donneroit l'Inuestiture au Duc de Mantouë excepté des Terres accordées à S. A. & au Duc de Guastalle: Que l'Inuestiture viendroit dans 25. iours, ou du moins aduis certain du Sieur de Leon-Brulard, ou de l'Euesque de Mantouë: Qu'elle seroit expediée & consignée en leurs mains, & que toutes les Trouppes de l'Empereur sortiroient d'Italie.* Il fut aussi arresté: *Que les mesmes Ostages seroient remis au Pape, pour y demeurer dés le 20. de Iuillet, iusqu'au 20. d'Aoust, auec promesses de S. S. de ne les rendre qu'apres l'execution du Traitté. Et parce que le Pape ne vouloit pas receuoir les Ostages pour la restitution des Grisons, à cause de la diuersité de Religion; Galas promit de se donner soy-mesme pour Ostage au Duc de Mantouë & le Mareschal de Thoiras pour Briqueras à S. A. au cas que les Pas de la Valteline & Briqueras ne fussent rendus dez le 26. de Iuillet, iusqu'au 26. d'Aoust: Que les demolitions commenceroient de part & d'autre au 6. d'Aoust, iusqu'au 20. du mesme mois, auquel temps les Places seroient renduës, où par vn abandonnement fait en mesme iour, où alternatiuement & à iours differends, afin que châcun fut Maistre du sien en mesme temps.* Ce Traitté fut agreé par tous les Interessés. Le Duc de Feria, qui y auoit apporté plus de repugnance, en promit l'obseruation au nom de S. M. Catholique, par declaration dattée à Pauie le 28. de Iuin & l'Empereur par ses Patentes du deuxiéme de Iuillet accorda l'Inuestiture au Duc de Mantouë. Les Ostages furent remis au Cardinal Pallota à Ferrare, suyuant la Commission qu'il en auoit de sa S. Les Officiers du Roy qui composoient le Parlement de Chambery se retirerent, & firent place à ceux du Duc; Briqueras fut rendu au Marquis Ville pour S. A. & le mesme iour les passages des Grisons à leurs Seigneurs, & les Places du Mantoüan au Marquis de Pomare pour le Duc de Mantoüe, excepté Porto & Canette. Les François sortirent de Piemont, de Sauoye & de Montferrat; les Allemans & les Espagnols de l'Estat de Venise, du Mantoüan & du Montferrat. Le 15. de Septembre Suze & Veillane furent restituées au Duc; Porto & Canette au Duc de Mantoüe. Enfin quatre iours apres les François sortirent (ou plustost feignirent de sortir) de Pignerol & les Allemans de Mantoüe & le Cardinal Pallotta congedia les Ostages. Voyla tous les Traittés de Querasque, dont on voulut que les Interessés eussent connoissance; mais il s'en fit vn, qui a esté tenu fort long-temps secret, & ignoré de tous les Historiens, que ie ne dois pas celer pour l'ornement de cette Histoire.

Le Roy vouloit bien donner le repos à l'Italie & executer le Traitté de Ratisbonne; mais iugeant necessaire pour la protection de ses Alliés, d'auoir vne Place en Piemont pour entrer en Italie, il fit demander par ses Deputés Pignerol à S. A. auec offre de faire comprendre Albe & l'Albezan dans les Terres du Montferrat, qui deuoient estre remises à S. A. Deux obstacles se presantoient à cela: l'vn que les François deuoient sortir d'Italie par le Traitté de Ratisbonne; & l'autre, la repugnance qu'y auoit le Duc.

En effet, quoy que ce Prince preuît bien, qu'en asseurant par ce moyen Sa

Majeſté de ſon affection, & ſe mettant à couuert des Eſpagnols, il procuroit en apparence la paix à ſes Peuples & la tranquillité à l'Italie : Neantmoins il apprehendoit de s'impoſer vne loy d'eſtre touſiours bien auec la France & mal auec l'Eſpagne, & de ſe priuer de l'auantage que luy donnoit la ſituation de ſes Eſtats, d'eſtre l'Arbitre des differents des deux Roys, & de pouuoir pancher pluſtoſt d'vn coſté que d'autre, ſuyuant la neceſſité de ſes affaires & la raiſon d'Eſtat. D'autre coſté, le peu d'appuy que Son Alteſſe deuoit eſperer des Eſpagnols, l'eſperance qu'elle auoit que Pignerol eſtant au pouuoir des François, leueroit le pretexte de la guerre, la reputation des Armes du Roy, qui eſtoit telle en ce temps-là par toute l'Europe, que tout ce que les François ſouhaittoient, ſembloit leur eſtre permis ; & enfin l'auantage qui s'y rencontroit par l'acquiſition d'Albe & de ſon Territoire, qui luy deuoient eſtre en plus grande conſideration que Pignerol ; & l'apprehenſion de ſe broüiller auec la France, y firent reſoudre S.A. De ſorte que par vn Traitté particulier du dernier Mars, le Duc remit au Roy, & à ſes Succeſſeurs en toute proprieté & Souueraineté la Ville & le Chaſteau de Pignerol, Riua, Baudenaſco, Bunaſco le haut, Coſtagrande, le finage de Pignerol, les Villages de l'Abbaye le Valdelemie, & leurs finages, le Village & Fort de la Perouſe, Pinache, Villars, les Portes, le grand & le petit Dibloin, leurs finages, & autres Terres ſituées dans la Vallée de Perouſe, qui ſont à la main gauche, tirant de Pignerol à Pragela, & par de là la Riuiere de Chiſon. Pour eſtre tous ces lieux vnis à perpetuité à la Couronne de France, qui furent eualués ſeize mille eſcus de rente. Et en contreſchange S. M. accorda à S. A. la Ville d'Albe auec les Villages qui en dependent, & autres Terres ouuertes, iuſqu'à la ſomme de treize mille eſcus de reuenu, Albe & l'Albezan compris, que le Roy promit de faire entrer dans l'eualuation des Terres que l'on deuoit deliurer à S.A. pour ſon partage du Montferrat, & de payer le ſurplus à S.A. à raiſon de deux pour cent, incontinent que S. M. ſeroit en poſſeſſion de Pignerol ; & que le Mantoüan auroit eſté rendu, pour ſeurté de l'execution duquel Traitté, il fut arreſté que le Prince Cardinal de Sauoye iroit en France, pour y demeurer iuſqu'à ce que Pignerol fut au pouuoir du Roy, & que les Places des Griſons & du Mantoüan fuſſent renduës, à condition toutesfois, que le Roy ne voulant point entreprendre la guerre contre les Gennois, dans le temps conuenu, l'eſchange de Pignerol & d'Albe demeureroit nul.

Et afin qu'il parut à tout le monde que le Traitté de Ratisbonne auoit eſté executé, & que les François eſtoient ſortis de Pignerol, lors que les Deputés de S.A. en allerent prendre poſſeſſion, les Soldats de la garniſon ſe cacherent dans les caſemates, iuſqu'à ce que l'on eut trouué des pretextes pour colorer cette remiſe; moyennant cela les Deputés du Roy donnerent leur Sentence & adiugerent Albe & l'Albezan au Duc, quoy qu'il n'en eut iamais eſté parlé par tous les Traittés precedents ; ce qui ne tournoit qu'au preiudice du Duc de Mantoüe : mais il eſtoit bien iuſte qu'ayant cauſé le mal, il en portaſt la peine.

Ainſi s'appaiſa cette guerre, qui auoit mis l'Europe en cõbuſtion & troublé le repos d'Italie, dont l'euenemẽt fut glorieux à Victor-Amé, qui en retira cét auãtage que d'emporter vne partie du Duché de Montferrat, pour les anciennes pretentions de ſa Maiſon: Ce qui iuſtifia, que quand Charles-Emanuel prit les armes contre le Duc de Mantoüe l'an 1628. ce fut pluſtoſt par vn iuſte deſir de recouurer ce qui luy appartenoit, que par ambition ; puis qu'apres vne ſi longue guerre, ce que ce Prince auoit pourſuiuy auec tant de chaleur & de dépẽce, fut accordé à ſon Fils par le iugement de l'Empereur & du Roy de France.

Les Eſpagnols qui n'ont eſtime que pour leurs ouurages, & qui ne conſiderent que leur propre grandeur, eurent vn ſenſible déplaiſir, que cette Paix eut eſté faite ſans eux, & euſſent eſté au deſeſpoir, s'ils euſſent ſçeu comme les choſes

choſes s'eſtoient paſſées à Queraſque ; car ils crûrent que le Duc eſtant rentré dans ſes Eſtats occupés depuis la guerre par la generoſité du Roy, & ayant obtenu vne ſi bonne portion du Montferrat par le Traitté de Queraſque s'en ſentiroit touſiours ſon obligé ; & que le Duc de Mantoüe ayant auſſi obtenu ſon reſtabliſſement dans ſes Eſtats & l'Inueſtiture de l'Empereur par l'intereſt que la France auoit pris à le proteger pancheroit touſiours à ce party ; & qu'ainſi il ne falloit plus eſperer que les Eſpagnols ſe puſſent iamais rien promettre de l'amitié de ces deux Princes : Outre qu'apres cette Paix il ſembloit que l'Eſpagne eut perdu cette grande authorité auec laquelle iuſqu'alors elle auoit regenté en Italie.

Par ces reflexions le Duc de Feria forma le deſſein d'y broüiller les cartes, & d'y reſtablir la puiſſance de ſon Maiſtre ; & pour y paruenir, il retint la pluſpart des Trouppes qu'il eſtoit obligé de licentier par le Traitté de Queraſque, & en leua de nouuelles, dont la Commiſſion fut donnée au Marquis de Rangon, nonobſtant les remonſtrances qui luy en furent faites par le Nonce Panciroll e ; & ce qui confirma ce ſoupçon furent de Lettres interceptées que le Comte de la Roque écriuoit au Duc de Feria, par leſquelles on vid que les Eſpagnols pour ſe vanger des auantages que la France auoit eü ſur eux, vouloient fomenter les mécontentements de la Reyne Mere & du Duc d'Orleans, que de mauuais conſeils auoient pouſsés à ſortir du Royaume par la hayne qu'ils auoient contre le Cardinal de Richelieu.

Ainſi le Duc de Mantoüe eſtant entré le premier en deffiance des Eſpagnols, au lieu de congedier ce peu de François qui eſtoient demeurés à Cazal & à Mantoüe, comme il en eſtoit preſsé par le Duc de Feria (bien qu'ils ne fuſſent pas capables de garentir ces deux places de ſurpriſe) reçeut dans Cazal ſix Regiments de gens de pied & ſix Compagnies de cheuaux legers tous François. Cét exemple fournit au Roy (qui ne vouloit pas encore faire éclatter le Traitté ſecret de Pignerol,) le pretexte de repreſenter publiquement à S. A. par Seruient qui eſtoit demeuré en Piemont en qualité d'Ambaſſadeur, q u'elle n'eſtoit pas plus en ſeureté que les autres par la conſideration des ſoupçons que les Eſpagnols auoient de ſa conduite, & qu'ainſi il eſtoit neceſſaire que Sa Majeſté eut quelque place ſur la frontiere de France & de Piemont pour luy donner l'entrée d'Italie & pour y empeſcher les progrez des Eſpagnols.

Les places qui furent demandées au Duc eſtoient Suze & Veillane, ou Pignerol & la Perouſe, ou Demont ou Cony, ou Saluces & Sauillan auec la Valée de ſainct Pierre ; mais ſeulement par forme de depoſt & iuſques à ce (diſoit-on) que les ombrages qu'auoit le Roy qu'on ne voulut opprimer ſes alliés, fuſſent leués. Or quoy que le procedé des Eſpagnols ſeruit de couleur à cette propoſition, on auoit effectiuement des ſoupçons en France contre le Duc qui la faiſoient preſſer ; car le Roy d'Eſpagne s'eſtant ſeruy de l'Abbé Scaglia Ambaſſadeur de S. A. pour negotier vn Traitté de Ligue entre l'Eſpagne & l'Angleterre, & le Prince Cardinal de Sauoye ayant eſté inuité par l'Archi-ducheſſe d'aller en Flandres à meſme temps que la Reyne Mere du Roy s'y eſtoit retirée ; le Conſeil de France eut quelque opinion que S. A. auoit deſſein de ſe raccommoder auec les Eſpagnols, & de ſe preualoir des deſordres dont le Royaume eſtoit menacé : de ſorte qu'en demandant au Duc vne porte pour entrer en Italie, afin de parer aux deſſeins des Eſpagnols, on eſtoit bien ayſe de s'aſſeurer de ſon amitié.

Le Duc feignant d'eſtre eſtonné de cette demande s'en excuſa comme d'vne contrauention au Traitté de Ratisbonne ; il offrit neantmoins (au cas que les Eſpagnols vouluſſent remuer en Italie) paſſage dans ſes Eſtats pour les

Trouppes de Sa Majesté tout autant de fois qu'il en feroit requis. Cependant S. A. pour couurir mieux son jeu en donna aduis au Duc de Feria, pour sçauoir s'il estoit en estat de luy fournir des forces capables de resister aux François s'ils vouloient entrer par force dans le Piemont; mais le Duc de Feria qui n'auoit pas des Trouppes pour vne si grande entreprise, n'ayant fait à cette proposition que des réponces generales, le Duc declara qu'il ne se vouloit point commettre auec le Roy Tres-Chrestien apres vne recente reconciliation, ayant plus de raison d'esperer de l'auantage de l'amitié des François que de celle des Espagnols; puisque ceux-là n'auoient autre but que de proteger les Alliés de la Couronne de France, que ceux-cy meditoient d'opprimer, resolut de remettre au Roy la Ville & Chasteau de Pignerol auec les Forts de la Perouse & de saincte Brigide par forme de Depost, & pour six mois tant seulement; Son Altesse disant que pendant ce temps-là les jalousies d'Italie cesseroient.

Le Traitté en fut arresté à Mirefleur le 19. d'Octobre 1631. dont la substance est, *Que Son Altesse ne prendroit aucune part aux desseins de ceux qui voudroient exciter des troubles en France pendant l'éloignement de la Reyne Mere & du Duc d'Orleans: Qu'elle donneroit libre passage aux Trouppes & aux munitions de guerre que le Roy enuoyeroit au Montferrat; Et Sa Majesté accordoit aussi le mesme par ses Estats aux Trouppes Lorraines, Liegeoises & Wallonnes, dont le Duc pourroit auoir besoin. Et au cas que les Estats de S. A. fussent attaqués tant deçà que delà les Monts; le Roy promettoit pour leur deffence vingt mil hommes de pied & deux mille cheuaux auec l'Artillerie necessaire à vne telle armée, à la charge que S. A. fourniroit de son costé dix mil hommes de pied & 1500. cheuaux: Que pour la seureté de ces choses S. A. feroit remettre en depost la Ville & Chasteau de Pignerol auec les Forts de la Perouse & de saincte Brigide le lendemain, entre les mains des mesmes Suisses, qui auparauant auoient gardé en depost la Citadelle de Suze & le Fort de Ialasse, lesquels feroient serment de garder ces places au nom du Roy durant six mois & de les rendre apres ce temps-là au Duc; si ce n'est que continuants les soupçons il fut iugé à propos du consentement de S. A. de proroger le terme du depost: Que le Roy neantmoins y mettroit vn Gouuerneur qui feroit le mesme serment. Et au cas que S. A. vint à manquer aux choses promises, il fut arresté que Sa Majesté pourroit mettre dans Pignerol & aux Forts des enuirons, tel nombre de gens de guerre qu'il luy plairoit, & en faire sortir les Suisses qui demeureroient deslors dispensés de leur serment; de mesme s'il suruenoit quelque contrauention de la part du Roy, les Suisses seroient quittes de leur serment, rendroient les places à S. A. pour en disposer auec toute liberté.* Voylà ce qui fut conclu à Mirefleur. Les Espagnols qui n'estoient pas bien informés de ce qui s'estoit passé, pour décrier S. A. aupres des Princes d'Italie, publierent qu'elle auoit promis Pignerol au Roy auant que Toiras & Seruient fussent partys de Paris, & que le Comte de Druent en auoit porté parolle à Sa Majesté, ce qui pourtant n'estoit pas vray. Le Duc de Feria fut le premier qui fit des plaintes à S. A. du Traitté de Mirefleur, ne pouuant souffrir que les François fussent en estat de passer en Italie aussi tost que les interests de leurs Alliés les y appelleroient: Mais le Duc luy fit dire, *Qu'il n'auoit fait en cela que ce qui estoit permis à vn Souuerain, & qu'il auoit plus d'obligation à remettre ces places au Roy qu'à aucun autre Prince, dont il n'estoit tenu de rendre raison à personne.*

Les succez que l'Empereur & le Roy Catholique auoient eü en Allemagne & en Flandres ayants augmenté la jalousie des François, qui d'ailleurs s'estoient extraordinairement ombragés de la sortie de la Reyne Mere & du Duc d'Orleans, & des secrettes pratiques que les Espagnols faisoient dedans & dehors le Royaume contre le repos de la France; ils crûrent qu'au lieu de restituer Pignerol (suyuant le Traitté feint de Mirefleur) il estoit temps de se declarer

declarer, pour en faire l'acquiſition, afin de ſe conſeruer vn pied en Italie, tant pour la ſeurté des Eſtats de France, que pour en aſſiſter leurs amys, repreſentans auec beaucoup d'exageration, que le depoſt augmentoit pluſtoſt les deffiances & les ſoupçons du Roy que de les oſter, par les efforts que les Eſpagnols faiſoient tous les iours de le recouurer. Sa Majeſté Tres-Chreſtienne donna donc commiſſion au Mareſchal de Thoiras & à Seruient, d'en faire la negotiation auec S. A. auant que les ſix mois du depoſt fuſſent expirés, comme ſi ç'eut eſté vne choſe à faire. Cela pourtant ſe ménageoit auec beaucoup de ſecret; de crainte qu'auparauant la concluſion, les Eſpagnols n'y apportaſſent quelque obſtacle, & que le déplaiſir qu'ils en receuroient ne retardât la Paix d'entre S. A. & les Gennois, dont Sa Majeſté Catholique auoit voulu eſtre l'Arbitre. Cette Paix fut à la fin arreſtée à Madrid le 27. de Nouembre par Sa Majeſté Catholique, apres diuerſes conferences qu'elle en eut auec l'Abbé Scaglia Ambaſſadeur ordinaire de S. A. en Eſpagne & auec François Lomellin Ambaſſadeur des Gennois.

Ce Traitté contenoit entr'autres articles : *Qu'il y auroit Paix à l'auenir, & reſtabliſſement de commerce entr'eux & ceſſation de toutes hoſtilités : Que chacun rendroit ce qu'il auoit pris à l'autre pendant la guerre : Que Zuccarel demeureroit en toute proprieté à la Republique, en payant à S. A. pour toutes ſes pretentions cent ſoixante mille eſcus : Qu'il y auroit oubly de tout le paſſé & pardon general à tous ceux qui auroient ſeruy le party contraire ; nommément à dix Gennois declarés par S. M. Catholique, qui toutesfois ne pourroient iamais demeurer ſur les Terres de la Republique.* Le Duc, ny les Gennois ne le voulurent pas appreuuer, eux ſe plaignoient que la ſomme qu'ils deuoient payer à Son Alteſſe, eſtoit exceſſiue, & le Duc, que le pardon (quoy que general) eut eſté reſtraint à certaines perſonnes, pretendant qu'aucun n'en dût eſtre exclus. Ainſi les choſes demeurerent quelque temps dans cette incertitude.

Cependant le Mareſchal de Thoiras & Seruient preſſoient le Duc de remettre Pignerol au Roy, qui en apparence le refuſoit, ou demandoit des delays ; afin que les Eſpagnols ny le Duc de Mantoüe, n'euentaſſent le Traitté ſecret de Queraſque, & qu'il parut que la conioncture du temps portoit Son Alteſſe à faire vne choſe que le bien de ſes affaires luy auoit dé-ja fait accorder. Ainſi le Duc, pour ſatisfaire à la promeſſe de Queraſque, fit vn Traitté auec Toiras & Seruient le cinquiéme du mois de Iuillet de l'an mille ſix cents trente deux, par lequel Son Alteſſe remit au Roy en toute proprieté & Souueraineté, *La Ville & Chaſteau de Pignerol auec ſon Finage, & les Forts de la Perouſe & de ſaincte Brigide. Outre cela le Duc, pour laiſſer la liberté des paſſages d'Italie à Sa Majeſté, promit de ne baſtir aucuns Forts, tant deçà que delà la Riuiere de Chiſon, laquelle demeura au Roy le long de la Valée de la Perouſe & du Finage de Pignerol tant ſeulement. Et en recompenſe Sa Majeſté s'obligea d'acquiter Son Alteſſe enuers le Duc de Mantoüe de la ſomme de quatre cents quatre-vingt-quatorze mille & tant d'eſcus, qu'elle eſtoit tenüe de luy payer, en execution du Traitté de Queraſque. Et pour le ſurplus du prix deſdites Places, dont l'eualuation ſe feroit par Commiſſaire : Il fut arreſté que le Roy le payeroit comptant, pour eſtre employé par Son Alteſſe en l'acquiſition de la Souueraineté de Neuf-Chaſtel & de Valengin, appartenant au Duc de Longueuille, laquelle Sa Majeſté s'engageoit de procurer. Son Alteſſe promettoit encore au Roy de donner libre paſſage ſur ſes Eſtats aux Armées qui viendroient de France, pour le ſecours de ſes Alliés, & d'y ioindre les ſiennes. Sa Majeſté auſſi demeuroit chargée de deffendre la Perſonne & les Eſtats de Son Alteſſe, & de la maintenir en la poſſeſſion de ce qu'elle poſſedoit au Montferrat,* &

& de fournir à cét effet vingt mille hommes de pied & deux mille cheuaux, à condition que Son Altesse fourniroit aussi de son costé douze mille hommes de pied & deux mille cheuaux, dont le Roy payeroit la moitié, & bailleroit passage par ses Estats aux gents de guerre, Walons, Lorrains, Liegeois & autres que Son Altesse voudroit leuer. Toutes lesquelles conditions n'auoient esté inuentées que pour obscurcir d'auantage ce qui auoit esté negotié secretement à Querasque.

Ce Traitté pourtant fit grand bruit en Italie, en Allemagne & en Espagne: Le Duc auant que de se voir obligé de le faire & de le rendre public, auoit depéché à l'Empereur Charles-Emanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane, Marquis de Pianezze & de Chasteau-neuf Fils d'Albigny, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour demander l'Inuestiture de Trin & des autres Terres du Montferrat adiugées à Son Altesse par le Traitté de Querasque; A quoy le Marquis de Pianezze rencontra de grandes difficultés: car le Comte de la Roque mal satisfait de ce que S. A. ne luy auoit pas voulu donner la preseance sur l'Ambassadeur de France en Chappelle le iour de la Feste-Dieu à Turin, s'estoit retiré en la Cour de l'Empereur, où il rendit tous les mauuais offices qu'il peut au Duc. D'ailleurs l'Imperatrice Eleonor de Gonzague, & le Pere Chiroga Capucin son Confesseur, Ministre d'Espagne fort authorisé, s'y opposerent ouuertement, alleguants que l'Inuestiture n'estant qu'vne suite du Traitté de Ratisbonne, Sa Majesté Imperiale la deuoit refuser, iusqu'à ce que les François fussent hors de Pignerol, obstacles qui paroissent inuincibles: Car Son Altesse qui se voyoit engagée de manifester le Traitté de Pignerol dans peu de iours, auoit donné ordre au Marquis de Pianezze de representer adroittement à l'Empereur, qu'elle se voyoit pressée par raison d'Estat, à remettre Pignerol au Roy de France, afin que la nouuelle arriuant à Vienne, ne surprit pas Sa Majesté Imperiale; neantmoins le Marquis sçeut si bien ménager l'esprit de l'Empereur & de ses Ministres, & les interests de son Maistre, que contre toutes les apparences, il obtint de l'Empereur la premiere Inuestiture du Montferrat par Patentes dattées à Vienne le 17. d'Aoust 1632.

: p. 574.

Nous auons parlé assez long-temps des affaires de Piémont & de Mantoüe, faisons vn tour à Rome pour y voir vne nouueauté, laquelle en fit naistre d'autres: Le Pape Vrbain VIII. ayant par Decret du dixiéme de Iuin mille six cents trente, changé le Titre d'Illustrissime, dont on auoit accoustumé de traitter les Cardinaux, en celuy d'Eminentissime, auec deffence aux Cardinaux d'en receuoir vn autre de qui que ce soit, excepté de l'Empereur & des Roys; la Republique de Venise se persuadant d'estre comprise dans cette reserue, à cause du Royaume de Chypre, resolut de continuer à donner le Titre d'Illustrissime aux Cardinaux; & dés-lors le Duc de Venise changea l'ancienne forme de sa Couronne & la fit fermer comme celle des Roys: Charles-Emanuel qui estoit encore viuant, & qui pretendoit aussi hereditairement le Royaume de Chypre, crût qu'en vne si illustre conioncture, il estoit obligé de conseruer la prerogatiue de sa Maison, & commanda au Marquis d'Aglié son Ambassadeur Ordinaire à Rome, de faire connoistre à Sa Sainteté & au Sacré College, qu'en qualité de Roy de Chypre, il pouuoit vser du priuilege des Testes Couronnées, & que par cette raison, il ne deuoit point changer le Titre d'Illustrissime, dont iusqu'alors Son Altesse auoit honoré les Cardinaux: Et pour mieux faire paroistre sa resolution, elle deffendit au Prince Cardinal son Fils, de traitter autrement les Cardinaux.

Victor

Victor-Amé, apres vn si glorieux exemple, fit fermer sa Couronne, comme auoit fait le Duc de Venise ; prit le titre Royal, & reprit les armes, & la qualité de Roy de Chypre que ses Predecesseurs auoient portée, dont les Venitiens qui ont autrefois possedé ce Royaume, témoignerent du mescontentement, & dez-là il y eut quelque froideur entre ces deux Estats, laquelle auoit dé-jà commencé par le refus que les Ambassadeurs de Venise auoient fait depuis quelques années en quelques Cours, de continuer aux Ambassadeurs de Sauoye les honneurs & le traittement qui leur estoient deus. Le Duc pourtant ne fit rien de nouueau, de faire fermer sa Couronne ; parce que depuis Charles le Guerrier qui porta le premier le titre de Roy de Chypre, les Ducs de Sauoye auoient tousiours porté vne couronne veritablement Royale, quoy que non fermée, dont l'vsage n'est pas ancien.

Pendant le calme d'Italie, le Conseil d'Espagne ayant resolu d'enuoyer en Flandres le Cardinal Infant Frere de sa Majesté Catholique, pour y commander, à cause de la mort de l'Infante Archi-Duchesse. Il prit son chemin par Mer auec dessein de passer à Milan. Le Duc l'enuoya visiter à Barcelonne, par le Pere Paul Britio de Brason Confesseur & Aumosnier Prouincial des Freres Mineurs Obseruantins de sainct Thomas, (depuis Euesque d'Albe,) qui alloit en Espagne ; puis aux Isles d'Hieres par le Commandeur Pazero, & apres par le Comte Badat, pour le prier d'aborder à Nice, où son Altesse se preparoit pour le receuoir. Le Cardinal l'enuoya complimenter par Dom Martin d'Axspe Secretaire d'Estat d'Espagne. Le Duc attendoit le Cardinal Infant à Nice, où toutes choses estoient preparées pour luy faire vne magnifique reception ; mais le vent n'ayant pas permis à ses galeres d'y aborder, il s'arresta à Ville-Franche où son Altesse montée sur la Galere Royale l'alla visiter le deuxiéme de May mille six cents trente-trois, suiuie de Dom Felix son Frere naturel, du Marquis de Pianezze, du Comte Ardoüin de Valpergue & du Comte de Piozasque Capitaine des Gardes & du Marquis de Ciriez General des Galeres de son Altesse. Le Cardinal Infant luy fit toutes sortes d'accueils & de caresses, & le lendemain rendit la visite à son Altesse, accompagné du Comte d'Ognate, du Marquis de Ville-Franche, du Marquis del Viso, du Marquis d'Est & de plusieurs personnes de condition. Et comme le Cardinal Infant fut obligé par les vents contraire d'arrester encore quelques temps à Ville-Franche, il donna la Comedie en Espagnol à son Altesse sur sa Galere, & se separerent auec toutes les demonstrations d'affection & de bonne volonté que l'on pouuoit esperer de deux Princes si proches parents.

Cette entreueüe causa beaucoup de soupçons, & chacun crût qu'elle n'auoit seruy qu'à ietter les fondements d'vne reünion de la Sauoye auec l'Espagne ; mais la suite fit voir qu'elle ne s'estoit terminée qu'en compliments, & en ciuilités : Car au mois de Iuillet mille six cents trente-trois, les Trouppes que le Cardinal Infant auoit fait venir d'Espagne, ayants pris terre à Final, il fit demander passage à son Altesse dans ses Estats pour deux Compagnies qui deuoient estre establies au Chasteau d'Arezzi ; le Duc l'accorda & fit preparer les Estappes ; mais Gaspard Toralto d'Arragon Mestre de Camp Espagnol, au lieu de suiure les ordres de Son Altesse, entra dans ses Estats auec deux mille hommes de pied, & prit quartier à Nouello, & à la Morra Chasteaux des Langhes, l'vn dependant absolument de la Souueraineté de Piemont, & l'autre en partie de la Couronne d'Espagne, & en

partie de son Altesse, où neantmoins par les anciens traittés aucun des deux Souuerains ne pouuoit loger des trouppes sans le consentement expres de l'autre.

Le Duc, à cette nouuelle se sentit offencé, & le fut bien d'auantage quant il sceut que les Espagnols s'estoient élargis aux terres d'Olmo, & de Cesole qui sont du Piemont, & que Toralto auoit assiegé Roquaueran dependant du Comté d'Ast, dont le Capitaine Pola auoit esté contraint d'abandonner la Ville, puis le Chasteau. Santena Mareschal de Camp par ordre de son Altesse Royale, enuoya Caseneuue Sergent de Bataille à Toralto, pour sçauoir le motif d'vn procedé si extraordinaire, & d'vne contrauention formelle à la Paix. Toralto qui preuoyoit bien qu'il seroit desauoüé, fit réponce : *Que c'estoit vn démele particulier, & qu'ayant perdu des siens aux approches de Rocaueran, il n'y estoit entré que pour maintenir sa reputation.* Prise de Ro caueran par les Espag 1633.

Cependant son Altesse Royale depescha Binelli à Milan, pour s'en plaindre au grand Chancelier, & pour faire voir les droits que la Couronne de Sauoye auoit sur cette place, & sur les autres où Toralto estoit entré hostilement. Et quoy que les longueurs dont vserent les Espagnols, pour donner satisfaction à ce Prince, sous pretexte de quelques pretentions imaginaires & la facilité qu'il auoit d'en tirer du ressentiment, luy deussent faire prendre les armes : Neantmoins, pour ne pas faire rupture entiere auec les Espagnols, il ayma mieux terminer cette affaire par douceur. De sorte qu'apres quelques contestations, les titres de son Altesse Royale ayants esté examinés à Milan, les Espagnols abandonnerent Rocaueran ; ainsi cette apparence de guerre, & d'vn nouueau trouble en Italie, s'en alla en fumée par la prudence du Duc.

Mais lors que le Piemont paroissoit estre dans le repos, & commençoit à respirer apres tant de calamités, & que son Altesse Royale s'attachoit entierement à reparer les desordres que la guerre auoit fait dans ses Estats, & à soulager ses sujets accablés sous le faix des miseres passées ; l'on vid naistre dans la famille de son Altesse Royale vne diuision, qui, quoy que legere au commencement, & de peu de consequence en apparence, fut si funeste par sa suite, que l'Estat en demeura long-temps ébranlé.

La Grossesse de la Princesse Marie de Mantoüe estant fort auancée, Marguerite de Sauoye sa Mere Duchesse Doüairiere de Mantoüe, prit resolution de l'aller visiter. Son Altesse Royale ne pouuant destourner cette resolution, y consentit auec regret, & luy donna le Marquis Ville Cheualier de son Ordre pour l'accompagner, & à son depart de Turin ; le Duc & Madame Royale luy firent de grands presents.

La Princesse ne demeura pas long-temps à Mantoüe, qu'elle voulut prendre part aux affaires, & persuada au Duc de Mantoüe de quitter l'Alliance de France, & de Venise, & de s'vnir aux Espagnols en faisant vn Traitté de neutralité auec l'Estat de Milan, dont elle en vouloit estre Mediatrice. Cette intrigue ayant esté découuerte, la Princesse fut également soupçonnée des François & des Venitiens : Et comme le Duc de Mantoüe ne se pouuoit separer des vns, ny des autres, sans mettre son Estat en peril, il fit connoistre à la Princesse qu'il estoit à propos qu'elle sortit de ses Estats, pour leuer les ombrages que le Roy, & la Republique de Venise auoient pris contre elle.

Ainsi

Ainſi cedant à l'authorité, elle ſe retira au Chaſteau de Gualtera ſur l'Eſtat du Duc de Modene ſon Neueu, où elle ne fit pas long ſejour; parce que ce Prince apprehendant auſſi de ſe broüiller auec les Venitiens & auec les François, luy fit dire par le Comte de Montecuculi qu'il ne la pouuoit plus garder dans ſes Eſtats. Ce compliment auquel cette Princeſſe ne s'attendoit point, ne la ſurprit pas; au contraire elle repartit d'vn viſage riant, *Qu'elle eſtoit née pour faire du bien à ſes Neueux & non pas pour les incommoder*, & voulut ſortir de Gualtera à la meſme heure; mais la choſe fut remiſe au lendemain, qu'elle ſe rendit à Cremone où le Cardinal Infant qui eſtoit à Milan, l'enuoya viſiter par le Duc de Nochera, le Marquis d'Eſt & quelques autres Seigneurs de ſa Cour.

Son Alteſſe Royale eſtonnée du procedé de ſa Sœur, luy enuoya le Marquis Ville & le Protonotaire Berguera pour la prier de retourner en Piemont; mais elle qui vouloit ſe ietter entre les bras du Roy d'Eſpagne, dans l'eſperance qu'elle auoit conceüe d'y rencontrer de grands auantages, paſſa à Gennes, & delà en Eſpagne, où l'on luy donna le gouuernement de Portugal.

L'éloignement de la Ducheſſe de Mantoüe fut ſuiuy de la reſolution que prit le Prince Cardinal à Rome, où il renonça à la protection de France, prit celle de l'Empire, & ſe declara Partiſan de la Maiſon d'Auſtriche.

Le Prince Thomas pouſſé d'vn meſme genie, meditoit auſſi de prendre party auec le Roy d'Eſpagne: Et quoy qu'il fut Gouuerneur de Sauoye auec vne authorité ſi abſoluë, que la Nobleſſe, les Magiſtrats, & les Peuples auoient ordre de Son Alteſſe Royale de luy obeïr comme à ſa propre perſonne, & qu'il eut de grands appointements, & vn bel Appannage: Neantmoins ſe voyant chargé de Famille & ſa fortune bornée, il voulut chercher les occaſions d'employer ſa valeur & de laiſſer vn appuy à ſes Enfans, pour viure dans l'honneur & auec l'Eſclat de leur naiſſance. Et comme il n'auoit pas eü ſatisfaction en France, où il auoit eſſayé de s'eſtablir, il tourna ſes penſées du coſté d'Eſpagne, où il prit party par la negotiation de Iean Baptiſte Coſta Gentil-homme Gennois Preſident des Finances, & General des Eſtappes de Sauoye, & en ſuite eſtant allé à Tonon auec la Princeſſe de Carignan ſon Eſpouſe, & les Princes ſes Enfants ſous pretexte de chaſſe, il s'en alla en poſte en Flandre par le Comté de Bourgogne, & la Princeſſe de Carignan auec ſes Enfants, à Milan par le Pays de Valays.

La Nouuelle de cette retraitte dont la negotiation auoit eſté fort ſecrette, ayant eſté ſceüe à Turin troubla toute la Cour, Son Alteſſe Royale en demeura fort eſtonnée & dit à Madame Royale, *Ie l'aymois tendrement & luy euſſe fié mon cœur, ie ne ſçay ce qui le peut auoir porté à ce deſſein.* Le lendemain on en fut eſclaircy par la lettre que Son Alteſſe Royale reçût du Prince Thomas dattée à Tonon ſur le point de ſon depart, par laquelle il ſe plaignoit *d'auoir eſté mal traité par les Miniſtres de Son Alteſſe Royale, tant pour ſes intereſts que pour ceux de ſes Seruiteurs: Qu'on ne regloit pas promptement quelques differends qui concernoient ſon Appannage: Que l'on ſe deffioit de luy ſans ſujet, & qu'on auoit cherché des pretextes pour luy oſter le Gouuernement de Sauoye; ce qui l'auoit obligé de chercher fortune ailleurs pour luy, & pour ſes Enfans: Que ſon intention n'eſtoit pas de deſſeruir ſon Alteſſe Royale, à laquelle il proteſtoit de rendre toute ſa vie le reſpect qu'il luy deuoit comme Frere, & l'obeïſſance comme Vaſſal, luy recommandant*

 ſes

ses interests, & ceux de ses amys & de ses seruiteurs, & la suppliant de l'excuser, si la crainte qu'il auoit eü d'estre destourné de sa resolution, l'auoit retenu iusqu'alors de luy en faire part.

A la lecture de cette lettre qui se fit publiquement, Son Altesse Royale voyant combien estoient legers ces sujets de plainte, répondit, *le loüe Dieu, il ne faut point d'autre iustification de mes actions enuers mon Frere que les mesmes plaintes qu'il fait.* Aussi toute la Cour estoit tesmoing de l'affection particuliere que Son Altesse Royale auoit tousiours eüe pour ce Prince, des soins qu'elle auoit prise de luy donner toutes les satisfactions qu'il auoit souhaittées, ayant plustost augmenté ses appointements que de les retrancher: Et s'il y auoit eü quelque mes-intelligence entre les Ministres de son Altesse Royale, & les Agents du Prince; c'estoit pour des considerations particulieres, ce qui ne deuoit point alterer la confiance que les Maistres auoient l'vn en l'autre, laquelle auoit tousiours esté entiere de la part de Son Altesse Royale, enuers le Prince, bien loing d'auoir eü dessein de luy oster le Gouuernement de Sauoye.

Cependant le Duc irrité du procedé du Prince Thomas, du mépris qu'il auoit fait de sa personne, & de son authorité, du décry qu'il faisoit de son Gouuernement & de la deffiance où il auoit mis tous les François de son affection, le porterent à tant d'indignation qu'il luy osta tous ses appointements, le priua de la joüissance de son appannage, & éloigna ses Domestiques & Confidents, pour témoigner à la France que son Altesse Royale n'auoit eü aucune connoissance de sa resolution, & qu'elle la desappreuuoit ouuertement. Delà le Duc passa en Sauoye, & y establit pour Gouuerneur Dom Felix son Frere naturel. Et parce que son Altesse Royale ayant acquis du consentement de l'Empereur, des Freres Marquis de Carretto la Souueraineté & la Seigneurie des Villes & Chasteaux de Nouello, Montfort, Monchié, Sinnio & Castellet Fiefs de l'Empire, qui estoient à la bien-seance du Piemont, dont Son Altesse Royale n'auoit point encore eü d'inuestiture, parce que les Espagnols la trauersoient sous pretexte qu'ils estoient obligés d'y passer allants de Gennes à Milan, l'Empereur, pour en estre informé, commit Cesar de Gonzague Duc de Guastalla, qui ayant fait rapport à sa Majesté Imperiale, que les trouppes Espagnoles auoient leur passage à la Morra ensuite des anciens traittés faits auec la Royale Maison de Sauoye, & que cette nouuelle acquisition ne les incommodoit point, en accorda l'inuestiture à Son Altesse Royale à la personne de Blaise-Amé Asinaro Marquis de Crauesana son Gentil-homme Enuoyé, par patentes dattées à Vienne le seiziéme d'Aoust mille six cents trente-quatre.

Preuues pag. 576.

Inue-stitur de No-uello. 1634.

Cette mesme année les diuisions de la Maison de France ayants en quelque façon cessé par le retour du Duc d'Orleans à la Cour, S. A. R. prenant part à la satisfaction du Roy, depescha en Cour François Canale Comte de Cumiane son Maistre des ceremonies & Introducteur des Ambassadeurs pour s'en réjoüir auec le Roy, où il arriua le dix-huictiéme de Nouembre & eut audiance auec le Comte de sainct Maurice Ambassadeur ordinaire en France pour S. A. R.

Côte de Cumian en Fr 1634.

Ceremonial de France Tom. 2.

La France jalouse des auantages que la mort du Roy de Suede, & le gain de la bataille de Nordlinguen auoient procurés en Allemagne à la Maison d'Austriche, & offencée de la Prison de l'Archeuesque de Treues Electeur de l'Empire, qui de crainte des Suedois s'estoit mis sous la protection de France, lors qu'il ne la pouuoit receuoir d'aucun autre Prince, estoit sur le point de faire rupture auec l'Espagne; mais auant que d'en venir là, le Cardinal de

de Richelieu, qui en trauaillant à la grandeur du Royaume, ne negligeoit point la sienne, & qui par vne politique assez commune aux fauoris, estoit bien ayse de porter la guerre aux Pays estrangers pour employer les Esprits les plus inquiets, & les meilleurs courages capables de troubler sa felicité, fit renoueller la ligue auec les Estats des Prouinces vnies & auec les Suedois. Et comme il pretendoit de faire vne puissante diuersion en Italie; il entreprit aussi d'y faire vne ligue & fit depescher aupres des Princes d'Italie le President de Bellieure en qualité d'Ambassadeur extraordinaire qui leur proposa: *Le dessein qu'auoit le Roy d'y faire la guerre pour diuiser les Estats qu'y possedent les Espagnols, dont sa Majesté Tres-Chrestienne protestoit de ne se vouloir point preualoir, mais d'accommoder les Princes voysins qui entreroient dans la ligue de ce qui seroit à leur bien-seance, se contentant de Pignerol comme d'vne porte d'Italie pour accourir à leur secours, à mesme temps qu'ils seroient attaqués par les Espagnols, leur promettant homme, & argent pour l'execution de cette entreprise, & leur representant qu'ils deuoient estre dans vne iuste apprehension que la Maison d'Austriche, apres tant de signalés progrés en Allemagne, ne tournast ses pensées en Italie pour s'assujettir entierement cette belle Prouince.* Mais les persuasions de Bellieure ne firent pas grand effect; car le peu d'intelligence qu'il y auoit entre le Pape & les Venitiens les fit demeurer sur la reserue. Le Grand Duc de Toscane ne se voulut pas detacher de l'amitié d'Espagne, il n'y eut que le Duc de Modene qui en donna quelque parolle; mais il s'en retira depuis. Odoard Farnese Duc de Parme Prince jeune, courageux & ambitieux, indigné de ce que les Espagnols luy auoient demandé Plaisance pour en faire vne place d'Armes, se declara Partisan de France. La Republique de Gennes demeura dans vne espece de neutralité: Quant à Victor-Amé il eut bien de la peine à se resoudre. Le party de la neutralité estoit apparemment ruyneux, l'experience du passé le dissuadoit de se ioindre aux Espagnols, outre le peril où il mettoit le Piemont par le moyen de Pignerol, dont les François estoient les Maistres, de s'vnir aussi auec le France. Les difficultés ne se presentoient pas moindres; car d'vn costé cette ligue n'estant animée que par le Cardinal de Richelieu qui pouuoit ou mourir ou estre disgracié, il n'y auoit point de certitude de s'y engager, & de l'autre son Altesse Royale aymoit la Paix, dont ses Estats auoient besoin. Elle consideroit encore que l'auancement des François en Italie par l'aneantissement de la domination Espagnole, ne luy estoit point auantageux; parce que ces deux Puissances subsistans en ialousie l'vne contre l'autre; ce Prince en estoit plus consideré & pouuoit en se jettant dans l'vn de ces deux partys, se garentir de l'oppression de l'autre: Au lieu que les François estans Maistres du Milanois, comme ils l'estoient déja de Cazal & de Pignerol, son Altesse Royale de Prince absolu & independant deuenoit esclaue des François. Le Cardinal de Richelieu pour leuer ces obstacles, figuroit la conqueste du Duché de Milan aysée par les occupations qu'il premeditoit de donner en Flandre aux Espagnols: Et parce qu'il auoit dessein d'estendre les Limites du Royaume de France iusqu'au Rhin & aux Alpes, il demandoit à son Altesse Royale toute la Sauoye auec offre de luy delaisser le Milanois & le Montferrat, lesquels joints au Piemont, pourroient estre erigés en Royaume, & promettoit au Duc de Mantoüe le Cremonois pour recompense du Montferrat. Victor-Amé Prince fort sage & iudicieux & qui ne se repaissoit pas de ces fumées & de ces esperances, resista long-temps à ces propositions, croyant de s'en pouuoir deméler auec adresse sans desobliger la France, & que le Pape qui s'interessoit fort pour son Altesse Royale, s'en rendroit l'Entremetteur.

Les Eſpagnols ayans euenté cette negotiation propoſerent diuers partys à S.A.R.pour la faire entrer dans leurs intereſts:Et comme ils n'y virent point de iour, ils luy perſuaderent de s'armer, ſans pourtant ſe declarer, & luy offrirent ſecrettement de l'argent, ſe promettants que les Francois voyant ce Prince en cette poſture, ne le voudroient pas attaquer. Cét expedient à la verité eſtoit fort plauſible, & ſon Alteſſe Royale en eſperoit cét auantage, ou que l'on ne la preſſeroit plus de ſigner la Ligue, où que du moins on luy feroit vn meilleur party ; mais le Cardinal de Richelieu violent en ſes deſirs, ne pouuant pas digerer ce temporiſement, fit ſçauoir à S. A. R. qu'il vouloit, *ou la Ligue, ou la Guerre*, & pour l'obliger à s'expliquer, fit approcher de la Frontiere du Piemont quatre ou cinq mil hommes. Ainſi le Duc pris à deſpourueu, ſe vid obligé contre ſa propre inclination d'accepter la Ligue.

Preuues pag. 579. Apres cela, le Roy fit declarer la guerre à ſa Majeſté Catholique par vn Heraut qui fut enuoyé à Bruxelles au Cardinal Infant au mois de May de l'an 1635. Sa Majeſté Tres-Chreſtienne ayant fait paſſer en Italie huict mil hommes de pied & deux mille cheuaux ſous la conduite du Mareſchal de Crequy, donna la charge de Capitaine General de la Ligue & de ſes Armées en Italie à S. A. R. auec vn pouuoir fort abſolu par Patentes dattées à Paris au mois de Iuillet. Ces trouppes iointes à celles de S. A. R. & à celles du Duc de Parme, deuoient compoſer vn corps de cinq mille cheuaux & de vingt-cinq mil hommes de pied, & entrer au Milanois. Le Mareſchal de Crequy ſur la fin du mois d'Aouſt s'auança dans le Montferrat, & apres auoir jetté vn Pont ſur la Cezia, ſurprit le Fort de Villatte place du Milanois, & aydé du Marquis de Fleury Mareſchal de Camp, deffit la Caualler ie Eſpagnole à Vallé, & aſſiegea Valence ſur le Pau où commandoit le Marquis de Celade.

Ce ſiege fut entrepris fort inconſiderement & contre l'intention de S. A. R. qui vouloit que l'on attaquaſt Nouarre ſeule place importante du Milanois du coſté de Vercel, laquelle priſe, on pouuoit aller ſans obſtacle iuſqu'aux portes de Milan, & retirer du Vercellois ſecours d'hommes & de viures auec facilité; au lieu que Valence eſtant auancée dans le Milanois, on ne pouuoit y faire conduire des conuoys qu'auec beaucoup de difficulté, ny la conſeruer apres vne conqueſte, qu'auec vne deſpence extraordinaire: Le Mareſchal de Crequy pour ſon excuſe allegua que ce ſiege eſtoit abſolument neceſſaire, pour fauoriſer la ionction des trouppes que le Duc de Parme amenoit; mais ſon Alteſſe Royale n'eſtoit d'aduis que ce Prince employaſt ſes Armes en ce ſiege, les iugeant apparemment plus vtiles du coſté de Cremone où l'on pouuoit faire vne grande diuerſion, laquelle eut facilité la priſe de Nouarre; parce que les Eſpagnols qui auoient peu de gens ſur pied au Milanois, n'euſſent pû parer aux entrepriſes du Duc de Parme, & ſecourir vne place aſſiegée: Outre que Valence ne ſe prenant point; les trouppes Parmeſanes ſe trouueroient trop auant engagées dans le Milanois & dans l'impoſſibilité par conſequent de ſe pouuoir retirer ſans vn manifeſte peril. A toutes ces raiſons S. A. R. ioignit l'intereſt de ſa Couronne, à laquelle il eſtoit bien plus auantageux que l'on attaquaſt Nouarre proche du Vercellois, que Valence place éloignée de la Frontiere de ſes Eſtats: le Duc faiſoit encore reflexion que le deſſein des François dans cette premiere ouuerture de guerre eſtoit de tout hazarder & de l'y engager bien auant auec le Duc de Parme, en telle ſorte qu'ils ne s'en peuſſent pas retiter, ny ſe reconcilier auec les Eſpagnols, apres les auoir ſenſiblement offencés. Son Alteſſe Royale preuoioit auſſi que le ſiege de Valence venant à ſe leuer, les trouppes Françoiſes & Parmeſanes n'auoient point d'autre retraite que dans ſes Eſtats; ce qui l'auoit entierement diſſuadée d'entreprendre ce ſiege; mais l'impatience du Mareſchal

Mareſchal de Crequy & la chaleur des François le porterent à cette reſolution, & le Duc de Parme Prince ieune & courageux, inuité par le Mareſchal ſans faire toutes ces reflexions, ſe rendit au camp de Valence le dixiéme de Septembre. Or comme ce ſiege auoit eſté aſſez mal concerté, l'iſſue auſſi n'en fut pas heureuſe, parce que les trouppes du Duc de Parme qui conciſtoient principalement en Milice ſe débanderent, & le Mareſchal de Crequy ayant demeuré long-temps à Monty ſans rien entreprendre de conſiderable, ſous pretexte d'attendre le Duc de Parme, donna loyſir aux Aſſiegés de ſe fortifier, & d'y faire entrer des perſonnes de commandement, des viures & des munitions, le Duc enuoya le Marquis Guy Ville le 22. de Septembre auec le reſte de ſa Cauallerie, & deux à trois mil hommes de pied, qui prirent leur quartier deçà le Pau ; mais les choſes ne prenants pas bon biais, S. A. R. ſe rendit au ſiege auec le Comte de Verruë Colonel General de l'Infanterie, où il treuua vne grande meſ-intelligence entre le Duc de Parme & le Mareſchal de Crequy. Le premier ſe plaignoit de la lenteur que l'autre auoit apporté en tout le progrés du ſiege, ayant negligé de forcer cette place en vn temps qu'elle eſtoit foible & denuée de gens pour la defendre. Le Mareſchal diſoit, que le Duc de Parme ne luy auoit amené que de milice ou de ſoldats peu aguerris, auec leſquels il n'auoit rien pû faire, & tous deux blâmoient S.A.R. d'eſtre venu ſi tard au camp & auec peu de gens & ſe preparoient déja à rejetter ſur elle le des-honneur de la leuée du ſiege. Or quoy que le Duc qui n'auoit point authoriſé cette entrepriſe, n'eut point d'obligation à la faire reuſſir, & qu'il eut de grandes raiſons pour excuſer ſon retardement ; neantmoins pour teſmoigner aux François qu'il n'y auoit pas ſujet de ſoupçonner ſa fidelité, il offrit de combattre à Fraſcarola le ſecours que les ennemys amenoient à Valence; mais le Mareſchal de Crequy y ayant reſiſté, bien que le Duc de Parme fut de l'aduis de S.A.R. les Eſpagnols firent entrer le ſecours : Tellement que l'hyuer approchant & cette place ne ſe pouuant point prendre qu'auec de nouuelles forces, & apres vn long ſiege, l'Armée s'en retira le 26. d'Octobre. S. A. R. alla du coſté de Vercel ; le Mareſchal de Crequy & le Duc de Parme à Cazal & les trouppes ſe rafraiſchirent au Montferrat.

Quelques iours apres les trois Corps d'armées s'eſtant vnis à la Villate r'entrerent dans le Milanois, & pour reparer en quelque façon le deſplaiſir de la leuée du ſiege de Velence, forcerent Candie où il y auoit quatre cents hommes en garniſon, puis attaquerent Sartirane qui ne fit pas reſiſtance, & de là pouſſerent iuſqu'à Breme ſitué ſur le bord du Pau à l'emboucheure de la Sezia, où S. A. R. le Duc de Parme & le Mareſchal de Crequy iugerent à propos de faire vn Fort & vne place d'armes, en iettant vn pont ſur le Pau, pour faire des courſes du coſté d'Alexandrie & de Tortone, & pour faire contribuer toute la Lomelline & le Comté de Pauie, dont les Eſpagnols demeuroient extraordinairement incommodés. Cette reſolution priſe & le deſſein de la fortification donné par le Comte de Caſtellemont Ingenieur de S. A. R. les trauaux s'auancerent auec tant de diligence, que la place fut bien toſt en defence, où l'on mit bonne garniſon.

Les Eſpagnols indignés contre S. A. R. qui s'eſtoit declarée leur ennemy, donnerent congé à l'Abbé de la Tour ſon Ambaſſadeur ordinaire à Milan, & menacerent les Eſtats du Duc de Parme ; de ſorte que pour preuenir leurs deſſeins, il fut deliberé que l'on renuoyeroit ce qui reſtoit de ſes trouppes à Parme, tant pour garentir ſon Pays d'oppreſſion & d'hoſtilité, que pour ſoulager les Eſtats de S. A. R. qui eſtoient déja ſurchargés de garniſons ; mais parce que tout ce que ce Prince auoit amené de Parme, & ce qui luy eſtoit demeuré des Regiments d'Infanterie de S. Paul & de Montclar, & des cheuaux

Legers

Legers de la Doüze qui auoient eſté leués pour luy en France, ne conciſtoit qu'en mil hommes commandés par le Comte Fabio Scoty, qui ne pouuoient trauerſer le Milanois ſans peril, n'y eſtans arriués ſur le Parmeſan, reſiſter aux Eſpagnols, s'ils ſe mettoient en deuoir d'y entrer. S. A. R. leur donna le Marq. Gui-Ville General de ſa Caualerie auec douze cents cheuaux pour leur faire eſcorte, auec ordre de ſe jetter ſur les Eſtats du Duc de Modene, en haine de ce qu'il s'eſtoit detaché de la Ligue, afin d'y attirer la guerre & d'eſpargner ceux du Duc de Parme. Le Marquis Ville fut choiſi pour cette entrepriſe entre tous les Capitaines les plus renommés de S.A.R. tant à cauſe de ſon courage dont il auoit donné beaucoup de preuues, que de ſa fidelité & longue experience; outre qu'eſtant Ferrarois d'Origine, on ſe perſuada qu'il auoit plus d'auantage qu'vn autre à executer ce qui luy auoit eſté ordonné. Il auoit auec ſoy pluſieurs perſonnes de condition & de commandement, ſçauoir Dom Maurice de Sauoye, les Marquis de Sainct Germain, de Claueſane, de Caluze & de Triuier, les Comtes Bernardin de Virle, Boëte, & de Viu, Orly Cornette de Dom Felix de Sauoye; le Baron de Tornon Capitaine de cheuaux Legers, la Moliere Lieutenant du Marquis d'Aix, Pingon Cornette du Comte de S. Maurice, Valier Cornette de Moyria-Mailla & pluſieurs autres. Auec cette trouppe le Marq. Ville & le Comte Scoty prirent leur chemin par le Tortonois ſans obſtacle conſiderable; mais eſtans ſur le point de paſſer la Riuiere de Scriuia à Chaſteauneuf vn peu auant les feſtes de Noël, ils furent attaqués par Dom Martin d'Arragon auec 3000. hommes de pied & 800. cheuaux par ordre de Dom Diego Philippe de Guſman Marq. de Leganez nouueau Gouuerneur de Milan. Le Marquis Ville ayant fait teſte auec beaucoup de generoſité paſſa la riuiere l'eſpée à la main en deſpit des ennemys, ſans perdre vn homme, & s'arreſta à Chaſteaux S. Iean au territoire de Plaiſance, & delà entra ſur l'Eſtat du Duc de Modene où il ſurprit Chaſteauneuf de Reggio.

Apres le depart du Marquis Ville, S. A. R. ſe retira à Vercel, & le Duc de Parme preuoyant que le principal faix de la guerre alloit tomber ſur ſes Eſtats, reſolut de paſſer en France pour intereſſer d'auantage le Roy à ſa protection. Il partit de Vercel ſur la fin de Ianuier de l'an M. DC. XXXVI. & arriua à Paris le 7. de Fevrier. Cependant S.A.R. & le Mareſchal de Crequy cherchoient les moyens de faire quelque memorable entrepriſe. Le Mareſchal de Toiras que les perſecutions du Card. de Richelieu auoient chaſſé de France & priué du Gouuernement de Cazal, dont il auoit eſté l'illuſtre Liberateur, apres auoir eſté long-temps errant par l'Italie, treuua refuge aupres de S. A. R. laquelle connoiſſant le merite de ce grand Capitaine, le retint dans ſa Cour, luy donna de grands Appointemens & luy fit faire la charge de Lieutenant General de ſes Armées. On ne tenoit point de conſeils où Toiras ne fut appellé. Et quoy que le Cardinal de Richelieu eut fait connoiſtre à ſon Alteſſe Royale, qu'il n'eſtoit pas ſatisfait des careſſes que l'on faiſoit à vne perſonne qu'il vouloit ruiner, toutesfois le Duc ne voulut iamais l'éloigner de ſoy, ſçachant que la ſeule enuie & non pas ſes crimes luy auoient attiré cette diſgrace.

Le Marquis Ville, nonobſtant les rigueurs de l'hyuer, ne laiſſoit pas de faire la guerre au Duc de Modene; car apres la priſe de Chaſteauneuf de Reggio, il fit des courſes ſur le plat Pays. Le Duc de Modene ſurpris de cette inuaſion, enuoya le Prince Louys d'Eſt ſon Oncle auec ce qu'il a ramaſſé de gens de guerre pour s'y oppoſer, & le Marquis de Leganés fit partir Dom Iean de Vaſqués Coronado Gouuerneur de Cremone auec trois mil hommes de pied & huict cents cheuaux commandés par Dom Vincent de Gonzague, qui ſe ioignirent au Prince Louys à Boretto, à deſſein d'entrer ſur le Parmeſan, pour

donner

donner le change au Duc de Parme. Le Marquis Ville ayant appris leur demarche se jetta dans Parme l'onziéme de Feurier. Les Modenois aydés des Espagnols prirent Rossena & pillerent quelques Villages aux enuirons de Parme ; & s'estans approchés du Pont de Lenza, qui separe les Estats de Parme & de Modene, le Marquis Ville les alla charger, son auantgarde soustenuë par Dom Maurice auec son Regiment de Caualerie plia, apres deux heures de combat, où furent faits prisonniers Scipion Ferrero Frere du Marquis de Messeran, & le Capitaine Gueriny. Et comme les ennemys croioient d'auoir vne entiere Victoire, le Marquis Ville parut auec l'Escadron de Sauoye commandé par Blancheuille & repoussa les ennemys auec tant de courage & de iugement, qu'il les mit en desordre. Les ennemys y perdirent deux cents hommes tués sur la place, Dom Vincent de Gonzague, le Comte Loüys Arese Milanois Capitaine de Cheuaux legers, & le Baron de Wateville chef de la Caualerie Bourguignone y furent blessés.

Ce Combat anima les Espagnols à la protection du Duc de Modene ; car le Marquis de Leganez fit partir Dom Carlo de la Gatta, auec quatre mil hommes de pied, seize cents cheuaux & six pieces d'artillerie, pour entrer sur le Plaisantin, où il prit Chasteau S. Iean : Le Marquis de Caracene auec trois cents cheuaux attaqua deux cents cinquante François entre Rotte-freda & Sarmato à trois mille de Plaisance ; où apres vne longue escarmouche il fut blessé d'vne Mousquetade à la jambe, & contraint de se retirer ; ce qui mit ses gens en fuite, dont il y en eut cent de tués, outre plusieurs Prisonniers, entre autres le Comte Beccaria Capitaine de Caualerie ; il se fit quelques autres legers exploits de guerre de part & d'autre pendant le mois de Mars, comme la reprise du Chasteau S. Iean par les Nostres, & la prise du Chasteau de Stradelle au Comté de Pauie, où les Espagnols eurent toûjours du pire.

S. A. R. & le Marescha de Crequy, qui n'estoient pas en estat de secourir le Duc de Parme, resolurent de faire diuersion au Milanois, dez qu'ils virent que les Espagnols s'estoient interessés à la deffence du Duc de Modene. Crequy donc ayant assemblé neuf mil hommes de pied & cinq cents cheuaux passa la Sezia & se saisit de Palestre, de Confienza & de Robio : De là entrant dans la Lomelline se logea à Vespola. Le Marquis de Leganez sur cét aduis se mit en campagne, & s'auança iusqu'à Biagras, craignant que nos Troupes n'assiegeassent Vigeue Gambacorta, qui estoit reuenu d'autour de Plaisance auec deux Regimens d'Allemans, & vn autre du Baron de Lezer, se joignit à luy : Crequy, qui auoit fait dessein d'aller iusqu'au Tesin, auoit fait marcher son auantgarde pour gagner la campagne de Serran ; mais elle fut chargée à mesme-temps par Leganez, qui auoit mis de l'Infanterie dans des Fossés : De sorte que la Bataille, & l'arriere-garde estant obligée de passer par vn defilé, les ennemys mirent en route l'Auantgarde ; mais cét Auantage ne leur donna pas assés de resolution ; car Crequy ayant paru, ils se retirerent & ne l'oserent pas attaquer.

Enuiron ce temps-là, le Duc de Parme reuint de France, comblé de caresses & d'honneurs, auec promesse d'estre bien-tost secouru d'vne puissante armée pour chasser les Espagnols de ses Estats, où il estoit attendu auec impatience. La difficulté fut grande à faciliter le retour de ce Prince en son Pays, parce que les principaux passages estoient gardés par les ennemys : On en proposa diuers moyens. Enfin le peril estant fort grand par tout, il resolut de passer par l'Estat de Gennes, d'où il entra dans le sien & arriua à Parme le 26. de Iuin. Mellino Euesque d'Imola s'y rendit par ordre du Pape & du Grand Duc de Toscane, pour negotier vn accommodement auec le Duc de Modene, qui fut conclu peu de temps apres ; mais les Espagnols en se

retirans du Modenois, ſe jetterent ſur le Parmeſan, où ils continuerent la guerre. Dés que le Duc de Parme fut party, noſtre Armée qui auoit demeuré longt-temps aupres de Valence, pour fauoriſer ſon paſſage, ſe logea à Oleggio & aſſiegea le Chaſteau de Fontanet, qui ne tint que trois iours. Le Mareſchal de Toiras, qui auoit dreſſé la batterie, eſtant allé reconnoiſtre la breſche, fut frappé d'vne Mouſquetade tirée par les ennemys, qui luy perça la poitrine le 14. de Iuin, dont il mourut le meſme iour au grand regret de S. A. R. qui cheriſſoit ſa perſonne & ſon merite. Son Corps fut porté en l'Egliſe des Capucins hors de Turin où Madame Royale luy fit faire ſes obſeques auec vne pompe extraordinaire. Apres la priſe de Fontanet, qui couſta ſi cher à la France; S.A.R. & le Mareſchal de Crequy jetterent vn pont ſur le Teſin, en vn lieu appellé Painperdu proche de l'Ecluſe, où commence le Nauile, vis à vis de Tornauento (ainſi appellé, parce que les François y auoient autrefois fait de grands trauaux, pour deſtourner le Teſin, qui leur auoient eſté inutils) Par le moyen de ce Pont, Crequy paſſa de là auec l'auantgarde, & les François; & S. A. R. demeura deçà auec la bataille & l'arriere-garde, reſolus d'aller droit à Caſtellet & à Ceſtry, lieux qui ſont à l'embouscheure du Lac Majour, où le deſſein eſtoit de faire vn Fort, & d'attaquer en ſuite Arone où Angerie, Villes conſiderables de l'Eſtat de Milan.

Henry Duc de Rohan, qui commandoit pour le Roy en la Valteline, auoit ordre de S.M. de ſe ioindre à S.A.R. & à Crequy, pour en faciliter l'execution. Noſtre Armée ayant fait vne journeé dans cette marche, apprit que Leganez s'auançoit auec Dom Franciſque de Mellos, le Marquis Spinola, 15000. hommes de pied & 4000. cheuaux: Ce qui obligea S.A.R. & Crequy de retourner ſur leurs pas, & d'aller reprendre le premier poſte de Tornauento la nuit du 21. de Iuin. Le deſſein de Leganez eſtoit d'attaquer Crequy, eſperant que la Riuiere le ſeparant de S.A.R. il le deffairoit aiſement, auant que le Duc le pût ſecourir & raccommoder le pont: Mais ce Prince voyant les ennemys ſi prés, & jugeant de quelle importance il eſtoit de reſtablir le pont, pour auoir la communication auec noſtre auantgarde, y fit trauailler toute la nuit en ſa preſence, & le lendemain matin 22. du mois, les Trouppes de Crequy & de Leganez cōmencerent à s'eſcarmoucher, & le pont acheué, S.A.R. fit paſſer ſon infanterie commandée par le Comte de Verrue & la Caualerie par le Marquis de Pianezze, qui en eſtoit alors Lieutenant General, pour ſouſtenir Crequy, qui ſe deffendoit courageuſemēt. L'eſcarmouche dura depuis les 7. heures du matin iuſqu'à la nuit, où les nôtres firēt des actions de valeur extraordinaire. Il fut pourtāt impoſſible de chaſſer les Eſpagnols de leur poſte, à cauſe de ſa ſituation auantageuſe. La nuit ſepara les Combatans, & les Eſpagnols, de qui on attendoit le lendemain vne nouuelle attaque, ſe preualurēt de l'obſcurité & ſe retirerent à Biagras, laiſſans ſur la place pluſieurs bleſſés. Gerard Gambacorta Grand Capitaine fort eſtimé parmy eux, y fut tué. Cette bonne nouuelle portée en France, réjoüit toute la Cour, particulierement le Cardinal de Richelieu, qui cōme autheur de cette guerre, ne ceſſoit de loüer la vigilance & la generoſité de S.A.R. à laquelle le Roy en fit compliment par vne Lettre écrite de ſa main, & luy fit vn preſent de 100. mil eſcus. Leganez apres cette deroute, ſe retrancha à Biagras, alla à Milan & nôtre Armée demeura 8. iours à Tornauēto dans ſes meſmes poſtes, tant pour prendre ſes reſolutions, que pour apprendre celle des ennemys. Et pendant ce ſejour, les Milanois étōnés du retour de Leganez à Milan, du bruit qu'auoit fait le cōbat de Tornauento, de voir nôtre Armée campée en vn poſte qui leur oſtoit l'eau du Theſin & les priuoit de mille cōmodités qu'ils en retiroiēt tous les iours; incertains d'ailleurs des deſſeins de S.A.R. ſe donnoient de fauſſes allarmes, s'imaginās que nôtre Armée iroit aſſieger Milan, quoy qu'il n'y eut aucune

aucune apparence à cela. Mais ils furent bien-toſt deliurés de cette frayeur, par ce que S. A.R. & Crequy reprirent le chemin de Caſtellet & de Ceſtry.Et comme on examinoit ſi ces lieux ſeroient propres à la fortification, S. A.R. commanda au Marquis de Pianezze logé auec 600. cheuaux & vn bon corps d'Infanterie à Bourgomainero,d'aller faire vne courſe iuſques à Ghen & de n'y demeurer qu'vne nuit,pour reconnoiſtre ſi l'on pouuoit s'y retrancher;ce qu'il executa auec ſi peu de bruit, que le Marquis de Leganez, qui eſtoit ſorty de Milan auec toute ſa Caualerie & quelques dragons ſans bagage, pour ſe ſaiſir de Gatinara où il ſçauoit qu'eſtoient toutes les prouiſions de noſtre Armée, paſſa la nuit aupres des ſentinelles du Marquis, ſans ſçauoir que ce poſte fut occupé. Ainſi continuant ſon chemin, il alla droit à Gatinara, Bourg fermé d'vne ſimple muraille, où il n'y auoit qu'vn peu d'Infanterie, & partant fort aisé à enleuer, à moins que d'eſtre ſecouru puiſſamment. Le Marquis Ville, qui reuenoit de Parme auec 12. où 15. cheuaux,auoit dé-ja paſsé Romagnan, d'où il oüit les Cloches de Gatinara qui ſonnoient aux approches des ennemys; ce qui l'obligea de rebrouſſer chemin à Romagnan, où il fit mõter à cheual la Compagnie de Caualerie du Marquis de Bourgfranc. En ce moment le Marquis de Pianezze,qui auoit eü quelque vent du paſſage de Leganez,& qui auoit auſſi fait monter à cheual,& prendre les armes à ſes Trouppes,partit de Ghen, & alla ſur le bord de la Sezia vers Gatinara, dont il ſçauoit l'importance. Ses coureurs en donnerent aduis au Marquis Ville,qui fut autant ſatisfait de cette heureuſe jonction, que Leganez eut de ſujet de croire à la grande pouſſiere que tant de Caualerie auoit émeüe, que ce fut toute l'Armée de S. A. R. Cela le fit aller bride en main, & au lieu qu'il auoit commencé l'attaque de Gatinara du coſté de Nouare;il la changea de celuy de Vercel, ayant paſsé la Sezia, à l'inſtant qu'il vid paroiſtre les Trouppes du Marquis de Pianezze,laiſſant par ce moyen l'autre coſté libre aux noſtres, pour enuoyer de petits ſecours d'Infanterie & de Caualerie à Gatinara, que l'on rafraichiſſoit de temps en temps; de ſorte que Leganez n'ayant pû emporter la place d'emblée, ſe retira, apres y auoir demeuré tout le iour, Le lendemain le Marquis Ville alla treuuer S. A. R. à Caſtellet,& luy ayant fait reconnoiſtre le peril qu'il y auoit de s'y arreſter, luy fit prendre la reſolution de s'en reuenir auec toute l'Armée.

Telle fut la campagne de l'an 1636.ſur la fin de laquelle S.A.R.qui auoit receu tant de témoignages d'amitié & de ſatisfaction de la part du Roy & du Cardinal de Richelieu, pour l'heureux ſuccés de la iournée de Tornauento, crût qu'il eſtoit temps d'établir auec l'authorité de la France, le Titre d'A.R. qu'elle auoit priſe,& ce qui l'obligeoit le plus d'en ſolliciter la declaration en France, eſtoit la promeſſe que le Roy en auoit faite à Charles-Emanuel par Bullion ſon Ambaſſadeur,reïterée à l'Abbé Sçaglia & au Comte de Morette,ſur les inſtances de M.R.dont l'execution auoit eſté ſuſpenduë,à cauſe des meſ-intelligences arriuées entre la Couronne de France & celle de Sauoye.Cét employ fut donné par S.A.R.au P.Pierre Monod Ieſuite Confeſſeur de M.R. perſonnage doüé d'vn eſprit excellent, agreable à la France par les habitudes qu'il y auoit, & par l'appuy de M.R.ſous l'authorité de laquelle il auoit eu bonne part aux affaires d'Eſtat,auec ordre pourtant d'en participer auec le Marquis de S.Maurice Ambaſſadeur de S.A.R.en France.Sa Deputation ne cõſiſtoit qu'en 2. points. *L'vn d'obtenir que le Regiment des Gardes prit les armes, lors que l'Ambaſſadeur de Sauoye iroit à l'Audiance,comme il ſe pratique auec les Ambaſſadeurs des Roys,& comme celuy de Venize en joüiſſoit; & l'autre, d'auoir à Rome le Traittement égal aux Ambaſſadeurs des Teſtes Couronnées; ainſi que S.S.en vſoit auec les Ambaſſadeurs de Venize.*Et pour cela, le Pere Monod auoit ordre de repreſenter le droit que la Royale Maiſon de Sauoye auoit au Royaume de Chypre, ſes grandes Alliances, ſes prerogatiues, le merite de ſes Princes; les ſeruices rendus à la France,

 l'honneur

l'honneur que S. A.R. auoit d'estre Beau-Frere du Roy, les promesses faites au feu Duc Charles-Emanuel & l'exemple du Comte de Druent Predecesseur du Marquis de sainct Maurice, à qui ce mesme honneur auoit esté rendu; mais Monod suiuit son inclination & la pente de son genie, & non pas les conseils du Marquis de sainct Maurice; car, bien que les choses fussent en estat d'en obtenir la confirmation auec le temps, plustost que la declaration; il ne laissa pas pourtant de la presser auprés du Cardinal de Richelieu, auec tant de chaleur & d'empressement, que ce grand Ministre voyant que la chose qu'on luy demandoit estoit de iustice, mais non pas de saison, au lieu de l'accorder, s'y opposa, & rebuta si fort le Pere Monod, que cét esprit impetueux pour s'en vanger, entreprit de debusquer de la Cour, le Cardinal par les intrigues qu'il eut auec le P. Caussin Iesuite Confesseur du Roy, & auec la Fayette l'vne des Filles de la Reyne que le Roy aymoit, & en jetta de si bons fondements, que le Cardinal, pour se soustenir, fut obligé de faire mettre la Fayette en vn Monastere, & d'éloigner le P. Caussin. Intrigues du P. Monod.

Le P. Monod retourné en Piemont, découurit à S. A. R. ce qu'il auoit fait en France; le Duc qui n'auoit rien sçeu de tout cela, & qui ne vouloit pas que le Cardinal venant à l'apprendre luy imputât d'en auoir esté l'Autheur, & Monod seulement le Ministre, en donna aduis au Cardinal, qui luy en fit de grands remerciements & medita délors la ruine du P. Monod, dont nous parlerons en son lieu.

Le Duc de Parme, apres auoir soustenu la guerre en son Pays contre les Espagnols auec beaucoup de desauantage, & ne voyant plus d'apparence au secours que l'on luy auoit promis en France; & le Mareschal de Crequy s'en estant excusé sur le mauuais estat de l'Armée que les maladies & le manquement de paye auoient debiffée, fit son Traitté auec les Espagnols par l'entremise du Pape & du Grand Duc de Toscane, & congedia tous les François qui estoient à son seruice. Duc d[e] Parm[e] trait[e] auec les Espa[gnols] 163[.]

Cette nouuelle deplût fort au Roy & à S. A. R. parce que la guerre de Parme faisoit vne diuersion considerable des forces Espagnoles en Italie; outre qu'il estoit de mauuais exemple & d'vne dangereuse consequence qu'vn Prince d'Italie s'estant si genereusement jetté dans les interests de la Couronne de France, en eut esté abandonné. Le Mareschal de Crequy, à qui les Ordres de la Cour auoient tousiours esté addressés pour assister le Duc de Parme, & qui auoit esté dans l'impossibilité de le faire, ne laissa pas de craindre que le Cardinal de Richelieu, pour se décharger de ce blasme enuers le Roy, ne le renuersât sur luy; ce qui luy fit prendre resolution d'aller à la Cour, tant pour parer à ce coup, que pour obtenir son congé; ne iugeant pas de pouuoir seruir auec honneur en Italie, ny de faire aucun progrez la Campagne suiuante, à moins que d'auoir de nouuelles forces, & vn fonds plus asseuré pour les faire subsister. S. A. R. consentit à ce voyage, preuoyant que les Espagnols, fortifiez par l'accommodement du Duc de Parme, ne manqueroient pas au Printemps d'attaquer ses Estats. Crequy fut à Paris où il ne pût auoir son congé; au contraire, il fut renuoyé en Piemont auec de l'argent & des Commissions pour de nouuelles leuées, afin de continuer la guerre aux Espagnols.

Le Duc, pour les preuenir, se saisit du Comté de Millesino & du Chasteau de Cengio, situé entre le Marquisat de Final & l'Estat de Milan, poste tres-auantageux, pour empescher ou pour incommoder la passage aux Espagnols de Gennes au Milanois. Le Marquis de Leganez, pour reparer cette perte, fit attaquer Ponzzon Chasteau des Langhes entre Sauonne & Alexandrie, où commandoit Felix Gentil-homme Prouençal, qui apres vne memorable. S.A. pre[nd] Mi[lle]sin[o] 16[.]

morable resistance, rendit la place à Dom Martin d'Arragon. A mesme temps le Colonnel Gildas auec trois Regiments d'Infanterie & deux de Caualerie, ayant inuesty Nice de la Paille, la reçeut à composition. Delà les Espagnols s'emparerent de Costiglolles & d'Aillan au Comté d'Ast, puis de Montegrosso & de la Roque d'Arazze. Le Marquis de Leganez, animé de ces petits succez, enuoya sa Cauallerie vers le Fort de Breme & en suite prés de Vercel; le Marquis Ville partit de Moran auec vn gros de Cauallerie, & chargea si à propos les Espagnols qui s'en estoient approchés, qu'il les deffit, où demeurerent morts plusieurs Capitaines des ennemys; entr'autres Bocca-Paniola Mestre de Camp Espagnol, & le Spadin fameux Capitaine.

Apres cela le Comte de Verruë General de l'Infanterie, & Castelan Mestre de Camp François, prirent le Cairo; puis retournans vers Ast, inuestirent la Roque d'Arazze de l'aduis du President Cauda, qui en figura la prise aisée; mais auant que la place pût estre inuestie, le Comte Galeace Trotti y entra auec 300. hommes, & le Marquis de Leganez s'auança iusqu'à Non, pour secourir auec plus de facilité les Assiegés. Dés que le Comte de Verruë eut fait ses approches, le Duc & le Mareschal de Crequy auec toutes leurs forces, se rendirent au Camp, & toutesfois ne se voulurent pas opiniastrer à ce siege, à cause qu'ils ne pouuoient pas empécher que la place ne fut secouruë, comme elle le fut en effet. L'Armée s'en retira donc le premier iour d'Aoust, pour s'opposer aux progrez que les Espagnols faisoient aux Langhes, où le Marquis de Leganez auoit enuoyé Dom Martin d'Arragon & les Princes Renaud & Borso d'Est, auec plusieurs Capitaines qui vouloient assieger Cengio.

L'auant-garde de S.A.R. commandée par le Marquis Ville, s'estant logée à Montbaldon proche de la Riuiere de Bormia, les ennemys l'attaquerent; ainsi le combat ayant commencé le 8. de Septembre, fut acheué par le Duc, qui suruenant auec le reste de ses Trouppes, chargea les Espagnols auec tant d'impetuosité & d'ardeur, qu'il les deffit entierement & gagna leur bagage & leur canon. Octauian de sainct Martin d'Aglié Marquis de sainct Germain, fut enuoyé par le Duc, pour en porter la nouuelle en France. Cette action acquit vne si grande gloire à S. A. R. & donna tant de terreur au Marquis de Leganez & à tout l'Estat de Milan, que ce Prince prit resolution d'y porter la guerre bien auant, & de s'y signaler encore plus glorieusemẽt: à quoy le portoit l'interest de sa reputation & la passion qu'il auoit de soulager ses Estats des logements de tant d'Armées. Mais comme pour vne si grande entreprise il falloit auoir des forteresses sur la frontiere du Milanois, pour brider les ennemis d'vn costé, comme celle de Breme faisoit de l'autre; S.A.R. projetta d'en faire vne à Fontanet, & d'y establir vn magasin de viures pour faire subsister les gens de guerre dans l'Estat de Milan. Elle entreprit encore de fortifier Bourgomanero, capable de loger vne Armée, pour auoir l'entrée libre du Nouarois & du Lac Majour.

Mais S. A. R. estant allée de Turin à Vercel le 25. de Septembre, tomba malade le lendemain d'vn grosse fievre: Madame Royale, sur l'aduis qu'elle en eut par le Comte de Verruë, partit de Turin en relais de carrosses, y mena toute la nuit les plus fameux Medecins, qui trouuerent ce Prince vn peu remis & qui écriuoit. Cependant la fieure s'étant redoublée auec de fâcheux symptomes, les Medecins iugerent la maladie mortelle; M. R. l'assista tousiours & ne bougea d'aupres de son lict, dont il témoigna d'estre extraordinairement satisfait: Et voyant que les forces luy manquoient & que les remedes qu'on luy appliquoit ne luy donnoient aucun allegement, se resolut à la mort auec la mesme constance & fermeté auec laquelle il l'auoit tousiours méprisée, sans auoir iamais donné aucun témoignage de crainte, ny lasché la moindre

plainte dans ſes plus grandes douleurs. Il fit les derniers deuoirs de Chreſtien d'vn viſage touſiours égal & d'vn meſme ton de voix : Et comme le P. Hyacinthe Broglia Dominicain ſon Confeſſeur luy demanda s'il luy faſchoit de mourir,& à qui il vouloit laiſſer la conduite de ſes Eſtats, ce grand Prince repartit ſans émotion, *Qu'il luy eſtoit indifferent de viure ou de mourir : Qu'il en laiſſoit la diſpoſition à la volonté de Dieu, & pour le Gouuernement de ſes Eſtats, qu'il croyoit que M. R. en prendrait le ſoin* ; & la meſme nuit du 7. d'Octobre 1637. il trépaſſa âgé de cinquante ans & quatre mois l'an 7. de ſon Regne & l'vnziéme de ſa maladie. Son corps fut ouuert où il ne ſe treuua rien de gaſté, mais il eſtoit tout ſec ſans ſang ny humidité. Il fut embaumé & porté en l'Egliſe Cathedrale de Vercel où repoſent les os du Bien-heureux Amé, de la Ducheſſe Yoland ſa Femme & de Charles le Bon.

Madame Royale retournée à Turin luy fit faire vne Pompe Funebre & vn Mauſolée des plus ſuperbes & magnifiques qui euſſent encor paru, dont l'Architecture fut inuentée par le Comte Charles de Caſtellemont Ingenieur de S. A. R. la Sculpture par le Cheualier Iſidore Bianchi, & les Inſcriptions, Eloges & Deuiſes par le P. Louys Giuglaris Ieſuite, qui en dreſſa vne tres-belle relation. Sept Heraus ſous le titre de Sauoye, de Piemont, d'Aouſte, de Chablais, de Geneuois, de Montferrat & de Chypre veſtus de dueil auec leurs cottes d'armes annoncerent par toute la Ville de Turin le iour des Funerailles, qui fut le 19. de Decembre, auſquelles ſous vn dais de la Chappelle Royale & en vn Trône eſtoient les Chaires de leurs AA. RR. vis à vis du dais eſtoient aſſis Fauſto Caffarelli Archeueſque de ſaincte Seuerine, Nonce Apoſtolique, le Duc de Crequy & d'Emery Ambaſſadeurs de France. De l'autre coſté proche du dais, Dom Felix de Sauoye Lieutenant General de S. A. R. deçà les Monts : Dom Maurice de Sauoye & Charles-Emanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane Marquis de Pianezze. Prés de là eſtoient Guy Ville Marquis de Ciglian & de Vulpian General de la Cauallerie de là les Monts : Louys de la Chambre-Seyſſel Marquis d'Aix, Philibert Carretto Marquis de Bagnaſque & Louys de ſainct Martin d'Aillé Marquis de ſainct Damien, tous Cheualiers de l'Ordre de l'Annonciade. Prés de là eſtoient debout, Amedée du Puy Marquis de Voghera Grand Maiſtre d'Hoſtel, Aſcanio Bobba Marquis de Graillé & de Bianzé Grand Eſcuyer, François Prouana Comte de Druent grand Chambellan & pluſieurs autres Seigneurs, Gentils-hommes & perſonnes de qualité, qui eſtoient dans la nef de l'Egliſe. Le Comte Nomis Senateur de Turin perſonnage tres-ſçauant & eloquent, prononça l'Oraiſon Funebre en Latin. L'Archeueſque de Turin fit l'Office, aſſiſté de Iean-Baptiſte Vercellin Eueſque d'Aouſte, de Federic Sandri Eueſque de Foſſan, de Charles-Antoine Ripa Eueſque du Montdeuis & d'Octaue Aſinaro Eueſque d'Yurée, de Iaquemin Marengo Eueſque de Nice & d'Antoine Bellino Eueſque de Saluces. La nouuelle de cette mort ayant eſté portée en France, le Roy en prit le grand duëil, le donna à tous ſes Officiers, & fit faire vn Seruice ſolemnel dans l'Egliſe de Noſtre Dame de Paris, où aſſiſterent les Cardinaux de Richelieu & de Lyon, le Conſeil, tous les Ambaſſadeurs, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville. l'Oraiſon Funebre fut prononcée par Delingendes excellent Predicateur, aujourd'huy tres-digne Eueſque de Maſcon.

Fune- raill- de S. A.R.

La perte de ce Prince fut portée impatiemment par M. R. ſa chere Eſpouſe & par ſes Sujets qui l'auoient en veneration, auſſi auoit-il des qualités qui le rendoient recommandable ; comme ſa vigilance à bien épier les occaſions ; ſa prudence à les choiſir & ménager, ſa diligence à les preſſer, ſon ardeur à combattre

combattre & à vaincre, & ſa moderation à bien vſer de ſes victoires. Il eſtoit digne de gouuerner vne Monarchie, ſi bon qu'il ne fit iamais mal a perſonne, infatigable de corps & d'eſprit, & qui ſe priuoit de tous ſes plaiſirs pour ne s'appliquer qu'au bien de ſon Eſtat; de ſorte que ſon exemple rendoit les plus grandes incommodités ſupportables à tous les Soldats qui eſtoient ſous ſes commandements. Sa ſobrieté eſtoit extraordinaire; il mangeoit ſouuent debout, fort aysé à ſeruir, ſa continence merueilleuſe & ſon ſecret impenetrable. Il eſtoit ſage, reglé en toutes ſes actions, donnoit audiance tous les iours apres ſon diſner à toutes ſortes de perſonnes, ponctuel à faire payer ceux qui eſtoient à ſon ſeruice. Il ſçauoit parfaitement bien diſſimuler ſes déplaiſirs, vaillant comme ſon Pere, heritier de ſon eſprit, mais plus porté à la paix que luy. Il eſtoit amateur de l'honneur & de la gloire & cheriſſoit ſa reputation ſur toutes les choſes du monde. Il fut extremement pieux & deuot, fit faire le Grand Autel de l'Egliſe de Noſtre Dame des Capucins du Mont hors de Turin, fit bâtir l'Egliſe des PP. Theatins de ſainct Laurent de Turin, & celle des Feüillants de Mirefleur, fonda les Capucins de Bra & de Bennes, & contribua beaucoup à la fabrique de l'Egliſe de Noſtre Dame d'Oroppe. Il fit encore faire le couuert de plomb du Dome de Turin. Les rigueurs qu'il ſouffrit en la perſonne de ſes plus chers Domeſtiques par les ſoupçons que le Duc Charles-Emanuel auoit pris contre luy ſur de faux rapports, luy apprirent la patience & le rendirent grand Politique.

Quand il ſucceda à la Couronne, il rencontra ſon Eſtat occupé par ſes ennemys & déchiré par ſes amys, ce qui le fit pancher à la paix, pour donner loiſir à ſes peuples de reſpirer, mais en vn temps qu'il y penſoit le moins, il ſe vid rengagé à la guerre: Et comme il ſe deffioit de l'amitié des François, & de la foy du Cardinal de Richelieu, il proceda du commencement auec beaucoup de retenuë contre les Eſpagnols, auec leſquels il ne vouloit pas ſe rendre irreconciliable. Depuis, n'ayant reconnu que ſinçerité & franchiſe au Roy, il ſe declara plus ouuertement, dont les Iournées de Tornauento & de Montbaldon donnerent de fidelles preuues. Les Eſpagnols ne laiſſerent pas pourtant de regretter ſa mort, par l'eſperance qu'ils auoient de l'attirer à leur party, au premier mécontentement que ce Prince receuroit de la France; & par l'apprehenſion qu'ils auoyent que les François, ſous pretexte de proteger ſon ieune Succeſſeur, & d'appuyer les intereſts de Madame Royale Sœur du Roy, ne ſe ſaiſiſſent des meilleures places de Piemont. Mais comme les plus beaux diamants ont leurs pailles, Victor-Amé auec tant de vertus qui eſclatterent en ſa Perſonne, eut deux imperfections, l'vne qu'il deferoit trop aux aduis des gens de Finance, & l'autre qu'il vſoit de tant de circonſpection à diſtribuer ſes graces & ſes bien-faits, & à recompenſer les vaillants & les vertueux, que, quoy qu'il fit des preſents de grande conſideration, il en faiſoit ſi peu, qu'il eſtoit eſtimé chiche; ce qui fit dire de luy qu'il eſtoit meilleur à ſes Peuples, qu'à ſes Seruiteurs, contre leſquels neantmoins il ne reçeut iamais accuſation ſans de bonnes preuues. Il eut pour deuiſe l'Oyſeau de Paradis appellé, *Manucodiata*, auec ce mot *Cœleſtis æmula motus*, parce que ce Prince eſtoit infatigable. Il prit encore trois Eſtendarts, l'vn du ſainct Suaire, l'autre de la Croix blanche, Armoirie de la Royale Maiſon de Sauoye; & le troiſiéme de l'Annonciade paſsés dans vne Couronne Royale, auec ces paroles, *Nec Numina deſunt*, pour ſignifier que la Sauoye ſeroit toûjours aſſiſtée de la protection diuine.

L'vnziéme

L'vnziéme iour de Ianuier mil six cents dix-neuf, il fut accordé en mariage auec Chrestienne de France Fille d'Henry IV. surnommé le grand, Roy de France & de Nauarre, & de Marie de Medicis; le Prince Cardinal son Frere fut Porteur de la Procuration. Cette Princesse eut en dot quatre cents mille escus pour tous droits Paternels & Maternels, dont l'assignat fut donné sur le Duché de Sauoye, Peage de Suze, Gabelle de Nice & autres Terres. On luy promit quarante mil liures de Doüaire à prendre sur les Villes de Montcalier & de Querasque, ausquelles depuis l'on adiousta Quiers, Bra & Poërin. Ce mariage fut depuis consommé à Paris au mois de Feurier suiuant en grande solemnité. On frappa des Monnoyes d'argent, où d'vn costé estoient les Effigies du Prince & de la Princesse, se regardans l'vn l'autre auec cette Inscription autour, VICTOR AMED. ET CHRIST. FRANC. PP. Et au reuers il y auoit vn Chiffre de leurs noms auec cette Deuise, CONCORDIA VICTRIX. A leur entrée à Turin on en jetta aussi, où il y auoit du costé de leurs Effigies VICTOR AMEDEVS, CHRISTINA PP. PED. 1620. & au reuers vn Arc-en-Ciel auec deux Couronnes & cette Inscription, FIRMISSIMO FOEDERE TVTI.

Preuues pag. 579.

Sc. Mar ge. 16[illegible]

Ie n'entreprens pas de faire icy l'Eloge de cette Illustre Princesse, c'est la matiere d'vn excellent Panegyrique, où les plus diserts Orateurs de la Terre trouueroient dequoy s'épuiser. Il me suffit de dire qu'elle est l'Ornement de son sexe & de son siecle, & pour ébaucher en quelque façon ce riche Tableau: Qu'elle a vne grande beauté sans fierté, vne affabilité majestueuse, vne eloquence charmante, vne memoire prompte, vne grande facilité à exprimer richement ses pensées en diuerses langues, vne adresse imperceptible à gagner les cœurs de ceux qui l'écoutent, vn iugement subtil, vne connoissance vniuerselle, vne presence d'esprit prodigieuse, vne bonté sans exemple, vne liberalité incomparable, vne insigne clemence, vne deference continuelle aux bons conseils, & à la Iustice, vne merueilleuse patience dans les démelets des affaires, vne resolution heroïque dans les grandes entreprises, vne haute generosité & vne constance inébranlable dans les disgraces, vne distribution iudicieuse de ses bien-faits, vne parfaite reconnoissance du merite & des seruices, vne magnificence toute Royale en ses actions, l'inclination entiere à proteger la Noblesse. Princesse enfin, laquelle (pour emprunter la pensée d'vn des beaux esprits de ce siecle) *a fait des choses extraordinaires dans la necessité où les Armes l'ont contrainte, ayant conserué ses conquestes auec vne douceur qui a conuerty la rebellion en fidelité & les ruines de la guerre en vne abondance de biens.* Mais ce qui est de plus admirable en cette Auguste Heroïne, c'est sa solide Pieté & vne Charité qui ne se lasse point, dont elle a laissé d'immortelles marques en la fondation de tant de Monasteres & d'Eglises; comme à Turin celles des Minimes du Faux-bourg du Paû, des Carmelites sous le Titre de saincte Chrestienne en la place Royale, des Capucines de la Ville-neufue de Turin, des Carmes deschaussés sous le Titre de saincte Therese, la Chappelle de Marbre de S. Antoine de Padoüe à Nostre Dame des Anges, le grand Autel de Marbre de S. Charles, la saincte Chappelle du Sauueur au Valentin, Nôtre Dame de Lucent prés de Turin, les Obseruantins de Carmagnole, l'Eglise de saincte Marie de Grenoble, la restauration & la fassade de la saincte Chappelle du Château de Chambery, celle de l'Eglise des PP. Iesuites, des Carmes de Chambery, & des Celestins de Lyon; la Chartreuse de Collein, l'Eglise de S. Dominique de Montcalier, Nôtre Dame & la Chappelle de l'Annonciade de Quiers, les Carmes deschaussés d'Ast sous le Titre de Sainct Ioseph, & les superbes & riches ornements que cette pieuse Princesse a donnés à toutes ces Eglises & Monasteres. En fin c'est elle qui par vn Vœu solemnel mit sa Personne, celle de son

Monsieur le Laboureur en ses Additions sur les memoires de Castelnau pag. 752.

Altesse

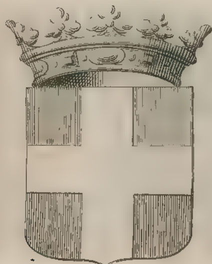
Alteſſe Royale, ſes Eſtats, & toute la Maiſon de Sauoye ſous la protection de la Bien-heureuſe Vierge. Pr. p. 5.

Quant au reſte de ſes actions & pour reconnoître les merueilles de ſa Politique & de ſa prudence, ſa Regence nous en fournira des preuues irreprochables: Enfin nous pouuons dire ſans exageration, aprés les choſes que nous auons veuës & ouïes, que Chrestienne de France eſt le modele d'vne Princeſſe acheuée, le Tableau racourcy de toutes les vertus, & que le Ciel luy a donné toutes les qualités neceſſaires pour gouuerner vn Empire. Et comme ſon humeur s'eſt toûjours porté à s'attacher plus aux choſes qu'aux apparences, elle a pris pour Deuiſe vn Poinçon de Diamant auec ces paroles, PLVS DE FERMETE' QVE D'ECLAT.

Entre tant de Panegyriques qui ont eſté dreſsés à la loüange de cette grande Princeſſe, celuy que le R. P. Pierre Marcellin Oraſi Abbé d'Oliuet fameux Predicateur d'Italie luy dedia en Italien l'an 1655. intitulé, *Il Tempio della gloria*, a eſté receu auec applaudiſſement; le Comte Emanuel Theſauro en a auſſi publié vn tres-excellent intitulé, *Il Diamante*, & nous eſperons dans quelque temps ſuiuant le commandement que nous en auons de cette A.R. de faire l'Hiſtoire entiere de ſa vie, qui paſſera pour vn Miracle du ſiecle, non point par la conſideration des ornemens que nous pretendons d'y donner, mais par la beauté & par la grandeur du ſujet.

ENFANS DE VICTOR-AME', ET DE Chreſtienne de France.

I. Louyſe-Marie-Chreſtienne de Sauoye née le 27. de Iuillet 1629. Princeſſe des plus accomplies de ſon ſiecle, ſoit pour les dons du corps, ſoit pour ceux de l'eſprit. Elle fut mariée par raiſon d'Eſtat à Maurice Prince de Sauoye ſon Oncle, ainſi qu'il ſera dit ailleurs plus amplement en l'Eloge de ce Prince.



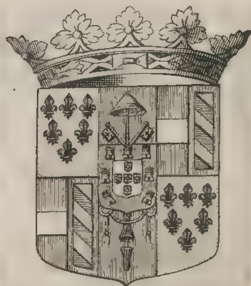
Sauoye comme cy-deuant

II. François-Hyacinthe Duc de Sauoye, mentionné au Chapitre ſuiuant.

III. Charles-Emanuel II. du nom auſſi Duc de Sauoye apres le decez de ſon Frere Aîné.

IV. Marguerite-Ioland de Sauoye, venuë au monde le 15. de May 1635. Princeſſe à qui la naiſſance Illuſtre, les graces du viſage & les excellentes qualitez de l'eſprit, faiſoient eſperer qu'elle épouſeroit vne Couronne fermée, ſi la concluſion de la Paix entre les deux plus grands Roys de la Chreſtienté n'eût donné lieu à vne autre pensée. Elle a eſté mariée le 29. d'Auril de l'an 1660. auec Rainuce Farneſe II. du nom Duc de Parme & de Plaiſance, Fils aîné d'Edoüard Farneſe Duc de Parme & de Plaiſance; & de Marguerite de Medicis Fille de Côme II. Grand Duc de Toſcane: Nous donnerons les ſolemnités de ce Mariage, & les réjoüiſſances qu'en a fait noſtre Cour en la ſuitte de cette Hiſtoire.

Parme écartelé au 1. & 4. d'or à 6. fleurs de Lys d'azur 3. 2. 1. qui est de Farnese, au 2. & 3. party d'Austriche, & de Bourgogne ancienne; l'écartelure diuisée par vn Pal de gueules au Gonfanon Papal chargé des deux Clefs du S. Siege passées en sautoir, le tout d'or, & en cœur sur le tout l'Escuson de Portugal.



V. Adelayde-Henriette de Sauoye, née le 6. de Nouembre 1636. Espouse de Ferdinand-Marie Prince, puis Duc de Bauiere, Fils Aîné de Maximilian Comte Palatin du Rhin, Duc de Bauiere & du haut Palatinat, Electeur de l'Empire, Landgraue de Leuctemberg, & de Marie Archiduchesse d'Austriche. La negotiation de ce Mariage se commença l'an 1648. à Munster, entre Iean-Adolphe Creps Conseiller & Plenipotentiel du Duc de Bauiere & le Comte Nomis Conseiller & Plenipotentiel de S. A. R. & s'acheua à S. Gal l'an 1650.

Preuues pag. 582.

Depuis le Comte Maximilian Curtio grand Chambellan & grand Maistre d'Hôtel de Bauiere Procureur special de leurs Altesses Electorales, passa en Piemont pour la conclusion, où les Articles furent accordés au Palais Royal à Turin le 4. de Decembre 1650 en presence & du consentement de leurs AA. RR. & en suite de dispence du Pape Innocent X. à cause de leur Parenté au quatriéme degré. Son A. R. constitua à la Princesse sa Sœur deux cens mil écus d'or d'Italie, & le Prince de Bauiere luy en donna autant en faueur des Nopces: Et outre ce, le tiers de la dot pour son augment assigné sur le Comté de Meringen, auec son habitation au Palais Ducal de Landishute en la Bauiere inferieure. Alexandre Crescentio Euêque d'Ortone Nonce de Sa Sainteté, le President de Seruient Ambassadeur de France en Piemont, Dom-Gabriel de Sauoye Marêchal de Camp & Mestre de Camp de Cauallerie, Dom Antoine de Sauoye Abbé de S. Michel & d'Aulps, & Charles-Emanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane Marquis de Pianezze & de Liuorno Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade y assisterent aussi. Son Altesse Royale épousa la Princesse sa Sœur au nom du Prince de Bauiere en la presence de M. R. des Princes Maurice & Eugene, & des Seigneurs susnommez.

Il se fit de grandes réjoüissances & solemnités à Turin, pour honorer ces Nopces, comme Courses de Bague, Spectacles publics, & Balets: Et entr'autres vn superbe & magnifique, appellé l'*Hercule Dompteur des Monstres & Amour Dompteur des Hercules*, inuenté par le Comte Philippes de saint Martin d'Aglié. Il se passa plusieurs autres choses remarquables, dont il y a vne relation particuliere dresſée par l'Abbé Castillon Historiographe du Roy & de S. A. R. à laquelle comme fort curieuse ie renuoye le Lecteur.

Quelque temps apres la Princesse de Bauiere s'en alla en Allemagne suiuie d'vn magnifique Train, composé de trois cens cinquante cheuaux, où par la prerogatiue de sa naissance, par la beauté de son visage, par la grandeur de son esprit, par la pureté de ses mœurs, par sa gentillesse & par tant de rares qualités qui la rendent considerable, elle s'est fait aymer au Prince son Mary, & à toute la Maison de Bauiere, & adorer par tous les Peuples qui sont soûmis à son obeyssance.

VI. Catherine



Bauiere. écartelé au 1. & 4. lozangé en Bande d'argent & d'azur qui eſt de Bauiere, au 2. & 3. de ſable au Lyon d'or couronné de gueules, qui eſt du Palatinat du Rhin.

VI. Catherine-Beatrix de Sauoye, Iumelle de la Princeſſe Adelayde, morte au berceau l'an 1637. elle giſt à S. Iean de Turin.





Sauoye.



XXII.

FRANCOIS-HYACINTHE DVC DE Sauoye, de Chablais, d'Aouste, de Geneuois, & du Montferrat, Prince de Piemont, d'Achaye, de la Morée & d'Oneille, Marquis de Saluces, de Suze & d'Italie, Comte d'Ast, de Geneue, de Nice, de Tendes & de Romont, Baron de Vaud, Seigneur de Vercel, de Fribourg, de Marro, de Prella, de Nouello, du Marquisat de Ceue & du Comté de Coconas, Prince & Vicaire

Vicaire perpetuel du sainct Empire, Roy de Chypre.

Sous l'Auguste Regence de Madame Royale CHRESTIENNE DE FRANCE.

CHAPITRE XXXVIII.

LA funeste mort du Duc Victor-Amé dans l'Apogée de sa gloire & au plus fort de ses prosperités, fut la source des guerres ciuiles, qui ont affligé le Piemont : Car, quoy que ce grand Prince par vne iudicieuse preuoyance eut témoigné de souhaitter au dernier moment de sa vie que Madame Royale Chrestienne de France fut Regente de ses Estats & Tutrice de leurs Enfans : Qu'elle eut esté reconnue en cette qualité par les Prelats, par la Noblesse, par les Cours Souueraines, Magistrats, Gouuerneurs des Places & par le consentement de tous les Peuples ; tant à cause de l'obeïssance deuë à l'expresse volonté de feu Son Altesse Royale, de la raison qui le vouloit ainsi, que de l'ancienne coustume de la Royale Maison de Sauoye ; & que cette Regence eut encore esté authorisée de la solemnité d'vn serment general des trois Ordres : Neantmoins l'ambition du commandement qui est naturelle à tous les Princes, & la diuision de la Famille Royale, armerent les Sujets contre leur Souuerain, attirerent les François & les Espagnols en Italie, & causerent tant de maux & de desastres à cét Estat, que l'on peut conter pour vn miracle qu'il n'ayt pas succombé sous le faix de tant de ruines & de miseres. Ces malheurs ne firent que de commencer sous ce ieune Prince, qui au decés du Duc Victor-Amé, n'estoit âgé que de cinq ans. Il vint au monde à Turin le quatorziéme de Septembre mil six cents trente-deux ; on luy donna les noms de François-Hyacinthe ; à cause de la deuotion particuliere que Madame Royale auoit à ces deux Saints.

Les premiers iours de son Regne furent troublés ; car le Duc son Pere n'eut pas plustost fermé les yeux que les François qui estoient au tour de Vercel auec leurs Trouppes formerent le dessein de se saisir de cette Place, de Madame Royale, & des deux Princes. Emery Ambassadeur ordinaire de France en Piemont fut l'autheur de l'entreprise, & disoit pour ses raisons, que la France n'ayant point d'asseurance de la volonté de Madame Royale, ny du party auquel elle se voudroit ranger, il falloit prendre cette seurté, pour tirer d'elle des resolutions conformes aux interests de Sa Majesté Tres-Chrestienne, auant que les Espagnols allarmés de la mort de Victor-Amé eussent loisir de sonder l'esprit de la Regente.

Le Mareschal de Crequy, qui commandoit l'Armée Françoise, resista à cette proposition auec sa generosité ordinaire, & dit à Emery, *Qu'il ne feroit iamais cette lâcheté : Que la France estant obligée à la protection de cét Estat ; ce procedé comme iniurieux & tyrannique seroit blâmé, & que ce seroit vne honte perpetuelle aux François d'auoir opprimé vn Prince Puppil & vne Vefue Sœur du Roy ; outre que n'y ayant point d'ordre de la Cour, il estoit à craindre qu'on ne les desauoüât.*

Emery homme d'vn esprit violent, ne se rendit point à toutes ces considerations : Et comme il penetroit fort auant dans les secrets du Cardinal de Richelieu, dont les vastes desseins n'épargnoient personne, il se promettoit auec facilité son agréement, & par consequent celuy du Roy ; ce

qui fit chanceler à la fin le Mareschal de Crequy, parce qu'il eut apprehension que s'opposant à l'execution de cette entreprise, Emery n'en donnât aduis au Cardinal, & ne luy attirât la hayne de ce redoutable Ministre. Comme donc Crequy balançoit entre l'honneur dont il auoit toute sa vie fait profession; les obligations qu'il auoit à Madame Royale, qui l'auoit tousiours traitté auec beaucoup de ciuilité; & la crainte d'vne disgrace; vne Fille qui auoit oüy son entretien auec Emery, en donna aduis à Madame Royale. Cette genereuse Princesse ayant appellé les principaux de son Conseil, leur fit part de cét aduis: Et comme elle a tousiours eu cét auantage de conseruer vn grand courage & vn iugement solide dans ses plus grandes afflictions, elle pourueut auec tant de promptitude & d'adresse au mal dont on la menaçoit; soit en faisant entrer des Trouppes de son Altesse Royale de nuict dans la Ville par les soins des Marquis Ville & de Pianezze; soit par le bon ordre qu'elle donna à la garde de la place, qu'vne foule d'Officiers François s'estant presentée le lendemain aux portes de Vercel, sous pretexte de faire prendre le pain de munition que l'on donnoit tous les iours aux Soldats, ils les trouuerent si bien gardées, qu'ils n'oserent pas y entrer.

Ainsi s'en alla en fumée ce grand dessein, dont l'execution eut esté indubitablement funeste aux Autheurs; car les sentiments que le Roy auoit pour la Regente estoient bien éloignés de cette violence. En effet le Marquis de sainct Germain qui estoit en France, à la nouuelle de la mort de Victor-Amé, ayant pris congé pour s'en retourner en Piemont, laissa toute la Cour extraordinairement affligée de cét accident, & apporta des Lettres de Sa Majesté, du vingtiéme d'Octobre pleines de tendresse & d'affection pour les interests de la Couronne de Sauoye, & pour la personne de Madame Royale, par lesquelles le Roy la prioit, *De ne point douter qu'il n'employât tout ce qui dependoit de sa puissance pour le bien de son Fils & le sien, ne faisant point de difference entre leurs interests.* Ce que le Roy reïtera par vne autre depéche, où il témoignoit l'extreme déplaisir qu'il auoit reçeu de la mort du Duc, *Ayant perdu vn Prince de l'affection duquel Sa Majesté auoit des preuues tres-certaines & signalées.* Peu de iours apres le Roy, pour donner vne marque plus expresse à Madame Royale du regret qu'il auoit de cette mort, luy enuoya Ferdinand de la Baume Comte de Montreuel, pour s'en affliger auec elle, & pour luy donner de nouuelles asseurances de son affection.

Preuues pag. 586.

Preuues pag. 587.

Ces precautions prises par Madame Royale du costé de France, elle donna aduis au Prince Cardinal qui estoit à Rome, & au Prince Thomas qui estoit en Flandre, de la mort de Son Altesse Royale & de sa Regence; les coniurant, puis qu'ils estoient si auant engagés, l'vn dans les interests de l'Empereur, & l'autre dans ceux du Roy d'Espagne, de ne point venir en Piemont, pour ne pas donner ombrage à Sa Majesté Tres-Chrestienne, sinon qu'ils voulussent par quelque bon expedient se reconcilier auec le Roy, pour tous ensemble trauailler à la conseruation des Estats du ieune Duc leur Neueu, offrant de les faire iouïr de leurs Appannages, dont les fruits auoient esté sequestrés du viuant de Victor-Amé.

Et ce qui obligeoit d'autant plus Madame Royale d'en vser ainsi, fut l'instance que le Roy luy en fit faire par Emery & par vne Lettre du troisiéme de Nouembre, par laquelle Sa Majesté exhortoit la Regente, *De ne souffrir vn seul moment le Prince Cardinal dans ses Estats par beaucoup de raisons, sur tout parce que feu Son Altesse Royale auoit fait connoistre que c'estoit son intention*; outre cela, les Ministres de France qui estoient en Piemont menaçoient

Preuues pag. 588.

menaçoient de traitter hostilement le Prince Cardinal s'il s'en approchoit & de prendre cela pour vne contrauention au Traitté d'Alliance qui estoit entre la France & la Sauoye.

Nonobstant toutes ces considerations, le Prince Cardinal se rendit en diligence de Rome à Gennes, & de là à Sauonne, d'où il fit partir l'Abbé Soldati son confident, pour en donner aduis à Madame Royale; cette Princesse estonnée de cette resolution luy enuoya par trois diuers chemins le Comte de Cumiane, le President Morozzo & le Comte de Druent, pour l'en dissuader, & pour luy representer le peril où il se mettoit & l'embarras où il iettoit Son Altesse Royale; à laquelle les François entrants en jalousie par le sejour que ce Prince feroit en Piemont, ne manqueroient pas de demander des places de seurté: Cette Deputation auec les asseurances qui furent données au Prince Cardinal de tous les arrerages eschûs de son Appannage & le payement de partie qui luy en fut fait comptant, firent vn tel effet, qu'il retourna à Gennes & de là à Rome; soit qu'il fut satisfait alors des ciuilités & du procedé de Madame Royale, ou que les choses ne fussent pas disposées au point qu'il s'estoit promis pour s'opposer à la Regence; dont Madame Royale donna aduis au Roy par Alexis de sainct Martin Marquis de Parelle, l'vn des quatre premiers Escuyers de S. A. R.

Le Prince Thomas vsant de la mesme politique, donna commission au Marquis Hyppolite Pallauicin de passer de Flandre en Piemont, pour, sous pretexte de complimenter Madame Royale, renouueller ses habitudes à Turin, & y commencer ses intrigues; auec ordre de se rendre auprés du Prince Cardinal pour conferer des moyens qu'ils auroient à tenir, pour rendre la Regence de Madame Royale suspecte aux Sauoysiens & aux Piemontois, & pour prendre eux-mesmes le Gouuernement de l'Estat: Mais la chose n'éclatta pas si tost; & pour les preuenir M. R. fit prester le serment de fidelité à S. A. R. par tous les Ordres de ses Estats, apres les obseques de Victor-Amé.

Le Mareschal de Crequy & Emery pressoient cependant la Regente de signer la renouation du Traitté de Ligue fait l'an mil six cents trente-cinq entre le Roy & le Duc Victor-Amé; parceque le temps qui auoit esté conuenu estoit prest d'expirer, & qu'il estoit necessaire de resoudre de bonne heure ce que les deux Armées deuoient entreprendre la campagne prochaine. Madame Royale qui auoit l'inclination entiere à la Paix, eut bien souhaitté la neutralité; afin que si elle ne pouuoit auoir les François & les Espagnols pour amys, elle pût du moins s'asseurer qu'ils ne seroient pas ses ennemys.

D'ailleurs, elle estoit en quelque deffiance du Mareschal de Crequy, qui par le decés de Son Altesse Royale auoit le commandement absolu de l'Armée Françoise. Elle demanda donc du temps pour se resoudre sur vne affaire si importante, & donna ordre que ses Trouppes fussent en estat de seruir au Printemps. Le Marquis Ville estoit General de la Caualleria; & le Marquis de Pianezze fut pourueu de la charge de Colonel General de l'Infanterie, vacante par la mort du Comte de Verrue Capitaine fort renommé.

Dans cette conioncture les Espagnols qui ne s'endorment pas, enuoyerent l'Abbé Vasqués à Gennes pour faire les ouuertures d'vn Traitté auec Madame Royale: le Cheualier Olgiati fut deputé pour ouyr ses propositions qui se reduisoient, *A promettre vn grand secours à Madame Royale, pourueu qu'elle chassât les François des Estats de Son Altesse Royale, & qu'à l'aduenir*

l'auenir elle leur refusât les passages d'Italie. Vasqués promettoit encore par l'authorité de Sa Majesté Catholique de faire en sorte, *Que le Prince Cardinal & le Prince Thomas viuroient en bonne intelligence auec Madame Royale, en leur faisant part des honneurs & des prerogatiues deuës à leur naissance.* A cela Olgiati repartit, *Que personne ne deuoit douter que Madame Royale n'eut vne grande disposition à esteindre le feu allumé en Italie; mais qu'elle ne vouloit pas se charger de faire la guerre à la France pour fauoriser les desseins des Espagnols; & qu'ayant promis de rendre aux Princes les Terres de leurs Appanages elle auoit fait tout ce que l'estat des affaires presentes luy pouuoit permettre.*

D'autre costé le Cardinal de Richelieu sollicité par les Suedois & par les Hollandois auec lesquels la France venoit de conclurre vne Ligue contre la Maison d'Austriche, sollicitoit Madame Royale par diuers Courriers de renoueller les Traittés faits entre France & Sauoye, mais elle y resistoit tousiours par la seule apprehension de la guerre, & proposa diuers expedients; Entr'autres de faire la Paix en Italie, ou du moins vne suspension d'armes. Et comme elle vid que les Ministres du Roy n'y vouloient pas consentir, elle offrit d'entrer en Ligue deffensiue auec eux, & de leur accorder le passage; ce qui augmenta le soupçon que le Cardinal de Richelieu auoit que Madame Royale ne s'entendit auec les Espagnols: De sorte qu'il écriuit au Mareschal de Crequy & à Emery, *Qu'à quelque prix que ce fut il falloit l'obliger à vne Ligue offensiue & deffensine, pour la rendre d'autant plus irreconciliable aux Espagnols & dependante de la France.*

Capré catal. des Cheu. de l'Annonc.

Pendant ces negotiations le ieune Duc de l'authorité de M. R. fit de nouueaux Cheualiers de l'Annonciade à Turin le 24. de Mars mil six cents trente-huict: Sçauoir Iaffre Bens Seigneur de Santena, Mareschal de Camp general, qui se rendit si celebre par la genereuse resistance qu'il fit à Montmeillan pendant le siege qu'y mit le Mareschal de Chastillon, Amé du Puy Marquis de Voghera grand Maistre d'Hostel, Ascanio Bobba Marquis de Grayé grand Escuyer, Iules Marquis de Rangon Mestre de Camp de Caualleriе, Mareschal de Camp aux Armées du Roy & de S. A. R. Aleran des Comtes de Blandrate & de S. George, Michel-Antoine de Saluces Comte de Verzol Seigneur de la Mante, Ardoüin des Comtes de Valpergue & de Riuara, François Prouana de Leyny Comte de Druent grand Chambellan de Sauoye, Ierosme de Rossillon Marquis de Bernex Gouuerneur de Montmeillan, puis du Comté de Nice, Iean-Dominique Doria Seigneur Souuerain de Testigo & Marquis de Ciriés General des Galeres de Sauoye, Albert-Eugene de Geneue Marquis de Lullin & de Pancalier Colonel des Suisses, grand Escuyer de Madame Royale & General de la Caualleriе de Sauoye, & Antoine-Marie, Tizzon de Blandrate Comte de Desane Gouuerneur du Montdeuis tous Personnages releués en naissance, en merite & en seruices.

Mais la ioye de cette solemnité fut troublée des nouuelles de la perte de Breme: Le Marquis de Leganez ayant sçeu que les negotiations de l'Abbé Vasqués n'auoient rien operé aupres de Madame Royale resolut de recouurer cette place, laquelle incommodoit extremement tout le Milanois. Il y auoit apparence qu'estant fortifiée regulierement & munie de toutes choses necessaires à sa deffence, les Espagnols ne la pouuoient pas prendre, & Montgaillard qui en estoit Gouuerneur le faisoit ainsi esperer. Toutesfois le Mareschal de Crequy qui estoit à Cazal, ayant eû l'aduis du siege, se mit en chemin auec toutes les Trouppes du Roy pour le faire leuer; il enuoya par auance douze cents hommes dans des Batteaux, auec toutes sortes de prouisions pour jetter dans la

place

place ; mais les ayant suiuis d'assez prez, & voulant reconnoistre les retranchements des Espagnols, appuyé contre vn arbre auec des lunettes d'approche, vn boulet de canon tiré du camp ennemy luy emporta la moitié du corps le 17. de Mars, & le boulet estant demeuré dans le tronc de l'arbre fut conserué par le Marquis de Leganez en memoire du coup. Montgaillard, qui ne cherchoit qu'vn pretexte de capituler, doutant de la mort de Crequy, en enuoya demander la certitude au Marquis de Leganez, qui l'en ayant asseuré neuf iours apres, il fit sa composition, & le 27. du mesme mois sortit de la Place, & la remit aux Espagnols, qui y mirent pour Gouuerneur Dom Carle Sfondrate auec quinze cents hommes. Depuis Montgaillard s'estant trouué à Cazal, Emery luy fit faire son procés & luy fit couper la teste, pour chastiment de sa lascheté. La mort du Mareschal de Crequy regretté de tous ceux qui le connoissoient, & la prise de Breme, donnerent de la hardiesse aux Espagnols, & causerent la dissipation de l'armée Françoise, laquelle demeura sous la conduite du Comte de Guische General de la Caualerie, auiourd'huy Duc de Grammont & Mareschal de France, qui tourna toutes ses pensées à la conseruation de Cazal, en attendant vn autre Chef, & de nouuelles forces. Les Espagnols, aprés ce succez prirent quelques Chasteaux dans les Langhes, & le Marquis de Leganez par vn artifice assez ordinaire à ceux de sa nation, fit vn manifeste par lequel : *Il protestoit que l'intention de sa Majesté Catholique n'estoit point de contreuenir au Traité de Ratisbonne, seulement d'obliger les François à l'obseruer, & à se departir de Pignerol qu'ils n'auoient pû valablement acquerir, declarant que si le Roy d'Espagne estoit contraint de porter la guerre en Piemont, ce n'estoit pas pour opprimer Madame Royale, ny les Princes ses Enfans; mais pour empescher que les François n'y fissent de plus grands progrez.* Et sur ce faux fondement les Espagnols menacerent d'attaquer le Pont de Sture ou Montcalue; mais les soins que le Comte de Guische prit à munir ces lieux, leur fit changer de dessein, & entreprendre le siege de Vercel.

Le Cardinal de Richelieu voyant qu'il estoit temps de faire declarer M. R. prepara vne nouuelle Armée pour le Piemont, sous le commandement du Cardinal de la Valette, signalé par tant de beaux employs, & fit dire à Madame Royale par Emery : *Que si elle ne donnoit au Roy la satisfaction qu'il en attendoit, Sa Majesté luy declareroit la guerre.* Cette affaire de nouueau mise sur le tapis au Conseil de S. A. R. la Ligue offensiue & deffensiue auec la France, fut à la fin resoluë d'vn commum consentement, & fut iugé qu'il estoit plus expedient de continuer cette Ligue, que de courir le hazard d'vne rupture auec la France, laquelle se deuoit d'autant plus euiter par vne Regente, & par vn Prince Pupil, que le Duc Victor-Amé ne s'estoit engagé dans l'Alliance de France que par la mesme consideration, aymant beaucoup mieux auoir les Espagnols pour ennemys que les François. M. R. neantmoins, aprés la parolle donnée taschoit de gagner du temps, & differoit la signature du Traité; mais le siege de Vercel l'obligea de le conclurre, & de le faire publier. Ce Traité qui est datté à Turin le 3. de Iuin 1638. (dont le Comte Philippes de S. Martin d'Aillé fit la principale negotiation pour Madame Royale) fut arresté auec le Cardinal de la Valette, & portoit entre autres Articles. *Que sa Maiesté tres-Chrestienne, & Madame Royale, comme Tutrice du Duc François Hyacinthe son Fils, feroient guerre ouuerte aux Espagnols, iusqu'à la fin de l'année 1640. Que le Roy fourniroit à ses dépens douze mil hommes de pied, & quinze cents cheuaux, & Madame Royale outre les garnisons de ses places entretiendroit à ses frais en campagne trois mil hommes de pied & douze cents cheuaux soudoyés neantmoins par le Roy : Que les Generaux de sa Maiesté n'agiroient dans les Estats*

de son Altesse que sous l'authorité de Madame Royale : Qu'il ne se pourroit faire aucun Traitté de Tresue ou de Paix auec les ennemys, que du commun consentement des parties : Que les Generaux du Roy ne donneroient aucun ordre dans les Estats de M. R. pour les Estappes ou Logement de Gens de guerre, qui ne pourroient estre logés que par les Ordres de M. R. ou de ses Ministres, & que le Roy s'obligeoit d'assister & de secourir M. R. au cas (qu'en consideration de cette guerre) les Estats de S. A. R. viendroient à estre attaqués. Or, quoy que la seule necessité des affaires eut porté M. R. à cette resolution; il est certain pourtant que c'estoit le meilleur party qu'elle pût prendre dans vne si facheuse conioncture, soit pour sa personne, soit pour les Estats de S. A. R. car le Roy ayant determiné de faire la guerre aux Espagnols dans le Milanois, & M. R. s'estant vnie auec sa Majesté, elle en deuoit esperer plus d'auantage, que d'auoir suiuy le party d'Espagne; outre que refusant de signer la Ligue auec la France, la Sauoye estoit exposée à l'inuasion des François, & le Piemont deuenoit le Theatre de la guerre. Ce Traité ayant esté signé par M. R. elle l'enuoya au Roy par l'Abbé de la Monta.

Le Marquis de Leganez cependant, continuoit le siege de Vercel, qui auoit esté commencé le 26. de May, dont Philippes-Emanuel Solara des Comtes de Morette Marquis de Dogliani, estoit Gouuerneur pour S. A. R. Les Espagnols receurent diuers escheces aux approches, où furent tués Barthelemy Palauicin Capitaine de cheuaux Legers, & le Comte Iules-Cesar Borromée Mestre de Camp d'Infanterie. M. R. partit de Turin le 5. de Iuin auec toute son Infanterie & Caualerie; mais les François ne furent prests à marcher que le 8. auquel iour les deux Armées se ioignirent aux enuirons de Crescentin, & se mirent le lendemain en bataille en la plaine de Vertole, M. R. s'y fit porter en littiere accompagnée de toutes ses Dames, & Filles d'honneur & des principaux Seigneurs & Officiers de sa Cour. Elle harangua iudicieusement & de bonne grace aux Officiers & Soldats, passant à la teste de châque corps d'Infanterie & de Caualerie pour se faire voir à tous, les exhortant de bien faire leur deuoir; les deux Armées ensemble faisoient douze mil hommes de pied & quatre mil cheuaux. La resolution ayant esté prise de secourir Vercel, le Cardinal de la Valette, & le Duc de Candale son Frere donnerent la charge de faire passer le secours au Marquis de Pianezze General de l'Infanterie de S.A.R. & à Castellan Mareschal de Camp de l'Armée Françoise, qui firent partir quinze cents hommes choisis auec deux cents Officiers pour se ietter dans Vercel du costé de l'Isle que forment les Riuieres de Seruo & de Sezia, commandés par S. André Mestre de Camp de Languedoc, & par Haüart-Senantes Mestre de Camp des Trouppes de S. A. R. soustenus de cinq Escadrons de Cauallerie, conduite par le Comte de Guische, qui firent tous si bien en cette occasion, que le secours entra heureusement. Le vingtcinq de Iuin le Cardinal de la Valette s'estant logé sur le grauier de là la Sezia à cent pas des ennemys, les Assiegés firent vne sortie, où ils tuerent beaucoup d'Espagnols, entre autres Rincourt Mestre de Camp des Bourguignons & plusieurs autres Officiers : Mais les François ne demeurerent pas long-temps en ce poste, à cause qu'ils auoient peu de gens, & que le Marquis de Leganez qui auoit fait venir dans le Camp quatre mille Suysses, attendoit encore huict mil hommes de pied, que le Cardinal Triuulce auoit leués, qui s'approchoient du Fort de Burgos. Ainsi le Cardinal de la Valette fut contraint de repasser la Sezia, & de se loger à Palestre entre Mortare & Vercel, croyant de pouuoir couper les viures aux Assiegeans; mais ils en auoient assez dans le Camp; de sorte que n'estans point incommodés au siege, ils presserent si fort la place, que les Assiegés, apres auoir fait vne memorable

Sie[ge] de Ver[cel] 16[..]

morable resistance & soutenu diuers assauts fort courageusem ent, furent contraints de capituler le 4. de Iuillet, & d'en sortir le lendemain, où le Marquis de Leganez mit cinq cents cheuaux & quatre mille hommes de pied. L'Armée Françoise & Sauoysienne se retira à Constanzana & à Pertegno.

Capitulation de Vercel. 1638.

La perte de Vercel causa vn sensible deplaisir à Madame Royale, tant à cause de l'importance de cette place, l'vne des clefs du Piemont, que parce que les Espagnols ayants eü tant de bon-heur en la premiere de leurs entreprises, depuis qu'elle auoit signé la Ligue, il sembloit que ce fut vn mauuais augure pour la suite de la guerre. Le chagrin de M. R. fut augmenté, quant elle vid que les François ne firent rien le reste de la Campagne : Car, quoy que Dom Francisque de Mellos, qui commandoit l'Armée Espagnole, pendant la maladie du Marquis de Leganez, fut entré au Montferrat le 4. d'Octobre, & eut assiegé Pomaro ; toutesfois on ne se mit point en deuoir de le secourir ; seulement le Cardinal de la Vallette auec la Cauallerie, ayant passé le Pau, prit Montemagno & Refrancor, places de peu d'importance, & n'estant pas assez fort pour attaquer les ennemis, ny subsister long-temps sans fourrages, dont il auoit grande disette, il s'en alla à Felissan, & les Espagnols, à cause de l'hyuer, & des pluyes, se retirerent aussi au Milanois.

Mais tous ces mescontentements n'estoient que les auancoureurs d'vn plus grand mal-heur, dont Madame Royale se vid accueïllie ; car le Duc François Hyacinthe estant tombé malade au Valentin d'vne violente fievre, le iour de l'Exaltation saincte Croix, auquel on solemnisoit le iour de sa naissance ; il y mourut le quatriéme du mois d'Octobre 1638. âgé de six ans, Prince de grande esperance autant qu'elle se pouuoit conceuoir de luy, en vn âge si tendre. Il fut inhumé en l'Eglise Cathedrale de Turin, & ses funerailles furent faites auec les Ceremonies de l'an reuolu de son Altesse Royale, Victor-Amé son Pere. Madame Royale donna la nouuelle de sa mort à sa Majesté Tres-Chrestienne par François de Longecombe de Pezieux Baron de Salagine.

Mort ... A.R. 1638.





Sauoye.



XXII.

***CHARLES-EMANVEL II. DV NOM DVC DE SAVOYE**, de Chablais, d'Aouſte, de Geneuois & du Montferrat, Prince de Piemont, d'Achaye, de la Morée & d'Oneille, Marquis de Saluces, de Suze & d'Italie, Comte d'Aſt, de Geneue, de Nice, de Tende & de Romont, Baron de Vaud, Seigneur de Vercel, de Fribourg, de Marro, de Prella, de Nouello, du Marquiſat de Ceue & du Comté de Coconas, Prince & Vicaire perpetuel du S. Empire, Roy de Chypre.*

CHAPITRE XXXVIII.

LE tableau du Regne de ce Prince reſſemble fort à celuy du Duc Philibert I. du nom. Ces Princes eſtoient Puppils quand ils ſuccederent à la Couronne, & eurent pour Meres des Princeſſes du ſang de France,

ce, l'vn fut sous la Tutele d'Yoland, l'autre sous celle de Chrestienne. La Regence fut disputée à la Duchesse Yoland par les Comtes de Romont & de Bresse ses Beaux-Freres, & celle de M. R. par le Prince Cardinal, & par le Prince Thomas aussi ses Beaux-Freres. Yoland fut assiegée à Montmeillan par des Princes mescontents, & par des sujets reuoltés. M. R. le fut aussi à Turin. Le Roy Louys XI. prit la protection du Duc Philibert son Neueu, & de sa Sœur Yoland: Et le Roy Louys XIII. celle de Charles-Emanuel son Neueu, & de M. R. sa Sœur. Le Duc de Bourgogne trauersa la Regence d'Yoland. l'Empereur, & le Roy d'Espagne celle de M. R. Et si la premiere eut le bon-heur de voir n'aistre, & mourir les factions qui auoient diuisé la Sauoye & le Piemont, la seconde eut le mesme auantage. Enfin pour acheuer cét illustre parallelle, si la merueilleuse conduite de la Duchesse Yoland eut l'honneur d'auoir parmy tant de troubles & de disgraces, retiré l'Estat de son panchant, M. R. a eu aussi la gloire de l'auoir conserué lors qu'on le croyoit à la veille de sa ruine.

Chrestienne de France accoucha de ce Prince à Turin le 20. de Iuin 1634. elle fit part de cette bonne nouuelle au Roy par le Marquis de sainct Germain qui eut audiance le vingt-quatriéme de Iuillet. Le Baptesme se fit à Riuoles au retour de M. R. de Sauoye, sans ceremonies à cause de la guerre. Son Altesse Royale eut pour Parrain le Prince Maurice & Marraine la Princesse Marie. Le Marquis d'Aglié fut son Ajo, & le Marquis de Pallauicin son Gouuerneur, les Comtes de Cumianes, & de Morette sous-Gouuerneurs, le P. Giuglaris Iesuite, & le Medecin Raynaud ses Precepteurs.

Apres la mort du Duc François-Hyacinte, M. R. témoignant sa constance & sa resolution en cette double affliction causée par la mort d'vn Mary, & d'vn Fils dans vne année, fit assembler son Conseil & fit reconnoistre Charles-Emanuel pour legitime Successeur de la Couronne de Sauoye par les principaux Ministres, par les Cours Souueraines, & par les Gouuerneurs des Prouinces, & des places, qui presterent le serment de fidelité à son Altesse Royale, qui reconnurent aussi Madame Royale comme Tutrice & Regente de ses Estats, auec la mesme facilité & sur les mesmes maximes & raisons qu'il auoit esté pratiqué pour la personne de feu Duc François-Hyacinthe.

A mesme temps M. R. voulant pouruoir à sa seurté, & se precautionner contre les menaces des Espagnols, commanda à Dom Felix Gouuerneur de Sauoye, & au Marquis de Lullins de faire passer en Piemont mil hommes de pied, & les ennemys apres la prise de Pomaro voyant le Cardinal de la Valette en son mesme poste de Felissan, formerent dessein d'enleuer l'escadron de Sauoye logé à Roche-Cheualier proche de Felissan. Dom Ferrand delli Monti, le Duc de sainct George, & le Comte Galeas Trotti auec dix compagnies de cheuaux legers, trois de Dragons, dix compagnies de Caualerie Napolitaine & mil hommes de pied executerent cette entreprise. Les Sauoysiens commandés par le Colonel Monty, le Comte de Verruë, & le Commandeur de Souuray se deffendirent auec tant d'ardeur, & de resolution, qu'ils repousserent les Espagnols, en tuerent trois ou quatre cents, & prirent cent ou six vingts prisonniers, le reste se sauua dans le bois où le Cardinal de la Valette qui estoit à Felissan, les poursuiuit iusqu'à Non, & se saisit ensuite des Chasteaux de Felissan, & de Bessancourt.

Mais les Espagnols irrités de ce que M. R. auoit signé la Ligue auec la France, auoient bien de plus hautes pensées; car comme ils virent le jeune Duc François-Hyacinte decedé, ils en donnerent aduis au Prince Cardinal & au Prince Thomas, & leur offrirent toute sorte de secours, & d'assistances, afin de les obliger d'entrer en Piemont, & y estants les plus forts de se declarer

Tuteurs de S. A. R. leur Neueu & Regents de ses Estats : Et quoy qu'au decés de Victor-Amé, les Princes n'eussent point concouru en la Regence auec Madame Royale, & que du viuant de François-Hyacinthe ils n'eussent point fait éclatter cette pretention ; ils crûrent neantmoins qu'il estoit encore assés à temps, puisqu'ils estoient asseurés de l'appuy de sa Majesté Catholique, & que les Piemontois estoient mal satisfaits des François, à cause de la perte de Breme & de Vercel Bouleuards du Piemont.

Le Prince Cardinal partit de Rome fort secrettement & estant arriué au Milanois, il enuoya Carretto son Maistre d'Hostel pour supplier Madame Royale de ne luy pas refuser pour la secōde fois le retour en son Pays, protestāt qu'il ne venoit que pour procurer vne Paix où vne longue Tresue entre les deux Roys. Madame Royale surprise de cette nouuelle, dont elle auoit eu déja l'aduis de son Ambassadeur à Rome, escriuit au Prince Cardinal : *Que la mort du Duc son Fils Aisné n'auoit point changé la face des affaires : Que les Ministres de sa Majesté tres-Chrestienne estoient dans les mesmes soupçons & deffiances qu'ils auoient l'année passée : Qu'il mettroit l'Estat de son Altesse Royale en peril, s'il entroit en Piemont : Que d'vne resolution si precipitée, il n'en falloit attendre que de pernicieuses suites : Qu'elle ne les pouuoit destourner par autre voye qu'en cedant à la force de celuy qui auoit les armes en main pour proteger vne Princesse Vefue, & vn Prince Pupil : Que de son costé elle protestoit de respandre son sang, & sa vie pour conseruer la Succession de l'Estat, libre & entiere à celuy à qui elle appartenoit, & à qui elle pourroit écheoir à l'auenir.* Ces raisons ne gagnerent rien sur l'esprit du Prince Cardinal, qui fit réponce à Madame Royale par vne lettre dattée à Tortonne le sixiéme de Decembre : *Qu'il n'y auoit point de Loy au Monde qui le pût éloigner de la Maison Paternelle sans faire violence, puis que ses actions, & ses deportements auoient toûjours esté des temoignages indubitables de la syncerité d'affection qu'il auoit pour les interests du Duc son Neueu, & du respect qu'il vouloit rendre à M. R. Qu'il n'auoit pour tout train que deux Gentils-hommes, vn Secretaire, deux Estaffiers à Cheual, & deux à pied, & qu'ainsi sa venue ne pouuoit donner de l'ombrage à personne : Que les iugements contraires que ses ennemys en faisoient, n'estoient que des impostures de mesme que les crimes dont quelques prisonniers estoient accusés.* Cependant les pensées du Prince Cardinal estoient bien éloignées de ses parolles ; car en abordant la Frontiere du Piemont il auoit formé deux entreprises, l'vne sur Carmagnole & l'autre sur la Citadelle de Turin, esperant qu'auec ces deux places, & estant assisté des forces d'Espagne, il seroit impossible à M. R. de s'opposer à ses desseins.

Preuues pag. 588.

Preuues pag. 589.

Or, pour sçauoir par qu'elles voyes le Prince Cardinal forma ces intelligences, il est necessaire de reprendre les choses de plus haut, & de remarquer ; Que le Commandeur Pazero Secretaire d'Estat du Duc Victor-Amé, & le Comte Baltazar Messeraty General des Postes, inuenterent vn artifice autant horrible qu'inoüy pour d'escrier le Gouuernement de ce Prince, ses actions, & la conduite de ses Ministres. Ils se seruoient d'vne Femme qui feignoit d'estre possedée, & la faisoient parler suiuant leur passion. Victor-Amé ayant découuert l'imposture, fit emprisonner Pazero & Messeraty qui en estoient les Autheurs ; les destinant à vn supplice tel que meritoit vn si detestable crime, neantmoins s'estants encore treués en prison au decés de Victor-Amé, M. R. vsant d'Indulgence enuers eux, changea au premier l'estroitte prison de Turin en celle du Chasteau de Saluces, & donna au second sa Maison de Turin pour prison ; quoy que du viuant de Victor-Amé, la Faueur des Princes n'eust iamais pû disposer S. A. R. à leur pardonner ; mais ayants eu vne fausse allarme qu'on les vouloit mettre plus à l'estroit, ils s'eschapperent, & se rendirent auprés des Princes ausquels pour se vanger de leurs ennemys, & pour treuuer vn

vn chemin à se restablir dans leurs biens, & dans leurs charges : ils ne donnerent que de Conseils violants & precipités ; & c'estoit par leurs menées, ou de leurs Amys que le Prince Cardinal auoit pratiqué ces intelligences, non seulement sur Carmagnole, mais encore sur la Citadelle de Turin, par le moyen du Comte Capris, qui en estoit Gouuerneur. Madame Royale les decouurit, & apprit que les Espagnols, pour les fauoriser, estoient autour d'Ast, & d'Albe ; à quoy voulant apporter promptement remede, elle fit entrer dans la Citadelle de Turin le Regiment de Lorrains auec sainct Martin de la Maison de Montchenu Capinaine renommé, qui auoit esté autrefois Gouuerneur de Vercel, & fit arrester le Comte Capris, Valerio Rossi Secretaire de la Chancellerie, & quelques autres, & osta le Gouuernement de Carmagnole au Comte Benso. Le Cardinal de la Valette sur cet aduis, ramassa ses troupes éparses dans les garnisons, & vint à Sommeriue de Bosc.

Le Prince Cardinal informé que l'entreprise de Carmagnole estoit fallie, se rendit à Quiers, pour delà entrer dans Turin, ne sachant pas ce qui s'y estoit passé. A ses approches on doubla les Gardes à Turin, on mit tout ce qu'il y auoit de Trouppes en armes. Le Cardinal de la Valette s'auançea de ce costé auec son armée ; & M. R. enuoya en diligence à Quiers Gabaleon Commissaire general de l'Infanterie, auec vne Compagnie des Gardes de M. R. pour detourner le Prince Cardinal de son dessein : Gabaleon se saisit d'abord des portes de la Ville, & estant allé au logis du Prince, qui n'auoit auec soy que deux Gentils-hommes, & quelques Valets, luy remonstra de la part de Madame Royale : *Qu'elle auoit esté fort étonnée de sa venuë, à cause des choses qui l'auoient precedée & accompagnée, & nommément des conspirations qui auoient esté decouuertes, & que sa personne apres cela n'estoit pas en asseurance, les François estans si prés de luy : Que si toutesfois il vouloit se retirer, comme M. R. le luy conseilloit, il auoit ordre de luy faire escorte, & de le conduire iusques sur la Frontiere du Milanois.* Le Prince Cardinal qui n'estoit pas en estat de resister à cette Proposition, qui se vid sans trouppes, & ses principaux desseins éuanoüys, M. R. fortifiée, les François à son voisinage, luy mal satisfait des habitans de Quiers, qui l'auoient dé-ja prié de sortir, de crainte de passer pour criminels, prit ce conseil, & cedant au temps, & à la force, sortit de Quiers, suiui de Gabaleon auec les Gardes, qui le conduisit iusqu'à Non proche d'Ast ; mais auec tant de respect, & de ciuilité, que le Prince paroissoit plustost accompagné de Gabaleon pour seurté de sa personne, que contraint à sortir de Piemont. De Non, le Prince Cardinal passa à Milan, où il eut conference auec le Marquis de Leganez, & se retira depuis en l'Estat de Gennes, où il traitta ouuertement auec M. R. pour auoir la liberté de retourner en Piemont, moyennant le Gouuernement d'vne Prouince auec quelques Places de seurté ; mais cette negotiation fut rompuë, parce que le Senat de Turin prononça Arrest de mort contre Valerio Rossi, Bedal Soldat de la Garde, & le nommé la Roque ; nonobstant que le Prince eut intercedé pour eux, & peu s'en fallut que l'on n'en fit autant au Comte Capris Gouuerneur de la Citadelle de Turin.

Le Prince Thomas en ce temps-là passa de Flandre à Milan, pour se ioindre au Prince Cardinal. Il enuoya complimenter Madame Royale par le Comte de Sarraual, & ne rendit autre raison de sa venuë, sinon l'auis qu'il auoit eu de la maladie de son Altesse Royale son Neueu ; & pour terminer quelques differends qu'il auoit pour son Appannage, M. R. luy rendit la ciuilité par le Comte François de Cumiane, qui asseura ce Prince qu'il auroit toujours satisfaction pour tous ses interests ; mais le compliment du Prince Thomas n'estoit que dissimulation ; car s'estant abouché auec le Prince Cardinal

dinal, & le Marquis de Leganez à Vainiero le dixiéme de Mars mil six cents trente neuf, ils resolurent d'entrer à main armée dans le Piemont par diuers costés. Cependant, pour ietter du scrupule dans les esprits des Peuples, ils firent publier vn Decret de l'Empereur datté à Vienne le sixiéme de Nouembre 1638. par lequel sa Majesté Imperiale, *Commandoit à Madame Royale de se departir des interests de la France, de renoncer à la Ligue qu'elle auoit signée, de faire sortir de ses Estats les Ambassadeurs de France, & tous les François: & de demander la confirmation de la Tutelle de S. A. R. & de la Regence, à faute dequoy il y feroit pourueu.* Les Princes firent encore rendre des lettres de l'Empereur aux Principaux Seigneurs & Gouuerneurs des Places de Sauoye, & de Piemont, contenans la mesme chose; ce qui toutesfois ne fit point d'effet, parce que les Piemontois, & les Sauoysiens estoient assés persuadés que dans l'Estat de Sauoye les Empereurs n'auoient iamais pris connoissance des Tuteles, ny des Regences.

Madame Royale, qui auoit preueu la venuë du Prince Thomas en Italie & apprehendé son vnion auec le Prince Cardinal, & les Espagnols, en auoit escrit en France, pour auoir renfort de trouppes, afin de parer aux mauuais desseins de ses ennemys. Le Roy y estoit entierement porté, mais le Cardinal de Richelieu dilayoit de donner cette satisfaction à la Regente, sous pretexte qu'elle luy auoit osté les moyens d'exercer sa vengeance contre le P. Monod; car apres la mort de Victor-Amé le Cardinal auoit demandé le P. Monod à M. R. ce qu'elle luy refusa, ne voulant pas abandonner vn homme de ce merite, & sa creature, à la cholere d'vn si dangereux ennemy; outre que le Nonce du Pape & tous ceux de son ordre s'y opposoient. Le Cardinal irrité de ce refus, pria M. R. de faire sortir le P. Monod de Sauoye; elle s'en excusa & enuoya en France exprez le Comte de Cumiane au mois de Ianuier 1638. pour en dire les raisons; mais ce ne fut que ietter d'huile sur le feu, parce que le Cardinal ne pouuant perdre le P. Monod vouloit du moins l'eloigner des affaires de la Cour de Sauoye, & c'est dequoy le Cardinal fit de grandes instances à M. R. par Palluau & par Lestrade, qui auoient passé en Piemont par ordre du Roy. Ainsi M. R. vaincuë de ses importunités, & ne se voulant pas broüiller auec vn si puissant Ministre, commanda au P. Monod d'aller à Cony. Cet esprit qui n'auoit pas beaucoup de moderatiõ, se voyãt rebuté, & M. R. obligée par la raison d'Estat de l'abandonner; menagea quelque correspondance auec le Marquis de Leganez, pour auoir azile parmy les Espagnols. Leganez ne negligeant point cette ouuerture, sçachant la capacité du personnage & la part qu'il auoit euë aux affaires de Sauoye, fit vn party pour l'enleuer lors qu'il iroit à la promenade hors de Cony; mais cette entreprise ayant esté éuentée à la veille de l'execution, Madame Royale ne marchanda plus à donner au Cardinal de Richelieu vne partie de ce qu'il auoit souhaité d'elle; outre qu'il y alloit de l'interest de l'Estat, à n'en pas laisser sortir vn mécontent de cette trempe. Le P. Monod fut donc enuoyé au Chasteau de Montmeillan au mois de Ianuier mil six cents trente-neuf, & dés-là Madame Royale prit occasion d'escrire au Cardinal de Richelieu: *Qu'il n'y auoit plus rien qui s'opposast à ses iustes esperances, & qu'il n'y auroit plus de suiets de reproches de part, n'y d'autre, puis qu'elle auoit asseuré la personne du Pere Monod, lié sa langue, & retenu ses plaintes à Montmeillan.* Il y demeura quelque temps, & sur quelques nouueaux ombrages qu'il donna de sa conduite au Cardinal de Richelieu, il fut transferé au Chasteau de Miolans où il mourut depuis de maladie, priuant par sa disgrace, & par sa mort le public de quantité de beaux ouurages, que l'on attendoit de luy.

Mais

Mais reprenons noſtre Hiſtoire. Les Princes, apres la conference de Vainiero, ſe rendirent à Marignan auec le Marquis de Leganez le 17. de Mars pour prendre leurs dernieres reſolutions;ils propoſerent de faire la guerre à leurs noms: Que les Eſpagnols leur prefteroient leurs trouppes, & que tout ce que les Princes conquerroient,leur demeureroit. Leurs raiſons pour cela eſtoient, *Que les Piemontois ſe ſouſmettroient plus facilement à eux, que ſi la guerre ſe faiſoit au nom des Eſpagnols; outre que l'vn des pretextes de la guerre eſtant de chaſſer les François d'Italie, il n'y auroit point d'auantage, ny de ſoulagement pour les Piemontois, ſi en oſtant les François des Places, on y mettoit des Eſpagnols*: Leganez au contraire, diſoit. *Que par les Ordres qu'il auoit reçeus d'Eſpagne, il eſtoit obligé de faire ſortir les François d'Italie, & de mettre les Princes en la poſſeſſion de la Tutele du ieune Duc & de la Regence de ſes Eſtats, à l'excluſion de Madame Royale: Que les places qui ſe rendroient volontairement aux Princes, ſeroient à leur diſpoſition, & que celles qui ſe prendroient par la force demeureroient au pouuoir de ſa Majeſté Catholique:* Or, quoy que ce pacte fut deſauantageux aux Princes, parce que les Eſpagnols demeurants par la force Maiſtres des principales Places; les autres les plus foibles, qui ſe ſeroient ſoubmiſes aux Princes ſans combat; pouuoient eſtre facilement occupées: Neantmoins, les Princes ſe treuuerent ſi preoccupés, & eurent tant d'opinion des intelligences qu'ils auoient ſur les meilleures Villes de Piemont, & de l'affection des Piemontois, qu'ils conſentirent aux conditions que Leganez leur propoſa: Ce qui fit que les Eſpagnols ſe porterent à cette guerre auec beaucoup de chaleur; car ſous pretexte de faire tomber la Tutele du Duc & la Regence de ſon Eſtat entre les mains des Princes, ils eſperoient de chaſſer les François d'Italie & de s'emparer des principales Places du Piemont, & du Montferrat, & les bruits que l'on faiſoit courir de la mauuaiſe ſanté de ſon Alteſſe Royale, & que venant à mourir, Madame Royale auoit deſſein de marier la Princeſſe Louyſe Marie ſa Fille aiſnée auec le Daufin de France, & de luy donner en dot la Sauoye & le Piemont, & en priuer les Princes, fauoriserent encore les deſſeins des Eſpagnols; & les Piemontois apprehendants vn ſi notable changement, euſſent beaucoup mieux aymé reconnoiſtre les Princes, & ſe mettre par conſequent ſous la protection des Eſpagnols, que de deuenir ſujets de la Couronne de France.

Le Prince Thomas, qui iuſqu'alors auoit caché ſa reſolution à M. R. leua le maſque, & luy renuoyant le Comte de Cumiane, luy fit dire, que la Tutelle de S. A. R. luy appartenoit, conioinctement auec le Prince Cardinal ſon Frere; que neantmoins pour témoigner à M. R. le reſpect qu'ils luy vouloient tous deux rendre, ils conſentiroient qu'elle l'exerçeat auec eux, & qu'à moins de cela, ils ne ſeroient iamais ſatisfaits, & que pour paruenir à cette fin, ils feroient tous leurs efforts & hazarderoient leurs vies. Cependant le Marquis de Leganez fit aſſieger le Chaſteau de Cengio dans les Langhes par Dom Martin d'Arragon. Le Cardinal de la Valette auec les trouppes du Roy composées de quatre mille hommes de pied & de 500. cheuaux & quinze cents cheuaux commandés par le Marquis Ville & 700. hommes de pied commandés par le Marquis de Pianezze, partit le vingtſixiéme de Mars, pour attaquer les ennemis dans leurs retranchements. Ils commancerent par vne montagne où les Eſpagnols auoient faits de petits forts, que le Comte du Pleſſis-Pralin emporta auec vne des brigades de l'Armée, pendant que le Cardinal de la Valette faiſoit marcher ſes trouppes par vn autre chemin, où eſtoit le Marquis de Rangon: Et apres que toutes les eminences eurent eſté gagnées, les François & les Piemontois entreprirent de forcer

les Lignes des ennemis, quoy que l'accés en fut extremement difficile. L'attaque dura plus de huict heures sans relache ; mais l'escadron de Cauallerie Françoise ayant esté renuersé sur l'Infanterie, il fut impossible aux nostres de conseruer le retranchement qu'ils gagnerent plusieurs fois ; de sorte qu'ils furent contraints de se loger sur les eminences & de tenter toutes sortes de moyens pour secourir la Place. Les Espagnols y eurent de tués deux cents hommes & trois Capitaines Espagnols, Senantes & la Tour Capitaines de M. R. s'y signalerent, le premier y fut blessé.

A mesme temps que nos deux Armées allerent au secours de Cengio ; le Prince Thomas auec deux mille Dragons partit de Vercel, & fut auant le iour aupres de Chiuas, où le Gouuerneur ne se treuuant point, parce qu'il estoit allé leuer les milices de Canauays, se rendit Maistre des Portes, & en suite de la Place. Cette nouuelle portée à M. R. jetta de l'espouuante dans Turin, ou les Princes auoient beaucoup de Partisans : Ce qui obligea la Regente de rappeller le Cardinal de la Vallette, & les Marquis Ville & de Pianezze, qui estoient autour de Cengio, afin de donner ordre à la deffence de Turin peu éloigné de Chiuas, & mal preparé pour soustenir vn siege. Cependant Casanoua Gouuerneur de Cengio le rendit aux Espagnols, quoy qu'il luy fut fort aysé de se deffendre.

La facilité qu'eut le Prince Thomas à se rendre Maistre de Chiuas, luy fit prendre le chemin d'Yvrée : le Comte Ferdinand de S. George commandant en l'absence du Marquis de Bros, & le Comte de Strambin rendirent la Ville & le Chasteau sans resistance, voyants que les Habitans n'estoient pas disposés à se deffendre. Le Prince Cardinal alla treuuer le Prince Thomas à Yvrée, & tous deux se presenterent à Bielle, qui leur ouurit les portes. De la ils se saisirent du Chasteau de Bard & de toute la Vald'Aouste, aydés du Baron de Chastillon de la Maison de Chalant, qui se ietta dans leur party, & du peuple. Alexis de S. Martin Comte de Parelle Marquis de Bros Gouuerneur de cette Prouince, qui voulut resister & porter les interests de M. R. fut arresté par ordre des Princes.

M. R. croyant que le Prince Thomas attaqueroit Turin, apres la prise de Chiuas, enuoya S. A. R. & les trois Princesses ses Sœurs au Chasteau de Chambery sous la garde de Dom Felix Gouuerneur de Sauoye. Elle fut obligée d'en vser ainsi, parce qu'elle voyoit Turin en danger d'estre assiegé. D'ailleurs elle apprehendoit que le peril deuenant plus grand ; les François ne l'engageassent à retirer le Duc & les Princesses à Pignerol, ou en France, comme le Cardinal de Richelieu le passionnoit.

Apres ces succés, le Marquis de Leganez s'aboucha auec les Princes à Cauaglia entre Yvrée & Vercel, où il fut conclu que le Prince Cardinal demeureroit à Yvrée pour conseruer cette Place auec la Vald'Aouste, le Biellois & le Canauays & que le Prince Thomas auec Leganez assiegeroit Crescentin, ce qui fut executé promptement, Roque-Seruieres l'aisné, qui en estoit Gouuerneur auec vne garnison de huict cents hommes, se defendit auec tous les soins possibles ; mais la Place n'estant pas tenable, il capitula. A mesme temps Dom Iean de Garay, qui reuenoit de la prise de Cengio, attaqua Verruë, que la trahison ou la lascheté du Capitaine Martin fit rendre sans attendre le canon, il prit depuis party en l'Armée des Princes, qui animez de tant d'heureux succez passerent la Sture le 14. du mois d'Avril ; le lendemain se logerent à Groüillasque & à Riuoles pour s'approcher de Turin, croyants d'y entrer sans empeschement par le peu d'inclination des Habitans enuers les François, & à cause que cette Ville ayant besoin de toutes les choses necessaires à soustenir vn siege, il n'y auoit pas d'apparence que M. R. s'y voulut renfermer ny exposer

exposer sa personne au hazard d'vn siege ; mais cette genereuse Princesse iugeant de quelle importance estoit à son Altesse Royale la conseruation de cette place capitale du Piemont, resolut d'y tenir iusqu'à l'extremité ; elle y fit entrer les Regiments de Lorraine, de Senantes & du Comte Maurice Scaglia & le Cardinal de la Valette se logea dans le Faux-Bourg du Pau auec deux mille hommes de pied, Madame Royale en chassa les esprits les plus factieux, & parut en public plusieurs fois, animant par ses paroles & par sa grande resolution les plus lasches à se defendre. Le Marquis de Rangon ayant fait trop auancer quelque Caualerie qu'il commandoit du costé de la Croizette fut repoussé prés de la porte-neufve par les ennemis auec eschec, où le Comte de Vieu fut blessé & pris prisonnier. Cependant Madame Royale qui a tousiours beaucoup aymé ses Ministres, se voyant à la veille d'vn siege, auoit enuoyé en Sauoye le Grand Chancelier Piscina, le Marquis d'Aillé & les Presidents Benzo & Morozzo & sainct Thomas premier Secretaire d'Estat. Le Marquis Ville auoit eü ordre de sortir de Turin, pour agir au dehors selon que les occasions se presenteroient, & le Marquis de Pianezze s'estoit enfermé dans Turin auec l'Infanterie. Le Prince Thomas, qui ne s'attendoit point à vne si genereuse resistance, vint camper auec le Prince Cardinal au Valentin maison de plaisir de S. A. R. sur le bord du Pau, d'où il luy enuoya vn trompette auec vne lettre pleine de Ciuilités Ironiques, comme s'il fut venu en amy. Madame Royale luy fit responce sur le champ du mesme style ; mais ayants demeurés huict iours autour de Turin sans auoir auancé aucune chose, que de gagner les Capucins & le Fauxbourg du Pau, où il n'estoit demeuré personne & sans qu'il y eut aucune apparence de sousleuement dans la Ville, ils se retirerent & ne se fit aucun exploit memorable, que quelques sorties de la garnison de Turin & de legeres escarmouches des trouppes du Cardinal de la Valette auec les ennemis. Les Princes neantmoins publierent vn Manifeste datté à Ast le quinziéme de Iuin, par lequel ils declaroient : *Qu'ils n'auoient pris les Armes, & ne s'estoient engagés à se seruir des Espagnols, que pour prendre la Tutelle & la Regence de l'Estat, comme leur appartenant en qualité d'Oncles, & par vertu d'vn nouueau Decret de l'Empereur, du huictiéme de May, accusoient Madame Royale d'intelligence auec les François, d'auoir dissipé les ioyaux de la Couronne & fait sortir les titres & les papiers de l'Archiue Royale de Turin.* Et comme tels Pretextes estoient ou fort legers, ou controuués, Madame Royale les refuta par vn autre Manifeste datté à Turin le cinquiéme de Iuillet suiuant.

Le Nonce Caffarelly ne laissa pas pourtant dans ces mouuements de faire des propositions d'accommodement à M. R. de la part des Princes, qui offroient *de la reconnoistre pour Tutrice & pour Regente, pourueu qu'on leur donnast des places de seurté & le gouuernement de quelques Prouinces ; dans lesquelles ils promettoient de ne laisser entrer aucuns estrangers, & lesquels M. R. reciproquement exclurroit aussi du surplus du Piemont : Que l'on n'obserueroit point la Ligue faite auec le Roy Tres-Chrestien, & qu'à l'auenir M.R. n'entreroit en aucun Traité auec les Estrangers, sans le consentement des Princes & autres conditions de moindre importance.* Ces propositions parurent si estranges à M. R. que reconnoissant que les Princes la vouloient détacher des interests de la France pour la reduire à la mercy de ses ennemis, elle n'y voulut point faire d'autre responce, sinon : *Qu'apres que les Princes se seroient reconciliés auec la France, elle leur donneroit des Gouuernements & toute sorte de satisfaction.* Ainsi cette negotiation ayant esté inutile, le Prince Cardinal s'en retourna à Yurée, le Prince Thomas & le Marquis de Leganez diuiserent leur Armée : Leganez auec ses trouppes alla à Pont de Sture, & le Prince assiegea Villeneufve d'Ast, où le Comte Charles

de Caqueran estoit Gouuerneur; mais les ennemis ayants donné vn furieux assaut, la Place fut emportée & pillée, & Caqueran pris prisonnier. Le Prince y laissa pour Gouuerneur Dom Michel Pignatello Mestre de Camp Espagnol, auec 1500. hommes de pied & trois compagnies de Cauallerie, & se rendit à Montcalue assiegé par Leganez ; la Ville capitula le second iour du siege; mais le Chasteau tint plus long-temps, où le Gouuerneur endura le canon, des assauts & des mines ; & y ayant esté tué, la Garnison liura la Place au Marquis de Caracene que le Prince & Leganez y auoient laissé pour inuestir Ast, où commandoit le Commandeur Flaminio Balbian, qui ne donna aucunes preuues de sa valeur, ny de sa fidelité; car aux premieres approches, il abandonna la Ville & se jetta dans la Citadelle. Les Habitans estonnés de ce procedé, enuoyerent les clefs au Prince, qui à peine y estoit entré, que Balbian capitula & rendit la Citadelle & le Chasteau, & estant venu à Turin pretendant de se iustifier, il apprit qu'on luy faisoit son procés, ce qui l'obligea de s'enfuir.

Delà le Prince & Leganez attaquerent Trin Place fortifiée regulierement; mais mal munie, le Comte de Montisel en estoit Gouuerneur & Marolles Gentil-homme François Mestre de Camp d'Infanterie pour son Altesse Royale Capitaine de la garnison. Madame Royale, qui auoit apprehendé ce siege, ou celuy de Saintya aprés la perte d'Ast, fit partir le Marquis Ville auec huict cents hommes de pied & mille cheuaux pour renforcer les Garnisons de ces deux places, & Leganez pour l'empescher, logea sur son chemin Dom Ferrand delli-Monty auec cinq cents Dragons. Le Marquis Ville arriua heureusement à Saintya, où il laissa toute son Infanterie & trois Compagnies de Cauallerie auec ordre au Gouuerneur d'en garder la moitié & de faire aller le reste à Trin. Dom Ferrand, apres auoir esquiué le rencontre du Marquis Ville, deffit les trouppes que l'on enuoyoit à Trin; ce qui augmenta le courage des Assiegeants & les fit resoudre à forcer cette place, pour ne pas donner loysir au Cardinal de la Vallette & au Marquis Ville de la secourir, auant que de donner l'assaut. Le Prince fit sommer le Comte de Montisel & Marolles de se rendre : mais ils s'en moquerent, & firent tirer le canon sur ceux qui leur estoient venus faire cette proposition. Cependant les Espagnols ayants donné l'assaut en quatre endroits, la Ville fut prise le 24. de May & donnée au pillage, par la faute du Comte de Montisel, qui n'y fit pas son deuoir, n'ayant pas defendu les dehors, sans quoy cette place ne se pouuoit sauuer; depuis il prit party auec les ennemis. Les Espagnols perdirent à ce siege huict cents hommes en diuerses sorties que firent les Assiegés (entre autres Dom Gonzalez d'Oliuera Capitaine Espagnol fort estimé) & les François 300. hommes.

La ioye que les Princes eurent de la prise de Trin, fut augmentée par vn nouueau Decret qu'ils receurent de l'Empereur : *Par lequel la Tutele de M. R. estoit cassée, tout ce qu'elle auoit fait en cette qualité reuoqué, & les Princes declarés Tuteurs & Regents*, d'où ils prirent sujet *de deffendre à tous les Sujets de S. A. R. de reconnoistre M. R. pour Regente, & ordonnerent à tous Gouuerneurs de Prouinces & de Places ; Magistrats des Cours Souueraines, & autres Officiers de Iustice & de Finance, de prendre confirmation de leurs charges & de prester nouueau serment de fidelité entre leurs mains:*

Les Ministres François voyants tant de facheuses reuolutions en Piemont, & la perte de tant de Places que les Princes remettoient aux Espagnols, à mesure qu'elles auoient esté conquises, prirent occasion de demander à M. R. les autres Places qui luy restoient. Ce fut le principal sujet de l'Ambassade de Boutillier-Chauigny Secretaire d'Estat, dont le Cardinal de Richelieu

Am-baſſa-de de Cha-uigny en Pie.

chelieu auoit déja chargé Emery qui deuoit repaſſer de France en Piemont; mais comme ſa perſonne n'eſtoit point agreable à Madame Royale, on iugea qu'vn autre en pourroit mieux faire la propoſition. A l'ouuerture que Chauigny en fit à la Regente, elle en fut ſurpriſe, parce qu'on luy auoit promis ſolemnellement quand elle ſigna la Ligue, que l'on ne luy demanderoit point de place en depoſt, quelque mauuais biais que priſſent les affaires de Piemont. D'ailleurs il eſtoit bien ſenſible à cette Princeſſe de voir que le Duc ſon Fils Pupil, fut auſſi bien depoüillé par ſes Protecteurs que par ſes ennemys; mais Chauigny s'y obſtina diſant: *Qu'il n'eſtoit pas iuſte que le Roy ſupportaſt les frais neceſſaires pour la deffence des places de Piemont, ſi ſa Majeſté n'en retiroit au moins cét auantage de pouuoir en cas d'vne Paix generale ou de reſtitution, donner place pour place, ou en faire ſa condition meilleure.* Et de plus Chauigny perſuadoit à M. R. *qu'il eſtoit vtile au Duc Pupil, que les François euſſent des Places, puis qu'elles tomberoient ineuitablement entre les mains des Eſpagnols, à cauſe de la mauuaiſe inclination des Peuples; outre qu'il n'y auoit point de meilleure voye, ny de moyen plus aſſeuré de faire reſtituer ce que les Eſpagnols prenoyent tous les iours, que d'en remettre autant au pouuoir du Roy, afin d'obliger le Pape & les Princes d'Italie de moyenner que le tout fut rendu à M. R. en contentant raiſonnablement les Princes ſes Beaux-freres.* Ces conſiderations eſtoient fort preſſantes & fauoriſées du temps & des affaires; car Madame Royale s'eſtant liguée auec la France & attendant dans vne ſi horrible conuulſion de ſes Eſtats, vn puiſſant ſecours que Chauigny luy faiſoit eſperer, conduit par Henry d'Orleans Duc de Longueville; elle ne pouuoit bonnement refuſer ce depoſt au Roy ſans teſmoigner ſa deffiance, & ſans offencer ſa Majeſté. Ce qui pouuoit auoir de facheuſes ſuites. On repreſentoit encore à Madame Royale: *Qu'elle ne pouuoit eſtre Maiſtreſſe de ſes places, qu'en les confiant aux François, parce que les proſperités des Princes venants à s'augmenter, plus l'affection & la fidelité des ſujets de ſon Alteſſe Royale diminueroit; ce qui enfin pourroit porter les choſes en vn tel point, qu'en cas d'extremité M. R. ne ſeroit point reconnuë de ſes ſujets, au lieu qu'étant aſſeurée des places leſquelles tenoient les Peuples en bride, elle receuroit d'eux par conſideration & par neceſſité, les meſmes deuoirs & les meſmes ſeruices qu'elle feroit s'ils luy eſtoient bien affectionnés.* Ces reflexions firent reſoudre Madame Royale de mettre entre les mains des François par Traité du premier de Iuin: *Queraſque, Sauillan, & Carmagnole à la reſerue des reuenus, de la Iuſtice & de la Souueraineté qui demeuroient au Duc, & à condition que les places ſeroient reſtituées à S. A. R. ou à ſon Succeſſeur, ſans que le Roy ſous pretexte de la garde de ces places, n'y des fortifications pût pretendre remboursement d'aucuns frais; à la charge auſſi qu'il ne ſe pourroit traiter de Paix, n'y de Treſue pour plus d'vne année en Italie, ſans que les François euſſent auparauant remis ces meſmes Places au Duc, & n'euſſent fait rendre aux Eſpagnols celles qu'ils auroient occupées.* Tout cela accompagné d'autres precautions, que la conjoncture des affaires permettoit; fit que Madame Royale auant que de ſigner le Traité en auertit les Princes, & les inuita de s'vnir à elle pour s'oppoſer plus auantageuſement aux deſſeins des François & des Eſpagnols, qui ſembloient butter à ſe partager le Piemont; mais les Princes demeurerent fermes dans leurs premieres reſolutions, & le Prince Thomas aſſiegea Saintya où commandoit Boiſdauid Gentilhomme François & le prit par famine le quatorziéme de Iuin, ſans que le Cardinal de la Vallette ny le Marquis Ville le pûſſent rauitailler, quoy qu'ils euſſent déja paſſé la Doyre, dont extraordinairement indignés, ils attaquerent Chiuas où commandoit le Baron de Sabach. Cependant le Prince Cardinal ſe ſaiſit ſans tirer coup d'eſpée de Ceue par la laſcheté du Capitaine Reuelly; ceux de Bennes arreſterent Brunas qui leur commandoit & ſe reuolte-

Depoſt de pla-ces fait entre les mains des Fr. par M.R.

Saintya rendu au Prince Tho.

Ceue, Bennes & autres places au Pr. Card.

rent; Reuel fut rendu par le Capitaine Rey, le Comte d'Enuie Gouuerneur de Cony mourut dans la place, ce qui en facilita la rebellion, ensuite plusieurs autres places suiuirent cét exemple comme Fossan, Saluces, Busque, Montdeuis, Demont & Dronero par l'inconstance des Peuples qui prenoient leur pretexte de remettre ces places au Prince Cardinal, afin de n'estre pas obligés de les confier aux Espagnols ou aux François. La Mante Gouuerneur de Saluces ne pouuant sauuer la Ville, se jetta dans le Chasteau qu'il rendit depuis.

Le Duc de Longueville si longuement attendu de Madame Royale commandoit l'Armée du Roy au Comté de Bourgongne où sur le point d'executer vne entreprise sur Salins, il receût ordre du Roy de passer les Monts; au premier aduis que l'on eut en France que le Prince Thomas & le Marquis de Leganez estoient autour de Turin, il donna ses Trouppes qui concistoient en deux mille cheuaux & quatre mil hommes de pied à Philippes de la Motte-Houdencourt Gouuerneur de Bellegarde & Mareschal de Camp (depuis Mareschal de France) qui passa les Monts en diligence : Et sur l'aduis que Graues Escuyer du Cardinal de Richelieu qui estoit aupres du Cardinal de la Vallette luy donna, que le Prince Thomas & Leganez se disposoient d'aller faire leuer le siege de Chiuas, il arriua heureusement au camp auec ses trouppes deux heures auant que les ennemys parussent à nos Lignes.

Le Duc de Longueuille se rendit aussi au siege en poste, & les ennemys n'ayants fait qu'vne attaque en furent repoussés. Ainsi Chiuas priué de l'esperance du secours se rendit, & les deux Armées s'estants separées, celle du Duc de Longueville alla se rafraischir à Raconis. Saluces à cét approche se rendit sous l'obeïssance de Madame Royale. En mesme temps le Marquis de Pianezze se ioignit au Duc de Longueville auec mille hommes de pied du Regiment de Senantes tirés de Turin & luy proposa d'attaquer Fossan où le Prince Cardinal s'estoit retiré; mais il ne voulut pas s'y engager, ce qui obligea ce Marquis de laisser le Duc de Longueville à Raconis & d'aller à Cauallimours où estoit le Marquis Ville auec toute la Caualleric de S. A. R. qui receut cette proposition auec ioye. Tous deux partirent le mesme iour, auec les seules trouppes de Cauallerie & d'Infanterie de S.A.R. mais le Prince Maurice croyant que le Duc de Longueville suiuoit auec son Armée, & ne se voulant pas engager dans cette place qu'il n'auoit pas eü loisir de m'vnir, se retira à Cony, & ceux de Fossan craignants d'estre pillés, se rendirent sur le soir aux deux Marquis, d'ou le lendemain ils allerent à Bennes. La Ville capitula aux approches de nostre Armée; mais Vargas Capitaine Espagnol qui en estoit Gouuerneur se retira au Chasteau ou il fut assiegé; le Marquis de Pianezze entreprit le siege pendant que le Marquis Ville s'estant ioint au Duc de Longueville tenoit la campagne pour empescher le secours : Le Marquis de Pianezze ayant ouuert la tranchée, fit sauter deux bastions par deux mines & donner l'assaut auec tant de vigueur & de conduite que le Chasteau fut emporté, & tout ce qui s'y treuua d'Espagnols & de Piemontois mis au fil de l'espée, Vargas mesme y demeura prisonnier. Le Prince Thomas pensant de sauuer Bennes estoit allé au Montdeuis où il assembloit des trouppes; mais le Duc de Longueville auec les siennes & celles de M.R. s'achemina vers cette place, laquelle n'estant pas en estat de se defendre, fut quitée par le Prince qui se retira à Ceue.

Repr[ise] de Chi[uas &] de Fossa[n] par M.R.

Et de Bennes par le Marq. de Pian.

Le Prince Cardinal n'auoit bougé de Cony quoy que le Prince Thomas, auant que de quiter le Montdeuis y eut esté pour luy persuader de ne s'y pas enfermer; parce que la place n'ayāt que fort peu de munitions, n'estoit pas pour

faire

faire grande resistance ; & ainsi il y auoit lieu de craindre que Cony se perdant, le Prince Cardinal n'y fut pris ; ce qui estoit fort vray semblable : Aussi le Duc de Longueville ayant sçû cette resolution se promettoit facilement de venir à bout de l'vn & de l'autre, & l'auoit escrit au Roy pour chose asseurée ; se fondant sur ce que Coruo Sergent Major auoit promis aux Generaux de Madame Royale, de leur liurer la place, dez qu'il verroit paroistre l'Armée ; toutesfois l'euenement fut bien differend de ce que les apparences promettoient ; car le Prince Cardinal preuoyant que sortant de Cony, cette place estoit perduë, ayma mieux y attendre le siege.

Le Cardinal de la Valette, & le Duc de Longueville, resolurent que pendant que l'vn assiegeroit vne Place, l'autre tiendroit la campagne. Ainsi le Duc de Longueville, apres la prise de Montdeuis, mena les Trouppes de Madame Royale au siege de Cony, où le Commandeur Balbian cy-deuant Gouuerneur d'Ast commandoit. Et afin que pendant ce siege, les ennemis n'entreprissent sur Turin, ou sur d'autres Places : Le Cardinal de la Vallette alla auec son Armée prés de Carmagnole, pour parer à leurs desseins.

Si cette resolution eut esté bien executée, Cony eut esté pris, & Turin ne se fut pas perdu : Mais le Cardinal de la Vallette eut à peine approché Carmagnole auec ses Trouppes, qu'il escriuit au Duc de Longueuille, que l'Armée des Ennemis estoit en marche, & qu'il ne pouuoit point executer ce qu'il auoit promis, s'il n'auoit encore huict cents cheuaux ; Longueville fut fort surpris de cette demande, faite à contretemps ; car donnant ce nombre de gents, il falloit leuer le siege, & le refusant, le Cardinal luy pouuoit imputer tout ce qui luy arriueroit de sinistre ; il resolut donc d'enuoyer ces huict cents cheuaux, & se voyant trop foible pour continuer le siege, se retira à sainct Alban prés de Fossan.

Le Prince Thomas ayant sçû le siege de Cony, entreprit de surprendre Turin, par le moyen des intelligences qu'il y auoit, à quoy il y auoit peu d'apparence qu'il deût reüssir ; parce que l'Armée de France estant à Carmagnole, n'estoit pas éloignée de Turin, outre que la Place n'estoit pas desgarnie d'hommes, y ayant plus de trois cents hommes dans vne seule piece: Neantmoins le Prince s'estant mis en chemin auec bon nombre d'Infanterie, commandée par le Marquis de Caracene, & deux mille cinq cents cheuaux, par Dom Carlo de la Gatta, se rendit à Villeneufve d'Ast & passant le Pau à Mont-calier à Soleil couchant, alla camper au Valentin ; Madame Royale voyant les ennemis s'approcher de Turin, auoit enuoyé le Comte de Piozasque au Cardinal de la Valette, pour l'obliger à jetter du secours dans Turin, ce qu'il refusa, disant qu'il craignoit d'estre assiegé à Carmagnole, comme si toute l'Armée qu'il auoit, n'eut esté suffisante pour garnir l'vne & l'autre des Places.

Cependant le Prince Thomas se presenta la nuict auant le vingt-septiéme de Iuillet à vne piece détachée entre le bastion de saincte Marguerite & celuy du Chasteau de Turin, où le Regiment de la Rochette

Rochette (de trois cents hommes François) auoit eſté logé, qui ne firent aucune reſiſtance & jetterent les Armes bas ; de ſorte que les ennemis gagnerent le Rauelin de la Porte-Chaſteau, gardée par le Capitaine Fontaine, qui la leur ouurit. Enſuitte ils coururent les vns le long de la courtine du Iardin, par lequel on entre au Palais, où Perron fut bleſſé d'vn coup de Pique, les autres appliquerent le petard à la porte, qui entre dans la Place-Chaſteau. Et comme l'alarme eut eſté donnée, & que le bruit des Armes des ennemis s'entendoit par tout, le Comte Philippes de ſainct Martin d'Aglié, apres auoir preſſé long-temps Amrin Colonel des Suyſſes, de combattre auec ſon Regiment logé dans la Place-Chaſteau, qui le refuſa, voyant le peril où eſtoit Madame Royale, luy propoſa de ſortir du Chaſteau, & de ſe retirer dans la Citadelle. Dom Maurice Capitaine des Gardes du Duc, qui eſtoit d'intelligence auec le Prince Thomas, & qui auoit ordre d'obſeruer Madame Royale, l'en diſſuadoit ; mais les viues inſtances du Comte Philippes & le peril euident, l'emporterent ſur les raiſons de Dom Maurice : A meſme temps le petard ioüa & fit ſauter la Porte-Chaſteau ; les ennemis entrerent dans Turin & abordant la Place-Chaſteau, le Comte de Roſſillon Cornette des Gentils-hommes Archers de la Garde, s'oppoſa à eux fort vigoureuſement. Le Marquis de Lullins d'vn autre coſté, qui auoit ramaſſé tumultuairement quelques mouſquetaires de la garniſon, leur fit teſte ; tua de ſa main le Capitaine Iean Carret, & ſe meſla ſi ſouuent qu'il y fut bleſſé & renuersé à terre, & exposé à la fureur des ennemis, qui luy paſſerent ſur le corps. Le Marquis de Bueil & le Cheualier ſon Frere s'y ſignalerent auſſi.

Cette reſiſtance, quoy que foible, à cauſe du nombre des ennemis, qui croiſſoit de moment à autre, ſans qu'aucun habitant de Turin ſortit de ſa maiſon pour prendre les Armes, ne fut pas inutile, parce qu'elle donna moyen à Madame Royale de ſe jetter dans vn carroſſe & d'aller dans la Citadelle, ſans auoir eü autre loiſir que de faire prendre ſes Pierreries & quelques papiers. Cette Princeſſe pourtant dans cét accident impreueu, ne donna iamais le moindre témoignage de crainte. Le Comte Philippes auec quelques Caualiers & perſonnes de condition ſuiuit le carroſſe l'eſpée à la main, & conduiſit Madame Royale dans la Citadelle, où le Marquis de ſainct Germain ſon Frere, qui en eſtoit Gouuerneur la reçeut. Tout ce qu'il y auoit de conſiderable à la Cour, s'y retira auſſi, comme le Grand Chancelier Piſcina, le Marquis d'Aglié, le Comte Ardoin de Valpergue, les Marquis de Lullins, de Floury, Bobba, de Bernais & de Carail : Les Comtes de Polongare, de Piozaſque & de Fruzaſque, les Abbés de la Monta, & Mondin, ſainct Thomas Secretaire d'Eſtat, (Carron Comte de Butillere ſon Pere, eſtant demeuré priſonnier du Prince Thomas.) Donna Matilde de Sauoye Sur-intendante de la Maiſon de Madame Royale, la Marquiſe de Pianezze, la Comteſſe de Verruë, la Marquiſe Bobba, la Comteſſe de Cameran & autres Dames de la Maiſon de Madame Royale, les Preſidents Cauda, Benzo, Ferrary & autres.

Le

Le Prince Thomas voyant que son entreprise auoit reussi, entra à Turin, & demanda d'abord à Dom Maurice où estoit M. R. qui luy répondit *Qu'elle estoit dans la Citadelle:* A quoy le Prince repartit, *Que Dom Maurice auoit fait vn tour de ieune homme, de n'auoir pas eu le iugement de l'arrester.*

Le lendemain de la surprise de Turin le Marquis de Leganez auec l'Armée Espagnole y entra, & le Prince donna les ordres necessaires pour empécher que la Ville ne fut attaquée du costé de la Citadelle: Et quoy que les Espagnols fussent bien asseurés que les deux Armées Françoises & celle de M. R. ne manqueroient pas de venir au secours de la Citadelle, & que la raison d'Estat & de la guerre voulut que les ennemys se missent en campagne pour s'y opposer; neantmoins la peur que Leganez auoit de s'engager à vne bataille luy fit negliger ce conseil, & fut cause qu'il n'entreprit pas d'assieger la Citadelle par le dehors, ny faire aucune circonuallation. D'ailleurs il y eut broüillerie entre le Prince, & le Marquis de Leganez, sur ce que les Espagnols, qui esperoient de se rendre Maistres de la Citadelle par la faim, proposoient dé-ja d'y mettre garnison de leur Nation, suiuant le Traité qu'ils en auoient fait auec le Prince. Luy au contraire representoit, que si on y mettoit des Espagnols, ce seroit ruiner tous ses desseins, & luy attirer la hayne des Piemontois, qui ne pourroient iamais digerer que cette Place, la plus considerable de tout le Piemont, fut entre les mains des estrangers; outre que ce Prince auoit vn interest particulier de conseruer cette Place à soy, & d'empécher auec adresse que les Espagnols, dont l'ambition luy estoit assez connuë, n'en fussent les Maistres, de crainte qu'ayants tant de Places à leur deuotion, ils ne se rendissent si absolus, que les Princes n'eussent plus d'authorité; mais Leganez s'estant obstiné à sa premiere proposition, le Prince indigné de cette rigueur, luy demanda quatre heures de temps pour faire sortir de la Ville les Princesses ses Sœurs, & luy declara qu'il alloit abandonner le party. Leganez estonné de cette resolution, se modera vn peu, & donna quelque satisfaction au Prince en apparence.

Pendant que ces choses se passoient à Turin, le Duc de Longueville, qui estoit à S. Alban, en ayant eu aduis, alla ioindre le Cardinal de la Valette, afin de secourir la Citadelle de Turin. M. R. qui s'y estoit retirée, & pour recouurer encore Turin s'il estoit possible, par le moyen de la Citadelle: Les deux Armées s'estants donc approchées de Turin, entrerent sans resistance dans la Citadelle; mais non pas par la Ville-neufue, comme il leur estoit aisé: Ce qui leur eut indubitablement donné l'entrée de la vieille Ville, si ce dessein eut esté bien executé. Pour donc couurir cette faute, & pouuoir dire d'auoir fait quelque chose pour reprendre Turin, quatre cents hommes choisis, commandés par le Marquis de Nerestan & Florinville, & par le Cheualier d'Halincourt & Vaillac Mestre de Camp auec quatre Aydes de Camp, Campez, Guincourt-le-Roy, la Tour-Chastillon & Corsant-Bereins eurent ordre d'attaquer la vieille Ville à l'entrée de la nuit, & y allerent auec des Flambeaux; ils executerent auec beaucoup d'ardeur & de courage ce qu'ils auoient proietés en presence du Cardinal de la Valette & du Duc de Longueville, qui estoient dans vne guerite sur la porte de la Citadelle; mais les Espagnols, qui s'estoient retranchés dans les rues, & qui ayants percé les Maisons les voyoient venir à la faueur du feu, les repousserent. Nerestan, le Cheualier d'Halincourt, Vaillac, Campez & Guincourt y furent tués, & dés-lors les François ne parlerent plus de reprendre Turin.

Cependant M. R. souffrant de grandes incommodités dans la Citadelle, & les viures commençans à faillir, il fut trouué à propos, qu'elle deuoit aller à Suze auec toute sa Cour; où elle fut conduite par le Cardinal de la Valette

auec vn gros de Cauallerie, laissant la Citadelle au Duc de Longueville en depost, qui promit de la rendre aux conditions du Traitté du premier de Iuin. Madame Royale mit pour Gouuerneur Senantes, & les François Couonges pour commander aux Troupes; mais Senantes n'y demeura pas long-temps. Le Nonce Caffarelli, qui auoit grande passion pour la paix du Piemont fit quelques ouuertures de Trefue, dont la negotiation se fit entre les Deputés des deux partys. M. R. y enuoya le Marquis Ville, le Cardinal de la Valete & le Duc de Longueville, Argenson Maistre des Requestes Intendant de l'armée Françoise. Le Prince Thomas nomma de sa part le Comte Messeraty & le Marquis de Leganez, l'Abbé Vasquez, qui conclurent vne Trefue de deux mois, commençant au 24. d'Aoust sous ces conditions: *Que toutes choses demeureroient en l'Estat present: Qu'il seroit permis aux deux partys de faire fortifier & rauitailler les lieux qu'ils occupoient: Que les Armées se retireroient de la Campagne dans leurs quartiers: Que toutes hostilités cesseroient: Qu'on échangeroit les Prisonniers de part & d'autre: Que les gens de guerre ne pourroient aller d'vne Armée à l'autre sans Passeport, & qu'il seroit permis de faire entrer dans Cazal six cents hommes frais en place de six cents malades qui y estoient.*

Cette Trefue fut auantageuse à M. R. & à nos Generaux, car les trois Armées, qui estoient fort fatiguées, allerent en quartier de rafraischissement, & la Citadelle de Turin fut rauitaillée & munie; mais les François ne pûrent faire entrer du monde dans Cazal, comme il leur estoit permis par la Trefue; parceque M. R. ayant remis aux François les Chasteaux de Suze, de Veillane, & de Cauours, sous les conditions du Traitté du premier de Iuin, les Espagnols prirent cela pour vne infraction de la Trefue. La France eut beaucoup de ioye de cette Trefue; mais le Prince Thomas n'en fut pas satisfait, ayant grand suiet d'esperer de prendre la Citadelle de Turin, où il n'y auoit de viures que pour deux mois. En Espagne, la nouuelle en fut tres-mal receüe, & le Marquis de Leganez en fut blâmé, comme n'ayant pas sçû vser des auantages que luy deuoit produire la prise de la Ville de Turin. Il n'allegua autre chose pour sa iustification, sinon que son Armée s'estant notablement diminuée par les Troupes qui auoient esté laissées dans les Places conquises, il luy falloit du temps pour faire de nouuelles leuées, sans lesquelles il ne pouuoit rien entreprendre.

Le Prince Cardinal, qui n'auoit point eu de Deputez à cette Trefue, crût de n'estre pas obligé de l'obseruer: De sorte qu'estant party de Cony, il alla au Comté de Nice, où par les intrigues de ses creatures, il se saisit sans peine de Ville-franche, de S. Souspir, puis de la Ville & Chasteau de Nice, d'où il chassa les Gouuerneurs.

Durant cette Trefue, le Prince Thomas, pour endormir les peuples, & pour leur persuader qu'il ne demandoit que la paix, fit recommencer les premieres negotiations d'vn accommodement auec M. R. Le Comte Messerati la fut treuuer de sa part à Suze, & luy proposa: *Que les Princes luy lairroient le nom de Tutrice, en prenant par eux la qualité d'Assistants: Que M. R. & les Princes signeroient conioinctement toutes les Expeditions: Que les Gouuerneurs, & Capitaines des Places, & Officiers des Cours Souueraines s'éliroient d'vn commun suffrage, & que les Finances s'administreroient de la mesme façon.* Madame Royale reietta ces conditions, & consentit seulement, *Qu'ez affaires les plus importantes, comme aux Traittés auec les Princes estrangers, Mariages, Loix perpetuelles & autres matieres de cette nature, les Princes y eussent part; comme aussi en la distribution des charges; à condition toutesfois que ceux dont Madame Royale auroit quelque legitime suiet de soupçon, n'y seroient point admis;* & auec cette réponce Messerati fut renuoyé.

Le

Le Cardinal de Richelieu de ſon coſté faiſoit rechercher ſous main le Prince Thomas ſans la participation de Madame Royale, pour eſſayer de le detacher du party Eſpagnol, comme eſtant le ſeul moyen d'arreſter le progrés des ennemys, & de ramener la pluſpart des Villes perdues dans leur deuoir; outre qu'il faiſoit reflexion que la Citadelle de Turin, ayant la Ville de party contraire, le Pays d'alentour eſtoit de difficile garde; & Cazal eſtant fort éloigné des Villes que le Roy tenoit; il eſtoit par conſequent mal-aisé de le rafraiſchir d'hommes, & de viures. Pour faciliter cette negotiation, le Cardinal de Richelieu perſuada au Roy de s'auancer iuſques à Grenoble, ſe promettant (au cas que la choſe ne reuſſit point) qu'il porteroit Madame Royale d'enuoyer le Duc & les Princeſſes ſes Sœurs en France, & à remettre Montmeillan entre les mains du Roy; & ainſi ce voyage, lequel apparemment ne pouuoit eſtre qu'auantageux à la France, fut reſolu.

Le Roy arriua à Grenoble enuiron la my-Septembre; Madame Royale fut inuitée par ſa Majeſté de s'y trouuer, ſous pretexte de donner chaleur à la guerre d'Italie. Le deſſain du voyage demeurant fort ſecret, Madame Royale qui eſperoit tout du Roy, ſe deffioit auſſi extremement du Cardinal, dont elle connoiſſoit le genie porté à tout entreprendre pour la gloire de ſon Maiſtre. Elle fit aſſembler ſon Conſeil pour prendre vne ſolide reſolution dans vne conjoncture ſi bizarre. D'vn coſté il y auoit du peril d'irriter le Roy, & de s'attirer la hayne irreconciliable de ſon premier Miniſtre; refuſant d'aller à Grenoble; outre que la bien-ſeance, & la ciuilité entre Princes Souuerains, vouloit que le Roy ayant fait ſix vingt-lieuës pour voir ſa Sœur, elle ne fit pas difficulté d'en faire quarante, pour viſiter S. M. De l'autre M. R. eſtoit incertaine de ce qu'on luy vouloit; le peril eſtoit grand de laiſſer le Piemont en l'eſtat des choſes, & elle apprehendoit qu'eſtant vne fois engagée dans le voyage; elle ne pourroit honorablement s'en retourner ſans voir le Roy, & y allant qu'elle ne ſe treuuât obligée à faire plus qu'elle ne voudroit.

Dans ce contraſte l'opinion qui portoit d'aller à Grenoble fut ſuiuie; Madame Royale fut accompagnée en ce voyage de pluſieurs perſonnes de condition; ſçauoir du Marquis Ville General de la Caualerie, du Marquis d'Allié Ayo de ſon Alteſſe Royale, du Marquis de ſainct Maurice, du Marquis Bobbe, du Marquis de Bernex & du Baron d'Allemagne Cheualiers de l'Ordre, du Comte Philippes de ſainct Martin d'Allié, du Comte Vbertin de Morette, du Marquis de Carail, des Comtes de Ponlongare & de Verruë, des Abbés de la Monta, & Berguera, du Marquis de Fleury Grand Maiſtre, du Comte Auguſtin des Lances, des Comtes Taffin, de Cumiane & Crauete, du Marquis de S. Thomas premier Secretaire d'Eſtat, de Blancheuille, de Marolles, & du Comte Gouean, des Barons de Tornon, du Molard & de Mont S. Iean, de Montous, des Comtes de Menton, & de ſainct Alban, des Barons de Cardé, & de Pallauicin, du Comte de Tane & du Comte Getule de Piozaſque, du Chancelier Piſcina, des Preſidents Benzo & Granery, du General Gontery & autres. M. R. en partant laiſſa le Marquis de Pianezze ſon Lieutenant General de là les Monts, & depeſcha le Marquis de Lullins pour aller complimenter le Roy à Lyon. Ses inſtructions ſont dattées à Saluces le 3. de Septembre 1639. & portent qu'il verroit le ieune Duc à Montmeillan, & prendroit vne lettre de luy, & de la Princeſſe ſa Sœur: Qu'il feroit excuſe au Roy, ſi S.A.R. à cauſe de ſon âge & de la ſaiſõ ne s'eſtoit pas mis en chemin pour aller ſaluër S. M. Que M.R. auoit vn ſoin particulier de nourrir ce Prince dans les ſentimens qu'il deuoit auoir pour la France, & dans la connoiſſance des obligations qu'il auoit à S. M. de la peine qu'elle prenoit de s'approcher du Piemont, pour y reſtablir l'authorité de S.A.R. ſous la Tutele & Regence de M.R.

 Cependant

Cependant l'ordre auoit eſté donné à ce Marquis de preſſentir le deſſein qui amenoit le Roy à Grenoble, & d'en donner l'auis en poſte à Madame Royale à Montmeillan, où elle attendoit de ſes nouuelles. Cette Commiſſion, bien que chatouïlleuſe ne pouuoit pas tomber en meilleures mains; car le Marquis de Lullins eſtoit fort connu à la Cour, & y auoit des habitudes. Il fit la reuerence au Roy à Grenoble, fut bien careſſé de ſa Majeſté & du Cardinal de Richelieu; mais comme le Cardinal auoit quantité d'ennemys dans cette haute fortune, & particulierement quelques Dames confidentes de la Reyne; la Conneſtable de Leſdiguieres, qui auoit éuenté le ſecret du voyage du Roy, fit dire au Marquis, que ſa Majeſté vouloit que Madame Royale luy remit le ieune Duc, & qu'elle luy confiat le Chaſteau de Montmeillan: Le Marquis preſſa deſlors ſon depart & eut bien toſt congé, tant le Cardinal auoit d'impatience de voir leurs Alteſtes Royales à Grenoble. Le Marquis arriua à Montmeillan ſur la minuit, & treuua Madame Royale logée dans le Monaſtere de ſainct Dominique; il la fit auertir de ſa venuë, & en preſence des principaux du Conſeil ordinaire il declara ce qu'il auoit decouuert: A cette nouuelle il n'y eut perſonne de la compagnie qui n'eut voulu eſtre à Suze. Cependant, comme il n'y auoit point d'apparence de rebrouſſer chemin, Madame Royale, dont le courage n'a iamais flechy dans ſes plus grandes trauerſes, reſolut d'aller à Grenoble, croyant de pouuoir par ſon addreſſe, & par la tendreſſe que le Roy auoit toujours euë pour elle, detourner ſa Majeſté d'vne ſi eſtrange reſolution, que le Cardinal de Richelieu luy auoit inſpirée: Mais elle ne voulut point partir, ſans prendre deux precautions importantes; l'vne fut, de donner ordre au Marquis de ſainct Germain nouuellement Gouuerneur du Chaſteau de Montmeillan, de n'en laiſſer ſortir le ieune Duc, ſous quelque pretexte que ce fut; auec ordre que ſi quelqu'vn alloit viſiter S.A.R. de la part du Roy, qu'on luy fit contrefaire le malade, & l'autre de ne déliurer la place à qui que ce fut, quand meſme il en apporteroit Lettres & Commandement de Madame Royale.

Découure le ſecret du voyage du Roy

M.R. va à Grenoble.

Apres cela la Regente ſe mit en chemin, le Roy luy fut au rencontre iuſqu'à Crolles, luy fit des careſſes extraordinaires, & la mena à Grenoble, où elle fut reçeuë auec tout l'honneur dû à ſa naiſſance, & à ſa qualité: Mais le lendemain le Cardinal l'eſtant allé viſitér, luy repreſenta, auec vn diſcours preparé, & ſerieux, *Le peril où eſtoit ſon Eſtat: Que le Piemont eſtoit ſur le panchant de ſa ruine: Que le ieune Duc n'eſtoit pas en aſſeurance à Montmeillan: Qu'il ſeroit plus ſeur de le faire venir en France: Que l'exemple de tant d'infidelitez des Gouuerneurs des meilleures places de Piemont, & nouuellement celuy de Nice, la deuoient obliger de penſer vn peu mieux à ſes affaires: Que ſi le Gouuerneur de Montmeillan faiſoit comme les autres, toute la Sauoye ſeroit occupée en peu de temps, ou par les Princes, ou par les Eſpagnols, & qu'ainſi Madame Royale n'auoit point de meilleur party à prendre, que de ſe mettre entierement entre les bras du Roy, & de receuoir garniſon Françoiſe au Chaſteau de Montmeillan ſous vn Gouuerneur, qui ſeroit Sujet de ſon Alteſſe Royale: Qu'il auoit charge de luy dire toutes ces choſes de la part du Roy; & que s'il n'en auoit vne reſponce fauorable & conforme aux deſirs de ſa Majeſté, il voyoit fort peu de diſpoſition en l'eſprit du Roy de l'aſſiſter, & de la tirer de l'oppreſſion où les Princes, & les Eſpagnols la vouloient reduire,*

Diſcours du C. de Richelieu à M.R.

Madame Royale ſans témoigner d'eſtre ſurpriſe d'vn ſi eſtrange diſcours, répondit en peu de paroles, & auec ſa Majeſté ordinaire: *Que le Roy eſtoit trop intereſſé en ſa conſeruation, & en celle des Eſtats de ſon Alteſſe Royale ſon Fils, pour les abandonner: Qu'il y alloit de l'honneur de la France de proteger la Sœur*

Répõce de M. R.

du

du Roy, & le Neueu du Roy: Qu'elle auoit fait de son costé, tout ce qu'elle auoit promis par les Traittés; & qu'elle se persuadoit aussi qu'il en seroit vsé de mesme de la part du Roy: Que le Duc son Fils estoit malade à Montmeillan, d'ou il n'y auoit pas apparence de le sortir: Qu'il estoit en seurté & la Place aussi, puis que le Gouuerneur estoit homme de bien: Que si les autres Gouuerneurs des Places occupées par les Princes, & par les Espagnols l'auoient trahie, c'estoit plustot vn effet de son malheur, que de manquement en sa conduite: Qu'ayant remis au Roy les meilleures Places qui luy restoient en Piemont, il ne failloit pas pretendre d'auoir encore Montmeillan, qui estoit l'Azile, & le dernier refuge de son Fils, & d'Elle. Adjoustant: *Que si elle eut crû qu'on eut voulu luy faire des propositions si deraisonnables, elle ne seroit point venuë, & que l'on ne luy en parlast plus; parce que c'estoit sa derniere resolution.*

Le Cardinal de Richelieu homme imperieux, s'il en fut iamais, qui s'estoit promis d'obtenir ces deux choses de Madame Royale, auec beaucoup de facilité, à cause du deplorable estat où estoient ses affaires, & qui en auoit asseuré le Roy, fut si indigné de cette iudicieuse réponce, qu'il perdit le respect qu'il deuoit à vne si grande Princesse, & vsa de menaces, lesquelles ne firent pas plus d'impression sur l'esprit de Madame Royale, que son eloquence estudiée. Ainsi se termina cette visite, apres laquelle le Cardinal desesperé de voir ses desseins échoüés, enuoya querir en son Cabinet les principaux Ministres de Madame Royale; qui l'auoient suiuie en ce voyage, essaya de corrompre les vns par promesses, & d'intimider les autres par menaces: Mais tout cela n'ayant rien operé sur ces cœurs genereux, il en porta ses plaintes au Roy, qui dés ce iour-là témoigna tant de froideur, & d'indifferences à Madame Royale, soit dans les assemblées publiques, soit dans les visites particulieres, que cette pauure Princesse, qui auoit passé les Monts pour voir le Roy, dans la croyance d'y trouuer consolation dans ses afflictions, ne pouuant plus supporter des traittemens si fascheux, resolut de prendre congé. Le Cardinal cependant, pour la rendre plus odieuse au Roy, persuada à sa Majesté d'enuoyer vn Gentil-homme à Montmeillan, pour (sous pretexte de voir le Duc) découurir s'il estoit vray qu'il fut malade. Dés que l'Enuoyé parut à la porte du Chasteau, le Marquis de sainct Germain fit mettre son Altesse Royale au lict, qui joüa si bien son personnage, que le Gentil-homme crût la maladie veritable, ce qui adoucit vn peu le Roy, & aigrit d'auantage le Cardinal. Ainsi Madame Royale s'en retourna à Chambery, aussi mal satisfaite du Roy; que le Cardinal l'estoit d'elle.

Cependant le Cardinal de la Vallete mourut à Riuoles le vingt-septiéme de Septembre: Et comme il failloit vn Chef pour commander l'Armée d'Italie, à cause que le Duc de Longueville estoit passé en Allemagne, ayant laissé ses Troupes à la Motte-Houdancourt, le Roy choisit Henry de Lorraine Comte de Harcourt, Capitaine autant heureux, que courageux, qui s'estoit signalé si glorieusement contre les Espagnols, à la reprise des Isles de sainct Honorat, & de saincte Marguerite. Il vit le Roy à Lyon, où apres auoir reçeu les ordres de ce qu'il auoit à faire, il passa en Piemont en diligence, & reietta les propositions du Nonce à Turin pour la prorogation de la Trefue. Et parce qu'il failloit jetter vn secours d'hommes, & de munitions dans Cazal; il commanda à la Motte-Houdancourt de se saisir de Quiers, ce qui fut heureusement executé à la veuë de l'Armée Espagnole la nuict du vingt-quatriéme d'Octobre dernier iour de la Trefue. Le Cheualier de Tauanes Sergent de Bataille, & qui commandoit les Cheuaux Legers du Prince de Condé y fut tué. De là

le Comte de Harcourt fit rafraischir Cazal de toutes les choses necessaires ; ce que les ennemys n'ayants pû empescher, resolurent d'affamer son Armée, en luy coupant les viures du costé de Turin, & se logeants à Poërin, Cambian, & Villedestelon, où son Armée souffrit de grandes necessités, nonobstant que le Marquis Ville auec les Troupes de Madame Royale eut fait de grands efforts pour la fournir de viures. Il fut donc contraint d'abandonner Quiers pour aller prendre des quartiers d'hyuer en des endroits, où ses Troupes fussent plus au large. Cette resolution donna lieu au fameux combat de la Route.

L'armée Françoise qui n'estoit que de neuf à dix mil hommes, partit de Quiers deux heures auant le iour le 19. de Nouembre pour aller à Carmagnole. L'Auant-garde où estoit le Comte de Harcourt estoit commandée par le Vicomte de Turenne, & par le Comte du Plessis-Pralain Mareschaux de Camp, depuis Mareschaux de France, & l'arriere-garde par la Motte-Houdancourt. Le Marquis de Leganez en eut si promptement aduis, qu'il eut loisir d'enuoyer au Prince Thomas, qui estoit à Turin pour le faire auancer auec toutes ses forces, & les Coureurs de Leganez, party de Poërin, où il campoit, entrerent par vne porte dans Quiers à mesme temps que les dernieres Troupes de l'arriere-garde Françoises en sortoient par vne autre. Comme nostre Armée fut au Pont de la Route prés de Montcalier, le Prince Thomas donna sur nostre Auant-gardé auec trois mil hommes de pied, & quinze cents cheuaux ; les attaques, & les resistances furent grandes, & glorieuses pour ceux qui les commandoient : Mais apres vn grand combat Harcourt se fit passage au trauers des ennemys, auec autant de courage, que de bon-heur.

Con-bat l: Rou 163…

Le Marquis de Leganez d'autre costé, qui suiuoit nostre Arriere-garde, l'attaqua en flanc auec son Armée, composée de neuf mil hommes de pied & de cinq mille cheuaux ; mais non pas si vigoureusement, comme le Prince Thomas eut souhaité : Il y retourna pourtant vne seconde fois. La Motte-Houdancourt soustint le choq pendant deux heures, quoy qu'il fut de beaucoup inferieur en forces, car il n'auoit que trois mil hommes de pied, & dix-huict cents cheuaux. A la fin les Espagnols n'ayant pû enfoncer les nostres, la Motte-Houdancourt continua sa marche fort glorieusement : Et ainsi Harcourt gagna ses quartiers d'hyuer auec cét auantage d'auoir fait vne des belles, & genereuses retraites de nostre temps, auec dix mil hommes seulement, & apres vne marche de dix heures, contre deux Armées de douze mil hommes de pied, & de six mil cinq cents cheuaux. Les nostres y perdirent cinq cents hommes, & entre autres personnes de commandement Iules Marquis de Rangon Mestre de Camp de Caualerie des Troupes de M. R. & Mareschal de Camp des Armées du Roy, & de S. A. R. Des Espagnols il y eut de tués plus de deux mille hommes, & entre ceux-là le Comte Bernardin Broglia. Le Prince Thomas fut fort mal satisfait de la conduite de Leganez en cette occasion, pour ne l'auoir pas soustenu, comme il le pouuoit & qu'il y estoit obligé.

Or, quoy que le Cardinal de Richelieu eut procuré le voyage du Comte de Harcourt en Italie, pour releuer les affaires de M. R. il ne laissoit pas pourtant d'estre tousiours indigné contre elle, & essaya de s'en vanger d'vne estrange façon : car le Prince Thomas, qui dans les desordres de Piemont ne cherchoit que ses auantages, ne reietta point les semonces que le Cardinal luy auoit faites d'vn accommodement auec la France, & enuoya pour cét effet le Comte Messerati à Lyon, où le Roy s'estoit arresté au retour de Grenoble. Messerati rapporta au Cardinal non seulement la confirmation de ce qui

auoit

auoit esté offert au Prince par les Ministres de Sa Majesté ; mais encore l'esperance d'vn meilleur party. Entr'autres le Cardinal promit, *Que le Prince pourroit demeurer à Turin à l'exclusion de M. R. pourueu qu'il en chassât les Espagnols, & que l'on obligeroit M. R. de se retirer en Sauoye.* En fin on luy accordoit la pluspart de ses pretentions, hors ce qui touchoit la reputation du Roy & l'obligation que Sa Majesté auoit de maintenir sa Sœur dans l'apparence de la Regence. Le Prince Thomas toutesfois ne se preualut pas de ces offres, auec estonnement de tout le monde; soit qu'il esperât vn party plus auantageux des Espagnols, & qu'il n'eut écouté les propositions du Cardinal, que pour les mettre en ialousie; soit qu'il fut trop attaché aux interests de la Couronne d'Espagne, ou dissuadé par le Prince Cardinal, ou par Messerati Espagnol d'inclination, ou qu'il se deffiât de l'execution. Il n'en rendit autre raison, sinon qu'il ne pouuoit s'y resoudre, qu'à condition qu'il demeureroit amy de la Couronne d'Espagne, ou en tout cas neutre entre les deux Roys.

Ce Prince pourtant tira ce fruit de la recherche que le Cardinal de Richelieu faisoit de son amitié, que sa Majesté Catholique en estant entré en ombrage, luy enuoya le Comte de Siruëla son Ambassadeur ordinaire à Gennes, pour l'asseurer qu'il auroit satisfaction de toutes les choses qu'il souhaitteroit. M. R. apprehendant que si le Prince Thomas s'accommodoit auec la France à son insçeu, qu'il n'y eut du desauantage pour elle, enuoya le Comte de Fruzasque Capitaine de ses Gardes à Turin, sous pretexte d'y visiter sa Femme, auec ordre de sonder les Ministres du Prince, pour adoucir les articles les plus difficiles du Traitté, que l'on auoit proposé à M. R. au commencement de la guerre; ce qu'ils firent en apparence; mais auec tant d'artifice, que le Traitté decidoit la difficulté de la Regence en faueur des Princes, & ne l'accordoit à M. R. qu'en forme de *Triumuirat*; ce qui luy lioit les mains, tant pour la distribution des charges, que pour celle des graces, chose qui authorise plus le commandement. Et ce qui choqua encore mieux M. R. fut qu'au commancement du projet de ce Traitté il estoit dit *Qu'elle seroit Tutrice sous de certaines conditions*: En quoy c'estoit luy faire auoüer qu'elle ne l'auoit pas esté legitimement par le passé; & qu'à deffaut d'accomplir par elle ces conditions, il seroit au pouuoir des Princes de luy oster l'authorité. Le Prince Thomas proposa encore de se tenir à l'accommodement fait entre Yoland de France Duchesse de Sauoye & les Comtes de Romont & de Bresse ses Beaux-Freres: Mais cét expedient fut reietté, parce que Madame Yoland traittoit du viuant du Bien-heureux Amé son Mary, & n'assistoit aux Conseils qu'en son absence, au lieu que M.R. estoit Regente, & toute la Souueraineté du Duc son Fils residoit en sa personne.

Le Nonce en mesme temps fit l'ouuerture d'vne suspension d'armes pour vne année, pendant laquelle, *On deposeroit entre les mains des Suisses Catholiques la Ville & Citadelle de Turin à la charge de les rendre l'vne à M. R. & l'autre au Prince, si dans l'année il ne se faisoit point de paix*: Mais Madame Royale ny les François n'y voulurent pas consentir, à cause de la consequence.

Cette Princesse voyant donc qu'au lieu de conclurre quelque chose auec le Prince Thomas, il faisoit naistre de nouuelles difficultez, prit resolution de traitter secrettement auec le Prince Cardinal, & en donna la charge à S. Martin & au Patrimonial Monnet, qui allerent à Nice, où ils modererent & reformerent plusieurs articles importants auec ce Prince; tant par la naturelle inclination qu'il auoit à la Paix, que par le despit qu'il auoit que le Comte Siruëlla luy eut demandé le Chasteau de Nice, pour y mettre garnison d'Espagnols

d'Eſpagnols, & par l'eſperance qu'on luy donna de ſon mariage auec la Princeſſe Louyſe-Marie Fille Aiſnée de M.R. que par l'obligation qu'on luy repreſenta qu'il auoit de terminer la guerre ciuile de Piemont, comme eſtant plus habile à ſucceder à la Couronne de Sauoye que le Prince Thomas. Ces conſiderations le porterent à enuoyer vne nouuelle forme d'accommodement, la pluſpart des Articles duquel furent acceptés de M. R. & les autres eſtoient ſi prés de leur concluſion, que l'on en conçût vne fort bonne eſperance, pourueu que le Prince Cardinal voulut s'accommoder auec les François; ce qui eſtoit vn coup d'eſtat pour M. R. car le Prince Cardinal, comme premier Prince du Sang, qui ſeul auoit quelque apparence de raiſon, pour diſputer la Regence, eſtant d'accord auec S. A. R. le Prince Thomas demeuroit ſans fondement legitime & le pretexte de la guerre ſe trouuoit leué.

L'Abbé de la Monta fut depéché en France pour faire part de cette nouuelle au Roy, & l'Abbé d'Aglié à Nice, pour cóclurre cette negotiation auec le Prince Cardinal; mais le Prince Thomas l'ayant éuentée & ſe voyant exclus du Gouuernement & ſes eſperances de ſucceder à l'Eſtat éloignées par le mariage du Prince Cardinal, reſolut de la trauerſer puiſſamment, & enuoya pour cét effet à Nice le Marquis de Bagnaſque & le Commandeur Pazero, pour en diſſuader ſon Frere, & pour l'aſſeurer qu'il ſe ſepareroit de ſes intereſts, s'il paſſoit outre ſans ſa participation. Cette deputation fit vn mauuais effect, parce qu'elle changea toutes les reſolutions du Prince Cardinal: de ſorte que l'Abbé d'Aglié les ayant penetrées, il eſcriuit à M. R. que le Prince Cardinal ne vouloit pas ſigner les articles accordés ſans l'agréement du Prince Thomas, qu'il taſcheroit de ramener, & que s'agiſſant de reünir toute la Maiſon, il ne pouuoit honorablement ny auec ſeurté ſe détacher d'auec luy; ce qui obligea l'Abbé d'Aglié de ſe retirer à Antibe (à cauſe que le Prince Cardinal ne vouloit pas donner ialouſie aux Eſpagnols) où il attendit long-temps, & inutilement les réponces de Turin. A la fin le Prince Thomas ayant examiné les articles, les reforma pour la pluſpart & retrancha les autres; & en cet eſtat ils furent portés à Chambery à M. R. par le P. Michel Ange Frere du Marquis d'Allié Prouincial des Capucins, & par le Patrimonial Monnet enuiron les feſtes de Paſques de l'an 1640.

Prin[ce] Tho[mas] trau[erſe] la nego[tiation]

Les [articles] en[uoyés] du [Prince] à M. [R.] 164[0]

La premiere difficulté qui s'agita, eſtoit pour ſçauoir en quels termes on parleroit de la Tutelle & de la Regence de M.R. car elle vouloit que l'on conçeut ainſi la diſpoſition du Traitté: *M.R. comme Tutrice de S. A.R. reconuë pour telle par les Magiſtrats & par tous les Ordres, accorde aux Princes ſes Beau-Freres les articles ſuiuants, &c.* Les Princes au contraire ne vouloient point ſigner le Traitté en cette forme, parceque par là ils reconnoiſſoient qu'ils n'auoient eu aucune raiſon de faire la guerre; outre que cela pouuoit pluſtot paſſer pour vne ordonnance ſur requeſte, que pour vn accommodement: Et au lieu de ces paroles, ils vouloient qu'on mit celles-cy; *Que M. R. ſoit Tutrice de S.A.R. & Regente de ſes Eſtats, auec les conditions ſuiuantes.* Ce que M. R. refuſoit, à cauſe que cette façon de parler limittoit ſa Regence, laquelle ſembloit par ce moyen prendre ſon principe & ſa force du iour ſeulement du Traité. Sur ces difficultés on propoſa ce temperament, *M.R. demeurera Tutrice de S. A. R. & Regente de ſes Eſtats en la forme ſuiuante*, dont elle fut ſatisfaite; parce que ce mot *demeurera* fondoit la Iuſtice de ſa pretention, en luy faiſant continuer, pluſtot que commencer ſa Regence; mais ces dernieres paroles *en la forme ſuiuante*, comme trop limitatiues, furent rayées. Les autres articles ſe pouuoient accepter; mais l'on ne trouuoit point de moyen de faire embraſſer le party de France aux Princes, & M. R. ne vouloit entendre à aucune neutralité; ny s'vnir auec l'Eſpagne.

Diff[i]cult[é] de l'[ac]cept[ation]

Comme

Comme ce traitté eſtoit ſur le point d'eſtre conclu, il fut acroché par la reſolution que prit le Marquis de Leganez d'aſſieger Cazal: Et quoy que les Princes euſſent beaucoup plus d'intereſt à prendre la Citadelle de Turin, comme vn obſtacle à toutes leurs conqueſtes, & auec laquelle ils demeuroient Maiſtres du Piemont, & pouuoient traitter plus auantageuſement auec M. R. ou continuer la guerre: neantmoins Leganez ayant plus d'inclination à faire les affaires de ſa Majeſté Catholique, que celles des Princes; & apprehendant que s'il prenoit la Citadelle de Turin, le Prince Thomas voudroit y mettre vne garniſon & vn Gouuerneur à ſa deuotion, ayma mieux ietter ſes penſées ſur Cazal, dont les Princes demeurerent fort mal ſatisfaits. Toutesfois comme il failloit diſſimuler ce deplaiſir, & que Leganez qui tenoit la priſe de Cazal infaillible, leur faiſoit eſperer d'aſſieger la Citadelle de Turin auſſi toſt qu'il auroit Cazal, les Princes ne luy en teſmoignerent rien.

Ainſi le Marquis de Leganez fit faire les approches de Cazal le Dimanche des Rameaux par Dom Carlo de la Gatta General de la Caualerie de Naples, & luy meſme ſe rendit au Camp le iour de Paſques, ayant en ſon armée douze mil hommes de pied & cinq mil cheuaux. Il n'y auoit dans la place que douze cents hommes de pied & trois cents cheuaux. Le Comte de Harcourt qui n'auoit que quatre mil hommes de pied & quinze cents cheuaux, & douze pieces de canon, ayant receu renfort de quinze cents cheuaux conduits par le Marquis Ville, & de deux mil Fantaſſins par le Marquis de Pianezze, entreprit de ſecourir Cazal. Leganez à cette nouuelle ne voulut point quitter le ſiege pour cõbattre noſtre armée, ſe perſuadant que les François ne le pourroient pas forcer dans ſes Lignes auec ſi peu de Gens; outre que Dom Maurice General de la Caualerie du Prince Tomas luy auoit amené 800. cheuaux: mais Leganez reçut le coup auſſi toſt que la menace; car Harcourt ayãt refuſé d'oüir les propoſitions de Treſue que le Nonce Caffarelli luy voulut faire à Calian, arriua proche de Cazal, & apres auoir mis ſon armée en bataille au pied de la colline de la Marguerite le vingt-huictiéme d'Auril, alla reconnoiſtre en perſonne le camp des ennemys, accompagné du Vicomte de Turenne, du Comte du Pleſſis-Pralin, de la Motte-Houdancourt, des Marquis Ville & de Pianezze, & de Roques-Seruieres Sergent de bataille: puis donna les ordres de l'attaque que l'on executa le lendemain auec tant d'impetuoſité & de courage que les retranchements furent emportés, les Eſpagnols battus & chaſſés, le ſiege leué & Cazal ſecouru en vn meſme iour. Les ennemys perdirent à cette iournée huict canons, ſix mortiers, tout leur bagage, l'argent de l'armée & les Papiers du Marquis de Leganez. Outre cela il y eut trois mil Eſpagnols tués ou noyés dans le Pau, & pluſieurs priſonniers. Dés noſtres il y eut huict cents ſoldats tués & quelques Officiers; le Comte de Harcourt qui entra tout à cheual dans les lignes, le Vicomte de Turenne, le Comte du Pleſſis-Pralin, les Marquis Ville & de Pianezze, le Comte de Verruë & de la Motte-Houdancourt s'y ſignalerent, & entre les Ennemys Dom Maurice de Sauoye, le Marquis de la Serre & Dom Carlo de la Gatta.

Le Comte de Harcourt ayant fait entrer dans Cazal ce peu de viures qu'il auoit fait conduire, prit la route de Turin auec ſon armée peu nombreuſe en hommes; mais plaine d'ardeur & de confiance pour vn ſi heureux ſuccés, lequel donna coup à toutes les diſgraces que les Eſpagnols ont reçeües depuis en Italie. Et quoy qu'il y eut peu d'apparence qu'auec vne ſi petite armée le Comte pût reprendre Turin; toutesfois ſon bon genie, la paſſion qu'il auoit pour les grandes choſes, & pluſieurs autres conſiderations luy firent entreprendre ce ſiege. D'ailleurs il en auoit eu cõmandement expres du Roy, les Miniſtres de M. R. luy en faiſoient de grandes inſtances, la ſaiſon eſtoit fort propre, ſes troupes

estoient glorieuses du gain de la Bataille de Cazal, les Espagnols abbatus, Turin mal garny d'hommes & de viures, & en estat de n'estre pas promptement secouru. Le Prince Thomas qui preuoyoit cét orage en escriuit par le Comte Euerard Asinari au Marquis de Leganez retiré à Vercel, qui luy fit réponce: *Qu'encore que l'attaque des François a la leuée du Siege de Cazal eut esté violente, que neantmoins elle leur auoit cousté beaucoup, & qu'ainsi il ne falloit pas apprehender le siege de Turin: Que ses trouppes estoient plustost esparses que perduës, & que bien tost il se mettroit en campagne auec vne nouuelle armée, pour reparer par quelque action memorable le desauantage qu'il auoit eü à Cazal.* Mais il ne fit pas tout ce qu'il auoit promis; car il se contenta d'enuoyer au Prince Thomas le Marquis de la Serre & Vercellino Visconti Mestre de Camp, le premier auec six cents Italiens & l'autre auec quatre cents, & le Baron de Wateuille auec trois cents soixante Bourguignons: Et parce qu'il y auoit eü quelque difficulté pour le commandement des trouppes Espagnoles, Italiennes & Milanoises; Leganez y manda Dom Antonio Sotelo General de l'artillerie auec de l'argent & des munitions de guerre qu'enuoyoit Dom Syluio Gouuerneur pour les Princes à Yurée, lesquelles arriuerent à Turin le siziéme de May, & le diziéme le Comte de Harcourt en forma le siege auec tant de diligence, que le mesme iour il se saisit des passages de Suze, de Lans & du Canaueys, inuestit la Ville, & se logea au Valentin. Le lendemain apres auoir pris le Bourg & le Pont du Pau, il fit eleuer vn fort sur la Colline du Conuent des Capucins & força ceux qui gardoient le Pont du Pau. Le Prince Thomas auoit dans la place quatre mil cinq cents hommes de pied, trois mil habitans & enuiron quatre cents cheuaux. Les nostres ayant commencé la circonuallation, dont les principaux Quartiers estoient gardés par le Comte du Plessis-Pralin, par le Vicomte de Turenne, la Motte-Houdancourt, & par les Marquis Ville & de Pianezze, il ne pouuoit rien entrer ny sortir de Turin: De sorte que Dom Carlo de la Gatta qui venoit auec deux mille huict cents cheuaux pour ietter vn conuoy dans Turin, fut contraint de s'en retourner.

Cette retraitte causa vn sensible deplaisir au Prince Thomas, se voyant reduit à ne pouuoir faire leuer le siege auec ses propres forces: Ainsi ayant besoin d'vn grand secours, il ne le pouuoit attendre que du Marquis de Leganez. Cependant ceux de la Citadelle incommodoient la Ville par des Bombes & par leur artillerie, & les Assiegés faisoient des sorties sur les Assiegeants. Leganez ayant ramassé toutes ses trouppes s'auançea iusqu'à Quiers le seiziéme de May auec quatre mil cheuaux, sept cents Dragons & douze mil hommes de pied, sans y comprendre les trouppes que le Prince Cardinal luy auoit enuoyées de Nice commandées par le Marquis de Bagnasque, & par le Comte Charles de Valpergue, & le 30. il parut pres de la colline des Capucins de Turin. Le desir du Prince Thomas estoit que les Espagnols attaquassent les nostres dans leurs retranchements, pour, en les forceant, faire entrer le secours d'hommes & de viures; mais comme c'estoit s'engager à vn combat, dont les ennemys apprehendoient l'issuë, Leganez ne s'y pût iamais resoudre, & s'amusa pendant trois iours inutillement au tour des Forts de la Colline, d'où il partit depuis pour essayer de passer le Pau à Montcalier, pretendant d'assieger les Assiegeants, & en leur coupant les viures, les obliger à leuer d'eux mesmes le siege, ou à perir, sans hazarder vne bataille.

Les Particularités de ce siege ont esté descrittes fort au long par plusieurs Autheurs & meriteroient vn iuste volume, tant il s'y est passé de choses memorables; car les Assiegeants apres auoir affamé le Assiegés, le furent eux mesmes dans leurs retranchements; mais quelque grande que fut la dizette en nostre armée, le Comte de Harcourt ne se rebuta iamais du siege, & ne voulut

lut point deferer aux propositions de Paix que luy fit le Nonce Caffarelli, & Ferragalli Secretaire de sa Sainteté, disant, *Que quand ses cheuaux auroient mangé toute l'herbe qui estoit autour de Turin & ses soldats tous les cheuaux de l'armée, il leueroit le siege.* Les Assiegés firent vingt-neuf sorties. Leganez promettoit toûjours au Prince Thomas d'attaquer nos retranchements, & ne se mit pas en deuoir de le faire. Dom Carlo de la Gatta l'entreprit auec beaucoup de generosité le second de Iuillet, forçea la circonuallation vers la Purpurata auec 800. cheuaux & se ietta dans Turin, laissant son Infanterie derriere, laquelle n'y pouuant entrer, choisit les postes les plus auantageux qu'elle pût; mais elle fut chargée & taillée en pieces par la Motte-Houdancourt, soustenu des Regiments d'Anguien, de la Luzerne, & de Marsin. Ce qui fut vn surcroist de déplaisir au Prince, parce qu'il auoit moins affaire d'hommes que de viures & de munitions : De sorte que les Assiegés ne pouuants plus subsister auec tant de bouches inutiles, Dom Carlo de la Gatta sortit auec 1200 cheuaux le premier iour d'Aoust. Le Prince Thomas le suiuit auec 4000. hommes qu'il commandoit en personne; mais ils furent de nouueau repoussés & obligés de rentrer confusément dans la Ville, laissants sur le champ de bataille plusieurs morts & entr'autres vne Fille Allemande vestuë en homme, nommée Guillaume Suf-veiuel, qui commandoit vne compagnie de cheuaux Legers, sous le nom de Capitaine Capponi, laquelle se deffendit auec beaucoup de courage. Enfin les necessités de Turin s'augmentants, & nostre armée ayant reçeu secours à diuerses fois de l'Arriere-Ban de Daufiné, commandé par le Comte de Tonnerre (composé de 400. Gentils-hommes,) de trois cents cheuaux & de 3000. hommes de pied, de 400. cheuaux amenés du Comté de Bourgogne par le Marquis de Villeroy, & de quatre Regiments d'Infanterie, & de quatre cents cheuaux venus de Prouence, sous la conduite de Castelan Mareschal de Camp; & l'armée du Marquis de Leganez s'affoiblissant de iour à autre; les Espagnols pour vn dernier effort, resolurent d'essayer de secourir Turin le douziéme de Septembre, en se saisissant d'vn Pont que les François auoient dressé entre le Bourg & le Valentin. Et quoy que le Prince, pour fauoriser ce dessein, eut fait vne sortie generale & qu'il eut emporté le Pont : Toutesfois les trouppes de Leganez commandées par le Marquis de la Serre, qui le deuoient soustenir, ayants esté chargées & deffaites par le Comte de Harcourt, qui s'auança pour reprendre le Pont, suiui du Vicomte de Turenne, du Comte du Plessis-Pralin, du Comte de Tonnerre & autres Officiers de l'armée; le Prince fut obligé de se retirer dans la Ville, & dez-lors n'y ayant plus d'esperance de secours, la Capitulation fut arrestée le dix-septiéme de Septembre, par laquelle il estoit dit : *Que le Prince remettroit la Ville de Turin dans le vingt-deuxiéme au Roy tres-Chrestien, entre les mains toutesfois du Comte de Harcourt, & sous la Regence de Madame Royale : Que le Prince s'en iroit où bon luy sembleroit : Que les Princesses auroient le choix, ou de le suiure, ou de demeurer dans Turin : Que les Espagnols pourroient aller ioindre l'armée du Marquis de Leganez de là le Pau : Que la Ville seroit conseruée par Madame Royale dans ses anciens Priuileges, & les habitans dans leurs biens. Pour seurté de tous lesquels articles l'on donneroit ostages de part & d'autre :* Neantmoins la capitulation ne fut executée que le vingt-quatriéme du mois de Septembre, que le Prince Thomas sortit de Turin à Cheual, & les Infantes ses Sœurs en Carosse pour se retirer à Yvrée. Il y auoit à la suite des Infantes Bellon premier President du Senat de Turin, Leoni President de la Chambre des Comptes, & à celle du Prince Dom Maurice de Sauoye son Frere naturel, le Senateur Sillan, le Commandeur Pazero, le Comte Mazzeti & autres. Le mesme iour les François entrerent dans Turin, dont le Comte de Harcourt prit possession au nom de Madame Royale.

Il s'est fait diuerses remarques fort curieuses sur ce siege ; entr'autres que le Marquis de Leganez ne pouuant point donner des ses nouuelles au Prince Thomas, se seruit de l'inuention d'vn Canonnier Flamand, qui mettoit les lettres dans vn boulet de canon creusé, qu'à cause de cela on appelloit, *le canon Courrier*, & le mesme Canonnier voyant que ce premier artifice auoit reussi, enuoya aussi aux Assiegés dans des boulets creux de la poudre & du sel, dont ils estoient en grande necessité. Et que le mesme iour que la capitulation fut signée, il plut si long-temps & si impetueusement, que les François ne pouuoient demeurer dans leur Camp, ny le Prince & ses trouppes sortir de Turin, à cause du debordement des riuieres & des torrents : Ce qui fit differer l'execution de la Capitulation pour deux iours.

Remarques sur le siege de Turin.

Or, quoy que la negotiation de l'accommodement de Madame Royale, & des Princes dût estre interrompuë par le siege de Turin ; néantmoins on ne laissa pas de la continuer. Les interests de la France estoient entre les mains du Comte de Harcourt, & ceux de Son Altesse Royale entre celles des Marquis de Pianezze & Ville ses Lieutenants generaux en Piemont, en l'absence de Madame Royale, ausquels elle auoit enuoyé ses dernieres resolutions par l'Abbé Mondin & par Gontery General des Postes. Le Prince Cardinal, qui apprehendoit la prise de Turin & vne reuolution aux affaires de Piemont, auoit pressé le Prince Thomas par le Comte de Muzzan de conclurre le Traitté. Le Roy de son costé, qui souhaittoit la Paix d'Italie, enuoya Mazariny en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté, pour la conclurre, ou en tout cas pour detacher le Prince Thomas des interests d'Espagne, qui arriua à Turin peu de iours aprés que le Comte de Harcourt y fut entré, & que l'on auoit de-ja arresté vne Tresue entre les François, Madame Royale & les Princes ; à laquelle le Prince Thomas consentit facilement, dont le Cardinal de Richelieu témoigna de n'estre pas satisfait ; parce qu'il ne vouloit point que le Comte de Harcourt fit aucune composition ny Tresue auec le Prince Thomas, qu'il ne s'engageât dans le party de France.

Ambassade de Mazariny pour la Paix.

Tresue en Piemont.

Ce grand succés obligea le Marquis de Leganez de se retirer du costé d'Ast auec toutes ses trouppes, & l'armée Françoise prit ses quartiers d'hiuer à Turin & aux enuirons. Madame Royale qui estoit tousiours demeurée en Sauoye depuis son retour de Grenoble, à cette bonne nouuelle laissa son Altesse Royale au Chasteau de Montmeillan & accompagnée de la Princesse Louyse-Marie sa Fille Aisnée, passa les monts & fit son entrée à Turin le dix-huictiéme de Nouembre auec mille cheuaux, marchant sous le Daix, où elle fut de nouueau reconnuë pour Tutrice de Son Altesse Royale & Regente de ses Estats par le Senat, qui cassa tout ce qui auoit esté fait en faueur des Princes par la terreur des armes Espagnoles, & sous pretexte des Decrets de l'Empereur, comme preiudiciables à l'ancienne prerogatiue de la Royale Maison de Sauoye, qui n'a iamais reçeu aucune sorte de Loix des Empereurs en cette matiere. L'applaudissement auec lequel Madame Royale fut reçeuë à Turin, est vne preuue signalée de la legereté des Peuples, qui ne courent qu'à la nouueauté, & n'ont pour but que leur propre interest.

Entrée de M. R. à Turin 16..

Le Prince Thomas qui estoit à Yvrée mal satisfait du Marquis de Leganez, pour n'en auoir pas eü le secours qu'il esperoit, affligé de la perte de Turin, laquelle auoit changé toute la face de ses affaires, & dans l'apprehension d'estre attaqué, traitta auec la France le deuxiéme de Decembre par l'entremise du Comte de Harcourt, de Mazariny Plenipotentiaires de Sa Majesté & d'Henry de la Cour Conseiller d'Estat & Ambassadeur ordinaire de France en Piemont. Ce Traité datté à Turin, qui fut porté au Prince à

Yvrée par Mazariny, portoit en substance : *Que le Prince Thomas demeureroit entierement attaché au seruice du Roy & de Son Altesse Royale, sous la Tutele & Regence de Madame Royale : Que Sa Majesté maintiendroit la Succession des masles dans la Maison de Sauoye, en gardant la prerogatiue du degré : Que le Roy s'employeroit pour faciliter vn accommodement entre Madame Royale, & les Princes : Que le Prince Thomas enuoyeroit vn Gentil-homme en Espagne pour moyenner le retour de Madame la Princesse sa Femme & des Princes ses Enfans ; & pour demander la restitution des Places occupées en Piemont par les Espagnols ; sur l'asseurance que sa Majesté donnoit, de rendre aussi à son Altesse Royale toutes celles qu'elle tenoit : Que le Prince, au cas du retour de Madame la Princesse, & des Princes ses Enfans & de la restitution desdites Places faites par les Espagnols, ou non, se rendroit en France dans le quinziéme de Ianuier, pour seruir le Roy en Italie contre les Espagnols : Que Madame la Princesse sa Femme reuenant d'Espagne auec les Princes ses Enfans, auroit vne pension de soixante mille liures par an, & luy cent mille liures dans le quinziéme de Ianuier : Que sa Majesté procureroit le Mariage de l'vn des Fils du Prince Thomas auec la Fille du Duc de Longueuille, & que le Traité seroit tenu secret, afin que les Espagnols ne prissent pas de là pretexte de refuser de rendre au Prince sa Femme & ses Enfans.* Immediatement apres ce Traité, le Prince enuoya son Secretaire en Espagne, pour demander la Princesse sa Femme & les Princes ses Enfans, dont les Espagnols furent fort estonnés & crûrent dez-là que le Prince estoit d'accord auec la France ; quoy que la chose ne fût pas encore diuulguée. Et comme la Catalogne & le Royaume de Portugal venoient fraischement de secoüer le ioug de la domination Espagnole : Le Comte-Duc, à qui on imputoit ce souleuement, ne voulut pas ajouster à ce deplaisir, celuy de voir les affaires de sa Majesté Catholique ruinées en Italie ; ce qu'il preuoyoit indubitable par l'vnion du Prince Thomas auec les François. C'est pourquoy il fit rappeller du Milanois le Marquis de Leganez, de qui le Prince auoit fait beaucoup de plaintes & commanda au Comte de Siruëla son Successeur au Gouuernement de Milan, d'aller treuuer le Prince à Yvrée & de luy donner toute sorte de satisfaction, & au Comte de la Riuiere d'aller à Nice pour en faire autant auec le Prince Cardinal.

Le Prince Thomas, apres auoir fait son Traité auec la France, s'en repentit & s'en alla à Nice au mois de Decembre, pour empescher que le Cardinal ne fit le sien, qu'il croyoit à demy conclu ; mais il treuua les affaires bien moins auancées qu'il ne s'estoit persuadé, par de nouuelles difficultés que firent naistre les Deputés du Prince Cardinal. La premiere concernant la Lieutenance generale qu'il pretendoit au Comté de Nice, Villes de Montdeuis, Cony & Ceue, auec cette prerogatiue de receuoir le serment des Gouuerneurs ; donner les ordres & de n'en receuoir aucuns de Madame Royale. La deuxiéme, que Madame Royale eust la Regence absolue, sinon qu'ez matieres importantes comme de Paix, de guerre, d'alliances, de confederations, d'alienations & autres semblables ; & la troisiéme que le Roy restitueroit à Son Altesse Royale dans trois ans toutes les Places que sa Majesté tenoit en Piemont : Ce qui faisoit soupçonner que le Prince Maurice n'estoit pas porté à la Paix. On auoit dé-ja fait le mesme iugement en France, parce que l'Abbé Soldaty enuoyé de sa part pour representer ses interests, & faire valoir les mesmes propositions, auoit parlé du Chasteau de Nice, & des autres Places tenues par son Maistre, tout de mesme que s'il en eut esté le Souuerain, dont on s'estonna fort, comme d'vn langage à contretemps, à cause des prosperités de la France & du desordre des affaires d'Espagne, lesquelles deuoient humilier ce Prince,

 qui

qui n'auoit iamais osé faire des propositions si desauantageuses à Madame Royale, pendant ses plus grandes disgraces; & en vn temps que les Esperances des François estoient le plus abbatuës en Italie : Aussi l'Abbé Soldaty & le Comte Broglia Enuoyés du Prince Thomas, s'en retournerent sans rien conclurre.

Le Retour de Madame Royale à Turin, le restablissement de son authorité en Piemont, & les apparences de Paix auec les Princes, donnerent lieu à des resioüissances publiques. Et comme les principaux Seigneurs de la Cour & les Officiers des trouppes Françoises se traitoient les vns les autres; le Comte de Harcourt se seruit de ce moyen, pour executer auec plus de facilité l'ordre qu'il auoit du Roy, de faire arrester le Comte Philippes de Sainct Martin-d'Aglié. Il obligea Montpesat de leur donner à souper le trantiéme Decembre en la maison où il logeoit proche de la Citadelle, ce qui fut executé; & le Comte apres souper arresté de la part du Roy par Souuigny Gouuerneur de Querasque, & de la mené dans la Citadelle, puis auec escorte au Bois de Vincennes.

Cette action autant extraordinaire qu'elle estoit hardie, troubla la Ville de Turin & offença toute la Noblesse de Piemont, à cause de la naissance du Comte & de sa parentée ; Madame Royale en fut aussi sensiblement touchée & en fit plainte à Sa Majesté par le Comte de Morette son Ambassadeur resident en France & par Gontery General des Postes, enuoyé expres, qui representerent au Roy : *La violence faite à l'authorité de Madame Royale, d'auoir arresté le Comte, sans sa participation dans la Capitale des Estats de Son Altesse Royale, laquelle ayant mis sa personne & sa Couronne sous la protection de S.M. receuoit iniure par la detention d'vn Ministre signalé par son zele & par sa fidelité : Que si le Roy eut témoigné à M. R. souhaiter de voir le Comte Philippes en France, elle l'y eut enuoyé, pour y receuoir les Commandements de Sa Majesté, mais qu'elle ne pouuoit souffrir qu'on en eut vsé auec si peu de respect enuers la Sœur du Roy.* Toutes ces plaintes pourtant furent sans effect, & Gontery ne rapporta de son voyage que des ciuilités & des belles paroles, auec ordre d'asseurer Madame Royale, que tout cela n'auoit esté fait que pour son bien, & pour l'auantage de la Couronne de Sauoye. Les Princes d'Italie furent esmeus d'vn si estrange procedé ; le Prince Cardinal & le Prince Thomas mesme (quoy que de party contraire) & peu affectionnés au Comte, blasmerent l'action & iugerent bien qu'il n'y auoit pas suiet de se fier au Cardinal de Richelieu ; puis qu'il s'en estoit pris à vne personne si considerée de Madame Royale, & qui auoit grande part au maniement des affaires d'Estat. Deux Escriuains modernes ont escrit, que l'on fit diuers iugements de cette prison ; les vns disants que le Cardinal de Richelieu l'auoit procurée, pour faire plaisir aux Princes peu affectionnés alors à la maison d'Aglié, & parce que le Comte Philippes destournoit Madame Royale de s'accommoder auec eux. D'autres publioient que le Comte auoit des pratiques secrettes auec les Espagnols : Mais tous ces bruits estoient sans fondement ; car le Comte n'estoit coulpable d'aucune chose, & auoit donné trop de preuues de ses seruices, & de son innocēce. Il n'y eut donc autre motif pour porter le Cardinal à cela, que le souuenir du refus que M. R. luy fit à Grenoble, de remettre le Chasteau de Montmeillan entre les mains du Roy, dont le Comte Philippes estoit accusé par le Cardinal, d'auoir esté le principal Autheur, quoy qu'en cette occasion il rendit vn signalé seruice à son Prince : Ce qui est si vray, que le Cardinal auoit esté sur le point de le faire arrester à Grenoble. D'ailleurs le Cardinal ayant treuué beaucoup de resistance en M. R. de laisser en

depost

depost à sa Majesté les places les plus considerables qu'elle auoit encore en ce temps-là dans le Piemont, apres la surprise de Turin par le Prince Thomas, & piqué de n'auoir pû obtenir de M. R. qu'elle menast à Grenoble S. A. R. son Fils auec elle, que l'on auoit dessein de retenir en France, s'estoit persuadé que M. R. en auoit esté destournée par les aduis du Comte Philippes, comme il estoit veritable ; de sorte que l'eloignant de la Cour & des affaires, le Card. se promettoit de ne rencontrer plus d'obstable à obtenir de M. R. tout ce qu'il en souhaitteroit. Le Comte qui connoissoit bien le genie du Cardinal & qui preuoioit cét orage, supplia souuent M. R. de l'enuoyer son Ambassadeur à Rome ; mais elle qui auoit vne entiere confiance en sa personne n'y voulut iamais consentir, & supporta fort impatiemment sa detention, & la prit pour vne marque de la deffiance en laquelle on estoit en France de la syncerité de son affection. Toutesfois comme la conjoncture des affaires n'estoit pas fauorable pour en faire éclatter son ressentiment ; cette sage Princesse dissimula son deplaisir, lequel ne laissa pas de faire vn grand bruit en Piemont & d'y augmenter la hayne que les Piemontois auoient déja contre les François. Il fut deux ans prisonnier dans le bois de Vincennes, & n'en sortit qu'apres la mort du Cardinal de Richelieu le dernier iour de l'an 1642. & apres les longues poursuites faites par l'Ambassadeur de M.R. & par l'Abbé d'Aglié son Frere, qui alla en France pour solliciter sa deliurance, & suiuit le Roy au siege de Perpignan. Il demeura 8. mois en France en liberté, bien veu & caressé de S. M. qui luy dit en le voyant, *il y a long-temps que ie vous desirois dehors, vous estes bon seruiteur de ma Sœur*, & le Roy estant decedé, il retourna en Piemont accompagné de lettres de la Reyne & du Duc d'Orleans, par lesquelles son innocence estoit auantageusement iustifiée.

Mazariny qui apprehendoit de nouueaux obstacles à la Paix par l'entreueuë des deux Freres, suiuit le Prince Thomas à Nice, & y arriua le 21. de Ianuier 1641. pour l'obliger, en execution de son Traité, d'aller en France ; mais il ne retira de luy que des generalités qui augmentoient le soupçon que l'on auoit conçeu de luy. Le Prince ne fut pas plustost de retour à Yvrée le 12. de Fevrier, que M. R. y depescha François Prouana Comte de Druent, & l'Abbé de la Monta à Nice au Prince Cardinal, pour exhorter celuy-cy à vn accommodement, & l'autre à l'obseruation de ce qu'il auoit promis à la France, neantmoins tout cela fut inutile, parce que le Prince Thomas n'auoit traité que pour éuiter le peril dont il estoit menacé, & parce que les mouuements excités en France par la reuolte du Cõte de Soyssons & du Duc de Boüillon & les persuasions du Prince Card. indigné de ce qu'il n'auoit eü aucune part en son Traité, le portoient à cette resolution. D'ailleurs le Comte de Sirüela qui s'étoit abouché auec luy à Pegly dans l'estat de Gennes, luy auoit donné tant d'asseurances de l'amitié & de la protection du Roy d'Espagne, qu'il le rengagea dans ce party ; mais à cause que le Prince Thomas enuoyant sa Femme & ses Enfans en Espagne pour ostages de sa foy ; la Princesse auoit promis à son nom qu'il se mettroit luy, sa Femme & ses Enfans sous la protection de sa Majesté Catholique & luy iureroit fidelité. Sirüela ne voulut point declarer au Prince les auantages qu'il deuoit attendre de la Couronne d'Espagne, qu'auparauant il n'eut enuoyé la ratification de cette promesse & l'Acte de son serment. Ce que le Prince luy accorda : Et comme la Trefve expiroit à la fin du mois de Fevrier 1641. il escriuit à Mazariny le 26. de ce mois, qu'il ne pouuoit point executer ce qu'il auoit promis : *Parce que les Espagnols ayants esuenté le Traité qu'il auoit fait auec la France, ne vouloient point renuoyer la Princesse sa Femme ny ses Enfans, & que les François à son retour de Nice, luy auoient fait vne embuscade pour le prendre ; mais le veritable motif du changement de sa resolution ne fut autre* : Sinon

non qu'il se deffioit du Cardinal de Richelieu & de ses promesses, à cause qu'il estoit Beaufrere du Comte de Soyssons son capital ennemy, & qu'il esperoit que par la faueur des Espagnols, il pourroit maintenir ses conquestes en Piemont, partager l'authorité auec Madame Royale & retirer de leur amitié plus d'auantage que de celles des François. Il s'en excusa aussi enuers Madame Royale par vne lettre du premier de Mars, à laquelle elle fit responce par l'Abbé de la Monta pour coniurer le Prince de tenir parolle, mais tout cela fut sans effect. S'en excus[a] enuer[s] M.R.

Le premier témoignage qu'il auoit déja rendu de ne vouloir pas obseruer le Traité du 2. de Decemb. 1640. fut en ce qu'il auoit promis de bouche à Mazariny qu'il deliureroit Ast entre les mains des François; qui s'estans presentés de nuict aux portes auec 500. cheuaux portans chacun vn Fantassin en croupe, Dom Emanuel de Sauoye Frere naturel du Prince Gouuerneur de la place, leur fit dire qu'ils se retirassent, puis qu'il n'auoit point d'ordre de luy pour les receuoir dans la place: Et quand on en fit le reproche au Prince, il s'en excusa, sur ce que les François s'estoient auancés trop tost.

Les conditions sous lesquelles les Princes s'attacherent de nouueau au Roy d'Espagne estoient: *Que sa Maiesté Catholique garderoit les places qu'elle auoit en Piemont iusqu'à la conclusion de la Paix, laquelle ne se pourroit faire qu'en y comprenant les Princes: Que le Prince Thomas auroit vn corps d'Armée de 4000. hommes de pied & de cinq cents cheuaux entretenu par les Espagnols; auquel il ioindroit deux mil hommes de pied des siens & quinze cents cheuaux: Qu'il commanderoit cette Armée en qualité de General du Roy d'Espagne, en prestant le serment accoustumé & combatroit conjointement auec les trouppes du Gouuerneur de Milan pour la deffence du Piemont, de l'Estat de Milan & du Montferrat: Que le Prince Cardinal auroit mille Espagnols entretenus par S. M. Catholique pour la garde de Nice auec mil hommes qu'il fourniroit du sien, ausquels les Espagnols donneroient sept mil escus le mois: Que les Princes ne pourroient traiter directement ou indirectement auec Madame Royale, ny auec la France, sans le consentement du Roy d'Espagne ou de ses Ministres.* Artic. du Tr. des Princes auec les Espagnols.

Ce changement fut troué si mauuais en France que le Vicomte de Turenne qui commandoit les Trouppes Françoises en Piemont en l'absence du Comte de Harcourt qui estoit allé à Paris, receut des ordres tres-expres de se mettre en campagne & suiuy des trouppes de M.R. commandées par le Marquis Ville, prit Montcalue le 6. de Mars, & entreprit le siege d'Yvrée par l'aduis de Mazariny.

Mais comme il importoit extremement à l'honneur de la Regence de faire connoistre à tout le monde qu'il n'auoit pas tenu à Madame Royale, ny aux Ministres du Roy de faire vn solide accommodement auec les Princes; & que ses bons desseins auoient esté trauersés par les artifices ordinaires des Espagnols. Elle en fit publier vn Manifeste datté à Turin le quatorzieme de Mars, & les Princes vn autre datté à Nice le 30. du mesme mois, pour rejetter la rupture de la Paix tant sur Madame Royale que sur les Ministres François. Manifeste de M. R. & des Princes.

La perte de Montcalue, obligea le Prince Thomas d'aller à Milan pour s'aboucher auec le Cardinal Triuulce, afin de prendre leurs resolutions. Le Comte de Siruëla luy vint au rencontre iusqu'à Galliate au Nouarois, où il signa son nouueau Traité auec les Espagnols. Il auoit laissé Gouuerneur à Yvrée Dom Siluio, que les François assiegerent le 12. d'Avril assistés des trouppes de M.R. l'Infanterie commandée par le Marq. de Pianezze, & la Cauallerie par le Marquis Ville; mais le Prince qui ne vouloit pas s'y renfermer comme il auoit fait à Turin, eut loisir d'y faire entrer des forces & resolut de tenir la Campagne pour secourir la place. Le Comte de Harcourt qui estoit en chemin & qui Siege d'Yvrée.

amenoit

amenoit de nouuelles Trouppes & les recreües, ayant eü aduis du ſiege, ſe rendit au Camp ſix iours aprez. Cependant, comme il ne falloit pas donner loyſir aux ennemys de preparer vn ſecours, les batteries ayant fait bréche, il fit donner l'aſſaut generalle 23. d'Auril, & ne fit autre Harangue à ſes Soldats, ſinon celle-cy, *Mes Enfans, reſeruez les murailles au Roy, le reſte eſt à vous.* Mais les Aſſiegés ſouſtinrent l'aſſaut fort genereuſement, les noſtres y perdirent 300. hommes & les ennemys ſeulement quinze. Dom Syluio fut bleſſé d'vne mouſquetade au bras. Le Prince qui s'eſtoit auancé iuſqu'à Saintya auec l'armée Eſpagnole, où eſtoit en perſonne le Comte de Sirüela, ſe preualant de ce bon ſuccez, entreprit de jetter du ſecours dans Yvrée, & partit le lendemain de Ropoli. Il partagea ſon Armée en deux corps, prit le chemin de Bolengo & l'autre celuy de Birola. Le Comte de Harcourt s'y oppoſa auec les Trouppes Françoiſes, & le Marquis Ville auec la Cauallerie de M.R. & leur fit perdre l'eſperance de ſecourir la place à force ouuerte. Le Prince Thomas preſſoit le Comte de Sirüela de s'approcher pour combattre noſtre Armée, afin de faire leuer le ſiege, mais les Eſpagnols ne voulants point hazarder vne Bataille, aymerēt mieux attaquer Chiuas pour faire diuerſion. Le Prince y fit donner l'eſcalade, mais il fut repouſsé & perdit plus de 400. hommes; neantmoins il ne laiſſa pas d'en former le ſiege. De Bais l'Aiſné Gentilhomme Lyonnois qui en eſtoit Gouuerneur, ſe deffendit courageuſemēt auec peu de gents. Le Comte de Harcourt apprehendant de perdre cette place & de ne pas prendre Yvrée, leua le ſiege le 14. de May, pour ſecourir Chiuas, laiſſant quelques Trouppes dans des Chaſteaux au voyſinage d'Yvrée, où il pretendoit de retourner. Dés que les ennemis campés deuant Chiuas virent paroiſtre l'Armée Françoiſe, ils paſſerent le Paû en diligence, ayant fait partir à meſme temps mille cheuaux ſous Dom Vincent de Gonzague, pour entrer dans Yvrée. Le Comte ayant deliuré Chiuas reprit la route d'Yvrée, pour emmener le bagage, les canons, & les munitions de guerre qu'il auoit laiſſées au Chaſteau de Pacou; ce qui ne ſe fit pas ſans quelques eſcarmouches.

Cette campagne pourtant ne fut pas mal-heureuſe à M.R. car le Comte de Harcourt ayant oüy les propoſitions de quelques entrepriſes du coſté d'Alexandrie, y enuoya de la Cauallerie & de l'Infanterie. Le Marquis Ville y mena la Cauallerie de M.R. & le Comte alla à Butillere auec le reſte de l'Armée pour en attēdre le ſuccez, qui n'ayant pas reſpondu à ce que l'on en attēdoit, le Marquis de Pianezze luy propoſa le ſiege de Ceue, & de luy laiſſer aller joindre le Marquis Ville, qui eſtoit ſur ſon retour d'Alexādrie, ſe promettāt qu'il ne s'oppoſeroit pas à ce deſſein. Le Comte de Harcourt y ayant conſenty; les deux Marquis allerēt droit à Ceue (pendant que le Comte tenoit la campagne) auec 1500. hommes de pied Sauoyſiens & Piemontois & vn Regiment d'Infanterie Frāçoiſe que le Comte de Harcourt leur auoit donné. Le Marquis Ville auec la Caualerie & vne partie de l'Infanterie, prit la Ville ſans reſiſtance; le Marquis de Pianezze qui ſuyuoit auec le reſte de l'Infanterie, le canon & le bagage, l'ayant ioint, ils formerent le ſiege du Chaſteau auec vne extreme diligence. Bonard Soldat de Valeur & de reſolutiō y commandoit; qui ne ſe rendit, qu'aprez auoir ſouſtenu deux attaques, vne Bréche & vn aſſaut. La priſe de cette place eſtoit de conſequence à M.R. parce que le Prince Cardinal en tiroit de grands auantages. Le Comte de Harcourt pendant ce ſiege ſe tint touſiours aux enuirons d'Albe pour s'oppoſer au ſecours, s'il ſe fut preſenté: Mais le Prince Thomas eſtant à Yvrée, le Cardinal Triuulce à Alexandrie, & le Comte de Sirüela à Milan, la place fut priſe auant qu'ils pûſſent auoir répōce les vns des autres, quoy que le Prince en eut fait de grandes inſtances par le Comte de la Trinité. Le Marquis Ville en ſuite ſe rendit Maiſtre du Chaſteau de Carru, & le Marquis de Pianezze s'eſtant preſenté aux portes de Montdeuis, elles luy furent ouuertes. Le Comte de Harcourt conſiderant, qu'aprez la conqueſte de ces places, il ne reſtoit plus que Cony pour eſtre Maiſtre du Piemont iuſqu'à la Mer Liguſtique, afin d'auoir communication auec la Prouence & l'Eſtat de Gennes, & empeſcher celle du Prince Thomas auec le Prince Cardinal, reſolut de l'aſſieger. Le Comte Iean-Baptiſte Viualda en eſtoit Gouuerneur pour le Prince Cardinal, la garniſon eſtoit de

1400. hommes, les vns Espagnols, ausquels commandoit le Colonel Catanée; les autres Piemontois, dont le Comte Broglia estoit le Chef. Le Marquis Ville inuestit la place le 24. de Iuillet auec 1500. cheuaux de M. R. & autant de Fantassins François. Le Comte de Cameran son Fils ieune Seigneur de grande esperance, qui menoit l'arriere-garde, se saisit des postes les plus auantageux, qui sont sur le chemin de Cony à Nice, & repoussa 300. cheuaux sortis de la Ville. Le Comte de Harcourt se rendit au camp le lendemain, & pressa si fort les Assiegés, qu'il les obligea le 12. de Septembre à capituler faute de poudres & de munitions de guerre, trois iours apres les nostres y entrerent. Cette Ville se vantoit d'estre pucelle & d'auoir soustenu 4. fameux sieges. C'est pourquoy le Prince Cardinal croyant qu'elle ne seroit pas prise, fit battre pendant celuy-cy des pieces d'or, où d'vn costé est vn pillier trauersé au sommet d'vn arc, & d'vne espée; & au tour ces parolles FIDE ET FERRO. 1641. & au reuers est l'Escu de Sauoye en banniere soustenu de 2. rinceaux de palme, auec ces mots à l'entour CIVITAS CVNEI OBSESSA. Vn autheur moderne a escrit que la prise de cette place auoit esté predite par Nostradamus en vn quatrain de ses Centuries qui porte: *Que la Ville qui se vantoit en vain d'estre Vierge, seroit prise le vingtiéme de la Vierge à vn plus de quarente, par vn Mars qui tire son origine de Nancy*; Parce que la capitulation se fit le 12. de Septembre, qui est le 20. degré du signe de la Vierge, l'an 1641. & le 41. iour du siege qu'y auoit mis le Comte de Harcourt puisnay de la Maison de Lorraine: Mais ce quatrain est supposé & ne se trouue point dans les anciennes Centuries de Nostradamus, à qui tous les jours on fait deuiner des choses arriuées, ausquelles il ne pensa iamais. Le Prince Thomas, pour faire vne diuersion du siege de Cony, muguetta Chiuas & Carmagnole, ou le Marquis Ville ietta du monde fort à propos: Ainsi le Prince se voyant eschoüé attaqua Querasque, où commandoit Souuigny, qui se deffendit si bien, qu'il contraignit les ennemis de se retirer. Les Espagnols de leur costé, aprez auoir tenté Rosignan, s'attacherent à Montcalue & le prirent le 6. de Septembre, auant que le Comte de Harcourt y pût arriuer à temps, qui neantmoins se saisit des Chasteaux de Montalte, Montruc, & autres petites places, qui sont sur le Chemin de Cazal, en mesme temps que partie de ses Trouppes commandées par le Mareschal de Camp de Salis, se rendirent Maistres de Demont.

Mercurio di Siri.

Sur la fin du Siege de Cony les Regiments de Dom Felix, de Lullins & de la Val-d'Isere, estants venus de Sauoye, le Marquis de Pianezze les logea le 21. de Septembre au Village de Reuel, & forma le dessein auec l'approbation de M. R. de prendre le Chasteau auec les seules armes de S. A. R. pendant que le Comte de Harcourt seroit occupé ailleurs. Car, comme cette place estoit de consequence, & que le Cardinal de Richelieu l'auoit demandée en propre, auant que les Princes s'en emparassent, il y auoit iuste suiet de craindre que si les trouppes du Roy se trouuoient au siege le Comte ne pretendit qu'elle appartint à S. M. Dés que ce siege fut formé, le Comte se plaignit à M. R. que la chose eut esté entreprise sans sa participation; à quoy elle repartit: *Qu'elle ne croyoit pas d'estre obligée d'agir par les Conseils du General de l'Armée Françoise, pour le recouurement des Estats de S. A. R. par necessité, mais seulement par ciuilité.* Cependant le Marquis s'estant saisi de tous les postes qui luy estoient les plus auantageux, & se voyant renforcé de sa Compagnie de Cuyrasses, & de Carrabins, pressa si viuement les assiegés; que le Comte en estant alarmé, alla au Camp le premier d'Octobre, accompagné du Comte du Plessis-Pralain Mareschal de Camp, & de Roque-Seruiere Sergent de bataille, pour reconnoistre qu'elle seroit l'yssuë du siege, & soit qu'il n'en eut pas bonne opinion, ou qu'il crût d'auoir assés de loysir pour y prendre part, il s'en retourna. Mais le siege s'auançant heureusement de iour à autre, & la circonuallation estant presque acheuée, le Comte y enuoya 200. hommes du Regiment des Gardes, conduits par Pruneloy Lieutenant, & commandés par Nestier Ayde de Camp. Mais le Marquis preuoyant quel prejudice receuroient les affaires de son Maistre, si le Chasteau estoit au pouuoir des François, & que les Princes mesme en seroient mal satisfaits; fit en sorte par les soins du Comte René Roero Veador General de S. A. R.

qu'il

qu'il porta l'esprit de Scipion Roëro des Comtes de Moncrauel Gouuerneur de la Place de capituler, qu'il la rendroit, si dans le 19. de Nouembre il n'estoit secouru, à condition qu'il en donneroit aduis aux Princes & qu'il n'y entreroit que des Sauoysiens, ou des Piemontois Le Marquis enuoya la capitulation à M.R. par le Comte Olgiati Lieutenant de ses Cuyrasses. Cette Princesse en eut autant de joye, que le Comte de Harcourt en eut de chagrin; ce qui le fit emporter à de grandes plaintes contre M.R. & à des menaces contre le Marquis; Il esperoit neantmoins que Pruneloy estant entré en garde par ses ordres, nonobstant la resistance du Marquis, (à qui on n'en voulut point enuoyer de contraires de la Cour, parce qu'alors M.R. ne vouloit pas rompre auec le Comte, ny le Marquis changer les trouppes du Roy, & se commettre) auoit tousiours vn honnorable pretexte d'entrer dans la place, par le priuilege qu'elles ont, quand elles seruent à vn siege. Mais le Marquis ayant fait connoistre au Gouuerneur, qu'il estoit temps d'auancer le terme de la capitulation, puis que le retardement luy seroit inutile, & que les depesches qu'il auoit reçeües des Princes ne luy promettoient point de secours, au contraire luy permettoient de se rendre, pourueu qu'il n'entrât dans la place que des Suiets de S.A.R. il reçeut les trouppes du Marquis le 4. de Nouembre, par vne fausse porte, pendant que les François attendoient qu'on leur ouurit la grande: Malabailla Gentil-homme Piemontois y fut estably Gouuerneur. Nestier irrité de se voir joüé, fit de grandes instances d'entrer dans le Chasteau, ce que le Marquis luy refusa, disant: Que les trouppes de France estants venuës au siege, sans qu'on les eut demandées; & aprez la capitulation signée, elles n'auoient aucune part à la prise; outre qu'elles estoient entrées en garde par force, & qu'en fin la capitulation portoit, qu'il n'y auroit autre garnison que de Sujets de S.A.R. laquelle il ne vouloit pas violer. Tellement que Nestier fut contraint de se retirer auec ses Gents. Cette nouuelle portée à Turin donna vne satisfaction incroyable à M. R. & au Comte de Harcourt vn sensible deplaisir. Le Cardinal de Richelieu en fut si outré, qu'il declara à M. R. qu'il prenoit ce procedé pour vn affront fait au Roy, & que quoy qu'il eut resolu de rendre Cony, suyuant la foy des Traittés; il le vouloit retenir iusqu'à ce qu'on eut reçeu les trouppes du Roy dans Reuel. M.R. excusa l'action, disant: *Qu'elle n'en auoit pû vser autrement, de crainte de rompre l'accommodement projetté auec les Princes*; sur quoy le Cardinal proposa que l'on demolit Reuel, & qu'il rendroit Cony: Ce que M.R. accepta pour recouurer Cony, qui luy estoit de la derniere importance.

Ainsi comme il ne restoit plus rien en Piemont au Prince Cardinal que le Comté de Nice, & que la mort du Comte de Soyssons à la bataille de la Marfée, auoit beaucoup retranché des esperances du Prince Thomas, qui d'ailleurs auoit de grands mécontentements des Espagnols, aussi bien que son Frere, parce qu'on n'executoit pas tout ce qu'on leur auoit promis. M. R. les fit presser de se raccommoder auec la France, sans attendre vne plus fâcheuse conioncture. Le Prince Thomas à cette semonce fit dire à M. R. par le Protonotaire Berguera (depuis Archeuesque de Turin) qu'en luy laissant Yvrée pour seurté de sa personne & la Lieutenance Generale de cette Prouince & de celle de Bielle, il remettroit toute la Val-d'Aouste & se reconcilieroit auec le Roy. Quant au Prince Cardinal, il ne s'éloigna pas beaucoup d'vn accommodement, par la passion qu'il auoit de se dégager des Espagnols, de viure en repos & de se marier; outre qu'il voyoit vne grande prosperité aux Armes des François, & vne reuolution en celles de S. M. Catholique. De sorte que luy & le Prince Thomas enuoyerent à Turin sur la fin de l'an 1641. le President Leon, le Comte de Muzzan & le Patrimonial Monnet, pour reprendre la negotiation du premier Traitté. Ceux que M. R. employa de son costé furent, le Marquis de Pianezze, le grand Chancelier Piscina, le Marquis d'Allié, le Comte Ardoin de Valpergue Gouuerneur de Turin, Morozzo premier President du Senat & le Marquis de S. Thomas Secretaire d'Estat. Sur la fin de la conference, Dom Felix estant venu de Sauoye en Piemont, y assista.

Entr'autres choses que le Prince Cardinal souhaittoit le plus ardemment, il vouloit qu'on le laissât Lieutenant General dans tout le Comté de Nice, auec vne entiere authorité, & qu'il eut la nomination des Officiers de Iustice dans tout le Comté de Nice: Et pour les autres charges de guerre & de Finances ou de Gouuernements, que M. R. n'y pourroit pas mettre des personnes qui luy fussent desagreables. Ses Deputés proposerent encore que la Lieutenance Generale du Comté de Nice s'estendroit iusques dans le Chasteau de Nice & sur les autres Forteresses; sous pretexte que M. R. consentoit que le Prince Thomas eut Yvrée pour seurté de sa personne. Mais on repliquoit à cela, que c'estoit partager l'authorité auec la Regente, dont la principale prerogatiue consistoit au commandement absolu sur les places fortes: Que le Chasteau de Nice estoit vne des clefs du Piemont & la meilleure place de l'Europe: Qu'Yvrée n'auoit iamais passé pour forteresse considerable que depuis la derniere guerre, que le Prince Thomas y auoit fait faire de grands trauaux pour soustenir vn siege: Que M. R. pour donner quelque satisfaction au Prince Cardinal consentiroit que le Gouuerneur du Chasteau de Nice prit le mot de luy: Qu'il pût faire faire monstre à la Garnison quand il voudroit, & que l'on ne pût y faire entrer des munitions ny en sortir sans son consentement, & qu'il pût exiger des Gouuerneurs de Nice, de Ville-Franche & de S. Souspir, vn serment de ne iamais remettre les places à vn Gouuerneur qui ne fut sujet de S. A. R. & qui ne le reconnut pour vray & legitime Successeur de la Couronne, au cas que le ieune Duc vint à mourir sans Enfans masles. Cét obstacle leué, les Deputés dirent que le Prince Cardinal ne vouloit point changer la garnison qui y estoit: Que M. R. seulement y enuoyeroit vn simple Gouuerneur auec deux Officiers, & que le Prince vouloit auoir la liberté d'y demeurer vne partie de l'Esté; ce qui choqua ouuertement M. R. parce qu'elle ne se pouuoit pas asseurer d'auoir cette place à sa deuotion, pendant que le Prince Cardinal y pourroit entrer & sejourner, & que la Garnison ne seroit composée que de ses creatures; outre qu'il ne se trouueroit point de Gouuerneur qui voulut s'engager à la garde d'vne place de cette consequence sous ces conditions.

Cette façon d'agir des Deputés du Prince Cardinal, qui ne proposoient iamais qu'vn article aprez vn autre, tira l'affaire en longueur, & fit croire long-temps qu'il n'auoit point d'inclination à la paix, ou qu'il en retardoit la conclusion pour échauffer les Espagnols & les porter à luy offrir vn party plus auantageux; neantmoins l'éuenement iustifia le contraire: car pour oster l'ombrage que son se-jour dans le Chasteau & dans les autres places fortes du Comté de Nice donnoit à M. R. il se departit de cét article, à condition qu'il ne seroit pas mis par écrit dans le Traitté, & qu'il en feroit sa declaration à M.R. par forme de Lettre, pour plus grande asseurance de sa bonne intention au seruice de l'Estat, & consentit que M. R. mit nouuelle garnison & de nouueaux Gouuerneurs dans toutes les places qui auroient le pouuoir de licentier tel nombre de Soldats de la vieille garnison que bon leur sembleroit.

Ces choses ainsi accordées, on parla de l'accomplissement du mariage du Prince Cardinal auec la Princesse Louyse-Marie sa Niece, qui deuoit estre le ciment du Traitté, & que le Prince passionnoit le plus: Car comme S. A. R. estoit fort ieune, & que la Couronne de Sauoye regardoit le Cardinal seul, en qualité de premier Prince du Sang, il esperoit d'auoir des Enfans & de leur transmettre cét Estat au cas que le Duc vint à faillir. Il fit donc proposer que la consommation de ce mariage precederoit la remise des places à laquelle il s'obligeoit, ce que M. R. ne pouuoit digerer, consentant seulement que les Fiançailles & le Contract de mariage se fissent auparauant, & la solemnité du mariage aprez. Surquoy on proposa ce temperament: Que l'on choisiroit vn iour auquel la Princesse seroit épousée à Turin par vn Procureur special du Prince Cardinal, & que ce mesme iour le Prince remettroit les places aux Deputés de M. R. mais cét expedient ne fut pas agreé, parce qu'il y auoit vn égal sujet de deffiance de part & d'autre, & qu'à cause de la distance des lieux, on ne pouuoit s'asseurer, si toutes ces choses auroient esté executées en mesme iour; outre que M.

Diffi- cultés pour mariage du Prince Card.

M. R. aprez auoir marié sa Fille, ne vouloit pas estre obligée à poursuiure la remise des places. D'ailleurs, il ne manquoit pas de gens qui persuadoient au Cardinal que la proposition de ce mariage n'estoit qu'vne amorce pour luy faire quitter les places fortes, & qu'aprez cela M. R. trouueroit assez de pretextes pour le rompre.

En fin, pour sortir de ces perplexités capables d'attirer vne rupture, on treuua ce biais qui fut accepté: Sçauoir, Que le mariage se feroit à Nice par vn Procureur que la Princesse choisiroit, qui épouseroit à son nom le Prince, en presence du Nonce de sa Sainctété (comme autrefois le Duc de Sesse auoit épousé l'Archiduc Albert au nom de l'Infante Isabelle-Claire-Eugenie) qui seruiroit d'ostage & se soûmettroit à la peine de la vie, de passer le Contract de mariage, à mesme temps que les Gouuerneurs & les Garnisons seroient entrées dans le Chasteau de Nice, à Ville-franche & à S. Souspir, qui iurerent aussi de remettre ces places au Prince Cardinal & d'en sortir; au cas que le Procureur de la Princesse refusât d'accomplir le mariage.

Cette negotiation ne fut pas si secrette que les Espagnols n'en fussent informés. Le Comte de Siruëla Gouuerneur de Milan, pour en destourner la conclusion, enuoya le Comte de la Riuiere à Nice auprez du Prince Cardinal, & luy-mesme s'aboucha à Vivron entre Yvrée & Saintya auec le Prince Thomas. Plettemberg Conseiller d'Estat de l'Empereur, venu en Italie pour maintenir les Princes au seruice de la maison d'Austriche, fut à Yvrée & de là à Nice; neantmoins tous ces efforts furent inutiles, parce que l'ajustement estoit trop auancé pour le rompre. Il est vray qu'vne chose faillit à le gaster; car le Prince Cardinal desiroit, *Qu'André Grimaldi Fils d'Annibal Grimaldi Comte de Bueil, que le Senat de Nice, sous le Regne du Duc Charles-Emanuel auoit condamné comme criminel de leze Majesté, auec confiscation de tous ses biens, & qui auoit esté restably par l'authorité du Prince Cardinal, & en iouïssoit au preiudice de ceux, en faueur desquels les Ducs Charles-Emanuel & Victor-Amé en auoient disposé il y auoit plus de vingt ans, y fut conserué.* Ce que M. R. auoit double interest d'empescher, tant pour conseruer l'authorité d'vn Arrest du Senat de Nice rendu auec connoissance de cause, que parce qu'il y alloit de l'interest de l'Estat qu'vne confiscation ordonnée pour punition d'vn crime de leze Majesté fut executée, & que les acheteurs qui auoient suiuy la foy du Prince fussent maintenus: Au contraire le Prince croyoit qu'il y alloit de son honneur, si celuy qu'il auoit remis dans les biens de son Pere en estoit dépoüillé. De sorte que dans cét embarras M. R. ne pût prendre autre party que de suspendre la conclusion de cet article, de peur d'vne rupture; parce que les Deputés des Princes n'auoient pas ordre d'accepter vn autre temperament.

Tout l'hyuer se passa en cette negotiation; cependant Henry de la Tour Duc de Boüillon General de l'Armée Françoise en Italie en la place du Comte de Harcourt, entra en Piemont pour y continüer la guerre, il remit Cony à M. R. aprez auoir visité la demolition de Reuel. Sa venuë donna sujet au Comte de Siruëla de presser le Prince Thomas de se mettre en campagne; mais il y resistoit, à cause que son accommodement auec M. R. s'en alloit estre conclu, & prenoit son pretexte de ce que le Gouuerneur de Milan ne luy vouloit pas donner l'Armée à commander en qualité de General de Sa Majesté Catholique, quoy que cela eut esté promis en Espagne à l'Euesque de Nice & au Comte Messeraty ses Ministres. Mais le Comte de Siruëla, qui par cét employ voyoit son authorité diminuée dans l'Estat de Milan, n'y pouuoit consentir, & donnoit par toutes ses depéches qu'il faisoit en Espagne au Comte Duc, de nouueaux soupçons contre la conduite du Prince & du Prince Cardinal; ce qui retardoit les assistances qu'ils attendoient de la Cour d'Espagne, & qui à la fin les porta à s'accommoder auec M. R.

Mais comme il falloit par necessité que les Princes fussent bien auec la France, Rostain d'Vrre Seigneur d'Aiguebonne Ambassadeur de Sa Majesté Tres-Chestienne en Piemont personnage de grande experience; en suitte des ordres exprés qu'il en auoit du Roy, assisté du Nonce Cechinelli, ménagea les choses auec tant de prudence, que le mesme iour que les Princes firent leur Traitté auec Madame Royale,

qui fut le quatorziéme de Iuin mille ſix cents quarente-deux, il conclud le leur auec le Roy à Turin. Celuy de Madame Royale contenoit en ſubſtance : *Qu'elle demeureroit Tutrice de S. A. R. Charles-Emanuel ſon Fils & Regente de ſes Eſtats : Que le Prince Cardinal auroit la Lieutenance Generale du Comté de Nice : Et le Prince Thomas celle d'Yvrée & de la Prouince de Bielle, iuſqu'à ce que Son Alteſſe Royale eut l'aage de quatorze ans : Que Madame Royale formeroit vn Conſeil de gens capables pour le gouuernement de l'Eſtat, auquel les Princes pourroient aſsiſter, Qu'aux Patentes où l'on a accouſtumé de mettre cette clauſe*, de l'aduis de noſtre Conſeil *on y insereroit celle-cy* : auec l'aſſiſtance des Princes Maurice & Thomas nos Beaux-Freres : *Et pour regard des Patentes concernants les intereſts de ceux du Sang, de la ſucceſſion, mariages, guerre, paix, ligues & confederations, donner paſſage, Traittés auec les Eſtrangers, creations de Magiſtrats, Loix perpetuelles, impoſitions de charges & de Gabelles, alienations du Domaine de la Couronne; elles ſeroient ſignées par les Princes : Que les Princes preſteroient ſerment de fidelité à Son Alteſſe Royale, en la meſme forme qu'ils auoient fait à Charles-Emanuel & à Victor-Amé : Que l'Election des Gouuerneurs des places, Miniſtres & Officiers de Iuſtice & de Finance appartiendroit à Madame Royale ; Que les affaires dependants de l'Ordre de l'Annonciade, & des Religions des Saincts Maurice & Lazare ſe reigleroient ſuiuant les Statuts des Ordres : Que les Miniſtres, Officiers & Gouuerneurs dé-ja nommés & établis par le feu Duc Victor-Amé, ſeroient ou confirmés ou retranchés ſelon que Madame Royale, & les Princes le iugeroient à propos : Que les graces, pardons & abolitions de crimes s'expedieroient à l'ordinaire : Que les Gardes de Son Alteſſe Royale ſeroient comme du temps de Victor-Amé : Que celle de Madame Royale ſeroient de la nation qu'il luy plairoit & celles des Princes de ſoldats du Pays, dont pourtant ils ne ſe pourroient ſeruir en maniere de gardes qu'en leur anti-Chambre & non dehors, & lors qu'ils paroiſtroient en public : Qu'il y auroit Amniſtie generale, & tous ceux qui auoient ſuiuy l'vn ou l'autre party reſtablis dans leurs charges & biens.* Et pour regard du Baron de Bueil, il y eut vn Article ſecret, par lequel il fut dit que Madame Royale ſans appreuuer ny deſappreuuer ce que le Prince Cardinal auoit fait en ſa faueur, luy aſſigneroit vn fond de 3000. liures monnoye de Piemont par an, durant la pupillarité de Son Alteſſe Royale : Cependant, que luy, ſa Femme & ſes Enfans vuideroient les Eſtats du Duc, qui aprez ſa Majorité, ordonneroit ce qu'il luy plairoit de leurs Perſonnes & de leurs biens.

…eaues pag. 589.

Trait[é] de M. R. & des P[rinces] 1642

Outre ce que deſſus Madame Royale accorda au Prince Thomas deux mille hommes de pied entretenus pour la garniſon d'Yvrée, & 1000. cheuaux pour la deffence de la place & du pays, & le Prince Cardinal eut de gratification trente mille ducatons pour payer la garniſon Eſpagnole de Nice, & les Gouuerneurs qui deuoient ſortir des places fortes de ce Comté. Et quoy que ce Traitté eut eſté ſigné le quatorziéme de Iuin ; il fut neantmoins conuenu qu'il ne ſe publieroit que dans deux moys pour auoir temps de chaſſer les Eſpagnols de Piemont.

Traitt[é] des Pr[inces] auec l[a] Franc[e]

Quant à celuy que les Princes firent auec le Roy, il portoit : *Que le Roy les receuroit en ſa bonne grace & protection, à condition qu'ils demeureroient vnis auec Madame Royale, conformément au Traitté qu'elle en auroit fait auec eux : Que ſa Majeſté s'obligeoit à maintenir la ſucceſſion en faueur des Maſles en la Maiſon de Sauoye : Qu'elle rendroit toutes les places qu'elle tenoit en Piemont, ſuyuant ce qui en auoit eſté promis au Pape, & à la Seigneurie de Veniſe, à la charge que les Eſpagnols remettroient auſſi celles qu'ils occupoient : Que les Princes ſe declareroient ouuertement pour le party du Roy & renonceroient à toutes intelligences qu'ils pourroient auoir auec les ennemys de la France : Qu'ils ſeroient payés des penſions à eux promiſes : Que le Roy conſentoit au Mariage du Prince Cardinal & de la Princeſſe Louyſe-Marie : Que ſa Majeſté ne feroit aucun Traitté de Paix auec le Roy d'Eſpagne, ſans y comprendre les Princes : Et que Madame Royale venant à mourir pendant la Minorité de Son Alteſſe Royale, le Roy procureroit que la Tutele du Duc & la Regence de ſes Eſtats fut deferée aux Princes, à l'excluſion de tous les autres.*

Ce Traitté deuoit eſtre porté en France pour eſtre agréé par le Roy ; & iuſqu'à ce il auoit eſté arreſté : Que les Princes ne licentieroient point les Eſpagnols qui eſtoient à leur ſeruice. Neantmoins l'occaſion s'en preſenta fort fauorable, ſans attendre cette ratification : car le Duc de Boüillon General de l'Armée Françoiſe s'eſtant auancé à Felizzan & à Corniento auec ſon Armée, le Comte de Siruëla qui eut crainte qu'il n'attaquât Trin ou le Pont de Sture, pria le Prince Thomas de luy enuoyer toutes les Trouppes Eſpagnoles d'Yvrée, ce qu'il accorda fort librement : Et comme elles eſtoient à Saintya, Siruëla ayant changé d'aduis les renuoya au Prince Thomas, qui répondit qu'il n'en auoit pas beſoin ; Parce qu'encore que ſon Traité auec M. Royale & la France ne fut pas ſigné ; neantmoins les choſes eſtoient à la veille de la concluſion.

Le Prince Cardinal, pour ſe deffaire de la garniſon de Nice commandée par François de Touteville Meſtre de Camp Eſpagnol, l'enuoya querir dans le Chaſteau, & apres luy auoir reproché qu'il auoit intelligence auec ſes ennemys luy commanda de faire ſortir toutes ſes gents de la Ville, & de les faire embarquer, ſans luy donner loiſir de retourner dans la Ville ; à quoy il fut contraint d'obeir plein de cholere & de dépit. M. R. de ſon coſté fit publier la paix qui auoit toûjours eſté tenuë ſecrette, ſous le nom de ſuſpenſion d'armes, & accorda l'amniſtie par Edit du 24. de Iuin.

Ce fut vn grand bon-heur pour M. R. que les Princes ſe fuſſent ſi adroitement déchargés des Eſpagnols, comme eſtant le poinct le plus difficile de l'execution de leur accommodement : car dix iours apres leur Traitté, le Duc de Boüillon fut arreſté à Cazal par Couonges, en ſuite d'ordre du Roy, & mené priſonnier au Chaſteau de Pierre-Size à Lyon. Ceux qui ne ſçauoient pas qu'il eſtoit compris dans le Traitté que le Duc d'Orleans & Cinq-Mars Grand Eſcuyer de France, auoient fait auec le Roy d'Eſpagne, interpreterent ſa detention pour vn reſſentiment de l'ancienne inimitié que le Cardinal de Richelieu auoit contre luy, pour s'eſtre engagé dans les factions du Comte de Soyſſons, pluſtoſt que pour vn chaſtiment du nouueau crime dont on l'accuſoit.

Cela eſtonna vn peu les Princes & leur fit apprehender que ce qui leur auoit eſté promis en France ne fut pas religieuſement executé, & que le Cardinal de Richelieu les ayant deſtachés du party Eſpagnol ; & les voyant foibles, à cauſe que les Garniſons Eſpagnoles eſtoient ſorties de leurs places fortes, ne ſe preualut de cette coniončture. Mais ils furent bien toſt deſabusés de ce ſoupçon, parce que la ratification que le Roy auoit faite des deux Traités, dattée à Pierrelatte le premier de Iuillet 1642. arriua en Piemont peu de iours apres, & à meſme temps la diſpence de Rome pour le mariage du Prince Cardinal & de la Princeſſe Louyſe-Marie, auec ordre au Nonce Cecchinelli de receuoir le Chappeau du Prince Cardinal. Le Prince Thomas ſur la foy du Traitté de Paix ſe rendit à Turin le 26. de Iuillet, & ſalüa M. R. dans la prairie de Vanguille prés de Turin.

Le Prince Maurice que nous n'appellerons plus le Prince Cardinal, deputa Iean Dominique Doria Marquis de Ciriés ſon grand Eſcuyer & Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, pour à ſon nom fiancer la Princeſſe à Turin, le vingthuictiéme d'Aouſt : Et le Marquis de Pianezze eut en ſuitte Procuration de la Princeſſe d'aller à Nice, accompagné du Nonce Cecchinelli pour épouſer le Prince Maurice à ſon nom & preſter les ſerments conuenus : Ce qui fut executé de bonne foy, apres que Charles-Victor Scaglia Comte de Verruë Lieutenant General de la Cauallerie de S. A. R. fut entré dans le Chaſteau de Nice, Iean-Philippe de Soliers Comte de Monaſterol à Ville-franche, & le Comte

Comte Alexandre Borgarel à ſainct Souſpir, & qu'ils en eurent donné aſſeurance au Marquis de Pianezze. Et ainſi le Prince Maurice qui auoit remis ſon Chappeau de Cardinal au Nonce, fit la ceremonie du Mariage à Nice le vingtvniéme de Septembre, dont le Marquis de Pianezze ayant donné aduis à Madame Royale qui s'eſtoit auancée auec la Princeſſe ſa Fille iuſqu'à Cony, l'Eſpousée fut conduite à Tendes par le Comte Ardoüin de Valpergue Cheualier de l'Annonciade & de la meilleure part de la Cour. Le Prince Maurice luy fut au rencontre à Tendes, & quelques iours apres il alla à Cony voir Madame Royale, où il prit le petit Ordre de l'Annonciade & s'en retourna pour conduire ſon Eſpouſe à Nice.

Ainſi ſe finit la guerre ciuile de Piemont par les ſoins de Madame Royale, qui par vne prudence extraordinaire reſtablit l'authorité de ſa Regence, r'aſſeura les Eſtats de ſon Fils, mit l'vnion dans la Famille Royale & donna la paix à ſes peuples. Les Princes, pour oſter la mauuaiſe impreſſion que les Eſpagnols donnoient à tout le monde de leur procedé, firent publier des Manifeſtes contenants les motifs qu'ils auoient eü de ſe reconcilier auec la France & auec M. R.

Retournons aux affaires que nous auons laiſsées. L'Armée Françoiſe, par la detention du Duc de Boüillon demeurée ſans General en Italie, fut commandée par le Prince Thomas, qui auec le Marquis Ville & la Caualerie de Madame Royale, ſe mit en campagne pour faire la guerre aux Eſpagnols, qui peu de iours auparauant la faiſoient en Piemont pour luy. La premiere place qu'il attaqua fut Creſcentin le premier iour d'Aouſt, laquelle fut emportée aprez quinze iours de ſiege. Le Duc de Longueville que le Roy enuoyoit pour commander ſon Armée, s'eſtant joint au Prince Thomas, aſſiegea Nice de la paille où commandoit le Baron de wateville, qui apres s'eſtre bien deffendu, ſe rendit le vingt-deuxiéme d'Aouſt. Le Breüil Capitaine au Regiment de Normandie y fut mis Gouuerneur. De là noſtre Armée ſe ſaiſit d'Aqui où il ſe fit peu de reſiſtance, & mit le ſiege deuant Tortone le quatriéme d'Octobre. Toutes les Trouppes Françoiſes & celles de Madame Royale ne faiſoient que dix mille hommes de pied & cinq mille cheuaux.

Priſe de Cr[...] ſcétin par l[e] Prince Tho mas 1642 Siege de To[r] tonn[e]

Les Eſpagnols furent ſurpris de cette reſolution : car ils ne ſe pouuoient perſuader que les François ny les Trouppes de Madame Royale vouluſſent entreprendre le ſiege d'vne Ville ſi auancée dans l'Eſtat de Milan, & laiſſer en arriere les places que le Roy d'Eſpagne occupoit en Piemont. La Ville de Tortonne ouurit les portes aux premieres approches de noſtre Armée. L'Eueſque en fit la capitulation : Mais les ennemys ſe retirerent au Chaſteau reſolus de ſe deffendre. Dés que le ſiege en fut formé, le Marquis Ville, qui tenoit la campagne auec la Caualerie de Madame Royale, ſurprit Chaſteau-neuf de Scriuia & Voghera ; puis attaqua le Chaſteau de Sarraual, où il treuua plus de reſiſtance, qu'il ne s'eſtoit promis. Comme il preſſoit la place, le Comte de Siruëla, qui auoit aſſemblé toutes ſes forces, s'eſtant mis en campagne le huictiéme d'Octobre, le Duc de Longueville qui eſtoit deuant Tortonne auec peu de gens, craignant qu'il n'y voulut jetter du ſecours, rappella le Marquis Ville du ſiege de Sarraual. Ainſi cette place eſtant delivrée, le Comte de Sirüela reſolut de ſecourir Tortonne; mais comme l'execution de ce deſſein eſtoit fort difficile & hazardeuſe ; il ſe paſſa beaucoup de temps à reſoudre de quelle façon on y deuoit agir.

Cependant

Cependant le Duc de Longueville escriuit au Marquis de Pianezze, de retour de Nice, d'entreprendre auec Couonges Gouuerneur de Cazal quelque diuersion, pour fauoriser le siege de Tortonne; auec ordre à toutes les Trouppes nouuellement venues de France, de leur obeïr. Il écriuit aussi à Ayguebonne Ambassadeur de France de prier M. R. de donner ses gardes; & au cas que le Marquis ne fut pas en estat de se mettre en campagne (parce qu'il auoit esté malade à Nice) le Duc de Longueville le chargeoit d'en donner la Commission à Mallissi Gouuerneur de Pignerol. Le Marquis de Pianezze l'accepta, à condition d'y agir sans compagnon, s'embarqua sur le Pau; & sur l'aduis qu'il eut que la Garnison de Verruë estoit foible, il entreprit de l'assieger auec le plus de troupes qu'il pût ramasser, entre lesquelles estoient les Gardes de S.A.R. & de M.R. commandées par le Comte Getule de Piozasque & quelques François, sous la charge de Bonne & de Nestier; mais sans canon, pour faire plus de diligence & pour ne pas esuenter son dessein, ce Marquis auoit resolu (l'entreprise de Verruë luy reüssissant) d'aller droit à Vercel; & proposa à Couonges de s'y trouuer pour attaquer la grande piece qui est hors de la Citadelle, laquelle n'estoit point gardée, & le Marquis celle de dehors du costé de S. André, non plus gardée que l'autre, afin de s'y fortifier comme capables d'vn grand logement, se contentant en ce cas d'agir conjointement, puis que leurs attaques eussent esté fort eloignées, le Marquis estimant que le Comte de Siruëla pour sauuer Vercel, quitteroit la pensée de secourir Tortonne, apprehendant quelque intelligence à Vercel, & qu'ainsi le Prince Thomas & le Duc de Longueville pourroient prendre Tortonne, & le Marquis & Couonges se retirer du costé de Saintya aux approches des Espagnols. Sur cette resolution le Marquis de Pianezze surprit la Ville de Verruë par escalade; & le Chasteau quelques iours apres se rendit le 20. d'Octobre, apres que l'on eut commencé la Mine, place de consequence à M.R. à cause du passage du Pau & de la communication qu'elle donne aux Comtés d'Ast & de Vercel: outre que les François en retiroient vn grand auantage pour la facilité du chemin de Cazal. Et Comme ce Marquis vouloit aller executer son dessein sur Vercel auec Couonges, Ayguebonne se plaignit que Verruë eut esté reçeuë au nom de M. R. & que le Marquis de Pianezze y eut destiné garnison de Piemontois, pretédant qu'elle dût estre de François, puis qu'ils s'estoient aydés à la prendre. Le Marquis respondit à cela: Qu'il estoit à la solde de M.R. & son Officier: Qu'il auoit assiegé Verruë: Que le Commandant par la capitulation s'estoit rendu à M.R. & par consequent qu'il auoit raison d'y mettre des sujets de S.A.R. en garnison; en ayant vsé de la mesme façon que le Marquis Ville & luy auoiét fait à Ceue, sans que le Comte de Harcourt l'eut desappreuué; mais Ayguebonne ne se tenant pas satisfait, le Marquis se retira à Turin & ne voulut plus retourner au Camp; quoy qu'Ayguebonne, apres auoir mieux consideré ses raisons, l'en eut prié & eut tâché de l'y obliger, par les ordres de M.R. Le commandement en fut donc donné à Mallissi & Couonges, qui au lieu d'aller à Vercel attaquerent Saintya, d'où ils furent repoussés.

Le Comte de Siruëla n'eut pas tant de bon-heur; car n'ayant pû secourir le Chasteau de Tortonne, ou n'ayant pas voulu se sousmettre au hazard d'vn combat: Dom Emanuel Sanchez de Gueuara qui en estoit Gouuerneur, capitula le 25. de Nouembre. Le Comte de la Trinité en fit la negotiation: Florinville Mestre de camp François y fut estably Gouuerneur, & y entra le lendemain, & toute nostre Armée se retira dans les Quartiers d'hyuer, comme fit aussi celle des ennemys.

Quoy que la Paix eut esté faite entre M.R. & les Princes, & que par ce moyen le Piemont eut esté deliuré des miseres que la guerre traine apres soy, toutesfois cette Paix n'esteignit pas les secrettes haynes & les aigreurs des deux partys; outre que leurs pretentions n'auoient pas esté si bien reglées, qu'il n'y eut difficulté sur l'explication des Articles. M.R. par le Traitté, s'estoit reseruée aux choses les plus

essentielles l'authorité d'vne Regence Monarchique, & les Princes pretendoient en vertu du mesme Traitté d'auoir part au Gouuernement de l'Estat & de retrancher ce grand pouuoir attribué à la Regente;surquoy il y eut beaucoup de choses dites de part & d'autre,châcun soustenāt son interest auec chaleur,& donnant vne interpretatiõ fauorable aux Articles du Traitté: Mais l'auantage qu'auoit M.R.consistoit en ce qu'en se restreignant au seul texte du Traitté, & au pied de la Lettre, les Princes n'auoient point d'objection considerable à luy faire, ne pouuants pas donner vn sens contraire à des parolles claires,c'est pourquoy ils se plaignoient de leurs Deputés, qui n'auoient pas eû la preuoyance d'exprimer plus au long leurs intentions.

Entre toutes les choses contestées, la plus importante fut celle du Conseil.L'article du Traitté porte: *Que M.R. eliroit pour le Conseil des personnes capables & habiles aux affaires de l'Estat,auquel pourroient interuenir les Princes si bon leur semble*: M.R.soustenoit donc par ces paroles, qu'elle n'auoit autre obligation que de choisir,comme elle auoit fait des Conseillers d'vne extraordinaire capacité, quoy qu'ils luy fussent fort affidés,& qu'il estoit libre aux Princes d'entrer au Conseil & d'y donner leurs suffrages;ainsi qu'il se fait dans les Conseils des Princes souuerains,& non pas comme dans ceux des Republiques ou des Estats qui tiennent de l'Aristocratie: Les Princes au contraire se persuadoient que ce Conseil seruiroit de frein à l'authorité de M.R.& qu'il deuoit estre entierement different de ceux des Princes qui gouuernent leurs Estats monarchiquement.Ils pretendoient encore d'y faire entrer de leurs creatures;afin de partager le commandemēt auec M.R.à quoy la Regence ne voulut iamais consentir,puis que le Traitté de Paix ne le portoit pas; & que sur l'asseurāce du Traité,& auant qu'elle l'eut elle mesme signé;elle auoit choisi pour Ministres & Cõseillers de sa Regence,des Personnages qui auoiēt les talēts & les conditions necessaires,dont elle auoit accreu depuis le nombre par des considerations particulieres,en y admettant l'Archeuesque de Turin, & quelques autres. Cét article vuidé on agita celuy des Finances à la distribution desquelles les Princes vouloient auoir part:Et quoy qu'en apparence la chose ne fut pas ce semble des plus importantes:Neantmoins M.R.croyant qu'vn employ de cette qualité entre les mains des Princes, les rendroit plustost ses compagnons que ses Ministres,respondit à cette demande:Que dés le commencement de sa Regence,elle auoit estably vn Conseil particulier pour la direction des Finãces,auquel presidoit Louys Marquis d'Aillé Cheualier de l'Ordre & Ajo de S.A.R.& où entroient les premiers Presidents du Senat & de la Chambre des Comptes de Piemont:les Generaux des Finances & autres personnes de robbe:Qu'outre cela il y auoit encore la Chambre des Comptes, laquelle auoit la connoissance de toutes les affaires du patrimoine du Prince:De sorte que la Regente ne pouuoit rien faire de nouueau au prejudice de cét establissement,sur tout n'y estant plus obligée par le Taitté de Paix. Il y eut encore d'autres contestations sur plusieurs articles, dont l'execution auoit esté renuoyée apres la Paix,lesquelles à la fin furent terminées par l'entremise & par l'adresse du P.Iean de Montcalier, cy-deuant General des Capucins en la prudēce & probité duquel M.R.& les Princes auoient vne égale cõfiance.Cependant les Domestiques & Confidēts des Princes,qui par tous ces accommodemēts se virent eloignés des principaux emplois de l'Estat qu'ils auoiēt esperés & recherchés,engagerent leurs Maistres dans leurs mescontentements.D'ailleurs les Princes ne rencontrerēt pas toute la soubmission qu'ils s'estoiēt promise dans les Gouuernemēts que l'on leur auoit laissés,parce que M.R.prenoit des soins particuliers d'y faire esclatter son authorité,n'estimāt pas d'auoir reûni entieremēt le Piemont sous l'obeïssance de S. A. R. si elle n'estoit en ces lieux là: D'autre costé le Prince Maurice ayant peine à s'accommoder à la nouuelle forme de viure qu'il estoit obligé d'obseruer à Nice par le Traitté de Paix, ne croyant pas que l'alliance qu'il

Celle du Cõ[seil].

Celle des F[i]nanc[es].

Intrigues d'Est[at].

qu'il auoit priſe le rendit plus conſiderable, ny plus accredité aupres de la Regente ſa Belle-Mere, eſſayoit par diuers moyens de ſe rendre plus abſolu: ce qui cauſoit de la jalouſie à M.R. Le Prince Thomas n'en donnoit pas moins par ſa conduite: Car outre qu'il affectoit vne independance à Yvrée; il auoit tant fait que ſes Trouppes s'eſtoient accrües iuſques à 2000. cheuaux & à 2500. fantaſſins. Mais ce qui faiſoit naiſtre plus d'ombrages & de ſoupçons dans l'eſprit de M.R. eſtoit la conduite du Cardinal de Richelieu, qui hayſſant cette Princeſſe, parce qu'il l'auoit offencée ſenſiblement en diuers rencontres, s'eſtoit declaré ſecrettement Amy du Prince Thomas: Et comme il iugeoit bien que le plus ſeur moyen d'empeſcher que ce Prince ne retournât dans le party de la Maiſon d'Auſtriche, eſtoit de l'aſſeurer de la protection de la Couronne de France & de luy donner eſperance de fauoriſer ſes deſſeins, & ſes Intereſts dans tous les demeslés qu'il auroit auec M. R. il luy en fit conceuoir l'opinion; en quoy le Cardinal treuuoit vn auantage ſignalé, car comme pendant la guerre ciuile, il s'eſtoit attribué par la faueur du Roy ſon Maiſtre, vne extraordinaire authorité dans le Piemont, il crût qu'en fomentant la diuiſion & l'auerſion entre M. R. & le Prince Thomas, il les mettroit en deffiance l'vn de l'autre, & les engageroit à recourir en toutes les occaſions importantes à la France, & par conſequent à luy; voyla pourquoy il auoit donné vn ordre ſecret à tous les Miniſtres de S. M. en Piemont de conſiderer le Prince Thomas & d'auoir confiance en luy, les aſſeurant que l'intention du Roy eſtoit de luy remettre le Commandement de ſon Armée, afin de luy donner plus de pouuoir; iuſques là qu'il faiſoit ſuggerer que le Roy ſe contenteroit de conſeruer ſeulement à M. R. les choſes auſquelles S. M. ſe treuueroit obligée par honneur comme à ſa Sœur & à ſa confederée. Ce fut ſur cette politique que le Cardinal procura l'enuoy du Duc de Longueville en Italie Beau-Frere du Prince Thomas, pour commander conjointement les armées d'Italie, quoy qu'il n'y en eut point de Commiſſion du Roy; & que la choſe eut eſté ſimplement dite de bouche au Duc de Longueville, & au Comte de la Trinité, que le Prince auoit enuoyé en France complimenter la Cour, où il reçeut des careſſes extraordinaires du Cardinal & eut audiance fauorable pendant qu'elle eſtoit ou refuſée ou dilayée aux Miniſtres de M.R. Les choſes eſtoiẽt en cét eſtat quand le Card. de Richelieu mourut à Paris le 4. de Decẽbre: Et bien que cette mort dût eſtre miſe au nombre des bon-heurs dont M. R. auoit eſté fauoriſée cette année en ce qu'elle perdoit le plus grand ennemy qu'elle eut au monde, neantmoins les Princes y gagnerẽt; parce que le Cardinal Mazarini ſon Succeſſeur en la faueur & au Miniſtere, Chauigny & des Noyers Secretaires d'Eſtat ſe porterent ouuertement pour eux, au lieu que la deffiance naturelle du Cardinal de Richelieu & ſa politique inuiolable, ne luy permettant pas de ſe fier iamais à ſes Ennemys reconciliés, donnoit des bornes à ſes graces & à ſes faueurs: De ſorte que ſa penſée eſtoit pluſtôt de mortifier M. R. que d'agrandir les Princes, ou de les agrandir pluſtôt en apparence & en parolles, qu'en effet. Le Cardinal Mazarini au contraire agiſſant par d'autres maximes, reſolut de gagner les Princes auec ciuilité & par témoignages de confiance & d'amitié; les conſiderants comme perſonnes qui n'auoient iamais reçeu aucun déplaiſir de luy, & leſquelles par conſequent ne s'en deffieroient pas: Et de là ſont venües toutes les gratifications & les recompenſes que les Princes ont eües de la Cour de France, dont M. R. eut la premiere preuue par la donnation que le Roy fit de la Ville & Chaſteau de Tortonne & de ſes dependances au Prince Thomas en titre de Principauté, à l'Excluſion de S. A R. ſon Neueu & ſon confederé, qui auoit contribué à la priſe de cette place auec ſes forces, & aux dépens de ſes Eſtats, à qui par cette conſideratiõ il y auoit plus d'apparence de la remettre qu'au Prince Thomas, veu meſme que par le premier Traitté que Victor-Amé fit auec la France l'an 1635. il auoit eſté dit: Que

les conqueſtes que les deux Armées feroient ſur les Eſpagnols ſe partageroient. Les Miniſtres du Roy en Piemont pour adoucir l'eſprit de Madame Royale, qui auoit ſujet de s'offencer de ce procedé, publierent que ſa Majeſté auoit eſté obligée d'en vſer ainſi, pour faire ceſſer la jalouſie des Princes d'Italie, qui croyoient que le Roy eut deſſein de s'y aggrandir : Et ainſi ce qui n'auoit eſté fait que pour choquer indirectement M. R. paſſa chés toutes les nations, pour vne action de generoſité.

Cette illuſtre Princeſſe pourtant n'en fit aucune plainte, preuoyant bien que cette Place ne ſe pouuoit pas conſeruer, & qu'en tout cas il eſtoit plus auantageux à S. A.R. qu'elle fut entre les mains d'vn Prince de ſon ſang, qu'en celles des François. Outre qu'elle fit reflexion que cette liberalité du Roy enuers le Prince Thomas l'engageoit plus eſtroittement à la France, le detachoit entierement du party d'Eſpagne, joint à cela que M. R. pour auoir les Princes d'Italie fauorables pendant cette guerre, eſtoit bien ayſe de leur faire connoiſtre qu'elle n'auoit autre ambition, que de rauoir ce qui auoit eſté vſurpé ſur S.A.R. & non point de s'eſtendre ſur le Milanois.

Quoy qu'il en ſoit la reſtitution du Chaſteau de Verruë faite à S.A.R. peu de temps apres par ordre du Roy ſatisfit en quelque façon M.R. & confirma les Italiens en la bonne opinion qu'ils auoient conceüe de la moderation des François.

Ch[ateau] de V[er]rue[...] du [...] S.A[...]

Les Eſpagnols reconnoiſſants de qu'elle conſequence eſtoit à l'Eſtat de Milan la perte de Tortonne, reſolurent de l'aſſieger, nonobſtant les rigueurs de l'hyuer. Le Comte de Sirüela en fit les approches le 9. de Feurier, & le Prince Thomas qui ne s'attendoit pas à cela, & qui auoit grand intereſt de ſe conſeruer vne ſi illuſtre conqueſte, ramaſſa to utes les Trouppes Françoiſes qui eſtoiẽt en quartier d'hiuer en Piemont auec la Caualerie de M. R. commandée par le Marquis Ville, & leur donna rendés-vous à Liuorne, eſperant de iour à autre vn renfort de gens que l'on luy auoit promis en Franc e. Mais apres l'auoir inutillement attendu, & ſachant les grands trauaux & l'admirable circonuallation faite par les Eſpagnols autour de cette place, & qu'outre l'armée du ſiege il y auoit encore d'autres Trouppes en campagne ſous la conduite du Marquis de Caracene pour s'oppoſer à ſes deſſeins & pour garder les paſſages des Riuieres : Il fut obligé de changer ſa reſolution, & d'entrer auec ſon Armée compoſée de 6000. hommes de pied ſeulement & de 3000. cheuaux ſur le Nouarois, tant pour l'y faire ſubſiſter, que pour faire diuerſon, afin d'obliger les Eſpagnols d'abandonner le ſiege de Tortonne, par la crainte de perdre Nouare, dans laquelle le Prince auoit quelques intelligences. Mais ne voyant point d'apparence qu'elles d'eûſſent reuſſir, ny de pouuoir ſecourir Tortonne, il paſſa le Taner à S. Barthelemy le 12. d'Auril pour attaquer Aſt, d'abord il forçea vn petit Fort entre la Citadelle & le Taner, ce qui obligea ceux de la Ville de ſe rendre 4. iours apres ; ainſi il ne reſtoit que le Chaſteau & la Citadelle, où le Prince ne rencontrant pas toute la reſiſtance qu'il croyoit ſe rendit Maiſtre du Chaſteau le 25. d'Auril, & de la Citadelle le 3. de May. Ce ſuccés ayant enhardy le Prince d'entreprendre le ſecours de Tortonne, il fit paſſer la Scriuia à ſon armée, & alla du Coſté d'Alexandrie d'où apres diuerſes Courſes, il fut contraint de ſe retirer ſe voyant hors d'eſperance de ſauuer Tortonne que Florinville qui en eſtoit Gouuerneur, apres vne memorable deffence rendit par capitulation le 16. de May. Pendant ce ſiege, le Roy Louys XIII. mourut à S. Germain en Laye le 14. de May, & la Regence du Royaume fut deferée à la Reyne, & la principale direction des affaires au Cardinal Mazarini ; euenement qui fut encore auantageux aux Princes Maurice & Thomas, par ce que deſlors ils furent conſiderés par la Reyne comme ſes Couſins Germains & à la Cour pour particuliers Amys du Cardinal : Et comme il eſtoit plus facile à ce Miniſtre

Tor[tonne] a[ssie]gée par Eſp[agnols]

priſe d'Aſ[t] par le prince Thomas 164[3]

repriſe de Tortonne par les Eſpa[gnols]

mort du Roy

d'entretenir

d'entretenir l'amitié auec les Princes & auec moins de dépence ; & qu'au contraire il ne pouuoit soustenir les interests de M. R. ny prendre les soins necessaires pour le bien des Estats de S. A. R. qu'auec des fraiz extraordinaires, le Conseil de France pancha plustost à prendre le party des Princes que celuy de M. R. quoy que la France y fut engagée par diuers Traittés ; estimant qu'en appuyant les intentions des Princes on les éloigneroit des Espagnols, & qu'on s'asseureroit par mesme moyen du Piemont où les François n'estoient pas aymés.

Sur cette Politique, pendant que le Prince Thomas estoit allé tenter le secours de Tortonne, on luy enuoya de France les Patentes de General de l'Armée du Roy lesquelles furent expediées sans la participation de M. R. ny mesme de son Ambassadeur resident en France ; & quoy que par ciuilité elles luy eussent esté remises pour les faire tenir au Prince ainsi qu'elle fit par le Comte de Fruzasque. Toutesfois M. R. ne se paya point de cette superficielle deference, sçachant bien que le Prince Thomas ne luy en auroit point d'obligation comme n'y ayant rien contribué. A cét employ on adiousta vn commandement absolu sur les Armées, Iustice & Finances, contre tout ce qui s'estoit pratiqué sous Victor-Amé ; & outre cela il y eut ordre de la Reyne à l'Ambassadeur de France resident à Turin, aux Lieutenans Generaux & autres Officiers de l'Armée d'obeyr entierement au Prince Thomas, qui dés là fut si consideré en France que ceux qui y alloient de sa part ou qui s'auoüoyent d'estre à luy y rencontroient toutes sortes de faueurs. Et les Ministres du Roy residents en Piemont ou à l'Armée affectoient ouuertement de ne dependre en façon que ce soit de M. R. & d'estre dans les interests du Prince Thomas.

La prise d'Ast fut vne nouuelle preuue à M. R. du peu d'inclination que les François auoient pour elle : Car quoy que par les Traittés faits auec la France on fut obligé de rendre à M. R. toutes les places occupées par les Espagnols à mesure qu'elles se recouureroient ; neantmoins on mit garnison Françoise & vn Gouuerneur François dans Ast. Et pour oster à M. R. le sujet de s'en plaindre on luy remit Sauillan place de moindre consideration ; ce qui l'obligea de faire instance qu'on luy rendit Querasque, tant pour estre inutile aux François, qu'à cause que l'on en auoit laissé si fort ruiner les fortifications que dans peu de temps il y auroit à craindrre qu'il ne demeurât ouuert. Cette demande fut accordée à l'Abbé de Verruë nouuellement enuoyé Ambassadeur en France en la place du Comte Vbertin de Morette. Mais Ville-neufue d'Ast ayant esté assiegé par les Trouppes de M. R. auant que la chose s'executât, les François pretendirent que les places qui se prendroient le reste de la campagne deuoient demeurer au pouuoir du Roy en relaschant Querasque, preuoyant la prise infaillible de Ville-neufue d'Ast, & qu'ainsi on ne donneroit rien à M. R.

L'Abbé de Verruë à qui cette proposition fut faite de la part du Cardinal y resista si vigoureusement & auec tant de chaleur, que le Cardinal témoigna en plusieurs rencontres qu'il en estoit mal edifié. Les raisons de M. R. & de ses Ministres estoient, *Que la restitution de Querasque auoit esté accordée sans condition, & par consequent il n'y auoit pas lieu d'en pretendre recompense : Que les François estoient obligés par les Traittés de rendre à M. R. toutes les places reprises sur les Espagnols, encore qu'elles eussent esté conquises par les Armées seules de S. Majesté ; & qu'à plus forte raison Ville-neufue d'Ast deuoit demeurer à S. A. R. puis que cette place n'auoit esté attaquée qu'aux despens de M. R. outre que le Commandant ayant des-ja capitulé dans la creance que les François n'en seroient pas les Maistres, il estoit à craindre qu'il ne prit occasion d'en retarder l'execution s'il apprenoit que la*

place ne deût pas eſtre reſtituée à S. A. R. les Eſpagnols ayants grand intereſt que les François n'euſſent rien en Italie. D'ailleurs, à quel propos les François pretendoient-ils de retenir Ville-neufue d'Aſt, attendu qu'ils eſtoient tenus par le Traitté de 1639. de rendre Chiuas, Turin & Demont. De ſorte qu'apres la reſtitution de Chiuas ils demeureroient encore ſaiſis de deux Villes importantes qu'on auoit droit de leur demander. A toutes ces raiſons on adiouſtoit, *Que s'il falloit par neceſſité laiſſer au Roy Ville-neufue d'Aſt en échange de Queraſque, M. R. ſe departiroit pluſtoſt de Queraſque que de relâcher Ville-neufue d'Aſt, comme place laquelle luy eſtoit en plus grande conſideration que l'autre.* Pendant cette diſpute le Prince Thomas eſtoit allé du coſté d'Alexandrie à deſſein d'attaquer cette place, & le Marquis Ville auec les Trouppes de M. R. ſe rendit Maiſtre de Ville-neufue d'Aſt, que le Comte François-Marie Broglia auoit dé-ja bloquée; Auguſtin Molinari qui en eſtoit Gouuerneur la rendit au nom de S. A. R. par capitulation du 12. de Iuillet.

Ainſi M. R. par ſon temporiſement ayant gagné cette place, continua ſes inſtances à la Cour de France par l'Abbé de Verruë pour auoir Queraſque qu'on luy auoit promis: A quoy l'on conſentit à la fin, ſous cette condition, que la garde des autres places qui ſe prendroient le reſte de la campagne appartiendroit au Roy. M. R. eut bien de la peine à s'y reſoudre, parce que c'eſtoit vne contrauention aux Traittés; neantmoins pour s'accommoder au temps elle y donna les mains; ſans que la choſe pût eſtre tirée à conſequence, & ſans preiudice de faire executer ponctuellement les Traittés qu'elle auoit faits auec la France. Par ce moyen les François rendirent Queraſque, & peu de temps apres le Prince Thomas accompagné de Dom Maurice, du Vicomte de Turenne, du Comte du Pleſſis-Pralin, du Marquis Ville & de ſainct André-Montbrun, mena ſon armée deuant Trin: Le Marquis de Velada noueau Gouuerneur de Milan en la place du Comte de Siruela ſe mit en campagne pour y jetter du ſecours, mais la diligence des noſtres fut ſi grande, & leurs attaques ſi chaudes, que le Baron de Wateuille Gouuerneur de la place ne pouuant plus ſe deffendre par faute de munitions de guerre, demanda à parlementer. Sur quoy le Prince luy enuoya le Marquis de Rocauion Piemontois auec qui fut arreſtée la capitulation le 24. de Septembre. Le Prince Thomas y mit garniſon Françoiſe & Amboiſe Gentil-homme François pour Gouuerneur, à condition que la place ſeroit reſtituée à S. A. R. par ce moyen les François eurent Trin pour Queraſque, dont M. R. ne fut pas marrie, parce que Trin eſt Ville frontiere, de grande garde, & expoſée aux premieres hoſtilités des Eſpagnols, au lieu que Ville-neufue d'Aſt & Queraſque ſont au milieu du Piemont.

Que-raſqu[e] rendu à M.R par le Fran-çois.

Trin pris par le Princ[e] Thom[as]

Apres la priſe de Trin, le Prince Thomas ſe retira à Yvrée, le Vicomte de Turenne à Turin, laiſſants le commandement de l'Armée à Pleſſis-Pralin, qui ne voulant pas demeurer les bras croisés ſur la fin de la Campagne, entreprit le ſiege de Pont de Sture, aydé du Marquis Ville General de la Cauallerie de M. R. Gildeuia Gouuerneur de la place ſe deffendit bien du commencement, puis capitula le 26. d'Octobre & la remit à Pleſſis-Pralin, qui y laiſſa pour Gouuerneur le Coudray qui commandoit le Regiment d'Auuergne.

Et le Pont de Sture.

Cette année fut heureuſe à M. R. en ce qu'elle retira des mains des Eſpagnols, Aſt, Ville-neufue & Trin, & de celles des François, Sauillan & Queraſque. Ainſi ſe voyant vn peu plus au large en Piemont, elle prit reſolution d'y faire venir S. A. R. laquelle depuis l'an 1639. eſtoit touſiours demeurée en Sauoye. Pluſieurs raiſons l'obligeoient à cela, car dans la deffiance en laquelle elle eſtoit encore des Princes, & particulierement du Prince Thomas; & dans le peu d'aſſeurance qu'elle auoit de l'amitié des François, la maxime

maxime d'Eſtat ne vouloit pas que le ieune Duc fut ſi éloigné d'elle. D'ailleurs il importoit extremement à la Regente en approchant de ſa perſonne celle du Souuerain, de luy inſpirer de bonne heure en vn âge ſi tendre les reſpects & les complaiſances que Madame Royale ne pouuoit eſperer de Son Alteſſe Royale pendant qu'elle en ſeroit ſi eloignée; outre que cette preſence authoriſeroit mieux ſa Regence. Mais la difficulté eſtoit du lieu où Son Alteſſe Royale pourroit faire ſa demeure en ſeurté: Car Turin n'eſtoit pas propre pour cela, y ayant garniſon Françoiſe dans la Ville & dans la Citadelle. Madame Royale choiſit donc Foſſan, à cauſe que cette Ville eſtoit la plus éloignée des Eſpagnols: Et quoy qu'elle ne fut pas fortifiée, elle eſtoit pourtant enuironnée de pluſieurs bonnes places gardées par des Sauoyſiens, ou par des Piemontois. Les ordres ayants eſté donnés, S. A. R. ſe mit en chemin au mois d'Octobre pour paſſer les monts. Madame Royale luy fut au rencontre à la deſcente du Montcenis & l'amena à Riuoles, où tous les Magiſtrats de Piemont complimenterent le Duc, & de là S. A. R. alla faire ſa reſidence à Foſſan.

A.R. ent Pie- ont.

En ce meſme temps le Marquis de ſainct Maurice fut deſtiné par Madame Royale, Ambaſſadeur à Munſter pour les intereſts de Son Alteſſe Royale, auec ordre de paſſer à Paris, afin d'y trauailler à la confirmation & renouuellement des Traittés faits entre la France & la Sauoye; & pour eſſayer par le moyen de l'amitié qu'il auoit contractée de longue main auec le Cardinal Mazariny, de reconcilier l'Abbé de Verruë auec luy. Le Marquis arriué à Paris, fut bien reçeu du Cardinal pour toutes les choſes qui le regardoient en ſon particulier; mais il ne pût rien obtenir en faueur de l'Abbé de Verruë, ny meſme la confirmation des Traittés auant ſon depart pour Munſter; le Cardinal ſe contentant de careſſer le Marquis de ſainct Maurice, & d'exclurre l'Abbé de Verruë de la negotiation, & s'il eut pû de l'audiance. Neantmoins, pour témoigner qu'il vouloit faire quelque choſe d'agreable à Madame Royale, en attendant que le Conſeil du Roy ſe pût diſpoſer à renoüer les Traittés, il propoſa au Marquis de ſainct Maurice (& donna charge à Aiguebonne d'en faire l'ouuerture à Madame Royale) *Que l'on rendroit la Ville de Turin (à la reſerue de la Citadelle) Aſt, Carmagnole, Demont, & le Fort de Lauſet, à condition que Son Alteſſe Royale remettroit Verruë aux François.* Ce que le Cardinal ſouhaittoit, pour décharger le Roy de la grande dépence à laquelle la garde de ces places engageoit Sa Majeſté, & la rejetter ſur Madame Royale; ſe perſuadant que les François apres cela, n'ayant que fort peu de places en Piemont, la Regente ne feroit plus de ſi grandes inſtances pour la confirmation des Traittés; & qu'ainſi il ſeroit au choix du Roy de les entretenir, ou de les rompre. Cette propoſition fut mal reçeuë de Madame Royale: Car bien qu'il fut auantageux à Son Alteſſe Royale de luy rendre ces places, toutesfois il importoit beaucoup à la ſeurté de ſes Eſtats, que les Traittés faits auec la France fuſſent obſerués, ce qui ne ſe pouuoit eſperer que par vne confirmation qu'en feroit le nouueau Roy: Outre que de remettre Verruë aux François ſur la ſimple parolle que Sa Majeſté ou ſon Miniſtre donneroit de la rendre auec les autres places, leſquelles demeureroient encore au pouuoir des François, ſans en faire vn Traitté par écrit confirmatif des precedents; c'eſtoit hazarder la reputation de Madame Royale, laquelle comme Tutrice eſtoit obligée de prendre de plus grandes precautions. Ce que le Prince Thomas meſme, qui eſtoit allé à Paris, fut contraint d'auoüer, quelque inclination qu'il eut de complaire au Cardinal, & le confirma depuis à Ayguebonne

guebonne

guebonne estant de retour à Turin. Nonobstant tout cela, Ayguebonne qui auoit ordre du Cardinal de porter Madame Royale à accepter ce party, essaya de luy persuader, *Qu'il estoit inutile de demander vn nouueau Traitté à la France, puis qu'effectiuement on vouloit remettre les places à Son Altesse Royale, & que celle de Verruë n'estoit rien en comparaison des autres que l'on vouloit rendre.* Et comme Madame Royale ne se pût iamais payer de ces raisons, Ayguebonne témoigna publiquement d'en estre mal satisfait; dont il s'en fit autant de bruit à la Cour de France, que si l'on eut fait vne grande iujure à la Couronne. On s'en prit mesme au Marquis de Pianezze principal Ministre de Madame Royale, comme Autheur de ce Conseil; & l'on refusa l'audiance à l'Abbé de Verruë, luy reprochant qu'il y auoit contribué. Mais le sujet de la plainte que l'on faisoit contre le Marquis de Pianezze venoit de plus loin. On se souuenoit encore de la prise de Reuel & de Verruë, & de ce qu'il auoit refusé du Cardinal de Richelieu la charge de Mareschal de Camp és armées du Roy & vne Pension de Sa Majesté; outre que les Princes le croyants contraire à leurs interests, il ne pouuoit pas estre aymé des Ministres François qui les soustenoient.

Ce procedé offença sensiblement Madame Royale, voyant ses Ministres mal traittés; & ses intentions (quoy qu'innocentes) si sinistrement interpretées, n'ayant iamais eü la moindre pensée de faire quoy que ce soit, qui pût choquer ny les interests de la Couronne de France, ny les volontés de ses Ministres. Cependant, comme c'est vn acte de prudence aux bons Pilotes de baisser les voiles pendant l'orage, Madame Royale dissimulant son déplaisir & cedant à vne puissance superieure, depécha en France le Comte Ierosme de Morette personnage de grande capacité pour s'en iustifier, auec ordre pourtant de ne point démordre de la resolution prise. Comte de Morette enuoyé en France par M.R.

Il ne fut pas difficile au Comte de Morette de monstrer que Madame Royale auoit grande raison d'en vser ainsi; mais il luy fut impossible de le persuader aux Ministres du Roy, ny de les rendre bien intentionnés enuers elle, ny enuers le Marquis de Pianezze & l'Abbé de Verruë; tant s'en faut qu'ils prirent de là pretexte, de ne point relâcher les places offertes, parce que M. R. les auoit refusées sous les conditions que l'on auoit proposées; disants que ce que l'on en auoit fait n'estoit pas pour se décharger d'vne dépence inutile à la France, mais seulement pour gratifier son Altesse Royale, dont le contraire se verifia depuis.

Le Prince Thomas, apres auoir reçeu de grandes caresses à la Cour de France, repassa les Monts au commencement du mois de Mars de l'an mille six cents quarante-quatre, & se mit en campagne au mois de Iuin. Le Marquis Ville ne voulut pas seruir cette campagne en son Armée, parce qu'ayant la Commission de Lieutenant General és Armées de France, & n'en pouuant pas faire la fonction, à cause des oppositions du Comte du Plessis-Pralin; il alla seruir le Pape auec le mesme employ. La premiere des conquestes du Prince Thomas fut le Chasteau de Ponzzon rendu le vingt-sixiéme de Iuin apres soixante volées de canon. En mesme temps Florinville Mareschal de Camp de son Armée prit Sartirane entre Breme & Valence sur le Pau; & le Prince, apres auoir demeuré quelque temps autour de Breme, & ne voyant point d'apparence d'attaquer vne place si forte, en partit le vingt-sixiéme de Iuillet & mena la plus grande partie de ses Trouppes à l'entreprise d'Arone située sur le Lac Majour; laquelle ne luy ayant pas reüssi, il resolut d'assieger Saintya où Dom Diego d'Aluorado commandoit pour le Roy d'Espagne. Exploits du Pr. Thom. 1644.

Mais

Mais pendant ce ſiege les Eſpagnols ſurprirent la Citadelle d'Aſt le vingt-ſeptiéme d'Aouſt: Ce qui fit connoiſtre au Conſeil de France qu'il eut eſté bien plus à propos de remettre cette place à M. R. que de la retenir, puis que l'on n'auoit pas les moyens de la conſeruer. A cette nouuelle la Regente y enuoya ſes Gardes en diligence pour empeſcher que les Eſpagnols ne s'emparaſſent de la Ville, laquelle par ce moyen & à l'ayde des trouppes que le Prince y fit aller du camp de Saintya ſous la conduite de S. André-Montbrun Mareſchal de Camp, fut garentie. Cependant le Gouuerneur de Saintya fit la capitulation le 6. de Septembre, & le Prince animé de ce bon ſuccés aſſiegea la Citadelle d'Aſt, entrepriſe laquelle luy reuſſit à beaucoup de gloire par la facilité que luy en donna la conſeruation de la Ville, Dom Pietro Carola qui y commandoit pour les Eſpagnols, ſe voyant ſans eſperance d'eſtre ſecouru par le Marquis de Velada, la remit à compoſition le dernier iour de Septembre.

Apres cela le Prince, enſuite des ordres qu'il auoit du Roy, fit marcher le 5. d'Octobre ſon Armée du coſté de Final qu'il eſperoit de ſurprendre en l'attaquant par terre, ſur l'aſſeurance qu'on luy auoit donné, qu'à meſme temps qu'il en feroit ſes approches, le Duc de Brezé auec l'Armée nauale de France ſe rendroit deuant cette place, où il n'y auoit que 300. hommes, afin de luy oſter le ſecours par Mer. Le Prince ſe ſaiſit auec facilité des poſtes plus auantageux ſur les auenuës de cette place, ſçauoir de Carcere & de Calize, le premier occupé par Macety qui commandoit ſa Cauallerie & le ſecond par S. André-Montbrun; mais l'Armée nauale n'eſtant pas venuë à iour nommé, & 600. hommes y eſtans entrés par Mer la nuit du 14. au 15. le Prince Thomas fut obligé de ſe retirer, & vn peu apres qu'il eut decampé; l'Armée nauale parut; mais il n'eſtoit plus temps de continuer l'entrepriſe, puis qu'elle eſtoit deſcouuerte. Ainſi s'acheua la Campagne de l'an 1644.

Sur le commencement de l'année ſuiuante, le Marquis de S. Maurice, Plenipotentiel de S. A. R. ſe mit en chemin pour l'aſſemblée de Munſter, & peu de temps apres le Cardinal Mazariny preuoyant de grandes difficultés à munir & rauitailler les places que le Roy tenoit en Piemont, & apprehendant que par ce deffaut il ne s'en perdit qu'vne comme il eſtoit arriué à la Citadelle d'Aſt, condeſcendit à la confirmation des traités de confederation ſi ſouuent demandée par M.R. & luy fit de nouueau propoſer la reſtitution d'Aſt, de Carmagnole, de Demont, de la Ville de Turin & du Fort du Lauſet, y adjouſtant le Chaſteau de Cauours & Saintya fraiſchement conquis, où contre la teneur des Traités, on auoit mis vn Gouuerneur François, à la charge toutesfois que Cauours ſeroit demoly, ſans qu'il pût eſtre rebaſty ny que l'on y pût loger aucunes trouppes, & que Verrue ſeroit relaché à ſa Majeſté. M.R. accepta ce party & conſentit à la demolition de Cauours, laquelle elle ne pouuoit empeſcher, mais elle ne voulut pas promettre qu'il ne ſeroit iamais reſtably, comme choſe trop prejudiciable à l'authorité de S.A.R. Ainſi la choſe fut concluë ſans y comprendre Cauours, lequel demeura au pouuoir des François ſous les conditions des anciennes confederatiõs. Cette difficulté & quelques autres qui ſuruinrent retarderent la ſignature du Traité, dont l'vne fut ſur le refus que fit le Cardinal de fournir vn million de liures tous les ans pour la ſubſiſtance des trouppes de S.A.R. promis par le feu Roy par le Traité du premier de Iuin 1639. ayant deſiré qu'en place de cét article il fut ſimplement exprimé: Que les trouppes de S.A.R. ſeroient traitées comme celles du Roy, ſe perſuadant que les Françoiſes ne receuant point d'argent de France, & ſeulement les quartiers en Piemont, celles de S.A.R. par conſequent en feroient de meſme, & ne coûteroient rien au Roy, & que cét article fut tres-important & comme tel

eut eſté long-temps diſputé, à la fin M.R. ayant conſideré que quand la France auroit promis le payement de cette ſomme, il ſeroit fort difficile de l'y contraindre, ſi l'on n'en auoit pas la volonté ; elle ayma mieux l'accorder que de rompre le Traité.

L'autre difficulté plus conſiderable fut ſur les paroles de l'article 3. du Traité ; où il eſtoit dit : *Que M.R. demeureroit chargée de la garde des autres places pour plus grande ſeurté, & pour obliger les Eſpagnols à la Paix generale de rendre celles qu'ils occuperoient ſur la Maiſon de Sauoye.* En quoy l'on treuua qu'il y auoit quelque choſe à redire ; car comme en matiere de Traités les plus puiſſants les interpretent touſiours à leur auantage s'il y a la moindre obſcurité : Auſſi les Miniſtres de M. R. apprehenderent que ces paroles ne ſeruiſſent de pretexte aux François, pour ne pas reſtituer les autres places qu'ils tenoient auparauant la Paix generale ; bien que par les Traités precedents ils fuſſent obligés de le faire ſans l'attendre, arriuant où la Paix particuliere d'Italie, ou vne longue Trefve auec les Eſpagnols, où que volontairement ils remiſſent eux meſmes les places, ou qu'elles vinſſent à eſtre recouurées par la voye des Armes. En tous leſquels cas les François deuoient rendre celles dont ils n'eſtoient que les depoſitaires. D'ailleurs on croyoit que ces paroles fuſſent equiuoques (*pour obliger les Eſpagnols à la Paix generale, de rendre les places par eux occupées ſur la Maiſon de Sauoye,*) ſe pouuant dire par ſubtilité qu'encore que les Eſpagnols n'euſſent plus de places dans le Piemont ; la France pourtant auoit raiſon de conſeruer celles qu'elle y auoit, pour faire quiter aux Eſpagnols celles qu'ils pourroient prendre à l'auenir dans la ſuite de la guerre, iuſqu'à la concluſion de la Paix generale. Par ces raiſons les Miniſtres de Sauoye vouloient que ces paroles fuſſent rayées ; Ayguebonne au contraire s'opiniaſtroit à les y laiſſer, comme vn moyen infaillible pour porter les Eſpagnols à vne generale reſtitution par le Traité de Munſter ; ſur quoy on treuua ce temperament. *Que l'Article paſſeroit en la forme qu'il auoit eſté couché ; mais que par vn autre article ſecret, il ſeroit dit que ces paroles ne pourroient apporter aucun preiudice aux promeſſes faites par les François touchant la reſtitution des places portée par l'article ſecond du Traité* ; dont Ayguebonne fut ſatisfait ; mais le Cardinal n'y voulut pas conſentir & ayma mieux que l'on rayaſt les paroles dont Madame Royale auoit pris ombrage, que d'accorder l'article ſecret. Cette difficulté vuidée, les Miniſtres de Madame Royale propoſerent la promeſſe de la reſtitution des autres places, leſquelles demeureroient encore au pouuoir des François, à laquelle on creut qu'il auoit eſté ſuffiſamment pourueu par l'article premier du Traité que l'on proiettoit, où il eſtoit dit : *Que le Traité du treiziéme de Iuin mil ſix cents trente-huict, ſeroit confirmé & obſerué en tous ſes articles, excepté aux choſes où il y auroit eſté derogé par le preſent Traité*, & par l'Article II. ou l'on auoit mis. *Que ſa Majeſté auoit iugé à propos de confirmer de nouueau & en tous ſes points, les promeſſes faites par les Miniſtres du feu Roy ſon Pere, par ledit Traité du treziéme de Iuin mil ſix cents trente-huict, concernant la reſtitution des Places, leſquelles promeſſes demeuroient en leur force & vigueur, ſans que la reſolution priſe d'vn commun concert, & ſur grande conſideration touchant la garde & ſeurté des places, puiſſe inualider en façon que ce ſoit leſdites promeſſes :* Et par ce moyen Madame Royale obtint non ſeulement la confirmation du Traité de l'an mil ſix cents trente-huict ; mais encore de celuy de 1639. que la France n'auoit iamais voulu ratifier, qui pourtant ſe treuuoit compris dans la confirmation, ſous le nom des promeſſes faites par les Miniſtres du feu Roy Louys XIII. outre cela M.R. en retira cét auantage que le Roy s'obligea d'obſeruer les promeſſes faites par des conuentions particulieres de rendre les autres places miſes en depoſt entre les mains des François depuis le Traité de l'an 1639. Il

Il eſt vray que le Cardinal en accordant toutes ces choſes exigea vne lettre de Madame Royale à Ayguebonne Ambaſſadeur de France ; par laquelle elle promettoit de laiſſer entrer les trouppes de ſa Majeſté dans la Ville de Turin, au cas que le ſeruice ou le bien de la cauſe commune le requit ; à condition auſſi qu'elles en ſortiroient lors que ſa Majeſté & Madame Royale le iugeroient neceſſaire, & cela ſeulement pendant que le Roy tiendroit les autres places du Piemont. Ainſi s'acheua le traitté au Valentin, ſigné de Madame Royale, & des Princes, & de l'Ambaſſadeur Ayguebonne le troiſiéme d'Auril mil ſix cents quarante-cinq, qui fut ratifié par le Roy le vingt-quatriéme du meſme mois.

Enquoy Madame Royale procura de grands auantages à l'Eſtat ; car elle remettoit Aſt, Carmagnole, Demont, Saintya & Lauſet ſous l'obeïſſance de S. A. R. & reſtabliſſoit le Souuerain dans ſa reſidence ordinaire en la Ville capitale de Piemont, où il pouuoit demeurer ſans entrer en ialouſie de la Citadelle, pouuant ſe rendre le plus fort dans la Ville, ou en cas de deſordre auoir aſſes de loiſir pour prendre party, ioint à cela que M. R. ſe deliura des incommodités & des chagrins qu'elle ſouffroit eſtant dans Turin où il y auoit auparauant vne garniſon, laquelle ne dependoit point d'elle. Il eſt vray que la reſerue faite par ce dernier traitté : Que le Roy pourroit faire entrer de ſes trouppes dans la Ville de Turin, ſembloit reduire les choſes en leur premier eſtat ; mais comme les François n'auoient ſouhaitté cela que pour donner de l'ombrage aux Eſpagnols, & pour retirer d'eux les places qu'ils detenoient auec plus de facilité ; auſſi s'eſtoient-ils contentés pour la ſeurté de cet article du ſeul conſentement de Madame Royale & d'vne lettre qu'elle en auoit eſcrite à Ayguebonne. Ce qui ne l'obligeoit, qu'autant qu'elle le iugeroit neceſſaire. Finalement Madame Royale eut la ſatisfaction d'auoir renoüé auec ſa Majeſté tres-Chreſtienne les traittés conclus auec le feu Roy, & de s'eſtre aſſeurée la reſtitution des places tenues par les François promiſe par le traitté de mil ſix cents trente-neuf. A quoy le Cardinal de Richelieu, ny le Cardinal Mazarini ne s'eſtoient iamais voulu precizement engager. Ce qui d'ailleurs fut glorieux à M. R. en ce qu'elle auoit porté les choſes à ce point en vn temps auquel il ſembloit que la France voulut abaiſſer ſon authorité. La concluſion de ce traitté arriua encore fort à propos, parce que le Marquis de S. Maurice en ſon Ambaſſade de Munſter pouuoit prendre la deſſus le fondement de la demande de la reſtitution generale des places de Piemont occuppées par les François & par les Eſpagnols.

Ce fut enſuite de ce traitté que M. R. & S. A. R. firent leur entrée ſolemnelle à Turin l'onziéme d'Auril ſuiuies de toute la Cour, des Magiſtrats, & de toutes les perſonnes les plus qualifiées de l'Eſtat. L'Ambaſſadeur Ayguebonne qui en eſtoit Gouuerneur, en remit les clefs à M. R. & peu de iours apres les autres Gouuerneurs des places que l'on deuoit rendre par le traitté, en firent de meſme auec l'applaudiſſement general de tous les peuples, particulierement de ceux de Turin, qui eurent vne ioye incroyable de reuoir leur Souuerain apres ſix ans d'abſence.

Mais vne broüillerie ſuruenuë entre M. R. & le Conſeil de France troubla la ioye de la Cour. Le Marquis de S. Maurice allant à Munſter en qualité de Plenipotentiel de S.A.R. on luy donna Iean-Franç. Belletia Senateur au Senat de Piemõt, puis Preſident Patrimonial en la Chãbre des Cõptes de Turin, non point auec titre d'Ambaſſ. ou de Collegue, mais ſeulement pour luy ſeruir de Conſeil au traitté de la Paix generale qui ſe deuoit cõclure en cette Ville, pour en dreſſer & eſtendre les articles, & pour les proteſtations & conteſtes qui pouuoient arriuer auec les Ambaſſadeurs des autres Souuerins. Le premier employ de

de Belletia à Munster, fut de negotier auec le Nonce de sa Sainteté, & auec les Ambassadeurs des Princes, Electeurs de l'Empire, le traitement Royal pour le Marquis de S. Maurice, comme Sauoye l'auoit déja receu des Couronnes de France, de Suede, des Princes Electeurs, & des autres Potentats, & comme les Ambassadeurs de l'Empereur le faisoient esperer, pourueu que les Espagnols y consentissent. Le Marquis treuua à propos, du consentement toutesfois du Comte de Seruient, & de Mesmes-d'Auaux Ambassadeurs de France, que Belletia en fit la negotiation auec les Plenipotentiels de l'Empereur, & du Roy d'Espagne; ce qui engagea Belletia en quelques visites auec eux: Et quoy que la decision de cette affaire eut esté renuoyée à Vienne & à Madrid, & interrompue à Munster; neantmoins Seruient se repentant d'auoir donné occasion aux Ministres de la Maison d'Austriche & de Sauoye, de se voir, & de conferer ensemble, ou par quelque autre consideration, escriuit aigrement en France contre Belletia, le chargeant d'auoir eü quelque ordre de M.R. pour negotier auec les Ambassadeurs de l'Empereur, & de sa Majesté Catholique par l'organe du Marquis de Pianezze son premier Ministre, à l'insçeu du Marquis de S. Maurice, supposant que Belletia auoit veu Sajauedra Plenipotentiel d'Espagne en particulier sans sa participation, se fondant sur ce que l'Ambassadeur de Venise parlant de Pignerol auec Sajauedra, auoit dit que les François le tenoient à legitime tiltre, & du consentement de Sauoye: A quoy Sajauedra luy repartit, *s'il sçauoit bien que les Sauoysiens en fussent contents*? Voyla le fondement de l'accusation du President Belletia, laquelle fit vn si grand effect en France, que les Ambassadeurs de sa Majesté à Munster & à Turin firent instance aupres de M. R. pour le faire rappeller promptement, iusqu'à vser de menaces, au cas qu'il y eut du retardement, nonobstant que Belletia se fut iustifié & eut fait connoistre clairement qu'il n'auoit fait aucune visite chez les Ministres de la Maison d'Austriche que du consentement de ceux de France; protestant de n'auoir iamais parlé de Pignerol à Sajauedra, qu'il croyoit si homme d'honneur, qu'encore qu'il fut Ministre d'vn Roy qui faisoit la guerre à S.A.R. & qui par consequent auoit interest de mettre la Maison de Sauoye en deffiance, & en des-vnion auec la France, il n'estimoit pas qu'il voulut soustenir vne si grande imposture.

Or, quoy que M. R. iugeast bien que son refus pouuoit alterer la bonne intelligence, en laquelle elle estoit auec les François; elle ne pût iamais pourtant se resoudre à rappeller Belletia, parce que c'estoit auoüer en cette fameuse Ville alors le theatre de toute la Chrestienté; que son authorité n'estoit pas souueraine, mais dependante des Conseils & des resolutions des François; Outre que le crime que l'on imputoit à Belletia n'estoit appuyé que de legeres coniectures, sur lesquelles il n'y auoit pas d'apparence de le condamner; d'ailleurs M. R. apprehendoit que retirant le President Belletia sur vne accusation si mal establie, elle auroit peyne à treuuer vn autre Ministre qui fut assez hardy pour tenir le party de S. A. R. contre les sentiments du Conseil du Roy, & peut estre auoit-on eü ce motif en France, pour reduire par cét exemple les Ministres de S.A.R. dans vne si grande sujettion, qu'ils n'osassent plus negotier auec ceux de la Maison d'Austriche quand l'occasion s'en presenteroit, encor qu'ils en eussent le commandement.

M.R. refuse de rappeller le President Belletia. 1645.

M. R. demeurant donc ferme dans sa premiere resolution auec la mesme constance que si elle eut eü vn differend à démesler auec vne puissance egale, & tout de méme qu'elle auroit pû faire si elle n'eut point eü de trouppes Françoises dans les Estats de S.A.R. & si les Princes eussent esté bien auant dans ses interests, on s'en prit à l'Abbé de Verrue son Ambassadeur en France, qui fut mal traité de paroles, & Senantes estant allé au Roy de la part de M.R. pour remercier

mercier

mercier S.M. de la restitution des places ensuite du traité du Valentin, fut receu de la Reyne auec beaucoup de froideur: Le President Belletia fut menacé de la vie à Munster, Aiguebonne de son costé fulminoit à Turin & accusoit M. R. de trop d'obstination, & le Marquis de Pianezze d'en estre l'Autheur, à qui on ne manquoit pas de faire dire que la France meditoit de s'en vanger, parce qu'il ne s'estoit point relaché de l'opinion qu'il auoit, que M.R. non seulement ne deuoit pas rappeller le President Belletia (à moins qu'il fut conuaincu du crime qu'on luy imputoit,) mais qu'elle estoit encore obligée de procurer qu'il se iustifiast, pour descouurir la fausseté de l'accusation.

Pendant ce contraste, le Prince Thomas qui commandoit l'Armée du Roy en Piemont prit Vigeuano sur les Espagnols, où il croyoit de laisser ses trouppes en quartier d'hyuer; mais les viures luy ayant manqué, il s'en reuint en Piemont auec l'Armée sur la fin du mois d'Octobre: Le Marquis de Velada General des Espagnols qui le suiuoit, attaqua son arrieregarde à Prò, où il se fit vn combat sanglant que le Prince eut euité, s'il eut auancé sa marche le iour precedent; & si pour defendre le poste où il se rencontra le iour de l'attaque, il n'eut fait faire alte à la Caualerie de S. A. R. laquelle combattit si genereusement que les ennemys furent contraints d'auoüer que ces escadrons estoient des montagnes de fer. Le Marquis Guy Ville Lieutenant General de l'Armée Françoise, General de la Caualerie de S. A. R. s'y signala; Dom Maurice de Sauoye Mareschal de Camp en l'Armée Françoise, Colonel de Caualerie pour S. A. R. & Blancheville Lieutenant General de l'Escadron de Sauoye vieil Capitaine & fort consideré pour ses longs & fidelles seruices y furent tués. Le Marquis Monty Commissaire General de la Caualerie de S. A. R. & Mareschal de Camp dans les trouppes du Roy y fut blessé auec plusieurs autres de nostre Armée, les Espagnols y perdirent plusieurs personnes de condition; de blessés il y eut Dom Charles d'Est, le Comte Todero Barbo, le Comte Piato, le Comte Galeas Trotty Lieutenant General de la Caualerie du Duché de Milan & autres.

Le Prince Thomas, apres ce combat s'estant ioint au Mareschal du Plessis-Pralin voulut mettre toute l'Armée du Roy en quartier d'hyuer en Piemont, comme il auoit fait les années precedentes; mais M.R. qui auoit compassion des miseres du Piemont, & qui iugeoit bien que les Peuples à la fin plieroient sous le faix de tant de foules & de calamités, s'y opposa, offrant seulement de fournir la nourriture aux Officiers & Soldats effectifs. Quoy que par les Traités faits auec la France, elle ne fut obligée de les receuoir ny loger qu'en payant. Le Prince Maurice vaincu des raisons de M. R. se chargea de le faire agréér au Prince Thomas & au Mareschal du Plessis-Pralin; à quoy ils ne voulurent iamais consentir, n'alleguants autre raison sinon que le bien des affaires de sa Majesté ne le permettoit pas, & le Prince Thomas, bien qu'il ne peut desappreuuer les raisons de M. R. disoit suiuant sa maxime ordinaire: *Que l'on ne pouuoit disputer contre vn plus puissant sans perte*, dont M. R. fut tres-mal satisfaite, se voyant abandonnée en ce point par ceux qui deuoient appuyer sa resolution; neantmoins elle n'en voulut point demordre: De sorte que pour la contenter, on proposa cét expedient, que l'Armée du Roy seroit reformée & enuoyée partie au Montferrat, partie en France, & le reste sur la frontiere du Milanois où les Trouppes ne vouloient point aller; & qu'au lieu de la despence que Madame Royale eut esté obligée de supporter pour les Places retranchées, elle consentit à quelques auantages en argent pour les Officiers, dont le reiect se feroit sur les lieux qui auoient accoustumé de loger: Ce que M. R. agrea, par ce qu'elle guarentissoit par ce moyen le Piemont du logement qui estoit sa principale fin; ce qui ayant esté

pratiqué les années ſuiuantes a deliuré le Piemont des quartiers d'hyuer de l'Armée Françoiſe.

Ce differend terminé, celuy du Preſident Belletia fut renouuellé auec tant de chaleur de la part du Conſeil de France, que M. R. fut menacée de rupture, ſi elle ne le faiſoit ſortir de Munſter ; & les Princes Maurice & Thomas, au lieu de loüer la generoſité de Madame Royale, la blaſmoient auec tant d'exageration & en figuroient les inconuenients ſi facheux, que la pluſpart des mieux intentionnés pour S. A. R. appuyoient leur ſentiment : De ſorte que M. R. ſe voyant importunée de tant de coſtés, reſolut pour ne pas rompre, de donner quelque ſatisfaction à la Reyne & au premier Miniſtre. Le paſſage du Cardinal Antoine Barberin par Turin allant en France, en fournit le moyen ; parce que M. R. le pria d'eſtre l'Entremetteur de cét accommodement ; & de dire à la Reyne qu'eſtant en Piemont, il auoit appris la difficulté que Madame Royale faiſoit de donner congé au Preſident Belletia ; ce qui l'auoit obligé de la ſupplier d'auoir cette deference pour la Reyne ; à quoy Madame Royale s'eſtoit portée, & pour marque plus expreſſe de ſa volonté luy auoit remis vne lettre addreſſante au Preſident Belletia portant ordre de s'en reuenir en Piemont, pourueu que ſa Majeſté conſentit que le Cardinal Antoine eſcriuit à M. R. que la Reyne ſouhaittoit qu'elle rappellaſt Belletia pluſtoſt pour ſatisfaire ſa Majeſté, que pour aucune faute qu'il eut commiſe. Ce qui ſe faiſoit ainſi pour euiter les mauuaiſes ſuittes qu'eut eu l'adueu d'vn crime qui n'eſtoit qu'imaginaire. Cette Propoſition fut faite par le Cardinal Antoine ; mais elle fut reiettée : De ſorte que ne pouuant point eſcrire à Madame Royale la lettre concertée, Il rendit celle du Congé de Belletia à l'Abbé de Verruë. Et quoy que les ſoins que Madame Royale auoit pris d'appaiſer la cholere de la Reyne & de ſes Miniſtres, meritaſſent quelque reflexion & vn traittement plus doux ; neantmoins le Preſident Belletia eſtoit en ſi mauuaiſe odeur en France, & ſon eloignement ſi fort paſſionné, que l'Abbé de Verruë demeura long-temps ſans auoir audiance. On continua les menaces contre Madame Royale, & le Marquis de Pianezze : Et Ayguebonne Ambaſſadeur de France en Piemont eut ordre de la Reyne de ſe retirer, & de dire à leurs A A. R R. en prenant congé : *Que ſes inſtances ayants fait ſi peu de fruit, il n'eſtoit pas neceſſaire qu'il demeurat plus long-temps en cette Cour.* Il partit donc ſur la fin de l'an mil ſix cents quarante-cinq, ſans laiſſer aucun Succeſſeur, ny autre perſonne pour reſider à Turin, qui eut le caractere de Miniſtre de France, dont M. R. ne témoigna point d'eſtre ſurpriſe ny offencée.

Preſqu'à meſme temps arriua à Turin vne lettre de Ladiſlas IV. du nom Roy de Polongne (quoy que de vieille datte, à cauſe de la diſtance des Pays) par laquelle il donnoit aduis à S. A. R. de ſon Mariage auec Marie de Gonzague Ducheſſe de Neuers Fille du feu Duc de Mantoüe, & l'inuitoit ſuiuant la couſtume de cette Cour d'honorer les Nopces de ſa preſence. Madame Royale qui ne vouloit point que le Preſident Belletia ſortit de Munſter à titre de chaſtiment ; mais par quelque autre conſideration, prit occaſion de l'enuoyer en Polongne pour faire compliment à ce Prince au nom de S. A. R. & luy faire ſes excuſes de ce qu'il n'y alloit pas en perſonne, dont Belletia s'aquitta fort dignement, & s'en reuint de Cracouie à Turin, où il fut careſſé & receu de leurs Alteſſes Royales, comme Miniſtre qui auoit ſouſtenu auec fermeté les intereſts de ſon Prince, & n'auoit point plié aux menaces des Puiſſances Superieures. Apres ſon retour Madame Royale depeſcha à Munſter en qualité de Plenipotentiel de Sauoye le Comte Laurent Nomis Senateur du Senat de Piemont, pour ſe treuuer à la Diette Imperiale commencée à Munſter où il ſeruit ſon Alteſſe Royale auec beaucoup de courage & de prudence, &

negotia

negotia indifferemment auec tous les Miniſtres de Princes de l'Empire, & meſme de la Maiſon d'Auſtriche. Madame Royale de ſon coſté, & le Marquis de Pianezze ſon Miniſtre continuerent leur ordinaire façon d'agir & la meſme forme de Gouuernement.

Et parce que les trois ans de l'Ambaſſade de l'Abbé de Verruë eſtoient ſur le point de finir, M.R. qui auoit eſté ſouuent preſſée par le Cardinal Mazariny de le rappeller, crût qu'elle le pouuoit faire plus honnorablement en ce temps là où l'on ne luy en faiſoit plus d'inſtance; de crainte auſſi que manquant de le faire, on luy pourroit reprocher que les affaires de ſon Alteſſe Royale euſſent eu meilleur ſuccés en France, ſi la perſonne de ſon Ambaſſadeur eut eſté plus agreable. Elle donna donc pour Succeſſeur à l'Abbé de Verruë le Comte de Scarnafix Caualier d'vn grand merite, & qui auoit acquis beaucoup de reputation en d'autres Ambaſſades. Dés qu'il fut arriué à Paris l'Abbé de Verruë en partit, & ſe rendit à Turin, où apres auoir reçeu les careſſes, & les applaudiſſements que meritoit ſa bonne, fidelle, & iudicieuſe conduite, il fut nommé par M. R. pour l'vn des Miniſtres d'Eſtat.

Peu de iours apres arriua auſſi à Turin de la part du Roy le Pleſſis-Bezançon, qui apportoit la commiſſion au Marquis Ville reuenu d'aupres du Pape, pour, en l'abſence du Prince Thomas (qui s'eſtoit embarqué pour l'entrepriſe d'Orbitello) commander ſeul les trouppes Françoiſes reſtées en Lombardie. Il eut encore ordre de dire à Madame Royale, que la Reyne prenant cette reſolution auoit eſté bien ayſe de temoigner à tout le monde en quelle conſideration eſtoit Madame Royale en France, & la confiance que ſa Majeſté auoit aux Miniſtres de ſon Alteſſe Royale: Et quoy que les circonſtances du fait perſuadaſſent le contraire; toutesfois la Cour de Piemont fut ſurpriſe de cette ciuilité & de receuoir des compliments d'ou auparauant il ne venoit que des menaces & des plaintes, ſans que Madame Royale eut rien fait de ſon coſté qui eut eſté capable de cauſer ce changement: Mais ce qui augmenta l'eſtonnement fut la viſite que le Pleſſis-Beſançon rendit au Marquis de Pianezze de la part du Cardinal Mazariny, auec charge de l'aſſeurer que S. E. faiſoit capital de ſon affection, auoit vne eſtime particuliere pour ſa perſonne, & vouloit (nonobſtant tout ce qui s'eſtoit paſſé) viure auec luy dans vne parfaite, & cordialle correſpondance; car, outre que ce procedé eſtoit fort éloigné des bruits qui auoient couru; le Marquis de Pianezze ne s'y attendoit point, à cauſe de l'eſtroitte vnion qui eſtoit entre le Cardinal & le Prince Thomas: Ce qui rendoit la reconciliation du Marquis auec S. E. plus difficile. Il eſt vray que l'entrepriſe d'Orbitello n'ayant pas reuſſi au Prince Thomas, le Cardinal commençea d'auoir de la froideur pour luy, & ne porta plus ſi ouuertement ſes intereſts, alleguant qu'il eſtoit trop mal-heureux: En effect le Prince Thomas à ſon retour d'Orbitello eſtant allé prendre les Bains à Aix en Sauoye, où il paſſa le reſte de l'Eſté; le Cardinal donna commiſſion aux Mareſchaux de la Milleraye & du Pleſſis-Pralin de reparer en quelque façon la honte des François par la priſe de Portolongone en l'Iſle d'Elbe, & ſe rendit plus traitable à ceux qui auoient quelque choſe à deméler auec le Prince Thomas, qui ne s'apperceuant point de ce changement, eſtant retourné à Paris ne laiſſa pas de continuer ſes ſollicitations pour l'authorité qu'il vouloit auoir au Conſeil de ſon Alteſſe Royale, & en la Regence. A meſme temps vint en Sauoye ſur la fin de l'Automne la Princeſſe de Carignan pour demander les reuenus de l'Appannage du Prince ſon Mary, qui auoient eſté arreſtés par ordre de feu ſon Alteſſe Royale Victor-Amé, depuis que le Prince ſe fut retiré en Flandres au Seruice du Roy d'Eſpagne: Et quoy que Madame Royale en ſuitte du traitté fait auec les Princes, luy eut dé-ja donné vn reuenu de huict

huict mille Ducatons par an qu'elle auoit depuis augmenté d'vne ſomme conſiderable; neantmoins la Princeſſe de Carignan ne ſe tenant pas entierement ſatisfaite vouloit auoir le ſurplus, que Madame Royale luy refuſa; ſouſtenant que Victor-Amé auoit pû legitimement priuer le rince des reuenus de ſon Appannage, puis qu'il portoit les Armes pour ſa Majeſté Catholique, auec laquelle ſon Alteſſe Royale eſtoit en guerre, & qu'elle ſe deuoit contenter que l'on eut vſé de liberalité enuers le Prince Thomas, & qu'on ne luy eut pas demandé conte des Finances qui luy auoient paſſé par les mains pendant qu'il s'eſtoit attribué la qualité de Tuteur de ſon Alteſſe Royale, & de Regent de ſes Eſtats. Ces raiſons pourtant ne faiſoient point d'Impreſſion ſur l'eſprit de la Princeſſe de Carignan; parce qu'elle ſe ſentoit puiſſamment appuyée des lettres de la Cour de France, par l'eſquelles l'intereſt du Prince eſtoit recommandé à Madame Royale auec chaleur. Il ne s'y fit autre choſe pourtant, non pas que l'intention de Madame Royale fut de priuer abſolument le Prince de cette eſperance; mais elle eſtoit bien ayſe d'en dilayer l'effect iuſqu'à la Majorité de ſon Alteſſe Royale, afin que la choſe ſe faiſant par le Souuerain, le Prince Thomas luy en fut obligé, comme d'vne pure gratification; & que cela ſeruit de frein à ſon ambition, & le diſpoſat auec plus de facilité à la fin de ſa Regence, de remettre Yvrée, & à licentier les trouppes que l'on luy entretenoit. Ainſi la Princeſſe de Carignan qui ne penetroit pas dans cette Politique s'en retourna mal ſatisfaite en France, & l'année 1646. s'acheua ſans qu'il ſe fit aucun exploit militaire conſiderable en Piemont; parce que les meilleures trouppes des Eſpagnols ſe treuuerent occuppées en Toſcane, & celles que l'on auoit laiſſées ſous la conduite du Marquis Ville eſtoient ſi foibles, qu'il ne pût rien entreprendre de remarquable ſur l'Eſtat de Milan, ny empeſcher que les Eſpagnols ne priſſent Aquy & Ponzzon.

Le Comte de Scarnafix à ſon aduenement en France, fut plus heureux que l'Abbé de Verruë, quoy qu'il n'eut pas moins de fermeté que luy à ſouſtenir les intereſts de ſon Prince, & d'auerſion aux choſes que l'on luy propoſoit contraires aux intentions de Madame Royale, & au bien des Eſtats de ſon Alteſſe Royale; mais ou la conjoncture du temps, ou ſon bon-heur particulier luy donna plus de facilité pour ſes negotiations, que l'autre n'en auoit pas rencontré.

En ce meſme temps Madame Royale fit renoueller par tous les Ordres de ſes Eſtats le ſerment de fidelité à S. A. R. ainſi qu'il auoit eſté arreſté par le traitté de l'an mil ſix cents quarante-deux; Ce que les Princes Maurice & Thomas firent auſſi vn genoüil à terre, apres que ce point de ſoubmiſſion eut eſté long-temps conteſté.

Il y eut vne autre conteſtation plus facheuſe entre les Miniſtres de France & de Sauoye à Munſter ſur la Paix d'Italie, parce que les François pour retarder la remiſe de Cazal, & pour demeurer Maiſtres de plus de places delà les Monts, auoient propoſé aux Eſpagnols que la reſtitution reciproque qui ſe deuoit faire aux Ducs de Sauoye & de Mantoüe des places que les deux Couronnes occuppoient en Piemont, & au Montferrat, fut differée dans vn an apres la concluſion de la Paix; choſe de dangereuſe ſuitte: car les François nonobſtant la Paix euſſent eu le pouuoir de rendre les places, ou de les retenir au preiudice des traittés faits entre France & Sauoye, qui portoiët qu'il ne ſe feroit point de Paix ou de Treſue plus longue que d'vn an, ſans que la reſtitution reſpectiue des places precedaſt. Les Eſpagnols qui du commencement reſiſterent à cette ouuerture, à la fin s'en relacherent. Ainſi M. R. ne voulant point faire de breſche à cette haute eſtime qu'elle auoit acquiſe en ſa Regence, reſolut d'empeſcher que cét article fut accordé; Et parce que les Princes par

Con-teſta-tion à Mun-ſter.

la

a dependance de France, hesitoient sur ce point, elle employa le P. Iean de Montcalier Capucin pour y porter le Prince Thomas comme celuy qui y auoit plus de repugnance. Ce qui se fit auec tant d'addresse, que le Prince y donna son consentement, dont il y eut grand bruit en France & à Munster, qui retarda la conclusion de la Paix d'Italie & donna lieu à d'autres propositions qui furent faites à M. R. comme de rendre Cauours à S. A. R. à condition qu'il ne pourroit iamais estre fortifié, & de remettre au Roy quelques terres au voisinage de Pignerol, sous l'offre que faisoit S. M. de donner en eschange à S. A. R. d'autres terres frontieres à la Sauoye, comme le Bugey & le Pays de Gex; mais M. R. s'en excusa, alleguant qu'vne Tutrice n'auoit pas l'authorité de faire des choses de cette importance.

Cette mesme année le Mareschal du Plessis se mit en campagne auec l'armée du Roy, & de S. A. R. esperant que la sedition arriuée à Naples, & le secours que le Duc de Modene auoit promis, luy pourroient faire faire quelque notable progrés au Milanois & particulierement sur la Ville de Cremone; mais le Duc de Modene s'estant retiré du Cremonois auec toutes ses troupes, le Mareschal fut reduit à faire subsister son Armée sur le Milanois du costé de Voghera, de Chasteauneuf, de Scriuia, & autres lieux, sans auoir pû secourir Nice de la Paille, dont le Connestable de Castille Gouuerneur de Milan s'empara.

Iusques icy il n'estoit rien suruenu de facheux ny de sinistre en Piemont depuis l'accommodement de M. R. auec les Princes, qui pût troubler le repos de la Cour; mais il arriua vn accident estrange sur la fin de l'année, qui donna plus d'embarras & de trauail à M. R. qu'elle n'en auoit eu pendant toute sa Regence. On publia vn Almanach pour l'an 1648. auquel S. A. R. acheuoit sa 14. année & où par consequẽt finissoit la Regence de M. R. ce qui tenoit les esprits des peuples fort en suspens, dans l'incertitude où chacun estoit de la forme du nouueau Gouuernement. Cét Almanach contenoit des predictions de changements tragiques, de disgraces & de chatiments de Ministres, & mesme de la mort de S. A. R. sous mots couuers: Et quoy que cette piece scandaleuse n'eut au frontispice qu'vn nom fantastique; on descouurit que l'Autheur estoit vn Religieux de l'Ordre de sainct Bernard appellé Dom Iean Gandolphe, qui auoit quitté les Augustins dechaussés. Celuy-cy ayant éuenté qu'il estoit découuert, se sauua aux Carqueres où il auoit quelques Parents, esperant de gagner Sauone; mais les Espagnols qui luy auoient veu porter les Armes pour les François sur l'Estat de Milan, ne luy voulurent point donner de passeport: De sorte qu'il fut contraint de se retirer au Conuent des Augustins de Ceue, en attendant vne occasion fauorable pour se sauuer à Sauonne. Le Gouuerneur de Ceue qui en eut aduis, l'arresta prisonnier. Dés qu'il fut detenu, il iugea bien que l'on ne se contenteroit pas de chastier sa temerité pour auoir composé cét Almanach; mais que l'on luy feroit son procés pour d'autres crimes; car il se sentoit coulpable, particulierement sur ce qu'il auoit predit la mort de son Altesse Royale: En effect ayant esté interrogé sur quel fondement d'Astrologie il auoit auancé cela, il respondit qu'il auoit fait cette obseruation, non point sur les regles de cet art; mais sur ce qu'il sçauoit de la volonté des hommes, se persuadant qu'en descouurant les complices de cette mal-heureuse coniuration, il se deliureroit de la peyne de son crime, ou pour le moins qu'il la feroit adoucir; en quoy il ne se fut pas trompé, s'il eut fait cette confession auant que d'estre en prison, & s'il eut auoüé d'abord toutes les choses dont il fit depuis declaration iudicielle. Dans cette creance il escriuit à Madame Royale, qu'il y auoit de pernitieux desseins contre la vie son Altesse Royale, &

contre son Estat, qu'il estoit prest de reueler. Sur cette ouuerture M. R. l'enuoya prendre par le Preuost auec escorte, & pour receuoir les depositions de ce qu'on luy auoit ouy dire depuis sa detention. Il estoit aux Fenestres de la prison, d'où voyant venir ceux qui auoient esté commandés pour le mener à Turin; il fut surpris de tant d'apprehention, que porté de desespoir, il s'ouurit vne veine croyant d'auoir assés de loisir pour se faire mourir: Ce qui fut arriué sans doute, si l'on ne s'en fut apperceu, & si l'on n'y eut remedié. Ainsi sa vie mise en asseurance par des Gardes qu'on luy establit, on commença d'instruire son procés en presence d'vn Commissaire delegué par le Nonce de sa Sainteté, suiuant ce qui se pratique en Italie contre les criminels Ecclesiastiques. Il auoüa d'abord que Bernard Sillan & Iean-Antoine Ioya l'auoient souuent entretenu des moyens que l'on pourroit tenir pour faire mourir S. A. R. & que Ioya se promettoit d'en venir à bout auec facilité, pourueu qu'il pût recouurer quelques vns des linges seruants à sa personne, en faisant vne Image de cire telle qu'el e se treuue descrite dans les Clauicules de Salomon, (à quoy Sillan insistoit fort) & que le Moyne, qui se vantoit de la sçauoir faire, en auoit acheté les ingredients d'vn nommé Mazin de Nice, qui sur cet indice fut emprisonné, & confronté à luy; mais il le denia constamment, & le Religieux le luy soustint toujours veritable. La Cour aduertie de ces procedures, Madame Royale fit mettre en prison Sillan & Ioya le dernier iour de l'an 1647. Le lendemain ils furent examinés, Ioya confessa librement d'auoir eu grande familiarité & frequentation auec le Moyne; mais non pas le fond du crime. Quant à Sillan il nia tout, mesme de connoistre Gandolphe, au nom duquel il fut saisi d'vn horrible frisson, & s'estant leué sur le lict où il couchoit, à cause de son âge, & qu'il n'estoit pas encor bien guery d'vne longue maladie; il voulut lire luy mesme ses interrogatoires, & ses reponces auant que de les signer.

Sillan estoit Senateur de Turin en reputation d'homme violant & de mauuais Iugé, qui du commencement de la Regence de M.R. témoigna si ouuertement qu'il estoit Partisan des Princes, & d'escria auec tant d'insolence & de liberté sa conduite, qu'elle le fit arrester, puis suspendre de sa charge, & l'enuoya en Sauoye, où il pouuoit moins nuire; mais quand les Princes eurent commencé la guerre ciuile, occupé plusieurs places en Piemont, & pris des Prisonniers de qualité, Sillan à leur poursuite fut eschangé pour le Comte Antonin Fils du President Benzo. D'abord qu'il fut à Turin (dont le Prince Thomas en ce temps-là s'estoit saisi,) il donna des preuues publiques de la hayne qu'il auoit contre M.R. & on luy en fournit les moyens par la commission qu'il eut d'informer contre ceux qui pouuoient estre suspects aux Princes, & qui tenoient le party de S. A. R. où il proceda auec beaucoup d'iniustice & de rigueur. Depuis M. R. ayant recouuré Turin, Sillan sortit auec le Prince Thomas, & eut l'employ d'administrer la Iustice dans les places qui luy estoient demeurées, où il se comporta si mal & donna tant de suiets de plainte, que les Princes ny les Peuples n'en furent pas satisfaits; neantmoins au traité de Paix qui se fit auec M. R. les Princes ne laisserent pas de proposer son restablissement en sa charge de Senateur de Turin; à quoy Madame Royale resista toujours, se deffiant du genie de Sillan; à la fin, pour les contenter en quelque façon, elle luy laissa le simple Titre de Senateur, auec permission de demeurer à Turin sans fonction toutesfois, & sans appointements. Ainsi Sillan se voyant fort à l'estroit, éloigné d'employ, & son Patrimoine dissipé, supportoit fort impatiemment sa mauuaise fortune. Quant à Ioya il auoit esté Valet de Chambre de son Altesse Royale, & fut cassé pour ne l'auoir pas suiuie pendant les guerres ciuiles, d'où il se ietta au seruice du Pr. Thomas

ou

où il n'auança pas ſes affaires, ayant eſté accablé de procés & de debtes & chargé de famille, ce qui l'auoit reduit dans vne ſi grande neceſſité, que pour s'en tirer, il eſtoit capable de tout entreprendre. Voila la deſcription veritable de la condition & des qualités des ces deux criminels. Voyons qu'elle en fut la fin. Sillan le lendemain de ſes reſponces qui fut le 2. de Ianuier 1648. ou de déplaiſir d'auoir nié tous les interrogats auec trop d'affectatiõ, ou de regret de ſe voir à la veille d'vn ſupplice honteux, tomba dans vne ſi grande foibleſſe qu'il mourut le meſme iour, quelque aſſiſtance que ſes gardes & vn valet qui le ſeruoit, luy pûrent donner : Et quoy qu'il n'eût rien mangé que ce que ſon valet luy apportoit de ſa maiſon; on trouua à propos de faire ouurir ſon corps, en preſence des Medecins, qui reconnurent que l'on n'auoit point auancé ſa mort. Peu de iours apres arriua à Turin Gandolphe à l'égard duquel & de Ioya la procedure criminelle fut continuée, bien que M. R. en preuit des grands inconuenients & des conſequences facheuſes; car d'vn coſté elle conſideroit l'atrocité inoüie du crime, & la neceſſité qu'il y auoit de mettre la perſonne du Souuerain en ſeurté par l'exemple du Chaſtiment; de l'autre elle faiſoit reflexion que cét infame Apoſtat par ſon importunité pluſtoſt que par ſon merite s'eſtoit ſi fort introduit dans la Cour du Prince Thomas, qu'il paſſoit pour ſon domeſtique; que Sillan auoit autrefois tenu ſon party, bien que le Prince ne l'eut pas en eſtime d'homme de bien, & que Ioya eſtoit ſon valet de chambre. Ainſi M.R ſe treuuoit dans vne grande perplexité, parce qu'encore que le Prince fuſt tres-innocent d'vn ſi mal-heureux attentat; neantmoins la pourſuite extraordinaire qui ſe faiſoit contre des perſonnes qui eſtoient à luy, & pour vn cas ſi enorme, ſembloit en quelque façon l'offencer. Cependant, comme le ſalut du Souuerain deuoit ſurmonter toutes les autres conſiderations, il fut conclu que l'on continueroit le procés & que l'on y procederoit auec toute la retenuë & circonſpection imaginables: Mais le Nonce, reuoqua le pouuoir de celuy qu'il auoit commis, pour aſſiſter à la procedure, & refuſa d'en deleguer vn autre, iuſqu'à ce qu'il en eut ordre de ſa Sainteté. On ne laiſſa pas toutesfois de paſſer outre, meſme d'appliquer à la queſtion le Moyne & Ioya, où celuy-cy ayant confeſſé tout ce que l'autre auoit dit de luy auec pluſieurs autres particularités de leur Magie, fut condamné à mort & executé comme criminel de Leze Majeſté au premier Chef: Et quant au Moyne on ſuſpendit ſon Arreſt, iuſqu'à ce que l'on eut eſſayé ſi on pourroit obtenir à Rome vne nouuelle commiſſion adreſſante à quelque perſonne Eccleſiaſtique pour acheuer la procedure, ou vn conſentement de ſa Sainteté que le procés luy fut fait comme à vn ſeculier. Quoy que du temps du Duc Emanuel-Philibert on ſe fut en pareil cas diſpensé de telles formalités.

Cependant Vachiery Aumoſnier de S. A. R. qui auoit eſté depeſché à Rome, n'ayant rien pû obtenir ; le Nonce du conſentement de ſa Sainteté donna commiſſion à Paul Millet de Chales Eueſque de Maurienne perſonnage d'vne doctrine & probité extraordinaire, pour interroger de nouueau le criminel, ſans paſſer plus auant à l'inſtruction du procés: Ce qui ſeruit d'vne iuſtification irreprochable du procedé de Madame Royale; car ce Prelat ayant proteſté d'abord au criminel, qu'il n'eſtoit point venu pour exiger de luy vne confirmation de ce qu'il auoit dit; mais ſeulement pour l'obliger à décharger ſa conſcience au cas qu'il eut auancé quelque choſe contre la verité, (dont le Pape meſme ne le pouuoit pas abſoudre, s'il n'en faiſoit vne ſincere declaration) Gãdolfe ſe fit lire tout le procés, & en ſigna tous les feüillets, auoüant qu'il n'y auoit rien qui ne fut veritable, & outre cela il fit vne nouuelle confeſſion de ſon crime entre les mains de l'Eueſq. de Maurienne conforme à ſes réponces, & à ce qu'il auoit declaré eſtant appliqué à la queſtion. Apres quoy il

il sembloit que rien ne deuoit arrester son Arrest de condemnation, & qu'il n'estoit pas necessaire d'attendre sur ce sujet vne autre delegation de sa Sainteté; neantmoins on treuua à propos de depescher l'Euesque de Maurienne à Rome pour l'obtenir, auec ordre d'informer le Pape de l'estat de l'affaire, & des raisons que son Altesse Royale auoit d'esperer que sa Sainteté ne prefereroit pas la vie d'vn Scelarat à la sienne: Et au cas que le Pape ne voulut point accorder de commission à vn Prelat des Estats de son Altesse Royale, de luy faire connoistre que le crime estoit d'vne telle qualité, que son Altesse Royale, ne se pouuoit pas dispenser d'y pouruoir diffinitiuement, pour l'asseurance de sa personne; mais les esprits de la Cour de Rome estoient si fort preoccupés que cette accusation estoit calomnieuse & qu'elle n'auoit esté intentée que pour descrier les Princes, que le Pape ne se pût iamais resoudre à la delegation demandée pour aucun Ecclesiastique suiet de S. A. R. sinon à condition que la peine du criminel en iugeant ne seroit que la prison perpetuelle, encore sa Sainteté vouloit que le Iuge Seculier; le Greffier, le Fiscal & le Geolier fussent tous estrangers & non suiets de S. A. R. A la fin l'Euesque de Maurienne n'ayant pû tirer aucune resolution fauorable de sa Sainteté, s'en reuint en Piemont, & ce miserable fut condamné par Arrest du Senat d'estre pendu & estranglé. Ce qui fut executé en prison, le corps neantmoins demeura long-temps pendu par vn pied au gibet, ayant auant sa mort auoüé publiquement que tout ce qu'il auoit confessé estoit veritable.

Pendant les longueurs de cette procedure criminelle, le vingtiéme de Iuin s'approchoit, auquel S. A. R. acheuoit sa quatorziéme année & où se terminoit la Regence de M.R. Ce qui donnoit bien à penser à cette grande Princesse; car elle apprehendoit que les Princes ne pretendissent d'auoir la Curatelle de S. A. R. & ne s'attribuassent par ce moyen vne nouuelle & plus grande authorité, où ne voulussent continuer dans la mesme qu'ils auoient eüe, ensuite du traité de l'an 1642. ce qui ne se pouuoit euiter qu'en procurant que les deux Senats de Sauoyé & de Piemont (dont l'exemple seroit sans doute suiuy par celuy de Nice) receussent la Declaration de la Majorité de S. A. R. autrement le Souuerain demeurant en Curatelle, il failloit ou que les Princes l'eussent, ou qu'estant adiugée à M. R. ell'en partageast le commandement & la fonction auec eux: Et quoy que par le passé elle eut eü cette prudence de se conseruer la substance de l'authorité, ce n'auoit pas esté sans difficulté & sans auoir des contrastes facheux auec les Princes. Ainsi elle preuoyoit, que s'il falloit au commencement de la Majorité de S. A. R. s'assuiettir à cette façon de viure, le Gouuernement du Souuerain à l'auenir pouuoit prendre vn mauuais biais & demeurer foible & limité; comme il en est de ces corps, qui ayant à leur naissance vne mauuaise conformation, se fortifient rarement; au lieu que si le Gouuernement estoit absolu & sans condition de Curatelle sous le nom de S. A. R. La Mere se maintenoit dans vn plus grand pouuoir par la necessité que la ieunesse du Fils auoit de son assistance & de son Conseil. Il y auoit encore d'autres considerations qui donnoient cette visée à M.R. car quoy que S.A.R. fut sur le point de sa puberté, & doüé d'vne grande viuacité d'esprit; neantmoins il n'auoit ny les forces ny la disposition naturelle, ny la taille de ceux de son âge, & partant auoit encore besoin de la conduite de la Mere en changeant seulement le nom du Gouuernement & l'intitulation des Patentes. D'ailleurs les Partisans des Princes qui souhaittoient vne autre forme de Gouuernement, à laquelle leurs Maistres eussent part, publioient sous main que son Altesse Royale deuoit auoir vn Curateur iusqu'à l'aage de vingt-cinq ans. Il y auoit aussi de

de grandes precautions à prendre, parce qu'il ſe falloit aſſeurer des Magiſtrats, des Gouuerneurs des places, des principaux Miniſtres & des gens de guerre, pour eſtre en eſtat de reſiſter aux entrepriſes des Princes: Outre tout cela, il eſtoit important de reſtraindre l'authorité de la Lieutenance Generale accordée au Prince Maurice dans le Comté de Nice par le Traité de l'an M. D C. X L I I. de retirer du Prince Thomas la Ville, Chaſteau & Forts d'Yvrée qu'il auoit paſſionné de retenir iuſqu'à ce que S. A. R. eut accomply l'âge de 14. ans & de luy oſter les Gens de guerre qu'on luy entretenoit, qui n'auoient autre dependance que de luy. En quoy M.R. faiſoit conciſter la principale gloire de la fin de ſa Regence, & ſurmontoit par ce moyen tous les obſtacles qui ſe pouuoient preſenter à l'eſtabliſſement du nouueau Gouuernement.

Le Marquis de Pianezze qui ſçauoit les deſſeins de Madame Royale, pour preparer les eſprits à receuoir cette nouuelle ſans eſtonnement, auoit dit pluſieurs fois en termes generaux au Preſident de Seruient Intendant de l'Armée Françoiſe nommé depuis pour Ambaſſadeur ordinaire en Piemont, qu'il eſtoit aſſeuré que le Prince Thomas receuroit ſatisfaction & gratification de ſon Alteſſe Royale à ſa Majorité, pourueu qu'il ne s'attachaſt point aux choſes qui pouuoient choquer l'authorité Souueraine: Ce qui ſignifioit aſſez que ſi le Prince ne s'obſtinoit point à retenir Yvrée & ſes troupes independantes, il pouuoit eſperer d'eſtre ſatisfait des reuenus de ſon Appannage qui luy eſtoient controuerſés; mais le Marquis parla plus clairement au P. Iean de Montcalier de ce qui touchoit les deux Princes, ſur la parole que cettuy-cy luy donna, qu'il garderoit le ſecret, ce qu'il obſerua fort religieuſement, & il eſtoit à propos d'en vſer ainſi, parce que ce bon Religieux homme de grand eſprit & d'vne iudicieuſe conduite en toutes ſes actions, étant fort aymé & eſtimé des Princes, pouuoit adroitement penetrer dans leurs ſentiments & leur inſinuer de bonne-heure par forme de conſeil des reſolutions conformes aux volontés de M.R. ſans toutesfois deſcouurir qu'il en eut la commiſſion.

Or, il importe de remarquer vne conioncture fauorable que Dieu fit naître pour faire reüſſir auec plus de facilité l'entrepriſe de Madame Royale pour le regard d'Yurée. Le Prince Thomas ayant eü ordre du Roy d'aller executer vne grande entrepriſe par Mer ſur le Royaume de Naples, Seruient demanda vne partie de l'Infanterie du Prince Thomas qui eſtoit en garniſon à Yvrée, pour la faire embarquer auec le reſte de l'Armée nauale. Le Prince Maurice qui auoit ſoin des intereſts du Prince Thomas en fit difficulté, preuoyant bien qu'il n'eſtoit pas à propos d'affoiblir la garniſon de cette place ſur la fin de la Regence; mais Seruient l'aſſeurant que le Roy s'intereſſeroit ſi auant en cela, qu'il ne croyoit pas que Madame Royale eut la penſée d'oſter cette place au Prince Thomas, il y conſentit auec beaucoup de repugnance.

Ce deſſein de r'auoir Yvrée n'auoit eſté communiqué qu'à fort peu de perſonne, & à la reſerue de ce que le Marquis de Pianezze en auoit dit confidemment au P. Iean de Montcalier; il eſtoit demeuré ſecret entre Madame Royale, ſon Alteſſe Royale & le Marquis, ſans que qui que ce ſoit de ceux qui approchoient de plus prés ſon Alteſſe Royale, en euſt rien pû deſcouurir, tant ce ieune Prince auoit eü de ſoin dans la foibleſſe de ſon âge de celer vne choſe de cette importance. On reſolut donc que la Cour iroit paſſer la Feſte-Dieu à Riuoles ſous pretexte que ſon Alteſſe Royale ſeroit trop fatiguée ce iour là, ſi elle aſſiſtoit à la proceſſion de Turin, & qu'elle y demeureroit pendant les chaleurs: cela ſe faiſoit ainſi, pour eſtre en plus de liberté

d'executer ce qui auoit esté proietté, & pour se deliurer de Leyssins que le Roy auoit enuoyé en Piemont pour se réjoüir auec son Altesse Royale, de la découuerte de la conspiration faite contre sa personne, de crainte que Leyssins n'esuentat le dessein; car ayant fait son compliment & receu ses responces, il sembloit qu'il fut obligé de s'en retourner, puis que leurs A A. R R. quitoient le seiour ordinaire de Turin pour se retirer à la Campagne & y gouster les delices de la saison, ou au cas qu'il eut quelque ordre secret de la Reyne en faueur des Princes (comme l'on croyoit) de le découurir par l'affectation qu'il apporteroit à demeurer à la Cour, ou de luy en rendre l'execution difficile, en l'obligeant à la suiure depuis Riuoles iusqu'à Yvrée; d'ailleurs le seiour de son Altesse Royale à Riuoles, qui alloit fort souuent à la chasse, donnoit vne certaine facilité pour l'entreprise d'vn prompt voyage, laquelle ne se fut pas rencontrée à Turin, du moins sans donner du soupçon & de la ialousie au Prince Maurice qui croyoit auec tous les Partisans du Prince Thomas, que S. A. R. n'essayeroit de se faire obeyr au Gouuerneur d'Yvrée que par de simples lettres ou ordres, auquel cas on luy auroit donné les instructions necessaires pour s'en excuser, comme ayant commandement de conseruer cette place au Prince Thomas, & sur ce fondement plusieurs domestiques des Princes, ne faisoient pas scrupule de publier, que si M. R. entreprenoit d'entrer dans Yvrée, elle treuueroit à qui parler.

Tous ces bruits estoient mesprisés par Madame Royale, qui tesmoignoit d'auoir des pensées bien éloignées; cependant elle fit pressentir adroittement de qu'elle volonté seroient portés les Habitans d'Yvrée, au cas que son Altesse Royale quelques mois apres sa Majorité se presentant aux portes de cette Ville, le Gouuerneur luy en refusast l'entrée. Ceux qui furent employés à cette negotiation rapporterent que les Habitans estoient bien intentionnés pour le seruice du Souuerain, & ne se promettoient rien moins que de chasser le Gouuerneur & de mal-traiter ses Partisans & ses creatures, au cas qu'il s'y voulut opposer: On en vint encore si auant que de gagner des particuliers, dont les maisons aboutissoient aux murailles de la Ville, pour, en cas de necessité, y introduire quelques Gens de guerre; mais cela se fit auec tant d'adresse, que ceux à qui cette commission auoit esté donnée, abusés de la longueur du temps & incertains de la forme de l'execution, ne pouuoient point ruiner ce qui auoit este proietté, quand mesme ils eussent voulu descouurir ce qu'ils sçauoient.

Leurs A A. R R. auoient proposé de partir de Riuoles auec leurs Gardes ordinaires, peu de iours auant le 20. de Iuin terme de la Regence, pour aller chasser aux enuirons de Cazelle, ou estants arriués son Altesse Royale, sur le soir tesmoigneroit à Madame Royale d'auoir passion d'aller au Chasteau de Front où elle auoit esté autrefois, & de là le lendemain matin enuoyeroit à Yvrée pour donner aduis au Gouuerneur & aux Habitans de la resolution qu'elle auoit prise d'y aller, preuenant par ce moyen les ordres particuliers que le Gouuerneur eut pû receuoir, pour s'opposer à la volonté du Souuerain. Ainsi leurs A A. R R. estants parties de Riuoles le quinziéme de Iuin se rendirent à Cazelle, où elles descouurirent à tous les Ministres & aux autres personnes de qualité qui auoient suiuy la Cour, le dessein que S. A. R. auoit de se rendre Maistre d'Yvrée & d'en congedier le Gouuerneur & la garnison, comme creatures du Prince Thomas, parce que la chose estoit si proche de l'execution, qu'il n'y auoit pas assez de temps pour en aduertir le Prince Maurice, outre que l'on enuoya des Officiers des Gardes sur tous les passages de la Sture pour empescher que personne n'en peut porter la nouuelle à Turin,

Leur[s] A A. R R. entré[es] à Yv[rée] & en oste[nt] le Gou-uern. & la garni-son. 1648.

Turin, ny venir de Turin à Yvrée. De Cazelle leurs A A. R R. arriuerent à Front à deux heures de nuit, & le lendemain au matin elles allerent à Aglié, pour se mieux approcher d'Yvrée; mais le Marquis de Pianezze partit auant le iour auec le Comte de Monasterol Lieutenant des Gardes; & se rendit à Parelle à vne heure de Soleil, d'où il enuoya plusieurs Soldats des Gardes suiuis du Comte de Monasterol pour entrer dans Yvrée, les vns apres les autres, & le Marquis auec vn petit corps des mesmes Gardes, demeura derriere. Il auoit remis au Comte de Monasterol vne lettre de Son Altesse Royale addressante au Comte de Campillon Gouuerneur d'Yvrée, laquelle contenoit. *Que le Duc ayant esté surpris de la nuit auec Madame Royale, & toute la Cour à la chasse, estoit venu coucher à Front, & que se trouuant si proche d'Yvrée où leurs A A. R R. n'auoient iamais esté, il auoit resolu d'y aller, & luy ordonnoit partant de faire preparer les Logis suiuant l'ordre que le Comte de Monasterol luy en donneroit.* A mesme temps arriua à Parelle, Messianez, que le Marquis de Pianezze auoit enuoyé à Yvrée, afin de disposer quelques Habitans bien intentionnés pour S. A. R. à donner entrée au Comte de Monasterol & à ses Gardes par quelqu'endroit, au cas que le Gouuerneur luy refusast la Porte, qui rapporta que tout estoit preparé à donner satisfaction à leurs A A. R R. Le Marquis le renuoya à l'instant pour luy donner aduis quel succés auroit la lettre que portoit le Comte de Monasterol au Gouuerneur, il entra dans la Ville sans que l'on s'en prit garde, & apres luy les siens l'vn apres l'autre, & rendit la lettre au Gouuerneur qui en fut quelque temps surpris & perpleix; à la fin il répondit qu'il estoit prest d'obeïr & de receuoir toute la Cour. En ce mesme instant entra le Marquis de Pianezze auec le reste des Gardes: Ce qui donna beaucoup de ioye à tout le Peuple; le Gouuerneur de cette façon n'eut pas du temps pour deliberer: Et comme il n'auoit point eü d'ordre des Princes pour vn cas si impreueu, il creut qu'encore qu'il auroit quelque pretexte de refuser vn autre Gouuerneur, & vne autre garnison pendant le peu de temps que la Regence de M. R. deuoit durer; que toutesfois il ne pouuoit honnorablement & sans encourir le crime de rebellion, refuser les portes d'Yvrée au Souuerain & à ses Gardes, sur tout n'en ayant point de commandement du Prince Maurice, qui à peine pouuoit sçauoir que leurs A A. R R. fussent à Front. Aussi fut-il loüé de cette resolution par les Princes mesme, qui tirerent auantage de sa prompte obeïssance, comme marque de leurs bonnes intentions, leurs A A. R R. incertaines de ce qu'il feroit, se preparoient dé-ja de profiter de son refus, & de s'opiniastrer à r'auoir cette place & de n'en confier iamais le Gouuernement qu'à vne de leurs creatures. Le Marquis de Pianezze estant ainsi entré dans Yvrée, messa les Gardes auec la Garnison qui estoit aux portes, sous pretexte d'attendre les Bulettes du logement, & fit mettre quelques Officiers des Gardes sur les pontleuis, & à l'heure mesme depescha à leurs A A. R R. à Aglié pour les asseurer qu'elles pouuoient venir en asseurance. L'Euesque d'Yvrés leur alla au rencontre & le Gouuerneur de la Place fit tirer toute l'Artillerie & leur presenta les clefs qui furent portées au Palais Episcopal où leurs A A. R R. au retour de l'Eglise Cathedrale s'allerent reposer, laissant au Gouuerneur le pouuoir de continuer sa charge auec cette seule difference, que leurs A A.RR. luy dirent qu'elles souhaittoient qu'vne des portes de la Ville telle qu'il iugeroit plus propre fût gardée par les Habitans, pour leur témoigner la confiance que le Souuerain auoit en eux, & pour fortifie la garnison d'vne place frontiere de l'ennemy ou se treuuoient renfermées le[r] personnes de leurs A A. R R. ce qui fut fait sans bruit. s

Ainsi reussit en trois iours cette belle entreprise, pour l'execution de laquelle

il

Il n'en falloit pas d'auantage ; car ſi leurs A A. R R. y euſſent entré pluſtoſt, il n'y auoit pas apparence d'y demeurer, iuſqu'à ce que la Regence fut finie, ſans dépoüiller le Prince Thomas de ſon Gouuernement, contre la foy du Traitté ; outre que cette anticipation de temps eut donné loiſir au Prince Maurice & à Seruient de faire naiſtre quelque difficulté pour ruiner le deſſein de M. R. & ſi l'on l'eut retardé, le meſme inconuenient s'y rencontroit ; car le Roy s'intereſſant pour le Prince Thomas, ſes prieres à S. A. R. de laiſſer les choſes en l'eſtat, fuſſent venuës à temps, ce qui eut apporté vn notable preiudice à ſes affaires, deferant à cette interceſſion, ou qui eut commiſe S. A. R. auec ſa Majeſté, y reſiſtant.

Conſeil d'Eſtat tenu à Yvrée ou M. R. declara Regéce finie.

Dés que leurs A A. R R. furent entrées dans Yvrée, on depeſcha vn Courrier à Turin pour faire uenir le grand Chancelier Piſcina & Morozzo premier Preſident du Senat, pour aſſiſter aux reſolutions qui ſe deuoient prendre, ſoit pour la fin de la Regence, ſoit pour la forme du nouueau Gouuernement, & le dix-neufviéme de Iuin fut tenu Conſeil d'Eſtat en preſence de leurs A A. R R. où ſe trouuerent le Marquis de Pianezze General de l'Infanterie, le Grand Chancelier, le Comte Ardoin de Valpergue Cheualier de l'Ordre & Gouuerneur de Turin, le premier Preſident du Senat, le Marquis de Pallauicin Grand Chambellan, & Ayo de ſon Alteſſe Royale, le Comte Philippes de ſainct Martin d'Aglié Capitaine des Gardes & ſur-Intendant des Finances, l'Abbé de Verruë & le Marquis de ſainct Thomas premier Secretaire d'Eſtat. Ce fut en cette illuſtre Aſſemblée que Madame Royale auec vn diſcours eloquent & pathetique repreſenta : *Les trauaux & les dangers qui auoient accompagné ſa Regence, & comme elle auoit ſurmonté par l'aßiſtance de la Bonté Diuine la malignité des temps & les mal-heurs des rebellions, & reduit les affaires de S. A. R. en vn eſtat fleuriſſant ; car, outre que les Eſpagnols auoient eſté chaſsés de tout le Piemont, (à la reſerue de Vercel,) la Maiſon Royale auoit eſté reünie, & la Paix eſtablie fort heureuſement :* Elle exaggera auſſi, *ſon affection enuers S. A. R. la conſtance & la fermeté auec laquelle elle auoit agy pendant ſa Regence, pour ſouſtenir les intereſts de la Couronne, concluant qu'elle finiſſoit auec beaucoup de ſatisfaction ſon Gouuernement à ce iour là, puis qu'elle auoit remis la Ville & la Prouince d'Yvrée entre les mains de S. A. R. à laquelle elle recommanda auec tendreſſe les Miniſtres qui l'auoient ſi genereuſement aſſiſtée de leurs Conſeils & de leurs ſoins. Puis elle embraſſa ſon Alteſſe Royale les larmes aux yeux.* Ce ieune Prince ſurpris de ce compliment, ſe voulut jetter à terre & baiſant les mains de Madame Royale, la remercia de tant de graces qu'il auoit receües d'elle & luy dit de fort bonne grace (quoy que ſon diſcours fut entrecoupé de ſanglots) : *qu'il la ſupplioit de continuer la conduite de ſes Eſtats, auec la meſme authorité ſur ſa perſonne qu'elle auoit eüe par le paſsé.* Apres cela le Grand Chancelier Piſcina prenant la parole dit : *Que la fin de la Regence de M. R. & le commencement du nouueau Gouuernement de S. A. R. ſeroient lugubres, ſi l'on n'auoit reconnu que le reſpect qu'elle vouloit auoir pour Madame Royale la feroit regner plus auantageuſement apres l'expiration de ſa Tutele, eſtant bien plus glorieux d'eſtre Maiſtreſſe de la volonté d'vn ſi grand Prince, que de commander abſolument à tous les Peuples qui luy eſtoient ſouſmis : Que dans cette aſſeurance il congratuloit auec tout le Conſeil, M. R. de l'heureux paracheuement de tant d'heroïques actions, & luy rendoit trés-humbles graces, non ſeulement des faueurs qu'elle auoit faites à cét illuſtre Corps ; mais encore des peines, des fatigues & des ſoins qu'elle auoit priſe, & de la conſtance, ſans exemple, auec laquelle elle s'eſtoit conduite dans des temps difficiles. Ce qui deuoit imprimer dans les cœurs des Peuples vne perpetuelle reconnoiſſance & gratitude.* Ce diſcours finy & ſe tournant contre S. A. R. il mit le genoüil en terre, & luy baiſant les mains comme

Diſcours de M. R.

Réponce de S. A. R.

Diſc. du Chancelier.

comme il auoit fait à M. R. il luy dit : *Que le Conſeil ſe reſioüiſſoit infiniment de ſon heureux aduenement en l'adminiſtration de ſon Eſtat : Qu'il prioit Dieu de la combler de ſes plus glorieuſes & ſouhaittables benedictions, & luy iuroit vne inuiolable fidelité & obeïſſance.*

Ce meſme iour M. R. par vne Lettre circulaire addreſſante à tous les Magiſtrats & Officiers des Cours Souueraines des Eſtats de S. A. R. leur donna aduis *Qu'elle eſtoit à la fin de ſa Regence, & que S. A. R. entroit dans ſa maiorité, & par conſequent dans le Gouuernement de ſes Eſtats ; que neantmoins elle ne demeureroit pas eloignée des ſoins qu'elle eſtoit obligée de prendre pour tout ce qui regarderoit ſon ſeruice, & le bien de ſes fidelles ſujets, les conjurant de continuër leur meſme zele & affection dans l'exercice de leurs charges.* Preuues. pag. 591.

Le lendemain matin 20. iour de Iuin, ſe rendirent aux portes d'Yvrée les compagnies d'Infanterie, qui par ordre de S. A. R. eſtoient ſorties de Saintya compoſées d'Officiers, & de Soldats choiſis, & qui entrerent en garniſon dans la Ville & Chaſteau d'Yvrée, auec commendement au Comte de Campillon de les receuoir, & d'en faire ſortir les Troupes du Prince Thomas, que l'on enuoya ſeruir à Saintya, & le Marquis de Bros qui en auoit eſté Gouuerneur du temps de Victor-Amé, & qui n'auoit perdu ce gouuernement que depuis que le Prince Thomas s'eſtoit emparé d'Yvrée, y fut reſtably, & ce gouuernement reuny à celuy du Duché d'Aouſte, comme il auoit toûjours eſté pratiqué, & pour commander à la garniſon S. A. R. nomma le Comte Charles de Parelle Frere du Marquis ; & à l'inſtant S. A. R. ayant fait appeller le Comte de Campillon ; elle luy dit qu'elle auoit pourueu au gouuernement de la place ; que l'authorité qu'il y auoit exercée iuſques alors eſtoit finie, & que S. A. R. eſtoit ſi ſatisfaite de ſon ſeruice, qu'elle, luy auoit accordé vne penſion pour ſon entretien.

Ce meſme iour S. A. R. enuoya à tous les Magiſtrats, & Officiers des Cours Souueraines vne Lettre circulaire, par laquelle elle declaroit : *Qu'eſtant paruenue à l'âge de majorité, elle prenoit le Gouuernement de ſes Eſtats & remercioit M. R. des ſoins qu'elle auoit pris de ſa perſonne, & de ſes peuples, les conjurant de demeurer fermes dans l'affection & fidelité qui deuoient eſtre inſeparables de leurs charges.* Leurs A A. R R. allerent en ſuite en l'Egliſe Cathedrale oüir la Meſſe, pour remercier Dieu de la grace qu'il auoit faite à S. A. R. d'arriuer heureuſement à la fin de ſa 14. année, & de commencer à prendre la conduite de ſes Eſtats, & apres cela fut depeſché le Baron de Cardé de la Maiſon de Saluces premier Eſcuyer de S. A. R. au Prince Maurice, *Pour luy donner part de cette bonne nouuelle, & pour l'aſſeurer de la bienueillance de S. A. R. de laquelle il ne deuoit attendre que des témoignages d'vne cordiale, & ſyncere affection.* Et par la meſme voye le Marquis de Pianezze écriuit au P. Iean de Montcalier, qu'il ne s'eſtoit pas trompé quand il luy auoit dit que S. A. R. ne ſeroit pas pluſtôt Majeur de quatorze ans qu'elle gratifieroit les Princes ſes Oncles en tout ce qui luy ſeroit poſſible, & pour marque de cette verité : Que la premiere choſe que S. A. R. auoit ſignée de ſa main, eſtoit la Patente de la Lieutenance generale du Comté de Nice, pour le Prince Maurice (en la meſme ſorte que celle qui auoit eſté expediée à M. R. pour le gouuernement de Sauoye) auec vn appointement de douze mille ducatons par an, qu'il luy enuoyoit pour la luy preſenter, & pour luy dire qu'au Conſeil d'Eſtat qui auoit eſté eſtably, luy & le Prince Thomas eſtoient nommés pour y tenir les premiers rangs, aupres de la perſonne de M. R. auec des expreſſions auātageuſes de l'eſtime que l'on faiſoit de leurs AA. Que l'on ne pouuoit pas faire vne pareille ouuerture auec le Prince Thomas, à cauſe que l'on ne ſçauoit pas où il eſtoit : Que neantmoins S. A R. luy auoit écrit pour luy donner aduis de ſa Majorité & pour luy exprimer en general les

bons ſentiments qu'elle conſeruoit pour luy, iuſqu'à ce qu'à ſon retour on luy en pût faire voir les effects, ou negotier auec luy: Par la meſme Lettre le Marquis de Pianezze racontoit au P. Iean de Montcalier tout ce qui s'eſtoit paſsé à Yvrée auec les raiſons que S. A. R. auoit eües pour changer le Gouuerneur & la garniſon, & comme elle auoit peyne à ſe perſuader le bruit qui auoit couru, que le Prince Maurice en eut fait ſes plaintes à l'Ambaſſadeur Seruient & deſappreuué par ce moyen vne action ſi pleine de iuſtice; le priant de preſenter de la part de S. A. R. au Prince Maurice les prouiſions de la Lieutenance generale de Nice (que l'on n'auoit pas treuué à propos de remettre au Baron de Cardé qui le deuoit aller complimenter) & de luy faire connoiſtre les raiſons des reſolutions que l'on auoit priſes & que comme l'on auoit dreſsé celles de M. R. de la meſme façon, il n'y auoit pas d'apparence que le Prince Maurice dût pretendre plus d'authorité au Comté de Nice, que M. R. n'en auoit en Sauoye.

Mais quelques heures auant le depart du Baron de Cardé S. A. R. auoit enuoyé vn courrier au Comte de Verruë Gouuerneur du Chaſteau de Nice, auec ordre de remettre la place au Comte de Monaſterol Gouuerneur de Ville-franche, qui deuoit laiſſer celuy de Ville-franche à Vignola ſon Lieutenant, afin que S. A. R. ſe mit de bonne heure, en poſſeſſion de changer les Gouuerneurs du Comté de Nice, ſans la participation du Prince Maurice, puis que l'obligation qu'elle y pouuoit auoir, ceſſoit auec la fin de la Regence de M. R. mais par ce que ces Gouuerneurs, par le Traitté de l'an 1642. auoient preſté ſerment de ne point remettre ces places à perſonne qui fut deſagreable au Prince Maurice, & qui n'eut pas fait le meſme ſerment; on treuua cét expedient, de mettre au Chaſteau de Nice, le Comte de Monaſterol qui l'auoit déja fait pour Ville-franche: De ſorte que le Comte de Verruë ſans fauſſer ſa foy pouuoit remettre le gouuernement du Chaſteau de Nice au Comte de Monaſterol, & luy par conſequent celuy de Villefranche à ſon Lieutenant, perſonnes dé-ja agrées du Prince Maurice: ce qui fut executé ponctuellement à l'arriuée du Courrier. le Cō[te] de Mona[ſ]terol, Gou[u.] du Ch[aſt.] de Ni[ce].

Si les creatures de M. R. eurent beaucoup de ioye du bonheur qu'elle auoit eü d'auoir terminé ſi glorieuſement vne affaire de cette importance, és derniers iours de ſa Regence; le Prince Maurice, & l'Ambaſſadeur Seruient, en eurent bien du chagrin, & du déplaiſir, & tous leurs partiſans, & particulierement Seruient, par ce qu'en demandant au Prince Maurice vne partie de la garniſon d'Yvrée pour l'enuoyer en l'armée nauale du Prince Thomas, il l'auoit aſſeuré de la part du Roy qu'il ne feroit aucun changement dans cette place, & tous deux en attendoient de iour à autre les ordres pour l'empeſcher, qui n'arriuerent à Turin que le 19. de Iuin, ou parce qu'ils ne furent pas demandés pluſtôt, ou à deſſein ſans doute (ne preuoyants pas ce qui ſe proiettoit par M. R.) de mettre les choſes dans vne grande confuſion, afin que l'on n'eut pas loyſir d'y remedier: En effet l'Eſcuyer de Seruient qui eſtoit porteur des Lettres du Roy, ſe rendit ſeulement à Yvrée le 20. de Iuin ſur le ſoir, où il treuua vn autre Gouuerneur, & vne nouuelle garniſon, & les choſes en vn eſtat que pour toute regence S. A. R. luy dit: *Qu'il eſtoit venu trop tard, & qu'elle ne pouuoit pas deferer à la priere que le Roy luy faiſoit de ne rien changer aux gouuernements des Princes; car pour celuy d'Yvrée S. A. R. en auoit vsé ſuyuant le pouuoir qu'elle en auoit par le Traitté de l'an 1642. & quant à celuy de Nice, que les courriers qu'elle auoit depeſchés, pour y faire executer ſes volontés, eſtoient ſi auancés, qu'ils ne pouuoient eſtre contremandés, outre qu'il n'y auroit point d'honneur de reuoquer ſes ordres, & que les Princes auoient mauuaiſe grace, eſtants ſes ſujects de recourir à l'authorité de la Couronne de France, pour leur faire continüer des Gouuernements, & des*

Deſplaiſir du Pr. Maurice & de Seruient.

Lettre du R. à S. A. R.

Reſpōce de S. A. R.

des charges contre l'intention de leur Souuerain , & les articles expres , du Traitté de Paix , & que leur procedé iuſtifioit qu'il eſtoit à propos que S. A.R. en eut vsé de la ſorte. Cependant le Baron de Cardé arriua à Turin ; & rendit au Prince Maurice la lettre de S. A.R. qu'il reçeut auec peu de ſatisfaction ; ſe plaignant hautement de M. R. à laquelle ſeule il imputoit le changement d'Yvrée : diſant , *qu'il ſçauoit bien que cela ne s'eſtoit pas fait du mouuement de S. A. R. laquelle n'y auoit eü autre part que celle d'vn conſentemēt neceſſaire qu'elle auoit eſté obligée de donner à l'authorité maternelle* : Mais il en dit bien d'auantage, & d'vn autre ton au P. Iean de Montcalier , quand il luy porta les nouuelles Patentes de la Lieutenance Generale du Comté de Nice.

Entre autres choſes qui furent concluës à Yvrée pour l'introduction de ce nouueau gouuernement ; on commença par l'eſtabliſſement du Conſeil d'Eſtat reſident prés de la perſonne de S. A. R. pour oſter entierement le pretexte que les Princes pouuoient prendre de l'aſſujettir à vne curatelle ; ce Conſeil pouuant ſuppléer le deffaut de Curateur. En le compoſant on propoſa d'abord qu'il en falloit exclurre les perſonnes peu affectionnées à M. R. laquelle fut ſuppliée par S.A. R. d'honnorer cette illuſtre compagnie de ſon aſſiſtance (puis qu'elle auoit refusé de continuer ſa Regence encore pour quelques années) & de ioindre à tant d'obligations que S. A. R. luy auoit de s'eſtre employée à la conduite de ſes Eſtats auec tant d'auantage & de gloire , celle de la continuation de ſes ſoins & de ſon affection , pour fauoriſer ſon nouueau gouuernement. Apres cela S. A. R. declara qu'elle vouloit que les Princes Maurice & Thomas ſes Oncles fuſſent de ſon Conſeil , non ſeulement pour teſmoigner à tout le monde l'eſtime particuliere qu'elle auoit pour leurs perſonnes & pour leurs qualités; mais pour en eſtre aydée dans les rencōtres des affaires. S. A.R. nomma encore pour Conſeillers d'Eſtat Berguera Archeueſque de Turin, le Marquis de Pianezze , le Grand Chancelier, le Marquis Guy Ville , le Marquis de S. Maurice, le Comte Ardoin de Valpergue , & le Marquis de Lullins, tous quatre Cheualiers de l'Ordre & honorés des principales charges militaires de l'Eſtat & de la Cour ; le premier Preſident du Senat de Turin, Morozzo, le Comte Philippes de S. Martin d'Aglié , le Marquis de Pallauicin , le Comte Charles-Vbertin de Morette , l'Abbé de Verruë , & le Marquis de S. Thomas premier Secretaire d'Eſtat : Ce qui ſe fit ainſi , pour monſtrer que S. A. R. ſe vouloit faire reconnoiſtre pour Souuerain abſolu dans ſes Eſtats , ſans dependre des Senats de Sauoye , de Piemont & de Nice : En effet S. A. R. fit quelques ordonnances : *Par leſquelles apres auoir rendu tres humbles graces à Dieu d'auoir protegé ſa perſonne pendant ſon bas âge, elle declara qu'elle auoit pris le gouuernement de ſes Eſtats, confirma le vœu fait par M. R. quand elle les mit ſous la protection particuliere de la Tres Glorieuſe Vierge , commanda que l'on procedât auec rigueur contre les blaſphemateurs , & les duelliſtes & deffendit à tous ſes ſujets d'aller ſeruir les Princes Eſtrangers ſans la permiſſion de S. A.R.* Toutes choſes ſi iuſtes , qu'il n'y auoit pas ſuiet d'apprehender que les Senats en refuſaſſent l'interinement, comme en effet il n'y eut point de difficulté , quoy que les Magiſtrats viſſent bien que c'eſtoit donner leur conſentement à la nouuelle forme du gouuernement. Les Chambres des Comptes de Sauoye , & de Piemont en firent de meſme.

Outre cela on obligea tous les Penſionnaires , Officiers de guerre , Gouuerneurs des places & Soldats de demander confirmation de leurs Appointements à S.A. R. & de luy preſter nouueau ſerment de fidelité , dont les trouppes du Prince Thomas ne furent pas meſme exemptes , pour retrancher tout pretexte de deſobeiſſance & de rebellion : Et parce que le Prince Maurice par le Traitté de l'an 1642. auoit fait adjouſter cette clauſe en tous les ſerments de

cette Nature : *Que S. A. R. venant à manquer sans enfans masles legitimes, il seroit reconnu pour vray Successeur de la Couronne.* Elle fut retranchée de ceux-cy, non point que cette clause contint en substance autre chose, que ce qui se deuoit faire auec raison en pareil cas ; mais parce qu'elle n'auoit iamais esté pratiquée en faueur des Successeurs presomptifs de la Couronne, & qu'elle sembloit insinuer trop de respect pour la personne du Prince Maurice.

Enfin, pour ne rien oublier de ce qui estoit le plus necessaire ; on reigla la façon que S. A. R. deuoit tenir pour signer ; en quoy il y auoit deux inconuenients à euiter, l'vn qu'elle ne pouuoit pas à cause de son âge, s'assujettir à lire ny à signer vne si grande quantité d'expeditions, qui se presentoient tous les iours, encore moins distinguer celles qui deuoient estre refusées, & que l'importunité de ses domestiques eussent pû faire passer, & l'autre, qu'en les soufmettant toutes à M. R. pour les appreuuer, afin d'estre signées de S. A. R. on ne manqueroit pas de dire que la Regence de M. R. continuoit, & que l'on n'auoit changé que l'intitulation & la souscription des Patentes, pour faire cesser les auantages & les prerogatiues que les Princes auoient durant la Regence : Pour donc y remedier, il fut ordonné qu'il n'y auroit que le Marquis de S. Thomas premier Secretaire d'Estat, & trois ou quatre des plus anciens Secretaires qui eussent pouuoir de presenter quoy que ce soit à signer à S. A. R encore ce fut auec cette restriction, qu'il le falloit faire contre-signer auparauant par vn Ministre qui eut connoissance de la matiere, qui par ce moyen s'en rendoit responsable : Et quant aux depesches & paquets des Potentats où Ministres des Princes Estrangers : Que M. R. seule les contresigneroit, & pour les graces, dons, liberalités, nouuelles concessions & autres choses de cette nature, qu'elles seroient aussi contresignées par M. R. puis enregistrées par le President Binelli qui fut choisi à cét effet : Que le grand Chancelier ne mettroit point son visa, ny le seau à aucune expedition si elle n'auoit esté enregistrée ; & qu'enfin l'on enuoyeroit à M. R. toutes les semaines vn memoire de ce qui se seroit expedié, signé & enregistré, afin que s'il s'y commettoit de l'abus, elle y fit pouruoir auec plus de facilité.

Auec toutes ces precautions, commença l'heureux gouuernement de S. A. R. pendant que le Prince Maurice & l'Ambassadeur Seruient, en témoignoient ouuertement leur chagrin : Car le premier ne pouuoit point digerer la nouuelle forme de la Lieutenance Generale de Nice & du Conseil d'Estat, & le second se plaignit au Marquis de Pianezze, que l'on eut osté le Gouuernement d'Yvrée au Prince Thomas, en vn temps qu'il seruoit la France, & que pour fortifier l'Armée nauale, il auoit donné vne partie de la garnison sur sa parolle : Ce qui auoit donné plus de moyen à S. A. R. de venir à bout de ce dessein, menaçeant que si l'on ne rendoit Yvrée au Prince Thomas, que la France s'en ressentiroit, mais l'entreprise de Naples ayant eü mauuais succés ; ceux de qui le Prince pouuoit esperer plus d'appuy en France se refroidirent, & luy mesme ayant esté informé de tout ce qui s'estoit passé, en parla auec plus de moderation, & de retenue que l'on n'attendoit, car il disoit *Que comme la place d'Yvrée appartenoit à S. A. R. son intention n'auoit iamais esté de la retenir, contre son gré, dont il ne falloit point d'autre preuue que le procedé du Comte de Campillon, qui n'auoit point fait difficulté d'obeyr aux commandements du Souuerain, mais qu'il se sentoit offencé que l'on eut témoigné d'auoir tant de deffiance de luy, & de la forme que l'on auoit tenüe pour luy oster ce gouuernement.* Et en écriuit dans ce sens à S. A. R. laquelle luy fit responce : *Qu'ayant pris resolution de gouuerner ses Estats, elle en auoit donné part au Prince, & l'auoit asseuré de sa bonne volonté, de laquelle il deuoit bien tost ressentir les effects, qui n'auoient esté suspendus que par l'arriuée d'vn courrier enuoyé par Seruient à Yvrée, le l'endemain de la Majorité de S. A. R. qui auoit* apporté

Or... po... les... gna... es.

plaintes du Prince Maurice & de Seruient

plaintes du Prince Thomas

lettre de S. A. R. au Pr. Thomas

apporté des lettres preſſantes de la Cour de France, conceuës en des termes extraordinaires, pour la priuer du pouuoir & de l'authorité que le Traitté de l'an 1642. luy donnoit, dont S. A. R. auoit eſté extremement ſurpriſe, voyant que l'intention du Prince eſtoit, par l'entremiſe des François, de dilayer la reſtitution d'vne place de conſequence, de laquelle il n'eſtoit que depoſitaire, & qu'il ne pouuoit retenir ſans violer ſa foy; qu'il eſtoit bien mieux ſeant à luy de la rendre au terme conuenu, que d'en auoir écrit en France, & que ſi vn tel procedé deuoit eſtre blaſmé de ſujet à ſujet par deuant leur Souuerain; il y auoit bien plus de raiſon de le faire d'vn Vaſſal contre ſon Souuerain, leſquelles conſiderations auoient retardé les graces & les faueurs, dont S. A. R. auoit reſolu de le gratifier; ce qu'il eſtoit bien ayſé de luy declarer, afin qu'à l'auenir il s'en rendit plus digne par ſes ſoubmiſſions. Nonobſtant toutes les plaintes des Princes, & de l'Ambaſſadeur, S. A. R. proceda ouuertement au licentiement de toutes les trouppes du Prince Thomas.

Le Prince Maurice voyant le train que prenoient les affaires, commençà de s'adoucir, à l'exemple de ſon Frere, & receut des mains du P. Iean de Montcalier, les Patentes de la Lieutenance generale du Comté de Nice, qu'il auoit auparauant refusées, ſouhaittant ſeulement qu'il y eut quelque difference auec celles des autres Gouuerneurs, à cauſe de ſa qualité de premier Prince du ſang; mais pour l'en exclure, on alleguoit que M. R. Fille, Sœur & Tante de Roy, & Mere de S. A. R. n'auoit pas pretendu d'auantage pour le Gouuernement de Sauoye: Et quoy que cét exemple ne ſatisfit pas entierement le Prince Maurice; toutesfois il le reduiſit à ſe contenter du changement que l'on fit de quelques clauſes en la narratiue, de peu de conſequence, & de ce qu'en la diſpoſition on mit, qu'il auroit la même authorité que ſes Predeceſſeurs Gouuerneurs du Comté de Nice auoient euë du temps de Victor-Amé, dont M. R. s'eſtoit contentée pour le Gouuernement de Sauoye. Ainſi le Prince Maurice ayant accepté les Patentes en cette derniere forme, preſta le ſerment à genoux entre les mains de S. A. R. auec les autres formalités, qui auoient eſté ſi opiniaſtrement diſputées pendant la Regence, & Madame Royale, pour fermer la bouche aux Cenſeurs, voulut elle meſme faire vn pareil ſerment à S. A. R. mais debout.

Comme l'Ordre de l'Annonciade eſt la plus grande dignité que S.A.R. puiſſe conferer aux Seigneurs & Gentils-hommes de ſes Eſtats, & que l'accorder aux creatures de S. A. R. & de M. R. & la refuſer à ceux qui auoient tenu vn autre party, eſtoit vn noble moyen d'eſtablir l'authorité du Souuerain, & de contenir les plus remuants dans leur deuoir, S. A. R. reſolut d'augmenter le nombre des Cheualiers qui manquoient depuis la promotion de l'an 1638. A cét effet on aſſigna le Chapitre general de l'Ordre au 25. du mois d'Aouſt ſuiuant, S. A. R. écriuit à tous les Cheualiers abſents pour s'y rencontrer, où pour enuoyer leurs Procurations, & particulierement au Prince Thomas, qui eſtoit à l'armée nauale, qui n'enuoya ny lettre ny procuration, on ne laiſſa pas pourtant de tenir le Chapitre à Turin, où ſe trouuerent auec S. A. R. le Marquis de Bagnaſque, le Comte Ardoin de Valpergue, & le Marquis de ſainct Thomas premier Secretaire d'Eſtat & Secretaire de l'Ordre. Là furent éleus Cheualiers le Prince Maurice (qui depuis le Traité de Paix de l'an 1642. & ſon mariage, auoit toûjours porté le petit Ordre, par la permiſſion de leurs A A. R R.) Le Prince Emanuel-Philibert Fils aiſné du Prince Thomas, Charles-Emanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane, Marquis de Pianezze & de Liuorne General de l'Infanterie, Octauien des Comtes de S. Martin d'Aglié Marquis de S. Germain, grand Eſcuyer de Sauoye, Philippes des Comtes de S. Martin d'Aglié, Marquis de S. Damien & de Riuarol, Capitaine des Cuiraſſes de la Garde du Corps & ſur-Intendant des Finances, Iean de Ville-Cardé Seigneur

Capré Catal. des Cheuail. de l'Annonciade.

Seigneur de Fleury Marquis de Triuier, grand Maiſtre d'Hoſtel de Sauoye, Charles-Emanuel de Pallauicin des Marquis de Ceue, Marquis de Frabouze grand Chambellan de S. A.R. Charles Vbertain Solara Comte de Morette & Marquis de la Chiuſe, grand Maiſtre d'Hoſtel de M. R. Charles-Victor Scaglia Comte de Verruë Marquis de Tronſan Lieutenant general de la Caualerie de Piemont tous preſents, & qui reçeurent le grand Collier, & firent le ſerment. Quelques iours apres furent encore creés Dom Federic Tana, Cheualier de S. Maurice Marquis d'Entragues Comte de Limon Capitaine des Arquebuſiers à cheual de la garde de M.R. François Prouana Seigneur de Leyni Comte de Fruzaſque Capitaine des Cuyraſſes de la garde du Corps de M. R. Getule Comte de Piozaſque Capitaine des Arquebuſiers à cheual de la garde de S.A.R. Guyron-François Ville Marquis de Cillian & de Serraual Comte de Cameran alors Gouuerneur d'Aſt, Fils du Marquis Guy Ville, & François Ponte Comte de Scarnafix Ambaſſadeur ordinaire en France. Le Prince Maurice, qui auoit eſté vn peu offencé de ce que l'on auoit fait cette creation de Cheualiers ſans attendre la venuë du Prince Thomas, vint neantmoins au Chapitre pour preſter le ſerment, en prenant le grand Collier, & aſſiſta en ſuite au *Te Deum*, qui fut chanté en l'Egliſe Cathedrale, & ſous pretexte de ſon incommodité, ne voulut plus aſſiſter aux autres Chapitres.

Seruient, qui enuiron ce temps-là auoit eſté nommé par le Roy, pour Ambaſſadeur reſident à Turin, eût ſa premiere audiance, en laquelle, pour témoigner à ſon Alteſſe Royale, que la Cour de France ne prenoit point de part aux mécontentemẽts des Princes, il l'aſſeura qu'il auoit receu les ordres de ſa Majeſté pour la reſtitution de Trin, de Suze, du Fort de Grauieres, de Veilane & de Cauours, que la garniſon auoit demoly; mais ſans la condition que les François y auoient voulu apporter auparauant, que cette place ne pourroit jamais eſtre fortifiée; à quoy ſon Alteſſe Royale s'eſtoit toujours opposée.

Cette meſme année, François d'Eſt Duc de Modene, declaré General de l'Armée Françoiſe en Italie, aſſiſté du Mareſchal du Pleſſis-Pralin & du Marquis Guy Ville, General de la Caualerie de S.A.R. forma le ſiege de Cremone, qui fut funeſte au Marquis, qu'vn coup de canon emporta le 24. iour d'Aouſt, comme il s'entretenoit ſur le bord du Pau auec le Duc de Modene & le Mareſchal du Pleſſis: Leurs A A. R R. en eurent vn ſenſible regret, à cauſe de ſa fidelité, de ſa valeur & de ſa bonne conduite, qui luy auoient acquis l'eſtime de toute la Cour de Sauoye, & la reputation d'vn des excellents Capitaines de ſon Siecle. Le Marquis de Caracene Gouuerneur de Milan prit tant de ſoin de la deffence de cete place, que le Duc de Modene fut contraint de leuer le ſiege le 9. d'Octobre & la Caualerie de ſon Alteſſe Royale s'en retourna par les Eſtats de Parme & de Gennes en Piemont, commandée par le Marquis Monti Commiſſaire general, à cauſe que le Comte de Verruë Lieutenant general de la Caualerie de S. A. R. reuenant de Nice, s'eſtoit arreſté au commencement du mois d'Aouſt à la priſe & demolition de Spigno, aydé du Comte de Cameran Gouuerneur d'Aſt auec quinze cents hommes, tant de pied, que de cheual, & trois pieces de batterie.

siege deC mon 1648

mort du Mar Ville

Mais noſtre Caualerie eſtant encore en chemin pour ſe retirer, les Eſpagnols firent des courſes iuſqu'à la Doyre; Son Alteſſe Royale pour les arreſter, enuoya ſes gardes & les compagnies des Princes à Chiuas, d'où Breſſieux depuis Marquis de S. Seuerain Lieutenant, & en ſuite Capitaine des Archers de la Garde qui commandoit ce corps, attaqua les ennemys, & apres vne longue eſcarmouche les chargea, les chaſſa de-là la Doyre, auec perte des leurs, & les obligea de s'en aller du coſté de Cauaglia & Saluzzola & de-là au Milanois.

Le

Le Prince Thomas n'ayant pas reuſſi en l'entrepriſe de Naples, parce que les intelligences, ſur leſquelles on l'auoit engagé en France à ce voyage, manquerent, s'en reuint auec l'armée nauale à Tolon, d'où il alla à Nice, & s'y arreſta quelque temps pour l'eſtabliſſement de ſes affaires en Piemont, en attendant ce que le Prince Maurice, par l'entremiſe du P. Iean de Montcalier negotieroit pour luy aupres de S. A. R. laquelle eſtant fort ſatisfaite des ſoubmiſſions & des reſpects du Prince Thomas; & des aſſeurances qu'il luy donna de ſa fidelité, & de ſes ſeruices, pour adoucir l'aigreur des choſes paſsées, luy donna la Lieutenance Generale de la Ville & du Comté d'Aſt, vacante par le decés du Marquis Ville, à laquelle on ajouſta celle d'Albe auec les meſmes appointements de douze mil ducatons par an, que le Prince tiroit du Gouuernement d'Yvrée; de ſorte qu'il ſembloit qu'on luy eut pluſtoſt changé qu'oſté ſon gouuernement; il eſt vray que ce fut auec les meſmes reſerues que celles qui auoient eſté miſes aux prouiſions du Prince Maurice de la Lieutenance generale de Nice, & ſous cette condition que S. A. R. pouruoiroit ſeule aux Gouuernements particuliers des places fortes & aux garniſons, ce qui fut cauſe que le Prince Thomas n'eut iamais la curioſité d'y aller, ny en aucune place dependante de ſon Gouuernement, & n'en fit point d'autre fonction que d'en preſter le ſerment comme auoit fait le Prince Maurice; Outre cela S. A. R. luy augmenta les quatorze mille ducatons qu'elle luy auoit dé-ja accordés par prouiſion, ſur les reuenus de ſon Appannage (dont la Princeſſe de Carignan auoit tant fait d'inſtance) iuſqu'à vingt mille Ducatons, à la charge que le Prince n'en pourroit point toucher le Capital, qu'il n'eut rendu compte de tout ce qu'il auoit manié des Finances de ſon A. R. pendant la guerre ciuile; condition miſe pluſtoſt pour retenir le Prince Thomas dans les intereſts du Souuerain, que pour aucune vtilité que l'on en attendit. Tout ce qui deplût d'auantage au Prince, fut le licentiement general de ſes Troupes tant de Caualerie que d'Infanterie auec cette reſerue, qu'il ne les pourroit point enuoyer au ſeruice de France, ny les remettre ſur pied ſous quelque pretexte que ce ſoit, quelque inſtance que la France en pût faire alors, ny à l'auenir de les auoir à ſa ſolde, qui eſtoit vn moyen infaillible & honnorable à ſon A. R. de faire ceſſer les gratifications qu'elle venoit de faire au Prince, au cas qu'il eut contreuenu à ces conditions. Ainſi cette grande authorité que le Prince Thomas auoit en Piemont depuis le Traitté de l'an 1642. fut retranchée, ne luy eſtant demeuré que les deux Compagnies de ſes Gardes, l'vne d'Arquebuſiers & l'autre de Cuyraſſes comme au Prince Maurice ſon Frere, dont les ſeruiteurs & creatures du Prince Thomas, qui perdoient beaucoup en cela, firent diuerſes plaintes: Mais la paſſion qu'il auoit de terminer tous les differents qu'il auoit auec ſon Alteſſe Royale les déplaiſirs qu'il eut de la France ſur la fin de ſon voyage de Naples, & les auantages que ſes Finances rencontroient en cét ajuſtement, auec leſquels il pouuoit demeurer honnorablement en Piemont, l'y firent acquieſcer.

Le commencement de l'année 1649. eut les apparences d'vne grande tranquillité pour les Eſtats de ſon A. R. mais non pas ſans iuſte ſujet d'apprehenſion des maux dont la France eſtoit menacée par les eſtranges deſordres qui arriuerent à Paris: Le Roy ayant eſté obligé d'en ſortir de nuit auec la Reyne, le Duc d'Orleans, le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin; & le Parlement aſſiſté du Prince de Conty, des Ducs de Longueville; & de Boüillon, du Mareſchal de la Motte-Houdancourt, & de pluſieurs autres Seigneurs de qualité, s'eſtant declaré Chef du party contraire, ce qui donna lieu à vne guerre ciuile fomentée par des Eſprits factieux & meſcontents, laquelle ſe fit auec tant d'aigreur & de paſſion, que l'Iſle de France la plus belle Prouince

Prouince de ce Royaume en souffrit des calamités & des ruines, dont les vestiges paroissent encore.

Son A. R. prenant part à tout ce qui touche le Roy & le bien de son Estat, enuoya en France de l'aduis de M. R. le Comte François de Cumiane son premier Maistre d'Hostel, personnage de grand merite, pour témoigner à leurs Majestés, aux Princes & au Cardinal le déplaisir qu'elle auoit de ces mouuements; la ferme resolution en laquelle ell'estoit de demeurer inseparablement vnie d'affection à la Couronne de France, & son regret de n'estre pas en estat de les aller seruir en personne auec toutes ses forces, lesquelles son A. R. ne laissoit pas d'offrir à leurs Majestés, quoy qu'elles fussent absolument necessaires en Piemont, pour soustenir les interests de la France en Italie, où les choses n'estoient pas en bonne disposition, parce que Cazal & Pignerol, la Citadelle de Turin & Chiuas estoient mal munis & mal gardés. Le Comte de Cumiane neantmoins ne parla point de la restitution de la Citadelle de Turin, par deux considerations: l'vne que le Roy auoit rendu fraischement à son A. R. Trin, Veillane, Suze, le Fort de Grauieres & Cauours; & l'autre, que cette demande en vne si fascheuse conioncture, eut peut estre persuadé au Conseil de France que l'intention de son A. R. estoit, de se preualoir des diuisions qui la déchiroient, & de changer de party au cas qu'on luy eut refusé cette place: Il eut seulement charge de dire que Chiuas estoit en si mauuais estat que les Espagnols pouuoient auec facilité s'en saisir, & de là entrer dans le Piemont; non point par aucun dessein qu'eut son A.R. d'en chasser la garnison Françoise, mais parce que l'on ne pouuoit plus esperer de France les troupes & l'argent necessaire pour reparer les ruines de cette place qui estoient si grandes, que quand Sa Majesté l'eut restituée, la pensée de son A. R. estoit de la faire démolir. Cumiane adiousta encore, que les troubles du Royaume faisoient vn si grand bruit en Italie, que pour y conseruer la reputation des Armées Françoises, & calmer plus promptement les diuisions de France, auant qu'elles fissent progrez, il sembloit à propos de faire la paix auec l'Espagne, ou du moins de souffrir qu'il s'en fit quelques ouuertures en Italie. A quoy son A. R. estoit preste de s'employer au premier aduis qu'elle en receuroit de Sa Majesté, ou d'entrer en quelque Traitté particulier auec l'Espagne pour garentir ses Estats des malheurs de la guerre, par les mesmes raisons qu'il auoit esté permis au Duc de Modene peu de mois auparauant; parce que son A. R. ayant toutes ses inclinations pour la France, il valoit beaucoup mieux par cét expedient, la mettre à couuert de l'inuasion de ses ennemys, que de luy voir perdre ses places en vn temps auquel elle ne pouuoit receuoir aucun secours de France; ce qui causeroit encore indubitablement la perte de celles que Sa Majesté y tenoit.

L'Ambassade de Cumiane fut bien reçeuë de leurs Majestés, qui remercierent son A. R. de sa bonne volonté. Mais quant à la proposition de la paix, le Cardinal respondit qu'elle estoit plus à souhaitter qu'à esperer, n'y ayant pas d'apparence que les Espagnols y voulussent consentir, dans la creance qu'ils auoient de tirer de grands auantages des desordres du Royaume: Que pour le particulier de son A. R. il l'exhortoit de la part de leurs Majestés de ne point entrer en aucune negotiation auec l'Espagne, & de se tenir asseurée qu'aussi tost que les mouuements de France seroient appaisés, le Roy ne manqueroit point de pouruoir aux affaires d'Italie, en telle sorte que celles de son A. R. n'en receuroient aucun preiudice; alleguant que l'exemple du Traitté que le Duc de Modene auoit fait auec les Espagnols n'auoit point de consequence; parce que les Estats de ce Prince estants éloignés, & la France n'en pouuant pas receuoir les mesmes assistances que de son A. R.

ny

ny le secourir s'il estoit attaqué par les Espagnols, auec la mesme facilité que l'on pouuoit faire les places de Piemont, on auoit consenty à son accommodement.

Cependant Sa Majesté pour témoigner la satisfaction qu'elle auoit de l'affection de son Altesse Royale, & pour l'engager plus estroitement dans ses interests, luy accorda la restitution de Chiuas sans condition: Et bien que l'on eût la pensée de le demolir, néantmoins on changea d'aduis par la necessité des affaires, & par la consideration de la situation de cette place. On ne laissa pas aussi de faire faire quelques ouuertures au Pape & au Grand Duc de Toscane, pour s'entremettre de la paix des deux Couronnes en Italie. Mais ce fut sans fruit; parce que le party qui se rencontra en ce temps là le plus fort, croyoit de retirer de notables auantages de la conjoncture du temps, & ne vouloit oüyr aucunes propositions d'accommodement, que sous des conditions trop rigoureuses, & le plus foible esperant vne reuolution aux affaires, se persuadoit de se pouuoir remettre au dessus, & n'estimoit pas à propos de pancher à vn Traitté qui ne luy pouuoit estre que desauantageux.

Le Duc de Modene sur ces entrefaites s'estant r'accommodé auec les Espagnols, congedia toutes les Trouppes Françoises, lesquelles entrerent en Piemont par la route d'Oneille, & de là passerent au Montferrat au seruice de son Altesse Royale; qui au peu d'apparence qu'il y auoit d'en attendre de France, fut bien aise de se preualoir de cette occasion pour en retirer quelque assistance. Toutesfois il ne se passa rien de memorable au commencement de cette Campagne entre les deux Armées, sinon la demolition de Spigno par le Comte Todesco Lieutenant Colonel du Regiment du Marquis Giron-François Ville, qui auec quelques Trouppes de Caualleríe & d'Infanterie, en chassa des soldats Milanois & des Paysans, qui commençoient à le fortifier.

Les Espagnols ou empeschés par l'obligation qu'ils auoient de fauoriser le passage de la nouuelle Reyne d'Espagne Anne-Marie d'Austriche Fille de l'Empereur dans l'Estat de Milan; ou par manquement d'argent, ou par foiblesse, ou par irresolution ne se mirent en Campagne que fort tard, & les troubles de Paris ayant esté calmez plustost que l'on ne croyoit, on enuoya de France le Marquis de Sainct Aunays auec quelques Trouppes pour commander en Italie, en qualité de Lieutenant General de l'Armée Françoise sous le Prince Thomas, lesquelles s'estant iointes à la Caualleríe de son Altesse Royale, conduite par le Comte de Verrue s'opposerent au Marquis de Caracene.

L'arriuée de la Reyne d'Espagne à Milan ayant donné lieu à plusieurs voyages à Final, pour faire les prouisions de son embarquement; fournit aussi l'occasion aux Espagnols de se saisir d'Oneille, poste ordinairement desgarny de soldats & deffendu par les seuls habitans. Le General Pimento auec deux mille Fantassins, ayant debarqué à Port-Maurice qui est de l'Estat de Gennes, se presenta aux portes de cette Place & l'eut bientost à composition. Il y laissa le Gouuerneur de Final auec six à sept cents hommes d'Infanterie. Ce qui oblige le Duc à pouruoir aux autres places de la Coste de Nice.

Le Marquis de Caracene d'autre costé ayant feint de vouloir attaquer Albe, ou partie de nostre Armée se rendit, surprit la Ville de Ceue au mois de Septembre, & assiegea le Chasteau. Le Comte Alexandre Borgarel y commandoit en qualité de Gouuerneur auec quelques

ſoldats & Officiers ; Sainct Aunays & le Comte de Verrue par ordre de Madame Royale allerent au Montdeuis, dans la reſolution de ſecourir cette place : Mais le Marquis de Caracene y ayant trouué plus de reſiſtance qu'il ne croyoit, ſe retira de nuit en diligence, preuoyant que ſon Armée ne pourroit pas ſubſiſter long-temps en vn poſte ſi auancé dans les Montagnes des Langhes, où il y auoit diſette de fourrages, & qu'il n'en pouuoit pas faire venir de l'Eſtat de Milan qu'auec beaucoup de peine & de deſpence ; outre qu'il auoit eſté auerty du ſecours qui ſe preparoit : Ainſi il fut contraint de quitter cette entrepriſe. Nouuelle qui fut fort agreable à la Cour de Sauoye, tant à cauſe de l'importance de cette place, que parce que les Eſpagnols eſtant Maiſtres de Ceue & d'Oneille, euſſent notablement incommodé les Eſtats de S. A. R.

Preſque en meſme temps, arriua la repriſe d'Oneille, où le Marquis de Caracene qui l'auoit viſitée allant à Final, auoit deſſein de faire de grandes fortifications ; mais comme il n'y auoit que des barricades & des tranchées, le Marquis de ſainct Damien de la Maiſon d'Aglié Gouuerneur de Villefranche, inuité par les habitans de ſe ſaiſir de cette Place, pour les deliurer des Eſpagnols, auec aſſeurance de fauoriſer ſon entrepriſe, reſolut de l'attaquer, & commanda à cét effect à Souquet Capitaine de ſon Regiment, de ſe rendre ſans bruit à Marro, auec cent cinquante Fantaſſins, & de là à Oneille, eſpaulé par Mer d'vne Galiote bien armée. Le Gouuerneur qui ſe deffioit des habitans, auoit reſolu d'en prendre les principaux, & de les enuoyer à Final, pour ſeruir d'hoſtages de la fidelité des autres : Mais Souquet eſtant venu attaquer vne des portes la nuit, & à la faueur du canon de la Galiote qui tiroit, obligea les ennemys, apres vne heure de combat d'abandonner la Ville en deſordre, où il y eut ſoixante hommes ou tués ou bleſsés de part & d'autre ; les Capitaines Maſſo & Paccarez renommés parmy les Eſpagnols, y demeurerent ſur la place, & le Chaſteau où il y auoit 700. hommes ſommé de ſe rendre, capitula à l'aube du iour. Les Eſpagnols n'entreprirent rien le reſte de la Campagne, ce qui deſcouurit leur foibleſſe, & la vanité de leurs menaces, pour auoir fait ſi peu de choſe en vne année, en laquelle ils ſe promettoient de faire de grands progrez.

Rep[rise] d'O[neille] par [le] Ma[rquis] de S[ainct] Da[mien].

Ce n'eſt pas que ſon Alteſſe Royale eut ſujet d'eſtre ſatisfaite du Marquis de ſainct Aunays ; parce qu'en ſa marche, & aux logements qu'il auoit faits dans le Piemont, il n'auoit pas vsé de la diligence neceſſaire, ny eu tout le reſpect, & toute la deference qu'il deuoit à ſes ordres ; ce qui auoit causé de la foule aux Sujets de ſon A. R. & porté notable preiudice à la cauſe commune. Le Duc s'en plaignit hautement à luy & à la Cour de France ; & prit ſi mauuaiſe opinion de la conduite & de l'affection de ſainct Aunays, que le Marquis de Caracene s'eſtant auancé iuſqu'à Bielle, & ſainct Aunays s'eſtant offert de s'oppoſer à luy auec toutes les Trouppes, le Duc n'y voulut pas conſentir ; preuoyant que ce ſeroit vn moyen pour arreſter les deux Armées en ſon Pays, & propoſa ſeulement à ſainct Aunays de faire quelque notable diuerſion, pour obliger les Eſpagnols à deloger de Bielle.

La ligue faite entre le Duc Emanuel-Philibert & les ſix Cantons Catholiques Suiſſes, Lucerne, Vritz, Suits, Vnderwald, Zug & Fribourg ; pour ſon Alteſſe & pour le Prince Charles-Emanuel ſon Fils depuis Duc de Sauoye, continué par Victor-Amé l'an mil ſix cents trente-quatre, tant pour ſon Alteſſe Royale que pour le Prince François-Hyacinthe ſon Fils aiſné,

aiſné, eſtant finy, fut iugé de ſi grande importance à cette Royale Maiſon, que l'on reſolut au Conſeil de la renoueller, afin de balancer les Cantons proteſtans & les efforts que Geneue faiſoit d'eſtre vnie au corps Heluetique, pour s'oppoſer auec plus de forces aux deſſeins que ſadite Alteſſe Royale pouuoit auoir de la remettre ſous ſon obeyſſance, & d'enſeuelir par ce moyen la memoire de ſa reuolte; on creut encore, qu'il eſtoit auantageux à cét Eſtat d'en tirer des Gens de guerre, en les oſtant aux Eſpagnols & que le Duc n'ayant pas eſté compris au Traitté, Victor-Amé y deuoit entrer, pour en cas d'vne guerre ciuile entre les Suiſſes, auoir plus de facilité à recouurer le Pays de Vaud occupé par le Canton de Berne. Benoit de Cize Baron de Greſy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de ſon Alteſſe Royale, fut enuoyé pour cét effet en Ambaſſade en Suyſſe, auec ordre d'entreprendre cette negociation, contrariée par les Eſpagnols & par quelques particuliers ſous pretexte d'arrerages de penſions mal payées.

Cette Campagne finit en Italie par la priſon de ſainct Aunays, qui ſans attendre les ordres de la Cour pour les quartiers d'Hyuer, s'eſtoit ietté auec ſes Trouppes dans les Valées du Dauſiné frontieres du Piemont, & n'auoit pas voulu paſſer à Turin, de crainte d'eſtre obligé de faire la reuerence à leurs AA. RR. à cauſe des plaintes qu'elles auoient faites de luy; il eſſaya de couurir ce manquement de reſpect, ſur ce qu'à la Cour de Sauoye on n'auoit pas voulu auoüer (ainſi qu'il le pretendoit,) que le logement qu'il auoit pris à Montdeuis, auoit eſté cauſe de la leuée du Siege de Ceue, comme en effet il n'y auoit rien contribué; tant s'en faut que par ſa lenteur, & par le rafraiſchiſſement qu'il voulut prendre à Bra, il fauoriſoit les deſſeins des Eſpagnols; outre cela, il eſtoit eſchappé à ſainct Aunays mal ſatisfait du Cardinal Mazarini, de dire que ſi on le mal-traitoit, il ſe ietteroit pour la ſeconde fois entre les bras des Eſpagnols; l'ordre pour l'arreſter fut communiqué par l'Ambaſſadeur Seruient, & par Andilly Intendant de l'Armée Françoiſe à leurs AA. RR. & au Marquis de Pianezze, auec proteſtation que ſes manquements n'auoient pas tant irrité la Cour de France, que le peu de ſeruice qu'il auoit rendu à leurs AA. RR. La Commiſſion fut donnée aux Marquis Monty & Ville, l'vn Lieutenant & l'autre Commiſſaire General de leur Caualerie, & tous deux Mareſchaux de Camp en l'Armée du Roy. Ceux-cy luy enuoyerent des lettres de ſon Ambaſſadeur, par leſquelles il le prioit de ſe trouuer à Riuoles, où d'abord qu'il fut arriué, ils le firent conduire au Chaſteau de Pignerol.

Le Prince Thomas en fut ſenſiblement offencé, parce que ſainct Aunays eſtoit ſon Lieutenant General, & ſon confident, & que cette reſolution auoit eſté priſe en France ſans ſa participation, & l'execution confiée à leurs AA. RR. & à ſes Miniſtres. Il en fit ſes plaintes, & proteſta à l'auenir de ne ſe plus meſler du commandement des armées d'Italie. Mais l'année ſuiuante ſainct Aunays ayant eſté ouy à Pignerol par l'Ambaſſadeur Seruient ſur vne delegation de la Cour de France, & le Prince Thomas ayant fait de viues inſtances aupres des Miniſtres de France pour ſa deſliurance, & reſpondu de ſa fidelité, il fut élargy auec commandement de leurs Majeſtés auant que de s'en retourner en France d'aller de Pignerol à Turin pour rendre ſes ciuilités & ſes reſpects à leurs AA. RR. Le Prince Thomas le mena à l'Audiance, où il fit ſes excuſes & les remerciements qu'il deuoit à leur generoſité d'auoir intercedé pour luy auprés du Roy pendant ſa priſon.

De cette façon s'appaiſa la cholere du Prince Thomas, & le deplaiſir qu'il auoit de ſe voir traitté autrement à la Cour de Sauoye, que du temps de la Regence ; qu'il eſtoit Maiſtre d'Yurée & auoit des Trouppes d'Infanterie & de Cauallerie à ſa deuotion. Ce ne fut pas pourtant le veritable motif de la deliurance de ſainct Aunays, mais bien la reſolution que prit au commencement de l'année mil ſix cens cinquante le Cardinal Mazarini, de s'aſſeurer des perſonnes des Princes de Condé & de Conty & du Duc de Longueuille, ſource des grandes reuolutions qui arriuerent en France ; le Prince de Condé eſtoit ennemy de ſainct Aunays, qui ſe plaignoit ouuertement d'auoir eſté contraint par les mauuais traittements du feu Prince de Condé, de ſe retirer en Eſpagne ; de ſorte que cette conſideration qui auoit nuit auparauant à ſainct Aunays, luy fut depuis fauorable ; parce qu'alors on recherchoit auec beaucoup d'empreſſement, tous ceux qui paſſoient pour ennemis irreconciliables des Princes, ſur qui meſme on rejettoit la haine de la detention de S. Aunays.

Quoy qu'il en ſoit la leur ayant obligé leurs Majeſtés d'aller en Bourgogne pour maintenir dans l'obeyſſance cette Prouince, de laquelle le Prince de Condé auoit le Gouuernement : Et pour s'aſſeurer des places qu'il y auoit, leurs AA. RR. depeſcherent le Marquis Ville pour complimenter leurs Majeſtez. Ce choix leur fut fort agreable, tant par le merite & les belles qualités de la perſonne de l'Enuoyé ; que par la conſideration de la conjoncture du temps, & du ſouuenir du Pere qui eſtoit mort au ſeruice de la Couronne de France. Le Marquis eut ordre de repreſenter à cette Cour les grandes inſtances que faiſoit l'Electeur de Bauiere pour la concluſion du Mariage de la Princeſſe Adelayde troiſiéme Fille de Victor-Amé, auec le Prince Ferdinand-Marie ſon Fils aiſné, dont les premieres ouuertures auoient eſté faites à Munſter au Preſident Nomis Plenipotentiaire de Sauoye, par Iean Adolphe Creps Plenipotentiaire de Bauieres : Et quoy que S. A. Electorale eut preferé cette Princeſſe à la Princeſſe Marguerite ſa Sœur aiſnée : Leurs AA. RR. neantmoins ne croyoient pas de deuoir refuſer ce party, n'y ayant pas grande apparence, que l'Alliance qui auoit eſté propoſée de la Princeſſe Adelayde auec le Roy, deut reüſſir, à cauſe du bas âge de ſa Majeſté & des Trouppes du Royaume. Outre qu'il falloit conſiderer, que l'euenement des affaires de cette nature eſtoit fort incertain, quand la concluſion en eſtoit retardée, & que les diuiſions du Royaume venants à ceſſer ; le Roy peut-eſtre eſpouſeroit vne des Filles du Duc d'Orleans ou de quelque autre Prince eſtranger, dont l'Alliance ſeroit plus vtile à ſa Majeſté, ce qui par conſequent romproit toute la negociation de celle de Sauoye, par leſquelles raiſons ſon Alteſſe Royale ſe perſuadoit, qu'il valoit mieux accepter vn moindre bien, puis qu'il eſtoit aſſeuré ; que d'en attendre vn plus grand qui eſtoit incertain, & ſe priuer de l'auantage que la Royale Maiſon de Sauoye eſperoit de tirer de l'Alliance de l'Electeur de Bauieres, le plus puiſſant Prince d'Allemagne aprés les Couronnes, capable de contrebalançer l'auerſion que la Maiſon Imperiale auoit contre celle de Sauoye, & de ſouſtenir les droits de S. A. R. contre le Duc de Mantoüe.

Voy[age] d[u] Mar[quis] Ville en Frãc[e]

Le Cardinal Mazarini & le Conſeil de France conſentirent ſur ces remonſtrances au Mariage de Bauieres, & le Preſident Nomis s'eſtant depuis abouché à S. Gal auec Creps, en esbaucha les articles ; & depuis la choſe fut entierement concluë ſur la fin de l'eſté, entre le Comte Maximilian Curtio Deputé de Bauieres, & le Marquis de Pianezze Deputé de Sauoye.

Le commandement des Armées en Italie, fut donné l'année mil ſix cens cinquante, au Marquis d'Vxelles en qualité de Lieutenant General; le Prince Thomas ne s'eſtant pû reſoudre de faire ſa charge de General auec ſi peu de forces, qu'il en partit de France, où les choſes n'eſtoient pas encore ſi calmes qu'il pût s'engager à la guerre d'Italie. Il paſſa neantmoins les Monts, auant le depart de l'Armée, & du Marquis d'Vxelles, à qui ſon Alteſſe Royale remit ſa Caualerie, ſous la conduite du Comte de Verruë.

Cependant la venuë de Dom-Iean d'Auſtriche, pour aſſieger Portolongone, ayant donné quelque ſoupçon, qu'il n'eut deſſein ſur Nice, leurs AA.RR. enuoyerent leurs ordres au Comte de Monaſterol, Gouuerneur du Chaſteau, tant pour le commandement des Trouppes, que luy mena le Comte Iean Michel de Monaſterol ſon Frere, que pour pouruoir à toutes les choſes neceſſaires à la deffence de cette Place, à cauſe que le Prince Maurice Gouuerneur de la Prouince, eſtant auancé ſur l'âge, & incommodé, ny pouuoit aller.

Noſtre Armée ne s'eſtant miſe que fort tard en Campagne, prit ſes logemens à Annone, & à Quart, d'où ayant paſſé le Pau, elle prit la route de Stroppiana, dans le deſſein d'aller à Romagnan : Mais elle en fut détournée par la ſurpriſe du Bourg de ſainte Marie, & du Fort de S. Pierre d'Aſt, par le Comte Galeas Trotty Lieutenant general de la Cauallerie de l'Eſtat de Milan, qui eſtant party de Valle & de Candie auec quelque Caualerie & de l'Infanterie, tirée des garniſons de Valence, d'Alexandrie, & de Tortone en nombre en tout de 1500. hommes, informé de l'Eſtat de cette Place, & de la foibleſſe de la garde, par la connoiſſance particuliere qu'il en auoit du temps qu'il y commandoit pour les Eſpagnols, & que des eſpies luy en donnerent, s'en approcha la nuit du vingt-vniéme de Septembre, du coſté de la porte du Bourg, rencontra les Batteurs d'eſtrade, qu'il tailla en pieces, & bleſſa à mort le Caporal, qui les commandoit, & par ce bon-heur il ſe ſaiſit de la demye Lune, le Corps de Garde n'ayant point fait de reſiſtance; de là il fit appliquer le petard à la porte, & entra dans le Bourg, & ſans perdre temps, fit eſcalader le Fort de S. Pierre, & prit priſonnier Vanelly qui y commandoit.

Le Comte Ieroſme de Morette Gouuerneur d'Aſt, accourut promptement à ce bruit, & aſſiſté de quelques Officiers de la Garniſon, & des Habitans, ſe retrancha dans le Bourg de ſainte Marie, & y ſoûtint l'effort des Ennemys; cependant il luy arriua de la Nobleſſe du Comté d'Aſt, & quelque petit ſecours de Villeneufve d'Aſt, que luy enuoya Mejanes qui en eſtoit Gouuerneur. Au premier aduis qu'en eut ſon Alteſſe Royale, elle depécha le Comte Getule de Piozaſque Capitaine des Cuyraſſes de ſa Garde, auec ſa Compagnie. Le Marquis Ville Commiſſaire general de la Cauallerie de S. A. R. ſe detâcha de l'Armée auec vn Corps de quatre cens cheuaux, ſuiuy du reſte de la Cauallerie ſous le commandement du Comte de Verruë, qui en eſtoit General, & du Marquis d'Vxelles auec les Trouppes Françoiſes. Le Marquis Ville fit vne diligence memorable : car ayant paſſé le Pau à Verruë, il ſe rendit ſous le Chaſteau d'Aſt, le matin du vingt-troiſiéme du mois, ou eſtoient les Gardes, qui s'eſcarmouchoient auec les Eſpagnols : A l'arriuée de ce nouueau ſecours, les ennemis ſe retirerent ſous le Fort de ſaint Pierre; & pour n'eſtre pas attaqués de l'autre coſté par le Marquis Ville, comme il auoit reſolu de faire, ils ſe logerent au delà du ruiſſeau de Verſa, laiſſans le Fort, & la partie du Bourg du coſté de Mont-Remir, dont ils s'eſtoient emparés, bien munis. Mais le Comte de Morette ayant fait ſortir de Ville Marêchal de Bataille, qui commandoit dans la Ville en ſon abſence, auec quelques Officiers de la Garniſon, des Habitans volontaires, les trois Freres Comtes de Macet, & le Comte Capra, qui y fut bleſſé d'vne mouſquetade à la gorge, il attaqua ſi genereu-

ſement les ennemis , qu'ayant forcé leurs brigades, il les chaſſa du Bourg, apres vn combat de deux heures , & reprit le Fort de S.Pierre par capitulation.

Ainſi Aſt fut deliuré en peu de temps , & l'Armée Eſpagnole , qui s'eſtoit dé-ja auancée iuſqu'à Annone pour en former le Siege , ſe retira à Fubine & à ſaint Saluadour , & de là vint à Montcalue , Callian & Gabian , & enſuite à Liuorno & Bianza ; & la noſtre commandée par le Marquis d'Vxelles , & par le Comte de Verruë , apres auoir eſté autour d'Aſt , alla prendre ſes logemens à Pont de Sture ; puis à Montechiaro , & à Verruë , où elle paſſa le Pau , & s'alla poſter à Mazin , Montniuel & Mallione , Pays de Montagne,où le Marquis de Caracene reſolut de les attaquer, par ce qu'il eſtoit le plus fort en hommes , & qu'il auoit de l'artillerie. Il vint donc à Montniuel quartier du Marquis Ville , & aprés vne longue eſcarmouche , qui fut genereuſement ſoûtenuë par les noſtres ; les Eſpagnols voyant que le Marquis d'Vxelles y auoit enuoyé vn renfort d'Infanterie , quitterent cette attaque , & allerent au quartier du Comte de Verruë à Maillon , croyans d'en auoir meilleur marché , à cauſe qu'ils firent ioüer leur canon ; mais ils en furent auſſi repouſſés.

Le Marquis d'Vxelles craignant que les Eſpagnols n'euſſent deſſein de ſe ſaiſir des paſſages de Caſſan , qui menent à Yurée , & de luy ôter la communication de Saintya , reſolut de les preuenir , & de gagner Bolengho & Birolo ; à quoy les Ennemis ne s'oppoſerent point , & ſe contenterent d'occuper les Poſtes , que les noſtres auoient abandonnés : De là ils allerent à Ropolo, & à Bielle , leur ordinaire rafraichiſſement , où ils entrerent ſans difficulté , cette Place eſtant hors de deffence. Noſtre armée ſe logea à ſaint Germain , pour empêcher les conuoys , que l'on faiſoit aller à Vercel. Ce qui obligea les Eſpagnols de quiter Bielle & de prendre le chemin du Montferrat , aprés auoir rodé quelque temps autour de Vercel ; les noſtres de leur coſté ayant pris la route de Saluggia , entrerent auſſi au Montferrat , où les deux Armées prirent leurs quartiers d'hyuer , & les François les allerent prendre en France.

A peu de iours de là arriua de Munich en Bauiere à Turin le Comte Maximilian Curtio Ambaſſadeur de l'Electeur Duc de Bauiere, pour le mariage du Prince Ferdinand ſon Fils aiſné auec la Princeſſe Adelaide , dont la celebration ſe fit auec vne magnificence toute Royale l'onziéme de Decembre en l'Egliſe Cathedrale de Turin , en la preſence de Madame Royale , des Princeſſes ſes Filles , des Princes Maurice & Thomas , Philibert-Emanuel & Eugene , (qui oüirent tous la Meſſe, ſous le Daix de S. A. R.) du Nonce de ſa Sainteté, de l'Ambaſſadeur de France, & de celuy de Bauiere, qui furent aſſis ſur vn banc preparé vis à vis du Daix deſtiné pour les Ambaſſadeurs des Roys. L'Epouſée fut conduite par leurs Alteſſes Royales ſous vn autre Daix deuant le grand Autel. S.A.R. l'épouſa comme Procureur du Prince de Bauiere , entre les mains de Berguera Archeuêque de Turin. Mari[age] d[e] la Pri[n]ceſſe Adelaide auec Prin[ce] de B[a]uiere 165[0]

Ce mariage fut le ſujet de diuerſes courſes de bague, bals , ballets , Carrouzels & autres réjoüiſſances publiques, accompagnées de toutes les demonſtrations d'vne ioye generale , & auec toute la pompe, & l'appareil le plus ſuperbe qui ſe ſoit encore veu : Parmy leſquelles ſe tint le Chapitre de l'Ordre de l'Annonciade , où S. A. R. donna le Collier de l'Ordre au Prince Philibert , & au Comte de Scarnafis reuenu de ſon Ambaſſade de France, qui auoit déja eſté fait Cheualier l'an mil ſix cens quarante-huit. Nou[u]eaux Cheualiers de l'Annonciade

Apres cela , il ſe fit vne nouuelle promotion de quatre Cheualiers de l'Ordre; ſçauoir de François-Amedée Coſte Comte de Polonguera & d'Arignan , premier Ecuyer de M. R. de Iean Thomas Iſnard de Caſtello Marquis de Carail Comte de Sanfré Grand Veneur de S. A. R. d'Alexis de S. Martin, Marquis de Broz, Comte de Parelle , Grand Maiſtre de la Garderobe de S. A. R. Gouuerneur

uerneur d'Aouſte, d'Yvrée & du Canauays, & de Federic Aldobrandin de S. George Comte de Luoglio, tous perſonnages de naiſſance & de merite, & fort conſiderés en cette Cour, pour les ſeruices rendus à la Royale Maiſon de Sauoye.

La negociation du Baron de Greſy fut ſi heureuſe, que l'Alliance de ſon Alteſſe Royale auec les ſix Cantons Catholiques Suiſſes, fut arreſtée à Lucerne le quatorziéme d'Auril mil ſix cens cinquante-vn, dont les principaux articles ſont. *Que la Ligue ne ſeroit que defenſiue: Qu'elle dureroit pendant la vie de ſon Alteſſe Royale, & quatre ans aprés ſon decez: Que ſi les Eſtats du Duc eſtoient attaquez, les Cantons Catholiques ſeroient obligez de fournir au moins ſix mil hommes de pied ou douze mil au plus, & ſon Alteſſe Royale à eux, mille mouſquetaires: Que s'il arriuoit deſ-vnion & guerre entre les ſix Cantons Catholiques, le Duc, ſans en eſtre prié, pourroit d'authorité s'entremettre de les accommoder: Qu'aucun des Confederez ne pourroit accorder droit de Bourgeoiſie, ou protection aux Sujets des autres: Que ceux de Geneue ne la pourroient point auoir des Cantons, qu'apres que les differends de ſon Alteſſe Royale auec eux, ſeroient terminez: Qu'il y auroit liberté de Commerce entre les Alliés, leurs Pays & Sujets: Que de la part de ſon Alteſſe Royale eſtoient compris en l'Alliance, le Pape, le ſainct Siege Romain, l'Empereur, le ſainct Empire, les Roys de France & d'Eſpagne, & la Seigneurie de Veniſe:* Et de la part des Cantons, *Le Pape, le ſainct Siege, l'Empereur, le ſainct Empire Romain, le Roy de France, la Maiſon d'Auſtriche, celle de Medicis & le Grand Duc de Toſcane.* Preuues pag. 592

Reuenons de Suiſſe en Piemont, pour voir comme ſe paſſa la Campagne de l'an mil ſix cens cinquante-vn. Le Roy n'ayant enuoyé que fort peu de troupes & ſans Lieutenant General. Le Prince Thomas toûjours piqué de la detention de S. Aunays, & qui à cauſe des ſeconds troubles du Royaume de France, & de l'éloignement du Cardinal Mazarin, preuoyoit de ne pouuoir pas faire grand effet, n'en voulut pas prendre le commandement, qui demeura par ce moyen au Marquis Ville Commiſſaire general de la Caualerie de ſon Alteſſe Royale, en qualité de Maréchal des Camps & Armées du Roy; enſuite d'vne Commiſſion qu'il en auoit receuë, pendant que les Troupes Françoiſes eſtoient en quartier d'hyuer ſur la frontiere de Dauphiné. Ainſi s'eſtant mis en Campagne auec les Troupes de ſa Majeſté & de ſon Alteſſe Royale, il ſe ſaiſit de la Roque-Grimaldy, pour les faire ſubſiſter en ces quartiers, & pour éloigner les Eſpagnols du Piemont, en les attirant de ce coſté.

Le Marquis de Caracene qui auoit d'autres viſées ayant inueſty le Château de Coſtigliole, obligea le Marquis Ville de s'approcher d'Albe; mais Coſtigliole pris, & les fortifications demolies, Caracene pouſſa auec vne diligence extraordinaire iuſqu'à Montcalier, qui n'eſt qu'à trois mille de Turin, laiſſant derriere ſoy vn grand Pays, & les Places d'Aſt, d'Albe & de Villeneufue contre la maxime ordinaire des Eſpagnols: Le Marquis Ville ſuiuit ſa marche, ne pouuant ny l'attaquer, ny le deuancer, parce qu'il eſtoit foible, & qu'il ne ſçauoit pas les deſſeins de l'ennemy.

En ce même temps arriua le Marquis de S. André-Montbrun auec de nouuelles forces en qualité de Lieutenant general de l'Armée Françoiſe, pour faire ceſſer les difficultez du commandement.

Les François crûrent du commencement, que Caracene en vouloit à Pignerol mal pourueu de toutes choſes: Mad. Royale apprehendant pour Carmagnole, ou pour Queraſque, dont les Garniſons eſtoient en mauuais eſtat, preſſa le Prince Thomas d'y enuoyer quelque renfort, comme elle auoit fait de ſon coſté; mais le Prince s'imaginant que Caracene venoit dans la reſolution d'aſſieger la Citadelle de Turin; par intelligence auec Madame Royale, y fit entrer

entrer tous les François qu'il auoit aupres de ſoy, & le meſme iour que les Eſpagnols arriuerent à Montcalier, le Prince demeura à cheual toute la nuit, allant & venant au dehors de la Citadelle de Turin, pour voir s'il en decouuriroit quelque choſe, & tombant dans vn foſsé ſe bleſſa fort à la iambe.

Ce Prince croyoit de rendre à la France vn ſignalé témoignage de ſa fidelité & de trauailler pour ſa propre reputation en prenant tant de ſoin, pour empêcher qu'vne place de cette conſequence ne tombat au pouuoir des Eſpagnols, laquelle luy meſme autrefois eſtant de leur party ne leur auoit pas voulu confier; mais pluſieurs ſe perſuaderent, qu'y ayant grande froideur entre Madame Royale, & le Prince, il eſtoit bien ayſé de faire courir ce bruit, pour la rendre odieuſe à la France, en releuant par là la ſincerité de ſes ſeruices. Meſ-intelligéce entre M. R. & le Prince Thomas.

En effect, qu'elle apparence y auoit-il, que le Marquis de Caracene eut formé ce deſſein du conſentement de M. R. puis que S. André-Montbrun eſtant arriué à Turin auec de nouueaux Regimens François; on pouuoit les faire entrer dans la Citadelle? il eſtoit donc bien plus croyable, que ſi M.R. eut eu cette intention, Caracene eut attendu de s'approcher de Turin, que S. André-Montbrun auec ſes Trouppes, fût allé ioindre celles du Marquis Ville, comme il eſtoit diſposé à le faire, auec leſquelles il n'eut pas eſté aſſez fort, pour détourner Caracene de ſon entrepriſe, qui eût par ce moyen trouué la Citadelle de Turin en eſtat de ne pouuoir être ſecouruë. On blâmoit encore le Prince par cette conſideration, que ſon procedé ayant donné à connoître aux ennemis, le peril ou eſtoit cette Place; c'eſtoit aſſez d'y auoir remedié, ſans témoigner que le ſoupçon luy duroit encore; ce qui pouuoit donner de l'auantage aux Ennemys. Quoy qu'il en ſoit M.R. bien que malade d'vne Fiévre, ne fut point émuë du ſoupçon du Prince Thomas, & donna les ordres neceſſaires à ſes Officiers, pour empêcher Turin d'vne ſurpriſe; tira de luy des Trouppes, pour ietter dans Carmagnole, & ſe ſeruit de celles de S. André-Montbrun pour renforcer Queraſque.

Cependant le temps qui éclaircit les choſes les plus obſcures, fit connoiſtre pourquoy le Marquis de Caracene eſtoit venu ſi prés de Turin. Il auoit crû noſtre Armée moins forte, n'auoit eu aucun aduis des Trouppes que S. André-Montbrun amenoit de France, & s'eſtoit perſuadé, que leurs AA. RR. eſtonnées du mauuais eſtat des affaires de France, de la foibleſſe de leur Armée, & de ſa marche ſi extraordinaire, ſe pourroient reſoudre à oüyr les propoſitions d'vn accommodement auec l'Eſpagne; à quoy ſembloit deuoir les porter la iuſte apprehenſion de voir faire le degaſt d'vne Armée ennemie au cœur de leurs eſtats. Sur ces reflexions, Caracene d'abord qu'il eut pris ſes logemens à Montcalier, fit appeller le Pere Iean de Montcalier Capucin, fameux par pluſieurs negotiations importantes qu'il auoit ménagées auec beaucoup d'adreſſe & de prudence, entre leurs AA. RR. & les Princes; & le chargea de voir M. R. & de luy faire vne exhortation menaçante, de prendre le party d'Eſpagne, & de ſurmonter les difficultez qui en auoient empêché la concluſion en vne Conference que Gorani ſon Secretaire, & le Comte de Buronzo auoient eu enſemble, par la participation des Miniſtres de France; outre cela, Caracene remit au Pere Iean de Montcalier vn memoire ſur ce ſujet qui en contenoit les raiſons: Auquel M. R. répondit auec ſa generoſité ordinaire, qu'elle ne ſe pouuoit ſeparer des intereſts de la Couronne de France. Ainſi Caracene mal ſatisfait de cette reſolution, ſe retira auec ſon Armée par Butillere, & de là au Montferrat & au Milanois, ſans auoir fait autre choſe de conſideration le reſte de la Campagne. Le Prince Thomas le voyant par ce moyen inutile en Piemont, iugea que ſa preſence ſeroit plus neceſſaire Caracene ſe retire ſans rien faire. 1651. Prince Thomas

necessaire en France, pour rendre ses seruices à la Reyne, à laquelle il auoit l'honneur d'appartenir, dans vne conjoncture, qui donnoit lieu à plusieurs Grands du Royaume, de pretendre aux charges du Prince de Condé. La Reyne le receut fort bien, & en l'absence du Cardinal Mazariny, luy fit faire la fonction de Chef du Conseil du Roy; laquelle il exerça auec toute la mōderation imaginable, protestant toûjours, que ce ne seroit que pour autant de temps qu'il plairoit au premier Ministre. Qui nonobstant son éloignement ne laissoit pas de conduire le Royaume comme auparauant.

Sur la fin de l'année, on apprit à Turin la mort de Maximilian Electeur Duc de Bauiere, Prince des plus Sages de son siecle, & qui auoit acquis beaucoup de gloire, & de reputation: La Princesse Adelayde qui apres la conclusion de son Mariage, s'estoit arrêtée en Piemont, pour en attendre l'accomplissement, changea depuis cette mort son titre de Princesse, en celuy d'Electrice Duchesse de Bauiere.

Albert-Eugene de Geneue Marquis de Lullin, Cheualier de l'Ordre, General de la Caualerie de Sauoye, & Gouuerneur du Duché de Chablais, nommé l'année precedente Ambassadeur de S. A. R. aupres de l'Empereur, pour demander l'inuestiture de cette portion du Duché de Montferrat, adjugée à feu Victor-Amé, par les Traittés de Ratisbonne, de Querasque & de Munster, s'estant mis en chemin auec vn train magnifique, assisté du Comte Billior de Luzerne, Senateur du Senat de Turin, Orateur de l'Ambassade, ne fût pas plutôt arriué à Vienne en Austriche, qu'il fit instance d'auoir cette Inuestiture; laquelle l'Empereur Ferdinand II. auoit accordée à Victor-Amé l'an 1632. & demanda, que S. A. R. en consequence de ces Traittés, fut déchargée entierement des quatre cents quatre-vingt & quatorze mille écus deus au Duc de Mantoüe, qui estoient à la charge du Roy de France: Mais l'Empereur preuenu des Espagnols, qui ne vouloient point appreuuer le Traité de Querasque conclu contre leur aduis, & qui s'opposoient ouuertement à tous les auantages de S. A. R. à cause qu'elle tenoit le party de France; & dissuadé d'ailleurs par les deux Imperatrices de la Famille de Gonzague, qui trauailloient pour le bien de leur Maison, & qui interessoient sa Majesté Imperiale en leur cause, dilaya d'accorder au Marquis de Lullin, ce qu'il souhaittoit.

Enfin l'Empereur pressé, par les Ministres de l'Electeur Duc de Bauiere, & obligé par le Traitté de Munster, dont il auoit iuré l'obseruation, promit au Marquis par Decret signé de sa main du douziéme de Ianuier 1652. de luy donner l'Inuestiture conformément au Traitté de Munster; pourueu que le Duc de Mantoüe fut payé par la France des quatre cents quatre-vingt & quatorze mil écus, croyant l'Empereur d'eluder par ce moyen la force de sa promesse, en témoignant de la vouloir executer; Mais Lullins & les Ministres de Bauiere, remontrerent que les Traittés de Ratisbonne, de Querasque & de Munster; ayant déchargé S.A.R. du payement de cette somme, & obligeans precisément sa Majesté Imperiale d'accorder l'Inuestiture, à même temps qu'elle luy seroit demandée, ostoient toute sorte de pretextes pour la dilayer, & de faire porter à S. A. R. la peine d'vn retardement, qui ne luy estoit point imputable; outre que les François presuppoſoient, que le payement de cette somme auoit esté offert au Duc de Mantoüe, & qu'il l'auoit refusé. Mais nonobstant toutes ces raisons, l'Empereur n'ayant rien voulu faire de plus, le Marquis prit congé: Et quoy qu'il n'eust pas obtenu la principale fin de son Ambassade; il eut pour le moins cette satisfaction, d'auoir fait auoüer à l'Empereur qu'elle luy estoit deüe.

Preuues pag. 602.

Le trentiéme de Ianuier 1652. les Ambassadeurs des Cantons Catholi-

ques Suisses, estant arriués à Turin, la ceremonie du serment pour l'obseruation du Traitté d'Alliance se fit en l'Eglise Cathedrale de Turin, de la même façon qu'il s'étoit pratiqué sous Victor-Amé, apres que l'Archeuêque eut celebré la Messe. S.A.R. estoit assise sous le Daix en l'Eglise au deuant du grand Autel, & auprés d'elle Madame Royale, & les Princesses Louyse-Marie & Marguerite ses Sœurs, & les Princes Emanuel-Philibert, Amé & Emanuel ses Cousins, Prés de là estoient aussi Dom Gabriel & Dom Antoine de Sauoye, Oncles naturels de S.A.R. Charles-Emanuel-Philibert-Hyacinte de Simiane Marquis de Pianezze, Fils de Dona Matilde legitimée de Sauoye, grand Chambellan & General de l'Infanterie, le Comte Philippes de S. Martin d'Aglié, Grand Maistre de la Maison de S. A. R. & Sur-intendant de ses Finances, le Comte Frederic Tana Colonel general des Suisses, François-Amedée Costa Comte de Polonguera premier Ecuyer de M. R. Charles Thomas Isnard Marquis de Carail, Grand Veneur de S. A. R. Le Comte Alexis de Parelle Marquis de Broz, Grand Maistre de la Garderobbe, Gouuerneur du Duché d'Aouste & de la Ville d'Yurée, tous Cheualiers de l'Ordre de l'Annonciade. Les Conseillers d'Estat; les principaux Officiers du Senat & de la Chambre des Comptes de Piemont, Augustin des Lances Capitaine des Gardes de la Compagnie des Cuirasses; le Marquis de Pallauicin Capitaine de celle des Arquebuziers à cheual, & Senantes Capitaine des Arquebuziers à cheual de la Garde de M. R. Autour de la Table preparée pour le serment estoit le Baron de Gresy, le Comte Murator Introducteur des Ambassadeurs, & le Comte Cesar Nomis, faisant la charge d'Interprete. L'Archeuéque de Turin vêtu Pontificalement s'assit le dos tourné contre le grand Autel. Le Marquis de S. Thomas premier Secretaire d'Estat mit sur la Table la Procuration des Ambassadeurs des Cantons, & les deux Originaux du renouuellement de l'Alliance, & se plaça à côté gauche de la Table, le Comte Charles-Philippe Morozzo Grand Chancelier de Sauoye, à la droite. Les choses ainsi disposées, Louys Hartman Secretaire General de la Ville de Lucerne, & l'vn des Ambassadeurs, s'approcha de S.A.R. laquelle s'estoit leuée & auancée sur le bord du marchepied, & luy fit vne Harangue en Allemand, de laquelle le Comte Nomis ayant donné l'Interpretation, le Grand Chancelier fit vn discours en Italien fort eloquent. Apres quoy S.A.R. iura l'obseruation inuiolable du Traitté, & les Ambassadeurs de même, le poulce, & les deux doigts suiuans haussez, qui est la forme de iurer de leur nation; le *Te Deum* fut chanté, & les Ambassadeurs en suite superbement regalés & congediés auec de beaux presents.

Ceremonie du serment pour l'Alliance des six Cantons Catholiques, 1652.

Au Printemps suiuant, le nouueau Electeur Duc de Bauiere demeuré sous la Tutele de Marie d'Austriche sa Mere par la disposition du Duc son Pere, pour les biens de son patrimoine, & sous celle du Duc Albert de Bauiere son Oncle, pour les choses qui concernoient l'Electorat, (parce que par les loix Imperiales, il ne pouuoit point faire la fonction d'Electeur auant l'âge de dix-huit ans) dépecha le Comte Curtio son Ambassadeur à Turin, pour amener l'Electrice Duchesse son Epouse, n'ayant peu entreprendre ce voyage en personne, à cause de son âge, ny en charger le Prince son Frere beaucoup plus ieune que luy; pendant les soupçons & les jalousies du Comte Palatin; ny donner cét employ au Duc Albert de Bauiere son Oncle, chargé de l'administration de l'Electorat. Et parce que le Comte Curtio, deuoit conduire la Duchesse Electrice par l'Estat Milan; le Marquis de Caracene Gouuerneur du Milanois, reçeut ordre du Roy d'Espagne de la receuoir comme vne Princesse de sa qualité, & Espouse d'vn Prince étroittement lié de Parenté auec sa Majesté Catholique, & d'ordonner toutes les choses necessaires

Ambassade du Comte Curtio en Piemont. 1652.

tes pour la commodité de son passage, & de prendre par là pretexte de faire vne Tresue entre les deux Armées; ce qui ayant esté proposé au Marquis Ville, il l'accorda sur la premiere ouuerture qui luy en fut faite.

Le Marquis de Caracene qui auoit demeuré long-temps sans rien faire de signalé, qui pût releuer la gloire de son Maître, se fondant par vn artifice assez ordinaire à ceux de sa Nation, que la Tresue ne deuoit auoir lieu que pendant le passage de cette Princesse; & se preualant de la conjoncture de la Fête du Saint Suaire, que l'on solemnise tous les ans à Turin, auec vn concours extraordinaire de Peuples, où il se persuada que plusieurs Officiers de nostre Armée, & des Habitans de Trin, ne manqueroient pas d'aller; resolut d'inuestir cette Place auec sa Cauallerie le quatriéme de May, courant son dessein & sa marche auec vn grand secret, & faisant suiure son Infanterie, & son Artillerie en diligence pour continuer le Siege, duquel il se promettoit vn succez d'autant plus fauorable, que nôtre Armée, estoit foible, & que les Troubles de France n'auoient pas permis au Roy d'y enuoyer vn seul soldat, ny vne Personne d'authorité pour y faire la guerre, comme il se faisoit tous les ans: Et ce qui contribua encore à cette entreprise, fut, qu'au temps que Caracene bloqua cette Place; le Comte Catalan Alfier qui en estoit Gouuerneur, s'en trouua absent: Quoy que sur l'aduis qu'il eut d'vne entreprise si éloignée de toute apparence, il s'y fût ietté auec quelques Officiers de sa garnison, fort heureusement au trauers des Ennemis.

Le Comte Curtio en ce même temps arriua à Milan auec vn train sortable à la qualité du Prince qui l'enuoyoit, composé de plusieurs Dames, & Gentilshommes, destinés pour le seruice de l'Electrice Duchesse de Bauiere: Il fut extraordinairement surpris d'apprendre la nouuelle du Siege de Trin, & la mauuaise excuse qu'en donna le Marquis de Caracene, qui fût blâmé de tous ceux qui n'étoient pas du party d'Espagne, d'auoir ainsi rompu la Trêue, sur vne interpretation qu'il luy donnoit à sa fantaisie; pour garent de laquelle il n'auoit, ny écriture, ny parole; outre que c'estoit preparer vne méchante reception à cette Princesse: En consideration de laquelle cette Trêue auoit esté concluë. Le Comte Curtio donc partit tres-mal satisfait de Milan, & se rendit à Turin; il fût receu auec la magnificence, & la generosité ordinaire de la Royale Maison de Sauoye. Quelques iours apres l'Electrice Duchesse en partit; leurs Altesses Royales, & les deux Princesses ses Sœurs luy firent compagnie iusqu'à Montcalier, où se fit cette dure & fâcheuse separation. Elle prit la route d'Ast & d'Alexandrie, passa à Venize, & à Trente, & de là en Bauiere, ayant receu en tous les lieux de son passage, tous les honneurs imaginables. Le dessein de leurs Altesses Royales estoit bien de la conduire jusques en Ast; mais le peu d'asseurance qu'il y auoit à prendre, en la parole du Marquis de Caracene, le fit changer, ny ayant pas d'apparence que leurs AA. RR. s'engageassent à ce voyage sans Trouppes, & d'y en mener, il y auoit vn autre inconuenient, en ce que c'estoit retarder le secours que l'on auoit preparé pour Trin. Outre que Caracene auoit donné vne nouuelle preuue du peu de respect qu'il auoit pour les ordres du Roy son Maistre, ayant mandé au Comte Curtio, qu'il ne souhaittoit pas que l'Electrice-Duchesse passât à Milan; dont il fût si sensiblement touché qu'il fût sur le point de prendre son chemin par la Sauoye, & par Geneue.

Cependant leurs AA. RR. enuoyerent toute leur Cauallerie sous le commandement du Comte de Verruë, qui en estoit General, auec leurs Gardes, & quelque Infanterie à Crescentin pour tenter le secours de Trin. Mais la situation de cette Place, la difficulté de ses auenuës, le peu d'assistance qu'il

falloit attendre de France, & la crainte que l'on auoit que l'Eſtat ne demeurât en proye aux Eſpagnols, ſi par malheur ces Trouppes étoient deffaites, furent cauſe que cette Place fût abandonnée; laquelle le Gouuerneur rendit à compoſition, apres vingt-huit iours de Siege. Caracene enflé de ce ſuccez, auec partie de ſes Trouppes, ſe ſaiſit du Château de Mazin, & prit en huit iours Creſcentin.

Du Châ teau de Maz & de Cref cétin

Au commencement du Siege de Trin, l'Abbé de Verruë Conſeiller d'Eſtat de S. A. R. Perſonnage de grande experience, s'eſtoit abouché à Romagnan auec le Marquis Vercellin Viſcomti, pour renoüer les propoſitions d'accommodement, que le Comte Buronzo, & le Secretaire Gorani auoient ébauchées l'année derniere, entre la Couronne d'Eſpagne & S. A.R. à quoy la France affligée de nouueaux deſordres ne s'oppoſoit point, parce que l'on preuoyoit la perte ineuitable de Cazal, s'il n'y auoit trêue en Italie, ou que le Roy n'y enuoyât vne Armée auec vn General, dont M. R. auoit fait de viues inſtances à la Cour par diuers Courriers: Mais on connut bien-tôt apres, que toutes ces demarches des Miniſtres d'Eſpagne, n'étoient que des artifices pour endormir S.A.R. Car apres la priſe de Trin, le Marquis de Caracene ſe ſeruant de la conjoncture du temps, & des affaires, negotia ſi bien auec le Duc de Mantouë, qu'il le diſpoſa à chaſſer les François de Cazal, & à receuoir garniſon Eſpagnole, en luy laiſſant les reuenus, & la Iuriſdiction, & par ce moyen Caracene rompit toute ſorte de Traittés auec S.A.R.

Negotiation de l'Abbé de Verruë auec les Eſpagnols pour vn accommodement 1652

Ainſi le Duc de Mantouë charmé de la proſperité des Eſpagnols, ou ennuyé de l'Alliance de France, ou croyant de rencontrer plus d'auantage en l'appuy d'Eſpagne, ou de ſe frayer le chemin auec le temps à vne neutralité entre les deux Couronnes, fit entrer Dom Camille Gonzague auec des Trouppes dans la Ville de Cazal le dixiéme d'Octobre, & contraignit S. Ange Lieutenant de Roy au Gouuernement de Cazal en l'abſence du Marquis de Montpezat, de ſe retirer dans la Citadelle, laquelle fût à l'inſtant bloquée par le Marquis de Caracene fauoriſé de Dom Camille Gonzague. S. A. R. offrit ſecours à S. Ange, qui le refuſa, comme s'il eut eſté en eſtat de s'en pouuoir paſſer, & neantmoins il l'a remit aux Eſpagnols onze iours apres. Le Comte de Verruë auec la CaualIerie de S. A. R. & vn corps d'Infanterie parut aux portes de Cazal, eſperant de faire entrer des Touppes dans le Château, qui tenoit encore pour la France: Mais il ſe trouua rendu par vn domeſtique de Montpezat au Marquis de Caracene, lequel en ſuite du Traitté qu'il auoit fait auec le Duc de Mantouë, le luy remit. De ſorte que cette Place importante qui auoit couſté tant d'hommes & d'argent à la France, & pour laquelle les Eſpagnols auoiēt fait tant d'efforts, & de dépence, ſe perdit ſi facilement. Le Comte de Verruë ne s'en voulant pas retourner ſans rien faire, reprit Creſcentin en deux iours, apres deux volées de Canon, & le Marquis Ville aſſiſté du Marquis de Parelle Gouuerneur d'Yvrée, auec quelques Trouppes qu'ils aſſemblerent, recouurerent le Château de Mazin.

Perte de Cazal.

Côte de Verruë prend Creſcétin

Et le M. M. Ville & de Parelle, le Château de Mazin 1652

Auparauant la fin de la Campagne arriua de France en Piemont; le Comte de Quinſay en qualité de Lieutenant General, mais ſans aucunes Trouppes, comme ſi par ſa ſeule preſence, il eut eſté capable de reparer la perte de Cazal, dont la Garniſon fût miſe à Pignerol, & dans la Citadelle de Turin. En ce temps là, les Eſpagnols indignés, de ce que S.A.R. n'auoit pas voulu ſouffrir qu'ils étendiſſent plus auant leurs contributions dans le Montferrat, firent des courſes ſur ſes Eſtats, & pillerent Ciglian Terre appartenante au Marquis Ville. Le Gouuerneur de Milan n'en ayant pas voulu faire raiſon. Le Duc commanda à ce Marquis de ſe la faire ſoy-même: De ſorte qu'auec cinq

Côte de Quinſay en Piemont 1652.

cinq cens cheuaux, & quelques Fantaſſins, il ſurprit le premier iour de l'an 1653. le Bourg de Sezia, ou ſes Soldats firent vn riche butin: Mais ſur l'aduis qu'il eût que les Ennemis faiſoient vn gros de Cauallerie entre Nouarre & Vercel, auec menaces de ſaccager le Pays de delà la Doyre; il ſe retira entre Vercel & Saintya; pour s'oppoſer plus facilement à tout ce qu'ils entreprendroient. Et le Comte de Quinſay au mois de Feurier ſuiuant, fit rendre Veruë à S. A. R. en execution des Traittés faits auec la France.

Or quoy qu'il y euſt ſujet de craindre que les Eſpagnols ne fiſſent quelque Siege, Cazal ne leur donnant plus d'ombrage, & les Trouppes que l'on auoit enuoyées au Comte de Quinſay, à la fin du Quartier d'hyuer n'eſtans pas en grand nombre, (auec leſquelles pourtant il s'eſtoit logé ſur l'Alexandrin:) Neantmoins Caracene ne fit autre choſe que de s'approcher de Vercel, & Quinſay prit ſes logemens à Fontanet, & à Pallazzuol proche de Trin. Ainſi les deux Armées ayans demeuré quelque temps dans leurs poſtes, ſans faire quoy que ce ſoit, Caracene paſſa le Pau, & s'en alla du côté de Cazal, & Quinſay qui auoit eu de renfort les Trouppes de S. A. R. s'auança à Gouon, & à ſaint Martin, & delà entra dans la Vallée de Grana dependante du Montferrat. Les Montferrins allarmés du voyſinage de nos Trouppes, obligerent Caracene à repaſſer le Pau & de venir à S. Germain, croyant par ce moyen de faire deloger le Comte de Quinſay du Montferrat: Mais S.A.R. voulant éloigner la guerre de la Frontiere de ſes Eſtats, écriuit au Marquis Ville qui commandoit alors ſeul ſes Trouppes, (à cauſe de la maladie du Comte de Veruë qui mourut peu apres, & du Marquis Monty, celuy-cy General, & l'autre Lieutenant General de la Cauallerie,) de perſuader au Comte de Quinſay d'entrer au Milanois pour y attirer les Ennemis.

Quinſay paſſa le Taner, & de l'aduis du Marquis Ville, prit & pilla Serraual au Tortonnois, ſans s'amuſer au Château qui eſtoit trop bien gardé. Caracene à ce bruit, quitte les Eſtats de S. A. R. & ſe met en chemin pour s'approcher de Quinſay, qui ſe ſentant inegal en forces, gagna Nice de la paille & ſon premier poſte à Saint Martin, & à Gouon, deça le Taner, & Caracene ſe logea au delà.

En ces entrefaites, le Marêchal de Grancey auec quelques nouuelles Trouppes paſſa les Monts, pour commander auec plus d'authorité l'Armée Françoiſe: Dés qu'il eut joint la noſtre, il prit la route d'Annone, dans le deſſein d'entrer au Montferrat, & Caracene s'arrêta à la Roquette pour paſſer le Taner le 23. de Septembre, le Marêchal enuoya vne Compagnie de cheuaux legers, pour l'empêcher; Mais elle fut deffaite. De ſorte qu'il fut obligé de s'approcher de la Roquette auec les Marquis de Vardes, & de Montpezat ſes Lieutenans Generaux: Le Marquis Ville créé nouuellement Lieutenant General de la Cauallerie de S. A. R. (par la promotion du Marquis Monty au Generalat,) faiſoit vn corps ſeparé auec trois cens hommes d'Infanterie du Regiment de Montpezat. Le Comte de Quinſay, qui en commandoit auſſi vn, ſe retira de l'Armée, ne voulant pas combatre du Pair auec les Lieutenans Generaux du Marêchal: Le Marquis Monty arriuant au Camp fût tué d'vne Mouſquetade à la premiere attaque, qui ſe fit prés d'vn Torrent, qui ſe decharge dans le Taner, au delà duquel Caracene s'eſtoit retranché dans deux caſſones: Le Marquis Ville eut deux coups de Mouſquet à vn bras, qui ne l'empêcherent pourtant pas d'agir auec ſon courage ordinaire. L'Armée du Marêchal d'vn autre côté, dont l'aiſle droite eſtoit commandée par le Marquis de Montpezat, & la gauche par le Marquis de Vardes, ne pût point paſſer le Torrent; quoy que la Cauallerie Eſpagnole eut eſté miſe en fuite: Montpezat gagna ſeulement vne petite Egliſe proche du Camp des Enne-

mis, & le Marêchal luy ayant enuoyé sa Compagnie de Cheuaux legers, il se mit en deuoir d'attaquer l'aisle gauche des Espagnols: Mais le Torrent estoit si impetueux, qu'on ne le pût iamais passer. Le Marquis Ville eut ordre aussi de donner, renforcé du Regiment de l'Altesse: Mais cette Infanterie n'ayant point de balles, ny les Munitionaires non plus, & la nuit suruenant, le Marêchal crût, qu'il estoit à propos d'élargir ses Troupes à vne portée de mousquet de l'Ennemy, & de faire retirer les blessés, parmy lesquels se trouua le Comte de Maidauid son Fils, & plusieurs autres, du côté des ennemis, il y en eut aussi, & Caracene à vn bras, mais legerement.

Les deux Armées passerent la nuit suiuante, dans les mesmes Postes, sans rien faire, & le Marêchal iugeant bien qu'il luy seroit plus auantageux à la fin de la Campagne, de faire subsister ses Trouppes en Pays Ennemy, essaya d'occuper Gattinara, & Romagnan: Mais Caracene s'estant apperçeu de son dessein, passa le Pau à Cazal pour le preuenir. Ainsi l'Armée Françoise & la Cauallerie de S. A. R. se virent dans la necessité de se loger sur le bord de la Sesia à Lenta & à Gislarenguo, d'ou le Marquis Ville declaré General de la Cauallerie de S. A. R. en la place du Marquis Monty se saisit du Château de Carpignan. Marq. Ville prend Carpignan.

Cependant comme les François estoient logez incommodément à Lenta & à Gislarenguo, & les Espagnols à Gattinara & à Romagnan lieux de leur contribution; le Baron de S. Mauris Mestre de Camp d'vn Regiment de Bourguignons fit ouuerture d'vne Trêue de quarente iours, à condition que les François iroient prendre leurs quartiers au Montferrat delà la Sture, ce qui fut accepté; mais les fourrages leur ayant manqué, ils firent instance aupres du Marêchal de Grancey, de retourner en France: Et luy au contraire, qui les vouloit faire demeurer en Piemont, suiuant les ordres qu'il disoit en auoir du Cardinal Mazariny, pressa long-temps S.A.R. de les souffrir auec le simple couuert, & en payant; à quoy elle ne voulut iamais consentir. De sorte qu'apres plusieurs Conferences, où cette difficulté ne pût estre surmontée, le Marêchal, ou prenant ce pretexte, ou ne sçachant que faire de son Armée, pour n'auoir pas les ordres (ainsi qu'il disoit,) de luy faire repasser les Monts, la fit tourner en arriere, dont S.A.R. fut si mal satisfaite; qu'elle depêcha en France l'Abbé Amoretty pour se plaindre de ce procedé, tellement que le Marêchal fit proposer, que l'on luy laissat prendre ses Quartiers dans quelques endroits des Vallées de Lucerne & de saint Martin, lesquelles ne faisoient que contribuer; à quoy S.A.R. ayant donné son consentement. Le Marêchal eut peine à s'y loger; parce que ces peuples n'estoient point accoûtumez à voir des Gens de guerre. Treue entre les deux Armées.

Enfin deux voyages de l'Abbé Amoretty en France, firent venir des ordres pour faire passer toute la Cauallerie du Marêchal, & vne partie de l'Infanterie en Daufiné, & ce qui resta de l'Armée demeura dans ces Vallées, ou au Comté de Fruzasque, ou en quelques places voisines, auec le simple couuert, apres quoy le Marêchal retourna en France auec ses Lieutenans Generaux.

La Campagne suiuante, il ne se fit rien de considerable; car le Marêchal n'estant arriué en Piemont qu'a-la My-Aoust; il n'eut point d'occasion de voir les Ennemis, qu'au passage de la Bormida, qui luy fut disputé inutilement par le Marquis de Caracene; pour empêcher les François de prendre leurs logements à Castellazzo, où n'ayans pû subsister long-temps, ils se ietterent dans les Terres de l'Estat de Milan, de l'Empire & du Montferrat, à dessein d'y passer l'hyuer: Mais la resolution que prit Grancey de les faire passer en France, toucha sensiblement le Prince Thomas qui estoit venu en Piemont, Combat de la Bormida. 1654.

Piemont en intention d'entreprendre quelque chose de remarquable, pourueu que les troupes Françoises demeurassent en Pays ennemy, afin d'estre plus prestes au mois de Mars de se mettre en campagne : Ce qui fut cause qu'il y eut des paroles facheuses entr'eux.

Le depart de nos Troupes, donna ces auantages aux Espagnols, qu'ayans d'écouuert que l'on traittoit le mariage du Prince Alphonse Fils aisné de François Duc de Modene auec vne des Nieces du Cardinal Mazariny, & que cette alliance engageroit ce Duc au party de France, puis mesme qu'il commençoit déja de faire quelque armement : Ils le presserent de desarmer, & de leur oster cét ombrage, en des termes si imperieux, que ce Prince voyant que pour hostages de sa foy, on luy demandoit ses propres Enfans & des Places en depost, passa outre à la conclusion de ce mariage, & se declara entierement pour le Roy, apres auoir reietté les propositions d'accommodement, qui luy auoient esté faites par le Tresorier Stampa, de la part du Marquis de Caracene, lequel indigné d'vne resolution si desauantageuse à son Maistre, passa le Pau en diligence au commencement du mois de Mars de l'an 1655. pour assieger Reggio; mais la genereuse resistance qu'il y trouua, & l'aduis qu'il eut que S. A. R. s'interessant pour le Duc de Modene auoit commandé toute sa Caualerie pour entrer dans l'Estat de Milan, le contraignirent à s'en retourner auec beaucoup de honte & de confusion pour les Espagnols, & de gloire pour ce Prince, qui s'estant declaré ouuertement leur ennemy; commença dés lors à faire de nouuelles leuées, & à entretenir vne correspondance auec le Prince Thomas par l'entremise du Marquis Thobie Pallauicin; le but de laquelle fut de faire quelque entreprise de consideration sur le Milanois, du costé de Modene, pour couurir ses Estats, dont l'execution fut differée, à cause que les armées ne se pouuoient pas mettre en Campagne.

Cependant commencerent les mouuemens des Vallées de Luzerne, de S. Martin, d'Angrogne, & de la Perouse, lesquels ayant fait tant de bruit en l'Europe; & tous ceux qui iusqu'à present en ont écrit, ayans suiuy ou leur passion, ou leur interest, il est necessaire d'en donner l'origine, & qu'en satisfaisant à la Loy de l'Histoire, qui ne me permet pas de traitter legerement vne matiere si importante, ie rende ce que ie dois à la verité.

Nous auons dit en la vie d'Emanuel-Philibert, que ce Prince, quoy que fort zelé à la Religion Catholique auoit neantmoins esté obligé par beaucoup de considerations politiques de souffrir les Habitans de ces Vallées, appellez Barbets par derision, dans l'exercice du Caluinisme, dont ils faisoient profession, à la charge de bastir vn Fort à la Perouse, proiettant d'en faire vn autre au Villars, pour contenir ces Peuples dans l'obeissance, en attendant qu'ils reconnussent leur aueuglement, & sous d'autres conditions; entr'autres, Que la sainte Messe se diroit dans toutes ces Vallées.

Apres la mort de ce Prince les grandes occupations de Charles-Emanuel ne luy donnerent pas loisir d'en faire reparer les contrauentions, ausquelles ces peuples se porterent auec d'autant plus de facilité, que Lesdiguieres qui estoit de mesme Religion, ayant fait quelque progrez sur les frontieres de Piemont, les maintenoit dans leur insolence. Mais apres que le Duc eut repris toutes les Places occupées par Lesdiguieres, & particulierement le fort de Mirebouc : Ils allerent en l'an 1596. demander pardon à S. A. la corde au col, se soumettans à toutes les loix les plus rigoureuses que l'on leur voudroit imposer, qui ne furent autres, sinon qu'ils feroient faire deux Forts à leurs dépens dans les lieux qui leur seroient marquéz, & que l'exercice de la Religion Catholique se restabliroit dans tous les lieux, d'ou elle auoit esté bannie.

Cela

Cela ne fut pourtant pas executé, S. A. s'estant contentée en l'an 1602. d'y enuoyer quelques ordres, entre autres Qu'ils ne pourroient acquerir des fonds au delà de la Riuiere de Pelice, sous de grosses peines, Qu'ils eussent à vendre dans vn temps limité ceux qu'ils y auoiét acheptez; Qu'ils se retirassent dans les endrois où l'on leur auoit permis de demeurer, & que la sainte Messe se celebrat par tout. Mais l'execution de ces ordres fut suspenduë par vne Declaration de S. A. de l'an 1603. singulierement pour ce qui concernoit les articles du delaissement des fonds acquis au delà du Pelice, & le retour des Barbets dans leurs anciennes habitations.

En l'an 1617. cette Declaration fut reuoquée, & toutefois on ne se mit point en estat de faire valoir les premiers ordres. Il est vray que sur quelques insolences qui se commirent dans ces Vallées, au mépris du Souuerain & de ses Edits, il y eut des procedures criminelles, & en suite vne condamnation de six mille ducatons d'amende. Nonobstant ce chatiment les Barbets ne voulurent point se resoudre à obeir, ny à souffrir la Religion Catholique à Angrogne, Villars, Bobbio & Rorata, comm'il leur auoit toujours esté ordonné: De sorte qu'en l'an 1622. Charles-Emanuel y enuoya le Veador Taffin auec trois mil hommes pour faire demolir leurs Temples, & reparer tous ces attentats; en suite dequoy cette Heresie fut entierement chassée de la Vallée de Suze & de celle de Barcellonnette.

Victor-Amé n'eut pas plutot succedé à la Couronne, qu'il renouuella les mesmes Edits, chassa les Barbets de Campillion, establit vne Mission de Religieux reformés de saint François à la Tour, & par les soins du Comte Dom Riguin Roëro Grand Hospitalier de la Religion des saints Maurice & Lazare, & du P. Bonauenture Recollet, personnage d'vne singuliere pieté, essaya d'introduire la Religion Catholique en ces Vallées, & d'en chasser entierement l'Heresie, comme il auoit fait au Marquisat de Saluces: Mais le zele de ce grand Prince, ny les efforts de ceux qui le secondoient, n'eurent pas le succez que l'on en attendoit, par l'extraordinaire obstination des Barbets.

Apres son decés, M. R. ayant pris la Regence, nonobstant les grands troubles qui agiterent l'Estat, ne laissa pas de faire publier les mesmes Edits, touchant l'habitation des Heretiques dans les lieux à eux limitez, & fit faire le procez au Ministre Leger, le plus factieux des Vallées, & coulpable de diuers crimes qui fut condamné au Gibet par contumace, & se sauua à Geneue. M. R. restablit encore la Messe en des lieux, où de memoire d'homme elle n'auoit esté celebrée, & en l'an 1646. elle achepta des maisons & des fonds pour y construire des Chapelles, & y logea des Religieux: Mais ceux d'Angrogne & de Bobbio brûlerent les maisons, & ceux du Villars apres auoir du commencement deffendu la vente du bois, & des autres choses necessaires à la vie; mesme l'vsage de la fontaine à ceux qui venoient de la part de M. R. suiuirent quelques années apres l'exemple de leurs Confreres, & en l'an 1653. brûlerent la Maison de la Mission, & l'Eglise où se disoit la Messe. Cette impieté porta le Duc dé-ja declaré majeur à y enuoyer le Comte Todesque Mestre de Camp de Caualerie, puis Commissaire General de la Caualerie de S. A. R. auec six cens hommes, tant de pied, que de cheual, pour chatier les autheurs de ce Sacrilege; mais comme il estoit sur son depart, les pluyes causerent vn si estrange débordement du Pelice, qu'estant arriué proche du Villars, il ne pût executer les commandemens qui luy auoient esté faits: Neantmoins la crainte du chastiment preparé, reueilla la brutalité de ces Peuples, & donna occasion au Comte de les disposer à consentir au restablissement de la Messe, à reparer les dommages faits, & à demander pardon à S. A. R. laquelle sur la fin de cette année 1653. le leur accorda, auec la confirmation

confirmation de leurs Priuileges ſous des modifications, & à la charge: *Qu'à l'auenir ils ne receuroient aucuns eſtrangers dans leurs Vallées, ſoit pour y habiter, ſoit pour y paſſer, ſans la permiſſion de ſon Alteſſe Royale: Qu'ils ne feroient aucun exercice de leur Religion hors des anciennes limites: Qu'ils ne donneroient aucun empêchement aux Peres de la Miſsion: Et qu'en cas de contrauention, tous leurs priuileges, graces & conceſſions, demeureroient abſolument nulles.*

En cette ſorte, ſe commença l'année 1654. ſans que ces peuples ſe miſſent en deuoir d'obeïr à ce qui leur auoit eſté ordonné: Cependant il arriua en ces Vallées deux choſes, qui offenſerent ſenſiblement leurs Alteſſes Royales; l'vne fut l'aſſaſſinat commis à la perſonne du Curé de Fenil (Village au delà du Pelice) dans ſa Maiſon; & l'autre, que le iour de Noel, ceux de la Tour, pour ſe moquer de la Feſte, firent promener vn Aſne tout le iour auec des tambours, des fleutes, & des crys; ce qui fit prendre vne forte reſolution à leurs Alteſſes Royales, de faire executer leurs Edits, puiſque l'indulgence irritoit plutôt ces Heretiques, que de les adoucir. Outre qu'elles apprehendoient auec iuſte ſujet, que cette Secte ne ſe répandit plus auant dans le Piemont, puiſque les Barbets s'eſtoient déja émancipés de s'eſtablir, & d'acheter des fonds dans le territoire de Briqueras, qui ne dependit iamais de ces Vallées.

S. A. R. donc par la participation de Madame Royale, & de l'aduis de ſes Miniſtres, commanda à André Guaſtaldo Auditeur de la Chambre des Comptes de Turin le 25. Ianuier 1655. d'aller ſur les lieux, & d'ordonner à ceux de Briqueras & des Vallées de Luzerne & d'Angrogne, qui auoient des fonds de là le Pelice, de les vendre en payant, & de ſe retirer dans trois iours, à peine de la vie, à Villars, Bobbio, Angrogne, & Rorata, dont on leur auoit toleré l'habitation, auec l'exercice de leur Secte; meſme commandement fut fait à ceux de S. Iean, & de la Tour (quoy qu'ils ne fuſſent pas compris dans les anciennes deffenſes faites d'habiter, & de tenir des biens delà le Pelice;) parce que ces deux derniers lieux auoient plus formellement contreuenu aux Edits de ſon AlteſſeRoyale; ceux de ſainct Iean, pour y auoir toujours fait preſcher, nonobſtant les deffences qui leur en auoient eſté faites, & ceux de la Tour, pour auoir fait les meſmes choſes hors des endroits à eux limités; & tous enſemble pour auoir acquis des fonds des Catholiques, contre l'expreſſe teneur de leurs Priuileges & des Edits, qui portoient commination de confiſcation & de la vie, tant à l'égard des acheteurs, que de ceux, qui s'en entremettoient.

Les Heretiques obeïrent ponctuellement à l'ordonnance de Guaſtaldo, & recoururent à ſon Alteſſe Royale, pour la ſupplier de la reuoquer; on leur fit connoiſtre que quoy qu'ils n'euſſent pas ſujet de s'en plaindre; neantmoins parce qu'ils auoient obey, on s'en relâcheroit, s'ils vouloient obſeruer ce qui auroit eſté conuenu auec eux, & s'ils enuoyoient des Deputés auec de bonnes procurations, pour le permettre. Le Comte Chriſtophle de Luzerne eut ordre meſme de leur dire, que ſon Alteſſe Royale ſe diſpoſeroit à les ſouffrir, à ſaintIean, & à la Tour, pourueu qu'ils quittaſſent les autres lieux. Si ces peuples euſſent voulu, il leur eſtoit facile de ſe preualoir de la clemence du Prince: Mais le peu d'inclination qu'ils auoient à luy obeir, leur fit refuſer l'ouuerture de leur repos; car comm'ils eſtoient en coûtume de tirer auantage de toutes les conceſſions des Souuerains, en ce qu'elles leur eſtoient fauorables, & de ſe diſpenſer de les executer aux choſes qui leur eſtoient dures, ils demeurerent long-temps auant que de deputer; & ceux qu'ils deputerent, n'apporterent point de procurations valables; afin d'eſtre toujours en eſtat de les deſauoüer. Les Miniſtres de ſon Alteſſe Royale, qui connoiſſoient

le genie, & la façon d'agir de ces Sectaires, crûrent qu'il y alloit du bien de l'Eſtat, & de la dignité de leur Maître de ne rien faire auec eux, qui ne fut ferme & ſolide, & dont on pût auec iuſtice leur demander l'obſeruation. Parmy temps les plus ſeditieux écriuirent à Geneue pour demander aduis de ce qu'ils auoient à faire, croyans que ſi on leur conſeilloit de deſobeir à leur Souuerain, on feroit par ce moyen engagé à les aſſiſter en leur rebellion; les Miniſtres de Geneue à qui cette depêche fut addreſſée, répondirent auec beaucoup de moderation, qu'il failloit recourir à ſon Alteſſe Royale, pour obtenir d'elle la reuocation de l'ordonnance de Guaſtaldo; & ſi leurs inſtances ne la leur pouuoient procurer, il eſtoit de neceſſité de ſe ſoûmettre à la volonté du Souuerain. Vn ſeul d'entr'eux écriuant à ceux de la Vallée de la Perouſe fut d'vn contraire ſentiment, diſant, *Qu'il failloit montrer les dents au loup*.

Ils firent auſſi vne depêche aux Cantons Suyſſes Proteſtans, qui ne firent autre choſe, que de recommander leurs intereſts par vne lettre à ſon Alteſſe Royale, à laquelle on répondit, que l'on les auoit mal imformez, & que l'on ne demandoit autre choſe que l'obeïſſance que les ſujets doiuent à leur Souuerain: Cependant les Barbets continuoient leurs inſtances à Turin, pour la reuocation de l'ordre de Guaſtaldo, & enuoyerent de nouuelles procurations plus defectueuſes que les premieres, & en meſme temps firent vne aſſemblée, en laquelle ſe treuuerent auſſi ceux des Vallées de ſaint Martin, & de la Perouſe, quoy qu'elles n'y fuſſent aucunement intereſſées, qui furent pourtant les principaux Autheurs de la temeraire reſolution, qui y fut priſe, de s'en retourner dans les lieux qu'ils auoient quittez, & ſans s'arreſter à aucune deffence, ny negotiation, de mal-traitter tous ceux d'entr'eux qui ſe voudroient faire Catholiques, de faire excommunier par leurs Miniſtres, ceux qui vendroient des fonds aux Catholiques & de prendre les armes par vn mépris inſuportable de l'authorité Souueraine.

S. A. R. apres auoir ſuſpendu pendant quelques iours ſon reſſentiment d'vne ſi grande inſolence, commanda au Marquis de Pianezze auec deux cents cheuaux & cinq cens hommes de pied d'aller loger à ſainct Iean, & à la Tour, où les Barbets eſtoient reuenus; afin de châtier en quelque façon leur deſobeiſſance par le chagrin de ce logement, eſperant auſſi que s'il y auoit occaſion de venir à quelque traitté auec eux, il ſe pourroit faire auec plus de facilité ſur les lieux, où les Agents de ces Vallées eſtans en perſonne, l'obſtacle des defauts de leurs Procurations ceſſeroit: Outre que le Marquis de Pianezze en auoit tout le pouuoir neceſſaire de ſon Alteſſe Royale: Ce Marquis ayant receu toutes ſes troupes à Lombriaſque, paſſa à Vigon, & à Briqueras proche de Luzerne. Au bruit de ſa marche arriuerent à Turin des Deputés des Vallées auec d'autres procurations, qui n'eſtoient pas en meilleure forme, que celles que l'on auoit déja reiettées; on renuoya ces Deputés au Marquis, deuant lequel ils ne parurent pas; au contraire ils firent ietter des billets par tout, pour inuiter ceux de leur party à ſe tenir prets d'executer ce qui auoit eſté conclu: Quoy que le Marquis leur eut fait dire par le Prieur de Rorengo des Comtes de Luzerne, qu'il les écouteroit volontiers. Il s'auança donc à ſaint Iean, qu'il trouua abandonné, tous les habitans s'en eſtant fuys, ou iettés dans la Tour, poſte fort auangeux auec ceux de ſaint Martin, & de la Perouſe, auſquels le Marquis enuoya vn ordre pour le logement de ſes troupes; à quoy les Barbets repartirent: *Que puiſqu'ils eſtoient venus en ce lieu là contre l'intention de ſon Alteſſe Royale, il eſtoit ſuperflu d'exiger d'eux l'obeiſſance pour le logement*, & ietterent l'ordre à terre. Le Marquis, apres cette réponſe, fit auancer ſes trouppes, composées en partie de milice, ſur leſquelles ils tirerent quelques mouſquetades, & en ayant reconnu le poſte, en diſ-

M.
Pia
nez
dan
les
Val
lées
pou
redu
re l
Bar
bets
leur
deu

posa l'attaque, qui se fit par delà le Pelice, par le Marquis Galeas-Ville, qui commandoit aussi la Caualerie, & de l'autre côté, par le Marquis de saint Damien, qui n'auoit pas encore pû faire passer à ses troupes cette Riuiere: Quant le Marquis Galeas-Ville estoit déja attaché aux barricades, lesquelles ayant emporté genereusement, l'autre Marquis y accourut en diligence. Les Barbets se voyans pris, se seruirent de l'obscurité de la nuit, qui commançoit à les fauoriser, & se retirerent dans vn Côtau, & delà dans les Montagnes.

Le Marquis de Pianezze logé à la Tour, souhaittant que ces mouuemens s'appaisassent par quelque traitté, qui se pouuoit faire honorablement apres ce succez, plutôt que par la voye des armes, fit publier vn écrit, pour y inuiter ces rebelles. Ils enuoyerent aupres de luy des deputés idiots & sans aucun pouuoir, qui ne firent autre proposition, sinon que l'on les reçeut au pardon, sans parler de faire aucune reparation de leur reuolte: Ce qui obligea le Marquis de leur dire & de bouche, & par écrit, que comm'ils auoyent tous failly, il étoit iuste que par forme de soûmission ils logeassent ses troupes, Village par Village; quoy fait, on regarderoit auec eux les moyens qu'on auroit à prendre, pour obtenir de la bonté de S. A. R. le pardon de leur faute, à condition pourtant, que ceux de S. Iean & de la Tour, & des Hameaux qui en dependent, n'y seroient pas compris, pour s'estre rendus moins dignes de la clemence de son Altesse Royale, outre qu'y ayant déja des troupes en ces lieux là, ils ne pouuoient, pas faire la mesme satisfaction, & qu'il y alloit de la dignité de son Souuerain & de son authorité, que ceux qui auoient les premiers refusé le logement & pris les armes, fussent differentiés pour le châtiment.

Cette proposition fut refusée du commencement par ceux d'Angrogne, à cause de l'exclusion de saint Iean & de la Tour; mais le Marquis ayant fait mettre toutes ses troupes en bataille pour y aller, ils l'accepterent & receurent le Regiment d'Infanterie & la Compagnie de Cuyrasses du Marquis de Liuorne; & d'autres Bourgades à leur exemple, ayans aussi receu les troupes, il y auoit grande apparence que les choses se termineroient par la douceur: Mais ceux d'Angrogne, apres auoir donné ce têmoignage de leur obeissance, ou portez d'inclination à desobeir, ou s'impatientans de ces logemens, ausquels ils n'étoient point accoûtumés, resolurent tout aussi tôt de des-habiter, & de se retirer en des lieux plus êleués, & moins accessibles, emportans auec eux tout ce qui pouuoit seruir à la subsistance des troupes. Le Marquis auerty de ce changement, & ayant obtenu de faire approcher de ces quartiers les Regiments de Grancey, des Irlandois, de Carignan, de Chamblay & de Ville Troupes de France, qu'on estoit en peine de faire subsister, parce qu'il n'y auoit encore rien de preparé pour la campagne, commanda le Regiment de Grancey pour les contraindre à loger effectiuement. Petit-Bourg Major, & plus ancien Officier, & de mesme Religion, eut ordre du Marquis de Pianezze à la teste du corps, de ne faire aucũ mal à ces Peuples; mais seulement de se loger au plus haut de la Vallée, où iamais troupes n'auoient logé, & y prendre sa subsistance sans desordre, si le Paysan la vouloit donner; mais y estant allé, il treuua tout le monde en armes, & fut reçeu à coups de mousquets. Le lieu principal de leur retraite se nommoit le pré du Tourn fort de situation, que les Barbets croyoient inexpugnable, & qu'ils appelloient leur Rochelle, à cause que les trouppes du Duc Emanuel-Philibert, commandées par le Comte de la Trinité ne pûrent iamais l'aborder. Ils y auoient mis des munitions de guerre, leurs papiers, & leurs meubles plus pretieux, dans la creance de pouuoir resister dans ce poste à vne armée; mais le Marquis voyant qu'ils ne vouloient en aucune façon se soûmettre, s'en rendit bien tôt le

maistre l'ayant fait forçer par le Marquis de S.Damien(qui conduisoit le Regiment de Grancey) soûtenu dans cette fonction des Irlandois, & d'autres Troupes de S.A.R.

Apres cét heureux exploit, les autres postes de ce clymat (quoy qu'obstinément defendus) furent emportés par nos Troupes, s'acagés & brulés par la fureur militaire, laquelle en fit autant de plusieurs Maisons & Mêtairies de saint Iean, où les soldats ne rencontroient point d'hôtes. Ce que le Marquis de Pianezze, à cause de son êloignement, ne pût pas empêcher: Ceux d'Angrogne, apres auoir perdu ces postes, passerent de l'autre côté de la montagne, où par auance, lors qu'ils se resolurent de rentrer auec les Armes, ils auoient enuoyé les vieillards, les femmes & les enfans.

Le Marquis Galeas-Ville, auec les Regiments de Ville & de Chamblay, êtoit allé d'vn autre côté, pour les loger à Villars, & à Bobbio, lieux dependans de la Vallée de Luzerne, où passe la Riuiere de Pelice; il ne treuua point de resistance, parce que presque toutes les maisons auoient esté abandonnées: Il fit tout ce qu'il pût pour obliger les hôtes à reuenir, les y inuitant par l'exemple du bon traittement de ceux qui êtoient demeurés dans leurs maisons, aux plus pauures desquels, qui ne pouuoient pas loger, l'on faisoit, par ordre du Marquis de Pianezze, donner le pain de munition. Cependant il y eut quelques articles projettés pour le pardon de ces deux lieux, qui furent enuoyés à Turin : Le Conseil de S. A. R. ne iugea pas à propos de l'accorder par deux raisons, l'vne qu'il n'y auoit qu'vne partie des Habitans de Villars & de Bobbio, qui les eussent signés, & qui pouuoient estre desauoüés, & l'autre, que ceux d'Angrogne continuans dans leur rebellion, il n'y auoit pas d'apparence de traitter auec les vns, sans y comprendre les autres.

Ainsi le Marquis Galeas-Ville ne pouuant plus subsister en ces lieux, fit instance aupres du Marquis de Pianezze, pour auoir d'autres quartiers, où qu'il luy fût permis d'attaquer ceux qui auoient quitté leurs maisons, & qui non seulement n'auoient pas voulu contribuer, mais auoient chargé nos Troupes, quand l'occasion s'en estoit presentée. Ce que luy ayant esté à la fin permis, il le fit auec tant de valeur, & de trauail, qu'il s'en rendit le maistre, chose qui passa pour vne espece de prodige, que des soldats eussent pû forcer des postes de si difficile accez, particulierement le quartier de Sorsena proche de Mirebone. A même temps les pluyes furent si extraordinaires, que la plus part de ces miserables, qui voulurent fuïr la fureur des gens de guerre auec leurs femmes & leurs enfans, & gagner Querasque, & les Terres de France, se noyerent, où furent enueloppés & suffoqués des neiges, les autres demeurerent pris, où laisserent leurs enfans sur la neige, dont on en sauua quelques-vns, qui furent soigneusement êleués en quelques endroits de Piemont. Parmy les prisonniers qui furent tous menez à Turin, se rencontrerent Gros Ministre de la Tour, & Chid Ministre de Bobbio, qui auec la plus part de leurs compagnons, abjurerent l'heresie en l'Eglise Cathedrale, mais vn mois apres Gros s'enfuit, & retourna parmy les siens; ceux qui voulurent perseuerer dans leur erreur, eurent permission de demeurer à Turin, iusqu'à ce que ces troubles fussent appaisés. Quelques-vns des conuertis furent rétablis dans leurs biens, auec abolition de leur crime, pendant vn an par le Marquis de Pianezze, en attendant qu'ils donnassent quelques preuues de la sincerité de leur conuersion, & de l'obeïssance deüe au Souuerain. Ceux de Rorata, qui s'estoient conserués par la faueur d'vne sauue-garde, que ce Marquis leur auoit accordée, à condition qu'ils feroient comme ceux de Villars, & de Bobbio, se perdirent par la temerité de Iosué Iaüanello, qui

s'estant

s'eſtant rendu Chef de quelques mutins, chargea les Catholiques de Luzerne. Ce qui obligea le Marquis d'y enuoyer des troupes, qui les taillerent en pieces & demolirent entierement le lieu, qui leur ſeruoit de retraitte.

Il ne reſtoit donc que les Vallées de la Perouſe, & de ſaint Martin, qui n'euſſent eſté chaſtiées de leur rebellion. Le Marquis de Pianezze auant que d'y aller, leur fit connoître par des lettres que la Bretonniere Gouuerneur de Pignerol, prit ſoin de leur faire rendre, & par le Comte Bouchard de ſaint Martin, qu'en faiſant vne condigne ſatisfaction de leur faute, ils pourroient euiter la punition qui leur eſtoit preparée. A cette propoſition ils promirent par écrit de ſe iuſtifier; & au cas que leur iuſtification ne fut pas acceptée, de vendre leurs biens & d'abandonner leurs maiſons: Mais comme l'on leur demanda des oſtages, ils refuſerent d'en donner. Ainſi le Marquis de Pianezze enuoya le Marquis-Galeas Ville auec 250. Fantaſſins, qui ayant depuis Bobbio trauerſé la montagne par des endrois, & en vn temps auquel perſonne n'auoit iamais paſſé (bien loin qu'vn corps de gens de guerre le pût faire) entra dans la Vallée de S. Martin, pendant que le Marquis de ſaint Damien paſſoit par la Montagne d'Angrogne en la Vallée de la Perouſe, où il ne treuua perſonne. Dés que Ville eut paru, il y eut des ouuertures d'accommodement, ces peuples ayans témoigné de ſe vouloir ranger à la Religion Catholique, & donné des oſtages. Mais comme il reuenoit de Moneſtrier à Prahali, Iacques Iayr, qui s'eſtoit ſauué de la Vallée de la Perouze, & s'eſtoit erigé en Capitaine de tous les rebelles de ces deux Vallées, brula la maiſon du Curé de Perera, & celle de la Miſſion, prit priſonniers les P P. Capucins, vn des Comtes de ce lieu, & vn Capitaine du Regiment de Ville, qui s'étoit écarté, & commit diuerſes cruautés, & impietés. A cette nouuelle le Marquis Galeas-Ville, qui auoit vêcu comme amy dans ſes logemens, s'eſtant ioint au Marquis de ſaint Damien, deffit ces factieux auprés de Pomeret, & s'en retourna par ordre du Marquis de Pianezze en la Vallée de Luzerne.

En ce temps là le Prince Thomas voulant commencer la Campagne, demanda à S.A.R. les troupes Françoiſes, & celles qu'elle auoit accoûtumé de luy donner tous les ans; de ſorte que le Marquis de Pianezze fut obligé de les enuoyer: Et comme il n'y auoit apparemment plus rien à faire en ces Vallées, parce que ceux de Villars, de Bobbio & de la Tour s'eſtoient entierement ſoûmis à l'obeiſſance de S. A. R. auec ceux de ſaint Martin, que ceux d'Angrogne & de la Perouze eſtoient fugitifs; & que d'ailleurs ce Marquis ne pouuoit rien faire ſans troupes, il s'en retourna à Turin auec les oſtages donnés par ceux de ſaint Martin, ayant ſeulement laiſſé à la Tour le Regiment de Liuorne, commandé par Paſtoris, qui en eſtoit Lieutenant Colonel, & qui s'y eſtoit retranché.

Mais peu aprés le depart du Marquis, Iacques Iayer, qui auoit ramaſſé quelques ſoldats, brûla des maiſons à S. Second, & tua vn des Religieux Recollets qui y faiſoient la Miſſion. En meſme temps Ioſué Iauanello ſon Lieutenant general fit des courſes ſur ceux de Villars, de Bobbio & de Luzerne: Mais ce qui fit plus de bruit, & qui fut de plus grande conſequence, le Miniſtre Leger Neueu de celuy que nous auons dit cy-deſſus, auoir eſté condamné à mort & s'eſtre retiré à Geneue, homme d'vn eſprit malicieux, & turbulant, plein de dépit & de chagrin, publia par le moyen de ſes Emiſſaires, & en perſonne, tant à Geneue, Cantons de Suiſſes, qu'en France, Holande & Angleterre, meſme en Allemagne, & en tous les Pays du Septentrion, que S. A. R. auoit entrepris la deſtruction de leur Ieruſalem (ainſi appelloit-il les Vallées de Luzerne & d'Angrogne) exagerant l'origine que ces pauures abuſés tiroient des Vaudois, & des Pauures de Lyon, comme ſi ce leur eſtoit vn

grand auantage de décendre d'heretiques condamnez par l'Egliſe, de ſimples Bergers idiots, de faux Monnoyeurs, d'Apoſtats, & de Sorciers, & tachans d'intereſſer en leur conſeruation toutes les nouuelles Religions, dont l'Europe eſt infectée, qui ont quelque rapport à la leur, ſuppoſans des cruautés inoüyes, & extraordinaires, dont les ſeuls Barbares peuuent eſtre capables, qu'ils aſſeuroient comme Euangile, auoir eſté commiſes dans ces vallées par les Troupes de S. A. R. iuſques là que le ſang des égorgés, par l'ordre du Marquis de Pianezze, & par la main des bourreaux, auoit coulé par les ruës de la Tour, quoy que durant tout le cours de cette guerre, il n'y eut que deux hommes des plus factieux, qui euſſent eſté executés à mort, par Sentence du Senateur Perrachin. Ces trompettes de ſedition publierent encores qu'on auoit inuenté de noueaux tourments, que l'on auoit mangé les petits enfans & les ceruelles des ſoldats; que la perſecution de Diocletian contre les Chrêtiens auoit eſté plus douce, que celle que l'on auoit exercée contre ceux des vallées, leſquels les Miniſtres de cette ſecte ne manquoient pas à leur ordinaire de mettre dans le Catalogue de leurs pretendus Martyrs.

Et bien que l'autheur de toutes ces impoſtures fut en tres-mauuaiſe reputation parmy les ſiens, elles firent neantmoins tant d'impreſſion dans les eſprits des peuples, portez de leur Nature, à croire plûtot le mal, que le bien; que ceux de Geneue & les Cantons proteſtans Suiſſes également animez contre S. A. R. ne menaçoient rien moins que d'enuahir ſes Eſtats, pour vanger l'iniure de leurs Confreres. Les Religionaires de France prirent auſſi part à la querelle, & en haine de ce que S.A.R. auoit eſſayé de reduire ſes Sujets à l'obeïſſance qu'ils luy deuoient, ils perſuadoient aux Barbets de ſe ſoûmettre à eux en toute Souueraineté pour en former vn eſtat libre: En ſuite de cela parurent en diuerſes langues en tous les endroits de l'Europe, des vers, des Gazettes, des Images de ſuppoſez Martyrs, des Apologies, des Sermons des Miniſtres de Charenton, & des Relations de cette guerre remplies de fauſſetés, de calomnies, & d'impoſtures, tant contre S. A. R. que le Marquis de Pianezze, qui en auoit executé les ordres: Ce qui porta tous ceux qui font profeſſion d'autre Religion, que de la Catholique, de faire des prieres publiques, & de celebrer des jeûnes, pour la deliurance, & conſolation des Barbets. De tous côtez venoient auſſi à S. A. R. des lettres des Potentats Proteſtans, les vns en ſtyle de prieres, les autres d'exhortation, & quelques-vns de menaces, pour les faire rêtablir dans leurs biens. On faiſoit des quêtes par tout pour eux; la ſeule Angleterre ayant fourny deux millions de liures, dont le Miniſtre Leger, & ſes Emiſſaires eurent le principal profit (ce qui cauſa depuis de la diuiſion entre eux.) Le Dauphiné, le Languedoc, & les Seuennes leur enuoyoient des ſoldats, afin de procurer ce rêtabliſſement. Weys Sergent Major de Berne vint à Turin pour cét effet, de la part de ce Canton. Cromwel ce fameux Tyran d'Angleterre prodige de fortune, depêcha en poſte à S. A. R. Moreland ſon parent, pour en faire de ſon côté de viues inſtances, & les Eſtats des Prouinces vnies des Pays bas à cét exemple, comme s'il y fût allé de la ſubuerſion generale de leur Religion, deputerent auſſi; mais leur Deputé s'arrêta en chemin, ſur l'aduis qu'il eut de l'accommodement.

D'autre côté le Cardinal Mazariny, qui auoit promis à l'Ambaſſadeur de S.A.R. reſident en France, toute ſorte d'aſſiſtance, auec laquelle elle pouuoit reduire facilement les Vallées à vn point de ſoûmiſſion, que ſes Predeceſſeurs n'auoient iamais eſperé, voyant cette generale émotion, & que d'vne affaire d'Eſtat on en faiſoit vne de Religion, & par conſequent commune à tous les Potentas, & Republiques qui s'y intereſſoient, conſiderant auſſi que ſi

ſon

Altesse Royale continuoit cette guerre, elle seroit obligée de diuertir vne partie de ses forces destinées pour seruir encelle du Milanois: Que Cromwel estoit sur le point de quitter l'amitié d'Espagne, pour rechercher celle de France, & qu'il estoit dangereux de l'irriter, pressa non seulement S. A. R. de terminer cette affaire à quelque prix que ce fut; mais encores fit connoitre aux Religionnaires, que ce que les troupes de sa Majesté auoient fait en cette guerre, estoit sans sa participation: Le Roy mesme en êcriuit, & le Duc de Lesdiguieres Gouuerneur de Daufiné en fit des Declarations.

Le Marquis de Caracene par la politique des Espagnols, qui se veulent preualoir de tous les desordres de leurs voysins, preuoyant que si cette guerre continuoit, il auroit plus belle occasion de faire quelque progrez, fit sollicitter sous main les Bernois de faire irruption dans les Estats de S. A. R. Le Pape aduerty par S. A. R. par le moyen du Comte & President Nomis, qui fut enuoyé à Rome exprés, que les Barbets n'auoient autre dessein en êtendant leurs limites, que de se rêpandre dans le Piemont, & d'infecter l'Italie du venin de leur heresie, ne pût se porter à donner, ny à promettre aucun secours, quoy qu'il en eut esté instamment sollicité.

Cependant ceux qui s'en estoient fuys des Vallées, y venoient de temps à autre faire des courses, incendies & pilleries, & apres cela, se retiroient dans des Rochers inaccessibles, ou dans les Vallées de Querasque & de Pragella, dependantes du Royaume de France, & quelque fois à Pignerol, oû la Bretonniere leur donnoit retraitte, & leur fournissoit de viures, disant d'en auoir ordre du Roy, pour desabuser les heretiques de l'opinion qu'ils auoient conceuë, que S. M. tres-Chrestienne eut fauorisé les desseins, & les armes de S. A. R. Ceux de Luzerne enhardys de tous ces auantages, & voyans que tant de Puissances se remuoient pour eux, aprés auoir fait de nouueau soûleuer ceux du Villars & de Bobbio, & attaqué Luzerne, & Luzernette, vinrent à main armée le 19. de May, sous la conduite de leur General Iayer, pour la seconde fois au Bourg de S. Second, où il y auoit deux Compagnies d'Infanterie commandées par Vanel, qui trauailloit à le clorre de murailles, lesquelles ayans perdu toutes leurs poudres par vne incendie, furent entierement deffaites, & passées au fil de l'épée. Les Barbets n'ayans voulu pardonner à personne, ils prirent prisonnier & blesserent le nouueau Missionnaire, qui y estoit estably, pillerent le Bourg, & y mirent le feu.

Tout cela neantmoins ne fut pas capable de dêtourner leurs AA. RR. de la forte resolution, qu'elles auoient prises de châtier l'insolence de ceux de Luzerne, de les chasser des lieux iniustement occupés, & de faire reparer exactement toutes les contrauentions faites à leurs Edits contre le bien de la Religion Catholique, & le Marquis de Pianezze ne se relacha point de cette grande fermeté de courage, qu'il auoit toujours têmoignée, pour terminer heureusement cette grande entreprise à la gloire de Dieu, nonobstant les êtranges contradictions que l'on y apportoit, les lettres qu'on en êcriuoit de tous côtés au Marquis, & les sollicitations de ses amys. Afin donc que ce qui auoit esté commencé auec tant de iustice se pût acheuer, Marolles Lieutenant general de l'Infanterie fut enuoyé à Luzerne auec le Regiment de S A. R. qu'il commandoit, & quelques autres trôuppes tirées des places fortes; d'autre côté le Baron de Tornon auec l'escadron de Sauoye alla à Briqueras, tant pour la conseruation de ces lieux, que pour empêcher aux Barbets d'endommager les Villages de la plaine. Iauanello voulut surprendre Luzerne; mais il en fut repoussé par Marolles; de là il attaqua la Tour, & en fut aussi chassé par Pastoris Lieutenant Colonnel de Liuorne. Les Barbets entreprirent encore de fermer les passages de Mirebouc, pour l'affamer; mais le Colonel

Badant les ouurit, & ne ſe contentant pas de cela, il fit vn party auec Paſtoris pour aller à Angrogne, où ayants fait des priſonniers, ceux de cette Vallée conduits par Iayer, leur donnerent en queüe, comme ils s'en reuenoient, & voulurent ſurprendre Ozaſque, où l'eſcadron de Sauoye auec le bagage êtoit ce iour-là logé, qui les tailla en pieces. Iayer y fût tué & ſa tête portée à Turin miſe au gibet.

Depuis ce temps là, eſtant venu ſecours d'hommes aux Barbets commandés par Eſcombier François, il ſe fit diuerſes attaques, & eſcarmouches, mais ſans aucun exploit conſiderable, ſinon l'eſcalade qu'Eſcombier fit donner à la Tour, d'où il fût chaſſé par Paſtoris; mais les Barbets pillerent l'Egliſe, le Conuent de la Miſſion, qui eſtoit hors de l'enclos de la Tour, y mirent le feu, & prirent priſonnier le Pere Proſper de Tarano Prefect Apoſtolique des Miſſions, perſonnage d'vne haute probité & pieté, à qui ils firent tous les mauuais traittemens imaginables, pour l'obliger à apoſtaſier, dont ce bon Religieux ſe moqua auec vne merueilleuſe conſtance.

Enfin Seruient Ambaſſadeur de France ayant preſſé pluſieurs fois leurs A.A. R.R. de terminer cette guerre, arriuerent à Turin au mois de Iuillet, quatre Ambaſſadeurs des Cantons proteſtants, ſçauoir Salomon Nyeſſel Miniſtre de Zurich, Charles de Boſteten Baron de Vaulmarcoul pour Berne, Benoit Oein pour Bâle, & N. Stokard pour Schafouze, qui en firent auſſi de grandes inſtances, s'en voulants rendre Mediateurs; Mais S.A.R. en fit difficulté, & conſentit ſeulement que le Roy le fut, par le moyen de Seruient & qu'ils y aſſiſtaſſent, pour reconnoiſtre combien êtoient iuſtes les motifs de S. A. R. & fauſſes les impreſſions que les Barbets auoient données.

L'aſſemblée ſe fit à Pignerol le dernier de Iuillet, où ſe rendit l'Ambaſſadeur Seruient, & de la part de S.A.R. Trucchy Aduocat Patrimonial, (puis ſecond Preſident de la Chambre des Comptes de Turin, chef de la Deputation) le Senateur Perrachin & le Referendaire, Tarquin pour dõner connoiſſance de tout ce qui s'étoit paſſé dans ces mouuemens. Les Barbets deputerent de leur côté les Miniſtres Leger; Freres Iean Michel & quelques autres particuliers; chacun ayant exageré les interets de ſon party auec beaucoup de chaleur, & Trucchy par vn diſcours eloquent ayant fait connoiſtre à toute la compagnie les raiſons qu'auoit eü S. A. R. de ſoûtenir ſa dignité, & de maintenir ſes ſujets dans l'obeïſſance, & la fauſſeté des accuſations, & des plaintes des Barbets; les Ambaſſadeurs Suiſſes conuaincus de cette verité, & perſuadés d'ailleurs par le Baron de Greſy, qui auoit eü ordre de ſon A. R. de les accompagner, & qui par les habitudes qu'il auoit auec ceux de cette nation, s'étoit acquis vne grande creance parmy eux, & qui menagea fort adroitement leurs eſprits, condeſcendirent aux Patentes du 18. d'Aouſt dreſſées par Trucchy, de concert auec le Marquis de Pianezze, qui luy rapportoit les intentions de leurs AA. RR. & aggréées par l'Ambaſſadeur Seruient, qui en cette conjoncture n'oublia rien pour têmoigner le zele qu'il auoit à faire reuſſir cette conference.

Ces Patentes portent, *Que n'étant pas moins glorieux à vn bon Prince d'vſer de clemence enuers ceux, qui reconnoiſſans leurs fautes, en demandent pardon auec ſoûmiſſion, que d'aſſujettir les ennemis par les armes, & de contenir ſes Sujets dans l'obeïſſance, par la rigueur des châtimens: Ceux de la Religion pretenduë reformée des Vallées de Luzerne, de S. Martin, de la Perouſe, de Rocapiata, S. Barthelemy, & de Paniſtin, ayants vn ſenſible deplaiſir d'auoir deſobey aux Ordres de S. A. R. & pris les armes, ont recouru à ſa bonté, la ſuppliant tres-humblement de leur pardonner leur crime, de les remettre en ſa bonne grace, & de leur permettre l'exercice de leur Religion, comme auoient fait ſes Predeceſſeurs. Surquoy S. A. R. pour témoigner l'amour qu'elle auoit*

auoit pour ses Sujets, quand ils se rangent à leur deuoir, & la deference qu'elle auoit à l'entremise de Sa Majesté tres-Chrestienne, aux soins de son Ambassadeur, & aux prieres de M. R. vsant de clemence, leur accordoit vn pardon general, & remission de tous leurs crimes, & leur confirmoit les mesmes graces & concessions portées par les Ordonnances du 2. & 4. de Iuin & 29. de Decembre 1653. à la charge, qu'ils abandonneroient les maisons & les biens qu'ils auoient au delà de la Riuiere de Pelice (qui auoit esté le sujet de la guerre) lesquels ils pouuoient vendre, & ne trouuans point d'achepteurs, S.A.R. leur en feroit payer la iuste valeur, ainsi qu'il leur auoit toujours esté offert, dans lequel abandonnement ne seroient pas comprises les vignes de Luzerne; qu'à present ny à l'auenir ils ne pourroient posseder aucuns biens à Luzerne, Luzernette, Bubbiano, Fenil, Campillan, Garsillaue, ny à S. Second, Briqueras, ou autres lieux des Estats de S.A.R. mais qu'ils se rangeroient dans leurs anciennes possessions & qu'ils pourroient demeurer à saint Iean, auec les Catholiques, sans toutesfois y auoir aucun Temple, ny faire des Presches: Que S. Iean demeureroit separé de la Communauté de Luzerne: Qu'en tous les lieux des Vallées, sans exception d'aucun, se feroit exercice public de la Religion Catholique (ce que iusques alors les Barbets auoient empêché) *Et que celuy de leur Religion pretenduë reformée leur estoit permis dans les lieux accordés: Que ceux qui auoient abjuré cette Religion, pour se ranger à la Catholique, pendant ces mouuemens, & qui l'auoient depuis quitée, n'en pourroient point estre recherchés par les Officiers de S.A.R. Et finalement qu'en consideration des maux par eux soufferts, sadite A.R. les déchargeoit pour quelques années des logemens de gens de guerre, & des autres impositions.*

Voila les principaux articles de ce traité, outre lesquels, il y en eut vn secret, signé de l'Ambassadeur de France en qualité de Mediateur, touchant la fortification du Bourg de la Tour, sur lequel ceux des Vallées s'estoient reserués de recourir à S.A.R. pour en obtenir la demolition, ou qu'elle se fit en la place du viel Château, demeurant toutesfois en la liberté de S. A. R. de leur accorder, ou denier cette grace, sans preiudice de l'execution du surplus du Traité. Les Ambassadeurs Suisses demanderent cette demolition à S.A.R. auec beaucoup de chaleur, qui la leur accorda, à condition qu'il se feroit vn fort au poste du viel Château, que l'Esdiguieres à leur priere auoit abbatu, pendant qu'il estoit Maistre de ces Vallées; en quoy S. A. R. rencontroit vn auantage signalé, parce que ce poste est en lieu eminent, bien plus auantageux pour vne fortification, & qui commande au Bourg. Les Ambassadeurs surpris de cette réponse, essayerent par toutes sortes de supplications & d'artifices de detourner S.A.R. de cette resolution, ou en tout cas de la suspendre: Et comme ils n'auançoient rien, ils passerent des prieres aux menaces & aux protestations d'auoir esté surpris, que leurs Maistres n'en seroient pas satisfaits, & qu'eux seroiēt contraints de se retirer mécontens. Ceux des Vallées de leur costé connurent bien leur faute, à cause que les fortifications commencées au Bourg, ne leur pouuoient pas donner tant d'incommodité, que la construction du Fort au lieu proietté; mais S.A.R. ne faisant pas plus de cas de l'inquietude de ceux-cy, que des menaces de ceux-là, fit ietter les fondemens du Fort auec tant de diligence, que deuant l'hyuer la Place fut mise en defense, & l'année suiuante la fortification acheuée, par la vigilance extraordinaire de Senantes, que S. A. R. choisit pour Gouuerneur de ces Vallées, sans que les François, qui en pouuoient prendre ialousie, à cause du voisinage de Pignerol y apportassent aucun empêchement, quoy que le Duc de Lesdiguieres Gouuerneur de Dauphiné, & la Bretonniere Gouuerneur de Pignerol, la desapreuuassent ouuertement.

Cette forteresse estoit d'vne si grande consequence à S.A.R. pour contenir les Barbets dans leur deuoir, que les Ambassadeurs Suysses n'en pouuans empêcher la construction, furent sur le point de declarer rupture, si on la faisoit, mais enfin ils y condescendirent. Les Cantons Protestans, Geneue, les Holandois, l'Angleterre & les Religionnaires de France, blâmerent le procedé des Ambassadeurs, & apellerent ce Traité infame & honteux. Ainsi s'appaiserent les troubles des Vallées, lesquels, bien que petits en leurs commancemens, auoient neantmoins excité tous

les Heretiques de l'Europe par vn mouuement si extraordinaire, que peut estre ne s'en est-il iamais veu de semblable, si l'on considere le grand nombre des Potentats qui s'y interesserent, & les sommes immenses d'argent, qui furent distribuées pour les fomenter. Ce qui tourna à la gloire de Dieu, à l'honneur de leurs AA.RR. qui prirent le soin de faire payer tous les fonds que les Heretiques étoient obligés d'abandonner; purgerent ces quartiers de cette heresie, & en garentirent le Piemont, où elle commençoit déja à se répandre.

Il est temps de parler de ce qui se fit cette campagne par nôtre Armée, commandée par le Prince Thomas, à laquelle il fit passer le Pau à Bassegnana, sans que les Espagnols s'y oposassent, parce que leur principal dessein étoit de garder le passage du Tesin, pour nous empêcher la ionction de l'Armée du Duc de Modene, conduite par le Comte François-Marie Broglia, qui en étoit Lieutenant general, & qui s'étant saisi fort heureusement des auenuës de ce fleuue, chassa à coups de Canon les ennemis de l'autre bord, & fit ietter vn Pont, sur lequel passerent les Troupes Françoises. Le Marquis de Caracene allarmé de ce succés, qui ouuroit à nôtre Armée la porte du Milanois, abandonna la campagne, & se reduisit à la deffence des Places, & particulierement de Milan; cependant nos Troupes pillerent à loysir le plat-pays, & donnerent l'épouuante à tout l'Estat de Milan, en attendant le Duc de Modene, qui à cause du grand embarras de son Armée, se ioignit au Prince Thomas, à S. Angelo plus tard que l'on ne croyoit. Ce fût là ou l'on resolut le malheureux Siege de Pauie Place fatale aux François, dans laquelle Caracene eut le temps de faire entrer du monde, auec le Marquis Galeas Trotty Capitaine de reputation: Elle fût inuestie le 22. de Iuillet. Nous ne raconterons pas les particularités de ce Siege, puis que Pauie est éloignée des Estats de S.A.R. Que ses Troupes commandées par le Marquis Ville, furent la plus part employées à faciliter les Conuois qui venoient au Camp, où ce Marquis seruit vtilemẽt & auec beaucoup d'honneur. Sur la fin du siege, l'armée Françoise s'étant notablement affoiblie: Ce Marquis auec ses troupes fût retenu au Camp: Et comme S. A. R. preparoit mille Fantassins sous le commandement du Comte Catelan Alfier, & du Marquis de S. Damien pour les y enuoyer, auec les nouuelles forces qu'amenoit de France le Marquis de Folleuille l'vn des Lieutenants generaux du Prince Thomas, & qui n'attendoit que ses Ordres pour partir. Ce Prince tomba malade, & le Duc de Modene fût blessé d'vn coup de pierre; de sorte que par ces considerations on leua le Siege le 13. de Septembre. Caracene en eut tant de ioye, qu'encores qu'il eut de nouuelles Troupes de Naples, il ne voulut point que l'on attaquât nôtre Armée sur sa retraitte. Le Prince Thomas se fit porter à Turin, & le Duc de Modene à Cazal; il fût réceu par le Duc de Mantoüe qui venoit de France; mais il n'y fit pas grand sejour, car il alla en Ast, où S.A.R. enuoya le Comte Philippes de S. Martin d'Aglié Cheualier de l'Ordre, & Grand Maître de Sauoye, pour le faire deffrayer, & seruir par ses Officiers, iusqu'à ce qu'ayant recouuré sa santé, & apres auoir esté visité par S. A. R. qui y alla depuis Montcalier en cheuaux de relais, & s'en reuint le même iour, il prit le chemin de France au commencement de Decembre, ayant esté regalé en son passage au Château de Riuoles, par leurs AA. RR. seruy & suiuy par le même Comte Philippes, auec les Officiers de la Maison de S. A. R. iusqu'à Suze, honneur qui luy fût encore continué par toute la Sauoye; mais par d'autres Officiers. Pendant que le Duc de Modene estoit à Cazal; le Prince Alfonse son Fils aîné l'y vint voir, & le suiuit en Ast, & auant que de s'en retourner à Modene il alla visiter leurs AA. RR. à Montcalier, dîna auec elles & s'en retourna le mesme iour en Ast.

Siege de P[auie.] 165[5]

Duc de M[o]den[e] en Frã[ce]

Les Suisses qui auoient esté depuis si long-temps dans vne parfaite vnion, nonobstant la difference de leurs Religions, & de leurs interets, étans entrés en guerre, les Cantons Catholiques contre les Protestants, la Barde Ambassadeur du Roy en

en Suysse n'ayant pû les accommoder à la Diete de Bade, les Catholiques donnerent bataille à Melinguen aux Protestants, & les defirent : Ceux-cy, pour venger cette iniure mirent vne puissante armée sus pied; mais S.A.R. nouuellement alliée auec les Cantons Catholiques, se sentant obligée de les assister, enuoya le Baron de Gresy en qualité d'Ambassadeur, & à même temps les Regimens de Bouchard & de Cordero en Chablais, auec ordre au Marquis de Lullins Gouuerneur de la Prouince, de se mettre en estat de secourir les Catholiques, si la guerre s'echauffoit d'auantage; mais Gresy apres auoir obtenu vne trefue de cinq iours entre les deux partys, s'en alla à Bade, où par son addresse, & par la creance que ces peuples auoient en luy, menagea si bien leurs esprits, qu'il leur fit signer vn traitté de Paix le 7. de Mars, dont les treize Cantons se reconnoissans redeuables à S. A. R. luy en firent de grands remerciemens. Les Cantons Catholiques en écriuirent aussi à sa Sainteté, à cause de l'auantage que la Religion Catholique receuoit de cette Paix, & les Deputés de tout le Corps Heluetique en general, & les Cantons Catholiques en particulier à leurs AA. RR. Le Pape en eut tant de satisfaction que sa Sainteté en fit faire compliment au Baron de Gresy, & luy en enuoya vn Bref. Preuues pag. 603. 604. & 605.

Le Duc de Modene ayant passé à Turin à son retour de France, trouua toute la Cour en deüil, à cause de la mort du Prince Emanuel, & du Prince Thomas son Pere, dont S.A.R. fit faire les obseques auec beaucoup de magnificence en l'Eglise Cathedrale, ainsi qu'il sera dit en vn autre endroit de cette Histoire. Outre les honneurs & les caresses que le Duc de Modene receut en France, il en rapporta les Patentes de General des armées Françoises en Italie, (le Duc de Mercœur n'ayant que le commandement des trouppes, qui auoient esté sous la conduite du Prince Thomas) & la preference du commandement demeurant toujours au Duc de Modene. La mesme année ce Prince reuenant de Modene en Piemont, se treuua à la solemnité du iour de la naissance de S. A. R. qui se fit à Front le 20. de Iuin, & apres auoir couché vne nuit au magnifique Chasteau d'Aglié, il se porta à l'armée, qu'il fit marcher, pour former le siege de Valence sur le Pau, qu'il auoit concerté auparauant auec M.R. Le Marquis Ville General de la Caualerie de S.A.R. Le Comte Iean-Marie Broglia, & le Comte Thobie Pallauicin en firent les premieres approches, Broglia Capitaine renommé fut tué d'vne mousquetade, peu de iours apres que la Place fut inuestie, & Palauicin apres, d'vn coup de canon. Ce siege ne dura pas trois mois, & quoy que les Espagnols eussent esté assez heureux, pour y faire entrer du secours; neantmoins par les soins extraordinaires du Duc de Modene, la Place fut si fort pressée que le 13. de Septembre Augustin Sigundo Capitaine Espagnol, qui en estoit le Gouuerneur, capitula, par la negotiation du Marquis Ville, & trois iours apres la remit à S.A. de Modene. Les troupes de S.A.R. y rendirent de notables seruices; mais le Marquis Ville qui les commandoit en eut le Principal honneur. Le Duc de Mercœur en plusieurs occasions s'y signala par son courage & par sa conduite. Le Roy en donna le Gouuernement au Marquis de Vallauoire.

Peu aprés passa en Sauoye, & en Piemont Christine Reyne de Suede, pour aller en Italie, Princesse, qui s'est acquis autant de gloire, embrassant la Religion Catholique, qu'elle a causé d'étonnement, en quittant à même temps son Royaume. Elle fut receuë au Pont de Beauuoisin par le Marquis de saint Maurice grand Maistre de l'Artillerie en Sauoye, & par le Marquis de Lullins General de la Caualerie de Sauoye à Aiguebelle; Elle fut rencontrée par S.A.R. à Suze, qui l'accompagna à Riuolle, où estoit M.R. qui luy estoit venue au deuant. Ce seroit la matiere d'vn grand discours d'écrire le detail de l'entretien qu'eurent ces deux Princesses, illustres par la grandeur de leur naissance, par la viuacité de leur esprit & par les lumieres extraordinaires de leur genie; & ce seroit aussi sortir des bornes d'vne Histoire generale de s'arrester à toutes les particularitez de l'entrée de cette

Reyne à Turin, les honneurs qu'elle receut de tous les Corps, les ornemens des Places publiques, & des ruës, les excellents Diſcours qu'elle oüit de tant de bouches diſertes, les complaiſances que leurs AA. RR. eurent pour elle, & la bonne chere qu'on luy fit; il ſuffit de s'en rapporter aux Relations particulieres, qui en ont eſté dreſſées, & de dire que Chriſtine fût ſi ſatisfaite de la magnificence de ſa reception, qu'elle auoüa en partant, qu'elle n'auoit point encore eſté receuë depuis ſon depart de Suede, auec tant de pompe, de generoſité, de politeſſe, & de liberalité. Elle s'embarqua ſur le Pau le 24. d'Octobre, S.A.R. dont elle admira la diſpoſition du Corps, & l'excellence de l'eſprit, ne pouuant, à cauſe que les Eſpagnols tenoient Trin, l'accompagner iuſques ſur la frontiere des Eſtats de Mantouë, la fit ſeruir par le Marquis de Lullins, par le Comte Philippes de S. Martin d'Aglié, & par le Comte Mirador Maître des Ceremonies.

Ce Prince, ie veux dire le Duc de Mantouë, pour adoucir l'eſprit du Roy, irrité de ce qu'il n'auoit pas executé le Traité qu'il auoit fait en ſon voyage de France, auoit affecté de fauoriſer le Siege de Valence, croyant qu'il ne reüſſiroit point; mais quand il vid cette Place ſi importante entre les mains du Roy, il têmoigne ouuertement d'en eſtre mal ſatisfait, diſant, *Qu'il s'eſtoit mis vn fétu en l'œil de Cazal*, & que le Duc de Sauoye n'en receuroit pas moins de deſ-auantage, parce que Sa Majeſté ayant la Citadelle de Turin auec Pignerol & Valence, & la conquête de cette derniere Place, donnant eſperance de plus grands progrés dans le Milanois, S. A. R. ſe trouueroit dans les fers; Mais M. R. dont l'eſprit eſt merueilleux, tira vn auantage ſignalé de cette conjoncture, & treuua le remede, où elle deuoit apparemment rencontrer le mal. Elle fit remontrer au Roy par l'Abbé de la Rouere ſon Ambaſſadeur ordinaire, & par l'Abbé Amoretty ſon Aumonier, qu'elle enuoya expres en France, que ſi Sa Majeſté laiſſoit Valence au Duc de Modene, comme tout le monde le croyoit, pour recompenſe de ſes ſeruices de deux campagnes, il y auoit grande Iuſtice, ſi l'on ne vouloit, pour reconnoiſſance de ceux que S. A. R. auoit rendus à la Couronne, auec ſes Troupes en vingt-deux campagnes, luy remettre quelque Place de Conquête, de luy rendre au moins la Citadelle de Turin, que la France ne tenoit que par forme de depoſt, ſur tout apres que le Conſeil de France auoit ſi ſouuent declaré, que l'intention du Roy n'auoit iamais eſté de la retenir, que pour obliger les Eſpagnols à rendre les autres Places occupées ſur S. A. R. qui ne conciſtoient qu'en Trin & Vercel, ou que ſa Majeſté commençant d'auoir des Places dans l'Eſtat de Milan, pour faciliter de plus grands deſſeins, cette Place luy eſtoit inutile: De ſorte que ſi Sa Majeſté ne vouloit pas changer Valence pour l'vne de ces deux Places; afin de ne ſe pas fermer la porte de la Lombardie, elle ne pouuoit pas, ce ſemble, refuſer la Citadelle de Turin, afin que S. A. R. eut pour le moins cét auantage d'être rêtablie dans ſon ancien heritage, pour fruit de tant de ſoins, d'or, & de ſang rêpandu pour le ſeruice de la France, & que toute l'Italie connût qu'il eſtoit vtile & glorieux de s'attacher aux interets d'vne Couronne, qui obſeruoit ſi religieuſement ſes promeſſes, & qui faiſoit part de ſes proſperités à ſes Alliés.

Ces raiſons porterent l'eſprit du Cardinal Mazarin à faire eſperer, puis à promettre la reſtitution de la Citadelle, quoy que l'Ambaſſadeur Seruient en fût fort mal ſatisfait, & que la Princeſſe de Carignan voulut attribuer le bon ſuccés au Mariage du Prince Eugene ſon ſecond Fils (appellé depuis Comte de Soiſſons) auec la Niece du Cardinal: Quelques ennemis de la gloire du Cardinal publioient qu'il s'eſtoit porté à cette reſtitution, pour ſe dêcharger de la dêpence neceſſaire à la garde de cette Place: Mais à en parler ſainement il n'y eut que la bonne foy du Monarque (qui voulut rendre ce qui n'étoit pas ſien) & l'inclination de ſon premier Miniſtre à en appuyer la reſolution. La commiſſion fût donnée au Duc de Modene de remettre la Citadelle à M.R. pour la rendre elle même

Reſtitution de la Citadelle de Turin à S.A.R. 165[illegible]

même à S. A. R. Ce que ce Prince, reuenant de ſon ſecond voyage de France, où il eſtoit allé apres la priſe de Valence, executa le 10. de Fevrier 1657. iour de la naiſſance de M. R. qui ayant eſté ainſi choiſi, eut rendu l'action plus ſolemnelle; ſi cette grande Princeſſe n'eut eſté en ce temps là allittée d'vne maladie, qui dura iuſqu'au mois de May ſuiuant, ainſi la ioye de ce iour là, & de cette reſtitution fût mêlée de l'affliction de la maladie de cette Perſonne Sacrée, & ſi precieuſe à la Couronne de Sauoye.

Mais auparauant l'ouuerture de la campagne, le Duc de Mantouë, qui auoit deja donné des têmoignages du peu d'affection qu'il auoit pour les intereſts de la France, s'en declara ouuertement ennemy, prenant la qualité de General des armées de l'Empereur, & de Vicaire du ſaint Empire en Italie, quoy qu'il n'eut qu'vn corps de troupes Alemandes, pour ioindre auec les ſiennes, qui eſtoient en fort petit nombre. Il ne laiſſa pas neantmoins de publier vn manifeſte, où il exprimoit au long les motifs qui le portoient à entreprendre de chaſſer les François de la Lombardie, & à ordonner à ſes Sujets de les traitter comme ennemis. Les Eſpagnols aſſiſté de ce nouueau General, ſe perſuaderent de pouuoir reprendre Valence, & pour y paruenir firent faire pluſieurs forts ſur les auenues de cette Place, eſperans par ce moyen de la tenir comme aſſiegée; mais le Duc de Modene, apres auoir preſſé la venuë des troupes Françoiſes en Italie, les logea au Montferrat, & commanda en ſuitte au Marquis Ville d'attaquer le Chaſteau de Monteil, où il y auoit garniſon d'Allemans; ce qu'il executa ſi heureuſement, qu'ayant fait ioüer deux pieces de canon, qu'il auoit fait venir d'Aſt, les aſſiegez ſe rendirent à compoſition.

La perte de cette Place donna l'entrée à noſtre armée en d'autres lieux du Montferrat, appartenans au Duc de Mantouë; mais cela n'affligea point tant ce Prince, comme la mort de l'Empereur Ferdinand III. par laquelle ſon pouuoir de General de ſa Majeſté Imperiale eſtoit reuoqué. Il ne laiſſa pas pourtant de s'en attribuer toujours le tiltre, & de commander les Allemans, que le Gouuerneur de Milan luy auoit remis, & ceux que le Roy d'Hongrie luy auoit enuoyés depuis la mort de l'Empereur ſon Pere. Cependant S.A.R. iuſtement offencée de ce que le Duc de Mantouë prenant la qualité de Vicaire du S. Empire en Italie, vſurpoit vne prerogatiue acquiſe de toute ancienneté à ſes Predeceſſeurs, en fit ſes plaintes au College Electoral, remontrant que l'Empereur eſtant mort, le Duc de Mantouë ne pouuoit plus ſe ſeruir de ſon nom, ny de ſon authorité, laquelle reſidoit en la perſonne des Electeurs de l'Empire, ou du Duc de Bauiere, cõme Côte Palatin, & du Duc de Saxe Vicaires & Lieutenans Generaux de l'Empire, le Siege Imperial vacant. Pour cet effet, & afin de ſe preualoir des auantages que l'occaſion de la nouuelle Election de l'Empereur pouuoit procurer. S.A.R. enuoya en Alemagne le Comte Billior de Luzerne troiſiéme Preſident de la Chambre des Comptes de Turin. C'eſt luy qui auoit eſté peu d'années auparauant à la Diette Imperiale, pour demander l'inueſtiture du Montferrat en faueur de ſon Maiſtre, en execution du traitté de Munſter, laquelle le Conſeil, que l'on nomme Aulique de Ferdinand III. refuſoit d'accorder à la ſollicitation de l'Imperatrice de la Maiſon de Mantouë & des Eſpagnols, ſous pretexte que la France n'auoit pas payé les ſommes promiſes au Duc de Mantouë; & les François diſoient que ce Prince ne les auoit pas voulu receuoir, parce qu'il ne vouloit point executer le Traitté de Munſter. Surquoy les Eſtats de l'Empire reſolurent, que ſa Majeſté tres-Chreſtienne offriroit de nouueau ce payemẽt au Duc de Mantoüé, & qu'au cas que ſon Agent, qui êtoit à la Diette en fit refus, ou ne voulut rien rêpondre, cette Inueſtiture ſeroit donnée à S.A.R. mais François Cazet Seigneur de Vautorte Ambaſſadeur de France à la Diette, ayant depêche en France ſon Secretaire, pour auoir le pouuoir d'offrir cet argent au Duc de Mantouë, & l'ayant obtenu, le Secretaire à ſon retour trouua ſon Maître à l'agonie, tellement que n'y ayant perſonne, qui pût auec auto-

rité executer les ordres de la France ; & la Diette estant preste de se finir, S. A. R. fut priuée du fruit de cette laborieuse negotiation.

Mais pour reprendre la matiere, que i'ay quittée, S.A.R. auant que d'enuoyer le Comte Bellior en Allemagne, en donna aduis au Cardinal Mazariny, & luy representa, que s'agissant de l'Election que l'on proposoit de faire d'vn Empereur, il falloit cōsiderer que le Duc de Bauiere ne voulant point accepter l'Empire, & n'y ayant point d'autre Prince Catholique en Allemagne, qui en fut capable, il estoit plus à propos de fauoriser les desseins du Roy d'Hongrie, que de les trauerser, pourueu qu'en contre-échange, la France où ses Alliés en reçeussent quelque auantage ; car de s'opposer à son Election, & n'être pas asseuré de luy donner l'exclusion, s'étoit se mettre au hazard de le voir monter sur le Trône Imperial sans condition, & sans les asseurances que l'on pouuoit prendre de luy, en la fauorisant ; le Cardinal ne des-appreuua point cette pensée, & en suite le Maréchal Duc de Grammont fût depéché Ambassadeur extraordinaire à la Diette, où les choses eurent le succés que nous dirons cy-apres.

Cependant arriua à Turin sur la fin du mois de May, le Prince de Comty, qui auoit eu le Generalat des Armées en Italie, auec le Duc de Modene, & l'alternatiue du commandement ; il fût receu par leurs AA. RR. auec toutes les ciuilités, que l'on a accoûtumé de rendre aux Princes du sang de France ; depuis les Armées s'étant iointes sous ces deux Generaux, elles marcherent du côté d'Ast suiuies du Marquis Ville auec la Caualerie de S. A. R. & attaquerent le Château de Non, où le Baron de S. Maurice Bourguignon s'étoit fortifié, il se defendit courageusement auec vne garnison de sept cens hommes, sur l'esperance d'vn secours ; mais nos gens luy ayant pris vn conuoy de pain, & tous ses dehors, il fût contraint de se rendre à discretion. Luy, ses Officiers, & sa garnison furent enuoyés prisonniers à Pignerol. Par ce moyen les François eurent plus de facilité pour les Conuoys de Valence, & de s'étendre sur le Taner entre Valence & Alexandrie : En ce même temps le Marquis Ville se saisit de Montcastel, & nôtre armée, apres auoir fait le degât sur l'Alexandrin, s'auança en suite sur le Tortonnois, pour receuoir les Troupes qui venoient de Modene, commandées par le Prince Alfonse, & par le Prince Borso son Oncle, & de là inuestit Alexandrie, entreprise tres-hardie, laquelle reüssissant, mettoit les François auec Valence, au milieu de l'Estat de Milan ; mais la France n'ayant pû enuoyer le secours d'hommes necessaire aux assiegeants, à mesure que nôtre armée se diminuoit, elle n'eut pas vn succés fauorable. Aussi le Cardinal en ayant appris la leuée, ne s'en étonna point, ce qui se fit pourtant apres diuers combats & actions memorables, que ie laisse à d'autres Historiens, comme faites par des Princes étrangers, hors des Estats de S. A. R. quoy que ses Troupes d'Infanterie, & de Caualerie, commandées par le Marquis Ville General de la Caualerie, y eussent eu bonne part : En effet ce Marquis y signala son courage en vne belle occasion : car les ennemis ayants fait vne sortie sur le quartier du Duc de Modene, où commandoit ce iour-là Preston, & les Suisses ayants plié, il entreprit auec ce peu de Caualerie qui luy restoit de les repousser ; mais y voyant beaucoup de difficulté, il mit pied à terre, apres auoir eu deux cheuaux tués sous luy, & se mettant à la tête des Suisses, leur fit regagner le poste, duquel les ennemis les auoient chassés, où il reçeut diuerses blessures. Il eut encore vne dangereuse mousquetade à la ioüe, seruant à son tour en qualité de Lieutenant General dans la tranchée de Comty, & comme l'on crût la playe mortelle, il se fit porter en Ast & delà à Turin. Durant ce Siege la Reyne de Suede repassa par le Piemont, pour aller en France, ayant esté receuë à Turin par leurs AA. RR. auec la magnificence, & splendeur ordinaire à cette Cour.

Nôtre Armée ayant pris la route de l'Astezan. Dom Gabriel de Sauoye Lieutenant General de la Caualerie de S. A. R. qui en faisoit l'arriere-garde, ayant eü aduis

aduis, qu'il y auoit 500. cheuaux des ennemis à Fraſſinet de Pau, les attaqua auec 400. cheuaux ſeulement; & apres auoir fait le coup de piſtolet auec le Marquis Staggio, qui les commandoit, il le fit priſonnier de ſa main, & deffit ſa troupe, auec tant de courage, qu'il n'y eut qu'vn Marêchal de logis & quelques ſoldats tuez. Le Baron de Chaſtellard, & le Cheualier de ſaint Innocent Cornette en l'Eſcadron de Sauoye, y furent bleſſez, & priſonniers. Le Cheualier de Leyni en porta la nouuelle à S.A.R. de la part de Dom Gabriel, qui fit connoiſtre en cette occaſion, ce que l'on doit attendre de ſon courage, & de ſa naiſſance.

Le Prince de Conty voyant la fin de la Campagne, eut congé du Roy, pour retourner en France, & le Duc de Modene iuſtement indigné de ce que la pluſpart de ceux de l'armée auoient têmoigné de la ioye de la leuée du ſiege d'Alexandrie, de crainte d'eſtre obligé de paſſer l'hyuer delà les Monts, fit trouuer bon au Cardinal Mazariny de faire prendre quartier à ſes troupes dans le Mantoüan, pour faire connoitre aux Soldats François, que leur propre intereſt ne deuoit point leur faire auoir d'auerſion pour les conqueſtes, & pour faire ſentir auſſi au Duc de Mantouë le peu d'auantage qu'il retiroit de ſon Generalat & de ſa qualité de Vicaire Imperial en Italie: Vne autre conſideration porta le Duc de Modene à cette reſolution, parce qu'il mettoit ſes Eſtats à couuert des Eſpagnols. Ainſi ce Prince, apres auoir fait ſubſiſter quelques iours l'armée dans la Lomeline, & aux enuirons de Nouare, paſſa le Pau, & trauerſant le Tortonois & les Eſtats du Duc de Parme, ſe rendit heureuſement à Berſello, & de là ayant repaſſé le Pau, il logea ſes troupes ſur le Mantoüan.

Cét eſtabliſſement auantageux à l'armée Françoiſe en ſon commencement, & ruineux au Duc de Mantoüe, ſe rendit inſuportable à la fin à nos troupes meſme; car ayans conſumé les fourrages, elles n'y pouuoient plus ſubſiſter, qu'auec de notables incommoditez, bien qu'elles fuſſent payées ponctuellement par le Duc de Modene de l'argent de France; de ſorte que ce Prince voyant que le temps de ſe mettre en campagne en approchoit, fut fort embarraſſé: Car à demeurer en l'eſtat qu'eſtoit ſon armée, elle ſe pouuoit affoiblir, & partant incapable de rien entreprendre, & obligée de ſe ietter dans le Modenois, & en la renforçant, pour former quelque deſſein de conſequence, c'eſtoit expoſer ſes Eſtats à la vengeance du Duc de Mantouë, & des Eſpagnols, qui ne demandoient pas mieux que de trouuer occaſion à y faire irruption pour luy rendre la pareille. D'autre côté le Duc de Mantoüe voyant ſon païs deſolé, ſans y pouuoir apporter du remede, fit propoſer au Duc de Modene vne eſpece de neutralité. Ce Prince, quoy que bien aiſe de deliurer ſes Eſtats de la iuſte apprehenſion où ils eſtoient, & d'adoucir l'eſprit de ſon voiſin, charmé d'ailleurs des partys auantageux, que les Miniſtres de Mantouë luy propoſoient dans l'impatience qu'ils auoient de voir ſortir noſtre armée du Mantoüan, fit ſemblant d'écouter leurs propoſitions auec quelque repugnance, & les receut à la fin, ſur l'aſſurance qu'on luy donna que les Eſpagnols y conſentiroient. Ces propoſitions eſtoient que le Duc de Modene ſe mettroit en Campagne auec ſon armée, Qu'il ſortiroit des Eſtats de Mantouë, ſur leſquels, n'y ſur le Montferrat, il n'entreprendroit rien, ny auec l'armée Françoiſe, ny auec la ſienne: Que le Duc de Mantoüe de ſon côté, n'entreroit point ſur les Eſtats de Modene, ny auec ſes troupes, ny auec les Allemandes, & qu'il tireroit parole de l'armée de ſa Majeſté Catholique, de faire le meſme, demeurant neantmoins libre à S. A. R. & au Duc de Mantoüe d'vnir leurs forces; celuy-là pour aſſiſter l'armée Françoiſe, & celuy-cy les Eſpagnols en la guerre du Milanois, pendant la prochaine campagne.

Le Duc de Modene en donna aduis à S.A.R. pour en auoir ſon conſentement, cependant luy même donna le ſien, eſtimant impoſſible, que les Eſpagnols ſe vouluſſent priuer de l'auantage de pouuoir attaquer ſes Eſtats, à même temps que les Troupes de Sauoye iointes à l'Armée Françoiſe entreroient au Milanois, outre

tre que le Gouuerneur de Milan tiroit peu de secours du Duc de Mantouë, & que s'engageant à ne point attaquer les Estats de S.A.R. il donnoit moyen à ce Prince, voyant ses Places fortes en seurté, d'en tirer les garnisons, & les ietter dans le Corps de l'Armée Françoise. Ce que le Duc de Mantouë ne pouuoit pas faire auec pareil succés: Le Duc de Modene ne fût pas trompé au iugement qu'il auoit fait de ces propositions; car le Comte de Fuensaldagne Gouuerneur de Milan s'en moqua, & ne les voulut pas accepter; de sorte que les deux Ducs firent vn autre Traité, contenant Trefue pour eux, & pour leurs Troupes, auec promesse de ne se point attaquer les vns les autres, ny leurs Estats, ny les Places, qu'ils possedoient alors, & d'y comprendre les Troupes & les Places tenuës par la France, & celles de S. A. R si elle vouloit y consentir, laissant les Espagnols en liberté de faire ce qu'ils voudroient.

Leurs AA. RR. n'ayant eu aucune connoissance de ce second Traité, qu'apres qu'ils fût arrêté & signé, s'en plaignirent ouuertement, à cause qu'en les acceptant, ny France, ny Sauoye ne pouuoient point recouurer Train, où les Espagnols auoient vn Gouuerneur & garnison, quoy que le Duc de Mantouë en eut la Iurisdiction, & les reuenus. C'est pourquoy elles protesterent de ne les point appreuuer, & dépêcherent en diligence au Duc de Modene, pour l'obliger à s'arrêter, iusqu'à ce que ce Traité fût expliqué, pour ce qui concernoit Trin.

Le Duc de Modene rêpondit à cela, que Trin êtant tenu par les Espagnols, pouuoit toûjours être attaqué, sans rompre la Trefue, outre que cela s'étoit ainsi êtendu à la signature des Traittés: Mais on luy representa de la part de S. A. R. qu'encore que Trin fut defendu par vne garnison Espagnole, il êtoit neantmoins au pouuoir du Duc de Mantouë, & qu'ainsi pour ne rien faire contre la Trefue, il estoit necessaire d'en auoir vne Declaration, où qu'en tout cas, il fut dit, que l'article où il estoit parlé des Places du Duc de Mantouë, ne s'entendoit que de celles qu'il ne possedoit point au commencement de la guerre, entre les deux Couronnes; où que Trin en demeurât nommement exclu, pour auoir garnison Espagnole. Sur ces difficultés le Duc de Modene enuoya Brachet Intendant de l'Armée Françoise à Mantouë, qui écriuit que le Duc de Modene êtoit dans ce sentiment, mais on n'en pût point auoir d'autre éclaircissement par écrit. Au contraire les Mantoüans supposoient que le Duc de Modene leur auoit promis expressement, que Trin ne seroit point attaqué, dont leurs AA. RR. se sentirent fort offensées.

Ce Prince cependant, ne pouuant plus differer sa sortie du Mantoüan, & ayant à passer les Riuieres d'Adde & du Tesin, pour s'approcher de Valence, & se ioindre au secours qui venoit de France, fut dans vne grande perplexité, parce que Fuensaldagne auoit vne Armée pour s'opposer à son passage; ce qui obligea ce Prince de presser S. A. R. de faire partir le Marquis Ville auec la Caualerie, les Gardes & toute l'Infanterie qu'il auoit pû donner pour aller du côté de Valence, afin qu'auec les gens que fourniroit le Marquis de Valauoire Gouuerneur de cette Place, l'on pût faire le degât au Milanois, esperant que les ennemis pour chasser les nôtres, affoibliroient l'Armée que Fuensaldagne commandoit, pour garder les passages de ces deux Riuieres; mais S.A.R. mal satisfaite du procedé du Duc de Modene, & de ce que l'on la vouloit obliger d'entretenir vn Traité, qui luy êtoit si desauantageux, & qui mettoit le Piemont dans la mesme crainte que le Duc de Modene auoit eü pour ses Estats, faisoit la sourde oreilles, & auec des réponces où froides où ambigues, éludoit les instances de ce Prince, & des Ministres de France, Valauoire même étant allé à Turin, ne pût rien obtenir, ny l'Ambassadeur Seruient non plus.

Enfin la France se plaignant de ces langueurs, S.A.R. commanda au Marquis Ville de se mettre en campagne, auec deffences pourtant de rien entreprendre, iusqu'à nouuel ordre, & de s'éloigner de la frontiere. A cette nouuelle, les François

çois d'vn côté, & le Duc de Modene de l'autre, recommencerent leurs plaintes, contre S.A.R. & protesterent que cela ſeroit cauſe de la ruine entiere de l'armée.

Dans cette conjoncture fâcheuſe, ou d'appreuuer vn traitté ſi peu auantageux, & encore moins honorable, ou de rompre auec la France. Le Marquis de Pianezze treuua vn expediant, pour en faire tirer à ſon Alteſſe Royale vne vtilité conſiderable: Ce fut que le Marquis Ville entreprit de ſurprendre Trin, pour faire vne diuerſion des forces Eſpagnoles; car quand ce deſſein n'eut reuſſi, le Duc de Modene ne ſe pouuoit plus plaindre, que l'on luy laiſſoit tous les ennemis ſur les bras, ny les François, que ſon Alteſſe Royale traittoit auec les Eſpagnols, comme s'il y eut eu neutralité entre eux, & cette entrepriſe ayant vn ſuccez heureux, ſon Alteſſe Royale recouuroit vne Place de conſequence, & la difficulté ſur l'explication de la Treſue ceſſoit, pour ce qui regarde la Sauoye, ou d'vne façon, ou d'autre. Dailleurs tout concouroit à fauoriſer vn ſi grand deſſein, parce que le Marquis Ville s'eſtant mis en chemin, chacun croïoit que c'eſtoit pour faire ce que le Duc de Modene, & les François auoient demandé ſi ſouuent à ſon Alteſſe Royale, & auec tant de chaleur; ſur ces apparences les Eſpagnols auoient negligé de renforcer la garniſon de Trin, & n'eſtoient pas meſme en eſtat de le faire, quand ils en euſſent eu le vent; à cauſe que Fuenſaldagne en eſtoit fort êloigné auec ſes troupes, opposées au Duc de Modene, & que la garniſon de Vercel eſtoit foible.

Ces conſiderations firent conceuoir vne grande eſperance au Marquis de Pianezze de la ſurpriſe de Trin, proiettée l'année precedente, & ſollicitée par le Comte de Marolles, & le Comte Catalan Alfier, qui en auoient êſté Gouuerneurs, dont l'execution en auoit eſté iugée tres-difficile; parce que le Eſpagnols eſtoient proches, pour ſecourir cette Place, & qu'elle eſtoit bien munie, outre & qu'il n'y auoit pas d'apparence de la pouuoir ſurprendre en vne nuit. Le Marquis voyant donc, que ces reflexions n'auoient plus de lieu, en fit l'ouuerture à M.R. afin qu'appreuuant la choſe, elle meſme en fit la propoſition à S.A.R. Madame Royale l'aggrea non ſeulement, mais dit au Marquis, qu'elle en auoit eu deja la pensée; tellement qu'en ayant long temps conferé tous deux auec S. A. R. on fit venir le Comte de Maroles Lieutenant general de l'Infanterie, & le Comte Catalan auec le Marquis de S. Damien de la Maiſon d'Aglié, tous trois Mareſchaux de Camp, auſquels il fut ordonné d'attaquer Trin, ſous les ordres du Marquis Ville; en ſuite on tira enuiron deux mille Fantaſſins des garniſons, ſous pretexte de renforcer le corps qu'il commandoit, & apres les prouiſions neceſſaires pour vne affaire de cette importance, on luy êcriuit de s'approcher de Trin, & au cas qu'il ne pût ſurprendre la Place, qu'il eſſaïat de ſe ſaiſir de quelques dehors, qu'il s'y fortifiat, & qu'il en donnat aduis au Duc de Modene, par le moyen du Marquis de Valauoire; que ſi Fuenſaldagne ſe mettoit en deuoir de ſecourir Trin, le paſſage demeurât libre à ce Prince; que s'il n'y enuoyoit qu'vne partie de ſes forces, c'êtoit affoiblir d'autant ſon armée: Et quand au Marquis Ville, ſi les ennemis venoient ou forts ou foibles aux enuirons de Trin, auant qu'il le prit, il pouuoit ou prendre ſes meſures, pour leur reſiſter, ou ſe retirer à Creſcentin, & fair ce que le Duc de Modene luy auoit commandé, auec cet auantage d'auoir ouuert les paſſages à l'armée du Duc de Modene.

Les choſes ainſi concertées auec tout le ſecret imaginable, le Marquis Ville ayant receu les ordres de ſon Alteſſe Royale, & ioint toutes ſes troupes à Fontanet, qui conciſtoient en quinze cens cheuaux & deux mille deux cens fantaſſins, enuoya la nuit du dix-neuf au vingtiême du mois de Iuillet Brichanteau Sergent general de Bataille, & Meſtre de Camp de Caualerie, pour ſe ſaiſir des auenuës de la Porte apellée de Vercel, & luy auec les deux jeunes Princes de Harcourt volontaires, prit ſon quartier à Robella, le Comte de Marolles à Bellioyoſo, ſoûtenu du Comte Olgiaty, le Comte Catalan auec les Meſtres de Camp Ma-

thias Ferrary & Comte de Verruë, & le Marquis de S. Damien à sainte Anne, le Comte Todesco Commissaire General de la Caualerie, se logea sur le chemin de Vercel, pour s'opposer au secours qui en pouuoit venir, & le 21. iour de Dimanche à deux heures de nuit, le Marquis Ville informé de l'état de la Place, disposa trois attaques à mesme temps, dont les Comtes de Marolles, Catalan & le Marquis de S. Damien eurent la charge.

Le Marquis eut celle de la demye lune, nommée la Caracene, laquelle il emporta courageusemēt, car n'ayant pas assez d'instruments propres pour remuer la terre, & pour couper des palissades, luy, le Comte Todesco, le Comte Beggiamo de S. Alban & le Capitaine André Guerra, les arrachèrent auec les mains, & se mirent dans l'eau iusqu'à la ceinture. Le Marquis Ville auerty d'vn auantage si signalé y accourut, & descendit dans le fosse, pour donner cœur aux soldats, quoy que le Marquis de S. Damien le coniurât de se tirer d'vn si euident peril, & qu'vne grêle de mousquetades plût continuellement sur eux.

Le Comte de Marolles auec le Regiment de S. A. R. conduit par le Commandeur de Chales, se saisit auec pareil courage & bonheur du Fort du Moulin, où il fit vn logement.

Le Comte Catalan de l'autre côté, dont l'attaque étoit à la Citadelle, força tres-genereusement vne tenaille, & s'étant ietté dans le fossé plein d'eau, gagna deux demy Bastions detachés, & s'attacha à vne demye lune, pendant que le Colonel Gabaleon attaquoit la porte de Cazal, où il y eut vn combat furieux, & où il fût blessé de deux mousquetades, l'vne au bras droit, & l'autre à la cuisse, & l'Ingenieur Perrachia tué: La place étant en cét estat, & à la veille d'vn assaut general, Ville fit sommer le Gouuerneur de se rendre, qui demanda trois iours, mais ce delay luy ayant esté refusé, il capitula le mesme iour, promit de rendre la Place le lendemain, & donna des ostages. Dez que nos troupes eurent fait leurs attaques, & qu'elles se furent logées, le Marquis Ville en donna aduis à S. A. R. par vn courrier. Ce Prince impatient d'être témoin de la conquête de cette Place, ou de combatre les ennemis, s'ils entreprenoient de la secourir, s'embarqua sur le Pau auec le Marquis de Pianezze le 22. du mois, & quatre heures apres, M. R. auec les Princesses, & quantité de Noblesse, nonobstant les grandes chaleurs.

S. A. R. arriua sur la nuit, à même temps que l'on remettoit la porte de Vercel au Comte de Marolles; les soldats animés par sa presence, voulurent abbatre la palissade pour luy faire entrée dans la Place, mais ce genereux Prince l'épée à la main les arrêta, ne voulant point que la Capitulation fut violée. Il refusa même l'offre que luy fit le Gouuerneur de Trin de le receuoir, quoy que le iour de la Capitulation ne fût pas encore arriué, & passa la nuit dans le Camp, M. R. s'y rendit aussi le lendemain matin; & visita elle même tous les quartiers, puis la garnison étant sortie auec escorte, qui la deuoit conduire en seureté iusqu'à Vercel, leurs AA. RR. entrerent dans la Place, où elles furent receües auec des acclamations incroyables des Habitans, qui furent extraordinairement satisfaits de retourner sous vne domination si heureuse: La ioye aussi de leurs AA. RR. ne fût pas moindre, d'auoir recouuré vne Place de cette consequence, en si peu de temps & auec si peu de dépence: Le Gouuernement en fut donné au Comte Catalan.

Le Duc de Modene à cette bonne nouuelle dépêcha Lothaire Marquis de Rangon pour en congratuler leurs AA. RR. quoy que plusieurs eussent opinion, que ce Prince n'en auoit pas eu toute la ioye qu'il en témoignoit, comme si cela n'eut esté fait que par vne genereuse vangeance, du peu de soin qu'il auoit eu des interets de S. A. R. en la conclusion de la Trefue auec le Duc de Mantouë, qui de son côté se plaignit ouuertement d'auoir esté trompé, bien que le Duc de Modene eut toujours soûtenu, que Trin auoit esté excepté de la Trefue.

Mais

Mais ce ne fut pas le ſeul déplaiſir que receut le Duc de Mantoüe ; car S.A.R. luy enuoya ſignifier à Cazal peu de iours apres, vne lettre du College Electoral, dattée à Francfort le 4. de Iuin, par laquelle on deſauoüoit ſa qualité de general des armées Imperiales en Italie, & on luy defendoit d'en faire aucune fonction, ny du pretendu Vicariat de l'Empire, comme appartenant à S. A.R. à l'excluſion de tous les autres Princes Italiens, laquelle lettre le nouueau Empereur Leopold I. du nom, auparauant Roy d'Hongrie confirma depuis par le Traitté de ſon Election, auant que de ſe faire couronner, & promit de donner à S.A.R. l'inueſtiture du Montferrat, conformement à la Paix de Munſter, quoy que la France n'eut pas payé la ſomme qui auoit eſté promiſe au Duc de Mantouë.

Le Marquis Ville, apres tant de gloire acquiſe en la priſe de Trin, ayant eu ordre de S.A.R. de donner toute la ſatisfaction poſſible au Duc de Modene, puiſque le ſuiet de la froideur, qui auoit eſté entre ces deux Princes, à cauſe de la treſue, dont nous auons ſi ſouuent parlé, ceſſoit, s'approcha de Valence, & aydé du Marquis de Valauoire, fit razer quelques petits Forts, que les ennemis auoient fait faire ſur les auenues, & ſe mit en chemin pour aller ioindre le Duc de Modene, qui ayant paſſé les Riuieres d'Adde & du Teſin, auec autant de courage, que de bon-heur, aſſiegea Mortare ; le Marquis Ville l'inueſtit le 2. du mois d'Aouſt, & ce Prince preſſa ſi viuemẽt cette Place, & auec tant de ſoin & de conduite, que le 15. elle luy fut renduë. Ce qui fut la fin des proſperitez des armées Françoiſes en Lombardie, & de ſa propre vie, parce qu'il y tomba malade, & s'eſtant fait porter à Bielle, & de la à Saintya, où il receut viſite de S.A.R. il mourut le 4. d'Octobre, Prince de grand eſprit, d'vn courage heroïque, & d'vne haute vertu. Apres ſa mort le Duc de Nauailles ſon Lieutenant general eut le commandement de l'armée ; mais il ne pût rien faire le reſte de la campagne. Le Marquis Ville eut auſſi quelque deſſein ſur Vercel, & toutesfois la conionctûre ne fut pas fauorable pour l'executer. En ce temps là l'Abbé Amoretty reuint de Paris, où il auoit eſté enuoyé de la part de leurs AA.RR. afin d'auoir l'aggréément de leurs Majeſtez du Mariage de la Princeſſe Marguerite auec Ranuce II. du nom, Duc de Parme & de Plaiſance (dont la concluſion auoit eſté long temps differée) ou bien vn éclairciſſement de la volonté du Roy, touchant cette Princeſſe, pour laquelle S.M. auoit têmoigné d'auoir quelque inclination: Ce qui auoit obligé M.R. de faire vne promeſſe au Duc de Parme, que ſi dans ſix mois le Mariage de cette Princeſſe ne ſe faiſoit auec le Roy, il ſe conclurroit auec ce Prince. L'Abbé Amoretty apporta des lettres de creance du Cardinal Mazarini auec aſſeurance que leurs Majeſtés eſtoient dans la reſolution de venir à Lyon, pour y voir leurs AA.RR. & la Princeſſe, pour laquelle le Roy, la Reyne & le Cardinal firent parroiſtre tant de bonne volonté, qu'il ne ſembloit pas qu'il y eut lieu de douter du Mariage.

Sur vne ouuerture ſi fauorable leurs AA.RR. ayans vn autre Mariage arreſté, & ſe voyans d'ailleurs obligées de rendre cette ciuilité à leurs Majeſtez, qui s'approchoient de la frontiere de Sauoye, ſe diſpoſerent à ce voyage. M.R. partit de Turin la Feſte de Touſſaints, accompagnée de la Princeſſe Louïſe vefue du Prince Maurice, & de la Princeſſe Marguerite ſes Filles, & s'arreſta à Chambery, où S.A.R. ſe rendit auſſi en poſte. M.R. fut ſuiuie en ce voyage de Dom Antoine de Sauoye Abbé de S. Michel & d'Aulps, du Marquis de Pianezze grand Chambellan de S.A.R. & Colonel general de ſon Infanterie, du Comte Philipes de S.Martin d'Aglié grand Maître de Sauoïe & Sur-Intendant general des Finances, du Marquis Tana Capitaine des Gardes, du Comte de Polonguera premier Ecuyer de M.R. & du Marquis de Carail grãd Veneur de S.A.R. tous Cheualiers de l'Ordre, de l'Abbé d'Aglié Conſeiller d'Eſtat, des Marquis de Voguera grand Maiſtre de l'Artillerie, de Marro, de S. George, de la Serra, de Coudrés, de Fleury, de la Chiuſa, de la Ciſterne, & de S.Thomas ; des Comtes de Druent, de Verruë, de Viſque, d'Arignan, de Beynette, Auguſtin des Lances Capitaine des Cuyraſſiers de la Garde, Iean Michel de Monaſterol, de Piozaſque, de Cazalgras, de Sanfré, Pierre-Louys Broglia, de la Monta, de Scarauel, Morozzo, de Cumiane, de Villeneufue, Murator Introducteur des Ambaſſadeurs, de Menton, de

la Val-d'Iſere, de Sales, de Marcenas, que de Neufveſſelle, de Beaumont-Carra, & Ferrero, de l'Abbé Scaglia, du Baron de Greſy & des Commandeurs Victoriades, Lances & Balbian, outre vn grand nombre de Gentilhommes, & d'Officiers de la Maiſon de leurs AA. RR. tant de Sauoye que de Piemont.

Le Roy ayant fait quelque ſejour à Dijon, leurs AA.RR. demeurerent à Chambery, les Princeſſes de Carignan & de Bade, & le Comte de Soyſſons y allerent pour leur faire la reuerence, & pour les ſuiure à Lyon, où leurs Majeſtés firent leur entrée le 24. de Nouembre. Vn iour apres M.R. partit de Chambery, le Duc de l'Eſdiguieres Gouuerneur de Dauſiné, auec la Nobleſſe du Pays, la receut au nom du Roy au Pont de Beauuoiſin, frontiere des Eſtats de France & de Sauoye, & le Duc de Vandôme l'alla complimenter de la part du Roy à la Verpilliere, & à meſure qu'elle s'approchoit de Lyon, elle ne treuuoit ſur le chemin que carroſſes & Perſonnes de condition qui s'impatientoient de voir vne ſi grande Princeſſe, la merueille de ſon ſiecle. L'Hiſtoire doit marquer ce iour, pour vn iour de gloire, de pompe & de magnificence, parce que les deux Cours de France & de Sauoye y parurẽt auec tout l'éclat & tout le luſtre que l'on pouuoit deſirer. I'ay regret que ma plume ne puiſſe pas repreſenter, ce que mes yeux ont veu, & que l'vn n'étãt pas ſi fidelle que l'autre, ie ne puiſſe qu'ébaucher legerement vne ſi riche matiere. M. R. fut rencontrée par le Cardinal Mazarini, à deux lieües de Lyon, puis par le Duc d'Anjou, & en ſuite par le Roy qui eſtoit à cheual, à la teſte de ſes Mouſquetaires, de ſes Gardes, & au milieu d'vne groſſe troupe de Nobleſſe, la Reyne & Mademoyſelle ſuiuoient ſa Majeſté. Apres les compliments, les careſſes & les embraſſemens, leurs Majeſtés, M.R. Monſieur, Mademoyſelle & les deux Princeſſes de Sauoye ſe mirent dans le carroſſe de la Reyne, & deſcendirent au logis de la Reyne, où M.R. ayant demeuré quelque temps, le Roy la conduiſit à l'Archeuêché qui luy auoit eſté preparé pour ſon logement. Sa Majeſté viſita M. R. preſque tous les iours & donna tant de têmoignages d'affection, & d'eſtime pour la Princeſſe Marguerite, que toute la Cour la croyoit déja Reyne. Mais à même temps que M.R. entroit à Lyon, par vne porte, Dom Antoine Pimentel entroit par vne autre, pour propoſer au Roy la Paix generale & le Mariage de ſa Majeſté tres-Chrêtienne auec l'Infante d'Eſpagne, deux choſes également ſouhaittées auec paſſion par la Reyne, leſquelles neantmoins ny le Cardinal, ny le Conſeil de France ne croyoient pas pouuoir reuſſir, au contraire les plus iudicieux êtoient perſuadés, que les Eſpagnols n'en faiſoient la propoſition, que pour retarder les grands preparatifs de la prochaine Campagne. Cependant, afin de donner ſatisfaction à la Reyne, & vne rêponce à Pimentel, ſur vne affaire de ſi grande importance, le Cardinal eut de longues conferences auec M. R. & à la fin fit dreſſer vne promeſſe par le Tellier Secretaire d'Eſtat auec le Marquis de Pianezze; par laquelle il êtoit conuenu, *Que le Roy épouſeroit la Princeſſe Marguerite, ſi dans tout le mois de May ſuiuant, le Mariage de ſa Majeſté n'étoit conclu auec l'Infante Fille aînée d'Eſpagne, dans la creance qu'auoit le Roy, que M. R. ne deſappreuueroit point cette conduite, à cauſe de la Paix generale, & qu'elle prefereroit en cette rencontre, la ſatisfaction publique à ſes interets particuliers.* Cette promeſſe, apres auoir eſté veüe & appreuuée par M. R. fût remiſe par le Tellier au Marquis de Pianezze, ſignée par ſa Majeſté. Ainſi ſe termina l'entreueuë de Lyon, où S.A.R. eſtoit arriuée en poſte, quelques iours apres M. R. ſuiuie de Dom Gabriel de Sauoye, des Marquis de Pallauicin, de ſaint Damien & d'Aix, & des Comtes Thomas, d'Aglié & d'Ozaſque; le Comte de Soyſſons luy alla au deuant iuſques ſur la frontiere, par ordre du Roy; les Officiers de ſa Majeſté s'y rendirent auſſi pour commencer à la ſeruir. Le Roy luy alla au rencontre à demy lieuë de Lyon, ſuiuy de ſes Gardes & Mouſquetaires, & la mena dans le carroſſe de la Reyne. Ce Prince receut des careſſes extraordinaires de ſa Majeſté, elle fit faire l'exercice à ſes Mouſquetaires en preſence de S.A.R. la mena à la collatiõ que la Ville de Lyon donna à leurs Majeſtés en l'Hôtel de Ville, & conçeut vne ſi grande eſtime pour la perſonne de ce Prince, que le Roy n'auoit point de plus grande ioye, que d'auoir S. R.A. aupres de ſoy, & de luy faire rendre par tous les plus grands de la Cour, les honneurs & les ſoûmiſſions deües à vn Prince de ſa naiſſance, & de ſon merite.

Reſu tat d l'ét ue de Lyo

Et

Et quoy que l'exemple du Souuerain fut capable d'attirer l'admiration de tout le monde sur S.A.R. il faut auoüer neantmoins sans exaggeration, que la Majesté de son visage, son port, ses actions toutes genereuses, la viuacité de son esprit, ses ingenieuses reparties, son entretien agreable & serieux, ses caresses, son adresse, son application aux affaires & tant d'autres eminentes qualités, qui éclatent auantageusement en sa personne, soûtinrent glorieusement la bonne opinion qu'en auoit conçeuë S.M. & les loüanges qu'elle en publioit en toutes les rencontres. Mais si S. A.R. eut vn applaudissement vniuersel, M.R. ne leut pas moindre: Elle fit connoistre à toute la Cour qu'elle est digne Fille du grand Henry IV. Chacun admira sa pieté, sa magnificence, & l'excellence de son esprit; ceux qui furent presens aux harangues qui luy furent faites par les Chefs de l'Illustre Chapitre de Lyon, & des Compagnies de Iustice, & par le Preuost des Marchands, s'étonnerent auec raison de ses réponces, si iudicieuses, & si eloquentes, puisqu'elles pouuoient passer pour des discours estudiés, & déslà n'eurent point de peine à se persuader, qu'vn si puissant genie ait pû conseruer pendant vn si long-temps les Estats de son Fils, auec tant de gloire & d'auantage, & leur procurer la tranquillité, parmy tant d'orages & de tempêtes.

S.A.R. s'en retourna en poste le Ieudy 4. de Decembre, & M.R. le Dimanche suiuant iour de la Conception de nostre Dame, auec le même accompagnement qu'elle auoit eu à son arriuée, apres auoir esté l'vn & l'autre receus en l'Eglise de S. Iean, auec les mêmes honneurs que l'on y auoit receu leurs Majestez. Le Roy fit present à M.R. d'vn tres-beau poinçon de Diamant trauaillé à iour, & d'vne tres-riche épée garnie de Diamans pour S.A.R. Les Princesses Louyse & Marguerite furent aussi regalées par S. M. de diuers presens tres-rares. M. R. en fit vn au Cardinal de plusieurs vases de pierre pretieuses. La principale application de leurs AA. RR. au retour de ce voyage, fut d'attendre le succez de la negotiation de la Paix entre les deux Rois, & du Mariage de S. M. Tres-Chrestienne auec l'Infante d'Espagne, & pour ne perdre pas leurs mesures en l'execution de la parolle donnée au Duc de Parme, solliciterent le Cardinal Mazariny par l'Abbé Amoretty de découurir le plus tôt qu'il se pourroit, ce qu'il failloit esperer du Traitté de Lyon: Enfin le Cardinal dit à l'Abbé Amoretty le 25. d'Auril 1659. qu'indubitablement la Paix se feroit auec l'Espagne, & ensuite le Mariage, & qu'ainsi leurs AA.RR. pouuoient executer celuy du Duc de Parme.

Cependant les choses se preparoient en la Cour de France, pour le voyage des Pirenées, où fut enuoyé, comme Plenipotentiel de S.A.R. Chamousset President du Senat de Sauoye, tant pour les interests de son Maître au Traité de la Paix generale, qu'à cause des differens du Montferrat auec le Duc de Mantouë, qui se promettoit beaucoup de l'appuy de S.M. Catholique & des habitudes qu'il auoit en France. Cêt enuoy du President de Chamousset estoit encore necessaire par vne autre consideration; car l'Abbé de la Roüere Ambassadeur ordinaire de Sauoye en France, ayant obtenu son congé au depart de la Cour de Lyon, ne laissoit point de Successeur.

En ce mesme temps, arriua à Turin le Comte Borgo Gouuerneur de Parme, pour conclurre le Mariage de la Princesse Marguerite auec S.A. de Parme, & le 7. de Nouembre de la même année fut arresté & signé ce fameux Traitté de la Paix generale entre les deux Rois, en l'Isle des Faysans dans la Riuiere de Bidassoa, par le Cardinal Mazarini, & par Dom Louïs Mendez de Haro & de Gusman, Comte-Duc d'Oliuares Plenipotentiels de France & d'Espagne. Ouurage de plusieurs années, s'il eut esté conduit par d'autres mains, que par celles de ces deux incõparables Ministres, qui trauaillerẽt si heureusemẽt & auec tant de prudence pour la gloire de leurs Maistres, pour le repos de leurs Estats, & pour leur propre reputation. S.A.R. fut comprise en ce Traitté de Paix, ses Enfans, Heritiers & Successeurs, ses Estats & Pays auec restablissement de commerce & de correspondance. *S.M. Catholique promit de luy rendre Vercel & le Cengio dans les Langhes, reconnut de deuoir la Dot de la Serenissime Infante Catherine Ayeule de S.A.R. assignée sur la Doüanne de Foya au Royaume de Naples, promis de luy en payer les arrerages depuis le Mariage iusqu'à l'an 1620. qu'elle fut donnée en appanage au Prince Philibert, & pour ceux écheus depuis, pretendus respectiuement par S.A.R. & par le Duc de Modene, qu'ils regle-*

voient entr'eux cette difficulté, pour en estre fait le payement par S.M. Catholique, à celuy à qui ils se trouueroient deûs. Que pour faire cesser les differens, qui sont entre les Maisons de Sauoye & de Mantouë, les Traités faits à Querasque l'an 1631. seroient executés; Que S. M. Tres-Chrétienne en pourroit soûtenir l'obseruation de son authorité & de ses Armées, sans que S. M. Catholique en pût empécher l'execution par les siennes: Et enfin que la pretētion de la dot de la feu Princesse Marguerite de Sauoye, Ayeule du Duc de Mantouë, seroit reglée entre S.A.R. & ce Prince, par le Duc de Nauailles, & en son absence par l'Ambassadeur de France en Piemont, & par le Comte de Fuensaldagne, & au cas que cette Conference ne pût pas terminer ce different, leurs Majestés, apres auoir oüy les raisons des Ministres de ces deux Princes, prendroient tous les expedients necessaires, pour moyenner vn solide accommodement entr'eux.

Re-joüis-sance à Turi pour la Pai 1659

La nouuelle de cette Paix ayant esté portée à tous les Princes interessez, on en fit des réjoüissances publiques. Leurs AA.RR. en firent chanter le *Te Deum* en l'Eglise Metropolitaine de Turin, où elles assisterent, auec les Ambassadeurs; & les Compagnies Soueraines, pendant que le Canon de la Citadelle joüoit. Ce qui fut renouuellé quelque temps apres, quand on sçût que les ratifications de la Paix auoient été remises: L'Archeuêque de Turin Berguera celebra pontificalement la Messe en l'Eglise de S. Iean, sur la fin de laquelle le Heraut de l'Ordre de l'Annonciade appellé Bonnes Nouuelles, accompagné des autres Herauts des Prouinces, publia la Paix, & la liberté du commerce, ce qui fût receu auec des demonstrations particulieres de ioye de toute la Cour de Sauoye, non seulement à cause de l'auantage qu'en receuoit toute la Chrêtienté, mais encore la Royale Maison de Sauoye, qui par ce moyen se voyoit restablie glorieusement, apres vne si longue guerre, contre vn si puissant Roy son voysin, dans l'entiere ioüissance de tout ce que le Duc Victor-Amé possedoit auant la rupture entre les deux Coūronnes (ce qui n'étoit point encore arriué dans les precedents Traités de Paix) nonobstant les empéchemens suruenus par vne cruelle guerre ciuile, pendant la minorité de S.A.R. d'où quelques Politiques auoient pris sujet d'écrire, que l'année clymacterique de cét Estat & de la destruction de cette Royale Maison estoit arriué. Ce qui donna bien à connoître à tout le monde, que Dieu l'auoit prise en sa particuliere protection, & que s'étoit auec beaucoup de prudence & de raison que leurs AA. RR. s'étoient fermement attachées aux interets de la France, dans les plus fâcheuses reuolutions, dont leurs Estats auoient esté agités.

Il Cardinali Bentiuogli nelle sue Memor.

Comme donc le Traité de la Paix portoit expressement, que celuy de Querasque seroit executé, par lequel S. A. R. deuoit payer quatre cents quatre-vingt quatorze mil écus au Duc de Mantouë, pour le supplément du prix des Terres, qui luy auoient esté adiugées dans le Montferrat, dont S.M. Tres-Chrêtienne s'étoit chargée en dernier lieu par le Traité de Munster à la décharge de S.A.R. laquelle estoit encor obligée de payer au Duc de Mantouë la dot de l'Infante Marguerite de Sauoye Duchesse de Mantouë, les deux Roys conuierent les Ministres de ces deux Princes, conformement au Traité de la Paix generale, de remettre le iugement de ces deux differends au Duc de Nauailles, & au Comte de Fuensaldagne, où des arbitres qu'ils voudroient choisir en leur place; afin qu'au cas que la chose ne pût estre iugée, elle se terminât à l'entreueüe des deux Roys, qui se deuoit faire sur la frontiere des Pirenées, pour le Mariage du Roy, & de l'Infante d'Espagne. S.A.R. se soûmit d'abord à cela, & nomma pour ses Deputés Belletia second President du Senat de Turin, & le Comte Carrocio Senateur, souhaittant seulement, qu'il fût dit que cette conference se faisoit en execution du Traité de la Paix generale: Mais le Duc de Mantouë protesta toujours qu'il n'enuoyoit ses Deputés, qu'en suite de ce que luy en auoit écrit Dom Louys de Haro & non point de la Paix generale, dont il disoit ignorer le contenu.

Co-ren-de len-16

S. A.R. pourtant ne se rebuta point, & fit partir ses Deputés, qui se rendirent à Valence sur le Pau, où se deuoit faire l'assemblée, quoy que la Place fut encore au pouuoir des François, qui depuis la remirent aux Espagnols. Le Duc de Mantouë y eut de sa part le President de Sauuazar & le Secretaire Pony. Le Duc de Nauaille commit en sa place Robert Intendant de l'Armée Françoise en Italie, Vellepuo & Scotia Aduoçat du Roy à Pignerol, & le Comte de Fuensaldagne, nomma le Marquis Charles

les Viſcomty, & le Cheualier Sertori Maiſtres des Comtes à la Chambre de Milan, la conference ſe commença ſur la fin de l'année, & ſe continua pendant quelques mois de l'année ſuiuante. Cependant le Duc de Parme porté d'vn impatient deſir de voir la Princeſſe Marguerite, arriua *Incognito* à Turin, & ne fut reconnu qu'en la Chambre de parade de M.R. il y demeura quatre iours, & fut reçeu de leurs AA.RR. auec toute la ioye & toute la ciuilité imaginable. Ainſi eſtant d'ailleurs tres-ſatisfait de l'accueil, de la veuë & de l'entretient de la Princeſſe, il s'en retourna à Parme, & luy fit preſent d'vn fermoir fait d'vn beau diamant, de l'autre côté duquel eſtoit vne fleur de marguerite en cœur, auec le portrait de ce Prince.

Au commencement de l'année 1660. il y eut de nouueau ſujet de réjouïſſance à Turin, à cauſe de la reſtitution de Vercel faite à S.A.R. auec le Cengio, Place que les Eſpagnols auoient demolie depuis quelques années, & pour l'alienation de laquelle l'Empereur n'auoit pas encore donné ſon conſentement. Victor-Amé neantmoins en l'attendant, la tenoit ſur les derniers iours de ſon regne. Le Comte de Marolles reçeut Vercel des mains de Dom Vaſco Colmenero, qui en étoit Gouuerneur, & peu de tẽps aprés S.A.R. y alla, & à ſon depart laiſſa le Comte Malabaila Lieutenant au Gouuernement de cette Place, & permit au Comte de Marolles, pour reconnoiſſance de ſes longs & fidelles ſeruices, de porter le petit Ordre de l'Annonciade.

Le Roy eſtant venu en Prouence, Dom Antoine de Sauoye Fils naturel du Duc Charles-Emanuel nouuellement pourueu de la charge de Lieutenant general du Comté de Nice, eut ordre de leurs AA.RR. d'aller ſaluer S.M. Tres-Chrêtienne à Aix, & le Comte de Fuenſaldagne l'ayant eu du Roy d'Eſpagne, de ſe treuuer à l'entreueuë des deux Roys, pour ſeruir la nouuelle Reyne iuſqu'à Paris, paſſa en Piemont, & fut merueilleuſement bien regalé par leurs Alteſſes Royales.

Le Duc de Parme vn peu auparauant enuoya le Comte de S. Vital ſon Ambaſſadeur à Turin, auec vn train ſuperbe, pour faire la demande de la Princeſſe Marguerite, laquelle luy ayant eſté accordée, s'en retourna fort ſatisfait porter cete bonne nouuelle à ce Prince, de la part duquel, il offrit vn riche preſent à la Princeſſe Marguerite d'vne groſſe chaîne de diamans en table.

La ceremonie de ce Mariage fut remiſe à Turin au 29. d'Auril, où le Prince ſe rendit, ſuiuy des principaux Seigneurs de ſes Eſtats; ce qui ſe fit auec vne magnificence incroyable, & dont le recit paſſeroit pour fabuleux, ſi toute la Terre ne ſçauoit pas que la Royale Maiſon de Sauoye n'a iamais rien êpargné, pour têmoigner ſa grandeur & ſa ioye dans de ſemblables occaſions; tout y fut illuſtre, on ne ſçauoit ce qu'il falloit plus admirer, au feſtin de la Nopce, où la maieſté des conuiés, où l'éclat de leurs habits, où les viandes exquiſes qui furent ſeruies, où le merueilleux ordre que le Comte Philippes de S. Martin d'Aglié grand Mᵉ de la Maiſon de S. A. R. y fit garder. Il ſe fit vn Carrouſel en la Place-Chaſteau, à qui on donna le nom de [la gloire des couronnes des Marguerites] & en ſuite vn ſuperbe Ballet, l'vn & l'autre de l'inuention du meſme Comte Philippes, & les machines de celle du Comte Amé de Caſtellemone, il ne ſe vit iamais rien de ſi beau, ſoit pour l'addreſſe des combattans, & des danſeurs, ſoit pour la richeſſe de leurs vêtemens, ſoit pour la rareté des machines, ſoit pour l'inuention des deſcriptions, & des deuiſes, ſoit pour la beauté des vers. Enfin S. A. R. pour mieux honorer la nopce, crea quatre Cheualiers de l'Annonciade; le premier fut François de Meſmes Seigneur de Marolles Comte de Chiauaſe Lieutenant general de l'Infanterie, Meſtre de Camp du Regiment des Gardes, Gouuerneur du Marquiſat de Saluces (qui portoit déja le petit Collier) le 2. Centorio Cagnolo Gentilhomme de la Chambre & Gouuerneur de Montmeillan, le 3. François d'Hauort, Seigneur de Senantes Marquis de Riffredo, & de Gombaſca Mareſchal de Camp & Capitaine des Arquebuſiers à cheual de M.R. & le 4. Iean Philipes Solaro Comte de Monalterol & de Cazalgras Mareſchal de Camp & Gouuerneur du Chaſteau de Nice, recompenſe deuë à iuſte titre à leur merite & à leurs fidelles ſeruices. Quelques iours apres le Duc & la Ducheſſe de Parme prirent congé de leurs AA. RR. pour s'en aller dans leurs Eſtats, où la nouuelle Ducheſſe fut receuë auec vn applaudiſſement vniuerſel; & ſi S. A. de Parme eut ſujet d'être ſatisfaite des honneurs qu'elle auoit re-

ceus

ceus à Turin,& du bonheur d'auoir pour épouſe vne Princeſſe ſi accomplie:Leurs AA. RR. ne le furent pas moins; de voir entrer dans leur alliance vn Prince des plus conſiderables de l'Italie,& qui outre les auantages de ſa naiſſance,qui eſt des plus Illuſtrées, qui luy fait compter des Heros au nõbre de ſes ayeuls,s'eſt toujours fait remarquer par tout où il a été,par les qualités de ſa perſõne,de ſon courage & de ſon eſprit.La Conference de Valence,ſe continuoit cependant toujours,mais auec peu de progrés:car bien que l'intention de S.A.R. fut,de ſatisfaire le Duc de Mantouë, pour la dot de l'Infante Marguerite,pourueu que ce Prince appreuuât le traité de la Paix generale.toutefois les Deputés de ce Duc,têmoignoiẽt aſſés par leur procedé,que ſon intẽtion n'étoit pas de s'y ſoûmetre,quoy qu'ils n'en vouluſſent point faire de declaration,buttans ſeulement à porter S.A.R. à s'en detacher,ſans conuenir de la forme du païement,ſuiuant le Traité de Queraſque; au contraire il pretendoit que l'on luy en deuoit donner recompenſe en terres en Souueraineté,comme ayant le droit de la Ducheſſe Marie ſa mere, bien que cela fut contraire à la diſpoſition de tous les Traités qui auoient eſté faits pour ce regard. Ainſi les Deputés traiterent lon-temps, & auec toute l'addreſſe poſſible pour obtenir chacun ce qu'il ſouhaitoit. Ceux de S.A.R. inciſtants auec beaucoup de chaleur à ſatisfaire au Traité de Paix, & de payer ce qu'elle deuoit, & ceux de Mantouë à perſuader que l'intention de S.A.R. eſtoit toute autre. Et quoy que les Arbitres connuſſent bien, d'où procedoit le manquement, neantmoins ſon Alteſſe Royale, pour retrancher toutes ces difficultés, fit offre de payer en vertu du Traité de Queraſque. Ce qui eſtoit deu à la Ducheſſe Marie de Gonzague Mere du Duc de Mantouë, & heritiere de l'Infante Marguerite, ſans obliger ce Prince à appreuuer aucun de ces Traités de Paix, ny à ſe departir de ſes droits, ſans prejudice des proteſtations de S.A. R.party,que les Mantoüans ne pouuoient refuſer, à moins que de découurir le deſſein qu'ils auoient de ſe ſeparer ſans rien conclurre, à cauſe que la Ducheſſe Marie n'auoit autres pretentions contre la Royale Maiſon de Sauoye, que pour la dot de l'Infante ſa Mere. A cette propoſition les Deputés du Duc de Mantouë n'ayans rien à repartir declarerent qu'ils en vouloient écrire au Duc leur Maître, bien que l'vn d'eux eut la procuration de la Ducheſſe ſa Mere; comme donc ils ne ſe voulurent pas charger de rapporter le pouuoir de ce Duc en peu de temps, & que les Arbitres reconnurent que ce n'étoit qu'vn honnête refus; la conference ſe rompit, & les Arbitres ſe retirerent, à condition pourtant de ſe r'aſſembler au premier iour,auquel les Mantoüans auroient le pouuoir neceſſaire de leur Maître;mais ne s'étant depuis fait aucune propoſition de leur part, que les Arbitres iugeaſſent raiſonnable, S.A.R. eut cét auantage de s'eſtre mis en deuoir d'effectuer le Traité de Paix en ce qui le concernoit.

Continuatiõ de la Cõference de Valence. 1660.

De ſorte que le differend fût remis à l'entreueüe des deux Roys en l'Iſle des Fayſans, où de nouueau les raiſons des Parties furent agitées en preſence des deux Plenipotentiaires de Frãce & d'Eſpagne,où ſe treuuerent de la part de S.A.R. le Preſident de Chamouſſet,& le Comte Carrocio Senateur de Turin, pour rendre compte de tout ce qui s'étoit paſsé en la Conference de Valence,& pour le Duc de Mantouë,le Comte de Sauuazar ſon Reſident en Frãce,frere de celuy qui traitoit à Valence, & le Preſident Zacharie ſon Reſident aupres du Roy d'Eſpagne,où n'ayant rien eſté reſolu,la choſe fût renuoyée à Paris à la deciſion du Cardinal Mazarini & du Comte de Fuenſaldagne:mais apres quelque conteſtation les Deputés du Duc de Mantouë furent contraints de découurir l'ordre qu'ils auoient de luy, de ne rien faire qui le pût engager à l'approbation des Traités de Queraſque, de Munſter & de la Paix generale. Tellement que les choſes demeurerent en leur premier eſtat, & S. R. A. auec cét auantage d'auoir la France obligée à luy garentir le Montferrat par la force des armes, ſans que le Roy d'Eſpagne s'y pût oppoſer, ny contreuenir au Traité de Queraſque. Voila comme ſe termina cette importante negotiation,qui dura prés d'vne année, & comme ſe finit l'an 1660. au grand regret de tous les ſoldats, qui ſe virent contraints par la Paix generale, où de changer de profeſſion, où d'aller chercher la guerre bien loin. Car S.A.R. reforma la plus grande partie de ſes Troupes, ne retenant que celles qui étoient neceſſaires pour la garde de ſes Places, & deux Regimens d'Infanterie commandés,l'vn par le Commandeur d'Ajazza,& l'autre par Mezera,que S.A.R. enuoya par vne extraordinaire generoſité,pour ſeruir les Veniriens contre le Turc, nonobſtãt les differends qu'elle a auec cette Republique. Apres cela le Marquis Ville Cheualier de l'Ordre & general de la Caualerie de S.A.R. fût depêché Ambaſſadeur extraordinaire en France,& le Marquis de Marro de la Maiſon Doria ſon premier Eſcuyer en Eſpagne, pour complimenter les deux Roys,ſur le ſujet de la Paix & du Mariage, & le Marquis de Pallauicin Capitaine de ſes Gardes en Angleterre pour congratuler Sa Majeſté Britannique de ſon heureux rêtabliſſement dans le Trône.

S.A.R. donne des Troupes aux Veniciens.

Ambaſſadeur de S.A.R. en Frãce Eſpagne & Angleterre.

HISTOIRE

HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DE LA
ROYALE MAISON
DE SAVOYE,
Liure troisiéme.

CONTENANT LES Branches Collaterales.

Les Princes d'Oneille, Comtes de Barcellonne.

Les Princes de Carignan.

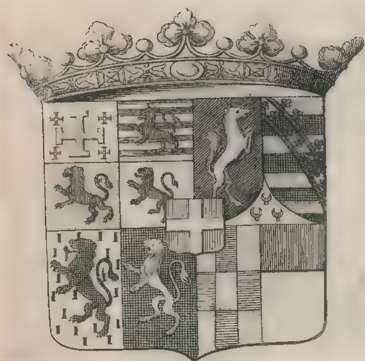
Les Comtes de Soiſſons.

Les Ducs de Nemours, de Geneuois & d'Aumale.

Les Barons de Vaud Seigneurs de Bugey & de Valromey.

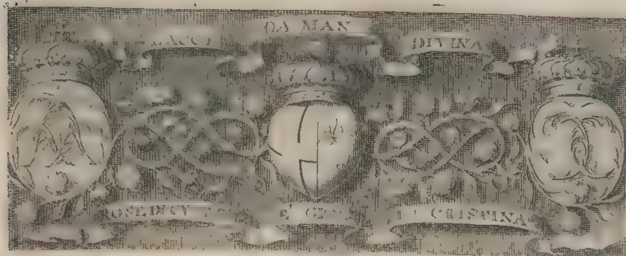


LES PRINCES D'ONEILLE, Comtes de Barcellonne.



DeSauoye moderne.





XXII.

MAVRICE DE SAVOYE, PREMIER Prince du Sang, Prince d'Oneille, Comte de Barcellonne, Cheualier de l'Ordre, & Lieutenant General de S. A. R. au Comté de Nice.

CHAPITRE I.

Je ne donne qu'vn bref eloge à l'honneur de Maurice Prince de Sauoye, à cause que sa vie doit estre le sujet d'vn excellent Panegyrique & d'vn chef-d'œuure d'eloquence. Il prit naissance à Turin le 10. de Ianuier l'an 1593. & fut nommé Maurice, à cause que sainct Maurice est Protecteur de Sauoye. Ses Parrains furent le Prince Philippe-Emanuel son Frere Aisné, & Doña Matilda de Sauoye sa Tante Sœur naturelle du Duc Charles-Emanuel.

On le destina dés son ieune âge à l'Estat Ecclesiastique ; & le Pape Paul V. informé de ses vertus, & persuadé de la grandeur de sa naissance, luy enuoya le Chappeau de Cardinal n'estant âgé que de 14. ans. Il eut en suite plusieurs Benefices de tres-grande consideration, comme les Abbayes de sainct Michel de la Cluse, de sainct Benigne de Fruttuaria, de S. Estienne d'Yvrée, de Caseneuue en Piemont, & de S. Iean des Vignes de Soyssons. Il fut encore Chanoine de Cologne, de Liege, d'Halberstat & de Magdebourg. Iaques Goria depuis Euesque de Vercel, personnage estimé pour sa doctrine & pour sa pieté fut son Precepteur, & eut tant de soin de luy apprendre les belles Lettres & les Sciences, que ce Prince se faisoit autant admirer par son erudition, que par les autres qualités de sa personne ; ce qui le rendit le Mecenas de tous les Sçauants, ne s'estant point fait de son temps aucun ouurage de doctrine qui ne luy fut dedié. Mais ce ne fut pas en cela seulement qu'il merita des respects & des applaudissements, son affabilité, la pureté de ses mœurs, sa liberalité, la viuacité de son esprit & tant d'autres talents gagnoient les cœurs de tous ceux qui l'abordoient. Le Duc Charles-Emanuel son Pere allant à Nice, le laissa son Lieutenant General en Piemont, pour y commander en son absence, ce qu'il fit auec tant de prudence & de moderation que les peuples en furent satisfaits.

Mais Son A. R. luy donna depuis vn employ plus illustre, l'ayant enuoyé en France l'an mil six cents dix-huict, pour conclurre le mariage de Victor-Amé Prince de Piemont son Frere auec Chrestienne de France Sœur du Roy, où il fut accompagné de François de Sales Euesque de Geneue, d'Octauian

d'Octauian Vial Euesque de Saluces, de Philibert-Gerard Scaglia Comte de Verrué, & d'Antoine Faure premier President de Sauoye, personnages d'vn merite extraordinaire. Il acquit beaucoup d'estime en cette negotiation.

Puis à Rome. 1622.

Son voyage de Rome ne luy fut pas moins heureux, car le Pape Gregoire X V. luy rendit des honneurs extraordinaires, le logea en son Palais, & le regala auec vne magnificence incroyable. La France rauie des vertus de ce grand Prelat, le demanda pour son Protecteur à Rome; & ce fut en cette qualité qu'il contribua beaucoup à l'élection du Pape Vrbain VIII. & porta les interests de sa Maison & de sa dignité auec tout l'éclat & tous les auantages que l'on deuoit attendre de luy.

Va en France 1631.

Le Duc Victor-Amé ayant conclu le Traitté de Querasque l'an mil six cents trente-vn, l'enuoya en France pour negotier auprés du Roy l'éclaircissement de quelques articles.

Retourne à Rome. 1634.

Deux ans apres il quitta la Cour de Piemont, & se retira à Rome pour quelques mécontentements particuliers, renonça à la protection de France, prit celle de l'Empire & de la Maison d'Austriche, & se jetta entierement dans le party d'Espagne; ce qui fut cause qu'estant reuenu en Piemont l'an mil six cents trente-huict, apres la mort du Duc François-Hyacinthe son Neueu, les Ministres de France qui estoient en Piemont auprés de Madame Royale insisterent qu'il n'y fut pas reçeu, & elle-mesme n'y auoit point de disposition; parce qu'estant engagée au party de France, elle se fut renduë suspecte au Roy, si elle eut souffert le Prince Cardinal dans les Estats de son Altesse Royale, puis qu'il portoit ouuertement les interests du Roy d'Espagne. Outre que Madame Royale sçauoit bien que ce Prince pretendoit la Tutele du ieune Duc Charles-Emanuel son Neueu, & la Regence de ses Estats.

Fait la guerre en Piemont, 1639.

Ce fut la porte par où les Espagnols entrerent dans le Piemont, car le Prince Cardinal & le Prince Thomas ayants traitté auec le Marquis de Leganez Gouuerneur de Milan, demanderent la Tutelle & la Regence, & sur le refus que M. R. fit d'y consentir, la guerre ciuile s'alluma en Piemont. Et comme le Prince de Carignan de son costé se saisit de plusieurs places de Piemont, le Prince Cardinal occupa aussi Ceue, Bennes, Reuel, Cony, Fossan, Busque, Montdeuis, Demont, Dronero & Saluces, & se rendit en suite Maistre de Nice, de Ville-franche & de sainct Souspir. Mais les troubles de Piemont prirent fin par le Traitté que ce Prince & le Prince Thomas son Frere firent auec Madame Royale & auec la France le quatorziéme de Iuin mil six cents quarante-deux. Pour plus grande seurté duquel il fut arresté, que ce Prince moyennant vne dispense de Sa Saincteté épouseroit Madame la Princesse Louyse-Marie de Sauoye sa Niece.

Traitte auec M.R. & auec la Fr. 1642.

Epouse la Pr. L.M. sa Niece.

Leur Contract de Mariage fut arresté le vingt-huictiéme d'Aoust à Turin au Palais de Son Altesse Royale, en presence de Madame Royale, du Nonce Cecchinelli, du Grand Chancelier Piscina, du Comte Louys de sainct Martin d'Aillé Marquis de sainct Damien, du Comte Ardoin de Valpergue, de Riuara, de François Prouana de Leyni Comte de Druent Cheualiers de l'Ordre de l'Annonciade, du Comte Charles-Philippes Morozzo Conseiller d'Estat & premier President du Senat de Piemont, & des Presidents Ferrari & Leon. Madame Royale constitua en dot à la Princesse sa Fille pour tous biens paternels & maternels deux cents mil escus d'or d'Italie, & le Prince luy accorda le tiers de la dot par forme d'augment; Iean-Dominique Doria Marquis de Ciriés fut porteur de sa Procuration. La solemnité du mariage

mariage ſe fit d'vne façon extraordinaire : car, comme le Prince Maurice eſtoit à Nice, & la Princeſſe Louyſe-Marie à Turin, le Marquis de Ciriés le meſme iour que le Contract de Mariage fut dreſſé, comme Procureur, & Deputé du Prince, épouſa la Princeſſe à Turin ; & le Marquis de Pianezze comme Procureur de la Princeſſe alla à Nice, accompagné du Nonce de ſa Sainteté, où il épouſa à ſon nom le Prince Maurice. Ce mariage qui fit changer de profeſſion à ce Prince luy acquit vne grande gloire, parce qu'il prefera le ſalut des Eſtats de Sauoye, & le repos des peuples à ſes propres intereſts.

Mais apres auoir gouſté pendant quinze ans la douceur de cette tranquillité, il fut ſaiſi d'apoplexie en ſon Palais à Turin au retour de la promenade; & quelques ſoins que ſes Medecins y pûrent apporter, la violence du mal l'emporta ſur les remedes, & emmena de ce monde cette Alteſſe le quatriême d'Octobre mil ſix cens cinquante-ſept. Le Nonce de ſa Sainteté, & l'Archeueſque de Turin accoururent aux premiers ſymptomes de ſa maladie, pour l'aſſiſter des ſecours ſpirituels de l'Egliſe. La Princeſſe ſon Epouſe qui eſtoit auprés de leurs Alteſſes Royales à Iauen, en ayant eſté aduertie, vint en diligence; mais elle n'arriua que pour luy voir ietter les derniers ſoûpirs; car le Prince eſtant à l'agonie, le Nonce luy donna l'Extrême-Onction, & la Benediction Apoſtolique.

Il auoit eu ſix attaques du meſme mal, dont il eſtoit heureuſement réchappé; ce qui perſuadoit à ſes Medecins, & à ſes Domeſtiques, que la ſeptiême ne ſeroit pas funeſte : Mais ſa derniere heure eſtoit venuë; & comme ſi ce Prince l'eut preueuë, il s'eſtoit communié deux fois la ſemaine auparauant, & deux iours auant ſa mort. Son corps ayant eſté ouuert, le cœur fut porté en l'Egliſe de ſainct François de Paule au Fauxbourg de Pau, où il auoit fondé vne magnifique Chapelle ſous le nom de Noſtre Dame de Bon ſecours; les entrailles en l'Egliſe des Capucins du Mont, & le corps au Sepulchre des Princes de Sauoye dans l'Egliſe Cathedrale de Turin, où vingt iours apres ſe firent ſes obſeques fort manifiquement.

Le deſſein fut de repreſenter les douze heures du iour qui exprimoient les vertus & les principales qualités de ce grand Prince, ſelon les diuers degrés de ſon âge, auec de riches & ingenieuſes inſcriptions Latines, dont il ſe fit vne belle relation en Italien, ſous le titre de *Stafeta di dolore*, le Courrier de la douleur. Le Comte Emanuel Teſauro prononça l'Oraiſon Funebre en meſme langue, dont il prit pour ſujet la Deuiſe de cette Alteſſe, qui eſtoit vn Miroir en forme de cilindre, auec ces mots, *OMNIS IN VNVM*, laquelle il accommoda de fort bonne grace à toutes les belles actions de ce Prince.

Les Reuerends Peres Ieſuites du Nouitiat de Quiers, fondé par cette Alteſſe, pour têmoigner la reconnoiſſance qu'ils doiuent à ſes bien-faits, firent ſes obſeques en leur Egliſe, où le Reuerend Pere Alexandre Scot, perſonnage fameux par les employs qu'il a eu dans ſon Ordre, y prononça auſſi vne éloquente Oraiſon Funebre.

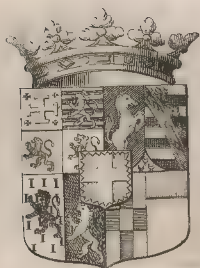
Cette mort mit toute la Cour & tout le Piemont en dueil. La Princeſſe ſon Epouſe y perdit ſon Oncle & ſon Mary, Madame Royale ſon Beau-Frere & ſon Gendre, & ſon Alteſſe Royale ſon Oncle, & ſon Beau-Frere, les Egliſes leur Protecteur, les Sçauants & les Curieux leur Mecenas, les pauures leur Aſyle, & ſes Domeſtiques leur Pere.

Auſſi

Auſſi fut-il ſingulierement regretté de toutes ces diuerſes perſonnes ; mais de differente maniere. La Cour ne publia pas moins ſon deüil, que les Eloges de ce Prince. Ceux de ſa Maiſon en deplorant leur perte, firent connoitre ſes vertus, les pauures tâcherent de recompenſer par les larmes qu'ils répandirent, les biens qu'il auoit versé ſur eux en abondance, & les Sçauants emprunterent toutes les langues, & toutes les voix de la Renommée, pour faire touſiours viure glorieuſement le nom de ce genereux Protecteur de leurs Muſes.

LES

LES PRINCES de Carignan.



De Sauoye moderne, l'Eſcuſſon de Sauoye qui eſt ſur le tout briſé d'vne bordure engrelée d'argent. Quelquesfois ces Princes ont porté party d'Auſtriche-Eſpagne.



XXIII.

THOMAS-FRANCOIS DE SAVOYE, Prince de Carignan, Marquis de Busque, & de Chastellard en Bauges, Comte de Raconis & de Ville-franche, Seigneur de Vigon, de Cauallimours, Barges, Cazelle, Roche, Rochemont, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, Grand Maistre de France & General des Armées de Sa Majesté en Italie.

CHAPITRE II.

LA vie de ce Prince est si mélée auec celles du grand Charles-Emanuel son Pere, de Victor-Amé son Frere, & de Charles-Emanuel II. du nom son Neueu, que ce seroit s'engager à vne importune & ennuyeuse redite, si i'entreprenois de l'écrire comme i'ay fait les autres vies des Princes de cette Royale Maison. Ie me contenteray donc, afin de suiure l'ordre que ie me suis prescrit, & pour ne pas priuer ce grand Prince de la place que ie luy ay destinée en cét ouurage, de repasser legerement sur ses principales actions, & d'en donner vn Tableau raccourcy, où l'on verra des éuenements bizarres. Car, ayant esté continuellement dans l'action & dans la guerre, son destin l'a porté d'estre, tantost du party d'Espagne, & tantost de celuy de France. Et quoy qu'il ayt esté l'vn des plus grands Capitaines de son siecle, hardy, vigilant, sage, courageux & prudent; il a pourtant esté bien souuent malheureux en ses entreprises. Ce qu'il a eü de commun auec tous les Princes de sa Famille qui ont eü nom Thomas, dont il a eü la fatalité auec le nom, parce qu'ils furent tous vaillants & peu heureux. Mais sa gloire n'en est pas moindre, puisque son malheur n'abbatit iamais son courage, & ne luy fit pas perdre creance parmy les gents de guerre.

Il vint au monde le 21. du mois de Decembre de l'an 1596. & eut les mesmes Parrains que le Prince Maurice son Frere Aisné: Sçauoir, le Prince Philippes-Emanuel Prince de Piemont son Frere Aisné, & Doña Matilde de Sauoye.

A l'âge de seize ans il suiuit le Duc Charles-Emanuel son Pere au siege de Trin, combattit courageusement à celuy d'Ast, se signala à la prise de Messeran, de Felizzan, & au combat de Corniento. La guerre ayant esté declarée aux Gennois lan 1625. par S. A. il fut de la partie, & empécha par sa prudence la déroute des Trouppes du Connestable de Lesdiguieres au passage de la Riuiere d'Orbe. Il estoit auprés du Prince de Piemont à la fameuse retraitte de Bestagne, & chassa les Espagnols deuant Ast. Sa reputation s'accrût aussi au memorable siege de Verruë, où il donna des preuues de sa valeur. La guerre d'Italie ayant finy par le Traitté de Mouçon, S. A. luy donna le Gouuernement de Sauoye, & de tous les Pays deçà les Monts, auec vn pouuoir fort absolu. Il eut confirmation de cette charge du Duc Victor-Amé; mais cét employ estant trop pacifique pour vne humeur martiale & guerriere, & ce Prince Puisné de sa Maison, ayant passion d'auancer les Princes ses Enfans, d'imiter la generosité de ses Predecesseurs, & par des Employs Illustres acquerir de la reputation, rechercha auec beaucoup de soin de s'establir en

France, où n'ayant pas reussi par l'auersion que le Cardinal de Richelieu auoit pour la Royale Maison de Sauoye, il prit resolution de se ietter dans les interests du Roy d'Espagne, esperant d'y rencontrer plus d'auantages, à cause qu'il estoit proche parent de sa Majesté Catholique; à quoy seruit beaucoup l'exemple du Prince Cardinal son Frere, & de la Princesse Marguerite Duchesse Doüairiere de Mantoüe sa Sœur, qui pour des mécontentements particuliers auoient dé-ja embrasé le mesme party.

Les premiers fondements en furent iettés par le Commandeur Balbian, qui estant allé à Milan, complimenter le Cardinal Infant de la part de S.A.R. eut charge du Prince Thomas d'offrir sa Personne & ses seruices à S. M. Catholique: Le Cardinal Infant ne rejetta point cette ouuerture, & en écriuit en Espagne, où elle fut receüe, & la conjoncture du temps fut fort fauorable au Prince; car outre l'étroite parenté qui le deuoit rendre considerable en cette Cour, l'Espagne auoit besoin d'vn Capitaine, & qui fut de naissance releuée, outre le contrepoids que la personne de ce Prince pouuoit donner aux affaires d'Italie, au cas que la Couronne de Sauoye vint à changer de main. Sur ces considerations, le Roy d'Espagne donna commission au Commandeur Badat, passant en Bourgogne de s'en découurir à Antoine Brun Procureur general du Parlement de Dole, qui à cause du voysinage de la Sauoye, pouuoit plus facilement mesnager cela auec le Prince. Le dessein des Espagnols estoit alors, de faire passer le Prince en Flandre, & de le donner pour Lieutenant general à l'Infante Archiduchesse, qui à cause de sa vieillesse, & de ses incommodités ne pouuoit plus agir: Mais elle deceda l'an 1633. ce qui interrompit vn peu cette negotiation; toutesfois elle fut reprise par Iean-Baptiste Costa Gentil-homme Gennois President des Finances & General des Estappes de Sauoye, à qui le Prince en confia le secret: Cettuy-cy iugea qu'en quelque estat que fut cette affaire, il n'en falloit rien esperer à moins que d'auoir l'approbation du Comte Duc premier Ministre d'Espagne. Le Prince ayant gousté cét aduis fit partir le President Costa de Chambery au commencement de l'an 1634. qui arriua en Espagne heureusement, & negotia si bien à Madrid auec le Comte Duc, qu'il eut parolle: *Que le Prince Thomas seroit Capitaine general des Armées de Sa Majesté Catholique aux Pays Bas: Qu'on luy donneroit deux cents cinquante mil escus pour son equipage, soixante mil escus de plat ordinaire, & dix mil escus le mois seruant en campagne. On promit encore des employs aux Princes ses Enfans, sçauoir à l'Aisné le Gouuernement de Sicile, auec la Princesse de Carignan sa Mere, au second des Benefices, & au troisiéme le Grand Prieuré de Castille.* Sur cette asseurance le President Costa s'en reuint en Sauoye, & en fit part au Prince Thomas, qui auec la Princesse de Carignan sa Femme & les Princes ses Enfans, partit de Chambery sur la fin du mois de Mars 1634. & s'estant arrestés quelques iours à Tonon sous pretexte de chasse, il prit son chemin par le Comté de Bourgogne *incognito*, pour se rendre de là en Flandre: La Princesse de Carignan sa Femme prit congé de luy à Tonon, trauersa le Pays de Valais & alla à Milan auec ses Enfans, d'où elle tira iusqu'à Pauie, où elle fut visitée & regalée par le Cardinal Albornos Gouuerneur de Milan, qui la traitta Elle & ses Enfans d'Altesse. Le Prince estant entré en Flandre, fut deffrayé par toutes les Villes de l'obeïssance de S.M. Catholique, & arriua à Bruxelles le 20. d'Auril, où il fut reçeu auec beaucoup d'honneur par le Marquis d'Ayetone qui commandoit les armées du Roy d'Espagne.

Voyage du President Costa en Espagne.

Passe en Flandre.

L'Attente en laquelle estoient les Flamans de la venüe du Cardinal Infant, suspendit toutes les resolutions de guerre pour cette campagne. Comme donc il fut en chemin, le Prince Thomas luy alla au rencontre à Iuilliers au mois d'Octobre, suyui d'vn beau cortege, ou estoient le Marquis d'Ayetone, le

Va au rencontre du Card. Infant

le Duc d'Haürec, les Comtes de Rœux, de Noyelles, de Grimbergue, d'Oſſon, d'Hocſtrate, de Meghen, de Boſſut, d'Iſembourg, de Salazar, de Buquoy, de Villerual, de Freſin & de Moucron, le Marquis de Weſterlo, & les Barons de Maleuen & de Noircarmes. Le Cardinal Infant ſortit de ſa chambre pour le receuoir, & luy fit grand accueil. Le Prince l'accompagna iuſqu'à Bruxelles.

L'année ſuyuante le Cardinal Infant ayant reſolu d'attaquer la Ville de Tréues, à cauſe que l'Electeur de Tréues s'eſtoit mis ſous la protection de France, & auoit reçeu garniſon Françoiſe, donna la conduite de cette entrepriſe au Prince Thomas, par les ordres de qui, le 21. de Mars cette Ville fut ſurpriſe par le Comte d'Embden, & l'Electeur mené priſonnier à Namur. Ce qui fut ou le ſujet, ou le pretexte de la Declaration de la guerre entre la France & l'Eſpagne; apres laquellle le Cardinal Infant nomma le Prince de Carignan General de l'Armée Eſpagnole le 15. de May de l'an 1635. A ſon depart de Bruxelles le Cardinal Infant luy fit des careſſes extraordinaires, & le conduiſit iuſqu'au bas des degrés de ſon Palais. Le Comte de la Faira Gouuerneur d'Anuers luy fut donné pour Meſtre de Camp General de l'Infanterie, & le Comte de Buquoy pour commander la Cauallerie. Son Armée eſtoit de dix mil hommes de pied & de trois mille cheuaux, & celle de France commandée par les Maréchaux de Chaſtillon & de Brezé, de trente mil hommes, tant Infanterie que Cauallerie, laquelle s'eſtoit dé-ja approchée de Marche en Famine, eſperant de trauerſer le Pays de Liege, & d'aller joindre celle des Eſtats des Prouinces vnies conduite par le Prince d'Orenge.

Et comme il eſtoit important de s'oppoſer à cette jonction, le Prince partit de Namur, & s'eſtant campé en la plaine d'Auain entre le Bourg d'Auain & Ochen, à la veüe de l'Armée Françoiſe le 19. de May, le Comte de Buquoy croyant les François plus foibles, ſur de mauuais aduis donnés au Prince, attaqua l'Aua tgarde Françoiſe, & força quelques Eſcadrons; mais ayant eſté repouſſé, le combat commença, qui dura dés le midy, iuſqu'à cinq heures du ſoir; où les Flamans ayants eü du pire, & n'eſtants pas les plus forts, lâcherent le pied; & quelques efforts que fit le Prince à la teſte des Eſpagnols, pour les retenir, & pour les faire retourner à la charge, ils ne voulurent iamais combattre. Ce qui l'obligea de ſe retirer du coſté de Namur auec ce qu'il pût r'allier de ſon Armée, ayant perdu quatre mil hommes, ſon artillerie & ſon bagage. Les François apres la bataille, prirent Tirlemont & aſſiegerent Louuain. Le Cardinal Infant, nonobſtant cette diſgrace, ne perdit point courage, & ſurprit le Fort de Skenk ſur les Hollandois; & le Prince aſſiſté du Marquis d'Ayetone, pour effacer la memoire de la Iournée d'Auain, contraignit les Hollandois de ſe retirer de deuant Breda qu'ils auoient inueſty.

Mais ne ſe croyant pas ſatisfait par cét exploit, il ſe mit en campagne au Printemps de l'an 1636. auec vne nouuelle Armée, ſuiuy de Picolomini & de Iean de Werth, entra en Picardie, prit la Capelle le 8. de Iuillet, força Bohain, & emporta le Catelet & Bray ſur Somme; d'où apres auoir paſſé la Somme à Cerizy, il rauagea toute cette contrée, y fit des deſolations épouuantables, & aſſiegea Corbie, dont il ſe rendit Maiſtre le 15. d'Aouſt par capitulation; ce qui cauſa vn ſi grand effroy dans la Picardie, qu'on ne ſe croyoit pas en aſſeurance au voyſinage de Paris. Cependant le Roy ayant leué auec vne diligence extraordinaire vne puiſſante Armée pour arreſter le cours de ces conqueſtes, s'achemina en Picardie; de ſorte que le Prince inferieur en forces, ne voulant pas ſe ſoûmettre au hazard d'vne bataille, pour perdre ce qu'il auoit conquis, mit ſon Armée en quartier d'hyuer.

La mort du Duc Victor-Amé, arriuée au mois d'Octobre 1637. donna de nouuelles pensées aux Espagnols : car, comme ils voyoient de loin, ils crûrent qu'il estoit necessaire de retirer du Prince de plus grandes asseurances, afin de l'engager si estroittement dans leurs interests qu'il ne s'en pût pas dédire, & ce qui les obligea le plus à prendre cette resolution, fut, que tout ce que le President Costa auoit negotié en Espagne auec le Comte Duc ne consistoit qu'en parolles : Ils exigerent donc de la Princesse de Carignan vne Declaration de sa main le 14. de Nouembre, par laquelle elle promettoit, *De mettre les personnes de son Mary, d'Elle, & de leurs Enfans, nés & à naistre, & leurs biens, sous la protection de la Couronne d'Espagne.* Ce que le Prince ayant depuis ratifié & iuré de seruir le Roy d'Espagne, & de luy estre fidelle, reserua par exprés; *Que la protection qu'il demandoit à Sa Majesté Catholique n'estoit point par vassellage, ou par sujection, & consequemment que la promesse qu'il faisoit de porter les armes pour Sa Majesté Catholique, & de luy estre fidelle, ne se deuoit entendre, que comme d'vne personne priuée, employée à son seruice, & non comme de Vassal, ou d'homme lige.* Il excepta encore par son serment, *la personne de S. A. R. pour ne pas contreuenir à celuy de vassellage, auquel il estoit obligé en qualité de Prince du Sang de Sauoye, & de Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade.* Mort de Victor-Amé.

Apres cette seurté, le Conseil d'Espagne prenant plus de confiance au Prince qu'auparauant, luy continua le Commandement General de l'Armée des Pays-Bas, auec laquelle il se signala l'année suyuante; car les Maréchaux de Chastillon & de la Force, Generaux de l'Armée du Roy, ayants assiegé saint Omer au mois de May, ce Prince força les François dans leurs lignes, secourut la place & les contraignit de leuer le siege. Il s'opposa encore fort genereusement au dessein que les Generaux de l'Armée Françoise auoient d'attaquer Hesdin, sauua Gueldres que le Prince d'Orenge auoit assiegé, mit à couuert Bethune, Arras, Arlu & Cambray. Fait leuer le siege de S. Omer 1638.

Et comme il se preparoit à de plus grands progrés, S. A. R. le Duc François Hyacinthe son Neueu mourut au mois d'Octobre, laissant pour Successeur Charles-Emanuel II. du nom son Frere, sous la Tutele & Regence de M. R. sa Mere. Sur quoy les Espagnols qui auoient dessein de troubler le Piemont, & d'y allumer vne guerre ciuile, persuaderent au Cardinal & au Prince Thomas que la Tutele du Duc leur Neueu, & la Regence des Estats de Sauoye leur appartenoit, & leur offrirent secours d'hommes & d'argent, pour l'obtenir auec plus de facilité, se promettants que cette entreprise reüssissant, ces deux Princes qui s'estoient jettés dans leur party, entraineroient auec eux la Noblesse, les Gouuerneurs des places, les Magistrats, & les peuples de Piemont, & en chasseroient les François. Et qu'au cas que M. R. se voulut maintenir dans la Regence aydée de la France, les Espagnols preuoyoient vne guerre infaillible en Piemont, dont ils esperoient de tirer le principal profit, sous pretexte de porter les interests des Princes; & de là vint cette sanglante guerre ciuile, laquelle a failly de bouleuerser l'Estat, parce qu'on le sappoit par ses fondements. Mort de Fr. Hyacinthe.

Le Prince combattu des promesses des Espagnols, persuadé de l'exemple du Prince Cardinal son Frere, & amorcé de l'esperance de la Succession à la Couronne de Sauoye, quittant son legitime interest, passa de Flandre à Milan l'an 1639. d'où il declara à M. R. qu'il pretendoit, & la Tutele de S. A. R. & la Regence de ses Estats, conjointement auec le Prince Cardinal son Frere. Mais cette pretention ne s'estant pas treuuée plausible, parceque la Tutele & la Regence auoient esté deferées à M. R. du consentement general de tous les Ordres, & que pendant la vie du Duc François-Hyacinthe, les Princes ne s'y estoient point opposés; il fallut que le Prince l'appuyât des Armes des Le Prince passe en Italie, 1639.

Espagnols

Eſpagnols, & qu'il eſſayat d'auoir par la force ce qu'il croyoit luy eſtre deu par les Loix : Il entra donc en Piemont à main armée & emporta, ou par la facilité des Gouuerneurs, des Places, ou par ſon courage, ou par vn bonheur particulier, ou par l'auerſion que les Piemontois auoient en ce temps-là contre les François, Chiuas, Cengio, Yvrée, Creſcentin, Verruë, Ville-neufue d'Aſt, Montcalue, Aſt, Trin, Saintya & Turin.

Cette derniere place arreſta les Conqueſtes du Prince ; car apres vne treſue & diuerſes propoſitions de Paix auec M. R. & auec la France, le Comte de Harcourt aſſiegea Turin ; & le Prince, apres y auoir fait vne memorable reſiſtance, fut contraint de le rendre par le peu de ſoin qu'eut le Marquis de Leganez de le ſecourir.

Ainſi ce Prince ne voulant pas s'eriger vn trofée ſur les cendres de ſa patrie, ennuyé de la guerre, mal ſatisfait des Eſpagnols, & recherché par le Cardinal de Richelieu, fit ſon Traitté auec la France le 2. de Decembre de l'an 1640. Mais le plus grand obſtacle qui ſe preſenta pour en retarder l'execution, eſtoit la difficulté de retirer la Princeſſe ſon Eſpouſe, & les Princes ſes Enfans, qui eſtoient en Eſpagne ; ce qui ne ſe pouuoit pas meſme demander ſans donner de l'ombrage aux Eſpagnols ; en effet ſur les inſtances qu'en fit le Secretaire du Prince en Eſpagne, on luy propoſa de nouueaux auantages, & de rappeller Leganez, contre lequel le Prince auoit auerſion : De ſorte que ce premier Traitté rompu, le Prince ſe rengagea auec les Eſpagnols, ce ne fut pourtant pas pour longtemps ; car M. R. qui iugeoit bien que cette guerre eſtoit funeſte à l'Eſtat, & qu'vne ſolide Paix pouuoit conſeruer ſon authorité & faire ceſſer les miſeres & les calamités du Piemont, y trauailla auec tant de chaleur & de prudence, qu'apres auoir ſurmonté pluſieurs difficultés qui paroiſſoient inuincibles, il y eut Traitté entre elle & les Princes le 14. de Iuin 1642. & le meſme iour il s'en arreſta vn autre entre le Roy & eux par la negotiation d'Aiguebonne Ambaſſadeur de France. Preuues pag. 609.

Mais ce n'eſtoit pas aſſés que le Prince de Carignan ſe reconciliant auec M. R. eut contribué à la Paix du Piemont : Il falloit encore pour le combler de gloire qu'il s'aydât à en chaſſer les Eſpagnols, puis qu'il les y auoit fait venir. Il ſe mit donc en campagne auec les Trouppes du Roy, & de M. R. reprit Creſcentin, Nicé de la Paille & Aquy, & pouſſant bien auant dans le Milanois, il aſſiegea Tortonne, qui capitula le 25. de Nouembre, dont le Roy eut tant de ſatisfaction, qu'il luy enuoya cent mil liures pour acheuer les fortifications de cette place, & luy donna la Ville & Chaſteau de Tortonne, auec tout ſon Territoire en titre de Principauté ſous l'Hommage de la couronne de France. Mais cette liberalité fut inutile au Prince, parce que le Comte de Sirüela Gouuerneur de Milan, ayant aſſiegé Tortonne, pendant que le Prince receuoit la Capitulation du Chaſteau & de la Citadelle d'Aſt, emporta cette place & le Prince en recompenſe reprit Trin & de là ſe retira à Yvrée, où il fut longtemps malade.

Voyla ce que fit le Prince l'an 1643. L'année ſuyuante à ſon retour de France en qualité de Lieutenant General des Armées du Roy, il ſe rendit Maiſtre de Ponzzon, de Sartirane & de Saintya. Les Eſpagnols de leur coſté ſurprirent la Citadelle d'Aſt, qui fut repriſe peu de iours apres par le Prince : Mais il ne fut pas ſi heureux en l'entrepriſe qu'il auoit faite ſur Final, par ce que l'armée nauale de France commandée par le Duc de Brezé ne parut pas à iour nommé à la veüe de cette place, ce qui obligea le Prince de ſe retirer

Il ſe mit en campagne l'an 1645. & apres auoir fait diuerſes courſes ſur le Milanois, prit Vigeuano ſitué entre Milan & Mortara par Capitulation du 12 de Septembre où ne pouuant ſubſiſter auec ſon armée ; il retourna en Piemont, laiſſant,

laissant la garde de cette place à Nestier Gentil-homme François; mais le Marquis de Velada General des Espagnols, l'ayant suyui iusqu'à la Bettola, proche du Chasteau de Prô au passage de la Gogne, chargea son arriere-garde, le Prince combattit vaillammant, se méla souuent auec les ennemys & reçeut deux mousquetades en son chapeau, & vne sur sa cuyrasse. La Caualerie de S.A.R. soustint le choq auec vne generosité extraordinaire, & donna moyen au Prince de se ioindre au Mareschal du Plessis-Pralin, qui reuenoit frechement de France. Ainsi se finit cette Campagne. Le Prince sur la fin du mois de Feurier de l'an 1646. alla en France d'où il reuint au prin-temps; pour l'entreprise d'Orbitello, laquelle luy fut malheureuse; car, quoy qu'il eut emporté d'abord auec beaucoup de bon-heur les Ports de Telamone & de S.Estienne sur la coste de Toscane, assiegé Orbitello, & combattu l'armée nauale de Naples conduite par le Marquis de Torrecusa, qui venoit au secours de la place: Neantmoins, pour n'auoir pas esté assisté puissamment des François, & la disette & les maladies ayants diminüé son armée, il fut contraint de leuer le siege. L'année suyuante il entra au Milanois où il pretēdoit d'assieger Cremone, se persuadant que les reuolutions estranges arriuées à Naples, occuperoient asés les Espagnols; & que le Duc de Modene qui s'estoit declaré contre eux, luy donneroit des Forces pour soustenir cette entreprise; mais le Duc de Modene ayant changé d'aduis, & s'estant retiré asés brusquement du Cremonois, où il estoit entré auec son armée, le Prince qui n'auoit pas asés de trouppes pour former vn siege de cette importance, fit subsister son Armée pendant tout l'esté autour de Voghera, de Chasteau-neuf, de Scriuia & d'Alexandrie, & l'an 1648. sur les esperances d'vn nouueau soûleuement à Naples, il se mit en mer, par ordre du Roy auec vne armée nauale, composée de 19. galeres, de 54. vaisseaux, & de 40. tartanes. En passant il essaya de surprendre le Fort de S. Philippes sur Orbitello & de là se rendit auprés de Naples, où il se saisit de Lisle de Procida, & demeura longtemps au tour de Miseno, d'où il alla du costé de Salernes, en attendant que les intelligences qu'il auoit, pûssent donner quelque fauorable ouuerture à ses desseins: Mais le Comte d'Ognate Viceroy de Naples y auoit donné si bon ordre, & le Duc de Martine s'auança si heureusement pour le secours de Salerne (que le Prince auoit voulu escalader) qu'il fut obligé, ne voyant rien dans cette Prouince qui se remüât pour luy, de s'en retourner auec l'armée nauale en Prouence le quatorziéme du mois d'Aoust. Et quoy que ce Prince eut tousiours la charge de Lieutenant General dés Armées de France en Italie: Neantmoins il ne seruit point les années 1649. 1650. & 1651. Car s'estant attaché à la Cour de France, las de la guerre, le Roy luy donna la charge de Grand Maistre de France possedée auparauant par le Prince de Condé, de laquelle il presta le serment le 22. de Feurier 1654. entre les mains de S. M.

cōbat de Prô 1645. — *entreprise d'Orbitello 1646.* — *de Naples 1648.* — *Est grand Maistre de Frāce*

L'Année 1655. il retourna en Piemont en qualité de General des Armées du Roy en Italie, & apres auoir donné l'épouuante à toute la Lombardie; il assiegea Pauie au mois de Iuillet conjoinctement auec le Duc de Modene, qui s'estoit nouuellement jetté dans les interests de la France: Mais, ou par la mesintelligence qui se glissa entre ces Princes, à cause du partage du commandement, ou par ce que ce siege fut formé trop tard, ou faute de toutes les choses necessaires pour l'entreprendre, ou par la genereuse resistance des Assiegés, il fut leué au mois de Septembre.

siege de Pauie malheureux pour le Pr. 1655.

Enfin, Thomas-François de Sauoye, apres tant d'actions memorables, ou il auoit donné tant de preuues de son courage, mourut à Turin le 22. de Ianuier 1656. & fut inhumé dans l'Eglise Cathedrale auec pompe & magnificēce: Le R.P. Cesar Frezia de la Compagnie de Iesus, autant estimé pour sa pieté, que pour

sa mort. 1656.

que pour ſon rare eſprit, inuenta vne machine repreſentant le Ciel en pleurs auec des inſcriptions Latines, à la Loüange de ce Prince, dont le deſſein a eſté depuis imprimé ſous ce Titre. *Il Cielo Lagrimante.*

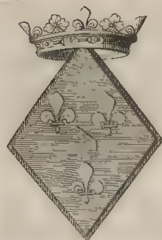
Le Comte Emanuel Teſauro, perſonnage ſignalé en doctrine, compoſa les inſcriptions de la Chappelle ardente, & prononça ſon Oraiſon funebre en Italien; où il n'a rien oublié de ce qui pouuoit immortaliſer la memoire de ce Prince. Iean-François Vercellon de Bielle Profeſſeur en droit en l'Vniuerſité de Turin en fit auſſi vne en Latin. Le meſme Comte Teſauro luy dreſſa l'Epitaphe ſuyuant, qui a eſté graué ſur le cercueil du Prince.

Hic quieſcit ille Hoſtium terror, Franciſcus-Thomas Cariniani Princeps, Magni Caroli Emanuelis Sabaudiæ Ducis vltimò genitus, vt fraternas virtutes omnes colligeret, florente adhuc ætate, Patriæ Equitatum, & Sabaudiæ Gubernacula, pari ſtrenuitatis & prudentiæ admiratione rexit; media inter arma Maritales faces Martialibus adnectens; Mariam Borboniam Regali è Sanguine Viraginem duxit; qualem ad Heroas progignendos Heros debuit. Pro temporum fortuna, contrà Gallos, aut Hiſpanos æque Patriam tutatus, de vtróque Regno optime meruit: Nam Hiſpani Exercitus in Belgio, Gallici in Italia, ſupremam Præfecturam, ſupremum etiam Franciæ Magiſterium integerrimè perfunctus, Regia ipſa Decora decorauit. Munitiſſima Oppida propè manu, procul etiam conſiliis propugnauit, vel expugnauit, proſperâ ſemper vel aduersâ fortunâ inexpugnabilis, nihil tamen Marti vltrà oleas licere paſſus, æquali virtute hoſtes oppreſſit, repreſſit ſuos, & corrupto in Sæculo, militarem diſciplinam ſuo exemplo reſtituit. Itaque neſcias vtrum magis mirere; bellicam virtutem in pacatiſſimo animo, an morum innocentiam in bellico. Denique in Papienſi obſidione, cùm non degenerem ſibi Prolem Marti initiaſſet; iam palmæ proximus, lethali morbo correptus, vt in Cælo triumphum ageret, ſanctiſſimè, vti vixit, in Patria expirauit, Die XXII. Ianuarij. Anno ſalutis M.DC.LVI. AEtatis LX. Nullum funus vel pluribus vel pretioſioribus lacrymis conſtitit; atque vt publicus dolor congeminaret, Emmanuel Filius inuictiſſimus, & alter ipſe, decedentem Patrem præceſſit

Ferdinand-Maximillian Prince de Bade Gendre de ce Prince luy fit faire de magnifiques obſeques à Bade le 30. de Mars où le R. P. Iobart de la Compagnie de Ieſus prononça l'Oraiſon funebre en Latin.

Le 10. d'Octobre 1624. Il fut accordé en mariage à S. Germain en Laye en la preſence du Roy, de la Reyne Mere, de la Reyne regnante, du Duc d'Orleans Frere vnique du Roy, de Madame Henriette-Marie Sœur du Roy, de Loys de Bourbon Comte de Soyſſons, Prince du ſang, Pair & grand Maiſtre de France Gouuerneur de Daufiné, Frere de l'Eſpouſe; & des Princeſſes de Condé & de Conty: Auec Marie de Bourbon Fille de Charles de Bourbon Comte de Soyſſons Prince du ſang, Pair & grand Maiſtre de France Gouuerneur de Daufiné; & d'Anne de Montafié. L'abbé de Verruë & François de Montfalcon Conſeiller d'Eſtat de S.A. & premier Preſident en la Chambre des Comptes de Sauoye furent les Porteurs de la Procuration. Cette Princeſſe eut ſept cents mille liures en dot, & le Roy agreant cette alliance luy donna cent mille liures: Le Prince luy promit trente mille liures de doüaire & ſon habitation au Chaſteau de Carignan. Preuues. pag. 611.

Bourbon-Soyſſons. de France au baſton de gueules racourcy & pery en bande à la bordure de gueules.



ENFANS DE THOMAS-FRANCOIS DE SAVOYE Prince de Carignan, & de Marie de Bourbon ſon Eſpouſe.

I. Emanuel-Philibert-Amedée de Sauoye Prince de Carignan qui ſuit.

II. Ioſeph-Emanuel-Iean de Sauoye né le vingt-quatriéme de Iuin mil ſix cents trente-vn, qui mourut de la petite verolle à Turin le douziéme du mois de Ianuier mil ſix cents cinquante-ſix, dix iours auant le Prince Thomas ſon Pere. Il reçeut l'honneur de la Sepulture en l'Egliſe Cathedrale, auec cet Epitaphe de la façon du Comte Emanuel Theſauro.

Heu præpoſteræ fatorum vices! Sereniſſimus Princeps Ioſephus-Emmanuel à Sabaudia, Inuictiſſimi Thomæ Cariniani Principis & Mariæ Borboniæ Sueſſionum Comitiſſæ ſecundò genitus, Patrem virtutibus, Auum nomine, Proauum adſpectu, omnes ſtrenuitate referens, Bello natus, hic Pacem præuenit. Paternæ Præfecturæ, Maternæ hæreditati Succeſſor deſtinatus; vtriuſque vota, populi ſpem, hoſtium formidinem feſtinato fato fefellit. Nam Patri diutino ex morbo iam iam morienti, difficillimum illud vadum fortiſſimè prætentauit. Quanquam ſi virtutes numerantur ætates ſimul omnes exegit, idem ſtrenuitate iuuenis, prudentia ſenex, innocentiâ infans gloriâ æuiternus.

Vixit annos XXIII. Deuixit anno M. DC. LVI. die IV. Ianuarij.

III. Eugene-Maurice de Sauoye, Comte de Soyſſons, qui a fait branche.

IV. Amedée de Sauoye.

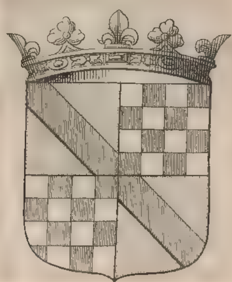
V. Ferdinand de Sauoye mourut ieune en Eſpagne.

VI. Charlotte-Chreſtienne de Sauoye decedée en ieuneſſe.

Preuues pag. 613.

VII. Louyſe-Chreſtienne de Sauoye, Eſpouſe de Ferdinand Maximilian Prince de Bade, Fils de Guillaume Marggraue de Bade & d'Hocberg, & de Caterine-Vrſule Comteſſe de Hohenzollern. Leur mariage fut arreſté à Paris au Louure le quinziéme de Mars mil ſix cents cinquante-trois, en preſence du

du Roy, & de la Reyne Regente, du conſentement de l'Empereur Ferdinand III. de Philippes Duc d'Anjou Fils de France Frere vnique du Roy, & des Princes de la Maiſon Electorale de Bauieres, & de Sauoye. Iean Adolphe Krebs de Bach Chancelier du Marquis de Bade, fut porteur de la Procuration. Le Prince & la Princeſſe de Carignan Pere & Mere de l'Eſpouſe, luy conſtituerent en dot ſix cents mille liures; & Sa Majeſté Tres-Chreſtienne, pour témoignage du contentement qu'elle receuoit du mariage, luy donna cent mille liures. Le Prince de Bade ſon Eſpoux, luy promit trente mille liures de doüaire, aſſigné ſur le Domaine de Malberg & le Comté d'Erbeſtein, auec ſon habitation au Chaſteau de Malberg. Le Prince Eugene-Maurice de Sauoye Frere de cette Princeſſe; l'épouſa en la Chappelle de l'Hoſtel de Soyſſons, au nom du Marquis de Bade.



Bade. eſcartelé au 1. & 4. d'or, à la bande de gueules, au 2. & 3. eſchiqueté d'argent & de güeules.

De ce Mariage eſt ſorty vn Fils nommé Louys-Guillaume Prince de Bade.

XXIII.

EMANVEL-PHILIBERT-AMEDE'E DE Sauoye, Prince de Carignan, Marquis de Buſque & du Chaſtellard en Bauges, Comte de Raconis & de Ville-franche.

CHAPITRE III.



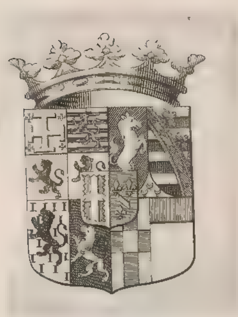
E ieune Prince a de ſi belles qualités, tant de majeſté au viſage, tant de ciuilité en ſes careſſes, tant de courage & de feu en ſes actions, tant d'adreſſe en tous ſes exercices, qu'il attire non ſeulement l'admiration de tout le monde; mais il fait encore eſperer qu'il ſouſtiendra auec éclat la grandeur de ſa naiſſance,& les intereſts de cette Couronne.

L'an mille ſix cents quarante-huict, Son Alteſſe Royale l'honora de l'Ordre du Collier de l'Annonciade. Il ſuiuit le Prince Thomas ſon Pere au ſiege de Pauie l'an 1655.





LES COMTES de Soyſſons.



De Sauoye moderne comme ſon Pere, l'Eſcuſſon de Sauoye qui eſt ſur le tout, à coſté d'vn autre qui eſt de Bourbon-Soyſſons.

XXIII.

EVGENE-MAVRICE DE SAVOYE, Comte de Soyſſons, Colonel General des Suiſſes & Griſons en France.

CHAPITRE IV.

IL prit naiſſance à Chambery le troiſiéme iour de May mil ſix cents trente-cinq, & fut deſtiné à l'Egliſe. Mais apres la mort du Prince Ioſeph-Emanuel-Iean de Sauoye ſon Frere, il quitta cette profeſſion, & le .. du mois de .... mil ſix cents cinquante-ſept, il épouſa Olympia Mancini Niece de l'Eminentiſſime Iules Cardinal Mazarini premier Miniſtre de France, Fille de Michel-Laurent Mancini Gentil-homme Romain, & d'Hyeronime Mazarini.



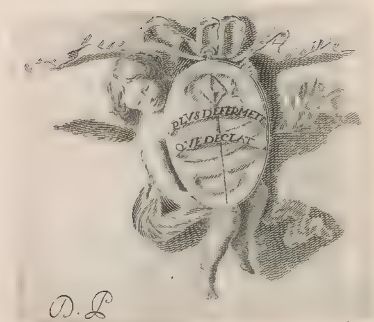
Mancini. d'azur à deux Poiſſons d'argent posés en pal.

Cette Princeſſe eſtoit Sœur de Victoria Mancini, mariée à Louys de Vendoſme Duc de Mercueur, Pair de France, Gouuerneur de Prouence, dont il a des Enfans, & Couſine germaine d'Anne Martinozzi, Eſpouſe d'Armand de Bourbon Prince de Conty, Prince du Sang, Pair & Grand Maiſtre de France, & d'Eluira Martinozzi, alliée auec Alfonſe d'Eſt Prince de Modene, toutes deux auſſi Nieces du Cardinal Mazarini, & Filles du Comte Ieroſme Martinozzi Gentil-homme Romain, & de Marguerite Mazarini.

De cette alliance eſt yſſu vn Fils nommé au Bapteſme Thomas-Louys de Sauoye, né à Paris le ſeiziéme d'Octobre mil ſix cents cinquante-ſept.

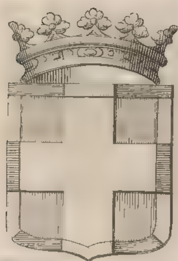
Le

Le Roy pour marque de l'eſtime qu'il fait de ce Prince, & des ſeruices qu'il a dés-ja rendus à la Couronne, luy a donné la charge de Colonel General des Suiſſes & des Griſons en France, dont il preſta le ſerment entre les mains du Roy le vingt-ſixiéme de Decembre mil ſix cents cinquante-ſept. Il s'eſt ſignalé aux ſieges de Montmedy, de Dunkerque, aux priſes de Bergues-ſainct Vinocx, & autres places du Pays-Bas.





LES DVCS DE NEMOVRS, de Geneuois & d'Aumale.



De Sauoye l'ancien, qui eſt de guëules à la croix d'argent, à la bordure componée d'or & d'azur, pour briſure.

Deuiſe *SVIVANT SA VOYE.*

Auiourd'huy les Ducs de Nemours portent l'eſcu de Sauoye ſuiuant la reduction moderne, & ſur le tout l'écuſſon cy-deſſus auec ſa briſure.

XVIII.

PHILIPPES DE SAVOYE, DVC DE Nemours, Marquis de S. Sorlin, Comte de Geneuois, Baron de Foucigny & de Beaufort.

CHAPITRE V.

CE fut le second des Enfans de Philippes Duc de Sauoye & de Claudine de Brosse de Bretagne sa seconde Femme. Il naquit l'an 1490. & fut dés son bas âge destiné à l'Estat Ecclesiastique; car n'estant encore âgé que de cinq ans, il fut nommé par Charles Duc de Sauoye son Frere à l'Euesché de Geneue au mois de Iuillet 1495. le Pape luy donna pour administrateurs les Euesques de Lausanne & de Nice; mais n'ayant point d'inclination à suiure l'Eglise, il accompagna le Roy Louys XII. au voyage d'Italie, auec vne Compagnie de 100. hommes d'armes, & combattit en la bataille aupres du Roy auec trente Gentils-hommes Sauoysiens à la iournée d'Aghadel l'an 1509. & au retour de ce voyage, il resigna l'Euesché de Geneue à Charles de Seyssel l'an M. CCCCC. X. *Ping. Arb. Gent.* Titr. de l'Arch. de Turin. *Iuuent. de Aquino. Champ. H. de Louys XII.* Titr. de l'Eglise de Geneue.

Le Duc Charles luy donna le 14. d'Aoust 1514. le Comté de Geneuois pour son Appannage, auec les Baronnies de Foucigny & de Beaufort, Charles V. Empereur sur le recit qui luy fut fait des belles qualités de ce Prince, souhaita de l'auoir aupres de soy, & le demanda au Duc qui le luy enuoya à Wormes l'an 1520. auec vn equipage sortable à sa naissance. Il fit l'hommage au nom du Duc son Frere à sa Majesté Imperiale, & demeura long-temps en la Cour de l'Empereur. Le Roy François premier son Neueu, pour l'attirer en France & le dégager du party de l'Empereur, le maria, & luy donna le 22. de Decemb. 1528. le Duché de Nemours qui auoit fait retour à la Couronne par le decés sans enfans de Philiberte de Sauoye Sœur de Philippes, & vefue de Iulien de Medicis Marquis de Soriana. Preuues pag. 616. *Ping. Arb. Gen.* Titr. du tresor. des Chartes du Roy.

Il fut en quelque sorte de mes-intelligence auec le Duc Charles son Frere, pretendant vn supplement d'Appannage, & enuoya en Sauoye Louys de Gorras Seigneur de Coberthod President de Nemours, pour en faire la demande; le Duc surpris de ce procedé luy depescha Consignon, puis Vldrich de Montfort Gentils-hommes de sa Maison, pour luy faire connoistre les raisons qu'il auoit pour le destourner de cette pensée; ce qui fut cause que la chose n'alla pas plus auant.

Depuis, ce Prince ayant suiuy le Roy à Marseille, à l'entreueuë du Pape Clement VII. y mourut le 25. de Nouemb. 1533. son Corps fut apporté à Annecy, & inhumé en l'Eglise Collegiale de Nostre Dame le 19. de Mars 1534. Sa pompe funebre fut tres-belle, à laquelle assisterent Sebastien de Montfalcon Euesque de Lausanne, Claude d'Estauayé Euesque de Belley, le Suffragant de Geneue appellé Farfany, Estienne Siguelly Abbé de Thamye, le Prieur du Bourget, & Claude de Bellegarde Doyen de Nostre Dame d'Annecy. Marin Seig. de Montchenu Conseiller & Maistre d'Hostel du Roy, s'y treuua de la part de S. M. Philippes de Gerbais Seigneur de Mussel portoit le Guidon des couleurs du Prince, noir, violet & incarnat, auec la Deuise *SVIVANT SA VOYE.* Marthod portoit l'étandart & Monthous du Barrios la cotte d'Armes. Gabriel Fardet de la Motte Sauoysien & vn Gentil-homme Milanois Mem. M. S. du Presid. Lamb. Titr. de l'Arch. de Turin.

nois de la Maison de Champignan, menoient vn coursier houssé de velours cramoisi, Amé d'Alinge Capitaine du Chasteau d'Annecy, portoit le bouclier, Guillaume de Belle-garde Seigneur de Montagny, le casque: Louys de Chabod Seig. de Lescherene grand Escuyer du Prince, l'Epée; Amé Seigneur de Derée le penon aux plaines armes de Geneuois. Apres marchoient 2. Huissiers de S.A. auec leurs baguettes, deux Herauts d'Armes l'vn apellé Chablais & l'autre Piemont, & Iean de Lornay dit Bonnes Nouuelles Roy d'Armes de l'Ordre de l'Annonciade: Puis le Corps du Prince sur vn cercüeil de plomb couuert d'vn drap d'or frisé, dont les quatre bouts estoient portés par Alexandre Baron de Salenoue, Claude de Balaison Baron d'Hermence, Pierre de la Forests Seigneur da la Barre Baron de la Vald'Isere, & le Baron de Rochefort de la Maison de Menthon. Apres le corps alloit Claude Mareste Seigneur de Loyssey Baillif de Bugey, qui portoit le Chappeau Ducal sur vn carreau de d'rap d'or, & le Chesney de la Valée de Miolans, qui portoit le manteau de velours cramoysi; le grand duëil estoit porté par Charles de Luxembourg Fils du Vicomte de Martigues, mené par Philippes de Grolée Archeuesque de Tarentaise, à qui Mionnax portoit la quëue: Le Comte de la Chambre representant son Altesse portoit le second düeil conduit par Sabastien Comte de Montbel & d'Entremonts, François de Luxembourg Vicomte de Martigues Cheualier de l'Ordre menoit le troiziéme duëil, & luy portoit la quëue la Balme-Menthon. Le Comte de Grueres Cheualier de l'Ordre alloit seul habillé de duëil auec le grand Collier de l'Ordre. Ensuite marchoient plusieurs Gentils-hommes du Pays; puis Angelin de Pontuerre President du Conseil de Geneuois, le President & les Maistres des Comptes de Geneuois. Ce iour là furent celebrées trois Messes, l'vne par l'Abbé de Thamye, la deuxiéme par l'Euesque de Lausanne & la troisiéme par l'Euesque de Belley, & enfin l'oraison funebre. Sur sa Sepulture se void encore l'Epitaphe suiuant assez difficile à lire.

Paisible Viateur qui dedans ce sainct Temple,
Approche ce Cercuëil pour bel y prendre exemple
Sur le los de grands prix & Royale Vertu,
Dont vn Prince puissant, fut jadis reuestu,
Pour, le voyant, auoir, helas! compassion,
Regret & deplaisir & duëil sans fiction,
De la mort d'vn si bon & si preux personnage,
Qui passoit de fort loin les autres de son âge,
Et qui estoit aymé de tous les gens de bien
A cause de ses mœurs & son royal maintien,
C'est ce grand & puissant Philippes de Sauoye
Qui portoit par escrit ce mot, Suiuant sa Voye,
Qui fut si bien suiuy en tous les loyaux faicts,
Que de ses grands valeurs passa les plus parfaicts,
Et par luy peuuent voir dequoy par belle issuë,
Vertu doibt mieux valoir qui fut si bien tissuë,
Car tant fut accomply entre tous les humains,
Que toutes grands Vertus vers luy tendoient les mains,
Dont par haute valeur & magnanimité,
Aux actes triumphants fut tousiours inuité,
Lesquels tres-hautement il a executé,
Et de bons Orateurs n'ont par lettres chanté,
Pour vray bien meritant grand Chronique & Histoire,

Iaçois

Iaçoit que tort ayans, de luy, n'ont fait memoire,
Car ses gestes hautains France les a bien veûs;
Germagne ne les teut; Espagne les a sçeûs
En Italie apres, par vn cuëur d'ardiesse,
Combien ce Noble Duc eut en luy de proüesse,
Et auec estre preux, fut-il si fortuné,
Par heur qui le suiuoit de l'haut Dieu de l'Armé,
Que de quelque costé que militast par armes,
Le bon gré inclinoit au bruit de ses alarmes:
Cela bien apparut quand il suiuit le Roy
Louys douze du nom Prince de grand arroy,
A Agnadel, Pandin, à la prise de Bresse,
Ou des Venitiens fut rompuë la presse,
Apres triumphammant dont point ie ne me taix,
Charles qu'on dit cinquiéme accompagna à Aix,
Où la Couronne print ainsi faut qu'on le paigne,
Ny onc ne le laissa qu'il ne fut en Espagne
Deuant . . . . il acquit
. . . . . conquit.
Trois fois a combatu en bataille rangée
Vainqueur & non vaincu triumphant à l'Espée,
Ainsi qu'vn autre Mars ou Hector triumphant,
Força comme vn Aiax ou Achille puissant,
Dont tant il merita ainsi que le vray conte,
Qu'il fut fait Duc puissant, car déja estoit Comte,
Comte de Geneuois & de Geneue aussi;
Et puis Duc de Nemours, on la veu tout ainsi;
Car le Roy son Neueu François premier du nom,
Plain de digne merueille & d'immortel renom,
De Nemours le fit Duc, & tant si addonna,
Que Dame haute & Noble en France luy donna,
C'est Charlotte d'Orleans des Princesses l'Eslite,
Prudente, sage & bonne tres-illustre & inclyte,
De laquelle a laissé par loyal Mariage,
Vn Fils & Fille aussi, las! de bien tendre âge;
Dont le pays Dieu loüe, en grand deuotion,
Quand le Pere y viura par generation,
Car si bien la regy & vertueusement,
Que les pauures sujets le vont tousiours nommant;
De Philippes fut Fils en Sauoye Duc septiéme,
Et Frere du Bon Duc, le Preux Charles deuxiéme,
Descendu des Otthons à iamais inuaincus,
Dont Los & autres noms, pasle cendre a vaincus.
Dix-huict ans a regné Comte de Geneuois,
Et quarante-quatre ans auoit selon la vois,
Quand la fiere Atropos en qui fureur attise,
A le sien corps meurtry où Dieu l'ame auoit mise,
Et d'vn dard derompu l'amoureuse vnion,
De l'ame & de ce corps par grande attration,
Que l'on peut bien conter mil cinq cents trente-trois,
Que le Pape Clement septiéme portant crois,
Et François Roy des Francs pour traiter d'alliances,

Marseille ont voulu voir fondé par les Focences,
Ce iour qu'on peut datter quinziéme de Nouembre :
Tout ainsi qu'on le sçait, & que bien on remembre
Audit lieu de Marseille. Or priés Dieu pour l'ame
Car le corps va pourrir, qui git cy-sous la lame.

Philippes de Sauoye par l'aduis du Roy François I. & de Louyse de Sauoye Duchesse d'Angoulesme sa Sœur, Mere de sa Majesté, épousa le 17. de Septembre 1528. Charlotte d'Orleans Fille de Louys d'Orleans I. du nom, Duc de Longueville Comte Souuerain de Neufchastel, Gouuerneur de Prouence, Grand Chambellan de France, & de Ieane de Hochberg: Elle eut en dot les Seigneuries de la Mure, du Bourg d'Oysans, Taix, Valbonnois, Entraigues, le Perier & Clair en Dauphiné, Bray sur Seyne, le Fief de Rambure situé en Picardie, Secondigny en Poitou, & les terres d'Estrepaigny & de Guille-fontaine en Normandie, rachetables pour la somme de trente mil liures. Le Prince luy donna de Doüaire, quatre mil liures de rente, assignées sur les Villes, Chasteaux, & Seigneuries de Greysi, Cessins, Arbié, la Roche, Chaumont, Crusilles & le Chastellet.

Preuues pag. 622.

Son mariage 1528.



Orleans-Longueville d'azur à 3. fleurs de Lys d'or au Lambel de 3. pieces d'argent à vne cotice d'argent.

Charlotte d'Orleans mourut à Dijon le 8. de Septembre 1549. son Cœur & ses entrailles furent inhumées en l'Eglise des Peres Iacobins dans la Chapelle du Rosaire; & le corps fut porté en l'Eglise nostre Dame d'Annecy. Cét Epitaphe se void encore à Dijon. 1549.

Cy gist le Cœur ensemble les entrailles de feu Tres-haute & excellente Dame & Princesse Madame Charlotte d'Orleans, Duchesse de Nemours, Comtesse Doüairiere de Geneue & de Geneuois ; Vefue de feu Tres-haut & Tres-Puissant Prince Monseigneur Philippes de Sauoye, Duc de Nemours & Comte de Geneue : laquelle trépassa en cette Ville de Dijon le Dimanche viij. iour de Septembre. Priés Dieu pour son Ame.

M. D. XLIX.

Guillaume Paradin a donné mal à propos pour Femme à ce Prince vne des Filles de René Duc d'Alençon, erreur qui a esté suiuie par François de Belleforest & autres Historiens mal informés, ainsi qu'a remarqué Vanderburch.

Hist. de Sauoye. *Hist. Gent. Sab. lib. 2.*

ENFANS

ENFANS DE PHILIPPES DE SAVOYE DVC de Nemours, & de Charlotte d'Orleans ſon Epouſe.

I. Iaques de Sauoye Duc de Nemours & de Geneuois, de qui nous donnerons la vie au Chapitre ſuiuant mal nommé Philippes par vn Autheur recent. *Vanderb.*

II. Ieane de Sauoye née à Annecy l'an 1532. mariée au mois de Feurier 1555. auec Nicolas de Lorraine Duc de Mercueur Comte de Vaudemont, dont elle eut pluſieurs Enfans. Les nopces ſe firent à Fontainebleau en la preſence du Roy. Elle mourut au mois de Iuillet 1568. Ce fut vne des Vertueuſes Princeſſes de ſon temps. *Thuan. Hiſt. l. 15.*

Outre les Enfans legitimes, Philippes de Sauoye laiſſa vn Fils naturel appellé Iaques de Sauoye Protonotaire Apoſtolique, Prieur de Taloyre, puis Abbé de Pignerol & d'Entremonts, qui deceda le 27. de Septembre 1567. Ses armes ſe voyent ſur la Porte de l'Egliſe du petit Bornan auec la bordure engrelée, & le filet de Baſtardiſe, & ſa Deuiſe qui eſt *Sans Fouruoyer SAVOYE.* Il mourut le 27. de Septembre 1567.

XIX.

IAQVES DE SAVOYE DVC DE NEmours & de Geneuois, Marquis de S. Sorlin, Baron de Foucigny & de Beaufort, Seigneur de Poncin, de Cerdon, de Verneüil, & d'Anet, Cheualier de l'Ordre, Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances de France, Gouuerneur de Lyonnois, Daufiné, Maſconnois, Foreſts, Beauiollois & Auuergne.

CHAPITRE VI.

CE Prince a eſté le principal Ornement de ſa branche; il prit naiſſance en l'Abbaye de Vauluyſant en Champagne le 12. d'Octobre 1531. à cinq heures du ſoir: Ses Parrains furent le Protonotaire de Sauoye ſon Frere Baſtard, & l'Abbé de Vauluyſant; & Marraine la Dame de la Motte prés Nogent. Il n'auoit que deux ans quand le Duc de Nemours ſon Pere mourut. Charlotte d'Orleans ſa Mere fut ſa Tutrice, & eut tant de ſoin de ſon education, qu'il fut vn des plus accóplis Princes de ſon ſiecle. Elle le conduiſit à Annecy l'an 1536. au temps que le Roy François I. declara la guerre à Charles Duc de Sauoye; & par le credit qu'elle auoit en France elle conſerua les terres de Geneuois, de Foucigny, & de Beaufort pendant cette funeſte reuolution. Eſtant âgé de quinze ans, le Roy le demanda à ſa Mere. Il ſalua ſa Majeſté à Arzilly en Bourgogne, & en receut de grandes careſſes.

Son premier employ en France fut d'eſtre Capitaine de deux cents Cheuaux legers; puis de cent hommes d'armes ſous le Roy Henry II. qu'il accompagna au voyage de Lorraine: Et comme Charlotte d'Orleans ſa Mere mourut l'an 1549. il enuoya en Geneuois Claude de Champier Seigneur de la Baſtie en Dombes pour prendre poſſeſſion des terres de ſon Appannage. *Duplex Hiſt. de France. Titre du Chaſteau d'Annecy*

Il

Thuan. Montluc. Il passa en Piemont l'an 1551. auec Iean de Bourbon Seigneur d'Anghien, & Louys de Bourbon Prince de Condé Freres, le Seigneur de Montmorency, le Comte de Charny, & le Seigneur de la Rochefoucaut. Il se treuua au siege de Lans, où il se signala : Et sur la nouuelle que l'Empereur Charles V. deuoit assieger Mets, *il se ietta* dedans des premiers auec Sebastien de Luxembourg Vicomte de Martigues, & François de Vendosme Vidame de Chartres, où il eut vn des principaux commandements. Il fit vne sortie pour s'opposer au secours que le Seigneur de Barbanson, les Comtes d'Egmont, de Nassau & de Bossut amenoient à l'Empereur, & n'oublia rien pendant ce fameux siege, de ce qui pouuoit faire paroistre son courage & sa fidelité au seruice du Roy. L'année suiuante il seruit aussi en l'armée de Picardie sous le Mareschal de Montmorency au combat de Dourlans. Se iette dans Mets 1552. Se signale au cõbat de Dourlans 1553.

Mem. de Tauanes. L'an 1554. il se treuua à la bataille de Renty, où il auoit quatre cents cheuaux, & donna des premiers auec beaucoup de chaleur, il fut aussi enuoyé par Antoine de Bourbon Duc de Vandosme Gouuerneur de Picardie, pour empescher les fortifications qu'Emanuel-Philibert Duc de Sauoye faisoit faire au Menil pour incommoder Hesdin. Ce fut encore luy qui resista fort genereusement à ce Prince à Piqueny, où il faillit d'estre pris prisonnier, & qui auec le widame de Chartres, le Rhingraue & autres Gentils-hommes qualifiés, fut commandé pour aller faire le degast au Comté de S. Paul, afin de coupper les viures à la garnison du Fort du Menil. à la bataille de Renty 1554. Et à Piqueny.

Le Mareschal de Brissac Lieutenant general du Roy en Piemont, ayant formé le dessein d'assieger Vulpian que le Duc d'Alue Lieutenant general de l'Empereur auoit fraischement rauitaillé; plusieurs Princes, Seigneurs & Capitaines François passerent les Monts, pour auoir leur part de la gloire de cette entreprise, le Duc de Nemours fut de ce nombre, le Seigneur d'Anghien, le Prince de Condé, le Vidame de Chartres, Vassé, Gonnor & autres: Il contribua beaucoup à la prise de la place. Montluc escrit que Messieurs d'Anghien & de Condé, & le Duc de Nemours ne s'abandonnerent iamais, & allerent courageusement ensemble à l'assaut. 1555. *Thuan.* Montluc.

Thuan. Mem. de Tauanes. *Belcar.* Aubigné. Mem de Boyuin-Villars. L'armée Françoise, apres la prise du Pont de Sture, à la veuë du Duc d'Alue, ayant demeuré quarante iours sans rien faire; Le Duc de Nemours offrit vn combat d'honneur à la lance au Marquis de Pescaire, de quatre François contre quatre imperiaux : les François estoient le Duc de Nemours, Classé-Vassé le jeune, Gaspard de Bolliers-de Manes, & Montcha de la Maison de Simiane puisné de Gordes : les Imperiaux furent le Marquis de Pescaire, le Marquis de Male pine, le Comte François Carafe Napolitain, Neueu du Pape Paul IV. & Dom Arbre de Cende. Le Duc de Nemours & le Marquis de Pescaire coururent deux fois sans se toucher; à la troisiéme ils briserent leurs lances, Vassé & Manes coururent contre le Marquis de Malespine & contre Dom Arbre, & furent tués; & Montcha passa sa lance au trauers du corps de Carafe qui mourut sur le champ. Les Historiens nomment autrement nos combatans, & desguisent le combat, dont l'euenement neantmoins fut tel. donne vn cõbat d'hõneur aux Imp.

Thuan. Iaques de Sauoye estant de retour en France, eut aduis que le Mareschal de sainct André, qui commandoit l'armée du Roy au Pays Bas, deuoit donner bataille aux Imperiaux ; il y accourut auec le Marquis d'Elbeuf, Sansac, Annebaud le jeune, François Comte de la Rochefoucaut, Rendan, Marsilly-Cypierre, Crussol, Montpesat, Negrepelisse, Suze & autres; mais apres diuers petits combats, & escarmouches proche de Giuais, les Imperiaux se retirerent & ne voulurent pas accepter la bataille, qui auoit esté presentée au Comte de Bourlaimont Gouuerneur de Giuais. va au Pays Bas 1555.

François

François de Lorraine Duc de Guyse ayant eu ordre du Roy de mener en Italie vne puissante armée, en suite de ce qui auoit esté conuenu & traitté entre le Pape Paul IV. & sa Majesté, le Duc de Nemours y alla en qualité de Colonnel General de l'Infanterie : Et comme sa Majesté, apres la bataille de S. Quentin eut rapellé le Duc de Guyse en France, le Roy pour reconnoistre le zele & les seruices du Duc de Nemours luy donna la charge de Colonnel General de la Caualllerie Legere. *Thuan. Belcar.*

Cette mesme année il assista à la solemnité des nopces de François Daufin de France & de Marie Stuart Reyne d'Escosse, lesquelles se firent au mois de May à Fontainebleau, où se treuuerent aussi les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Coligny-Chastillon & Bertrand. Les Princes de Condé, & de la Roche sur-Yon, les Ducs de Lorraine, de Guyse, de Neuers & d'Aumale : De là il alla seruir au siege & à la prise de Tionville. L'année suyuante le Roy Henry II. voulant faire les nopces de Philippes Roy d'Espagne, & d'Elizabeth de France, & d'Emanuel-Philibert Duc de Sauoye, auec Marguerite de France ses Sœurs, auec beaucoup de Magnificence, en execution du Traitté de Paix conclu entre les deux Roys à Chasteau en Cambresis ; sa Majesté ordonna vn Tournoy & voulut estre l'vn des tenans des ioustes, & prit auec soy les Ducs de Nemours, de Guyse & de Ferrare ; & ce fut en cette iouste où cét infortuné Roy, qui courut contre le Comte de Montgommery fut blessé d'vn esclat de lance à la teste dont il mourut. Apres la mort du Roy, le Cardinal de Lorraine, les Ducs de Nemours, de Guyse, & de Ferrare, allerent saluer le Roy François II. le firent monter en Carosse, & le menerent au Louure. *Thuan. Belcar. Montluc. Thuan.*

L'Entreprise d'Amboyse ayant esté descouuerte, le Duc de Nemours fut commandé par le Roy d'aller assieger le Chasteau de Noisay tenu par les conjurés : Il prit prisonniers Raunay, & Mazere qui estoient de la conspiration, & se rendit Maistre de cette place, où commandoit le Baron de Castelnau de Chalosse, qui fut mené à Amboyse auec les autres prisonniers. Le Roy François II. estant decedé au mois de Decembre 1560. Marie Reyne d'Escosse sa Vefue, se retira en Escosse & fut accompagnée iusqu'à Calais, par plusieurs Princes & Grands Seigneurs de France, entre lesquels y fut Iaques de Sauoye, auec les Ducs de Guyse & d'Aumale, le Grand Prieur de France, le Marquis d'Elbeuf, les Mareschaux d'Anville, & Strossi. *Thuan. Belcar. Mem. de Mauuissiere l. 1. & 3.*

Sous le Regne de Charles IX. ce Prince fut en tres grande consideration, car S. M. ayant voulu reconcilier le Duc de Guyse auec le Prince de Condé, il y fut appellé auec les principaux de la Cour, sçauoir les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Chastillon d'Armagnac, & de Guyse. Les Ducs de Montpensier, & de la Roche sur-Yon ; de Neuers, de Longueville de Montmorency, & d'Estampes, le Chancelier de l'Hospital, les Mareschaux de S. André & de Brissac & l'Admiral de Coligny. *Thuan.*

Le Duc de Guyse ayant assiegé Bourges l'an 1562. dont les Protestants s'estoient saisis, le Duc de Nemours y alla & en moyenna par son adresse, la capitulation auec Yuoy qui en estoit le Gouuerneur : Et parce que les Religionnaires auoient aussi pris Lyon où commandoit Soubize (ce qui nuisoit beaucoup aux affaires du Roy) ce Prince eut ordre de sa Majesté de l'assieger ; mais auant que de l'entreprendre il voulut s'assurer de Vienne en Dauphiné, afin d'incommoder Lyon, & oster tout commerce aux Lyonnois de ce costé, Bernin Gentil-homme de Daufiné de la Maison du Cheualier Bayard en estoit Gouuerneur, qui n'y fit pas toute la resistance qu'il pouuoit. Le Duc de Nemours ayant reduit cette place sous l'obeïssance du Roy, alla au rencontre du Baron des Adrets chef des Religionnaires qui venoit au secours de Vienne, luy donna combat & le deffit aupres de Beaurepaire, en telle sorte que les *Thuan. Thuan.*

 Adrets

Adrets eut bien de la peine à se sauuer à Lyon; de là le Prince assiegea Beaurepaire que Montbrum ne pût pas secourir: Cependant les Adrets apres auoir ramassé quatre mil hommes de pied, & deux cents cheuaux à l'insçeu de Soubize, se rendit prés de Beaurepaire, croyant de surprendre le Duc de Nemours, & de se vanger de l'injure qu'il auoit reçeüe: Mais il y fut battu pour la seconde fois; ce qui l'obligea de se retirer à Bourgoin, où il se joignit à deux mille Suysses que Mouuans & Poncenac menoient à Soubize, & s'alla camper entre Lyon & Vienne pour s'opposer au dessein que le Prince auoit d'assieger Lyon.

Thuan. mem. de Mauuiss. Le Duc de Nemours qui connoissoit que le Baron des Adrets n'estoit pas satisfait de ceux de son party, & qui auoit intercepté des Lettres de l'Admiral de Chastillon, qui blasmoient ses maximes, & son naturel violent & sanguinaire, les luy fit tenir, afin que se voyant moins estimé qu'il ne croyoit, & que ses seruices ne meritoient, il se iettat du Costé du Roy; il y eut trois conferences entre le Prince, & le Baron, & des Ostages donnés pour seurté de l'entreueuë qui se fit proche de Vienne. François de la Baume Comte de Montreüel & de Mandelot furent Ostages pour le Prince, & pour le Baron des Adrets Poncenac & Blaccons, ce qui rendit les Adrets si suspect aux siens, qu'estant allé à Valence, Mouuans l'arresta prisonnier par l'aduis du Cardinal de Chastillon, & l'enuoya à Nismes, d'où il ne sortit que par la Paix de 1563. & prit en suite les armes pour le Roy.

Thuan. Cette negotiation du Duc de Nemours ne l'empescha pas de faire diuerses entreprises sur Lyon, & sur diuerses places de Viuarés, qui ne reüssirent pas: Neantmoins il deffit S. Auban, & le prit prisonnier. Et comme il agissoit auec beaucoup de zele pour les interests de l'Estat, le Mareschal de S. André ayant esté tué à la Bataille de Dreux, qui estoit Gouuerneur de Lyonnois, Forests & Beaujollois, Daufiné, Auuergne, & Masconnois; le Roy luy donna cette charge.

La Paix qui se fit auec les Religionnaires, apres la journée de Dreux, donna sujet au Duc de Nemours de se retirer à S. Genys en Sauoye; & quoy qu'il y eut vne trés estroitte amitié entre le Duc Emanuel-Philibert, & luy; & qu'ils eussent vescu en France comme Freres, toutesfois ils eurent vn grand different qui faillit à les broüiller; Car le Prince comme Fils de Philippes de Sauoye Duc de Nemours, pretendit d'auoir part en tous les Estats de Sauoye, & d'auoir succedé au Duc Philippes son Ayeul, conjointement auec le Duc Charles le Bon son Oncle, & en demanda partage à Son Altesse, laquelle se deffendoit du droit de primogeniture inuiolablement obserué en cette Royale Maison, & de l'appannage fait à Philippes de Sauoye Duc de Nemours, qui portoit vne expresse renonciation à tous autres droits; surquoy ils compromirent l'11. de Iuillet 1563. Le Duc Emanuel-Philibert deputa pour ses Arbitres Octauian d'Ozasque second President au Senat de Piemont, & René de Lyobard Seigneur du Chastellard Senateur au Senat de Sauoye; & le Duc de Nemours nomma de son costé François Alixant Conseiller au Parlement de Dijon, & Iean Papon Lieutenant General au Baillage de Forests, ausquels se ioignirent pour Mediateurs Guillaume de Portes second President au Parlement de Grenoble, & Hugues du Puys President du Parlement de Dombes, qui pourtant ne prononcerent rien; mais furent d'aduis seulement que S.A. deuoit augmenter à Iaques de Sauoye son Appannage: Tellement que par Traitté fait à l'Estoile le 17. de Septembre 1564. Le Duc, de l'aduis de René de Birague President de Piemont, & du susnommé President de Portes, augmenta l'appannage de vingt mil liures de rente, à prendre sur les tailles du Comté de Geneuois, & des Baronnies de

Hist. de Bresse & de Bugey.

Foucigny

Foucigny & de Beaufort, erigea le Comté de Geneuois en Duché le dernier de Decembre, & par vn autre Traitté du 5. de Feurier suyuant, S. A. luy donna encore 6000. liures de rente, pour supplément d'appannage assignées sur le mesme fond & sur les Seigneuries de Poncin, & de Cerdon en Bugey.

Ce different terminé le Duc de Nemours reuint en France, & assista auec tous les Princes, Prelats & Grands du Royaume aux Estats generaux tenus à Moulins, par le Roy Charles IX. mais les Religionnaires ayants repris les armes l'an 1567. sous pretexte de quelques infractions de l'Edit de l'an 1563. firent dessein de se saisir de la personne du Roy, qui estoit alors à Meaux, où pour toutes trouppes il n'y auoit que 6000. Suysses freschement leués, & neuf cents cheuaux mal armés: Le Prince de Condé chef des Religionnaires n'en estoit guiere éloigné: De sorte que le Roy se trouuant en cette extremité, ou d'estre pris en vne Ville sans deffence, ou de donner combat aux ennemys auec des forces inegales, dont la suite ne pouuoit estre que funeste, prit resolution de se retirer en diligence à Paris, de l'aduis du Duc de Nemours chés qui tout le Conseil du Roy s'assembla, parce qu'il estoit incommodé, & dont le sentiment l'emporta pour la seureté, contre la bien-seance. Seruice tres considerable à l'Estat: Car le Roy estant arriué à Paris le 27. de Septembre 1566. laissa le Prince de Condé au desespoir d'auoir perdu vne si belle occasion, de remettre les affaires de ceux de son party au point qu'il eut desiré, & le Roy estant hors de danger dit que, *Sans son Cousin le Duc de Nemours & ses bons Compperes les Suysses, sa vie ou sa liberté estoient en tres-grand branle.* En effet les choses estoient en vn tel estat que les Trouppes du Prince de Condé ayants failly leur coup, se disperserent aux enuirons de Paris & y tenoient toute la Cour comme assiegée; ce qui obligea le Roy de l'aduis de la Reyne, du Connestable, des Ducs de Nemours, & d'Aumale, d'enuoyer Castelnau la-Mauuissiere en Flandre demander secours au Duc d'Alue: Mais auant que les Espagnols & les Flamans fussent arriués; se donna la bataille de S. Denys, où le Connestable de Montmorency fut blessé & pris prisonnier, & où le Duc de Nemours se fit remarquer entre les plus braues & y commanda en qualité de General de la Caualerie.

Thuan.

Thuan.

Mem. M.S de Monf. de Brantosme.

Au voyage que le Duc d'Anjou fit en Champagne, & en Lorraine, pour s'opposer aux Reistres que les Religionnaires faisoient venir, il mena l'auantgarde, & fut donné à ce Prince pour Conseiller necessaire, auec le Duc de Longueville, le Mareschal de Brissac, Tauanes, le Vicomte de Martigues & François Seigneur de Carnaualet, il ne tint pas à luy que l'on ne donnât la bataille à Nostre Dame de l'Espine.

Ce Prince eut encore l'honneur de conduire en l'armée du Roy en Champagne de belles trouppes qu'il auoit leuées, pour s'opposer au Duc des Deux Ponts, qui venoit d'Allemagne en France au secours des Religionnaires, & voulut luy donner combat: Mais le Duc d'Aumale qui auoit part au commandement, ayant esté de contraire aduis; cette armée d'estrangers entra en Bourgogne, où elle fit de grandes desolations. Le chagrin qu'eut le Duc de Nemours, que par la jalousie de son Compagnon, il eut manqué l'occasion de rendre à la France, vn seruice si signalé; le déplaisir de voir le Royaume déchiré par les guerres ciuiles, & la crainte qu'il eut que ceux de la Maison de Guyse (qui en ce temps-là auoient la principale direction de l'Estat) ne luy rendissent quelque mauuais office aupres du Roy, pour excuser le Duc d'Aumale, l'obligerent de se retirer de la Cour, & d'aller en Geneuois, où il mesnagea aupres de son Altesse l'infeudation du Marquisat de saint Sorlin en Bugey, dont les patentes luy furent expediées le quatorziéme d'Octobre mil cinq cents septante vn.

Preuues pag 624.

Il ne retourna à Paris qu'au voyage que le Roy fit à Lyon l'an mil cinq cents septante quatre, mais il n'y fit pas long sejour & s'en retourna à Annecy, où ayant esté long-temps affligé de goutte, il mourut le 15. de Iuin mil cinq cents huictante cinq, & fut inhumé en l'Eglise de Nostre Dame. Wanderburch s'est mesconté de rapporter son decés à l'an mil cinq cents huictante sept. 1574 Sa mort 1585

Mem. M S de Monf. de Brantosme. Mem. de Guill. de Taix *Thuan. Hist. l.* 81. Mezeray. Hist. de France. Monf. de Brãtosme. *Thuan.* *Hist. D. st. delle Cose di Sab. M. S.*

Iaques de Sauoye fut vn beau Prince, braue, vaillant, affable, bien disant, qui composoit en rime & en prose auec beaucoup de genie, qui parloit bon Espagnol, Italien, François & Latin, sçauant aux Mathematiques en la peinture, sculpture, architecture & en la connoissance, des mineraux & des Metaux, à quoy ses longues maladies le porterent, si propre, & ajusté en ses habits, qu'il donnoit la mode à toute la Cour. Il auoit appris tous les exercices dignes d'vn Caualier, estoit bon homme de cheual, à piquer, rompre la lance, ou à courre la bague. A pied il combattoit à la pique, à l'espée & à la barriere: Enfin vn Autheur du temps d'autant plus croyable qu'il a fait profession de dire toutes les verites de la Cour que les Historiẽs ont teües, ou dissimulées luy donne cét Eloge: *Que qui n'a veu Monsieur le Duc de Nemours, en ses années gayes, n'a rien veu, & qui la veu, le peut baptiser par tout le monde, la Fleur de toute Cheualerie.* Vn autre à dit, *Que si ses ouurages estoient imprimés ils ne cederoient point à ceux de Matthieu d'Aquauiua Duc d'Atry, ny des Strosses.* Aussi est-il appellé par le fameux Historien, *Homme de grand courage & de grand esprit.* Il donna vne belle preuue de sa moderation, durant la maladie du Duc Charles Emanuel l'an 1583. car, quoy que S. A. fut abandonné des Medecins, & qu'il fut l'heritier presomptif de la Couronne; neantmoins il ne s'en empressa point, refusa de prendre son logis au Palais, de donner le mot, de receuoir le soir les clefs de la ville de Turin où il estoit, quoy que le Duc l'eut commandé, disant qu'il esperoit toûjours que Dieu redonneroit la Santé à Son Altesse. Il auoit pour deuise vn bras armé, sortant d'vne nuée tenant vn coutelas prest à trancher plusieurs neuds auec ces mots, *Nodos virtute resoluo*, pour signifier que par sa vertu & par son courage, il se démeleroit des choses les plus difficiles. son Eloge

Preuues pag. 526.

Il épousa l'an mil cinq cents soixante-six, Anne d'Est Comtesse de Gisors, Dame de Montargis vefue de François de Lorraine Duc de Guyse & Fille d'Hercules d'Est, II. du nom Duc de Ferrare, & de Renée de France Fille puisnée du Roy Louys XII. La solemnité du mariage se fit à sainct Maur des Fossés, ou assisterent le Roy Charles IX. & la Reyne Catherine de Medicis, Monsieur Frere, & Madame sœur du Roy, les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guyse. Par le Traitté de mariage, qui fut arresté au Chasteau de Monçeaux, le vingtneufiéme d'Auril, le Roy donna à l'Epouse cent mille liures, & le Duc de Nemours luy en accorda vingt cinq mille pour son d'oüaire. Son Altesse Emanuel-Philibert consentit au Mariage, & donna soixante mille liures son mariage 1566

Cette



Eſt-Ferrare. écartelé au 1. & 4. d'azur à l'Aigle d'argent, armé & couronné d'or qui eſt d'Eſt, écartelé de France à la bordure componée & endentée d'argent & de gueules.

Cette Princeſſe fit ſon entrée à Annecy, Capitale du Duché dd Geneuois, la meſme année, & deceda à Paris le 7. de May 1607. Ses entrailles furent inhumées en l'Egliſe des Auguſtins; & ſon corps fut porté à Annecy, & inhumé en l'Egliſe de Noſtre Dame auprés du Duc de Nemours ſon Mary, auec cét Epitaphe.

D. O. M.

PIIS MANIBVS ILLVSTRISSIMAE Principis Annæ à Ferraria Ducis Nemurciæ.

Viator ſiſte viam, obuiam veni. Hæc eius Defunctæ profero laudi, audi nomen & omen; Auus Rex Galliæ Ludouicus XII. Pater. Hercules II. Ferrariæ Dux, & lux ſui vterque ſæculi. Duobus nupta Ducibus, quorum alter fortis animo & virtute, tutè in Galliâ cum gloria Gallorum hoſtes vndecumque ſuperauit, tandem proditoriè læſus obiit: defunctum amare & amarè obitum lugere non deſinit. Poſt Guyſium, Nemurcium Sponſum habuit magnum armis, laudibus, & ſanguine, qui podagra vexatus, è vitâ diſceſſit & ceſſit Filiis merita, ita vt in illis renouaretur iuuentus: Vtriuſque Mariti ſata eſt proles, nomine & omine digna, parentum famâ, cùm rumor Paternus liberis fuerit æternus, ſorte cùm fortuna vna ſit omnibus, quos habuit maritos in morte vidit martyres, fœlix in puerorum partu, prudens in obitu; cùm adhuc amborum plangeret & augeret funus, vnus iterum veneno oppetiit & petiit non vulgi clamorem, ſed Dei amorem, ſemper in proſperis ſapiens, in aduerſis patiens, deuota vota rogat; & ſic caſta caſtè vixit, vt digna bini Cæſaris mulier, ætatis ſuæ LXXVI. Cor & Corpus cordi & corpori Virorum reddi iubens ad Chriſtum ſpiritus volans, euolauit Pariſiis an. M. DC. VII. xij. Kal. Iunij.

Du Souhait.

ENFANS DE IAQVES DE SAVOYE DVC DE Nemours, & d'Anne d'Eſt ſon Eſpouſe.

I. Charles-Emanuel de Sauoye Duc de Nemours & de Geneuois, né au Chaſteau de Nantueil au mois de Feurier 1567. Il fut baptiſé le Mardy

 huictiéme

huictiéme de Iuin 1568. & furent ses Parrains, le Roy, & S. A. R. representé par le Vicomte de Martigues, la Reyne Caterine de Medicis Marraine. Il fut nourry & éleué en la Cour de Sauoye, où son Pere l'enuoya l'an 1577. Sa vie au lieu d'vn eloge meriteroit vn liure entier, tant elle est accompagnée d'éuenements singuliers & remarquables. Du viuant de son Pere, il portoit le Titre de rince de Geneuois, & suiuit l'an 1585. le Duc Charles-Emanuel en son voya e d'Arragon pour son mariage, & reçeut l'Ordre de l'Annonciade à Sarragosse. Au retour, il alla à Annecy, & se treuua à la mort du Duc de Nemours son Pere, qui luy recommanda sur toutes choses de ne se point méler des guerres ciuiles dont le Royaume de France estoit affligé; preuoyant que les Autheurs n'en auroient pa he reuse yssué. Mais l'estroite parenté qui estoit entre les Maisons de Nemours, de Mayenne & de Guyse, ne permit pas que ce Prince fit son profit de ce salutaire aduis, quoy qu'il y fut obligé par l'honneur que le Roy luy auoit fait de luy donner le Gouuernement de de Lyonnois, Forests & Beaujolois au mois de Decembre 1588.

Il assista aux Estats Generaux tenus à Blois sous le Roy Henry III. où le Duc & le Cardina de Guyse furent tués; & par le soupçon que l'on eut contre luy, il fut arresté auec le Cardinal de Bourbon, le Duc d'Elbœuf, le Prince de Ioinville & Anne d'Est Duchesse doüairiere de Guyse & de Nemours sa Mere, comme principaux partisans de la Ligue. Il demanda à Ioachim de Chasteau-vieux Seigneur de Verjon qui l'auoit arresté par ordre du Roy, *où estoit le Duc de Guyse?* A quoy Chasteau-vieux répondit, que le Roy n'auoit fait que s'asseurer de sa personne. Le Duc repliqua en cholere, *Que si l'on en auoit vsé autrement, il essayeroit de vanger l'iniure, s'il estoit en liberté de le faire.* Est arresté aux Estats de Blois. 1588.

Il s'échappa de la prison par vn plaisant stratageme; car, comme il estoit chauue il prit vne grosse perruque & porta la corbeille où l'on mettoit les viandes du reste de ses repas; ceux qui gardoient la porte le laisserent sortir, le prenants pour vn valet. Il alla en son Escuyrie, prit vne Iument d'Espagne, sur laquelle il fit quarante lieuës d'vne traite & se retira à Paris. Le lendemain de son depart, Anne d'Est sa Mere fut menée à Amboyse, & entrãt dans le batteau, leua les yeux moüillés de larmes vers la face du Chasteau de Blois, où estoit posée la Statuë du bon Roy Louys XII. son Ayeul maternel, & tendant les mains au Ciel, s'écria: *O grand Roy! auiez-vous fait bastir ce Chasteau, afin que l'on y fit mourir les Enfans de vostre petite Fille?* Par ce moyen ce Prince se rengagea de nouueau dans ce funeste party, combattit pour la Ligue aux batailles d'Yvry & d'Arques, & fut Gouuerneur de Paris pendant le siege qu'y mit le Roy Henry IV. l'an 1590. auec vn pouuoir fort absolu, où il se conduisit auec tant de vigilance, de courage & de prudence, qu'apres auoir combattu contre la guerre, la peste & la famine sans s'estonner, il y acquit vne haute estime, & obligea le Roy de leuer le siege. La Ligue faisant progrés dans le Royaume, le Duc de Nemours alla faire la guerre en Bourgogne contre le Maréchal d'Aumont, pour s'approcher de son Gouuernement de Lyon, où il n'eut que de fauorables succés, suiuis de la prise de Vienne en Daufiné, auec les Chasteaux de Pipet, de saincte Colombe & de la Bastie. De là ce Prince se saisit de sainct Marcellin & du Chasteau des Eschelles que Lesdiguieres auoit occupé sur S. A. Soustient le siege de Paris. 1590. Prend vienne & autres places. 1591.

La France en ce temps-là estoit si diuisée, & la Ligue s'estoit si fort authorisée, que les Ligueurs ne buttoient à autre chose qu'à élire vn Roy; & ce fut pour cela qu'ils conuoquerent des Estats à Paris. Le Duc de Mayenne auoit le plus de partisans, & plus de credit dans le Royaume, soustenu des Espagnols. Le Duc de Nemours qui croyoit que la guerre ne finiroit point sans

quelque

Ses desseins. quelque miserable & fascheuse catastrophe, pensa à sa seurté, afin que s'il ne pouuoit esperer la Couronne aussi bien que son Frere vterin, il pût du moin se conseruer les Prouinces de son Gouuernement en quelque espece de Souueraineté. A quoy les desordres de l'Estat ne permettoient pas ce semble, que personne se pût opposer; outre qu'il s'asseuroit de l'amitié du Duc de Mayenne, du Duc de Sauoye & du Marquis de sainct Sorlin son Frere qui estoit Gouuerneur de Daufiné. Comme ce dessein estoit grand & qu'il destinoit sa principale demeure à Lyon, auant que de rebastir l'ancienne Citadelle, dont les Lyonnois se fussent allarmés, il fit fortifier les Villes & les Chasteaux des enuirons, comme Toyssey, Tysi, Charlieu, Vienne & Pipet, y mit de grosses garnisons, & rechercha Melchior de la Poype Seigneur de sainct Iulin & de Reaumont pour luy remettre Quirieu, où il vouloit faire vne Forteresse. Mais le Duc de Mayenne au lieu de fauoriser les desseins du Duc de Nemours, puis qu'ils ne destruisoient pas les siens, en prit jalousie; & par maxime d'Estat, resolut de les ruiner. Il y enuoya donc Pierre de Pinac Archeuesque de Lyon (qui feignoit d'aller à Rome, à la suite du Cardinal de Ioyeuse) auec ordre de trauailler pour la liberté des Lyonnois, & de decrediter le Duc de Nemours; l'Archeuesque joüa si bien son jeu, qu'estant d'intelligence auec les principaux de Lyon, & auec la Noblesse du Pays, il leur fit prendre ombrage de quelques Trouppes, que Disimieux Gouuerneur de Vienne amenoit à Lyon au Duc de Nemours, & luy fit refuser la porte: ce qui fut cause d'vn combat, où Charles de Simiane Seigneur d'Albigny principal Confident du Duc, & Disimieux furent pris prisonniers. Ainsi toute la Ville s'estant mise en armes, l'Archeuesque se rendit Maistre du Chasteau de Pierre-Size, d'où il fit sortir Charles de Coligny Seigneur d'Andelot, que le Duc de Nemours y auoit fait mettre pour quelques soupçons, & y logea le Duc sous la garde des Suisses & des Habitans. Depuis Albigny sortit de prison & fut mis à rançon.

Anne d'Est Mere de ce Prince ayant appris sa disgrace, s'en plaignit au Duc de Mayenne son Fils, qui s'en excusa, rejettant tout sur l'Archeuesque & sur les Habitans de Lyon; mais chacun iugea bien par le peu d'empressement qu'il eut de sa deliurance, & parce qu'il donna le Gouuernement de Lyon à l'Archeuesque, que c'estoit luy qui auoit fait faire la piece. Lyon neantmoins demeura dans les interests de la Ligue pour quelque temps, en attendant l'effet des propositions d'accommodement, que le Duc de Mayenne faisoit faire au Duc de Nemours, à qui il offroit le Gouuernement de Guyenne, en quittant celuy de Lyonnois, Forests & Beaujollois, & toutes les places que luy & le Marquis de saint Sorlin son Frere tenoient en Masconnois, Auuergne & lieux circonuoysins. Mais comme cét ajustement ne s'auançoit point, & que le Marquis de sainct Sorlin estoit autour de Lyon auec des Trouppes qui incommodoit les Habitans, ils appellerent le Colonel Alfonse Corse à leur secours; & nonobstant toutes les remonstrances de leur Archeuesque, qui vouloit conseruer cette place à la Ligue, ils se declarerent pour le Roy, en chasserent tous les Ligueurs, brulerent les armes d'Espagne, de Sauoye & de Nemours & arresterent l'Archeuesque mesme.

Le Duc de Nemours cependant estoit tousiours en prison à Pierre-Size, d'où il s'échappa par vne jolie finesse: Il fit faire par ses domestiques vn trou en la muraille de la cuisine de son appartement; par lequel vn homme pouuoit passer, & le fit boucher d'vne grosse pierre; & le iour qu'il medita de se sauuer, il fit semblant de prendre vn medicament, & parce qu'il estoit chauue, & son valet de chambre rousseau, qui auoit vne grosse cheuelure; il prit vne perruque de ce poil & les habits de son valet à la ruelle de son lict, feignant

Margin notes (partly cut off): "...e Duc ... M. ... op-...se." ; "...ar-...té à ...on. ...93." ; "...u-...e ...re ...4."

feignant d'aller à la chaire, & en sortit le bassin à la main, destournant sa veuë, comme s'il eut voulu se garantir de la puanteur, passa iusqu'au lieu où la muraille estoit ouuerte, laissant son valet en sa place dans le lict. Il descendit au Faux-bourg de Veize auec des cordes, treuua Charles de Simiane Seigneur d'Albigny & quelques autres personnes de qualité qui l'attendoient, & se rendit à Vienne où il fit la guerre aux Lyonnois. Le Connestable de Montmorency qui venoit de Languedoc pour aller treuuer le Roy auec quatre mil hommes de pied & huit cents cheuaux, s'arresta auprés de Vienne pour la mugueter. Le Duc de Nemours luy voulut oster le passage de Giuort, qui luy faisoit auoir communication auec Lyon; mais il y fut repoussé par Peraut & Montoison. De sorte qu'il fut contraint de se retrancher à saincte Colombe; & les Suisses qu'il auoit estans pressés par la disette de viures, & sans argent, luy demanderent congé & se retirerent en Bresse, en l'Armée de Ioachim de Rye Marquis de Treffort, qui vouloit assieger Montluel; en quoy il fut deuancé par le Connestable qui s'en saisit. Se rend à Vienne.

Ainsi le Duc de Nemours ne se voyant pas assez de forces pour conseruer Vienne, & pour entreprendre quel que chose de considerable, alla treuuer Ferdinand de Velasque Connestable de Castille, qui passoit de Milan au Comté de Bourgogne, pour auoir de nouuelles Troupes. Cependant Disimieux capitula auec le Connestable de Montmorency & luy rendit Vienne & le Chasteau de Pipet; ce qui luy facilita la prise du Chasteau de la Bastie tenu par Monthous Gentil-homme Sauoysien, apres auoir esté long-temps battu à coups de canon. Passe au Comté de Bourgogne. 1595.

Cette nouuelle affligea extraordinairement le Duc de Nemours, qui estoit auec le Connestable de Castille & l'obligea de s'en retourner à Annecy, où tandis que son accommodement s'ébauchoit auec le Roy par les soins d'Anne d'Est sa Mere, & d'Alexis Drugues de Comnene Gentil-homme Grec Confident de ce Prince, il mourut au mois de Iuillet 1595. sans auoir esté marié, âgé de ving-huict ans, accablé de regrets & d'ennuys de voir ses desseins si estrangement trauersés. Ce fut vn des beaux Princes du monde, de belle taille, aymable par sa douceur & par sa bonté, sobre, liberal plus que tous ceux de son siecle, patient, ennemy du vice & des voluptés, genereux, sage, moderé en toutes ses actions, pieux, & si estimé du Roy, qu'apres la reduction de la Bourgogne à l'obeïssance de Sa Majesté, vn Gentil-homme ayant dit au Roy : *Sire, peu à peu on vous recherche; & chacun se vient humilier deuant vous : Monsieur de Guyse est venu; Monsieur de Mayenne traitte auec vous, il ne reste plus que Monsieur de Nemours à en faire de mesme.* Sa Majesté respondit, *Celuy-là a le cœur trop grand & trop haut, iamais il ne se mettra à seruir; ie ne m'attens pas qu'il me reconnoisse tant qu'il pourra; & que son braue cœur l'y portera. I'ay là vn tres-dangereux ennemy; & qui fort tard abbaissera les armes.* Sa mort. 1595. Son Eloge. Mem. M. S. de Mr. de Brantosme.

Vn celebre Historien de ce siecle, qui en beaucoup d'endroit de son Histoire s'est monstré extraordinairement passionné contre la Royale Maison de Sauoye a dit, *Que ce Prince auoit plus de grandes qualités que de bonnes, plus de courage & de vanité que de veritable honneur ny de vertu.* Quoy qu'au iugement de tout le monde il ayt passé pour vn des grands & des plus accomplis Princes de son siecle; & que le mesme Autheur luy ayt ailleurs donné cét eloge, *d'estre doüé d'vne grande fermeté de courage, accompagnée d'vne forte vigueur & d'vne prompte hardiesse.*

Apres sa mort Chaudebonne de la Maison d'Vrre en Daufiné qui auoit esté à luy, ayant sçû que Disimieux en diuers rencontres ne dissimuloit pas d'auoir

d'auoir deſſeruy le Duc de Nemours, & en tiroit vanité ; par vne generoſité peut eſtre ſans exemple, voulut vanger cete iniure, & fit appeller Diſimieux ; Albigny pouſſé d'vn meſme genie, ſçachant la reſolution de Chaudebonne, voulut eſtre ſon ſecond, & tous deux en ſuite prirent la poſte, & ſe battirent à Paris, où Diſimieux fut fort bleſſé, & reçeut courtoiſie de Chaudebonne.

69. II. Marguerite de Sauoye née à Paris le troiſiéme du mois de Iuillet mil cinq cens ſoixante-neuf, & baptisée à ſainct Maur des Foſſez le vingt-huitiéme d'Aouſt. Le Duc d'Alençon fut ſon Parrain, & Marguerite de France Ducheſſe de Sauoye Marraine. Elle mourut au Chaſteau de Chaſey en Bugey au mois de Iuillet mil cinq cens ſeptante-deux, & fut inhumée à Annecy au Tombeau des Ducs de Nemours.

III. Henry de Sauoye Marquis de S. Sorlin Duc de Nemours & de Geneuois apres le decés de ſon Frere Aiſné, dont l'eloge eſt cy-apres.

Outre les Enfans legitimes de Iaques de Sauoye Duc de Nemours, dont nous venons de parler ; il laiſſa vn fils naturel appellé Henry qu'il eut de Françoiſe de Rhoan Dame de la Garnache en Poitou, Fille de René Vicomte de Rohan, Prince de Leon, Comte de Porhoët & d'Iſabelle d'Albret, laquelle il auoit épousée par paroles de preſent ; mais ce mariage ayant eſté declaré nul par le Pape, fut caſſé comme clandeſtin par Arreſt du Parlement de Paris de l'an 1566. & l'Enfant declaré illegitime. Les Religionnaires qui auoient tenu le party de la Mere pendant ce grand procés, luy donnoient tantoſt la qualité de Prince de Geneuois, & tantoſt de Duc de Nemours. Il fut pris priſonnier de guerre par le Duc de Mayenne aupres de la Rochelle, qui le deliura luy meſme par vne haute generoſité, parce que les Religionnaires publioient qu'il le vouloit faire mourir, pour obliger le Duc de Nemours ſon Frere Vterin. Et depuis ſa deliurance il ſuiuit le Prince de Condé en Anjou l'an 1596. & mourut ſans eſtre marié, laiſſant peu de regret de ſa perſonne, pour n'auoir rien en luy qui le pût rendre digne de l'illuſtre nom qu'il portoit. Anne d'Eſt Ducheſſe de Nemours, pour faire ceſſer les plaintes de la Mere, luy procura l'érection de la Seigneurie de Loudun en Duché, il laiſſa vn Baſtard appellé Samuel de Nemous Seigneur de Villeman.

XX.

HENRY DE SAVOYE DVC DE NEmours, de Geneuois, de Chartres & d'Aumale : Marquis de S. Sorlin & de S. Rambert : Comte de Giſors, de Mauleurier, & de S. Vallier: Vicomte de Lyonne, de Vernon & d'Andeley: Baron de Foucigny & de Beaufort : Seigneur de Poncin, de Cerdon, de Verneüil, d'Vſſé, Nogent, Pons & Bray ſur Seyne ; de l'Eſtoyle & de la Vache : Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade.

CHAPITRE VII.

la
iſſã-
72.

Enry de Sauoye prit naiſſance à Paris le 2. de Nouembre 1572. ce fut en l'Hoſtel de Laon prés des Auguſtins. Le bapteſme ſe fit au mois de Decembre ſuiuant. Les Parrains eſtoient le Duc d'Anjou, depuis Roy de Pologne. La Reyne de Nauarre ſa Sœur, & le Prince de Piemont

excusé par le Comte de Rais. Pendant la vie du Duc de Nemours ſon Frere aiſné, il ne portoit que le tiltre de Marquis de S. Sorlin ; & c'eſt ſous ce nom qu'il eſt connu dans l'Hiſtoire du tems. Elle nous apprend que Charles-Emanuel Duc de Sauoye luy donna l'an 1585. le Collier de l'Ordre de l'Annonciade, & depuis ſon Alteſſe ayant fait deſſein d'attaquer Carmagnole place forte du Marquiſat de Saluces l'an 1588. luy confia le commandement de ſon armée, auec laquelle il prit cette place, & en ſuite Saluces, Cental & autres Villes & Chaſteaux de ce Marquiſat.

Thuan. — *Eſt Cheu. de l'Ordre de l'Ann. 1585.*

L'exemple de ſon Frere & la parenté qui eſtoit entre les Ducs de Mayenne, de Guyſe & luy, l'engagerent au Party de la Ligue & à faire la guerre en Dauſiné l'an 1591. dont il eut depuis le Gouuernement.

Goun. de Daufiné pour la ligue, 1591.

Thuan.

Apres que ſon Frere eut eſte arreſté à Lyon l'an 1595. il leua vne armée auec laquelle il ſe tint long-temps au tour de Lyon, eſperant d'y pouuoir entrer ; & de procurer ſa deliurance ; mais eſtant decedé peu de temps aprés ſa ſortie de Pierre-Size, comme nous auons dit ; le Marquis de S. Sorlin luy ſucceda & prit le tiltre de Duc de Nemours ; & preſſé par Anne d'Eſt ſa Mere, acheua le traitté que le defunt auoit commencé auec le Roy. Il fut conclu à Folembray au mois de Iuin 1596. par lequel ſa Majeſté accorda à ce Prince abolition de tout ce que le Duc de Nemours ſon Frere, & luy auoient fait pendant la guerre, pour les intereſts de la Ligue ; & depuis ce temps-là il demeura toujours ferme & fidelle dans l'obeiſſance du Roy, & rendit en pluſieurs rencontres de ſignalés ſeruices à l'Eſtat.

Fait la guerre aux Lyonnois. — *Mem. de Sully.* — *Traite auec le Roy 1596.*

La meſme année le Roy ayant conuoqué les Eſtats generaux à Roüen pour la reformation du Royaume, le Duc de Nemours y aſſiſta. Il ſuiuit auſſi ſa Majeſté auec les Ducs de Montpenſier, de Mayenne & de Neuers, & le Prince de Ioinuille au fameux ſiege d'Amiens l'an 1597. Et la Paix ayant eſté arreſtée entre la France & l'Eſpagne vne année apres, les Deputez du Roy d'Eſpagne vinrent à Paris pour la faire iurer au Roy, ce qui ſe fit en l'Egliſe de Noſtre Dame auec beaucoup de ſolemnité, où ſa Majeſté fut accompagnée de tous les Princes & Officiers de la Couronne, entre leſquels fut le Duc de Nemours.

La guerre eſtant ſuruenuë entre le Roy & le Duc de Sauoye l'an 1600. à cauſe du Marquiſat de Saluces, ce Prince qui eſtoit obligé à ſa Majeſté par les bien-fais que ſa Maiſon auoit receuë de la Couronne, & qui l'eſtoit auſſi à S. A. par ſa naiſſance, & par l'Appanage qu'il auoit en Sauoye, eut permiſſion de ſe retirer à Annecy, & d'y demeurer en neutralité pendant la guerre.

Se retire à Annecy. 1600.

L'an 1612. il ſortit mécontent de la Cour de Sauoye, parce qu'il ſe vid hors d'eſperance d'auoir l'vne des Princeſſes en Mariage, pour laquelle il auoit fait vne dépence incroyable. Sa retraite fut à Seiſſel en Bugey proche des terres de ſon Appanage, où il fut viſité par Charles de Neuville Seig. d'Halincourt Gouuerneur de Lyon de la part de la Reyne Mere. Quelques temps apres il alla à Bourdeaux voir le Roy, & s'en vint à Lagnieu & de là à Poncin, où il fit quelque ſeiour. Bellegarde grand Eſcuyer de France l'y viſita auſſi par ordre de la Reyne Mere, pour eſſayer, comme Halincourt auoit de-ja fait, de le r'accommoder auec S. A. mais ce fut inutilement. Le Duc qui eſtoit en guerre auec les Eſpagnols, & qui auoit regret que ce Prince ſon proche parent ſe fut éloigné de ſa Cour, & de ſes intereſts, feignant de ne pas ſçauoir la cauſe de ſon mécontentement, luy fit connoiſtre qu'il ſeroit bien ayſe de ſe ſeruir de luy & de luy donner en ſon armée vn employ ſortable à ſa qualité : Sur cette ouuerture le Duc de Nemours l'an 1615. depécha à S. A. à diuerſes fois Champerroux, Gadagne-Botheon, Pierre Seig. de Montferrand en Bugey & Croyſon l'vn de ſes Gentils-hommes, pour luy donner des aſſeurances de ſon affection; en

Sort mécontent de la Cour de Sauoye. — *1615.*

en ſuite il s'aboucha auec le Marquis de Lans Gouuerneur de Sauoye à S. André de Briord, où il fut reſolu que le Duc de Nemours leueroit trois mil hommes en Geneuois & en Foucigny, qu'il ſe mettroit à leur reſte, & paſſeroit les Monts. Il fit vn Regiment de dix Compagnies ſous ſon nom, & diuiſa, le ſurplus des trouppes de ſa leuée en Regiments qu'il donna à Grolée Meſpieu, à des Oches, à Delphin Gentil-homme de ſa Maiſon & au Cõmandeur de Rebé. Cependant les Eſpagnols qui ſçauoient le chagrin de ce Prince, le firent rechercher ſecrettement, & luy promirent gents & argent pour entreprendre quelque choſe en Sauoye, luy perſuadants que la conjoncture eſtoit fauorable pour ſe vanger de S.A. Ce Prince qui s'eſtoit engagé à ſeruir le Duc en cette occaſion, pluſtoſt par honneur que par inclination, ne reietta point les offres de Dom Pedro de Tolede Gouuern. de Milan, qui luy faiſoit eſperer que Marc-Claude de Rye Marquis de Dogliani leueroit pour ſon ſeruice au Comté de Bourgogne ſix mil hommes de pied & quatre cents cheuaux; tellement qu'auec les 3000. hommes qui deuoient paſſer en Piemont, ce Prince pretendoit de ſe pouuoir rendre Maiſtre de toute la Sauoye. En atendant le ſuccés de cette negotiation, le Duc de Nemours qui eſtoit à Lagnieu en Bugey, differoit toujours de faire marcher ſes trouppes. S. A. mal ſatisfaite de ce retardement en demande la cauſe; le Prince luy fait dire qu'à la conference qu'il auoit eüe auec le Marquis de Lans à ſainct André de Briord, on luy auoit promis que paſſant en perſonne en Piemont, il auroit cent cheuaux Legers & cinquante Carrabins pour ſes gardes, & que iuſqu'à ce qu'on luy eut tenu parole, il n'eſtoit pas obligé d'obſeruer la ſienne. Le Marquis de Lans diſoit qu'il ne s'eſtoit point engagé à cela precizement; mais ſeulement de le propoſer à ſon Alteſſe. Ainſi dans ce déplaiſir feint, le Duc de Nemours s'aſſeurant des Eſpagnols; contremanda partie de ſes trouppes qui s'eſtoient auancées iuſqu'à Conflans en Tarentaiſe. Le Marquis de Lans eſtonné de ce changement, alla à Yenne en Sauoye, fit prier ce Duc de s'y treuuer, pour s'eſclaircir de leurs ſoupçons. Il fit mine d'y aller; mais en chemin il ſuppoſa d'auoir reçeu vn aduis que le Marquis de Lans auoit ordre de l'arreſter: De ſorte qu'au lieu de ſe rẽdre à Yenne, il alla à Seyſſel où eſtoit ſon Regiment d'Infanterie commandé par la Grange Cremeaux. Le Marquis de Lans s'en retourna à Chambery, en donne aduis à S. A. qui fit partir incontinent Carron S. Thomas ſon premier Secretaire d'Eſtat, pour deſabuſer le Duc de Nemours des ſiniſtres impreſſions que l'on luy auoit voulu donner, & pour l'obliger de paſſer en Italie auec ſes trouppes. Ce qu'il ne pût obtenir: Et comme les plus ſages raiſonnoient ſur les deportements du Duc de Nemours, dont les deſſeins ne ſe pouuoient pas penetrer, il arriua qu'vn Courrier que Dom Pedro enuoyoit en Eſpagne, fut arreſté par des gens de ſon Alteſſe, où dans la depeſche qu'il portoit, on treuua tout ce que le Duc de Nemours auoit negotié auec les Eſpagnols. A l'inſtant le Marquis de Lans eut ordre de ſe ſaiſir du Chaſteau d'Annecy, d'y mettre garniſon, de faire arreſter le Treſorier, & les Finances de Geneuois, & de prendre les Titres de l'Archiue, ce qui fut executé promptement: Et peu de iours apres le Prince de Piemont depuis Duc de Sauoye arriua à Annecy auec des forces, reſolu de combatre le Duc de Nemours, qui n'eſtant pas en eſtat de luy reſiſter, fit paſſer à ſes trouppes le Roſne au deſſus de Seyſſel, & ſe retira dans le Comté de Bourgogne, où il ne fut pas ſi toſt arriué, qu'il y reçeut deux Regiments d'Infanterie que le Duc de Guyſe luy enuoya, commandés l'vn par Caſtel-ville, & l'autre par S. André de Vins. Il eut auſſi quatre mil Comtois en deux Regiments d'Infanterie, dont le Marquis de Dogliani & le Baron de Beauuoir eſtoient Meſtres de Camp, & trois compagnies de Cauallerie, l'vne du Baron de ſainct

Iulien-Cusance, l'autre du Baron de Dicey-de-Rye, & la troisiéme de Mandres. Toutes ces trouppes iointes à celles du Duc de Nemours faisoient vn corps de neuf mil hommes de pied & de quinze cents cheuaux. Les Bernois s'estans alarmés de cette leuée, le Duc de Nemours leur depescha Croyson l'vn de ses Gentils-hômes pour prier les Cantons de n'entrer point en ombrage des trouppes qu'il auoit en leur voysinage, leur protestant qu'il n'auoit aucun dessein d'entreprendre sur leurs terres, & que son armement n'estoit que pour auoir satisfaction de quelques mescontentements qu'il auoit reçeus de S. A. Il se publia aussi à mesme temps vne lettre en forme de manifeste, par laquelle ce Prince se plaignoit: *Que par les Ordres de S. A. on auoit voulu attenter sur sa personne: Que l'on l'auoit amusé deux ans en Piemont pour rompre vn mariage qu'il estoit sur le point de conclurre auec vne Princesse de France: Que son Altesse refusoit de luy payer vn million de liures qu'elle luy deuoit: Qu'elle auoit fait mettre garnison au Chasteau d'Annecy, & saisi son Duché de Geneuois sans cause legitime: Par toutes lesquelles considerations il auoit esté obligé de prendre les armes pour se garentir de cette oppression.* Son manifeste contre S. A.

A mesme temps il enuoya à Milan Champerroux Gadagne-Botheon, & Montferrand l'vn apres l'autre, pour solliciter Dom Pedro de Tolede de luy enuoyer de l'argent; & apres auoir receu du Comté quelques munitions, & du canon, il força quelques barricades & entra dans la Vallée de Chysery, qui est de la Souueraineté de Sauoye pour tenter le passage du Rosne au Pont de Gresin ou au Pont de Lucey, mais le Prince de Piemont s'opposa si vigoureusement à ce dessein, qu'apres plusieurs tentatiues & escarmouches, le Duc de Nemours fut contraint de se retirer dans vn Village du Comté de Bourgogne appellé Viry, où son armée commença de se dissiper, & les Comtois furent les premiers à l'abandonner, & luy pillerent ses munitions & ses viures, sur les ordres qui arriuerẽt de l'Archiduc Albert, portans deffences au Marquis de Dogliani de continuer ses leuées, n'y d'assister le Duc de Nemours. Cet armement fut aussi desappreuué en France, où l'on ne vouloit pas attirer la guerre ny offencer S. A. Essaye d'entrer à main armée en Sauoye. le P. de Piemont s'oppose à luy.

C'est pourquoy le Mareschal de Lesdiguieres & Bellegarde Gouuerneur du Duché de Bourgogne eurent commandement de se rendre à Lyon & de s'aboucher auec Halincourt & Lassay Conseiller d'Estat, pour porter ce Prince à vn accommodement, auquel il n'eut pas grande repugnance, se voyant éloigné du secours & de l'assistance qu'il attendoit des Espagnols, & réduit en vn mauuais Pays, où il ne pouuoit plus subsister faute de viures, & pour auoir les trouppes du Prince de Piemont en teste, & les Comtois en queuë. Bellegarde s'auança iusqu'à Chastillon de Michaille; & le Baron de Termes son Frere fit les allées & venuës aupres du Duc de Nemours. Les projets de cét ajustement ayants esté portés à Annecy au Prince de Piemont, il fut à la fin conclu le quatorziéme de Nouembre de l'an mil six cents seize, par lequel *Le Duc de Nemours fut restably dans toutes les terres de son Appannage, eut augmentation de ses pensions & appointements & asseurance des bonnes graces de son Altesse.* En execution de ce traitté, les trouppes de ce Prince passerent les vnes les Monts, & les autres se mirent en l'armée que le Mareschal de Lesdiguieres preparoit pour le seruice de son Altesse, & le Prince de Piemont, & le Duc de Nemours se virent, & s'embrasserent dans vn pré entre le Pont de Bellegarde, & le Pont de Lucey. Preuues pag. 626. Traité auec S. A. 1616.

Ce Prince mourut à Paris le 10. de Iuillet 1632. & fut inhumé en l'Eglise Nostre Dame d'Annecy auec cet Epitaphe. Sa mort 1632.

Heroi

D. O. M.

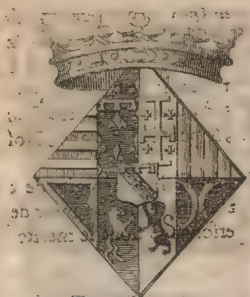
HEROI CLARISSIMO, POTENTISSIMO Principi, Duci Strenuissimo, Henrico à Sabaudia:

Gallico, Allobrogico, Nemorosio, Gebennesiano, Carnutesiano Falcinati. Qui post exactam fœliciter cum Regibus, cum Ducibus, cum Principibus, cum Marte, cum Apolline, cum Musis, cum Astrea, cum Themide pro suæ gentis gloria & cum populorum bono, mortalem vitam, ei immortalis vitæ fores Christus cœlitùs aperuit 6. Idus Iulij M. DC. XXXII.

Clerus, Magistratus, & Populus Annesciacensis precibus, lacrymis, & suspiriis, Lessis, Naniis, sacrificiis, thure, pacis orationibus & sepulturâ parentauerunt.

Le quatorziéme d'Auril M. DC. XVIII. son Mariage fut conclu à Bruxelles auec Anne de Lorraine Fille vnique de Charles de Lorraine Duc d'Aumale Pair de France, & de Marie de Lorraine-d'Elbeuf, en presence de Iean de Pericard Seigneur de Meridon Ambassadeur du Roy en Flandre; de Dom Rodrigo Nino Lasso de la Veza Comte d'Auoïeco Sommelier de corps de l'Archiduc, Grand Maistre d'Hostel & Escuyer de leurs A. A. d'Engilbert Maës Cheualier & President du Conseil d'Estat, & de Pierre Peckius Cheualier, Conseiller d'Estat, Chancelier de Brabant. Iacques de Montgommery Seigneur de Courbozon estoit porteur de la Procuration du Duc de Nemours; le Duc d'Aumale constitua à la Princesse sa Fille le Duché d'Aumale, les Comtés de Mauleurier & de sainct Valier, les Seigneuries de l'Estoile & de la Vache & generalement tous ses biens: & le Duc de Nemours luy promit de Doüaire vingt mille liures de rente assignées sur le Duché de Geneuois & Baronnie de Foucigny, son habitation au Chasteau d'Annecy, & l'Hostel de Nemours situé à Paris. Cette Princesse mourut au mois de Mars M. DC. XXXVIII.

Preuues pag. 627.



Lorraine Aumale coupé de huict pieces 4. en Chef, & 4. en pointe, la premiere du Chef de Hongrie qui est fasce d'argent & de gueules de huict pieces. La 2. de Naples Sicile qui est de France au Lambel de gueules. La 3. de Ierusalem, qui est d'argent à la Croix Potencée d'or cantonnée de 4. croisettes de mesme, la 4. d'Arragon, qui est d'or à 4. pals de gueules. La premiere de la pointe, d'Anjou, qui est semé de Frãce à la bordure de gueules, la 2. de Gueldres qui est d'azur au Lyon contourné d'or armé & couronné de gueules, la troisiéme de Iulliers, qui est d'or au Lyon de sable couronné de gueules, la 4. de Bar, qui est d'azur à deux Bars adossés d'or; l'escu semé de croix recroisettées au pied fiché de mesme & sur le tout d'or à la bande de gueules chargée de 3. Alerions d'argent, qui est de Lorraine, le tout brisé en chef d'vn Lambel de gueules.

ENFANS D'HENRY DE SAVOYE DVC DE NEmours & d'Anne de Lorraine ſon Eſpouſe.

I. François-Paule de Sauoye Prince de Geneuois decedé à l'âge de huict ans, il fut baptisé à Paris en l'Egliſe de ſainct André des Arcs par le bienheureux François de Sales Eueſque de Geneue en preſence de deux P. P. Minimes.

II. Louys de Sauoye Duc de Nemours, de Geneuois, de Chartres & d'Aumale.

Ce Prince fit paroiſtre en ſa ieuneſſe tant de courage & de reſolution, que cette qualité ſi neceſſaire à ceux de ſa condition, iointe à l'excellence de ſon eſprit, & à la beauté de ſa perſonne, le faiſoient conſiderer par toute la France comme vn Illuſtre Imitateur de ſes Predeceſſeurs. Le ſiege d'Arras fut le premier theatre d'honneur où il fit éclatter ſa vertu, il y alla comme volontaire auec Louys de Bourbon Duc d'Anguien, & les Ducs de Mercuëur, de Beaufort & de Luynes. Les combats où il ſe meſla auec l'ennemy le firent remarquer, entre autres celuy d'où Loches Gentil-homme Sauoyſien Lieutenant de la Compagnie de cheuaux Legers du Baron de Capres Fils du Duc de Bournonville le retira, témoignoit bien que ce ieune Lyon eſtoit incapable de crainte; mais ce peril euité par vne glorieuſe retraite, luy fit entreprendre l'attaque d'vne demy-lune qu'il emporta genereuſement, & ſouſtenir vn poſte que ceux de ſon party auoient abandonné. Il ſe porta encore ſi vaillamment à la conduite d'vn conuoy, qu'apres auoir eü ſon cheual tué, il prit celuy d'vn viuandier pour retourner à la charge où il fut bleſſé d'vn coup de pique; mais eſtant allé au ſiege d'Ayre, il y tomba malade d'vne fieure double tierce, dont trente-quatre iours apres il mourut au grand regret de toute la Cour le ſeiziéme de Septembre M.DC.XLI. Son corps fut porté à Annecy & inhumé auec beaucoup de pompe le ſeiziéme de Nouembre ſuiuant, à laquelle aſſiſta Dom Felix de Sauoye Gouuerneur de Sauoye faiſant le duëil pour ſon Alteſſe Royale. Les quatre Gentils-hommes qui porterent les quatre bouts du drap furent, Bernard Baron de Menthon Comte de Montrotier, Claude Baron de Monthous, Philippes de Lucinge Baron d'Arenthon & de Briſon, & Proſper de Montuagnard Seigneur de Boëge nommés par Dom Felix au nom de ſon Alteſſe Royale, pour leuer les difficultés que faiſoit la Nobleſſe de Geneuois & de Foucigny, laquelle vouloit élire les Gentils-hommes; neantmoins ſon Excellence par temperament permit au corps d'en choiſir deux, pour porter de chaſque coſté au milieu des autres, les bords du drap, qui furent François de Sales Baron de Thorens pour le Geneuois; & pour le Foucigny, Proſper de Thoire Seigneur de Bouſſy.

Ses Exploits. 1640.

Sa mort. 1641.

L'Epitaphe ſuiuant fut dreſſé à la memoire de ce Prince en la meſme Egliſe de Noſtre Dame par René Faure Seigneur de la Valbonne Preſident du Conſeil de Geneuois, perſonnage dont le merite eſt connu par tout.

Illuſtriſſimus

D. O. M.

Illustrissimus & potentissimus Princeps Ludouicus à Sabaudia, Gebennesij, Nemurcij, & Aumalæ Dux; cùm in Ciuitatis Ayræ obsidione obsideri & corripi ab Hispanis non potuisset, à morbo potuit: Cumque Hostibus insedisset, non incidisset, & eorum quam plurimos cecidisset, nec ipse cecidisset; cecidit in Febrem Lethalem. Ille sicut Sol inter Astra, sic inter Principes perpetuâ fortitudine enitens, vt natalibus, ità viribus animóque præpotens, ad solam gloriam natus, eamque nactus;cum mortalibus non cederet,morti & soli fato cessit die 16.Septemb.1641.

L'Abbé Hedelin prononça en son honneur vn excellent Panegyrique funebre en l'Eglise de Nemours, à l'arriuée du corps de ce Prince, auant qu'il fut porté à Annecy.

III. Charles-Amedée de Sauoye Marquis de sainct Sorlin: puis Duc de Nemours, de Geneuois & d'Aumale qui suit.

IV. Henry de Sauoye Marquis de sainct Sorlin, puis Duc d'Aumale, & enfin Duc de Nemours & de Geneuois, premier Pair de France; Archeuesque & Duc de Rheins, dont nous parlerons en son rang.

XXI.

CHARLES-AMEDE'E DE SAVOYE DVC de Nemours, de Geneuois & d'Aumale: Pair de France: Marquis de S.Sorlin & de S.Rambert: Comte de Gisors: Baron de Foucigny & de Beaufort: Seigneur de Poncin, de Cerdon & de Bray sur Seyne; Colonel General de la Caualerie Legere de France.

CHAPITRE VIII.

QVOY que ce Prince ait peu vécu, il a neantmoins donné beaucoup de preuues de son courage, & a monstré par ses actions qu'il estoit digne du sang illustre dont il estoit sorty. Son humeur estoit infatigable à la guerre, son cœur tousiours saisi d'vn feu qui ne se rallentissoit point; & son impatience guerriere luy fournissoit tous les iours quelque matiere à se signaler. Il vint au monde au mois d'Auril 1624. Et apres auoir esté volontaire aux sieges de Grauelines, de Bethune, de Lints, de Bourbourg, & de Montcassel, il commanda à l'âge de 22.ans la Caualerie legere de France, au siege de Courtray l'an 1646. en l'absence du Comte d'Alais, en suite d'vn pouuoir particulier que le Roy luy en auoit dõné. Apres la prise de Courtray, il alla au siege de Mardick, où il fit vne action si genereuse que leurs Majestés luy firent l'honneur de luy depéscher vn Gentil-homme, pour luy en témoigner leur ressentiment & le déplaisir de la blessure qu'il reçeut à la jambe d'vn coup de mousquet, estant allé à la tranchée, pour secourir le Prince de Condé, que les ennemis pressoient viuement. Ce qui luy reussit si heureusement, qu'ils furent contrains de se renfermer dans la place; quoy que le Duc de Nemours eut esté suiuy de peu de personnes en cette occasion; à cause que c'estoit l'heure du repos. Le Roy luy enuoya peu de iours apres vn Breuet de vingt mille liures de pension. Depuis s'estant trouué engagé dans les dernieres broüilleries du Royaume l'an 1652. il se signala à l'attaque du Fauxbourg de S. Antoine, où il receut neuf mousquetades sur ses armes, dont deux luy blesserent la main.

Preuues pag. 632.

Il mourut à Paris le 30. du mois de Iuillet 1652. ayant esté tué en duel derriere l'Hostel de Vandosme, par François de Vandosme Duc de Beaufort son

Beaufrere, la partie fut de 5. contre 5. le Duc de Nemours auoit de son costé le Baron de Villars de Dauſiné, François du Guarric Seigneur d'Vzech Capitaine de ses Gardes, le Cheualier de la Chaize Enseigne de ses Gardes & Campan. Le Duc de Beaufort estoit assisté de Louys de Rostaing Comte de Bury, de René d'Aeng, de la Maison de la Roche d'Am en Anjou Seigneur de Ris, d'Hericourt & de Briets. Les quatre qui seruirent le Duc de Nemours eurent auantage sur les seconds du Duc de Beaufort; Ris & Hericourt estans morts peu de temps apres de leurs blessures. Le Comte de Bury y receut vn coup d'épée dans le corps & Briets fut porté par terre. Telle fut la mort de ce Prince, qui en meritoit vne plus glorieuse, & d'vne autre main, que de celle dont il la receut.

Son corps demeura à Nemours en depost auec ceux de ses deux premiers Enfans masles dans vne Chapelle derriere le Chœur de la Parroisse, iusqu'à ce qu'il fut porté à Annecy en l'Eglise Collegiale de Nostre Dame, aupres de ses Ancestres. La pompe de ses funerailles se fit le 17. de Septembre 1659. Elisabeth de Vandosme sa Vefue, & les deux Princesses ses Filles y assisterent. S.A.R. qui voulut témoigner la part qu'elle prenoit à leur deplaisir, enuoya Albert-Eugene de Geneue Marquis de Lullins, pour representer sa personne en cette ceremonie, de laquelle il soustint l'honneur auec tout l'éclat, la magnificence, & la grandeur que desiroit vne action de cette importance. Charles-Auguste de Sales Euesque & Prince de Geneue tres-digne Neueu & Successeur du Bienheureux François de Sales, celebra l'Office, & prononça l'Oraison Funebre de ce Prince, où il n'oublia rien de ce qui pouuoit releuer sa memoire, & loüer la pieté de ces trois illustres Princesses, qui auoient pris tant de soin & fait vne si grande despence pour rendre les derniers deuoirs, l'vne à son Epoux, & les autres à leur Pere. Les Gentils-hommes qui porterent les quatre bouts du drap qui couuroit la Biere furent le Comte de Menthon, le Baron de Montous, Lucinge Baron d'Aranton, & Montuagnard Seigneur de Boege; les autres deux Gentils-hommes qui tenoient les deux bouts du milieu. Gruet pour la Prouince de Geneuois, & Loches pour celle de Foucigny. Vn bon esprit de ce siecle luy dressa cét Epitaphe.

D. O. M.

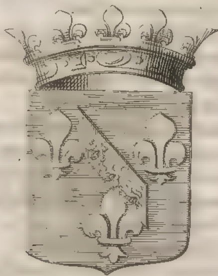
ADSTA VIATOR, ET AVSCVLTA.
contra mortem vana nobilitas, impar iuuenta,
Nomen impotens,
Virtus inermis, vota superstitum irrita,
Omnibus praualet, omnia rapit,
& deridet.
CAROLVS-AMEDEVS A SABAVDIA
DVX NEMORACENSIS.
Occubuit
Ætate & gloria florens,
Stemmate longo & grandi virtute clarus
Infra communes annos vita functus,
Vltra omnes victurus famâ;
Subditorum Magnatum & optimi cuiusque desiderium & amor.
Quid mirum?
Si nulli infestus, omnibus gratus fuerit?
Multis tentatus in bello vulneribus,
In pace morbis grauibus, & suorum funeribus acerbis.
Dolores superauit patientiâ,
Patientiam pietate;

Morti

Morti sæpe proximus; iàm-iàm aggredientem non timuit,
Vix sensit.
Coniugis Dotibus, Fortunisque nimium nimium felix,
Si quem dederat illa Fratrem,
Concordem dare potuisset;
Pro Gentilitiæ Nobilitatis dignitate tuenda
Periit,
Fato
Francorum Proceribus non illaudato:
Sed malè fortunato.
Heû! vetus strenuitatis, sed immane decus!
Heû! mors cœcâ crudelitate perillustris,
Quem cæteræ gentes damnare vix audent,
Nec imitari.
Noli plura quærere Viator,
Herois tanti Cineres cole,
Sortem dole,
Et Mortuo bene precatus
VALE.
Nat. prid. Id. April. 1624. *Obiit* 3. *Kal. Aug.* 1652.

FR. HEDELIN Abb. Albiniac.

Le 9. de Iuillet 1643. il fut accordé en mariage au Louure, en presence du Roy, de la Reyne, du Duc d'Orleans, de la Princesse Anne-Marie-Louyse d'Orleans, du Prince & de la Princesse de Condé, de la Comtesse de Soissons, des Ducs de Mercœur, de Beaufort, de Guyse, d'Elbœuf, & du Comte de Harcourt, auec Elisabeth de Vendosme, Princesse des plus accomplies de son siecle; Fille de Cesar Duc de Vendosme, de Mercœur, de Pentheurre, de Beaufort & d'Estampes; Prince d'Anet & de Martigues, Pair de France, & de Françoise de Lorraine. Elle eut neuf cens mil liures en dot, & vingt mil liures de rente pour son doüaire; le mariage s'accomplit deux iours apres. Preuues pag. 643.



Vendosme de France au baston de gueules pery en bande, chargé de trois Lyonceaux d'argent.

Il a eu de cette Princesse les Enfans suiuans.

I. Marie-Ieane-Baptiste de Sauoye née l'11. d'Auril 1644. elle fut baptisée à Fonteuraut, Le Duc de Mercœur & la Duchesse de Vendosme furent ses Parrain & Marraine.

II. .... de Sauoye Fils, qui ne fut qu'ondoyé, & deceda le 6. de Mars 1647.

III. Marie-Françoise-Elisabeth de Sauoye Iumelle, née le 21. de Iuin 1646.

IV. François de Sauoye venu au monde le 10. de May 1650. voüé à S François de Paule, deceda le 12. de Decembre suiuant.

V. Charles-Amedée de Sauoye né le 26. de Feurier 1651. mort le 10. de Mars

de la meſme année, inhumé dans l'Egliſe des Capucins de la ruë de S. Honoré à Paris. Voicy leur Epitaphe, & du Prince leur Frere aiſné.

C. R.

Dum paupulùm moraris
Hoſpes,
Mirare cumulata funera.
Mors
Omnibus finis, ſed non par:
Miſeris remedium, Seneſcentibus votum,
Impiis dirum, Sanctis beneficium;
Sed de nullis melius merita,
Quàm ad quos
Sæculo nondum prælibato
Venit antequam inuocaretur.
Hic iacent
Tres nobiliſſimi Principes,
Caroli Amedei à Sabaudia, Ducis Nemoracenſis
Cara proles & multùm adamata,
Sed in ipſo vitæ aditu & gloriæ apparatu
Nimium celeriter extincta.
Cùm vitam vix ſenſerint, mortem experti ſunt;
Sed diebus paucis pereunti mundo nati,
Annis indeficientibus regnaturi,
Vltra mundum renati ſunt.
Altiùs euolarunt,
Qui nil terrenæ fæcis traxerant nec ponderis.
Franciſcus & Carolus poſteriores natu
Fratris Primogeniti Nomen,
In terris nunquam auditum,
In cælis ſcriptum mirati ſunt
Felices.
Qui ſæculis æternalibus habent additum,
Quod temporali curriculo detractum eſt.
Doleat ſuperſtitum affectus,
Caſus inordinatos, dulcedines ablatas, ſpes præreptas.
Cum Angelis exultant ſimiles Angelis,
Naturæ Martyres, mortalitatis Victimæ,
Immortalitatis flores, gratiæ fructus & Chriſti deliciæ.
Parentum ſortem dole,
Et ad liberorum conſortium perge.
Elizabetha Vindocinenſis Mater amantiſſima
Tot & tam caris orbata pignoribus ſimul & coniuge,
Quadruplici funere,
Multiplici vulnere doloris & amoris ſauciata,
Diùque moriens

H. M. poſuit inſolabilis & B. M. C.

F. Hedelin Abbas Albiniacenſis.

HENRY

XXI.

HENRY DE SAVOYE DVC DE NEmours, de Geneuois, & d'Aumale : Marquis de S. Sorlin & de S. Rambert : Comte de Gisors : Baron de Foucigny & de Beaufort : Seigneur de Poncin, Cerdon, & Bray sur Seyne.

CHAPITRE IX.

DV viuant des Ducs de Nemours ses Freres, il porta la qualité de Marquis de sainct Sorlin, fut destiné à l'Estat Ecclesiastique; & dés ses premieres années fut mis au College des Peres Iesuites, où par ses actes publics de Philosophie il donna des preuues de ses estudes. Le Cardinal de Richelieu charmé de la viuacité de son esprit, luy procura l'Abbaye de sainct Remy de Rheins, & le proposa pour estre Cardinal.

Il fut depuis nommé Coadiuteur en l'Archeuesché de Rheims, & le Titulaire estant decedé peu de temps apres, il fut reçeu Duc & Pair au Parlement auant que d'auoir obtenu ses Bulles; faueur qui n'auoit point eu d'exemple, & qui n'auoit esté accordée, qu'à sa naissance & à sa vertu.

Le Clergé de France (bien que ce Prince n'eut pas encore le caractere) le nomma President de son Assemblée, en laquelle qualité il fit plusieurs actions publiques, & importantes : Entr'autres il porta la parole en la foy & hommage que rendirent les Ordres de France au Roy à present regnant à sa maiorité.

Cette qualité d'Archeuesque & Duc de Rheims, outre la dignité de Pair de France, luy donna encore celle de Legat nay du sainct Siege Apostolique, & de Prince de la Gaule Belgique. Il fut aussi Abbé de sainct Rambert en Bugey.

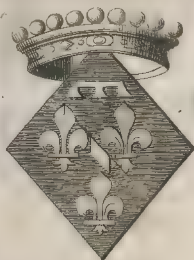
Il accompagna toutes ces dignités Ecclesiastiques d'vne si solide vertu & de mœurs si réglés tout ieune qu'il estoit, qu'il ne donna pas moins de lustre à cette profession par sa constante pieté, par ses bons exemples, & par sa rare capacité, que par les autres auantages éclatans de sa haute naissance. Cependant quelque fort attachement que luy donnassent ces saintes inclinations, pour le seruice de Dieu aupres des Autels, & pour cét Estat paisible, qui fauorisoit l'ardente amour qu'il auoit pour l'estude; la Prouidence qui dispose des choses absolument, & qui regle presque toujours à nostre insçeu les auantures de nos vies, ne permit pas que celle d'vn Prince si accomply, demeurat plus long-temps cachée.

La mort desastreuse de Charles-Amedée de Sauoye Duc de Nemours son Frere aisné, estant arriuée de la deplorable maniere que nous venons de rapporter, & ce Prince restant tout seul, qui pût continuer cette illustre Branche de Nemours si meritante de l'Estat: les instantes sollicitations des deux Cours de France & de Sauoye; les communs souhaits de tout le monde, & le conseil de ses amis, l'obligerent à changer de profession. Ainsi ayant recueilly la

la ſucceſſion de ſon Frere, il fut Duc de Nemours, fort conſideré en France par la prerogatiue de ſa naiſſance Royale, par ſes rares qualités, & par ſon merite extraordinaire.

Il s'allia auec Marie d'Orleans Fille d'Henry d'Orleans II. du nom, Duc de Longueville & d'Eſtouteville, Souuerain de Neuf-chaſtel, Gouuerneur de Normandie, & de Louyſe de Bourbon-Soyſſons ſa premiere Femme.

D'azur à trois Fleurs de Lys d'or 2. 1. au lambel d'argent & vn baſton de meſme racourcy & pery en bande.



Mais ce Prince eſtant tombé malade le 2. de Ianuier 1659. deceda à Paris en l'Hoſtel de Longueville le 14. ſuiuant d'vne ſuffocation de ſang. Son corps fut mis en depoſt en l'Egliſe des Feüillants, en attendant qu'il ſoit tranſporté à Annecy au Tombeau des Ducs de Nemours, & ſon cœur fut porté en l'Egliſe de ſainct Louys de la ruë de ſainct Antoine, où les Peres Ieſuites luy firent vn ſeruice ſolemnel.

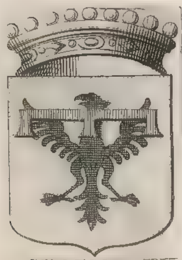
Ainſi finit en ſa perſonne l'illuſtre branche de Nemours, qui auoit ſubſiſté ſi glorieuſement en France l'eſpace de cent cinquante ans.



LES



LES BARONS DE VAVD,
Seigneurs de Bugey & de Valromey.



D'or à vn Aigle de ſable au Lambel de trois pendans de gueules brochans ſur le tout, pour briſure.

X.

LOVYS DE SAVOYE BARON DE VAVD, *Seigneur de Bugey, de Valromey, de Chillon, & d'Oigney Comte de l'Empire.*

CHAPITRE IX.

ENTRE les Enfans de Thomas de Sauoye II. du nom Comte de Maurienne, de Flandre, de Haynaut, & de Piemont; & de Beatrix de Fiesque sa seconde Femme; celuy-cy fut le troiziéme: Il vint au monde au moys d'Octobre M. C C. L. & non pas l'an M. C C C I. comme a escrit Papyre Masson. A l'âge de seize ans il se treuua à la bataille que Pierre Comte de Sauoye, & Philippes de Sauoye Archeuesque de Lyon ses Oncles; Thomas & Amé de Sauoye ses Freres aisnés perdirent en Piemont contre les Astesans, & ceux de Turin l'an 1266. & y fut luy mesme pris prisonnier. *Ping. Arb. Gent. In Elog. Ping. Aug. Taur. Chiesa.*

Depuis s'estant retiré en France, il fit vne confederation au mois de Iuillet 1281. auec Aymar de Poitiers Comte de Valentinois, par laquelle ils promirent de se secourir & ayder l'vn l'autre & particulierement pour faire la guerre à Aymar de Rossillon Archeuesque de Lyon. Amé de Rossillon Euesque de Valence & de Dye, & Artaud Seigneur de Rossillon, & à tous ceux de leur race, à condition que le Comte de Valentinois feroit épouser à Louys, Iane de Montfort Comtesse de Forests sa Cousine, sans quoy le Traitté demeureroit nul. Il suyuit le Roy S. Louys au voyage d'Affrique & au siege de Tunis; & apres le decés de ce Prince, il reuint en France, assista à ses funerailles, & demeura quelque temps en la Cour de Philippes III. *Preuues pag. 635. Ping. Hist. Sab. M.S.*

Au mois d'Auril 1284. Otthon Comte Palatin de Bourgogne Sire de Salins, consentit à l'hommage qu'il rendit à Mahaut d'Artois Comtesse Palatine de Bourgogne, du Fief qu'il tenoit d'elle, sauf la fidelité deüe au Comte de Bourgogne. *Titr. de la Chambre des Com. de Dijon.*

l'Empereur Rodolphe par ses patentes dattées à Fribourg le 5. de May suyuant, luy donna pouuoir de faire battre monnoye dans toutes ses Terres, *Quoy que ce priuilege luy fut deu de toute ancienneté, à cause de sa Noblesse & de la grandeur de son Extraction;* Ce sont les termes de la concession. *Preuues pag. 636.*

Le lundy lendemain de la feste de sainct Hilaire de l'an 1285. il traitta de son Appannage auec Amé V. du nom Comte de Sauoye son Frere surnommé le Grand; par l'entremise de Nicolas Euesque d'Aouste, d'Estienne Abbé de Sauigny en Lyonnois, de Rodolphe de Montbel Seigneur d'Entremonts, & de Nicolas de Billens Iurisconsulte qui luy adjugerent les Seigneuries, Villes & Chasteaux des Clés, d'Yuerdun, de Gondrefin, du Biolay, de Modon, de Romont, de la Roüe, & autres terres du Pays de Vaud; & le Chasteau de Chillon en Valais, à la reserue seulement de la Souueraineté & des Fiefs du Comte de Grueres des Seigneuries de Chastel & de Cossonay: Il fut encore arresté que le Comte luy donneroit Inuestiture des Chasteaux & Seigneuries que Louys auoit eües en Bugey & en Valromey, par eschange fait vn peu auparauãt auec Louys Seigneur de Beaujeu, & de Dombes. Mais il faut bien que ce Traitté ne fut pas d'abord agréé par ce Prince, parce qu'il se void vn titre du mois de Nouembre de la mesme année, par lequel il promet au Comte de Sauoye, de ne luy pas faire la guerre pour leurs differends, & donne pour Ostages *Titr. de la Chambre des Com. de Sau. Titr. de l'Arch. de Turin.*

Ostages Renaud de Mauuoysin, Pierre Mareschal, Pierre de Luyrieux, Guillaume de Paladru Cheualiers.

Inuent. des Titres du Comté de Bourg. Mem.MS. de Monf. Perard.

La difficulté qu'il eut auec Otthon Comte Bourgogne-Palatin, touchant l'hommage de la Ville & Chasteau de Morges fut terminé par Traitté fait à Bracon de l'an 1291. par lequel il se reconnut tenu audit hommage & promit de receuoir le Comte en son Chasteau, & Ville des Clés contre toutes personnes, excepté le Comte de Sauoye, moyennant quoy le Comte de Bourgogne luy donna en fief le Chasteau d'Oigney & cent liures en fonds de terre sur le peage de Pontaillier. Depuis le Roy Philippes le Bel par lettre d'attée à Fontainebleau 1291. ordonna que s'il apparoissoit de ces conuentions par Gaucher Seigneur de Chastillon, & des trois cents liures de rente promises encore à Louys de Sauoye par le Comte de Bourgogne sur le pont de Seyssel, elles fussent entretenües, donnant du sien à Louys de Sauoye quarante liures de rente. 1291

Hist. de Bresse & de Bugey. Titr. de l'Archiue de Turin.

Il fut l'vn de ceux qui iurerent pour le Comte de Sauoye, le Traitté de Paix fait entre ce Prince & le Daufin de Viennois l'an 1292. par l'authorité du Pape Clement VII. l'an 1294. Il eut differend auec Iean Marquis de Montferrat, dont Matthieu Viscomte Seigneur de Milan fut Arbitre: Mais on ne voit pas si la chose eut suite. 1292 1294

Idem.

L'Empereur Adolphe par patentes du mois de May 1297. luy confirma le droit de battre monnoye d'or & d'argent. 1297

Il eut differend auec Guillaume Euesque de Lausanne, & son Chapitre, Humbert Sire de Thoire & de Villars pour luy, & pour Peronet de Pugins & Iean Seigneur de Cossonay, lequel fut terminé par Iean de Chalon Seigneur d'Arlay, qui prononça que le Seigneur de Vaud payeroit à l'Euesque mil trois cents liures, & donneroit des pleiges entre les mains du Seigneur d'Arlay pour seurté du payement, en execution duquel Traitté Guillaume Abbé de Balerne, & Girard Sire d'Arguel Conseiller & Chambellan du Seigneur par Lettres dattées en la Tour d'Ochié le Mercredy apres la saint Clement 1298. donnerent les pleiges suyuants, sçauoir Raoul Sire de Neuf-chastel, Pierre de Blonay, Messire Iean de Monts, Messire Raoul de Montrichier, Messire Guillaume de Chantonay, Messire Iean le Vidonne de Modon, Messire Pierre du Pont, Guillaume de Cerbenes, Pierre le Roux, de Villens, & Thorenc de Grueres traitté auec l'Euesque de Lausanne. 1298.

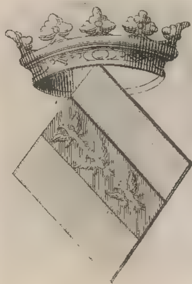
Ping. Arb. Gentil. Papyr. Masso. de Iure. Præcedent.

Il suyuit Charles 2. du nom Roy de Naples & de Sicile en toutes les guerres qu'il eut en ce Royaume, & mourut à Naples, où son Corps fut inhumé en l'Eglise de sainct Pierre d'Ara, puis apporté au Monastere de Hautecombe en Sauoye, par commandement du Comte Amé le Grand. Papyre Masson le confond auec Louys de Sauoye Prince d'Achaye, & de la Morée, erreur qui a esté suyui par Graswinkel; mais ce decés n'arriua pas au mois de Ianuier de l'an mil trois cents vn, comme ont escrit Pingon, & Papyre Masson, puis que seulement au mois de May de la mesme année il épousa sa troisieme Femme. Il faut donc que que ce fut au mois de Ianuier de l'an mil trois cens deux: Son Testament est du dixiéme Ianuier mil trois cents deux, datté à Naples, par lequel il fit legat à Isabelle d'Aulnay sa 3. Femme, de l'vsufruit des Chasteaux de Prangin & des Clés, recommanda ses Domestiques au Comte de Sauoye son Frere, entre autres Rodolphe de Montroger & Guy de Lyobard: Prie Charles Roy de Sicile d'auoir soing de sa Femme, à cause de leur parenté: Partage ses Enfans, & declare executeurs de sa volonté, le mesme Montroger Berlion de Riuoire, Pierre du Pont Cheualiers, & Pierre de Blonnay Damoiseaux. va en Sicile. sa mort 1302.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Louys

Louys de Sauoye eut trois Femmes, la premiere fut Adeline de Lorraine, Fille de Matthieu I I. du nom Duc de Lorraine & de Caterine de Limbourg. Cette alliance a eſté inconnuë à tous les Hiſtoriens & Genealogiſtes de la Maiſon de Lorraine. François de Belle-foreſt qui en a eü connoiſſance a qualifié ce Louys Comte de Sauoye. wanderburch dit qu'il n'eut que cette Femme; à laquelle Pingon & du Buttet ſe ſont trompés de donner Caterine de Luxembourg pour Mere, parce qu'elle s'appelloit Caterine de Limbourg Fille de Valeran I I. du nom Duc de Limbourg, & d'Hermanſſon Comteſſe de Luxembourg.



Lorraine. d'or à la bande de gueules chargée de trois Alerions d'argent.

La ſeconde Femme de Louys de Sauoye fut Ieane de Montfort Veſue de Guy V I. du nom Comte de Foreſts & Fille de Philippes de Montfort Comte de Caſtres Seigneur de la Ferté-Aleps en Beauſſe. Elle jouïſſoit pour ſeurté de ſa dot des Chaſteaux & Seigneuries de Lay en Beaujolois & de Champleon en Foreſts, dont l'aſſignat luy auoit eſté fait l'an 1268. Elle échangea depuis ces Terres auec Louys Seigneur de Beaujeu & de Dombes, pour celles de Cordon, Virieu le Grand en Bugey, & de Chaſteauneuf en Valromey l'an 1285. Elle fit ſon Teſtament le Ieudy auant la feſte de S. André l'Apoſtre 1293.

Ping. Arb. Gent.

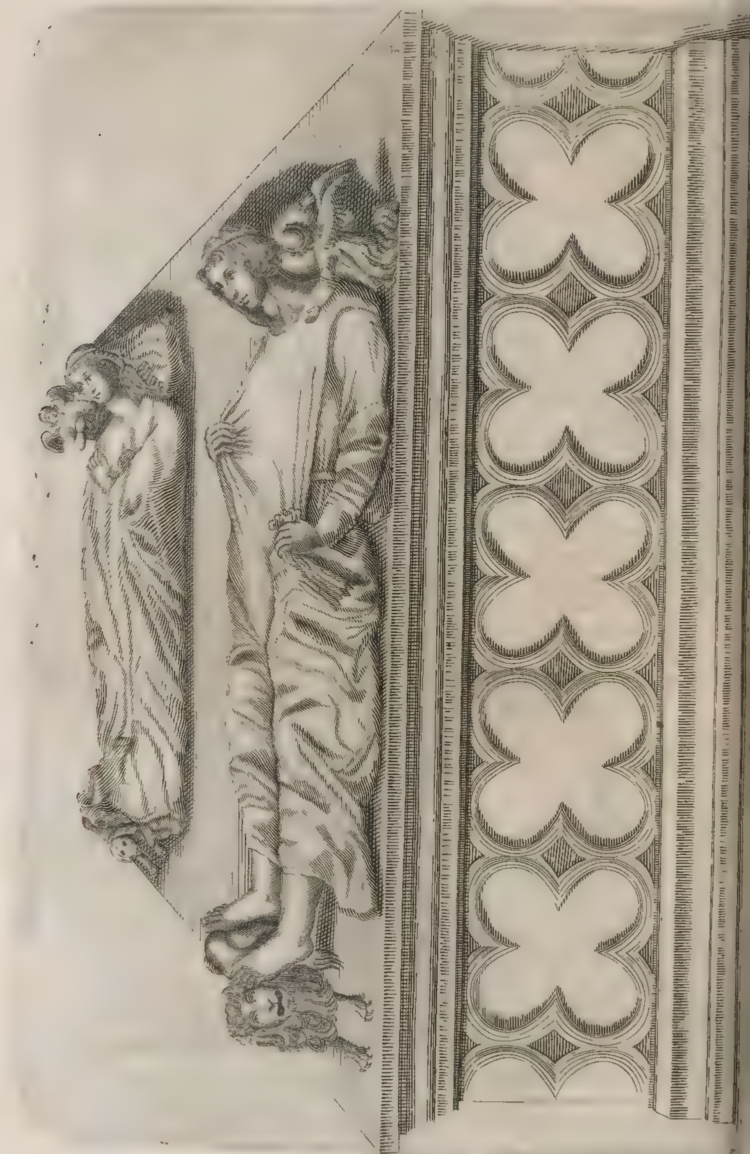
Titr. de la Chamb. des Com. de Sau.

Titr. de l'Arch. de Turin.



Montfort-l'Amaury. de gueules au Lyon d'argent.

Cette Princeſſe giſt auec Louys de Sauoye ſon Mary en vne Sepulture de Marbre à Hautecombe en la Chappelle de S. Michel, ſans Epitaphe, comme la Figure ſuyuante le repreſente.



Finalement, Louys de Sauoye, le premier de May de l'an 1301. à Castelmare de Stabia proche de Naples se maria auec Isabeau d'Aulnay fille du Seigneur de Lauro & de Mariglian au Royaume de Naples, famille des plus considerables de la Ville de Naples, de laquelle Scipion Mazzella a fait mention, & la loge entre les Maisons esteintes de cette Ville. Elle estoit Vefue de Charles de Merlo Seigneur de Drueste en Sicile, Sœur de Robert d'Aulnay Cheualier Seigneur de Lauro & de Mariglian, & tante de Marguerite d'Aulnay, que Bertrand où Renaud de Baux Comte de Montescayoso, de Squillace & d'Andrie épousa l'an 1321. apres le decés de Beatrix de Sicile sa Femme, Fille de Charles II. du nom Roy de Sicile. Ammirato & Campanile disent que cette Famille d'Aulnay estoit d'origine françoise, & peut-estre elle estoit venuë des Vicomtes d'Aulnay en Poitou, dont quelque Puisné auoit suyui à Naples la fortune des Princes de la Maison d'Anjou. Elle mourut le 30. d'Octobre 1341. & gist en l'Eglise de saincte Claire de Naples, auec cét Epitaphe. *Preuues pag. 636.* *Scipio Ammir. Campanil.* S. Marthe l.30 ch.3.

Hic iacet corpus magnificæ Mulieris D. Isabellæ de Alneto Consortis quondam magnifici Viri Dñi Lodoyci de Sabaudia, quæ obiit anno Dñi 1341. *die* 30. *mens. Octobr.* 10. *Indict. cuius anima requiescat in pace. Amen.* Campanile.

Du Buttet qui n'a pas eü connoissance de cette famille, a dit simplement qu'Isabeau estoit Fille d'vn Prince du Royaume de Naples.

Louys de Sauoye n'eut aucuns Enfans de ce mariage. Il luy auoit assigné son doüaire sur le Chasteau d'Yuerdun au Diocese de Lausanne. Titre de l'Archiue de Turin.

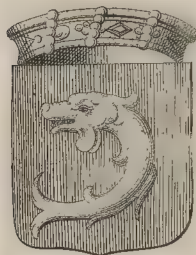


Aulnay. d'or à vne molette de sable au franc quartier, au chef de gueules.

FILLE DE LOVYS DE SAVOYE BARON DE Vaud, & d'Adeline de Lorraine sa premiere Femme.

I. Laure de Sauoye, Espouse de Iean Comte de Forests. Pingon en son Arbre de Sauoye, a dit que cette Princesse estoit Fille de Louys de Sauoye, & de Ieane de Montfort sa seconde Femme, en quoy il s'est trompé; car ce Comte de Forests estoit Fils de Guy Comte de Forests & de ladite Ieane de Montfort; & ainsi Iean Comte de Forests eut épousé sa Sœur. Mais Laure de Sauoye estoit Fille d'vn premier lict; tellement que Louys de Sauoye épousant la Vefue de Guy Comte de Forests, maria sa Fille Laure auec le Fils de Ieane de Montfort. Ce que le mesme Pingon mieux éclairé, a depuis reconnu veritable en vn autre ouurage: En effet, Louys de Sauoye Baron de Vaud II. du nom, qui estoit Fils de Ieane de Montfort, appelle par son Testament ses Neueux Guy & Renaud de Forests, qui estoient Enfans dudit Iean Comte de Forests & de Laure de Sauoye sa Sœur. Du Chesne Hist. de Bourgog. *Hist. Sab. M. S. l.7.*

Forefts de gueules au Daufin pâmé d'or.



ENFANS DE LOVYS DE SAVOYE BARON de Vaud, & de Ieane de Montfort ſa ſeconde Femme.

II. Louys de Sauoye 2. du nom Baron de Vaud qui continua la Branche.

Pingon. Arb.Gent. *Merula ant. Vicet. l. 8.* *Conrad. Veter.*

III. Pierre de Sauoye ſuyuit l'Empereur Henry VII. en ſon voyage d'Italie, 1312. & fut tué auec l'Eueſque de Liege, le Comte de Bar & pluſieurs autres, en vne ſedition arriuée à Rome entre les Trouppes de l'Empereur & les Partiſans de Robert Roy de Naples l'an 1312. Il giſt en l'Egliſe de ſainct Pierre au Vatican. Merula parlant de luy, luy donne la qualité de Comte de Sauoye; & l'Autheur de la vie de l'Empereur Henry VII. l'appelle Senateur de Rome; en quoy il le prend pour Louys de Sauoye ſon Frere Aiſné. François Sanſoüin dit, qu'apres ce combat, les Eſtendars de l'Empire, de Sauoye & de Flandre, tomberent au pouuoir des Vrſins, qui les enuoyerent à Florence.

IV. Catherine de Sauoye morte ſans alliance en l'an 1305. 1305.

V. Blanche de Sauoye Eſpouſe de Guillaume de Grandſon Cheualier Seigneur de Grandſon & de ſaincte Croix, Fils d'Otthon Seigneur de Grandſon Leur Poſterité treuuera ſa place en cette Hiſtoire.

Liu. V.

Grandſon pallé d'argent & d'azur à la bande de gueules, chargé de trois coquilles d'argent.



VI. Iſabelle de Sauoye, allié auec Humbert Seigneur de Montluel & de la Valbonne (mal nommé Berard par Pingon) Fils de Pierre Seigneur de Montluel.

VII. Alienor

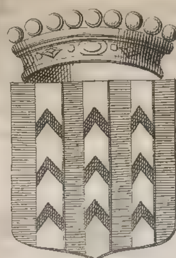


Montluel d'or à dix Trangles de ſable au Lyon de gueules couronné d'argent.

VII. Alienor ou Leonor de Sauoye, qui ſe maria le iour de ſaint Luc de l'an 1294. auec Raoul Comte de Neuf-chaſtel, de Nidow & de Fribourg, Fils d'Amé Comte de Neuf-chaſtel. Elle mourut l'an 1335. Titr. de la Chambre des Com. de Sau.

1294.

1295.



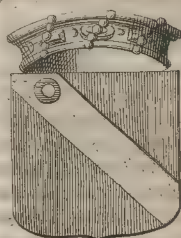
Neufchaſtel. d'azur à trois pals d'argent chargés chacun de trois cheurons de ſable.

VIII. Marguerite de Sauoye, fiancée auec Hugues Daufin Baron de Foucigny, mais le mariage ne fut pas conſommé. Elle épouſa depuis Iean de Chalon Seigneur de Vignorry & de S. Laurent de la Roche, Fils d'Eſtienne de Chalon Seigneur de Rouures & de Montenot, ſurnommé *le Sourd*, & de Ieane Dame de Vignorry. Il ne ſortit aucuns Enfans de ce mariage; quoy que Pingon leur ayt donné pour Fils Iean de Chalon Seigneur d'Arlay & de Cuſeau. *Ping. Aug. Tau.*

Du Cheſne n'a pas eü connoiſſance de Iean de Chalon Seigneur de Vignorry ny de ſon alliance, laquelle neantmoins ſe iuſtifie par leur mariage, qui eſt du mois d'Auril 1293. Marguerite de Sauoye eut en dot dix mil cinq cents liures; & ſept cents liures pour ſon doüaire; & Louys de Sauoye ſon Pere donna pour pleige de ſa dot au mois de May de l'an 1294. Otthes Comte de Bourgogne Sire de Salins. Hiſt. de Bourg. l. 4. ch. 27.

1293.

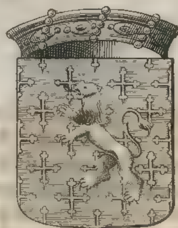
1294.



Chalon. de gueules à la bande d'or briſée d'vn annellet d'azur en chef.

En secondes nopces elle fut accordée à Vienne en Daufiné en l'Abbaye
Preuues pag. 637. de S.André, presents Aymar de Beauuoir, Iaques de Bocsosel, Amé de Miribel, Berlion de Riuoyre, & Iean Arrhoud Cheualiers, & Guillaume de Bocsosel Commandeur de S.Antoine de Chambery, au mois de Iuillet de l'an 1309. à 1309.
Simon de Sarrebruche Seigneur de Commercy Fils de Iean Comte de Sarrebruche Seigneur de Commercy & d'Estiennette de Broyes. Elle eut pour son Doüaire le Chasteau & Seigneurie de Morley, & se constitua celuy qui luy estoit deu par les heritiers du Seigneur de Vignorry, dont l'assignat se deuoit faire par Raoul Seigneur de Neuf-chastel & par Girard de Vaytes Cheualier. Les Cautions que donna le Comte de Sarrebruche pour l'obseruation du mariage furent Otthon Euesque de Basle: Amé Comte de Sauoye, Beraud Seigneur de Mercueur, Guy Daufin, Aymar de Poitiers, Raoul Seigneur de Neuf-chastel & Guichard de Cleyrieu, qui tous promirent de tenir Ostage, fors Guichard de Cleyrieu, qui reserua de se pouuoir faire excuser par le Seigneur de Beaujeu & par le Comte de Forests. Pingon a crû que les Comtes de Sarrebruche estoient descendus des Comtes de Nassau, en quoy il s'est
Arb.Gent. trompé comme au reste de la Genealogie de Sarrebruche: Car le Comté de Sarrebruche n'estoit pas encore entré en la Maison de Nassau; en effet c'est seulement Ieane Comtesse de Sarrebruche petite Fille de Marguerite de Sauoye,
Lauriers de Nassau. qui fut alliée à Iean Comte de Nassau & de Weylbourg, petit Fils de l'Empereur Adolphe, d'où sortirent les derniers Comtes de Sarrebruche, & de
Ping. Arb. Geneal. Weylbourg de la Maison de Nassau, ainsi qu'il sera dit ailleurs.
Marguerite de Sauoye, mourut l'an 1344. 1344.

Sarrebruche. Commercy. d'azur semé de Croix recoisettés au pié fiché d'or au Lyó d'argent sur le tout.



IX. Ieane de Sauoye Femme de Guillaume de Ioin-ville Seigneur de Gex, premier Baron de Champagne, Fils de Simon Seigneur de Ioin-ville & de
Preuues pag 638. Marnay, & de Lyonnette Dame de Gex. Ce mariage se fit à Gex le Vendredy apres la Purification de Nostre Dame l'an 1293. La Princesse eut en dot 1329.
3000. liures monnoye de Lausanne, & pour son doüaire les Seigneuries & Chasteaux de Diuonne & de Flaccé auec les Fiefs de Montrichier & de Raoul de Liuron. Et quant à Guillaume de Ioin-ville, Lyonnette de Gex sa Mere luy fit donation de tous ses biens, à la reserue de la Ville & Chasteaux de Gex, de Chauanay, de Charans, de Suurer & de Seyssi.

Ieane de Sauoye eut differend auec Hugard Seigneur de Gex son Fils pour la deliurance des Terres de son doüaire, & pour la tutelle d'Eleonor de Gex sa
Titre de la Chambre des Comptes de Sauoye. Fille: Ce qui fut terminé le 6. de Iuin 1338. par l'entremise d'Aymon Comte de Sauoye, d'Amé Comte de Geneue, d'Isabeau de Châlon Dame de Vaud, de Rodolphe Comte de Neuf-chastel, de Pierre Seigneur de Grandson, de Pierre Comte de Grueres, d'Aymon Seigneur de Cossonay & d'Humbert Alemand Seigneur d'Aubonne Arbitres conuenus. 1338.

Arb.Gent. Pingon marque le decés de cette Princesse en cette année 1338. De son mariage sortirent les derniers Seigneurs de Gex du nom de Ioin-ville qui prirent 1338.
le

le nom & les armes de Gex; ainsi qu'il sera monstré en son lieu.

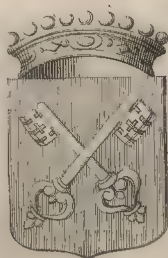


Ioinville-Gex. d'azur à trois morailles ou broyes d'or mi ses en face au chef d'argent au Lyon yssant de gueules.

X. Beatrix de Sauoye, mariée auec Geoffroy Seigneur de Clermont en Daufiné, que Pingon a mal nommé Aymar, n'ayant pas sçeu de quelle maison de Clermont il estoit yssu: Ce que toutesfois nous auons appris des Titres de la Chambre des Comtes de Daufiné, & de l'ancien Obituaire de l'Abbaye de S. Chef en Daufiné, où cette Princesse fonda vn Anniuersaire. Son Obit y est designé sous l'an 1338.

Titr. de la Chamb. des Com. de Dauf. *Necrol. S. Theuderij.*

Ce Geoffroy Seigneur de Clermont estoit Fils d'Aymar Seigneur de Clermont, & de Beatrix de Villars; de luy & de Beatrix de Sauoye sont descendus les Comtes & Vicomtes de Clermont, comme nous ferons voir ailleurs.



Clermont de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir.

XI.

LOVYS DE SAVOYE II. DV NOM, Baron de Vaud, Seigneur de Bugey, de Valromey & de Chillon, Senateur & Gouuerneur de Rome.

CHAPITRE X.

IL eut different auec Amé Comte de Geneue pour l'hommage de quelques places, mais Guichard Seigneur de Beaujeu s'entremit de les accommoder. Cependant le Chasteau d'Arlos fut mis en depost entre ses mains le Samedy apres la feste de S. Luc de l'an 1305.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Ce Prince fut inuité par Edoüard II. Roy d'Angleterre d'assister à la solemnité de son couronnement qui se fit l'an 1309. au Palais de westmynster.

Valsingh.

L'Empereur Henry VII. vn peu apres son élection ayant sçeu les progrés que Robert Roy de Naples & de Sicile faisoit en Lombardie & en Piemont, y enuoya

Corio hist. di Milan. 2. part.

enuoya ce Prince pour empécher le Traitté que les Astesans vouloient faire auec Robert, de là à Cony, à Sauone, à Genes & à Pise, pour maintenir ces Villes dans l'obeïssance; passa à Florence pour obliger les Florentins de la part de l'Empereur à leuer le siege d'Arezzo, & de se disposer à luy rendre les honneurs necessaires à son couronnement, & à luy enuoyer des Ambassadeurs à Lozanne. Depuis l'Empereur ayant entrepris de faire le voyage d'Italie, Louys de Sauoye le suiuit & assista à la ceremonie de son couronnement à Milan: Et comme Henry apprit qu'il y auoit de grandes diuisions à Rome, où il ne pouuoit aller à cause des guerres de Lombardie qui l'occupoient, il y enuoya Louys de Sauoye. A son arriuée le peuple Romain luy rendit de grands respects, & luy donna la charge de Senateur de Rome: Mais Louys ne voyant pas les choses disposées à y pouuoir seruir vtilement l'Empereur, laissa vn Lieutenant pour commander en son absence, & s'en retourna treuuer Henry qui estoit au siege de Bresse. Cependant les desordres de Rome croissants de iour à autre, & les Colomnes qui tenoient le party de l'Empereur n'estants pas capables de resister à leurs ennemys, prierent Henry de leur renuoyer Louys de Sauoye auec vne forte garnison. Louys y retourna auec cinq cents cheuaux Allemans; mais ayant treuué Rome en combustion, il obligea l'Empereur d'y aller en personne, qui r'asseura son party contre la faction contraire.

Villani l.8.c.121. — *Corio.* — *Villani l.9.c.28.*

Par Traitté du 12. de Septembre 1314. fait auec le Comte de Sauoye son Oncle, par l'entremise d'Edoüard de Sauoye Seigneur de Baugé, de Guichard Seigneur de Beaujeu, d'Hugues de la Rochette & de Berlion de Riuoire, il luy quitta tout ce qu'il pretendoit au Comté de Sauoye, les Villes & Chasteaux de Payerne, Rolle, Murat & la Tour de Broyes, & luy fit hommage & au Prince Edoüard; & en recompense le Comte luy donna en Fief les Seigneuries de Nattage, de Pierre-chastel, de Dignens & de l'Aigle, & trois mille liures. En suite dequoy il fut l'vn des principaux Chefs de l'Armée que le Comte de Sauoye mena en Bugey l'an 1314. contre le Daufin de Viennois.

Titr. de l'Archiue de Turin. — Hist. de Bresse & de Bugey.

Les Euesques de Basle & de Lausanne & le Comte de Geneue firent vne Ligue offensiue & deffensiue contre luy; & trois ans apres Rodolphe Comte de Neuf-chastel & Seigneur de Nidou, promit de le seruir & ayder de tout son pouuoir contre toutes sortes de personnes; à la reserue seulement de l'Empereur, de Leopold Duc d'Austriche, & de ceux de Fribourb. Iean de Luxembourg Roy de Boheme estant venu en Italie l'an 1321. pour y faire la guerre pour Louys de Bauieres Empereur; & se treuuant obligé de retourner en Allemagne, laissa Charles de Luxembourg son Fils qui l'auoit suiuy, en garde à ce Prince.

Hist. Chr. Ped. c. 48.

L'an 1323. il traitta auec Eudes Duc de Bourgogne de deux cents liures de rente qu'il luy auoit promises, en payement desquelles le Duc luy remit ce qu'il auoit en gage du Seigneur de Beaujeu en la Terre de Frontenay & ce qu'il auoit acquis de Iean de Vienne Seigneur de Pagny: Et au cas que le Seigneur de Beaujeu voulut retirer le gage, Eudes promit de donner recompense au Seigneur de Vaud à la Perriere outre Saone.

Titr. de la Cham. des Comp. de Dijon.

Edoüard Comte de Sauoye, pour reconnoissance de ses seruices, luy donna le Chasteau de Rolle au Pays de Vaud par Titre datté à Geneue le 27. de Feurier 1324.

Titr. de l'Archiue de Turin.

L'an 1325. il donna à l'Abbé & au Monastere de Hautecombe la Iustice du Fort de Lauour en Bugey, iusqu'au Port de Chana sur le Rosne, afin d'auoir part en leurs prieres & suffrages. La Chronique de Flandres & l'Histoire de Bretagne ont remarqué qu'il estoit à la bataille de Mont-cassel, du party du Roy Philippes de Valois, & qu'il y fut blessé à la main.

Argentré l.4.c.40.

Il fut l'vn des Conſeillers ordinaires d'Aymon Comte de Sauoye ſon Neueu; & ce fut par ſon aduis que le Comte traitta l'an 1330. auec Blanche de Bourgogne Comteſſe Doüairiere de Sauoye.

Cette meſme année il alla au ſecours de Leopold Comte d'Hasbourg Duc d'Auſtriche, contre les Bernois, & ſe treuua à la fameuſe bataille de Loupen, où ce Comte fut deffait. François de Belle-foreſt a écrit que ce combat fut donné prés de Fribourg l'an 1339. Vignier, Simler & du Buttet auſſi; & que cela arriua au Canton de Berne. Mais vn Autheur plus ancien & plus croyable rapporte que cela ſe fit l'an 1330. il eſt vray que par erreur il a donné à Louys la qualité de Comte de Sauoye, comme a fait Vignier. *Bilib. Byr. de bel. Helu. l. 1.*

Le 5. de Septembre 1333. il moyenna vn accommodement fort ſolemnel entre Amé Comte de Geneue, Amé Fils de Guillaume de Geneue, Agnes de Chalon ſon Ayeule & Tutrice, & Hugues de Geneue ſon Oncle. Titr. de l'Archiue de Turin.

Eſtant en Auignon l'an 1338. il accorda à Marie de Viennois ſa Couſine Prieure de la Chartreuſe de Salettes en Daufiné, exemption de tous Peages & Tributs dans ſes Terres. Titr. de la Chartr. de Salettes.

Il ſeruit le Roy Philippes de Valois en Flandre l'an 1339. & l'an 1340. contre les Anglois. Vn ancië Regiſtre de la Chambre des Comptes de Paris parlant de l'equipage de ce Prince, porte qu'il y alla auec vn Cheualier Banneret, vnze Bacheliers & cent Eſcuyers, & qu'il eſtoit en la bataille du Roy. Auſſi Philippes eut tant de confiance en ce Prince, qu'il le deputa auec le Roy de Boheme, & les Comtes de Sauoye & d'Armagnac, pour negotier la Paix auec le Roy d'Angleterre. Il commanda dans Doüay pendant le ſiege qu'y mit l'Anglois, & conduiſit l'armée qui fut enuoyée pour rauager le Pays d'Oſtrenaut. Froiſſart s'eſt mépris, parlant de ce Prince, de l'auoir qualifié Frere du Comte Aymon, de qui il n'eſtoit que Couſin. Mem. M. S. de Mr. d'Herouual. Froiſſart l. 1.

Geoffroy Eueſque de Lauſanne, par Titre du 19. de Feurier 1343. l'aſſocia en la Iuriſdiction de ſon Eueſché, en conſideration des aſſiſtances qu'il auoit reçeuës de luy. Titr. de l'Archiue de Turin.

Le ſecours qu'il enuoya à Azzon Duc de Milan ſon Gendre eſt remarquable, parce qu'il fut cauſe du gain de la bataille; en memoire de laquelle fut baſtie l'Egliſe de S. Ambroiſe au lieu meſme où le combat auoit eſté donné; & Paul Ioue recite que de ſon temps l'on voyoit encore en peinture dans cette Egliſe la Compagnie de Genſd'armes de Louys de Sauoye ſous la conduite d'Hector Panico, dont les cheuaux auoient la Croix blanche ſur leurs caparaſſons.

L'an 1347. il alla en France au ſeruice de Philippes de Valois, ſe treuua à la bataille de Crecy où il commandoit l'arriere-garde de l'Armée Françoiſe, donna dans l'Eſcadron du Prince de Galles, & l'eut deffait, s'il n'eut eſté ſecouru des Comtes de Nortanton & d'Arondel; mais les Autheurs qui ont parlé de cette belle action, ont appellé par erreur ce Prince Comte de Sauoye. Il ſe ſignala auſſi au ſiege de Calais, & le Roy s'aſſeuroit ſi fort de luy, qu'il le deputa auec les Ducs de Bourgogne & de Bourbon Princes du Sang, pour negotier vn Traitté entre les deux Roys, qui fut pourtant ſans effet. *Paul. Iou. in vita Act. Med. Principis.* Du Cheſ. hiſt. d'Anglet. l. 15. Froiſſart.

Le Comte Aymon ſon Couſin le nomma Tuteur teſtamentaire d'Amé VI. Comte de Sauoye ſon Fils auec Amé Comte de Geneue; & en cette qualité il a paru dans les affaires les plus importantes de ce Prince auec beaucoup de prudence & d'honneur.

Il mourut l'an 1350. par ſon Teſtament qui eſt datté au Chaſteau d'Yuerdun au Pays de Vaud le 29. de Mars 1340. il fit ſon Heritiere vniuerſelle Caterine de Sauoye ſa Fille vnique, & luy ſubſtitua à defaut d'Enfans Aymon Comte de Sauoye; & ſi le Comte de Sauoye mouroit auant ſa Fille, il appelle Preuues pag. 61.

à son hoirie celuy qui seroit Comte de Sauoye, porueu qu'il fut du nom & de la ligne paternelle de Sauoye; & où il n'en seroit pas: Il fait des Legats à Guy Comte de Forests & à Renaud de Forests ses Neueux, à Iean Comte de Sarrebruche & à ses Sœurs, à Ieane de Sauoye Dame de Gex & à Beatrix de Sauoye Dame de Clermont ses Sœurs & à leurs Enfans, & à Otthon de Grandson Seigneur de Pesmes, à Guillaume de Grandson son Frere, ses Neueux & à leurs Sœurs. Ce Testament contient encore diuers Legats faits par ce Prince au Monastere de Hautecombe où il éleut sa Sepulture, à l'Eglise de Belley, aux Abbayes de S. Sulpice & de Bons, aux Prieurés d'Aruieres & d'Eyton Ordre de Cisteaux au Diocese de Geneue, aux Religieux de S. François & de S. Dominique de Lausanne, aux Monasteres de Gela, d'Hauteriue, d'Hautecrest, de Belleuaux, d'Estauayé, de Romont & de Fribourg, aux Chartreuses de Charmey, de la Part-Dieu & de la Lance, aux Abbayes du Lac de Ioux, de Marsens & de la Fontaine-André au Diocese de Lausanne, aux Religieux de S. François & de S. Augustin de Fribourg, de Pontaillier & de Nyons. Les Executeurs de sa volonté furēt Aymon Comte de Sauoye, Isabelle de Chalon Dame de Vaud sa Femme, les Euesques de Lausanne, de Geneue & de Belley, l'Abbé de Hautecombe, Amé Comte de Geneue son Neueu, Girard d'Orrons Chanoine de Syon, & François Prost de Virieu Doyen d'Oulx.

Louys de Sauoye épousa Isabelle de Chalon Dame de Ioigny, de Broyes & de Chauanes Fille de Iean de Chalon Seigneur d'Arlay (& non pas Comte d'Auxerre, comme a écrit du Buttet) Gouuerneur du Comté de Bourgogne & de Marguerite de Bourgogne. Du Chesne a douté de cette alliance & wanderburch l'a ignorée; elle est pourtant vraye. Ce Mariage se fit le 9 de Iuillet 1309. & fut la dotte de cette Princesse assignée sur la Terre de Ioigny. Depuis elle eut le Peage de Ioigny pour sa part en la Succession de Marguerite de Bourgogne sa Mere par Traitté fait auec Hugues de Chalon Seigneur d'Arlay son Frere, & les Seigneuries de Broyes & de Chauanes pour sa part de la succession de Iean de Chalon Euesque de Langres son Frere, dont elle traitta l'an 1343. auec Iean de Chalon Seigneur d'Arlay son Neueu.

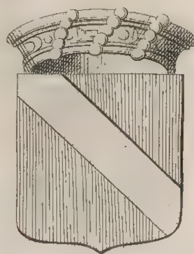
Hist. de Bourg. l. 4. ch. 32. Titr. de la Chambre des Com. de Sau. Titr. de l'Arch. de Turin.

Cette Isabelle de Chalon & Catherine de Sauoye sa Fille Dame de Vaud prirent le Chapitre de Lausanne sous leur protection, par Lettres du premier d'Octobre 1351.

Titr. de l'Archiue de Turin.

Pingon, wanderburch & du Buttet ont donné à ce Prince pour premiere Femme Caterine de Milan, Fille de Galeas Seigneur de Milan; ce qui n'est pas veritable: car Henninges, Onufre, Paul Ioue & tous les autres Historiens & Genealogistes de la Maison des Viscomtes Seigneurs de Milan n'en font aucune mention. Aussi est-il vray que Galeas Seigneur de Milan épousa Blanche de Sauoye Niece de Louys & Fille du Comte Amé VI. & ainsi le Baron de Vaud n'a pû épouser sa petite Niece, mesme auant qu'elle fut née.

Chalon. de gueules à la bande d'or.



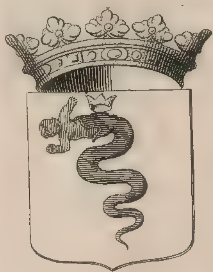
ENFANS

ENFANS DE LOVYS DE SAVOYE II. DV nom Baron de Vaud, & d'Isabelle de Chalon son Epouse.

I. Iean de Sauoye Baron de Vaud, mentionné cy-apres.

1333. II. Caterine de Sauoye Dame de Vaud, de Bugey & de Valromay, mariée l'an mil trois cents trente-trois auec Azzon Viscomte Seigneur de Milan & de Bresse en Italie, Fils de Galeas Seigneur de Milan. Paul Ioue parlant d'elle l'apelle *Dame tres-chaste*. Le Corio dit qu'elle estoit tres-belle & sage, & qu'à ses nopces furent faites des solemnités incroyables à Milan, & remarque encore qu'elle eut de tres riches presents, des Ambassadeurs de Venise, de Genes, du Marquis de Ferrare, des Princes de Verone, de Mantoüe, & des autres Princes d'Italie. Morigia s'est équiuoqué doublement en ce qu'il dit que ce Mariage se fit l'an 1337. & que Caterine estoit Fille du Duc de Sauoye: Elle eut dix mil florins d'or en dot, que Louys de Sauoye son Pere luy assigna sur les Chasteaux de Nyons & de Monts au Pays de Vaud.

Onufr Rom. Princip. Ping. Arb. Gent. In vita Acty Mediol. Princ. part 3. Hist. di Milano. Titre de l'Archiue de Turin.

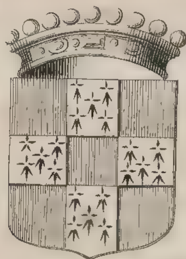


Milan d'argent à la Giure ou Viure d'azur à l'Enfant yssant de gueules.

1340. Aprés le decés d'Azzon, Caterine de Sauoye épousa au moys d'Octobre mil trois cents quarente Raoul de Brienne Comte d'Eu, & de Guynes, Connestable de France, mal surnommé de Nesle par Pingon & par Wanderburch, il estoit Fils de Raoul de Brienne Comte d'Eu & de Guynes, Connestable de France & de Ieane de Mello. Ce Mariage se fit par l'authorité du Roy Philippes le Bel, de la Reyne, & du Duc de Normandie au Montcel les Ponts saincte Maxence au mois d'Octobre mil trois cents quarante en faueur duquel Caterine eut en dot trente mil florins de Florence, dont dix mil furent payés comptant; cinq mil promis par le Roy, & pour les quinze mil restants Louys de Sauoye, & Isabelle de Chalon son Epouse remirent au Comte d'Eu neuf cents cinquante liures de rente en fonds de terre, que ladite Isabelle auoit à prendre sur le Tresor du Roy. Par lettres d'attée à Morges le 14. de May, & le 12. de Decembre 1345. Ell'eut pour doüaire quatre mil liures de rente au Comté de Guynes. Cette Princesse apres la disgrace de son Mary eut main leuée par lettres du Roy d'attées à Paris en l'an 1350. de mille liures de rente qu'elle auoit à prendre sur le tresor du Roy; & encore de la terre du Sauchey au Vicomté d'Arques Bailliage de Calais, nonobstant la confiscation qui auoit esté faite de tous les biens du Comte d'Eu.

Titre de l'Archiue de Turin. Du Chesne en l'Hist. de Guynes liu. 5. Registre de la Châcell. de Fr. n. 80. Titr. de la Chamb. des Com. de Paris

Brienne-Eu. 5. points de gueules équipollés à 4. d'hermines.



Titr. de l'Archiue de Turin.

Ce Mariage ne dura guieres, tellement qu'en troisiéme nopces Caterine de Sauoye eut pour Mary Guillaume de Flandre Comte de Namur Seigneur de l'Escluse, Fils de Iean de Flandres Comte de Nameur & de Marie d'Artois. Ce Mariage se fit à Seurre en Bourgogne au mois de Mars de l'an mil trois cents cinquante-deux. 1352.

Peu de iours apres il fut Arbitre d'vn differend suruenu entre Iean Seigneur d'Aubonne, & le Chapitre de Lausanne, à cause de quelques violences faites par les Sujets d'Aubonne aux Habitans de sainct Protez dependant dudit Chapitre, de l'aduis toutesfois de Iaques du Gumoins, d'Antoine de Vulliens Cheualiers, & de Guichard de Bourg Baillif de Lausanne nommés par Isabelle de Chalon Belle-Mere, & par Caterine de Sauoye Femme du Comte: Present Louys Seigneur de Neuf-Chastel, Guillaume de Grandson Seigneur de saincte Croix, & Iean de Blonay Baillif de Vaud, Aymé de Chastanay, & Guillaume de Dompierre Cheualiers.

Titre de la Maison de Montreuel.

Ce Comte de Namur en qualité de Seigneur de Vaud fit eschange auec Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement, & d'Aubonne l'an 1358. 1358. & luy remit la Ville & Seigneurie de Marchisie, & tout ce qu'il auoit és Villes & territoires de Gimel, Britignié & Longurel en Iustice, & en recompense Guillaume de la Baume luy delaissa les droits qu'il auoit à Begues, Corcelles & Dullié auec toute Iustice.

Flandres-Namur d'or au Lyon de sable au lambel de 5. pendans de gueules.



Titr. de la Chamb. des C. de Sauoye.

De ces trois Marys Catherine de Sauoye n'eut aucuns Enfans, ce qui la fit resoudre estant à Bellay au Palais Episcopal de vendre au Comte Verd les terres de Vaud, & ce qu'elle auoit en Bugey, & en Valromay le neufuiéme de Iuillet mil trois cents cinquante-neuf au prix de cent soixante mille florins d'or, de partie desquels le Comte donna pour cautions Galois de la Baume Seigneur de Valefin, Guillaume de la Baume son Fils Seigneur de l'Abbergement 1359.

l'Abbergement & d'Aubonne, Iean Seigneur de la Chambre, Hugues Seigneur de Gramont, François Seigneur de la Serra, Aymar de Beauuoir Seigneur de la Palu, Aymar de Seyssel Seigneur d'Aix, Louys de Riuoyre Seigneur de Domessin, & Humbert Bastard de Sauoye Seigneur d'Aruillars.

XII.

IEAN DE SAVOYE BARON DE VAVD, *Seigneur de Virieu le Grand, de Cordon, de Pierre-chastel, de Toucy & de Puysoye.*

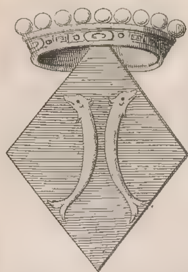
CHAPITRE XI.



CE Prince estant encore fort ieune suyuit Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon en la guerre qu'il fit à Amé V. Comte de Sauoye *Fastic.set. Gen.*
302. l'an 1302. & fut fait Cheualier auant la bataille, auec Hugard Seig. de Gex & le Seigneur de Beaujeu. Depuis il accompagna Louys de Sauoye Baron de Vaud son Pere au secours qu'il mena au Duc d'Austriche,
330. & se treuua en l'an 1330. à la fameuse bataille de Loupen. Vn Autheur Contemporain dit qu'il y fut tué, & a remarqué que Iean de Sauoye estoit en si bonne estime auprés des Bernois, qu'encore qu'il se fut aydé à leur faire la guerre, ils le regretterent apres sa mort. Neantmoins cét Historien, Iosias Simler & du Buttet se sont trompés de luy auoir donné la qualité de Comte de Sauoye, & de dire qu'il mourut à ce combat; car il seruit encore le Roy Philippes le Bel en la guerre de Flandres en l'an 1336. auec vn Cheualier & vnze
336. Escuyers. *Bilib Byr. de bel. Helu.l.1.* Titr. de la Chambre des Com. de Paris.

Il mourut toutesfois auant Louys de Sauoye son Pere, sans laisser aucuns Enfans, bien qu'il eut esté marié deux fois, & fut inhumé à Modon au Pays de Vaud.

En premieres nopces il se maria auec Ieane de Montbelliard, Fille de Iean de Montbelliard Seigneur de Montfaucon au Diocese de Besançon, & d'Agnes de Durnay Dame de Vuillafans (que Pingon a appellé Agnes d'Vriage) ce qui se fit par dispence du Pape Iean XXIII. à cause qu'ils estoient parents du troisiéme au quatriéme degré. *Ping. Arb. Gent.* Titr. de la Cham des Comp. de Sauoye.



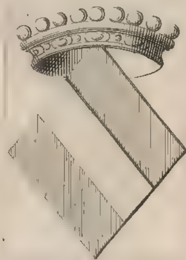
Montbelliard. d'azur à deux Bars adossés d'or.

Sa ſeconde Femme fut Marguerite de Chalon Dame de Toucy & de Puyſoye, Fille Aiſnée de Iean de Chalon II. du nom, Comte d'Auxerre & de Tonnerre, Seigneur de Rochefort, & d'Alix de Montbelliard. Ell'eut en dot dix mil liures Eſteuenans aſſignées ſur la Saunerie de Salins, & ſix cents liures de rente en Champagne & en Puyſoye. Du Cheſne n'a pas ſçeu le nom de la Mere de cette Princeſſe : Il a remarqué ſeulement que Marguerite de Beaujeu l'auoit nommée au Bapteſme, & qu'elle luy donna en augmentation de dot dix mil liures. Cette Alix de Montbelliard eſtoit Fille de Renaud de Bourgogne Comte de Montbelliard, & de Guillemette de Neuf-chaſtel.

Hiſt. de Bourg. l. 3. ch. 42. & aux obmiſſ. pag 705. Inuent. des Titr. du Comté de Bourg. Preuues pag. 639.

Ce mariage fut conclu au Chaſteau de Treffort par la negotiation d'Aymon Seigneur de la Serra au Pays de Vaud le 14. de Mars 1329. en preſence d'Aymon Comte de Sauoye, d'Edoüard Seigneur de Beaujeu, de Philippes de Vienne Seigneur de Pymont, de Beraud d'Andelot, de Galois de la Baume, de Iean Seigneur de Corgenon, de Philippes de Buſſy, de Girard Seigneur de Varax, dit *la Gueſpe*, de Lancelot de Chandée & autres. Marguerite de Chalon plaida long-temps contre les Enfans de Iean de Chalon III. du nom ſon Frere, pour auoir partage des Comtés d'Auxerre & de Tonnerre. Ell'eut pour ſon doüaire les Chaſteaux & Seigneuries de Virieu le Grand, de Cordon & de Pierre-Chaſtel en Bugey, dont elle fit depuis ceſſion au Comte Verd par Titre du 18. de Nouembre 1366. & deceda à Paris l'11. d'Octobre 1378. & giſt en l'Egliſe des Chartreux. 1329.

Hiſt. de Breſſe & de Bugey. du Cheſne *loco cit.*



Chalon. de gueules à la bande d'or.

Decade 2. liu. 7.

Du Buttet en ſon Hiſtoire de Sauoye M. S. a crû que ce Iean de Sauoye eſtoit Fils d'Amé Comte de Sauoye, ſurnommé *Le Grand*, & a ignoré ſa ſeconde alliance.

Fin du troiſiéme Liure.

HISTOIRE

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA ROYALE MAISON DE SAVOYE,

Liure quatriéme.

CONTENANT LES GENEALOGIES des Enfans Naturels de la Royale Maison de Sauoye.

Les

Les Comtes de Tendes & de Sommeriue
Marquis de Villars.

Les Comtes de Raconis & de Pancalier
Seigneurs de Cauours.

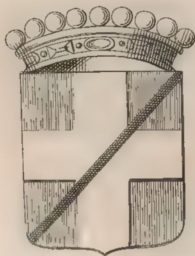
Les Comtes de Collegno.

Les Seigneurs d'Aruillars & de Molettes.

Les Seigneurs de Busque.



LES COMTES DE TENDE, de Sommeriue & de Beaufort, Marquis de Villars & de Miribel.



De gueules à la Croix d'argent qui eſt de Sauoye. René de Sauoye auant ſa legitimation portoit la barre de ſable brochant ſur le tout pour briſure.



I.

RENE' LEGITIME' DE SAVOYE, Comte de Villars, de Tende, de Sommeriue, & de Beaufort en Anjou, Baron de Precigny, Seigneur d'Aspremont, de Gordans, de S. Iulien, de Virieu le Grand, de Verruë & de Ferrieres-Larçon, Cheualier de l'Ordre de S. Michel, Grand Maistre de France, Gouuerneur & grand Seneschal de Prouence.

CHAPITRE I.

1497. CE Prince ayant esté auoüé par le Duc Philippes pour son Fils naturel; le Duc Philibert par Patentes dattées à S. Iean de Maurienne le 19. de Nouembre 1497. luy donna pour son Appannage le Comté de Villars en Bresse, & les Seigneuries d'Aspremont & de Gordans: Ce qui luy fut confirmé par vne autre Patente dattée à Geneue au Palais
1500. Episcopal le premier de Septembre 1500. où furent comprises les Seigneuries de S. Iulien sus Reyssouse en Bresse, & de Virieu le Grand en Bugey; Presents Iean Seigneur de Chales Gouuerneur de Bresse, premier Chambellan de Sauoye, Antoine de Gingin Seigneur de Diuonne President du Conseil, Laurent de Correuod Escuyer du Duc, Claude de Balaison Chambellan, &
1500. Iean de Noyelles General des Finances. *Iuuenal. de Aquin.*

Cette mesme année le Prince luy donna la Lieutenance Generale de ses Estats, mais il ne la garda pas long-temps; car le Duc s'estant marié auec Marguerite d'Austriche, cette Princesse prit d'abord auersion contre René, parce qu'ayant esté éleué en sa ieunesse en France, il y auoit toute son inclination; & Marguerite, qui ne pouuoit oublier l'iniure qu'elle auoit reçeuë du Roy Charles VIII. haïssoit & la France & ceux qui auoient le cœur François. *Apol. pour la Maison de Sauoye.* Elle rendit donc René odieux au Duc, fit passer sa conduite pour vne tyrannie, sa preuoyance pour des pratiques dangereuses, ses aduis pour des feintes, ses bons conseils pour des desseins pestilents; & cette grande authorité pour vn partage de l'Estat. René auoit entre ses mains, comme en depost, la Fille de Philippes de Vigon riche heritiere, que deux Gentils-hommes Piemontois vouloient auoir à Femme, & en plaidoient à Rome. *Iuuen. de Aquin.* L'vn estoit, Philippes des Comtes de Valpergue, & l'autre Augustin Ferrero Fils de Sebastien Ferrero Seigneur de Gallianico. Marguerite qui vouloit fauoriser Valpergue, ordonna qu'elle luy seroit remise: René s'en excusoit, parceque le procés n'estoit pas iugé; neantmoins il fallut obeyr. Ainsi le Comte de Villars preuoyant qu'il n'auroit point de satisfaction de demeurer en Sauoye ayant la Duchesse pour ennemie, medita sa retraitte en France, & accompagna le
1502. Roy Louys XII. à l'entrée solemnelle qu'il fit à Gennes l'an 1502. mais il

executa le dessein de sa retraitte plustost qu'il ne croyoit. Le Duc l'auoit legitimé, & le Pape auoit authorisé la legitimation à la priere du Roy Louys XII. Marguerite sous main en écriuit à l'Empereur Maximilian son Pere, qui par Patentes du 14. May de l'an 1502. cassa la legitimatiõ. Le Duc au lieu de s'y opposer pour soustenir ce qu'il auoit fait, en ordonna la publication par Lettres du mois de Septembre de l'an 1503. irrité que René s'estoit seruy à Rome de la faueur du Roy, sans y auoir employé la sienne. Le Comte de Villars qui eut aduis de cette resolution se retira en France auprés de Louyse de Sauoye Comtesse d'Angoulesme sa Sœur. sur cela on luy fit son procez comme criminel de leze Majesté, & on luy confisqua ses biens.

Titt. du Chasteau de Nice. — 1502. — 1503.

Le Duc Philibert estant mort l'an 1504. René sollicita son restablissement auprés de Charles le Bon son Frere: Le Roy en écriuit, & Louyse de Sauoye en fit de grandes instances: Le Duc y estoit disposé, mais vne Lettre de l'Empereur dattée à Lints le 28. de Decembre 1505. en retarda l'effet. D'ailleurs, le Comté de Villars & la Seigneurie de Gordans qui estoient de l'Appannage de René, auoient esté remis à Marguerite d'Austriche Duchesse Doüairiere de Sauoye pour son doüaire, par Traitté que le Duc Charles auoit fait auec elle. Neantmoins la deference que le Duc voulut rendre aux prieres du Roy, le fit consentir, que George Cardinal d'Amboyse Legat en France, & Louyse de Sauoye Comtesse d'Angoulesme connussent de ce different, & prononçassent sur les pretentions de René, ce qu'ils firent le 23. de Iuin 1506. & leur aduis fut, que le Duc deuoit restablir René en tous ses biens, & casser les Arrests que le Senat de Chambery auoit rendus contre luy. Mais cela ne fut pas executé, à cause des empeschements qu'y apporta la Duchesse Marguerite. Cela osta toute esperance de retour au Comte de Villars, qui en conçeut vn si grand despit, que pour s'en vanger il jetta les semences des maux, qui quelque temps apres déchirerent cét Estat.

Titt. de l'Archiue de Turin. — 1505. Titre de la Chambre des Comptes de Sauoye. — 1506.

Ainsi René s'attacha entierement au seruice du Roy Louys XII. qui luy donna les charges de Gouuerneur & de Seneschal de Prouence; & apres la mort du Roy son credit & son authorité s'augmenterent en la Cour de France, parce qu'il estoit aymé & fauorisé de Louyse de Sauoye Mere du Roy François I. Il assista l'an 1515. auec tous les Princes, Prelats & Grands Seigneurs du Royaume à la ceremonie qui se fit à Amboyse pour le Baptesme de François Daufin de France. Et comme le Roy eut pris resolution de faire alliance auec les Suisses, de peur qu'ils ne s'opposassent au dessein qu'il auoit pour la conqueste du Duché de Milan. Il enuoya en Suisse le Comte de Villars & le Seigneur de Lautrec à la Iournée de Galera, pour seconder Charles Duc de Sauoye qui en auoit ébauché le Traitté; mais le Cardinal de Syon n'y ayant pas voulu consentir, le Roy fut obligé de leur donner bataille à Marignan, où René combattit tousiours auprés de la personne de Sa Majesté.

Nostrad. hist. de Prouence. — 1515. Mem. de du Bellay. Du Pleix hist. de France. — 1515.

Durant le sejour que le Roy fit à Milan, les Venitiens assiegerent Bresse, & ayants besoin de secours apres la mort de Barthelemy d'Aluiane leur General, Sa Majesté leur enuoya sept cents Lances & sept mil Allemans sous la conduite du Comte de Villars & de Theodore Triuulce Comte de Melcio.

L'an 1519. le Roy, pour reconnoistre le merite & les seruices de René, luy donna la charge de Grand Maistre de sa Maison, vacante par le decés du Seigneur de Boysi, & le renuoya en Suisse l'an 1521. pour faire vn nouueau Traitté auec les Cantons, afin de les engager à seruir Sa Majesté au dessein qu'elle auoit fait de la conqueste du Duché de Milan. En ce voyage René auoit cinq cents cheuaux à sa suite, & eut ordre du Roy de faire vne leuée de seize mille Suisses pour mener à Lautrec qui estoit à Milan: Et auec René furent encore commandés le Mareschal de Chabannes & le Seigneur de Montmorency. Il conduisit

1519. Mem. de du Belley. — 1521.

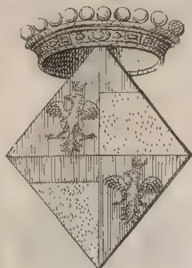
522. conduisit les Trouppes qu'il auoit leuées en Suisse au Duché de Milan, & se treuua à la Iournée de la Bicoque.

523. Le 18. de Iuillet 1523. il fit hommage au Roy de la Baronnie de Precigny & de la Seigneurie de Ferrieres-Larçon en Touraine, & assista en qualité de Grand Maistre de France à plusieurs Conseils tenus à Paris par François I. la mesme année, contre Charles V. éleu Empereur pour la Commise des Comtés de Flandres & d'Artois, & cõtre Charles Duc de Bourbon, à cause de sa reuolte. Il fut mesmes enuoyé en Bourbonnois auec le Seigneur de la Palice & quatre mil hommes de pied & six cents cheuaux, pour se saisir des meilleures places & les asseurer en l'obeyssance du Roy. *Mem. de Mr. l'Abbé de Villeloin* *M. S. Du Tillet.* *Hist. Disc.*

524. Enfin le Roy estant allé en personne en Italie pour recouurer le Duché de Milan l'an 1524. & donné bataille aux Imperiaux à Pauie, le Comte de Villars y fut blessé, pris prisonnier, & mourut depuis de ses blessures. *Mem. du Bel l. 2.*

Ce fut vn Prince fort pieux : l'Eglise de Nostre Dame de Mians en Sauoye si celebre par ses miracles, a esté bastie en partie à ses despens. Il fit encore bastir l'Eglise de Nostre Dame des Anges d'Antibe. Son Testament fut fait au Chasteau de Marro le 4. de Iuin 1511. *Foderé hist. des Conuents de S. Fran.*

Quant à son Alliance elle fut fort Illustre, car le 10. de Feurier 1498. il épousa Anne de Lascaris Comtesse de Tende Vefue de Louys Seigneur de Clermont Vicomte de Nebouson, Fils de Tristan de Clermont Seigneur & Vicomte desdits lieux, & de Caterine d'Amboyse. Elle estoit Fille de Iean-Antoine de Lascaris Comte de Tende & de Vintimille Seigneur de Marro Prela, Ville-neufue & Menthon, & d'Isabeau d'Anglure. Ces Comtes de Tendes estoient yssus des Lascaris Princes Grecs, qui ont possedé autrefois l'Empire de Constantinople. Ce fut en suite de ce mariage que le Comte de Tende Pere d'Anne le 28. de Ianuier 1501. luy fit donation de tous ses biens. *Titr. de la Maison d'Vrfé.* *Mem. M. S. de Mr. de Peyrese.*



Lascaris-Tende. écartelé au 1. & 4. d'or à l'Aigle de sable, bequé, membré & couronné de gueules au 2. & 3. de gueules au chef d'or.

De ce mariage René de Sauoye eut cinq Enfans qui suiuent.

I. Claude de Sauoye Comte de Tende, qui continua la Ligne.

II. Honorat de Sauoye Marquis de Villars, qui fit la Branche des Marquis de Villars, dont nous parlerons en son ordre.

III. Magdelaine de Sauoye, mariée à S. Germain en Laye le 10. de Ianuier 1526. auec Anne Duc de Montmorency, Pair, premier Baron, Mareschal, Grand Maistre & Connestable de France, Cheualier des Ordres de S. Michel & de la Iartiere, Comte de Dammartin & de Beaumont sur Oyse, Vicomte de Melun & de Monstreüil, Gouuerneur de Languedoc. Ce mariage *Hist. de Montm.*

ſe fit en preſence du Roy & de Louyſe de Sauoye Ducheſſe d'Angouleſme ſa Mere. Anne de Laſcaris Mere de l'Eſpouſe, luy donna en dot cinquante mille liures, & le Roy autant; & outre ce la Baronnie de Feré en Tardenois & de Montberon, & Louyſe de Sauoye la Seigneurie de Montdeuis.

Montmorency. d'or à la Croix de gueules cantonnée de ſeize Alerions d'azur.



Hilarion de Coſte. Ceremon. de France.

Cette Princeſſe fut doüée de tant de vertus & de rares qualités, qu'vn des curieux Eſcriuains de ce ſiecle luy a donné place parmy les Dames Illuſtres. Vn autre a dit que ſon Alliance fut cauſe des grandes charges & dignités qu'eut le Conneſtable de Montmorency ſon Mary. Le Roy Charles IX. eut tant d'eſtime pour elle, qu'il l'eſtablit premiere Dame d'honneur de la Reyne Elizabeth d'Auſtriche ſon Eſpouſe. Elle aſſiſta en cette qualité à la ceremonie de ſon Sacre & de ſon Couronnement, & à l'entrée qu'elle fit à Paris l'an 1571. 1571.

Vignier hiſt. de Luxemb. ch.57.

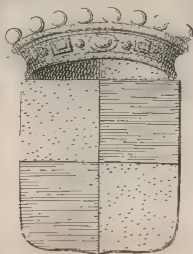
IV. Marguerite de Sauoye Eſpouſe d'Antoine de Luxembourg II. du nom, Comte de Brienne & de Ligny, Baron de Rameru & de Piney, Vicomte de Machaut Seigneur de Tingry, Fils de Charles de Luxembourg Comte de Brienne, de Ligny & de Roucy, & de Charlotte d'Eſtouteville. Leur mariage ſe fit de l'authorité du Roy François premier à Cremieu en Daufiné le 7. de Mars 1535. auquel aſſiſta Sa Majeſté; ſon Mary deceda l'an 1557. L'an 1559. 1535. elle fit hommage au Roy Henry II. du Vicomté de Machaut, tant à ſon nom, que comme ayant le bail de ſes Enfans. 1559.

Luxembourg. d'argent au Lyon de gueules, armé, lampaſsé & couronnè d'or à la queuë fourchée ou paſsée en ſautoir.



V. Iſabeau de Sauoye, Femme de René de Baſtarnay, Cheualier, Comte de Bouchage, Baron d'Anthon & d'Auberiue, Seigneur de Montreſor, de Boiſ-doré en Touraine, & de Moulins en Berry, Chambellan du Roy, Fils de François de Baſtarnay, Cheualier, Baron de Bouchage & d'Anthon, Seigneur de

de Montresor, & de Françoise de Maillé Fille de François Seigneur de Maillé, & de Marguerite de Rohan. Ce François de Bastarnay estoit Fils d'Imbert de Bastarnay Seigneur de Bouchage, & de Georgette de Montchenu.



Bastarnay écartelé d'or & d'azur.

René de Bastarnay & Isabelle de Sauoye sa Femme sont inhumés en l'Eglise Collegiale de Montresor. Mem. M. S. de Mr. l'Abbé de Villeloin.

II.

CLAVDE DE SAVOYE COMTE DE Tende & de Sommeriue; Seigneur de Marro & de Prela, Gouuerneur & Grand Seneschal de Prouence.

CHAPITRE II.

IL rendit de notables seruices à la Couronne de France en la guerre que l'Empereur Charles V. fit en Prouence. A la prise de Veillane en Piemont par Henry Daufin de France, il estoit General des Suisses. Du Pleix hist. de Fr.

Le Duc Emanuel-Philibert par ses Patentes dattées à Riuoles le 22. de Ianuier 1562. verifiées en la Chambre des Comptes de Sauoye & au Senat de Turin le 14. de May suyuant, & le 28. d'Avril 1563. le declara & ses descendants Masles capables de succeder au Duché de Sauoye en leur rang, par l'extinction de la ligne directe. Tomb. des person. Illustr. pag. 63.

Pendant les guerres ciuiles de France, il mena l'an 1569. en l'Armée du Duc d'Anjou trois mille hommes de pied & quelque compagnies de Caualerie de Daufiné & de Prouence. Du Pleix hist. de Fr.

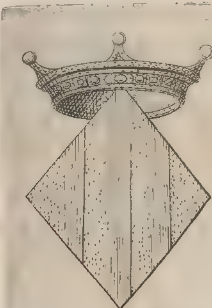
Il fut marié deux fois: Premierement auec Marie de Chabanes Fille de Iaques de Chabanes Seigneur de la Pallice, Grand Maistre & Mareschal de France, & de Marie de Melun.

En



Chabanes de gueule au Lyon d'Hermines couronné d'or.

En ſecondes nopces il épouſa Françoiſe de Foix, Fille de Iean de Foix Vicomte de Meille, Seigneur de Gurſon, & d'Anne de Villeneuue Marquiſe de Trans.



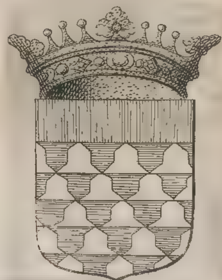
Foix. d'or à 3. pals de gueules.

ENFANS DV PREMIER LICT.

I. Honorat de Sauoye Comte de Tende qui ſuit.

II. René de Sauoye Baron de Cypierre mort ſans lignée.

III. Renée de Sauoye Marquiſe de Baugé, Eſpouſe de Iaques Seigneur d'Vrfé, de la Baſtie, & de S. Iuſt en Cheualet, Cheualier de l'Ordre de S. Michel, Gouuerneur & Baillif de Foreſt, Fils de Claude Seigneur d'Vrfé, de S. Iuſt, de Buſſy & d'autres places, Gouuerneur & Baillif de Foreſts, Gouuerneur des Enfans de France, Ambaſſadeur à Rome, & de Ieanne de Balſaç d'Entraigues.

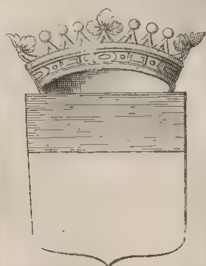


Vrfé. vairé au chef de gueules.

ENFANS

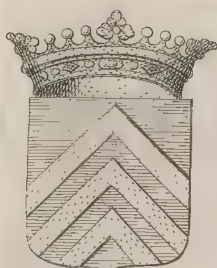
ENFANS DV SECOND LICT.

IV. Anne de Sauoye mariée trois fois : Sçauoir auec Iaques de Saluces Seigneur de Cardé, Fils de Iean-François Marie de Saluces Seigneur de Cardé, & de Philiberte-Blanche de Miolans.



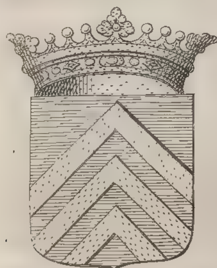
Saluces-Cardé, d'argent au chef d'azur.

Puis auec Antoine de Clermont-d'Amboyſe Marquis de Renel.



Clermont d'Amboyſe. d'azur à 3. chevrons d'or.

Et finalement auec George de Clermont Marquis de Gallerandes, Fils de Louys Seigneur de Clermont & de Gallerandes, & de Renée d'Amboyſe.



Clemont Gallerandes. de meſme que Clermont d'Amboyſe.

III.

HONORAT DE SAVOYE COMTE DE Tende & de Sommeriue, Seigneur de Maro & de Prela, Cheualier de l'Ordre du Roy, Grand Seneschal, & Gouuerneur de Prouence.

CHAPITRE III.

Mr. de Ruffy hist. de Marseille.



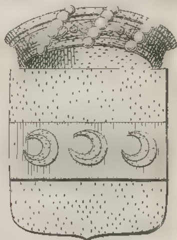
IL nasquit à Marseille l'an 1538. ainsi qu'a remarqué vn Historien de nostre temps qui le met au rang des Hommes Illustres que cette Ville a produits; aussi fut-il extraordinairement aymé des Prouençaux: Et ayant fait dessein de donner la tranquillité à cette Prouince pendant la plus grande fureur de nos guerres ciuiles, & de faire reconnoistre le Roy par tout; il mit sur pied vne petite Armée auec laquelle il prit Orange & Cysteron, nonobstant les efforts de Montbrun Chef des Religionnaires. Depuis ayant pourueu à son Gouuernement sur le nouueau feu des guerres ciuiles l'an 1566. il alla joindre l'Armée du Roy auec trois mille Prouençaux, où il seruit vtilement. Vn Historien François le loüe de s'estre genereusement opposé à tous les desseins qu'eurent les Religionnaires de troubler la Prouence. 1538. 1566.

Du Pleix hist. de Fr.

Nostrad. Il mourut le 8. d'Octobre 1572. extremement regretté par les vertus qui éclattoient en sa personne. Car, outre la beauté du visage & vne mine fort majestueuse, digne du Sang dont il estoit yssu, il estoit courageux, hardy, gratieux & accessible. Il ne laissa aucuns Enfans, bien qu'il eut esté marié deux fois. 1572.

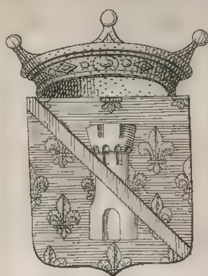
La premiere, auec Clarice Strozzy, Fille de Pierre Strozzy, Mareschal de France, Lieutenant General du Roy Henry II. en Italie, & de Laudamine de Medicis.

Strozzy, d'or à la fasce de gueules chargée de trois Croissans tournés d'or.



Iustel hist. de la Maison d'Auuerg. Et la seconde, auec Magdelaine de la Tour-Turenne, Fille de François de la Tour III. du nom Vicomte de Turenne, & d'Eleonor de Montmorency. Ce mariage fut arresté au Chasteau d'Amboyse le 1. de Ianuier 1572.

LES



La Tour-Turenne. ſemé de France à la Tour d'argent au baſton de gueules brochant ſur le tout



LES MARQVIS DE VILLARS
& de Miribel.

IV.

HONORAT DE SAVOYE II. DV NOM, Cheualier de l'Ordre du Roy, Marquis de Villars, Comte de Tende & de Sommeriue, Baron de Precigny & d'Hauuet, Seigneur de Loyes, de Marro, Prela & de Ferrieres-Larçon, Mareſchal & Amiral de France, Gouuerneur de Guyenne & de Prouence, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & Capitaine de cent hommes d'armes de ſes Ordonnances.

CHAPITRE IV.

IL eſtoit le ſecond des Enfans de René de Sauoye Comte de Villars, & d'Anne de Laſcaris, qui ne ceda en rien à la vertu & à la generoſité de ſon Pere. Inuent. des Titr. de la Maiſon de Neuers.

46. Le 26. de Nouembre 1546. il fit hommage au Roy Henry II. de la Baronnie de Precigny & de la Seigneurie de Ferrieres-Larçon.

53. Il ſuiuit Sa Majeſté l'an 1553. au voyage & en la guerre de Lorraine, & fut enuoyé par le Roy auec le Seigneur de Montmorency & le Comte Ringraff pour faire le degaſt autour de Teroüenne, & depuis à Ausbourg pour faire vne negotiation de conſequence auec Maurice Duc de Saxe. Il ſe treuua dans Heſdin lors qu'Emanuel-Philibert de Sauoye Prince de Piemont, Lieutenant General de l'Armée de l'Empereur le prit. Il fut auſſi à la bataille de S. Quentin, & y fut bleſſé; & apres la deroute de l'Armée Françoiſe il eut ordre de ſe jetter dans Laon en Laonnois auec le Prince de Condé & le Seigneur de Montmorency. Depuis il entra dans Corbie aſſiegé par les Imperiaux auec trois cents hommes d'armes, & en empecha la priſe. Thuan. Du Pleix hiſt. de Fr. Thuan. Montluc.

63. Le Duc de Sauoye erigea en ſa faueur le Comté de Villars en Marquiſat, par Patentes dattées à Turin le 13. de Iuin 1563. Hiſt. de Breſſe & Bugey.

65. Il ſuiuit le Roy Charles IX. au voyage de Bayonne l'an 1565. Les ſeruices qu'il rendit à la France en tous les employs qu'il eut, luy procurerent les principales charges de l'Eſtat; Sçauoir celles de Mareſchal de France & Du Pleix.

 d'Amiral.

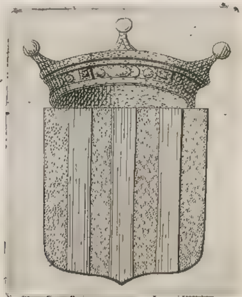
d'Amiral. Il fut installé en la seconde le 14. d'Aoust 1572. apres la mort de l'Amiral de Coligny. Et l'an 1573. le Roy l'enuoya en Guyenne Lieutenant General du Roy de Nauarre auec vne Armée de huit mil hommes de pied & de deux mille cheuaux, où il fit des exploits signalés, & prit plusieurs Villes en Quercy. 1572. 1573.

Thuan. Du Pleix.

Il deceda à Paris l'an 1580. Sa Deuise estoit l'Image de la Fortune, portant vne Banniere aux Armes de Sauoye, auec ces mots, *Dieu pour Guyde*, pour monstrer qu'en l'instabilité des choses du monde, il n'est rien de plus seur que la Prouidence & la conduite de Dieu. 1580.

Son mariage fut auec Françoise de Foix, Fille vnique & Heritiere d'Alain de Foix, Vicomte de Castillon, & de Françoise de Montpesat.

Foix. comme cy-deuant



Il n'eut qu'vne seule Fille de ce mariage, sçauoir.



III.

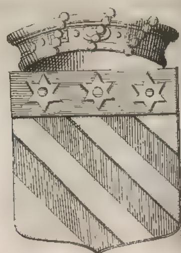
HENRYE DE SAVOYE, MARQVISE de Villars & de Miribel, Comtesse de Tende & de Montpesat, Vicomtesse de Castillon, Dame de Marro, de Prela, de Gordans, Loyes, Hauuet & Loyettes, Certes & Busen, Baronne d'Eguillon, de Madaillan & de S. Liarade.

CHAPITRE V.



ELLE fut mariée deux fois : Premierement, auec Melchior des Prez, Cheualier, Seigneur de Montpesat & du Fou, Seneschal de Poytou, & Gouuerneur de Guyenne, Fils d'Antoine des Prez Seigneur de Montpesat, Mareschal de France, & Lieutenant General pour le Roy en Guyenne.

En



Des Prez-Montpezat. d'or à 3. bandes de gueules au chef d'azur chargé de 3. molettes d'argent.

En ſecondes nopces elle épouſa Charles de Lorraine Duc de Mayenne, Pair & Grand Chambellan de France, Fils de François de Lorraine Duc de Guyſe, & d'Anne d'Eſt le 3. de Iuillet 1576. en la preſence du Roy Henry III. de Caterine de Medicis Reyne de France ; des Cardinaux de Bourbon & de Guyſe, des Ducs de Nemours, de Guyſe & d'Aumale. Preuues pag. 644.

576.

579.

Ce fut de l'authorité de ce ſecond Mary que le 21. d'Octobre 1579. elle remit à S. A. de Sauoye le Comté de Tende, les Seigneuries de Marro & de Prela, & les droits qu'elle auoit ſur les Comtés de Vintimille & d'Oneille, moyennant les Seigneuries de Miribel & de Satonay en Breſſe ; & celle de Loyettes en Bugey, qui furent erigées en Marquiſat ſous le Titre de Miribel. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.

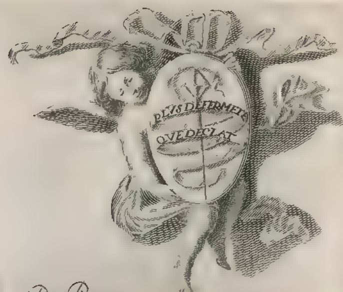


Lorraine-Mayenne.

couppé de huit pieces, quatre en chef, & quatre en pointe, la premiere du chef, de Hongrie qui eſt faſcé d'argent & de gueules, la 2. de Naples-Sicile qui eſt de France au Lambel de gueules, la 3. de Ieruſalem qui eſt d'argent à la Croix potencée d'or, cantonnée de quatre Croix couppées de meſme, la 4. d'Arragon qui eſt d'or à quatre pals de gueules, la premiere de la pointe d'Anjou qui eſt de France à la bordure de gueules, la 2. de Gueldres qui eſt d'azur au Lyon contourné d'or armé & couronné de gueules, la 3. de Iulliers qui eſt d'or au Lyon de ſable, la 4. de Bar qui eſt d'azur à deux bars adoſsés, ſemé de Croix recroiſettées au pied fiché de meſmes ſur le tout d'or à la bande de gueules chargée de trois Alerions d'argent qui eſt de Lorraine, le tout briſé d'vn lambel de gueules.

Ell'eut pluſieurs Enfans de ces deux Marys, dont l'Aiſné fut Emanuel-Philibert des Prez, Marquis de Villars, qui prit le Surnom de Sauoye, à cauſe de ſa Mere, & qui mourut ſans Enfans, de Leonor de Thomaſſin, Veſue de Claude de Vergy, Comte de Champlite, Gouuerneur du Comté de Bourgogne, Fille de René de Thomaſſin, dit de S. Barthelemy, Cheualier, Seigneur de Montmartin, Miribel, Corby, & de Ieane de Vaudetar.

Hiſt. de Vergy.





LES COMTES DE RACONIS & de Pancalier, Marquis de la Chiuſe & Seigneurs de Cauours.



De Sauoye au baſton d'azur brochant ſur le tout.

Louys Baſtard d'Achaye Souche de cette Branche, porta du commencement le filet de ſable en barre, & quelquesfois chargeoit la Croix de cinq croiſettes: Mais ſes Succeſſeurs par permiſſion du Duc Louys prirent les Armes des Princes d'Achaye, qui ſont de Sauoye au baſton d'azur brochant ſur le tout.

Pour Cimier vn Lyon d'or.

Suppoſts, deux vergettes ou eſpouſſettes d'or.

Deuiſe, *Tout net*, pour ſignifier que le Souuerain leur ayant permis de porter les Armes pures des Princes d'Achaye & de la Morée, dont ils deſcendoient: Il n'y auoit rien à dire en leur origine.

LOVYS

I.

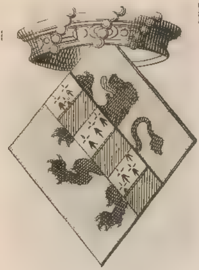
LOVYS BASTARD D'ACHAYE, Seigneur de Raconis, de Pancalier, de Cauours, de Moille-brune, & de Chasteau-Regnier, Mareschal de Sauoye, & Cheualier de l'Ordre du Collier.

CHAPITRE VI.

NOVS auons dit cy-dessus, que Louys de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée deceda sans Enfans legitimes, & qu'il laissa ce Fils naturel qui fut nommé Louys comme luy, à qui il donna les Seigneuries de Raconis, de Pancalier, de Moille-brune & de Chasteau-Regnier en Piemont pour son Appannage.

Le Duc Amé VIII. pour reconnoissance de ses seruices luy donna aussi l'an 1433. le Chasteau, Ville & Chastellainie de Cauours en Piemont, à la reserue de la Souueraineté & du ressort. Il fut Mareschal de Sauoye & Cheualier de l'Ordre du Collier, dignités des plus éminentes de Sauoye qui marquent l'estime en laquelle il estoit. Mem. M.S. de Mr. du Puy.

Le 3. de Nouembre 1412. il épousa Alix de Montbel, Fille de Guygues de Montbel, Cheualier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, & de Caterine de Maubec sa seconde Femme; presents Iean de Boczesel Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, Commandeur de Ville-franche, Claude d'Orly Commandeur de S. Antoine de Chambery, Pierre de Seyssel, Cheualier, Seigneur de S. Cassin & d'Aiguebellette, Guillaume de Grolée, Cheualier, Seigneur de Neyrieu & de Iuys, Louys de Riuoyre, Seigneur de Gerbais, Guillaume de Cordon, Seigneur des Marches, Pierre de Cordon son Frere, Seigneur de la Barre, Cheualiers, Pierre de Riuoyre, Seigneur de Domessin, & Boucicaud de Rauays, Seigneur de S. Mauris. Hist. de Bresse & de Bugey.



Montbel-Entremonts. d'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueules à la bande componée d'hermines & de gueules de six pieces.

De ce mariage sortirent deux Fils & vne Fille, sçauoir.

I. François de Sauoye, Seigneur de Raconis, qui continua la ligne.

II. Louys de Sauoye, Cheualier, Seigneur de Cauours, d'Ozasque, de Pancalier & de Chasteau-Regnier en partie viuant 1461. Il fut Pere de Iean-François de Sauoye, Cheualier, Seigneur de Cauours & de Pancalier, qui

 épousa

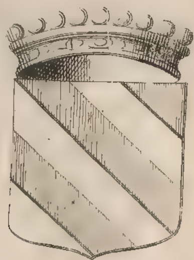
épouſa Aymée de Montbel, Fille de Charles de Montbel, Cheualier, Seigneur du Montelier & de Nattage, & de Françoiſe de Chiel.

Montbel.



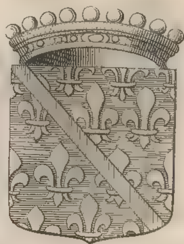
Il ne laiſſa qu'vne Fille appellée Beatrix de Sauoye, Eſpouſe de Charles-Manfroy, Comte de Luzerne.

Luzerne. bandé d'argent & de gueules de ſix pieces.



III. Marie de Sauoye alliée auec Aymé Comte de la Chambre, de Leüille & de Dammartin, Vicomte de Maurienne, Fils de Iean de Seyſſel, Cheualier, Seigneur de Barjat & de la Rochette, Mareſchal de Sauoye, & de Marguerite de la Chambre.

La Chambre. d'azur ſemé de fleurs de Lys d'or à la bande de gueules brochant ſur le tout.

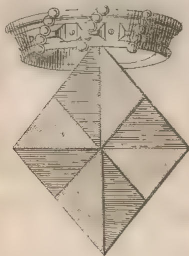


FRANCOIS

II.
FRANCOIS DE SAVOYE CHEVALIER, *Seigneur de Raconis & de Pancalier.*

CHAPITRE VII.

APRES le decés de Louys Seigneur de Raconis ſon Pere, il fit hommage auec Louys de Sauoye ſon Frere le 27. de Mars 1461. à Louys Duc de Sauoye de toutes les Terres qu'ils poſſedoient en Piemont de la Succeſſion de leur Pere. Sçauoir François, des Seigneuries de Raconis & de Moille-brune, de la moitié de Pancalier & de Chaſteau-Regnier. Et Louys, des Chaſteaux de Cauours & d'Ozaſque, de l'autre moitié de Pancalier & de Chaſteau-Regnier. Il épouſa Caterine de Seyſſel la ieune, Fille de Iean de Seyſſel Cheualier, Seigneur de Barjat & de la Rochette Mareſchal de Sauoye & de Marguerite de la Chambre. Titr. de l'Archiue de Turin.

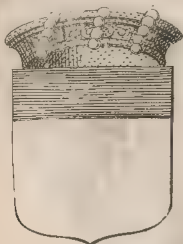


Seyſſel. gyronné d'or & d'azur de huit pieces.

Il n'eut qu'vn Fils & vne Fille.

I. Claude de Sauoye Seigneur de Raconis qui ſuit.

II. Marie de Sauoye mariée à Geoffroy de Riuerol des Comtes de S. Martin, puis à Geoffroy Fauria Gentil-homme de Final. Et finalement à Manfroy de Saluces Cheualier, Seigneur de Cardé. Mem. M. S. de Mr. l'Eu. de Saluces



Saluces-Cardé. d'argent au chef d'azur.

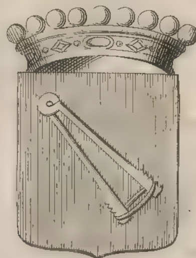


III.

CLAVDE DE SAVOYE, SEIGNEVR de Raconis, Cheualier de l'Ordre du Collier, Mareschal de Sauoye.

CHAPITRE VIII.


IL épousa Hyppolite Borromée, Fille de Iean Borromée, Comte d'Arona, Gentil-homme Milanois.



Borromée de gueles à la moraille mise en bande d'argent.

Il eut deux Masles de cette Femme.

I. Bernardin de Sauoye, Seigneur de Raconis, mentionné cy-apres.

II. Antoine-Louys de Sauoye, Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem l'an 1524.

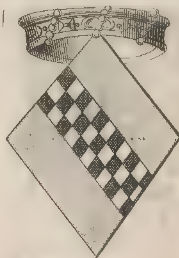


IV.

BERNARDIN DE SAVOYE, Cheualier, Seigneur de Raconis & de Pancalier.

CHAPITRE IX.


IL s'allia par mariage auec Violante Adorne, d'vne des plus Illustres Familles de Genes.



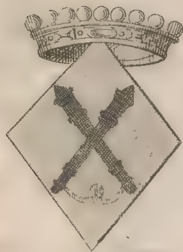
Adorne. d'or à la bande échiquerée d'argent & de sable de 3. traits.

Cette Femme luy procrea cinq Masles.

I. Louys de Sauoye, Seigneur de Raconis, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, mort sans alliance.

II. Philippes de Sauoye, Comte de Raconis, qui continua la ligne.

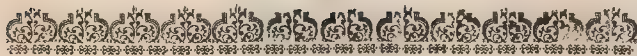
III. Claude de Sauoye, Comte de Pancalier, Sommelier de corps de S. A. & Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, qui eut pour Femme Marie de Gondy Comtesse de S. Triuier, premiere Dame d'honneur de Marguerite de France, Duchesse de Sauoye & de Berry, Gouuernante de la Personne & de la Maison de Charles-Emanuel de Sauoye Prince de Piemont, & Fille d'Antoine de Gondy, Seigneur du Peron & de Toyssey, & de Marie de Pierre-viue, dont il n'eut point d'Enfans.



Gondy. d'or à deux masses d'armes de sable passées en sautoir, & liées de gueules.

IV. Charles de Sauoye.

V. François de Sauoye.



V.

PHILIPPES DE SAVOYE, COMTE de Raconis, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade.

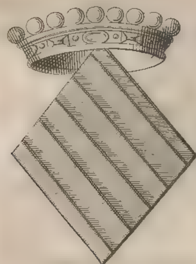
CHAPITRE X.



C'Est luy qui fut deputé l'an 1560. auec George Coste Comte de la Trinité, pour faire executer l'Edit que le Duc Emanuel-Philibert auoit fait contre les Religionnaires de la Valée de Lucerne.

Son alliance fut auec Paule Coste, de la Maison des Comtes de Bennes en Piemont.

Coste-Bennes. coticé d'or & d'azur.



D'où sortirent dix Enfans, cinq Fils & cinq Filles.

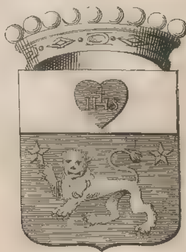
I. Bernardin de Sauoye II. du nom, qui aura son eloge cy-apres.

II. Iean-Baptiste de Sauoye, Marquis de la Chiuse, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade & Grand Chambellan de Sauoye, mort en Arragon au voyage que fit Charles-Emanuel pour son mariage l'an 1585. 1585.

III. François de Sauoye fut nourry Page de Philippes II. Roy d'Espagne, mourut à la bataille de Lepanthe 1571. 1571.

IV. Violante de Sauoye Femme d'Octaue Henry Comte de Cremieu en Daufiné & d'Altezan en Piemont.

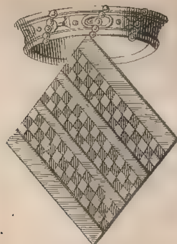
Henry. d'azur à vn Leopard d'or surmonté de deux estoiles de mesme au chef d'argent à vn cœur d'azur chargé d'vn nom de IESVS d'or.



De ce mariage vint vne Fille vnique Espouse de N. . . . . Prouana des Seigneurs de Leyni Gouuerneur de Nice, puis Veador General de S. A. R. Pere de Iean-François Prouana Comte de Druent, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, Mary d'Helene Henry sa Cousine, Fille d'Artus Henry Seigneur de la Salle, de Chamagnieu, de Retourtour, Conseiller & Maistre d'Hostel ordinaire du Roy, & de Denise de Belieure.

V. Louys de Sauoye.

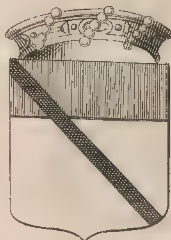
VI. Philibert de Sauoye, Cheualier, qui épousa Octaue Solara de Macello, de la Maison des Seigneurs de Moretteen Piemont.



Solara. d'azur à trois bandes échiquetées d'or & de gueules de trois traits.

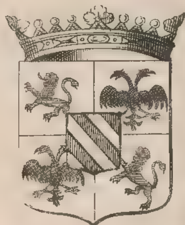
85. Il mourut en Arragon auec Iean-Baptiſte de Sauoye ſon Frere l'an 1585.

VII. Bonne de Sauoye mariée auec Claude de Chalant, Cheualier, Seigneur de Villarſe, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, & Grand Maiſtre de la Maiſon de S. Alteſſe, Fils de Charles de Chalant, Cheualier, Seigneur de Fenis & de Montbreton, & de Françoiſe de Grueres. De ce mariage il n'y eut qu'vne Fille appellée Paule de Chalant, mariée à Louys Solare Comte de Morette, Marquis de Dogliani, Lieutenant General de S. A. au Comté de Nice, d'où ſont yſſus trois Fils & deux Filles: Sçauoir, François-Emanuel Solare Comte de Morette, Marquis de Dogliani, Grand Maiſtre de l'Artillerie, Gouuerneur de Vercel, puis du Comté d'Aſt. Maurice Eueſque de Montdeuis, Charles-Ieroſme Solare Comte de Morette Marquis du Bourg S. Dalmace, Gouuerneur d'Aſt, puis du Marquiſat de Ceue, à preſent viuant. Bonne-Lucreſſe Solare Comteſſe de Colegno, & Victorie-Marguerite Marquiſe de la Chiuſe.



Chalant. d'argent au chef de gueules au baſton de ſable brochant ſur le tout

VIII. Claudine de Sauoye, alliée auec Beſſo-Ferrero de Fieſque Marquis de Meſſeran & de Creuecœur, Fils de Philibert Ferrero Marquis de Meſſeran, & de Barthelemie de Fieſque.



Ferrero-Meſſeran. écartelé au 1. & 4. d'argent au Lyon d'azur armé & lampaſſé de gueules au 2. & 3. d'argent à l'Aigle à 2. teſtes de ſable courōnées de meſme & ſur le tout bandé d'argent & d'azur qui eſt de Fieſque.

IX. Louyſe

IX. Louyſe de Sauoye, Eſpouſe de Louys Iſnard de Caſtello, Comte de Sanfré, Cheualier de l'Ordre de S. Michel, yſſu d'vne des plus Illuſtres & anciennes Familles de la Ville d'Aſt, qui ſe diuiſa en trois branches : Sçauoir, és Iſnards de Caſtello, Guttuers & Turcs. Il eſtoit Fils de Thomas Iſnard de Caſtello, Comte de Sanfré, & d'Anne de Carreto de la Maiſon des Marquis de Sauone & de Final.

Louys Iſnard eut de cette alliance entr'autres Enfans.

Thomas Iſnard de Caſtello Comte de Sanfré Cheualier de l'Annonciade, Ambaſſadeur extraordinaire en Allemagne pour S. A. R. De Iulia Canale Fille du Comte Louys Canale & de Fauſtine Spinola. Il laiſſa deux Fils & vne Fille, ſçauoir. 1569.

Charles, mentionné cy-apres. Ieroſme Iſnard de Caſtello Comte de la Monta, qui fit branche; & Marguerite Iſnard mariée à Dominique Prouana Comte de Beynette.

Charles Iſnard de Caſtello, Comte de Sanfré, Grand Chambellan de Sauoye & Grand Croix de S. Maurice & de S. Lazare, prit alliance auec Caterine Coſte, Fille d'Emanuel Coſte, Comte d'Arignan & de Polonguera, & de Françoiſe Solara de Macello, & en eut les Enfans qui ſuyuent.

Charles-Thomas qui continua la ligne. Louys Iſnard Cheualier de Malte, mort en vn combat contre les Turcs, & enterré à la Rochelle. Amé Iſnard des Comtes de Sanfré mort à Orbitello commandant les Gardes du Prince Thomas. Emanuel Ieſuite, & Leonore mariée au Marquis Charles-Emanuel de Pallauicin Cheualier de l'Annonciade.

Charles-Thomas Iſnard de Caſtello ſus-nommé, Marquis de Carail, Comte de Sanfré & de Montald, Cheualier de l'Annonciade, & Grand Veneur de S. A. R. auiourd'huy viuant, a eſté marié deux fois. Premierement, auec Hieronyme Aſinara, Fille de Iean-Michel Aſinara, Seigneur de Virle & de Banne. Puis auec Geneuiefue Millet de Chales, Fille d'Hector Millet de Chales Seigneur de Chales, premier Preſident du Senat de Sauoye, & de Magdelene de Montchenu.

Du premier mariage il a eü.

Charles-Maurice Iſnard de Caſtello Comte de Sanfré, Capitaine des Genſ-d'armes de S. A. R. & Gentil-homme ordinaire de ſa Chambre, Mary de Chreſtienne Solare, Fille de François-Emanuel Solare, Marquis de Dogliani, & de Syluie Ville, Fille du Marquis Guy Ville.

Et du deuxiéme mariage.

François-Antoine, & Iean-Baptiſte jeunes. Catherine, Femme de François-Maurice Scaglia Comte de Verruë & Marquis de Caluxe, Commiſſaire General de la Caualerie de S. A. R. Magdelene, alliée auec le Comte Iean-Paul de Laſcaris, Neueu du feu Grand Maiſtre de Malte, duquel elle n'a eü aucuns Enfans. Paule & Chreſtienne en bas âge.

Quant à Ieroſme Iſnard de Caſtello Comte de la Monta ſus-mentionné, Gentil-homme ordinaire de la Chambre de Charles-Emanuel, il épouſa Leonore Roëre de S. Seuerin, Fille de Sylla Roëre de S. Seuerin, Grand Eſcuyer de Sauoye, & de Diane Prouana, Sœur du Chancelier Prouana; d'où vinrent

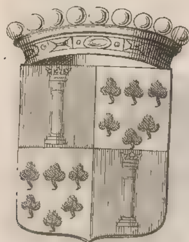
Iean-François Iſnard de Caſtello des Comtes de la Monta, premier Gentil-homme de la Chambre de S. A. R. qui mourut ſans lignée 1653. Diane Femme de Robert Aſinara Comte de Coſtigliolles. Thomas Iſnard de Caſtello Comte de la Monta, Abbé de Caramagne en Piemont, & de ſainte Melaine de Rennes en Bretaigne, Conſeiller d'Eſtat de S. A. R. perſonnage fameux par ſes Ambaſſades & negotiations. Sylla Iſnard Cheualier de Malte, & Charles Iſnard de Caſtello Comtte de la Monta, Gentil-homme de la Chambre

Chambre de S. A. R. qui s'eſt marié auec Ieane Marguerite de Piozaſque, Fille du Comte Getule de Piozaſque, Cheualier de l'Annonciade, Capitaine des Gardes de S. A. R. & de Louyſe de Pobel de la Maiſon de S. Alban en Sauoye; duquel mariage il a deux Filles jeunes nommées Chreſtienne-Felicitas, & Conſtance-Yoland.



Iſnard. d'argent l'Aigle couronné de ſable membré & bequé de gueules.

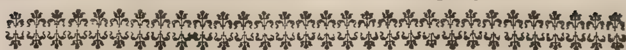
X. Octauia de Sauoye, Femme de Iean-François Prouana Comte de Beynette, de l'ancienne Maiſon de Prouana en Piemont.



Prouana. écartelé au 1. & 4. de gueules à vne colomne d'argent, le Chappiteau ſommé d'vne couronné d'or, la baſe & le Chappiteau de meſme au 2. & 3. d'argent à ſix feuilles de vigne au naturel 3. 2. & 1.

De ce mariage vinrent entr'autres Enfants Dominique Prouana Comte de Beynette, Antonio & Flaminio Commandeurs de Malte, & Paule Prouana alliée auec le Comte de Morette.

Ce Dominique Prouana épouſa Marguerite Iſnard de Sanfré, dont il eut pluſieurs Enfans: Sçauoir, Bernardin-Louys Prouana des Comtes de Beynette, Grand M^e d'Hoſtel de Marguerite de Sauoye Ducheſſe de Mantoüe, qui de Marie Lomelline de Genes ſa Femme, n'a laiſſé qu'vne Fille nommée Marie-Marguerite, Hyacinte Prouana Capucin. Iulienne Prouana mariée au Comte d'Enuie. Antoine Prouana Commandeur de Malte. François & Philippes Prouana, Bernardin Prouana Comte de Beynette ſus-nommé, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Victor-Amé, a eü de Marie du Puy de Voghera ſon Eſpouſe, vn Fils & trois Filles: Sçauoir, Victor-Dominique Prouana Comte de Beynette auiourd'huy viuant, Mary de Françoiſe Fauzzon d'vne noble & ancienne Famille du Montdeuis. Lucreſſe Prouana Eſpouſe du Comte de Bros, Paule Prouana & Bernardine Prouana mariée au Marquis de Bros.



VI.

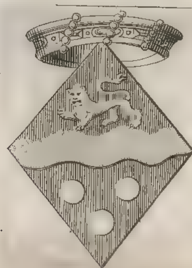
BERNARDIN DE SAVOYE II. DV nom, Seigneur de Cauours, de Ville-franche & de Cazelle, puis Comte de Raconis & de Pancalier, Cheualier de l'Ordre de l'Annonciade, & Capitaine des Archers de la Garde de S. A.

CHAPITRE XI.



'EST en luy que faillit la ligne directe des Comtes de Raconis & de Pancalier; parce qu'il ne laiſſa aucuns Enfans d'Iſabelle de Grillet ſon Eſpouſe Marquiſe de la Chiuſe & Dame de Cazelle, Fille de Nicolas de Grillet, Seigneur de Pomier & du Beſſey en Breſſe, & de Marie de Gondy Comteſſe de S. Triuier. C'eſtoit vn des Seigneurs des plus accomplis de la Cour de Sauoye, qui eut ſa part des plus belles charges de l'Eſtat, & qui laiſſa vn ſouuenir eternel de ſa perſonne & de ſes belles qualités.

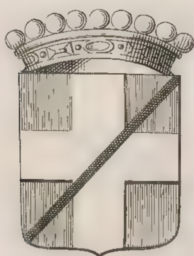
Grillet. de gueules à la face ondée d'or au Lyon leopardé paſſant en chef d'argent & à 3. beſans auſſi d'argent en pointe.



LES



LES COMTES DE Colegno, Seigneurs d'Altezzan le Bas.



De Sauoye à la barre de ſable brochant ſur le tout.



I.

ANTELME BASTARD D'ACHATE, Cheualier, Seigneur de Colegno & d'Altezzan le Bas.

CHAPITRE XII.

IL eſtoit Fils naturel de Philippes de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, Comte de Piemont, qui luy donna pour ſon Appannage la Seigneurie de Colegno & celle d'Altezzan le Bas en Piemont, à la charge de l'hommage.

L'an 1343. il accompagna Iaques de Sauoye Prince d'Achaye, au voyage qu'il fit en Auignon pour les differents qu'il auoit auec le Marquis de Montferrat. Et l'an 1346. il fit hommage des Terres de ſon Appannage à Philippes de Sauoye Prince d'Achaye au Chaſteau de Pignerol; Preſents Amé Comte de Geneue, Rodolphe Abbé de S. Michel de la Cluſe, Thomas & Edoüard de Sauoye, Louys de Riuoyre, Pierre de Geneue & Pierre de Compeys Cheualiers, & Martinet des Comtes de S. Martin. Depuis il deffendit l'an 1360. la Ville de Pignerol aſſiegée par le Comte Verd, ſous Iean Seigneur de Leualdiſio qui en eſtoit Gouuerneur. Il ſuyuit le Comte Verd au voyage de Grece l'an 1366. & fut Gouuerneur du Chaſteau de Limeno. La Chronique de Sauoye M. S. l'appelle Antoine, & le nomme Seigneur de Champagne au lieu de Colegno. Il eſt mis preſent à la confirmation qu'Aymon Comte de Sauoye & Iaques de Sauoye Prince d'Achaye firent d'vn Traitté fait l'an 1337. entre ceux de la Maiſon de la Ruuere & les Marquis de Romagnan, pour la Iuriſdiction de Virle.

Titr. de la Chamb. des Com. de Sau.

Chroniq. de Sauoye M. S.

Il ſeruit en France ſous le Roy Charles V. l'an 1369. auec quinze Eſcuyers. Son alliance eſt ignorée; ſes Enfans pourtant furent ceux-cy.

Titr. de la Chamb. des Com. de Paris.

I. Philippes de Sauoye Seigneur de Colegno qui ſuit.

II. Iaques de Sauoye, Religieux en l'Abbaye de Pignerol.



II.

PHILIPPES DE SAVOYE, CHEVALIER, Seigneur de Colegno & d'Altezzan le bas.

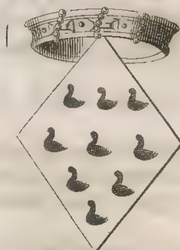
CHAPITRE XIII.

APres la paix iurée entre le Comte Verd & Iaques de Sauoye Prince d'Achaye l'an 1363. il fit hommage des Chaſteaux de Colegno & d'Altezzan au Prince d'Achaye ſon Oncle. Depuis il fut retenu pour Conſeiller ordinaire d'Amé de Sauoye Prince d'Achaye, laiſſa les Enfans ſuyuants.

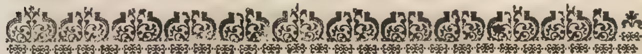
I. Antoine de Sauoye qui continua la ligne.

II. Antoine de Sauoye le ieune, ſurnommé *Turillia*, viuant l'an 1396. qui s'allia auec Michelette de Piozaſque.

Piozaſque d'argent à neuf merlettes de ſable 3.3. 2. & 1.



Il eut de ce mariage Philippes de Sauoye, Seigneur en partie de Colegno & d'Altezzan, viuant l'an 1450. Pere d'Antelme de Sauoye mort ſans Enfans. 1450.



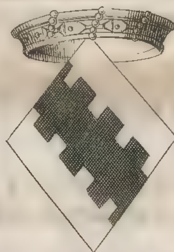
III.

ANTOINE DE SAVOYE, CHEVALIER, Seigneur de Colegno.

CHAPITRE XIV.

IL prit alliance l'an mil trois cents nonante-vn auec Marguerite de Riualta, de la Maiſon de Riualta ou Ripalta en Piemont, & en eut vn ſeul Fils qui ſuit. 1391.

Ripalta ou Riualta. d'argent à la bande crenelée de ſable.



MICHEL

I V.

MICHEL DE SAVOYE CHEVALIER, *Seigneur de Colegno & d'Altezzan.*

CHAPITRE XV.

Les Titres qui font mention de luy, sont de l'an 1424. & luy donnent deux Masles.

I. Antoine de Sauoye, mentionné cy-apres.

II. Nicolas de Sauoye, mort sans lignée.

V.

ANTOINE DE SAVOYE II. DV NOM, *Cheualier, Seigneur de Colegno & d'Altezzan.*

CHAPITRE XVI.

Il viuoit l'an mil quatre cents quatre vingt trois, & laissa entr'autres Enfans.

I. François de Sauoye.

V I.

FRANCOIS DE SAVOYE CHEVALIER, *Seigneur de Colegno.*

CHAPITRE XVII.

De son mariage auec Iaqueline Ferrero, Fille de Geoffroy Ferrero, Cheualier, Marquis de Bordellano. Il laissa



Ferreto. d'argent au Lyon d'azur, lampassé & armé de gueules.

ANTOINE

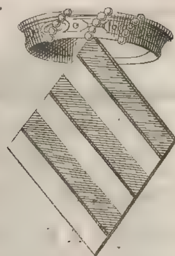
VII.

ANTOINE-MARIE DE SAVOYE
Cheualier Seigneur de Colegno.

CHAPITRE XVIII.


QVi se maria auec vne Damoyselle de Padoüe, nommée Iulia Obizzi.

Obizzi. bandé d'argent & d'azur de six pieces.



De ce mariage sortit vn Fils appellé

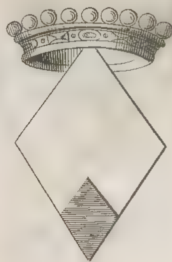
VIII.

EMANVEL-PHILIBERT DE SAVOYE
Cheualier, Comte de Colegno.

CHAPITRE XIX.


C'Est en sa faueur que le Duc Emanuel-Philibert erigea la Seigneurie de Colegno en Comté. Il se maria auec Marguerite Tesauro de la Maison de Tesauro de Fossan Comtes de Sarmatore, de laquelle il n'eut point d'Enfans.

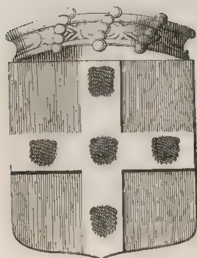
Tesauro. d'argent à vne pointe d'azur.



LES



LES SEIGNEVRS d'Aruillars, des Molettes & de l'Orme.



De Sauoye, la Croix chargée de cinq Muffles de Lyon de sable pour brisure.



I.

HVMBERT BASTARD DE SAVOYE *Cheualier, Seigneur d'Aruillars & des Molettes.*

CHAPITRE XX.

IL eſtoit Fils naturel d'Aymon Comte de Sauoye, & témoigna en ſes employs ſon courage & ſon eſprit. Le Roy Philippes de Valois ſe ſeruit long-temps de luy ; & pour recompenſe de ſes ſeruices luy donna trois cents liures de rente à ſa vie ſur la Recepte de Maſcon, par Patentes du 13. Decembre 1342. Du Tillet.

L'an 1347. il fut l'vn de ceux qui iurerent de la part du Comte Verd, le Traitté d'alliance & de confederation perpetuelle, conclu entre les Maiſons de Sauoye & de Bourgogne. Titr. de la Chambre des Com. de Sau.

Il ſuyuit le meſme Prince au voyage qu'il fit en Flandre l'an 1355. où il mena des Trouppes au Roy Iean. La liſte de cette Armée qui eſt en la Chambre des Comptes de Paris, met cét Humbert de Sauoye au rang des Cheualiers Bannerets ; & porte qu'il auoit auec ſoy vn Cheualier Bachelier, & dix-huit Eſcuyers.

Le meſme Prince l'enuoya en Ambaſſade l'an 1362. auec Louys de Riuoyre Seigneur d'Ameſin & de Gerbais, pour conclurre vn Traitté de confederation auec le Marquis de Montferrat. Mem. M.S. de Mr. l'Eueſ. de Saluces

Blanche de Sauoye Dame de Milan qui poſſedoit pluſieurs Terres en Sauoye pour ſeurté de ſa dot luy en donna la direction, par Patentes dattées à Milan le penultiéme de Decembre de la meſme année. Titr. du Chaſteau d'Aruillars.

Et le Comte Verd pour le payer de deux mille florins d'or, luy remit par Lettres dattées à Riuoles le 24. d'Aouſt 1364. les reuenus du Chaſteau de Marches auec la Iuſtice, le Peage, & la Leyde de Veillane. *Idem.*

Il fut marié deux fois : La premiere, auec Andize d'Aruillars, Fille de Pierre ou Peronet d'Aruillars Cheualier, Seigneur dudit lieu en Daufiné, & de Iaqueline de Ternier. Leur mariage fut arreſté au Chaſteau de S. Genys en Sauoye le 28. de Iuin 1341. en preſence d'Aymon Comte de Sauoye, & du conſentement d'Antelme Seigneur de Miolans, de Girard Seigneur de Ternier, de Chabert de Moreſtel Seigneur de Leüille, de Iaques de Compeys, de Boniface de Cuyne, d'Hugues Fils d'Humbert de Montmayeur, & de Lancelot de Chaſtillon Parents de l'Eſpouſe. Ce fut en ſuite de ce Mariage & d'vne Tranſaction qu'il fit le 7. de May 1364. auec Antelme Seigneur de Miolans ſon Beau-frere, Mary de Ieane d'Aruillars qu'il eut la Seigneurie d'Aruillars. Preuues pag. 643.

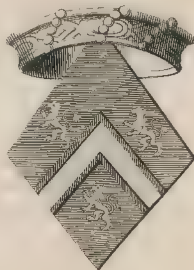
Aruillars. d'or à l'Aigle d'azur membrée, bequée & couronnée de gueules.



Mem. M. S. de Mr. de Comnene

La ſeconde, auec Marguerite de Villette-Chevron Dame de l'Orme, Fille d'Humbert de Villette Cheualier, Seigneur de Chevron, & d'Ancelize de Pontuerre. Le 16. de Septembre 1367. ell'eut different auec Humbert & Pierre de Villette Seigneur de Chevron ſes Freres, pour le payement de ſa dot, qui fut terminé par vn Traitté du 9. d'Aouſt 1399. en preſence d'Amé de Sauoye Prince d'Achaye, duquel le Comte de Sauoye fut l'Arbitre ; & les Cautions Guygues de Montbel Seigneur d'Entremonts, Iean de Conflens Chancelier de Sauoye, Iean Seigneur du Vernay Mareſchal de Sauoye, François de Menthon Maiſtre d'Hoſtel du Comte Aymon Seigneur d'Aſpremont, George de Montbel Seigneur de Fruzaſque, Antoine de Clermont Seigneur de la Baſtie, Pierre de Martel, Amblard de Gerbaïs Seigneur de Billia, Guillaume de Chales Maiſtre d'Hoſtel du Comte, Pierre Andreuet Treſorier, Antoine de Belletruche, Pierre des Granges, François de Serraual, Amé de Bonniuard, Guillaume de Chabod, Hugonet de Chabod Docteur és Loix & autres.

Villette-Chevrou. d'azur au chevron d'or bordé de gueules accompagné de 3. Lyons d'or 2. & 1

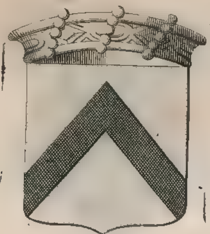


Du premier mariage vinrent.

I. Humbert de Sauoye II. du nom Cheualier Seigneur d'Aruillars, mentionné cy-apres.

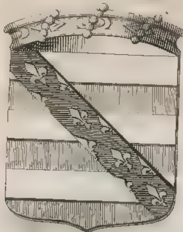
II. Caterine de Sauoye promiſe en mariage le 10. de Feurier 1358. eſtant majeure de douze ans, à Guillaume de Luyrieux Cheualier, Seigneur dudit lieu & de Prangin, Fils de Pierre Seigneur de Luyrieux & de Montveran, Baillif de Breſſe, & de Petronille de la Balme Dame de Prangin.

En



Luyrieux. d'or au chevron de ſable.

En ſecondes nopces Caterine de Sauoye, épouſa à Yenne le 17. de Mars 1380. Berlion de Riuoyre Cheualier, Seigneur de Romagnieu & de Bruzolz, Fils de Louys de Riuoyre Cheualier, Seigneur d'Ameſin & d'Aigline, Dame de Gerbais; Preſents Iean Seigneur de Montbel & d'Entremonts, & Pierre d'Ameſin Cheualiers, Sibued de Riuoyre Seigneur de Gerbais, Pierre de Riuoyre Seigneur de Domeſſin, Henry de Montfalcon, Thomas de la Balme, Aymé d'Orly, & Guygues de Soumont Damoyſeaux.



Riuoyre. faſcé d'argent & de gueules de ſix pieces à la bande de France brochant ſur le tout

III. Antoine de Sauoye.

Du ſecond lict Humbert Baſtard de Sauoye laiſſa.

IV. Amé de Sauoye Cheualier, Seigneur de Molettes & de l'Orme.

Qui eut auſſi pour Eſpouſe vne Fille de la Maiſon de Chevron, appellée Marguerite de Villette. Il teſta le 9. de May 1400. eſtant ſur le point de faire le voyage de Rome; & declara Executeurs de ſa volonté Iean des Clés, Humbert de Luyrieux, & Pierre de Cornillon. Il ne laiſſa aucuns Enfans. Titr. du Chaſteau d'Aruillars.

Outre les Enfans legitimes, Humbert Baſtard de Sauoye eut vn Fils naturel nommé Hugonet.



I I.

HVMBERT DE SAVOYE II. DV NOM, Cheualier, Seigneur d'Aruillars, d'Eſcloſe, des Molettes & de l'Orme, Gouuerneur de Foucigny.

CHAPITRE XXI.

Titr. de l'Archiue de Turin Mem. M. S. de Mr. l'Eueſ. de Saluces



LE 21. de Nouembre 1374. le Comte Verd luy fit don des biens de Guillaume de la Rochetre, par Lettres dattées au Bourget.

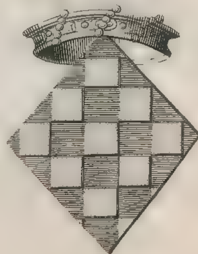
Bonne de Berry Comteſſe d'Armagnac, & Doüairiere de Sauoye luy donna l'an 1398. le Gouuernement du Pays de Foucigny, dont elle joüiſſoit pour ſon Doüaire.

Titr. du Chaſteau d'Aruillars.

Le 10. de May 1400. il fit ſon Teſtament à Leſcherene, ſur le point de faire le voyage de S. Iaques de Galice par deuotion; par lequel on apprend qu'il n'auoit encore qu'vne Fille, & qu'il éleut ſa Sepulture à la Chartreuſe du Val de S. Hugon. Il en fit depuis vn autre le 4. de Iuin 1422. au Conuent des Freres Preſcheurs de Montmeillan; où il donne à Caterine des Clés ſa Femme ſon Chaſteau de l'Orme en la Parroiſſe de Planeſe, & fit ſon Heritier Iean de Sauoye ſon Fils du 2. lict.

Titr. de Mr. le Marquis de Lullins

Il eut deux Femmes: La premiere fut Marguerite de Mouxy, Fille de Iaques Seigneur de Mouxy Cheualier, & de Nicolette de Ceruens.

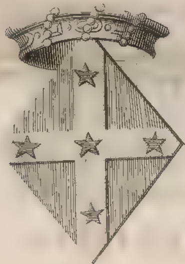


Mouxy. échiqueté d'or & d'azur.

Titr. du Chaſteau d'Aruillars.

La ſeconde Femme, Caterine des Clés, Fille d'Albert des Clés Cheualier, Seigneur de la Val des Clés. Leur mariage ſe fit le 27. d'Octobre 1401. au Chaſteau de l'Orme; en preſence de Iean Seigneur de Miolans, & de Iean Seigneur des Clés.

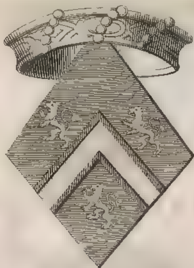
DV



Les Clés. de gueules à la croix d'or chargée de 5. eſtoiles d'azur.

DV PREMIER LICT.

I. Bonne de Sauoye mariée le 15. de Mars 1405. auec Rodolphe ou Raoul de Villette-Chevron Cheualier, Seigneur de Bonuillaret & de Teneyſel, Fils de Pierre de Villette Seigneur de Chevron, Vidame & Seneſchal de Syon, & de Caterine de la Chambre.

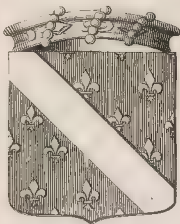


Villette-Chevron. comme cy-deſſus.

DV SECOND LICT.

II. Caterine de Sauoye mariée le 8. de Decembre 1422. au Chaſteau de l'Orme, à Iean Aleman Cheualier, Seigneur d'Vriage, de Reuel, de Montaymon & de S.Mauris; d'où entr'autres Enfans ſortirent.

Aymon Aleman Cheualier, Seigneur d'Vriage & de Reuel. Guygues Aleman Seigneur du Molard, & Françoiſe Aleman Femme de François de Villette Seigneur de Chevron.



Aleman. Vriage. de gueules ſemé de fleurs de Lys d'or à la bande d'argent.

III. Iean

III. Iean de Sauoye Seigneur d'Aruillars, qui ſuit.



III.

IEAN DE SAVOYE CHEVALIER, Seigneur d'Aruillars, des Molettes & de l'Orme.

CHAPITRE XXII.

Titr. du Chaſteau d'Aruillars.



'EST luy qui fit hommage au Duc Amé le Bien-heureux, au Chaſteau de Chambery le 5. de Iuillet 1469. des Terres & Seigneuries d'Aruillars, des Molettes & de l'Orme.

Son Alliance fut auec Caterine de Villette-Chevron, Fille de Rolet de Villette Cheualier, Seigneur de Chevron, & de Louyſe de Saleneufue, de laquelle il n'eut qu'vne ſeule Fille appellée



IV.

FRANCOISE DE SAVOYE DAME d'Aruillars, des Molettes & de l'Orme.

CHAPITRE XXIII.

Titr. de la Cham. des Comp. de Sauoye.



E n'ay rien pû aprendre d'elle, ſinon que l'an 1479. elle fit hommage de ces Terres au Duc Philibert.

LES



LES SEIGNEVRS de Buſque en Piemont.



De gueules à la Croix ancrée d'or qui eſt d'Achaye ou de la Morée à la Barre de ſable brochant ſur le tout.

I.

ANTOINE BASTARD DE LA MOREE, Seigneur de Busque en Piemont.

CHAPITRE XXIV.

CETTE Branche de Bastards a eü peu de reputation; ceux qui en sont yssus ne s'estans point signalés aux guerres, pour respondre en quelque façon à la grandeur de la Famille dont ils auoient l'honneur d'estre yssus. Celuy qui en est la Souche estoit Fils naturel de Iaques de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée, & prit le surnom de la Morée. Il viuoit l'an mil trois cents nonante, & eut pour son Appannage le viel Chasteau de Busque, & plusieurs autres biens Mem. M. S. de
90. Feodaux, à la reserue de la Iustice. Il laissa trois Masles & vne Fille. Mr. l'Euesq. de Saluces

I. Antoine de la Morée Posthume, Pere de Marie de la Morée, Femme de François Graffione.

II. Louys de la Morée viuant mil quatre cents vingt-quatre, Pere de Ber-
24. nard & de Iean-Iaques de la Morée, qui viuoient mil quatre cents quatre
83. vingt trois.

III. Martin de la Morée, qui continua la ligne.

IV. Manfroy de la Morée.

II.

MARTIN DE LA MOREE, Seigneur de Busque.

CHAPITRE XXV.

5. LE vingt-troisiéme de Iuin mil quatre cents soixante-cinq, il fit hommage de la Seigneurie de Busque à Amé IX. du nom, Duc de Sauoye, auec Antoine & Louys de la Morée ses Freres. Il eut trois Fils, sçauoir.

I. Geoffroy de la Morée mentionné cy-apres.

II. Guillaume de la Morée.

III. Antoine de la Morée, Pere de Magdelaine de la Morée, alliée auec André d'Imola de Pignerol, d'où vint Martin d'Imola, qui prit à cause de sa Mere, le surnom de la Morée, & fut Pere de deux Masles; l'vn nommé Hortensio de la Morée Lieutenant des Gardes de S. A. R. Charles-Emanuel Duc de Sauoye, mort sans Enfans. L'autre appellé Antoine de la Morée, Mary d'Anne Signorilla de Busque, d'où sortit Charles-Thomas de la Morée auiourd'huy viuant, Capitaine de la Milice de Busque.



III.

GEOFFROY DE LA MORÉE Seigneur de Busque 1480.

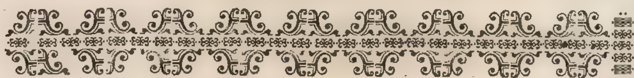
CHAPITRE XXVI.



IL fut Pere de deux Masles, sçauoir.

I. Martin de la Morée qui suit.

II. Constant de la Morée.



IV.

MARTIN DE LA MORÉE II. du nom, Seigneur de Busque 1500.

CHAPITRE XXVII.



ON n'a pas sçû son alliance; il est vray pourtant qu'il eut trois Masles.

I. Louys de la Morée, mort sans posterité.

II. Guillaume de la Morée, decedé sans Enfans.

III. Laurent de la Morée, qui continua la Branche.

LAVRENT

V.

LAVRENT DE LA MORÉE
Seigneur de Buſque 1540.

CHAPITRE XXVIII.


CELVY-CY ſucceda ſon Fils vnique nommé.

VI.

GEOFFROY DE LA MORÉE
Seigneur de Buſque, Capitaine d'Infanterie 1580.

CHAPITRE XXIX.


IL laiſſa pour Fils.

VII.

GVILLAVME DE LA MORÉE
Seigneur de Buſque.

CHAPITRE XXX.


EN luy faillit la Branche des Seigneurs de Buſque, parce qu'il mourut l'an 1610. ſans laiſſer Enfans.

Il y a vne Famille Illuſtre en Italie, qui eſt celle des Pies Comtes de Carpi, Seigneurs de Saſſolo, Princes de S. Gregoire, qui portent le nom & les Armes de Sauoye; non pas qu'ils ſoyent yſſus de cette Royale Maiſon (quoy qu'vn Autheur moderne l'ayt ainſi publié) mais par agregation ſeulement. Ce qui arriua ſous le Duc Louys, qui ayant reçeu de notables ſeruices d'Albert Pie Seigneur de Carpi, en la guerre que ce Prince eut contre François Sforce, & en conſideration auſſi de ce qu'il tiroit ſon origine de la Maiſon de Saxe, luy permit & à Galeas Pie ſon Frere, à Marc & Louys Pies leurs

Aubery hiſt. des Carpi tom. 3. p. 536.

 Neueux

Neueux & à leurs descendants Masles Seigneurs de Carpi, de porter le nom & les Armes de Sauoye, par Patentes dattées à Turin le 27. de Ianuier 1450. en presence de Iaques de la Tour Chancelier, de Louys de Sauoye Seigneur de Raconis Mareschal de Sauoye, de François de la Palu Seigneur de Varambon Comte de la Roche, de Guillaume de Luyrieux Seigneur de la Cueille, de Iaques des Comtes de Valpergue President du Conseil de Chambery, de Nicod de Menthon, de Iaques de Chalant Seigneur d'Aymeuille, de Louys de Luyrieux, de Vautier de Chabod, de Guillaume de Conflans Aduocat Fiscal, de Guillaume de Viry Maistre d'Hostel de Iaques Meynier & d'André Malet.

Preuues pag.647.

Fin du quatriéme Liure.

HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DE LA
ROYALE MAISON
DE SAVOYE,

Liure cinquiéme.

CONTENANT LES TABLES Genealogiques de plusieurs Familles Illustres, qui ont pris ou donné alliance à cette Royale Maison.

TABLE

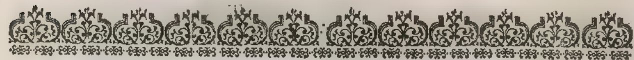


TABLE ALPHABETIQVE des Familles dont les Genealogies ſont en ce Liure.

Il y a encore d'autres Familles Illustres qui descendent de la Royale Maison de Sauoye par Femmes, dont les Genealogies n'ont pas esté mises en ce Liure, parce qu'elles ont esté placées dans le corps de l'Histoire.



TABLE

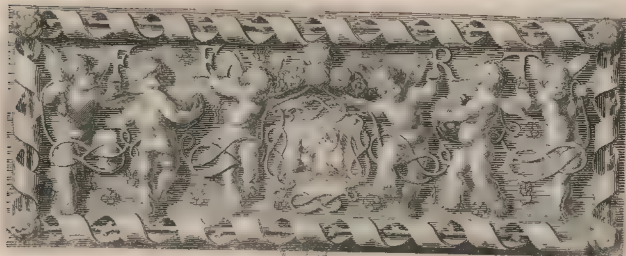


TABLE I.

EXTRACTION D'ADELAYDE Marquise de Suze, Espouse d'Oddon Comte de Sauoye & de Maurienne, Marquis d'Italie.

MANFROY Comte du Palais sous le Regne de Pepin Roy de France.

Frodoin Bienfaiteur du Monastere de Noualeze, où il auoit esté nourry & éleué par l'Abbé Ansenaire. Il en fut depuis Abbé l'an 770. Charlemagne l'appelle son Cousin en vne donation qu'il fit à cette Abbaye.

Theubald Marquis de Suze épousa Honoria Dame de Suze & de Turin, Fille d'Abbon Patrice Romain, que Charlemagne establit Marquis de Suze apres l'extinction du regne des Lombards; & qui ayant perdu Riculfe son Fils donna au Monastere de Noualeze tout ce qu'il auoit és Valées de Maurienne, de Grenoble, d'Arles & de Tolon.

Cét Abbon auoit encore vne autre Fille appellee Virgilie, à laquelle il donna tout ce qu'il auoit à Gap & à Cisteron.

Dodo Marquis de Suze viuant l'an 795.

Herigaire Marquis de Suze qui donna Veueze au Monastere de Noualeze.
Lea sa Femme.

Manfroy Marquis de Suze & Comte du Palais sous l'Empereur Charles le Chauue.

Anno ou Aymo Marquis de Suze l'an 910. & 924. fut chassé de Turin par Ardoin, puis restably par l'Empereur Otthon I.

Ierosme-Manfroy Marquis de Suze.

Hugues.

Alrich ou Arderic Euesque d'Ast 1027.

Olderic ou Vlric surnommé Manfroy Marquis de Suze 986. c'est luy qui fonda l'Abbaye de S. Iust de Suze auec Alrich Euesque d'Ast son Frere & Berthe sa Femme l'an 1029. Il fonda encore celle de Caramagne. Guillaume Duc d'Aquitaine luy écriuit deux Lettres, il mourut apres l'an 1031.

Apud Fulbert. epist. 58. & 60.

Berthe Fille d'Albert Marquis d'Yvrée.

Otthon.

Immille Duchesse de Turin morte sans Enfans l'an 1078. Elle fonda vn Conuent de Religieuses de l'Ordre de S. Benoist à Caramagne, & depuis l'Eglise de S. Pierre de Musinasque.

ADELAYDE MARQVISE DE SVZE, COMTESSE DE SAVOYE.



TABLE II.

EXTRACTION D'AGNES DE GVYENNE ou de Poitiers, Espouse de Pierre de Sauoye, Marquis de Suze & d'Italie.

BERNARD Comte de Poitou mort l'an 844.
Blitilde d'Anjou.

Ranulfe I. Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, decedé 867.

Ranulfe II. du nom Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, mort 890.

Ebald Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, mort 935.
Adelays d'Angleterre.

Guillaume surnommé *Teste d'Estouppe*, Duc d'Aquitaine

d'Aquitaine & Comte de Poitou, mort 963.
Adelays de Normandie.

Adelays. Hugues Capet Roy de France.	Guillaume II. du nom Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, decedé l'an 993. Emme . . . .

Guillaume III. Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, qui mourut le 31. de Ianuier 1030.
Agnes de Bourgogne.

AGNES D'AQVITAINE OV DE GVYENNE MARQVISE DE SVZE ET D'ITALIE.



TABLE III.

EXTRACTION DE BONIFACE MARQVIS de Saluces, Mary d'Alix de Sauoye, Fille de Pierre de Sauoye, Marquis de Suze, & d'Agnes de Guyenne, & leur Posterité.

GVILLAVME Comte viuant l'an 910.

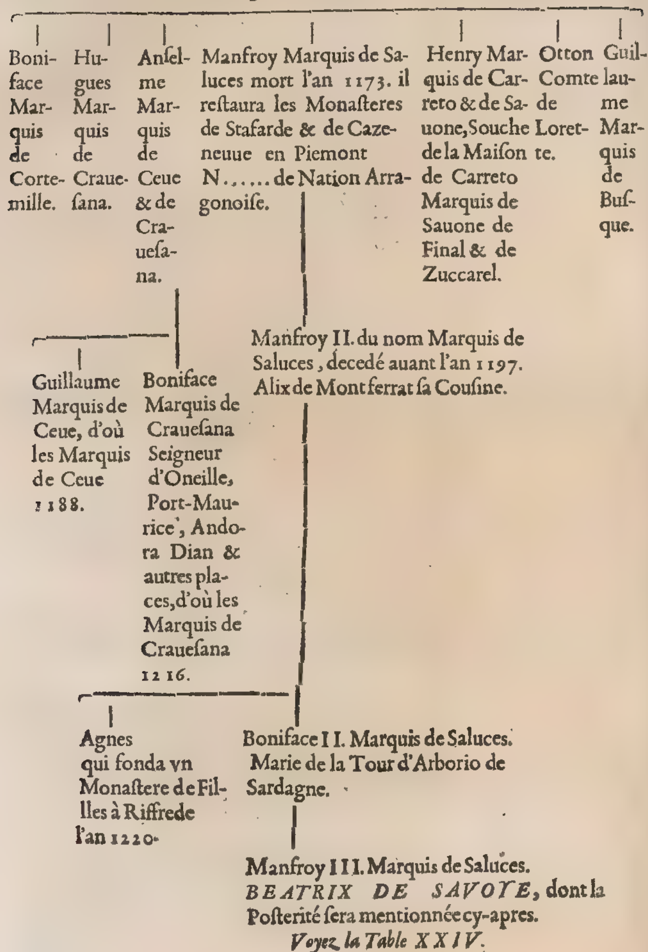
Aleran premier Marquis de Montferrat, qui eut inuestiture du Marquisat de Montferrat de l'Empereur Otthon, l'an 967.
Gerberge Fille de Berenger Roy d'Italie.

Boniface Marquis de Busque, de Ponzzon & d'Incise.	Antesme Marquis de Vast	Guillaume Marquis de Monferrat, Souche des Marquis de Montferrat. *Voyez la Table VII.*

Aleran Marquis de Ponzzon qui fit aussi sa branche.	Odon Marquis d'Incise qui fit branche.	Thetes Marquis de wast, de Ceue, de Sauone & de Crauesana. Helene Comtesse de Vintimille.

Boniface Marquis de Saluces, de Ceue, de Sauone & de Crauesana 1130.

ALIX DE SAVOYE.



TABLE

TABLE IV.

EXTRACTION DE L'EMPEREVR Henry III. Mary de Berthe de Sauoye, Fille de Pierre de Sauoye Marquis de Suze, & leur Posterité.


Onrad Duc de Franconie éleu Empereur l'an 1024. decedé 1039.
Gisele Fille de Lothaire Roy de France.

Henry II. dit *le Noir*, Empereur, mort l'an 1056.
Agnes de Poitiers.

Conrad Duc de Bauiere.	Matilde premiere Femme de Rodolphe Duc de Suaube.	Henry III. dit *le Vieil*, Empereur, decedé 1106. *BERTHE DE SAVOYE.*	Iudith. Salomon Roy de Hongrie.

Conrad Roy d'Italie, decedé auant son Pere, épousa Matilde Fille de Royer Comte de Sicile deceda sans lignée.	Henry IV. Empereur, decedé l'an 1125. Matilde d'Angleterre, mourut sans Enfans.	Adelays. 1. Frideric Duc de Suaube. 2. Leopold Marquis d'Austriche.

TABLE V.

EXTRACTION DE RODOLPHE DVC de Sueue, ou de Suaube, Comte de Rinsfeld Empereur ; Mary d'Adelays de Sauoye, & leur Posterité.


Rideric Duc de Mosellane.
Beatrix de France.

Cuno Comte de Rinsfeld mort l'an 1026.
Ricuaire . . . . . . sa Femme.

Adalberon Euesque de wormes 1065.	Rodolphe Comte de Rinsfeld, Duc de Sueue ou de Suaube, éleu Empereur ou Roy d'Alemagne, decedé l'an 1080.

ADELAYS

ADELAYS DE SAVOYE.

Otthon mort en ieuneſſe.	Agnes Comteſſe de Rinsfeld. Berthold Duc de Zeringen.	Adelays de Rinsfeld. Colman Roy d'Hongrie.	Bertold decedé ieune.	Matilde. Erneſt Marquis d'Auſtriche 1075.



TABLE VI.

EXTRACTION MATERNELLE de Ieane de Geneue Comteſſe de Sauoye.



RODOLPHE I. du nom Roy de la Bourgogne Transjurane l'an 888.
Wille ou Giſle . . . . .

Wille. Boſon Marquis de Toſcane.

Rodolphe II. du nom Roy de Bourgogne, d'Allemagne, de Prouence & d'Italie, mort l'an 937.
Egildrude ſa Femme . . . . .

Burchard. Eueſque de Lauſanne, puis Archeueſque de Lyon.

Adelayde. 1. Lothaire Roy d'Italie. 2. Otthon Empereur.

Conrad Roy de Bourgogne, d'Allemagne & de Prouence, ſurnommé *le Pacifique*, decedé l'an 994.
Matilde de France Comteſſe de Lyon, Sœur de Lothaire Roy de France.

Matilde de Bourgogne.
Baudoüin Comte de Flandre.

Berthe de Flandre.
Aymon Comte de Geneue.

Gerold Comte de Geneue.
Giſele Niece de Rodolphe Roy de Bourgogne.

Ieane de Geneue.
AME' II. du nom COMTE DE SAVOYE.

TABLE

TABLE VII.

EXTRACTION DE BONIFACE Marquis de Montferrat Mary de Conſtance de Sauoye, & leur Poſterité.

Voyez la Table III.



VILLAVME Marquis de Montferrat premier du nom 980.

Boniface Marquis de Montferrat premier du nom.

Guillaume Marquis de Montferrat II. du nom. Sa Femme wuaria.

Boniface II. du nom Marquis de Montferrat.
CONSTANCE DE SAVOYE.

Guillaume III. du nom Marquis de Montferrat.

. . . .

Raynier Marquis de Montferrat 1126.
Guille ou Giſle de Bourgogne Vefue d'Humbert II. Comte de Sauoye.

Ieane. Guillaume Duc de Normandie.	Guillaume IV. Marquis de Montferrat, ſurnommé *le Vieil*, qui fit le voyage de la Terre Sainte. Iudith, Fille de Leopold Duc d'Auſtriche, Sœur vterine de l'Empereur Conrad.	Iſabelle. Guy Comte de Blandrate.

Iordaine. Alexis Empereur.	Raynier Roy de Theſſalonique, épouſa Kaire-Maria Fille de Manuel Comnene Empereur de Grece 1170. mort ſans Enfans.	Guillaume Marquis de Montferrat ſurnommé *longue Eſpée.* Sybille Sœur de Baudoüin Roy de Ieruſalem, d'où Baudoüin de Montferrat couronné Roy de Ieruſalem decedé ieune 1185.	Boniface III. Marquis de Montferrat, Roy de Theſſalie, fut Chef de l'armée des Chreſtiens au voyage de la Terre Sainte. Il vendit l'Iſle de Candie aux Venitiens l'an 1204. 1. Helene Fille du Marquis de Buſque. 2. Marguerite ou Marie d'Hongrie Vefue d'Iſac l'Ange Empereur de Grece, n'en eut lignée. 3. *ELEONOR DE SAVOYE.*	Agnes. 1. Guy Guerra Comte de Romandiole & de Caſentin. 2. Albert Marquis de Maleſpine.

Demetrius Roy de Thessalie. Beatrix Daufine n'en eut Enfans, & fit heritier l'Empereur Frideric II.	Guillaume VI. Marquis de Montferrat. Berthe, Fille de Boniface Marquis de Crauezana.	Alix. Manfroy Marquis de Saluces.

Boniface IV. Marquis de Montferrat, surnommé *le Geant*.
MARGVERITE DE SAVOYE.

Beatrix. André Daufin de Viennois.	Guillaume VII. Marquis de Montferrat, surnommé *le Grand*, mort 1292. 1. Isabelle Fille de Richard Comte de Glocestre en Angleterre (qui fut puis Empereur) 1257. 2. Beatrix de Castille Fille d'Alfonse Roy de Castille, dit *le Sage*, 1271.	Alix.

1. Lict. Marguerite. Iean de la Cerde.	2. Lict. Yoland. Andronic Paleologue Empereur de Grece.	2. Lict. Iean Marquis de Montferrat, surnommé *le Iuste*, il conquit Cazal, & mourut 1305. *MARGVERITE DE SAVOYE*, Fille d'Amé le Grand Comte de Sauoye n'en eut Enfans, & en luy faillit la premiere lignée des Marquis de Montferrat.	2. Lict. Alix. Ponce Vrsin Patrice Romain.



TABLE VIII.

EXTRACTION DE GISLE OV Guille de Bourgogne, Comtesse de Sauoye.

BERENGER II. du nom Roy d'Italie, mort l'an *996*.
Wille ou Gisle Fille de Boson Marquis de Toscane.

D'Oddo ou Oddo Marquis d'Yvrée, Pere d'Ardoin Roy d'Italie, Pere de Guy Comte de Canaueys, Souche des Maisons de S. Martin d'Aillé, de Valpergue, de Mazin, de Coconas & de Castellemont.	Adelbert Roy d'Italie, Duc des Lombards, Marquis d'Yvrée. Gerberge de Bourgogne.	Gerbrge. Aleran Marquis de Montferrat.

Otthe

Otthe-Guillaume, ſurnommé *l'Eſtranger*, Comte de Bourgogne & de Dijon.
Hermentrude de Rheims.

Renaud Comte de Bourgogne 1026.
Iudith, Fille de Richard II. Duc de Normandie, & de Iudith de Bretagne.

Guillaume, ſurnommé *Teſte-hardie*, Comte de Bourgogne, de Vienne & de Maſcon, Sire de Salins.
Gertrude de Limbourg.

Guille ou Giſle de Bourgogne, Comteſſe de Sauoye.

TABLE IX.

POSTERITE' D'ALIX DE SAVOYE, Reyne de France.

LIX DE SAVOYE épouſa Louys VI. dit *le Gros*, Roy de France 1115.

Henry Eueſque de Beauuais Archeueſque de Rheims.	Hugues.	Philippes couronné Roy de France, mort 1131.	Robert Comte de Dreux.	Louys VII. Roy de France, ſurnommé *le Pieux* & *le Ieune*, mort 1180. 1. Alienor de Guyenne. 2. Conſtance de Caſtille. 3. Alix de Champagne.	Pierre Sire de Courtenay.	Conſtãce. Raymond V. Comte de Tholoſe & de S. Gilles, Duc de Narbonne, Marquis de Prouence.

Marie Comteſſe de Champagne.	Alix Comteſſe de Chartres. 1. Lict.	Marguerite Reyne d'Angleterre & d'Hongrie. 2. Lict.	Philippes II. ſurnommé *Auguſte* & *Conquerant*, Roy de France. 3. Lict. mort 1223. 1. Iſabelle de Haynaut. 2. Ingeburge de Dannemarch n'en eut Enfans. 3. Agnes de Meranie.	Agnes Imperatrice de Conſtantinople.

Philippes 3. Lict. Comte de Bologne, de Clermont, de Mortaing, d'Aumale, & de Dammartin.	Louys VIII. Roy de France, du premier Lict, mort 1226. Blanche de Castille.

Philippes.	Robert Comte d'Artois.	Estienne.	Alfonse Comte de Tolose & de Poitou.	Isabelle.	S. Louys Roy de France IX. du nom, mort 1270. Marguerite de Prouence.	Charles Comte d'Anjou & de Prouence Roy de Sicile.	Iean Comte d'Anjou & du Mayne.

Louys mort ieune.	Iean dit Tristan Comte de Neuers & de Valois.	Pierre Comte d'Alençon, de Chartres, du Perche & de Blois.	Isabelle Reyne de Nauarre.	Blanche Princesse de Castille.	Philippes III. Roy de France, surnommé *le Hardy* mort en 1285. 1. Isabelle d'Arragon. 2. Marie de Brabant.	Marguerite Duchesse de Brabant.	Agnes Duchesse de Bourgogne.

Louys mort ieune. 1.Lict.	Charles Comte de Valois. 1.Lict.	Robert decedé en ieunesse. 1.Lict.	Louys Comte d'Evreux. 2.Lict.	Philippes IV. Roy de France & de Nauarre, surnommé *le Bel*, 1.Lict. mort 1314. Ieane Reyne de Nauarre.	Marguerite Reyne d'Angleterre. 2. Lict.	Blanche Duchesse d'Austriche. 2.Lict.

Philippes IV. Roy de France & de Nauarre, dit *le Long*. Ieane de Bourgogne.	Charles IV. Roy de France & de Nauarre, surnommé *le Bel*. 1. Blanche de Bourgogne n'eut Enfans. 2. Marie de Luxembourg. 1. Ieane d'Evreux n'eut lignée.	Robert de France.	Marguerite.	Louys X. surnommé *Hutin*, Roy de France & de Nauarre. 1. Marguerite de Bourgogne. 2. Clemence d'Hongrie.	Isabelle Reyne d'Angleterre.	Blanche.

Louys mort ieune. Ieane Comtesse de Bourgogne. Marguerite Comtesse de Flandre. Isabelle Daufine de Viennois. Blanche Religieuse.	Louys de France mort au berceau. Marie morte ieune. Blanche Duchesse d'Orleans.	Iean premier Roy de France & de Nauarre, mort 1316. ne vesquit que huit iours.	Ieane de France Reyne de Nauarre. Philippes Comte d'Evreux.

EXTRACTION

TABLE X.

EXTRACTION D'ARCHEMBAVD Seigneur de Bourbon, Mary d'Agnes de Sauoye, Fille d'Humbert III. & de Guille de Bourgogne, & leur Posterité.



ADEMAR Seigneur de Bourbon, qui fonda l'Al baye de Souuigny l'an 921.
Ermengarde . . . . . .

Archimbaud.	Aymon Seigneur de Bourbon 943. Alsende	Dagbert. Archeuesque de Bourges.

Archembaud Seigneur de Bourbon 959.
Rotilde de Limoges.

Odon Seigneur de Bourbon 1000.

Archimbaud Seigneur de Bourbon II. du nom.
Ermengarde de Suilly 1016.

Aymon Archeuesque de Bourges 1030. & 1071.	Archimbaud III. Seigneur de Bourbon. Philippie d'Auuergne 1048.	Gerard Seigneur de Montluçon qui fit branche.

Ermengarde. 1. Fouques Rechin Comte d'Anjou. 2. Guillaume Seigneur de Ialigny.	Archembaud IV. Seigneur de Bourbon. Ermengarde	Archembaud V. Seigneur de Bourbon.

Aymon Seigneur de Bourbon II. du nom, surnommé *Noire Vache*.
Guillemette de Tonnerre.

Archembaud VI. Seigneur de Bourbon.
AGNES DE SAVOYE.

Guiburge. Ebbon Seigneur de Charenton.	Adelays.	Archembaud VII. Seigneur de Bourbon. Adelays de Bourgogne.	Melesinde.

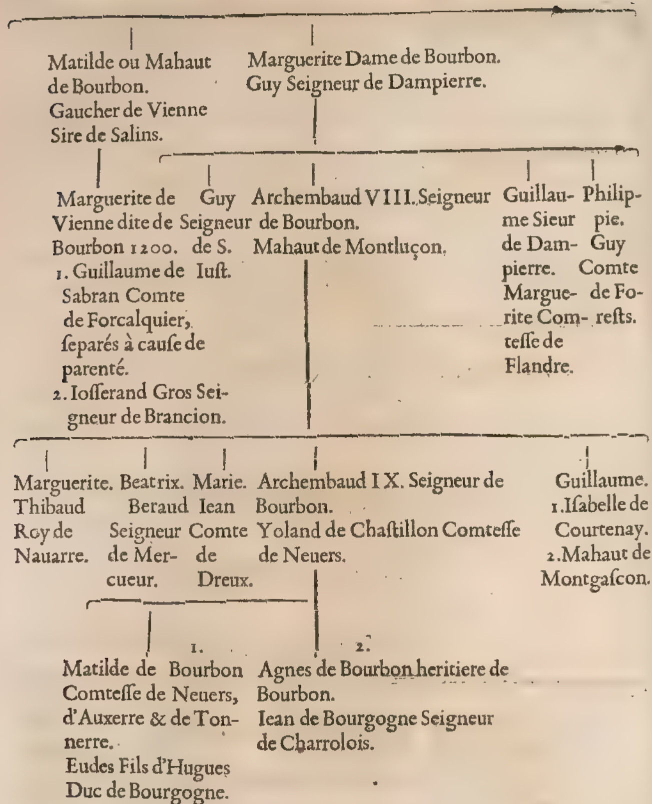




TABLE XI.

Mem. M.S. de Mr. du Bouchet.

EXTRACTION DE MAHAVT d'Albon Eſpouſe d'Amé III. Comte de Sauoye.



HVGVES I. du nom Comte d'Albon & de Grenoble, qui donna auant l'an 940. à l'Egliſe de Romette certaines Terres dans le territoire de Champſaur.

Il viuoit encore l'an 991.

Sa Femme Fredeburge.

Humbert

Humbert Euesque de Grenoble donna l'an 991. à Cluny la moitié du Chasteau de Vizile, auec le Bourg & les Eglises, Dixmes & oblations de Ponteroso, en presence de sa Mere Fredeburge, de Guygues son Frere, & d'Humbert son Neueu Euesque de Valence.

Guygues II. du nom Comte d'Albon & de Grenoble fut present à la donation que son Frere Humbert Euesque de Grenoble fit à S. Odile Abbé de Cluny l'an 991.
Petronille .... sa Femme.

Guygues III. Comte d'Albon & de Grenoble assista au Couronnement de l'Empereur Conrad II. fait à Rome par le Pape Iean XX. le iour de Pasques de l'an 1027. & consentit au don que le Pape fit le mesme iour à S. Odile Abbé de Cluny des terres que Guygues son Ayeul auoit concedées à l'Eglise de S. Pierre dans le Territoire de Champsaur, en presence d'Humbert Euesque de Valence son Frere.
Mahaut, surnommée *Reyne*, auec laquelle l'an 1005. il fit des donations à l'Eglise d'Oulx en Daufiné, où il se dit Fils de Petronille.

Humbert Euesque de Valence; il suyuit Rodolphe Roy de Bourgogne qui accompagnoit l'Empereur Conrad II. à Rome.

Guy IV. Comte d'Albon & de Grenoble, mentionné en deux Chartes de Cluny de l'an 1040.

Humbert éleu Euesq. du Puy.

Guygues V. Comte d'Albon & de Grenoble, surnommé *le Vieil*, qui l'an 1053. donna ce qu'il auoit à Sezane aux Chanoines d'Oulx en Daufiné, se fit Religieux à Cluny, & y gist.
Sa Femme Gottelene.

Guygues-Raymond Souche des Comtes de Lyon & de Forests.
Voyez la Table XXXVII.

Guy VI. Comte d'Albon & de Grenoble, surnommé *le Gras*, fit donation à Cluny (où presidoit S. Hugues) de l'Eglise de S. Priest en Valée, & de la Chappelle de la Mure l'an 1079. en presence de Guygues Raymond, de Richard & d'Armand ses Freres. Par vne autre Charte où il se dit Fils de Gottelene, il donna

Richard.

Armand.

donna à Cluny l'Eglise de sainte Marie de Vizile, du consentement de Guygues son Fils l'an 1120. Il fut caution enuers le Pape Calixte II. des conuentions faites entre Guillaume Comte de Forcalquier son Gendre, & l'Abbé de Montmayeur. Il fut inhumé au Prieuré de S. Robert prés de Grenoble qu'il auoit fondé, mourut l'an 1125.
Agnes Fille de Berenger I. du nom Comte de Barcellonne, & d'Almodis de la Marche.

MAHAVT D'ALBON COMTESSE DE SAVOYE.

Guygues VII. surnommé *le Daufin*, Comte d'Albon & de Grenoble, fut tué deuant le Chasteau de Montmeillan 1142.
Marguerite de Bourgogne, Fille d'Estienne I. du nom, Comte de Bourgogne & de Stephanie sa Femme, laquelle mourut le 7. de Ianuier 1163.

Gersende.
Guillaume Comte de Forcalquier auant l'an 1120. Il mourut 1129. & elle viuoit encore l'an 1150.

Beatrix.
Guillaume V. Comte d'Auuergne, dit *le Ieune*, qui viuoit encore l'an 1168.

Guygues VIII. du nom, Comte d'Albon, de Grenoble & de Vienne, surnommé *Daufin*. Bertold Duc de Zeringen luy donna tout ce qu'il auoit dans la Ville de Vienne. Il mourut l'an 1162.
Beatrix de Montferrat, Cousine Germaine de l'Empereur Frideric Barberousse, Fille de Guillaume Marquis de Montferrat, & de Iudith d'Austriche.

Marquise.
Guillaume de Poitiers Comte de Valentinois. Elle mourut l'an 1176.

Beatrix Comtesse d'Albon & de Grenoble, Daufine de Viennois.
1. Alberic Comte de S. Gilles, surnommé *Taillefer* 1163.
2. Hugues III. Duc de Bourgogne, qui mourut en la Terre Sainte l'an 1192.
3. Hugues Sire de Coligny & du Reuermont.

TABLE

TABLE XII.

EXTRACTION D'HVMBERT SIRE de Beaujeu, Mary d'Auxilie de Sauoye, & leur Poſterité.

BERAVD Sire de Beaujeu mort auant l'an 967.
wandelmode.

Guichard Sire de Beaujeu. Adelmodis.	Eſtienne.	Humbert Sire de Beaujeu, il confirma vne donation faite à Cluny par Guichard de Beaujeu ſon Frere Aiſné l'an 977.	Vinfred donna à Cluny l'Egliſe de S. Annemond au Dioceſe de Lyõ l'an 977.	Guygues.

Guichard II. Sire de Beaujeu, mentionné en vne Charte de S. Vincent de Maſcon, ſous le regne d'Henry I.
Ricoaire de Salornay Bienfaitrice de Cluny, ſous l'Abbé S. Hugues.

Guichard nommé auec ſon Pere & ſes Freres en vne Charte de S. Vincent de Maſcon.	Dalmace mentionné en vne Charte de Cluny auec ſa Mere.	Humbert II. Sire de Beaujeu 1075. wandelmode....	N.... Liebaud Seigneur de Digoine en Charrolois.	Hugues nommé en vn Titre de l'Abbaye de Sauigny en Lyonnois.

Ioſſerand.	Elizabeth.	Guichard III. Sire de Beaujeu. Luciane de Rochefort de Montlehery, Fille de Guy de Montlehery Comte de Rochefort, & d'Adele de la Ferté.	wandelmode.	Hugues Abbé de Cluny 1117.

Humbert III. Sire de Beaujeu, Fondateur de l'Abbaye de Belleville l'an 1158.
AVXILIE DE SAVOYE.

Hugues Sire de Beaujeu.	Guichard Abbé de	Humbert IV. Sire de Beaujeu.	Guy 1194.

Guicharde de Beaujeu. Archambaud V. du nom, Vicomte de Combro, mort auant l'an 1221.

Pontigny 1164. éleu Archeueſque de Lyon. 1166.

Agnes de Tiern, Dame de Montpenſier.

Alix. Remond de Neuers Comte de Tonnerre, elle Vefue 1199.

Guichard IV. Sire de Beaujeu, teſta au Chaſteau de Douvres en Angleterre le 8. de Septembre 1216. Sybille de Haynaut, Fille de Baudoin Comte de Haynaut, & de Marguerite de Flandre.

Pierre Prieur de la Charité ſur Loyre 1219.

Agnes. Thibaud IV. Comte de Champagne Roy de Nauarre.

Marguerite accordée à Henry Fils de Guillaume Comte de Maſcon.

Guichard Seigneur de Montpenſier en Auuergne. 1. Caterine de Clermont. 2. *LEONOR DE SAVOYE* n'en eut Enfans.

Henry Seigneur de Valromey.

Humbert V. du nom, Sire de Beaujeu. Marguerite de Baugé Dame de Mirebel.

Louys Chanoine en l'Egliſe de Lyon.

Philippine Religieuſe à Fonteuraud.

Sybille

Iſabeau. Renaud Comte de Foreſt, d'où ſont les derniers Seigneurs de Beaujeu & de Dombes.

Florie. Aymar de Poitiers Comte de Valentinois.

Beatrix. Fougues Seigneur de Montgaſcon.

Guichard V. Sire de Beaujeu decedé ſans Enfans l'an 1265.

Ieane, Prieure de Poleteins en Breſſe.

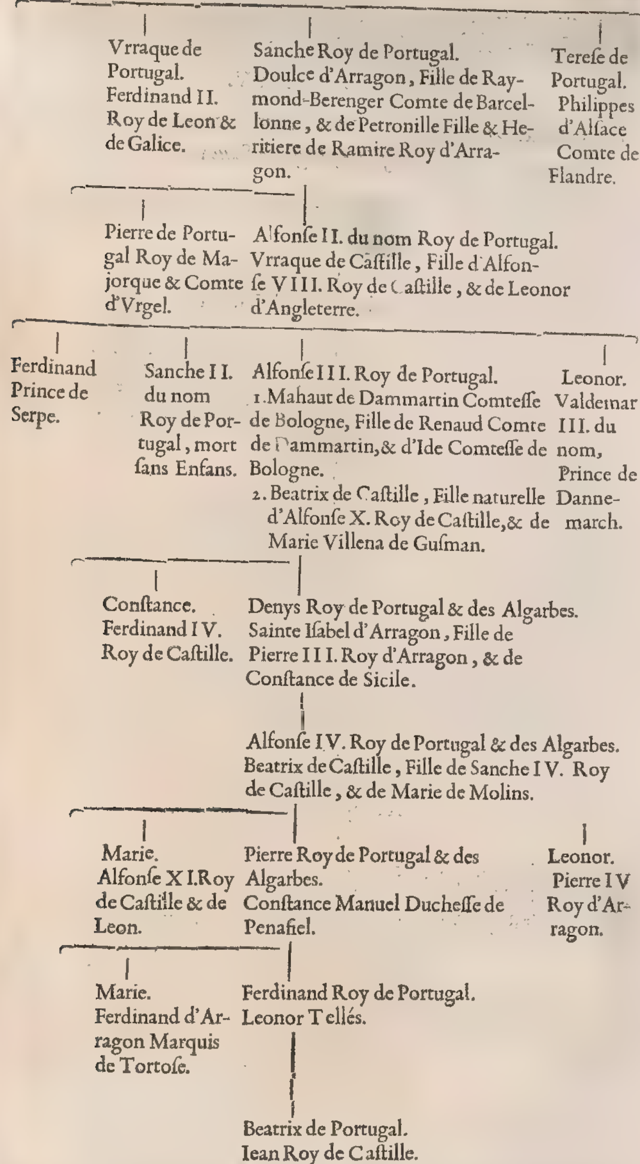


TABLE XIII.

POSTERITE DE MAHAVT DE Sauoye Reyne de Portugal.

MAHAVT ou *MATILDE de Sauoye.* Alfonſe I. du nom Roy de Portugal, Fils d'Henry de Bourgogne Comte de Portugal, & de Tereſe de Caſtille 1146.

Vrraque



Vrraque de Portugal.
Ferdinand II. Roy de Leon & de Galice.

Sanche Roy de Portugal.
Doulce d'Arragon, Fille de Raymond-Berenger Comte de Barcellonne, & de Petronille Fille & Heritiere de Ramire Roy d'Arragon.

Tereſe de Portugal.
Philippes d'Alſace Comte de Flandre.

Pierre de Portugal Roy de Majorque & Comte d'Vrgel.

Alfonſe II. du nom Roy de Portugal.
Vrraque de Caſtille, Fille d'Alfonſe VIII. Roy de Caſtille, & de Leonor d'Angleterre.

Ferdinand Prince de Serpe.

Sanche II. du nom Roy de Portugal, mort ſans Enfans.

Alfonſe III. Roy de Portugal.
1. Mahaut de Dammartin Comteſſe de Bologne, Fille de Renaud Comte de Dammartin, & d'Ide Comteſſe de Bologne.
2. Beatrix de Caſtille, Fille naturelle d'Alfonſe X. Roy de Caſtille, & de Marie Villena de Guſman.

Leonor.
Valdemar III. du nom, Prince de Dannemarch.

Conſtance.
Ferdinand IV. Roy de Caſtille.

Denys Roy de Portugal & des Algarbes.
Sainte Iſabel d'Arragon, Fille de Pierre III. Roy d'Arragon, & de Conſtance de Sicile.

Alfonſe IV. Roy de Portugal & des Algarbes.
Beatrix de Caſtille, Fille de Sanche IV. Roy de Caſtille, & de Marie de Molins.

Marie.
Alfonſe XI. Roy de Caſtille & de Leon.

Pierre Roy de Portugal & des Algarbes.
Conſtance Manuel Ducheſſe de Penafiel.

Leonor.
Pierre IV Roy d'Arragon.

Marie.
Ferdinand d'Arragon Marquis de Tortoſe.

Ferdinand Roy de Portugal.
Leonor Tellés.

Beatrix de Portugal.
Iean Roy de Caſtille.

TABLE XIV.

EXTRACTION DE FAYDIDE de Tholoſe Comteſſe de Sauoye.

RAYMOND I. du nom Comte de Tholoſe.

Eudes Comte de Tholoſe 911.

Raymond II. du nom Comte de Tholoſe, nommé Fils du Comte Eudes, par vne Charte de S. Eudes Abbé de Cluny, en la vie de S. Gerard d'Aurillac 923.

Raymond III. ſurnommé *Pons*, Comte de Tholoſe, Duc de Gotthie & d'Aquitaine, fonda l'Abbaye de S. Pons de Thomieres l'an 936.
1. Garſende, laquelle il repudia.
2. Berthe Vefue de Boſon Comte de Prouence, vers l'an 948. à cauſe dequoy il fut excommunié par Eſtienne Eueſque d'Auuergne. Il reprit depuis Garſende, auec laquelle il viuoit l'an 972. comme enſeigne vne Charte de l'Abbaye de Gaillac, mourut apres l'an 977.

Pons Comte de Tholoſe 987.
Adelays Vefue de luy 1032.

Guillaume Comte de Tholoſe 992. ne viuoit plus l'an 1045.
Emme ou Emone, Fille de Rotbold Comte de Forcalquier & d'Hermengarde 1032. comme témoigne vne Charte de S. Pons de Fauars, de l'an 1015.

D'autres luy donnent pour Femme Sancie d'Arragon, Fille de Ramir Roy d'Arragon.

Emme.

Pons Comte de Tholoſe, dés l'an 1045. iuſqu'à 1068.
Adalmodis de la Marche.

Raymond IV. Comte de S. Gilles, de Narbonne & de Niſmes, qui auec Adalmodis ſa Mere donna à l'Abbaye de Cluny l'Egliſe

Guillaume Comte de Tholoſe 1061.
Emme Fille de Robert Comte de Mortain, & de Matilde de Montgommery.

de

de S. Giles le 8. des Kalendes de Ianuier 1066. en preſence d'Adele Comteſſe de Melgueil, de Guillaume & d'Emenon de Sabran Freres, de Durand Eueſque de Tolon, & d'Hugues Eueſque d'Vzés.

Guillaume Comte de Tholoſe mort 1116.	Pons decedé ieune 1068.	Philippine, Ducheſſe d'Aquitaine.	Adalmodis. Pierre Comte de Melgueil.	Hugues 1063.

Eluire, Fille du Roy d'Arragon.

Alfonſe I. du nom, Comte de Tholoſe, de S.Gilles, de Narbonne & de Niſmes, Marquis de Prouence.
Faydide de Prouence, Fille de Gilbert Comte de Prouence, & de Tyburge Comteſſe de Rhodez.

Raymond V. Comte de Tholoſe mort 1194. Conſtance de France Fille de Louys le Gros.	*Faydide de Tholoſe. Humbert III. Comte de Sauoye.*

Raymond V I. Comte de Tholoſe mort 1222. Ieane, Sœur de Richard Roy d'Angleterre morte 1249.	Conſtance de Tholoſe Pierre Bermond Seigneur d'Anduze.

Raymond VII. Comte de Tholoſe mort 1249. Il teſta à Millau le 22. de Septembre 1249. ordonna d'eſtre enterré à Fonteuraud auprés d'Henry Roy d'Angleterre ſon Ayeul, & du Roy Richard ſon Oncle & la Reyne Ieane ſa Mere, inſtitua Ieane ſa Fille, Femme d'Alfonſe Comte de Potiers ſon Heritiere; & declare Executeurs de ſa volonté les Eueſques de Tholoſe, d'Agen, d'Alby, de Cahors, de Rhodez, de Carpentras & de Cauaillon, Bernard de Comminges & Sicard Aleman Cheualier, à qui il donne le

gouuernement de ses Estats, iusqu'à ce que sa Fille soit en âge.
Sanche Fille du Roy d'Arragon.

Ieane Comtesse de Tholose.
Alfonse de France Comte de Poitiers, Frere du Roy S. Louys.

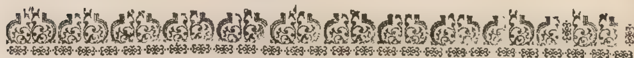


TABLE XV.

EXTRACTION DE GERMAINE de Zeringen Comtesse de Sauoye.

BIRTHILON Comte de Brisgaw, decedé l'an 994.

Bezzelin Comte de Zeringen.
Ermenfride Comtesse de Sonneberg.

Luitfrid Comte de Zeringen.
N. ... de Sauoye, Fille d'Humbert aux Blanches-mains.

Berthold Duc de Zeringen I. du nom mort 1078.
Ricuaire Marquise de Carinthie.

Berthold II. du nom Duc de Zeringen mort 1090.
Agnes de Rinsfeld, Fille de Rodolphe Comte de Rinsfeld, Duc d'Allemagne, éleu Empereur, & d'*Adelays de Sauoye.*

Berthold III. du nom Duc de Zeringen, mort sans Enfans 1122.

Conrad Duc de Zeringen Roy ou Gouuerneur de Bourgogne, mort 1152.
Clemence, Fille de Geoffroy Comte de Namur.

N.... de Zeringen.
Estienne *Teste hardie* Comte de Bourgogne.

Berthold IV. du nom Duc de Zeringen & de la petite Bourgogne.
Heluige Fille d'Herman Comte de Fribourg.

Anne

Anne. Vlrich Comte de Kibourg.	*Germaine. Humbert III. Comte de Sauoye.*	Berthold V. du nom Duc de Zeringen, & de la petite Bourgogne, mort l'an 1218. Ide Comteſſe de Bologne ſans laiſſer Enfans, ſes Sœurs luy ſuccederent.	Agnes, Aegon Comte de Furſtemberg.

TABLE XVI.

EXTRACTION DE BEATRIX de Vienne ou de Maſcon Comteſſe de Sauoye.



OTHE-Guillaume, ſurnommé *l'Eſtranger*, Comte de Bourgogne & de Dijon mort 1027.

Renaud Comte de Bourgogne premier du nom mort 1057.
Alix de Normandie.

Guillaume, ſurnommé *Teſte hardie*, Comte de Bourgogne, de Vienne & de Maſcon.
Getrude de Limbourg.

Eſtienne *Teſte hardie* Comte de Bourgogne, de Vienne & de Maſcon.
Agnes de Zeringen.
Guillaume II. du nom Comte de Bourgogne, de Vienne, de Maſcon & d'Auxonne.
Ponce Dame de Traues.

Eſtienne *Teſte hardie* Comte de Bourgogne.	Girard Comte de Maſcon & de Vienne. Guygonne de Salins, ſurnommée *More* ou *Morette*, Fille & Heritiere de Gaucher ou Gauthier Sire de Salins.

N.... Vlrich Sire de Baugé & de Breſſe.	Girard.	Ide. 1.Simon II. du nom Duc de Lorraine. 2.Humbert Sire de Coligny & du Reuermont.	*Beatrix de Vienne ou de Maſcon. Humbert III. Comte de Sauoye.*	Guillaume Comte de Maſcon & de Vienne. Scholaſtique de Champagne.	Gaucher Sire de Salins.

Girard

Girard II. du nom Comte de Maſcon & de Vienne.
Ieane de Bourgogne.

Alix Comteſſe de Maſcon & de Vienne.
Iean de Dreux de Braine.

Guillaume Comte de Maſcon & de Vienne, viuant l'an 1274. par Titre de la Chartreuſe de Seillon, où il ſe dit Fils du Comte Girard, mourut ſans Enfans, laiſſa ſa Sœur ſon Heritiere.



TABLE XVII.

EXTRACTION DE GERTRVDE d'Alſace ou de Flandre Comteſſe de Sauoye.



Delbert Comte d'Alſace, Fondateur de l'Abbaye de Bouſonville.
Iudith..... 1000.

Albert d'Alſace Comte de Mets, Duc de Lorraine, tué l'an 1048.
Iutte. . . . . .

Gerard d'Alſace Duc de Lorraine & Marchis, mort 1070.
Hadwide de Namur.

Thierry d'Alſace Duc de Lorraine & Marchis mort 1115.
Getrude Fille de Robert Comte de Flandre.

Simon I. Duc de Lorraine & Marchis.
Adelayde Sœur de l'Empereur Lothaire.

Thierry d'Alſace Comte de Flandre.
Sybille d'Anjou.

Getrude d'Alſace ou de Flandre.
Humbert III. Comte de Sauoye.

TABLE



TABLE XVIII.

EXTRACTION DE BEATRIX de Geneue Comtesse de Sauoye.

RATBERT 880.
Richilde.

Albitius Comte de Geneue 931. bienfaiteur de Nantua.
Odda.

Conrad Comte de Geneue.

Robert Comte de Geneue, bienfaiteur de l'Eglise de Pellionex.

Conrad.

Albert Comte de Geneue.
Eldegarde Fondatrice de l'Eglise de Versoy, & Vefue de luy 1001.

Renaud Comte de Geneue 1004.

Aymon Comte de Geneue 1016.
Berthe de Flandre, Fille de Baudoin Comte de Flandre, & de Matilde Fille de Conrad Roy de Bourgogne.

Gerold Comte de Geneue, vaincu par Conrad le Salique 1034.
Gisele Niece de Rodolphe Roy de Bourgogne, mentionné en vn Titre de l'Eglise de Geneue.

Robert Comte de Geneue, viuant 1060. mort sans Enfans.

Ieane de Geneue. Amé II. Comte de Sauoye.

Gerard ou Gerold Comte de Geneue II. du nom, viuant 1080.
Thetberge sa Femme, laquelle se remaria auec Louys Seigneur de Foucigny.

Conon, qui donna l'Eglise de S. Marcel au Monastere de Lemens sur Chambery.

Aymon II. du nom Comte de Geneue, il donna l'an 1090. à Hunalde Abbé de S. Oyen de Ioux ce qu'il auoit en Alleud au Village de Sessy au Pays de Gex, du consentement d'Ita sa Femme, & de Gerard leur Fils. Il fonda l'Abbaye de Bonmont au Pays de Vaud 1134.
Ite Fille de Louys Seigneur de Foucigny, & d'vne premiere Femme.

Burchard Moyne, puis Abbé d'Abondance en Chablais sur la fin de ses iours 1153.

Gerard Comte de Geneue.

Alix de Geneue.
Guy Viscomte Seigneur d'Albuzagne & de Besnato.

Amé premier du nom Comte de Geneue, donna l'an 1153. droit de pasturage dans ses Terres à l'Abbaye d'Abondance. Il eut guerre auec Conrad Duc de Zeringen; S. Bernard s'employa pour les mettre d'accord, & en écriuit à Conrad; vesquit iusqu'à l'an 1157. qu'il traitta auec Ardutius de Foucigny Euesque de Geneue.
Matilde son Espouse. . . . .

Guillaume.

Amé de Geneue Seigneur de Gex, qui eut different auec l'Abbé de S. Maurice en Chablais, que l'Empereur Frideric I. termina par Lettres du 25. de Septembre 1186. presents Roger Euesque de Lausanne, & Nautellin Euesque de Geneue.
N. . . . .

Guillaume Comte de Geneue & de Vaud I. du nom, Fondateur de la Chartreuse de Pommiers en Geneuois 1179. il transigea auec Ardutius Euesque de Geneue l'an 1184. & auec l'Euesque Nautellin l'an 1186. par vn Titre de Taloyre de l'an 1192. il se qualifie *Gebennensium & Valdensium Comes.*
Beatrix. . . . . Fondatrice du Monastere de saincte Catherine sur Annecy de l'Ordre de Cisteaux, où elle gist.

Amé Seigneur de Gex, qui donna 1225. à l'Eglise de S. Oyen de Ioux le Fief du Chasteau de Diuonne & le Village de Souuergnieu.
1. Beatrix de Baugé, Fille d'Vlrich Sire de Baugé, &

Aymon de Geneue Seigneur d'Annessy, puis Euesque de Maurienne 1220.

Humbert Comte de Geneue.
Agnes de Sauoye Fille d'Amé III. Comte de Sauoye.

Ebal Comte de Geneue mort en Angleterre 1259.

Guillaume Comte de Geneue, qui vsurpa le Comté de Geneue sur Ebal son Neueu; de luy sont yssus les autres Comtes de Geneue. *Voyez la Table XLVII.*

Beatrix de Geneue.
Thomas I. du nom Comte de Sauoye.

Pierre de Geneue 1200.

d'Alexandrine

d'Alexandrine de Vienne.
2. N. . . Fille de Ponce Seigneur de Cuſeau, & de Laurence Niece de Miles Comte de Bar ſur Seyne.

Lyonette Dame de Gex.
Simon de Ioinville Seigneur de Marnay, d'où les derniers Seigneurs de Gex.
Voyez la Table LXXXXI.

TABLE XIX.

EXTRACTION DE MARGVERITE de Foucigny Comteſſe de Sauoye.

EMERARD Seigneur de Foucigny.

Louys Seigneur de Foucigny.
1. N. . . . . ſa Femme.
2. Thetberge.

1. Lict. Ita. Aymon I. Comte de Geneue.

Guy Eueſque de Geneue, qui donna à Cluny l'Egliſe de Contamine l'an 1159.

Amé, ces trois Freres en plusieurs titres ſont nommés Freres vterins d'Aymon Comte de Geneue.

Guillaume Seigneur de Foucigny mort auant l'an 1119.
Vtilie. . . .

Raymond.

Rodolphe Seigneur de Foucigny, viuant l'an 1125.
N. . . . . .

Gerard Eueſque de Lauſanne.

Amé Eueſque de Maurienne 1119.

Ardutius Eueſque de Geneue 1150.

Ponce Abbé de Six.

Aymon Fondateur de la Chartreuſe

Raymond.

Humbert Seigneur de Foucigny veſquit iuſqu'à l'an 1170.

Rodolphe de Foucigny dit *Aleman*, Tige des

Raymond Seigneur de Thoire.

& 1178. du Reposoir. . . . . Alemans Seigneurs de Valbonnois & d'Aubonne. Rodolphe de Thoire, d'où les Seigneurs de Thoire & de Boussy en Geneuois.

Aymon Seigneur de Foucigny II. du nom. Henry 1178. Marquis. Guillaume Seigneur de Foucigny viuant encore l'an 1202.

Beatrix. Estienne Sire de Thoire & de Villars. Agnes de Foucigny. Pierre Comte de Sauoye. Leonor. Simon de Ioinville Seigneur de Gex. *Marguerite de Foucigny. Thomas I. du nom Comte de Sauoye.*

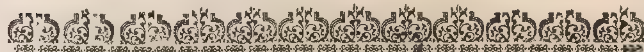


TABLE XX.

EXTRACTION D'HERMAN COMTE de Kibourg, Mary de Marguerite de Sauoye Fille du Comte Thomas & de Marguerite de Foucigny.

ERMAN I. du nom Comte de Kibourg viuant l'an 861.

Hugobald Comte de Kibourg & de Dillingen. Ditburge Comtesse de Veringen.

Herman II. Comte de Kibourg, dit *le Vieil*, 950. Adeleyde.

Herman III. Comte de Kibourg, dit *le Ieune.* Manegold Comte de Kibourg 994.

Warman Euesque de Constance mort 1034. Manegold II. du nom Comte de Kibourg. Ebard Euesque de Constance mort 1051.

Vlrich Comte de Kibourg.

Herman IV. Comte de Kibourg.

Garnier

Ganier Comte de Kibourg.

Herman VI. du nom Comte de Kibourg & de Nidow Seigneur de Fribourg.
N.... Fille du Comte de Verdemberg.

Anne Comtesse de Kibourg, & de Nidow, Dame de Fribourg.
Eberard d'Hasbourg Comte de Lauffemberg, puis Comte de Kibourg.

Vlrich II. du nom Comte de Kibourg & de Nidow Seigneur de Fribourg, Landgraue d'Alsace.
Anne de Zeringen.

Herman V. du nom Comte de Kibourg & de Nidow Seigneur de Fribourg, Landgraue d'Alsace.
MARGVERITE DE SAVOYE n'en eut Enfans.

TABLE XXI.

EXTRACTION DE RAYMOND-Berenger Comte de Prouence, Mary de Beatrix de Sauoye, Fille du Comte Thomas, & de Marguerite de Foucigny, & leur Posterité.


VIFRED Comte de Barcelonne, mort l'an 858.

wifred II. du nom Comte de Barcelonne, mort l'an 914.
Guntilde de Flandre.

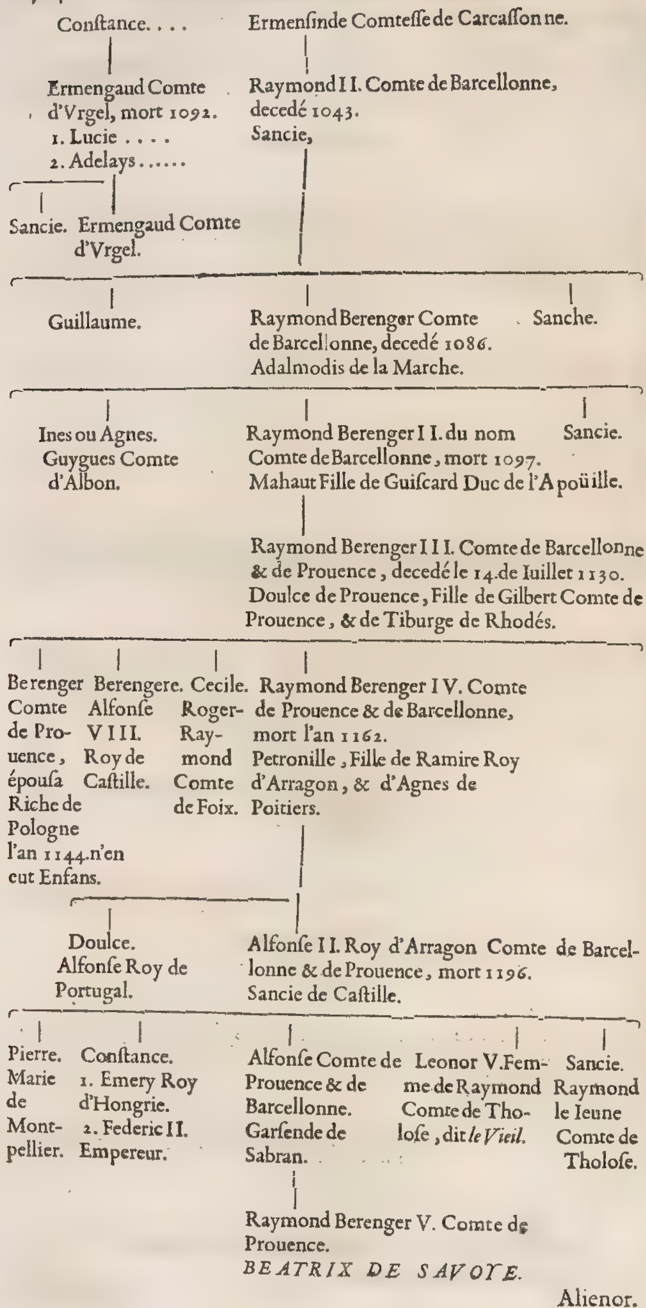
1\. Miron Comte de Barcellonne, qui continua la ligne des Comtes de Barcellonne.

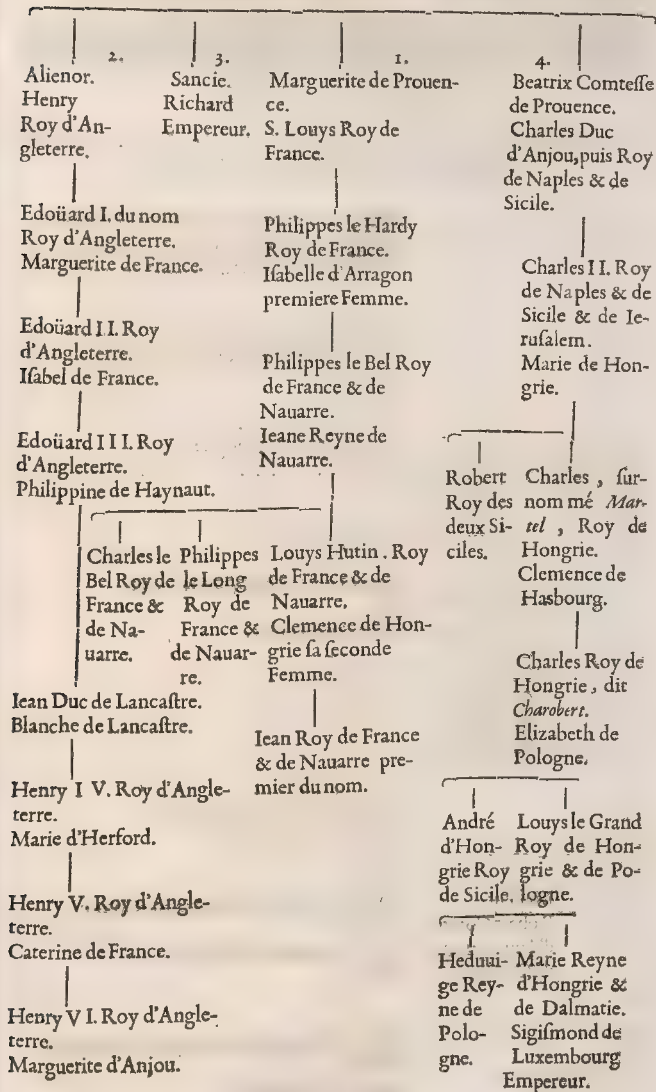
2\. Sueyro Comte d'Vrgel, decedé 951.
Richilde......

Borel Comte de Barcellonne & d'Vrgel, mort 993.
Letgarde......

Ermengaud Comte d'Vrgel, mort 1037.

Raymond-Borel Comte de Barcellonne, mort 1026.


Conſtance. . . .
Ermenſinde Comteſſe de Carcaſſon ne.
Ermengaud Comte d'Vrgel, mort 1092.
1. Lucie . . . .
2. Adelays . . . . . .
Raymond I I. Comte de Barcellonne, decedé 1043.
Sancie,
Sancie.
Ermengaud Comte d'Vrgel.
Guillaume.
Raymond Berenger Comte de Barcellonne, decedé 1086.
Adalmodis de la Marche.
Sanche.
Ines ou Agnes.
Guygues Comte d'Albon.
Raymond Berenger I I. du nom Comte de Barcellonne, mort 1097.
Mahaut Fille de Guiſcard Duc de l'A poüille.
Sancie.
Raymond Berenger I I I. Comte de Barcellonne & de Prouence, decedé le 14. de Iuillet 1130.
Doulce de Prouence, Fille de Gilbert Comte de Prouence, & de Tiburge de Rhodés.
Berenger Comte de Prouence, épouſa Riche de Pologne l'an 1144. n'en eut Enfans.
Berengere. Alfonſe VIII. Roy de Caſtille.
Cecile. Roger-Raymond Comte de Foix.
Raymond Berenger I V. Comte de Prouence & de Barcellonne, mort l'an 1162.
Petronille, Fille de Ramire Roy d'Arragon, & d'Agnes de Poitiers.
Doulce.
Alfonſe Roy de Portugal.
Alfonſe I I. Roy d'Arragon Comte de Barcellonne & de Prouence, mort 1196.
Sancie de Caſtille.
Pierre.
Marie de Montpellier.
Conſtance.
1. Emery Roy d'Hongrie.
2. Federic I I. Empereur.
Alfonſe Comte de Prouence & de Barcellonne.
Garſende de Sabran.
Leonor V. Femme de Raymond Comte de Tholoſe, dit le Vieil.
Sancie.
Raymond le Ieune Comte de Tholoſe.
Raymond Berenger V. Comte de Prouence.
BEATRIX DE SAVOYE.
Alienor.



2. Alienor.
Henry Roy d'Angleterre.

Edoüard I. du nom Roy d'Angleterre.
Marguerite de France.

Edoüard I I. Roy d'Angleterre.
Isabel de France.

Edoüard I I I. Roy d'Angleterre.
Philippine de Haynaut.

Iean Duc de Lancastre.
Blanche de Lancastre.

Henry I V. Roy d'Angleterre.
Marie d'Herford.

Henry V. Roy d'Angleterre.
Caterine de France.

Henry V I. Roy d'Angleterre.
Marguerite d'Anjou.

3. Sancie.
Richard Empereur.

1. Marguerite de Prouence.
S. Louys Roy de France.

Philippes le Hardy Roy de France.
Isabelle d'Arragon premiere Femme.

Philippes le Bel Roy de France & de Nauarre.
Ieane Reyne de Nauarre.

Charles le Bel Roy de France & de Nauarre.

Philippes le Long Roy de France & de Nauarre.

Louys Hutin. Roy de France & de Nauarre.
Clemence de Hongrie sa seconde Femme.

Iean Roy de France & de Nauarre premier du nom.

4. Beatrix Comtesse de Prouence.
Charles Duc d'Anjou, puis Roy de Naples & de Sicile.

Charles I I. Roy de Naples & de Sicile & de Ierusalem.
Marie de Hongrie.

Robert Roy des deux Siciles.

Charles, surnommé *Martel*, Roy de Hongrie.
Clemence de Hasbourg.

Charles Roy de Hongrie, dit *Charobert*.
Elizabeth de Pologne.

André d'Hongrie Roy de Sicile.

Louys le Grand Roy de Hongrie & de Pologne.

Heduuige Reyne de Pologne.

Marie Reyne d'Hongrie & de Dalmatie.
Sigismond de Luxembourg Empereur.

TABLE

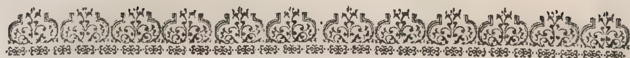
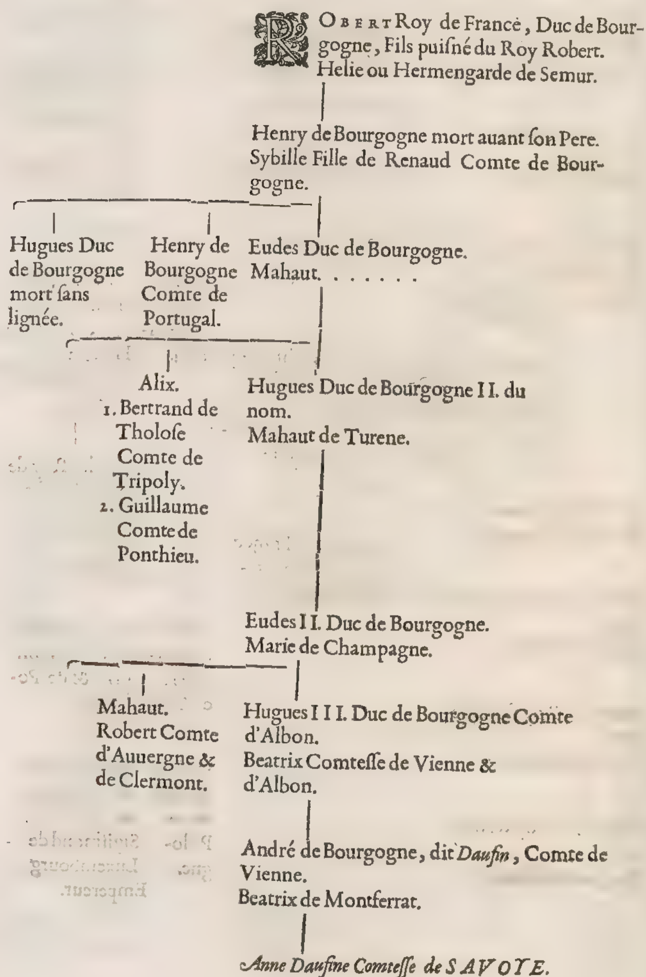


TABLE XXII.

EXTRACTION D'ANNE DAVFINE, Efpoufe d'Amé IV. Comte de Sauoye.



TABLE

TABLE XXIII.

Tiré des Mem. de Mr. du Bouchet.

EXTRACTION DE CECILE DE BAVX ſeconde Femme du Comte Amé IV.

HVGVES Seigneur de Baux & de Marignane, viuant 1045. ſa Femme Aenor.

Raymond de Baux Doyen de Poſquieres 1105. fit le voyage de la Terre Sainte, & ſouſcriuit le Teſtament de Raymond Comte de S. Giles.	Guillaume-Hugues Seigneur de Baux 1088. veſquit iuſqu'à l'an 1127. Sa Femme Vierme qui mourut le 3. des Ides d'Octobre.	Ponce de Baux.

Raymond I. du nom Seigneur de Baux, qui eut droit de battre Monnoye dans ſes Terres, de Conrad l'Empereur, auec confirmation de tous les Fiefs qu'il auoit eüs de Guillaume-Hugues ſon Pere, & des Terres procedées du Comte Gilbert de Prouence, par Bulle dattée à Wirtſbourg le 3. des Ides d'Aouſt 1146. Indict. 8. & le 5. du regne de l'Empereur. Il épouſa Eſtiennette, Fille de Gilbert Comte de Prouence, laquelle traitta auec Berenger Comte de Prouence des droits qu'elle auoit audit Comté, à cauſe du Comte Gilbert ſon Pere, du conſentement d'Hugues, de Guillaume, de Bertrand & de Gilbert ſes Enfans.

Bertrand de Baux Seigneur de Berre, épouſa áuant l'an 1171. Thiburge Fille de Guillaume IV. du nom Prince d'Aurenge; il mourut l'an 1181.	Hugues Seigneur de Baux, qui teſta le 7. de Septembre 1170.	Guillaume, mort ſans poſterité.	Gilbert mort ſans Enfans.

Raymond II. du nom Seigneur de Baux, mort ſans lignée apres l'an 1178.

Bertrand de Baux Seigneur de Berre, qui fit la Branche	Hugues Seigneur de Baux, apres la mort de Raymond ſon Couſin germain, viuant encore 1234.	Guillaume de Baux Prince d'Aurenge & Roy d'Arles, duquel deſcendent les Prin-	Tyburge de Baux. Lambert Seigneur de Monteil.	Adalmodis. Roſtan de Sabran Conneſta-	Hermeline Abbeſſe de S. Sauueur 1215.

 des

des Ducs d'Andrie au Royaume de Naples. — Baralle Fille de Barral Vicomte de Marſeille. — ces d'Aurenge. — ble du Comte de Toloſe. 1215.

- Guillaume Chanoine d'Arles.
- Barral Seigneur de Baux Vicomte de Marſeille Conneſtable du Comte de Toloſe 1236.
  1. Beatrix d'Anduze Fille de Pierre Bermond Seigneur d'Anduze, & de Conſtance de Toloſe.
  2. Sybille de . . . . qui prenoit qualité de Veſue de luy l'an 1275.
- Gilbert de Baux Seigneur d'Aubagne Vicomte de Marſeille, teſta 1243. & n'eut Enfans de Sybille Fille de Geoffroy Seigneur de Tolon.

Children of Barral:

- 1. Lict. *Cecile de Baux, ſurnommée* Paſſe-roſe, *COMTESSE DE SAVOYE.*
- 2. Lict. Bertrand Seigneur de Baux Comte d'Auelin, grand Iuſticier du Royaume de Naples.
  1. Philippie de Poitiers, Fille d'Aymar Comte de Valentinois, & de Florie de Beaujeu.
  2. Agathe d'Agoult Veſue de luy 1313.
- 2. Lict. Marquiſe de Baux premiere Femme d'Henry III. Comte de Rodez.

Children of Bertrand:

- 1. Lict. Barral Seigneur de Lorette en l'Abruſſe. 1312.
- 1. Lict. Hugues. Seigneur de Laure.
- 1. Lict. Cecile.
- 1. Lict. Raymond Seigneur de Baux Comte d'Auelin.
- 1. Lict. Elix. Ermengaud de Sabran Comte d'Arian.
- 2. Lict. Agoult de Baux.



TABLE XXIV.

POSTERITE' DE BEATRIX DE Sauoye, & de Manfroy Marquis de Saluces ſon premier Mary,

Voyez la Table III.

MANFROY III. du nom Marquis de Saluces, mort 1244. épouſa *BEATRIX DE SAVOYE* l'an 1233.

- Agneſine.
- Thomas Marquis de Saluces decedé 1299. Il fonda vn Monaſtere de Filles de
- Alix.

de l'Ordre de S. Dominique à Reuel 1291.
Alix de Ceue.

Leonor.
Henry de Carreto Marquis de Sauonne.

Iean Seigneur de Dogliani, de la Mante & de Buſque.
N..... d'Aglié, de S. Martin, fit Branche.

Manfroy IV. Marquis de Saluces, mort 1336.
1. Beatrix Fille de Manfroy Roy de Sicile.
2. Iſabelle Doria.

Yoland.
Opicino Spinola Patrice de Gennes.

Alix.
Thomas Comte d'Aroñdel.

2. Lict.
Manfroy Seigneur de Cardé & de Mulaſſan Mareſchal de Sauoye, qui fit la Branche de Cardé.
Voyez la Table XXXVIII.

1. Lict.
Frideric Comte de Saluces, mort auant ſon Pere,
Marguerite de Viennois.

Thomas II. Marquis de Saluces; il teſta au Chaſteau de Saluces le 15. d'Aouſt 1357. & mourut peu apres.
Richarde de Craueſana.

N......
Pierre de Cambian Seigneur de Ruffia.

Conſtans.

Luchin.

Euſtache Baron de Valgrana.

Galeas Seigneur de Venaſque.
N.... la Fille de Tiſet de Roëre Gentilhomme Aſteſan.

Beatrix.
Antoine Falet Seigneur de Ville.

Pentaſilée.
Henry Seigneur du Quart en la Val-d'Aouſte.

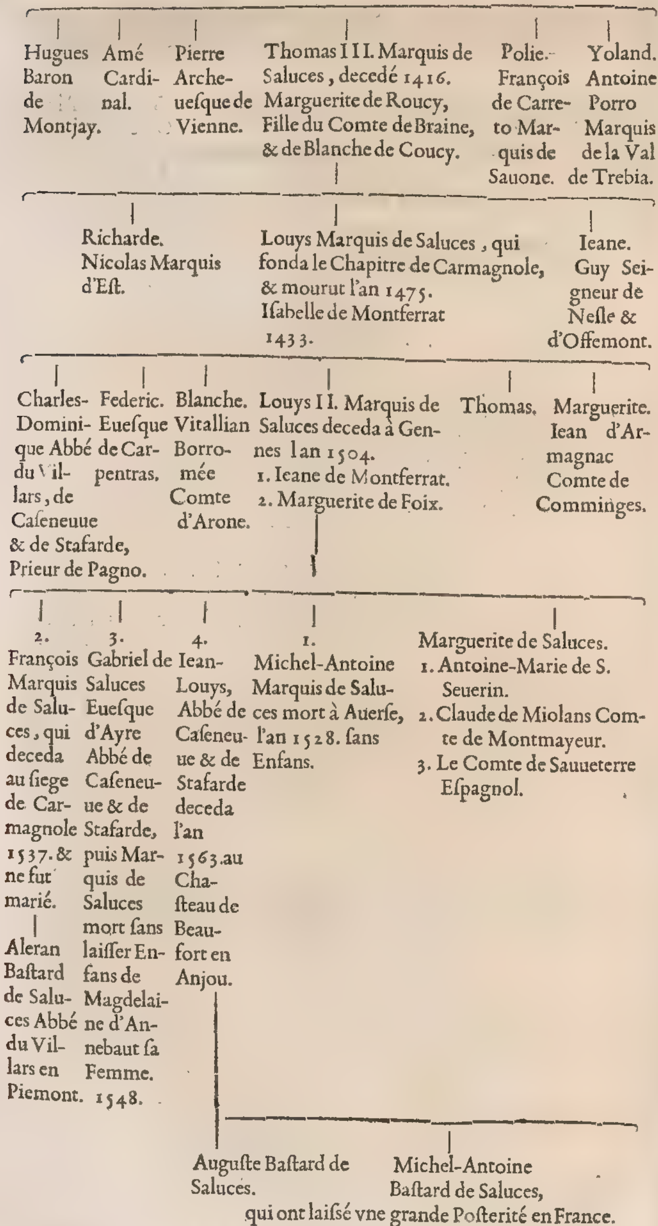
Luchine.
Iean de Beccarià.

Frideric II. du nom Marquis de Saluces, qui fit l'hommage ſolemnel au Comte Verd l'an 1360.
Beatrix de Geneue d'Anthon.

Richarde Abbeſſe de S. Pierre de Lyõ 1386.

Azzon Seigneur de Monaſterol, Payſana, la Val de Pau, Caſtellar & S. Front.

Iaques.


Hugues Baron de Montjay.
Amé Cardinal.
Pierre Archeueſque de Vienne.
Thomas III. Marquis de Saluces, decedé 1416. Marguerite de Roucy, Fille du Comte de Braine, & de Blanche de Coucy.
Polie. François de Carreto Marquis de Sauone.
Yoland. Antoine Porro Marquis de la Val de Trebia.
Richarde. Nicolas Marquis d'Eſt.
Louys Marquis de Saluces, qui fonda le Chapitre de Carmagnole, & mourut l'an 1475. Iſabelle de Montferrat 1433.
Ieane. Guy Seigneur de Neſle & d'Offemont.
Charles-Dominique Abbé du Vilars, de Caſeneuue & de Stafarde, Prieur de Pagno.
Federic. Eueſque de Carpentras.
Blanche. Vitallian Borromée Comte d'Arone.
Louys II. Marquis de Saluces deceda à Gennes l'an 1504. 1. Ieane de Montferrat. 2. Marguerite de Foix.
Thomas.
Marguerite. Iean d'Armagnac Comte de Comminges.
2. François Marquis de Saluces, qui deceda au ſiege de Carmagnole 1537. & ne fut marié.
Aleran Baſtard de Saluces Abbé du Villars en Piemont.
3. Gabriel de Saluces Eueſque d'Ayre Abbé de Caſeneuue & de Stafarde, puis Marquis de Saluces mort ſans laiſſer Enfans de Magdelaine d'Anebaut ſa Femme. 1548.
4. Iean-Louys, Abbé de Caſeneuue & de Stafarde deceda l'an 1563. au Chaſteau de Beaufort en Anjou.
1. Michel-Antoine Marquis de Saluces mort à Auerſe, l'an 1528. ſans Enfans.
Marguerite de Saluces. 1. Antoine-Marie de S. Seuerin. 2. Claude de Miolans Comte de Montmayeur. 3. Le Comte de Sauueterre Eſpagnol.
Auguſte Baſtard de Saluces.
Michel-Antoine Baſtard de Saluces,
qui ont laiſsé vne grande Poſterité en France.

TABLE

TABLE XXV.

POSTERITE' DE BEATRIX DE Sauoye, & de Manfroy Roy de Sicile son second Mary.

MANFROY Roy de Sicile.
BEATRIX DE SAVOYE.

Constance de Sicile.
Pierre Roy d'Arragon III. du nom.

- Alfonse Roy d'Arragon mort 1291.
- Frideric Roy de de Sicile. Leonor, Fille de Charles II. Roy de Naples.
  - Elizabeth. Estienne Duc de Bauiere.
    - Robert Empereur. Isabelle de Nuremberg.
  - Pierre Roy de Sicile. Isabelle de Carinthie.
    - Beatrix. Robert Comte Palatin.
    - Leonor. Pierre Roy d'Arragon.
    - Frederic Roy de Sicile mort 1377. Constance d'Arragon.
      - Marie de Sicile. Martin d'Arragon.
    - Iean.
    - Louys Roy de Sicile mort 1355.
- Iaques Roy d'Arragon. Blanche, Fille de Charles II. Roy de Naples, & de Marie d'Hongrie.
  - Alfonse Roy d'Arragon. Terese d'Vrgel.
    - Pierre Roy d'Arragon. Leonor de Sicile.
      - Martin Roy d'Arragon.
      - Iean Roy d'Arra gon. 1. Matthie d'Armagnac. 2. Ioland de Bar.
        - 1. Lict. Ieane. Matthieu Comte de Foix.
        - 2. Lict. Ioland d'Arragon. Louys Duc d'Anjou.
      - Leonor. Iean Roy de Castille.

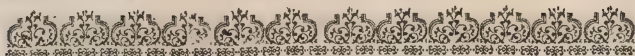


TABLE XXVI.

EXTRACTION DE PIERRE DE Chalon Seigneur de Chaſteaubellin, Mary de BEATRIX DE SAVOYE la Ieune, Fille d'Amé IV. & de Cecile de Baux.

VILLAVME Comte de Bourgogne, de Vienne, de Maſcon & d'Auxonne.
Ponce Dame de Traues.

Gerard. Comte de Vienne & de Maſcon, qui fit Branche.

Eſtienne II. Comte de Bourgogne & d'Auxonne.
Iudith de Lorraine.

Eſtienne III. Comte de Bourgogne & d'Auxonne.
Beatrix Comteſſe de Chalon.

Iean Comte de Chalon, puis Comte de Bourgogne Sire de Salins.
Iſabeau de Courtenay ſa ſeconde Femme.

Eſtienne de Chalon Seigneur de Rouures & de Montenot.
Ieane Fille de Gautier Seigneur de Vignorry.

Pierre de Chalon Seigneur de Chaſteaubellin, ſurnommé *le Bouuier*.
BEATRIX DE SAVOYE, n'en eut Enfans.

Ieane.
Guillaume de Dampierre Seigneur de S. Diſier.

Iean de Chalon Seigneur de Vignorry & de S. Laurent de la Roche.
MARGVERITE DE SAVOYE de la Branche de Vaud.

TABLE



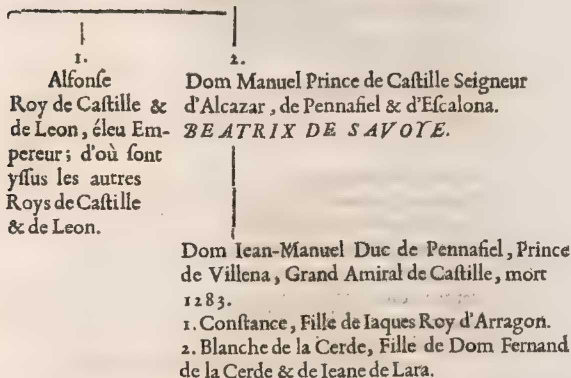
TABLE XXVII.

EXTRACTION DE DOM MANVEL Prince de Caſtille, Mary de BEATRIX DE SAVOYE, & leur Poſterité.



ALFONSE Roy de Leon & de Caſtille, mort 1230.
Berengere de Caſtille.

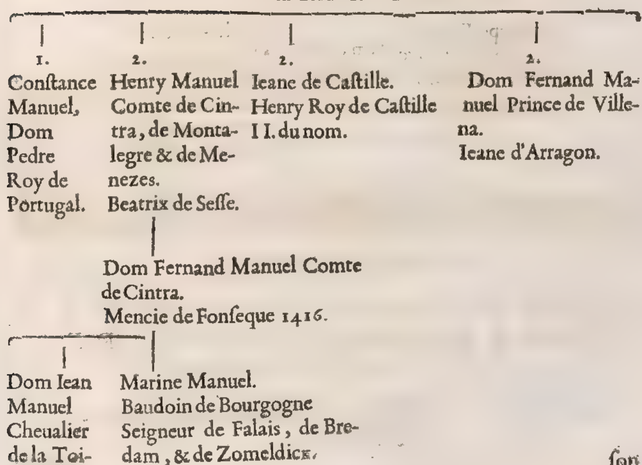
Ferdinand Roy de Caſtille & de Leon, decedé 1252.
Beatrix de Suaube.



1. Alfonſe Roy de Caſtille & de Leon, éleu Empereur; d'où ſont yſſus les autres Roys de Caſtille & de Leon.

2. Dom Manuel Prince de Caſtille Seigneur d'Alcazar, de Pennafiel & d'Eſcalona.
BEATRIX DE SAVOYE.

Dom Iean-Manuel Duc de Pennafiel, Prince de Villena, Grand Amiral de Caſtille, mort 1283.
1. Conſtance, Fille de Iaques Roy d'Arragon.
2. Blanche de la Cerde, Fille de Dom Fernand de la Cerde & de Ieane de Lara.



1. Conſtance Manuel, Dom Pedre Roy de Portugal.

2. Henry Manuel Comte de Cintra, de Montalegre & de Menezes.
Beatrix de Seſſe.

2. Ieane de Caſtille.
Henry Roy de Caſtille II. du nom.

2. Dom Fernand Manuel Prince de Villena.
Ieane d'Arragon.

Dom Fernand Manuel Comte de Cintra.
Mencie de Fonſeque 1416.

Dom Iean Manuel Cheualier de la Toi-

Marine Manuel.
Baudoin de Bourgogne Seigneur de Falais, de Bredam, & de Zomeldick.

ſon

ſon d'or, Seigneur de Belmonte, de Campos, & de Zebico de la Torne.

Charles de Bourgogne Baron de Falais & de Zomeldick.
Marguerite de Verchin.

Charles de Bourgogne Seigneur desdits lieux.
Ieane de Culembourg.

Herman de Bourgogne Comte de Falais, Gouuerneur du Duché de Limbourg.
Yoland de Longueual de Buquoy.

Iſabelle de Bourgogne.
Charles-Emanuel de Gorreuod Duc de Pont de Vaux, Marquis de Marnay Prince du S. Empire, Cheualier de la Toiſon, Gouuerneur du Duché de Limbourg, premier Chambellan de l'Archiduc Albert.

Philippe-Eugene de Gorreuod Duc de Pont de Vaux, Marquis de Marnay, Prince du S. Empire 1658.

Charles-Emanuel Marquis de Marnay. Prince du S. Empire, Haut Doyen, puis Archeueſque de Beſançon 1658.

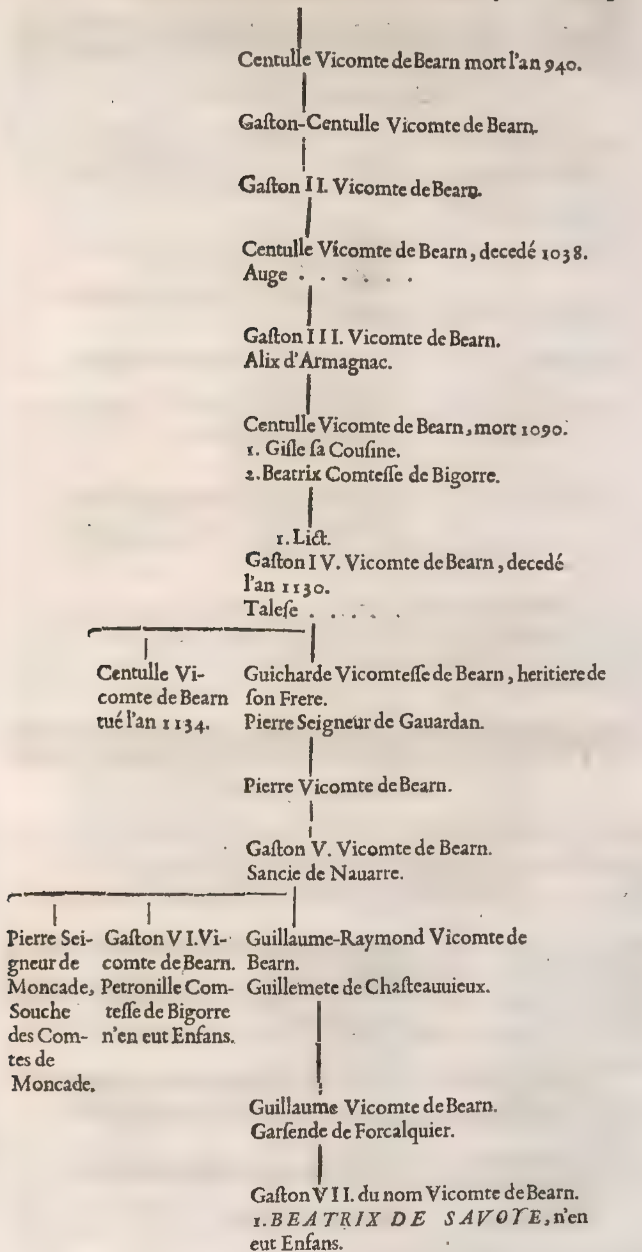
TABLE XXVIII.

EXTRACTION DE GASTON Vicomte de Bearn, Mary de BEATRIX DE SAVOYE, Fille du Comte Pierre.



O v p Centulle Duc de Caſcogne 820.

Centulle



Centulle Vicomte de Bearn mort l'an 940.

Gaſton-Centulle Vicomte de Bearn.

Gaſton II. Vicomte de Bearn.

Centulle Vicomte de Bearn, decedé 1038.
Auge . . . . . .

Gaſton III. Vicomte de Bearn.
Alix d'Armagnac.

Centulle Vicomte de Bearn, mort 1090.
1. Giſle ſa Couſine.
2. Beatrix Comteſſe de Bigorre.

1. Lict.
Gaſton IV. Vicomte de Bearn, decedé l'an 1130.
Taleſe . . . . .

Centulle Vicomte de Bearn tué l'an 1134.

Guicharde Vicomteſſe de Bearn, heritiere de ſon Frere.
Pierre Seigneur de Gauardan.

Pierre Vicomte de Bearn.

Gaſton V. Vicomte de Bearn.
Sancie de Nauarre.

Pierre Seigneur de Moncade, Souche des Comtes de Moncade.

Gaſton VI. Vicomte de Bearn.
Petronille Comteſſe de Bigorre n'en eut Enfans.

Guillaume-Raymond Vicomte de Bearn.
Guillemete de Chaſteauuieux.

Guillaume Vicomte de Bearn.
Garſende de Forcalquier.

Gaſton VII. du nom Vicomte de Bearn.
1. *BEATRIX DE SAVOYE*, n'en eut Enfans.

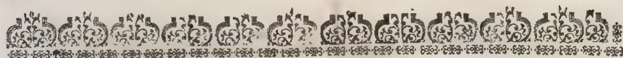


TABLE XXIX.

EXTRACTION D'ALIX COMTESSE de Bourgogne, Espouse de PHILIPPES COMTE DE SAVOYE.



Rideric I. du nom, surnommé *Barberousse*, Empereur.
Beatrix Comtesse de Bourgogne 1157.

Beatrix. Guillaume Comte de Chalon.	Otthon I. du nom Comte de Bourgogne-Palatin. Marguerite de Blois, Fille de Thibaud Comte de Blois, & d'Alix de France.

Beatrix Comtesse de Bourgogne-Palatine.
Otthon Duc de Meranie, Fils de Berthold IV. Duc de Meranie, & d'Alix de Rotlechs.

Otthon III. du nom Comte de Bourgogne, mort sans Enfans.	*ALIX COMTESSE DE BOURGOGNE ET DE SAVOYE.*



TABLE XXX.

EXTRACTION DE IEANE COMTESSE de Flandres, Espouse de THOMAS DE SAVOYE Comte de Maurienne & de Piemont.



Audoin Comte de Flandres, mort l'an 879.
Iudith de France, Fille du Roy Charles le Chauue.

Rodolphe Comte de Cambray.	Baudoin II. Comte de Flandres, mort 918. Estrulde, Fille d'Elfred Roy d'Angleterre.
Adolphe Comte de Bologne ou de Terouenne.	Arnoulf Comte de Flandres, dit *le Grand*, mort 964. Adele de Vermandois.

Lietgarde

Lietgarde.
Guillaume Comte, d'autres disent Chastellain de Gand.

Elstrude.
Valeran Comte du Vexin, ou Sifrid Comte de Guynes.

Baudoin III. Comte de Flandres.
Matilde, Fille d'Herman Duc de Saxe.

Heribert.

Arnoulf II. Comte de Flandres, dit *le Ieune*.
Roseille, Fille de Berenger III. Roy d'Italie.

Baudoin IV. Comte de Flandre, dit le *Barbu*, mort 1054. ou 1056.
1. Otgiue, Fille de Frederic I. Comte de Luxembourg.
2. N . . . . Fille de Richard II. Duc de Normandie.

Baudoin V. Comte de Flandres, mort le 1. de Septembre 1067.
Adele de France, Fille du Roy Robert.

Eudes Archeuesque de Treues.

Iudith.
1. Teotic Comte de Quent.
2. Guelfe Duc de Bauieres.

Robert le Frison Comte de Flandre par vsurpation sur ses Neueux.
Getrude de Saxe.
Il fit la Branche des Comtes de Flandre.

Baudoin VI. dit *de Monts*, Comte de Flandre & de Haynaut.
Richilde Comtesse de Haynaut.

Mahaut.
Guillaume Duc de Normandie.

Ide.
Lutolf Marquis de Saxe.

Baudoin VII. Comte de Haynaut, dit *de Ierusalem* 1098.
Ide, Fille de Lambert Comte de Louuain.

Arnoul Comte de Flandre, tué à la bataille de Montcassel 1071. n'eut lignée.

Ide.
1. Guy Seigneur de Chieures.
2. Thomas Sire de Coucy.

Alix.
Hugues Seigneur de Rumigny.

Baudoin VIII. Comte de Haynaut, mort 1120.
Yoland, Fille du Comte de Gueldres, où selon d'autres du Comte de Ponthieu.

Richilde.
Amaury Comte de Montfort.

Yoland, Grand Seigneur de Crequy.	Baudoin IX. Comte de Haynaut, dit *le Baſtiſſeur*, mort 1170. Ide, Fille de Godefroy Comte de Namur.	Getrude.	Alix. Thierry d'Aueſnes Chaſtellain de Tournay.

Guillaume Seigneur de Chaſteau-Thierry.	Yoland. 1. Yues Comte de Soyſſons. 2. Hugues Comte de S. Paul.	Baudoin X. Comte de Flandre & de Haynaut, mort le 17. de Septembre 1197. Marguerite d'Alſace Comteſſe de Flandre.	Agnes. Raoul Sire de Coucy.	Laurence. 1. Thierry Seigneur d'Aloſt. 2. Bouchard Seigneur de Montmorency.

Philippes Marquis de Namur. Marie, Fille de Philippes II. Roy de France, n'en eut Enfans.	Baudoin XI. Comte de Flandre & de Haynaut, Empereur de Conſtantinople. Marie de Champagne.	Henry, Empereur de Conſtantinople 1216. Agnes de Montferrat.

Marguerite Comteſſe de Flandre & de Haynaut. 1. Baudoin d'Aueſnes. 2. Guillaume de Dampierre.	*Ieane Comteſſe de Flandre & de Haynaut.* 1. Ferdinand ou Ferrand Prince de Portugal. 2. *THOMAS DE SAVOYE COMTE DE MAVRIENNE & de Piemont*, n'en eut lignée.



TABLE XXXI.

EXTRACTION DE BEATRIX de Fieſque, ſeconde Femme de THOMAS DE SAVOYE Comte de Maurienne & de Piemont.



ROBALD de Fieſque Comte de Lauanie 1150.

Thediſio de Fieſque Comte de Lauanie.

Rubald

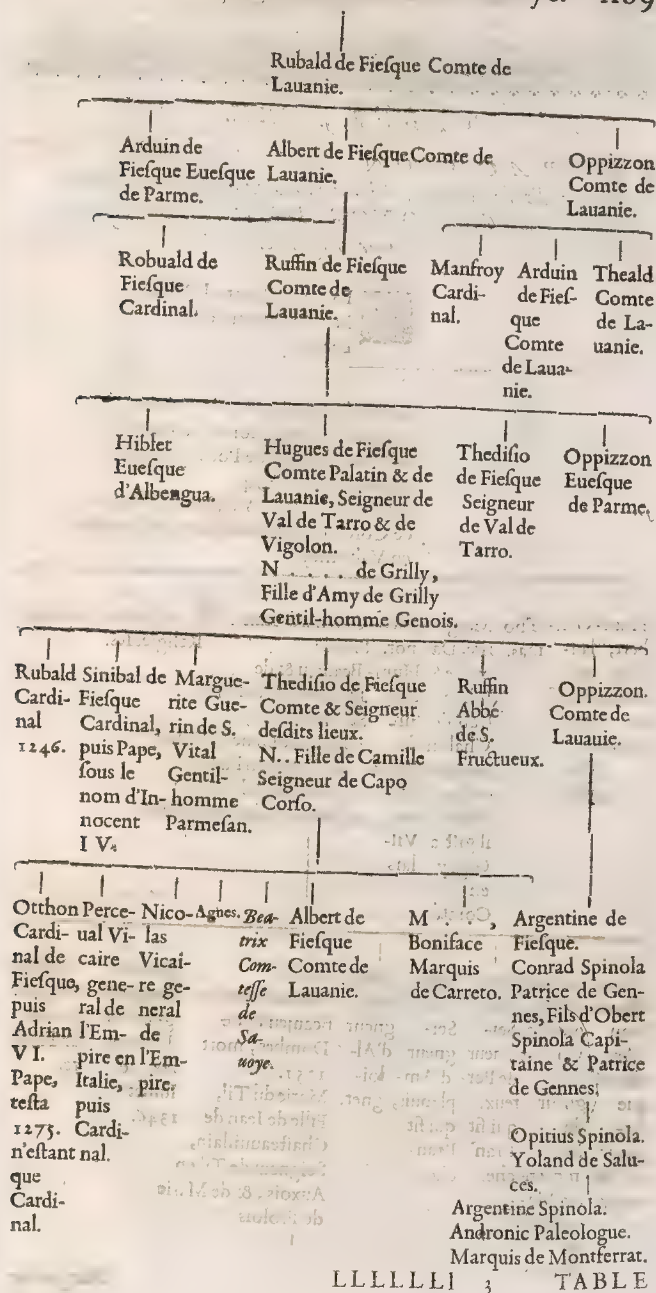

Rubald de Fieſque Comte de Lauanie.
Arduin de Fieſque Eueſque de Parme.
Albert de Fieſque Comte de Lauanie.
Oppizzon Comte de Lauanie.
Robuald de Fieſque Cardinal.
Ruffin de Fieſque Comte de Lauanie.
Manfroy Cardinal.
Arduin de Fieſque Comte de Lauanie.
Theald Comte de Lauanie.
Hiblet Eueſque d'Albengua.
Hugues de Fieſque Comte Palatin & de Lauanie, Seigneur de Val de Tarro & de Vigolon.
N. . . . . de Grilly, Fille d'Amy de Grilly Gentil-homme Genois.
Thediſio de Fieſque Seigneur de Val de Tarro.
Oppizzon Eueſque de Parme.
Rubald Cardinal 1246.
Sinibal de Fieſque Cardinal, puis Pape, ſous le nom d'Innocent IV.
Marguerite Guenrin de S. Vital Gentil-homme Parmeſan.
Thediſio de Fieſque Comte & Seigneur deſdits lieux.
N.. Fille de Camille Seigneur de Capo Corſo.
Ruffin Abbé de S. Fructueux.
Oppizzon. Comte de Lauauie.
Otthon Cardinal de Fieſque, puis Adrian VI. Pape, teſta 1275. n'eſtant que Cardinal.
Perceual Vicaire general de l'Empire en Italie, puis Cardinal.
Nicolas Vicaire general de l'Empire.
Agnes.
Beatrix Comteſſe de Sauoye.
Albert de Fieſque Comte de Lauanie.
M . . . ., Boniface Marquis de Carreto.
Argentine de Fieſque.
Conrad Spinola Patrice de Gennes, Fils d'Obert Spinola Capitaine & Patrice de Gennes.
Opitius Spinola.
Yoland de Saluces.
Argentine Spinola.
Andronic Paleologue.
Marquis de Montferrat.



TABLE XXXII.

EXTRACTION DE LOVYS DE Forests, dit de Beaujeu, Seigneur de Beaujolois & de Dombes, Mary de LEONOR DE SAVOYE, & leur Posterité.



RENAVD Comte de Forests.
Isabeau Heritiere de Beaujeu.

Guy.	Louys de Forests, dit *de Beaujeu*, Seigneur de Beaujolois & de Dombes, testa au Chasteau de Poüilly au mois de May de l'an 1294. *LEONOR DE SAVOYE* Dame de Cordon, de Virieu & de Chasteauneuf en Valromey.

Humbert, Chanoine de Lyon.	Guillaume Euesque de Bayeux.	Thomas.	Marguerite, Dame de S. Iulien. Iean de Chalon Seigneur de Rochefort, il gist à Gigny en Comté.	Eleonor. Humbert Sire de Thoire & de Villars.	Guichard Sire de Beaujeu & de Dombes, testa le 18. Septembre 1331. 1. Ieane de Geneue Dame de Varey en Bugey. 2. Marie de Chastillon. 3. Ieane de Chasteauuillain.	Ieane.	Isabelle.	Beatrix. Religieuses.	Caterine

1. Lict. Marie. Iean l'Archeuesque Seigneur de Partenay.	2. Lict. Marguerite. Charles Seigneur de Montmorency Mareschal de France.	Guichard, Seigneur de Perreux, qui fit Branche.	Guillaume Seigneur d'Amplepuis, qui fit Branche.	Louys Seigneur d'Alloignet.	2. Lict. Edoüard Sire de Beaujeu & de Dombes, mort 1351. Marie du Til, Fille de Iean de Chasteauuillain, Seigneur de Til en Auxois, & de Marie de Frolois.	Blanche. Iean Seigneur de Limieres le 6. de Iuillet 1346.	Robert Seigneur de Ioux sur Tarare.

Marguerite

Marguerite de Beaujeu.

Iaques de Sauoye Prince d'Achaye & de la Morée.

Antoine Sire de Beaujeu & de Dombes, mort 1374. sans Enfans.

Beatrix de Chalon Dame de Broyes le 4. d'Aoust 1362.



TABLE XXXIII.

EXTRACTION DE GVYE DE Bourgogne, Espousé de THOMAS DE SAVOYE, II. du nom Comte de Maurienne & de Piemont.

GVILLAVME Comte de Bourgogne, de Vienne, de Mascon & d'Auxonne, Ponce Dame de Traues.

Girard Comte de Vienne & de Mascon qui fit Branche.

Estienne II. Comte de Bourgogne & d'Auxonne.
Iudith de Lorraine.

Estienne III. Comte de Bourgogne & d'Auxonne.
Beatrix Comtesse de Chalon.

Iean Comte de Chalon, puis de Bourgogne.
Matilde, Fille d'Hugues III. Duc de Bourgogne, & de Beatrix Daufine.

Hugues Comte de Bourgogne-Palatin.
Alix de Bourgogne ou de Merانie Comtesse de Bourgogne.

GVYE OV GVYETTE DE BOVRGOGNE COMTESSE DE MAVRIENNE ET DE PIEMONT.

TABLE



TABLE XXXIV.

EXTRACTION D'ISABEAV DE Villehardoüin, premiere Femme de PHILIPPES DE SAVOYE Prince d'Achaye & de la Morée.

Tiré de l'Histoire de Constantinople de Mr. du Cange du Fresne.



VILLAVME Seigneur de Villehardoüin Mareschal de Champagne.

Geoffroy Seigneur de Villehardoüin, Mareschal de Champagne & de Romanie, qui a écrit l'Histoire de la conqueste de Constantinople 1202.
Ieane.....

Iean Seigneur de Villehardoüin Cheualier.
..... Cilinie.
....

Emmeline.

Haye

Erard Seigneur de Villehardoüin Mareschal de Champagne l'an 1218. il fit échange auec Blanche Comtesse de Troyes Palatine.
1. Mabile.
2. Marguerite.

Geoffroy de Villehardoüin Prince d'Achaye & de la Morée 1205.

Guillaume Seigneur de Villehardoüin.
Marguerite de Mello morte en Ianuier 1253. & luy le 6. de Nouembre suyuant.

Geoffroy de Villehardoüin II. du nom Prince d'Achaye & de la Morée.
Agnes de Courtenay, Fille de Pierre Seigneur de Courtenay, Comte d'Auxerre, de Neuers & de Tonnerre, Marquis de Namur, Empereur de Constantinople, & d'Yoland de Flandre.

Theodore, Patriarche d'Antioche.

Guillaume.

Isabeau. Gau-

Mabile. 1. Erard Sei-

Guillaume Seigneur

Marguerite.

Guillaume de Villehardoüin, Prince d'Achaye & de la Morée.
Anne Comnene.

cher

cher Sei-gneur de Cha-ſtillon.	gneur de Nan-teüil. 2. Geof-froy de Ioin-ville.	de Villehar-doüin. Mahaut de Saſſefontaine.	*Iſabelle de Villehardoüin Princeſſe d'Achaye & de la Morée.* *Philippes de Sauoye Comte de Piemont.*

TABLE XXXV.

EXTRACTION DE CATERINE de Viennois, ſeconde Femme de PHILIPPES DE SAVOYE, *Prince d'Achaye & de la Morée.*

BERLION, Sire de la Tour du Pin en Daufiné, & de pluſieurs Terres en Bugey, dota le Prieuré d'Ynimont en Bugey l'an 1107.

- Walo.
- Girold, Sire de la Tour du Pin, Bienfaiteur de la Chartreuſe de Portes en Bugey l'an 1120. Sa Femme Marie Comteſſe 1130.
  - Albert premier du nom Sire de la Tour du Pin 1170.
    - Berlion de la Tour Seigneur de Vinay, qui fit la Branche des Seigneurs de Vinay.
    - Albert II. Sire de la Tour du Pin traitta l'an 1218. auec Thomas Comte de Sauoye. Marie de la Tour d'Auuergne.
      - Hugues Eueſque de Clermont.
      - Guy Archidiacre en l'Egliſe de Lyon 1226.
      - Alix. Guillaume II. du nom Comte de Geneue.
      - Albert III. Sire de la Tour du Pin, de Coligny & du Reuermont, veſquit iuſqu'à l'an 1250. Beatrix de Coligny, Fille & Heritiere d'Hugues Sire de Coligny.
      - Sybille. Siboud Seigneur de Beauuoir en Daufiné, qui teſta le 10. Aouſt 1242.

Humbert Chanoine de Paris, puis Sire de la Tour du Pin & de Coligny.	Guy Euesque de Clermont.	Hugues Seneschal de Lyon.	Albert IV. Sire de la Tour du Pin & de Coligny. 1. Marguerite Fille du Comte Iean. 2. Adelays...... laquelle testa au mois de May 1253. Il mourut sans Enfans.	Beatrix. Guillaume Seigneur de Rossillon & d'Annonay.	Alix. Humbert Seigneur de Montluel.	Marguerite. Humbert Sire de Thoire & de Villars.
Anne heritiere du Daufiné, Fille de Guygues Daufin de Viennois Comte d'Albon, & de Beatrix de Sauoye.						

Anne. Raymond de Baux Prince d'Orenge.	*CATERINE DE VIENNOIS Princesse d'Achaye & de la Morée.*	Alix. Iean Comte de Forests.	Hugues Baron de Foucigny.	Henry Euesque de Mets.	Iean Daufin de Viennois Comte d'Albō.	Marguerite. Federic Comte de Saluces.	Beatrix. Hugues de Chalon Seigneur d'Arlay.	Alix. *Amé Comte de Sauoye.*



TABLE XXXVI.

Mem. M. S. de Mr. du Bouchet.

EXTRACTION DE IEAN COMTE de Forests, Mary de Laure & d'Alienor de Sauoye, & de Renaud de Forests Seigneur de Maleual, Mary de Marguerite de Sauoye-Achaye.

Voyez la Table XI.



VYGVES-Raymond d'Albon, Frere de Guygues VI. du nom Comte d'Albon & de Grenoble, épousa Raymonde de Lyon, Fille d'Artaud V. du nom Comte de Lyon & de Forests, auec laquelle il fit donation l'an 1085. de quelques Terres situées au Pays de Forests.

Mahaut.	Guygues I. du nom, Comte de Lyon & de Forests, succeda à Guillaume Comte de Lyon & de Forests, son Oncle, apres l'an 1107. & est nommé auec son Pere & sa Mere, dans vne Charte de Cluny sous l'Abbé S. Hugues. Sa Femme estoit Fille de Guichard V. du nom, Sire de Beaujeu; il mourut apres l'an 1137.

Guygues

Guygues II. du nom, Comte de Lyon & de Foreſts, fut laiſsé par ſon Pere ſous la Tutele du Roy Louys le Ieune, qui le fit Cheualier l'an 1167. C'eſt luy qui traitta du Comté de Lyon auec l'Archeueſque Guichard 1173. Il remit l'Abbaye de Sauigny en Lyonnois à ſon Oncle Humbert Sire de Beaujeu, par Charte expediée à Montbriſon; en preſence du Roy, au retour du voyage qu'il auoit fait à Noſtre Dame du Puy. Il veſquit iuſqu'à l'an 1226.
Sa Femme ſe nommoit Guillemette, remariée auec Arnoulph Seigneur d'Vrfé en Foreſts.

Renaud de Foreſts Archeueſque de Lyon dés l'an 1194. mourut 1227.	Guy III. Comte de Foreſts, eſt nommé auec ſon Pere dans l'échange du Comté de Lyon. Il fit le voyage d'Outre-Mer l'an 1202. où il mourut auant ſon Pere. Alix . . . . mentionnée en vne Charte de Cluny de l'an 1203.

Guygonne, promiſe au Fils du Comte d'Auuergne, puis à Archembaud Sire de Bourbon, mais ce mariage ne fut pas accomply; elle épouſa depuis Girard II. du nom Comte de Vienne & de Maſcon.	Guygues IV. Comte de Foreſts, qui fonda le Chapitre de Montbriſon 1223. ſe croyſa 1239. pour le voyage d'Outre-Mer auec le Duc de Bourgogne, & mourut à ſon retour ſur les confins de l'Apoüille le 29. d'Octobre 1241. Il fut accordé en mariage par ſon Ayeul & par l'Archeueſque de Lyon ſon Oncle, auec la Fille de Guy Comte d'Auuergne l'an 1204. mais le Traitté n'eut pas effet; de ſorte qu'il ſe maria depuis auec Philippie, Fille de Guy Sire de Dampierre, & de Mahaut de Bourbon. En ſecondes nopces il épouſa Mahaut de Courtenay, Vefue du Comte de Neuers.	Marquiſe. Guy Vicomte de Thiern, d'où Chatard Vicomte de Thiern, qui fut ſubſtitué par Renaud Comte de Foreſts à ſon ſecond Fils l'an 1233.

Renaud I. du nom Comte de Foreſts, apres ſon Frere qui teſta 1271. épou-	Guygues V. du nom Comte de Foreſts ſuiuit le Roy S. Louys au voyage de la Terre Sainte l'an 1248. & l'an 1250. eut vne jambe rompuë en vn combat contre les Turcs;	Artaude. Artaud Seigneur de Roſſillon &

ſa 1247. Iſabeau Fille & heritiere d'Humbert Sire de Beaujeu, Veſue de Symon Seigneur de Semur.

n'eut Enfans d'Alix de Chacenay ſa Femme, Fille d'Erard Seigneur de Chacenay & d'Emeline de Broyes; apres ſa mort elle ſe remaria auec Guillaume Vicomte de Melun, & viuoit encore l'an 1260.

d'Annonay.

Louys de Foreſts Seigneur de Beaujeu, Souche des derniers Seigneurs de Beaujeu. *Voyez la Table XXXII.*

Eleonor. Guillaume Seigneur de Baſie 1244. d'où Eleonor de Baſie Comteſſe d'Auuergne.

Guygues VI. du nom Comte de Foreſts. Ieane de Montfort, Fille de Philippes de Montfort Côte de Caſtres & Seigneur de la Ferté-Aleps en Beauce, & d'vne premiere Féme; elle ſe remaria à Louys de Sauoye Seigneur de Vaud. Il teſta le Mercredy deuant la Pentecoſte 1275. éleut ſa Sepulture en l'Egliſe de Noſtre Dame de Montbriſon; & decerna Tuteurs à ſon Fils & heritier, Bertrand Seigneur de Chalancon, & Hugues Doyen de Montbriſon.

Laure prit l'habit de Religieuſe 1290.

Iſabeau, mariée l'an 1296. à Beraud X. du nom Sire de Mercueur en Auuergne, n'en eut Enfans; teſta 1331. & fit ſon heritier Guy, Fils aiſné de Iean Comte de Foreſts ſon Frere.

Iean Comte de Foreſts, qui teſta & mourut l'an 1334. & giſt en l'Abbaye de Ioug-Dieu en Beaujolois, eut trois Femmes.
1. Alix de la Tour, Fille d'Humbert de la Tour Daufin de Viennois morte 1311.
2. *LAVRE DE SAVOYE de Vaud*, n'en eut Enfans.
3. *ALIENOR DE SAVOYE* Fille d'Amé le Grand n'en eut lignée.

Renaud Chanoine de Lyon 1307.

Renaud de Foreſts Seigneur de Maleual, de Rocheblaue & autres Terres. *MARGVERITE DE SAVOYE-ACHAYE* n'en eut lignée.

Guygues VII. du nom Comte de Foreſts, teſta 1357. & mourut 1360. Ieane de Bourbon, Fille de Louys Duc de Bourbon, & de Marie de Haynaut.

Iean Chanoine de Paris 1323. teſta 1334.

Ieane, épouſa par diſpence Aymar Seigneur de Roſſillon & d'Annonay.

Iean II. du nom Comte de Foreſts apres Louys

Louys Comte de Foreſts tué à la Bataille de Brignais 1361.

Ieane Comteſſe de Foreſts. ſon

son Frere, mort sans Enfans, tué au Chasteau de Montbrison par le Vicomte de Laujeu.	Ieane de Beaufort n'en eut Enfans, elle se remaria auec Raymond Seigneur de Baux Comte d'Auelin.	Beraud II. du nom Comte de Clermont Daufin d'Auuergne.
		Anne Daufine d'Auuergne Comtesse de Forests. Louys Duc de Bourbon.



TABLE XXXVII.

EXTRACTION DE IEAN SEIGNEVR de la Chambre, Mary d'Isabeau de Sauoye-Achaye, de Iean Seigneur de la Chambre, Mary d'Agnes de Sauoye-Achaye, d'Amé Comte de la Chambre, Mary de Marie de Sauoye-Raconis, & leur Posterité.

Premiere Lignée.

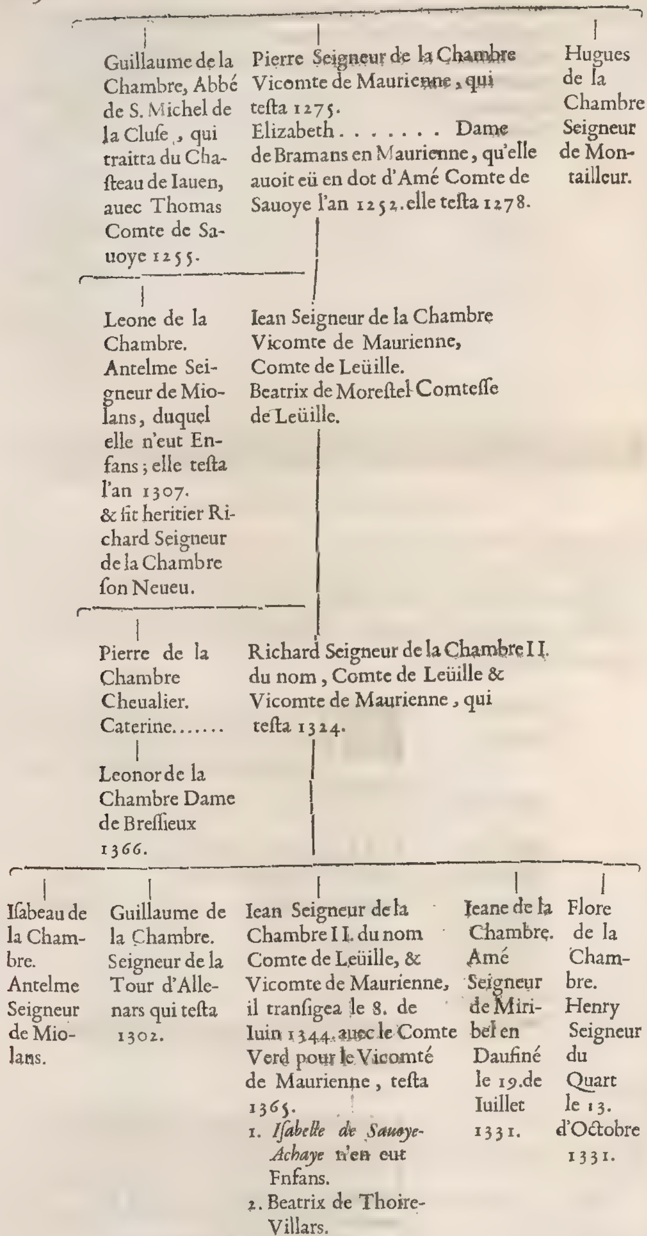


AYMON Seigneur de la Chambre, present à vne donation faite au Prieuré du Bourget, par Humbert Comte de Sauoye l'an 1097.

Pierre de la Chambre, present auec Amé son Frere à vne donation faite au Monastere de Riualta en Piemont.	Amé Seigneur de la Chambre, qui fit le voyage de la Terre Sainte l'an 1147.	Odon de la Chambre.

Aymon II. du nom Seigneur de la Chambre, viuant l'an 1189.

Richard Seigneur de la Chambre Vicomte de Maurienne. Il fut caution de Thomas Comte de Sauoye, du Traitté qu'il fit auec l'Abbé de S. Rambert l'an 1196. & present à vne donation faite par ce Prince l'an 1202. au Monastere d'Aulps. Il testa l'an 1221.


Guillaume de la Chambre, Abbé de S. Michel de la Cluse, qui traitta du Chasteau de Iauen, auec Thomas Comte de Sauoye 1255.
Pierre Seigneur de la Chambre Vicomte de Maurienne, qui testa 1275.
Elizabeth . . . . Dame de Bramans en Maurienne, qu'elle auoit eü en dot d'Amé Comte de Sauoye l'an 1252. elle testa 1278.
Hugues de la Chambre Seigneur de Montailleur.
Leone de la Chambre.
Antelme Seigneur de Miolans, duquel elle n'eut Enfans; elle testa l'an 1307. & fit heritier Richard Seigneur de la Chambre son Neueu.
Iean Seigneur de la Chambre Vicomte de Maurienne, Comte de Leüille.
Beatrix de Morestel Comtesse de Leüille.
Pierre de la Chambre Cheualier.
Caterine.......
Leonor de la Chambre Dame de Bressieux 1366.
Richard Seigneur de la Chambre II. du nom, Comte de Leüille & Vicomte de Maurienne, qui testa 1324.
Isabeau de la Chambre.
Antelme Seigneur de Miolans.
Guillaume de la Chambre. Seigneur de la Tour d'Allenars qui testa 1302.
Iean Seigneur de la Chambre II. du nom Comte de Leüille, & Vicomte de Maurienne, il transigea le 8. de Iuin 1344. auec le Comte Verd pour le Vicomté de Maurienne, testa 1365.
1. Isabelle de Sauoye-Achaye n'en eut Enfans.
2. Beatrix de Thoire-Villars.
Ieane de la Chambre.
Amé Seigneur de Miribel en Daufiné le 19. de Iuillet 1331.
Flore de la Chambre.
Henry Seigneur du Quart le 13. d'Octobre 1331.

Pierre

Pierre de la Chambre Euesque d'Yvrée.

Caterine de la Chambre, Dame d'Vgine.
1. Iean de Fiesque Comte de Lauanie le 26. de Septembre 1370.
2. Guillaume Marquis de Ceue.
3. Pierre de Villette Seigneur de Chevron.

Iean Seigneur de la Chambre Comte de Leüille, Vicomte de Maurienne, qui testa le 22. de Iuin 1355. & fonda le Conuent de S. François de la Chambre le 22. de Decembre 1365.
AGNES DE SAVOYE-ACHAYE.

Iean Seigneur de la Chambre Comte de Leüille, Vicomte de Maurienne Cheualier de l'Ordre du Collier, qui testa le 12. Mars 1412.
1. Richarde de Rossillon, Fille de Girard Comte de Rossillon en Dauфiné, & de Marguerite de Miribel Dame d'Anjou & de Faramans.
2. Ieane de Chalon, Fille de Iean de Chalon Seigneur d'Arlay, & de Marguerite de Bourgogne.

Vrbain Seigneur de la Chambre Comte de Leüille Vicomte de Maurienne, qui testa le 1. de Feurier 1415.
1. Louyse Dame de Sagone, n'en eut Enfans.
2. Aymée de Corgenon, Fille de Iean Seigneur de Corgenon & de Meillonnas, & de Ieane de S. Triuier.
3. Marguerite de Chalancon, Fille de Pierre Seigneur de Chalancon, & de Marguerite de Saligny.

3. Lict. Gaspard Seigneur de la Chambre Comte de Leüille, Vicomte

2. Lict. Ieane. Iaques Seigneur de Miolans.

2. Lict. Claude de la Chambre Seigneur de Meillonnas &

2. Lict. Marguerite de la Chambre. Iean de Seyssel Seigneur de Barjat & de la Rochette Ma-

2. Lict. Aymée. Guillaume de Luyrieux Seigneur de la Cueille.

3. Lict. Louyse. Gaspard Seigneur de Montmayeur.

3. Lict. Aynarde. Guillaume de Montbel Seigneur de Nattage.

Vicomte de Mauriennne. Anne de Saluces n'en eut Enfans.

de Villeneufue en Breſſe. Claudine Fille d'Amé Seigneur de Viry.

reſchal de Sauoye le 1. de Septembre 1425.

Aymé de Seyſſel Comte de la Chambre, de Leüille & de Dammartin, Vicomte de Maurienne, Vidame de Geneue, chargé de porter le Nom & les Armes de la Chambre, par le Teſtament de Gaſpard Seigneur de la Chambre ſon Oncle du 1. de Iuillet 1464. le Duc Louys erigea la Seigneurie de la Chambre en Comté en ſa faueur le 15. d'Aouſt 1456. Il épouſa *Marie de Sauoye de Raconis*, teſta le 15. de Decembre 1466. & elle le 24. d'Octobre 1471. II. Lignée.

Aymée de la Chambre.

Bonne de la Chambre Dame de Meillonnas.
1. Philibert de Seyſſel Seigneur d'Aix & de la Baſtie.
2. Amé de Geneue Seigneur de Boringe.

Louys Comte de la Chambre & de Leüille, Vicomte de Maurienne; il paya au Roy Daufin les plaits d'vne Lance & d'vn Eſpreuier par le decés d'Aymé Comte de la Chambre ſon Pere, à cauſe de la Montagne d'Ollas mouuante du Daufiné.
1. Ieane de Chalon, Fille de Louys de Chalon Prince d'Orenge, & d'Eleonor d'Armagnac; elle teſta le 23. d'Aouſt 1483. & mourut le 15. de Septembre ſuyuant.
2. Anne de la Tour-Bologne, Vefue d'Alexandre Stuart Duc d'Albanie, Prince du Sang d'Eſcoſſe, Fille de Bertrand de la Tour Comte de Bologne & d'Auuergne, & de Louyſe de la Tremoilles le 15. de Feurier 1487. elle mourut le 13. d'Octobre 1512. & giſt auec ſon Mary en vne magnifique Sepulture en l'Egliſe des Carmes de la Rochette en Sauoye.

Marguerite de la Chambre. Louys Comte de Chalant.

Ican Comte de la Chambre & de Leüille, Vicomte de Maurienne, qui teſta le 9. de Nouembre 1528.

1. Lict. Françoiſe. Gabriel de Seyſſel

Philippes Cardinal de la Cham-

Charles Eueſque de Montdeuis.

Françoiſe. Iaques Seigneur de

Louys Baron de Chaſteauneuf & de Meillonnas. 1. Claudine de Buſſy

Charles Seigneur de Sermoyé, qui fit la Branche des Seigneur

Seigneur d'Aix 1492.	bre Euesque de Belley.	Miolans & d'Anjou.	Barbe d'Amboyse, Fille d'Hugues d'Amboise Baron d'Aubijoux, & de Marguerite d'Armagnac.	Dame de Monjay. 2. Ieane d'Arlos n'en eut lignée.	Comte de Montfort.

Louyse. Lyonnet Mochet de Babtefort. Seigneur de Tramelay & d'Arinto.	Charlotte le Seigneur de Disimieux.

Louys Abbé de Vandosme grand Prieur d'Auuergne.	Sebastien Abbé & Comte de S. Pierre de Corbie	Philippes Euesque d'Orenge.	Claude.	François Marquis d'Aix, puis de la Chambre, par le decés de ses trois Neueux morts sans Enfans. Isabeau de la Roche-Andry.	Iean Comte de la Châbre & de Leüille, Vicomte de Maurienne Cheualier du grand Ordre de Sauoye, qui testa le 1. de Feurier 1582. Aymée de la Baume-Montreuel.	Charles Comte de Seyssel Baron d'Aix. Magdelaine d'Auaugour.	Beatrix. René de Bruges Seigneur de la Grutuse Comte de Wincestre & Prince de Stienhuse.	Estiennette. N... Coste Comte de Bennes.

Louyse. 1. François de S. Aubin Seigneur de Saligny. 2. George de Mouxy Comte de Montreal.	Charlotte. 1. Iean-François Coste Comte de Pont de Veyle. 2. Chrystophle d'Vrfé Seigneur de Bussy.	Sebastienne. Iaques de Montmayeur Comte de Brandis.	1. Iean-Louys Marquis de la Chambre Cheualier de l'Annonciade. Claudine de Saux-Tauannes n'en eut Enfans.	2. Pierre Marquis de la Chambre. Laurence de Clermont Montoyson n'en eut qu'vn Fils mort au berceau.	3 Charles-Emanuel Marquis de la Chambre. mort sans lignée.	Philiberte Abbesse du Betton. 1. François des Barres Seigneur de Neufuy,

Charlotte.	Aymée.	Charles-Emanuel de la Chambre Marquis d'Aix.	Louys de la Chambre de Seyssel Marquis d'Aix Comte de Montreal Cheualier du grand Ordre de Sauoye, mort	Marguerite. Claude Comte de la Forests.	Louyse Religieuse à Baume en Comté.

Renée de Ray, le 23. de Ianuier 1650.

Fille de Claude Baron de Ray, & d'Anne de Vaudray, n'en eut lignée.

1. Iuliane-Gasparde de Mouxy, Fille de George de Mouxy Comte de Montreal, & de Louyse de la Chambre.
2. Adriane de Grandmont, Fille de Iaques de Grandmont de Ioux Baron de Chastillon-Guyote, & de Ieane-Baptiste de Grandmont.

Angelique. Philippes-Eugene d'A-chey Baron de Montferrand, Seigneur de Toraise.	Françoise. N..., de Foucher Baron de Sauoyeux. 1649.	Henriette. Iaques. d'Alinge Marquis de Coudrée & Comte de Langins. 1655.	Maurice de la Chambre de Seyssel Marquis d'Aix, Comte de Montreal 1658. Marie-Angelique de Disimieux, Fille de Ierosme Comte de Disimieux, & d'Anne de Puy du Fou 1653.	Louyse	Ieane-Baptiste
				Religieuses Bernardines à Rumilly.	

TABLE XXXVIII.

POSTERITE' DE LEONOR DE SAVOYE-Achaye, Espouse de Manfroy Marquis de Saluces, & d'Anne de Sauoye-Tende Dame de Cardé.

Voyez la Table 24.

MANFROY des Marquis de Saluces Seigneur de Cardé, de Farillan, de Pioscio, de Mulassan & de Caramagne, Mareschal de Sauoye.
LEONOR DE SAVOYE-ACHAYE.

Antoine Archeuesque de Milan.	Caterine. Guillaume d'Inganna Seigneur de Barges.	Hugonin.	Galeas.	Thomas de Saluces Seigneur de Cardé, de Farillan, Pioscio, Mulassan & Caramagne. Barthelemye de Ceue.	Leonor. Othon Marquis de Ceue.

Manfroy de Saluces VI. du nom Seigneur de Cardé, de Farillan, Pioscio, Mulassan & Caramagne. Françoise de Montmayeur.

Iean-Iaques	Aymée de Saluces Dame de Carama-	Iean-François-Marie de Saluces Seigneur	Blanche. Charles	Iean-Michel Seigneur de de

de Saluces Seigneur de Caſtellar, Payſana & la Val de Pau, qui a fait Branche...

gne & de Coppet.
Guillaume Vicomte de Polignac, Fils de Louys Vicomte de Polignac, & de Françoiſe de Montmayeur; doù les Vicomtes de Polignac Marquis de Chalancon deſcendent.

de Cardé.
Philiberte-Blanche de Miolans, Fille de Louys Baron de Miolans Mareſchal de Sauoye.

Seigneur de Chaſfardon.

Caſtellar, Payſana & la Val de Pau.

Iaques de Saluces de Miolans Seigneur de Cardé, Caramagne, Pioſcio & Farillan, Baron d'Anjou en Dauſiné mort en Bourgogne au Camp du Duc des deux Ponts 1569.
ANNE DE SAVOYE DE TENDE.

Marguerite de Saluces
1. Paul Seigneur de Termes Mareſchal de Frãce.
2. Roger Seigneur de Bellegarde, Mareſchal de France: Neueu de ſon premier Mary; doù Ceſar Seig. de Bellegarde Gouuerneur de Xaintonge tué à la bataille de Coutras 1587.

Henry de Saluces premier Baron de Cardé, Comte de Miolans.
Benoiſte Spinola Sœur du Marquis de Garez.

Claudine.

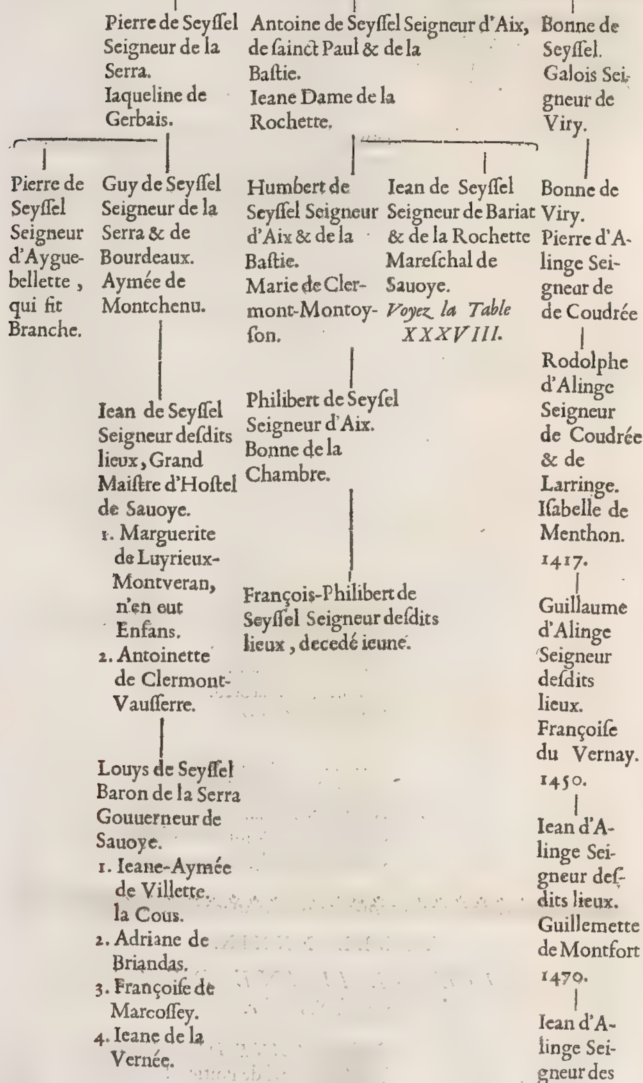
Suſanne.

N...... de Saluces Baron de Cardé Comte de Miolans.
Argentine Prouana, Fille de François Prouana Comte de Collegno Grand Chancelier de Sauoye,

TABLE XXXIX.

POSTERITE' DE IEANE DE SAVOYE Dame de S. Valier.


EANE DE SAVOYE.
Amé de Poitiers Seigneur de S. Valier & de Tolignan.


Antoinette de Poitiers.
Aymar de Seyſſel Seigneur d'Aix, de la Serra & de Bourdeaux.
Pierre de Seyſſel Seigneur de la Serra.
Iaqueline de Gerbais.
Antoine de Seyſſel Seigneur d'Aix, de ſainct Paul & de la Baſtie.
Ieane Dame de la Rochette.
Bonne de Seyſſel.
Galois Seigneur de Viry.
Pierre de Seyſſel Seigneur d'Aygue-bellette, qui fit Branche.
Guy de Seyſſel Seigneur de la Serra & de Bourdeaux.
Aymée de Montchenu.
Humbert de Seyſſel Seigneur d'Aix & de la Baſtie.
Marie de Clermont-Montoyſon.
Iean de Seyſſel Seigneur de Bariat & de la Rochette Mareſchal de Sauoye.
Voyez la Table XXXVIII.
Bonne de Viry.
Pierre d'Alinge Seigneur de de Coudrée
Iean de Seyſſel Seigneur deſdits lieux, Grand Maiſtre d'Hoſtel de Sauoye.
1. Marguerite de Luyrieux-Montveran, n'en eut Enfans.
2. Antoinette de Clermont-Vauſſerre.
Philibert de Seyſel Seigneur d'Aix.
Bonne de la Chambre.
François-Philibert de Seyſſel Seigneur deſdits lieux, decedé ieune.
Rodolphe d'Alinge Seigneur de Coudrée & de Larringe.
Iſabelle de Menthon.
1417.
Guillaume d'Alinge Seigneur deſdits lieux.
Françoiſe du Vernay.
1450.
Louys de Seyſſel Baron de la Serra Gouuerneur de Sauoye.
1. Ieane-Aymée de Villette. la Cous.
2. Adriane de Briandas.
3. Françoiſe de Marcoſſey.
4. Ieane de la Vernée.
Iean d'Alinge Seigneur deſdits lieux.
Guillemette de Montfort
1470.
Iean d'Alinge Seigneur des

Marguerite

Marguerite de Seyssel.
Guillaume-François de Chabod Seigneur de Iacob & de la Dragonniere Ambassadeur de S. A. en France.

Claude de Chabod Comte, puis Marquis de S. Maurice Grand Maistre de l'Artillerie de S.A.R. & son Ambassadeur en France & à Munster.
Claudine-Adriane de Mouxy.

François-Thomas de Chabod Marquis de S. Maurice 1658.
Louyse-Marie d'Aglié de S. Martin.

Bertrand de Seyssel Baron de la Serra, Cornette blanche de Sauoye.
1. Bonne Coste de Bennes n'en eut lignée.
2. Caterine Louys de Rochefort.

Sigismond de Seyssel Marquis de la Serra, Escuyer de M. R. & Capitaine en l'Escadron de Sauoye, 1658.
Claudine de Blancheville.

François-Ioseph de Seyssel.

mesmes lieux.
Marie de Langins 1506.

François d'Alinge Seigneur de Coudrée & de Larringe.
Marguerite de Colombier.

Bernard d'Alinge Seigneur de Coudrée.
Françoise de Mionnas.

Esther d'Alinge.
Iean Budé Seigneur de Verace.

Bernard Budé Seigneur de Verace, de Vuillerans 1658.

Isac d'Alinge Baron de Coudrée, mort sans lignée.

Antoine d'Alinge Seigneur de Larringe & de Langins.
Esther d'Haraucourt.

Iosué d'Alinge Baron de Larringe & Seigneur de Langins
Louyse-Perrenelle de Varax.

Aymée d'Alinge.
Guillaume de Varax Comte de Neufuesselle Seigneur d'Orsan.

Iaques d'Alinge Marquis de Coudrée, Comte de Langins.
Henriette de la Chambre de Seyssel.



TABLE XL.

EXTRACTION D'HVMBERT SIRE de Thoire & de Villars, Mary de Beatrix de Sauoye-Achaye, & leur Posterité.

VGVES Sire de Thoire viuant l'an 1100.

Humbert I. du nom Sire de Thoire.

- Guillaume Sire de Thoire.
- Ponce Abbé de S. Claude.

Enfants de Guillaume :

- Berard ou Bernard Abbé de S. Claude, & Euesque de Belley.
- Humbert II. Sire de Thoire.
  Alix de Coligny Dame de Cerdon.

Enfants d'Humbert II :

- Ponce Euesque de Mascon.
- Estienne I. du nom Sire de Thoire & de Villars.
  Agnes heritiere de la Maison de Villars en Bresse.
- Boniface Prieur de Nantua, puis Euesque de Belley.

Estienne II. Sire de Thoire & de Villars.
Beatrix de Foucigny.

Enfants d'Estienne II :

- Henry Archeuesque de Lyon.
- Agnes. Aynard de la Tour du Pin Seigneur de Vinay.
- Alix de Villars. Aynard Seigneur de Clermont, d'où les Comtes de Clermont & de Tonnerre.
- Humbert III. Sire de Thoire & de Villars.
  Beatrix de Bourgogne Dame de Montreal.
- Simonne de Villars. Girard Seigneur de Cusance, d'où est sortie la Maison de Cusance en Comté.

Enfants d'Humbert III :

- Guillaume de Villars Abbé de S. Claude.
- Humbert IV. Sire de Thoire & de Villars.
- Amé de Villars

S. Claude. | Marguerite de la Tour du Pin. | Cheualier 1286.

Louys de Villars Archeuesque de Lyon.	Iean Chambrier de Lyon.	Beatrix. Iean Seigneur de la Chambre.	Lyonnette. Guichard Seigneur d'Anthon.	Alix. Hugues Comte de Vienne Seigneur de Pagny, d'où descendent les comtes de Chasteauvieux.	Humbert V. Sire de Thoire & de Villars. Leonor de Beaujeu.	Agnes. Guillaume Aleman Seigneur de Valbonnois.	Estienne Abbé de S. Claude.	N... de Villars, Seigneur de Cossonay au Pays de Vaud.

Isabeau. Henry de Bourgogne Seigneur de Montrond.	Henry Archeuesque de Lyon.	Eleonor. Estienne Seigneur de Coligny & d'Andelot, d'où toute la Maison de Coligny.	Iean Seigneur de Montelier.	Guillaume Seigneur de Beauuoir.	Guy.	Humbert VI. Sire de Thoire & de Villars. *BEATRIX DE SAVOYE-ACHAYE.*	Louys Doyen de Lyon.	Iean Chambrier de Lyon.

Marie de Villars Dame de Brion.
Guy de Vienne Seigneur de Ruffey & de Chevreau 1350.
d'où descendent les Comtes de Commarrien.

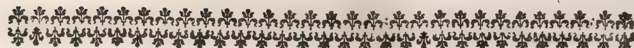


TABLE XLI.

EXTRACTION DE MENCIE DE Ceue Espouse d'AYMON DE SAVOYE, Seigneur de Villefranche.

Tiré des Mem. de Mr. l'Euesque de Saluces.



BONIFACE Marquis de Saluces, de Ceue, de Sauone & de Crauezane 1130.

Anselme

Anselme Marquis de Cene 1145.

Guillaume Marquis de Ceue.
N . . . . . de la Maison de Vento
de Gennes Seigneur de Roquebrune
& de Manton, Famille Illustre, qui
subsiste encore auiourd'huy à
Marseille auec éclat.

George Marquis de Ceue.

Nano Marquis de Ceue.
. . . . . .
N . . . . Doria.

George Marquis de Ceue.
N . . . . . . Fille d'Odon
Marquis de Carrette.

Mencie de Ceue.
AYMON DE SAVOYE
Seigneur de Villefranche.



TABLE XLII.

EXTRACTION DE BEATRIX d'Est, Espouse de IAQVES DE SAVOYE PRINCE D'ACHAYE ET DE LA MOREE.


AZZON II. Marquis
d'Est 1102.

Bertold Marquis d'Est.

Renaud Marquis d'Est 1177.

Azzon III. du nom Marquis d'Est.

Obizze Marquis d'Est Seigneur d'Ancone.

Azzon

Azzon IV. Marquis d'Eſt Duc de Spolete Seigneur de Pezaro 1266.

Azzon V. Marquis d'Eſt.

Obizze Marquis d'Eſt Seigneur de Modena & de Reggio.

Aldobrandin Marquis d'Eſt Seigneur de Modena & de Reggio.

Regnaud premier Marquis de Ferrare 1324.

BEATRIX D'EST PRINCESSE D'ACHAYE ET DE LA MOREE.



TABLE XLIII.

EXTRACTION DE SYBILLE DE Baugé Comteſſe de Sauoye,



VIGVES ou Hugues Sire de Baugé Marquis de Breſſe 830.

Fromond Sire de Baugé.

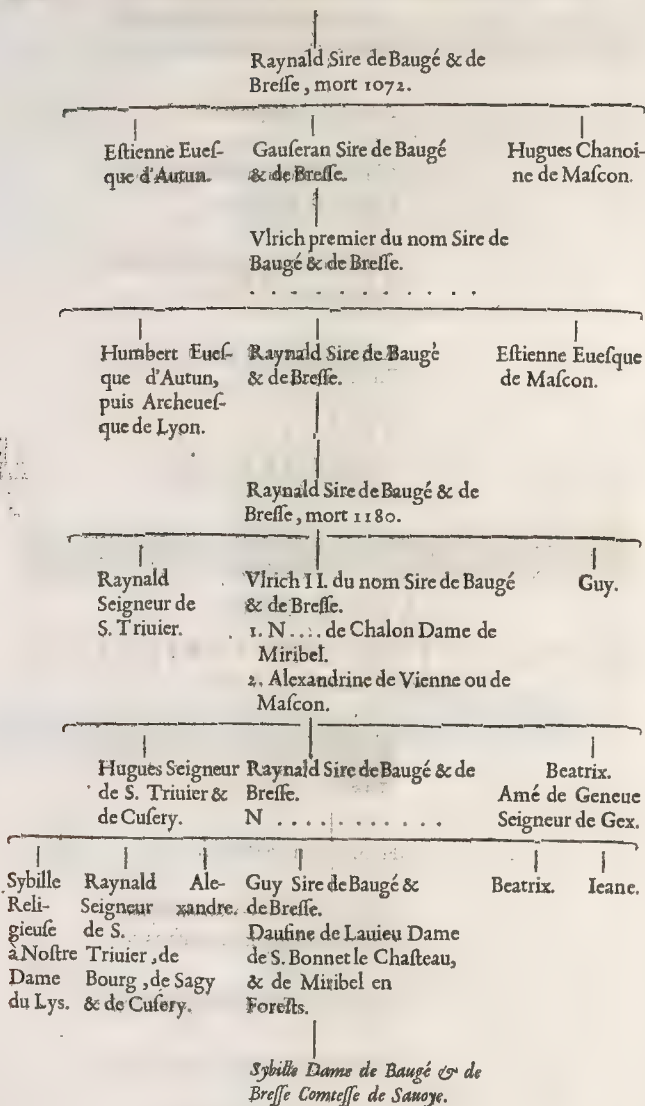
Hugues I I. du nom Sire de Baugé Comte & Marquis de Breſſe 930.

Hugues I I I. Sire de Baugé mort 970.

Lambert Sire de Baugé, mort 980.

Hugues I V. Sire de Baugé.

Rodolphe Sire de Baugé & de Breſſe, mort l'an 1023


Raynald Sire de Baugé & de Bresse, mort 1072.
Estienne Euesque d'Autun.
Gauseran Sire de Baugé & de Bresse.
Hugues Chanoine de Mascon.
Vlrich premier du nom Sire de Baugé & de Bresse.
Humbert Euesque d'Autun, puis Archeuesque de Lyon.
Raynald Sire de Baugé & de Bresse.
Estienne Euesque de Mascon.
Raynald Sire de Baugé & de Bresse, mort 1180.
Raynald Seigneur de S. Triuier.
Vlrich II. du nom Sire de Baugé & de Bresse.
1. N... de Chalon Dame de Miribel.
2. Alexandrine de Vienne ou de Mascon.
Guy.
Hugues Seigneur de S. Triuier & de Cusery.
Raynald Sire de Baugé & de Bresse.
N ....
Beatrix.
Amé de Geneue Seigneur de Gex.
Sybille Religieuse à Nostre Dame du Lys.
Raynald Seigneur de S. Triuier, de Bourg, de Sagy & de Cusery.
Alexandre.
Guy Sire de Baugé & de Bresse.
Daufine de Lauieu Dame de S. Bonnet le Chasteau, & de Miribel en Forests.
Beatrix.
Ieane.
Sybille Dame de Baugé & de Bresse Comtesse de Sauoye.

TABLE



TABLE XLIV.

EXTRACTION DE MARIE DE Brabant Comteſſe de Sauoye.

GILBERT Comte de Brabant, de Manſuarie & de Darnay 846.
Ermengarde Fille de l'Empereur Lothaire.

Raginer Comte de Brabant, d'Hasbourg & de Haynaut.
Alberade ....

- Baldric Eueſque de Liege.
- Lambert Comte de Brabant, d'Hasbain & de Louuain.
- Raginer II. du nom Comte de Haynaut.
  N..... Sœur de Raoul Roy de France.

Raginer III. du nom Comte de Mons & de Haynaut.
Adele ....

Lambert Comte de Louuain, de Brabant & de Hasbourg.
Gerberge de France, Fille de Charles de France Duc de Lorraine.

Lambert II. du nom, ſurnommé *Baldric*, Comte deſdits lieux.
Ode, Fille de Gothelon Duc de Lorraine.

Henry Comte de Brabant & de Louuain.
Adele ....

- Ide.
  Baudoin Comte de Haynaut.
- Geoffroy Comte de Brabant Duc de Lothier, Marquis du S. Empire, mort le 25. de Ianuier 1140.
  Ide de Namur.
- Adelberon Eueſque de Liege, mort 1128.

Aleyde. 1. Henry Roy d'Angleterre. 2. Guillaume d'Aubigny Comte d'Arondel & de Suffex.	Geoffroy II. du nom Duc de Lothier Comte de Brabant & de Louuain, mort 1143. Lutgarde, Fille d'Albert Comte de Moha & de Dasbourg.	Ide. Arnoul Comte de Cleues.

Geoffroy III. du nom Duc de Lothier & Comte de Brabant.
Marguerite de Limbourg 1155.

Henry I. du nom Duc de Lothier & de Brabant.
Mahaut Comtesse de Boulogne 1179.

Marie. Otthon IV. Empereur.	Henry II. Duc desdits lieux. Marie, Fille de l'Empereur Philippes II.

Mahaut. Robert Comte d'Arthois.	Henry III. Duc de Lothier & de Brabant. Aleyde, Fille du Duc de Bourgogne.	Beatrix. Herman Landgraue de Turinge.

Marie. Philippes Roy de France.	Iean I. du nom Duc de Brabant de Lothier & de Limbourg. Marguerite de Flandre.

Marguerite. Henry VII. Empereur.	Iean II. Duc de Brabant, de Lothier & de Limbourg. Marguerite d'Angleterre.	*Marie Comtesse de Sauoye.*



TABLE XLV.

POSTERITE' D'ELEONOR DE SAVOYE, Comtesse d'Auxerre & de Tonnerre.



LEONOR DE SAVOYE.
Guillaume de Chalon Comte d'Auxerre & de Tonnerre 1292.

Iean de Chalon Comte d'Auxerre & de Tonnerre tué à la bataille de Crecy 1346.

Alix

Alix de Montbeliard, Fille de Renaud de Bourgogne Comte de Montbelliard, & de Guillemette de Neufchaſtel.

MARGVERITE DE CHALON. *IEAN DE SAVOYE BARON DE VAVD.*	Iean de Chalon II. Comte d'Auxerre & de Tonnerre. Marie Creſpine Dame de Botauant.	Beatrix. Humbert Sire de Thoire & de Villars.

Iean Comte d'Auxerre & de Tonnerre mort ſans Enfans 1379.	Mahaud. Le Seigneur de Crux en Niuernois.	Louys de Chalon Comte d'Auxerre & de Tonnerre. Marie de Partenay.	Marguerite Dame de Sauigny.

Louys de Chalon II. Comte d'Auxerre & de Tonnerre, mort ſans Enfans legitimes à la bataille de Vernueil.	Hugues Seigneur de Cruſy & d'Argenteuil.	Ieane de Chalon Comteſſe de Tonnerre. Iean de la Baume Seigneur de Bon-repos & de Valeſin, Fils Aiſné de Iean de la Baume premier Comte de Montreuel Mareſchal de France, & de Ieane de la Tour d'Irlains, d'où ſont yſſus les Comtes de Montreuel & les Marquis de S. Martin le Chaſtel.	Iean Seigneur de Ligny le Chaſtel.	Marguerite de Chalon. Oliuier Seigneur de Huſſon; d'où les Comtes de Tonnerre de la Maiſon de Huſſon.



TABLE XLVI.

Voyez la Table 18.

SVYTE DE LA MAISON DE GENEVE, & la Poſterité D'AGNES DE SAVOYE Comteſſe de Geneue.

VILLAYME Comte de Geneue II. du nom, qui l'an 1252. confirma & augmenta la Fondation de la Chartreuſe de Pomiers en Geneuois, & teſta le 18. de Nouembre 1252. épouſa Alix de la Tour du Pin Dame de Cornillon & de Bornant, laquelle teſta l'an 1256.

- 2. Amé Euesque de Dye.
- 3. Henry 1268.
- 4. Robert Euesque de Geneue 1281.
  Leonor de Geneue.
  Bertrand de Baux III. du nom Prince d'Orenge le 25. d'Octobre 1273.
- 5. Guillaume Euesque de Langres 1288.
- 6. Guy Abbé de Fescan, puis Euesque de Langres.
- 1. Rodolphe Comte de Geneue fit des donations à Taloyre l'an 1260. il fit hommage à Pierre Comte de Sauoye l'an 1264.
  Marie de Coligny Dame de Varey en Bugey, laquelle vesquit iusqu'à l'an 1285
- 7. Aymon Preuost de l'Eglise de Lausanne.
- 8. Iean Euesque de Valence & de Dye, Prieur de Nantua.
- 9. Beatrix. Ronsolin Seigneur de Lunel en Languedoc.

- Guy Chanoine & Tresorier de Senlis, puis Abbé de S. Seyne.
- Amé II. du nom Comte de Geneue, apres la mort d'Aymon son Frere decedé sans Enfans Masles; il testa le 8. des Kalendes de Nouembre 1306. & mourut le 22. de May veille de l'Ascension 1308.
  Agnes de Chalon, laquelle testa le 18. d'Octobre 1350. & éleut sa Sepulture en l'Eglise des Freres Mineurs de Geneue.
- Aymon II. du nom Comte de Geneue Vicomte du Mont de Marsan, qui testa au Mont de Marsan le 3. des octaues de S. Martin l'an 1280. il vesquit pourtant iusqu'à 1290.
  1. Agnes de Montfaucon Dame d'Aurosse, Fille d'Aymon de Montbelliard Seigneur de Montfaucon au Diocese de Besançon, laquelle il épousa le Mercredy apres l'Exaltation de sainte Croix 1271. elle testa le lendemain de la S. André Apostre 1277.
  2. Constance de Bearn Vicomtesse du Mont de Marsan, Fille Aisnée de Gaston Vicomte de Bearn, au mois de Iuillet 1279. n'en eut Enfans.
  - Ieane de Geneue, Dame de Vuache en Geneuois.
    Philippes de Vienne Seigneur de Pagny 1296.
  - Contesson de Geneue.
    Iean de Vienne Seigneur de Mirebel 1301.
- Ieane. Guichard Seigneur de Beaujeu.
- Marguerite. Aymar de Poitiers Comte de Valentinois le 3. des Ides de May 1288.

- Hugues Seigneur d'Anthon, de Varey, de Mor-
- Guillaume III. Comte de Geneue fut Tuteur du Daufin Guygues, fit son Testament le Samedy auant
- Amé Euesque de Toul.

nay

nay & de Cru-
ſilles, qui teſta
le 7. de Nouem-
bre 1365.
1. Iſabelle d'An-
thon.
2. Eleonor de
Ioinville, la-
quelle teſta
le 12. de Mars
1351. n'en eut
Enfans.

Paſques 1311. & veſquit iuſqu'à
l'an 1320.
1. Agnes de Sauoye.
2. Emeraude de la Fraſſe Dame
de Montjoye.

1. Lict. Beatrix. Federic Marquis de Saluces.

1. Lict. Aymon de Geneue Seigneur d'Anthon & autres lieux, qui teſta le 10. de Septembre 1369.
1. Ieane de Vergy.
2. Beatrix de Montbel-Entremonts, n'en eut lignée.

1. Lict. Amé III. Comte de Geneue, fit hommage lige à Aymon Comte de Sauoye l'an 1329. il teſta le 15. d'Octobre 1360. & mourut 1367. Mahaut de Bologne 1334.

1. Lict. Yoland de Geneue. Beraud Comte de Clermont Daufin d'Auuergne.

Pierre de Geneue Seigneur de Balaiſon, de Ternier, d'Alby, de Falauier & du Vidonat de Bornes, qui fit la Branche des Marquis de Lullins.

2. Amé IV. Comte de Geneue mort à Paris le 19. Ianuier 1368. Ieane de Frolois Dame de Sauoyſi n'en eut Enfans.

Iean Comte de Geneue ne fut pas marié.

Pierre Comte de Geneue teſta le 24 de Mars 1393. Marguerite de Ioinville Comteſſe de Vaudemont, Fille d'Henry Sire de Ioinville Comte de Vaudemont, & de Marie de Luxembourg le 2. de May 1374.

Robert Cardinal, puis Pape Clement VII.

Marie. 1. Iean de Chalon Seigneur d'Arlay. 2. Humbert Sire de Thoire & de Vilars.

1. Aymon Comte de Geneue III. du nom, qui teſta le 30. d'Aouſt 1366. mourut ſans alliance.

Ieane. Raymond de Baux Prince d'Orenge.

Blanche. Hugues de Chalon Seigneur d'Arlay.

Caterine. *Amé de Sauoye Prince d'Achaye.*

Yoland. Aymery Vicomte de Narbonne.

TABLE

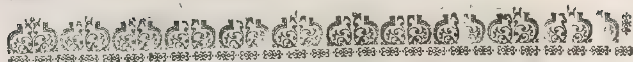


TABLE XLVII.

EXTRACTION DE LEOPOLD Duc d'Auſtriche, Mary de Caterine de Sauoye, Fille du Duc Amé le Grand.

RADEBOTON Comte de Vindoniſſe & d'Altembourg Landgraue d'Alſace, qui deceda l'an 1027.
Ite de Lorraine.

|

Vernier Comte de Hasbourg, de Vindoniſſe & d'Altembourg, mort 1096.
Regulinde de Nellimbourg.

|

Otthon Comte de Hasbourg Landgraue d'Alſace tué l'an 1109.
Hille Comteſſe de Phirt.

|

Vernier Comte de Hasbourg Landgraue d'Alſace, decedé 1143.
Ite Comteſſe de Bomberg.

|

Vernier Comte de Hasbourg Landgraue d'Alſace, mort 1163.
Getrude de Starxemberg.

|

Albert Comte de Hasbourg, Landgraue d'Alſace, decedé l'an 1199.
Ite Comteſſe de Brigance & de Pſullendorf.

|

Rodolphe Comte de Hasbourg Landgraue d'Alſace, mort 1233.
Agnes Comteſſe de Hoheuſtanſen.

|

Albert Comte de Hasbourg, Landgraue d'Alſace, ſurnommé l'*Ancien*, decedé 1240.
Heluis de Kibourg.

Rodolphe

Rodolphe Comte de Hasbourg
Empereur, couronné 1273.

Albert Comte de Hasbourg,
Landgraue d'Alsace éleu
Empereur, mort 1308.
Isabeau Duchesse de Carinthie.

Albert Duc d'Austriche Comte
de Hasbourg & de Tyrol,
Landgraue d'Alsace & de
Brisgaw.
CATERINE DE SAVOYE.



TABLE XLVIII.

EXTRACTION D'ANDRONIC Paleologue Empereur de Constantinople, Mary d'Anne de Sauoye, Fille du grand Amé, & leur Posterité.



ANDRONIC Paleologue Prince Grec Gouuerneur de Thessalonique, épousa N . . . . Fille vnique d'Alexis Paleologue Despote de Romanie, & d'Ite Fille de l'Empereur Alexis-Ange.

Constantin.

Michel Paleologue Empereur de Constantinople, mort 1285.
Theodora Ducas . . .

Eulogia.

Andronic Paleologue, dit *le Vieil*,
Empereur de Constantinople,
mort 1327.
1. Anne Fille de Bela Roy d'Hongrie.
2. Yoland de Montferrat.

2. Lict. Simone. Vrosc Roy de Russie.

1. Lict. Constantin Gouuerneur de Thessalonique.

2. Lict. Michel Paleologue Empereur de Constantinople. Marie d'Armenie.

2. Lict. Theodore Paleologue Marquis de Montferrat. *Voyez la Table LII.*

Voyez la Table LII.

Anne.

Anne.
1. Thomas Deſpote d'Etolie.
2. Thomas Comte de Zante.

Andronic Paleologue, dit *le Ieune*, Empereur de Conſtantinople, mort 1341.
ANNE DE SAVOYE.

Theodora.
1. Wencelas Roy de Bulgarie.
2. Michel Roy de Bulgarie.

Iean Paleologue Empereur de Conſtantinople, mort 1384.
Irene . . Cantacuzene.

Irene.
Baſile Empereur de Trebiſonde.

Theodore Seigneur de Lacedemone.

Manuel Paleologue, Empereur de Conſtantinople, decedé 1425.
Irene, Fille de Conſtantin Dragas.

Andronic chaſſé de l'Empire pour auoir conſpiré contre ſon Pere.

Conſtantin Paleologue Empereur de Conſtantinople tué à la priſe de Conſtantinople.
1. Theodora de Tocco.
2. Caterine Gattiluſia.

Theodore Paleologue Depoſte de la Morée.
Cleopa Malateſte.

Helene Paleologue Reyne de Chypre.
Voyez la Table LXV.

Iean Paleologue Empereur de Conſtantinople mort 1449. ſans lignée.
1. Anne Fille du Roy de Ruſſie.
2. Sophie de Montferrat.
3. Marie Fille d'Alexis Empereur de Trebiſonde.

Thomas Deſpote de la Morée.
Caterine Centilion.

André-Manuel Deſpote, qui donna l'Empire de Conſtantinople au Roy Charles VIII. l'an 1494.

Helene.
Lazare Deſpote de Seruie.

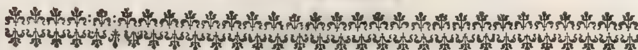


TABLE XLIX.

EXTRACTION DE BLANCHE DE Bourgogne Comteſſe de Sauoye.



HVGVES Capet Roy de France.
Adeleyde.

Hadewige

Hadewige de France. Renier Comte de Haynaut.	Adeleyde. Renaud Comte de Neuers.	Robert Roy de France. Constance d'Arles.	Gisle. Hugues Comte de Ponthieu.

Henry couronné Roy de France.	Henry Roy de France.	Eudes.	Robert de France Duc de Bourgogne, dit *le Vieil.* Ermengarde de Semur.	Adele. Baudoüin Comte de Flandre.

Hugues.	Robert Comte de Sicile.	Simon.	Henry de Bourgogne mort auant son Pere. Sibille de Bourgogne, Fille de Renaud Comte de Bourgogne, & d'Alix de Normandie.	Constance. 1. Hugues Comte de Chalon sur Saone. 2. Alfonse VI. Roy de Castille & de Leon.	Hildegarde. Guillaume VII. Comte de Poitiers & de Gascogne.

Hugues Duc de Bourgogne, Religieux à Cluny.	Robert Euesque de Langres.	Henry Comte de Portugal, d'où les Roys de Portugal.	Eudes Duc de Bourgogne premier du nom. Matilde de Bourgogne, Sœur du Pape Calixte II.	Renaud Abbé de Flauigny.

Henry Religieux à Cisteaux.	Adele. 1. Bertrand Comte de Tolose, de Rodés, d'Alby & de Tripoly en Syrie. 2. Guillaume Comte de Ponthieu & d'Alençon.	Hugues Duc de Bourgogne. 1. Mahaut de Turenne. 2. Agnes de Montpensier.	Fleurine.

Mahaut. 1. Eudes Seigneur d'Yssoudun. 2. Guy Comte de Neuers. 3. Pierre de Flandres. 4. Robert Comte de Dreux.	Sybille. Royer Roy de Sicile.	Hugues Seign. de Chasteau-Chalon.	Gautier Euesque de Langres.	1. Lict. Eudes II. Duc de Bourgogne. Marie de Champagne.	Robert Euesque d'Authun.	Henry Euesque d'Authun.	Mahaut. Guillaume Seigneur de Montpellier.	Agline. Hugues Comte de Vaudemont.

Mahaut. Robert Comte d'Auuergne.

Hugues de Bourgogne III. du nom. 1. Alix de Lorraine. 2. Beatrix Comteſſe de Vienne & d'Albon.

Alix. Archembaud Seigneur de Bourbon.

---

1. Lict. Alexandre Seigneur de Montagu.

1. Lict. Alix. 1. Beraud Sire de Mercueur. 2. Robert Comte de Clermont Daufin d'Auuergne.

1. Lict. Marie. Simon Seigneur de Semur & de Luzy.

André dit *Daufin* Comte de Vienne & d'Albon.

1. Lict. Eudes III. Duc de Bourgogne. Alix de Vergy.

Mahaut. Iean de Chalon Comte de Bourgogne.

Ieane. Raoul Comte d'Eu.

Hugues Duc de Bourgogne Comte de Chalon IV. du nom. 1. Yoland de Dreux. 2. Beatrix de Nauarre.

Beatrix. Humbert III. du nom Sire de Thoire & de Villars.

---

1. Lict. Eudes Comte de Neuers.

1. Lict. Iean Seigneur de Charrolois & de Bourbon.

1. Lict. Alix. Henry Duc de Brabant.

1. Lict. Marguerite. 1. Guillaume Seigneur de Mont S. Iean. 2. Guy Vicomte de Limoges.

Hugues Seigneur d'Aualon & de Montbar.

Beatrix. Hugues de Leſignan Cõte de la Marche.

1. Lict. Robert II. du nom Duc de Bourgogne Roy de Theſſalonique. Agnes de France.

Iſabelle. Pierre Seigneur de Chambly.

Marguerite. Iean de Chalon Baron d'Arlay.

Eudes Duc de Bourgogne.

Louys Roy de Theſſalonique.

Robert Comte de Tonnerre.

Blanche Comteſſe de Sauoye.

Hugues V. Duc de Bourgogne, Roy de Theſſalonique.

Marguerite Reyne de France & de Nauarre.

Ieane. Philippes VI. dit *de Valois*, Roy de France.

Marie. Edoüard Comte de Bar.



TABLE L.

EXTRACTION DE IEAN DVC DE Bretagne, Mary de Ieane de Sauoye, Fille du Comte Edoüard.

ROBERT de France Comte de Dreux Prince du Sang de France, mort 1188.
Agnes de Braine ſa troiſiéme Femme.

Robert II. Comte de Dreux.
Yoland de Coucy.

Pierre de Dreux Duc de Bretagne Comte de Richemont.
Alix heritiere du Duché de Bretagne.

Yoland.
Hugues le Brun Sire de Lezignen Comte de la Marche & d'Angouleſme.

Iean Duc de Bretagne Comte de Richemont.
Blanche de Champagne.

Iean II. Duc de Bretagne Comte de Richemont & de Montfort.
Beatrix d'Angleterre.

Alix.
Iean de Chaſtillon Comte Blois.

Marie.
Guy de Chaſtillon Comte de S. Paul.

Artus Duc de Bretagne Comte de Richemont.
Marie de Limoges ſa premiere Femme.

Iean III. Duc de Bretagne Comte de Richemont Vicomte de Limoges.
IEANE DE SAVOYE ſa troiſiéme Femme n'en eut Enfans.



TABLE LI.

EXTRACTION D'YOLAND DE Montferrat, Espouse d'Aymon Comte de Sauoye.

Voyez la Table 48.


NDRONIC Paleologue Prince Grec.

Michel Paleologue Empereur d'Orient.
Theodora Ducas . . . .

Andronic Paleologue Empereur d'Orient, mort 1327.
1. Anne d'Hongrie.
2. Yoland heritiere de Montferrat.

1. Lict. Andronic Paleologue Empereur de Constantinople.

Voyez la Table 48.

Theodore Paleologue, surnommé *Comnene*, & Porphyrogenete Marquis de Montferrat.
Argentine Spinola.

Iean Paleologue Marquis de Montferrat, Souche des derniers Marquis de Montferrat.

Voyez la Table 51.

Yoland de Montferrat.
AYMON COMTE DE SAVOYE.



TABLE LII.

EXTRACTION DE BONNE DE Bourbon, Comtesse de Sauoye.


AINT Louys Roy de France.
Marguerite de Prouence.

Robert de France Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon.
Beatrix de Bourgogne Dame de Bourbon.

Iean Baron de Charrolois.	Pierre grand Archidiacre de Paris.	Blanche. Robert VIII. Comte d'Auuergne & de Bologne.	Louys I. Duc de Bourbon. Marie de Haynaut.	Marguerite. Iean de Flandre Comte de Namur.	Marie Religieuse à Poyssy.

Iaques de Bourbon Comte de la Marche.	Ieane. Guy Comte de Forests.	Marie Reyne de Chypre & Imperatrice de Constantinople.	Pierre Duc de Bourbon. Isabeau de Valois Sœur du Roy Philippes VI.	Beatrix. Iean de Luxembourg Roy de Boheme & de Pologne.	Philippine.

Blanche Reyne de Castille.	*Bonne Comtesse de Sauoye.*	Caterine. Iean Comte de Harcourt.	Isabeau.	Louys II. Duc de Bourbon. Anne Daufine d'Auuergne.	Marguerite. Iean Sire de Suilly.	Marie. Prieure de Poyssy.



TABLE LIII.

EXTRACTION DE BONNE DE Berry Comtesse de Sauoye.

IEAN Roy de France.
Bonne de Luxembourg.

Charles V. Roy de France.	Louys Duc d'Anjou, Roy de Sicile.	Philippes Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, dit *le Hardy.*	Iean de France Duc de Berry & d'Auuergne. Ieane d'Armagnac.	Ieane Reyne de Nauarre.	Marie Duchesse de Bar.	Isabelle Duchesse de Milan.

Iean de Berry Comte de Montpensier. 1. Caterine de France.	*Bonne de Berry Comtesse de Sauoye* remariée au Comte d'Armagnac.	Charles de Berry Comte de Montpensier. Marie de Sully.	Marie de Berry. 1. Louys de Chastillon Comte de Dunois. 2. Anne

2. Anne de Bourbon.	2. Philippes d'Arthois Comte d'Eu Conneſtable de France. 3. Iean de Bourbon Comte de Clermont.

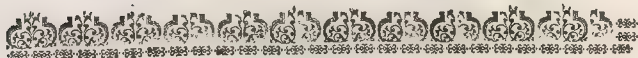


TABLE LIV.

EXTRACTION DE MARIE DE Bourgogne, Ducheſſe de Sauoye.



IEAN Roy de France.
Bonne de Luxembourg.

Charles V. Roy de France.	Philippes de France Duc de Bourgogne Comte de Flandre, ſurnommé *le Hardy.* Marguerite heritiere de Flandre.

Antoine Duc de Brabant.	Marguerite. Guillaume de Bauieres Comte de Haynaut & de Hollande.	*Marie Ducheſſe de Sauoye.*	Iean Duc de Bourgogne, ſurnommé *Sans Peur.* Marguerite de Bauieres.	Caterine. Leopold Duc d'Auſtriche, & Comte de Tyrol.	Bonne.



TABLE LV.

EXTRACTION DE PHILIPPES-Marie Duc de Milan, Mary de Marie de Sauoye, Fille du Duc Amé VIII.



MATHIEV Viſcomte Seigneur de Milan, ſurnommé *le Grand*, Vicaire General de l'Empire en Lombardie 1294. decedé l'an 1322.
Bonacoſia Burrha.

Galeas

Galeas Seigneur de Milan. Beatrix d'Eſt.	Luchin Seigneur de Milan, decedé 1349. Elizabeth de Fieſque.	Eſtienne Seigneur de Milan. Valentine.	Iean Archeueſque de Milan.

Azzon Seigneur de Milan mort 1339. *Caterine de Sauoye.*	Barnabé Seigneur de Milan mort 1385.	Galeas Seigneur de Milan, mort 1378. *Blanche de Sauoye.*	Matthieu Seigneur de Milan, decedé ſans Maſles.

Ioland ou Violant. 1. Lyonet Duc de Clarence. 2. Otthon Marquis de Montferrat. 3. Louys Viſcomte.	Iean-Galeas crée premier Duc de Milan l'an 1395. decedé 1402. 1. Caterine de France. 2. Caterine Viſcomte, Fille de Barnabé Viſcomte Seigneur de Milan.

1. Lict. Iſabelle. Gentil Varana Seigneur de Camerin.	1. Lict. Valentine de Milan. Louys de France Duc d'Orleans.	Philippes-Marie Duc de Milan, mort 1447. ſans laiſſer lignée. 1. Beatrix de Tende. 2. *MARIE DE SAVOYE.*	Iean-Marie, ſecond Duc de Milan, mort ſans laiſſer Enfans d'Antoinette Malateſte ſon Eſpouſe, l'an 1412.

TABLE LVI.

EXTRACTION DE LOVYS III. ROY de Sicile, premier Mary de Marguerite de Sauoye, Fille du Duc Amé VIII.

EAN Roy de France.
Bonne de Luxembourg.

Louys de France Duc d'Anjou & de Touraine, Roy de Ieruſalem & de Sicile.
Marie de Bretagne.

QQQQQQq Louys

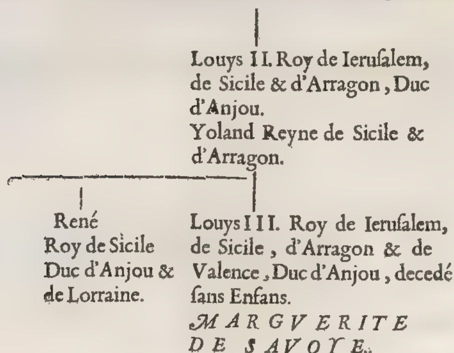
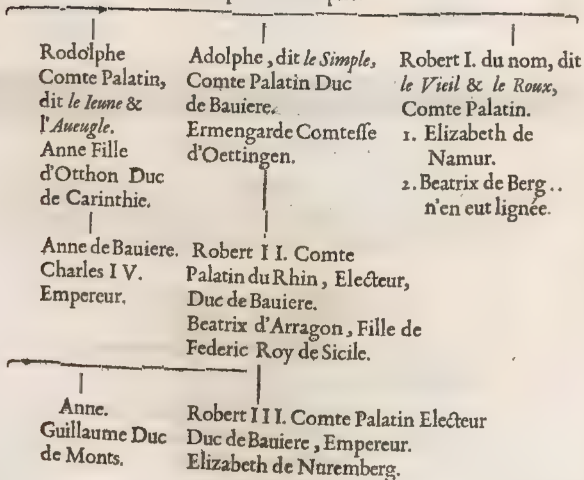




TABLE LVII.

EXTRACTION DE LOVYS COMTE Palatin du Rhin, Duc de Bauiere II. Mary de Marguerite de Sauoye, & leur Posterité.

RODOLPHE I. du nom, dit *le Vieil*, Comte Palatin du Rhin, Electeur Duc de Bauiere, Frere Aisné de l'Empereur Louys de Bauiere.
Mahaut de Nassau, Fille de l'Empereur Adolphe.



Estienne

Estienne Comte Palatin de Veldents qui fit Branche.	Iean Comte Palatin Seigneur de Neubourg.	Otthon Comte Palatin Seigneur de Mosbach.	Elizabeth. Frideric Duc d'Austriche.	Louys Comte Palatin Electeur Duc de Bauiere, surnommé *le Barbu*. 1. Blanche Fille d'Henry V. Roy d'Angleterre. 2. *MAHAVT DE SAVOYE-ACHAYE.*	Agnes. Adolphe Duc de Cleues.	Marguerite. Charles Duc de Lorraine.

Robert Archeuesque de Cologne Electeur.	2. Lict. Louys, dit *le Ieune*, Comte Palatin du Rhin, Electeur Duc de Bauiere. 1. Emilie, Fille d'Albert Electeur de Brandebourg n'en eut Enfans. 2. *MARGVERITE DE SAVOYE* Vefue de Louys III. Roy de Sicile.

Mahaut. 1. Louys Comte de wirtemberg. 2. Albert VI. Archiduc d'Austriche.	Philippes Comte Palatin, Electeur Duc de Bauiere. Marguerite, Fille de Louys, dit *le Riche*, Duc de Bauiere.

Philippes Euesque de Naumbourg.	Federic mort sans lignée.	George Euesque de Spire	Iean Euesque de Ratisbonne.	Robert Comte Palatin du Rhin, Duc de Bauiere. Elizabeth de Bauiere, Fille de George, dit *le Riche*, Duc de la basse Bauiere.	Emilie. George Duc de Pomeranie.	Elizabeth. 1. Guillaume, dit *le Ieune*, Landgraue de Hesse. 2. Philippes Marquis de Bade.	Helene. Henry Duc de Mexelbourg.

Philippes Comte Palatin mort sans alliance.	Otthon-Henry Comte Palatin Electeur Duc de Bauiere, decedé sans Enfans. Susanne Fille d'Albert IV. Duc de Bauiere.



TABLE LVIII.

EXTRACTION D'VLRICH COMTE DE Virtemberg III. Mary de Marguerite de Sauoye, & leur Posterité.



EBERARD Comte de wirtemberg, qui eut guerre auec les Villes Imperiales 1340.

Vlrich Comte de wirtemberg, tué en la guerre de son Pere 1388. Elizabeth de Bauiere, Fille de Louys IV. Empereur & Duc des deux Bauieres.

Henry. Vlrich. Comtes de wirtemberg, decedés sans Posterité.

Eberard Comte de wirtemberg, surnommé *le Vieil*, *le Liberal*, & *le Pacifique*, mort l'an 1417.
1. Antoinette, Fille de Barnabé Viscomte Prince de Milan, & de Beatrix de la Scale.
2. Agnes de Teck, Fille & heritiere de Ferdinand IV. Duc de Teck, Gouuerneur d'Alsace pour l'Empereur Frideric, & de l'heritiere du dernier Duc de Veslingen.
3. Elizabeth, Fille de Iean II. du nom Burgraue de Nuremberg, & de Marguerite de Luxembourg.

1. Lict. Vlrich. Louys. Comtes de wirtemberg morts ieunes.

2. Lict. Eberard Comte de wirtemberg Duc de Teck, dit *le Ieune*. Henriette de Montbelliard, Fille Aisnée d'Henry de Montbelliard Seigneur d'Orbe, & de Marie de Chastillon, petite Fille & heritiere d'Estienne Comte de Montbelliard.

Elizabeth.
1. Iean Comte de wirtemberg.
2. Albert Duc de Bauiere.

Louys

Louys Comte de wirtemberg & de Montbelliard Duc de Teck, mort l'an 1456.
Matilde, Fille de Louys Comte Palatin du Rhin, Electeur Duc de Bauiere, & de Marguerite de Sauoye.
Sa Vefue ſe remaria à Albert V I. Archiduc d'Auſtriche.

Vlric Comte de wirtemberg & de Montbelliard Duc de Teck, porte Guidon de l'Empire, à cauſe dequoy il adiouſta à ſes Armes les marques de ſa dignité.
1. Marguerite de Cleues, Fille d'Adolph Duc de Cleues, & de Marie de Bourgogne, en eut deux Enfans morts ieunes.
2. Elizabeth de Bauiere, Fille du Duc Henry le Riche, d'où ſont yſſus les Ducs de wirtemberg & de Teck, Comtes de Montbelliard.
3. *MARGVERITE DE SAVOYE.*

Anne. Philippes Comte de Catzenelbogen.

Enfants de Louys :

Matilde. Louys Landgraue de Heſſe 1451.

Elizabeth. 1. Iean Comte de Naſſau-Sarbruch. 2. Henry Comte de Stolberg.

Eberard Duc de wirtemberg créé par Maximilian 1495. Cheualier de la Toyſon d'or mort 1496. Barbe de Gonzague, Fille de Louys Marquis de Mantoüe, & de Barbe de Brandebourg.

Enfants d'Eberard :

Elizabeth morte en ieuneſſe.

Louys Duc de wirtemberg decedé ieune.

Enfants d'Vlric :

2. Philippine. Iaques Comte de Horn 1464.

1. Helene de wirtemberg. Crafto Comte de Hohenloüe.

3. Marguerite. Philippes Comte d'Herbeſtein 1472.

4. N . . . Religieuſe à wormes.

TABLE LIX.

EXTRACTION D'HELENE DE Luxembourg, Espouse de Ianus de Sauoye Comte de Geneue.
De Louys de Luxembourg Comte de S. Paul, Mary de Marie de Sauoye.
De Marie de Luxembourg, Femme de Iaques de Sauoye Comte de Romont.
Et de Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul, Mary de Marguerite de Sauoye.


IGEFROY Comte de Luxembourg, mort enuiron l'an 997.
Hedunige . . . . . .

- Henry Comte d'Ardenne Duc de Bauiere.
- Thierry Euesque de Mets.
- Frideric I. du nom Comte de Luxembourg. Ermentrude de Gueldres.
- Cunegonde. Henry I. Empereur.
- Gisle. Gerard Comte d'Alsace.

Children of Frideric I.:

- Henry Duc de Bauiere.
- Adalberon Euesque de Mets.
- Frideric Duc de la basse Lorraine.
- Gislebert Comte de Luxembourg & de Salmes en Ardennes. . . . .
- Otgiue. Baudoin IV. Comte de Flandres.
- Iutte. Welphe Comte de Carinthie.

Children of Gislebert:

- Herman Comte de Salmes, éleu Roy d'Allemagne, qui fit la Branche des Comtes de Salmes.
- Conrad Comte de Luxembourg. Clemence, dite *Ermesinde*, Comtesse de Longuy.

Children of Conrad:

- Ermenson de Luxembourg.
  1. Albert Comte de Dasbourg & de Moha, n'en eut Enfans.
  2. Godefroy Comte de Namur.
- Guillaume Comte de Luxembourg.
  - Conrad Comte de Luxembourg mort sans Enfans.

Clemence

Clemence. Conrad Duc de Zeringen.	Beatrix. Guithier Comte de Rethel.	Henry Comte de Luxembourg & de Namur, surnommé *l'Aueugle.* Agnes de Gueldres.	Alix. Baudoin Comte de Hainaut.

Ermenson de Namur Comtesse de Luxembourg & de la Roche en Ardenne, née 1186.
1. Thibaut Comte de Bar-le-Duc, mort 1214.
2. Valeran de Limbourg II. du nom Marquis d'Arlon, puis Duc de Luxembourg.

Caterine. Mathieu II. Duc de Lorraine.	Henry I. du nom Comte de Luxembourg & de la Roche, Marquis d'Arlon, dit *Blondel.* Marguerite de Bar, Fille d'Henry Comte de Bar, & de Philippe de Dreux.

Philippe. Iean Comte de Hainaut & de Hollande.	Valeran Seigneur de Liney & de Roussy. *	Henry II. Comte de Luxembourg. Beatrix d'Auennes.	Isabeau. Guy de Dampierre, Comte de Flandre

Felicitas. Tristan Baron de Gaesbeke.	Henry Comte de Luxembourg & de la Roche, Marquis d'Arlon & Empereur. Marguerite de Brabant.

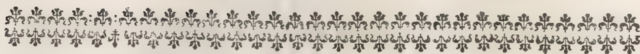
Agnes. Rodolphe Duc de Bauiere Comte Palatin du Rhin.	Caterine. Leopold Archiduc d'Austriche.	Beatrix. Charles Roy d'Hongrie.	Iean Comte de Luxembourg & de la Roche Roy de Boëme, tué à la bataille de Crecy 1346. Isabeau de Boëme, Sœur de Venceslas Roy de Boëme.	Marie. Charles le Bel Roy de France.

Marguerite. Henry de Bauiere Comte Palatin en Witelespac.	Anne. Otthon Duc d'Austriche.	Iean-Henry Marquis de Morauie.	Charles IV. du nom Empereur & Roy de Boëme, mort le 27. Mars 1378. 1. Blanche de Valois n'eut Enfans. 2. Agnes de Bauiere n'en eut lignée.	Bonne. Iean Roy de France.

3. Anne

3. Anne de Sueinits.
4. Isabelle de Pomeranie.

Iean Comte de Gorlits Marquis de Lusatie.	3. Lict. Catherine. Rodolphe III. Archiduc d'Austriche.	Anne. Otthon Marquis de Brandebourg.	Marguerite. Louys Roy d'Hongrie & de Pologne.	Elizabeth. Albert Duc d'Austriche.	3. Lict. Wencessas Comte de Luxembourg Empereur, mort le 10. d'Aoust 1419. 1. Ieane de Bauiere n'en eut Enfans. 2. Sophie de Bauiere.	Sigismond Empereur. 1. Marie d'Hongrie. 2. Barbe Comtesse de Cilley n'en eut Enfans. — Elizabeth de Luxembourg. Albert I. du nom Archiduc d'Austriche. Empereur.



BRANCHE DE LINEY & de Roussy.

*



Valeran de Luxembourg Seigneur de Liney & de Roussy, sus-nommé.
Ieane de Beaureuoir.

Valeran de Luxembourg II. Seigneur de Liney & de Roussy.
Guyotte Chastelaine de l'Isle.

Iean de Luxembourg Seigneur de Roussy.
Alix de Flandre.

Ieane. Guy de Chastillon Comte de S. Paul.	Marie. Henry de Ioinville Comte de Vaudemont.	Guy de Luxembourg Comte de Liney & de S. Paul. Mahaut de Chastillon Comtesse de S. Paul.	Philippe. Raoul Seigneur de Raineual.

Pierre Cardinal Euesque de Mets	André Euesque de Cambray.	Marguerite. 1. Pierre d'Enghien Comte de Liche.	Iean de Luxembourg Comte de S. Paul & de Liney. Marguerite d'Enghien Comtesse de Conuersan & de Brienne.	Marie. 1. Iean de Condé Seigneur de Moriammés.

canonizé

canonizé par Clement VII.

2. Iean Seigneur de werchin Seneſchal de Hainaut.

2. Simon Comte de Salmes.

- Louys Cardinal Archeueſque de Roüen.
- Iean Comte de Ligny.
- Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul, de Brienne & de Conuerſan. Marguerite de Baux.
- Ieane. 1. Louys Seigneur de Ghiſtelles. 2. Iean de Melun Seigneur d'Antoing.

- Iaques Seigneur de Riche-bourg.
- François Eueſque du Mans.
- Iaqueline. Iean d'Angleterre Duc de Bethfort.
- Louys de Luxembourg Comte de S. Paul, de Brienne & de Ligny, Conneſtable de France. 1. Ieane de Bar. 2. *MARIE DE SAVOYE.*
- Iſabelle. Charles d'Anjou Comte du Mayne.
- Caterine. Artus Duc de Bretagne.

- 1. Lict. Iean Comte de Marle.
- 1. Lict. Antoine Comte de Brienne & de Rouſſy, qui fit Branche. *Voyez la Table L X.*
- 2. Lict. Louys Comte de Ligny. Leonor de Baux Ducheſſe d'Andrie n'en eut lignée.
- 1. Lict. Charles Eueſque & Duc de Laon Pair de France.
- 1. Lict. Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul, de Marle & de Soyſſons. *MARGVERITE DE SAVOYE.*
- 1. Lict. Iaqueline. Philippes Sire de Croy Comte de Portian.
- 1. Lict. *HELENE. IANVS DE SAVOYE COMTE DE GENEVE.*

- Marie de Luxembourg Comteſſe de S. Paul, de Marle, de Soyſſons & de Conuerſan. 1. *IAQVES DE SAVOYE COMTE DE ROMONT.* 2. François de Bourbon Comte de Vendoſme, Biſayeul du Roy Henry le Grand.
- Françoiſe. Philippes de Cleues Seigneur de Rauaſtein.



TABLE LX.

POSTERITÉ DE LOVYSE DE Sauoye, Vicomtesse de Martigues.

FRANÇOIS de Luxembourg Vicomte de Martigues, épousa *LOVYSE DE SAVOYE.*

François de Luxembourg II. du nom Vicomte de Martigues Marquis de Baugé.
Charlotte de Brosse de Bretagne.

Charles Vicomte de Martigues.
Claudine de Foix n'en eut Enfans.

Magdelaine.
George de la Tremoille Baron de Royan.

Sebastien de Luxembourg Marquis de Baugé, Vicomte de Martigues, Comte puis Duc de Pentheure.
Marie de Beaucaire de Puiguillon.

Marie de Luxembourg Duchesse de Pentheure Vicomtesse de Martigues.
Philippes-Emanuel de Lorraine Duc de Mercueur.

Françoise de Lorraine Duchesse de Mercueur & de Pentheure.
Cesar Duc de Vendosme Amiral de France.



TABLE LXI.

EXTRACTION D'HENRY COMTE de Nassau, Mary de FRANCOISE DE SAVOYE, Fille du Comte de Romont.

OTTHON Comte de Nassau l'an 926.
Magdelaine Comtesse de Spanheim.

Lucie.

Lucie. Hildebrand Comte de Sain.	walrabe Comte de Naſſau. Chuno de Torſella.	Barbe. Goſſelin Duc de Limbourg.
Ermentrude. Iean Comte de Conigſtein.	walrabe I I. du nom Comte de Naſſau. N . . . . . . Comteſſe d'Arnſtein.	Adeleyde. Renaud Seigneur de Runckel.

Robert Comte de Naſſau mort 1110.

walrabe Comte de Naſſau, decedé 1156.

Henry Comte de Naſſau.
Agnes Marquiſe de Stramberg.

Anne. Arnoul Comte de Cleues.	Otthon Comte de Naſſau. N . . . . Comteſſe de warnebourg.

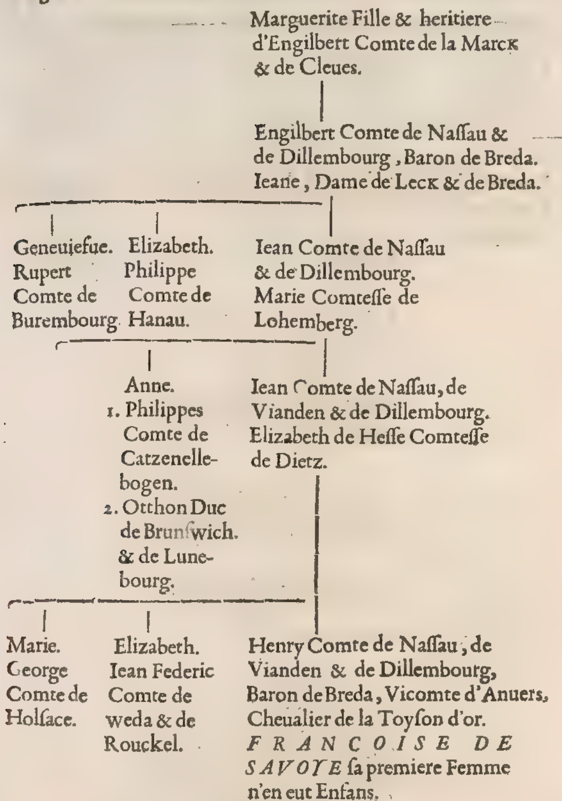
Henry Comte de Naſſau, de Dillembourg & de Beylſtein, ſurnommé *le Riche*, mort 1254.
Matilde, Fille de Theodore Comte de Naſſau, de Gueldres & de Zutphen.

Otthon Comte de Naſſau & de Dillembourg.
Agnes Comteſſe de Solms.

Henry Comte de Naſſau, de Dillembourg & de Beylſtein.
Adeleyde Comteſſe d'Aremberg.

Otthon Comte de Naſſau, de Dillembourg & de Vianden.
Adeleyde Comteſſe de Vianden.

Iean Comte de Naſſau, de Dillembourg & de Vianden, mort 1400.



Marguerite Fille & heritiere d'Engilbert Comte de la Marck & de Cleues.

Engilbert Comte de Nassau & de Dillembourg, Baron de Breda.
Ieane, Dame de Leck & de Breda.

Geneuiefue. Rupert Comte de Burembourg.

Elizabeth. Philippe Comte de Hanau.

Iean Comte de Nassau & de Dillembourg.
Marie Comtesse de Lohemberg.

Anne.
1. Philippes Comte de Catzenellebogen.
2. Otthon Duc de Brunswich. & de Luneboura.

Iean Comte de Nassau, de Vianden & de Dillembourg.
Elizabeth de Hesse Comtesse de Dietz.

Marie. George Comte de Holsace.

Elizabeth. Iean Federic Comte de weda & de Rouckel.

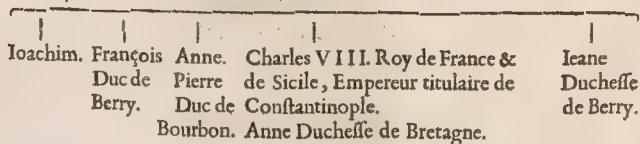
Henry Comte de Nassau, de Vianden & de Dillembourg, Baron de Breda, Vicomte d'Anuers, Cheualier de la Toyson d'or.
FRANCOISE DE SAVOYE sa premiere Femme n'en eut Enfans.



TABLE LXII.

POSTERITÉ DE CHARLOTTE de Sauoye, Reyne de France.

LOVIS XI. Roy de France.
CHARLOTTE DE SAVOYE.



Ioachim.

François Duc de Berry.

Anne. Pierre Duc de Bourbon.

Charles VIII. Roy de France & de Sicile, Empereur titulaire de Constantinople.
Anne Duchesse de Bretagne.

Ieane Duchesse de Berry.

Charles

Charles-Orland de France Daufin de Viennois Comte de Valentinois & de Diois, decedé ieune.



TABLE LXIII.

POSTERITE' D'AGNES DE SAVOYE Ducheſſe de Longueuille.



FRANÇOIS d'Orleans Duc de Longueville, du Dunois & de Tancarville.
AGNES DE SAVOYE.

François I. Duc de Longueville. Françoiſe d'Alençon.	Iean Cardinal de de Longueville Archeueſque de Tholoſe.	Louys d'Orleans Duc de Longueville, Marquis de Rotelin, Comte de Neufchaſtel. Ieane de Hocberg Comteſſe Souueraine de Neufchaſtel.

1. Claude Duc de Longueville mort ſans eſtre marié.	2. Louys Duc de Longueville. Marie de Lorraine.	3. François d'Orleans Marquis de Rotelin Duc de Longueville, Comte Souuerain de Neufchaſtel, Prince de Chaſtelaillon. Iaqueline de Rohan.	Charlotte. *Philippes de Sauoye Duc de Nemours.*

François Duc de Longueville mort ſans alliance.

Leonor d'Orleans Duc de Longueville & d'Eſtouteville Comte de Neufchaſtel, Marquis de Rotelin. Marie de Bourbon Comteſſe de S. Paul.	Françoiſe. Louys de Bourbon Prince de Condé.

François Comte de S. Paul	Antoinette. Charles	Leonor. Charles de Ma-	Henry d'Orleans Duc de Longueville & d'Eſtouteville,	Caterine	Marguerite
				Religieuſes.	

 Duc

Duc de Fronſac.

de Gondy Marquis de Belle-Iſle.

tignon Comte de Torigny.

Souuerain de Neufchaſtel Prince de Chaſtelaillon.
Caterine de Gonzague de Cleues.

Henry d'Orleans I I. du nom Duc de Longueville & d'Eſtouteville Souuerain de Neufchaſtel.
1. Louyſe de Bourbon de Soyſſons.
2. Anne de Bourbon Condé.

2. Lict.
Charlotte-Louyſe.

1. Lict.
Marie d'Orleans mariée à *Henry de Sauoye Duc de Nemours, de Geneuois & d'Aumal e.*



TABLE LXIV.

EXTRACTION D'ANNE DE Chypre Ducheſſe de Sauoye, & de Charlotte Reyne de Chypre Eſpouſe de LOVYS DE SAVOYE ROY DE CHYPRE.

 VGVES, Seigneur de Lezignen, ſurnommé *le Brun.*
Sarraſine ſa Femme 1144.

1.
Guy
Seigneur de Chypre.
Sybille Reyne de Ieruſalem n'en eut Enfans.

2.
Amaury Roy de Chypre & de Ieruſalem.
1. Eſchiue d'Isbelin.
2. Iſabelle Reyne de Ieruſalem.

1. Lict.
Guy.

1. Lict.
Iean.

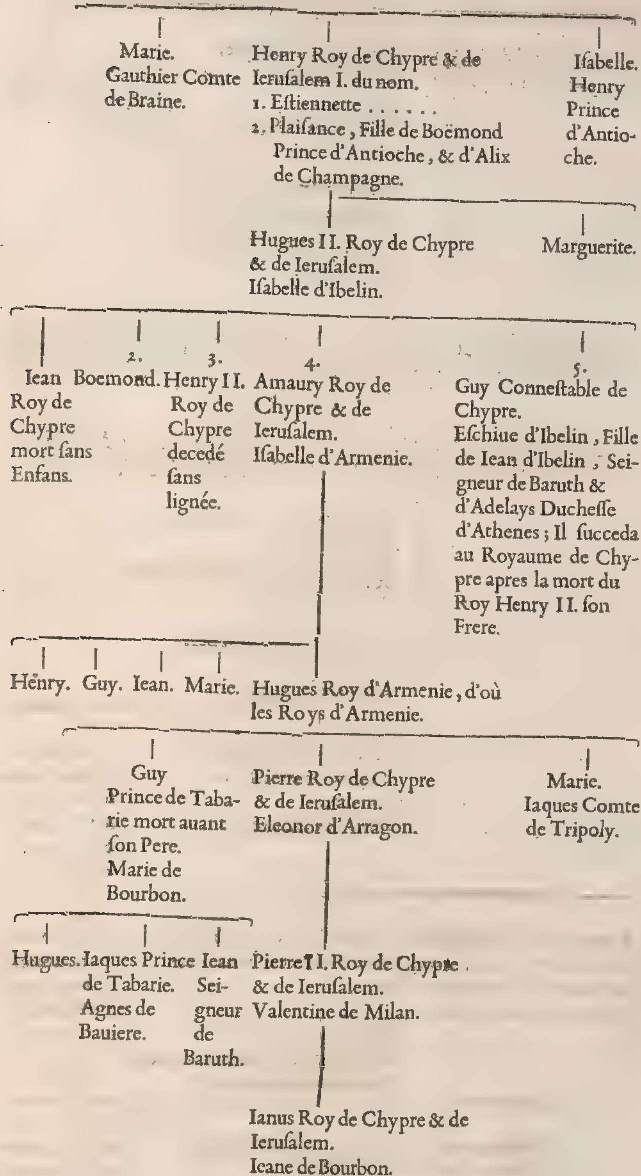
Hugues Roy de Chypre & de Ieruſalem I. du nom.
N . . . de Champagne.

2. Lict.
Helois.
Rupon Prince d'Antioche.

2. Lict.
Iſabelle.
Leon Roy d'Armenie.

2. Lict.
Mileſinde.
Raymond Prince d'Antioche.

Marie.


Marie.
Gauthier Comte de Braine.
Henry Roy de Chypre & de Ieruſalem I. du nom.
1. Eſtiennette . . . . . .
2. Plaiſance, Fille de Boëmond Prince d'Antioche, & d'Alix de Champagne.
Iſabelle.
Henry Prince d'Antioche.
Hugues I I. Roy de Chypre & de Ieruſalem.
Iſabelle d'Ibelin.
Marguerite.
Iean Roy de Chypre mort ſans Enfans.
2. Boemond.
3. Henry I I. Roy de Chypre decedé ſans lignée.
4. Amaury Roy de Chypre & de Ieruſalem.
Iſabelle d'Armenie.
5. Guy Conneſtable de Chypre.
Eſchiue d'Ibelin, Fille de Iean d'Ibelin, Seigneur de Baruth & d'Adelays Ducheſſe d'Athenes; Il ſucceda au Royaume de Chypre apres la mort du Roy Henry I I. ſon Frere.
Henry.
Guy.
Iean.
Marie.
Hugues Roy d'Armenie, d'où les Roys d'Armenie.
Guy Prince de Tabarie mort auant ſon Pere.
Marie de Bourbon.
Pierre Roy de Chypre & de Ieruſalem.
Eleonor d'Arragon.
Marie.
Iaques Comte de Tripoly.
Hugues.
Iaques Prince de Tabarie.
Agnes de Bauiere.
Iean Seigneur de Baruth.
Pierre I I. Roy de Chypre & de Ieruſalem.
Valentine de Milan.
Ianus Roy de Chypre & de Ieruſalem.
Ieane de Bourbon.

Iaques

Iaques Bastard de Chypre, vsurpateur du Royaume.

Iean Roy de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie.
Helene Paleologue.

Charlotte Reyne de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie.
Louys de Sauoye à cause d'elle, *Roy de Chypre, de Ierusalem & d'Armenie.*

Anne.
LOVYS DVC DE SAVOYE, d'où les Ducs de Sauoye.



TABLE LXV.

EXTRACTION D'YOLAND DE FRANCE DVCHESSE DE SAVOYE.

SAINT Louys Roy de France.
Marguerite de Prouence.

Philippes Roy de France, surnommé *le Hardy*.
Isabelle d'Arragon.

Philippes, surnommé *le Bel*, Roy de France & de Nauarre.
Ieane de Nauarre.

Louys X. dit *Hutin*, Roy de France & de Nauarre.

Philippes, dit *le Long*, Roy de France & de Nauarre.

Charles IV. Roy de France & de Nauarre, surnommé *le Bel*.

Charles de France Comte de Valois & d'Anjou.
Marguerite de Sicile.

Philippes VI. surnommé *de Valois*, Roy de France.

Iean Roy de France II. du nom.
Bonne de Luxembourg.

Philippes de France, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre.

Charles V. Roy de France, dit *le Sage*.
Ieane de Bourbon.

Iean de France Duc de Berry.

Charles

Charles VI. Roy de France.
Isabelle de Bauiere.

Charles VII. Roy de France.
Marie d'Anjou.

Louys XI. Roy de France.	Caterine. Charles Duc de Bourgogne.	Ieane. Iean Duc de Bourbon.	Yoland de France, Espouse d'*AME IX. LE BIEN-HEVREVX DVC DE SAVOYE.*	Magdelaine. Gaston de Foix, Prince de Viane.



TABLE LXVI.

POSTERITE D'ANNE DE SAVOYE, Reyne de Naples, Fille du Bien-heureux Amé Duc de Sauoye.



FEDERIC d'Arragon Roy de Naples, de Sicile & de Ierusalem.
ANNE DE SAVOYE sa premiere Femme.

Charlotte d'Arragon Princesse de Tarente.
Guy XVI. du nom Comte de Laual l'an 1500. elle deceda 1505.

François Comte de Laual, tué à la Iournée de la Bicoque.	Caterine de Laual. Claude Sire de Rieux Comte de Harcourt.

Claudine de Rieux.
François de Coligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie de France.

François de Coligny Sire de Rieux. Ieane de la Motte-	Paul de Coligny, dit *Guy*, XIX. du nom, Comte de Laual, de Harcourt, de Quintin & de Montfort.	Marguerite. Iulien Tournemine Seigneur de Vauclerc

Vauclerc mort ſans Enfans.

Anne d'Alegre.

Montmoreac.

Guy X X. du nom Comte de Laual, de Harcourt & de Quintin, mort en Hongrie à la guerre contre le Turc, ſans auoir eſté marié, l'an 1605.



TABLE LXVII.

EXTRACTION DE PHILIPPES Marquis d'Hocberg, Eſpoux de MARIE DE SAVOYE, Fille du Duc Amé le Bien-heureux.


ENRY Seigneur d'Hocberg Landgraue d'Alſace & de Briſgaw, Fils d'Herman Marquis de Bade, mort 1231.

Rodolphe Seigneur d'Hocberg Landgraue de Briſgaw 1248.

Henry Marquis d'Hocberg Landgraue de Briſgaw, mort 1285.
Anne . . . .

Henry Marquis d'Hocberg Landgraue de Briſgaw & de Suzemberg.
Anne d'Alzene.

Rodolphe Marquis d'Hocberg Landgraue de Briſgaw & de Suzemberg, mort 1313.

Henry Marquis d'Hocberg Landgraue de Briſgaw & de Suzemberg Seigneur de Rotelin, mort 1381.

Rodolphe Marquis d'Hocberg Seigneur de Rotelin, decedé 1356.
Caterine Comteſſe de Thierſtain.

Rodolphe

Rodolphe Marquis d'Hocberg
Landgraue de Suzemberg
Seigneur de Rotelin, mort 1348.
1. Adelinde de Licthtemberg,
n'en eut Enfans.
2. Anne Fille d'Eginon Comte
de Fribourg.

Otthon
Eueſque de
Conſtance.

Guillaume Marquis d'Hocberg
Seigneur de Rotelin, Landgraue
de Suzemberg, mort 1444.
Elizabeth Fille du Comte de
Montfort.

Verene.
Henry Comte
de Fraſtem-
berg.

Rodolphe Marquis d'Hocberg,
Comte de Fribourg Landgraue
de Briſgaw & de Suzemberg,
Seigneur de Rotelin.
Marguerite Comteſſe de Viane.

Philippes Marquis d'Hocberg,
Seigneur de Rotelin & de
Badenviller Landgraue de
Suzemberg, mort 1487.
MARIE DE SAVOYE.

Ieane heritiere d'Hocberg.
Louys d'Orleans Duc de
Longueville.

TABLE LXVIII.

EXTRACTION DE BLANCHE-MARIE SFORCE DVCHESSE DE SAVOYE.


IAQVES Attendolo
ſurnommé Sforce,
mort 1369.

François Fforce Comte de Cotignola,
Seigneur de Cremone & de Pontreme,
puis Duc de Milan, mort 1466.
Blanche-Marie de Milan.

Sforce-Marie Duc de Barry. Leonor d'Arragon, Fille de Ferdinand Roy de Naples.	Louys-Marie Sforce, dit *le More*, Duc de Milan.	Galeas-Marie Sforce Duc de Milan. *BONNE DE SAVOYE.*	Elizabeth. Guillaume Marquis de Montferrat.	Hyppolyte-Marie. Alfonse d'Arragon Roy de Naples.

Iean Galeas-Marie Sforce Duc de Milan, mort 1454. Isabelle d'Arragon Fille d'Alfonse Roy de Naples.	Anne. Alfonse d'Est Marquis de Ferrare.	Blanche-Marie de Milan. *PHILIBERT I. DV NOM DVC DE SAVOYE*, remariée à Maximilian Empereur.



TABLE LXIX.

EXTRACTION DE BLANCHE de Montferrat DVCHESSE DE SAVOYE.

Voyez la Table 51.



ANDRONIQVE le Vieil, Empereur de Constantinople. Yoland de Montferrat.

Theodore Comnene Paleologue Porphyrogenete, Marquis de Montferrat 1306. mort 1338. Argentina Spinola.

Yoland de Montferrat. Aymon Comte de Sauoye, Duc de Chablais & d'Aouste.	Iean Paleologue Marquis de Montferrat, decedé 1371. 1. Cecile de Comminges Comtesse d'Estrac, Sœur du Cardinal de Comminges, n'en eut Enfans. 2. Elizabeth, surnommée *Esclarmonde*, Fille de Iaques d'Arragon Roy de Majorque Comte de Roussillon & de Cerdagne.

1. Ottho Marquis de Montferrat. Yoland Fille de Lyonnet	2. Iean Marquis de Montferrat mort à Naples 1381.	3. Theodore Paleologue II. du nom Marquis de Montferrat Gouuerneur de Gennes 1418. 1. Ieane Fille de Robert Duc de	4. Guillaume.	5. Marguerite. Pierre Comte d'Vrgel.

Duc

Duc de Clarence, mort ſans Enfans.

Bar, & de Marie de France 1393.
2. *Marguerite de Sauoye-Achaye* n'en eut lignée.

Sophie de Montferrat.
1. Philippes-Marie Comte de Pauie Seigneur de Verone le 26. de Ianuier 1404.
2. Iean-Paleologue Empereur. Elle fit diuorce auec ſes deux Marys, teſta le dernier d'Aouſt 1434. & fit ſon Frere heritier.

Iean-Iaques Paleologue Marquis de Montferrat, decedé 1445.
Ieane de Sauoye.

1. Iean Marquis de Montferrat mort 1464.
Marguerite de Sauoye ne laiſſa que deux Enfans naturels.

2. Guillaume. Marquis de Montferrat mort 1483.
1. Elizabeth de Milan.
2. Bernarde de Broſſe de Pentheure le 6. de Ianuier 1474. n'en eut lignée.

Iſabelle. Louys Marquis de Saluces.

3. Boniface Marquis de Montferrat, mort 1493.
1. Helene de Broſſe de Pentheure, Sœur de Bernarde.
2. Marie de Seruie, Fille d'Eſtienne Deſpote de Seruie, & de Theodore Fille d'Ariariſte, Seigneur de Duras & d'Aulone.

Theodore Cardinal 1466.

Aymée. Iean Roy de Chypre qu'elle épouſa à Ripaille le 23. de Decembre 1437.

Sipion de Montferrat.

Sarra mariée 1453. auec Nicolas Picinin Viſcomte Fils du Comte Iaques Picinin.

Ieane. Louys Marquis de Saluces.

BLANCHE CHARLES DVC DE SAVOYE ROY DE CHYPRE.

1. Guillaume Marquis de Montferrat, mort 1518.
1. Anne d'Alençon, Fille de René Duc d'Alençon.
2. Marie Fille de Gaſton Comte de Foix n'en eut Enfans.

Iean-George de Montferrat Eueſque de Cazal & Abbé de Locedio, puis Marquis de Montferrat mort ſans Enfans 1553.
Iulie d'Arragon Fille de Federic d'Arragon Roy de Naples luy fut accordée en mariage, mais il mourut auant la conſommation l'an 1533.

Marie. Federic de Gonzague Duc de Mantoüe, leur mariage fut diſſout.	Marguerite mariée par diſpence au meſme Federic de Gonzague; d'où les Ducs de Mantoüe & & de Montferrat.	Boniface Marquis de Montferrat VI. du nom, mort ſans alliance l'an 1530. inſtitua ſon heritier Iean-George de Montferrat ſon Oncle.



TABLE LXX.

EXTRACTION DE MARGVERITE *de Bourbon, Eſpouſe de Philippes Comte de Breſſe, puis Duc de Sauoye, Roy de Chypre.*



SAINT Louys Roy de France.
Marguerite de Prouence.

Robert de France Comte de Clermont.
Beatrix Dame de Bourbon.

Iean Baron de Charrolois Seigneur de S. Iuſt.	Blanche. Robert Comte d'Auuergne.	Louys I. du nom Duc de Bourbon, Comte de Clermont. Marie de Haynaut.	Marguerite. Iean de Flandre Comte de Namur.	Marie.

Iaques Comte de la Marche.	Ieane. Guy Comte de Forests.	Marguerite. Iean Sire de Suilly.	Pierre Duc de Bourbon Comte de Clermont. Iſabeau de Valois.	Marie Reyne de Chypre & Imperatrice de Conſtantinople.	Beatrix. Iean de Luxembourg Roy de Boheme.

Ieane. Charles V. Roy de France.	Blanche Reyne de Caſtille	*Bonne Comteſſe de Sauoye.*	Louys II. Duc de Bourbon. Anne Daufine d'Auuergne.	Caterine. Iean Comte de Harcourt.	Marguerite. Arnaud-Amanjeu Sire d'Albret.	Iſabeau.	Marie. Prieure de Poyſſi.

Iean

Iean Duc de Bourbon.
Marie de Berry.

Charles Duc de Bourbon.
Agnes de Bourgogne.

Iean II. Duc de Bourbon.	Philippes Seigneur de Beaujeu.	Charles Cardinal de Bourbon.	Louys Eueſque de Liege.	Marie Ducheſſe de Calabre.	*MARGVERITE DE BOVRBON COMTESSE DE BRESSE.*	Iſabelle. Ducheſſe de Bourgogne.	Caterine Ducheſſe de Gueldres.	Ieane Princeſſe d'Orange.



TABLE LXXI.

EXTRACTION DE CLAVDINE DE Broſſe, dite de Bretagne, ſeconde Femme de Philippes Duc de Sauoye Roy de Chypre.

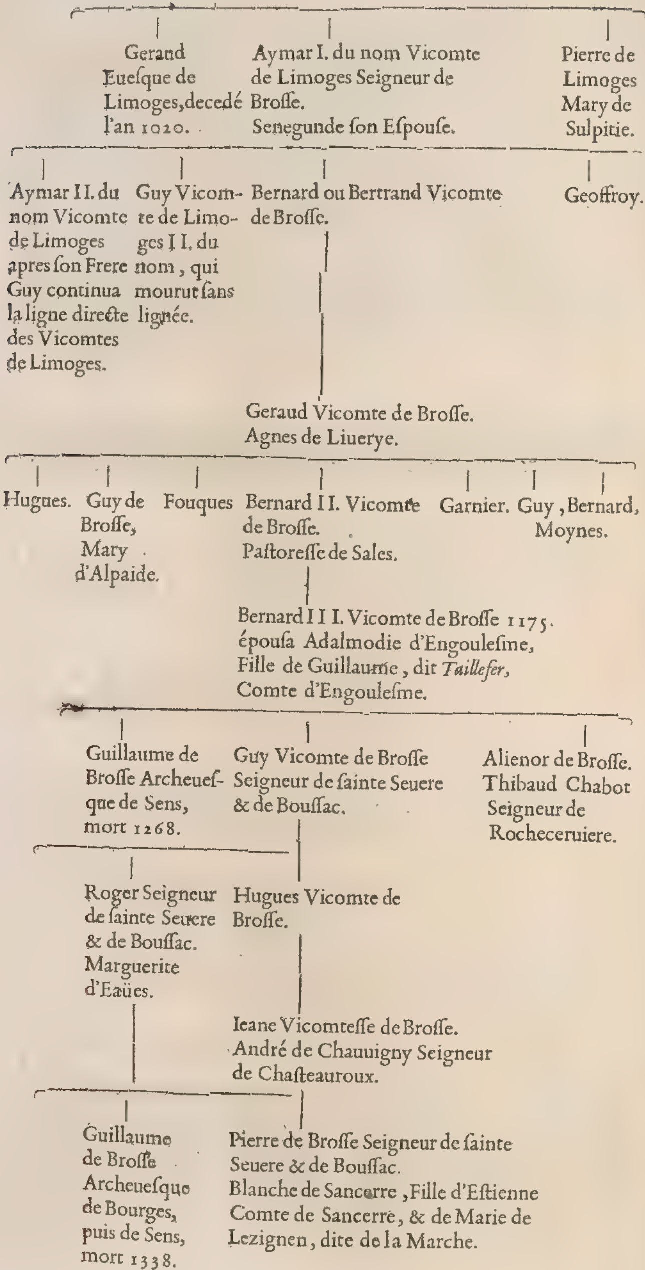
FOVQVES Vicomte de Limoges, inſtitué par Eudes Roy de France, enuiron l'an 890.

Adelbert Vicomte de Limoges 924.
Adaltrude ſa Femme.

Eldegaire Vicomte de Limoges ſous le Roy Raoul.

Archembaud Vicomte de Limoges 958.
Rotilde ſa Femme.

N..... Adelbert Comte de la Marche.	Hildegaire Eueſque de Limoges.	Alduin Eueſque de Limoges cõſacré l'ã 1012.	Adelmodie. 1. Adelbert Comte de Perigord. 2. Guillaume IX. Duc de Guyenne.	Guy Vicomte de Limoges Seigneur de Broſſe, mort 1025. Emme.......	Girard Seigneur d'Argenton.	Geoffroy Abbé de S. Martial.	Aymery Seigneur de Rochechoüart, ſouche de la Maiſon de Rochechoüart.



Gerand Eueſque de Limoges, decedé l'an 1020.
Aymar I. du nom Vicomte de Limoges Seigneur de Broſſe.
Senegunde ſon Eſpouſe.
Pierre de Limoges Mary de Sulpitie.
Aymar II. du nom Vicomte de Limoges apres ſon Frere Guy continua la ligne directe des Vicomtes de Limoges.
Guy Vicomte de Limoges II. du nom, qui mourut ſans lignée.
Bernard ou Bertrand Vicomte de Broſſe.
Geoffroy.
Geraud Vicomte de Broſſe.
Agnes de Liuerye.
Hugues.
Guy de Broſſe, Mary d'Alpaide.
Fouques
Bernard II. Vicomte de Broſſe.
Paſtoreſſe de Sales.
Garnier.
Guy, Bernard, Moynes.
Bernard III. Vicomte de Broſſe 1175. épouſa Adalmodie d'Engouleſme, Fille de Guillaume, dit Taillefer, Comte d'Engouleſme.
Guillaume de Broſſe Archeueſque de Sens, mort 1268.
Guy Vicomte de Broſſe Seigneur de ſainte Seuere & de Bouſſac.
Alienor de Broſſe.
Thibaud Chabot Seigneur de Rochecernuiere.
Roger Seigneur de ſainte Seuere & de Bouſſac.
Marguerite d'Eaües.
Hugues Vicomte de Broſſe.
Ieane Vicomteſſe de Broſſe.
André de Chauuigny Seigneur de Chaſteauroux.
Guillaume de Broſſe Archeueſque de Bourges, puis de Sens, mort 1338.
Pierre de Broſſe Seigneur de ſainte Seuere & de Bouſſac.
Blanche de Sancerre, Fille d'Eſtienne Comte de Sancerre, & de Marie de Lezignen, dite de la Marche.

Pierre

Pierre de Brosse.

Louys de Brosse Seigneur de sainte Seuere & de Boussac 1320.
Constance de la Tour, Fille de Bertrand Seigneur de la Tour en Auuergne, & d'Isabeau de Leuis 1339.

Louys de Brosse Seigneur de sainte Seuere & de Boussac.
Marie de Harcourt, Fille de Guillaume de Harcourt Seigneur de la Ferté-Ymbaut, deceda sans lignée 1398.

Pierre de Brosse II. du nom Seigneur de sainte Seuere & de Boussac, par le decés de son Frere Aisné.
Marguerite de Maleual, Fille de Louys Seigneur de Maleual, de la Forest & de Chasteau-Clop.

Antoinette decedée ieune.

Blanche.
Guerin Seigneur de Brion.

Louys Seigneur de Brion.

Iean de Brosse Seigneur de sainte Seuere & de Boussac Mareschal de France, decedé 1435.
Ieane de Naillac, Fille de Guillaume Seigneur de Naillac, du Blanc, de Bridiers & de Chasteaubrun, & de Ieane Turpin.

Caterine.
Blain Loup Seigneur de de Beauuoir & de Montfant Seneschal de Bourbonnois.

Blanche.
Iean de Roye Cheualier Seigneur de Launoy, Crestes & Busancy.

Marie de Roye.
Philippes de Bourgogne, Bastard de Neuers.

Iean de Brosse II. du nom Seigneur de sainte Seuere & de Boussac Comte de Pentheure, Vicomte de Bridiers.
Nicole de Bretagne Comtesse de Pentheure, Fille vnique de Charles de Bretagne Baron d'Auaugour, & d'Isabeau de Viuonne.

Marguerite.
Germain Seigneur d'Aubigné.

Paule.
Iean de Bourgogne Comte

Bernarde.
Guillaume Marquis de Montferrat.

Iean de Brosse, dit de Bretagne Comte

CLAVDINE DE BROSSE, dite de *BRETAGNE, DVCHESSE DE SAVOYE.*

Helene.
Boniface Marquis de Montferrat.

de Neuers & de Rethel.

de Pentheure Vicomte de Bridiers Seigneur de Bouſſac & de l'Aigle.
Louyſe de Laual.

Magdelaine de Broſſe de Bretagne.
IANVS DE SAVOYE COMTE DE GENEVE n'en eut Enfans.

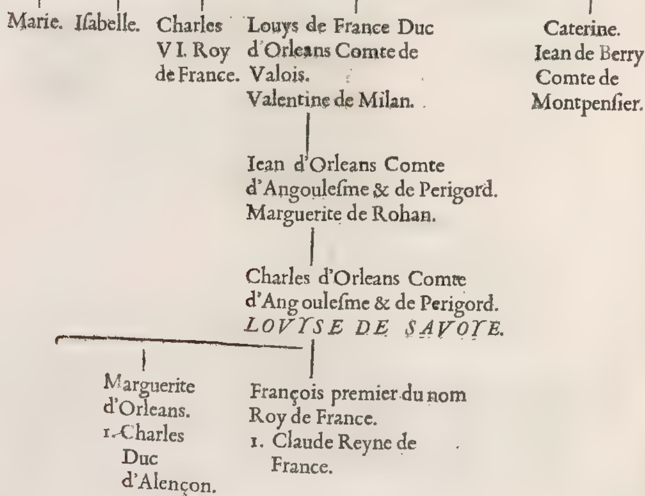


TABLE LXXII.

EXTRACTION DE CHARLES Comte d'Angouleſme, Mary de Louyſe de Sauoye, & leur Poſterité.



HARLES V. dit *le Sage*,
Roy de France.
Ieane de Bourbon.



2. Henry

2. Henry II. Roy de Nauarre. 2. Eleonor d'Austriche n'en eut Enfans.

Charles de France Duc d'Oleans mort ieune.	François Daufin de Viennois Duc de Bretagne, decedé sans lignée.	Magdelaine Reyne d'Escosse.	Henry II. Roy de France. Caterine de Medicis.	*Marguerite. Emanuel-Philibert Duc de Sauoye Roy de Chypre.*

Charles IX. Roy de France. Elizabeth d'Austriche.	Henry III. Roy de France & de Pologne. Louyse de Loraine.	François Duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant.	Elizabeth Reyne d'Espagne.	François II. du nom Roy de France & d'Escosse. Marie Stuart Reyne d'Escosse.	Claudine Duchesse de Loraine.	Marguerite Duchesse de Valois Reyne de France & de Nauarre.



TABLE LXXIII.

EXTRACTION DE IVLIAN DE Medicis Duc de Nemours, Marquis de Soriana, Mary de Philiberte de Sauoye, Fille du Duc Philippes.

SYLVESTRE de Medicis.

Aleman de Medicis.

Iean de Medicis, decedé l'an 1428.

Laurent.	Cosme de Medicis, surnommé *le Grand*, mort l'an 1464. Contesina Bardi.

Iean.	Pierre de Medicis, decedé 1472. Lucresse Tornabuoni.	Charles.

 Iulian

Iulian de Medicis tué l'an 1478.	Laurent de Medicis, surnommé le *Pere des Lettres*, mort 1492. Clarice des Vrsins.

Iulian de Medicis tué l'an 1478. → Iule de Medicis Pape sous le nom de Clement VII.

Laurent de Medicis, surnommé le *Pere des Lettres* → children:

Iean Pape sous le nom de Leon X.	Iulian de Medicis Duc de Nemours Marquis de Soriana & de Chasene Prefect de Rome. *PHILIBERTE DE SAVOYE* n'en eut Enfans.	Pierre de Medicis. Alfonsine des Vrsins.

Pierre de Medicis → Laurent de Medicis Duc d'Vrbin. Magdelaine de la Tour Bologne.

Laurent de Medicis → Caterine de Medicis Duchesse d'Vrbin. Henry II. Roy de France.



TABLE LXXIV.

EXTRACTION DE MARGVERITE d'Austriche Duchesse de Sauoye, Reyne de Chypre.

RODOLPHE Comte de Hasbourg, Roy des Romains, puis Empereur 1273. mort 1291.

Rodolphe Duc de Suaube. Agnes de Boheme.	Herman Comte d'Alsace.	Matilde. Louys Duc de Bauiere.	Albert VI. du nom, Comte de Hasbourg Landgraue d'Alsace Empereur 1298. mort 1308. Isabeau Duchesse de Carinthie & Comtesse de Tyrol.	Agnes. Albert II. Duc de Saxe & Electeur.	Heluige. Otthon Marquis de Brandebourg.	Caterine. Otthon Roy d'Hongrie.	Clemence. Charles Roy de Naples.

Rodolphe Roy de Boheme.	Leopold Landgraue d'Alsace & de Brisgaw. *Caterine de Sauoye.*	Elizabeth. Thierry Duc de Lorraine.	Agnes. André Roy d'Hongrie.	Albert VII. Duc d'Austriche Comte de Hasbourg & de Tyrol, mort 1301. Ieane Comtesse de Ferrette.	Federic Duc d'Austriche. Elizabeth d'Arragon.	Caterine. Charles Duc de Calabre.	Anne Herman Marquis de Brandebourg.

Rodolphe. 1. Marguerite Comtesse de Tyrol. 2. Marguerite de Luxembourg.	Albert. Ieane de Bauiere.	Leopold Duc d'Austriche, mort 1389. N . . . . Fille de Barnabon Seigneur de Milan.	Marguerite. Meynard Marquis de Brandebourg.

Frideric. 1. Elizabeth Fille de Robert Empereur & Comte Palatin. 2. Anne de Brunswich.	Leopold. Caterine de Bourgogne.	Ernest Duc d'Austriche, de Styrie & de Carinthie Comte de Tyrol. 1. Marguerite Duchesse de Stetingen. 2. N . . . . Fille de Simon Duc de Massouie.	Guillaume. 1. Ieane Fille de Charles Roy de Sicile. 2. Heluige d'Hongrie.	Agnes. Boceslas Duc de Suidnisch en Silesie.

Leopold.	Albert. Matilde Fille de Louys Comte Palatin du Rhin.	Guillaume.	Frideric I. Archiduc d'Austriche, Duc de Styrie & de Carinthie Empereur, mort 1493. Eleonor de Portugal.	Marguerite. Frideric Duc de Saxe.	Caterine. Charles Marquis de Bade.

Cunegonde. Albert Duc de Bauiere.	Maximilian I. du nom, Archiduc d'Austriche, Duc de Styrie & de Carinthie, Landgraue d'Alsace, Comte de Hasbourg & de Tyrol Roy des Romains 1486. mort 1519. 1. Marie Fille & heritiere de Charles le Hardy Duc & Comte de Bourgogne. 2. Blanche-Marie, Fille de Galeas Duc de Milan.

Philippes I. surnommé *le Bel*, Archiduc d'Austriche Duc de Bourgogne, puis Roy d'Espagne.

Marguerite Archiducheſſe d'Auſtriche.
1. Iean Prince de Caſtille.
PHILIBERT LE BEAV DVC DE SAVOYE PRINCE DE PIEMONT ET ROY DE CHYPRE.



TABLE LXXV.

EXTRACTION DE BEATRIX DE Portugal, Ducheſſe de Sauoye.

IEAN Roy de Portugal I. du nom.
Philippes ou Philippine de Lanclaſtre, Sœur d'Henry V. Roy d'Angleterre.

Alfonſe Duc de Bragance, Fils naturel, d'où les derniers Roys de Portugal.

Henry Duc de Viſeo.

Pierre Duc de Coimbre.

Edoüard Roy de Portugal & des Algarbes.
Clemence d'Arragon, Fille de Ferdinand de Caſtille Roy d'Arragon & de Caſtille, & de Leonor d'Albuquerque.

Iſabelle.
Philippes le Bon Duc de Bourgogne.

Ieane.
Henry IV. Roy de Caſtille & de Leon.

Leonor.
Federic III. du nom Archiduc d'Auſtriche puis Empereur.

Caterine.

Alfonſe V. Roy de Portugal & des Algarbes.
1. Elizabeth de Coimbre.
2. Ieane de Caſtille ſa Niece, Fille d'Henry IV. Roy de Caſtille, & de Ieane de Portugal, n'en eut Enfans.

Ferdinand Duc de Viſeo.
Beatrix de Portugal ſa Couſine.

Iean Prince de Portugal.

Ieane.

Iean II. Roy de Portugal & des Algarbes, Seigneur de Guinée.
Leonor de Portugal de Viſeo ſa Niece.

Alfonſe Prince de Portugal.
Iſabelle de Caſtille Fille de Ferdinand V. & d'Iſabelle Roy

Emanuel de Portugal Duc de Viſeo, puis Roy de Portugal.
1. Iſabelle de Caſtille, Veſue d'Alfonſe &

& Reyne d'Arragon & de Castille, mort sans Enfans.

Prince de Portugal son Cousin.
2. Marie de Castille Sœur d'Isabelle.
3. Leonor d'Austriche Sœur de l'Empereur Charles V.

1. Lict. Michel Prince de Portugal, mort ieune auant son Pere.

2. Lict. Louys Duc de Beja.

2. Lict. Alfonse Cardinal.

2. Lict. Iean III. Roy de Portugal.
Caterine d'Austriche, Fille de Philippes I. Roy d'Espagne, & de Ieane de Castille.

2. Lict. Isabelle.
Charles V. Empereur.

2. Lict. Henry Cardinal puis Roy de Portugal.

2. Lict. *Beatrix de Sauoye.*
Charles Duc de Sauoye Roy de Chypre.

Antoine Prieur de Crato Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, Fils naturel, éleu Roy de Portugal.

Iean Prince de Portugal.
Ieane d'Austriche, Fille de Charles V. Empereur, & d'Isabelle de Portugal.

Sebastien Roy de Portugal, mort sans Enfans.

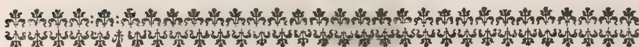


TABLE LXXVI.

EXTRACTION DE MARGUERITE de France Duchesse de Berry, Espouse d'Emanuel-Philibert Duc de Sauoye, Roy de Chypre.


CHARLES V. Roy de France.
Ieane de Bourbon.

Louys de France Duc d'Orleans Comte de Valois.
Valentine de Milan.

Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme

&

& de Perigord.
Marguerite de Rohan.

Charles d'Orleans Comte d'Angouleſme
& de Perigord.
Louyſe de Sauoye.

Marguerite d'Orleans. 1. Charles Duc d'Alençon. 2. Henry II. Roy de Nauarre.	François I. du nom Roy de France. Claude Reyne de France.

Henry II. du nom Roy de France.	*MARGVERITE DE FRANCE DVCHESSE DE SAVOYE REYNE DE CHYPRE.*



TABLE LXXVII.

EXTRACTION DE CATERINE Infante d'Eſpagne, Eſpouſe de Charles-Emanuel Duc de Sauoye Roy de Chypre.



PHILIPPES I. du nom, ſurnommé *le Bel*, Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgogne, & Seigneur des Pays Bas, Roy de Caſtille, d'Arragon & de Leon, mort l'an 1506.
Ieane, Fille & heritiere de Ferdinand Roy d'Arragon, & d'Iſabelle Reyne de Caſtille & de Leon.

Eleonor. 1. Emanuel Roy de Portugal. 2. François I. Roy de France.	Ferdinand I. Empereur. Anne d'Hongrie.	Elizabeth. Chriſtierne Roy de Dannemarch.	Charles V. Empereur Roy d'Eſpagne, mort 1558. Iſabelle de Portugal.	Marie. Louys Iagellon Roy d'Hongrie.	Caterine. Iean III. Roy de Portugal.

Philippes

Philippes II. Roy d'Espagne, mort 1598.
1. Marie de Portugal.
2. Marie Reyne d'Angleterre.
3. Elizabeth de France.
4. Anne, Fille de Maximilian II. Empereur.

1. Lict. Charles Prince d'Espagne, mort 1568.	3. Mariage. Isabelle-Claire-Eugenie Princesse des Pays-Bas. Albert Archiduc d'Austriche, morte 1633. sans Enfans.	3. Lict. *CATERINE INFANTE D'ESPAGNE DVCHESSE DE SAVOYE ET REYNE DE CHYPRE.*	4. Lict. Philippes III. Roy d'Espagne.



TABLE LXXVIII.

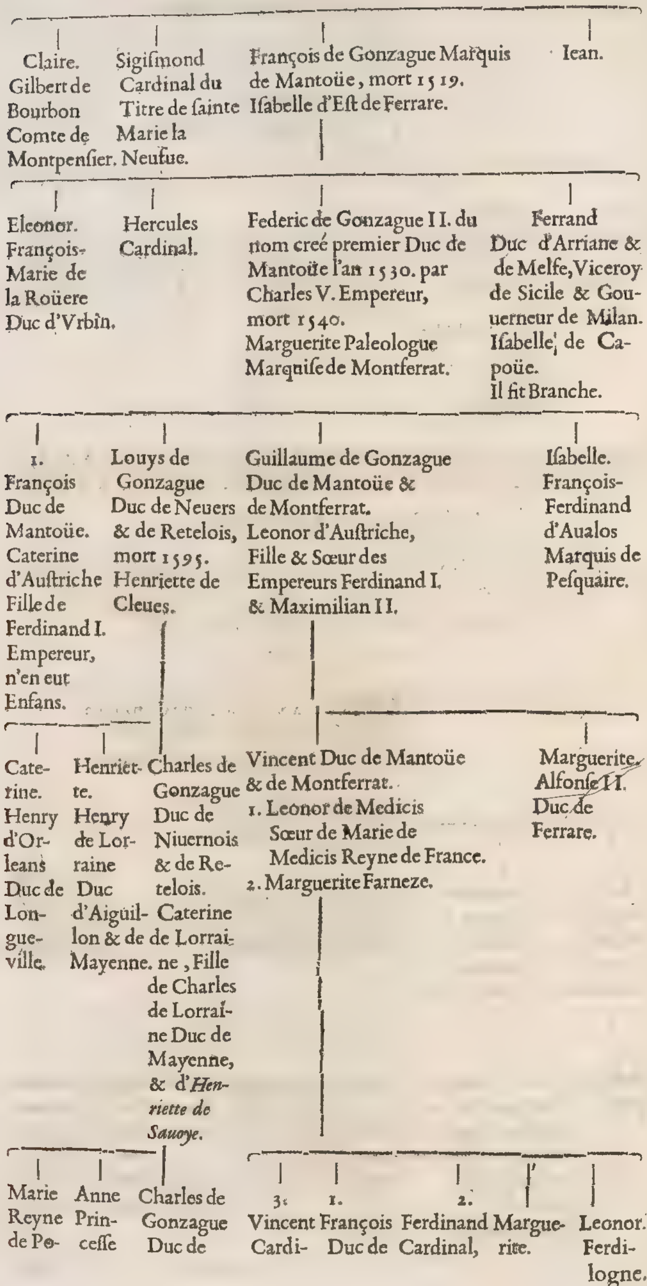
EXTRACTION DE FRANCOIS DE Gonzague Duc de Mantoüe, Mary de Marguerite de Sauoye, Fille de Charles-Emanuel, & leur Posterité.



IEAN-François de Gonzague creé premier Marquis de Mantoüe le 22. de Septembre 1433.
Paule Malateste.

2. Charles Seigneur de Bozzolo. Lucie d'Est, il fit Branche.	3. Alexandre Seigneur de Castillon, Canette, Castel-Giffré.	1. Louys de Gonzague Marquis de Mantoüe, mort 1478. Barbe de Brandebourg.	Iean-Louys Seigneur de Rodigo & de Capriana.

4. Rodolphe.	3. Iean-François Seigneur de Sablonette, Bozzolo & S. Martin.	2. François Cardinal, Legat à Bologne.	1. Federic de Gonzague Marquis de Mantoüe, decedé 1484. Marguerite de Bauiere.	Barbe le Barbu Eberard Duc de Wirtemberg.	5. Louys Euesque de Mantoüe.	Suzanne. Galeas-Marie-Sforce Duc de Milan.



Claire. Gilbert de Bourbon Comte de Montpenſier.

Sigiſmond Cardinal du Titre de ſainte Marie la Neufue.

François de Gonzague Marquis de Mantoüe, mort 1519. Iſabelle d'Eſt de Ferrare.

Iean.

Eleonor. François-Marie de la Roüere Duc d'Vrbin.

Hercules Cardinal.

Federic de Gonzague II. du nom creé premier Duc de Mantoüe l'an 1530. par Charles V. Empereur, mort 1540. Marguerite Paleologue Marquiſe de Montferrat.

Ferrand Duc d'Arriane & de Melfe, Viceroy de Sicile & Gouuerneur de Milan. Iſabelle, de Capoüe. Il fit Branche.

1. François Duc de Mantoüe. Caterine d'Auſtriche Fille de Ferdinand I. Empereur, n'en eut Enfans.

Louys de Gonzague Duc de Neuers & de Retelois, mort 1595. Henriette de Cleues.

Guillaume de Gonzague Duc de Mantoüe & de Montferrat. Leonor d'Auſtriche, Fille & Sœur des Empereurs Ferdinand I. & Maximilian II.

Iſabelle. François-Ferdinand d'Aualos Marquis de Peſquaire.

Caterine. Henry d'Orleans Duc de Longueville.

Henriette. Henry de Lorraine Duc d'Aiguillon & de Mayenne.

Charles de Gonzague Duc de Niuernois & de Retelois. Caterine de Lorraine, Fille de Charles de Lorraine Duc de Mayenne, & d'*Henriette de Sauoye*.

Vincent Duc de Mantoüe & de Montferrat.
1. Leonor de Medicis Sœur de Marie de Medicis Reyne de France.
2. Marguerite Farneze.

Marguerite. Alfonſe II. Duc de Ferrare.

Marie Reyne de Po-

Anne Princeſſe

Charles de Gonzague Duc de

3. Vincent Cardi-

1. François Duc de

2. Ferdinand Cardinal,

Marguerite.

Leonor. Ferdilogne.

logne.

Palatine.

Retelois, mort auant son Pere.
Marie Princesse de Mantoüe sa Cousine.

nal, puis Duc de Mantoüe & de Montferrat n'eut Enfans.

Mantoüe & de Montferrat.
MARGUERITE DE SAVOYE.

puis Duc de Mantoüe & de Montferrat.
Caterine de Medicis n'en eut lignée.

Henry Duc de Lorraine.

nand II. Empereur.

Charles II. du nom Duc de Mantoüe & de Montferrat.
Isabelle-Claire d'Austriche Archiduchesse d'Inspruck.
N . . . . Prince de Mantoüe.

Marie Princesse de Mantoüe & de Montferrat.
Charles de Gonzague Duc de Retelois, sus-mentionné.

Louys decedé ieune.



TABLE LXXIX.

EXTRACTION D'ALFONSE D'EST Duc de Modene & de Reggio, Mary d'Isabelle de Sauoye, Fille du Duc Charles-Emanuel, & leur Posterité.


LFONSE d'Est II. du nom, Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, Comte de Carpi.
Laura Eustochia.

Alfonse d'Est III. Marquis de Montecchio.
Iulie de la Roüere, Fille de François-Marie de la Roüere, Duc d'Vrbin.

Alexandre Cardinal.

Leonor.
Le Prince de Veuouse.

Cesar d'Est Duc de Modene & de Reggio.
Virginie de Medicis.

Hyppolite.
Federic Pic Comte de la Mirandole.
Louys.

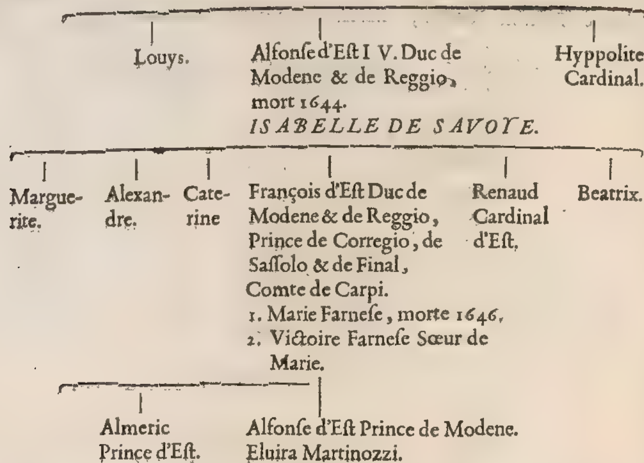




TABLE LXXX.

EXTRACTION DE CHRESTIENNE de France, Eſpouſe de Victor-Amé Duc de Sauoye Roy de Chypre.

SAINT Louys Roy de France.
Marguerite de Prouence.

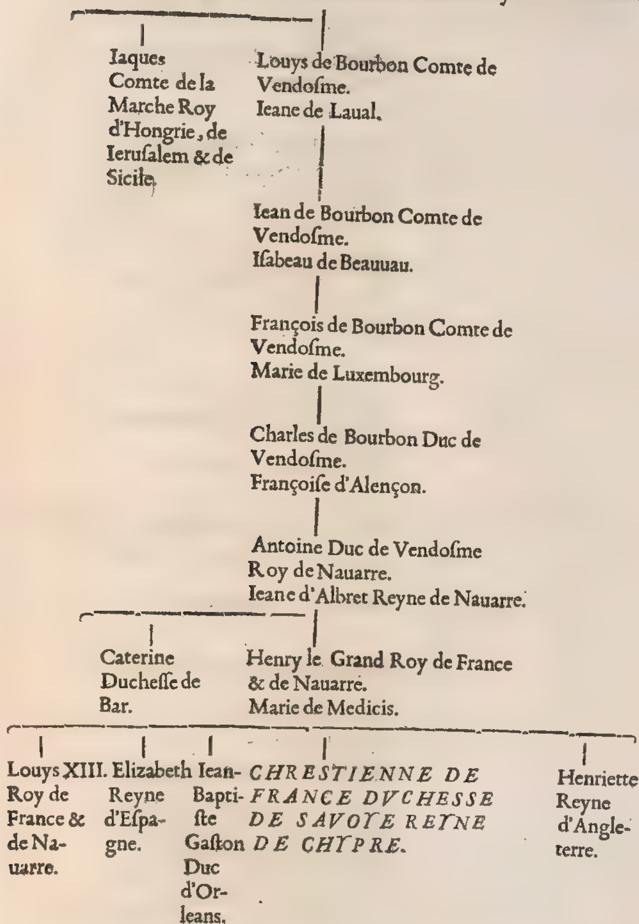
Robert Comte de Clermont.
Beatrix de Bourbon.

Louys I. du nom Duc de Bourbon.
Marie de Haynaut.

Iaques de Bourbon Comte de la Marche.
Ieane de Chaſtillon S. Paul.

Iean de Bourbon Comte de la Marche.
Caterine de Vendoſme.

Iaques



Iaques Comte de la Marche Roy d'Hongrie, de Ieruſalem & de Sicile.

Louys de Bourbon Comte de Vendoſme.
Ieane de Laual.

Iean de Bourbon Comte de Vendoſme.
Iſabeau de Beauuau.

François de Bourbon Comte de Vendoſme.
Marie de Luxembourg.

Charles de Bourbon Duc de Vendoſme.
Françoiſe d'Alençon.

Antoine Duc de Vendoſme Roy de Nauarre.
Ieane d'Albret Reyne de Nauarre.

Caterine Ducheſſe de Bar.

Henry le Grand Roy de France & de Nauarre.
Marie de Medicis.

Louys XIII. Roy de France & de Nauarre.

Elizabeth Reyne d'Eſpagne.

Iean-Baptiſte Gaſton Duc d'Orleans.

CHRESTIENNE DE FRANCE DVCHESSE DE SAVOYE REYNE DE CHYPRE.

Henriette Reyne d'Angleterre.



TABLE LXXXI.

EXTRACTION DE FERDINAND-Marie Duc de Bauiere Electeur de l'Empire, Mary d'Adelayde de Sauoye.



BRABON ou Berthold Comte d'Abenſperg, viuant 1048.

Otthon Comte de Schiren.
Tuta sa Femme.

Otthon II. Palatin de Bauiere & Comte de Schiren, decedé 1079.
Halige de Cassel,

Otthon III. Comte de Schiren, mort 1101. qui bastit le Chasteau de wittelespach.
Agnes . . . . .

Otthon IV. Palatin de Bauiere Comte de Schiren & de Vittelesbach, decedé 1146.
Elice Comtesse de Legenfeld.

Otthon V. creé Duc de Bauiere par l'Empereur Frideric I. l'an 1180. mort 1183.
Agnes Comtesse de Lessen.

Louys I. du nom Duc de Bauiere, decedé 1223.
Luidmille de Boheme.

Otthon VI. Duc de Bauiere, surnommé l'*Illustre*, mort 1253.
Agnes de Saxe, Fille d'Henry de Saxe Comte Palatin du Rhin Electeur de l'Empire, & d'Agnes Fille de Conrad Duc de Sueue.

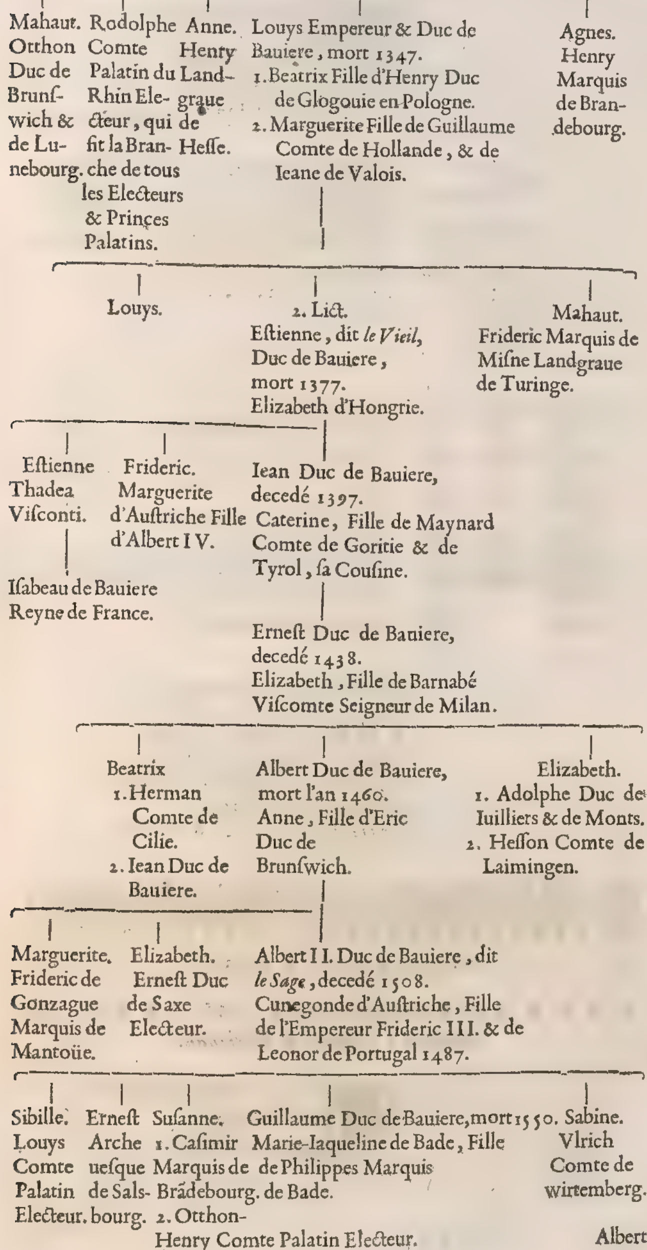
Henry Duc de la basse Bauiere.

Louys II. surnommé *le Seuere*, Duc de Bauiere, Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire.
Matilde de Hasbourg Fille de Rodolphe Comte de Hasbourg, Roy des Romains.

Elizabeth.
Maynard Comte de Tyrol.

Elizabeth Comtesse de Tyrol, Espouse d'Albert I. Empereur.

Mahaut.


Mahaut. Otthon Duc de Brunſwich & de Lunebourg.
Rodolphe Comte Palatin du Rhin Electeur, qui fit la Branche de tous les Electeurs & Princes Palatins.
Anne. Henry Landgraue de Heſſe.
Louys Empereur & Duc de Bauiere, mort 1347.
1. Beatrix Fille d'Henry Duc de Glogouie en Pologne.
2. Marguerite Fille de Guillaume Comte de Hollande, & de Ieane de Valois.
Agnes. Henry Marquis de Brandebourg.
Louys.
2. Lict.
Eſtienne, dit *le Vieil*, Duc de Bauiere, mort 1377.
Elizabeth d'Hongrie.
Mahaut. Frideric Marquis de Miſne Landgraue de Turinge.
Eſtienne Thadea Viſconti.
Iſabeau de Bauiere Reyne de France.
Frideric. Marguerite d'Auſtriche Fille d'Albert IV.
Iean Duc de Bauiere, decedé 1397.
Caterine, Fille de Maynard Comte de Goritie & de Tyrol, ſa Couſine.
Erneſt Duc de Bauiere, decedé 1438.
Elizabeth, Fille de Barnabé Viſcomte Seigneur de Milan.
Beatrix
1. Herman Comte de Cilie.
2. Iean Duc de Bauiere.
Albert Duc de Bauiere, mort l'an 1460.
Anne, Fille d'Eric Duc de Brunſwich.
Elizabeth.
1. Adolphe Duc de Iuilliers & de Monts.
2. Heſſon Comte de Laimingen.
Marguerite. Frideric de Gonzague Marquis de Mantoüe.
Elizabeth. Erneſt Duc de Saxe Electeur.
Albert II. Duc de Bauiere, dit *le Sage*, decedé 1508.
Cunegonde d'Auſtriche, Fille de l'Empereur Frideric III. & de Leonor de Portugal 1487.
Sibille. Louys Comte Palatin Electeur.
Erneſt Archeueſque de Salsbourg.
Suſanne.
1. Caſimir Marquis de Brãdebourg.
2. Otthon-Henry Comte Palatin Electeur.
Guillaume Duc de Bauiere, mort 1550.
Marie-Iaqueline de Bade, Fille de Philippes Marquis de Bade.
Sabine. Vlrich Comte de wirtemberg.

Albert

Albert III. Duc de Bauiere, decedé 1579.
Anne d'Austriche, Fille de l'Empereur Ferdinand I. & d'Anne d'Hongrie 1546.

Ernest Archeuesque & Electeur de Cologne Euesque de Liege, d'Hildesheim & de Frisingen, mort 1612.	Guillaume II. Duc de l'vne & de l'autre Bauiere, mort dans la Chartreuse de Ratisbonne 1626. Renée, Fille de François Duc de Lorraine, & de Chrestienne de Dannemarch, le 22. de Feurier 1565.	Marie. Charles Archiduc d'Austriche.

Albert.	Magdelaine. wolfang-Guillaume de Bauiere Comte Palatin de Neubourg.	Philippes Cardinal Euesque de Ratisbonne.	Ferdinand Archeuesque de Cologne Euesque de Liege, mort 1650.	Maximilian Duc des deux Bauieres & du haut Palatinat, Electeur de l'Empire, Comte Palatin du Rhin, né 1575. mort le 27. d'Aoust 1651. 1. Elizabeth de Lorraine, Fille de Charles Duc de Lorraine, & de Claude de France 1595. n'en eut Enfans. 2. Marie-Anne d'Austriche sa Niece 15. Iuillet 1633.	Anne-Marie. Ferdinand II. Empereur.

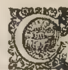
Ferdinand-Marie-François-Ignace-wolfang Duc de Bauiere & du haut Palatinat, Comte Palatin du Rhin, Landgraue de Leuctemberg, Electeur de l'Empire, né le 21. d'Octobre 1636.
ADELAIDE DE SAVOYE.



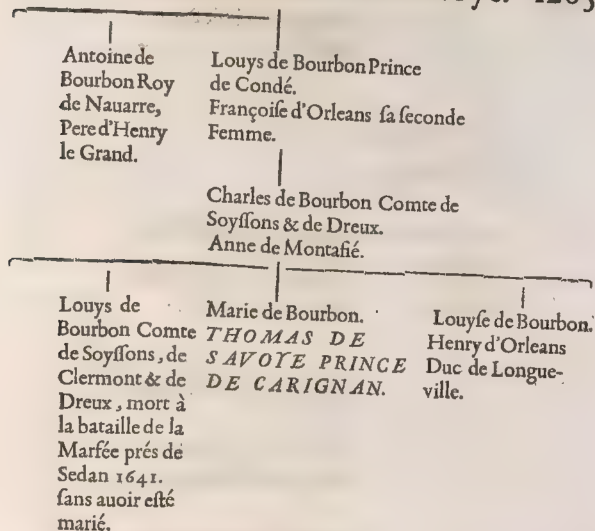
TABLE LXXXII.

EXTRACTION DE MARIE DE Bourbon, Princesse de Carignan.

Voyez la Table 79.


CHARLES de Bourbon Duc de Vendosme.
Françoise d'Alençon.

Antoine



Antoine de Bourbon Roy de Nauarre, Pere d'Henry le Grand.

Louys de Bourbon Prince de Condé.
Françoiſe d'Orleans ſa ſeconde Femme.

Charles de Bourbon Comte de Soyſſons & de Dreux.
Anne de Montafié.

Louys de Bourbon Comte de Soyſſons, de Clermont & de Dreux, mort à la bataille de la Marfée prés de Sedan 1641. ſans auoir eſté marié.

Marie de Bourbon.
THOMAS DE SAVOYE PRINCE DE CARIGNAN.

Louyſe de Bourbon.
Henry d'Orleans Duc de Longueville.

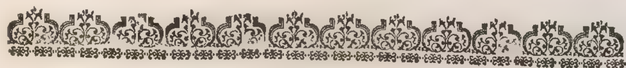


TABLE LXXXIII.

EXTRACTION DE FERDINAND-Maximilian de Bade, Mary de LOVYSE DE SAVOYE.

HERMAN de Zeringen Marquis de Bade Fils de Berthold de Zeringen Duc de Carinthie, & de Beatrix ſa ſeconde Femme mort à Cluny 1114.
Iudith . . . .

Herman II. du nom Marquis de Bade, decedé l'an 1130.

Herman III. Marquis de Bade.
Berthe.

Herman IV. Marquis de Bade.

1. Henry Seigneur d'Haſberg ou d'Hoſ-

2. Herman V. Marquis de Bade.

Frideric Marquis.

berg Landgraue d'Alſace & de Briſgaw, mort 1231. Il eſt Souche des Marquis d'Hoſberg ou d'Hocberg.

Irmengarde Fille de Robert Comte Palatin.

Herman V I. Marquis de Bade mort ſans lignée.

Rodolphe Marquis de Bade, mort 1288.
Ermengarde, Fille d'Vlrich Comte de wirtemberg.

Herman V I I. Marquis de Bade.
Agnes Comteſſe de Vaiheng.

Frederic Marquis de Bade.
Adele Comteſſe de Puttelenges.

Rodolphe Marquis de Bade, decedé 1372.
Mahaut ou Matilde Comteſſe de Spanheim.

Bernard Marquis de Bade, mort 1436.
Anne Comteſſe d'Oettingen.

Iacob Marquis de Bade, decedé l'an 1453.
Caterine, Fille de Charles Duc de Lorraine, & de Marguerite de Bauiere.

Bernard Marquis de Bade, ſurnommé *le Saint*, mort l'an 1457. giſt à Montcalier.

Iean Archeueſque de Treues.

Charles Eueſque de Mets.

Charles Marquis de Bade, mort l'an 1475.
Caterine d'Auſtriche.

Marc Eueſque de Strasbourg.

Caterine. George Comte de wirtemberg.

Federic Eueſque d'Vtrect, mort 1517.

Chriſtophle Marquis de Bade & d'Hosberg Comte de Spanheim & de Suſemberg, decedé 1515.

Limburge. Engelbert Comte de Naſſau.

Ottilie

Ottilie Comteſſe de Catzenellebogen.

Philippes Marquis de Bade.
Elizabeth Fille de Philippes Comte Palatin & Electeur.

Marie-Iacobé.
Guillaume Duc de Bauiere.

Erneſt Marquis de Bade & d'Hosberg Seigneur de Rotelin, qui fit Branche.

Bernard Marquis de Bade & de Dourlach, mort 1536.
Françoiſe, Fille de Charles de Luxembourg Comte de Roucy, & de Magdelaine d'Eſtouteville.

Rodolphe Chanoine de Cologne & de Strasbourg.

Chryſtophle Marquis de Bade, mort 1575.
Cecile, Fille de Guſtaue I. du nom Roy de Suede.

Edoüard-Fortuné Marquis de Bade, mort l'an 1600.
Marie de Licken.

Guillaume-Herman Marquis de Bade, de Dourlach & d'Hoshberg, Comte de Spanheim & d'Herbeſtein, Seigneur de Rotelin & de Malberg, Landgraue de Suzemberg.
Caterine-Vrſule Comteſſe de Hohenzollern.

Philippes.

Guillaume-Chryſtophle Chanoine de Liege.

Ferdinand-Maximilian Marquis de Bade & d'Hosberg, Comte & Seigneur deſdits lieux.
LOVYSE DE SAVOYE de Carignan.

Louys-Guillaume Prince de Bade, né à Paris le 8. d'Auril 1655.

Leopold-Guillaume.

Herman-Bernard.

Philibert Marquis de Bade & de Dourlach, tué à la Bataille de Moncontour.
Sidoyne, Fille de Guillaume Duc de Bauiere.

Iaqueline de Bade.
Jean-Guillaume Duc de Cleues.

Anne-Marie.
Albert Seigneur de Roſemberg.

Marie-Salomé.
Louys Landgraue de Leuctemberg.

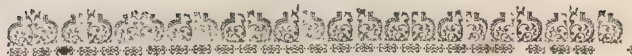


TABLE LXXXIV.

EXTRACTION DE NICOLAS DE Lorraine Comte de Vaudemont, Mary de Ieane de Sauoye de la Branche de Nemours.

IEAN Duc de Lorraine, mort l'an 1382.
Sophie, Fille d'Eberard de Wirtemberg.

- 1. Charles Duc de Lorraine, qui continua la ligne des Ducs de Lorraine.
- 2. Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont Baron de Ioinville, tué à la bataille d'Azincourt.
  Marguerite de Ioinville Comteſſe de Vaudemont, Vefue de Pierre Comte de Geneue.
  - Ferry Seigneur de Rumigny.
  - Charles Seigneur de Bouines.
  - Iean Seigneur de Fleurines.
  - Antoine I. du nom Comte de Vaudemont & de Ioinville, Baron de Guyſe, decedé l'an 1447.
    Marie de Harcourt, Fille de Iean Comte de Harcourt & d'Aumale, Seigneur de Mayenne & d'Elbeuf, & de Marie d'Alençon.
    - Henry. Eueſque de Mets & de Theroüenne.
    - Marguerite. Antoine Seigneur de Croy & de Renty.
    - Marie. Alain Vicomte de Rohan.
    - Ferry II. Comte de Vaudemont & de Ioinville.
      Yoland d'Anjou.
      - Ioland. Guillaume Landgraue de Heſſe.
      - Marguerite. René Duc d'Alençon.
      - René Duc de Lorraine & de Bar, Comte de Vaudemont & de Ioinville, mort l'an 1508.
        Philippine de Gueldres.
      - Ieane. Charles d'Anjou Comte du Mayne.
    - Iean de Lorraine Comte de Harcourt.
  - Marguerite. 1. Philippes de Naſſau Comte de Sarrebruche. 2. Henry Comte de Blamont.
- 3. Iſabelle. 1. Enguerrand Sire de Coucy Comte de Soyſſons. 2. Eſtienne Duc de Bauiere.

Claude

2.	3.	4.	1.	5.
Claude de Lorraine Duc de Guyse, qui fit la Branche des Ducs de Guyse.	Iean Archeuesque de Narbonne, Euesque de Mets & Abbé de Cluny.	Louys Comte de Vaudemont mort au Siege de Naples 1528.	Antoine Duc de Lorraine & de Bar, decedé 1544. Renée de Bourbon, Fille de Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier, & de Claire de Gonzague.	François Comte de Lambesque & d'Orgon, tué à la bataille de Pauie 1524.

1.	2.	3.
François Duc de Lorraine & de Bar, qui continua la ligne des Ducs de Lorraine.	Nicolas de Lorraine Duc de Mercueur Comte de Vaudemont Marquis de Nomeny, mort 1577. *IEANE DE SAVOYE.*	Anne. 1. René de Chalon Prince d'Orenge. 2. Philippes de Croy premier Duc d'Arschot.



TABLE LXXXV.

EXTRACTION D'ANNE D'EST, Duchesse de Nemours.



NICOLAS d'Est Marquis de Ferrare, Seigneur de Modene & de Reggio, mort 1440.
Richarde de Saluces.

Hercules d'Est, Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, decedé 1505.
Leonor d'Arragon, Fille de Ferrand d'Arragon Roy de Naples.

Sigismond Ferrand.	Beatrix. Ludouic Sforce Duc de Milan.	Hyppolite Cardinal.	Alfonse d'Est premier du nom Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio Comte de Carpi, mort 1534. 1. Anne Sforce, Fille de Galeas-Marie Sforce Duc de Milan n'en eut Enfans. 2. Lucresse Borgia Fille d'Alexandre VI.	Isabelle. François de Gonzague Marquis de Mantoüe.

Hyppolite Cardinal.	Hercules d'Eſt II. du nom Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, Comte de Carpi. Renée de France, Fille du Roy Louys XII.	François Marquis de Maſſa. Marie de Cardone Comteſſe d'Auellin, n'en eut lignée.	Alexandre.

Lucreſſe. François-Marie de la Roüere Duc d'Vrbin.	Anne d'Eſt. *IAQVES DE SAVOYE, Duc de Nemours.*	Alfonſe d'Eſt II. du nom, & dernier Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, Comte de Carpi.	Louys Cardinal.	Federic Marquis d'Eſt.



TABLE LXXXVI.

EXTRACTION D'ANNE DE Lorraine d'Aumale, Ducheſſe de Nemours.

RENE' Duc de Lorraine & de Bar.
Philippes ou Philippine de Gueldres.

Claude de Lorraine premier Duc de Guyſe, Prince de Ioinville, Pair de France, Comte d'Aumale, de Mayenne & d'Elbeuf, mort 1550.
Antoinette de Bourbon, Fille de François de Bourbon Comte de Vendoſme, & de Marie de Luxembourg.

1. François Duc de Guyſe, qui continua la Branche	2. Charles Archeueſque de Reims, Eueſque de Mets	4. Louys Archeueſque de Sens Cardinal.	5. René Marquis d'Elbeuf, qui fit la Bran-	3. Claude de Lorraine Duc d'Aumale Pair de France. Louyſe de Brezé.	Marie. 1. Louys d'Orleans Duc de Longueville. 2. Iaques Stuart Roy d'Eſcoſſe.	Louyſe. Charles de Croy Prince de Cimay.

des

des Ducs de Guyſe.	& Cardinal.	che d'Elbeuf.

Louyſe Abbeſſe de Soyſſons.	Henry Comte de S. Valier.	Caterine. Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont.	Marie. Abbeſſe de Chelles.	Charles de Lorraine Duc d'Aumale Pair de France. Marie de Lorraine ſa Couſine, Fille de René de Lorraine Marquis d'Elbeuf, & de Louyſe de Rieux.	Magdelaine-Diane. François de Luxembourg Duc de Piney.

Anne Ducheſſe d'Aumale.
HENRY DE SAVOYE DVC DE NEMOVRS.

TABLE LXXXVII.

EXTRACTION D'ADELINE DE Lorraine, Eſpouſe de Louys de Sauoye, Baron de Vaud.

ERARD Comte d'Alſace Duc de Lorraine.
Giſele . . . . . .

Gerard d'Alſace Duc de Lorraine, mort l'an 1070.
Hadwige . . . . . .

Gerard Comte de Vaudemont.	Ite. Radepoton Comte d'Altembourg.	Thierry Duc de Lorraine, decedé 1115. Getrude, Fille de Robert Comte de Flandre.

N . . . . . Bernard Seigneur de Brancion.	Thierry d'Alſace Comte de Flandre.	Simon Duc de Lorraine. Adeleyde Sœur de l'Empereur Lothaire.	Henry Eueſque de Toul.

Agathe. Renaud Comte de Bourgogne.	Matthieu I. du nom Duc de Lorraine. Berte, Sœur de l'Empereur Frideric.	Robert Seigneur de Florenges, qui fit Branche.

Theodoric

Theodoric éleu Euesque de Mets.	1. Simon II. Duc de Lorraine, Ide de Vienne ou de Mascon,	Iudith. Estienne de Bourgogne Comte d'Auxonne.	2. Frideric I. Comte de Bitsche mort l'an 1213. Ludouille de Pologne.	Mathieu Comte de Toul.	Alix. Hugues Duc de Bourgogne.	Sophie. Henry Duc de Limbourg.

Frideric II. Duc de Lorraine. Agnes, Fille de Thibaud Comte de Bar.	Iudith. Henry Comte de Salme en Ardenne.

1. Thibaud Duc de Lorraine mort sans Enfans.	Alix. 1. N... Comte de Kibourg. 2. Gauthier Seigneur de Vignorry.	Iaques Euesque de Mets.	2. Mathieu II. Duc de Lorraine. Caterine de Limbourg.	Renaud Comte de Chastel.

Frideric III. Duc de Lorraine, qui continua la ligne des Ducs de Lorraine.	Lore. 1. Iean de Dampierre Comte de S. Disier. 2. Guillaume de Vergy Seigneur de Mirebeau.	Isabeau. 1. Guillaume Comte de Vienne. 2. Iean de Chalon Seigneur de Rochefort.	Caterine. Richard Comte de Montbeliard.	*Adeline de Lorraine.* *LOVYS DE SAVOYE* *Baron de Vaud.*	Bouchard Euesque de Mets.



TABLE LXXXVIII.

EXTRACTION DE IEANE DE Montfort seconde Femme de Louys de Sauoye Baron de Vaud.

MAVRY I. du nom Seigneur de Montfort, surnommé de luy *Montfort* *l'Amaury,*

l'Amaurry, viuant 1053. & 1072. gist au Prieuré de S. Thomas d'Espernon.
Bertrade sa Femme.

Simon Seigneur de Montfort 1071.
1. Elizabeth de Broyes Dame de Nogent, Fille d'Hugues Seigneur de Broyes, surnommé *Bardoulph*.
2. Agnes, Fille de Richard Comte d'Evreux, laquelle mourut le 18. d'Auril 1118.

1. Lict. Elizabeth. Raoul Seigneur de Toeny & de Couches.	2. Lict. Bertrade. 1. Fouques Rechin Comte d'Anjou. 2. Philippes I. Roy de France.	Amaurry Seigneur de Montfort II. du nom Comte d'Evreux. 1. Richilde, Fille de Baudoin Comte de Haynaut, & d'Ide de Louuain, furent separés à cause de Parenté. 2. Agnes Dame de Rochefort & de Gournay, Fille d'Ansel Seigneur de Garlande Seneschal de France, remariée à Robert de France Comte de Dreux.	2. Lict. Guillaume Chanoine de Chartres Euesque de Paris.

1. Lict. Luciane. Hugues de Rochefort Seigneur de Crecy, Seneschal de France.	Amaurry Comte de Montfort & d'Evreux, mort ieune.	Simon II. Comte de Montfort, d'Evreux & de Leycestre. Amicie, Fille de Robert Comte de Leycestre 1158.	Agnes. Dame de Gournay. Valeran Comte de Meulant.

Amaurry Comte d'Evreux. Mabile Comtesse de Glocestre.	Simon Comte de Montfort, de Leycestre & de Tolose, Duc de Narbonne, Chef de la guerre contre les Albigeois, mort 1217. Alix de Montmorency.	Guy de Montfort Seigneur de la Ferté-Aleps en Beausse, fit le voyage de la Terre-Sainte. Heluis, Dame de Sydon.	Petronille. Barthelemy Seigneur de Roye, Grand Chambrier de France.

Guy Comte de Bigor-	Amaurry Comte desdits lieux,	Simon Comte de Leycestre.	Amicie. Aymar Comte de Va-

Philippes de Montfort Seigneur de la Ferte-Aleps Comte de Castres.

YYYYYYy re.

re.
Petronille Comtesse de Bigorre 1216.

Duc de Narbonne Connestable de France.
Beatrix Daufine.

Eleonor d'Angleterre, d'où les Comtes de Leycestre.

lentinois.

1. N . . . . de Courtenay.
2. Marie de Thoron, Fille de Rupin Seigneur de Thoron & de Tyr.

Alix de Montfort Comtesse de Bigorre.
1. Iordain Seigneur de Chabanes.
2. Raoul de Courtenay Seigneur d'Illiers.

Marguerite.
Iean Comte de Soyssons.

Iean Comte de Montfort.
Ieane de Craon.

Beatrix Comtesse de Montfort.
Robert Comte de Dreux.

Laure Dame d'Espernon.
1. Ferry de Castille.
2. Girard Seigneur de Piqueny.

Philippes de Montfort Seigneur de la *Ferté-Aleps*, Comte de Castres.

Iean Seigneur de Tyr.
Marguerite de Poitiers.

Anfroy.
Eschiue, Fille de Iean Seigneur de Baruth.

Mahaut de Courtenay Comtesse de Tielte.
Philippes de Flandre Comte de Thielte.

Laure.
Bernard Comte de Comminges.

Iean Comte de Squillace & de Montescayeux, Chambellan de Sicile.
Marguerite de Beaumont Comtesse de Chamerlan, n'en eut Enfans.

Eleonor.
Iean Comte de Vendosme.

Ieane de Montfort.
1. Guygues Comte de Forests.
2. *LOVYS DE SAVOYE BARON DE VAVD.*

Rupin.
Marie d'Ibelin.

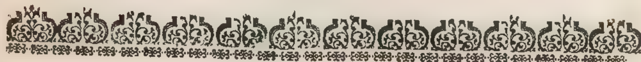


TABLE LXXXIX.

POSTERITE' DE BLANCHE DE Sauoye, Dame de Grandson.

BLANCHE DE SAVOYE.
Guillaume, Seigneur de Grandson & de sainte Croix, Fils d'Otthon Seig neur

Seigneur de Granſon au Pays de Vaud.

Guillaume Seigneur de Grandſon, Cheualier de l'Ordre du Collier de Sauoye, ſe retira en Angleterre, où il épouſa la Dame de Targoſſe.

Thomas de Grandſon Cheualier.

Otthon, Seigneur de Grandſon & de ſainte Croix II. du nom.
Ieanette Aleman, Fille d'Humbert Aleman Seigneur d'Aubonne & de Coppet, & de N . . . . . de Ioinville.

Iaques de Grandſon Seigneur de Peſmes 1380.
Marguerite de Vergy, Dame de Fontaine-Françoiſe, Fille de Guillaume de Vergy Seigneur de Mirebeau, & de Ieane de Montbelliard.

Hugues Seigneur de Grandſon & de Lompnes en Bugey.
Ieane de Senecey Dame de Maches, Fille de Iean Seigneur de Senecey & de Maches.

Henriette.
Iean de Vienne Seigneur de Nublans & de S. Leonard.

Iean de Grandſon Seigneur de Peſmes & du Vaux S. Iulien.
Caterine de Neufchaſtel.

Antoine de Grandſon Cheualier 1405.

Guillaume de Grandſon Seigneur de Peſmes, de Lyſtenois & de Durnay.
Ieane de Vienne, Fille d'Hugues de Vienne Seigneur de Pagny, & d'Alix de Chalon.

Ieane.
Claude Seigneur de Blaiſy & de Brognõ.

Helion Seigneur de la Marche & du Puys.
1. Auoye de Neufchaſtel.
2. Marie du

Louyſe.
Philibert Seigneur du Chaſtellet en Lorraine.

Iean de Grandſon Seigneur de Peſmes.
Ieane de Tolonjeon, Fille d'Antoine de Tolonjeon Seigneur de Traues & de la Baſtie Mareſchal de Bourgogne, & de Beatrix de S. Cheron. Ce mariage ſe fit à Dole

Simon Seigneur de Poix, du Vaux S. Iulien, de Durnay & de Vuilla-

Chastellet. Sœur de Caterine. — le 27. de Feurier 1432. — sans testa le 12. de Nouembre 1475. Caterine du Chastellet, Fille du Seigneur de Chastellet & de Vauuillars n'en eut Enfans.

Antoine.	Ieane. Louys Aleman Seigneur d'Arbent.	1. Lict. Benigne de Grandson. François de Vienne. Seigneur de Lystenois.	Guillaume.



TABLE LXXXX.

EXTRACTION DE IEAN COMTE de Sarrebruche Seigneur de Commercy, Mary de Marguerite de Sauoye, & leur Posterité.



N . . . . Comte de Sarrebruche 1090. . . . .

Adelbert de Sarrebruche Archeuesque de Mayence depuis l'an 1109. iusqu'à l'an 1137. qu'il deceda Chancelier de l'Empereur Lothaire.	Federic Comte de Sarrebruche, viuant l'an 1126. . . . .

Agnes. Federic II. Duc de Suaube.	Simon premier du nom Comte de Sarrebruche 1146. & 1157.	Albert II. Archeuesque mort 1140.

Heluis. Hugues III. Comte de Vaudemont 1198.	Simon II. du nom Comte de Sarrebruche, qui fut au Siege de Damiette 1218. & fut éleu Capitaine general de l'Armée, épousa Lorette de Lorraine Fille de Frederic I. Duc de Lorraine, du consentement de laquelle il quitta à Matthieu Duc de Lorraine son Beaufrere tout ce que sa Femme pouuoit pretendre en la

Sanut. pag.207.

Succession

Succession de son Pere 1226.

Simon III. Comte de Sarrebruche mort sans Enfans, de Ieane d'Aspremont, Fille de Gobert Sire d'Aspremont & de Iuliane de Rosoy auant l'an 1235. auquel temps son Ayeule Paternelle (dont le nom est ignoré) viuoit encore.

Ieane, mentionnée auec ses Sœurs au partage qu'elles firent de leurs biens l'an 1235.

Mahaut Comtesse de Sarrebruche, se maria auec Amé de Montbelliard Seigneur de Montfaucon, qui à cause d'elle fut Comte de Sarrebruche. Il accompagna le Sire de Ioinville outre-mer l'an 1248. elle mourut l'an 1274. comme porte son Epitaphe qui se void dans la Chappelle du S. Suayre de Besançon.

Lorette. Gobert Sire d'Aspremont Fils Aisné de Gobert Sire d'Aspremont; elle mourut sans Enfans 1246.

Iean 1330.

Simon IV. du nom Comte de Sarrebruche. Il eut Inuestiture dudit Comté par l'Euesque de Mets l'an 1277. Sa Femme fut Estiennette de Broyes, Fille vnique & heritiere de Simon de Broyes Seigneur de Commercy, & d'Alix sa Femme. Il viuoit encore l'an 1297.

Lore de Sarrebruche. Ansel Sire de Ioinville.

Iean premier du nom Comte de Sarrebruche & Seigneur de Commercy, épousa *Marguerite de Sauoye, Fille de Louys de Sauoye Baron de Vaud, & de Ieane de Montfort* 1309.

Simon de Sarrebruche Seigneur de Commercy. Mahaut d'Aspremont 1349. d'où Iean de Sarrebruche Seigneur de Commercy, Mary d'Isabeau de Ioinville Dame d'Estreelles 1374.

Ieane.

Mahaut. Simon Comte de Solms mort 1359.

Iean II. du nom Comte de Sarrebruche Bouteillier de France 1366. Marie de Bar, Fille de Pierre de Bar Seigneur de Pierrefort, & d'Eleonor de Poitiers. Henry de Bar Seigneur de Pierrefort son Beaupere le fit Executeur de son Testament l'an 1366.

Marguerite. Louys de Cossonay Seigneur de Berchié 1379.

Beatrix Dame de Hans & des Armoises.

Ieane Comteſſe de Sarrebruche épouſa Iean Comte de Naſſau & de weilbourg, Fils de Gerlac Comte de Naſſau, de weysbaclen, de weilbourg & d'Idſteim, & d'Agnes de Heſſe, petit Fils d'Adolphe Comte de Naſſau Empereur.

Elizabeth. Henry Landgraue de Heſſe.

Philippes Comte de Naſſau, de weilbourg & de Sarrebruche, mort 1429.
1. Caterine de Lorraine, Fille de Federic Duc de Lorraine.
2. Anne Comteſſe de Hohenloo.

2. Lict. Philippes Comte de weilbourg, qui fit la Branche des Comtes de weilbourg.

1. Lict. Marguerite. Girard Comte de Rodeuaxer.

1. Lict. Iean Comte de Naſſau & de Sarrebruche, mort 1472.
1. Ieane, Fille du Comte de Lucninguen & de Henneberg.
2. Elizabeth, Fille de Louys Comte de wirtemberg.

2. Lict. Ieane. George Comte de Henneberg.

1. Lict. Elizabeth. Guillaume Duc de Iuilliers.

1. Lict. Ieane. Iean Comte Palatin du Rhin Duc de Bauiere.

2. Lict. Iean-Louys Comte de Naſſau & de Sarrebruche, poſthume, mort 1545.
1. Iſabeau, Fille de Iean Comte Palatin du Rhin & Duc de Bauiere.
2. Caterine, Fille du Comte de Moëurs & de Sawetden.

1. Lict. Adolphe Comte de Sarrebruche. Anne Comteſſe de Mansfeld, morte 1559.

1. Lict. Ottilia. Iean Comte de Sené.

1. Lict. Iean-Louys Chanoine de Strasbourg.

1. Lict. Philippes Comte de Naſſau & de Sarrebruche mort ſans Enfans l'an 1554. d'Appollonie ſa Femme, Fille du Comte Dasberg.

2. Lict. Caterine. Ewicho Comte de Leunichen.

TABLE

TABLE XCI.

EXTRACTION DE GVILLAVME DE Ioinuille Seigneur de Gex, Mary de Ieane de Sauoye, & leur Poſterité.



GEOFFROY Seigneur de Ioinville Seneſchal de Champagne, viuant l'an 1130.
Heluis . . . .

Geoffroy Seigneur de Ioinville, dit *Troüillart*, Seneſchal de Champagne, mort ſans Enfans en la Terre Sainte.	Guillaume Archidiacre de Châlons, Eueſque de Langres, puis Archeueſque de Rheims, mort 1226.	Simon Seigneur de Ioinville Seneſchal de Champagne. 1. Ermengarde . . . . n'en eut Enfans. 2. Beatrix de Bourgogne Dame de Marnay au Comté de Bourgogne, Sœur de Iean Comte de Chalon, auec lequel Simon de Ioinville eut differend l'an 1225. pour le Chaſteau de Marnay qui eſtoit la dot de ſa Femme.	Robert.	Guy Seigneur de Sailly.

Iean Sire de Ioinville Seneſchal de Champagne, Autheur de la vie de S. Louys.	Simon de Ioinville Seigneur de Marnay & de Gex. 1. Lyonette Dame de Gex, Fille d'Amé Seigneur de Gex, & de Beatrix de Baugé 1270. 2. Leonor de Foucigny n'en eut Enfans.	Geoffroy de Ioinville Seigneur de Vaucouleur.

Pierre Seigneur de Gex eſtoit l'aiſné, & mourut ſans Enfans.	Agnes. François Seigneur de Saſſenage.	Guillaume de Ioinville Seigneur de Gex, premier Baron de Champagne 1300. *Ieane de Sauoye Fille de Louys de Sauoye Baron de Vaud, & de Ieane de Montfort.*	Beatrix. Odon Aleman Seigneur de Champs en Daufiné 1280.

Hugues Seigneur de Gex, apres Hugard ſon Frere mort	Eleonor, Eſpouſe d'Hugues de Geneue Seigneur d'Anthon & de Varey; elle teſta	Hugard Seigneur de Gex 1338. mort ſans Poſterité.	N . . . . . . Dame d'Aubonne, Femme d'Humbert Aleman Cheualier Seigneur	Marguerite. Guillaume Seigneur de Montbel & d'Entremonts.

ſans

sans lignée. | le 12. de Mars 1351. & parle de Beatrix d'Entremonts, d'Eleonor & de Ieane Filles d'Humbert Aleman ses Nieces. | d'Aubonne & de Coppet.



TABLE XCII.

EXTRACTION DE RAOUL COMTE d'Eu & de Guynes Connestable de France, second Mary de Caterine de Sauoye-Vaud.



ALFONSE de Brienne, dit d'*Acre*, Comte d'Eu, Grand Chambrier de France.
Marie d'Yssoudun Comtesse d'Eu.

Iean Comte d'Eu I. du nom.

Iean II. Comte d'Eu.
Ieane Comtesse de Guynes, Fille de Baudoin Comte de Guynes, & de Caterine de Montmorency.

Raoul III. du nom Comte d'Eu & de Guynes Connestable de France, tué en vn Tournoy 1344.
Ieane de Mello, Fille de Dreux de Mello Seigneur de Chasteau-Chinon & de sainte Hermine, & d'*Eleonor de Sauoye*.

Ieane.
1. Gauthier de Brienne Duc d'Athenes Connestable de France.
2. Louys d'Evreux, Comte d'Estampes.

Raoul IV. Comte d'Eu & de Guynes Connestable de France, mort 1351.
CATERINE DE SAVOYE n'en eut Enfans.

Marie, decedée ieune.

TABLE



TABLE XCIII.

EXTRACTION DE GVILLAVME de Flandre Comte de Namur, troiſiéme Mary de Caterine de Sauoye, & leur Poſterité.

GVILLAVME de Bourbon Sire de Dampierre.
Marguerite Comteſſe de Flandre.

|

Guy de Dampierre Comte de Flandre.
Iſabelle de Luxembourg Comteſſe de Namur.

|

Iean de Flandre Comte de Namur.
1. Marguerite de France de Clermont n'en eut Enfans.
2. Marie d'Artois.

|

Guillaume de Flandre Comte de Namur Seigneur de l'Eſcluſe.
1. Ieane de Haynaut Comteſſe de Soyſſons n'en eut lignée.
2. *CATERINE DE SAVOYE.*

Philippes Comte de Namur, mort ſans Poſterité.	Guillaume de Flandre II. du nom Comte de Namur. 1. Marie de Bar Fille de Robert Duc de Bar, & de Marie de France. 2. Ieane de Harcourt ne laiſſa Enfans.	Marie. Guy de Blois, dit de Chaſtillon Comte de Soyſſons & de Blois.

TABLE XCIV.

EXTRACTION D'ANNE DE Lascaris Comtesse de Tende, Espouse de René legitimé de Savoye, Comte de Villars.



HEODORE de Lascaris Empereur des Grecs en Asie 1222.
Anne Comnene, Fille d'Alexis Comnene Empereur d'Orient.

Irene de Lascaris.
Iean Vatace Empereur des Grecs.

Theodore de Lascaris, dit *le Ieune*, Empereur de Constantinople 1259.
Helene, Fille d'Azen Roy de Bulgarie.

- Iean de Lascaris, surnommé *Ducas*, Empereur de Constantinople, depoüillé de l'Empire par Michel Paleologue l'an 1262.
- Irene. Constantin Roy de Bulgarie.
- Eudoxia de Lascaris. Guillaume-Pierre Balbo Comte de Vintimille 1269.
  - Iean de Lascaris Comte de Vintimille & de Tende, qui prit le nom & les Armes de Lascaris, à cause de sa Mere 1285.
    - Emanuel de Lascaris Comte de Vintimille.
    - Guillaume de Lascaris Comte de Tende.
      - Iean de Lascaris Comte de Tende.
        - Guillaume-Pierre de Lascaris Comte de Tende & Seigneur de Roquebrune.
    - Renée de Lascaris. Louys de Carretto Marquis de Final.
  - Pierre de Lascaris Seigneur de Brigue & de Castellar.
- Marie. Nicephore Despote d'Etolie.
- Theodora. Mathieu Seigneur de Valericourt.

Mariette.

Mariette.
Honoré Grimaldi Seigneur d'Antibe.

Antoine de Lascaris Comte de Tende & de Vintimille.
François de Bolliers.

Pierre.

Mariette.

Thomas Seigneur de Chasteauneuf.

Leonette.

Honorat de Lascaris Comte de Vintimille & de Marro, qui testa le 4. de Feurier 1474.
Marguerite de Carreto de Final.

Antoine Euesque de Riez.

Caterine.

Emeric.

Marguerite.

Honorat.

Louys.

Marc Antoine Euesques de Riez.

Iean Seigneur de Chasteauneuf.

Antoine de Lascaris Euesque de Beauuais, puis de Limoges, & apres de Riez.

Magdelaine.
François des des Comtes de Valpergue.

Iean-Antoine de Lascaris Comte de Tende, de Vintimille, de Marro, de Prela & de Villeneufue Seigneur de Menthon.
Isabeau d'Anglure, Fille de Simon d'Anglure Baron d'Estauges, & de Ieane de Neufchastel.

Françoise.
Oddon de Roëre.

Caterine de Lascaris, Fille naturelle, épousa Eleonor de Chasteauneuf Cheualier Seigneur de Chasteauneuf & de Couyo, yssu des Comtes de Vintimille.

Isabeau de Chasteauneuf de Lascaris.
Claude de Lyobard Seigneur du Chastellard, de Luyres, de la Botte & de la Palu, Panetier ordinaire du Roy, le 21. de Ianuier 1523.
D'où descendent les Seigneurs du Chastellard & de Ruffieu Barons de Bussy & de Brion en Bugey.

Anne de Lascaris Comtesse de Tende, de Marro, de Prela & de Villeneufue.
1. Louys de Clermont Vicomte de Nebouson n'en eut Enfans.
2. *RENE' LEGITIME' DE SAVOYE COMTE DE VILLARS.*



TABLE XCV.

POSTERITE' DE MAGDELAINE DE Sauoye, Ducheſſe de Montmorency.



MAGDELAINE DE SAVOYE.
Anne Duc de Montmorency, premier Baron, Pair, Grand Maiſtre, Mareſchal & Conneſtable de France.

- Henry Baron de Damville, Mareſchal de France, puis Duc de Montmorency Conneſtable de France.
  1. Antoinette de la Marck-Boüillon.
  2. Louyſe de Budos de Portes.
  3. Laurence de Clermont-Montoyſon.
- Charles Seigneur de Meru.
- Gabriel Seigneur de Montberon.
- Guillaume Seigneur de Thoré.
- Leonor. François de la Tour Vicomte de Turenne.
- Ieane. Louys Seigneur de la Tremoille, Duc de Thoüars.
- François Duc de Montmorency, Pair & Mareſchal de France. Diane legitimée de France, Vefue d'Horace Farneſe Duc de Caſtro, n'en eut Enfans.
- Caterine. Gilbert de Leui Duc de Ventadour.
- Marie. Henry de Foix Comte de Candale, d'Eſtrac & de Benauges Captal de Buch.

Enfants de Henry:

- 1. Lict. Hercules Comte d'Offemont mort ſans alliance.
- 1. Lict. Charlotte de Montmorency. Charles de Valois Duc d'Angouleſme Pair de France.
- 1. Lict. Marguerite. Anne de Leui Duc de Ventadour.
- 2. Lict. Charlotte. Henry de Bourbon Prince de Condé.
- 2. Lict. Henry Duc de Montmorency & de Damuille Pair & Amiral de France. Marie Felice des Vrſins Fille de Virginio Vrſin Duc de Bracciano, & de Fuluia Perreti, Niece de Sixte V. n'en eut Enfans.

Enfants de Marie:

- Marguerite de Foix. Iean-Louys de Nogaret de la Valette, Duc d'Eſpernon Pair de France, Colonel general de l'Infanterie.
  - Louys Cardinal de la Valette.
  - Henry de Foix Duc de Candale.
  - Bernard de Foix Duc d'Eſpernon, de Candale & de la Valette Prince de Buch. Gabrielle-Angelique legitimée de France.

Anne

Anne Ducheſſe de Longueville.	Armand Prince de Conty.	Louys de Bourbon Prince de Condé, Duc d'Anguien & d'Albret. Claire-Clemence de Maillé-Brezé.	Louys-Charles-Gaſton de Foix Duc de Candale Viceroy de Catalogne.

Henry-Iules de Bourbon Duc d'Albret, puis Duc d'Anguien.



TABLE XCVI.

EXTRACTION D'ANTOINE DE Luxembourg Comte de Brienne & de Ligny, Mary de Marguerite de Sauoye, & leur Poſterité.



ANTOINE de Luxembourg Comte de Brienne & de Ligny, Fils de Louys de Luxembourg Comte de S. Paul, & de Ieane de Bar ſa premiere Femme épouſa

Voyez la Table 59.

1. Antoinette de Baufremont de Charny.
2. Françoiſe de Croy.
3. Gillette de Coytiui n'en eut Enfans.

1. Lict. Claudine de Luxembourg morte ſans alliance.	1. Lict. Philiberte Comteſſe de Charny. Iean de Chalon Prince d'Orenge.	2. Lict. Charles de Luxembourg Comte de Brienne, de Ligny & de Rouſſy. Charlotte d'Eſtouteville.	2. Lict. Claude Comte de Ligny, decedé ſans eſtre marié.

Louys Comte de Rouſſy. Antoinette d'Amboyſe.	Iean Eueſque de Pamiers.	Gillette. François de Vienne Baron de Commarrien.	Antoine de Luxembourg Comte de Brienne & de Ligny. *MARGVERITE DE SAVOYE.*	Françoiſe. 1. Bernard Marquis de Bade. 2. Adolphe Comte de Naſſau.

Magdelaine.
Chriſtophle des Vrſins Baron de la Chappelle.

François Duc de Luxembourg & de Piney Prince de Tingry.
1. Diane de Lorraine-Aumale.
2. Marguerite de Lorraine-Vaudemont n'en eut Enfans.

Iean de Luxembourg Comte de Brienne & de Ligny.
Guillemette de la Marck-Boüillon.

Antoinette.
René Potier Comte de Treſmes.

Henry Duc de Luxembourg & de Piney Prince de Tingry.
Magdelaine de Montmorency.

Charlotte-Marguerite Ducheſſe de Luxembourg & de Piney.
1. Leon d'Albert Seigneur de Brantes Duc de Luxembourg.
2. Charles de Clermont-de Tonnerre Duc de Luxembourg & de Piney à cauſe d'elle.

Charles de Luxembourg Comte de Brienne & de Ligny.
Anne de Nogaret de la Valette, mourut ſans Enfans.

Diane.
1. Louys Comte de Carmen en Bretagne.
2. Iuſt de Pontailler Baron de Pleurs.

Louyſe.
1. George d'Amboyſe Baron de Caſaubon n'eut Enfans.
2. Bernard de Beon Seigneur du Maſsés.

Louyſe de Beon.
Henry-Auguſte de Lomenie Comte de Brienne, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & Secretaire de ſes Commandements.

TABLE

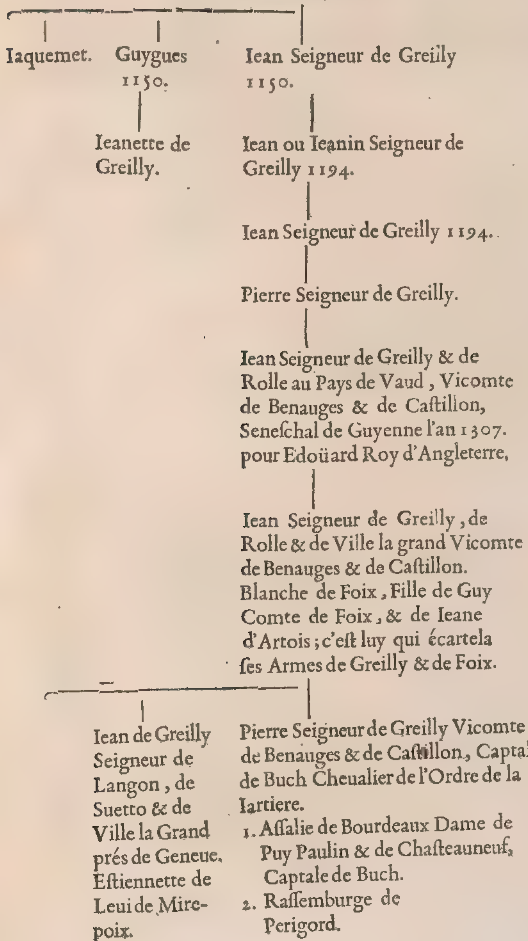


TABLE XCVII.

POSTERITE DE FRANCOISE DE Foix Espouse de Claude de Sauoye Comte de Tende.



GIRARD Seigneur de Greilly au Pays de Gex Cheualier, viuant l'an 1120.



Iaquemet.

Guygues 1150.

Ieanette de Greilly.

Iean Seigneur de Greilly 1150.

Iean ou Ieanin Seigneur de Greilly 1194.

Iean Seigneur de Greilly 1194.

Pierre Seigneur de Greilly.

Iean Seigneur de Greilly & de Rolle au Pays de Vaud, Vicomte de Benauges & de Castillon, Seneschal de Guyenne l'an 1307. pour Edoüard Roy d'Angleterre.

Iean Seigneur de Greilly, de Rolle & de Ville la grand Vicomte de Benauges & de Castillon. Blanche de Foix, Fille de Guy Comte de Foix, & de Ieane d'Artois; c'est luy qui écartela ses Armes de Greilly & de Foix.

Iean de Greilly Seigneur de Langon, de Suetto & de Ville la Grand prés de Geneue. Estiennette de Leui de Mirepoix.

Pierre Seigneur de Greilly Vicomte de Benauges & de Castillon, Captal de Buch Cheualier de l'Ordre de la Iartiere.
1. Assalie de Bourdeaux Dame de Puy Paulin & de Chasteauneuf, Captale de Buch.
2. Rassemburge de Perigord.

Aymenet

Aymonet de Greilly Seigneur de Ville la Grand.
Caterine de Foix, Fille du Seigneur de Rabat.

Claude de Greilly.
Ieane de Saconay.

François Religieux de S. Claude.

Aymé de Greilly, Seigneur de Ville la Grand.

Robert Seigneur de Greilly & de Ville la Grand.
Claudine de Montuagnard, d'où les Seigneurs de Greilly, de Ville la Grand & de Veygié en Sauoye.

1. Lict.
Iean Seigneur de Greilly Captal de Buch.
Ieane de Suffolch.

Iean Seigneur de Greilly Captal de Buch.
Roſe d'Albret, Fille de Bernard Seigneur d'Albret, n'en eut Enfans, & fit heritier Archembaud de Greilly ſon Oncle.

2. Lict.
Achembaud Seigneur de Greilly, de Ville la Grand & de Rolle, Vicomte de Benauges & de Caſtillon, Captal de Buch Seigneur de Puy-Paulin & de Chaſteauneuf.
Iſabelle de Foix ſa Couſine yſſuë de Germain, Fille de Roger-Bernard de Foix Vicomte de Caſtillon Seigneur de Monçade, & de Gerarde de Noailles, Sœur & heritiere de Matthieu de Foix Vicomte de Caſtillon.

Iean Comte de Foix & de Bigorre Souuerain de Bearn.
Ieane d'Albret, d'où les Comtes de Foix Princes de Bearn, Vicomtes de Lautrec, Roys de Nauarre.

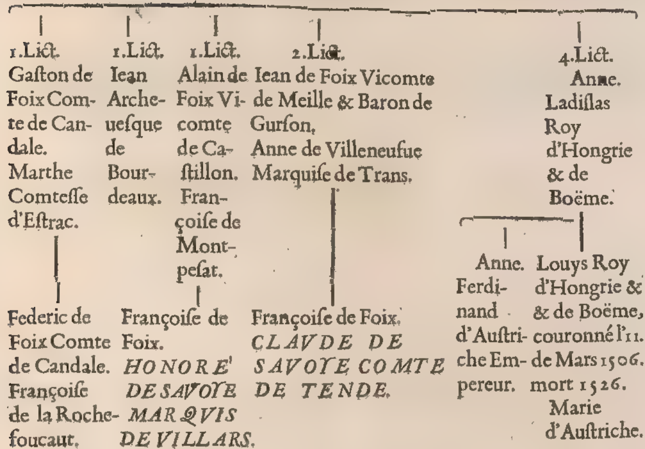
Gaſton de Foix Captal de Buch, Comte de Longueville, Baron de Gurſon, Seigneur de Greilly, Ville la Grand, de Rolle & de Meille en Arragon.
Caterine d'Albret.

Iean de Foix Comte de Benauges, Vicomte de Caſtillon, Captal de Buch & Baron de Gurſon.
Marguerite de Suffolc de Pole Comteſſe de Candale en Angleterre.

2. Lict.
Rogere de Greilly.
Aymery Seigneur de la Rochefoucaud; d'où les Comtes & Ducs de la Rochefoucaud.

Iean

Iean de Foix Comte de Candale & de Benauges, Captal de Buch, Baron de Gurſon & Vicomte de Meille en Arragon.
1. Caterine de Foix Infante de Nauarre ſa Couſine yſſuë de Germain.
2. Iſabelle d'Albret.



1. Lict. Gaſton de Foix Comte de Candale. Marthe Comteſſe d'Eſtrac.

1. Lict. Iean Archeueſque de Bourdeaux.

1. Lict. Alain de Foix Vicomte de Caſtillon. Françoiſe de Montpeſat.

2. Lict. Iean de Foix Vicomte de Meille & Baron de Gurſon, Anne de Villeneufue Marquiſe de Trans.

4. Lict. Anne. Ladiſlas Roy d'Hongrie & de Boëme.

Anne. Ferdinand d'Auſtriche Empereur.

Louys Roy d'Hongrie & & de Boëme, couronné l'11. de Mars 1506. mort 1526. Marie d'Auſtriche.

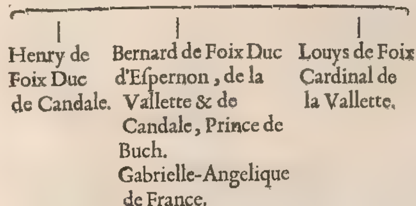
Federic de Foix Comte de Candale. Françoiſe de la Rochefoucaut.

Françoiſe de Foix. HONORE' DE SAVOYE MARQVIS DE VILLARS.

Françoiſe de Foix. CLAVDE DE SAVOYE COMTE DE TENDE.

Henry de Foix Comte de Candale. Marie de Montmorency.

Marguerite de Foix Comteſſe de Candale. Iean-Louys de Nogaret de la Vallette, Duc d'Eſpernon Pair de France.



Henry de Foix Duc de Candale.

Bernard de Foix Duc d'Eſpernon, de la Vallette & de Candale, Prince de Buch. Gabrielle-Angelique de France.

Louys de Foix Cardinal de la Vallette.

Louys-Charles-Gaston de Foix Duc de Candale, Vice-Roy de Catalogne, mort à Lyon au mois de Ianuier 1658. sans auoir esté marié.

Anne-Chrestienne de la Vallette Religieuse.



TABLE XCVIII.

POSTERITE' DE RENE'E DE Sauoye Comtesse de Tende Marquise d'Vrfé & de Baugé.

IAQVES Seigneur d'Vrfé, de la Bastie & de S. Iust, Cheualier de l'Ordre, Baillif & Gouuerneur de Forests.
RENE'E DE SAVOYE COMTESSE DE TENDE ET MARQVISE DE BAVGE'.

Anne Comte d'Vrfé, Gouuerneur de Forests, puis Chanoine en l'Eglise & Comte de Lyon Prieur de Montuerdun.

Christophle Seigneur de Bussy Comte de Pont de Veyle & de Chastillon, qui testa le 5. de Nouembre 1597.
1. Charlotte de la Chambre le 23. de Ianuier 1592.
2. Marie de la Forests de Grisse le dernier d'Aoust 1594.

Antoine Euesque de S. Flour.

Honoré Marquis de Valromey. Diane de Chasteaumorand mort sans Enfans.

Marguerite. Antoine de Bron Seigneur de la Liegue.

Françoise. Claude de Rochefort Seigneur de la Vallette.

Iaques Marquis d'Vrfé & de Baugé Cheualier de l'Ordre de l'Anonciade Baillif & Lieutenant general pour le Roy en Forests. Marie de Newille-Magnac.

Magdelaine. Paul-Camille Caualque Gentil-homme Parmesan.

Caterine. 1. Iean du Planet Seigneur de Beyuiers en Bresse. 2. Antoine de Montfaucon Seigneur de Montaigu.

Anne-Marie. Antoine de Roquefeuil Seigneur de

Charlotte-Emanuelle d'Vrfé mariée l'11. de Ian-

Charles-Emanuel de Lascaris d'Vrfé, Marquis d'Vrfé & de Baugé, Comte

Geneuiefue. Alexandre Duc de Croy Marquis

la

la Bastide en Albigeois.

uier 1621. à Henry de Maillard Marquis de S. Damien Comte de Tornon, d'où les Marquis de S. Damien & Comtes de Tornon en Sauoye.

de Sommeriue.
Marguerite d'Alegre.

Louys d'Vrfé Comte de Sommeriue.

d'Aurec Comte de Fontenoy Souuerain de Fenestranges Prince du S. Empire.



TABLE XCIX.

EXTRACTION DE MAGDELAINE de la Tour-Turenne, Espouse d'Honorat de Sauoye Comte de Tende.

BERTRAND de la Tour I. du nom Seigneur d'Oliergues, Fils de Bertrand de la Tour Seigneur de la Tour d'Auuergne, & de Beatrix d'Oliergues.
Marguerite de Montagu-Aycelin.

Annet de la Tour Seigneur d'Oliergues.
Caterine de Narbonne-Talairan.

Bertrand Euesque de Toul.

Annet de la Tour II. du nom Seigneur d'Oliergues.
Beatrix de Chalencon, Fille de Guillaume Seigneur de Chalencon & de Valpurge de Polignac.

Guillaume Euesque de Rhodes, Patriarche d'Antioche.

Caterine.
Iean de Talaru Seigneur de Chalmazel.

Bertrand de la Tour II. Seigneur d'Oliergues.
Annette d'Apchon.

Annet Seigneur d'Oliergues.
Alix de Vendat.

Annet de la Tour IV. Seigneur d'Oliergues Comte de Beaufort & Vicomte de Turenne.
Anne de Beaufort.

François Vicomte de Turenne.

Anne. Iaques de Lomagne Seigneur de Montagnac.

Marguerite. Iean de Talairan Prince de Chalais Vicomte de Fronſac.

Antoine de la Tour Vicomte de Turenne Baron de la Tour & d'Oliergues. Antoinette de Pons.

Caterine. Antoine de Pompadour Seigneur de Loriers.

Françoiſe. Iaques de Caſtelnau Seigneur de Ialoignes.

Marguerite. Pierre de Clermont Baron de Clermont de Lodeue.

François de la Tour II. du nom Vicomte de Turenne. Anne de la Tour-Bologne.

Claudine. Iuſt Seigneur de Tournon Comte de Rouſſillon.

François de la Tour III. du nom Vicomte de Turenne. Eleonor de Montmorency.

Antoinette. Louys le Roy Seigneur de Chauuigny Comte de Clinchamp.

Henry de la Tour Vicomte de Turenne Duc de Boüillon, Prince de Sedan & de Raucour Mareſchal de France; d'où les Ducs de Boüillon Princes de Sedan.

MAGDELAINE DE LA TOVR TVRENNE COMTESSE DE TENDE.

TABLE C.

EXTRACTION DE CHARLES DE Lorraine Duc de Mayenne, Mary d'Henrye de Sauoye, Marquiſe de Villars, & leur Poſterité.

RENE' Duc de Lorraine. Philippine ou Philippe de Gueldres.

Claude

Claude de Lorraine premier Duc de Guyſe, Prince de Ioinville Pair de France Comte d'Aumale, de Mayenne & d'Elbeuf.
Antoinette de Bourbon.

Claude Duc d'Aumale.	Louys Cardinal.	Charles Archeueſque de Reims, Eueſque de Mets & Cardinal.	Marie. 1. Louys d'Orleans Duc de Longueville. 2. Iaques Stuart Roy d'Eſcoſſe.	François de Lorraine Duc de Guyſe. Anne d'Eſt de Ferrare.	Louyſe. Charles de Croy Prince de Cimay.	René Marquis d'Elbeuf

Henry Duc de Guyſe & de Chevreuſe; d'où les Ducs de Guyſe & de Chevreuſe.	Caterine. Louys de Bourbon Duc de Montpenſier.	2. Charles de Lorraine Duc de Mayenne & d'Aiguillon, Pair & grand Chambellan de France. *HENRIETTE DE SAVOYE.*	Louys Archeueſque de Reims & Cardinal.

Caterine. Charles de Gonzague Duc de Neuers, puis de Mantoüe & de Montferrat.	Charles-Emanuel Comte de Sommeriue mort ſans eſtre marié.	Henry de Lorraine Duc de Mayenne & d'Aiguillon, Pair & Grand Chambellan de France, tué au ſiege de Montauban 1621. Henriette de Gonzague, n'en eut Enfans.	Renée. Mario-Sforce Duc d'Onano & de Segny, Comte de Sainte Fleur, Prince de Valmonton.

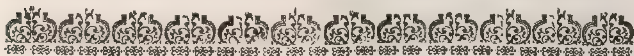
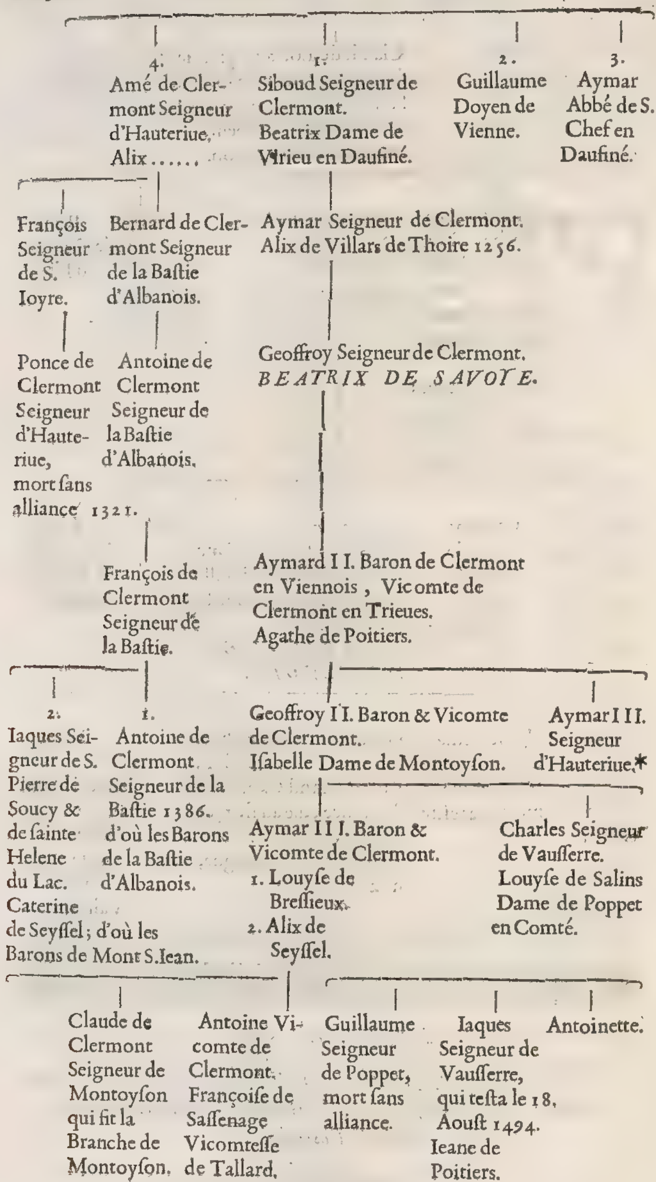


TABLE CI.

EXTRACTION DE GEOFFROY Seigneur de Clermont, Mary de Beatrix de Sauoye de Vaud, & leur Poſterité.



GVILLAVME Seigneur de Clermont en Viennois viuant l'an 1180. & 1203.


4. Amé de Clermont Seigneur d'Hauteriue. Alix......
1. Siboud Seigneur de Clermont. Beatrix Dame de Virieu en Daufiné.
2. Guillaume Doyen de Vienne.
3. Aymar Abbé de S. Chef en Daufiné.
François Seigneur de S. Ioyre.
Bernard de Clermont Seigneur de la Bastie d'Albanois.
Aymar Seigneur de Clermont. Alix de Villars de Thoire 1256.
Ponce de Clermont Seigneur d'Hauteriue, mort sans alliance 1321.
Antoine de Clermont Seigneur de la Bastie d'Albanois.
Geoffroy Seigneur de Clermont. BEATRIX DE SAVOYE.
François de Clermont Seigneur de la Bastie.
Aymard II. Baron de Clermont en Viennois, Vicomte de Clermont en Trieues. Agathe de Poitiers.
2. Iaques Seigneur de S. Pierre de Soucy & de sainte Helene du Lac. Caterine de Seyssel; d'où les Barons de Mont S.Iean.
1. Antoine de Clermont Seigneur de la Bastie 1386. d'où les Barons de la Bastie d'Albanois.
Geoffroy II. Baron & Vicomte de Clermont. Isabelle Dame de Montoyson.
Aymar III. Seigneur d'Hauteriue.*
Aymar III. Baron & Vicomte de Clermont. 1. Louyse de Bressieux. 2. Alix de Seyssel.
Charles Seigneur de Vausserre. Louyse de Salins Dame de Poppet en Comté.
Claude de Clermont Seigneur de Montoyson qui fit la Branche de Montoyson.
Antoine Vicomte de Clermont. Françoise de Sassenage Vicomtesse de Tallard.
Guillaume Seigneur de Poppet, mort sans alliance.
Iaques Seigneur de Vausserre, qui testa le 18. Aoust 1494. Ieane de Poitiers.
Antoinette.

Antoine

- Antoine Archeuesque de Vienne.
- Louyse. Antoine Seigneur de Montchenu.
- Bernardin de Clermont Vicomte de Tallard. Anne de Husson.
- Claudine Le Seigneur de Cereste-Forcalquier.
- Louys Vicomte de Clermont. Caterine de Montauban.
- Marguerite Iaques de Bussy Seigneur d'Eyra.
- Aymar. Prieur de Voyssens.
- Claude Seigneur de Vauserre. Claudine de Montbel.
- Charlotte. Le Seigneur de Montbreton.

Antoine II. Vicomte de Clermont.
Anne de Poitiers S. Valier.

- Gabriel Euesque de Gap.
- Iulian Baron de Toury fit Branche.
- Theode-Iean Euesque de Senés.
- Antoine Comte de Clermont. Françoise de Poitiers.
- Louyse. Antoine de Crussol Duc d'Vzés.
- Françoise. Le Seigneur de la Baume d'Hostung.
- Philiberte. François Vicomte de Polignac.
- Anne de Clermont. René de Beauvilliers Comte de S. Agnan.
- Antoinette. Marin de Montfalcon Baron de Flaxieu.
- Philibert Seigneur de Vausserre, de Lyonnieres & de Vaulvisant 1510. Ieane de Montfalcon-Flaxieu.
- Iane. Pierre de Varax Seigneur de Romans.

Children of Antoine Comte de Clermont:

- Anne. Iean d'Escars Seig. de la Vauguyon Prince de Carency.
  - Isabeau. Iean Baron d'Amanzé.
    - Gaspard Comte d'Amanzé Lieute-
  - Claude d'Escars Prince de Carency. Anne de Caumont mort sans Enfans
  - Diane 1. Charles Comte de Maure 2. Loüis Seigneur de S. Megrin
- Henry de Clermont Vicomte de Tallard. Diane de la Marck-Bouïllon.
  - Charles-Enry Comte de Clermont & de Tonnerre, Vicomte de Tallard. Caterine-Marie d'Escoubleau de Sourdis.
- Diane. Fleury-Louys de Vesc Baron de Grimaud.
- Françoise. Iaques de Crussol Duc d'Vzés
- Charlotte. 1 [illegible] d'Amoncourt Seign. de Montigny sur Aulbe. 2. Iean d'O Seigneur de Manou 3. Gabriel du Quênel Seign. de Coupigny.
- Sebastienne François de Grolée Comte de Viruile; d'où les Comtes & Marquis de Viruile
- Claudine. Baltazard Seigneur de Disimieux.
  - Cesar Comte de Disimieux. Marguerite de Budos de Portes

nant

tenant pour le Roy en Bourgogne.

Roger Marquis de Crusy, Isabelle de Pernes
- Marie-Caterine de Clermont. Pierre de Musy Cheualier, Seig. de la Tour du Pin, Dieme & Romaneche, Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier President de la Cour Souueraine de Bresse.

Charles Duc de Luxembourg & de Piney Prince de Tingry. Marguerite de Luxembourg.
- François Abbé de S.Pierre de Molesme.

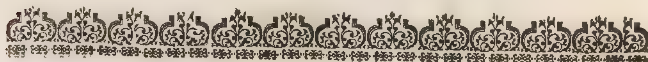
Isabelle, Iaques de Beauuau Seigneur de Riuau Baron de S.Gassien

François Côte de Clermont & de Tonnerre Marie Vignier de S. Liebaut.
- Iaques Comte de Clermont & de Tonnerre. Charlotte-Virgine de Fleard Fille & heritiere de François de Fleard Marquis de Pressins, & de Charlote Aleman Vicomtesse de Trieues & de Pasquiers.

Madelaine Abbesse de S. Paul de Beauuais.

Claudine de Disimieux. Abel de la Poype Comte de Serrieres en Daufiné
- Henry de la Poype Baron de Corsant.

Ierosme Comte de Disimieux. Anne de Puy du Fou.
- Angelique Comtesse de Disimieux. Maurice de la Chambre Marquis d'Aix & Comte de Montreal.



BRANCHE D'HAVTERIVE.

*



Aymar de Clermont Seigneur d'Hauteriue. Ieane de Surgeres.

Ioachim de Clermont Seigneur de Surgeres, & de Dampierre en Aunis.
1. Isabelle de Surgeres.
2. Ieane d'Ausseurre.

François de Clermont Baron de Dampierre. Ieanne de Montberon Fille de François de Montberon Vicomte d'Aunay, & de Louyse de Clermont.

2. Lict.
Antoine de Clermont Seigneur de Surgeres.
1. Ieane d'Amboise n'en eut Enfans.
2. Ieane de Leui-Villars.

François.

François de Clermont II. Baron de Dampierre.
N . . . de S. Seigne, Fille de Guillaume Seigneur de S. Seigne Gouuerneur de Luxembourg, & de Marguerite de Clermont.

Louyse de Clermont Dame de Surgeres.
1. Iean Aubin Seigneur de Malicorne.
2. Roderic de Fonseque de la Maison des Comtes de Montreyo en Espagne.

Antoinette morte sans Enfans.

Claude de Clermont Baron de Dampierre.
Ieane de Viuonne Dame de la Chastegneraye.

Claude-Caterine de Clermont.
1. Iean Seigneur d'Annebaud n'en eut lignée.
2. Albert de Gondy Duc de Rais, Pair & Mareschal de France, Fils d'Antoine de Gondy Seigneur du Peron & de Toyssey Maistre d'Hostel du Roy Henry II. & de Marie de Pierreuiue.

Iean-François premier Archeuesque de Paris.

Marguerite.
Florimond de Halluin Marquis de Magnelets.

Françoise.
Lancelot Seigneur de Vassé.

Charles de Gondy Marquis de Belle-Isle mort auant son Pere.
Antoinette d'Orleans de Longueville.

Henry Cardinal de Rais Euesque de Paris.

Philippes-Emanuel de Gondy Comte de Ioigny Marquis des Isles d'or, General des Galeres de France.
Marguerite de Silly la Rochepot.

Hyppolite.
Leonor de la Magdelaine Marquis de Ragny.

Marie Comtesse de S. Triuier.
1. Nicolas de Grillet Seigneur du Bessey & de Pomiers.
2. *PHILIPPES DE SAVOYE Comte de Pancalier.*

Henry de Gondy Duc de Rais & de Beaupreau, Pair de France.
Ieane de Sepeaux Duchesse de Beaupreau.

Françoise.

Caterine de Gondy.

François-Paul de Gondy Cardinal de Rais & Archeuesque de Paris.

Pierre de Gondy Comte de Ioigny Marquis des Isles d'or, General des Galeres de France

Fin du cinquiéme Liure.

TABLE



TABLE DES CHAPITRES du premier Liure.

TABLE DES CHAPITRES du second Liure.

TABLE DES CHAPITRES *du troisiéme Liure.*

TABLE DES CHAPITRES du quatriéme Liure.

TABLE DES EXTRACTIONS ou deſcentes Genealogiques du cinquiéme Liure.

TABLE

TABLE DES PRINCIPALES MATIERES & choses plus remarquables contenuës és premier, second, troisiéme, quatriéme & cinquiéme Liures de cette Histoire.

A

Traitte

C

Cardinal

D

F.

Son

Q

R

René

Table des principales matieres.

FIN DES TABLES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

CEux qui font imprimer des Liures, ſçauent bien que quelques ſoins que l'on y puiſſe rapporter, il ſe gliſſe toûjours quantité de fautes, meſme en la preſence de l'Autheur, qui n'eſt pas propre pour corriger ſon Ouurage. Et quoy que celles des Imprimeurs luy ſoient pardonnables; & qu'il en ayt paſsé en celuy-cy de ſi groſſieres, que les Lecteurs les moins raiſonnables ne me les imputeront iamais; neantmoins ie ne laiſſe pas de les remarquer, auec quelques additions & corrections conſiderables, ſur de nouuelles lumieres qui me ſont venües, depuis cette Impreſſion acheuée, que ie conjure les Lecteurs de lire auant que de me condamner, ou de me reprendre.

Liure I. Page 29. l. 31. ajoûtés, nous attendons celles du Comté de Nice, de Monſieur Ioffrey Preſtre Niſſard perſonnage ſçauant, & curieux en ſon Liure intitulé, *Monumenta Sacra ciuitatis Niciæ*, qui eſt ſous la Preſſe.

Pag. 85. lign. 46. & 47. rayés ces mots. Charles Prince de Tarente & Deſpote de Romanie, Fils de Philippes Roy de Sicile, p. 119. lig. 11. apres le chiffre 1560. ajoûtés ces mots, Monſieur Capré tres-digne Maître des Comptes en Sauoye, nous en apprendra plus de particularité en l'Hiſtoire qu'il en a composé.

Pag. 169. ligne derniere, apres ces mots part 3. ajoûtés. *Linnæus Iur. publ. tom. 2. Cap. 14. Sprengerus de Stat. Imperij delineat.*

Preu. p. 663. *Liure II.* P. 189. l. 24 apres la chiffre de MXXV. ajoûtés, Ce fut auſſi en ſa preſence, & du Prince Amé ſon Fils, que ſe fit la fondation du Prieuré de la Burbanche en Bugey, dependant de la meſme Abbaye de Sauigny.

Pag. 190. lign. 33. à la marge du côté du chiffre, mettés Preuues pag 663.

Pag. 204. lign. 21. apres le mot de Religieuſe, ajoûtés. Ce que l'Empereur Henry IV. confirma par Bulle
Preu. p. 664. de l'an 1112. dattée à Spire.

Preu. p. 665. Pag. 248. lign. 28. ajoûtés. L'année ſuiuante il promit à Albert Seigneur de la Tour du Pin, de ne point accroître ſon Eſtat ſur ſes Terres; ce que iurerent d'obſeruer Amé & Humbert ſes Enfans, en preſence de Guillaume de Clermont, de M. de Luyrieux & autres.

Preu. p 666. Pag. 292. lign. dern. ajoûtés. L'on void encore en la Chambre des Comptes de Daufiné le deffy que le Seigneur de Gex enuoya à Philippes, s'intereſſant en la querelle du Daufin ſon Beau-Frere.

Pag. 361. Apres ces mots d'vn ſeau d'or, ajoûtés ce qui ſuit. Ce Prince à ſon retour, eut differend auec
Mem. M.S. de M. le Preſidét des Chaſes. Philippes de Sauoye ſon Neueu, qui refuſoit d'obſeruer leur Traitté de l'an 1294. ſoûtenant que l'Appanage qu'on luy auoit donné eſtoit trop petit: Neantmoins par l'entremiſe de Papinian Eueſque de Pauie, d'Othon Seigneur de Grandſon, de Guichard Sire de Beaujeu, & de Louys de Sauoye Seigneur de Vaud; il fût arreſté que le precedent Traitté ſeroit executé, & que Philippes pour ſupplement d'Appanage auroit mille liures viennoiſes de rente en fond de Terre, entre le Pau & Laſture; & les Châteaux de Balengier, de la Roque, de Fiano, de Baraton, de Vic; de Settimo & autres, à la charge de l'Hommage. Outre ce le Comte luy permit d'eſtre Amy des Comtes de S. Martin, de Riuerol, d'Aglié, de Front, de Châteauneuf, & de Caſtellemont, & de tout leur party, & promis de luy donner part aux Droits qu'Henry Roy des Romains luy auoit cedés ſur la Cité d'Aſt & ſur tout ſon territoire, & ſur les Fiefs des Marquis de Carretto de Ceue, & de Iean de Saluces.

Pag. 368. lign. dern. ajoûtés, Dreux de Mello, eſtoit Fils de Dreux de Mello IV. du nom Seigneur de ſaint Bris de Château-chinon, de l'Orme & d'Eſpoyſſes, & de Marguerite de Lezignen.

Pag. 369. lig. 8. ajoûtés outre cette Marguerite de Mello, Dreux de Mello V. du nom, ſon Pere eut encore vne Fille d'Eleonor de Sauoye, appellée Ieane de Mello, mariée à Raoül III. du nom Comte d'Eu & de Guynes Conneſtable de France.

Preu. p. 667. 668. & 669. Pag. 438. lig. 12. apres le mot d'accuſation, ajoûtés le Duc de Berry Beau-Pere de ce Prince en écriuit à la Nobleſſe, & aux Communautez de Foucigny, de Geneuois & de Chablais. Le Roy meſme s'en intereſſa, & enuoya en Sauoye l'Eueſque de Noyon & le Sire de Coucy Comte de Soyſſons, de la part du Duc de Berry y furent auſſi Ponchon Seigneur de Langeac Baillif des Montagnes d'Auuergne, & Pierre Seigneur du Giac, & de celle du Duc de Bourgogne, l'Eueſque de Châlon & le Sire de la Tremoille,

Pag. 521. en marge de la derniere ligne, mettés Preuues pag. 669.

Preu. p 674. & 6.. Pag. 550. l. 15. faut mettre à la marge preuues pag. 671. Pag. 556. l. 11. apres le mot, obſeruation, ajoûtés, & nouuellement honoré Liotard Senateur de Nice; luy a dreſſé vn beau Panegyrique en Vers Latins Heroïques. Pag. 594. l. 5.. apres le mot d'Erva, ajoûtés. Ce meſme iour Philippes donna vn autre ſeellé au Roy, par lequel il promettoit de ſeruir ſa Majeſté & le Duc auec fidelité, & de ne iamais deliurer le Comte de la Chambre, qu'il tenoit priſonnier; que par leur Ordre, & de ne point diſpoſer de ſes biens, au cas qu'ils fuſſent confiſqués, ſinon à la volonté du Roy & du Duc, & pour plus grande aſſeurance, le Roy voulut que Marguerite de Bourbon Côteſſe de Breſſe en donnât auſſi ſon ſellé, le meſme iour datté à Chaſtillon en Dombes.

En la guerre des Barbets ſous Charles-Emanuel II. du nom. Ou I'ay dit que l'on les nommoit Barbets par deriſion. Il faut mettre, par deriuation du nom de Barbo, qui veut dire Oncle au langage du Païs, qualité que les Paiſans donnent à ceux qui les enſeignent, où qui ſont plus âgez, appliqués depuis à leurs Miniſtres, & à ceux qui ſe ſont ſeparés de l'Egliſe Catholique Romaine.

ERRATA. Pag. 7. l. 49. vitieux, liſez vitiés, p. 30. l. 13. *MATRI*, *MARTI*, p. 43. à la marge l. 4 & 5. *Canonicus ſedunenſis*, mettez Abbas, p. 49. l. 15. *MARTI PIETISSIMÆ*, *MATRI PIENTISSIMÆ*, p. 96. l. 1. Charles-Em. Emanuel-Philib. p. 113 l. antepen. Charl. Em. liſez Em. Philibert, p. 119. l. 16. liſez 18. deux Aduocats Patrim. & vn Procureur Patr. p. 267. l. 26. ce ieune Prince, rayez ieune, p. 277. le Graueur à mis vne Couronne de Comte au lieu d'vne de Duc, p. 347. l 1. Amé du nom, liſ. Amé V. du nom, p. 68. le Graueur à renuersé les Billettes, p. 377. l. 41. apres le mot de nom, ajoûtez Comte d'Auxerre, p. 446. l. 19. apres ſon Marie, auec Mariage de Bourgogne, liſ. apres ſon mariage auec Marie de Bourg. p. 496. l. pen. Riphaël Volterre, Raphaël de Volterre, p. 571. l. 38. Iean de Foüard, liſ. Iean de Focrand, p. 604. l. 27. *honorificis*, *horrificis*, p. 646. l. 2. entre Saluces & Narbonne; entre Salces & Narbonne, p. 680. l. 1. & diuerſes latines, & diuerſes Inſcriptions latines, p. 716. l. 35. auoient occupé le Marquiſat de Saluces, on auoit bié de la peine, liſ. euſſent occupé le Marquiſat de Saluces, p. 747. Mayence, Mayenne, l. 46. Clem. VII. Clem. VIII. p. 756. l. 32. Il fit donc entrepriſes, Il fit donc trois entrepriſes, p. 804. l. 24. l'vn du Baron des Adrets; l'vn de Tarnauas Baron des Adrets, p. 805. l. 27. Florence, France, p. 822. l. 48. & 49. General de ſes Troup. General de ſon Infanterie, p. 825. l. 6. & 7. d'où il n'auoit bougé pédant le Siege, rayez ces mots, p. 834. l. 34. Marq. Peneranet de Sauine, liſ. du Marq. de Peueran & de Sauines, p. 845. l. 11. 12. 13. & 14. rayez tous ces mots, depuis celuy d'accommodement, iuſqu'à celuy d'outre, p. 877. l. 32. apres le mot de maître, ajoûtés & prit le Fort de Creuecœur, p. 878. l. 4. Scaglia Comte de Verruë, Scaglia de Verruë Comte de Caudolet, p. 879. l. 38. & 39. Cortambe, Cortance.

Les autres fautes n'eſtans la pluſpart que d'Imprimerie ou en l'ortographe, ou mettant vne lettre pour autre ſeront ſupplées par le Lecteur fauorable.

There was a 3rd. vol. of "Preuves" iv + 675 pp + 11 nn

Special
Oversize
92-B
22863

THE GETTY CENTER
LIBRARY

BIRMINGHAM UNIVERSITY
LIBRARY BINDERY

